



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

8



$\Gamma(S) = 1$









六分



# ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

---

TOME VINGTIÈME.

Première Partie.



★

**IMPRIMÉ**

**PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,**

**AUE DE VERNEUIL, N° 4.**

★

# ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES  
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME VINGTIÈME.



PARIS,

LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ;

RUE DE LILLE, N° 17;

A STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15.

1844



## ADDITIONS ET ERRATA.

### TOME XIX.

- Pag. 3, col. 1, ligne 42, *ajoutez ce renvoi* : **ORMUS** (ILE D'), *voy.* PERSIQUE (golfe).  
 p. 4, col. 2, ligne 12, *au lieu de* Il n'y a plus, etc., *lisez* Une maison de trappistes existe toujours à Soligny-la-Trappe.  
 p. 36, col. 1, ligne 2, *au lieu de* le Kous, *lisez* le Kour.  
 p. 48, col. 2, ligne 10, *au lieu de* mais sur la Styrie, *lisez* mais encore sur la Styrie.  
 — — ligne 31, *au lieu de* sonmettaient l'Égypte, l'Hedjaz, *lisez* soumettaient d'Égypte, l'Hedjaz.  
 p. 57, col. 2, ligne 9, *au lieu de* Il n'a point cédé jusqu'ici aux instances des Grecs qui désiraient un gouvernement constitutionnel, *lisez* Une révolution qui s'est faite à Athènes, le 3 (15) sept. 1843, sans effusion de sang, grâce à l'unanimité de la population, a forcé le roi Othon à convoquer l'assemblée nationale, afin de donner une constitution au pays. Il a ouvert ses séances en personne le 20 novembre.  
 p. 97, col. 1, ligne 1, *ajoutez* qu'on doit au cardinal Pacca, doyen du Sacré-Collège, évêque et légat de Velletri, un *Voyage à Lisbonne* et des *Mémoires sur Pie VII*.  
 p. 101, col. 1, ligne 44, *ajoutez* : Les fonctions du général Paëz, comme président, ont expiré en 1843. Depuis, le roi Louis-Philippe lui a conféré le grand-cordon de la Légion-d'Honneur.  
 p. 116, col. 2, lignes 54, *ajoutez* : Sous le gouvernement provisoire ou ministère Lopez, en août 1843, le capitaine général, duc de Saragosse, a été nommé commandant du corps des halbebarriers de la reine Isabelle II (depuis déclarée majeure), en remplacement du duc de Baylen (*voy.* CASTANOS).  
 p. 139, col. 2, ligne 15, *au lieu de* 1820, *lisez* 1822.  
 p. 150, col. 2, ligne 27, *après* édition, *effacez* qui, et 2 lignes plus bas, *après* éloge, *effacez* la fin de la phrase.  
 p. 209, col. 2, ligne 13, *ajoutez* : Pour le prétendu lac Parime, *voy.* AMÉRIQUE, T. I<sup>er</sup>, p. 590.  
 p. 210, col. 1, ligne 22, la hauteur de 60<sup>m</sup> se rapporte au pavé intérieur du Panthéon; le lit de la Seine est à environ 31<sup>m</sup> au-dessus du niveau de la mer.  
 p. 225, col. 2, ligne 46, *au lieu de* possède, *lisez* possèdent.  
 p. 258, col. 2, ligne 52, *ajoutez ce renvoi* : **PARYSATIS**, *voy.* DARIUS II.  
 p. 259, col. 1, ligne 51, *ajoutez ces renvois* : **PASARGADA**, *voy.* PERSÉPOLIS, et **PASARGADES** (*dynastie des*), *voy.* CYRUS.  
 p. 261, col. 2, ligne 42, *au lieu de* et leurs doctrines, *lisez* et les motifs de leurs doctrines.  
 p. 264, col. 1, ligne 18, *au lieu de* Demoulin, *lisez* Bordas-Demoulin.  
 p. 266, col. 2, ligne 2. A tous ces ouvrages sur la psalgraphie, *ajoutez* celui de De Malmieux, 1801, in-4° (plus. éd.).  
 p. 269, col. 2, fin de l'art. E. PASQUIER. *Ajoutez* : M. Dupin aîné, procureur général près la Cour de cassation et notre collaborateur, a fait, avec le talent que tout le monde lui connaît, l'éloge d'Étienne Pasquier, dans son discours de rentrée de 1843. Il s'est particulièrement arrêté sur ses démêlés avec l'ordre des jésuites, si actif dans ce moment à semer la discorde entre l'Église et l'État.  
 p. 279, col. 2, ligne 20, *au lieu de* avocat, *lisez* avocat du roi.  
 — — ligne 28, *au lieu de* Claude Pastoret, *lisez* Emmanuel Pastoret; et *au lieu de* oratoriens de Toulouse, *lisez* oratoriens de Lyon.  
 p. 280, col. 2, ligne 29, *au lieu de* maître des requêtes au Conseil d'état, *lisez* conseiller d'état. *Ajoutez* l'ouvrage suivant à la liste de ceux de M. le marquis A. de Pastoret : *Le duc de Guise à Naples* (1827).  
 p. 531, col. 1, ligne 28. Depuis l'impression de ces lignes a paru la 1<sup>re</sup> livraison d'un *Dictionnaire des sciences philosophiques* publié sous la direction de M. V. Cousin.

- Pag. 566, col. 1, ligne 33, au lieu de la signature E. R., mettez F. R., et ajoutez qu'une des réfutations les plus vigoureuses de la phrénologie est celle que vient de publier M. le docteur Lélut, sous ce titre : *Rejet de l'organologie phrénologique de Gall et de ses successeurs*, Paris, 1843, in-8°.
- p. 631, col. 2, ligne 5, et p. 632, col. 1, ligne 19, au lieu de Romonodofski, lisez Romodanofski.
- p. 663, col. 1, ligne 41, après 610, ajoutez La pipe de Lisbonne est estimée à 140 gallons anglais ou 635 litres.
- p. 753, col. 2, ligne 47, au lieu de ce qu'il y ajoute, lisez ce qu'il ajoute.
- p. 783, col. 1, ligne 13, au lieu de 1836, lisez 1838.
- p. 790, col. 2, note. Aux renvois par lesquels on complète ici l'art. POLITIQUE, on peut ajouter le suivant : voy. PUBLICISTE.

---

N. B. Une erreur grave s'étant glissée dans le présent volume, art. PROPRIÉTÉ, nous nous faisons un devoir de la corriger immédiatement, afin d'éviter qu'elle soit reproduite, faute d'examen, comme il arrive le plus souvent.

- Pag. 195, col. 2, ligne 30, on suppose que le sol est partagé, en Angleterre, entre 38,000 propriétaires. Ce chiffre est emprunté à une simple note à consulter placée dans les appendices de la *Statistique générale de la France*, par M. Schnitzler, 2<sup>e</sup> partie, intitulée *De la Création de la Richesse, ou des intérêts matériels en France*, t. 1<sup>er</sup>, p. 351. Mais dans cette note il est parlé en outre des fermiers, dont un grand nombre sont également propriétaires de fonds de terre, et d'ailleurs elle se rapporte exclusivement aux individus vivant de l'agriculture et non pas aux propriétaires en général. On n'a donc pas donné les 38,000 propriétaires fonciers tirant en moyenne 100 liv. sterl. de rente de leurs propriétés rurales, comme les détenteurs uniques de la terre : loin de là. Aussi l'auteur s'est empressé de relever l'erreur commise et qui avait échappé à l'attention du directeur. D'après des autorités dignes de foi, le nombre des propriétaires fonciers, en Angleterre et dans le pays de Galles, serait de 200,000, et le revenu moyen d'environ 150 liv. sterl. par an. Il y aurait des terres dont le rapport annuel est au-dessus de 100,000 liv. sterl., d'autres qui sont louées à moins de 2 liv. ; le plus grand nombre rapporteraient moins de 1,000 liv.



## SIGNATURES

### DES AUTEURS DU TRENTE-NEUVIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
UD (l'inspecteur gé- ral) . . . . .	A-D.	HASE . . . . .	H.
W (le capitaine), au vre . . . . .	Cap. B.	HUOT (à Versailles) . . .	J. H-T.
ERS . . . . .	J. B-T.	ISAMBERT . . . . .	A. I.
ET . . . . .	A. B.	JULLIEN . . . . .	B. J.
SIS . . . . .	W. B-T.	LA FAGE (Adrien de) . .	J. A. DE L.
N. . . . .	C-B-S.	LAFAYE (à Marseille) . .	L-F-E.
YRE (le colonel). . .	S. C.	LAGET . . . . .	C. L-C-T.
OT. . . . .	C-TE.	LA NOURAI (de). . . . .	L. N.
OURT (le comte de). C <sup>te</sup>	H. C-T.	LECLERC-THOUIN . . . . .	O. L. T.
ER (le pasteur) . . .	A. DE C.	LEGRAND . . . . .	A. L-D.
ODÉ . . . . .	R. C.	LEMONNIER (à Bagnères- de-Bigorre) . . . . .	C. L-R.
IQUE . . . . .	D. A. D.	LOUVET . . . . .	L. L.
ASSO (à Strasbourg). L.	F. D.	MAC-CARTHY (Oscar). . .	O. M. C.
ENG . . . . .	L. D-C-O.	MEYNIEU (M <sup>me</sup> Mary), à Dunkerque . . . . .	M. M-EU.
W (ainé). . . . .	D-G.	MIEL . . . . .	M-L.
HOFF (à Lyon) . . .	D.	MONOLAVE (Eugène de) .	E. DE M.
(à Strasbourg). . . .	F. G. E.	MORAWSKI (Théodore). .	TH. M-KI.
SIS . . . . .	A. F.	MOROZEWICZ . . . . .	C. M-CZ.
REN (le comte de) . .	L. G-S.	PARISOT (Val). . . . .	VAL. P.
P . . . . .	C <sup>te</sup> DE G.	PASCALLET . . . . .	E. P-C-T.
BLACT. . . . .	O. G-P.	RATHERY . . . . .	R-Y.
Émile) . . . . .	G-N-T.	RATIER (le docteur) . . .	F. R.
Éugène) . . . . .	EM. H-G.	REGNARD (Émile). . . . .	E. R.
LOT le commandant), Lyon . . . . .	E. H-G.	RINN . . . . .	J. R.
	C. A. H.	SANTAREM (le vicomte de) . . . . .	V. DE S-T-M

**LISTE DES COLLABORATEURS.**

<b>MM.</b>		<b>MM</b>	
SAUCEROTTE (à Lunéville) . . . . .	C. S-TR.	SPACH (Louis), à Strasbourg . . . . .	L. S.
SCHNITZLER . . . . .	J. H. S. et S.	TAILLANDIER. . . . .	A. T-R.
SIMON (Max.), à Montmirail . . . . .	M. S-N.	TRAVERS (à Caen) . . . . .	J. T-V-S
SOYER . . . . .	L. C. S.	VEILLARD. . . . .	P. A. V.
SPACH (Édouard). . . . .	ÉD. SP.	VOGEL. . . . .	CH. V.
		WEYLAND (le docteur). . . . .	D <sup>r</sup> W.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon*, ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana*. Enfin la signature *Enc. austr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.



# ENCYCLOPÉDIE

DES

## GENS DU MONDE.

### P (suite de la lettre).

**POLOGNE**, royaume autrefois indépendant et un des boulevards de la chrétienté, mais aujourd'hui réuni à l'empire russe. Voy. son article.

*I. Géographie et statistique.* La Pologne n'est connue sous ce nom que depuis le X<sup>e</sup> siècle, alors qu'elle formait déjà un état considérable. L'origine de son nom a été, depuis, diversement expliquée : les uns veulent le faire dériver de *pole*, champ, plaine ; d'autres de *Lech*, son prétendu fondateur, dont cependant l'existence elle-même est hypothétique ; d'autres enfin, des *Bouions*, *Lazes*, *Spars* et diverses autres tribus slaves. Située entre les 50° 4' et 55° 6' de lat. N. et les 15° 10' et 21° 48' de long. or. mer. de Paris, le royaume actuel, détaché d'un vaste état, est enclavé au milieu de ses anciennes possessions : à l'ouest et au nord, il est borné par celles qui dépendent maintenant de la Prusse ; à l'est, par les provinces qui échurent à la Russie ; au midi, enfin, par celles qui forment le passage de l'Autriche et par le territoire de la *ville libre* de Cracovie, l'antique capitale du pays. Sa plus grande longueur est de 120 lieues du sud au nord ; sa plus grande largeur de 109 l. On lui donne une superficie totale de 2,270 milles carrés ou 24,850 kilo.m. carrés\* ; il en avait plus de 13,000 au temps de sa puissance. Pays généralement plat, penché vers la mer Baltique au bassin de laquelle il appartient, il n'est un peu montagneux qu'au sud, où sa hauteur moyenne

ne s'élève pas cependant au-delà de 800 pieds. Les fleuves principaux qui l'arrosent sont : la Wartha, la Vistule (*Wisla*), le Niémen (voy. ces mots), le Narew, le Boug, le Wiéprz. Fertile et boisé, sa principale richesse consiste en grains et en bois : le sapin prédomine dans ses forêts, comme le froment, le seigle, l'orge et l'avoine dans ses champs. L'uniformité du climat, les retours très réguliers du beau temps et des pluies, rendent les mauvaises récoltes fort rares : l'agriculture, longtemps arriérée, y fait des progrès sensibles. Il y a de riches pâturages et des troupeaux nombreux. Dans la partie montueuse se trouvent quelques métaux. On y exploitait autrefois de l'argent ; on en tire à présent du cuivre, du plomb argentifère, beaucoup de fer, du zinc, de la houille et du marbre. L'industrie est encore fort peu avancée en Pologne ; cependant on y fabrique des draps, des tapis, des calicots, des cuirs, du suif, des voitures, etc. ; depuis quelque temps, les fabriques de sucre de betterave s'y propagent. Le commerce consiste en grains, bois, laines, miel, suif, moutons, porcs, draps, cuir : le montant le plus haut des exportations, en 1830, fut de 70 millions de fr. ; la somme totale des importations de la même année, fut de 75 millions. On compte dans le pays environ 450 lieues de grandes routes faites par les meilleurs procédés, entretenues avec soin ; on travaille au chemin de fer qui doit réunir sa capitale avec la frontière du côté de l'Autriche ; enfin, un canal tout nouvellement

\* On d'après la dernière publication de L. Hall. *Essais de Geogr.*, 125,857. S.

construit joint la Vistule au Niémen.

D'après le dernier recensement, le royaume de Pologne a une population de 4,428,546 habitants\*. Dans ce nombre, on compte environ 400,000 juifs, à peu près autant de Routniaks, environ 240,000 Lithuaniens, 10,000 Allemands, 2,000 Tatars, 800 Bohémiens. Les autres habitants sont les Polonais proprement dits, peuple slavon (voy.) ayant sa langue propre, fort ancienne et très cultivée. Il en sera parlé dans les art. suivants. Le royaume est divisé en huit gouvernements qui, avant l'oukase du 9 mars (25 février) 1837, portaient le nom de *voïvodies* ou palatinats. En voici la liste avec l'indication de leurs chefs-lieux : Masovie (Varsovie), Kalisch (Kalisch), Sandomir (Sandomir), Cracovie (Kielcé), Lublin (Lublin), Podlachie (Siedlcé), Ploçk (Ploçk, pron. Plotzk), Augustow (Suwalki). La capitale du royaume, *Varsovie* (voy.) renferme environ 140,000 âmes : elle est dominée maintenant par une citadelle. Les autres places fortes du pays, sont : Modlin, ou Novo-Géorgewsk, Demblin ou Ivangorod, Zamosc, etc. On compte dans le pays 450 villes et 22,600 villages; de ces derniers, 17,150 dépendent des nobles et 5,450 de la couronne.

Le royaume de Pologne dont les armoiries particulières représentent un aigle blanc, sur champ de gueules, est réuni, depuis les traités de 1815, à l'empire de Russie. Réorganisé récemment d'après le statut du 26 février 1832, il n'a plus ni chambres législatives (institution que la constitution de 1815 lui avait restituée), ni armée nationale; les juges y ont été rendus révocables. L'administration supérieure est confiée à un conseil d'administration, présidé par le lieutenant du roi, gouverneur qui reçoit les ordres impériaux par l'intermédiaire d'un ministre secrétaire d'état du royaume, attaché à la personne de l'empereur. Il y a aussi dans le conseil de l'empire, à Saint-Pétersbourg, une section spéciale pour les affaires de Pologne. Deux départements du sénat de l'empire, le 9<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup>, siégeant à Varsovie, exercent les

(\*) Le recensement de 1835 en avait donné 4,059,617. S.

fonctions de l'ancien conseil d'état et de l'ancienne cour suprême. Au lieu de ministres, il n'y a plus à Varsovie que trois directeurs généraux, ceux de l'intérieur, de la justice et des finances. Le code français, récemment modifié, est la loi civile du pays; le servage est aboli dans cette partie de la Pologne depuis 1806. Les habitants professent généralement la religion catholique romaine : il y a cependant dans le pays environ 220,000 grecs-unis, 215,000 luthériens, et, comme nous l'avons dit, beaucoup de juifs; la liberté de culte est garantie, mais la religion gréco-russe jouit d'une protection spéciale. L'université de Varsovie n'existe plus depuis 1832 : il n'y a dans le royaume, pour les études supérieures, qu'une école de théologie et de médecine. Chaque palatinat a son gymnase; Varsovie en possède plusieurs. Les revenus du pays sont de 45 millions de fr. environ; la dette liquidée s'élève à 125 millions. Il y a à Varsovie une banque nationale, établie dans l'intérêt de l'industrie; il y a aussi une association des propriétaires des terres, pour relever et maintenir le crédit territorial. — On peut voir Friederich, *Darstellung Neu und Alt-Polens*, Berlin, 1839; Possart, *Das Königreich Polen*, Stuttgart, 1840; Slowaczynski, *Statistique du royaume de Pologne*, Paris, 1837, in-12, etc. (voy. p. 18).

II. *Histoire*. Sans nous arrêter aux traditions incertaines ou fabuleuses qui précèdent l'époque où le christianisme répandit ses bienfaits dans ces régions, nous rappellerons seulement que les *Polonais*, rameau de la souche slavonne, s'étendant de la mer Baltique à la mer Noire et à l'Adriatique, occupaient d'abord, entre l'Oder et la Vistule, le centre parmi les peuples *Léchites*. Sous cette dénomination, on comprend les *Mazoviens*, leurs voisins de l'est, les *Cracoviaks*, les *Silésiens* et divers autres, disséminés dans les régions méridionales et à l'ouest de la *Léchie*, enfin les *Poméranien*s établis au nord sur la mer Baltique. Gnezne, Kruswica, Poznan où régnerent les *Lecheks* et les *Popiels*, furent leurs villes principales.

Pressés par de puissants voisins, qui avec le christianisme leur apportaient le

jeu de l'Empire, les nations Léchites, pour qu'elles pussent opposer une résistance efficace à l'ennemi commun, durant s'unir entre elles. C'est ainsi que vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle, quand Miécislas, duc des Polonois, embrassa le christianisme (965), la plupart des nations que nous venons de nommer ne formaient plus qu'un seul état, sous le sceptre des *Piasts* (voy.), successeurs des *Po-piats*. Mais le vrai fondateur de l'état, celui qui le consolida et l'éleva au rang que la Pologne occupa depuis parmi les puissances européennes, fut le fils de Miécislas, Boleslas ou Boleslaf (voy.) le Grand 992-1025. Entraîné dans plusieurs guerres contre l'Empire, il poussa ses victoires jusqu'en Bavière. Le traité de Bantzen 1018, qui termina ces guerres, ajouta à ses possessions la Lusace et une partie de la Moravie. Maître d'un état vaste et puissant, Boleslas, s'étant fait sacrer roi à Gneznœ, fut reconnu par l'empereur Othon III. La Pologne, placée à la frontière extrême de la chrétienté, devint alors son boulevard. Pour consolider son royaume et le mettre en état de résister aux barbares d'un côté, et à l'Empire de l'autre, Boleslas donna à son peuple, essentiellement agricole, une organisation militaire. Tous les habitants étaient également obligés à porter les armes : ceux qui avaient les moyens d'avoir un cheval et un équipement de bataille devenaient nobles, les autres combattaient à pied; les prisonniers de guerre étaient seuls esclaves, et pendant la guerre seulement.

Depuis plus d'un siècle, l'héritage de Boleslas restait uni entre les mains de ses successeurs, lorsqu'un d'eux, Boleslas III, le partagea entre ses quatre fils (1139) : *divisio*, pour ainsi dire, l'ancienne Lechie, avec cette différence pourtant que cette fois elle était tenue de reconnaître la suzeraineté de celui des quatre frères qui régnait à Cracovie. Ce fut d'abord Ladislas II. Celui-ci voulut reconstruire l'unité de l'empire, en déshéritant ses frères encore mineurs, comme l'avait fait Boleslas-le-Grand; mais battu par ses partisans, il fut forcé de se désister de tous ses droits, et n'obtint, qu'à cette condition, pour lui et ses héritiers, la

Silésie (voy.), qui, possédée par les *Piasts* plusieurs siècles encore, ne rentra plus sous la domination des souverains de Pologne.

L'essai de rétablir l'unité de l'état fut renouvelé plus d'une fois par les successeurs de Ladislas I<sup>er</sup>. Miécislas III (1177) et Prémislas (1296) moururent à la peine, sans avoir réussi. Les fils de Boleslas III ayant suivi son exemple, au lieu de quatre principautés, la Pologne en compta bientôt un nombre considérable. Chacun des princes, visant à la suprématie, travaillait à se former un parti, en caressant les hommes puissants. Une sorte d'oligarchie qui s'était formée par suite de ces circonstances, trouvait son compte dans le partage du pays : disposant à son gré de l'autorité suzeraine, elle n'était pas portée à changer un état de choses si favorable à ses intérêts : aussi, pour le malheur du pays, dura-t-il près de deux siècles. Pendant cette période, les privilèges accordés aux grands absorbèrent les droits des autres classes de la nation et ceux de la couronne. Les bourgeois et les paysans furent obligés de supporter seuls tous les impôts. La prodigalité des petits princes, dont chacun avait sa cour, les entraînait aux emprunts, et les obligeait souvent à donner en gage une partie de leur territoire. C'est ainsi que les environs de l'Oder, Lubusz, Santok, et la Lusace, passèrent définitivement à l'Allemagne. Ce n'est pas tout. Faibles par suite du partage, les petits princes se virent souvent dans la nécessité d'appeler à leur secours des étrangers, suscitant ainsi eux-mêmes des ennemis à leur pays. Entre autres, Conrad, duc de Mazovie, incapable de se défendre contre les incursions des Prussiens, encore barbares et idolâtres, résolut de recourir à l'assistance des chevaliers de l'ordre Teutonique (voy.), qui se vouaient à l'extermination des infidèles. En échange du territoire de Culm, qu'il leur céda, ils lui promirent de lui soumettre les Prussiens; ils les soumièrent en effet, mais gardèrent la conquête pour eux. Les rois de Bohême profitaient aussi de l'occasion pour s'arroger des droits sur les possessions et même sur la couronne des *Piasts*.

Au milieu de cette confusion, surgit

heureusement un grand prince. Ce fut Ladislas-le-Bref\*, arrière-petit-fils de Boleslas III. Frère et héritier de Lechek-le-Noir, deux fois pourtant repoussé du trône, il parvint enfin à réunir sous son sceptre toute la Lécie, moins la Silésie et la Mazovie, et, en 1319, il se fit couronner roi de Pologne à Cracovie.

Ladislas abaissa l'autorité des grands, en anéantissant une partie des privilèges qu'ils venaient d'usurper, et en appelant à participer à ceux qui leur restaient toute sa milice, c'est-à-dire tous les nobles sans distinction. A côté du conseil des prélats et magnats qui s'était formé sous les prédécesseurs de Ladislas, prit place une assemblée plus populaire. La première fut convoquée à Chenciny, en 1331. De monarchie absolue sous Boleslas I<sup>er</sup>, oligarchique sous les successeurs de Boleslas III, la Pologne devint alors une monarchie tempérée par une sorte d'assemblée nationale, par les diètes (voy. T. VIII, p. 189).

Le fils de Ladislas, Casimir III (1333-1370), fut aussi un grand roi. A l'exemple de son père, qui abaissa les grands à l'aide de la noblesse, Casimir (voy.), pour réprimer l'ambition croissante de celle-ci, aurait voulu relever le peuple. Ses efforts sous ce rapport eurent peu de succès. Les contemporains lui donnèrent cependant le surnom de *roi des paysans*; mais il ne s'occupait pas moins du bien-être des autres classes d'habitants. Toutes les villes principales lui durent la splendeur dont elles jouirent plus tard. Cracovie (voy.), en particulier, lui doit son université, illustre dans la suite par la protection de sa petite-nièce, la reine Hedvige. Sous le règne de Casimir III, la Pologne fut gratifiée d'un recueil de lois qui fut promulguée à la diète de Wislica (1347) : c'est un monument honorable pour l'époque qui le vit paraître.

Occupé de tant d'œuvres utiles, Casimir-le-Grand avait besoin de consolider d'abord la paix avec ses voisins. Il s'arrangea effectivement par le traité de Kalisch (1343) avec l'ordre Teutonique, vain-

cu déjà par son père : la Poméranie de Dantzig, qu'il lui garantit, prit dès lors le nom de *Prusse* (voy.). Aux rois de Bohême qui se désistèrent de leurs prétentions à la couronne de Pologne, il céda ses droits sur la Silésie. Mais, à la même époque, Boleslas, duc de Halitch ou Galicie (voy.), étant mort sans postérité, Casimir, en sa qualité de Piast, hérita de la Russie-Rouge, dont les souverains, depuis Daniel Romanovitch (1246) prenaient le titre de *rois de toute la Russie*.

La Pologne reprit ainsi sa place à la tête des peuples slaves, où son créateur, Boleslas-le-Grand, le *roi des Slaves*, l'avait élevée. De ses deux rivales, l'une, la Bohême, sa sœur aînée en civilisation, germanisée peu à peu par ses rois, que flattait la couronne impériale, se détachait pour ainsi dire de la famille slave; et l'autre, la Russie, morcelée au commencement du XI<sup>e</sup> siècle par les héritiers de Vladimir, affaiblie par suite des discordes intestines, et réduite au XIII<sup>e</sup> siècle, en grande partie, à subir le joug des Tatars, ne pouvait guère prétendre alors au premier rôle.

Casimir-le-Grand n'eut point de postérité légitime : il fut le dernier roi de la dynastie des Piasts. La Providence frappait ainsi la Pologne d'un coup fatal au moment même où l'avenir s'offrait à ce pays sous les couleurs les plus brillantes. Pour assurer la couronne à son neveu, Louis d'Anjou (voy.), roi de Hongrie, Casimir crut devoir demander l'assentiment de la diète (1339), car il y avait encore des Piasts en Mazovie et en Silésie, qui pouvaient prétendre à l'héritage. Louis, n'ayant que des filles, se vit aussi dans la nécessité de solliciter un pareil consentement, pour Hedvige, la cadette; et celle-ci morte, la diète eut encore à se prononcer sur les droits de son mari, Jagellon. Le fils de ce dernier est aussi mort sans postérité. Les diètes ne manquèrent point, plus tard, de tirer parti de tant de circonstances favorables, pour rendre la couronne élective. En attendant, elles purent imposer des bornes au pouvoir royal. Ainsi, pour ne citer que les principales concessions, Louis de Hongrie et son successeur, Jagellon, durent accorder aux diètes le droit de voter les

(\*) En polonais *Wladislaw Lokietek*, nom que nous avons écrit ailleurs, suivant la prononciation, *Vladislaw Lokietek*, et que nous avons aussi traduit par *Ladislas-le-Nain*. S.

impôts (1374 et 1404). Jagellon s'engagea en outre (1430) à la stricte exécution de la fameuse loi *Neminem captivabimus* (l'*habeas corpus* de la Pologne). Son fils, Casimir, fut obligé de résigner le droit de déclarer la guerre et de faire la paix (1454); et quand, sous le même règne (1468), les diètes eurent obtenu une organisation plus régulière et plus indépendante, rien ne les empêchait plus de faire prévaloir le principe de leur omnipotence, consacré à la fin (1506) par les rois eux-mêmes, dans ces termes sacramentaux : *Nihil novi constitui debet per Nos et successores Nostros, nisi communi nuntiorum terrestrium consensu*.

Cependant longtemps encore le respect traditionnel pour la royauté préserva la nation de l'abus de ses privilèges, et près de trois siècles de grandeur et de prospérité suivirent le règne de Casimir-le-Grand. Sa petite-nièce Hedvige, couronnée reine en 1384, ayant donné sa main à Jaghiel ou Jagellon, grand-duc de Lithuanie (voy.), le plus puissant des potentats du Nord (1386-1434), une nouvelle dynastie (voy. JAGELLON) succéda aux Piasts. Un vaste pays fut par ce moyen acquis à la chrétienté, et réuni à la couronne de Pologne. D'un côté, les républiques russes de Pskof et de Novgorod-la-Grande, de l'autre les Tatars de Pérékop relevaient de la Lithuanie; en même temps, la Russie-Blanche, la Sévérie, la Kiovie, la Podolie, et beaucoup d'autres principautés russes, soustraites au joug des Tatars et tenues en fiefs par les frères de Jagellon, faisaient également partie de son empire. Trois peuples composaient alors la Pologne : les Lithuaniens, les Russiens\* et les Polonais. Les libertés et privilèges de la noblesse polonaise furent concédés aux premiers en 1413, aux seconds en 1433; et pour consolider d'autant mieux l'union, le concile de Florence réunit les deux rites, grec et romain, qui séparaient les Polonais des Russiens, ces derniers ayant

(\*) On distingue ainsi les habitants des Russies polonaises des Russes actuels, appelés alors *Moscovites*. L'idiome du pays distingue aujourd'hui encore *Rus, Russini, Rosiya, Rosyani*. [Nous nous expliquerons sur cette distinction à l'art. *RUSSIE*. S.]

reçu la foi de Byzance (voy. *Église ORIENTALE*) et ne reconnaissant point l'autorité des évêques de Rome. L'union (voy.) adoptée par Isidore, archevêque de Kiiow (Kief), au nom de toute la Russie, ne fit cependant de progrès que dans les Russies polonaises.

Aux trois peuples que nous venons de nommer, un quatrième vint bientôt s'unir non moins spontanément. Fatigués du joug et des vexations exercées par l'ordre Teutonique, les Prussiens se soumièrent, en 1454, à Casimir IV, fils de Jagellon. La résistance de l'ordre amena une guerre de douze ans, à la suite de laquelle le grand-maitre, Louis d'Erlichhausen jura fidélité aux rois de Pologne, reconnut l'ordre et ses possessions comme faisant une partie indivisible de la Pologne, et obtint à ces conditions, par la paix de Thorn (1466), qu'une partie de la Prusse (voy.), nommément Kœnigsberg et ses environs, fût instituée en fief, pour lui et les grands-maitres qui lui succéderaient; le reste de la Prusse rentra sous la domination immédiate des rois de Pologne. Plus tard (1525), le maitre de l'ordre Teutonique, Albert, margrave de Brandebourg, ayant sécularisé l'ordre en adoptant la confession de Luther, son fief fut élevé par son oncle, Sigismond, roi de Pologne, au rang de duché; et prit le nom de *Prusse ducale*, en opposition avec celui de *Prusse royale* ou *polonaise*.

Il restait au centre même de la Pologne une province que Ladislas-le-Bref, restaurateur de son unité, ne put lui restituer : c'était le duché de Mazovie, où régnaient encore les Piasts. Cette ancienne famille s'y éteignit en 1526, et le fief fut définitivement réuni à la mère-patrie. Dès lors, la Pologne fut aussi compacte qu'étendue : elle allait de l'Oder jusqu'au-delà du Borysthène et de la Duna, de la mer Noire à la mer Baltique. Les Jagellons régnaient en même temps sur la Bohême et la Hongrie, qui offrirent leurs couronnes à Ladislas, fils de Casimir-Jagellon (1471 et 1490). La Bessarabie, la Moldavie et la Valachie reconnaissaient la suzeraineté des rois de Pologne, que des traités d'alliance et d'amitié liaient à toute la chrétienté. Florissante par l'agriculture, l'industrie et les sciences, la Po-

logne fut alors à l'apogée de sa grandeur. La législation civile et pénale du pays, établie par le *statut de Wislica*, fut complétée par le *statut* auquel le chancelier Laski donna son nom (1506). La Lithuanie obtint, en 1529, de Sigismond-le-Vieux un code de lois connu sous le nom de *statut Lithuanien*, œuvre de sagesse et d'une civilisation avancée, qui fut rendue plus complète encore par Sigismond-Auguste, en 1564. La Prusse polonaise eut, à son tour, ses lois coordonnées en 1598, et elle vit naître dans ce temps-là l'auteur du système du monde, Copernic. Quatre-vingts villes possédaient des imprimeries : Cracovie seule en comptait 50 ; les principaux auteurs étrangers, tant anciens que modernes, furent traduits en polonais, et l'instruction pénétra jusque dans les classes inférieures.

Les Jagellons régnèrent deux siècles. L'union définitive de la Lithuanie à la Pologne fut leur testament politique. Le dernier des Jagellons, Sigismond-Auguste (1548-1573), voyant approcher sa fin, convoqua à Lublin une diète générale (1569), et y fit signer l'acte d'union éternelle par les États des deux pays. Par suite de cet acte, la Pologne et la Lithuanie eurent chacune son administration séparée, mais elles reconnaissaient ensemble le même roi et la même assemblée représentative. Varsovie, point central entre les deux pays, fut désignée pour la réunion de cette assemblée ; il s'ensuivit que cette ville devint la résidence des rois ; l'ancienne capitale, Cracovie, conserva seulement la prérogative de les voir couronner dans ses murs.

Grande et forte, la Pologne des Jagellons était pour la chrétienté un rempart invincible contre l'Asie ; car, comme l'a dit Melanchthon : « La magnanimité de la nation polonaise paraissait surtout dans ces guerres continuelles contre les Barbares, qu'elle subissait pour le repos de l'Europe entière. » Les Tatars qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, poussaient encore leurs incursions jusque sur l'Oder, furent enfin refoulés. Mais un nouvel ennemi menaçait déjà la chrétienté. Les Turcs, campés jusqu'alors en Asie, venaient d'établir leur empire à Constantinople. Neuf ans avant cet événement, le fils aîné de

Jagellon, Ladislas-le-Varnézien, roi de Pologne et de Hongrie, mourut pour le salut de la chrétienté, dans la bataille qu'il leur livra à Varna (1444). D'un autre côté, les grands-princes de Moscou, branche cadette d'anciens grands-princes de Kiiow, profitant de l'abaissement des Tatars, réussirent, après deux siècles de vasselage, à secouer leur joug, et à étendre leur propre puissance sur toute la frontière du nord de l'Europe et de l'Asie. La Pologne ressentit aussitôt l'apparition de ces deux antagonistes, par la chute des républiques de Pskof et de Novgorod-la-Grande (voy. T. XVIII, p. 582), absorbées par les Moscovites en 1460 et 1479, et par la perte de Pérékop et des deux ports sur la mer Noire, Kilia et Akerman, dont les Turcs firent la conquête en 1475 et 1484. Mais ce qu'elle perdit de ce côté, elle le regagna de l'autre par la soumission spontanée de la Livonie et de la Courlande (1561) qui, menacées par les tsars de Moscou, se réfugièrent sous la protection des rois de Pologne.

Par l'étendue de ses frontières, et par le nombre de sa population, la Pologne, riche et éclairée, était donc assez forte pour ne rien redouter ; seulement il lui fallait une organisation puissante, et précisément, chaque jour, les diètes empiétaient sur les droits du gouvernement ; chaque jour le pouvoir royal perdait de son ancienne autorité. La législation, toutefois, qui constituait les diètes, semblait être rationnelle. Les nobles seuls, il est vrai, étaient admis à exercer les droits politiques, mais noble alors voulait dire soldat ; le nombre des citoyens n'était donc pas restreint : il augmentait à chaque nouvelle guerre ; Starovol-ki portait, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, à plus d'un million la population noble du pays. Défenseurs-nés de la patrie, les nobles étaient les principaux propriétaires et constituaient la classe la plus éclairée de la nation. Cependant à raison de sa puissance et de son nombre, la noblesse n'admit aucun frein à ses prétentions. L'autorité royale, l'influence des grands, et les droits du peuple plièrent également sous sa suprématie. Le droit de posséder des propriétés territoriales fut enlevé à



tous ceux qui n'étaient pas nobles (1469). Les privilèges municipaux et les possessions urbaines, l'industrie et le commerce restaient encore aux bourgeois ; mais les paysans, qui labouraient cette terre qu'ils ne pouvaient plus posséder en propre, furent bientôt, par le fait, sans aucune loi précise, réduits à l'état de servitude. Le droit d'aînesse et toutes les distinctions aristocratiques furent à leur tour abolies, en 1538 : l'égalité démocratique entre les nobles, les citoyens, devint la loi suprême du pays. Et lorsqu'à la mort du dernier des Jagellons, décédé sans postérité (1572), l'interrègne livra à la diète un pouvoir sans contrôle, elle s'empressa aussitôt de rendre par une loi expresse la couronne élective, et de s'assurer ainsi le droit de dicter périodiquement de nouvelles conditions aux rois, en leur faisant signer les fameux *pacta conventa*, sorte de contrat entre les nouveaux élus et la nation\*. Le titre de seigneur et maître, donné aux rois, fut alors aboli, et ils furent tenus de prêter à la nation le célèbre serment : *Et si in aliquibus juramentum meum violavero, nullam incole regni obedientiam prestare debebunt : imo ipso facto, eus ab omni fide obedientique liberos facio*. De monarchie tempérée, la Pologne devint ainsi une république.

Jusqu'alors au moins la brigade électorale lui avait été épargnée ; les diètes avaient été souvent appelées à confirmer les rois, mais elles ne les avaient pas encore élus. Maintenant la rivalité des compétiteurs, l'ambition des grands vinrent bouleverser le pays, et la fièvre périodique, provoquée par la mort de chaque roi, dut nécessairement le faire déchoir de son ancienne puissance. Zamoyski (voy.), un des plus illustres citoyens de la Pologne, demanda et obtint, qu'à l'exclu-

sion des assemblées représentatives, toute la noblesse, sans distinction, participât directement à l'élection. On ne pouvait la réunir qu'en plein champ, et c'est à cheval, armée jusqu'aux dents, qu'elle s'assemblait dans le champ électoral de Vola (sous les murs de Varsovie) pour une délibération de cette importance (voy. Kozio). Cependant longtemps encore les suffrages de la noblesse polonaise se portèrent d'un commun accord sur les rejetons de la famille des Jagellons. Ce fut d'abord Anne, sœur de Sigismond-Auguste, que Henri de Valois, le premier élu, et Étienne Batory (voy. БАТЮРЫ), son successeur, durent promettre d'épouser ; ce furent ensuite les Wasa (voy.), fils et petit-fils de Catherine Jagellon, que les vœux presque unanimes de la nation appelèrent de Suède sur le trône polonais. Et quand ceux-ci moururent à leur tour sans postérité, c'est encore à un descendant de Jagellon, au prince Michel (Koribut) Wisniowiecki, que la couronne fut offerte. De cette prudence patriotique résulta l'avantage que ses voisins n'avaient point occasion d'imposer leurs candidats aux suffrages de la république, et, tant qu'elle conserva ce reste d'indépendance, la Pologne marqua parmi les puissances européennes ; son histoire eut même à consigner quelques jours de grandeur. Ainsi, lorsque Henri de Valois (voy. ХЕНРИ III de France), qui n'a régné que cinq mois, eut fait place à Étienne Batory, prince de Transylvanie (1575-1586), celui-ci, grand homme et grand roi, rétablit du côté du Nord l'ancienne prépondérance de la Pologne, que l'esprit pacifique du dernier des Jagellons avait laissé s'affaiblir. Il allait porter le dernier coup peut-être à la puissance naissante des tsars, lorsque son bras fut arrêté par l'intercession du saint-siège, trompé par la promesse que lui avait faite Ioann Vassiliévitch, de s'unir à l'Église romaine (1582). Aux Tatars de la Crimée et à leurs incursions, Batory opposa une garde toujours vigilante, en organisant militairement la population des îles du Borysthène, dont il forma une milice permanente, une espèce de colonie militaire, connue depuis sous le nom de *Cosaques* (voy.). Avant

\* C'est à Henri de Valois, en 1574, que furent d'abord imposées des conditions de cette nature ; Étienne Batory et ses successeurs furent également forcés d'en accepter et de les jurer. Ces capitulations successives formèrent en quelque sorte la charte des libertés nobiliaires, mais elles attirèrent l'anarchie sur le pays, et bientôt ce fut une locution proverbiale en Europe : *Polonia confusione regitur*. Voir notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 518 et suiv., et Zelenki, *Histoire de Pologne*, t. II, p. 70 et suiv.

cette époque, ce n'était qu'une population presque nomade, vivant de rapines, comme ses voisins les Tatars. Par les soins du même roi, une nouvelle université fut érigée à Vilna (1579) et confiée aux jésuites, dont l'ordre venait d'être créé. Sous son règne aussi, la justice fut rendue complètement indépendante, par l'institution d'une cour suprême. Il allait arrêter les progrès de la licence par de fortes lois, et méditait même de rendre de nouveau le trône de Pologne héréditaire, lorsqu'une mort subite l'emporta, aux regrets de sa patrie adoptive. Le règne de Sigismond III Wasa (1587-1632), qui succéda à Batory, ne fut pas moins brillant à son début. Maximilien d'Autriche, son compétiteur à la couronne, fut vaincu et fait prisonnier par le hetman Zamoyski. Les Moscovites battus par le hetman Zolkiewski, et fatigués par la guerre dont les Faux-Démétrius (voy.) furent le prétexte et la cause, livrèrent les frères Chouiski (voy.), leurs souverains, à Sigismond, et offrirent la couronne des tsars à Ladislas, son fils aîné (1610). C'était une belle occasion de réunir les deux plus grands rameaux de la souche slavonne, et de préparer ainsi l'union de toute la famille, non pas par le glaive qui provoque et perpétue les haines, mais par ces liens d'amour fraternel qui unirent toujours les Polonais et les Lithuaniens. C'est à l'indécision de Sigismond que la famille régnante des Romanof (voy.) doit le trône de Moscou.

Sigismond était héritier de la couronne de Suède. Son élection en Pologne devint par conséquent allier deux pays libres. La fatalité voulut que cette œuvre de patriotisme et de sagesse devint précisément pour les deux peuples la source des plus grands maux. Au lieu de réunir la Pologne et la Suède, Sigismond et ses fils, Ladislas IV et Jean-Casimir (voy.), fervents catholiques et déchus du trône de la Suède protestante, par suite de leur zèle religieux et des intrigues de Charles, duc de Sudermanie, qui avait usurpé leur couronne (1592), entraînent les Suédois et les Polonais dans une guerre de succession, qui, interrompue par plusieurs trêves, dura plus de 60 ans, et ne

finit qu'avec l'épuisement des deux peuples. Dans une république divisée en partis et agitée par des factions, il n'est pas difficile d'allumer une guerre civile; Charles-Gustave de Suède réussit aisément à déchaîner ce fléau contre la Pologne. En offrant la *Grande-Pologne* (c'est à-dire la Pologne ancienne) au duc de Prusse, la *Petite-Pologne* (Cracovie et les principautés russiennes) à Georges Rakotzy, palatin de Transylvanie, comme il avait promis la Lithuanie au prince Janus Radzivil, il obtint l'assistance des Brandebourgeois, des Transylvaniens et d'une partie des Polonais eux-mêmes. En même temps, les Cosaques, gênés dans leurs vieilles habitudes par la discipline que leur avait imposée Batory, irrités par les vexations des *starostes* (voy.) qui ne respectaient pas leurs franchises, et par le zèle du clergé catholique qui voulait les convertir au rit romain, excités surtout par les intrigues des tsars, avaient levé le drapeau de la révolte sous la conduite de l'hetman Chmielnicki (voy. ХМИЛЬНИЦЬКИЙ). Leur cri de liberté trouva de l'écho parmi les paysans polonais des provinces voisines, qui, comme eux, professaient la religion grecque. A la suite des Cosaques, les Moscovites et les Tatars avaient envahi la Pologne. Le pays entier fut mis ainsi à feu et à sang. Néanmoins telles furent encore ses ressources, qu'il sortit presque victorieux de la lutte. L'épouse des deux Wasa, Louise de Gonzague, développa dans cette occasion le caractère d'une grande reine. Appuyé, par elle, Czarniecki (voy.), chef des armées de Jean-Casimir (voy.), après avoir chassé les Suédois qu'il poursuivit jusque dans l'île d'Alsen (en Danemark), remporta plusieurs victoires sur les Moscovites au-delà du Borysthène, et rendit enfin la paix à sa patrie. Mais il fallut la racheter, malgré la victoire même, par de grands sacrifices; car d'un côté, les ravages d'une si longue guerre avaient fini par épuiser le pays, de l'autre, l'anarchie toujours croissante rendait la Pologne incapable de soutenir plus longtemps la lutte. C'est au milieu de ces calamités intestines, que la révolte établit sa légalité sous le nom de *confédérations* (voy.) en 1609, et que la fa-

meux *liberum veto*\* s'introduisit abusivement dans les diètes polonaises. Ainsi au moment où il fallait profiter de la victoire, les troupes se confédéraient pour réclamer leur solde, et quand il s'agissait de voter l'impôt ou d'empêcher le progrès du mal par un grand acte d'autorité, le *veto* d'un seul nonce, à l'instar de celui de Rome, arrêtait les délibérations de la diète et annulait les résolutions salutaires. Les sacrifices pour obtenir la paix, au milieu de pareils embarras, durent donc être immenses. Après avoir cédé la suzeraineté de la Moldavie au grand-seigneur (1619), il fallut, par le traité de Weblau (1657), reconnaître l'indépendance de l'électeur de Brandebourg en sa qualité de duc de Prusse. Par le traité d'Oliva (1660), une partie de la Livonie et de la Prusse royale dut être abandonnée à la Suède. Enfin Smolensk, Czerniéchow (Tchernigof) et l'Ukraine transboryshane furent cédés aux tsars de Moscou, par le traité d'Androussof (1667). Ce dernier traité fut le résultat de la défection des Cosaques, qui, n'ayant pas réussi à se rendre indépendants, prêtèrent hommage aux tsars. Les Cosaques, il est vrai, ne tardèrent pas à s'en repentir. A la mort de Chmielnicki, son successeur, Jean Wychowski, accepta le pacte de Hadziacz (1658), et rentra à la tête d'une grande portion des révoltés sous la domination polonaise; mais ce pacte n'ayant pas été fidèlement observé des deux côtés, une partie des Cosaques se soumit bientôt après à la Porte-Othomane. Doroszenko était alors leur chef.

Un demi-siècle de guerres sanglantes, soutenues au sein même de la Pologne, contre de si nombreux ennemis, amenèrent la décadence du pays. Sa population fut décimée par la peste, la famine et le glaive; ses terres furent dévastées et laissées incultes; ses villes rasées, et leurs

\*) Nous avons cité plus haut le texte du serment des rois: *Et si in aliquibus*, etc., ainsi que celui de la loi de 1565: *Nihil novi*, etc.; c'est le premier qui, avec le temps, servit à légaliser les confédérations, comme le *liberum veto* ne fut que l'application du second. Le droit exorbitant en vertu duquel un seul membre de la diète frappait de nullité, par son opposition individuelle, toutes les décisions de l'assemblée, reposait sur le précédent établi avec succès, en 1654, par le nonce Siciński.

habitants réduits à la misère; enfin tous les établissements industriels et scientifiques furent détruits, et la civilisation du pays reculée de plusieurs siècles. La Pologne perdit plus de 3 millions d'hommes. Les Tatars seuls avaient emmené 1,214,000 prisonniers. Malgré tant de calamités, gardienne toujours fidèle de la chrétienté, la Pologne ne lui manqua point quand, une dernière fois, l'islamisme vint la menacer.

Depuis l'établissement de la puissance othomane à Constantinople, les incursions des Cosaques en Turquie, et celles, mille fois plus terribles, des Tatars dans les provinces polonaises, fournissaient fréquemment aux deux états des motifs de plaintes mutuelles. Cependant un traité d'amitié liait les Jagellons avec la Porte. Soliman II avait transmis à son fils Sélim l'obligation de rester en paix avec le fils du vieux Sigismond. Osman I<sup>er</sup> et Sigismond Wasa confirmèrent les anciens traités. A l'époque dont nous parlons, la défection de Doroszenko ayant entraîné les Turcs en Pologne, ils envahirent toute la Podolie. La victoire de Chocim ou Khotine (1673), qui arrêta leurs progrès, éleva au trône le vaillant Jean Sobieski (1674-1696), alors hetman des armées polonaises. C'est dix ans après (1683) qu'à la prière de l'Empereur, Jean vint au secours de la chrétienté et remporta, sous les murs de Vienne, une victoire qui illustra à jamais les armes polonaises, mais qui, par ses suites, fut déplorable pour la Pologne. Un coup fatal fut porté à la puissance que l'accroissement de l'empire moscovite allait bientôt rendre la plus fidèle et l'unique alliée de la Pologne. Ce même coup livra définitivement à l'Autriche l'indépendance de la Hongrie, que plus d'un lien attachait à la Pologne, et qui certes, si elle fût restée libre, ne lui eût pas manqué dans ses jours de désastres.

La délivrance de Vienne fut le dernier triomphe, le dernier acte de puissance que la Pologne exerça au dehors. Il eut pour résultat le traité de Karlowitz (voy.), signé trois ans après la mort de Sobieski, et qui restitua la Podolie à la Pologne. Son territoire était encore de 25,335 lieues carrées, et sa population pouvait monter à 14 millions d'âmes. Mais tandis qu'en

Autriche, Léopold achevait de rendre son pouvoir absolu; tandis qu'en Russie, Pierre-le-Grand égorgeait les strélitz pour affermir l'autocratie des tsars, et que l'électeur de Brandebourg, devenu roi de Prusse, organisait militairement l'ancien fief polonais, la Pologne, placée au milieu de ces puissances, loin de songer à relever le pouvoir, n'était préoccupée encore que de préserver la liberté contre ses envahissements. Pour comble de malheurs, de nouveaux événements rendirent irrémédiables les maux qui désolaient ce pays.

Le successeur de Sobieski, Auguste II (1697-1733), électeur de Saxe, d'accord avec Pierre-le-Grand, recommença la guerre contre la Suède. Charles XII qui y régnaît alors, d'abord victorieux des Saxons et des Moscovites, au point d'avoir pu disposer de la couronne d'Auguste en faveur de Stanislas Leszczyński, palatin de Poznan (1704), fut, cinq ans après, détaît à la bataille de Poltava. De ce moment les tsars n'eurent pas de rivaux. Par les folles guerres qu'elles s'étaient faites entre elles, la Turquie, la Suède et la Pologne, avaient frayé elles-mêmes le chemin de la grandeur à leur ennemi naturel. Obscur jusqu'alors, l'empire Moscovite put sans obstacle s'élever au premier rang. La plus faible par suite de son anarchie, la Pologne ressentit la première l'effet de son aveuglement; le tour des deux autres puissances devait venir après.

La bataille de Poltava ayant rétabli Auguste sur le trône de Pologne, raffermi son alliance avec Pierre-le-Grand. L'amitié de la Russie, plus dangereuse que son hostilité, ne tarda pas à porter ses fruits. Les tsars parvinrent bientôt à asseoir leur influence dans le pays. Et quand, avec le temps, ils firent habilement accepter à la Pologne leur *garantie* de toutes ses libertés, c'est-à-dire de son anarchie, dès lors, comme nous l'avons dit, les maux qui la rongeaient devinrent irrémédiables; car perpétuer l'anarchie dans ce pays était dès-on-fois le premier soin des tsars. Pierre-le-Grand, qui avait changé le titre de tsar de Moscou contre celui d'empereur de *toutes les Russies*, dont la plupart étaient encore polonaises,

préparait à ses successeurs les voies pour devenir maîtres effectifs de tous ces pays.

Parmi les vices des institutions polonaises, le *liberam veto*, cette fatale *prunelle de la liberté*, tenait indubitablement la première place. Toléré jusqu'alors, cet abus fut d'abord, par l'influence de Pierre, érigé en loi, en 1718. La seule autorité qui restait, la diète, étant ainsi réduite à l'impuissance, l'anarchie arriva dès lors à son comble. Sous le règne du successeur d'Auguste II, pas une seule diète ne put achever ses délibérations. La diète de 1718, rassurée par son *allié* sur la sécurité du pays, fixa l'armée à 24,000 hommes, et les revenus du trésor à 5 millions de fr. seulement. La Pologne n'eut plus ainsi à opposer qu'une inertie forcée à toutes les intrigues et les entreprises extérieures. Aussi le grand Frédéric recrutait impunément en Pologne ses armées pendant la guerre de Sept-Ans, et payait les denrées qu'il en tirait avec de la fausse monnaie. Les troupes *alliées* ne quittaient plus la Pologne: si parfois la clameur publique ou l'insistance de la Porte Ottomane les forçait à se retirer, bientôt l'alliance leur offrait le prétexte de rentrer; et telle fut la situation malheureuse du pays, que toutes les factions appelaient tour à tour ce funeste appui; car rien ne put se faire, si ce n'est sous la sanction des basfonnettes moscovites. Enfin, la *libre élection* des rois ne fut plus que l'œuvre d'une manœuvre des troupes *alliées*: c'est par leur protection que furent élus les deux derniers rois, Auguste III, électeur de Saxe, fils d'Auguste II (1733), et son successeur Stanislas-Auguste Poniatowski (1764). Voy. ces noms.

Malgré les avertissements donnés par plusieurs de ses rois ou de ses hommes d'état, la nation courait aveuglément vers l'abîme. Il était clair que le mal gisait surtout dans la licence tribunitienne de la noblesse, qui eut pour conséquence l'impuissance complète du gouvernement, ainsi que dans la servitude du peuple, cause principale de la misère du pays. Instituer un pouvoir fort, capable de se faire obéir, et rendre ses droits au peuple, telles étaient les grandes mesures qu'il fallait adopter sans délai. Malheu-

rousement, la classe privilégiée dont dépendait toute réforme, était trop nombreuse et trop forte pour s'en laisser imposer une, et il fallait que beaucoup de préjugés fussent d'abord vaincus, pour que, éclairée enfin sur la situation du pays, elle fit spontanément le sacrifice de privilèges que deux siècles de possession lui avaient fait regarder comme des droits acquis, et que, dans sa fatale erreur, elle proclamait sa *liberté d'or*.

L'ère de la régénération morale de la nation polonaise date du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. A la tête des patriotes qui commencèrent l'œuvre, il faut placer Stanislas (voy.) Leszczyński. De roi de Pologne, devenu duc de Lorraine et de Bar, il n'oublia point sa patrie. C'est à sa cour et dans les établissements fondés par lui, que se formèrent ceux qui les premiers osèrent à corriger les vieux abus des institutions polonaises. Après Stanislas, virent les princes Czartoryski (voy.), Michel et Auguste, qui eurent le courage d'affronter l'impopularité en abordant franchement la source du mal. Après avoir participé puissamment à l'élévation de Stanislas-Auguste, leur parent, ils employèrent leur influence auprès de lui pour assurer un meilleur avenir à la patrie. Ainsi, dès les premiers jours du règne de ce roi, les revenus du pays furent augmentés, le *liberum veto* restreint aux seules questions politiques, le pouvoir des grands dignitaires réduit, et par conséquent l'autorité suprême un peu relevée. Stanislas établissait en même temps une école militaire et la première fonderie de canons en Pologne. D'autres mesures non moins importantes devaient suivre celles-ci : la diète de 1766 allait abolir complètement le *liberum veto*, augmenter les impôts et l'armée régulière. Mais ce n'était pas dans ces vues que Catherine II (voy.) avait appuyé l'élection de son ancien favori au trône de Pologne. La tsarine, qui payait les philosophes de Paris pour leur faire dénoncer l'anarchie polonaise à l'opinion européenne, signait en même temps avec un autre philosophe, Frédéric II, un traité secret (1764) par lequel ils se promirent mutuellement « de prévenir et subvertir par tous les moyens possibles,

et d'avoir même, en cas de besoin, recours à la force des armes, pour garantir la république polonaise du renversement de sa constitution, de son droit de *libre élection* et de ses autres lois fondamentales. » Le cas prévu étant arrivé, les troupes alliées, sans chercher de prétexte, envahirent aussitôt la Pologne, et le ministre de l'impératrice (voy. ROPNINE), après avoir poussé l'insolence et la violation du droit des gens jusqu'à faire enlever de Varsovie (13 oct. 1767) trois sénateurs des plus influents, qui furent déportés en Russie, obtint par force, de la diète de 1768; la promulgation des fameuses lois cardinales et de celles concernant les *matières d'état*, qui non-seulement remirent en vigueur le *liberum veto*, mais consacrèrent encore, en 37 articles, tous les autres abus qu'aucune loi écrite n'avait sanctionnés jusqu'alors. Huit jours après cet acte de violence, les plus ardents parmi les patriotes arborèrent le drapeau de la célèbre confédération de Bar (voy. ce mot); et quoique le pays fût occupé par les armées ennemies, tenant entre leurs mains les arsenaux et toutes les positions militaires, les confédérés, conduits par le brave Pulaszki, n'en luttèrent pas moins 4 ans avec gloire et quelquefois même avec bonheur. La France leur envoya quelques officiers expérimentés; la Turquie déclara la guerre à la Russie. Mais bientôt le ministère du duc de Choiseul ayant été renversé en France, et l'armée turque battue par Roumentsof, les confédérés, privés de cet appui et de celui de leur roi, que maladroitement ils avaient traité comme l'instrument de la Russie, finirent par succomber.

Ce fut le signal du premier démembrement de la Pologne. Frédéric le fit proposer à Catherine par l'entremise de son frère, Henri de Prusse (voy. T. XIII, p. 684\*) : elle n'y acquiesça qu'à regret. Le partage n'était pas dans les intérêts du cabinet moscovite : saisi d'avance de sa proie, il regardait déjà la Pologne comme une de ses provinces, et

(\*) Voy. aussi l'art. HERTZBERG, où nous avons consigné dans une note notre opinion, conforme à celle de l'auteur, sur les causes de cet événement à jamais regrettable. S.

n'attendait que le moment opportun pour s'en déclarer à lui seul le maître. Mais les efforts des confédérés, ainsi que les nouvelles tendances de l'esprit national en Pologne, ayant fait craindre à Catherine que le butin lui échappât, elle finit par accueillir la proposition de Frédéric. Il fallait encore obtenir le consentement de l'Autriche : l'offre d'une part dans le démembrement vainquit la *répugnance* de la picuse Marie-Thérèse. Joignant l'ironie au crime, les trois cours publièrent alors leurs fameuses déclarations de 1772, pour *démontrer* leur bon droit, et envahirent ce qu'elles trouvaient à leur convenance. La Russie poussa ses limites à la Duna et au Borysthène; la Prusse étendit les siennes au Netec (Netze), et l'Autriche s'étant emparée de l'ancienne Russie-Rouge ou Galicie, la Vistule et le Sån devinrent ses frontières. Marie-Thérèse a dit avec raison qu'elle avait demandé *une part exorbitante* dans le partage, espérant, affirmait-elle, de rompre ainsi les négociations. Sa part fut effectivement immense, et la perte éprouvée de ce côté fut la plus sensible pour la Pologne : avec le territoire le plus riche et le plus peuplé, elle perdait à la fois sa frontière la plus forte, celle des Karpathes. Au moins, du côté de la Russie, restait-elle gardée par la Duna et le Borysthène. Les cabinets spoliateurs, en faisant signer à la Pologne la cession des territoires envahis, lui garantirent solennellement le reste de ses possessions !

La situation du pays était devenue des plus critiques. Humilié, opprimé, prévoyant sa fin, il sentait plus que jamais l'urgence des réformes, et il lui était interdit de s'en occuper. « *Le moindre changement*, disait le ministre de Catherine II, serait regardé par elle comme une *violation* des traités. » Cependant sans se décourager, impuissante à repousser de vive force le joug étranger, la Pologne résolut de préparer au moins les moyens de résistance pour un meilleur temps. L'ordre des jésuites ayant été supprimé à cette époque, ses immenses fonds furent consacrés au profit de l'éducation nationale : une commission d'éducation publique fut instituée à cette occasion. Bientôt les lumières du siècle des Jagellons com-

mencèrent à reparaitre en Pologne. L'espoir de la patrie, la jeunesse, remplit l'École militaire : son commandant, le prince Adam Czartoryski, envoyait à ses frais les meilleurs sujets à l'étranger pour y achever leurs études. Sorti des écoles militaires de Varsovie et de Versailles, l'illustre Kosciuszko alla faire ses premières armes en Amérique; le neveu du roi, Joseph Poniatowski, depuis maréchal de France, se mit au service de l'Autriche; Dombrowski (voy. tous ces noms) à celui de Saxe, pour exercer leurs bras à venger un jour la patrie. A la même époque, le chancelier Zamoycki (André) fut appelé à préparer le projet d'un nouveau code de lois, où il avait posé les premières bases de l'émancipation du peuple.

Quinze années s'étaient écoulées au milieu de ces préparatifs, quand vint le moment où la Russie, ayant à soutenir une guerre contre la Turquie et la Suède, laissa un instant respirer librement la Pologne. Les Polonais résolurent de profiter de ce moment de répit pour consommer la réforme de leur organisation politique. Une assemblée constituante fut alors convoquée, et tel était déjà le développement de l'esprit de réforme en Pologne, qu'une double représentation de la noblesse adopta à l'unanimité, le 3 mai 1791, une constitution dont les bases, quelque insuffisantes qu'elles seraient aujourd'hui, n'en furent pas moins assez sages pour ne laisser aucun vieil abus sans réforme. Ainsi, le trône fut rendu héréditaire dans la maison de Saxe; les ministres, jusqu'alors nommés à vie, furent subordonnés à l'autorité royale; le *liberum veto* et les confédérations furent abrogées; la bourgeoisie, admise à l'exercice des droits politiques, devait par degré être élevée au niveau de la noblesse; on reçut le reste du peuple sous la protection de la loi; l'armée régulière devait être portée à 100,000 hommes, et la noblesse s'engagea à payer annuellement un dixième de son revenu au trésor public. En même temps, pour rendre hommage au principe de l'égalité, que les auteurs de la constitution n'osèrent encore proclamer que très imparfaitement, un grand nombre de nobles, sans attendre le terme de 25

ans, marqué par la constitution pour opérer cette nouvelle réforme, renoncèrent à leur antique prééminence pour se faire recevoir bourgeois; d'autres émancipèrent complètement leurs serfs, et dans plusieurs localités, ils partagèrent même leurs terres entre leurs anciens vassaux. Et, de même que l'anarchie polonaise n'avait été ni sanguinaire ni pernicieuse aux états voisins, toutes ces réformes furent faites spontanément, sans verser une goutte de sang, et même sans que les spoliateurs de la Pologne fussent menacés dans la possession des provinces qu'ils avaient démembrées de son territoire.

Tout semblait présager un meilleur avenir à la Pologne. Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, avait conclu avec elle (1790) une alliance offensive et défensive (voy. T. XI, p. 653). L'Europe entière applaudissait à la sagesse des patriotes, quand la Russie, ayant hâte d'empêcher l'œuvre commencée sous de si heureux auspices, s'empressa de faire la paix avec la Suède et la Turquie, pour tourner ses troupes contre la Pologne. Elle refusa formellement de reconnaître la nouvelle constitution, et appuya le parti des mécontents qui protestait contre elle, et qui est connu sous le nom de la confédération de Targowica. Aussitôt, Frédéric-Guillaume déserta la cause polonaise. Alors en guerre contre la révolution française, il s'enfuit des champs de Valmy pour se joindre à la Russie. L'organisation de l'armée polonaise venait seulement d'être commencée. Rassemblée sous les ordres du prince Joseph Poniatowski, elle arrête un moment les agresseurs à Zielonca et à Dubienka; mais Catherine rassure le roi et la nation sur ses intentions, et lorsque, par ce moyen, elle est parvenue à les tromper, appuyée par la Prusse, elle use du droit du plus fort et exécute le second partage (13 juillet et 25 septembre 1793). Catherine porte alors les frontières de la Russie jusque sous les murs de Vilna et de Dubno, et Frédéric-Guillaume, après avoir envahi Dantzic et Thorn, pousse celles de la Prusse jusqu'à la Piliça et presque jusqu'aux portes de Varsovie.

Ce qui restait de l'ancienne Pologne, fut occupé par les troupes moscovites. Le

ministre de Catherine, qui gouvernait en proconsul le pays, venait de faire désarmer la plus grande partie des troupes de la république, quand, poussée par le désespoir, celle-ci leva le drapeau de l'indépendance. Par l'acte de confédération signé à Cracovie, le 24 mars 1794, le général Kosciuszko fut mis à la tête des patriotes. Le 7 mai, il proclama l'égalité de tous les Polonais. Cependant 150,000 Prussiens, Russes et Autrichiens se réunirent. Vainqueurs à Raclawicé et à Varsovie, qui, assiégés pendant deux mois par les troupes réunies, sortit triomphante du combat, les Polonais, seuls contre tant d'ennemis, ne purent résister longtemps. Toutefois, la lutte dura huit mois. Après la défaite de Kosciuszko à Maciejowicé (voy.), Souvorof (voy.) parut devant le faubourg de Praga, qu'il prit d'assaut : 13,000 vieillards, femmes et enfants furent passés au fil de l'épée\*. Varsovie fut occupée le 9 novembre 1794. Les prisons des trois puissances s'emplirent alors de patriotes polonais : 14,000 de ces malheureux furent envoyés en Sibirie pour expier le crime d'avoir défendu leur patrie!

Rien ne s'opposait plus au partage définitif de la Pologne : ses enfants étaient désarmés, le droit et les principes de la morale publique, déjà foulés aux pieds dans les deux premiers démembrements, et l'opinion publique, que Frédéric II et Catherine avaient pris à tâche de corrompre, n'étaient plus un frein contre l'avidité des cabinets spoliateurs. La vaillante nation qui pendant si longtemps avait été la frontière armée de la chrétienté et de la civilisation, fut donc rayée du nombre des nations, sans que son cri, qui

(\*) Nous ne voudrions pas garantir la parfaite exactitude de ces chiffres; et quiconque lira nos art. CATHERINE II, FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, RUSSIE et autres, ou notre brochure *La Pologne et la Russie* (Paris, 1831), ou seulement le présent article, dû à un des chefs de l'émigration polonaise et que nous n'hésitons pas à admettre, ne nous accusera pas de partialité si nous ajoutons qu'il ne faut pas, en jugeant ces horreurs, oublier les événements qui s'étaient passés du 17 au 19 avril, dans Varsovie, où 7,000 Russes, sous les ordres du général Igelström, avaient été sabrés en grande partie par les Polonais. Pour plus de détails, nous renvoyons itérativement à PONIATOWSKI, KOSCIUSZKO, DOMBROWSKI, KOLLONTAY, SOUVOROF, etc., etc. J. H. S.

retentit d'une extrémité de l'Europe à l'autre, eût été entendu!

Par l'acte du dernier partage, signé à Saint-Pétersbourg, le 24 octobre 1795, les rives de la Piliça, du Boug et du Niémen marquèrent les frontières de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. Stanislas-Auguste signa son abdication, le 25 novembre, à Grodno, et mourut 3 ans après à Saint-Pétersbourg.

Après avoir englouti la Pologne, les alliés, amorcés mais non rassasiés, convoitaient la France, qui, en fermentation révolutionnaire, leur semblait alors incapable de repousser leur agression. Les dernières convulsions de la Pologne les avaient forcés de se dessaisir pour un moment de cette nouvelle proie; maintenant le temps semblait venu de se jeter sur elle. Alors les patriotes polonais qui échappèrent au glaive et aux cachots des oppresseurs, vinrent se ranger sous les drapeaux français. Des légions polonaises se formèrent d'abord auprès de l'armée d'Italie (1796), ensuite auprès de celle du Rhin (1799), à la voix de Dombrowski, leur chef. Rayée de la carte de l'Europe, la Pologne vivait ainsi dans le camp français. Cependant les traités de Campo-Formio, de Lunéville et de Presbourg furent signés sans qu'aucune mention fût faite d'elle. Après la bataille d'Iéna sciemment, l'empereur des Français se rappela les sacrifices des légionnaires. A son appel, 30,000 Polonais des provinces prussiennes prirent les armes pour combattre sous ses drapeaux à Dantzig, à Eylau et à Friedland. Les Polonais des provinces envahies par les Russes allaient suivre l'exemple de leurs frères de Varsovie, quand la paix de Tilsitt (1807) mit un terme à la guerre. L'existence politique fut alors rendue à la partie de la Pologne que les Prussiens avaient envahie lors du second et du troisième partage, moins le district de Bialystok qui fut cédé à la Russie, et la ville de Dantzig qui fut déclarée libre. Le tsar ayant obtenu de Napoléon la suppression du nom de Pologne, le nouvel état reçut celui de *duché de Varsovie*. 2,500,000 âmes de population, sous le sceptre de Frédéric-Auguste (voy.), roi de Saxe, que la convention de 1791

avait une fois déjà appelé à ce trône, formèrent ainsi le noyau d'une Pologne restaurée. Cette restauration commencée, l'occasion de revendiquer les autres portions de l'ancienne Pologne ne tarda pas à se présenter. 30,000 Autrichiens envahirent le duché de Varsovie, en 1809. Ses plus beaux régiments étaient alors en Espagne. A la tête de 8,000 hommes, le prince Joseph Poniatowski pénétra à son tour dans les provinces polonaises d'Autriche, et, un mois après, tout le pays jusqu'aux pieds des Karpathes arbora le drapeau national. Le traité de Vienne ne réunit cependant que la moitié de cette conquête et la ville de Cracovie au duché de Varsovie; l'autre moitié et Léopol furent restituées à l'Autriche par Napoléon. La Russie obtint les districts de Tarnopol et de Zaloszczyki.

Le duché comptait ainsi au-delà de 4 millions d'âmes, lorsque vint le moment où le troisième spoliateur de la Pologne allait être attaqué à son tour. Les vœux les plus ardents des Polonais semblaient être près de se réaliser. Par un article secret du traité conclu le 14 mars 1812 avec l'Autriche, Napoléon promettait à celle-ci la restitution de l'Illyrie, en échange du reste de la Galicie. La Pologne allait renaitre grande et puissante; ses mœurs étaient régénérées, les vices de ses anciennes institutions réformés. Le duché de Varsovie avait adopté le code français et une charte plus conforme à ses besoins, dictée par Napoléon lui-même; ses diètes, guéries de la vieille *turbulence polonaise*, épui-saient à l'unanimité toutes les ressources du pays, afin de mettre sur pied 80,000 hommes; et quand, le 28 juin 1812, l'indépendance de l'*ancienne* Pologne fut enfin proclamée solennellement à Varsovie, avec l'assentiment de l'empereur des Français, l'enthousiasme des Polonais ne connut plus de bornes. On le sait, leur joie fut courte. Entraîne par la victoire, Napoléon rejette le conseil de s'arrêter à Smolensk, pour organiser 300,000 Polonais avant de s'avancer sur Moscou. Les Lithuaniens avaient à peine formé quelques régiments pour augmenter les phalanges nationales, quand il fallut déjà battre en retraite. Dès les premiers jours



de 1813, les troupes russes occupèrent le duché de Varsovie; et lorsque la coalition eut vaincu la France, les Polonais, fidèles jusqu'au dernier moment à leur alliée, retombèrent de nouveau sous le joug de leurs oppresseurs.

L'existence du duché de Varsovie eut cette influence sur la situation des habitants des autres provinces polonaises, que partout leurs souffrances furent allégées, partout les gouvernements sentirent la nécessité d'arrêter les persécutions et de flatter même leurs nouveaux sujets pour que le sort de leurs frères indépendants fût moins envié par eux. L'empereur Alexandre parvint ainsi à se concilier l'esprit des populations qui lui échurent en partage, car il n'épargnait aucun soin, aucune promesse pour se les attacher. C'est en tirant parti de cette disposition du tsar que les patriotes, tels que le prince Czartoryski, purent impunément nourrir l'esprit national parmi leurs compatriotes. Le moment d'accomplir ses promesses était venu pour Alexandre : le congrès de monarches s'était assemblé à Vienne (1815), « pour rétablir les principes de la justice éternelle ébranlée par la révolution française. » Mais il semble qu'une fois remis des inquiétudes que lui inspiraient le duché de Varsovie et Bonaparte, Alexandre ne pensa plus qu'à satisfaire à la lettre et non au fond de ses promesses. Le royaume de Pologne fut donc reconstitué; mais, en réalité, ce ne fut qu'un nouveau partage. Des dix départements du duché, deux furent livrés au roi de France, sous le nom du *grand-duché de Posen* (voy.), les salines de Wieliczka furent données à l'Autriche, et la ville de Cracovie (voy.), longtemps disputée par les trois puissances, fut élevée au rang de *état libre, indépendant et strictement neutre*. Le reste seulement recut le nom pompeux de *royaume de Pologne*, et fut réuni à jamais à l'empire de Russie. Le territoire de ce pauvre royaume ne fut pas même augmenté par l'adjonction de la Lithuanie et des autres provinces polonaises de l'empire : seulement, le même traité qui créa le royaume, garantit à ces provinces, ainsi qu'aux provinces polonaises laissées entre les mains

des deux autres puissances, une *représentation* et des *institutions nationales*.

Le nouveau royaume obtint d'Alexandre une charte libérale : c'était une dernière satisfaction accordée à l'opinion, dont la puissance lui avait ouvert les portes de Paris. Mais bientôt, le congrès de Carlsbad (1819) donna à l'Europe le signal d'une nouvelle politique. Les franchises octroyées aux Polonais leur furent arrachées l'une après l'autre; et le grand-duc Constantin (voy.), jusqu'alors chef de l'armée polonaise, devint de fait gouverneur militaire du pays. Il n'en fallait pas davantage pour faire évanouir les rêves d'espérance que les procédés d'Alexandre avaient d'abord éveillés parmi les Polonais. L'idée de la régénération de la Pologne entière, que ne purent étouffer les désastres de la campagne de 1812, reprit alors son empire : un grand nombre d'associations secrètes entreprirent l'œuvre patriotique; et le soleil de juillet ayant mûri leurs projets, le lieutenant Pierre Wysocki, l'un des chefs de l'école militaire de Varsovie, leva, le 29 nov. 1830, l'étendard d'une nouvelle guerre d'indépendance. Le général Chłopiński (voy.) fut aussitôt reconnu dictateur d'un accord unanime; et les Polonais prouvèrent ainsi encore une fois à l'Europe qu'ils ne s'aveuglaient plus sur les dangers de la monarchie.

Vingt-huit mille hommes de troupes, 100 pièces d'artillerie et environ 60 millions de fr., telles furent les ressources que l'insurrection polonaise eut d'abord à opposer à l'ennemi. Il ne fut pas difficile au patriotisme national d'augmenter les troupes, le trésor et les magasins de l'armée; mais il y eut d'autres besoins auxquels le dévouement et les sacrifices ne pouvaient nullement satisfaire. La Pologne ne possédait ni dépôts ni manufactures d'armes : c'était une précaution prise d'avance par ses ennemis; et aussitôt le mouvement commencé, la Prusse et l'Autriche fermèrent hermétiquement leurs frontières pour qu'aucun transport de l'étranger ne pût arriver aux insurgés. Ce sont donc des paysans armés de faux qui vinrent compléter les rangs de l'armée insurrectionnelle. L'armée russe (voy. DIEBITSCH), aguerrie

dans la campagne de Turquie, et forte de 106 bataillons, de 136 escadrons, de 11 régiments de Cosaques, de 400 pièces d'artillerie, avec 10,000 canonniers, envahit le petit royaume au commencement de février 1831. Le 19 du même mois, elle déboucha sur les plaines en face de Varsovie. Alors commença cette lutte d'un homme contre trois, d'une bouche à feu contre quatre, qui finit six jours après par la sanglante journée de Grochow, où 10,000 Polonais, et deux fois autant de Russes, furent mis hors de combat. Le coup fatal qui renversa le général Chłopiński au moment même où il conduisait ses bataillons à l'attaque décisive priva les Polonais du fruit de leurs efforts; mais le prestige attaché aux forces du colosse russe n'en fut pas moins détruit ce jour-là en face de l'Europe étonnée, qui n'avait pas donné *quinze jours* de vie à l'émeute de Varsovie.

Le dictateur, vieux soldat de l'empire, n'eut de confiance que dans les troupes régulières. Vu leur petit nombre, il avait résolu d'attendre l'ennemi sous les murs de la capitale, et d'entreprendre une guerre offensive alors seulement qu'il aurait remporté une victoire complète dans une grande bataille. La bataille de Grochow n'ayant point eu ce résultat, il s'ensuivit que les insurrections locales dans les anciennes provinces polonaises, laissées sans appui et surtout sans armes, ne pouvant se développer, furent dans la suite facilement étouffées, et que la guerre se réduisit à la défense stratégique de Varsovie, ce foyer de l'insurrection, et à la fois son unique dépôt d'armes et de toutes ses ressources. Les Russes, qui devaient *rouler la Pologne* pour écraser ensuite la révolution en France, arrêtés à Grochow, attendirent des renforts avant de passer la Vistule. Ils voulaient attaquer la ville de son côté le plus faible, ou bien la cerner, la bloquer, et la prendre par la faim, lorsque, prévenus par le nouveau généralissime polonais Skrzynecki (voy.), aussitôt que le printemps lui eut permis de se mettre en campagne, ils furent battus à Wawer, à Dembé et à Igané, où ils perdirent 16,000 prisonniers. La cause polonaise paraissait triompher : un pas de plus, et peut-être l'armée

russe démoralisée, affamée, aurait-elle été forcée de faire sa retraite. Malheureusement, Skrzynecki, plus brave que hardi, s'arrêta, et laisse à l'ennemi le temps de se rallier.

En attendant, l'empereur Nicolas (voy.) fait ramasser toutes les garnisons des villes, les vétérans, les troupes de la marine et les matelots; il appelle les dépôts lointains des régiments de Sibérie et du Caucase, met en campagne le reste des gardes impériales, complète en toute hâte les réserves, et envoie tous ces renforts en Pologne. Skrzynecki, après avoir masqué avec habileté son mouvement à l'armée du feldmaréchal Diebitsch, s'avance, au mois de mai, à la tête de 30,000 hommes pour attaquer le grand-duc Michel, qui amenait une partie de ces renforts. Pour la première fois, les Polonais allaient se trouver en nombre plus fort que les Russes. La victoire paraissait certaine. Mais la même hésitation qui arrêta les succès si brillants de l'expédition du mois d'avril laissa échapper le grand-duc et son corps. Diebitsch eut alors le temps d'accourir avec toute l'armée; et le 26 mai, dans les plaines d'Ostrolenka (voy.), Skrzynecki, avec ce beau courage qu'il retrouvait toujours dans la chaleur du combat, engagea une lutte non moins sanglante que celle de Grochow, et où il n'y eut non plus d'autres prisonniers de guerre que les blessés ramassés sur le champ de bataille.

Toutes leurs tentatives pour traverser la Vistule sous le feu des canons polonais ayant échoué, les Russes se décidèrent, à la fin de juillet, à effectuer le passage à l'abri des frontières prussiennes. Leur ligne de communication avec la Russie fut alors rompue. Dans une pareille situation, toute autre armée eût été perdue sans ressource; mais la Prusse était fidèle alliée des Russes : armes, munitions, vivres, hôpitaux, tout y était préparé pour eux; et au besoin, ils pouvaient même compter sur un secours effectif; car les troupes prussiennes, réunies en *corps d'observation* sur les frontières de Pologne, n'attendaient qu'un signal pour envahir ce pays.

Bloquée hermétiquement par les alliés de la Russie, d'un autre côté, cernée par

les troupes de l'empereur, l'insurrection tira toutes ses ressources, depuis le mois de février jusqu'au mois d'août, de la rive gauche de la Vistule. La Vistule une fois franchie par les Russes, bientôt cette partie du pays fut occupée et dévastée. Varsovie, réduite à elle-même\*, ne renfermait que pour 11 jours de vivres quand l'armée ennemie y mit le siège. Il fallut, pour s'approvisionner, renvoyer une moitié des troupes sur la rive droite de la Vistule, que le gros de l'armée russe venait d'abandonner. Le feldmaréchal Paskévitch (voy.) profita du moment : le 6 septembre, il attaqua la ville, à la tête de 80,000 hommes et 400 pièces d'artillerie. Les Polonais n'avaient à lui opposer que 30,000 hommes mal armés, et des remparts en sable faits à la hâte et dépourvus en grande partie d'artillerie; un seul ouvrage était palissadé. Cependant l'assaut dura deux jours : les pertes des Russes furent immenses; mais l'élite de l'armée polonaise, qui était à 30 lieues de distance, avertie trop tard du danger que courait la ville, n'ayant pu arriver à son secours, elle tomba entre les mains de l'ennemi.

Le 8 septembre, l'armée de Varsovie se retira sous les remparts de Modlin, sur la rive droite de la Vistule. Quelques semaines après, les divers corps polonais, privés de subsistances et de munitions, séparés l'un de l'autre par le fait même de l'occupation de la capitale, n'ayant pas réussi à se rallier, furent forcés, après quelques efforts malheureux, à faire leur retraite et à déposer leurs armes en Autriche et en Prusse. Nous ne dirons rien des mesures qui atteignirent alors les individus : nous citerons seulement celles, plus importantes pour l'histoire, qui se rapportent à la dénationalisation du pays. Le cabinet russe entreprit franchement cette œuvre. La charte du royaume, octroyée par Alexandre, fut remplacée par le statut organique du 26 février 1832, et d'un seul trait toutes les anciennes franchises furent abolies. Dès lors, ses revenus du royaume sont versés dans

le trésor impérial de Saint-Petersbourg; l'administration est livrée aux fonctionnaires russes; la langue moscovite rendue obligatoire dans toutes les écoles, et l'ancienne division territoriale assimilée à celle de la Russie, pour faire ainsi disparaître la *séparation* entre les deux pays, que les traités avaient garantis. L'armée nationale est abolie : au moyen du recrutement, tous les ans la jeunesse polonaise est déportée dans les provinces les plus lointaines de l'empire; tous les ans, on lève un impôt d'*enfants pauvres* pour être envoyés au fond de la Russie\*; des populations entières y sont transportées de force; le rit grec est protégé, au détriment de la religion nationale; les domaines publics et les biens confisqués aux patriotes sont distribués aux Russes, obligés par l'acte de donation de créer des majorats gréco-russes. Enfin l'université de Varsovie est dissoute, et toutes les bibliothèques et les musées sont enlevés encore une fois du pays.

Quant aux anciennes provinces polonaises qui ne faisaient point partie du royaume, les traités de 1815, qui leur avaient assuré une *représentation et des institutions nationales*, y sont respectés moins encore, et aucun moyen n'y est plus épargné pour extirper jusqu'au moindre vestige de son antique nationalité. En 1840, toute la population professant la religion grecque, unie par le concile de Florence à l'Église romaine, et dont Catherine II avait déjà forcé une partie à adopter le rit russe, fut ramenée dans la communion de l'Église orientale. Voy. UNION.

Pendant, comme après la défaite de 1794, 6000 enfants de la Pologne transportèrent leurs pénates chez les peuples amis, en France, en Angleterre, et jusqu'en Amérique. Une représentation nationale, formée d'après la loi, suivit dans l'exil les émigrés, et attend avec eux de meilleurs jours. TH. M.-KI.

Les deux principaux historiens de la Pologne, Dlugosz et Naruszewicz, ont des articles spéciaux dans cet ouvrage; on

\* On trouvera le récit des événements qui eurent lieu dans son sein, notamment dans la fameuse nuit du 15 août, aux art. SKARZYŃSKI, BOMBELLI et KACZOWIECKI. S.

(\*) Cette mesure, dictée par une politique moins humaine qu'habile peut-être et décidée, a été prise effectivement en 1832; mais nous n'avons nulle connaissance de sa répétition périodique. S.

verra plus loin, à l'art. de la littérature polonaise, qu'il faut y ajouter Mathieu Cholewa, Martinus Gallus, Vincent Kadlubek et Bogufal pour les temps les plus anciens; Bielski, Strykowski et Kromer pour les époques suivantes; et de nos jours MM. Lelevel (*voy.*) et Bandtké (2 vol. in-8°). On peut consulter en outre : de Solignac, *Histoire générale de la Pologne*, Amsterd., 1751, 6 vol. in-12; Al. Bronikowski, *Geschichte Polens*, Dresde, 1827, 4 vol.; Zielinski, *Histoire de Pologne*, Paris, 1830, 2 vol.; Rœpell, *Geschichte Polens*, t. I<sup>er</sup>, Hamb., 1840. Et pour certaines époques seulement : de Salvandy, *Histoire de la Pologne avant et sous le roi Jean Sobieski*, Paris, 1823, 3 vol. in-8°; Rulhière, *Histoire de l'anarchie de Pologne et du démembrement de cette république*, Paris, 1807, et *ib.*, 1819, 4 vol. in-8°; comte Ferrand, *Histoire des trois démembrements de la Pologne*, pour faire suite à l'ouvrage précéd., Paris, 1820, 3 vol. in-8°; M. Oginski, *Mémoires sur la Pologne et les Polonais, depuis 1788 jusqu'en 1815*, Paris, 1827, 4 vol.; L. Chodzko, *Histoire des légions polonaises en Italie*, Paris, 1829; et une multitude d'ouvrages publiés depuis la dernière émigration. Pour le tableau géographique et statistique du pays, nous citerons en outre des ouvrages déjà indiqués à la p. 2 : Malte-Brun, *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, Paris, 1807, in-8°; éd. refondue et augmentée par M. L. Chodzko, 1830, 2 vol. in-8°. Enfin, sans rappeler que nous avons nous-même consacré à la Pologne de nombreuses pages dans notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande* (dont nous préparons une nouv. éd.), nous mentionnerons encore la *Géographie de l'est de l'Europe* (en polonais), par le comte Stanislas Plater, et les excellentes esquisses renfermées dans l'ouvrage anonyme suivant : *Reise eines Liefländers von Riga nach Warschau*, Berlin, 1795, 6 livraisons in-12.

S.  
**POLONAISE** (*polacca*), danse nationale des Polonais, d'un caractère grave et solennel, dont la mesure est toujours à trois temps et le mouvement modéré. Le principal caractère de cette danse est

un rythme boiteux que marque la syncope de la seconde note du premier temps et la cadence finale du motif qui, au lieu de tomber comme de coutume sur le temps fort, vient se terminer sur le temps faible. Ces anomalies ont quelque chose de si gracieux, que les compositeurs se sont emparés de cette forme, à laquelle ils ont appliqué la coupe du rondeau et dont ils ont fait le même usage que de celui-ci. On a d'abord introduit les polonaises dans la musique instrumentale, puis dans la vocale; certains opéras en renferment de délicieuses.

J. A. DE L.

**POLONAISES** (LANGUE ET LITTÉRATURE). La langue polonaise, répandue depuis l'Oder jusque vers la Duna et le Borysthène, depuis la mer Baltique jusqu'aux Karpathes, appartient à la famille des langues slavonnes. Mais, formée, pour ainsi dire, depuis l'introduction du christianisme dans ces régions, et par le clergé romain, elle a une construction imitée du latin : sa grammaire est parfaitement calquée sur celle de cette langue ancienne. Les substantifs et les adjectifs ne se modifient point, dans la langue polonaise, à l'aide de l'article, mais par le changement de la terminaison; on modifie les temps du verbe par l'emploi des auxiliaires, des prépositions et des particules; on peut facilement déplacer les mots sans rendre la phrase équivoque ni confuse. Les Polonais ont aussi adopté l'alphabet latin, en y ajoutant deux voyelles : *a* (*on*) et *e* (*na*), et deux consonnes : *sz* (guttural), dont la prononciation ressemble assez au double *l* des Anglais, et *w*, qui, emprunté aux Allemands, doit toujours être prononcé comme le *v* simple; ils prononcent *c* comme *tsé*, *j* comme *é*, et souvent *z* comme *j*. L'orthographe de la langue polonaise n'est pas difficile à apprendre, chaque mot étant écrit comme il se prononce, et toutes les lettres étant toujours prononcées; seulement il y a quelques diphtongues qui, quoique d'une prononciation assez facile, effraient les étrangers par l'accumulation de plusieurs consonnes dans une même syllabe. Ces diphtongues sont : *ch* (*h* aspirée), *cz* (*tch*), *dz*, *rz* (*ge*), *sz* (*ch*), *szcz* (*chtch*). La prosodie consiste dans la prolongation

de la pénultième; on acomtue les monosyllabes.

Les premières lumières furent répandues en Pologne, avec le christianisme, par les bénédictins. Chrétienne vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, elle put statuer, en 1070, qu'aucun étranger n'y serait plus nommé évêque. Les livres y étaient connus alors. Il nous reste de ce temps un monument littéraire, le chant d'église *Boga Rodziça*, attribué à S. Adalbert (voy.), et chanté jusqu'à aujourd'hui dans les églises de la métropole de Gnezne. Au xii<sup>e</sup> siècle, la Pologne eut son premier chroniqueur, français d'origine, Martin dit le Gaulois (*Gallus*). Outre celui-ci, il y eut à la même époque, un autre chroniqueur, Mathieu Chlewa; au xiii<sup>e</sup> siècle, en parurent plusieurs autres encore, notamment, Kadubek, Bonifal ou Boguchwal, Baszko et Martin le Polonais; au xiv<sup>e</sup>, Jean et l'anonyme archidiacre de Gnezne. Mais tous ces chroniqueurs se servirent de la langue latine. C'est en cette langue qu'écrivirent encore l'histoire nationale, au xv<sup>e</sup> siècle, Dlugosz (voy.); au xvi<sup>e</sup> siècle, Mathieu de Miechow (*Miechowita*), Kromer, Herburt, Neugebauer, Guagnin, Sarnicki, et plus tard Fredro. Dans la même langue aussi parurent les ouvrages des mathématiciens qui fleurirent à cette époque. C'étaient entre autres : Jean de Glogau, philosophe et astronome, Martin d'Olkucz, qui, un demi-siècle avant la réforme grégorienne, rédigea sa *Nova calendarii romani reformatio*; et l'auteur de l'immortel livre *De revolutionibus orbium caelestium*, Kopernik (voy. COPERNIC). En même temps, Grégoire de Sasek, Gorski, Barski et autres, publièrent, également en latin, leurs essais philosophiques; et Struthius, Villichius, Simon de Lowicz, Schneeberger, Johnston et Rozczynski, leurs travaux sur les sciences naturelles. La Pologne eut même alors des poètes latins, comme Korwin, au xv<sup>e</sup> siècle; au xvi<sup>e</sup>, Krzycki, tant vanté par Érasme, Dantiscus, Ianiccki, et puis le célèbre Casimir Sarbiewski, l'Horace du xvii<sup>e</sup> siècle, comme il fut surnommé à cette époque.

La langue polonaise devint littéraire au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. L'université de Cracovie, qui fut fondée (1347)

avant celle de Prague et de Vienne, aidée de deux succursales, celles de Poznan et de Lwow ou Léopol (Lemberg), avait déjà rendu les lumières plus générales dans le pays. Une première imprimerie venait d'être établie à Cracovie (1474). A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, la langue polonaise parvint à un tel degré de perfection, que, de nos jours encore, le style des écrivains de cette époque sert de modèle pour la pureté, la concision, la vigueur. Les premiers ouvrages écrits dans la langue nationale, furent les traductions des auteurs de l'antiquité : d'abord les psaumes de David, quelques poésies de Pindare, de Sappho, d'Horace et d'Ovide, quelques fragments d'Homère, de Virgile, de Lucain; puis les œuvres d'Aristote, de Cicéron, de Sénèque. Vinrent après les productions originales. Nicolas Rey fut le premier écrivain distingué qui s'essaya dans sa propre langue. Son *Miroir* des usages et des mœurs du pays, publié en 1567, est une œuvre inappréciable. Les frères Kochanowski s'exercèrent après lui dans tous les genres de poésie; Jean, surtout, était un poète du premier ordre. Quand en France, les mystères et soties faisaient encore les délices du public, Jean Kochanowski publiait son *Congé des ambassadeurs* (1554), qui, quoique la plus médiocre parmi ses œuvres poétiques, peut cependant être regardé comme un des chefs-d'œuvre dramatiques du temps. Puis vinrent d'autres poètes : Semp, Szymonowicz, d'abord; ensuite Kochowski, Klonowicz, Zimorowicz, Gawinski. Parmi les écrivains en prose de cette époque, nous citerons en première ligne, les historiens et publicistes : Gornicki, Orzechowski, Strykowski, Murious, Bielski; suivis depuis par Paprocki, Kojalowicz, Niczieski; l'éloquent traducteur de l'Écriture sainte, Wulck; Grzebski qui publia, en 1566, la première Géométrie en langue polonaise; Glaber, Koszucki, Budny, Piotrowicz, Petrici, traducteurs des œuvres philosophiques de l'antiquité, et Falmierz, Spiczynski, Martin d'Urzendow, Syrenski, auteurs des premiers ouvrages polonais sur les sciences naturelles. La Pologne produisit, en même temps, un grand nombre d'hommes d'état et d'orateurs illustres, tels que Tarnowski, Ocies-

ki, Tomiński, Gosliński, Zamoyński, Modrzewski, Warszawicki, Skarga, le Bossuet polonais, et autres.

Malheureusement, au xvii<sup>e</sup> siècle, tout changea de face en Pologne. L'anarchie et les guerres bouleversèrent le pays. Devant ces terribles fléaux tout disparaissait : les écoles et les établissements scientifiques furent détruits ou abandonnés. Un petit nombre excepté, entre autres les œuvres poétiques de Twardowski et de Druzbačka, tous les monuments littéraires de cette triste époque, signalée seulement par des discussions religieuses, ne semblent être faits que pour attester la corruption du goût et les pas rétrogrades de la civilisation.

La renaissance des lumières en Pologne date du milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. Le clergé, qui guida les premiers pas de la nation dans les voies de la civilisation; qui, au xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles, sauva la nationalité polonaise des envahissements du germanisme, dont les conquêtes, poussées de l'Elbe à l'Oder, s'avançaient déjà à cette époque vers la Vistule; le clergé, disons-nous, vint encore en aide au pays, pour le tirer de l'abîme de ténèbres où il était tombé. Alors que l'impuissance du gouvernement privait celui-ci des moyens de s'occuper de l'instruction nationale, deux ordres religieux, les jésuites et les piaristes (voy. ces noms) veillaient sur l'éducation de la jeunesse. Par malheur, le plus puissant des deux s'était préoccupé trop exclusivement peut-être des intérêts politiques. Les études profanes, qui furent l'objet principal de sa création, durent s'en ressentir. Pour les relever, il était urgent de réformer le plan de l'éducation publique. Ce fut l'œuvre d'un règne malheureux sous d'autres rapports, mais qui contribua puissamment à la renaissance des lettres en Pologne. Stanislas-Auguste Poniatowski était un protecteur généreux des lettres et des savants. Appuyé par lui, l'abbé Konarski, qui se trouva alors à la tête des piaristes, mit la première main à l'œuvre. Vers la même époque, deux citoyens illustres, les frères Zaluski, qui, en se refusant jusqu'au nécessaire, formèrent une bibliothèque de 200,000 volumes, l'avaient offerte généreusement à

leur pays. Quand ensuite, lors de la suppression des jésuites, tous leurs biens furent consacrés à l'éducation de la jeunesse, qu'on eut formé une commission régulière pour veiller à l'éducation publique, une autre pour la publication des livres élémentaires, et que l'université de Cracovie fut réorganisée, les sciences et les lettres ne tardèrent pas à renaître en Pologne.

Indépendamment de la publication de livres élémentaires, les piaristes répartirent entre eux d'autres travaux plus élevés. Le besoin urgent de retirer le pays de l'anarchie, poussait alors les esprits à s'occuper surtout des études politiques. Konarski publia une collection de toutes les lois nationales (*Volumina legum*). L'abbé Dogell réunit dans son *Code diplomatique polonais* toutes les chartes, traités, privilèges, etc. Les abbés Ostrowski et Skrzetuski publièrent des travaux importants, l'un sur le droit public, l'autre sur le droit civil et pénal. C'est dans la même vue, que, sur l'ordre de Stanislas-Auguste, l'évêque Naruszewicz (voy.) entreprit la précieuse publication, qu'il n'a pu achever, de son histoire nationale. Plusieurs publicistes distingués, entre autres Rzewuski, Kollontay (voy.), Staszyc\* se firent aussi remarquer à cette époque. Les autres connaissances humaines, les belles-lettres surtout, ne furent pas non plus négligées. Toutes les œuvres des principaux auteurs anciens et modernes furent traduites en polonais.

Ce mouvement intellectuel de la nation ne fut point interrompu par le partage du pays entre les puissances étrangères; seulement, il se proposa depuis pour premier but la conservation de la langue et des monuments nationaux. L'influence que le prince Adam Czartoryski (voy.) exerça d'abord dans le cabinet d'Alexandre, tourna particulièrement au profit de ce mouvement. C'est alors que, dans la partie de la Pologne qui échut à la Russie, l'université de Vilna, où les deux frères Sniadecki se rendirent célèbres par leurs travaux philosophiques et littéraires, prit rang parmi les établissements scientifiques les plus renommés en Europe. Une société

(\*) Prononcez Stachyt.

littéraire, présidée depuis par l'illustre abbé Staszic, se forma à Varsovie (1800) pour cultiver la langue et la littérature nationales, qui plus tard trouvèrent dans cette partie du pays une protection puissante en la personne du ministre Potocki. Dans la Pologne autrichienne, l'honneur du même patronage appartient à Ossolinski, qui dota d'une riche bibliothèque la ville de Léopol. Aujourd'hui le comte Édouard Raczyński, fondateur de la bibliothèque publique de Posnán et éditeur de plusieurs œuvres précieuses, exerce ce patronage honorable dans la partie polonaise de la Prusse. Entre autres travaux utiles, la société littéraire de Varsovie avait résolu de compléter l'histoire nationale de Naruszewicz. Plusieurs de ses membres s'acquittèrent avec honneur de l'engagement. Le savant Albertrand y recueillit 300 volumes de matériaux pour cette histoire. Niemcewicz publia le règne de Sigismond Wasa; Kwiatkowski, celui de Ladislas Wasa. Les rigueurs de la censure empêchèrent d'autres publications. Les œuvres savantes de l'illustre Czaçki (voy.), des frères Bandtké, de Lelewel (voy.) et de Macieïowski, méritent une mention particulière parmi les travaux historiques de cette époque. Soltykiewicz, Osolinski et Bentkowski publièrent leurs recherches sur l'histoire de la littérature polonaise : elles sont complétées aujourd'hui par Jocher et Wiszniewski. En même temps parut le grand dictionnaire des langues slaves, œuvre de l'érudition du savant Linde (voy.). On prit aussi à tâche de relever la scène nationale : ce fut surtout l'œuvre de Boguslawski (voy.), directeur et créateur du théâtre de Varsovie.

À la tête des écrivains de l'époque de la renaissance, dont nous venons de retracer l'histoire, figurent les deux évêques Krasicki (voy.) et Naruszewicz, tous les deux poètes et prosateurs distingués, dont les œuvres illustrèrent le règne de Stanislas-Auguste. Krasicki, essentiellement poète, aborda plusieurs genres, fables, satires, poèmes sérieux et comiques, et réussit dans toutes ses compositions si diverses. Ses satires et ses fables, ainsi que ses poèmes comiques, comme *La guerre secrète*, et celle *des moines*, où il ri-

diculise les travers nationaux, ont un mérite réel. Naruszewicz se fit admirer plutôt comme prosateur : son histoire des Piasts, et ses œuvres historiques sont remarquables sous tous les rapports; sa traduction de Tacite est un vrai chef-d'œuvre. Après les deux chefs, il faut placer d'abord leurs contemporains : Trembecki, l'élegant chantre de *Zofiowka* et de Powonki (deux magnifiques jardins); les poètes lyriques, Kniaznin (voy.), Karpinski, Wengierski, Szymanowski; le poète comique Zablocki; puis les écrivains qui appartiennent à notre siècle : Niemcewicz (voy.), poète, historien et publiciste à la fois; Woronicz, l'auteur du *Temple de la Sibylle*\* et de la *Diète de Wislica*, deux poèmes fort remarquables; les poètes tragiques, Felinski, Wenzyk, Korzeniowski; le poète comique Fredro (voy.); enfin d'autres écrivains distingués, comme Dmochowski, le plus fécond parmi les traducteurs des œuvres poétiques anciennes et modernes, Godebski, Osinski, Kozmian, Brodzinski, le général Morawski, Gorecki, Kicinski.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, les poètes polonais avaient pris pour modèle les écrivains de l'antiquité; au xviii<sup>e</sup>, ils imitèrent plus particulièrement ceux de la France : c'était la suite de relations plus intimes que les épouses des Wasa et de Sobieski, puis Stanislas Leszczynski, avaient établies entre ce pays et la Pologne: c'était aussi la conséquence naturelle du lustre dont brilla la littérature française depuis le siècle de Louis XIV. Il a fallu du temps pour que le génie national se débarrassât des entraves que la nécessité d'étudier l'art sur les modèles étrangers lui avaient imposées. La gloire d'avoir le premier secouru ce joug, appartient à notre contemporain Miçkiewicz (voy.). Les œuvres de Brodzinski, il est vrai, pourraient déjà être regardées comme les premiers monuments d'une nouvelle ère, mais l'auteur inspiré de *Grazyna*, de *Dziady*, de *Wallenrod* et des *Sonnets*, est incontestablement le vrai guide de l'école. Comme Goëthe et Byron, M. Miçkiewicz se livre

(\*) C'est le nom que les princes Czartoryski donnèrent à un temple élevé dans leur parc à Palawy, renfermant la plus riche collection des antiquités nationales.

à la magie de son inspiration, sans se laisser arrêter par les lois de l'ancienne école. Les sujets qu'il traite sont en général tirés des traditions populaires du pays. Imagination vive, ardente, grandeur de langage, esprit philosophique et patriotique, tout y est combiné.

A son apparition, Miçkiewicz rencontra des adversaires redoutables. Celui dont la plume contribua, presque autant que les œuvres mêmes du poète, à rendre son école populaire, fut Mochnański, jeune littérateur et publiciste, qui ne laisse après lui que ses œuvres de polémique, et que la Pologne n'en compte pas moins parmi ses meilleurs écrivains. Aujourd'hui toute discussion a cessé. L'exemple de M. Miçkiewicz est recommandé invariablement par tous les littérateurs qui tiennent en Pologne le sceptre de la critique. Son école forme une brillante période pour la poésie. Nous devons la première mention à deux jeunes poètes morts à la fleur de leur âge, Maleyszewski et Garczynski : le premier a laissé un poème d'un grand mérite, *Marie* ; on a de Garczynski 2 vol. de poésies diverses, inspirées par un esprit philosophique qui le distingue entre tous les poètes polonais. Les émules actuels de M. Miçkiewicz sont : MM. Zaleski (Bobdan), Goszczynski, Slowański, Sigismond Krasinski, Wasilewski, Olizarowski et autres. M. Miçkiewicz cherchait ses inspirations dans les traditions populaires de la Lithuanie : MM. Zaleski et Goszczynski se firent les chantres de la Russie polonaise. *Le château de Kaniow*, et *Les orphelins de la miséricorde au banquet de la vengeance*, où l'auteur réveille les Polonais par la mâle énergie de ses accents, placent Goszczynski au premier rang des poètes nationaux. Il cède cependant le pas à Zaleski, plus correct et plus fécond à la fois, et que le génie religieux qui l'inspire élève au-dessus de tous ses rivaux. Le scepticisme de Slowański, au contraire, nuit à ses inspirations d'ailleurs vraiment poétiques. Krasinski débute à peine, et déjà sa *Comédie infernale* le place à côté des chefs de l'école.

Parmi les prosateurs dont s'honore actuellement la Pologne, nous citerons entre autres MM. Kraszewski, Grabowski-

ki, Holowinski, Rzewuski, Skarbek, Sienkiewicz, Witwicki, Lukaszewicz, ainsi que M<sup>me</sup> Hofman (Tanska).

La Pologne n'avait point jusqu'ici d'école philosophique proprement dite. Alors même qu'au xvii<sup>e</sup> siècle les discussions religieuses avaient réveillé dans ce pays quelques penseurs plus ou moins hardis, ils ne se laissèrent pas entraîner à chercher la vérité en dehors de la révélation chrétienne. Avec la fin du dernier siècle seulement, quand le scepticisme voltairien, qui se répandit en Europe, gagna aussi tant soit peu la Pologne, les idées philosophiques allemandes y trouvèrent, à leur tour, quelques disciples. Szaniawski d'abord, Goluchowski depuis, furent les premiers qui s'en occupèrent. Les deux poètes nationaux Miçkiewicz et Zaleski ramenèrent ensuite l'esprit national dans les voies purement religieuses. Aujourd'hui, nous assistons à une espèce de compromis entre l'école philosophique allemande et les idées essentiellement religieuses du pays; le résultat de la discussion ne nous paraît pas pouvoir être douteux : la Pologne aura son école philosophique dont la religion catholique formera la base essentielle. Parmi ceux qui s'occupent actuellement de la philosophie, nous nommerons d'un côté MM. Cieszkowski, Trentowski, Liebelt; de l'autre côté, MM. Wronski, Bukaty, Bochwiç, M<sup>me</sup> Ziemiecka.

On peut consulter pour l'étude de la langue polonaise : les grammaires du P. piariste Kopezynski (m. en 1817), de George Bandtké (Breslau, 1824), de Mrozinski (Varsovie, 1822), et de Poplinski (Lissa, 1829). La meilleure grammaire polonaise à l'usage des Français est celle de Vater (*voy.*) Halle, 1807, in-8°. Nous avons parlé du grand Dictionnaire de la langue polonaise à l'art. LUNDZ; Bandtké (Breslau, 1806, 2 vol.) et Mrongovius (Königsb., 1835) en ont donné de bons, polonais et allemands. Celui de Trotz (Breslau, 1832, 2 vol.) est à la fois polonais, allemand et français, et nous citerons en outre, à l'usage des Français, le Dictionnaire publié récemment à la librairie polonaise de Paris. Pour les travaux sur l'histoire de la littérature polonaise, on consultera les ou-



vices de Benkowski, Jocher, Wiszniewski. M. Podczaszynski en a donné un aperçu assez étendu dans le Tableau de Maite-Bran et de M. L. Chodzko cité plus haut t. II, p. 315-532). Nous ajoutons enfin que dans le même ouvrage t. II, p. 234-313 on trouve l'Essai sur la législation polonoise civile et criminelle, de 930 à 1430, par M. J. Lelewel. TH M-KI.

**POLTAVA** BATAILLE DE). Poltava, qu'on a écrit aussi *Pultawa*, est une ville de 10,000 âmes, chef-lieu d'un gouvernement du même nom dans la Petite-Russie, sur la Vorskla. C'est sous les murs de cette ville que, le 8 juillet 1709, les troupes de Pierre-le-Grand (roy.) firent éprouver une sanglante défaite aux Suédois, commandés par Charles XII (roy. ce nom, T. V, p. 506). Ce prince dut alors chercher un refuge sur le territoire ottoman. Une colonne érigée sur une place publique de la ville, et un obélisque sur le champ de bataille, ont été consacrés à la mémoire de ce grand événement dont on a fait connaître les importantes conséquences à l'art. PIERRE I<sup>er</sup> T. XIX, p. 635). X.

**POLUS** (LE CARDINAL). RENAUD POOLE naquit en mars 1500, à Stowerton-Castle Staffordshire. Il était allié à la famille royale par sa mère Marguerite, comtesse de Salisbury, fille du duc de Clarence, frère d'Édouard IV. Après avoir fait ses études à Oxford, il devint chanoine de Salisbury, doyen d'Exeter, etc. Il fit un voyage en Italie, et revint en Angleterre où il vécut retiré; mais la crainte d'être obligé de prendre part à la fameuse affaire du divorce de Henri VIII, l'engagea à se rendre à Paris (1529). De retour dans sa patrie, le roi lui ayant demandé son avis sur son mariage avec Anne Boleyn, Polus le désapprouva courageusement. Il dut alors sortir du royaume, et se retira en Italie. Pendant son séjour à Padoue, Henri VIII le fit sommer de reconnaître sa suprématie, et sur son refus le priva de ses bénéfices. C'est à cette époque que Polus écrivit son livre intitulé : *Pro unitate Ecclesie ad Henricum VIII* Rome, sans date, in-fol., éd. rare, mais reimpr. sous d'autres titres. Le pape dédommagea Polus, qui n'était que

diacre, en l'élevant à la pourpre romaine et en le nommant son légat en France et en Flandre. Cependant Henri VIII le fit déclarer coupable de haute trahison par le parlement, et fit condamner et exécuter la comtesse de Salisbury sa mère, son frère lord Montaigu, et plusieurs de ses amis. A la mort du pape Paul III, en 1549, il était désigné pour lui succéder; mais la cour de France, qui le croyait dévoué aux intérêts de l'Empereur, fit échouer son élection. Polus se retira dans un monastère, où il resta jusqu'à l'avènement de Marie I<sup>re</sup> au trône d'Angleterre. Il reçut alors le titre de légat; mais Charles-Quint le retint jusqu'à la consommation du mariage de son fils avec la reine, qui aimait, dit-on, Polus, et avait songé à solliciter une dispense du pape pour l'épouser. Il entra enfin à Londres le 24 nov. 1554, reçut l'abjuration des membres du parlement, fut ordonné prêtre et sacré archevêque de Cantorbéry. Il montra beaucoup de tolérance dans cette dernière partie de sa vie, et mourut le 18 nov. 1558. Outre l'ouvrage déjà mentionné, il en a laissé plusieurs autres dont les plus remarquables sont : *De summi pontificis officio et potestate* (Louvain, 1569); *Reformatio Angliæ* (Rome, 1556-64; Louvain, 1569.) X.

**POLYBE**, historien grec, naquit à Mégalopolis, dans le Péloponnèse, très probablement 205 ans av. J.-C. Son père, Lycortas, l'un des braves soutiens de la ligue achéenne (voy. ACHÉENS), et celui qu'on a nommé le dernier des Grecs, Philopœmen (voy.), le formèrent de bonne heure au métier des armes et aux devoirs de l'homme d'état. Il semble même que l'âme de ce grand citoyen soit passée dans celle de son élève, lorsque celui-ci, à 22 ans, portait à ses funérailles triomphales l'urne qui contenait ses cendres. C'est en effet à ses exemples de courage, à ses traditions de patriotisme et de probité, que Polybe fut redevable du rôle important qu'il joua dans les destinées de la Grèce comme ambassadeur auprès des généraux romains, ou comme commandant de la cavalerie achéenne, plus tard comme médiateur entre les Romains vainqueurs et les Grecs vaincus; et lorsque, à 40 ans, il fut envoyé à

Rome en otage avec 1,000 autres Achéens qu'on dispersa dans les villes d'Italie, c'est encore à la confiance que sa loysuté inspirait, à la noblesse héroïque de ses mœurs, à l'instruction qu'il avait recueillie des leçons de Philoëmèn, qu'il dut l'autorisation de séjourner à Rome, l'estime de ceux que la victoire avait fait ses maîtres, et l'attachement des deux fils de Paul-Émile, de Fabius Maximus et surtout de Scipion Émilien, dont il fut d'abord l'instituteur, ensuite l'ami, le conseil et le compagnon d'armes. Dans les loisirs de sa captivité, Polybe conçut la pensée du grand ouvrage historique dont il ne termina la rédaction que vers sa 60<sup>e</sup> année. Ses relations avec les grandes familles romaines lui facilitèrent les moyens d'en rassembler les matériaux. Scipion lui fit communiquer les registres connus sous le nom de *Libri censuales*, qu'on gardait dans le temple de Jupiter capitulin, et lui obtint la permission de voyager partout, la Grèce exceptée. Il voulut, en effet, pour éviter les fautes que l'ignorance des lieux fit commettre à Timée, prendre une nouvelle connaissance des Alpes et des Gaules, afin de pouvoir décrire authentiquement le passage d'Annibal en Italie; il visita de même l'Espagne, dans la crainte d'omettre quelque circonstance des glorieuses campagnes de Scipion que l'adoption avait fait l'aïeul de son illustre élève. Enfin, après 17 ans de captivité, le sénat permit, par un décret, aux otages achéens de retourner dans leur patrie. Polybe s'empressa d'y rentrer; mais il ne put y prolonger son séjour, rappelé sans doute par Scipion, qui réclamait ses conseils pour le siège de Carthage. Il ne cessa, du moins tant qu'il fut au milieu de ses compatriotes, de les engager à maintenir la concorde entre eux, à ménager Rome, à s'abstenir d'une guerre dont il prévoyait d'inévitables désastres. Malgré ses conseils, cette guerre éclata quand il était en Afrique, où il avait rejoint Scipion, et où il coopéra à la prise de Carthage (146 av. J.-C.). Il se hâta de revenir en Grèce; mais il n'arriva qu'après la chute de Corinthe. La Grèce ayant été réduite sous la domination romaine, il reçut la mission de parcourir le Péloponnèse comme com-

missaire de Rome, d'accoutumer les habitants au régime politique et à de nouvelles lois qu'on venait de leur imposer, et tel fut le zèle affectueux et constant avec lequel il s'étudia à réparer les pertes, à rétablir parmi eux la liberté publique et ce qu'on pouvait concilier avec la domination étrangère. Les statues des statues lui furent élevées par reconnaissance de ses concitoyens, et les inscriptions qui proclamaient sa gloire. Grèce n'aurait pas succombé si Polybe eût suivi les conseils de Polybe, et qu'il eût trouvé des ressources qu'en lui-même elle trouva dans l'adversité (Pausanias, 38). Après avoir accompli sa mission de paix et de conciliation, il fit un voyage en Égypte. Malgré son âge, il suivit encore Scipion en Espagne pour assister au siège et à la prise de Numance et en écrire l'histoire. Cette tournée ensuite en Achaïe, où il mourut à 82 ans (124 ans av. J.-C.), d'un an de cheval (Lucien, *Macrob.*, 20).

Sa longue carrière lui a permis de beaucoup écrire. Outre une vie de Philoëmèn, en III livres, une histoire de la guerre de Numance (Cic., *Ad. Att.*, 12), des commentaires sur la tactique, il a écrit une Histoire, en XL livres, brassant une période de 53 ans, du commencement de la 2<sup>e</sup> guerre punique à la réduction de la Macédoine en province romaine (de 220 av. J.-C. à 167 av. J.-C.). XL livres, nous n'avons que les premiers livres, avec des fragments plus ou moins longs, qui se composent: 1<sup>o</sup> d'une suite d'extraits formés par ordre de l'empereur Constantin Porphyrogénète, sous le titre d'*Ambassades, et Exemples des vices et des vertus*; 2<sup>o</sup> de passages recueillis par les divers éditeurs jusqu'à Schweighöuser; 3<sup>o</sup> de passages découverts par Mai (voy.). C'est là tout ce qui reste de Polybe; et l'on estime que Polybe en a écrit encore près des trois quarts de son histoire. Quoiqu'il y ait plusieurs lacunes, ce qui concerne l'empire romain ne néglige pas cependant la narration de plusieurs événements relatifs aux rois d'Égypte, de Perse, etc.; et c'est par Polybe qu'il appelle son Histoire *ἡ καθολικὴ*. L'exactitude, le jugement, la impartialité, sont les qualités de sa

historique. Mieux que ses devanciers, il scrute les causes et les ressorts des événements, il fait comprendre les opérations diplomatiques et militaires, et tire des caractères et des faits les leçons les plus utiles : c'est l'historien des hommes d'état, des hommes de guerre et des penseurs. Aussi, la veille de la bataille de Pharsale, Plutarque nous montre Brutus lisant Polybe. Dans ses Offices (III, 32), Cicéron l'appelle *bonus auctor in prœniis*; et pourtant, il perdit trop de vue les anciens modèles dans l'art d'écrire. Son style est vulgaire et sans grâce, à ce point qu'un rhéteur a pu dire qu'on ne saurait soutenir jusqu'au bout la lecture d'un tel ouvrage (Denys d'Halic., *De la constr. orat.*, IV). Combien il est plus équitable de pardonner avec Rollin un style militaire et sans ornement à un écrivain qui est avant tout un grand capitaine, homme d'état et philosophe!

L'édition *princeps* de Polybe a été donnée par Vinc. Obsopœus (Haguenau, 1530, in-fol.). Les éd. de Gronove (Amst., 1670, 3 vol. in-8°), d'Ernesti (Leipz., 1763-64, 3 vol. in-8°), sont recherchées. Si la meilleure est encore celle de Schweighœuser (Leipz., 1789-95, 8 t. en 9 vol., avec des indices hist. et géogr., et un excellent *Lexicon Polybiumum*), la plus complète et la plus commode, parce qu'on y a classé dans leur ordre chronologique tous les fragm. découverts par A. Mai, est celle qui fait partie de la *Scripturæ græcorum bibliotheca*, d'Ambr. D. dot. Paris, 1839. La trad. franç. de dom Thuillier, avec de nouveaux commentaires du chev. Fclard (par.), Paris, 1727-30, 6 vol. in-4°, jouit d'une estime méritée. F. D.

**POLYCARPE** (SAINT), disciple de saint Jean l'Évangéliste, selon la tradition, fut un des premiers évêques de Smyrne. Arrêté pendant la persécution de l'an 167, il souffrit courageusement le martyre. L'Église romaine célèbre sa mémoire le 26 janvier. Il nous reste de lui une épître aux Philippéens, qui a été insérée dans les collections des Pères de l'Église. *Foy. APOSTOLIQUES* (T. II, p. 59 X.

**POLYCHROMIE** (de *πολύς*, beaucoup, et *χρῶμα*, couleur). L'étude de l'antiquité nous a appris que les peuples

les plus anciens, et même les Grecs, avaient l'habitude de peindre en tout ou en partie, à une ou plusieurs couleurs, leurs monuments d'architecture ou de sculpture. Cet art s'appelait *lithochromie* (*λίθος*, pierre) ou *polychromie*, et, quand ils s'appliquait aux statues, *agalmatochromie* (*ἀγάλμα*, image, statue). Ce n'est donc point un art nouveau; la connaissance scientifique de la polychromie des anciens peut seule être considérée comme une conquête de l'art moderne, bien que Pausanias, dans ses écrits, eût parlé de statues peintes, et que Plin et Vitruve nous eussent laissé sur ce sujet de précieuses indications. La réaction opérée dans le domaine de l'art par Winckelmann et ses disciples laissa le public inattentif aux ouvrages spéciaux qui essayaient de lui révéler les secrets de la polychromie des anciens, tels que ceux de François Junius, et postérieurement les Mémoires de Caylus, où ce savant indiquait les moyens de faire mordre les couleurs sur le marbre. Plus tard, des études faites sur les monuments artistiques des Égyptiens, des Indiens, des Perses et des Chinois, ne laissèrent plus de doutes à cet égard. Déjà dans le siècle dernier, le fragment de la frise du Parthénon apporté par le comte de Choiseul-Gouffier, avait excité une attention universelle. Avant même que le marbre fût nettoyé, on remarquait avec étonnement les traces d'une couleur peinte à l'encaustique ou autrement, sur quelques-unes de ses parties. En 1811, Bœttiger, dans ses idées sur *l'Archéologie de la peinture*, s'occupait aussi de cette intéressante matière; mais ses travaux furent surpassés par ceux de M. Quatremère de Quincy, qui, dans son ouvrage intitulé : *Le Jupiter olympien, ou l'art de la sculpture antique*, prouva de la manière la plus complète, et par des aperçus entièrement nouveaux, l'existence de la polychromie plastique. MM. Vœlkel, et J.-M. Wagner, contribuèrent aussi à fixer les idées sous ce rapport. La lithochromie architecturale trouva un chaud et intelligent défenseur dans L. de Klenze, dont les écrits parurent en 1822 et 1827. Dans son *Architecture antique de la Sicile* (Paris, 1827), M. Hittorff (*voy.*), notre collaborateur,

réunit tout ce que le public ami des arts avait appris depuis plusieurs années sur la peinture monumentale des sculptures et des édifices de l'antiquité, notamment du temple de Selinonte, et contribua beaucoup par cet important travail à accroître le domaine des connaissances artistiques. Ensuite, dans son ouvrage sur *L'architecture polychrome chez les Grecs*, il essaya d'éclairer les théories par l'histoire. En 1838, parurent les grands travaux de M. le duc de Luynes sur Métaponte. Alors le débat changea de face, et l'on agita la question de savoir si les Grecs avaient peint sur leurs murailles de grands tableaux historiques. Ce point, longtemps controversé, surtout entre MM. Raoul-Rochette et Letronne (1807.), finit cependant, grâce aux efforts de ce dernier, à être hors de toute contestation.

On n'a point élevé de doutes sur la polychromie architectonique ou plastique des sculptures ou des monuments égyptiens : les preuves abondent à l'appui. Les Éthiopiens, comme on le sait, peignaient leurs divinités avec du minium ; les Perses, les Phéniciens, avaient donné aux monuments d'art les formes les plus éclatantes et les plus splendides. Les ouvrages en relief des Babyloniens étaient revêtus d'un vernis de couleur. On a voulu contester l'emploi de la polychromie chez les Grecs, mais cet art existait chez eux comme chez les autres peuples, seulement ils procédaient par des moyens différents. La plastique (1807.) des Grecs est très ancienne, et quant à la polychromie architectonique, le choix, la division, l'arrangement des couleurs nous prouvent suffisamment quel était le système par eux suivi. Du temps de Praxitèle, on cite un certain Nicias qui s'était rendu célèbre par son habileté à enduire les statues d'un encaustique composé de cire et de couleurs. Le temple de Minerve à Égine, celui de Selinonte en Sicile, nous donnent les plus purs modèles de cet art, dans la période de 580 à 460 av. J. - C. Chez les Romains, le système polychromique dominait dans leur architecture ; ils ont même été en ce genre plus loin que les Grecs, car ils ont peint la façade de leurs maisons sur les-

quelles on trouve encore des restes d'ornements plastiques. Ils nous ont également laissé plusieurs modèles de leur agalmatochromie : tous les jours, on en retrouve des vestiges dans les débris d'Herculanum et de Pompéi. L'art romain qui employait la cire, l'or, faisait aussi usage de la mosaïque comme moyen de décoration. Les arts polychromiques passèrent de là dans l'art chrétien, qui leur imprima un cachet spécial, dans celui des Byzantins, en Italie, et même dans le Nord. C'est aussi à la polychromie chrétienne qu'on peut rapporter l'invention et l'emploi des vitraux de couleur. Quant à l'architecture arabe, elle suivit un système particulier dans la décoration polychromique de ses édifices. C. L. et L. N.

**POLYCLÈTE**, dit de Sicyone, disciple d'Agelade, que M. Émeric-David croit né à Argos, vers 480 av. J.-C., rivalisa dignement avec Phidias (1807.) et l'emporta même en quelques points sur lui. On citait comme un chef-d'œuvre de la statuaire, son jeune homme se couronnant du laurier des vainqueurs. Son *Doryphore* passait surtout pour admirable. Winckelmann présume que cette statue fut celle que l'on surnomma le *Canon*, parce que ses proportions la rendaient digne de servir de modèle aux artistes. Cet ouvrage fit appeler Polyclète lui-même, le *Canon*. Comme pendant du Jupiter de Phidias, il fit la Junon d'Argos, qu'il représenta sans voile, assise sur un trône d'or, dans une attitude majestueuse ; la tête, la poitrine, les bras et les pieds étaient en ivoire, les draperies en or ; elle portait sur la tête une couronne d'or, sur laquelle l'artiste avait sculpté les Heures et les Grâces ; la déesse avait un sceptre surmonté d'un coucou dans la main gauche, une grenade dans la droite, ses pieds reposaient sur une peau de lion. M. Émeric-David donne 32 ou 34 pieds de proportion à cette statue de Junon. Lorsque, longtemps après la mort de Polyclète, il s'agit de placer dans le temple d'Éphèse restauré cinq statues d'Amazones, dont une était de Phidias, celle de Polyclète fut regardée comme la première par les statues appelés à juger de leur mérite. On dit que cet artiste avait écrit sur les proportions un traité où il faisait consister la beauté en une stature moyen-

ou unie à la symétrie des membres. X.

**POLYCRATE**, tyran de Samos, vécut du temps de Cyrus et de Pythagore (VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). Pour affermir son pouvoir usurpé, il s'allia avec le roi d'Égypte Amasis. Le bonheur extraordinaire qui le suivait dans toutes ses entreprises engagea Amasis, à ce que nous raconte Hérodote, à lui écrire de prévenir, par quelque malheur volontaire, ceux que la fortune pouvait lui réserver. Voulant mettre cet avis à profit, Polycrate jeta une bague d'un grand prix dans la mer. Quelques jours après, le sort la lui fit retrouver dans le corps d'un poisson que des pêcheurs lui avaient apporté en présent, à cause de sa grosseur extraordinaire. Effrayé d'une prospérité si constante, Amasis rompit son alliance avec lui. Le malheur qu'il prévoyait ne tarda pas effectivement à arriver. Polycrate était sur le point de s'emparer de toute l'Ionie et des îles voisines, lorsque le satrape perse, Orctès, l'attira chez lui et le fit crucifier, 522 ans. J.-C., pour se venger d'une injustice qu'il prétendait en avoir reçue. Tout tyran qu'il était, ce prince parait avoir eu, à un haut degré, le sentiment des arts et des sciences. Anacréon (voy.) fut son favori.

C. L.

**POLYDOREVERGILE**, voy. VIRGILE.

**POLYÈDRE** (de πολὺς, et ἔδρα, base). C'est le nom qu'on donne en géométrie aux corps terminés de tous côtés par des surfaces planes. Ces surfaces sont les faces du polyèdre. Les lignes droites que forment les intersections de deux faces adjacentes, sont dites les arêtes. Chaque point où plusieurs faces se touchent et forment un angle solide, se nomme sommet. Dans tout polyèdre, le nombre des sommets ou des angles solides est égal au nombre des arêtes, moins celui des faces, plus deux. Quant au nombre des arêtes, il est naturellement égal à la moitié de celui des côtés de tous les polygones qui composent la surface entière du polyèdre.

Les polyèdres prennent une dénomination spéciale du nombre de faces qui les entourent. Ces noms sont formés du grec ἔδρα, précédé de l'adjectif numéral exprimant ledit nombre dans la même langue. Ainsi, le polyèdre de quatre fa-

ces est dit *tétraèdre*; celui de cinq, *pentagèdre*; de six, *hexaèdre*; de huit, *octaèdre*; de douze, *dodécaèdre*; de vingt, *icosaèdre* (voy. ces mots). Le tétraèdre (pyramide triangulaire) est le plus simple de tous les polyèdres; car il faut au moins quatre plans pour renfermer un espace solide.

Un polyèdre est dit *régulier* lorsque toutes ses faces sont des polygones réguliers, égaux, et que tous ses angles solides sont égaux entre eux. Il ne peut y avoir que cinq sortes de ces corps réguliers, savoir : trois formés par des triangles équilatéraux, le tétraèdre, l'octaèdre et l'icosaèdre; un qui se termine par des carrés, l'hexaèdre ou cube (voy.); et enfin, un dont les faces sont des pentagones, le dodécaèdre. Ces cinq solides réguliers, nommés aussi *platoniques*, parce qu'on attribue à Platon la découverte de leurs propriétés, peuvent être exactement inscrits à une sphère, c'est-à-dire qu'une sphère dans laquelle ils seraient renfermés toucherait tous leurs angles solides; il en résulte, entre le rayon de la sphère et les dimensions des polyèdres inscrits, certains rapports qui permettent de les déduire les uns des autres, et de les comparer entre eux.

La superficie totale d'un polyèdre se détermine en ajoutant les différentes aires des faces les unes aux autres, ou, s'il est régulier, en multipliant la surface d'un de ces plans par le nombre de ses faces. Le volume se trouve en décomposant le polyèdre en d'autres corps, comme des prismes ou des pyramides (voy. ces mots), dont on réunit ensuite les solidités. L. L.

**POLYEN** (*Polyænnus*) naquit en Macédoine, et de bonne heure vint à Rome, où il exerça la profession d'avocat et de rhéteur. C'est là, vers l'an 161 de J.-C., qu'il composa, à l'instar de Frontin (voy.), mais sans lui rien emprunter, les VIII livres de *Stratagèmes* qu'il dédia aux empereurs Antonin et Vérus, et que nous avons encore. Seulement quelques livres sont incomplets, et des 900 exemples de stratagèmes que contenait primitivement l'ouvrage, il n'en reste plus que 833. On reproche à Polyen d'y avoir fait entrer des actes de perfidie et de cruauté qui ne méritaient pas d'être nommés des rusés

de guerre, et des anecdotes, des apophthegmes tout-à-fait étrangers au sujet. Malgré ce défaut d'unité de plan, les *Stratagèmes de Polyen* ne sont pas sans utilité pour l'histoire; ils renferment des choses curieuses qu'on ne trouve pas ailleurs, entre autres les réglemens de Cyrus sur les repas des rois de Perse (IV, 3.32). Cet écrivain avait encore composé une histoire des révolutions de la Macédoine. Trois ou quatre réflexions qui nous en restent dans le *Florilegium* de Stobée (XLIII, 41.53.55; CXXIV, 31), attestent un esprit judicieux. Le style de Polyen, rapide et figuré, se ressent toutefois d'une époque de décadence, et plus encore peut-être de l'incurie des copistes. Casaubon en a fait paraître la 1<sup>re</sup> éd. à Lyon, 1589, in-12; Maasvicius, la 2<sup>e</sup>, Leyde, 1691, in-8<sup>o</sup>; Mursinna, la 3<sup>e</sup>, Berlin, 1756, in-12; la dernière et la meilleure est celle de Coray, Paris, 1809, in-8<sup>o</sup>. Le bénédictin dom Lobineau en a donné une trad. fr. fort estimable, Paris, 1743, 2 vol. in-12. F. D.

**POLYGAMIE** (de *πολύς*, et *γάμος*, mariage). On nomme ainsi l'union conjugale simultanée d'un homme ou d'une femme avec plusieurs individus de l'autre sexe. Si c'est la femme qui a plusieurs hommes, on appelle aussi cet état *polyandrie* (*ἀνδρ, -δρὸς*, homme). La polygamie existe, comme on sait, parmi les musulmans, et en général dans tout l'Orient. La cause en est sans doute dans l'ardeur du climat, laquelle stimule des désirs que la religion de ces peuples consacre au lieu de les tempérer et de les régler. La polygamie entretient la polygamie; car il est naturel, dans cet état de choses, que la femme ait plus d'influence que l'homme dans la conception: de là, les filles naissant en plus grand nombre que les garçons, la génération nouvelle est encore vouée à la polygamie. Ajoutons que celle-ci est moins favorable que la monogamie à la propagation de l'espèce, quoiqu'il semble qu'il devrait en être autrement, puisqu'un seul homme peut féconder plusieurs femmes; mais la multiplicité des jouissances, l'ardeur qui lui fait dépasser les limites prescrites par l'instinct éteignent de bonne heure ses facultés prolifiques: il est vieux avant le temps.

La polyandrie n'est point une hypothèse: elle existe au centre de l'Inde, chez quelques tribus malabares, et aussi chez quelques-unes des tribus sauvages du nord de l'Amérique, tels que les Iroquois, etc. Chez les Bretons, selon César, souvent les hommes se contentaient d'une seule femme. Dans nos grandes villes est-ce une sorte de polyandrie? Cet état est ment défavorable à la propagation de l'espèce humaine: aussi voit-on les prostituées ont rarement des enfants donc que, sous le rapport de propagation, la monogamie (voilà l'état le plus avantageux à l'espèce humaine. C'est elle qui donne au pays de citoyens. En outre, l'homme se sert mieux sa vigueur; non-seulement il peut être le chef d'une famille nombreuse, mais encore la diriger avec succès des années avec la plénitude de ses facultés.

Mais c'est surtout sous le rapport que brillent tous les avantages de la monogamie. La polygamie a comme les querelles entre les épouses d'un homme, leurs jalousies, les dissensions domestiques, les infidélités; car les femmes ne sont que des instrumens de volupté, les liens moraux qui tiennent dans le devoir doivent être faibles. Pour empêcher le despotisme est nécessaire du côté de l'homme, il faut qu'il se fasse le geôlier de ses femmes (voy. HAREM, SÉNAIL, etc.). Cette relation de maître à esclave, vient l'amour? Des caresses achètent-elles jamais être comparées à celles de l'amour libre, et la tendresse peut-elle avoir la même intensité que lorsqu'elle s'adresse à un objet unique? Appuyée sur le principe de l'égalité, la monogamie est en tout favorable à l'amour. La femme est la propriété d'un seul homme, s'étant donnée à son choix, et de son plein gré. Aussi de cette distinction flatteuse en est souvent, il faut l'emporter sur des biens et la difficulté donne un prix à la possession. Cette obligation pour l'homme d'appliquer toutes ses facultés pour être préféré développe en

qualités qui tout au profit de la société. Enfin, l'union intime, la fusion de deux âmes ayant chacune la conscience de sa valeur, procure à l'homme le bonheur le plus intense auquel il puisse prétendre ici-bas.

Dans les pays chrétiens, le mariage simultané d'un individu avec plusieurs individus de l'autre sexe est défendu par les lois. Voy. BIGAMIE.

Parmi les animaux, il y a plus d'espèces polygames, c'est-à-dire, où le mâle n'a pas de femelle attirée, que d'espèces monogames. Les carnassiers et les rongeurs sont en général polygames. Les poissons se montrent fort jaloux de leurs femelles, dont ils ont comme un serail. Dans le genre des ruminants herbivores, un seul mâle suffit à beaucoup de femelles. Il en est de même dans plusieurs genres d'oiseaux. On connaît les mœurs du coq (voy.), fier sultan de la hennin-cour. Mais c'est aussi parmi les oiseaux qu'on trouve des modèles de fidélité conjugale, comme la tourterelle, la stoumbe, l'hirondelle, etc. Presque tous les oiseaux rapaces, l'aigle, le faucon, etc., sont pareillement monogames. Dans les cas où il y a promiscuité dans les unions, quoique les descendants ne répugnent pas à s'unir avec les ascendants, les accouplements ont pourtant le plus souvent lieu entre individus à peu près du même âge. Parmi les insectes, il y a des espèces où les femelles prédominent par le nombre; dans d'autres, comme chez les abeilles, ce sont les mâles. Mais partout, la nature a réglé les instincts de telle sorte que la propagation ait lieu dans la plus grande proportion possible.

Par analogie, Linné avait donné le nom de polygamie à une classe de son système renfermant les plantes qui portent sur le même pied des fleurs hermaphrodites et des fleurs uni-sexuelles, c'est-à-dire les unes n'ayant que les organes mâles, les autres les organes femelles. L. G-s.

**POLYGLOTTE** (πολύγλωττος; rac., πολύς, beaucoup, et γλώσσα, langue). Dans son acception la plus générale, ce mot sert à désigner un ouvrage renfermant un même texte écrit ou imprimé en plusieurs langues. C'est au zèle religieux qu'on doit les principales éditions poly-

glottes, et ce zèle s'est naturellement appliqué à la reproduction de la Bible. Le premier modèle de ce genre de publication se trouve dans les *Hexaples* (voy.) d'Origène (voy. ce nom). De 1514 à 1517, fut imprimée, à Alcalá de Hénarès dans la Nouvelle-Castille, par l'ordre du cardinal Ximènes, une Bible connue sous le nom de Bible d'Alcalá ou *Complute* (6 vol. in-fol.). Elle contient le texte hébreu, une paraphrase chaldaïque, la version des Septante avec une interprétation littéraire latine du texte grec, enfin le texte latin. De 1569 à 1572, Philippe II fit imprimer par Plantin, à Anvers, sous la direction du savant Espagnol Arias Montanus, celle qu'on appelle la *Bible royale*, qui, en outre du contenu de la Complute, renferme des notes précieuses et des vocabulaires. La Bible polyglotte, imprimée à Paris, en 1645, sous la direction de Le Jay, possède, de plus que la Bible royale de Philippe II, une traduction arabe avec une interprétation latine; mais elle est sans les dictionnaires annexés à la Bible royale. La 4<sup>e</sup> polyglotte est la *Waltonienne*, ainsi nommée de Bryan Walton, évêque de Chester, sous les auspices duquel elle fut imprimée, à Londres, en 1657 (6 vol. in-fol.), contenant la Vulgate, d'après l'édition revue et corrigée par le pape Clément VIII, et, outre les matières mentionnées dans les polyglottes précédentes, une version latine interlinéaire du texte hébreu, quelques parties de la Bible en éthiopien et en persan, des prolégomènes sur le texte des originaux et sur les versions. Le texte grec des LXX est celui de l'édition de Rome, avec les diverses leçons d'un autre exemplaire grec venu d'Alexandrie. La version latine est celle que Sixte-Quint fit faire sur le grec des LXX et imprimer à Rome sous la direction de Flaminius Nobilius. Un dictionnaire en sept langues est annexé à cette Bible (8 vol. in-fol.). Les protestants font beaucoup de cas de la Bible de Hutter, imprimée à Nuremberg, 1599, in-fol., en 12 langues, hébreu, chaldéen, grec, latin, allemand, italien, espagnol, anglais, français, danois, saxon, polonais ou slavons. — Indépendamment des Bibles, on possède beaucoup d'autres ouvrages polyglottes. Nous

avons déjà parlé, à l'art. LINGUISTIQUE, du *Mithridate* de Vater, et d'autres ouvrages analogues, comme la *Synglosse* (*σύν, simul*) européenne de M. Eichhoff. En 1805, M. Marcel, alors directeur de l'Imprimerie impériale, fit imprimer in-4°, pour en faire hommage à Pie VII, l'ouvrage dominical en 90 langues, avec les caractères propres à chacune d'elles. Pour les dictionnaires polyglottes, nous renvoyons à CALÉPIN et CASTELL. Plusieurs autres ont paru dans ces derniers temps, ou sont encore en voie de publication, par exemple celui du prince Alexandre Handjéri, français, arabe, persan et turc (Moscou, 1841 et suiv., in-4°). Enfin, on possède quelques éditions polyglottes de l'*Imitation de Jésus-Christ*, des auteurs classiques, etc. C. L. m.

**POLYGNOTE**, de Thasos, peintre grec de premier ordre, vivait entre 450 et 410 av. J.-C., à Athènes où il avait reçu le droit de cité. Cimon, le rival de Périclès, le chargea de décorer le Pœcile d'Athènes. Ami de cet illustre général, et amant heureux de sa charmante sœur Elpinice, il voulut immortaliser sa maîtresse en la plaçant au nombre des troyennes emmenées en captivité avec Cassandre, un des deux tableaux qu'il peignit pour le Pœcile. Le second représentait l'assemblée des chefs, après l'enlèvement de la fille de Priam. Il peignit aussi, pour la Lesché (voy.) de Delphes, la prise de Troie, le départ des Grecs et la visite d'Ulysse aux enfers. On admirait, en outre, dans un des portiques du Parthénon, plusieurs tableaux du même peintre, que Périclès y avait fait suspendre; dans le temple des Dioscures, l'enlèvement et le mariage des filles de Leucippe; et dans les Propylées, plusieurs autres tableaux, à ce qu'il paraît, sur bois. Polygnote fut le premier, dit-on, qui sut donner de la vie et du mouvement, de l'expression et du caractère à la peinture, servit imitatrice jusque-là de la sculpture, varier les draperies, grouper les figures, et employer avec art les différentes couleurs. C. L.

**POLYGONE** (de *πολύς*, plusieurs, et *γωνία, γωνία*, angle), nom que l'on donne, en géométrie, à toute figure plane terminée par des lignes droites. Ces lignes sont dites les *côtés* du polygone. Ils forment

en se rejoignant une série d'angles internes, dont le nombre est toujours égal à celui des côtés.

Les polygones reçoivent des dénominations distinctes, suivant leur nombre de côtés ou d'angles. Ces noms sont tirés ou du latin *latus, -eris*, côté, ou du grec *γωνία*, composé avec les adjectifs numériques de ces langues. Ainsi, la surface renfermée dans trois côtés, qui est la plus simple des figures rectilignes, c'est-à-dire celle dont le nombre de côtés est le moindre possible, se nomme *trilatère* ou plus souvent *triangle*; celle de quatre, *quadrilatère*; celle de cinq, *pentagone*; de six, *hexagone*; de sept, *heptagone*; de huit, *octogone*; de neuf, *ennéagone*; de dix, *décagone*; de onze, *hendécagone* ou *ondécagone*; de douze, *dodécagone*; de quinze, *pentadécagone* ou *quindécagone*, etc. (voy. la plupart de ces mots et FIGURE).

Les polygones sont dits *semblables*, lorsqu'ils ont le même nombre de côtés, le même arrangement dans les angles, la même grandeur dans les angles homologues, et leurs côtés homologues proportionnels, quelle que soit d'ailleurs leur longueur et par conséquent la surface des figures (voy. T. XI, p. 13).

On appelle polygones *réguliers* ceux dont tous les angles et tous les côtés sont respectivement égaux. La valeur d'un angle de ces polygones s'obtient en divisant la somme totale des angles par le nombre d'angles de la figure. Tout polygone régulier peut être inscrit ou circonscrit au cercle; c'est-à-dire placé de manière, dans le premier cas, que tous ses angles soient appuyés à leur sommet sur la circonférence d'un même cercle; ou de manière, dans le second cas, qu'une circonférence vienne s'appuyer au milieu de tous les côtés du polygone. Cette propriété est féconde en résultats: elle donne les moyens de tracer exactement tous les polygones réguliers, de connaître les rapports de leurs angles et de leurs côtés, et de mesurer facilement leur surface.

Pour trouver le cercle dans lequel un polygone régulier peut être inscrit ou celui qu'il peut circoncrire, il suffit d'élever une perpendiculaire sur deux côtés adjacents: le point où ces lignes se ren-



contrent sera le centre des cercles cherchés, le rayon du premier sera la distance de ce point à un sommet quelconque des angles du polygone, le rayon du second sera la longueur de la perpendiculaire, du centre au côté sur lequel elle est élevée : c'est cette dernière ligne qu'on nomme *apothème* (voy. ce mot).

Les lignes tirées du centre à tous les sommets des angles d'un polygone régulier étant les rayons d'un même cercle, elles sont toutes de même longueur, et forment, avec les côtés, autant de triangles isocèles égaux entre eux que le polygone a de côtés. Les rapports angulaires des rayons avec les côtés pourront déterminer la nature du polygone. La surface d'un polygone se compose de la réunion des surfaces partielles des triangles formés sur ses côtés; il suffit donc de reunir la longueur du périmètre, en multipliant la longueur d'un côté par le nombre des côtés du polygone, puis de multiplier le produit par la moitié de l'apothème, pour avoir l'aire totale d'un polygone régulier quelconque. Voilà pourquoi pour avoir la surface d'un cercle (voy.), qui est regardé comme un polygone régulier d'un nombre infini de côtés, on multiplie la longueur de sa circonférence, qui est son périmètre, par la moitié de son rayon, qui représente l'apothème. Pour avoir la surface des polygones irréguliers, on les divise, au moyen de diagonales, en triangles dont on recherche séparément les surfaces que l'on additionne ensuite.

Pour tracer des polygones réguliers, on divise ordinairement la circonférence d'un cercle en autant de parties égales que le polygone doit avoir de côtés; les cordes qui réunissent un à un les points de division forment les côtés du polygone cherché. De même, si à chaque point de division on élève une tangente au cercle perpendiculaire au rayon qui aboutit à ce point, ces tangentes en se coupant formeront un polygone régulier circonscrit au cercle.

L'Huillier a donné le nom de *Polygonométrie* à un traité qu'il a publié (Genève, 1789) sur la branche de la géométrie qui a pour objet les polygones en général.

On appelle nombres *polygones* les nombres figurés (voy.) formés par l'addition successive des termes d'une progression arithmétique commençant par l'unité. Suivant que la différence de la progression arithmétique est 1, ou 2, ou 3, ou 4, etc., les nombres polygones prennent les noms particuliers de nombres *triangulaires* (1, 3, 6, 10, etc.), *quadrangulaires* (1, 4, 9, 16, etc.), *pentagones* (1, 5, 12, 22, etc.), *hexagones* (1, 6, 15, 28, etc.), *heptagones* (1, 7, 18, 34, etc.), etc. L. L.

**POLYGONE** (art mil.). On nomme ainsi le lieu où les artilleurs s'exercent, en temps de paix, au tracé et à la construction des batteries (voy.), au tir des diverses espèces de bouches à feu, au jet des bombes, et à tous les genres de manœuvres que comporte le service de l'artillerie, en appliquant à ces différents exercices les principes de la théorie. Il y a un polygone attaché à chaque école d'artillerie.

L'étendue du polygone est fixée actuellement de manière qu'elle puisse fournir au besoin une ligne de tir de 1,200<sup>m</sup> dans le sens de sa longueur, sur une largeur moyenne de 600<sup>m</sup>. Il se compose, autant que les localités le permettent : 1° d'un bâtiment destiné à l'atelier de réparation des voitures et des attirails d'artillerie, et d'un logement pour un garde d'artillerie; 2° d'un bâtiment servant de magasin aux voitures, et d'un corps de garde pour un poste de canonniers; 3° d'une salle d'artifice; 4° d'un magasin à poudre; 5° d'une butte; 6° de deux aidants pour le tir à ricochet, l'un situé à 300<sup>m</sup> des batteries, et l'autre à 350<sup>m</sup>; 7° d'un terrain assez vaste pour les manœuvres d'ensemble des pièces de campagne. Les batteries fixes sont au nombre de 3, dont une pour les mortiers, une pour les batteries de siège, de place et de côte, et la troisième pour le tir à ricochet. Le polygone est entouré de haies ou de palissades, fermé de barrières, et planté d'arbres sur tout son pourtour. C-TE.

**POLYGRAPHIE, POLYHISTORIE**, ΠΟΛΥΜΑΘΙΑ, mots tirés du grec, dont les racines sont πολῖς, γράφω, j'écris, ιστορέω, je raconte, μάθω, μανθάνω, j'apprends, je sais, et qui servent à désigner

des connaissances très étendues, permettant d'embrasser plusieurs branches de la science et de les traiter avec supériorité. Parmi les anciens, on connaît quelques auteurs encyclopédiques qui résumèrent une grande partie des connaissances de leur temps (voy. ARISTOTE, PLIN, ENCYCLOPÉDIE, etc.). Depuis le moyen-âge, on peut citer les Scaliger, les Bacon, les Casaubon, les Saumaise, les Muratori, pour leur vaste érudition; Descartes, Leibnitz, pour l'universalité de leurs recherches; enfin, dans des temps plus rapprochés de nous, Voltaire et Gœthe (voy. tous ces noms) pour la variété de leurs travaux. Morhof (voy.) a publié, sous le titre de *Polyhistor literarius, philologicus et practicus*, un ouvrage fort estimable dont J.-Alb. Fabricius a soigné la 3<sup>e</sup> édit., Lubeck, 1732, 2 vol. in-4<sup>o</sup>. Z.

**POLYMÉRIE** (de *πολύς*, et *μέρος*; part, partie), voy. ISONÉRIE.

**POLYMNIE**, voy. MUSKS.

**POLYNÉSIE**, voy. OCÉANIE.

**POLYNICE**, voy. ÉTÉOCLE.

**POLYNOME** (de *πολύς*, et *νόμος*, part), quantité algébrique composée de plusieurs parties ou termes (voy. ÉQUATION) distingués par les signes + ou —, comme  $a^2b - 4c + 3b^4 - c^3$ , etc. Une quantité d'un seul terme ( $2ab^5$ ), est dite *monôme* (de *μόνος*, seul); les mots *binôme* (voy.), *trinôme*, etc., indiquent des polynômes de deux ( $a + b$ ), trois termes ( $a - b^2 + 4c$ ), etc. L. I.

**POLYPES**, POLYPIERS (de *πολύς*, et *πούς*, pieds), voy. ZOOPHYTES.

**POLYPES** (méd.), nom donné par les anciens à certaines tumeurs plus ou moins saillantes dans les cavités muqueuses, à cause de l'analogie de formes qu'on a cru reconnaître entre ces sortes de productions accidentelles et certains mollusques céphalopodes. Sous le rapport de leur structure, les polypes se partagent en deux classes principales, les polypes muqueux et les polypes fibreux. C'est dans les cavités muqueuses que ces excroissances vivantes se développent le plus ordinairement; la matrice cependant, ainsi que le conduit auditif, qui ne se rangent point parmi ces cavités, en sont aussi fréquemment le siège. Une espèce de polype qui se rencontre le plus

souvent est le polype des fosses nasales, lequel obstrue cette cavité naturelle et rend impossible ou au moins très difficile la respiration, lorsque la bouche est fermée. La présence d'un polype dans quelques autres cavités, celle de l'utérus, par exemple, détermine un flux muqueux plus ou moins abondant. Tant que ces excroissances morbides n'ont point acquis un certain degré de développement, elles ne troublent que fort légèrement les fonctions des organes à la surface desquels elles sont implantées: aussi bien restent-elles assez longtemps à l'état latent. Il n'en est plus de même lorsqu'elles ont pris un certain accroissement; outre qu'elles déterminent alors une sensation de gêne plus ou moins pénible par leur poids, elles deviennent nécessairement un obstacle à l'accomplissement régulier des fonctions. On les attaque au moyen de ligatures ou d'instruments tranchants appropriés, et, dans ce cas, on fait suivre leur extraction de la cautérisation, toutes les fois que cela est possible; car ces sortes de tumeurs sont sujettes à repaître. M. S.-N.

**POLYPHÈME** (nom qui, en grec, signifie très ou trop fameux), le plus célèbre et comme le roi des Cyclopes (voy. ce mot). Ce géant pasteur et anthropophage, fils de Neptune et de la nymphe Thoosa, paraît avoir été le type des ogres (voy.) du moyen-âge. Il faut lire au IX<sup>e</sup> livre de l'*Odyssée* le récit naïf du séjour forcé qu'Ulysse fit, avec quelques-uns de ses compagnons, dans l'ancre ensanglanté de ce monstre, moins semblable à un homme qu'à une montagne couverte de forêts. Déjà l'impitoyable Cyclope avait dévoré, en trois repas, six des compagnons d'Ulysse (voy.), quand le héros ruse lui fit boire trois larges coupes d'un vin délicieux qui l'assoupit. Les Grecs profitèrent de son sommeil pour crever, avec un pieu embrasé, l'œil unique qu'il avait au milieu du front; et, grâce au génie inventif du roi d'Ithaque, ils parvinrent à regagner leur vaisseau et s'éloignèrent des côtes homicides de la Sicile.

Théocrite, dans sa XI<sup>e</sup> idylle, nous présente Polyphème sous des traits moins odieux. La passion non partagée qu'il éprouve pour Galatée s'exprime avec un

attendrissant : c'est que le Cynoureux était encore jeune. Néanmoins sa fureur jalouse, il écrasa sur Acis, que la Nymphe lui pré-

sentre Polyphème, fils du Lapithe, prit part à l'expédition des Armes, épousa Laonomé, fut abandonné dans la Mysie, et y fonda la ville de L. D-c-o.

**PYSPERCHON**, un des diadèmes successeurs d'Alexandre-le-Grand. MACÉDOINE.

**POLYTECHNIQUE**, mot dérivé du grec τεχνία, art, par lequel on entend communément une étude qui dispose à acquies l'habileté dans la pratique de ses arts d'application. Le but d'un polytechnique est donc bien moins pour la science théorique que d'en servir toutes les parties au service de la guerre. L'utilité de semblables établissements a été sentie par presque tous les gouvernements, et non-seulement la France, l'École polytechnique, qui mérite d'être citée à part, mais Vienne, Prague, Berlin, Dresde, Carlsruhe et beaucoup d'autres villes ont des institutions analogues où les élèves vont puiser des connaissances scientifiques qu'ils répandent dans la pratique des arts divers qu'ils sont appelés à exercer. L. N.

**POLYTECHNIQUE (ÉCOLE)**. Cette institution-modèle a été fondée en l'an III par la Convention nationale, dans le but de créer une école qui pût fournir des hommes spéciaux pour les services publics. Elle était surtout destinée, dans le principe, à former des ingénieurs : aussi fut-elle nommée d'abord *École centrale des travaux publics*. L'École Polytechnique ne lui fut substituée par la loi du 1<sup>er</sup> sept. 1795. Les élèves, au nombre de 349, choisis par un examen préalable, furent réunis dans six amphithéâtres au Palais-Bourbon, grâce au zèle des commissaires, et pas à être pourvu de nombreuses connaissances scientifiques. Ils reçurent d'abord un traitement. La loi du 18 janv. 1799 et celle du 16 déc. 1799 apportèrent quelques changements à la constitution de l'école. Le nombre des élèves fut porté à 300, l'âge d'admission de 16

à 20, et à 26 pour les militaires qui avaient trois ans de service. Les savants les plus célèbres de la France, Lagrange, Laplace, Berthollet, Fourcroy, Guyton-Morveau, Pelletier, Chaussier, Prony (voy. ces noms), y étaient alors chargés des différentes branches de l'enseignement. Le 16 juillet 1804, un décret impérial ordonna qu'à l'avenir les élèves seraient casernés; ils furent transférés à la montagne Sainte-Geneviève, et le conseiller d'état Lacuée fut nommé gouverneur de l'école. Pendant toute la durée de l'empire, les élèves ne négligèrent aucune occasion de témoigner leur dévouement à Napoléon. On n'a pas oublié leur noble et courageuse conduite au 30 mars 1814. Aussi l'école fut-elle d'abord considérée par la Restauration comme peu favorable à son gouvernement, et un mouvement d'indiscipline fut le prétexte de son licenciement, lequel eut lieu le 13 avril 1816. Elle fut toutefois reconstituée par l'ordonnance du 4 sept. de la même année. Depuis, les élèves durent payer une pension. Le duc d'Angoulême fut déclaré par le roi protecteur de l'école. Mais au mois de juillet 1830, les élèves se mirent à la tête du peuple de Paris, et secondèrent de tous leurs efforts le mouvement qui s'opérait.

Les anciens règlements ont été à peu près maintenus. L'admission a toujours lieu par voie de concours au moyen d'examineurs permanents, d'après un programme arrêté par le conseil de perfectionnement, et publié le 1<sup>er</sup> avril au plus tard. Incessamment le grade de bachelier sera exigé pour être admis à concourir. La durée des cours est encore de deux ans. Après les examens de sortie, les élèves qui y ont satisfait ont le droit de choisir, d'après le rang qu'ils occupent sur la liste générale dressée par le jury, celui des services publics où ils désirent entrer. Ceux qui se recrutent dans l'école sont : l'artillerie de terre et de mer, le génie militaire et le génie maritime, le corps des ingénieurs hydrographes, les ponts et chaussées, les mines, les poudres et salpêtres, le corps royal d'état-major (partie de géodésie) et l'administration des tabacs. Depuis le ministère du marquis de Clermont-Tonnerre, six

places sont réservées aux élèves sortants dans le corps des officiers de vaisseau.

L'école a un état-major pris dans les corps spéciaux de l'armée. Outre le directeur des études et les examinateurs d'admission et de sortie, qui, à proprement parler, ne font point partie de l'institution, l'école compte encore 33 personnes chargées de l'instruction à titre de professeurs, de maîtres et de répétiteurs. Après avoir été dans les attributions du ministre de l'intérieur, l'École Polytechnique est maintenant dans celles du ministre de la guerre. L. N.

**POLYTHÉISME** (πολύς, beaucoup, et θεός, dieu), adoration de plusieurs dieux. C'est la religion des peuples encore dans l'enfance, sensuels ou dominés par une imagination vive et poétique, prêtant vie à tout ce qui les impressionne fortement; peuples toutefois déjà arrivés à la seconde phase du développement intellectuel, et soustraits à ce fétichisme (voy.) grossier qui porte le sauvage à diviser indistinctement les forces matérielles et même, comme nous l'avons dit à cet art., des objets quelconques, les choses où l'action divine se manifeste le moins. C'est cette idolâtrie plus ou moins raffinée dont il a été suffisamment question aux art. DIEUX, DEMI-DIEUX et MYTHOLOGIE.

Le polythéisme est l'opposé du monothéisme, ou de la croyance en un seul Dieu. On ne peut douter qu'il n'ait précédé ce dernier : dans la Bible même, divers passages attestent que l'adoration du vrai Dieu a été fondée chez les Hébreux sur la ruine d'un culte de divinités imaginaires, dont la trace est restée attachée au mot *Élohim*, qui est un pluriel quoique exprimant Dieu, le Dieu unique (voy. T. XIII, p. 566, la note). Les grands inconvénients du polythéisme, indépendamment de ceux qui sont toujours inhérents à l'erreur, ont été signalés à l'art. **ΜΟΝΟΘΕΙΣΜΟΣ** : ses conséquences fâcheuses sur les mœurs et le caractère des anciens (voy.) seraient, en outre, un thème intéressant à développer, si l'espace nous le permettait ici. Cependant, le besoin de croyance à un Dieu unique se manifeste plus ou moins vaguement dans les religions polythéistes elles-mêmes, puis-

qu'elles admettent généralement un Dieu suprême ou principal en qui se réunissent toutes sortes de perfections, que ce Dieu soit appelé Jupiter, Kronos, le Destin, Brahma ou de tout autre nom. La pluralité des dieux donne à la divinité quelque chose de borné, de fini, la modifiant toujours au gré des passions humaines : aussi y a-t-il autant de formes du polythéisme que de religions païennes. Dans sa forme la plus simple, le polythéisme s'appelle *dualisme*, opinion religieuse très ancienne à laquelle l'homme était conduit par la difficulté de concilier le mal avec l'idée d'un dieu parfait. Le *naturalisme* et le *sabéisme* n'étaient que des formes particulières du fétichisme. Quant au *panthéisme* (voy. tous ces mots), ce n'est point un polythéisme; car pour lui, il n'y a qu'un seul Dieu, le Tout, l'ensemble de la création ou au moins de ce qui existe. De tous temps, l'homme pressentit une force divine dans les phénomènes du monde; mais il confondit cette force avec les phénomènes, qu'il déifia : il ne reconnut plus un Dieu supérieur à tous les êtres, et n'adressa plus ses prières qu'à la forme. En prenant ainsi pour Dieu ce qui n'est que l'œuvre de Dieu, il tomba dans l'idolâtrie (voy.), à laquelle aboutit toujours le polythéisme.

Le *paganisme* (voy.) n'est pas autre chose que le polythéisme : nous avons expliqué l'origine de cette dénomination d'abord toute spéciale, et nous avons parlé des essais faits par l'empereur Julien, par Proclus (voy.) et par d'autres, pour spiritualiser les doctrines païennes et le culte public. Nous renvoyons, en outre, pour cette matière à l'art. **ÉGLISE** (T. IX, p. 234); et aux ouvrages déjà cités, nous ajouterons les suivants : B. Constant (voy.), *Du polythéisme romain considéré dans ses rapports avec la philosophie grecque et la religion chrétienne* (Paris, 1833, 2 vol. in-8°); P.-S. Stuhr, *Die Religionssysteme der heidnischen Völker des Orients* (Berlin, 1836, in-8°), etc. S.

**POLYXÈNE**, fille de Priam et d'Hécube, aimée d'Achille (voy. ces noms), et dont le triste sort faisait le sujet d'une tragédie de Sophocle que nous connaissons par quelques fragments.

**POMBAL** (SÉBASTIEN - JOSEPH DE CARVALHO-MELLO, comte d'Oeyras, marquis DE), célèbre ministre d'état portugais, naquit en 1699, dans le château de Souza, près de Coïmbre. Il étudia le droit dans cette dernière ville, puis il embrassa la carrière des armes, et fut envoyé comme secrétaire à l'ambassade de Londres, en 1739. Il y resta jusqu'en 1745, où il dut à la protection de la reine d'être nommé ministre plénipotentiaire à Vienne, poste qu'il ne garda cependant pas longtemps. Après la mort du roi Jean V (1750), son successeur, Joseph I<sup>er</sup> (voy. ces noms et PORTUGAL), lui confia le portefeuille des affaires étrangères. Le royaume se trouvait dans un état de faiblesse extrême, n'ayant ni armée, ni flotte, ni commerce, ni agriculture : l'Angleterre, les jésuites et la noblesse, dévoraient toutes ses ressources. Il fallut un homme de la trempe de Carvalho pour oser affronter les dangers auxquels ses projets de réforme ne pouvaient manquer de l'exposer. Il défendit les auto-da-fé, chassa les jésuites du Panaguy (voy. ces mots), enleva à la haute noblesse ses immenses possessions dans les colonies, et mit des bornes au pouvoir du clergé. Ce fut dans ces circonstances qu'arriva, le 1<sup>er</sup> nov. 1755, le terrible tremblement de terre de Lisbonne (voy.). Carvalho déploya un courage, une activité, une énergie presque surhumaine; mais le roi seul lui tint compte de ses efforts pour adoucir les malheurs publics : il le nomma comte d'Oeyras et premier ministre en 1756. Carvalho se servit de cet accroissement de puissance pour combattre avec plus d'audace non-seulement la noblesse, mais le peuple, qui s'était levé contre le monopole commercial du gouvernement, destiné pourtant à contrebalancer celui des Anglais. La révolte fut comprimée; plusieurs grands furent exilés, et les jésuites, devenus les ennemis les plus implacables du premier ministre, confinés dans leurs maisons, le 16 sept. 1757. Une conspiration contre le roi, qui éclata dans la nuit du 3 au 4 sept. 1758, lui livra enfin ses ennemis. Plusieurs membres de la haute noblesse furent arrêtés, mis en jugement et accusés devant la tour de Belém, le 13

janvier 1759. Quelques jésuites, accusés d'avoir trempé dans cette conjuration, périrent dans leurs cachots; et le P. Malagrida, qui avait prophétisé la mort du roi, condamné au feu par l'inquisition. Déjà un décret royal, en date du 3 sept. 1759, avait banni tous les jésuites du royaume. Comme ils ne se pressaient pas d'obéir, le tout-puissant ministre les avait fait saisir par des soldats, embarquer de force et transporter dans les États de l'Église. Le pape s'étant plaint trop vivement de cette violence, Carvalho avait fait conduire le nonce apostolique à la frontière, en 1760. Une rupture entre le Portugal et Rome était imminente, lorsque Clément XIII mourut. Clément XIV, qui abolit l'ordre des jésuites, en 1773, rétablit la bonne harmonie entre le saint-siège et ce royaume. La guerre qui éclata en 1760, et qui n'eut d'autre cause que l'orgueil excessif avec lequel Carvalho traita l'Espagne, l'engagea à réorganiser complètement l'armée portugaise, et à élever de nouvelles fortifications sur les frontières. Nommé marquis de Pombal en 1770, il s'appliqua à favoriser l'agriculture, à améliorer l'enseignement et à aplanir les marches du trône devant le prince de Beira, qu'il désirait voir succéder à son grand-père. La mort de Joseph I<sup>er</sup>, arrivée le 24 février 1777, vint ruiner tous ses projets, et le forcer à donner sa démission. La réaction commença aussitôt. Tous les prisonniers d'état furent rendus à la liberté; la plupart des réformes ou institutions de Pombal furent supprimées, et le Portugal ne tarda pas à retomber dans son état de faiblesse. Mis lui-même en jugement, il n'échappa à la haine de ses ennemis qu'en produisant les preuves originales de la conspiration ourdie contre le roi; et bientôt, il se retira dans le bourg de Pombal, où il fut exposé à des vexations de toute espèce jusqu'à sa mort, arrivée le 8 mai 1782. Jamais homme n'a été jugé plus diversement. Don Pedro, par un décret daté du 10 oct. 1833, fit rétablir le buste en bronze de Pombal sur le piédestal de la statue équestre de Joseph I<sup>er</sup>.

C. L.

**POMÉRANIE**, ancien duché ainsi nommé du slavon (*po moré*, sur la mer), et

tes et glabres ou presque glabres, de même que les style; par ses fleurs plus longuement pédonculées; et par son fruit très acide. Cette espèce croît spontanément dans les bois de l'Europe; c'est peut-être le type de certaines races de pommiers à cidre; elle prospère encore assez avant vers le nord, sous des climats beaucoup trop rigoureux pour la culture des autres pommiers.

Le *pommier de Chine* (*malus spectabilis*, Desf.) est l'un des plus beaux arbres d'ornement que l'on connaisse; en avril, il se couvre d'une quantité innombrable de fleurs d'un rose vif, légèrement odorantes, et d'assez longue durée, parce qu'elles sont doubles. Cette espèce se cultive fréquemment dans les bosquets. Il en est de même du *pommier à bouquets* (*malus coronaria*, Mill.), indigène de l'Amérique septentrionale, et remarquable par la délicieuse odeur de roses que répandent ses fleurs, ainsi que du *pommier à feuilles de prunier* (*malus prunifolia*, Willd.) et de quelques autres espèces de Sibérie, qui se recommandent par leur floraison précoce. Éd. Sp.

**POMOLOGIE**, connaissance et culture des arbres fruitiers, voy. ce dernier mot, GREFFE, CULTURE, TAILLE, etc., ainsi que POMMIER, POIRIER, CERISIER, PRUNIER, PÊCHER, etc. — Voir Duhamel, *Traité des arbres fruitiers*, Paris, 1768, 2 vol. in-8°. X.

**POMONE**, belle nymphe qui était honorée chez les Romains comme la déesse des jardins et des vergers. Elle était inconnue aux Grecs, pour lesquels une des Heures, Opora, faisait mûrir les fruits. Toutes les divinités des champs avaient vainement essayé de plaire à Pomone. lorsque Vertumne, après mille infructueuses tentatives pour s'approcher d'elle sous toutes sortes de formes, parvint enfin à toucher son cœur en lui racontant, caché sous les traits d'une vieille, de lamentables histoires de femmes qui avaient méprisé l'amour. Il reprit ensuite les dehors d'un jeune homme, et l'épousa. Les anciens monuments ne nous représentent pas Pomone sous des traits bien caractérisés; cependant, il paraît certain que sa figure offrait de grandes ressemblances avec celle des Heures. C. L.

**POMOTOU**, voy. DANGEREUX (*archipel*).

**POMPADOUR** (JEANNE-ANTOINETTE POISSON, marquise DE) naquit à Paris, vers 1720, de parents dont elle n'avait pas de bons exemples à attendre. Son père, François Poisson, était employé dans l'administration des vivres des armées. Un fermier général, qui avait été très lié avec sa mère, la fit élever avec soin. Douée d'une rare aptitude pour les arts, la jeune Poisson excella bientôt dans la musique, la déclamation, le dessin et la gravure sur cuivre et sur pierres fines. A la fois belle et jolie, elle prit dans les salons du riche financier un vernis de société qui la fit distinguer et rechercher. D'Étiolles, neveu du fermier général, en devint amoureux, et l'épousa. Il avait toutes les qualités nécessaires pour rendre heureuse une femme honnête. Malheureusement, M<sup>me</sup> d'Étiolles, qui d'ailleurs n'avait pas oublié les leçons de sa mère, avait pour parent un valet de chambre de Louis XV, nommé Binet, agent secret des plaisirs du voluptueux monarque. S'étant trouvée bien des fois sur le chemin du roi, elle en fut remarquée; et Binet ménagea une entrevue. La passion du roi satisfaite, tout semblait fini; mais l'artificieux Binet fit revivre sa parenté dans le souvenir de Louis XV, qui, cette fois, établit sa favorite dans son palais. Le malheureux d'Étiolles faillit en mourir de chagrin. Sa femme quitta le nom qu'elle déshonorait, et devint marquise de Pompadour. Elle sut occuper le volage monarque par des spectacles, où elle jouait les principaux rôles dans la comédie et l'opéra, par des concerts, des petits-soupers, d'où l'étiquette était bannie, des voyages dans les résidences royales. Elle s'était emparée de Louis XV (voy.) plus fortement que par l'amour, par l'habitude. Comme le cœur n'était pour rien dans sa liaison avec le roi, elle s'inquiétait peu des infidélités de son royal amant tant que sa position n'était pas compromise. Elle se mêla des affaires; et le roi trouva commode de tenir le conseil de ses ministres dans le boudoir de sa maîtresse. L'abbé de Bernis (voy.), protégé par la marquise, en fit partie; puis quand il devint moins complaisant pour la fa-

vorité, il fut remplacé par le duc de Choiseul (voy. ces noms). Cette influence de bouddoir devint fatale à nos armes par le mauvais choix des généraux. Elle mourut dans le palais de Versailles, le 15 avril 1764, après une longue et douloureuse maladie. Aussitôt qu'elle eut rendu le dernier soupir, son corps fut transporté à son hôtel de Paris; et le roi vit passer son convoi avec une froide indifférence. Elle avait été très libérale pour ses amis et ses serviteurs. Son frère avait été créé, par sa faveur, marquis de Marigny et surintendant des bâtimens; il sut au moins faire un bon usage de sa fortune, et protéger noblement les arts et les artistes. On a publié des Lettres et des Mémoires attribués à M<sup>me</sup> de Pompadour; mais ces publications sont apocryphes. L. G-s.

**POMPE**, machine hydraulique servant à élever l'eau au moyen d'un tube dans lequel joue un piston (voy.). On distingue deux espèces principales de pompes, les pompes aspirantes et les pompes foulantes. Le plus souvent on réunit leurs effets.

La pompe aspirante se compose d'un corps de pompe dont la partie inférieure plonge dans le réservoir contenant le liquide à élever, soit directement, soit plutôt au moyen d'un tuyau d'aspiration qui y est adapté et qui en est comme le prolongement. A leur réunion est une soupape, s'ouvrant de bas en haut, qui permet à l'eau de passer du tuyau d'aspiration dans le corps de pompe, et qui, en s'abaissant, l'empêche de descendre par cette voie. Le piston est percé d'un trou recouvert d'une soupape semblable, et sa tige est attachée à l'extrémité d'un levier dont le jeu le fait monter et descendre alternativement. On comprend maintenant que lorsque le piston s'élève et fait le vide dans le corps de pompe, l'équilibre qui maintenait l'eau de niveau dans le réservoir et dans le tuyau d'aspiration se trouve rompu : la pression atmosphérique pesant davantage sur la surface libre, l'eau monte dans le tuyau, elle ouvre la première soupape pour passer, tandis que celle du piston reste immobile par le poids de l'air. Quand le piston descend, le jeu des pompes est l'opposé : l'inférieure se ferme et

arrête l'eau, la supérieure s'ouvre pour laisser passer l'air ou l'eau qui se trouve entre le piston et la soupape inférieure; et le fluide est enlevé par lui à l'ascension suivante aussi haut que son jeu le permet. Mais comme la pression de l'air atmosphérique qui fait monter l'eau dans la pompe est égale à celle d'une colonne d'eau d'environ 32 pieds ou 10<sup>m</sup>.4 de hauteur, elle ne pourrait en soutenir une que de cette élévation; il est donc nécessaire que le tuyau d'aspiration ait une longueur verticale beaucoup moindre que celle de 10<sup>m</sup>.

Dans la pompe foulante le corps de pompe plonge dans le réservoir. A son extrémité inférieure fermée est une soupape s'ouvrant seulement de dehors en dedans; une autre soupape adaptée à la paroi s'ouvre de dedans en dehors et communique avec un autre tuyau d'ascension. Quand le piston, qui est plein, s'élève, la soupape inférieure s'ouvre, et l'eau entre dans le corps de pompe; s'il descend, cette soupape se ferme et l'eau refoulée s'échappe par la soupape de débordement. Grâce à cet arrangement, l'eau peut s'élever à une hauteur indéfinie, le piston exerçant sur le fluide un refoulement auquel on peut donner une intensité qui n'a de limite que dans l'énergie de la puissance motrice.

Maintenant si l'on imagine que le corps de pompe, au lieu de se trouver dans l'eau, soit lié à un tuyau d'aspiration, on a la pompe aspirante et foulante. Tous les systèmes de pompes imaginables peuvent se rapporter à ceux que nous venons d'indiquer; mais leur disposition peut recevoir de notables améliorations.

D'abord, dans ces pompes, le déversement de l'eau ne s'opère naturellement que pendant la marche du piston dans un seul sens : il y a donc intermittence dans le jet d'eau; pour qu'il soit continu, on a trouvé divers moyens, entre autres la combinaison de plusieurs corps de pompe communiquant à un même tuyau montant, et ayant un jeu de piston en sens inverse; ou bien les deux pistons contraires jouant dans un même corps de pompe; ou enfin un piston d'effet double, aspirant et refoulant; mais le meilleur procédé est d'employer un réservoir d'air

nement de l'Afrique, et le second, celui de l'Orient. Pompée, dans l'enivrement d'une amitié politique dont il attendait les plus heureux effets pour lui-même, commit alors la faute de prêter deux de ses légions à César. Quelque temps après, sa femme mourut, et Crassus fut tué en Asie. Ce double événement hâta la rupture entre les deux rivaux. Pompée en donna le premier signal lorsque, redemandant à César les légions qu'il lui avait prêtées, il fit chasser de Rome les tribuns qui lui étaient dévoués (49). Étant parvenu à se faire nommer seul consul, il s'adjoignit Métellus Scipion dont il venait d'épouser la fille Cornélie, veuve de Crassus. Il se fit confirmer pour 4 ans dans ses divers gouvernements et obtint une somme annuelle de 1,000 talents pour l'entretien de ses troupes. Pompée se laissa captiver par Cornélie au point d'oublier la chose publique. Se fiant trop sur sa popularité, il vit sans crainte César, dont il avait fait refuser la demande de pouvoir briguer même absent le consulat, passer le Rubicon à la tête de son armée et marcher sur Rome. Le sénat fit un appel à l'énergie de Pompée : plein de présomption, celui-ci répondit qu'en quelque lieu de l'Italie qu'il frappât du pied la terre, il en sortirait des légions. On lui conféra un pouvoir absolu. Aussitôt, il quitta Rome suivi de tout son parti. Il s'empara de Brindes après neuf jours de siège, et fit embarquer pour la Grèce les deux consuls ainsi que toute son armée, laissant le siège de la république sans magistrats et sans défenseurs. Il fut bientôt rejoint par Brutus, par Caton et par Cicéron lui-même, qui avait cependant fort désapprouvé cette fuite. César entra dans Rome, s'empara du trésor public, et ne se livra à aucune vengeance. Sûr de toute l'Italie, il partit bientôt pour l'Espagne, y vainquit les lieutenants de Pompée, Afranius et Petreius, et vint ensuite le combattre lui-même en Grèce (48). La bataille de Pharsale (707. l'art. \*) décida enfin la chute de Pompée, et entraîna celle de la liberté romaine. Vaincu, Pompée oubliant sa gloire et désespérant trop tôt de sa cause, prit la fuite.

(\*) Voy. aussi sur tout cela notre art. CÉSAR, par M. Michelet. S.

Il rejoignit à Lesbos sa femme Cornélie, s'embarqua avec elle, et fit voile sans s'arrêter jusqu'à Attalie, dans la Pamphylie. Ayant été rejoint par 40 sénateurs, il apprit que Caton avait rassemblé les débris de son armée, et que sa flotte lui restait tout entière. On le décida à aller demander des secours au jeune roi d'Égypte, Ptolémée, dont il avait favorisé le père. Un esclave, Photin, régnait alors sous le nom de ce prince. Celui-ci résolut d'acheter la faveur de César par la mort de Pompée. Au moment où l'ancien triumvir mit le pied sur le rivage égyptien, il fut frappé par derrière, et tomba sans avoir proféré une parole. Lorsque sa tête fut présentée à César, cet ennemi généreux versa des larmes sur le sort de son illustre adversaire, lui fit élever un tombeau digne de lui, et punit les meurtriers.

Pompée, homme d'un esprit élevé et brillant, était certainement ambitieux et avide de pouvoir. Il était décidé à ne pas reconnaître de supérieur, quoiqu'il n'eût peut-être pas toutes les qualités nécessaires pour se soutenir au premier rang; mais il n'avait point prémédité l'asservissement de sa patrie, et, maître de Rome, il est probable qu'il eût respecté les lois et la liberté. Il laissa deux fils, CAIUS et SEXTUS; tous les deux, dignes du nom glorieux qu'il leur transmit, figurent au nombre des derniers défenseurs de la république. L'un succomba à la bataille de Munda (707. CÉSAR); le second, après avoir combattu par mer les nouveaux triumvirs, fut assassiné par ordre de Marc-Antoine, l'an 35 av. J.-C. O. G.-P.

POMPÉI, HERCULANUM et STABIES étaient trois villes florissantes de la Campanie, au pied du Vésuve (707.), sur la côte de la mer Tyrrhénienne, dans le golfe même de Naples. Herculanum était à l'ouest du volcan; Pompéi au sud, et Stabies au sud-est. Suivant Strabon (l. V, p. 246), ces villes, colonies pélasgiennes, appartenirent d'abord aux Opiques ou Osques. Les Étrusques (707.) les en chassèrent, environ 600 ans av. notre ère, et formèrent un état fédératif de 12 cités, dont Vulturne (depuis, Capoue), fut la capitale. Vers 420, ces Étrusques furent à leur tour soumis par les Samnites, qui prirent le nom de Campaniens. Enfin, de



343 à 314, les Romains se rendirent maîtres de tout le pays.

*Herculanum* (en grec Ἡράκλειον) était située à 7 kilom. de Naples, entre cette ville et Pompéi, sur une pointe de terre qui s'avancait dans la mer; elle passa pour avoir été fondée par Hercule en même temps que Pompéi. L'an 63 de J.-C., un tremblement de terre les détruisit à moitié, et, le 1<sup>er</sup> nov. 79, dans la 1<sup>re</sup> année du règne de Titus, le reste de ces deux cités fut englouti par une éruption du Vésuve, la première que mentionne l'histoire et la plus mémorable par ses incalculables désastres et par la mort de Pline l'Ancien (voy. ce nom et les 2 lettres de Pline le Jeune, l. VI, 16 et 20). Il est probable que la matière qui couvrit ces villes était des cendres brûlantes et des pierres ponceuses qui furent éteintes et délayées par des torrents d'eau pluviale. Ainsi s'explique la conservation des tableaux, des mosaïques, des manuscrits, etc., que la lave aurait consumés, si elle eût coulé dans les rues et sur les édifices. En se refroidissant, elle serait d'ailleurs devenue une masse compacte qui eût rendu les fouilles (voy.) presque impossibles. Depuis, et par d'autres éruptions, le Vésuve a recouvert Herculanum de plusieurs couches de lave, et c'est sous ce linceul de cendres et de scories, dans une tombe de 34<sup>m</sup> de profondeur que, pendant 1634 ans, la cité d'Hercule est restée ensevelie. On ne l'a retrouvée qu'en 1713 et par hasard. Des ouvriers employés à creuser les fondements d'une villa pour le prince d'Elbeuf, Emmanuel de Lorraine, marié à Naples et établi à Portici, parvinrent à une voûte sous laquelle ils trouvèrent des statues de bronze et des marbres qui furent envoyés au prince Eugène. Les recherches ne semblent pas avoir été poussées plus loin; mais, en 1738, don Carlos, roi des Deux-Siciles et plus tard roi d'Espagne, les fit recommencer; depuis, on n'a pas discontinué de fouiller ce sol historique et de déblayer cette ville souterraine. On ne peut la visiter qu'aux flambeaux, parce que, enfouie sous une lave très dure, on n'y pénètre que comme dans une mine; mais de cette mine féconde sont sortis les trésors les plus précieux pour l'histoire

des arts et l'archéologie. On y a retrouvé avec admiration de belles rues alignées au cordeau avec des trottoirs, des maisons pavées de marbre et de mosaïques, quelques-unes avec des fenêtres vitrées, un théâtre, plus intact qu'aucun autre que l'on connaisse, pouvant contenir 10,000 spectateurs, des temples ornés de peintures à fresque et des plus belles colonnes, etc. Tout ce qu'on a retiré des décombres, les mosaïques, les statues, les vases, les ustensiles de ménage en bronze, en fer, la plupart d'un beau travail, les manuscrits\*, forment le plus riche et le plus curieux musée du monde. Ce musée, qui était à Portici, petite ville construite sur l'emplacement d'Herculanum et qui doit son nom à un de ses quartiers appelé *Herculis Porticus* (Pétrone, 106), a été transféré à Naples et réuni au musée Borbonico.

*Pompéi* (en latin *Pompeii*, en grec Πομπηία) était entre Herculanum et Stabies, à 18 kilom. de Naples, à l'embouchure du Sarnus, fleuve, dit Strabon, liv. V, sur lequel les marchandises peuvent descendre et remonter. Aujourd'hui, par l'effet des révolutions du sol, le Sarno, dit Scafati, est plutôt un ruisseau qu'un fleuve. Cette ville servait d'arsenal maritime aux villes de la Campanie et d'entrepôt à leur commerce. La mer s'en est retirée à près de 3 kilom. Comme Herculanum, Pompéi rapportait son origine à Hercule, qui y avait célébré avec pompe ses victoires. Ces deux villes, bâties ensemble, périrent ensemble, ensevelies sous les cendres de la même éruption\*\* : seulement Pompéi n'a pas été recouverte d'épaisses couches de lave et n'est qu'à 3 ou 4<sup>m</sup> au-dessous du sol. Néanmoins elle

(\*) Ces mss. de papyrus (voy.) étaient au nombre de 800 au moins; l'humidité en avait pourri un grand nombre, les autres étaient réduits en charbon. On n'est parvenu à dérouler et à déchiffrer qu'un traité de la philosophie d'Épicure, un ouvrage de morale, un poème sur la musique, un fragment d'un autre poème sur la bataille d'Actium et une rhétorique de Philodème. Voir les *Volumina herculanensia* de Rosini et Ciampitto, Naples, 1809.

(\*\*) Le savant Ignarra, dans sa dissertation latine *De urbis Neapolis regione herculanensi*, prouve que les désastres de ces deux villes furent en partie réparés et qu'elles ne disparurent tout-à-fait que dans l'éruption de 471 (voir le *Mag. Encycl.* de Millin, 1804).

n'a été retrouvée que 42 ans après Herculanium, en 1755. L'opinion généralement accréditée, que le peuple de cette ville fut surpris et écrasé par le feu et les pierres du volcan, pendant qu'il était au théâtre, est réfutée par le petit nombre de squelettes qu'on a trouvés. Les premières commotions du sol et l'aspect menaçant de la montagne avertirent sans doute les habitants, ainsi que ceux d'Herculanium, de l'imminence du danger et leur firent prendre la fuite. A Pompéi, les fouilles n'ont été suivies avec persévérance et méthode que depuis 1799. Vu la nature du sol, elles s'y font à ciel ouvert et sans de pénibles travaux. De 1812 à 1814, les remparts de la ville ont été déblayés et indiquent sa grandeur, environ 6 kilom. de tour. Par son étendue ce n'était qu'une ville de 3<sup>e</sup> ordre, mais telle était la prospérité de cette commerçante cité, son goût pour les arts et les monuments, que, bien qu'un 5<sup>e</sup> en soit à peine déblayé, on connaît déjà 8 temples, 1 basilique, 3 places publiques, des thermes, 2 théâtres, et 1 amphithéâtre immense. Les maisons y sont petites, mais la cité est grandiose. L'architecture domestique se rapetisse et s'efface devant l'architecture municipale. Tout se trouve là, tel à peu près qu'il était le jour de la terrible catastrophe : les ornières tracées par les chars sont encore sur le pavé ; on se promène sur les trottoirs des rues, sur les places publiques ; on visite les temples, on entre dans les boutiques. L'illusion serait cependant plus complète, l'instruction plus grande, si les meubles, les vases, les statues, restaient à leurs places, au lieu d'être portés au musée de Naples. On aurait alors sous les yeux l'antiquité palpable et vivante. Auprès de Pompéi s'est élevée la petite ville de *Torre dell' Annunziata*.

Quant à la ville de *Stabies (Stabiae)*, située à 25 kilom. de Naples, Sylla, dans la guerre sociale, 88 ans av. J.-C., l'avait à moitié détruite. Il n'y avait presque plus que des maisons de campagne, quand le désastre de l'année 79 l'associa au sort de Pompéi et d'Herculanium. C'est à Stabies que mourut Pline l'Ancien. On n'a retrouvé cette ville souterraine qu'à la fin du dernier siècle,

près de Castellamare, ville maritime et épiscopale qui a été bâtie avec le marbre de ses ruines.

Les principaux ouvrages publiés au sujet de ces antiques cités sont : *Le antichità di Ercolano*, de Bayardi, Naples, 1757-92, 9 vol. in-fol. ; les *Volumina herculanensia* déjà cités, 2 vol. in-fol. ; *Les ruines de Pompéi*, par Mazois, Paris, 1825 et suiv. (voy. GAU), 4 vol. ; *Herculanium et Pompéi*, par Barré, 8 vol. in-4<sup>o</sup> ; Cooke, *Delineations, etc.*, Londres, 1827, 2 vol. in-fol., etc. F.D.

**POMPES FUNÉBRES**, voy. FUNÉRAILLES, INHUMATION et FABRIQUE D'ÉGLISE.

**POMPIERS (SAPEURS)**. C'est le nom qu'on donne, en France, aux hommes qui sont chargés du service des incendies (voy.). Les pompes, dans la plupart des bourgs ou petites villes qui en sont pourvus, sont à la garde de la commune, et, en cas d'incendie, ce sont les habitants eux-mêmes qui portent les secours nécessaires et font manœuvrer ces pompes. Dans les principales villes, il existe des compagnies de sapeurs-pompiers ; et, depuis la réorganisation de la garde nationale, ces compagnies, qui se composent principalement d'ouvriers en bâtiment, couvreurs, maçons, charpentiers, etc., se sont multipliées, et ont pris une forme plus régulière. On ne comptait dans la ville de Paris, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, que treize pompes. Ce nombre a depuis été considérablement augmenté ; mais l'organisation des sapeurs-pompiers demeura longtemps imparfaite. En 1811, Napoléon, ayant reconnu l'insuffisance et les inconvénients de cet état de choses, résolut de reconstituer militairement le corps des sapeurs-pompiers, et en forma un bataillon de 4 compagnies, présentant un effectif de 13 officiers et 563 hommes de troupes. Les sapeurs-pompiers furent armés de fusils, casernés et payés comme les troupes du génie. L'ordonnance du 7 nov. 1821 a classé définitivement le corps des sapeurs-pompiers dans l'armée, en laissant toutefois sa solde et son entretien à la charge de la ville de Paris ; et l'ordonnance du 28 août 1822 en a réglé l'administration, placée sous l'autorité du préfet de police. Il a, dans la ville,

34 corps de garde, où des secours doivent être réclamés en cas d'incendie. L'introduction des exercices gymnastiques dans ce corps a contribué à augmenter l'efficacité de ses services. Plusieurs inventions récentes, comme les échelles à crochets, le long sac ou tuyau de sauvetage, la casaque en cuir de l'invention du colonel Paulin, et à l'aide de laquelle un pompier peut rester assez longtemps dans l'atmosphère la plus délétère, lui ont encore permis de les rendre plus prompts, plus sûrs, moins dangereux; car le zèle des pompiers a été reconnu en toute occasion.

A. B.

**POMPIGNAN** (JEAN-JACQUES LEFRANC, marquis DE), était né à Montauban, le 17 août 1709. Il devint successivement avocat général, premier président à la Cour des aides, et conseiller honoraire au parlement de Toulouse. Complètement voué aux lettres, il devint membre de l'Académie-Française, en 1760; cependant les attaques du parti philosophique, dont il s'était attiré l'animosité par son discours de réception, le forcèrent à se retirer dans sa terre, où il mourut le 1<sup>er</sup> sept. 1784. On lui doit une tragédie de *Didon* (1734); un *Voyage de Languedoc et de Provence* (1740); des *Poésies sacrées et philosophiques tirées des Livres saints* (1751-55, et nouv. réimpr.) qui lui assurent un rang distingué parmi nos poètes lyriques; une trad. des *Géorgiques* qui eut peu de succès; un Éloge historique du jeune duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI (1761, in-8°); des Dissertations, etc. — Son frère, JEAN-GEORGES Lefranc de Pompignan, né à Montauban, le 22 fév. 1715, devint évêque du Puy, archevêque de Vienne, et fut député du clergé aux États-Généraux. Il se réunit au tiers-état, fut élu président de l'Assemblée nationale, et le roi l'appela enfin dans ses conseils. Il tomba malade quand la constitution civile du clergé fut décrétée, et mourut le 29 déc. 1790. X.

**POMPONACE** (PIERRE), en italien *Pomponazzi*, naquit à Mantoue, le 16 sept. 1462, d'une famille noble. Après de fortes études qu'il appliqua plus spécialement aux spéculations de la philosophie, il en professa avec un immense

succès l'histoire et les théories à l'université de Padoue d'abord, puis à Ferrare et à Bologne, où la guerre le força de transporter son enseignement. Le philosophe de l'antiquité qui avait excité le plus son admiration, c'était Aristote, et toute sa vie il s'efforça d'en rétablir l'autorité qu'on avait affaiblie en l'exagérant. Mais lui-même ne manqua-t-il pas de prudence et de réserve? On peut le croire, puisqu'il s'attira des querelles violentes et une accusation d'athéisme. Son traité *De immortalitate animæ* (Bol., 1516 et 1534) fut vivement incriminé. Il y soutenait notamment qu'on ne peut prouver l'immortalité de l'âme par la seule raison, et qu'il est besoin de la révélation et de la foi pour en donner la certitude, insinuant en outre que la politique n'avait pas été étrangère à l'introduction de ce dogme. La subtilité, la hardiesse de son esprit ne l'égarèrent pas moins dans ses explications aristotéliques de l'action indirecte de Dieu sur le monde terrestre. Enfin, subissant à son tour les préjugés de son époque, il accordait à l'influence des astres un pouvoir qui compromettrait les droits du libre arbitre et de la Providence. Au reste, si ses idées, si son enseignement accusent trop de témérité, dans sa conduite il fit preuve d'une humilité toute chrétienne; car dès qu'il fut censuré à Rome, il se soumit au jugement du pape. Ce qui est remarquable, ce qui prouve le respect qu'on portait à la liberté de l'enseignement, c'est que les cours de ce libre penseur ne furent jamais suspendus. Il mourut à Bologne, en 1524 ou 26. Sa mort, qui fut édifiante, est la meilleure protestation contre les soupçons dont sa mémoire est encore chargée. Ses œuvres, recueillies en 1 gros vol. in-fol., ont eu 2 éditions (Venise, 1527 et 1567). F. D.

**POMPONIUS MELA**, voy. MELA.

**PONCE** (PIERRE), voy. LAVE.

**PONCE DE LÉON**, voy. ESPAGNOLES (*lang. et litt.*), T. X, p. 32-33.

**PONCTION** (*punctio*, de *pungere*, piquer) ou PARACENTÈSE (de *παρά*, à côté, et *κεντήω*, je pique), opération chirurgicale par laquelle on se propose d'évacuer un liquide d'une cavité qui le contient anormalement. En

général, cependant, cette expression a une signification plus restreinte; on désigne par ce mot l'opération au moyen de laquelle on extrait la sérosité contenue dans la cavité abdominale chez les individus atteints d'hydropisie (voy. l'art.). Cette opération se pratique ordinairement au côté gauche, lorsque quelques circonstances particulières ne prescrivent point de la faire sur un autre point de la région abdominale. La paracentèse n'est jamais qu'un moyen palliatif, elle ne touche point à la cause de la maladie : aussi est-il de règle de ne la pratiquer qu'après avoir épuisé les moyens qui ont pour but de déterminer l'absorption du liquide épanché. Lorsque l'épanchement est considérable et qu'il gêne à un degré marqué la respiration par l'obstacle qu'il apporte à l'abaissement du diaphragme, la ponction abdominale est rigoureusement commandée; il en résulte immédiatement un soulagement notable pour les malades, mais malheureusement ce soulagement n'est que temporaire, le liquide ne tarde pas à se reproduire et à ramener les mêmes accidents. M. S.-π.

**PONCTUATION** (de *punctum*, point). C'est l'art d'indiquer dans l'écriture, au moyen de signes convenus, les rapports qui existent entre les divers membres des phrases et des périodes (voy. ces mots), et par conséquent les pauses que l'on doit faire en lisant, le ton qu'il convient de prendre en prononçant chaque partie du discours. La ponctuation contribue à l'intelligence du sens et prévient l'obscurité du style. Certaines suites de mots n'auraient sans elle qu'une signification incertaine et équivoque. Enfin elle conduit le lecteur en lui indiquant les endroits où il faut se reposer pour reprendre haleine, et combien de temps il doit y mettre, notant pour ainsi dire musicalement le discours.

Le choix des ponctuations dépend de la proportion qu'il convient d'établir dans les pauses; et cette proportion se règle sur les besoins de la respiration combinés avec la distinction des sens partiels qui constituent le discours. Il est en effet indispensable de distinguer les rapports des sens partiels et d'en tenir compte par la gradation des signes. Ainsi la vir-

gule, la ponctuation la plus faible, doit être employée seule partout où l'on ne fait qu'une division des sens partiels sans aucune sous-division subalterne; s'il y a dans un sens total deux divisions subordonnées, il faut employer les deux ponctuations les plus faibles, la virgule et le point et virgule; il faut ajouter les deux points s'il y a trois divisions subordonnées, et ainsi de suite. Néanmoins, ces signes paraissent parfois insuffisants, et l'on peut regretter l'absence d'un signe encore moindre que la virgule.

Sans rappeler ici les règles de la ponctuation, qui n'ont pas toujours des principes bien absolus et qui sont exposés dans une foule de traités spéciaux, nous dirons seulement que la *virgule* (,) s'emploie pour séparer entre elles les parties semblables d'une même proposition, comme les sujets, les attributs et les régimes de même nature; pour séparer les propositions de même nature qui n'ont pas trop d'étendue; avant et après toute réunion de mots que l'on peut retrancher ou transposer sans dénaturer le sens des phrases qui les accompagnent. Le *point et virgule* (;) sépare les propositions semblables qui ont une certaine étendue; les parties principales de toute énumération dont les parties subalternes exigent la virgule, etc. Les *deux points* (:) se mettent après une proposition qui annonce une citation; après une proposition générale suivie de détails; devant ou après une énumération dont les termes sont résumés dans la proposition principale; avant une proposition qui éclaircit ou développe ce qui précède. Le *point* (.) se met à la fin de toutes les phrases qui ont un sens complet, et qui sont entièrement indépendantes de ce qui suit, ou du moins qui n'ont de liaison avec la suite que par la matière même. Enfin, lorsqu'on veut émettre avec quelques développements une nouvelle suite d'idées encore plus indépendantes de ce qui précède, considérer de nouveaux points de vue, on peut reporter l'écriture à la ligne, et faire un nouvel *alinéa*. Des divisions plus fortes deviennent des paragraphes (§), des sections, des articles, des versets, des chapitres, des livres, etc.

D'autres signes servent à indiquer cer-

Les rapports particuliers du sens, comme le point d'interrogation (?), qui montre que l'on interroge, que l'on pose une question ayant besoin de réponse; le point d'exclamation (!), qui marque un mouvement de l'âme, un vœu, l'admiration, la surprise, etc.; les points de suspension (...), qui indiquent un temps d'arrêt prolongé, une réticence, une interruption du sens; les guillemets (« »), qui denotent un emprunt, ou des paroles d'un autre que l'auteur, ou le commencement et la fin d'un dialogue. Le tiret (—) sépare les phrases de chaque interlocuteur. On lui donne aussi quelques emplois abusifs, comme la séparation de phrases qui proprement devraient être à la ligne, ou de certaines pensées incidentes. La parenthèse (voy.) sert à renfermer des mots qui, bien qu'ils puissent être retranchés, sont néanmoins utiles pour éclaircir la phrase. Les crochets ([ ]) ne s'emploient guère que pour former des parenthèses dans les parenthèses. Le trait d'union (-) marque la division des lettres d'un même mot ou la jonction des mots composés auxquels il donne une plus intime connexion.

Les anciens avaient déjà senti l'utilité de la ponctuation; mais l'usage n'en devint général qu'après l'invention de l'imprimerie. Avant de ponctuer les manuscrits (voy.), on commença par séparer les phrases par des blancs, puis des alinéas ou versets. A l'exemple de Cicéron et de Démosthène, saint Jérôme introduisit cette stichométrie (de στίχος, vers, et μέτρον, mesure) dans les manuscrits de l'Écriture sainte. Quelques-uns se contentèrent de commencer chaque phrase nouvelle par une lettre plus grande. On attribue à Aristophane, qui vivait deux siècles avant J.-C., l'invention de la ponctuation. Alcuin la remit en honneur au ix<sup>e</sup> siècle. Un point, emprunté sans doute à ce qui est en usage chez les Romains pour séparer leurs mots dans les inscriptions (voy.), servait alors pour toute la ponctuation. Placé au bas de la ligne (.), il indiquait une petite pause, nommée comma en grec comme aujourd'hui en allemand), *acum* en latin, *virgule* chez nous. Dans les éditions du xv<sup>e</sup> siècle, elle est remplacée par une petite barre oblique.

Placé au milieu de l'espace de la ligne (·), le point indiquait une pause plus grande; on l'appelait *kolon* chez les Grecs (*item* auj. en allemand), *membrum* chez les Latins: c'est notre deux points. Mis en haut de la ligne (˙), le point terminait le sens. Dans la suite, on divisa le kolon en *demi-membre* ou *semi-kolon* marqué par notre point et virgule. Le point, que nous mettons maintenant sur la ligne, avait au xv<sup>e</sup> siècle la figure d'une étoile; quelquefois, on en mettait trois disposés en triangle (∴).

Les traits d'union ont été employés par les premiers grammairiens. Les guillemets portent le nom de leur inventeur: on les connaissait dans les manuscrits sous le nom d'*anti-lambda*. Les parenthèses sont aussi connues depuis longtemps. Enfin des *astérisques* de différentes formes, servant aux renvois à des notes, ou à des omissions ou restitutions de texte, étaient très anciennement en usage. L. L.

PONDICHÉRY, voy. *INDEX (possessions françaises dans l')*.

PONIATOWSKI, maison titrée de Pologne, une des branches de l'ancienne famille italienne des Torelli, qui descendait des comtes de Guastalla et de Montechiarugolo. Un membre de cette maison, Joseph Salinguerra V, né en 1612, s'enfuit en Pologne lorsqu'il eut été dépouillé de ses biens par Ranuccio I<sup>er</sup>, duc de Parme, échappant avec peine au massacre de sa famille. Profitant de l'indignité qui y avait été accordé à ses ancêtres, il s'établit dans ce royaume en changeant son nom de Torelli en celui de Cziolek qui en est l'équivalent polonais. Il mourut vers 1650. Son épouse Sophie, fille d'Albert Poniatowski et d'Anne Leszczynska, transmet à ses descendants son nom de famille, en même temps que le fief de Poniatow. Parmi eux, nous citerons d'abord STANISLAS, trésorier de la couronne, né en 1678, qui suivit Charles XII en Turquie, après la bataille de Poltava, et qui décida la Porte à déclarer la guerre à la Russie. Après la mort de Charles XII, il fit sa soumission à Auguste II, qui lui conféra la haute dignité sénatoriale de castellan de Cracovie. Il mourut en 1762. Nous avons de lui un ouvrage intitulé: *Re-*

*marques d'un seigneur polonais sur l'histoire de Charles XII par Voltaire (La Haye, 1741).*

Ce fut son fils aîné, STANISLAS II AUGUSTE, ambassadeur de Pologne à Saint-Pétersbourg, et favori de l'impératrice Catherine II, qui dut à la protection de la Russie la couronne de Pologne, le 7 sept. 1764. Il était un des hommes les plus instruits et les plus aimables de son temps, spirituel, éloquent, plein de courage et de noblesse. Allié à la famille Czartoryski (*voy.*) par sa mère, il était d'ailleurs soutenu par un parti puissant. Cependant les temps étaient trop difficiles; la question des dissidents (*voy.*) agitaient encore tout le pays, et l'insolence des Russes vis-à-vis de la Pologne ne connaissait plus de bornes. Des mécontentements éclatèrent. Une première confédération (*voy.*) fut dispersée, il est vrai, par les troupes russes; mais il s'en reforma bientôt de nouvelles à Bar (*voy.*), à Halicz et à Lublin. Il s'ensuivit une horrible guerre civile. Les confédérés déclarèrent le trône vacant, et, dans la nuit du 3 nov. 1771, quelques conjurés enlevèrent le roi au moment où il retournait dans son palais après avoir soupé chez son oncle le prince Czartoryski. Conduit dans une forêt sous la surveillance de Koczinski, qui avait ordre de le tuer en cas d'alerte, il sut émouvoir son gardien; rendu à la liberté, il rentra à Varsovie, tandis que le maréchal Pulawski, chef de la conspiration, s'enfuyait en Amérique. Mais l'entrée des Autrichiens et des Prussiens en Pologne détacha de lui la plupart des nobles, et le partage de 1772 acheva de lui aliéner tous les cœurs, quoiqu'il n'eût cédé qu'à la violence. Cependant son manque d'énergie fut une des causes de ce malheur, qui semblait enfin ouvrir les yeux aux Polonais, en exaltant aussi au plus haut degré leur patriotisme (*voy. plus haut, p. 12 et suiv.*). Les magnats obtinrent de Frédéric-Guillaume II la promesse d'être appuyés par lui dans leurs projets de réforme; ce prince approuva en effet la constitution du 3 mai 1791, déjà acceptée par le roi Stanislas, qui, dans cette circonstance, montra tant de sagesse et de noblesse qu'il regagna l'estime et l'affection de ses sujets. En re-

vanche, il perdit la faveur de Catherine. Il parut d'abord tout disposé à braver sa colère; cependant lorsqu'il vit la Prusse se retirer de son alliance, la minorité de la diète poursuivre à Vienne et à Pétersbourg l'abolition de la nouvelle constitution, la confédération de Targowica s'appuyer sur la Russie, il sentit s'évanouir tout son courage. Malgré la bravoure de Kościuszko (*voy.*) et de son armée, il se crut obligé d'entrer dans cette confédération, le 23 juillet 1792, démarche qui souleva la nation contre lui, sans réconcilier la Russie. Dès 1793, le second partage de son royaume eut lieu, et sa résistance ne servit qu'à lui attirer de mauvais traitements personnels. Catherine II le fit transporter à Grodno et le força non-seulement à signer, en 1794, le troisième partage qui accomplit la ruine de la Pologne, mais encore à abdiquer le trône, le 25 nov. 1795. Retiré à Saint-Pétersbourg, il y vécut comme simple particulier d'une pension du gouvernement russe, jusqu'à sa mort arrivée le 12 févr. 1798.

Son frère ANDRÉ l'avait depuis longtemps précédé dans la tombe. Staroste de Polangen, il avait obtenu l'indigénat en Bohême, avait été élevé, en 1756, au rang de prince de l'Empire, et était mort à Vienne, le 3 mars 1773, lieutenant général de l'artillerie autrichienne, en laissant un fils, âgé de 13 ans, qui fut le célèbre JOSEPH-ANTOINE, prince Poniatowski. Né le 7 mai 1762, il montra de bonne heure une grande activité et un ardent patriotisme; mais l'influence du roi son oncle paralysa souvent ses courageuses résolutions. Dans la campagne de 1792, où il commanda en qualité de major général, il déploya d'abord beaucoup de zèle et de prudence, mais il se laissa ensuite décourager par la conduite de la cour. Lorsque le roi entra dans la confédération de Targowica, il donna sa démission avec la plupart des meilleurs officiers; mais quand la Pologne se souleva en 1794, il reprit du service comme simple volontaire. Sa loyauté lui gagna l'estime et l'affection des Polonais. Kościuszko lui confia le commandement d'une division à la tête de laquelle il rendit des services essentiels pendant les deux sièges

de Varsovie. Bientôt après la reddition de cette capitale, Poniatowski partit pour Vienne. Il refusa les offres brillantes de Catherine et de Paul et se retira dans ses terres. L'érection du duché de Varsovie ayant rendu leurs espérances aux patriotes polonais, le prince Joseph accepta le partefemille de la guerre. En 1809, il commanda l'armée polonaise contre les troupes fort supérieures en nombre du duc Ferdinand, qu'il força à la retraite avant l'arrivée des Russes, et qu'il poursuivit jusqu'à Cracovie\*. Après cette campagne honorable, il reprit son partefemille, qu'il quitta de nouveau en 1812, lorsque la guerre de la France contre la Russie éclata. A la tête de l'armée polonaise, il prit une part active à tous les événements importants de cette campagne qui se termina pour lui dans les plaines de Leipzig (voy. l'art.), le 19 oct. 1813. Les nombreuses preuves de bravoure et de talents qu'il donna pendant la bataille, lui valurent le bâton de maréchal de France. Chargé par Napoléon de couvrir la retraite, il soutint avec une brillante valeur les efforts de l'ennemi, qui avait déjà pénétré dans les faubourgs, et jeté des troupes légères sur l'autre rive de l'Elster; lorsque, l'un des derniers, le prince dut enfin la passer avec sa suite, le pont avait sauté. Pressé par le danger, Poniatowski s'élança dans la rivière, dans le débordée; mais son cheval épuisé ne put la traverser, et il y périt, frappé de plusieurs blessures, dont une mortelle. Son cadavre ne fut retrouvé que le 24. Le 26, on l'enterra avec tous les honneurs dus à son rang; mais en 1816, on transporta son corps à Varsovie et de là à Cracovie dans les tombeaux des rois et des héros de la Pologne; un petit cénotaphe, dans le jardin de Reichenbach, à Leipzig, marque la place d'où il s'élança dans l'Elster. Il laissa un fils naturel, Janusz Poniatowski, né en 1790, qui prit part à l'expédition d'Alger, et fut capturé par sa tante, la princesse Tyszkiewicz morte à Tours, le 2 nov. 1834).

\* Voir la Relation des opérations de l'armée commandée par le prince J. Poniatowski pendant la campagne de 1809, en Pologne, contre les Autrichiens, précédée d'une biographie de ce prince, par le général Roman Soltyk (Paris, 1811, 8<sup>vo</sup>).

Un autre frère du roi Stanislas, CASIMIR, né en 1721, grand-maréchal de la couronne depuis 1744, prince depuis 1764, et mort en 1800, fut le fondateur d'une ligne collatérale qui s'éteignit, en 1833, en la personne de son fils STANISLAS. Né le 23 nov. 1754, grand-trésorier de la Lithuanie, staroste de Podolie, lieutenant général dans l'armée polonaise, conseiller privé de l'empereur de Russie, ce prince s'était retiré à Vienne, en 1804, et s'était établi plus tard à Rome dans une magnifique villa, près de la voie Flaminienne, qu'il avait vendue, en 1826, avec tous les chefs-d'œuvre antiques qu'elle contenait, à l'Anglais Sykes. Il habitait depuis quelque temps Florence, lorsqu'il mourut le 13 février 1833. Il fut le premier Polonais qui donna la liberté à ses paysans.

C. L.

PONS (LOUIS), né à Peyre dans le dép. des Hautes-Alpes, le 25 déc. 1761. Directeur de l'observatoire de Marseille, il fit des découvertes importantes qui l'avaient déjà placé parmi les plus célèbres astronomes de l'Europe, lorsque Marie-Louise lui donna la direction de l'observatoire qu'elle avait fait construire à Parme, en 1819. En 1825, il échangea cette place contre celle de directeur de l'observatoire du musée de Florence. De 1801 à 1827, il ne découvrit pas moins de 37 comètes; mais malheureusement il perdit la vue. Il mourut à Florence, le 14 oct. 1831.

C. L.

PONT (archit.), construction servant au passage d'un cours d'eau. On les classe, suivant les matériaux employés, en ponts de pierre, ponts de bois ou de charpente, ponts de fer, ponts en fils de fer, ponts à chaînes ou suspendus, etc.

Les massifs de maçonnerie qui séparent et portent les arches d'un pont se nomment *piles*. Les *culées* (voy.) sont les massifs qui terminent le pont aux deux extrémités, et soutiennent la poussée ou l'effort général de la construction. Elles exigent encore plus de solidité que les piles. On peut donner moins d'épaisseur aux piles, en augmentant celle des culées. On commença par construire les arches des ponts en plein-cintre ou semi-circulaires. Mais ce système avait, entre autres inconvénients, celui de nécessiter,

En général, l'exhaussement des abords. Plus tard, lorsqu'on eût reconnu qu'une des grandes beautés d'un pont était de présenter une ligne horizontale sur toute sa longueur, on adopta les voûtes à cintre surbaissé, et les arches prirent la forme d'une anse de panier, ou celle d'un arc de cercle moindre d'une demi-circonférence. Nous citerons, comme modèles en ce genre : le pont de Neuilly, commencé, en 1768, par Perronet, et qui se compose de 5 arches de 39<sup>m</sup> d'ouverture ; le pont d'Iéna, à Paris, composé de 4 arches de 28<sup>m</sup> ; le pont de Waterloo, à Londres, construit en granit, et formé de 9 arches elliptiques, de chacune 36<sup>m</sup>.60 d'ouverture : c'est peut-être le plus beau pont qui existe. On peut encore signaler, le pont de Bordeaux, achevé en 1821, et remarquable par ses proportions monumentales, et surtout par les difficultés que présentait son exécution : il a 17 arches, et sa longueur totale est de 502<sup>m</sup>.60 ; le nouveau pont de Londres ; les ponts de Chester, sur la Dee, et de la Basse-Terre (Guadeloupe), sur la rivière du Gabion, formés tous deux d'une seule arche.

L'économie que présente la construction des ponts en charpente en justifie encore l'emploi. Mais on a adopté dans les ponts modernes en charpente un système mixte, qui consiste à établir en maçonnerie les culées et les piles, et à n'employer le bois que dans les parties situées au-dessus du niveau des hautes eaux. Il en résulte, sous le rapport de la solidité, un immense avantage. Un des ponts en charpente les plus anciens est celui de Bonpas, sur la Durance, de 45 travées et d'une longueur totale de 600<sup>m</sup>. Des ouvrages extraordinaires en ce genre ont été faits en Bavière, dans le Wurtemberg, et surtout en Suisse, notamment le pont de Schaffhouse, sur le Rhin, et celui construit, en 1778, sur la Limmat, d'une seule travée de 118<sup>m</sup>.89 de largeur. On a surtout perfectionné ce genre de constructions en Amérique, par des combinaisons ingénieuses qui permettent de n'employer que d'assez petites pièces de charpente.

La nécessité d'alléger les maçonneries des piles et de diminuer leur section a introduit dans la construction des ponts

l'emploi du fer et de la fonte, qui présentent sous le même poids, et à plus forte raison sous le même volume, une résistance beaucoup plus considérable que celle de la pierre et du bois, et une durabilité infiniment supérieure à celle de la charpente. C'est aux Anglais qu'on doit la construction des premiers ponts en fer. Ils jetèrent sur le Wear, en 1793, le pont de Sunderland, formé d'une arche de 73<sup>m</sup>.15 d'ouverture, sous laquelle les navires passent à pleines voiles. Paris possède le pont d'Austerlitz, construit en 1804, le pont des Arts, le pont du Carrousel, terminé en 1836, et formé de 3 arches de 47<sup>m</sup>.66. Les voussoirs de ce pont élégant sont surmontés de cercles en fonte dont les diamètres vont en diminuant à mesure qu'ils se rapprochent du sommet de ces voussoirs : le plancher, tangent à tous ces cercles, pèse également sur chacun d'eux. Le pont en fer de Southwark, construit à Londres en 1818, est un modèle de grandeur et de hardiesse : il se compose de 3 arches, dont celle du milieu a 73<sup>m</sup>.15 d'ouverture, et les 2 autres 64<sup>m</sup>. On en voit aussi de très remarquables à Saint-Petersbourg et en d'autres lieux.

Dans les ponts suspendus, le plancher ou tablier est soutenu par des tiges verticales fixées à des chaînes ou à des câbles en fil de fer, décrivant le plus souvent la figure d'un arc renversé, supportés par de grands massifs de pierre et fortement amarrés à leurs deux extrémités. Ces ponts, dont on trouve la première idée dans les ponts de lianes ou de cordes que les habitants de certaines contrées de l'Amérique du Sud construisent de temps immémorial, joignent la légèreté à l'économie, et se prêtent en outre à l'exécution d'ouvertures d'une très grande dimension. En 1820, Telford commença, sur le détroit de Menai, le pont suspendu qui réunit l'île d'Anglesea au pays de Galles : sa longueur, entre les points de suspension, est de 170<sup>m</sup>, son tablier est élevé à 45<sup>m</sup> au-dessus du niveau des plus hautes marées. Le premier pont suspendu construit en France le fut en 1822, sur le Rhône, entre Tain et Tournon. Depuis cette époque, ces ponts se sont considérablement multipliés : Paris en compte plusieurs. On cite



celui de Cubzac (Gironde), sur la Dordogne. Le pont suspendu le plus étonnant est celui de Fribourg, en Suisse : il a 246<sup>m</sup> de longueur et 62<sup>m</sup> d'élevation.

La nature des courants et les besoins de la navigation ne permettent pas toujours l'établissement de ponts fixes; on les remplace quelquefois par des ponts mobiles, qui laissent la faculté d'interrompre à volonté la communication entre les deux rives. De ce genre sont : 1° les ponts de bateaux, composés d'un plancher qui repose sur une suite transversale de bateaux, disposés dans le sens du courant et liés entre eux par des câbles ou des pontrelles. On les emploie ordinairement pour les grands fleuves : ils sont insubmersibles et peuvent porter les fardeaux les plus pesants. On replie deux des bateaux, lorsqu'on veut livrer passage à la navigation. On voyait à Rouen un beau pont de bateaux, qui a été détruit depuis peu d'années. Il en existe encore sur le Rhin, à Strasbourg, à Mayence et à Cologne; sur la Neva, à Saint-Pétersbourg, etc. On peut aussi rappeler à cette occasion le pont flottant établi sur la Duna, sous les murs de Riga (voy.). 2° Les ponts-levis s'élevant en tournant autour d'une arête horizontale située soit à l'extrémité, soit au milieu de la plate-forme, et perpendiculaire à l'axe du passage : l'extrémité mobile est suspendue à des chaînes que l'on fait mouvoir de différentes manières. On place des ponts-levis devant les portes d'une ville de guerre ou d'un château-fort. 3° Le pont à flèche, qui se hausse et se baisse devant un guidon, au moyen d'une flèche, avec une anse de fer portant deux chaînes. 4° Le pont à bascule, qui ne diffère du pont-levis qu'en ce que le tablier mobile, que l'on nomme *travée*, est contrebalancé par un autre tablier, appelé *culée*, qui s'abaisse dans une fosse ou *encuevement*, pendant que le tablier se relève. Il ne faut pas confondre les ponts à bascule avec les machines du même nom qu'on trouve sur les routes royales, à l'entrée des villes, et qui servent à peser les voitures pour savoir si leur chargement n'excède pas le poids déterminé par les réglemens. 5° Le pont tournant, tel que ceux du canal Saint-Martin, à Paris, qui reste constam-

ment dans sa position horizontale, pivote simplement sur un axe vertical, de manière à ouvrir le passage en décrivant un quart de cercle, et se range parallèlement au mur qui le supporte. 6° Les ponts *roulants* et à *coulisses*, qui se retirent en arrière, en glissant sur des roulettes ou sur des galets.

On appelle *passerelle* un pont qui ne peut servir qu'aux piétons; *aqueduc*, un pont qui sert à conduire l'eau; *viaduc*, un pont qui donne passage à une route ou à un chemin de fer; *pont-canal*, un pont destiné à faire passer un canal par-dessus une rivière. Nous ne parlerons ici ni du *tunnel*, souterrain pratiqué sous le lit d'un fleuve ou dans une montagne, comme celui de M. Brunel (voy.) sous la Tamise, ni des différentes espèces de ponts militaires, dont il sera traité un peu plus loin.

Tout porte à croire que l'art de construire les ponts remonte à une haute antiquité; cependant, l'histoire ne nous fournit à cet égard que des données très vagues et très imparfaites. Les premiers ponts furent sans doute en bois. La construction, comparativement récente, des ponts en maçonnerie ne pouvait venir qu'après l'art de la coupe des pierres et de la construction des voûtes. Les Romains y excellèrent : aussi, leur attribue-t-on, sinon l'invention des ponts en pierre, au moins le mérite d'avoir les premiers donné de la solidité, et plus tard de la magnificence, à leurs travaux en ce genre. C'est à eux que l'on doit les ponts, en petit nombre, qui existaient en Europe avant le XII<sup>e</sup> siècle. Au moyen-âge, les Maures construisirent en Espagne des ponts qui peuvent rivaliser avec les meilleurs ouvrages des Romains. En France, avant le XII<sup>e</sup> siècle, on ne franchissait guère les rivières qu'à l'aide de bateaux ou de bacs. A partir de cette époque, le besoin du commerce et le développement lent, mais progressif, de la civilisation firent sentir la nécessité de multiplier les moyens de communication. Une association, dite des pontifices, *frères du pont* (voy. HOSPITALIERS), se forma en France et en Allemagne, ayant pour objet de prêter assistance aux voyageurs pour le passage des rivières, et de

construire des ponts, au moyen de fonds que ses membres réunissaient par des quêtes. Mais ces ponts, en charpente pour la plupart, réduits aux largeurs les plus restreintes, n'offrent aucun des caractères monumentaux que présentent les ponts plus récents. Paris même n'avait, avant le xv<sup>e</sup> siècle, que des ponts en bois, fréquemment emportés dans les fortes crues d'eau et les débâcles. Le premier pont construit en pierre, à Paris (voy. l'art.), fut celui de Notre-Dame, en 1412, remplacé, cent ans après, par celui qui existe aujourd'hui. Des constructions du même genre se multiplièrent plus tard sur les différents points du royaume. A. B.

**PONTS MILITAIRES.** Les ponts que les armées sont forcées de construire par elles-mêmes pour franchir les cours d'eau qui s'opposent à leur marche, ponts en quelque sorte improvisés, s'établissent soit avec les matériaux trouvés sur les bords des rivières, comme au passage de la Bérézina, en 1812, soit au moyen des *équipages de pont* que les armées mènent à leur suite.

L'histoire nous apprend que César et l'empereur Julien avaient à leurs armées des équipages de pont, dont le corps de support était une nacelle légère, tressée en osier recouvert à l'extérieur de peaux d'animaux. Mais l'usage des équipages de ponts militaires se perdit dans le moyen-âge. Nous les voyons reparaitre à l'époque de la guerre de Trente-Ans; ils se composaient alors de gros bateaux et de matériaux lourds et embarrassants, qui exigeaient par voiture un attelage de 14 chevaux. Les Hollandais les premiers, dans le xvii<sup>e</sup> siècle, substituèrent au bateau un *ponton* plus léger en fer blanc; cet exemple ne tarda pas à être suivi par l'Angleterre et par les puissances de l'Allemagne; mais les Français et les Espagnols adoptèrent, comme plus durable, un ponton formé d'une carcasse en bois recouverte de feuilles de cuivre jaune; chez les Russes, cette carcasse était enveloppée d'une toile goudronnée et poissée ou de peaux d'animaux. Tous ces pontons avaient la forme d'une caisse dont les bouts étaient inclinés sur le fond; on les transportait, ainsi que les poutrelles et les madriers nécessaires au tablier du

pont, sur une voiture d'une construction particulière, nommée *haquet*; chaque haquet portait une travée, c'est-à-dire un ponton et tous les agrès qu'il fallait pour le ponter. A l'époque de la révolution, les Français avaient, outre leur ponton en cuivre, de gros bateaux en chêne susceptibles d'être portés isolément sur des voitures, et destinés seulement aux passages du Rhin. Mais les Autrichiens avaient déjà un équipage de bateaux légers en bois de sapin; les Français imitèrent cet exemple pour la campagne de Russie; malheureusement, on renforça toutes les parties de l'équipage autrichien; on lui fit perdre une de ses qualités essentielles, la mobilité; il ne put suivre la retraite de l'armée: c'est une des causes des désastres du passage de la Bérézina.

Depuis la paix, toutes les nations d'Europe, profitant de l'expérience des guerres passées, se sont occupées avec une vive sollicitude de la recherche de nouveaux équipages de pont pouvant suivre tous les mouvements d'une armée et servir à passer toutes les rivières.

La France possède actuellement deux équipages de pont de campagne, l'un dit *de réserve* pour toutes les rivières et le passage des grands fleuves; il se compose de 74 voitures, dont 35 haquets portant 30 bateaux, 4 nacelles et les poutrelles, 35 chariots de parc, chargés de madriers, d'agrès, de cordages, d'engins, etc., et 4 forges de campagne; il permet de jeter des ponts de 204<sup>m</sup> de longueur. Le second équipage, appelé *d'avant-garde*, ne comprend que 7 voitures; il sert à jeter des ponts sur des canaux et rivières de 40 à 45<sup>m</sup> au plus de longueur.

Les équipages de pont de plusieurs puissances de l'Allemagne ont été construits sur le modèle français. L'Angleterre a un système particulier de pontons en fer-blanc et en cuivre; il est nécessaire par l'obligation où l'on est de pouvoir aisément embarquer ce matériel et de le faire servir dans tous les climats du globe. Le nouvel équipage autrichien (que nous avons eu mission d'aller étudier à Vienne en 1842), dû à M. le colonel de Birago, a pour corps de supports des parties de pontons indépendantes les unes des autres, mais qu'on peut rassembler en tel

nombre qu'on voudra pour former des bateaux de grandeur diverse et des chevalets à parties mobiles d'une grande simplicité, et se transportant aisément sur voiture (ce qu'on n'avait point trouvé jusqu'ici). Avec cet équipage, on aura les moyens de seconder en tous lieux, en toutes circonstances, les projets d'un général en chef, quelles que soient les irrégularités du fond de la rivière, le plus ou moins de profondeur d'eau et le profil qu'affecte le lit.

Une armée qui transporte à sa suite des équipages de pont bien organisés, franchira où elle le voudra les rivières qu'elle rencontre. Cependant un passage de rivière, effectué en présence de l'ennemi, a toujours été considéré comme une des opérations critiques de la guerre. Notre histoire militaire moderne renferme les plus beaux faits d'armes de cette nature; il suffit de citer les passages du Rhin par Jourdan et par Moreau, les passages du Pô et du Danube par Napoléon, surtout celui qui précéda la bataille de Wagram. Avant d'entreprendre de vive force le passage d'une rivière, on fait une reconnaissance de son cours, afin de trouver l'emplacement le plus avantageux; on choisit ordinairement une partie sinueuse dont la convexité soit tournée du côté de l'armée attaquante; on établit sur les deux branches de l'arc des batteries, dont les feux croisés balayeront la rive ennemie et protégeront la construction des ponts. Plusieurs attaques simulées, faites au même moment, détournent l'attention de l'ennemi et l'obligent, dans l'incertitude où on le met sur le véritable point de passage, de disséminer ses forces. Aussitôt que les premières salves sont tirées et que l'opération est démasquée, les bateaux sont lancés à l'eau, des troupes s'embarquent; on les jette sur le bord opposé pour en déloger l'ennemi; on entreprend le plus tôt possible la construction du pont: l'hésitation n'est plus permise, tout doit être rapide et instantané. Le passage des troupes en bateaux continue sans interruption pendant la construction du pont. Le pont se déploie, il semble marcher sur l'eau, son tablier avance de plus de 5<sup>m</sup> à la minute; un pont de 100<sup>m</sup> se trouve solidement établi en moins de

trois quarts d'heure, et donne passage à la cavalerie et à l'artillerie de l'armée.

Lorsqu'une armée qui a une rivière à passer est dépourvue d'équipage de ponts, elle est forcée pour effectuer son passage d'avoir recours aux ressources locales. On explore le pays, on utilise tout ce que l'on trouve, on réunit au point de passage les bateaux, barques, nacelles dont on peut se rendre maître, on remet à flot les bateaux que les habitants auraient coulés, on dispose tous ces corps de support de manière à pouvoir les ponter sans difficulté; on s'empare des dépôts de bois, de fer, de cordages, de tonneaux; on abat les arbres: les uns sont débités en poutrelles et en madriers, les plus légers serviront à former des radeaux. On démolit les habitations les plus à proximité de la rivière pour en extraire ce qu'elles renferment en bois et en fer, etc., etc. Une fois les matériaux trouvés, on procède, suivant les lieux et les circonstances, à l'établissement des moyens de passage. Il faut pour les fleuves et les rivières larges et rapides des ponts de bateaux solidement ancrés; on peut se borner, pour des rivières de rapidité moyenne, à la construction de ponts de radeaux formés d'arbres ou de tonneaux; pour les rivières tranquilles et peu profondes, on a recours aux ponts de chevalets.

Les ponts militaires prennent le nom des corps de supports dont ils sont construits, de là: ponts de bateaux, de pontons, de radeaux, de chevalets, etc., et ponts mixtes quand il y a différents corps de supports. Les armées ont aussi construit des ponts de pilotis, de voitures, de gabions, etc.

Les ponts militaires les plus célèbres qui aient été jetés sont ceux de Darius, sur le Danube; de Xerxès, sur l'Hellespont; de César, sur le Rhin; du duc de Parme, sur l'Escaut, en aval d'Anvers, en 1585; ceux des Français, sur le Rhin, la Limmat, le Pô, le Danube, le Niémen, la Bérézina, etc., etc., pendant les guerres de la révolution et de l'empire; celui des Anglais, en 1814, sur l'Adour; et ceux des Russes, en 1837 et 1839, sur le Danube.

On désigne sous le nom de *pont volant* une portion de pont construite le plus ordinairement sur deux grands bateaux. Elle

est fixée à un long cordage ou à une chaîne qui a son point d'attache dans le lit même de la rivière. La force seule du courant fait passer le pont volant d'une rive à l'autre. C'est le but qu'on se propose en l'établissant. Les ponts volants ne peuvent donc s'établir que sur des cours d'eau qui ont une certaine rapidité. Les bateaux qui supportent le tablier (plancher du pont) doivent être longs, étroits et à bordages verticaux, pour mieux se prêter à l'action du courant. La grandeur du tablier et la force des bois qui y sont employés, sont proportionnés à la charge qu'ils auront à porter et à la capacité des bateaux. On donne ordinairement au câble du pont volant une longueur égale à une fois et demie la longueur de la rivière. On choisit son point d'attache (presque toujours une ou deux fortes ancre), de manière que le pont volant aille et vienne d'une rive à l'autre avec la même facilité et la même vitesse. Ce câble est élevé au-dessus de la surface des eaux par un certain nombre de petites nacelles, et il glisse, sur le pont volant, le long d'une potence en forme de portique. On construit des embarcadères aux points où le pont volant aborde aux rives. Deux ou quatre hommes suffisent à la manœuvre d'un pont volant. Ce moyen de passage prompt et commode, très aisé à établir, est employé sur les grandes rivières, particulièrement sur le Rhin et sur le Danube. Les armées ont fait un fréquent usage de ponts volants pour passer les rivières : on s'en servait simultanément avec les autres moyens pour accélérer le passage. \*

C. A. H.

PONT (mar.), voy. VAISSEAU.

PONT (géogr.). Ce nom par lequel les Grecs désignaient primitivement tout le littoral au sud du Pont-Euxin (voy. mer NOIRE) fut ensuite restreint à une seule province, d'où il s'étendit momentanément au royaume dont celle-ci forma le noyau sous Mithridate (voy.). Bordée au nord par le Pont-Euxin et par le Phase (Rhion), qui la séparait de la Colchide, elle avait pour limites à l'ouest, l'Halys

(\*) On doit à M. le commandant Haillot, auteur de cet article, un ouvrage utile intitulé : *Essai d'une instruction sur le passage des rivières et la construction des ponts militaires*, Paris, 1835, avec planches.

(*Kisil Irmak*), sur la frontière de la Paphlagonie, et plus au sud la Galatie, la Cappadoce et la Petite-Arménie. L'Acampsis, le Thermodon, sur les bords duquel les anciens avaient placé la demeure des Amazones (voy.), et l'Iris étaient les autres principales rivières du pays que traversaient plusieurs rameaux du Taurus. Ses habitants primitifs, les Tibarènes et les Chalybes, que soumit Crésus, excellaient dans l'art de travailler le fer et l'acier. *Amasie*, la résidence des anciens rois du Pont, dans l'intérieur, et, sur la côte, *Amisus*, *Cerasus*, d'où le premier cerisier fut apporté à Rome par Lucullus, et *Trapezus* (Trébizonde), doivent être citées comme les villes les plus remarquables. — Sous la domination des souverains du grand empire des Perses, le Pont formait une satrapie distincte qui fut donnée héréditairement en fief à un fils du premier Darius, Artabaze (m. en 480). Mithridate, un de ses descendants, prit parti pour Cyrus-le-Jeune contre son frère Artaxerxès Mnémon. Son fils Ariobarzane profita du soulèvement général des gouverneurs de cette partie de l'Asie contre le grand-roi, pour se rendre indépendant. Mithridate II, qui occupa le trône en 337, fit volontairement hommage de son royaume à Alexandre-le-Grand. Dans le partage de l'empire macédonien, en 322, le Pont échoit à Antigone ; mais Mithridate se maintint contre lui. Son successeur Mithridate III (302) agrandit son royaume par des conquêtes. Il passa ensuite à Mithridate IV (266), son fils, et à Pharnace I<sup>er</sup>, qui, s'étant comparé de Sinope, y transporta sa résidence. Mithridate V Evergète, qui seconda les Romains dans la 3<sup>e</sup> guerre punique et dans celle de Pergame, reçut d'eux le titre d'ami et d'allié de la république ; il leur dut aussi l'acquisition de la Grande-Phrygie. Assassiné en 124, il eut pour successeur son fils Mithridate VI le Grand, qui fit jouer à son royaume un rôle mémorable dans l'histoire du monde. Cet infatigable ennemi des Romains, dont l'histoire a été racontée ailleurs, s'étant donné la mort en 64, son fils, le traître Pharnace II, ne reçut de ceux-ci que le royaume du Bosphore (voy.), pour prix de son infamie ; et lorsqu'il voulut recon-

héritage paternel, il fut vaincu la vie, comme nous l'avons dit, 727. Néanmoins, son fils Darius e Marc-Antoine la restitution rtie orientale du Pont, ensuite *Ponius polemoniachus*, du nom ritier Polémon 1<sup>er</sup>, qui y réunit u la Colchide, la Petite-Armé-Bosphore. Après la mort de ce dernier, Pythodorus, la cou- ma à Polémon II, l'an 38 de us avons dit que Claude enleva ore à ce prince à la mort duquel, Pont fut également réduit en romaine. Au moyen-âge, cette avait perdu toute importance e.

CH. V.

**F DU DIABLE**, *voy.* DIABLE.

**FE**, *voy.* OËURS.

**FE-CORVO**, principauté ita- 2 milles carr. géogr. avec 6,000 lave du royaume de Naples, qui ie de la délégation de Frosinone, ée, en 1806, au maréchal Berna- y.), Aujourd'hui roi de Suède, osséda jusqu'en 1810. Elle ne guère qu'en la ville de même nt la population s'élève à 5,400 n évalue ses revenus à 40,000

C. L.

**T-EUXIN**, *voy.* NOIRE (mer).

**THIEU**, *voy.* PICARDIE et SOM- de la). Son nom vient de Pon- arce qu'il y avait beaucoup de ans les parties marécageuses. Il it successivement à des comtes dants et héréditaires à la fin du ; à la maison d'Alençon au com- ent du XII<sup>e</sup>, à celles de Dam- de Castille, d'Angleterre. Con- ur Édouard III, en 1380, pour ni à la couronne de France, puis par la maison de Bourgogne, il ncore à celle de France sous I, et en 1526, par le traité de Ma- capitale était Abbeville. L. G-s.

**TIFE**, PONTIFICAT. Le mot la- *ifex* vient évidemment de *pon- ere*; en effet, les premiers pon- ome avaient été d'abord chargés retien du pont de bois Sublicius. r la même raison qu'au moyen- ppelait *pontifices* des religieux qui raient au passage des pèlerins sur

les rivières. *Voy.* HOSPITALIERS et PONT:

En général, un pontife est une per- sonne revêue d'un saint ministère, et qui a juridiction et autorité dans les choses de religion. Les Juifs avaient un *souve- rain pontife* ou grand-prêtre (*voy.* PAË- TRAE); le premier qui remplit cette charge fut Aaron. Nous avons parlé des pontifes de l'ancienne Rome, prêtres consacrés au culte des dieux en général, et non à tel ou tel dieu en particulier. Leur col- lège avait été institué par Numa Pom- pilius (*voy.*), et ne se composa d'abord que de 4 membres, tous patriciens. Après la guerre des Samnites, les plébéiens (*voy.*) se firent aussi admettre aux digni- tés pontificales. Sylla (57 av. J.-C.) porta le nombre des pontifes à 15, 8 grands (*majores*) et 7 petits (*minores*). Le premier de tous (*pontifex maximus*), élu par le peuple, était inamovible. Son au- torité s'étendait sur tous les objets du culte, sur tous les prêtres, pontifes ou autres, et sur les vestales; il réglait les cérémonies religieuses, expliquait les mystères, interprétait les oracles, préai- dait aux adoptions, réglait l'année (*voy.* FASTES) et rédigeait les grandes annales. Auguste se fit revêtir de la charge de grand-pontife, et tous ses successeurs l'i- mitèrent jusqu'à Gratien. — Dans l'Église catholique, on donne au pape le titre de *souverain pontife*. Dans la liturgie, le nom de pontife s'applique aux prélats en général. On appelle *pontifical* un livre dans lequel sont contenues les prières, rites et cérémonies qu'on observe dans l'administration des sacrements (*voy.* LITURGIE). Le *pontifical* était, à Rome, la dignité de grand-pontife. Il se dit en- core de la dignité du pape et du temps pendant lequel un pape occupe le saint- siège.

Z.

**PONTINS** (MARAIS), *voy.* MARAIS, CAMPAGNE DE ROME, ARIA CATTIVA, etc.

**PONT - NEUF**, chanson populaire sur un air très connu, *voy.* CHANSON, AIR, etc. Pour le pont auquel on a em- prunté cette dénomination, *voy.* PARIS, T. XIX, p. 213.

**PONTON**, PONTONNIER. Le pre- mier de ces mots a reçu son explication à l'article PONT (ponts militaires); le second sert de dénomination à un corps

militaire, institué dans les armées modernes pour préparer en campagne les moyens de passer les rivières et pour jeter des ponts. Ce corps a besoin d'hommes intelligents, adroits, dévoués, ne reculant devant aucun danger et sachant se dévouer pour l'armée; les constructions qu'il est presque toujours obligé d'improviser à la guerre, ne permettent d'y admettre que des ouvriers en bois, en fer, des cordiers et des bateliers. L'officier de pontonniers, quand il s'agit d'un passage de rivière, est souvent consulté par le général en chef : son opinion est d'un grand poids dans une résolution, et, en certaines circonstances, la réussite d'une opération projetée ne dépend que des dispositions prises par cet officier : une grande responsabilité pèse donc sur lui.

C. A. H.

**PONTS ET CHAUSSÉES.** En France, on désigne ainsi une administration qui dirige l'ensemble de certains travaux publics payés par l'état, et le personnel des ingénieurs qui les exécutent. Ces travaux sont ceux qui, comme le nom l'indique, ont spécialement pour but l'établissement, l'amélioration et l'entretien des voies de communication tant terrestres que fluviales, tant naturelles qu'artificielles, qui sillonnent le territoire : tels sont les routes royales et départementales, ainsi que les ponts sur ces routes, les rivières navigables et leur canalisation, les canaux proprement dits, les ports de commerce et les ports militaires, enfin les chemins de fer (*voy. ces mots*).

Jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, il n'a existé en France aucune trace de ce qu'on appelle aujourd'hui les Ponts et Chaussées, bien que quelques personnes veuillent faire remonter l'origine de cette institution à l'année 1599, où Sully fut investi par Henri IV de la charge de grand-voyer. Cet office fut supprimé en 1626. L'établissement et la surveillance des routes restèrent entièrement confiés aux trésoriers. En avril 1607, ils constituèrent un tribunal administratif et acquirent le droit de juger toutes les questions de grande-voirie. Sous la régence, les *commissaires du conseil* héritèrent de leurs fonctions; mais il n'y eut d'administration régulière des ponts et chaussées qu'en 1740.

A cette époque, le contrôleur des finances devint ministre des ponts et chaussées. Il confia, sous ses ordres, ce département à un intendant des finances, et, grâce à deux hommes éminents, cette partie si importante de l'administration publique put prendre une face nouvelle. Trudaine était alors intendant des finances. Ce fut sous lui, avec l'assistance et sous la direction du premier ingénieur de France, de Perronet, que fut créée, en 1747, l'École des Ponts et Chaussées. Cette fondation assurait dès lors l'avenir de cette institution. Les Ponts et Chaussées restèrent sous la direction des intendants des finances jusqu'en 1790. Du 1<sup>er</sup> juillet de cette année au 26 déc. 1799, tous les actes de l'administration des Ponts et Chaussées émanèrent directement du ministre de l'intérieur. Le décret d'organisation du conseil d'état du 26 déc. 1799, tout en laissant l'administration dans les attributions nominales du ministre de l'intérieur, chargea spécialement un conseiller d'état de la direction des ponts et chaussées, des canaux, enfin de tout ce qui se rattachait à cette branche si importante du service public. En 1815, la direction des mines fut jointe à celle des ponts et chaussées. Le 12 mai 1839, la direction générale des Ponts et Chaussées et des Mines fut supprimée par suite de la création d'un ministère spécial des travaux publics. Dès ce moment, les fonctions de directeur général furent remplies par un sous-secrétaire d'état qui relève du ministère, préside les sections, et a encore dans ses attributions le personnel et la direction de l'École des Ponts et Chaussées.

L'organisation légale des ingénieurs des ponts et chaussées ne remonte pas plus haut que 1750 et 1770. Depuis 1791, il y a un ingénieur en chef par département, avec autant d'ingénieurs sous ses ordres que les circonstances l'exigent. Enfin le corps des Ponts et Chaussées reçut une constitution définitive par le décret du 25 août 1804. En même temps on exigea des aspirants-ingénieurs deux années d'études à l'École polytechnique (*voy.*), continuées à l'école spéciale du corps.

Le conseil général des Ponts et Chaussées, composé des inspecteurs généraux et

d'inspecteurs divisionnaires, est à la fois un conseil d'art pour l'examen des projets qui lui sont soumis, et, pour les affaires du corps, un véritable conseil d'administration. Les ingénieurs sont divisés en cinq classes : deux d'ingénieurs en chef, deux d'ingénieurs ordinaires, une d'aspirants-ingénieurs. Il y a en outre des conducteurs, qui font partie du corps, et après eux, mais en dehors du corps, les piqueurs, les cantonniers, les préposés de ponts à bascule, les garde-pertuis, les échouiers, etc.

La France continentale est divisée en 16 inspections, chacune sous les ordres d'un inspecteur divisionnaire. De plus, il a été récemment créé 5 inspections pour les chemins de fer. L. N.

**PONTUSEAUX**, voy. INCUNABLES, T. XIV, p. 584.

**POPE**, PROTOPOPE, voy. PAPA, et ORIENTALE (Église), T. XVIII, p. 771.

**POPE** (ALEXANDRE), célèbre poète anglais, naquit à Londres, le 8 juin 1688, d'une famille catholique fort zélée pour la cause des Stuarts. L'année même de sa naissance, à l'avènement de Guillaume III, ses parents quittèrent la capitale pour se retirer à Binfield, dans la forêt de Windsor. Ce fut là que, sous l'inspiration de la nature, se développa l'esprit précoce du jeune poète, dont la santé délicate et délicate fut entourée des attentions les plus tendres. Ce fut là qu'il composa ses *Pastorales* (1709), déjà remarquables par cette pureté de style dont il devait offrir un si parfait modèle. Bientôt après il se rendit à Londres, et à peine âgé de 21 ans, il publia l'*Essai sur la critique*, poème didactique élégant et correct, où, adoptant les principes de Boileau et des grands génies du siècle de Louis XIV, il proclama la supériorité du goût classique sur les brillants écarts d'une imagination exaltée, et se posa comme le continuateur de Dryden, qu'il ne devait pastarder à surpasser. En effet, dès l'année suivante parut l'épigramme sacrée du *Messe*, puis les vers à la mémoire d'une femme infortunée, le poème burlesque de la *Événement de cheveux enlevés*, le poème descriptif de la *Forêt de Windsor*, et enfin l'épître d'*Héloïse à Abélard*, noble et touchante élogie, bien supérieure aux

héroïdes d'Ovide. Tous ces poèmes, écrits en vers rimés, avec la même richesse de style, quoique dans les genres les plus opposés, marquèrent dès lors la place du poète parmi les illustrations de l'Angleterre. Il atteignait à peine sa 25<sup>e</sup> année qu'il entreprit une œuvre plus difficile encore, et, cinq ans après, en 1718, parut sa traduction de l'*Iliade*, regardée, par les meilleurs critiques, comme un modèle de versification anglaise. L'empressement avec lequel le public accueillit cette œuvre admirable assura bientôt à Pope une fortune indépendante dont il se hâta de profiter pour acheter à Twickenham une modeste retraite champêtre, illustrée, comme le Tibur d'Horace, par le séjour du poète et de ses amis, et surtout par la piété filiale dont il ne cessa d'entourer sa mère. Cependant sa gloire littéraire et l'irritabilité d'une constitution toujours malade lui avaient suscité des envieux, parmi lesquels on regrette de compter le sage et spirituel Addison, qui avait été son ami. Sa traduction de l'*Odyssée*, inférieure à celle de l'*Iliade*, et son *Ode pour la fête de sainte Cécile*, inférieure à celle de Dryden, ayant attiré à Pope des critiques plus ou moins méritées, il déversa toute son amertume dans le poème satirique de la *Dunciade* (1728), monument de verve acérée et d'indignation poétique, qui rendit toute réconciliation impossible. Il attaqua encore les mauvais auteurs dans plusieurs écrits en prose, tels que *Martinus Scriblerus*, et l'*Art de ramper*. Dès ce moment, il se confina dans sa retraite, ne prenant aucune part aux mouvements politiques du règne agité de George I<sup>er</sup>, et se renfermant dans la société de quelques amis intimes et fidèles, parmi lesquels on doit citer le poète Gay et le ministre d'état Bolingbroke (voy.). Ce fut aux entretiens de ce dernier, génie ardent et inquiet, mais profond, qu'il dut l'idée de son *Essai sur l'homme* (1733), de ce poème philosophique et religieux par lequel il couronna dignement sa brillante renommée littéraire, en même temps qu'il proclamait aux yeux du monde les sentiments de résignation et de reconnaissance que l'homme doit vouer à tout instant au Dieu qui l'appela à la vie. Cette

religion sage et éclairée, dont il donna des preuves fréquentes, respire également dans ses effusions lyriques, dans sa *Prière universelle*, et particulièrement dans ses vers admirables du chrétien mourant à son âme : *Vital spark of heavenly flame*, aussi supérieurs aux vers latins sur le même sujet, attribués à l'empereur Adrien : *Animula vagula, blandula* que les vérités du christianisme l'emportent sur les rêveries païennes. Pope mourut le 30 mai 1744, à l'âge de 66 ans, dans sa maison de Twickenham, que les Anglais et les étrangers visitent encore avec respect, et près de laquelle s'élève une autre retraite illustrée, en 1815, par le séjour de la famille d'Orléans (voy. LOUIS-PHILIPPE). Pope ne s'était jamais marié, et légua sa fortune à miss Blount, jeune personne qu'il avait aimée d'une affection aussi pure que constante, qui ne paraît avoir été que faiblement partagée. Ses œuvres complètes, réunies à diverses époques, ont été publiées par Bowles, Londres, 1806, en 10 vol. in-8°. Dès 1799, l'abbé de Laporte en avait donné une trad. franç. en prose; Duresnel avait tenté en vers celle de l'*Essai sur la critique* et de l'*Essai sur l'homme*; mais ce dernier ouvrage a été mis en vers avec beaucoup plus de succès par De Fontanes et par Delille (voy.), dont les trad. ont été réunies en un seul vol. avec le texte, Paris, 1821, in-8°. F. G. E.

**POPPÉE**, fille de T. Ollius, ami de Séjan, et petite-fille, par sa mère, de Popæus Sabinus, dont elle prit le nom. Riche et belle, elle se maria d'abord avec Rufus Crispinus. Othon la vanta à Néron, dont elle devint la maîtresse, et qui l'épousa. Elle ne fut point étrangère à plusieurs des crimes commis par cet indigne empereur, qui se chargea lui-même de les lui faire expier. Dans un moment de colère, il lui donna, quoiqu'elle fût enceinte, un coup de pied dans le ventre, dont elle mourut. Néron n'en prononça pas moins son oraison funèbre.

**POPULAIRE** (GOUVERNEMENT), voy. PEUPLE et DÉMOCRATIE. Pour l'emploi de ce mot sous d'autres points de vue, voy. CHANTS POPULAIRES, ÉCOLES, SOCIÉTÉ, etc.

**POPULATION**, de *populus*, peuple

(voy.), mais non de *populatio*, qui signifie, au contraire, dépopulation, ravage. C'est l'universalité des individus qui habitent la terre, un pays, une contrée, une ville, sans distinction d'état, de classe, de sexe, d'âge, de race, etc. Il est difficile d'évaluer, même approximativement, le total des habitants de la terre. Les peuples sauvages échappent à toute appréciation; d'autres peuples, moins arriérés, manquent pourtant d'état civil (voy.), principal moyen, avec les dénombremens (voy.) ou recensements, de constater la population. Dans quelques pays, l'état civil est mal tenu; et même dans ceux qui sont le plus civilisés, les recensements sont encore entachés d'erreurs par les déplacements d'étrangers et les fausses indications des individus et des communes intéressés à payer moins d'impôts, ou par la négligence avec laquelle se fait le travail dans les bureaux. Aussi, les géographes s'accordent-ils assez peu entre eux sur le nombre d'habitants de notre globe. Dans son dernier ouvrage (*Éléments de géographie générale*, p. 42), M. A. Balbi l'évalue à 738 millions et demi, qu'il répartit de la manière suivante dans les grandes divisions terrestres :

Coutrées.	Superficie en kilom. carr.	Population absolue	Pop. relative.
Asie.....	41,557,000	390,000,000	9.3
Europe...	9,578,000	229,200,000	23.9
Afrique...	29,150,000	60,000,000	2.0
Amérique.	38,224,000	89,000,000	1.0
Océanie...	10,631,000	20,300,000	1.9

Totaux et moyenne. 129,140,000 738,600,000 5.7

Peut-être cette population est-elle encore trop faible; car M. Balbi ne compte que 170 millions d'habitants pour l'empire chinois, dans tout son vaste ensemble, qui paraît en avoir un bien plus grand nombre, ainsi qu'on a pu le voir dans l'art. consacré à ce pays (T. V, p. 721). Quoi qu'il en soit, en accordant 1 milliard d'habitants à la terre, on serait certainement bien au-dessus de la vérité. On trouvera dans nos différents articles de géographie la population des divers états, provinces et villes principales.

On nomme population *absolue* le nombre d'habitants d'une contrée quelconque, abstraction faite de la grandeur du terrain sur lequel ils sont répandus. Cette



considération entre, au contraire, dans l'évaluation de la population *spécifique* ou *relative*, qui n'est autre chose que la quantité moyenne d'individus qui sont censés vivre sur une étendue donnée, comme par exemple 1 kilom. carré (100 hect.). On a vu par le tableau ci-dessus que c'est en Europe qu'elle est la plus serrée. Et dans cette partie du monde, elle est la plus agglomérée (en ne s'occupant que des puissances d'une certaine étendue et en laissant de côté les états qui se composent seulement d'une ville avec son territoire, comme Hambourg, Francfort, Genève, etc.) en Belgique et en Angleterre, où elle est de 118 et de 80 hab. par kilom. carr.; dans l'Irlande, prise séparément, elle est de 93. En France (voy. \*), il y a 63 hab. par kilom. carr. Ce qu'on appelle le *mouvement* de la population, ce sont les vicissitudes qu'elle éprouve dans le courant d'un temps donné, comme une année, par suite des décès et naissances : en France, un bureau de statistique tient registre des mouvements de la population ; on en trouve un extrait dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, avec des remarques de M. Mathieu.

Les documents que l'antiquité nous a laissés sur la population n'offrent aucun caractère d'authenticité. On ne saurait donc dire positivement si la terre est moins peuplée qu'autrefois, comme le pensait Montesquieu, et si par conséquent la population doit suivre les périodes de croissance, de décroissance et d'extinction, qui semblent être le partage de toute la création ; ou bien, si le chiffre de la population générale est toujours le même, offrant seulement un déplacement dans les lieux qu'elle habite, comme paraîtrait l'annoncer le dépeuplement de contrées autrefois florissantes et l'accroissement de population dans des régions alors désertes. Pour nous, qui croyons à un progrès constant, nous pensons que la population augmente lentement avec les

\* A l'art. cité (T. XI, p. 504 et suiv.), on est entré dans d'assez grands détails sur la population de notre pays ; de même sur Paris, T. XIX, p. 226. Les lecteurs qui en désireraient davantage pourront consulter la *Statistique générale de la France*, de M. Schnitzler, directeur de cette Encyclopédie, t. 1<sup>er</sup> (sous presse).

moyens de la nourrir, moyens que chaque invention de l'homme tend en définitive à accroître. Nous ne pouvons croire que les forces de la terre viennent jamais à s'épuiser ; seulement elle a besoin d'élaborer longuement les matériaux qu'elle reçoit de l'homme et qu'elle doit finir par lui rendre généreusement. Et d'ailleurs comment ne pas croire à ce progrès, lorsqu'on compare les aliments des peuples modernes à ceux des peuples anciens, comparaison qui donne tout l'avantage aux premiers, en qualité et en quantité, et qui suffit pour démentir la fameuse hypothèse de Malthus (voy.) ? Comment n'y pas croire encore à la vue de ces terrains immenses non productifs, même dans les climats les plus propices et les plus féconds ? Que l'homme défriche les terres incultes des pays qu'il habite ; qu'il arrache à la barbarie les régions abandonnées ; qu'ilensemence tant de terres restées vierges ; qu'il améliore ses procédés de culture et favorise les irrigations ; qu'il s'efforce de faire produire à la terre tout ce qu'elle peut donner ; qu'il sache tirer le meilleur parti de tout ce qu'il en reçoit ; qu'il ne lui demande que des choses utiles et ne la fatigue pas de productions qui ne satisfont que des appétits déréglés ; qu'il ne cherche pas à faire produire à grands frais et chétivement au sol qu'il habite ce qu'un autre ciel fait éclore sans peine, au lieu d'en extraire ce qu'il donne abondamment comme un objet d'échange ; que le superflu des uns se répande sur ceux qui manquent du nécessaire ; que l'homme enfin ménage les fruits qu'il reçoit d'une mère bienfaisante, avant d'oser trouver qu'il a trop de frères sur la terre !

Cependant, certains pays paraissent avoir par instant une surabondance de population ; car la race humaine, comme toutes les espèces animales, ne se conserve et ne se multiplie que dans la proportion de ses moyens de subsistance. Quand elle en dépasse les limites, la mort l'y ramène promptement (voy. MORTALITÉ). Les classes pauvres, sur lesquelles se fait surtout sentir la rareté de la nourriture, sont aussi les premières victimes de l'accroissement immodéré de la population ; elles ne peuvent élever leurs

enfants, et les secours publics ou privés ne sauraient suffire tant que l'équilibre n'est pas rétabli. Des épidémies, presque toujours engendrées par la misère d'une trop grande population, viennent souvent contribuer à ce résultat, auquel la guerre, l'abandon des parents, la prostitution aident aussi de leur côté. Ainsi, comme l'a dit Voltaire, « la nature a pourvu à conserver et à restreindre les espèces : elle ressemble aux Parques qui filaient et coupaient toujours ; elle n'est occupée que de naissances et de destructions. »

Stewart a prétendu que l'abondance des vivres était la mesure de la population, et Smith a dit que « la demande de l'homme, comme celle de tout autre denrée, règle nécessairement la production de l'homme et la propagation du monde entier. » C'est là ce qui peut faire considérer comme une preuve de prospérité d'un pays l'augmentation de sa population. Mais cet accroissement n'entraîne pas nécessairement la progression du travail et conséquemment de la richesse (voy.) ; car, pour que les classes pauvres y contribuent, il faut que le travail soit demandé, qu'il y ait des capitaux disponibles, etc. C'est donc à augmenter les sources du travail (voy.) que doivent tendre les gouvernements ; mais il ne faut pas non plus que l'industrie (voy.) dépasse les besoins du marché et la quantité de subsistances offertes en échange. C'est pour avoir méconnu ces principes qu'un trop plein s'est fait sentir tout à coup dans les districts manufacturiers, et a pu faire craindre à une surabondance de population, qui n'est au fond qu'apparente, puisqu'elle ne pèse que sur un point. Pour éviter ces secousses, la mission des gouvernements doit être maintenant de régler la fabrication, de veiller au ménagement des ressources de toute nature, d'augmenter la production agricole, de s'entendre enfin entre eux pour encourager leurs échanges par une sage liberté commerciale, et aussi pour l'établissement de colonies où des terres nouvelles pourront nourrir des populations nouvelles et ajouter par suite au bien-être de tous. La nature a effectivement doué l'espèce humaine d'une force d'expansion qu'elle la punit toujours de comprimer.

Qu'a servi à la Chine sa muraille inexpugnable ? Il est venu un jour où les mères étouffèrent leurs jeunes filles ; aujourd'hui elles les délaissent ou les livrent à la prostitution, tant l'inégalité des conditions a rendu malheureuse une partie de cette immense agglomération d'individus. Qu'après avoir proclamé l'égalité et la confraternité des hommes, les peuples chrétiens unissent leurs efforts non plus pour déposer les peuples primitifs, mais pour leur apporter les lumières de la civilisation et pour demander à la terre les fruits abondants qu'elle recèle en son sein, on verra alors si elle manque de pain pour nourrir tous ses enfants ! L. L.

**PORC**, voy. СОСНОН.

**PORCELAINE** (techn.). Le savant directeur de la Manufacture royale de Sèvres, M. A. Brongniart (voy.), définit la porcelaine une poterie à pâte fine et grenue, ne se laissant pas entamer par l'acier, translucide, et susceptible de recevoir une couverte, vernis, ou émail brillant, solide et dur. Cette définition établit nettement les caractères qui distinguent la porcelaine proprement dite des autres produits céramiques (voy.) et même des vitrifications, avec lesquels elle a été quelquefois confondue.

On distingue deux sortes de porcelaine : la porcelaine dure et la porcelaine tendre, qui diffèrent par leur composition comme par leur mode de fabrication.

La pâte de la porcelaine dure se compose de deux éléments principaux : 1° le *kaolin*, terre argileuse blanche, résultant de la décomposition des feldspaths du granite (voy.), et qu'on peut remplacer par de l'argile (voy.) plastique pure et blanche, ou par de la magnésite ; 2° le *pétunse* ou feldspath (voy.) pur, ou un mélange de craie, de sable et de feldspath, auquel on ajoute quelquefois du gypse et même des tessons de porcelaine. Le premier de ces éléments donne à la pâte la plasticité et l'infusibilité convenables ; le second détermine le commencement de fusion qui en lie les parties et lui procure ainsi la translucidité. Ces matières, pures, blanches et très atténuées par le lavage et le bruyage, sont

mêlées ensemble dans des proportions qui varient surtout en raison de la qualité de porcelaine que l'on veut obtenir. Elles donnent une pâte courte, qui doit être plus battue et plus macérée qu'aucune autre pâte céramique. Lorsque cette pâte est assez ancienne et se trouve dans les conditions nécessaires pour pouvoir être façonnée, les pièces rondes sont ébauchées à la main, puis réduites à leur forme exacte et à l'épaisseur convenable, sur le tour, et à l'aide d'une lame coupante ou *tourmassin*. Les pièces qui ne sont pas rondes se font dans des moules en plâtre ou en terre cuite. Certaines pièces sont d'abord ébauchées, puis moulées dans un moule et sur le tour, et ensuite démoulées et finies avec le *tourmassin*. Les garnitures, c'est-à-dire les anses, les becs, etc., sont moulées séparément et collées à la pièce avec la *barbotine*, qui est de la pâte délayée. Les pièces finies et séchées sont passées au feu. Cette première cuisson, qui a lieu dans la partie supérieure du four, a pour résultat de rendre la pâte solide et poreuse : elle est alors à l'état de *dégourdi*. Le vernis ou émail, qui doit lui donner l'imperméabilité et le brillant, est un composé terreux où il n'entre aucune partie métallique proprement dite, mais dont le feldspath forme toujours la base principale. Les pièces, après avoir été plongées dans ce vernis tenu en suspension dans l'eau, sont reportées au four : isolées soigneusement les unes des autres, au moyen d'étuis ou enveloppes en terre cuite, elles y sont exposées à une haute température. Cette seconde cuisson, qui dure de 30 à 36 heures, a pour effet d'incorporer le vernis à la pâte, et de rendre celle-ci dure et translucide : elle possède alors les propriétés qui constituent la porcelaine, et diffère du *biscuit*, qui n'a pas de couverte. Ces diverses manipulations exigent beaucoup de précautions, et la moindre négligence suffit pour déterminer des accidents et produire des pièces défectueuses. Malgré tout le soin qu'on y apporte, on calcule qu'un tiers environ des produits se trouve, par diverses causes, rejeté dans les *choix inférieurs* et les rebuts : c'est ce qui explique en partie le prix élevé auquel se maintiennent les porcelaines dites de pre-

mier choix. La belle porcelaine doit être d'un blanc de lait, exempte de taches ; le vernis doit présenter une surface glacée, sans ondulations ni picotements ; les formes et les contours des pièces doivent se dessiner avec pureté et finesse. Mais la qualité fondamentale de la porcelaine, celle qui permet de l'employer à tous les usages domestiques, c'est de pouvoir résister, sans se briser, à de grandes variations de température.

La porcelaine est susceptible de se revêtir d'une variété presque infinie d'ornements. Outre les décorations ordinaires, elle reçoit quelquefois des morceaux de peinture, de véritables tableaux d'une assez grande dimension. Dans l'un et l'autre cas, on applique les couleurs soit sur la pâte, soit sur la couverte, en les fondant avec celle-ci à la même température qu'elle ; elles s'appellent alors *couleurs* ou *fonds au grand feu*. Mais comme peu de couleurs métalliques peuvent conserver leur éclat à une aussi haute température, on fait plus souvent usage des couleurs dites de *mouffles*, à cause des petits fours où elles se parfument, et à une température très inférieure : ces couleurs ne s'incorporent point avec l'émail, mais on les y fait adhérer en ajoutant aux oxydes métalliques qui les fournissent des fondants appropriés. La porcelaine blanche et les fonds au grand feu peuvent encore s'enrichir par l'application de l'or, du platine, de l'argent. Ces métaux, réduits en poudre impalpable, sont employés au pinceau comme les couleurs, fixés au moyen du feu et d'un fondant, et polis avec des brunissoirs d'agate et d'hématite rouge.

La porcelaine tendre diffère principalement de la porcelaine dure par la composition de son émail, qui renferme toujours une certaine quantité d'oxyde de plomb : sa pâte aussi est plus fusible. Cette porcelaine a d'ailleurs pour inconvénient de ne point aller sur le feu, comme les porcelaines dures, et de se rayer aisément. Le mode de cuisson et les principes de coloration sont également différents. La pâte de la porcelaine tendre anglaise se fait avec des argiles blanches, du kaolin, auquel on ajoute comme fondant une grande quantité de feldspath,

du phosphate de chaux et un peu de baryte. L'ancienne porcelaine tendre de Sévres avait pour base argileuse une marne calcaire, et pour matière fondante une frite composée de sable siliceux, de soude et de nitre. L'émail de cette porcelaine, souvent mis à deux couches et cuit à deux feux, prenait ainsi un glacé très remarquable. Les nombreux inconvénients attachés à la fabrication de l'ancien Sévres l'ont fait abandonner vers 1806. « Néanmoins, » dit M. Brongniart, à qui nous avons emprunté une grande partie des détails qui précèdent, « comme cette porcelaine a, dans le glacé gras de sa couverture, dans sa couleur jaunâtre, quelques caractères qui la font très bien reconnaître des amateurs de raretés et des marchands qui les rassemblent, et comme les inconvénients de sa fabrication leur assurent qu'on n'en fera plus d'exactly semblable, elle est très recherchée de ces amateurs, et payée à un très haut prix. »

C'est un fait assez remarquable que, tandis que l'art si ancien du potier, restait à peu près stationnaire en Europe, la fabrication de la porcelaine florissait en Chine et au Japon depuis un temps presque immémorial. Ce fut vers le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle que les Portugais importèrent les premières porcelaines de l'Asie orientale; et c'est au commencement du xviii<sup>e</sup> seulement, qu'on découvrit en Saxe (voy. MISÈRE, la composition et le secret de la fabrication de la vraie porcelaine, c'est-à-dire de la porcelaine dure. On commença, vers la même époque, à fabriquer en France la porcelaine tendre; mais ce ne fut que vers 1770 que la découverte du kaolin de Limoges permit d'entreprendre à Sévres, près de Paris (voy. SEINE-ET-OISE), la fabrication de la porcelaine dure qui, depuis, a été portée dans cet établissement à un si merveilleux degré de perfection. A. B.

**PORCELAINE** (hist. nat.), genre de mollusques, de la classe des gasteropodes, dont la coquille univalve et convexe, à bords roulés en dedans, présente une ouverture longitudinale, étroite, dentée des deux côtés. Les naturalistes les nomment en latin *cyprea*. Une espèce de

porcelaine sert de monnaie en quelques endroits sous le nom de kauris (voy. ce mot).

**PORC-ÉPIC** (*hystrix*), genre de mammifères qu'on distingue au premier coup d'œil parmi les rongeurs (voy.), aux piquants roides et pointus dont ils sont armés, de même qu'on reconnaît les hérissons parmi les carnassiers. Leur museau gros et tronqué, joint à une voix grognante, les a fait assez improprement comparer au porc, dont ils diffèrent sous tous les autres rapports. Par leur taille, leur forme générale, leurs habitudes, ils se rapprochent plutôt du lapin. Leurs pieds ont 4 doigts devant et 5 derrière, armés les uns et les autres d'ongles assez forts pour fouir les terriers profonds dans lesquels, timides et défiant comme tous les rongeurs, ils passent la plus grande partie du jour. Leur nourriture consiste principalement en graines, racines, œufs d'oiseaux. S'ils rencontrent un ennemi avant d'avoir pu regagner leur trou, ils hérissent leurs aiguillons, dont ils se font un bouclier; mais c'est à tort qu'on a prétendu qu'ils les lançaient à distance: cette erreur n'est fondée que sur la facilité avec laquelle ces piquants, creux comme un tuyau de plume, longs et clairsemés, se détachent de la peau, à laquelle ils adhèrent très faiblement, dans les secousses que leur imprime l'animal. Le *porc-épic ordinaire*, qui se trouve dans le midi de l'Europe, a ses piquants annelés de blanc et de noir; sa démarche est lourde. Une crête de longues soies occupe sa tête et sa nuque. Sa courte queue est garnie de poils longs et creux, suspendus à une sorte de bulbe flexible, de manière qu'ils résonnent en se choquant entre eux. C'est un animal solitaire qui passe l'hiver dans un engourdissement léthargique. On trouve dans les Indes et en Afrique d'autres espèces peu différentes de la précédente. Les *coendous* (*synethères*) sont des porcs-epics d'Amérique, qui se distinguent à leur queue longue et prenante comme celle des singes. C. S. TR.

**PORCHE**, voy. PORTIQUE et PLASTIQUE.

**PORCIA**, fille de Caton d'Utique, épouse du second M. J. Brutus (voy.), et republicaine ardente comme lui. Elle

était initiée à la conspiration ourdie contre César, et après la perte de la bataille de Philippes, l'an 42 av. J.-C., elle se donna la mort. X.

**PORCIUS LATRO**, *voy.* LATINE (*langue*), T. XVI, p. 247.

**PORDENONE** (JEAN-ANTOINE LICISIO, dit LE), peintre d'histoire de l'école vénitienne, naquit, en 1483, à Pordenone, en Frioul. Blessé par un de ses frères, il changea le nom de sa famille, qui était *Sacchiense Corticelli*, contre celui de *Regillo*. Il étudia la peinture à Udine. D'abord il imita la manière de Pellegrino di San-Danielo; mais il finit par prendre pour modèle le Giorgino. Il devint le rival et l'ennemi du Titien. Charles-Quint l'honora de sa faveur et le fit chevalier. En 1640, Hercule II, duc de Ferrare, l'appela à sa cour où il mourut, presque aussitôt, empoisonné, dit-on, par des rivaux. On cite surtout de lui un *S. Augustin*, un *S. Laurent Giustiniani*, qui avait été cédé à la France par le traité de Campo-Formio, un *Mariage de sainte Catherine* et plusieurs peintures à fresque. X.

**PORE**, Porosité, (de *πόρος*, passage). On désigne sous le nom de pores, les espaces que présentent entre elles les parties d'un corps, et d'où résulte sa perméabilité; la porosité est cette disposition même. Dans le langage physiologique, soit qu'il s'agisse des tissus animaux, soit qu'il s'agisse de tissus végétaux, on désigne par là de petites ouvertures invisibles à l'œil nu, et par lesquelles s'échappent certains liquides. M. S.-N.

**PORNOCRATIE**, gouvernement de prostituées, *voy.* MAROZIA (la note), ITALIE (T. XV, p. 142), et PAPAÛTÉ (T. XIX, p. 171).

**PORPHYRE**. Ce nom, qui vient du mot grec *πορφύρα*, pourpre, a été donné par les anciens à une roche qu'ils classaient parmi les marbres, comme toutes les roches qui prennent un beau poli, et qui s'exploitait principalement dans la Haute-Égypte. Cette roche, connue des modernes sous la dénomination de *porphyre rouge antique*, justifie bien l'étymologie de son nom : elle est d'un rouge foncé parsemé de petites taches blanches, formées par des cristaux de

feldspath. Les modernes ont étendu le nom de porphyre à des roches de différentes couleurs, mais d'une composition semblable. Ainsi, pour le minéralogiste, c'est une roche à base de feldspath appelé *albite*, enveloppant des cristaux d'une autre espèce de feldspath, appelée *orthose*. Cette roche se divise minéralogiquement en six variétés principales : 1° le *porphyre rouge antique* dont nous venons de parler; 2° le *porphyre brun rouge*, dont la pâte est d'un brun sombre, quelquefois grisâtre, avec des cristaux d'orthose et un peu de quartz; 3° le *porphyre rosâtre*, dont la pâte d'un rouge pâle renferme de nombreux grains ou cristaux de quartz; 4° le *porphyre violâtre*, dont la pâte, d'un violâtre sale, contient des cristaux d'orthose blanchâtre, rosâtre ou verdâtre; 5° le *porphyre granitoïde*, dont la pâte, tantôt d'une couleur tantôt d'une autre, renferme, outre de grands cristaux d'orthose, une multitude de petits cristaux de la même substance; 6° enfin le *porphyre vert*, appelé aussi *porphyre ophite*, parce que les anciens, qui l'ont fréquemment employé, le comparaient à la peau d'un serpent, et nommé dans ces derniers temps, par M. Puillon-Boblaye, *prasophyre*, dont la pâte verdâtre enveloppe des cristaux d'orthose verdâtre d'une teinte plus claire. L'origine de cette précieuse roche, appelée vulgairement *porphyre vert antique*, était complètement inconnue, lorsque M. Puillon-Boblaye, officier d'état-major et savant géologue, qui faisait partie de la commission scientifique de Morée, reconnut, pendant l'expédition française, que les anciens exploitaient cette roche dans la Grèce, au pied même du Taygète qui en est formé en grande partie.

Les porphyres sont tous des roches d'origine ignée. Ils ont traversé l'écorce terrestre à différentes époques et se sont fait jour par les crevasses qui se sont formées dans cette écorce par suite du refroidissement de la terre. La plupart de ces roches fournissent de bons matériaux pour l'entretien des routes et pour les constructions. Quelques espèces sont recherchées pour les objets d'ornement et de luxe. Tout le monde sait le fréquent

emploi que les anciens ont fait du porphyre rouge antique, dont tant de vases, de statues et de colonnes ornent nos musées. J. H.-r.

**PORPHYRE**, philosophe néoplatonicien, disciple enthousiaste de Plotin (voy.), naquit à Batanée, en Syrie, l'an 233 de J.-C. Il s'appelait proprement *Malchus*. Il passa la plus grande partie de sa vie à Rome, où il enseigna la philosophie après la mort de Plotin, et où il finit ses jours, en 305. Il possédait des connaissances beaucoup plus vastes que son maître; mais il ne l'égalait pas en profondeur. Sans parler de plusieurs traités sur la grammaire et d'autres opuscules, il a écrit une *Vie de Pythagore*, publiée par Holstenius (Rome, 1630; réimpr. avec Iamblique, Amst., 1707, in-4°; et plus récemment par Kiesling, Leipz., 1815, 2 vol.); un traité de *l'Abstinence de la chair*, publié par Rboer (Utr., 1767, in-4°); un autre sur *l'Antre des nymphes*, par Gœns (Utr., 1765, in-4°). Il écrivit aussi la *Vie de Plotin* et mit en ordre ses ouvrages, qu'il divisa en six ennéades. C. L.

**PORPORA** (NICOLAS), surnommé par les Italiens le *patriarche de la mélodie*, naquit à Naples, en 1685, et reçut des leçons de Scarlatti. Pendant les trois années qu'il passa à Venise (1726-29), il fit représenter plusieurs opéras qui obtinrent un succès non contesté. Ayant fait un voyage à Dresde, en 1729, il fut accueilli avec distinction par l'électeur, qui le nomma son maître de chapelle. Porpora retourna, en 1731, dans sa patrie, et y fonda une école de chant d'où sont sortis les plus célèbres chanteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, Farinelli, Caffarelli, Salimbeni, Uberti, les Gabrieli et d'autres. Les directeurs de l'opéra de Londres ayant eu des différends avec Hændel, il accepta les propositions qu'ils lui firent; mais il n'obtint pas le succès qu'il se promettait, et dès 1754, il repartit pour l'Allemagne, où il donna des leçons de chant, surtout à Vienne, où il ne fut pas sans influence sur le talent de Haydn. Nommé premier professeur au Conservatoire *degli Incurabili* de Venise, il composa un grand nombre de messes et de motets admirables, qui, avec les 50

opéras qu'il écrivit, mais sans pouvoir obtenir la vogue, pour les théâtres de Naples, de Rome et de Venise, ses nombreuses cantates, ses 12 sonates pour le violon, véritables chefs-d'œuvre, ses 6 trios pour 2 violons et 1 basse, beaucoup moins estimés, ont été publiés à Rome par Selvaggi. Le caractère de la musique du Porpora, que George Sand a récemment mis en scène dans son roman de *Consuelo*, est en général la gravité et l'élévation. Tous les compositeurs le regardent comme un modèle dans le récitatif. Malgré le nombre et la réputation de ses ouvrages, il mourut dans l'indigence, à Naples, en 1767. C. L.

**PORSENNA**, roi ou lucumon (voy.) de Clusium, ville étrusque. Voy. ÉTRUSQUES, ROMAINS, MUCIUS SCEVOLA et HORATIUS COCLÈS.

**PORSON** (RICHARD), célèbre helléniste et critique anglais, naquit à East-Ruston (Norfolkshire), en 1759. Il fit ses premières études à Éton, alla ensuite à Cambridge, et refusa d'entrer dans les ordres sacrés. En 1792, il devint professeur de langue grecque au collège de la Trinité, à Cambridge, et il mourut à Londres, en 1808. Nous lui devons, entre autres, des éditions d'Eschyle (Glasgow, 1795, et Londres, 1806) et d'Euripide (Cambr., 1795; augm., Leipz., 1807). Il eut part aussi à la publication de la magnifique édition d'Homère, imprimée à grands frais par les frères Grenville (Oxf., 1800-4, 4 vol.). Quelques ouvrages posthumes ont paru sur ses manuscrits, notamment les *Tracts and miscellaneous criticisms of Rich. Porson* (Londres, 1815), et les *Adversaria* (Cambr., 1812). C. L.

**PORT**. Ce mot qui nous vient des Latins, répond à celui de *havre* (voy.) que nous tenons des langues du Nord (en allem. *haven, hafen*); bien que plusieurs auteurs établissent une distinction entre ces deux termes, l'un et l'autre, dans leur acception générale, ont originellement la même signification. Ils désignent « un lieu propre à recevoir les navires et qui, leur ouvrant un abri contre l'action des vents et des flots, communique cependant avec la mer, de manière à leur permettre un libre accès et une libre sortie. »

Sur toutes les côtes que baigne l'Océan, la nature a creusé d'innombrables ports, dont la plus grande partie sont déserts et délaissés. Car ce qu'un navire va chercher dans un port, c'est en même temps et plus encore qu'un abri, de l'assistance dans le besoin, du secours dans la détresse, une population en un mot avec qui il puisse entrer en relation. Aussi n'est-ce que chez les nations civilisées et dans les parages placés sur le passage des grandes voies de circulation du globe, que les ports acquièrent toute leur utilité. L'importance des ports pour les pays que leur situation destine à un rôle maritime, a donc dû faire rechercher tous les moyens d'utiliser les faveurs de la nature ou de suppléer à leur insuffisance. Sous ce rapport, on distingue deux sortes de ports : les ports *naturels* et les ports *artificiels*. Dans les premiers, la nature a tout fait, en les entourant, comme Brest, la Havane, Bombay, d'une vaste ceinture de hautes terres, séparées seulement à l'endroit où elles donnent passage à la mer par un col étroit ou *goulet*; dans les autres, l'œuvre de la nature, à peine ébauchée, a dû appeler l'art à la compléter; ou bien ils doivent tout au travail de l'homme, comme autrefois Carthage et bientôt Alger, ou comme bon nombre de nos ports déjà existants.

Quelle que soit l'origine de sa formation, un bon port doit contenir assez de profondeur d'eau dans son enceinte, pour que les plus grands bâtiments puissent en tout temps y entrer facilement, y séjourner à flot et en sortir à volonté. Ces conditions qui se rencontrent rarement réunies sur les côtes de l'Océan où la marée se fait sentir, sont indispensables pour les ports *militaires*, destinés à recevoir des vaisseaux de haut-bord et à leur offrir, à point nommé, un refuge propre à les soustraire à la poursuite d'un ennemi supérieur. C'est la nécessité de créer sur le littoral de la Manche, où il n'en existe pas, un port qui pût ouvrir aux bâtiments de grand tirant d'eau, une retraite toujours accessible, qui fit entreprendre les immenses travaux de la digue de Cherbourg (voy. l'art.).

Les ports militaires ou *ports de guerre* n'ont pas seulement pour objet d'offrir aux

navires un lieu de refuge et d'abri; ce sont encore des places fortes où se trouvent réunis les grands établissements nécessaires à l'entretien de l'armée navale, et spécialement à la construction, à l'armement, au radoub (voy.) des bâtiments. Des arsenaux et des ateliers de toute sorte y travaillent incessamment à la confection des armes et des objets divers dont se compose l'équipement des escadres. Dans les chantiers (voy. ces mots), dont les magasins conservent des approvisionnements pour plusieurs années, s'allongent des *plans inclinés* pour la construction des frégates, et s'élèvent des *cales couvertes*, sous lesquelles s'édifie lentement et à l'abri des injures du temps, la charpente colossale des vaisseaux. Outre les appareils ordinaires pour radouber promptement ces lourdes machines qui supportent péniblement l'*abattage en carène*, on y remarque les *formes sèches*, petit bassin creusé en terre ferme, où l'eau s'introduit par une écluse, et dans lequel le vaisseau flottant et tout armé vient se placer pour être visité et réparé, quand au moyen des pompes on l'aura mis à sec. Dans ce vaste ensemble qui constitue un port militaire, le port proprement dit n'est que la partie intérieure, celle où se retirent les bâtiments désarmés ou en simple commission, où s'exécutent les travaux et s'effectuent les premières opérations de l'armement. L'autre partie est la *rade*, qui précède le port, protégée et défendue comme lui : c'est là que mouillent et appareillent les escadres; que stationnent les navires arrivant de la mer ou prêts à partir, et que s'achèvent les armements. Le *port* et la *rade* ont chacun leurs commandants et leurs règlements particuliers; le séjour de l'un et de l'autre n'est pas indifféremment permis, et si tout bâtiment ami, venant du large, peut chercher sur la rade un abri qui ne lui est jamais refusé, il lui faut une autorisation spéciale pour être admis dans le port.

Cet ordre sévère, ce caractère en quelque sorte monumental, qui distinguent les ports militaires, ne se retrouvent plus dans ceux consacrés au commerce et aux pêches. Ici, plus de ces efforts gigantesques que peuvent seules permettre la vo-

lonté et les ressources d'une nation. Comme on n'y peut dompter la nature, il faut compter avec elle et s'ingénier pour tirer parti de ce qu'elle donne. Aussi les ports *marchands* varient-ils dans leurs formes et leurs conditions, suivant les circonstances locales; ils sont de toutes les dimensions; il en est dont la capacité suffirait aux plus nombreuses flottes; d'autres peuvent à peine contenir quelques bâtiments légers. Lorsqu'ils descendent à ce degré d'exiguïté, ils prennent le nom de *criques*.

Ce que l'on a dit jusqu'ici se rapporte à la généralité des ports connus et de ceux qui, comme on l'a vu, pour mériter leur nom, doivent ouvrir une entrée accessible, *en tout temps*, aux navires qui les fréquentent. Toutefois, il n'en est pas partout ainsi. Sur certaines côtes où la marée se fait sentir et atteint une grande hauteur, son flux, entrant dans les terres, y vient former des ports que le reflux vide et laisse quelquefois entièrement à sec. C'est le cas sur presque tout le littoral de la Manche et d'une grande partie des côtes du nord.

Les ports placés dans cette situation, et que pour cette raison l'on nomme ports à *marées*, sont assujettis à certaines obligations que leur impose la nécessité d'entretenir et de conserver les conditions particulières auxquelles ils doivent leur existence. Afin de garder l'eau le plus longtemps possible, leur entrée est presque généralement formée par deux *jetées* ou *estacades* en pierres ou en bois, qui s'avancent parallèlement au large, jusqu'à la ligne de retrait des eaux et représentent un canal qui met l'intérieur du port en communication avec la mer. Ces jetées, qui se prolongent souvent à plusieurs centaines de mètres, ont en outre pour objet d'opposer un obstacle aux sables et aux galets qui pourraient obstruer la *passé* ou *chenal* (*voy.*) et dont elles détournent la direction. Ce danger d'ensablement ou d'obstruction, l'un des inconvénients les plus graves des ports à marées qui assèchent à basse mer, est de plus combattu par divers moyens artificiels, tels que les *dragues* (*voy.*) pour enlever les amoncellements et pour les dissoudre; les *écluses de chasse* ou re-

*tenues* d'eau qui lâchées à la marée produisent un courant qui balaye

L'heure de la haute mer étant instant que puissent saisir les ports à ou pour en sortir, on comprend ce qu'il importe de prolonger le plus possible ce court espace, afin de donner aux navires le loisir d'opérer leurs mouvements. Aussi un port qui, par l'effet de ces circonstances locales, serait doué du privilège de garder le plein pendant une durée de temps plus que ce phénomène n'en met d'ordinaire à s'accomplir, jouirait-il d'un avantage exceptionnel. Tel est le privilège du Havre, et il ne faut pas chercher leurs la cause première de sa prospérité.

Eu se retirant des ports à marée, on dépose et laisse nécessairement les navires qui y sont contenus: c'est là la condition de nombre de petits ports, qu'en raison de cette particularité l'on distingue sous le nom de *d'échouage*. Mais dans ceux qui jouissent de quelque importance commerciale, on a dû chercher le moyen d'éviter cet inconvénient que beaucoup de navires ont subi de la part de leurs formes ou de la pesanteur du chargement, supportent rarement sans dommage. On a donc été conduit à creuser dans l'intérieur du port des bassins, qui, remplis d'eau et fermés par des portes solides, permettent au reflux par des portes solides, contrairement à flot les navires qui y sont intrinsèques. Grâce à cette amélioration dont on se propose le propagation, les ports à marées, contrairement à ce qu'on en a dit autrefois, n'offraient qu'un abri inconfortable quelquefois dangereux, présentant au contraire la plus entière sécurité. Dans les ports dotés de bassins, la partie d'entrée, et dans laquelle se font les effets de la marée, prend le nom de *avant-port*.

Les ports sont la propriété de la commune qui possède le littoral sur lequel ils sont situés: à elle appartient exclusivement le droit d'y admettre qui bon lui semble, mais elle en accorde la jouissance aux navires (*voy.*), gratuitement et sans payer un droit purement nominal, quand ils se trouvent en détresse; ou moyennant



des conditions que règlent la législation nationale ou les traités de navigation, pour ceux qui viennent y trafiquer.

Autrefois il n'était pas rare qu'un ou plusieurs ports d'un pays fussent déclarés ports francs, c'est-à-dire ouverts indistinctement à tous les pavillons et à toutes les provenances, sans droits, ou sous l'empire d'un droit uniforme. Marseille, entre autres, a longtemps joui de ce privilège; mais depuis l'application du système d'unité qui régit la France, la même législation soumet tous les ports aux mêmes conditions. Toutefois, il existe encore ailleurs des ports francs ou libres : tels sont Trieste, Gènes, Odessa; la Hollande, le Danemark en ont établi quelques-uns dans leurs possessions, et l'Angleterre, pour créer rapidement un grand marché commercial à Singapour, dans la mer des Indes, n'a pas trouvé de meilleur expédient que de le déclarer port franc, et elle a merveilleusement réussi : ce sont en général des foyers de contrebande. Cap. B.

Ce qu'on nomme mouvement d'un port, c'est le nombre de navires qui y entrent et en sortent chargés de marchandises, et dont on évalue le tonnage ou la capacité en tonneaux, par un jaugeage qui ne donne exactement au fond ni le poids ni le volume des marchandises qu'il peut contenir, mais seulement une moyenne basée sur ces deux considérations. Il n'en est pas de même de l'unité sur laquelle se paie le fret, qui est en France de 1,000 kilogr., et en Angleterre de 20 quintaux de 112 liv. équivalant à 1,015 kilogr. On ne doit pas tenir compte, dans le mouvement des ports, des navires qui entrent ou qui sortent sur lest (voy.), c'est-à-dire sans marchandises. Dans ses nouveaux *Éléments de géographie générale* (p. 83 et 84), M. A. Balbi a donné un Tableau des principales places maritimes de l'Europe. On trouve dans la *Statistique générale de la France* (2<sup>e</sup> partie, t. II, *Circulation* de M. Schnitzler, l'état et la description détaillée de tous les ports maritimes de France sans exception (p. 325-333); ainsi que le mouvement de ces ports et de ceux des colonies comparé à celui des principaux ports étrangers. Voy. ailleurs LONDRES, LIVERPOOL, MAR-

SEILLE, HAVRE, etc.; et, pour les ports militaires, BREST, TOULON, CHERBOURG, PORTSMOUTH, etc. Z.

PORTA (JEAN-BAPTISTE), physicien italien, naquit à Naples vers le milieu du xvr<sup>e</sup> siècle, et mourut dans la même ville, le 4 février 1615. Doué d'une vive imagination et d'un esprit pénétrant, il acquit de bonne heure de vastes connaissances, que ses voyages en Italie, en France et en Espagne, augmentèrent encore. De retour à Naples, il fut un des fondateurs de l'Académie de *Otiosi*, et en institua une autre dans sa propre maison, où nul n'était admis s'il n'avait fait au moins une découverte utile, soit en médecine, soit en philosophie. Malgré l'innocence de ses travaux, cette assemblée (*Academia de Secreti*) fut accusée, à cause de son nom, de sortilège et de magie. Porta fut même obligé de se justifier devant la cour de Rome; il se disculpa sans peine, mais il n'en reçut pas moins l'ordre de ne plus s'occuper de sciences illicites. Quoique la vivacité de son imagination ait souvent suggéré à Porta des idées extravagantes, les sciences physiques lui sont redevables de plusieurs découvertes importantes, entre autres celle de la chambre noire; quelques-uns lui attribuent l'invention du télescope. Il croyait à l'influence des astres, à la science cabalistique et même à la transmutation des métaux, mais en s'efforçant de prouver que ces phénomènes pouvaient avoir des causes naturelles. Les ouvrages de Porta sont nombreux et jouirent longtemps d'une grande réputation; nous ne citerons que sa *Magiæ naturalis libri X* (1<sup>re</sup> éd. complète, Naples, 1589, in-fol.; souvent réimprimée depuis, et traduite en partie en franç., Lyon, 1565, in-8<sup>o</sup>, etc.). X.

PORTA (BACCIO DELLA), voy. FRA BARTOLOMEO.

PORTA (CHARLES), né en 1776, et mort de la goutte à Milan, le 5 janv. 1821, devint très populaire par ses poésies comiques en patois milanais, parmi lesquelles on cite surtout les *Desgrazi de Giovannin Bongie* et la *Vision de Prina*. Grossi (voy.), son ami, a publié une partie de ses œuvres. Z.

PORTAIL, frontispice, façade d'une

église où se trouve son entrée principale. On cite, parmi les plus beaux portails dans le style gothique, ceux de Reims, de Chartres, de Bourges, de Strasbourg, etc., etc.; dans le goût byzantin, ceux de Poitiers et de Saint-Marc à Venise; enfin, en architecture moderne, ceux de Saint-Gervais, du Panthéon, des Invalides et surtout de Saint-Pierre de Rome. Z.

**PORTALIS** (JEAN-ÉTIENNE-MARIE, comte), ministre des cultes sous l'empire et membre de l'Institut, naquit au Bausset (Var), le 1<sup>er</sup> avril 1746, dans le sein d'une famille honorable de la bourgeoisie. Il fit ses études aux collèges des Oratoriens de Toulouse et de Marseille; et après les avoir terminées, il alla faire son droit à Aix. Il fut reçu avocat à la fin de 1765, et débuta avec succès au barreau d'Aix. En même temps, il publia un écrit qui commençait à révéler la science qu'il devait développer plus tard dans la jurisprudence canonique. Cet écrit, intitulé : *Sur la distinction des deux puissances*, fut composé à l'occasion d'une lutte que le clergé avait engagée contre le parlement d'Aix, et suscita, suivant l'usage, beaucoup de calomnies contre l'auteur, qui se défendit avec noblesse et franchise. En 1770, Portalis fit imprimer une consultation sur la validité des mariages des protestants en France, qui fit dire à Voltaire : « Ce n'est point là une consultation; c'est un véritable traité de philosophie, de législation et de morale politique. »

En 1778, Portalis entra pour la première fois dans les fonctions publiques. Il fut élu assesseur d'Aix, c'est-à-dire le second des quatre administrateurs électifs de la province de Provence, connus sous le nom de *procureurs du pays*. En 1781, sa mission étant expirée, il retourna au barreau; mais l'année suivante, il fut envoyé à Paris pour la conclusion de plusieurs affaires importantes concernant sa province. Après son retour, Portalis s'éleva tout-à-fait au premier rang du barreau d'Aix. Les plus grandes affaires lui furent confiées; et celle qui eut le plus de retentissement fut la cause de la comtesse de Mirabeau, demandant à être séparée de corps et de biens du célèbre comte de Mirabeau

(*voy.*), son mari, qui plaida lui-même. On sait que Portalis fit gagner l'arrêt à sa cliente. Il entra aussi en lice contre un autre adversaire redoutable, Brichais, dans un procès que celui-ci intenta contre le légataire de Paris Duverney. Portalis rédigea, au nom de l'ordre des avocats au parlement d'Aix, un *au garde-des-sceaux*, contre le vicaire de l'archevêque de Sens (d'Orléans-Brienne) pour amener un amendement dans la constitution du parlement, et bientôt après, un ouvrage sur le même sujet, intitulé : *Examen impartial des édits du 8 mai 1788*.

Telle était la haute position que Portalis avait prise dans sa province, que la révolution éclata. L'influence que Portalis avait au barreau paraît l'avoir empêché d'être nommé membre de l'Assemblée nationale; et il semble n'avoir accueilli le grand mouvement, qui alors se fit dans tous les esprits, qu'avec une réserve. Au mois d'août 1790, il se retira avec sa famille dans un lieu de campagne éloignée, et y resta jusqu'en février 1792, ayant refusé d'être nommé ministre du roi pour l'organisation des trois départements qui composaient l'ancienne Provence. A cette époque, craignant d'être inquiété sur sa retraite, se rendit à Lyon, et quitta qu'à la fin de 1793. Il vint espérer être perdu dans la foule; mais il ne tarda pas à être arrêté; et l'un de ses compatriotes d'être admis dans une maison de santé, où il passa tranquillement de meilleurs jours.

Mis en liberté après le 9 thermidor, Portalis prit la résolution de reprendre sa profession d'avocat à Paris. Au commencement de l'an III, il fut nommé député par le département de Paris, et prit part à la séance électorale de Paris, et fut élu au Conseil des Anciens, où il se joignit au parti qui faisait opposition au Directoire. Ami de Siméon, qui était à la fois son compatriote et son frère, de Barbé-Marbois, de Le Tronçon-Ducoudray, etc., il fut arrêté, frappé par le coup d'état du 18 fructidor (*voy.*); il put toutefois échapper à la déportation en se réfugiant à Cayenne; il se réfugia en Suisse,]

le Holstein, qu'il ne quitta que pour rentrer en France, après le 18 brumaire.

Les talents de Portalis ne pouvaient échapper à Napoléon, qui le nomma d'abord commissaire du gouvernement, procureur général, près le conseil des prises, puis, avec Tronchet, Bigot de Préameneu et Maleville, commissaire pour la rédaction du Code civil (voy.). En sept. 1800, il fut promu à l'éminente fonction de conseiller d'état, et l'année suivante, chargé de toutes les affaires concernant les cultes. Ce fut lui qui, en cette dernière qualité, réorganisa les cultes en France, et prit la plus grande part au concordat : (voy.) conclu avec le pape Pie VII, et aux articles organiques destinés à le compléter. Le discours qu'il prononça à cette occasion au Corps législatif, ainsi que ses autres travaux sur le même sujet, renferment les vrais principes qu'avait toujours professés jusqu'alors l'Église gallicane. Le discours préliminaire qui précède le projet de Code civil et les expôts des motifs de plusieurs titres de ce Code sont également empreints d'une grande science, d'une parfaite clarté ; de plus, ils sont écrits d'un style élégant et pur.

En juillet 1804, Portalis fut nommé ministre des cultes et chargé du portefeuille de l'intérieur ; il fut aussi élu membre de la 2<sup>e</sup> classe de l'Institut, qui remplaçait l'Académie-Française, et composa, en cette qualité, l'*Éloge de l'avocat général Séguier*. Enfin, il fut promu au titre de comte, et reçut le grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Atteint d'une cécité presque complète, il se fit opérer de la cataracte avec un grand courage ; mais le succès ne répondit pas à ce que l'on attendait ; et Portalis mourut le 25 août 1807. Son corps fut déposé dans les caveaux du Panthéon, qui servaient alors de sépulture aux ministres, aux sénateurs et aux autres grands-dignitaires de l'empire.

M. le comte Portalis fils (voy. l'art. suiv.) a publié un ouvrage posthume de son père, intitulé : *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique durant le xviii<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1820, 2 vol. in-8<sup>o</sup> ; 3<sup>e</sup> éd., 1823). On annonce une éd. complète des œuvres politiques et législatives de Portalis.

Portalis fut l'un des hommes les plus éminents dont Napoléon s'entourait. Son caractère était modéré ; comme orateur et comme jurisconsulte, s'il ne peut être placé au premier rang, il n'en est pas moins un esprit fort distingué, et tiendra toujours une place honorable parmi ceux qui ont le plus contribué à doter la France du Code civil, qui est destiné à la régir longtemps.

A. T. A.

JOSEPH-MARIE, comte Portalis, fils du précédent, premier président de la Cour de cassation, vice-président de la Chambre des pairs, est né à Aix, le 19 février 1778. Après avoir fait de bonnes études, il débuta dans la carrière littéraire par un article sur Montesquieu, inséré, en 1796, dans *le Republicain français*. Peu de temps après, il quitta la France avec son père. Il employa ses loisirs de l'émigration à composer divers écrits. Rentré en France avec son père, il fut employé dans la diplomatie, et assista au congrès d'Amiens. Nommé ensuite premier secrétaire de légation, il suivit le général Andréossy d'abord à Londres, puis à Berlin. En 1804, il fut envoyé à Ratisbonne, en qualité de ministre plénipotentiaire. L'année suivante, il fut attaché au ministère des cultes comme secrétaire général, puis devint successivement conseiller d'état, membre du conseil des sceaux et des titres, et de plus, directeur de la librairie. Ce rapide avancement ne se serait pas arrêté là sans une imprudence qu'il commit, et que Napoléon, en plein Conseil d'état, qualifia de trahison. Après l'avoir apostrophé avec véhémence et lui avoir reproché sa conduite hostile à l'abbé Maury, dans la nomination de ce prélat au siège de Paris, il lui annonça qu'il le dépouillait de tous ses honneurs et de toutes ses places, et qu'il l'exilait à 40 lieues de la capitale (5 février 1811). Cependant, deux ans après, sur les pressantes sollicitations du grand-juge, M. Molé, l'empereur lui permit de revenir à Paris, et le nomma même premier président de la cour impériale d'Angers. La Restauration le trouva tout prêt à embrasser la cause des Bourbons, et lui conserva son siège, qu'il ne perdit même pas pendant les Cent-Jours, puisqu'il représenta la cour d'Angers au Champ-de-

Mai. Au retour de Louis XVIII, il fut compris dans la nouvelle organisation du Conseil d'état, attaché au comité de législation, et fut nommé membre de la Cour de cassation, pair de France, sous le ministère de M. Decazes (5 mars 1819), puis enfin président de la Cour de cassation en 1824. Après la chute du ministère Villèle, le 4 janvier 1828, il fut compris dans la composition du ministère Martignac, et reçut le portefeuille de la justice. A cette époque empreinte des tentatives d'une généreuse réaction, il attacha son nom à la suppression de la censure, et fit rendre contre les jésuites une ordonnance relative aux petits séminaires. Il occupait, depuis le 14 mai 1829, le ministère des affaires étrangères, lorsqu'il lui fallut céder ce dernier portefeuille au prince de Polignac (8 août). Il se retira avec le titre de premier président à la Cour de cassation, et celui de membre du conseil privé. Depuis la révolution de 1830, M. le comte Portalis, dévoué à la branche cadette, lui a donné, en diverses occasions, plusieurs preuves éclatantes de son zèle. Il conserva son siège à la Cour de cassation, et obtint une des vice-présidences de la Chambre des pairs, qu'il occupa encore aujourd'hui. Ses services lui ont mérité le grand-cordon de la Légion-d'Honneur (30 sept. 1832).

Son fils, **FREDERIC**, vicomte Portalis, né en 1803, a épousé la fille du baron Mounier, et est aujourd'hui conseiller à la Cour royale de Paris.

Le frère de l'ancien ministre des cultes, **DOMINIQUE-MELCHIOR-TOUSSAINT-ANGE-ANDRÉ**, baron Portalis, est mort à Paris, le 22 sept. 1839, âgé de 79 ans. Son fils, **AUGUSTE** Portalis, a fait partie de la Chambre des députés (1839). D.A.D.

**PORT-AU-PRINCE**, ou **PORT HAÏTI**, *voy.* HAÏTI.

**PORTE**, terme qui désigne à la fois l'ouverture pratiquée dans une enceinte pour lui servir d'issue, et les battants mobiles de bois ou de métal que l'on emploie pour la fermer. La partie importante de la porte, celle qui fait corps avec l'architecture, varie suivant l'époque et le style du monument. On en distingue trois formes principales : le quadrangle,

l'ogive et le cintre. Les portes servant d'entrée aux grandes villes étaient, par leurs dimensions imposantes et le style de leur architecture, de véritables monuments; en Orient, l'emplacement que couvrent leurs ruines, en Italie les vestiges remarquables qui en existent encore, peuvent donner une idée du grandiose de ces constructions. Les portes des monuments, temples et autres édifices (*voy.* **PORTAIL**) varièrent dans leurs proportions suivant les caractères de l'architecture ou l'ordre auquel elles s'appliquaient; leur construction reçut même des règles dans l'architecture modulaire. Au moyen-âge, on dut adopter les portes en tiers-points, celles à linteau ou quadrangulaires ne pouvant s'accorder avec les pignons triangulaires et les décorations en placage; mais au temps de la renaissance, l'arc en plein-cintre reprit faveur, et les ornements en furent plus riches et plus abondants. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les palais et beaucoup d'hôtels particuliers s'enrichirent de portes ornées de colonnes et de frontons. A l'intérieur des habitations, elles diffèrent peu pour la forme de celles qui sont placées à l'extérieur; celles qui donnent passage d'un appartement dans un autre se composent d'une simple ouverture quadrangulaire embellie de chambranes avec moulures soit en bois, soit en plâtre, et parfois surmontées de *dessus de porte*, c'est-à-dire de tableaux exécutés en grisailles ou avec couleurs. Les édifices dont les proportions plus vastes le permettent, offrent souvent à l'entrée des galeries ou des grandes salles de réception des portes cintrées avec pilastres, frontons, etc. Habituellement, les vantaux ou battants d'une porte exécutés en bois quelquefois d'acajou, d'ébène ou autre bois précieux, présentent une surface lisse; mais dans les monuments d'une ornementation recherchée, et principalement au temps de la renaissance et même du moyen-âge, les panneaux représentent en bas-relief des sujets mythologiques, historiques ou religieux. On peut en voir des modèles au Louvre et au musée de Versailles, lequel possède actuellement (dans la salle des Croisades) les belles portes en bois de cèdre sculpté pour l'Hôpital de Rhodes (*voy.* **JOINVILLE**); à Rome,

dans la galerie du Vatican, dite des Loges de Raphaël, on admire des vantaux sculptés d'après les dessins de ce maître. Quelquefois les battants sont en fond de bois recouvert de métal : telles sont celles du château d'Anet qui ornent une des salles de l'École des Beaux-Arts. Enfin quelques portes sont fondues entièrement en bronze, comme celles qui décorent l'église de Saint-Marc à Venise, et qui furent apportées de Constantinople au XIII<sup>e</sup> siècle, celles de Sainte-Sophie à Sévropod, et celles de la Madelaine à Paris. Le Louvre a plusieurs portes de fer travaillées en ornements à jour, d'une exécution très remarquable.

Originellement les portes de forteresses étaient flanquées de deux tours qui les protégeaient, et pour les garantir du feu qu'employaient les assiégeants, on les recouvrit à l'extérieur de cuirs saignants; puis on les fortifia en les garnissant de fer ou de bronze. Plus tard, on disposa les portes au milieu d'une tour carrée surmontée de machicoulis, et la cage fut garnie de contre-portes et de herses. L'invention de l'artillerie nécessitant un nouveau système de défense, on employa les barbicanes, les ponts-levis, les palissades (voy. tous ces mots), qui protégeaient les abords des portes. Puis enfin percées dans une demi-lune, les abords en furent couverts par des dehors qui les masquèrent à l'extérieur.

Certaines portes des vieilles villes fortes forment de longues voûtes que le jour est épaississant à éclairer. A Salzbourg, une des portes de la ville, offrant le même aspect, est taillée dans le roc vif : c'est l'œuvre des mineurs sous un prince-évêque, dont le buste y est exposé avec cette magnifique inscription biblique : *Te saxa inquantur*. Z.

En géographie, on donnait le nom de *portes* chez les anciens, ou de *portus des nations* (*portus gentium*), à certains défilés resserrés entre deux montagnes ou rochers à travers lesquels s'échappait quelque grand fleuve ou qui formaient la clef et quelquefois l'unique communication d'un pays avec un autre. Les plus célèbres de ces passages sont, en Asie : les quatre principales issues de la chaîne du Caucase, sur son revers méridional, appelées

dans l'antiquité *Portes Caucasiennes, Albaniennes, Ibériennes* (voy. CAUCASE, T. V, p. 159) et *Caspiniennes* (voy. DAGHESTAN, T. VII, p. 430); les portes de *Suse* par lesquelles on pénétrait dans la Perse; les deux passages étroits qui formaient au sud, entre la Cilicie et la Syrie, les seules ouvertures de la chaîne Amanique (Almatag), branche occidentale du Taurus (voy.), et dont l'une, vers l'Euphrate, avait reçu le nom de *Portes Amaniques*, l'autre, vers la mer, celui de *Portes de Syrie*.

En Europe, les portes de montagnes les plus remarquables sont, outre les Thermopyles (πύλαι, en grec, signifie porte) : la *Porte de Fer* (*Demir Kapi*), du Danube (voy. ce nom, T. VII, p. 541), dans la Petite-Valachie; la *Porte de Fer* de Transylvanie, gorge située dans les monts qui séparent cette province de la plaine de Tèmesvar; enfin la *Porte Westphalienne*, près de Minden, dans la Basse-Allemagne, où le Weser rompt les derniers obstacles que lui oppose la chaîne dite *Wesergebirge*.

En Afrique, la *Porte de Fer* ou *Biban* de l'Atlas (voy. ce nom, T. II, p. 474), qui joint l'Algérie proprement dite à la province de Constantine, a été franchie dans une expédition célèbre du maréchal Vallée, accompagné du duc d'Orléans, en automne 1839 (voy. T. XVIII, p. 790) : c'est une suite de murailles resserrées au milieu desquelles coule l'oued Biban, dont le cours augmenté par les pluies rend parfois le passage impraticable.

PORTE-OTHOMANE OU SUBLIME-PORTE. C'est le nom officiellement donné au gouvernement Othoman, ainsi que nous l'avons déjà dit (T. XIX, p. 42 et 46). L'origine de ce terme honorifique remonte cependant bien plus haut que l'histoire des Turcs Fort anciennement déjà les plus puissants monarques de l'Orient, tels que les rois de la Perse aussi bien que les chefs des tribus nomades, étaient dans l'usage d'assembler leur conseil et de rendre leurs décisions, dans toutes les occasions solennelles, les uns sous les portes de leur résidence, ou sous le portail de leur palais, les autres à l'entrée de la tente qui leur servait d'habitation. CH. V.

**PORTÉE**, le plus important des caractères de la musique moderne, celui sur lequel repose à vrai dire tout le système actuel de notation (*voy.* ce mot). La portée se forme de 5 lignes parallèles, équidistantes et tracées horizontalement ; les intervalles égaux qui séparent ces lignes se nomment *espaces* ou *interlignes* ; les lignes et les espaces se comptent de bas en haut. Sur ces lignes et dans ces espaces se posent les signes exprimant le degré de gravité ou d'acuité du son : les tons aigus occupent les lignes et espaces supérieurs ; les tons graves, les lignes et espaces inférieurs. La portée a donc l'inappréciable avantage d'offrir à l'œil une figure parfaitement en rapport avec l'intelligence et qui exprime par son aspect matériel l'idée de l'élevation et de l'abaissement du son. Lorsque les cinq lignes de la portée ordinaire deviennent insuffisantes pour la représentation des tons que l'on veut exprimer, on place soit au-dessus, soit au-dessous des lignes extrêmes, de nouvelles lignes qui se prolongent ou se reproduisent selon la nécessité. Ces lignes forment avec leurs voisines de nouveaux interlignes dans lesquels on pose également des notes : on les appelle *lignes supplémentaires* ou *postiches*. *Voy.* CLÉ, NOTATION et MUSIQUE (T. XVIII, p. 304).

J. A. DE I.

**PORTE-GLAIVE** (CHEVALIERS), *gladiferi, ensiferi*, ordre séculier de Livonie, institué en 1204, à Dunamünde par l'évêque Albert de Riga. Ils portaient dans l'origine une robe de serge blanche avec la chape ou manteau noir, lequel était orné du côté de l'épaule gauche d'une épée rouge croisée de noir ; ils avaient sur la poitrine deux semblables épées en sautoir. Les chevaliers porte-glaive, qu'on peut assimiler aux ordres hospitaliers (*voy.*), se donnaient le nom de *frères du Christ*. Leur but était de pourvoir à la défense des prédicateurs de l'Évangile dans les contrées du Nord. Le premier grand-maître fut Winno de Rohrbach. Innocent III, qui approuva leur institut, en lui proposant pour règle celle de l'ordre des Templiers (*voy.*), décida que les chevaliers porte-glaive devaient être subordonnés à l'évêque de Riga : celui-ci leur accorda cependant

l'entière possession du tiers de leurs quêtes. L'évêque et les chevaliers parèrent successivement de toute la partie de la Courlande (*voy.* ces mots) Winno ayant été assassiné (1208) par un chevalier rebelle, Foulques Schen Winterfeld fut élu à sa place. Il gagna sans succès contre les Slaves, ses voisins ; les tentatives de l'évêque et des chevaliers contre les Esthoniens furent plus heureuses ; ils baptisèrent (1220) tous leurs ennemis et s'emparèrent même de Riga. En 1229, Albert mourut. Foulques posa alors à Hermann de Salza, commandeur de l'ordre Teutonique (*voy.*), de réunir les deux ordres. Celui-ci refusa d'abord son consentement ; mais plus tard (1237) le pape Grégoire IX opéra cette union, craignant pour les chrétiens de Livonie la puissance toujours croissante des Lithuaniens, qui venaient de porter sur Foulques une victoire complète, malgré la résistance héroïque du grand-maître qui perdit la vie, ainsi que 40 de ses chevaliers. Dans cet état de choses, le grand-maître de l'ordre Teutonique (1241) donna pour chef aux chevaliers porte-glaive, qu'on appela depuis *chevaliers de la croix*, un prince (*voy.*) particulier (*Landmeister ; noster provincialis*). Sous cette organisation ils enlevèrent (1331) l'Esthonie aux Danois et aux Danois ; le maître s'y était déclaré souverain ainsi que dans la Livonie. Riga était la capitale des chevaliers de la croix qui y acquirent beaucoup plus de célérité que l'évêque lui-même, qui s'était élevé au rang d'archevêque. Cependant leur résidence ordinaire était le château de Wenden, en Livonie, où l'on trouve encore les tombeaux de la plupart des maîtres ; le plus célèbre fut Walth Plettenberg (1493-1535). Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, la réforme fit toujours de nouveaux progrès le long de la mer Baltique, il chercha à se rendre indépendant du grand-maître, Albrecht Brandebourg, qui, ainsi que lui, était au luthéranisme. Walth profita de ce soin que le chef de l'ordre eut de sa résistance contre la Pologne pour obtenir (1518) en faveur de la langue de Livonie l'indépendance et le droit de choisir

même son maître, à la condition cependant de continuer à reconnaître la suzeraineté du commandeur de l'ordre Teutonique. Ce traité fut confirmé à Kœnigsberg (1520) et à Mémel (1525). Élevé par l'Empereur à la dignité de prince d'Empire, il prit le titre de *Fürstmeister*. Le luthéranisme avait triomphé à Riga. Cinq *Fürstmeister* régnèrent successivement : Hermann de Brugge (1536-49), Jean de Recke (1549-52), Henri de Galen (1552-57), et Guillaume de Fürstenberg, qui fut vaincu par les Russes (1569), emmené à Moscou comme prisonnier de guerre et assommé à coups de masse. Gotthard Kettler, son successeur, trop faible pour lutter seul contre ces voisins, alors affranchis du joug des Tatars, entama (1561) avec le roi de Pologne Sigismond des négociations qui eurent pour résultat la cession des droits et privilèges de l'ordre à ce dernier, lequel assura en retour à Kettler, pour lui et ses hoirs à perpétuité, le duché de Courlande (*voy.*) et de Sémegalle sous la suzeraineté de la Pologne. La maison de Kettler y a régné jusqu'en 1711, où elle fut déposée par les Russes; elle s'éteignit en 1737. S.

**PORTER**, *voy.* BIZAR.

**PORTES ET FENÊTRES**, *voy.* LUPR.

**PORTE-VOIX**, instrument de marine qui sert à porter la voix dans toutes les parties d'un navire où il est utile de transmettre un commandement. On suppose que cette invention était connue des anciens; la trompe d'Alexandre se faisait, dit-on, entendre à 4 lieues de distance. Ce n'est cependant que depuis le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle que le porte-voix est en usage parmi les marins de nos contrées. L'Anglais Samuel Morland, et le jésuite Kircher s'en attribuèrent chacun la découverte. Il est ordinairement en fer-blanc peint ou verni, ou bien en cuivre mince; le côté qui s'adapte aux lèvres est assez évasé pour que la bouche conserve sa liberté; il va en s'agrandissant jusqu'à l'autre extrémité qui a la largeur et la forme d'un entonnoir. Il y a d'ailleurs plusieurs espèces de porte-voix. Le plus petit, qui s'appelle *brailard*, sert aux manœuvres ordinaires sur le bâtiment. Le

second s'allonge à volonté, au moyen d'un double tube pareil à celui des lunettes, et sert à transmettre la parole d'un navire à un autre ou à le héler (*voy.*), même par un mauvais temps; enfin le troisième, nommé porte-voix de combat, est établi à demeure sur le pont d'un bâtiment, et descend verticalement dans les batteries, où il sert à communiquer les commandements. D. A. D.

**PORTICI**, *voy.* POMPÉI.

**PORTIQUE**. C'est une galerie couverte, mais à jour d'un côté, soutenue par des arcades, des piliers ou des colonnes, et sous laquelle on peut circuler. On comprend sous cette même dénomination toute colonnade (*voy.*) qui se dégage de la façade d'un édifice, ou qui forme péristyle (*voy.*) tout à l'entour. Les Grecs appliquaient surtout le nom de portique (*stoa*) aux galeries couvertes qui régnaient autour de l'*area* de leurs temples et qui formaient de grands promenoirs autour de leurs gymnases. C'est de ce mot *stoa* qu'est venu aux disciples de Zénon leur nom de stoïciens (*voy.* ces mots). Le Portique était à Athènes un portique célèbre. Les théâtres, les stades, les marchés des anciens étaient aussi ornés de portiques. Les riches Romains avaient dans leurs maisons des portiques, et même des cryptoportiques, galeries souterraines où ils trouvaient en été la fraîcheur et une température tiède en hiver. Les grands palais d'Italie ont encore leurs cours ornées de portiques. On admire entre autres ceux du Vatican. Cependant les portiques, qui s'harmonisaient si bien avec le beau ciel de la Grèce et de Rome, n'ont guère, dans nos climats, de destination propre et de caractère spécial d'architecture. Les cloîtres (*voy.*) seuls des maisons religieuses du moyen-âge, avec leurs murs décorés de peintures et plus souvent de sculptures, offrent une certaine analogie avec les portiques de l'antiquité païenne. Les porches (mot dérivé de *porticus*) de nos églises et de certains palais ou hôtels, sont moins des portiques que des vestibules couverts, entourés de piliers et conduisant à l'entrée principale. Depuis quelque temps, les portiques adaptés à la voie publique se sont multipliés, et leurs avantages sont tels qu'il est à désirer que le

nombre en devienne encore plus considérable. On peut citer, parmi les portiques modernes appropriés à la circulation publique, la place Saint-Marc à Venise, le Quadrant à Londres, le *Gastinovi-Dvor*, ou bazar du commerce, à Saint-Petersbourg, et à Paris la place Royale, les galeries du Palais-Royal, et les rues de Rivoli et de Castiglione. A. B.

**PORT-JACKSON**, voy. HOLLANDE (*Nouvelle-*), **BOTANY-BAY** et **COLONIES PÉNALES**.

**PORTLAND** (**WILLIAM-HENRI-CAVENDISH BENTINCK**, 3<sup>e</sup> duc DE), descendant du comte de Portland, homme d'état et ambassadeur en France sous Guillaume III, et frère de lord Bentinck (voy.), gouverneur général de l'Inde, naquit à Oxford, le 14 avril 1733. Il fit ses études à l'université de cette ville, et voyagea ensuite sur le continent sous le nom de marquis de Litchfield. De retour en Angleterre, il fut d'abord nommé à la Chambre des communes; mais, en 1762, la mort de son père lui ouvrit l'entrée de celle des lords. Il se rangea du côté de l'opposition et combattit les ministères de lord Bute et de George Grenville. Lors de la nomination du marquis de Rockingham, son ami, à la place de premier lord de la trésorerie, il fut fait grand-chambellan de la maison du roi, emploi qu'il perdit l'année suivante, lors de l'avènement aux affaires du duc de Grafton. Ce ministre, si décrié par les attaques du pseudonyme Junius (voy.), montra contre lord Portland, un de ceux à qui on a attribué ces Lettres, une amitié toute personnelle, et voulut, dans un intérêt électoral, le dépouiller de possessions dont sa famille jouissait depuis 70 ans dans le comté de Cumberland. Néanmoins lord Portland l'emporta devant les électeurs et devant les tribunaux. Il continua de faire partie de l'opposition pendant toute la guerre d'Amérique; mais en 1782, il fut créé lord-lieutenant d'Irlande, et plus tard premier lord de la trésorerie dans le ministère de coalition formé par Pitt et North. A sa dissolution, il rentra encore une fois dans l'opposition dont il se sépara avec éclat en 1792. Pour prix de son adhésion à la politique de Pitt, il fut nommé chancelier de l'université

d'Oxford, secrétaire d'état de l'intérieur et lord-lieutenant du comté de Nottingham. Il resta en place malgré les changements de cabinet qui eurent lieu en 1801 et en 1804; mais l'année suivante, il fut sacrifié à Addington avec qui Pitt voulait de se réconcilier. Par suite de la mort de Fox, en 1806, le duc de Portland redevint premier lord de la trésorerie, quoique seulement à titre nominal, car Perceval (voy.) était le chef réel du ministère. Il donna sa démission en sept. 1809, et se soumit à l'opération de la pierre, à laquelle il succomba le 30 oct. suivant. Son fils, **WILLIAM-HENRI-CAVENDISH SCOTT-BENTINCK**, 4<sup>e</sup> duc de Portland, né le 24 juin 1768, fait partie de la Chambre des pairs. Il a été président du conseil et lord du sceau privé sous le ministère Canning, en 1827. R.-v.

**PORTO**, en portugais *O Porto*, c'est-à-dire *le Port* par excellence. C'est la seconde ville du Portugal, dans la province d'Entre-Douro-e-Minho, bâtie en amphithéâtre sur deux hauteurs du bord septentrional du Douro. Un pont de bateaux l'unit à Villanova, qui forme un des cinq *bairros* ou arrondissements de la ville. Sa position est très agréable; on y comptait autrefois 90 églises et 17 couvents. Parmi les premières, on remarque la Sé ou cathédrale, l'église dos *Lerigos* surmontée d'un clocher très élevé, etc. Elle possède de grands édifices; les palais particuliers y sont en assez grand nombre. Mais c'est surtout le commerce maritime qui anime cette ville peuplée de 80,000 âmes, et son port dont l'entrée est pourtant très difficile. C'est par ce port que s'exportent les vins de la province et autres denrées ou marchandises. Porto a beaucoup de maisons de commerce tenues par des étrangers, et l'Angleterre y possède une grande factorerie.

Cette ville a été fondée par les habitants de Cale, dont elle devint une sorte de faubourg sous le nom de *Portus Callus*, plus tard *Gallus*, d'où dérive celui du royaume. *Foy.* PORTUGAL.

**VINS DE PORTO**. Toutes les provinces du Portugal ont des vignes, et le vin est, comme on sait, un de ses principaux articles d'exportation; mais les vendanges des diverses provinces diffèrent beaucoup



de qualité : ainsi le Minho et l'Alem-Tego ne donnent que des vins très ordinaires : l'Estremadure produit les bons muscats de Setubal et de Carcavelos, et on récolte de bonnes qualités aux environs de Torres-Vedras, de Lisbonne, d'Ourem, etc. ; des vins blancs délicats sont le produit des vignes de l'Algarve ; mais ce sont surtout les provinces de Beira et de Tras-os-Montes qui fournissent les vins destinés à l'exportation, et connus sous le nom de vins de Porto, parce que c'est dans ce port (voy. plus haut) qu'on les embarque pour l'étranger. On les récolte sur les bords escarpés du haut Douro, dans un espace d'environ 6 lieues carr. C'est le commerce de ces vins qu'en 1756 le ministre Pombal (voy.) imagina de confier à une compagnie privilégiée, et cette compagnie a exercé son monopole jusqu'à nos jours, au grand détriment de la liberté du commerce, mais à l'avantage du petit pays vinicole mis sous sa direction. D'après son privilège, cette compagnie envoyait, après chaque vendange, des dégustateurs chez les vigneron pour classer leurs vins, les achetait d'après les taux fixés, et se chargeait du débit par elle-même. Ils s'exportent en grande partie pour la Grande-Bretagne et pour le Brésil. Dans le temps de la guerre entre la France et l'Angleterre, celle-ci en consommait jusqu'à 24,000 pipes par an et même davantage ; et maintenant encore près des  $\frac{2}{10}$  de la récolte sont pris par les Anglais. Ce qui a habitué ceux-ci aux vins de Porto, c'est la quantité d'eau-de-vie que les Portugais y mêlent.

D-G.

**PORTO-RICO** ou mieux **PUERTO RICO** (Port riche), une des grandes Antilles (voy.) espagnoles, fut découverte, en 1493, par Christophe Colomb, qui l'appela *San-Juan-Buutistu*, en commémoration du saint que l'on fêteit ce jour-là. Les Indiens la nommaient *Borinquen*. Située par le 18° de lat. N. et 68° de long. occ., cette île a une superficie estimée à 4,747 kilom. carr. Son sol, généralement fertile, est agréablement entrecoupé de collines et de vallées ; il a été souvent dévasté par les ouragans, notamment par ceux de 1742 et de 1825. La plus haute montagne de l'île, la *sierra*

*de Luquillo*, s'élève à près de 1,137<sup>m</sup>. On y trouve une foule de sources d'eaux abondantes. Les prairies sont semées çà et là de lacs limpides. Le pays est exempt de ces animaux nuisibles qu'on rencontre dans d'autres parties du Nouveau-Monde. Il produit des bois de construction et d'ébénisterie, l'indigo, le cacao, le palmier, l'oranger, l'ananas, le goyavier, la canne à sucre, le riz, le maïs, le café, le tabac, etc., etc. Les troupeaux y sont nombreux, mais l'industrie se borne aux arts de première nécessité. La population de l'île, qui, en 1778, n'était que de 80,650 individus, était, en 1834, de 357,086, dont 188,869 blancs, 101,275 mulâtres libres, 41,818 nègres libres et 25,124 esclaves.

Les principaux ports sont ceux de *San-Juan de Puerto Rico*, capitale de l'île, ville de 30,000 âmes, bien bâtie et fortifiée, située sur la côte septentrionale, dans une presqu'île jointe à la grande terre par un isthme étroit ; *Mayaguez*, *Ponce*, *Aguadilla*, *Guayama* et *Faxardo*. Leur mouvement, en 1836, a été de 1,228 navires jaugeant 93,477 tonneaux à l'entrée, et de 1,198 de 92,286 tonneaux à la sortie. Les objets d'exportation sont surtout le sucre, le café, les bestiaux, le tabac, le rhum et le coton ; les importations consistent en farine, poisson salé et autres articles de subsistances, vins, machines et outils, objets manufacturés.

Lors de la découverte de l'île par Colomb, les insulaires s'entouraient dans les bois ; un aventurier de sa troupe, Juan Ponce de Léon, obtint, en 1508, du gouverneur de Saint-Domingue l'autorisation de l'explorer. Séduit par l'or qui s'y trouvait alors en abondance, il résolut d'y former un établissement, projet que Christophe de Soto-Mayor et Cerroon s'approprièrent de leur côté à exécuter. Après des disputes entre les Européens et des luttes contre les Caraïbes et les insulaires, l'île fut définitivement soumise ; mais n'y trouvant plus d'or, les colons l'abandonnèrent en partie, et de nombreux fleuves la rendirent déserte. Enfin l'Espagne comprit l'importance d'une possession qui, située entre l'ancien monde et le Mexique et les États-Unis, semble former, par la bonté de ses ports, une

échelle naturelle pour les vaisseaux qui parcourent ces régions. Porto-Rico est resté soumis à l'Espagne au milieu des troubles qui ont agité les anciennes colonies de cette métropole. Une conspiration tentée en 1822 a complètement avorté. X.

**PORTRAIT**, image d'une personne en grand ou en petit produite par les arts du dessin, y compris la sculpture et la gravure. Cependant les portraits prennent le nom de *bustes* (voy.) s'ils sont en ronde-bosse, ou de *médillons* s'ils sont en bas-relief. Les portraits proprement dits s'exécutent à la plume, au crayon, au pastel, à l'huile, à l'aquarelle, en miniature, en émail, sur porcelaine, en gravure, en lithographie, au daguerréotype (voy. ces mots), etc. On appelle portrait *en pied* celui de la personne tout entière, qu'elle soit debout ou assise. La ressemblance est la première des qualités d'un portrait; mais sous le rapport de l'art, ce n'est que l'accessoire. Cette ressemblance existe dans la reproduction de la physionomie plus encore que dans celle des traits.

Dans l'antiquité et aux beaux temps de la renaissance, peu d'artistes s'adonnèrent exclusivement au portrait. Les peintres d'histoire cultivèrent cette branche de l'art sans abandonner leurs autres travaux. Raphaël, le Titien, Holbein, Paul Véronèse, Van-Dyck, Rubens, Rembrandt, nous en ont laissé les plus beaux modèles. Le génie de ces maîtres vit encore dans les portraits dus à leurs pinceaux autant que dans leurs tableaux d'histoire. Quand les peintres d'histoire, sacrifiant à la couleur, cessèrent de rechercher la perfection de la forme, il s'éleva une classe de *portraitistes* qui s'occupa avec soin de poursuivre la ressemblance, mais en même temps courut trop après le fini des détails. Rigaud, le peintre de Louis XIV, altéra par ce défaut des qualités très réelles, et l'on alla plus loin dans le siècle suivant, où la ressemblance ne fut plus qu'accessoire : toutes les femmes eurent les mêmes grands yeux, les mêmes petites bouches. Les déguisements mythologiques adaptés dans les portraits de famille en rendirent la ressemblance plus impossible encore. David ramena la pureté et le bon goût, et si, depuis, cer-

tains peintres, imitateurs ou inhabiles, ont adopté un genre faux et maniéré, les peintres d'histoire, nourris d'études sérieuses, ont traité le portrait avec supériorité. Gros, Gérard, MM. Ingres, Schefser, Léon Cogniet, Amaury Duval, Winterhalter, Delaroche, et beaucoup d'autres parmi les vivants, ont soutenu avec éclat dans ce genre la gloire de l'école contemporaine. I-s.

**PORT-ROYAL**, nom célèbre dans l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle, et sous lequel on désigne deux abbayes de religieuses, situées l'une auprès de Chevreuse (Seine-et-Oise), à 5 lieues de Paris, et l'autre à Paris même, dans le faubourg Saint-Jacques. De là vient la double dénomination de *Port-Royal de Paris* et de *Port-Royal des Champs*. Cette dernière maison, bien plus ancienne que l'autre, fut, dit-on, baptisée par Philippe-Auguste qui, emporté un jour par l'ardeur de la chasse, s'arrêta en ce lieu sur les bords d'un étang, et résolut d'y faire construire un monastère. Quoi qu'il en soit de cette légende, le vœu du monarque ne tarda pas à être exaucé par Mathilde de Garlande, épouse de Matthieu I<sup>er</sup> de Montmorency-Marly, qui, assistée de l'évêque de Paris, Eude ou Odon de Sully, jeta, en 1204, les fondations de l'abbaye de Port-Royal, et y plaça 12 religieuses de l'ordre de S. Bernard de Clieux, pour prier à l'intention et à l'heureux retour de son mari, engagé dans la 4<sup>e</sup> croisade. L'église, confiée aux soins de l'architecte Robert de Luzarches, fut placée (1229) sous l'invocation de Notre-Dame. S. Louis donna à l'abbaye naissante une rente sur ses domaines, et, en 1223, le pape Honorius III lui accorda de grands privilèges, parmi lesquels nous distinguerons celui de recevoir des séculières sans prononcer de vœux, faculté qui devint plus tard une des principales sources de sa grandeur et en même temps de sa ruine.

L'abbaye devenue riche, le relâchement survint, et la règle de S. Bernard tomba en oubli. Il était réservé à une jeune fille de 17 ans de mettre seule une digue au torrent et d'attacher à Port-Royal un renom impérissable. Marie-Angélique Arnauld, fille d'un riche et célèbre avocat du parlement de Paris, An-

toine Arnauld, et sœur du grand Arnauld (voy.), avait 11 ans lorsqu'on la fit abbesse, le 5 juillet 1602, et elle n'en avait pas 17 lorsqu'elle entreprit (1608) de porter une réforme hardie dans la maison si prématurément confiée à ses soins. Elle commença par élever une barrière entre son couvent et le monde qui n'y avait qu'un trop facile accès. Une muraille fut construite autour des bâtiments, et la grille du parloir ne s'ouvrit plus devant les visiteurs. En moins de 5 ans, la jeune abbesse, aidée de sa sœur Agnès, qui avait été élevée à Saint-Cyr, et qu'elle avait fait venir auprès d'elle, compléta sa réforme. Les 13 religieuses professes qu'elle avait trouvées en prenant possession de son abbaye, donnaient aux plus novices l'exemple d'une soumission sincère aux austérités de la règle. La mère Angélique fut alors conviée à aller établir cette règle dans diverses abbayes; et plusieurs abbesse vinrent elles-mêmes s'instruire de leurs devoirs à Port-Royal. Mise par l'abbé de Cîteaux, à la place d'Angélique d'Étrées, sœur de la belle Gabrielle, à la tête de l'abbaye de Maubuisson, la mère Angélique Arnauld, y demeura 5 ans, occupée à y rétablir le bon ordre. C'est pendant ce temps qu'elle eut occasion de connaître S. François de Sales et qu'elle se mit sous sa conduite spirituelle. Vers les derniers temps de son séjour, le roi jugeant à propos de remplacer l'ancienne abbesse, avait donné Maubuisson à M<sup>me</sup> de Soissons, fille naturelle du comte de Soissons et sœur naturelle de la première duchesse de Longueville. La mésintelligence n'ayant pas tardé à éclater entre elle et la mère Angélique, celle-ci se retira enfin à Port-Royal, accompagnée des 30 religieuses fidèles qui s'étaient déjà dévouées à son sort. La mère Angélique s'adjoignit alors sa sœur Agnès qui venait de rédiger les constitutions de Port-Royal. C'est aussi à la même époque qu'elle entra pour la première fois en relation avec l'abbé de Saint-Cyran, qui eut une si grande influence sur les destinées de son abbaye; mais ce n'est que 10 ans plus tard qu'il devint son directeur.

En 1625, la maison était beaucoup trop étroite pour contenir les 80 religieuses dont elle se composait. Sa situa-

tion d'ailleurs, au milieu de marais et de bas-fonds malsains, était une source incessante de maladies. C'est alors que la mère d'Angélique, qui avait résolu de se faire religieuse sous la conduite de sa fille, acheta à Paris une vaste maison, connue sous le nom d'hôtel de Clagny et située rue de la Bourbe, dans le faubourg Saint-Jacques. Toute la communauté y fut transférée, dans le courant de l'année 1626. Un chapelain resta seul aux champs avec quelques domestiques. Par le crédit de la reine Marie de Médicis et en vertu d'un bref du pape Urbain VIII (juin 1627), la nouvelle abbaye échappa à la suprématie de Cîteaux et passa sous la domination immédiate de l'archevêque de Paris, qui était alors le célèbre Paul de Gondi. En outre, l'abbesse devint élective, et l'élection dut se renouveler tous les trois ans. Pour donner l'exemple de la soumission aux nouveaux statuts, la mère Angélique se démit de sa dignité, ainsi que sa sœur Agnès, la coadjutrice. Déjà Zamet, évêque de Langres, qui était l'âme de tous ces changements, avait projeté d'établir une union intime entre Port-Royal de Paris et l'abbaye de Tard, près Dijon, qu'il voulait aussi soustraire à la juridiction de Cîteaux. Deux religieuses y furent envoyées; mais l'une d'elles, revenue à Port-Royal lors de la démission de la mère Angélique et choisie premièrement pour la remplacer, apporta dans la communauté des idées novatrices qui firent le désespoir de l'ancienne abbesse. Aussi accueillit-elle avec joie la proposition de commencer un nouvel établissement qui venait d'être autorisé en faveur de Louise de Bourbon-Soissons, duchesse de Longueville (voy.), et qui, sous le nom de *filles du Saint-Sacrement*, fut fondé, en 1630, à Paris, dans la rue Coquillière. Angélique Arnaud y passa, le 8 mai 1633, avec 3 religieuses et 4 postulantes. Par malheur, les prélats chargés de la direction de la maison ne s'entendirent pas, et la désunion éclata tout à coup à l'occasion d'un petit écrit de la mère Agnès, le *Chapelet secret*, que le pape supprima. D'un autre côté, l'influence de l'évêque de Langres avait fait place, dans la maison, à l'influence d'un homme dont la destinée devait désormais

devenir inséparable de celle des religieuses de Port-Royal, Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, le maître et l'ami ou plutôt le séide de Jansénius (voy.). L'archevêque de Paris, sur les plaintes de Zamet, se mit en devoir de faire cesser les discussions. La mère Angélique fut renvoyée à Port-Royal en février 1636 ; et les échanges de religieuses entre cette communauté et celle de Tard cessèrent. La réélection d'Agnès consumma cette révolution intérieure. Toutefois, Zamet n'y gagna rien, et à Port-Royal, comme chez les filles du Saint-Sacrement, il lui fallut céder à l'influence toujours croissante de Saint-Cyran. En se retirant, il eut beau entraîner son adversaire, l'esprit de l'abbé se perpétua à Port-Royal dans la personne de l'abbé Singlin, qui y fut admis à titre de confesseur. Et puis, Saint-Cyran n'avait pas quitté Paris, et il venait deux ou trois fois par semaine réchauffer par sa présence et ses conseils le zèle des religieuses et des solitaires qui commençaient à affluer autour de Port-Royal.

Le premier exemple de cette renonciation au monde pour les règles austères de S. Bernard fut donné par l'avocat Lemaistre, neveu de la mère Angélique, qui abandonna les gloires du parlement, en 1638, pour aller s'ensevelir à 29 ans dans la retraite, où il fut bientôt suivi par ses deux frères, Sérécourt, officier distingué, et de Sacy, le traducteur de la Bible, puis successivement par cinq ou six de leurs amis. Ces pieux solitaires qui, plus tard, furent désignés sous le titre ambitieux de *Messieurs* de Port-Royal, partageaient leur temps entre le travail des moines, l'étude et l'instruction de quelques jeunes gens choisis et confiés plus particulièrement à la direction de l'abbé Singlin et de l'abbé de Saint-Cyran. Cependant l'orage grondait sur la tête de ce dernier, et soit qu'il ne fût pas averti des menées de Zamet et des dispositions malveillantes du cardinal de Richelieu à son égard, soit qu'il dédaignât de s'y soustraire, le 14 mai 1638, il fut arrêté chez lui et conduit au donjon de Vincennes. L'intercession du célèbre Mathieu Molé, son ami, n'eut pas le crédit de lui en faire rouvrir les portes. Bien plus, il fut persécuté jusque dans son œuvre,

et 15 jours après son incarcération, les solitaires établis à Paris furent forcés de se retirer à Port-Royal des Champs, auprès de l'humble chapelain que les religieuses y avaient laissé.

Richelieu qui semblait d'abord les avoir oubliés, leur envoya, au mois de juillet, Laubardemont qui les interrogea et les força de se disperser. Les uns vinrent peu à peu se grouper autour de Port-Royal de Paris ; les autres se retirèrent à La Ferté-Milon où commencèrent leurs premières relations avec la famille de Jean Racine. C'est là aussi que l'avocat Lemaistre écrivit son mémoire contre Zamet, et sa justification de Saint-Cyran. On ferma les yeux : la sévérité se relâcha à leur égard, et sur la fin de l'été de 1639, ils revinrent au monastère de Paris et à celui des Champs ; car, par un effet ordinaire de la persécution, leur nombre s'était considérablement accru, et Port-Royal était devenu comme un lieu de refuge pour les personnes mécontentes du cardinal et de la cour. En rappelant des noms tels que Lancelot, Nicole, Pascal, les deux Arnauld, Lenain de Tillemont, les lumières de Port-Royal, qui vinrent successivement peupler cette retraite, puis les élèves illustres qui en sortirent, les frères Bignon, Achille du Harlay, Racine (voy. la plupart de ces noms), le tendre Racine, que l'on vit plus tard payer son tribut à Port-Royal par son histoire de cette maison et son mémoire justificatif pour les religieuses de l'abbaye, nous ferons comprendre aisément l'importance religieuse et politique qui pendant si longtemps s'attacha à cette éblouissante réunion d'hommes et de femmes, dont chacun eut sa part de célébrité. Lorsque Pascal, déjà connu, et qui avait sa nièce et sa propre sœur parmi les religieuses, vint s'installer auprès des solitaires, la cour elle-même céda au torrent, et de fastueux hôtels s'élevèrent bientôt sur les terrains de l'abbaye de Paris et même de celle des Champs. Ce fut d'abord la princesse de Guéméné, puis les marquises de Sablé et d'Aumont, plus tard les ducs et duchesses de Luynes et de Liancourt, plus tard encore (1672), Aune de Bourbon, sur du grand Condé et 2<sup>e</sup> duchesse de Longueville.

A la mort de Richelieu (1643), Mathieu Molé parvint à soustraire Saint-Cyran à l'accusation d'hérésie qui avait été portée contre lui, et sa bourse servit à l'impression des premiers écrits que l'ami de Jansénius consacra à l'exaltation du fameux *Augustinus*. Mais Saint-Cyran survécut peu à sa délivrance : il mourut le 11 oct. de la même année.

La communauté prenait dès lors une telle extension, qu'en mai 1648, plusieurs religieuses professes et deux converses se virent forcées de quitter leurs sœurs de Paris pour aller s'installer de nouveau aux Champs, sous la conduite de la mère Angélique, alors supérieure par élection. Ce retour inespéré fut une fête pour tous les habitants des environs pour lesquels les filles de Port-Royal, quoique pauvres, en raison de leur nombre, avaient établi une infirmerie destinée aux malheureuses paysannes qu'elles fournissaient aussi de vêtements et de linge, selon leurs ressources.

Cependant, la double renommée des religieuses et des solitaires stimulait sourdement la haine et l'envie de la Société de Jésus, qui déjà avait un grief personnel contre la famille Arnauld. En 1594, Antoine Arnauld, le père d'Angélique, plaidant pour l'Université de Paris, à la suite de l'attentat de Pierre Barrière, avait gagné un procès contre les jésuites ; et ce succès était devenu, comme on l'a dit depuis, *le péché originel des Arnauld*. En outre, les adversaires de Port-Royal voyaient avec peine l'éducation de la jeunesse la plus distinguée du royaume passer en d'autres mains que les leurs. Ils s'attaquèrent d'abord aux pauvres religieuses. Le P. Brisacier commença par insinuer qu'elles ne croyaient pas au mystère du Saint-Sacrement, qui pourtant était leur devise, et il osa jeter des soupçons sur leurs mœurs. L'archevêque de Paris, indigné, les vengea en fulminant une censure ; mais les jésuites ne firent qu'en rire, et le P. Meynier, publia le livre intitulé : *Port-Royal d'intelligence avec Genève contre le Saint-Sacrement de l'autel*. Ces insinuations calomnieuses se trouvaient qu'un trop facile accès auprès d'un jeune monarque prévenu défavorablement. Pour achever la ruine de

leurs antagonistes, les jésuites allèrent fouiller jusqu'au fond de l'*Augustinus*, publié en 1640, et presque oublié depuis la mort de Saint-Cyran. Le 1<sup>er</sup> juillet 1649, le docteur Nicolas Cornet commença, devant la faculté de théologie, la fameuse querelle des cinq propositions sur la grâce (*voy.*), contenues dans le livre de Jansénius. Antoine Arnauld, le bras droit de Port-Royal, imagina, pour la défense des siens, de condamner aussi les cinq propositions, tout en soutenant qu'elles n'avaient jamais existé dans l'*Augustinus*. Un de nos savants collaborateurs a déjà donné dans notre ouvrage l'histoire de cette dispute religieuse (*voy. JANSÉNIISME*). On sait que les jésuites l'emportèrent, et firent chasser les solitaires de Port-Royal. Le lieutenant civil se chargea lui-même de l'exécution, et contraignit Arnauld à se cacher. La persécution atteignit les religieuses, qui furent privées de leurs novices et de leurs pensionnaires. Port-Royal ne dut alors son salut qu'à un miracle attesté publiquement par les religieuses. La reine-mère, édifiée, rendit sa protection à la sainte communauté, les solitaires reparurent ; et en dépit des libelles jésuitiques, la foule accourut à Port-Royal pour adorer l'épine de la sainte croix. En même temps, parurent les célèbres *Lettres provinciales* (*voy. PASCAL*) ; et les jésuites furent condamnés à Rome tout à la fois par l'inquisition et par le pape. Néanmoins, à leur instigation, l'archevêque de Toulouse, de Marca, dressa, en 1656, un formulaire, adopté tout d'abord par l'assemblée du clergé de France, et dans lequel il condamnait les cinq propositions comme faisant partie du livre de Jansénius. En 1660, le formulaire fut imposé, non-seulement à toutes les communautés de religieuses, mais aussi aux régents de collèges et aux maîtres d'école ; on enlevait ainsi d'un seul coup à Port-Royal rebelle le droit de faire des élèves. Cette victoire ne devait pas encore suffire aux jésuites. Devenus tout-puissants auprès du roi, après la mort de Mazarin, le confesseur Annat et l'archevêque de Marca mirent en campagne le lieutenant civil et le procureur du roi pour chasser de Port-Royal de Paris toutes les pen-

sionnaires et les postulantes. Un commissaire du Châtelet eut aux Champs une mission semblable. Le principal épisode de cette nouvelle catastrophe fut la mort de la mère Angélique, qui était accourue à Paris au premier bruit de la visite du lieutenant civil. Elle s'éteignit avec calme, le 6 août 1661, privée du confesseur qu'elle s'était choisi.

Au fond, les religieuses étaient restées étrangères aux questions controversées. Mais lorsqu'on voulut leur faire signer le formulaire de 1656, elles cherchèrent à s'instruire, et finirent par refuser de se soumettre, si l'on n'y ajoutait un préambule, dont la cour ne voulut pas entendre parler. Par bonheur, les embarras du clergé, par suite de la démission du cardinal de Retz et de la mort de Marca, son successeur à l'archevêché, puis les dissensions survenues avec la cour de Rome à propos de l'insulte faite au duc de Créquy (*voy.*), permirent à Port-Royal de respirer pendant près de 18 mois. L'affaire de la signature ne reprit que sous l'épiscopat d'Hardouin de Péréfixe. En vain, le nouvel archevêque offrit des concessions, les religieuses avaient eu le temps de s'affermir dans leurs sentiments de résistance. Alors, il commença par leur interdire les sacrements; puis, suivi du lieutenant civil et de la force armée, il se rendit à Port-Royal, fit l'appel de douze mères, parmi lesquelles se trouvait la mère Agnès, alors âgée de 71 ans, et donna ordre qu'elles fussent disséminées dans des couvents divers. Il les remplaça sur-le-champ par six religieuses de la Visitation. Les filles de Port-Royal voulurent protester; mais l'archevêque leur signifia qu'elles ne seraient relevées de leur excommunication qu'après avoir signé le formulaire. L'obstination des religieuses était loin d'être émoussée par cet échec. Elles osèrent appeler comme d'abus au parlement contre la procédure du prélat. Mais Péréfixe fit évoquer l'affaire au conseil du roi, qui commença par faire jeter à la Bastille l'homme chargé des intérêts temporels de la communauté. Les religieuses se vengèrent en publiant les procès-verbaux de l'archevêque. Ce nouvel outrage eut des suites terribles. Dès le soir mé-

me, les novices furent arrachées de la maison de Paris; les officières furent remplacées, et on procéda à l'enlèvement de six religieuses, parmi lesquelles se trouvaient les trois filles d'Arnauld d'Andilly, qui se porta sur leur passage pour leur donner sa bénédiction. La persécution s'étendit aussi aux filles de Port-Royal des Champs, qui avaient adhéré aux actes de leurs sœurs de Paris. Sur leur refus de signer, l'archevêque en dispersa seize des plus récalcitrantes dans des maisons religieuses (août et nov. 1664). Les solitaires eurent ordre de se séparer. C'est alors qu'Antoine Arnauld se retira à Bruxelles, et qu'aide de Nicole, il publia l'*Apologie de Port-Royal, Les Imaginaires*, et autres écrits, dont le but était de prouver l'injustice de la persécution, et qui ne firent que l'aggraver.

Au mois de juillet 1665, on réunit à Port-Royal des Champs toutes les religieuses enlevées de la maison de Paris, et toutes celles qui refusaient encore de signer, au nombre de 71 religieuses de chœur et de 17 converses; et elles y furent retenues en captivité par un exempt et quatre gardes. Elles invoquèrent les tribunaux; mais un arrêt du conseil, en date du 11 février 1666, interdit aux juges de connaître de leur cause. Les sévérités redoublèrent; les sacrements furent refusés même aux mourantes; elles n'eurent point de prières après leur mort; défense leur fut faite de sonner les offices, de former chœur, etc. Exaltées par la persécution, elles en appelèrent au tribunal de Jésus-Christ (31 juillet), et mirent dans la main d'une morte une procuration que toutes avaient signée. Cette pièce si originale existe en manuscrit à la Bibliothèque royale, et on y peut lire encore ces expressions d'un zèle aux abois : « Seigneur, il est temps que vous agissiez...; nous craignons qu'à la fin le monde ne dise, en insultant à nos malheurs : Où est donc leur Dieu? »

Pendant que ces déplorables événements se passaient aux Champs, la maison de Paris jouissait d'un calme parfait. Le 16 nov. 1665, une nouvelle abbesse avait été choisie par voie d'élection; et 3 ans après, elle fut confirmée par nomination du roi, qui déclara, à cette occa-

m, vouloir entrer, comme chef de l'école, dans le droit d'élire. Enfin, le pape Innocent IX mit un terme à la persécution. Une modification introduite dans le serment permit de penser, tout en évitant les cinq propositions, qu'elles ne se trouvaient pas dans Jansénius. A cette époque, les religieuses n'eurent plus de difficulté pour refuser leur signature; et l'archevêque leur rendit la participation des sacrements (17 février 1669). Les novices, dont quelques-uns avaient été envoyés à la Bastille, entre autres le traducteur de la Bible, Sacy, reparurent; et même Arnauld fut même présenté au roi. Son livre de la *Perpétuité de la foi* et mettre le sceau à la réputation de la maison de Port-Royal, et la conversion de Turcotte (voy.) compléta la réaction. En 1672, retirés aux Champs, près de la duchesse de Longueville, « ils ne souffraient pas peu, dit Voltaire, à réside en France le bon goût et la vraie science; mais malheureusement, ils sont encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. » Cependant, la présence de la duchesse de Longueville à Port-Royal empêcha pendant longtemps la tyrannie du roi d'éclater. Le monastère et l'école continuaient de prospérer. Depuis l'époque de l'édit de Clément IX, la maison des Champs n'avait plus rien de commun avec celle de Paris; cette dernière était toujours à la nomination royale; l'autre avait conservé son droit d'élection triennale. Dans le partage des biens, Paris avait été favorisé; mais les Champs se dédommageaient en recevant dans leur maison une foule de pensionnaires et de novices. Après la mort de la duchesse de Longueville (1679), l'archevêque de Paris, qui était alors Harlay de Chanvallon, donna ordre de disperser encore une fois les pensionnaires et les novices. Défense fut faite en même temps aux religieuses de recevoir des novices jusqu'à ce que leur nombre fût descendu de 73 à 50. Arnauld, rejeté dans l'exil, sortit de France, et alla vivre dans le Pays-Bas, au fond d'une retraite ignorée du monde, et connue de ses seuls amis. Cette fois, les rigueurs de la cour et du clergé durèrent sans interruption jusqu'à la mort de l'archevêque, arrivée

en 1695. Son successeur, L.-Ant. de Noailles (voy. T. XVIII, p. 519), qui fut depuis cardinal, se relâcha de cette grande sévérité, grâce à l'intercession de Racine, dont la tante, Agnès de Sainte-Thècle, était alors abbesse de Port-Royal. C'est aussi aux efforts de Racine que les religieuses des Champs durent l'inutilité des attaques de celles de Paris, qui, mécontentes de leur séparation, voulaient achever la ruine de leurs sœurs rivales.

Tout à coup, un problème théologique, proposé en Sorbonne, et appelé le *Cas de conscience*, ralluma, en 1702, la querelle du formulaire. Le pape Clément IX envoya, à ce sujet, une bulle qu'on voulut faire signer aux religieuses. Elles le firent, en 1705, mais avec restriction. La cour irritée leur fit retirer de nouveau l'autorisation de recevoir des novices; et à la mort de l'abbesse, l'archevêque leur enjoignit de n'avoir pas à la remplacer. Enfin, le 11 janvier 1709, survint la suppression définitive de Port-Royal des Champs, dont tous les biens furent adjugés à la maison de Paris. Les religieuses firent un dernier effort, en appelant de cette décision à la primatie de Lyon. Mais pour couper court à toutes les résistances, le lieutenant de police d'Argenson eut ordre de se porter à Port-Royal, le 29 oct. suivant. Il l'investit en effet avec la force publique, muni d'un arrêt du conseil du roi, se fit remettre tous les papiers de la communauté, posa les scellés partout, et, en vertu de ses pouvoirs, fit transporter immédiatement dans les différentes maisons les 15 religieuses et les 7 converses qui avaient osé l'attendre. Puis, par arrêt du 22 janvier 1710, la démolition fut ordonnée et aussitôt effectuée. On ne laissa pas même en repos la cendre des Lemaistre, des Arnauld, des Racine, etc., qui reposaient sur ce sol sacré. Leurs corps furent exhumés en 1711, et transportés dans les cimetières de Paris ou du voisinage.

Port-Royal de Paris s'enrichit d'une grande partie des dépouilles de la maison des Champs, et continua à subsister sans bruit et sans éclat jusqu'en 1790. Sous la Convention, il prit le nom de *Port-Libre*; et par une ironie sanglante, il fut

transformé en prison, d'abord pour les suspects, ensuite pour les militaires. En 1801, on y plaça l'institution de la Maternité; et en 1814, l'hospice de l'accouchement, connu vulgairement sous le nom de *la Bourbe*, à cause de la rue dans laquelle il est situé.

Les querelles de Port-Royal avaient cessé avec la démolition de 1710; mais le souvenir n'en était pas éteint pour cela, et à travers certaines tendances d'opposition religieuse (*voy. QUERRE*), on peut suivre ses traces jusqu'à la fin du siècle dernier. Aujourd'hui encore, si les esprits se sont refroidis sur les questions qui ont amené la ruine de Port-Royal, ils se gardent bien d'envelopper dans cette même indifférence les œuvres utiles et sérieuses sorties de cette célèbre officine. Sans parler des livres de controverse dus à la plume de Pascal, de Nicole, du grand Arnauld, etc., nous ne pouvons nous dispenser de citer : l'*Histoire ecclésiastique*, de Lenain de Tillemont; les *Méthodes grecque et latine*, de Lancelot; la *Logique*, d'Antoine Arnauld; la *Bible*, dite de Sacy; les *Essais de morale*, de Nicole; la traduction de l'*Histoire juive de Josèphe*, par Arnauld d'Andilly, etc.

Beaucoup d'auteurs, appartenant ou même étrangers à la communauté, ont écrit sur Port-Royal. Nous avons déjà mentionné l'*Histoire* écrite par Racine. On peut encore consulter : l'*Histoire générale de l'abbaye de Port-Royal*, par dom Clément (Amst. [Paris], 1755-57, 10 vol. in-12); les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* (Utrecht, 1742, 3 vol. in-12); l'*Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, par Besoigne (1756, 8 vol. in-12); les *Mémoires chronologiques et historiques de Port-Royal*, par Guilbert (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> parties: la 2<sup>e</sup> manque, Utrecht, 1755-58, 9 vol. in-12), etc. Au commencement de ce siècle, Port-Royal a trouvé un apologiste dans l'abbé Grégoire (*voy.*), qui publia, en 1801, un livre ayant pour titre : *Les ruines de Port-Royal*, que les journaux d'alors eurent défense d'annoncer. La Collection des Mémoires sur l'histoire de France contient une notice de Petitot, sur *Les travaux de Port-Royal*. Enfin, de nos

jours, un jeune théologien allemand, M. Reuchlin, a entrepris une *Histoire de Port-Royal* (Hamb., 1839 et suiv. vol. in-8°); et M. Sainte-Beuve a publié 2 vol. d'un ouvrage entrepris sous le titre de *Port-Royal* (t. 1<sup>er</sup>, Paris, et dans lequel il trace un résumé que et philosophique de toutes les solutions que nous venons de raconter succinctement. Ce remarquable travail, la moitié seulement a paru, est plus précieux qu'il est naturellement gagé de toutes les passions qui ou moins conduit la plume des écrivains des deux siècles précédents. D.

**PORTSMOUTH**, le principal port militaire de l'Angleterre, dans le shire, à 116 kilom. S.-O. de Londres, par 50° 48' 3" de lat. N. et 3° de long. occ. Le canal qui sépare Wight du continent a sa plus grande largeur vers l'orient; là s'étendent de Sainte-Hélène et celle de Jersey rendez-vous des flottes anglaises en temps de guerre. Au fond de cette rade, lieu d'une plage basse, s'ouvre un golfe étroit qui donne accès dans une baie enveloppée par le continent, l'île de Portsea, etc. Au vi<sup>e</sup> siècle, le lieu le plus important qui sur ses rives était Porchester, placé au fond, dans la partie la plus reculée, de l'ensablement de ses abords lui a levé peu à peu ses relations comme les habitants l'abandonnèrent en totalité et vinrent bâtir, sur le côté de l'entrée dont nous avons parlé, une autre ville à laquelle ils donnèrent le nom significatif de *Portsmouth* (che du port). Édouard IV l'entourait de fortifications, et sous Henri VIII on y blit sous ses murs un arsenal royal. Elizabeth et ses successeurs ont augmenté le port, qui est aujourd'hui plus vaste de la Grande-Bretagne; plus Portsmouth augmentait en importance et plus son enceinte devenait étroite : aussi le trop plein de sa population tarda-t-il pas à couvrir les communaux, en créant ainsi à côté d'anciennes une nouvelle ville, *Portsea*, aux rues larges et droites, aux places et aux maisons uniformes, et actuellement cinq ou six fois plus peuplée que



tropole, qui est restée en dedans de ses bastions et de ses remparts, avec sa vieille physionomie. Portsmouth se compose ainsi de trois parties distinctes : *Portsmouth* proprement dit; *the royal Dockyard* (l'arsenal royal), au nord; et *Portsea*, à l'est des deux précédents. Tout cela est baigné par les eaux de la baie, qui forme un vaste chenal, tellement protégé des vents par les hautes terres voisines que les plus grands vaisseaux y sont en repos durant les plus violentes tempêtes, si profond qu'ils y évoluent sans gêne, si grand qu'il pourrait contenir toutes les flottes de l'Angleterre, d'un ancrage excellent, dépourvu de tous dangers, et qui a de plus l'avantage d'être voisin de cette rade de Spithend, où mille voiles peuvent se réunir sans difficulté. Portsmouth renferme quelques édifices dignes d'attention, l'hôtel du gouvernement, ceux du lieutenant gouverneur et de l'amiral, l'hôtel-de-ville, la douane (élevée en 1629), l'église gothique de Tous les Saints, ainsi que divers monuments funéraires. Quant à l'arsenal, auquel Portsmouth doit toute sa célébrité, c'est sans contredit l'un des plus beaux établissements de ce genre qu'il y ait en Europe. Un bassin appelé *Mill's Pond*, l'étang du Moulin, vaste retenue dont les eaux font mouvoir un grand moulin dépendant de l'office des vivres, le sépare de la ville. Il est défendu, au sud et à l'est, par une forte muraille; au nord et à l'ouest, par la baie. Sa longueur est de 1,050<sup>m</sup>, sa largeur moyenne de 600<sup>m</sup>, sa superficie d'un peu plus de 48 hect.; l'entrée est au midi. Voici ce qui dans son enceinte présente le plus d'intérêt : l'hôtel du *commissionner* (directeur général), édifice bâti avec magnificence parce que c'est là que descend le chef de l'état lorsqu'il visite Portsmouth; le collège royal de la marine, et l'école des constructeurs de vaisseaux; la corderie, qui a 335<sup>m</sup> de longueur, et l'immense magasin situé vis-à-vis une place sur laquelle s'élève la statue de Guillaume III, les 3 grandes calles, le petit bassin avec 2 formes, le grand qui a 114<sup>m</sup> sur 80, et sur lequel s'ouvrent 4 autres formes; les machines de poultrie inventées par M. Brunel (*voy.*) et qui sont devenues aussi célèbres par leur mécanisme

ingénieux que par la grandeur de leurs résultats; l'atelier de voilerie et de garniture, superbe édifice qui a 51 fenêtres de face et 200<sup>m</sup> de développement; enfin les forges et fonderies de cuivre qui sont immenses. Mais tout l'arsenal n'est pas là. A Portsmouth même est l'office des vivres, qui, pour l'étendue des édifices et le nombre des employés, ne le cède qu'à l'établissement central de Deptford, et le parc d'artillerie, immense dépôt d'armes de toutes espèces, d'outils, de harnais, et qui n'a de rival que celui de Woolwich. Vis-à-vis de Portsmouth, de l'autre côté du havre, s'élève à droite *Gosport*, ville de 6 à 7,000 âmes, où se trouvent la brasserie et la boulangerie générales; et à gauche, au milieu de belles prairies, dans une position charmante, le magnifique hôpital maritime de Haslar, qui peut recevoir 2,000 malades. Portsmouth, Portsea et Gosport sont enveloppés de fortifications qui, avec les batteries et les forts dispersés aux environs, constituent un système formidable de défense capable de repousser l'attaque la mieux combinée. Le commerce extérieur de Portsmouth consiste principalement en bois de la Baltique et en œufs importés de France, et cette ville est l'entrepôt d'un cabotage très actif. D'après les derniers recensements, sa population est de 7,000 individus, celle de Portsea d'environ 35,000, ce qui fait, avec Gosport, un total de 48,000 âmes, auxquelles il faut ajouter la garnison, les équipages, etc. Environ 4,000 ouvriers sont presque constamment employés aux travaux. O. M. C.

**PORTUGAISES** (LANGUE ET LITTÉRATURE). 1<sup>o</sup> *Langue*. Ainsi que l'espagnol, le portugais est dérivé du roman (*voy.*) ou latin corrompu du moyen-âge, légèrement modifié par les idiomes des conquérants germains de la péninsule Ibérique. Ce n'était même dans l'origine, à proprement parler, qu'un simple dialecte d'une langue, dont le galicien, le catalan et le castillan formaient les autres branches. Mais ce dernier n'était pas encore devenu la langue dominante de l'Espagne que déjà l'idiome du Portugal se constituait à part, grâce à l'indépendance politique de bonne heure acquise par ce

pays, et gagnait rapidement du terrain dans les districts enlevés aux Arabes par son roi Alphonse I<sup>er</sup>. De cette époque date le mélange de la nouvelle langue avec l'arabe qui la pénètre aussi fortement que ses sœurs d'Espagne. La douceur des voyelles et les intonations nasales lui étaient communes avec le galicien, la poétique *lingua gallega*, dont elle s'éloignait peu primitivement; elle se rapprochait du catalan par les contractions et par la brièveté dans les formes grammaticales et dans le son des mots. Son affinité avec le castillan était aussi très grande à beaucoup d'égards; néanmoins, elle en différait essentiellement par l'abondance des consonnes sifflantes, par le rejet des aspirations et par l'intonation nasale. Cette dernière particularité, jointe à la manière d'articuler la lettre *j*, la lettre double *ch*, et les syllabes muettes à la fin des mots, lui donne avec le français un point de ressemblance qu'on a voulu expliquer en se reportant à l'influence exercée par les premiers souverains du pays et les nobles venus de France, à leur suite, aux jours de la fondation de la monarchie en Portugal. Les Portugais et les Espagnols soutiennent respectivement la prééminence de leur langue. Quoi qu'il en soit, ces derniers ont su rendre justice, sous un certain rapport, à la délicatesse et à l'expression mélodieuse de l'idiome rival, en l'appelant *la langue des fleurs*.

Les Portugais se servent peu de la lettre *l* qu'ils retranchent souvent tout-à-fait, ou du moins qu'ils aiment à remplacer par une autre consonne dans le corps des mots. Ainsi *dolor* se contracte en *dor*, et *Afonso* devient *Afonso*: c'est ce qui a fait dire à Sismondi que leur langue est un *castillan désossé*. Il est à remarquer qu'elle est de tous les idiomes romans celui qui s'est le moins écarté de sa souche primitive, le latin. Plusieurs gallicismes s'y sont introduits dès le xv<sup>e</sup> siècle\*. L'orthographe portugaise n'est pas encore fixée parfaitement. Le portugais est d'un usage très agréable dans la conversation familière, et on ne saurait

(\*) Voir un *Traité sur ces gallicismes* dû au cardinal patriarche de Lisbonne, vice-président de l'Académie.

nier qu'il n'ait le mérite de plus de concision, de légèreté et de simplicité que l'espagnol, essentiellement pompeux. L'abondance des synonymes, des diminutifs et des augmentatifs lui donne autant d'ampleur que de variété dans l'expression. Dans les contrées lointaines que la nation portugaise remplissait autrefois de son nom, elle n'a laissé que sa langue pour en rendre témoignage: en effet, celle-ci est encore aujourd'hui très usitée dans le trafic du littoral africain et des ports de l'Inde.

Le premier auteur qui s'est occupé du portugais, c'est Duarte Nuñez de Liann, qui vivait au temps de la domination espagnole en Portugal, et dont le livre, *Origem da lingua portugueza* (Lisb., 1606), est encore consulté avec fruit. On trouve aussi d'excellentes remarques sur les rapports de cette langue avec l'arabe dans les *Vestigios da lingua arábica em Portugal*, par João de Sousa. Le cardinal patriarche de Lisbonne vient de publier des recherches sur les mots empruntés aux langues orientales en général. La meilleure Grammaire portugaise est celle intitulée: *Arte da grammatica portugueza de Pedro José de Figueiredo* (Lisb., 1799); le meilleur Dictionnaire est celui du Brésilien Antoine de Moraes Silva (Lisb., 1789, 2 vol. in-4°): c'est un abrégé refondu du Lexique, en 10 vol. in-fol., du P. Bluteau. Il n'a été publié qu'un seul vol., contenant la lettre A, du Dictionnaire de l'Académie portugaise (1793, in-fol.). Parmi les Grammaires portugaises à l'usage des Français, on cite celles de MM. Fonseca et Constancio, qui ont aussi publié des Dictionnaires de ces deux langues; le Dictionnaire le plus récent est celui de M. l'abbé Roquete, Paris, 1841.

2<sup>o</sup> *Littérature*. La direction primitive de la littérature en Portugal fut essentiellement poétique. Les seigneurs du midi de la France, qui avaient suivi Henri de Bourgogne lors de son établissement en Portugal (1090), devaient naturellement chercher à faire revivre dans leur nouvelle patrie les traditions de cette suave poésie des troubadours qui les avait charmés dans leurs châteaux. Grâce à leur impulsion, l'art lyrique fleurit de bonne

heure sur le sol portugais, et dès le XII<sup>e</sup> siècle, sous le roi Alphonse I<sup>er</sup>, on voit paraître deux poètes nationaux, Gonzalo Remiguez et Egaz Moïnz. Toutefois, leurs productions sont peu intelligibles aujourd'hui. A partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la culture de la poésie prit un nouvel essor, encouragée qu'elle était par l'exemple du roi Denys, fondateur de l'université nationale, et par ses successeurs, qui s'y livrèrent eux-mêmes avec amour. Les *redondilhas*, la plus ancienne des formes de rimes populaires en Portugal et en Castille, s'étaient alors fixées dans ces contrées comme un retentissement des chants militaires des Romains, avec lesquels elles offrent une analogie remarquable; mais dès le XIV<sup>e</sup> siècle commença l'empire de la poésie italienne, qu'on reconnaît déjà clairement dans quelques sonnets portugais de cette époque. L'infant don Pedro, fils de Jean I<sup>er</sup>, traduisit lui-même les sonnets de Pétrarque.

Le XV<sup>e</sup> siècle, qui fut l'âge héroïque du Portugal, vit éclore la première fleur de la poésie nationale, les *romances*, genre par lequel elle conserve un lien de famille avec la littérature castillane. Néanmoins, les recueils de chansons ou *cancionários* portugais de cette époque, dont le plus renommé est celui de Garcia de Resende, imprimé en 1516, sont beaucoup plus riches en poètes appartenant au Portugal, que ne le sont les recueils contemporains de même genre appartenant à l'Espagne. Malheureusement pour la poésie portugaise, qui était surtout une poésie de cour, elle aurait cru déroger en s'appliquant, comme l'a fait la poésie espagnole, au perfectionnement d'un genre populaire, tel que les *chacras*, ces chansons originales des pâtres et des laboureurs, fidèles à l'ancienne forme des *redondilhas*. Négligeant ainsi la source vive des impressions de la nature et recherchant de préférence une beauté factice, elle s'égarait dans la sensiblerie et dans un genre idyllique larmoyant et de pure convention. Un poète célèbre à la cour d'Emmanuel-le-Grand, Bernardin Ribeiro (voy. T. XIV, p. 470), paraît avoir surtout contribué par ses églogues, aujourd'hui presque oubliées, à détermi-

ner chez ses compatriotes cette prédilection pour la poésie pastorale romantique, dont la littérature portugaise n'a pu jusqu'ici se dépouiller entièrement. Avec Saa de Miranda (1495-1558) le triomphe de l'influence de la littérature italienne sur l'ancien goût national en poésie fut décidé. Saa, chéri et admiré de ses contemporains, appartient en même temps, ainsi que son compatriote Montemayor (voy. T. X, p. 33), à la littérature espagnole, pour la plus grande et la meilleure partie de ses compositions. Les deux comédies que le premier a laissées en portugais ne sont toutefois que de pâles imitations de Plaute et de Térence. Néanmoins Antonio Ferreira (voy.) et, à sa suite, quelques poètes plus jeunes, tels qu'Andrade, Caminha, Jeronimo Cortereal et Diego Bernardes, prirent Saa pour modèle et formèrent l'école qu'on peut appeler classique, mais qui ne réussit pas plus que son chef à se populariser. Pourtant Ferreira s'était montré jaloux de ne faire honneur de sa muse qu'à sa langue maternelle; mais le ton froid de ses odes, de ses élégies et de ses sonnets, où il ne visait qu'à la pureté du style, était peu propre à émouvoir vivement.

L'art dramatique n'occupe qu'un rang secondaire dans la littérature portugaise. Saa de Miranda y fut éclipsé par son contemporain Gil-Vicente (m. 1557), dont un illustre Portugais a apprécié le mérite et l'influence dans cet ouvrage. L'homme qui devait surtout élever un monument immortel à la poésie portugaise fut Camoëns (voy.), que son poème des *Lusíades* place au rang des premiers chanteurs épiques de tous les âges et de tous les pays. Parmi les poètes qui lui succédèrent, aucun n'hérita de son génie. Francisco Rodriguez Lobo, qui appartient à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, est peut-être le seul qu'on puisse encore mentionner, comme auteur d'un poème héroïque : *Nuño Alvarez Pereira*. Mais bientôt le vieil engouement pour le genre pastoral envahit de nouveau la littérature et se répandit, au XVII<sup>e</sup> siècle, en un déluge de sonnets. Une collection de ces derniers a été publiée par Mathias Perreira da Sylva sous le titre prétentieux de *A Fenix renascida*, ou *Obras poeticas dos*

*melhores ingenhos portuguezes* (2<sup>e</sup> éd., Lisb., 1746, 5 vol.). On en possède une autre un peu ridiculement intitulée *Ec-cos que o clarim de fama dà; Postilhao de Apollo*, etc. (Lisb., 1761).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les chefs-d'œuvre de nos grands écrivains subjuguèrent à leur tour le Portugal et y introduisirent le goût français. Cette révolution, toutefois, s'opéra trop superficiellement pour affranchir la poésie indigène de son ton de plus en plus langoureux. Le plus renommé des auteurs de bucoliques de cette époque fut le Brésilien Claudio Manuel da Costa, dont les œuvres parurent en 1708, à Coïmbre. Dans les autres genres, tous faiblement cultivés, il suffira de citer parmi le petit nombre de ceux dont les noms méritent encore d'être sauvés de l'oubli, le général François-Xavier de Meneses, comte d'Eri-ceyra, qui entretenait une correspondance avec Boileau, dont il traduisit l'*Art poé-tique* en vers portugais, et qui composa le poème de la *Henriqueida* (Lisb., 1741). Il y chanta le fondateur de la monarchie portugaise, mais sans retrouver aucune de ces inspirations puissantes qui ont fait la gloire de Camoëns. A côté de cette œuvre épique, on doit en ranger une autre du même genre, intitulée l'*Uraguay* (Lisb., 1769) : elle a pour auteur Jose Basilio da Gama, et célèbre les exploits auxquels on dut la conquête du Para-guay. L'art dramatique non plus ne vit éclore aucune production nouvelle qui pût y déterminer le moindre progrès.

Enfin le vieux style bucolique dut céder aux efforts réunis de tous les hommes intelligents qui, au début de l'époque littéraire actuelle, prirent à tâche de le bannir ; mais cette réaction, fruit du goût plutôt que du génie, ne produisit d'abord qu'une foule de traductions des langues anciennes et modernes, et de pâles imitations calquées sur des modèles étrangers. Il faut distinguer comme un des plus féconds et des plus estimés parmi les poètes qui les premiers entrèrent dans la nouvelle voie, Manoel Maria de Barbosa de Bocage (m. en 1805), dont les *Rimas* parurent à Lisbonne en 3 vol. (2<sup>e</sup> éd., 1800-1804). Parmi les hommes sur qui repose aujourd'hui l'espoir d'une régé-

neration de la poésie en Portugal nous devons citer Luiz da Silva Mou Albuquerque, ministre de l'intérieur en 1835, auteur très fécond que seules des *Géorgiques portugaises* a su nous faire connaître ; puis le poète aveugle Feliciano de Castilho ; A Herculano de Carvalho, depuis directeur du journal littéraire de Lisbonne, le *Panorama* ; J. B. Leitao d'Garrett, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur. Carvalho éminemment patriotique et religieux, mais moins que libéral, avait déjà par un grand nombre de poésies empreintes de ces sentiments, parmi lesquelles on remarque surtout les visions pleines de tristesse sur la destinée future de son pays, réunies sous le titre *A voz de p. l.* lorsqu'il s'unit à Castilho dans l'entreprise d'une réforme du théâtre portugais. Ils firent paraître à cet effet des traductions de plusieurs drames allemands, et s'essayèrent aussi dans des pièces nationales, où ils ont eu le mérite de miner toujours une pensée morale. Garrett, auteur des tragédies médiocres *Caton em Utica* et de *Merope*, fait preuve d'un talent infiniment supérieur dans son gracieux badinage lyrique intitulé *Retrato de Venus*, et dans son poème en X chants (*P. l.*) qu'il publia sous le voile de l'ancien dans lequel il a chanté la vie et le destin du prince des poètes de sa nation. De toutes ses œuvres, la plus remarquable est sans contredit son *Adozimance*, poème en IV chants (Lisb., 1828), composé sur un sujet tiré d'anciennes poésies nationales où Garrett dont il annonçait dans la préface l'intention de publier une collection.

L'éclat dont a quelquefois brillé la poésie en Portugal, y a toujours été à la prose. Les commencements de la littérature moderne datent de l'apparition des périodiques en langue vulgaire, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, le style des écrivains de ce genre ne se relève un peu qu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, après la renaissance des lettres et la publication des chefs-d'œuvre de l'art portugais. La chronique du roi Jean I<sup>er</sup>, par Manoel Lopes (Lisb., 1644), témoigne de cette amélioration. Les XV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>

faient, comme on sait, très féconds en romans de chevalerie; quelques-uns des plus célèbres sont revendiqués par le Portugal. Le thème du plus ancien de tous, l'*Amadis de Gaule* (voy.), serait, à ce que l'on prétend, emprunté à un écrivain portugais (voy. T. X, p. 30). Un autre, que l'auteur de *Don Quichotte* indique comme le second à préserver des flammes, *Palmerin d'Oliva*, est aussi dû à un Portugais, François de Moraes, attaché à l'ambassade de Jean III auprès de la cour de France, où le goût des romans de chevalerie était alors à la mode. Rodriguez Lobo contribua beaucoup à l'amélioration de la prose portugaise par son ouvrage intitulé *Corte na Aldea e noites de inverno*, où il enseigne les belles manières du monde et l'élégance des mœurs. Parmi les historiens, le premier qui ait acquis quelque réputation est João de Barros (voy.), dont l'*Asia* (1552), continuée par Diego de Couto, est encore aujourd'hui le meilleur guide pour tout ce qui concerne l'histoire des découvertes des Portugais dans cette partie du monde. L'âge héroïque de la nation portugaise a d'ailleurs été spécialement traité par Fernand Lopes de Castanheda, par le célèbre Alphonse d'Albuquerque (voy.), dans ses Commentaires publiés par son fils, enfin par Damiao de Gois dans sa chronique du roi Emmanuel-le-Fortuné. Bernardo Brito marqua le passage du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle par la publication de sa *Monarchia Lusitana*, et des éloges des rois de Portugal. Enfin nous ne saurions passer sous silence la biographie de *Jean de Castro*, par Hyacinthe Freire de Andrade, ouvrage postérieur que les qualités du style recommandent surtout à ceux qui veulent étudier la langue. Les découvertes et les explorations des marins et des missionnaires portugais, ont également donné lieu à de bonnes descriptions en prose. La mémorable relation de voyage de Fernao Mendez Pinto se distingue parmi les livres de cette classe et de cette époque. Cependant, beaucoup de ces relations sont encore à l'état de manuscrit. M. le vicomte de Santarem, auteur d'une *Histoire des Cortés* de son pays, en a publié une collection (Lisb., 1829) tirées en parties des

bibliothèques de Paris. On sait que depuis son séjour dans cette dernière capitale, notre savant collaborateur utilise ses loisirs en continuant ces travaux si importants pour l'histoire portugaise, et celle de la navigation en général.

La décadence littéraire du Portugal date surtout de l'établissement de la domination espagnole dans ce pays, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Après sa délivrance, le gouvernement national chercha à relever la littérature, et, en 1714, il fonda dans ce but l'Académie Portugaise. On établit aussi, en 1779, sur la proposition du duc de Lafões (voy.), une Académie royale des sciences composée de trois classes; mais les troubles qui ont tant de fois agité le pays ont empêché jusqu'à présent ces heureux germes de porter tous leurs fruits. Cependant, d'après le rapport du secrétaire perpétuel pour 1843, elle a déjà publié 224 volumes.

Le plus important des livres à consulter relativement à l'histoire de la littérature portugaise, est toujours l'*Histoire de la poésie et de l'éloquence chez les peuples modernes*, de Bouterwek (voy.). On trouvera aussi de précieux renseignements dans l'ouvrage de Sismondi (voy.) ayant pour titre: *De la littérature du midi de l'Europe*. Le *Résumé de l'histoire littéraire du Portugal*, etc., par M. Ferd. Denis (Paris, 1826), mérite encore d'être cité. Quant aux sources nationales, les plus instructives à cet égard sont la *Biblioteca lusitana, historica, critica et cronologica*, de Diego Barbosa Machado (Lisb., 1741-52, 4 vol. in-fol.), et pour la littérature historique en particulier, la *Biblioteca historica de Portugal e seus dominios ultramarinos*, etc. (Lisb., 1801). Enfin l'*Essai d'une statistique du Portugal* de M. A. Balbi (Paris, 1822, 2 vol.) contient aussi une histoire abrégée de la langue et de la littérature de ce pays. CH. V.

**PORTUGAL.** Ce nom de l'antique *Lusitanie* (voy.), formé de la contraction de *Portus Gallus*, ancienne dénomination de Porto (voy.), désigne aujourd'hui le plus petit des deux royaumes entre lesquels est partagée la péninsule Ibérique.

I. *Géographie et statistique.* Le Portugal s'étend sous la forme d'une large

bande à l'ouest de l'Espagne, dans une longueur de 125 lieues du sud au nord. Baigné par l'océan Atlantique, au sud et à l'ouest, il a pour limites la province de Galice au nord, et celles de Léon, d'Estremadure et d'Andalousie à l'ouest. On évalue sa superficie continentale à 1,723 milles carr. géogr. \* Depuis 1835, le Portugal avec les Açores et Madère, est divisé en sept grandes provinces, savoir : Minho (chef-lieu Oporto) et Tras-os-Montes (chef-lieu Bragance), au nord; le Haut-Beira (chef-lieu Viseu), et le Bas-Beira (chef-lieu Castello-Branco, et non plus Coimbra), et l'Estremadure, avec la capitale *Lisbonne*, au milieu; l'Alem-Tejo (chef-lieu Évora), à l'est; enfin, la petite province des Algarves (voy. ces mots) dont le chef-lieu est Faro, et qui porte le titre de royaume, embrasse la côte méridionale.

Généralement montagneux, le Portugal ne possède que deux plaines étendues, dans l'Alem-Tejo et dans le Beira. Les chaînes de montagnes qui le parcourent dépendent du système hispanique, qui couvre l'Espagne. Elles atteignent leur plus grande hauteur dans la Serra d'Estrella (province de Beira), qui s'élève à plus de 2,000<sup>m</sup>, et dans le Gavião dont on évalue les points culminants jusqu'à 2,400<sup>m</sup>. C'est également d'Espagne que le pays reçoit ses principaux fleuves : le Tage (en portugais *Tejo*), qui le baigne au milieu; la Guadiana qui marque, sur la fin de son cours, la limite entre l'Algarve et l'Andalousie; le Duero ou Douro, dans les provinces septentrionales, et le Minho, limitrophe de la Galice (voy. tous ces noms). Malgré la situation méridionale du pays, on n'y ressent point les chaleurs qui accablent d'autres contrées sous les mêmes latitudes. La fraîcheur des brises de la mer, sur les côtes, et le souffle du vent du nord, à l'intérieur, tempèrent l'ardeur naturelle du climat. Le froid n'est sensible que dans les provinces du nord.

(\*) D'après les nouveaux *Éléments de Géographie*, de M. Balbi, à 99,968 kilom. carrés, avec les Açores. C'est environ  $\frac{1}{3}$  de l'Espagne. Le même statisticien, dont nous aimons à reconnaître l'éminent mérite, donne une étendue de 1,377,572 kilom. carrés aux possessions portugaises au-delà des mers. 8.

Le sol est riche en productions de espèce; mais l'agriculture y est peu avancée. Néanmoins, les vallées du Minho sont aussi remarquables par leurs beautés pittoresques. Les montagnes cachent dans les vallées du cuivre, du fer, de l'arsenic, du bisulfure etc., et l'on y trouve des marbres précieux d'une grande variété de couleurs, mais toute l'industrie minière du Portugal est réduite à l'exploitation de quelques mines de fer dans l'Estremadure, des mines de houille de San Pedro da Cova, et de mines de mercure, depuis peu exploitées à Alentejo, vis-à-vis de Lisbonne. Les sources minérales et thermales sont nombreuses et on recueille sur les côtes une précieuse quantité de sel marin. Le végétal fournit des céréales, du froment, du riz, du maïs et les plus délicieux fruits; comme aux temps de sa prospérité le Portugal n'est plus obligé (depuis environ 15 ans) de recourir à l'étranger pour subvenir à sa consommation de grains, les oliviers donnent beaucoup d'huile, mais la préparation défectueuse en rend le produit mauvais: celle des Algarves est estimée. Les vins rouges de Porto méritent leur haute réputation. Les vignes de Portugal sont fort recherchées pour la production en chanvre et en lin ne suffisent pas aux besoins du pays. L'ignorance des principes de l'économie forestière a occasionné une grande disette de bois pour le chauffage dans beaucoup de localités. Malgré l'excellence des pâturages, la nourriture du bétail rencontre des écueils dans la fréquente sécheresse et le manque absolu de prairies artificielles. La laine des moutons approche par sa finesse de celle d'Espagne. Les porcs appartiennent à une espèce qui a de la ressemblance avec ceux qu'on trouve en Chine. L'éducation des vers à soie n'est pas à se relever. Les fleuves et les rivières, surtout le Tage, sont très poissonneux et les produits de la pêche font-il jet d'une très grande consommation.

Le recensement de 1839 indique pour chiffre de la population du Portugal 3,224,474 âmes\*. Les Portugais sont

(\*) M. Balbi donne un chiffre plus élevé, 3,530,000 âmes, bien qu'il se réfère à

race mixte plus mêlée encore que les Espagnols. En eux l'élément celtique primitif, c'est-à-dire le sang des anciens Lusitaniens, est confondu avec celui de tous les peuples conquérants ou opprimés qui ont successivement habité leur pays, Celtiques, Romains, tribus germaniques, Arabes et même Juifs. Cette population qui, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, était d'un tiers plus considérable qu'aujourd'hui, a diminué surtout par suite des émigrations trop fréquentes pour les régions transatlantiques. Elle est répartie dans 8 villes de plus de 10,000 habitants, 18 autres qui n'atteignent pas à ce chiffre, 747 villas ou bourgs; en somme, dans 4,034 paroisses (1836). La noblesse portugaise se divise en *titulados* ou grands du royaume, revêtus de titres nobiliaires, et en *fidalgos* (voy. HIDALGO). La religion catholique est professée par la totalité des indigènes. Le patriarche de Lisbonne et les archevêques de Braga et d'Évora se partagent la suprématie sur le clergé, autrefois pourvu dans ce royaume d'immenses bénéfices, qui lui ont été retirés. Le triomphe du régime constitutionnel a amené la suppression de cette multitude de couvents dont le pays était autrefois couvert. La masse du peuple est encore plongée dans l'ignorance; cependant l'éducation populaire s'est beaucoup améliorée dans ces derniers temps. Il n'y a pour tout le royaume qu'une seule université, à Coïmbre (voy.). Quelques autres établissements scientifiques et littéraires ou d'enseignement supérieur existent dans la capitale et à Porto.

L'industrie n'est pas plus avancée que l'agriculture. Il existe bien quelques fabriques de lainages, de cotonnades et de soieries, mais les produits n'en soutiennent pas la comparaison avec ceux de l'étranger et sont d'ailleurs insuffisants pour la consommation. Le manque presque absolu de routes et de voies de transport en général a été jusqu'ici le plus grand obstacle au commerce intérieur. Le commerce extérieur se trouve en majeure partie entre les mains des Anglais, qui, depuis le traité de Methwen (1703), fournissaient presque à eux seuls au pays

36. D'après son calcul, il y a 35 hab. par kil. u. r. 8.

les articles manufacturés dont il avait besoin (voy. surtout T. XVI, p. 594). La marine portugaise, jadis la gloire de la nation, a suivi le déclin du commerce, surtout depuis que le Brésil s'est séparé de la métropole.

Les sept provinces formant la division géographique du Portugal se partagent, en vertu d'une subdivision toute récente, en 12 districts administratifs. Les îles portugaises de l'Atlantique, admises, depuis 1835, à jouir des mêmes droits que les provinces continentales d'Europe, forment 4 districts, savoir : 1<sup>o</sup> les Açores orientales; 2<sup>o</sup> les Açores occidentales; 3<sup>o</sup> Madère et Porto-Santo; 4<sup>o</sup> îles du Cap-Vert et établissements de Sénégambie (Cacheu, Bissao), ayant en tout 224  $\frac{1}{2}$  milles carr. géogr. de superficie et 392,100 hab. Les autres colonies, admises à la même faveur, en 1838, sont divisées en 6 gouvernements, dont 3 en Afrique : 1<sup>o</sup> les îles San-Thomé et do Principe, et autres établissements sur la côte de la Haute-Guinée (19  $\frac{1}{2}$  mill. carr., 20,000 hab.); 2<sup>o</sup> les possessions de la Basse-Guinée, Angola, etc. (14,750 milles carr., 376,000 hab.); 3<sup>o</sup> les possessions de la côte orientale, Mozambique, etc. (13,500 milles carr., 286,700 hab.). Les 3 autres gouvernements, en Asie, sont : 1<sup>o</sup> Goa et Diu (223 milles carr., 417,900 hab.); 2<sup>o</sup> Delli, dans l'île de Timor (85 milles carr., 120,000 hab.); et 3<sup>o</sup> Macao (4  $\frac{1}{2}$  milles carr., 38,400 hab.). La plupart de ces colonies, auxquelles nous consacrons des art. spéciaux, n'ont plus qu'une médiocre importance aujourd'hui, malgré leur étendue, qui est en total de 28,806  $\frac{1}{2}$  milles carr., peuplés de 1,651,100 hab. La suppression de la traite des noirs a notamment privé celles du continent africain de leur principale ressource, qui depuis longtemps consistait dans les profits de cet infâme trafic.

La charte octroyée par don<sup>e</sup> Pedro, le 19 avril 1826, que le revirement du 10 févr. 1842 a remise en vigueur dans le royaume de Portugal, est calquée sur le modèle de celle du Brésil. Elle distingue quatre pouvoirs : le pouvoir législatif, exercé par la

(\*) Nous nous conformons à l'usage en écrivant don Pedro, don Miguel, etc., bien que la forme portugaise soit dom (domnus).

chambre des députés, élus pour 4 ans, concurremment avec celle des pairs, héréditaires ou nommés à vie par le souverain; le pouvoir exécutif et le pouvoir dit modérateur, qui constituent la base très large de l'autorité royale, armée d'un veto absolu; enfin le pouvoir judiciaire, attribué à des magistrats indépendants ou au jury. Une cour suprême établie à Lisbonne fonctionne comme tribunal de cassation. Les députés aux cortès acquièrent leur mandat par la voie du suffrage indirect et reçoivent des traitements.

La succession au trône est réglée de telle manière que les mâles n'excluent les femmes qu'au même degré. Le monarque est honoré, dans la diplomatie, du titre de Majesté Très Fidèle. Il y a en Portugal 6 ordres de chevalerie. Ce sont, outre les anciens et célèbres ordres militaires d'Aviz et du Christ (voy. ces mots) : l'ordre du mérite civil de Saint-Jacques, dont l'origine remonte à 1288; l'ordre militaire de la Tour et de l'Épée, fondé en 1459 et renouvelé en 1808; l'ordre d'Isabelle, créé, pour les dames seulement, en 1804; et l'ordre militaire de la Sainte-Vierge de Villaviçosa, ou de Notre-Dame de la Conception, institué à l'occasion de la cérémonie de l'hommage prêté au roi Jean VI, à Rio-Janeiro, le 6 févr. 1818.

On évalue la dette du Portugal, reconnue seulement en partie, à environ 540 millions de fr. Les vicissitudes politiques ont souvent empêché l'état de tenir ses engagements les plus formels. Le budget des dépenses de 1841-42 s'élevait à 63 millions de fr., mais les recettes étaient insuffisantes pour couvrir cette somme. L'armée a dû récemment être portée à 32,000 hommes; cependant à peine la moitié de ce nombre se trouve sous les drapeaux. La flotte ne comptait plus, en 1835, que 24 bâtiments, dont 2 vaisseaux de ligne et 4 frégates, armés en tout d'environ 500 bouches à feu. Elle est dans un mauvais état d'entretien et équipée seulement pour les besoins du service des colonies. — Le meilleur ouvrage à consulter sur tout ce qui précède est toujours l'ouvrage de M. A. Balbi : *Essai statistique sur le Portugal* (Paris, 1822, 2 vol.).

II. *Histoire*. Le Portugal, patrie des

anciens Lusitaniens, dont il a été mentionné dans un art. spécial, avait été visité à différentes époques, dans le commerce, par les Phéniciens, Grecs et par les Carthaginois, avant d'être enveloppé dans le vaste réseau de domination romaine, avec les autres de la péninsule ibérique. Plus tard encore sa part des vicissitudes de contrée lors de l'invasion des Barbares, Vandales, Alains, Suèves et Visigoths, à l'époque de la conquête des Arabes, la soumièrent en 712. Les rois de ces nouveaux états de Castille et de Léon étant parvenus ensuite à recouvrer leur valeur le pays situé entre le Douro et le Douro, des comtes particuliers furent par eux délégués au gouvernement de ce district. Henri-le-Jeune de Bourgogne, descendant de Hugues Capet, son aïeul, Robert 1<sup>er</sup>, duc de Bourgogne, était petit-fils, se rendit, vers 1066, en Espagne pour y chercher fortune combattant les Maures. Alfonse de Castille et de Léon, en récompense des services du chevaleresque qu'il lui donna sa fille en mariage et le comte de Portugal en 1094, comte et gouverneur de cette portion du pays agrandie d'une partie du Beira, et qui prit dès lors le nom de Portugal. En mourant, Alfonse délaissa le pouvoir de son vassal héréditaire (La fortune sourit à l'élévation de la dynastie nouvelle. Henri fit de rapides conquêtes, et son fils Alfonse 1<sup>er</sup> (voy. РУССКАЯ, T. 1<sup>er</sup>, p. 512) fut encore plus heureux. Menacé par les Maures, en 1139, il marcha au-devant d'eux, les définitivement à Ourique (voy.), et fut proclamé roi sur le champ de bataille de Ourique par les Portugais reconnaissants.

Les cortès (voy. T. VII, p. 100) États de la nation, assemblés à Lisbonne en confirmant solennellement le choix de l'armée, fixèrent aussi l'indépendance du nouveau royaume. A souvent en guerre avec ses anciens voisins, se déclara vassal du Saint-Empire pour se fortifier contre leurs prétes. La lutte que d'un autre côté il poursuivait contre les Maures fut couronnée de plein succès par la prise de Santarém en 1143; puis, en 1147, par celle de Lisbonne (voy.), dont il s'empara avec le



de quelques navires anglais et des villes Asiatiques qui se trouvaient dans le Tag. Après avoir étendu sa domination jusqu'à la frontière des Algarves, il mourut en 1185. Ses plus proches successeurs, Sanche I<sup>er</sup> (m. en 1211), Alfonse II (m. en 1223), Sanche II, qui perdit le trône par un arrêt d'Innocent IV, en 1245, et Alfonse III, qui acheva la conquête des Algarves, eurent tous à lutter, pour défendre la dignité et les prérogatives de leur couronne, contre les empiétements de l'Église. Denys, surnommé le Juste et le Colonisateur (*Labrador*), justifia pleinement ces honorables épithètes par la sagesse et par les bienfaits nombreux de son administration. Ami des sciences et poète lui-même, il fonda d'abord à Lisbonne une université, transférée en 1308 à Coïmbre, encouragea puissamment l'agriculture, et s'appliqua à diriger l'activité de ses sujets vers la navigation et le commerce, qui devinrent, à la fin du siècle, les deux grands éléments de la prospérité du Portugal. Une guerre avec la Castille, de 1295 à 1297, et d'amers chagrins que lui causèrent vers la fin de ses jours des révoltes au sein de sa famille, troublèrent seuls son règne. Grâce aux progrès de la richesse matérielle du pays, les villes, prenant rang dans les assemblées des cortès à côté de la noblesse féodale et du clergé, y formèrent un ordre à part. Alfonse IV (*voy.*), fils coupable, laissa le trône en 1357 à Pierre I<sup>er</sup>, dit le Justicier, célèbre surtout par les liens qui l'unirent à la belle et infortunée Inès de Castro (*roy.*). A la mort de son successeur, Ferdinand, s'éteignit, en 1383, la postérité mâle légitime de la maison de Bourgogne. En droit, la couronne appartenait à la fille de ce dernier, Béatrix, mariée au roi de Castille; mais l'aversion des Portugais pour la domination castillane fut cause qu'on lui préféra Jean I<sup>er</sup>, fils naturel du roi Pierre I<sup>er</sup>.

Proclamé roi par les cortès, Jean I<sup>er</sup> (*roy.*), souche de la branche mâle illégitime de la maison de Bourgogne, appela la branche d'Avis, affermit son trône par la victoire qu'il remporta, en 1385, sur les Castillans à Aljubarota (*voy.*). Ce prince gouverna avec sagesse et modération et transféra sa résidence de Coïmbre

à Lisbonne. C'est principalement de son règne que date l'essor de la puissance maritime et coloniale du Portugal. Ses fils, par de vaillants exploits, et particulièrement l'un d'eux par son génie entreprenant, Henri-le-Navigateur (*voy.*), concoururent de toutes leurs forces à l'œuvre de la grandeur nationale. La prise de Ceuta sur la côte septentrionale de l'Afrique (1415), l'établissement des Portugais dans les îles récemment découvertes de Porto-Santo (1418) et de Madère (1419), marquèrent les débuts de ce peuple dans la carrière brillante où il venait d'entrer. La peste enleva Jean I<sup>er</sup> en 1433. Les règnes de son fils Édouard et de son petit-fils Alfonse V (1438), surnommé l'Africain d'après le théâtre principal de ses expéditions militaires, n'eurent pas tout l'éclat de celui qui les avait précédés; mais à l'avènement de Jean II (1481), le plus énergique de tous les souverains dont s'honore le Portugal, la monarchie atteignit le comble de sa force. La découverte du cap de Bonne-Espérance par Barthélemi Diaz (*voy.*) eut lieu au commencement de son règne, pendant lequel le pape Alexandre VI, pour prévenir le conflit que menaçaient de faire naître les ambitions rivales de la Castille et du Portugal, traça la fameuse ligne de démarcation (*voy. T. I<sup>er</sup>, p. 388*).

Jean II mourut, en 1495, sans laisser d'héritier légitime direct. Avec Emmanuel-le-Fortuné, son cousin et successeur, s'accomplit l'âge d'or du Portugal. La découverte de la route maritime aux Indes par Vasco de Gama (*voy.*), en 1498, dirigea vers ces régions l'esprit aventureux de ses compatriotes. Dès le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, François d'Alméida (*voy.*), premier vice-roi portugais dans l'Inde, où déjà sa nation s'était emparée par les armes du monopole commercial, fit la conquête de l'île de Ceylan, peu d'années après que Pedro Alvarez Cabral (*voy.*) eut été poussé par un heureux hasard à la découverte du Brésil (1500). Le célèbre Alfonse d'Albuquerque (*voy.*), successeur d'Alméida (1508), fit de Goa (*voy.*) l'entrepôt du commerce avec les Moluques et le siège de son autorité dans l'Inde, dont presque tous les princes reconnurent la suprématie du

roi de Portugal. Lopez Soarez, 3<sup>e</sup> vice-roi de l'Inde, ouvrit, en 1518, des relations avec la Chine. Les richesses de tout l'Orient affluèrent alors à Lisbonne, qui devint le port le plus florissant de l'Europe; le plus puissant prince des côtes d'Afrique, le roi du Congo, reçut le baptême et rendit hommage à Emmanuel. Mais au milieu de ces triomphes, on pouvait aussi déjà pressentir les symptômes d'un prochain déclin. Les expéditions d'Emmanuel contre ses voisins du nord de l'Afrique, les Maures, n'eurent point le succès des autres entreprises de son règne, et l'émigration occasionna dans la métropole une dépopulation funeste. Déjà sous le premier successeur d'Emmanuel, Jean III (1521), l'industrie indigène eut à souffrir de la diminution de bras. L'introduction (1536) du tribunal de l'inquisition (voy.) dans le royaume et la faveur accordée aux jésuites furent d'autres fautes du règne de ce prince. L'influence de la compagnie de Jésus s'étendit promptement sur toutes les colonies. Chargés de l'éducation du petit-fils du roi, don Sébastien, les jésuites tournèrent vers le zèle religieux la bouillante imagination de ce jeune prince qui, devenu roi en 1557, se jeta dans une expédition téméraire en Afrique, où il fut complètement défait et disparut dans la mêlée à la bataille d'Alcazar (1578). Dans la personne de son oncle, le vieux et faible cardinal Henri, qui lui succéda, s'éteignit sur le trône; (1580) la tige masculine de la maison de Bourgogne. La décadence du Portugal allait s'achever sous une domination étrangère. Un petit-fils d'Emmanuel-le-Fortuné, Antoine, prieur de Crato, essaya de prendre la couronne, mais il ne put tenir contre son puissant antagoniste, Philippe II (voy.), roi d'Espagne, qui étouffa par la force des armes tous les doutes sur la légitimité de ses prétentions. Voy. ALBE (duc d').

Cette réunion forcée (1581) avec une monarchie que le fanatisme religieux, des guerres malheureuses et une administration déplorable poussaient vers sa ruine, devint aussi fatale au Portugal. D'inutiles révoltes s'y succédèrent, excitées à divers intervalles par des imposteurs qui se firent passer pour don Sé-

bastien, que la multitude s'obstinait à croire en vie. Au dehors, les catastrophes de la guerre entre l'Espagne et ses insatiables ennemis, les Hollandais et les Anglais, eurent pour résultat la destruction de la puissance coloniale des Portugais. Les Hollandais leur arrachèrent les Moluques, conquirent sur eux la moitié du Brésil (1624), leur enlevèrent les établissements de la côte de Guinée (1637), et les chassèrent peu à peu de tous les marchés de l'Inde.

Cependant, la fiscalité avide de l'Espagne devait briser sa domination en Portugal, et les rigueurs du comte Olivares, ministre de Philippe IV (voy. ces mots), déterminèrent l'explosion du mécontentement, longtemps contenu. Les grands du royaume tramèrent un complot, dont tous les fils furent conduits par Pinto Ribeiro\* avec une grande habileté. Ils élevèrent sur le trône (1640) Jean, duc de Bragance, descendant de la branche d'Avis, connu comme roi sous le nom de Jean IV (voy. ce nom et BRAGANCE).

Cette révolution rétablit l'indépendance du Portugal, mais elle fit passer en même temps ce royaume sous l'influence de l'Angleterre, dont la protection lui fut dès le commencement nécessaire. La paix de Lisbonne mit fin, en 1668, à la guerre avec l'Espagne, qui, de toutes les possessions portugaises, ne conserva que la ville de Ceuta en Afrique. Sous le règne d'Alfonse VI, qui avait succédé à Jean IV, en 1656, et que son frère Pierre II obligea d'abdiquer, en 1667, la lutte avec les Hollandais approcha également de son terme, et le traité de La Haye (1669) valut au Portugal la restitution du Brésil. Jean V, fils de Pierre II, ne régna qu'un an sans quelque distinction (1707-50), mais il épuisa le trésor par des entreprises et par des constructions dispendieuses. Cependant une sorte de léthargie s'empara de la nation portugaise, plongée dans les ténèbres de l'ignorance et de la superstition et livrée aux sourdes menées du jésuitisme, pendant que d'innombrables

(\*) Récompensé par son souverain, dont il avait relevé le courage, et qu'il soutint ensuite de sa plume, ce gentilhomme, né vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, mourut à Lisbonne, le 11 août 1643 dans la force de l'âge, après avoir été élevé aux premières magistratures.

les abus rongeaient l'état et paralysaient l'action de la couronne. Une réforme devenait nécessaire : un homme la tenta et réussit à l'exécuter sous Joseph I<sup>er</sup>, fils de Jean V. Cet homme fut le marquis de Pombal (voy.), qui tint d'une main ferme et vigoureuse les rênes du gouvernement. Il fit expulser du royaume les jésuites (voy.) dont on confisqua les biens; il abattit l'orgueil de la noblesse; et une armée, disciplinée par les soins du comte de Lappe-Schaumbourg, fut victorieusement opposée à l'Espagne (1760). Malheureusement, les bons résultats obtenus n'eurent qu'une durée passagère. L'avènement 1777 de la fille aînée de Joseph, Marie I<sup>re</sup>, unie depuis 1760 à son oncle paternel, qui partagea le trône avec elle sous le nom de Pierre III, ôta le pouvoir à Pombal, dont les institutions utiles tombèrent en partie dans l'abandon. Sous le règne de Marie, une noblesse imbue de préjugés et un clergé ignorant recouvrèrent tout leur crédit. Une grave altération s'étant déclarée, en 1792, dans l'état mental de la reine, veuve depuis 1786, le prince du Brésil, Jean-Marie-Joseph son fils, futur héritier de la couronne, prit les rênes du gouvernement, et le titre de régent en 1799.

La longue période d'administration de ce prince fut une époque des plus agitées pour le Portugal ainsi que pour l'Europe entière, secouée jusque dans ses derniers fondements par le choc de la révolution française. Le régent (voy. JEAN VI), après avoir renouvelé l'alliance avec l'Angleterre et recherché celle de la Russie, parut vouloir se rapprocher de la France victorieuse. Mais son refus d'adhérer au système continental (voy.) détermina l'invasion du royaume (voy. JUNOT); et la cour de Lisbonne, dans l'impossibilité de résister, s'embarqua pour le Brésil (29 nov. 1807). Le lendemain l'armée française fit son entrée dans la capitale du royaume, on fut traité en pays conquis. Mais une armée anglaise ne tarda pas à débarquer; des troupes nombreuses de patriotes s'insurgèrent dans les provinces du nord, et une junte nationale se réunît à Oporto. La victoire du général Wellesley (voy. WELLINGTON) à Vimieiro (21 août 1808), suivie de la convention de Cintra (voy.), entraîna l'évacuation du Portugal par nos

troupes. Pendant que l'armée portugaise, sous les ordres des généraux Beresford (voy.) et Gomès Freyre, et réunie aux forces britanniques, continuait de prendre une part active à la lutte engagée dans la péninsule contre la domination française, le gouvernement, provisoirement transféré au Brésil, y conserva son siège, même après que le danger de l'invasion fut entièrement passé dans la métropole. Il en résulta que celle-ci resta tout-à-fait abandonnée à l'influence anglaise, tandis que le Brésil prit peu à peu la forme d'un état régulier et distinct, jaloux de maintenir son indépendance. Cet isolement de part et d'autre devait bientôt conduire à la rupture définitive du lien entre les deux contrées.

On vit néanmoins Jean VI ordonner dans toute la monarchie un grand nombre de mesures et de réformes salutaires. Mais les progrès de l'esprit public, ainsi que l'exemple de l'Espagne et de l'Amérique, poussaient à réclamer des changements plus complets. Une première révolution éclata à Porto (24 août 1820), d'où elle s'étendit sans effusion de sang dans tout le royaume. La junte instituée réclama hautement les cortès et une constitution pareille à celle de l'Espagne; lord Beresford étant revenu du Brésil avec les pouvoirs de vice-régent, elle l'empêcha de débarquer (10 oct.) et le contraignit à se retirer en Angleterre. Des mouvements analogues dont l'initiative était partie, ainsi que dans la métropole, de la classe marchande et des troupes, se déclarèrent l'année suivante au Brésil et dans les autres colonies. Ces complications décidèrent enfin le retour du roi. Débarqué au port de Lisbonne, le 3 juill. 1821, dès le lendemain, Jean VI prêta serment devant les cortès à la constitution qu'elles avaient proclamée. Mais les fautes de cette assemblée, qui refusa d'admettre le Brésil au bénéfice de cette égalité dont elle se montrait si jalouse pour les Portugais d'Europe, provoqua le cri d'indépendance de cette vaste contrée, qui choisit pour empereur constitutionnel l'enfant don Pedro (voy.), fils aîné de Jean VI (voy. T. IV, p. 166). Ce prince avait accepté de bonne foi le nouvel ordre de choses établi en Portugal, mais il était

circonvenu par le parti *apostolique*, dont la reine Carlotta et l'infant don Miguel (*voy.*), son second fils, étaient les chefs à l'intérieur, tandis que sur la frontière du nord le comte d'Amaranthe, créé plus tard marquis de Chaves (*voy.*), cherchait dans l'insurrection militaire le moyen de faire triompher la cause absolutiste.

L'intrigue et la violence accomplirent la contre-révolution au mois de mai 1823 (*voy.* T. XVII, p. 668). Le roi obsédé, ne parvint à échapper à la contrainte qu'en se réfugiant à bord d'un bâtiment anglais; mais bientôt ramené dans son palais et rétabli dans l'intégrité de son pouvoir, il pardonna à sa femme et à son fils, adopta différentes mesures de sûreté et d'amnistie, et publia, le 4 juin 1824, un décret qui ne reconnaissait valable que l'ancienne constitution féodale des cortès de Lamégo. Afin de se dégager de l'influence de tous les partis, le monarque crut devoir s'entourer de nouveaux ministres (*voy.* PALMELLA); mais ses mesures conciliatrices n'empêchèrent point les hommes de la réaction de recommencer leurs intrigues. Accablé de dégoûts, Jean VI mourut, le 10 mars 1826, après avoir conféré la régence, en l'absence de son fils aîné et héritier de droit, l'empereur don Pedro, à sa fille chérie l'infante Isabelle-Marie.

Obligé de se conformer aux vœux des Brésiliens, contraire à la reunion des deux couronnes, don Pedro ne profita de l'autorité qui venait de lui échoir en Portugal que pour doter ce royaume, le 26 avril 1826, d'une nouvelle constitution, la *Carta de Ley* (charte des lois), dont il accompagna l'octroi de plusieurs autres décrets portant nomination de 86 pairs héréditaires et publication d'une amnistie générale; puis il renonça formellement à sa couronne d'Europe en faveur de sa fille, l'infante dona Maria da Gloria (*voy.*), qu'il se proposait alors, afin de concilier tous les partis, d'unir à son frère don Miguel. Ces dispositions obtinrent l'assentiment des cinq grandes puissances, et, au mois de févr. 1827, les constitutionnels parvinrent à triompher d'une nouvelle insurrection tentée par le marquis de Chaves, à l'instigation de la vieille reine et du

parti apostolique, que favorisait au cour d'Espagne. Mais les menées des solutistes continuèrent, et leurs clam séditieuses appelaient hautement don guel à la couronne. Ce prince se tint alors à Vienne. Don Pedro crut voir apaiser les esprits en conféra régence à son frère. Don Miguel, fiancé à l'avance avec sa jeune nièce riva à Lisbonne, le 22 février 1833, prêta serment à la constitution de l'assemblée des cortès. Mais à peine troupes anglaises, qui avaient soutenu leur présence la cause constitutionnelle furent-elles rembarquées, que ce fait, excité de nouveau par sa mère, le masque, renversa la charte et se fit clarer, le 30 juin, roi légitime et al par les anciens États. Ces actes ne furent que le prélude d'une sanglante révolte. Les troupes constitutionnelles furent tuées dans leur marche de Coïmbre Lisbonne, et, au mois de juillet 1832 régime de la terreur et des proscrits s'étendit aussi de la capitale à Porto. hors des limites du royaume, à Terceira le comte de Villafior repoussa vaillamment la tentative des miguélistes et les Açores, et Madère fut la seule co dont ils réussirent à s'emparer. La de la reine-mère (6 janv. 1833) n'apporta pas d'adoucissement à la tyrannie sur quel le fils qu'elle préférait continua faire gémir le Portugal. Les prisons se plirent; une foule d'exécutions eut lieu; l'émigration devint très grande France et l'Angleterre furent obligés recourir à la force pour protéger nationaux. Enfin don Pedro, après être lui-même forcé par une révolte d'abdiquer la couronne du Brésil, eut prit en personne de reconquérir po fille le trône dont son frère, en accord qu'il y eût des droits, se montrait indigne, et il atteignit son but à force courage et de persévérance. Avec quelques levées qu'il s'était procurées France et en Angleterre, l'ex-empereur s'empara, le 8 juillet 1832, de P principal foyer du mécontentement tre l'oppresser, et y repoussa peu 13 mois toutes les attaques des miguélistes. Secondé par les talents de l'air Charles Napier (*voy.*) et du 1

, aujourd'hui duc de Terceira, il finit à entrer à Lisbonne, le 24 1833 (voy. CADAVAL). Solennellement par la France et l'Angleterre, le 23 sept. suivant. Les conditions du traité de la quadruple alliance à Londres le 22 avril 1834, ont été à l'armée constitutionnelle et d'un corps auxiliaire espagnol, dirigé par le général Rodil. Don Miabord refoulé à Coïmbre, puis dans ses dernières positions à Santarém, le 26 mai suivant, de suite à la capitulation d'Evora, par lequel s'engagea à quitter le pays avec l'Espagne don Carlos (voy.). Les Cortès de don Pedro s'étaient empressés de confirmer la charte de 1822, le 17 août, dans le royaume. La suppression des biens ecclésiastiques, dont on vendit les biens nationaux, fut un des premiers actes de son règne. Le 24 sept. 1834, elle fut prématurée l'enleva au Port-

de mourir, don Pedro avait pour conseil à sa fille, qu'on s'était de faire déclarer majeure par elle pendant la dernière maladie de son père, un cabinet dont les ducs de Bragança et de Terceira étaient les chefs; mais la reine ne put s'accorder avec les ministres, et le maréchal Saldanha, fut mis à la tête des libéraux, depuis le 17 mars 1835, le chef d'une nouvelle combinaison ministérielle qui n'eut qu'une durée éphémère. L'irritation levée dans le parti démocratique fut le plus en plus menaçante, et surtout dans les provinces du nord surtout, elle se manifesta avec tous les symptômes d'une révolte insurrectionnelle.

de temps après son avènement, la reine s'était unie au duc Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha (voy.). Mais la mort du prince (28 mars 1835) ayant rompu aussitôt ce mariage, elle épousa le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary (voy. КОВУРАГ). L'augmentation de la popularité dont avait joui son premier époux de la reine ne se prolongea point au second, et le refus des

cortès d'adhérer à sa nomination comme généralissime de l'armée portugaise déterminèrent deux fois leur dissolution. Enfin, le 9 sept. 1836, la crise, jusque-là difficilement contenue, éclata, et la plupart des troupes ayant aussi passé du côté du mouvement, la reine se vit obligée de congédier son ministère et d'accepter la constitution de 1822 proclamée par l'insurrection. Une tentative de contre-révolution, dirigée par les chefs de l'aristocratie, échoua le 4 nov. Depuis lors, le gouvernement fut entièrement dominé par l'influence de la garde nationale de Lisbonne et des clubs. Ce fut en vain que les *chartistes*, pour en ressaisir les rênes, organisèrent dans le nord, sous la conduite de Saldanha et du duc de Terceira, de nouvelles forces qui menacèrent la capitale; ils furent obligés de battre en retraite et de capituler, le 20 sept. 1837. Au milieu de ces troubles, les cortès, extraordinairement assemblées pour refondre la constitution, furent néanmoins gardées une certaine modération dans l'accomplissement de leur œuvre. Elles y maintinrent le mode d'élection et les autres bases entièrement démocratiques de la constitution de 1822, mais en concédant à la reine un droit de *veto* absolu. Celle-ci dut prêter le serment à la nouvelle loi fondamentale, le 4 avril 1838. Cependant les écarts violents des plus exaltés parmi les démocrates et plusieurs complications graves survenues dans la politique extérieure amenèrent de nouveau la chute du parti ultralibéral. Un différend s'était élevé avec l'Angleterre que des aggravations de droits très préjudiciables à son commerce, adoptées en 1837, avaient déjà mécontentée. Cette puissance, interprétant peut-être d'une manière trop absolue le sens des traités existants entre elle et le Portugal, relativement à la suppression de la traite des noirs, en exigea rigoureusement l'exécution. L'exaltation à laquelle ce démêlé avait porté la majorité des cortès pouvait faire éclater la guerre, et pour l'éviter il fallut prononcer leur dissolution, le 25 févr. 1840. Sous l'impression des craintes que devait inspirer une lutte aussi inégale, les élections prirent une tournure généralement favo-

nable aux *pédistes* ou partisans du régime aristocratique, regardés d'un œil plus favorable par le cabinet britannique. Aussi ces derniers reprirent-ils le dessus dans les chambres ainsi que dans le ministère, malgré la coalition des *miguélistes* et des *septembristes*. Ce changement ramena l'accord dans les relations avec l'Angleterre, qui bientôt après prêta même sa médiation au gouvernement portugais, lorsque la question du règlement de la navigation du Duero devint à son tour un sujet de difficultés avec l'Espagne. La réconciliation du Saint-Siège avec la cour de Lisbonne et la reconnaissance du gouvernement de la reine par les trois cabinets du Nord, qui suivirent dans le cours de 1841, contribuèrent plus encore à fortifier à l'intérieur le trône de dona Maria. Bientôt la profonde indifférence politique des populations dans les provinces, formant un contraste singulier avec l'agitation perpétuelle entretenue dans les grandes villes, où des émeutes renaissaient sans cesse, fit juger aux *chartistes* l'occasion favorable pour tenter le rétablissement de la charte de don Pedro. Après avoir eu pour prélude plusieurs insurrections à Porto et sur divers points des provinces du nord, un mouvement décisif, secondé par la troupe, réussit à Lisbonne, et se termina, le 10 févr. 1842, par la restauration de la charte de 1826. Un nouveau cabinet fut organisé sous la direction du duc de Terceira et du principal instigateur de la révolution, Costa Cabral, l'âme des clubs maçonniques. L'ascendant que le premier exerça sur l'armée, et l'énergie, l'activité déployées par le second, chargé du portefeuille de l'intérieur, les ont jusqu'ici maintenus tous les deux à la tête des affaires, malgré divers remaniements qui se sont encore opérés depuis dans le cabinet. Les résultats des nouvelles élections des cortès, qu'un décret royal avait convoquées pour le 10 juillet suivant, se montrèrent en général favorables au maintien des faits accomplis. Aussi, malgré les difficultés nombreuses qui entravent encore sa marche, le gouvernement actuel du Portugal promet-il, en se consolidant, de ramener graduellement ce pays vers un état d'ordre et de repos qui seul pourra

guérir les plaies que tant de révolutions lui ont causées\*.

CH. V.

**PORTULAN.** On désignait par ce mot au moyen-âge, principalement en Italie, les cartes nautiques sur lesquelles on trouvait marqués les ports de mer, et les fleuves dans lesquels les navires pouvaient stationner. Les rumbes des vents y étaient également indiqués. Dans le *Consolato del Mare*, on lit : *Libro dove sono descritti porti del mare*.

La plus ancienne charte que nous connaissions où il soit question des portulans, est celle de Henri IV de Naples, datée de 1285 : on y fait mention des portulans pour les ports de Naples et pour les îles.

Le nom italien se généralisa, et on désigne maintenant par *portulan* les atlas ou collections de cartes marines dessinées soit sur peau de vélin, soit sur papier, à partir du moyen-âge jusqu'au commencement même du xvii<sup>e</sup> siècle.

Les cosmographes en construisaient de différentes manières. Quelques-uns étaient très grossièrement dessinés et servaient à l'usage des pilotes sur mer ; tandis que d'autres, ornés de belles enluminures, étaient destinés à être gardés dans les archives, ou à être dédiés aux souverains ou à de grands personnages. Quelques-uns (et ce sont les plus estimés) étaient accompagnés de mappemondes, de planisphères, et le plus souvent de tables astronomiques et de calendriers.

Ce n'est point ici le lieu de discuter si les Arabes et d'autres peuples navigateurs ont possédé des portulans antérieurs à ceux des Italiens. Constatons seulement que le plus ancien portulan arabe que nous connaissions a été dressé par Ali Ibn-Ahmed el-Cherki (l'Oriental) dans l'année de l'hégire 958 (nous en possédons un calque) ; tandis que les plus anciens d'Italie sont, à notre connaissance, celui du cosmographe génois Petrus Visconti, daté de 1318, conservé à la bibliothèque impériale de Vienne ; celui de Marino Sanuto, de 1320, dans

(\*) On peut consulter les ouvrages suivants : marquis de Fortia d'Urban et Mielle, *Histoire de Portugal depuis l'origine des Lusitaniens jusqu'à la régence de don Miguel*, Paris, 1828-30, 20 vol. in-8°, et Schæffer, *Histoire de Portugal*, en allemand, t. I et II, Hamb., 1836 et 37.

de la Bibliothèque royale  
alé : *Chronicon ad annum*  
et celui de la bibliothèque  
recherches récentes de plu-  
ont fait découvrir quel-  
s de ce genre dressés dans  
: il suffit de citer celui de  
le 1408; celui de 1424,

Portugais; ceux de Gra-  
ma, exécutés avec un très  
rs les années 1467, 1469,  
n celui de Christophoro Se-  
r, de 1489.

qu'on trouve dans les por-  
nits avant 1433, c'est-à-dire  
e du passage du cap Bojador  
gnais, se bornent au tracé  
orts de la Méditerranée et  
ire, aux côtes et ports de  
identale et à une portion  
la partie septentrionale du  
ant. Avant les découvertes  
, on n'y voit aucun tracé de  
ntale de l'Afrique au-delà  
de\*\*\*.

ments, rares et la plupart  
précieux pour l'histoire  
géographique. L'étude de  
ature hydro-géographique,  
es passages des ouvrages des  
du moyen-âge et des his-  
résoudre une foule de pro-  
ous offrait jusqu'à présent  
a navigation et des décou-  
st que depuis peu de temps  
ensé à exploiter cette mine.  
stimons heureux d'y avoir  
r notre part. V. DE S-T-X.  
INUS, dieu des ports chez  
même que Mélicertes, Mé-  
c. MELKART) ou Palémon  
s. Il avait un petit temple  
et des fêtes, appelées *Por-*  
i se célébraient chaque an-  
t. X.

*Atlas et nos Recherches sur l'A-*  
premiers sont conservés à la Bi-  
ble de Paris; le 3<sup>e</sup> à Rome, dans  
du Vatican. Nous avons publié  
e dernier portulan,  
*Recherches sur la découverte des*  
*côte occidentale d'Afrique, et sur*  
*la science géographique après les*  
*Portugais au xv<sup>e</sup> siècle* (Paris,

*d. G. d. M. Tome XX.*

PORUS, roi indien qui régnait pro-  
bablement sur le pays de Lahore; nous  
ne le connaissons que par la défaite que  
lui fit éprouver Alexandre-le-Grand  
(*voy.* T. I<sup>er</sup>, p. 384), qu'il voulait em-  
pêcher de passer l'Hydaspe (327 ans av.  
J.-C.). Blessé dans la mêlée et fait pri-  
sonnier, l'histoire nous a conservé sa  
réponse au vainqueur, qui lui demandait  
comment il devait le traiter : « En roi ! »  
repartit Porus, suivant Arrien. Alexandre  
lui laissa son royaume et même l'agrandit  
ensuite. X.

POSEN (GRAND-DUCHÉ DE)\*. La  
province incorporée sous ce nom à la  
monarchie prussienne est un démembre-  
ment de l'ancien royaume de Pologne  
(*voy.*), connu alors sous le nom de  
*Grande-Pologne*. Dans le partage de  
1772, la Prusse n'avait obtenu que l'an-  
cienne Prusse royale ou le pays situé au  
nord du Netetz (Netze); dans les deux  
autres (1793 et 1795), tout le reste de la  
province actuelle de Posen, et de plus  
tout le pays qui s'étend à l'est de cette  
dernière en remontant la Vistule jusqu'à  
Varsovie inclusivement, furent incorporés  
à cette puissance, sous le titre de *Prusse*  
*méridionale*; mais, en 1807, Napoléon  
fit entrer celle-ci tout entière dans la  
formation du grand-duché de Varsovie,  
et, en 1815, l'acte du congrès de Vienne  
ne rendit définitivement à la Prusse que  
la partie occidentale de cette province,  
sous le nom de grand-duché de Posen,  
tandis que la partie orientale, avec la ca-  
pitale, Varsovie, resta unie au nouveau  
royaume de Pologne, sous la domination  
russe.

Le grand-duché de Posen est borné à  
l'est par ce royaume, au nord par la  
Prusse occidentale, à l'ouest et au sud  
par les provinces de Brandebourg et de  
Silésie. Il a 536 milles carr. géogr. de  
superficie, est partagé entre les deux ré-

(\*) Ceci est un nom officiel allemand qu'il est  
de notre devoir de respecter, même en préfé-  
rant l'ancienne forme française de *Posnanie*, plus  
conforme au vrai nom de cette contrée polo-  
naise. En effet, la ville dont ce nom est tiré s'ap-  
pelle *Posań*; ce sont les Allemands qui en ont  
fait *Posen*. Dans l'histoire de Pologne, nous nous  
servons toujours du vrai nom; de même que nous  
n'admettons pas la forme allemande et corrom-  
pue de *Lemberg* pour Lémpol ou Lvof (*voy.* GA-  
LICIE), etc. S.

gences de Posen au sud et de Bromberg au nord, et compte (1838) 1,169,706 hab., au nombre desquels sont plus de 65,000 juifs. La principale rivière est la Wartha, qui vient de la Pologne et qui, traversant tout le pays par le milieu, court à l'ouest vers le Brandebourg, où elle se jette dans l'Oder, après sa réunion avec le Notez. Le sol de la province, généralement uni et fertile quoique sablonneux, n'est entrecoupé que de quelques collines. L'agriculture fournit des céréales en quantité, des légumes secs, du lin, etc.; l'éducation du bétail est très considérable. Les forêts occupent une vaste étendue. L'industrie consiste principalement dans la fabrication des draps communs, de la toile, de la grosse dentelle, du tabac, etc. Les Polonais forment la masse de la population du grand-duché, mais, outre les juifs, un grand nombre d'Allemands se sont établis parmi eux, surtout dans les villes.

La ville de *Posen* ou *Poznań*, capitale du grand-duché, est située sur la Wartha. Elle a beaucoup gagné en régularité depuis l'incendie qui la consuma en 1803. Plusieurs forts de construction nouvelle la défendent. On y comptait en 1835 environ 32,500 hab., dont plus de 5,500 juifs. Sur la grande place du marché s'élève l'hôtel-de-ville, bel édifice gothique du xvi<sup>e</sup> siècle, surmonté d'une très haute tour. La ville est aujourd'hui le siège du haut président de la province, d'une régence, du tribunal supérieur et des États provinciaux du grand-duché, et de plus, la résidence de l'archevêque de Gnezne et Poznań, et d'un évêque protestant. Cette ville possède un théâtre, une bibliothèque publique de 20,000 vol., très richement dotée.

Poznań, une des cités les plus anciennes et les plus importantes de la ci-devant Pologne, a marqué depuis l'introduction du christianisme dans cette contrée, au x<sup>e</sup> siècle, comme siège d'un évêché. Devenue, au xiii<sup>e</sup>, la résidence de plusieurs souverains de la Pologne, elle prenait rang alors immédiatement après Cracovie. En s'unissant à la Ligue Anseïtique, au moyen-âge, elle attira dans ses murs beaucoup de commerçants al-

lemands, anglais et écossais, qui s'y rendent.

Gnezne, ville beaucoup moins considérable, dans la régence de Bromberg, mérite pourtant d'être citée pour être la plus ancienne capitale de la province et le siège de l'archevêque de ce royaume.

**POSITION** (de *positus*, placé, par lequel on désigne, en métrique, l'accident relatif des syllabes, qui, longues ou brèves de leur nature, peuvent varier par la manière dont elles sont prononcées, ou une quantité autre que celle qui leur est propre. Ainsi, chez les Grecs, la longue devenait brève devant un mot commençant par une voyelle, et la brève devenait longue devant deux consonnes ou une lettre double. En conséquence de ce principe, fondé sur la nature de l'oreille, les poètes latins, surtout ceux qui précéderent le siècle d'Auguste, ne primèrent l'*s* final pour abréger la syllabe qu'eût allongée le concours des consonnes. L'accent que donne à certains mots leur position dans le vers est d'autres licences : une brève finissant un mot devenant longue devant un mot commençant par deux consonnes, ou une brève allongée par la césure ; une brève devenant longue devant un mot commençant par une voyelle en supprimant l'éclisive.

**POSPOLITE** (*pospolitè rus*, mouvement général). On appelle ainsi, en Pologne, la levée en masse de tous les nobles, quand tous les nobles, sans distinction, étaient obligés, à l'appel du roi, à monter à cheval : la peine de mort, les plus anciens temps, celle de la confiscation des biens, depuis, frappait indistinctement tout le monde. Après une révolution, par les *castellans* dans les districts, par les *palatins* dans les palatinats, cette masse de cavaliers, conduits par les officiers de leur choix, et divisés en districts et palatinats, passaient sous le commandement du roi, qui seul, sauf le cas de révolte, avait le droit de les commander. La *pospolite* offrait autrefois une armée de 200,000 hommes et au-delà, ce qui explique l'ancienne puissance de la Pologne, alors que les armées étrangères étaient peu nombreuses. Mais, plus tard, quand les diètes acquirent



leur consentement préalable occasion de la pospolite, qu'il nite que ce consentement fût qu'il fût rendu obligatoire par le consécutifs de quatre en quatre, cet ancien mode de créer se dut nécessairement tomber, d'autant plus que les diètes, en outre, que la pospolite employée hors du pays et que de son service ne dépassât point ses. Loin d'être un moyen de la pospolite ne fut dès lors qu'une de troubles et de guerre civile. 1772, il n'en a plus été question. et les lois cardinales de 1768 parent pour placer le droit de r la pospolite parmi ceux qui t l'unanimité de la diète.

nière pospolite parut en 1807. de Napoléon, toute la noblesse ces polonaises occupées par les prit les armes, parée des con- inctives de chaque palatinat, et d'après les anciennes lois. Les trales de 1812 et de 1830 n'a- que le nom de l'ancienne pos-

TH. M.-KI.

**HELT** (ERNEST-LOUIS), né à (Bade) en 1763, embrassa d'ar- rrière du barreau; puis il ac- place de professeur d'histoire et ce au gymnase de Carlsruhe, en t celle de secrétaire particulier ave. Dans le but de dépeuiller s de ce qu'elle a d'aride, il en- publication du *Magasin scien-* 785-88); mais il échoua, et il se tout entier dès lors aux études es qui lui ont donné de la célé- st mort à Heidelberg, le 11 juin n lui doit une *Histoire des évé-* de 1792, qu'il écrivit en latin re de *Bellum populi gallici ad-* *ungariæ Borussiaque reges,* *le socios* (Gœtt., 1793), et l'*At-* *historique*, qu'il continua pen- : série d'années à partir de 1793, l les événements de la révolution , dont il retraçait le tableau, t un haut degré d'intérêt. Nous de plus de lui les ouvrages sui- *histoire des Allemands* (Leipz., vol., contin. par Pœlitz, t. III

et IV, Leipz., 1805 et 1819); *Histoire de Charles XII* (Carlar., 1791); *Histoire de Gustave III* (Carlar., 1793); *Guerre des Francs* (Leipz., 1794). Ce fut aussi lui qui, en 1799, fonda avec le libraire Cotta (voy.) la *Gazette universelle* (voy. AUGSBOURG). C. L.

**POSSESSION** (droit). La loi fran- çaise définit la *possession*, la détention ou la jouissance d'une chose ou d'un droit que nous tenons ou que nous exer- çons par nous-mêmes ou par un autre qui le tient ou qui l'exerce en notre nom (Code civ., art. 2228).

La possession diffère de la propriété (voy.), et l'une peut exister sans l'autre. Par exemple, si Pierre vend à Paul ma maison, et la lui délivre, Paul en aura la possession, mais j'en conserverai la propriété, tant que Paul ne l'aura pas acquise par prescription (voy.). Mais la posses- sion, quand elle réunit certains caractè- res, fait supposer, jusqu'à preuve con- traire, que celui qui possède est proprié- taire, et lorsqu'elle se continue pendant le temps fixé par la loi, elle se convertit alors en un droit inviolable, celui de propriété.

On nomme *action possessoire* celle qui a pour objet la possession d'un hé- ritage ou d'un droit réel immobilier, dont on ne jouit pas, ou dont on ne jouit pas paisiblement et sans trouble. E. R.

**POSSESSION (DU DÉMON)**, DÉMO- NOMANIE, LUNATIQUES, variété de la mo- nomanie qui consiste à se croire sous la puissance et sous l'impulsion d'un être surnaturel malfaisant, ou exposé aux at- taques et aux maléfices des sorciers, des magiciens ou devins. Quelques malades se regardent eux-mêmes comme des dé- mons ou des sorciers; et on en a vu qui ont payé de leur vie cette erreur de leur imagination dans des époques d'ignorance et de fanatisme. Voy. EXORCISME, FOLIE, MAGIE, etc. X.

**POSTE**. On donne ce nom au ser- vice public qui, dans toutes les contrées un peu civilisées, a pour objet d'assurer le transport des personnes et celui des correspondances. Il vient évidemment de ce que, dans le principe, on se contentait de *poster* à certaines distances des che- vaux pour transporter les personnes et les

paquets. Si ce service est resté longtemps avant de parvenir au degré de progrès et de perfectionnement où nous le voyons aujourd'hui dans les états européens, il n'est pas moins vrai qu'il faut remonter à l'histoire des Perses pour en trouver les premières traces dans l'antiquité. Mais sans en rechercher l'origine dans des temps si couverts encore de ténèbres\*, voyons seulement quels furent les commencements de cette institution dans nos états modernes.

Charlemagne, ayant compris de quelle utilité elle devait être pour ses vastes possessions, établit des lignes de postes pour faciliter ses communications avec l'Italie, l'Allemagne, et une partie de l'Espagne; mais elles disparurent après sa mort, et pendant 600 ans au moins, il n'y a pas trace d'une semblable institution; car on ne peut regarder comme un établissement réel et sérieux que les postes organisées en France par l'édit de Louis XI du 19 juin 1464, rendu à Luxies près Doullens, et qui a pour titre : *Institution et établissement que le roi Louis XI, nostre sire, veut et ordonne estre fait de certains coureurs et porteurs de ses despèches en tous les lieux de son royaume, pays et terres de son obéissance, pour la commodité de ses affaires, et diligence de son service et de ses dites affaires.* Ce document, en 28 articles, créait sur les grandes routes de France, de 4 en 4 lieues, des *maitres tenant les chevaux courants du roi*, qui portaient de relais en relais toutes les dépêches ou paquets qui leur étaient adressés sous le cachet du *conseiller grand-maitre des coureurs de France*. Ils devaient de plus conduire les courriers aux lieux indiqués par leurs passeports. Louis XI prit sur les revenus de la couronne les sommes fort considérables pour l'époque que devait coûter l'entretien des coureurs et des chevaux. Dès lors on put regarder comme assuré l'avenir de cette institution.

Telle est la double origine de la poste aux lettres et de la poste aux chevaux en

France. Henri III en rendit l'usage public par la création, en 1576, des gers royaux qui se chargèrent des particuliers. Quant au service messageries, il ne fut établi qu'en 1577. Cette année, Henri IV, voyant que pendant les troubles civils les gens de cheval avaient partout enlevé les chevaux qu'on ne pouvait voyager sans les grandes difficultés, rendit, le 12 mars, un édit qui organisait un service de postes. Il fut mis en adjudication, et les maitres d'ostiers durent payer au trésor la somme de 3  $\frac{1}{2}$  écus par cheval et par an. L'édit fut rendu au roi, pour prix du brevêtement qu'il obtint (31 mars 1577) 32,500 écus. Les maitres des relais avaient pourvoir au transport des chevaux et de leurs bagages au moins de 12 à 14 lieues par jour. Les maitres coureurs ou maitres de poste avaient seuls le droit de fourner des chevaux propres à courir le galop le chemin de leur traite. L'institution des maitres des relais ne fut pas de longue durée : elle fut supprimée par un édit du mois d'aout 1602; mais cependant les particuliers ne furent pas dépourvus de ce nouveau moyen de transport réunit et on incorpora aux charmes maitres de poste les chevaux de relais. Vers l'année 1627, des courriers ou courriers, partant et arrivant à jour fixe, substitués aux estafettes ou courriers extraordinaires qui partaient souvent provisoirement pour le service du roi. A partir du 16 oct. 1627, put-on commencer à établir un tarif légal pour la taxe des lettres. Par ce règlement aussi il est ordonné aux commis des postes de recevoir des remises à découvert jusqu'à concurrence de 100 liv. Richelieu supprima le maitre général des postes et des relais et le remplaça par trois surintendants généraux qui devaient exercer alternativement et faire une finance de 350,000 liv. Bientôt le besoin d'argent fit créer de nouveaux offices en hérédité et en vie. Enfin, en 1663, Lamoignon fut nommé surintendant général des postes, et en 1672, deux arrêts du conseil en date des 15 et 19 mars, confièrent pour 5 années le bail et l'exploitation des postes et des messageries de

(\*) On peut consulter l'ouvrage allemand d'Amelung, *Examen de quelques passages des anciens auteurs relative au service des postes chez les Perses*, Leipzig, 1774. S.

nommé Lazare Patin, moyennant une somme de 1,200,000 liv. par an. Le régulier fut dès lors substitué aux maîtres des courriers établis en et le surintendant général fut autorisé à prendre avec eux des arrangements pour le remboursement du prix des charges. L'Université faisait seule les difficultés à cause du privilège qu'elle avait eu jusqu'alors de pourvoir, par l'un de ses *messagers volants*, au port des dépêches et de l'argent dont elle recevait tant d'étudiants venus de toutes les contrées de l'Europe nécessitant la circulation; on lui accorda sur la poste une rente annuelle de 600,000 liv. qui lui fut payée jusqu'à la fin de 1786. De 1672 à 1789, le service des postes fut tantôt donné à bail, tantôt à la régie. Le prix du fermage monta en 1786 à 10,800,000 liv., sans compter les messageries qui étaient en outre à part pour un million. Le prix fut même porté, en 1788, à 12 millions à cause de la suppression d'un grand nombre de franchises.

À ce moment, les postes subirent une révolution pour ainsi dire générale. L'abolition supprima la régie nationale des messageries, et priva les maîtres de des bénéfices qu'ils retiraient de la location exclusive des voitures; mais on leur donna en compensation par la loi du 17 ventôse an XIII les nouveaux avantages de payer une indemnité aux anciens dont ils n'emploieraient pas les services. L'établissement des chemins de fer porta un coup terrible à l'industrie des maîtres de poste, devra nécessairement modifier les rapports qui les unissent à l'état.

À l'état actuel, la France compte environ 1,757 relais où doivent être entretenus, pour le service de l'état et des particuliers, au moins 18,000 chevaux. Le nombre est par le fait bien plus considérable. Chaque maître de poste est obligé d'exploiter avec sa poste une industrie accessoire, telle que celle de relais, de relayeur ou d'entrepreneur de diligences, chacun d'eux possédant toujours un nombre de chevaux au moins triple de celui exigé par le

Les lettres sont transportées par la poste dans toute l'étendue du royaume, moyennant l'acquittement d'une taxe proportionnelle au poids et à la distance des villes en ligne droite. Des voitures dites *malle-postes* ou *malle-estafettes*, et qui partent tous les jours de l'hôtel des postes de Paris, effectuent le service sur toutes les grandes lignes. D'autres malle-postes parcourent les lignes secondaires. Depuis la création du service rural, toutes les lettres sont distribuées à domicile dans toutes les localités. L'affranchissement est toujours facultatif, excepté pour certains pays étrangers et dans l'intérieur pour les circulaires imprimées, dont le port à bon marché est à la charge de l'expéditeur, et pour les lettres dites *chargées*, dont la taxe plus forte doit être acquittée d'avance: ces lettres ne sont remises qu'avec des formalités qui assurent leur arrivée. La poste transporte aussi, mais *sous bande* seulement, toute espèce d'imprimés à des prix modérés. Enfin, sous le titre de *service des articles d'argent*, la poste se charge, moyennant un droit de 5 p. %, de faire tenir sur tous les points du royaume les fonds remis dans un des bureaux de poste. Ce service occasionne dans les bureaux des agents des postes un mouvement de fonds de 16 à 20 millions par an. Le nombre des lettres soumises à la taxe s'élève à plus de 100 millions par an; en 1835, ont été taxées ou affranchies par jour, 205,534 lettres. Celles adressées aux fonctionnaires, et que la loi du 18 fructidor an VIII exempte de la taxe sous certaines conditions, peuvent monter à 50 ou 60 millions. Le nombre de feuilles imprimées, journaux et autres, s'élevait, en 1836, à près de 55 millions. En 1838, les dépenses ont été de 22,510,000 fr., les recettes de 42,070,000 fr.; les bénéfices de 19,560,000 fr. Il y a en France 1,700 directions de postes aux lettres, 3,700 bureaux, et environ 15,000 employés de tous grades.

L'administration des postes comprend, outre tous les services que nous avons déjà énumérés, celui des paquebots-postes qui font le service en Corse, en Algérie, en Angleterre, dans la Méditerranée et les Échelles du Levant. La construction



une cause est un axiome pour la plupart des philosophes; pour les sceptiques, et en particulier pour Hume, c'est une *pétition de principe*; si l'on discute contre quelqu'un de cette école, il en faut faire un *postulat*, sans quoi toute discussion devient interminable, puisque ce seul point mis en question arrête immédiatement toutes les déductions possibles.

B. J.

**POTAGER.** C'est un jardin ou la partie d'un jardin spécialement destiné à la culture des légumes (*voy. LÉGUMINIFÈRES*). Le potager demande une bonne exposition, une terre meuble et profonde, des eaux abondantes et faciles à distribuer. Il se partage ordinairement, pour la plus grande facilité du service, en carrés divisés eux-mêmes en planches dont la largeur est adaptée aux différents travaux du jardinage. Ces carrés sont entourés de bordures, quelquefois aussi de plates-bandes, garnies d'arbres fruitiers, etc., qui doivent être disposés de manière à n'intercepter ni l'air ni la lumière.

Les cultures potagères se composent : 1° des graines légumineuses, savoir : les haricots, les fèves, les pois, si recherchés dans leur primeur, les lentilles, qui s'obtiennent dans les champs aussi bien que dans les potagers; 2° des tubercules et racines, dont les principaux sont la pomme de terre, qui se cultive également en plein champ, la patate, le topinambour, la carotte, les navets, les salsifis, les scorsonères, les betteraves, les panais, les raves et les radis; 3° des légumes turbinés, tels que l'oignon, qui entre dans la plupart des préparations culinaires, l'ail, dont on fait un grand usage dans le midi, l'échalote, les ciboules et les poireaux; 4° des légumes herbacés, comme le chou dans toutes ses variétés, le céleri, les épinards et les cardons; 5° des légumes vivaces, l'asperge et l'artichaut, dont les plants doivent être renouvelés au bout d'un certain nombre d'années; 6° des cucurbitacées, entre autres les citrouilles ou potirons, courges et giraumonts, que l'on plante sur des monticules de fumier recouverts d'un peu de terre, les concombres, les melons, qu'on ne cultive que sur couches et sous cloches, et

qui forment un des produits les plus exquis du potager; 7° des différentes variétés de salade, la laitue, la romaine, la chicorée, la mâche, la raiponce, le cresson et le pourpier; 8° des herbages potagers, tels que l'oseille, la poirée, la bourrache, le persil, le cerfeuil, l'estragon. Ces derniers s'emploient comme *fournitures*. Il faut y ajouter la pimprenelle, le fenouil, l'angélique, la capucine, le piment, la tomate, etc.; 9° de plantes aromatiques, le thym, le romarin, la sauge, la lavande, le basilic, etc.; 10° enfin de quelques autres plantes et arbustes qui ne rentrent dans aucune des catégories qui précèdent, mais qui appartiennent par leur nature aux plates-bandes du potager. Ce sont les fraisiers, les framboisiers, les groseilliers et les cassis ou groseilliers à fruit noir. On les comprend sous la dénomination de *petits fruits*. La vigne et les arbres fruitiers en espaliers s'étendent ordinairement sur les murs du potager. *Voy. HORTICULTURE* (culture maraîchère), T. XIV, p. 261. A. B.

**POTASSE**, hydrate de protoxyde d'un métal nommé par les chimistes *potassium* (*voy.*). Le nom de potasse vient du hollandais *pot-asche*, qui veut dire *endre de pots*, parce qu'on le mettait jadis dans des pots pour la conserver et la transporter. Ce sel caustique a longtemps porté le nom d'*alcali végétal* : c'est ordinairement en effet dans les cendres de végétaux brûlés qu'on le trouve; mais l'analyse chimique en a depuis constaté la présence dans plusieurs pierres. La potasse pure verdit le sirop de violettes; elle n'est point troublée par l'acide carbonique; mais les acides perchlorique et phtorhydrique silicé la précipitent en blanc, et par le chlorure de platine elle est précipitée en jaune seriu.

On distingue facilement la potasse pure de la potasse *factice* du commerce, qui n'est qu'un carbonate légèrement coloré en rouge par le protoxyde de cuivre; car elle ne fait pas effervescence avec les acides forts, ce qui prouve qu'elle n'est pas carbonatée; mise en contact avec du nitrate d'argent en dissolution, elle donne un précipité olive qui est entièrement dissous par l'acide nitrique; si elle contenait de l'hydrochlorate de potasse, il y

aurait un résidu blanc soluble dans l'ammoniaque.

La potasse du commerce est en effet presque en totalité à l'état de carbonate déliquescents. On en connaît de plusieurs sortes. La potasse de Russie ou *potasse blanche* contient 0.55 à 0.60 de sous-carbonate de potasse; celle d'Allemagne ou *potasse bleue* en renferme 0.40 à 0.45; celle d'Amérique offre deux variétés: la *rouge*, qui contient 60 pour 100 de carbonate; et la *perlasse* qui en contient 65 pour 100; cette dernière est très blanche et peu caustique.

Le carbonate de potasse est un sel indécomposable par la chaleur, très soluble dans l'eau, qui existe en plus ou moins grande quantité dans la cendre des végétaux. Pour l'obtenir, la combustion est faite en plein air et n'exige aucune précaution; on recueille les cendres, on les lessive et on laisse évaporer les liquides; le produit brut, nommé *salin*, est calciné au rouge dans des fours à réverbère. Quelques potasses sont préparées à la chaux, d'autres à l'alcool. Mais elles renferment toutes plus ou moins de chlorure et de sulfate, dont il faut se débarrasser. Pour cela, on mêle la potasse avec son volume d'eau qui se charge d'une grande quantité de carbonate et d'une faible portion des sels qui l'accompagnent; on fait bouillir ce mélange et on y verse du lait de chaux; on filtre la liqueur et on fait évaporer. Quand la potasse est refroidie et prise en masse, il faut la concasser et la renfermer de suite dans des flacons bien bouchés.

Mais après cette opération, la potasse contient encore des parties de chlorure et de sulfate; si on veut la purifier davantage, on projette ce produit dans l'alcool concentré, qui dissout seulement l'oxyde et laisse précipiter les sels; on décante avec un siphon et on distille aux  $\frac{2}{3}$  dans une cornue de verre pour recueillir l'alcool.

Les lies de vin donnent une bonne potasse qui ne renferme que très peu de sels étrangers; les fanes de pommes de terre et les vinasses de betteraves en fournissent aussi une certaine quantité.

On fait une grande consommation de potasse dans l'industrie et les arts; en la

mélant aux huiles et aux graisses, elle forme des savons mous, entre autres le *savon noir*, dont elle constitue la base. On l'emploie encore dans les lessives (*voy.*) et à beaucoup d'autres usages. Elle sert à la préparation du nitre, de l'alun, du bleu de Prusse, du verre, etc. La potasse dissout toutes les matières animales; elle attaque et détruit par la chaleur le rubis, l'émeraude et autres pierres précieuses. Elle est souvent employée dans les laboratoires comme réactif. Son action caustique est tellement forte qu'on ne l'a presque jamais employée à l'intérieur; cependant on l'a administrée très étendue d'eau dans la gravelle, les coliques néphrétiques, les scrofules, la lèpre, etc. Dans le cas d'empoisonnement par la potasse, les meilleurs antidotes sont les acides étendus d'eau, tels que le vinaigre, le citron, etc. La potasse dont on se sert pour ouvrir les cautères, qui porte le nom de  *Pierre à cautère*, contient de la potasse, du carbonate, du sulfate de potasse et du chlorure de potassium, de l'acide silicique, et enfin accidentellement des oxydes de fer et de manganèse. En réagissant sur une dissolution peu concentrée de potasse, le chlore donne un chlorure de potasse nommé *eau de Javelle* (*voy. CHLORURE*), dont les propriétés médicales sont les mêmes que celles du chlorure de soude et qu'on emploie surtout dans le blanchissage pour enlever les taches, etc. Z.

POTASSIUM, métal découvert, en 1807, par sir Humphry Davy (*voy.*), qui l'obtint en privant la potasse (*voy.*) de son oxygène de constitution, mais qu'on trouve aussi dans la nature combiné avec l'oxygène dans certains sels et dans quelques produits volcaniques. Il est solide, très ductile, plus mou que la cire, présentant une section lisse lorsqu'on le coupe, doué d'un grand éclat métallique, semblable à celui de l'argent poli, qu'il perd par le contact de l'air; d'une texture cristalline. Il est inodore, d'une saveur caustique et verdit le sirop de violettes. Ce que le potassium a surtout de remarquable, c'est que sa densité n'est que de 0.865 à la température de 15° cent., c'est-à-dire moindre que celle de l'eau. Placé dans de l'huile de naphte, il fond à 58°, et chauffé jusqu'au rouge naissant, il se volatilise et

de belles vapeurs vertes. S'il est à l'air, comme sous une petite cloche de verre, il s'empare aisément de l'oxygène mis en contact avec lui, même à température ordinaire; si on élève sa température jusqu'à le faire fondre, l'absorption de l'oxygène est rapide et se fait avec dégagement de calorique et de lumière. Le potassium se combine encore avec l'hydrogène, le carbone, le phosphore, le soufre, l'iode, le brome, le chlore, le fluor, le silicium, etc. On le trouve ainsi dans diverses eaux minérales. L'iodure (voy.) de potassium s'emploie avec succès dans le traitement des goitres et de certaines affections scrofuleuses, ainsi que dans certains cas de cancer, etc. Le chlorure de potassium, aussi connu sous le nom de *sel fébrifuge* *révulsif*, est d'une saveur piquante; il est peu altérable à l'air et décoloré au feu. Sa dissolution dans l'eau produit un abaissement de température appréciable. On s'en est servi comme antiseptique dans la fabrication du verre, et on le regardé longtemps comme digestif et obstruant. L'azote est sans action sur le potassium, en sorte qu'il peut se conserver ce métal, qui décompose les acides formés par l'oxygène. Lorsqu'on jette quelques fragments de potassium dans une terrine pleine d'eau, l'eau se trouble, se tourne, s'agite en tous sens, court sur la surface du liquide, le décompose en dégageant de son oxygène, et dégage une quantité de chaleur produite par l'inflammation de l'hydrogène, dont la combustibilité est augmentée par une petite quantité de potassium et par l'élévation de température. Cette cause la combinaison de l'oxygène avec le métal. Si lorsque le potassium s'agite sur l'eau, on le frappe fort avec une spatule en cherchant à le sécher dans l'eau, il se produit une détonation, et il se dégage beaucoup d'hydrogène qui s'enflamme en s'élevant dans l'air. En faisant chauffer du potassium ou du sodium dans du gaz azoté, jusqu'à ce que les métaux disparaissent en entier, une partie du gaz est absorbée, une autre décomposée; il se dégage de l'hydrogène, et les métaux restent unis au nouveau composé, et peuvent être considéré comme un métal,

qu'on a proposé d'appeler *ammonium*.

Le potassium s'obtient dans les laboratoires en décomposant la potasse par divers procédés qu'on trouvera décrits, entre autres ouvrages, dans les *Éléments de chimie*, de M. Orfila. Z.

**POTEMKINE** (GRÉGOIRE ALEXANDROVITCH, prince) ou **PATIOMKINE** (si l'on veut écrire ce nom tel qu'il se prononce), le plus puissant, le plus habile et le plus orgueilleux des favoris de Catherine II (voy.), naquit en 1736, aux environs de Smolensk, et appartenait à une famille noble d'origine polonaise. Il entra fort jeune au service, et n'avait encore que le grade d'enseigne dans les gardes à cheval, lorsqu'une galanterie fortuite décida tout à coup l'essor de son étonnante fortune que ne troubla jamais aucune disgrâce. Catherine II venait de remplacer sur le trône l'infortuné Pierre III (voy.), en 1762. Un jour qu'à cheval et en costume militaire, elle passait ce corps en revue, le jeune officier, s'apercevant d'un léger embarras que causait à l'amazone l'oubli d'un ceinturon pour attacher son épée, lui offrit aussitôt le sien. Le beau cavalier fit de l'impression sur l'impératrice : elle ne tarda pas à se ménager avec lui des rapports intimes. Il triompha de tous ses rivaux, et, bientôt favori déclaré (1776), il jouit d'un crédit sans bornes qu'il conserva jusqu'à sa mort. La perte d'un œil qu'un coup de pistolet lui enleva dans un duel avec le comte Alexis Orloff, sembla le rendre encore plus cher à l'impératrice.

Cependant Potemkine tenait plus à exercer une influence illimitée qu'à conserver la place qu'il occupait dans le cœur de Catherine : il se garda bien de contrarier l'ardeur des passions changeantes de cette princesse. Aussi n'eut-il rien à redouter de ses successeurs dans le favorisat. Il avait inspiré à l'impératrice la conviction qu'il était indispensable à la sûreté de sa personne, et son imperturbable confiance en lui-même commandait en quelque sorte celle des autres. Prodiges envers lui de tous les genres de faveurs, Catherine le nomma feldmaréchal et ministre de la guerre. Il brava toutes les inimitiés, même celle du grand-prince (voy. PAUL I<sup>er</sup>) et de son gouverneur

Panine (*voy.*), principal ministre ; et il réussit à se faire craindre au point que plus d'une fois, assure-t-on, Catherine elle-même trembla devant lui. Seul arbitre de la politique et chef absolu de l'administration depuis 1778, on le vit poursuivre l'exécution de toutes ses volontés avec une inflexibilité sans exemple et agir dans des vues entièrement opposées au système de l'alliance prussienne que le comte Panine avait cherché à faire prévaloir. Pour subjuguier la Crimée, en 1783, il répandit des flots de sang ; puis, investi du gouvernement général de la nouvelle province de Tauride, il en acheva la dépopulation par ses rigueurs inouïes. Il décida l'impératrice à aller visiter, et ce voyage, si bien décrit par le comte de Ségur, est célèbre par les prodiges de courtoisnerie (qu'on nous passe ce mot) qu'il enfanta. Par l'ordre du favori, des villages entiers, étalant une prospérité mensongère, vinrent se ranger, sur beaucoup de points, le long de la route parcourue par l'impératrice, à qui l'on faisait accroire qu'elle venait d'acquérir un pays florissant et heureux d'avoir passé sous son sceptre. Au comble de la satisfaction, Catherine conféra au rusé favori le titre de Taurien (*Tavritcheskoi*) et la dignité de grand-amiral de la mer Noire. Depuis 1776, il était revêtu de la dignité de prince de l'Empire germanique ; mais il aspira en outre à la couronne ducale de Courlande, et, si ce projet ambitieux échoua, peut-être n'eut-il à s'en prendre qu'à sa propre insouciance.

C'est à d'autres projets de Potemkine qu'il faut rapporter l'idée première du système *oriental* qui, depuis, a valu tant de triomphes à l'empire des tsars. Son ambition personnelle y était intéressée ; car il se flattait d'en faire dériver pour lui-même l'investiture des principautés réunies de la Valachie et de la Moldavie, sous la protection de la Russie. Il désirait ardemment aussi le grand-cordon de Saint-Georges qui, selon les statuts de l'ordre, ne peut être conféré qu'au général en chef d'une armée après une victoire. Fort de l'alliance avec l'empereur Joseph II, il prit vis-à-vis de la Porte (*voy. T. XIX, p. 51*) une attitude qui, en 1787, provoqua une nouvelle déclai-

ration de guerre de celle-ci. Potemkine ouvrit la campagne à la tête d'une armée de 150,000 hommes, revêtu des pouvoirs les plus étendus et secondé par de vaillants généraux, parmi lesquels figurait Souvorof (*voy.*). La guerre qui se fit de part et d'autre avec une fureur aveugle de destruction fut accompagnée de toutes les horreurs de la famine et de la peste. Sans se laisser arrêter par ces fléaux, le prince entreprit en plein été le fameux siège d'Otchakof (*voy.*), forteresse dont la prise d'assaut lui valut en récompense, avec la décoration qu'il désirait, le titre d'ataman des Cosaques et les plus riches présents. L'impératrice célébra son retour à Saint-Petersbourg (mars 1791) par des fêtes magnifiques, et joignit à ses autres dons celui du palais de la Tauride. Rassasié de jouissances, il repartit pour se rendre au camp de Galacz, où furent signés, le 11 août suivant, les préliminaires d'un traité entre la Russie et la Porte, converti plus tard en une paix définitive, à Jassy, le 9 janv. 1792. Mais le prince Potemkine n'en vit pas la conclusion. Atteint de l'épidémie qui ravageait le camp, il voulut se rendre à Nicolaief, et mourut en route, le 16 oct. 1791. Son corps fut transporté à Kherson, sa fondation, où Catherine voulait lui faire ériger un superbe mausolée ; mais la mort de l'impératrice fit avorter ce projet. Par ordre de l'empereur Paul, le corps du prince fut jeté dans un fossé ; cependant, en 1830, la ville de Kherson a rendu hommage à la mémoire de son fondateur, en lui élevant une statue en bronze, ouvrage du sculpteur Martos.

D'après le portrait que Dohm, dans le t. I<sup>er</sup> de ses Mémoires, nous a laissé du prince Potemkine, ce favori n'était qu'un courtisan altier, hardi et artificieux, dépourvu d'ailleurs de l'instruction, de la hauteur de vues, et, en un mot, de toutes les grandes qualités aussi nécessaires au général d'armée qu'à l'homme d'état. Il est certain qu'il déploya plus de faste que de talent, plus d'entêtement et de caprices que de caractère, et qu'on ne trouve pas de trace chez lui de cette valeur morale sans laquelle il n'y a pas de vraie grandeur, et dont l'absence se fait douloureusement sentir dans l'his-



taire de Russie pendant tout le dernier siècle. — Voir *Vie du prince Potemkine*, Paris, 1808. S.

**POTENCE**, instrument qui sert au supplice de la pendaison (*voy.*), et qui est composé ordinairement d'un montant en bois, à l'extrémité duquel se trouve une autre pièce de bois transversale, soutenue au moyen d'un chevron, et destinée à recevoir la corde que l'on passe au cou du patient. Le mot de *potence* s'emploie aussi pour *gibet* ou *sourches patibulaires* (ainsi nommées parce qu'elles étaient originairement formées de deux sourches soutenant une pièce de bois allant de l'une à l'autre, et à laquelle on accrochait le corps des suppliciés). Sous l'empire de notre ancienne législation, chaque justice seigneuriale, chaque communauté religieuse, voulait avoir dans sa juridiction un gibet ou potence. A Paris même, indépendamment de l'instrument de supplice qui s'élevait à la place de Grève, aux Halles, à Montfaucon, etc., l'abbé de Saint-Gervais possédait une potence, près de la barrière des Sergents; et l'évêque de Paris en avait deux au parvis Notre-Dame et au port Saint-Landry. Du reste, le supplice du gibet était tout roturier : on tranchait la tête aux nobles et chevaliers ; on pendait les bourgeois et les manants. Le supplice de la potence a été aboli en France le 21 janvier 1790. On avait déjà supprimé le fameux gibet de Montfaucon, près de Paris, où les cadavres des pendus restaient exposés. D. A. D.

**POTERIE**, industrie du *potier*, laquelle, indépendamment des *pots* (peut-être du latin *potio*, acte de boire), embrasse toute sorte de vases et de vaisselle. *Voy.* CÉRAMIQUE (*art*), FAÏENCE, PORCELAINES, GRÈS, ARGILE, etc. On nomme *potier d'étain* celui qui confectionne ou qui vend toute sorte de vaisselle d'étain (*voy.* ce mot).

**POTHIER** (ROBERT-JOSEPH) naquit le 9 janvier 1699, à Orléans, où son père, qu'il perdit dès l'enfance, était conseiller au présidial. Frêle et de chétive apparence, il fit, chez les jésuites de sa ville natale, de bonnes études dont le mérite ne peut être compté à ses maîtres : ils ne l'avaient pas distingué du commun de leurs disciples ;

la droiture de sa raison suffit d'autant mieux à le garantir de leurs doctrines. Un moment attiré vers la vie monastique par l'influence de sa complexion, moins encore que par aversion pour les soucis de toute autre carrière, il en fut détourné par la considération de l'état de veuvage de sa mère et de l'isolement où il la laisserait, et il embrassa les études du droit, à l'université d'Orléans. A 21 ans, il y siégeait comme conseiller au présidial, préluant, par la pratique des affaires journalières et par la méditation des auteurs, à la tâche qu'il devait accomplir.

En 1748, après plus de douze ans d'une infatigable persévérance, il produisit au jour cette grande œuvre des *Pandectes*, qui, suivant une heureuse expression que j'aime à reproduire, fit ce que dix-sept *jurisconsultes*, choisis par Justinien, n'avaient pu faire sur les lois de leur pays\*. Le chancelier d'Aguesseau, qui en accepta la dédicace, avait, dès le début, pris sous son patronage cette entreprise sur la témérité de laquelle les plus imposants suffrages rassuraient à peine le modeste magistrat d'Orléans. En lui conférant la chaire de droit français laissée vacante par la mort de Prévot de la Janès (1749), le chancelier fit mieux encore que réaliser les vœux de Pothier, et que payer une dette de la reconnaissance publique : il fonda cette pépinière des jurisconsultes que l'université d'Orléans a produits, et qui ont brillé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIX<sup>e</sup>.

Les devoirs du professorat étant à ses yeux une sorte de sacerdoce, Pothier ne crut point avoir assez fait pour s'en rendre digne, jusqu'à ce qu'il eût accompli pour le droit français l'équivalent de ce qu'il avait exécuté pour le droit romain. L'exposition des principes généraux de ce droit, qu'il a placée en forme d'introduction à la tête de son commentaire sur la *Coutume d'Orléans*, peut être considérée comme formant les prolégomènes du Code civil.

Vinrent ensuite ses divers traités sur les principales matières du droit. Le premier qu'il mit au jour, le *Traité des obliga-*

(\*) Ph. Dupin, Notice sur Pothier, dans la *Galerie française*.

tions, parut en 1761. C'est le plus beau livre de droit positif qui soit sorti de la main des hommes. Les autres se succédèrent d'année en année, jusqu'à la mort de l'auteur qui en laissa même plusieurs en manuscrit, imprimés depuis sous le titre d'*Ouvres posthumes*.

Il faut bien se garder de croire que la composition de ces ouvrages fit négliger à Pothier aucun de ses devoirs. Toujours au travail, il trouvait du temps pour tout.

Le duc d'Orléans avait su distinguer le mérite de Pothier, et l'avait choisi pour un de ses juges en la *Chambre du domaine*; il remplit cette fonction avec indépendance et fermeté.

Quant aux préoccupations du professeur, loin de les borner à son cours public, il entourait ses disciples d'autant d'encouragements et de bons soins qu'il eût dû être solidaire de leur capacité, de leur application et de leur droiture. Il tenait dans sa maison des conférences particulières où à la jeunesse de l'école venaient se joindre les néophytes du barreau et de la magistrature. Doyen et oracle de sa compagnie, il avait également établi chez lui, comme juge, un prétoire de conciliation dont l'autorité avait pour sanction l'estime et la reconnaissance publiques. Un trait de sa carrière de magistrat le caractérise sous cet aspect, et comme personne privée: chargé de l'examen et du rapport d'une affaire, il omit, par inadvertance, de rendre compte d'une pièce favorable à la partie qui perdit son procès; la réparation du dommage ne se fit pas attendre, il indemnisa, de ses deniers, le plaideur auquel il avait causé préjudice.

Une autre vertu que Pothier possédait à l'égal de son désintéressement, fut son inépuisable charité. Il n'y a point d'exagération à dire qu'il se réduisait à la gêne pour augmenter ses aumônes. Aussi la vénération publique entourait la vieillesse de cet homme, aussi pieux et candide qu'il était ferme dans son propos pour la défense de toute juste cause. Quoique élevé chez les jésuites, il n'était rien moins que leur partisan. Il partageait à leur égard les sentiments du parlement: aussi le taxèrent-ils de jansénisme.

Pothier mourut à Orléans, le 2 mars 1772, et n'y reçut d'abord pour honneurs funèbres qu'une épitaphe confiée au sol du cimetière commun. Elle a été heureusement conservée à l'honneur de la cité qui enfin, en 1823, lui a érigé un monument dans sa cathédrale.

Alors aussi se publiait, par les soins de M. Siffrein, la 1<sup>re</sup> éd. des *Traité de Pothier*, réunis sous le titre d'*Ouvres complètes*, en 17 vol. in-8°. Est venue ensuite l'édition compacte de MM. Rogron et Firsch, 1826, 2 vol. in-8°. — J'ai indiqué avec détail, et même souvent par extraits, les ouvrages qui concernent Pothier, dans la *Dissertation sur sa vie et ses écrits* placée en tête de mon édition de ses *Ouvres* (Paris, 1824, 10 vol. in-8°); dissertation qui a été imprimée séparément en 1827, in-12. Les *Pandectes*, quoiqu'on en ait fait une traduction française, et même avec le texte latin en regard, sont et demeurent à part de la collection des *Ouvres de Pothier*. D'abord publiées sous ce titre: *Pandectæ Justinianæ, in novum ordinem digestæ*, Paris et Chartres, 1748-49-52, 3 vol. in-fol., elles ont été réimprimées à Lyon, en 1782, et à Paris, en 1818, par les soins de M. Latruffe Montmeylian, avocat à la Cour de cassation: c'est la meilleure et la plus belle édition. D.

POTIN, voy. BILLON.

POTION, composition pharmaceutique qui s'administre sous forme liquide, et qu'on ne boit ordinairement qu'à petite dose. Ce sont en général des mélanges de sirops, d'eaux distillées, d'infusions, de décoctions, dans lesquelles on fait entrer des teintures, de l'éther, des électuaires, des poudres, des sels, des huiles, des gommés-résines, etc., qui y sont dissoutes et s'y incorporent. Certaines potions prennent le nom de *inochs* (voy. ce mot). Z.

POTIRON (*cucurbita pepo*, var., L.), espèce du genre courge, de la famille des cucurbitacées (voy.). Parmi tous les végétaux herbacés, il n'en est probablement aucun dont les fruits atteignent un volume aussi considérable que ceux de quelques variétés de cette espèce; car leur poids ordinaire est de 30 à 40 livres, et il s'en trouve parfois de 2 pieds

de diamètre sur 1 pied de haut, et du poids de 60 livres ou même plus. Le potiron, originaire de l'Asie équatoriale, de même que la plupart des autres cucurbitacées alimentaires, se cultive fréquemment dans les potagers et les champs. Cette plante produit des tiges rampantes, atteignant jusqu'à 30 pieds de long, garnies de vrilles bifurquées ou trifurquées; ses feuilles, larges de  $\frac{1}{2}$  pied à 1 pied, sont arrondies ou ovales, obtuses, velues, à 5 lobes plus ou moins profonds, échan-crés en forme de cœur à la base, et portées sur de gros pétioles verticaux, d'environ 1 pied de long; les fleurs sont solitaires, axillaires, pédonculées, monoïques, grandes, jaunes, en forme de cloche à 5 lobes rabattus; le fruit est presque sphérique, un peu déprimé aux deux bouts, ceux vers le centre à la maturité, à deux tiers jaune ou verdâtre (quelquefois même de bandes blanchâtres), lisse, ou boudé, ou verruqueuse, unie ou relevée de côtes; il contient une grande quantité de graines assez grosses, ovales, comprimées, lisses, blanchâtres, à bords épais en bourrelet. La chair du potiron, ferme et de couleur jaune ou orange, est peu savoureuse à l'état cru; mais l'art culinaire sait en préparer plusieurs mets assez généralement goûtés. L'huile grasse qui abonde dans les graines est d'une saveur de noisette, et elle peut servir à l'usage alimentaire; on emploie aussi ces graines, en guise d'amandes, pour faire des émulsions adoucissantes.

La *courge pépon*, espèce à peine distincte du potiron, comprend comme autant de races ou variétés principales : les *citrouilles* ou *giraumons*, les *pastissons* ou *patissons*, les *orangins*, les *cougourdettes* et les *barbarines*.

De toutes ces variétés, les *citrouilles* (autrefois dites *courges de Saint-Jean*, *concombres d'hiver*, *concombres de Malte* ou de *Barbarie*, etc.) sont celles qui se rapprochent le plus des vrais potirons par leur volume, en général très considérable, et souvent aussi par leur forme; la *citrouille melonée* (ou *citrouille musquée*, *courge musquée*, *courge melonée*) est remarquable par sa chair légèrement verte et plus délicate que celle des potirons; les *orangins* (vulgairement *colo-*

*quinelles*, *fausses coloquintes*, *fausses oranges*) doivent ce nom à leur forme et à leur volume peu considérable. Les cougourdettes sont pyriformes ou ovoïdes, petites, à chair très blanche. Les *barbarines* (vulgairement *barbaresques sauvages*) sont caractérisées par les bosselures de leur surface; on en possède une sous-variété à laquelle sa forme bizarre a valu le nom de *courge turban* ou *pépon turban*. Les *pastissons* se distinguent également par des formes très singulières, auxquelles font allusion les noms vulgaires de *bonnet d'électeur*, *bonnet de prêtre*, *couronne impériale*, et *artichaut de Jérusalem*.

La *cougourde* (vulgairement *gourde des pèlerins*, ou *courge bouteille*), la *gourde* et la *courge trompette* sont des variétés du *cucurbita lagenaria*, L. (*lagenaria leucantha*, Seringe), dont on a parlé à l'art. CALEBASSE. Éd. Sp.

POTOCKI (pron. Pototzki), famille titrée de Pologne, très ancienne et originaire de Potok, petite ville de la Podolie. Parmi les hommes distingués qu'elle a produits, les plus remarquables sont les suivants :

Le comte PAUL Potocki, castellan de Kaménietz en Podolie, qui vécut dans le XVII<sup>e</sup> siècle, fut à la fois politique habile et écrivain érudit. Ses ouvrages ont été publiés par Zaluski qui y a joint la généalogie de cette illustre famille.— Son petit-fils, le comte ANTOINE, fils du palatin de Smolensk, frère de l'archevêque de Gnezne, primat de Pologne, fut ambassadeur d'Auguste II auprès de la tsarine Anne, plus tard palatin de Belz, et sous Auguste III, maréchal du royaume et premier maréchal de la reine. Ses discours passent pour des modèles d'éloquence.

Le comte STANISLAS-FÉLIX Potocki, hetman de l'artillerie polonaise, personnage influent par ses richesses, prit une part active et fâcheuse aux troubles qui agitérent la Pologne en 1788. Ce fut lui qui, dans l'impossibilité d'empêcher l'acceptation de la constitution du 3 mai 1791 (voy. p. 12), organisa, pour la renverser, la confédération de Targowica, entra dans les intérêts de la Russie, et, de concert avec Rzewuski et Branewski

(*voy.*)\*, publia une proclamation anti-patriotique au mois de mai 1792. On sait que la peur décida le faible roi Stanislas-Auguste à entrer lui-même dans cette confédération; la diète de Grodno, tenue sous l'influence de la Russie et dirigée par Félix Potocki, abolit la constitution du 3 mai et consentit le nouveau partage de la Pologne. Plusieurs historiens pensent que la conduite du grand-maitre de l'artillerie lui fut dictée par l'ambition, et qu'il aspirait au trône. L'impératrice Catherine le combla de distinctions et lui confia d'importantes négociations. Mais lorsque les confédérés de Cracovie réussirent à chasser les Russes de Varsovie et de Vilna, Potocki dut se réfugier en Russie; la cour suprême de la république le condamna à mort comme traître à la patrie, confisqua ses biens et le fit pendre en effigie. Les victoires de Souvorof permirent à Potocki de retourner en Pologne, avec le grade de généralissime que Catherine lui avait conféré en 1795. Il mourut dans ses terres, en 1803.

Le comte IGNAZ Potocki, cousin du précédent, né en 1751, suivit une tout autre ligne de conduite. Ce grand-marchal de Lithuanie unissait un ardent amour de la patrie à une noble fermeté de caractère. De concert avec Malachowski, Kollontay (*voy.* ces noms), l'Italien Piatoli et beaucoup de patriotes, il rédigea la constitution du 3 mai 1791, qu'il parvint aussi à faire accepter au roi, mais non à son cousin Félix. Il se rendit à Berlin pour essayer d'intéresser le roi de Prusse (*voy.* FRÉDÉRIC-GUILLEUME II) au sort de la Pologne menacée par la Russie, et il ne négligea rien pour empêcher les progrès de la confédération de Targowicza. A l'approche des troupes moscovites, Stanislas-Auguste se soumit, et Ignaz Potocki s'enfuit à Dresde. Mais en 1794, il courut à Varsovie pour combattre sous les étendards de Kosciuszko. Elevé au grade de généralissime, il contribua plus que personne à l'établissement du haut conseil national, et il continua à prendre une part active aux affaires publiques, soit comme ministre

des affaires étrangères, soit comme membre de la commission des écoles, jusqu'à la prise de Praga. Se fiant à la capitulation de Souvorof, il resta à Varsovie; néanmoins il fut arrêté et enfermé dans la forteresse de Schlüsselbourg où il fut détenu jusqu'en 1796. Lorsque Paul I<sup>er</sup> l'eut rendu à la liberté, il se retira en Galicie, et y vécut sous la surveillance de la police jusqu'en 1806. Alors, rappelé aux affaires, il se consacra tout entier au bonheur de sa patrie à laquelle il rendit de signalés services en abolissant la servitude et en organisant des écoles. Il mourut le 30 août 1809, dans la capitale de l'Autriche, où il était allé trouver Napoléon à la tête de la députation du duché de Varsovie.

Le comte STANISLAS-KOTSKA Potocki, frère du précédent, se fit remarquer aux diètes de 1788 et 1792. Il était général de l'artillerie et un des plus chauds partisans de la constitution du 3 mai. Lorsque le roi entra dans la confédération de Targowicza, il se réfugia en Autriche, où il vécut jusqu'en 1807, tout entier à l'étude des arts et des sciences. L'érection du duché de Varsovie le rappela dans sa patrie. Nommé président de la commission supérieure des écoles, il s'appliqua avec un zèle infatigable à répandre l'instruction parmi le peuple. En 1815, l'empereur Alexandre le nomma ministre des cultes et de l'instruction publique dans le royaume. Il mourut en 1822. Son talent oratoire lui a valu le surnom de *prince de l'éloquence*. Il est auteur de plusieurs ouvrages, dont les plus estimés sont un *Traité sur l'éloquence et le style* (Vars., 1815, 4 vol.) et une traduction polonaise (mais inachevée) du grand travail de Winckelmann sur l'art antique (1815).

Le comte JEAN Potocki, né en 1761, fut un des historiens slaves les plus remarquables, quoique fort paradoxal. De bonne heure, cette branche des études l'attira. Il s'y prépara en étudiant les langues orientales et en visitant tous les pays habités par les Slaves, depuis la Poméranie jusqu'à Kiakhita. Nous avons parlé de cette dernière partie du voyage aux art. GOLOVKINE et KLAPROTCH. Il visita aussi le Caire. Il s'établit ensuite à Péters-

(\*) Dans l'art. auquel on renvoie, une faute d'impression a défiguré le nom de Rzewuski en *Rzewuski*. S.

long, et y resta jusqu'en 1812; puis il partit pour la Podolie et la Volynie, où il mourut (à Oladowka), le 12 déc. 1816. Ses principaux ouvrages sont un *Voyage en Turquie et en Égypte* (Vars., 1788, un *Essai sur l'histoire universelle et Recherches sur la Sarmatie* 1789, 4 vol.), une *Histoire primitive des peuples de la Russie* (Petersb., 1802). Comme recueils de matériaux, ses ouvrages ne sont pas sans importance. Ils n'ont été tirés chacun qu'à 100 exemplaires; mais le dernier a été reproduit par Klaproth, son compagnon de voyage en Asie, avec le *Voyage dans les steppes d'Astrakhan et du Caucase*, Paris, 1829, 2 vol. in-8°. Ce savant a donné le nom du comte, son bienfaiteur, à un archipel de la mer Jaune (voy. ce mot), qu'il avait trouvé dans les cartes chinoises. C. L.

**POTOSI**, ville péruvienne aujourd'hui comprise dans la république de Bolivie (voy. T. III, p. 654 et 655), autrefois le chef-lieu de l'intendance du même nom dans la vice-royauté espagnole de la Plata. Située à plus de 4,300<sup>m</sup> au-dessus du niveau de la mer, sur le flanc méridional du mont Cerro de Potosi, dont la cime, qui s'élève à une hauteur de 5,327<sup>m</sup>, présente le cratère d'un volcan éteint, cette ville, fondée en 1547, a eu autrefois jusqu'à 150,000 hab.; mais elle n'en a plus guère que 12,000 aujourd'hui. Ses environs sont arides: ses mines d'argent, si célèbres jadis, qui s'étendent dans un cercle de 6 lieues alentour, font valoir sa richesse. D'après M. de Humboldt, ces mines ont fourni, depuis leur découverte jusqu'en 1789, la quantité énorme de 107,736,299 marcs d'argent; de 1544 à 1820, leur rapport a été évalué à plus de 5 milliards de fr. Cette exploitation avait attiré un grand nombre d'indiens et d'étrangers à Potosi; mais depuis que les mines ne sont plus que d'un très faible rapport, le nombre des habitants décroît rapidement. C. L.

**POT-POURRI**, nom qu'on a d'abord donné à un ragout composé de différentes sortes de viandes et de légumes, assaisonnés et cuits ensemble, et qu'on faisait pour ainsi dire pourrir à l'usage de cuisson (voy. OLLA PODRIDA).

Ce *salmigondis* était servi sur la table dans le pot même où il avait cuit. Ensuite on a appliqué ce terme à un vase renfermant diverses sortes de fleurs ou d'herbes aromatiques, avec des clous de girofle, des sels et du vinaigre, destiné à parfumer les chambres. Au figuré, ce nom se donne à tout mélange sans choix, et c'est dans ce sens qu'il s'applique à tout ouvrage d'esprit composé de plusieurs morceaux sans liaison et sans ordre, à une pièce de musique instrumentale ou vocale formée de morceaux connus, mais unis par le seul caprice de l'auteur. Il se dit aussi surtout d'une chanson dont les divers couplets sont sur des airs différents. Z.

**POTSDAM**, ville de Prusse, résidence du roi, chef-lieu d'un district de gouvernement ou régence de la province de Brandebourg, etc., est située sur le Havel, à 4 milles de Berlin. C'est, après cette capitale, la plus belle ville de la monarchie; mais elle est déserte malgré ses 34,000 habitants. Elle se compose de deux parties principales, la vieille et la nouvelle ville, et de quatre faubourgs. Frédéric-Guillaume I et II, et surtout le grand Frédéric, ont dépensé des sommes considérables pour son embellissement. On y remarque sur le vieux marché, entouré de beaux édifices, un obélisque en marbre rouge et blanc. Le château royal, dans la vieille ville, commencé par le grand électeur et terminé par Frédéric-le-Grand, est un bâtiment magnifique. Il forme un carré oblong à 3 étages. Sa façade principale est tournée vers le jardin et le Havel, que l'on passe sur un beau pont de 600 pieds de longueur, achevé en 1825. Deux riches péristyles, formés l'un de 20, l'autre de 32 colonnes d'ordre corinthien relevées par des groupes et des statues, rehaussent l'aspect de cette demeure royale. L'hôtel-de-ville de Potsdam a été érigé, en 1754, par Frédéric II, sur le modèle de celui d'Amsterdam. Le caveau où reposent les restes du grand roi et de son prédécesseur, se trouve dans l'église de la Cour et de la garnison. L'église du Saint-Esprit a une belle et haute tour. La maison des orphelins militaires entretient 600 de ces enfants et fournit à l'éducation de 2,000 autres fils de mili-

taires hors de l'établissement. La porte de Brandebourg est une espèce d'arc de triomphe imité de celui de Trajan.

Potsdam possède un grand nombre d'établissements d'instruction et de bienfaisance, une manufacture d'armes à feu et quelques fabriques. On y trouve le château de *Sans-Souci*, séjour favori de Frédéric II, le *Château-Neuf* et le *Palais de marbre*, maisons royales avec de beaux jardins, ainsi que la charmante île des Paons (*Pfaueninsel*), dans un lac, avec une autre maison de plaisance qui faisait les délices de la reine Louise. CH. V.

**POTTER (PAUL)**, peintre et graveur hollandais, naquit à Enkhuisen, en 1625, et mourut à Amsterdam, le 15 janv. 1654.

Élève de son père, Pierre Potter, il vint s'établir à La Haye, et se vit bientôt accablé de commandes; mais l'envie l'obligea de quitter cette ville. Son assiduité au travail abrégé ses jours. Il excellait dans le paysage, où il occupe un des premiers rangs; mais il est surtout célèbre comme peintre d'animaux. Parmi ses chefs-d'œuvre, on cite : un *Taureau de grandeur naturelle conduit par un berger* (estimé 400,000 fr. sur les inventaires du musée), qui a mérité à Potter le surnom de *Raphaël des animaux*. Le Louvre a possédé ce tableau, qui a été rendu en 1815 au roi des Pays-Bas. La *Vache qui pisse*, autrefois comprise dans la collection de la Malmaison, a été achetée par l'empereur Alexandre : on la voit à l'Ermitage de Saint-Petersbourg. Le même musée possède encore *Un chasseur devant un cabaret*. Il existe de Paul Potter deux petits tableaux au musée du Louvre. Z.

**POTTER (LOUIS-JOSEPH-ANTOINE DE)**, un des chefs du parti républicain en Belgique, est né à Bruges, le 26 avril 1786. Pendant un séjour à Rome et en Toscane, il recueillit des matériaux pour les ouvrages qu'il acheva depuis son retour à Bruxelles, en 1817. Il s'est fait connaître par son *Esprit de l'Église*, et par d'autres attaques contre le Saint-Siège et l'Église catholique; la *Vie de Scipion de Ricci* (Brux., 1825, 3 vol. in-8°) fit surtout beaucoup de bruit. M. de Potter travailla aussi à plusieurs feuilles politiques. Quoique lié avec différents ministres

du royaume des Pays-Bas, il ne parvint à aucun poste important. A la fin, il se mit à la tête d'une société à laquelle appartenaient les principaux collaborateurs du *Courrier des Pays-Bas*, et il commença à faire de l'opposition contre le gouvernement, en 1828. Deux articles énergiques dans le *Courrier*, dirigés contre la loi exceptionnelle qui donnait aux ministres le pouvoir de punir arbitrairement les auteurs de libelles, et contre le bannissement de deux jeunes Français qui publiaient un journal trop indépendant, lui attirèrent un emprisonnement de 18 mois et une amende de 1,000 florins. M. de Potter, qui jusque-là avait été un adversaire déclaré de l'Église, écrivit alors dans le sens politique du parti catholique anti-hollandais, et se mit à la tête de l'union dite des républicains ou du parti philosophique et des catholiques. Son *Projet d'association pour réaliser les libertés écrites dans la loi fondamentale des Pays-Bas*, publié par le *Courrier*, le fit condamner à 8 ans d'exil (voy. T. III, p. 269), le 30 avril 1830. Il alla s'établir à Lausanne, et le 2 août il écrivit d'Aix-la-Chapelle au roi des Pays-Bas une lettre dans laquelle il lui donnait le conseil de profiter de la leçon des journées de Juillet en France et de prévenir la perte de la Belgique pendant qu'il en était temps encore. Lors de la révolution de septembre, M. de Potter se rendit de Paris à Lille, et, sur la nouvelle de la victoire du peuple, il courut en hâte à Bruxelles. Aussitôt après son arrivée (27 sept.), il fut nommé membre du gouvernement provisoire (T. III, p. 272). Dans le comité central, il proposa une nouvelle constitution, et lorsque, le 10 nov., se réunit le congrès national, il parla avec chaleur, mais en vain, pour la création d'une république sous un président. La majorité des membres du gouvernement provisoire se décida, contre son opinion, à remettre ses pouvoirs aux mains du congrès national; alors il donna sa démission, le 13 nov. 1830, et, comme elle fut accueillie avec indifférence, il se rendit bientôt après à Paris. Avant l'élection du régent belge, il retourna à Bruxelles, mais quand elle fut décidée il revint à Paris. Il a publié

dans cette ville un ouvrage étendu et plein de recherches, mais qui a fait peu de sensation, sous le titre d'*Histoire philologique, politique et critique du christianisme depuis Jésus-Christ jusqu'à au XIX<sup>e</sup> siècle* (1836-37, 8 vol. in-8°). L'auteur n'a pas reparu sur la scène politique.

C. L.

**POU** (*pediculus*), insecte aptère, de l'ordre des parasites (*voy.*), et dont le corps déprimé, ovalaire, presque transparent, est muni de 6 pattes terminées par des ongles ou des crochets très forts. La bouche est formée d'un petit mameçon en forme de trompe, renfermant le suçoir à l'aide duquel ils pompent le sang, après avoir percé la peau au moyen d'un aiguillon que l'animal porte à l'extrémité du ventre. Les œufs (*lentes*) éclosent au bout de 5 à 6 jours; les petits changent plusieurs fois de peau; cependant telle est la rapidité de leur croissance, qu'au bout de 10 jours ils ont atteint tout leur développement. Ces insectes pondent un nombre si considérable d'œufs que deux individus suffiraient, selon le calcul qu'on en a fait, pour produire, au bout de 2 mois, 18,000 de ces parasites. Cette fécondité extraordinaire, jointe à des habitudes de malpropreté, explique suffisamment le développement de la *phthiriasis*, ou *maladie pédiculaire* dont l'intensité est quelquefois assez grande pour amener un dépérissement mortel. Trois espèces de ce genre sont propres à l'homme. On prétend que certaines peuplades d'Afrique mangent avec délices ces dégoûtants parasites, contre le développement desquels le meilleur remède est, après les soins de propreté, l'emploi d'une pommade mercurielle.

C. S-TE.

**POUCE** (anat., métrol.), *voy.* DOIGT, PIED, etc. — Pour ce qu'on nomme *pouce fontainier*, *voy.* FONTAINE.

**POUDING**, *voy.* PUDDING.

**POUDINGUE** (de l'anglais *pudding stone*), substance minérale dont l'aspect rappelle le *plum-pudding* (*voy.*). C'est un assemblage de cailloux roulés agglutinés par un ciment naturel. On en trouve dans presque toutes les vallées où coulent les rivières. Les variétés de cette substance sont nombreuses. Le ciment est

siliceux ou calcaire, et le galet offre tant de modifications qu'il est impossible d'assigner aux poudingues une composition générale. Les plus curieux et aussi les plus rares se rencontrent dans le comté d'Herford en Angleterre. Le noyau de cette variété présente au poli des couleurs vives; le volume des cailloux qu'il contient ne dépasse jamais celui d'une noix; et les fragments qu'on en trouve n'ont jamais plus de quelques pouces de diamètre, ce qui ne les rend propres qu'à la fabrication d'objets de faible dimension. Assez souvent les petits cailloux présentent des couches concentriques; ce qui fait présumer que ce n'est pas au frottement qu'ils doivent leur forme presque toujours arrondie. Les poudingues se réunissent quelquefois et forment de véritables murailles. Sur les côtes occidentales de l'Écosse, il en existe une qui a 200 pieds de haut sur 60 de large. X.

**POUDRE**, poussière, petites particules de terre desséchée ou de substance broyée, pilée. Nous n'avons à nous occuper ici que de cette poussière inflammable et explosible qui sert à lancer les projectiles à la guerre, en ajoutant un mot sur la préparation d'amidon qu'on emploie pour l'entretien de la chevelure.

*Poudre à canon.* Ce nom s'applique indistinctement aux poudres employées pour les armes à feu soit de guerre, soit de chasse, et à celles dont on fait usage pour le service des mines, dans la pyrotechnie, etc. C'est un mélange de nitre ou salpêtre, de soufre et de charbon (*voy.* ces mots). On en fabrique de trois espèces, distinguées par les différentes proportions suivant lesquelles ces matières premières entrent dans leur composition. La grosseur du grain établit en outre des différences de qualité dans chacune de ces espèces. Dans toutes, la qualité des matières premières exerce une grande influence sur celle du produit: ces matières doivent donc être préparées avec soin. Si le salpêtre n'était pas aussi complètement purifié que possible, les sels qui l'accompagnent altéreraient les propriétés de la poudre, soit en attirant l'humidité de l'air, soit en diminuant sa combustibilité. Obtenu à l'état de poudre cristalline par l'agitation dans les *cristallisoirs* de

la dissolution qui en est saturée, il est ensuite lavé et tamisé. Le soufre est extrait par distillation du soufre brut du commerce. Mais c'est principalement du mode de préparation du charbon que dépend la qualité de la poudre. Les bois de coudrier, de bourdaine, de peuplier, d'aulne, de tilleul et de saule fournissent les charbons employés pour cette fabrication. On les obtient, soit par distillation, dans des cylindres en fonte accouplés dans les fourneaux, soit à l'étouffé, dans des chaudières enfoncées en terre. Ils sont ensuite triés à la main.

La poudre se fabriquait autrefois à l'aide de moulins à pilons. Ce procédé a été en grande partie abandonné, et remplacé par celui des meules et laminaires, actuellement adopté dans les principales *poudreries*. Les matières premières pulvérisées se mélangent dans une tonne en cuir, contenant des gobilles de bronze, et qu'on fait tourner au moyen d'une roue hydraulique. Au bout de 12 heures, le mélange étant fait, on l'arrose légèrement d'eau, et on le porte sous un système de meules très pesantes, qui le compriment dans une auge circulaire, et en forment une galette ou lame de pâte, dense et assez dure pour être concassée avec un marteau de bois. La matière est portée dans cet état au *grenoir*. L'opération du grenage se fait sur un crible en peau, à l'aide d'un disque en bois qui écrase la matière et la brise contre les parois du crible : ce crible repose sur un châssis auquel une roue hydraulique imprime un mouvement convenable de rotation. Après avoir passé successivement par plusieurs cribles et tamis, dont le fond est garni d'une toile en crin qui retient le grain et laisse passer le poussier, les poudres grenées sont séchées soit au soleil, soit au moyen d'air chaud introduit dans la partie inférieure d'un séchoir clos, et traversant les couches de poudre étendues sur des étoffes de laine qui reposent sur des grillages. Les séchoirs sont maintenant chauffés à la vapeur d'eau.

Le produit fabriqué doit être renfermé dans des vases bien clos. On se sert à cet effet de barils pouvant contenir 50 kilogr., et dans lesquels la poudre est mise en sac, si elle n'est pas destinée à être

employée immédiatement. La poudre perfine se met en gargousses d'un kil ou d'un demi-kilogr. ; ces gargousses en papier, et quelquefois revêtues à l'intérieur d'une feuille d'étain. Les poudres avant d'être livrées à la consommation sont soumises à certaines épreuves. Le grain doit être égal, dur, et exempt de poussier ; mais leur force surtout est mesurée et vérifiée avec soin (*voy. ÉPROUVETTE*).

La fabrication de la poudre, en France, appartient exclusivement au gouvernement, et est confiée à l'administration des poudres et salpêtres. On la conserve ensuite dans des *poudrières*.

On nomme poudre *fulminante* ce qui détonne par le frottement, par le choc ou par la chaleur. On l'emploie pour amorcer des fusils à percussion (*voy. XI, p. 786*). On s'était d'abord servi de chlorate (*voy.*) de potasse, maintenant on mêle une partie d'argent ou de mercure fulminant (*voy. ARGENT VULCANANT, BERTHOLLET, etc.*) avec trois parties de poussier de poudre ; on humecte ce mélange avec de l'eau légèrement gommée, et on forme ainsi de petits grains qu'on laisse bien sécher avant d'en faire usage.

L'époque de l'invention de la poudre est encore incertaine. Les Chinois passent pour l'avoir connue plusieurs siècles avant notre ère ; mais le fait n'est pas suffisamment établi. On a prétendu aussi que le moine Roger Bacon (*voy.*) était le véritable inventeur de la poudre ; mais le passage de ses œuvres qui a donné lieu à cette supposition paraît se rapporter uniquement à la poudre fulminante. Avant lui, au 1<sup>er</sup> siècle, Marcus Gracchus, dans son *Liber ignium ad comburendos hostes* (impr. à Paris en 1805), parle déjà d'un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon ; et les Boulgares et les Grecs du Bas Empire avaient, vers la même époque, des *siphons* ressemblant beaucoup à nos fusils. Suivant quelques auteurs, la poudre, dont il est fait mention, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, par un auteur arabe de la collection de l'Escurial, fut introduite en Europe par les Maures. Il est certain que son application aux armes de guerre fut connue dans la pe-



partie du xiv<sup>e</sup> siècle, et, à la bataille de Crécy, en 1346, Édouard III avait des canons à feu dans son armée. C'est donc par là qu'on a fait honneur de cette invention à l'Allemand Berthold Schwarz. Mais, si tel n'est pas le cas, elle a eu des résultats importants : elle a changé l'art de la guerre, et a fait connaître la face du monde.

**POUDRE POUR LES CHEVEUX.** Des éléments de l'antiquité se couvraient, dit-on, de poudre d'or ; les modernes ont découvert un plus économique de saupoudrer les cheveux de farine d'amidon. Cette poudre moderne remonte au moins à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, car il en est fait mention dans le *Journal de l'Étoile*, sous l'année 1564, par trois religieuses, frisées et poudrées, qui se promenaient dans cet état les rues de Paris. La poudre, qui fut dans toute sa splendeur sous les règnes de Louis XV et Louis XVI, a disparu presque entièrement avec les perruques, et ne se retrouve guère aujourd'hui qu'au théâtre dans la tête de quelques vieillards. Vers la fin du siècle dernier, un impôt fut mis sur la poudre sur cet article de luxe : les seigneurs trouvèrent alors de bon compte de quitter la poudre et de la faire brûler à leurs valets. A. B.

**POUDRES (CONJURATION DES),** voy. les articles I<sup>er</sup>, T. XV, p. 230.

**POUDRETTÉ,** poussière obtenue par la décomposition des matières fécales séchées, des urines, et qui jouit de qualités diverses, tantôt comme engrais (voy.).

**POUGATCHEF (ÉMILIEN),** imposant, se faisant passer pour Pierre III, mort en 1762, joua en Russie un rôle important mais de courte durée. Fils d'un Cosaque, il naquit, en 1726, dans un village du pays de la milice du Don, non loin de Tcherkask. La guerre et la rapine le firent connaître dès sa jeunesse, et bientôt il devint le chef d'une bande. Pendant la guerre russo-turque, il prit du service dans l'armée russe ; puis, passant dans l'armée turque, il alla combattre les Russes, et se trouva, en 1770, au siège de Belgrade. De retour dans sa patrie, il chercha à faire maître parmi ses compatriotes, et fut le chef d'une révolte ; mais sa conduite fut telle que le fit reléguer à Maikowka sur le Caucase, d'où il fut envoyé en prison à Astrakhan. Cependant il recouvra sa liber-

té, et se rendit alors dans une contrée plus à l'est. Il s'établit près des Cosaques du fort Iaitzkoï, et comme il y trouva beaucoup d'hommes de sa trempe, turbulents et résolus, il conçut le projet bizarre de se faire passer pour le défunt empereur, avec qui on lui trouvait de la ressemblance. Ses partisans répandirent le bruit qu'on avait sur le lit de mort substitué à Pierre III un soldat qui lui ressemblait ; mais que l'empereur s'était enfui à l'aide d'un déguisement, et qu'après avoir longtemps erré çà et là, il avait reparu parmi ses fidèles Cosaques, avec l'assistance de qui il espérait recouvrer sa couronne. La révolte éclata en août 1773, dans cette contrée depuis longtemps agitée. Pougatchef publia un manifeste au nom de Pierre III. Neuf hommes composaient d'abord tout son parti ; mais, dès le mois de septembre, il s'augmenta jusqu'à 300. Partout on voyait se joindre à lui les paysans, à qui il promettait appui et vengeance contre l'oppression de la noblesse. Sa troupe se grossit de 500 déserteurs de la forteresse d'Iaitzkoï, et bientôt les Raskolniks (voy.), sectaires si nombreux parmi les Cosaques, affluèrent vers lui. Il s'empara de plusieurs forts, se livra à d'horribles cruautés, et lorsqu'il se vit à la tête de 5,000 hommes et de 36 canons, il poussa l'audace jusqu'à assiéger, mais en vain, la forteresse d'Orenbourg. Cependant le nombre de ses partisans grossissait toujours. Les Baschkirs, les Votiaks, une multitude de Tatars, etc., accoururent se ranger sous ses drapeaux. A la fin, il parvint à s'emparer de Kasan ; puis, en passant le Volga, il se rapprocha du centre de l'empire. Plusieurs détachements de troupes furent alors envoyés à sa rencontre ; le chemin de Moscou lui fut coupé, mais il s'empara de Saratof. Il était alors à la tête de 20,000 hommes. Néanmoins le colonel Michelson lui livra avec succès plusieurs combats, le traqua longtemps et finit par le cerner complètement. Abandonné et trahi par ses partisans, Pougatchef fut livré enchaîné au général Souvorof, et, le 10 (21) janv. 1775, il fut exécuté à Moscou avec les principaux auteurs de la rébellion : ce fut, dit-on, la seule application de la peine de mort qui

eut lieu sous le règne de Catherine II (voy.).\* Telle fut la fin de cette révolte, qui ne put être domptée qu'après une campagne des plus sanglantes. Si la prudence de Pougatchef avait égalé sa bravoure et sa résolution, on ne sait quel résultat eût pu amener ce terrible épisode de l'histoire de Russie au dernier siècle. Pougatchef a eu pour historien le célèbre Pouschkine (voy. plus loin). C. L. m.

**POUILLE**, voy. APULIE, NAPLES, etc.

**POULE**, femelle du coq (voy.), dont elle diffère par une moindre taille, par un plumage moins brillant, par le moindre développement de la crête et de l'ergot, et des ouvertures supérieures de la queue. Sa voix est aussi moins forte. Les poules sont remarquables par leur fécondité; elles pondent toute l'année (lors même qu'elles n'ont pas de coq), excepté pendant la mue, qui dure d'ordinaire 5 à 6 semaines. Dans nos pays, elles ne donnent qu'un œuf (voy.) tous les jours ou même tous les deux ou trois jours; mais dans les pays méridionaux, lorsqu'on les soigne bien, elles peuvent pondre un œuf ou deux tous les jours. On peut même doubler la ponte en hiver, en plaçant le poulailler près d'un four, et en nourrissant les poules d'aliments substantiels et chauds, pour lesquels elles ont un goût prononcé. Après avoir pondu un certain nombre d'œufs elles manifestent, par un cri particulier, le désir de couver. On leur laisse ordinairement alors une douzaine d'œufs que l'on place dans une espèce de nid garni de paille, en un lieu écarté. Après l'incubation (voy.), qui dure 21 jours, le petit poulet brise sa coquille et va dès le lendemain à la recherche de sa nourriture, sous la conduite de la mère, qui lui prodigue les soins les plus assidus. On peut aussi faire éclore les œufs à l'aide d'une chaleur artificielle. Il est presque superflu de dire que ceux qui sont pondus en l'absence du coq restent stériles. La fécondité des poules n'est guère que de 4 ans. Quant aux *poussins*, on peut, au bout de 18 jours, lorsque leur duvet s'est changé en plume, les laisser vaguer librement : ce sont des *poulets* qui n'ont plus besoin

(\*) On a vu dans une note de l'art. PRINCE, ce qu'on doit penser de cette assertion. S.

que d'une nourriture abondante, si on les voue à l'engrais. Pour rendre la chair des poules plus délicate, on leur enlève les oaires; ce sont alors des *poulardes* (voy. CHAPON). Le *poulailler* est l'endroit où les poules peuvent s'abriter (voy. BASSIN-COUR).

On donne encore le nom de *poules* à différentes espèces d'oiseaux. Nous avons parlé de la *poule d'Afrique* à l'art. PIRTADE, et de la poule de bois au mot GRILINOTE; il ne nous reste qu'à ajouter quelques lignes sur la *poule d'eau*.

Ces oiseaux échassiers se distinguent de leurs congénères et particulièrement des râles avec lesquels ils offrent beaucoup de ressemblance, par de longs doigts, bordés d'une membrane étroite. Ils ont une plaque frontale comme les foulques, le bec conique, plus court que la tête, légèrement courbé à la pointe de la mandibule supérieure. Leur vol n'est ni élevé ni soutenu. Comme ils nagent et plongent très bien, on les voit plus souvent sur l'eau qu'à terre: cependant ils courent rapidement. Cachés pendant le jour dans les roseaux, c'est surtout le soir et la nuit qu'ils vont à la chasse des insectes et des petits reptiles dont ils se nourrissent. Leur nid est composé de joncs grossièrement entrelacés, et que la mère recouvre de brins d'herbe, lorsqu'elle est obligée de s'éloigner un instant de sa couvée. Les petits courent aussitôt éclos. Nous avons abondamment en France, dans les marais, la *poule d'eau commune*, d'un brun foncé en dessus, d'un gris d'ardoise en dessous, avec du blanc aux cuisses, au ventre et au bord de l'aile. Sa chair est d'assez bon goût. La *poule sultane*, belle espèce du midi de l'Europe, et que les Romains et les Grecs apprivoisaient pour la placer dans leurs palais comme objet d'ornement, se reconnaît à son plumage d'un bleu turquoise autour du cou, d'un bleu foncé sur le dos et sur le ventre, avec du blanc à la queue, et une plaque frontale d'un rouge vif.

C. S. T. R.

**POULIAS**, voy. INDE (T. XIV p. 591) et CASTES.

**POULIE**. Cette machine, qui sert à élever les fardeaux, est une sorte de roue mobile sur un axe et creusée en gorge à

urbe pour recevoir une chaîne. Il y a des poulies en bois; métal. Leur axe est supporté par un anneau de fer recourbé que l'on appelle *spéc.* On distingue deux sortes, la poulie *fixe* et la poulie *mobile*. La première est celle dont la chaîne par un point fixe; la seconde est le fardeau à élever est attaché à l'axe. Dans la poulie fixe, la puissance agit à l'extrémité de la corde, et sa direction, doit être opposée à la résistance pour lui faire équilibre. La poulie mobile, en supposant qu'elle l'entoure attachée par ses deux extrémités, on démontre que la puissance appliquée à l'extrémité peut vaincre une résistance. La poulie est principalement employée quand il y en a plusieurs réunies, et cette réunion fournit l'élever des fardeaux énormes avec une petite puissance. Une machine composée de plusieurs poulies dans la même chaîne s'appelle *treuil* ordinairement une machine avec une manivelle fixe, en fait même corde passe par toutes les poulies. On démontre alors que la puissance doit être égale à la résistance (pour soulever) divisée par le nombre des cordons qui aboutissent à la manivelle; mais la résistance des cordes, le poids des axes, le propre poids des cordes, etc., modifient ces conditions d'équilibre. L. L.

**PENANG**, voy. GALLES (*île de*).

**PULSATION** (du latin *pulsio*) est l'impulsion donnée au sang par le cœur. On ne se fait sentir dans les artères superficielles jusqu'à leurs dernières ramifications. Bien avant la découverte de la circulation (voy.), ce phénomène a été remarqué, et on en avait tiré des inductions relativement faibles dès le temps d'Hippocrate. Ce n'est surtout au XVII<sup>e</sup> siècle que les médecins commencèrent à lui donner toute l'attention et à vouloir en faire la base de la médecine. C'est vrai, c'est que le pouls fournit l'indication de l'état du cœur, mais ne suffit pas d'ailleurs pour dis-

poser de l'examen direct de cet organe.

On peut tâter le pouls partout où une artère se trouve à la fois placée sous la peau et sur un os capable de fournir un point d'appui au doigt qui la presse. C'est au poignet que ces conditions se trouvent réunies le plus commodément et qu'on a coutume de faire cette exploration. On tâte le pouls de la main droite au bras gauche et réciproquement, le doigt indicateur étant placé au point de flexion du poignet, vers le bord externe de l'avant-bras, les trois autres doigts à la suite. Lorsque la main est ainsi posée, on compte, au moyen d'une montre à secondes, le nombre des *pulsations*, qui est, comme on sait, d'environ 60 par minute chez un adulte bien portant, moindre dans l'âge avancé, de plus en plus considérable à mesure qu'on se rapproche de l'époque de la naissance. Outre le nombre des pulsations, on doit encore constater si elles sont régulières, quel degré de plénitude et de résistance présente l'artère, son rapport avec les battements du cœur et avec les mouvements de la respiration, en un mot toutes les modifications que peut offrir le pouls comparé au type normal dont nous venons de parler; sans oublier néanmoins que ce type n'est pas unique et qu'indépendamment de l'âge, le sexe, le tempérament, la constitution et même des dispositions tout-à-fait individuelles, dont il faut tenir compte, peuvent aussi susciter de notables variétés.

Considéré isolément, l'examen du pouls n'aurait assurément pas la valeur qu'on a prétendu lui attribuer et que le public semble lui accorder encore, car c'est une pratique obligée de toute visite du médecin. Mais en même temps celui-ci constate la température de la peau, son état d'humidité ou de sécheresse, apprécie l'aspect général du malade et recueille une foule de renseignements qui lui servent à établir son diagnostic et son pronostic. Ce n'est pas cependant que certains états du pouls ne soient de nature à donner quelques lumières sur les phénomènes critiques prêts à se manifester: ainsi le pouls *dicrote* ou rebondissant pourra annoncer les hémorragies nasales; la disparité entre le pouls et les bat-

tements du cœur, de même qu'entre le pouls de l'un et l'autre bras, signalera les affections du cœur et des gros vaisseaux. Dans ce dernier cas et dans les affections graves du système nerveux, le pouls est souvent intermittent; enfin il devient insensible dans la syncope et à la fin de l'agonie. F. R.

**POUMONS** (*pulmo*, πνεύμων, de πνέω, je souffle, je respire). Organe essentiel de la respiration, les poumons sont divisés en deux parties distinctes, et remplissent avec le cœur et divers autres organes la cavité de la poitrine. Formés par les bronches (voy. tous ces mots) et leurs nombreuses divisions, par les artères et les veines pulmonaires, des nerfs, des vaisseaux lymphatiques, du tissu cellulaire lamelleux qui unit entre eux ces nombreux éléments organiques, ils constituent un appareil d'une structure spongieuse, dans lequel l'air pénètre à chaque mouvement d'inspiration, et dont le même fluide modifié s'échappe sous l'influence du mouvement contraire ou d'expiration. La fonction dont les poumons sont chargés est une des plus importantes de la vie : nous en traiterons au mot RESPIRATION. M. S.-R.

**POUPE** (*puppis*), arrière du navire. Voy. VAISSEAU.

**POURPRE** (*purpura*). Ce nom, donné par les anciens à une matière colorante employée pour la teinture, a été appliqué depuis Lamarck à un genre de mollusques gastéropodes (voy.), voisins des buccins et des rochers, à cause de la propriété dont ils jouissent de sécréter une liqueur purpurine, contenue dans une sorte de vessie placée près de l'estomac. Au reste, cette propriété ne leur est pas exclusivement propre : beaucoup de murex, de janthines, etc., sont aussi dans ce cas; et l'on ne saurait dire quelles furent les espèces spécialement employées par les anciens pour leur teinture en pourpre, le secret même de cette industrie s'étant perdu depuis la découverte de la cochenille (voy.). Cependant la *pourpre des teinturiers* (*purpura lapillus*) a été, dit-on, employée dans quelques pays par les modernes; les habitants de l'Écosse s'en servaient même pour marquer leur linge. Cette substance n'acquiert sa belle cou-

leur que lorsqu'elle est étendue et exposée au contact de l'air. Ces mollusques sur les rivages de part des mers, surtout dans celle de leur coquille est ovulaire, é plus souvent tuberculeuse, m opercule, et distincte de celle de par l'aplatissement de la colu par un petit canal légèrement non saillant, que l'on voit des chancrure destinée au siphon toire. L'art de préparer la pour origine fort ancienne, puisque fit usage pour les habits du gra et les ornements du tabernacle. faisaient honneur de cette inv l'Hercule tyrien. La *pourpre* d plus renommée, se vendait à B lon Pline, 1,000 deniers la livr fait près de 500 fr. de notre La pourpre dite de *Tarente* lette. (

**POURPRE** (méd.), sorte d'e offrant sur la peau de petites ta près nettement circonscrites. V TRÈMES.

**POURRITURE**, voy. P TION, FERMENTATION, etc.

**POURVOI**, voy. CASSIATION  
**POUSCHKINE** (ALEXANI GHÉIÉVITCH), le plus grand pcrivain le plus fécond de la descendait d'une ancienne fi bofars\*. Il naquit le 26 mai Pskof, dans la Russie septentr reçut son éducation au lycée de Celo. Dès sa première jeunesse lité brillante de son esprit lui réputation qui ne tarda point à tifiée par les essais dans lesquel kine préludait à des composit importantes. *Rouslan et Ludmi* fut le premier de ces romans e la trace des études étrangères é à retrouver, mais aussi où l'c qui, plus tard, devait donner à l Pouschkine un attrait si puisa nonçait déjà par le choix du moins que par l'habileté avec la traditions nationales de la viei

(\*) Son teint, dit M. Kœnig, annoe liage de sang maure ou nègre. En eff avait épousé la fille d'Anatol, le lav Pierre-le-Grand.

étaient tissées dans la trame légère de l'invention. Le *Prisonnier du Caucase* (1824) est un récit d'une facture plus sérieuse. La peinture des mœurs demi-sauvages, mais chevaleresques, de ces montagnards qui, maintenant encore, luttent avec intrépidité contre les meilleures troupes de l'empire Russe, frappa vivement l'attention; la satire mordante du *Graf Nouline* (comte Zéro) piqua la curiosité; la verve tragique que Pouschkine déploya dans le récit des *Brigands*, le chaleur patriotique avec laquelle il célébra le grand triomphe national de *Poltava*, accrurent la réputation de l'écrivain que, dès lors, on commençait à mettre au premier rang parmi les maîtres de la lyre russe.

Cependant l'existence du jeune poète avait été troublée par les passions qui accompagnent d'ordinaire une nature ardente et fière; il s'abandonnait à l'attrait du plaisir, à l'entraînement du jeu, à l'usage d'une verve satirique qui lui était de dangereux ennemis. Les idées généreuses, mais irréfléchies et certainement inapplicables à l'état social de la Russie, idées qu'il développait avec éclat dans la conversation et qui perçaient dans ses premiers ouvrages, lui valurent une disgrâce dont son talent a beaucoup profité. Vers 1820, Pouschkine fut envoyé à Odessa pour y remplir un emploi qui ne le fixa cependant pas dans cette ville, mais qui le retint pendant plusieurs années dans les limites du gouvernement général de la Nouvelle-Russie. La nature gauchoise de ces contrées, les vestiges de la somptuosité musulmane qui subsistent à Baktchi-Sarai et près de l'antique Théodosie, le spectacle de villes écloses de la veille sous le soleil d'une civilisation hâtée, l'opposition pacifique et le contraste vraiment poétique de peuples à différents de races, de religions, de mœurs et d'institutions civiles, prospérant et s'agitant sur un même sol : tels furent les matériaux abondants et nouveaux dans lesquels Pouschkine puisa largement pour la continuation de ses travaux. Le cadre si pittoresque des *Tziganes* (Bobémiens) s'était offert à ses yeux dans les steppes de la Bessarabie; l'anecdote touchante de la *Fontaine de Bak-*

*tchi-Sarai* lui fut racontée par les gardiens du harem désert des Ghirai\*. Les premiers chants d'*Eugène Onéghine* furent composés pendant le séjour d'Odessa, et l'impression qu'ils produisirent sur le public russe était sans exemple dans les fastes littéraires de ce pays. On ne peut guère comparer ce poème qu'au *Don Juan* de lord Byron (voy.). Il renferme le miroir fidèle de la vie russe dans les classes supérieures de la société; le mélange de gaieté et de mélancolie, de malice cruelle et de touchante indulgence, de négligence et de verve, qui se soutient et se renouvelle dans tout le cours de cette longue composition (car Pouschkine a poussé les aventures de son héros jusqu'au terme d'un VIII<sup>e</sup> chant), font d'*Onéghine* le monument le plus attachant de la poésie russe, et lui vaudront, dans la postérité, une importance sérieuse comme tableau très exact de mœurs qui déjà commencent à subir de notables altérations. La figure de Tatiana, qui domine de sa grâce molle et candide toute cette galerie de portraits, n'a rien à craindre de la comparaison avec les plus suaves créations de Shakspeare et de W. Scott. Jamais inspiration pareille ne fut retrouvée par Pouschkine lui-même; et, d'ailleurs, son génie allait prendre une direction nouvelle, en même temps que sa position venait de changer.

En 1823, il se retira dans sa terre patrimoniale, voisine de Pskof : quelques-uns assurent que ce fut par ordre; il y demeura jusqu'à l'avènement de l'empereur Nicolas. Ce prince rendit aussitôt à Pouschkine la faculté d'habiter à son gré Saint-Petersbourg, Moscou, ou le reste de la monarchie; il lui déclara qu'en outre il n'aurait plus désormais pour ses écrits d'autre censeur que la personne même de son souverain. Pouschkine s'attacha, en 1828, comme volontaire, à l'expédition du feldmaréchal Paskévitch (voy.) dans la Turquie asiatique : il vit en soldat et en poète la Géorgie, l'Arménie, les populations nomades et sédentaires du vénérable Orient. Depuis son retour d'Erzeroum, il ne s'éloigna plus guère de Saint-Petersbourg, où le retenaient les études auxquelles il se livrait. Il était devenu historiographe de la couronne, et

(\*) Khans héréditaires de Crimée.

son ardeur patriotique, qui l'accompagna jusqu'au bout de sa carrière, lui fit reprendre à chaque instant la plume pour célébrer ou défendre sa nation.

Le drame historique de *Boris Godounof* (1831) égale en mérite les tragédies contemporaines de Manzoni. La forme consacrée par Shakespeare est celle que Pouschkine a judicieusement adoptée pour sa pièce, laquelle, toutefois, n'a jamais été destinée à la représentation ; c'est une étude, mais éloquente autant qu'érudite, de l'époque la plus dramatique des fastes de Moscou (voy. nos art. GODOUNOF et FAUX-DÉMÉTRIUS). Pouschkine n'a reculé devant aucune des difficultés de son sujet. Son dialogue est écrit avec une facilité entraînant ; les caractères de Boris, du faux Démétrius, de Chouiski, de Marine, sont peints avec les couleurs les plus vives et les plus vraies. En écrivant ce drame, Pouschkine justifiait hautement le choix qui lui avait imposé, avec la charge d'historiographe, la tâche d'élever enfin à Pierre-le-Grand un monument historique digne de ce fondateur de l'empire Russe.

Cependant la carrière poétique de Pouschkine n'était point encore fermée. Après l'historiette gracieuse de *la Maison de Kolonna*, où les mœurs provinciales de la Grande-Russie sont esquissées de la manière la plus gaie ; après le récit italien d'*Angelo*, écrit en alexandrins avec une pompe dépourvue de raideur, vinrent des compositions lyriques que les connaisseurs préférèrent souvent aux ouvrages de plus longue haleine, et dans lesquelles, effectivement, Pouschkine laisse échapper à flots les trésors de son inspiration, alimentés par une imagination vive encore, et par une sensibilité qui prenait chaque jour plus de développement. On admire surtout dans cette collection, les *Stances à la mer*, la peinture des *Steppes d'Otchakof*, celle de *la Chaîne du Caucase*, qu'il franchit au pied du Kazbek, l'harmonieux sonnet intitulé *Moïa Madonna*, dans lequel, récemment uni à l'une des plus belles et des plus gracieuses personnes de la Russie, le poète exprimait avec une délicatesse exquise le doux bonheur de vœux satisfaits.

La part de Pouschkine comme poète est belle aussi dans la littérature russe. Un vol. de *Nouvelles*, dans lequel on distingue *l'Ouragan (Metel)*, digne de W. Scott par le pathétique des scènes et la simplicité du récit ; *le Maître d'poste*, où l'on retrouve la touche de Fielding ; *le Fabricant de cercueil (Grabovnik)*, qu'on dirait sorti de l'imagination sombre, bizarre, énergique de Hoffmann ; ce volume, avidement lu dans toutes les parties de l'empire, précédait la publication (1835) de *la Révolte de Pougatchef (voy.)*, épisode si remarquable du règne de Catherine II, qui fut pour la première fois exposé avec lucidité dans un style simple et naturel, à l'aide d'une narration large et bien soutenue on y trouve des portraits bien tracés, et surtout une intelligence profonde du caractère fondamental, des dispositions naturelles du peuple russe. Pouschkine le connaissait bien, ce peuple ; et il sympathisait de cœur avec lui. Cette puissante impulsion lui fit reprendre, en 1831, la lyre, que des études plus graves l'avaient engagé à mettre de côté : elle dicta l'ode sur *la Prise de Varsovie*, l'ode aux *Détracteurs de la Russie*, morceaux d'un patriotisme exalté, mais généreux, et dominé après tout par un amour sincère pour l'humanité en général ; c'est principalement dans *le Festin de Pierre I* que Pouschkine s'abandonne pleinement à ce noble sentiment, qui lui suggère les paroles les plus touchantes de réconciliation et de concorde, adressées à toutes les branches de la grande famille slave, divisées par de si anciennes et si déplorables oppositions.

Les dernières années de Pouschkine furent absorbées par les travaux préliminaires auxquels il lui fallut se livrer pour son Histoire projetée de Pierre-le-Grand ; il s'était affectionné à son sujet avec tout l'enthousiasme d'un poète. Un grand changement intérieur s'opéra dans l'âme de l'écrivain : il suivait de sormais sa nouvelle tendance, grave, patriotique ; il s'avancait, par la force de la vérité révélée au génie, vers un haute moralité. Les idées religieuses, auxquelles il avait été trop étranger pendant sa fougueuse jeunesse, se glissaient av

une douce puissance dans son cœur; on en trouva les preuves les plus touchantes, comme les plus brillantes, dans les fragments connus seulement après sa mort, et parmi lesquelles on distingue surtout les strophes esquises intitulées : *Prière (Mokiva)*.

Mais Pouschkine succomba, en février 1837, dans un duel avec son beau-frère, dont le bruit retentit douloureusement par toute l'Europe. Il mourut calme, résigné, fortifié par les secours de la religion, consolé par les assurances généreuses de protection que l'empereur lui fit parvenir pour sa famille, et qui ont été réalisées avec la munificence la plus délicate. La sympathie profonde, et jusqu'alors sans exemple, que le peuple de Saint-Petersbourg fit éclater durant sa longue agonie et lors des funérailles de son poète favori, montra tout à la fois quelle est dans ce pays la force du sentiment vraiment national, et combien Pouschkine avait réussi à s'identifier avec les idées de la puissance intellectuelle, de la renommée littéraire de sa nation.

L'édition complète des œuvres de Pouschkine a paru, en 1837 et ann. suiv., à Saint-Petersbourg, aux frais de la couronne et par les soins de l'illustre ami du poète si prématurément enlevé à la Russie, Vassili Andréievitch Joukofskii (roy.). On les connaît peu en France, si ce n'est par des articles de critique littéraire; car les fragments qui en ont été traduits suffisent à peine pour en donner une idée. Outre l'épisode du 1<sup>er</sup> chant de *Rouslân et Ludmilla*, qu'on trouve dans l'*Anthologie russe* de M. Dupre de Saint-Maur, on ne peut guère citer que *la Fontaine des pleurs*, trad. par M. Chopin (Paris, 1826, in-8°), et quelques *Nouvelles* imprimées dans le recueil intitulé : *Conteurs russes* (1833, 2 vol. in-8°). C<sup>te</sup> A. DE C.

**POUSSIN** (NICOLAS) naquit aux Andelys (Eure), en 1594, d'une famille originaire de Soissons. Son père était noble, mais sans fortune. Le jeune Poussin, pendant le cours de ses études littéraires,

Four, entre autres, un travail intéressant de l'auteur de cet article, sur *Boris Godounof*, dans la *Revue française et étrangère*, 1837, et un grand sur une appréciation de Pouschkine, par M. Varnhagen d'Ense. S.

manifesta son goût pour le dessin, et il y fit des progrès rapides dès qu'il eut obtenu de son père la permission de s'y livrer. Il quitta la Normandie, vers l'âge de 18 ans, pour venir à Paris chercher des maîtres; mais l'art y était alors dans un état de langueur. Poussin prit successivement les leçons de deux peintres dont l'un était sans talent, et l'autre avait seulement quelque habileté dans le portrait. Ayant bientôt reconnu le peu de fruit qu'il pourrait recueillir sous de tels instituteurs, il les quitta au bout de quelques mois. Il avait appris sous eux la manœuvre de l'art, et il n'eut plus d'autres maîtres que des estampes gravées d'après Raphaël et Jules Romain. Ses désirs s'élançaient vers Rome. Deux fois il en entreprit le voyage; différents obstacles le forcèrent de l'interrompre. Enfin, après avoir achevé le tableau représentant *la Mort de la Vierge*, qu'il faisait pour l'église de Notre-Dame, il s'achemina de nouveau vers la ville éternelle, où il arriva, à l'âge de 30 ans, au printemps de 1624.

Il y rejoignit le cavalier Marin, auteur du poème d'*Adonis*, qu'il avait connu à Paris et qui lui avait offert de l'emmener en Italie; mais ce protecteur partait pour Naples, où il mourut bientôt. Poussin se trouva ainsi dans une ville étrangère, sans connaissance, sans appui, sans aucune autre ressource qu'un talent qui devait être mal apprécié, parce qu'aucun prôneur ne le faisait valoir. Réduit à un état de misère qui aurait plongé dans le désespoir une âme faible, pouvant à peine tirer de ses ouvrages le prix que lui coûtaient les toiles, les couleurs et une misérable subsistance, il se trouvait heureux parce qu'il pouvait étudier l'antique et Raphaël. C'est ainsi qu'avec une passion vive et facile à satisfaire, on peut trouver le bonheur dans le sein de l'infortune, comme les âmes vulgaires que ne transporte aucun goût dominant n'éprouvent qu'une langueur douloureuse dans le sein de la prospérité.

Au lieu de travailler à multiplier le nombre de ses ouvrages pour suppléer par la quantité à la faiblesse du prix qu'il en recevait, Poussin, animé de ce courage que donne un violent amour des arts,

consacrait la plus grande partie de son temps à l'étude. Lié avec le sculpteur Duquesnoy, si connu sous le nom de François Flamand, il copiait les antiques au crayon, les modelait en bas ou en plein relief, et les mesurait dans toutes leurs parties. Il se promenait dans les vignes et dans les lieux les plus écartés de la campagne de Rome, considérant et dessinant les statues des Grecs et des Romains, fixant dans sa mémoire ou sur le papier les vues les plus agréables, et saisissant les plus beaux effets de la nature. Il esquissait tout ce qui pouvait lui servir un jour, arbres, terrasses, accidents de lumière, composition d'histoire, dispositions de figures, ajustements de draperies, armes, vêtements et ustensiles des anciens. Pouvait-il se plaindre de la pauvreté, lorsque chaque soir il rentrait dans son humble logis pour y ajouter de nouvelles richesses un trésor qu'il accumulait? Il ne faut pas croire qu'il perdit pour l'art les instants où il ne maniait ni les pinceaux, ni le crayon, ni l'ébauchoir. Il appliquait alors son esprit à chercher la raison des beautés qu'il avait observées; il approfondissait par la méditation la théorie de son art; il étudiait la géométrie et surtout l'optique; il reprenait avec un savant chirurgien les anciennes études anatomiques qu'il avait faites à Paris; il les repassait dans les écrits et sur les planches de Vesale. Il mettait à profit le temps même où il marchait dans les rues, observant les passants, leurs physiologies, leurs attitudes, les plis de leurs habits, le jeu de leurs passions qui se peignaient sur leurs visages; et si quelques-unes de ces observations lui semblaient dignes d'être conservées, il en faisait des esquisses légères.

Son génie avait de trop grandes conformités avec celui de Raphaël pour que ce ne fût pas le maître auquel il donna la préférence sur tous les autres. Le Dominiquin recevait son second hommage; il étudiait le Titien pour le coloris: on assure même qu'il copia quelques tableaux de ce maître; et si, dans la suite, il négligea d'observer ses principes, ce fut sans doute par une détermination réfléchie.

Le cavalier Marin avait présenté son

protégé au cardinal Barberin, d'Urbain VIII, au moment où ce partait pour ses légations de France d'Espagne. A son retour, il eut enfin l'occasion d'apprécier les talents du Poussin; ce grand artiste ne parvint pas aux richesses qu'il méprisait, il cessa de connaître l'infortune. *La vo Germanicus* fut le premier tableau peigné pour ce cardinal. Il ne fit d'avance le prix des ouvrages qu'il demandait; il écrivait derrière le celui qu'il mettait à son tableau qu'il était terminé, et cette valeur était modique eu égard au talent et à la réputation de l'artiste. Il refusait stamment de recevoir aucune somme périeure à l'estimation que lui-même faisait. On lui avait envoyé 100 écus *le Ravissement de S. Paul*, il en voya 50. Aussi arriva-t-il que des copies dont il n'avait demandé que 60 en furent vendus 1,000 peu d'années après.

Sa réputation vint de Rome en France. Il y fut mandé par le ministre Des Harours qui avait la surintendance des bâtiments du roi, et ne se rendit qu'avec cette invitation. Il eut un logement aux Tuileries et le titre de premier peintre du roi; mais ces honneurs furent bientôt empoisonnés par les manœuvres de M. de Louvois, ses élèves, et jusqu'au ministre Fouquières, critiquaient avec amertume les ouvrages qu'il mettait au jour, et ceux qu'il n'avait pas encore faits; balait contre lui auprès du ministre obtint un congé pour aller à Rome chercher sa femme et arranger ses affaires; il se promit bien en partant de ne revenir. Il mourut à Rome, le 19 Mars 1665, à l'âge de 71 ans. Il lui aurait été facile de s'enrichir, s'il eût voulu profiter de l'empressement avec lequel on chassait à se procurer de ses tableaux; il avait choisi par goût l'état de critique: il avait inspiré à sa femme, Maria, sœur de Gaspard Dughet, et ils adoptèrent, la même méthode et ils n'avaient pas même un seul tableau pour les servir.

Quoiqu'il soit aisé de distinguer les tableaux de ceux de tous les autres, et qu'il s'étudiait cependant à en varier



sure et le ton, leur donnant une touche plus ferme ou plus molle, une teinte plus gaie ou plus austère, un site plus riant ou plus resserré, suivant les sujets qu'il avait à traiter et l'impression qu'il se proposait de faire. Il avait appliqué à la peinture la théorie des modes que les Grecs avaient introduits dans la musique. Ses compositions, toujours profondément et judicieusement pensées, lui ont mérité le titre de *peintre des gens d'esprit*. Son attention à observer rigoureusement toutes les parties du costume pourrait lui faire donner aussi le titre de *peintre des savants*.

Le but qu'il se proposait constamment, et qu'il croyait être celui de l'art, était de parler à l'âme : aussi quand on a vu une fois le *Testament d'Eudamidas*, la *Mort de Germanicus*, l'*Arcadie*, on s'en ressouvient toujours, et ce n'est jamais sans éprouver une sensation forte et se livrer à des réflexions profondes. On peut même avancer que ce principe lui avait fait négliger non la couleur (car il avait celle qui convenait à son sujet), mais les allègements du coloris : il aurait craint de dénaturer le sentiment et la réflexion par l'animation passagère du plaisir des yeux ; il se proposait d'attacher, et non de briller. Le coloris du Poussin a été souvent critiqué, mais il faut convenir que jamais artiste n'a mieux connu que lui le devoir du peintre qui ne se propose l'avantage de plaire que comme un moyen qui conduit à instruire. Il avait observé que les ornements n'ont toute leur fraîcheur et les couleurs toute leur vivacité que vues de près, mais qu'elles s'éteignent lorsqu'elles sont vues à une certaine distance, et que c'est par un mensonge et pour satisfaire plutôt les yeux que la raison que les peintres donnent à des objets qui sont vus à une distance considérable de l'œil le brillant qu'ils ne peuvent avoir lorsqu'ils en sont voisins. Il eut donc la satisfaction de rendre la vérité, en même temps qu'il rejetait une sorte de coquetterie contraire à la sagesse de ses vues. Toujours fidèle au principe d'inspirer au spectateur du recueillement et non de la distraction, il n'a répandu dans ses compositions que des richesses nobles et simples, de belles masses d'architecture et

non des ornements de détail, de superbes paysages et non des jardins de plaisance, des draperies majestueuses et non des parures.

Quand on pense à l'extrême profondeur de jugement qu'ont montrée les Grecs dans toutes les choses sur lesquelles nous pouvons les juger, on est tenté de croire que les beautés dont ils n'ont pas fait choix n'étaient que des beautés inférieures qui auraient nui à celles dont ils faisaient les objets de leurs travaux, et l'on n'est pas loin de prononcer que le Poussin, en cherchant à ressusciter l'art pittoresque des Grecs, a ouvert aux artistes la plus belle route qu'ils puissent se proposer de suivre. Mais éloigné de la France, et plus admiré qu'imité, il n'a eu aucune influence sur l'institution de l'école française (voy. l'art.). C'est l'un de ses ennemis et de ses persécuteurs qu'on peut regarder comme le fondateur de cette école, parce que ce sont ses élèves qui, dans le beau siècle de nos arts, ont jeté le plus d'éclat. M-L.

On vient de lire un fragment dû à la plume savante qui a enrichi notre ouvrage de tant d'intéressantes notices sur les arts et les artistes. M. Miel a laissé inachevée celle du Poussin, à laquelle il attachait plus d'importance qu'à aucune autre ; la mort ne lui a point permis d'aborder l'examen des principaux tableaux de ce maître, où il eût encore une fois trouvé l'occasion de montrer son goût épuré et la sûreté de ses jugements. Nous n'essierons pas de combler cette lacune ; nous rappellerons seulement par leur titre quelques-unes des œuvres les plus célèbres du Poussin.

On sait que ce grand artiste revenait avec complaisance sur un sujet déjà traité par lui ; et que chaque fois, il retrouvait des inspirations nouvelles. Il peignit même plusieurs fois son portrait pour différents amis, *afin*, disait-il, *de ne pas faire de jaloux*. Deux fois, il reprit la suite des *Sept sacrements* ; la *Sainte famille*, la *Cène*, le *Ravissement de S. Paul*, *Moïse sauvé des eaux*, le *Frapement du rocher*, les *Bergers d'Arcadie*, *Écho et Narcisse*, *Armide et Renaud*, etc., etc., ont été répétés par son pinceau toujours d'une manière origi-

nale. Le musée du Louvre possède 39 tableaux du Poussin, parmi lesquels on remarque les quatre tableaux connus sous les titres des saisons, et exécutés, de 1660 à 1664, pour le duc de Richelieu. Dans ces compositions, où l'on passe du riant au touchant, puis au grave et au terrible, le *Printemps* est représenté par Adam et Ève dans le paradis terrestre; l'*Été* par Ruth ramassant des épis dans le champ de Booz; l'*Automne* par les Israélites rapportant du raisin de la Terre promise; et l'*Hiver* par le déluge. Ce dernier tableau est un de ceux qu'on admire le plus. Parmi les autres sujets tirés de l'histoire sainte, il faut nommer *Rebecca et Éliézer*, peint pour Pointel, qui, charmé des *Couseuses*, du Guide, avait demandé un semblable tableau de femmes au Poussin; la *Manne du désert*, les *Philistins frappés de la peste*, le *Jugement de Salomon*, plusieurs *Saintes familles*, *Jésus guérissant les aveugles*, la *Mort de Saphire*, enfin, l'admirable *Assomption de la Vierge*. Le Poussin ne s'était décidé qu'avec peine à aborder, en 1643, le *Ravissement de S. Paul*, sujet demandé par son généreux ami de Chanteloup pour servir de pendant à la *Vision d'Ézéchiël*, par Raphaël, dont le modeste artiste craignait la comparaison, quoiqu'il n'y soit pas inférieur à ce maître. On voit encore au Louvre *S. François Xavier ressuscitant une jeune fille au Japon*, commandé par Des Noyers pour le noviciat des jésuites. Dans les sujets profanes, on cite particulièrement : l'*Éducation de Bacchus*, le *Triomphe de Flore*, *Pyrrhus*, *Mars et Rhéa Sylvia*, *Écho et Narcisse* (déjà nommé), l'*Enlèvement des Sabines*, le *Maître d'école renvoyé aux Falisques*, la *Mort d'Eurydice*, *Diogène jetant son écuelle*, les *Bergers d'Arcadie* (déjà nommé), l'allégorie du *Triomphe de la Vérité soustraite par le Temps aux atteintes de l'Envie et de la Calomnie*, etc. On conserve en Italie le *Martyre de S. Érasme*, la *Mort de Germanicus*, *S. Matthieu*, l'*Image de la vie humaine*, le *Martyre de S. Laurent*, etc. Les *Sacrements* ont passé en Angleterre. L'Ermitage de Saint-Petersbourg s'est enrichi d'un *Frappement du rocher*, d'*Esther*

devant *Assuérus*, d'*Armide et de la Contenance de Scipion*, et sieurs autres chefs-d'œuvre.

Comme on voit, le Poussin a tu la même supériorité les sujets divers. Il savait unir toutes les ses compositions, de façon à les fi courir au but de l'ensemble. Le personnage qui n'ait son rôle, et tresse, qui ne parle à l'esprit serve à étendre ou à expliquer la nature elle-même est asservie à scène plus saisissante : ainsi, *diogène jetant son écuelle commue flue*, les sites les plus naturels et riches, sans art et sans apprêts, justifier l'action du philosophe dans la *Mort d'Eurydice*, Orphé encore son malheur; mais le ciel vre de nuages. Aussi le Poussin être cité à juste titre comme le peintre de paysages historiques. encore, il appelle l'allégorie à son et sous un voile transparent, el l'action; elle fait penser. D'Arg ayant demandé un jour par qu il était arrivé au haut degré de il avait porté la peinture, il répondait : « Je n'ai rien négligé

On consultera sur le Poussin des peintres de Bellori, Passeri, de Piles; Ch. Perrault, *Éloges de mes illustres du xvii<sup>e</sup> siècle* (Paris, in-fol.); Lanzi, *Storia pittorica della Italia* (Bassano, 1796); Maria Grabmoires sur la vie du Poussin (l'angl., Paris, 1821, in-8°); Camisai sur la vie et les tableaux du (Rome [Paris], 1783); les *Él Poussin*, par Guibal (Paris, 188°), et Ruault (Paris, 1809, in Toulangeon, *Manuel du Musécais* (Paris, 1802); Gault de Sa main, *Vie du Poussin considéré chef de l'école française* (Paris, in-8°); Landon, *OŒuvre du* avec une notice par Castellani 1811, 4 vol. in-fol.). La ville Poussin, les Andelys, a ouvert l'cription pour élever au célèbre un monument digne de lui.

**POUYOIR.** Ce mot exprime la faculté d'agir pour un autre, de l'ordre ou de l'autorisation

reçu. Il se prend aussi pour l'acte par lequel on donne pouvoir d'agir, et en ce cas, il se met quelquefois au pluriel. A l'ouverture d'une chambre élective, on procède à la vérification des *pouvoirs* des députés nouvellement élus. On entend par *plein pouvoir* un pouvoir entier, absolu. Les ambassadeurs, avant de traiter, échangent leurs *pleins pouvoirs*. Dans une autre acception, *pouvoir* signifie puissance, autorité, droit de commander (voy. AUTORITÉ, SOUVERAINETÉ, GOUVERNEMENT, etc.). Le *pouvoir arbitraire* est celui qui n'a d'autre règle que la volonté du prince et de ses agents (voy. ABSOLUTISME). Dans les états constitutionnels, le pouvoir, toujours *légal*, c'est-à-dire fondé sur la loi, est *limité* ou *tempéré* de diverses manières; de plus, il est *divisé*, tel pouvoir étant exclusivement réservé au prince, et tel autre exercé *conjointement* avec lui par une ou par plusieurs assemblées. Nous avons consacré des articles spéciaux aux mots *pouvoir EXÉCUTIF, LÉGISLATIF* et *JUDICIAIRE*, ainsi qu'au *pouvoir DISCRETIONNAIRE* des présidents de cours d'assises. On appelle *faute de pouvoir* la personne chargée par une autre de suivre une affaire à sa place. E. R.

**POZZOLANE**, sorte de terre volcanique rougeâtre qui, mêlée avec de la chaux, donne un excellent mortier se durcissant dans l'eau. Elle tire son nom de Pozzuolo (*Pozzuoli*), ville de 10,000 âmes, sur une baie du golfe de Naples, dont nous avons déjà parlé T. XVIII, p. 355. Fondée par les Cumans, 522 ans av. J.-C., et détruite dans les ravages des peuples qui se ruèrent sur l'Italie au moyen-âge, cette ville est, en outre, célèbre par son vin et ses eaux thermales.— On trouve encore la pouzzolane en différents endroits, et son nom s'est même étendu à toutes sortes de compositions artificielles capables de la suppléer. Voy. *LEUCIT. MORTIER*, etc. Z.

**POZNAN, POZNAŃ**, voy. POSEN.

**POZZO ANDRÉ**, né à Trente, en 1642, peintre distingué de paysages, d'histoire, de marines, de fruits et de fleurs. Il se fit remarquer surtout dans la perspective, dont il publia un traité Rome, 1693-1700. 2 vol., souvent réimpr.;

et lorsqu'il fut entré dans l'ordre des Jésuites, en 1665, il donna des preuves de son talent en peignant les plafonds de plusieurs églises de cet ordre, dans lesquels il est allé jusqu'à produire l'illusion de feintes coupoles. Les principales villes d'Italie et Vienne possèdent de ses ouvrages. Malheureusement, dans la plupart ses couleurs sont devenues noires. Il mourut à Vienne, le 31 août 1709.

**POZZO DI BORGO** (CHARLES-ANDRÉ\*, comte), célèbre diplomate, naquit, le 8 mars 1768, au milieu des montagnes de la Corse, non loin d'Ajaccio. Quoique sans fortune, sa famille était une des plus anciennes de l'île : dès le XII<sup>e</sup> siècle, elle habitait le village dont elle porta le nom, et qui est depuis longtemps en ruines. Il se livra d'abord à l'étude des lois, et quoiqu'il n'eût que 20 ans, en 1788, année où se tint l'assemblée de la noblesse d'Ajaccio pour rédiger le cahier de ses doléances, il en fut nommé secrétaire. Il remplit les mêmes fonctions à l'assemblée des notables de sa province, et quand un décret appela la Corse à faire partie intégrante de la France, il fut au nombre des députés chargés de porter à l'Assemblée nationale les remerciements du pays. Élu député à l'Assemblée législative pour Ajaccio, il devint membre du comité diplomatique, hasard heureux ou hommage rendu à sa perspicacité, mais dans tous les cas événement important qui décida de sa carrière. Comme tout le monde à cette époque, il poussa à la guerre, et l'on connaît l'ardeur de son langage dans la séance du 16 juillet 1792.

A l'expiration de son mandat, il retourna en Corse, et ce fut peut-être par dépit plus que par patriotisme qu'il s'associa au parti du général Paoli, qui espérait, avec le secours de l'Angleterre, assurer l'indépendance de l'île. Les Bonaparte (voy.), au contraire, étaient, comme on sait, les plus ardents soutiens du parti français : de là une haine entre les deux familles que la jalousie réciproque de deux hommes supérieurs attisa de plus en plus. Dénoncé par Salicetti, Pozzo di Borgo fut mandé à la barre de la Convention nationale; mais, soutenu par

(\*) En russe, *Karl Ossipovitch*, Charles, fils de Joseph.

le mouvement des montagnards de sa patrie, il ne tint pas plus que Paoli compte de cet ordre qui lui présageait un arrêt de mort. Nous avons raconté la suite des événements à l'art. PAOLI : la Corse se constitua en royaume sous la protection du sceptre britannique ; mais, malgré ses chambres et son conseil d'état, elle fut bientôt traitée en pays conquis. Sur la proposition du vieux patriote, le vice-roi Elliot nomma Pozzo di Borgo à la présidence du conseil d'état, et lui confia les fonctions de secrétaire d'état. Mais la haine dont il se voyait l'objet dans les villes, toutes favorables à la France, le força de renoncer à cette position, même avant le départ des Anglais, en 1796.

Pendant 18 mois de séjour à Londres, il entra en rapport avec des émigrés, et accepta d'eux diverses missions. Non moins ennemi de la république que de Bonaparte qui en avait assuré le triomphe et qui grandit avec elle, il se rendit à Vienne (1798), embrassa chaudement la cause de la coalition contre la France, et noua diverses intrigues à la suite de l'armée de Souvorof (voy.). Mais l'événement trompa ses espérances : la victoire se déclara pour les Français, et l'ennemi personnel de Pozzo di Borgo devint premier consul. Alors, renonçant définitivement à la France, il entra, en 1802, au service de la Russie, décoré du titre de conseiller d'état.

L'empereur Alexandre ne tarda pas à le renvoyer à Vienne, où il devait resserrer l'alliance entre la Russie et l'Autriche ; puis (1803) il le nomma son commissaire près de l'armée anglo-napolitaine. La paix de Presbourg vint interrompre cette mission ; mais il se trouva bientôt un autre ennemi à exciter ou à soutenir. La Prusse se déclara contre Napoléon. Alexandre alla rejoindre son armée et emmena Pozzo di Borgo, jusqu'alors fonctionnaire purement civil, mais qui obtint le grade de colonel à la suite, afin de moins éveiller l'attention par sa présence aux camps. Une quatrième fois, après la bataille d'Iéna, il se rendit à Vienne pour essayer de ranimer l'ardeur de l'Autriche découragée depuis la paix de Presbourg ; mais ce fut en vain. Placé alors sur un au-

tre terrain, il alla prendre part à des négociations qu'on devait entamer avec les Turcs, et assista, sur la flotte de l'amiral Siniavine, au combat du mont Athos, où il obtint sa première décoration militaire.

Cependant le traité conclu à Tilsit avait changé les dispositions de l'empereur Alexandre ; l'admiration qu'il ressentait depuis longtemps pour son ennemi devint bientôt de l'amitié, et Pozzo di Borgo, voyant bien qu'il serait un embarras plutôt qu'un auxiliaire utile, fit ses adieux à l'empereur, mais en lui prédisant que le jour viendrait où il pourrait encore le servir. Retiré à Vienne, en 1808, il dut faire encore de cet asile, heureux de ne point être livré au vainqueur qui demanda vainement son extradition. Il alla visiter Constantinople et la Syrie ; puis il passa à Londres (1810) par Smyrne et Malte. La guerre de 1812 ayant éclaté, Pozzo di Borgo s'efforça de concilier à la Russie l'alliance de l'Angleterre. Nos revers nous suscitant partout des ennemis, la Prusse s'entendit avec la Russie, et Bernadotte (voy. T. V, p. 511), ancien rival de Napoléon et alors tout entier à ses nouveaux intérêts, inclinait pour le même parti depuis l'entrevue d'Abo (ib. p. 512). Pozzo di Borgo part pour Pétersbourg en passant par Stockholm. Il voit le prince royal de Suède, et l'entraîne au congrès de Trachenberg (juillet 1813). Enfin l'Autriche se joignit aussi à la coalition. Pozzo di Borgo ébranla, dit-on, l'empereur Alexandre dans la disposition où il était à Kalisch de conclure la paix avec la France. Promu au grade de général-major, il voulut être employé activement dans la lutte qui se préparait : il fut nommé commissaire près du prince royal de Suède, et, quand l'armée des alliés s'approcha des frontières de France, il fut appelé à Francfort, d'où il pouvait se créer des intelligences dans l'intérieur du pays. L'Angleterre hésitait si elle mettrait tout son poids dans la balance : elle craignait en renversant Napoléon de trop agir pour la Russie. Il importait à Alexandre de rassurer le cabinet du régent sur l'ambition qu'on lui supposait, et, en janvier 1814, Pozzo di Borgo dut retourner à Londres. L'habile négociateur obtint en effet que lord Castlereagh

lit au quartier-général pour s'en-  
 avec la coalition; et tous les deux  
 firent les souverains à Bade. Pen-  
 campagne de 1814, les conseils  
 ne tendirent constamment à faire  
 sur les propositions de Napoléon  
 ne celles de la régence. « Ce n'est  
 ni, sans doute, a-t-il dit depuis\*,  
 tée politiquement Bonaparte;  
 est moi qui lui ai jeté la dernière  
 de terre sur la tête. »  
 le chargea d'aller chercher le roi  
 XVIII à Londres : pendant la tra-  
 , il prépara ce prince à l'état des  
 en France, et la déclaration de  
 Oudin (voy. CHARTE) fut peut-être  
 de ses conseils. Alexandre recom-  
 les services du diplomate en lui  
 et l'ambassade de Paris, poste émi-  
 quel les grands seigneurs russes  
 nient pas sans envie appeler un  
 er, mais où personne mieux que  
 pouvait réussir à conserver au gou-  
 vernement russe l'ascendant qu'il venait  
 acquérir par ses armées. Le général  
 se rendit cependant aux conféren-  
 ces de Vienne, et l'on y a recueilli de lui  
 ce qu'il n'a point désavoué : « La  
 est une marmite bouillante; il  
 rejeter tout ce qui en sort! » Guidé  
 par ses appréhensions, il demandait pour  
 lui un séjour plus éloigné : le re-  
 tour à l'île d'Elbe le justifia. Alors il  
 fut envoyé en qualité de commissaire au-  
 près de l'armée anglo-prussienne. Il y ar-  
 riva le jour même de la bataille de Wa-  
 terloo : quoique blessé dans l'action, il  
 se rendit à Paris, afin de contrebalancer  
 l'influence de Blücher et de Wellington,  
 qui traînaient avant que l'armée russe eût  
 pénétré en Allemagne. On sait que ce  
 fut à cause de la Russie que la France dut alors d'é-  
 chapper au démembrement; Alexandre  
 fut généreux, mais il fit remettre les  
 mains du duc de Richelieu,  
 désigna le prince de Talleyrand, qui  
 négocia secrètement un traité con-  
 avec l'Autriche et l'Angleterre\*\*.

*Biographie des Hommes du jour*, 1836,  
 1<sup>re</sup> partie, p. 144.

survant M. Caspégué, auteur d'une cu-  
 rieuse notice sur l'ambassadeur russe (*Les diplo-  
 mates*, Paris, 1843, qui peut-être n'y  
 se tout-à-fait étranger, Pozzo di Borgo  
 ne devait être ministre de l'intérieur. Sa

Une grande influence lui était acquise,  
 et il confia le soin de la lui maintenir à  
 l'ambassadeur qui l'avait déjà si bien servi  
 à ce même poste.

Les avis du général Pozzo, surtout  
 pendant les premières années de la Res-  
 tauracion, poussaient à la modération : on  
 assure même qu'il fit personnellement une  
 démarche auprès de Louis XVIII pour  
 le décider à signer la fameuse ordon-  
 nance du 5 sept. 1816, que le duc de Ri-  
 chelieu et M. Decazes lui avaient présen-  
 tée. Cependant le mouvement qui se ma-  
 nifestait, non-seulement en France et dans  
 les universités allemandes, mais sur beau-  
 coup de points de l'Europe, et les crain-  
 tes de l'empereur Alexandre à ce sujet, le  
 mirent lui-même en défiance contre ses  
 idées naturellement libérales; et s'il ne fa-  
 vorisa pas dès lors les réactions, au moins  
 se rangea-t-il du côté de ceux qui s'oppo-  
 saient au progrès. Il fut partisan de l'oc-  
 cupation du Piémont par l'Autriche, et  
 réclama l'intervention de la France en  
 Espagne. Toutefois, en suivant les ordres  
 de son cabinet, il parvint souvent à cal-  
 mer ses craintes exagérées. Sa nomination  
 au grade de lieutenant général, en 1817,  
 fut une marque de la satisfaction de son  
 souverain, qui, plus tard, l'appela près  
 de lui au congrès de Vérone (1822). En-  
 voyé extraordinairement en Espagne,  
 l'année suivante, il sut faire entrer au  
 ministère M. de Zea Bermudez, ancien  
 agent de l'Espagne en Russie.

A l'occasion du couronnement de  
 l'empereur Nicolas (voy.), l'ambassadeur  
 obtint le titre de comte pour lui et ses  
 héritiers : à défaut d'enfants, il put dé-  
 cider lui-même à qui il voulait le lais-  
 ser; et, plus tard, il fut promu au grade  
 de général (en chef) de l'infanterie et  
 nommé aide-de-camp général de l'em-  
 pereur.

Dès 1826, Pozzo di Borgo pressentit  
 les dangers auxquels s'exposait la Restau-  
 ration, et lorsque enfin le prince de Poli-  
 gnac réussit à s'emparer du portefeuille  
 des affaires étrangères, événement si bien  
 raconté par lui au comte de Nesselrode  
 dans la remarquable dépêche du 14  
 déc. 1828, il prédit à son gouvernement  
 nomination à ce poste et à la pairie était, ajoutez-  
 on, déjà signée.

une catastrophe imminente \*. Elle ne se fit pas attendre en effet, et si elle emporta un ministère poussé aux affaires par l'influence britannique, et qu'il avait par conséquent subi avec peine, il en résulta pour lui-même une position gravement compromise, non-seulement à cause des intentions hostiles de l'empereur à l'égard du nouveau gouvernement français, mais aussi par suite du dissentiment qui a dû régner entre l'ambassadeur et son cabinet. Cependant il fut confirmé dans ce poste, grâce à l'insurrection de Varsovie, et il y resta jusqu'après la chute de cette ville. Enfin, l'excitation qui se manifesta à Paris, à la suite de cet événement, et qui éclata en scènes tumultueuses devant son hôtel (17 sept. 1831), le fit rappeler. Pozzo di Borgo quitta Paris l'avant-veille du 1<sup>er</sup> janvier 1833, jour où il aurait eu à complimenter le roi, à la tête du corps diplomatique. Toutefois, il ne resta que peu de temps à Saint-Petersbourg; il revint en passant par Londres, où il paraît avoir été chargé de sonder les intentions du gouvernement britannique relativement à la question d'Orient, et de l'empêcher, s'il était possible, de trop s'engager avec la France, surtout en lui faisant de nouvelles concessions par rapport au démêlé entre les Pays-Bas et la Belgique. Bientôt de retour à son poste, en mars 1833, il eut à suivre des négociations fort difficiles, et reparut à la cour. Mais à l'avènement du ministère tory

(\*) « Dans un temps de paix.... il est difficile que le mécontentement aille jusqu'à la révolte et que la critique dégénère en rébellion; mais si les circonstances devaient plus sévères, quel qu'en fût le motif, alors on reconnaîtrait sa propre faiblesse morale au milieu des immenses ressources matérielles dont on dispose. » (Extrait de la dépêche du 10 [v. st.] déc. 1826, à M. le comte de Nesselrode, véritable chef-d'œuvre de divination politique). Des craintes semblables percent dans la dépêche de 1828, citée dans le texte. Voilà ce que l'ambassadeur russe pronostiquait alors à un cabinet ami et avec lequel on était dans une intimité si étroite qu'il était même question d'un traité de neutralité armée avec lui à l'intention de l'Autriche. Dans ce but, on séduisait le cabinet français par l'appât de la frontière du Rhin, où on lui laissait entrevoir la possibilité de revenir. Nous avons donné des extraits de dépêches aux art. NICOLAS, NESSELRODE, LA FERRONNAYS; il nous serait facile de les multiplier sur cet objet, comme sur plusieurs autres. Malheureusement l'espace nous manque ici.

en Angleterre (fin de 1834), la B en rappelant le prince de Lieven (jugea nécessaire d'envoyer à Le un homme d'une grande autorité et la seule présence pût être regardée comme un appui moral qu'on voulait au nouveau cabinet. L'em choisit Pozzo di Borgo, à son regret; car le général préférerait à tout autre séjour celui de Paris, bien que, dans cette position, il n'en plus la même confiance qu'autrefois quitta en 1835; mais les prévisions du cabinet russe ne se réalisèrent pas l'ambassadeur, arrivé à un âge où vient difficile et dangereux de et toutes ses habitudes, ne tarda pas à donner sa démission, afin de pouvoir retourner en France. Depuis, il y est resté simple particulier; mais avec l'opulence que lui permettaient sa fortune et ses grands biens qu'il avait acquis en Italie. Il est mort à Paris, le 15 février 1835, regretté dans la haute société, et la réputation d'un des plus éminents diplomates de notre époque. J.

PRACRIT, voy. INDIENNES (L'ART. T. XIV, p. 623, et SANSKRIT.

PRADON (NICOLAS), auteur dramatique né à Rouen, en 1632, suiv. Mémoires de Guilbert. Il vint de bonne heure à Paris; ce ne fut pourtant qu'en 1674 qu'il fit représenter sa première tragédie: *Pyrame et Thisbé*. Les succès de Racine firent sa réputation et il se fia à leurs éloges, et prit un air sérieux; il attaqua Racine, et l'envie de se déchaîner contre lui le monde sait le succès de cabale tint sa tragédie de *Phèdre*. Mais les intrigues de l'hôtel de Bouillon et les représentations épuisèrent ce succès. Pradon consola son amour en rejetant toute la faute sur la comtesse chargée du principal rôle. *La comtesse d'Albani* (1679) n'eut aucun retentissement, qui fut mieux accueillie et qui, reprise en 1722, fut une belle création de Baron, mais Pradon aurait pu, avec du talent, atteindre à un rang distingué parmi les tragiques. *Scipion l'Africain* obtint encore un accueil assez favorable, mais *Antigone*, *Électre*, *Germa*

*Tarquin*, tombèrent sous les sifflets du peuple. Pradon composa des madrigaux et se livra aussi à la critique. Après avoir souvent, dans ses préfaces, attaqué Boissier, il publia contre lui *Le triomphe de Pradon* et *Le satirique expirant*; mais il n'en recueillit que du ridicule. Enfin, les railleries de ses adversaires lui amèrent, dit-on, une attaque d'apoplexie, dont il mourut à Paris, en janv. 1806.

DE L.-S.

**PRADT** (DOMINIQUE DUFOUR, abbé), né à Allanches, en Auvergne, le 23 avril 1759, était, avant la révolution, grand-vicaire du cardinal archevêque de Rouen, de La Rochefoucauld, son parent éloigné. Homme éminemment spirituel, il jouissait alors dans le clergé d'une grande considération, et il lui fut même de se faire nommer député de son ordre aux États-Généraux de 1789. On n'a conservé aucun de ses discours; mais il excellait à lancer de sa place, à travers les plus sérieuses discussions, ou d'amers sarcasmes ou de véhémentes protestations de dévouement à la monarchie. Dès l'extension de son ordre à celui du tiers-état, réunion à laquelle il s'était vainement opposé, il siégea parmi les députés les plus prononcés contre le nouvel état de choses; puis, quand l'inutilité de sa active résistance devint manifeste à ses yeux, quand le danger qui menaçait ses collègues du côté droit lui parut imminent, il songea à émigrer, et alla, après hésitation, se fixer à Hambourg, où il publia sous le voile de l'anonyme, en 1798, *l'Autodote au congrès de Rastadt*: c'était une attaque combinée contre le gouvernement républicain de la France et les puissances étrangères qui traitaient avec lui. Dans *La Prusse et sa neutralité* qu'il fit paraître 2 ans plus tard, toujours sans y attacher son nom, il prêchait la vengeance contre la république. Après la dissolution du 18 brumaire, il obtint l'autorisation de revenir à Paris. Son séjour y donna naissance à un nouvel ouvrage intitulé *Les trois âges des colonies*, qu'il fit paraître sous son nom et qui eut peu de succès. L'auteur y développait pour la première fois son système de liberté et d'émancipation. Revenu de l'émigration presque sans ressources,

ayant peu à se louer de son dévouement à la monarchie, il songea à servir une autre cause. Duroc, son parent, le présenta au premier consul. La conversation spirituelle de l'abbé, ses éloges adroits, séduisirent Bonaparte, qui le nomma d'abord son premier aumônier et le combla depuis de faveurs. En 1802, il fit paraître un travail sur *l'État de la culture en France*, et en 1803 un *Voyage agricole en Auvergne*.

Après avoir assisté au couronnement de l'empereur, en déc. 1804, il reçut le titre de baron avec une gratification de 40,000 fr., fut élevé au siège épiscopal de Poitiers et obtint d'être sacré à Paris par le pape Pie VII en personne, le 2 févr. 1805. Il accompagna Napoléon à Milan lorsqu'il alla s'y faire couronner roi d'Italie, et officia pontificalement à cette occasion. En 1808, il fut obligé de devenir un des négociateurs des conférences de Bayonne qui déposèrent du trône la branche des Bourbons d'Espagne. De plus en plus satisfait de ses services, Napoléon lui en témoigna sa reconnaissance en le nommant, en févr. 1809, archevêque de Malines. Mais en 1811, l'abbé de Pradt fut envoyé à Savone, auprès du pape, et sa faveur déclina bien vite à la suite de sa mission. Il finit même par être invité à aller passer quelques mois dans son diocèse. Cependant sa disgrâce fut de courte durée: l'année suivante, il reçut l'ordre de suivre Napoléon à Dresde. La guerre contre la Russie étant décidée, les talents diplomatiques du prélat devaient être employés sur un nouveau théâtre. Nommé ambassadeur de France dans le grand-duché de Varsovie, il occupa ce poste pendant toute la funeste campagne de 1812, et s'y conduisit de manière à trouver peu d'approbateurs: les Polonais se sont plaints de lui amèrement; les militaires français ont eu peu de remerciements à lui faire, et Napoléon doit avoir dit (c'est de Pradt qui l'affirme) que *sans cet homme* (l'archevêque de Malines) *il eût fait la conquête du monde*. Il quitta Varsovie au moment où les Russes s'approchaient de cette capitale, et de retour en France, il fut accueilli par une disgrâce éclatante: la grande-aumônerie lui était

enlevés; il reçut l'ordre de quitter la capitale et de se retirer dans son diocèse. Il partit aussitôt pour Malines et ne revint à Paris qu'au commencement de 1814. Changeant alors d'opinion, il se montra ouvertement royaliste, et il a prétendu depuis, dans un *Récit historique sur la Restauration de la royauté en France le 31 mars 1814*, « que ce fut par ses avis que les souverains alliés se déterminèrent à rompre entièrement avec Napoléon et sa dynastie, et à rétablir les Bourbons. » Quoi qu'il en soit, ses services furent récompensés par sa nomination à la chancellerie de la Légion-d'Honneur. Mais une décision un peu brusque au sujet de l'établissement de Saint-Cyr le fit déchoir de ce poste, et il alla chercher des consolations dans ses terres d'Auvergne, qui devinrent dès lors son refuge de prédilection. Il s'y trouvait au moment du retour de Napoléon en mars 1815 : il ne crut pas prudent de se montrer à Paris durant les Cent-Jours. Après la seconde Restauration, il ne recouvra pas sa chancellerie, et renonçant à des droits fort compromis, il abandonna son archevêché de Malines moyennant une rente viagère.

Réduit à une nullité politique désespérante pour son activité, il fit paraître son *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812* (Paris, 1815, in-8°). Cette publication, où il attaque une foule de personnages de l'époque, français et étrangers, et qui lui attira des réponses assez vives, fut accueillie avec transport par les ennemis de l'empereur et eut 9 éd. consécutives. Puis il donna une longue suite d'ouvrages, qui pour la plupart sont déjà oubliés; mais au moment de leur publication, ils excitèrent vivement l'attention et quelques-uns eurent plusieurs éditions. Nous ne citerons que les plus importants : *Du Congrès de Vienne* (Paris, 1815, 2 vol. in-8°); *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne* (1816); *Des colonies et de la révolution actuelle de l'Amérique* (1817, 2 vol.); *Des progrès du gouvernement représentatif en France* (1817); *Les quatre concordats* (1818-20, 3 vol.); *L'Europe après le congrès d' Aix-la-Chapelle* (1819); *Le*

*congrès de Carlsbad* (1819); *Du Belgique depuis 1789 jusqu'en* (1820). Dans tous ces ouvrages, d'un style diffus, mais original par spirituel, on découvre autant d'humour pour l'arbitraire que la conduite de chevéque de Malines pourrait faire soupçonner, de sa part, d'amour pour le voir. Traduit en 1820 devant les tribunaux pour un nouveau volume, intitulé *De l'affaire de la loi des élections*, il se défendit lui-même avec éloquence et dignité, et se vit honorablement acquitté. Ensuite il fit paraître différents travaux : *Parallèle de la puissance anglaise et russe relativement à l'Europe* (1823); *L'Europe et l'Amérique* (et ann. suiv.); *Du jésuitisme ancien et moderne* (1825); *Le congrès de Parme* (1825), etc.

Nommé député de Clermont le 14 avril 1828, jour où il donna sa mission dans une lettre peu logique, qui fit beaucoup de bruit. Plusieurs fois il s'était plaint du peu de cas qu'on faisait de ses lumières dans les comités. Rentrant de nouveau dans l'obscurité, il tenta un dernier effort pour se faire oublier à la révolution de juillet. Il d'abord parut *Un chapitre inédit de la légitimité* (1830, retranché, dit-il, d'un de ses ouvrages par l'effet de la censure; puis il publia encore divers ouvrages de circonstance, tels que *De la presse et du journalisme* (1832); *Du refus de l'impôt* (1832); *De l'esprit du clergé français* (1834), etc.; et une polémique était passée de mode. L'archevêque de Malines mourut d'un coup d'apoplexie, le 18 mars 1837. E.

PRAGA, voy. VARSOVIE.

PRAGMATIQUE SANCTIO, nom emprunté du code romain, où il signifie *pragmaticus* (se rapportant aux affaires; de *πράσσω*, je fais) s'applique aux affaires contentieuses et litigieuses en général. *Sanctio*, en latin, signifie ordonnance. Une pragmatique sanction est donc autre chose qu'une ordonnance souveraine rendue à la requête de qu'un, et, d'après une acception étroite, rendue à la requête ou dans l'intérêt d'une corporation, d'un co



d'un ordre, etc. Pour nous, ces mots expriment plus particulièrement un statut, un règlement en matière ecclésiastique, sanctionné par le pouvoir souverain. Nous avons, dans notre droit français, deux pragmatiques célèbres : l'une de S. Louis, en six articles, promulguée en mars 1269 (voy. *Église Gallicane*, T. XII, p. 68); l'autre de Charles VII, datée du 7 juillet 1438. Rédigée à Bourges, dans une nombreuse assemblée des grands et des représentants du clergé de France, celle-ci forme un code de discipline ecclésiastique, dans lequel se trouvent incorporés, avec quelques modifications, les décrets du concile de Bâle. Cette pragmatique fut considérée à Rome comme une hérésie pernicieuse. Cependant la France y resta fidèle, quoique Louis XI lui-même jurât qu'il était de son intérêt de l'abolir. Plus tard, Léon X suggéra à François I<sup>er</sup> l'idée du concordat (voy.), qui remplaça la pragmatique.

Une pragmatique sanction non moins célèbre est celle de l'empereur d'Allemagne Charles VI, relativement à sa succession à laquelle il appela sa descendance féminine de préférence à celle de son frère aîné (voy. son art., T. V, p. 503, et *Autriche*, T. II, p. 587). A. B.

**PRAGUE** (en allemand *Prag*, en tchèque *Praha*), capitale de la Bohême (voy.), siège du commandement militaire de ce royaume, d'un archevêché, d'un tribunal d'appel, etc., est située par 50° 5' de lat. N. et 12° 5' de long. or., dans une contrée pittoresque, entourée de montagnes. Elle est arrosée par la Moldau, qui la coupe en deux parties, réunies par un des plus anciens et des plus beaux ponts de l'Allemagne. Chacune de ses parties est divisée en deux quartiers : l'ancienne et la Nouvelle-Ville occupent la rive droite du fleuve, le Petit-Côté et le Hradschine couvrent la rive gauche. Le quartier des Juifs se trouve dans l'ancienne-Ville. Wissehrad (*vouiché*, plus haut; *hrad*, ville), ancienne citadelle de Prague, qui conserve encore son arsenal, passe pour une ville particulière : elle est bâtie sur une montagne et est séparée de la Nouvelle-Ville par un ruisseau. C'est dans l'ancienne-Ville, irrégulière et mal bâtie,

que l'industrie et le commerce sont le plus actifs. La Ville-Nouvelle est plus vaste et plus belle, mais moins animée. Prague, dont l'aspect est véritablement celui d'une capitale, a environ 4 lieues de circuit. Elle est entourée de fortifications considérables. On y entre par 8 portes.

C'est au Hradschine (ancien fort ou *kremt*) que s'élève le vieux palais des rois (*Burg*), dont l'aspect est vraiment majestueux. De ce point, la vue s'étend sur toute la ville et sur les environs. Ce château fut bâti, en 1333, par Charles IV, sur le modèle du Louvre. Un incendie le détruisit dans le xvi<sup>e</sup> siècle, et il a été reconstruit tel qu'on le voit aujourd'hui, depuis 1756. C'est du haut des fenêtres de l'ancien château qu'eut lieu la fameuse *défenestration* (voy.), prélude de la guerre de Trente-Ans. La famille de la branche aînée des Bourbons a trouvé un asile dans ce château en 1833. La Nouvelle-Ville contient l'hôtel-de-ville et l'hôpital militaire (sur la place dite *Viechmarkt*), ancien couvent de jésuites, qui est l'édifice le plus régulier de Prague. Là sont aussi les palais des riches seigneurs bohèmes, ainsi qu'au Petit-Côté (*Kleinseite*), où se voient également le palais du gouvernement, l'hôtel des États, l'ancien collège des jésuites, renfermant aujourd'hui les bureaux du gouvernement, et l'arsenal. C'est dans l'ancienne-Ville que se trouve la vieille maison communale, qui existait déjà en 1399; mais de nombreux changements l'ont depuis défigurée. On y voit aussi le séminaire archiepiscopal, qui est presque une ville à lui seul; les séminaristes sont au nombre de 3 à 400. Joseph II a donné cette destination à ce monument, qui appartenait aux jésuites de 1556 à 1773. Le palais de l'archevêque est au Hradschine, ainsi qu'un couvent de dames nobles (*Stift*), fondé par Marie-Thérèse en 1756.

Le pont de Prague, commencé en 1358 et terminé en 1507, au milieu duquel s'élève la statue de S. Jean Népomucène, que l'empereur Venceslas fit jeter de là dans la Moldau, se compose de 16 arches. Il a 560<sup>m</sup> de longueur sur 11 de largeur; 26 grandes statues le décorent. Deux tours, autrefois fortifiées, en défendent les abords.

Des 48 églises de Prague, deux anciennes méritent de fixer l'attention. L'église métropolitaine allemande de Saint-Gilles (S. Veit), au Hradschine, a été fondée dans le x<sup>e</sup> siècle, mais elle n'a été cependant complètement terminée que de 1380 à 1500. Du haut de sa tour élevée on jouit d'un magnifique panorama. Sous ses voûtes reposent les restes de plusieurs empereurs, rois et princes. Des chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture, et surtout le mausolée de S. Jean Népomucène, en argent massif, y attirent les étrangers. La cathédrale de l'Ancienne-Ville (au Thein) a été construite dans le ix<sup>e</sup> siècle; mais elle a été restaurée à la moderne, et rien ne rappelle son antiquité que ses belles formes extérieures et les colonnettes hardies qui la décorent. On y voit le tombeau de Tycho-Brahé (voy.). Parmi les églises construites dans un style plus moderne, nous citerons celle des Croisés (*Kreuzherren*), sur la place du Pont, et celle de Lorette, au Hradschine, en face du somptueux palais des comtes Czernine.

L'université de Prague, dont le palais est non loin du théâtre (Ancienne-Ville), a été fondée, en 1348, par Charles IV, sur le plan de celle de Paris. Elle jouissait de tant de privilèges et possédait de si bons professeurs que, jusqu'en 1409, elle comptait, dit-on, plus de 20,000 étudiants. Mais, après la mort de son fondateur, des querelles s'élevèrent entre les étrangers et les nationaux. Venceslas favorisa trop ceux-ci aux dépens des premiers, et des milliers de Polonais, de Bavares et de Saxons s'éloignèrent; ce qui amena la fondation de plusieurs universités en Allemagne et en Pologne. Depuis, l'université de Prague n'a fait que déchoir. Elle compte maintenant 18 professeurs ordinaires et 6 professeurs extraordinaires; une école vétérinaire, celle des sages-femmes et celle de chirurgie en dépendent. Prague possède en outre 3 gymnases ou collèges, 3 écoles principales, 17 écoles paroissiales, plusieurs pensions de jeunes demoiselles et une école juive. Une école spéciale a été fondée pour les enfants de militaires. Il y a aussi dans cette ville, pour les jeunes nobles, 3 écoles spéciales d'escrime, d'équitation et de danse. La bibliothèque de l'université

renferme 100,000 vol. et 4,000 écrits, en partie très rares (p. écriture glagolitique, voy.). Il y a outre 8 bibliothèques publiques particulières: ces dernières sont ouvertes au public. Joseph II ont enrichi l'observatoire par les jésuites. Il existe à Prague plusieurs sociétés d'encouragement des sciences, les beaux-arts et les mécaniques, une académie de peinture, un conservatoire de musique, etc. On voit surtout la Société royale de sciences qui publie des mémoires ou un musée national fondé par le roi S. Wenzeslaw (voy. son art.\*). Il y a à Prague que 3 journaux dont un politique. Cette ville a plusieurs sociétés de bienfaisance publique et de établissements pénitentiaires. La bibliothèque a été construite en 1810.

Prague est l'entrepôt de toutes les productions du royaume. Cette ville fabrique de la soie, de la poudre, du salpêtre. Mais ses trois foires annuelles sont fréquentées des étrangers. Les corporations sont en partie libres et en partie en corporations. Bientôt un chemin de fer, dont la construction est déjà commencée, la réunira à Vienne.

On compte à Prague environ 100,000 habitants, dont 7,800 juifs. La ville est divisée en classes ou ordres: la Bohême ou tchèque et les étrangers. Ces derniers ont été appelés en grand nombre par Charles IV, et leurs compatriotes sont venus en grand nombre après la guerre de Trente-Ans. Les Viennois, les habitants de la capitale, sont généralement froids et réservés, pendant les plaisirs, et la ville est cultivée avec succès dans les arts. La salle de spectacle, construite en 1783, est d'une architecture lourde et massive. On ne compte pas moins de 12 salles de bal dans la ville et au dehors. La principale fête religieuse

(\*) Voy. en outre T. III, p. 618, où nous avons aussi parlé du *Journal du Musée de Prague* de M. Palacki, et de toute la littérature de cette ville. Le recueil est si remarquable, grâce au Schafarik, aux Hanka, etc. Prague est maintenant une métropole des Slaves: on y voit un grand mouvement intellectuel et littéraire (voy. son art. Donaw).

de S. Jean Népomucène, qu'on re le 16 mai. Ce jour-là les rues encombrées de paysans qui y courent même la nuit. *Voir* Griesel, *Nouveau Tableau de Prague* (en allem., in-8°), et Gerle, *Prague avec ses murs* (2<sup>e</sup> éd., 1830, in-12).

Prague est une ancienne ville slave, on suppose avoir été bâtie en 723, et dans le XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les Tatars menacèrent d'envahir la Bohême, elle fut déjà assez fortifiée pour n'avoir à craindre des attaques de ces barbares. Du reste, son importance et son nom ne datent que du règne de Charles IV (1348), qui nomma la nouvelle ville *Karlow* ou *Karlstadt*. Les Hussites (voy. Hussites) susciterent de grands troubles, au XV<sup>e</sup> siècle, et les Compagnons de cette ville y furent signés en 1433. Le roi palatin Frédéric V fut battu, on sait, sous ses murs, au Weisberg (Montagne-Blanche), le 8 nov. (voy. BOUTZ, T. III, p. 612). Le roi suédois Kœnigsmark s'empara de Prague en 1658. Charles VII s'en rendit maître en 1741, dans la guerre de la succession d'Autriche. L'année suivante, les Prussiens y soutinrent un siège célèbre. La ville fut prise et abandonnée par les Prussiens en 1744. Dans la guerre de Sept ans, les Prussiens la bombardèrent sans pouvoir s'en emparer, après la bataille de Prague, qui fut livrée le 6 mai 1757.

FRÉDÉRIC II et prince HENRI. C'est à Prague que se tint le congrès impérial d'Autriche François I<sup>er</sup> se rendit à faire la guerre à Napoléon, en 1805.

J. H. S.

PRAGUE. Cette révolte de quelques seigneurs français contre le roi Louis VII (voy.), au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, est ainsi désignée par allusion à la ville de Prague, toujours en révolution depuis la réforme de Jean Huss. Le roi Louis XI fut mis à la tête de ce mouvement, que dirigeaient le duc de Bourbon, Antoine de Chabannes, le duc de Vendôme, Dunois, La Trémoille, Jean de La Roche, etc., mécontents de l'ordonnance sur la discipline dans l'armée. Mais ni le peuple ni les barons ne suivirent parti pour eux, et les princes

durent successivement se soumettre au roi, qui rentra dans toutes les places dont ils s'étaient emparés. Il fit grâce aux révoltés, et, le 24 juillet de la même année, la paix qui terminait la praguerie fut publiée à son de trompe.—*Voir* Sismondi, *Hist. des Franç.*, T. XIII, p. 360 et suiv.

Z.  
PRAIRIAL (JOURNÉE DU 1<sup>er</sup>) AN III (20 mai 1795), voy. BOISSY D'ANGLAS, T. III, p. 642.

PRAIRIE, terrain qui produit de l'herbe, des fourrages, qu'on fauche pour les conserver. Les prairies jouent un rôle d'une haute importance en économie rurale. Dans les contrées où le système purement pastoral subsiste, elles sont moins étendues que les pâturages (voy.), parce que là, les animaux passent la majeure partie de leur existence dehors et ne consomment qu'accidentellement leur nourriture à l'étable; mais, à mesure que l'extension plus grande donnée aux terres labourables diminue forcément celle des pacages et que le besoin d'obtenir des engrais plus abondants conduit à la stabulation, le foin devient de première nécessité et les prairies naturelles sont un des plus puissants éléments de la production, comme le deviendront, dans un système encore plus avancé, les prairies artificielles.

On donne le nom de prairies naturelles à celles qui se sont formées spontanément des semences contenues dans le sol qu'elles recouvrent, ou échappées des herbes qui y croissent sans culture. En cet état, elles se montrent encore seules sur une foule de points. Habituellement, les prairies ne donnent pas seulement du foin (voy.): après une première, parfois une seconde coupe, on les ouvre aux troupeaux qui se nourrissent des résidus échappés à la faux, ou des derniers produits d'une végétation que ne peuvent arrêter complètement les sécheresses estivales ou les froids de l'hiver. Elles servent ainsi de pâturages jusqu'aux approches du printemps suivant et ne sont fermées qu'au moment où la dent des animaux arrêterait le développement des tiges nouvelles. Cependant, si fréquente qu'elle soit, cette pratique est loin d'être considérée comme la meilleure par les

théoriciens. Les dégâts résultant du parcours et du piétinement nuisent souvent beaucoup plus à la production du foin que ne peut profiter le peu de nourriture fournie pendant une partie de l'été et de l'automne ; et le pâturage, si on le laisse se prolonger trop longtemps au retour de la belle saison, est bien plus nuisible encore. Aussi, partout où l'on peut se procurer quelque fourrage vert pour l'été, des racines pour l'hiver, et où l'on ne craint pas d'attaquer trop tôt la provision de foin, doit-on se garder de laisser pacager les prairies. Au printemps, mieux vaut mille fois en faucher journalièrement une petite portion destinée à procurer, sous le nom de *pré d'embouche*, une nourriture verte à l'étable, que de les laisser gaspiller en entier.

Les prairies dites naturelles ne sont cependant presque jamais formées sans le concours du cultivateur. Bien qu'il ne les sème pas, il a dû au moins choisir et disposer le terrain qui leur convient le mieux. S'il était saturé d'une humidité constante et stagnante, il ne produirait que des herbes aquatiques de mauvaise ou très médiocre qualité ; s'il était trop sec, il n'en donnerait que de trop courtes pour être fanées. Les fonds bas, mais pourtant égouttables, frais sans être marécageux et de nature demi-consistante, plutôt que trop compacte ou trop légère, donnent le plus de foin et le meilleur. Les vallées arrosables, lorsqu'on a su amener les eaux jusqu'au sommet de leurs collines et leur ouvrir un cours facile dans les parties les plus basses, combiner, en un mot, l'égouttement de celles-ci avec l'irrigation de celles-là, réunissent toutes les conditions désirables.

Quoique la plupart des terrains incultes se couvrent de végétation, les bonnes herbes ne viennent abondamment que sur les fonds fertiles. Vainement voudrait-on en couvrir tout à coup des friches arides, ou les substituer sans travail à des bruyères : il faudra plusieurs années de cultures richement fumées et de nombreuses façons pour préparer leur succès ; puis, lorsqu'elles seront établies, si l'on veut éviter le retour des plantes qui couvraient primitivement le sol, il sera bon encore de recourir de temps en

temps aux fumiers, aux amendements et parfois aux uns et aux autres. A ces conditions, les prairies médiocres deviendront bonnes, et les bonnes paieront largement par un surcroît de produits les nouvelles avances qu'on leur aura faites.

Il n'est pas rare maintenant de semer les prairies à base de graminées comme on sème les prairies à base de légumineuses, et de les transformer ainsi en véritables prairies *artificielles* permanentes. Dans ce cas, le semis se fait sur la dernière céréale de l'assolement préparatoire, au moyen de graines ramassées trop souvent au hasard, dans les greniers ou les écuries. Il résulte de là non-seulement qu'on ignore si les espèces seront appropriées au sol et si elles pourront s'y maintenir, mais encore si elles parcourront ensemble leurs diverses phases végétatives, ou, en d'autres termes, si elles croîtront, fleuriront et mûriront ensemble de manière à donner toutes, au moment de la récolte, un foin également nutritif.

Quoi qu'il en soit, les façons d'entretien des prairies de cette sorte sont parfois nulles ; d'autres fois, elles consistent exclusivement en des clôtures, des *étampinages* et quelques fumures. Les prairies arrosées exigent de plus des *rigoles* annuels qui ont pour but de bien répartir les eaux à leur surface, de les conduire successivement sur tous les points et de les écouler au besoin.

Les prairies *artificielles* proprement dites occupent, sur les terres labourables, une partie de l'étendue consacrée, dans l'assolement triennal, à la jachère (voy. Joy) à la production des grains. Elles viennent en complément aux autres pour la nourriture d'un plus nombreux bétail, et caractérisent, avant tout, les assolements alternes sans jachères. Elles sont toujours le résultat de la culture, et diffèrent entre elles autant par leur composition que par leur durée et leurs usages. Les prairies de luzerne subsistent huit, dix ans et plus ; celles de trèfle sont bisannuelles ou triennuelles ; il en est qui ne durent qu'un an ; d'autres que quelques mois. Tantôt on les fauche partiellement pour en donner les produits en vert, tantôt on les transforme en foin. Quelques-unes, par leur

iné, doivent faciliter la nourriture ail dès le premier printemps; d'augmentent au moment où les charnucellaires ont desséché les pâtu- celles-là, lorsque l'hiver a arrêté leur végétation sous les frimas. Outre leur destination générale, d'augmenter la masse des fourra- ont une spéciale appropriée aux de chaque époque et de chaque tion.

O. L. T.

**PRATIQUE**, terme dérivé de *πρακ- tis*, et qui signifie l'application, tion des règles et des principes rt, d'une science : on l'oppose ornement à celui de *théorie*, qui en e la connaissance raisonnée. Il n'y t de bonne pratique qui ne soit e par la théorie, autrement elle re en *routine*; et de même la théo- doit chercher qu'à améliorer la e, sans cela elle arrive à l'*utopie*. es deux parties de l'art doivent se un mutuel appui pour servir à son ment.

L. N.

**PRAXITÈLE**, sculpteur fameux qui dans la Grande-Grèce et floriss- v<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Il fit des ou- en marbre et en bronze. Son che- e paraît avoir été un Apollon *Sau- ur* ou tueur de lézards, en airain. nie de Paris possède un très beau de cette statue, provenant de la col- Borghèse, et qui est sans doute une le l'original en bronze. L'Apollon védère attribué par quelques-uns itèle, serait plutôt, s'il faut en Visconti, une copie perfectionnée tatie de Calamis. Deux autres sta- e bronze de Praxitèle excitaient en- admiration des Grecs : l'une était éaus aussi parfaite que sa Vénus rbre, et l'autre son satyre *Peri- le* célèbre, dont on croit avoir pie dans un faune du musée du e. Les habitants de l'île de Cos t demandé à Praxitèle une statue us : il en fit deux, l'une voilée, et e nue. La première fut préférée par e Cos, qui ne voulaient pas intro- dans leur ville une image capable reindre trop d'impression sur l'esprit jeune. La Vénus rebutée, bien sure à l'autre, fut achetée par les

Gnidiens. On assure que la fameuse cour- tisane Phryné (*voy.*) avait servi de mo- dèle pour ce chef-d'œuvre. Praxitèle lui-même fut tellement épris de son œu- vre qu'il la demanda, dit-on, en mariage aux Gnidiens. Quoi qu'il en soit, elle at- tirait l'admiration d'un grand nombre d'étrangers, et les poètes, les historiens, les orateurs de la Grèce et de Rome la célébrèrent à l'envi. Tout le monde connaît l'ingénieux éloge qui nous en a été couservé dans l'*Anthologie*, et qui a été traduit par Voltaire. Transportée à Constantinople avec le Jupiter de Phi- dias, et d'autres statues, elle y périt dans un incendie, l'an 475 de J.-C. La Vénus de Milo (*voy.*), que possède le musée du Louvre, pourrait bien être la Vénus de Cos. — Les deux fils de Praxitèle furent sculpteurs comme leur père. — Il y eut en- core un autre sculpteur du nom de Praxi- tèle ou plutôt *Pasitèle*, qui vivait du temps de Cicéron et qui composa un groupe représentant l'acteur Roscius que sa nourrice trouve endormi et entouré d'un serpent.

X.

**PRÉCÉDENT**, terme appartenant spécialement à la langue de la politique et à celle de la jurisprudence, et qui si- gnifie, comme le mot le dit, la manière dont on a agi précédemment dans une occasion pareille. Ainsi, lorsqu'un cas extraordinaire se présente, soit dans la conduite des affaires, soit dans la diplo- matie, soit dans les assemblées délibéran- tes, soit dans les tribunaux, etc., on re- cherche, pour se guider, les moyens qui auraient été déjà mis en pratique en pa- reille occurrence, et l'on s'appuie sur les précédents pour tenir telle ou telle con- duite. Si la position est tout-à-fait nou- velle, et que l'on agisse d'une manière particulière, on crée un précédent. X.

**PRÊCHEURS** (FRÈRES), *voy.* DO- MINICAINS.

**PRÉCIPITÉ**. On donne ce nom, dans les arts chimiques, à la matière qui tombe au fond d'un vase lorsqu'on la désunit de son dissolvant par le moyen de quelque réactif capable de séparer une matière solide du liquide qui la ren- ferme. On distingue les précipités par la forme de leur matière : ainsi il y a des précipités *floconneux*, *cristallins*, etc.

D'autres fois, on les désigne par leur couleur. On donnait anciennement le nom de *précipité blanc* au protochlorure de mercure, celui de *précipité rouge* ou *précipité per se* au bi-oxyde du même métal. Z.

**PRÉCIPUT** (de *præcipere*, prendre d'avance). On appelle ainsi le droit qu'a le survivant des époux, en vertu d'une clause très fréquente dans les contrats de mariage, de *prélever* une certaine partie des biens de la communauté, avant qu'elle soit partagée. Ce mot désigne encore la disposition faite au profit d'un héritier présomptif, pour qu'il prélève une certaine somme ou une certaine chose, indépendamment de la portion que la loi lui défère dans la succession. Les dons et legs faits par *préciput* ne peuvent excéder la portion disponible; ils peuvent être retenus même par l'héritier qui renonce à la succession. E. R.

**PRÉDESTINATION.** C'est, dans la langue théologique, le choix que Dieu a fait, de toute éternité, de certains individus pour les conduire, par sa grâce (*voy.*), au salut éternel. Ce dogme, qui, se confondant presque avec le fatalisme (*voy.*), tranche une question insoluble pour la raison humaine, celle de la contradiction qui existe entre la prescience divine et la liberté de la créature, a donné lieu à des disputes sans fin, et divise encore aujourd'hui les communions chrétiennes. D'une part, les disciples de S. Augustin et de S. Thomas ont considéré la prédestination comme absolue : selon eux, c'est un don gratuit, qui n'a d'autre motif que la volonté de Dieu, et qui précède même la prévision des mérites des élus. De l'autre, les molinistes ont soutenu que la prédestination était conditionnelle, c'est-à-dire qu'elle n'était fondée que sur la connaissance que Dieu a que tels ou tels individus feront, avec l'aide de sa grâce, les bonnes œuvres nécessaires pour mériter le bonheur éternel. Calvin, imbu des idées de S. Augustin, s'efforça de démontrer que la prédestination était, de sa nature, absolue et immuable; que Dieu ne savait que ceux qu'il avait, de toute éternité, résolu de sauver, et que les élus, par conséquent, ne pouvaient déchoir. Cette désolante, nous dirions presque

immorale doctrine, a vu comidment décroître le nombre de se sans dans les églises protestantes se trouvent aujourd'hui en minorité pendant, en Angleterre et aux États plusieurs sectes sont demeurées aux idées de Calvin.

Les musulmans croient à la pation dans son sens le plus abs sans aucune réserve.

**PRÉDICATION**, *voy.* ÉLOC DE LA CHAIRE ET HOMILÉTIQUE.

**PRÉDICTION**, *voy.* DIVIN ORACLE, PROPHÉTIE.

**PRÉFET** (*præfectus*, *præpo præficere*). Dès la fondation de un préfet avait été temporairement pour tenir les comices et as le sénat; plus tard, une partie fonctions appartient au préteur et sa charge se borna à présider l'ies latines. Il y eut en outre des chargés de fonctions spéciales : an pour les approvisionnements ; rum, pour la conduite des eaux ; rum, pour la disposition et la pol camps, etc. Certains préfets étaient voyés dans les villes soumises au mains pour y présider à l'adminis de la justice; et les *præfecti* for la suite du proconsul. Sous Augu y eut d'abord un *præfet de ville* (*sectus urbis* ou *urbi*), qui tenait pendant son absence, et ensuite *præfets du prétoire* (*præfecti præ* c'est-à-dire du palais, qui command les gardes appelées prétoriennes, a liment chargées de veiller à la sûri empereurs. Le nombre en fut porté sous Commode, et à quatre sous stautin. Il fallait être chevalier pour cer cette charge, avilie par Hélio (*voy.* tous ces noms), qui la proci des favoris indignes. Quand Cons eut dissous les gardes prétorienne fonctions des nouveaux préfets bornées à l'administration de la j et des finances. Les pays soumis à l mination de l'empire furent divis quatre grandes *præfectures* du pré les Gaules, l'Italie, l'Illyrie et l'O elles étaient subdivisées en *dioc*. Dans chacune, le préfet command gouverneur établi dans chaque prc

de sa division. Un 5<sup>e</sup> préfet fut créé pour l'Égypte par Justinien; il jouissait de l'autorité et des prérogatives des provinciaux.

Dans l'Église romaine, on appelle *préfet apostolique* le supérieur des missions envoyées pour convertir les infidèles. Quelques congrégations religieuses donnent à leur supérieur le titre de préfet.

En France, les préfets sont des magistrats chargés de l'administration d'un département (voy. ce mot) sous l'autorité du ministre de l'intérieur. A la direction des anciens intendans, l'Assemblée constituante avait substitué une organisation décentralisée. Les municipalités étaient subordonnées aux directoires de districts, ceux-ci au directoire du département. Bonaparte, adoptant le système de centralisation, confia, par un sénatus-consulte organique du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), la direction des départements à un magistrat unique nommé par le chef du gouvernement et révocable par lui. Ce magistrat se nomme *préfet*; nous avons fait connaître ses attributions à l'art. DROIT ADMINISTRATIF, T. VIII, p. 537. Seul chargé de l'administration, dont il surveille toutes les parties, il tient la main à l'exécution des lois et ordonnances du royaume; il peut suspendre de leurs fonctions les maires et adjoints, et nomme ceux des villes de moins de 3,000 âmes qui ne sont pas chefs-lieux d'arrondissement. Il préside le conseil de préfecture, dont les membres sont nommés par le roi, sorte de tribunal de première instance administratif où se règlent une foule d'affaires purement départementales, et qu'il ne faut pas confondre avec le conseil général de département (voy. CONSEILS ADMINISTRATIFS); auquel le préfet rend compte des fonds départementaux. En cas de partage des voix, celle du préfet est prépondérante dans le conseil de préfecture. Sept départements ont seuls un secrétaire général de préfecture. Dans chaque arrondissement, excepté dans celui dont le chef-lieu est aussi celui du département, il y a un *sous-préfet* nommé par le roi, qui exerce son autorité sous les ordres immédiats du préfet. On peut faire remonter l'origine de ces ma-

gistrats secondaires aux subdélégués des intendans. Quant à la *Préfecture de police* de Paris, nous en avons particulièrement parlé au mot POLICE, T. XIX, p. 782. L'administration spéciale des ports, comprenant la direction des constructions navales et des travaux maritimes, la direction de l'approvisionnement, des subsistances et des mouvements du port, l'inscription (voy.) maritime, la surveillance du commissariat de la marine, des écoles d'artillerie navale, etc., est aussi confiée en France, sous les ordres du ministre de la marine, à des *préfets maritimes*. Il y a cinq arrondissemens maritimes, dont les chefs-lieux sont : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon (voy. T. VIII, p. 539). Z.

**PRÉJUGÉ**, voy. ERREUR, T. IX, p. 738.

**PRÉLAT**, PRÉLATURE. Dans l'Église catholique, on donne ce titre à toute dignité dont dérive une juridiction : ainsi, les papes, les patriarches, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les légats, les chefs d'ordres religieux, les abbés ou prieurs de couvents, sont des prélats. Dans l'Église protestante, le titre de prélat ne fut conservé, après la réforme de Luther, qu'en Angleterre, en Suède et en Danemark. En Allemagne, il est resté à certains chanoines, même des chapitres sécularisés; et la constitution de Bade l'a conféré aux membres ecclésiastiques de la première chambre des États. X.

**PRÉMÉDITATION** (du latin *præmeditari*, méditer avant, occuper son esprit de l'exécution d'un projet). Suivant nos lois, la préméditation consiste dans le dessein, formé avant l'action, d'attenter à la personne d'un individu déterminé, ou même de celui qui sera trouvé ou rencontré, quand même ce dessein serait dépendant de quelque circonstance ou de quelque condition (Code pénal, art. 297). Lorsqu'un crime est commis avec préméditation, la peine infligée au coupable est plus forte. E. R.

**PRÉMISSSES** (*præ* et *missus*, envoyé en avant, propositions avancées les premières), terme qui embrasse à la fois la majeure et la mineure d'un syllogisme, parce qu'elles doivent naturellement précéder la conclusion. Voy. CONSÉQUENCE.

**PRÉMONTRÉ**, ordre religieux fondé, en 1120, par S. Norbert, depuis archevêque de Magdebourg, qui réunit dans un vallon sauvage de ce nom (diocèse de Laon) quelques chanoines réguliers de Saint-Augustin, qu'il soumit à des règles sévères. Cet institut fut approuvé par Honoré II, en 1126, et s'accrut en moins d'un siècle jusqu'au nombre prodigieux de 1,000 abbayes, 300 prévôtés, 500 communautés de filles, outre un grand nombre de prieurés. Les chanoines réguliers de l'ordre occupaient neuf archevêchés et sept évêchés. Les chanoines de Prémontré se vouaient à un jeûne perpétuel, et devaient s'abstenir de viande; Nicolas IV (en 1288) et Pie II (en 1460) tempérèrent cette rigueur exagérée. En 1661, un collège de Prémontrés avait été fondé à Paris, au carrefour de la Croix-Rouge. nr L-s.

**PRÉNOMS**, noms individuels le plus souvent empruntés aux saints du calendrier (*voy.* PATRON), que l'on joint au nom de famille. On sait que chez les Romains il y avait le *nomen*, le *prænomen* et le *cognomen*. *Voy.* NOMS PROPRES.

**PRÉPOSITION**. Ce nom emprunté du latin (*præpositio*), et désignant un mot qu'on place devant, exprime en grammaire une des parties du discours. Il (*voy.*) se place entre deux termes qu'il lie ensemble en exprimant un rapport de l'un à l'autre. Ainsi, dans *monter à cheval*, *flotter sur l'eau*, etc., *à*, *sur*, sont des prépositions, qui déterminent la relation qui existe entre *monter* et *cheval*, *flotter* et *eau*. Les deux mots réunis par la préposition s'appellent les termes du rapport : le premier est l'*antécédent*, le second le *conséquent*. Celui-ci, servant à compléter l'idée totale du rapport énoncé, s'appelle le plus souvent le *complément* de la préposition. Comme l'adverbe, ce genre de mot est invariable, mais il en diffère en ce qu'il est toujours suivi d'un régime exprimé ou sous-entendu, tandis que l'adverbe n'en a point. Les principaux rapports qu'expriment les prépositions sont ceux de lieu, de temps, d'ordre, d'union, de séparation, d'exclusion, d'opposition, de but, de cause, de moyen. Les prépositions sont toujours en assez petit nombre; les plus importantes sont

celles qui expriment les rapports les plus abstraits et qui reviennent le plus fréquemment. Dans notre langue, elles sont presque toutes tirées du latin. Les principales sont *à*, *de*, *par*, *pour*, *sur*, *avec*, *chez*, *dans*, *en*, *vers*, *sous*, *sans*, *contre*, *entre*, *outre*, *envers*, *excepté*, *selon*, etc. Ces mots, aujourd'hui d'un sens abstrait, semblent en partie dérivés de termes d'abord concrets : cette origine est moins sensible dans les prépositions dérivées du latin (où nous citerons pourtant *procul*, loin, *coram*, en présence, etc.) et dont beaucoup se trouvent même déjà dans le sanscrit, que dans certains mots que nous commençons à regarder comme des prépositions, tandis que leur sens concret devient peu usité, comme *malgré*, *au-devant*, *après* (à partir du présent), etc. Les prépositions répandent dans le discours une liaison nécessaire. « Il n'est, a dit un grammairien, aucun objet qui ne suppose l'existence de quelque autre objet avec lequel il est lié immédiatement. Une vallée suppose des montagnes, et des montagnes des terrains moins élevés; la fumée suppose du feu; et il n'est point de rose sans épines. Il faut donc que ces divers objets soient liés dans le discours comme ils le sont dans la nature; qu'on ait des mots qui expriment les rapports qui régissent entre eux, ce qu'ils sont l'un à l'autre. » B. J.

**PRÉROGATIVE**, *voy.* PRIVILÈGE.  
— Pour la prérogative royale, *voy.* ROI, ROYAUME.

**PRÉSAGE**, *voy.* DIVINATION, AUGURE.

**PRESBOURG** (en latin *Pozonium*, ou mieux *Pisonium*, en hongrois *Pozony*), ville de Hongrie, dans le palatinat du même nom, située par 48° 8' de lat. N. et 14° 15' de long. or., sur un plateau élevé d'environ 130<sup>m</sup> au-dessus du niveau de la mer. Elle est assise dans un site pittoresque sur la rive gauche du Danube, qui a en cet endroit une largeur de 230<sup>m</sup>, et qui forme dans son cours plusieurs jolies îles. Au loin, le paysage est encadré par les hautes montagnes des Karpathes. Presbourg, y compris le faubourg de Blumenthal et les bourgs de Zuckermantel et de Schosberg, renferme à peu près 37,000 âmes, dont 8,000 ha-



me et 3,000 juifs. Son commerce est en état complet de stagnation, quoiqu'favorisé par la navigation à la vapeur sur le Danube, et par 7 foires qui s'y tiennent annuellement; son industrie se borne à quelques manufactures de soieries, de draps de cuir, de tabacs, de liqueurs, etc. La vie y est facile et agréable. Presbourg est à 12 lieues seulement de Vienne, laquelle elle se trouvera rattachée, comme qu'à Tyrnau et Raab, par un chemin de fer. On compte dans cette ville royale 14 églises, dont 12 catholiques et plusieurs couvents d'hommes et de femmes. La cathédrale, où a lieu le couronnement des rois, est d'une belle architecture gothique. Les autres édifices remarquables sont le palais du prince palatin, le vieil hôtel-de-ville, qui fut enlevé aux Juifs en 1388, etc. L'académie possède deux facultés, une de jurisprudence, l'autre de philosophie; il y a encore une chaire de langue grecque, et une de langue hongroise. Elle est fréquentée par 300 élèves. On trouve en Presbourg un gymnase catholique aux bénédictins, des écoles normales municipales, un lycée protestant avec une importante bibliothèque; celle du comte d'Appony (*voy.*) est ouverte au public. On voit à quelque distance de la ville sur la plaine de Rokasch, où s'assit la nation hongroise pour élire ses rois.

Le nom de Presbourg remonte jusqu'à l'époque romaine, où les historiens nous parlent du lac *Peiso*, qui existait dans son voisinage. La ville, prise en partie plus tard par des colons allemands, devint une place importante, et partagea toutes les vicissitudes des guerres que les rois de Hongrie firent alors à la Bohême. Aussi fut-elle beaucoup de privilèges et fut elle le siège des diètes. Le burgrave de Presbourg fut le dernier des grands feudataires de l'Empire revêtus de fonctions nobles. Quand les Othomans eurent conquis la moitié de ce pays, Presbourg resta la première ville du royaume. C'est à elle que les rois faisaient couronner, et elle était en même temps le siège de toutes les autorités, y compris le primat. La dernière diète de Presbourg fut tenue, le 11 sept. 1741,

sous Marie-Thérèse (*voy.*), la fameuse diète hongroise qui sauva l'héritière des Habsbourg. Aujourd'hui, Pesth, Bude, Debreczyn l'emportent sur Presbourg, soit en importance officielle, soit en population. Cependant, bien qu'en 1784, Joseph II eût transporté à Bude le siège du gouvernement, il s'y tint encore des diètes où les rois se firent couronner. Si Presbourg eut peu à souffrir, en 1805, de la guerre avec la France, il n'en fut pas de même en 1809, où la brillante défense de sa tête de pont lui attira les horreurs d'un bombardement. En 1811, le château fut complètement ruiné par un incendie.

Presbourg est encore célèbre par la paix qui y fut signée entre la France et l'Autriche, le 26 décembre 1805, après la bataille d'Austerlitz (*voy.*). François II, empereur d'Allemagne, dut céder au royaume d'Italie la partie de l'état vénitien qu'il avait acquise au traité de Lunéville; à la Bavière, le Tyrol, le Vorarlberg, Eichstædt, Passau, etc.; à Bade, Constance et une partie du Brisgau; au Wurtemberg enfin, les villes du Danube et quelques fractions de la Souabe autrichienne. Par forme de compensation, Napoléon incorpora la principauté de Salzbourg à l'Autriche, et la Bavière abandonna Würtzbourg à l'électeur archiduc Ferdinand. Ensuite Napoléon donna le margraviat prussien d'Ansbach à la Bavière, et reçut le duché de Berg qu'il unit à celui de Clèves pour en doter son beau-frère Murat (30 mars 1806). L'Empereur reconnut comme rois les électeurs de Bavière et de Wurtemberg, et accorda aussi la pleine souveraineté au nouveau grand-duc de Bade. Le 1<sup>er</sup> juillet, l'empire d'Allemagne fut déclaré dissous; et le 12, la Confédération du Rhin fut proclamée à Paris. Les Français évacuèrent alors l'Autriche, qui dut regarder l'Isonzo comme sa frontière du royaume d'Italie. L. N.

**PRESBYTÉRIENS et PURITAINS.** Le premier de ces noms, qui vient de *presbyterium* (πρεσβυτεριον, les plus âgés, les anciens), s'applique à une secte fondée vers 1560, en Écosse, par John Knox (*voy.*), sur le modèle de l'Église calviniste de Genève, et devenue do-

minante dans ce premier pays. Ses doctrines en matière de foi sont à peu près celles de l'Église anglicane (voy. ce dernier mot, et T. IX, p. 223); mais elle en diffère complètement sous le rapport de la discipline. Dans son organisation démocratique, elle proscriit toute distinction hiérarchique entre les ministres du culte. Le gouvernement spirituel, le pouvoir d'ordination, appartiennent exclusivement aux assemblées dites *presbytères*, composées des membres du clergé, égaux entre eux, et des anciens. L'Église nationale d'Écosse (*Kirk*) se divise en 69 presbytères. En 1580, le roi Jacques, sa famille et le peuple d'Écosse adhérèrent solennellement à la religion presbytérienne. Cependant, dans les dernières années de son règne, ce prince essaya de rétablir dans ce pays l'épiscopat, dont il avait admiré la splendeur en Angleterre. Charles I<sup>er</sup> continua sans succès cette tentative de réaction, et l'on sait la part active de l'Église d'Écosse dans les troubles qui amenèrent la première chute des Stuarts en 1640. La restauration proscrivit le culte presbytérien; mais à l'avènement de Guillaume III sur le trône d'Angleterre, l'Écosse, en reconnaissant la souveraineté du prince d'Orange, stipula expressément l'existence de son Église comme Église nationale; et, depuis cette époque, tous les souverains de la Grande-Bretagne, en montant sur le trône, prêtent le serment de maintenir l'Église presbytérienne dans tous ses droits, privilèges et immunités. Cependant peu à peu le pouvoir temporel gagna du terrain, et une loi de la reine Anne attribua à l'état et aux propriétaires le droit de présenter les ministres aux charges vacantes, droit qui jusque-là avait appartenu aux congrégations. Du reste, le ministre ainsi présenté était soumis à un examen et à une enquête touchant son instruction et ses mœurs, et n'était admis qu'après cette épreuve. En 1834, l'assemblée générale de l'Église presbytérienne, qui se réunit chaque année, et dont les membres sont élus par tous les pasteurs, passa un acte connu sous le nom de *Veto act*, en vertu duquel les presbytères devaient, avant de prononcer sur la capacité d'un ministre précepté par un patron, le soumettre à l'élection de

tous les chefs de famille de la paroisse. Les tribunaux civils refusèrent de reconnaître la légalité de cette résolution, mettait le droit de patronage de l'état aux propriétaires à la merci de l'élection populaire. La question fut portée devant le tribunal suprême et la Chambre des lords, qui se prononça pour les cours civiles contre les cours ecclésiastiques. Les pasteurs nommés par les patrons et confirmés par la Chambre des lords furent à leur suspension de leurs fonctions par l'assemblée générale de l'Église, et ce fut que s'établit la lutte qui aboutit, le 1<sup>er</sup> mai 1843, à la scission d'une partie de l'Église presbytérienne d'Écosse avec l'état, et à sa constitution en Église libre sous la direction d'un *modérateur* (docteur Chalmers (voy.)). A la suite de cet événement, le ministre annulerait qu'il présenterait un projet de loi de à opérer une réconciliation.

Il y a aussi en Angleterre et en Irlande des presbytériens, qu'il ne faut pas confondre avec ceux d'Écosse. C'est une secte de *dissidents* qui se rapproche beaucoup de celle des *indépendants* (voy. ces mots) et des *puritains* (voy. T. IX, p. 223).

Ces derniers furent ainsi nommés, parce qu'ils faisaient profession de suivre le rôle de Dieu dans toute sa pureté, sans opposition avec toute autorité humaine. On les appela aussi d'abord *non-conformistes*, parce qu'ils refusaient de se conformer à la liturgie établie par Édouard VI professant l'opinion que la forme du culte et de la prière doit être libre. Sans pouvoir des évêques, ils leur préférèrent les doyens et n'admettaient que ceux dans les ordres avec celui de prêtre. Dans l'exil et parmi des protestants anglais réfugiés à Francfort, sous le règne de Marie Tudor, la secte des puritains qui combattait l'autorité absolue du pape et du couronne s'était attribuée dans les terres ecclésiastiques, fut persécuté par Elisabeth. Jacques I<sup>er</sup> ne les traita plus favorablement. Alors commença (1620) ces émigrations de puritains vers l'Amérique du Nord, qui se multiplièrent les années suivantes et influèrent puissamment sur le gouvernement, les mœurs et les croyances du peuple américain.

des donnèrent naissance (voy. ÉTATS-UNIS).

Quoique Cromwell fût de la secte des *indépendants*, dont la doctrine, rapproché de celle que nous venons d'exposer, est que chaque congrégation doit se gouverner à son gré en matière de foi, la révolution, religieuse autant que politique, consommée par lui n'eut pas de prosélytes plus ardents, de soldats plus intrépides que les puritains. Ils donnèrent le ton à cette époque, et la restauration fut non-seulement le signal d'une persécution légale commencée dans l'*acte d'extorcion* (1662) et continuée, sauf quelques intervalles, jusqu'à l'avènement de la maison d'Orange, mais encore d'une révolution morale contre l'influence puritaine. En 1689, le *bill de tolérance* ouvrit pour eux, comme pour les autres non-conformistes, une série de mesures, complétée de nos jours par la suppression des *actes de corporation et du test*, et destinées, sinon à établir entre toutes les sectes une égalité absolue, du moins à effacer des distinctions odieuses introduites à des époques de fanatisme. — Le docteur Neale a donné, en anglais, une *histoire des puritains*, 3 vol. in-8°, qui a été abrégée par Parsons; nous n'avons pas besoin de rappeler le roman de W. Hunt (voy. qui, dans la trad. française, emprunte son titre à ces sectaires. R-Y.

**PRESCIENCE**, connaissance certaine et infaillible de l'avenir, dont on a fait un attribut essentiel de la divinité, voy. PROVIDENCE, PRÉDESTINATION, GRACE, LIBERTÉ, ARBITRE (*libre*), etc.

**PRESCRIPTION**, moyen d'acquiescer à la propriété d'une chose, fondé sur la possession non interrompue pendant un temps que la loi détermine, ou de se libérer d'une dette, quand le créancier a laissé passer un certain temps sans en demander le paiement.

On *prescrit* en général le domaine de toutes les choses qui sont dans le commerce, jamais ce qui en est exclu, comme l'état des personnes, les choses publiques (Cod. civ., art. 538, 540, 542). L'état, les communes, les établissements publics, sont d'ailleurs aujourd'hui soumis, quant à leurs biens, aux prescriptions ordinaires.

La prescription, dont le nom accuse

l'origine romaine, peut sans doute, lorsqu'elle vient au secours d'un débiteur de mauvaise foi, mériter l'épithète d'*impium præsidium* que lui a donné Justinien (*Novell. 4*); mais elle doit être néanmoins considérée comme le meilleur moyen d'asseoir la propriété (voy. ce mot et POSSESSION) sur des bases inébranlables.

Il est des causes qui *interrompent* ou *suspendent* le cours de la prescription. Il y a interruption *naturelle*, quand le possesseur est privé pendant plus d'un an de la jouissance de la chose. Une demande judiciaire, un commandement, une saisie, forment l'interruption *civile*. La prescription ne court pas entre époux ni en général contre les mineurs et les interdits. L'interruption diffère de la suspension, en ce que la première anéantit les effets de la possession qui l'a précédée, tandis que la seconde ne fait qu'arrêter son cours jusqu'à ce que la cause de la suspension ait cessé.

La prescription à l'effet d'acquiescer s'obtient en France par une possession dont la durée varie suivant que le possesseur a titre et bonne foi, ou qu'il ne réunit pas ces deux conditions. Toutes les actions, tant réelles que personnelles, sont prescrites par 30 ans, alors même que le possesseur est sans titre et que sa mauvaise foi est prouvée. L'acquéreur d'un immeuble, s'il a cru par erreur le recevoir du propriétaire, mérite toute la sollicitude de la loi. Dans ce cas, le possesseur qui a acquis par juste titre prescrit la propriété par 10 ans, si le véritable propriétaire habite le ressort de la cour royale dans l'étendue duquel l'immeuble est situé; et par 20 ans dans le cas contraire. Du reste, la bonne foi se présume toujours; et c'est à celui qui allègue la mauvaise foi à la prouver. Quant au titre, s'il est nul par défaut de forme, il ne peut servir de base à cette prescription.

Une observation importante, c'est que si l'on achète un *meuble* de celui qui n'en est pas propriétaire, on n'a pas besoin de prescription pour consolider son acquisition. Tel est le sens de l'art. 2279 du Code civil français, qui reproduit littéralement cette maxime de l'ancienne jurisprudence : *En fait de meubles, la*

*possession vaut titre.* Cette règle souffre exception à l'égard des choses perdues ou volées; mais même en ce cas, le possesseur, 3 ans après le vol ou la perte, est à l'abri de la revendication.

L'intérêt public a fait établir pour diverses obligations personnelles des prescriptions abrégées, dont la plus courte est de 6 mois, et la plus longue de 5 ans. Mais ceux auxquels certaines de ces prescriptions, basées sur une présomption de paiement, sont opposées, peuvent déférer le serment à ceux qui les opposent sur la question de savoir si la chose due a été réellement payée.

En matière criminelle, la prescription se rapporte à l'exercice de l'action publique ou à la peine prononcée par un jugement. Le temps nécessaire pour ces deux sortes de prescriptions se détermine par la nature des infractions auxquelles elles s'appliquent. Il varie selon qu'il s'agit d'un crime, d'un délit ou d'une contravention.

E. R.

**PRÉSENCE RÉELLE.** A l'art. EUCHARISTIE, on a vu ce que l'Église enseigne concernant l'institution de la Sainte-Cène (*voy.*) par Jésus-Christ. Regardée d'abord comme un acte purement symbolique destiné à rappeler les résultats de la mission et de la mort du Sauveur, elle devint bientôt un mystère, un sacrement. Cependant la controverse s'exerça durant des siècles sur ce point de dogme; et les opinions n'étaient pas encore généralement fixées à cet égard, lorsqu'un moine de Corbie, Paschase Radbert, vint hâter la solution de la question par son traité *De corpore et sanguine Domini* (831). Il y enseigna qu'après la consécration, le pain et le vin sont le corps et le sang de Jésus-Christ, et que ce corps est le même que celui qui est né de la vierge Marie; d'où il conclut que le Sauveur est immolé tous les jours réellement, mais en mystère, c'est-à-dire que l'Eucharistie est vérité et figure tout à la fois. Cette doctrine fut combattue par Raban Maur, Ratramne et Jean Scot Érigène, qui soutinrent que les éléments consacrés ne sont que des symboles, des gages de salut; mais la théorie de Paschase Radbert trouva d'ardents défenseurs dans Hincmar et Romi d'Auxerre.

Le savant Gerbert, depuis pape nom de Silvestre II, prit un moyen et conseilla de s'en tenir purement aux paroles de l'institution. L'Église n'intervint dans la question que vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, censurant Bérenger (*voy.*) de l'élève de l'évêque Fulbert de Chartres qui avait enseigné que le Christ mangé que spirituellement. Cette doctrine fut confirmée l'année même par le concile de Verceil. Plus tard, condamné par les conciles de Roanne et de Poitiers, de Rome, et trop faible pour défendre ses opinions au prix du trône, Bérenger consentit à souscrire une formule portant que par la consécration, le pain et le vin sont substantiellement en la vraie, vivifiante chair et au sang de Notre-Seigneur, et non pas seulement en sa vertu, en sacrement, mais en présence de nature et en vérité de substance. Cette théorie de la *transubstantiation*, mot inventé depuis par le docteur de Tours, et il semble qu'une décision aussi formelle, le devrait d'être fixée. Il n'en fut rien cependant. On ne douta plus, il est vrai, de la transubstantiation; mais on se disputa sur la manière dont elle s'opérait. Les uns prétendirent que la substance du pain et du sang de Jésus-Christ se changeait en place de la substance du pain et du vin, et qu'il ne restait de ceux-ci que des accidents, comme le poids, le goût, etc. Cette opinion triompha au concile de Latran de 1215, et dès lors fut adoptée parmi les hérésies l'opinion de Deutz et de Jean de Paris, qui enseignaient que la substance du pain et du vin reste, et que celle du corps et du sang de Jésus-Christ s'y ajoute seulement. Cette théorie, connue sous le nom de *consubstantiation* ou de *consubstantiation* adoptée par Luther\*; mais Carl

(\*) Luther n'a point varié sur le fond de la doctrine: suivant lui, *Corpus et sanguis vere adsunt, et distribuuntur vescentibus* (d'Augsb., art. 10); mais il en a modifié les termes et les accessoires à mesure qu'il soutenait contre les dissidents, notamment les querelles du cryptocalvinisme (*voy.*) la Formule de concorde, on enseigna que le dogme qu'il y a *vera substantialis praesentia corporis et sanguinis Christi, et*



Centa, Melilla, Pennon de Velez, etc. Voy. MAROC (T. XVII, p. 380), FEZ, CEUTA, etc.

**PRÉSIDES** (ÉTAT DES), voy. TOSCANÈ et ITALIE.

**PRÉSIDENTIAL**, tribunal qui jugeait en dernier ressort dans certains cas et pour certaines sommes, hors desquels il y avait lieu à l'appel de ses sentences devant le parlement. Cette juridiction date de 1551; elle fut établie par Henri II, dans le ressort du parlement de Paris, et s'étendit successivement à d'autres provinces. Les magistrats qui composaient ce tribunal étaient au nombre de 9; ils jugeaient aussi en premier ressort les affaires criminelles. Les parlements se montrèrent hostiles à cette institution, qui cependant les déchargeait des procès de peu d'importance dont ils étaient surchargés. Ce conflit donna lieu à plusieurs ordonnances qui étendirent et complétèrent la juridiction présidiale. Les juges durent être au nombre de 7 pour prononcer une sentence, et en cas d'absence, des avocats du siège, choisis par les parties, pouvaient en compléter le nombre. Les conseillers devaient être âgés de 25 ans, être licenciés et gradués, et avoir subi un examen du garde-des-sceaux ou du chancelier. X.

**PRESSE** (méc.). On donne ce nom aux machines destinées à comprimer les corps, et par suite à y laisser une impression quelconque. La presse la plus simple est celle dite à papier. Elle se compose d'un bâti, à la partie supérieure duquel se trouve un écrou où tourne une vis dont la tête porte sur un ais placé dans l'intérieur du bâti. Les corps que l'on veut presser sont placés sur la partie inférieure de ce bâti, et recouverts de l'ais mobile; on fait tourner la vis au moyen d'un levier qu'on introduit dans les trous dont sa tête est percée. Cette action force l'ais à descendre et comprime de plus en plus les corps qui sont au-dessous. Le pressoir à fruits n'est autre chose que cette presse. On a parlé des presses à copier à ce dernier mot. Les timbres secs s'obtiennent aussi au moyen d'une petite presse à vis dont la tête est traversée par un levier. La presse des relieurs est formée de deux torts mortuaires de bois que deux vis, faisant avec

eux un parallélogramme, forcent à procher. Enfin nous avons donné description de certaines presses à imprimer au mot IMPRESSION. Il ne nous restait à parler ici que de la *presse hydraulique*. L'idée de cette machine, dont l'action est si puissante, est due à Pascal, et fut d'abord mise en pratique par un mécanicien anglais. Application des principes de la pesanteur (voy.) foulante et aspirante, la presse hydraulique consiste principalement en un piston, mobile dans un corps de pompe dont l'extrémité extérieure s'appuie sur un plateau où l'on pose le matériel à presser, et que, dans son mouvement de compression, il pousse contre la partie supérieure d'un bâti. L'action de ce piston vient de la force d'extension d'un cylindre où le piston est renfermé.

**PRESSE**. Au figuré, ce mot s'applique à des produits de l'impression, des écrits de toute nature qui sortent de sous la presse du typographe, surtout des ouvrages de polémique, de discussion, comme les journaux, les pamphlets, etc. ces mots et LIVRES.

La presse est l'écho prolongé de l'opinion humaine; c'est la tribune agricole ou plutôt, c'est l'extension du forum romain aux bornes du monde civilisé. La presse, tout ce qui se fait, tout ce qui se pense, tout ce qui se découvre sur tous les points du globe devient aussitôt connu à tous les pays, à tous les peuples de la terre. Cet instrument de publicité universelle est une des causes les plus actives des différences profondes qui séparent le monde moderne du monde antique. C'est ce premier aperçu, qui ne pressentait pas, qui nous fait réfléchir sur quelle influence la presse doit exercer sur tout le développement de la civilisation.

D'abord, comme moyen de communication entre les hommes, la presse, surtout la presse périodique, joue, dans le domaine des intelligences, le rôle de la machine à vapeur, appliquée aux chemins de fer, elle ouvre des routes, elle travaille à unir les peuples par la puissance des idées, comme les chemins de fer par le lien des intérêts; elle établit une mine chaque jour la vieille haine des haines nationales, et prépare à

triomphe de la fraternité universelle, qui ne doit plus faire, un jour, du genre humain tout entier qu'une grande famille.

En second lieu, l'immense auditoire auquel elle s'adresse simultanément lui donne toute la puissance de l'enseignement public, dont le double caractère est la rapidité et l'universalité. En effet, quelle action ne doit pas exercer sur les esprits ce véhicule si prompt de la pensée, un moyen duquel les idées nouvelles, libérées par un penseur solitaire, sont bientôt mises en circulation et se propagent en tous lieux pour y subir l'épreuve de la contradiction? Dans cette mêlée de opinions humaines, ce qui résiste à l'assaut des sages et au contrôle de la publicité pénètre peu à peu dans la conscience populaire, et va grossir ce capital de vérités acquises qui forme ce qu'on appelle le *sens commun*. Le sens commun doit donc faire chaque jour de nouveaux progrès dans lesquels la presse est en droit de revendiquer une bonne part lorsqu'elle dirige ses leçons avec prudence. C'est par cet enseignement approprié à toutes les conditions, à tous les pays, et dû même dans tous les instants, qu'elle peut être regardée de nos jours comme le grand agent de la civilisation.

Enfin, organe de la pensée, qu'elle soit au sommet aux extrémités du monde, la presse doit participer à tous les droits de la pensée : à ce titre, elle doit être libre ; et la presse libre devient à son tour la garantie de toutes les autres libertés (207. *en mot*). Avec l'indépendance de la presse et la rapidité des communications, le despotisme est désormais impossible. Elle surveille la marche et les actes du pouvoir, et c'est là sans doute une des fonctions qu'elle remplit avec le plus de vigilance ; elle prête ses cent voix aux réclamations de tous les droits attaqués ; elle éclaire le gouvernement lui-même sur une foule d'abus prêts à faire irruption malgré lui, s'ils n'étaient signalés ; la seule crainte de la publicité en prévient un grand nombre. Mais les bienfaits de la presse ne se bornent pas à cette espèce de haute police sociale. Sa véritable mission, nous l'avons déjà fait comprendre, est surtout dans la publicité qu'elle donne aux travaux de l'intelligence : c'est par

là qu'elle est la plus vitale de nos libertés, qu'elle protège la liberté religieuse, comme la liberté politique et civile ; c'est par là qu'elle devient une institution publique, qui veille sur les pouvoirs, les éclaire, les avertit, les réprime, leur résiste.

Quelle que soit donc la forme du gouvernement et la distribution des pouvoirs, quelle que soit la législation d'un pays, il n'y a de liberté réelle que là où la presse est libre. Selon qu'une nation possède ou non cette liberté, quels aspects divers y présente l'état social ! d'un côté, l'activité, les lumières, la vie intellectuelle ; de l'autre, la langueur, l'ignorance et le sommeil des âmes. L'opinion publique n'a de ressort que là où elle peut se produire sans entraves. Mais aussi quelle est la force incalculable de ce pouvoir qui semble créer l'opinion publique, et qui quelquefois a le don de la fausser ! Partout redoutée de ceux qui gouvernent, elle leur est suspecte, ils cherchent à la comprimer de toutes les manières, et il ne faut pas trop s'en étonner. Arbitre des réputations, la presse dispose de l'honneur des particuliers ; investie de la représentation des intérêts généraux, il dépend d'elle de déchaîner les tempêtes dans le monde politique. N'est-il pas trop facile d'abuser d'une telle influence, et les exemples n'en sont-ils pas trop fréquents ? Peut-on laisser des mains hostiles ou inexpérimentées manier une arme si redoutable, sans qu'aucune précaution ne rassure la société contre les dangers qui la menacent ? Personne aujourd'hui ne s'avise de le contester ; un pouvoir si agressif de sa nature, si enclin à se laisser emporter, ne saurait être abandonné sans règle et sans frein. La liberté veut être soigneusement distinguée de la licence. Mais où est la limite qui les sépare ? Que de veilles, que d'efforts ont été dépensés par les législateurs pour la trouver !

Les premières années de la Restauration se consument en longues chicanes, en arguties interminables sur la confusion que le gouvernement prétendait faire entre le droit de réprimer et celui de prévenir. Toutefois, cette petite guerre ne fut pas perdue pour la raison publique. Ce fut bientôt une vérité acquise et enra-

cinée dans tous les esprits, que la *liberté de la presse* n'existe pas là où elle est soumise au régime préventif, c'est-à-dire à la *censure* (*voy.*). Le gouvernement lui-même finit par reconnaître que les abus de la liberté doivent être punis, mais qu'ils ne peuvent être prévenus, et le problème finit par se poser ainsi : premièrement, réaliser la liberté de la presse, en réprimant l'abus qu'on en peut faire; secondement, réprimer l'abus, sans que l'abus de la répression détruise la liberté elle-même. Bien des fois encore ce gouvernement faible et soupçonneux réclamera la censure de la presse quotidienne; il aura, pour l'obtenir, à surmonter d'opiniâtres résistances; il devra prétexter des circonstances extraordinaires; il devra reconnaître qu'il est armé d'un pouvoir exceptionnel, qui cessera de droit avec les circonstances alléguées.

Mais sur le terrain même de la répression, de longs débats se sont élevés sur la juridiction, sur la définition des délits de la presse, sur la pénalité : de ces débats sont sorties de nouvelles conquêtes pour l'opinion publique. Il a été démontré avec une logique irrésistible que les délits de la presse n'étant ni définis, ni définissables, toute législation destinée à les atteindre flottera toujours entre deux extrêmes, l'arbitraire ou l'impunité; qu'on ne peut remédier à l'arbitraire que par l'équité naturelle du juge, laquelle est dans son opinion, éclairée par l'opinion publique. Pour l'atténuer cet arbitraire, il faut ne le fixer et ne le consolider nulle part, soit comme pouvoir spécial, soit comme attribut et patrimoine des pouvoirs établis; il faut le mettre partout, afin qu'il ne soit nulle part; qu'il reste au fond de la société, et qu'il s'y divise à l'infini pour y être imperceptible; que sans cesse il passe de main en main, et ne puisse être retenu par aucune; que sa circulation soit si rapide qu'elle ne laisse point de traces après elle. A ces conditions, l'arbitraire devient inoffensif, parce qu'il est désintéressé. Il suit de là que, dans la répression de la presse, le discernement de l'abus, c'est-à-dire la déclaration du fait qui est la matière du jugement, doit être invariablement séparé du ministère du juge. Dans la dé-

claration du fait est engagée la liberté de la presse tout entière. Il est donc pensable que le fait reste en la puissance de la société, qui ne le fera paraître que qu'après l'avoir constaté elle dans son intérêt, par des arbitres son sein, qui soient sa parfaite image, qui, pour ne jamais cesser de se renouveler sans cesse comme le même. Or, ces arbitres ne sont autre chose que le jury (*voy.* ce mot) donc le principe fondamental en matière de la presse; elle ne sera jamais garantie que si elle repose sur une base indépendante du jury.

Ce principe défendu, sous la Restauration, par toute l'opposition libérale établie avec une rare vigueur de parole par M. Royer-Collard, dont le nom n'a pas été oublié, fut écouté quelque temps avec intérêt, eut beaucoup de peine à pénétrer dans la législation, et ne put s'y maintenir; car la loi de 1819 qui l'avait établie fut abrogée par la loi de 1822, qui ne fut pas plus elle-même aux ordres de la faction qui avait envahi le pouvoir. En 1827, la dernière année du ministère de M. de Villèle, M. de Peyronnet (*voy.* ce nom) présenta le projet de la fameuse loi de 1828, qui rétablit la responsabilité de l'opinion publique. Le ministère de M. de Villèle, à son tour, abrogea la loi de 1828 et présenta la loi de 1828, qui rétablit le système actuel des gérants, par lequel les gérants réels d'une partie du contenu de la feuille, qui remplaçaient le propriétaire fictif de l'éditeur responsable.

Enfin, la révolution de 1830 fit de la presse une époque nouvelle. La révision de la Charte, à l'article 8, fut conçue : « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois; » on trouve dans ce paragraphe décisif : « La censure ne pourra jamais être rétablie. » Et la Chambre, en recommandant au gouvernement de pourvoir dans le plus court délai possible à certains objets, désignait en premier lieu l'application du jury aux délits de presse et aux délits politiques. Et la loi du 8 octobre 1830 rendit au jury d'assises la connaissance de tous les délits de presse, soit par la voie de la pré-



autres moyens de publication l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 17 mai 1835, au lendemain d'une révolution, les principes étaient encore viciés, les esprits; nul n'aurait osé les révoquer en doute. Mais quelques années plus tard, sous le ministère de Villèle, un des ministres vint déclarer l'insuffisance à gouverner avec les principes qu'eux-mêmes avaient auailé à faire prévaloir: on inre la liberté les attentats odieux des grands coupables et les semne époque turbulente, et l'on se majorité effrayée les lois du re 1835, qui ont enlevé la conle certains délits de presse au la donner à la police correcu à la Chambre des pairs, en mt d'attentat à la sûreté de l'élois, nous ne regardons pas la ry en matière de presse comme mesure que le souvenir des Roignera, à mesure que la classe d'où sort le jury, acquerra plus s et d'indépendance, l'opinion ra, et le gouvernement, ramené viendra, nous l'espérons, aux types de la liberté. A. D.

SE. En Angleterre, ce nom a lion spéciale: il y désigne une barbare usitée pour le recrute-matelots et des soldats de maque les enrôlements volontaires et pas aux besoins du service. iste à enlever de force des hombres au service maritime. Dans de guerre, il n'était pas rare de à 15 matelots, armés de bâtons bleaux, commandés par un offi-courir les rues, visiter les auber-cabarets et les maisons publiques, et tous ceux qu'ils jugeaient ap-rir sur la flotte royale. Il en ré-souvent des rixes sanglantes. Les ainsi arrêtés étaient emprisonnés vimeau jusqu'à leur translation ni où ils devaient servir. C'est en p'un acte du parlement a autorisé re des matelots. C. L.

SSION, voy. PRESSE, COM-oy, MACHINES, VAPEUR, etc.

SSIROSTRES, voy. OISEAUX.

STANT, voy. ORGUE.

STATION. Ce mot, dérivé du la-

tin *præstare*, exprime en général l'action de prêter, fournir; c'est en ce sens qu'on dit *prestation de serment*, *d'hommage*, etc.; mais son principal usage est dans ces locutions *prestation en argent*, *prestation en nature*. Ici, la prestation résulte de l'obligation imposée à un individu de payer une certaine redevance, de faire un certain travail. Les prestations en nature forment une condition assez ordinaire des baux à ferme (voy.); et le mode de libération est le plus souvent facultatif, c'est-à-dire en nature ou en argent. La loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux (voy. l'art.) dispose qu'en cas d'insuffisance des fonds communaux, il sera pourvu à leur entretien à l'aide de prestations en nature, dont l'importance peut varier suivant les circonstances et les moyens de chaque individu, mais dont le *maximum* est fixé à trois journées de travail, soit d'une prestation en argent. L'option étant laissée au contribuable, on doit, avant tout, évaluer en argent la journée de travail. Une certaine latitude est d'ailleurs laissée aux conseils municipaux en ce qui touche la répartition, l'emploi et l'élevation des prestations en nature. L'évaluation des prestations en nature forme, comme véritable contribution, un des éléments des cotes électorales. A. B.

PRESTO, voy. MOUVEMENT (mus.).

PRÊT, contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre, à condition de la rendre après s'en être servie.

Il y a deux sortes de prêt: le prêt à usage et le prêt de consommation. Le prêt à usage, ou *commodat*, est un contrat par lequel l'une des parties livre gratuitement à l'autre une chose non fongible (voy.), à la charge de la rendre après s'en être servie. Le prêt de consommation (en droit romain *mutuum*) est un contrat par lequel l'une des parties livre à l'autre une certaine quantité de choses fongibles, à la charge d'en rendre autant de même espèce et qualité.

Dans le prêt à usage, l'emprunteur est soumis à deux obligations principales. D'abord, il doit veiller, en bon père de famille, à la garde et à la conservation de la chose prêtée, et ne s'en servir qu'à l'usage déterminé par la convention ou

par la nature de la chose. Ensuite, il doit rendre la chose prêtée au terme convenu ou, à défaut de convention, après qu'elle a servi à l'usage pour lequel elle a été empruntée. Il ne pourrait la retenir par compensation de ce que le prêteur lui doit. Si la même chose a été prêtée à plusieurs, ils sont tous solidairement responsables. De son côté, le prêteur est tenu de restituer à l'emprunteur les dépenses qu'il a faites pour la conservation de la chose; mais il faut que ces dépenses aient été extraordinaires, nécessaires et assez urgentes pour que le prêteur n'ait pu être prévenu de l'événement qui les a nécessitées.

Le *commodat* ne transfère à l'emprunteur que l'usage de la chose prêtée, dont le prêteur conserve la propriété. Au contraire, dans le prêt de consommation, qui n'a lieu que pour les choses fongibles dont on ne peut se servir sans les consommer, l'emprunteur devient propriétaire de la chose prêtée, et c'est pour lui qu'elle périt, de quelque manière que la perte arrive. Si, par événement, il lui est impossible de rendre les choses prêtées en mêmes quantité et qualité, il est alors tenu d'en payer la valeur, eu égard au temps et au lieu où les choses doivent être rendues d'après la convention ou, à défaut de convention, au prix du temps et du lieu où l'emprunt a été fait.

Il est de la nature, mais non de l'essence du prêt de consommation, d'être gratuit. On peut donc stipuler des intérêts pour un simple prêt, soit de denrées, soit d'argent. L'intérêt est légal ou conventionnel. L'intérêt légal est celui dont le taux est fixé par la loi. Il a lieu principalement en cas de retard dans le paiement d'une somme d'argent. L'intérêt conventionnel est celui dont le taux est convenu entre les parties. Il doit être fixé par écrit, et peut excéder l'intérêt légal, toutes les fois que la loi ne le défend pas. La loi du 3 sept. 1807 a fixé le maximum de l'intérêt conventionnel au taux de l'intérêt légal, c'est-à-dire à 5 p. % en matière civile, et 6 p. % en matière de commerce. *Voy. INTÉRÊT ET RENTE.*

Le mot *prêt* désigne aussi la solde ordinaire du soldat qui lui est payée de

cinq jours en cinq jours. *M. de Roquet* fort le fait venir du latin *præstatio*. *E. J.*

**PRÉTENDANT.** Dans l'acception plus générale, ce mot signifie un homme qui croit avoir droit à une chose; dans un sens plus restreint, il s'applique aux princes qui aspirent à une couronne dont ils sont dépossédés. Les révolutions ont créé presque toujours des prétendants, dont les efforts pour parvenir au trône ont tenté souvent des guerres civiles et étrangères. Les prétendants plus particulièrement connus sous ce nom sont ceux de la famille des Stuarts (*voy.*). En ce sens même, plusieurs états ont des prétendants: la Suède maintient dans l'île le prince de Wasa, fils de Gustave (*voy.*); don Carlos et don Miguel (sous ces noms) ont soutenu leurs prétentions les armes à la main en Espagne et en Portugal; deux familles (*voy. BONAPARTE, BONAPARTE*) aspirent encore aujourd'hui à la couronne de France (*voy. d'ORLÉANS, BORDEAUX, LOUIS-NAPOLÉON*); tous ces prétendants peuvent avoir leur part, mais l'intérêt dynastique ne prévaut plus aujourd'hui sur le vœu national.

**PRÉTERMISSION,** *voy. PATERNA.*

**PRÊTEUR** (*prætor*, pour *prætor* de *præire*, aller devant) fut dans l'origine et longtemps un titre commun à tous les magistrats romains d'un ordre supérieur, chefs civils et militaires. De là le *prætor* (*voy.*) est appelé *prætor maximus* dans Tite-Live (VII, 3); de là aussi les écrivains latins ont donné le nom de *prætor* aux chefs ou stratèges des républiques grecques, et plus particulièrement au général de la ligue achéenne (*voy.*). Ce n'est qu'en 389 de Rome (av. J.—364) que la *præture* devint une magistrature distincte, dont l'administration de la justice, retirée aux consuls, fut la principale attribution. Cette magistrature, la première de la république après le consulat, fut exclusivement dévolue aux patriciens jusqu'en 418 (av. J.—355): Pœblius Philo fut le premier plébéien qu'on y porta. L'élection à la *præture* se faisait avec les mêmes formes civiles et religieuses que celle des consuls.

Un seul *prætor* ne pouvant suffire aux nombreuses affaires qui résultent

de affluence des étrangers à  
 mais pour affaiblir le patronage  
 des dont les étrangers se fai-  
 liants (voy.), on nomma un se-  
 neur chargé de leur rendre la  
 de régler leurs débats avec les  
 il prit le nom de *prætor pere-*  
 ntre préteur, qui ne rendait la  
 aux citoyens romains, s'appela  
*banus*. Le sort, après l'élection,  
 it la juridiction attribuée à  
 eux. L'an de R. 525, on dou-  
 ble des préteurs; sous Sylla,  
 et 8, 14 sous César, 16 sous  
 de 12 à 18 sous ses successeurs.  
 bre s'augmenta avec celui des  
 à gouverner; mais à Rome il  
 t jamais que deux. Six licteurs  
 naient les préteurs provinciaux,  
 ément les préteurs romains.  
 revêtus de la toge consulaire,  
 à au Forum sur une chaise cu-  
 unt devant eux une épée et la  
 ritaire. A leurs côtés se tenaient  
 ours ou conseillers, des scribes  
 miniers. Lorsque Porcius Caton,  
 eur, eut construit les premières  
 nes (voy.), c'est dans leurs salles  
 mes que les préteurs transportèrent  
 ribunal qui s'appela *prætoire*. En  
 ces des consuls, les préteurs en rem-  
 ent les fonctions; à ce titre, ils  
 quient le sénat, présidaient les as-  
 les du peuple, donnaient des jeux  
 us. Quand il n'y avait pas de cen-  
 només, ils étaient en outre chargés  
 rveiller la réparation des édifices.  
 en raison de toutes ces occupations  
 et surtout judiciaires, qu'il ne leur  
 pas permis de s'absenter de Rome  
 de dix jours. Dans l'administra-  
 de la justice, leur pouvoir se résu-  
 en trois mots : *do, dico, addico*,  
 é-dire qu'ils *donnaient* la formule  
 te pour qu'on examinât la plainte  
 s juges qui devaient en connaître;  
 s *prononçaient* la sentence; enfin  
 s *adjugeaient* l'objet en litige. D'a-  
 ce système et par la constitution  
 en de plusieurs juges ou arbitres  
 chaque affaire, deux magistrats suf-  
 nt à tous les besoins de l'adminis-  
 de la justice. Avant d'entrer en  
 ies, chaque préteur publiait un

édit (voy.) : c'était un exposé des règles  
 qu'il se proposait de suivre dans l'admini-  
 stration de sa charge. Par cet édit, il  
 suppléait à la loi, lorsqu'elle était muette,  
 il l'expliquait lorsqu'elle était obscure ;  
 il pouvait même tempérer et corriger la  
 sévérité de la loi par l'*équité* que, pour  
 cette raison, on oppose, en droit romain,  
 au *ius civile*, au *strictum jus*. Cette ju-  
 risprudence prétorienne qui facilita,  
 qui régularisa la transfusion du droit d'*équité*  
 dans le droit de rigueur, fut un immense  
 bienfait et a mérité l'admiration des juris-  
 consultes. F. D.

**PRETI (MATHIAS)**, connu sous le  
 nom du *Calabrese*, naquit, en 1613, à Ta-  
 vernna, dans la Calabre. Élève de son frère  
 Gregorio et du Guerchin, il fit un voyage  
 dans toutes les capitales de l'Europe pour  
 étudier les plus belles productions de  
 chaque école de peinture. A son retour  
 en Italie, il exécuta un *Christ devant*  
*Pilate*, et une *Pénélope chassant ses*  
*amants du palais d'Ulysse*. Admis dans  
 l'ordre de Malte, et obligé de quitter  
 Rome, il peignit dans cette île pour le  
 grand-maitre *Une décollation de S.*  
*Jean*. Une aventure le força de nou-  
 veau de passer en Espagne; il était à  
 peine revenu à Rome, où il avait obtenu  
 la continuation des peintures du Domi-  
 niquin à Sant-Andrea della Valle, lors-  
 qu'un duel lui fit chercher un refuge à  
 Naples. Là, de nouveaux méfaits lui va-  
 lurent des démêlés avec la justice, et il  
 n'échappa à un jugement sévère qu'en  
 consentant à peindre les huit saints pro-  
 tecteurs de Naples sur les portes de cette  
 ville. Les religieux de San-Pietro à Ma-  
 jella lui commandèrent plusieurs ta-  
 bleaux tirés de la vie de sainte Catherine.  
 Il revint ensuite à Malte où il fut chargé  
 des peintures de la cathédrale qu'il mit  
 treize ans à terminer. Ce magnifique tra-  
 vail lui valut la commanderie de Syracuse  
 avec une pension considérable. Le Cala-  
 brese mourut à Malte, en 1699. Il laissa  
 une grande quantité de compositions qui  
 toutes sont estimées. Le musée du Louvre  
 possède deux tableaux de lui : *le Martyre*  
*de S. André*, et *S. Antoine, abbé, visitant*  
*dans le désert S. Paul, ermite*. D. A. D.

**PRÉTORIENS**. L'empereur Au-  
 guste, ayant licencié sa garde espagnole

après sa victoire sur Antoine, et sa garde allemande après la défaite de Varus (Suetone, *Aug.*, 49), créa le corps des prétoriens pour la garde de sa personne, sur le modèle des compagnies d'élite que Scipion l'Africain organisa le premier (Festus), que depuis maintinrent les généraux romains (*pratores*), dont elles prirent le nom. Ce corps, dont le chef s'appelait *préfet du préttoire* (voy. l'art.), fut composé de 9 cohortes (Tacite, *Ann.*, IV, 5); de 10, au rapport de Dion Cassius qui les appelle *σωματοφύλακται*, *gardes du corps*. Dans chaque cohorte, il y avait 100 hommes de pied et 100 cavaliers. L'empereur Vitellius eut 16 cohortes prétoriennes, dont 4 furent chargées de la garde de Rome (*cohortes urbanæ*). Sévère donna une nouvelle organisation aux prétoriens et quadrupla leur nombre primitif (Hérodien, III, 44). Il composa leurs cohortes de soldats tirés de toutes les légions des frontières. Constantin, au IV<sup>e</sup> siècle, supprima entièrement cette garde et fit détruire les fortifications du camp prétorien, situé au dehors de Rome, entre les portes Viminale et Esquiline. C'est là que plus d'une fois les prétoriens disposèrent de l'empire, qu'une fois même il fut mis par eux à l'encan, et acheté par Didius Julianus (l'an 193 de J.-C.). F. D.

**PRÊTRE** (du latin *presbyter*, *πρεσβύτερος*, plus ancien), personne appelée soit par élection, soit par droit de naissance, à conserver la religion, à en défendre les intérêts, à présenter les choses divines sous des symboles, à remplir les fonctions du culte. Tout ce qui est noble et grand, tout ce qui inspire le respect et la crainte, tout ce qui se rapproche le plus de la divinité, se réunissait chez les nations primitives dans l'idée du sacerdoce : les patriarches (voy.) furent à la fois les rois et les prêtres de leurs familles, et lorsque l'état sortit de la famille, la puissance royale resta longtemps encore unie à la dignité sacerdotale. Les Brahmes (voy. *ΒΡΑΗΜΑΝΕΣ*) furent aussi sans doute au commencement des chefs de tribus, des rois pontifes. Les druides (voy.) des Gaulois, comme plus tard les khalifes chez les Musulmans et les Incas (voy. ces mots) au Pérou, jouissaient également de la puissance politique. Mais

les deux pouvoirs, religieux et politique, finirent le plus souvent par se séparer.

En Égypte (voy. T. IX, p. 27) la Médie et dans la Perse (voy. *ΜΕΔΕΣ*, *ΜΑΓΟΣ*, etc.), se développa de l'autorité royale un sacerdoce (voy. *CASTRUS*) ou électif, qu'on pouvoit sur une sagesse au-dessus et des rapports mystérieux avec les dieux : aussi les prêtres étaient-ils encore comme magiciens et sorciers. En Grèce, à Rome, de même qu'en Orient, les prêtres étaient en quelque sorte consultés et appelés à leur avis dans les affaires politiques (voy. *ORACLE*), et lorsque la religion fut devenue une pure jonglerie, les hommes s'en servirent d'eux pour gouverner le peuple. Dans les principales fonctions se bornèrent à mettre ainsi dire, Dieu à la portée de la sagesse humaine, et ils employèrent cela des signes et des symboles qui furent la source de la plupart des mythologies (voy. *MYTHOLOGIE*). Mais lorsque les prêtres et les philosophes séparèrent de l'enseignement religieux, les uns disparurent; le sacerdoce plus chargé que de témoigner de la volonté de la nation pour ses dieux par des sacrifices, des prières et des sacrifices (voy. ces mots). Des femmes ou prêtres se consacraient aussi à la même culte.

Chez les Juifs, le sacerdoce avait sans doute un grand pouvoir; mais Moïse ne serva aux prophètes (voy. ce qui s'appelle l'esprit de la religion) cette sage mesure, il contrebalança l'influence de la caste sacerdotale qu'en chargeant de tout ce qui concernait le culte Aaron et les lévites (voy. *MOÏSISME*, etc.). La dignité de prêtre qu'il conféra à son frère, se transmit dans sa famille par une succession non interrompue, même sous la domination des Séleucides, des Lagides et des Romains. L'importance de ce sacerdoce s'annonçait déjà par la splendeur de ses vêtements. C'était à son effet qu'appartenait la surveillance du culte; c'était lui qui représentait au peuple la volonté de Jehovah sous sa garde qu'étaient placés les

et tout ce qu'il renfermait. Dans les cas difficiles, il était même appelé à juger les procès en dernière instance, et rien ne se finit d'important dans l'état sans son assentiment. Médiateur entre Jehovah et son peuple, il entrait une fois par an dans le saint des saints, et par ses sacrifices et ses prières, il réconciliait les Israélites avec Dieu et obtenait la rémission de leurs péchés. Mais de bonne heure il fut confier le soin des armées aux juges (voy.), et la nation finit même par lui élire un roi (voy. HÉBREUX). Avec le temps, la répétition perpétuelle des mêmes actes fit dégénérer le culte juif en un pur mécanisme, et étouffa l'esprit au sein des formes.

Il en fut de même dans l'Église romaine, lorsque le clergé eut adopté l'organisation du sacerdoce israélite, dans le but de s'attribuer également ses privilèges. Les premières communautés chrétiennes avaient eu simplement des docteurs qui furent placés sous l'autorité des pasteurs ou évêques (voy.); ces docteurs étaient les interprètes des mystères de Dieu, les amis, les pères de leurs disciples; ils rejetaient toute pompe de culte, et se gardaient bien de vouloir commander sur les consciences. Quelques-uns de ces docteurs s'appelaient *πρεσβύτεροι*, anciens, d'où est venu le nom de *prêtres*; mais les fonctions qu'ils remplissaient dans l'Église ne permettent pas de leur appliquer ce nom dans le sens qu'il a aujourd'hui. On ne le donne même actuellement qu'aux ecclésiastiques qui revêtent les habits divines d'images et de symboles sensibles, et, d'après cette idée, le prêtre est un médiateur entre Dieu et l'homme, interprète des saints mystères. C'est dans ce sens que l'Église catholique appelle prêtre l'ecclésiastique qui administre les sacrements (voy. CLERGÉ, HIÉROCRATIE, ORDRE, ORDINATION, CURÉ, BÉNÉVOLE, etc.).

On nomme *archiprêtre* les curés de certaines églises ayant prééminence sur d'autres curés. A la révolution, après la constitution civile du clergé, décrétée en 1790, il y eut des prêtres *assermentés* (voy. qui l'acceptèrent le serment) et des prêtres *non-assermentés* ou *refractaires*.

les prêtres qui, après l'avoir accepté, se rétractaient.

Dans l'Église orientale (voy. T. XVIII, p. 770), les prêtres sont appelés *papas* ou *popes* (pères) : il existe quelques sectes qui n'admettent pas de prêtres; en Russie, elles sont appelées *bespopof-tchina*. Dans les églises réformées et luthériennes, il n'y a pas de prêtres, mais simplement des pasteurs (voy.) et des ministres; cependant on sait que la hiérarchie ecclésiastique a été conservée dans l'Église anglicane, et, jusqu'à un certain degré, dans les trois royaumes du Nord, dont l'Église est aussi restée épiscopale.

Pour les prêtres musulmans, voy. IMAN, MOLLAN, etc. Pour ceux du bouddhisme, voy. LAMA et DALAI-LAMA; de plus, BONZES, BRAHMANES, etc. X.

PRÉTUS ou PROETUS, roi d'Argos, de la race des Danaïdes, était le frère d'Acrisius, père de Danaé, qui le déposséda de son trône. Il se réfugia chez Jobates ou Amphianax, roi de Lycie, dont il épousa la fille Sthénobée, et qui lui donna des troupes avec l'aide desquelles il ressaisit sa couronne et bâtit la ville de Tirynthe. C'est alors que Bellérophon (voy.) vint le trouver, et excita l'amour de Sthénobée. Les trois filles de Prétus, les *Prétides*, furent atteintes de folie en punition de ce qu'elles avaient méprisé les mystères de Bacchus, ou, selon d'autres, parce qu'elles avaient osé se préférer à Junon dont elles auraient dépouillé la statue. Elles erraient à l'aventure dans l'Argolide et l'Arcadie, en faisant entendre des mugissements affreux; cette folie attaqua aussi les autres femmes d'Argos. Mélampus (voy.) les guérit, et reçut en récompense une partie du royaume. Quant à Prétus, on croit que Persée le pétrifia au moyen de la tête de Méduse. C. L. m.

PREUVE. On nomme ainsi ce qui établit la vérité d'une proposition ou d'un fait. *Prouver*, c'est établir la vérité d'une chose par des preuves de fait ou de raisonnement, par un témoignage incontestable, des pièces justificatives. *Démontrer*, c'est prouver par la voie du raisonnement, par des conséquences nécessaires d'un principe reconnu vrai. On démontre une proposition et non un fait; mais

on prouve une proposition et un fait. *Voy.* DÉMONSTRATION.

En jurisprudence, il existe plusieurs espèces de preuves. On doit d'abord distinguer celles que la loi regarde comme certaines, et celles dont elle abandonne l'appréciation à la sagacité et à la prudence des juges. On distingue aussi les preuves *en directes et indirectes*. Les premières prouvent précisément le fait (*voy.*) dont il s'agit; les secondes établissent un fait dont la liaison avec le fait à prouver est telle qu'il est moralement impossible que le premier existe sans le second. On appelle preuves *artificielles* celles qui appartiennent plus particulièrement à l'art oratoire; et preuves *inartificielles* celles qui se trouvent toutes faites et n'ont besoin que d'être mises en œuvre par le raisonnement. Les preuves *de droit* sont celles qui décident le point de savoir s'il existe une loi applicable; les preuves *de fait* sont celles qui établissent la vérité d'un fait sur lequel les parties ne sont pas d'accord. Au nombre des preuves de fait, on doit placer la preuve testimoniale, l'aveu de la partie et le serment.

Il est de principe, en cette matière, que c'est à celui qui allègue un fait à le prouver. La partie adverse peut garder le silence ou se borner à une simple dénégation; et le juge devra prononcer contre le demandeur, si les preuves sont insuffisantes ou douteuses. Cela est fondé sur ce qu'un fait négatif n'est pas susceptible de preuves. Le défendeur doit prouver de son côté les faits sur lesquels il appuie sa défense. Il en est de même en matière criminelle; le prévenu n'a pas besoin de justifier de son innocence: il ne peut lui être fait application de la loi pénale si le délit n'est pas prouvé. *Voy.* ACTE, CONTRE-LETRE, ENQUÊTE, ORIGINAL ET COPIE, SERMENT, TÉMOINS.

Les preuves judiciaires ne forment presque toujours que des probabilités plus ou moins grandes, plus ou moins nombreuses, qui conduisent rarement à une certitude complète.

Dans une acception particulière, on désigne sous le nom de *preuves* les titres, les pièces, que l'on joint à une histoire ou à tout autre ouvrage pour établir la vérité des faits qui y sont avancés.

Pour certaines preuves autres en justice, *voy.* ÉPREUVES, DE DIEU, etc.; pour les preuves blesses, *voy.* ce dernier mot.

**PRÉVARICATION**, action, par mauvaise foi, au décharge, aux obligations de son. Ainsi, par exemple, le juge l'exécution d'une loi, ou qui rendre la justice, comme une *cation*. *Voy.* FORFAITURE, DÉTIC.

En droit romain, le mot *præ* (de *prævaricari*, manquer la gne) avait une autre signification signifiant la trahison de l'avocat envers son client, et spécialement la trahison de l'accusateur envers en faveur de l'accusé.

**PRÉVENTION**. En moral exprime un genre d'erreur (*voy.* le langage du droit français, il désigne l'individu que la chambre de police a décidé de traduire en justice renvoyant, soit devant un tribunal correctionnel ou de police, soit devant la chambre des mises en accusation signifie aussi l'action de devancer le droit d'un autre. C'est en ce sens que le Code d'instr. crim. porte que les commissaires de police rechercheront les infractions, même celles qui sont sous la surveillance spéciale des gendarmes et champêtres, à l'égard de ceux qui auront concurrence et même prévention (art. 11). On entend par *mesures préventives* celles qui ont pour objet de prévenir et non de réprimer des délits: telles sont les dispositions légales relatives aux armes prohibées, la vente des substances vénéneuses, la censure (*voy.*) des livres et des journaux, là où elle existe encore, et généralement une mesure préventive.

**PRÉVILLE** (PIERRE-LOUIS) connu sous le nom de, célèbre comédien, naquit à Paris, en 1721. Ses parents étaient destinés à l'Église; mais il s'enfuit de la paroisse où on l'avait placé comme enfant de chœur. Ramené dans sa patrie, on le fit alors entrer chez un prêtre, mais il s'enfuit de nouveau, s'engagea dans une troupe de comédiens ambulants, et changea son nom en celui de Prévillé

vement à Dijon, à Rouen, à Strasbourg, à Lyon. C'est dans cette dernière qu'il reçut, en 1753, un ordre de la Comédie-Française. Bientôt sa renommée effaça celle de tous les acteurs dont on avait gardé le souvenir. 33 ans, ses succès ne se démentirent un instant : il quitta la scène en 1756, sa femme, qui remplissait avec lui les rôles de mère-noble, l'accompagna sa retraite. Il avait oublié le monde et vivait heureux dans sa famille, mais en 1791, cédant aux instances de ses anciens camarades, il reparut sur la scène. Mais ruiné par la baisse des arts et affaibli par l'âge, il perdit la vie et mourut à Beauvais, en 1799. Son talent était un acteur accompli. Pitoyable qu'il « réunissait au naturel la finesse de l'esprit, la grâce et la verve ; devant lui, comédien n'est mieux que l'esprit de l'auteur. » Tour à tour naïf ou pathétique, il était supérieur dans ses rôles, quelle que soit leur diversité, parce qu'il y était tout entier. Il fut également remarquable comme homme privé. Ses œuvres ont été publiées par Cahisse, en 1792.

**VOST D'EXILES** (ANTOINETTE), le plus fécond romancier du XVIII<sup>e</sup> siècle, naquit à Headin (Pas-de-Calais) le 1<sup>er</sup> avril 1697. Les jésuites, qui étaient dans cette ville un collège où il fut étudier, le déterminèrent à entrer dans l'ordre. Il n'avait que 16 ans quand il commença chez eux son noviciat. Mais une imagination vive et mobile, un tempérament de feu se développèrent dans cet adolescent, et le portèrent à s'engager dans l'armée. Bientôt vint la difficulté de parvenir, et il se fit jeter des jésuites pour en sortir en se jetant de nouveau dans la vie des jeunes militaires. Blasé à 22 ans de tous les plaisirs, il tomba dans la débauche et se fit bénédictin. Elevé à la tête de l'évêque d'Amiens, il prêcha avec succès à l'Évêque avec un grand succès, et se maria ensuite avec les savants de la régénération dans l'abbaye de Saint-a-des-Prés, où il fit pour sa part une œuvre presque entier de la *Gallia* *libera*.

Cependant l'excès du travail ne put éloigner de sa cellule les doux fantômes d'un monde qu'il avait connu ; ils lui parurent si séduisants de loin qu'il voulut les revoir. Il demanda un bref de translation dans une branche de son ordre où il fût plus libre ; quitta son couvent le jour où ce bref devait arriver, et, apprenant que sa sûreté était compromise (1729), gagna la Hollande, où il commença le métier d'auteur qu'il exerça toute sa vie avec la facilité d'un talent peu commun, mais avec l'activité d'un mercenaire. Trois ans après, il était en Angleterre, où ses publications continuèrent sans relâche, et d'où, malgré le concert de ses ennemis, il revint en France (1734) comme aumônier du prince de Conti. Sa complaisance à corriger quelques feuilles d'un gazetier poursuivi par l'autorité, le força de fuir à Bruxelles, d'où il revint traduire, à la sollicitation de d'Aguesseau, l'*Histoire générale des Voyages*, entreprise par une société de savants anglais. Ceux-ci abandonnèrent cette tâche laborieuse, et Prévost la continua sur un plan beaucoup meilleur. Alors, il mérita ce compliment de la duchesse d'Aiguillon : « Vous pouviez faire mieux, mais personne ne pouvait faire aussi bien. »

La plume de l'abbé Prévost était infatigable. Pour se délasser de ses travaux sérieux, elle traçait des romans dramatiques assez médiocres, et traduisait ceux de Richardson (voy.) : *Clarisse*, *Grandisson*, *Pamela*. Retiré du monde, il vivait tranquille à Saint-Firmin, près de Chantilly, écrivant toujours des romans, et projetant de terminer sa carrière par trois ouvrages de religion, lorsqu'il périt d'une façon non moins tragique que plusieurs de ses héros. Une apoplexie foudroyante le renversa au pied d'un arbre, le 23 nov. 1763. On le porta chez un curé voisin, qui fit venir la justice. L'officier public ordonna d'ouvrir ce qu'il ne croyait être qu'un cadavre. Quand le fer de l'opérateur pénétra dans les entrailles, un cri de Prévost fit connaître qu'il était en vie ; mais tout secours fut inutile : la blessure était mortelle, il expira.

Sa mémoire n'eût pas été sauvée de l'oubli par les 170 volumes qu'il a composés ou traduits, sans le mérite de l'un

d'eux. *Les Mémoires d'un homme de qualité* (1729, 6 vol. in-12); *Cleveland* (1732, 6 vol. in-12); *le Pour et le Contre*, ouvrage périodique très varié (1733 et ann. suiv., 20 vol. in-12); *l'Histoire métallique des Pays-Bas*; *le Doyen de Killerine* (1736, 6 vol.); *l'Histoire de Marguerite d'Anjou*, celle de *Guillaume-le-Conquérant*, celle de *la Maison de Stuart*, celle de *Cicéron*, la traduction des lettres de ce dernier *Ad Familiares*, *l'Histoire générale des Voyages*, *le Manuel lexicque*, et d'autres écrits de cet esprit fécond seraient des titres vains à une postérité quelque peu reculée, sans un morceau de maître auquel il devra une immortalité certaine. Ce livre qui a les qualités éparses dans les autres productions de l'auteur, et qui n'en a point les défauts; ce court volume, si plein d'émotions et de naturel, de passion et de vérité, et où la curiosité n'est pas refroidie par des aventures incroyables, par une marche au hasard, par des hors-d'œuvre de morale; c'est un épisode d'un autre ouvrage où Prévost l'avait noyé, l'intéressante *Histoire de Manon Lescaut* et du chevalier *Grioux* (1733), qui émeut encore aujourd'hui au plus haut degré les âmes les moins sensibles, arrache des larmes aux plus austères, et est placée par les gens de goût au rang de nos chefs-d'œuvre. Parmi les éditions des œuvres choisies de l'abbé Prévost, on cite, comme une des meilleures, celle de 1783-85 (39 vol. in-8°, réimpr. à Paris en 1810). J. T-v-s.

**PRÉVÔT** (de *prepositus*, préposé). Ce titre était donné, sous l'ancien régime, à certains officiers, investis pour la plupart de fonctions judiciaires, et appartenant à ce qu'on appelait la magistrature d'épée. Le *grand-prévôt de la connétablie*, dont la juridiction survécut à l'institution des connétables (voy.), avait la haute police de l'armée, à l'exception des régiments des gardes de la maison du roi, qui avaient leurs prévôts particuliers, appelés *prevôts des bandes*. Le grand-prévôt de la connétablie avait sous lui quatre lieutenants ou *prevôts de l'armée*. Le *prevôt de l'hôtel* fut institué par Philippe-le-Long pour connaître de tous les délits commis dans la maison

du roi. Il prit, sous Charles VI, le titre de *grand-prévôt de France* : il jugeait sans appel toutes les affaires criminelles et de police, partout où se trouvait le cour. L'exercice de la juridiction du grand-prévôt de France était assuré par un corps militaire, qui portait le nom de *Compagnie de la prévôt de l'hôtel*, et qui, à la révolution, fut remplacé par la gendarmerie (voy.). La charge de *grand-prévôt de l'armée*, rétablie sous l'empire, avait, dans ses attributions beaucoup d'analogie avec celle du grand prévôt de France, en temps de guerre. Le *prevôt de Paris*, dont on fait remonter l'origine à Hugues Capet, était le chef de la juridiction du Châtelet (voy.) où il siégeait sous un dais, comme représentant la personne du roi. Il était considéré comme « le premier dans la ville après le roi et messieurs du parlement. » Il était toujours escorté de gardes, et avait sous lui trois lieutenants généraux, civil, criminel et de police indépendamment de trois lieutenants particuliers. Les *prevôts des marchands* dont les attributions judiciaires, réglées par l'ordonnance de 1670, étaient nombreuses et variées, jugeaient en dernier ressort : ils prenaient le titre d'*écuyers conseillers du roi*. Le *prevôt de l'île* était le représentant ou le délégué du prévôt des marchands dans l'île-de-France. Le *prevôt général de la marine* était chargé de l'instruction des affaires criminelles dans lesquelles les accusés étaient des gens de mer. Le *prevôt des marchands* était le premier magistrat municipal de Paris : ses fonctions étaient les mêmes que celles des maires. Le *prevôt des marchands* et les échevins (voy.), dont l'institution remonte à Philippe-Auguste remplacèrent l'ancien *parloir aux bourgeois*. Le *prevôt des marchands* était élu pour trois ans. Ses attributions étaient fort étendues : il avait la police de la navigation de la Seine, et fixait le prix des marchandises arrivées sur les ports; il donnait toutes les dépenses relatives aux constructions et à l'entretien des édifices publics; il présidait le bureau de ville et réglait les cérémonies; une partie des causes commerciales relevaient de sa juridiction; on ne pouvait appeler



ses sentences qu'au parlement. Il jouissait aussi de grands privilèges, était anobli, ainsi que ses enfants, et avait le titre de *chevalier*. Il n'y avait que Paris et Lyon qui eussent un prévôt des marchands. La communauté des chirurgiens avait aussi pour chefs des prévôts placés, à Paris, sous les ordres du *prevôt perpétuel*. Dans quelques chapitres ecclésiastiques, les premiers dignitaires administraient, sous le titre de *prevôts*, les biens de la communauté. Beaucoup de bénéfices aussi s'appelaient *prevôts*; leurs possesseurs étaient des *prevôts*. Ce nom s'est conservé dans le titre allemand de *Probst*, qui est aussi en usage dans l'Église protestante, en Prusse, en Russie, etc. A. B.

**PRÉVÔTALES (COURS).** On nommait anciennement prévôtale la juridiction des prévôts (*voy.*). Sous l'empire, il y eut des cours prévôtales qui étaient de simples tribunaux de douanes, connaissant des faits de contrebande. La charte de 1814, en déclarant qu'il ne serait point créé de tribunaux extraordinaires, ajoutait : « Ne sont pas comprises sous cette dénomination les juridictions prévôtales, si leur établissement était jugé nécessaire. » A la faveur de cette disposition insidieuse, la restauration imagina d'attribuer à des *cours prévôtales*, véritables commissions (*voy.*) semblables aux tribunaux institués sous l'ancien régime pour la répression sommaire des voleurs de grand chemin, le jugement d'une foule de crimes et de délits politiques. Ces tribunaux exceptionnels devinrent de véritables contre-parties des tribunaux révolutionnaires. Leurs jugements étaient exécutoires dans les 24 heures, ce qui, en interdisant tout recours en cassation ou en grâce, les investissait, par le fait, d'un pouvoir arbitraire, dont ils abusèrent souvent au profit de passions réactionnaires. Les juridictions prévôtales, établies en 1815 en vertu d'une loi, furent définitivement abolies en 1818. A. B.

**PRÉVOYANCE (SOCIÉTÉS DE).** Dans l'antiquité même, chez des peuples éclairés que les Grecs et les Romains, la classe ouvrière avait senti la nécessité d'unir ses efforts afin de s'assurer des ressources journalières pour l'époque de la vie où les

forces abandonnent l'homme et ne lui permettent plus de gagner assez pour sa subsistance et celle de sa famille. En Grèce, ces associations s'appelaient *synodries* ou *hétéries*; dans l'empire Romain, elles étaient connues sous le nom de *sodalitates*. La même pratique a continué au moyen-âge, en prenant une teinte religieuse, sous le nom de *confréries*; l'existence de quelques unes est signalée dans l'histoire de France du XI<sup>e</sup> siècle; cependant la prévoyance y tenait la moindre place, et, plus d'une fois, le gouvernement se crut obligé de les casser à cause des folles dépenses par lesquelles se dissipent leurs revenus. En Angleterre, et particulièrement à Londres, plusieurs corporations d'artisans ont eu de bonne heure des écoles, des hospices et des hôpitaux pour les familles de leurs membres, ou ont fondé des places pour leurs sociétaires dans les maisons de charité publique. Mais ce n'est pas encore là ce qu'on appelle aujourd'hui des sociétés de prévoyance ou de secours mutuels. Celles-ci sont nées en Angleterre, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous le nom de *friendly societies* (sociétés amicales). La première association de ce genre, fondée en 1706, était une tontine dans laquelle on admettait des individus de 11 à 46 ans, au nombre de 2,000, moyennant des mises proportionnées à leur âge; chaque année, on répartissait les fonds devenus disponibles par suite des décès. Cette tontine a continué de subsister, mais avec des corrections, et en doublant le nombre de ses sociétaires. Il s'en est formé depuis des milliers d'autres, dans lesquelles le principe des secours mutuels est mieux réalisé, et qui permettent à tout artisan, moyennant des mises annuelles, ou mensuelles, ou hebdomadaires épargnées sur son salaire, de compter sur les secours de la société en cas de maladie et dans sa vieillesse. Pour éviter les abus, le gouvernement anglais exige seulement que les statuts de ces associations soient examinés et approuvés dans une des sessions des juges de paix. Elles se sont multipliées, non-seulement dans les villes et bourgs, mais aussi dans les villages et campagnes, et il y a des sociétés uniquement composées de paysans; d'au-

tres n'ont pour sociétaires que des ouvrières. La plupart, non-seulement pourvoient à la subsistance des ouvriers infirmes ou invalides, mais fournissent encore des secours aux veuves et aux orphelins. Les contributions varient de l'une à l'autre. Les sociétés amicales existant en Angleterre, dans le pays de Galles et en Irlande, se montent à plus de 5,000; en 1819, on en comptait 650 dans la seule ville de Londres. L'Écosse en a également un bon nombre. On peut voir à ce sujet l'*Essai* de sir Morton Eden sur les sociétés amicales, trad. en français dans le t. XIII du *Recueil des établissements d'humanité*. En Hollande, il s'est établi beaucoup de sociétés semblables; on en compte près de 350, indépendamment des caisses des veuves dont quelques-unes datent de loin.

Il s'en faut beaucoup qu'en France cette institution soit aussi répandue : ce n'est guère qu'à Paris qu'on la trouve généralement pratiquée, et selon les recherches du baron de Gerando (*voy.*), qui a fait des Sociétés de prévoyance le sujet d'un chapitre plein de faits instructifs du 3<sup>e</sup> vol. de son grand ouvrage *De la bienfaisance publique*, elles n'y sont guère plus anciennes que de 45 ans, quoique, dès l'an 1694, la corporation de Sainte-Anne ait tenté d'arriver au même but. Les unes admettent des artisans de la même profession ou de professions analogues; d'autres reçoivent des individus de tout état; en 1837, le nombre des dernières était de 36, tandis qu'il y en avait 32 pour les typographes et professions semblables, 17 pour les portefaix et forts de la halle et des ports, 9 pour les orfèvres, bijoutiers et joailliers, 7 pour les ouvriers en bâtiments, 5 pour les tanneurs et mégissiers, autant pour les cordonniers, autant pour les mécaniciens, autant pour les ouvriers en cuivre, 4 pour les chapeliers, autant pour les graveurs et lithographes, et autant pour des artistes de divers genres; il y avait 6 sociétés fondées par des Israélites, 1 de protestants que la Société philanthropique, qui exerce un patronage sur ces associations, a souvent proclamé la *société-mutuelle*, et deux destinées aux femmes. Il existe aussi maintenant dans plusieurs

villes des départements, à Lyon, à Strasbourg, à Dijon, à Montauban, etc., des sociétés de prévoyance se rattachant à l'Église protestante. Dans chaque ville un peu manufacturière, il existe en outre une société d'artisans du sexe mâle.

On a remarqué que jusqu'à présent les professions qui supposent le plus d'instruction sont aussi celles qui tendent davantage à former des associations de prévoyance; et cela doit être, puisque les progrès des lumières font comprendre l'utilité de ces institutions que les gouvernements et les nations ne sauraient trop encourager, non-seulement pour prévenir la misère, mais encore pour introduire des habitudes d'ordre et de sobriété dans la classe ouvrière, et former chez ses membres des liens de fraternité et de charité. Toutefois, pour qu'elles rendent tous les services qu'on est en droit d'en attendre, il faut que leurs statuts soient rédigés avec une mûre réflexion, et fondés sur des calculs solidement établis. Or, c'est en cela qu'ont péché beaucoup de ces sociétés : aussi leur ruine s'en est-elle suivie promptement. En effet, si les chances de mortalité et de maladie sont mal calculées, les mécomptes influent sur les dépenses de l'association et ne tardent pas à causer des déficits que l'on comble difficilement par de nouveaux appels de fonds ou par des augmentations de mises qui rencontrent souvent une vive opposition. De Gerando fait observer avec raison que les probabilités peuvent être calculées avec plus de sûreté lorsque les sociétés limitent l'âge des récipiendaires, lorsqu'elles n'admettent que des membres ayant la même profession ou des professions analogues, enfin, lorsqu'elles n'admettent que des personnes du même sexe, attendu que les chances de mortalité et de maladie varient suivant les âges, les professions et le sexe. Une des sociétés les mieux organisées, à Paris, est celle des coiffeurs, qui existe depuis 1819. Elle se compose de cent membres, tous maîtres ou fils de maîtres, payant 2 fr. par mois, et pour leur entrée une somme de 50 fr. Le récipiendaire doit être âgé de moins de 40 ans; 30 ans après son affiliation, ou à l'âge de 65 ans, il a droit à une pension de

300 fr. Une somme pareille est payée une fois pour toutes à la veuve, ou à son défaut aux orphelins. Les malades reçoivent 2 fr. par jour. La société protestante a cela de particulier qu'elle se compose de membres honoraires, qui contribuent sans réclamer les bénéfices de l'association qu'ils dirigent par un comité pris dans leur sein, et de membres sociétaires des deux sexes : on est admis depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 40. Outre le droit d'entrée proportionné à son âge, chaque sociétaire paie 2 fr. par mois; et, en cas de maladie, la société lui accorde autant par jour, pendant trois mois; puis 1 fr. par jour pendant trois autres mois, et enfin 50 c. par jour jusqu'à parfait rétablissement. Les femmes malades reçoivent la moitié. Les septuagénaires sont pensionnés. Lors du décès d'un membre, on pourvoit aux frais des funérailles, et l'on donne en outre une somme de 100 fr. à la veuve et aux orphelins; pour prélever cette somme, on impose aux membres une cotisation extraordinaire de 50 cent.

L'établissement des caisses de pensions (voy.) et de retraite dans les diverses administrations en France, forment aussi des sortes de sociétés de prévoyance pour leurs membres, sous la protection du gouvernement. Telle est surtout la caisse des invalides de la marine, dont l'origine remonte à l'an 1670. Près de 500,000 individus attachés à la marine, soit de l'état, soit du commerce, acquièrent le droit, moyennant une retenue modique sur leurs gages ou appointements, d'avoir une demi-solde à l'âge de 50 ans, d'obtenir un supplément de 6 à 9 fr. par mois, dès l'âge de 65 ans, et de pouvoir compter, dès celui de 40, sur une pension payable à la veuve. Cette caisse a de plus des fonds disponibles pour les marins indigents; elle transporte l'argent dû aux marins partout où ils veulent le toucher, se charge du recouvrement de leurs créances, garde leurs fonds, et fait profiter tous les associés des successions non réclamées. On a proposé de fonder, pour les industriels, une caisse semblable, qui deviendrait alors une société de prévoyance générale, projet d'autant plus utile que les sociétés particulières ont, en France, de la peine à se former ou à se maintenir.

Les caisses d'épargne (voy.), sans rendre inutiles les sociétés de prévoyance et de secours mutuels, ont cependant considérablement réduit le nombre de leurs membres. D-G.

**PRIAM** et **HÉCUBE**. Priam, fils de Laomédon (voy.), ayant été dans son enfance emmené captif par Hercule, fut racheté de l'esclavage, et de là son nom, qui, en grec, signifie *acheté*. Marié à Hécube, fille de Cissée, roi de Thrace, il en eut 50 enfants, suivant les uns, 19 suivant d'autres, dont les plus connus sont Hector, Paris, Hélénus, Déiphobe, Troïle, Polyxène, Cassandre, Créuse. Le sceptre de Laomédon était passé entre ses mains et Troïe prospérait sous son règne, lorsque Paris eut pour sa femme Hélène (voy.), et par ce rapt attira les Grecs en Asie. Après dix ans d'un siège dont Homère et Virgile sont les historiens, Troïe fut prise (1190 av. J.-C.), et Priam égorgé par Pyrrhus (voy.) au pied des autels. Sa femme Hécube lui survécut pour voir massacrer sous ses yeux Polyxène, sa fille, et son petit-fils Astyanax, pour devenir l'esclave d'Ulysse, pour retrouver chez le roi de Thrace, Polymnestor, le cadavre du plus jeune de ses enfants, Polydore, assassiné par cet hôte sans foi. Aussi vaincue par tant de catastrophes, égarée, furieuse, elle creva les yeux du traître Polymnestor, tua ses deux enfants; et telle fut la violence de ses emportements, que la fable, pour en donner une idée, l'a métamorphosée en chienne (Ovide, *Métam.*, XIII, 569). Les malheurs d'Hécube esclave, et sa vengeance, sont le sujet d'une des plus belles tragédies d'Euripide. F. D.

**PRIAPE**, fils de Vénus et de Bacchus, était le dieu des jardins, des vergers, des abeilles, des troupeaux et de la pêche. Les bienfaits de la fructification qu'on lui attribuait furent, dans une haute antiquité, symbolisés par l'énorme phallus (voy.) dont on gratifia ses statues. C'est en hermès ou gaine qu'il était le plus souvent représenté, et toujours avec son cynique attribut. De là des idées de voluptés impures, de plaisirs obscènes, dont on a souillé sa légende et dont on l'a fait le Dieu. En Grèce, en Asie, surtout à Lampsaque, ses fêtes étaient en effet ac-

compagnées de honteux désordres. A Rome, son culte fut moins scandaleux. En Italie, comme en Grèce, ses fêtes se nommaient *priapées*. C'est aussi le nom qu'on a par métaphore donné à des recueils de poésies licencieuses ou à des peintures obscènes.

F. D.

**PRIEDFAUX** (HUMPHREY), né, en 1648, à Padstow, dans le comté de Cornouailles, étudia la théologie à l'université d'Oxford, fut nommé, en 1679, ministre à Saint-Clément, près de cette ville, et depuis en d'autres endroits, et mourut, en 1724, doyen à Norwich. Outre les *Marmora Oxoniensia*, etc. (Oxf., 1676), dont nous avons parlé à l'art. ARUNDEL, on lui doit différents ouvrages sur la religion, et notamment : *The true nature of imposture fully displayed in the Life of Mahomed* (*ibid.*, 1697; trad. en franç. par Daniel de Larroque, 1698); *The Old and New Testament connected in the history of the Jesus and neighbouring nations* (Lond., 1715-18, 6 vol. in-fol.), etc.

X.

**PRIÈRE**, demande faite à titre de grâce et avec soumission. Ce mot s'applique surtout aux invocations que l'homme adresse à la Divinité, à toute pensée pieuse qui se rapporte à Dieu, aux élans de l'âme vers son Créateur (*voy.* ORAISON). On a dit que la vie doit être une prière, et Jésus-Christ nous recommande de prier *sans cesse*. La prière peut donc être *mentale* aussi bien qu'*orale*. Elle peut contenir une demande personnelle, une intercession pour autrui, des actions de grâces ou les louanges du Seigneur; elle peut aussi être l'expression de tous ces sentiments à la fois. Chez les païens, les prières étaient plutôt considérées comme des formules ayant un pouvoir magique: récitées avec inexactitude ou interrompues par quelque événement de mauvais augure, elles perdaient toute leur efficacité. L'Église catholique autorise ses fidèles à adresser des prières aux saints et aux anges pour obtenir leur intercession auprès de Dieu; les protestants, au contraire, croient ne devoir adresser leurs demandes qu'à Dieu seul. Depuis les temps les plus reculés, la prière a été regardée comme un moyen puissant d'élever l'âme, de l'affermir dans les bonnes résolutions, et de la consoler

dans le malheur. La prière-modèle pour les chrétiens est celle que leur enseigna Jésus lui-même (Matth., VI, 9 et suiv.; Luc., XI, 2 et suiv.) et qui est connue sous le nom de *Pater noster* (*voy.*). L'*Ave Maria* (*voy.*) est aussi en grande vénération parmi les catholiques; l'Église a d'ailleurs une foule de prières toutes formulées pour toutes les circonstances (*voy.* LITURGIE). Des lectures pieuses, surtout celle de la Bible, sont tout-à-fait propres à disposer l'esprit à la prière. X.

**PRIESTLEY** (JOSEPH), savant théologien et physicien célèbre, naquit à Fieldhead dans le Yorkshire, le 18 mars 1733. Issu de parents pauvres, il dut à la générosité d'une tante, riche et pieuse, les avantages de l'instruction. Élevé avec toute la rigidité puritaine, il se désola ingénument de ne pas éprouver un repentir assez vif pour le péché d'Adam, craignant de se trouver ainsi exclu de sa part dans la rédemption; et ses scrupules parurent si peu exagérés aux ecclésiastiques auxquels il les communiqua, qu'ils ne lui permirent pas de communiquer avant son départ pour l'académie de Daventry, espèce de séminaire calviniste destiné aux jeunes lévites. Là, il abandonna successivement toutes les idées orthodoxes dont son enfance avait été imbuë, et que ses professeurs cherchaient à confirmer, conservant toutefois l'attachement le plus vif et le plus sincère au christianisme tel qu'il lui apparaissait dans le Nouveau-Testament. Ce changement d'opinions le priva de l'appui sur lequel il avait compté; mais lorsqu'il fut appelé à professer dans une académie ou plutôt faculté dissidente à Warrington, il put enfin jouir des loisirs et des facilités que réclame l'étude. C'est alors qu'il écrivit, à l'âge de 40 ans, son premier ouvrage scientifique, l'*Histoire de l'électricité* (1767, plusieurs fois réimpr.; trad. en franc. avec des notes critiques, par l'abbé Nollet et Brisson, Paris, 1771, 3 vol. in-12), dont le plan avait été concerté avec Franklin. Ce travail l'ayant amené à vérifier par lui-même les faits qu'il devait enregistrer, et le voisinage d'une brasserie lui ayant permis d'observer les phénomènes de l'air fixe, il se livra dès lors à la physique expérimentale, qu'il devait illustrer par de si importan-

tes découvertes et où ses débuts lui valurent l'honneur d'être élu membre de la Société royale, en même temps que ses travaux théologiques lui faisaient conférer par l'université d'Édimbourg le grade de docteur.

Priestley devint ensuite pasteur d'une église dissidente à Leeds. Il y resta 6 ans; mais la modicité du traitement ne lui permettant pas d'élever sa jeune famille et de poursuivre ses travaux scientifiques, il consentit à se rendre auprès de lord Shelburne à titre de bibliothécaire. Il fit avec cet homme distingué un voyage sur le continent, en 1774, et vit à Paris les hommes les plus célèbres de l'époque, qui ne purent comprendre qu'un esprit aussi vaste et aussi exempt de préjugés pût accepter, en connaissance de cause, une religion révélée. Cependant ses convictions si fermes et si raisonnées ne purent trouver grâce aux yeux des bigots de l'Angleterre; et c'est sans doute à la défaveur dont ses croyances devinrent l'objet qu'il fut attribuer sa séparation, tout amicale cependant, d'avec lord Shelburne. A cette époque, un membre du gouvernement lui proposa d'ajouter, à la pension que lui faisait son ancien patron, une subvention qui lui permit de consacrer à la science sa vie tout entière: il refusa cette offre; mais il accepta avec reconnaissance des propositions semblables que lui firent ses amis.

Établi à Birmingham, comme pasteur d'une église unitaire opulente et éclairée, entouré d'estime et d'affection, partagé entre les devoirs de son ministère et les travaux de son laboratoire, heureux par sa famille, par ses amis, sa vie s'écoulait occupée et paisible, lorsque éclata la révolution française. Ce réveil subit de tout un peuple excita chez Priestley la plus vive sympathie; mais absorbé par d'immenses travaux, il ne se mêlait à la lutte politique que pour défendre les droits de la conscience. Il écrivit en réponse aux célèbres *Reflexions* de Burke des *Lettres en faveur des dissidents*, qui lui valurent de la Convention le titre de *citoyen français*. Cela lui attira des ennemis nombreux. Un dîner donné à l'occasion de l'anniversaire de la prise de la Bastille, et auquel le docteur n'assistait cependant pas, servit de prétexte à leur haine. La

populace se rua sur les deux chapelles sociniennes, y mit le feu, puis se transporta au domicile du pasteur, brûla son laboratoire, sa bibliothèque, ses manuscrits, l'obligea à prendre la fuite et mit en péril les jours de ses enfants. Les tribunaux ne lui ayant rendu qu'une justice tardive et incomplète, et ses fils, plus émus que lui-même de la persécution dont leur père était l'objet, désirant s'établir aux États-Unis, il se décida, non sans regret, à les y suivre; espérant, disait-il, que le temps viendrait où, ses compatriotes étant revenus à de meilleurs sentiments, il pourrait trouver une tombe dans la terre de sa naissance. Cette espérance fut déçue; accueilli par les Américains avec toute la distinction qui lui était due, il mourut à Northumberland, sur les bords de la Susquehanna, le 6 févr. 1804.

La foi religieuse de Priestley, qui se rapprochait beaucoup du rationalisme (*voy.*) de notre temps, peut se résumer ainsi: il croyait en un Dieu dont la bonté, le pouvoir et la sagesse sont également infinis, et dont l'unité lui semblait démontrée par le fait même de son infinité. Selon lui, la Toute-Puissance a dû non-seulement tout prévoir, mais tout ordonner, ce qui nous paraît mal, comme ce qui nous paraît bien: la souffrance n'étant que la médecine de l'âme, une discipline salutaire, une préparation indispensable à un état meilleur; la mort n'étant elle-même que la porte de la vie; et tout ce que nous appelons intervention spéciale, en y comprenant la venue du Messie, faisant partie du plan éternel de la Providence. Persuadé que les axiomes de justice morale sont aussi irréfragables que les axiomes mathématiques, il rejeta, comme des impossibilités *à priori*, les doctrines d'élection, de réprobation, de péché originel et de peines éternelles. Ne voyant aucune preuve de l'existence d'une essence immatérielle, il croyait les organes essentiels ici-bas à la formation de la pensée; mais loin d'adopter les conséquences qu'il a plu à ses adversaires de tirer de ces prémisses, il resta convaincu que celui qui a créé la faculté pensante, en la subordonnant dans ce monde à certaines conditions d'exercice, saura bien, plus tard, faire renaitre cette faculté avec

ou sans ces conditions. Il regardait la loi naturelle comme pouvant bien faire pressentir une vie future, mais ne pouvant nullement la démontrer; son espérance, nous dirions presque sa certitude d'immortalité reposait uniquement sur la révélation, à laquelle l'examen le plus mûr, le plus réfléchi et le plus désintéressé lui avait donné une foi inébranlable. Le Christ, dans son opinion, avait été envoyé pour prêcher la morale la plus élevée, ayant le pouvoir d'attirer l'attention des hommes par certains miracles de bonté, devant sceller par sa mort la vérité de sa mission, mais, n'ayant en dehors de cette mission, ni plus de connaissances, ni plus de pouvoir que les hommes ordinaires. Il appliquait à l'Écriture sainte les règles d'une sage critique, et considérait les apôtres comme des historiens dont les divergences mêmes prouvent la bonne foi; mais qui se trompaient souvent dans les déductions qu'ils tiraient des faits et des paroles de leur maître. M. M-XV.

« Comme physicien et comme chimiste, les talents de Priestley furent du premier ordre, a dit Cuvier, qui a prononcé son éloge, en 1805, à l'Institut, dont Priestley était membre étranger. Ses recherches et ses écrits ont beaucoup contribué à l'avancement de la science. » On sait que la découverte de l'oxygène (voy. ce mot) lui est due, ainsi que celle d'une foule d'autres gaz (voy. CHIMIE, T. V, p. 708-9). Il savait pourtant peu de chimie d'abord, et c'est à son ignorance sur ce point qu'il attribua lui-même l'originalité de ses résultats.

Le nombre de ses ouvrages s'élève à 145 dans la liste donnée par Rotermond, et leur collection formerait 70 vol. Parmi les principaux, on cite ses *Recherches sur la matière et l'esprit* (1767), où il exprimait hardiment ses opinions religieuses, et qu'il fit suivre d'une *Défense de l'unitérianisme et de la doctrine de la nécessité*; les *Institutions de la religion naturelle et révélée* (1772-74, 3 vol. in-8°); des *Notes sur l'Écriture* (4 vol.); *l'Histoire et l'état actuel des découvertes relatives à la vision, à la lumière et aux couleurs* (1772, in-4°), qui fut froidement accueillie; ses *Expériences et observations sur les différentes espèces*

*d'air et sur différentes branches de philosophie naturelle* (1774, trad. en franç. par Gibelin, 177 vol. in-12); son *Essai sur la dogmaphlogistique et la décomposition* (trad. par Adet. Paris, 1798, in-8°); *Histoire ecclésiastique, Jésus et comparés*, etc. On a publié les Mémoires du docteur Priestley, en anglais, traduits jusqu'à sa mort par son fils, J. Priestley (1806, 2 vol.); sa *Vie*, par J. Priestley, qui avait paru en 1805.

**PRIEUR** (du latin *prior*, le supérieur d'un couvent, voy. CELESTIENS), T. XVIII

**PRIMAIRE**, voy. ASSEMBLÉE, etc.

**PRIMAT**. C'est, dans les églises catholiques, un archevêque établi au-dessus d'un ou de plusieurs métropolitains (voy.) seul est au-dessus des primats; mais, dans les pays où il n'y a pas de patriarcat, les primats n'ont que la hiérarchie canonique, que le pape est au-dessus d'eux. En France, il y avait des primats ou sièges primatiaux. L'archevêque de Lyon était primat des Gaules par une bulle de Grégoire VII, et sa juridiction s'étendait sur les métropoles de Tours, de Sens et de Reims; l'archevêque de Sens se disait primat de la Germanie et des Gaules; l'archevêque de Bourges, primat de la Gaule taine; ceux d'Arles et de Vienne, primats de la Gaule narbonnaise. L'archevêque de Tolède s'intitule primat des Espagnes; celui de Cantorbéry, primat d'Angleterre, et celui d'York, primat d'Angleterre seulement. En Grèce, le primat est purement civil et fait municipal; les principaux primats de villes en sont les *πρωτοπρεσβυτεροι*; dans quelques localités, ils ont encore au régime turc, ou le nom de primats à des Grecs et à des nationaux, pour vérifier des comptes.

**PRIMATICE** (FRANÇOIS). C'est un titre, dont nous avons apprécié l'importance en parlant de l'école française (T. 432), sur laquelle il eut une si grande influence, naquit à Bologne, en 1125, fut l'élève d'Innocent d'Imola et de Pierre le Romain. Il avait déjà exécuté,

de ce dernier : , ( )  
 du palais du r a i ,  
 par la recomman on luc, il  
 té en France par François I<sup>er</sup>, en  
 la jalousie contre le Rosso força  
 à les éloigner l'un de l'autre. Il  
 donc le Primaticci d'aller en Ita-  
 y recueillir des statues antiques  
 rendre des moules. Pendant son  
 , le Rosso mourut; alors la place  
 tant des bâtiments fut accordée à  
 se, qui revint, en toute hâte, rap-  
 avec lui des chefs-d'œuvre qui  
 stés en bronze et placés dans les  
 le Fontainebleau, dont le château  
 de ses peintures. François I<sup>er</sup> le  
 la riche abbaye de Saint-Martin  
 us; Henri II lui conserva sa fa-  
 François II le nomma commis-  
 sionnaire des bâtiments du roi  
 e le royaume. Cette place lui don-  
 nait la prérogative dont il abusa envers  
 les. Il s'était réuni à Philibert Des-  
 voy.) pour composer le plan de  
 château de Meudon, construit  
 cardinal de Lorraine; on lui at-  
 tacha une part dans les dessins du  
 a de François I<sup>er</sup>, à Saint-Denis.  
 justice mourut à Paris, en 1570.  
 vie d'Ulysse, à Fontainebleau,  
 parée comme un de ses plus beaux  
 s; mais le temps n'a point respecté  
 vres, qu'on ne connaît plus que par  
 ures qui en ont été faites. X.  
 NIE. On nomme ainsi un encour-  
 t accordé par l'état à l'industrie,  
 merce ou à l'agriculture, pour la  
 ion, l'importation ou l'exporta-  
 t la culture de certains produits.  
 nes les plus importantes sont celles  
 gouvernement attache à l'expor-  
 le certaines marchandises, comme  
 mpenation aux charges imposées  
 trie par les droits qui pèsent sur  
 des matières premières. Les pro-  
 mit l'exportation donne lieu chez  
 ces primes sont les suivants : sucre  
 tins et fils de coton, fils et tis-  
 mine, savon, soufre, acides, meu-  
 feuilles d'acajou, plomb, cuivre,  
 peaux apprêtées, chapeaux de  
 écorce, sparterie et miroiterie.  
 voir droit à la prime, il faut que  
 faits soient d'origine française ou

qu'ils aient été importés par navire fran-  
 çais.

Les primes sur les pêches de la baléine  
 et de la morue (*voy.*) ne sont pas des  
 remboursements ni des compensations,  
 mais de véritables récompenses attachées  
 à des opérations commerciales qui pré-  
 sentent de nombreuses chances de dan-  
 gers et de pertes, en même temps qu'elles  
 servent à entretenir la marine nationale.  
 Les lois du 9 juillet 1836 et une ordon-  
 nance royale du 2 sept. de la même an-  
 née, fixent le montant des primes et rè-  
 glent les conditions des pêches.

Pour la prime d'assurance, *voy.* AS-  
 SURANCE. C-N-S.

**PRIMEVÈRE** (*primula*), genre type  
 de la famille des primulacées. Il renferme  
 plusieurs espèces remarquables, soit com-  
 me plantes d'agrément, soit par des pro-  
 priétés médicinales. La primevère officinale  
 (*primula veris officinalis*, L.), et la  
 primevère inodore (*primula veris elati-  
 or*, L.), qu'on désigne l'une et l'autre  
 par les noms vulgaires de *primerolle*,  
*coucou* et *brayette*, sont communes dans  
 les bois et les prairies, dont ils font l'or-  
 nement dès le retour du printemps : l'in-  
 fusion de leurs fleurs passe pour cépha-  
 lique et cordiale. On cultive dans les  
 parterres plusieurs variétés de la prime-  
 vère inodore. La *primevère à grandes  
 fleurs* (*primula grandiflora*, Lamk.),  
 autre espèce indigène, contribue aussi à  
 orner les jardins au printemps. Éd. Se.

**PRINCE** (du mot latin *princeps*, le  
 premier, le chef), titre et dignité en usage  
 chez tous les peuples modernes, quoique  
 sous des noms différents. On voit par les  
 auteurs latins que le nom était déjà em-  
 ployé sous les empereurs romains pour  
 désigner le chef de l'état, et encore au-  
 jourd'hui on comprend sous le nom de  
 princes les souverains régnants, soit empe-  
 reurs et rois, soit grands-ducs, ducs, etc.  
 Machiavel (*voy.*), dans son traité *du Prin-  
 ce*, a en vue tout chef exerçant un pouvoir  
 absolu et indépendant. Le même titre  
 s'applique à leurs fils, et en général à tous  
 les membres mâles de leur famille; on  
 réserve le titre de prince *impérial* ou  
*royal* au fils aîné de l'empereur ou du  
 roi. Dans une autre acception, le titre de  
 prince est porté par des souverains de pe-

tits états appelés *principautés*. Telle était autrefois la principauté de Bouillon contiguë à la France; telles sont encore aujourd'hui celles de Reuss, de Monaco (*voy.*). L'Allemagne contenait un grand nombre de ces petites souverainetés, et, quoique le plus grand nombre aient été englobées dans les grands états, les chefs ayant cessé d'être souverains continuent de porter le titre de princes. Napoléon, par suite de ses victoires, avait créé plusieurs princes, comme ceux de Neufchâtel, de Parme, de Plaisance, de Bénévent, etc., mais dont le premier seul exerçait une sorte de souveraineté. Sous l'ancien régime aussi, on créait des princes, par exemple ceux de Guémenée, Montbazou, etc. Cependant, en France, le titre de prince est inférieur à celui de duc (*voy.*); et les nobles français, portant le premier titre, sont généralement princes du Saint-Empire ou princes romains. La principauté de Dombes jouissait, quoique enclavée dans la France, de quelques droits particuliers. Les États-Romains et le royaume des Deux-Siciles ont beaucoup de familles dont les chefs s'intitulent princes, sans être pour cela de la première noblesse ou au nombre des familles les plus riches du pays. Les peuples d'origine germanique ont le mot de *fürst* ou *voorst* qui répond au mot prince des peuples méridionaux; les peuples slaves, le mot de *kniaz*, et les Arabes celui d'*émir* (*voy. ces noms* et КНЯЗ). En Russie, le souverain a longtemps porté, et porte encore, avec celui d'empereur, le titre de *grand-prince* (et non pas *grand-duc*) en sa qualité d'ainé, de premier des autres princes. C'est encore aujourd'hui le titre des princes de la famille impériale. Les *princes du sang*, dans les dynasties impériales ou royales, sont ceux qui descendent de la même souche que les souverains, et sont appelés, en cas d'extinction de la branche régnante, à monter sur le trône: tels étaient les membres de la famille d'Orléans avant la révolution de juillet; le prince de Carignan avant son avènement au trône; et dans le Portugal, le duc de Cadaval (*voy. ces noms*), mort récemment. On sait que sous la régence, on cassa la disposition par laquelle Louis XIV avait voulu que ses

bâtards eussent le rang et les honneurs des princes du sang.

**PRINCE DE GALLES** (III) *voy. GALLES.*

**PRINCES** (*principes*), *voy. L'INFANTERIE, BATAILLES, etc.*

**PRINCIPE**, commencement, source, cause première. La religion que Dieu est le principe de toutes. Les manichéens (*voy.*) admettent comme certaines religions, deux principes gouvernant le monde, le principe du bien et celui du mal (*voy. ce DUALISME, GÉNIES, etc.*). Dans les sciences physiques et chimiques, les principes sont ce qui constitue, ce qui compose les corps, leurs éléments, les corps ou indécomposables. Dans la philosophie on nomme principes les premières vérités dont on tire des conséquences. En morale ce sont des maximes, des règles auxquelles on agit. Enfin, ce mot se prend aussi pour des principes, des règles d'un art, d'une science.

**PRIOR** (ΜΑΤΘΙΟΥ), poète naquit, le 1<sup>er</sup> août 1664, dans un village du Middlesex ou du comté de Middlesex. Après la mort de son père, il prit soin de lui. Le comte de Devonshire, frappé de sa modestie et de son mérite, le plaça, en 1682, à l'université de Cambridge, où il se lia avec Charles Boyle, depuis comte d'Halifax; ils continuèrent ensemble *La biche et la pie* *métamorphosées en rat de ville*, *des champs*, parodie d'une satire que Dryden avait publiée contre l'Église anglicane. Ce poème appela l'attention du roi. Présenté à la cour, il fut nommé secrétaire d'ambassade à La Haye. Cette digne lui valut, à son retour, la charge de gentilhomme de la chambre. En 1701, il fut rappelé aux fonctions de secrétaire auprès des plénipotentiaires chargés de négocier le traité de Ryswick. Dans la suite, il accompagna le comte de Devonshire à Paris en la même qualité. Il vint de nouveau en 1711. A cette époque il était sous-secrétaire d'état, et fut choisi par son gouvernement pour suivre les négociations relatives au traité de la monarchie espagnole. Les négociations prirent le dessus, Prior ab-



, et se joignit à leurs adversaires. 2, il accompagna une troisième fois la capitale de la France lord Locke, et il y resta en qualité de plénipotentiaire, excepté pen-temps qu'y passa le duc de Shrewsbury ambassadeur extraordinaire. Il conserva son poste jusqu'au mois de 1715, après l'avènement de George le troisième. Arrivé à Londres fut arrêté et mis en accusation, et cette mesure sévère eût pour de graves suites. Seulement, il se trouva sans ressources lorsqu'il fut rendu en liberté. Il mourut, le 18 sept. 1721, dans sa résidence de lord Oxford, et fut inhumé à Westminster. Parmi ses écrits, plusieurs fois réimprimés, *Salomon, ou la Vanité du monde en franc.* par Perrin du Lac, Paris, in-8°; et *Alma, ou les Progrès de la prière* (trad. par Tronchet); *Henrietta*, imité d'une ballade de Chaucer; *Prior*, a été traduit par M<sup>me</sup> d'Artois (1764, in-12). Prior était un homme qui, sans grande valeur, se font néanmoins aimer. Il menait une vie assez irrégulière, et, quoiqu'il fut dans la plus haute société, il avait toujours un penchant pour les manières grossières. Ses écrits offrent un mélange de gravité et d'indécence qui, sinon l'immoralité, au moins le manque de goût et d'élévation. Comme sa réputation aujourd'hui est médiocre; cependant pas un de ses contemporains n'a possédé au même degré que lui le talent de conter. X.

**PRIORI (A)**, voy. A PRIORI.

**PRISCILLIEN**, Espagnol d'une naissance illustre, riche, instruit, que l'insolence d'une grande dame nommée Calpurnie et du rhéteur Elpidius plaça à la tête d'une secte religieuse assez importante. Les *priscillianistes* professaient des doctrines empruntées au gnosticisme et au manichéisme (voy.), opinions qui avaient été introduites en Espagne par l'Égyptien Valentinus : ils n'accordaient à Jésus qu'un caractère fantastique, niaient l'existence substantielle des trois personnes de la Trinité, s'éloignaient beaucoup des rites reçus dans le baptême, recommandaient la continence, méprisaient le mariage et

jeûnaient le dimanche. Condamné par le concile de Saragosse, en 380, et par celui de Bordeaux, en 384, Priscillien, qui avait été sacré évêque d'Avila, commit l'imprudence d'en appeler au tyran Maxime : à l'instigation des deux évêques Ithace et Idace, il fut condamné à mort, en 385, premier exemple d'une exécution capitale pour hérésie. Son parti resta nombreux, surtout en Galice, jusqu'à la fin du VI<sup>e</sup> siècle. X.

**PRISE**. On appelle ainsi, dans la marine, tout vaisseau enlevé à l'ennemi en temps de guerre maritime (voy. GUERRE, NEUTRALITÉ, PAVILLON, etc.). Ce n'est pas seulement l'état qui s'arroge ce droit de capturer les navires d'une nation ennemie, il y autorise encore de simples corsaires (voy. ce mot et COURSE), en leur délivrant des pouvoirs connus sous le nom de *lettres de marque* (voy.). Néanmoins, il est sévèrement défendu à ces derniers de disposer de leurs prises à leur gré. Ils doivent les conduire dans un port de l'état dont ils ont reçu leurs lettres de marque, ou tout au moins y envoyer les papiers du navire capturé, et le faire déclarer *de bonne prise* par un conseil dont l'organisation a beaucoup varié en France, et qui, depuis 1814, est attaché au département de la marine. En Angleterre, les affaires relatives aux prises ressortissent à la cour de l'amirauté qui ne se compose que d'un seul juge. Il rend son jugement d'après le droit romain; les appels sont portés devant la chancellerie et jugés par une commission royale. C. L.

**PRISME** (géom.), corps renfermé entre deux faces ou bases polygonales égales et parallèles, qui sont unies par des parallélogrammes. Le prisme est dit *droit* ou *oblique* suivant que ses arêtes (les lignes où se rejoignent latéralement deux parallélogrammes adjacents) font avec les bases des angles droits ou obliques. On nomme *hauteur* du prisme la perpendiculaire abaissée d'une base sur l'autre ou sur son plan quand il est oblique. Dans le prisme droit, cette hauteur n'est autre que la longueur des arêtes latérales, qui sont toujours égales entre elles; dans le prisme oblique, la hauteur est moindre que celle des arêtes. Un prisme est dit *triangulaire*, *quadrangulaire*,

hexagonal, etc., suivant le nombre de côtés de chacune de ses bases. Quand les bases sont aussi des parallélogrammes, le prisme prend le nom de *parallépipède*. On démontre que tous les prismes de même base et de même hauteur sont équivalents entre eux. Le volume d'un prisme quelconque est égal au produit de la surface d'une de ses bases par sa hauteur. L. L.

**PRISME** (phys.), voy. LUMIÈRE.

**PRISON** (mot dérivé de pris, prendre, *prehendere*), lieu où l'on enferme des hommes pour les garder ou les punir. Si l'on reconnaît à la société le droit de châtier les auteurs des infractions contre ses lois, on ne saurait lui refuser celui de priver de sa liberté l'homme qui l'a troublée. Les prisons sont donc le corollaire de toute législation pénale. Mais d'abord, il est juste de distinguer entre l'homme que la vindicte publique accuse et celui que la justice a frappé. De là, la distinction établie par nos lois entre les *inculpés*, les *prévenus* ou *accusés*, et les *condamnés*. Les premiers sont détenus par mesure de précaution (voy. MANDAT) pendant que le juge d'instruction informe sur leur position : on peut alors, dans certains cas, mettre le prisonnier au *secret*, c'est-à-dire lui interdire toute communication avec d'autres que son gardien, pour empêcher qu'il ne reçoive quelque renseignement du dehors qui le mette à même d'échapper aux investigations de la justice. Les prévenus ou accusés sont ceux qu'une décision judiciaire renvoie soit devant les tribunaux de police correctionnelle ou devant les cours d'assises. Les condamnés sont ceux qui, ayant passé en jugement, subissent leur peine\*. Il faut encore distinguer les prisonniers *pour dettes* (voy.), détenus dans un lieu de sûreté pendant un temps déterminé par la loi lorsqu'ils ne peuvent rembourser leurs créanciers. On nomme prisonniers *d'état*, des personnes que l'ou retient sans jugement pour raison d'état (voy. BASTILLE, LETTRE DE CACHET, etc.) ;

(\*) Parmi ceux-ci, il y en a eu peu de plus intéressants que l'auteur de *Le mus prigioni* (voy. PELLICO).

(\*\*) Dans cette rubrique, nul n'est plus fameux que le *Masque de fer* (voy.). Nous rappellerons aussi la captivité de Trenk ; et, parmi les

quant aux prisonniers de guerre, nous en avons déjà parlé au mot GUERRE.

Dans le but de séparer les diverses catégories de prisonniers, notre législation actuelle divise les prisons en différentes espèces. Les *maisons de police municipale*, établies dans chaque arrondissement de juge de paix, servent à en fermer les individus condamnés à l'emprisonnement par les tribunaux de simple police. Les *maisons d'arrêt*, situées dans chaque arrondissement, sont destinées à recevoir : 1° les inculpés contre lesquels une information est dirigée ; 2° les prévenus, jusqu'à ce que le tribunal correctionnel ou la chambre des mises en accusation ait statué sur leur sort ; 3° les condamnés à un emprisonnement de moins d'un an et un jour. Les *maisons de justice*, placées au chef-lieu judiciaire de chaque département, reçoivent : 1° les individus qui se pourvoient par appel devant les tribunaux de chef-lieu ou devant les cours royales ; 2° les individus condamnés par le tribunal ou la cour d'appel, lorsque l'emprisonnement prononcé ne doit être que d'une très courte durée ; 3° les individus sous le poids d'une ordonnance de prise de corps et renvoyés devant la cour d'assises en attendant leur jugement. Les *maisons de correction* sont destinées à recevoir les enfants condamnés par les tribunaux, et ceux que les pères et mères sont admis, dans quelques cas, à y faire enfermer : il existe un très petit nombre de ces maisons dans les maisons d'arrêt tiennent généralement lieu. On enferme dans les *maisons de détention ou de force*, dites aussi *maisons centrales* : 1° les individus condamnés correctionnellement à plus d'un an de prison ; 2° ceux qui ont été condamnés par les cours d'assises à la réclusion ; 3° les femmes condamnées aux travaux forcés : il y a 19 maisons centrales en France. Les hommes condamnés aux travaux forcés sont gardés dans les *bagnes*, auxquels nous avons consacré un article particulier.

La surveillance et l'entretien des prisons en France sont confiés à l'adminis-

tration. Les plus affreux des temps passés, le *Plomb de Venise*, les *oubliettes* (voy.) de certains châteaux, etc.

tion, qui est en outre chargée de l'exécution des peines, lorsque la condamnation a été prononcée. Les peines disciplinaires établies dans l'intérieur des prisons sont le cachot et les fers. Des ateliers sont établis, et les prisonniers touchent une partie de leur salaire, qu'ils dépensent la plupart du temps à la cantine, l'autre est mise en réserve pour leur être donnée à leur sortie. Mais jusqu'ici les moyens de répression ont peu contribué à l'amélioration des prisonniers. Une réforme est devenue urgente. On trouvera les éléments du système pénitentiaire savamment discutés dans l'article qu'on va lire, dû à un membre de la Chambre des députés qui honore le nom célèbre qu'il porte par des travaux pour l'amélioration de la condition des hommes du peuple. S.

Comme toutes les institutions sociales, la prison a subi de nombreuses vicissitudes. Elle a changé de caractère, et elle a dû changer de forme extérieure pour s'adapter à des intentions nouvelles. De tous jours, elle éprouve à la fois, sous le rapport moral et sous le rapport matériel, les plus grandes transformations dont elle ait encore été l'objet : elle n'était qu'un lieu de détention et d'expiation; elle devient avant tout un lieu de correction.

Dans le principe, on ne s'est préoccupé que d'une pensée : venger l'injure faite à la société par quelqu'un de ses membres. Les fréquentes applications du supplice capital devaient rendre la prison peu nécessaire; celle-ci même, avant de devenir une commutation de peine, a pu être considérée comme un moyen de prolonger les tourments de la victime. Certaines prisons plus modernes, comme les *Plombs* de Venise par exemple, pourraient faire croire qu'un tel raffinement de cruauté n'a pas exclusivement appartenu aux siècles reculés.

Quand les mœurs se sont adoucies, quand la société s'est sentie assez forte pour être généreuse, elle a moins pensé à sa vengeance, elle a plus songé à sa sûreté. Les prisonniers ont cessé d'être torturés à plaisir; mais, renfermés dans des espaces étroits, privés d'air et d'exercice, soumis aux plus dures privations, en proie

à la brutalité de geôliers inhumains, leur position n'avait que peu gagné. Pour qu'ils ne fussent plus traités comme des animaux malfaisants, il fallut l'intervention du christianisme et de la philanthropie (voy.). Il était réservé à notre temps (et c'est un de ses titres d'honneur) de comprendre qu'il peut y avoir pour la société une garantie préférable à la détention : c'est la réforme morale du détenu.

La civilisation, de plus en plus exigeante envers les prisons, veut aujourd'hui qu'elles présentent un triple caractère : sévérité pour l'expiation du crime, sûreté pour la garantie publique, moralité afin de régénérer le coupable et de le rendre au monde sans honte et sans danger. Le problème des prisons s'est donc singulièrement compliqué; il est devenu celui de l'éducation elle-même appliquée aux natures les plus rebelles. Aussi un savant allemand a-t-il pu donner le nom de *science* à l'ensemble des connaissances qui se rapportent aux établissements de détention.

Les prisons de Rome étaient affreuses, si nous en rapportons au tableau qu'en ont tracé Cicéron et Salluste peu d'années avant l'ère chrétienne. C'est aux chrétiens que l'on doit les premiers adoucissements de la détention : l'initiative de la charité appartenait de droit à ceux qui avaient tant souffert. Lucien, le satirique, donne à ce sujet des renseignements qui ne sont pas suspects dans sa bouche. On voit, dès le XI<sup>e</sup> siècle, les chrétiens composer une association de secours mutuels. Des hommes et des femmes, qui prennent les noms de *diacons* et *diacouesses*, achètent à prix d'or la permission de visiter les détenus; ils les encouragent par des exhortations, par des conseils, par la lecture des livres sacrés. Tel est le germe de ces confréries formées en Italie vers le XIV<sup>e</sup> siècle, qui se répandirent ensuite dans toute l'Europe, et parmi lesquelles on distingue celle des *frères de la miséricorde*.

Un usage antique, observé chez les Juifs, chez les Grecs et chez les Romains, ordonnait de délivrer des captifs dans certaines assemblées solennelles. Des empereurs transportèrent cet usage dans le monde chrétien et voulurent qu'à l'oc-

casion des fêtes de Pâques, tous les prisonniers fussent mis en liberté, à l'exception de ceux qui s'étaient rendus coupables de l'un des six crimes capitaux. La législation se pénétra peu à peu de l'esprit de l'Évangile, dont l'influence se fit particulièrement sentir dans l'organisation des prisons. Les lois promulguées par Constantin et ses successeurs, rassemblées et coordonnées dans les codes Théodosien et Justinien, renouvelées au x<sup>e</sup> siècle dans les basiliques de l'empereur Léon, contiennent presque tout ce qu'on peut exiger d'un bon règlement pour les établissements de détention. Non-seulement des mesures y sont prescrites pour activer la mise en jugement des prévenus, pour assurer la nourriture et la propreté des prisonniers, pour les exempter des fers et particulièrement pour empêcher tout acte arbitraire de la part de leurs gardiens, enfin pour tenir les deux sexes séparés; mais il est encore enjoint aux juges de se rendre chaque dimanche à la prison, de se faire présenter les détenus, de les interroger et de s'assurer si le traitement prescrit à leur égard est observé avec exactitude. Les évêques et autres ministres du culte sont investis de la même mission. Le concile de Carthage, tenu en 253, leur adjoint les anciens des communautés; celui de Nicée, en 325, établit des *procureurs des pauvres*, soit laïques, soit ecclésiastiques, chargés de s'employer pour la délivrance des chrétiens illégalement arrêtés, et de procurer à ceux-là même qui ne seraient pas sans reproche, les vêtements, la nourriture et les moyens de se défendre devant les tribunaux. Des institutions analogues se retrouvent plus tard à Rome, à Gênes, dans la Lombardie. Les rois de France, éclairés peut-être sur ces utiles créations par les événements qui conduisirent leurs armes en Italie, publièrent successivement des ordonnances qui prescrivirent aux présidents et conseillers des cours de justice, puis aux procureurs du roi, à ceux des seigneurs et enfin aux évêques, de visiter les prisons pour y recevoir les plaintes des détenus.

Mais cette œuvre doit surtout son avancement à deux hommes célèbres par leur ardente charité, et qui ont mérité

par elle les honneurs que l'Église à ses héros. S. Charles Borromée de Milan vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, lors des six assemblées générales de cèse, provoqua et rédigea une dispositions qui forment un code de charité, destiné à fixer les devoirs des protecteurs et des administrateurs et des gardiens des prisons. S. Vincent de Paul, esclave en Afrique, puis dans son invocation de sa belle vie; il se consacra au soulagement des chrétiens et des esclaves des galères.

Jusqu'à l'œuvre des prisons meurées dans le domaine de la religion. Vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, nous la voyons entrer dans ce domaine par la philosophie. Cette impulsion fut donnée par l'école française; l'un de ses chefs, Beccaria, jeta le cri de l'humanité en s'opposant à la barbarie de l'ancienne législation criminelle: son traité *De la peine et des peines* le rendit presque célèbre à son tour. A peine ces théories eurent-elles pénétré dans les esprits, qu'un homme de bien vint compléter par ses études pratiques. J. Howard, comme Vincent de Paul (à ces noms), avait appris la philosophie à l'école de la captivité. Il consacra une portion de sa fortune et de sa vie à parcourir l'Europe, visitant les prisons et recueillant les matériaux de son ouvrage *The state of the prisons* (1777), dont la publication produisit d'immenses résultats. Partout l'opinion publique fut éveillée, et les gouvernements commencèrent à s'occuper de l'amélioration du sort des détenus.

Il en était besoin: les prisons de toute époque, et particulièrement celles de la France, offraient un spectacle déplorable. Les accusés, les condamnés, les novices et les religieux, souvent les simples débiteurs et les criminels, tous étaient confondus pêle-mêle indigne; une paille humide et malpropre leur servait de couchage; les cachots obscurs, privés d'air et de lumière, et en hiver privés de feu; la discipline était en harmonie avec le lieu, dont l'horreur était

peurs complétée par des chaînes pe-  
nales et par la présence d'un fouet dans  
les mains du géolier. L'atmosphère en  
fait si malfaisante, qu'Howard, à l'épo-  
que de ses premières recherches, raconte  
qu'un flacon de vinaigre lui-même con-  
tenait en peu de temps une odeur in-  
supportable. Aussi les maladies les plus  
dangereuses décimaient-elles les prison-  
niers. On connaît l'histoire des *assises*  
noires (*Black assizes*), en 1557 : les  
criminels amenés au tribunal communi-  
cèrent parmi les juges, les jurés et les  
spectateurs, une fièvre qui, en moins d'un  
mois, enleva, à Oxford et dans les envi-  
rons, 610 personnes. En un mot, le ré-  
gime des prisons était alors tel que les  
prisons de la Turquie, récemment décri-  
tes par un voyageur (M. Blanqui), en  
donneraient une idée presque exacte.  
Enfin, il est juste de dire que dès la  
fin du xvi<sup>e</sup> siècle et le commencement du  
xvii<sup>e</sup>, les Hollandais à Amsterdam, les  
Allemands à Glückstadt, les Français à  
Bourbourg, à Brême, à Halle, avaient créé  
des établissements de correction remar-  
quables par leur bonne tenue, et où l'u-  
sage du travail était introduit. La maison  
de force de Gand, bâtie en 1772, et qui  
fut à l'époque dans l'architecture des pri-  
sons, réalisait le principe de l'isolement  
cellulaire pendant la nuit, de la réunion  
silencieuse pendant le jour; c'était en un  
mot l'application presque entière du sys-  
tème pénitentiaire, qui a pris le nom  
d'*Amburn* lorsqu'on l'a généralisé en  
Amérique\*.

(\*) Un fait curieux qui ressort du Rapport de  
M. Carlier au ministre de l'intérieur sur les  
prisons de l'Italie (1839), c'est que le système  
cellulaire qui, avant d'avoir été mis en pratique  
en Amérique, se trouvait déjà appliqué à Gand,  
peut en réalité avoir été inventé pour la pre-  
mière fois à Rome, en 1703, sous le pontificat  
de Clément XI, où la maison pénitentiaire de  
Saint-Michel fut effectivement fondée et consac-  
rée à la correction des jeunes détenus. L'iso-  
lement cellulaire et l'enseignement religieux for-  
mèrent la base de l'institution. C'est, à ce qu'il  
paraît, sur le modèle de la maison de Rome,  
que l'archevêque François Croce a pris les des-  
sins d'après lesquels il construisit, en 1756, l'*Er-  
gastio de Milan*. Ce ne fut que 20 ans plus tard  
et également sous le règne de Marie-Thérèse,  
qu'il fut construit la maison de Gand, décrite  
et vantée par Howard et reconnue aujourd'hui  
comme l'usule légitime du pénitencier de Cher-  
bourg en Pennsylvanie. Mais il faut dire encore

Presque en même temps qu'Howard  
accomplissait sa mission charitable, ses  
coreligionnaires américains, les quakers,  
formaient à Philadelphie (1776) une so-  
ciété pour secourir les prisonniers, et une  
assemblée de philanthropes, réunis dans  
la maison de Franklin, provoquait de  
nombreuses réformes aux lois pénales de  
l'Angleterre, transplantées avec toute leur  
rigueur dans son ancienne colonie. Grâce  
à ces réformes, des prisons nouvelles de-  
vinrent nécessaires pour contenir les cri-  
minels dont on épargnait la vie. C'est  
alors que furent fondées les maisons pé-  
nitentiaires décrites par le duc de La-  
rochefoucault-Liancourt, tentative bien  
imparfaite encore, mais la première qu'eut  
inspirée la pensée d'une éducation morale  
pour les détenus. Elles ont d'ailleurs servi  
de point de départ au système qui préoc-  
cipe aujourd'hui les esprits.

La Grande-Bretagne marcha dans les  
mêmes voies. Howard ayant déterminé le  
gouvernement à l'adoption du régime pé-  
nitentiaire, Blackstone (*voy.*) rédigea la  
loi qui devait l'instituer, et Bentham  
(*voy.* T. III, p. 323), développa son  
plan *panoptique* pour la construction  
des édifices destinés à rassembler un grand  
nombre d'individus sous un mode de  
surveillance simple et peu dispendieux.  
La prison de Gloucester fut ouverte en  
1791, celle de Millbank (*voy.* LONDRES,  
T. XVI, p. 691) en 1822, et dans l'in-  
tervalle, comme aussi depuis, la règle des  
établissements de détention fut entière-  
ment changée, en même temps que la lé-  
gislation criminelle reçut de notables  
adoucissements.

Le mouvement que produisirent en  
France des tentatives analogues fut moins  
éclairé. La pitié ne crut jamais assez faire  
pour corriger la loi; elle adopta tous ceux  
que celle-ci frappait; elle s'efforça de  
rendre la condition matérielle du prison-  
nier préférable même à celle de beau-  
coup d'hommes libres, comme pour le  
dédommager des peines que la société lui  
infligeait. Il fallut revenir sur ces exagé-  
rations, qui cependant avaient porté de

que l'idée d'une semblable prison se trouve déjà  
dans le *sophronistère* imaginé par Platon (*voy.*  
notre art. *république PLATONIQUE*, T. XII,  
p. 722). S.

bons fruits en attirant la sollicitude publique sur les plus intéressantes questions.

Enfin l'Allemagne s'émut à son tour. Un homme aussi distingué par son zèle que par ses lumières, M. le docteur Julius, fit à Berlin, en 1827, un cours public sur ce qu'il nomma *la science des prisons* \*. L'impulsion fut donnée, et de ce moment les efforts des sociétés libres de bienfaisance et ceux des gouvernements se sont soutenus par une généreuse émulation.

La réforme des prisons est donc aujourd'hui un sujet de méditations et d'essais pratiques dans tous les pays civilisés. Nous allons essayer d'exposer brièvement les divers systèmes qui se partagent le terrain de la discussion.

C'est en Amérique, nous l'avons dit, que la pensée du régime pénitentiaire a pris naissance. Le premier essai en fut fait dans la prison de Walnut-street, à Philadelphie, dont l'établissement coïncide avec la réforme du Code pénal. Cette prison contenait à la fois des condamnés groupés selon la nature de leurs délits, et des cellules particulières pour les grands criminels que la loi cessait d'immoler. Les premiers étaient seuls appliqués au travail; les autres, dans leur isolement, se voyaient en outre réduits à l'oisiveté absolue. Mais on reconnut bientôt que le crime n'est point une mesure infaillible de la perversité : en le prenant pour base des classifications, on risque de tomber dans les erreurs les plus dangereuses. Le confinement solitaire ne réussit pas mieux : les maladies, la démence et le suicide décimèrent les cellulés; et sur 26 d'entre eux qui furent graciés, 14 ne rentrèrent dans la société que pour commettre de nouveaux forfaits.

Éclairé par cette expérience, l'état de New-York introduisit dans son pénitencier d'Auburn la séparation de nuit et le travail en commun pendant le jour. Ce régime nouveau obtint dès le principe un succès d'opinion que ses résultats ne firent qu'accroître d'année en année. Un grand nombre d'autres prisons furent établies sur les mêmes bases; il convient de citer particulièrement celle de Sing-

(\*) *Vorlesungen über die Gefängniswunde, etc., Leçons sur la science des prisons* (trad. en français par M. Lagarmitte), Berlin, 1828.

Sing, construite par les condamnés mêmes qui devaient l'habiter. M. Lynds, directeur de la prison d'Auburn, partit avec eux de cette maison, les fit bâtir sur les bords de l'Hudson, et le ciel ouvert, sans autre force pour les soutenir que l'influence de son caractère, il leur fit accomplir tout le travail. Aujourd'hui encore, 900 criminels occupés à extraire de la pierre des carrières, sous la seule surveillance d'une trentaine de gardiens et de quelques soldats militaires dispersés aux environs.

Malgré l'exemple d'Auburn, la Pensylvanie ne voulut point renoncer au régime solitaire; mais elle vit la nécessité de modifier profondément ce régime en introduisant le travail dans les cellules comme moyen de distraction. Le principe du pénitencier de Cherry-Hill.

Voilà donc les deux modèles de prisons, Auburn et Cherry-Hill. Les uns n'avaient été que des essais préparatoires.

Les autres ont été le premier système de prison. Ils valent d'abord l'économie de leur construction : des préaux communs, des cellules communes, des cellules destinées au repos de la nuit, au lieu d'habitation complète pour chaque détenu avec fontaine, lieux d'aisance, vecteur, conduits de chaleur et autre chose possible une cour particulière pour chaque menade; ils font valoir les habitudes d'ordre et d'obéissance que l'on peut donner au travail discipliné, comparées à l'irrégularité d'une occupation prise seulement comme un moyen de distraction; ils évitent l'ennui; ils reprochent au détenu de ne pouvoir introduire de nouvelles cellules qu'un petit nombre de distractions, toutes sédentaires, au grand préjudice de la santé des détenus; ils permettent d'utiliser les apprentissages qu'ils peuvent être faits auparavant, sans les interrompre pour l'avenir un métier avant qu'ils ne soient oubliés; ils reprochent surtout à l'isolement de rendre l'homme insociable, de lui ôter dans son cœur des sentiments d'humanité, de lui faire contracter des habitudes honteuses et souvent mortelles, de le conduire à l'abrutissement ou à la démence. Malheureusement de nombreuses preuves viennent à l'appui de ces assertions.

Les partisans du régime de Cherry-Hill allèguent l'extrême difficulté de trouver des surveillants doux et fermes, vigilants et éclairés, tels que l'exige le maintien de la discipline dans des ateliers nombreux. L'isolement dispense de ce soin; il dispense aussi des châtimens qu'avec un personnel de malfaiteurs il est presque impossible de rendre efficaces sans les pousser jusqu'à la cruauté. Enfin, ils prétendent que ces âmes profondément pénétrées de corruption, ne peuvent être touchées que par la contemplation faite et prolongée de leur propre laid.

L'introduction du principe cellulaire, comme aux deux systèmes que nous venons d'indiquer, nécessitait la construction d'édifices nouveaux. Déjà ceux-ci avaient subi de nombreux changemens avant l'introduction du système *panoptique* (de *παν*, tout, et *ὄραται*, je vois), qui consiste à grouper les bâtimens et les cours de telle manière que d'un point central le regard du directeur puisse tout embrasser. Cette pensée s'est ensuite diversifiée à l'infini; mais à la fin on s'est arrêté à une forme déterminée, celle que l'on a nommée *rayonnante* ou *déité*. Les corps de logis occupés par les détenus sont placés, relativement à celui du directeur, dans la position des ailes d'un moulin à l'égard de leur axe (*Mil-bank*). Les modifications ne portent plus guère aujourd'hui que sur le nombre des ailes, que l'on a varié depuis 2 jusqu'à 14.

Une difficulté particulière au système de l'isolement absolu consiste à pratiquer le plus grand nombre possible de cellules sans que la disposition des murailles et de leurs ouvertures permette aucune communication de l'œil ni de la voix entre les détenus. Le problème important dans les ateliers communs, c'est que les moyens de surveillance soient faciles et multiples. L'architecture et la serrurerie se sont évertuées aux artifices les plus bizarres pour créer des impossibilités d'évasion et de relation entre les prisonniers. Les imaginations n'ont pas été moins fécondes dans la recherche des moyens les plus propres à intimider, dompter ou corriger les condamnés. Elles sont arri-

vées quelquefois à des inventions dignes des temps barbares. Loin de nous la pensée de taxer de barbarie les auteurs des étranges combinaisons mises en pratique; leur multiplicité accuse seulement la difficulté du problème.

En traversant l'Océan pour se naturaliser en Europe<sup>(\*)</sup>, le régime pénitentiaire a subi une transformation bien plus profonde; il a pour ainsi dire changé de caractère: chez nous, la pensée sociale va dominer la pensée morale.

Interrogeons les hommes qui travaillent avec une sincère ardeur à l'acclimatation de ce régime dans notre pays. Voici leur plus grande préoccupation: « Il faut bien reconnaître qu'il existe en ce moment parmi nous, dit M. de Tocqueville<sup>\*\*</sup>, une société organisée de criminels. Tous les membres de cette société s'entendent entre eux; ils s'appuient les uns sur les autres; ils s'associent chaque jour pour troubler la paix publique; ils forment une petite nation au sein de la grande. Presque tous ces hommes se sont connus dans les prisons ou s'y retrouvent. C'est cette société dont il s'agit aujourd'hui de disperser les membres; c'est ce bénéfice de l'association qu'il faut enlever aux malfaiteurs, afin de réduire, s'il se peut, chacun d'eux à être seul contre tous les honnêtes gens unis pour défendre l'ordre. Le seul moyen de parvenir à ce résultat est de renfermer chaque condamné à part, de telle sorte qu'il ne fasse point de nouveaux complices, et qu'il perde entièrement de vue ceux qu'il a laissés au dehors. »

Il est évident que cette considération est celle qui donne aujourd'hui quelque faveur, parmi nous, au système de l'isolement; c'est celle qui a déterminé le gouvernement à en proposer l'adoption, malgré les grandes raisons d'économie qui devraient en éloigner. Certes, il est juste de se placer au point de vue de la garantie publique; il faut prévenir ces funestes enseignemens, ces dangereuses confraternités, qui prennent si souvent leur origine

(\*) A l'art. ΓΑΝΩΝ, on a décrit la prison pénitentiaire de cette ville, la première qu'on ait établie sur le continent. S.

(\*\*) Rapport fait à la Chambre des députés sur le projet de loi tendant à introduire une réforme dans le régime des prisons, 1840.

dans les prisons. Mais peut-on abandonner comme des réprouvés ces hommes qui, peut-être, ne sont devenus menaçants pour la société que parce qu'elle a négligé leur première éducation ? Ne serait-ce pas substituer le cordon sanitaire à la médecine, parquer les malades pour se préserver de la contagion, sans égard pour leur propre guérison ? L'humanité est assez puissante pour entreprendre les beaux ouvrages à la fois. Eh bien ! n'hésions pas à le dire, l'amélioration des condamnés par un retour sur eux-mêmes est à peu près impossible : la plupart d'entre eux sont des êtres grossiers et bornés que leur conscience ne saurait éclairer ; il faut que la lumière morale leur soit apportée.

Le mauvais résultat du confinement solitaire en Amérique, autant que la barbarie de cette peine, a inspiré l'idée d'un adoucissement dont on s'est exagéré la portée. En séparant les détenus les uns des autres, on a cherché à leur procurer, le plus souvent possible, le contact de la société honnête. Mais à moins d'ouvrir aux simples curieux les portes de la prison, à moins d'y laisser pénétrer indistinctement des visiteurs aussi nuisibles peut-être que les habitants mêmes du logis, cette concession sera illusoire, surtout pour ceux qui auraient le plus besoin d'en profiter. Quant aux entrevues du directeur et de l'aumônier, on conçoit que dans un vaste établissement, occupé par 500 cellules, ces entrevues, fort rares, se borneraient à l'échange de quelques paroles, sans influence sur l'éducation morale. « Si j'en avais 500, disait un excellent directeur de prison, je ne pourrais que leur envoyer chaque jour ma carte de visite. » Nous ne parlons pas de l'instruction primaire : une seule méthode étant praticable, celle de l'enseignement individuel, aucun personnel d'instituteurs ne pourrait y suffire. On retomberait donc de fait dans tous les inconvénients, dans tous les dangers du confinement solitaire.

L'appréhension de ces dangers a fait repousser d'une manière absolue, par quelques personnes, l'idée du cellulaire, et les a conduites à ne chercher la réforme que dans le perfectionnement de

notre mode actuel de détention. Plusieurs de nos établissements méritent en effet d'être cités pour leur tenue exemplaire mais après avoir été conçus avec ensemble et dans une pensée de coordination la pratique en a fait un véritable chaos. L'échelle de la pénalité se trouve renversée à ce point que, de l'aveu même d'un inspecteur général des prisons\*, les maisons d'arrêt sont plus sévères que les maisons de correction, le séjour des maisons centrales est préférable à celui des prisons de département, et les bagnes sont devenus le domicile favori des condamnés. On en a vu commettre de nouveaux crimes pour y être envoyés ; et licence des mauvais exemples y est pratiquée si loin qu'on a pu invoquer le passage au bagne comme une circonstance atténuante en faveur des prévenus.

Dans le labyrinthe de tant d'opinions contradictoires, quel fil pourrait servir de guide, si ce n'est ce principe que nous avons présenté dès le début comme base du système pénitentiaire : la prison, en cessant jamais d'offrir une garantie contre les malfaiteurs qu'elle renferme, et avant tout être considérée comme un moyen d'éducation pour certaines natures rebelles qui ont résisté à l'éducation sociale ? Eh bien ! s'il est vrai qu'en matière d'éducation les méthodes absolues doivent être rejetées, et qu'il faille au tout adapter le moyen au sujet ; si c'est vrai pour des enfants, dont le cœur et l'intelligence sont essentiellement souples, à plus forte raison cela est-il vrai lorsqu'il s'agit de ces individualités profondément caractérisées, et d'autant plus inflexibles qu'elles se sont forgées, par ainsi dire, par une lutte pénible et prolongée contre l'état social. Il n'y a point de mesure commune pour de telles âmes. Soumises indistinctement au même régime, au régime de l'isolement, les unes seront domptées ou souvent brisées, d'autres seront exaspérées, plus petites encore peut-être, frappées de commencement ou remplies d'une haine inextinguible pour la société. Qui sait si l'influence de l'exemple, au contraire, si les habitudes d'une vie disciplinée et la

(\*) Moreau Christophe. *De la réforme des prisons en France*, Paris, 1838.



ainsi, ne les auraient pas rendues dignes de reprendre place au milieu des lois bonnêtes ! La diversité des résultats est écrite dans tous les rapports sur les pénitenciers ; et un homme d'expérience sentant que de théorie, après avoir cité les faits nombreux, finit par s'écrier : « Rien n'est plus inégal et souvent même plus contradictoire que les effets de l'incarcération \* ».

Au lieu de mettre en opposition les systèmes divers, ne serait-il donc pas plus sage de croire qu'ils peuvent être tous utiles et salutaires, pourvu qu'on les applique à des natures diverses ? Au lieu de reconstruire toutes nos prisons pour un traitement exclusif, qui peut-être n'a point encore fait ses preuves suffisantes, ne serait-il pas plus prudent de les disposer de manière à comporter à la fois la cellule solitaire et la vie commune, l'emprisonnement individuel et l'emprisonnement collectif ?

Un problème demeurerait à résoudre : comment effacer l'injustice d'une pareille diversité de châtimens non prévue par le Code ? Mais l'objection a été levée par le gouvernement lui-même, lorsqu'adoptant une pensée de la commission que la Chambre des députés avait chargé, en 1840, d'étudier ces questions, il s'est exprimé ainsi dans l'exposé des motifs de son nouveau projet de loi (17 avril 1843) : « Nous proposons de décider que l'emprisonnement isolé, offrant plus d'efficacité et de puissance répressive que l'emprisonnement dans la vie commune, la peine subie sous le premier de ces régimes comptera, dans la supputation de la peine totale, pour une plus forte proportion que la peine subie sous le régime actuel ; en d'autres termes, la durée de la peine, quand le condamné aura été soujetté au système de l'isolement, sera réduite dans un certain rapport que nous avons déterminé par une disposition formelle du projet de loi. » Le gouvernement comprend cette échelle de proportions comme un moyen transitoire pour passer du régime actuel d'emprisonnement à la captivité solitaire. Mais, dans

le système dont nous parlions tout à l'heure, son application serait généralisée et rendue permanente ; les deux genres de détention étant maintenus concurremment, les tribunaux devraient se trouver investis d'une nouvelle attribution ; ils devraient, selon la nature du délit, selon le caractère du coupable étudié par le ministère public et par les défenseurs, révéler par les débats du procès décider si la peine serait subie dans une prison cellulaire ou dans une prison commune.

Que cette idée aille augmenter le nombre des théories que la discussion a fait éclore depuis quelques années ; c'est du sein de cette discussion que la lumière sortira. La France se montre souvent tardive à entrer dans l'application des progrès nouveaux. Mais, grâce à l'esprit merveilleusement pratique, à l'instinct éminemment social de son peuple, souvent aussi elle a bientôt dépassé les autres nations. Peut-être encore dans cette occasion, en évitant de s'enchaîner par l'imitation des systèmes étrangers, parviendra-t-elle à doter la philanthropie d'une véritable éducation pénitentiaire. \* H. C. r.

**PRIVILÈGE.** Tous les hommes naissent égaux ; mais l'état social crée nécessairement des inégalités, des distinctions, des privilèges. Les privilèges sont des exceptions au droit commun, des avantages attribués à quelques-uns à l'exclusion des autres. Les privilèges sociaux sont de deux espèces : 1° ceux qui ont été conférés ou reconnus par la société elle-même, dans l'intérêt général, comme la propriété (voy.) du sol, le plus ancien des privilèges, et la puissance souveraine (voy. SOUVERAINETÉ, ROYAUMÉ, etc.) ; 2° ceux qui ont été usurpés par l'intérêt particulier (voy. CASTES, EXEMPTIONS, etc.).

(\*) Outre les ouvrages cités dans le cours de l'article, le lecteur pourra consulter, sur ces importantes questions : *Du système pénitentiaire aux États-Unis*, par MM. A. de Tocqueville et G. de Beaumont (Paris, 1832 ; 2<sup>e</sup> éd., 1836, 2 vol. in-8°) ; Aylies, *Du système pénitentiaire et de ses conditions fondamentales* (Paris, 1837) ; Moreau Christophe, *De l'état actuel des prisons en France* (1837) ; Julius, *Nord-Amerika's sittliche Zustände* (De la condition morale dans l'Amérique du Nord, etc.), Leipz., 1839, 2 vol. in-4° ; prince Oscar (voy.) de Suède, *Des peines et des prisons* (en suédois), Stockh., 1841. 5.

\* Ch. Lucas, inspect. gén. des prisons du royaume, *Communication sur les détenus cellulaires*, etc., 1839.

Mais comme les institutions les plus légitimes peuvent être faussées, c'est, en définitive, la part que s'attribue le *privilege* qui détermine la nature utile ou abusive du privilège. Tout privilège social, pour être légitime et durable, doit avoir pour résultat comme pour objet le plus grand bien du plus grand nombre : du moment où il a pour effet de mettre tous les avantages d'un côté et toutes les charges de l'autre, le privilège n'est plus qu'un abus de la force, qu'un fléau politique. Aux époques d'ignorance et de misère, comme le moyen-âge, la part du privilège est celle du lion de la fable; mais les rivalités d'intérêt entre les privilégiés finissent quelquefois par susciter des protecteurs à la multitude opprimée : c'est ainsi que nos rois consolidèrent leur pouvoir en soutenant le peuple contre les seigneurs, et que, plus tard, les parlements maintinrent leurs privilèges en défendant ce même peuple contre les abus de la royauté et les empiétements du sacerdoce. Lorsque les privilèges sont devenus intolérables, on voit éclater ces grandes tourmentes politiques qui souvent emportent les privilégiés avec les privilèges.

Dans l'Inde, la caste sacerdotale et celle des guerriers perpétuent de temps immémorial l'avilissement de races dégradées. A Rome, l'aristocratie et les empereurs abusèrent tour à tour de leurs privilèges pour opprimer le peuple. Avec les barbares qui renversèrent l'empire, on voit naître de nouvelles usurpations privilégiées. C'est à la domination des hordes guerrières de la Germanie que remonte l'origine des bénéfices en terres, qui amenèrent plus tard l'usurpation par les propriétaires de ces domaines, prêtres ou laïcs, des privilèges de la souveraineté (voy. FÉODALITÉ, NOBLESSE, etc.). Cependant nos pères arrachèrent à d'avidés seigneurs ces chartes municipales, qui furent le germe de nos franchises nationales (voy. COMMUNES et BOURGEOISIE). Mais leurs efforts patriotiques et le zèle même des États-Généraux ne parvinrent pas à faire prévaloir entièrement l'intérêt national sur les privilèges de la noblesse et du clergé. Il n'a fallu rien moins que le bouleversement de l'an-

cienne société française pour faire triompher le principe de l'égalité devant la loi. La nuit mémorable du 4 au 6 1789 balaya tous les privilèges et féodaux; et notre charte actuelle est constituée à la coalition des deux ordres privilégiés le concours de trois passages pondérés, et ne reconnaît de privilèges que ceux qui sont com par un besoin public. Les honneurs tribués à la pairie, l'influence prépondérante des députés, le cens électoral de telle sorte que 120,000 citoyens seulement sont appelés à faire les élections l'inamovibilité des juges, sont autre privilèges consacrés par notre état moderne, et qui doivent tous converger à un même but, le bien public. La loi trouve, dans le privilège de l'hérédité du pouvoir suprême, une puissante garantie de l'ordre, un frein aux factions, une barrière aux usurpations. Les privilèges dont jouit le souverain se résument sous le nom de *prérogative royale*. L'inviolabilité est la première de ces prérogatives : ses inconvénients sont com parés à ceux qu'elle évite, et elle est lancée par la responsabilité ministérielle et elle place le souverain dans une position assez élevée pour qu'il domine tous les conflits d'intérêts, et puisse maintenir partout l'équilibre.

Pour le sens du mot *privilege* en droit civil, voy. CRÉANCE. A

**PROBABILISME**, doctrine qui tient à la vraisemblance, regardée comme une chose imposée. Telle était la doctrine de la Nouvelle Académie, et notamment d'Arcésilas et Carnéade. En morale, le probabilisme enseigne à suivre les principes qui paraissent les plus raisonnables, le même ne pouvant se reconnaître par une certitude. Selon le probabilisme d'ailleurs, toute action est licite pourvu qu'elle se recommande par quelque motif, et parmi plusieurs motifs possibles, c'est à la personne qui agit de choisir. Au nombre de ces bons motifs, il en est un qui est l'autorité d'un écrivain approuvé par l'Église. Se laisse-t-on diriger par tel mobile, on a pour soi la probabilité d'agir justement et vertueusement disent-ils, *le but sanctifie les moyens*. **PROBITÉ**. C'est l'habitude

ment à la loi morale qui parle aux hommes, quel que soit le culte profané; c'est le vif sentiment et du mal dans le commerce et de la répugnance la plus prononcée sur ce qui est injuste et déloyal. *PROBITÉ*, synonyme d'*honnêteté* (voy.), pour caractère spécial le respect des droits d'autrui, dans les rapports intimes en général et les intérêts particuliers en particulier établis entre les hommes. Elle diffère du *désintéressement*, en ce qu'elle n'implique, au même point, la disposition à sacrifier; mais elle réprovoque tout calcul personnel qui pourrait porter atteinte aux droits positifs en rivalité avec les siens. Elle est l'âme du commerce, et le principe pour tous ceux à qui est en jeu le soin des intérêts de leurs semblables; c'est la première vertu; elle seule dirige les transactions qui régissent les sociétés et animent celles individuelles. La probité n'admet point de degrés: comme l'équité, elle est une et invariable; mais elle ne se montre ni méticuleuse à son détriment ni injuste méfiance d'elle-même, mais à l'égard d'autrui par une juste orgueilleuse de sa propre valeur. P. A. V.

**PROBLÈME** (*πρόβλημα*, ce qui est devant, de *πρό*, et *βάλλω*, je jette), question dans la solution de laquelle on a but à atteindre, soit qu'il s'agisse d'une opération, ou de trouver la réponse à une question indiquée, soit de démontrer la vérité d'un théorème.

L. L.

**PROSCIDIENS**, voy. PACHYDÈME et ÉLÉPHANT.

**PROCÉDURE**, forme suivant laquelle les affaires sont instruites en matière administrative, civile et criminelle. *PROCEDERE*, du latin *procedere*, parce que la procédure règle la manière de marcher dans la réclamation; c'est l'ouïe devant la justice.

En France, les formes de la procédure administrative sont fixées, pour les affaires civiles devant le Conseil d'état, par la loi du 22 juillet 1806. Devant les tribunaux de préfecture, les affaires sont

instruites sur mémoires, et les communications ont lieu par voie de correspondance administrative. Cette procédure a l'avantage de n'entraîner que des frais minimes.

La procédure civile trace les règles relatives à la demande, à l'instruction, au jugement, aux voies à prendre contre le jugement, et à son exécution. Voy. l'art suivant.

La loi de procédure criminelle générale est le Code d'instruction criminelle (voy. l'art., T. XIV, p. 766). En certaines matières spéciales, comme les infractions aux lois de douanes ou de contributions indirectes, il y a des procédures particulières: telles sont celles de l'inscription en faux en ces mêmes matières, réglées par les lois des 9 floréal an VII et 1<sup>er</sup> germinal an XII.

Si les meilleurs esprits ont blâmé avec raison la complication des formes judiciaires, il ne saurait pourtant exister le plus léger doute sur la nécessité de la procédure. « Un règlement est nécessaire, dit Treilhard (*Exposé des motifs*), pour les plaideurs, qui s'égareraient facilement dans des routes obscures et inconnues; pour les magistrats, qui, devant justice à tous avec le même zèle et la même impartialité, ne peuvent ni retarder ni accélérer la marche d'une affaire au gré de leurs passions ou de leurs caprices; pour l'ordre public, toujours blessé, lorsque l'absence ou l'inobservation des règles peut faire supposer l'arbitraire ou la faveur. »

Les principaux actes de procédure ont été l'objet d'arts particuliers: voy. ASSIGNATION, CONCLUSIONS, DÉCLINATOIRE, ENQUÊTE, JUGEMENT, APPEL, ARRÊT, CASSATION, etc. E. R.

**PROCÉDURE CIVILE** (CODE DE). Sous l'ancien régime, il n'existait pas de loi qui eût embrassé toute la matière de la procédure; les règles étaient disséminées dans l'ordonnance de 1667 et dans une multitude de lois et de règlements postérieurs. L'Assemblée constituante qui, au début de sa mémorable session, avait promis de substituer à ces lois « un code simple qui rendit la procédure plus expéditive et moins coûteuse, » se séparant sans avoir commencé cette œuvre impor-

tante. Le Code de procédure civile, décrété seulement dans le cours de l'année 1806 devint exécutoire le 1<sup>er</sup> janvier 1807. A partir de cette époque, toutes les lois coutumes et réglemens relatifs à la procédure civile furent abrogées.

Le Code de procédure civile se compose de 1042 articles, divisés en deux parties, composées, la première de cinq livres et la seconde de trois. Le premier livre de la 1<sup>re</sup> partie traite de la justice de paix; le second, des tribunaux inférieurs; le troisième, des tribunaux d'appel; le quatrième, des voies extraordinaires pour attaquer les jugemens; le cinquième, de l'exécution des jugemens. Le premier livre de la 2<sup>e</sup> partie traite de procédures diverses; le second, des procédures relatives à l'ouverture d'une succession; le troisième et dernier, des arbitrages.

Des modifications importantes, dont l'épreuve du temps avait fait sentir la nécessité, ont été faites au Code de procédure civile relativement à la contrainte par corps, aux justices de paix, à la saisie immobilière, à la saisie des rentes constituées sur particuliers, par les lois des 17 avril 1832, 25 mai 1838, 2 juin 1841 et 24 mai 1842.

Une ordonnance royale, du 8 octobre 1842, a publié une nouvelle édition officielle du Code de procédure civile, qui contient tous les changements introduits jusqu'alors dans le texte de ce code.—On consultera utilement : G.-L.-J. Carré, *Lois de la procédure civile*, 3<sup>e</sup> éd., 1840-48, 6 vol. in-8°; Boncenne, *Théorie de la procédure civile*, 1828-38, 4 vol. in-8°.

E. R.

**PROCÈS**, instance devant un juge, sur un différend entre deux ou plusieurs parties. On nomme *procès civil* celui par lequel le demandeur poursuit une condamnation purement civile, et *procès criminel* celui qui a pour but de faire prononcer une peine contre l'auteur d'un fait incriminé par la loi. *Voy.* CAUSE, INSTANCE.

E. R.

**PROCESSION**. On nomme ainsi une marche solennelle, d'un caractère religieux, accompagnée de chants et de prières. L'usage des processions, commun à la plupart des religions, remonte à une

haute antiquité. Nous avons pu Ambarvales (*voy.*); Apulée nous la description d'une procession en l'honneur de Diane, dans laquelle on gure une foule d'individus divers travestis, d'hommes habillés en femme. Du culte des juifs, les processions rent dans le christianisme, sous le nom de Constantin-le-Grand. Les processions forment une partie essentielle des pompes extérieures du catholicisme, et en honneur tant qu'il faudra des spectacles à la multitude. Les plus remarquables sont celles de l'Église catholique, celles du Saint-Sacrement, qui se font le jour et pendant l'octave de l'Ascension. C'est surtout en Italie, en Espagne, en Portugal, en Belgique, que ces cérémonies se célèbrent avec un éclat extraordinaire, et souvent avec des détails très bizarres. Il y avait, au moyen âge, une foule de ces cérémonies religieuses qui dégénéraient en mascarades, et devenaient indécentes ou ridicules.

**PROCÈS-VERBAL**, acte par lequel un fonctionnaire ou un agent de justice, un officier public auquel on a été conféré par la loi, constate un fait ou vu, ce qui s'est passé, fait ou non, en sa présence.

En France, ceux que leurs fonctions appellent le plus souvent à dresser des procès-verbaux, sont : les gardes champêtres, les gardes-forestiers, les commissaires de police, les maires et les adjoints, les procureurs du roi et leurs substituts, les juges de paix, les officiers de gendarmerie, les juges d'instruction, les officiers des douanes, de la régie des contributions indirectes, de la direction des contributions directes, etc. Les procès-verbaux de ces fonctionnaires ou agents ont pour objet d'assurer l'exécution des lois républicaines. D'autres procès-verbaux sont dressés en matière civile, par les juges de paix, les huissiers.

Parmi les procès-verbaux, les plus remarquables sont ceux de la foi jusqu'à inscription de faux ; et ceux de la foi que jusqu'à la preuve contraire. Il en est qui doivent, à peine de nullité, être affirmés dans les 24 heures (voy. AFFIRMATION).

Les conseils administratifs, et les conseils des assemblées délibérantes, con-

par un *procès-verbal* leurs décisions et leurs travaux.

E. R.

**PROCLÈS, PROCLIDES**, *voy.* HÉRACLES et SPARTE.

**PROCLITIQUE et ENCLITIQUE**, *voy.* MONOSYLLABE et ACCENT.

**PROCLUS**, célèbre philosophe néoplatonicien, fut le dernier anneau de cette chaîne d'or que l'école d'Alexandrie faisait remonter jusqu'à Hermès Trismégiste et que l'école d'Athènes rattachait à Orphée (*voy.* ces noms). Proclus eut, en effet, l'avantage de réunir en lui les traditions des deux écoles. Né à Constantinople, en 412, il est appelé *Lycien*, parce que son père et sa mère étaient originaires de Xanthe, ville de Lycie, consacrée à Apollon, où il fit ses premières études. Mais il vint jeune encore à Alexandrie. Après y avoir cultivé tour à tour la grammaire, la rhétorique, le droit, et appris les mathématiques sous Héron, il finit par se livrer exclusivement à la philosophie, sous la direction d'Olympiodore, qui l'introduisit aux doctrines d'Aristote. La déesse protectrice d'Athènes (Minerve), dit son biographe, l'avait engagé à étudier la philosophie et à visiter les écoles de cette cité. Il suivit le conseil de la déesse. Débarqué en Pirée, en montant à la ville, il se reposa un moment dans le sanctuaire de Socrate, sans savoir que ce lieu lui fût consacré, et il but de l'eau de la fontaine, ce qui fut regardé comme un présage de la mission philosophique de Proclus. Il n'avait pas encore 20 ans. Il suivit l'école de Syrianus, et, en moins de 2 ans, il lut avec lui tous les ouvrages d'Aristote; puis de là, il passa à Platon qui dès lors ne fut plus d'être l'objet de son étude. Platon est, en effet, pour lui la source de toute vérité, le centre de toute doctrine. À l'âge de 28 ans, Proclus écrivit son commentaire sur le *Timée*, qui est un de ses meilleurs ouvrages et qui contient déjà le germe des doctrines qu'il développa plus tard. On y reconnaît une érudition immense, mais employée sans nul discernement, sans nulle critique. Son but, et celui de toute son école, était de construire un système dans lequel toutes les philosophies antérieures se trouvaient fondues et réunies; il prétendait montrer l'identité de leurs doctrines. Dans

cette intention, il en fait remonter l'origine à l'antiquité la plus reculée; il identifie l'Égypte et la philosophie de Pythagore, Platon et Orphée. Cet esprit de fusion et de syncrétisme n'apercevait que les analogies, sans jamais tenir compte des différences.

Quoique Proclus ne prit part à la politique que par les conseils qu'il donna aux gouvernants, il fut forcé par quelques troubles civils de quitter momentanément Athènes. Il fit alors un voyage en Asie, et ce fut pour lui une occasion de connaître les rites antiques des religions qui s'y conservaient encore; car il portait dans la théologie le même esprit que dans la philosophie: il avait fait une étude approfondie des cultes de tous les peuples étrangers. Selon Marinus, son biographe et son panégyriste, ses hymnes, dont il nous reste encore sept, contenaient, outre les louanges des dieux adorés par les Grecs, celles de plusieurs divinités étrangères. Selon lui, un philosophe doit être l'hierophante du monde entier. En présence du christianisme jeune et fervent, le vieux paganisme avait senti le besoin de se renouveler et de se régénérer s'il était possible. L'école néoplatonicienne y travaillait de toutes ses forces, et croyait y parvenir par l'interprétation allégorique des divinités de la mythologie. Pour elle, l'Olympe d'Homère est une personnification des forces opposées de la nature. En même temps, elle développe les spéculations de Plotin (*voy.*) sur l'unité et sur la trinité divine, cette éternelle division des êtres en trois ordres, dont chacun contient trois espèces, que Proclus reproduit partout et sous toutes les formes.

Proclus, qui, après une année passée en Lydie, était revenu à Athènes, y succéda à son maître Syrianus dans la chaire de philosophie, d'où lui vint le surnom de *διάδοχος*, *successeur*. Fidèle au principe que nous avons fait connaître plus haut, il se purifiait tous les mois dans des sacrifices en l'honneur de la mère des dieux; il observait les jours néfastes des Égyptiens, et le jeûne à certains jours notamment le dernier jour du mois; il célébrait les nouvelles lunes et les principales fêtes de la plupart des nations, en

se conformant aux rites usités dans chaque pays. I s'était fait initier aux secrets de la science théurgique; il la pratiquait lui-même, et acquit par là non-seulement une réputation de grande sagesse, mais même de science mystérieuse et presque divine. Un de ses disciples, Rufin, pendant un de ses leçons, vit une auréole de lumière autour de sa tête, et, à la fin de la leçon, il l'adora comme une divinité. Les visions, les apparitions sont fréquentes dans les récits de son biographe.

Ce mysticisme que ses disciples ont répandu sur les faits de sa vie, était déjà profondément empreint dans ses doctrines. Selon lui, l'état le plus sublime auquel l'homme puisse arriver ici-bas, c'est l'union par l'enthousiasme avec le Dieu suprême : pour y parvenir, la pensée doit faire place à la contemplation. Proclus croit donc à l'inspiration directe, aux prophéties, aux apparitions, à l'art divinatoire; il écrit sur l'astrologie, il en démontre la certitude et l'utilité. Toutefois, son vaste savoir et les longs efforts qu'il fit pour établir une harmonie parfaite entre les doctrines d'Orphée, de Pythagore et de Platon ont accumulé dans ses écrits d'utiles matériaux pour l'histoire de la philosophie, à la condition qu'on les soumette à l'épreuve d'une critique sévère.

Proclus mourut à Athènes, en 485. Il eut pour successeur son disciple Marinus qui a écrit sa vie. La plupart de ses ouvrages sont des commentaires sur Platon. M. Cousin (Paris, 1820 et ann. suiv.) a donné en 6 vol. in-8° plusieurs de ces commentaires qui étaient restés manuscrits, et dont M. Creuzer a publié une nouv. édit. Enfin, M. A. Mai a publié, dans ses palimpsestes, quelques fragments du commentaire de Proclus sur la *République*. A-D.

**PROCONÈSE** ou NZURIS, Ile de la mer de Marmara, voy. ce nom.

**PROCONSUL.** Ce fut d'abord à Rome le titre d'un consul (voy.) dont on prorogea le commandement, ou d'un citoyen revêtu de l'autorité consulaire. Cette magistrature accidentelle, créée pour suppléer à l'insuffisance des magistrats ordinaires, remonte au moins à 464 ans av. J.-C. Quand la république

eut étendu ses conquêtes, et qu'il lut des gouverneurs dans ses nombreuses provinces, elle nomma chaque fois pour les administrer, des proconsuls des propriétaires, les premiers provinces les plus considérables, et des proconsuls pour celles qui avaient moins d'importance. Ces gouverneurs étaient quelquefois continués un ou deux ans dans leurs fonctions; César le fut jusqu'à six années dans les Gaules. Nommés généralement au sein des comices par le peuple, ils dépendaient du sénat pour l'étendue et les limites de leur juridiction, du nombre de leurs soldats, etc. Un proconsul était le bras droit du proconsul qui joignait à l'autorité civile l'autorité militaire. L'usage était de s'occuper de choses militaires en été, et des affaires civiles en hiver. Pour ces derniers proconsuls se formait ordinairement un conseil de 20 personnes qu'on appelait *assesseurs*, et tenait successivement des espèces d'assises dans les principales villes de son gouvernement. L'immense territoire dont ces chefs jouissaient, et qu'on fit appeler par Montesquieu *les terres de la république*, leur valut la naissance des populations quand ils se montrèrent pas oppresseurs et spoliateurs iniques. Telle fut, à une certaine époque, la lâcheté de la nation qu'on érigea des statues et des temples aux proconsuls qu'il eût fallu pour leur punition pour extorsion, péculat ou trahison ces gouverneurs avaient à Rome un tout-puissant, l'intrigue, et les proconsuls qu'ils devaient à leurs exactions arrêter presque toujours le cours de la justice. A l'expiration de ses fonctions, le proconsul revenait à Rome en simple particulier, s'il n'avait pas eu l'occasion de signaler par des exploits. Que s'il parvenait au triomphe, il en informait le peuple qui allait dans un temple, hors de la ville, examiner les titres du candidat. Ce n'était qu'à Rome que le jour de la cérémonie.

Sous Auguste, les proconsuls n'avaient plus qu'une autorité civile, et l'administration des provinces principales, le Pannonie, l'Espagne, l'Égypte, etc., appartenait à l'empereur. — Une lettre de Cicéron à son frère Quintus, datée de l'an de R.

me d'amples et nobles enseignements sur les attributions et les devoirs consulaires.

J. T-v-s.

**PROCOPE**, né à Césarée en Palestine à la fin du v<sup>e</sup> siècle, est, de tous les écrivains byzantins (voy.), celui qui, par son talent et par sa manière d'exposer les faits, se rapproche le plus des écrivains grecs des temps classiques. Il fut à Constantinople l'état de rhéteur et de sophiste, lorsque l'empereur Justin I<sup>er</sup>, vers l'an 526, le donna comme secrétaire et conseiller à Bélisaire (voy.), et le manda alors un corps de troupes en Mésopotamie. Procope accompagna Bélisaire en général dans ses campagnes contre les Perses ; il le suivit, en 533, pendant l'expédition qui anéantit l'empire des Hérules et replaça l'Afrique sous l'autorité impériale ; enfin, restant auprès de Bélisaire et de la femme de celui-ci, Théodora, depuis 535 jusqu'en 540, il fut chargé de plusieurs missions importantes durant la guerre contre les Goths, et termina par la captivité de leur roi, et rendit Justinien maître de l'Italie. Nommé plus tard sénateur et, en 562, préfet de Constantinople, il ne peut être parvenu à un âge avancé, bien qu'on ne connaisse pas exactement l'année de sa mort. — Nous avons de lui trois ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> une *histoire de son temps*, grande composition écrite en VIII livres, dont les deux premiers, les *Persiques*, traitent des guerres entreprises par Justinien sur la frontière orientale de l'empire. Dans les deux autres, les *Vandaliques*, Procope relate les événements qui eurent lieu en Afrique depuis l'invasion de Genséric jusqu'à la pacification entière de cette contrée par Jean Troglita (429-550). Quant aux deux derniers livres, ils portent, dans les éditions, le titre de *Gothiques* ; mais, ils ne contiennent que la narration de la guerre que Bélisaire fit en Italie contre le roi Vitigès et à Totila, son successeur (535-550) : le quatrième est un *ouvrage général*, publié plus tard, dans lequel Procope rend compte des événements arrivés en Afrique, sur le Danube, en Italie et dans l'Orient, jusqu'à la fin de l'année 563. 2<sup>o</sup> Un ouvrage en dix livres, intitulé *Des édifices* : c'est

une description des palais, églises, fortifications et ponts construits par Justinien à Constantinople et dans les diverses provinces de son vaste empire ; ce traité, trop négligé par les auteurs modernes, est d'une grande importance pour la géographie. 3<sup>o</sup> Les éloges que Procope y donne à la piété, l'habileté et la magnificence de l'empereur, contrastent singulièrement avec les invectives dont il l'accable dans le troisième et dernier de ses ouvrages, l'*Histoire secrète*, publiée selon toute apparence, après la mort de Justinien (565). Ce prince y est représenté comme le tyran le plus vil ; sa femme, la belle impératrice Théodora, était, suivant notre historien, ce que le vice et la perversité peuvent produire de plus hideux ; Bélisaire lui-même, le célèbre vainqueur des Goths et des Vandales, est accusé d'avoir été dans son intérieur l'esclave d'une épouse intrigante et débauchée. Malgré ces honteuses variations, on doit convenir que les ouvrages du rhéteur de Césarée abondent en faits curieux : ils sont aujourd'hui la source principale où nous puisons pour bien connaître le règne long et important de Justinien. Procope en a écrit successivement, pour nous servir des expressions d'un auteur moderne, « l'histoire, le panégyrique et la satire. » Éléphant, clair, judicieux et, malgré une malice circospecte, assez impartial dans sa grande composition historique, il tient dans l'ouvrage *Des édifices* le langage d'un courtisan, dans l'*Histoire secrète* celui d'un pamphlétaire aigri et passionné. Plaidant ainsi le pour et le contre, il a fourni, sans le savoir lui-même, de riches matériaux à la critique désintéressée et calme de la postérité. Ajoutons que lui et Agathias sont les seuls de tous les écrivains byzantins qui professent une grande tolérance en ce qui concerne la religion. Vivant à une époque où des disputes violentes sur le dogme troublaient l'Église et l'État, Procope déclare qu'il connaît les tristes dissensions de ses compatriotes, sans partager leurs animosités, et qu'il ne veut point reproduire les subtils arguments des théologiens touchant la nature de la divinité, « puisque nous avons déjà assez de peine à bien connaître la nature

« humaine. » Cette impartialité, ou cette indifférence, a fait douter à plusieurs auteurs modernes que Procope fût véritablement chrétien. La manière dont plus d'une fois, surtout dans le livre *Des édifices*, il parle de la religion triomphante, doit éloigner de lui tout soupçon de paganisme. Mais il paraît en effet que nourri de la lecture des écrivains de l'antiquité, fatigué des interminables querelles entre les ariens, les nestoriens et les orthodoxes, il avait adopté cette idée philosophique et séduisante que, malgré la différence des noms, des sectes et des cérémonies, tous les hommes adressent également leur hommage au père et au créateur unique de l'univers. — Il existe trois éditions principales des œuvres de Procope. La 1<sup>re</sup>, donnée par Cl. Maltret, Paris, 1662, 2 vol. in-fol., fait partie de la Collection byzantine du Louvre. La 2<sup>e</sup>, Venise, 1729, 2 vol. in-fol., n'en est qu'une réimpression assez fautive. On doit à M. Guillaume Dindorf la 3<sup>e</sup>, qui a paru à Bonn, 1833, 3 vol. in-8° : elle est fort supérieure aux deux précédentes ; le texte et la traduction latine y ont été corrigés à l'aide de manuscrits. Cette édition appartient à la nouvelle publication des historiens byzantins (voy. NIEBUHR et T. IV, p. 392).

H.

**PROCOPE (ANDRÉ)**, surnommé *le Grand*, et par d'autres *le Tonsuré* (*Holy, Rasus*), parce qu'il avait été moine avant d'endosser la cuirasse, général taborite depuis la perte de Ziska (voy.), le 12 oct. 1424, jusqu'à sa propre mort, arrivée sur le champ d'honneur, le 30 mai 1434. Voy. HUSSITES.

**PROCURATION**, de *curare pro*, prendre soin pour un autre. On nomme ainsi le pouvoir donné par une personne à une autre d'agir en son nom comme elle pourrait faire elle-même. Ce mot désigne aussi l'acte qui constate que ce pouvoir a été donné. Voy. MANDAT. E. R.

**PROCUREUR**. C'est le nom qu'on donnait autrefois à certains officiers ministériels qui remplissaient les fonctions aujourd'hui dévolues aux *avoués* (voy.). Ils étaient chargés de la *postulation* vis-à-vis des cours et tribunaux, c'est-à-dire qu'ils étaient investis du droit de représenter les parties, de prendre des con-

clusions, d'introduire et d'instruire les causes, en un mot de dresser les procédures nécessaires à cet effet qu'elles fussent prescrites par les lois. La vénalité de ces offices, introduite par François I<sup>er</sup> à l'époque où l'état obéré recourait aux expédients possibles pour se procurer de l'argent, suspendue sous le règne de L'Hôpital, rétablie par Henri I<sup>er</sup> à l'abolition de nouveau, en 1791, par l'Assemblée constituante. La loi du 3 brumaire II (24 oct. 1793), qui prescrivait les contestations entre parties et à l'avenir décidées *sur défense ou sur simple mémoire, sans dépense, dure et sans frais*, ne laissait plus de place pour les procureurs. La liberté limitée dura 7 années. Ce ne fut qu'avec la loi du 27 ventôse an VI (mars 1800), que nous voyons reparaître les procureurs dans l'organisation judiciaire de la France, mais sous le nom d'avoués.

On donne encore les titres de procureur général et procureur du roi à certains membres du parquet. Voy. JURE PUBLIC, COUR DE CASSATION, ROYALE, TRIBUNAL, etc. ]

**PROCUSTE** ou **PROCRUSTE** est un fameux brigand de l'Attique qui étendait les étrangers sur un lit de fer, et coupait l'extrémité des jambes lorsqu'elles dépassaient la longueur du lit. Elles trop courtes, il les allongeait des cordes et des poulies. De là le *Procuste* est devenu une désignation verbale de toute espèce de mutilation. Quelques mythologues ont confondu le brigand avec Sinnis, fils de Neptune, qui par ses déprédations et ses meurtres occupait l'isthme de Corinthe. (voy.) purgea la Grèce de ces brigands et les fit mourir de la même mort d'effroi que les étrangers. ]

**PRODIGE**, (voy.) MERVEILLE, RARITÉ, MONSTRUOSITÉ, PHÉNOMÈNE.

**PRODRÔME**, mot tiré du grec, il signifie avant-coureur (de *πρό*, et *δρῖμω*, je cours), et qu'on en a pour désigner une sorte de préface. On donne quelquefois ce nom pour titre à certains traités, surtout d'histoire naturelle servant comme d'introduction à la science.



progression. Nous ne nous bornons pas à cet article qu'aux progressions du genre élémentaire. Une suite de nombres, chaque terme étant plus ou moins que celui qui le précède, est dite arithmétique ou géométrique, selon que la différence ou le rapport commun est constant. La suite naturelle des nombres : 1, 2, 3, 4, 5, etc.; celle des nombres : 1, 3, 5, 7, 9, etc.; celle des carrés : 1, 4, 9, 16, 25, etc., sont les plus simples de ce genre de progressions. Pour exprimer qu'une suite est en progression arithmétique, on dit : la raison est 3. Dans une progression géométrique, on dit : la raison est 2.

Une suite de nombres, chaque terme étant plus ou moins que celui qui le précède, est dite arithmétique ou géométrique, selon que la différence ou le rapport commun est constant. La suite naturelle des nombres : 1, 2, 3, 4, 5, etc.; celle des nombres : 1, 3, 5, 7, 9, etc.; celle des carrés : 1, 4, 9, 16, 25, etc., sont les plus simples de ce genre de progressions. Pour exprimer qu'une suite est en progression arithmétique, on dit : la raison est 3. Dans une progression géométrique, on dit : la raison est 2.

Une suite de nombres, chaque terme étant plus ou moins que celui qui le précède, est dite arithmétique ou géométrique, selon que la différence ou le rapport commun est constant. La suite naturelle des nombres : 1, 2, 3, 4, 5, etc.; celle des nombres : 1, 3, 5, 7, 9, etc.; celle des carrés : 1, 4, 9, 16, 25, etc., sont les plus simples de ce genre de progressions. Pour exprimer qu'une suite est en progression arithmétique, on dit : la raison est 3. Dans une progression géométrique, on dit : la raison est 2.

ou de l'autre espèce de progression. De là suivent ces deux règles connues : 1° Dans une progression arithmétique, un terme quelconque est égal au premier terme, plus la raison ajoutée à elle-même autant de fois qu'il y a de termes avant lui; 2° Dans une progression géométrique, un terme quelconque est égal au premier terme multiplié par la raison élevée à une puissance marquée par le nombre des termes qui le précèdent. Au moyen de ces deux principes, on peut arriver facilement à la solution de diverses questions usitées dans le calcul des progressions.

L'influence des progressions se révèle fréquemment dans les résultats mathématiques. Nous avons expliqué ailleurs comment les logarithmes leur doivent leur origine. Le système de la numération (voy. ces mots) n'est autre chose que la combinaison de deux progressions, l'une arithmétique, dont le nombre des termes est limité, et qui se rapporte aux chiffres ou caractères employés pour représenter les nombres simples; l'autre géométrique, qui est indéfinie, et dont la raison est précisément le nombre de ces caractères. Généralement, les rapports de progressions entrent pour beaucoup dans la constitution des nombres et y déterminent certaines propriétés particulières; c'est principalement par l'intervention des progressions que les géomètres célèbres qui les premiers ont cultivé cette branche délicate des mathématiques, sont arrivés à des résultats très remarquables dont l'analyse algébrique n'est pas toujours parvenue à rendre compte. L'influence des progressions s'étend jusque dans les phénomènes physiques; Galilée (voy.) a le premier démontré que l'accélération des corps graves croît dans la progression de la suite naturelle des nombres impairs. J. B-T.

**PROHIBITION, SYSTÈME PROHIBITIF.** La prohibition (de *prohibere*, empêcher) est la défense de faire entrer, pour quelque cause et à quelque condition que ce soit, une marchandise étrangère dans le royaume. Prohiber une marchandise, c'est, pour ainsi dire, avouer implicitement que l'industrie nationale est incapable de la produire aux mêmes

**PROFÈS**, religieux qui a fait *profession*, c'est-à-dire qui a prononcé les vœux par lesquels il s'engage dans un ordre après l'expiration du temps du noviciat. Dans la compagnie de Jésus, les profès formaient la plus haute des six classes qui la composaient. Les maisons où ils résidaient prenaient le nom de *maison professe*. Z.

**PROFESSEUR**, celui qui fait profession d'enseigner une science ou un art. A Rome et dans les municipes, on donnait ce nom à un instituteur chargé de donner des leçons de grammaire et de rhétorique. Dans les universités ou académies (*voy.* ces noms et **FACULTÉ**), on appelle ainsi les titulaires de chaires où se font des cours publics. Dans quelques pays, ceux qui sont chargés d'enseigner certaines branches de la science déterminées, s'appellent professeurs *ordinaires*; les professeurs *extraordinaires* sont ceux qui après avoir, pendant quelques années, fait preuve de capacité comme *magistri legentes* ou *docentes*, sont nommés à la survivance d'une place dans la faculté à laquelle ils appartiennent. Aujourd'hui, on donne le titre de professeurs à des maîtres et instituteurs de toute espèce; cependant, officiellement, on fait encore une distinction dans nos collèges entre les professeurs et les simples *régents*. *Voy.* INSTRUCTION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRÉGÉ, COLLÈGE, etc.

**PROFESSO** (πρ), *voy.* EX PROFESSO.

**PROGNÉ**, *voy.* PHILOMÈLE.

**PROGNOSTIC**, ou PRONOSTIC suivant l'orthographe adoptée. Ce mot, d'origine grecque (*πρόγνωσις*, prévision de l'avenir), s'entend surtout du jugement que le médecin porte sur l'issue de la maladie qu'il a reconnue. C'est donc une conséquence du diagnostic (*voy.*), opération intellectuelle par laquelle s'établit la connaissance du siège et de la nature du mal. Le prognostic repose sur les mêmes bases et se compose des mêmes éléments, savoir: l'analyse comparative des phénomènes de la maladie actuellement soumise à l'observation du médecin rapportée aux cas semblables ou analogues qui se sont présentés à lui dans la pratique ou dont la lecture lui a fourni les histoires. Tantôt il réserve pour lui

seul son opinion relative aux événements à venir; tantôt, et c'est le plus ordinaire, il est forcé de l'exprimer au malade même, ou, dans les circonstances graves, à la famille, et enfin, dans les consultations aux médecins appelés à délibérer. F.

**PROGRAMME** (*πρόγραμμα*, card. mot que les Grecs ont formé de *γράφω*, j'écris), sorte d'annonce détaillée et d'ordinaire apologétique, dont la publication a pour but de faire valoir toute entreprise qui, pour réussir, a besoin de la faveur du grand nombre. Dans les établissements supérieurs de construction, chaque professeur publie ordinairement le programme du cours qui est confié, c'est-à-dire qu'il indique le sujet de ses leçons, et l'ordre suivant lequel il en traitera les diverses parties. Dans les programmes des cours et des solennités universitaires étaient autrefois annoncés, et le sont encore en divers lieux, de savantes dissertations ou exposés (*inest dissertatio*, etc.) qui se font pour attirer et rechercher des érudits. Dans d'autres circonstances, les programmes sont de simples annonces ou tables des matières. On donne ainsi le programme d'un concert, d'une soirée littéraire, d'une représentation à bénéfice, et souvent, au débüt d'une année théâtrale, un directeur de spectacle met au jour le programme de spectacles qui doivent la remplir.

Mais à cela ne se borne pas aujourd'hui la destination du programme. L'esprit mercantile du siècle en a étendu l'usage à une foule d'entreprises industrielles et commerciales. Les spéculations en tous genres d'industrie y étalent leurs promesses à grand renfort d'hyperbole, et à voir quelles tristes déceptions se suivent souvent ces fastueuses assurances, on s'écrie à bon droit: *Menteur ce programme!* P. A.

**PROGRÈS**, *voy.* PERFECTIBILITÉ, INNOVATION, INVENTIONS, DÉCOUVERTE, CIVILISATION.

**PROGRESSION**. En mathématiques, on appelle ainsi une suite de nombres, ordinairement des nombres entiers, observent entre eux une même loi, c'est-à-dire que chaque terme est formé de la même manière par celui qui le précède. On appelle aussi progression le mode de formation que dépend

prez de la progression. Nous ne nous occuperons en cet article qu'aux progressions numériques du genre élémentaire.

Si, dans une suite de nombres, chaque terme diffère autant de celui qui le précède que de celui qui le suit, on dit que la progression est *arithmétique* ou *par différence*. La suite naturelle des nombres : 0, 1, 2, 3, 4, 5, etc.; celle des nombres impairs : 1, 3, 5, 7, 9, etc.; celle des nombres pairs : 2, 4, 6, 8, 10, etc., sont les exemples les plus simples de ce genre de progression. Pour exprimer qu'une suite de nombres est en progression arithmétique, on l'écrivait ainsi :  $\div 3. 6. 9. 12. 15. \dots$ , c'est-à-dire qu'on y applique, d'une manière continue, le signe de la proportion (voy.) arithmétique. La différence commune, ou le rapport commun, s'appelle *raison* de la progression; dans l'exemple ci-dessus la raison est 3.

Si, dans une suite de nombres, chaque terme contient celui qui le précède autant de fois qu'il est contenu dans celui qui le suit, on dit que la progression est *géométrique* ou *par quotient*. En y appliquant le signe de la proportion géométrique continue, une progression de ce genre sera représentée comme il suit :  $\div 3 : 6 : 12 : 24 : 48 : \dots$ ; où c'est le rapport commun 2 qui est la *raison*.

Arithmétique ou géométrique, la progression est dite *croissante* lorsqu'à partir de son premier terme, les nombres mensuels vont en augmentant; elle est dite *décroissante*, lorsqu'ils vont en diminuant, comme serait la progression :  $\div 48 : 24 : 12 : 6 : \dots$  Il n'y a point de termes à une suite croissante : nécessairement elle se poursuit indéfiniment; au contraire, elle doit s'arrêter si elle est décroissante, à moins qu'on ne la prolonge en termes négatifs ou fractionnaires.

De la constitution même des progressions, il résulte qu'une progression est entièrement déterminée, aussi loin qu'elle peut aller, lorsque l'on connaît son premier terme et sa raison; car il suffit d'ajouter la raison au premier terme, puis à ce qu'on a obtenu, et ainsi de suite, ou de multiplier successivement le premier terme par la 1<sup>re</sup>, la 2<sup>e</sup>, la 3<sup>e</sup> puis-que, etc., de la raison, pour obtenir tout de termes que l'on veut de l'une

ou de l'autre espèce de progression. De là suivent ces deux règles connues : 1<sup>o</sup> *Dans une progression arithmétique, un terme quelconque est égal au premier terme, plus la raison ajoutée à elle-même autant de fois qu'il y a de termes avant lui*; 2<sup>o</sup> *Dans une progression géométrique, un terme quelconque est égal au premier terme multiplié par la raison élevée à une puissance marquée par le nombre des termes qui le précèdent*. Au moyen de ces deux principes, on peut arriver facilement à la solution de diverses questions usitées dans le calcul des progressions.

L'influence des progressions se révèle fréquemment dans les résultats mathématiques. Nous avons expliqué ailleurs comment les logarithmes leur doivent leur origine. Le système de la numération (voy. ces mots) n'est autre chose que la combinaison de deux progressions, l'une arithmétique, dont le nombre des termes est limité, et qui se rapporte aux chiffres ou caractères employés pour représenter les nombres simples; l'autre géométrique, qui est indéfinie, et dont la raison est précisément le nombre de ces caractères. Généralement, les rapports de progressions entrent pour beaucoup dans la constitution des nombres et y déterminent certaines propriétés particulières; c'est principalement par l'intervention des progressions que les géomètres célèbres qui les premiers ont cultivé cette branche délicate des mathématiques, sont arrivés à des résultats très remarquables dont l'analyse algébrique n'est pas toujours parvenue à rendre compte. L'influence des progressions s'étend jusque dans les phénomènes physiques; Galilée (voy.) a le premier démontré que l'accélération des corps graves croît dans la progression de la suite naturelle des nombres impairs. J. B-T.

**PROHIBITION, SYSTÈME PROHIBITIF.** La prohibition (de *prohibere*, empêcher) est la défense de faire entrer, pour quelque cause et à quelque condition que ce soit, une marchandise étrangère dans le royaume. Prohiber une marchandise, c'est, pour ainsi dire, avouer implicitement que l'industrie nationale est incapable de la produire aux mêmes

conditions que l'étranger, et qu'il a fallu par conséquent fermer la frontière pour réserver exclusivement le marché national aux producteurs privilégiés de la denrée prohibée. Un pareil état de choses est nuisible aux consommateurs, sans amener aucun avantage notable, soit pour le producteur, soit pour le pays. Les premiers en effet paient toujours plus cher les objets dont l'importation est prohibée; encore, la plupart du temps, ceux-ci sont-ils d'une détestable infériorité: aussi a-t-on fini par reconnaître que le plus sûr moyen de développer une industrie est de la forcer à lutter avec ses rivales et à ne jamais compter que sur elle-même. C'est ce que, de nos jours, notamment, nous avons vu en France pour l'industrie des châles, en Angleterre pour celle des soieries. Cependant on n'apprendra pas sans étonnement que le tarif français contient encore 70 prohibitions, tant à l'entrée qu'à la sortie. Un grand nombre de produits étrangers sont en outre grevés à l'entrée de droits tellement élevés qu'ils équivalent presque à une prohibition et que, par leur élévation même, ils nuisent d'une manière notable à l'accroissement des échanges et au développement des relations internationales. C'est une riche prime offerte à la contrebande. Au reste, nous sommes loin de confondre avec le système prohibitif, certainement suranné, le système protecteur, qui, sagement combiné, peut être encore une nécessité et sert de transition à une liberté commerciale plus complète.

Toute cette matière étant suffisamment traitée au mot **DOUANES**, nous y renvoyons le lecteur, ainsi qu'à **IMPORTATIONS**, **EXPORTATIONS**, **HUSKISSON**, **CONTINENTAL (système)**, etc. L. N.

**PROIE** (oiseaux de) ou **RAPACES**, voy. **OISEAUX**, T. XVIII, p. 670-71.

**PROJECTILE** (de *projicere*, lancer au loin), voy. **BOULET**, **BOMBE**, **OBUS**, **GRENADE**, **BALLE**. Voy. aussi **BALLISTIQUE**, **ARTILLERIE**, **ENGIN**, etc.

**PROJECTION**. C'est la représentation sur un plan d'une figure située hors de ce plan, par la trace qu'y déterminerait les intersections des droites que l'on peut mener de tous les points de la figure sur le plan. Si toutes les droites sont per-

pendiculaires à ce plan, la projection dite *orthogonale* ou à angle droit est *centrale* si ces lignes concourent vers un seul et même point. La théorie des projections est l'objet de la géométrie descriptive; les projections centrales sont le fondement de la perspective (voy. les art.). La projection de la sphère est la représentation sur un plan de la surface d'un globe, de la terre ou la voûte céleste, et de ses cercles qu'on peut y supposer tracés. La projection *orthographique* est faite sur un plan passant par le centre de la sphère, l'œil étant supposé à une distance infinie; la projection *graphique* est faite sur un grand cercle de la sphère, l'œil étant supposé au pôle de ce cercle; dans la projection *gnomonique* on suppose l'œil au pôle de la sphère. Le plan de projection ordinairement celui du méridien principal; les pôles de la terre sont deux pôles principaux de projection. Le plan de projection prend au contraire le plan de l'équateur si le pôle est au milieu de la carte; ce qu'on appelle une *mappemonde*. On a imaginé ensuite des cartes qui posent l'équateur déroulé en ligne droite et tous les méridiens perpendiculaires à ce plan coupé par les parallèles (voy.) a apporté une certaine amélioration à ce système en essayant d'en varier la grandeur variable et proportionnelle aux différents degrés de latitude. Cette projection artificielle, où la surface de la sphère est représentée telle qu'elle verrait un œil qui parcourrait successivement chacune de ses parties, est nommée *plan de son inventeur*. Voy. **PLAN** et **CARTES GÉOGRAPHIQUES**.

**PROLÉGOMÈNES** (*πρόλοι*, de *πρό*, avant, et *λόγος*, je dis), préliminaires qui fixent les termes spéciaux, et renferment les notions les plus nécessaires à l'intelligence de ce qui suit; c'est une espèce de préface plus ou moins étendue, tête d'un ouvrage, et plus particulièrement d'un traité didactique. J.

**PROLÉTAIRE**, nom formé par le préfixe *pro-* et *létai*, temps qui ne brillent pas par les hauts faits humains, pour désigner les classes à qui l'état ne demandait rien

des enfants (*proles*, race, lignée), voy. PLEBENS, PEUPLE, etc. C'est la grande tâche de notre époque de faire aux prolétaires une place plus convenable dans nos sociétés modernes. S.

**PROLOGUE** (de *προλόγος*, *λόγος*, discours, *πρὸ*, avant), sorte de préface, d'avant-propos, de prélude, particulièrement dans la poésie dramatique. Aristote dit que c'est tout ce qui précède l'entrée du chœur. Il ne faut pas toutefois confondre le prologue avec l'exposition (voy. T. X, p. 376) : il vient avant elle, et souvent il est, dans Euripide, un moyen de préparer à la mieux saisir. La plupart des comédies de Plaute et toutes celles de Térence ont un prologue. Dans ce préambule, un seul acteur s'adresse aux spectateurs, soit pour les prévenir en faveur de la pièce et réclamer leur attention, soit pour les instruire du sujet, de l'intérêt et du dénouement, au risque d'ôter à la scène toute illusion, à l'action toute vraisemblance. Plaute seul a de cette dernière espèce de prologues ; ceux de Térence sont plutôt des préfaces d'auteur et de la polémique littéraire.

Les prologues des miracles et mystères du moyen-âge étaient souvent une prière à Dieu pour l'auditoire. Au xvii<sup>e</sup> siècle, très-rarement presque toujours les louanges de Louis XIV : témoin celui d'Esther et ceux de Quinault, étrangers, du reste, à l'action de ses opéras. Le plus ingénieux prologue de Molière est un dialogue entre Mercure et la Nuit, en tête de *L'Amphitryon*.

On trouve des prologues dans la plupart des littératures. Les Chinois font parler, dans ce début, l'histoire du père et de la mère de leur premier personnage. Les Anglais cherchent à capter l'attention par des prologues qui ne tiennent point au sujet de la pièce. Les Allemands les mettent volontiers en action : celui de la *Jeanne d'Arc*, de Schiller, se compose de 4 scènes entre 7 personnages. Faust, de Goethe, a deux prologues : le premier est un colloque plaisant d'un directeur de spectacle, d'un poète dramatique et d'un bouffon ; le second a lieu dans le ciel, entre le Seigneur, Raphaël, Gabriel, Michel et Mephistophélès. Plusieurs drames modernes ont employé le

prologue. L'usage de ces compositions peut cependant disparaître sans nul inconvénient. Si les prologues préparent au sujet, c'est un secours malheureux pour l'exposition qui n'a plus assez d'art ; s'ils parlent d'autre chose, c'est une distraction maladroite qui divise l'intérêt et partage une attention qu'il faut concentrer. J. T-v-s.

**PROMÉTHÉE**, l'un des quatre fils du Titan Japet (voy.), et Titan lui-même, représente, selon le mythe grec originaire, de concert avec ses frères, Atlas, Menœtius et Épiméthée (voy.), les principaux attributs de la race humaine, dans son opposition avec la race divine des enfants de Kronos, ou avec les dieux olympiens. Il eut pour mère ou Klymène, ou Asia, ou Thémis, personnifications diverses de la terre, mère commune des hommes, tandis que leur premier père, Japet, précipité du ciel dans le Tartare, figure le principe divin de l'humanité déchue par l'orgueil et enfantée dans la douleur. Le nom de Prométhée, qui veut dire le *prévoyant*, l'*avisé*, par contraste avec Épiméthée, l'*imprévoyant*, montre en lui le symbole de l'esprit humain élevé au plus haut degré de son énergie et de sa puissance ; sa légende, qui nous le fait voir comme en lutte réglée avec Jupiter, auteur et conservateur de l'ordre éternel du monde, n'est autre chose au fond que l'histoire des conquêtes de l'esprit sur la nature, et de ce combat sans cesse renaissant où il triomphe et succombe tour à tour. Les dieux et les hommes, dit cette légende mêlée de circonstances locales d'un caractère fort antique, réglait entre eux leurs différends à Mécone, qui fut plus tard Sicyle, lorsque Prométhée, toujours empressé de secourir les hommes, essaya de donner le change à Jupiter en lui faisant prendre comme la meilleure la moins bonne part d'une victime. Le dieu s'en aperçut et, dans sa colère, retira aux hommes le feu. Mais Prométhée le leur rendit par un nouvel artifice, et avec lui tous ses bienfaits, en le dérochant dans la tige creusée d'une férule. Alors le maître des dieux, pour se venger à la fois sur les mortels et sur leur protecteur, envoya Pandore (voy.) à Épiméthée dont l'im-

prudence accueille, dans cette séduisante Ève de la Grèce, tous les fléaux qui désolent l'humanité, et, quant à Prométhée, il le fait enchaîner à une colonne, où un aigle vient sans relâche lui dévorer le foie. C'est l'esprit qui se consume dans les liens indestructibles qui retiennent son essor; c'est l'emblème des peines, des regrets, des cuisants remords qui lui font expier ses triomphes et empoisonnent ses jouissances. Il ne faut rien moins qu'Hercule, le héros sauveur, le fils que Jupiter voulait glorifier, pour délivrer Prométhée, dans la suite des temps, en brisant ses chaînes et en perçant l'oiseau fatal. Alors le patient titanique rentre en grâce avec le maître des dieux et des hommes; la liberté réfractaire de l'esprit, affranchie des suites de l'orgueil héréditaire, reconnaît les lois nécessaires de la nature, se soumet à l'ordre éternel du monde; Prométhée se réconcilie avec Jupiter, la Providence humaine avec la Providence divine, par l'intervention d'un médiateur héroïque qui fléchit la volonté rebelle et met fin à l'expiation.

Voilà la grande idée, cachée sous les voiles du mythe primitif, tel qu'Hésiode le raconta naïvement à ses contemporains, tel qu'Eschyle le développa plus tard, avec un art si profond et une énergie si dramatique, dans les trois parties de sa trilogie de *Prométhée*, dont il nous reste la seconde ou le *Prométhée enchaîné*. On y entrevoit quelque chose d'analogue aux dogmes biblique et chrétien de la chute de l'homme et de sa rédemption. Les Pères de l'Église ont été jusqu'à soupçonner dans Prométhée l'une des figures du Christ; la critique plus éclairée des modernes se contente d'y reconnaître, selon le point de vue où nous nous sommes placé dans cet article, le type de la force libre et intelligente, mais finie, de l'homme, aux prises avec la puissance infinie qui gouverne le monde, et qui apparaissait aux anciens plutôt encore comme une fatalité jalouse et irrésistible que comme une providence suprême et tutélaire. Sur les monuments figurés relatifs à Prométhée, qui devint dans l'art ainsi que dans la mythologie, non-seulement le génie secourable, mais le Créateur des hommes, et qui eut à ce titre

Deucalion (*voy.*) pour fils, on ne verra pas sans fruit l'ouvrage intitulé *ligions de l'antiquité*, t. IV, part. explication des planches, p. 251-2 partie 2<sup>e</sup>, planches CLVII et suiv. (

**PROMULGATION.** Ce mot désigne l'acte par lequel le souverain attribue à son corps social l'existence constitutionnelle de la loi, et ordonne son exécution. Ce mot dérive du latin *pro vulgatio*, parce qu'à Rome on donnait ce nom à l'affiche publique laquelle on divulguait ou publiait un projet de loi qui devait être soumis au suffrage du peuple.

En France, le roi seul sanctionne et promulgue les lois (Charte, art. 17). La promulgation des lois et ordonnances résulte de leur insertion au *Bulletin des lois* (*voy.*). Elles ne deviennent exécutoires dans chacun des départements du moment où la promulgation y a été faite et connue. Elle est réputée faite dans le département où siège le gouvernement, un jour après celui où l'arrêté a été reçu de l'Imprimerie nationale par le ministre de la justice, qui inscrit sur un registre la date de la réception. Ainsi, une loi promulguée à Paris n'est exécutoire dans le département de la Seine que le 3 du même mois. A l'égard des autres départements, la promulgation y est censée connue à l'expiration du même délai au-delà d'autant de jours qu'il y a de lieues myriamètres entre la ville où la promulgation a été faite et le chef-lieu de chaque département, suivant le tableau annexé à l'arrêté du 25 thermidor an 6. Le gouvernement peut, s'il le juge convenable, hâter l'exécution des lois et ordonnances. Il les envoie alors au chef-lieu, et elles sont exécutoires du jour de la publication qui en est faite par le préfet, en vertu d'arrêts des préfets. Le 27 nov. 1816 et 18 janv. 1817. Quel que soit, du reste, le mode de publication, les lois et ordonnances ne sont obligatoires qu'en France après celui de la publication au Conseil d'état du 24 févr. 1817. Il faut observer que les ordonnances royales n'ont qu'un intérêt purement individuel ou local ne sont obligatoires que de la notification qui en est faite

tenus, ou de l'envoi qu'en font les fonctionnaires chargés de l'exécution.

Les lois connues autrefois sous les noms d'édits, ordonnances, déclarations et lettres-patentes, étaient exécutoires à dater du jour où elles étaient enregistrées et publiées dans les parlements ou autres cours supérieures auxquelles elles étaient adressées.

E. R.

**PRONOM.** Suivant la définition vulgaire, le pronom (*pro nomine*) est un mot (*voy.*) qui tient la place du nom et en évite la répétition. Cette espèce de mot sert à distinguer les personnes (*voy.*) dans le discours, à faire voir à qui se rapporte ce que l'on dit, si c'est à la personne qui parle ou à celles qui écoutent, ou si c'est de personnes étrangères qu'il s'agit. Aussi, ces mots indispensables existent-ils dans toutes les langues. On en distingue de plusieurs sortes : les pronoms *personnels*, qui désignent simplement les personnes; les pronoms *possessifs*, par lesquels on y attache une idée de possession : *mon, ton, son, mien, tien* (un mien frère), etc.; les pronoms *démonstratifs*, qui servent à indiquer ou à montrer un objet : *ce, ceci, cela*, etc.; les pronoms *indéfinis*, qui désignent une personne ou une chose d'une manière vague et indéterminée : *on, quelqu'un*. Les pronoms *relatifs* sont ceux qui se rapportent à un objet dont on a déjà parlé, et qui a été désigné par un nom ou par un autre pronom : *dont, qui, que, lequel*, etc.; si ces mêmes pronoms ont rapport à aucun nom déterminé, ils deviennent des pronoms *absolus*. Sans l'usage des pronoms, on serait obligé de répéter les noms à chaque fois qu'on aurait quelque chose à en dire, et le discours deviendrait languissant, obscur et confus.

**PRONONCIATION.** La parole humaine n'est pas seulement l'œuvre de l'intelligence, elle se réalise au moyen d'organes, et la division des lettres (*voy.*) en *labiales, linguales, palatales, dentales, nasales et gutturales*, indique le rôle que chacun de ces organes joue dans la prononciation. Le climat, les habitudes de la civilisation, exercent une influence marquée sur les instruments de la voix et les sons. Il y a même chez certains peuples des répugnances et des affinités pour certains sons qui paraissent le résultat

d'une conformation particulière. Les Chinois ne peuvent prononcer la lettre *r*; les Hurons n'ont pas de labiales; les Basques et les Gascons les confondent; les Allemands substituent les fortes aux douces, et réciproquement. Le *th* anglais, le *ch* allemand, le *j* et l'*x* espagnols, etc., sont des combinaisons auxquelles les organes d'un étranger se prêtent difficilement. On connaît l'histoire du *chiboleth* hébreu, du *ciceri* des *Vépres siciliennes*. Quand ces sons caractéristiques sont transportés d'une langue dans une autre, on les remplace par ceux de cette dernière qui en approchent le plus. De là ces permutations systématiques signalées par tous les philologues. Les articulations sont plus rudes dans le Nord, plus douces dans le midi, selon le plus ou moins de difficulté que les vibrations sonores éprouvent à traverser l'atmosphère. Le montagnard, l'habitant des bords de la mer, ont une intonation énergique, faite pour triompher du bruit des vents et des flots. L'influence de l'habitude vient se joindre, dans la prononciation, à celle du climat : ainsi, les enfants émettent d'abord le son *a*, qui demande le moins d'efforts; ils prononcent les consonnes labiales les premières, parce que leurs lèvres ont acquis, par la succion, une plus grande mobilité que les autres organes extérieurs de la voix. On peut voir ce qui est relatif à chaque lettre aux articles qu'on leur a consacrés dans cet ouvrage en tête de ceux dont ils commencent la série; et quant à l'action de la civilisation sur la parole, nous rappellerons ce que nous avons dit, à l'art. ORTHOGRAPHE, de la tendance qu'ont les langues à se dépouiller, en vieillissant, du grand nombre de lettres qui surchargent les mots dans l'origine. Nous avons indiqué en même temps les différences plus ou moins grandes qui séparent, dans les diverses langues, l'orthographe de la prononciation.

R-y.

**PRONOSTIC**, *voy.* PROGNOSTIC.

**PROPAGANDE.** On appelle ainsi en général les institutions dont le but est de répandre la religion chrétienne parmi les idolâtres ou les sectateurs d'une autre religion, et en particulier la société fondée à Rome, en 1622, par le pape Gré-

goire XV (voy.), sous le nom de *Congrégation pour la propagation de la foi*, *Congregatio de propagandâ fide* (voy. *sacré COLLÈGE*). Cette congrégation, qui a pour but de propager le catholicisme et d'extirper l'hérésie, se compose de 18 cardinaux et de quelques ministres et fonctionnaires inférieurs. Urbain VIII y a joint, en 1627, un *collège* ou *séminaire de la propagation de la foi*, destiné à l'instruction des missionnaires. Elle s'assemble une fois par semaine, sous la présidence du pape, dans un palais particulier, et possède une imprimerie, d'où sortent des livres religieux qu'elle répand partout. La propagande de Rome, qui possède des fonds considérables, est le centre de plusieurs sociétés auxiliaires répandues dans tous les pays catholiques. Des institutions analogues, ayant pour but de propager le christianisme chez les idolâtres, se sont formées dans les pays protestants (voy. *Mission*). Par extension, on a donné le nom de *propagande* à toute association qui a pour but de propager certaines opinions politiques et d'opérer des révolutions. On sait quelle force la France a longtemps empruntée à la propagande révolutionnaire, qui, même sous la Restauration, où la commission de Mayence fut instituée contre elle, était encore l'épouvantail des cabinets étrangers. Il faut avouer qu'à cet égard notre pays peut inspirer plus qu'aucun autre des craintes fondées aux défenseurs obstinés des vieux systèmes politiques, à cause de l'initiative qui est propre à la nation française, en ce qui concerne les idées de progrès et d'amélioration. X.

**PROPÉDEUTIQUE**, mot emprunté du grec, et dérivé de *παίδεω*, *erudio*, j'éleve. Il signifie préparatoire. On applique cette épithète à un ensemble de notions préliminaires nécessaires à l'intelligence et à la culture d'une science ou d'un art. Il y a donc une propédeutique de la théologie, du droit, de la médecine, etc. Elle fait connaître le contenu et le but de ces sciences, enseigne la meilleure méthode à suivre pour se l'approprier, et aide à les comprendre. Dans la classe des traités propédeutiques rentrent, non-seulement les introductions

proprement dites (voy. *INTRODUCTION*, etc.), mais les livres deiliaires. Les Encyclopédies, qu rapide résumé de toutes les sci facilitent l'étude, peuvent être co comme d'excellentes propédeuti études spéciales; seulement, il ces résumés soient faits par des qui possèdent à fond la scienc s'agit.

**PROPERCE**. **SEXTUS AUREI PERTIUS**, l'un des représentants célèbres de l'élegie érotique che tins, naquit dans l'Ombrie, l'an 702, selon Schœll et les critique estimés. Neuf villes se dispute neur de lui avoir donné n mais si l'on veut lire avec att 1<sup>re</sup> élégie de son IV<sup>e</sup> livre, on r tra que cette prétention n'est r ble que pour Mevania ou l'ancie pellum (auj. Spello). Cette mè nous apprend que sa famille étai dans le pays, *notis penatibus*; q il perdit son père, fut dépouil riche patrimoine, et qu'au mon allait débiter au barreau, Apoll quitter l'éloquence pour la poési ritable Apollon de Properce fut Son cœur une fois pris, sa tête Poète brillant, érudit, quelque que, il chanta les phases princ sa passion pour Hostia ou Host a immortalisée sous le nom de S'il faut l'en croire sur le mérit amante, elle ne brillait pas moi talents de l'esprit que par la b corps. Mais l'imagination est l dominante de ce poète, et ses j peuvent n'avoir pas plus d'exact ses sentiments n'ont parfois d teuse. Sa lyre ne trouve guère l d'une sensibilité vraie: les volu suelles sont tout pour lui, et l à chaque instant qu'il se préocc d'exprimer sa passion que d'i Grecs. Il tend surtout à mérite nom qu'il se donne quelque par *limaque romain*; et l'abus d'une mythologie savante nuit rement à ses peintures, géme tracées avec une grande richess leurs. Il a plus d'art que Tibu on s'en fatigue; et l'on s'éton



anciens aient tenu la palme incertaine entre ces deux rivaux. Quoique le moins lu des élégiaques latins, Propertius est un des grands poètes de l'antiquité. Favori de Mécène, il fut l'ami de Tibulle et d'Ovide. On croit qu'il mourut à 40 ans, 12 ans av. J.-C.

L'édition *princeps* de ses œuvres est de 1472. Les bonnes éditions modernes, celle de Kunoel (Leipz., 1804, 2 vol.), celle de Jakob (Leipz., 1827), et celle de Lachmann (Berlin, 1829), contiennent 93 élégies, divisées en IV livres, dont il existe en français plusieurs trad. en prose et en vers, notamment celle de M. Molléant.

J. T-V-S.

**PROPHÈTE** (*προφήτης*, de *προφάω*, verbe qui signifie plutôt *j'expose, j'atteste, propono, eloquor\**, que *je prédis*). Par ce mot, les LXX interprètes ont rendu l'hébreu נָבִי, orateur, *interprètes, internuntius*, et plus spécialement *interprètes Dei*, interprètes des volontés de Dieu, qualification que reçoivent déjà, dans la Bible, Abraham et tous les patriarches. Pour les Hébreux, un *nabi* était un intime de Dieu, un sage, le plus souvent orateur populaire, ayant pour mission le maintien de la religion de Moïse, des mœurs et du bien-être du peuple. Sous Samuel, nous trouvons la première mention des écoles de prophètes, confréries où les jeunes gens d'élite, les hommes les plus intelligents de toutes les tribus vivaient auprès des docteurs de la loi et de la poésie, à la manière de la société pythagoricienne; ils étudiaient l'esprit de la loi et l'exprimaient dans des chants sacrés. Il y avait de ces écoles dans plusieurs villes du pays: à Rama, à Jéricho, à Béthel et à Guilgal. Leurs membres habitaient ensemble et mangeaient à la même table. Ils portaient un manteau d'étoffe grossière, retenu par une ceinture de cuir. De ces écoles sortirent ces orateurs qui prirent à tâche d'épurer et d'étendre la science religieuse et morale; de maintenir l'idée mosaïque du règne de Dieu contre les empiètements des rois et con-

tre la tiédeur des prêtres, lesquels ne s'occupaient que des formes de l'exercice religieux; enfin de prédire les destinées des états dans des oracles tantôt sévères, tantôt consolateurs. L'instruction, la profonde intelligence et l'inspiration religieuse de ces hommes, qui s'élevaient au-dessus de leur siècle, ont impressionné si vivement l'imagination des Israélites, qu'ils n'en ont trouvé l'explication qu'en admettant une intervention particulière de la Divinité. Les prophètes eux-mêmes se présentaient comme des envoyés de Dieu, comme des sages inspirés par lui, dont les discours et les chants pouvaient être regardés comme la parole divine. L'effet de ces oracles fut encore agrandi par la poésie et la musique dont ils les accompagnaient. Aujourd'hui même, par l'élévation, l'abondance des pensées et leur caractère particulier, ils font l'admiration des hommes dont le jugement n'est pas faussé par d'absurdes préventions. Du présent qui leur apparaissait sombre et inquiétant, les prophètes élevaient souvent leur regard vers un avenir éloigné, meilleur, où la toute-puissance et la sagesse de Dieu fera triompher la vérité et la vertu. Telles étaient nommément les prophéties messianiques (*voy. MESSIE*), dans lesquelles, dirigeant l'attention de leurs auditeurs sur cet avenir idéal où un sauveur du peuple ramènerait l'âge d'or et répandrait l'adoration du vrai Dieu parmi les autres peuples de la terre, ils opéraient plus puissamment sur l'esprit de la multitude et donnaient à la vie religieuse un élan particulier. Nous avons des discours de plusieurs prophètes dans les livres prophétiques de l'Ancien-Testament (*voy. BIBLE*, T. III, p. 456). On les distingue en *grands* et *petits* prophètes, suivant l'importance de leur mission, ou aussi suivant celle des livres qui nous restent d'eux. Les premiers sont: Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel. Il y a eu 12 petits prophètes; ce sont: Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachias (*voy. tous ces noms*). D'autres prophètes ne nous sont connus que de nom. — Voir Stæudlin, *Nouveaux matériaux pour l'explication des prophètes* (Gœtt., 1790), et Eichborn,

(\*) Cela est si vrai que pour exprimer l'idée que nous attachons aujourd'hui au mot *prophète*, Platon, dans le *Charmides*, réunit les mots προφήτης τῶν μελλόντων, ceux qui procèdent à l'avenir. S.

*Les prophètes hébreux* (*ibid.*, 1819, 2 vol.).

Dans l'Ancien-Testament, la femme d'Issie attribue le nom de *prophétesse*; dans le Nouveau-Testament, il est aussi donné à Anne, fille de Phanüel. David est souvent désigné par le titre de roi-prophète. En parlant des gentils, on donne le nom de *faux prophètes* aux devins (*voy.*) ou ministres des faux-dieux. Mahomet est regardé comme le prophète de Dieu par les musulmans. Enfin, dans les temps modernes, le terme de *prophétie* s'est étendu à toutes sortes de prédictions.

S. C.

**PROPHYLAXIE** (de *πρό*, et *φυλάσσω*, je veille, garde), MÉDECINE PROPHELYTICQUE, médecine préservative ou de précaution, partie de la médecine la plus utile de toutes et pourtant la moins connue et la moins pratiquée. En effet, comme elle est essentiellement individuelle, elle suppose que chacun possède des connaissances sur sa propre organisation, sur les agents susceptibles de la modifier d'une manière favorable ou fâcheuse; ou bien qu'il se met sous la direction d'une personne plus éclairée dont il réclame incessamment les conseils; ou bien enfin qu'une autorité bienveillante et sage veille continuellement à écarter de lui tout ce qui pourrait lui nuire. La diffusion des connaissances relatives aux sciences naturelles et à l'hygiène, en suscitant des habitudes plus intelligentes et plus régulières, amènerait certainement une amélioration de la santé publique et une augmentation de la vie moyenne. De toutes les maladies (*voy.*) qui sévissent sur l'humanité, il en est un grand nombre qui pourraient être prévenues ou singulièrement amoindries si l'on accordait plus d'importance à l'étude du moi physique, ou si l'on consultait le médecin sur les incommodités supportables qui sont les avant-coureurs ordinaires des affections sérieuses, et si l'on se faisait indiquer les précautions qu'elles nécessitent, au lieu d'attendre qu'elles nous donnent un rude et souvent trop tardif avertissement. *Voy.* RÉGIME, HYGIÈNE, etc. F. R.

**PROPONTIDE**, *voy.* MARMARA.

**PROPORTION**. Lorsque l'on compare deux quantités de même espèce, ou

plus exactement les deux non les représentent, le but de cette raison peut être de savoir comment elle surpasse l'autre ou est sur elle; ou combien l'une contient ou est contenue en elle. L'une de ces deux manières de comparer s'appelle *rappor*t ou *raison* (ces deux termes synonymes), avec cette distinction dans le premier cas, c'est un *rapport de différence*, et dans le second un *rapport de quotité*. Le premier genre de rapport s'obtient en opérant la division du plus petit nombre sur le plus grand; le second genre s'obtient par la division du plus grand par le plus petit. Il suit de là que les genres de rapport sont essentiellement différents: un seul exemple prouvé suffira pour confirmer ce fait. Soit à comparer les deux nombres 15 et 5, leur rapport de différence est 10; leur rapport de quotité ou *par quotient* est 3. Il est admis, en langage mathématique, de désigner un rapport par différence *arithmétique*, et d'appeler un rapport par quotient *rappor*t géométrique.

Pour indiquer que l'on compare deux nombres donnés, on les sépare par un point ou par un petit trait horizontal qui est le signe de la division: ainsi 15.5 ou 15—5 est un rapport ou la raison arithmétique à 5: sa valeur absolue est 10. Pour indiquer que l'on compare deux nombres ou par quotient deux nombres, on les sépare par deux points, et écrit sous forme de fraction: ainsi  $\frac{15}{5}$  exprime le rapport ou géométrique de 15 à 5, ou 3.

Deux nombres entiers sont susceptibles d'un rapport arithmétique exact, parce qu'on peut toujours leur faire la soustraction entre eux; et deux nombres entiers ne sont pas susceptibles d'un rapport géométrique exact, parce que leur division n'est pas toujours sans reste. Lorsqu'on compare deux nombres, on peut se faire exactement, ou leur rapport est *commensurable*; ou leur rapport n'est pas exact, le rapport est *incommensurable*. Ces qualificatifs

s'appliquent donc qu'à des rapports géométriques. Dans tout rapport arithmétique ou géométrique, somme 15 : 5 et 15 : 5, le nombre que l'on écrit le premier, ou le *premier terme*, s'appelle *antécédent* ; le nombre que l'on écrit le second, ou le *second terme*, s'appelle *conséquent*.

Maintenant, si nous comparons deux rapports entre eux, composés chacun de son antécédent et de son conséquent, mais en observant de les prendre tous deux de même espèce, soit arithmétique, soit géométrique, nous en tirerons les remarques suivantes : le premier antécédent étant plus grand ou plus petit que son conséquent, si le second antécédent est aussi respectivement plus grand ou plus petit que son conséquent, on dit que ces rapports sont *directs entre eux*, parce que *le plus correspond au plus et que le moins correspond au moins* ; le premier antécédent étant plus grand ou plus petit que son conséquent, si le second antécédent est respectivement plus petit ou plus grand que son conséquent, on dit que ces rapports sont *inverses l'un de l'autre*, parce que *le plus correspond au moins et que le moins correspond au plus*. Si les deux rapports sont arithmétiques et que leur raison soit la même ; autrement dit, que les différences de chaque antécédent à son conséquent soient égales, on dit que ces deux rapports sont *égaux*, et que les quatre termes qui les composent, sont en *proportion arithmétique*. Par exemple : les rapports 3 : 5 et 7 : 9 ont la même raison 2 ; on indique cette circonstance en les écrivant à la suite l'un de l'autre et en les séparant par deux points : 3 : 5 : 7 : 9, que l'on prononce 3 est à 5 comme 7 est à 9. Cet assemblage constitue une *proportion arithmétique*. Une proportion arithmétique ou par différence résulte donc de la réunion ou, plus exactement, de la comparaison de deux rapports arithmétiques égaux.

Si les rapports comparés sont géométriques et que leur raison soit la même ; autrement dit, que les quotients de chaque antécédent par son conséquent soient égaux, on dit que ces deux rapports sont égaux, et que les quatre ter-

mes qui les composent sont en *proportion géométrique*. Par exemple, les rapports 15 : 5 et 21 : 7 ont la même raison 3 ; on indique cette circonstance en les écrivant à la suite l'un de l'autre, et en les séparant par quatre points, ainsi qu'il suit ; 15 : 5 :: 21 : 7 que l'on énonce 15 est à 5 comme 21 est à 7. Cet assemblage constitue une *proportion géométrique*. Une proportion géométrique ou par quotient résulte donc de la réunion ou, plus exactement, de la comparaison de deux rapports géométriques égaux.

Dans toute proportion, arithmétique ou géométrique, les deux termes situés aux extrémités sont nommés les *extrêmes* ; les deux termes du milieu sont nommés les *moyens*.

De la constitution même des proportions il résulte, dans chaque genre, une propriété générale et fondamentale qui consiste en ce que, savoir : 1° dans toute proportion arithmétique quelconque, la somme des extrêmes est toujours égale à la somme des moyens ; 2° dans toute proportion géométrique quelconque, le produit des extrêmes est toujours égal au produit des moyens. Les propositions inverses sont également vraies ; savoir : 1° si quatre nombres pris dans un ordre consécutif sont tels que la somme des extrêmes est égale à celle des moyens, il y aura proportion arithmétique entre eux ; 2° si quatre nombres donnés sont tels que le produit de deux d'entre eux soit égal au produit des deux autres, il y aura proportion géométrique entre eux.

Ces propositions ont des conséquences nombreuses qui sont fréquemment employées dans les calculs arithmétiques. Nous nous bornerons ici à indiquer les principales.

1° Toute transposition de termes, et même toute transformation qu'on peut faire subir à deux ou aux quatre termes d'une proportion, savoir : dans une proportion arithmétique, de manière que la somme des extrêmes reste égale à la somme des moyens ; dans une proportion géométrique, de manière que le produit des extrêmes reste égal à celui des moyens, ne trouble point la proportionnalité spéciale des quatre termes de cette proportion.

2° Trois termes d'une proportion étant connus, le quatrième s'en déduit, savoir : si c'est un extrême, dans une proportion arithmétique, en formant la somme des deux moyens connus, puis en retranchant l'extrême connu ; si c'est un moyen, dans une proportion de même genre, en formant la somme des deux extrêmes connus, puis en retranchant le moyen connu ; si c'est un extrême, dans une proportion géométrique, en formant le produit des deux moyens connus, que l'on divisera ensuite par l'extrême connu ; si c'est un moyen, dans une proportion de même genre, en formant le produit des deux extrêmes connus, que l'on divisera par le moyen connu. L'opération par laquelle on obtient le quatrième terme d'une proportion au moyen des trois autres, s'appelle *régle de trois* ou simplement *régle de proportion*. D'après ce qui précède, le procédé de calcul qui s'y rapporte est des plus simples ; mais dans toutes les questions dont la solution dépend de cette règle, avant que d'exécuter le calcul, il s'agit d'en établir judicieusement les éléments, d'en poser convenablement les termes.

3° On dit qu'une proportion est continue, lorsque, de ses quatre termes, deux moyens ou deux extrêmes sont égaux. Comme seraient, par exemple, les proportions : arithmétique,  $8.5 : 5.2$  ou  $5.8 : 2.5$  ; géométrique,  $4 : 8 :: 8 : 16$  ou  $8 : 4 :: 16 : 8$ , que, par abréviation, on écrit en trois termes, comme il suit et respectivement :  $\div 8.5.2$ ,  $\div\div 4 : 8 : 16$ , où le 4<sup>e</sup> terme est nécessairement sous-entendu. Dans la première, le terme moyen est la moitié de la somme des deux extrêmes : c'est leur *moyenne arithmétique* ; dans la deuxième, le terme moyen est la racine carrée du produit des deux extrêmes : c'est leur *moyenne géométrique*. Il est essentiel de ne pas confondre ces deux moyennes : l'une est une moyenne de différence ; l'autre est une moyenne de quotité. Voy. PROGRESSION.

Tels sont les principes élémentaires qui ressortent de la notion primitive des proportions, et qui servent de base aux diverses combinaisons de calcul qui s'y rattachent.

Les applications des proportions sont nombreuses dans toutes les branches des

mathématiques. Il n'est point de questions qu'elles ne résolvent. En arithmétique, elles appliquent des règles, multiplication et division dans la multiplication, le produit posé du multiplicande comme le multiplicateur l'est de l'unité ; dans la division, le quotient est composé de l'unité et le dividende est composé du dividende. C'est au moyen de ce rapport que l'on explique facilement la pièce d'anomalie que présente la multiplication des fractions (voy.) par voie de division. En géométrie, la proportionnalité se développe sous diverses formes. Qu'un triangle soit traversé par une ligne droite parallèle à l'un de ses côtés, les côtés sur lesquels cette ligne se appuie seront divisés en parties proportionnelles ; que deux figures composées d'angles égaux et de côtés correspondants respectivement égaux, tous ces côtés homologues seront proportionnels ; deux circonférences de cercles comme leurs rayons, leurs carrés comme les carrés de leurs rayons, deux polyèdres semblables auront leurs volumes proportionnels aux cubes de leurs arêtes homologues, etc. En mécanique, la vitesse d'un mobile est en raison directe de l'espace parcouru et en raison inverse du temps employé à parcourir l'espace, etc.

Il nous reste à dire un mot d'un genre particulier de proportions, qu'on appelle *proportions harmoniques*. Généralement, on appelle ainsi toute proportion dans laquelle, indépendamment de la relation qui existe entre les extrêmes, les quatre termes satisfont encore certaines conditions numériques particulières. Il peut y avoir des proportions harmoniques dans les deux genres arithmétique et géométrique : celles du genre arithmétique sont peu usitées ; celles du genre géométrique sont plus usitées ; mais parmi les proportions géométriques, il en est une surtout qui a été particulièrement distinguée : sa particularité consiste en ce que le produit de l'extrême supérieur et de l'extrême inférieur est égal à la somme

trois autres. C'est par elle qu'on peut diviser un nombre en trois parties qui font avec lui quatre quantités réciproquement proportionnelles : elle réunit donc deux constitutions distinctes, l'une de quotité, à laquelle elle doit sa propriété proportionnelle géométrique; l'autre simplement arithmétique, qui la caractérise spécialement. Sa véritable définition est ainsi une proportion géométrique dans laquelle l'un des termes est égal à la somme des trois autres, par exemple :  $20 : 12 :: 5 : 3$ , où  $20 = 12 + 5 + 3$ .

Cette sorte de proportion paraît avoir été très anciennement connue, sous la dénomination même d'harmonique; elle seule pendant longtemps a porté cette qualification. C'est principalement en géométrie que cette proportion reçoit ses plus nombreuses applications. Le rapport géométrique ou de quotité qu'elle exprime y exprime généralement des rapports de mesures, tandis que sa constitution arithmétique y exprime plus spécialement des rapports de position. On jugera de son influence dans les opérations graphiques, quand on saura qu'elle intervient dans toutes les combinaisons de lignes droites, de cercles, de sections coniques et même de plusieurs courbes de degrés supérieurs; qu'elle détermine en ces diverses figures les incidents les plus remarquables de rencontre, de tangence, d'inflexion, etc. La théorie des lignes harmoniques a fait à elle seule une branche importante de la géométrie, qui a été pratiquée, vers la fin du moyen-âge, par des géomètres de renom, et qui remplissait cette époque, souvent avec avantage, la science moderne créée de nos jours sous le nom de *géométrie descriptive*, laquelle, sous certains rapports, ne présente pas toujours à l'art graphique les mêmes ressources. Plusieurs mathématiciens célèbres ont regretté que l'étude des combinaisons harmoniques ait été délaissée. Reprendre aujourd'hui ce genre de spéculations avec l'aide des progrès que l'analyse mathématique a faits, ce sera assurément rendre un service éminent à la science. Quelques ouvrages ont été anciennement publiés dans ce but : nous citerons, entre autres, celui de M. Pontana intitulé *Des propriétés projectives*

*des figures*; mais cet ouvrage d'un haut mérite, sans être précisément transcendant, est cependant pris d'un point de vue trop élevé pour répondre aux besoins de la pratique, auxquels il devient de jour en jour plus important de satisfaire. C'est une tâche que nous nous sommes proposée, et nous aurions déjà mis au jour les recherches auxquelles nous nous sommes livrés, si nos occupations nous permettaient d'y travailler avec plus de suite.

Dans le langage des arts, et par analogie dans la littérature, le mot *proportion* prend une signification qui se rapproche de celle qu'on lui donne en mathématiques, en tant qu'elle exprime le degré de convenance ou d'accord des diverses parties d'un ouvrage comparées avec son ensemble. Toutefois, le résultat de cette comparaison ne s'entend plus seulement d'un rapport numérique de dimension entre la partie et son tout, mais aussi de leur concordance mutuelle en raison de la destination de l'œuvre.

On a prétendu que les beautés qui se trouvent dans certains modèles antiques résultaient de proportions qu'on peut pour ainsi dire formuler et suivre servilement une fois qu'elles sont admises pour types. Mais ces proportions ne doivent être autres que celles de la nature et des convenances, et l'on ne saurait y enchaîner le génie (*voy. archit. GRÆCQUE, MODERNE, etc.*). Ainsi, dans les arts d'imitation, la proportion devra s'entendre des rapports de dimensions habituellement reconnus dans les objets qu'on veut reproduire; en peinture et en sculpture, elle s'appliquera aux rapports de mesure des diverses parties du corps humain : ce sont en effet les éléments principaux du dessin en ces deux arts. Dans l'art du paysage, elle consistera dans l'observation des rapports de dimensions des éléments de la nature, les arbres et les montagnes, etc., avec les autres objets qui les environnent. Dans les arts abstraits ou spéculatifs, comme l'architecture, les véritables proportions influentes seront celles qui dérivent des habitudes de l'homme, de la nature des matériaux et du degré d'importance de l'œuvre : dans ce sens, les proportions des ordres, des cintres, des portes et

croisées, en tel genre ou style que ce soit, ne seront que des indications sans valeur absolue, mais purement relative, en vertu de la diversité des circonstances. C'est du discernement que l'artiste mettra dans le choix de ces divers éléments, de son habileté à en faire concorder les différentes conditions, que naîtra l'excellence de l'œuvre et l'harmonie de ses proportions.

J. B.-T.

**PROPOSITION.** Dans le sens grammatical, c'est l'expression d'un jugement (*why.*), comme un mot est l'expression d'une idée. Quand on compare deux idées, l'esprit reconnaît qu'elles se conviennent ou ne se conviennent pas : par exemple, lorsqu'on compare l'idée de *rose* et celle d'*agréable*, et qu'on pense que ces deux idées se conviennent, ou que la rose est agréable, on fait un jugement. Pour énoncer un jugement, on forme une proposition avec les mots qui expriment déjà les idées que l'on compare et la relation que l'on trouve entre elles : c'est pour cela que la proposition est bien définie *l'expression d'un jugement.*

Il est évident qu'il y a trois termes dans une proposition : le *sujet*, l'*attribut* et le *verbe*. Le sujet exprime l'objet principal de notre jugement; l'attribut exprime la qualité que nous comparons au sujet; et le verbe indique si l'attribut convient ou ne convient pas au sujet. Dans ce dernier cas, on ajoute une formule négative qui, dans notre manière de parler ordinaire, enveloppe le verbe. Le sujet et l'attribut restent les mêmes : le verbe seul est modifié par la négation.

Il y a donc des propositions *affirmatives* et des propositions *negatives*, selon que l'attribut est jugé convenir ou ne pas convenir au sujet. Ces propositions affirmatives ou négatives peuvent elles-mêmes exprimer notre pensée *absolument*, ou d'une manière interrogative, ou comme un souhait, un désir, ou comme une exclamation : de là, les noms particuliers que l'on donne à ces propositions, et qui sont *interrogatives*, *exclamatives* ou *optatives*.

Les sujets et les attributs sont *simples*,  *multiples* ou *complexes* : *simples*, quand ils sont exprimés en un seul mot;  *multiples*, quand ils expriment à la fois plu-

sieurs objets différents; *complexes*, ils sont accompagnés de quelque ad ou de mots qui en modifient la signification.

En considérant les propositions elles, on les divise d'une manière  *absolues et relatives*, *principales* et *secondaires*. Une proposition *absolue* est celle qui n'a besoin, pour être parfaitement comprise, que des mots dont elle se compose. Une proposition est *relative* ou *partielle*, lorsque le sens qu'elle exprime suppose un autre jugement et présuppose une autre proposition pour compléter la première. La réunion de propositions partielles forme une proposition *composée*. Dans celle-ci, si deux corrélatives n'étant là que pour terminer l'autre, on dit qu'elle est *secondaire*, *subordonnée* ou *dépendante*; celle qu'elle détermine est la proposition *principale*. Une proposition *secondaire* prend quelquefois les noms d'*incidente*, quand elle est placée dans la principale, de *restrictive*, quand elle restreint le sens d'une proposition principale, de *relative* quand elle détermine expressément une qualification l'un des termes de la principale.

Considérées quant à leur construction, les propositions sont *directes* ou *indirectes* : *directes*, si les mots y sont placés dans l'ordre analytique; *indirectes*, s'ils s'écartent de cet ordre pour rendre un plus favorable à l'harmonie du discours ou à la passion. Il est très rare de trouver dans la langue française des phrases absolument directes; l'usage que nous mettons certains adjectifs devant leurs substantifs, certains compléments devant le mot qui les régit.

Les propositions sont *pleines*, quand les trois termes y sont supposés exprimés en totalité. Les propositions où certains termes ne sont pas énoncés complètement s'appellent *elliptiques*.

L'examen des propositions, la détermination de leur nature et des termes qui y entrent, forment l'objet d'une étude très importante de l'étude grammaticale qu'on nomme *l'analyse logique* (ou *la logique*).

langage ordinaire, proposition d'offrir une chose, de telle chose en délibération. La loi appartient maintenant à chacun des membres des grands pouvoirs de l'état (voy. X et MOTION). Dans les sciences on donne le nom de proposition à un problème ou problème que l'on discute, que l'on doit démontrer, dans la loi mosaïque, il y avait des propositions (voy.) dits de proposition ou de propositions.

**PROPRIÉTÉ**, « le droit, dit le Dictionnaire de l'Académie, par lequel une chose appartient en propre à quelqu'un. » comprend non-seulement celui de tous les produits d'une chose, mais d'en user et d'en abuser selon le droit du propriétaire, d'en changer et l'emploi, de la détruire, en tout ou en partie, de l'abandonner. Mais la société doit se réserver l'intérêt public, de restreindre ce droit étendu : aussi le Code civil dit-il que « la propriété est le droit de jouir et de disposer des choses d'une manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. La propriété étant un droit sur une chose, elle consacre entre le propriétaire et la chose un lien indépendant des personnes. Le propriétaire doit être toujours admis, sauf quelques exceptions, à se faire reconnaître sa propriété, en quel lieu qu'elle ait passé. Certains droits, et notamment l'honneur, sont réservés par la loi hors du commerce et ne peuvent par conséquent devenir la propriété de personne. La législation reconnaît sept modes d'acquiescence : l'occupation, qui ne s'applique qu'aux choses mobilières; l'accession; les successions; les donations; les dérogations; la prescription. Enfin l'état s'est réservé le droit de révoquer, par une loi, tout droit de propriété, même le droit de propriété, et de le révoquer par une loi. »

sortes de choses, mobilières et immobilières; mais la base de la richesse de l'état, c'est la propriété foncière, c'est-à-dire celle qui s'applique à un fonds de terre; elle a cependant un peu perdu de son importance à mesure que la propriété mobilière s'est accrue. On doit à M. Ch. Comte, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, un *Traité de la propriété* (Paris, 1833, 2 vol. in-8°); nous citerons en outre Gustave Dupuynot, *Études d'économie politique sur la propriété territoriale* (Paris, 1843). Voir aussi Giraud, *Sur le droit de propriété chez les Romains*, etc., etc. X.

Le droit de propriété a varié selon les pays et les siècles. Les constitutions politiques, les mœurs nationales le transforment ou le modifient; il consacre sous un régime ce qu'il répudie sous un autre : tantôt il ne reconnaît aucune borne, tantôt il est soumis aux restrictions les plus gênantes. Exerçant aujourd'hui par l'individu, demain par la société, on le rencontre toujours sous une forme quelconque, partout où les hommes se trouvent réunis. Fondé d'abord par le droit du plus fort, il fut ensuite la première conquête de la loi sur la force brutale, le préliminaire obligé de toute industrie, partant de toute civilisation.

Une coutume si universellement établie ne peut être entièrement conventionnelle; elle doit reposer sur une base réelle, découler d'une idée sinon innée, du moins primitive. En effet, il existe un tel rapport entre l'homme qui crée et la chose qu'il crée, qu'elle semble naturellement devoir lui appartenir aussi librement qu'il s'appartient lui-même. Renfermé dans ces limites, le droit de propriété est donc un droit naturel, imprescriptible, que la loi, agissant au nom de la société dont elle est le fondé de pouvoirs, se charge de compléter ou de restreindre dans l'intérêt commun de tous. Ajoutons que les premiers droits naturels sont d'autant plus respectés et d'autant plus durables, qu'ils s'écartent moins du droit originel. Du reste, ce droit est toujours restreint à la vie de la société, que ce droit soit étendu, il n'a pas fait l'homme, et c'est de la

ou moins de garanties dont il est entouré que dépend la prospérité matérielle des états; car, sans sécurité dans la possession (*voy.*), l'homme n'est plus intéressé à produire.

Mais il ne suffit pas que la libre jouissance de ses produits soit assurée à l'homme, il faut encore qu'il puisse augmenter sa richesse en échangeant ce qu'il a de superflu contre ce qui lui manque; il faut qu'il puisse se créer une épargne, et, à sa mort, il a paru de toute justice que cette épargne passât à sa famille, qui peut manquer alors de soutien. Le droit de propriété, avec ses conséquences presque forcées d'échange et de transmission, n'est donc autre chose que la consécration donnée par la loi, d'accord avec le sentiment universel, aux droits naturels du travail (*voy.* ce mot). Mais de cette consécration solennelle est résultée, chose étrange! la séparation de plus en plus complète du travail et de la propriété, un état de choses où celui qui travaille ne possède point, où celui qui possède ne travaille point.

Cependant, si l'on considère l'hérédité (*voy.*) comme une continuation du droit de propriété, on trouvera que les inégalités qu'elle consacre sont inhérentes à la nature humaine; si la société peut et doit les modifier, on n'a pas du moins à lui reprocher de les avoir fait naître. Aussi longtemps que nul n'est exclu du banquet auquel la nature convie tous ses enfants, que chacun peut tirer du fonds commun la part de bénéfice qui lui revient, à raison de ses talents et de ses efforts, il ne peut rendre la société responsable de l'état d'infériorité relative où le placent sa propre faiblesse ou l'incurie de ses pères.

Malheureusement il n'en est pas ainsi: non-seulement les uns sont pourvus en naissant des avantages d'une accumulation étrangère; mais les autres ne peuvent pas même jouir des fruits de leur propre travail, forcés qu'ils sont de s'en dessaisir d'avance pour obtenir sur-le-champ une portion d'approvisionnement dont des circonstances qu'il ne leur est pas donné de diriger ni même de prévoir déterminent la valeur; et il arrive souvent que le travail leur est interdit

même à cette condition; que des invalides et de bonne volonté sont à vivre d'aumône ou à mourir.

De semblables résultats, s'ils laient inévitablement d'une institution, décèleraient un vice organique. Mais, douloureusement et uniquement préoccupés de la position des maîtres, demandent en vain le travail et le salaire, ont proposé d'anéantir le droit de propriété: moyen héroïque, qui ne parle de ses inconvénients économiques de son impossibilité pratique, de son effet dissolvant, ne tendrait à rien qu'à dépouiller tous les hommes de ce privilège naturel dont un trop grand nombre, hélas! se trouve déjà privé.

Rien, sans doute, n'est plus déraisonnable que la pente sur laquelle la société se trouve placée, que cette tendance croissante de la propriété à absorber le travail, à ne le considérer que comme une simple machine à production, à ne le considérer que comme un simple moyen de production, à ne le considérer que comme un simple moyen de production. Mais une bonne administration ne peut pas placer par le fer et le bois, lorsqu'ils sont d'un entretien coûteux, le fer et le bois sont d'un entretien coûteux que les nerfs et les muscles. Sans doute il est fâcheux de voir l'argent tirer l'argent, et l'homme, par ce qu'il est pauvre, ne pouvoir devenir riche de voir toutes les découvertes de la science tourner en définitive au profit de la propriété, et l'oisiveté en honneur triompher du travail méprisé. Mais le véritable remède à cet état de choses, le remède nous dans la suppression du droit de propriété, ou bien plutôt dans sa restriction? C'est incontestablement la dernière que dépend le bonheur des sociétés. Il faut qu'à côté du droit de propriété, chaque homme ait le moyen de vivre de son travail. Une organisation telle que le travail ait son pain assuré et une part de richesse qu'il crée, parait donc être vers lequel la société doit tendre pour éviter tout bouleversement. A ce point de vue, l'association (*voy.*) doit surtout être mise en pratique.

Quelle autre assiette donnerait-elle à la propriété? Faudrait-il partager le fonds entre tous les habitants? ou, supposant la chose possible, le nombre des co-partageants vari-



naissance et chaque décès, la part viendrait à chacun serait si faible que le moyen deviendrait illusoire; et même qu'elle serait plus considérable que si l'individu étant uniquement occupé de la faire fructifier, que devient la division du travail, l'industrie manufacturière et les arts?

On a beaucoup discuté sur la valeur relative de la grande et de la petite culture, et cependant il n'y avait guère lieu à discussion, le but étant la production, et les grands capitalistes profitent proportionnellement plus que les petits. Les frais généraux qui absorbent les bénéfices du petit propriétaire, lesquels il ne peut néanmoins rien faire pour diminuer qu'au grand détriment de la culture des animaux, ne diminuent que d'une manière peu sensible les gains de ce genre d'opération. De plus, non-seulement le petit propriétaire ne peut viser à élargir son domaine par le défrichement des terres incultes, mais la division du même terrain lui est à peu près interdite. Il ne peut profiter des découvertes mécaniques, des indications que la chimie, c'est tout au plus s'il voit pas dans la nécessité de remplacer la charrue par la bêche; par les engrais, les assolements les plus simples, les fossés, les chemins d'exploitation, multipliés outre mesure, diminuent une surface déjà trop limitée, et la circonférence brisée, hachée, détachée, tend tous les jours à se rétrécir; ainsi aussi les petits propriétaires d'accord; les empiètements réciproques, les petites vengeances, les procès, les procédures, achèvent d'aigrir des esprits que la gêne du présent et l'incertitude de l'avenir n'ont déjà que trop irrités. Les procès auxquels donnent lieu les démarcations mal établies; des frais d'usage, des droits de mutation et de succession détruisent pour eux toute espérance d'épargne, d'accumulation, de rétention de capital; ils vivent au jour le jour, jusqu'à ce qu'une mauvaise récolte ou une récolte trop abondante les ruine aux mains de l'usurier, le premier vient consommer leur ruine.

La tendance générale, en Angleterre, est à la concentration, comme en France à

la subdivision; et l'on sait que l'Angleterre retire de son sol, beaucoup moins fertile et d'un tiers moins grand que celui de la France, un revenu beaucoup plus considérable. Sur 4 millions de propriétaires fonciers, chefs de famille, il s'en trouve chez nous, suivant M. Lullin de Châteauvieux, 94,031 ayant en moyenne 138 hect.; 34,069 en ayant 35.5; 3,561,733 en ayant 5.7 chacun; dans ce dernier nombre sont comptés 1,243,000 propriétaires ne possédant pas plus de 2 hect., propriété évidemment insuffisante pour faire vivre une famille, la moyenne d'une famille étant de 4 personnes et 1.23 hect. de terre étant nécessaire pour assurer l'existence d'un individu\*.

«La répartition entre les propriétaires, dit Fr. de Neufchâteau, est si vicieuse, qu'un territoire, s'il est de 500 hect. en tout, se trouve formé communément de 5 à 6,000 parcelles qui appartiennent à 50 ou 60 particuliers. Par l'effet des morcellements et des partages successifs, les champs ont reçu les figures les plus défavorables. Leur largeur excède souvent 100 fois leur longueur. Il y a des propriétés qui ne contiennent que 2 ares, il en est de moindres encore.»

En Angleterre, 38,000 propriétaires seulement se partagent le sol, et leur revenu en moyenne serait de 100 liv. sterl.; mais les extrêmes s'éloignent excessivement de cette moyenne: il s'en trouve, quoiqu'en très petit nombre, qui sont forcés par la pauvreté de s'entraider, ou même de louer leurs bras, tandis que la richesse territoriale d'un certain nombre est prodigieuse.

Ces régimes si opposés dans chaque pays donnent les résultats suivants\*\*:

GRANDE-BRETAGNE.

Produit net de l'agriculture.	2,681,150,000 fr.
Produit moyen d'un hectare.	270
Valeur moyenne de ce qu'un cultivateur peut produire.	609

FRANCE.

Produit net de l'agriculture.	1,344,703,000 fr.
Produit moyen d'un hectare.	117
Valeur moyenne de ce qu'un cultivateur peut produire.	246

(\*) Voir la *Statistique générale de la France*, par M. Schnitzler, 2<sup>e</sup> partie, *De la création de la richesse*, t. 1<sup>er</sup>, p. 11.

(\*\*) Même ouvrage, *De la Création de la richesse*, t. 1<sup>er</sup>, p. 352.

En supposant que ces chiffres n'aient qu'une valeur approximative\*, il n'en restera pas moins avéré que l'Angleterre retire d'un sol beaucoup moins fertile et d'un tiers moins grand que celui de la France un revenu bien plus considérable.

En présence de pareils faits, on est tenté de se demander comment on a pu bésiter entre les grandes exploitations qui, en économisant le capital, augmentent la somme des produits, et les petites qui le gaspillent. Il est pourtant vrai de dire que des cultivateurs, en partie propriétaires eux-mêmes, mettront plus de soins dans la culture de la terre, leur modeste héritage, que des mains mercenaires; s'ils offrent leur travail à autrui, ils présenteront aussi de meilleures garanties d'ordre et de conduite. D'ailleurs, un plus grand nombre d'intéressés à la culture des champs promet à l'état un nombre plus grand de citoyens actifs, vigoureux, indépendants. Mais l'homme dont le champ ne suffit pas à son bien-être, peut-il s'y attacher assez? Ne sera-t-il pas tenté de recourir à des moyens illicites pour l'augmenter, ou bien, trouvant cette terre ingrate, ne pourra-t-il pas aussi la délaisser? Il est encore vrai que la révolution française n'eut pas plus tôt subdivisé les grandes propriétés de l'ancien régime, que l'agriculture prit un essor nouveau, et que la terre, fouillée dans tous les sens, livra à un travail obstiné des trésors dont on ne soupçonnait même pas l'existence.

A la longue, cependant, le morcellement indéfini de la propriété pourrait bien amener la déchéance complète de l'agriculture, ou plutôt l'anéantissement de la petite propriété dévorée par l'usure, et la création d'une féodalité nouvelle. Celle-ci, sans doute, exploitera alors avec une activité intelligente, mais, transportant dans les campagnes le régime du salaire et de libre concurrence, elle exposera le travailleur agricole à toutes les privations et toutes les incertitudes de la vie in-

(\*) Nous ne les avons donnés qu'à ce titre, et nous leur en avons opposé d'autres à la p. 18. Le produit foncier net en France a été estimé à 2 milliards par M. Thiers; par d'autres, même à 2,500 millions. Tout cela est un peu vague; cependant nous croyons le chiffre de M. Thiers bien près de la vérité. J. H. S.

dustrielle; et, si elle ne fait pas les tenanciers, les fermiers, les laboueurs, le joug auquel étaient soumis de l'ancien régime, elle ne sera pas non plus l'existence du lien social à ceux-ci, en certaines occasions de réclamer aide et protection de leurs seigneurs. De même l'anarchie aboutit au despotisme, le morcellement aboutira à la concentration tant redoutée par nous.

Que doit donc vouloir la France un intérêt moral et politique, de propriété multiple; dans un ordre économique, une culture unitaire le premier, pas d'indépendance dernière, pas de bien-être. Elle doit vouloir l'accroissement du nombre des propriétaires et la diminution de celui des propriétés; elle doit mesurer l'impact de celles-ci sur les seules conditions de la production d'une bonne administration; elle doit donner à ceux-là l'intérêt le plus individuel à l'amélioration de la sécurité du fonds social; viser à la concentration des capitaux, sans que la production est stationnaire ou rétrograde; à la dissémination indéfinie de la propriété qui représenteraient ces capitaux dans les mains de petits capitalistes qui ont la force et la moralité du pays.

L'association, non-seulement des capitaux, mais des individus, est la voie qui puisse conduire à ce but pour y arriver sans encombre et sans secousse, ce sont les procédés de la science qu'il faut étudier. M.

**PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE**  
CONTRÉFAÇON et DOMAINE PUBLIC  
aussi H. Bossange, *De la propriété littéraire* (Paris, 1835, in-8°); *Revue de la littérature, les sciences et les beaux-arts* (Paris, 1838-39, 2 vol. in-8°).

**PROPYLÉES**, mot grec pour vestibule (*πρὸ πύλης*, devant la porte). ATHÈNES, T. II, p. 468.

**PROSCRIPTION**, du latin *proscribere*, afficher, parce que les listes de proscription étaient publiquement affichées. La proscription était une condamnation à la mort, ou au moins au bannissement sans formes judiciaires; c'est-à-dire

nant, et n'est encore, en réalité qu'un abus de la force, une violence exercée le plus souvent au profit d'intérêts privés ou de passions politiques. Presque tous les gouvernements, les républiques surtout, ont eu recours à ce moyen odieux de se débarrasser de leurs ennemis intérieurs : Athènes, Sparte, Corinthe, Syracuse, nous offrent de nombreux exemples de proscriptions, et dans la première de ces villes, l'ostracisme (voy.) n'était pas autre chose. Les Romains en perfectionnèrent le système. La tête du tribun Caius Gracchus fut payée son pesant d'or à son meurtrier, qui y coula du plomb fondu, afin d'en augmenter le poids. Plus tard, Sylla proscrivit son rival Marius et ses partisans (voy. ces noms). Maître de Rome à son tour, Marius fait périr ses ennemis en masse. Sylla revient, et dresse ces sanglantes listes de proscription sur lesquelles furent inscrits, dit-on, les noms de 5,000 citoyens. Des récompenses furent assurées à ceux qui égorgeraient des *proscrits* et qui seraient découvrir leur retraite; de peines portées contre tous ceux qui leur donneraient asile ou favoriseraient leur fuite. Bientôt les triumvirs eurent de semblables tables de proscription, et inondèrent Rome du sang de leurs adversaires politiques. Mécène écrivait à Octave, liant au soin des vengeances : *Surge, caraxès, Lève-toi, bourreau!* Les empereurs ne négligèrent pas la ressource des proscriptions, qui leur offrait, d'ailleurs, le moyen de s'enrichir par la confiscation (voy.) des biens de leurs victimes. L'histoire moderne elle-même est pleine d'iniquités de ce genre. Que de fois, dans les monarchies chrétiennes, la malheureuse juive n'a-t-elle pas été frappée par des proscriptions dont la religion était le prétexte, et le plus souvent la cupidité la mobile! La Saint-Barthélemy, les dragonnades de Louis XIV, la révocation de l'édit de Nantes (voy. ces mots), furent des proscriptions dirigées contre les protestants. Notre révolution, dans sa marche terrible, nous a donné de nombreux exemples de proscriptions : nous avons vu des factions acharnées à se proscrire tour à tour, et la loi des *suspects*, qui n'était qu'une proscription en masse, et la tribunaux révolutionnaires, armés

de cette odieuse loi, promenant la mort sur toute la France. Les derniers actes de proscription dont notre histoire fasse mention appartiennent à Louis XVIII : on se rappelle sa déclaration du 6 mars 1815, qui mettait Napoléon hors la loi et ordonnait de *lui courir sus*; puis ses deux listes du 24 juillet de la même année, et la proscription cachée sous le titre de *loi d'amnistie* du 12 janvier 1816 (voy. CATÉGORIES, CORBIÈRE et LA BOURDONNAYE<sup>(\*)</sup>). Il est à espérer que les proscriptions, ces actes honteux qui semblent appartenir à la barbarie plutôt qu'à la civilisation, ont disparu pour toujours. La violence n'a qu'un temps, et amène, tôt ou tard, les réactions; elle répugne d'ailleurs essentiellement à l'esprit de notre siècle.

A. B.

**PROSE, PROSATEUR.** Le prosateur est l'auteur qui écrit en prose, et la prose est le discours qui n'est point assujéti aux lois de la versification. Prose vient du latin *prosa*, dérivé de *prosus*, droit, direct, et ce mot s'oppose à *versus*, tourné, le vers s'arrêtant pour recommencer les mêmes rythmes, tandis que la prose va droit à son but sans la contrainte de ces retours. Telle est la distinction matérielle de la prose et de la poésie. Elles en ont une autre qui tient à leur essence et qui est plus profonde : celle-là se tire de leur origine. L'une et l'autre sont l'expression de l'âme pensant et sentant, mais de façons bien différentes. Quand la pensée et le sentiment s'élèvent, sur les ailes de l'imagination, du positif à l'idéal; quand, subjugués par la vue du beau, ils cherchent un langage qui exprime l'enivrement de leur contemplation et de leurs créations, ils sont poésie (voy.), et rejettent les mots vulgaires, les images vulgaires, l'harmonie vulgaire; il leur faut des termes relevés, des images neuves, des rythmes spéciaux. Mais quand la pensée n'a pour but que d'éclairer l'entendement, de rechercher la vérité, d'exprimer le réel; quand la réflexion domine toutes les facultés, et rapporte tout à la raison, la prose est la langue nécessaire; on sent combien il importe d'éloigner les images trop éclatantes, de ranger les idées

(\*) Voir aussi *Revue chronologique de l'Histoire de France* (1787-1818), p. 717.

dans l'ordre le plus naturel, et de n'être point gêné dans leur expression par les lois d'une cadence déterminée : il faut donc un style (*voy.*) moins élevé, moins figuré, plus d'ordre et de méthode, et un rythme libre. Cette liberté du rythme n'implique pas l'absence de l'harmonie : il y a toujours un mouvement mesuré que réclame l'oreille, il y a un nombre qui résulte de l'union des mots entre eux, de l'arrangement des phrases entre elles, et de l'enchaînement, de la relation des périodes; cette harmonie est impossible dans une série de sons non interrompue (*numerus in continuatione nullus est, Cic.*); seulement, dans la prose, le nombre est à la volonté de l'écrivain, ce qui a fait appeler cette forme un langage affranchi de lois (*oratio soluta*).

Un tel affranchissement est un avantage pour le penseur : la tension de son esprit n'est point détournée de son but, soit dans la recherche, soit dans l'exposition de la vérité. Il trouve dans la prose un moyen clair et facile de communiquer les connaissances positives, une voie de transmission toujours ouverte; mais cette facilité même est le plus grand obstacle à la perfection : à quoi bon des efforts dont on ne voit point la nécessité? ou s'en abstient, et l'on fait de la prose aussi longtemps que M. Jourdain, sans se douter de ce que c'est; on ignore les difficultés de ce nombre savant qui suit et rend avec un art prodigieux les moindres nuances de la pensée, et l'on se range parmi ces prosateurs médiocres qui servent aux besoins du jour, mais qui n'ont pas de lendemain. La postérité ne connaît guère plus de grands prosateurs que de grands poètes. Est-ce à dire qu'il faille élever la prose au ton de la poésie, rapprocher le nombre de la première des rythmes de la seconde, et faire autant que possible de la *prose poétique*? A Dieu ne plaise! les images hardies et multipliées du poète jettent de l'obscurité dans les écrits du prosateur; on est moins éclairé qu'ébloui. Il est vrai que, dans la chaleur des mouvements oratoires, le style s'élève bien au-dessus de l'élégance didactique; mais il y a toujours entre le poète et l'orateur une vaste distance, et nous devons dire avec

M.-J. Chénier (*Essai sur le*

Ainsi qu'aux vers bien faits, il faut à  
Les sons harmonieux, le nombre et  
Les termes enrichis d'un sens plus é  
Des termes rapprochés l'hymen inat  
Costours, ces mouvements, ces figures  
Qui font agir les mots et peignent l  
Bossuet, Fénelon, leur devancier P.  
Bnffon leur successeur, et Rousseau  
Des lecteurs délicats méritant les sul  
De ces trésors de style ont paré leur  
Mais vous n'y trouvez pas tout ce ]  
jargon,  
Tous ces lambeaux de vers sans rim  
raison,  
Tous ces ornements faux, nés quan  
s'éclipse.

Si l'on a bien saisi le caract  
prose, on ne sera pas étonné qu'  
paraisse qu'après la poésie dans  
ratures anciennes. L'organe de l  
tion a dû se faire entendre dans  
des peuples avant celui de la rais  
voyons-nous partout des ode  
des chants populaires, des récit  
avant qu'on sente le besoin de  
Celle-ci naît en Grèce au vi<sup>e</sup> si  
notre ère. Pline, le naturaliste, e  
le premier emploi à Phérécide  
mus; Strabon, à Cadmus et à  
une foule de poètes étaient cont  
écrivirent les logographes (*voy.*  
Hérodote mérita le nom de péri  
toire, et ouvrit la carrière à Tl  
à Théopompe, à Xénophon; q  
loquence connut Gorgias, Ly  
crate, Eschine, Demosthène;  
philosophie se fit entendre par  
Platon, d'Aristote, d'Épicure,  
foule d'autres. Même anterie  
poésie chez les Romains : les pre  
numents que nous connaissions  
gue latine, ce sont les chants de  
et des Saliens; le premier pro  
l'annualiste Fabius Pictor qui n  
guère J.-C. que de deux si  
chroniqueurs en vers l'avaient  
Des cycles de poèmes avaient  
devancé chez nous Ville-Hardo  
ville, Froissard, Monstrelet, C.  
Calvin, Rabelais, Amyot, M.  
S. François de Sales, Duvair  
las, Patru, Balzac, ces précu  
Descartes et de Pascal (*voy. c*  
philosophes dont l'esprit meth  
un flambeau pour le goût franç  
donnèrent à notre prose ses p

res, la clarté, la correction, l'exactitude en exclure toutefois aucune beauté qui font le grand style, l'aide à la simplicité, la naïveté au ton, l'harmonie à la majesté. Ces deux métaphysiciens étaient tenus en haleine par la rigueur des sciences mathématiques, et la source de leurs inspirations écrites est la source même de la prose : une raison forte et très active.

Ces deux, les grands prosateurs ne furent plus en quête d'un idiome, et la religion eut pour interprètes, dans la prose, Fénelon, Bourdaloue, Fléchier, Bossuet; la philosophie, La Rochefoucauld, Malebranche, La Bruyère; l'histoire, le cardinal de Retz, Saint-Réal, Montesquieu, le duc de Saint-Simon; le roman, le pistolet, M<sup>me</sup> de Sévigné; l'épique, le judiciaire, Péllisson. Tels furent les modèles de la prose, qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle voulut établir sa prééminence sur la poésie. La Mothe avança ce paradoxe, que la prose n'est que l'appuyé, Trublet le défendit, et Buffon, Montesquieu, Condillac, et Voltaire, furent parmi les agresseurs de la poésie. Buffon eut la prudence de ne rien dire contre ce grand art; mais il se fit une vive voix parmi ses détracteurs, et pas d'autre éloge pour des vers que cette formule de Duclos : *beau comme de la prose*. Le génie de la prose est complet de l'époque, Voltaire dédaigna la poésie qu'il représentait; et souleva dit en plaisantant : « Je ne fais à la prose que de la vile prose. » C'était un argument de la part de l'un des plus grands prosateurs du siècle. Ce n'est pas la force de Montesquieu, la clarté de Buffon, l'éloquence de J.-J. Rousseau, Voltaire a une clarté, une limpidité, une variété, qui, jointes à l'esprit indépendant, moqueur, en font un français par excellence, et le tient bien au-dessus des prosateurs contemporains, d'Aguesseau, Rollin, Fénelon, D'Alembert, Diderot, Thomas, Fréret, Lebeau, Raynal, Marivaux, Servan, Cazotte, Bailly, Condorcet, Lebrun, La Harpe, etc. L'évolution française dut beaucoup à ces formes de la prose, si montrées déjà par les déclamations des phi-

losophes : il fallut à l'énergie de la tribune une langue insoucieuse de la grammaire; à l'exaltation des journaux et des clubs, le vocabulaire des carrefours et des halles. Du chaos sortit la lumière. M. de Chateaubriand et M<sup>me</sup> de Staël brillèrent comme deux phares à l'aurore de notre siècle : on sait quelle a été leur influence. La noblesse de leurs pensées, l'élévation de leur style, ouvrirent de splendides horizons; et depuis 40 ans, ils ont guidé les premiers pas de tous les hommes de valeur qui sont entrés dans la vie littéraire. Peut-être que trop d'éclat extérieur jaillit de leurs œuvres; et leur exemple a contribué sans doute à confondre, comme l'a fait leur école, les tons, les nuances des divers travaux de l'esprit; mais quels que soient les torts des imitateurs, ces deux génies du premier ordre, généreux échos de leur temps, marqueront une nouvelle et grande phase de la prose française. J. T-v-s.

**PROSÉLYTE.** Ce nom, qui, d'après son étymologie grecque (*προσήλυτος*, de *προσελεύθω*, j'approche) signifie étranger ou nouvel arrivé, se donne à celui qui abjure sa religion pour en embrasser une autre, et en général à celui qui change de parti. Les juifs distinguaient deux sortes de prosélytes, ceux de la porte et ceux de la justice. Les premiers, étaient ceux qui renonçaient à l'idolâtrie pour adorer le seul Dieu d'après les sept préceptes des enfants de Noé, sans se soumettre à la circoncision et aux autres prescriptions de la loi de Moïse. Ils n'étaient admis qu'au parvis du temple, et se tenaient près de la porte intérieure : de là leur nom. Ils avaient le droit de demeurer dans la terre d'Israël, mais seulement dans les faubourgs et les bourgs. Sous le règne de Salomon, il y eut 150,000 de cette espèce de prosélytes qui travaillaient à la construction du temple et qui descendaient des Chananéens. Les prosélytes de la justice étaient des personnes qui avaient tout-à-fait passé du paganisme au judaïsme; ils étaient circoncis et s'étaient obligés à observer la loi de Moïse (*la justice*). Avant leur circoncision, on examinait d'abord les motifs de leur conversion. Après la circoncision, on les soumettait au bap-

tême, en les plongeant un jour de fête dans une citerne remplie d'eau, et cela en présence de trois juges. Ce *baptême des prosélytes* n'était renouvelé sur les enfants du prosélyte qu'autant que leur mère était païenne. Les enfants au-dessous de 12 ans ne pouvaient, sans le consentement de leurs parents et, en cas de refus de ceux-ci, sans l'assistance des magistrats, devenir prosélytes. Chez les filles, l'ablution remplaçait la circoncision. Par cette cérémonie, chacun était comme admis à une vie nouvelle : les esclavés devenaient libres de droit. On a beaucoup discuté sur l'époque de l'institution du baptême des prosélytes, sans pouvoir rien préciser à cet égard. Selon les rabbins, les prosélytes de justice ont reçu du ciel une âme nouvelle et une forme essentiellement nouvelle. La loi mosaïque excluait certains individus du prosélytisme, tantôt à jamais, tantôt seulement pour un temps limité. Il paraît qu'à l'époque de la vie de Jésus-Christ, il y avait encore des prosélytes de la première espèce, puisque Jésus reproche aux Pharisiens de parcourir la terre et la mer pour faire un prosélyte, dont ils faisaient un plus grand pécheur qu'il n'était d'abord. Ceci semble être la condamnation du prosélytisme. Rien ne trouble plus, en effet, les états que la contrainte que le prosélytisme exerce sur les consciences. Chacun doit être libre de vivre suivant sa foi. C'est par l'exemple et la charité qu'on peut espérer d'amener le plus de brebis au bercail. La violence fera des hypocrites ; jamais on ne lui a dû des croyants. Nous n'enveloppons pas dans la même condamnation le prosélytisme qui s'appuie uniquement sur la persuasion : celui-ci est permis, légitime, naturel. On aime à répandre les doctrines auxquelles on doit la tranquillité d'âme et l'espérance du salut. Voy. RELIGION, PROPAGANDE, MISSIONS, etc. C. L. m.

**PROSERPINE**, en grec *Persephoni* ou *Cora* (la Fille), était, selon les uns, fille de Jupiter et de Styx, selon le plus grand nombre, de Jupiter et de Cérès (voy.). Pluton l'enleva, du consentement de son père, et l'épousa. Les poètes qui ont traité ce mythe le racontent diversement. Selon l'hymne à Cérès, Pro-

serpine dansait un jour dans une prairie, au milieu d'une troupe de fleurs, conduites par Pallas et elle s'éloigna de ses compagnes pour cueillir des fleurs. A la prière de Minerve, et par ordre de Jupiter, elle fit naître dont la beauté et le ravissement ravirent les dieux et les hommes. La serpente se mit à les cueillir avec avidité, et, fascinée par leur beauté, elle s'écarta de plus en plus. Un coup, la terre trembla ; Pluton de l'abîme sur un char d'or traîné par des chevaux immortels, la saisit malgré ses cris, qui ne furent entendus que par Hécate et Hélios. On raconte cet enlèvement avec beaucoup de détails. La beauté de Proserpine enflammait tous les dieux, et Mars et Apollon. Pour la fuir dans leurs poursuites, Cérès la cachait dans une caverne gardée par Pluton l'ayant demandée en mariage, Vénus reçut l'ordre de la ruser hors de cette caverne. Elle se fit donc en Sicile, accompagnée de Minerve et de Diane ; et elle ne put à la fin engager Proserpine à venir avec elle. Escortées de deux zéphyrus, elles allèrent cueillir des fleurs dans une prairie. Tout à coup la terre trembla, et Pluton enleva Proserpine, tandis que Jupiter témoigna son approbation par son tonnerre. Le roi des dieux essayait-il de résister à Cérès à ce mariage : il ne put empêcher de descendre aux enfers, et ramener sa fille, à condition qu'elle ne prit encore aucun aliment. Pendant une promenade dans l'Elysée, Proserpine avait mangé d'une graine que Jupiter put faire alors pousser. Cérès, ce fut de lui que chaque année sa fille passait un temps et l'été sur la terre. Les Grecs d'Orphée appellent Proserpine des Euménides et d'Ébulee ou de la fille unique, la reine des heures, la jeune compagne des Heures, la jeune puissante, la déesse désirée tous les temps, etc. Son mythe est des plus piqués, et l'art lui-même part de cette obscurité mystique. Proserpine naît à la lumière ; elle aime à

les prairies couvertes de rosée, à orner son corps de plantes verdoyantes. Sous le nom de *Misé*, elle est honorée comme la mère de Bacchus, la déesse chaste et mûre, la reine ineffable à la fois homme et femme. Dans les mystères, elle était ainsi le symbole de l'âme emprisonnée dans le corps. Proserpine n'eut point d'enfant de Pluton; mais Jupiter, sous la forme d'un serpent, l'avait rendue mère de Zagreus. Le même dieu lui avait fait don de la Sicile, et Agrigente lui fut particulièrement consacrée. On la représentait assise sur un trône, à côté de Pluton, et tenant à la main un narcisse ou une grenade. On l'adorait encore à Locris et à Mégalopolis; un bois sacré lui était consacré sur les bords de l'Averne; à Rome, elle avait avec Cérès un temple où les hommes n'entraient qu'une fois par an. On lui sacrifiait des vaches noires et stériles; la grenade, la chauve-souris et l'hiver, lui étaient consacrés. Elle était adorée avec Cérès dans les mystères d'Éleusis. Pirithoüs et Thésée, ayant voulu l'enlever, furent condamnés, selon quelques poètes, à rester dans les enfers. D'après la tradition, elle coupe aux morts une boucle de cheveux, symbole de consécration aux enfers. Aux funérailles, on se frappait la poitrine en son honneur. Pour l'apaiser, les amis et les serviteurs du mort se coupaient les cheveux et les jetaient dans le bûcher. On confond souvent Proserpine avec Hécate (voy. ce nom). — Voir Gerhard; *Fenere Proserpina illustrata*, Fiesole, 1836.

C. L.

**PROSODIE**, du grec *προσῳδία*, mot qui signifie chant additionnel, parce qu'en effet la prosodie, ou l'accentuation, donnait lieu pour ainsi dire à une mélodie particulière, indépendante de la prononciation naturelle des syllabes et des mots. Car dans l'origine ce mot ne se rapportait pas à la connaissance des lettres brèves, longues ou douteuses, à la mesure des syllabes en général, mais à la théorie des accents (voy.), dont il est difficile aujourd'hui de déterminer la valeur précise ainsi que l'espèce d'harmonie qui en résultait. Cette première acception du mot prosodie ayant disparu depuis, il est devenu à peu près

synonyme de métrique, voy. ce mot, *Μέτρον*, *Πῆξ*, etc.

**PROSOPOPÉE** (*προσωποποιία*, de *πρόσωπον*, visage, personne, et *ποιίω*, je fais), figure de pensée qui, naissant sous l'influence d'émotions vives, fait agir et parler tout ce que l'imagination met en scène, êtres animés ou inanimés, présents ou absents, réels ou imaginaires, tout ce que cette faculté crée et personifie. Grâce à la prosopopée, les Loix font des remontrances à Socrate, dans Platon; un cœur se réveille, tout poudre qu'il est, dans Bossuet; l'Avarice dialogue avec l'Avare qu'elle éveille, dans Boileau; Fabricius reproche leur luxe aux Romains, dans J.-J. Rousseau, etc. Ce qui distingue la prosopopée de la personnification (voy.), là où la première de ces figures naît de la seconde, c'est que la prosopopée donne plus de consistance à ses créations, d'ailleurs plus hardies. Deux ou trois personnifications peuvent animer une phrase, un souffle de la volonté les détruit; la prosopopée a plus de corps, plus d'étendue, plus de vie. Un historien, par exemple, dira que *l'intérêt* de la patrie *s'oppose* à ce que César passe le Rubicon: ce n'est qu'une personnification d'un mot abstrait. Mais qu'un poète, comme Lucain, nous montre en ce moment décisif une grande ombre, image de la patrie désolée, qui se dresse devant le vainqueur des Gaules; qu'il la peigne les cheveux épars, gémissante, et s'écriant: « Où courez-vous, soldats, où portez-vous mes drapeaux? Si vous respectez les lois, si vous êtes citoyens, arrêtez-vous: un pas de plus serait un crime; » ce n'est plus une simple personnification, c'est une prosopopée. J. T.-v.-s.

**PROSPECTUS**, voy. PROGRAMME.

**PROSTITUTION**. L'étymologie de ce mot en accuse énergiquement le sens: *pro stare*, c'est-à-dire se tenir en avant, s'exposer en vente. Il n'est sans doute pas besoin de définir plus explicitement cette honteuse dépravation, par suite de laquelle un des sexes, poussé par le libertinage, ou par l'attrait d'un infâme salaire, ou même seulement par la tyrannie de l'usage, offre publiquement ses charmes et fait marchandise de son corps. L'antiquité la plus reculée, sacrée

comme profane, nous offre des traces de la prostitution. C'est en Égypte surtout, et dans les voluptueux climats de l'Orient, que le penchant aux plaisirs des sens semble avoir exercé l'empire le plus puissant et que l'espèce humaine s'est abandonnée à tous ses excès. Hérodote nous apprend que la pyramide de Chéops fut érigée à l'aide des prostitutions de la fille de ce prince, qui imposait une taxe aux nombreux amants auxquels elle se livrait. Le peuple juif ne fut étranger à aucune des immondes pratiques que peut suggérer l'ardeur des passions charnelles. En ce qui concerne la prostitution proprement dite, il suffira de citer, entre mille exemples, l'histoire de Thamar et Juda. La Syrie, la Phénicie, la Chaldée, Sidon, virent se multiplier toutes ces abominations; les lois de Babylone obligeaient, suivant Hérodote, toutes les femmes à se prostituer aux étrangers, une fois en leur vie, dans le temple de *Vénus*. A Carthage, si nous en croyons Valère Maxime, les filles formaient leur dot du prix qu'elles retiraient de leur virginité. On sait quel culte les Grecs rendaient à Vénus. La vengeance de cette déesse punissait cruellement les vierges qui dédaignaient ses autels: c'est ainsi que les Propœtides, embrasées de feux criminels, se virent contraintes de se prostituer à tout venant, et que les Miliésiennes errèrent toutes nues, comme des folles, dans le Peloponnèse. La prostitution fut en honneur chez ce peuple, et l'histoire nous a transmis les noms de quelques-unes des plus célèbres courtisanes (*voy.* de la Grèce, des Laïs et des Aspasia, des Thaïs et des Rhodope, des Glycère et des Phryné (*voy.* ces noms)\*. Les Romains de l'empire marquèrent par leurs vices autant que leurs pères avaient marqué par leurs vertus républicaines;

(\*) On sait que la prostitution s'étendait chez les Grecs aux jeunes garçons: les preuves de ce honteux commerce abondent chez les auteurs classiques. Chez les Romains, la *pédérastie* (de *παῖς*, garçon, et *ἔρως*, j'aime) était également dans les mœurs. Chez les modernes, elle est proscrite par les lois. Une brutalité plus odieuse était la *sodomie* dont il est parlé dans la *Genèse* (XIX, 5), et celle qui s'est quelquefois exercée sur les animaux. Les récits voluptueux de la mythologie grecque ont bien pu donner lieu à cet affreux égarement. S.

la puissance, l'or, le luxe, leur rent les moyens de se livrer aux croyables excès de la débauche. Les tiriques latins sont remplis d'aux courtisanes et aux *lupa* Rome.

De nos jours encore la prostitution est chose commune parmi les nègres la côte occidentale de l'Afrique. On y voit, c'est une spéculation, chez une espèce de pratique religieuse ordonne, dit-on, des prostitutions pour obtenir les faveurs de la divinité. On retrouve la prostitution dans l'île de la Sonde, aux Moluques, dans les îles, partout où le soleil verse ses feux dans le sang. Les navigateurs l'ont trouvée également dans les îles de l'Océan Pacifique, non à celle de Taïti, à laquelle ils ont donné le nom de Nouvelle-Cythère. On trouve la prostitution dans nos sociétés civilisées, *voy.* FEMME (T. X, suiv.).

Plusieurs causes ont concouru pendant longtemps à produire ou à favoriser la prostitution. Les principales sont l'inegalité des sexes, le luxe, les foyers de population, le climat et les religions polythéistes. En favorisant les mariages (*voy.*), en favorisant le mariage, en permettant la création de nouvelles familles pour les femmes délaissées, pour les femmes sans ressources, les législateurs ont favorisé la prostitution, quand même ils ne l'ont pas, cette plaie hideuse de nos jours.

**PROSTRATION** (de *pro* abattre, jeter par terre). On appelle un état de faiblesse extrême et quel que soit le sujet, à peine se peut à peine se tenir debout. C'est un signe fâcheux de maladie, et l'un des caractères de la typhoïde: à une époque avancée de la typhoïde, la prostration est du plus défavorable pronostic. On ne faut pas confondre avec la prostration la faiblesse apparente connue sous le nom de *prostration des forces* et qui est le résultat de l'influence du traitement essentiellement contre-indiqué dans le premier cas.

**PROTAGORAS**, philosophe natif d'Abdère, vivait vers le 5<sup>e</sup> siècle av. J.-C. On le regardait comme un



comme un élève de Démocrite, rejeta cependant la doctrine des

Il enseigna principalement à , et on peut le considérer comme premiers sophistes qui parcoururent la Grèce en lisant leurs écrits, en des discussions politiques et se nt, moyennant salaire, de l'édu- le la jeunesse. Accusé d'athéisme, il fut chassé d'Athènes et ses écrits publiés. Selon lui, l'homme assure de toutes choses : propositions ; les anciens interprétèrent en ce il n'y a de vrai que ce qui le pa- man, et que par conséquent il une vérité subjective (Voyez à ces dialogues de Platon, *Theaetète* et *Agoras*). Poursuivi par des ma- thématiciens, il se noya, dit-on, à 70 ans. C. L.

**PROTECTEUR**, celui qui aide et assiste une autre personne. En Angleterre, Cromwell, comme chef de la république, prit le titre de *protecteur*, dont son titre se démit. Plus récemment, le roi de Prusse se déclara protecteur de la Confédération du Rhin.

**PROTECTION (SYSTÈME DE)**. Remonte à l'admission des marchandises étrangères dans un pays, c'est un système prohibitif et la dissolution du commerce. Voy. DOUANES, PROHIBITIF (SYSTÈME DE).

**PROTEUS**, dieu marin, était le pasteur des troupeaux de phoques de Neptune. de qui il tenait le don de prophétie. Mais il n'en révélait rien que par force; et, pour échapper à ceux qui l'interrogeaient, il se transformait à volonté et les éblouissait sous mille formes. Virg., *Georg.*, IV, de là, l'expression proverbiale, *un vrai Protée*, pour désigner un homme qui change continuellement de sentiments, d'opinions, et qui joue toutes les rôles. Des philosophes ont vu dans le mythe de Protée l'image de la nature, laquelle il faut faire violence pour découvrir ses secrets. — La fable donne le nom de Protée à un roi de Mégypte, suivant une tradition opposée à celle des poètes homériques, recut Hélène et se nomme (voyez ces noms), que la tempête

avait jetés sur les côtes d'Égypte. Ayant, dit-on, renvoyé Paris, il retint la princesse et ne la rendit qu'après la prise de Troie à Ménélas qu'une tempête aussi avait fortuitement amené dans ses états. F. D.

**PROTESTANTISME**. Aujourd'hui le nom de *protestants* est donné indistinctement à tous les sectateurs de la réforme religieuse opérée soit par Luther, soit par Calvin et Zwingle, soit sous la forme adoptée par l'Église anglicane; et, dans cette acception, on divise les protestants en luthériens, réformés, anglicans, etc. Ce sont en général ceux qui ne reconnaissent d'autre autorité en matière de foi que celle de la Bible.

Protestantisme et libre examen en fait de religion sont maintenant des expressions à peu près synonymes; mais on se tromperait étrangement en croyant qu'à l'origine du mot, comme dénomination de secte, ceux qui l'ont reçue ou acceptée aient eu la prétention de substituer des croyances individuelles aux doctrines que l'Église avait consacrées : l'histoire ecclésiastique, sur toutes ses pages, et l'existence de tant de confessions de foi (voyez) protestantes, où la formule de l'anathème n'est point ménagée à ceux qui enseigneraient autre chose, prouvent évidemment le contraire.

Le nom de protestants fut donné aux partisans de la réforme (voyez) de Luther, à la suite de leur protestation solennelle contre les décisions de la diète de Spire de 1529, portant qu'aucune innovation ultérieure ne devait être permise à l'égard du culte jusqu'à la réunion d'un concile national tenu en présence de l'Empereur. La minorité des États, composée de l'électeur Jean de Saxe, George de Brandebourg-Anspach, le landgrave Philippe de Hesse, le comte Wolfgang d'Anhalt, auxquels se réunirent ensuite, pour en appeler à l'Empereur, le duc Éric de Lunebourg et 14 autres membres du corps germanique; cette minorité, en formant opposition au receveur de la diète de Spire, déclara qu'en affaire de religion et de conscience, on ne pouvait reconnaître pour juge souverain que Dieu; que ce n'était pas à la diète de décider les questions de foi, et que, jusqu'à ce qu'on fût d'accord sur celle de sa-

giennes qui ont prévalu parmi les réformés; le lecteur peut consulter sur ces points nos art. CALVIN, CALVINISTES, HUGUENOTS, NANTES (*édit de*), LA ROCHELLE, PROTESTANTISME en général, etc. C'est uniquement la constitution des Églises protestantes dans ce pays que nous voulons faire connaître.

Sous le rapport administratif, les affaires des Églises protestantes en France sont encore régies par la loi du 18 germinal an X, complétée par un grand nombre d'ordonnances réglementaires. Cette loi n'est point contraire aux principes du protestantisme; mais elle est vague, incomplète, insuffisante dans une foule de cas. Quelques-unes de ses dispositions sont même tellement inapplicables, que, d'un commun accord, le gouvernement et les consistoires les considèrent comme abolies par le fait. Aussi a-t-on fréquemment exprimé le désir que l'on soumit de nouveau cette loi aux délibérations des Chambres pour en faire disparaître certains articles incompatibles avec l'ensemble de la législation.

Par cette loi, les églises calvinistes ou réformées ont reçu une organisation basée sur la division territoriale. Six mille âmes de populations forment une église consistoriale qui peut être composée de plusieurs églises éloignées les unes des autres et desservies chacune par un pasteur. Les *consistoires* (*voy.*), au nombre de 90, sont composés du pasteur ou des pasteurs desservant l'église, et d'*anciens* ou notables laïques, choisis parmi les citoyens les plus imposés, au nombre de six au moins et de douze au plus. Représentation légale et officielle de l'église, ils sont chargés de veiller au maintien de la discipline, à l'administration des biens des églises et à celle des deniers provenant d'aumônes. Aux consistoires appartiennent la nomination et la déposition des pasteurs, sauf l'approbation du gouvernement. Cinq églises consistoriales forment l'arrondissement d'un *synode*; mais la loi avait entouré la convocation de ces synodes, qui devaient être formés du pasteur ou d'un des pasteurs et d'un laïc de chaque église, de tant de précautions méticuleuses que depuis longtemps on a renoncé à les assembler. Quant aux *synodes généraux*

ou *nationaux*, ils furent totalement sous silence.

Les églises luthériennes furent par la même loi, sous un régime démocratique, mais empruntant force à l'unité. Outre les *consistoires*, au nombre de 31, elles ont des *inspections*, des *consistoires généraux* et un *directoire* (*voy.* T. VIII, p. 28 de l'administration supérieure) qui les réunit dans les intervalles des *consistoires généraux*. Quatre *consistoires* forment une inspection posée d'un pasteur et d'un ancien d'un des *consistoires*, et dont les fonctions sont de veiller sur les ministres maintiens du bon ordre dans les paroisses particulières. Le choix de l'inspecteur est confirmé par le roi. Les *consistoires généraux*, réduits à un seul de Mayence et Cologne n'appartiennent à la France, sont formés d'un *consistoire* laïque, à la nomination du roi, de six *inspecteurs* ecclésiastiques et d'un *directeur* de chacune des six inspections.

Les églises réformées, desservies par 427 pasteurs, sont disséminées d'une manière fort inégale sur le territoire français. Ce sont les départements de l'Ardèche, de l'Hérault, de la Lozère et du Tarn, qui aujourd'hui comme autrefois, en comptent le plus grand nombre. Les églises luthériennes, desservies par 234 pasteurs, sont plus groupées, au contraire, à l'exception des églises de Paris, de celles de Metz, de Nancy, autour de Strasbourg, de Colmar et de Montbéliard, dans les départements du Haut et du Bas-Rhin et de la Moselle. Ces dernières églises sont presque toutes pourvues de temples convenables, et n'en est pas de même des églises luthériennes. Dans les départements de la Moselle, de la Lozère, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, des Deux-Sèvres, dans plusieurs autres, les pasteurs n'ont d'autre sanctuaire que la chapelle en église ou quelque grange.

Les traitements des pasteurs protestants ont été réglés par la loi de finances et forment un chapitre du budget. La loi des dépenses de l'année de 1843 alloue 1,196,450 fr. pour les frais du culte protestant (pour

que 36 millions). Les pasteurs sont en 4 classes quant au traitement qui leur est accordé, selon l'état de la paroisse de la commune. Ceux de la 1<sup>re</sup> classe ne comprennent que les pasteurs qui ne reçoivent que 3,000 fr.; ceux de la 2<sup>e</sup> classe, 4,000; ceux de la 3<sup>e</sup>, 1,500; ceux de la 4<sup>e</sup> qui n'avaient reçu jusqu'ici que 1,000 fr., rétribution trop faible pour un pasteur chargé de famille, ont vu leur traitement porté cette année à 1,800 fr., tandis que celui des pasteurs de la 2<sup>e</sup> classe était porté à 1,800 fr. Suivant le décret du 5 mai 1806 et du 15 sept. 1807, les communes doivent procurer en faveur de leurs pasteurs un logement et un mobilier. D'un autre côté, dans la plupart des villes, les pasteurs reçoivent, en outre, des secours municipaux et des consistoriaux, qui supplément à leur traitement et augmentent d'un tiers ou de moitié leurs revenus, et qui, quelquefois même, leur servent de traitement. Du reste, toutes les fonctions pastorales sont essentiellement gratuites dans la majorité des églises; mais n'interdit point les cadeaux et les contributions facultatives que les fidèles font volontiers aux pasteurs, surtout après les instructions catéchétiques.

Il y a deux facultés de théologie, l'une à Paris, l'autre à Montauban, servant de bases à l'enseignement aux protestants qui se destinent à la carrière ecclésiastique. Douze professeurs y exercent.

Quant à ce qui touche la population totale des protestants en France, il est très difficile de la fixer d'une manière précise, qu'à chaque instant on voit se former de nouveaux groupes de protestants par quelque sorte dans des endroits où les persécutions les avaient fait fuir. On adopte généralement le chiffre rond de 1,500,000 à 2 millions. La confession officielle et légale des protestants réformés est encore, comme au temps de la confession de foi de Calvin et de la discipline adoptée par les synodes nationaux, notamment par celui de La Rochelle en 1571; celle des églises luthériennes est la confession d'Augsbourg (sous ce nom) et les autres confessions protestantes de l'Allemagne. Quant au calvinisme rigoureux, aussi

peu que le luthéranisme du xvi<sup>e</sup> siècle, n'est plus la foi de la majorité des églises de France; et chaque jour le rationalisme gagne du terrain, en dépit des efforts du méthodisme (voy. ces mots).

Ce qui prouve que la vie religieuse est loin d'être éteinte parmi les protestants de France, c'est la somme de 548,903 fr. à laquelle se sont élevées, en 1842, les recettes des différentes sociétés religieuses instituées par les protestants français; recettes fondées sur des dons bénévoles et tout-à-fait indépendantes des dons faits aux églises par la charité des fidèles. Nous avons parlé de quelques-unes de ces sociétés aux art. BIBLIQUES, MISSIONS, PRÉVOYANCE, etc. S.

**PROTÉT**, voy. LETTRE DE CHANGE.

**PROTOCOLE** (*πρωτος*, premier, *κόλλα*, colle), nom que l'on donnait primitivement, dans les archives byzantines, à une étiquette en saillie collée au bas des rôles. Maintenant on entend par protocole un formulaire, un livre où sont les modèles des actes publics. Les officiers ministériels, huissiers, notaires, etc., ont des protocoles. Dans les chancelleries, ce mot s'entend du formulaire contenant la manière dont les rois, les princes et les chefs d'administration traitent, dans leurs lettres, ceux à qui ils écrivent. En diplomatie, on nomme protocole le registre où l'on inscrit les délibérations, les actes d'un congrès, d'une diète, d'une conférence, etc., et par suite ces sortes de procès-verbaux eux-mêmes. De nos jours, les protocoles de la conférence de Londres (voy.), relatifs à la question de l'indépendance belge, et qu'elle communiquait aux journaux officiels, ont beaucoup occupé l'opinion publique. Z.

**PROTOGÈNE**, peintre de l'île de Rhodes, contemporain d'Apelle (voy. son art.), qui appréciait son talent. Ses tableaux étaient tellement estimés, que Démétrius de Phalère, en assiégeant la ville de Rhodes, fit épargner le quartier où était l'atelier du grand artiste. X.

**PROUTH** (mieux que PRUTH), rivière navigable et très rapide, qui, descendue des monts Karpathes, en Galicie, coule à l'est jusqu'au point où, non loin de Khotine, il quitte la Bukovine; prenant alors sa direction vers le sud, il sépare

la Bessarabie de la Moldavie et se jette dans le Danube, à l'est de Galacz. En 1711, Pierre I<sup>er</sup> (*voy.*), après trois jours de combats, se trouva enfermé dans la petite ville de Hussi (Husch), sur le Prouth, et fut obligé d'acheter la paix au prix de la restitution d'Azof (*voy.* T. XIX, p. 635). Par le traité de Boukharest (28 mai 1812), signé entre la Russie et la Turquie, le Prouth, depuis son entrée dans la Moldavie jusqu'à son confluent avec le Danube, a été fixé comme la limite des deux empires.

C. L. m.

**PROVENCE**, ancien comté, puis l'un des 12 gouvernements de la France, et celui qui s'avancait le plus au midi. Elle se divisait en *Haute* et *Basse-Provence*. Séparée du Languedoc par le Rhône, au couchant; de la Savoie, par les Alpes, au levant; baignée, au midi, par la mer Méditerranée, elle était bornée au nord par le Dauphiné et le comtat Venaissin, qui y fut enclavé. Elle forme aujourd'hui 4 départements : ceux des Basses-Alpes, du Var, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse (*voy.* ces noms). L'ancienne *provincia romana*, d'où lui vint son nom, et même le royaume de Provence, étaient bien plus étendus que le comté qui leur succéda, puisqu'ils s'étendirent successivement à tout le pays compris entre la mer, le Rhône, le Léman et les Alpes. Raymond d'Agiles, chroniqueur du XI<sup>e</sup> siècle, s'exprime ainsi : « *Omnes de Burgundid, et Arvernid, et Vasconid, et Gothi, provinciales appellabantur, ceteri vero Francigenae.* »

La Provence fut de tout temps célèbre par son beau ciel, ses productions, la vivacité d'esprit de ses habitants, et par son contact avec trois grandes civilisations, celles de la Grèce, de Rome et de la France. Le Rhône, la Durance, le Verdon et le Var, répandent la fertilité dans ses campagnes, tandis que la Méditerranée ouvre la route du monde à ses enfants. Sur ses côtes se trouvent les îles d'Hyères, renommées par leur salubrité, celles de Lerins, aujourd'hui de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, où fut fondé, en 405, le premier monastère des Gaules; celle de la Camargue, formée par le delta du Rhône, nourrit d'innombrables bestiaux. Partout, le pays produit

en abondance vignes, figuiers, prunes, dattes, abricots, etc. L'orange croissent en pleine côte de Toulon à Nice. Du côté Aix fournit ses huiles, Grasse ses liqueurs, Marseille ses savons, ses liqueurs servies de fruits. Depuis quelque temps on cultive avec succès le mûrier élève des vers à soie dans plusieurs cantons. Les principales villes sont Aix, Arles, Tarascon, Toulon (*voy.* la plupart de ces noms).

Il y avait eu Provence 12 et 2 archevêchés. L'archevêque de Narbonne président - né des États de Languedoc. Les États, qui s'appelaient à Aix, à Tarascon, etc., avaient d'après l'ancienne convention locale, le droit d'imposer le pays réuni à la France, la cour de France d'une fois de porter atteinte à leurs privilèges, notamment vers la fin de Louis XIII et au commencement de Louis XIV. De là des troubles, le parlement d'Aix prit une attitude. Les États de Provence s'assemblèrent pour la dernière fois le 5 janvier 1790.

Les premiers habitants de la Provence furent les Celto-Ligures. Il y eut plusieurs peuplades, telles que les Castins, les Voconses, les Memoxibiens, les Dicaètes, les S. Reiens Apollinaires, etc. Couquier par les armes des Romains fut le dernier qu'ils possédèrent en Gaule, et il devait conserver dans ses monuments, dans ses lois, dans l'organisation de l'empire l'empreinte de ses anciens peuples. Caius Sextius y fonda la ville de Carthage et vainquit les Gimbres et le Rhodanus. Il fut compris par César dans la province narbonnaise, et plus tard dans la province méridionale dite *des Sept-Propriétés*. Il fut le théâtre de la lutte de la religion païenne contre le culte gaulois, le christianisme à son tour. Trophime et Paul furent les premiers à prêcher l'Évangile. S. Honorat, le plus ancien monastère de la Provence, fut fondé à Arles et de Vienne d'origine aux associations orientales. La prise de Rome par Odoacre,

Les Goths dominèrent dans le midi de la France. Euric, roi de Toulouse, eut le pouvoir sur la Provence. Elle fut donnée aux Ostrogoths, qui en furent chassés par Bélisaire. Les princes mérovingiens la partagèrent; sous la 2<sup>e</sup> race, elle fut perdue par le roi Lothaire, dans le lot qui lui s'était trouvée comprise, l'épave du royaume pour son fils Charles. Le démembrement de l'empire, par les successeurs de Charlemagne, comtes de Vienne, s'empara de la Provence en vertu des droits que les fils prétendaient tenir d'une des principales familles seigneuriales du midi au château de Mantaille, en France. Ils eurent à la disputer aux empereurs d'Allemagne et rois de la France transjurane, qui y avaient des droits. De leur côté, les rois de France n'avaient pas cessé de s'en regarder comme les légitimes propriétaires. Au 10<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du 11<sup>e</sup>, elle fut possédée de fait par plusieurs seigneurs, dont les droits se virent représentés, à cette dernière époque, par les comtes de Barcelone et de Toulouse. D'après un parlement tenu à Nîmes en 1125, la portion de la Provence ou d'Arles appartenait aux premiers, les Raymond Béreniers, que les seconds eurent l'autre partie. On prit le nom de *marquisat de Provence*. Tous deux passèrent séparément par mariage, à deux frères de Savoie, le comte d'Anjou et le comte de Provence, qui se réunirent successivement sous le règne d'un prince de la maison de France. Dès lors, l'influence française alla toujours croissant, et l'un des premiers troubadours s'écriait doucement, en voyant s'avancer une armée française : « Les Provençaux, au lieu d'un brave seigneur, ont un sire. On ne leur bâtera plus de murailles ni forteresses. Subjugués par les Français, ils ne porteront plus ni la lance ni le pennon. Plutôt la mort qu'un tel affront ! » Toutefois cette révolution ne fut accomplie qu'après la mort de Charles V, et le règne paternel de René, qui eut quelque éclat sur la dernière partie de la nationalité provençale.

Encyclop. d. G. d. M. Tome XX.

Le dernier prince de la maison d'Anjou, en léguant à Louis XI le comté de Provence (1481), avait stipulé le maintien de ses libertés. Ce fut en vertu de cette promesse que les arrêts du parlement d'Aix furent toujours suivis de la formule : *par le roi comte de Provence*, et que celui-ci prenait le même titre dans tous les actes qui concernaient cette province. Mais, à part ce vain protocole, elle eut le sort de toutes celles qui vinrent successivement s'absorber dans la monarchie française. Ses États, son parlement subirent des modifications, et son histoire se confondit désormais avec celle de la France.

On peut consulter sur la statistique et l'histoire de cette province : Papon, *Histoire générale de Provence* (1775, 4 vol. in-4°); *Dictionnaire de la Provence* (Marseille, 1785, 2 vol. in-4°); *Résumé de l'Histoire de Provence*, par Rouchon (Paris, 1828, in-12); *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, 2 vol. in-8°.

**VINS DE PROVENCE.** Un des produits les plus importants de la Provence, auxquels pour cette raison nous avons réservé un art. spécial, consiste dans ses vins et spiritueux. On évalue à 68,871 le nombre d'hectares cultivés en vigne dans cette province, et à 1,745,700 leur produit en hectol., en y comprenant l'ancien comtat Venaissin. Les dép. du Var et des Basses-Alpes figurent parmi les grands ateliers de distillation de la France. Les vignobles les plus estimés sont ceux de Draguignan, d'Antibes, de la Malgue près de Toulon, de Rivesaltes (Iles d'Hyères), des Mées, dans les deux dép. que nous venons de nommer; d'Aix, d'Arles, de Marseille dans celui des Bouches-du-Rhône; de Châteauneuf, d'Apt, de Carpentras et d'Orange, dans celui de Vaucluse. On y possède en général une qualité de raisins excellente, dont le climat favorise la maturation, et qu'il suffirait de trier et de manipuler avec plus de soin pour produire des vins exquis. Mais la routine, la crainte de ne pas voir hausser les prix en proportion de la qualité, le goût du pays qui préfère les vins les plus noirs, et la cupidité des débitants qui s'en servent pour les mélanger avec d'au-

tres crus plus faibles en couleur, toutes ces causes ont contribué à faire des vins de Provence un produit plus abondant que délicat. On en expédie la plus grande partie par Marseille pour Paris, Rouen, les colonies, la Hollande, Gènes et autres ports d'Italie.

LANGUE PROVENÇALE (car c'était plus qu'un dialecte). Sous le nom de *langue d'oc, catalane, limousine, romane, etc.*, elle embrassait une partie du midi de l'Europe, et elle disputa longtemps à l'idiome du nord l'honneur de devenir en France la langue nationale (*voy. langue FRANÇAISE, PATOIS, etc.*) En arrivant dans le midi de la Gaule, les Visigoths y trouvèrent le latin fort altéré dans les basses classes, déjà fort entremêlé de mots des anciennes langues du pays, du gaulois proprement dit, du celtique, de l'aquitain, du ligurien, et du grec des colonies phocéennes. Ils y ajoutèrent un élément de plus, mais au bout d'un siècle de séjour en Gaule, ils avaient déjà plus pris des Gallo-Romains qu'ils ne leur avaient donné. De ce mélange, où dominait l'élément latin, naquit l'idiome provençal, le premier de la grande famille romane, qu'on voit éclore dès le 1x<sup>e</sup> siècle, se former au x<sup>e</sup>, se perfectionner aux xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup>, et atteindre à cette époque un degré de douceur, de délicatesse et de raffinement qui ne semble appartenir qu'aux civilisations les plus avancées. On parlait et on écrivait cette langue à la cour des comtes de Barcelone; elle influait sur la formation de la littérature italienne; Dante s'y exerçait en vers, et Brunetto Latini en prose. Ses troubadours cultivaient de préférence le genre lyrique dans toutes ses variétés de tons, de formes et de rythmes. Mais le *poème de Boëce*, l'un des plus anciens monuments de cette littérature, ceux de *Flamenca*, de *Fierabras* (publié par M. Bekker, Berlin, 1820), la légende de *Philoména* en prose, la *Chronique* en vers *des Albigeois*, publiée par M. Fauriel, etc., prouvent que les autres genres ne leur étaient pas inconnus. On composa des grammaires provençales telles que celle de Raymond Vidal, le *Donatus Provincialis*, l'*Arte de trobar*.

Le provençal moderne ou vulgaire a

conservé avec moins de délicatesse et de régularité plusieurs des caractéristiques de la langue des troubadours. dans cet idiome qui n'est plus que de la prose, des comédies, des chansons, des poèmes descriptifs, etc. Voir *Lou jardin de provençalos* (Aix, 1618, 2 vol. éd., 1665); les *Dictionnaires* de Montvallon, P. Puget, Pel langue et la littérature provençales, on consultera : Raynouard, *Essai sur la poésie des troubadours* (Paris, 1818, 6 vol. in-8°; des 6 autres volumes, 4 ont déjà paru depuis); Sismondi, *Littérature du midi de la France* (4<sup>e</sup> éd., 1829, 4 vol. in-8°), *Observations sur la littérature provençales* (Paris, in-8°); Papon, *Dissertation* (1 vol. de son *Histoire de Provençales*); *Essai sur la langue et la littérature provençales*, et *Foyage dans le midi de la France*.

**PROVERBES**, sentences concises destinées à donner un conseil moral ou à formuler les conclusions de l'observation et de l'expérience. La brièveté, le sel sont les caractéristiques de ce genre de langage. Il faut qu'il soit concis, clair, comme son nom l'indique (*in verbo*), tenir lieu de longs discours. *Un mot suffit au sage*. Il se dit du simple diction par l'utilité et de la maxime ou de l'apophthegme (*voy.*) par le piquant de la forme. quelquefois même, pour mieux se fixer dans la mémoire, il affecte la mesure ou l'allitération : *Jamais chevachant homme n'amenda pour Rome; Qui terre a, guerre a; deux, secret de Dieu: secret secret de tous*, etc. Le mot *proverbe* s'introduisit chez nous, avec sa signification, que dans le cours du xvi<sup>e</sup> siècle; on disait auparavant *respit ou vier*; mais la chose que ce mot exprime est vieille comme le monde. Les Grecs furent le code et la poésie des anciens peuples, et sont encore par les modernes la sagesse de Salomon, Pilpai, Aristote, ne furent pas de recueillir les proverbes des Indiens, des Hébreux, des Gr

proverbiales : *Connais-toi toi-même de trop*, furent jugées dire inscrites sur l'autel du temple, comme celles du Koran encore sur les mosquées musulmanes. *Tradés* galloises et le *Havardinave* renferment les plus anciens proverbes de l'Europe moderne. Ils sont communs à tous les peuples dont le fonds ou la forme portant le génie de chacun d'eux. Les Grecs, dit M. F. Denis, s'y montrent gracieux et moqueurs; les Latins graves et rieurs par boutades; les Romains ivrognes et gens connaissant leur du chez soi;... les Français ingénieurs, malinset philosophes; les Espagnols tiennent le véritable style des proverbes. On voit Sancho semblant la personnalité vivante. Les proverbes d'un peuple peuvent servir à deviner, non-seulement l'esprit, son humeur et son caractère, comme l'a dit Bacon, mais ses coutumes, ses habitudes dans le milieu dans lequel il vit. Le patient du Chinois revêt dans ce favori : *En limant, on fait sauter une aiguille*; celui de l'Espagnol mêlé d'un peu de fatalisme dans celui-ci : *Quand tu verras ta maison, approche-toi pour t'y asseoir*. On reconnaît une race antérieure à un peuple croyant et marin dans les proverbes bretons : *La terre est trop pour être généreuse; Si tu veux dire à prier, va sur la mer*. *Tom-Charybde en Scylla*, devient en français : *Tomber de la digue dans le loup, on en voit la queue*, est resté chez les Anglais par une image liée à un ordre d'idées qui leur est familier : *Parlez du diable, et il vous enverra ses cornes*. Le Bourguignon *Le versé n'est pas avalé*, et le Normand : *Fleur n'est pas pomme, et pomme n'est pas bère*. On trouve, pour les proverbes orientaux, le *Proverbe*, les *Paroles remarquables, bons mots et maximes des sages*, par Galland. Plutarque, Pythagore, Théophraste ont recueilli les proverbes Grecs; Publius Syrus, Érasme,

ceux des Latins; Cornazzano a fait un travail analogue pour l'Italie; Gruter, pour la Hollande et l'Allemagne; Howell, Ray, Fielding, Kelly, pour l'Angleterre et l'Écosse. Nuñez Pinciano a publié, en 1616, un recueil de proverbes espagnols, dont il a paru une nouv. éd. à Madrid, 1804, 4 vol. in-8°. On trouvera une liste assez complète des auteurs français qui se sont occupés de *parémiographie*\* (littérature des proverbes) dans les ouvrages suivants : *Matinées senonoises, Essai prélim.*, p. 45-56, et le *Livre des proverbes*, par Leroux de Lincy, 1842, 2 vol. gr. in-18. Presqu'en même temps que le précédent ouvrage, a paru un *Dictionnaire des proverbes*, par M. Quitard, in-8°.

On appelle *proverbes dramatiques* une espèce de petite comédie où se trouve mise en action une vérité formulée par un proverbe. Elle se joue le plus souvent en société, quelquefois même à l'improviste et sans préparation. Collé et Carmontelle (*voy.*) peuvent passer pour les créateurs de ce genre, où ils ont déposé tout l'esprit et parfois aussi toute la licence de leur époque. De nos jours, MM. Gosse et Th. Leclercq (*voy.*) ont composé des proverbes dramatiques qui ont eu du succès.

R-Y.

**PROVIDENCE.** On désigne par ce mot, ou Dieu lui-même, ou le soin qu'il prend du monde. En ce second sens, c'est l'action permanente de la volonté de Dieu sur les choses qu'il a créées, action par l'effet de laquelle le monde continue à subsister, et tend sans cesse au but pour lequel il a été créé. En d'autres termes, la Providence se manifeste par la conservation et le gouvernement du monde. Lorsqu'on dit que Dieu conserve le monde, on indique par là qu'il le maintient dans sa matière et dans sa forme, et qu'il fait cela non-seulement médiatement, mais aussi immédiatement. Cette action de Dieu a été diversement expliquée. Selon les uns, il ne conserve le monde que médiatement par le moyen des propriétés et des forces dont il a, dès le commencement, doué les créatures pour en assurer la conservation et la propagation. D'autres admettent bien une conservation médiate

(\*) Du grec παραμύθια, proverbe, et γράφω, j'écris.

par le moyen de ces forces et de ces propriétés, mais avec le concours particulier et actuel de Dieu. Selon une autre opinion, c'est immédiatement qu'il maintient ce qu'il a créé, en veillant tout à la fois à la conservation des choses elles-mêmes et des propriétés qu'il y a attachées. Ce qu'il faut conclure de ces divergences, c'est que comprendre et expliquer le comment de la Providence sont choses au-dessus de l'intelligence humaine ; c'est une idée qu'elle peut aussi peu approfondir que l'essence de Dieu même. Cependant, on ne saurait s'empêcher de croire à une conservation directe et immédiate. Si l'on suppose, en effet, que le monde continu à subsister uniquement en vertu des forces propres à la matière, c'est en faire une machine mise en mouvement par un ressort qui lui est inhérent, c'est rabaisser Dieu au rôle d'un artiste qui, après avoir achevé son ouvrage, ne s'en occupe plus. On est donc conduit à admettre que Dieu opère immédiatement la conservation des choses, ou qu'au moins il y coopère. Ce dernier point de vue paraît être celui de la Bible quand elle dit (*Hébr.*, I, 3) : « Le Fils de Dieu soutient toutes choses par sa parole puissante. » Certains hommes, tout en croyant que Dieu conserve le monde en général, ont prétendu qu'il était indigne de l'Être parfait de descendre jusqu'aux détails des moindres objets. A cela, on peut répondre qu'un tout ne peut subsister que par ses parties et avec ses parties, et que si Dieu veut conserver le monde, il doit aussi nécessairement prendre soin de tous les éléments dont il se compose. D'ailleurs, s'il a été digne de Dieu de s'occuper de la création de tant d'objets divers, comment serait-il indigne de lui de s'occuper de leur conservation ? La Providence s'étend à tout sans exception ; elle embrasse les plus petits détails de la vie matérielle et spirituelle de chaque homme, aussi bien que les lois générales qui règlent la marche de l'univers. Aussi la Bible dit-elle : « Les cheveux même de votre tête sont comptés... Dieu donne la pâture aux petits du corbeau qui crient. »

Les théologiens distinguent la Providence en *ordinaire* ou *mediate*, et en

*extraordinaire* ou *miraculeuse* ; son action se renferme dans des causes secondes, ou qu'elle est une intervention directe. Ils distinguent aussi Providence *dans l'ordre de la nature* ou *dans l'ordre de la grâce* qu'ils l'envisagent comme n'étant que pour arriver à ses fins que les naturelles des choses, ou le concours de l'homme par la révélation pour le convertir, le régénérer et le sanctifier. Considérée dans son objet, elle est *générale*, *particulière* ou *spéciale* selon qu'on veut dire que toutes les créatures, ou l'homme en particulier, ou spécialement les gens de bien, sont objets de ses soins. Mais c'est surtout quand on s'exprime ainsi, que la distinction est purement arbitraire ; proprement parler l'attention et la sollicitude de Dieu s'étendent à toutes les créatures, et qu'il n'est pas de dire qu'il s'occupe plus d'un objet que d'un autre : à chacune il doit tout faire.

La foi à la Providence se manifeste par différentes espèces de preuves. La Providence est inséparable de Dieu. Les mêmes raisons qui obligent à croire à un Dieu créateur et sage, nous obligent à croire qu'il conserve et gouverne tout. Nous ne pouvons nous empêcher de conclure que l'Être qui crée avec une intelligence infinie, une bonté et une sainteté parfaites, ne peut pas conclure que l'Être qui réunit toutes les perfections s'intéresse à ses créations sur elles. Si son intelligence est infinie, il ne peut rien ignorer. Si sa bonté est infinie, nous ne pouvons que conclure qu'après avoir appelé à l'existence, il les abandonne à leur sort ; nous en concluons au contraire qu'il les a destinées à la gloire et au bonheur, et qu'il a disposé les choses de telle sorte que chacune jouisse de son bonheur qui lui convient. Si Dieu est vraiment sage, il doit s'être donné la peine de tout prévoir et avoir pris les moyens les plus raisonnables pour l'atteindre.



du mal, de choisir l'un et de rejeter ; par conséquent, il doit veiller à ce qu'elles font de leurs facultés, et dispenser une rémunération proportionnée à leur état moral. S'il n'en est ainsi, il faudrait refuser à Dieu ses perfections. L'idée d'un Dieu conservant et gouvernant le monde est donc évidemment et implicitement renfermée dans l'idée de Dieu : c'est ce qu'on appelle la preuve *ontologique*. L'ordre et l'harmonie qui éclatent dans les causes et les effets des phénomènes naturels attestent un plan et un but, et attestent l'action d'une intelligence souverainement sage et puissante : c'est la preuve *téléologique*. On cherche aussi à reconnaître la Providence en s'appliquant à ressortir les traces d'une sagesse éternelle dans les grands événements de la vie des hommes : c'est la preuve *historique*, qui offre nécessairement de grandes difficultés, et laisse beaucoup d'incertitude. Il y a enfin la preuve tirée de l'écriture, qui enseigne positivement l'existence d'une Providence.

L'idée de la Providence a, dans tous les temps, donné lieu à beaucoup d'objections et soulevé des doutes, tirés de l'existence du mal (*voy.* MORAL et PHYSIQUE dans le monde. Les épicuriens et les manichéens la niaient péremptoirement. Les gnostiques enseignaient que le monde a été créé par un être imparfait, ou un demiurge émané de Dieu (*voy.* GNOSTICISME). D'autres, comme Zoroastre et les manichéens, admettaient un bon et un mauvais principe, attribuant à l'un le bien, à l'autre le mal dans le monde (*voy.* MANICHÉISME). On a aussi prétendu que tout arrive fortuitement d'un aveugle hasard, sans aucune règle fixe, aucun dessein préconçu d'une intelligence raisonnable, ne pouvant être enchaîné à des événements. On a tenu d'un autre côté le fatalisme (*voy.* FATALISME), en affirmant que tout est soumis à une nécessité purement matérielle, devant laquelle il est impossible de résister et de se soustraire, et qu'il est également impossible d'expliquer. La science, qui a pour objet de lever ces difficultés et de répondre à ces objections en faisant l'apologie de la sagesse divine, s'appelle *théodécie*. La plus ancienne théodécie est le

livre de *Job* dans la Bible. Son système est celui de la volonté absolue de Dieu et de la résignation à ses impénétrables décrets, motivée par la considération de ses perfections. R. C.

**PROVINCE.** Les Romains appelaient ainsi un pays soumis, mais hors de l'Italie, qu'administrait un proconsul ou un préteur (*voy.* ces mots) : de là, la division en provinces *consulaires* et provinces *prétoiriennes*, division qui fut remplacée sous Auguste par celle de provinces *sénatoriales* ou *populaires*, et de provinces *impériales*. Les provinces impériales étaient les pays les plus exposés aux attaques de l'ennemi. Sous prétexte d'éviter des embarras au sénat et au peuple, mais dans le fait pour disposer seul des forces militaires, Auguste s'en réserva l'administration. Aujourd'hui, on appelle provinces les divisions territoriales d'un pays ; et quoique cette dénomination soit remplacée en France par celle de départements (*voy.*), on y emploie encore le mot de *province*, par opposition à la capitale, pour exprimer qu'un homme, une population, n'est pas au niveau du raffinement des mœurs, de l'élégance de manières et de l'activité d'esprit qui régissent au centre du royaume ; on se permet ainsi de dire : *Cela sent la province ; il est encore bien provincial.* X.

**PROVINCES-UNIES,** *voy.* PAYS-BAS.

**PROVINCIAL,** chef d'une congrégation monastique. *Voy.* MONASTIQUES (*ordres*), T. XVIII, p. 35.

**PROVISOIRE (GOUVERNEMENT).** On nomme provisoire ce qui est fait afin de pourvoir au plus pressé (*provisum est*), ce qui n'est que temporaire et a besoin de confirmation avant d'être définitivement établi. Ce mot se dit quelquefois dans ce sens d'un jugement (*voy.*) qui laisse les choses dans l'état, mais qui, pour recevoir son exécution légale, a besoin d'être confirmé par le même tribunal ou par un tribunal supérieur. Un gouvernement provisoire est un gouvernement improvisé et destiné, soit à être plus tard reconnu dans les mêmes formes où il a été primitivement institué, soit à céder la place à un gouvernement plus régulier. Les gouvernements provisoires sont

toujours formés à la suite de révolutions ou de grandes crises politiques. En 1814, après l'abdication de Napoléon, et avant l'arrivée de Louis XVIII, un gouvernement provisoire fut installé (*voy.* TALLEYRAND, FOUCHÉ, DALBERG, JAUCOURT, etc.); à une époque plus récente, celle de la révolution de juillet, aussitôt qu'il eut été décidé que la branche aînée des Bourbons avait cessé de régner, une commission fut créée pour s'occuper des affaires les plus urgentes. Celle-ci décréta un gouvernement provisoire à la tête duquel elle plaça le duc d'Orléans avec le titre de *lieutenant général du royaume*. Ce gouvernement dura quelques jours seulement, jusqu'au moment où la Chambre des députés offrit au lieutenant général la couronne, avec le titre de roi. La Belgique a eu aussi, en 1830, un gouvernement provisoire; mais celui-là fut de plus longue durée; car il se continua pour ainsi dire dans la personne du régent, M. Surlet de Chokier, qui garda les rênes de l'administration jusqu'à l'arrivée du roi Léopold. Il en fut de même en Grèce et dans d'autres états, tant de l'Europe que de l'Amérique, notamment en Espagne où viennent d'expirer les pouvoirs du ministère Lopez, gouvernement provisoire qui a présidé aux affaires du pays dans l'intervalle de la régence du duc de la Victoire à la déclaration de la majorité de la jeune reine Isabelle II (10 nov. 1843). L. N.

**PRUDENCE.** AURELIUS PRUDENTIUS CLEMENS, poète chrétien, né en Espagne, nous a laissé presque tous les éléments de sa biographie dans ses préfaces. On y voit que sa naissance est de l'année où Salia fut consul, c'est-à-dire de 348; que sa jeunesse fut consacrée au barreau et plus encore à des plaisirs dont il rougit plus tard; que, nommé gouverneur de quelques villes, il fut la terreur des criminels; qu'il passa dans l'armée, où il occupa des postes honorables; et qu'après avoir été enfin à la cour, il devint l'un des grands de l'empire : *Pietas principis cœcilit, assumptum propius stare jubens ostendit proximo*. Arrivé à 57 ans, il sentit dans son cœur un vide que Dieu seul pouvait combler; et résolu de consacrer à la religion ses dernières années,

il fit en 405 ou 407 un voyage se pénétra d'une sainte ferveur tant les tombeaux des martyrs, pour l'Espagne, où il composa solitude, les ouvrages qu'il nous Ou ne sait quand il mourut.

La piété qui lui avait révélé se lui dicta des poèmes et des hymnes se ressentent de l'époque de de où il écrivait. Ces différents sont rangés dans l'ordre suivant diteur que nous suivons : 1° la *machie* : c'est peut-être le mode personifications bizarres dont tes du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle ont fait fréquent usage; les assauts que dans notre âme la foi et l'idolâtrie deur et la débauche, la patience lère, l'orgueil et l'humilité, l'rance et la sobriété, l'avarice et digalité, la concorde et la discorde est le sujet du poème, où Prudence ces vertus et ces vices à la façon ros d'Homère, et décrit leurs comme s'il s'agissait de vrais palais *Cathémères*, ou hymnes de jour, pour le matin, pour le soir et après le repas, etc., au nombre 3° les *Péristéphanes*, ou des Couces sont 14 hymnes en l'honneur tains martyrs, surtout de martyrs gnois; 4° l'*Apothéose*, poème défend la foi contre certaines l 5° l'*Hamartigénie*, ou De l'origine du péché, contre l'erreur des manichéens; 6° *Deux livres contre Symmaque* posés à l'occasion du rétablissement de l'autel de la Victoire, demande l'abolition de l'empire; 7° *Manuel de l'Ancien et du Nouveau Testament*, collection de passages de l'Écriture sainte. Les critiques reprochent à Prudence des opinions peu orthodoxes; les critiques plus indulgents trouvent de la diacritique l'incorrection dans son style, et des négligences dans sa versification; mais il voit cependant par quelques passages de ses œuvres qu'il avait l'enthousiasme du poète : il ne lui a manqué que de vivre à une époque moins défavorable. Les critiques sont celles d'Elzevir, 1667, et de notes de Heinsius; de Chamillart

: *Delphini*; d'Arevalo, 1788, -4°; de Bodoni, 1789, 2 vol.

J. T-v-s.

**PRUD'HOMMES**, vieux mot par lequel on désignait autrefois des hommes sages, entendus, probes, et de bon sens. Ce mot a été remis en usage par le langage législatif, où il s'applique maintenant à certains juges exerçant la juridiction en quelque sorte civile et de famille, connue sous le nom de *conseil de prud'hommes*. L'origine de cette institution remonte sans doute à la juridiction accordée aux jurés par les seigneurs sur les différends qui s'élevaient dans la corporation. Quoi qu'il en soit, dans l'ancien tribunal connu sous le nom de *tribunal de prud'hommes*, est celui des prud'hommes pécheurs de Marseille, qui fut réorganisé par le bon roi René, en 1452, pour juger des cas de pêche, et dont les membres étaient élus par les pêcheurs. Cette institution a été organisée par une loi du 18 mars 1806, pour tenir la voie de conciliation, les différends qui s'élèvent journellement entre les fabricants et les ouvriers d'atelier et les apprentis. Il fut autorisé à juger sans appel, sans frais de procédure, jusqu'à la somme de 60 fr., quand la voie de conciliation n'est pas sans effet. Ce conseil est composé de 9 membres, dont 5 négociants et 4 chefs d'atelier. La juridiction s'est ensuite étendue, par une disposition de sa loi organique qui permet au gouvernement d'habiliter dans les villes de fabrique un conseil d'administration municipale délibéré en Conseil d'état. La loi organique doit en régler la composition. Un semblable tribunal aurait été organisé à Paris, où il n'en fut pas; mais la fabrication est tellement développée dans cette ville, qu'il serait bien difficile de donner à ce conseil une organisation qui le mit en état de juger les différends de toute nature qui s'élèvent de cette multitude d'industries diverses. Z.

**PRUDHON** (PIERRE-PAUL), peintre, né à Cluny (Saône-et-Loire) le 6 août 1760. Il était le 13<sup>e</sup> et dernier fils

d'un pauvre maçon; privé de son père presque au moment de sa naissance, il dut à l'enseignement gratuit des bénédictins de l'abbaye les premiers rudiments de l'instruction. Les bons religieux le recommandèrent à l'évêque de Mâcon, qui prit le jeune orphelin sous sa protection; et comme il montrait beaucoup de dispositions pour la peinture, il lui fit étudier le dessin dans un atelier de Dijon, où il fit de rapides progrès. Il concourait pour le prix de peinture fondé par les États de Bourgogne, lorsque ému de la position d'un de ses camarades, qui se désolait de ne pouvoir réussir, il peignit lui-même son tableau, lequel réunit tous les suffrages: le prix allait être décerné à son ami, lorsque celui-ci signala le véritable auteur. Prudhon, après avoir été porté en triomphe par ses jeunes émules, fut envoyé à Rome, où il se lia avec Canova. Il revint à Paris, en 1789. C'était un moment peu favorable aux arts. Prudhon ne tarda pas à se trouver aux prises avec la misère. La nécessité le força à s'occuper surtout de petits sujets: il composa les dessins de *Daphnis et Chloé*, du Gentil Bernard, de Racine, de l'*Aminte*, et grava *Phrosine et Mélidor*. Il exécuta néanmoins en grand, pour le gouvernement, la *Vérité descendant des cieux, guidée par la Sagesse*, et fit aussi les charmantes décorations de l'hôtel de Landy. Ce fut longtemps après seulement qu'il put entreprendre de grands ouvrages. Il exposa, en 1808, le *Crime poursuivi par la Justice et la Vengeance*, et l'*Enlèvement de Psyché par les Zéphirs*, compositions qui témoignent de la souplesse de son talent. Il reçut à cette occasion la croix de la Légion-d'Honneur, et fut appelé, en 1816, à l'Institut. Cependant, frappé bientôt dans ses affections intimes, il ne reprit ses pinceaux que pour achever une esquisse commencée par l'amie qu'il venait de perdre, M<sup>lle</sup> Mayer, une *Famille au désespoir*, et son tableau du *Christ sur la croix*; puis, concentrant toutes ses pensées sur la mort, il s'éteignit graduellement, et expira le 16 févr. 1823. A. B.

**PRUNELLE**, voy. OËIL.

**PRUNIER**, genre assez considérable d'arbres fruitiers de la famille des rosacées

(tribu des drupacées ou amygdalées), et dont les cerisiers, les pêchers, ainsi que l'abricotier, ne diffèrent que par des caractères purement conventionnels. Le caractère essentiel du genre prunier (*prunus*, Tourn.) réside dans le fruit, dont la surface, toujours parfaitement lisse, se couvre, aux approches de la maturité, d'une poussière fine et glauque, et dont le noyau est en général plus ou moins aplati, ni poreux, ni sillonné, à bords tranchants : l'un creusé d'un sillon, l'autre relevé de trois angles saillants. Tous les pruniers habitent les contrées extra-tropicales de l'hémisphère septentrional.

Le *prunier commun* (*prunus domestica*, L.), qui passe à tort ou à raison pour le type originaire de tous les fruits connus sous le nom collectif de *prunes* (les variétés les plus estimées sont, comme l'on sait, les reines-claude, les mirabelles, les damas, les perdrigons, les bricettes, la prune monsieur, la prune royale, etc.), croît, à ce qu'on assure, spontanément et en forêts dans la Hongrie, la Croatie, la Moldavie et autres contrées du sud-est de l'Europe, ainsi qu'en Orient. Le bois de cet arbre est dur, veiné de rouge, d'un grain fin, serré, et susceptible d'un beau poli; les ébénistes, les menuisiers et les tourneurs en font une consommation considérable. Il découle souvent du tronc du prunier une gomme qui participe à toutes les propriétés de la gomme arabique. Personne n'ignore l'emploi alimentaire des prunes : séché au four ou au soleil, ce fruit reçoit le nom de *pruneau*; toutefois on emploie plus spécialement à cet usage certaines variétés à fruit allongé, telles que la *quetsche* ou *Zivetsche* des Allemands, la prune d'Agen, la diaprée violette, l'île-verte, etc.; dans les contrées où ce fruit est très abondant, on en extrait des boissons alcooliques, et on l'utilise même à la nourriture des porcs.

Le *prunier épineux* (*prunus spinosa*, L.), plus communément connu sous les noms de *prunelier* ou *épine noire*, abonde dans toute l'Europe, au bord des bois et dans les buissons. Toutes les parties de cet arbrisseau, et surtout ses fruits, ont une saveur fortement astringente; la pharmacologie en préparait autrefois

un extrait, appelé *suc d'aë*, qui s'administrerait à titre de corce jouit de propriétés décoction dans une dissolution fournit une teinture rouge purgatives. Les fruits, appelés ou *senelles*, servent à la médecine. Le prunelier fournit des défenses en haies vives. On le cultive aussi comme arbuste d'ornement, le prunier à fleurs doubles : variété charmante et remarquable par la profusion de fleurs qui paraissent dès le commencement de l'été. Plusieurs espèces de pruniers existent en l'Amérique septentrionale et en l'Asie, ainsi que dans les plantations.

Le *prunier de Briançon* (*prunus brigantia*, L.), qui abonde dans les Alpes, fournit une huile grasse, l'essence de son fruit, et l'amande de son fruit, et est très assurée, ne le cède en rien à celle des autres espèces de prunes; cette huile est employée dans le pays sous le nom d'*huile de prunelle*.

**PRUSA**, aujourd'hui BITHYNIE ET NATOLIE.

**PRUSSE**, nom dérivé de *Borussia*, ou plutôt *Pors* et *Russ*, rivière de ce nom dans les contrées de *Prussi*, *Pruczi*, les Prussiens, d'où les Allemands ont tiré le nom de *Prussien* et les Français *Prussien*. Le nom de *Prusse*, sur lequel on a cru qui était anciennement le nom de toute la Prusse, est le vrai centre est pour le centre de toute la Prusse. Nous le prenons ici dans la plus large acception la plus étendue.

I. *Géographie et situation*. La Prusse, monarchie, la plus jeune des monarchies de l'Europe, ne forme pas un territoire continu, mais se compose de deux parties entièrement distinctes et séparées. La première, et la plus grande, à l'est, couvre un vaste corps de domination qui s'étend entre les montagnes du Harz et de la Thuringe, le royaume de Saxe et la chaîne des Sudètes au sud, et les monts de la Pologne à l'est, jusqu'à la mer Baltique au nord; à part quelques îles dans les grands-duchés de Meckl

angle occidental de cette dernière, ainsi que diverses autres enclaves de moindre importance, telles que les duchés d'Anhalt et certaines parcelles de celui de Brunswick, enclaves qui donnent au territoire prussien une apparence extrêmement morcelée de ce côté-là. Du côté assez compacte, cette région, baignée par le Niemen inférieur ou Memel et la Basse-Vistule, embrasse aussi le bassin de l'Oder presque en entier, et tout le cours moyen de l'Elbe, dont la Saale et la Spree, qui se réunit avec le Havel, sont les principaux tributaires. On trouvera, dans leurs noms respectifs, la description de chacun de ces quatre fleuves, dont trois se jettent dans la Baltique, tandis que le quatrième, après avoir quitté la Prusse, vient se décharger dans la mer du Nord. L'autre partie de la monarchie, à l'est, beaucoup moins étendue que la première dont elle est entièrement séparée par divers territoires de la Confédération germanique, est en outre comprise dans le duché de Nassau, au grand-duché de Hesse et à la Bavière rhénane, et limitée du côté opposé par la France, le Luxembourg, la Belgique et le royaume des Pays-Bas. Le Rhin (voy.) la parcourt dans la direction du sud au nord, en s'inclinant légèrement vers l'ouest. Ce fleuve vient versant et rejoindre les eaux de la Moselle (voy.), le plus important de ses tributaires de gauche, est véritablement la vie vivifiante de cette contrée, à laquelle il prête aussi ses charmes pittoresques. Enfin, le Weser (voy.) arrose un coin de la monarchie, vers l'extrémité nord-est de ce même territoire.

Les côtes de la Prusse, sur la mer Baltique, présentent un développement de 100 milles géogr. Ce littoral est échancré par un grand nombre de baies et de golfes qui séparent l'île de Rügen (voy.) et ceux de Wollin et d'Usedom (ces deux îles sont situées auprès des bouches de l'Oder). En outre, sur les côtes de la Prusse proprement dite, province limitrophe de l'empire russe, on remarque les deux bras de mer appelés Frisch-Haff (voy.) et Stettin-Haff. La région orientale de la monarchie, depuis le Hanovre jusqu'aux frontières du royaume de Pologne et de la Turquie, est tout entière une vaste

plaine d'un aspect généralement monotone, entrecoupée par intervalles seulement de quelques faibles collines. Le pays n'est montagneux que dans les districts avoisinant les limites de l'ouest et du midi, où s'étendent les ramifications des chaînes mentionnées au commencement de cet article. Cependant même la Schneekoppe dans le Riesengebirge, renommée comme le point culminant de toute l'Allemagne septentrionale, ne s'élève point au-dessus de 1,602<sup>m</sup>.

Quant à la partie occidentale du royaume, communément appelée *Prusse Rhénane*, elle ressemble peu, dans sa constitution physique, à la région plus vaste que nous venons de décrire. Le caractère montagneux y domine; et le Rhin, encaissé dans son cours moyen entre les escarpements de cette vallée romantique, si célèbre sous le nom du Rhingau, y baigne le pied de deux admirables rangées de hauteurs desquelles s'échappent une foule de vallées transversales. Le Westerwald, sur la rive droite du fleuve, entre les rivières de la Lahn et de la Sieg, et la chaîne âpre du Hundsrück, plus distante sur la rive gauche, sont les appendices les plus saillants de ce système.

La monarchie prussienne est un composé d'éléments en partie très dissemblables, que l'héritage, la conquête et la politique ont successivement réunis sous un même sceptre. Les provinces dans lesquelles se partagent ces éléments sont aujourd'hui les 8 suivantes: 1° le Brandebourg, au centre de la monarchie, avec la capitale Berlin (voy.), et qui, outre les Marches (voy.), contient encore la Basse-Lusace; 2° la Silésie prussienne accrue de la majeure partie de la Haute-Lusace, à l'est; 3° la province de Saxe, en partie formée de démembrements du royaume de ce nom, assez bizarrement découpés, à l'ouest de la Marche électorale; 4° la Poméranie, au nord de cette dernière le long de la Baltique; 5° la Prusse proprement dite, divisée naguère en orientale et en occidentale, provinces occupant à l'est de la Poméranie tout le reste du littoral baltique jusqu'à la frontière russe; 6° le grand-duché de Posen, autre province polonaise, au sud de la Prusse et, qui, comme la dernière, est en dehors de

la Confédération germanique (voy.) à laquelle appartiennent les autres provinces, contrées toutes dépendantes autrefois de l'empire d'Allemagne; 7° la Westphalie, sur le Weser; et 8° la riche province du Rhin, formée de la réunion de celle dite de Juliers, Clèves et Berg avec le grand-duché du Bas-Rhin : cette magnifique contrée, en majeure partie nouvellement acquise à la Prusse par les traités de 1815, est regardée par elle, à juste titre, comme le plus beau fleuron de sa couronne. Tout l'ensemble de ces provinces, dont la plupart ont des articles dans cet ouvrage, présente une superficie de 5,077 milles carr. géogr. \*, dont 855 seulement appartiennent à la Prusse Rhénane. Il a un contour de 841 milles géogr., c'est-à-dire de 340 milles plus étendu que celui de la France, dont la superficie, sur un territoire beaucoup mieux arrondi, est pourtant presque double de celle de la Prusse. La principauté de Neuchâtel (voy.) sur laquelle le roi de Prusse n'a qu'une souveraineté limitée par la constitution républicaine de ce petit pays, qui forme en même temps un canton de la Suisse, est naturellement restée en dehors de ces chiffres.

Le climat en Prusse, sous une latitude qui varie de 50° à 56° N., entre 4° et 21° de long. or. à compter du méridien de Paris, est naturellement plus rigoureux que dans la France septentrionale. Dans la province du Rhin, il est généralement beaucoup plus doux que dans le reste de la monarchie. Les provinces les plus froides sont celles de la Baltique, où les hivers se rapprochent déjà de ceux de la Pologne et de la Russie. La qualité du sol varie beaucoup aussi dans une aussi vaste étendue. Dans les pays formant le corps principal de la monarchie ainsi qu'en Westphalie, il est en grande partie sablonneux, marécageux ou couvert de forêts; mais à côté de ces terrains rebelles, où le labeur opiniâtre des habitants lutte contre une nature avare de ses dons, on rencontre beaucoup de dis-

(\*) D'après M. Balbi, avec Neuchâtel, 276,406 kilom. carr. La Confédération germanique, sans les territoires prussiens et autrichiens qui en dépendent, a, suivant la même autorité, 234,911 kilom. carr.; avec ces territoires, elle compte une superficie totale de 637,395 kilom. carr. S.

tricts éminemment propres à l'agriculture, où mûrissent de riches moissons. La province du Rhin figure au premier rang de celles que distingue un caractère de fécondité plus général.

La Prusse est une des contrées de l'Europe où la population augmente le plus rapidement. Le mouvement gressif en est constaté par des recensements officiels, opérés régulièrement avec le plus grand soin. Tandis qu'en 1815 on ne comptait encore que 10,340,000 âmes, ce nombre s'est élevé à la fin de 1840 à 14,928,501 âmes.

Près des trois quarts de cette population sont disséminés dans les campagnes, le reste est concentré dans les 97 villes du royaume. Cependant la capitale, Berlin, atteint seule le chiffre de 300,000 âmes; Breslau en renferme 90,000; Kœnigsberg, 65,000; Cologne, 60,000; Dantzic, 56,000; Magdebourg, 54,000. On compte en outre 11 villes ayant de 20 à 50,000 âmes, dont plusieurs, comme Elberfeld, Krefeld et Stettin, augmentent leur prospérité et le nombre de leurs habitants avec une rapidité extraordinaire.

Les  $\frac{2}{3}$  de la population de la Prusse appartiennent à la race germanique, avec laquelle néanmoins se trouvent aussi confondus, dans les provinces occidentales, des Slaves germanisés. Tout le monde ne parle d'autre langue que l'allemand, qui est celle de l'état; elle est parlée par un peuple qui s'est élevé par son esprit éclairé, actif et industrieux, à une grande hauteur de son instruction et de ses hautes lumières qu'il possède, au premier rang parmi les nations civilisées qui marchent à la tête du mouvement intellectuel de l'Allemagne.

Après les Allemands, viennent environ 2 millions de Slaves qui continuent à former des populations distinctes, avec leurs propres idiomes, et qui sont généralement répandus dans le grand duché de Posen, dans la Prusse propre dite, et dans une partie de la Silésie qui appartient à différentes bran-

(\*) On corrigera d'après ces données les chiffres qu'assignent à la population de ces villes les art. de détail dont elle est l'objet.

polonaise, à l'exception d'environ 80,000 Litvaniens ou Lettons régence de Gumbinnen ( Prusse à peu près 80,000 Vénèdes qui maintenus dans la Lusace, et des débris de la tribu des Cassoubes dans la régence de Kœslin ( Pologne ). Quant à celle des anciens Prussiens des Litvaniens, il n'en reste aucune trace, quoiqu'ils aient donné son nom à tout le pays\*. Ajoutons que la langue française aussi est en usage dans les cantons limitrophes de la France et de la Belgique.

La densité de la population offre de grandes inégalités. Elle est la plus forte dans la province du Rhin, et dans les rapports les plus faibles en Poméranie et dans la Prusse proprement dite. En nous arrêtant au nombre rond de 14  $\frac{1}{2}$  millions d'âmes, actuellement dépassé, nous ferons voir par le tableau ci-dessous comment il se répartit approximativement entre les 8 provinces, en indiquant aussi, outre la superficie de chacune, ses subdivisions administratives formant un total de 25 régences, nommées d'après leurs chefs-lieux. Voici ce tableau :

I. États non compris dans la Confédération germanique (1,714 milles carr. géogr. ; 3,400,000 hab.).

PROVINCE.	Régences.	Superficie en m. c. géogr.	Population.
PRUSSE ORIENTALE	Kœnigsberg.....	1,178	2,200,000
	Gumbinnen.....		
	Dantzic.....		
	Marienwerder.....		
PRUSSE OCCIDENTALE	Posen.....	536	1,200,000
	Bromberg.....		

II. États allemands (3,363 milles carr. géogr. ; 11,100,000 hab.).

PRUSSE OCCIDENTALE	Potsdam.....	731 $\frac{1}{2}$	1,800,000
	Francfort.....		
	Stettin.....		
PRUSSE OCCIDENTALE	Stralsund.....	674 $\frac{1}{8}$	1,000,000
	Kœslin.....		
PRUSSE OCCIDENTALE	Breslau.....	741 $\frac{1}{2}$	2,750,000
	Oppeln.....		
	Liegnitz.....		
PRUSSE OCCIDENTALE	Magdebourg.....	460 $\frac{1}{2}$	1,600,000
	Mersebourg.....		
	Erfurt.....		
PRUSSE OCCIDENTALE	Minden.....	368	1,400,000
	Munster.....		
	Arensberg.....		
PRUSSE OCCIDENTALE	Dusseldorf.....	487	2,550,000
	Cologne.....		
	Aix-la-Chapelle.....		
	Coblentz.....		
	Trèves.....		
TOTAL.....		14,500,000	

III. Principauté de Neuschâtel (14 milles carr. géogr. ; 61,884 hab.).

le rapport des cultes, on compte environ près de 9 millions de protestants différentes communions, et à peu près 5  $\frac{1}{2}$  millions de catholiques. Le protestantisme est dominante, dont les principes professés par la dynastie régnante ne par la grande majorité des habitants, est l'Église évangélique chrétienne qui en a été dit à l'art. LETTONS. S.

tienne, formée de l'union des diverses communions protestantes, ainsi qu'on l'a vu au mot ÉVANGÉLIQUES, T. X, p. 290. Tous les cultes jouissent d'ailleurs d'une égale liberté; il n'y a de privilège pour aucun. La religion catholique est professée par la presque totalité des Slaves et par une partie considérable de la population allemande de la Prusse Rhénane, de la

Westphalie et de la Silésie. La secte des mennonites et les communautés de frères bohèmes et moraves (*voy. ces mots*) sont peu nombreuses et très disséminées. Enfin les juifs, au nombre de près de 200,000, établis principalement dans les provinces ci-devant polonaises ainsi que dans toutes les villes de commerce, ont la jouissance de presque tous les droits civils, mais sans pouvoir néanmoins prétendre à des fonctions publiques autres que municipales.

Malgré la nature ingrate d'une partie de son sol, la Prusse, fertilisée par le travail infatigable de ses habitants, est un pays florissant par l'agriculture. Parmi les districts plus favorisés par leur fécondité naturelle, il faut mentionner ici (puisqu'on n'y reviendra plus dans le cours de cet ouvrage) les plaines basses (*Niederungen*) et les terrains endigués (*Werder*) de la Prusse proprement dite. Les récoltes en froment et en céréales de toute espèce excèdent de beaucoup la quantité nécessaire à la consommation du pays. On en fait de non moins abondantes en pommes de terre, dont une grande partie sert à la distillation de l'eau-de-vie, en légumes de toute espèce, en grains oléagineux, plantes de teinture et d'assaisonnement, lin, tabac, houblon et betteraves. La plantation de la vigne prend tous les jours plus d'extension sur les collines qui bordent le Rhin et la Moselle (*voy. ces noms*), renommées pour l'excellence de leurs crus. Les arbres fruitiers sont généralement très répandus et d'un rapport considérable; et les forêts parfaitement aménagées, qui occupent un sixième du territoire, assurent au pays une grande abondance de bois, en même temps qu'elles invitent par leur gibier aux plaisirs de la chasse.

L'éducation du bétail, si étroitement liée au perfectionnement de l'agriculture, a fait depuis la paix d'immenses progrès en Prusse, surtout dans les 6 provinces de l'est, où elle trouve plus de ressources qu'ailleurs, dans l'étendue des pâturages. Le nombre des moutons, de 8,241,426 en 1817, s'est accru jusqu'à 15,011,452, dont 3,617,469 merinos, en 1837, où la valeur totale de la production des laines, en partie très recherchées,

surtout celles de la Silésie, fut 20,775,000 thalers\*. On compare le même recensement, 4 têtes de gros bétail, 1,936,303 327,525 chèvres et 1,472,901. La race de ces derniers est et les plus recherchés sont ceux de orientale. La volaille ne manque la pêche est lucrative sur les côtes Baltique, où se recueille le saumon brun (*voy.*).

Dans ses districts montagneux la Prusse possède des richesses très variées, dont l'exploitation dans les derniers temps de notre siècle. La Silésie, la province de Westphalie et la Prusse Rhénane sont les foyers principaux de l'industrie métallurgique. La production de fer est en moyenne d'environ 24,000 quintaux par an; celle du fer de toute sorte de l'acier brut, etc., qui a doublé depuis 1817, était, en 1837, de 3,564,000 quintaux (non compris celle du plomb, encore insuffisante pour les besoins du pays, de 34,500 quintaux; celle du cuivre, de 35,595; celle du zinc, de 231,000 quintaux. L'extraction de la houille est de 10,393,479 quintaux; celle de l'anthracite, 2,611,000 quintaux. La Prusse proprement dite fournit aussi de la tourbe, et le sel de cuisine de la Saxe (*voy. HALLE*), de même que le salpêtre. En somme l'importance des produits minéraux, à l'époque où nous nous trouvons, présentait une valeur d'au moins 100 millions de thalers.

L'industrie manufacturière, entourée par le gouvernement d'une protection non moins efficace que l'agriculture, ont également fait d'immenses progrès depuis 1820, bien que, exempts de prohibitions, d'une manière absolue la concurrence d'aucun produit étranger sur le territoire du pays. L'édit du 28 octobre 1811 proclamant le principe de la liberté industrielle en Prusse, a débarrassé le royaume de toutes les entraves du système des corporations. La province du Rhin que l'inc

(\*) L'écu ou thaler courant de Prusse valait environ 3 fr. 75 c.



rière a pris son plus grand développement ; elle est également très importante dans la Silésie, après laquelle vient le Brandebourg, la Saxe et la Prusse, où néanmoins l'intérêt agricole n'est pas une grande prépondérance, mais que dans le reste du royaume la consommation intérieure, la fabrication de la bière et la distillation s'enrichissent de deux branches considérables. L'industrie lainière, la plus renommée de la Silésie et de la Westphalie, quoique bien déclinée aujourd'hui que jadis, à cause du mouvement imprimé à la filature mécanique dans d'autres pays, donne encore lieu à une exportation pour plus de 10 millions de th. par les manufactures de draps et d'étoffes de laines fines et communes du district d'Aix-la-Chapelle et de la Silésie ; depuis 1835, ils livrent annuellement à l'exportation pour plus de 5 millions de th. de produits. La manufacture de la soie, dans laquelle se distingue Elberfeld (voy.) et Krefeld, a été importée à l'exportation, dans la même année, pour une valeur de 13,868,000 th. Parmi des tissus de coton, qui fleurissent dans les mêmes localités, pour un chiffre presque égal à celui des soieries, et malgré d'une importation d'environ 6 millions de th. en cotons bruts et fils de coton. Parmi les industries secondaires, on mentionnera la préparation des chaussures et des cuirs (Malmédy), la teinture de fil rouge (Elberfeld), la fabrication du tabac, libre depuis 1798, celles de betterave, de la chicorée, de l'acide sulfurique (Nordhausen), de la potasse, et d'autres produits chimiques ; enfin, les ouvrages en fer de Berlin et de la Silésie, les fabriques d'aiguilles à Aix-la-Chapelle et des environs, la verrerie, les outils aratoires et les machines de Solingen et de la Westphalie, auxquelles s'attache une réputation et bien méritée. On évalue à 3 millions de th. l'exportation de ces divers articles métallurgiques.

Situation géographique de la Prusse,

l'état de ses fleuves, l'excellence de ses routes, et l'organisation postale dont elle jouit depuis 1824, contribuent beaucoup à y vivifier le commerce, que les grandes lignes de chemins de fer en partie déjà exécutées dans plusieurs directions, ne manqueront pas d'activer encore. La création de l'union douanière allemande, appelée le *Zollverein* (voy. Association prussienne de Douanes, T. VIII, p. 459 et suiv.), a été une des combinaisons les plus heureuses de la politique contemporaine : les progrès de cette union, depuis 1833, ont été si rapides qu'elle embrasse aujourd'hui dans son vaste réseau toute l'Allemagne, à l'exception de l'Autriche, des villes Anseatiques et des autres états du littoral de la Baltique et de la mer du Nord, c'est-à-dire un territoire de plus de 8,000 milles carr. géogr., habité par plus de 27 millions d'âmes. C'est le commencement d'une ère nouvelle dans le commerce de la Prusse, à laquelle un débouché considérable est assuré par ce moyen pour les produits de ses fabriques. L'adoption d'une législation douanière uniforme pour tous les états compris dans l'association et les conventions passées entre eux en 1838 et en 1839, dans le but de fixer l'unité de monnaies et de poids, ont été des conséquences naturelles de ce pacte salutaire. Des traités spéciaux règlent les rapports de la navigation du Rhin avec la Hollande. Le mouvement de transport des marchandises sur ce fleuve a triplé depuis 1829. Vingt ports sur la Baltique se partagent le commerce maritime et possèdent une marine marchande qui se composait, au commencement de 1840, de 682 navires. La plus importante de ces places est Dantzic ; puis viennent Königsberg, Memel, Pillau, Elbing, Stettin, principal port d'importation. La capitale Berlin, Breslau, Posen, Francfort-sur-l'Oder, où se tiennent des foires très visitées, Magdebourg, et dans la province rhénane, Cologne, le grand entrepôt de la navigation du Rhin, Elberfeld et Barmen, Aix-la-Chapelle, etc., marquent comme centres du commerce intérieur. Il est difficile d'arriver à une évaluation précise du commerce de la Prusse, prise

individuellement. A une époque déjà bien éloignée, en 1823, la valeur des importations s'élevait à 78,476,868 th., celle des exportations à 91,185,678 th.; mais il est hors de doute qu'il a eu depuis, dans les unes et dans les autres, un accroissement très considérable. Les principaux articles de l'exportation sont, outre ceux des manufactures déjà indiquées, qui trouvent en partie un large débouché en Amérique, mais y sont dirigés pour la plupart par la voie des villes Ansatiques et des Pays-Bas, les grains et autres produits du sol, les laines, des bois de construction, certains métaux, tels que le zinc, etc. L'exportation des grains par les ports de la Baltique a présenté, en 1839, une valeur de près de 20 millions de th.; l'exportation générale des laines, en 1837, un chiffre de 9,400,000 th.

On distingue en général 3 classes d'habitants, dans l'ordre social, en Prusse. La première comprend la noblesse, composée d'environ 120,000 individus, et qui peut se séparer en haute et petite noblesse, bien que cette division ne se fonde en droit sur aucune démarcation rigoureuse. A la tête de la haute noblesse figurent comme une caste à part, munie d'importants privilèges, les princes médiatisés (*voij.*), avec les titres de ducs, de princes, de comtes, etc., qui autrefois relevaient immédiatement du Saint-Empire, et ont passé depuis sous la suzeraineté du roi de Prusse. La plupart d'entre eux ont leurs possessions en Westphalie, en Saxe, en Silésie et en Lusace. Ils jouissent de l'exemption de l'impôt territorial, qui se perçoit à leur profit dans le ressort de leurs principautés, et y exercent la juridiction en première et quelques-uns même en seconde instance. La noblesse inférieure comprend en général tous les propriétaires nobles de terres seigneuriales, qui, sans former un corps privilégié, ont néanmoins encore leur représentation et leurs prérogatives spécialement déterminées par les statuts de chaque province. Plusieurs droits importants, tels que la juridiction inférieure, le patronage des églises, etc., sont souvent inhérents à la propriété des terres seigneuriales (*Rittergüter*); mais les roturiers,

par suite de l'édit du 9 oct. 1807, ont également acquérir de part maines; seulement les députés élus par eux à l'assemblée des États provinciaux n'y prennent rang qu'avec la bourgeoisie.

Celle-ci, évaluée à environ 3,6 millions d'individus, forme le second ordre social et renferme, outre les grands propriétaires ruraux de la catégorie indiquée au dernier lieu, la masse des habitants des communes urbaines. L'organisation municipale (*Städte-Ordnung*) de la Prusse remonte à une loi du 19 nov. 1807, fondée sur des principes très libéraux, modifiée depuis par celle du 17 mars 1815, dont les dispositions, conçues dans un sens plus aristocratique, n'ont toutefois admises par toutes les municipalités. L'administration des villes, sous ce régime, est confiée à des magistrats ou délégués choisis par les citoyens mêmes.

Le troisième ordre et le plus nombreux est celui des paysans, entièrement écartés dans la province rhénane par suite de la réunion passagère de celle-ci à la France, n'est généralement pas arrivé à une condition aussi favorable que dans les autres parties du royaume. Malgré les améliorations notables introduites dans cette dernière par la réorganisation intérieure de la Prusse commencée en 1807 (*voij. HARDELL*), l'abolition du servage, préparée et mise en vigueur par l'édit du 25 sept. 1808, ne peut être regardée comme entièrement achevée par l'édit du 25 sept. 1811, qui déclare toutes les corvées rachetées.

La Prusse est une monarchie constitutionnelle. Le roi est le chef suprême de l'Etat; son pouvoir n'est limité par aucune constitutionnel. La promesse de l'édit dans un édit de finances du 27 oct. 1810, n'a point encore été remplie. Le royaume est toujours divisé en États provinciaux; on s'y est borné à la formation d'États provinciaux (voij. ci-dessus) institués par l'édit du 5 juin 1821. Ces assemblées, organes élus des provinces qu'elles représentent, n'ont que des attributions législatives propres, et ne peuvent qu'émettre des propositions et former des plaintes, et ne décident directement qu'à l'admini-

communes et des cercles de leurs perspectives, à peu près comme nos généraux des départements. Tous ces lois administratives doivent être soumis. Le roi accorde depuis le mois de février 1841, a un peu plus d'extension à l'accès de ces assemblées, en autorisant l'ouverture de leurs débats et la nomination de comités permanents tirés au sort, et qui, convoqués tous ensemble, figurent un simulacre de représentation générale du royaume.

Malgré la nature absolue de son principe, le roi n'admet point de contre-poids à son autorité royale, il faut reconnaître que le gouvernement prussien s'est distingué par un grand amour des lumières et par un libéralisme pratique très avancé, qui lui a constamment concilié les sympathies dans une partie notable de la nation allemande. Aux tentatives que, dans les états constitués, les institutions parlementaires opposent à l'arbitraire monarchique, la Prusse a suppléé jusqu'ici par des règles réglementaires habilement tracées et soigneusement maintenues, ainsi que par une excellente organisation administrative et militaire. La promotion aux emplois publics est subordonnée, à divers degrés, à des épreuves de capacité et à la stricte observation de conditions n'admettant à coopérer à l'administration du gouvernement, dans toutes ses parties, que des hommes dans lesquels on a le droit de reconnaître l'élite de la nation. La Prusse seule nous offre peut-être un exemple de la monarchie telle que la définit Montesquieu. Une haute incertitude, un ordre et une discipline rigoureux se manifestent partout dans l'administration. Le gouvernement prussien est le seul gouvernement absolu qui ait cru devoir donner aux actes officiels de cette dernière une pureté large. Une grande latitude a été laissée dans ce pays à l'examen de toutes les questions élevées sur le terrain de la recherche philosophique de l'utilité pratique. Néanmoins la liberté, bien que récemment un peu limitée, est maintenue en pleine vigueur à la presse périodique.

Un *haut président* est placé à la tête du gouvernement dans chacune des 8 provinces. Chacune des 25 régences forme une espèce de collège, composé des chefs des diverses branches de l'administration dans chaque ressort. Les districts de régence sont subdivisés en cercles, à chacun desquels est préposé un *Landrath*, magistrat désigné par le roi parmi des candidats qui lui sont recommandés par le choix des grands propriétaires, dont les délégués concourent à former autour de leur élu le conseil supérieur du cercle; mais leur autorité administrative ne s'étend pas sur les villes d'une importance majeure.

La législation et l'organisation judiciaire en Prusse sont loin d'être uniformes. Le *Landrecht* de Prusse publié en 1794, et qui n'est plus le Code Frédéric dont il a été parlé T. VI, p. 241, est en vigueur il est vrai, dans la majeure partie de la monarchie, mais sans préjudice des coutumes et statuts particuliers à quelques provinces, et n'a d'ailleurs aucune autorité dans la province du Rhin, non plus que dans la Poméranie citérieure. Celle-ci continue d'être régie par le droit commun allemand, tandis que celle-là a conservé nos codes français, en matière civile et criminelle, et s'est très récemment encore prononcée avec chaleur pour le maintien de cette législation. Un tribunal suprême de révision pour les provinces soumises au droit prussien et une autre cour de révision ou de cassation, spécialement établie pour la province du Rhin, en 1819, occupent à Berlin le sommet de la hiérarchie judiciaire. Le *Kammergericht*, institué en 1835, siège également dans la capitale, et connaît exclusivement des crimes et délits politiques. Outre 2 cours d'appel supérieures, créées à Königsberg et à Posen pour les deux provinces dont ces villes sont les chefs-lieux, et le tribunal souverain de la Poméranie citérieure à Griefswald, on compte dans tout le royaume, la province rhénane exceptée, 19 tribunaux supérieurs (*Oberlandesgerichte*) jugeant au civil et au criminel, et dont les attributions ont de l'analogie avec celles de nos cours royales. La cour supérieure d'appel pour la province du Rhin a son siège à

Cologne. Les juridictions ou tribunaux des degrés inférieurs, dans lesquelles la justice est rendue soit collégalement, soit par un seul juge, sont en partie royales, en partie patrimoniales (voy. ce nom). La procédure orale, généralement usitée dans la province du Rhin n'a reçu encore qu'une application extrêmement restreinte dans le reste de la monarchie, où quelques essais pour l'introduire ont néanmoins été faits.

Le temporel de l'Église évangélique, dont les premiers pasteurs sont en partie revêtus du titre d'évêques, est administré par des consistoires et par des surintendances. Quant aux intérêts de l'Église catholique, ils sont régis par un concordat qui date de 1821. Parmi les grands dignitaires de cette Église, il faut distinguer les archevêques de Cologne et de Posen, dont les dissentiments, aujourd'hui apaisés, avec le gouvernement, ont, dans les dernières années, vivement occupé l'opinion publique.

Il n'est point de pays où l'instruction publique se montre plus florissante qu'en Prusse. Les écoles primaires, secondaires ou gymnases, spéciales de tout genre, industrielles et commerciales, s'y rencontrent partout en grand nombre, et méritent pour la plupart d'être citées comme des modèles d'organisation (voy. T. IX, p. 92, 94 et 95). Six universités complètes, dont plusieurs ont un nom célèbre dans le monde savant se partagent le haut enseignement à Berlin, Bonn, Königsberg, Breslau, Halle et Greifswald. Concurrément avec elles, une foule d'Académies et d'Instituts divers donnent de l'impulsion au mouvement littéraire, ou travaillent au progrès des sciences et des arts.

Malgré l'infériorité de ses ressources, comparativement à celles des autres grandes puissances au rang desquelles elle s'est placée, la Prusse a su mettre un ordre admirable dans ses finances, dont la situation est des plus prospères. Sans entrer dans le détail des éléments dont se compose son revenu, faisons une simple mention de l'impôt des classes (voy.) comme d'une particularité. Depuis 1822, le budget des recettes et des dépenses est régulièrement publié de 3 en 3 ans. D'a-

près celui de 1838-40, les premiers levaient à 55,181,000 th., ce qui à peu près à 3  $\frac{2}{3}$  th. par tête. L'impôt public, dont l'amortissement s'agit avec habileté, se trouvait redoublé en 1840, à 165,113,383 th., et sur un chiffre de 19,742,000 en assignations affectées sur le trésor (*Cassenschein*) remboursables sans intérêt.

Plus qu'aucune autre puissance de la Prusse, à raison du vaste développement de ses frontières, présentant une situation vulnérable, avait besoin d'une forte organisation militaire. Elle a donné en adoptant pour principal système l'obligation rendue commune à tous les citoyens de contribuer personnellement à l'armement et à la défense de l'état. On a fait connaître les détails de cette organisation au mot *LA PRUSSE*. L'armée active, dont l'entretien coûte tous les ans environ  $\frac{1}{3}$  du budget, est partie en autant de corps d'armée qu'il y a de provinces; la garde, rangée sous la forme le neuvième corps. Chaque corps d'armée se partage en 2 divisions, dont la première se décompose en 3 régiments. L'état complet de l'armée active comprend 155,900 hommes dont 20,000 comptent pour la garde nationale composée de 4 régiments d'infanterie légère, 2 autres de grenadiers, 1 régiment de tirailleurs, 4 régiments de cavalerie légère et 2 de grosse cavalerie. Le reste de l'armée comprend 32 régiments d'infanterie de ligne, 8 de grenadiers, 4 bataillons de chasseurs-tirailleurs et 32 régiments de cavalerie, 1 régiment de dragons ou cuirassiers. En plus, auprès de chacun des 9 corps d'armée, 1 brigade d'artillerie composée de 12 compagnies à pied et 3 escadrons de cavalerie, un détachement de pionniers, 1 bataillon de garnison, 1 brigade d'infanterie et 2 compagnies d'invalides. Le *Landwehr* ou milice de réserve, divisée en 3 classes, limitée maintenant chaque année à une force de 118,320 hommes, mais capable de porter au double, se répartit également entre les 9 commandements déjà mentionnés. Un grand nombre de forteresses, en partie de construction moderne, échelonnées en cordons parallèles le long des grands fleuves qui tra-

chie, en couvrent les différentes défenses. On distingue en Prusse deux ordres militaires; ce sont l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge, saint-Jean de Jérusalem et celui ; il en a été question aux mots LAM DE JÉRUSALEM et MÉRITE. pourvue d'un littoral assez à Prusse n'a point de marine, ion de quelques petits bâtiments s importance.

De Mirabeau, *De la monarchie prussienne* (Paris, 1788, 4 vol. 7 vol. in-8°, avec atlas), n'a s d'utilité pour celui qui veut compte de l'état actuel de cette ; voici les ouvrages qui sous ce méritent d'être recommandés :

*Statistik des preussischen 'éd.*, Halle, 1830; Rumpf, *Voll- topographisches Wærter- preussischen Staats*, Berlin, 4 vol. in-8°; Cannabich, *Sta- geographische Beschreibung greich's Preussen*, Halle, 1821- d. in-4°; Fœrster, *Ausführli- edbuch der Geschichte und des preussischen Staats*, Berlin, 4, 4 vol. in-8°. Le 8° vol. du *Ma- statistique générale*, par M. Schu- npera pareillement de ce pays. Il r en outre les ouvrages de Die- Hasken et autres, sur le Zoll- relativement à la situation mo- Prusse, un ouvrage français ré- publié sous ce titre : *De la et de sa domination sous les politique et religieux*, par un Paris, 1842, in-8°.

taire. Le royaume de Prusse est si dire enté sur l'électorat de urg, dont on a déjà fait l'his- s un article particulier. Frédéric la maison de Hohenzollern rgrave de Nuremberg, avait été r investi, en 1417, par l'empem- ond, à titre héréditaire, de l'Empire, simple margraviat pendant était attachée la di- urale. Un siècle plus tard, en arriva qu'un prince de cette ne de la branche collatérale , Albert, grand-maitre de l'or- nique (voy.), ayant embrassé *top. d. G. d. M.* Tome XX.

la réforme de Luther, sécularisa à son profit la province de Prusse, principal établissement des chevaliers. Celle-ci, comme on sait, tenait son nom d'un peuple idolâtre et de race lettonne, les anciens Prussiens, que ces moines guerriers, dans leur ardeur de conversion, avaient exterminé tout entier, en s'emparant de son territoire, dont ils achevèrent définitivement la conquête en 1283, mais qu'eux-mêmes eurent souvent ensuite de la peine à défendre contre l'ambition des rois de Pologne. Aussi le monarque polonais, Sigismond I<sup>er</sup>, dont Albert tenait à obtenir l'appui pour la révolution qu'il venait d'accomplir, en érigeant pour lui la Prusse en duché héréditaire, reçut-il l'hommage de ce prince, qui se reconnut son vassal. La mort du fils imbécile de ce dernier, Albert-Frédéric (1618), fit passer la Prusse ducale (ainsi nommée par opposition à la Prusse royale soumise directement à la Pologne), au pouvoir de son parent collatéral, l'électeur Jean-Sigismond de Brandebourg, auquel sa femme, fille aînée du défunt, transmet en même temps, du chef de sa mère, Marie-Éléonore de Clèves, ses prétentions à l'héritage de cette maison, éteinte dans la ligne masculine depuis 1609. Ainsi se forma le noyau de l'état prussien, qui toutefois ne joua encore qu'un rôle insignifiant au milieu des sanglants désordres de la guerre de Trente-Ans. Les ravages de cette effroyable tempête, qui désola toute l'Allemagne, s'étendirent sur les Marches, bien que la maison électoral, qui adhérait aux doctrines de Calvin, s'abstint de prendre une part directe à la lutte. Aussi n'est-ce que vers la fin de celle-ci, à partir de l'avènement, en 1640, de Frédéric-Guillaume (voy.), surnommé le grand électeur, petit-fils et deuxième successeur de Jean-Sigismond, que date, au milieu de la confusion de l'époque, l'importance naissante de la maison de Brandebourg.

Le récit des faits, arrivés depuis le règne du grand électeur jusqu'à nos jours, a déjà trouvé place dans une série d'articles consacrés à tous les souverains qui se sont succédé sur le trône de Prusse, et qui ont tous porté le nom de Frédéric-Guillaume ou simplement celui de Fré-

déric. Dans cette esquisse, nous voulons nous borner à présenter le résumé succinct des vicissitudes et des agrandissements principaux de leur monarchie, une courte appréciation de sa marche politique et l'aperçu rapide des phases les plus marquantes qu'a jusqu'ici présentées son développement.

Le grand électeur, capitaine expérimenté, profond politique et plein de prévoyance et d'habileté comme administrateur, fut, sous tous ces rapports, le digne précurseur de Frédéric II. Malgré la difficulté des circonstances, la position du Brandebourg, entre des états beaucoup plus puissants, mais séparés par de vives inimitiés, ne laissait pas que d'ouvrir des chances de fortune à un prince entreprenant, en même temps que circonspect et habile à tirer parti de la rivalité de ses voisins. L'épuisement de la Suède et la lassitude de l'Autriche, condamnées à voir expirer dans le traité de Westphalie toute l'autorité du chef de l'Empire sur le corps germanique, la timidité des électeurs de Saxe dont aucun, depuis Maurice (voy.), n'osa plus s'élever à l'idée de soustraire sa politique à l'influence du cabinet de Vienne; enfin, la faiblesse interne de la Pologne, déjà minée par les vices de sa constitution, tout concourait à déterminer une situation favorable à l'essor de la maison de Brandebourg. Cette dernière, par la possession de Clèves et du comté de Mark (voy.) qui venait enfin de lui être confirmée, se rapprochait en outre des Pays-Bas, où l'ambition croissante de Louis XIV allait jeter le gant à toute l'Europe. Les complications d'intérêts qui en dérivèrent pour l'électorat, en procurant à celui-ci une sphère d'action plus large, le reliaient considérablement aux yeux des puissances belligérantes. En variant habilement son jeu, dans lequel il ne déploya pas moins d'énergie que d'adresse et de perspicacité, Frédéric-Guillaume sut le faire tourner au profit de l'agrandissement de son territoire. Le traité de Welau, qu'il conclut avec la Pologne, en 1657, dégaga formellement le duché de Prusse de ses liens de vasselage, et, en 1660, la paix d'Oliva (voy.) confirma l'entière indépendance de ce pays. En 1675, la victoire de Fehr-

bellin (voy.) lui procura le triomphe le plus complet sur les Suédois, qu'il dégaga de sa renfermer désormais une partie de la Poméranie (voy.) de leur domination, comme le démonstrait le tranchement de leur puissance si formidable en Allemagne. ( portion de cette province dont conquête, le grand électeur réunit avec ses autres états les évêchés : sés de Halberstadt, de Minden et de Meissen, et se fit assurer de plus l'essor de l'archevêché de Magdebourg qui plus tard fut joint à l'électorat titre de duché. Par cette réunion de sions diverses, la place de Frédéric-Guillaume se trouvait tout à la fois élevée parmi les plus grands feudataires de l'empire germanique, et parmi les plus indépendants de l'Europe. Prudent, mais éclairé, les soins qu'il donna d'abord à l'agriculture, et son attachement aux intérêts matériels de ses sujets l'ont fait justement honorer comme le premier fondateur de leur prospérité agricole; et, toujours attentif à tenir la balance égale, dans la paix comme dans la guerre, de toutes les fautes commises au nom de son pays, on le vit accueillir avec aménité les religionnaires français réfugiés par Louis XIV, et s'assurer leur établissement dans ses états, par sa généreuse hospitalité, une amitié qui lui compensa, par l'aisance que lui procuraient ces étrangers répandus dans ses provinces.

Au grand électeur succéda, en 1688, son fils Frédéric III, prince aimé de sa patrie, des sciences et des arts, et qui fut miné plus vivement encore par le luxe, le faste et de la splendeur. Sa ambition le pressait de changer son titre de prince électoral de Prusse en celui de roi; et l'Empereur, qu'il servit toujours en fidèle vassal, sentit, sous certaines conditions, le besoin de rendre à son vœu. En conséquence, Frédéric I<sup>er</sup>, comme on l'appela dès lors, fut couronné à Königsberg, le 18 janvier 1701. Quelle qu'ait été la frivolité de son caractère, qui portèrent ce monarque à méconnaître une distinction purement nominale, l'origine, et qu'il n'avait même pu l'acheter par la renonciation à d'autres droits d'une valeur plus réelle, l'ére-

oyauté nouvelle n'en doit pas être considérée comme un évènement remarquable, par la tendance fixe dans l'esprit de tous ses successeurs, de pousser sans relâche à l'assèchement de leur domination, afin de finir au plus tôt, par l'étendue de leur pouvoir, l'éclat de leur haute dignité. n'ou ait avec raison reproché à ce I<sup>er</sup> une prodigalité qui tenait à un excès de la magnificence, mais de ce prince n'allèrent pas lui faire perdre de vue les intérêts sérieux de sa puissance. Il parlait, sans effusion de sang et sans mépriser le poids des charges de son royaume, à gagner pour sa couronne, par l'achat, partie par achat, partie par l'annexion d'anciens traités ou par la conquête de nouveaux, la souveraineté de Schâtél (*voy.*) en Suisse (1707), la principauté de Neuchâtel (*voy.*) et plusieurs autres principautés et seigneuries, voisines des Pays-

rapportant sur le trône des qualités et défauts qui contrastaient d'une manière frappante avec le caractère de son père, Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, son successeur en 1713, eut bientôt réparé les maux du règne précédent. De mœurs simples, rudes et austères, despotique et inflexible dans ses moindres volontés, mais à la fois un strict observateur de la loi et d'une sévère économie, et rempli d'une sollicitude pour le bien matériel de son peuple, on ne saurait nier que ce prince mérita, roi bizarre d'ailleurs, n'ait tout fait pour mériter de la postérité l'éloge d'un administrateur des plus remarquables. Mais elle ne le qualifiera pas pour être un grand homme, pas plus que de son père, capitaine, malgré sa passion connue pour les soldats et sa prédilection déclarée pour le régime militaire. Le travail de sa vie fut de préparer les voies à l'aide desquels son plus illustre successeur des faits d'armes aussi éclatants que ceux de son père, devait plus tard consolider l'élevation de la Prusse du rang d'un royaume secondaire à celui d'une puissance européenne de premier ordre. Sans aimer beaucoup la guerre, Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> sut tout faire avec bonheur, lorsqu'il y fut contraint par les circonstances. Moyen-

nant une indemnité de 2 millions d'écus qu'il s'obligea de payer à la Suède, lors de la paix de 1720, il se maintint en possession de Stettin et de toute la partie de la Poméranie citérieure comprise entre l'Oder et la Peene, qu'il avait fait occuper par ses troupes. En mourant en 1740, il transmit à son fils un royaume de 2,275 milles carr. géogr., avec à peine 2  $\frac{1}{2}$  millions d'habitants, mais parfaitement organisé et docilement soumis au pouvoir absolu de ses souverains; un trésor de 8,700,000 écus et une armée de 72,000 hommes, supérieurement exercée et disciplinée, et qui, sous le commandement d'un guerrier de renom, le prince Léopold de Dessau (*voy.*), avait déjà obtenu une certaine réputation.

L'élévation de la Prusse au rôle de grande puissance a été entièrement l'œuvre de Frédéric II, auquel l'admiration de l'Europe décerna le surnom de Grand, tandis qu'à son peuple enthousiasmé l'épithète d'Unique parut seule digne de lui. Nous ne redirons point ici les immortels exploits du héros prussien, qui fut à la fois le plus illustre capitaine et le prince le plus accompli de son siècle. Par la conquête de la Silésie, qui avait tenté sa jeune ambition, et dans laquelle il se maintint victorieusement à travers tous les périls de trois luttes successives (1740-42, 1744-45 et 1756-63), non-seulement contre la maison d'Autriche, mais contre les attaques réunies de toutes les grandes puissances du continent, Frédéric couvrit son nom d'un tel prestige et gagna sur toute l'Europe un tel ascendant moral qu'il finit par en devenir un des principaux arbitres. La plupart des guerres de cette époque, mystérieusement soulevées du fond des cabinets par les ressorts capricieux de la diplomatie, ne remuaient qu'extérieurement les états; comme elles avaient leur raison dans les intérêts de ces derniers moins souvent que dans l'ambition des cours, elles n'effleuraient que médiocrement les sentiments nationaux des peuples qui néanmoins en subissaient les maux. Dans de telles circonstances, les intentions belliqueuses des gouvernements ne pouvaient pas facilement excéder la mesure des efforts que permettait l'état ordinaire du trésor et des forces du

pays. Il faut bien se rendre compte de la situation où étaient encore les peuples pour s'expliquer comment un état aussi frêle que l'était alors la Prusse, put, par cela seul qu'il était bien conduit et bien organisé, au milieu de l'affaissement général de toutes les vieilles monarchies du continent de l'Europe, résister à tous ses adversaires, dont chacun en particulier aurait semblé capable d'écraser le petit royaume naissant. Mais les crises diverses qui s'opéraient dans leur sein les empêchèrent tous d'exercer librement leur puissance au dehors. L'Autriche, abandonnée sans trésor et sans défense par l'inhabile Charles VI aux mains encore inexpérimentées de sa fille Marie-Thérèse (voy.), qui ne parvint qu'au bout de mille dangers à relever l'éclat de sa maison, prêtait d'elle-même le flanc à l'agression hardie d'un prince aventureux, tel que le roi de Prusse. La France exploitée par d'indignes favorites et par des courtisans qui ne méritaient guère plus d'estime, sous le faible et voluptueux Louis XV (voy.), n'avait plus de système et passait tour à tour de l'antagonisme traditionnel de son cabinet contre la maison de Habsbourg à une animosité peu réfléchie contre Frédéric qu'il eût été dans son intérêt constant de seconder contre sa rivale, au lieu d'engager contre lui une partie peu profitable à l'honneur de ses armes. La Russie, puissance nouvelle et depuis peu sortie de la barbarie, mais qui, par la rudesse de ses coups, mit le plus en péril la fortune de Frédéric, n'avait été amenée sur le terrain de la lutte que par un vague besoin de s'agiter et de faire parade de sa force aux yeux de l'Europe, en se mesurant contre un adversaire d'une si grande réputation militaire. La Suède n'avait plus de rôle important à jouer, et l'impuissance de la Pologne était encore plus évidente. Quant à l'Angleterre, elle ne pouvait qu'être charmée de l'élévation de la Prusse qui venait apporter un élément de division nouveau dans le partage de l'influence politique sur le continent. En Allemagne même, l'électeur de Bavière, couronné empereur sous le nom de Charles VII (voy.), malgré le peu de succès avec lequel il disputa l'héritage de la maison d'Autriche à Marie-Thérèse, avait

pourtant, dans les commencements, nagé contre elle au roi de Prusse une utile diversion. L'ancienne consanguinité germanique n'était plus au resté qu'un fantôme depuis que la guerre de 1740-45, en rompant tous les liens de tradition, avait de fait rendu tous les dépendants du chef de l'Empire. L'électorat de Saxe, en embrassant le nouveau culte, avait rompu avec le catholicisme, mais son ancienne influence sur la Pologne, dont elle venait de se séparer par la partition, n'avait pas disparu. Non-seulement les princes protestants, mais en général tous ceux qui, parmi les catholiques, avaient eu à souffrir pour des usurpations antérieures, la maison d'Autriche ne songeait à querir son autorité perdue, se contentant de rendre des éclatants succès de Frédéric. Enfin chez tous les esprits éclairés et avancés de l'Europe, le génie et le caractère d'un prince dont les décesseurs déjà s'étaient fait respecter par leur tolérance religieuse, n'avaient manqué d'exciter des sympathies nombreuses. Ami des plus libres et des plus grands écrivains de l'époque, et se plaisant dans le commerce familial, le roi de Prusse était devenu leur héros par excellence. Et sa louange à l'envi l'un de l'autre se citaient partout comme le modèle, et tel fut l'enthousiasme que son nom évoquait en tous lieux qu'à une victoire gagnée par lui, le public battait dans les pays mêmes que la définitivement. Habile à juger toutes les situations, Frédéric s'attacha successivement à trois alliances : celle de l'Angleterre d'abord, puis celle de la France, et enfin celle de la Russie. Mais qu'il combattit l'Autriche avec ardeur, tant qu'il s'agissait entre elle de la possession d'un riche territoire, ne se prêta jamais à devenir l'instrument aveugle de la jalousie d'aucune puissance contre son ennemie, et sut toujours à cet égard conserver l'attitude qui venait aux intérêts de sa couronne.

Il put, en 1744, ajouter pacifiquement à sa domination le comté d'Olomouc, tandis qu'il ne fut redevable qu'



admirable tactique de l'active de la Silésie, la plus ses conquêtes. Si les droits it avoir à cette possession nables, au moins les mémoires qu'il soutint à son sujet at, leur donnèrent-ils une cration; mais on ne sau- ment l'absoudre de s'être ne des forts contre le fai- remier démembrement de 1772. Frédéric II gagna cet acte de spoliation toute naise ou royale et une par- le Pologne, réunies depuis le Prusse occidentale, les zig et de Thorn exceptées ut, p. 12 et suiv.). Cette preinte sur son règne, aussi xelai de son successeur, qui la même politique, pleine or le moment, mais peut- révoyante qu'elle était peu

le grand roi, en 1786, la e étendue de 3,515 milles ésentait une population de ons d'âmes. Un trésor de 70 s était disponible dans les at, qui pouvait s'appuyer e sur une armée de 200,000 lus aguerrie de l'Europe. rien changer au fond du istratif établi par son père, ita de perfectionner, Fré- fant la longue période de put faire jouir ses sujets e Hubertsbourg (voy.) en u terme de sa carrière, mé- xelé le père de son peuple. ir donné le baptême de la at encore assurer de même natériel. Cependant, malgré ès de la Prusse, il est cer- uence qui échet à son ca- décision des affaires géné- ope, dérivait surtout d'un moral. Ses excellents prin- istration, cet esprit judi- n, d'ordre et de justice qu'il iuoculé à la Prusse, dé- artant encore trop étroite- ulsion directe du grand roi. présidait à tout venant à

manquer, l'édifice de sa monarchie, construit sur une base fragile, avait plus qu'aucun autre état à craindre des vicissitudes de la fortune.

Cette expérience, la monarchie prussienne la subit promptement sous le règne de son neveu et successeur immédiat Frédéric-Guillaume II. Par suite du gouvernement capricieux et illibéral de ce prince, le crédit politique de la Prusse déclina rapidement. Le gaspillage et les dilapidations succédèrent à l'économie, la contrainte religieuse à la tolérance. L'accroissement territorial que les derniers attentats contre la Pologne valurent à la Prusse, dont ils portèrent la domination jusque dans Varsovie, ne compensèrent pas le préjudice moral que causaient à l'état les revers qu'il éprouvait d'un autre côté contre la France, rajeunie par la liberté. L'affaiblissement et la désorganisation étaient les suites naturelles du désordre et de la folle gestion des affaires. L'expédition envoyée par le roi contre la Hollande, pour y réintégrer le stadhouder, en 1787, malgré le prompt et plein succès qu'elle obtint, n'avait pas néanmoins été de nature à rien ajouter à la vieille réputation militaire acquise à son armée. Les conventions de Pillnitz (voy.) et de Berlin (1791-92), où la Prusse se chargea imprudemment de l'initiative dans la lutte déclarée par la coalition à la Révolution française, donnèrent lieu, en 1792, à la campagne malheureuse en Champagne, sous la conduite du duc Ferdinand de Brunswick (voy.). Si le traité de Bâle (voy.), en 1795, peut être reproché au cabinet de Berlin comme une assez brusque désertion d'une cause qu'il avait d'abord embrassée avec une fougueuse précipitation, il est certain aussi que ce cabinet, après avoir eu si peu de succès dans ses opérations militaires, n'eut qu'à s'applaudir d'avoir obtenu la paix et la neutralité pour lui-même, ainsi que pour tout le nord de l'Allemagne, au prix de l'abandon de ses possessions de la rive gauche du Rhin. Mais toutes ces conséquences politiques et les déplorables abus dont l'armée commençait à ressentir l'atteinte aussi vivement que l'administration, n'avaient pas encore porté

tous leurs mauvais fruits. Fatalement emporté dans la fausse route où son père avait poussé le char de l'état, Frédéric-Guillaume III, qui hérita de sa couronne, en 1797, eut à traverser la rude école du malheur, avant d'arriver à la jouissance honorée et paisible de son trône restauré, dont il se montra digne par ses lumières et par ses vertus. Tant que put se maintenir encore, durant les premières années de son règne, l'apparence du bon accord entre la France et la Prusse, la conduite de celle-ci porta l'empreinte de l'indécision et de la faiblesse : témoin ses tergiversations dans l'adoption du projet d'alliance qu'elle méditait, en 1805, avec l'Autriche et la Russie, mais dont l'issue de la bataille d'Austerlitz la fit promptement revenir. L'occupation de l'électorat de Hanovre qu'elle consentit, en 1806, à recevoir de Napoléon, en échange de Clèves, du margraviat d'Anspach et de la principauté de Neufchâtel, aurait infailliblement brouillé la Prusse avec l'Angleterre si, par un passage subit de l'hésitation à une extrême présomption, la première ne s'était brusquement déterminée à tirer l'épée contre la France elle-même. Cette rupture tardive, bien qu'elle pût se justifier par des raisons légitimes, n'en fut pas moins un acte de témérité impardonnable. Aussi le châtiement en fut-il prompt et terrible. Les victoires d'Iéna (voy.) et d'Auerstädt mirent la Prusse à la discrétion de Napoléon. Il fallut l'intercession de la Russie, qui, en entrant alors dans la lutte avec plus d'opiniâtreté et de vigueur, parut mériter plus de ménagements au vainqueur d'Eylau et de Friedland, pour sauver, à la paix de Tilsitt (voy. tous ces noms), en 1807, l'existence de la monarchie de Frédéric II, réduite à la moitié de son territoire, par la perte de toutes ses possessions en Pologne, sur l'Elbe et en-deçà de ce fleuve. L'épreuve était cruelle et l'humiliation profonde; mais la leçon n'en fut point perdue pour la Prusse. En blessant la nation jusqu'au cœur, elle enflamma aussi son patriotisme, et l'adversité, supportée par le roi avec une noble résignation, pénétra le gouvernement de la nécessité d'une réforme complète de l'état. Frédéric-Guil-

laume III s'empressa d'appeler à la tête des affaires des hommes éclairés, sages et dévoués aux intérêts nationaux, dans le choix desquels le mouvement patriotique qui s'opérait alors au sein de ce royaume le seconda puissamment. Il fut cette époque d'une régénération laborieuse s'accomplissant en silence pendant l'occupation française qui continua à peser sur le pays, datent la plupart des institutions actuelles de la Prusse, les bases de ses nouvelles de son organisation civile et militaire, administrative, municipale, l'abolition du servage dans les campagnes, jusqu'à la restauration de ses écoles (voy. T. XI, p. 656, et les art. STEIN, ALTHAUSEN, STEIN, HARDENBERG, SCHARNEHORST, etc.). Dans les universités, au milieu d'une jeunesse d'élite, bouillonnèrent surtout, et furent le foyer d'une philosophie mâle et idéaliste (voy. FICHTE), les idées magiques d'indépendance, de liberté et d'unité germanique, qui, de la Prusse, ne tardèrent point à se propager dans toute l'Allemagne. Le désastre inattendu qui frappa la grande armée française dans les neiges de la Russie, en 1812, tout se trouvant prêt pour la résurrection dont cette catastrophe devint le signal; et le gouvernement prussien fut obligé de se rendre à l'appel irrésistible du peuple et de l'armée. Dans les divers actes de la lutte terrible qui s'ouvrit l'année suivante et dans laquelle se brisa deux fois la fortune extraordinaire de Napoléon, la Prusse déploya d'héroïques efforts, achève la délivrance de l'Allemagne, et n'eut pour moins de part au succès de l'invasion des alliés en France. Toujours prêtes à marcher en avant, ses troupes formèrent constamment l'avant-garde de la coalition, dont elles contribuèrent puissamment à décider la victoire à Leipzig (1813), à Paris (1814) et à Waterloo (1815), sans compter une multitude de batailles et d'actions secondaires, où elles combattirent avec non moins de bravoure, et le plus souvent avec un grand bonheur. Aussi le congrès de Vienne (voy.) s'empressa-t-il de stipuler en

(\*) Voy. les noms des batailles de Lützen, Bautzen, Kulm, Katzbach, Dresdewitz, Gny, etc.; ceux des généraux York, Blücher, Bülow, etc.

la Prusse un agrandissement territorial proportionné à l'étendue des services qu'elle avait rendus à la cause commune, il est vrai, du côté de la Prusse, se contenter de la restitution du duché de Posen, puis renoncer à ses droits sur l'Ost-Frise et sur d'autres territoires qui lui avaient appartenu ; mais on lui fournit de généreux dédommagements, en lui adjugeant la Poméranie suédoise avec Stettin, des démembrements connus du royaume de Saxe, une grande partie de la Westphalie et tout le pays jusqu'à la province Rhénane. La Prusse ainsi reconstituée a gagné plus de ce qu'elle avait perdu en territoire, en population et en ressources, et le manque de cohésion déjà si sensible entre ses anciennes et ses nouvelles provinces, et l'extension démesurée de ses frontières, portent un préjudice notable à la force de sa position militaire. Cette circonstance même, en vertu de laquelle une foule de petits états allemands se trouvent enclavés en tout ou en partie dans le territoire de la Prusse, finit d'être indirectement profitable à la puissance, en la fixant nettement sur le but marqué à sa politique, et en désignant l'Allemagne comme le terrain sur lequel elle doit principalement s'appliquer à étendre ses racines et à propager son influence. Co-signataire du pacte de la Sainte-Alliance (voy.), le gouvernement prussien s'est montré assez peu soucieux de tenir certaines promesses d'institutions libérales données lors de la guerre de 1813 : soit qu'il ait craint de compromettre, dans l'introduction d'un système de représentation générale pour la monarchie, trop de difficultés résultant de la nature hétérogène des éléments dont elle se compose, soit qu'il lui ait paru trop de rompre entièrement le lien établi avec les principes qui sont à la base des alliances, il n'a encore fait que des essais insignifiants dans le régime constitutionnel. Dans les passages que l'effervescence des idées libérales produisit plusieurs fois en France, on a de même toujours vu tout de Berlin pleinement d'accord

avec celui de Vienne sur l'application rigoureuse des mesures adoptées par eux (voy. *Congrès de Carlsbad*) contre toutes les personnes que leurs opinions ou leurs démarches pouvaient faire soupçonner de menées démagogiques au sein de la Confédération. Plus d'une fois aussi, cette répression acerbe a formé un contraste pénible avec la faveur si prononcée que le gouvernement prussien n'a jamais cessé de témoigner, sous tant d'autres rapports, pour tout ce qui ressort à l'activité et au libre développement de la pensée, ou tend au progrès et à la diffusion des lumières. C'est, en effet, grâce à cette supériorité intellectuelle que la Prusse est arrivée peu à peu à exercer sur les états secondaires de la Confédération germanique une influence morale qui l'emporte de beaucoup sur celle de l'Autriche, et à diriger, d'une manière plus efficace et plus positive que celle-ci, le mouvement des esprits en Allemagne, dans un sens où l'on reconnaît un acheminement visible vers l'unité nationale. La prépondérance dont elle jouit s'est elle-même trouvée fortement rehaussée par le mérite et par les talents distingués de ses hommes d'état et de ses administrateurs (voy. HUMBOLDT, ANCILOTTI, EICHORN, SAVIGNY, etc.), dans la gestion et les exemples desquels presque tous les petits gouvernements se sont plus ou moins habitués à prendre leurs modèles. Le besoin d'assurer le maintien de son influence, par le resserrement de ses liens, a donné lieu à la création de la grande ligue commerciale allemande, appelée le *Zollverein*, dont il a déjà été question dans la première partie de cet article. En revanche, tout en fixant principalement son attention sur les affaires intérieures et sur les intérêts particuliers de l'Allemagne qu'elle tend à faire graviter de plus en plus vers son propre centre, la Prusse, dans toutes les questions relatives à la politique générale de l'Europe, s'est le plus souvent laissée dominer par sa puissante alliée la Russie, à laquelle l'alliance matrimoniale qui unit les souverains des deux pays, et la conformité des principes qui se montre dans l'essence des deux gouvernements, la rattachent encore, nonobstant certaines répulsions d'intérêts et de sentiments nationaux. Jus-

qu'ici la mort du roi Frédéric-Guillaume III, arrivée le 7 juin 1840, n'a guère occasionné de changement notable dans la politique de la Prusse; son fils Frédéric-Guillaume IV persiste à marcher dans la voie pacifique qui lui a été sagement recommandée comme la plus propre à secourir le développement de la prospérité matérielle de son royaume, que l'on peut regarder comme une des conditions indispensables de la consolidation de sa puissance dans l'avenir. — Les deux principaux ouvrages sur l'histoire générale de la Prusse sont : J. Voigt, *Geschichte Preussens, von den ältesten Zeiten bis zum Untergang der Herrschaft des deutschen Ordens*, Königsb., 1827-39, 9 vol. in-8°, et Stenzel, *Geschichte des preussischen Staats*, Hamb., 1830 et suiv., t. I et II. CH. V.

**PRUSSIATES** ou **CYANURES**, sels formés d'acide prussique ou hydrocyanique avec une base. *Voy.* **CYANOGENE**.

**PRYTANÉE**. On donnait ce nom, à Athènes, à l'édifice dans lequel étaient nourris et entretenus aux frais de l'état les *prytanes* (πρυτανίς), magistrats choisis d'abord dans le conseil des 500 et chargés de l'administration supérieure de la justice, des déclarations de guerre et des traités de paix, de la police de l'état et de la ville, de la distribution des vivres, etc. Le Prytanée était aussi le siège du tribunal des prytanes. Le feu sacré de Vesta y était entretenu. On y recevait les citoyens qui avaient rendu des services éminents à la république : les descendants de Démosthène jouissaient de ce privilège par droit héréditaire; Socrate répondit à ses juges, qui lui demandaient quelle peine il avait méritée : « D'être nourri dans le Prytanée le reste de mes jours. » Enfin c'était aussi au Prytanée qu'on logeait les ambassadeurs.

En 1795, lorsque l'enseignement public fut réorganisé en France, on donna, assez improprement, le nom de *prytanées* à des établissements consacrés à l'instruction de la jeunesse. Le *Prytanée français* fut établi dans l'ancien local du collège Louis-le-Grand. L'École de Saint-Cyr devint un prytanée militaire. Sous le consulat, on substitua au nom de prytanée

celui de lycée; et la Restauration ramena dit aux lieux d'instruction publique la vieille dénomination de *collèges*. A. J.

**PSALMODIE**, chant des psaumes sur lequel on les chante. Nous ne connaissons pas les airs sur lesquels les juifs les chantaient; cependant chaque psaume a un rythme particulier propre à l'accompagnement musical qu'on a cherché à conserver autant qu'il est possible dans les traductions. On a donc, du, au reste, le nom de psalmodie à toutes sortes de chants liturgiques exécutés en chœur. C. J.

**PSAMMÉNITE**, *voy.* **ÉGYPTE**, T. I, p. 270.

**PSAMMÉTIQUE**, *voy.* **ÉGYPTE**, T. IX, p. 270, et **DODÉCARCHIE**.

**PSARA** ou **IPSARA**, anciennement *Psyra*, île de l'Archipel Grec située près de celle de Chio dont elle dépend. Le sol en est aride et rocailleux; mais la culture de la vigne y prospère. La plupart des habitants s'adonnent à la pêche et sont des bateliers très exercés; habitués à naviguer avec leurs petits bâtiments d'une île à l'autre, ils sont les commerçants par eau de l'Archipel. En temps de guerre, ce sont des corsaires redoutables, à cause de la connaissance parfaite qu'ils ont de toutes les retraites, baies, anses, ainsi que des écueils et bancs de sable de ces parages. Lors de la guerre de l'indépendance, vers 1820, ils fournissaient un contingent assez considérable à la flotte des Grecs. L'île de Psara a un bon port dans lequel s'élevait une petite île appelée, à cause de sa position, *Anti-Psara*. D. J.

**PSAUMES**, du grec ψάλλω, substantif dérivé de ψάλλειν, chanter en se accompagnant d'un instrument à cordes. On désigne spécialement sous ce nom des chants religieux et nationaux des Juifs contenus dans l'Ancien-Testament (*voy.* **BIBLE**), chants qui tous, à l'exception d'un seul, le XC°, ne remontent pas au delà du siècle de David (*voy.*). Ce point non-seulement forma une école de chant dans le temple, mais il composa lui-même pour le culte un grand nombre de cantiques sacrés, que d'autres prirent pour modèles. Quelques-uns de ceux qui prirent son nom, entre autres le LXXP°,

est pas de lui; ils ne lui ont été attribués que parce qu'ils rappellent sa manière. D'autres sont, à n'en pas douter, d'une époque moins reculée. Parmi ceux qui n'ont point de suscriptions, plusieurs peuvent appartenir, au contraire, au vrai prophète par le contenu et la forme; un grand nombre de ceux qui portent les noms d'Amph (voy.), d'Héman et d'Éthan ou de Judathan, datent du même siècle. D'un autre côté, quoique deux psaumes seulement, le LXXII<sup>e</sup> et le CXXVII<sup>e</sup>, soient attribués à Salomon, il est certain que plusieurs sont de ce prince ou de son fils, puisqu'ils font allusion à des événements de cette époque. Quelques-uns paraissent bien avoir eu Samuel pour auteur. D'autres encore ont été composés par les prophètes. La majeure partie des psaumes anonymes ne remontent pas au-delà du règne des successeurs immédiats de Salomon, ou de la captivité de Babel : à cette catégorie appartiennent ceux qui portent le nom de Corah (voy. Cont.). Quelques-uns enfin ne furent écrits que sous les Maccabées. Les psaumes de David, qu'ils soient de lui ou d'auteurs contemporains, furent vraisemblablement recueillis les premiers au nombre de 72. Ce recueil, appelé *Psaumes* (en hébreu *théhilim*, chants de louange), fut porté plus tard à 150; il est quelquefois divisé en cinq livres. En général, les psaumes sont des poésies lyriques, des chants dans le sens le plus restreint, ou des odes et des hymnes. Souvent le poète se borne à présenter une idée, un sentiment, une image en un petit tableau complet; d'autres fois, il développe sa pensée en une suite de petits vers. Beaucoup de psaumes sont de véritables élégies ou des idylles; quelques-uns racontent des événements historiques, d'autres renferment de sages maximes, et il n'est pas rare d'y trouver une espèce de dialogue. La plupart ont la forme de prières, commencent ou finissent par des supplications et expriment la plus grande confiance en Dieu. La morale y est généralement pure; le mysticisme seul entraîne quelquefois le poète à des imprudences ou des expressions de charité. Du reste, les psaumes ont servi de modèles à une multitude d'auteurs modernes.

ments les plus sublimes que nous ait laissés la poésie de tous les âges. On ne doit pas essayer de les comparer à d'autres productions lyriques de l'antiquité : c'est une plante indigène de la Terre-Sainte. Il est certain qu'un grand nombre de psaumes se rapportent à des événements historiques et doivent s'expliquer par l'histoire; mais on irait trop loin si l'on suivait constamment ce mode d'interprétation; car plusieurs de ces poèmes sont évidemment allégoriques, d'autres prophétiques. La plupart peuvent encore se chanter dans les églises chrétiennes, tant ils renferment de consolations, de pieuses exhortations à la confiance en Dieu, de témoignages d'humilité et de repentance.

C. L.

Dans l'Église réformée, on appelle aussi *psaumes* les cantiques (voy.) que l'on chante pendant le service divin et pour lesquels les psaumes de David furent pris pour base. Clément Marot traduisit en vers français 52 psaumes, et ce travail fut achevé, après sa mort, par Théodore de Bèze (voy. ces noms). La 1<sup>re</sup> édition, encore incomplète, du recueil des psaumes, est celle de Genève; elle porte la date de 1543, et est précédée d'une préface de Calvin. Cette poésie religieuse du milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, n'ayant pas tardé à vieillir, fut remaniée plus tard par l'académicien Conrart (voy.) et par le pasteur Labastide, et des corrections successives, faites en Suisse et en Hollande, en ont beaucoup modifié la forme primitive. Néanmoins, ces traductions françaises des psaumes, ainsi que celles qui ont été faites en d'autres langues, et notamment à l'usage de l'Église anglicane, laissent encore, sous le rapport du style, beaucoup à désirer. Leur musique aussi, d'un caractère lourd et traînant, serait susceptible de grandes améliorations. Le chant choral (voy.) allemand lui est supérieur; mais les cantiques qu'on a en cette langue, et qui eurent pour point de départ le psautier publié par Luther en 1524, s'éloignent beaucoup plus des psaumes de David et sont dus la plupart à des auteurs modernes.

X.

**PSELLISME**, voy. BÉCAIEMENT.

**PSEUDONYME** (ψευδής, faux, ὄνομα, nom). Cette épithète s'applique aux

auteurs qui publient un écrit sous un autre nom que le leur, et aux ouvrages qui paraissent sous ce nom supposé. Ils diffèrent en cela des *anonymes* (voy.) qui n'ont point de nom. Les ouvrages pseudonymes peuvent être publiés sous un nom imaginaire, et alors ils ne font qu'intriguer le public; mais ils peuvent aussi porter un nom connu qui ne leur appartient pas, et servir alors à tromper indignement le lecteur. On doit à Barbier (voy.) un *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes latins et français*.

Z.  
PSILITES, voy. PHALANGE et INFANTERIE.

PSORIQUE (MALADIES), du grec ψώρα, gale, dartres, voy. PEAU, DARTRES, GALE, etc.

PSYCHÉ. Cette personnification de l'âme (ψυχή), dont le nom est aussi celui d'une chrysalide qui se transforme en papillon, est un être à peine indiqué dans l'ancienne mythologie grecque, où elle est présentée comme une princesse d'une ravissante beauté, dont Cupidon fut vivement et éternellement épris. C'était donc un symbole du désir pur qui s'attache à l'homme, abstraction faite de sa nature charnelle. Mais Apulée, philosophe platonicien du 1<sup>er</sup> siècle, sut composer une fable charmante sur cette légende obscure, et en tira un des mythes les plus séduisants de l'antiquité. Suivant ce récit, Psyché, fille d'un roi, avait deux sœurs aînées fort belles, mais moins pourtant que leur cadette. Leurs parents les marièrent richement. Quant à la troisième, elle inspirait le respect plutôt que l'amour; les mortels oublièrent Vénus pour l'adorer. Mais la déesse irritée ne tarda pas à se venger. Les parents de Psyché étant allés consulter l'oracle de Milet sur le sort de leur fille bien-aimée, le prêtre fatidique, inspiré par Vénus, leur répondit : « Exposez cette jeune fille, parée comme pour le lit nuptial, sur une roche escarpée; n'espérez point pour elle un époux du sang des mortels, mais un monstre de la race des vipères, cruel, affreux, porté sur des ailes à travers les airs, se servant du fer et du feu pour ravager le monde; un être tel enfin qu'il est la terreur de Jupiter et l'effroi du Styx. »

La malheureuse Psyché est conduite sur la roche fi... par... famille et par le peuple ent... I... seule, la pauvre abandonnée... A son réveil, elle se trouve dans un magnifique palais dont le luxe l'éblouit. Ce palais est habité par des voix qui la servent. La nuit étant venue, Psyché entre dans sa couche. Tout à coup un corps léger se glisse près d'elle et lui recommande tout d'abord de ne jamais chercher à le connaître. Elle ne le voit point, mais elle entend sa voix mélodieuse, mais elle frémit d'amour aux ses caresses passionnées. Avant le lever de l'aube, l'amant mystérieux a disparu. C'est que nuit Psyché reçoit la même vision. Elle obtient la permission de voir ses sœurs qui arrivent dans le palais, portées sur les ailes du zéphyr. La vue de ce jour splendide les rend jalouses, et, pour perdre leur sœur, elles lui donnent le conseil de chercher à savoir qui était cet amant mystérieux. Psyché, qui déjà avait l'ait d'envie d'être éclairée sur ce point, cède à leurs insinuations perfides. Le lendemain, dès que son amant est endormi, elle allume une lampe, s'approche de sa couche, et voit un gracieux jeune homme dont la divine beauté la surprend et la trouble; son sein palpite, sa main tremble, une goutte d'huile ardente tombe sur l'épaule du bel endormi. Cupidon, car c'était lui, s'envole, et le palais s'évanouit. Les sœurs de Psyché, pressées de connaître le résultat de leurs perfides conseils, montent sur la roche d'où le zéphyr les avait déjà transportées dans le merveilleux séjour; mais cette fois, abandonnées à elles-mêmes, elles tombent dans des précipices. Quant à la pauvre Psyché, désespérée d'avoir perdu l'amour de celui qu'elle aime, elle veut terminer sa douleur en se donnant la mort; mais le dieu la chérit toujours; il ne veut que l'éprouver et la protéger contre elle-même. Vénus, dont la vengeance n'est pas encore assouvie, parécute l'infortunée: elle lui impose des travaux inouïs dont son amant l'aide, et son insu, à surmonter les difficultés. Enfin, Cupidon, certain de l'amour de Psyché, implora l'intervention de Jupiter qui ordonne à Mercure de transporter la jeune princesse dans l'Olympe, où l'hy-

le jeune couple se célèbre à la sa-  
sion générale. Peu de temps après,  
é met au monde la Volupté, fruit  
amours terrestres.

et facile d'apercevoir, dans la cu-  
de Psyché, la tendance de l'âme  
mystères divins qu'elle ne doit  
lire qu'après s'être purifiée par des  
res dont les persécutions de Vénus  
symbole. Les noces mystiques de  
pe sont la récompense qui attend  
après son triomphe. L'hymen de  
i et de Cupidon est aussi l'emblème  
Eance de l'âme et de l'amour di-  
nant aux seurs de Psyché, elles  
autent évidemment les mauvaises  
ne dont les perfides insinuations  
et à la perte de l'âme.

Les monuments antiques, Psyché  
résentée avec des ailes de papillon.  
nefois elle est voilée comme une  
de mariée, et cache un papillon  
ou sein. Parmi ses représentations  
nes, nous n'avons pas besoin de  
ur le tableau de Gérard et le groupe  
oins célèbre de Canova (voy. ces

X.

**YCHIATRIE** (de ψυχή, âme, et  
médecin), médecine mentale, voy.

**YCHOLOGIE** (de ψυχή, âme, et  
discours, théorie). Ce mot dé-  
la science de l'âme, l'une des scien-  
i ont l'homme pour objet et sont  
es sous le nom d'*anthropologie*  
ce mot). Elle s'applique à l'étude  
us ces phénomènes intérieurs qui  
avec le corps qu'un rapport éloigné  
ne appelle sensations, désirs, pas-  
sées, souvenirs, jugements, volon-  
tations (voy. la plupart de ces  
phénomènes qui sont d'une autre  
que les phénomènes matériels, et  
ment de la cause ou du principe  
acun de nous appelle *moi*. Tous les  
phénomènes de la vie sont du do-  
de la physiologie (voy.), science  
r, malgré sa parfaite distinction, et  
elle le psychologue ne doit point  
rer étranger, s'il veut connaître,  
la nature de l'homme, les conditions  
développement en ce monde.

o les physiologist et psycholo-  
laissant travailler se joint et par

des moyens tout particuliers à la connais-  
sance de la vie humaine, c'est ce qui ré-  
sulte des différences qui se trouvent entre  
les phénomènes de la vie appelés *ani-  
maux*, d'une part, et les phénomènes *in-  
tellectuels* et *moraux*, de l'autre. La  
première de ces différences se rapporte à  
la manière dont nous connaissons les uns  
et les autres. Tout ce que nous savons  
des phénomènes physiologiques nous est  
appris ou indiqué par le sens, avec ou  
sans instruments pour les aider. Mais  
les phénomènes étudiés par la psycholo-  
gie sont saisis par le moyen d'une fa-  
culté intime, qui, pour atteindre son ob-  
jet, n'a besoin ni d'organes corporels ni  
d'instruments. Aussi donne-t-on aux phé-  
nomènes de la vie que la psychologie  
prend pour objet de ses recherches, aux  
phénomènes intellectuels et moraux, le  
nom de *phénomènes de conscience*. Ils  
sont d'ailleurs d'une nature toute spé-  
ciale. Les phénomènes animaux se rédui-  
sent pour nous à des changements surve-  
nus dans des qualités matérielles. Les  
phénomènes de conscience n'ont rien de  
commun avec les qualités matérielles : ils  
sont *sui generis* ; ils ont du rapport avec  
le temps, car ils durent plus ou moins ;  
mais ils n'en ont point avec l'espace, ils  
se produisent sinon indépendamment,  
du moins en dehors de toute matière.  
Un autre caractère distinctif non moins  
essentiel consiste en ce que les phéno-  
mènes animaux ne dérivent pas du même  
principe que les phénomènes de con-  
science. La démonstration de cette vérité  
est bien simple. Lorsqu'un phénomène  
se passe au sein de notre âme, lorsque  
de nous émane un acte volontaire d'in-  
telligence, par exemple, nous avons con-  
science tout ensemble et d'un acte qui  
s'opère actuellement en nous et de nous-  
mêmes, comme force produisant cet acte.  
Mais dans tout phénomène physiologi-  
que, nous n'avons conscience ni du fait  
ni de sa cause. Donc sa cause n'est  
pas la même que celle des phénomènes  
de conscience, c'est-à-dire le *moi* ;  
car autrement nous en aurions con-  
science, au moins quelquefois, étant im-  
possible, comme l'expérience l'atteste ;  
que nous éprouvions et que nous pro-  
duisions nous-mêmes quelque chose sans

en être instruits par la conscience.

Mais les faits de conscience étant aussi différents qu'ils le sont de tous les faits sensibles, pourront-ils être, comme ceux-ci, observés, constatés, décrits et ramenés aux lois qu'ils suivent dans leur production? Pour être d'une nature toute particulière, ils n'en sont pas moins observables. Bien que les sens ne puissent en aucune façon les atteindre, nous les connaissons néanmoins immédiatement. Ne sommes-nous pas avertis à point nommé par la conscience de tous les actes et de toutes les modifications du moi au moment où ils ont lieu? Nous ne sentons pas, nous ne connaissons pas, nous ne voulons pas, sans avoir conscience. Qu'importe que l'objet à observer soit hors de nous ou dans nous, qu'il nous soit un spectacle, que nous le contemplions à distance, ou bien qu'il se trouve être nous-mêmes, que nous le connaissions par l'attention ou par la réflexion, pourvu qu'il tombe réellement sous la prise de notre intelligence? Que cette observation ait ses difficultés à cause de l'identité même de l'intelligence avec son objet, à cause surtout de la complication des phénomènes de conscience et de leur peu de durée, on ne saurait en disconvenir. Mais ces phénomènes n'en restent pas moins observables aussi bien que les faits sensibles. Ils sont même comme eux susceptibles d'expérimentation. Il dépend souvent de l'observateur de se placer dans des circonstances propres à les faire durer ou bien à les faire naître isolés les uns des autres, de manière à pouvoir les étudier à son aise et sous toutes les faces. Du reste, il n'y a pas le plus petit doute à élever sur la certitude de la conscience comme moyen de connaître. En fait, tous les hommes croient aux informations de cette faculté d'une manière naturelle, invincible et indispensable. Comment, à moins de folie, s'aviserait-on de nier qu'on souffre, qu'on aime, qu'on a telle opinion ou telle volonté, lorsqu'on a conscience en soi de tous ces faits? D'un autre côté, que l'observation s'opère au dehors par le moyen des sens, ou au dedans sans leur intermédiaire, c'est toujours la même intelligence qui connaît. Or, par quelle étrange inconséquence ac-

cepterait-on son témoignage dans un et refuserait-on de l'admettre dans l'autre?

La psychologie est une science non seulement possible, mais réelle. C'est une science d'observation comme la physiologie qui y touche de si près. Ainsi nous l'avons dit, son objet est cette partie de la vie intérieure de l'homme qui est insaisissable aux sens et embrasse tous les phénomènes intellectuels et moraux. Or, rien de plus compliqué et de plus difficile à expliquer, ce semble, que le premier coup d'œil. A chaque instant se passe en nous une foule de phénomènes et d'opérations qui se croisent et se mêlent de mille façons différentes. Dans quelque temps qu'on replie sur soi-même pour s'observer, on remarque qu'on éprouve des modifications sensibles; qu'on conçoit ou qu'on entretient, pour les personnes ou les choses, certaines affections; qu'on a des idées, des souvenirs; qu'on porte des jugements, qu'on forme des projets, qu'on prend des résolutions. La première chose à faire est d'éclaircir ce tableau confus, de débrouiller cette espèce de chaos. Il faut reconnaître tous les phénomènes élémentaires qui jouent un rôle dans la vie du moi et selon quelles lois ils se produisent. Il s'agit de constater par l'observation tous les phénomènes dont l'âme est susceptible, d'en marquer les caractères, de les classer en conséquence, de les réduire à un certain nombre de phénomènes principaux, qu'on rapportera aux lois qu'ils présupposent; puis on étudiera les lois suivant lesquelles ces facultés fonctionnent. Telle est la tâche de la psychologie expérimentale, c'est-à-dire de cette partie de la psychologie qui a pour objet propre la vie du moi, ses phénomènes, ses facultés, et qui procède par voie d'observation. On peut la diviser en deux branches: 1° l'analyse, la description, la classification des phénomènes de la conscience, qu'on a nommée *psychologie*, et qu'il conviendrait peut-être de désigner par *psychographie* (de *γράφω* décris), laquelle aboutit à une théorie des facultés de l'âme (*VOY. SENSATIONS, IDÉE, VOLONTÉ*); 2° la recherche des lois sui-



opèrent ces facultés, qu'on désigne sous le nom de *psychologie* (loi). Mais la psychologie ne joint à ces recherches. Il en est une de toutes les sciences naturelles elle ressemble si fort à la méthode : ce n'est pas une science d'observation seulement, mais aussi d'innovation. Elle se sert des découvertes lumières de la *psychologie naturelle* pour s'élever jusqu'à la connaissance de la nature du *moi*. Elle porte le nom de *psychologie rationnelle transcendantale*.

Juger que par les questions dont on s'occupe, et qui embrassent l'état dans les diverses positions du *lividum*, chez les individus différents, d'âge, de conformation, la somme enfin des actes de l'intelligence avec ceux qui dérivent de ceux des animaux, la psychologie déjà par elle-même un vif intérêt de curiosité. Mais on lui trouve une importance bien plus considérable, on cherche à en déterminer les rapports avec les sciences philosophiques (PHILOSOPHIE, T. XIX, p. 535). Elle fournit à toutes des données invariables; si bien que toutes sont, à proprement parler, des inductions de la psychologie. Aussitôt qu'ayant fixé l'idée d'une science philosophique quelconque et choisie la méthode à suivre pour en résoudre les questions, on arrive inévitablement à concevoir l'impossibilité de cette science si on ne connaît préalablement la nature humaine. Socrate a raison : le principe et le fondement de toute sagesse, c'est la connaissance de soi-même, *γνώσις σεαυτόν*. On peut décider qu'une science est ou n'est pas philosophique, à ce signe qu'elle s'adresse ou ne s'adresse point à la psychologie pour avoir des éléments de solution. De là l'unité et la circonscription de la philosophie tout entière.

La psychologie, cultivée à part avec sa méthode propre, est une science de date assez récente. Son nom est moderne. Naguère encore connue avec la théodicée et l'ontologie qu'on appelait la *métaphysique* (mots), science complexe main-

tenant décomposée, elle se réduisait à quelques questions insolubles par l'observation immédiate, et n'occupait dans la philosophie qu'une place obscure, où elle attirait à peine les regards. Ce n'est pas que de tout temps les philosophes n'aient beaucoup fait pour la connaissance de l'esprit humain. Aussi bien, ils ne pouvaient résoudre, sans cette connaissance, aucune des questions que la philosophie embrasse. Mais leurs observations, toutes accidentelles, isolées, n'étant pas classées dans un ordre régulier, ne formaient point un ensemble scientifique. La science ne devait exister véritablement que lorsque son objet, son cadre et sa méthode, seraient fixés. Or, ils ne pouvaient l'être, on ne pouvait sentir la nécessité et la possibilité de fonder la philosophie tout entière sur une science de faits, qu'à une époque où l'observation et l'expérience fussent en honneur comme elles le sont aujourd'hui, et où les sciences naturelles, proprement dites, fussent étudiées avec autant d'ardeur et de succès. Voy. LOCKE, CONDILLAC, BONNET, CARUS, FRIES, REID, JOUFFROY, etc. L-r-z.

PSYLLES. Hérodote (IV, 173) fait des Psylles un peuple qui, pour se venger du vent du midi qui avait tari les citernes, déclara la guerre à ce vent funeste, et marcha contre lui. Quand il eut pénétré dans le désert, ce même vent souffla violemment et l'engloutit sous les sables. Il y a là un apologue plutôt que de l'histoire. Pline (VII, 2) attribue aux Psylles une propriété non moins fabuleuse : l'odeur qu'ils exhalaient endormait les serpents, et si un serpent le mordait, ils n'en éprouvaient aucun mal, et le serpent mourait. Ce peuple, ajoute-t-il, qui habitait la Libye au sud de la grande Syrte, fut presque entièrement détruit par ses voisins. Ceux qui survécurent utilisèrent les connaissances que la nécessité sans doute leur avait fait acquérir, des préservatifs et des remèdes contre les morsures des serpents; et leur habileté à en neutraliser le venin était si généralement reconnue que Caton d'Utique, guerroyant en Libye, ne négligea pas d'emmener des Psylles à la suite de son armée (Plut., in *Vita Cat.*, 64). F. D.

**PTÉROPODES** (de πτερόν, aile, et ποῦς, pied), ordre de mollusques qui se meuvent à l'aide de deux nageoires en forme d'ailes. Voy. MOLLUSQUES.

**PTOLÉMÉE**, nom patronymique des 13 rois grecs de l'Égypte qui régnerent dans ce pays depuis la mort d'Alexandre-le-Grand jusqu'à sa réduction en province romaine, c'est-à-dire pendant environ 290 ans. On les appelle aussi avec plus de justesse d'expression, puisqu'ils n'ont pas tous porté le nom de Ptolémée, les *Lagides*, de Lagus, fondateur de la dynastie. Les trois premiers sont les plus célèbres : ils ont surtout acquis des droits à la reconnaissance de la postérité par la protection qu'ils accordèrent aux lettres. Le premier, **PTOLÉMÉE LAGUS**, était fils naturel de Philippe de Macédoine. Sa mère Arsinoé était enceinte de lui lorsqu'elle épousa Lagus. A la mort d'Alexandre, 323 ans av. J.-C., il obtint le gouvernement de l'Égypte, établit sa résidence à Alexandrie (voy.) qu'il embellit beaucoup, et y fonda une belle et riche bibliothèque. Le secours qu'il accorda aux Rhodiens lui fit décerner le surnom de *Soter* ou Sauveur. Il mourut, l'an 284, peu de temps après avoir remis les rênes du gouvernement à son fils aîné, **PTOLÉMÉE II PHILADELPHÉ**, prince magnifique, qui régna de 284 à 247. Ce fut lui, dit-on, qui fit bâtir Ptolémaïs (voy. ACARÉ) et plusieurs autres villes, ainsi que le phare d'Alexandrie, dont d'autres attribuent la construction à son père. Il laissa son royaume dans un état florissant à son fils, **PTOLÉMÉE III ÉVÉRÈTE**, époux de Bérénice, prince guerrier et conquérant, qui gouverna l'Égypte de 247 à 221. Cette famille, à laquelle appartenait aussi Cléopâtre (voy.), s'éteignit au milieu des troubles et des meurtres les plus horribles. Voir Champollion-Figeac, *Annales des Lagides*, Paris, 1819, 2 vol. in-8°. Voy. aussi ADULE, BILINGUE, etc. C. L.

**PTOLÉMÉE (CLAUDE)**, le plus célèbre, sinon le plus grand astronome de l'antiquité, et le père de la géographie mathématique, au moins pour nous. Il était, selon toute apparence, Grec d'origine, et naquit probablement en Égypte, peut-être à Ptolémaïs de la Thébaidé, nullement à Péluse, comme on l'a cru

longtemps d'après une méprise éducteurs latins, trompés par une vaine lecture de la transcription du nom de *Claude* par les Arabes. 40 années à Alexandrie, dans une meuse école dont il fut une des, c'est sous le parallèle de cette ville qu'il fit ses observations astronomiques sur son propre témoignage, et non par sa propre, comme on l'a pensé. L'époque de sa naissance est inconnue aussi bien que celle de sa mort ; on sait cependant qu'il florissait au milieu du 1<sup>er</sup> siècle de l'ère, sous Antonin-le-Pieux, et que son *Géographie* dut son origine à son *Almageste*, qui l'annonce la dernière observation répond à de J.-C. On peut voir, à l'art. ALMAGESTE, l'origine de ce nom bizarre que présente dans l'usage la *Syntaxe*, *syntaxe*, ou le corps d'astronomie et théorique de Ptolémée, dont son système du monde, la date de son temps et celle des temps antérieurs. Il y a été parlé suffisamment de son ouvrage, le principal titre de l'auteur à la vénération de la postérité, qui certainement ne peut pas lui faire défaut. A l'*Almageste* s'attachent, comme autant de cordons divers traités plus ou moins attachés entre lesquels nous mentionnerons quelques *manuelles* (Πρόχειροι κανόνες) destinés pour faciliter les calculs ou combinés avec des tables astronomiques aux almanachs, et que Théon d'Alexandrie a commentées ainsi que le grand *Canon des règnes*, de bonne heure et tant de fois publiées sous le nom de *Tables*, en faisait originaires ; canon, du reste, destiné aux astronomes plutôt qu'aux historiens, qui ont attribué à sa naissance à l'ère fameuse de Nabonassar son point de départ en 747 av. J.-C. et qui fut continué, après Ptolémée, sous le règne d'Antonin, jusqu'à la prise de Constantinople. Sans insister sur une table intitulée *Apparitions des fixes et leurs significations*, qui n'est qu'un paraegme ou une espèce d'almanach, encore moins sur le *Tétrabible*, quatre livres de prédictions, dans lesquels Ptolémée sacrifia à la folie si accablante de l'astrologie judiciaire, en évitant de se confondre avec l'astronomie.

sons, comme de la physique : *Optique*, malheureusement, et dont il n'existe qu'une version latine, inédite et incomplète, mais la version arabe. Ptolémée, de la réfraction de la lumière, plus avancée que l'on ait eue depuis de Kepler. Un autre traité, à la fois aux mathématiques et que, ce sont les *Harmoniques* ou *Éléments d'harmonie*, en III livres, avoient et qui ont été savamment par Wallis. Enfin Ptolémée, par ainsi toutes les grandes applications du calcul, semble avoir prélué à la géographie, sur laquelle nous étendrons davantage, dans deux traités des projections qui ont son nom et que nous n'avons pas même l'Optique, que dans des traductions latines faites sur l'arabe. L'un est de *L'Analemme* ou du *Calculaire*. L'auteur y expose deux méthodes différentes de la sphère sur l'une nommée aujourd'hui *gnomonique*, où les arcs sont représentés par des tangentes, l'autre *orthographique* où ils sont figurés par leurs sinus. Cet ouvrage renferme toute la géométrie des Grecs. L'autre, plus important, mais dont il faut parler, avec Synésius, reporter jusqu'au *vieil Hipparque*, titre précis : *Développement de la surface de la sphère*, autrement dit *stéréographique* ou de l'art de représenter sur un plan tous les cercles de la sphère, d'observer et de rendre aux yeux tous les mouvements du soleil, sans calcul, et par les étoiles. Cette méthode est celle dont nous nous servons pour tracer les cartes sur un plan d'un grand cercle quel qu'il soit par les procédés du premier ; elle sert également pour les projections, quelque grande ou quelque petite qu'en soit l'étendue. Il est à croire que les vraies bases de la géographie des cartes (*voy.*) avaient été posées par Hipparque (*voy.*), aussi

bien que celles de la description des lieux qu'il voulut fonder, avant tout, sur les observations astronomiques, sur la détermination des latitudes et des longitudes, seul moyen de fixer exactement les positions. Le grand astronome de Nicée, qui, plus tard, eût été aussi un grand géographe, fut suivi dans cette voie, avec moins de génie mais plus de ressources, par Marin de Tyr d'abord, et puis par Ptolémée, venus deux à trois siècles après lui. Nous ne connaissons la géographie, malheureusement perdue, de Marin que par celle de Ptolémée, qui lui emprunta le fond de son plan, profita des riches matériaux qu'il avait recueillis de toute part, et n'eut guère pour but que de le rectifier en le complétant dans l'ensemble et dans les détails. En effet, Marin, combinant les résultats des observations astronomiques avec ceux que lui fournissait la comparaison de nombreux itinéraires, s'était proposé de mettre un terme à l'incertitude qui régnait sur la position des pays et des villes, en assignant à chaque localité ses degrés réels ou présumés de latitude et de longitude. Il avait joint à ses descriptions des cartes couvertes d'un réseau de parallèles et de méridiens, se coupant à angles droits, et sous lesquels venaient s'orienter réciproquement les lieux, d'après les distances et les directions. Mais la projection dont il s'était servi était encore extrêmement imparfaite, et la première chose que Ptolémée eut à faire fut de la réformer pour la mettre en accord avec la figure sphérique de la terre. Il lui fallut par cela même entreprendre une révision générale des positions et des mesures données par son prédécesseur, et soumettre à un système de réduction les évaluations des distances qu'il avait presque toujours exagérées sur la foi des voyageurs et des navigateurs. C'est dans le I<sup>er</sup> livre de son *Introduction à la géographie*, ou, si l'on veut, de son *Institution géographique* (*Γεωγραφικὴ Ἰνστιτούσις*), qui en renferme VIII, que Ptolémée expose les principes de la science, les conditions qui lui sont imposées par la nature diverse des documents dont elle fait usage, la méthode à suivre pour dresser une bonne carte de la terre ; c'est là aussi qu'il critique avec

étendue les travaux de Marin, et qu'il en montre la valeur tout en en corrigeant les résultats. Les livres suivants, y compris la plus grande partie du VII<sup>e</sup>, ne sont, à vrai dire, que des tables géographiques, uniquement formées de noms de lieux, avec l'indication de la longitude et de la latitude pour chacun, et destinées évidemment à l'éclaircissement des cartes particulières dans lesquelles Ptolémée décomposait sa carte générale. Ce qui le prouve, c'est que le VII<sup>e</sup> livre se termine par une notice sur celle-ci, suivie d'une description abrégée de la sphère. Quant au VIII<sup>e</sup>, il comprend la récapitulation des précédents, avec une instruction pour représenter la terre entière sur un atlas de 26 cartes (10 pour l'Europe, 4 pour l'Afrique et 12 pour l'Asie), rapidement décrites selon l'ordre même qu'avaient déjà présenté les tables. Ainsi les 26 cartes accompagnées d'une 27<sup>e</sup>, qui est la carte générale de la terre et, comme nous dirons aujourd'hui, une mappemonde, se retrouvent-elles, quoique modifiées, dans quelques-uns des meilleurs manuscrits de la géographie de Ptolémée, avec la remarque expresse qu'elles ont été dressées (les originaux s'entend) par Agathodémon d'Alexandrie, mécanicien, profondément inconnu d'ailleurs.

L'idée que l'on doit concevoir de la Géographie de Ptolémée, du livre qui régna sur cette science, aussi bien que l'*Almageste* sur l'astronomie, pendant 14 siècles, c'est-à-dire jusqu'à Colomb et Copernic, est donc celle d'une théorie purement mathématique de la description de la terre et du tracé des cartes, avec des tableaux détaillés qui en contiennent les applications. Toutes les positions y sont déterminées, directement ou indirectement, d'après les observations astronomiques, toutes les distances évaluées en degrés, d'après la mesure de la terre, et rapportées, en latitude et en longitude, à l'équateur et à un premier méridien, soit celui des îles Fortunées, soit celui d'Alexandrie. Malheureusement la première de toutes les mesures, celle de la terre, se trouva fautive, et les moyens de fixer les longitudes, fondés uniquement sur l'observation des éclipses de lune et sur des relevés de distances qui, le plus souvent,

n'avaient rien de géométrique, très défectueux. De là, et du fait de la projection constamment variables, les deux causes des erreurs géographiques de plus considérables à quelques-unes de ses précédentes. Ératosthène (*voy.*) Renonça sur ce dernier, qui avait  $\frac{1}{2}$  le degré du grand cercle terrestre portant à 700 stades, il le réduisit, près Posidonius, à 500, par  $\frac{1}{2}$  de  $\frac{1}{2}$  en moins, tandis qu'il fallut le milieu, le degré étant réellement de 600 stades. Prenant ensuite la longueur de la terre habitée, entre le Thinx à l'E. et celui des îles Fortunées à l'O., sur le parallèle de Rhodes (gré est, selon lui, de 400 stades au lieu de 480), à 36° au N. de l'équateur, il évalua cette longueur à la périmètre de la terre, c'est-à-dire qu'ils donnent, à la hauteur du Thinx, 72,000 stades. Quant à la hauteur du Thinx, elle porte à 80° environ du grand cercle à 40,000 stades, entre 16°  $\frac{1}{2}$  et le parallèle de Thulé, à 63°. L'erreur est ici peu de chose, mais la raison de la longitude, qui est de réduire d'un quart au moins, la mesure trop courte du degré, la somme trop forte des distances, si l'on veut ramener la mesure des terres connues de l'E. en O., ou à 135° environ, au reste, comme on l'a dit, et dont nous devons nous souvenir, puisqu'elle a eu en grande partie pour résultat la découverte de l'Amérique par Colomb (*voy.*), qui la partageait en deux, cherchait par l'O. une route nouvelle vers l'Indes-Orientales, avait su que l'arc de terre qui embrasse près des deux tiers de la circonférence du globe, sur une partie qui n'avait été explorée, il eût certainement découvert l'idée de sa grande entreprise. Ptolémée, les distances intermédiaires et les longitudes sont souvent plus encore; elles le sont, en général, d'avantage, à mesure qu'elles s'éloignent de l'E. de la région de la Méditerranée, et que les connaissances comme de la lune et sur des relevés des anciens. La réduction qu'il appliqua systématiquement

des itinéraires, soit de terre, soit par mer, pour les ramener à la ligne droite ou convertir en degrés, est insuffisante et grand nombre de cas. Toutefois, les données de Ptolémée en fait de distances nous paraissent avoir été à leur tour exagérées par les modernes, aussi bien que la difficulté de résumer des notions propres et les chiffres, si exacts et souvent, il est vrai, si altérés dans son ouvrage. Le VIII<sup>e</sup> livre, le plus corrompu lui-même, est sans doute une précieuse ressource, due à l'exactitude de l'auteur, la récapitulation qu'il renferme servant d'autant de contrôle aux précédents, que les notions en longitude y sont données dans un autre ordre et non plus par degrés, mais par les heures du jour.

La mesure des connaissances historiques de Ptolémée en géographie, n'a pas sans méconnaissance dans plusieurs points, et les vices de son système, la direction défectueuse de sa carte, ont dû en être l'objet plus d'une illusion aux géographes. Cette carte, avec tous ses détails, est de beaucoup la plus large, la plus riche, et relativement la plus exacte que l'antiquité ait possédée. C'est le tableau le plus complet de la géographie ancienne, et le plus haut point de développement.

L'Europe, dans son ensemble, y est tracée avec plus de détail, de régularité, et de netteté, que chez aucun des prédécesseurs de Ptolémée; les parties septentrionales y sont mieux connues, quoique les îles élevées en latitude et beaucoup trop étendues à l'E. L'Irlande (*Iouernia*) y est indiquée, non plus au N. de la Grande-Bretagne; mais Thulé s'y rapproche des côtes de celle-ci au point de faire croire qu'elle ne saurait plus être la Thulé lointaine et mythologique de Pythéas et d'Ératosthène.

La Chersonèse cimbrique est entièrement indiquée; les îles danoises sont mentionnées, et la côte N. de la Germanie prolongée le long de la mer Baltique jusqu'au Danube, sans doute la Duna, quoique la nature de cette mer soit encore ignorée et que la *Scandia* ou Scandinavie soit toujours connue une île dont le nom seul est connu. Les fabuleux Rhiphaei et les monts Hyperboréens (*roy.*) occupent encore la place de l'Oural aux

frontières de l'Europe et de l'Asie, au-delà de la Sarmatie; mais le *Rha* ou Volga s'en va de l'intérieur de cette vaste contrée déboucher au S. dans la mer Caspienne, rétablie comme méditerranéenne, selon la notion d'Hérodote et d'Aristote, mais toujours mal orientée ainsi qu'elle resta jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'Asie, du reste, s'ouvre pour la première fois chez Ptolémée, au N. et à l'E., dans des profondeurs illimitées, à ce point qu'il n'ose plus admettre ni l'Océan septentrional, ni l'Océan oriental des géographes antérieurs, faute de connaissances positives de ces mers. Celles des terres, en revanche, se sont prodigieusement étendues et éclaircies, grâce aux relations des voyageurs qui allaient chercher la soie par-delà le Taurus et l'Inde, à travers l'Asie centrale, jusqu'à la capitale des Sères, sur le revers N.-E. des monts *Emodus* (Kouen-Lou). De là la notion toute nouvelle, et retrouvée seulement de nos jours, de l'embranchement N. de l'*Imaüs* (Himalaya), c'est-à-dire de la chaîne méridienne du Bolour, divisant la Scythie asiatique en deux parts, l'une en-deçà, l'autre au-delà de l'*Imaüs* (la grande et la petite Boukharie). La Sérique ou le pays de la soie, à l'E. de celle-ci, n'est autre chose, selon toute apparence, que le N.-O. de la Chine, avec le Tangout et la Mongolie voisine. Quant au pays des Sinae, que Ptolémée semble surtout connaître par les rapports des navigateurs de l'Océan Indien, et qu'il porte infiniment trop au S., ainsi que sa capitale *Thinæ*, que ses prédécesseurs avaient placée plus justement à l'extrémité E. de la chaîne du Taurus et non loin des bords de l'Océan Oriental, c'est sans aucun doute la Chine propre et principalement la Chine méridionale. Ptolémée supposant un prolongement indéfini des terres à l'E. comme au N. de l'Asie, et n'admettant qu'une suite de golfes au S.-E., entre ces terres qui, selon lui et d'après l'hypothèse d'Hipparque, embrassaient dans un bassin intérieur la mer des Indes, pour aller rejoindre au S.-O. le prolongement opposé de l'Afrique, a contourné au midi toute la côte orientale de la Chine, et bouleversé les positions de *Thinæ* et de *Cetogara* portées l'une et

l'autre au S. de l'équateur, par une erreur de plus de trente degrés. Quoiqu'il abaisse ainsi trop au S. toutes les côtes méridionales de l'Asie, sauf celles de la presqu'île de l'Inde, qu'il a étrangement défigurée, en exagérant non moins étrangement Taprobane (Ceylan), il n'en a pas moins, par le journal du hardi marin Alexandre, qui s'était aventuré jusqu'au grand port commerçant de Cattigara (peut-être Canton avec une terminaison indienne), les notions entièrement neuves des golfes de Tonkin et de Siam, de la Chersonèse d'Or ou de la presqu'île de Malacca, et même de Sumatra, de Java (*Jabadiu*, l'île de l'Orge, en sanscrit), peut-être même de Bornéo et de Manille, sans parler du golfe de Bengale. L'Inde, à part sa figure, lui est mieux connue topographiquement qu'à aucun de ses devanciers, et il sait l'existence des innombrables Laquedives et Maldives dans son voisinage. Il connaît la côte orientale de l'Afrique jusqu'au promontoire *Prasum* (le cap Delgado), qu'il place sous 16° de lat. S., en face de l'île de *Menuthias*, Comore plutôt que Zanzibar, selon nous, mais point encore Madagascar. Sa mauvaise graduation lui a fait beaucoup trop resserrer l'Égypte en latitude, ainsi que tout l'espace entre Syène et l'équateur, remonté lui-même de 5° environ trop au N. Mais l'Afrique centrale se révèle à lui avec une étendue et une clarté que nos découvertes modernes n'ont point encore atteintes à quelques égards, notamment pour la région du Nil, dont il sait les affluents, les embranchements, et dont il indique les sources dans de grands lacs intérieurs, non point au S.-O., mais plutôt au S. et au S.-E., non point au nord, mais au midi de la ligne, où sont repoussées les montagnes de la Lune, qui semblent fuir en effet dans ces directions devant les explorateurs actuels. Par-delà le pays des Garamantes ou le Fezzan d'aujourd'hui, il montre de nouveaux lacs et des fleuves qui s'y jettent et tout ce qui annonce la région du Soudan; par-delà encore, et sur les pas des dernières expéditions romaines, à trois mois de route au S. de Garama, il nous conduit jusqu'à la contrée reculée et montagneuse d'*A-gizymba*, suivant lui au midi de l'équa-

teur, pour nous au N., même de l'Éthiopie ou d'Arabie. A plus forte raison dans l'O., le cours supposé couvert de villes, dirigé vers le N. et contraint par une chaîne (vers Sakatou) de se détacher également, dans un autre sens, le cours des fleuves de la Sibirie. Les notions sur la côte de l'Afrique ne dépassent pas celles d'Hannon, de Scyrrus et les montagnes de Sierr Leone.

Telle est l'esquisse que nous croyons, quoique trop sommaire, la géographie historique de l'Afrique au système du monde à partir de ses travaux astronomiques et géographiques n'appartiennent qu'à l'histoire de la science; mais elle demeure, elle fait partie de l'histoire même; chaque jour, elle nous apprend avec fruit, aussi bien pour l'histoire que pour la géographie, ce que l'ancien de la terre qu'elle nous présente les idées que s'en formaient les Romains, à l'époque où elle fut le plus vaste et le plus riche sous l'un et l'autre nom. Elle a donc mérité le droit d'avoir été le maître des traductions de bonne heure et de posséder une grande part dans les connaissances, et d'avoir part à la culture de la géographie aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, les principes plus indépendants de Münster, les Ortelius, les Mercator. Après l'invention de l'imprimerie, l'ouvrage parut d'abord en français, traduction de Manuel Chassignet, à Vicence, et fut réédité plusieurs fois par Nic. Donis et avec ses additions en 1482. La première édition grecque fut faite par le célèbre Rotterdamer et publiée à Leiden, en 1533, in-4<sup>o</sup>, réimprimée chez Wechel, en 1544, puis donna à Francfort et en 1605, in-fol., une édition du texte d'Érasme avec une traduction latine et des cartes dressées par Willem Blaeuw. Une troisième et

du même texte, mal corrigé, et pi des cartes de Séb. Munster, P. Bertius, qui en forma le pre- de son *Theatrum geographiæ* Amsterdam, 1618, in-fol. Au- ion de la Géographie de Pto- mit paru depuis cette époque, abbé Halma publia à Paris, en tate de l<sup>er</sup> livre, peu soigneu- re, et accompagné d'une tra- mpaïse qui laisse beaucoup à nés, M. Wilberg et bientôt l. Grafhof, son digne collabo- t entrepris une édition com- nient critique du texte de la is, dont il a déjà paru quatre petit in-fol., renfermant les n livres, avec une traduction ite, les variantes d'un grand manuscrits, recueillies en par- uspices de notre savant Hase, rations considérables et des émen, 1838 et suiv. M. Nobbe t promis une nouvelle récen- te de Ptolémée; mais nous ne s jusqu'ici que le premier vo- te seul dans la petite collec- tchnitz.

G-N-T.

ITÉ (du latin *pubes*, le duvet la barbe, marque de virilité), générale qui se manifeste dans rganisés lorsqu'ils sont aptes laire. La transition de l'en- jeunesse ne s'opère pas sans notables changements dans n des êtres qui la subissent. at rapidement une perfection e que la nature les a doués bondance de vie qui les rend acte mystérieux de la géné- éveloppement est également ir l'un et l'autre sexe, quoi- pparent chez les femelles que s. Auparavant les fonctions minaient presque exclusive- tenant, une partie de la ma- itaire est dirigée vers des rmais pendant le jeune âge : énomènes nouveaux.

ers signes de la puberté chez it : un enrouement assez long zel la voix, perdant les sons iffance, devient plus grave et 'est ce qu'on appelle la *mue*.

mot emprunté au phénomène analogue chez les oiseaux); une sensation jusqu'alors inconnue dans les parties sexuelles qui se couvrent de petites proéminences blan- châtres, germes des poils qui doivent voi- ler ces parties. La puberté se révèle en ou- tre chez les femmes par l'accroissement des mamelles et par l'apparition du flux men- suel (*voy. MENSTRUATION*), et chez les hommes par la présence de la liqueur sé- minale dans les parties sexuelles et l'érup- tion de la barbe (ce dernier signe est moins constant que les autres). Les parties éprou- vent aussi un accroissement rapide, qui n'est chez les mâles qu'une augmentation de volume, au lieu que, dans les femelles, il produit souvent un rétrécissement au- quel on a donné différents noms. La fem- me alors est dite *nubile* (de *nubere*, épou- ser), parce qu'elle est propre au mariage.

La puberté est moins tardive dans les pays méridionaux que dans ceux du Nord. Dans les climats les plus chauds de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, les pre- miers symptômes paraissent à 11 et même à 10 ans; en France, ils ne se montrent que vers 14 ans dans le midi, et à 15 ou 16 ans dans les dép. du Nord. La mens- truation des jeunes filles commence une année plus tôt. Une alimentation abon- dante contribue beaucoup à hâter cet état dont l'apparition prématurée a pour résultat nécessaire de raccourcir la durée de la vie.

L'influence de la puberté sur le phy- sique réagit nécessairement sur le moral, le développement de l'âme est la consé- quence de celui du corps. De nouvelles idées se forment; quelques-unes, jus- qu'alors confuses et indécises, se dessi- nent avec plus de netteté. L'adolescent, à qui la nature a révélé qu'il vient d'at- teindre l'âge de la reproduction, est en proie à une vague curiosité; son sang, qui circule avec une activité fébrile, lui in- spire un besoin de mouvement continu; il cherche à dompter par la fatigue cet ex- cès de vitalité qui l'embarrasse. La jeune fille perd sa gaité d'enfant et se plonge dans de mélancoliques rêveries.

Cet état de transition est accompagné de dangers. Les maladies, celles de la poi- trine surtout, prennent volontiers un ca- ractère inflammatoire et bilieux; l'esprit

de vient plus irascible; quelquefois même la raison succombe, et, phénomène singulier, l'idiotisme de naissance a souvent été guéri par cette excitation cérébrale. Les jeunes filles, qui ont le système nerveux plus sensible, sentent plus vivement les atteintes de cette crise; elles sont exposées à la chlorose, au somnambulisme, à la mélancolie hystérique, etc. Les distractions sont alors nécessaires pour prévenir ces maladies, moins communes dans les campagnes où un air plus pur, une existence plus active et une nourriture moins excitante détournent les fâcheux effets de ce rapide développement de la vie extérieure. X.

**PUBLIC**, un des mots les plus usités de notre langue, et l'un des plus difficiles à définir. Qu'est-ce que le public? l'universalité des citoyens? un choix parmi eux? les lecteurs de tel journal? les claqueurs de tel drame? l'auditoire de tel orateur? les prôneurs de tel médecin? les détracteurs de tel artiste? Demanderons-nous avec un moderne combien faut-il de sots pour faire un public? L'appellerons-nous avec un ancien : *Vox Dei*? La voix de Dieu! Le public ne fut-il pas personifié par les anciens sous le nom de la Renommée, aussi empressée à tenir pour le mensonge et la calomnie qu'à répandre la vérité? Tout yeux, tout oreilles, tout langues, que voit-il? qu'entend-il? que dit-il? Si l'on écoute, mille bruits incohérents s'élèvent. Devant un fait quelconque, le public dit blanc, le public dit noir; il nie, il affirme; il blâme, il approuve. Demandez un avis au philosophe, il vous conseillera de mépriser le public, et vous le surprendrez bientôt après gueusant des voix et mendiant des admirateurs!

Si vous vous mêlez à la foule, si vous passez d'un groupe à l'autre, vous ne tarderez pas à reconnaître que le public se fractionne en publics d'opinions diverses, et que ces publics n'en font pourtant qu'un. Grâce au jeu des passions humaines, le monde est le plus étrange des spectacles. Péle-mêle de prétentions audacieuses et d'acquiescements faciles, il a des enthousiasmes ridicules et des mépris immérités; théâtre d'une lutte éternelle entre les vanités, il est l'une

des plus frappantes images d'ensemble, si le beau n'est, comme que la variété dans l'unité. riété piquante, en effet, que de toute nature, de tout être te dimension! public de l'air et public de la rue; public ment et public des tavernes; public de la rampe; public qui ses flatteurs; public ingrat défiant et crédule, despote public qui a tout ce qui est de ment (l'homme), une raison mande et des passions qui la raison souveraine, quelque plante aux rois constitutionnels; volonté plie au gré des Chateaux aussi règne et ne gouverne pas.

Que si nous consultions l'histoire, verrions le public naltre et la civilisation, partout présent semblable, partout recevoir des idées diverses dans les divers climats tout avoir entre les traits qui le caractérisent un trait spécial, l'aptitude dupe. De là ses travers, son insatiable, ses caprices, sa faiblesse, ses idolâtries, ses adorations; de là ses croyances et ses émancipations réactionnaires, ses respects absurdes et ses éruditions en ruines; de là et son orgueil dans le servilisme, et ses triomphes le triomphe, et les directions qu'il subit; de là enfin l'incertitude de ses révolutions, qui tendent à se maintenir en possession de la vérité, et qui montrent sans cesse dans des phases de l'erreur. Curieuse que le spectacle incessant du public! car toujours il est en scène, s'il en faut croire Oxenstiern, et il compose la pièce, la fortune, les rôles, les théologiens, les machines et les sages sont les spectateurs; les riches occupent les loges, le public l'amphithéâtre, et le pauvre est le malheureux; les femmes portées à la fraîcheur à l'entour, et les hommes ciés de la fortune mouchent le rideau; les folies composent le spectacle; le temps tire le rideau; la pièce est jouée: *Mundus vult decipi: decipietur*. En sera-t-il toujours ainsi? Non, certains n



est toujours l'objet de la brigue; des hommes ne tiendront pas toujours la scène; les coulisses ne recèleront pas toujours d'odieux secrets; le public n'est pas toujours ce docile automate que le charlatanisme tire en tous sens les ficelles. Telle est l'espérance, telle est la confiance des sages, qui, dès à présent, se trouvent parmi le peuple de cette époque :

« Ici n'est qu'une œuvre comique  
 où l'on fait ses rôles différents.  
 Sur la scène, en habit dramatique,  
 Les prélats, ministres, conquérants,  
 Nous, vil peuple, assis aux derniers rangs,  
 Nous, facile et des grands rebatée,  
 Nos d'en-bas la pièce est écoutée;  
 Nous payons, utiles spectateurs,  
 Mais la farce est mal représentée,  
 Notre argent nous siffle les auteurs. »

(J.-B. Rousseau.)

J. T-v-s.

**PUBLICAINS**, *publicani*, c'est-à-dire les premiers du revenu public chez les Romains. Ces fonctionnaires, qui appartenaient généralement à l'ordre équestre, étaient très honorés à Rome; en revanche, on les détestait dans les provinces. Nous ne connaissons surtout par la haine qu'ils vouaient les Juifs, humiliés de l'impôt aux Romains. S. Matthieu exerçait cette profession quand l'appela à le suivre. Jésus-Christ avait fait quelques autres publicains, qu'on lui reprocha de vivre avec des hommes, il répondit qu'il n'était venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence. S.

**PUBLICISTE**. On désigne ainsi les hommes qui écrivent sur le droit naturel, le droit public, le droit international ou la diplomatie, la politique (voy. ces mots).

Le nombre de ces auteurs est très considérable. Dans l'antiquité, Platon, Aristote, Cicéron doivent être placés au rang de publicistes, car leurs traités *De la République* étaient des ouvrages consacrés à la science des gouvernements et à l'enseignement des notions de droit public, tel qu'il existait alors. Les deux premiers de ces philosophes furent longuement commentés pendant le moyen-âge; mais leurs idées de métaphysique devinrent plu-

*Maxima hæc sunt Romanorum hominum nomina (Acon. in Cic. Ferr., II, 3).*

tôt le texte des élucubrations des scolastes, que leurs traités de politique. A la renaissance des lettres, on se mit à écrire sur le droit public. Depuis lors, les principaux publicistes qui ont répandu le plus de lumières sur cette branche des sciences morales et politiques, quoique appartenant à des écoles fort différentes, nous paraissent être : Machiavel, François Hotman, Bodin, Bacon, Grotius, Hobbes, Pufendorf, Locke, Burlamaqui, Montesquieu, Vattel, J.-J. Rousseau, Voltaire, Mably, Sièyes, Klüber, Martens, de Bonald, Chateaubriand, Destutt de Tracy, Daunou, Benjamin Constant, Guizot, etc. (voy. tous ces noms).

La science du publiciste demande de grandes connaissances en politique, en histoire, en législation et en littérature. Il ne peut y avoir aujourd'hui de bons publicistes que ceux qui prennent pour base de leurs théories, la morale (voy.), et qui enseignent les vrais principes de l'organisation sociale. Ils peuvent différer sur la forme des gouvernements; ils doivent tous être d'accord sur ce point que le bonheur du plus grand nombre est la véritable fin des sociétés humaines, et que le respect des droits individuels est le meilleur moyen d'y parvenir.

Il existe plusieurs ouvrages qui traitent spécialement des connaissances propres au publiciste, ou qui offrent des documents destinés à éviter de nombreuses recherches à ceux qui aspirent à ce titre. Nous nous contenterons de mentionner ici la *Bibliothèque de l'homme public*, mise au jour au commencement de la Révolution par Condorcet, Peyssonnel et Le Chapelier (Paris, 1790-92, 28 vol. in-8°), et la *Science du publiciste*, par Fritot (Paris, 1819-20, 11 vol. in-8°). A. T-n.

**PUBLICITÉ**. En politique et en droit, on entend par ce mot tout fait quelconque de l'homme qui devient public. C'est ce que les Anglais appellent *la communication à un tiers*. Cette circonstance a une grande importance, car telle action qui, dans l'ombre, ne constitue ni crime ni délit, tombe sous le coup de la loi pénale lorsqu'elle a lieu en public. Ainsi, dans notre système pénal, un outrage à la pudeur n'est punissable que lorsqu'il est public. Ainsi, en

matière de presse, la publicité est le premier élément de délit.

Il existe une nuance sensible entre le mot *publicité* et le mot *publication*. On dit la publication ou la promulgation (*voy.*) d'un acte de l'autorité ; la publicité d'un fait, d'une audience, etc. La publicité des actes d'un gouvernement, des débats judiciaires, de ceux des assemblées délibérantes, est une grande garantie de légalité, de justice et d'impartialité. *Voy.* LIBERTÉ, PRESSE, AUDIENCE, etc. A. T. R.

**PUCE** (*pulex*), genre d'insectes aptères de l'ordre des *suceurs*, qu'il compose à lui seul dans la méthode de Cuvier, et qui a pour caractères distinctifs une bouche en forme de suçoir aigu, composé de 3 pièces, et renfermé dans une sorte de trompe ou de gaine formée de deux lames articulées, et recouvertes de deux écailles à sa base. Ces parasites ont le corps ovalaire, deux petits yeux composés, les pattes épineuses, longues, fortes (surtout les dernières), et parfaitement disposées pour le saut, qui est d'une étendue extraordinaire, eu égard à leur taille. Ces insectes sortent de l'œuf sous la forme de petits vers blancs, qui, après une douzaine de jours, se filent un cocon soyeux où ils demeurent le même temps à l'état de nymphes, pour en sortir à l'état parfait. L'espèce la plus répandue est la *puce commune*, qui se nourrit du sang de l'homme et de plusieurs animaux. Nous avons traité dans un article particulier de la puce *pénétrante* ou *chique* (*voy.* ce mot). C. S. T. E.

**PUCELLE D'ORLÉANS** (JEANNE DARC\*, surnommée la) naquit vers 1410, à Domrémy, village relevant du roi de France, sur les marches de la Lorraine et de la Champagne (Vosges), où la guerre et les partis qui divisaient le royaume (*voy.* CHARLES VII, BOURGUIGNONS et ARMAGNACS) avaient de tout temps laissé des traces profondes. Son père se nommait Jacques Darc, sa mère Isabelle Romée. Ils avaient cinq enfants et vivaient du produit d'un champ et de quelques

bestiaux. L'éducation de Jeanne d'une villageoise : elle ne sut ni lire ni écrire ; nulle autre que ne lui enseigna sa croyance. Elle gardait les bêtes aux champs ; elle s'occupait des soins du ménage pour ce qui est de coudre et de n'était pas de femme qui pût lui montrer. Les témoignages de ce qui l'avaient connue s'accordent à présenter comme une bonne fille de cœur, pieuse, chaste, laborieuse et ritable. Les devoirs domestiques pratiques d'une piété naïve remplirent tous ses instants. Parfois elle allait battre avec ses compagnes à l'ombre du vieux hêtre qu'on appelait *l'aise*, et qui existait encore en 1845 et y tressait des couronnes de fleurs suspendait aux branches de l'arbre qu'elle rapportait pour en couronner la statue de Notre-Dame de Domrémy. Mais de moins riantes vinrent parfois à sa jeunesse. Les enfants du village se battaient souvent avec ceux du voisin, qui était bourguignon, et elle les voyait revenir blessés et saignants. Une fois même elle fut obligée de fuir avec ses parents à l'approche d'un ennemi, et quand elle revint elle trouva le hameau saccagé, la maison de son père incendiée, cette église avait prié tant de fois !

Élevée au bruit de la guerre, au milieu des croyances naïves de son siècle et de son pays, parmi les prophéties populaires disant que le royaume perdu par une femme, serait sauvé par une vierge des montagnes de Lorraine, Jeanne se disait cette vierge. A 13 ans commencent les révélations surnaturelles : elle appelle *ses voix*, comme pour dire qu'elle les entendait plus qu'elle ne voyait. S. Michel lui raconta qu'il était au royaume de France ; S. Catherine et sainte Marguerite lui dirent de la mission divine que leur Dieu réservait. D'abord elle doute, elle a peur, « elle aurait mieux aimé rester près de sa mère. » Puis, les avertissements se multiplient, deviennent plus pressants, elle se décide à aller en France, de

(\*) C'est ainsi que ce nom est écrit, sans apostrophe, dans le *Procès de justification* et par l'historien Jean Hordal, descendant d'un frère de la Pucelle.

ne et de mener sacrer le roi à Reims. Elle voulait, Jeanne n'hésita plus. Sans dire à ses parents qui l'auraient vu, elle se fit conduire par son oncle Robert de Baudricourt, capitaine renommé. Trois fois repoussée par elle, elle ne se découragea pas ; « elle irait sacrer le dauphin (c'est ainsi qu'elle nommait le roi jusqu'à ce qu'il fût sacré), dût-elle user ses jambes jusqu'aux os. » Enfin, Baudricourt vaincu par sa confiance, se décide à l'envoyer à Reims où se trouvait alors la cour, « adieu que pourra. »

Les circonstances étaient critiques : les Français venaient d'être battus à la bataille de Harfleur. Orléans, serré de près, était la seule barrière qui fermait le midi de la France déjà maîtres du nord de la France. L'élite des deux armées s'y trouvait en présence, et les chances du siège jusqu'alors indécises, ne pouvaient plus tarder à tourner contre la ville, mais la Providence lui envoya un auxiliaire inespéré. Jeanne Darc avait 18 ans ; elle était robuste, « elle ignorait tout, mais elle était historienne, les misères physiques de sa vie. » Dès sa première vision, elle fut vouée à Dieu sa virginité. Un jeune moine de Neufchâteau s'était mis en tête de prêcher et l'avait assignée devant l'officier de Toul, en invoquant une prétendue promesse de sa part ; mais elle fut démentie après avoir affirmé, sous serment, qu'elle n'avait jamais songé au mariage ni avec lui ni avec d'autres. Malgré son habillement d'homme, d'une robe, d'un cheval, elle partit avec une escorte de sept hommes d'armes et fit le voyage en 11 jours, dans une route incertaine, coupée par des rivières profondes, prélude miraculeux d'une carrière qui devait être signalée par des prodiges de tout genre !

Arrivée à Chinon, la jeune fille fut présentée auprès du roi qu'elle reconnut tout de suite dans la foule des seigneurs où il se trouvait mêlé. Elle lui fit part de sa mission, dans un entretien secret, elle le rassura, dit-on, sur sa légitimité dont il fut d'abord douté lui-même, en lui déclarant qu'il était « vrai héritier de France et de son roi. » Soumise à toutes sortes d'épreuves, elle sortit de toutes à son hon-

neur, et vint à bout de convertir à ses projets les politiques de la cour, chose plus difficile encore que de prouver sa chasteté aux matrones, et son orthodoxie aux docteurs. A l'objection de ces derniers que, si Dieu voulait délivrer la France, il n'avait pas besoin de gens d'armes : « Eh ! mon Dieu, répondit-elle, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. Écoutez, disait-elle encore aux théologiens qui cherchaient à l'embarrasser par leurs arguties, il y en a plus au livre de Dieu que dans les vôtres. Je ne sais ni *a* ni *b*, mais je viens de la part de Dieu pour faire lever le siège d'Orléans et sacrer le dauphin à Reims ; c'est pour cela que je suis née. » Là, étaient en effet, comme l'a démontré un de nos plus brillants historiens\*, la question militaire et la question politique.

On se décida donc à employer la Pucelle et à suivre son plan de campagne. On lui forma une sorte de maison ; elle eut un écuyer, un page, des valets, une épée trouvée, d'après son indication, derrière l'autel de l'église de Notre-Dame de Fierbois, mais dont elle se servit rarement à cause de sa répugnance à verser le sang, enfin une bannière qui ne la quittait jamais. Voici comment s'exprime à son égard des témoins qui la virent alors : « Quand elle étoit sans harnais, elle étoit moult simple et peu parlant ; mais en armes elle étoit hardie et parloit hautement du fait des guerres. C'étoit chose merveilleuse comme elle se comportoit et conduisoit en son fait, avec ce qu'elle disoit lui être enchargé de la part de Dieu, et comme elle parloit grandement et notablement, vu que, en autres choses, elle étoit la plus simple bergère que on vit oncques. » Son début dans la carrière des armes fut la conduite d'un convoi de vivres à Orléans. Sa présence dans la ville assiégée électrisa tous les cœurs. Elle sut inspirer à ces grossiers hommes d'armes, à ces rudes chefs Armagnacs un respect qu'ils s'étonnaient de ressentir pour la première fois. « Elle leur fit ôter leurs fillettes, dit la Chronique, les força à se con-

(\*) M. Michelet, *Hist. de France*, t. V, p. 44 et suiv. Tout le morceau sur Jeanne Darc est admirable.

l'amour ou haine que Dieu porte aux Anglais, je n'en sais rien ; mais je sais bien qu'ils seront mis hors de France, excepté ceux qui y mourront. — Ne cherchait-elle pas à faire croire aux soldats que son étendard portait bonheur ? — Non ; mais je leur disais : entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrais moi-même. — Pourquoi cet étendard fut-il porté en l'église de Reims plutôt que les autres ? — Il était à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur ! » Cependant, au milieu de cette exaltation surhumaine, Jeanne avait des moments où la nature la trahissait : alors, elle pleurait, elle doutait, elle avait peur, comme une faible fille ; et ce n'est pas le côté le moins touchant de ce drame pathétique. On profita d'un de ces instants pour lui faire signer, en présence de l'appareil du supplice, une abjuration dont on fut encore obligé d'altérer les termes. Dès lors, la sentence de mort, dont la lecture était déjà commencée, dut être commuée en une prison perpétuelle. Mais ce n'était pas là le compte des Anglais : ils voulaient que leur victime perdît son honneur et son âme, mais non qu'elle conservât la vie. Deux jours après la scène du cimetière Saint-Ouen, le bruit se répandit que la prisonnière avait repris l'habit d'homme, grief qui avait joué un grand rôle au procès, et qui suffit pour la faire considérer comme relapse. Or, il faut savoir que trois Anglais couchaient toutes les nuits dans sa chambre, qu'un lâche attentat avait été dirigé contre sa pudeur, et que la chaste fille, à qui l'on avait enlevé les vêtements de son sexe, s'était vue forcée de reprendre ceux qui seuls pouvaient la garantir contre le retour de semblables tentatives. Du reste, ses voix lui avaient reproché son abjuration. Plus que jamais, elle affirma qu'elle venait de Dieu ; elle ne savait ce que c'était qu'abjurer ; elle n'avait signé que par crainte du feu ; mais elle aimait mieux mourir que de supporter plus longtemps une aussi cruelle captivité. » C'en était assez : déclarée *hérétique relapse*, elle fut conduite, le 31 mai, sur la place du vieux marché de Rouen, et abandonnée à la justice séculière, c'est-à-dire au bourreau ; car il n'y eut point d'autre sentence prononcée con-

tre elle. Après avoir baisé dévotement une croix qu'on lui apporta, elle au bûcher, accompagnée de son seigneur. Ce fut elle qui l'avertit de s'en aller au moment où l'on alluma le feu ; elle lui recommanda de tenir sa croix élevée, afin qu'elle eût la vision de la voir jusqu'à son dernier moment. Quand la flamme et la fumée l'envelopèrent, on l'entendit encore invoquer le nom de Jésus : ce fut le dernier mot qu'elle prononça. Anglais ou Français, spectateurs prirent à regret de voir l'émotion gagner jusqu'aux juges bourreaux : « Nous sommes perdus ! nous venons mourir une sainte. » D'autres, de crainte de leurs remords, crurent de voir une blanche colombe qui sortait de la fumée et s'élançait vers les cieux.

Des lettres de noblesse pour sa famille, l'exemption de la taille pour la paroisse où elle était née, voilà tout ce que le roi de France (Louis XI) fit en faveur de la morte pour sa cause. Cependant, en 1455, sur la requête de la mère et des frères de Jeanne Darc, il fit procéder à la révision de son procès et à la réhabilitation de sa mémoire. Mais cette révision n'était poursuivie que dans une espèce de fatalité, on l'a vue dans la suite honorée chez nous, d'abord par la présence, puis par la prostitution de son nom (voy. CHAPLAIN et VOLTAIN), monuments peu dignes d'elle, à Rouen et à Orléans, pouvaient suffire ; que les beaux-arts ne l'avaient pu traiter que la poésie, jusqu'à aujourd'hui où une fille de France (voy. MARTEL), Orléans, T. XVIII, p. 792) sut la première deviner et rendre la poésie la plus poétique de notre langue.

L'indication et l'analyse des documents relatifs à la Pucelle d'Orléans sont données par M. Buchon, dans sa *Chronique*, in-8°, et P.

(\*) Sans parler ici des belles inspirations de Schiller et Southey (voy.) ont pu citer le vers peu connu dans la langue française (Mlle de Gournay) « J'ai dit, enchaîné le portrait de Jeanne Darc » — Prends-tu bien accorder, verge du mal et Le docteur de son yeux et en glorieux ? — La douceur de mes yeux comme un jour Et se glisse en l'air sur son front et l'air.

de favorables auspices. Déjà, la Pucelle, assistée de quelques capitaines, avait battu et fait prisonnier, près de Lagny, François d'Arras, fameux partisan Bourguignon, dont l'exécution, motivée par ses brigandages, devint plus tard un chef d'accusation contre elle. Avertie que les Anglais et les Bourguignons avaient mis le siège devant Compiègne, elle se jeta dans cette place avec quelques troupes, le 24 mai 1430. Peu de temps après, elle fit une sortie, et tomba à l'improvise sur les quartiers des Bourguignons qu'elle avait déjà mis en désordre, lorsque le cri d'alarme attira sur ce point le gros des assiégeants. Les Français n'étaient pas en nombre pour résister : ils se mirent en retraite. Jeanne se montra plus intrépide que jamais ; deux fois, elle mena ses gens sur l'ennemi ; enfin, voyant qu'il fallait rentrer dans la ville, elle se mit à l'arrière-garde pour protéger leur marche et les maintenir en bon ordre contre les Bourguignons, qui, sûrs de vaincre d'être bien appuyés, se lançaient vigoureusement à la poursuite. Revenant à la Pucelle à son étendard, ils coururent jusqu'à elle, et l'entourèrent au moment où la barrière du pont se renversait derrière elle, soit précipitation, soit trahison, comme on le prétendit depuis, mais sans grande vraisemblance. Un archer picard la tira rudement par le manteau à bas de son cheval ; et le duc de Wandomme, qui se trouva là au moment de sa chute, obtint qu'elle se rendît à lui « pour ce que noble homme il étoit ; lequel, plus joyeux que s'il eût vaincu en roi entre ses mains, » la mena au duc de Luxembourg, son seigneur, et au duc de Bourgogne. Celui-ci résolut de vendre la prisonnière pour la vendre à son tour aux Anglais ; car il y eut émulation de gloire à qui livrerait la pauvre fille. Pendant le bruit de sa prise s'était répandu dans le camp et au dehors. On fit des feux de joie, on chanta des hymnes à Dieu dans toutes les villes de la domination anglaise, y compris Paris ; mais en France et le roi qu'elle avait sauvés ne firent rien pour sa délivrance. En apprenant qu'elle allait être remise aux Anglais, malheur qu'elle avait toujours redouté à l'égal de la mort, elle tenta de

s'évader, en se précipitant du haut du donjon de Beurevoir, où elle avait d'abord été renfermée. Mais blessée grièvement dans sa chute, elle fut reprise et transférée successivement au château du Crotoy, à Arras, puis enfin à Rouen, où se trouvaient alors le jeune roi Henri VI et tout le gouvernement des Anglais. Il était facile de prévoir le sort qu'ils lui réservaient : récemment, une femme avait été brûlée vive à Paris pour avoir dit du bien de la Pucelle. Mais ce n'était pas assez de venger leurs défaites par son supplice, ils voulaient encore, en la flétrissant, déshonorer la cause qu'elle avait si puissamment servie.

Par lettres-patentes du 3 janv. 1431, le roi d'Angleterre ordonna que la prisonnière fût livrée à la justice ecclésiastique, comme coupable « de superstitions, fausses dogmatisations et autres crimes de lèse-majesté divine, » en se réservant de la reprendre si elle n'était pas atteinte et condamnée. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel elle avait été prise, fut chargé de diriger son procès, et, par la passion qu'il montra dans tout le cours de la procédure, ne justifia que trop bien le choix des Anglais. Il s'adjoignit le vicaire de l'inquisition, des membres de l'université de Paris et plusieurs autres assesseurs, créatures de l'Angleterre, qui apportèrent dans leurs fonctions toute l'ardeur des renégats et des traitres. Ce procès, dont les formes furent plusieurs fois arbitrairement changées dans le cours de l'instance, fut une suite de mensonges, de pièges dressés à l'accusée, de parodies continuelles du droit et de la religion, avec la prétention hypocrite d'en vouloir suivre les règles. Jeanne s'y montra plus sublime peut-être qu'elle ne l'avait jamais été sur les champs de bataille. Seule, sans conseil, en butte à des rigneurs qui devaient altérer à la fois ses facultés physiques et morales, elle fit plus d'une fois rougir les juges qui l'interrogeaient par la haute raison, l'étonnante supériorité de ses réponses. On lui demanda si elle croyait être en la grâce de Dieu ? « Si je n'y suis, dit-elle, Dieu veuille m'y mettre ; si j'y suis, Dieu veuille m'y tenir. — Si Dieu baissait les Anglais ? — De

l'amour ou haine que Dieu porte aux Anglais, je n'en sais rien ; mais je sais bien qu'ils seront mis hors de France, excepté ceux qui y mourront. — Ne cherchait-elle pas à faire croire aux soldats que son étendard portait bonheur ? — Non ; mais je leur disais : entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrais moi-même. — Pourquoi cet étendard fut-il porté en l'église de Reims plutôt que les autres ? — Il était à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur ! » Cependant, au milieu de cette exaltation surhumaine, Jeanne avait des moments où la nature la trahissait : alors, elle pleurait, elle doutait, elle avait peur, comme une faible fille ; et ce n'est pas le côté le moins touchant de ce drame pathétique. On profita d'un de ces instants pour lui faire signer, en présence de l'appareil du supplice, une abjuration dont on fut encore obligé d'altérer les termes. Dès lors, la sentence de mort, dont la lecture était déjà commencée, dut être commuée en une prison perpétuelle. Mais ce n'était pas là le compte des Anglais : ils voulaient que leur victime perdît son honneur et son âme, mais non qu'elle conservât la vie. Deux jours après la scène du cimetière Saint-Ouen, le bruit se répandit que la prisonnière avait repris l'habit d'homme, grief qui avait joué un grand rôle au procès, et qui suffit pour la faire considérer comme relapse. Or, il faut savoir que trois Anglais couchaient toutes les nuits dans sa chambre, qu'un lâche attentat avait été dirigé contre sa pudeur, et que la chaste fille, à qui l'on avait enlevé les vêtements de son sexe, s'était vue forcée de reprendre ceux qui seuls pouvaient la garantir contre le retour de semblables tentatives. Du reste, ses voix lui avaient reproché son abjuration. Plus que jamais, elle affirma qu'elle venait de Dieu ; elle ne savait ce que c'était qu'abjurer ; elle n'avait signé que par crainte du feu ; mais elle aimait mieux mourir que de supporter plus longtemps une aussi cruelle captivité. » C'en était assez : déclarée hérétique relapse, elle fut conduite, le 31 mai, sur la place du vieux marché de Rouen, et abandonnée à la justice séculière, c'est-à-dire au bourreau ; car il n'y eut point d'autre sentence prononcée con-

tre elle. Après avoir baisé dévotement une croix qu'on lui apporta, elle monta au bûcher, accompagnée de son confesseur. Ce fut elle qui l'avertit de se retirer au moment où l'on alluma le feu ; et elle lui recommanda de tenir toujours la croix élevée, afin qu'elle eût la consolation de la voir jusqu'à son dernier soupir. Quand la flamme et la fumée l'envelopèrent, on l'entendit encore invoquer le nom de Jésus : ce fut le dernier qu'elle prononça. Anglais ou Français, peu de spectateurs purent retenir leurs larmes, et l'émotion gagna jusqu'aux juges et aux bourreaux : « Nous sommes perdus, » cria l'un d'eux ; nous venons de faire mourir une sainte. » D'autres, dans l'illusion de leurs remords, crurent voir une blanche colombe qui sortait de la flamme et s'élançait vers les cieux.

Des lettres de noblesse pour sa famille, l'exemption de la taille pour le village où elle était née, voilà tout ce que Charles VII avait fait en faveur de l'héroïne morte pour sa cause. Cependant, en 1455, sur la requête de la mère et de frères de Jeanne Darc, il fit procéder à la révision de son procès et à la réhabilitation de sa mémoire. Mais comme cette mémoire était poursuivie par une espèce de fatalité, on l'a vue deux fois déshonorée chez nous, d'abord par l'absence, puis par la prostitution du monument (voy. CHAPLAIN et VOLTAIRE). Les monuments peu dignes d'elle, élevés à Rouen et à Orléans, pouvaient faire dire que les beaux-arts ne l'avaient pas mieux traitée que la poésie, jusqu'au moment où une fille de France (voy. *Marie d'Orléans*, T. XVIII, p. 792) put enfin la première deviner et rendre la physionomie la plus poétique de notre histoire.

L'indication et l'analyse des documents relatifs à la Pucelle d'Orléans ont été données par M. Buchon, dans sa *Collection des Chroniques*, in-8°, et *Panthéon*

(\*) Sans parler ici des belles inspirations que Schiller et Southey (voy.) ont puisées dans l'histoire de la Pucelle, qu'il nous soit permis de citer les vers peu connus dans lesquels une autre Française (Mlle de Gournay) a, pour ainsi dire, enchaîné le portrait de Jeanne Darc :

— Peux-tu bien accorder, vierge du ciel et d'or,  
Le douceur de tes yeux et ce glaive irrité ?  
— La douceur de mes yeux carrossa ma patrie,  
Et ce glaive en fureur lui rendit sa liberté.

*Antoine* (réimpr. en 1843, in-18, à la suite de *Jehanne la Pucelle*, par M. Alex. Duménil), et par MM. Michaud et Poujoulat, dans leur *Collection des Mémoires sur l'histoire de France* (1<sup>re</sup> série, t. III). Les *Procès de condamnation et de réhabilitation*, dont l'Averdy avait donné de nombreux extraits dans le 3<sup>e</sup> vol. des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, doivent être publiés en entier par la *Société de l'histoire de France* : le 1<sup>er</sup> vol. a paru en 1841. Indiquons aussi l'ouvrage de G. Guvres (voy.), *Jeanne d'Arc d'après les chroniques contemporaines*, traduit par Léon Boré, 1843, in-8°. R-Y.

**PÜCKLER** (COMTÉS DE), famille très ancienne qui, du nom de son domaine de *Vinx-Bechlarn*, situé sur les bords du Danube près de Marbach, s'appela d'abord *Bechlarn*, dont on a fait successivement *Pecklarn*, *Päcklar*, et depuis 1500, *Pückler*. Cette maison florissait en Autriche dès le x<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle l'histoire mentionne plusieurs de ses membres comme revêtus de hautes dignités, et signale un comme poète allemand. On sait qu'il est question dans les *Nibelungen* (voy.) d'un margrave Rüdiger de Bechlarn. Dans le xi<sup>e</sup> siècle, JEAN et DOMINIQUE Pückler, pour échapper à l'oppression de leurs parents, se sauvèrent en Silésie et s'établirent dans le cercle de Szig (près de Breslau). La branche autrichienne s'éteignit, en 1245, dans la personne de RÜDIGER de Pückler, évêque de Passau. Les membres de la branche silésienne devinrent, en 1655, barons de l'Empire, en 1690 comtes de l'Empire, et se divisèrent plus tard en deux lignes, celle de Franconie et celle de Lusace.

La ligne de Franconie, fondée par CHARLES-FRANÇOIS, appelée *Pückler-Limpurg*, fut admise dans le collège des comtes de ce cercle, dans la personne de CHRISTIAN-GUILLAUME-CHARLES, en attendant que ses possessions de Burg-Surabach, Brunn et autres, fussent érigées en comtés. Par son mariage avec la fille et héritière du comte de Limbourg, le comte FRÉDÉRIC-PHILIPPE-CHARLES obtint, avec une partie du comté de Limbourg, voix et séance dans le collège des comtes. En 1806, cette maison fut mé-

diatisée, comme tant d'autres, et passa sous la souveraineté de la Bavière et du Wurtemberg.

La ligne de Lusace, qui doit son origine à ERDMANN, né en 1683 et décédé en 1742, fut élevée, en 1822, par le roi de Prusse à la dignité princière suivant le droit de primogéniture. Le chef actuel de cette ligne est HERMANN-LOUIS-HENRI, prince Pückler de Muskau\*, à qui nous devons une notice plus étendue. X.

Célèbre comme écrivain, il est né à Muskau, le 30 oct. 1785. Sa première éducation fut confiée aux frères moraves; puis on l'envoya au *pedagogium* de Halle. De 1800 à 1808, il fit son droit à Leipzig; et lorsqu'il eut fini ses études, il entra dans les gardes-du-corps à Dresde. A peine avait-il obtenu le grade de capitaine qu'il prit son congé; il parcourut alors en touriste la France et l'Italie. Pendant cette tournée, il se trouva, dit-on, plus d'une fois dans de graves embarras pécuniaires; car, brouillé avec ses parents, il était obligé de se suffire à lui-même. Cette existence précaire cessa bientôt. De retour en Allemagne, il hérita, par la mort de son père, du château et de la principauté médiatisée de Muskau, et s'appliqua dès lors à embellir sa résidence. Des goûts d'artiste s'étaient développés en lui pendant ses voyages.

En 1813, il reprit du service, mais cette fois dans l'armée russe, comme aide-de-camp du duc de Saxe-Weimar, et fit avec distinction la guerre dans les Pays-Bas. Après la paix continentale, il visita l'Angleterre en observateur attentif. Puis, revenu à Muskau, vers 1816, il se rendit à Berlin où il fit une ascension aérostatique dont il livra la description au public.

Vers cette époque, il épousa la fille du prince de Hardenberg (voy.); mais inconstant et amateur d'une existence agitée, il n'était pas fait pour la vie réglée du mariage: aussi divorça-t-il 8 ans plus tard.

L'Angleterre attira le prince une seconde fois: il y passa les années 1828 et 1829, et à peine fut-il de retour de ce

(\*) Ce second nom lui vient d'une seigneurie silésienne (cercle de Rothenbourg), qui contient 7 villages avec une population de 1,800 âmes, et qu'il vient, dit-on, de vendre pour la somme de 2 millions de thalers. S.

voyage qui s'étendit en outre à l'Irlande et à la France, qu'il en publia, en langue allemande, le journal fragmentaire sous le titre ambitieux de *Lettres d'un tré-passé* (Munich, 1830, 2 vol.). Cet ouvrage fut bientôt suivi de 2 autres vol. (1831), qui embrassaient la première portion de son séjour en Angleterre. Le succès de cette double publication fut immense; le voile de l'anonyme ne tarda pas à être soulevé, et le nom du prince déjà connu dans les salons de quelques capitales, se répandit rapidement par des traductions de son ouvrage\* dans toutes les parties de l'Europe. Ce succès est mérité au point de vue littéraire; mais devant le tribunal de la morale, l'auteur doit s'attendre à plus d'un reproche. Avec un art infini, le prince touriste a su mêler aux tableaux de la nature morte des scènes de la nature animée. Les hommes, et les femmes surtout, tiennent une grande place dans ce journal : la vie des salons y offre un intérêt encore plus grand que les paysages tantôt suaves, tantôt grandioses, qu'il fait passer sous nos yeux. Le prince Pückler est le peintre exact du *high-life*, de cette fleur d'aristocratie, qui embaume les palais de Londres, et que convoite, avec un sentiment d'impuissante jalousie et de dépit concentré, le monde des bourgeois. Voilà ce qui a valu au prince sa renommée d'écrivain. Mieux que tous les romanciers anglais qui ont essayé de décrire ces mœurs exceptionnelles, le prince Pückler-Muskau a crayonné avec grâce et avec méchanceté les duchesses, les comtesses et les lions du West-end de Londres. Quelques scènes d'intérieurs, quelques accidents scabreux, racontés par lui avec une malice qui ne se dément pas, lui ont valu cette foule de lecteurs séduits par le scandale bien plus que par les descriptions des ruines historiques ou des massifs pittoresques des parcs séculaires. Le vice devient aimable, séduisant, dans ces pages, écrites avec une légèreté voltairienne; car c'est encore là un des grands charmes du prince : il écrit avec une nonchalance inimitable. Au reste, il n'est pas uniquement le peintre des

(\*) Il y en a une en franç., par M. Cohen (Paris, 1832-33, 5 vol. in-8°).

salons : il se mêle aussi à la vie simple, à celle des auberges et des c

Les œuvres que le prince Pückler-Muskau a publiées depuis sont valoir ce brillant début. *Tutu* (Stuttg., 1834, 5 vol.; trad. en franç. par M. Cohen, Paris, 1834-35 in-8°) est une espèce de pot-pourri auquel l'auteur a jeté les fragments de son voyage en France et en Allemagne, réflexions, son voyage aérostatique *L'avant-dernier voyage de Se...* (*ibid.*, 1835, 3 vol.) est le récit de son séjour en Algérie; et *Les péripéties d'un jeune homme* racontent une histoire née en Italie. Il y a peu d'auteurs qui ont visité l'Égypte et la Nubie. La *Gazette d'Augsbourg* publiait le récit du voyageur *fashionable*, à mesure qu'il avançait dans ce lointain pèlerinage. Cette jeune et belle Abyssinienne ramené en Europe, est venue s'éteindre le ciel brumeux de l'Allemagne; elle est enterrée dans le parc de Muskau, propriétaire, créateur de ce beau jardin, ne paraît pas disposé à s'y fixer, et se contente de courir le monde, cupé qu'il est à courir le monde, à faire mentir le pseudonyme de *l'Alphonse*, capricieusement adopté pour l'un de ses ouvrages.

**PUDDING** ou **POUDINGUE**, mets composé de mie de pain, de bœuf, de raisins de Corinthe, et d'autres ingrédients, que l'on arrose ordinairement de rhum auquel on met le sucre. Ce mets, d'origine anglaise, ainsi que son nom l'indique, était peu connu en France au commencement de ce siècle. Introduit par des Anglais à Paris en 1814 et popularisé, l'a mis aussi rapidement à la mode en France le rostbeaf et le beafsteack. *Le pudding* (voy.) est de la même famille.

**PUDDLAGE** (*puddling* par *voy.* FORCÉS, T. XI, p. 284.

**PUDEUR**, sentiment noble et délicat qui participe de la honte et de la pudeur. Il est une pudeur pour le monde, de l'esprit, comme pour celles d'habitude; cependant le soin de veiller à la tenue de la partie matérielle de son extérieur semble caractériser cette aimable vertu. Alors, chez les hommes, elle se confond avec la décence; et, sous le nom de *pudeur*, est particulièrement l'apanage



aux grâces duquel elle prête un de plus. Avant le mariage, garde de la virginité, elle devient en sauvegarde de la chasteté d'une . Ce fut la pudeur qui arma la de Lucrece (roy. Baurus) d'un rd, pour venger, aux dépens de sa ma bonneur outragé par l'odieux

anciens avaient fait une divinité e vertu. Sous le nom de *Pudicité*, ait à Rome un temple et des au- s lui donnait le lis pour symbole. s chefs-d'œuvre de la sculpture e, la *Vénus* de la villa Borghèse, se nue, n'en a pas moins reçu le n de *pudique*. Un sculpteur mo- , Antoine Corradini, a, au con-, représenté la pudeur couverte oile, depuis la tête jusqu'aux pieds. it, à Naples, cette statue. P. A. V. **ELCHES**, roy. PATAGONIE.

**FENDORF** (SAMUEL baron DE), e publiciste allemand, naquit le 8 1632, dans le village de Flöhe, le Chemnitz (Saxe), où son père mateur. Après avoir fait de honnes s aux universités de Leipzig et s, il entra comme instituteur chez yé de Suède à la cour de Dane-. Mais la guerre éclata entre ces puissances, et Pufendorf fut arrêté tute la famille. Pendant les 8 mois lra sa détention, il s'appliqua à le des écrits de Grotius et de Hob- n il publia le résultat de ses ré- ms sous le titre d'*Elementa juris- ticiæ universalis* (La Haye, 1660). emier essai lui acquit une telle ré- isa, que l'électeur palatin, à qui il t dédié, fonda pour Pufendorf une e de droit naturel à Heidelberg. En l, le roi de Suède lui donna une e de droit naturel dans la nouvelle ité de Lund. Ce fut pendant qu'il itait, qu'il composa son ouvrage *re naturæ et gentium* (Lund, 1672; fr. de J. Barbeyrac, Amst. 1706, 2 le-4, plus. fois réimpr.), bien supé- r au premier et remarquable par la ité, la disposition systématique et la qui y règnent. Peu de temps après, entre un abrégé du droit naturel, iture: *De officio hominis et civis*

(Lund, 1673; trad. franç. de Barbeyrac, Amst., 1707, in-12), livre qui a eu un nombre incroyable d'éditions et qui a été traduit en plusieurs langues. Pour ce publiciste, le droit naturel était une morale philosophique sur les rapports légitimes des hommes entre eux, mais toujours dépendante de la morale chrétienne. Comme Grotius, il posait pour fondement du droit la sociabilité, qui se rapproche beaucoup de l'amour du prochain recommandé par l'Évangile, et, comme Hobbes, il faisait découler le droit de l'état de corruption de notre nature. Sous le pseudonyme de Severinus à Monzambano, il publia son célèbre traité *De statu reipublicæ germanicæ* (1667 et souv. depuis; trad. en fr. par Fr. Savinien d'Alquié, Amst., 1699, in-16; et par Spon, av. des notes, Strاسب., 1728, 2 vol. in-4°), que son frère Ésaïe, alors envoyé de Suède à Paris, fit imprimer. Il y représentait l'Allemagne comme un corps de république dont les membres mal assortis font un tout monstrueux. Cet ouvrage fut vivement censuré, et, tout en le défendant avec vigueur, Pufendorf ne crut pas prudent de s'en déclarer l'auteur. La guerre ayant éclaté de nouveau, Pufendorf se retira à Stockholm où il fut nommé secrétaire d'état, conseiller du roi et historiographe. Ce fut en cette dernière qualité qu'il écrivit l'histoire de Suède depuis la campagne de Gustave-Adolphe, en Allemagne, jusqu'à l'abdication de Christine (*De rebus suecicis*, Utr., 1676, in-4°), et l'*Histoire de Charles-Gustave*, (Nuremb., 1696, 2 vol. in-fol.). Ces travaux et d'autres encore, comme son *Introduction à l'histoire des principaux états* (Franç., 1682, 3 vol.; plus. fois trad., ainsi que le préc.), écrite en langue allemande, augmentèrent tellement sa réputation, que l'électeur de Brandebourg l'appela à Berlin et le fit conseiller d'état, historiographe et assesseur de la chambre de justice, en 1686. Quatre ans plus tard, il fut nommé conseiller privé, et en 1694, Charles XI, de Suède, lui conféra le titre de baron. Pufendorf écrivit à Berlin, où il mourut le 26 oct. 1694, l'*Histoire du grand électeur* (*De rebus gestis Friderici Wilhelmi Magni*, 1695, 2 vol. in-fol.); et celle de *Frédéric III*

(1695, in-fol.), également en latin. C. L.

**PUFF**, mot anglais qui signifie au propre *bouffée de vent*, au figuré, *exagération*, et qui est passé dans notre langue avec une acception qui en dérive, celle d'invention destinée à tromper le public. Le puff prend mille formes, selon le génie du charlatan qui s'en sert, ou du mystificateur qui le met en œuvre. Tantôt il revêt, comme à Londres, le costume épisodique, et, s'emparant de l'attention du lecteur par une histoire intéressante, il aboutit à une annonce; tantôt, ressource de l'impudence indigente qui vit de ses hardis mensonges, il est la monnaie de ceux qui, n'en ayant pas d'autre, savent la frapper à un coin qui impose; tantôt, sans autre besoin que celui de se moquer du public, il invente un conte qui retentit dans tous les journaux.

J. T-V-S.

**PUGATSCHEF**, voy. **POUGATCHEF**.

**PUGET** (PIERRE), illustre statuaire, naquit à Marseille, le 31 oct. 1622. Son père, qui était architecte, lui fit étudier les beaux-arts, mais d'une manière très imparfaite, et mourut jeune en lui laissant un faible héritage. Placé chez un constructeur de galères, à l'âge de 14 ans, Puget y apprit la sculpture en bois, et, après 3 ans de rudes travaux, il partit pour l'Italie, où il eut grand-peine à subsister, jusqu'au moment où il put entrer dans l'atelier du Cortone, à Rome. Ce grand maître le prit en affection, et, après avoir réformé ses premières études en peinture, il l'emmena avec lui à Florence pour exécuter des plafonds dans le palais Pitti. Mais le désir de revoir sa patrie et sa mère ramena le Puget à Marseille, en 1643, et bientôt après le duc de Brézé, amiral de France, l'employa dans le dessin et l'exécution des vaisseaux de guerre.

Un second voyage que fit le Puget en Italie (1646-53) développa en lui le sentiment de l'architecture et de la sculpture. Cependant, à son retour, il reprit son pinceau et peignit un grand nombre de tableaux d'église pour les villes de Marseille, d'Aix, de Toulon, etc. Ce ne fut qu'à la suite d'une maladie grave (1655) qu'il abandonna la peinture pour la sculpture en marbre. Il débuta par la porte et le balcon de l'Hôtel-de-Ville de

Toulon, en 1656. Peu après, à Paris, et tout d'abord, il se cha sculptures que Fouquet voulait fi cuter à son célèbre château de V Vicomte. En vain Mazarin et voulurent-ils se l'attacher: il s'ét au service du surintendant, et, les offres les plus brillantes, il par Carrare, en 1660, afin d'aller les marbres nécessaires à ses tra était à Gènes lorsque survint la de Fouquet, et cet événement l à s'y fixer. Il enrichit cette vil foule de productions. Mais C averti par la renommée de la dont Puget illustrait sa patrie à ger, le rappela en France, et lui la direction de la décoration des v à Toulon.

Arrivé en 1669, il exécuta la tion du vaisseau le *Magnifique* duc de Beaufort monta dans la reuse expédition où il périt avec feu ayant pris aux premiers trava arsenal qu'il avait résolu de con Puget crut voir dans cet accident u jalouse, et se retira dans sa ville où il se mit à élever une maison, et les siens, puis une halle au poi qui ne l'empêchait pas de donner t tie de son temps à la sculpture. E il exécuta, à Marseille, le groupe de *Milon de Crotone*, que Louis venir à Versailles en 1683, et q à bon droit pour le chef-d'œuvr sculpture française. En 1685, il pour servir de pendant à Milon, sor d'*Andromède*, qui valut à son royales paroles: « Votre père es et illustre; il n'y a personne dat rope qui le puisse égaler. » En 11 passe-droit qui lui fut fait par la Marseille, pour l'exécution d'un équestre de Louis XIV, le décida Paris implorer la protection du ro après 6 mois de séjour, il repart Marseille sans avoir rien obtenu caresses et des compliments. Dès k consacra plus son ciseau qu'à l'es sement de sa ville de prédilectio travaillait encore à un admirable lief, connu sous le nom de *Pestel* lan, lorsque la mort vint le surp le 2 déc. 1694.

mus du Puget sont si considérables, leur énumération ne saurait être ici. Qu'il nous suffise de citer ses tableaux, une *Sainte Famille*, une *Adoration des berges*, que l'on a pu admirer au commencement de ce siècle. Parmi ses statues de sculpture, nous citerons ceux dont nous avons parlé, un buste de *Louis XIV* en médaillon, une tête de *Sauvages*, un relief de *Saint Jean-Baptiste*, etc. Plusieurs cabinets d'art, le cabinet des dessins du Louvre les esquisses du Puget, surtout sa marine. La variété de ses talents, par la grande majorité de ses ouvrages, le *Michel-Ange* de son époque, n'appréciant que le talent, l'ont appelé le *Rubens du Nord*. En 1807, la ville de Marseille éleva à sa mémoire une colonne sur son buste, avec cette inscription : *Pierre Puget, sculpteur, architecte, Marseille, sa patrie, ambassadeur et honoraire, etc.* D. A. D. *AT, pugilatus*, mot sans doute emprunté au poing. C'est en effet par un coup de poing où la main est cachée. Nous en avons dit le dernier mot; voy. aussi *ГЛУБИНА* et *АТЛЕТЫ*; et pour le pugilisme, *БОКСЕР*.

**PUISAGE**, cavité pratiquée dans le sol pour avoir les eaux inutilisées d'une usine ou de tout autre genre, et d'où elles se perdent au lieu même, soit par un aqueduc conduit au loin. Les puisards sont ordinairement comme une sorte de truit en pierres sèches, qu'on construit d'une pierre trouée. Ces réservoirs ont de graves inconvénients de salinité voisines, dont ils gâtent et rendent l'eau insalubre par leurs émanations. Pour échapper à ces inconvénients, on a essayé des *puits absorbants*, mais avec peu de succès, et il y en a peu qui conservent leurs propriétés absorbantes. Les *cuvettes arciformes* paraissent avoir une efficacité incontestable sur les procédés employés, puisqu'elles ne laissent pas les eaux qu'après les avoir pu-

rifiées, en leur ôtant les parties solides dont elles étaient chargées, et qui restent amoncelées à part pour servir d'engrais.

C-B-S.

**PUISAYE** (LX), voy. *GATINAIS*, T. XII, p. 179.

**PUISSANCE**, voy. *POUVOIR*, *ÉTAT*, *SOUVERAINETÉ*, *FORCES*, *MOUVEMENT*, etc. En géométrie, on appelle puissance d'une quantité le produit de cette quantité multipliée par elle-même un certain nombre de fois. L'exposant (voy.) sert en algèbre à indiquer combien de fois une quantité doit être multipliée par elle-même, c'est-à-dire la puissance à laquelle elle est élevée : ainsi  $a^3$  indique la troisième puissance ou le cube, etc. — On donne aussi le nom de puissance à un des neuf degrés d'anges (voy. l'art.). Z.

**PUITS**, trou creusé dans le sol jusqu'à la rencontre d'une nappe d'eau, d'où l'on peut l'extraire par différents moyens, mais le plus souvent à l'aide de seaux fixés aux deux extrémités d'une corde passée dans une poulie. Les puits sont entourés d'un mur solide qui repose sur un rochet en charpente allant jusqu'au fond de l'eau.

Une sorte de puits qui mérite une attention particulière, ce sont les puits forés, dits *artésiens*. Ces puits se composent d'un trou perpendiculaire que l'on fait dans le sein de la terre, au moyen d'une sonde, pour arriver à une nappe d'eau souterraine d'où elle monte naturellement jusqu'au-dessus du sol et s'écoule en ruisseau artificiel et intarissable. L'élévation spontanée de l'eau dans les puits artésiens est due à la pression de ces mêmes eaux partant d'un niveau supérieur; elles montent donc, suivant les lois de l'hydrostatique, jusqu'à la hauteur de ce niveau : si cette hauteur se trouvait au-dessous du sol, on n'aurait qu'un puits ordinaire. Voici comment s'explique le jaillissement des eaux des puits forés. Les eaux pluviales sont absorbées sur les montagnes par des couches perméables s'étendant en filons jusque sous les vallées, entre des couches de terrains imperméables, semblables aux parois d'un vase ou mieux d'un tuyau recourbé. L'eau s'accumule donc continuellement de manière à former une nappe sur laquelle

pressent des eaux nouvellement absorbées, qui tendent à descendre en vertu de la pesanteur; mais si l'on vient à percer la couche imperméable supérieure qui fait obstacle à l'expansion du liquide, celui-ci doit naturellement s'échapper par l'ouverture pratiquée, comme l'eau d'un jet d'eau, et atteindre à peu près le niveau du point où les eaux sont absorbées. On comprend maintenant qu'on ne doit s'attendre à trouver des eaux jaillissantes que dans des endroits dominés de près ou de loin par des montagnes, des plateaux élevés; que ces eaux doivent être des nappes dormantes, et non pas des cours d'eaux ayant une issue inférieure, car la pression n'aurait plus alors la force de les faire jaillir. Par conséquent, il ne peut y avoir des eaux souterraines stagnantes que lorsque le sol est formé de couches de sable, de cailloux, recouvertes par des couches de craie, de glaise, de bancs de pierre sans fentes ni crevasses. Il suit de là que tout terrain formé de couches homogènes ne contient point de ces eaux, puisque s'il est formé de couches perméables, les eaux passent aisément entre ces matières jusqu'à ce qu'elles aient trouvé une issue, ou bien elles se mettent de niveau comme celles d'un lac, n'ayant aucune tendance à s'élever; si au contraire la masse du terrain est imperméable, les eaux de pluie n'y pouvant pénétrer, courent sur la surface.

Quand le sol repose sur la craie, on arrive quelquefois à la nappe d'eau après une perforation très peu considérable: ainsi on en trouve dans l'Artois entre 10 et 40<sup>m</sup> de profondeur; mais il n'en est pas toujours ainsi, et l'on est souvent obligé de forer à de grandes profondeurs pour atteindre une couche d'eau jaillissante. Le puits de l'abbatoy de Grenelle, à Paris, dû aux efforts persévérants de M. Mulot, descend à 547<sup>m</sup>. On sait qu'il jaillit à plus de 30<sup>m</sup> au-dessus du sol et donne par seconde environ 40 litres d'une eau tiède de 28° cent. Commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1834, l'eau en jaillit le 26 févr. 1841, après mille obstacles. Cette eau, maintenant limpide, sera utilisée à l'abbatoy, à l'institut des jeunes aveugles, et pour alimenter le grand réservoir de la rue de l'Estrapade, d'où elle

pourra se répandre dans les lieux plus élevés de Paris.

Avant de commencer les travaux nécessaires à l'établissement d'un puits artésien, on s'assure de l'existence d'une nappe d'eau souterraine par des reconnaissances qui doivent être dirigées vers des terrains de calcaire crayeux; car dans des terrains primitifs, tels que les granités, porphyres, l'eau s'échappe à une certaine distance de la partie supérieure par laquelle elle s'infiltré.

Pour creuser un puits artésien, on sert d'une sonde composée de dix barres de fer s'ajustant les unes aux autres à l'aide d'écrous, et dont la partie tranchante varie suivant qu'il s'agit de traverser un terrain argileux, blonneux, caillouteux, pierreux ou la nature des roches: des tarières, ciseaux, des trépan, les attaquent; des cuillers retirent les matières que le instrument ne peut ramener avec lui, la sonde reçoit un mouvement de rotation d'une manivelle en bois; son extrémité supérieure est attachée au câble d'un chèvre qui sert à la retirer. Les instruments auxiliaires sont le tourne-à-gauche, barre de fer percée d'un trou dans lequel peut entrer la tige de la sonde, la barre de rotation, pièce de bois entre au contraire dans l'anneau de tête de la sonde; l'arrache-sonde, affecte différentes formes, comme la fourche, le crochet, la pince, etc., et sert à retirer la sonde quand la tige vient à casser. Lorsque l'on est arrivé à la couche de calcaire, on suspend l'appareil au-dessus du trou de sonde, et l'on descend dans l'intérieur des colfres, des buses, des tuyaux, qui doivent servir à remplir le vide intérieur de la fontaine jaillissante. Ces buses sont des tuyaux de de 10 pieds de longueur, de 7 pouces de diamètre et de 2 pouces d'épaisseur, rangés de façon qu'ils puissent entrer dans les autres: pour cela, leurs extrémités sont ordinairement coniques. Ensuite, quand la couche qui fait obstacle à la sortie de l'eau, en la comprimant comme les parois d'un vase, est parvenue à conduire l'eau jaillissante et à la faire monter, on forme de la même manière un tub

trés-élevés, comme cela s'est prouvé par le puits de Grenelle.

Le puits artésien a été donné aux Parisiens, parce que c'est dans l'Artois qu'il est le plus en usage depuis six à sept siècles. Toutefois, ces puits paraissent d'un bien plus haute antiquité. Les Grecs assurent qu'on en rencontre dans les déserts de l'Asie, dans l'Inde, la Chine, etc., dont on ne saurait parler en France. Peut-être qu'en son temps on y cherchait des mines, et l'on donna libre cours à des sources artésiennes. Le plus ancien puits qu'on connaisse en France est à Lille, en Artois, percé, dit-on, par Cassini appela l'attention des Parisiens sur ces sortes de fontaines que l'on vit à Modène et à Bologne. Il fit percer un puits artésien à Paris, en 1780. La Société d'encouragement prévoyant les services qu'ils rendent à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, a beaucoup travaillé à leur propagation, encore trop peu. On peut voir sur les puits artésiens Héricart de Thury, *Considérations géologiques et physiques sur le développement des puits forés et artificielles* (Paris, 1829); *Traité sur les puits artésiens* (Paris, 1840); et l'intéressante *Ann. du Bur.* pour 1835. L. L.

**PULSKI** (père et fils), voy. *BARON DE*. Après le premier, Casimir Pulawski en Amérique où il fut tué au combat, en 1779.

**PULCHERIA**. ELIA PULCHERIA, impératrice d'Orient, était née en Italie, au nom de son frère Théodose succéda après sa mort. Voy. *l'Empire*, T. IV, p. 385-6. Sa sœur a été canonisée. Z.

**PULCI**, poète italien, né à Rome en 1431, était le plus jeune de trois frères qui tous trois se sont fait un nom par leurs écrits. Tout ce qu'on sait de lui est qu'il fut fort lié avec Laurent de Médicis et Politien. On dit que

ce fut à la demande de Lucrèce de Médicis qu'il entreprit son poème épique *Il Morgante maggiore* (Venise, 1481, in-fol.), où il raconte les aventures de Renaud et du géant Morgante. On ne peut lui refuser de l'imagination, mais il manquait de goût et de jugement. Son poème est un mélange bizarre de sérieux et de burlesque. Son style est riche en belles tournures toscanes; mais sa versification est rude et sans art. Il mourut en 1487. — Son frère BERNARD est auteur d'une élégie sur la mort de Coasme de Médicis, d'une autre élégie sur la belle Simonette, d'un poème sur la Passion et d'une trad. des *Églogues* de Virgile. — LUC, le troisième, composa des stances sur le tournoi de Laurent de Médicis, des épîtres héroïques, une romance pastorale intitulée *Diadeo d'amore* (Flor., 1479, in-4°), et une romance épique, la première vraisemblablement qui ait été écrite en italien, sous le titre *Il Ciriffo Calvaneo* (Flor., 1490, in-4°). C. L.

**PULMONIE**, voy. *PHTHISIE*.

**PULSATION**, voy. *POULS.*

**PULTAVA**, voy. *POLTAVA*.

**PULTENEY** (WILLIAM), comte de Bath, ministre de George I<sup>er</sup>, naquit en 1682 et mourut en 1764. Après avoir été l'ami de Walpole, il devint son plus grand antagoniste et s'opposa à toutes ses vues; il écrivit même de mordantes satires contre lui.

**PUMITE**, voy. *LAVE*.

**PUNAISE** (*cimex*), groupe d'insectes hémiptères (voy.), de la section des hétéroptères, dont les étuis ou ailes antérieures sont crustacés vers la base, membraneux à leur extrémité, et qui renferme elle-même deux familles, celle des *punaïses terrestres* et celle des *punaïses d'eau*. Parmi les premières, sont les *punaïses* proprement dites, dont le corps est mou, aplati, à peine plus long que large, dépourvu d'ailes; telle est la *punaïse des lits*, cet hôte dégoûtant des maisons vieilles et sales, où il répand une odeur fétide et multiplie d'une manière désolante. On sait combien cet insecte est avide de sang. Caché pendant le jour dans les angles des murs, dans les plis des rideaux, il n'en sort que la nuit. La femelle parvient facilement à dérober aux

recherches ses œufs, que leur petitesse rend presque imperceptibles et qu'elle fixe dans les recoins les plus cachés des murailles. Un des meilleurs moyens de s'en débarrasser est de brûler du soufre dans un réchaud, après avoir fermé hermétiquement tous les endroits par où l'air pourrait pénétrer. On trouve le lendemain les punaises asphyxiées par le gaz acide sulfureux qui s'est dégagé. Les *punaises-mouches* ou *réderes* qui habitent aussi nos maisons, se roulent dans la poussière pour se mieux dérober à la vue des araignées et autres insectes dont elles font leur proie. Les *punaises des bois* ou *pentatomes* se tiennent sur les plantes. Il en est qui sont ornées de couleurs agréables; mais elles communiquent à tout ce qu'elles touchent une odeur repoussante. Les *punaises d'eau* ou *hydrocorises* diffèrent des précédentes par leurs tarses aplatis, garnis de poils, organisation en rapport avec leurs habitudes aquatiques. Leurs yeux sont énormes et saillants; leurs pattes se terminent par un article crochu en forme de pince et à l'aide duquel l'animal saisit sa proie. Il pique très fortement quand il se voit pris. Il en est qui nagent renversés sur le dos: telles sont les *naucorés* ou *punaises-nacelles*, qui volent avec non moins de rapidité qu'elles nagent. Tous ces hémiptères sont très carnassiers. C. S.-T.

**PUNIQUE (FOI)**, *punica fides*, signifie foi équivoque, mauvaise foi et même perfidie. Telle était chez les Romains la réputation morale des Carthaginois, qu'ils avaient d'abord appelés *Punii* ou *Pœnit*, parce qu'ils étaient une colonie phénicienne. Voy. PHÉNICIE, CARTHAGE. — Pour la langue punique, voy. ces mêmes mots et SÉMITIQUES.

**PUNIQUE (GUERRES)**. Depuis que la Basse-Italie appartenait aux Romains et qu'ils connaissaient mieux la Sicile, ils la convoitaient à cause de sa richesse en céréales. A cette époque, les Carthaginois possédaient à peu près toute cette île, soit comme maîtres, soit à titre de protecteurs (voy. CARTHAGE). Les Romains n'avaient encore eu que peu de relations avec ces puissants voisins; mais dès lors les deux peuples se trouvaient dans une situation qui ne pouvait manquer

d'entraîner la ruine de l'un et de l'autre. Les Romains donnèrent le signal de la guerre, en marchant au secours des Carthaginois (voy.), politique peu sage pour Rome. Telle fut l'origine des guerres puniques que se firent pendant l'espace de 120 ans et avec de fréquents succès et de revers, les deux florissantes nations de l'Occident. Le résultat fut la chute de l'empire Carthaginois et la domination universelle de l'autorité romaine.

**Première guerre punique** (264-241 av. J.-C.). Le roi Hiéron II de Syracuse assiégeait la ville de Messane dont s'étaient emparés les Carthaginois lorsque ceux-ci appelèrent les Romains à leur secours. Le sénat saisit l'occasion de se mêler aux affaires de la Sicile. Une armée commandée par le consul Aulus Cornelius, passa dans l'île, défait les Carthaginois et Hiéron. Alors ce roi fit des conditions onéreuses; mais il se retirèrent à Agrigente et leur armée amena des secours. Les Carthaginois ne rent néanmoins cette ville et les Carthaginois de toute la Sicile leur manquait plus qu'une victoire pour pouvoir tenir tête partout encore redoutable. Ils en eurent une aussitôt; une galère Carthaginoise échouée sur les côtes de l'Italie fut prise de modèle. Commandés par le consul L. Duilius (voy.), ils livrèrent la première bataille navale, l'an 260 av. J.-C. auprès des îles Lipari. Ils furent vaincus par l'abordage à leur ignorance des manœuvres nautiques de la flotte des Carthaginois. Les Carthaginois rent encore vainqueurs dans la bataille navale qui eut lieu l'année suivante et qui leur ouvrit le passage en Sicile. M. Atilius Régulus (voy.) prit le commandement de l'armée romaine d'abord heureux; mais battu par les Carthaginois, sous les ordres de Hannibal Xantippe, se relevèrent de la défaite et battirent complètement Régulus qui rent même prisonnier (256 av. J.-C.). Une tempête et la témérité de M. Claudius Pulcher anéantirent l'armée romaine.

La Sicile devint de nouve

149, l'an 249. Les Romains commencent la lutte avec des forces qui enveloppèrent la bataille navale qui eut lieu de File Egade (l'an 242) : le consul Marcus Catulus, avec 300 vaisseaux, détruisit complètement la flotte des Carthagiens commandée par Hannon, et ils demandèrent la paix (voy. HANNON). Elle leur fut accordée, à condition qu'ils évacueraient les îles situées en Sicile et la Sardaigne (ils ont la Sardaigne et la Corse), et qu'ils se voulaient de ne pas faire la guerre à Rome ni à ses alliés, de payer tribut de dix ans 3,000 talents au bout de la guerre, et d'élargir tous les prisonniers romains sans rançon. Cette guerre punique terminée, le traité fut fermé pour la seconde fois. Ce fut la première fois, en effet, que les deux nations ne tirèrent plus l'une contre l'autre pendant un long temps, les Carthaginois ayant subi de leurs pertes, tandis que les Romains étendaient leurs conquêtes au nord et à l'o-

rient. La 2<sup>e</sup> guerre punique, de 218 à 201 av. J.-C. Les Romains étaient alliés avec les Carthaginois en Espagne. Annibal, général carthaginois, l'assiégea; les Romains s'en firent en faveur des Sagontins, cette ville n'en fut pas moins prise au siège de 7 mois : cet événement commença la seconde guerre punique. Les événements de cette guerre sont racontés dans les ouvrages de TITUS LIVIUS, POLYBÈNE, ASDRUBAL, SCIPION, CÆCILIUS METELLUS, FABIUS, PAUL-ÉMILE, CANNIUS, etc. La bataille de Zama, qui termina la guerre, donna le sort de Carthage : la victoire fut prononcée pour les Romains. Annibal retourna à Carthage et se voulaient de faire la paix, n'importe à quel prix. Les Carthaginois furent obligés de céder tous les établissements qu'ils possédaient en dehors de la ville, de rendre tous les prisonniers romains; de livrer leurs éléphants et leurs machines de guerre, à la réserve de dix; de payer 10,000 talents, dans le délai de six mois; de restituer à Masinissa, roi de Numidie, le pays qu'ils lui avaient enlevé; de restituer 100 otages; et enfin ils s'obligèrent à ne plus faire aucune guerre

à Annibal, il dut fuir sa patrie pour ne pas être livré au vainqueur.

Les conditions de cette paix anéantirent à peu près la puissance carthaginoise; mais l'avidité du roi de Numidie élevait en outre des prétentions auxquelles cet état pouvait à peine satisfaire. Carthage lui avait-elle fait la cession d'une province, le roi en demandait de suite une autre. Les plaintes que l'on adressait au sénat de Rome furent peu écoutées, et Masinissa continua son jeu impunément et sans obstacle. Afin de concilier un de ces démêlés, on envoya Caton l'Ancien (voy.) en Afrique; mais Carthage, irritée par son arrogance, ne se soumit pas à sa décision et en appela au sénat. Caton quitta l'Afrique ennemi irréconciliable de Carthage; et désormais tous ses efforts tendirent à sa ruine. Il ne prononçait pas de discours dans le sénat qu'il ne terminât par la demande de sa destruction. Comme cette malheureuse république ne pouvait céder à toutes les injustes prétentions qu'élevait contre elle Masinissa, elle prit les armes contre lui, mais sans le consentement de Rome et sans succès, car son armée fut défaite par Gulussa. Les Romains déclarèrent la guerre aux Carthaginois, comme s'étant rendus coupables de parjure.

3<sup>e</sup> guerre punique, de 150 à 146 av. J.-C. Les Carthaginois, effrayés, firent tout pour apaiser Rome; mais cette république était préparée à la guerre et avait fait passer en Sicile son armée que commandaient M. Manlius et L. Marcus Censorinus. Les Carthaginois déclarèrent humblement à ses ambassadeurs qu'ils se reconnaissaient sujets de la république, et leur livrèrent les 300 otages qu'ils avaient demandés. Malgré toutes ces concessions, les Romains passèrent en Afrique. Ils demandèrent que les Carthaginois leur livrassent leurs vaisseaux, armes et équipements de guerre. Ceux-ci obéirent encore; mais comme les Romains exigeaient en outre qu'ils démolissent leur ville et allassent s'établir dans l'intérieur de l'Afrique, alors, révoltés de tant de tyrannie, les Carthaginois reprirent de l'énergie, refusèrent d'accéder à cette condition outrageante, et firent des

éparatifs de défense : ils construisirent une flotte, forgèrent des armes avec les métaux qui se trouvaient dans les édifices publics ou privés, armèrent jusqu'aux esclaves et aux malfaiteurs, et rappelèrent Asdrubal, qui avait été banni à la demande des Romains. Ils soutinrent ainsi le siège de leur ville pendant 2 ans : Rome alors envoya contre eux le consul Scipion Émilien (voy.), qui précédemment s'était prononcé contre la destruction de Carthage sollicitée par Caton, destruction qu'il dut alors opérer d'après l'ordre du sénat et du peuple romain. Ce consul investit toujours de plus près la ville, défendit les Carthaginois aux alentours de Carthage même, et coupa les vivres à la ville ; enfin il commanda l'assaut. Déjà deux de ses murs avaient été pris, le troisième était encore défendu, mais après une attaque de 6 jours, il fut également emporté : il ne restait plus aux Carthaginois que la ville haute et la citadelle de Byrsa. Poursuivés au désespoir, ils y mirent le feu et s'y laissèrent brûler : on trouva parmi les morts, l'épouse d'Asdrubal avec ses enfants ; 50,000 habitants qui avaient demandé et obtenu quartier, furent sauvés par l'humanité de Scipion. L'incendie de Carthage dura 17 jours. Scipion se tenant sur les débris de cette ville, autrefois si puissante, récita, ému par un presentiment, ce vers d'Homère : « Il viendra ce jour où tombera la sainte Troie, Priam lui-même, et le peuple de Priam, à la forte lance. » Scipion faisait allusion au sort futur de Rome et de ses habitants. Caton ne vit pas la ruine de Carthage, étant mort depuis trois ans.

Relativement aux conséquences que la ruine de Carthage eut pour les vainqueurs, voy. ROMAINS, et Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*.

Un grec d'Agrigente, Philinus, avait écrit l'histoire de la 1<sup>re</sup> guerre punique, mais elle n'est pas parvenue jusqu'à nous ; nous ne possédons pas non plus le poème que Nævius a composé sur cette 1<sup>re</sup> guerre. Silius Italicus a célébré la 2<sup>e</sup> guerre punique.

H. A-F-L.

**PUNITION**, voy. PEINE, PÉNALITÉ, CHÂTIMENT.

**PUPILLE** (anat.), voy. ŒIL.

**PUPILLE** (droit), **PURETÉ**. L'état qui exclut l'idée de toute souillure. Dans le sens le plus étroit, c'est celui de l'enfant qui, selon le dogme catholique, naquit avec cette pureté ; ce fut celle qui devait être conservée par le Messie (voy. CONCEPT). Ce mot a d'ailleurs des applications ; on l'emploie à l'égard des choses, comme des choses pures, comme des choses qui ont été purifiées ; on dit : la pureté de la conduite, des mœurs, du caractère, comme on dit de l'eau, de l'or, du cristal, et en termes de littérature, du style comme la pureté du style, relativement aux procédés de composition.

La correction grammaticale des mots et dans la phrase, est la condition de la pureté du langage ; mais le charme ne vient pas d'une recherche minutieuse de la correction ; elle veut soumettre à une discipline les habitudes de l'esprit, à la place de la négligence et de l'affaiblissement ; au naturel du style n'offre qu'un ton monotone. Cette manie est le travers le plus commun ; elle réprouve et méprise le pur ; elle laborieusement le détail ; elle lui donne le caractère de leurs procédés ; elle est le triste résultat de leurs efforts ; elle n'est que la preuve que l'esprit n'est pas vivifié.

**PURGATION** est le résultat de tout ce qui est abondamment parvenues spontanément ; le rétablissement en être le signe ; le signe pour faire accumuler du mal, et qu'elle expulsiion purgation,



qui déterminent cet effet reçoivent le nom de *purgatifs*.

Les phénomènes de la purgation consistent dans un accroissement notable et dans l'action contractile et sécrétoire du tube digestif, et particulièrement de l'intestin inférieur. L'estomac paraît peu sentir l'impression des agents purgatifs, sous l'influence desquels l'intestin supérieur et le gros intestin présentent une série de contractions dirigées de haut en bas par lesquelles les matières solides contenues dans leur cavité sont violemment chassées, accompagnées ou suivies d'un liquide abondant, formé de bile et de suc intestinal plus ou moins abondant. Quand l'action du purgatif est terminée, si les intestins sont dans l'état normal et si les fonctions reprennent leur marche accoutumée. Dans le contraire, ou si le médicament est employé en une dose trop considérable, l'augmentation d'intensité variable en elle-même. Chez ceux qui, dans l'état normal, ont un usage fréquent de purgatifs, l'usage en émousse l'action à un point tel qu'on pourrait dire, lorsqu'on s'obstine à augmenter la dose, et de là résulte nécessairement une constipation très opiniâtre des plus fâcheuses, qui devrait être évitée de cet abus.

En l'état sain, les purgatifs excitent l'action, rendent les digestions plus actives, favorisent l'absorption plus puissante : aussi, ils parviennent à amener l'amaigrissement de l'individu lorsqu'on diminue en même temps l'alimentation. Chez les malades atteints de point de fièvre ni de phlegmasie intestinale, ils exercent une action révulsive qui rend utiles dans une foule de cas la suite des évacuations répétées à intervalles plus ou moins longs, et parfois même bien que les évacuations sont peu abondantes, on voit des symptômes chroniques se résoudre, des douleurs sévères, des collections purulentes être résorbées plus ou moins rapidement, et des congestions locales être évacuées au grand profit des organes affectés. C'est ce qui explique la vogue excessive que les purgatifs ont joui de tout le temps, la préférence trop exclusive que leur fait le vulgaire, qui ne croit jamais à leur efficacité si elle n'est scellée en

quelque sorte par un et même par plusieurs purgatifs.

Les agents capables de déterminer la purgation sont presque innombrables. L'impression subite du froid sur la peau échauffée, la frayeur, un courant galvanique dirigé de la bouche à l'anus, un mouvement rapide de rotation ou de balancement suffit souvent pour accélérer le mouvement naturel des intestins, et pour produire non-seulement l'expulsion des matières contenues dans leur cavité, mais encore un surcroît de sécrétion. Pareil résultat s'obtient par l'ingestion de substances alimentaires il est vrai, mais difficilement assimilables, surtout lorsqu'elles sont prises en grande quantité : telles sont les matières mucilagineuses et sucrées, les acides végétaux, les huiles et les graisses, les aliments gélatineux, etc. Lorsque ces éléments se trouvent associés entre eux, ils agissent d'une manière plus énergique, et c'est alors qu'ils prennent le nom de *laxatifs* ou de *minoratifs*. Ils ne sont point irritants, et ont besoin d'être employés à une assez forte dose. Ensuite viennent les purgatifs proprement dits dont les uns sont nommés purgatifs *doux*, et les autres purgatifs *durs* ou *drastiques*. Les premiers sont ou des sels qui, à la dose d'une ou de deux onces, sollicitent des évacuations par le bas, ou des substances végétales dans lesquelles un principe âcre est associé à des matières inertes ou simplement laxatives dont il peut être isolé; de façon qu'à faible dose il produit de notables effets, tandis que la substance entière doit être donnée en plus grande quantité. Les purgatifs âcres ou drastiques, au contraire, sont tirés du règne minéral ou végétal, et sont doués d'une action irritante telle qu'ils l'exercent quelquefois même sur des parties autres que le tube digestif. Au reste, le caractère essentiel des purgatifs est d'aller solliciter les évacuations intestinales, non-seulement lorsqu'ils sont portés dans les voies de la digestion, mais même lorsqu'ils sont introduits dans l'économie animale par l'absorption cutanée ou pulmonaire. Il y a des purgatifs qui semblent porter plus particulièrement leur action sur l'extrémité inférieure du gros intestin, et dont l'usage, longtemps soutenu, y pro-

duit une congestion hémorroïdale. D'autres semblent provoquer, d'une manière plus spéciale, une exhalation séreuse : on les a regardés comme plus utiles dans les hydropisies, et décorés du nom caractéristique d'*hydragogues*, tandis que d'autres, les *cholagogues*, s'adressaient plus directement à la bile. Enfin, les anciens, pour n'être jamais en défaut, avaient inventé les *panchymagogues*, qui devaient faire main basse sur toutes les humeurs puantes sans exception.

Quoi qu'il en soit, les purgatifs se donnent sous forme liquide ou solide. On préfère souvent cette dernière qui sauve au moins la saveur âcre ou nauséabonde qu'ils ont pour la plupart. Les pilules, ou mieux encore les capsules gélatineuses, permettent de prendre les purgatifs les plus actifs sous un petit volume, qu'on fait précéder d'un liquide propre à les dissoudre dans l'estomac. En général, on donne en une seule prise la quantité du médicament purgatif; quelquefois cependant on le fractionne, et l'on a coutume d'aider son action par quelques boissons laxatives. L'usage est adopté de renouveler la purgation après un jour d'intervalle.

De tout temps, les purgatifs ont fait la fortune des charlatans qui sont habiles à exploiter les préjugés des masses. Le vomipurgatif Leroy a produit des millions; les grains de santé de Franck, les pilules *ante cibum*, les pilules gourmandes et tant d'autres sont dans le même cas. C'est que les purgatifs ont en leur faveur un effet immédiat et appréciable qui fait croire que la cause du mal est chassée; et telle est même la prévention, que ceux chez lesquels ils produisent les plus funestes résultats les attribuent à ce que la dose n'a pas été assez forte, et recommencent jusqu'à ce qu'ils tombent victimes de leur erreur.

F. R.

**PURGATOIRE.** L'Église catholique regarde le purgatoire comme un lieu dans lequel les âmes des justes qui n'ont pas suffisamment expié leurs fautes sur la terre, sont obligées de séjourner avant d'être admises à participer au bonheur éternel. Le concile de Trente statue : 1° qu'après la rémission du péché et de la peine éternelle obtenue de Dieu dans le

sacrement de la pénitence (ou encore au pécheur une peine à subir; 2° que quand on n'y fait dans ce monde on doit la la mort; 3° que les prières et œuvres des vivants peuvent aux morts, soulager et abréger les peines; 4° que le sacrifice (voy.) est propitiatoire; qu'il séquent, la vertu d'effacer le péché de satisfaire à la justice divine vivants et pour les morts. Le Jésus-Christ et des saints (ou le trésor dont le pape a la clef) tire les indulgences (voy.) font aux peines du purgatoire le concile de Trente a ordonné toute question de pure cur purgatoire, qu'il présente comme de foi. Il est certain que la justice des morts est fondée sur la foi de tous les peuples. On trouve ce dogme dans Plutarque, Égile, dans le 2° livre des Macchabées XII; il existait chez les Brahmanes Égyptiens, chez les Gaulois même les protestants nient le purgatoire par la raison qu'il n'est fait mention dans l'Évangile, mais pas non plus les prières pour les morts; ils pensent que les vivants auront eux-mêmes toute l'indulgence du Père céleste qu'ils puissent en outre l'imposer à autrui.

**PURIFICATION.** Purifier c'est lui enlever, au moyen de cérémonies générales ou partielles, ses souillures; et l'âme se purifie par la pénitence de la souillure du corps a été considérée comme la purification de l'âme dans toutes les religions, les purifications, lustrations, ont fait partie des cérémonies du culte. Les anciens ont plusieurs espèces de purification souvent un prêtre, avant d'aller aux sacrifices, trempait dans l'eau lustrale (voy.) une branche de saule, et faisait passer sur l'assemblée. Des purifications extraordinaires avaient lieu dans les grandes calamités public

est quelquefois dans des sacrifices humains. On se purifiait en se lavant les mains avant quelque acte de religion ou même dans les temples : les âmes purifiaient quelquefois l'aspersion sur les parties du corps. Les prêtres avant d'entrer dans l'exercice de leur ministère, se soumettaient à une purification qui consistait principalement dans l'observation de diverses pratiques. La cendre, l'orge, le miel, le sel, etc., servaient aux purifications; la matière que l'on employait le plus généralement à cet usage était l'eau, mélangée de sel, quelquefois de soufre, et l'on consacrait en y plongeant un bâton tiré de l'autel. Dans les climats chauds de l'Orient, les purifications ont en outre un motif hygiénique : elles ont, en beaucoup de cas, nécessairement pour prévenir le danger d'infection de corruption. Aussi formaient-elles une partie importante de la loi des Juifs. Les principaux avaient pour objet sur les souillures de la lèpre ou d'autres maladies, d'un songe impur, d'un contact de mort, d'une incommodée, etc. Toute femme qui avait des couches devait être purifiée. La plupart de ces purifications consistaient en bains et en offrandes, qui devaient, autant que possible, avoir lieu dans le temple même : ces offrandes étaient un chevreau, un bouc, un agneau, une tortue, etc. On sait que la vierge Marie se soumit à cette purification, en l'année de laquelle l'Église catholique célèbre, le 2 février, une fête dite aussi *Chandeleur*, parce que l'usage était de porter des cierges bénits à la Vierge. La pratique de la purification des femmes accouchées s'est en quelque sorte conservée, en beaucoup de lieux, chez les femmes catholiques, qui se présentent à l'église pour y faire une légère prière et recevoir la bénédiction : c'est ce qu'on appelle les *relevailles*. A. B.

**PUSILLITÉ**, voy. PURETÉ.

**PUSILLITÉ**, voy. PRESBYTÉRIENS. Pus (du grec πύον ou πύος). C'est un terme d'un mode particulier de terminaison de l'inflammation, qui s'appelle suppuration. Lorsque ce mode de terminaison survient dans l'inflammation

qui frappe le tissu cellulaire, le pus est un liquide qui présente les caractères suivants : il est opaque, d'un blanc jaunâtre, d'une odeur douceâtre, et il a la consistance de la crème. La phlegmasie qui frappe les autres tissus entraîne aussi des modifications profondes dans les liquides qu'ils sécrètent à l'état normal : ces liquides se rapprochent alors plus ou moins du pus proprement dit, mais conservent des caractères spéciaux. M. S-π.

**PUSTULE**, nom fort usité en médecine pour désigner diverses lésions morbides. Dans la pathologie cutanée, on désigne par là de petites tumeurs faisant saillie au-dessus du niveau de la peau, et contenant du pus (voy.), ou une humeur non séreuse. Le nom de pustule s'applique encore à une phlegmasie gangréneuse, très grave, contagieuse, et dont les principaux caractères consistent dans une tumeur dure, circonscrite, surmontée dès son origine d'une vésicule séreuse à base livide, et qui plus tard se parseme de phlyctènes remplies de sérosité roussâtre. C'est là la lésion qu'on désigne sous le nom de *pustule maligne* ou *charbon* (voy. ce mot). M. S-π.

**PUTOIS** (*putorius*), genre de mammifères carnassiers de la famille des carnivores, tribu des digitigrades, et dont le nom vient de l'odeur désagréable qu'ils répandent. Les putois se distinguent des martes (voy.) par le système dentaire, qui présente avant la carnassière 2 petites molaires en haut et 3 en bas; le museau est plus court et plus gros, la tête arrondie, les doigts sont munis d'ongles acérés qui leur permettent de grimper sur les arbres et le long des murs, la langue est hérissée de papilles cornées. Ce sont les plus sanguinaires des carnassiers; ils seraient les plus redoutables si leur force secondait leur naturel féroce. On les voit rôder autour des habitations, cherchant à pénétrer dans les basses-cours, où la souplesse de leur corps, leurs formes minces et allongées leur permettent de s'introduire par la moindre ouverture. Rien alors n'échappe à leur rage. C'est de sang plutôt que de chair qu'ils se montrent avides. Ce sont des animaux nocturnes et solitaires, que l'on trouve dans presque toutes les parties du monde. Au

nombre des espèces les plus intéressantes à connaître sont : le *furet*, la *belette*, l'*hermine* (*voy.* ces mots), le *putois commun*, le plus grand de tous (0<sup>m</sup>.30 environ), et que l'on distingue à son pelage brun en dessus, fauve sur les flancs et en dessous, à son museau blanc. Il s'établit en été dans les terriers des lapins, dans les vieux troncs d'arbres; en hiver, dans les recoins les plus reculés de la ferme, pour laquelle son voisinage est très inquiétant. Les petits naissent en été, et quittent leur mère en automne. On tire parti de la fourrure douce et chaude de ces carnassiers : malheureusement elle retient quelquefois une odeur désagréable. Parmi les espèces du Nord, le *putois de Sibérie*, d'un fauve clair uniforme; le *putois de Pologne*, brun tacheté de blanc et de jaune; le *mink* ou *putois des rivières du Nord*, d'un brun roussâtre, sont particulièrement recherchés par les marchands de pelletteries. Le *putois du Cap* est rayé irrégulièrement de blanc et de noir.

C. S-TE.

**PUTRÉFACTION**, *voy.* FERMENTATION PUTRIDE. La présence de l'eau favorise la décomposition des corps organiques soustraits à l'influence de la vie. L'air au contraire n'est point nécessaire; mais s'il est humide ou raréfié, il développe la putréfaction ainsi que l'oxygène. Elle est ralentie ou même arrêtée par un excès de chaleur ou de froid, par le chlore, l'hydrogène, le deutoxyde d'azote, et les acides carbonique et sulfureux.

L'ascience indique donc les moyens de soustraire jusqu'à un certain point les substances à la fermentation putride. On en défend les substances alimentaires par divers procédés dont nous avons parlé à l'art. CONSERVATION DES ALIMENTS. Les engrais (*voy.*) sont produits par la décomposition des matières organiques. C'est par la putréfaction que, dans nos sociétés modernes, l'homme rend à la terre son enveloppe charnelle (*voy.* CADAVRE, INHUMATION, etc.); mais certaines pratiques (*voy.* EMBAUMENT, MOMIE, etc.) ont pour effet de ralentir cette désorganisation. Les différentes natures du sol modifient beaucoup la putréfaction des cadavres qui y sont déposés. Ainsi, dans un sable sec et chaud, ils se dessèchent à

l'état de momies; dans un sol grumeux, ils se convertissent, comme l'eau liquide, en *gras de cadavre* qui dissout le *savon ammoniacal*; la terre d'humidité et température modérées, et qui contient beaucoup d'eau, les parties molles deviennent déliquescentes et disparaissent complètement de 6 ans environ.

**PUTRIDES (MALADIES)**. C'est joué un grand rôle dans l'ancientisme (*voy.*): on appelait putrid les maladies dans lesquelles on se sent pour se rendre compte des symptômes, que les humeurs et principalement le sang avaient subi une décomposition. Plus tard, lorsque l'on s'attacha uniquement aux lésions anatomiques dans les solides, on rejeta cette hypothèse: aujourd'hui qu'on a fait, par l'observation microscopique, la part de la fermentation putride des liquides, il est reconnu que les médecins observateurs que l'on a nommés putrides désignent par le nom de *putridité*, comme une altération réelle des liquides, mais dont l'influence sur la vie en général n'est point nettement déterminée. — Pour *putride*, *voy.* FIÈVRE.

**PUY-DE-DOME**, montagne de ce nom (*voy.* l'art. suiv.), fait partie d'une chaîne volcanisée qui pour point de départ les Cévennes s'étend sur un espace de 8 lieues en direction du S.-E. au N.-O. Cette montagne à base granitique, forme un plateau d'une hauteur moyenne de 830<sup>m</sup>, et se prolonge par divers pics, dont le plus élevé est celui qui donne son nom à toute la chaîne, ayant 638<sup>m</sup> de plus que le pic de la Vache, 1,465<sup>m</sup> au dessus du niveau de la mer. Ce pic ou puy, ayant une forme conique, ce qui lui a valu le nom de *domit*, se compose de roches d'une espèce particulière que l'on désigne sous le nom de *domites*, et qui paraissent avoir subi une action violente des feux souterrains calcinés et poreux de ces roches absorbent les eaux pluviales et retiennent une humidité favorable aux pâturages qui recouvrent tout le puy quoique l'on aperçoive peu de

sement jadis sur ses hauteurs. Au haut du Puy, partant accessible aux voyageurs, on jouit d'un coup d'œil magnifique sur toute la chaîne, dans laquelle se trouvent plusieurs cratères qui doivent être témoins depuis une haute antiquité. On sait que c'est sur le Puy-de-Dôme que Pascal (voy.) fit ses expériences sur le pomteur de l'air. Voir l'Itinéraire de Clermont au Puy-de-Dôme, par La Coq, Clermont, in-8°. D-G.

Le PUY-DE-DÔME (DÉPARTEMENT DU), appartenant à la Basse-Auvergne, avec une partie du Bourbonnais, du Forez, du Nivernais et du Lyonnais. Il tire son nom de la principale chaîne de montagnes qui s'étend dans le Puy-de-Dôme (voy. l'art. préc.). Il est borné au nord par le dép. de la Loire, au midi par celui du Cantal et de la Haute-Loire, à l'est par ceux de la Corrèze et de la Haute-Vienne, et au nord par celui de l'Allier (voy. sous ces noms) dans lequel se rend le nom de ce nom, après avoir parcouru le Puy-de-Dôme du nord au sud, pour recevoir plusieurs petites rivières, dont le Doré, qu'il ne faut pas confondre avec le Doré descendant des montagnes de ce nom et devenant plus bas la Dore qui passe dans le dép. de la Corrèze. La vallée de l'Allier, longue de plus de 60 lieues, constitue une grande partie du dép., et forme cette Limagne renommée par sa fertilité et ses beaux sites. Elle est bornée par les deux grandes chaînes des Dômes et des Dore, qui toutes deux envoient des ramifications à travers le département. Dans la chaîne des Dômes s'élève le Puy-de-Sancy, plus connu sous le nom de Mont-Dore, et haut de 1,857<sup>m</sup>. Dans la même chaîne, on remarque le Puy-Ferrand, haut de 1,857<sup>m</sup>; ce Puy-Léguiller, 1,841<sup>m</sup>; et le plateau de la Montagne, 1,798<sup>m</sup>. Dans la chaîne des Dômes, aucun Puy ne s'élève à plus de 1,000<sup>m</sup>; mais dans une de ces ramifications, le Mézenc a 1,774<sup>m</sup>, et la Pierre-Haute, 1,638<sup>m</sup>. Les deux chaînes ont été volcanisées et présentent d'anciens cratères, des masses de basalte, des laves, des pouzzolanes et autres productions volcaniques. Le lac Puy, près de Besse, paraît remplir le site d'un ancien cratère, de même que le lac de Guéry qui reçoit les eaux

d'un ruisseau tombant en cascade à travers une colonnade basaltique. Les eaux thermales du Mont-Dore (voy.) attirent beaucoup de malades, et ne sont pas les seules eaux minérales du dép. : on en trouve à Saint-Nectaire, à la Bourboule, à Châteauneuf, à Aigueperse et dans d'autres endroits. Les grandes coulées de laves à Volvic sont depuis longtemps exploitées comme carrières de pierres. Les mines des montagnes fournissent de l'argent, du plomb, de la houille; tandis que leurs flancs sont couverts de bois de sapin et de pâturages avec des herbes aromatiques. Le dép. du Puy-de-Dôme a une superficie de 797,238 hect. ou environ 403 lieues carrées, dont 366,339 hect. de terres labourables, 90,131 de prés, 82,389 de bois, et 29,152 de vignes; tandis que les landes occupent un espace d'environ 192,000 hect. Les pâturages nourrissent beaucoup de bestiaux et de bêtes à laine; ces animaux sont de petite race, de même que les chevaux du pays. L'exportation des bestiaux et la vente du beurre et du fromage; la culture de la vigne, des fruits et du chanvre sont les principales ressources des campagnes; quant aux villes, leurs établissements manufacturiers ont de l'importance. C'est ainsi que les 600 ateliers de coutellerie du canton de Thiers fournissent des marchandises de la valeur de 2,780,000 fr.; la papeterie du même canton produit annuellement 1,400,000 fr., et la tannerie 250,000 fr. Dans l'arrondissement d'Ambert, environ 2,350 ouvrières fabriquent annuellement 100,000 aunes de dentelles; et dans le même arrondissement, plus de 300 métiers sont occupés de la fabrication des rubans de fil.

Le Puy-de-Dôme se compose des cinq arrondissements de Clermont-Ferrand, Ambert, Issoire, Riom et Thiers, subdivisés en 47 cantons et 444 communes, renfermant ensemble une population de 587,566 hab. En 1836, elle était de 589,438, présentant le mouvement suivant : naissances, 16,316 (8,206 masc., 8,110 fem.), dont 682 illégitimes; décès, 12,048 (5,777 masc., 6,271 fem.); mariages, 4,778. Pour l'élection de sept députés, nommés par 2,376 électeurs, les villes de Clermont et de Riom font

chacune une nomination particulière indépendante de celle de l'arrondissement. Le chef-lieu du dép. est le quartier-général de la 19<sup>e</sup> division militaire, et le siège d'un évêché, d'une église consistoriale et d'une académie universitaire, tandis que Riom est celui d'une cour royale.

Nous avons fait connaître *Clermont-Ferrand* (voy.), chef-lieu du dép. Au près de cette ville est la vallée pittoresque de Royat, remarquable par sa grotte, ses cascades et son aspect sauvage. La ville d'Ambert, sur la Dore, ancienne capitale du Livradois, est située à l'extrémité d'une belle vallée, et recommandable par son industrie qui se porte non-seulement sur les papiers, dentelles et rubans de fil, mais encore sur les toiles et les étamines à pavillons. On y compte environ 120 moulins à papier et 900 métiers à toile; la population de cette ville, bâtie en granit, est de 8,016 hab. Issoire, sur la Couze, dans la plaine de la Limagne, en a 5,741; cette ville a été souvent assiégée et ravagée. Riom, seconde ville du dép., ancienne capitale de l'Auvergne et résidence de ses ducs et comtes, est située dans une jolie plaine arrosée par l'Ambone: les maisons sont bâties en laves de Volvic; des fontaines jaillissent en plusieurs endroits: on remarque parmi les édifices, les églises, le palais de justice et la sous-préfecture, et aux environs le château de Chaseron. La ville renferme 11,473 âmes. Enfin, Thiers, sur une montagne, auprès de la Darolle, est pleine d'ateliers de coutellerie (au nombre de 600), de papeterie et de tannerie; la population est de 9,982 hab.; des vignobles et des prairies couvrent les environs, remarquables par leurs sites. Une autre ville, Billon, qui avait anciennement une université et ensuite un collège de jésuites, a perdu en grande partie son industrie qui s'exerçait principalement sur la tannerie. — Voir l'Atlas topographique et géologique du dép. du Puy-de-Dôme par Busset.

D-G.

**PUYSÉGUR (FAMILLE DE).** Cette famille est une des plus anciennes de la Guienne. Elle a produit, soit dans la branche directe, soit dans d'autres branches, plusieurs personnages qui ont marqué dans notre histoire.

**JACQUES DE CHASTENET, vicomte Puysegur**, né en 1600, et mort le 4 1682, fut d'abord page du duc de ( A 17 ans, il entra dans les gardes-françaises, et il devint colonel du régiment de mont; puis lieutenant général et gouverneur de Berg. En 1648, il commença son moment l'armée française. Durant sa carrière militaire, il prit part à plusieurs combats et à 120 sièges. On a de lui *Mémoires de 1617 à 1658* (1747, in-12), suivis d'instructions militi

**JACQUES-FRANÇOIS, marquis de ségur**, fils du vicomte, naquit en ( Il entra au service en 1677, et parvint en 1704, au grade de lieutenant général. Plus tard, il fut nommé gentilhomme de la manche du duc de Bourgogne pelé en Espagne par le marquis de ville qui avait été donné comme mari au duc d'Anjou, couronné sous le nom de Philippe V, Puysegur contribua puissamment à la consolidation du trône de ce jeune prince. Louis XIV faisait grand cas des connaissances stratégiques de Puysegur; Louis XV le fit chevalier de France, en 1734. Il mourut le 15 août 1743. Puysegur est auteur de plusieurs ordonnances de Philippe V sur la formation et la discipline des armées espagnoles, ainsi que d'un traité célèbre sur *de la guerre* (1748, in-fol. et in-4), ouvrage en partie rédigé pour l'instruction du duc de Bourgogne et de Louis XV. Un livre fut publié par le fils du marquis et bientôt traduit en plusieurs lan

**JACQUES-FRANÇOIS-MAXIME, marquis de Puysegur**, né à Paris en 1716, mourut le 2 fevr. 1782. Instruit par son père, parvint rapidement au grade de lieutenant général. On a de lui un ouvrage dans lequel il combat les prétentions du clergé à devenir le premier ordre de l'Etat (Paris, 1767, in-8°), ouvrage supprimé par ordre du Conseil, et un autre où il établit les droits du vicaire sur les biens ecclésiastiques (Paris, 1773, in-12).

**ARMAND-MARCIEN-JACQUES de Puysegur**, marquis de Puysegur, fils du précédent, naquit vers 1750, et servit dans l'artillerie. Le jeune marquis

sa siège de Gibraltar; il fut nommé, en 1786, maréchal-de-camp, commandant de l'école d'artillerie de La Fère, et quitta le service en 1792. Rentré dans la vie civile, il composa plusieurs pièces de théâtre, et se fit surtout connaître par ses recherches sur le magnétisme animal. On lui doit de nombreux travaux sur ce sujet.

**ARNOINE-HYACINTHE-ANNE** de Puy-sigur, plus connu sous le nom de comte de *Chastenet*, second fils du lieutenant-général, naquit le 14 févr. 1752, et entra dans la marine, où il servit avec distinction. Il émigra en 1791, rejoignit l'armée de Condé, passa au service de l'Angleterre, puis du Portugal, où il devint contre-amiral, et reentra en France en 1803. Il y mourut, dans la retraite, le 20 févr. 1809.

Parmi les autres hommes notables appartenant aux diverses branches de cette famille, nous citerons encore le comte **PIERRE-LOUIS** de Puy-ségur, né en 1737, qui devint lieutenant-général, puis ministre de la guerre au commencement de la Révolution, et mourut en 1807. Son frère **JEAN-AUGUSTE**, né le 11 nov. 1740, à Rabastens, qui fut nommé archevêque de Bourges en 1788, et député aux États-Généraux. La constitution civile du clergé le fit sortir du royaume. En 1801, il se démit de son siège et reentra en France; il mourut en 1815. Enfin, c. le comte **GASPARD** de Puy-ségur, pair de France depuis 1823. X.

**PYGMALION**, roi de Tyr, mort empoisonné par sa femme Astarbé, l'an 827 av. J.-C. Il était frère de Didon (voy.), dont il égorgea l'époux Sichée. Voy. PHÉNIXIA.

**PYGMALION**, fameux sculpteur cypriot, devint, selon la fable, amoureux de la statue de Galatée, qui était son propre ouvrage. Ayant obtenu de Vénus que ce marbre s'animât, il épousa sa statue, et de ce mariage naquit un fils, nommé Paphos, le fondateur de Paphos en Cypré (Ovide, *Métam.*, X, 243). Le peintre Girodet (voy.), dans son tableau de *Galatée et Pygmalion*, a représenté le moment où la statue,

Étant déjà plus marbre et pas encore amante, S'anime peu à peu sous l'influence électrique de l'amour. Le mythe de Pygma-

lion symbolise la puissance créatrice de l'art qui vivifie, qui anime tout ce qu'il touche. F. D.

**PYGMÉES**, peuple de nains de l'ancienne mythologie grecque, ainsi nommés de πυγμαίη, le poing, comme on a fait *pou-cet* de pouce. Les Pygmées sont connus par leur guerre contre les grues qui, tous les ans, venaient les attaquer du fond de la Scythie. Leur reine Pygas avait été changée en grue, soit parce qu'elle avait osé comparer sa beauté à celle de Junon, soit en punition de la cruauté avec laquelle elle traitait ses sujets; mais dans ce dernier cas, le châtiment lui aurait peu servi, car elle ne cessa de faire aux Pygmées une guerre opiniâtre. Ce petit peuple est aussi célèbre pour l'opposition qu'il fit à Hercule. Vainqueur d'Antée, ce demi-dieu s'était endormi. Les *Micro-mégas* organisèrent une armée qui cerna le héros. Une aile fondit sur sa main droite, le corps de bataille marcha sur sa gauche, d'autres assiégeaient les pieds, tandis que la reine, suivie des plus braves, tentait l'assaut de la tête. Cependant Hercule se réveille, et éclatant de rire, il prend tous ses petits ennemis, les jette pêle-mêle dans la peau de lion qui le couvrait, et porte ce paquet à Eurysthée. L'idée de ces petits êtres n'ayant pas la taille de l'homme mais en ayant toutes les passions et les travers, que leur faiblesse fait ressortir davantage, avait, comme on le voit, germé depuis longtemps dans les esprits, lorsque Swift imagina ses Lilliputiens (voy. l'art.). X.

**PYLADE**, voy. ORESTE.

**PYLORE**. En grec πυλωρός (mot composé de πύλη, porte, et ὄραω, je vois) signifie gardien d'une porte, portier : on peut voir à l'art. ESTOMAC quel est l'emploi de ce mot en anatomie.

**PYLOS**, voy. ÉLIDE, NAVARIN, NESTOR.

**PYRAME** et **THISBÉ**, jeunes Babylo-niens, s'aimaient du plus tendre amour, malgré la haine qui divisait leurs familles. Séparés l'un de l'autre, mais décidés à s'unir, ils convinrent de quitter la maison paternelle et de se joindre hors de la ville sous un murier. Thisbé arriva la première au point du jour; mais à la vue d'un lion, elle s'enfuit et se cacha, non sans laisser

tomber son voile que le lion froissa de sa gueule ensanglantée. Pyrame survint bientôt; il reconnut les traces du lion, il vit roulé sur la poussière et taché de sang le voile de son amante. Persuadé qu'elle avait été dévorée, il ne put résister à sa douleur et se perça de son épée. Thisbé, en revenant au lieu fixé pour le rendez-vous, y trouva le corps inanimé de Pyrame, et dans son désespoir elle se tua sur le corps de son amant. Le mûrier sous lequel s'accomplit ce double meurtre portait des fruits blancs; aussitôt ils prirent la couleur de sang qu'ils ont gardée (*voir* Ovide, *Metam.*, IV, 55, et La Fontaine, *les Filles de Minée*). F. D.

**PYRAMIDE** (géom.). On appelle ainsi, sans doute d'après les monuments qui en ont la forme (*voy.* l'art. suiv.), un solide ayant pour base un polygone quelconque, et pour toutes ses autres faces des triangles dont les sommets divers se réunissent en un seul et même point qu'on nomme le *sommet* de la pyramide. La perpendiculaire abaissée de ce sommet sur le plan de la base est dite la hauteur de la pyramide. Une pyramide est *triangulaire*, *quadrangulaire*, *hexagonale*, etc., suivant le nombre de côtés du polygone de sa base. La pyramide *régulière* est celle qui a un polygone régulier pour base, et dont la hauteur tombe exactement sur le centre de ce polygone. L'*apothème* d'une pyramide régulière est la droite menée perpendiculairement du sommet commun dans une face triangulaire sur un des côtés de la base. On démontre qu'une pyramide quelconque est le tiers d'un prisme de même base et de même hauteur, d'où il suit que le volume de ces corps s'obtient en multipliant l'aire de la base par le tiers de la hauteur. On appelle pyramide *tronquée* la portion d'une pyramide comprise entre sa base et un plan qui la coupe parallèlement à cette base. La section forme alors un polygone semblable à celui de la base; les aires de ces polygones sont entre elles comme les carrés de leurs distances au sommet. Pour avoir le volume d'une pyramide tronquée, il faut multiplier les deux aires de la base et de la section, en chercher la racine carrée, l'ajouter à la somme de ces deux aires réunies, en prendre le

tiers et le multiplier par la hauteur de la section au-dessus de la base.

On nomme nombres pyramidaux des suites de nombres formés par l'addition des nombres polygones (*voy.*), comme ceux-ci sont formés des sommes des entiers en progression arithmétique. Ainsi les nombres triangulaires (1, 3, 6, 10, 15, etc.) donnent, par leur addition, les nombres pyramidaux 1, 4, 10, 20, 35, etc. L. I.

**PYRAMIDES** (arch.). Ces monuments, comptés jadis parmi les sept merveilles du monde, sont encore aujourd'hui pour tout voyageur en Égypte (*voy.*) un des premiers objets d'admiration et d'études par leurs masses prodigieuses, leur parfaite construction, leur antiquité qui se perd dans la nuit des temps, et les mystères qu'elles recèlent. Cette forme pyramidale, qui s'appuie sur le sol par une base carrée et avec une inclinaison de 51° 50', s'élève graduellement vers le ciel, caractérise bien le génie des anciens Égyptiens, dont les idées les plus sublimes n'étaient pas dégagées de matérialisme. Ils semblent n'avoir conçu l'immortalité de l'âme que par la durée de tombeaux : aussi négligeaient-ils ce qu'ils nommaient les hôtelleries des vivants pour ces demeures éternelles (Diod. de Sic. I, 5), qui devenaient leurs plus précieux patrimoines et leurs sanctuaires. De cette solidité, cette grandeur, qu'ils imprimaient à leurs édifices. Ceux-ci ont résisté non-seulement aux siècles, mais aux efforts tentés plusieurs fois pour les démolir. Rien n'est imposant comme en vieux témoins de la puissance de l'homme rivalisant avec la nature.

On trouve en Égypte et à Méroé un assez grand nombre de pyramides, et l'histoire en mentionne qui n'existent plus; mais nous nous attacherons ici aux trois pyramides de Djizeh (*voy.* T. IX, p. 261), près l'antique emplacement de Memphis (*voy.*), qui sont les plus grandes et les plus célèbres, et peuvent être prises comme type de toutes les autres, bien que celles de Sakharah, situées à peu de distance, au nord, dans ce qu'on nomme la Plaine des momies ou la Nécropole, l'emportent peut-être en antiquité.

Hérodote (II, 124 et suiv.) nous a



ne description assez détaillée des lieux qu'il avait visités et, dit-il, à lui-même. Il recueillit aussi les avis des interprètes grecs qui les lui firent. Selon ces récits, la plus grande pyramide, à laquelle il attribue 8 plèthres sur chaque face et une hauteur qui est une erreur) fut comparée à Chéops (voy. T. IX, p. 100). Le prince opprima l'Égypte durant tant les temples fermés et força le peuple à lui élever cet édifice pour un an. Cent mille ouvriers se relayaient tous les trois mois. Dix ans furent consacrés à construire une route inclinée par laquelle les pierres taillées dans les carrières de la chaîne arabique étaient amenées au Nil jusqu'au plateau de la Libyque où devait s'élever la pyramide. Vingttrois autres années furent employées à l'édifier. Au-dessous, si l'on en croit Hérodote, la chambre sépulcrale creusée dans le roc, et formait une île entourée par les eaux du Nil, avait un canal souterrain. La pyramide fut construite d'abord par gradins, puis revêtue d'un parement et terminée en commençant par le faite. Les Grecs rapportèrent à Hérodote, d'après les inscriptions égyptiennes tracées sur la pyramide, les sommes énormes dépensées non seulement en oignons pour la nourriture des ouvriers, d'où l'on pouvait faire une idée des trésors que ces pyramides absorbèrent. L'historien grec raconte encore d'autres légendes sur Chéops, frère Chéphren, qui aurait à son décès eu 56 ans (fait inadmissible s'il est le père de son prédécesseur), et qui se fit construire une pyramide un peu moins grande que celle de son frère; Mycérinus, fils de Chéops, qui se fit construire une pyramide moins grande que les deux autres, mais remarquable en ce qu'elle était en partie revêtue de granit. Les Égyptiens, par aversion pour les premiers princes, évitaient de prononcer leur nom, et attribuaient quel-ques noms aux pyramides au père Philitis. Diodore de Sicile ajoute que pour empêcher leur dépouille mortelle aux yeux du peuple irrité, ils durent cacher leur sépulture. Les traditions re-

cueillies par ce dernier historien, qui avait aussi visité l'Égypte, s'écartent en quelques points de celles d'Hérodote. Du reste, il avertit que les Égyptiens eux-mêmes n'étaient pas d'accord sur leurs auteurs. Des écrivains faisaient honneur de la 3<sup>e</sup> pyramide à la courtisane Rhodopis. Cinq autres petites pyramides, autour de la grande, et 3 en avant de la 3<sup>e</sup>, aujourd'hui presque entièrement bouleversées ou recouvertes de sable, renfermaient, dit-on, les épouses ou les parents des anciens rois. L'une d'elles aurait été construite par la fille de Chéops avec les pierres qu'elle se faisait donner par ses amants. La seule chose sur laquelle les anciens soient d'accord, c'est la destination funéraire de tous ces monuments. Cependant, les pèlerins du moyen-âge, tout remplis de souvenirs bibliques, ont voulu y voir les greniers de Joseph. Les Arabes adoptèrent cette dénomination. Mais persuadés que les pyramides renfermaient des trésors, ils ont travaillé à les fouiller. Ils ont attaqué les angles, enlevé le revêtement, ce qui a permis à jour dans la face nord de la grande pyramide, au niveau de la 15<sup>e</sup> assise, un étroit couloir conduisant à deux chambres vers le centre de l'édifice. Ce qu'elles renfermaient fut sans doute dispersé; il ne reste aujourd'hui dans la chambre dite *du roi* qu'un sarcophage de granit dépourvu de sculptures, ainsi que les parois de la chambre.

Quelques savants modernes ont émis sur la destination des pyramides des opinions singulières. Les uns, frappés de ce qu'elles sont exactement orientées selon les points cardinaux, y ont vu des observatoires et ont supposé que le conduit incliné, dont l'orifice est à la face nord, était destiné à observer l'étoile polaire, ce que sir J. Herschel a réfuté. D'autres ont pensé qu'elles conservaient un étalon d'une mesure du degré terrestre. D'autres enfin les ont cru destinées à un vaste système hydraulique. Notre siècle positif se refusait à admettre qu'un peuple eût péniblement amassé ces montagnes de pierres pour couvrir la dépouille mortelle d'un seul homme. Rien n'est, au contraire, plus conforme aux usages égyptiens. Les immenses syringes royales des environs de Thèbes, le labyrinthe (voy.), qui était

aussi un tombeau, ont dû coûter presque autant de travaux et de dépenses. Toutefois, nous ne contestons pas que les pyramides n'aient, par leur forme et leur orientation, des rapports mystiques avec le soleil. Le cours de cet astre, dans les diverses régions du ciel, est un des sujets habituels de décoration des tombeaux.

Nous devons aux savants de la commission d'Égypte des mesures exactes et des descriptions détaillées de l'état actuel des pyramides. Mais l'occupation précaire de l'Égypte ne leur avait pas permis de faire exécuter dans les sables amoncelés à leur base, ni dans l'intérieur, toutes les fouilles nécessaires. Les publications spéciales, dont elles furent l'objet au commencement de ce siècle, excitèrent le zèle de nouveaux explorateurs. Belzoni ouvrit la 2<sup>e</sup> pyramide; M. Minutoli (*voy. ces noms*) pénétra dans celle de Sakharah; M. Caviglia sonde le puits de la grande pyramide, y découvrit une chambre souterraine, mais non pas telle qu'Hérodote la décrit; il reconnut aussi, entre les pattes du grand sphinx (*voy.*), l'entrée d'un petit temple dans lequel on suppose une communication secrète avec les pyramides. Enfin, le colonel anglais Howard Vyse a fait exécuter à ses frais, en 1837, par plus de 250 ouvriers, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des pyramides, divers travaux, dont il a publié le journal, et qui nous les font mieux connaître.

La grande pyramide comprend aujourd'hui 202 assises en retraite formant gradins, qui donnent une hauteur verticale d'un peu plus de 139<sup>m</sup>. Mais ce n'est point son état primitif. Les témoignages successifs des voyageurs, sur le nombre des assises, dont, au XVIII<sup>e</sup> siècle, on comptait encore 208, et la largeur de la plateforme qui couronne l'édifice, et qui a maintenant 10<sup>m</sup> de côté, tandis que Diodore ne lui attribue que 6 coudées (environ 3<sup>m</sup>), prouvent que les Arabes ont détruit plusieurs des assises supérieures. En outre, il résulte de témoignages antiques que les pyramides avaient un revêtement de pierre dure unie de la base au sommet, de manière à rendre l'ascension impossible, excepté pour les habitants d'un village voisin habitués à ce périlleux

exercice. Ce revêtement existe encore à la partie supérieure de la 2<sup>e</sup> pyramide; et en dégageant la base de la grande, le colonel Vyse a retrouvé en place quelques-uns des blocs qui le formaient. Cette première assise reposait dans un encastrement creusé de quelques pouces dans le roc. La base du monument, mesurée par les membres de la commission d'Égypte à cet encastrement, est de 232<sup>m</sup>.747. Le volume de la pyramide, en ne tenant pas compte des vides peu considérables qui existent à l'intérieur, est de 1,644,664 toises cubées.

Dans la face nord se trouve, à la hauteur de 45 pieds, l'entrée d'une étroite galerie de 3 pieds 5 pouces de haut et de large, qui descend par une inclinaison de 26°, jusqu'à ce qu'on rencontre un bloc de granit qui la fermait, et à côté duquel les explorateurs ont forcé un passage; de l'autre côté, est une galerie semblable, mais ascendante; à son extrémité, on se trouve sur un palier; à droite, est un puits étroit et profond creusé dans le roc; en face, une galerie horizontale, aussi basse que les précédentes, et à son extrémité une chambre vide, dite *de la reine*, de 17 pieds 10 pouces de long sur 16 de large. De ce même palier part une autre galerie ascendante, large de 6 pieds, haute de 25, formée d'assises en encorbeillement, qui ont l'aspect d'une voûte. Au bout est la chambre dite *du roi*, large de 16 pieds sur 32, et haute de 18 pieds. Dans cette chambre, toute en blocs de granit, parfaitement joints et polis, est un sarcophage de granit vide et sans couvercle, dépourvu de sculptures, ainsi que les parois. Deux canaux de ventilation, au sud et au nord, s'élevant dans un angle de 27°, ont été récemment reconnus par M. Vyse. Au-dessus de la chambre du roi, et séparé seulement par les blocs du plafond, en est une autre, qui paraît n'avoir eu d'autre destination que de diminuer la charge. Davison la découvrit en 1764, en s'ouvrant un passage dans la masse. Par le même moyen, M. Vyse a trouvé 4 autres pièces superposées, dont la dernière est en forme de toit. Ces chambres, dans lesquelles nul n'avait pénétré depuis la construction des pyramides, étaient entièrement vides. Mais sur

leurs parois sont tracées en couleur rouge de signes hiéroglyphiques cursifs qui paraissent avoir été des marques pour les ouvriers. On y a reconnu deux cartouches royaux, dont l'un, qui se lit *Choufou* (le Chéops ou Souphis des Grecs), avait été déjà remarqué dans un tombeau voisin des pyramides, et qui est celui d'un intendant des bâtiments du roi, Choufou (peut-être l'architecte des pyramides). Le 2<sup>e</sup> cartouche se compose des mêmes éléments, mais précédés du *vase ansé* et du *liber* qui se lisent *Nou* ou *Nef*, nom du dieu Pan. Ces quelques signes suffisent pour prouver que l'écriture hiéroglyphique (voy.) était déjà usitée lors de la construction des pyramides, ce que l'on avait invoqué en doute, malgré les témoignages anciens, à cause de l'absence de sculptures dans la chambre du sarcophage. Mais la construction du monument montre qu'il fut destiné à rester fermé; toutes les inscriptions étaient à l'extérieur et ont disparu avec le revêtement. Une découverte plus satisfaisante encore a couronné les efforts des explorateurs. Dans la 3<sup>e</sup> pyramide, parmi des débris qui obstruaient une pièce qui précède celle du sarcophage, on a trouvé des os humains, des bandelettes de laine et une partie d'un cercueil en sycomore portant une inscription hiéroglyphique bien conservée. C'est l'épithaphe selon la forme consacrée de *l'osirien roi Menkaré, d'éternelle vie, ascendré du ciel*, etc. Le cartouche se compose du disque solaire *ré*, de l'échiquier symbole de l'idée *établir* et qui se lit *men*, et de trois couples de bras élevés en acte d'adoration, *ka*. D'après l'usage aujourd'hui reconnu de transposer en tête des cartouches le signe du soleil, ces éléments donnent le nom *menkare* auquel se rapportent les transcriptions grecques *mykerinos, menkerinos* et *menkheres*, et qu'Ératosthène assimile au nom grec *Ἡλιόδοτος, consacré au soleil*. Les débris de ce cercueil, abandonnés sans doute par les Arabes lorsqu'ils violèrent la 3<sup>e</sup> pyramide, ainsi que le sarcophage en granit resté vide dans la chambre sépulcrale, ont été transportés au musée Britannique.

Ainsi, les monuments ne laissent plus d'incertitudes sur les noms de deux des

princes qui construisirent les pyramides, mais l'époque si controversée à laquelle ils vécurent n'est pas pour cela déterminée. Hérodote et Diodore les placent plusieurs générations après le roi qu'ils assimilent au Protée d'Homère. Les pyramides auraient donc été construites dans le XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., sous la 20<sup>e</sup> dynastie de Manéthon (voy. T. IX, p. 266). Mais cette dynastie fut Diospolitaine : ces tombeaux ne doivent pas se trouver à Memphis. Les monuments de Karnac et de Luxor, qui datent des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> dynasties, nous font connaître le style architectural de cette époque bien différent de la simplicité des pyramides. Diodore dit que, selon quelques auteurs, elles avaient un millier d'années à l'époque où il visitait l'Égypte (l'an 60 av. J.-C.); mais, selon d'autres, plus de 3,400 ans. Ce calcul reste encore au-dessous de celui de Manéthon qui, en plaçant les auteurs de ces tombeaux dans sa 4<sup>e</sup> dynastie, nous fait remonter à plus de 4,000 ans avant notre ère. La chronologie de Manéthon (voy.) nous paraît trop incertaine pour oser, d'après elle, préciser la date des pyramides; mais tout porte à croire qu'elles sont, comme il le dit, l'œuvre des premières dynasties memphites antérieures à l'invasion des Hyksos (voy.).

On a discuté sur l'étymologie du mot pyramide. Quelques grammairiens grecs le font venir de *πῦρ*, feu, parce que, disent-ils, la flamme affecte la forme pyramidale ou triangulaire. D'autres auraient voulu retrouver ce mot dans la langue égyptienne\*. Le nom que les pyramides y portaient n'est pas connu parce qu'elles sont exprimées en hiéroglyphes par un signe figuratif. On le trouve joint comme déterminatif au nom de Memphis. Nous pencherions à croire qu'on ne doit pas chercher d'autre étymologie que le sens primitif du mot grec *πυραμίς*, gâteau de froment. Il ne faut pas oublier que ce nom leur a été donné par les interprètes grecs qui montraient aux curieux les monuments d'Égypte; et de même qu'ils appelaient les prodigieux

(\*) Sylvestre de Sacy, *Observations sur l'origine du nom donné par les Grecs et les Arabes aux pyramides d'Égypte*, Paris, 1801, 3.

monolithes de Luxor des *broches* ou des *aiguilles* (ὄβελος, ὀβελισκος), ils ont pu nommer ainsi plaisamment les tombeaux de Memphis, comme on dirait aujourd'hui les *pdtés* ou les *pains de sucre*. Plus d'un monument antique est de même connu des voyageurs et des archéologues sous la dénomination populaire que lui donnent les habitants du pays.

On peut consulter sur les pyramides : Zoéga, *De origine obeliscorum*, où il a réuni les passages anciens; les travaux des membres de la commission d'Égypte : Jomard, *Remarques et recherches sur les pyramides*, dans le t. II. des *Mém. d'antiq. et descript. générale de Memphis et des pyramides*; Le Père, *Mém. sur les pyramides d'Égypte et sur leur système religieux* (Paris, 1800); Hirt, *Von den Ägyptischen Pyramiden* (Berlin, 1815, in-4°); enfin, *Operations carried on at the pyramids of Giseh* in 1837, par le colonel Howard Vyse (Londres, 1840, 2 vol.), etc. W. B-T.

**PYRAMIDES** (BATAILLE DES). Le 3 thermidor an VI (21 juill. 1798), les fameuses pyramides d'Égypte furent témoins d'une victoire remportée par les Français, conduits par Bonaparte, sur les troupes égyptiennes (voy. T. IX, p. 290). Alexandrie venait d'être emportée; les Mamelouks (voy.) battus une première fois à Chobraï-kit (ou Chébréisse), l'armée marchait rapidement sur le Caire; ce fut la bataille des Pyramides qui lui en ouvrit les portes. Bonaparte, informé que Mourad-Bey, à la tête de 6,000 Mameloukset d'une foule d'Arabes et de Fellahs (voy.), s'était retranché dans le village d'Embabeih, à la hauteur du Caire, vis-à-vis de Boulak, et qu'il attendait les Français pour les combattre, s'empressa d'aller lui présenter la bataille. Le 2 thermidor, à 2 heures du matin, l'armée se met en marche; elle chasse devant elle quelques centaines de Mamelouks et des nuées d'Arabes lancés en éclaireurs; à 2 heures de l'après-midi, elle n'était plus qu'à 3 kilom. d'Embabeih et apercevait de loin le corps de Mamelouks qui occupait ce village. La chaleur était brûlante; le soldat extrêmement fatigué. Bonaparte fait faire halte. Mais les Mamelouks n'ont pas plus tôt aperçu l'armée,

qu'ils se forment en avant de sa droite dans la plaine. Les Français eurent à ce moment un spectacle d'une singulière magnificence. La cavalerie des Mamelouks était couverte d'armes étincelantes. On voyait, en arrière de sa gauche, dessiner sur le beau ciel de l'Orient, et étonnantes pyramides dont la masse si destructible a survécu à tant d'empire et bravé, depuis 30 siècles, les outrages du temps. Derrière sa droite étaient le Nil, le Caire, les champs de Memphis; les sommets du Mokattam, qui dominaient cette scène brillante. L'armée aussitôt rangée en ordre de bataille pour l'animer, Napoléon prononce, et lui montrant les orgueilleux monuments des Pharaons, ces paroles devenues célèbres : « Soldats, vous allez combattre les dominateurs de l'Égypte, songez qu'en du haut de ces monuments quarante siècles vous contemplant. » La ligne formée dans l'ordre par échelons et par divisions qui se flanquaient, refusait sa droite. Bonaparte lui ordonne de s'ébranler mais les Mamelouks qui, jusqu'alors avaient paru indécis, préviennent l'exécution de ce mouvement, menacent le centre, et se précipitent avec impétuosité sur les divisions Desaix et Régnier qui formaient la droite. Ils chargent impétivement ces colonnes qui, fermes et mobiles, ne font usage de leur feu que demi-portée de la mitraille et de la mousqueterie; la valeur téméraire du Mamelouks essaie en vain de renverser ces murailles de feu, ces remparts de baïonnettes : leurs rangs sont éclaircis, et bientôt ils s'éloignent en désordre sans oser entreprendre une nouvelle charge.

Pendant que les divisions Desaix et Régnier repoussaient avec tant de succès la cavalerie des Mamelouks, les divisions Bon et Menou, soutenues par la division Kleber, commandée par le général Dugua, marchait au pas de charge sur le village retranché d'Embabeih. Deux bataillons des divisions Bon et Menou sous les généraux Rampon et Marmont sont détachés avec ordre de tourner le village et de profiter d'un fossé profond pour se mettre à couvert de la cavalerie de l'ennemi et lui dérober tous les mouvements jusqu'au Nil. Les divi

recédées de leurs flaqueurs, contiennent de s'avancer au pas de charge. Les Mamelouks attaquent sans succès les deux flaqueurs; c'est en vain qu'ils manœuvrent et font jouer 40 mauvaises pièces d'artillerie : les divisions se tiennent dessus avec impétuosité et ne perdent pas le temps à l'ennemi de recharger ses canons. Les retranchements élevés à la baïonnette. Le camp et le village d'Embabeh sont au pouvoir des Français. Quinze cents Mamelouks à cheval et autant de Fellahs, auxquels les généraux Marmont et Rampon ont fait toute retraite, font des prodiges sur inutiles : aucun d'eux ne veut se rendre, aucun d'eux n'échappe à la main du soldat; ils sont tous passés au fil de l'épée ou se noient dans le Nil en tentant de prendre la fuite. Mourad-Bey, avec le village d'Embabeh emporté, ne peut plus qu'aux moyens d'assurer sa retraite; on le poursuit jusqu'à Djizeh, où il prend position après 19 heures de marche et de combats. Le lendemain, le 4 thermidor, les grands du Caire se rendent sur le Nil, offrant de remettre la ville au pouvoir des Français, mais Bonaparte y porte son quartier-

Le nombre de l'ennemi dans cette journée est évalué à 10,000 hommes sur le champ de bataille; on fit un grand nombre de prisonniers, et l'on s'empara de plusieurs pièces de canon, de tous les bagages et de tous les vivres. D'une armée de 10,000 hommes, il n'échappa que quelques cavaliers avec Mourad-Bey; la majeure partie de l'infanterie se sauva dans les bateaux; 5,000 soldats environ se noyèrent dans le Nil. Jamais victoire aussi importante et au moins de sang aux Français; ils ont à regretter dans cette journée, doit ajouter foi au bulletin du général en chef, que 10 hommes tués et à peu près 30 blessés. Jamais avantage ne leur a fait sentir la supériorité de la tactique moderne des Européens sur celle des Arabes, celle du courage discipliné sur la valeur désordonnée. O. M. C.

**PYRÉNÉES.** La chaîne des Pyrénées est l'espèce d'isthme qui sépare l'Espagne de la France, et se dirige du sud-

sud-est à l'ouest-nord-ouest. Chacune de ses extrémités touche au bassin des mers, l'une s'abaissant sous les flots près de Fontarabie, l'autre plongeant dans la Méditerranée vers le cap de Creus, au nord de la ville de Roses. Elle traverse donc diagonalement les pays situés entre les 40° et 44° de lat. N., et entre 30' de long. or., et 4° 9' de long. occ. (mésure de Paris). Un regard jeté sur les cartes de France et d'Espagne fait voir que les Pyrénées ne sont qu'une partie du système de montagnes de ces deux contrées : en effet, elles se lient, à l'est, à la grande chaîne des Alpes par la montagne Noire et les Cévennes, et se prolongent, à l'ouest, en changeant de nom, jusqu'au cap d'Ortegal dans la Galice (Pyrénées asturiennes, lusitaniennes, etc.).

Le système des Pyrénées, comme celui de toute grande chaîne de montagnes, se compose de cordons parallèles, dont l'élévation augmente successivement, depuis les plaines de France et d'Espagne, jusqu'à la bande centrale qui, en opérant la séparation des eaux des deux royaumes, forme leurs frontières naturelles et presque partout politiques. Mais tandis que, dans les autres grandes chaînes, l'arête principale est granitique, et que sur les flancs s'appuient et s'étagent les différents terrains, à partir des plus anciens vers les plus nouveaux, ici, dans presque toute la longueur de la chaîne, la ligne de séparation des eaux repose sur des couches de terrain crétacé ou de terrain schisteux, et la masse granitique ne constitue, par rapport à l'arête géographique, que des pics d'une élévation secondaire. Cette dérogação aux lois générales qui semblent avoir présidé à la formation des montagnes du monde entier, n'est cependant qu'apparente, et les travaux de Palassou, de Ramond, de Charpentier, de MM. Élie de Beaumont et Dufrenoy, ont parfaitement mis à jour la véritable structure géologique des Pyrénées.

La charpente de cette chaîne est granitique; son arête centrale l'est aussi, et cette arête fut dans l'origine le sommet véritable; mais par suite d'un soulèvement postérieur à celui qui avait produit l'axe primitif, des masses crétacées énormes déposées par la mer sur les flancs

de la charpente granitique se trouvent portées (Mont-Perdu, Marboré, Vignemale) à une élévation supérieure à celle occupée par l'ancien faite granitique. Ces phénomènes ayant lieu seulement sur le versant espagnol, il en résulte actuellement que l'arête centrale primitive située du côté de la France se trouve traversée par les vallées que le cours naturel des eaux a ouvertes dans sa masse.

Aucune des classes principales de terrains ne manque dans les Pyrénées : on y constate seulement l'absence de plusieurs formations, de la houille, par exemple, ainsi que des productions volcaniques dont, malgré l'étymologie du mot Pyrénées (πῦρ, feu), on ne trouve pas la moindre trace. Les seuls dépôts plutoniques que l'on ait à signaler, sont des masses d'ophite formant des monticules isolés, arrondis, placés presque toujours au pied, rarement au centre, de la chaîne, au milieu des couches redressées et presque verticales du terrain crétaé.

Le soulèvement de la chaîne des Pyrénées, suivant M. Élie de Beaumont, serait antérieur à celui des Alpes et contemporain de celui de la chaîne des Apennins. Il aurait eu lieu dans l'intervalle de temps qui a séparé la formation du terrain crétaé de celle du terrain supercrétaé : en effet, les couches du premier terrain sont redressées et supportent les couches horizontales du second.

La hauteur moyenne de la ligne de séparation des eaux dans les Pyrénées varie de 560 à 3,400<sup>m</sup>, point culminant de tout le système constitué par la Maladetta et placé à égale distance des deux mers. \*

Les points les plus bas qui servent de passage de la France en Espagne, et réciproquement, se nomment généralement

(\*) Principales hauteurs des Pyrénées au-dessus du niveau de la mer, d'après la Statistique officielle :

	metres.		metres.
Pic orient. de la Maladetta, le p. culminant de la chaîne.	3,404	Brèche de Roland, . . . . .	2,920
Mont-Perdu . . . . .	3,351	Pic du midi de Bagnères . . . . .	2,877
Tac de Maubert (Maupas?)	3,110	Canigou . . . . .	2,785
Mont-Calm . . . . .	3,080	Pic d'Anie . . . . .	2,505
Pic du midi de Pau . . . . .	3,060	Port de Venasque . . . . .	2,475
		Port de Gavarnie . . . . .	2,323

ports, rarement cols; leur hauteur ne est de 2,766<sup>m</sup> au-dessus du ni la mer, tandis qu'elle n'est dans l que de 2,560. Les Pyrénées ne pendant qu'une miniature des Al plus grand lac (le lac de Gaube Cauteretz) n'a guère qu'une lieue mie de tour; le plus vaste de la ciers, peu nombreux, occupe au longueur une étendue de 12,00 deux circonstances ont leur rais l'exiguité de la région des neiges de la chaîne qui nous occupe; a inférieure ne descend que jusqu'à au-dessus du niveau de la mer.

Les Pyrénées offrent cependant quelques beautés naturelles inconnu Alpes : tels sont les immenses cir Gavarnie et de Troumouse, et les fiques cascades de Gavarnie et d'Oo, près de Bagnères-de-Luch 1<sup>re</sup> haute de 422<sup>m</sup>, la seconde :

La végétation est superbe dans rénées : des prairies immenses a par des millions de filets d'eau jaill et de vertes forêts de hêtres et de en couvrent presque partout les Outre les innombrables troupea les bergers y conduisent, cette ch montagnes nourrit encore des ou isards, des sangliers, des loups, d vreuil, des renards et des lynx. I en est fort riche : les familles des gées et des renouclacées y compte foule d'espèces rares et curieuses.

Les Pyrénées renferment des cuivre, de plomb et de fer; ces sont seules exploitées; tout le a entendu parler des mines de Rancié dans l'Ariège (voy.). Un de carrières produisent des marb estimés qui sont expédiés en Angl dans l'Inde et en Amérique. — O consulter sur cette chaîne de mou le *Voyage pittoresque dans les Py françaises et dans les dép. adj collection de 72 gravures, par M in-fol. oblong; Arbanère, *Tablea Pyrénées françaises*, Paris, 11 vol. in-8°; et, pour les souvenirs l ques, baron Taylor, *les Pyrénées*, in-8°.*

C.  
PYRÉNÉES (PAIX DES). Elle f ctue le 7 nov. 1659, entre la Fr

par leurs deux prin-  
 cardinaux (voy.) et  
 de Haro, dans l'ue des Faisans,  
 de la petite rivière de Bidas-  
 ), qui forme la limite entre les  
 memes. Les pertes que l'Espagne  
 ryées contre les Anglais sur mer  
 érique, et contre les armes fran-  
 as les Pays-Bas, l'agitation qui  
 é intérieurement ses provinces,  
 que de la Lombardie par le  
 Savoie, obligèrent Philippe IV  
 consentir à cette paix qui la pre-  
 termina la prépondérance de no-  
 (voy. Louis XIV). Les confé-  
 nient commencé le 13 août, et  
 té de part et d'autre suivant  
 es du plus scrupuleux cérémo-  
 r cet acte, l'Espagne céda à la  
 Roussillon et la Cerdagne, c'est-  
 ut le pays qu'elle possédait en-  
 côté-ci des Pyrénées, l'Artois  
 rtes de la Flandre, du Hainaut  
 embourg, comprenant les pla-  
 nas, de Hesdin, de Gravelines, de  
 ties, de Quesnoy, de Thionville,  
 nédy, de Mariembourg et de  
 ville. La France de son côté s'en-  
 me point secourir le Portugal,  
 à secour le joug espagnol depuis  
 Le prince de Condé (voy.) que  
 timents personnels avaient fait  
 les drapeaux de l'Espagne, les  
 Lorraine, de Savoie et de Modène  
 ince de Monaco devait rentrer  
 tégrité des droits qu'ils possé-  
 vant la guerre. Ensuite de la paix,  
 ni convenu que Louis XIV épou-  
 sante Marie-Thérèse, fille aînée  
 ppe IV, qui dut renoncer, à cause  
 union, en 1660, à toutes ses  
 ons relatives à l'héritage de la  
 hisespagnole. Cette renonciation  
 is n'empêcha pas le roi de faire  
 us tard ces mêmes droits par  
 aux Pays-Bas, dans la guerre  
 Dévolution (voy.), et par rap-  
 rême de la Péninsule dans celle  
 onion (voy.) d'Espagne. CH. V.  
 ÉNÉES (DÉPARTEMENT DES  
 ). Borné à l'est par celui des  
 Pyrénées, au sud par l'Espagne,  
 par l'Océan, et au nord par les  
 Landes et du Gers, il est formé

de parties du ci-devant Béarn, des pays  
 Basques, de Soule, Navarre et Labour  
 (voy. tous ces noms). Les Pyrénées (voy.),  
 qui longent sa limite méridionale, s'a-  
 baissent en approchant de l'Océan; un  
 grand nombre de rivières, appelées ga-  
 ves dans le pays, descendent de leurs  
 pics et flancs, en se dirigeant vers le  
 nord-ouest et en formant une foule de  
 vallées profondes qu'elles inondent dans  
 leurs débordements. La principale est le  
 gave de Pau, qui, avec d'autres gaves,  
 s'unit à l'Adour, ainsi que la Nive. On  
 sait que l'Adour se jette dans la mer au-  
 dessous de Bayonne. La Nivelle, après  
 un cours peu étendu, a son embouchure  
 dans l'Océan à Saint-Jean-de-Luz; en-  
 fin la Bidassoa (voy.), formant au sud-  
 ouest la limite entre la France et l'Es-  
 pagne, se jette dans la même mer. Les  
 Pyrénées abondent en sources minérales  
 dont les plus renommées sont les Eaux-  
 Bonnes, ayant 33° de chaleur, les Eaux-  
 Chaudes, de 35°, et celles de Cambo sur  
 la Nive, à 3 lieues de Bayonne, dont  
 l'une est sulfureuse. Salies possède des  
 sources salées qui depuis longtemps font  
 la fortune de la ville. Le dép. a une su-  
 perficie de 749,490 hect. ou un peu plus  
 de 379 lieues carrées, dont 156,228  
 hect. de terres labourables, 130,172 de  
 bois, 66,254 de prés, et 23,175 de vignes;  
 mais à cause des montagnes, 340,732  
 hect., c'est-à-dire presque la moitié du  
 dép., sont incultes. Les pâturages des  
 montagnes donnent lieu à l'entretien de  
 troupeaux considérables. Dans les vallées  
 en partie très fertiles et dans les plaines,  
 on cultive la vigne, des grains, des fruits,  
 des légumes, du lin et du chanvre; on y  
 engraisse beaucoup de porcs et de vo-  
 lailles; la pêche marine est également une  
 ressource pour les habitants. On prépare  
 beaucoup de jambons, on sale des cuisses  
 d'oies pour la nourriture dans les cam-  
 pagnes. Les forêts des Pyrénées fournis-  
 sent du bois de construction pour la  
 marine. On prend dans les montagnes des  
 isards, des ortolans et des palombes.  
 Parmi les vins du pays, ceux de Juran-  
 çon, Gan et Monein ont de la réputation.  
 On récolte beaucoup de maïs, et on en  
 fait même du pain. Des mines des Py-  
 rénées on tire du cuivre, du fer, du sou-

fre et du cobalt, et les carrières de ces montagnes ont diverses espèces de marbres, des granits et des ardoises. L'industrie manufacturière consiste principalement dans les forges du fer, dans l'apprêt des marbres, dans la distillerie des vins, dans la fabrication des toiles, mouchoirs imprimés, étoffes et couvertures de laine, cuirs et papiers. Ce dép. est le principal siège de la nation basque (voy. l'art. spécial qui lui a été consacré). On trouve aussi dans les villages des Pyrénées les descendants des *Caçots* (voy.) d'autrefois, mais qui n'inspirent plus aux autres habitants cette aversion qui les faisait regarder comme une race maudite.

Le dép. des Basses-Pyrénées a une population de 451,683 hab., qui, en 1836, n'était que de 446,398, présentant pour mouvement : naissances, 11,114 (5,575 masc., 5,539 fem.), dont 909 illégitimes; décès, 8,942 (4,535 masc., 4,407 fem.); mariages, 2,476. Le dép. se compose des 5 arrondissements de Pau, Oloron, Orthez, Bayonne et Mauléon, de 40 cantons et de 632 communes. Chacun des 5 arrondissements nomme un député; le nombre des électeurs s'élève à 1,282. Le dép. est le siège d'une cour royale, d'une académie de l'Université, et il est compris dans la 20<sup>e</sup> division militaire. Il y a une Église consistoriale à Orthez, et une synagogue à Bayonne.

*Pau*, chef-lieu et ville de 12,607 hab., est situé dans une plaine sur le gave du même nom. Il a un château où résidaient les princes du Béarn et où naquit Henri IV, dont la statue en marbre blanc, nouvellement inaugurée (1843), est un des ornements de la ville. Les jardins de ce château servent de promenades publiques. Autrefois Pau avait un parlement et une université. Auprès de cette ville, on trouve le village de Jurançon, fameux par ses vins, et la ville de Lescar qui avait autrefois un évêché, et dont la population, occupée en partie de la culture et de l'apprêt du lin, est de 2,000 âmes. Nous avons parlé de Bayonne (voy.), ville de 15,912 hab. Près de là est situé le village de Biarritz, sur l'anse du *Port-Vieux* où l'on prend des bains de mer, et dont la plage a une grotte curieuse, accessible seulement pendant la

basse marée. A six lieues de Bayonne la petite ville de Bidache, sur la Nive, et le bourg d'Andaye qui fournit de vie estimée. Saint-Jean-de-Luz, de 2,900 âmes, sur la Nivelle, a qui malheureusement n'offre pas de retraite aux bâtiments. Mauléon, chef-lieu d'arrondissement, sur le gave de la Nive, n'est qu'une très petite ville de 1,259 hab. Saint-Jean-Pied-de-Pau, sur la Nive, n'est guère plus importante que Mauléon, mais la ville est importante à cause de sa position forte qui défend l'entrée du passage des Pyrénées. Une population de 6,620 hab. remplit la ville d'Oloron, au confluent de deux rivières, l'entrée de la belle vallée d'Aspe, et en fait de belles carrières de marbre et en fait de belles eaux minérales. C'est dans la plaine de Laruns que les malades vont prendre les Eaux-Bonnes et les Eaux-Chaudes. Le gave d'Oloron passe de cette ville de Navarreins, construite par Henri IV, roi de Navarre, dans une plaine. Sur le gave de Pau, à 9 lieues de Pau, la ville de ce nom, est située dans la vallée d'Ossau on monte au Midi, la sommité la plus élevée des Pyrénées, située sur la frontière du royaume.

**PYRÉNÉES (DÉPARTEMENT DES HAUTES-)**. Comprenant la partie élevée de cette chaîne de montagnes, en fait la limite méridionale et la frontière de l'Espagne, il est formé de la vallée de la Garonne et de des Quatre-Vallées. Du côté de l'ouest, le dép. est borné par celui de la Garonne, au nord par celui du département de l'Aude, à l'ouest par celui des Basses-Pyrénées (voy. tous ces noms). Comme ce pays est arrosé par un grand nombre de rivières traversant des vallées profondes des Pyrénées, et appelées également *gaves* ou *nestes* : de ce nombre les gaves d'Azun, de Buzon, de Pau, de Lescar, etc. L'Adour prend sa source dans ce dép., et traverse d'abord la vallée de Campan; mais il n'est navigable dans ce pays que pendant un très petit nombre de jours. Beaucoup de torrents se précipitent en cascades du haut des montagnes, et forment des sites les plus pittoresques : telle est



lavarie dans une vallée à peu nombreuse, et disposée en forme de cascade dans les Pyrénées. La cascade principale, tombant du haut du Marboré, est une des plus grandes cascades ayant 422<sup>m</sup>. Une autre belle est celle du gave de Géas, à Gèsur le Marboré que des rochers forment la percée connue sous le nom de *Brèche de Roland*. Quelques poissons se trouvent entre les montagnes, entre autres dans les rivières de Lourdes, Gaube, Arrens et Escalette. Celui de Gaube donne issue à une cascade dans un site sauvage qui a le nom de Pont-d'Espagne. Les Pyrénées sont riches en eaux minérales, surtout en eaux thermales renommées. Déjà nous avons vu celles de Bagnères et de Saint-Sauvant (voy.). Caunteretz et Saint-Sauvant, avec ces deux endroits, ont un grand nombre de malades qui viennent chercher la santé dans ces eaux salubres : ils ont, comme Bagnères, des établissements de bains dans les sites pittoresques des environs pour les convalescents un but très agréable. Les Hautes-Pyrénées possèdent encore des carrières de diverses espèces de marbres, parmi lesquelles celles de Campan, de Lannou et de Dantin ou Beyrède sont les plus estimées. Les mines renferment du fer, du zinc et du plomb, mais aussi des métaux plus précieux, mais l'exploitation en paraît trop coûteuse. Le dép. a une superficie de 100,000 hect., ou à peu près 229 lieues carrées dont une grande partie, savoir : 60,000 hect., est inculte. Il n'existe que 40,000 hect. de terres labourables, 44,376 de prés, et les vignes, qui toutefois ne donnent que des vins ordinaires. Dans les vallées des Pyrénées, où l'on engraisse beaucoup de bestiaux, de brebis, et où il y a de bons chevaux, on fait beaucoup de beurre et de fromages. On en fait aussi des volailles, surtout des oies et des canards, comme dans les Pyrénées. Les ruches donnent

jusqu'à 100,000 litres de miel, et 6,000 kilogr. de cire, et les troupeaux fournissent 375,000 kilogr. de laine. Sous le rapport de l'industrie manufacturière, ce dép. ne se signale que dans le tissage des étoffes de laine, des toiles, des crêpes connus sous le nom de *barèges*, et dans l'apprêt des fers, papiers, marbres et ardoises; mais il exporte beaucoup de chevaux, mulets, bestiaux et porcs, et du bois de construction pour la marine.

Le dép. des Hautes-Pyrénées a une population de 244,196 âmes. En 1836, elle était de 244,170, dont voici le mouvement : naissances, 6,466 (3,262 masc., 3,224 fem.), parmi lesquelles 516 illégitimes; décès, 5,043 (2,532 masc., 2,511 fem.); mariages, 1,595. Composé des 3 arrondissements de Tarbes, Argelès et Bagnères, comprenant ensemble 26 cantons, 489 communes, et formant chacun un collège électoral, il a 612 électeurs, et paie 572,566 fr. d'impôt foncier. Le dép. forme le diocèse de Tarbes, il est du ressort de la cour royale et de l'académie universitaire de Pau, et il fait partie de la 20<sup>e</sup> division militaire.

Le chef-lieu, *Tarbes*, dont le nom vient des anciens *Tarbelli*, sur la rive droite de l'Adour, dans une belle plaine, est bâtie en cailloux, briques et ardoises, bien percée et abondamment arrosée; sa population est de 12,630 hab. On distingue la grande rue, la cathédrale et le vieux château qui est maintenant une prison. Le marché de Tarbes est fréquenté par les montagnards; autrefois les Espagnols même y venaient en foule, et on y faisait quelquefois des affaires pour un demi-million. Un château-fort domine le bourg d'Ossun, peuplé de 3,250 hab., et dont était originaire la famille de ce nom. Argelès, dont les maisons sont disséminées sur un coteau dans un vallon magnifique, sur le gave d'Azan, n'a que 1,420 hab. Dans la même vallée, on trouve la petite ville d'Arrens, dominée par le pic de ce nom et à l'entrée d'une gorge de montagnes. Lourdes, auprès du gave de Pau, ville de 3,820 hab., est dominée par un château bâti sur un roc à la jonction de la vallée de Lavédan et de 3 autres vallées, et sur la route des eaux thermales. Le bourg de Campan,

ayant une population de 4,200 âmes, se fait remarquer par la belle culture de ses environs. A Saint-Bertrand, ancien chef-lieu du pays de Comminges (voy.), on a trouvé beaucoup d'antiquités romaines, de même qu'aux eaux de Cauteretz, où les Romains avaient un établissement thermal. Bagnères est peuplé de 8,108 individus. Les anciens comtes de Bigorre avaient une résidence à Vic de Bigorre, auprès duquel était l'abbaye de la Réole. Dans la vallée de Barèges, surtout dans les cantons de Luz, Pierrefitte et Argelès, la maladie du gôtre afflige souvent les habitants pauvres des lieux insalubres. D-G.

**PYRÉNÉES-ORIENTALES** (DÉPARTEMENT DES). Formé du Roussillon, de la Cerdagne et d'une partie du Languedoc, il est séparé, au sud, de l'Espagne, par les Pyrénées; à l'est, il est baigné par la Méditerranée; au nord, il touche au dép. de l'Aude, et du côté de l'ouest, à celui de l'Ariège (voy. tous ces noms). Les Pyrénées-Orientales sont généralement couvertes de bois ou d'herbes, et présentent moins d'aridité que les Hautes-Pyrénées. Le Canigou, quoique faisant partie d'une chaîne secondaire, est le pic le plus élevé de ce pays; à cette montagne viennent se joindre, au nord, celles de Salces et de Corbières. Une quinzaine de passages ou cols mènent à travers les Pyrénées, en Espagne; les plus pratiqués sont: le col du Perthus défendu par le fort de Bellegarde, et où Pompée et César avaient élevé des monuments; le col de Banyuls et celui de Mont-Louis. Le dép. est traversé par la rivière de Tet qui a son embouchure dans la Méditerranée, ainsi que l'Agly et le Tech, dont aucun n'est navigable. Le versant méridional des Pyrénées donne naissance à la rivière de Sègre qui se rend en Espagne. La plupart des rivières de ce pays sont des torrents dont les débordements nuisent aux terres cultivées, malgré le grand nombre de canaux de dérivation sur lesquels on a établi beaucoup de moulins. Cette partie des Pyrénées n'est pas moins bien pourvue d'eaux minérales que le reste de la chaîne, quoiqu'elles aient moins de réputation que celles des Hautes-Pyrénées. Il existe des bains d'eaux thermales et sulfureuses

à Arles, Vernet, Nassa, Molitg, etc.

Sur une superficie de 411,623 hect., ou environ 208 lieues carr., le dép. a que 92,554 hect. de terres labourables tandis que 188,407 hect. sont incultes; il y a 43,877 hect. de bois, 38,442 de vignes, et 9,796 de prés. Les bois consistent en pins, sapins, chênes, hêtres et châtaigniers. Outre les céréales, on cultive la vigne qui donne de très bons produits surtout les muscats de Rivesaltes et le Grenache; l'olivier, l'oranger, le châtaignier liège et le micocoulier dont les branches souples servent à faire des manches de fouet; on entretient des vers à soie, et dans les taillis de chênes verts on recueille le kermès pour la teinture. On élève beaucoup de chevaux, surtout dans la Cerdagne, de bestiaux et de moutons. On en porte un grand nombre de ces animaux ainsi que de mulets. Sur la côte, on pêche des thons, des sardines, des esturgeons, et dans les montagnes, les chasseurs trouvent encore des chamois, des ours et des sangliers. Les mines de fer, abondantes sur les versants du Canigou, alimentent plus de 20 forges et martinets, qui fournissent par an 40,000 kilog. de fer fort ou d'acier naturel. Le Canigou et ses contours sont abondants aussi en marbres, parmi lesquels on remarque le marbre blanc et rouge de Villefranche, et le marbre blanc de Saint-Sauveur qui se sépare naturellement en dalles. Il y a des mines de plomb, de zinc (au puig Cabréra), de houille, notamment à Estavar et à Techan, etc., et des carrières de gypse.

Le dép. se divise, dans les 3 arrondissements de Perpignan, Ceret et Prades, en 17 cantons et 227 communes, ayant ensemble une population de 173,600 âmes. En 1836, elle était de 164,326, et présentait le mouvement suivant: 6,112 naissances, 3,159 masc., 2,953 fem.), dont 685 illégitimes; 4,477 décès (2,600 masc., 2,138 fem.); et 1,371 mariages. Les trois arrondissements, ayant 1,021 électeurs, nomment chacun un député. Ce dép. est compris dans la 21<sup>e</sup> division militaire, dont Perpignan est le quartier-général; il forme le diocèse de Perpignan, et dépend, sous les rapports judiciaire et universitaire, de la cour royale et de l'académie de Montpellier. Il paie 702,888

te, l'impôt foncier. On y trouve encore quelques monuments celtiques et des antiquités romaines. La langue catalane est celle qu'on parle généralement dans les comarques.

**Perpignan**, chef-lieu situé sur le Tet, à 323 lieues de Paris, est dans une belle plaine que bordent au loin les Pyrénées, le Canigou, les Corbières et la Méditerranée. Elle a une population de 17,618 hab., une cathédrale assez remarquable, une citadelle, une jolie promenade, des fabriques de soie, d'étoffes de laine, coton, etc., et une société philomathique qui a publié des Mémoires sous le titre de *Journal*. A deux lieues de là est la ville de **Rivesaltes**, peuplée de 3,230 hab. située sur l'Agly, entre des vignobles qui ont la richesse de ce pays. Dans les environs, le petit bourg de Salces, auprès d'un étang, tire son nom de ses sources minérales; il était autrefois fortifié. La ville de **Céret**, auprès du Tech, n'a de remarquable que la fontaine de la place publique et son grand faubourg. Sa population est de 3,302 âmes. Non loin de là, le fort de Bellegarde et de l'Écluse servent à défendre le passage des Pyrénées. On voit encore auprès de Céret et de Salces, petite ville de 2,000 âmes, sur le Tech, le Fort-des-Bains, au bas duquel jaillissent des sources d'eaux thermales et sulfureuses. Port-Vendres, quoiqu'étant le seul port bien sûr des Pyrénées-Orientales, n'a qu'une population de 700 âmes; la place est défendue par quatre forts. Collioure, dont le port est bien moins sûr et moins profond, compte pourtant une population de 3,300 âmes. Sur le Tet, on trouve encore la petite ville de Prades (3,013 hab.) et la place forte de Villefranche, ainsi que celle de Saint-Louis, que défend une citadelle construite par Vauban.

D-o.

**PYRITE.** Les anciens minéralogistes comprenaient sous ce nom les combinaisons de soufre avec le fer et avec le cuivre. Ainsi ils nommaient *pyrite martiale* un persulfure de fer qui, pour sa forme, forme deux espèces distinctes. La première, qui est d'un beau jaune d'or cristallise en cubes octaédriques composés de 53.35 de soufre, et de 45.74 de fer. C'est à cette espèce que le nom de *py-*

rite a été exclusivement réservé dans la minéralogie moderne. La seconde, autrefois appelée *pyrite blanche*, et que maintenant on nomme *sperkise*, de son nom allemand *Sperkies*, est d'un jaune livide ou verdâtre, et cristallise dans le système rhomboédrique. Elle se compose de 53.35 de soufre, de 45.07 de fer, et d'un peu de manganèse. Cette espèce se décompose très facilement à l'air et se transforme en sulfate de fer. On a nommé aussi *pyrite magnétique* un proto-sulfure de fer que les minéralogistes allemands appellent *Leberkies*, dont on a fait *leberkise*. Cette substance, d'un brillant métalloïde, brune, cristallise dans le système prismatique, et se reconnaît à la propriété qu'elle a d'attirer le barreau aimanté. Elle se compose de 40.15 de soufre et de 59.85 de fer. La *pyrite arsenicale* est un sulfo-arseniure de fer auquel les minéralogistes français conservent le nom allemand de *Mispichel*. C'est un minéral jaunâtre ou d'un blanc d'argent, qui cristallise dans le système rhomboédrique, et qui fond à la flamme du chalumeau ou de la lampe d'émailleur, en répandant une forte odeur d'ail. Il est formé de 21 parties de soufre, de 36 de fer, et de 43 d'arsenic. Enfin l'on a appelé *pyrite cuivreuse*, un sulfure de cuivre et de fer, que M. Beudant a nommé le premier *chalkopyrite*. Ce minéral est d'un jaune de bronze, et cristallise en octaèdres. Il se compose de 34 parties de soufre, de 31 de cuivre, de 31 de fer, et de quelques parties de plomb et d'arsenic.

De ces diverses espèces de pyrites, il n'y en a que deux que l'on puisse utiliser dans les arts et dans l'industrie. La pyrite proprement dite, qui est très répandue dans la nature, a été souvent travaillée, et l'est même encore sous le nom de *marcassite*. On la taille en rose comme le diamant, pour la monter en boutons, et elle produit un assez bel effet. Dans les lieux où elle est abondante, on en fabrique du sulfate de fer, en aidant sa décomposition par l'opération du grillage. Nous avons dit que la *sperkise* se décompose très facilement à l'air; on profite de cette propriété pour en fabriquer du sulfate de fer et de l'alun.

J. H-r.

**PYRMONT**, voy. WALDECK.

**PYROMANCIE**, voy. DIVINATION, T. VIII, p. 335.

**PYROMÈTRE** (de  $\pi\upsilon\rho$ , feu,  $\mu\acute{\epsilon}\tau\rho\nu$ , mesure), instrument destiné à mesurer la chaleur des foyers la plus intense. On se sert, dans l'industrie, de deux sortes de pyromètres, les uns à platine, les autres à argile (voy.). Les premiers indiquent le degré de chaleur par la dilatation du platine, et consistent en deux branches qu'un cylindre de platine écarte à mesure que la chaleur s'élève : on estime l'intensité de cette dernière au moyen d'un arc de cercle gradué. Le pyromètre à argile donne le degré de chaleur, par la diminution du volume de l'argile, conséquence naturelle de l'évaporation, et par la nouvelle disposition de ses molécules dans son état anhydre.

Le pyromètre de *Wegwood* est le plus usité : il est à argile, et consiste en deux règles de cuivre entre lesquelles on place un petit cylindre d'argile ; ces règles sont inclinées l'une vers l'autre et fixées sur une plaque du même métal qu'elles : c'est le cylindre qui indique le degré de chaleur, suivant que, par la contraction, il se trouve plus ou moins rapproché de l'angle des deux règles. Voy. à l'art. PHYSIQUE, T. XIX, p. 591, 596 et 599. C-B-S.

**PYROSCAPHE** (de  $\pi\upsilon\rho$ , feu, et  $\sigma\kappa\acute{\alpha}\nu\eta\sigma$ , nacelle, navire), voy. VAPEUR (navigation à la).

**PYROTECHNIE** (de  $\pi\upsilon\rho$ , feu, et  $\tau\acute{\epsilon}\chi\eta\eta$ , art), art de préparer les feux d'artifice qu'on tire dans les réjouissances publiques. Ces sortes de feu se produisent au moyen de matières inflammables enfermées dans des boîtes de carton. Les principales pièces qui les composent prennent les noms de *fusées*, *pétards*, *lancers à feu*, *pots à feu*, *girandoles*, etc., suivant leur forme et les effets qu'on en obtient. La poudre, le salpêtre, le soufre, le charbon, le fer et la limaille d'acier, de cuivre, de zinc, etc., sont les matières les plus ordinaires dont on fait usage dans l'artifice. Leurs différentes combinaisons varient leurs effets et la couleur des feux : ces couleurs consistent en une dégradation de nuances du rouge au blanc. Le soufre, lorsqu'il prédomine, donne un

bleu clair, le fer produit des étincelles dont l'éclat a fait nommer *feux à la composition* dans laquelle entre cette matière. Le feu dit *commun* est que produit le mélange de poudre et de charbon. Les *fusées* sont rarement simples ; presque toujours elles sont d'un *pot*, terminé par un *chapeau* en forme de cône, dans lequel se trouvent renfermées diverses petites pièces qu'*étoiles*, *serpenteaux*, etc., qui que la fusée s'est élevée aussi haut que possible, en complètent l'effet d'une manière fort agréable. La *buguette* qu'on attache ordinairement aux *fusées*, sert à les maintenir droites en balançant leur pesanteur. Les *pièces d'artifice* dites *marrons* sont faites de terre graine, renfermée dans une cartouche de carton de forme cubique, qui est recouvert d'un à deux rangs de ficelle et de colle forte. Les *marrons* éclatent avec beaucoup de bruit ; les *marrons à la saucisson* sont recouverts de pâte d'étoile et ne diffèrent des *marrons* que par la forme, car l'effet en est le même : leurs cartouches sont rondes. Les *saucissons* sont de petits disques formés d'une matière composée de salpêtre, de soufre et de poussier. Les *saucissons volants* sont en spirale et terminent leur vol par un coup. L'effet des *fusées de table* est de tourner en forme de soleil sur la table où elles se trouvent posées ; puis, le feu est arrivé à l'intérieur, la fusée s'élève, et alors c'est un soleil qui se montre en l'air dans une situation horizontale ; car tout en s'élevant la fusée ne sert pas moins son mouvement de rotation. On nomme *jet* ou *gerbe* toute fusée chargée en massif : telles sont les *soleils fixes*, des *soleils tournants* et celles qui imitent enfin les jets d'eau, les nappes d'eau, les cascades, le *soleil fixe* n'est qu'un assemblage de fusées chargées en feu brillant, assemblage en rayons, de telle sorte que tous prennent feu à la fois. On nomme *soleils à plusieurs rangs* de fusées et les *girandoles* diffèrent que par la position qu'on donne pour les tirer : les premiers sont placés verticalement, les seconds sur un plan parallèle à l'horizon. Les

roy.) sont aussi des feux pour brûler sous l'eau : ces artifices d'eau sont de particulier quant à leur usage, et sont faits des mêmes substances que ceux destinés à brûler dans l'air : toute la différence consiste dans divers enduits dont on couvre les touches, afin de les rendre impénétrables à l'eau. Les principales pièces de ces feux sont les grenouillères, nommées aussi *dauphins* ou *carpes* : après avoir serpenté sur l'eau, elles s'élancent à plusieurs reprises et se finissent par éclater avec bruit; ce sont, espèces de fusées qui éclairent la lumière vive et blanche en continuant de temps en temps dans l'eau, et qu'ils paraissent dans toute leur hauteur, les feux d'artifice doivent être allumés pendant la nuit. Ils forment avec ces illuminations un des spectacles les plus beaux et les plus populaires. On a cru devoir conserver quelque trace des feux d'artifice dans un poème de Claudién, composé à l'occasion du consulat de Manlius Torquatus, sur la fin du IV<sup>e</sup> siècle; mais ce poème n'est que l'espèce d'illumination à laquelle y est parlé, elle n'avait sans doute rien d'analogue à nos feux d'artifice. La France a vu tirer de superbes feux d'artifice dont on a conservé les dessins. — Voir Ruggieri, *Éléments de pyrotechnie* (3<sup>e</sup> éd., Paris, 1821); et F.-M. Chartier, *Nouvelles recherches sur les feux d'artifice* (Paris, 1825, in-8°). E. P.-C.-T.

**PYRRHA**, fille d'Épiméthée et de Pandora, roy. DRUCALION.

**PYRRHIQUE**, dans la métrique grecque et latine, est un pied composé de deux syllabes brèves (υυ) comme *légé*. Ce pied, que Sidoine (*Ep.* IX, 15) appelle *pes celerrimus*, doit son nom à sa célérité, à son usage dans la danse pyrrhique, où il dominait à cause de sa légèreté. Cette danse, qui s'exécute sans armes et au bruit du cliquetis des boucliers, doit son nom à Pyrrhus, fils d'Achille, qui passa pour son inventeur, et a joui d'une grande renommée en Grèce, surtout à Lacédémone, où les enfants apprenaient à danser dès l'âge de 5 ans. La pyrrhique est en-

core usitée dans quelques parties de la Grèce; mais le pyrrhique ou mètre de deux brèves y a disparu, comme toute quantité, de la poésie grecque moderne. F. D.

**PYRRHON**, philosophe grec, qui donna son nom à la secte des sceptiques, naquit à Élis, dans le Péloponnèse, vers l'an 380 av. J.-C., et mourut vers l'an 288. Antigone de Caryste, cité par Diogène Laërce, dit qu'il se livra d'abord à la peinture et qu'il vivait du produit de ses tableaux, dont quelques-uns étaient conservés à Élis. Mais il s'adonna bientôt à la philosophie. Il fut d'abord disciple de Dryson, fils de Stilpon; il s'attacha ensuite à Anaxarque, qu'il suivit dans l'expédition d'Alexandre en Asie. Il eut ainsi occasion de connaître les gymnosophistes (*voy.*) dans l'Inde et de converser avec les mages. De retour dans sa patrie, il y remplit les fonctions de grand-prêtre. On peut se former une idée de l'estime qui l'entourait, d'après ce vers d'un de ses disciples, Timon le Sillographe: « O vieillard! ô Pyrrhon! comment es-tu parvenu à t'affranchir des vaines opinions des sophistes? comment as-tu brisé les chaînes de l'erreur et des illusions? » Et ailleurs: « Voici, ô Pyrrhon! ce que mon cœur désire apprendre de toi: comment, seul au milieu de nous, conserves-tu cette paix insaltérable, nous montrant parmi les hommes la supériorité d'un dieu? »

Le point de départ de Pyrrhon en philosophie, c'est l'école de Mégare, fille dégénérée de l'école éléatique (*voy.*), qui s'altère sous l'influence de la sophistique. Son premier maître, Dryson, appartenait à l'école de Mégare, et Anaxarque était disciple du sophiste Métrodore, qu'on prétend d'ailleurs avoir suivi l'école de Démocrite. Pyrrhon lui-même avait fait une étude particulière des livres de Démocrite (*voy.*). Enfin, ses voyages lointains, ses courses chez des peuples peu connus, le mirent à même de lire dans le grand livre du monde. De tant d'études et de cette vie errante, il ne rapporta que l'incertitude. Son esprit fut particulièrement frappé des contradictions que présentent les opinions humaines. Suivant lui, la raison, dès qu'elle essaie de percer les mystères qui l'environnent, se trouve en présence de deux alternatives contradic-

toires, entre lesquelles il lui est impossible de choisir. Les sens nous montrent la nature pleine de vie et de mouvement : les éléatiques prouvent que le mouvement et la vie sont impossibles. Voilà la contradiction. Gorgias et Protagoras résolvent la difficulté en disant, l'un : il n'est pas vrai qu'il y ait du mouvement ; il n'est pas vrai non plus que le mouvement soit impossible ; car il n'y a rien de vrai ; l'autre : il est vrai qu'il y a du mouvement ; il est également vrai que le mouvement est impossible, car tout est vrai. L'homme est la mesure de toutes choses. En face de ce conflit, où les uns disent qu'il y a une vérité absolue, où les autres le nient, et où chacun s'appuie sur des raisons qui se valent, que fera l'esprit de l'homme ? Le plus sage est de ne rien décider, de s'abstenir. C'est aussi ce que fait Pyrrhon. C'est là cette fameuse *ἄποψη* pyrrhoniennne (suspension du jugement) dont il importe de marquer bien nettement le caractère.

Ainsi, ces contradictions, ces antinomies se manifestent dans l'essence même des êtres et de leurs rapports ; elles ne pénètrent pas dans le domaine de la conscience. Tout le conflit se passe dans la sphère de l'objectif ; mais il n'atteint pas le subjectif. Pyrrhon ne nie pas que le mouvement n'apparaisse aux sens ; d'un autre côté, il ne nie pas que les objections des éléatiques ne paraissent irréfutables à l'entendement. Il ne nie pas, il ne doute pas que les solutions de Gorgias et de Protagoras ne paraissent contradictoires : c'est encore un fait de conscience qui ne peut être nié ni révoqué en doute. Mais le mouvement existe-t-il en réalité et d'une manière absolue ? Ici, le doute (*voy.*) reparait, et Pyrrhon ne voit pas de motif suffisant pour l'affirmer ou pour le nier : c'est ainsi qu'il échappe à la contradiction. Elle ne peut avoir lieu tant qu'on se tient dans l'ordre des phénomènes, tels qu'ils apparaissent à la conscience. Que le miel paraisse doux aux uns, amer aux autres, il y a là des apparences diverses, mais réelles pour chacun : il n'y a pas contradiction. Elle ne se montre que lorsqu'on affirme d'une manière absolue la douceur ou l'amertume du miel : alors, suivant Pyrrhon,

elle est ou du moins elle paraît im-  
possible.

Telle est donc l'essence du *pyrrhonisme* : s'abstenir de toute affirmation aussi de toute négation ; car nier, c'est encore affirmer. Suspendre son jugement, se renfermer dans un doute méthodique, voilà le parti que Pyrrhon le premier, recommanda et pratiqua comme méthode philosophique. On va là dans quelle erreur sont tombés ceux qui assimilent aux sophistes (*voy.*), les maîtres jusqu'à la réalité des impressions sensibles et prétendaient ne y voir même s'ils doutaient. Le sage ne nie pas les phénomènes subjektivement renfermés dans la conscience, il doute tout le reste. De là les formules éternelles dans cette école : *ne rien déterminer plus une chose que l'autre, l'entendre ainsi qu'il n'y a point de son à laquelle on ne puisse en opposer une contraire.*

Mais cette suspension du jugement, ce doute universel, n'est pas seulement une règle spéculative ; c'est encore une règle pratique, un principe de conduite préservant l'esprit de tomber dans les contradictions, il donne à l'âme la tranquillité et l'impassibilité, ce que Pyrrhon appelle l'*apathe* et l'*ataraxie* : le vrai sage est au-dessus des orages. Trois fois, en admettant que le doute, comme précepte de méthode, puisse être une précaution utile lorsqu'il se agit de nous prescrire d'examiner avant d'agir, on ne saurait l'établir comme une règle naturelle et régulière pour l'esprit humain. L'homme ne peut se reposer dans la différence et s'endormir sur le doute universel. Le pyrrhonisme est pour l'intellectuelle ce que l'épicurisme est pour la vie morale : c'est une abdication de l'initiative départie à notre intelligence ; sous les dehors du calme, les ressorts de l'âme se relâchent. Notre esprit a besoin de conclure, et tôt que de rester dans cet état passif si le dogmatisme est trop ébranlé par les arguments sceptiques, il se précipite dans le mysticisme. Et en effet, il est possible de le méconnaître : *Ænésis* qui trois siècles après Pyrrhon renoua le scepticisme, et, par ses attaques

leur certitude, frayé la voie au mysticisme alexandrin.

Sextus Empiricus et Diogène Laërce nous ont conservé les motifs de doute ou d'époque sur lesquels Pyrrhon fondait le scepticisme. Il en comptait dix, qu'il fait : 1° de la contradiction qui se trouve entre les sensations des divers animaux ; 2° entre les jugements portés par diverses personnes sur un même objet, 3° ou par la même personne, 4° et le même sens, 5° en des circonstances différentes ; 6° des altérations perpétuelles que subissent les choses matérielles ; 7° de la variabilité des lois et des usages ; 8° des arguments que les choses nous offrent selon leur position, 9° selon le mélange de leurs éléments ; 10° des rapports qu'elles ont entre elles ; 11° de leur évanescence, de leur rareté ou de leur fréquence.

A-D.

**PYRRHUS**, fils d'Achille et d'Iphigénie (voy.) fut envoyé à Scyros après la mort de sa mère et confié aux soins de Héloïse, fille de Lycomède, dont quel-que-uns le font fils. Il y resta jusqu'à ce que Ulysse et Diomède vinsent le chercher, après la mort d'Achille, Calchas ayant annoncé que sans lui Troie ne pouvait être prise ; et il reçut le nom de *Pyrrhus*, parce que malgré sa jeunesse il devait prendre les armes. Homère le peint comme un adolescent beau, vaillant, brave et intrépide. Selon les uns d'un âge postérieur, il sacrifia Polixène aux mânes de son père, ramena les habitants de Lemnos et massacra Polites et Priam. Andromaque et Hélénus lui échappèrent en partage après la prise de Troie. Les mythes plus récents varient beaucoup sur son compte. Les uns le font venir en Grèce par terre, d'autres par mer. Selon les uns, il débarqua en Épire chez les Molosses, y fonda un nouveau royaume, épousa Andromaque et en eut deux fils, Piérus et Pergamus. Il finit par hériter son épouse et ses états aux dépens d'Hélénus, qu'il respectait comme son père, et à dater de cette époque, commença un nouveau cycle de mythes qui se rattachent à Homère. Il épousa Hermione, fille de Ménélas, qui lui avait été promise pendant le siège de Troie. Quel-ques-uns disent qu'il fut tué devant l'au-

tel d'Apollon par Oreste (voy. tous ces noms), le premier époux d'Hermione. Selon d'autres, ce fut Apollon, irrité contre Pyrrhus, qui poussa Oreste à ce meurtre ; mais presque tous s'accordent à placer à Delphes le théâtre de cet événement. On montrait effectivement son tombeau dans cette ville, et on lui offrait chaque année un sacrifice. C. L.

**PYRRHUS**, roi d'Épire, de la race des Éacides, qui se disaient issus de Pyrrhus, fils d'Achille (voy. l'art. préc.). Il naquit vers l'an 312 av. J.-C. Son père Éacide, aussi roi d'Épire, ayant été détrôné par ses sujets, Pyrrhus, encore au berceau, fut soustrait avec peine à la fureur des révoltés et transporté chez Glaucias, roi d'Illyrie. Placé aux pieds de ce prince, il saisit le bas de sa robe avec ses petites mains, et parvint, par ses naïves caresses, à exciter son intérêt et sa compassion. Glaucias se déclara son protecteur, le fit élever dans son palais et l'aida plus tard à reconquérir ses états. Pyrrhus, dont l'ambition et surtout l'esprit aventureux s'étaient développés de bonne heure, envahit et conquiert deux fois la Macédoine (voy.), où régnait Démétrius, son beau-frère. Chassé de ce royaume et réduit à ses états d'Épire, il commençait à se lasser de son inaction, lorsque les Tarentins, en guerre avec les Romains, l'appelèrent à leur secours. Mais Pyrrhus commença par convertir Tarente en une espèce de camp retranché et par soumettre à la discipline militaire ses habitants efféminés. Vainqueur des Romains à Pandosie (280 av. J.-C.), il envahit la Campanie, poussa jusqu'à Préneste et put, du haut des montagnes, découvrir les murs de Rome ; mais menacé par l'approche des légions, il se hâta de regagner Tarente et envoya à Rome, pour négocier la paix, son ministre Cinéas, dont l'éloquence échoua devant la fermeté du vieil Appius Claudius. On signifia à Pyrrhus qu'il eût, avant tout, à évacuer l'Italie. Ce fut sur ces entrefaites qu'il reçut l'ambassade de Fabricius (voy.) pour le rachat des prisonniers. Pyrrhus, forcé de continuer la guerre, livra encore aux Romains la bataille d'Asculum (279) ; mais il paya cher cette victoire : « Je suis perdu, dit-il, si j'en remporte encore

une pareille ! Il passa ensuite en Sicile, d'où il chassa les Mamertins et les Carthaginois. A son retour en Italie (275), il pilla le temple de Proserpine à Locres, acte d'impiété qui causa un grand scandale. Battu à Bénévent par le consul Curius, il abandonna Tarente et repassa en Grèce. Après avoir conquis une troisième fois la Macédoine, il entreprit de subjuguier le Péloponnèse. Comme il entra de vive force dans Argos, une femme, voyant son fils poursuivi par ce prince, lui jeta sur la tête une tuile qui le renversa, et un soldat l'acheva. Ainsi mourut ce monarque, l'an 272. Pyrrhus fut considéré comme l'un des plus grands capitaines de l'antiquité ; il avait écrit sur l'art militaire et donna des leçons aux Romains eux-mêmes : ce fut lui qui introduisit les éléphants (voy.) dans ses campagnes d'Italie. Suivant Plutarque, le visage de Pyrrhus avait quelque chose de terrible ; ce prince était d'ailleurs d'une force prodigieuse.

A. B.

## PYTHAGORE, PYTHAGORICIENS.

Le nom de Pythagore a traversé les siècles, entouré d'une réputation de science et de vertu, qui le présente à notre admiration comme le plus grand philosophe de l'antiquité grecque avant Socrate (voy. T. XIII, p. 72). Cependant l'appréciation exacte de ses titres réels à une si glorieuse renommée est très difficile, vu l'absence totale d'écrits originaux. Une obscurité mystérieuse couvre la personne, le caractère, les plans de Pythagore et le but de son association. Presque tous les documents qui nous sont parvenus sur lui et sur son école, appartiennent à des époques très postérieures, et surtout à la renaissance du pythagorisme, 8 ou 10 siècles après l'apparition de son fondateur. Qu'on ne soit donc plus étonné de la confusion et des contradictions qui abondent dans tout ce qui a été dit de cette grande école. Nous nous attacherons ici d'abord aux témoignages les plus anciens, et plus spécialement à ceux de Platon et d'Aristote, en consultant avec circonspection les renseignements recueillis par Diogène Laërce. Quant aux écrivains de l'école d'Alexandrie, nous n'y aurons recours que pour indiquer la transformation que subit la philosophie pythagori-

cienne, à partir du III<sup>e</sup> siècle de chrétienne.

Pythagore, fils de Mnésarque, grand de cachets, naquit à Samos, vers l'an av. J.-C. Il reçut d'abord les leçons Phérécyde de Syros. On a supposé qu'il avait pu être aussi disciple de Thales d'Anaximandre. La tradition le fait figurer, non-seulement dans la Grèce et l'Asie-Mineure, mais encore dans la Phénicie, la Perse, et jusque dans l'Inde. L'opinion la plus vraisemblable à cet égard est celle qui le fait séjourner assez longtemps en Égypte, où il aurait été en contact avec les prêtres du pays, pour leur savoir. En effet, outre l'Égypte passait chez les anciens pour le berceau de toutes les sciences ; c'était alors en rapports avec Samos par le commerce, soit par les liaisons que le tyran Polycrate y entretenait, et soit par ce que Pythagore fut lui-même en relation avec Polycrate. De plus, on peut reconnaître une certaine similitude que la doctrine du philosophe sur l'ascétisme et plusieurs de ses préceptes ascétiques présentent avec les doctrines et avec quelques coutumes égyptiennes telles que la manière d'ensevelir les morts et l'abstinence de certains aliments ; nous avons à cet égard le témoignage de Hérodote (II, 81 et 123).

C'est à la suite de ce séjour en Égypte que Pythagore se rendit dans la Grèce de l'Italie inférieure appelée Grande Grèce (voy.), à cause des nombreuses colonies doriennes qui la peuplèrent. Il fonda à Crotone une école, ou plutôt une communauté philosophique, qui pour but la réforme, non-seulement des mœurs, mais aussi de la législation politique. Il ne nous reste que des renseignements très imparfaits sur son plan. On n'était admis à l'initiation qu'après de longues épreuves, parmi lesquelles on cite celle du silence, qui durait de 2 à 5 ans. Les femmes pouvaient être reçues dans l'association. Les pythagoriciens paraissent avoir acquis une assez grande influence dans les affaires politiques de Crotone, et même donné au gouvernement une tournure aristocratique. A cette époque les troubles civils s'étant élevés à Sa-



nti aristocratique se réfugia à Croton. Le nouveau tyran demanda l'extradition de ses ennemis : elle lui fut refusée ; la guerre s'alluma entre les deux cités. Les Crotoniates, sous le commandement du pythagoricien Milon, vainquirent les Sybarites, et détruisirent leur ville. Mais à la suite d'un démêlé entre deux chefs du parti populaire, l'un d'eux, qui, dit-on, n'avait pas été admis à l'école de Pythagore à cause du déclin de ses mœurs, attaqua les pythagoriciens réunis dans la maison de Milon ; la plupart d'entre eux périrent. Parmi quelques auteurs, Pythagore put échapper, et trouva asile dans d'autres villes. Mais la persécution contre les pythagoriciens s'étendit dans toute l'Italie, et trouva la mort à Métaponte, vers 504.

Il nous reste à exposer les points principaux de la doctrine pythagoricienne, dite aussi l'école italique, ou la philosophie doricque, par opposition à l'école ionique ; car l'antagonisme entre les deux écoles principales de la nation hellesse se manifeste dans la philosophie, comme dans l'architecture, la musique, la poésie, et dans les dialectes divers qu'elle parlait. L'esprit ionien, avec sa vive curiosité, presque entièrement absorbé dans la vie extérieure, et cherchant son premier principe dans la matière, aboutit au matérialisme en toutes choses, par son penchant à l'empirisme en philosophie, et son oubli total du point de vue moral ; l'esprit doricque, au contraire, plus grave et plus profond, s'élève au-dessus des impressions sensibles, il se propose surtout l'utile moral, et cherche l'essence des choses dans un principe incorporel, au sein duquel il trouve l'ordre et l'unité. C'est ainsi que Pythagore donna le premier nom à l'univers, le nom de *Kosmos*, pour décrire l'arrangement et l'harmonie qu'il lui voyait. C'est ainsi encore que, selon lui, les nombres sont les principes des choses. Voici à cet égard le résumé de sa doctrine, tel qu'Aristote le présente dans le 1<sup>er</sup> livre de la *Métaphysique*.

Les pythagoriciens s'appliquèrent d'abord aux mathématiques, et contribuèrent au progrès de cette science. Nourris dans cette étude, ils pensèrent que les

principes des mathématiques étaient les principes de tous les êtres. Les nombres sont de leur nature antérieurs aux choses, et les pythagoriciens croyaient apercevoir dans les nombres, plutôt que dans le feu, la terre et l'eau, une foule d'analogies avec ce qui est et ce qui se produit. Telle combinaison de nombres, par exemple, leur semblait être la justice ; telle autre, l'âme et l'intelligence ; telle autre, l'occasion, etc. ; enfin, ils voyaient dans les nombres les combinaisons de la musique et ses accords. Toutes les choses leur ayant donc paru formées à la ressemblance des nombres, ils pensèrent que les éléments des nombres sont les éléments de tous les êtres, et que le ciel, dans son ensemble, est une harmonie et un nombre. Toutes les concordances qu'ils pouvaient découvrir dans les nombres et dans la musique avec les phénomènes du ciel et ses parties, et avec l'ordonnance de l'univers, ils les réunissaient pour en composer un système ; et si quelque chose manquait, pour compléter le système, ils n'hésitaient pas à l'ajouter. Par exemple, comme la décade leur semblait un nombre parfait, et qu'elle embrasse tous les nombres, ils prétendaient que les corps qui se meuvent dans le ciel étaient au nombre de dix ; mais comme il n'y en a que neuf de visibles, ils en ajoutaient un dixième, l'*antichthone*. Les éléments du nombre sont le pair et l'impair ; l'impair est fini, le pair indéfini : l'unité tient à la fois de ces deux éléments, car elle est à la fois pair et impair. D'autres admettent dix principes, qu'ils rangent deux à deux dans l'ordre suivant : fini et infini, impair et pair, unité et pluralité, droit et gauche, mâle et femelle, repos et mouvement, rectiligne et courbe, lumière et ténèbres, bien et mal, carré et quadrilatère irrégulier.

Platon a fait plus d'un emprunt aux pythagoriciens. Ceux-ci disent que les êtres sont à l'imitation des nombres : Platon dit que les êtres sont par leur participation avec les nombres, ou avec les idées. Le nom seul est changé. Platon est d'accord avec eux sur ce que l'unité est l'essence par excellence, et que rien autre chose ne peut prétendre à ce titre. Ce grand philosophe est d'ailleurs loin

de dissimuler ce qu'il doit aux pythagoriciens; le nom de Timée, mis en tête d'un de ses plus beaux dialogues, est un hommage rendu par lui à cette école. Pythagore et ses premiers disciples créèrent la théorie mathématique des sons musicaux. C'est à cette source que Platon a puisé sa théorie sur les suites de nombres proportionnels aux parties de l'âme. On raconte que Pythagore remarqua par hasard que des forgerons formaient des accords en frappant sur l'enclume avec leurs marteaux, et cela, quelle que fût la force avec laquelle ils frappaient : il s'avisa de peser les marteaux, et en comparant les poids, il trouva les rapports de nombres correspondant aux principaux accords. On ajoute qu'il fit aussi l'expérience avec des cordes tendues par des poids différents. Iamblique dit expressément que l'acuité des sons est en raison directe des forces de tension, et qu'ainsi un poids double donne l'octave. Mais les valeurs des sons musicaux ne sont qu'en raison directe des racines carrées des forces de tension; et il n'y a pas de proportion entre les poids des marteaux et les sons qu'ils produisent. Ces anecdotes sont donc controuvées; et tout en admettant le fait principal, c'est-à-dire l'invention de la théorie mathématique de la musique par Pythagore, il faut rejeter les détails.

La doctrine de l'âme du monde, adoptée par Platon, a son origine dans l'école pythagoricienne. De même, en psychologie, la théorie des trois âmes vient également de là; outre l'âme raisonnable, les pythagoriciens distinguaient deux âmes irraisonnables, toutes deux mortelles, communes à l'homme et aux animaux, savoir : l'âme passionnée, *θυμός*, résidant dans le cœur, et l'âme qui perçoit les sensations, *νοῦς*, résidant dans la tête : au-dessus était l'âme immortelle, *φρένες*, τὸ *φρόνιμον*, placée également dans la tête, mais propre à l'homme seul, c'est-à-dire la raison.

Le mérite de Pythagore, comme astronome, c'est d'avoir introduit chez les Grecs, touchant la nature, la forme et l'étendue de la terre et des astres, et leurs mouvements, des notions tout-à-fait élémentaires, mais plausibles et raisonna-

bles, qui triomphèrent des systèmes de zarres alors accrédités, et se substituèrent peu à peu aux vieilles erreurs populaires; c'est d'avoir proposé un système astronomique assez simple et assez cohérent pour guider les observations, et en lier ensemble les résultats; c'est enfin d'avoir proclamé la nécessité d'appliquer à l'astronomie la rigueur des calculs mathématiques, et de chercher à se rendre compte des phénomènes célestes au moyen de la géométrie et de l'arithmétique.

Ce qui fait l'originalité de la doctrine pythagoricienne, c'est le rapport intime qu'elle admettait entre l'harmonie musicale, l'harmonie des sphères célestes (voy. T. XIII, p. 485) et l'harmonie de l'âme, c'est-à-dire la vertu, dans laquelle se trouve le vrai bonheur.

De tous les écrits attribués à Pythagore, il n'y en a aucun d'authentique. Les *vers d'or*, qu'on a publiés sous ce nom, sont d'une époque beaucoup plus récente.

Les pythagoriciens les plus célèbres sont Alcmon de Crotona, naturaliste et médecin; Hippon de Rhegium, qui se rattache à l'école ionienne par sa doctrine sur l'élément fondamental des choses; Ocellus (voy.) de Lucanie, à qui l'on attribue un petit traité sur la nature de l'univers; Timée de Locres, sous le nom duquel on a mis un traité de l'âme du monde, qui paraît n'être qu'un abrégé du *Timée* de Platon; enfin Archytas (voy.) de Tarente, et Philolaüs, dont il nous reste des fragments propres à jeter quelques lumières sur les doctrines de leur école. Nous devons nommer aussi comme disciples de Pythagore, Zaleucus de Locres et Charondas de Thurium qui donnèrent l'un et l'autre des lois à leur patrie. Voy. ces noms. A-D.

PYTHÉAS, astronome, géographe et navigateur, est une des gloires de la colonie phocéenne de Marseille, et le plus ancien écrivain qu'aient produit les Gaulois. Vers l'an 340 av. J.-C., sa ville natale, dans des vues de commerce, l'ayant envoyé reconnaître par mer de nouveaux pays vers le nord, il s'acquitta de cette mission avec un succès d'autant plus remarquable qu'à cette époque la marine était plus dépourvue des ressources que l'on

piriques ont depuis opposées aux s de la navigation. Plus hardi que siciliens et les Carthaginois qui ne sont pas les Cassitérides (*voy.*), nça par le Pas-de-Calais dans la Nord, et parvint à Thulé (*ultima Virg.*), vers le 66° 50', où il conjour solsticial de 24 heures. C'est soir parcouru 186,000 stades (lieues), le plus long voyage de mer soit fait mention dans l'antiquité, phéas revint dans sa patrie en hauteur. On a dit que, encouragé récompenses des négociants mas- il avait entrepris un second voyage a mers du nord, et que, cette fois, t exploré la Baltique; mais cette e expédition est regardée comme aire par la critique moderne. Nous sa mieux à quoi nous en tenir importance et la réalité des décou- de ce navigateur, si le temps avait té en *Description de l'Océan* et son le, ouvrages rédigés en grec, sa lau- ternelle, et qui existaient encore siècle; mais il n'en reste plus que

des fragments dans Pline, dans Diodore de Sicile ou dans Strabon. On y voit que Pythéas, le premier, soupçonna le rapport des marées avec le cours de la lune, et découvrit que l'étoile polaire ne coïncide pas avec le pôle. Ses récits, répétés par l'historien Timée, attirèrent l'attention de la savante école d'Alexandrie, et c'est en admettant ses observations et ses découvertes que les Ératosthène et les Hipparque améliorèrent les cartes du ciel et de la terre et la science géographique. Voir la Dissertation de Max. Fuhr, *De Pythed Mass.* (Leips., 1835), et l'ouvrage de M. Lelewel : *Pythéas et la géographie de son temps* (Paris, 1837). F. D.

**PYTHIE**, PYTHONISSE, *voy.* DELPHES et ORACLES. — Pour le serpent Python, *voy.* APOLLON.

**PYTHIQUES** (JEUX), *voy.* JEUX, APOLLON et DELPHES.

**PYTHON**, un des successeurs d'Alexandre-le-Grand, qui fut chargé du gouvernement de la Médie, mais qu'Antigone (*voy.*) fit périr. *Voy.* MACÉDOINE.

## Q.

Q, la dix-septième lettre et la treizième consonne de notre alphabet, est une articulation forte, à la fois palatale, linguale et dentale, généralement appelée *ku*, mais que des grammairiens modernes désignent aussi sous le nom de *ke*. Quoiqu'on compare le *q* au *p* (koph) hébreu, c'est une lettre essentiellement latine qui s'est formée de la fusion de ces deux CV, alors qu'on écrivait *cvis* pour *quis*. De même qu'en latin, elle est toujours en français suivie d'un *u*, si ce n'est à la fin des mots. Mais prononçait-on cet *u*? disait-on *quis-quis* et *quamquam* ou *kiskis* et *kankam*? On sait la grave dispute qui s'éleva sur ce point, au XVI<sup>e</sup> siècle, entre le Collège royal et la Sorbonne, dispute qui laissa même dans la langue française le mot de *cancan*, destiné à exprimer cette idée : Beaucoup de bruit pour rien (voy. RAMUS). Mais le signe originare CV, l'usage simultané de la lettre K, qui n'aurait plus eu de valeur propre, la prononciation usitée chez toutes les nations romanes autres que les Français, et diverses considérations accessoires, ne nous permettent pas de douter, quant à nous, qu'on ne fit toujours sonner l'*u* à la suite de la lettre *q*. Pour établir le contraire, nous ne voyons guère que le *que*, équivalent de *es*, par lequel on traduit le *xai* grec; mais est-il bien sûr que ces deux mots aient été identiques? et d'ailleurs le temps n'a-t-il pas pu altérer la prononciation du premier?

Quoi qu'il en soit, le *q* est une lettre inutile, si ce n'est pour marquer l'étymologie, et on pourrait la remplacer par le *k* ou *kv* suivant la prononciation. Aussi n'existe-t-il pas en grec; il manque de même en polonais, en russe et dans toutes les langues slaves; en allemand, il ne sert que pour les mots empruntés au latin ou au français; et en français même, il ne figure guère que dans des mots venus du latin ou au moins composés de mots qui en dérivent. Par exception, *queue* a pour racine *cauda*; *quartz* vient

de l'allemand; *quinine*, sans doute langue de l'Amérique, etc. En a mot *queen*, reine, féminin de *l* atteste encore l'identité de va deux lettres.

En français, le *q* figure seul lettre finale (*coq*, *cing*); en cas, il est inséparable de l'*u*, et cela a lieu dans toutes les langues où cette lettre est en usage général, l'*u* n'est pas prononcé : *oteur* (quêteur), *katre* (quatre), *kolibet* (quolibet), etc. Parmi les exceptions sont nombreux le Dictionnaire de l'Académie a pressément les mots où il faut prononcer l'*u*, dont toutefois il fait un *ou* lienne, nous ne savons trop par exemple, dans *équateur*, *quêteur*, *quadrupèdes*, *quintetto*, etc., on entend l'*u*. Dans ne l'entend à peu près jamais. *Drature*, d'après l'Académie, il ne sonne pas, suivant qu'il est comme terme de géométrie et de mie, ou comme terme d'horlogerie fiant un assemblage de pièces qui à faire marcher les aiguilles du

Dans tous les mots nouveaux sont pas empruntés au latin, il férable de se servir de la lettre l'usage d'écrire *Abdel-Qader* etc., n'a-t-il pas prévalu. En nos lecteurs se reporteront au K, qu'ils feront bien de relire ce que nous avons dit en tête de cette lettre du C.

Comme abréviation, Q signifie *quis*, et aussi *Quintus*, *Quæstor* etc. Q. D. signifie *Quæstor des Q. D. b. v.*, *quod Deus bene ve* Sur nos monnaies, le Q indiquaient frappées à Perpignan; chez les Romains Q. Ar. voy *quinta Arelatensis officina*.

Enfin chez ce peuple, c'était lettre numérale, et comme telle faisait 500, et Q̄ (avec la barre), 1

nombre des mots ayant cette initiale fort restreint, en français comme dans toutes les langues; et d'ailleurs, nous manquons de plus en plus, nous sommes forcément réduits au plus nécessaire.

J. H. S.

**QUADRATURE** (astr.), voy. ASPECT CIEL, CONJONCTION et LUNE. En géométrie, on donne ce nom à la formation d'une figure quelconque à figure carrée équivalente. Ce résultat peut être obtenu qu'approximativement pour les figures curviliennes sans compter la fameuse *quadrature du cercle* (voy. ce mot, T. V, 1) a occupé inutilement les esprits. On a à Montcau une *Histoire des recherches sur la quadrature du cercle*, éd. avec des notes de Lacroix, 1830, in-8°.

Z.

**QUADRIGE**, voy. ATTELAGE et

**QUADRILATÈRE**, voy. FIGURE, QUATRE et CARRÉ.

**QUADRUMANES** (*quadrimani*, de *quatre*, et *manus*, main), ordre des mammifères (voy.), qui ont quatre membres, c'est-à-dire le pouce séparé aux pieds de derrière à ceux de devant : ils forment deux familles, les singes et les manins. ces noms et MAIN.

**QUADRUPÈDES** (de *quatuor*, et *pedes*), nom sous lequel on désignait anciennement, avant les dernières classifications zoologiques, les animaux qui ont quatre pieds. Ce terme impropre, puisque l'on trouve aussi dans d'autres classes des animaux à quatre pieds, a été remplacé par le plus exact de MAMMIFÈRES, auxquels nous renvoyons.

**QUADRUPLE-ALLIANCE**, voy. ALLIANCE (du *quadruple*), régent, et DUBOIS. Une autre appartenant à nos jours, MARIE-CHRISTINE, LOUIS-PHILIPPE, GREY, PORTUGAL, ESPAGNE, etc.

**QUAKERS** ou TREMBLEURS, nom donné autrefois par dérision, et le nom leur vint de ce qu'au commencement ils manifestaient leur enthousiasme par des contorsions et des tremblements qui justifiaient les paroles du *bon Dieu* : « Tremblez en présence de la face de Dieu ! » Voy. T. XI, p. 402.

*Encyclop. d. G. d. M. Tome XX.*

qu'on emploie assez généralement aujourd'hui pour désigner la société des *Amis*, fondée par George Fox (voy.), vers 1650. A cette époque, quelque chose du zèle des premiers réformateurs animait encore les esprits, et il n'était pas rare de voir surgir de cette foule, qui s'alimentait presque exclusivement de controverse religieuse, des hommes que l'ambition, la vanité, ou une conviction profonde érigaient en fondateurs de sectes. Ce zèle d'un prosélytisme ardent, né de la réforme, se manifesta surtout en Angleterre, et cette révolte des esprits s'explique par la gêne à laquelle les soumettait une église nationale élevée sur les ruines de celle de Rome.

En effet, à peine l'Église anglicane avait-elle voulu asseoir sa domination, que des réclamations surgirent de toutes parts. Parmi les nombreuses sectes qui ont levé l'étendard de la révolte, le quakerisme mérite une attention toute particulière, moins par le nombre de ses partisans et la haute considération dont ils jouissent, que par la manière dont, en partant tout simplement du principe d'obéissance littérale à la parole évangélique, il a résolu, à son insu, des problèmes que se posent encore les philosophes, et réalisé des vœux formés par les utopistes. Il a fait régner la fraternité au sein de l'inégalité des fortunes et des positions sociales; il a émancipé la femme sans affaiblir les liens de la famille; il a aboli la prêtrise sans que le dogme ait subi de variation; sans se prêter à aucun subterfuge, à aucun compromis entre la sévérité du précepte religieux et la licence des affaires, il a soutenu la lutte contre des adversaires peu scrupuleux sur le choix des moyens; et le monde, au milieu duquel il a vécu pendant 200 ans, en contradiction flagrante avec ses habitudes et ses préventions les plus enracinées, n'a pas eu la puissance de l'entamer : il a offert ainsi le singulier spectacle d'une société sans chefs, renonçant à l'emploi de la force, à la protection des tribunaux, constamment soumise à une loi dépourvue de toute sanction pénale; et, de l'autre côté de l'Atlantique, il ne s'est pas montré moins puissant pour créer que pour résister.

Ce qui distingue particulièrement le dogme de la société des Amis, c'est l'importance qu'ils attachent à l'Esprit divin, agissant sur la raison humaine comme la lumière sur l'organe visuel. Cette croyance, dont on retrouve des traces dans les ouvrages de Platon, de S. Augustin, de Luther, etc., n'expose pas les quakers à l'orgueil spirituel qu'elle inspire à ceux qui se regardent comme les élus du Seigneur; car ils croient que la grâce est librement offerte à tous, à toute heure de la vie; ni aux aberrations des illuminés (*voy.*), car tout en considérant son opération essentielle à la complète intelligence de l'Écriture sainte, ils tiennent pour mensongère toute inspiration qui serait en contradiction avec elle, qui ne se révélerait pas au dehors par une vie sainte et pure.

Ennemis de la controverse, ils croient inutile de s'expliquer sur le sens qu'on doit attacher à tout mot, tel que Trinité, docteur originel, qu'on ne rencontre pas dans la Bible. Conformément aux usages de l'Église primitive, ils accordent le droit de prédication à tout homme ou femme inspiré par le Saint-Esprit; mais échappant aux inconvénients de cette concession, par un détour qui ne manque pas de finesse, ils établissent, comme juge de la réalité de l'inspiration, un conseil d'anciens qui procède selon les règles ordinaires de la prudence humaine. Une fois approuvés, les ministres se portent partout où les besoins spirituels de leurs coreligionnaires les appellent, ne recevant d'indemnité que dans le cas où ils voyagent à l'étranger. Leur culte, dénué de toute cérémonie, comme leur chapelle de tout ornement, est purement spirituel; les réunions ne sont quelquefois qu'une simple méditation silencieuse; tous les lieux, tous les temps leur sont également sacrés; le baptême et la Cène même leur semblent des symboles depuis longtemps abrogés. Remarquables pour leur soumission à l'autorité temporelle dans la sphère de ses attributions, ils repoussent avec une ténacité inébranlable son intervention dans les affaires spirituelles, et leur résistance, quoique purement passive, a fini par triompher de l'intolérance législative. Las d'infliger l'amende,

de, la confiscation et l'emprisonnement sans terme, les tribunaux ont mis l'affirmation du quaker à serment qu'il refuse de prêter, déclaré valides les mariages, pour malgré les horribles conséquences résultaient de leur refus, ils s'abstenent de ne pas demander la sanction de l'Église; privilège que l'on invoque d'hui comme précédent. Leur opposition incessante contre la guerre sous toutes les formes, commence à reverberer de l'écho chez les peuples. Devançant à cet égard l'opinion que, la société condamna, dès le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle défend la peine d'expulsion, toute part ces crimes, et son zèle ne se ralentit lorsque la terre en sera toutgagée. L'éducation populaire, de tout esprit de prosélytisme partisans plus éclairés, et pour l'humanité, sans acception de race, de couleur, recueille un grand fruit. On peut être assuré qu'on trouve la brèche la société des Amis.

Sa faiblesse numérique se par le sentiment de la solidarité sident sa force et sa grandeur. Ses formes un peu gênantes, son acquisition qui s'étend sur toutes de la vie privée, et qui rend la banqueroute, la mendicité, l'assistance. Tous les membres de exercent de fait et de droit une lance mutuelle, indépendamment d'une discipline dont les sociétés sont exactement calquées sur les commandées par S. Paul à l'Église. Il règne dans toutes leurs d'hommes et de femmes, car fonctions sont dévolues aux hommes agissant avec une indépendance et un esprit d'égalité et de support. Le fait que l'homme pauvre et p recevant des secours de la société, écouté avec la même faveur que le plus riche et le plus cloîtré, les réunions offrent aux autres associations libérantes un exemple qu'il est bien d'imiter. Calmes, dignes, sans passions, sans in-

l'unanimité réelle et, chose  
 s finissent par l'obtenir. La sin-  
 le leur costume, qui est celui  
 de G. Fox, la mâle simplicité  
 engage, le soin avec lequel ils  
 à superstition, ces différentes  
 mees, tout en écartant les esprits  
 et frivoles, rendant le quaker  
 reconnaissable, tendent à conser-  
 ver de corps, gage puissant de  
 de durée. La musique, le chant,  
 ure, les représentations théâ-  
 s romans, et, jusqu'à un certain  
 s études classiques, leur sont in-  
 moins encore à cause des abus  
 atrainent, que parce qu'ils font  
 l'âme de cet état de quiétude (*voy.*)  
 and propre à recevoir les inspira-  
 s l'Esprit divin, et qui répand sur  
 économie des Amis une expression  
 de et de contentement qui les dis-  
 ut bien plus encore que le cha-  
 li hords rabattus ou l'habit à larges  
 u. Accoutumé, dès les premières  
 de la raison, à se regarder comme  
 re responsable, à subordonner le  
 ut à l'avenir, à voir le côté sérieux  
 vie, le quaker n'a pas d'enfance; il  
 ne étranger aux éclats bruyants,  
 elles joies de cet âge insouciant que  
 mir contemple avec une sympathie  
 de regrets; mais en revanche, il  
 est, dès le berceau et presque à son  
 est empire sur lui-même qui lui  
 tout à la fois et le repos de l'âme  
 spect de ses semblables. M. M-UV.  
 s premières communautés de la So-  
 chrétienne des Amis se formèrent  
 le pays de Galles et dans le comté  
 iicester. En 1654, il s'en éleva une  
 ntre, et en 1658, Fox présida la  
 ire assemblée générale de ses frères  
 Nord. Quelques savants, tels que Sa-  
 Fisher, George Keith, G. Penn et  
 et R. Barklay, embrassèrent la dé-  
 de sa doctrine, et mirent plus  
 re, de clarté dans ses préceptes. Les  
 ne ne parent s'établir en Alle-  
 t; mais ils eurent plus de succès en  
 nde: les communautés qu'ils for-  
 a dans cette province et dans la  
 en 1658, se sont maintenues jus-  
 ujourd'hui. C'est en 1660 que les pre-  
 miers de la société arrivèrent

en Amérique, où ils se fixèrent dans le  
 New-Jersey. Fox s'y rendit lui-même en  
 1662, et en 1681 on y vit arriver des  
 colonies plus nombreuses: G. Penn les  
 établit dans le pays que lui avait concédé  
 le gouvernement anglais, sur les bords  
 de la Delaware, et qui a pris son nom:  
 Depuis, ils se sont répandus dans la plu-  
 part des provinces de l'Amérique septen-  
 trionale, où leur nombre se monte au-  
 jourd'hui à 300,000. A l'époque de la  
 guerre de l'indépendance, il s'éleva par-  
 mi eux une secte particulière, les qua-  
 kers indépendants, qui ne refusèrent pas  
 de porter les armes, et dont quelques-  
 uns se distinguèrent même comme géné-  
 raux (*voy.* ÉTATS-UNIS, T. X, p. 153).  
 En Angleterre, les quakers furent tantôt  
 protégés, tantôt opprimés jusqu'à la pu-  
 blication de l'acte de tolérance de 1689,  
 qui leur assura le libre exercice de leur  
 culte. Une petite communauté formée,  
 en 1786, à Friedenthal, près de Pymont,  
 jouit de la même protection. Partout leur  
 industrie, leur simplicité, leurs vertus  
 domestiques leur ont concilié l'estime gé-  
 nérale. X.

QUANTITÉ. On donne ce nom à ce  
 qui paraît composé de parties; ce qui  
 peut être mesuré, nommé, exprimé par  
 des chiffres ou par des signes qui en sont  
 les représentants. La matière peut se con-  
 sidérer par quantités distinctes et sépa-  
 rées qui doivent spécialement conserver  
 le nom de quantités, qu'on appelle en-  
 core quantités *discrètes*, et par quantités  
*continues*, comme celles de l'étendue,  
 qui forment ce qu'on nomme grandeur  
 (*voy.*). On appelle quantités *positives*  
 celles qui sont susceptibles d'augmenter  
 une autre quantité, c'est-à-dire qu'on  
 peut y ajouter: elles sont désignées en  
 algèbre par le signe + qui les précède;  
 celles qui annoncent une valeur contraire,  
 qui sont de nature à diminuer les quanti-  
 tés avec lesquelles elles se trouvent en re-  
 lation, que l'on doit enfin en soustraire,  
 sont dites quantités *negatives*: on les  
 marque du signe —. Pour faire voir que  
 ces quantités négatives existent réelle-  
 ment, il nous suffira de dire que s'il s'agis-  
 sait d'établir l'état de ruine d'un in-  
 dividu, ses biens seraient des quantités po-  
 sitives, ses dettes des quantités négatives:

ces quantités ne différeraient donc que par leur acception opposée dans le calcul. On appelle *homogènes* des quantités qui ont un même nombre de facteurs, comme  $x^3$ ,  $x^2y$ ,  $xyz$ . On a aussi donné le nom de quantités *réelles* à des expressions qui ne contiennent point de racines paires de quantités négatives, par opposition aux quantités *imaginaires* (*voy.*) qui se composent précisément de telles racines. Les quantités *rationnelles* sont celles qui ont un rapport exprimable en nombres entiers ou fractionnaires avec l'unité; par opposition, on nomme *incommensurables* (*voy.* ces mots) celles où ce rapport n'existe point.

Dans la prosodie, la quantité signifie la mesure des syllabes longues et des syllabes brèves qu'il faut observer dans la prononciation; et dans la musique, la durée relative que les notes ou syllabes doivent avoir.

L. L.

**QUARANTAINE.** Ce mot qui désigne l'obligation imposée aux navires de certaines provenances, de subir, avant de débarquer, un isolement rigoureux dans les lazarets (*voy.*), vient de ce que la durée de cette mesure sanitaire était primitivement de 40 jours, temps pendant lequel les maladies contagieuses paraissent se déclarer ordinairement. Depuis, on a créé des quarantaines de 30, de 15 et même de quelques jours seulement.

On croit que ce sont les Vénitiens qui, en 1484, firent les premiers réglemens de police sanitaire pour les bâtimens venant des parages fréquemment infestés de la peste (*voy.*). Le terrible fléau qui ravagea Marseille en 1720, décida le gouvernement français à assujettir à une quarantaine les navires de provenances suspectes. La Convention nationale maintint, le 9 mai 1793, les lois et réglemens relatifs à la conservation de la santé publique dans les ports de la Méditerranée. Le 29 sept. 1821, l'invasion de la fièvre jaune (*voy.*) en Espagne fit rendre une ordonnance royale qui les rendit applicables aux frontières de terre. Une loi vint ensuite, le 3 mars 1823, régulariser la matière; elle confère au roi le droit de déterminer par des ordonnances les pays dont les provenances doivent être habituellement ou temporairement soumises au régime sa-

nitaire, ainsi que les mesures lors de l'invasion d'une épidémie; il prononce ensuite les peines de contravention. Le gouvernement a fait usage de ces pouvoirs pour la disparition du choléra-morbi mais sans réussir à préserver le fléau.

Les provenances par mer habituellement saines, sont, sans expresse, admises à la libre médiation après les visites interrogatoires d'usage, à moins qu'il y ait eu de communications de navires ou de communications de personnes survenues depuis leur départs de pays qui ne sont généralement sains ou qui sont généralement infectés, se soumettent à trois régimes de police sanitaire: la première, si le navire est suspect ou net, suivant l'opinion des médecins, sentent des craintes fondées ou peu probables de contagion, consiste à communiquer avec les personnes du navire que de la voix et de la main; l'arrivée du navire, on ne débarque pas les passagers et les lettres qu'après les avoir examinés dans le vinaigre. S'il se manifeste des signes de maladie pendant la quarantaine ou la contumace, le navire est doublé. Si la peste se manifeste, le navire est soumis à la quarantaine des marchandises déballer et à les exposer à la ventilation, comme les passagers, pour n'être pas susceptibles de porter les miasmes pestilentiels; on les débarque quelquefois, mais sans communication avec ceux qui les apportent.

Toutes ces mesures sont prises pour gêner considérablement le commerce, et sur l'efficacité de ces mesures on ne peut que désirer que la science parvienne à leur faire disparaître leur peu de nécessité; mais la prudence veut que, dans les circonstances, on s'abstienne de livrer des ports à la crainte de fléaux.

**QUARNERO** GOLFE DE TRIESTE, ISTRIE ET ILLYRIE.

**QUARRÉ**, *voy.* CARRÉ.  
**QUART**, terme de marine qui signifie les heures de service



chacun sur un navire. Voy.

**Le chef de quart** l'officier de la fraction de l'équipage par quart. Cet officier est toujours soit un enseigne; il doit être expérimenté et armé, il ne peut quitter son poste sans se faire remplacer, et il est responsable de la sûreté du bâtiment. Les autres officiers qui ne sont pas de quart sont : l'ancien est *second de quart* ; il est sur le gaillard d'avant, et ses fonctions consistent à faire des rondes de nuit et l'entrepont pour veiller aux détails. Le capitaine d'armes et l'armurier ne sont pas de quart. Les autres maîtres sont responsables des différentes bordées, les premiers maîtres de manœuvre, le maître de timonnerie, qui font quart de nuit, c'est-à-dire ce quart de 8 heures du matin. Les élèves sont répartis dans les divers quarts, pour les manœuvres et transmettre l'ordre d'un officier à l'autre. C-B-S.

**QUART DE CERCLE** ou **QUADRANT**, instrument astronomique composé d'un quart de circonférence graduée pour mesurer la hauteur d'un astre au zénith.

**QUARTZ** ou **QUARZ**. Ce mot allemand est depuis longtemps dans l'usage pour désigner les nombreuses substances minérales qui ne sont que de silice (voy.). Mais les géologues ont donné à ce nom une extension plus ou moins étendue. Pour la silice ou l'acide silicique congère qui se divise en deux espèces : quartz ou la silice anhydre, et l'opale hydratée. Chacune de ces espèces se divise en plusieurs sous-espèces. Le quartz peut être définie : une substance tantôt opaque, tantôt translucide transparente; souvent ornée de figures les plus variées et les plus belles; d'une dureté assez grande, bien supérieure à celle du verre; cristallisant dans le système rhomboédrique. Les substances qui appartiennent à cette espèce sont nombreuses et présentent tantôt des formes si variées qu'on en a fait souvent autant

d'espèces différentes; mais on peut les grouper toutes dans les quatre sous-espèces suivantes : quartz hyalin, agate ou calcédoine, jaspe et silex. Nous ne nous occuperons ici que du quartz hyalin et du jaspe, les autres ayant leurs arts particuliers.

**QUARTZ HYALIN**. Cette substance, vulgairement appelée *crystal de roche*, a toujours l'aspect vitreux, d'où lui est venu son nom tiré du grec (*υαλος*, verre). Elle cristallise dans le système rhomboédrique, principalement en prismes hexagones réguliers, et possède la réfraction double à un axe attractif, indépendamment d'une espèce de polarisation particulière parallèlement à l'axe, et que l'on nomme *polarisation rotative*. Elle prend assez facilement par le frottement l'électricité positive, dans les variétés pures et homogènes. Elle donne une lueur phosphorique par le frottement de deux morceaux, et répand une odeur particulière par le frottement et la percussion; enfin, elle produit au toucher une impression de froid assez marquée pour la distinguer des verres artificiels.

Le quartz hyalin présente un grand nombre de variétés de formes, de structures, de couleurs et d'éclat. Parmi les variétés de formes, nous citerons le quartz cristallisé, tantôt en rhomboèdre, quelquefois en dodécaèdre bipyramidal, et le plus souvent en prisme terminé par une ou deux pyramides; le quartz en boules; le quartz mamelonné; le quartz coralloïde, c'est-à-dire en petits rameaux irréguliers; le quartz pseudomorphe, présentant la forme des substances minérales dont il a pris la place : tels que le rhomboèdre ou le dodécaèdre pour le calcaire, le cube pour la fluorine, la forme lenticulaire pour le gypse, etc.; le quartz tubuleux, appelé aussi *fulgurite* à cause de son origine : c'est un sable en partie fondu ou agglutiné en tubes par l'action de la foudre lorsqu'elle pénètre dans des dépôts sableux. Quelquefois ces tubes se prolongent à une profondeur de plusieurs mètres dans le sol. Parmi les variétés de structure, nous citerons les quartz laminaire; bacillaire, ou en forme de baguettes groupées; fibreux, ou en fibres plus ou moins fines; grenu, comme les

grès; *cellulaire*, ou formant des masses spongieuses; et *sableux*, ou formant ce qu'on nomme le sable. Les principales variétés de couleurs ont été relatées à l'art. PIERRE. Enfin, les principales variétés d'éclat sont : le quartz *hyalin chatoyant* (œil de chat); *opalisant* (pseudo-opale); *irisé* (iris); *aventuriné* (aventurine).

**JASPE.** Cette sous-espèce de quartz est tellement voisine de l'agate ou de la calcédoine, que l'on trouve fréquemment des échantillons composés en partie d'agate et de jaspe, et que plusieurs minéralogistes les ont groupés ensemble. Cependant lorsque l'on considère le jaspe isolément, on peut le définir de la manière suivante : quartz généralement plus mêlé de parties étrangères que les autres sous-espèces. Il est opaque; sa texture est compacte; son aspect est terne, mais il prend un beau poli. *Voy.* PIERRE. J. H-T.

**QUASI-CONTRAT, QUASI-DÉLIT.** Le premier de ces mots est emprunté au droit romain : on parle dans les Institutes, l. III, titre 28, d'obligations *quæ quasi ex contractu nascuntur*. Le mot latin *quasi*, qui s'emploie même en français dans le sens de *en quelque manière*, *presque*, *peu s'en faut*, a ensuite été composé avec différents autres substantifs.

Le Code civil (art. 1371) définit les quasi-contrats « les faits purement volontaires de l'homme dont il résulte un engagement quelconque envers un tiers, et quelquefois un engagement réciproque des deux parties. » Telles sont la gestion volontaire des affaires d'un autre sans son mandat, et la répétition du paiement fait par erreur d'une chose qu'on ne devait pas.

On appelle *quasi-délits* des faits nuisibles, qui, sans intention de nuire de la part de leurs auteurs, causent à autrui un dommage qui doit être réparé ou par l'auteur lui-même de ce fait, ou par d'autres personnes que la loi en déclare responsables. Le quasi-délit diffère du délit (*voy.*), en ce qu'il a été commis sans intention de nuire. Il diffère du quasi-contrat en ce que l'obligation qu'il produit naît d'un fait nuisible illicite, d'une *faute* en un mot, tandis que le quasi-contrat est produit par un fait licite. On peut

commettre un quasi-délit non en agissant, mais même en s'abstenant d'agir, si on laisse commettre par une action nuisible qu'on pousse à l'excès (Code civil, art. 1382 et 1383).

En recherchant pour le duc de Bourgogne depuis roi sous le nom de Louis XVIII (*voy.*), un autre droit au trône fondé sur le droit de laïcité et de l'hérédité (il est vrai, en passant par-dessus quelque chose que l'on a forgé pour lui une *quasi*-hérédité. Mais le roi de la révolution (*voy.*) qui n'avait point besoin de consécration, n'a pu manquer d'avouer les auteurs. A ce sujet, on a dit qu'il avait été choisi roi de France par le duc de Bourbon, et non pas *parce qu'il* avait été choisi roi de France.

**QUATRAIN** (*de quater*, réunion de quatre vers qui peignent une stance ou une partie de la scène. Les quatrains de beaucoup d'odes sont en strophes de quatre vers et de deux vers. Le quatrain, soit en rimes plates, soit en rimes croisées, fait souvent un quatrain : toutes les fables de Gabrielle de Sade étaient en quatrains, et de nos jours, celles de M. de La Harpe. Les quatrains moraux de Du Faur et de Pierre Marivaux ont longtemps une vogue plus récemment ceux de M. de La Harpe ont eu nombre d'éditions. Il de cette pièce convient à l'usage de l'épigramme, à l'épigramme, au sonnet, à la pensée qui se condense en une phrase incisive ou qui veut éclater.

**QUATRE-BRAS** (COMBAT), le 15 juin 1815, *voy.* LIGNY.

**QUEBEC**, chef-lieu de la province de Québec, Canada, réuni, depuis 1840, au Canada en une seule et même province. *voy.* CANADA, T. IV, p. 598.

**QUERCITRON** (*quercus citrina*), *voy.* QUERCUS.

**QUERCY** (I.E.), subdivisée en deux départements actuels du Lot et de la Haute-Garonne (*voy.* ces mots). On distingue en *Haut-Quercy* (chef-lieu Cahors) et en *Bas-Quercy* (chef-lieu Cahors). **QUESNAY** (FRANÇOIS),

n juin 1694, à Meri (Eure). Son état de profession, s'occupait en temps d'une exploitation rurale, et il se consacrait à sa principale ressource, l'éducation du jeune Quesnay, qui fut plus agricole que littéraire, il ne dut guère qu'à lui seul les notions qu'il acquit des lettres et des sciences. Plus tard, il vint à Paris pour une médecine et la chirurgie, et se fit une manière très remarquable de la carrière; il fut chirurgien ordinaire du roi, professeur royal et secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie (1717). Quesnay a laissé plusieurs ouvrages, notamment la Préface du *Mémoires de cette Académie; sur la physique sur l'économie animale avec l'Art de guérir par la saignée* (1736, in-12; nouv. éd., 1747, 3 tomes); *l'Histoire de l'origine et du progrès de la chirurgie en France* (1747, in-4°); différents traités sur des matières de médecine, etc. Mais ce sont là ses titres de Quesnay à la célébrité. Témoin de la misère des habitants de la Flandre, et appelé de bonne heure à Paris sur les vices de l'organisation sociale, il fut chez nous le réformateur de l'économie économique appliquée à l'agriculture et à l'industrie. Ses travaux sur l'agriculture sont éparpillés dans l'*Encyclopédie* de Diderot et de D'Alembert, et dans plusieurs publications périodiques de son époque. Mais l'ensemble de ses doctrines a été exposé dans l'ouvrage publié à Paris de Nemours, sous le titre de *Physiocratie, ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux aux peuples* (Paris, 1768, in-8°). Quesnay eut le mérite d'appuyer ses raisonnements sur des calculs, et de réduire ses principes en formules scientifiques. Il fit, contrairement à l'opinion vulgaire, que la monnaie n'était qu'un signe, et que le moyen d'échange, et que les produits agricoles surtout, déterminaient la valeur réelle, la véritable richesse d'un pays. Quesnay fut le chef de l'école dite *physiocratique* (voy. ÉCONOMIQUE, T. IX, p. 115); il eut de nombreux disciples qui propagèrent ses doctrines. Louis XV le consultait souvent et l'appelait son penseur; il fit aussi

imprimer à Versailles plusieurs de ses écrits: on assure même qu'il en tira quelques exemplaires de ses propres mains. Quesnay mourut le 18 déc. 1774. A. B.

**QUESNEL (PASQUIER)**, théologien, membre de la congrégation de l'Oratoire, naquit à Paris, le 14 juillet 1634. Homme d'un caractère droit et ferme, de mœurs pures, d'une piété vive et sincère, Quesnel s'attira, par ses liaisons avec les jansénistes, par ses écrits et surtout par sa défense des libertés de l'Église gallicane, la haine du parti jésuitique et des persécutions qui ne finirent qu'avec sa vie. Contraint, en 1681, de se retirer à Orléans, en 1684 de se réfugier à Bruxelles, puis jeté dans les prisons de Malines, d'où il s'échappa, il mourut à Amsterdam le 2 déc. 1719. L'ouvrage le plus célèbre du P. Quesnel est intitulé *Réflexions morales sur chaque verset du Nouveau-Testament* (Paris, 1693, 4 vol. in-8°; réimpr.). Ce livre raviva l'ancienne querelle des jansénistes (voy.) et des molinistes. Les doctrines qu'il renferme avaient paru d'abord irréprochables; mais l'ouvrage se forma peu à peu, et enfin, le 8 sept. 1713, cent et une propositions extraites du livre des *Réflexions* furent solennellement condamnées par la bulle ou constitution *Unigenitus*, arrachée au pape Clément XI par les intrigues du jésuite Letellier. On a une foule d'autres écrits du P. Quesnel. A. B.

**QUESTEUR (questor à quærendo)**, Varr., *De ling. lat.*, VI, 79), fonctionnaire romain chargé de la garde du trésor et de la perception des revenus. L'institution de la *questure* remontait au temps même des rois. Après leur expulsion, le pouvoir de nommer les questeurs resta aux consuls, jusqu'à l'époque où le peuple, dans les comices par tribus, disposa de cette magistrature. Les premiers questeurs ainsi élus furent Valerius Potitus, et Emilius Mamercus, 63 ans après l'établissement de la république, selon Tacite (*Annal.*, XI, 22); selon Tite-Live (XI, 41), ce furent L. Valerius et Césion Fabius, 25 ans après le renvoi des Tarquins. Les premiers questeurs furent pris parmi les patriciens. L'an de R. 334, aux deux questeurs on en adjoignit deux autres pour accompagner les consuls à la guerre.

Depuis cette époque, ils furent indifféremment choisis parmi les patriciens ou les plébéiens (Tite-Live, IV, 43). Leur nombre fut encore doublé, vers 488, dès que l'Italie devint tributaire et que les provinces conquises furent soumises à des impôts. Ensuite, une loi de Sylla créa 20 questeurs pour servir de complément au sénat, que le dictateur avait chargé des jugements; ils furent maintenus lorsque le droit de juger eut été rendu aux chevaliers (*voj.*). Enfin, Jules-César porta le nombre des questeurs à 40 (Dion Cass., XLIII, 47). Sous le gouvernement impérial, le nombre de ces magistrats fut variable; leur fonction changea aussi de nature, et perdit de son importance et de sa dignité.

L'attribution principale des questeurs de la ville, *quæstores urbani*, était, comme nous l'avons dit, la garde et l'administration du trésor public, déposé dans le temple de Saturne. Ils y conservaient aussi les étendards militaires qui étaient d'argent, quelquefois d'or, et les remettaient aux consuls, lorsqu'ils entraient en campagne; ils étaient aussi chargés de pourvoir aux logements et à la réception des ambassadeurs étrangers. De plus, à une certaine époque, ils ont eu la mission d'assigner à comparaître devant le peuple, ceux qui s'étaient rendus coupables de quelques grands crimes.

Les questeurs provinciaux (*provinciales* ou *militaires*) suivaient les consuls ou les gouverneurs à l'armée ou dans leurs provinces, y prenaient soin des approvisionnements et payaient les livraisons faites aux troupes. Ils levaient les taxes et les tributs, vendaient le butin enlevé aux ennemis. Lorsque le gouverneur s'absentait de la province, le questeur remplissait ses fonctions.

Avant les lois annales, on n'avait égard dans la recherche des honneurs ni à l'âge ni à l'importance des magistratures; voilà pourquoi, l'an de R. 296, Quintus fut créé questeur, après avoir été trois fois consul. Plus tard, vers 574, par une loi du tribun Villius, qui en reçut le surnom d'*Annalis*, l'âge de la questure ayant été fixé à 31 ans, de l'éligibilité à 37, de la préture à 40, et du consulat à 43, la questure devint le premier degré des grandes

magistratures, et de là, Cicéron *primus gradus honoris* (*Ves*

Aujourd'hui on donne ce nom de questeurs au corps le nom de questeurs au chargé de l'emploi des fonds en France, les deux questeurs bre des députés.

**QUEUE** (*cauda*), nom qu'on donne à la partie postérieure du prolongement partant de l'extrémité du tronc d'un animal pour prendre une signification diverse, a besoin d'être considéré sous diverses séries d'être qui en ont. Chez les mammifères, la queue est le résultat du développement que présente le tubercule chez les uns, et les autres longue, flexible, et composée de muscles nombreux qui en forment l'organe de préhension (singes et monde), tantôt un instrument de locomotion (kangaroo, gerboise), tantôt la classe des oiseaux, la queue dans un tubercule musculaire (*croupion*), donnant attache à des plumes, qui servent comme de gouvernail pour le poisson vol. Chez les reptiles, la queue est le prolongement des vertèbres dans un ordre décroissant. Part d'entre eux, il est difficile de compter de l'utilité de cet organe. Les poissons, au contraire, dont la queue est représentée par une nageoire composée de rayons parallèles, ne peuvent passer de cet organe pour nager à proprement parler, de queue les quatre divisions de vertèbres venons de parler. Les différents que l'on désigne sous ce nom d'invertébrés, n'ont de commun que d'être en continuation avec la dorsale du tronc. Tels sont les terminaux qui se prolongent dans l'anus chez certains crustacés et les dices qui terminent l'abdomen des mollusques, de plusieurs

On donne vulgairement le nom de *queue* au pédoncule (*voj.*) de plusieurs fleurs ou les fruits.

**QUIBERON** (DESCENTE) 1795, *voj.* CHOUANNERIE (T.

et MORILLAN (département du).  
**QUÉ** (ROYAUME DE), voy. GUA-

**QUÉTISME** (de *quies*, repos). C'est l'abandon dans lesquelles tombe souvent le mysticisme (voy.), dès qu'on abandonne le gouvernail de ces mystiques de tous les temps pour arriver à un état de contemplation pure, où l'âme, dégagée de toute trave sensible, aperçoit Dieu directement, face à face, et, perdant à la vue de ce qui l'entoure et la conscience d'elle-même, s'absorbe comme dans cette intuition sublime. Les sectaires de l'Inde parvenaient à l'état extase contemplative, en fixant toute leur attention sur le bout de leur nez; les *chiasistes* (voy.) du XIV<sup>e</sup> siècle, les grecs du mont Athos, dont le mot a la même signification, s'imaginaient voir les rayons de splendeur qui descendent du trône de Dieu, en concentrant toute leur attention sur leurs yeux. Pour les quétistes du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est par l'oraison mentale qu'ils arrivent à cette espèce d'identification avec Dieu. La condition indispensable pour arriver à cet état est l'immobilité non-seulement du corps, mais de l'âme; elle consiste en une quiétude oisive qui exclut toute pensée de l'entendement et de tout mouvement de la volonté. « Alors, dit l'auteur de *Dialogues sur le quétisme*, dans ce triple silence de paroles, de pensées et de désirs, se trouvant dans un recueil spirituel, dans une ivresse mystique, toutes les puissances suspendues sont rappelées de la circonférence au centre : Dieu, qui est ce centre, se communique à l'âme par des touches divines, des goûts, par des *illaps*, par des *illaps* ineffables. Ses affections étant éteintes, elle les laisse reposer doucement, et trouve un délicieux repos qui se situe au-dessus des délices et des extases, au-dessus des plus belles manifestations, des notions et des spéculations mystiques : on ne sait ce qu'on sent, on ne sait ce qu'on est. »

Il est donc le principe du quétisme, de se retirer en soi et se condamner à un état purement passif; renoncer à l'action absolue et l'entier

abandon au bon plaisir de Dieu, comme un moyen de perfection. L'Église, avec ce bon sens pratique dont elle a souvent fait preuve, et qui n'est autre chose que l'esprit de gouvernement, ne manqua pas de condamner cette doctrine, qui n'était pourtant que l'exagération d'un principe contenu dans le christianisme même, à son point de départ, le renoncement à soi-même. Les 34 articles des conférences d'Issy, rédigés par Bossuet, sont dirigés surtout contre cet état de contemplation et d'oraison passive; ils énumèrent tous les actes obligatoires pour l'homme en tout état, et lui rappellent qu'il n'a jamais cessé à lutter dans la vie; l'art. 25 dit formellement qu'il n'est pas permis à un chrétien, sous prétexte d'oraison passive ou autre extraordinaire, d'attendre dans la conduite de la vie, tant au spirituel qu'au temporel, que Dieu le détermine à chaque action par voie et inspiration particulière : « le contraire induit à tenter Dieu, à illusion et à nonchalance. »

D'un autre côté, il ne faut pas croire que de pareilles erreurs aient été absolument sans contact avec quelque vérité. Si elles ont séduit des esprits élevés, parmi lesquels on doit compter un Fénelon, sans doute elles avaient leur côté légitime. Cette aspiration à un commerce direct avec Dieu, indépendamment de tout intermédiaire sensible, était une réaction du mysticisme contre les pratiques minutieuses qui tendent à pétrifier le sentiment religieux, contre ces étroites observances qui transforment les élans de la piété en culte purement machinal. Les âmes tendres cherchent dans les pieuses extases un refuge contre ces tendances. De là, chez les quétistes, ce dédain pour les œuvres extérieures, caractère général de tous les genres de mysticisme. Mais de là aussi les extravagances des esprits aventureux lorsqu'ils commencent à perdre terre; de là les erreurs que l'Église a condamnées dans Molinos et dans les écrits de M<sup>me</sup> Guyon.

Mais c'est surtout par une autre face du quétisme que les idées de M<sup>me</sup> Guyon avaient trouvé accès dans l'esprit de Fénelon (voy. ces noms), qui trouvait en elle toute la candeur d'une âme vivement éprise de l'amour de la perfection. Les

idées pures et sublimes qu'il s'était faites de l'amour de Dieu sympathisaient vivement avec cette nouvelle doctrine. Ce fut pour établir sur l'autorité de la tradition l'amour pur et désintéressé, indépendant de tout motif de crainte et d'espérance, qu'il publia, en 1697, le livre intitulé : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*. Bossuet, dans ses premières controverses sur cette matière, paraissait ne vouloir pas admettre qu'on pût aimer Dieu pour lui-même sans aucun rapport à notre béatitude, mais seulement qu'une âme pouvait être assez parfaite pour trouver son bonheur dans la considération du bonheur de Dieu. Il est même certain que les 23 propositions extraites du livre de Fénelon, et condamnées par un bref du pape, le 12 mars 1699, roulent principalement sur cet amour pur et désintéressé. Aujourd'hui encore, des théologiens appellent l'amour pur une illusion et une doctrine pernicieuse, opposée à celle de l'Église sur la nécessité de l'espérance, et contraire aux idées orthodoxes sur l'amour divin, dont l'essence consiste à vouloir toujours posséder son objet. Mais d'autres théologiens, entre autres le cardinal de Bausset, soutiennent que le pape n'a condamné que l'opinion qui tendrait à faire de ce pur amour un état habituel, tel qu'il exclurait comme des imperfections tous les actes des autres vertus chrétiennes, tandis que l'Église reconnaît non-seulement la possibilité, mais même la nécessité de l'acte de pur amour en cette vie.

Quoi qu'il en soit de ces opinions diverses sous le rapport de l'orthodoxie, ce n'est pas un des moindres titres de gloire de Fénelon, comme théologien et comme philosophe, d'avoir défendu cette noble doctrine de l'amour pur et désintéressé, opposé à l'amour servile fondé sur la crainte du châtimeut, et à l'amour mercenaire fondé sur l'espoir de la récompense.

A-D.

**QUINAULT (PHILIPPE)**. Ce poète naquit à Paris, le 3 juin 1635, d'un père qui était boulanger. Après avoir fait d'excellentes études, il devint l'ami et le commensal de l'auteur de la fameuse tragédie de *Marianne*, Tristan l'Hermitte. Tristan jouissait au théâtre d'un crédit

qui balança longtemps celui de Corneille ; il encouragea vivement les dispositions du jeune Quinault pour la poésie ; et lui-ci ayant, dès l'âge de 16 ans, composé une pièce en 5 actes et en vers intitulée *les Rivaux*, Tristan, afin d'assurer la réception, la présenta aux académiciens en son propre nom ; mais la percherie fut bientôt découverte. Pour mettre Quinault au-dessus du besoin de la carrière où il l'avait introduit, son protecteur lui légua par testament une somme considérable, dont il acheta une charge de valet de chambre du roi. Doué d'un esprit non moins sage que brillant, la culture des lettres Quinault unit l'étude des affaires dans laquelle il se rendit habile. Il continuait, cependant, à se livrer avec ardeur à la composition dramatique, et, de 1653 à 1666, il fit représenter 16 ouvrages, tragédies, tragi-comédies et comédies, tous oubliés aujourd'hui ; ce n'est que *la Mère coquette*, charmante œuvre comique, et *Astrate, roi de* tragédie si maltraitée par Boileau.

Le succès fut tel pourtant que les académiciens doublèrent le prix des places. Quinault avait épousé, en 1655, M<sup>me</sup> Bouvet, jeune et riche veuve ; il était éperdument épris. Les scrupules religieux de sa femme engagèrent à le détourner de travailler pour le théâtre, et, grâce à l'empire qu'elle exerçait sur lui, elle y réussit d'abord ; cependant son admission à l'Académie-Française, par une admission fondée sur ses titres dramatiques, et qui eut lieu en 1670, commença à ébranler ses résolutions. L'année suivante, ayant acheté une charge de valet de chambre à la Cour des comptes, sa réputation dans cette compagnie éprouva quelques difficultés dont ses habitudes au théâtre furent le prétexte. Néanmoins il fut admis. En même temps, Molière se livra à la composition de la comédie de *Psyché*, où il fut chargé de la partie qui devait être chantée dans les intermèdes. On sait que Corneille partit avec Molière pour réciter le dialogue avec Molière. Pour compléter cet illustre ensemble, Lully (sous ces noms) mit en musique les paroles de Quinault. Ce fut entre eux le commencement de la longue et heureuse association qui devait sortir tant de chefs-d'œuvre.

ritables créateurs en France du genre l'opéra, Lully et Quinault, de 1672, que de la représentation des *Fêtes de l'amour et de Bacchus*, jusqu'en 1686 fut jouée *Armide*, enrichirent la scène 14 ouvrages lyriques, dont l'exécution Versailles et à Paris fut, pour les années, le sujet d'autant de triomphes. Malgré les critiques de Boileau, les opéras de *Thésée*, *Phaëton*, *Proserpine*, *Island*, *Armide*, étincellent de beautés magiques, comme ils abondent en traits enchanteurs et gracieux. Le style de Quinault sera toujours le type de celui du véritable drame lyrique (voy. l'art.).

Après le succès d'*Armide*, poursuivi, comme Racine, de scrupules religieux, Quinault avait cessé de travailler pour le théâtre. Il entreprit alors de composer un poème, dont le sujet était la destruction de l'hérésie. Cet ouvrage est resté inédit et aucun fragment n'en a été publié. Quinault mourut le 26 nov. 1688, laissant une fortune de plus de 100,000 francs, fruit de ses honorables travaux et des bienfaits de Louis XIV. Parmi les éditions de ses œuvres, nous citerons celle de 1778, 5 vol. in-12. P. A. V.

**QUINCAILLERIE.** On désigne sous ce nom, autrefois *quincaille* ou *clintaille*, une infinité de marchandises de fer, d'acier, de cuivre ouvré, toutes sortes d'outils et d'instruments pour les arts mécaniques, l'agriculture, d'ustensiles de ménage, etc. Ainsi le quincaillier vend les outils nécessaires aux maçons, menuisiers, tourneurs, serruriers, horlogers, etc., des limes, des marteaux, des étaux, des enclumes, des scies, des pinces, des tenailles, des ciseaux, des truelles, des pioches, des faux, des bêches, des pelles, des haches et autres objets de taillanderie, des fers à repasser, des pièges, des cadenas, serrures, verrous, gonds, loquets, des de fer, clous, boucles, anneaux pour chaînes, chaînes, mouchettes, cuillers, fourchettes en fer ou en étain, fournitures de poëlerie, garnitures de meubles et cheminées, casseroles et autres ustensiles en cuivre, fer-blanc, tôle, fer battu, etc. Ce commerce varié, qui empiète sur le domaine d'une foule d'autres marchands, réunit les produits d'un grand nombre de fabriques de Paris, de Saint-

Etienne, de Charleville, de l'Aigle et de Rugles; de la Picardie, de la Normandie, du Haut et du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, des Vosges, etc. Nous sommes encore tributaires de l'étranger pour quelques articles, tels que scies, vrilles, ciseaux, fileaux de balances, compas, etc., qui nous viennent en grande partie de Reimscheid (Prusse) et de quelques autres points de l'Allemagne et de la Suisse. C'est l'Angleterre qui fabrique la plus belle quincaillerie. C-n-s.

**QUINDECIMVIRS**, collège des quinze (*quindecim*, composé avec *vir*, hommes. Il y avait à Rome des *quindecimviri sacris faciundis*, espèces de prêtres d'Apollon, chargés de la conservation des livres sibyllins (voy.); et des *quindecimviri agris dividendis*, commissaires choisis pour la répartition des terres qui se distribuaient au peuple. — Dans l'ancienne république de Strasbourg, il y avait aussi un collège des quinze, en même temps qu'un collège des treize. X.

**QUININE** et **CINCHONINE.** Ces deux alcaloïdes, entrevus par plusieurs chimistes vers le commencement de ce siècle, ont été définitivement découverts par MM. Pelletier et Caventou en 1820. Ils existent dans l'écorce et même dans l'épiderme de plusieurs espèces de quinquinas (voy. plus loin).

La quinine, qui prédomine dans le quinquina jaune, où elle existe à l'état de kinate acide, est incristallisable, sous forme d'une masse poreuse, d'un blanc sale; très peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool et l'éther, inaltérable à l'air, décomposable par l'action du feu et s'unissant aux acides pour former des sels dont le plus célèbre est le sous-sulfate. L'odeur de la quinine est nulle; sa saveur excessivement amère.

Le sulfate de cette base cristallise en aiguilles assez semblables à l'amiante; ces aiguilles s'entrelacent et se groupent en mamelons étoilés. Il a une légère odeur de benjoin, une amertume excessive et durable; sa dissolution aqueuse est légèrement nacré. On l'obtient en traitant le quinquina jaune pulvérisé par l'eau distillée bouillante, aiguisée par l'acide sulfurique. Les decoctum acides sont ren-

dues alcalines par la chaux déliée. Il se forme un précipité qui, étant lavé et égoutté, est soumis à l'action de l'alcool à 36°. On filtre et l'on distille la liqueur pour retirer l'alcool employé. Le résidu est de la quinine qu'il ne s'agit plus, pour obtenir un sous-sulfate, que de décolorer par le charbon animal et de traiter par l'acide sulfurique étendu d'eau.

La découverte de cet alcaloïde et des sels qu'on peut en former est un fait médical de la plus haute importance : elle a valu à ses auteurs une juste célébrité. Toutes les préparations de quinquina étaient plus ou moins difficiles à administrer : l'estomac les repoussait souvent, et l'espoir du médecin était déçu. Le sulfate de quinine présente, sous un volume très peu considérable, un médicament doué des propriétés les plus énergiques. On peut le prendre sous forme pilulaire, dissous dans l'eau, uni à quelque conserve. Il manque rarement de produire son effet. Ajoutons qu'on peut le transporter au loin et que le temps ne change rien à ses propriétés. Combien de voyageurs lui ont dû leur salut, qui seraient morts sur des terres insalubres et inhospitalières ! combien de marins et de soldats n'auraient jamais revu le sol de la patrie s'ils n'avaient vaincu ces terribles affections, plus redoutables pour eux que les tempêtes, plus meurtrières que le fer de l'ennemi !

Sans avoir le même degré d'importance, la cinchonine est aussi un produit précieux. Elle est blanche, presque insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool à toute température, peu soluble dans l'éther ; elle est inaltérable à l'air et bleuit par le papier de tournesol. La cinchonine n'a presque pas d'odeur ; elle rappelle par sa saveur le quinquina gris, dont elle est surtout extraite. Le sulfate est facilement cristallisable, et ses cristaux sont fasciculés ; il fond à la chaleur de l'eau bouillante et se décompose à une température élevée ; il est insoluble dans l'éther et très soluble dans l'eau, d'une odeur nulle et d'une saveur très amère. On prépare la cinchonine en décomposant le sulfate de cette base par la magnésie ; le procédé suivi pour obtenir ce sulfate est le même que celui qu'on emploie pour le sulfate de quinine.

A. F.

QUINQUET, voy. LAMPES et GAND.

QUINQUINA. On a donné ce nom aux écorces de plusieurs espèces d'arbres qui tous appartiennent au genre *Cinchona*, de la famille des rubiacées, et qui sont des plus riches du règne végétal en principes médicinaux énergiques. L'établissement sur une espèce rapportée du Pérou par La Condamine, espèce que nous appelons aujourd'hui le nom du célèbre astronome, est le plus ancien. Les botanistes énumèrent une trentaine de *Cinchona* qui habitent les Andes péruviennes et le Brésil, mais qui tous ne sont pas officinaux. Ce sont des arbres qui vivent à 2,000 ou 2,500 toises au-dessus du niveau de la mer. Leur tronc peut atteindre la grosseur du corps d'un homme ; mais on n'en trouve plus qui aient cette dimension, tant à cause de la consommation que de la destruction que sont opposées dans toutes les espèces, portées sur un court pétiole, et qui sont garnies de stipules foliacées, caduques, et de fleurs disposées en panicule ou en cyme, sont terminales, blanches ou roses et souvent d'une beauté remarquable. La corolle est supérieure et quinquifide ; elle protège cinq étamines dont les filaments sont très courts ; l'ovaire est infère, biloculaire ; le style, simple, se termine en un stygmate courtement bifide. Il est capsulaire, couronné par le calice qui se renferme, dans deux loges, un assez considérable de semences comprimées, bordées d'une étroite membrane.

Ces écorces, devenues si célèbres en médecine, sont exclusivement de provenance péruvienne. Les espèces péruviennes, estimées dans le pays, les plus inférieures, et n'arrivent point en France.

On connaît dans les pharmacies trois espèces de quinquina : le gris, le jaune, et le rouge. Le plus important est le jaune, puis le gris, et enfin le rouge. Nous ne nous occuperons que des plus célèbres.

Le quinquina jaune-royal ou quinquina *royal*, aussi nommé quinquina orange, est celui qui sert à l'extraction de la quinine (voy.). Il est formé de rameaux déjà âgés du *Cinchona*



de Mutis; Santa Fé de Bogota expédie. Ce quinquina se présente en morceaux aplatis, très variables dans leur dimension, atteignant parfois 0<sup>m</sup>.50 de largeur, sur une épaisseur de 0<sup>m</sup>.01 à 0<sup>m</sup>.12, et quelquefois aussi en fragments roulés de 0<sup>m</sup>.20 à 1<sup>m</sup>.30 de longueur. Cette écorce est rugueuse, inégale, et très fibreuse. Les fibres, qui sont molles, pénètrent dans la peau des os, et les touchent sans précaution. Elle donne une poudre jaune-fauve, et odorante, fortement amère et un peu tringente; l'épiderme n'a pas une saveur très prononcée : aussi l'enveloppe est parfois comme inerte. D'un kilogramme on peut tirer environ 32 grammes de quinine. C'est là le quinquina qui se par excellence, celui dont on se sert le plus, des vins, des opiatés, des extraits, etc.

**Quinquina gris**, ou quinquina de la Chine, le premier qui fut introduit en Europe, est dû surtout au *cinchona condaminea*, H. et B. Ce sont des écorces de grosseur variable, d'une longueur de 0<sup>m</sup>.45 à 0<sup>m</sup>.55, recouvertes d'une couleur grisâtre, offrant des fissures longitudinales et des rugosités nombreuses; et il est chargé de lichens foliacés et de strobiles fort élégants, surtout d'usures de parmélies. L'eau avive la couleur de ses fibres qui se cassent presque. L'odeur de ce quinquina est très prononcée, il a une saveur astringente-amère, et abonde en cinchonine : les parties en fournissent 12 à 16 à 100.

**Quinquina rouge**, en morceaux de plus ou moins grands, roulés, aplatis, à surface rude et rugueuse, est recouvert d'un épiderme épais, dur et fendillé. Les couches corticales qui en forment la base sont solides, d'un rouge brun, et d'une ténacité assez considérable. Il a une saveur amère, astringente, un peu de son odeur est nulle. L'analyse a démontré, dans cette espèce, de la quantité de la cinchonine, mais en faible quantité,  $\frac{1}{1000}$  de l'une et de l'autre en. Il est principalement dû au *cinchona magnifolia* de Ruiz et Pavon.

Il y a trois sortes de quinquinas, auxquelles viennent se rattacher une foule de

variétés, ont tour à tour joui d'une grande vogue. Depuis la découverte des alcaloïdes auxquels sont dues leurs propriétés, on s'est assuré que le quinquina gris ne fournissait que de la cinchonine, dont l'action fébrifuge est moins bien établie que celle de la quinine, et que le quinquina rouge, le plus rare et le plus cher des trois, qui contient à la vérité de la quinine et de la cinchonine, n'en fournissait que des quantités très faibles, tandis que le quinquina jaune, heureusement le plus commun, abondait en quinine. La prééminence fut donc accordée à ce dernier, et les autres espèces n'occupèrent qu'une place inférieure.

L'histoire médicale des quinquinas, comme celle de toutes les productions précieuses, est entourée de fables. M. A. de Humboldt assure que les propriétés de ce médicament héroïque n'ont été révélées aux Péruviens, dans les lieux mêmes où croissent les quinquinas, que par les Européens. Même aujourd'hui il existe encore dans le Nouveau-Monde des préjugés nombreux contre l'administration du quinquina. Quoi qu'il en soit, ce fut seulement vers 1638 qu'on l'apporta en Espagne, pour la première fois. L'Anglais Talbot l'administra à la cour de Louis XIV aux courtisans de ce grand roi, qui lui-même put en constater les heureux effets. Bientôt ce médicament devint à la mode et fut préconisé comme il méritait de l'être. Le quinquina en poudre porta d'abord le nom de *poudre de la comtesse*, du nom d'une comtesse de Cinchon, femme du viceroy du Pérou, qui la première le mit en usage. On le désigna longtemps aussi sous le nom de *remède des jésuites*, parce que ce fut un général de cet ordre qui, dit-on, l'administra à Louis XIV.

Les premiers quinquinas, et c'étaient des *cinchona condaminea* ou quinquinas gris, furent découverts dans l'Amérique méridionale, vers le 4<sup>o</sup> de lat. S., aux environs de Loja. Les Indiens leur donnaient le nom de *kin-kin*, dont nous avons fait *kina*, *kina-kina*, et enfin *quinquina*. Le nom générique *cinchona*, donné par Linné, rappelle celui de la comtesse Cinchon.

Le quinquina est un médicament hé-

roïque qui n'a aucun succédané. C'est le premier des anti-périodiques, car il détruit le principe de la périodicité, sous quelque forme qu'elle se présente, et d'une manière toute spécifique; il est aussi le premier des toniques. A. F.

**QUINT** et **REQUINT**, voy. **DRÖIT** **FEODAL**.

**QUINTAINE**. C'était, au temps de la chevalerie, une course dans laquelle des cavaliers cherchaient à frapper de leur lance un écusson ou un bouclier attaché à un pal ou poteau fiché en terre, lequel s'appelait de même. En quelques lieux, la quintaine était un droit seigneurial par lequel les meuniers, bateliers ou jeunes mariés étaient obligés de venir devant le château du seigneur pour rompre quelques lances ou perches contre le poteau consacré. X.

**QUINTAL**, voy. **LIVRE**; pour le quintal métrique, voy. **GRAMME**.

**QUINTE-CURCE** (**QUINTUS CURTIUS RUFUS**), auteur latin d'une histoire des exploits d'Alexandre-le-Grand (*De rebus gestis Alexandri Magni*). On ignore et son origine et l'époque où il a vécu. Sur ce dernier point, il y a treize opinions raisonnées qui le placent du 1<sup>er</sup> au xv<sup>e</sup> siècle. Une chose étrange, c'est que nul ancien n'a parlé du livre, et que rien n'autorise à l'attribuer aux Curtius mentionnés par Cicéron, Pline-le-Jeune, Tacite et Suétone, dans son catalogue des rhéteurs. L'historien d'Alexandre n'est-il que le pseudonyme d'un faiseur de pastiches au xiv<sup>e</sup> ou même au xv<sup>e</sup> siècle, comme on l'a soutenu? ou le reconnaitrons-nous, comme certains critiques, pour une des gloires de la cour d'Auguste? A la première question l'on peut répondre, que des manuscrits de l'ouvrage ont paru à Luc Holstenius, à Montfaucon, à Bongars, être du x<sup>e</sup> siècle, et que Jean Salisburi en a parlé dans le xii<sup>e</sup>; à la seconde, que cette composition, quelques éloges qu'elle ait reçus, n'est pas d'une aussi saine époque littéraire. La discussion des avis divers sur l'âge où vécut Quinte-Curce ne saurait trouver place ici; mais nous dirons en peu de mots, qu'examen fait de tous ces avis et des deux passages qui leur ont servi de fondement (livre IV, ch. 4; X, 9), nous

serions porté à croire que l'historien Alexandre est du temps de l'empereur Napoléon.

Le mérite de Quinte-Curce a été moins sujet à controverse. Il est de charme pour le roi d'Aragon, lui-ci lui attribua la guérison d'une maladie. Un critique accuse Tacite d'imiter ce beau style! On a vu l'historien d'Alexandre, on l'a vu aussi trop blâmé: nous ne nous reprochons ni aux reproches exagérés fait Le Clerc dans son *Ars critica* panegyrique outré du cardinal Iron. Nous le reconnaissons avec les plus compétents, les Sainte-Croix, Lemaire, les Daunou, Quinte-Curce une sorte de romancier, plus merveilleux que de la vérité; Clitarque, auquel il s'est trop attaché à montrer tout son esprit; et le talent de peindre et d'intéresser par ses récits, il a plutôt l'éclatateur que la sobriété de l'historien admire plusieurs de ses harangues il en est trop prodigue; énergique et théâtrique quelquefois, elles sont trois fois déplacées et déclamatoires tant modèle pour la jeunesse de l'auteur doit être considéré comme un historien sans critique. Dans une dissertation intitulée: *Quæ Curtio habent*, Lemaire a résumé en neuf chapitres reproches faits à Quinte-Curce touche au doigt et à l'œil la coquetterie d'une foule d'inutilités, les erreurs d'astronomie, de géographie, de tactique militaire et l'on reste convaincu, avec Saint-Yves qu'aucun écrivain de l'antiquité ne lui a été plus de précaution.

Ainsi que Tite-Live et Tacite, Quinte-Curce a subi l'injure des temps. L'ouvrage était en X livres: il y a les deux premiers, de la fin du 5<sup>e</sup>, du commencement du 6<sup>e</sup> et d'une partie des autres qu'ont en vain tenté de réparer plusieurs savants, parmi lesquels on a cité Pétrarque. Toutefois on a quelques suppléments de Freinsheim publiés en 1648, et qui semblent mais insupportables de l'auteur anciennes éditions de Quinte-Curce sont écartées: en écartant celles qui

ur, dès 1823, Dannoü en comp-  
 ) qui mériteraient l'attention des  
 raphes. Les premières sont celles  
 e (1470), et de Venise (1470 ou  
 in-4°. Nous citerons ensuite celles  
 gne, 1502, in-fol., augmentées  
 n attribuées à Quinte-Curce par  
 manière supposition de Hugo Ru-  
 de Bâle, 1545, in-fol., avec les  
 ments de Brunon; de Cologne,  
 in-fol., avec le commentaire de  
 s; de Strasbourg, 1648, 2 vol.  
 (1<sup>re</sup> éd. où soient les suppl. de  
 eim); de Paris, *ad usum D.*; de  
 , 1700, in-12, avec les supplé-  
 de Junker; de Deux-Ponts, 1782,  
 in-8°; de Helmstædt, par Cunze,  
 1802, 3 vol. in-8°; de Paris, par  
 e, 1822-1824, 3 vol. in-8°.  
 -Curce a été trad. en français dès  
 siècle, par Vasquez de Lucène.  
 n passa 30 ans à polir sa traduc-  
 aussi fit-elle dire à Balzac que « si  
 ndre de Quinte-Curce est invinci-  
 ni de Vaugelas est inimitable. » En  
 abbé Mignot et Beauzée essayèrent  
 oublier Vaugelas; MM. Aug. et  
 rognon donnèrent, en 1833, une  
 xv. de Quinte-Curce et des sup-  
 de Freinsheim (3 vol. in-8°), dans  
 iothèque lat.-franc. de M. Panc-

J. T.-v. s.

**QUINTESSENCE**, littéralement *cin-*  
*quiescence (quinta essentia)*. Les  
 , comme on le sait, admettaient  
 ement quatre éléments ou *essen-*  
*corps*, le feu, l'eau, l'air et la terre.  
 dépendamment de ces quatre es-  
 certains philosophes en reconnais-  
 me cinquième, fluide subtil qui,  
 nom d'éther, occupait les régions  
 ares de l'air et remplissait l'im-  
 de l'espace. Dans son acception  
 , *quintessence* se dit de la partie  
 subtile de certaines substances.  
 i sens figuré, la *quintessence* si-  
 e qu'il y a de plus essentiel, de  
 , de meilleur, toute la vertu d'une

A. B.

**QUINTILIEN** (M. FABIUS QUINTI-  
 est un de ces écrivains dont l'exem-  
 ave qu'un bon sens parfait, joint  
 it de présenter sous des formes élé-  
 des idées pratiques, donne quel-

quefois autant de réputation que le génie.

Nous n'avons aucun document précis sur  
 la date de sa naissance. Les savants calcu-  
 lés de Dodwell, généralement adoptés  
 par la critique moderne, la placent l'an  
 42 de l'ère chrétienne. La chronique de  
 S. Jérôme, qui probablement s'appuie sur  
 l'autorité de Suétone, Ausone et Sidoine  
 Apollinaire le font naître à Calaguris en  
 Espagne. Cependant l'Espagnol Martial  
 qui aime à rappeler toutes les gloires de  
 sa patrie, parle avec éloge de Quintilien,  
 sans dire un mot de son pays. Aussi quel-  
 ques modernes ont prétendu sans auto-  
 rité qu'il était né à Rome. Il y vint du  
 moins fort jeune, car il y était déjà du vi-  
 vant de Claude. Il est probable qu'il y fit  
 une grande partie de ses études, et le sco-  
 liaste de Juvénal dit qu'il y suivit les le-  
 çons du célèbre grammairien Palémon.  
 Fils et petit-fils de rhéteurs, il se prépa-  
 rait déjà sans doute à l'exercice et à l'en-  
 seignement de l'art oratoire. Dans sa jeu-  
 nesse, il fut témoin des brillants succès  
 de Sénèque, mais il ne suivit point cette  
 séduisante école, et son principal guide  
 fut Domitius Afer, qui se recommande à  
 ses yeux par ce qu'il appelle sa maturité.  
 Comme on ne sait plus rien de sa vie,  
 jusqu'à l'année 68 où la chronique de S.  
 Jérôme nous le montre ramené d'Espa-  
 gne par Galba, on suppose qu'il avait  
 quitté Rome avec lui, 7 ans auparavant.  
 A son retour, il parut au Forum et prit  
 un rang distingué parmi les orateurs. On  
 recueillait ses discours, et bien qu'il n'en  
 eût publié qu'un seul, on en avait un  
 grand nombre, répandus par les copistes  
 à leur profit, mais qu'il ne reconnaît pas  
 pour son œuvre. On lui accordait surtout  
 un grand talent pour l'exposition des faits,  
 et quand les plaidoiries étaient partagées  
 entre plusieurs orateurs, c'était la partie  
 de la cause qu'on lui confiait de préfé-  
 rence, comme on donnait à Cicéron les  
 péroraisons. Ce talent de tacticien habile  
 n'excluait pas la chaleur, s'il est vrai,  
 comme il le prétend, qu'il s'intéressait à  
 sa cause jusqu'à verser quelquefois des  
 larmes. On ne croirait pas à une sensibi-  
 lité si vraie en lisant le début de son VI<sup>e</sup>  
 livre. Quintilien nous a donné la métho-  
 de qu'il suivait pour étudier et préparer  
 ses causes : c'est à peu près celle que nous

trouvons exposée dans la *Rhétorique*, à Hérennius, et dans le traité *De l'invention*, c'est-à-dire celle des écoles, qui avait assurément son mérite.

Peu de temps après, Vespasien établit des chaires publiques aux frais du Trésor, et Quintilien fut le premier qui reçut de l'état un traitement de 100,000 sesterces. Nous ignorons s'il avait auparavant débuté dans l'enseignement. Sa réputation n'y fut pas moins grande que dans la carrière oratoire. Quel que fût son talent naturel, un travail assidu était pour beaucoup dans ses succès; il se fait peu à l'improvisation, et paraît n'y pas croire beaucoup chez les autres. Son excellente mémoire, développée par l'exercice, lui permettait de faire illusion à l'auditoire. Il entreprit de lutter contre le goût introduit par Sénèque et exagéré par son école, qui suivait la mauvaise route sans y porter le talent de son chef. Le jugement positif et pratique de Quintilien ne pouvait admettre cet esprit qui brille sans chercher à convaincre. Quintilien fut donc le défenseur du bon goût. Il exerça une heureuse influence sur la littérature de son siècle, et se montra digne d'inaugurer l'enseignement public.

Après avoir professé pendant 20 ans, il obtint de Domitien la permission de se retirer. Il avait déjà dit adieu au Forum, et il se félicite quelque part d'avoir quitté en temps convenable la tribune et la chaire. Ce fut alors que dans les loisirs de sa retraite, pressé par ses amis de publier ses idées sur l'éloquence et de se prononcer entre les systèmes de tant de rhéteurs, il écrivit ses XII livres *De institutione oratorid*. Ce n'était pas son premier ouvrage sur l'art oratoire. Sans compter deux écrits sur la rhétorique, recueils de leçons rédigées par ses élèves et que le maître n'avait pas revues, il avait publié, 4 ans auparavant, un petit traité sur les causes de la décadence du goût. C'est cet ouvrage que Juste Lipse a voulu mal à propos confondre avec le dialogue des orateurs que ni les dates, ni la couleur des idées et du style ne permettent d'attribuer à Quintilien.

Il avait achevé le III<sup>e</sup> livre de son ouvrage, lorsque Domitien le choisit pour enseigner la rhétorique à ses petits-ne-

veux. Le précepteur témoigna sa naissance par des remerciements le malheur de trop ressembler à Velleius, de Martial et à sateurs de Thraséas. Ce bonheurtisan fut cruellement compensé par un chagrin domestique qui vint le même année. Il avait épousé à 41 ans une jeune femme qui n'en avait pas 17 ans de mariage il l'avait perdu son second fils quelques mois après fut enlevé à son tour, avant d'avoir atteint sa 10<sup>e</sup> année. On peut voir dans le préambule du VI<sup>e</sup> livre l'express regret de Quintilien, où le père paraît trop à côté du père. L'ouvrage achevé en deux années et publié sous une lettre curieuse où l'auteur déclame au libraire qu'il cède à ses instances n'a pas eu le temps de recevoir un succès mais que si l'impatience du public n'est réellement si grande, il est inutile d'y résister. On voit encore à la fin de notre auteur percer une modestie d'étiquette qui ne suffit pas à couvrir le reste de la vie de Quintilien nous est mal connu. Une de ces belles actions où Pline le Jeune entre en scène nous apprend que le maître ayant contracté un second mariage, la libéralité du disciple avait procuré une dot à sa fille. Nous savons que Ausone qu'il avait reçu les honneurs consulaires, on ne sait trop à quelle date. La date de sa mort nous est tout à fait inconnue.

Il nous reste deux monuments de Quintilien : des institutions données sous son nom, et des institutions oratoires. Les *Déclamations* comprennent 19 discours entassés ensemble pour la plupart, sans main, au moins de son école, et qui sont des déclamations, des exercices de 145 déclamations, ressemblant à ce que contenaient autrefois les manuels. Les sujets de ces déclamations sont généraux aussi singuliers que ceux de Sénèque. On y trouve beaucoup de nouveautés qui accusent toutes les époques, dont plusieurs ne devraient pas être trouvés dans les écoles. Le style est partout le même. Quelques-unes de ces compositions sont assez bien écrites, on y trouve des passages brillants

lais il y a moins de trait et de pas dans les fragments donnés que. Il est bon de remarquer apart des défauts où tombe sont relevés dans ses judicieuses sur les déclamations. L'in- a l'auditoire et le besoin de le entraînent souvent le déclama- delà des limites tracées par le

le véritable titre littéraire de n, c'est le traité sur la vie et les orateur. Après avoir lu, à ce me, tout ce qu'on avait écrit sur il entreprit de réunir et de ré- résultats de ses lectures. Pre- rateur au berceau, il s'occupe 1<sup>er</sup> livre de l'instruction élémén- de l'éducation du premier âge, aux études grammaticales. Il, il s'occupe des premiers exer- cices qui ont lieu chez le gram- et le rhéteur, et discute les ques- tives à l'essence de la rhétorique. III au livre VII, il traite de l'in- et de la disposition; de VIII à XI, a, mémoire et débit. Le XII<sup>e</sup> con- seils généraux, quelques dé- ments sur le caractère et les de- orateur, sur la durée de sa car- ière, sa retraite et les occupations nées.

ce grand ouvrage, Quintilien a hne qui lui appartienne en pro- niqu'il ait souvent la prétention té au-delà de ses prédécesseurs, t guère qu'analyser et traduire. passages même où il se pique mf, il se trouve qu'au bout du l'invente avec sa mémoire à peu me il improvisait dans la pra- m ouvrage peut donc être con- comme un grand résumé des idées rédécisseurs, soumises au con- on expérience, et surtout comme te de tous les traités oratoires m, éclairés par des exemples tin discours. En effet, Quintilien nt entier de Cicéron, mais il est m modèle, avec lequel, du reste, la prétention de rivaliser. Il est hodieque, mais plus sec, plus fan- dier, mais moins riche en ré- l'trace une route; mais il ne peut yelop. d. G. d. M. Tome XX.

pas donner l'impulsion au génie. Ses idées- pratiques sont excellentes. Il a une foule d'observations personnelles plus ou moins importantes; il descend aux plus petits détails, mais ses idées générales sont pauvres. Il est aussi loin de Cicéron pour l'instruction que pour le talent. Sa critique en général est faible et superficielle: rien qui aille au fond et rende bien compte du génie d'un auteur. Son style est clair, élégant, paré même, quelquefois spirituel, mais pas de jet, pas d'allures franches et vives; beaucoup de figures, mais de ces figures qui ornent sans frapper l'imagination, des métaphores et des comparaisons quelquefois banales comme chez Plutarque, à la bonhomie près. Sa langue est pure, mais remonte rarement à la valeur primitive et à la force native des mots, que souvent il accole d'une manière qui aurait choqué dans le bon siècle. En somme, tout dans son talent comme dans son caractère est régulier, décent, convenable, poli même et quelquefois agréable; mais, nous le répétons, sans élan, sans grandeur, sans véritable élévation de cœur ou d'esprit.

La réputation de Quintilien fut grande chez ses contemporains. Juvénal le prend toujours pour le type de l'avocat ou du rhéteur. Les auteurs des siècles suivants le citent avec honneur. Lorsqu'en 1417 le Pogge trouva au monastère de Saint-Gall une copie complète de son ouvrage, dont on n'avait en Italie que des fragments défigurés, l'admiration fut excessive. Elle se refroidit peu à peu, bien que Quintilien ait continué à défrayer la plupart de ces rhétoriques copiées sur l'antiquité. Mais ceux même qui préfèrent à son enseignement méthodique et souvent étroit les riches leçons de Cicéron, ne peuvent nier que son livre ne soit plein d'excellents avis pour les maîtres, de préceptes sages pour les jeunes gens, et de détails intéressants sur l'éducation et les études classiques de l'antiquité. \* J. R.

(\*) Les deux premières éditions des Institutions oratoires de Quintilien sont de Rome, 1470, in-fol. On distingue ensuite celles des Aldes (Venise, 1514, in-4<sup>o</sup>), de Robert Estienne (1542, in-4<sup>o</sup>); Pithou a revu et annoté celle de 1580, in-8<sup>o</sup>, avec les Déclamations; Schrevelius et Gronovius ont pris soin de l'édition de Leyde et Rotterdam, 1665, in-8<sup>o</sup>. On cite encore celles de Bur-

**QUINTUS DE SMYRNE OU DE CALABRE.** On ne connaît ni l'époque où vécut ce poète grec ni le lieu où il naquit. On suppose toutefois qu'il appartient au IV<sup>e</sup> siècle, et son double surnom lui vient de ce que son œuvre fut trouvée en Calabre, et de ce que Smyrne y est indiquée comme l'endroit qu'il habite. Son poème, intitulé *Posthomérica*, est une continuation de l'Iliade; mais l'auteur cherche en vain à imiter son modèle, il n'atteint pas à son admirable simplicité. La première édition est celle des Aldes, sans date (Venise, 1505, in-8°); la dernière, la bi-pontine, par Tychsen (t. 1<sup>er</sup>, Strasbourg, 1807\*). Le savant Tourlet en a publié une excellente trad. franç. (1800), pour laquelle il avait dû épurer le texte. X.

**QUINZE-VINGTS**, *voy.* AVEUGLES, INVALIDES, LOUIS IX, etc.

**QUIPROQUO** (de *qui* ou *quid*, pour *quo* ou *quod*. Dans le *Ferger d'honneur* et dans les *Contes de Des Periers*, on trouve le *quid pro quod*, et dans Rabelais *qui pro quo*). Ce mot latin, qui s'écrit sans *s* au pluriel, signifie une méprise. Il vient de la facilité avec laquelle on prenait une lettre pour une autre, un *r*, par exemple, pour un *e* ou un *o* dans les manuscrits et dans les premiers imprimés remplis d'abréviations. Les quiproquo sont une source d'erreurs *voy.* ce mot, T. IX, p. 737, et l'on ne saurait dire à combien d'événements ils ont donné lieu. Ainsi que dans le commerce du monde, ils sont fréquents au théâtre qui en est l'image : c'est une des sources les plus ordinaires du comique. J. T-V-S.

**QUIRINUS**, QUIRINAL, QUIRITES. *Quirs*, en sabin ou toscan, signifiait *lance* : de là *Quirinus*, surnom de Mars, dieu des batailles. Ce surnom fut, par honneur, donné aussi à Romulus après

mann (Leyde, 1720, 2 tom. en 3 vol. in-4°); de M. Geaer (Gœtt., 1738, in-4°), des Deux-Points (1784, 3 vol. in-4°), de Lemaire (1821-25, 7 vol. in-8°). L'abbé de Pure publia une version française que celle de Gedoyu. Paris, 1713, in-8°; souv. reimpr.) a fait oublier. Une plus récente est celle de M. Ozille, dans la Bibliothèque Panckoucke (1829-31, 6 vol. in-8°). On consulera sur Quintilien les *Annales Quirittianæ*, de Dodwell; le *Diet.* de Bayle; la *Bibl. lat.* de Fabricius, etc.

(\*) Le t. II, qui devait contenir les notes, n'a pas paru.

son apothéose, parce qu'il ~~parut~~ le fils de Mars : de là encore 4 Romains, *hommes à la lance*, et de ces hommes, *jus quirittium*, dit ritaire. C'était, en effet, la lance que le quirite paraissait devant la lance étant le symbole et la 1 du droit des Romains. Le nom d de *Cures*, capitale des Sabins, regardé comme l'étymologie de C et de quirites (Ovid., *Fast.*, II). D'après cette donnée, les Romai seraient appelés quirites qu'après nion des Sabins (*voy.*), et quand peuple, n'en firent plus qu'un s reste, ce nom de quirite désign quement les habitants de Rome, dins. On ne s'en servait point aux là il eût été blessant, injurieux. la 10<sup>e</sup> légion demandait tumultua son congé et des récompenses, c' le seul mot de *quirites*, au lieu dats, que Cesar la couvrit de et et la fit rentrer dans l'obéissance *Jul. Cæs.*, 70). Quant au mont C (auj. *Monte-Cavallo*), au nord-est pitole, il tire sa dénomination d'un de Romulus, ou des Sabins qui, Cures, s'y établirent. La porte Q a la même origine. *Voy.* ROME.

**QUITO**, depuis 1831, capita république de l'Équateur *voy.* et COLOMBIE), ville d'environ hab., située un peu au-dessous de équinoxiale, et à 2,908<sup>m</sup> au-de niveau de la mer, ce qui en fait villes les plus élevées de la terre

**QUITTANCE**, *voy.* ACQUIT  
**QUOLIBET** (de *quod libet*, platt). L'étymologie laisse au ser mot un champ large, celui de la sie. Aussi les pointes, les équivo. trivialisés, les turlupinades, les bourgs, les jeux de mots de tout se confondent sous la dénomini. quolibets. Comme il s'en trouve d'ingénieux, leurs épithètes sor défavorables :

Il ne vous dira point de ces *quolibets*. Qui ne sont de bons mots que pour les malades.

(Bon  
Trop souvent les quolibets sont p fades; ils sont grossiers, absurdes timents. On fait remonter l'origin

malin. Il est certain que dans les écoles de théologie, au moyen-âge, se posaient des questions dites *quolibétiques*, sorte de gymnastique pour l'esprit consistant à son choix le pour ou le non. On en vint à de telles subtilités, à de telles preuves si puériles de thèses si ridicules que le mot n'a pas disparu avec

les questions quolibétiques : il est resté frappé de léthargie à peu près dans toutes ses acceptions. J. T-v-s.

**QUORUM**, voy. PARLEMENT (en Angleterre), T. XIX, p. 240.

**QUOTIDIENNE (LA)**, voy. MICHAUD et JOURNAUX.

**QUOTIENT**, voy. DIVISION.

## R.

**R**, la dix-huitième lettre et la quatorzième consonne de notre alphabet, est une des plus difficiles à prononcer : aussi faut-il du temps à l'enfant pour y réussir. Mais le chien qui gronde avant d'aboyer fait entendre naturellement cette articulation, que les anciens, par cette raison, appelaient *littera canina*.

Elle se trouve dans tous les alphabets, si l'on excepte le chinois; seulement, dans les langues mogole et mandchoue aucun mot ne commence par *r*; en anglais, cette lettre est considérablement atténuée à la fin des syllabes, et elle subit encore d'autres modifications, sans parler de celle, en français, qui la supprime tout-à-fait pour l'oreille. Les Grecs, en y attachant l'esprit rude dans certaines circonstances, la rendaient sans doute aspirée d'une manière sensible à l'ouïe : cet usage a passé, avec les noms propres, dans la plupart des langues modernes sous la forme de *rh*; mais *rhinocéros*, *Rhône*, etc. ne se prononcent pas autrement que si l'on écrivait *rinocéros*, *Rône*, etc. La lettre *r* est surtout linguale et, comme on l'a dit dans l'Encyclopédie Diderot, « l'effet d'un trémoussement fort vif de la langue dans toute sa longueur. » Chez les personnes qui ont le filet de cet organe trop court, la vibration reste incomplète : l'articulation s'opère trop près de la racine de la langue, et de là résulte le grasseyement (*vor.*), qu'il faut bien distinguer de la prononciation parisienne où l'*r* devient plus sonore, et de celle des Prussiens, trop fortement ronflante, mais complète. Les anciens Romains l'ont fréquemment confondue avec la lettre *s* (*os*, *oris*; *honus* et *honor*; *Fusii* pour *Furii*); mais soutenir qu'elle leur ait d'abord manqué, c'est aller beaucoup trop loin, car on demanderait alors de quelle manière, dans les commencements, ils auraient prononcé le nom de leur ville.

En français, la prononciation de l'*r* à la fin des mots présente quelques diffi-

cultés et a donné lieu à beaucoup de discussions. L'usage est ici la seule règle mais l'usage d'aujourd'hui n'est déjà plus exactement le même que celui qui régna au temps de l'Encyclopédie Diderot. A fin des substantifs et des adjectifs en *à* dit l'Académie, l'*r* ne se fait point sentir on prononce *officier*, *coutelier*, *enté* comme si l'on écrivait *officié*, *coute-enté*; elle n'en excepte que *fier*. L'*a* se prononce pas non plus à la fin des verbes en *er*, excepté dans la lecture le discours soutenu lorsque le mot *sa* commence par une voyelle. Mais, dans ce cas, faut-il prononcer l'*e* qui précède d'une manière aiguë (*allé-r-au com-ou d'une manière grave (allé-r-au « bar)?* L'Académie adopte la prononciation aiguë; cependant la grave avait le temps prévalu parmi ses membres et trois fois, et on la reconnaît encore à certains vers, par exemple dans ceux qui sont de Corneille :

Et souffre que je tâche enfin à mériter.  
A défaut de Phinée, un fils de Jupiter.

Ici la rime fait voir que, une voyelle avant, on prononçait *mérité-r*, comme on prononce *Jupiter*. L'*r* se fait entendre de la même manière dans *enfer*, *au hiver*, *mer*, *cher* (on la fait toujours sentir dans les monosyllabes); mais elle est encore nulle dans plusieurs autres mots comme *berger*, *passager*, *danger*, *monsieur*, etc.

L'*R* double, ajoute l'Académie, se prononce comme si elle était simple. Cependant il y a de nombreuses exceptions d'abord les mots *errer*, *abhorrer*, *current*, *interrègne*, *narration*, *terre torrent*, et quelques autres; puis la plupart des mots qui commencent par *r* comme *irrégulier*, *irrévocable*; enfin futur et le conditionnel des verbes *acquiescer*, *mourir*, *courir* et de leurs dérivés.

Comme abréviation, *R*, chez les anciens, signifiait *Roma* ou *regnum*, e



modernes, il peut signifier *raci-*, *reçs* ou *rixdaler*, etc., etc. Les françaises frappées à Orléans, marquées de la lettre R.

comme lettre numérale, ce même avait la valeur de 80, et avec la ), celle de 80,000. J. H. S. **AN MAUR** (*Herabanus Maurinus* savant et éclairé, puis archevêque de Mayence (847), ville où il était né. Élevé à l'abbaye de Fulde il en fut élu supérieur en 822, lorsque ce monastère devint une des célèbres écoles de l'Europe. Il mourut à Winfeld, le 4 févr. 856, laissant des écrits de tous genres, imprimés en 1627 à Cologne (1627), en 6 vol. Il fut à la fois philosophe, astronome et poète. Z.

**BAUT** (JEAN-PAUL), dit de Saint-Étienne, pour le distinguer de ses deux frères, était né à Nîmes, en avril 1743, d'un pasteur protestant, qui s'était fait connaître par son zèle et par son mépris pour la religion parmi les prédicateurs du désert. Il fut avocat et ministre de sa religion, militant à cette époque et à la révolution, il fut député aux États-généraux en 1789, puis à la Convention nationale. Il contesta à cette assemblée le droit de juger Louis XVI; mais à la fin il se résigna pour la détention avec le bannissement à la paix. Membre de la commission Douze, formée sous l'indignation des Girondins (*voy.*), il lutta courageusement contre les tentatives de la municipalité de Paris, ce qui lui valut d'être compris dans la proscription du 31 mai en état d'arrestation, le 2 juin, mais il réussit à s'évader; cependant il fut découvert et monta sur l'échafaud le 1793. Rabaut était aussi un homme distingué: on lui doit différents ouvrages de circonstance; nous citerons son *Almanach historique de la France* française, publié de nouveau par le *Précis de l'histoire de la France* française (Assemblée constituante 1792, in-12, plus. fois réimprimé). Z.

**BAUT-ANTOINE** Rabaut-Pommier, frère de l'ancien, et comme lui ministre à Nîmes, le 24 oct. 1744, mort le 1793, fut aussi membre de la

Convention et au nombre de 73 députés incarcérés par ordre de Robespierre, mais que le 9 thermidor délivra. De 1803 à 1815, il était l'un des pasteurs de l'église réformée de Paris. Exilé dans cette dernière année comme régicide, il put rentrer deux ans après dans sa patrie. Il paraît certain qu'il avait connaissance de la vaccine dès avant l'année 1784. — **Rabaut-Dupuis**, négociant, fut proscrié comme ses frères en 1793, sous prétexte de fédéralisme. Il siégea au Conseil des Anciens en 1797, au Corps législatif en 1799: il le présidait en 1802 lorsque fut voté le consulat à vie. Il mourut à Nîmes, en 1808. On lui doit les *Détails historiques et recueil de pièces sur divers projets qui ont été conçus pour la réunion de toutes les communions chrétiennes*, Paris, 1806. Z.

**RABBIN**, RABBINISME. Le mot *rabbi*, en hébreu, signifie maître; c'était un titre des savants juifs, équivalent à celui de docteur, et qui ne se donnait qu'à l'homme vraiment versé dans l'Écriture et les lois des Juifs. Plus tard, ce titre s'est donné à toute personne lettrée; mais on entend surtout par rabbins les écrivains juifs anciens qui ont commenté et expliqué la Bible, ou qui ont écrit sur des sujets de la religion juive. L'ensemble de leur doctrine, leur système religieux a reçu le nom de *rabbinisme*; leur langage, leur écriture ont été qualifiés de l'épithète de *rabbiniques*. Leur idiome s'est formé dans les écoles d'Espagne où les rabbins, exilés par les Arabes de Babylone, siège d'écoles rabbiniques célèbres, trouvèrent ces derniers occupés de recherches sur la langue arabe. A leur exemple, ils voulurent aussi consacrer leurs soins à l'hébreu; mais l'ancienne langue de la Bible ne leur suffit plus et ils l'enrichirent considérablement. La langue rabbinique fut bientôt cultivée en Espagne, en France, en Italie, en Portugal et en Allemagne. Si Babylone a d'abord été le foyer de la science rabbinique, Grenade et Cordoue lui enlevèrent bientôt sa prépondérance. Les principaux rabbins sont: Maimonide, Aben-Ezra

(\*) Proprement, maître se dit *rab*, et *rabbi* veut dire mon maître; *rabbin* est une abréviation de *rabbinon*, notre maître.

(voy. ces noms), David Kimhi, Élias Lé-  
vita, Nathan Ben Ichiel, Pétahia, Bedras-  
chi, Benjamin de Tudèle, Raschi, Lévi  
Ben Guerschon, Abarbanel (voy.); et  
parmi les chrétiens ceux qui se sont le  
plus occupés de l'étude des rabbins, sont  
Tychsen, Spencer et Buxtorf (voy.). Les  
plus beaux monuments du langage per-  
fectionné par les rabbins sont la *Mischna*  
et les ouvrages de Maimonide. Les carac-  
tères employés pour l'écrire dérivent de  
l'ancien caractère hébreu. Le rituel des  
prières juives contient plusieurs mor-  
ceaux sous le nom de *pioutim* (פיוטים) et  
dont les plus remarquables sont ceux de  
Kalir et de Gabirol.

La littérature rabbinique est très riche  
et attend encore une main habile pour  
en faire l'histoire et en donner une juste  
appréciation. De nos jours, M. Zunz (*Jü-  
disch gottesdienstliche Vorträge*, Berlin,  
1832), et M. Ducker (*Zur Kenntniss  
der neuhebräischen religiösen Poesie*,  
Franf., 1842) ont exploité avec talent  
cette mine féconde. N'oublions pas non  
plus M. Delitsch (*Zur Geschichte der  
jüdischen Poesie*, Leipz., 1836) : il est,  
si nous ne nous trompons, le premier  
chrétien qui se soit occupé de cette ma-  
tière avec succès, car l'anarchie gram-  
maticale qui règne dans cette littérature  
rendra longtemps encore difficile cette  
étude pour ceux qui ne s'y sont point li-  
vrés depuis leur première jeunesse.

L'école de Berlin (*Meassef*, 1780 à  
1789) a fourni des travaux que ceux du  
*Keren hemed* (Vienne et Prague, 1833  
à 1841) n'ont pas fait oublier.

On appelle aujourd'hui rabbins les  
docteurs du culte judaïque placés à la  
tête des communautés; ils sont reconnus  
et institués par l'état, qui, en France et  
en Belgique, leur accorde un traitement.  
Leurs fonctions sont de prêcher, de bénir  
les mariages, etc. Autrefois ils étaient en  
même temps juges, et instruisaient la jeu-  
nesse; ils tenaient en outre les registres  
de l'état civil de leurs coreligionnaires.  
Ils avaient aussi à décider une foule de  
questions religieuses que journellement  
on leur adressait. Ces questions dimi-  
nuent beaucoup; mais ils ont encore à  
examiner les personnes chargées de tuer  
les animaux selon le rit. L'institution des

rabbins a reçu de notables ré-  
ces derniers temps. En France  
consistoire central dont le ra-  
premier des rabbins de son pa-  
Metz une école centrale rabbi-  
l'objet est de former les rabb-  
sept circonscriptions de la Fi-  
question de transférer cet ét-  
à Paris.

En Allemagne, il y a des  
province, de cercle et d'une s-  
té. Dans ce pays, on n'admet  
que des hommes d'un savo-  
C'est là que les rabbins ont  
stitution d'une cérémonie p-  
faits des deux sexes, connue  
de confirmation ou plutôt in-  
ligieuse : elle répond à la pre-  
munion des chrétiens. Il y a  
minaire pour les rabbins à  
Berlin. Sur l'histoire et les s-  
rabbins, on peut voir *Magu-  
de prédication* (Magd., 1834  
*scientifique de théologie ju-  
blié par M. A. Geiger* (Franc-  
1835 à 1839).

**RABELAIS** (FRANÇOIS).  
philosophe des bouffons et le p-  
des philosophes, naquit à  
près de Chinon, en Tou-  
1483. La date de sa naissar  
plus précise que celle de sa-  
même a d'inexplicables obs-  
me le plus célèbre de ses ou-  
table Caton pour les uns, il  
autres un vrai Silène. Ses bio-  
pauvres en faits authentique-  
dent en anecdotes romanes-  
ce type de curé joyeux et  
curé patriote, ami de la bo-  
la danse, pour lequel on n'a  
estime, mais qu'on aime cor-  
ception.

Le père de Rabelais était  
et cabaretier. Son fils contra-  
fance l'habitude de vivre av-  
des buveurs. Leur gaité, leur  
leur, leurs naïves expansion-  
un exquis bon sens se lais-  
dans un déluge de paroles,  
ront dans l'œuvre capitale  
Du cabaret paternel, il p-  
religieux de Seuille, puis à  
la Barette. Entré dans l'é-

se fait prêtre, il conçut la plus vive ambition pour les langues et le plus mépris pour l'ignorance de ses maîtres. Peu s'en fallut qu'il ne fût leur roi. Un jour de fête, que les dévots se prosternaient aux pieds de saint François, il se fit à la place de la statue vénérée, et se mit à prêcher son sérieux tout le temps de la messe. Ses mouvements furent un miracle pour les pélerins et un avis pour les autres ; ils fustigèrent le railleur, ils l'ennuyèrent pour le reste de ses jours. Le Tiraqueau intervint, et Rabelais demanda l'ordre de Saint-Benoît, d'où il fut député au chancelier Duprat pour réclamer des privilèges universels qu'il venait d'abolir. On conta pour s'introduire chez Duprat, il se fit en latin au portier : celui-ci fit un discours savant pour comprendre Rabelais ; à un moment il parla en grec ; à un autre moment le grec il parla hébreu, et ainsi successivement tous les linguistes, et ainsi la curiosité du chancelier fut satisfaite de le recevoir. Le spirituel obtint bientôt ce qu'il demandait, par reconnaissance, la faculté de tout aspirant au grade de docteur, et de porter la robe de Rabelais, usage qui fut perpétué à travers nos révolu-

tion. Bellay (voyez ci-dessus) avait étudié chez les Rabelais ; devenu cardinal, il vint à Rome. Ce joyeux compagnon se fit remettre, par le pape, les pensions qu'il avait encourues, et ne jeta pas le sel de ses bons mots sur ce qu'il voyait, sur Sa Sainteté elle-même, il recueillit une ample moisson de blâmes pour ses tableaux futurs. Il fut deux fois à Rome, où il remplit avec honneur des fonctions diplomatiques. On ne voit pas qu'il en soit devenu riche. Il passait une fois par Lyon, sa bourse était vide ; on assure qu'il se fit, pour revenir gratuitement à Paris, un stratagème dangereux qui lui réussit. Il fit écrire par un enfant, sur plusieurs paquets : *poison pour faire*

*mourir le roi, poison pour faire mourir la reine*, etc. On l'arrêta, et pour avoir des révélations qu'il faisait espérer, on le transporta à Paris, où lui-même avoua sa ruse. Si le fait est peu vraisemblable, il n'en est pas de même de la circonstance principale, à savoir que le héros de l'aventure manquait parfois d'argent : d'où cette locution proverbiale de *quart-d'heure de Rabelais*, pour le moment de solder la carte ou de payer son écot.

*Gargantua* et les deux premiers livres de *Pantagruel* avaient paru. L'auteur qui connaissait le monde ancien par ses livres, et le monde contemporain par ses voyages, génie d'une trempe et d'une originalité extraordinaires, esprit fort dans toutes les acceptions du mot, tête encyclopédique où l'imagination se jouait de la science, où le ressentiment des abus se traduisait en railleries intarissables, aimait trop son plaisir pour le sacrifier à des succès difficiles, à de sérieuses attaques aux institutions ; l'héroïque martyr de ses amis, brûlés vifs pour leurs livres hardis, l'effrayait ; il chercha le repos et l'obtint de son ami le cardinal. Du Bellay joignit en effet la cure de Meudon à une prébende dans l'église collégiale de Saint-Maur-des-Fossés. Sur ainsi de son avenir, Rabelais composa les deux derniers livres de son roman (le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup>) ; il y consacra les dernières années de sa vie, mais il ne publia que le 4<sup>e</sup>, car il tenait à finir en paix. Tout porte à croire qu'il mourut à Paris, en 1553. Sa mort fut-elle édifiante comme on l'a prétendu, ou couronna-t-elle sa vie étrange par de sacrilèges bouffonneries ? On prête si facilement aux riches, qu'au moment suprême, si l'on en croit les traditions, il demanda un domino pour s'en revêtir, afin de mourir conformément à l'Écriture sainte : *Beati qui moriuntur in Domino*. Un page du cardinal vient savoir de ses nouvelles, à sa dernière heure ; Rabelais le reçoit : « Tu vois mon état, dit-il, je vais chercher un grand *peut-être* !... tire le rideau, la farce est jouée. » Son testament est court : « Je n'ai rien, je dois beaucoup, je donne le reste aux pauvres. » Si nous n'admettons point ces anecdotes comme authentiques, il faut y voir au moins des traits de caractère qui

peignent bien ce frère aîné des sceptiques modernes.

Tout est dit sur *Gargantua et Pantagruel*. Après avoir fait la part du philosophe et du réformateur, après avoir remarqué la haute portée d'un livre qui fronde les abus de l'Église et de la cour, d'un livre où la société de son temps est peinte, où sont prodigués les germes d'idées fécondes qui commencent ou hâtent l'œuvre d'une démolition salutaire; après avoir dit que tous les mots de la langue d'alors y sont renfermés, et que Rabelais est un des Pères de notre idiome, il faut bien convenir qu'il s'est vautré dans toutes les fanges, qu'il a trempé sa plume dans tous les égouts, qu'il a audacieusement passé toutes les bornes du cynisme. On ne sait comment François I<sup>er</sup> et Henri II le soutinrent contre le Parlement et la Sorbonne, comment des cardinaux le protégèrent, comment on lui confia la direction spirituelle d'une paroisse. Serait-ce parce qu'il n'embrassa point la réforme, et qu'il pratiqua le catholicisme en n'y croyant pas?

Dans le chaos des fantaisies et des allusions, du bon sens et des folies, des pensées délicates et des obscénités qui foisonnent dans Rabelais, les commentateurs se sont mis l'esprit à la torture pour tout expliquer. Leurs efforts ont prouvé l'inutilité de l'entreprise : sous le rapport historique, surtout, il faut y renoncer; les clefs qu'on a publiées sont désespérantes. Pour la philosophie et la philologie, elles ont encore à glaner dans ce champ que n'ont pas épuisé Montaigne, Molière, La Fontaine, Boileau, Voltaire et P.-L. Courier. Qu'on se garde seulement des illusions; qu'on ne prenne pas des extravagances pour de la raison, des saletés pour des finesses de bon goût; qu'on se reporte au jugement de La Bruyère : « Où Rabelais est mauvais, dit-il, il passe bien loin au-delà du pire : c'est le charme de la canaille; où il est bon, il va jusqu'à l'exquis et à l'excellent : il peut être le mets des plus délicats. » *Œuvres*. FRANÇAISES (*lang. et litt.*), T. XI, p. 449 et 471.

Les bibliographies comptent plus de 60 édit. de son roman. La 1<sup>re</sup>, connue avec date, est de Lyon, 1533, in-8°, et ne

contient que le 1<sup>er</sup> livre. Le 4<sup>e</sup> fut imprimé en 1552, et les quatre furent ensemble en 1553. Le 5<sup>e</sup> parut précédents en 1558, dans une édit. de J. Martin, à Lyon : ce que M. de La Monnoye a bien établi contre M. Beuchot. Les éditions postérieures, nous en avons que celles d'Amst., 1711, in-8°, avec les remarques de La Monnoye; de la même ville, additions et les fig. de B. Picart, 4°; de Paris, 1823, 3 vol. in-8°, l'édition dite *Variorum*, par MM. Garet et Johanneau, Paris, 1823, 3 vol. in-8°. Parmi les autres publications de Rabelais, on cite un ouvrage ancien, apocryphe; quelques ouvrages de médecine, des almanachs, la *Science ou festins faits à Rome*; des posthumes imprimées en 1651 aux *Songes érotiques de Pantagruel*, imprimés en 1665, recueil de 111 fables grotesques, sans texte, ils lui sont attribués sans preuves par quelques auteurs. On a de Ginguéné une brochure de 152 pages : *De la vie de Rabelais dans la révolution française*, Paris. 1791. J.

RABENER (THEOPHILE-GEORG), satirique allemand, naquit à Wachau, près de Leipzig, sept. 1714. Pendant ses études à l'université de cette ville, il se lia avec Gellert, et contribua à la formation du recueil intitulé *Nouveaux Bréviaires*. Il mourut le 26 mars 1771. Sa réputation d'un homme aussi sage que instruit. Jamais il ne se permit la moindre personnalité dans ses écrits, il respecta toujours les choses saintes et estimées telles. Ses écrits satiriques (4 vol. Leipzig, 1751-55). Après sa mort, Weiss a édité ses *Lettres à de Meuse* auxquelles il a joint une courte notice (1772); il a donné aussi une édit. de ses *Œuvres* (1777, 6 vol.). On y voit l'élégance et la vivacité de l'esprit de Rabener, la finesse de ses saillies, une gaieté de bon sens qu'il n'exclut pas une certaine gravité et un talent d'exposition plein de sens et de grâce, un style délicat et placé au-dessus de la plupart des écrivains temporains. Si on le lit peu aujourd'hui, c'est que s'étant attaché surtout

de les travers de son époque, ses satires ont plus le mérite de l'à-propos. C. L.

**RABCTIN**, voy. BUSSY.

**RACAN** (HONORAT DE BUEIL, marquis de), poète français, ami et disciple de Malherbe, un des premiers membres de l'Académie-Française, était né au château de la Roche-Racan, en Toulaine, l'an 1589. Il mourut en févr. 1670. Une éd. de ses Œuvres a été publiée par Costelier (Paris, 1724, 2 vol. in-12). Voy. FRANÇAISE (litt.), T. XI, p. 474.

**RACCOURCI**. C'est le terme qu'on emploie en peinture pour désigner l'aspect de certains objets, de certaines figures qui doivent passer présenter à l'œil dans tout leur développement : un membre représenté venant plus ou moins directement au spectateur, est vu en raccourci. On en remarque de nombreux exemples dans le *Jugement dernier* de Michel-Ange. Les principes de l'art du raccourci reposent sur les règles de la perspective. Pour la figure humaine, on ne saurait choisir un meilleur guide que le livre de Jean Cousin, si souvent réimprimé, intitulé *la Science de la portraiture* : là, l'homme y est représenté sous tous ses aspects. C'est principalement dans les peintures de voûtes, des plafonds, des coupoles, que la science des raccourcis est nécessaire. L. C. S.

**RACES HUMAINES**. On entend par *races*, en histoire naturelle, des variétés permanentes dans lesquelles se perpétuent, par voie de génération, certains caractères particuliers, et qui diffèrent des espèces (voy.), en ce que ces caractères ne remontent pas jusqu'aux premiers parents, mais ont apparu postérieurement à ceux-ci, constituant ainsi une sorte de déviation du type primitif. L'adoption du mot *races humaines* constitue donc l'unité d'origine de notre espèce, et ne devrait pas se trouver dans la bouche des naturalistes qui professent une opinion contraire. Mais cette opinion, en faveur il y a quelques années (voy. T. III, p. 808), perd tous les jours du terrain ; et le savant docteur Prichard semble lui avoir récemment porté les derniers coups dans son *Histoire naturelle de l'homme* (trad. en fr. par M. Roulin), où il s'efforce de prouver que les différentes variétés de

notre espèce ne se distinguent point les unes des autres par des caractères permanents, uniformes ; qu'elles passent de l'une à l'autre par des nuances insensibles, et dans quelques cas par une sorte de substitution lente ou de transformation graduelle s'opérant sous l'influence des agents extérieurs et des milieux où elles vivent\*.

Les contrastes qu'offrent les diverses races humaines se montrent au physique comme au moral. Les premiers résultent de variétés *internes* ou *externes* : ces dernières sont les plus importantes, et, parmi elles, les variétés de *couleur* ont particulièrement attiré l'attention des naturalistes, comme étant des plus frappantes et des plus accessibles à l'observation.

Or, si l'on étudie ce caractère dans son rapport le plus général avec le climat, on verra que la zone torride est le siège principal des races noires, dont les deux lignes tropicales forment réellement la limite géographique ; qu'aux zones tempérées appartiennent les races blanches ; et qu'en dehors des tropiques, mais à des distances encore assez rapprochées, se trouvent des nations dont la couleur est, en quelque sorte, intermédiaire entre les précédentes. Selon M. Flourens, la couleur des races noires serait produite par une membrane particulière, dont on ne trouve aucune trace dans les races blanches ; diversité anatomique que l'on pouvait regarder comme d'assez grande valeur pour établir une ligne de démarcation tranchée entre les variétés humaines. Mais des recherches microscopiques, entreprises postérieurement par des anatomistes allemands, tendent à démontrer que la peau n'est point, comme on l'avait enseigné jusqu'ici, formée de membranes continues, nettement séparées les unes des autres ; mais bien de couches superposées de cellules dans lesquelles se déposent des granules ou noyaux pigmentaires lui donnant sa couleur : d'où il suit qu'il n'y a pas de différences organiques essentielles entre la peau de l'Européen et celle des autres races. C'est d'ailleurs

\* Les développements dans lesquels l'habile anthropologiste anglais est entre ont un peu modifié les idées par nous exposées au mot HOMME. T. XIII, p. 187, article où nous avons présenté le pour et le contre du réel biblique.

trouvons exposée dans la *Rhétorique*, à Hérennius, et dans le traité *De l'invention*, c'est-à-dire celle des écoles, qui avait assurément son mérite.

Peu de temps après, Vespasien établit des chaires publiques aux frais du Trésor, et Quintilien fut le premier qui reçut de l'état un traitement de 100,000 sesterces. Nous ignorons s'il avait auparavant débuté dans l'enseignement. Sa réputation n'y fut pas moins grande que dans la carrière oratoire. Quel que fût son talent naturel, un travail assidu était pour beaucoup dans ses succès; il se fait peu à l'improvisation, et paraît n'y pas croire beaucoup chez les autres. Son excellente mémoire, développée par l'exercice, lui permettait de faire illusion à l'auditoire. Il entreprit de lutter contre le goût introduit par Sénèque et exagéré par son école, qui suivait la mauvaise route sans y porter le talent de son chef. Le jugement positif et pratique de Quintilien ne pouvait admettre cet esprit qui brille sans chercher à convaincre. Quintilien fut donc le défenseur du bon goût. Il exerça une heureuse influence sur la littérature de son siècle, et se montra digne d'inaugurer l'enseignement public.

Après avoir professé pendant 20 ans, il obtint de Domitien la permission de se retirer. Il avait déjà dit adieu au Forum, et il se félicita quelque part d'avoir quitté en temps convenable la tribune et la chaire. Ce fut alors que dans les loisirs de sa retraite, pressé par ses amis de publier ses idées sur l'éloquence et de se prononcer entre les systèmes de tant de rhéteurs, il écrivit ses XII livres *De institutione oratorid*. Ce n'était pas son premier ouvrage sur l'art oratoire. Sans compter deux écrits sur la rhétorique, recueils de leçons rédigées par ses élèves et que le maître n'avait pas revues, il avait publié, 4 ans auparavant, un petit traité sur les causes de la décadence du goût. C'est cet ouvrage que Juste Lipse a voulu mal à propos confondre avec le dialogue des orateurs que ni les dates, ni la couleur des idées et du style ne permettent d'attribuer à Quintilien.

Il avait achevé le III<sup>e</sup> livre de son ouvrage, lorsque Domitien le choisit pour enseigner la rhétorique à ses petits-ne-

veux. Le précepteur témoigna sa naissance par des remerciements le malheur de trop ressembler à Velleius, de Martial et de Thrasséas. Ce bonnet fut cruellement compe chagrin domestique qui vint l même année. Il avait épousé une jeune femme qui n'en avait pu 7 ans de mariage il l'avait per second fils quelques mois a fut enlevé à son tour, avant d' vé sa 10<sup>e</sup> année. On peut y préambule du VI<sup>e</sup> livre l'expre regrets de Quintilien, où l'rait trop à côté du père. L' achevé en deux années et pub lettre curieuse où l'auteur de libraire *qu'il cède à ses inst n'a pas eu le temps de rev mais que si l'impatience di réellement si grande, il est d'y résister*. On voit encor vanité de notre auteur pero modestie d'étiquette qui ne s couvrir. Le reste de la vie de nous est mal connu. Une d élégantes où Pline le Jeune et bellesactions, nous apprend q maître ayant contracté un sec ge, la libéralité du disciple une dot à sa fille. Nous savo Ausone qu'il avait reçu les consulaires, on ne sait trop à que. La date de sa mort nou ment inconnue.

Il nous reste deux monume seignement de Quintilien : d tions données sous son nom stitutions oratoires. Les *De* comprennent 19 discours e semblent pour la plupart, t main, au moins de son école. ments de 145 déclamations, t que contenaient autrefois les Les sujets de ces déclamat général aussi singuliers que t nèque. On y trouve beauco nouveaux qui accentuent toutes temps, dont plusieurs ne dev trouver dans les écoles. Le st partout le même. Quelques-compositions sont assez bie s'y trouve des passages bril

Mais il y a moins de trait et de coupe dans les fragments donnés. Il est bon de remarquer l'empart des défauts où tombe non sont relevés dans ses judicieuses sur les déclamations. L'in- l'auditoire et le besoin de le construisent souvent le déclama- des limites tracées par le

Le véritable titre littéraire de son, c'est le traité sur la vie et les de l'orateur. Après avoir lu, à ce genre, tout ce qu'on avait écrit sur il entreprit de réunir et de ré- les résultats de ses lectures. Pre- l'orateur au berceau, il s'occupe du I<sup>er</sup> livre de l'instruction élément- de l'éducation du premier âge, jusqu'aux études grammaticales. le II<sup>e</sup>, il s'occupe des premiers exer- cices qui ont lieu chez le gram- mairien et le rhéteur, et discute les ques- tions relatives à l'essence de la rhétorique. le III<sup>e</sup> au livre VII, il traite de l'in- struction et de la disposition; de VIII à XI, de la mémoire et débit. Le XII<sup>e</sup> con- tient des conseils généraux, quelques dé- tails sur le caractère et les de- voirs de l'orateur, sur la durée de sa car- rière, sa retraite et les occupations de sa vie.

Sur ce grand ouvrage, Quintilien a la chance qui lui appartient en pro- priété : il a souvent la prétention d'être au-delà de ses prédécesseurs, de ne se contenter qu'à analyser et traduire. Dans les passages même où il se pique d'originalité, il se trouve qu'au bout du compte il invente avec sa mémoire à peu près comme il improvisait dans la pra- tique. Son ouvrage peut donc être con- sidéré comme un grand résumé des idées de ses prédécesseurs, soumises au con- trôle de son expérience, et surtout comme l'écrit de tous les traités oratoires antérieurs, éclairés par des exemples tirés de ses discours. En effet, Quintilien est tout entier de Cicéron, mais il est son modèle, avec lequel, du reste, il a la prétention de rivaliser. Il est méthodique, mais plus sec, plus fa- cile à étudier, mais moins riche en ré- sultats. Il trace une route; mais il ne peut

pas donner l'impulsion au génie. Ses idées pratiques sont excellentes. Il a une foule d'observations personnelles plus ou moins importantes; il descend aux plus petits détails, mais ses idées générales sont pauvres. Il est aussi loin de Cicéron pour l'instruction que pour le talent. Sa critique en général est faible et superficielle: rien qui aille au fond et rende bien compte du génie d'un auteur. Son style est clair, élégant, paré même, quelquefois spirituel, mais pas de jet, pas d'allures franches et vives; beaucoup de figures, mais de ces figures qui ornent sans frapper l'imagination, des métaphores et des comparaisons quelquefois banales comme chez Plutarque, à la bonhomie près. Sa langue est pure, mais remonte rarement à la valeur primitive et à la force native des mots, que souvent il accole d'une manière qui aurait choqué dans le bon siècle. En somme, tout dans son talent comme dans son caractère est régulier, décent, convenable, poli même et quel- quefois agréable; mais, nous le répétons, sans élan, sans grandeur, sans véritable élévation de cœur ou d'esprit.

La réputation de Quintilien fut grande chez ses contemporains. Juvénal le prend toujours pour le type de l'avocat ou du rhéteur. Les auteurs des siècles suivants le citent avec honneur. Lorsqu'en 1417 le Pogge trouva au monastère de Saint-Gall une copie complète de son ouvrage, dont on n'avait en Italie que des frag- ments défigurés, l'admiration fut exces- sive. Elle se refroidit peu à peu, bien que Quintilien ait continué à défrayer la plu- part de ces rhétoriques copiées sur l'anti- quité. Mais ceux même qui préfèrent à son enseignement méthodique et sou- vent étroit les riches leçons de Cicéron, ne peuvent nier que son livre ne soit plein d'excellents avis pour les maîtres, de pré- ceptes sages pour les jeunes gens, et de détails intéressants sur l'éducation et les études classiques de l'antiquité. \* J. R.

(\*) Les deux premières éditions des Institu- tions oratoires de Quintilien sont de Rome, 1470, in-fol. On distingue ensuite celles des Aldes (Ve- nise, 1514, in-4°), de Robert Estienne (1542, in-4°); Pithon a revu et annoté celle de 1530, in-8°, avec les Déclamations; Schrevelius et Grono- vins ont pris soin de l'édition de Leyde et Rotter- dam, 1665, in-8°. On cite encore celles de Bur-

grandes fonctions physiologiques du corps humain s'accomplissent-elles dans toutes les races d'hommes suivant des lois parfaitement uniformes, ce qui est l'opposé de ce qui se passe entre espèces différentes. Cependant il est des circonstances assez puissantes pour produire quelques changements fonctionnels chez des nations qui ont obéi, par exemple, pendant une longue suite de siècles à la même loi. L'habitude devient ici, comme on le dit avec beaucoup de raison, une seconde nature. Ainsi on a observé un développement très considérable de l'appareil thoracique chez les peuples qui habitent les Cordillères de l'Amérique du Sud (2 à 5,000<sup>m</sup> au-dessus du niveau de la mer), développement nécessité par la grande raréfaction de l'air. C'est encore d'après cette loi que la constitution de certaines races se modifie assez pour supporter sans inconvénient des climats délétères pour d'autres. A part ces modifications, nous voyons la fréquence du pouls, la température du corps, toutes les grandes fonctions vitales enfin, offrir les mêmes caractères dans les diverses races. La durée moyenne de la vie est aussi à peu près la même, si l'on tient compte de l'influence que le climat, la civilisation, l'état d'aisance ou de misère exercent sur la longévité (voy. ce mot). Même durée pour la gestation, mêmes conditions pour la reproduction, même nombre d'enfants. *Concensus unus, concensentia omnia*, dit Hippocrate; telle est, en effet, l'étroite solidarité qui lie nos fonctions et nos organes entre eux, que les uns ne pourraient se modifier sans que des modifications analogues n'existassent en même temps dans tous les autres.

Il ne nous reste plus, pour terminer l'examen comparé que nous venons de faire des différentes races d'hommes, en suivant les traces lumineuses du savant anthropologiste anglais, qu'à présenter quelques réflexions sur les facultés psychologiques de notre espèce à ses divers états. Il est sans doute difficile, au premier abord, de se persuader qu'un misérable Bushman a reçu de la nature les mêmes aptitudes, une intelligence de même nature que l'Européen instruit et civilisé. Cependant la transition de la

condition du premier à celle du paraitra moins difficile à expliquer si l'on compare l'état actuel des nations sées avec celui qu'elles offrent berceau, et si l'on mesure toute l'étendue des changements que le temps et les circonstances peuvent lui imprimer dans l'ordre physique, soit dans le moral. On reconnaîtra combien ce avec la condition des autres êtres damnés à une immobile uniformité et de penchants, celle des hommes soit dans leur tendance générale à la perfectibilité, soit dans les phases diverses de leur développement, et dans leurs pas rétrogrades vers la barbarie; on remarquera que parmi les races d'hommes seulement, il y a certains actes qui ne tendent pas comme dans les créatures inférieures à un bien-être immédiat et à la conservation physique de l'individu; que chez les hommes, par exemple, il en est certains qui rapportent à un état d'existence qui ils se croient appelés après leur vie à l'influence que doivent exercer sa destinée présente et future des puissances surnaturelles, invisibles, obéissance et de respect: d'où les cérémonies des prières, les monuments en l'honneur des morts; d'où le pouvoir accordé aux prêtres, les guerres religieuses, les rituels, les sacrifices expiatoires. Tout cela n'est-il pas la traduction ou moins grossière des mêmes idées mêmes croyances, des mêmes désirs et des mêmes besoins que partout l'homme a l'usage du feu, des vêtements, des animaux domestiques, que partout, à l'exception de quelques misérables Australiens, il s'est assis au feu maintenant en parallèle la découverte de mœurs, d'instincts, de phénomènes psychologiques que l'on observe espèces différentes et cette uniformité retrouvée chez les hommes, à travers la plus épaisse de la barbarie sera-t-on pas forcé d'en conclure l'état présent d'une race, que son étendue actuellement plus ou moins à la civilisation n'autorise aucunement à conclure la diversité de souche et de toutes races? qu'un certain



communauté d'origine et de des-  
tache les uns aux autres les hom-  
e tous les pays, tous frères d'une  
famille?

l'homme comparé des différences  
aux diverses races d'hommes,  
à sentir sur quelles bases in-  
mes repose leur classification. S'il est  
en effet, comme le prétend M. Pri-  
, que l'on passe de l'une à l'autre  
gradations insensibles, comment  
une ligne de démarcation tran-  
sire chacune d'elles? qui posera la  
où finit une race, où commence  
tre? Aussi, rien de plus arbitraire  
s classifications anthropologiques  
mes jusqu'à présent. C'est ce qui fait  
désespoir de trouver, dans les ca-  
m physiques ou physiologiques, des  
pas fixes, une caractéristique inva-  
, on les a cherchés dans les langues  
LINGUISTIQUE). Une langue est,  
et, de tous les caractères par les-  
un peuple se distingue d'un autre,  
permanente; on le voit survivre  
à des changements très sensibles  
m attributs physiques et moraux.  
fin, s'il separe parfaitement les di-  
familles d'un même groupe, il ne  
ique qu'à l'aide d'analogies plus ou  
éloignées à ces groupes eux-mêmes  
x races prises dans leur ensemble.

tout en conservant les caractères  
les langues comme secondaires, ou  
les subdivisions des races en ra-  
x et en familles, on doit chercher  
actères généraux des grandes races  
la phy-logie de l'espèce. Prises  
sur état actuel, en effet, il est pour  
ne d'elles un ensemble de modifica-  
psi, se retrouvant chez le plus grand  
re d'individus, peut fournir le type  
if de cette race, sans tenir compte  
viation partielles que ce type peut  
Considérant, avec M. Flourens,  
leur de la peau comme un carac-  
tant plus important qu'il s'as-  
ordinairement à un ensemble de  
tentions particulières dans le sque-  
etc., nous rapporterons les races  
mes à cinq : les races blanche ou  
indo-européenne; jaune ou asia-  
; rouge ou américaine; brune ou  
ienne; noire ou océano-africaine.

1° La race blanche ou arabe-indo-  
européenne a pour caractères généraux :  
un angle facial de 80 à 90°; un visage  
ovale, un nez long et saillant, des inci-  
sives verticales; une peau blanche, sus-  
ceptible néanmoins d'offrir un grand nom-  
bre de nuances depuis le blanc rosé jus-  
qu'au brun très foncé; des cheveux longs,  
flexibles, unis, variant du blond au noir;  
une taille généralement assez élevée. Cette  
race offre, au physique comme au moral,  
une prééminence marquée sur les autres  
et une civilisation ascendante. C'est la  
seconde en population. Elle occupe un  
espace mesuré par un arc du méridien  
d'environ 50 à 60°, depuis le cercle po-  
laire arctique jusqu'au tropique du Can-  
cer et au-delà. Nous y comprenons les  
rameaux : *sémitique* (Arabes, Juifs, Chal-  
déens, Phéniciens, Coptes, Berbers, Abyss-  
sins, etc.); *indo-persique* (Hindous, Per-  
sans, Arméniens, Afghans, Kourdes, Géor-  
giens, etc.); *scythique* (Finnois, Tatars,  
Turcs, Iakoutes, Kirghiz, peuples cauca-  
siens, Circassiens, etc.); *européen* (Grecs,  
Celts, Germains, Slaves, etc.).

2° La race jaune ou asiatique a pour  
caractères généraux : une tête sphérique;  
un visage plat, en losange, avec un angle  
facial inférieur à celui de la race blan-  
che; des pommettes saillantes; un nez  
aplati; des yeux noirs, écartés, en partie  
recouverts de paupières bridées et relevées  
obliquement en dehors; les dents incisives  
verticales; les oreilles grandes et déta-  
chées; la peau d'un jaune olivâtre; les  
cheveux noirs, durs et rares; peu de  
barbe. La première en population, cette  
race s'étend depuis le cercle polaire ar-  
ctique jusqu'au 10° en-deçà de l'équateur  
(l'Asie, le N. de l'Ancien et du Nouveau-  
Monde, la Chine, les Iles de la mer des  
Indes). Nous y comprenons les rameaux :  
*sinique* (Chinois, Japonais, Tibétains,  
etc.); *mongol* (Mongols, Tungouses,  
Mandchous, etc.); *hyperboréen* (Samoïè-  
des, Tchouktchis, Esquimos, etc.).

3° La race rouge ou américaine, con-  
sidérée dans son ensemble, n'offre pas  
autant d'uniformité qu'on pourrait le sup-  
poser. Quoique désignés sous le nom col-  
lectif de *peaux rouges*, les peuples qui  
la composent n'offrent pas tous cette cou-  
leur. Il en est de bruns et de jaunes; quel-

ques-uns sont presque blancs, d'autres presque noirs. Dans aucune race l'os frontal n'est aussi fuyant; plusieurs tribus même, attachant à ces fronts plats une idée de beauté, exercent, dans le but de la produire, une compression sur le front des nouveaux-nés. Les orbites sont très grands; cependant les yeux paraissent profondément enfoncés par la saillie considérable des bosses sourcilières. Le nez est long, arqué; les dents incisives verticales; la mâchoire inférieure forte et massive; les cheveux noirs, plats, durs, peu longs; la barbe rare. Chez les nations situées à l'est des Alleghanis (Cherokees, Iroquois, etc.), et celles qui s'y rattachent, la tête est plus allongée que chez les autres, qui l'ont plus arrondie, avec l'occiput moins bombé. Les Indiens (voy. ce mot) sont en général grands, bien faits, agiles, forts. Leurs sens sont très subtils, mais leurs facultés intellectuelles bornées. Ils sont peu sociables, taciturnes, enclins à la vengeance; montrent autant de cruauté dans la victoire que d'impassibilité dans les souffrances. Nous y distinguerons un rameau *septentrional*, composé des restes d'une population considérable qui s'étendait des côtes de l'Océan Atlantique à celle de l'Océan Pacifique (Lennapes ou Algonquins, Iroquois, Floridiens); et un rameau *méridional* où les caractères de la race rouge sont moins prononcés, et qui s'étend depuis le milieu du Mexique jusqu'au cap Horn. Ce rameau peut être considéré comme formant plusieurs familles comprenant: les Astèques, les Quichuas, les Patagons et Puelches, les Caraïbes, etc. On sait que ces nations diminuent tous les jours de nombre et d'importance, et tendent à disparaître complètement de la surface du globe, décimées qu'elles sont par la misère ou refoulées par la civilisation.

4° L'existence indépendante de la *race brune* ou *malaisienne* ne nous paraissant pas un fait définitivement acquis à la science, nous ne l'admettrons que sous réserve, et en prenant pour guide M. A. Comte dans son *Règne animal*. En effet, d'une physionomie moins tranchée encore que la race rouge, la race brune emprunte ses caractères aux Indo-Chi-

nois de la race jaune, aux Hindous de race blanche, et au rameau oriental la race noire. Ce sont des peuples d'taille moyenne, dont la peau varie jaune olivâtre au brun. Leurs formes régulières, leurs membres bien proportionnés; leur crâne petit, mais assez analogue à celui de la race blanche qu'il n'a pas été déformé; les cheveux bruns ou noirs, lisses; le nez court, quelquefois épaté; la bouche très large. Ils paraissent susceptibles de civilisation et sont répandus dans les états maritimes de Sumatra, aux Moluques, dans la Malaisie, etc. On y a distingué trois rameaux: le rameau *tabouen*, habitant la partie orientale de l'Océanie (voy. ce mot); le rameau *micronésien*, qui habite les petites îles du nord-ouest de l'Océanie; le rameau *malais*, dans les îles sud-est de l'Asie et presque toute de Malaisie.

5° La *race noire* ou *océano-africaine* dont la peau est toujours très foncée, mais variable pour la nuance; cheveux d'un noir mat, plus ou moins courts crépus comme de la laine; barbe et dents incisives obliques; nez le plus souvent écrasé; pommettes et mâchoire inférieure ordinairement proéminentes; lèvres épaisses, brunâtres; angle de 61° à 75°; front étroit; œil gros et rond; jambes arquées; bras plus larges que dans les races précédentes; pieds larges (caractères auxquels le rameau fait exception à plusieurs égards). Cette race, inférieure en civilisation en développement intellectuel aux autres races, est aussi la moindre en population. On y distingue deux rameaux: le rameau *oriental* (Papouas, Andamans, etc.) et le rameau *occidental* (Gallas, Cafres, Hottentots, Bushmans, nègres du Soudan, du Congo, etc.).

Voilà donc l'état de la science sur cette partie intéressante de l'anthropologie. L'unité de l'espèce humaine et l'égalité de ses races, telle est, en dernier résultat, selon M. Flourens, la conclusion générale et certaine de tous les faits acquis sur l'histoire naturelle de l'homme. C'est aussi l'opinion des naturalistes de nos jours qui ont le plus avancé la science, les Buffon, les Blumenbach, Cuvier, MM. de Blainville, Burdach,

L. Geoffroy-Saint-Hilaire, etc.,  
C. S-RE.

**IRL**, la plus jeune fille de La-  
-), mère de Joseph et de Benja-  
- ces noms et JACOB.

**IRL FÉLIX** (M<sup>lle</sup> ÉLISA), au-  
i l'espérance et la gloire de la  
oise, est née à Munsf, dans le  
Aarau, en Suisse, le 28 fevr.  
e parents israélites et pauvres,  
smivit dans son enfance la vie  
meant, avec sa sœur SARA, une  
existence d'artistes bohémiens.  
II, Choron les admit à son école  
ne; mais il s'aperçut bientôt que  
nit pas la vocation de la jeune  
confia son education dramati-  
nant -Aulaire, ancien sociétaire  
re-Français, qui la fit jouer au  
lolière : 1833 . Elle y eut quel-  
s; puis au mois d'avril 1837,  
t au Gymnase dans *la Vendéu-*  
*sie* -vaudeville faite exprès pour  
sensation qu'elle y produisit fut  
ment mediocre. Cependant Sam-  
it interesse à Élisa; il l'encoura-  
m conseils, lui donna quelques  
t, le 12 juin 1838, elle debuta au  
Français, sous le nom de Rachel,  
le de Camille dans *les Horaces* ;  
sment le theatre compta dans ses  
se grande tragédienne de plus.  
mit pourtant pas encore été trop  
de, lorsque M. J. Janin revenant  
fit ressortir tout ce qu'il y avait  
bons en elle. L'impression qu'elle  
roduire sur le public ne se dé-  
d'ailleurs que par gradations :  
et étonna d'abord dans une si  
rsonne; puis peu à peu la sur-  
changea en admiration, et à  
de ce moment toute la presse et  
s la société parisienne suivirent  
intérêt croissant les excursions  
toujours heureuses que fit la  
achel dans le domaine de Cor-  
s Racine et de Voltaire. Elle joua  
sur avec une supériorité incon-  
les rôles d'Émilie dans *Cinna*,  
ione dans *Andromaque*, d'Amé-  
ans *Tuncrede*, d'Eriphile dans  
ie, de Monime dans *Mithridate*,  
me dans *Bajuzet*, de Pauline dans  
te, d'Esther, de Laodice dans

*Nicomède*, de Chimène dans le *Cid*, et  
de *Phèdre*. Une fois seulement, et par  
exception, elle s'essaya dans la comédie.  
Le répertoire moderne ne lui a encore  
offert que deux rôles : *Marie Stuart* et  
*Frédégonde*. Dans tous ces divers per-  
sonnages, M<sup>lle</sup> Rachel a fait preuve d'é-  
minentes qualites dont les principales sont  
une grande justesse de diction, un geste  
rare, mais énergique, une physionomie  
expressive, et une demarche pleine de  
noblesse. De tous les mouvements pas-  
sionnés, l'ironie et la colere sont ceux  
qu'elle rend avec le plus de naturel : elle  
réussit moins bien dans l'expression des  
sentiments tendres et délicats. Devenue  
définitivement sociétaire du Théâtre-  
Français, à sa majorité, elle a eu le bon-  
heur de rendre la vie à une foule de chefs-  
d'œuvre et la gloire de ramener un public  
nombreux à la première scène de la Fran-  
ce, où elle est cependant faiblement sou-  
tenue. Mais l'engouement du public peut  
souvent gêter les artistes qui ne résistent  
pas assez aux séductions que le monde leur  
offre de tous côtés. La fatigue arrive, l'é-  
tude se ralentit, l'inspiration disparaît,  
et l'artiste qui n'y a pas pris garde se  
trouve usé avant le temps. — Un jeune  
frère et une jeune sœur de la célèbre ac-  
trice, RAPHAËL et REBECCA Félix, sont  
entrés dans la même carrière : tous deux  
viennent (1843) de débiter dans le *Cid*  
au théâtre de l'Odéon. D. A. D.

**RACHINBOURGS**, voy. ÉCHEVINS,  
T. IX, p. 48.

**RACHITIS**, RACHITISME (*de rachis*,  
épine dorsale), maladie des os qui attaque  
tout le squelette, mais qui produit des  
effets plus appréciables soit dans les os  
longs, soit dans le rachis, d'où lui est venu  
son nom. Celui d'*ostéomalacie* (ramol-  
lissement des os) exprime bien mieux le  
fait; mais il n'est point adopté.

Le rachitis, étudié avec beaucoup  
d'exactitude dans ces derniers temps, con-  
siste dans une sorte de retour des os à  
l'état spongieux et cellulaire qui leur est  
propre pendant la vie intra-utérine et les  
premiers mois qui succèdent à la nais-  
sance. Sous l'influence d'une cause qu'on ne  
peut saisir, la substance terreuse et solide  
des os est dissoute et évacuée par les uri-  
nes, qu'on trouve alors éminemment am-

moniacales, et déposant en grande quantité le phosphate de chaux. Le reste est facile à prévoir : privés de leur consistance normale, les os plient et se courbent en divers sens sous l'influence de la pesanteur ou de la contraction musculaire; et quand plus tard, la disposition malade ayant cessé, le suc osseux reprend sa direction naturelle, il va solidifier les os infléchis de manière à rendre durable leur difformité. En effet, les personnes difformes qu'on a coutume d'appeler *rachitiques* ne le sont plus : elles l'ont été à une époque plus ou moins éloignée.

L'enfance, surtout vers la seconde année, l'allaitement trop prolongé, la misère avec toutes ses conséquences, et l'hérédité, sont les causes générales du rachitisme et celles dont l'action est le moins contestée. On le rencontre néanmoins aussi chez les personnes aisées. Les exemples de rachitisme chez les adultes sont rares et ne se voient que dans des circonstances tout-à-fait exceptionnelles.

Le rachitisme ne vient pas sans être annoncé pour l'observateur attentif et pour les parents vigilants. La santé s'altère peu à peu, les digestions se détériorent, la diarrhée, les sueurs se manifestent en même temps que des douleurs surviennent dans les os, que les muscles maigrissent et perdent leur vigueur. Alors aussi les coudes, les genoux, les pieds et les poignets grossissent notablement, et l'on voit apparaître les courbures anormales qui, pour le vulgaire, constituent seules le commencement du mal. Cet état de choses continue pendant un temps qui varie, selon les circonstances, de dix mois à deux ans, et durant lequel le squelette se déforme, soit en général, soit partiellement, de manière à produire les désordres les plus variés. Quelquefois des affections incidentes viennent enlever le malade; car le rachitisme n'est pas mortel par lui-même. Mais quand le patient survit, les symptômes se dissipent par degrés, et la santé se rétablissant, les os reprennent la consistance qui leur est propre, sans toutefois reprendre leur forme première. Alors les organes s'habituent tant bien que mal à cette nouvelle situation, et malgré des incommodités plus ou moins nombreuses, les rachitiques, ou plutôt

ceux qui l'ont été, peuvent prolonger leur carrière jusqu'à un âge avancé.

Quand un malade succombe à la première période que nous avons décrite, on trouve, à l'ouverture du cadavre, les os dépourvus de leur partie calcaire, ramollis, gonflés surtout à leurs extrémités, saignants, se laissant tordre et rompre et couper par le scalpel semblables, en un mot, à ceux des animaux. Plus tard, ils ont repris leur caractère accoutumés, sauf l'altération de forme.

Le diagnostic est facile, l'état de l'urine (*voy.*) étant à peu près le seul auquel on puisse confondre le rachitisme. Au premier aspect, bien que ces deux affections soient rarement réunies, l'absence des engorgements ganglionnaires, et tout l'acidité habituelle de la sueur et de l'urine sont un caractère important de la première période, et il n'y a plus de doute qu'on remarque la formation des os.

On ne saurait dire que, même pour les sujets prédisposés, il y ait un traitement préventif autre qu'une éducation physique judicieuse. Ce n'est que quand il y a des symptômes préliminaires qu'on peut se faire un plan convenable. La première de toutes les conditions à remplir est le repos. Tout le temps que dure le ramollissement, il faut soustraire le malade à toute pression susceptible de le gêner; et à plus forte raison, s'il y a quelque commencement de courbure, il faut tâcher de la redresser, afin que la déformation ne surprenne pas l'os dans une situation. Le repos ne doit pas cependant être absolu; mais il ne faut permettre que des exercices passifs et dirigés avec une sollicitude intelligente.

L'état maladif qui précède la cure et qui se caractérise par une turgescence sanguine du système osseux, peut être traité par un traitement adoucissant; mais il faut surtout insister sur les moyens propres à saturer l'excès d'acide phosphorique. On semble alors se développer dans l'écoulement urinaire. Les carbonates alcalins et les sels de soufre remplissent cette indication. Un régime modérément substantiel est utile quand le ramollissement cesse de faire des progrès, et surtout quand

ance la période de consolidation. Il n'y a point de spécifique contre la lésion qui nous occupe et dont le traitement doit être modifié suivant les indications et les circonstances. L'orthopédie peut venir en aide à la nature dans ces cas particuliers; mais on ne saurait compter les maux produits par les appareils mécaniques appliqués aux sujets dont la taille commence à croître qui se nouent, suivant l'expression consacrée. Il faut en pareil cas s'empêcher de consulter et ne pas espérer un temps remettra les choses dans l'ormal; car le temps, loin de rien faire, ne fait au contraire qu'aggraver la lésion et le rendre incurable. F. R.

**RACINE** (du latin *radix*). On a donné aux racines le nom d'*organes souterrains* des végétaux, comme aux *organes ascendants*. Le collet de la racine existe dans l'embryon ainsi que celui de la tige. Lors de la germination, il se développe tantôt en une tige qui se ramifie plus tard à la base du tronc, tantôt en un groupe plus ou moins nombreux de racines qui n'ont aucune supériorité marquée par rapport successivement du collet de la plante. Dans le premier cas, elles restent dans le sol la disposition d'une racine principale renversée, garnie de ses racines secondaires; dans le second cas, la tige dont toutes les tiges partent au même moment du même niveau. En des cas particuliers amenées et réordonnées, jusqu'à un certain point du moins, par le cultivateur, des racines peuvent naître adventivement des racines aériens: celles-là, bien qu'elles restent parfois spontanément sur les racines, n'affectent aucun ordre dans leur développement: elles croissent partout où elles se trouvent et le développement des rayons médullaires rend plus aptes à se prolonger dans leur position appelle plus directement l'accumulation de la sève descen-

de trachées. A l'extérieur, elles ne présentent aucune trace de gemmes ou bourgeons axillaires. Cependant, de même que les tiges peuvent produire des racines adventives, de même les racines peuvent accidentellement produire des tiges de même nature lorsqu'elles sont mises en contact avec la lumière. Cette disposition précieuse est souvent mise à profit pour la propagation de plusieurs espèces d'arbres. Voy. BOUTURES.

Vulgairement on appelle racines des organes souterrains, munis cependant de gemmes et privés des radicules, des chevelus et des fibrilles qui se montrent plus ou moins sur toutes les racines proprement dites. C'est ainsi que se présentent la pomme de terre et diverses autres plantes analogues. Ces organes intermédiaires ne sont, à vrai dire, ni des racines, ni des tiges. Ce ne sont pas des racines, puisqu'ils n'en remplissent pas les fonctions et n'en présentent pas les caractères; ce ne sont pas non plus des tiges, puisqu'ils ne portent jamais ni feuilles ni fleurs. On les a nommés *tubercules*, *rhizomes*, etc.

Les racines, considérées physiologiquement, ont pour première destination de transmettre à l'intérieur des tiges les sucs nourriciers puisés dans le sol. On a souvent pensé qu'elles étaient organisées chez chaque espèce de manière à faire un choix des aliments qui lui conviennent et à intercepter le passage des autres. L'expérience a dès longtemps démontré la fausseté d'une telle opinion. Les racines absorbent indistinctement, au sommet de leur pivot et de chacune de leurs ramifications, tous les liquides avec lesquels elles se trouvent en contact, et elles les absorbent en quantité d'autant plus grande que leur densité est moindre. La loi qui préside à cette importante fonction semble donc toute physique et ne peut, dès lors, expliquer la prééminence de telle ou telle substance minérale chez des plantes croissant sur le même terrain. De Candolle a cherché à en rendre compte d'une manière générale, d'après Macaire Princeps et quelques autres expérimentateurs, en admettant, dans ce qu'il nommait les *spongioles* ou l'extrémité radiculaire, la double

structure des racines ne diffère pas de celle qu'on pourrait le croire, à l'intérieur de celle des tiges. Généralement, chez les végétaux dicotylédones, elles n'ont ni moelle, ni étiui médullaire, et on les regarde comme privées

propriété d'absorption et d'excrétion. Selon lui, les racines pourraient ainsi rejeter à l'extérieur les éléments surabondants ou mal appropriés à l'organisation particulière de chaque espèce, et dès lors il deviendrait facile de comprendre les différences qui peuvent exister dans l'analyse de végétaux élevés cependant au milieu de conditions identiques.

Mais les racines n'ont pas seulement pour but de transmettre aux parties aériennes la nourriture brute qui devra être élaborée et modifiée dans les feuilles et les autres parties vertes : elles reçoivent elles-mêmes et conservent en dépôt une nourriture toute préparée pour faciliter le développement des tiges florales et la formation des graines. Chez les plantes monocarpiques bisannuelles, elles sont, en de certaines limites, à l'individu adulte ce que les cotylédons sont à l'individu naissant. C'est ainsi que la carotte et toutes les racines qui se sont gonflées de suc à la fin de leur première saison végétative, s'épuisent ou tout au moins se trouvent dépouillées de la plus grande partie de la secue qu'elles contenaient, depuis le moment où la tige commence à monter jusqu'à celui de la maturité des semences.

La culture des racines et des plantes tuberculeuses, telles que le navet, le rutabaga, la betterave, la carotte, le panais, le topinambour, la pomme de terre (voy. ces mots), etc., jouent dans notre économie rurale un rôle de plus en plus important. Toutes peuvent s'appliquer selon le besoin à la nourriture des hommes et à celle des animaux. Beaucoup sont propres à alimenter des industries diverses. La pomme de terre donne de la fécule, de l'eau-de-vie, et une foule d'autres produits; la betterave, du sucre, etc. Comme fourrages (voy.), elles se prêtent parfaitement à l'élevé, à l'entretien et à l'engraissement du bétail, soit dans leur état naturel, avant ou après la cuisson, soit à l'état de résidu au sortir des fabriques. A ces conditions, si elles consomment de l'engrais, elles en produisent encore bien plus et elles contribuent très efficacement à augmenter la richesse du sol en même temps qu'à élever sa puissance, par suite des façons qu'elles exi-

gent. Aucune récolte ne comporte même la fumure, ne remplace plus fructueusement la jachère et ne laisse la terre meilleur état pour les récoltes suivantes dans un bon assolement. O. L. T.

**RACINE** (math.), nombre qui, multiplié par lui-même un certain nombre de fois, produit une somme dite élevée à une puissance (voy.) dont le degré est indiqué par la quantité de fois que la racine a été facteur. Les racines prennent elles-mêmes le nom des puissances qu'elles produisent. On désigne une racine en algèbre par le signe  $\sqrt{\quad}$ , appelé *radical*, que l'on fait suivre de la puissance qu'on met à sa partie supérieure le nombre indiquant le degré de la racine, chiffre

qu'on nomme *exposant*. Ainsi  $\sqrt[3]{8}$  indique la racine cubique ou troisième de 8, c'est-à-dire le nombre 2, qui, multiplié deux fois par lui-même ou élevé à la deuxième puissance, donne 8. Lorsqu'il s'agit de racines secondes ou carrées, on peut dispenser d'écrire l'exposant, qui est alors sous-entendu. Pour marquer la racine d'un polynôme, on met au dessus une barre partant du radical, comme  $\sqrt{a+b-c}$  ou on l'enferme entre parenthèses et lui donnant un exposant fractionnaire  $(a+b-c)^{\frac{1}{2}}$ .

En général, pour tirer une racine d'un degré quelconque de sa puissance, il faut séparer les chiffres qui désignent celle-ci en allant de droite à gauche, en tranches d'autant de chiffres chacune qu'il y a d'unités dans l'exposant de la puissance dont on veut tirer la racine. Ainsi on sépare des tranches de deux chiffres pour la racine carrée, de trois chiffres pour la racine cubique, etc. La dernière tranche gauche peut avoir un nombre moindre de ces chiffres. On tire d'abord de cette tranche la racine du degré cherché : cette racine ne peut avoir plus d'un chiffre. On élève ce chiffre à sa puissance et on le soustrait de la tranche; on abaisse la tranche suivante auprès du reste, et on se compare autant de chiffres sur la droite qu'il y a d'unités moins une dans le degré de la puissance de la racine cherchée. On divise la partie restante à gauche par autant de fois la racine déjà trouvée, élevé à la puissance d'une unité au-dessous de

même, que cette puissance ex-  
-même d'unités; on élève alors  
trouvée à sa puissance et on la  
de toute la somme sur laquelle  
opéré; on descend la tranche  
et l'on recommence de la même  
opération. On a déjà vu l'ap-  
le cette méthode à la racine  
n mot *CUBE* (T. VII, p. 320);  
la démontrer pour l'extrac-  
-racine carrée, d'un usage en-  
fréquent. S'il s'agissait, par  
l'avoir la racine carrée de 529,  
ait cette somme en deux tran-  
19. La plus grande racine car-  
-rme dans la première de ces  
est 2, qui donne 4 pour puis-  
-nelle retranchée de 5 laisse 1;  
il alors le premier chiffre de la  
-vante qui est 2 et l'on a 12 à  
r 4 qui est le double du chiffre  
-r la racine; on ajoute le quo-  
-racine première, et l'on a 23;  
s'étant faite sans reste, on  
9 : si l'on élève le 3 trouvé  
-nce carrée et qu'on le retran-  
-ombre, on a 0 pour reste. Donc  
le 529 est 23, comme on peut  
-ncre en multipliant ce nombre  
ême.

L. L.  
LE (JEAN), célèbre poète tragi-  
-des plus grandes gloires de la  
-çaise, naquit le 21 déc. 1639,  
-Milon, petite ville de la Brie  
e Jean Racine, contrôleur du  
-sel, et de Jeanne Sconin, fille  
-neur du roi aux eaux et forêts  
-Cotterets. Les charges de fi-  
-ient porté la noblesse dans cette  
-racine était écuyer, et, par un  
-û ressemblait à un présage, un  
-rait dans ses armoiries. Dès  
-rois ans, orphelin de père et  
-Racine passa sous la tutelle de  
-paternel. Celui-ci étant mort  
-sa veuve, Marie Desmoulins,  
-la plus vive sollicitude à l'é-  
-le son petit-fils; elle le mit d'a-  
-llège de Beauvais, où il apprit le  
-s une sœur de son père était,  
-e 1636, entrée au monastère  
-loyal des Champs (roy.), où  
-abbesse, sous le titre de mère  
-ainte-Thècle. Marie Desmou-

lins passa elle-même ses dernières années  
dans cette maison, et elle y mourut en  
1662. C'est sans doute à cette double cir-  
-constance qu'il faut attribuer l'entrée du  
jeune Racine au collège des Granges,  
voisin de Port-Royal. Il y perfectionna  
son éducation classique, d'abord sous la  
direction de Lemaître de Sacy, puis sous  
celle du docteur Hamon et de l'hellé-  
-niste Lancelot, qui, à la plus parfaite  
connaissance du grec, unissait au même  
degré celle des littératures espagnole et  
italienne. Sous cet habile maître, Racine  
fit une étude approfondie de ces langues,  
et ses progrès étonnants dans le grec, au  
bout d'une année, sont attestés par l'a-  
-necdote racontée à l'art. HÉLIONORE, et  
relative au roman *Théagène et Chariclée*.

Les instructions, et surtout les exem-  
-ples des solitaires de Port-Royal, déve-  
-loppèrent à la fois chez Racine le ger-  
-me du talent le plus admirable et les sen-  
-timents de piété qui l'animèrent toute sa  
vie, et d'où devait un jour éclore,  
comme d'un souflet divin, les merveil-  
-leuses beautés d'*Esther* et d'*Athalie*. Le  
chemin fut long, pour Racine, de ses pre-  
-miers essais à ces sublimes créations du  
génie. Six odes réunies sous un titre com-  
-mun : *Le Paysage, ou promenades*  
*dans Port-Royal des Champs*, furent le  
début du jeune poète. Dans ces odes qui  
rappellent plus la manière de Racan que  
celle de Malherbe, on ne trouve guère à  
louer que l'expression d'un sentiment  
assez vif des grands spectacles de la na-  
-ture; mais le rythme, qui ne varie point,  
est peu agréable, et quelques tours élé-  
-gants, quelques étincelles d'enthousiasme  
lyrique rachètent trop imparfaitement  
toutes les fautes de l'inexpérience. Il y  
eut un progrès réel dans l'ode intitulée  
*la Nymphé de la Seine à la Reine*, com-  
-posée, en 1660, à l'occasion du mariage  
de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Au-  
-triche. Ce fut là le principe de la répu-  
-tation et même de la fortune littéraire de  
Racine. Sur la recommandation de Cha-  
-pelain, dont, à cette époque encore, l'a-  
-vis faisait loi au Parnasse, le jeune auteur  
obtint d'abord une gratification de cent  
louis, à l'envoi de laquelle Colbert joi-  
-gnit bientôt celui d'un brevet de pension  
de 600 liv.; par la suite, sur l'ordre de

Louis XIV, cette pension fut portée jusqu'à 2,000 liv.

Après ce premier succès, Racine quitta Paris, et il alla passer près d'une année en Languedoc chez un frère de sa mère, chanoine grand-vicaire d'Uzès, qui désirait lui faire embrasser l'état ecclésiastique. Racine se contenta d'en prendre l'habit et d'unir, pendant quelque temps, dans ses lectures, S. Thomas à Virgile et à l'Arioste. C'est lui qui l'a dit dans une lettre adressée d'Uzès à La Fontaine. Tandis qu'il travaillait, dans cette ville, à une tragédie de *Théagène et Chariclée*, dont il ne nous reste rien, son oncle résigna en sa faveur le prieuré de l'Épinay, dont il prit quelque temps le titre dans le monde, et qui ne lui rapporta jamais qu'un procès qu'il perdit, et d'où sortit la comédie des *Plaideurs*. De retour à Paris, à la fin de 1662, il y fit connaissance avec Molière (voy.), qui lui indiqua la *Thébaïde* comme sujet de tragédie. En 1663, la *Renommée aux Muses*, ode composée à l'occasion de l'établissement des trois Académies, valut à Racine une nouvelle gratification de la cour; mais ce qui fut pour lui d'un prix bien supérieur, c'est que la même circonstance le mit en relation avec Boileau. Cette ode, quoique fort inférieure à la *Nymphe de la Seine*, attira néanmoins l'attention du célèbre critique, et dès ce moment se forma entre eux une liaison qui honore également la mémoire de l'un et de l'autre, et dont les annales de la littérature offrent trop peu d'exemples. Voy. BOILEAU.

A cette époque, décidé à suivre sa vocation pour la poésie, vivement combattue par l'opposition méticuleuse de sa famille et par les scrupules religieux de ses maîtres, Racine, dont les moyens d'existence suffisaient à peine à lui assurer le nécessaire, confiait à son talent seul tout l'espoir de son avenir. Trente ans illustré par les succès de Corneille, le théâtre voyait chaque jour pâlir le flambeau de ce puissant génie : Corneille (voy.) était sexagénaire; et à l'âge de 25 ans, Racine parut au théâtre avec la *Thébaïde*, ou les *Frères ennemis*. Représentée au Palais-Royal par la troupe de Molière, cette pièce obtint 15 représentations, ce qui suffisait alors pour constater un succès.

Dans ce premier ouvrage, où la supériorité de l'auteur est évidemment calculée sur celle de Corneille, on ne trouve vraisemblablement à louer que la grande pureté du style, et au 4<sup>e</sup> acte, entre les deux frères, et au 5<sup>e</sup>, le développement du sujet n'offrait guère d'autres éléments de succès que l'habileté avec laquelle Racine avait développé annonçait déjà un grand poète. Les espérances que ce début avait fait concevoir furent confirmées par le succès d'*Alexandre*, seconde tragédie jouée à la fin de 1665, et qui eut plus de 30 représentations; la première seule fut donnée au théâtre du Palais-Royal. Mécontent de la manière dont cette pièce avait été rendue par la troupe de Molière, Racine la porta au théâtre des comédiens de l'hôtel de Bourgogne, où le jeu faisait mieux valoir la tragédie, qui depuis furent les seuls interprètes des productions de son génie. Cette anecdote mit un terme fâcheux aux relations de Racine avec Molière : toutefois, ces deux grands hommes, qui ne pouvaient guère s'aimer, ne cessèrent pas de s'estimer et de se rendre justice. Avant de mettre sa pièce au théâtre, Racine l'avait, dit-on, soumise au jugement de Corneille. On prétend que celui-ci dit à un jeune émule que son talent pour la tragédie serait mieux employé à écrire la comédie que la tragédie. Cette anecdote, très souvent répétée, est dépourvue de toute preuve authentique. A la supposition réelle, elle prouverait au moins que Corneille avait su apprécier le mérite du style qui déjà brillait dans *Alexandre*. En effet, jusque-là aucune composition dramatique n'avait offert cette pureté et cette élégance continue de diction; mais le genre admiratif de l'ouvrage, genre qui se retrouve encore l'imitation de Corneille, ôta à l'action toute espèce d'intérêt : l'amour d'Alexandre, aussi dépeint que froid d'expression, rapetissait le héros et grandissait Porus à ses dépens; néanmoins au second acte, la scène entre Éphestion et les deux rois de l'Inde, comparable à l'entrevue de Pompée et de Sertorius, révélait Racine tout entier.

Enfin, en 1667, l'apparition d'*Andromaque* vint doter la scène française d'un chef-d'œuvre qui jusque-là n'avait point



ville. Le succès de cette pièce fut égal à celui que le *Cid* avait obtenu 29 ans auparavant. Dans cette création si neuve, on fut frappé de l'harmonie parfaite qui régnait, pour l'ensemble, du caractère des caractères, du jeu des passions, de la distribution des effets. Andromaque, Hermione, Oreste, Pyrrhus, offraient des traits aussi nouveaux que complets de la nature maternelle, de l'amour inquiet, jaloux ou furieux, de l'héroïsme mêlé à la passion. Tous les sentiments, tous les caprices du cœur trouvaient là leur expression, exacte et toujours vraie, et que relevait un choix de mots, une élégance de vers, dont rien jusque-là n'avait l'idée. D'*Alexandre* à *Andromaque* fit un pas de géant; et ce fut le premier pas qu'il marcha jusqu'à la fin de sa carrière. Cette pièce mit aussi au jour un talent de M<sup>lle</sup> de Champmeslé, un talent que l'on vit s'associer à tous les rôles du poète, depuis le rôle d'Herminie jusqu'à celui de Phèdre.

Après qu'il suivit le triomphe d'*Andromaque*, Racine, en donnant *les Plaideurs*, comédie en 3 actes, fit preuve d'un supplément de talent qui établissait une supériorité de plus entre son génie et celui de Corneille. Mal accueillie à Paris dans ses premières représentations, cette pièce obtint à Versailles un succès que l'approbation de Louis XIV. Le roi, la cour et la ville devaient applaudir tour à tour. Molière, au reste, avait obtenu l'arrêt du monarque. Ce noble refus de Racine alla voir la seconde représentation des *Plaideurs*; et, indigné de ce qui se fit à cette excellente bouffée, il dit tout haut en sortant que s'en moquaient méritaient qu'on se moquât d'eux. Racine avait le premier exemple de cette équité de jugement; et proclamant, contre les détracteurs de Molière, le mérite du *Misanthrope*, représenté immédiatement après celui de Racine.

La représentation de *Britannicus*, en 1669, révéla l'existence d'une opinion opposée aux succès de Racine. Cette nouveauté, ce chef-d'œuvre de Boileau dit sur-le-champ à son ami : « Voilà ce que vous avez fait de

mieux, » n'obtint que 8 représentations. Reçu froidement par le public, persiflé par les gazetiers, il fut surtout opiniâtrement décrié par les partisans exclusifs du génie de Corneille, et, faut-il le dire, par Corneille lui-même. La première préface de *Britannicus* ne permet aucun doute à cet égard : Racine y laisse déborder toute l'amertume dont d'injustes critiques avaient rempli son âme; et les passages où il fait allusion aux défauts de *la Mort de Pompée*, d'*Héraclius*, de *Sertorius* et d'*Agésilas*, font trop voir à quel mobile il attribuait la conduite des adversaires de *Britannicus*. Aurait-il dû s'en étonner, lorsque, dans cette pièce, il venait de vaincre Corneille sur son propre terrain? Quel tableau que celui de la cour des premiers Césars tracé par la main de Racine! Quelle vérité, quelle profondeur dans les portraits d'Agrippine, de Néron, de Narcisse, de Burrhus? Pour apprécier dignement une pareille composition, il faut dire, avec Voltaire, « qu'on y trouve toute l'énergie de Tacite exprimée dans des vers dignes de Virgile. » Le public, revenu de son erreur, ne tarda pas à embrasser cette opinion, si hautement confirmée par le suffrage de la postérité. *Bérénice* parut à la fin de 1670. On connaît l'histoire de cet ouvrage, dont le sujet fut imposé à la fois aux deux auteurs maîtres de la scène, par Madame (Henriette d'Angleterre), belle-sœur de Louis XIV. Le prodigieux talent de Racine pouvait seul étendre aux proportions du drame tragique une donnée qui semblait ne comporter que celles de l'héroïde ou de l'épique. Trente représentations de suite constatèrent le succès de sa *Bérénice*. Sans doute, cette pièce est inférieure, quant à l'effet dramatique, à la plupart de celles dont se compose le théâtre de Racine; mais dans aucune peut-être, il ne fit preuve d'autant de ressources et d'habileté quant à la composition; dans aucune, il ne répandit avec plus de profusion toutes les richesses de sa pensée, tout le charme de son style. On n'a surtout pas assez remarqué, selon nous, le contraste frappant que forme, dans cette pièce, le caractère de Titus affermi dans la vertu par les conseils du sage Paulin avec celui

de Néron, poussé au crime dans *Britannicus* par l'infâme Narcisse.

La *Bérénice* de Corneille, jouée au théâtre du Palais-Royal, tandis que celle de Racine se montrait à l'hôtel de Bourgogne, reçut du public un accueil bien différent : elle éprouva une chute complète. Fontenelle, neveu de l'auteur du *Cid*, et le censeur le plus acharné de son rival, se contenta de dire, à cette occasion, que « ce fut, entre les deux poètes, un duel, où le plus jeune obtint l'avantage. » Il aurait pu ajouter que le plus vieux n'aurait jamais dû entreprendre la lutte. Cet échec ne fit qu'ajouter aux préventions du vaincu contre le vainqueur ; et une circonstance qui suivit de près les sépara sans retour. L'auteur du *Mercurius galant* et d'*Ésope à la cour*, Boursault, fit représenter, en 1671, une soi-disant tragédie, intitulée *Germanicus*, qu'on ne saurait plus dignement qualifier que par l'épithète de rhapsodie. Corneille dit à haute voix, en pleine Académie, « qu'il ne manquait à cette pièce que le nom de M. Racine. » L'auteur de *Britannicus* ressentit vivement tout ce qu'il y avait d'offensant pour lui dans une semblable comparaison; et on ne saurait s'en étonner. Tout fondé que pût être son mécontentement, il ne le rendit pourtant jamais injuste à l'égard de son glorieux précurseur; bien au contraire, parvenu lui-même à l'apogée de sa gloire littéraire, il disait encore à son fils : « Corneille fait des vers cent fois plus beaux que les miens. »

Cette déplorable faiblesse d'un grand génie à son déclin se manifesta encore à la première représentation de *Bajazet*, qui eut lieu en 1672. Corneille y assistait auprès de Segrais, et il lui dit : « Les habits sont à la turque, mais les mœurs sont à la française. Je ne le dis qu'à vous; d'autres pourraient croire que je parle par jalousie. » Étrange jugement, et bien opposé à celui de Voltaire, qui voyait dans le rôle d'Acomat *un effort de l'esprit humain!* Dans ceux de *Bajazet* et d'*Atalide*, on peut sans doute reprendre quelques imperfections de détail : *Atalide* surtout se livre beaucoup trop, comme elle le dit elle-même, à

... Ses artifices,  
 Ses bajazets soupçons, ses fumettes espièges.

Mais quelle énergie, quelle force que dans le rôle de Roxane, si d'*Hermione*, dans une situation semblable! Quelle vérité d'observation quelle franchise de couleur dans la peinture des mœurs du sérail! *Bajazet*. Boileau trouvait avec raison le sty soutenu que celui des autres ; Racine, réussit cependant complètement, ce qui peut surprendre, il prit ce fut le rôle d'*Atalide*, le plus cette tragédie, qui en fit le succès ce rôle était joué par la Champmélève de Racine, l'actrice en faveur et à la cour. Aussi M<sup>me</sup> de Sévigné écrivait-elle à sa fille : « Voilà Si je pouvais vous envoyer la meslé, vous trouveriez la pièce mais sans elle, elle perd la moitié prix. » L'année suivante, M<sup>me</sup> de Sévigné constatait le succès de *Mithridate* ces termes : « *Mithridate* est charmante; on y pleure; on y a une continuelle admiration. » Cette charmante était une œuvre de souvenirs de l'histoire romaine sent toute cette tragédie, où il n'y a un seul personnage qui soit romain. Le rôle du roi de Pont parable à ce que Corneille a plus grand; tout le théâtre français ne point de caractère plus parfait celui de Monime. La réception eut lieu à l'Académie-Française la même année que la représentation de *Mithridate*; il y remplaça La Fontaine, en 1673.

Cependant Racine devait tout ce qu'il avait fait jusque-là eut qu'une voix, à cet égard, l'année 1674 parut *Iphigénie*, cette pièce Boileau a dit :

« Mais Iphigénie en Aulide immolée  
 Ne coûta tant de pleurs à la Grèce au  
 Quoi, dans l'heureux spectacle à nos yeux  
 N'en a fait, sous son nom, verser la Chaire  
 Voltaire appelle *Iphigénie* « le chef-d'œuvre du théâtre. » Dans son adieu il s'écrie : « O tragédie des beautés de tous les temps et de tous les lieux! Malheur au barbare qui pas ton prodigieux mérite! » C'est que s'exprime l'homme dont le génie matricien approcha le plus de celui

ne dire après cela de la bonne foi que Geoffroy, qui, dans son com-  
e, n'a pas craint de présenter Vol-  
comme le détracteur du grand poë-  
ne concurrence, non moins fâ-  
pour le parti vaincu que celle des  
*Érinace*, mit Racine aux prises  
Clerc et Coras, auteurs obscurs  
*Iphigénie* que Racine lui-même  
de l'oubli, en lui imprimant à  
par une épigramme, le sceau du  
et de l'immortalité :

Le Clerc et son ami Coras, etc.

ans séparent, dans les fastes dra-  
ma, la représentation d'*Iphigénie*  
de *Phèdre*. A compter d'*Andro-*  
c'était la septième tragédie dont,  
Racine avait doté la scène fran-  
il semblait que cette dernière  
la plus étonnante création peut-  
son génie, dût obtenir les hon-  
un triomphe plus éclatant encore  
tes celles qui l'avaient précédée.  
à haine et l'envie redoublèrent  
pour attaquer le poète dans un  
plus beaux ouvrages. Une ligue  
ense et redoutable se forma contre  
; le duc de Nevers et la duchesse  
illon, neveu et nièce du cardinal  
a (voy. MANCINI), prêtèrent à cette  
l'appui de leur nom et de leurs  
es; M<sup>me</sup> Deshoulières (voy.); celui  
bel-esprit et de sa vogue litté-  
On ne rougit pas d'opposer à Ra-  
ndon (voy.), déjà stigmatisé par  
des traits de la satire. La *Phèdre*  
teur d'*Iphigénie* parut au théâtre  
tel de Bourgogne, le 1<sup>er</sup> janv. 1677.  
umplesé se surpassa dans le rôle  
al; pourtant, l'ouvrage ne pro-  
ue très peu d'effet: la cabale avait  
tes les loges pour trois représen-  
afin de changer la salle en un  
Même mesure avait été prise à la  
la rue Guénégaud, afin de la rem-  
i,000 liv. furent employées à cette  
manœuvre, qui réussit pour un  
l. Jouée trois jours après celle de  
la pièce de Pradon fut applaudie  
reur; un souper d'apparat cou-  
ette victoire du mauvais goût,

vers de Jean Racine, avec des commen-  
J.-L. Geoffroy, Paris, 1808, 7 vol. in-8<sup>o</sup>  
ires.

et ce fut à table que M<sup>me</sup> Deshoulières  
composa le fameux sonnet, qui restera  
comme une tache sur son talent et sur sa  
mémoire :

Dans un fauteuil doré, Phèdre tremblante et  
Même

Dit des vers où d'abord personne n'entend rien.

Ce sonnet, méchamment mauvais, et dont  
l'auteur n'avouait pas en public la ma-  
ternité, fut attribué, par les amis de Ra-  
cine, au duc de Nevers, dont on connais-  
sait les ridicules prétentions littéraires.

Quelques jours plus tard, parut contre  
lui une pièce du même genre et sur les  
mêmes rimes. Ce sonnet, beaucoup meil-  
leur que l'autre et dont le duc de Nevers  
attribua la composition à Racine et à  
Despréaux, lui donna lieu d'en faire con-  
tre eux un troisième, terminé par des me-  
naces de coups de bâton qui devaient  
être donnés en plein théâtre. Les deux  
poètes furent alarmés : le sonnet qu'on  
leur attribuait n'était point leur ouvrage;  
il avait été composé en société par cinq  
jeunes seigneurs admirateurs du talent de  
Racine. Le grand Condé lui fit écrire par  
son fils, M. le Duc, de venir avec Boileau  
chercher un asile dans son hôtel, et, quel-  
ques jours après, il opéra une réconcilia-  
tion entre eux et le duc de Nevers. Mais la  
gloire de Racine, outragée par le succès  
apparent d'un indigne rival, exigeait une  
réparation plus éclatante, et il ne tarda  
pas à l'obtenir. Pradon fit la sottise de  
laisser imprimer sa pièce; à la lecture,  
le public rougit de l'erreur qui l'avait sé-  
duit à la représentation. Une reprise des  
deux ouvrages eut lieu au bout d'un an :  
la *Phèdre* de Racine fut portée aux nues,  
celle de Pradon tomba dans l'oubli d'où  
elle ne s'est jamais relevée; cependant ses  
partisans eurent l'infamie de publier une  
édition contrefaite du chef-d'œuvre de  
Racine, et aux plus beaux vers ils sub-  
stituèrent des platitudes de leur façon.  
Ce fut alors que pour venger et pour con-  
soler son illustre ami, Boileau lui adressa  
une de ses plus belles épîtres :

Que tu sals bien, Racine, à l'aide d'un acteur, etc.

Comme la vertu, le génie s'épure au  
creuset de la douleur. Racine en ressentit  
bien vivement les atteintes. Il avouait lui-  
même que « la plus mauvaise critique lui  
faisait plus de peine que le plus grand suc-

cès ne lui faisait de plaisir. » Les indignes procédés auxquels il se vit en butte à l'occasion de *Phèdre*, remplirent son âme d'amertume et le décidèrent à sortir, à l'âge de 38 ans, d'une lice où il avait remporté tant de couronnes. Plusieurs motifs concoururent encore à l'en écarter. En cette même année 1677, il épousa Catherine Romanet, fille d'un trésorier de France à Amiens. Cette alliance, honorable et avantageuse, devait aussi détourner Racine du théâtre. La piété de sa femme était telle, que non-seulement elle n'alla jamais au spectacle, mais qu'elle ne lut aucune des pièces de son mari. Malgré cette inconcevable indifférence, leur union fut heureuse; il en naquit sept enfants. Une autre cause de la fatale résolution de Racine se trouve dans ses rapports avec Port-Royal. Sa vocation pour le théâtre avait amené une rupture éclatante entre lui, la mère Agnès, sa tante, et les rigides solitaires, premiers guides de sa jeunesse. Une querelle mystique s'étant élevée entre le visionnaire Desmarets Saint-Sorlin et le savant Nicole, celui-ci avait publié contre ce cerveau brûlé de l'église et du théâtre un factum où il traitait les auteurs dramatiques d'*empoisonneurs publics et gens horribles aux yeux des chrétiens*. Ce factum, intitulé *les Hérésies imaginaires*, parut en 1666, au moment où Racine venait de faire jouer la tragédie d'*Alexandre*. Piqué jusqu'au vif, il publia une lettre adressée à Nicole, où, sans sortir en apparence des bornes de la modération, il se posait, vis-à-vis les jansénistes, en adversaire non moins dangereux que ne l'avait été Pascal envers les jésuites: aussi, lorsque cette lettre parut, fut-elle sur-le-champ mise à côté des *Provinciales*. Elle amena, de la part de Dubois et de Barbier d'Ancourt, deux réponses d'un style lourd et diffus. Une seconde lettre de Racine, en forme de réplique aux deux réponses, termina ce débat, où Nicole évita de prendre part. Boileau, qui toujours donna à Racine les conseils de l'amitié la plus éclairée, le décida à ne point faire imprimer sa seconde lettre; elle ne parut en effet que longtemps après sa mort. Cette polémique, où le talent de Racine se révéla sous

une forme nouvelle, ouvrit pour lui une source de regrets qu'il exprimait hautement, en toute occasion. Il saisit avec empressement celle d'une réconciliation avec Arnauld (*voy.*), dont sa plume caustique n'avait pas épargné la sœur, si célèbre sous le nom de la mère Angélique. Ce fut encore sous les auspices de Boileau que s'opéra ce rapprochement: l'entrevue eut lieu chez Arnauld, aux genoux duquel se précipita Racine; Arnauld en fit autant à son égard, et ces deux grands hommes s'embrassèrent en pleurant.

Racine était le poète favori de Louis XIV; chacun de ses succès avait été marqué par une nouvelle grâce du monarque, et, soit comme témoignage de satisfaction, soit comme dédommagement de ce qu'il perdait en renonçant au théâtre, la même année, il fut, ainsi que Boileau, nommé par le roi historiographe de France. A cette place, dont les émoluments furent portés à 4,000 liv., le roi ajouta plus tard la charge de trésorier de la généralité de Moulins, et, enfin, le titre de gentilhomme ordinaire. Les entrées au cabinet, la jouissance d'un appartement au château, furent de nouveaux gages de la faveur dont le grand poète jouissait auprès du grand roi, et Louis XIV y mit le comble en nommant plusieurs fois Racine des voyages de *Marly*, distinction fort recherchée à la cour et accordée au plus petit nombre. Il n'en fallait pas tant pour éveiller la jalousie des courtisans: elle éclata en sarcasmes et en quolibets sur la transformation de deux poètes en historiens patentés. M<sup>me</sup> de Sévigné, surtout, et son cousin le comte de Bussy-Rabutin, s'en donnèrent à cœur-joie là-dessus. A titre de gentilhomme bel-esprit, l'auteur des *Amours des Gaulois* se croyait le seul digne d'écrire l'histoire des conquêtes de Louis XIV, et il est curieux de voir comment la spirituelle marquise flatta à ce sujet la prétention de son noble parent, aux dépens de ces deux pauvres génies roturiers qu'on nommait Despréaux et Racine. Celui-ci, décidé à prendre au sérieux ses nouvelles fonctions, s'y prépara par de nombreuses études et divers travaux dont le premier fut la traduction du traité de *Lacien: Comment il faut*

*l'histoire*. A l'ouverture de la campagne de 1678, Boileau et Racine suivirent le roi à l'armée; leur noviciat des manœuvres militaires divertit beaucoup les habitués de l'OEil-de-Bœuf. Plus tard à l'époque du siège de Namur (1), Racine en suivit, comme témoin sûr, tous les détails, et la *Relation* en a laissée offre un caractère d'exactitude qui la rend très précieuse comme document historique. Tout ce que Racine posait à titre d'historiographe, était sans doute soumis à Louis XIV, et la fréquence des communications qui avaient entre eux à cet égard ne permet de douter qu'il n'eût poussé fort loin ses recherches, auxquels Boileau n'eût qu'une faible part. Au reste, ils étaient invités à la mort de Racine, et l'on sait son travail fut consumé dans un incendie qui, en 1726, dévora à Saint-Denis la maison de Valincourt, successeur des deux poètes comme historien de France (voy. aussi PELLISSON et la *Relation du siège de Namur*, quelques feuilles sans liaison entre elles, notes de cour, portraits de contemporains célèbres, aperçus rapides sur la situation et la politique des divers états d'Europe, sont seules parvenues jusqu'à nous, sous le titre de *Fragments rivaux*).

pendant, douze années après sa sortie de la carrière du théâtre, Racine devint rentier, en ajoutant un nouveau lustre à la gloire de son nom. Fondatrice d'une maison royale de Saint-Cyr, M<sup>me</sup> Maintenon (voy.) le chargea de chercher dans l'Écriture sainte un sujet qui, dans la forme dramatique, pût être représenté en public par les jeunes personnes élevées dans cette maison. Elle voulait, par cet essai, exercer leur mémoire et leur intelligence, et ajouter en même temps aux grâces de leur maintien. La tragédie d'*Esther*, naquit en 1689, de cette circonstance; le choix du sujet d'autant plus au succès du poète, que celui-ci sut en faire sortir les allusions les plus flatteuses pour M<sup>me</sup> de Maintenon, y joignit alors, les plus piquantes contre ses ennemis. D'ailleurs, le charme de la nouveauté du genre qui, par la réduction des chœurs, reproduisait

les formes de la tragédie antique, enfin la magnificence toute royale de la mise en scène, étaient d'infailibles garants d'un succès auquel Racine sut ajouter un élément de plus en exerçant lui-même les jeunes personnes qui avaient des rôles dans sa pièce. Il paraît que le grand poète, dont les leçons formèrent à la déclamation M<sup>lle</sup> de Champmeslé et Baron, ne trouva pas moins d'heureuses dispositions parmi ses élèves cloîtrées: aussi l'effet de la représentation d'*Esther* fut-il prodigieux; pendant longtemps, ce fut le grand événement et le grand intérêt de la cour. Le roi lui-même faisait aux invités les honneurs de la salle. Comme il n'y pouvait tenir que peu de monde, c'était à qui obtiendrait d'y être admis. M<sup>me</sup> de Sévigné eut cette faveur, et l'on sait combien Racine y gagna dans son estime, qui, cette fois et par extraordinaire, alla jusqu'à l'admiration.

Le triomphe d'*Esther* fut un puissant aiguillon pour le génie de Racine: trois ans après, c'est-à-dire en 1692, il produisit *Athalie*, ce chef-d'œuvre bien supérieur à l'autre pièce, et que Voltaire a proclamé « l'ouvrage le plus approchant de la perfection qui soit jamais sorti de la main des hommes. » Le sort d'*Athalie* fut cependant bien différent de celui d'*Esther*. Le parti bigot, qui commençait à dominer à la cour, s'était récrié sur l'éclat, sur le faste théâtral des représentations de Saint-Cyr; et, grâce aux exigences d'une fausse dévotion, *Athalie*, dépouillée de tout l'appareil que demandait le sujet et dont l'auteur avait dressé le programme, fut récitée, devant le roi et une douzaine de personnes, dans une chambre du château de Versailles, par les demoiselles de Saint-Cyr, vêtues du costume qu'elles portaient tous les jours. Louis XIV voulut entendre la pièce deux fois, et exprima vivement sa satisfaction à l'auteur; mais le contraste que formait, avec la pompe d'*Esther*, la nudité infligée à *Athalie*, éleva contre cet admirable ouvrage la plus funeste prévention. L'odieuse cabale dont les efforts avaient échoué contre *Britannicus*, mais qui avait un moment compromis le succès de *Phèdre*, se réveilla, plus violente et plus haineuse encore que par le passé. La

pièce imprimée devint l'objet de critiques aussi acharnées que stupides. Parmi ses détracteurs, le bel-esprit Fontenelle se signala au premier rang. Neveu de Corneille et auteur d'*Aspar*, cette risible tragédie immolée par une épigramme de Racine (voy. T. XI, p. 237), un double motif l'animait contre le grand homme, et son ardeur de vengeance l'emporta jusqu'à oser, dans un méchant quatrain, traiter l'auteur d'*Athalie* de *suppôt de Lucifer*.

Boileau, cependant, disait à Racine : *Athalie est votre plus bel ouvrage, et le public y reviendra*. Arnauld lui en écrivait autant du fond de son exil; mais le coup était porté, et Racine, déçu lui-même par l'erreur publique, finit par croire qu'*Athalie* était un ouvrage manqué. Il n'en vit jamais le succès, et mourut dans cette opinion. Trois ans plus tard, en 1702, *Athalie* obtint une première réparation. Sur la demande de M<sup>me</sup> de Maintenon, la pièce fut jouée à la cour, et ce qu'il y eut de très remarquable, c'est que le jeune duc d'Orléans, Philippe, depuis régent, y remplit le rôle d'Abner; la duchesse de Bourgogne accepta celui de Josabeth; le rôle de Joas fut joué par le comédien Baron. Cette représentation fit tant de plaisir, qu'elle fut suivie de deux autres. Le préjugé tomba; mais le triomphe public d'*Athalie* ne date que de 1716, époque où, sur l'ordre du régent, la pièce fut représentée au Théâtre-Français. Louis XV avait alors six ans, et les spectateurs transportés saluaient en lui un nouveau Joas. Plus tard, ils auraient pu le reconnaître encore à ce vers si fameux :

Comment en un plomb vil l'or par s'est-il changé?

Frappé au cœur par la disgrâce de son dernier chef-d'œuvre, Racine se réfugia entièrement dans les idées et les pratiques religieuses, premières habitudes de sa vie. Le plus grand poète tragique du règne de Louis XIV; Corneille était du règne de Louis XIII; Racine s'était aussi élevé au plus haut rang dans la poésie lyrique, par les chœurs immortels d'*Esther* et d'*Athalie*. Il ne réussit pas moins dans la traduction des *Hymnes du bréviaire romain pour tous les jours de la semaine* et dans les *Cantiques spi-*

*rituels* où il paraphrasait divers passages de l'Écriture sainte. A ces derniers tributs payés à la Muse sacrée succéda un travail d'un tout autre genre, mais qui n'en constate que mieux la souplesse de talent de cet homme si magnifiquement doué. C'est, à ce qu'on croit, en 1695 que fut composée l'*Histoire de Port-Royal*. On possède deux livres seulement de cet ouvrage que Racine n'acheva point, auquel il donna le titre modeste d'*Abrégé*, et qui ne parut imprimé qu'en 1742. Le style de cette narration est un modèle de simplicité élégante. Avec ce tact qu'il portait en toutes choses, Racine s'est bien gardé d'aborder la question théologique, et l'intérêt de son livre n'a fait qu'y gagner. Ce fut de sa part une rétractation de ses fameuses *Lettres à l'auteur des Hérésies imaginaires*, et dès lors, la réconciliation fut complète entre lui et les solitaires de Port-Royal. Mais quoique, dans son ouvrage, Racine n'eût fait aucunement profession de foi janséniste, les jésuites n'en furent pas moins indignés contre lui; un jeune régent de leur collège de Paris poussa l'impudence et la sottise jusqu'à prononcer en chaire une harangue latine sur cette question : « *Racinius an poeta? an christianus?* » On se doute bien que l'orateur se décidait pour la négative. Le P. Bouhours (voy.) offrit un désaveu public de cet outrage à Racine, qui dédaigna de l'accepter.

Un plus grand désagrément, une disgrâce réelle était alors sur le point de l'atteindre. En 1697, touchée de la détresse du peuple, suite des longues guerres entreprises par Louis XIV, M<sup>me</sup> de Maintenon engagea Racine à rédiger, en forme de mémoire, les réflexions qu'ils avaient faites ensemble sur les malheurs publics et sur les moyens d'y remédier. En cédant à cette invitation, Racine stipula expressément que le nom de l'auteur ne serait pas connu du roi; mais surprise par lui au moment où elle examinait le mémoire, la favorite céda à l'ordre absolu du monarque, et elle eut la faiblesse de trahir le secret de Racine. « Parce qu'il fait bien les vers, » s'écria Louis XIV irrité, « croit-il donc tout savoir; et parce qu'il est un grand poète,

«*est-il être ministre?* » M<sup>me</sup> de Maintenon effrayée fit dire sur-le-champ à Racine de ne point reparaitre à la cour, jusqu'à ce qu'elle eût réussi à apaiser le roi. Cette révélation fut pour le grand poète un coup qu'il ne put supporter, et aux suites duquel il succomba après deux ans de souffrances. La profession religieuse d'une de ses filles qui prit le voile à Melun, à la fin de 1698, l'affecta aussi très vivement; des embarras de fortune où il ne retrouva pas l'obligeance ordinaire du roi, ajoutèrent encore à ses chagrins. Un abcès au foie dont il était tourmenté depuis quelques années, vint à se fermer tout à coup, et cet accident occasionna sa mort. Ce fut le 22 avril 1699 que la France perdit Racine, à peine âgé de 59 ans. Louis XIV lui avait rendu sa bienveillance, dès qu'il le sut en danger, et il lui témoigna jusqu'à la fin le plus vif intérêt. Après la mort de Racine, son fils aîné, obtint à l'âge de 17 ans la survivance de la charge de gentilhomme ordinaire; le roi continua d'aider à la veuve la pension de 2,000 liv. dont jouissait Racine. Celui-ci, outre cette pension et ses diverses charges, avait reçu de la munificence royale, 42,000 liv. à titre de gratifications.

Boileau alla voir Racine dans les derniers jours de sa maladie. Le grand homme, se soulevant sur son lit de mort, pensa longtemps contre son cœur ce modèle des amis, et lui dit : *Je regarde comme un bonheur pour moi de mourir avant vous.* Quel exemple plus touchant que celui d'une pareille union entre de pareils hommes! Racine, dont on a osé révoquer en doute la bonté de cœur, à cause de quelques épigrammes charmantes qui prouvent seulement qu'il avait quelque malice dans l'esprit, et surtout beaucoup de mépris pour la sottise présomptueuse; Racine eut encore pour amis La Fontaine, Arnauld, Nicole, Bouhours, Bourdaloue, Bernier, La Bruyère, et enfin, le marquis de Cavoye qui, quoique courtisan, lui donna toujours des preuves du plus sincère attachement : tout le monde connaît le mot piquant de Louis XIV sur leur intimité. Nous avons dit quelle cause regrettable éloigna l'un de l'autre Racine et Molière; nous croyons avoir

prouvé que, loin que Racine eût jamais rien à se reprocher à l'égard de Corneille, il ne cessa de rendre un juste hommage à son génie et à ses exemples. Ajoutons que ce fut encore lui qui appela sur l'auteur du *Cid*, malade et manquant de tout, les secours trop tardifs de Louis XIV. Enfin, quel digne tribut d'admiration et de louanges ne payait-il pas à la mémoire de son illustre rival, lorsque, comme directeur de l'Académie Française, il y reçut, en 1784, Thomas Corneille, héritier du fauteuil de son frère? Le discours de Racine, en cette circonstance, et celui qu'en 1678, il avait prononcé pour la réception de l'abbé Colbert, sont des modèles achevés de style académique. On n'a point celui qu'il adressa à l'Académie, lorsqu'il y fut reçu lui-même. Il paraît, au reste, que ce discours ne répondit point à l'attente générale.

Nous croyons ne faire aucun tort à la gloire de Racine, en ne mentionnant pas quelques essais tombés de sa plume, fragments de traductions, extraits de livres saints, ou des classiques latins ou grecs; mais ce que nous ne saurions trop recommander, comme lecture aussi attachante qu'instructive, c'est sa correspondance : elle se divise en lettres adressées à ses amis, à Boileau et à son fils aîné. Les premières, écrites pendant son séjour à Uzès, sont remplies d'agrément, et offrent le plus heureux mélange d'enjouement et de solide raison. On devine tout ce que doit présenter d'intérêt littéraire la correspondance de Racine avec Boileau; quant aux lettres adressées à son fils aîné Jean-Baptiste, le père de famille s'y révèle sous les traits les plus touchants. Elles nous montrent Racine aussi simple dans l'intérieur de son ménage qu'il avait été brillant sur la scène du monde; après cette lecture on n'en saurait douter, la vie de Racine fut aussi pure que son talent, et on peut regarder ses œuvres comme le reflet de son âme. Ainsi que Virgile et Raphaël, au privilège du génie il unit le don de la beauté des formes extérieures, et Louis XIV, si bien partagé lui-même sous ce rapport, disait en le montrant : *Voilà un des plus beaux hommes de mon royaume.* Les clameurs de l'envie expirèrent enfin sur la tombe de Racine,

et firent place à un concert d'acclamations unanimes. Nulle voix ne s'y élevoit plus haut que celle de Voltaire, à qui l'enthousiasme de ses plus grands succès ne fit jamais méconnaître la supériorité du génie dramatique de Racine sur le sien, et qui, en mille endroits, a consigné les témoignages de son admiration. On sait que pressé d'ajouter un commentaire des œuvres de Racine à celui qu'il avait fait sur Corneille, Voltaire répondit : « Pour commenter Racine, il n'y a qu'à mettre au bas de toutes les pages : *beau, pathétique, harmonieux, admirable, sublime!* » Il fit cependant ce travail sur *Bérénice*, dans son édition des œuvres de Corneille. La Harpe ne recula pas devant la tâche qui avait effrayé son maître, et, il faut le dire, Racine a été supérieurement apprécié par lui dans le *Cours de littérature* et dans les commentaires qui font partie de l'édition en 7 vol. in-8° des *Œuvres de Racine*, sortie, en 1807, des presses de M. H. Agasse. Le reproche sur lequel de préférence insistaient les détracteurs de l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, c'était de tout avoir emprunté aux anciens : La Harpe démontre que ces emprunts se bornent à quelques scènes de l'*Iphigénie* d'Euripide, à l'imitation, dans *Phèdre*, de deux scènes de l'*Hippolyte* d'Euripide, et d'autant de celui de Sénèque. Si, dans *Britannicus*, Racine s'est inspiré, pour ainsi dire à chaque vers, du génie de Tacite; si dans *Esther* et dans *Athalie*, il a emprunté son style de toute la majesté des Écritures, de toute la pompe du langage des prophètes, au lieu de motifs de critique, ne devrait-on pas au contraire y trouver le plus digne sujet d'éloges.

Comme il l'avait demandé dans son testament, ce grand homme fut inhumé à Port-Royal des Champs. Après la destruction de cette maison, rapporté à Paris, le corps de Racine fut déposé à côté de celui de Pascal, derrière le maître-autel de Saint-Étienne du Mont; sur la simple pierre qui le recouvrait, on grava une épitaphe composée en latin et en français par Boileau. La veuve de Racine lui survécut jusqu'en 1732. De leur mariage étaient nés deux fils et cinq filles; de celles-ci, l'aînée seule fut mariée, deux au-

tres prirent le voile. Voy. l'art. suivant.

On a fait, des œuvres de Racine, des éditions innombrables; outre les deux ci-dessus mentionnées, nous citerons encore : 1° celle qui parut en 1768, avec commentaires sous le nom de Lamoignon de Boisgermain (en réalité, de Blin de Sainmore), 7 vol. in-8°, fig., réimpr. en 1796; 2° celle de Pierre Didot aîné, 1801-1805, 3 vol. in-fol. avec 57 gravures, chef-d'œuvre de typographie et de luxe d'accessoires; 3° *Théâtre complet de Racine*, Parme, Bodoni, 3 vol. gr. in-fol., pap. vélin; 4° *Œuvres complètes, avec les notes de tous les commentateurs*, par L. Aimé Martin, Paris, 1820-1821, 6 vol. in-8°, ornés de gravures; 4° éd., 1825, 7 vol. in-8°; cette édition est la plus complète et la meilleure de toutes, quant à la fidélité du texte et à l'exactitude de la critique et des recherches biographiques; 5° *Œuvres complètes* (avec une excellente notice de M. Tissot, de l'Acad.-Fr.), Paris, 1826-1827, 5 vol. in-8°. P. A. V.

**RACINE** (Louis), fils du précédent et le plus jeune de ses enfants, naquit à Paris, le 6 nov. 1692. Il n'avait donc guère plus de 6 ans lorsqu'il perdit son père.

Quoique son frère aîné, Jean-Baptiste, plus âgé que lui de douze ans, n'ait laissé aucun ouvrage, il serait injuste de n'en point faire mention; tout prouve que ce fut un homme également recommandable par le savoir et par le caractère. Dans sa première jeunesse, il manifesta le goût le plus vif pour la poésie dramatique. Alarmé de ces dispositions, Racine le fit, par la protection du ministre des affaires étrangères, de Torcy, envoyer en Hollande, auprès de l'ambassadeur de la cour de France. La correspondance que le grand poète entretenait avec ce fils aîné (voy. p. 331) prouva la tendresse qu'il lui portait et toutes les espérances qu'il concevait pour son avenir. Chéri et estimé de ses chefs, le jeune Racine semblait devoir se distinguer dans la carrière diplomatique, lorsqu'il en sortit tout à coup pour se livrer exclusivement à l'étude des lettres. Ce fut l'occupation de toute sa vie, qui se prolongea jusqu'en 1751. On n'a de J.-B. Racine qu'une lettre adressée



à son frère, au sujet du poème de *la Religion*. Cette lettre, d'un style ferme et correct, est imprimée à la suite de la correspondance de Racine.

On voit par cette correspondance que le jeune Louis portait dans son enfance le nom de Liouval. Recommandé par son père mourant aux soins du sage Rollin (voy.), il fit ses études au collège de Beauvais. Là, à l'insu de sa mère, il commença à se livrer à son goût pour la poésie, malgré les conseils de Boileau, qui supplia pour lui de la plus tendre bienveillance, opposait à ce penchant l'exemple d'un père dont les succès avaient été payés des plus amers chagrins. Sorti du collège, Louis Racine se fit recevoir avocat; mais rebuté par la sécheresse des habitudes du barreau, il prit bientôt l'habit ecclésiastique, et entra comme pensionnaire dans la congrégation de l'Oratoire. Ce fut dans la maison de Notre-Dame des Vertus qu'il composa son premier ouvrage, le poème de *la Grâce*. Par une disposition qui contrastait singulièrement avec le choix d'un pareil sujet, il se sentit ensuite entraîné vers la composition théâtrale; et il eût suivi cette vocation, qui fut celle de toute sa vie, sans la crainte de n'être jamais que médiocre dans un art où son père avait excellé. Protégé par le chancelier d'Aguesseau, il le suivit dans son exil au château de Fresnes. Reçu, en 1719, à l'Académie des Inscriptions, il se présenta, peu de temps après comme candidat à l'Académie-Française; mais l'évêque de Fréjus, Fleury, depuis cardinal et premier ministre, traversa son élection, et l'engagea à y renoncer, en lui promettant de l'appuyer plus tard. Cependant la chute du système de Law (voy.) avait presque ruiné Racine; et en 1722, Fleury lui fit obtenir l'emploi lucratif d'inspecteur général des fermes de la Provence. De Marseille, il passa successivement à Salins, à Moulins, puis à Lyon, où un mariage, contracté avec la fille d'un secrétaire du roi, assura sa fortune. Transféré ensuite à Soissons, il s'y fit recevoir maître particulier des eaux et forêts du duché de Valois. De cette résidence, où il demeura 15 ans, il adressa à l'Académie de nombreux mémoires, qui,

presque tous, roulaient sur des questions relatives à l'art dramatique. Ces mémoires, où l'auteur a fait preuve d'autant d'érudition que de goût, font partie de la collection de l'Académie des Inscriptions, t. VII-XV.

De retour enfin à Paris, après 24 ans d'absence et d'exercice des emplois financiers, Racine demanda et obtint sa retraite, afin de se livrer tout entier à la culture de la poésie. En 1750, il se mit de nouveau sur les rangs pour entrer à l'Académie-Française; mais il se retira, en apprenant que sa réputation de janséniste serait un obstacle à ce que son élection fût approuvée par le roi. Il venait, en 1755, de terminer la traduction en prose du *Paradis perdu*, lorsqu'il apprit qu'un affreux accident, suite du tremblement de terre de Lisbonne, avait fait périr à Cadix son fils unique, jeune homme de la plus belle espérance (voy. LEBRUN). Ce coup brisa le cœur de Louis Racine, qui avait hérité de son père les plus vifs sentiments de l'amour paternel. Dès lors, il renonça pour lui-même à tout travail littéraire; mais dans sa retraite, où sa plus douce occupation était de cultiver des fleurs, il accueillait avec bonté les jeunes auteurs qui venaient lui soumettre leurs essais et lui demander des conseils (voy. DELILLE). Plusieurs attaques d'apoplexie furent les symptômes précurseurs de la fin de Louis Racine, emporté par une dernière crise de cette nature, le 29 janv. 1763, à l'âge de 71 ans.

Poète distingué, véritable érudit, critique judicieux, Louis Racine fut un homme excellent qui, s'il n'ajouta pas à la gloire du nom paternel, sut au moins en porter dignement le fardeau. Une admirable simplicité de cœur, la plus sincère modestie, relevaient encore en lui les précieuses qualités de l'esprit. On sait qu'il se fit peindre, indiquant du doigt ce vers de *Phèdre* :

Et moi, fils ignoré d'un si glorieux père...

Sans doute, le fils du grand Racine n'héritait point de son génie autant que de ses vertus; mais l'auteur du poème de *la Religion* tiendra toujours une place distinguée sur le Parnasse français. Cet ouvrage, sans cesse réimprimé depuis 1742,

année où il parut, doit être rangé au nombre des chefs-d'œuvre de notre poésie dans le genre didactique; il ne se recommande pas moins par la sage ordonnance du plan que par le mérite d'un style dont la clarté et l'élégance ne laissent rien à désirer, mais où l'on voudrait trouver plus d'élan et plus de chaleur. Après avoir lu son poème de *la Grâce*, un archevêque lui dit qu'il aurait mieux fait d'écrire des pièces de théâtre que de mettre au jour de pareilles hérésies. En effet, ce premier ouvrage de Louis Racine offre le développement quasi-complet des principes du jansénisme (voy.); mais en laissant de côté les questions controversées, on doit du moins tenir compte à l'auteur de l'extrême lucidité qu'il a introduite dans l'exposé de doctrines aussi abstraites, et de l'expression poétique dont il a su les revêtir. Outre ces deux poèmes, et la traduction en prose du *Paradis perdu*, on a de lui un recueil d'odes sacrées et sur divers sujets, et un livre d'épîtres religieuses et philosophiques.

On peut regarder Louis Racine comme le premier commentateur du théâtre de son père. Dans ses *Remarques sur les tragédies de Jean Racine, avec un traité de la tragédie ancienne et moderne* (Paris, 1752, 3 vol. in-12), on trouve moins une apologie qu'un examen éclairé, où la bienveillance ne fait rien perdre à la critique de ses légitimes droits. Les *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, Lausanne (Paris), 1747, 3 vol. in-12, parmi un grand nombre de faits intéressants, en offrent quelques-uns d'inexactes : ainsi cet ouvrage, écrit sur des souvenirs d'enfance, ne doit être consulté qu'avec précaution. On a fait un grand nombre d'éditions partielles des divers ouvrages de Louis Racine. La seule édition vraiment complète de ses *Oeuvres* a été publiée en 1808, Paris, Le Normant, 6 vol. in-8°. P. A. V.

RACK, voy. ARAK.

RACOCZY, famille célèbre et ancienne de la Transylvanie (voy.), qui embrassa la religion protestante et donna à ce pays trois princes souverains, savoir : SIGISMOND Racoczy, qui régna de 1606 à 1608; son fils GEORGES I<sup>er</sup>, en 1629,

après la mort de Bethlen Gabor, qui avait lui-même remplacé Bathori Gabor (Gabriel), en faveur duquel Sigismond avait abdicqué; et enfin GEORGES II, fils de Georges I<sup>er</sup>, en 1648. Ce dernier eut pour fils FRANÇOIS Racoczy qui n'arriva pas à la principauté, mais qui prit part aux troubles de Hongrie et mourut en 1681, laissant de sa femme, Hélène Zrinyi (qui épousa ensuite Emmeric Tockéli), un fils nommé FRANÇOIS-LÉOPOLD. Celui-ci, fait prisonnier avec sa mère au siège de Munkacs, éprouva une série d'aventures et d'infortunes jusqu'à ce qu'enfin, profitant de la guerre de l'Empire avec la France et se reposant sur les secours stipulés par cette dernière puissance avec son aïeul, il vint renouveler la guerre des mécontents en Hongrie. Après des succès divers, il chercha un refuge à la cour de France. De là il se rendit, en 1717, en Turquie, pour profiter des chances de la nouvelle guerre de la Porte contre l'Autriche. Mais pendant cette espérance par les victoires du prince Eugène, il termina ses jours à Rodosto, en Asie, dans des exercices de piété, le 8 avril 1735. Ses mémoires composés pendant sa retraite en France, y ont été imprimés, en 1739, dans les *Revolutions de la Hongrie*. On a aussi de lui, en manuscrit, des méditations religieuses et un commentaire sur le Pentateuque; enfin il dressa les confessions de sa vie sur le modèle de celles de S. Augustin. Il avait eu de la fille du landgrave de Hesse-Wanstedt trois enfants : JOSEPH, mort à Czernawoda, le 9 nov. 1738; GEORGES, connu sous le nom de marquis de Sainte-Élisabeth, qui mourut sans postérité à La Chapelle, en 1756, et CHARLES III, décédé sans alliance. C. L. G. T.

RADAGAISE, chef de plusieurs tribus celtiques et germanes, dont l'invasion en Italie, l'an 405 de notre ère, jeta l'épouvante dans Rome. Radagaise s'avança jusqu'à Florence, dont il fit le siège; mais Stilicon l'arrêta et le défit. Le Barbare fut pris et mis à mort. Voy. STILICON, MIGRATION DES PEUPLES et OCCIDENTALISME.

REDBOD ou RABOT, roi des Frises, D. D. FRISONS.

RADCLIFFE (ANNE WARD), célèbre

américaine anglaise, née à Londres le 9 juillet 1764, et morte aux environs de cette ville le 7 févr. 1823. Son mari, William Radcliffe, qu'elle épousa en 1783, fut jurisconsulte et éditeur du journal *The english chronicle*. Elle publia ses romans de 1789 à 1796, à ce qu'il paraît sous le voile de l'anonyme; ils empruntent leur principal intérêt à la peinture des situations terribles dans laquelle excellait l'auteur, femme d'une imagination vive, et douée d'un grand talent d'invention. Les romans d'Anne Radcliffe, dont les principaux sont : *la Forêt, ou l'Abbaye de Saint-Clair* (trad. fr. par Lesclapart, Paris, 1800, 2 vol. in-12); *les Mystères d'Udolphe* (trad. fr. par M<sup>lle</sup> de Chantenois, 1797, 4 vol. in-12), et *l'Innkeeper, ou le Confessionnal des pénitents noirs* (trad. fr. par Morellet, 1797, 3 vol. in-12), ont eu longtemps une grande vogue et ont été reproduits dans toutes les langues de l'Europe. W. Scott, dans ses *Lives of british novelists*, en a donné une appréciation, jointe à la biographie de l'auteur. Elle fit paraître en outre la relation d'un voyage sur le continent (*Voyage en Hollande, fait dans l'été de 1794, sur la frontière occidentale de l'Allemagne et sur les bords du Rhin*, trad. de l'angl. par Cantwell, 1799, 2 v. in-8°), et après sa mort, on publia encore le roman de *Gaston de Blondville, or the court of Henry III* (trad. fr. par Desfaucqpret, 1826, 3 vol. in-12); *St.-Albans abbey*, conte en vers, et autres morceaux poétiques (Londres, 1826, 4 vol. in-8°).

**RADE**, voy. **PORT**.

**RADEAU**, sorte de plate-forme flottante, consistant dans la réunion de pièces de bois liées ensemble. Cette espèce de plancher, le plus simple des bateaux, sert à passer des animaux, des marchandises, un corps d'armée, etc. On en construit aussi pour élever dessus des ponts militaires. Des naufragés ont quelquefois recours à des radeaux formés souvent de l'assemblage des débris flottants du navire qui les portait. Enfin, on donne encore le nom de radeau à une espèce de *trza* de bois à brûler, de bois de construction, de planches, etc., que l'on fait descendre à flot sur un cours d'eau (voy. **FLOTTAGE**). Les Anglais, devenus maîtres

du Canada, ont essayé de faire parvenir en Europe des bois de cette colonie par des radeaux munis de voiles et de mâts; mais les dangers de cette navigation y ont fait aussitôt renoncer. X.

**RADEGAST**, l'une des principales divinités chez les Slaves du nord de l'Allemagne, Obotrites, Sorbes et Vénèdes. On lui donnait pour surnom *Hlavaratsé*, c'est-à-dire le tout-puissant. Encore en 1063, la tête d'un évêque chrétien lui fut offerte en sacrifice.

**RADICALISME**, **PARTI RADICAL**, noms donnés à l'opinion et au parti qui, renchérissant sur le *libéralisme* (voy.) et les partisans des réformes partielles et modérées, prétendent changer *radicalement* les institutions politiques. Il y a longtemps qu'un brillant orateur, Burke, refusait ainsi les doctrines qu'on a depuis désignées sous ce nom : « Il est impossible de considérer son pays comme une carte blanche sur laquelle on est maître d'inscrire tout ce qui plaît. Je conçois qu'un homme, dans l'ardeur de sa philanthropie spéculative, souhaite une société autrement constituée que celle qui s'offre à lui; mais un vrai patriote, un bon politique cherche toujours les moyens de tirer le meilleur parti possible des matériaux qu'il a sous la main. » Sans parler ici des théories de régénération sociale, violentes ou pacifiques, rêvées par Babœuf, Saint-Simon (voy.), et par les partis qui s'intitulent *communistes, humanitaires*, etc., les opinions radicales, nées de la philosophie moderne et des révolutions qui ont signalé la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci, ont eu chez nous pour principaux organes *le National* (voy.) et une petite fraction parlementaire. Mais c'est surtout en Angleterre que le radicalisme, venant s'ajouter aux whigs et aux tories (voy.), depuis longtemps en possession de se partager l'esprit public, a formé dans ces derniers temps un parti distinct, soit en dedans, soit en dehors du parlement. Le vieil esprit puritain, les griefs des sectes dissidentes, l'exagération du whiggisme, l'impulsion des deux révolutions de France, tels furent les principaux éléments de ce nouveau parti qui emprunta sa devise et son nom aux mots *Réforme radicale*,

inscrits sur les bannières des réunions tumultueuses de Westminster, de Spaffields et de Manchester, 1816 - 1819 (voy. GRANDE-BRETAGNE, T. XII, p. 752). Hunt en fut le chef, Cobbett le publiciste (voy. ces deux noms), et bientôt l'opinion radicale eut ses représentants, en petit nombre il est vrai, jusque dans le sein de la Chambre des communes. La réforme parlementaire (voy. de 1832) détacha des radicaux proprement dits ceux qui, sous le nom de *reformers*, avaient borné leurs vœux à la régénération de la représentation nationale; et tandis que cette grande mesure marquait pour ceux-ci un temps d'arrêt, elle n'était, aux yeux des premiers, qu'un point de départ pour arriver à des innovations plus larges encore.

Le parti radical, qui, de 1832 à 1836, ne comptait guère dans le parlement plus de 36 membres, en a aujourd'hui plus du double : allié tantôt aux whigs, tantôt aux tories, il a plus d'une fois décidé de la majorité, et contribué à soutenir ou à renverser les ministères. Outre MM. Hume, E.-L. Bulwer auxquels nous avons consacré des notices, O'Connell et son parti qui sont avant tout Irlandais, on y remarque MM. Roebuck, Grote, Ward, etc. Dans la presse, ses principaux organes sont la *Revue de Westminster*, l'*Examiner*, le *Tait's Magazine*. Il possède un écrivain éminent, Carlyle. Les radicaux demandent le vote secret (*ballot*), les parlements triennaux ou même annuels, la réforme de la Chambre des lords, l'abolition des lois sur les céréales (*corn-laws*), la suppression de l'Église nationale et l'application de ses revenus à des objets d'utilité publique. Les *chartistes* sont venus renchérir encore sur ce programme. On les a vus, en 1839, essayer de former entre les districts manufacturiers une *convention* dite *nationale*, promulguer une *charte* populaire d'où ils ont emprunté leur nom, adresser au parlement des pétitions menaçantes, tenir de nombreux *meetings*, et même essayer dans le comté de Monmouth un mouvement à main armée qui peut passer pour le prélude des troubles rebeccaïtes dont la principauté de Galles vient d'être le théâtre.

R-T.

**RADIS** (*raphanus sativus*, mille des crucifères), plante peu cultivée de temps immémorial et plus grande partie de l'Europe et de l'Asie, mais dont l'origine n'est pas ce quoiqu'on la dise indigène de Chine et du nord de l'Inde. La partie comestible de cette plante est principalement formée par la racine\*, qui offre vers son sommet une tige ou un renflement plus ou moins volumineux, affectant les variétés, une forme soit allongée soit presque sphérique, soit arrondie et déprimée comme un navet. Indifféremment de sa forme, cette racine varie quant à la couleur de sa surface, blanche ou jaune, rouge, violette, grise ou griâtre. A Paris, les variétés offrent une racine grosse, à chair tendre et d'une saveur très piquante, soignée sous le nom de *radis*, tandis que la désignation de *radis* ne s'y applique qu'à celles de volume médiocre, à chair délicate et légèrement piquante. On dit aussi les radis proprement dits, on dit surtout le *radis rond* et le *radis à queue*. Celui-ci porte aussi le nom de *navet*.

**RADJAH.** Ce mot, communément écrit *rajah*, désigne un prince d'Inde, ordinairement possessif, quoique soumis aujourd'hui pour partie aux Européens, maîtres des contrées de l'Inde (voy.) Un titre plus élevé est celui de *maharajah* (prince) qu'ont porté jusqu'à ce jour les rois de Lahore. Les radjahs appartiennent à la caste des Khettris ou Kch. Dans les îles orientales, surtout à l'intérieur, où les armes des Européens n'ont pas encore pénétré, beaucoup de radjahs ont maintenu leur indépendance. Il ne faut pas confondre cela avec le nom de *raïas* ou *rayahs* que la Porte-Othomane donne à ses vassaux non musulmans.

**RADJEPOTES** ou **RASB**

\* Dans beaucoup de contrées, on mange aussi les jeunes feuilles de radis, soit crues soit en salade.

\*\* L'un et l'autre de ces noms s'applique à d'autres plantes alimentaires : celui de *radis* se donne à certaines variétés de celui de *raïfort* (plus spécialement *raïfort à queue* ou *grand raïfort*) sert à désigner le *cran de Bretagne* (*cochlearia armorica*).

à-dire princes, peuple belliqueux *ploutan* (voy.) proprement dit, issu *anté des Kchatryas* ou guerriers. *minent dans l'Admir* et dans plusieurs provinces voisines, à l'est de l'Inde auxquelles ils ont attaché le nom *de Radjapoutana* ou de *Radjahstan*, ce sont des pays des princes. Partout un grand nombre de tribus unies *elles à différents degrés* par des *liens*, les Radjepoutes sont une nation vigoureuse et bien constituée. On trouve parmi eux les plus vaillants soldats de l'Inde, mais qui malheureusement se livrent avec excès à l'usage insensé de l'opium. Longtemps vassaux de l'empire du Grand-Mogol, puis tourmentés par les incursions actives de leurs puissants voisins, les Radjepoutes (voy.), leurs princes se réunirent depuis 1817, alliés les uns après les autres avec la compagnie anglaise des Indes, et forment aujourd'hui, sous le nom de confédération britannique, une confédération étendue d'états soumis et tributaires. A cette confédération se rattachent les *Djates* (cap. Bourtpour), tribus issues de la caste des Shoudras, et les *tribus à moitié sauvages* des Bhils et des Khas, descendants de la race aborigène de l'Indostan. Le plus puissant des Radjepoutes est le radjah de *Djoudpour* dans le Marwar, dont la domination s'étend sur un territoire de 800 m. c. géogr., renfermant une population d'environ 2 millions d'âmes. Ouverte capitale, Djoudpour, avec 60,000 habitants, on remarque dans ses états, Pali, les villes les plus commerçantes des Indes. Les autres principautés les plus importantes de la confédération, sont *d'Odeypour*, de *Djeypour*, de *Kodan*, de *Djessoulmère* et de *Beykanir*. (voir Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, 2<sup>e</sup> partie, p. 864-1034. Cf. V. ADOUCB, restauration extérieure et réparation des fonds, c'est-à-dire de la partie immergée du navire. Les moyens les plus parfaits pour rendre les fonds d'un navire étanches, sont le *calfatage* et le *doublage* (voy. ces mots). Dans les circonstances ordinaires d'une bonne navigation, la durée moyenne de ce travail et des matières qu'il emploie est de 5 à

6 ans; mais les échouages, les tempêtes, les abordages et autres accidents de mer, peuvent les altérer avant le temps et nécessiter la mise à nu du franc-bord. Alors il faut *radouber*; et comme il arrive qu'en visitant les flancs du navire on reconnaît soit dans la membrure, soit dans le bordage, des pièces de bois détériorées ou défectueuses, le calfatage et le doublage qui constituent le radoub proprement dit, se compliquent toujours de réparations quelquefois considérables à faire au corps même du bâtiment.

La première opération du radoub consiste donc à *éventer* ou à mettre hors de l'eau la partie ordinairement immergée. Les ports à marée (voy.) qui assèchent de mer basse, offrent pour cela un moyen naturel; mais le retour périodique de l'eau, qui deux fois par jour interrompt l'ouvrage et s'oppose à la bonne confection du travail, fait rejeter ce procédé, qui n'est plus guère employé que par les petits bâtiments, et l'on a dû chercher des méthodes générales, praticables partout et en tout temps. Elles sont de diverses sortes, suivant la nature des localités. La plus ancienne et la plus usitée est l'*abattage*, c'est-à-dire le renversement du navire, au moyen d'un appareil qui, prenant son point d'appui à terre ou sur un ponton, et saisissant le bâtiment par l'extrémité de ses bas mâts, le couche alternativement sur ses deux côtés, et de manière à éventer successivement toutes ses parties immergées. Mais cette manœuvre, longue, compliquée et inapplicable d'ailleurs aux bateaux à vapeur, fatigue à tel point les grands bâtiments, surtout ceux destinés à porter de l'artillerie, qu'il a fallu pour ceux-ci y renoncer et doter les ports de guerre de *formes sèches*, lesquelles remplissent parfaitement le but. Toutefois, la dépense d'un pareil établissement ne permettant pas de le multiplier, l'industrie y supplée par diverses inventions récentes, telles que le *rail-way marin*, plan incliné sur lequel on hale le navire à terre, où il est travaillé comme dans le chantier; le *dock hydrostatique*, plateforme se mouvant de haut en bas dans un cadre, et qui, placée au fond de l'eau, reçoit le bâtiment et l'élève à la surface;

enfin, le *duck flottant*, machine nouvelle ayant la forme d'un navire que l'on coule à fond, pour que le bâtiment en radoub s'y pose, et qui, au moyen d'un système de pompes substituant l'air à l'eau dans des compartiments ménagés, remonte à la surface avec son fardeau.

Les fonds étant éventés, le navire est livré aux ouvriers calfats, charpentiers et perceurs. Dès qu'il est débarrassé de son vieux doublage, les premiers procèdent au *décrochetage*, c'est-à-dire à extraire l'étaupe du travail antérieur; puis le *chauffage*, feu de bouleau dont on dirige la flamme le long des flancs du navire, ronge les corps étrangers qui restent attachés au bois. Les charpentiers alors visitent minutieusement la carène, sondent les bordages et les membres, désignent aux perceurs les chevilles ou gourenables à remplacer, et après avoir terminé leurs travaux de réparation, ne cèdent la place aux calfats que pour revenir, quand ceux-ci ont achevé leur œuvre, procéder avec eux à l'application du doublage qui est la dernière opération du radoub.

#### Cap. B.

**RADZIWILL** (LES PRINCES), illustre famille lithuanienne, que les généalogistes font descendre de Lizdeyko, l'un des fils du prince Narymund, fils de Ghédimine (*voy.*). Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, nous voyons déjà les Radziwill fort riches et fort puissants en Lithuanie; mais c'est surtout depuis le XVI<sup>e</sup> qu'ils y occupent la position la plus éminente, les dignités de palatin de Vilna, de grand-général et de grand-chancelier de la grande-principauté ne sortant presque plus de leur maison. NICOLAS Radziwill fut créé prince du Saint-Empire Romain par Maximilien I<sup>er</sup>, en 1512, et la diète de Brzesc lui permit l'usage de ce titre en Pologne. La ligne de ses descendants directs qui s'intitulaient princes de Goniondz et de Medele s'éteignit bientôt après lui; mais un autre NICOLAS Radziwill, fils de GEORGES, qui se fit remarquer comme capitaine sous Sigismond-Auguste et Étienne Bathory, obtint de nouveau de Charles-Quint la dignité princière pour lui et ses deux frères, en 1549, et leurs descendants ont formé depuis les lignes distinctes de *Nieswitz* (Nesvige)

d'*Olyka*, de *Birzi* et de *Du de Kieck*, noms tirés de leurs vassaux en Lithuanie. Une fille, sœur et épouse du prince Nicolas, devint reine de Pologne. Un autre, BARRADZIWIŁŁ, palatin de Vilna en 1550, le dernier roi de la dynastie des Jagellons en Pologne, Sigismond-Auguste. Cette alliance, à laquelle Radziwill ne survécut qu'un an, accroissement d'influence et de fortune. Le magnifique majorat de NIEŚWICZ d'Olyka fut érigé par les Radziwill en duché par les États de Pologne à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Parmi les princes dont le nom figure encore avec éclat dans les annales polonaises du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, nous mentionnerons à mentionner: NICOLAS, dit *le Noir*, qui embrassa le catholicisme, et fit imprimer, en 1616, à Brzesc, en Lithuanie, la première édition polonaise de la Bible faite d'après les textes originaux, dite *Bible a s-will*<sup>(\*)</sup>; ses fils, GEORGES, comte évêque de Vilna, et CHRÉTIEN-I dit *Sierotka* ou *l'Orphelin*, qui tinguèrent par leur ardent retour au catholicisme; les grands-général de Lithuanie: CHRISTOPHE (m. en 1616) le fils JANUS épousa, en 1613, l'électeur de Brandebourg; et CHRISTOPHE (m. 1640) et JACQUES (m. 1655) qui combattirent les Russes, les Moscovites, les Tatars et les Turcs; CHARLES-ALBERT, grand-duc de Lithuanie sous Sigismond II-Auguste, dont les Mémoires sont publiés; CHARLES Radziwill, prince de Vilna, se fit remarquer parmi les opposants à ce roi protégé par la fortune aussi l'immense fortune du prin-

(\*) Elle est aujourd'hui très rare, car Chrétien-Nicolas (m. 1616), étant revenu de l'église, en fit rechercher tous les exemplaires pour les brûler. Il y dépensa beaucoup, ce qui était, dit-on, exactement ce que son père avait consacré à l'impression de cette Bible.

elle beaucoup à cette époque. , arrivée en 1790, son héritage en de ses neveux, mineur, le musicien, qui, plus tard, n'hésita à risquer également le sacrifice ses possessions par suite de la prit aux efforts des Polonais acquérir leur indépendance sous aux de Napoléon. Le prince Docolonel dans les lanciers de la armée, en 1813, en France, des reçus à la bataille de Hanau. nique a épousé un prince de ein; mais le majorat de Nies-Olyka est échu en ligne collatérale ANTOINE Radziwill, mort tenant du roi de Prusse dans duché de Posen. Ce prince An pour épouse la princesse Charotée, fille du prince Ferdina jeune des frères du grand Aujourd'hui le majorat de appartient à leur fils, le prince ie, né en 1797 et marié à une de Clary et Aldringen. Un des prince Antoine, le prince Mirvit avec distinction dans les : l'empire, et commanda un comme généralissime l'armée en 1831. C. M.-CZ.

EL, voy. RAPHAËL.

NERIE, local où l'on purifie (voy.). Cette opération, que l'on *finage*, consiste à débarrasser bruts de la mélasse et des autres érogènes. Le raffinage du sucre onter au XIII<sup>e</sup> siècle et nous vitiens, qui purifiaient déjà celui rrvait d'Égypte et le livraient ces sous la forme de sucre can s ne tardèrent pas à obtenir la ion que nous lui donnons de

river à ce dernier résultat, on a manière suivante. Le sucre st dans une bassine en cuivre lième d'eau; on laisse chauffer qu'on puisse à peine y tenir le om verse la solution dans des prégnées d'eau et bouchées, t au frais jusqu'à ce qu'il se cristallisation confuse : alors poche et on les perce avec une ar laisser écouler la mélasse;

on prépare ensuite une eau albumineuse au moyen d'un blanc d'œuf délayé à froid dans 50 parties d'eau, et on en verse la moitié dans la bassine en ajoutant un dixième de charbon animal (voy. ce mot et NOIR) en poudre. Quand ce mélange se boursoufle, on y verse l'autre moitié de l'eau albumineuse, en agitant avec une spatule, et après un second soulèvement, on jette la solution sur des chaussees. On a alors un sirop clair et blanc qu'on remet sur le feu. Pour reconnaître si ce sirop est assez cuit, on y plonge une écumoire, et si en soufflant au travers des trous il se forme un réseau blanc et ouageux, on retire le bassin du feu et on agite le contenu jusqu'à ce qu'il commence à grener, ensuite on le reverse dans les formes et l'on obtient cette fois une cristallisation dense et uniforme. On couvre enfin le sucre avec des morceaux de flanelle blanche trempés dans l'eau froide, que l'on ôte bientôt après pour les remplacer par une couche de sucre blanc en poudre légèrement arrosé : alors il se forme un sirop blanc qui chasse le sirop non cristallisable et achève la purification. Quand les pains sont assez égouttés, on les retire des formes et on les met dans une étuve chauffée à 30°, où on les laisse environ 15 jours; après cette préparation, on les enveloppe dans du papier pour les livrer au commerce.

Mais on a maintenant un procédé à la fois plus expéditif et plus économique, fondé sur la propriété de l'alcool de ne dissoudre que la partie non cristallisable du sucre. On verse de l'alcool 3/6 sur le sucre à raffiner, et on laisse ces deux substances digérer à froid; on décante l'alcool et l'on répète cette opération jusqu'à ce que les dernières parties d'alcool soient à peu près sans couleur : le sucre, ainsi égoutté et desséché, offre l'aspect et la saveur d'une excellente cassonade, avec laquelle on obtient un très beau sucre, en la faisant dissoudre dans un peu d'eau et en la plaçant dans un alambic pour retirer le peu d'alcool qui peut encore s'y trouver renfermé. Quand les pains de sucre ont laissé écouler leur sirop, on bouche le petit trou du cône et on les replace sur les égouttoirs; on verse de l'alcool sur la base des pains et on on-

vre les petits trous: alors l'alcool s'en va en entraînant tout le sucre non cristallisable qu'il rencontre, et cette dernière opération achève de purifier et de blanchir le sucre.

C-B-S.

**RAFLE**, voy. FILET.

**RAGE**, maladie ainsi nommée à cause des accès de fureur occasionnée chez l'homme par la morsure d'un animal enragé et dont l'hydrophobie (horreur de l'eau, φόβος et ὕδωρ) est le symptôme principal. Ce phénomène étant plus constant que la fureur même, qui n'existe pas toujours, la dénomination d'hydrophobie est aujourd'hui préférée.

La rage a pour caractères principaux un sentiment d'ardeur et de constriction au cou et à la poitrine, un accroissement de la sensibilité des organes des sens, l'horreur des fluides, enfin des convulsions promptement terminées par la mort. Elle se développe d'une manière spontanée chez le chien, le loup, le renard, le chat, qui la transmettent aux individus de leurs espèces, aux quadrupèdes et à l'homme.

La question de savoir comment le virus rabique (du mot latin *rabies*, fureur) peut se former chez ces animaux n'est pas encore suffisamment éclairée jusqu'à ce jour. Les uns ont attribué l'origine de cette maladie au manque d'eau potable, les autres à une nourriture privée de toute substance animale ou consistant en une viande corrompue; d'autres encore en ont cherché la cause dans la privation complète de l'acte sexuel ou dans la brusque interruption de cet acte; et beaucoup d'exemples ont constaté que cette assertion n'est pas tout-à-fait sans fondement. La seule cause qui fait naître la rage véritable chez l'homme est l'inoculation du virus rabique, et l'observation a constaté que ce virus n'existe que dans la bave des animaux enragés, car plusieurs anatomistes, entre autres M. Andral, se sont blessés en ouvrant les cadavres de chiens enragés sans qu'il en soit rien résulté de fâcheux. La question de savoir si la rage est transmissible de l'homme à l'homme n'est pas décidée. Les médecins français n'ont pas admis cette opinion, mais des médecins allemands ont fait sur ce sujet des observations très curieuses.

On appelle hydrophobie *sp* une affection qui naît de l'action des autres que celles qui peuvent être de la morsure d'un animal en contact d'un des produits de réaction avec une partie du corps divisé devenu hydrophobe. C'est l'action des liquides qui se manifeste par un symptôme de diverses maladies que les fièvres inflammatoires, les exanthèmes, diverses névroses, l'hystérie, l'épilepsie, etc. Mais l'hydrophobie rabienne, dont nous avocions à traiter ici, ne se manifeste qu'après la morsure d'un animal en contact d'un des produits de réaction, avec une partie du corps divisé devenu hydrophobe.

Avant d'entreprendre la description de la rage chez l'homme, disons quelques mots des phénomènes qu'elle présente chez le chien. On peut distinguer deux périodes. Dans la première, le chien affecté de cette maladie se montre triste, abattement, il ne mange et ne boit plus, se couche, sa voix s'altère, devient morose, il grogne souvent; mais il obéit encore à son maître. Dans la seconde époque, le chien abandonne sa position, il fuit avec précipitation, fixe et brillant, portant la tête haute, la gueule est remplie d'écume, serrée entre ses jambes. Bientôt un paroxysme de fureur: on le précipite sur tout ce qu'il rencontre, mordre les hommes et les animaux, alors que la vue de l'eau ou des éclats de lumière provoque chez lui une fureur convulsive et des accès tétaniques. Déjà dans la première période sa morsure est contagieuse, et les chiens meurent avant la seconde.

Chez l'homme, on peut distinguer deux époques de cette terrible maladie: l'incubation et l'invasion de la rage. Le temps qui passe avant que les premiers phénomènes de la rage se déclarent varie de quelques jours à quatre ou six semaines; quelquefois même des années se sont écoulées avant que la morsure et l'invasion de la rage se manifestent. Chez les animaux, au contraire, l'incubation ne dépasse rarement huit à dix jours. Les plaies faites par un animal



coctrisent ordinairement très vite et toutes les morsures ne sont pas également dangereuses : la gravité de la blessure dépend de la quantité de bave déposée dans la plaie. Quoique les personnes mordues les premières devraient en avoir reçu le plus, il n'en est pourtant pas toujours ainsi ; souvent des vêtements très épais, que les dents de l'animal avaient à traverser avant de toucher la chair, ont absorbé la bave et rendu la morsure moins redoutable.

La 2<sup>e</sup> époque est celle de l'invasion. Les cicatrices commencent à s'enflammer et sont le siège de douleurs rhumatismales. Le malade devient triste, inquiet, il recherche la solitude et ne peut rester longtemps dans la même position, il perd l'appétit, éprouve un malaise indéfinissable, des rêves effrayants troublent son sommeil, sa respiration devient gênée et des horripilations ont lieu de temps en temps.

La 3<sup>e</sup> époque, celle de l'accès, commence ordinairement avec une horripilation générale, qu'on a aussi appelée *fièvre hydrophobique*. La déglutition des liquides devient impossible à cause de l'état convulsif du pharynx, la soif est ardente, mais le pharynx repousse avec violence tout liquide. L'état convulsif devient général et augmente toujours. La sécrétion salivaire s'accroît et les malades ont des accès de fureur, que la lumière, l'agitation de l'air, mais principalement la vue des liquides peuvent amener. Dans beaucoup de cas, l'intelligence ne souffre pas d'atteinte, les malades restent calmes, affectueux, quoique profondément tristes ; mais les accès de fureur sont terribles : ils poussent alors des hurlements affreux, ils jurent, frappent, mordent, en un mot ils montrent la nature des bêtes féroces ; puis, dans les intervalles, ils déplorent leur conduite et sont excessivement abattus. C'est aussi le moment où ils peuvent prendre quelque liquide, quoique toujours avec répugnance. Le 3<sup>e</sup> ou le 5<sup>e</sup> jour, la mort arrive précédée d'évanouissements et d'une salivation écumeuse très considérable.

L'ouverture des cadavres n'a fait découvrir en beaucoup de cas aucune altération constante. Les anciens déjà avaient

cru trouver des traces d'une inflammation, surtout du pharynx, du larynx et des organes respiratoires ; Coelius Aurelianus parle même d'inflammation du cerveau, opinion qui est maintenant confirmée, car on trouve souvent le cerveau enflammé et injecté de sang et de sérosité. On a vu le cervelet et la moelle épinière ramollis et injectés de sang et les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> paires cervicales montrant une rougeur inflammatoire. L'appareil respiratoire et les centres nerveux sont définitivement les organes qui présentent les lésions les plus importantes et les plus remarquables.

En ce qui concerne la nature de la rage, nous croyons qu'elle doit être placée parmi les affections nerveuses, surtout lors des premiers symptômes. Elle se présente d'abord comme une lésion manifeste des fonctions du cerveau, des sens et des nerfs ; mais il s'y joint bientôt un catarrhe des voies aériennes et enfin une suffocation et même une véritable asphyxie.

Le traitement de la rage peut être divisé en prophylactique ou préservatif et en traitement de la rage déclarée. Le premier, purement local, a pour but de retirer de la plaie le virus déposé dans les morsures, ou de l'y détruire. Pour cela, on emploie les moyens suivants : le dégorgeement sanguin, la succion de la plaie, les lotions, les liniments et frictions, les suppuratifs, les incisions, l'excision et l'amputation et enfin l'application du feu et des caustiques. De tous ces moyens le dégorgeement sanguin par des ventouses, conseillé déjà par Celse, et la cautérisation de la plaie sont encore la méthode de traitement dont on se sert le plus souvent dans notre siècle. Les lotions ont beaucoup d'avantage, d'autant plus que tout le monde peut les employer avant l'arrivée du médecin. Trollet donne aux personnes mordues ces conseils aussi simples que vrais : « Ne perdez pas de temps, courez au ruisseau le plus voisin, à la fontaine ou à la rivière la plus proche, lavez bien votre plaie, baignez longtemps à partie mordue et vous aurez employé le plus puissant moyen que la médecine ait dans son pouvoir, sans en excepter le feu. »

On a affirmé que chez les personnes

qui ont été mordues par des animaux enragés, il apparaît sous la langue, de chaque côté du frein, de petites vésicules appelées *lysses* contenant un liquide jaunâtre; si, à l'époque de leur formation, on ouvre et cautérise ces lysses, on prévient de cette manière les progrès ultérieurs de la maladie. Malheureusement ce fait n'a pas été constaté par tous les observateurs; souvent les vésicules manquent, et là où ils se montrent, la cautérisation ne produit pas toujours l'effet désiré. Il n'y a pas jusqu'ici de spécifique contre la rage; cependant quelques observations donnent à penser qu'on pourrait bien en trouver un dans le venin de la vipère.

Mais s'il est constant que dans la rage bien déclarée tous les remèdes échouent, il reste encore un dernier devoir à accomplir, celui de rendre les derniers moments du malade moins affreux. On le placera donc dans un lieu obscur; on évitera tout ce qui pourrait exciter ses sens; on lui fera des injections d'eau dans les veines, d'après M. Magendie, ou d'une solution d'opium, d'après Dupuytren, et on lui donnera jusqu'à son dernier soupir tous les secours qu'exige l'humanité.

D<sup>r</sup> W.

**RAGUSE**, ville forte faisant actuellement partie du gouvernement autrichien de Dalmatie (*voy.*), et ancien chef-lieu de la république qui portait son nom, est située au pied d'une haute montagne, sur une presqu'île de la mer Adriatique. Ses rues sont larges et régulières; elle ne compte plus guère que 5,700 hab. On y remarque surtout l'ancienne résidence du *recteur*. Indépendamment de fabriques d'étoffes de soie, de draps, Raguse possède des tanneries, des chantiers de construction navale. Son port arme encore, dit-on, jusqu'à 300 bâtiments marchands; mais il est très petit. En revauche, celui de Gravosa, situé au nord, est vaste et bien abrité. L'eau arrive dans la ville par un aqueduc. Raguse est le siège d'un évêché; elle possède un gymnase, une école supérieure, une bibliothèque et un théâtre.

Fondée, l'an 528 av. J.-C., par une colonie grecque de l'ancienne Épidaure, **RAGUSE**, sous le nom de *Rausia*, devint,

l'an 164 av. J.-C., colonie romaine. L'an 656 de notre ère, une peuplade de la branche serbe, soumit le détruisit entièrement leur ville la langue des habitants est slave, aujourd'hui compris dans. Ils cultivèrent les lettres avec grâce fut le berceau d'une littérature dalmato-ragusane. Mais les pestes et 1562, et les tremblements de terre de 1667, portèrent un coup fatal à la ville.

La petite république de Raguse l'indépendance datait de 1272 appuyée sur l'empire de Byzance défendit contre les Vénitiens et les Turcs, avait 25 milles carrés géographiques et une population d'environ 10,000 âmes. Sa constitution, fondée sur la loi *di statuto*, était aristocratique et entièrement calquée sur celle de Venise. La tête du gouvernement était tenue par un conseil qui se réunissait tous les mois. On tout fleurir de 1427 à 1440. Puis en 1357, sous la protection de Venise, elle se soumit à celle de la France que le pouvoir des Turcs devint plus fort, et leur paya un tribut annuel de 100,000 francs. Le coup de la révolution française fut la chute. Lorsque Bonaparte partit pour son expédition d'Égypte, il força Raguse à lui payer une contribution de 100,000 ducats. Le général Lauriston en 1806, le territoire de la ville fut bien qu'elle eût observé la plus stricte neutralité; depuis ce temps, elle a été exposée aux agressions continuelles des Russes et des Monténégrins. Napoléon incorpora Raguse et la ville au gouvernement général de l'Illirie fondé en 1809. Le 29 janvier 1813, la ville se rendit par capitulation aux troupes autrichiennes, et son territoire fut remis au gouvernement général de l'Illirie. Les habitants de cette contrée, en grande partie catholiques, professent le catholicisme. J.-Chr. d'Fugel, *Histoire de la ville de Raguse*, en allemand, Vienne, in-8°.

Napoléon avait donné le titre de Raguse à un de ses lieutenants, **MARCONI**.

**RAIA**, *voy.* **RAYAN**.

**RAIBOLINI**, FRANCESCO, dit FRANCIA, peintre d'histoire, né à Bologne en 1450, mort dans la même ville en 1517. Il mettait tant d'âme dans l'expression de ses figures, que Raphaël, qui le surpassa cependant, lui écrivit que personne ne savait peindre comme lui une madone. *Voy.* BOLONAISE (école).

**RAILS**, *Rail-way, Rail-road, voy.* CHEMINS A ORNIÈRE. Le mot anglais rail signifie barreau, barre : on le compose avec *way*, voie, route, et avec *road*, route, grand chemin. Le rail est une barre de fer forgé ou laminé de 4<sup>m</sup>.50 de longueur, haute d'environ 0<sup>m</sup>.11 et offrant à ses deux extrémités un renflement qui d'un côté reçoit la roue du wagon, et de l'autre s'engage dans le coussinet ou support de fer fondu (*chair*), adapté à un dé de pierre, ou au *billon*, pièce de bois transversale qu'on propose maintenant de remplacer par des pièces de fer. La section d'un rail offre quelque chose de la forme d'un X ou d'un 8 couchés.

Dès 1649, on employait des rails en bois aux mines de houille de Newcastle-sur-Tyne; en 1767, Reynolds essaya de les fabriquer en fonte de fer, mais avec un rebord pour maintenir dans la voie les roues des wagons (chariots, *Wagen*). Enfin, lorsque Sessop, en 1789, imagina de transporter ces rebords sur les roues, l'appareil se trouva tel à peu près qu'il est encore aujourd'hui en usage. X.

**RAIMONDI** (MARC-ANTOINE), l'un des premiers et des plus célèbres graveurs de l'Italie, naquit en 1487 ou 1488 à Bologne, et mourut dans la même ville vers 1546. Un orfèvre inconnu lui apprit à manier le burin; Fr. Francia (*voy.* RAIBOLINI), lui enseigna le dessin. La première pièce de son œuvre gravé est *Pyrame et Thisbé*, d'après Francia; elle porte la date de 1502. Dans un voyage à Venise, entrepris pour son instruction, ayant vu exposé en vente des images gravées sur bois par Albert Durer (*voy.*), il fut si épris de la correction du dessin et de la belle disposition des tailles qui les distinguaient, qu'il les acheta toutes, et entreprit sur-le-champ de les imiter au burin. Albert Durer irrité de cette action qui causait un dommage à sa fortune, obtint du sénat un arrêt contre Marc-Antoine; mais

celui-ci parait en avoir tenu peu de compte. Bientôt après, Raimondi se rendit à Rome, où il fit la connaissance de Raphaël. Ce grand peintre, comprenant de quelle importance serait le perfectionnement de la gravure pour la gloire de son art et la réputation de ceux qui le cultivent, s'attacha Marc-Antoine par les liens de l'amitié, en fit son graveur favori, alimenta son burin par une multitude de dessins créés exprès, l'aïda de ses conseils et parfois de sa main. Alors la réputation de Marc-Antoine devint européenne, et de jeunes graveurs vinrent de toutes parts se mettre sous sa direction. Après la mort de Raphaël, Jules Romain qui, par délicatesse, n'avait point voulu occuper le burin de Marc-Antoine au détriment de son maître, lui laissa graver plusieurs de ses compositions. L'intimité des deux disciples faillit leur être funeste. Marc-Antoine ayant eu l'imprudence de se prêter à la publication des 20 dessins des *Amours des dieux et des déesses*, de Jules, que les sonnets de l'Arétin contribuèrent à répandre, Clément VII, irrité, en rechercha les auteurs, et Marc-Antoine, qui n'avait pas su à temps, fut jeté dans un cachot et aurait subi un châtement exemplaire, si le cardinal Jules de Médicis et Baccio Bandinelli n'étaient parvenus à calmer le courroux du saint-père. Remis en liberté, Marc-Antoine témoigna sa gratitude envers Baccio en gravant, avec un art admirable, son *Martyre de S. Laurent*, pièce capitale, qui remit Raimondi dans les bonnes grâces du pontife. Mais à peine commençait-il à jouir d'une existence heureuse, que le sac de Rome, en 1527, l'obligea de fuir à Bologne, après avoir été dépouillé de tout ce qu'il possédait. Il travailla dans cette ville jusqu'en 1539, date inscrite sur la *Bataille des Lapithes*, qu'on suppose être son dernier ouvrage. *Voy.* GRAVURE, T. XII, p. 792-93.

L'œuvre de Marc-Antoine, composée d'environ 350 pièces, est le plus considérable en science et en nombre des anciens graveurs d'Italie. Heineken en a donné le catalogue à peu près complet. L. C. S.

**RAIPONCE**, *voy.* CAMPANULACÉES.

**RAISIN**, *voy.* VIGNE.

**RAISON**, RAISONNEMENT. *Le raisonnement*

est l'attribut qui distingue l'homme des autres espèces de créatures animées. Dans son acception générale, ce mot est d'abord pris pour synonyme de l'intelligence (*voy.*) ou de la faculté de connaître. Dans un sens plus spécial, il désigne la faculté par laquelle nous saisissons les idées universelles, les vérités absolues, les principes invariables. En effet, la connaissance humaine se meut dans une triple sphère, celle du monde sensible, celle de la conscience, et celle du monde divin. De là, trois ordres d'idées, celles qui se rapportent au moi, celles qui se rapportent à la nature extérieure, et celles qui se rapportent à Dieu. C'est ce dernier ordre d'idées qui forme le domaine propre de la raison, appelée quelquefois aussi *perception intuitive*.

Les caractères distinctifs de ces notions sont d'être impersonnelles, universelles, nécessaires et absolues. Telles sont les notions de substance, de cause, d'espace, de temps, de justice, de moralité, etc. Elles sont impersonnelles, c'est-à-dire que leur vérité est indépendante de nous, ce n'est pas nous qui les produisons; elles sont universelles, c'est-à-dire vraies en tous lieux et en tous temps: les vérités géométriques sont telles pour les Chinois comme pour les Européens, pour les hommes du XIX<sup>e</sup> siècle, comme pour les Grecs de l'antiquité; par cela même, elles n'ont rien de contingent, ni de relatif, elles sont nécessaires et absolues.

La raison est donc cette forme de l'intelligence qui introduit dans l'esprit les éléments que ne peut lui fournir l'expérience, soit celle qui nous met en relation avec le monde extérieur, soit celle qui nous dévoile les replis intimes de notre conscience. Elle ne vient ni du moi, ni du monde externe: reflet pur, quoique affaibli, de cette lumière primitive qui émane du sein même de la substance éternelle, c'est une révélation du monde intelligible; elle forme le passage nécessaire de la psychologie à l'ontologie, de la conscience à l'être, de l'homme à Dieu.

Ainsi, la raison est en nous, mais elle est au-dessus de nous, puisqu'elle nous corrige. Régulatrice intérieure de nos jugements, loi suprême du moi, règle absolue de la liberté, elle se communique

aux hommes à des degrés divers, elle éclaire sur leurs devoirs, sur le bien, sur le but de la vie. « O Fénélon, cette raison parfaite si près de moi, et si différente de moi, il faut qu'elle soit quelque chose de réel; car le néant ne peut être perfectionner les natures imparfaites. Est-elle cette raison suprême que je cherche? » dit-il, et il ne verrait rien de tel, voyait pas, puisque c'est à la lumière de ses rayons qu'il voit toutes choses. On peut dire que l'homme se donne à lui-même les pensées qu'il n'avait pas, mais encore moins dire qu'il les reçoit des autres hommes, puisqu'il ne peut admettre du dehors, sans le tromper, dans son propre fonds. Il y a une école intérieure où l'homme se donne à lui-même, qu'il ne peut ni se donner, ni recevoir des autres hommes. Voilà donc la raison que je trouve en moi: l'une est en moi, l'autre est au-dessus de moi, qui est moi est imparfaite, soignée, changée, ignorante et enfin elle ne possède jamais rien d'emprunt. L'autre est commune à tous les hommes, et supérieure à eux, parfaite, éternelle, toujours présente, qui se communique, et à redresser les esprits qui se trompent.

Le raisonnement doit être soigneusement distingué de la raison. Le raisonnement est un procédé par lequel l'esprit déduit des jugements. Il s'emploie soit pour découvrir des vérités nouvelles, soit pour montrer des vérités dont on est en possession. Comme moyen de découverte, il est au moins très douteux. Le raisonnement proprement dit est la fécondité qu'on a souvent attribué au procédé de l'esprit. Cependant les mathématiques par exemple, à l'axiome, sont déduites et expliquées par le raisonnement. C'est en ce sens que le raisonnement qu'on a découvert les grandes lois du système astronomique. Comme moyen de démonstration, il est au moins très douteux. On a abusé qu'on a faits du raisonnement trop connus pour qu'il soit besoin de s'arrêter ici sur ce point. Sous le nom de raisonnement scolastique, c'est-à-dire penda

ans la durée du : âge, les es-  
 plus vigoureux se sont usés sur  
 riles exercices de l'argumentation  
 . Alors on s'avait trop peu de sé-  
 fessence même du raisonnement  
 rmes qu'il revêt dans le langage.  
 que soit la diversité de ces formes,  
 esprit c'est toujours le même acte,  
 , un jugement ultérieur, qui a sa  
 dans un jugement déjà porté. Pour  
 ete soit légitime, il faut que le se-  
 gement soit contenu dans le pre-  
 Déduire ainsi un rapport qui est  
 m dans un autre, c'est ce qu'on ap-  
 raisonnement ou la *raison dé-*  
*e*. Tout raisonnement ramenant  
 m terme à un autre, il faut que ce  
 primitif nous soit fourni par autre  
 que le raisonnement. Lorsque ce  
 primitif est un fait intime, nous le  
 rions à la conscience; lorsque c'est  
 t matériel, nous le rapportons à la  
 sion externe; lorsque c'est une idée  
 aire, nous la rapportons à la *rai-*  
*mitive*, dont nous avons traité dans  
 mère partie de cet article.  
 a la logique (*voy.*) qui explique les  
 ntes formes de raisonnement, tel-  
 le syllogisme, le dilemme, le sorite,  
 même, etc. *Voy.* ces noms. A-D.  
**ISON D'ÉTAT**, *voy.* POLITIQUE.  
**ISON SOCIALE**, *voy.* SOCIÉTÉ.  
**ITZES**, *voy.* RASCIENS.  
**JAS**, *voy.* RADJANS et RYANS.  
**JEPOCTES**, *voy.* RADJEPOUTES.  
**K**, *voy.* ARAK.  
**KOCZY**, *voy.* RACOCZY.  
**LE**, mot exprimant, par onoma-  
 le bruit que fait l'air en traversant  
 s aériennes remplies de mucosités  
 s moins abondantes et visqueuses.  
 uit, très prononcé dans les der-  
 nstants de la vie, où la respiration  
 rrasse même dans les affections  
 res au poumon, est regardé comme  
 se de mort (*voy.*) prochaine.  
 médecins de notre époque dési-  
 nous le nom de râle ce même bruit  
 moins manifeste et perceptible seu-  
 t lorsqu'on applique l'oreille sur la  
 e (*voy.* AUSCULTATION). Il sert à  
 per les diverses nuances de l'état  
 matoire dans le poumon, et se di-  
 râle *sec* ou *muqueux*, *crépitant*,

*sous-crépitant*, à *grosses* et à *petites*  
*bulles*. Il ne faut pas confondre le râle  
 avec le *sifflement*, qui a son siège dans  
 le larynx ou la partie supérieure des  
 bronches, et le *ronflement*, qui se pro-  
 duit dans les fosses nasales. F. R.

**RALEGH** ou **RALRIGH** (sir **WALTER**),  
 né vers l'an 1552, à Hayes, près de Bodley  
 (Devonshire), manifesta de bonne heure  
 les heureuses dispositions dont la nature  
 l'avait doué. Il étudia à Oxford; mais  
 dégoûté bientôt du pédantisme des éco-  
 les, il négligea les sciences pour la poé-  
 sie, qu'il cultiva avec succès. Cependant,  
 le culte des muses ne pouvait suffire à  
 cette âme ardente et aventureuse. A peine  
 âgé de 17 ans, Raleigh faisait déjà partie  
 d'un corps de troupes envoyé par Éli-  
 sabeth au secours des protestants français.  
 En 1578, il combattait avec les insurgés  
 des Pays-Bas; et l'année suivante, il fai-  
 sait voile pour Terre-Neuve. Le courage  
 et les talents dont Raleigh fit preuve dans  
 ces diverses expéditions attirèrent sur lui  
 l'attention et bientôt la faveur de la reine,  
 qui l'appela au conseil. La fièvre des dé-  
 couvertes était, comme l'on sait, celle  
 du XVI<sup>e</sup> siècle. Raleigh équipa plusieurs  
 vaisseaux qui abordèrent dans la contrée  
 du Nouveau-Monde à laquelle fut donné  
 le nom de *Virginie*. Lui-même y fit deux  
 voyages qui n'eurent aucun résultat pro-  
 fitable. La fortune lui fut plus favorable  
 en Angleterre, où il prit part, avec ses  
 navires, à la destruction de l'*armada* de  
 Philippe II, et où, grâce à son esprit en-  
 treprenant et à sa belle figure, il parvint  
 successivement aux plus hautes dignités  
 de l'état, n'ayant d'autre rival auprès de  
 sa souveraine que le fameux comte d'Es-  
 sex (*voy.*), dont il vit la chute et la fin  
 tragique. Jacques I<sup>er</sup> ayant succédé à Éli-  
 sabeth, Raleigh, mécontent, favorisa quel-  
 ques aventuriers qui conspirèrent contre  
 le gouvernement. La découverte de ce  
 complot le livra à la vengeance de ses  
 nombreux ennemis. Condamné à mort  
 sur des preuves très légères, il fut en-  
 fermé à la Tour, où il resta pendan-  
 douze années. Le dévouement de son  
 épouse, les soins de l'éducation de ses en-  
 fants et l'étude, adoucèrent les ennuis de  
 cette captivité, que Raleigh supporta avec  
 le calme d'une âme forte. Ce fut pendant

scrire d'avance, pour sa garantie, un billet de 500 livres. Cet opéra d'*Hippolyte* fut représenté, en 1733, avec un grand succès; et Rameau, se lançant à 50 ans dans cette nouvelle carrière, composa, dans l'intervalle de 1733 à 1760, trente opéras, indépendamment d'une douzaine de volumes sur la théorie musicale. Il mourut en 1764, âgé de plus de 80 ans. Il jouissait depuis longtemps d'une pension de 2,000 livres, avait été anobli et décoré du cordon de Saint-Michel. Quoique les œuvres de Rameau soient aujourd'hui oubliées, il n'en fut pas moins un des plus grands compositeurs qu'ait produits la France, et il eut le rare privilège de régner pendant près de 50 ans sur la scène de l'Opéra, qui lui fut redevable de grandes améliorations. A. B.

**RAMÉE (LA)**, voy. RAMUS.

**RAMEL (JEAN-PIERRE)**, adjudant-général, commandant de la garde des Conseils de la république française sous le Directoire, qu'il tenta vainement de défendre au 18 fructidor (voy.), était né à Cahors, le 6 oct. 1768. Proscrit et déporté à Cayenne après ce coup d'état, il parvint à s'évader et se réfugia en Angleterre : c'est là qu'il publia son *Journal sur les faits relatifs à la journée du 18 fructidor*, etc. Il rentra en France, et servit encore avec distinction; cependant, il ne parvint au grade de maréchal-de-camp qu'après la première restauration, à la fin de 1814; en même temps, il reçut la croix de Saint-Louis. Pendant les Cent-Jours, il resta dans la retraite; et à son second retour, Louis XVIII le nomma au commandement de Toulouse. S'étant voulu opposer aux brigandages des vertèbres, il fut assailli par eux dans son hôtel, le 15 août 1815; et deux jours après, il expira des blessures qu'il avait reçues. Plusieurs de ses frères se firent aussi remarquer à l'époque de la révolution. Z.

**RAMESSÈS** ou RAMSÈS, nom commun à plusieurs Pharaons et qui signifie, dit-on, enfant du soleil. Voy. ÉGYPTÉ, T. IX, p. 269.

**RAMIER**, voy. PIGEON.

**RAMILLIES (BATAILLE DE)**, gagnée, le 23 mai 1706, par le duc de Marlborough sur le maréchal de Villeroy et le duc de Bavière, voy. ces noms et LOUIS XIV.

**RAMISTES** et **ANTI-RAMUS** RAMUS.

**RAMLER (CHARLES - GUI)** poète lyrique, traducteur et critique à Colberg (Poméranie) le 15 fév. fit ses études à Halle, et fut nommé 1748, professeur à l'école des arts à Berlin, poste où il resta pendant 40 ans. En quittant sa chaire, il encore la place de codirecteur de national jusqu'en 1796, où il se retira entièrement dans la vie privée. Il mourut le 11 avril 1798. Poète dramatique, Ramler, en célébrant le grand Frédéric, attachait son nom à celui de ce héros; l'a surnommé, un peu emphatiquement le *Horace allemand*: il avait préférentiellement le lyrique latin pour son genre; mais il est resté fort au-dessous de ce qu'il n'avait ni son énergie ni sa fécondité d'imagination. Les productions de Ramler se distinguent particulièrement par un style correct et châtié. La simplicité et la nature du vers antique sur les jours pour lui un mystère. Il traduisit Martial (Leipzig, 1787-88, 5 volumes), Virgile (1793), Horace (Berlin, 1794, 2 vol.), les odes de Sapho. Il n'a jamais servi à Gessner en mettant ses hexamètres ses idylles; et dans ses traductions de *Poésies lyriques* (Leipzig, 1797, 17 vol.) et de *Fables* (1783-90, 3 volumes), à d'autres poètes, il s'est permis de modifications rarement heureuses. Auteur lui-même d'odes et de drames dont l'une, *La mort de Jésus* mise en musique par Graun. Son *Manuel de mythologie* (6<sup>e</sup> éd., Berlin, 1800-1, 2 vol. in-4<sup>o</sup>), eu beaucoup de succès. Ses œuvres critiques ont été recueillies par Gessner (Berlin, 1800-1, 2 vol. in-4<sup>o</sup>).

**RAMUS. PIERRE DE LA RAMÉE** était le vrai nom de cet ardent philosophe scolastique et de la philosophie ripatéticienne, qu'il ne comprit pas suffisamment, naquit à un village du Vermandois, en 1515 les uns, en 1515 selon d'autres auteurs; ses parents étaient nobles, mais les circonstances de la guerre avaient réduit son père à se faire charbonnier. Dans son enfance Ramus fut attaqué deux fois de la peste. A l'âge de 8 ans, il vint à Paris où sa misère le chassa bientôt. Un succès

y fit ne fut pas plus heureux ; un troisième, il réussit à se voir domestique dans le collège. Dès lors, toutes ses nuits sacrées à l'étude, et il acquit en peu de temps de connaissances pour le grade de maître ès-arts. Il prit pour sa thèse que tout ce qu'Aristote avait enseigné n'était qu'erreurs et fautes, proposition qui ne s'expliquait par la vivacité de la réaction qui eut alors lieu contre la scolastique, et à laquelle Ramus prit une part active. Au génie doué d'une pénétration et d'un amour méritait à peine aujourd'hui le nom de philosophe. Pour lui, la philosophie n'était que l'art de la dispute. En 1529, il publia les *Institutiones dialecticæ* en trois livres, qu'il fit suivre, dans la même année, des *Animadversiones*, etc., livres de remarques sur la dialectique d'Aristote. Ces deux ouvrages excitèrent un véritable soulèvement. Les professeurs d'Aristote attaquèrent de tous côtés Ramus, qui accepta la lutte avec eux, et les choses en arrivèrent au point que le parlement dut intervenir. En 1531, le roi nomma une commission qui prit le parti de cause aux aristotéliens et fit supprimer les écrits de Ramus considérés comme hérétiques, mal sonnans, impies et impudiques. Le roi rendit un arrêt qui lui permit d'enseigner la philosophie; il fut autorisé à jouer sur les théâtres, et il souffrit de ne pas murmurer. Cependant l'interdit du cardinal de Lorraine fit annuler l'arrêt du roi, et Ramus profita du temps que le feu ravageait Paris, en 1545, pour recommencer ses leçons. La Sorbonne présentée au parlement à l'effet d'examiner Ramus du collège de Presle; mais le parlement le maintint dans son emploi, et en 1548, il obtint même, par la protection du cardinal, les chaires d'éloquence et de philosophie au Collège royal. Il usa de son crédit pour donner cette nouvelle institution pour réformer beaucoup d'abus et pour un grand nombre d'institutions; il se rendit ainsi tellement agréable à l'Université, que ce corps le choisit plusieurs fois pour le députer au roi. A cette époque qu'eut lieu la fameuse dispute du *quisquis et quamquam*, une réaction nouvelle que les profes-

seurs royaux voulurent substituer à celle de *kiskis* et *kankan*, soutenue par la Sorbonne. Ramus prit part à cette querelle, surtout pour la soustraire à l'influence, ici un peu ridicule, du parlement qui, suivant lui, n'avait rien à voir dans une question purement grammaticale. Bientôt son esprit inquiet et hardi l'engagea dans une lutte plus sérieuse, et l'ardeur de son zèle pour la réforme lui attira des persécutions qui le forcèrent de quitter Paris à plusieurs reprises. Rétabli dans sa place à la conclusion de la paix, il fonda une chaire de mathématiques du fruit de ses épargnes; puis il s'absenta pendant quelque temps pour aller visiter les universités d'Allemagne. De retour à Paris en 1571, il refusa une mission en Pologne dont le gouvernement voulait le charger, et continua ses leçons au collège de Presle. Lorsque les massacres de la Saint-Barthélemy (*voy.*) commencèrent, il se cacha dans un grenier, où Charpentier, un de ses collègues catholiques, le découvrit au bout de deux jours. Livré aux assassins, il fut égorgé, jeté par la fenêtre et traîné dans les rues par les écoliers qui, après avoir horriblement mutilé son cadavre, le précipitèrent dans la Seine.

Ramus était loin de mériter un sort si cruel : il passa toute sa vie dans le plus austère célibat, n'eut jamais d'autre lit que de la paille, et ne but de vin que dans sa vieillesse, par ordre des médecins. La plus grande partie de ses revenus, il la distribuait à ceux de ses écoliers qui étaient dans le besoin. Outre deux livres d'arithmétique et 27 de géométrie, nous avons de lui une grammaire grecque (1560), une latine (1559 et 1564), et une française (1571); un traité des *Mœurs des anciens Gaulois*, un autre *De militibus C. Jul. Cæsaris*, et un excellent ouvrage intitulé *Professio regia*, un des premiers essais d'encyclopédie. X.

**RANCÉ** (ARMAND-JEAN LE BOUTILLIER DE), célèbre par la réforme de la Trappe et par sa précoce érudition, était né à Paris, le 9 janv. 1626. A 10 ans il reçut la tonsure pour succéder aux oncles, et fut pourvu de plusieurs bénéfices que laissait vacans la mort de son frère aîné. Ses études furent brillantes; mais il mena longtemps une

vie dissipée. La multiplicité des jouissances engendra chez lui le dégoût. Vers 1662, il se démit de tous ses bénéfices et ne garda que l'abbaye de La Trappe (voy.), où, malgré la résistance des religieux et les maladies qui lui enlevèrent coup sur coup plusieurs trappistes, il fit prévaloir l'ancienne règle, et même en augmenta les rigueurs. La lecture, la prière, le travail des mains, furent les seuls travaux des austères cénobites; de plus, le silence leur fut prescrit; on banit les études, même théologiques, qui suscitent, disait le réformateur, tant de vaines disputes. Rancé lui-même donna l'exemple du travail manuel aux compagnons de sa solitude, et ne cessa ce laborieux opiniâtre que dans les dernières années de sa vie, quand les années et les infirmités l'eurent accablé. Cependant il trouva le temps d'écrire beaucoup d'ouvrages, la plupart à l'usage de ses religieux. Dès l'âge de 12 ans, il avait publié une édition d'Anacréon. Il mourut le 26 oct. 1700.

VAL. P.

RANCIDITÉ, voy. GRAISSE.

**RANG**, ordre qui doit manifester à l'extérieur la prééminence d'un individu sur l'autre. L'ordre des rangs détermine les rapports des différentes classes de sujets, des fonctionnaires publics, des étrangers présentés à la cour et surtout des ambassadeurs des puissances étrangères. Le rang a été quelquefois le sujet de discussions animées. Nulle part l'ordre des rangs entre les fonctionnaires et les citoyens n'est déterminé d'une manière plus précise qu'en Angleterre. En Russie, où la question de la préséance a donné lieu à tant de disputes avant Pierre-le-Grand, le rang est déterminé, non d'après la naissance, mais d'après les degrés de la hiérarchie militaire. C'est une noblesse nouvelle fondée sur le mérite, ou au moins sur les services, que le réformateur de la Russie opposa à l'ancienne noblesse héréditaire ou de cour. Au civil comme à l'armée, le *schinn* est composé de 14 degrés ou *classes*, où l'on s'élève successivement et dont la 9<sup>e</sup> confère la noblesse personnelle, la 8<sup>e</sup> la noblesse héréditaire, la 4<sup>e</sup> le titre d'excellence, etc. Au civil, ces degrés, calculés sur les grades militaires, constituent

des titres particuliers. Le premier, celui de *conseiller privé* est de 1<sup>re</sup> classe, répondant au grade de maréchal à l'armée, est rarement décerné; viennent ensuite les degrés de conseiller privé actuel, conseiller d'état actuel, conseiller de collège, conseiller de collége (8<sup>e</sup> classe), etc.

Pour le maintien du bon ordre la question des rangs est moins futile qu'on ne croit: des règles fixes à ce sujet sont courtes aux rivalités jalouses, aux scènes anarchiques qui en peuvent être la conséquence.

**RANKE** (LIEFOLD), professeur à l'université de Berlin, et un des meilleurs historiens vivants de l'Allemagne, à Wiehe, en Thuringe, le 21 déc. Se destinant à la carrière de l'enseignement, il accepta, en 1818, la place de régent supérieur au gymnase de Fürstentum-sur-l'Oder; mais il ne tarda pas à sentir que l'activité qui le dévorait ne trouverait pas assez d'aliments dans cette sphère étroite; et il se livra avec ardeur à l'étude de l'histoire, vers laquelle il traînait d'ailleurs un goût prononcé. Ses premiers fruits de ses travaux furent *Histoire des peuplades romanes et manques*, de 1494 à 1535 (Berlin, 1824) et une brochure critique sur les historiens modernes (Berlin, 1824), qui fut maltraitée, au moment de sa publication, par une critique partielle de deux ouvrages lui valurent, à l'âge de 30 ans, la chaire d'histoire à l'université de Berlin (1825). Cette haute récompense de ses travaux en M. Ranke à persister dans la route s'était engagé. L'histoire du xv<sup>e</sup>, du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle devint dès lors le centre de toutes ses recherches; il sonda dans toutes les directions et l'éclaira sous toutes les faces, en s'attachant principalement à la critique des sources, la seule base solide, selon lui, de toute induction historique, ainsi qu'à la recherche des causes et des résultats de ce fait. Cependant il ne tarda pas à s'apercevoir que les matériaux dont il pouvait disposer n'étaient pas suffisants pour atteindre son but; et, muni de lettres de recommandation du gouvernement



son, il visita successivement Vienne, Venise et Rome, dont les bibliothèques et les archives lui offrirent de riches mines de renseignements. Ce fut sur les notes qu'il recueillit dans ces voyages qu'il composa son *Histoire des princes et des peuples de l'Europe méridionale au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle* (Berlin, 1827), où il présente sous un jour tout nouveau la politique de la Turquie et de l'Espagne. Mais quelque remarquable qu'il soit, cet ouvrage ne peut soutenir la comparaison avec son *Histoire des papes au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle* (Berlin, 1834-36, 3 vol.; 2<sup>e</sup> éd., 1837-39; trad. fr., *Histoire de la papauté pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, par M. Haiber, publiée et précédée d'une introduction par M. Alexandre de Saint-Chéron, Paris, 1838, 4 vol. in-8<sup>o</sup>). Ce livre remarquable fut suivi de l'*Histoire de l'Allemagne pendant l'époque de la réforme* (Berlin, t. I-V, 1833-43), pour laquelle il mit à contribution les archives de Francfort, de Weimar et de Dresde. A côté de ces ouvrages, non moins distingués par la forme que par la solidité du fonds, et dont chacun a fait faire un progrès à la science, on peut citer encore *La conjuration contre Venise*, en 1618 (Berlin, 1831); *La révolution serbe* (Hamb., 1829); de nombreux articles insérés dans la *Gazette littéraire politique*, qu'il fonda et dirigea de 1831 à 1836, ainsi que dans les *Annales de l'Empire d'Allemagne sous la maison de Saxe* (t. I-III, Berlin, 1837-40); enfin un discours lu à l'Académie des Sciences de Berlin, sur l'*Histoire de la poésie italienne* (Berlin, 1837).

Inépuisable au travail, M. Ranke, en visitant deux fois Paris, n'a pas manqué

(\*) Nous devons dire ici que l'auteur a décliné cette traduction. Autorisée par lui, la *Gazette d'Etat de Prusse*, dans son numéro du 28 fév. 1838, a réclamé contre l'esprit dans lequel on l'a faite, signalant quelques passages en particulier, mais significatifs, où, d'une part, l'écrivain français supprimait des observations opposées à ses vues, pendant que, de l'autre, il ajoutait au texte des épithètes et des qualifications évidemment contraires à la pensée de l'auteur. Dans un appendice jointe à la traduction, M. de Saint-Chéron a cherché à repousser les objections dont il se voyait l'objet; mais un coup d'œil sur le court Errata qui suit et qu'il ne pu refuser aux instances de M. Ranke, fait voir que qu'il n'était pas sans fondement. S.

d'y mettre aussi les archives à contribution : jeune encore et plein de vie, il nous promet de nouveaux fruits de ses veilles. Mais dès aujourd'hui, l'Allemagne le met au rang de ses premiers écrivains. C. L.

RANTZAC, nom d'une illustre famille danoise, qui tire son origine de Cunon, riche seigneur du Holstein, lequel vivait vers l'an 874. Wolf, arrière-petit-fils de Cunon, acquit de vastes domaines dans la Poméranie ou dans l'ancienne Marche; son petit-fils Wipert II, après avoir servi sous les drapeaux de l'empereur Henri IV, devint par échange comte de Grotzsch dans la Misnie, fut nommé burgrave de Leising, en 1083, et reçut l'investiture du margraviat de la Lusace. Le burgrave Othon I<sup>er</sup>, petit-fils d'un fils cadet de Wipert II, retourna, en 1140, dans le Holstein où il bâtit le château de Rantzau, ainsi nommé d'un ruisseau sur les bords duquel il était construit.

JEAN Rantzau, né en 1492, mort en 1565, célèbre général danois, remporta de fréquentes victoires sur des armées bien supérieures en nombre. Il battit, sous les règnes de Frédéric I<sup>er</sup>, Christian III et Frédéric II (1525 et 1533-35), les troupes étrangères qui étaient accourues au secours de Christian II, après son expulsion du trône, et rendit ainsi la paix et la tranquillité au Danemark, déchiré par une longue guerre civile. Plus tard, il contribua puissamment à l'introduction de la réforme religieuse dans sa patrie. HENRI Rantzau de Breitenbourg, son fils, né en 1526, mort en 1599, lui succéda dans le gouvernement du Sleswig et du Holstein. Il fut célèbre, moins encore par ses immenses richesses que par sa libéralité envers les savants et la protection qu'il accorda aux sciences : aussi le surnomma-t-on *le Savant*. Il écrivit plusieurs ouvrages latins et fit les frais de plusieurs autres publications, entre autres de la *Chronique* d'Albert de Stade dont il possédait un manuscrit dans sa riche bibliothèque. On lui doit aussi une édition des règlements de l'école de Sorlène.

DANIEL Rantzau, né en 1529, fut le plus illustre membre de cette famille. Il fit ses études à Wittenberg, et, pour ap-

prendre le métier des armes, il prit, tout jeune encore, du service dans l'armée de Charles-Quint. De retour dans sa patrie, il fit les campagnes contre le Ditmarschen et la Suède sous les ordres du roi Frédéric II, et se distingua tellement, qu'on lui confia bientôt le commandement en chef. Il livra, entre autres batailles, le 20 oct. 1565, celle de Svarteraar dans le Haland, près de Falkenberg, où, à la tête de 4,000 hommes, il mit en déroute l'armée ennemie, quoique une fois plus forte, et lui enleva une nombreuse artillerie. La campagne qu'il fit en Suède en 1567 et 1568, n'est pas moins remarquable par l'habileté consommée avec laquelle il exécuta une retraite des plus difficiles, après avoir atteint son but. Il périt, en 1569, au siège de Warberg.

JOSIAS Rantzau, né en 1609, maréchal de France et gouverneur de Dunkerque, avait déjà servi dans l'armée danoise, lorsqu'il vint à Paris avec Oxenstiern (*voy.*). Louis XIII le retint à son service et le nomma maréchal-de-camp. Il s'acquit une grande réputation par ses talents militaires et son courage personnel; il reçut le bâton de maréchal en 1645, après avoir promis d'abjurer le luthéranisme. C'était d'ailleurs un homme spirituel, éloquent, qui parlait les principales langues de l'Europe. Il mourut en 1650. Il avait reçu 60 blessures et perdu un bras, une jambe et un œil dans ses nombreuses campagnes. Il avait, dit-on, mené dans sa jeunesse une vie très dissipée et s'était adonné à toute sorte d'excess.

CHRISTOPHE Rantzau, petit-fils de Henri, né en 1625, fut élevé, le 20 août 1651, au rang de comte de l'Empire par l'empereur Ferdinand III. Après sa conversion au catholicisme, ce prince lui donna le titre de conseiller aulique de l'Empire et la charge de grand-chambellan. Il eut d'un second mariage avec la fille du duc Frédéric de Holstein-Hleswig, un fils nommé ALEXANDRE-LÉOPOLD, qui entra dans le sein de l'Église protestante et mourut en 1747, général dans l'armée de Brunswic. CHRISTIAN-DITLEV, comte de Rantzau, fut assassiné, en 1721 à l'instigation de son

frère cadet qui fut condamné à une prison perpétuelle.

Un fils d'Alexandre-Léopold, FRANÇOIS-ANTOINE, comte de Rantzau, né en 1709, s'embarqua tout jeune pour les Indes. Le gouvernement hollandais lui confia différentes fonctions importantes dans l'île de Ceylan. Il acquit de riches pêcheries de perles et mourut à Batavia, en 1802. Un de ses fils, JULES-FERDINAND, comte de Rantzau, né en 1745, revint en Europe, et mourut, en 1795, sans postérité mâle. Son frère aîné, JEAN-HENRI-ANTOINE-JULES, comte de Rantzau, servait comme capitaine dans les troupes hollandaises, à l'époque du débarquement des Anglais dans la Hollande septentrionale. Il fut grièvement blessé, mourut, en 1832, sans avoir été marié. D'un second mariage de Ferdinand-Antoine est né, en 1794, GEORGES-LOUIS-CHARLES-HENRI de Rantzau, membre de la noblesse et des états-provinciaux de la Gueldre, et grand-veneur du roi. Une branche de cette famille est établie dans le grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin, et le chef de cette branche remplit les fonctions de chambellan près M<sup>me</sup> la grande-duchesse héréditaire douairière, belle-mère de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans.

Le comté de Rantzau qui a donné son nom à la famille dont nous venons de nous occuper, est situé dans le Holstein et comprend le château de Neu-Rantzau, les bourgs de Barmstedt et de Elmhorn avec 26 villages. Le duc Frédéric de Holstein-Goltorp le vendit, en 1649, à Christian de Rantzau pour la somme de 200,000 thalers. L'empereur Ferdinand érigea Barmstedt en comté de l'Empire. Ce comté fut reçu, en 1662, comme état du cercle de la Basse-Saxe. En 1724, le Danemark en prit possession, et il fut fait administrer aujourd'hui par l'intendant de la seigneurie de Harzhorn. *C. L.*

RANZ DES VACHES, *voy.* AIR, I, 1<sup>er</sup>, p. 311.

RAOUL ou RODOLPHE, duc de Bourgogne (*voy.*), régna sur la France de 923 à 936, après la mort de Robert, son beau-père, et du consentement de Hugues-le-Grand, son beau-frère. *Voy.* HUGUES, CAPÉTIENS, etc.

**RAOUL** ou **ROLLON**, *voy.* NORMANDS et NORMANDIE.

**RAOUL-ROC** **TE**, *voy.* ROCHETTE.

**RAPHAEL** (nom hébreu qui signifie médecin divin), *voy.* ARCHANGES, TOBIE.

**RAPHAEL SANZIO**, *voy.* SANZIO.

**RAPIDES**, *voy.* CASCADES.

**RAPP** (JEAN comte), né à Colmar, le 20 avril 1772, fit les premières guerres de la révolution sous les ordres de Custine, de Pichegru, de Moreau et de Desaix. Ce dernier se l'attacha en qualité d'aide-de-camp, et l'emmena en Égypte, où il fut blessé à Memphis, à Thèbes (Memphout), et avança au grade de colonel. De retour avec Desaix, pour être témoin de sa mort à Marengo, il passa comme aide-de-camp au service du premier consul, dont il devint bientôt l'ami. En 1802, il fut choisi pour aller opérer l'approchement entre plusieurs cantons suisses, et s'acquitta de cette mission avec honneur. A Austerlitz, Rapp, général de brigade, décida la victoire, en lançant la garde impériale russe. Ce fait d'armes lui valut le grade de général de division. A Iéna, il fut chargé de poursuivre les débris de l'armée prussienne. L'empereur lui confia ensuite le gouvernement de Thorn, puis celui de Dantzig, avec le grade de général en chef. En 1809, Rapp contribua à la prise d'Essling; à Schœnbrunn, ce fut lui qui arrêta le jeune fanatique qui avait osé d'attenter aux jours de Napoléon (*voy.* T. XVIII, p. 363). A la Moskva, fut des prodiges de valeur : il y reçut sa première blessure. A peine rétabli, il reprit le commandement de Dantzig, et y soutint, à l'époque des désastres de 1812, un mémorable siège qui dura une année entière. Fait prisonnier malgré la capitulation qu'il avait signée, il fut conduit à Ruff, et y resta jusqu'au moment de la première Restauration, à laquelle il adhéra de son plein gré, le 14 juin 1814. Pendant les Cent-Jours, il accepta de nouveau le titre d'aide-de-camp de Napoléon, la dignité de pair de France, et, envoyé en Alsace, il défendit courageusement Strasbourg contre les efforts de l'armée autrichienne. On sait que vers la fin du blocus un soulèvement se forma contre

Rapp dans la garnison, qui avait choisi le sergent Dalouzie pour la commander. Au retour de Louis XVIII, Rapp crut devoir lui expliquer par écrit sa conduite; mais en même temps, il prit la précaution de se retirer dans le canton d'Argovie. On ne songeait pourtant pas à l'inquiéter, et lorsqu'en 1818 le général revint en France, le roi l'accueillit avec bonté, le rétablit immédiatement sur le cadre de l'armée, lui rendit son siège au palais du Luxembourg, et, peu après, le nomma premier chambellan, maître de sa garde-robe. En 1820, il présida le collège électoral du Haut-Rhin, où il jouissait d'une grande popularité. Il était de service à Saint-Cloud, lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de Napoléon; ne pouvant maîtriser sa douleur, il se retira et refusa de déjeuner avec le roi, qui, plus tard, le fit appeler pour le féliciter de sa noble conduite : « Sire, je ne suis pas un ingrat, » répondit le général, voulant se justifier. Mais le roi l'interrompt en lui disant : « Je vous en aime et vous en estime davantage. » Rapp ne survécut pas longtemps à son ancien maître, et mourut autant de ses regrets que des infirmités produites par ses blessures, le 8 nov. 1821, dans sa terre de Rheinweiler. Il laissait un fils pour hériter de sa pairie. On a du général Rapp une *Relation de la défense de Dantzig* et un volume de *Mémoires* (Paris, 1823), compris dans la collection des *Mémoires contemporains*. D. A. D.

**RAPPEL** (*repeal*). Sous ce nom, devenu un cri de guerre dans la bouche des patriotes irlandais, appelés pour cette raison *repealers*, on veut désigner le rapport ou la dissolution de l'union législative entre l'Irlande et la Grande-Bretagne, existant depuis 1801. *Voy.* IRLANDE et O'CONNELL.

**RAPPORT** ou **RAISON**, *voy.* PROPORTION, PROGRESSION.

**RAPPORTEUR**, instrument de géométrie qui sert à mesurer et à tracer les angles sur le papier, et qui consiste en un demi-cercle gradué de corne, de cuivre ou d'autre matière. Z.

**RAPT** (*raptus*), enlèvement par violence ou par séduction d'une fille, d'une femme ou d'une religieuse, qui se trouve ainsi entièrement livrée à la merci du ra-

visseur. Sous l'ancienne législation française, ce crime était très sévèrement puni; dans la nouvelle, les lois l'atteignent encore sous des noms différents. X.

**RARÉFACTION** (*de facere rarum*). Rendre un corps plus rare, le raréfier, c'est mettre ses molécules dans un plus grand état d'écartement, c'est les forcer à occuper un plus grand espace; le nombre des molécules n'étant point augmenté, elles sont évidemment plus rares. Il y a donc une grande analogie entre la raréfaction et la dilatation (*voy.*). Cependant la dilatation est le plus souvent la conséquence de l'action du calorique, qui fait augmenter le volume des corps solides, liquides ou gazeux, en mettant leurs molécules dans un plus grand état d'écartement; mais, pour les gaz (*voy.*), il peut y avoir raréfaction sans aucune augmentation de température, malgré même son abaissement. L'air se raréfie en été par la chaleur; mais on voit le même effet se produire quand on s'élève dans de hautes régions, bien que la température s'abaisse. On atteint alors des couches d'air de moins en moins pressées par les couches supérieures, et, d'après la force expansive dont tous les gaz sont doués, les molécules d'air vont sans cesse en s'écartant de plus en plus pour les couches de plus en plus élevées; de sorte que si l'homme pouvait continuer de s'élever ainsi, il atteindrait des régions où l'air serait tellement rare qu'il deviendrait impropre à l'entretien de la vie, ainsi qu'à celui de la combustion (*voy.* АТМОСФЕРА). Il se produit quelque chose d'analogue, quand on offre à un certain volume d'un gaz quelconque de nouvelles capacités à occuper : il s'y répand sans cesse et également, quoique la température reste invariable. A. L.-D.

**RASCHID - EDDIN** ou **ELDIN** (FADHL - ALLAH BEN - EMAD - EDDIN - ABY'LKHAIR BEN - ALI), célèbre historien persan du XIII<sup>e</sup> siècle, exerça d'abord la médecine, et devint visir du sulthan Ghazan-Khan, de la dynastie mongole. A la sollicitation de ce prince, il entreprit son grand ouvrage *Djami-ettevarié* ou Collection d'annales, qui est regardé, pour les renseignements qu'il renferme, comme une des productions les plus im-

portantes de la littérature persane (*voy.* l'art., T. XIX, p. 435). Out portant travail, Raschid a écrit en arabe une espèce de Somme de géographie musulmane, intitulée *Madjma schidiah*, dont il existe un bel exemplaire à la Bibliothèque du Roi à Paris. **RASCIE**, *voy.* BOSNIE, l'art. suivant.

**RASCIENS** ou **RAITZES**, population slavonne qui s'établit de bonne heure en Italie, sur la rivièrè d'où il se répandit dans l'Esclavonie, la Basse-Hongrie, la Transylvanie, la Croatie et la Valachie. Il en est le IX<sup>e</sup> siècle, mais comme d'une importance peu importante. Léopold I<sup>er</sup> prit un grand nombre de Rasciens de Hongrie, et leur donna des terres à défricher. Une partie d'entre eux se rendit dans l'union avec l'Église grecque, qui sont restés fidèles au rit grec des *vieux-croyants*; ils sont plus occupés des affaires de religion sous la domination du métropolitain de Karlowitz.

**RAS DE MARÉE**, phénomène marin auquel on donne improprement ce nom, puisqu'il ne paraît avoir aucun rapport avec le mouvement du reflux et se manifeste le plus souvent dans les mers tropicales. Le vent de la marée est presque insensible dans ces parages où les vents alisés soufflent presque constamment sur la mer, qui ne se meut que par le mouvement de la marée, qui est interrompu. La mer est calme, et la brise ne trouble sa surface que l'œil peut en embrasser, elle paraît unie et ne se meut d'aucune agitation. Cependant, au lieu de rouler de la mer vers le rivage, ainsi que semblerait l'indiquer la parenté, elle soulève des laves énormes qui, du troisième jour, brisent avec fracas sur la plage si elles étaient poussées par la furieuse tempête. La côte est inondée et les navires mouillés sur le rivage en-deçà du point où le ras prend en quelque sorte son élévation, résistent aux mouvements de la mer qui les tourmentent, bri-

ours ancrés et les jettent instant à la côte sans que le calme nous l'air leur permette d'user des rames pour s'échapper. La durée du phénomène, dont les effets sont très irréguliers; quelquefois il dure et finit en un jour; mais on ne prolonge pendant une semaine la baisse du mercure, dans le cas, annonce assez exactement son caractère, et cette remarque a fait beaucoup de peine, jusqu'ici inexplicables, sont attribuées à une perturbation atmosphérique qui, assez éloignée de la côte, se manifeste pour n'y pas arriver, agite cependant assez la mer pour que, par la seule force du vent, le mouvement sous-marin se manifeste en rayonnant jusqu'à ce qu'il se manifeste pour n'y pas arriver. Quelquefois ce phénomène se précède de ces effroyables qui désolent les pays intertropicaux presque toujours il les accom-

meut autrefois le nom de *ras* à propos en mer où, soit par la violence des terres, soit par leur mouvement, la marée entravée dans son cours, produit des courants irréguliers qui rendent leur fréquentation très dangereuse. Nous avons vu sur les côtes de France le *ras* de Portland : c'est sans doute à cause de la similitude des effets produits par le vent de la mer, sur les côtes qui souffrent du *ras*, avec ceux du phénomène d'être décrit, que l'on a donné au dernier le nom de *ras* de

Cap. B.

**R. (STENKO ou ÉTIENNE)**, chef de section sous Alexis Mikhaïlovitch, 1870, voy. KOSAZUES, T. 5.

**RASME-CHRISTIAN**, linguiste qui a rendu de grands services à l'étude des langues et de la littérature surtout de l'Islande, naquit le 17 à Brendekilde, près d'Odenbovig, après avoir achevé ses études à Copenhague. Il se rendit en Islande où il passa plusieurs années; puis il entreprit un voyage scientifique en Suède, en

Finlande et en Russie. Doué du génie des langues, il lui fut facile de se familiariser avec les plus anciennes sources de l'histoire des états du Nord, lorsqu'il eut obtenu, en 1808, un emploi à la bibliothèque de l'université de Copenhague. Son *Introduction à la connaissance de la langue islandaise et des anciennes langues du Nord* (Copenh., 1811); sa *Grammaire anglo-saxonne* (Stockh., 1817); ses *Recherches sur l'origine des anciennes langues du Nord et de la langue islandaise* (Copenh., 1817), ouvrage couronné par la Société danoise des sciences, et d'autres traités également remarquables insérés dans différents recueils, prouvent, ainsi que son édition du *Dictionnaire islandais* de Björn Haldorsen, ses profondes connaissances philologiques. En 1817, Rask fit, aux frais du gouvernement, un voyage en Russie et en Perse, d'où il s'avança jusqu'à l'Inde. Il y fit l'acquisition d'un grand nombre de manuscrits rares et très anciens en pali, en cingalais et en d'autres langues orientales, manuscrits dont, à son retour (1822), il enrichit la bibliothèque publique de Copenhague et celle de l'université. Quelques années après, il publia une *Grammaire espagnole* (1824) et une *Grammaire française* (1825). Appelé à Édimbourg pour y remplir une place honorable, il préféra la chaire de professeur d'histoire littéraire à l'université de Copenhague; mais, malgré l'appui que le roi lui avait promis, il donna dès lors une toute autre direction à ses études. Il essaya de réformer l'orthographe du danois, et publia, à cet effet, un *Essai d'orthographe scientifique* (1826). L'année suivante, il fit imprimer un traité sur la chronologie égyptienne, suivi bientôt d'un autre sur la chronologie hébraïque. Vers la même époque, il publia une dissertation sur l'âge et l'authenticité du Zend-Avesta. Nommé président de la Société littéraire islandaise et de la Société des antiquités du Nord, il prit une part active à leurs publications, tout en travaillant à un dictionnaire arménien, à une théorie des formes de la langue italienne, à une grammaire du bas-allemand et à une grammaire anglaise. En 1828, il publia

une petite grammaire et un vocabulaire de la langue d'Acra que parlent les nègres d'Afrique aux environs de Christianbourg. Il s'occupait en même temps d'un dictionnaire méso-gothique, d'un aperçu des langues malabares, et de recherches sur la parenté du lapon avec les idiomes de l'Asie septentrionale. Rask fut nommé professeur de langues orientales, et, en 1829, premier bibliothécaire de l'université. Son édition des *Fables de Lokman* (Copenh., 1832) prouve qu'il n'était pas très versé dans la connaissance de l'arabe, qu'il étudiait alors avec zèle, ainsi que l'hébreu. Il venait de mettre la dernière main à sa grammaire laponne, lorsqu'il mourut à Copenhague, le 14 nov. 1832. C. L.

**RASKOLNIK**, mot russe dérivé de *raskoll*, scission, schisme, et qui, comme on voit, est synonyme d'hérétique. Les raskolniks, attachés à d'anciens usages et à d'anciens livres liturgiques, sont en dehors de l'Église russe et simplement tolérés. L'origine de ce schisme remonte à l'année 1520, époque où Nikon réforma ces livres. Ils se divisent en une multitude de sectes, dont la principale est celle des vieux-croyants (*staroverzi*). Leur culte est un formalisme traditionnel encore plus stationnaire que celui de l'Église dominante. On peut consulter à leur sujet notre *Statistique générale de l'empire de Russie*, p. 207 et suiv. S.

**RASTADT**, petite ville du grand-duché de Bade, sur la Murg, à 2 milles de Carlsruhe, avec 5,500 hab. Chef-lieu du cercle du Rhin-Moyen, elle possède un lycée, une école normale, de nombreuses fabriques et un commerce assez actif. Rastadt, à l'entrée de la Forêt-Noire (voy.), est une position stratégique importante. Son beau château, ainsi que la Favorite, qui en dépend, fut, jusqu'en 1771, la résidence du margrave de Baden-Baden. Le congrès qui s'y tint en 1713, et auquel assistèrent le prince Eugène pour l'Autriche, et le maréchal de Villars pour la France, amena la paix de Rastadt, signée le 6 mars 1714, et la fin de la guerre de la Succession d'Espagne. L'Empire n'y ayant point pris part, il y eut un second congrès à Baden, en Suisse, où les mêmes plénipotentiaires conclu-

rent, le 7 sept. 1714, un traité par lequel les électeurs de Cologne et de Bavière furent rétablis, Landau cédé à la France, la paix d'Utrecht confirmée, excepté ce qui regardait l'Espagne, Mantoue, Randole et Comacchio, laissés à l'Autriche, qui resta cependant en hostilité à-vis de l'Espagne. Un troisième congrès fut tenu à Rastadt et signalé par une insurrection odieuse au droit des gens, dont le résultat fut un traité de paix, signé le 9 déc. 1797, dans le but de mettre fin à la paix entre la France et l'Empire, dissous par l'Empereur, le 7 avril 1806. Les plénipotentiaires français, Robespierre et Jean Debry, se mirent en route, munis de passeports signés par le baron d'Albini, pour rentrer en France, mais à peine avaient-ils quitté la ville le 28 avril, qu'ils se virent assaillir par la route de Plittersdorf, à 9 heures du soir, par les hussards de Barbacid. Le colonel avait pressé leur départ en annonçant qu'il ne répondait plus de leur sûreté. Roberjot et Bonnier furent tués; Jean Debry, qui avait été blessé, parvint à s'échapper avec son secrétaire Rosenstiel et à rentrer à Baden, d'où les hussards de Szekler les emmenèrent jusqu'à la frontière. La diète de Francfort ordonna une enquête; l'empereur Charles fit faire les investigations les plus actives: tout cela n'aboutit à rien et l'Empereur mit fin aux recherches par un profond mystère couvre encore ce qui que les uns ont imputé à l'Autriche et les autres aux émigrés, et quelques-uns au Directoire lui-même; mais le plénipotentiaire prussien de Dohm s'est efforcé de réfuter cette accusation. Gohier, dans ses Mémoires sur le Directoire, en rejette la responsabilité sur une femme; d'autres ont fait planer les soupçons sur divers personnages diplomatiques.

**RAT** (*mus*), genre de mammifères rongeurs, de la section des clavés. Le nom de *mus*, appliqué indistinctement naguère à tous les rongeurs à petite taille, n'est plus donné par les naturalistes de nos jours qu'aux espèces qui ont, comme le rat domestique, une queue écailleuse, trois molaires que mâchoire, et les membres antérieurs à peu près égaux à ceux de derrière.

ils sont omnivores et essentiellement destructeurs. Leur voracité est telle qu'elle a porté à s'entre-détruire quand ils sont réunis par la faim. Ils ne font pas en général de provisions pour la saison froide, comme la plupart des rongeurs; et leur instinct se borne à creuser des terriers de peu d'étendue. Plusieurs espèces se sont transportées avec l'homme partout où il s'est établi; et d'une fécondité extrême, elles se sont multipliées au point de devenir véritables fléaux pour l'agriculture.

Parmi celles qui fréquentent aujourd'hui nos habitations, une seule paraît originaire d'Europe, c'est la *souris* (*mus musculus*), la seule qu'aient connue les anciens. Elle offre plusieurs variétés dans la teinte de son pelage, ordinairement d'un gris uniforme. Ce petit rongeur creuse des galeries quelquefois très longues et très compliquées. La femelle fait ordinairement plusieurs portées, composées chacune de 7 à 8 petits. On la trouve communément à l'état sauvage. Quoiqu'elle supporte très bien le froid, c'est dans les pays chauds qu'elle pullule le plus; elle n'a nulle part plus incommode qu'en Europe. Sous le nom de *rat domestique* on entend vulgairement le *rat noir*, le *surmulot* et le *surmulot*. Le premier, qui est d'un noirâtre, paraît n'avoir pénétré en Europe que dans le moyen-âge : on ne sait rien de positif sur son origine. Jadis très commun dans nos pays, il a été détruit en grande partie, surtout dans les campagnes par une espèce plus grande et plus forte, que le commerce nous a apportée des Indes-Orientales, c'est le *surmulot* (*mus musculus*), très commun surtout dans les ports de mer. Son pelage est d'un gris rouâtre; il est très carnassier. On le trouve en *mulot* (*mus medius*) ou *rat des champs*, inférieur en taille aux précédents, d'un gris fauve, il vit dans les champs et dans les champs, où il se multiplie beaucoup, au grand désespoir des cultivateurs.

Parmi les autres espèces de rats, les plus remarquables dont nous croyons devoir faire mention ici sont : le *rat géant* des Indes (*ratus giganteus*), grand comme un petit chien; le *rat musqué* (*piloris* des Américains), d'un beau noir lustré, presque

aussi grand que le surmulot, et non moins nuisible que lui.

On désigne encore sous le nom de *rats épineux* un certain nombre d'espèces du genre *mus*, lesquelles se distinguent des précédentes par leur pelage parsemé de petits poils roides, et presque épineux : tel est le *rat perchal* (*echymis perchal*) de Pondichéry, où l'on mange sa chair.

Pour le *rat d'eau*, voy. CAMPAGNOL; voy. en outre les mots HAMSTER et MUSARIGNE. C. S.-T.

RATAFIA, voy. ABRICOT.

RATE. C'est un organe situé en avant du rein, dans la région hypocondrienne gauche, et dont les fonctions sont fort obscures; d'après sa disposition éminemment vasculaire, il est permis de conjecturer, cependant, qu'elle est un organe d'hématose (voy.) : le sang, pendant son séjour dans les vacuoles qui en forment la trame, y subit des modifications qui le préparent à l'action vivifiante du contact de l'air atmosphérique (voy. RESPIRATION).

L'obscurité qui enveloppe la physiologie de cet organe en voile aussi en partie les maladies. Parmi ces dernières, celle qui est la mieux connue, comme la plus fréquente, est l'engorgement sanguin dont il est souvent frappé à la suite des fièvres intermittentes. Il arrive même quelquefois qu'après la complète disparition de la fièvre, la rate reste indéfiniment dans les mêmes conditions morbides, si l'on n'intervient pour les faire cesser. Le traitement sous l'influence duquel la fièvre cesse met ordinairement fin à l'engorgement lui-même. Lorsque celui-ci persiste, le moyen le plus efficace à lui opposer est le sulfate de quinine à doses un peu élevées. Le fer est encore un moyen qui, dans cette maladie, a obtenu de nombreux succès; on s'est bien trouvé de l'usage de quelques applications sur l'hypocondre tels sont les frictions avec l'opodeldaine, quelques emplâtres vésicatoires, etc. Nous ne pouvons dire ces moyens, quelque peu employés, restent souvent sans effet, si ce n'est que les malades ne sont pas guéris, l'empire des causes

maladie. C'est ainsi qu'à leur retour d'Afrique, où ils contractent si fréquemment des fièvres intermittentes graves, nos soldats présentent souvent des engorgements de la rate à divers degrés de développement : leur simple séjour dans un pays plus sain a suffi plus d'une fois pour amener la résolution de ces engorgements, qu'on avait vainement combattus par les moyens les plus énergiques, sous les effluves du foyer d'infection. L'inflammation de la rate est une maladie assez rare, et qui ne survient guère sous la forme aiguë que par suite de violences extérieures, ou par le fait de l'extension de la phlegmasie d'organes voisins. Le traitement antiphlogistique (*voy.*) est commandé ici, et par la nature de la maladie, et par la constitution éminemment sanguine de l'organe. La rate peut encore être atteinte de cancer, de tubercules, etc.; mais lorsque ces produits accidentels viennent à se localiser dans cet organe, c'est que le plus souvent la constitution est placée sous l'influence d'un état morbide général, contre lequel il faut diriger les moyens dont on dispose. M. S.-N.

**RATELAGE**, *voy.* GLANAGE.

**RATIFICATION**. On nomme ainsi la confirmation, par le chef de l'état, des traités conclus par ses plénipotentiaires; et, en temps de guerre, des conventions qui seraient faites, des engagements qui seraient pris en vertu d'un commandement militaire. En effet, les traités exigent pour leur validité une ratification ultérieure. Mais comme on attribue aux ratifications un effet rétroactif, elles rendent un traité obligatoire à dater du jour de sa signature, à moins qu'une époque déterminée n'ait été expressément stipulée, ainsi qu'on le fait pour celle où les ratifications doivent être *échangées*.

Il s'est donc établi la règle que tous les traités, afin de ne pas exposer l'état à des préjudices irréparables par la faute des négociateurs, doivent être ratifiés par le souverain ou par le représentant de l'état envers l'étranger; il n'y a d'exception que pour ceux qui réclament une exécution immédiate, et c'est seulement pendant la guerre que se montre une nécessité aussi urgente.

La ratification suit presque toujours la

signature; car il est rare qu'un de leur outrepasser ses pouvoirs doit pas en tirer la conséquence qu'un souverain est obligé de ratification par cela même plusieurs des parties contractaient déjà remis les leurs. obligation existait, comme l'a ambassadeur, publiciste éminent évident que la ratification serait plus qu'une vaine supédis qu'elle est réellement de contrat, et l'indispensable du traité.

De tout temps, dans les le droit de ratifier les traités gardé comme une prérogative du trône; mais depuis l'ère du gouvernement représentatif établi un système qui constrebalancer ce droit par l'influence qui appartient aux autres dans les affaires du pays. Une adresse votée par les Chambres refus de subsides, la mise et des ministres, sont autant de ficelles pour faire annuler des traités contraires aux vœux du *Voy.* TRAITÉ.

**RATIONALISME** et **SUPLISME**. C'est une lutte qui d'antérieure peut-être au commencement que celle du libre examen corité (*voy.*) en matière de foi. reprises, cette autorité, fondées croyances nationales, vénération (*voy.*) divine vraie ou après avoir été longtemps contestation, a fini par recevoir teintes plus ou moins rudes de tre elle par ceux qui à l'autorité positive, traditionnelle, opposée torité de la raison, soit individuelle soit générale, quoique captifs d'hommes. Sous ces deux bases chrétiens surtout se sont été divisés en deux camps: dans l'un mettait aveuglément les arts enseignés par l'Église; dans l'autre c'était celui de l'hérésie (*voy.*) tendait distinguer entre ce qui est tel et ce qu'on pouvait regarder purement accessoire; on refusait le droit d'examen, et l'on refusait



se laissait pas concilier avec les  
raison. Ce ne fut point sur ce  
tant que s'engagea la grande  
XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons vu, à  
contraste, que la doctrine  
aussi bien que le catholicisme  
ne se basait sur l'autorité : seule-  
ment elle cette dernière était la  
rôle divine telle qu'elle est consi-  
dérée l'Écriture sainte, à l'exclusion  
de toute institution ou sagesse humaine,  
et respectable qu'on la supposât.  
Mais s'être exercé ainsi sur les fonde-  
ments du christianisme, bientôt le libre  
s'appliqua au contenu même de  
celle-ci, qu'il ne voulut plus consentir  
à voir comme l'unique révélation de  
Dieu lui opposant, en guise de *critère*,  
la raison qui, venue de la même  
source, bienfait du même Père, disait-il,  
avait les mêmes droits à notre con-

science est l'origine de ces deux systèmes  
qui s'être développés et éclaircis, ont  
ces jours, il y a quelques dizaines  
de siècles seulement, les dénominations de  
*naturalisme* (disposition à croire ce  
que la religion enseigne, alors même que  
on élèverait des difficultés contre  
celle-ci), et de *rationalisme* (pré-  
dominance marquée pour les lois de la raison,  
et défiance contre tout ce qui leur est  
étranger). Beaucoup plus récentes que la  
première, elles servent à désigner, ces dé-  
nominations appartiennent plus particu-  
lièrement à l'Allemagne protestante. Mais  
le nom et la chose se sont répandus  
ailleurs ; la question a grandi d'an-  
née en année, et c'est maintenant une  
question qui tourmentent le plus forte-  
ment les sociétés modernes, sans qu'il  
soit possible d'en prévoir la solution défi-

nitivement, la même lutte se reproduit  
de siècle en siècle, et il ne saurait en  
être autrement. De part et d'autre on ou-  
vre l'œil, et il y a dans l'homme deux fa-  
cultés différentes, difficiles à concilier,  
et ayant des tendances spéciales.  
D'une part, que les uns, d'une imagination  
souple, prêts à tout accepter, embrassent  
tout par le sentiment et y voient  
une même synthèse révélée à leur foi,  
et qui précède en tous sens et devient la

condition de leur existence, les autres,  
dominés par le besoin de l'analyse, de rai-  
sonner leurs impressions, de résister à  
celles qui ne soutiendraient pas cette  
épreuve, appliquent les règles de la logi-  
que à des matières placées peut-être au-  
dessus d'elle et pour lesquelles il est évi-  
dent que ces règles ne sont point faites. De  
là, la foi vive, mais crédule et souvent su-  
perstitieuse d'une part ; et, de l'autre, une  
sagesse, suivant le monde, fondant sur le  
sens commun toutes les espérances de  
notre âme ; plus touchée d'ailleurs de la  
législation morale contenue dans la reli-  
gion (*voy.*) que du lien qu'elle établit en-  
tre cette vie et le monde infini ; entamant  
les mystères par le doute, et, grâce à lui,  
arrivant quelquefois, sans s'en aperce-  
voir, jusqu'à une négation complète.

Nous venons de tracer un cadre que  
nous aimerions à remplir, si l'espace nous  
le permettait ici et si une juste défiance  
de nos forces ne nous conseillait de nous  
en abstenir. Les mots RELIGION, RÉ-  
DEMPTION, RÉVÉLATION, etc., nous ramè-  
neront d'ailleurs au même ordre d'i-  
dées. Ici, l'on se bornera à présenter  
l'histoire de la lutte entre les deux  
grands systèmes dont les noms sont in-  
scrits en tête de cet article. J. H. S.

Cette lutte, préparée par les attaques  
des libres penseurs d'Angleterre et des  
encyclopédistes français, et favorisée par  
l'entière liberté laissée par Frédéric-le-  
Grand en matière de foi, commença vers  
le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sans hosti-  
lité préméditée contre le christianisme et  
sans nullement rechercher le scandale,  
des théologiens allemands rationalistes  
appliquèrent à l'Écriture sainte les rè-  
gles de critique qui servent à l'érudite  
ou à l'historien pour se diriger dans l'ap-  
préciation des monuments profanes de  
diverses époques ; et ils arrivèrent, par la  
voie de la science, à des résultats analogues  
à ceux qu'un doute superficiel avait  
fait entrevoir au scepticisme moqueur de  
l'école de Voltaire. Profitant habilement  
des armes que mettaient à leur disposi-  
tion les progrès successifs des sciences  
naturelles, de l'histoire, de la philologie  
et de la philosophie, ils s'attaquèrent à la  
vieille théologie et la poussèrent hardi-  
ment dans des voies nouvelles. Il est vrai

que jusqu'en 1760 environ, ils n'eurent garde de toucher au système dogmatique en lui-même: aussi l'orthodoxie luthérienne ne s'inquiéta pas d'abord des travaux de ses ennemis. Sans jeter l'alarme, elle laissa Michaëlis ouvrir l'Orient aux exégètes; Ernesti poser les principes de l'herméneutique (*voy.*), en s'éloignant le moins possible de ceux qui dominent dans les études profanes; Semler faire valoir les témoignages d'auteurs contemporains et arriver, dans ses recherches sur le canon de la Bible, aux plus étonnants résultats. C'était déjà un commencement d'hostilités, et, dès 1765, la fondation de la *Bibliothèque générale allemande* par le libraire Nicolai (*voy.* ces noms), donna le signal du combat. Cette publication devint l'arène de tous les libres penseurs de l'Allemagne. Longtemps les deux partis essayèrent leurs forces respectives, en discutant des points particuliers de doctrine, tels que la Trinité, le péché originel, la satisfaction, les effets surnaturels de la grâce; et l'on ne peut refuser l'admiration à ces efforts de l'école rationaliste pour mettre tous ces dogmes d'accord avec la raison, sans s'écarter en rien de la vénération dont ses membres étaient pénétrés pour l'Évangile. La difficulté était grande et leur embarras extrême; mais Semler leur vint en aide avec sa méthode d'accommodation (*voy.*). Grâce à elle, tout pouvait s'expliquer. Si la démonologie du Nouveau-Testament n'était qu'une accommodation aux idées du peuple juif, et si par conséquent elle n'avait rien d'obligatoire pour les chrétiens, ne pouvait-on pas expliquer par le même moyen tous les autres passages embarrassants de l'Évangile et rejeter, par des motifs analogues, ce qu'il répugne à la raison d'admettre. Une fois entré dans cette voie, on y alla loin. Jérusalem et Eckermann retrouvèrent dans la nature divine du Christ simplement l'idée messianique des anciens Hébreux; dans la satisfaction, ils virent une accommodation à l'usage des sacrifices; en un mot, la méthode d'accommodation de Semler eut tant de succès qu'on en fit la base de l'exégèse. Les supranaturalistes ne laissèrent pas sans doute épurer le canon biblique, renverser les symboles, bouleverser la dog-

matique sans opposer une énergique résistance. Les théologiens de Tubing distinguèrent principalement sous ce port; mais l'œuvre de destruction de ce système orthodoxe n'en cost pas moins avec rapidité, et il était venu évident pour tous qu'il fallait construire la théologie sur d'autres déments, lorsque Kant (*voy.*) vint à briser les forces du rationalisme en met à son service sa philosophie critique; le premier il appliqua les principes système dogmatique de l'Église. C'est contestablement l'influence de cette philosophie qui jeta le rationalisme sur la voie qu'il avait suivie jusqu'au point où, en dernière analyse, n'aboutissait qu'à la négation, pour lui donner un caractère pratique, une valeur positive. Le christianisme fut alors envisagé en rapport moral, et l'on ne voulut plus dans les dogmes qu'une enveloppe d'idées morales proclamées par Jésus-Christ, rejetant la foi comme condition du salut, le rationalisme, contraire aux idées de Luther, s'attacha à ressortir l'importance des œuvres. Il ne renouça pas d'ailleurs à ses travaux de critique sacrée; fier de ses succès, il osa même l'audace plus loin qu'il n'avait encore osé le faire auparavant. Dans ses *Commentaires philosophiques, critiques et historiques sur le Nouveau-Testament*, 1800 et ann. suiv., comme plus tard (1828) dans sa *Vie de Jésus*, le docteur Paulus (*voy.*) s'attacha à enlever jusqu'aux dernières traces du merveilleux et jamais peut-être on n'a déployé d'art et de science pour faire dire à l'auteur autre chose que ce qui sans doute avait été dans sa pensée. Un autre théologien, Roëhr, dans ses *Lettres sur le rationalisme* (1813), expliqua les raisons miraculeuses opérées par Jésus supposant qu'il avait acquis de profondes connaissances en médecine pendant son séjour en Égypte. Cet exemple fut suivi, et comme la méthode d'accommodation l'avait fait pour la doctrine critique historique ne laissa pas subsister dans l'Évangile un seul fait qui fût en contradiction avec la raison et l'expérience sans lui chercher une interprétation plausible. Mais ce n'était pas tout de

aire : il fallait réédifier; le savant docteur Wegscheider se chargea donc de réunir les résultats de la controverse et les présenter sous une forme systématique, dans ses *Institutiones theologiæ christianæ dogmaticæ* (Halle, 1815; 1<sup>re</sup> éd., 1833).

Le triomphe du rationalisme paraissait assuré : il présidait à la rédaction de tous les recueils théologiques et littéraires; il dominait dans les chaires des églises, comme dans celles des universités; il comptait parmi ses défenseurs les théologiens les plus distingués de l'Allemagne, les Kaibel, les Eichhorn, les Schmidt, les Henke, les Tzschirner, les Tittmann, les Studel, et une foule d'autres qui en professaient plus ou moins les principes. À Tübingue elle-même, qui était autrefois le plus long temps fidèle à l'ancienne orthodoxie, n'osait plus appuyer la divinité du christianisme sur les prophéties et les miracles; et Planck (voy.) l'aîné, son représentant le plus notable, en approuvait le caractère du Christ et à la condition qu'il aspirait naturellement, comme à la preuve la plus solide de la légitimité de sa mission. Mais au moment où tout retour à l'ancien système théologique de l'Église semblait impossible, une réaction énergique s'opéra. Les premiers s'en manifestèrent d'abord dans le sein du peuple : un grand nombre de sectes se formèrent et se séparèrent de l'Église dominante, soit pour s'unir aux communautés des frères Moraves, soit pour s'organiser en conventicules séparés. Le supranaturalisme scientifique resta quelque temps étranger à ce mouvement; ce ne fut qu'en 1817, à l'occasion du jubilé de la réformation, qu'il commença à y prendre une part active, après la publication des 95 thèses de Harms, pasteur à Kiel. Ces thèses caractérisaient les disputes, en leur imprimant un caractère de violence inouïe, par cela même qu'elles ôtèrent à la controverse sa direction purement scientifique pour y faire intervenir l'Église et l'État. Les supranaturalistes ne négligèrent rien pour attirer à eux l'opinion publique, pour gagner à leur cause la masse des fidèles, et ils y réussirent en partie, grâce à l'active coopération des sectes sé-

paratistes, méthodistes ou piétistes (voy. ces mots). Sur le terrain de la science, le rationalisme éprouva des échecs non moins sensibles. Il s'était tellement identifié avec la philosophie de Kant qu'il devint nécessairement en partageant le sort lorsqu'elle vit diminuer de jour en jour le nombre de ses partisans. Cependant le coup le plus dangereux lui fut porté par les gouvernements allemands auxquels les insinuations de ses adversaires avaient fini par le rendre suspect, et qui, sans le proscrire ouvertement, surent au moins veiller à ce que les cures ne fussent données qu'à des candidats fidèles à l'orthodoxie. Encouragé par le succès, le parti des supranaturalistes purs hasarda un pas de plus, et réclama par son organe, la *Gazette des Églises évangéliques*, la destitution de deux des plus célèbres professeurs rationalistes, les docteurs Gesenius et Wegscheider (voy. ces noms). Mais les supranaturalistes modérés, indignés eux-mêmes de cette atteinte portée à la liberté de l'enseignement, et effrayés du despotisme dogmatique que des fanatiques prétendaient rétablir, se joignirent aux rationalistes pour faire avorter une tentative plus digne du moyen-âge que du siècle de lumières et de tolérance où nous vivons.

La révolution de juillet 1830 et les graves événements politiques qui la suivirent, en détournant l'attention des questions religieuses, ont établi une espèce de trêve entre les différents partis, jusqu'à l'apparition de l'ouvrage du docteur Strauss dont nous parlerons tout à l'heure, œuvre de science et de bonne foi, mais qui eut le tort d'enhardir des hommes moins réfléchis et moins respectueux pour la religion considérée dans son essence, à se jeter avec licence et fracas dans la même voie. Voici les noms des théologiens qui brillaient jusqu'à ces derniers temps, et brillent en partie encore, à la tête des deux partis : dans le rationalisme, Rœhr, Wegscheider, Paulus, Gesenius, Schulthess, Baumgarten-Crusius, Schulz, etc.; parmi les supranaturalistes, Tholuck, Henngartenberg, Guerike, Hahn, Harms, Olshausen, Sartorius, etc. MM. Bretschneider, d'Ammon, Böhme, Hase et Kæster sont re-

gardés comme les chefs du parti des rationalistes supranaturalistes, espèce de parti mixte entre les deux écoles, aux yeux duquel la vérité de la religion naturelle est corroborée par l'existence d'une Église fondée sur la révélation, suivant des témoignages historiques qu'il regarde comme irrécusables. D'un autre côté, MM. Steudel, Schwarz et Zœllich passent pour les chefs des supranaturalistes rationalistes, autre transaction dont les partisans reconnaissent bien à la raison le droit de juger la révélation, mais en admettant comme article de foi, à titre de vérité surnaturelle et divine, tout ce qui, dans la révélation, est, non pas contraire, mais supérieur à la raison. Outre ces quatre partis, l'Église protestante d'Allemagne en compte plusieurs autres qui, sans se prononcer entre la raison et la révélation, sans trouver même entre ces deux principes une opposition réelle, mais les jugeant d'un point de vue supérieur, cherchent à mettre d'accord les formules orthodoxes avec la philosophie. Les uns (Schleiermacher, Twisten, Nitzsch, Lücke, Sack) partent de la religion positive considérée comme un fait historique qu'ils essaient d'expliquer par la raison; d'autres (Marheineke, Daub, Rust, Rosenkranz, Blasche) prennent, au contraire, pour point de départ la spéculation, et se construisent une religion révélée *à priori*, en appliquant à la théologie les principes philosophiques des Schelling et des Hegel. On peut regarder comme appartenant à ce dernier parti le docteur Strauss (*voy.*) et son école. En rejetant de prime abord l'authenticité de l'Évangile, en rangeant parmi les mythes les faits qu'il renferme, l'auteur de la *Vie de Jésus* (1835; 3<sup>e</sup> éd., 1839)\* a dépassé de bien loin le rationalisme, qui avait respecté les faits, tout en cherchant à les expliquer. Aussi a-t-il attiré sur lui tous les efforts de la polémique orthodoxe; et le rationalisme, épuisé, surauné, ne tardera pas à disparaître comme système théologique. Mais le principe qu'il

(\*) Chacune des écoles théologiques des protestants allemands a sa *Vie de Jésus*. On vient de parler de celles de MM. Paulus et Strauss; celle des supranaturalistes a pour auteur M. le docteur Neander (*voy. ce nom*). 8.

a défendu avec tant de courage, de talent et de talent, l'intervention de son dans la théologie, ne périra point.

**RATIONNEL**, terme scientiellement opposé à *empirique* (*voy.*) s'entend de ce qui est raisonné, c'est-à-dire basé sur la raison, à la théorie. Il s'applique donc à tout système, à tout procédé fondé sur des principes tirés du raisonnement, et déduit de ces principes les conséquences naturelle et rigoureuses. L'emploi surtout en médecine désigne la méthode qui se fonde sur des principes systématiques et des lois scientifiques. Ce mot se dit encore de ce qui ne peut être conçu que par l'esprit; c'est ainsi qu'en astronomie on appelle *rationnel* l'horizon (*voy.*) qui coupe le ciel et la terre en deux sphères, par opposition à l'*horizon sensible* ou *apparent*. En mathématiques on oppose les quantités *rationnelles* dont le rapport avec l'unité peut être exprimé par des nombres soit entiers, soit fractionnaires, aux quantités *irracionnelles* ou *surabondantes* (*voy.*): ce nom dérive du mot *raison* pris dans le sens de *raisonner* (*voy. PROPORTION*).

**RATISBONNE**, ville du Haut-Palatinat et de Ratisbonne (nouvelle division), dans le royaume de Bavière, est située au sein d'une vallée fertile, dans une vallée qu'arrose le Danube à son confluent avec le Regnitz. Elle vient le nom allemand de cette ville *Ratisbona*. Un pont de pierre (1135 à 1146), ayant 15 arches de 15 pieds de largeur, et une longueur de 1091 pieds, y est jeté sur le Danube et met en communication Ratisbonne avec l'autre rive (*Stadt am Hof*). Elle est formée en cet endroit de deux petites îles agréables, Ober-Wœrth et Nieder-Wœrth, que le pont réunit et que couvrent de belles promenades. Les édifices remarquables de Ratisbonne sont le grand hôtel-de-ville, jadis le siège de l'évêché germanique et qui possède une précieuse bibliothèque; la cathédrale, que Louis I<sup>er</sup> (*voy.*) embellit, en faisant construire de nouveaux vitraux coloriés; les églises de Saint-Pierre et de la Trinité; le duc de la Tour et Taxis,

mar, le nouveau théâtre et les anciennes abbayes impériales de Saint-Emmerich, de Nieder et d'Ober-Münster. Les vastes bâtiments de la première abbaye, on voit une bibliothèque, une collection de tableaux, un musée, un cabinet de physique. En général à Ratisbonne, siège d'un évêché, un grand nombre de belles bibliothèques, des collections d'art. On y compte plusieurs établissements d'instruction et de science. Elle a des fabriques de cire, de chandelles, de savon, des distilleries, des teintureries, etc. Ratisbonne 100 hab. Elle est entourée de murs fortifiés. Le prince primat Dalberg a érigé dans cette ville, en 1817, un monument à Kepler, qui y est mort. Le prince lui-même est enterré dans l'église cathédrale, où le duc son neveu lui a fait élever un tombeau magnifique.

Dans le voisinage de Ratisbonne, à Rastatt, le roi Louis a fait élever, dans un style pittoresque, un temple à la mémoire des illustrations germaniques, et il a donné le vieux nom de *Walburg* (voy. ce mot et MUNICH, T. XVIII, B).

Ratisbonne est une des villes les plus riches de l'Allemagne. Sa fondation remonte au temps des Romains, qui lui ont donné le nom de *Reginum* ou *Castrum*. Au 11<sup>e</sup> siècle de notre ère, c'était une place commerciale fort importante. Devenue plus tard momentanément capitale de la Bavière, elle ne tarda pas à passer sous la protection particulière des rois des Romains. Administrée par un comte, elle reçut le titre de ville impériale. L'empereur Frédéric I<sup>er</sup> reconnut la domination des ducs de Bavière sur elle, et la réunit momentanément à l'Empire. De 1663 à 1806, elle fut le siège de la diète. En 1803, la diète et son évêché furent donnés en fief à l'électeur de Mayence, qu'on ne fit simplement alors d'électeur archiepiscopal. Élevée au rang de principauté, Ratisbonne fut admise à jouir d'une neutralité perpétuelle dans les guerres de l'Empire. Mais lorsqu'en 1810, par la dissolution de l'empire d'Allemagne, l'électeur archichancelier fut supprimé par Napoléon grand-duc de

Francfort, la ville et la principauté de Ratisbonne furent réunies à la Bavière. En 1809, les murs de Ratisbonne ont été témoins d'une bataille qui a duré 5 jours, du 19 au 24 avril (voy. ECKMÜHL). Le 23 avril, 134 maisons étaient incendiées, et la ville livrée au pillage. C. L. M.

**RATON** (*procyon*), genre de mammifères carnassiers (voy.) de la tribu des plantigrades, et que leur organisation comme leurs habitudes rapprochent beaucoup des ours auxquels ils sont cependant bien inférieurs en taille. Ce sont des animaux de forme ramassée, de la grosseur d'un blaireau à peu près, portant une queue touffue, et dont la tête triangulaire se termine par un museau effilé comme celui d'un renard. Leur couleur est, en général, le gris-noirâtre, plus pâle sous le ventre. Les deux espèces que l'on connaît habitent l'Amérique. L'une d'elles a la singulière habitude de plonger ses aliments dans l'eau avant de les avaler : d'où lui est venu le nom de *raton laveur*. C. S.-T.

**RAUCH** (CHRISTIAN), célèbre statuaire allemand et professeur de sculpture à l'Académie des Beaux-Arts de Berlin, est né, le 2 janv. 1777, dans la principauté de Waldeck, à Arolsen, où le château renferme une belle collection d'objets d'art qui frappa, dès le bas-âge, son attention. Valentin, sculpteur de la petite cour, fut son premier maître; le second fut Rühl, sculpteur à Cassel. Des affaires de succession amenèrent le jeune Rauch à Berlin, où les circonstances le décidèrent, malgré son goût pour les arts, à travailler chez un homme de loi. Mais il se lia intimement avec de jeunes artistes pleins de talent, gagna l'estime et la confiance de quelques grands personnages, et trouva des protecteurs parmi les plus hauts fonctionnaires de l'état. Ce fut à leur recommandation que l'héritier du trône lui accorda des secours pour suivre sa carrière.

Malgré tous les obstacles qu'il avait eus à surmonter, M. Rauch avait fait de rapides progrès. Son désir de voir Rome put alors se réaliser. En 1804, il quitta Berlin en compagnie et aux frais du comte Sandrecky, qui parcourut d'abord le midi de la France, et se rendit ensuite à Gê-

mes. Arrivé dans la métropole des arts et de la religion, indépendamment de la faveur du ministre de Prusse (c'était alors le baron Guillaume de Humboldt), il gagna, par son assiduité, par son amour pour les arts et ses agréments personnels, l'amitié des artistes les plus distingués, surtout celle de Thorwaldsen, dont cependant, à vrai dire, il ne fut jamais l'élève. Il se lia d'une étroite amitié avec Canova, et surtout avec Lund, professeur à l'Académie des beaux-arts de Copenhague. De tous les travaux exécutés par M. Rauch, durant son séjour à Rome jusqu'en 1811, nous ne citerons que le bas-relief de *Phèdre et Hippolyte*, acheté par un chambellan russe; *Mars et Vénus*, commandé par le baron de Humboldt; la statue de la *Jeune fille de onze ans*, ainsi que la statue colossale du roi de Prusse, placée dans la Salle Blanche du château de Berlin; celle de la reine Louise, de grandeur naturelle, que posséda le comte Magnis, en Silésie; enfin, la statue de Raphaël Mengs, commandée pour la collection du roi de Bavière. En 1811, Frédéric-Guillaume III, qui lui avait déjà assuré une pension annuelle, appela M. Rauch à Berlin pour concourir, avec d'autres artistes, à l'exécution du monument qu'il voulait élever, dans le parc de Charlottenbourg, à la mémoire de la reine Louise (voy.). Le plan présenté par lui ayant réuni tous les suffrages, il fut chargé de l'exécution du monument, dont le dérangement de sa santé le força bientôt de continuer les travaux sous le beau ciel de l'Italie. Ce fut à Rome qu'il exécuta la statue couchée de la reine, et il y mit la dernière main à Carrare, où son ami, le professeur F. Tieck, exécutait en même temps les candélabres qui devaient en faire partie. M. Rauch retourna alors à Berlin pour présider à la pose du monument. Il fut l'objet d'un grand enthousiasme, et le roi, pour récompenser l'artiste, le nomma professeur à l'Académie des beaux-arts. En 1815, le monarque le chargea des statues des généraux Scharnhorst et Bulow (voy.), destinées à orner la place du Grand-Poste dans la belle rue des Tilleuls (*Linden*). Il alla lui-même à Carrare choisir le marbre; mais il fut

forcé d'exécuter ces travaux sur | car il n'y avait alors en rodo aucun ment assez grand pour emporter ces mes blocs. Pendant son séjour à Ca il termina aussi la statue de l'emq Alexandre qui lui avait été comm par le comte Ostermann-Tolstoy, e avait moulée sur nature à Berlin. vint dans cette capitale en 1818; e auguration des statues des deux gu prussiens eut lieu au printemps de Vers cette même époque, M. Rauc cuta celles du roi, de la reine, de la cesse Charlotte, du prince de Harde de l'empereur Alexandre, de Gostb critique Wolf. Dans le cours de (de 1797 à 1824), il termina de sa pre main 69 statues en marbre, de sont de dimension colossale. Il fut par la province de Silésie d'exéc bronze, une statue colossale du maréchal Blücher destinée à être sur la place de Breslau, où elle f lennellement inaugurée le 9 juillet. Après la mort de Blücher, le roi en manda une seconde de la même gra (près de 12 pieds) pour Berlin. E été érigée en 1826, placée sur u destal de 16 pieds de haut, et d bas-reliefs représentent des scèna guerre de l'indépendance. C'est l mier monument de l'Allemagne t été exécuté en bronze dans toutes se ties. La fonte et le moulage atteign sous la direction de M. Rauch, u degré de perfection. Il a aussi coo l'érection des douze statues, de 7 de haut, qui ornent le monument nal élevé sur le Kreuzberg aux de Berlin (voy. T. III, p. 358). En il acheva à Munich le modèle de la en bronze du roi Maximilien de B statue assise dont la hauteur est de 12 et qui fut érigée en 1835. Depuis de Frédéric-le-Grand, destinée à une des places de la capitale de la l a encore été confiée à cet artiste au fatigable que distingué. C.

RAUCOURT ( FRANÇOISE - M ANTOINETTE ), célèbre actrice tr née à Nancy, le 3 mars 1756, eut pou le comédien Saucerotte, et pour une femme attachée au service de l son du roi Stanislas. Dès l'âge de 1

nivit en Espagne son père, qui s'étoit acteur nomade, et elle y joua, avec lui, plusieurs rôles de la tragédie espagnole. De retour en France, elle donna, en 1770, le succès de *Gaston Bayard*, pièce de Du Belloy, jouée pour la première fois en cette ville. Appelée ensuite à Paris par les gentilshommes de la chambre, la jeune Raucourt reçut des leçons de l'acteur (roy.), et débuta au Théâtre-Français, le 23 sept. 1773, par le rôle de *Cléopâtre*, dans la tragédie de Lefranc de la Rivière. Les annales dramatiques ont point d'exemple d'un triomphe aussi complet que celui qu'elle obtint. Jeune, belle, intelligence parfaite, tout réunis en elle pour porter au plus haut point l'enthousiasme du public, et, dans l'espace de plus d'un an, le succès toujours croissant de l'actrice fit la fortune du théâtre. Ce succès avait pour autre résultat une réputation de sagesse encore plus méritée, grâce aux précautions prises par son père. Voltaire fut le premier qui, par ses éloges malins, lancés de Ferney à Paris, ranima la foi du public parisien dans son idole. Le grief du Nestor de la tragédie contre la belle débutante fut le retard que les succès de celle-ci mettaient à la mise en scène des *Lois romaines*, œuvre sénile de l'auteur de *l'Épique*. Quoi qu'il en soit, ses éloges parurent affecter si vivement la vanité de M<sup>lle</sup> Raucourt, qu'il s'empressa de les couvrir par des adulations roses et en vers. Cependant le prestige s'évanouit; les galanteries de la jeune actrice ne furent bientôt plus un objet de convoitise; d'envieuses rivales ne manquèrent d'en exagérer le scandale et en firent un objet de mépris. L'effet de ces manœuvres alla jusqu'à faire perdre à l'actrice la juste bienveillance que le public avait accordée à son talent. Les succès succédèrent aux bravos, aux applaudissements; de la cabale se joignirent les poursuites des créanciers, et, pour se soustraire à la suite, M<sup>lle</sup> Raucourt passa, sans déguisement, en Russie, au mois de mai 1776. Après trois ans de séjour dans les cours du Nord, elle revint en France. Le succès qu'elle obtint à Fontenay-le-Comte, dans une représentation où

assistait la reine Marie-Antoinette, lui valut l'oubli du passé, et, au mois d'août 1779, elle fit sa rentrée au Théâtre-Français, par ce même rôle de Didon, où elle avait obtenu son premier triomphe. A dater de ce jour, sa carrière fut marquée par une suite de succès, rarement contestés, et de plus en plus fondés sur l'amour de l'art et des études sérieuses. Les caractères spéciaux du talent de M<sup>lle</sup> Raucourt étaient la dignité unie à la force tragique, l'ironie avec la véhémence; mais ses traits, et surtout son organe d'une puissance toute masculine, se refusaient absolument à l'expression de la sensibilité. Elle ne produisit donc que peu d'effet dans les rôles passionnés, et dans *Phèdre*, par exemple, elle eut toujours autant de froideur que de noblesse; mais elle excella dans les rôles où dominent l'ambition et la vengeance, tels que ceux de Cléopâtre, Léontine, Cornélie, Agrippine, Athalie, Médée et Sémiramis. Ce fut, en un mot, une magnifique reine de théâtre.

M<sup>lle</sup> Raucourt avait reçu de l'ancienne famille royale de nombreux bienfaits; elle en conserva le souvenir d'une manière qui l'honora aux jours de la persécution révolutionnaire. En sept. 1793, jetée en prison avec l'élite des comédiens français, comme eux, elle dut la vie à l'ingénieux dévouement de Labussière, employé au Comité de salut public. Après le 9 thermidor, ces proscrits, rendus à la liberté, se rallièrent, sous la direction de M<sup>lle</sup> Raucourt, d'abord dans la salle de l'Odéon, et ensuite dans celle de la rue de Louvois. Mais, au 18 fructidor, poussé par de haineuses et mesquines craintes, le Directoire ordonna la clôture de cette salle, foyer de conspirations. Une sage mesure du gouvernement consulaire réunissait, à la fin de 1799, en une seule société les débris dispersés de l'ancienne comédie française. M<sup>lle</sup> Raucourt y reprit le sceptre de reine dans la tragédie. Napoléon, qui faisait une juste estime de son jeu savant et profond, lui accorda une pension considérable sur sa cassette, et lui donna en outre le privilège de la direction des théâtres français dans le royaume d'Italie. M<sup>lle</sup> Raucourt n'en salua pas moins avec empressement le re-

tour des Bourbons. Elle y survécut moins d'une année, et mourut d'une manière presque subite le 15 janv. 1815. Le curé de Saint-Roch, à l'église duquel elle avait cependant fait des dons considérables, refusa d'y recevoir son corps. Il s'ensuivit une émeute scandaleuse, où le peuple brisa les portes du temple pour y introduire d'autorité le corps de l'actrice. Le désordre prit fin, grâce au bon esprit du roi Louis XVIII, qui chargea un de ses aumôniers d'aller remplir à Saint-Roch les fonctions du curé de la paroisse. Elle repose au cimetière du Père-La-Chaise, où son tombeau est décoré de son buste d'une grande ressemblance. Un drame, intitulé *Henriette*, a été joué et imprimé sous son nom, en 1782. P. A. V.

**RAUGRAVE**, voy. RHINGRAVE.

**RAURACS** (*Rauraci*), peuplade des Gaules qui, comprise, au temps de César, dans les domaines des Séquaniens, s'en sépara et entra en alliance avec les Helvétiens. Ils habitaient sur le Rhin supérieur, du côté de Bâle et de Brisach. Voy. ALSACE.

**RAVAILLAC** (FRANÇOIS), l'assassin de Henri IV (voy.), était né à Angoulême en 1578 ou 1579. D'abord clerc et valet de chambre d'un conseiller, il travailla ensuite chez les procureurs et devint lui-même praticien, sollicitateur de procès et maître d'école. Des visions le troublerent dans une prison où il était détenu pour dettes, à ce qu'il paraît. Dans un voyage à Paris, il prit l'habit de frère convers chez les feuillants qui le renvoyèrent comme visionnaire. Il retourna alors à Angoulême; mais toujours obsédé par ses visions, il revint à Paris, tenta de s'introduire chez le roi pour le détourner, disait-il, de déposer le pape, et réussit enfin à le frapper dans la rue de la Féronnerie. Condamné, le 27 mai 1610, à être tenaillé, avec versement dans les plaies de plomb fondu, d'huile bouillante; à avoir la main droite brûlée par le soufre, et à être ensuite écartelé, etc., il fut exécuté aussitôt, et le peuple se jeta sur son cadavre en le maudissant. X.

**RAVE**, espèce du genre chou (voy.), de la famille des crucifères, dont la racine est une sorte de gros navet rond, large et aplati, que l'on nomme en quelques

endroits *rabiole*. Le navet, qui est beaucoup des raves, est une bisannuelle, à racine charnue et tante, variant dans sa forme, sa grosseur et sa couleur, et d'une saveur peu piquante et agréable. Il y a des gros et de petits, de ronds et de longs, de blancs, de gris, de jaunâtres, ou de rôtés en dehors. On les emploie dans l'art culinaire. La navette tient au même genre. C'est une annuelle; sa racine oblongue, filiforme, est d'une saveur un peu âcre. Elle se cultive, comme la rave (voy.), pour sa graine, dont on tire de l'huile qui sert à brûler, à faire du savon noir, ainsi que dans la préparation des ouvrages de laine. La plante est en outre une source d'emplois dans l'agriculture rurale.—On donne aussi le nom de *rave* ou *petite rave* à une plante du genre *raifort* dont la racine est longue, d'un rouge foncé, tendre, culente et cassante. Voy. RADIS.

**RAVELIN**, voy. DEMI-LUNE.

**RAVENET** (LES), graveurs, voy. VURE, T. XII, p. 798-800.

**RAVENNE**, chef-lieu de la province du même nom, une des plus grandes villes de l'Italie, dans la Romagne, plus, suivant M. Balbi, que 10,600 habitants. Cette ville, siège d'un archiduc, est entourée de marais dont l'étendue a été diminuée par des travaux couleusement vers les rivières de Merse et de Ronco. Le port, qui s'ouvre sur la mer Adriatique, s'en trouve aujourd'hui singulièrement éloigné. Ravenne possède les ossements des empereurs Honorius, Constantin et Valentinien, ceux de la fille du grand Théodoric, Placidia, auprès desquels reposent aussi ceux du grand poète, Dante Alighieri.

Ravenne fut la résidence des empereurs romains d'Occident (vers 400) après la destruction de leur empire par les rois goths, puis des exarques (EXARCHAT). Ceux-ci furent chassés en 752, par les Lombards, auxquels succéda le roi franc Pepin enleva cette ville dès l'an 755, ainsi que tout l'exarchat pour en faire don au siège pontifical (ÉTAT ROMAIN). De 1440 à 1500, Ravenne fut au pouvoir des Vénitiens.



elle leur fut arrachée par suite de la ligue de Cambrai. Depuis lors elle appartient de nouveau au pape. C'est dans le voisinage de Ravenne, du côté de Forli, qu'est lieu la bataille de ce nom, où Gaston de Foix, duc de Nemours (voy. ce nom, JULIEN II, LOUIS XII, etc.), trouva la mort en remportant une victoire sur les troupes espagnoles et papales, le 11 avril 1512. Une bataille de Ravenne bien plus ancienne, et qui, livrée par Théodoric de Berne (Vérone) à Ermenric, au temps des Huns, dura onze jours, était célèbre dans les fastes du moyen-âge et faisait l'objet d'une vieille épopée teutonique qui pour la première fois, en 1825, a été imprimée dans le *Heldenbuch* (voy. Fort.).

**RAVENNE** (GÉOGRAPHIE DE), écrivain anonyme du VII<sup>e</sup> siècle de notre ère, qui composa pour son frère une Géographie arrivée jusqu'à nous et qui fut publiée pour la première fois par le bénédictin Placide Porcheron (Paris, 1688). Jacob Gronove en fit une édition augmentée d'après un autre manuscrit, et depuis, cette Géographie se trouve le plus souvent réunie à celle de Pomponius Mela. X.

**RAVITAILLER** (*ravitaillier*, du latin *victualia*, vivres) signifie introduire des vivres, et, par extension, des munitions, des secours, dans une place, et plus particulièrement dans une place assiégée. C'est une des opérations militaires les plus délicates et souvent les plus importantes : combien de villes fortes auraient dû ouvrir leurs portes à l'ennemi elles n'avaient été ravitaillées à propos. Z.

**RAYAHS** ou RAÏAS, nom donné par la Perse à ceux de ses sujets qui ne sont pas musulmans. Ce mot est arabe et signifie proprement troupeau. Les écrivains arabes l'emploient pour désigner la population d'un état, sans distinction de religion. Les rayahs sont aussi appelés *kharadj*, à cause du *kharatch* (voy.) ou *haradj*, c'est-à-dire du tribut auquel ils sont soumis. Z.

**RAY-GRASS**, voy. GAZON, IVRAIE & GRAMINÉES.

**RAYMOND**, voy. ANTIOCHE, PROVENCE, TOULOUSE, BÉRENGER, etc. Voy. aussi LELLE.

**RAYNAL** (GUILLAUME - THOMAS - FRANÇOIS), né à Saint-Geniez (Aveyron), au mois de mars 1711, fut un des écrivains qui eurent le plus de célébrité au XVIII<sup>e</sup> siècle. Élève des jésuites, il entra dans leur ordre, se fit prêtre, professa la théologie, se livra à la prédication, vint à Paris, renonça au ministère ecclésiastique, passa dans le camp des philosophes, débuta en littérature par des compilations, obtint la rédaction du *Mercure*, et publia un précis des révolutions de la Hollande, sous le titre d'*Histoire du stathoudérat* (1748). Cet ouvrage oublié eut le mérite de réhabiliter dans l'opinion publique la profession de commerçant. Une *Histoire du parlement d'Angleterre* (1748), écrite sans connaissance du sujet, a plus de droits encore à l'oubli. Un *Mémorial de Paris* (1749), des *Anecdotes littéraires* (1750), des *Anecdotes historiques, militaires et politiques de l'Europe* (1753), augmentées et publiées en 1762 sous le titre de *Mémoires politiques de l'Europe*, l'*École militaire* (1762), publiés par ordre du gouvernement, rapportèrent beaucoup d'argent à Raynal, qui tenait à donner la fortune pour base à son indépendance. L'*Histoire du divorce de Henri VIII*, extraite de l'un de ses principaux ouvrages (1763), ne doit pas être confondue avec eux : il y a vraiment du mérite dans cette production. Mais tous ces livres n'étaient que des préludes.

Pendant plusieurs années, Raynal, l'un des habitués des salons du baron d'Holbach, d'Helvétius, de M<sup>me</sup> Geoffrin, ne cessa de demander à tous ses amis des renseignements et des conseils pour l'œuvre capitale qu'il méditait. Diderot s'en occupa, dit-on, pendant deux années; d'autres écrivains apportèrent aussi leur tribut; et Raynal fit paraître, en 1770, sans nom d'auteur, l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, 4 vol. in-8°. Il ne mit son nom sur le titre qu'en 1780, à l'édition de Genève, 10 vol. in-8° ou 4 vol. in-4°, avec atlas. On ne peut nier que l'auteur n'ait consciencieusement amélioré son livre, sans toutefois en avoir retranché les hors-d'œuvre et les déclara-

mations philosophiques que l'on y rencontre trop fréquemment. A chaque instant, l'historien s'oublie et monte en chaire ; il tonne contre les préjugés et dogmatise avec chaleur ; il prêche les rois, il prêche les peuples, et ses mouvements oratoires sont parfois d'un puissant effet : seulement, ils semblent déplacés à la postérité refroidie, et font un singulier contraste avec les détails du commerce et les chiffres de la statistique. Après tout, c'était la cause de la raison et de l'humanité que défendait Raynal, et son *Histoire philosophique* a des pages qu'avoueraient les plus beaux génies.

Le parlement lança contre Raynal, en 1781, l'un des plus violents réquisitoires, et brûla son livre. L'auteur s'enfuit aux eaux de Spa, où il trouva des admirateurs, entre autres un jeune Belge, qui lui adressa une épitre intitulée : *La nymphe de Spa à l'abbé Raynal*. La censure que fit de cette pièce le prince évêque de Liège, détermina le philosophe à écrire sa *Lettre à l'auteur de la nymphe de Spa*, vigoureux pamphlet contre le clergé. De Spa, Raynal passa en Allemagne, où le grand Frédéric lui fit un froid accueil. En Suisse, il visita Lavater, et ne dut pas être satisfait du physionomiste. En 1787, ses amis obtinrent son rappel en France. Malouet, intendant de la marine à Toulon, lui avait donné un asile, lorsque les États-Généraux furent convoqués. Raynal, nommé député du tiers-état par la ville de Marseille, refusa ce mandat honorable, et fit passer les suffrages sur Malouet, qui obtint pour la réhabilitation du vieillard, son ami, un décret de l'Assemblée nationale, le 15 août 1790. Le 30 déc. de la même année, on publia une *Lettre de l'abbé Raynal à l'Assemblée nationale*, où l'on faisait désavouer à l'ancien prêtre toutes ses opinions philosophiques, et condamner la révolution qui marchait à grands pas. Ce fut pour Raynal l'occasion d'une véritable *Lettre* qu'il écrivit à l'illustre Assemblée, et où le philosophe, devenu calme par les années, signalait les dangers de l'exagération, et donnait, sans abjurer ses principes, les conseils d'une sage prévoyance.

Raynal passa les plus mauvais jours de

la révolution sans être inquiété ; rectoire venait de le nommer membre de l'Institut pour la classe d'histoire qu'il mourut d'un catarrhe, à Paris, le 6 mars 1796. En 1826, on a encore un ouvrage posthume de lui sous ce titre : *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans l'Asie septentrionale*, 2 vol. in-8°. J.

RAYNOUARD (FRANÇOIS-JEAN), poète et philologue français surtout par ses remarquables travaux sur la langue et la littérature romaine, né à Brignolles (Var), le 18 sept. 1771 et mourut à Passy, près Paris, le 18 mars 1836. Membre du barreau de Paris, il s'était acquis une réputation par sa probité et de talent, qui le fit nommer député à l'Assemblée nationale en 1791, suppléant à l'Assemblée législative. Mais, arrêté le 31 mai 1793, le régime de la Terreur, il ne dut sa liberté qu'à la réaction du 9 thermidor. Il reprit alors sa profession d'avocat, n'est que vers 1800 qu'il y renouva son activité pour venir se fixer à Paris, où l'attirait plus particulièrement sa passion pour le théâtre. Déjà à une époque antérieure, il avait écrit une tragédie, *Caton d'Utique* (en 5 actes et en vers, Paris, 1780). Ses premiers succès furent marqués par des succès. Son *tragédie de Socrate dans le temple d'Apollon* (1803, in-8°) fut couronnée par l'Académie et sa *tragédie des Templiers* (en 5 actes et en vers), aujourd'hui classique, eut pour sa première représentation au Théâtre-Français, le 14 mai 1805. Raynouard précéda la publication de cette dernière pièce (1805, in-8°) d'un *Précis historique* qu'il chercha à établir, par des preuves authentiques, l'innocence de l'Ordre des chevaliers du Temple. C'est à cette même époque que furent publiés les *États de Blois*, tragédie en 5 actes et en vers, qu'il fit précéder d'une Notice sur le duc de Guise. Cette pièce ne fut publiée que beaucoup plus tard, en 1814, après avoir été froidement accueillie au Théâtre-Français. Raynouard qui l'avait fait jouer à Saint-Clément le 10 juin 1810, lors des fêtes de son a

défenda la représentation à Paris nov. 1807, l'Académie-Française ouvrit ses portes à l'auteur des *rs*, et à la mort de Suard, on le choisit pour son secrétaire. L'Académie des Inscriptions et Lettres lui avait fait également l'honneur de l'appeler dans son sein, en

1806, Raynouard était rentré en France comme représentant du Var au Corps législatif. Il fut envoyé une seconde fois à Paris, en 1813, par ses collègues pour la rédaction de l'adresse, il entendit de dures vérités. Mais son indépendance n'était peut-être déplacée dans un homme qui n'avait jamais commis aucun acte de servilité, et qui n'eut jamais l'occasion de contester au gouvernement l'opportunité, alors que l'ennemi était aux portes. Durant les Cent-jours, il fut maintenu à la nouvelle Chambre par le collège électoral de Dramen. Il voulut accepter du gouvernement un siège au Conseil de l'Instruction publique, place qu'il se vit refuser par Louis XVIII. Dès lors, il se livra à la politique pour se livrer entièrement à ses occupations littéraires. Il parut le premier volume de ses *Œuvres originales des troubadours* (6 vol. in-8°) : il contient des recherches sur l'ancienneté de la langue romane, des recherches sur l'origine de cette langue, des éléments de la grammaire avant l'an 1000, l'histoire de la langue des troubadours. Cette publication se poursuivit jusqu'en 1821. On trouve dans les volumes suivants, outre des poésies diverses et la biographie des troubadours, des dissertations sur les cours d'alexandrin, sur les monuments de la langue antérieurs à l'époque moderne, des recherches sur les origines de leurs ouvrages, et finalement la grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours. La plus importante publication est certainement le plus beau titre de gloire de Raynouard, quoique la *Cyclop. d. G. d. M.* Tome XX.

critique y ait relevé certaines opinions hasardées. En effet, si l'on ne partage pas toutes les idées du philologue, on est forcé d'admirer la supériorité de connaissances qu'il apporte au moins dans la discussion de ses paradoxes. Une publication d'un autre caractère, mais qui témoigne de la même patience, la même perspicacité dans les recherches, est son *Histoire du droit municipal en France sous la domination romaine et sous les trois dynasties*, 1829, 2 vol. in-8°. Raynouard est encore l'auteur de divers écrits moins importants et d'une foule d'articles qui parurent, dès 1816, dans le *Journal des Savants*. Il publiait un *Nouveau choix de poésies originales des troubadours*, lorsque la mort l'enleva aux lettres. Il lui restait en portefeuille un certain nombre de tragédies, un poème et des Mémoires dont on annonçait, il y a quelques années, la publication prochaine. EM. H.-G.

RAYON, *voy.* CERCLÉ, LUMIÈRE, etc.

RAYONNEMENT. C'est par ce mot qu'on désigne la marche progressive du son, du calorique et de la lumière (*voy.* ces mots), qui s'éloignent de leurs foyers en rayonnant de tous côtés. Il s'entend surtout de la vertu qu'a la chaleur, non-seulement de se répandre dans les corps environnants, mais encore de se transmettre partiellement en ligne droite, avec une vitesse instantanée, sans se combiner avec l'air ambiant, qu'elle traverse seulement. Scheele observa le premier ce phénomène devant la porte d'un four. A. L.-D.

RAYONNÉS (ANIMAUX), *voy.* ZOO-PHYTES et ANIMAL (T. I<sup>er</sup>, p. 765).

RAZZIA, *voy.* PILLAGE.

RÉ ET OLERON (ÎLES DE), *voy.* CHARENTE-INFÉRIEURE, LA ROCHELLE ET OLERON.

RÉACTIF, substance qu'on emploie, en chimie, pour reconnaître la nature des corps, pour déterminer et pour séparer leurs éléments, *voy.* ANALYSE (chim.), ACIDES et MINÉRALOGIE (T. XVII, p. 699).

RÉAL ou RÉALE, petite monnaie de compte et effective en usage en Espagne. On en connaît de deux espèces, les réaux de billon (*reales de vellon*), qui valent 27 cent., et les réaux d'argent (*reales de plate*) qui valent le double; mais ces

monnaies ne sont pour ainsi dire que de compte, et représentent les  $\frac{1}{30}$  et les  $\frac{1}{10}$  de piastres (voy.). Le réal de plate se subdivise en 34 maravédís (voy.) de plate ou en 16 quartos. La pistole (voy.) en or vaut 80 réaux de vellon; l'écu (*escudo d'oro*) 40; le quadruple (*doblon* ou *onça*) 320.

**RÉALGAR**, voy. ARSÉNIC et MINÉRALOGIE.

**RÉALISME, RÉALITÉ.** Le *réel* se prend tantôt pour l'opposé de l'idéal (voy.), tantôt pour l'opposé de ce qui n'est qu'apparent, imaginaire, ou même chimérique. Ce sont là deux emplois du même mot qu'il importe de distinguer avec soin, si l'on veut bien comprendre la nature du réalisme et ses variétés.\*

Ce qui a induit à révoquer en doute la réalité du monde extérieur, ce sont les recherches de la philosophie sur nos sensations (voy.). Une analyse exacte a constaté que les couleurs, les sons, les saveurs, les odeurs, et tout ce qu'on appelle les qualités secondes des corps, ne sont que des modifications du moi, et que par conséquent elles n'ont aucune existence réelle dans les objets; ce sont de purs phénomènes, de simples apparences. De là, il était trop facile d'être amené à conclure que les corps eux-mêmes n'ont pas plus de réalité, et que la croyance en vertu de laquelle nous admettons leur existence n'est qu'une illusion. Tel est le système de l'idéalisme (voy.), que n'ont pas craint de professer des philosophes très ingénieux d'ailleurs, mais qui se mettaient par là en contradiction avec la foi universelle du

(\*) En Allemagne, on emploie encore le mot *réel* (*realis*, de *res*, chose) par opposition à ce qui est purement *verbal* ou lexicologique. Ainsi, on donne à certaines écoles l'épithète de *réelles* (*Real Schulen*) pour indiquer qu'on y apprend plutôt des notions positives sur les choses, que l'art de bien dire et la connaissance d'une ou de plusieurs langues (voy. ÉCOLES, T. IX, p. 63). La même épithète entre ensuite dans d'autres combinaisons: on qualifie, par exemple, de *Real-Wörterbücher*, dictionnaires des choses réelles (mots qui, en français, jurent de se trouver ensemble: car si une chose réelle peut très bien être un mot, elle ne saurait être une diction), des ouvrages, tels que le *Conversations-Lexikon* (voy.) ou l'*Encyclopédie de Pierer* et autres, destinés à l'explication des choses et non pas à celle de mots ou des locutions. J. H. S.

genre humain, c'est-à-dire au commun. Cependant l'œuvre de la philosophie doit être d'examiner de légitimer les croyances du commun. A cet effet, elle reconnaît nos facultés une autorité égale au témoignage des uns comme des autres, de fondement à une égale confiance. Ainsi, c'est sur la foi de la philosophie (voy.) externe, accompagnée d'un recueil des sens, que nous croyons à la réalité du monde extérieur: nous ne sommes que des sensations que nous atteignons au monde des sens, la raison nous révèle le principe de la substance qui forme le support.

Mais cette réalité *objective* est-elle seule que nous puissions reconnaître? Le sujet ou le moi n'est-il pas lui-même modifié par une succession de phénomènes dont la conscience est le support et sous ces phénomènes passagers, n'y a-t-il pas aussi quelque chose de constant qui persiste identiquement tous les instants de sa durée? N'est-ce pas le sentiment intérieur se révolte contre la hypothèse qui ferait du moi un phénomène. Ce qui, en nous, a le pouvoir de sentir, de vouloir et de penser, ce mot, ce qu'on appelle l'âme, ne saurait être conçu hors d'un substratum substantiel. Il y a donc aussi des *subjectives*.

Enfin ces idées du monde divines, de la conscience, ces idées que nous manifeste la raison (voy.) intuite aussi leur réalité. Toute la doctrine tonicienne tend à établir l'existence de ces principes dans lesquels se trouve l'essence des choses.

En résumé, le réalisme est le principe des substances, loi fondamentale de la pensée, que nos facultés aperçoivent à la fois dans le matériel, dans le monde de la conscience et dans le monde divin.

**RÉALISTES, NOMINAUX.** Idées générales, appelées *universaux* scolastique (voy. T. XIX, p. 53) elles un objet réel, ou ne sont-elles que des conceptions de l'esprit, de pure sans réalité? Telle est la question longuement débattue, au moy

entre les *réalistes* et les *nominaux*. On demandait si les essences ont une existence propre, par exemple si la nature ou l'humanité existe ailleurs que dans chaque homme; si l'essence de l'arbre en général existe indépendamment des individus, de tel pommier, de tel chêne, ou tel figuier, etc. Depuis le renouvellement du platonisme par l'école d'Alexandrie, l'existence réelle des essences était généralement admise, lorsque vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle eut lieu la première apparition des nominalistes. Leur chef, Roscelin, chanoine de Compiègne, soutint hardiment que les idées générales ne sont que des mots, *flatus vocis*. Mais il eut l'imprudence de faire l'application de cette théorie au dogme de la Trinité, et il fut condamné au concile de Soissons, en 1092. Parmi ses adversaires se distingua surtout saint Anselme. Abailard (voy. ces noms) attaqua aussi le réalisme; mais il modifia la doctrine de Roscelin: pour lui, les idées générales ne sont ni des types ni de simples mots, mais des conceptions de l'esprit; nominalisme mitigé qui s'appela le *conceptualisme*. Ce moyen terme ne satisfait personne. Cependant l'avantage était resté au réalisme jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, où Occam releva à nouveau des nominalistes. Selon lui, les idées générales ne sont à l'état d'être ni dans les choses ni en Dieu; elles ne sont que dans l'esprit à l'état d'idées et dans le langage comme noms. Ainsi Occam (voy.) détruit toutes les entités de la scolastique. Il agissait en conformité de ce principe proclamé par lui-même: il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité. Dès lors, le réalisme compta de nombreux adversaires parmi lesquels on cite Duridan, Pierre d'Ailly, et plus tard Hobbes, Locke, Berkeley, Condillac. Voy. ces noms.

C'est faute de s'entendre sur la nature des idées générales qu'on a prolongé ce débat. La solution du problème se trouve dans la distinction qu'il importe de faire entre deux classes d'idées générales: d'une part, celles qui sont le produit de l'expérience et que notre esprit forme par le double procédé de l'abstraction et de la comparaison: telles sont les idées de genres et d'espèces; de l'autre, celles

qui apparaissent dans notre esprit sans qu'il soit besoin pour les former de comparaisons répétées: telles sont les idées nécessaires, les notions de cause, de substance, les vérités morales, les vérités mathématiques. Il est évident que les idées générales de la première classe n'ont aucune réalité hors de notre esprit, et ne subsistent que par les noms que nous leur donnons. Quant à celles de la seconde classe, que la raison nous révèle, toutes les doctrines spiritualistes s'accordent à en reconnaître la réalité; la nier, c'est ouvrir l'accès au scepticisme, c'est nier qu'il y ait quelque chose d'absolu dans l'intelligence humaine. A-D.

REA SYLVIA, voy. RHEA.

REAUMUR (RENÉ-ANTOINE FERCHAULT DE), l'un des plus ingénieux physiciens et naturalistes français, naquit à La Rochelle, en 1683, d'un conseiller au présidial de cette ville. Sa fortune lui permettant de suivre entièrement son goût pour l'observation de la nature, il vint à Paris, en 1703, se lia avec les savants, et dès 1708, l'Académie des Sciences l'admit dans son sein, pour quelques mémoires de géométrie qu'il lui avait adressés. Pendant près de 50 ans, Réaumur fut un des membres les plus actifs de cette célèbre compagnie. Il concourut à la description des arts et métiers qu'elle publiait, et fit beaucoup pour leur avancement par d'ingénieuses applications, en même temps que la pratique lui procurait d'heureuses découvertes scientifiques. Il dota la France, entre autres, de l'art de faire de l'acier, ce qui lui valut une pension du régent. Ses recherches sur la porcelaine ne l'amènèrent pas tout-à-fait au but; mais il découvrit un procédé pour fabriquer un verre blanc et opaque connu sous le nom de *porcelaine de Réaumur*. On lui doit aussi les premiers essais faits chez nous pour l'incubation artificielle. Son nom restera surtout attaché au perfectionnement du thermomètre (1731). Ce fut lui qui choisit pour points extrêmes de la graduation de cet instrument ceux de la congélation et de l'ébullition de l'eau, points qui sont toujours fixes dans les mêmes circonstances. Il en divisa l'intervalle en 80 parties, se fondant sur ce que l'alcool, à un certain

état de rectification, se dilate de  $\frac{80}{1000}$ . Cette disposition arbitraire a pu être avantageusement remplacée par la division centésimale; mais les points extrêmes étant restés les mêmes, les thermomètres (*voy.*) centigrades peuvent être regardés comme des thermomètres de Réaumur, dont l'idée primitive toutefois parait appartenir à Newton.

Dans l'histoire naturelle, ses travaux et ses découvertes ne furent ni moins nombreux, ni moins intéressants. Nous nous contenterons de citer ses *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes* (Paris, 1734-42, 6 vol. in-4<sup>o</sup>), ouvrage qui a le plus contribué aux progrès de la science à cette époque, et dont la lecture est rendue attachante par la masse de détails aussi exacts que curieux qu'il renferme. Malheureusement l'auteur n'a pu le terminer: il devait avoir 10 vol. Réaumur resta au premier rang des naturalistes jusqu'à l'époque où Buffon publia son Histoire naturelle. On croit qu'il eut la faiblesse d'en être jaloux et qu'il contribua aux *Lettres à un Américain*, de Lignac, où il est exalté aux dépens de Buffon et de Daubenton. Réaumur fut aussi le premier à réunir des collections un peu complètes dans le règne animal. Brisson en fut le conservateur et y a puisé les matériaux de ses ouvrages.

La vie de Réaumur se passa tranquillement dans ses terres de Saintonge ou à la maison de campagne qu'il possédait près de Paris, à Bercy. Il ne prit point d'emploi et conserva toute son indépendance. Une chute qu'il fit, en 1757, au château de la Bermondière, hâta sa fin; il mourut le 18 oct. ou nov. de la même année, laissant plusieurs manuscrits en portefeuille. Le recueil de l'Académie lui doit une multitude de mémoires. Son éloge fut prononcé devant ce corps par Grandjean de Fouchy. L. L.

**REBECCA**, fille de Bethuel et femme d'Isaac. *Voy.* ABIMÉLECH.

**REBECQUE** (marquis DE), *voy.* CONSTANT (*Benjamin*).

**REBELLION** (*rebellis, rebellio, de bellum, guerre*). On nomme ainsi l'action d'empêcher, par violence et par voie de fait, l'exécution des ordres de l'autorité publique. Cette action a toujours été punie

de peines sévères. En France, par la loi de 1670, le crime de rébellion à justice était mis au nombre de crimes royaux et puni suivant la gravité de qui le caractérisaient.

Le Code pénal actuel définit rébellion « toute attaque, toute résistance avec violence et voies de fait envers les officiers ministériels, les gardes-champêtres, les percepteurs des taxes et des contributions, les porteurs de contraintes, les percepteurs des douanes, les sequestres officiers ou agents de la police administrative ou judiciaire, agissant pour l'exécution des lois, des ordres ou ordonnances de l'autorité publique, des mandats de justice ou jugements (art. 209). La rébellion est qualifiée, selon les circonstances, crime ou délit.

Elle est crime lorsqu'elle a été commise par plus de 20 personnes armées ou non armées. Dans le premier cas, les rebelles sont punis des travaux forcés à temps; dans le second, de la réclusion. Elle est crime encore si elle a été commise par une réunion armée de 20 personnes ou plus, jusqu'à 20 inclusivement, et punie de la réclusion (Code pén. art. 211).

Dans les autres cas, la rébellion est simple délit et punie correctionnellement (art. 211 et 212).

Toutefois, le législateur a voulu que les rebelles sans fonctions ou emplois dans la bande ne soient punis d'aucune peine, lorsqu'ils se sont rendus au premier avertissement de l'autorité publique, ou même depuis, s'ils n'ont pris part que hors du lieu de la rébellion sans nouvelle résistance ou sans rébellion (art. 213).

On appelle *révolte* une action commise en tout lieu aussi pour entraver l'exécution des lois ou désobéir aux ordres de l'autorité. Il ne faut pas confondre avec une révolte de cette nature une révolte (*voy.*) à laquelle un peuple presque tout entier prend part. Nous renvoyons aux mots **ATTOUPEMENTS** et **INSURRECTION** les caractères qui séparent ces actions diverses de ceux qui caractérisent la rébellion ou la révolte. A.

blatif plur. de *res*, chose).  
 Les basochiens de Picardie fa-  
 rent le carnaval, des libelles,  
*rebus quæ geruntur* : c'é-  
 tait une scandaleuse de la ville ;  
 souvent, ils enveloppaient leur  
 message de ces espèces de bié-  
 se tout le monde connaît.  
 On ne savait pas assez bien les rébus par-  
 que sur la peinture à la pa-  
 radémie dit que c'est un jeu  
 consiste en allusions, en équi-  
 gai exprime quelque chose  
 et par des figures prises en  
 que celui qui leur est na-  
 l'un des plus simples spéci-  
 re : *G a* (j'ai grand appé-  
 pèce d'énigmes était autre-  
 sur les enseignes ; plus  
 rut sur les éventails, les ta-  
 ; de nos jours, elle disputa  
 le faïence aux chansons de  
 aux batailles de la grande-  
 Accords a publié beaucoup  
 ards. Les armoiries se sont  
 s d'un rébus. Le bon sens  
 en a fait justice dès le xv<sup>e</sup>  
 appelle « homonymies tant  
 fades, tant rustiques et bar-  
 lon doiburoyt attacher une  
 gard au collet, et faire ung  
 bouze de vache a ung chacun  
 on voudroyent doresnaunt  
 ce après la restitution des  
 ». — Aussi nous doutons que  
 on de Granville réussisse à  
 ce genre d'esprit. — *Rébus*  
 tension, de toutes sortes de  
 isanteries, jeux de mots, etc.  
 ur signifie parler obscuré-  
 J. T-v-s.

**REDE**, roi des Visigoths (*voy.*)  
 surnommé *le Catholique* à  
 sa opposition contre l'aria-  
 da à son père Leovigilde, en  
 it plusieurs fois les Francs  
 , entre autres devant Carca-  
 riance mourut à Tolède, en  
 X.

**RECELÉ** (du latin *celare*, ca-  
 cel ou *recelé* est l'action de  
 celer, à un titre quelconque,  
 levées, détournées ou obte-  
 d'un crime ou d'un délit, sa-

chant, au moment où il les reçoit, qu'elles  
 proviennent d'une telle source. Le cou-  
 pable de recel est puni comme complice.  
 Le Code pénal français s'occupe sous  
 d'autres points de vue du recélé, et pro-  
 nonce des peines : 1<sup>o</sup> contre ceux qui ont  
 recélé ou caché le cadavre d'une personne  
 homicide ou morte des suites de coups  
 ou blessures, et 2<sup>o</sup> contre ceux qui ont  
 recélé ou fait receler des personnes qu'ils  
 savaient avoir commis des crimes empor-  
 tant peine afflictive. Mais la loi excepte  
 de cette disposition rigoureuse les ascen-  
 dants ou descendants, époux ou épouses,  
 frères ou sœurs des criminels recelés, ou  
 leurs alliés aux mêmes degrés.

Dans le langage de la jurisprudence,  
 on entend encore par *recélé* ou *recèle-  
 ment* l'action de celui qui s'approprie  
 frauduleusement, en ne les faisant pas  
 connaître, des objets dépendant, soit  
 d'une succession, soit d'une communauté  
 au partage de laquelle il est appelé. Si  
 les objets sont enlevés ou détournés, l'ac-  
 tion prend alors le nom de *divertisse-  
 ment*. L'héritier qui a diverti ou recélé  
 des effets d'une succession est déchu de la  
 faculté d'y renoncer : il demeure héritier  
 pur et simple, nonobstant sa renoncia-  
 tion, et ne peut prétendre à aucune part  
 dans les effets divertis ou recelés. L'hé-  
 ritier bénéficiaire qui s'est rendu coupa-  
 ble de recélé ou qui a omis sciemment et  
 de mauvaise foi de comprendre dans l'in-  
 ventaire des effets de la succession est dé-  
 chu du bénéfice d'inventaire. La veuve, qui  
 a diverti ou recélé des effets de la commu-  
 nauté, est déclarée commune, nonobstant  
 la renonciation qu'elle aurait faite. E. R.

**RECENSEMENT**, *voy.* POPULATION,  
 DÉNOMBREMENT.

**RECENSEMENT** (CONSEIL DE). On  
 donne ce nom, dans la législation mili-  
 taire de la France, au conseil chargé de  
 vérifier les tableaux, qui sont dressés par  
 les maires des communes, des jeunes gens  
 appelés annuellement à la défense de l'é-  
 tat (*voy.* RECRUTEMENT). Il se compose,  
 dans les cantons où il y a plusieurs com-  
 munes, du sous-préfet, qui le préside, et  
 des maires du canton ; et dans ceux où il  
 n'y a qu'une commune, le sous-préfet y  
 est assisté du maire et des adjoints (*voy.*  
 CONSEIL DE RÉVISION).

Dans la garde nationale (*voy.*), il y a aussi un conseil de recensement qui est chargé d'établir, d'après les listes dressées par le maire, le registre matricule des citoyens qui doivent y faire le service de la garde nationale, et de désigner les gardes nationaux appelés à former les corps détachés. X.

**RECETTE**, ce qui est reçu en argent ou autrement, *voy.* CAISSE, DÉPENSE, etc. Pour la recette et les receveurs des contributions, *voy.* ce mot, IMPÔT, OCTROI, etc. Enfin, le mot recette s'entend de la composition de certains remèdes ou médicaments, *voy.* ces mots et PHARMACIE.

**RECEZ** (*recessus, Reichs-Abschied*). C'est le nom qu'on donnait, dans le droit public allemand, à l'acte dans lequel, avant qu'une diète de l'Empire se séparât, ou résumait les délibérations qu'elle avait prises.

**RÉCIDIVE** (*de recidere, retomber*), rechute dans une faute. Dans le langage du droit criminel français, il y a récidive quand un individu a commis un nouveau crime ou délit après une condamnation déjà subie.

La récidive, faisant supposer une plus grande perversité, entraîne dans les peines une aggravation que la loi détermine. Ainsi, celui qui, ayant été condamné à une peine afflictive ou infamante, a commis un second crime emportant, comme peine principale, la dégradation civique, est condamné à la peine du bannissement. Si le second crime emporte la peine du bannissement, il est condamné à la peine de la détention; si c'est la peine de la réclusion, il est condamné à la peine des travaux forcés à temps; si c'est la peine de la détention, il est condamné au *maximum* de la même peine, laquelle peut être élevée jusqu'au double; si c'est la peine des travaux forcés à temps, il est condamné au *maximum* de la même peine, laquelle peut être élevée jusqu'au double; si c'est la peine de la déportation, il est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Enfin, quiconque, ayant été condamné aux travaux forcés à perpétuité, commet un second crime emportant la même peine, est condamné à la peine de mort (Code pénal, art. 56).

La récidive empêche la Cour d'assises,

en cas de condamnation aux travaux forcés à temps ou à la réclusion, d'avoir la faculté que la loi lui accorde de penser le condamné de subir l'exposition publique. La grâce, ne faisant remise de la peine et n'anéantissant pas la condamnation, n'empêche point l'aggravation de peine qui est la conséquence de la récidive. Il en est de même de la prescription de la peine prononcée contre le premier crime.

Il y a récidive, en matière de conventions, lorsqu'il a été rendu une convention, dans les douze mois précédents, un premier jugement pour convention de police commise dans le sort du même tribunal (art. 483). I

**RÉCIF**. Entre les écueils semés la mer sous les pas du navigateur distingue plus particulièrement par son nom de *récif* un banc de roche ou de corail, dont la surface est presque de niveau avec celle de l'eau, ou n'est relevée que par intervalle. Quand le vent est beau et la mer calme, un récif mergé peut n'être signalé à l'œil du navigateur que par son apparition à travers la transparence de l'eau; mais en cas de grosse mer, les lames plus volumineuses ou les *brisans* annoncent infailliblement sa présence. Les mers de l'Inde et sur les parages de la Polynésie abondent en récifs, qui rendent la navigation périlleuse. Produits madréporiques, dont les coraux successifs s'élèvent progressivement au-dessus de la surface de la mer, où le contact de l'air arrête leur développement, ces écueils obstruent les abords des ports et même, en pleine mer, étendent leurs ramifications sur des espaces considérables, où ils finissent par former des archipels des Lakédives et des îles dans l'océan Indien; celui de Madagascar et ces myriades d'îlots qui interceptent les mers australiennes, paraissent n'avoir pas d'autre origine. Bon nombre de ports et de rades fermées doivent leur formation aux récifs qui les abritent. L'un des meilleurs ports du Brésil, de Pernambuco, a longtemps porté le nom de *Récif*, qu'il donnait à la ville l'empruntant à la nature de la situation. Cap.

**RÉCITATIF**. On entend par ce



un débit du discours qui tient le milieu entre le chant proprement dit et la déclamation ordinaire. Son nom vient de ce que, dans les compositions musicales, il s'applique à la narration, au récit, au dialogue dramatique. Le récitatif sert ainsi à séparer les airs, principaux objets de l'œuvre, à reposer par conséquent l'oreille, à ménager la transition aux diverses émotions qui doivent se succéder dans la composition. On l'emploie dans les oratorios, les cantates et dans les opéras.

Ce qui distingue le récitatif de la déclamation, c'est qu'il emploie des tons de mesure bien appréciables, qu'il observe une modulation soumise aux règles de l'harmonie, qu'on peut le noter et l'accompagner d'une basse donnant une harmonie complète. Ce qui le distingue du chant véritable, c'est qu'il n'a pas de rythme aussi déterminé; ses différences comparées n'étant soumises à d'autres règles que celles de l'accentuation dans le discours, il en résulte qu'il n'a pas non plus de véritable mélodie. Aussi demande-t-il une grande liberté d'ailleurs; des tons réguliers, également cadencés, lui imposeraient trop de gêne : il aime une versification libre, une espèce de prose poétique tenant le milieu entre le discours ordinaire et la forme lyrique proprement dite; et s'il s'attache à des tons, ils doivent être d'un mètre facile et varié. Il n'est pourtant pas exclusivement propre à rendre des idées calmes : il s'applique encore avec bonheur à des passions extrêmement vives qui perdraient à être trop longuement exprimées dans un air, mais qu'on peut rendre parfaitement dans un épanchement rapide. Une remarque très juste de Rousseau, c'est que la perfection du récitatif dépend surtout du caractère harmonieux de la langue, ce qui donne à l'italien une supériorité incontestable pour les récitatifs; mais dans toutes les langues, des poètes distingués peuvent les rendre susceptibles de réunir tout l'accent musical nécessaire. Seulement une prononciation nette et claire y est de rigueur, et à cet égard les langues du Nord offrent quelques difficultés.

Le compositeur ne note le récitatif sur quelque mesure déterminée qu'en vue de

fixer la correspondance de la basse continue et du chant, et d'indiquer à peu près comment on doit marquer la quantité des syllabes, cadencer et scander les vers. C'est ici qu'il fait usage des transitions harmoniques les plus recherchées et des plus savantes modulations, parce qu'il doit exprimer des sentiments, des idées qui changent continuellement et souvent avec une grande rapidité.

Le récitatif *simple* est celui que les Italiens appellent *parlante*. On nomme récitatif *accompagné* celui qui, outre la basse continue, reçoit un accompagnement d'instruments, qui se forme ordinairement de longues notes soutenues par des mesures entières. Il est dit *obligé* lorsque l'accompagnement est étroitement uni au chant, de manière à le développer et à en renforcer l'expression; dans ces conditions, le récitant et l'orchestre s'obligent pour ainsi dire l'un envers l'autre, et doivent être attentifs à se suivre mutuellement. Le récitatif devient *arioso*, lorsqu'il approche des formes de l'air. Enfin, lorsqu'il se change tout d'un coup en chant et prend de la mesure et de la mélodie, on l'appelle récitatif *mesuré*. Ce contraste d'une phrase musicale, enchaînée pour ainsi dire au milieu du récitatif débité, produit les plus heureux effets quand il est habilement ménagé.

Les anciens admettaient déjà trois manières de débiter le discours, en attribuant au chant des tons détachés ou séparés, à la déclamation des tons continus, et en formant un genre moyen pour le récit de la poésie. Martianus Capella les nomme *genus vocis continuum, divisum, medium*. En effet, les poèmes de l'antiquité étaient sans doute débités à la façon de nos récitatifs; leurs langues étant essentiellement mélodieuses, il suffisait d'ajouter la cadence du mètre à la récitation soutenue pour rendre le débit tout-à-fait musical. Quant au récitatif adopté par les modernes, on en attribue l'introduction à Emilio Cavalieret à Giac. Carissimi, qui paraît au moins l'avoir amélioré. A. Scarlatti, Léon. de Vinci et Nic. Porpora sont les premiers qui employèrent le récitatif obligé. Dans un temps plus rapproché de nous, Hændel, Gluck

et Mozart ont été les plus grands maîtres dans le genre du récitatif; M. Spontini s'y est également distingué; et l'on cite le fameux *Ah perfido!* de Beethoven comme en étant peut-être le chef-d'œuvre. S.

**RÉCLAME**, *voy.* INCUNABLES.

**RÉCLUSION**, peine afflictive et infamante qui consiste, en France, à être renfermé dans une maison de force, et employé à des travaux dont le produit peut être en partie appliqué au profit du condamné, conformément aux réglemens administratifs. Sa durée est de 5 ans au moins et de 10 ans au plus. L'exposition publique est une peine accessoire de la réclusion; mais les juges ont la faculté d'en exempter le condamné, s'il n'est pas en récidive. La réclusion entraîne en outre la dégradation civique et l'interdiction légale. Il est nommé au condamné un tuteur et un subrogé-tuteur pour administrer ses biens, suivant les formes prescrites pour les nominations des tuteurs et subrogés-tuteurs aux interdits. Ses biens lui sont remis après qu'il a subi sa peine, et le tuteur lui rend compte de son administration. E. R.

**RÉCOLLETS** (*recollecti*), *voy.* FRANCISCAINS, T. XI, p. 568.

**RÉCOMPENSE**, *voy.* RÉMUNÉRATION, PRIX, PENSION, etc. Pour les récompenses honorifiques, usitées en divers pays et à diverses époques, *voy.* HONNEURS, DÉCORATIONS, DISTINCTIONS SOCIALES, TITRES, COURONNE, TRIOMPHE, OVATION, ARMES D'HONNEUR, LÉGION-D'HONNEUR, etc.

**RECONDUCTION** (TACITE), *voy.* LOUAGE.

**RECONNAISSANCE**, *voy.* GRATITUDE.

**RECONVENTION**, *v.* JURIDICTION.

**RECORDER**, nom donné en Angleterre à un fonctionnaire chargé de veiller à l'observation des lois dans les grandes villes qui ont le droit de juridiction et qui sont le siège d'une *court of record* (*voy.* GRANDE-BRETAGNE, T. XII, p. 741). Le *recorder* de Londres est un des magistrats les plus considérés; il remplit les fonctions de juge de paix, soumet au roi les condamnations à mort et publie les arrêts de la cour de justice de Londres. C. L.

**RECORS**, celui qu'on lui-même avec lui pour servir de témoins les exploits d'exécution, et pour ter main-forte au besoin. On dit tresfois *recors* et au pluriel *re* effet, le mot vient de *recorder*, ou constater.

**RECOURS** (du latin *re* Comme terme de droit ce mot l'action en garantie ou en dommages intérêts que l'on a contre quelqu'un nommé *recours en grève* (*voy.* mande que l'on adresse au roi pour tenir la remise ou la commutation peine prononcée par un jugement d'arrêt. On dit aussi quelquefois *en cassation* au lieu de *pourvo* sation (*voy.* ce mot et aussi ARRÊT D'ÉTAT, etc.).

**RECOUVREMENT**, *voy.* 1

**RECRUTEMENT**, CONS MILITAIRE. Par ces mots, dont l'usage est aujourd'hui la même tend l'ensemble des dispositions prises pour lever et entretenir les militaires d'une nation.

On a déjà parlé l'art. ARMÉE de employés dans ce but par les peuples anciens et modernes. On a dit qu'à Rome, où les idées étaient tournées vers la guerre, tout Spartiate était soldat à l'âge de 20 ans jusqu'à 60. A Athènes les citoyens n'étaient astreints au service militaire que jusqu'à 40 ans; mais à Rome, tous se devaient encore, en cas de péril, à la défense de la cité. Servilius, 6<sup>e</sup> roi de Rome, partagea le recrutement tout le peuple romain en classes, comprenant 193 centuries. Un de nos savants collaborateurs dans cet ouvrage les détails relatifs au service militaire chez les Romains. LÉGION. Tous les ans, les tribuns militaires divisaient les centuries et répartissaient les légions les jeunes gens désignés pour prendre les armes. Le soldat romain devait à la patrie depuis l'âge de 17 ans jusqu'à ce qu'il eut atteint sa 40<sup>e</sup> année. Ce mode de recrutement se modifia sous les empereurs. Peu de temps après Auguste eut établi des légions permanentes qui cessèrent de suivre des règles fixes. Elles ne tardèrent pas à admettre dans leurs rangs toute espèce de gens et

des barbares ; souvent on préférait ces derniers qu'aucun lien n'attachait à la patrie : ils devenaient les dociles instruments du despotisme ; mais, par contre, le maître qu'ils servaient devint plus d'une fois la victime de leur cupidité. C'est ainsi que dès que les armées cessent de se recruter dans la nation, il n'y a plus que troubles, désordres et tyrannie dans l'état.

Chez les peuples barbares, tout homme était soldat aussitôt qu'il fallait défendre le foyer domestique ; leurs armées, quand il s'agissait de grandes expéditions militaires, se composaient de tous les hommes en état de porter les armes.

Dans les premiers temps de la monarchie française, tout Français était soldat sous la bannière de son seigneur ; les seigneurs vassaux de la couronne étaient sous l'obligation de fournir un contingent d'hommes de guerre au roi lorsque le monarque les convoquait. Le temps de service était limité par campagne, à 40 jours, par la coutume française ; mais quelques seigneurs ne devaient suivre l'armée du roi que pendant 25 jours, et d'autres pendant 5 jours seulement. Cependant Louis IX rendit une ordonnance qui prescrivait à chaque baron de servir pendant 60 jours avec ses vassaux. Dans ce temps-là, les grands feudataires de la couronne mettaient sur pied la cavalerie, et les communes l'infanterie. Cet état de choses subsista jusqu'au règne de Charles VII, qui le premier institua en France une armée permanente soldée par le roi (voy. INFANTRIE). A partir de ce temps jusqu'en 1791, l'armée française se recrutait, par des engagements volontaires ou à prix d'argent. La durée de l'engagement était de 6 ans, et la prime de 30 livres tournois. Les chefs de compagnie, comme on du traitement qu'ils recevaient de leur corps au complet. Nous ne parlons pas des moyens odieux que les rois mettaient en usage pour enlever les jeunes gens et surprendre des engagements. Mais à côté de l'armée du roi, il y avait en France une force nationale qu'on désignait sous le nom de milice (voy.) dont l'organisation toute faite devint générale et définitive que Louis XIV. Il y eut dans l'armée, en

temps de guerre, des corps de *miliciens*, et, en temps de paix, les bataillons de la milice étaient rassemblés une fois par an et exercés pendant quelques jours. Les intendants des provinces étaient chargés de la levée de la milice, et de répartir le nombre d'hommes que chaque paroisse devait fournir proportionnellement à sa population.

Les jeunes gens, aussitôt l'âge de 16 ans, étaient appelés à tirer à la milice ; ceux qui étaient désignés par le sort devaient y être incorporés pendant 6 ans ; mais cette durée fut plus tard réduite à 5 ans. Tout le service de la milice, dont la noblesse était exempté, retombait sur les habitants de la campagne et les pauvres artisans des villes ; des ordonnances avaient encore exempté de la milice les officiers de justice et de finance et leurs enfants ; les employés aux recettes et fermes du roi ; les médecins, chirurgiens et apothicaires ; les avocats, procureurs, notaires et huissiers ; les étudiants des universités et des collèges ; les commerçants et maîtres de maîtrise ; les maîtres de poste ; les laboureurs faisant valoir au moins une charue, et les domestiques. La milice fut une ressource précieuse pour le recrutement des armées du roi : en 1688, elle fournit plus de 30,000 hommes ; en 1726, on forma 100 bataillons de 12 compagnies de miliciens.

Tout le monde sait qu'aux premiers troubles qui éclatèrent après la convocation des États-Généraux, en 1789, le comité de sûreté permanent de l'Hôtel-de-Ville arrêta le rétablissement de la milice parisienne sous le nom de Garde nationale (voy.), et cette nouvelle institution se propagea dans toute la France où l'ancienne milice fut définitivement abolie en 1791.

L'armée continua, jusqu'en 1792, à se recruter par des enrôlements volontaires ; mais pour faire face aux dangers qui menaçaient alors la France, une levée en masse fut décrétée, et, en 1793, tous les Français, âgés de 18 à 40 ans, furent requis de se rendre sous les drapeaux. Le nom de *réquisitionnaire* remplaça alors celui de milicien.

La révolution posa ce principe, que tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie. D'après cela, le 5 sept.

1798, fut établie, sur le rapport du général Jourdan, une *conscription militaire*<sup>\*</sup>, comprenant tous les jeunes gens de 20 à 25 ans. Les *conscrits* étaient divisés en 5 classes, suivant leur âge; la 1<sup>re</sup>, composée de ceux qui n'avaient atteint que leur 20<sup>e</sup> année, était la première à marcher, et les conscrits étaient appelés sous les drapeaux suivant l'ordre des numéros qui leur étaient échus au *tirage*. Des lois particulières devaient fixer le nombre de ceux qu'on mettrait en activité de service. Le remplacement était autorisé. Tel fut le mode de recrutement usité sous l'empire; mais les guerres continuelles forcèrent le gouvernement à faire des levées extraordinaires de classes entières de conscrits, par anticipation, et même de revenir sur les classes déjà appelées. On évalua à 2,173,000 hommes les contingents votés du 17 janvier 1805 au 15 nov. 1813. La haine de ce régime qui mettait toute la jeunesse à la disposition du gouvernement, fit demander l'abolition de la conscription aux Bourbons, et la Charte de 1814 (art. 12) la promit. Cependant il fallut s'occuper de la formation de l'armée. Une loi du 10 mars 1818 régla le nouveau mode de *recrutement*, basé sur des engagements volontaires, et en cas d'insuffisance sur des appels de jeunes gens ayant atteint leur 20<sup>e</sup> année dans l'année précédente. Tous les ans le nombre d'hommes appelés devait être réparti dans les départements, arrondissements et cantons proportionnellement à leur population, d'après les derniers dénombremens. Le contingent devait être fourni par un tirage au sort entre les jeunes Français qui avaient leur domicile légal dans le canton, inscrits sur un tableau par le conseil de recensement (*voy.*). Ceux que le sort n'atteignait pas étaient *définitivement libérés*. Plusieurs exemptions étaient admises. Un conseil de révision (*voy.*) statuait sur les demandes d'exemption légale, ou pour infirmités, défaut de taille, etc.

(\*) Le mot *conscription*, emprunté du latin, avait dans cette langue une tout autre acception. Les Romains disaient bien *conscribere milites*, pour faire une levée de troupes; mais non pas *conscriptionem*, terme qu'ils remplaçaient par celui de *delectatio*, choix, recrutement. S.

La durée du service fut fixée à 6 ans, dans l'armée, et 6 autres années dans la réserve, sous la dénomination de *vétérans*. Le remplacement était permis et les rengagemens donnaient droit à une haute paie et à l'admission dans la gendarmerie. Le mode de l'avancement militaire à tous les grades était réglé en même temps. La France et l'armée reçurent avec reconnaissance cette loi, œuvre du maréchal Gouvion Saint-Cyr (*voy.*). Cependant une loi du 9 juin 1824 porta à 60,000 hommes les appels faits chaque année pour le recrutement des armées de terre et de mer, nombre que la loi de 1818 avait fixé à 40,000, en prévoyant toutefois qu'il pourrait être augmenté. Dès lors une partie du contingent put rester disponible dans ses foyers; la durée du service fut élevée à 8 ans, mais la belle institution des *vétérans* fut abrogée.

Le gouvernement de Juillet a peu modifié ces diverses dispositions. L'art. 60 de la Charte exigea cependant le vote annuel du contingent de l'armée; et le 21 mars 1832, le roi sanctionna une nouvelle loi qui consacrait tous les autres principes des lois précédentes. Nul n'est admis dans l'armée s'il n'est Français. En sont exclus ceux qui ont été atteints par certaines condamnations. L'armée se compose de l'effectif entretenu sous les drapeaux et des hommes qui sont laissés ou envoyés en congé dans leurs foyers. Le tableau de répartition entre les départements est fixé par la loi annuelle du contingent. La taille exigée fut abaissée de 1<sup>m</sup>.57 à 1<sup>m</sup>.56; la durée du service fixée à 7 ans. On continue d'admettre des remplaçans présentés par les conscrits appelés. Les rengagemens sont maintenus. Enfin, des dispositions pénales sont appliquées pour le cas où les jeunes gens cherchent à s'exempter du service militaire par fraude, mutilation, etc.

Depuis 1830 jusqu'à ce jour, les Chambres ont voté annuellement un contingent de 80,000 hommes.

Un nouveau projet de loi sur le recrutement de l'armée a été présenté à la session dernière (1842). La Chambre des pairs l'a adopté; mais il devra être soumis de nouveau aux deux Chambres

nt qu'elles continuent à voter  
 mt annuel de 80,000 hom-  
 velle loi assurerait à la France  
 la terre de 500,000 hommes,  
 le effectif entretenu sous les  
 dépendant des lois de finances,  
 nmes en réserve dans leurs  
 durée du service des jeunes  
 it porté à 8  $\frac{1}{2}$  ans; le plus  
 bre passeraient quelques an-  
 les drapeaux, puis seraient  
 ma leurs foyers et laissés, jus-  
 tion de leur congé définitif,  
 tion du ministre de la guerre.  
 xement, cette plaie de notre  
 vement préoccupé l'attention  
 ur. De nouvelles mesures sont  
 pour n'admettre dans l'armée  
 splançants d'une conduite sans  
 it pour faire cesser l'indigne  
 des compagnies de remplace-

au recrutement des armées

che, l'armée se recrute, com-  
 ce, par des engagements vo-  
 par voie d'appels. Les régi-  
 anterie se recrutent toujours  
 mes districts: la grosse cava-  
 es états héréditaires, les hu-  
 a Galicie, les hussards dans la  
 s tirailleurs dans le Tyrol; les  
 iaux choisissent leurs soldats  
 'empire: la Bohême fournit le  
 nombre d'artilleurs. Les jeu-  
 de l'Italie et du Tyrol ne ser-  
 ans; ceux des états hérédi-  
 la Galicie restent 14 ans sous  
 ur. La diète de Hongrie fixe  
 la force du contingent à en-  
 rmée et la durée du service,  
 nairement de 10 ans. Le rem-  
 est autorisé.

ie, le territoire de l'empire est  
 aux régions d'une population  
 égale: la région du nord com-  
 gouvernements, celle du sud  
 és s'opèrent annuellement et  
 nent par région, à raison de  
 par 1,000 âmes de popula-  
 blesse et le clergé ne con-  
 nt personnellement au recru-  
 armée; mais la presque tota-  
 nmes gentilshommes entrent

aux écoles militaires. Les bourgeois et  
 autres sujets libres tirent au sort et jouis-  
 sent de la faculté de pouvoir se faire rem-  
 placer. Les seigneurs et les propriétaires  
 de paysans doivent fournir un contingent  
 proportionné à la population qui leur  
 appartient; ils désignent à leur gré ceux  
 de leurs serfs, âgés de 18 à 20 ans, qu'ils  
 veulent faire partir. Les agents de la cou-  
 ronne en agissent de même à l'égard des  
 paysans qui appartiennent à l'empereur.  
 La durée du service actif est fixée à 20 ans;  
 mais après la 15<sup>e</sup> année, le soldat passe  
 dans les bataillons ou escadrons de ré-  
 serve. Le paysan serf sort libre des rangs  
 de l'armée.

En Prusse, tout sujet du royaume est  
 astreint au service militaire. Les jeunes  
 gens valides, à l'âge de 20 ans, sont incor-  
 porés dans l'armée active; ils y servent  
 pendant 2 ou 3 ans en temps de paix, et  
 complètent ensuite dans la réserve jus-  
 qu'à leur 5<sup>e</sup> année de service; ils entrent  
 alors jusqu'à l'âge de 32 ans dans la *land-  
 wehr* (*voy.*) du premier ban, et jusqu'à  
 l'âge de 40 dans celle du second ban. En  
 Bavière, les jeunes gens désignés par le  
 sort servent dans l'armée et sont pendant  
 7 ans à la disposition du gouvernement;  
 puis ils entrent dans la réserve jusqu'à  
 l'âge de 40 ans. En cas de guerre, ils re-  
 joindraient les corps d'où ils sortent. Le  
 mode de recrutement adopté en Bavière  
 est suivi par presque tous les états de la  
 Confédération germanique. La plupart  
 des autres puissances européennes recru-  
 tent leurs armées par engagements vo-  
 lontaires et par voie d'appels. En Angle-  
 terre, l'armée de terre se complète par  
 des engagements volontaires, à prix d'ar-  
 gent, obtenus par des racleurs qui em-  
 ploient des moyens plus ou moins licites  
 pour suborner les jeunes gens. L'armée  
 de mer obtient des matelots par la presse  
 (*voy.*), qu'on peut qualifier de vol d'hom-  
 mes à main armée. En Suède, les forces  
 militaires se composent des troupes sol-  
 dées ou *værsvude* recrutées par engage-  
 ments volontaires, des troupes *indelta*,  
 formées de soldats entretenus par des  
 propriétaires fonciers, qui ont contracté  
 l'obligation de consacrer une portion de  
 terrain à la formation d'un domaine suf-  
 fisant pour l'existence d'un soldat ou d'un

cavalier ; et de la réserve nationale, composée de tous les hommes de 20 à 25 ans.

C. A. H.

**RECTANGLE** (de *rectus*, droit, et *angulus*, angle), se dit adjectivement, en géométrie, soit d'un triangle (*voy.*) qui a un angle droit, soit d'un parallélogramme dont les quatre angles jouissent de cette propriété. Dans ce dernier cas, il s'emploie aussi substantivement, *voy.*

PARALLÉLOGRAMME.

Z.

**RECTEUR**, **RECTORAT**. Le chef de l'Université (*voy.*) portait, avant la révolution, le titre de *recteur*. Cette institution remontait au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Pendant longtemps, le recteur de l'Université fut investi du droit de haute et basse justice sur le quartier latin. Après l'abolition de ces privilèges, le recteur présidait encore le tribunal universitaire, qui connaissait de tout ce qui était relatif aux études et à la police des écoles. Chargé de soutenir les droits de l'université, c'était lui qui représentait ce corps puissant, et qui haranguait le souverain dans les occasions solennelles. Pris exclusivement dans la faculté des arts, qui le nommait, le recteur n'était élu que pour trois mois, mais généralement continué dans ses fonctions pendant deux ans. Un bourdaloue d'or au chapeau, et une ceinture violette qu'il portait toujours, étaient ses marques distinctives ordinaires. Dans l'organisation actuelle de l'Université de France, un recteur, nommé par le ministre grand-maitre pour 5 ans, mais indéfiniment rééligible, est placé à la tête de chacune des 27 académies (*voy.*) du royaume, et chargé de la surveillance des collèges, institutions et écoles du ressort de cette académie ; il exerce, sauf approbation, les attributions du ministre lui-même, en tout ce qui concerne l'administration temporelle et personnelle des établissements dépendant de l'Université. Les fonctions rectorales de l'Académie de Paris sont confiées, sous l'autorité du grand-maitre, à un inspecteur général. — Les jésuites donnaient le titre de *recteur* aux supérieurs de leurs collèges. En Angleterre, on appelle ainsi les titulaires des bénéfices ecclésiastiques ou chefs de paroisses, employant souvent des *vicar-*

*res* pour remplir leurs fonctions.

**RECTILIGNE**, *voy.* **FRONTS**

**ONE**.

**RECTUM**, *voy.* **INTESTINS**.

**RÉCUSATION**, action de refuser de juger, un juré, un expert, un témoin arbitre, etc., dans certains cas et par la loi. Les codes de procédure et d'instruction criminelle déterminent les cas et les modes de récusation.

**RÉDEMPTEUR**, **RÉDEMPTION** (*redimere*, racheter). Le dogme de la rédemption est un des trois grands principes de la religion chrétienne. Ces systèmes religieux, et particulièrement le christianisme (*voy.*), supposent qu'il y avait primitivement créé l'homme bon et saint. Cependant aujourd'hui nous sommes pécheurs et enclins au mal. Pourquoi cette différence ? De la part du premier homme, dont la désobéissance mérita un châtiment de la part de Dieu, et entraîna la condamnation de toute la race. Le péché d'Adam a eu pour nous des conséquences physiques et morales, c'est-à-dire d'un côté nous a livrés à la misère de la vie, à la souffrance et de l'autre, à l'ignorance et à l'absence de Dieu. Mais Dieu, en créant l'homme, avait placé, lorsqu'il était à l'état d'innocence, lui fit une promesse salutaire pour sa postérité, et lui avait promis un Sauveur, un Rédempteur, qui racheterait les hommes de l'esclavage de cet état de misère et de dégradation. Ils étaient tombés par le péché. Le prix de la rédemption est donc le sang et la contre-partie de la culpabilité de l'homme et du péché originel.

Dans l'idée de la rédemption se trouvent comprises les idées d'expiation, de sacrifice et de rançon. Le sang du péché veut être expié, et une victime antique parmi les hommes savait que l'expiation, pour être efficace, devait être sanglante : ils pensaient pouvoir se racheter de la colère de Dieu en lui dévouant la vie d'un autre être, ou, à son défaut, d'un autre être. Telle est l'origine du sacrifice (*voy.*) quand il s'agit de racheter le genre humain tout entier, quelle victime

son grand prix aux yeux de la terre pour payer une telle rançon? La terre ne peut participer elle-même à la rédemption; la race humaine ne pourra être rachetée que par l'effusion du sang du Fils de Dieu. Le Rédempteur ne peut être que le fils de Dieu fait homme. Jésus-Christ (voy.) nous a rachetés en souffrant pour nous comme nous souffririons. Il devait mourir pour nous; il devait mourir une mort violente, afin d'être une victime; et tout le sang fût répandu sur des taureaux et des génisses sacrificielles; sa mort est un sacrifice et d'un mérite infini. Il a racheté la terre, la plus ignominieuse, celle qui méritait les plus grands crimes; il nous a rachetés par son amour.

Il a donné sa vie sur l'arbre de la croix pour la rédemption de tous les hommes, et non pas seulement pour la rédemption de quelques hommes. « Dieu a racheté le monde par son Fils unique dans le monde, afin que tous soient rachetés par lui » (1 Jean

1, 29). La religion a aussi sa philosophie. Les philosophes plus ou moins hardis ont donc cherché à interpréter cette orthodoxie. Mais ils ne l'ont pas comprise qu'avec le dogme du libre arbitre. Seul, l'énigme de la vie humaine était insoluble. Il a fallu recourir au correctif de la révélation qui rend à l'homme la disposition à la liberté. Mais le libre arbitre est rendu à l'homme, toute la philosophie devient superflue; car la révélation explique tous les phénomènes de la nature humaine. Tel est le point de vue des rationalistes purs.

Il y a à l'art. RATIONALISME qu'il y a eu en Allemagne des sectes qui ont cherché dans un semi-rationalisme à donner du sens à la Rédemption en l'interprétant de manière subjective. Envisagé de ce

point de vue, le sentiment de la grâce est nous est la conscience de la Rédemption. L'œuvre du Sauveur est de détruire en nous le péché et de nous donner la plénitude de la conscience divine. En faisant disparaître les contradictions qui déchirent notre être, cette réconciliation avec nous-mêmes nous communique la félicité et le salut. Tel est le point de vue de l'école de Schleiermacher (voy. ce nom). A-D.

**RÉDEMPTORISTES** ou LICORISTES, ordre fondé en 1732 et étroitement lié à celui des jésuites. Voy. LIQUORI.

**REDONDANCE**, **BATTOLOGIE**, **REDITE**, termes qui indiquent un superflu de choses et de mots, avec des nuances de sens également défavorables. Les *redites* sont des répétitions de ce qu'on a dit, répétitions fastidieuses qu'on ne pardonne pas même à la passion qui les inspire, car la fatigue est sans indulgence pour celui qui la cause. La *battologie* (de *βαττολογία*, je balbutie comme faisait Battus de Cyrène, Hérod., IV, 155; je bats la campagne) multiplie les paroles inutiles qui, n'ajoutant rien à la pensée, l'affaiblissent et détruisent en partie sa valeur par l'effet désagréable qu'elles produisent. La *redondance* (*redundantia*, action de rebondir), dérivation figurée du son que rend un corps dur qui rebondit dans sa chute, est une stérile abondance de paroles, qui, comme le remarque M. Nodier, ne fait que nuire à la netteté du discours, parce que c'est une espèce de bondissement de la pensée, qui, après avoir frappé l'esprit, rejaillit et retombe avec moins de force. J. T-V-S.

**REDONDILLAS** ou **REDONDILHAS**, voy. ESPAGNOLE (*litt.*), T. X, p. 28, et PORTUGAISE (*litt.*), ci-dessus, p. 85.

**REDOUTE**, partie de fortification détachée, petit fort fermé, construit en terre ou en maçonnerie et consistant en un rempart avec fossé. Les redoutes présentent de trois jusqu'à huit fronts, selon les lieux et le but qu'on veut atteindre. X.

**RÉDUCTION**, action de réduire, de diminuer. On nomme réduction d'une rente, la diminution du taux de cette rente (voy. ce mot). En chimie, on appelle réduction l'opération par laquelle on enlève l'oxygène aux oxydes métalliques.

En chirurgie, c'est le nom qui s'applique aux opérations tendant à remettre à leur place les parties déplacées : on fait la réduction d'une luxation, d'une fracture, d'une hernie (voy. ces mots). Dans les arts du dessin, le mot de réduction signifie la copie d'un objet ayant la même forme et les mêmes proportions, mais d'une grandeur moindre.

Dans les sciences exactes, le terme de réduction se dit en général de la conversion d'une quantité en une autre quantité équivalente, exprimée d'une manière plus simple. Ainsi :  $2+4-5+3-4+5$  se réduit à  $2+3$ , car les mêmes nombres qui s'ajoutent puis se retranchent rendent toute opération sur eux inutile. Une expression algébrique peut donc se réduire à une expression plus simple par le retranchement de toutes les quantités semblables affectées de signes contraires, en donnant au résultat final le signe de la somme la plus forte. En géométrie, la réduction est le changement d'une figure en une autre semblable, mais plus petite ou d'un nombre moindre de côtés. En arithmétique, c'est l'opération par laquelle on établit le rapport qui existe entre différents nombres, poids, mesures, etc., à l'aide de multiplication et de division. On réduit encore quand on exprime des fractions en leur entier, comme  $\frac{4}{2}=2$ , ou 120 minutes = 2 heures, etc., ou réciproquement des entiers en leurs fractions :  $7=\frac{14}{2}$ , etc. Mais les réductions les plus importantes sont celles qu'on opère sur les différentes espèces de fractions. Les fractions absolues se réduisent en fractions décimales en divisant le numérateur par le dénominateur. Les fractions décimales (voy.) deviennent des fractions absolues en les regardant comme des numérateurs dont les dénominateurs sont l'unité suivie d'autant de zéros qu'il y avait de chiffres après le point dans les fractions décimales. On réduit encore les fractions absolues en fractions vulgaires ou relatives (c'est-à-dire les parties convenues d'un tout, comme le sou qui est le 20<sup>e</sup> d'une livre, le pouce qui est le 12<sup>e</sup> d'un pied, etc.), en multipliant le numérateur par le nombre d'unités qu'il en faut de l'ordre immédiatement inférieur pour composer une unité principale, et

divisant le produit par le dénominateur s'il y a un reste, on le multiplie par le nombre d'unités de la seconde division que contient la première, et suite : par ex.,  $\frac{4}{10}$  de livre égale  $(4 \times 20 = 80 : 10 = 8)$ . Pour l'opération inverse, on réduit les fractions en la plus petite de leur espèce trouvée dans la question, et l'on un numérateur auquel on donne le dénominateur le nombre d'unités de la dernière espèce qu'il faut pour ce l'unité principale : ainsi 12 souliers valent  $\frac{12 \times 20}{10}$ , parce qu'il y a 20 souliers dans la livre et 160 dans la livre à réduire. Pour réduire les fractions en fractions décimales, il suffit de les réduire en fractions vulgaires puis celles-ci en décimales comme dessus. Les fractions décimales se réduisent en fractions vulgaires en multipliant par le nombre d'unités de la dernière que renferme leur unité : a d'heure = 12 minutes  $(0.2 \times 60)$

Une autre réduction qui s'opère sur les fractions absolues, c'est celle de leur plus simple expression, c'est-à-dire à une fraction semblable dans laquelle le numérateur et le dénominateur sont réduits à leur plus simple expression. Ainsi  $\frac{50}{100}$  égalent évidemment  $\frac{1}{2}$  ou  $\frac{1}{2}$ . Pour opérer cette réduction on divise les deux termes de la fraction par un commun diviseur, que l'exemple ci-dessus est 50. Toute fraction qui est divisible sans reste par un même nombre, cette fraction est réductible à sa plus simple expression. Pour trouver le plus grand commun diviseur d'une fraction, on divise le dénominateur par le numérateur ; s'il ne reste rien, le numérateur est le nombre cherché, au cas contraire il faut diviser le premier diviseur par le reste, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on obtienne un diviseur sans reste, ce diviseur est le commun diviseur. S'il y a plusieurs restes, c'est qu'aucun chiffre ne divise exactement les deux termes de la fraction, qui est irréductible.

En logique, on appelle *réduction*



*l'impossible, à l'absurde*, un argument par lequel on démontre une proposition en faisant voir que le contraire serait impossible ou absurde, ou que la proposition elle-même renferme quelque chose d'impossible ou d'absurde, ou conduit à des conséquences entachées des mêmes vices. L. L.

**REFENTE**, voy. FENTE.

**RÉFÉRÉ** (du latin *referre*, rapporter). Ce terme de pratique désigne une procédure qui a pour but de faire juger provisoirement et avec rapidité, soit les difficultés survenues dans le cours de l'exécution d'un jugement ou d'un titre exécutoire, soit toute autre affaire urgente.

Cette procédure consiste dans l'assignation qui est donnée directement et sans permission préalable, et dans l'expédient verbal des moyens des parties. La demande est portée à une audience tenue à cet effet par le président du tribunal de première instance, aux jour et heure indiqués par le tribunal. Si le cas requiert célérité, ce magistrat peut, mais par une ordonnance préalable, permettre d'assigner, soit à l'audience, soit à sa demeure, à l'heure indiquée, même les jours de fête. La décision qui intervient, nommée *ordonnance de référé*, ne préjuge rien sur le fond, et ne statue même pas sur les dépens, qui demeurent réservés. Elle est exécutoire par provision, et même sans caution, si elle n'en exige pas. En cas d'urgence nécessaire, le juge peut autoriser l'exécution de son ordonnance sur la minute. Elle n'est pas du reste susceptible d'opposition lorsqu'elle a été rendue par défaut; l'appel est le seul moyen par lequel on peut la faire réformer. E. R.

**RÉFÉRENDAIRE**. C'était à la cour de France un officier qui faisait le rapport des lettres royales dans les chancelleries, pour qu'on décidât si elles devaient être signées et scellées. Dans les premiers temps de la monarchie, les fonctions du grand référendaire étaient à peu près semblables à celles du chancelier et du garde-des-sceaux d'aujourd'hui. Ce titre est encore donné, dans la Chambre des pairs, à celui de ses membres qui appose le sceau de la Chambre à tous les actes émanés d'elle, et qui a la garde de ses archives et

de son palais. A notre Cour des comptes (voy.), on nomme conseillers *référendaires* des magistrats chargés d'examiner les pièces de comptabilité et d'en faire leur rapport. A Rome, les *référendaires de l'une et de l'autre signature* sont certains prélats qui rapportent les causes, soit de justice, soit de grâce. Dans l'empire d'Allemagne, le vice-chancelier, vicaire de l'électeur de Mayence, qui remplissait les fonctions d'archichancelier, était assisté de deux référendaires, l'un pour l'expédition allemande, l'autre pour l'expédition latine. En Prusse, le *référendariat* est le second degré de la hiérarchie civile du service de l'état; on y arrive à la suite d'un examen portant principalement sur les lois du pays. Il ne donne droit ni à un traitement ni à voix délibérative. X.

**RÉFLEXION**, voy. LUMIÈRE, CATOPTRIQUE, MIROIRS, OPTIQUE, etc.

**RÉFLEXION**, voy. PENSÉE, CONSCIENCE, etc.

**RÉFORMATION**. En portant le christianisme chez les Barbares du Nord, en conservant les faibles restes de l'ancienne civilisation romaine en Italie et en France, en soumettant toutes les églises de l'Occident à un culte religieux et à une législation uniforme, en unissant ainsi par un lien commun les peuples de l'Europe, la papauté (voy.) avait rendu des services incontestables; heureuse et digne d'éloges si elle avait su user avec modération de l'immense pouvoir qu'elle possédait. Mais elle avait voulu courber les princes sous un joug qui révoltait leurs sentiments; elle avait mécontenté le clergé séculier par les faveurs dont elle avait comblé sa milice favorite, les ordres mendiants; elle s'était aliéné une grande partie des fidèles par des exactions de toute espèce, par le spectacle souvent scandaleux de ses mœurs, et par d'incessantes dissensions. Dans l'intérêt de leur ambition et de leur cupidité, les papes avaient multiplié à l'infini les préceptes, les observances, les cérémonies; ils avaient matérialisé la religion toute spirituelle du Christ, au point que l'idée avait disparu complètement sous le symbole; ils avaient fait un tel abus de l'arme si redoutable de l'excommunication, que leurs

anathèmes étaient méprisés ou reçus avec indifférence; ils avaient anéanti le droit d'élection dans l'Église ou au moins l'avaient renfermé dans les limites les plus étroites; en un mot, leur influence, longtemps salutaire, avait abouti à la fin à paralyser la vie chrétienne. Aussi à mesure que le flambeau de la science, rallumé par les croisades et alimenté par les fugitifs de Byzance, jeta une clarté plus vive; à mesure que chez les peuples, sortant des ténèbres du moyen-âge, la raison reconquit ses droits, une opposition de plus en plus ardente s'éleva contre les prétentions de la curie romaine et contre son système de théocratie universelle. Les Vaudois et les Albigeois en France, Wicléf en Angleterre, Hus en Bohême, Savonarole en Italie signalèrent avec courage les abus qui s'étaient introduits dans l'Église; mais ils furent combattus par le fer et le feu, et leurs voix furent étouffées. Le xv<sup>e</sup> siècle n'était point encore mûr pour une réforme, bien qu'on la réclamât déjà de tant de côtés divers; il fallait que préalablement l'opinion publique se formât et s'éclairât davantage; et ce travail préparatoire, favorisé par l'invention de l'imprimerie, s'opéra avec tant de rapidité que, dès le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, un cri général retentit d'un bout de l'Europe à l'autre, demandant une réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres.

Les mystiques allemands Tauler et Geiler de Kaisersberg, des théologiens éclairés de divers pays, comme d'Ailly, Gerson, N. de Clémanges, Jean Wessel, Jean de Goch et bien d'autres; des conciles même, ceux de Constance et de Bâle, par exemple, en avaient proclamé l'indispensable nécessité. Le roi de France Charles VIII avait fait décider par la Sorbonne, en 1497, que des conciles s'assembleraient tous les dix ans, avec ou sans le consentement du pape, pour travailler à la réformation de l'Église. En Allemagne, les diètes de 1500 et de 1510 avaient dressé une liste de leurs griefs et avaient chargé Maximilien I<sup>er</sup> d'en poursuivre le redressement auprès de la cour de Rome. La papauté, il est vrai, avait fermé l'oreille à toutes les réclamations, et loin de céder au vœu unanime, elle

avait fait établir de nouveau, en 1 par son concile de Latran, le prince son autorité absolue. « L'esprit hu a dit M. Guizot », avait fait d'im progrès sans l'assistance et presque dépit de l'Église, et cependant la pa voulait domner l'opinion avec le despotisme que quand la science et lent ne se trouvaient que dans l'es d'un cloître. Chacun alors éprouvi sorte de gêne, quoique personne n'e connaît distinctement la nature, e en vint généralement à conclure q réforme ecclésiastique était néces Les premiers essais de réforme f faits, au sein et en dehors de l'Égli opposition les uns aux autres, et le pes en triomphèrent facilement. Le cile de Constance qui était disp opérer une réforme particulière, Jean Hus, pour avoir tenté une ré d'un autre genre; les évêques ne co saient pas encore la faiblesse de aristocratie spirituelle ou temporel n'est pas appuyée par le peuple. Dé vus de cet appui, les conciles de stance et de Bâle furent dissous sa citer de commotion, et les papes jouirent d'une victoire mille foî funeste qu'une défaite. Amis et en ont attribué la réforme à de tout causes que la véritable, l'aspirat l'esprit humain vers la liberté de l sée. »

Il est facile de juger, d'après cet ble de faits rapidement exposés, qu l'état de l'opinion publique: il ne plus qu'un homme assez ami de la et surtout assez énergique pour placer à la tête du mouvement, c circonstance pour le déterminer.

Cet homme fut Martin Luther circonstance, la vente des indul Nous avons traité de celles-ci d art. spécial, et nous avons fait co tous les détails de la vie du réfor de l'Allemagne dans une notice ét Ici, nous nous bornerons à rappel vement la marche des événemen

Depuis le 11 mars 1513, le pontifical était occupé par Léon X, prince magnifique comme tous le dicis, et moins occupé des soins

(\*) *Revue française et étrangère*, t. 100.

les moyens d'amasser de l'argent faire à ses goûts de prodigalité. prince de l'Église, Albert, électeur de Saxe, qui lui ressemblait sous rapports, lui demanda et obtint, en 1517, l'autorisation de partager les profits, le droit de vendre des indulgences dans son diocèse. Jean Tetzel, dominicain de Leipzig, fort habile dans ce genre fut chargé de la vente. Homme cupide, et de plus homme grossier, plein de présomption, la religion n'était qu'un moyen à sa fortune, il s'acquitta de cette tâche importante d'une manière satisfaisante son patron. Mais Luther, moine augustin qui occupait une chaire de théologie à Wittenberg, indigné de la immoralité de ce commerce, ne reconnaissant aucune valeur aux indulgences qui avaient été ainsi achetées, un jour il écrivit à plusieurs reprises pour leur représenter le scandale de cette conduite. N'en ayant pas obtenu de réponse satisfaisante, Luther se mit à prêcher publiquement contre les indulgences, et quelques jours après, le 31 octobre 1517, il fit afficher aux portes du château 95 thèses, où, tout en montrant encore un profond respect pour l'autorité du Saint-Siège, il s'élevait contre l'abus des indulgences. Le pape même de la publication de ces thèses écrivit des lettres pleines d'humiliations aux supérieurs ecclésiastiques et à l'évêque de Brandebourg, Scultetus, et lui seul une réponse convenable; pour prouver les thèses, il l'engagea à les publier, non plus que ses thèses mais il n'était déjà plus temps. Ses thèses imprimées, elles s'élevèrent dans toute l'Allemagne; bourgeois, tout le monde les lut et fut étonné de leur succès ne fit pas de lui un ennemi de ce moine allemand, on le supposait mu par un simple moine du couvent ou d'ordre. Conrad Gutschmid, professeur de théologie à Magdebourg-sur-l'Oder, se chargea de réfuter les thèses au nom de Tetzel, ainsi que les thèses de Prierias, moine augustin comme le dominicain Hoogstraeten, ainsi que sa lutte avec Reuchlin, et le moine Eck (voy. ces noms) d'In-

golstadt. Mais leurs écrits, remplis des assertions les plus exagérées sur l'autorité du pape et sur l'efficacité de ses indulgences, n'eurent d'autre résultat que d'accroître encore la réputation de Luther. Une dispute publique que ce dernier soutint, en 1518, dans le couvent des augustins de Heidelberg, sur le mérite des bonnes œuvres et la valeur de la philosophie d'Aristote, gagna à sa cause Bucer, Brenz, Schnepf, Billican et plusieurs autres jeunes théologiens qui devinrent dans la suite de zélés propagateurs de la réforme. D'autres disputes, et surtout les sermons et les brochures que l'ardent Luther publia dès lors presque chaque mois, augmentèrent considérablement le nombre de ses partisans, parmi lesquels il compta bientôt Mélancthon, le chevalier Ulrich de Hutten (voy.), ce fléau des moines, et une foule d'autres hommes distingués par leur érudition ou par leur naissance.

Tandis que le docteur de Wittenberg, appuyé sur l'Écriture sainte, qu'il avait mission d'expliquer, travaillait avec tant de succès à répandre en Allemagne ses doctrines, une opposition plus prononcée encore contre les indulgences et la papauté se déclarait en Suisse. Ulrich Zwingli, qui, dès 1516, avait prêché contre le pape et certains abus introduits dans l'Église, décida le gouvernement à défendre dans le canton de Zurich la vente des indulgences. Cette victoire fut bientôt suivie d'une autre plus importante. En 1520, ordre fut donné de ne plus prêcher que la parole de Dieu, et dès 1523, le canton tout entier embrassa la réforme, abolit tous les rites qui n'avaient pas été établis par Jésus-Christ lui-même, et supprima l'épiscopat en rendant tous les prêtres égaux. Capiton et Oecolampade (voy.) firent triompher les mêmes principes à Bâle; Hofmeister à Schaffhouse et à Saint-Gall; Haller à Berne.

Des résistances plus difficiles à vaincre, des intérêts plus délicats à ménager, et peut-être une conviction moins formée à l'égard du besoin d'une réforme radicale de l'Église, ne permirent pas à Luther de marcher aussi rapidement. Cependant, dès l'année 1520 (10 déc.), il fit un pas immense en brûlant publique-

ment à Wittenberg la bulle du pape qui l'excommunait, et en appelant à un concile général. Cet acte décisif, que l'on peut regarder comme le véritable point de départ de la réforme en Allemagne, joint à la conduite aussi digne que courageuse qu'il tint à la diète de Worms, le 17 avril 1521, l'éleva encore plus haut dans l'opinion publique et lui donna toute l'autorité d'un réformateur. En vain Charles-Quint se constitua-t-il le défenseur de la papauté, en vain mit-il Luther au ban de l'Empire; le docteur de Wittenberg, protégé par l'électeur de Saxe, put braver ses proscriptions comme il avait bravé les foudres du Vatican. La seule mesure de précaution à laquelle il crut devoir consentir fut de rester caché pendant quelques mois dans le château de la Wartbourg; mais sa retraite n'arrêta pas la propagation de ses principes: loin de là, ses disciples, débarrassés d'une surveillance incommode, s'abandonnèrent à leur zèle avec tant d'emportement (voy. KARLSTADT, ANABAPTISTES, MUNTZER), que Luther jugea nécessaire d'imposer, en reparaisant, un frein à leur ardeur inconsidérée.

Pendant son séjour au château de Wartbourg, il avait commencé cette version de la Bible en langue populaire (voy. T. III, p. 463) qui est regardée encore aujourd'hui comme un des plus beaux monuments de la langue allemande et qui devint pour lui un puissant auxiliaire dans l'accomplissement de son œuvre.

Ses doctrines avaient déjà franchi les limites de l'Allemagne et avaient trouvé des disciples dans les Pays-Bas, en France et en Italie. La Sorbonne les condamna, la diète de Nuremberg prononça des peines sévères contre les novateurs; les ducs Georges de Saxe et Henri de Brunswick, l'Autriche, la France, l'Espagne cherchèrent à étouffer dans leurs états les germes de la réformation; et néanmoins, tant elle répondait à un besoin réel, généralement senti, ses partisans ne firent que se multiplier de jour en jour. Luther, dont les idées réformatrices s'agrandissaient et se fortifiaient par la lutte, fit un pas de plus, en abandonnant son couvent et en proclamant par ce fait même la nullité des vœux monastiques. Homme

de foi et plein d'énergie, Luther cula pas devant les conséquences doctrinales. Peut-être faut-il regretter qu'il n'ait pas, en se prêtant à quelques concessions, évité à l'Allemagne la division qui porta un si rude coup à sa nation dont l'influence ne se borna pas à l'Allemagne, puisque la chrétienté jusque dans les limites de la France et de l'Italie, et formant comme une seule et même famille, se partagea dès lors en deux camps longtemps hostiles entre eux: Luther obéissait à sa conviction et avait d'ailleurs les défauts de sa conviction. Inflexible toutes les fois qu'il s'agissait de la vérité compromise, il mit le même zèle à défendre contre Zwingli les théologiens de la Suisse son opinion à la Gène. Ces querelles, qui amenèrent au sein même de la réforme un schisme qu'il était de son intérêt d'éviter, n'exercèrent cependant pas un grand développement une influence au point que qu'on aurait dû s'y attendre. En 1525, Jean, électeur de Saxe, Philippe, landgrave de Hesse, et le margrave de Brandebourg adoptèrent publiquement les doctrines de la réforme, exemple fut suivi par la Livonie; une partie considérable de la Hongrie et les réformateurs furent Mathieu de Hongrie, Martin Cyriacus; par la Bohême, gitaient encore les restes des Hussites; Lunebourg, Celle, Nuremberg, Francfort-sur-le-Mein, Meiningen, Brunswick et Brème. Deux ans plus tard, Gustave Wasa et la Suède se convertirent à la voix d'Olaf et de Ivar, et bientôt la Basse-Saxe, la Hollande, Hambourg et Lubeck renoncèrent également à la communion avec Rome.

Déjà les populations de la Suisse, de l'Alsace et de la Lorraine, accueillirent avec enthousiasme les principes de liberté religieuse qu'on leur prêchait, et furent en droit de les appliquer au gouvernement civil; en d'autres termes, le sentiment de la liberté chrétienne unanime de rébellion, s'étaient soulevés et réclamés, les armes à la main, la destruction des biens. Luther avait quel danger menaçait son œuvre, sa voix, les troupes de la Hesse et du Brunswick avaient été des bandes indisciplinées de ces fac-

ains de Frankenhausen. *Voy. (guerre des).*

réf détourné, la réformation ne sà se trouver exposée à un autre se encore. En 1528, le chancelier de cour de Dresde, Othon de souvrit les trames d'une conspiracie entre les États catholiques a princes réformés. L'indignas derniers fut grande, et Luther et pas sans beaucoup de peine à cher de prendre les armes. Sur faites, Charles-Quint, débarson rival le plus dangereux par e de Pavie, songea enfin à s'occu-éter les progrès de la réforme. e fut convoquée à Spire (1529), e fut faite de nouveau d'intromme innovation dans la religion. r de Saxe, le margrave de Bran- , le landgrave Philippe de Hesse, d'Anhalt, auxquels se joignirent autres États d'Empire, pro- : contre le décret de la diète et trent, par leur étroite alliance, qu'on désigna plus tard (à partir ) sous le nom de *protestant*; ez puisant déjà pour que l'Em- fût obligé de transiger avec lui.

#### PROTESTANTISME.

mier essai de transaction eut lieuourg. Les protestants présentèr confession de foi, rédigée par thon (*voy. son art.*, et AUCS- l'Empereur, en pleine assemblée te, le 25 juin 1530. Charles-Quint quelques théologiens catholiques ter, ce qui nécessita une réponse rt de son auteur. Mais l'Empereur entendre la lecture de l'apologie, e qu'il rejeta sans examen la con- tétropolitaine envoyée par les illes de Strasbourg, Constance, ngen et Lindau. La diète d'Augs- eut donc d'autre résultat que de ur aux protestants la nécessité de r les liens de leur confédération; et, , ils conclurent en 1537 la ligue kalde (*voy.*) dans laquelle entrè- si le Hanovre, le Wurtemberg, ranie, Francfort et Augsbourg. trèrent de cette manière le libre : de leur religion jusqu'en 1546, pereur, irrité de ce qu'ils avaient

refusé d'accepter les décrets du concile de Trente (*voy.*), mit au ban de l'Empire leurs chefs, et marcha contre eux à la tête d'une forte armée. La bataille de Mühlberg (1547) semblait avoir miné à jamais les espérances des protestants, si bien que Charles-Quint put regarder comme une faveur l'Intérim qu'il leur accorda en 1548, lorsque l'électeur de Saxe Maurice changea subitement la face des choses et conquit à ses coreligionnaires, par le traité de Passau, en 1552, une entière liberté de conscience, même dans les États catholiques de l'Allemagne; liberté qui, dans la suite, leur fut formellement assurée par le traité de Westphalie.

Les principes posés par la confession d'Angsbourg et son Apologie étaient alors professés par 3 électeurs, 20 ducs ou princes, 24 comtes, 4 barons et 35 villes impériales. La Suède, le Danemark, qui avait embrassé la réforme depuis 1536, le Sleswig, la Poméranie, la Silésie et plusieurs villes impériales, partageaient les mêmes sentiments. La Hesse et la ville de Brème s'étaient rattachées aux doctrines qui avaient prévalu en Suisse et dans les églises plus spécialement connues sous le nom de réformées (*voy. ce mot*).

L'opposition qui s'était manifestée, dès 1524, entre les deux principaux chefs de la réforme, prit, en effet, un caractère plus tranché après la mort du sage et tolérant Zwingle. Jean Calvin (*voy.*), qui se plaça à la tête du mouvement religieux dans l'ouest et le midi de l'Europe, avait, sur plusieurs points de doctrine, des opinions différentes de celles des théologiens allemands, et l'inflexibilité de ses principes ne permettait d'espérer de sa part aucune espèce de concession. L'église d'Allemagne et l'église de la Suisse se séparèrent donc complètement; ce ne fut qu'à l'heure du danger et des persécutions qu'elles se souvièrent qu'elles étaient sœurs; mais, on doit le reconnaître, l'une ne déploya pas moins de zèle, d'activité, de courage, de persévérance que l'autre; et tandis que la première gagnait le Nord, la seconde pénétrait en France, où Marguerite de Navarre l'avait d'abord accueillie à sa cour de Nérac (*voy. HUGUENOTS*); se répandait en Italie, en Pologne, en Espagne;

triomphait dans les Pays-Bas, où la confession belge fut publiée en 1562; en Écosse, où la réforme de Luther avait de nombreux partisans dès 1524, mais que Jean Knox (*voy.*) poussa ensuite du côté des réformateurs de Genève; en Angleterre, dont le roi Henri VIII (*voy.*) se contenta d'abord d'abolir dans son pays la suprématie du pape et les ordres monastiques, mais qui fit ensuite, sous le règne d'Édouard VI (*voy.* CRANMER et BUCKERIDGE), et surtout d'Élisabeth, des progrès ultérieurs dans la voie des réformes religieuses\*. Cependant, démocratique dans la plupart des pays, la réformation eut en Angleterre, comme l'a si bien remarqué M. Guizot, un caractère tout particulier. « La révolution religieuse, dit-il (*ibid.*), ne s'accomplit point en Angleterre comme sur le continent : elle y fut l'œuvre des rois eux-mêmes. Ce n'est pas que là il n'y eût aussi depuis longtemps des germes, des essais même de réforme populaire, et qu'ils n'eussent probablement pas tardé à éclater. Mais Henri VIII avait pris les devants; le pouvoir se fit révolutionnaire. Il en résulta, qu'au moins dans son origine, comme émancipation de l'esprit humain, la réforme anglaise fut beaucoup moins complète que sur le continent. Elle se fit... dans l'intérêt de ses auteurs. Le roi et l'épiscopat maintenu se partagèrent, soit comme richesse, soit comme pouvoir, les dépouilles de la papauté vaincue. L'effet ne tarda pas à s'en faire sentir. On disait que la réforme était faite, et la plupart des motifs qui l'avaient fait souhaiter subsistaient toujours. Elle reparut sous la forme populaire. »

Nous n'avons pas à suivre la réformation dans toutes ses conquêtes et ses revers, et nous ne répéterons pas ce qui a déjà été dit de ses conséquences dans d'autres articles. Le lecteur se reportera aux mots ÉGLISE (T. IX, p. 240 et suiv.), ÉGLISE ÉPISCOPALE (*ibid.*, p. 223), en Angleterre et en Amérique, PRESBYTÉRIENS, etc.; et pour les différentes églises auxquelles elle donna l'existence, il con-

(\*) Voir notre traduction de l'*Aperçu de la Réformation en Angleterre*, par le rév. M. Blunt, Paris, 1840, in-12; et celle de la *Vie de l'archevêque Cranmer*, par M. Le Bas, 1843, 2 vol. in-12.

sultera en outre les articles LUTHER (*calte*), CALVINISME, RÉFORMÉS (É) PROTESTANTS EN FRANCE, ANGLICAN PROTESTANTISME en général. Ajoutez seulement que la réformation n'a été complète : d'une part, les dièses précoces qui s'élevèrent parmi ses auteurs, le rigorisme exagéré qu'ils tièrent en certains lieux, et les g civiles que le fanatisme des partis sés fit éclater en cette occasion, et cela arrive presque toujours quand des grands intérêts de l'humanité jeu, lui suscitèrent des ennemis; l'autre, les efforts persévérants des j (*voy.*), ainsi que les réformes d genre que les papes, depuis le conc Trente (*voy.*), eurent le bon esprit troduire eux-mêmes dans l'Église dirent des forces au catholicisme et levèrent à ses propres yeux. Au se églises réformées, le progrès des lu et le triomphe des idées d'une parfa lérance fit disparaître entièrement vrai, les longues querelles des deux munionis principales; mais d'autre constances fâcheuses arrêrèrent la sion de leurs doctrines. Aux pre luttés succéda, de nos jours, celle le rationalisme (*voy.*) et le supran lisme : on vit le libre examen éb successivement tous les dogmes, et content de reléguer parmi les vieu chemins inutiles toutes ces véni confessions de foi (*voy.*), filles ala la réforme, s'attaquer même à l'É sainte et répandre sur elle les d'une critique toute profane, savan doute, mais hardie et souvent irr tueuse. Cette marche du protestan envisagé comme doctrine du libre men, est logique et dans la natu choses; mais en donnant gain de à l'ardeur de Bossuet et des autres cipaux antagonistes de la réforme, préentaient comme une simple néq elle lui enleva son prestige aux ye populations, et, au sein même des protestantes, elle alarma les cons et donna lieu à de nouveaux di ments dont ses adversaires sont habil profité pour mieux faire valoir t avantages de l'unité catholique. F

# ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.



TOME VINGTIÈME.

*Deuxième Partie.*

★

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

★



## SIGNATURES

### DES AUTEURS DU QUARANTIÈME VOLUME.

MM.

MM.

**ARTAUD** (l'inspecteur gé-  
néral) . . . . .  
**BASSE** (le capitaine), au  
 Havre . . . . .  
**BERVILLE** . . . . .  
**BURGERS** . . . . .  
**CARANTIS** . . . . .  
**CAROTTE** (le colonel) . . .  
**DIANOSÉ** . . . . .  
**DUNIQUE** . . . . .  
**DUPPING** . . . . .  
**DUFAC** . . . . .  
**DU MERSAN** . . . . .  
**GALAN** . . . . .  
**GARDEN** (le comte de) . . .  
**GUFFY** . . . . .  
**COLLETRY** (de) . . . . .  
**HAAC** (Émile) . . . . .  
**HAAC** (Eugène) . . . . .  
**HAILLOT**, le commandant,  
 à Lyon . . . . .  
**HITTOFF** . . . . .

A-D.	<b>LA FAGE</b> (Adrien de) . . .	<b>J. A. DE L.</b>
Cap. B.	<b>LA NOURAIS</b> (de) . . . . .	<b>L. N.</b>
S. A. B.	<b>LECLERC-THOUIN</b> . . . . .	<b>O. L. T.</b>
A. B.	<b>LEGRAND</b> . . . . .	<b>A. L-D.</b>
C-B-S.	<b>LOUVET</b> . . . . .	<b>L. L.</b>
C-TR.	<b>MEYNIER</b> (M <sup>me</sup> Mary), à Dunkerque . . . . .	<b>M. M-LU.</b>
D. A. D.	<b>NAUDET</b> . . . . .	<b>N-T.</b>
F. D.	<b>PAUTHIER</b> . . . . .	<b>G. P.</b>
D-G.	<b>POUMEGROL</b> (de) . . . . .	<b>B. DE P-L.</b>
P. A. D.	<b>QUESNÉ</b> . . . . .	<b>J. S. Q.</b>
D. M.	<b>RATHERY</b> . . . . .	<b>R-Y.</b>
L. G-S.	<b>RATIER</b> (le docteur) . . .	<b>F. R.</b>
C <sup>te</sup> DE G.	<b>REGNARD</b> (Émile) . . . . .	<b>E. R.</b>
O. G-P.	<b>REY</b> (J.) . . . . .	<b>R**.</b>
P. G-Y.	<b>SAUCHROTTE</b> (à Luné- ville) . . . . .	<b>C. S-TR.</b>
EM. H-C.	<b>SCHNITZLER</b> . . . . .	<b>J. H. S. et S.</b>
E. H-G.	<b>SIMON</b> (Max.), à Mont- mirail . . . . .	<b>M. S-N.</b>
C. A. H.	<b>SOYER</b> . . . . .	<b>L. C. S.</b>
J. H.	<b>SPACH</b> (Édouard) . . . . .	<b>ÉD. SP.</b>

**LISTE DES COLLABORATEURS.**

<b>MM.</b>		<b>MM</b>	
SPACH (Louis), à Strasb.	L. S.	TRAVERS (à Caen) . . . . .	J. T
SUGKAU (de). . . . .	W. S.	VIEILLARD. . . . .	P. A
TAILLANDIER. . . . .	A. T-R.	VOGEL. . . . .	Ct

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon* de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus vent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopaedia americana*. Enfin la signature *Enc. austr.* se rapporte à l'*Encyclopædie nationale autrichien*



# ENCYCLOPÉDIE

DES

## GENS DU MONDE.

### R (suite de la lettre).

**REME.** Réformer, c'est améliorer l'actuel des choses, sans en altérer, soit en revenant à l'ancienne éternelle, soit plutôt en faisant une forme meilleure. En tous dans tous les temps, le but des a été d'établir quelque chose de ce qui existait. La réforme vents a souvent dû être reprise lieux religieux; on sait combien elle de l'Église, dans son chef et membres, avait été demandée grande réformation (voy.) de Lorsque les abus (voy.) sont de- p évidents et trop généraux, les prononcent pour des réformes, ou les leur refuse, elles essaient ter par la force. Aucune institu- maine n'est tellement parfaite ne doit être réformée avec le inon elle dégénère de plus en plus il ne faut pas confondre une progressive avec le désir im- novations (voy.) et de change- car on peut affirmer, d'un autre ne rarement l'état des choses est t désespéré qu'on ne puisse l'a- par une réforme. Il suit de es révolutions (voy. ce mot et 'ÉTAT) violentes, qu'elles soient ur les peuples ou par les rois, ne llement nécessaires, et qu'elles ent toujours être évitées par des s sages et opportunes\*. La ré- il nous soit permis à cette occasion de un mot profondément vrai sur l'empereur Joseph II, duquel on a dit t épargné une révolution à l'Autriche inoculant.

forme opère lentement, sans secousse, sans léser les intérêts privés, les changements réellement nécessaires. Son principe est donc, comme Ancillon l'a très bien établi dans ses écrits sur la constitution politique, un principe véritablement antirévolutionnaire, tandis que le principe d'une stabilité qui veut maintenir à tout prix ce qui existe avec toutes ses injustices, conduit inévitablement à la révolution. L'égoïsme et les préjugés repoussent constamment les réformes et opposent un prétendu droit de possession aux exigences les plus pressantes de la justice et de la raison. Mais les gouvernements éclairés ne se laisseront pas détourner de leur route; car ils savent que les réformes doublent leurs forces à l'intérieur et à l'extérieur. Il est nécessaire seulement que les nations restent dans la voie que leur tracent leur génie, leur civilisation et leur histoire, sans vouloir détruire ce qu'il y a de vraiment national dans leurs habitudes et sans trop se hâter. Il y a pour les peuples de longues périodes où la réforme fait des progrès à peine sensibles, et où un principe déjà proclamé se développe qu'avec une extrême lenteur; il y en a d'autres, au contraire, où le progrès s'opère sur un point avec rapidité, et où il faut lui laisser libre carrière, de peur qu'il ne renverse les obstacles qu'on essaierait de lui opposer, en rendant aussi impossible pour longtemps un développement ascendant paisible. L'Angleterre se trouve aujourd'hui dans une crise de ce dernier genre. Sa réforme parlementaire (voy. GRANDE-BRETAGNE, T.

XII, p. 735, GREY, BROUGHAM, RADICALISME, etc.) n'est que le premier pas fait dans la carrière d'une régénération intérieure qui tend à briser le joug de la grande propriété et à affranchir les travailleurs, de même que l'acte d'émancipation (roy.) a affranchi les catholiques. En France, où les essais de réformes politiques, préparés par les écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, ont rempli presque un demi-siècle de notre histoire, l'attention se porte maintenant sur les réformes sociales, surtout en ce qui concerne les classes laborieuses (voy. PROPRIÉTÉ, SALAIRE, TRAVAIL, ASSOCIATION, PHILANTHROPIE, ASILES, etc.\*). En Prusse, un règne nouveau a semblé promettre toutes les réformes que l'état politique de ce pays requérait; mais le résultat n'a pas répondu jusqu'ici à l'attente. Des réformes radicales qui, au milieu de terribles orages, ont renouvelé l'aspect de l'Espagne dans ces derniers temps, n'ont pas encore fait justice de tous les abus et du désordre où sont plongées dans ce pays toutes les branches de l'administration publique. Partout, peuples et gouvernements sont en progrès; des réformes paisibles et régulières cherchent à se substituer aux commotions violentes. Comment se fait-il que le pays le plus stationnaire à cet égard soit précisément celui dont le chef devait représenter le pouvoir spirituel et les intérêts moraux? Les papes ont-ils donc oublié que la révolution du XVI<sup>e</sup> siècle eût peut-être été évitée s'ils avaient fait ou promis à temps toutes les réformes qui furent ensuite tardivement accordées à l'Église pour en prévenir la dissolution complète ou la chute? Les papes s'y livrèrent avec suite et talent; mais n'est-ce pas au fond à la reformation que l'Église fut redevable de ce bienfait? S.

**RÉFORMÉE** (ÉGLISE). Il semblerait que, sous la dénomination de *réformés*, on dût entendre toutes les communions

\*) On peut consulter sur les essais récents de réformes sociales, outre nos art. SAINT-SIMON, FOURIÈRE, &c. l'ouvrage de M. Louis Reybaud, *Études sur les réformateurs et socialistes modernes*, Paris, 1840-43, 2 vol. in-8°. Nous devons aussi une mention aux ouvrages cités à l'art. PHILANTHROPIE (note), ainsi qu'à la dernière des *Lettres politiques* attribuées à M. Duveyrier, Paris, 1842-43, 2 vol. in-8°.

chrétiennes rapportant leur origine à la réforme religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle (1<sup>re</sup> RÉFORMATION); mais il n'en est pas ainsi: l'usage a fait prévaloir dans ce la dénomination de *protestants* (2<sup>e</sup>) et celle de réformés appartient spécialement aux Églises fondées sur les doctrines de Zwingle et de Calvin, soit en Suisse, en Allemagne et en France, soit dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Écosse et aux États-Unis. Ils ont, ou avaient, pour symboles la confession de la foi vétéro-testamentaire, celle d'Emden, les 39 articles des anglicans, les décisions des synodes de Dordrecht et de La Rochelle, tandis que la confession d'Augsbourg était le symbole des luthériens. Voy. ces noms et CONFESSIONS DE FOI.

En France, il y a deux communions protestantes légalement reconnues depuis la loi du 18 germinal an X sur l'organisation des cultes: d'une part les *réformés*, de l'autre celles de la *confession d'Augsbourg*. Il en a suffisamment parlé à l'art. PROTESTANTS DE FRANCE.

**RÉFRACTAIRE** (CORPS), voy. CONSCRIPTION.

**RÉFRACTAIRE** (CLERGÉ), voy. PRÉLÈVEMENT.

**RÉFRACTAIRES** (SOLDATS). Jusque sous le consulat, on désignait sous le nom de *réfractaires* les jeunes gens qui, par le sort, se trouvaient appelés à faire partie de l'armée, mais qui se soustraient à la loi sur la conscription, soit en refusant de se présenter, soit en désertant avant d'arriver au corps. Un décret du 12 oct. 1802 créa, pour les *réfractaires*, traités comme déserteurs, et dont le nombre s'était accru d'année en année, 11 dépôts par un décret subséquent du 28 oct. 1802, qui furent réduits à 8. Chaque dépôt contenait une compagnie: les soldats qui composaient ces compagnies étaient employés à des corvées dans les arsenaux, à des travaux de fortifications, de routes, de canaux, et ne recevaient aucune solde; ils étaient, du reste, constamment casés dans leurs casernes et n'avaient d'autre coiffure que le bonnet de police. C'est d'entre eux qui se faisaient remarquer par leur bonne conduite pouvaient être incorporés dans les régiments. Les lois

1818 et 21 mars 1832 ont attribué des lois relatives à la désertion des hommes de recrue et aux *retardataires* nouveaux qu'on a substitués de refractaires. A. B.

**ACTION**, *voy.* LUMIÈRE,

7K, LENTILLES, OPTIQUE, etc.

**IGÉRANT**, *voy.* ALAMBIC.

**SE DROIT DE**), *voy.* ASILE,

1 et IMMUNITÉS.

**RÉFUTATION** (*future*, arguer; *re-*

*pousser* un argument, établir le

. La réfutation, considérée dans

un oratoire, consiste à détruire

des opinions contraires aux nôtres. Elle

a une nature à la confirmation (*voy.*

1. 295, qui n'est complète que

car vous ne pouvez, ainsi que

dit Cicéron, ni détruire ce que

l'orateur objecte sans appuyer ce qui

est de votre faveur, ni établir vos

opinions sans réfuter ceux de l'adversaire.

de la réfutation sera toujours

déterminé par les circonstances. S'il existe

des objections, il faut commencer par

réfuter; autrement, c'est pour l'orateur

après avoir établi ses preuves que

l'orateur se propose de détruire les arguments

; quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

quelquefois encore on réfute à

proposer de détruire les arguments

lèvent contre lui du fond des cœurs.

Aborder leurs sophismes afin d'en dévoiler

la faiblesse ou le ridicule, c'est une

nécessité autant qu'un devoir pour qui-

conque veut convaincre et persuader.

Outre les réfutations oratoires, nous avons,

sous toutes les formes, dans tous les for-

mat, des réfutations de principes et de

faits en religion, en philosophie, en politi-

que, en littérature. Ce genre d'ouvrages

appartient éminemment à la polémique

(*voy.*) par écrit, et ne paraît pas devoir

s'éteindre plus que la divergence d'opi-

nions parmi les hommes. J. T-v-s.

**RÉGAIN**, *voy.* FOIN (T. XI, p. 183).

**RÉGALE**, *voy.* INNOCENT XI (T.

XIV, p. 697).

**RÉGALE (EAU)**, *voy.* ACIDE HYDRO-

CHLORIQUE.

**RÉGALIENS (DROITS)**, *voy.* ROI,

ROYAUME.

**REGATTA**, nom donné à Venise à

des joutes qui ont lieu de temps en temps

sur les canaux. Les gondoles partent de

la place de Saint-Marc; chacune d'elles

n'est montée que par un rameur, et celle

qui arrive la première au but obtient un

prix consistant en une légère somme d'ar-

gent. Ce qu'il y a de plus intéressant dans

ces fêtes populaires, c'est l'immense foule

de spectateurs se pressant dans des gon-

doles qui cherchent à se surpasser les unes

des autres en richesse. Par suite, ce nom

s'est étendu aux courses en bateau dans

les fêtes des ports de mer. C. L.

**RÉGENCE**, dignité de la personne

qui est appelée à gouverner un état pen-

dant la minorité, la captivité ou la ma-

ladie mentale d'un souverain. Dans la

plupart des pays, le cas de régence est

prévu par la constitution, et il n'est pas

au pouvoir du prince mourant d'y rien

changer. On sait qu'en France le par-

lement (*voy.*) cassa le testament de

Louis XIV, qui enlevait la régence au

duc d'Orléans, pour la confier au duc

du Maine. En Espagne, on a vu de nos

jours (1840) une révolution difficile à

justifier enlever à la reine Marie-Christine,

pour en investir le duc de la Vic-

toire (*voy.*), la régence que la volonté de

Ferdinand VII (*voy.* ces noms), son

époux, lui avait déléguée; et une autre

révolution (1843) la briser entre les mains

de ce dernier et y mettre fin en déclarant majeure avant l'âge la jeune reine Isabelle II. Le cas de régence de l'héritier présomptif pour cause de maladie mentale de son père, s'est présenté trois fois dans ce siècle, en Angleterre, en Portugal et en Danemark. En Angleterre, il appartient au gouvernement de déterminer les droits du régent. En France, la loi du 30 août 1842, votée par les Chambres après la mort à jamais regrettable du duc d'Orléans, est venue suppléer au silence de la Charte à cet égard : le droit de la nation à choisir le régent pour toute la durée de la minorité, se trouve ainsi aliéné en faveur du « prince le plus proche du trône, dans l'ordre de succession établi par la Déclaration et la Charte de 1830, âgé de 21 ans accomplis. » La loi ajoute : « Le plein et entier exercice de l'autorité royale, au nom du roi mineur, appartient au régent. Il est saisi à l'instant même de l'avènement, » etc. Elle le déclare inviolable comme le roi lui-même, etc. En général, le régent jouit de tous les droits de la souveraineté ; mais il ne peut modifier la constitution. Ce fut en s'appuyant sur ce principe, que le duc Charles de Brunwic (voy.) attaqua l'administration de son tuteur le roi d'Angleterre, George IV. La constitution bavaoise déclare provisoires toutes les fonctions exercées pendant une régence. Celle de la Saxe annule d'avance tous les changements apportés à la constitution pendant une régence, à moins qu'ils n'aient été approuvés par un conseil formé de membres de la famille royale déjà majeurs. La régence cesse avec la cause qui l'avait fait établir.

A différentes époques, il a fallu recourir à des régences dans notre pays ; mais l'expression de *temps de la régence* s'applique à une régence bien déterminée, celle de Philippe duc d'Orléans (voy. T. XVIII, p. 782), qui présida au gouvernement pendant la minorité de Louis XV, de 1715 à 1723. On sait qu'une fâcheuse célébrité reste attachée à cette époque dont Lemontey (voy.) s'est fait l'historien, à cause de la dissolution des mœurs qui régnait à la cour, réunion de tant d'*aimables roués*, et qui de là s'est répandue dans les classes supé-

rieures de la société. Voy. Orléans (Philippe d'), DUMÉNIL RÉGENCES BARR. VOY. BARBARIE.

**RÉGÉNÉRATION.** I c'est un acte de la vie ex les parties organiques qui dues sont reproduites. O chez les animaux inférieurs détruits se reproduire au de configuration et de si avaient dans leur état p pour citer un exemple v coupe en travers un ver d tronçon reproduit la port cephalique qui lui manqu ainsi qu'on a vu des lima leur tête, dont une expé privés ; c'est ainsi enfin, q la mue, beaucoup d'anir de robe, que le cerf repré ment les bois dont sa tête La force de formation, qui préside au développem qui commande les divers tions par lesquelles pas-e d'arriver à la réalisation l'espèce à laquelle il a également la cause de l'a nous occupons. Mais à m ganisme est plus compliq ganes sont dans une dé étroite de centres dominat vient un tout plus homogè une, et cette régénération sible. La force de formati vie se borne à réunir les été divisées, et dans les c vide à combler, elle repré une partie de leurs caract certains tissus, la peau, laire, etc., mais elle se n sante à réparer des tissus sation plus compliquée, l par exemple.

Figurément, le mot d signifie réformation, améli vellement ; en parlant du signe cette renaissance, ce dont Jésus-Christ a fait pour celui qui aspire à ent de Dieu.

**REGGIO** *Regia Lep* sant partie de celui de M.

chef-lieu du même nom, patrie de saint Paul, est le siège d'un évêché, et a près de 18,000 hab. Dans les environs est le fameux château de Capri. — Il ne faut pas confondre Reggio, chef-lieu d'un duché, avec la principale ville de la Calabre, Reggio 1<sup>re</sup> (voy. NAPLES, T. XVIII, p. 100), également siège d'un évêché, dont la population est à peu près égale (100,000 hab.). Du temps des Romains, elle s'appelait *Regium Julium* ou *Rhegium*.

**RÉGIE** (DUC DE), voy. OUDINOT. **RÈGIE**, sorte d'économat, administration d'un bien, d'un revenu, par un régisseur qui doit en rendre compte au propriétaire. Les fermiers-généraux (voy. p. 100) ont autrefois en régie les droits qui se payaient à Paris, tandis qu'ils affermaient les autres provinces. Certaines administrations chargées de percevoir l'une ou l'autre branche des impôts prennent le nom de régie; il y a en France une régie des tabacs: celle des contributions indirectes. Voy. IMPÔTS, OCTROI, etc. X.

**RÉGILLE** (LAC), au-dessus de Tuscanum l'ancien Latium (voy.), célébrité de la victoire que les Romains, après avoir mis fin à la royauté, y remportèrent, l'an 496, sous le dictateur Aulus Postumius, contre les Latins, jaloux de leur indépendance, et qui avaient projeté de rétablir la cimetière, de la crise amenée par la révolte de Tarquin. Ce lac a conservé le même nom jusqu'à nos jours.

**RÈGIME** (*regimen*, de *regere*, gouverner, conduire). Ce mot a plusieurs acceptions. Il signifie d'abord la manière de gouverner, d'administrer les états. Le régime de Louis XIV était la constitution de la monarchie absolue (voy.); on nomme régime républicain celui où la nation exerce le pouvoir par ses représentants. En France et dans les autres pays, on oppose l'ancien régime au nouveau, non-seulement pour les formes de gouvernement, mais encore pour les mœurs, les usages, les lois, les principes, etc. Le régime républicain fut complètement établi en France le 26 août 1792. Dans le même sens, le régime s'emploie à propos de

certaines établissements publics ou religieux: ainsi, on dit le régime des prisons, d'un couvent, etc., pour faire entendre la manière dont ils sont dirigés. La loi admet différents régimes dans l'état de mariage (voy.) pour la gestion des biens matrimoniaux. Enfin, ce mot a, dans l'hygiène et la grammaire, deux acceptions spéciales dont nous devons particulièrement nous occuper. X.

**RÉGIME** (méd.). On entend le plus souvent par ce mot les préceptes qui doivent présider à l'emploi des aliments et des boissons tant en santé, qu'en maladie, tandis qu'il devrait comprendre tout ce qui est susceptible de modifier en un sens quelconque l'économie animale, c'est-à-dire l'hygiène tout entière dans son application (voy. HYGIÈNE). Laissons donc de côté l'air, les vêtements, le sommeil et la veille, les excréments et les passions, occupons-nous seulement du régime alimentaire, en faisant toutefois remarquer que les mêmes règles peuvent s'appliquer à ces choses différentes.

D'abord le régime de l'homme sain doit être tout autre que celui du malade; et encore, dans ces deux états, l'âge, le sexe, le tempérament, la saison, le climat, la profession, l'habitude et une foule d'autres circonstances sont susceptibles de le faire varier et de le faire apprécier d'une manière toute opposée le même agent.

Dans l'état sain, le sentiment personnel aidé de quelque connaissance des sciences naturelles suffit pour établir le régime, qui ne doit pas être trop rigoureusement fixé (tel est au moins l'avis des auteurs les plus recommandables), mais auquel doivent présider la tempérance et la modération. La nature des aliments, leur quantité, leur répartition, la proportion des solides et des boissons, trouvent souvent dans l'usage général la plus sage de toutes les règles; mais chacun doit s'étudier, afin de se faire un régime et afin de le changer suivant les phases de sa santé, et par une observation attentive ou d'après de sages conseils, plutôt que d'en adopter un sous l'empire du caprice ou du préjugé. Tel fut le régime chez les anciens, dont il constituait presque toute la médecine, et dont les principes, ensei-

gnés dans les gymnases (*voy.*) et dans les écoles, exercèrent une si heureuse influence sur la santé publique. Les exemples les plus notables de longévité (*voy.*) n'ont-ils pas été fournis par des personnes qui avaient compris de bonne heure la nécessité du régime et qui s'y étaient astreintes avec une scrupuleuse persévérance ?

Le soin du régime était plus grand encore pendant les maladies, et, même de nos jours, on en reconnaît de plus en plus la puissance. Seul, il triompherait du plus grand nombre des affections aiguës, et, dans les maladies chroniques, il est encore le principal agent de guérison ou tout au moins de soulagement dans les cas désespérés. D'ailleurs, quand le régime est négligé, il est impossible que les autres moyens réussissent. Quelles ne sont pas les suites fâcheuses d'un écart de régime chez les convalescents ? La plupart des rechutes, si souvent funestes, ne reconnaissent pas d'autres causes.

C'est dans l'enfance surtout que l'influence du régime alimentaire est remarquable ; mais elle est loin d'être nulle dans l'âge adulte, bien que ses effets utiles ou nuisibles soient plus lents à se manifester.

Le régime, dans les maladies aiguës, consiste bien souvent dans la soustraction de la plus grande quantité des aliments : c'est ce qu'on appelle improprement *diète*, et plus convenablement *abstinence* (*voy.* ces deux noms). On a souvent à lutter contre la volonté des malades pour les maintenir dans cette condition indispensable à la résolution des phlegmasies et en particulier de celles qui affectent les organes de la digestion. Dans les maladies chroniques, l'expérience a démontré d'une manière incontestable l'efficacité du régime uniforme continué d'une manière assidue. Mais peu de personnes ont la force d'âme ou la docilité nécessaires pour adopter le régime qui les préserverait de la maladie, ou même pour y avoir recours lorsqu'il aurait encore le moyen de les guérir. F. R.

**RÉGIME** (gramm.). On appelle ainsi le mot qui achève d'exprimer, en la restreignant, l'idée commencée par un autre mot, et sur lequel une sorte de domination est exercée, qui est *régi*, gouverné ; le mot sans lequel le sens d'un autre ne

serait pas complet, d'où de *complément* qu'emp de grammairiens, et la plusieurs ont faite à complément et le régime. Si complément, en effet, t n'est pas régime. Ce der s'appliquer qu'aux com saires que le verbe appel directement et sans inter directement et avec l'intu préposition, le sens va sans eux. Les mots qui ce tement s'appellent com gimes *directs*; et les autr ou régimes *indirects*; l pondent à la question *qu* sonnes, et *quoi ?* pour le conds, aux questions à *qu qui ? avec qui ?* etc., à *pourquoi ? avec quoi ?* e

**RÉGIMENT**. Le mot *regimentum* était dériv gouvernement, administ dans nos armées mode sous le nom de *regime* troupes soumis au même sous le commandem même chef, qui prend le (*voy.* ce mot). Ce fut au du xvi<sup>e</sup> siècle que l'emp lien I<sup>er</sup> donna, pour la nom à plusieurs compa nets qu'il réunit sous les lonel commandant (*Fela* fanterie (*voy.*) dut une cette institution, qui pert nier par masses de 2 à ; tandis que, anterieurem tion, elle agissait par ba gnies isolées, placées sous qui ne s'accordaient pas l'exécution des mouve

En France, les pre furent institués en 1558 règne d'Henri II, et rem gions (*voy.* de François armes ne tardèrent pas à en régiments ; et il parat cardinal de Richelieu la regiment d'infanterie en celle du régiment de cav drons (*voy.* ces noms) et Les *regimenta*, à l'épo



de l'Europe étaient encore divisés en fiefs, n'appartenaient pas tous à la couronne. Les princes et les grands feudataires se rendaient aux armées à la tête de régiments formés de leurs vassaux ou d'hommes engagés à prix d'argent; ils étaient naturellement les chefs et les propriétaires de ces régiments formés par leurs soins et à leurs frais. Le titre de colonel-propretoire s'est conservé en Angleterre, en Prusse, en Autriche et dans plusieurs états de l'Allemagne où les régiments portent le nom de leur colonel. Cette faveur, accordée aux princes et aux généraux les plus marquants, est pour ces derniers une source de revenus légaux et avoués. En France, quelques régiments portèrent le nom des provinces ou des pays dans lesquels ils avaient été levés : de là, les régiments d'Auvergne, de Picardie, de Bourgogne, de Lorraine, de Flandres, de Royal-Écossais, Royal-Cantabre, etc. Tous, indépendamment de leur nom, portaient un numéro d'ordre; mais par un décret du 1790, les anciens régiments et les bataillons de volontaires furent amalgamés en demi-brigades. Sous l'empire, on revint aux régiments : la première armée française organisée sous la Restauration se composait de légions d'infanterie, qui, toutefois, prirent définitivement, en 1820, le nom de régiments. On n'est point encore d'accord sur le nombre de bataillons ou d'escadrons à donner aux régiments d'infanterie et de cavalerie. En Angleterre, la plupart des régiments n'ont qu'un bataillon; en Russie, il y a 6 bataillons par régiment, 4 de ligne et 2 de réserve; en France, les régiments sont de 3 bataillons; plusieurs de l'Allemagne n'ont que 2 bataillons par régiment. Le nombre des escadrons par régiment de cavalerie varie de 10 à 12. Mais si l'on réfléchit que le but principal s'est proposé d'atteindre en créant un régiment a été de placer sous le commandement d'un seul chef un corps de troupes qu'il est chargé d'administrer et par son impulsion directe, on en déduit, ce nous semble, qu'un régiment d'infanterie de 3 bataillons, avec un effectif de 2,400 à 3,000 hommes, et qu'un régiment de cavalerie, de 6 escadrons de 80 chevaux chacun, sont dans les meil-

leures conditions pour bien faire la guerre. Les armes spéciales ne sont enrégimentées qu'en temps de paix et pour leur instruction; en campagne, elles servent par compagnies détachées.

Sous l'empire, une gloire immortelle s'est attachée aux numéros de quelques-uns de nos régiments; parmi ceux de notre armée actuelle, plusieurs se sont également illustrés. Feu le duc d'Orléans a eu l'idée de faire écrire l'histoire de chacun en particulier : les premières de ces publications ont paru avant la mort du prince; et elles sont encore continuées dans ce moment par le *Moniteur de l'armée*. C. A. H.

**REGIOMONTANUS** (JEAN MULLER, surnommé) du nom latin de la ville à laquelle il appartenait. Ce ne fut point Kœnigsberg en Prusse : de Murr a découvert qu'il était né au village d'Unfind, près de Kœnigsberg, dans le duché de Saxe-Hildburghausen. C'est le 6 juin 1436 que ce célèbre mathématicien vit le jour. Il excella dans les sciences exactes comme dans la philologie. Élève de Georges de Purbach, en 1451, il fit avec succès un cours public de mathématiques à Vienne, pendant plusieurs années; puis, pressé du désir d'apprendre la langue grecque, il se rendit, en 1461, en Italie avec le cardinal Bessarion (*voy.*). Là, sa vaste érudition excita une admiration générale. Il traduisit du grec plusieurs traités de mathématiques et d'astronomie, et acheva l'abrégé de l'*Almageste* de Ptolémée (Ven., 1496, in-fol.), commencé par son maître Purbach. Il écrivit aussi, sous le titre de *Tractatus de doctrinâ triangulorum*, le premier livre qui eût encore été publié sur cette matière. Depuis, il vécut à la cour de Mathias Corvin, roi de Hongrie, qu'il quitta, dans l'année 1471, pour aller s'établir à Nuremberg, où il se lia avec Walter, et fonda une imprimerie. Peu de temps après, le pape Sixte IV le promut à l'évêché de Ratisbonne, et le détermina à venir près de lui à Rome, en 1474. Ce fut dans cette ville qu'il mourut, le 6 juillet 1476, de la peste, suivant les uns, et selon d'autres assassiné par les fils de Georges de Trébisonde (*voy.* T. XII, p. 346) qui voulaient venger leur père, dans les écrits duquel Regiomontanus avait signalé

de graves erreurs. Un des restaurateurs de la géométrie (*voy.*) en Occident, Regiomontanus ne rendit pas de moindres services à la mécanique. Ses observations astronomiques, intitulées *Ephémérides* (Nuremb., 1474; Ven., 1476 et 1484), sont très exactes et lui ont acquis une grande renommée. Au nombre de ses écrits les plus importants, il faut encore citer : *De reformatione calendarii* (Venise, 1484); *Tabula magna primæ mobilis* (Nuremb., 1475, in-4°); *De cometæ magnitudine longitudineque* (*ib.*, 1531), etc. C. L. m.

**REGISTRE.** Ce mot, emprunté à la basse latinité, a maintenant divers sens. Il s'entend en général d'un livre où l'on tient des notes, des comptes, où l'on copie des actes, etc. (*voy.* LIVRES DE COMMERCE, ÉTAT CIVIL, ARCHIVES, etc.). Dans l'imprimerie, on nomme *registre* la correspondance des lignes entre les deux pages d'un même feuillet (*voy.* INCUNABLES). Dans les orgues, ce mot a une autre acception dont nous avons parlé dans l'article relatif à ces instruments. X.

**RÈGLES, EXCEPTIONS.** Règle vient de *regula*, instrument qui sert à tirer des lignes droites; exception, d'*exceptio*, restriction. Ces mots s'étendent aux belles-lettres comme à toutes les sciences et à tous les arts. Le premier signifie principes, maximes, lois, enseignement, et généralement tout ce qui sert à conduire au but qu'on se propose; le second désigne l'écart, le privilège, et cet écart peut être légitime, ce privilège inattaquable, parce qu'il n'y a pas de règle tellement impérieuse qu'il n'y ait des circonstances où il soit bon de s'en affranchir. Aussi rien de plus vulgaire que cette maxime : *Point de règle sans exception*. Une autre maxime, appliquée surtout par les jurisconsultes, c'est que *l'exception confirme la règle*. Du moment, en effet, que l'exception est connue comme telle, il s'ensuit la nécessité de l'observation de la règle pour tous ceux qui ne sont point dans le même cas. Mais l'exception finit souvent par devenir la règle : on pourrait en citer des exemples aussi bien dans les mœurs que dans le langage. La plupart des irrégularités grammaticales s'expliquent par l'histoire de la langue.

En tout et partout, les prescriptions pour arriver le plus possible au but que l'on veut atteindre. L'ensemble de ces prescriptions constitue leur exposition (*voy.*). Elles n'ont d'autre but que de nous donner l'expérience, et d'autre origine que nos forces et notre nature. De cette imperfection, de cette insuffisance, de cette faiblesse, de ces forces nait l'importance de l'important. « Quelque génie qu'on pu avoir, on a besoin de le corriger par la règle, et les préceptes ne sont que des règles utiles. » De l'accroissement d'observations que doit donner la nécessité de ne pas toujours le cercle des règles, trop resserré par l'art, c'est la sorte des règles prescrites. On trouve le beau par des modèles indiqués; qu'il soit d'abord qui étonne, mais que justice plus légitime; ce sera l'art qui l'aura guidé dans ces voies. Boileau s'est montré bon juge. Soyons donc plus sévères pour les règles, pour ces règles recueillies avec tant de sollicitation, destinées à indiquer par lesquels on a pu surpasser les esprits et sur les cœurs, les règles où l'on apprendra, sans les beautés réelles, du moins à éviter celles qui nuiraient à l'effet de nos compositions. Mais que pour les règles n'ait rien de nous n'oublions pas qu'elles ne sont que des abstractions tirées de la réalité. Si des faits nouveaux c'est-à-dire si des chefs-d'œuvre, fruits de l'audace et de la force du génie, nous offrent, il ne faut pas compter sur eux pour admirer, mais réfléchir sur les motifs raisonnés de leur existence. « Car enfin, dit Molière, si les règles ne placent pas, ce sont les règles qui plaisent ne sont que les règles, il faudroit de ne pas que les règles eussent été mal faites quand je vois une comédie faite seulement si les choses me

je n'y suis bien diverti, je ne vais demander si j'ai eu tort, et si les Aristote me défendoient de rire. mentement comme un homme qui roué une sauce excellente, et qui examiner si elle est bonne sur les de *Cuisinier françois.* » Pour es de morale, voy. ce mot, et r, MAXIME, etc.; pour les règles aitre, voy. GRAMMAIRE, POÉTI- NOT, UNITÉS, CLASSIQUE et RO- UT, etc. J. T-v-s.

arithmétique (voy.), on donne de règles aux opérations que l'on ir à des nombres connus pour les nombres inconnus qu'ils doi- dre suivant l'état de la ques- tin dans les ordres monastiques les statuts que tous les religieux es d'observer prennent le nom de de là la distinction entre le clergé et le clergé *séculier* (de *sæcu-* cle). X.

LISSE (*glycyrrhiza*, L.), genre s de la famille des légumineuses, mprend qu'un très petit nom- bres. Ce sont des herbes ou des s vivaces. La *réglisse officina-* *tabra*, L.) a de longues racines , jaunes en dedans, roussâtres , dont la saveur sucrée, les pro- loucissantes, les font servir à la on de tisanes et de pâtes pecto- est originaire de l'Europe mé- , d'où l'on expédie le suc ou ir connu dans le commerce sous e *jus de réglisse*. La *réglisse* ou de *Dioscoride* (*g. echina-* *ffère* peu de la précédente. Elle rellement dans la Pouille et atarie; c'était elle que les an- loyaient. Z.

ARD (JEAN-FRANÇOIS), né à 1647, suivant la plupart des bio- ou le 8 février 1655, comme l'établir M. Bessara, est le pre- os poètes comiques après Mo- ine quand il perdit son père, e 40,000 écus, il partit pour à, courant le monde et joueur , il fut assez heureux pour ga- 100 écus, outre les frais de son 'arti pour la seconde fois, Re- rit à Bologne d'une dame pro-

vençale, s'embarqua avec elle et son mari pour Toulon, fut pris par des corsaires algériens, le 4 oct. 1678, retenu assez long- temps en esclavage, et racheté, ainsi que sa maîtresse, moyennant une somme de 12,000 livres. On croyait le mari mort; Regnard allait épouser la veuve quand on apprit le retour de l'absent. Pour se guérir de sa passion, l'amant partit, le 26 avril 1681, pour la Flandre, la Hol- lande, le Danemark et la Suède. De là il se rendit en Laponie avec ses compa- triotes Fercourt et Corberon, revenus d'un voyage en Asie. Tous trois s'avan- cèrent dans le Nord, gravirent une mon- tagne sous le 68° 30' de lat., et, ne pou- vant aller au-delà, laissèrent sur le roc un quatrain dont voici le dernier vers :

*Sistimus hic tandem nobis ubi desuit orbis.*

C'est mieux comme poésie que comme géographie; mais Regnard était poète, et son génie aventureux eut un pressen- timent de ses destinées littéraires. Il re- vint dans sa patrie, acheta une charge de trésorier, ouvrit sa maison aux amis du plaisir, gens de lettres ou grands sei- gneurs; acheta aussi les charges de lieute- nant des eaux et forêts, et des chasses de la forêt de Dourdan (Seine-et-Oise); plus tard, il se fit recevoir grand-bailli de la province de Hurepoix; embellit sa terre de Grillon, et ne cessa d'avoir, riche et garçon, autant de joies que Molière, pen- sionné et marié, eut de soucis et d'amer- tume. Ce bonheur de position s'est ré- flété dans toutes les comédies de Regnard. Il a peu de ces traits profonds qui font réfléchir et jettent une soudaine lumière sur quelque abîme du cœur humain; mais il a une gaieté franche et communicative. La Harpe l'a bien jugé : « Il ne fait pas souvent penser, mais il fait toujours rire. » Peut-être en faut-il attribuer la cause à ce qu'il travailla six ans pour le Théâtre- Italien avant de rien présenter à la scène française.

En 1694, Regnard donna au Théâtre- Français *Attendez-moi sous l'orme* et *la Sérénade*, petites pièces chacune en 1 acte et en prose. Dufresny eut part à la première. Il eut plus de part encore à *la Foire de Saint-Germain*, 1 acte, 1695, et aux *Momies d'Égypte*, 1 acte, 1696,

suite de la pièce précédente qui avait fait courir tout Paris au Théâtre-Italien. La comédie du *Bal*, en 1 acte et en vers, donnée au Théâtre-Français le 14 juin 1696, eut quelque succès et n'a jamais été reprise. Le 19 déc. parut le *Joueur*, en 5 actes et en vers, et la place de l'auteur fut à jamais fixée en tête de tous les successeurs de Molière. La gâté, le naturel, la facilité, sont portés fort loin dans cette comédie, où l'on juge également remarquables l'intrigue et le dénouement. D'après les réclamaions de Dufresny, on peut croire qu'il avait donné à Regnard la matière de sa pièce; mais son ami l'avait traitée en maître, et l'exécution prouve l'impossibilité du larcin. *Le Distrait*, en 5 actes et en vers, 1697, tomba dans sa nouveauté; mais il fut repris avec succès en 1731. *Le Carnaval de Venise*, opéra-ballet en 3 actes, fut représenté sur le théâtre de l'Opéra en 1599. *Démocrate*, comédie en 5 actes et en vers, jouée le 12 janvier 1700, eut un succès qu'une excellente scène ne peut suffire à confirmer. *Le Retour imprévu*, en 1 acte et en prose, donné le mois suivant, est une imitation du *Mostellaria* de Plaute, tout-à-fait supérieure : bouffonnerie, si l'on veut, mais du meilleur aloi. La comédie des *Folies amoureuses*, en 3 actes et en vers, fut applaudie pour la première fois le 15 janv. 1704; très amusante d'ailleurs, elle a trop de parenté avec les pièces italiennes. *Les Ménéchmes*, en 5 actes et en vers, parurent le 4 déc. 1705, et obtinrent un succès qui ne peut jamais se démentir : le sujet est de Plaute, mais Plaute est vaincu; on pardonne à quelques invraisemblances en faveur du comique et de l'intérêt des situations. *Le Légataire universel*, en 5 actes et en vers, est du 9 janv. 1708; *la Critique du Légataire*, en 1 acte et en prose, du 19 fév. suivant. La première de ces pièces est, aux yeux de certains juges, le chef-d'œuvre de Regnard. Il est difficile d'être plus plaisant que l'auteur dans cette comédie. Aussi eut-elle un succès complet, et qui justifie le mot de Boileau, devant qui l'on traitait Regnard de poète médiocre : « Au moins, dit-il, il n'est pas médiocrement plaisant. » Regnard fut longtemps brouillé avec Boileau, à qui

pourtant il dédia ses *Ménéchmes* | épître en vers.

Dans ses loisirs de Grillon, Reg qui l'Académie-Française tint ses fermées comme à Molière, écriv ses amis la relation de ses voyages, trouve dans ses œuvres : *Voyage Flandre et de Hollande, de Dan de Suède, de Laponie, de Pol d'Allemagne*. Il a laissé aussi | roman de *La Provençale*, où | partie racontées ses aventures a corsaires; un *Voyage de Normas* prose et en vers, et le *Voyage de mont*, en couplets.

Regnard, gâté par la fortune, et à la force de son tempérament. Et grand mangeur, il voulut achevé guérir d'une indigestion par une cine, à la suite de laquelle il eut graves imprudences. Il en mour sept. 1709, et fut enterré le même dans l'église Saint Germain de D On distingue, parmi les éditions œuvres, celles de 1789-90, de Germain Garnier, 6 vol. in-8°, en 1816 et 1820; de Maradan 4 vol. in-8°; de Didot l'aîné, 4 vol. in-8°; de Crapelet, avec vari notes, 1822, 6 vol. in-8°, etc. J.

**RÉGNE.** C'est l'exercice du suprême dans un état, ou au moi le temps pendant lequel un souve censé l'exercer; car porter la co être assis sur le trône, c'est bien mais non pas toujours exercer le | comme on en peut juger par o des monarchies constitutionnelle: *règne, mais ne gouverne pas.* dans les monarchies absolues, le rain régnant est quelquefois dui possibilité de gouverner, car il p mineur ou interdit, et remplac non plus seulement par des mi véritables depositaires du pouvo par un régent (voy.), ou par un de régence.

L'histoire d'un pays peut se par régnes : de là vient que ce devenu synonyme de division. Il un relatif de classe, mais avec ception beaucoup plus étendue. linguait autrefois trois régnes dature (voy). ANIMAL, VÉGÉTAL, MI

ou préfère aujourd'hui diviser ses productions en *régne organique* et *inorganique*, suivant qu'elles semblent pourvues ou dépourvues de la vie (voy. HISTOIRE NATURELLE).

S.

**REGNIER (MATHURIN)**, né à Chartres, le 21 déc. 1573, annonça de bonne heure son goût pour la poésie. Tout enfant, il fut en vain repris par son père et menacé de verges pour ses chansons (v. sat.). L'exemple de son oncle, le poète Desportes, encouragea ses premiers essais, et l'éducation qu'il reçut pour l'état ecclésiastique développa les germes féconds de son génie. Deux voyages qu'il fit à Rome, à la suite du cardinal de Joyeuse et de l'ambassadeur Philippe de Malherbe, furent moins pour lui des occasions de fortune que de plaisir. Indépendant par caractère, insoucieux de l'avenir, négligé dans sa mise, mélancolique et spirituel, amoureux de toutes les femmes et frondeur de tous les travers, il mourut le premier sur notre Parnasse à la suite des Romains. Ses devanciers lui ont copié, il se l'appropriait, et montra la plus vive originalité en imitant et les Latins et les Italiens. Apprécié de Malherbe, il serait volontiers resté son élève, si le sévère réformateur de notre poésie n'avait pas manqué de probité envers Desportes. Un jour que celui-ci donnait à dîner, il présenta ses vers au commencement du repas. « Je les connais, dit Malherbe; servez-les; ils ne valent pas votre potage. » Regnier, qui d'ailleurs n'était pas de la nouvelle école, lança contre elle sa 11<sup>e</sup> satire, l'accusa de ne savoir que *regratter un mot douteux au jugement*; et, si elle finit quelque chose, de *proser de la prose et de rimer de la prose*. Les ennemis de la réforme poétique n'allaient point à ses licences: plein de franchise qu'il n'était arrêté ni par les hiatus, ni par la quantité incertaine des syllabes, ni par les expressions surannées. Fort de sa pensée, il n'hésitait pas à se faire une langue hardie et pittoresque, tant il prenait les éléments dans tout le XVI<sup>e</sup> siècle. Ses images se heurtent, mais elles décollent; le peuple lui prête ses proverbes, mais il les frappe en vers tangées; il est parfois obscur, mais

dans toutes ses pièces circule une sève qui fait partout déborder la vie, et prodigue le trait et le sentiment. Le gracieux et le fort, le naturel et l'imprévu: heureux, comme l'a dit Boileau,

... Si du son hardi de ses rimes cyniques  
Il n'alarmait souvent les oreilles pudiques.

Regnier malheureusement, quoique pensionné de Henri IV et pourvu d'un canonicat de la cathédrale de Chartres, était un débauché qui jetait sans vergogne dans ses satires et dans ses autres poésies les images ordurières de ses ignobles relations. « Ma muse est trop chaste », dit-il dans sa 11<sup>e</sup> satire; mais il entend qu'elle ne saurait se prostituer aux volontés des grands. Il la soustrait à la servitude des cours, et s'en fait suivre dans des lieux infâmes; puis il s'inspire des spectacles honteux qu'il n'a pas craint de lui donner. Des infirmités cruelles amenèrent une vieillesse précoce à Regnier, qui mourut le 22 oct. 1613, avant l'âge de 40 ans. Il n'avait paru, de son vivant, que d'informes éditions de ses œuvres: son insouciance n'y avait pris aucune part. Brossette en publia une avec commentaires in-8°, à Londres, 1729. Elle fut réimprimée avec des augmentations en 1733, in-4°. Ces éditions et les autres du XVII<sup>e</sup> siècle sont effacées par celles de 1822, Paris, in-8°. L'une renferme les anciens commentaires revus, corrigés et augmentés, précédés de l'histoire de la satire en France, par M. Viollet Le Duc. La totalité des œuvres de Regnier, qui s'y trouve, se compose de 16 satires, 3 épîtres, 5 élégies, des odes, des stances, des épigrammes et quelques autres pièces fugitives. J. T.-v.-s.

**REGNIER DESMARETS**, fils de Jean de Regnier Desmarets, dont il changea l'orthographe, « sans y prendre garde », dit-il dans ses Mémoires, né à Paris le 13 août 1632, se distingua dans ses études chez les chanoines réguliers de Nanterre, de 1640 à 1647. Pendant ses deux années de philosophie au collège de Montaigu, il s'occupait beaucoup de poésie et traduisit la *Batrachomyomachie* en vers burlesques. Attaché successivement à différents seigneurs, il fit les campagnes de 1654 et 1655, fut secré-

taire d'ambassade à Rome, en 1662, sous le duc de Créqui, prit part à des négociations importantes, et, de retour en France, se voua au culte des lettres. L'italien et l'espagnol lui étaient devenus si familiers, qu'il composa dans ces deux langues des pièces de vers justement estimées. L'abbé Strozzi présenta aux académiciens de la Crusca, comme morceau inédit de Pétrarque, une ode de Regnier Desmarais. L'illustre compagnie fut dupe de cette supposition, et s'en vengea dignement par l'adjonction du poète.

L'année suivante, 1668, le roi lui donna le prieuré de Grand-Mont, ce qui le détermina à prendre l'état ecclésiastique. Nommé à l'Académie Française, en 1670, il en devint un des membres les plus actifs; et, après avoir été chargé de plusieurs missions par Louis XIV et par ses ministres, il succéda à Mezeray (1684) comme secrétaire perpétuel. Dans les démêlés de l'Académie avec Furetière, ce fut lui qui tint la plume, et nul n'eut plus de part à la 1<sup>re</sup> édition du Dictionnaire, publiée en 1694. En 1705, il donna la 1<sup>re</sup> partie d'une *Grammaire française*, in-4<sup>o</sup>, dont la syntaxe n'a jamais paru. On croit qu'il abandonna cet utile ouvrage par suite des critiques du P. Buffier. Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable, qu'il n'était pas homme à convenir d'un tort, et que sa ténacité dans ses opinions le fit surnommer *l'abbé Pertinax*. La poésie, qu'il s'obstina toute sa vie à cultiver, et des traductions en prose où il réussit assez bien, occupèrent en grande partie la seconde moitié de sa longue carrière, terminée le 6 sept. 1713. Outre sa grammaire, ses principaux ouvrages sont les traductions de la *Pratique de la perfection chrétienne*, de l'espagnol Rodriguez, 1676, 3 vol. in-4<sup>o</sup> souvent réimprimés; *Les deux livres de la Divination*, 1720, in-12, et les *Entretiens sur les vrais biens et les vrais maux*, de Cicéron, 1721, in-12; *l'Histoire des démêlés de la cour de France avec celle de Rome au sujet de l'affaire des Corses*, 1707, in-4<sup>o</sup>; *Poésies françaises, italiennes, latines et espagnoles*, 1707-8, 2 vol. in-12. Les poésies françaises ont été réimprimées avec une dissertation sur

Homère et des *Mémoires de l'auteur* sa vie. Il y a des vers agréables l'ensemble est très médiocre. On davantage sa traduction d'Anacréon vers italiens, imprimée in-8<sup>o</sup> en 1 réimprim. in-12 en 1694, avec Corsini et de Salvini. J. 7

**RÉGNIER** (CLAUDE-ANTOINE DE MASSA, grand-juge ou ministre justice sous l'empire Français, et Blamont, en Lorraine (Meurthe) avril 1746. Destiné de bonne heure au barreau, il était, au commencement de la révolution, l'un des avocats les plus distingués de Nancy. Le bailliage de la ville le choisit, en 1789, comme député du tiers-état, et il vint siéger parmi les défenseurs les plus sensés des libertés populaires. Il parut peu à la tribune; il fut souvent employé dans les commissions chargées de l'organisation administrative et judiciaire. Lors du départ de la Meurthe le 20 juin 1791, il fut envoyé dans les départements du Rhin et des Vosges pour y maintenir la tranquillité publique. Après la dissolution de l'Assemblée constituante, il renonça momentanément aux affaires publiques et se consacra à la campagne, où il fut oublié de la Terreur. Envoyé, en 1795, au conseil des Anciens par le dép. de la Meurthe, il montra toujours aussi éloigné des républicains que des tendances royalistes. Réélu par son département, il prêta son appui à Bonaparte : lorsque le premier consul choisit-il Régnier pour faire partie de la commission administrative qui précéda la reconstitution de l'état. Enfin en 1802, le 2 Bonaparte récompensa son zèle en le nommant les deux ministères de la justice et de la police générale, avec le grand-juge. Après le procès de Moreau et de Moreau, Fouché (son) fut dans son ancien ministère de la justice mais Régnier conserva toujours sa place. Lorsque Napoléon, devenu empereur, créait autour de lui une nouvelle autorité, il joignit à ses titres celui de Massa. Jusqu'en 1812, le grand-juge ne se distingua que par son dévouement absolu à l'autorité impériale. A cette époque, Napoléon crut devoir lui é

du Corps législatif; mais il se fit de grands efforts pour lutter contre le despotisme naissant et lui imposer des limites. Il fut surtout à cette époque par sa énergie. La première Résistance qu'il opposa éloigna le duc de Massa des affaires publiques, et cette disgrâce précéda de peu de temps sa mort, arrivée le 1814.

**REGULUS**, SYLVESTRE Régulier, aujourd'hui d'Orléans, pair de France, était à Orléans au moment de la mort de Louis XVI. Il refusa de servir Napoléon pendant les Cent-Jours, et, pour prix de sa fidélité aux Bourbons, il fut admis, le 1816, à la Chambre haute, où il est encore à présent. D. A. D.

**RÉGULATEUR**. On donne ce nom, en mécanique, à toute pièce, tout appareil appliqué à une machine pour en régulariser les mouvements et les rendre constants en évitant les variations qui ont lieu dans la transmission des forces. Ils sont de différentes espèces, et ont des fonctions de la machine à laquelle ils appartiennent. Ainsi le régulateur d'une montre est le ressort spiral, et celui d'une horloge est la pendule. Les régulateurs à vapeur (voy. tous ces noms) sont des régulateurs.

Z.

**REGILLIUS**, voy. ANTIMOINE et MÉTÉORE (T. XVII, p. 590).

**REGILLIUS** (MARCUS ATILIIUS), Romain par son généreux dévouement à la patrie, fut revêtu du consulat, 493 J.-C., et chargé, avec son collègue Manlius Vulso, de combattre les Carthaginois (voy. guerres PUNIQUES). Malheureusement les Romains dans l'art de la guerre ne furent pas osés à attaquer la flotte supérieure en nombre, puis, après avoir dispersé les Carthaginois, ils débarquèrent en Afrique, où Régulus poursuivit avec succès le cours de ses victoires. Il parut bientôt sous les murs de Carthage, à la tête de ses légions effrayées, offrit une paix honorable, et Régulus, meilleur guerrier que son collègue, et fidèle à sa haine contre les Carthaginois, exigea avec hauteur la restitution de Carthage soumise à Rome. Alors ses collègues craignirent de périr plutôt que de se rendre. Dans cette détresse,

Carthage envoya à leur secours Xanthippe avec un corps de troupes. Le général grec, petit de taille et contrefait, mais doué de toutes les qualités qui font les héros, livra bataille sous les murs de Carthage; 30,000 Romains y périrent et Régulus fut fait prisonnier. Les Carthaginois, pouvant dès lors espérer de meilleures conditions envoyèrent à Rome une ambassade à laquelle ils adjoignirent Régulus, après lui avoir fait jurer de revenir, si Rome refusait la paix. Arrivé en Italie, Régulus fut le premier à exhorter le sénat et le peuple à continuer vigoureusement la guerre; et, résistant aux prières et aux larmes de sa femme et de ses enfants, ainsi qu'aux supplications du sénat et du peuple, qui étaient prêts à tous les sacrifices pour obtenir sa liberté, il retourna à Carthage avec les ambassadeurs aussi étonnés qu'irrités de sa conduite. On raconte que les Carthaginois l'enfermèrent dans un tonneau garni de pointes de fer et le firent rouler du haut d'une montagne; mais plusieurs historiens modernes ont révoqué en doute ce fait, se fondant surtout sur le silence que garde à cet égard Polybe. Quoi qu'il en soit, en observant religieusement son serment et en préférant à sa vie le bien de la patrie, Régulus a donné un noble exemple qui mérite l'admiration de tous les siècles. C. L.

**RÉHABILITATION**, rétablissement d'une personne dans son premier état, dans ses anciens droits.

Suivant la loi française, les condamnés aux travaux forcés et à la réclusion peuvent demander leur réhabilitation cinq ans après l'expiration de leur peine, et les condamnés à la dégradation civique, cinq ans après l'exécution de l'arrêt. Ils doivent avoir demeuré cinq ans dans le même arrondissement et être domiciliés depuis deux ans dans la même commune. La demande déposée au greffe de la Cour royale est rendue publique, la Cour donne son avis, et le roi prononce, sur le rapport du ministre de la justice. Un condamné pour récidive ne peut jamais être réhabilité.

L'effet de la réhabilitation est de relever le condamné de toutes les incapacités politiques ou civiles qu'il a encourues.

Le failli qui a intégralement acquitté toutes ses dettes peut aussi obtenir sa *réhabilitation*. Elle a lieu par l'effet d'une décision judiciaire. La demande en réhabilitation est adressée à la Cour royale du domicile du failli; elle est affichée et rendue publique pendant deux mois, à l'expiration desquels, s'il n'est pas survenu d'opposition, la Cour royale prononce un arrêt portant admission ou rejet de la demande. Le failli peut même être réhabilité après sa mort. *Voy. FAILLITE.* E. R.

**REICHA** (ANTOINE-JOSEPH), compositeur célèbre, naquit à Prague, le 27 févr. 1770. Ayant perdu son père de très bonne heure, il alla, à l'âge de 11 ans, demeurer auprès de son grand-père, à Glottow; puis, sous la direction de son oncle Joseph, il apprit à jouer de plusieurs instruments. Son oncle ayant été nommé maître de chapelle de l'électeur de Cologne, Reicha obtint une place dans son orchestre. Après la suppression de la chapelle, il alla s'établir à Hambourg, alors le rendez-vous d'un grand nombre d'émigrés; et pendant son séjour dans cette ville, il composa, sur des paroles françaises, un opéra intitulé *Obaldo, ou les Français en Égypte*. A peine connut-on le retour de Bonaparte de sa lointaine expédition, qu'il se rendit à Paris, afin de présenter aux théâtres lyriques sa pièce, qui pouvait avoir quelque intérêt de circonstance, mais que la faiblesse du poëme fit refuser. Une symphonie à grand orchestre, qu'il fit exécuter en 1800, fixa cependant sur lui l'attention; mais, par suite de divers ennuis, Reicha partit, en 1802, pour Vienne, où il vécut six années dans l'intimité de Haydn et de Beethoven, et où il publia diverses œuvres, entre autres un *oratorio*, un recueil de fugues, et la cantate de *Lenore*, sur la fameuse ballade de Bürger, qui fixèrent sa réputation en Allemagne. Cependant il revint à Paris, en 1808; il y ouvrit, l'année suivante, des cours de composition, qui furent très suivis: les admirables *quintetti* qu'il composa pour instruments à vent eurent aussi le succès qu'ils méritaient. Reicha avait écrit la musique de l'opéra-comique de *Cagliostro*, qui fut joué au théâtre Feydeau. En 1816, il donna à l'Académie royale de Musique

*Natalie, ou la Famille suisse, et en Sapho*. Mais c'est surtout par ses ouvrages théoriques et didactiques, par *Traité de mélodie* (Paris, 1814, 2<sup>e</sup> éd., 1832, in-fol.); par son *complet et raisonné d'harmonie* (1819, in-fol.); par celui de *haute position musicale* (1825, 2 vol. in-fol.) et enfin par ses cours d'harmonie et de position, que Reicha fit une révolution dans la science, et mérita le surnom de *Cuvier de l'art musical*. Ses ouvrages devenus classiques, ont été adoptés tout où l'on enseigne la musique. Il avait été nommé, en 1818, professeur contrepoint au Conservatoire. Il fut naturalisé Français en 1829, décoré en 1831, de la croix de la Légion-d'honneur, et, en 1835, appelé à remplir le siège que Boieldieu laissait vacant à titre. Reicha, atteint d'une pleurésie, mourut le 28 mai 1836, après quelques jours de maladie. Cette Encyclopédie est redevable de l'art. **CONTRAPONT** eût été suivi de plusieurs autres si le titre n'avait pas été enlevé à l'art enseignait avec une si grande supériorité à un âge où il pouvait encore lui rendre d'éminents services. A

**REICHENBACH**, petite ville de 4,000 âmes dans la regence prussienne de Breslau (Silésie), où se tint, en 1813, un congrès à la suite duquel fut signée le 27 juillet de la même année, la célèbre convention entre l'Autriche et la Prusse (*voy. FRÉDÉRIC-GUILLAUME LEOPOLD II*). — Ce fut aussi dans cette même ville, située, ainsi que son château sur une hauteur agréable, qu'eurent lieu au quartier-général de l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> de Russie et du roi de Prusse, pendant le mois de mai 1813, les négociations mystérieuses des ministres d'état de ces puissances. Les plénipotentiaires anglais, lord Castlereagh et sir Charles Stuart. A la suite de ces négociations fut signé, le 14 et 15 juin 1813, un double traité de subsidiation d'une part entre l'Angleterre et la Prusse, et de l'autre entre le premier de ces deux États et la Russie. Ces traités eurent pour conséquence immédiate la rupture des négociations entamées à Prague avec la France.

**REICHENBACH** (CASCADÉ DE).



de Berne, voy. HASLI (vallée

**REICHSTADT** (FRANÇOIS-CHARLES-NAPOLÉON, duc DE), fils unique de Napoléon et de Marie-Louise (voy. ces noms), naquit aux Tuileries, le 20 mars 1811, en venant au monde, le titre de comte, le grand-aigle de la Légion d'honneur et les grand's-croix des ordres couronne de Fer, de la Réunion et des Toisons d'Or. L'enthousiasme régnait dans toute la France à l'occasion de cet événement; les poètes le félicitèrent à l'envi. Le 9 juin, l'enfant impérial fut baptisé dans la cathédrale de Paris. Sa première enfance fut confiée à la comtesse de Montesquiou (voy.), qui par son caractère et son choix rendit sa mère digne d'un pareil choix. L'empereur de la dynastie nouvelle semblait sur cette jeune tête, destinée, au premier jour, à devenir comme un jouet du sort. Le 1<sup>er</sup> avril 1814, l'heure de l'adversité sonna, le prince, en entrant dans sa 4<sup>e</sup> année, fut obligé de quitter les Tuileries pour n'y plus revenir que par la suite à Blois. En vain, l'empereur, décidé à abdiquer, voulut-il proclamer son fils sous le nom de Louis II : les princes alliés l'emmenèrent de la France, et, à la place de la couronne, ils lui donnèrent le titre de duc de Reichstadt \*. Sa mère, par son contrat de mariage, avait pour sa part le duché de Parme, mais la dernière clause fut supprimée par les alliés, le 11 juin 1817. Le prince, cependant, quelques efforts faits pour l'arracher de sa captivité, fut rendu à l'amour de son père, au-

Reichstadt est une seigneurie de la Bavière (de Bunsau), ayant pour chef-lieu la ville du même nom avec un château de 100 âmes. C'était autrefois un domaine de la maison de Bavière, par suite du mariage (1697) du duc de Bavière de la maison de Médicis avec une princesse de Saxe-Lauenbourg qui en était héritière. À la mort du grand-duc Ferdinand III, le duché échut à l'empereur François 1<sup>er</sup>; celui-ci fit un arrangement avec lui, de son vivant, et destina, dès 1815, Reichstadt comte à son petit-fils, le jeune roi de Bavière, le 22 juillet 1818, en prit le titre et les honneurs. Le rang du nouveau duc de Reichstadt fut immédiatement après les archiducs à la mort du prince, ce domaine appartenant à l'empereur.

S.

quel on le refusait pendant son second règne des Cent-Jours; après Waterloo, quelques voix s'élevèrent encore à la Chambre des représentants pour défendre ses droits. Ses prétentions furent écartées, et à compter de ce moment, le duc de Reichstadt accompagna sans retour sa triste destinée. Élevé dans le palais de l'empereur d'Autriche, au milieu de toutes sortes de précautions, ses honneurs se bornaient au grade de colonel dans un régiment, et au titre de gouverneur de la ville de Grätz, en Styrie. Son éducation était confiée aux soins du comte de Dietrichstein (voy.). Vers le mois d'avril de l'année 1832, le jeune prince ressentit de la grave maladie qui devait le conduire au tombeau : c'était une phthisie pulmonaire qui fit de si rapides progrès, que sa mère n'eut que le temps d'accourir de Parme pour recevoir son dernier soupir; et c'est ainsi, écrivait la *Gazette d'Augsbourg*, que le 22 juillet, « dans le même palais, dans la même chambre où Napoléon rendit autrefois de mémorables décrets qui amenèrent son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, expirait lentement le fils du grand homme dans les bras de sa mère. » Le duc de Reichstadt mourut sans testament, et ses restes furent déposés dans le tombeau de la famille impériale. MM. Barthélemy et Méry lui consacrèrent un poème intitulé *le Fils de l'homme*. Il parut à peu d'intervalle une notice allemande ayant pour auteur M. le chevalier de Prokesch, militaire distingué, connu aussi comme écrivain, et qui s'était concilié les bonnes grâces du prince; et une autre plus étendue en français, *Le duc de Reichstadt*, par M. de Montbel, Paris, 1833. D. A. D.

**REID** (ТРОМАС), célèbre philosophe de l'école écossaise (voy.), naquit, le 26 avril 1710, à Strachan, dans le comté de Kincardine. Après avoir achevé ses études au collège d'Aberdeen et rempli pendant plusieurs années les fonctions de bibliothécaire de ce collège, Reid visita Londres, Oxford et Cambridge; puis, fut nommé pasteur de la paroisse de New-Machar (1737). Pendant les loisirs que lui laissaient ses fonctions, il s'occupait de philosophie; et se repliant sur lui-

même, analysant les opérations de son esprit, il se prépara à combattre les tendances sceptiques de son époque. Ce fut après 11 années de réflexion qu'il publia son *Essai sur l'application des mathématiques à la morale* (dans les *Transact. phil.* de Londres pour 1748), où il fit voir que la méthode dont se servent les sciences mathématiques, transportée dans un ordre de faits entièrement différent, peut conduire à de faux résultats. En 1752, il donna une *Analyse de la Logique d'Aristote* qu'avait publiée Hume (1707.). Reid fut alors élu professeur de philosophie au collège royal d'Aberdeen. Bientôt il fit paraître ses *Recherches sur l'esprit humain* (*Inquiry into the human mind on the principle of common sense*, Londres, 1763, et souvent depuis), attaque directe contre les conséquences du scepticisme de Hume. Du système de Berkeley, en opposition avec celui de Locke (1707. ces noms), Hume avait conclu que nous n'avons que la science de nos idées, qui sont nos imaginations, et non celle des objets réels; et de là était né un scepticisme dangereux sur lequel s'élevaient les indifférents et les incrédules. Reid essaya de le détrôner. « En examinant, dit-il, les principes sur lesquels le système sceptique est fondé, je n'ai pas été peu surpris de trouver qu'il avait pour base unique une hypothèse, fort ancienne à la vérité, et universellement reçue par les philosophes, mais qui n'en paraît pas plus vraie pour cela. Cette hypothèse, c'est que rien n'est perçu que ce qui est dans l'entendement qui le perçoit; que nous ne percevons pas réellement les choses extérieures, mais seulement certaines images qui les représentent dans notre esprit, et qu'on a appelées *impressions* ou *idées*. S'il est vrai que je ne perçois que des impressions, des images, des représentations des choses en moi, je ne suis sûr que de l'existence de ces représentations, et je ne saurais en inférer celle d'aucune autre chose, puisque je ne perçois réellement pas d'autres êtres que ces représentations. Ces êtres, du reste, sont si fragiles, si passagers, qu'ils n'ont plus d'existence dès que je ne les perçois plus. En conséquence de cette hypothèse, l'univers entier, dont je suis environné, les esprits,

le soleil et la lune, les étoiles et mes amis et mes parents, et toutes choses, sans exception, que je vois, comme ayant une existence personnelle, soit que j'en eusse la perception ou non, tout cela s'évanouit comme songes d'un malade ou comme rêves d'un rêveur, sans laisser après soi trace de son existence. Je crus d'abord d'admettre, sur la seule autorité de ces philosophes, une hypothèse qui versait toute philosophie, toute vertu, et le sens commun. C'est en combattant l'erreur de ces philosophes sur la nature de nos idées, Reid porta de rudes coups au scepticisme. Il éclaircit surtout le chapitre de la perception, prouvant que la perception externe est directe; que de saisir les objets au moyen de l'intelligence les saisit immédiatement les organes des sens; que les idées nous viennent par les sens nous réellement la connaissance, non que l'existence serait contenue dans notre esprit, mais d'objets existants de nous. Dans un ouvrage postérieur plus fondamental, intitulé : *Essays on the intellectual powers of the human mind*, (Édimbourg, 1764), Reid en appelle au *sens commun* comme instrument pour procurer nous la certitude. « Expliquez-moi pourquoi nous sommes persuadés que la conscience, par toutes les facultés, est une chose impossible à nier : *celui-ci est ainsi, celui-là ne l'est pas*, et nous sommes persuadés que nous sommes persuadés. Mais n'est-ce pas là l'expression d'une croyance irrésistible, d'une croyance qui est la voix de la nature, et contre laquelle nous lutterions en vain? Voulez-vous pénétrer plus avant, demander à de nos facultés quels sont ses titres à la confiance, et la lui refuser jusqu'à ce qu'elle les ait produits? Alors, je ne puis que dire que cette extrême sagesse ne conduit à la folie, et que, pour ne pas vouloir subir le sort commun de l'humanité, nous ne soyons tout-à-fait dans la lumière du *sens commun*. » Oswald et d'autres puissants se rallièrent autour de Reid pour

pticisme de l'école de Hume. 62, il occupait la chaire de philosophie à l'université de Glasgow, laquelle il succédait au célèbre Reid mourut dans cette oct. 1796. L'un de nos plus collaborateurs, Jouffroy (voy.), rément enlevé à la philosophie, a publié en français les complètes du vertueux philosophe en les enrichissant d'une introduction due à lui-même et de fragments des leçons de Collard (voy.); elles forment 3<sup>e</sup> (Paris, 1828 et ann. suiv.). On trouve aussi une traduction de la même donnée par Dugald Stewart *and writings of Thomas Reid*, 1803, 4 vol. in-8<sup>o</sup>; nouv. éd., 312). L. G.-s.

**REUS** (HERMANN - SAMUEL), éclairé, penseur ingénieux, naquit à Naumbourg, le 22 déc. 1694, et eut pour maîtres Wolf et Fabricius. Ses premières études, il fit en Belgique et en France un voyage au retour duquel il fut (1723) recteur à Wismar. Plus tard, il obtint au gymnase de Halle la chaire d'hébreu à laquelle dans la suite celle de mathématiques mourut dans cette dernière ville, en 1768. Philologue instruit, il occupait en outre un rang distingué parmi les philosophes de l'école allemande (voy.), et possédait de vastes connaissances en histoire naturelle. Immédiatement de son édition de Dionysius, déjà commencée par Fabricius, prit un nom par ses ouvrages de philosophie, presque tous fréquemment imprimés, et consacrés au développement de ses idées sur la physique ou philosophie de la nature. Les plus importants de ces ouvrages

*Les principales vérités de la philosophie naturelle* (Hamb., 1754); *Considérations sur l'instinct des animaux*; *Théorie de la raison* (1756). L'application de ces règles posées dans son dernier ouvrage, dans les célèbres *Leçons de Wolfenbüttel*, publiées et combattues par Daederlein dans *fragments* (1788). On avait d'abord douté que Reimerus fût l'auteur

des *Fragments*; mais Gurlitt l'a prouvé d'une manière irrécusable. C. L.

**REIMS**, chef-lieu du dép. de la Marne (voy.), siège d'un archevêché érigé dans le III<sup>e</sup> siècle, est une grande et belle ville située sur la rivièrè de Vèrè, dans une plaine entourée de petites montagnes, où l'on récolte un excellent vin. L'industrie des habitants consiste en fabrication d'étoffes de laine de différentes espèces, en crêpes, couvertures de laine, toiles, cotonnades, bas au métier, chapeaux, pains d'épices renommés, poires de Rousselet tapées, etc. La population était, en 1836, de 38,359 hab. On y trouve un musée, une bibliothèque, etc.

Reims est une très ancienne ville, qui a toujours été d'une grande importance. Appelée *Duroncourt* chez les Gaulois, puis capitale des *Remi*, peuple dont elle a tiré son nom, elle devint, sous la domination romaine, la métropole de la deuxième Belgique, et fit ensuite partie du royaume de Neustrie. Clovis et 3,000 de ses compagnons d'armes y furent baptisés, en 496, après la bataille de Tolbiac. Cette ville conserve encore de beaux restes de sa splendeur sous les Romains; mais ce qui attire principalement l'attention des voyageurs, c'est sa magnifique cathédrale, construite dans le XII<sup>e</sup> siècle, et dont on cite le portail comme le plus beau qui soit en France. C'est dans cette superbe basilique que furent sacrés tous les rois de France, depuis Philippe-Auguste, qui lui en accorda comme le monopole, jusqu'à Charles X, sauf Henri IV, qui ne put s'y faire sacrer, Reims étant au pouvoir de la Ligue, et Louis XVIII. Le clergé de cette ville a voulu faire remonter ce privilège jusqu'à Clovis (voy. S. REMI); mais Yves, évêque de Chartres, dans sa 189<sup>e</sup> lettre, prouve que plusieurs rois ont fait exception à cette règle. Rien d'ailleurs de plus illusoire que ce prétendu droit, puisqu'il est reconnu aujourd'hui que Pepin-le-Bref est de tous les rois de France le premier à l'égard de qui on ait employé les cérémonies du sacre (voy. ce mot et sainte AMPOULE). — Voir sur la ville de Reims, *Metropolis Remensis historia*, de dom G. Marlot (t. I<sup>er</sup>, Lille, 1666; t. II, Reims, 1679, in-fol.): cet ouvrage

s'arrête à 1606. L'original français, qui n'avait jamais été imprimé et dont on a entrepris dernièrement la publication, viendra jusqu'en 1663; il porte le titre d'*Histoire de la ville, cité et université de Reims, métropolitaine de la Gaule Belgique, divisée en XII livres, contenant l'état ecclésiastique et civil du pais* (1<sup>er</sup> livre, Reims, 1843; l'ouvrage aura 3 vol. in-4<sup>o</sup>). Voir de plus Camus Daras, *Histoire de Reims, considérée dans ses rapports avec l'Histoire de France* (2<sup>e</sup> éd., Paris, 1829). B. DE P.-L.

**REINHARD** (FRANÇOIS-VOIKMAR), célèbre théologien et orateur de la chaire protestante, qui a exercé une grande influence sur la situation des églises et des écoles en Saxe, naquit le 12 mars 1753, à Vohenstraus dans la principauté de Sulzbach (Bavière), où son père était pasteur. Il fit ses études à l'université de Wittenberg, et y fut nommé, en 1778, professeur-adjoint de philosophie. Deux ans après, il devint professeur extraordinaire, et les talents qu'il déploya ne tardèrent pas à lui faire obtenir la chaire de professeur ordinaire de théologie. Ses profondes connaissances, jointes à ses succès dans la prédication, lui valurent, en 1792, la place de premier prédicateur de la cour à Dresde, de conseiller ecclésiastique et d'assesseur au consistoire général. Il mourut dans cette dernière ville, le 6 sept. 1812, environné de l'estime publique. Les principaux ouvrages de Reinhard, souvent réimprimés, ont vu le jour à une époque où il se livrait à des recherches philosophico-théologiques : tels sont l'*Essai sur le plan conçu par le fondateur de la religion chrétienne pour le bien de l'humanité* (Witt., 1781), et son essai psychologique *sur le merveilleux* (1782), qu'un scrupule de conscience ne lui permit pas, dit-on, d'achever. Ce fut vers le même temps qu'il écrivit son *Système de morale chrétienne* (1788-1815, 5 vol.) ouvrage qui a longtemps servi de base à l'enseignement de cette science (voy. MORALE). Nulle part cependant le développement des idées religieuses de Reinhard ne se manifeste mieux que dans ses sermons, dont les premiers se distinguent comme études psychologiques, tandis que les derniers sont presque purement dogmati-

ques. Sans regarder précisément la philosophie comme la servante de la logique, il était en garde contre les systèmes, qu'il trouvait imparfaits en beaucoup de points; mais surtout ennemi déclaré de la platitude de la nature (voy. REINHARDT), la philosophie critique ne lui inspira beaucoup plus de confiance, et approuva la sévérité logique de ses formes; il alla même la combattre en tant qu'elle conçoit la foi à la révélation. Le recueil des sermons de Reinhard formé (Sulzb., 1793-1813), auxquels on a depuis 2 vol. supplémentaires (1825, et Leipz., 1833). Ses *dédications domestiques* (Sulzb. 4 vol.) ont particulièrement joui d'une grande popularité. Ses *Confessions* (1810) ont eu le même succès que les théologiens. Outre ces ouvrages, il doit mentionner encore son *Christianisme relativement à la nation dans la souffrance* (Leipz., 1810) et son *Cours de dogmatique* (Sulzb. — Voir sa biographie détaillée dans Leipz., 1813-15, 2 vol.).

**REINS.** Organes de la sécrétion, les reins, au nombre de deux placés de chaque côté de la colonne vertébrale, au-devant des dernières vertèbres du bord postérieur du diaphragme, sont irrégulièrement ovoïdes, et ont une forme arrondie, avec une surface externe lisse et une surface interne tubuleuse. Les reins sont recouverts par une membrane que l'on en détache avec la plus grande facilité dans l'état normal; ils sont situés dans une graisse abondante, et ont une forme de capsule, en avant irrégulièrement. Examinés au microscope, le parenchyme de ce organe offre une foule de petits canaux réunis en faisceaux et qui se terminent à une sorte d'entonnoir appelé calice. Ces calices, en nombre variable suivant l'étendue des organes, s'ouvrent dans une cavité centrale qui porte le nom de bassin; c'est un réservoir que l'urine est déposée

formation, et c'est de là qu'elle la vessie (voy.), par l'intermédiaire des petits canaux spéciaux que sont les artères. Le parenchyme, glanduleux propre des reins, est dans diverses directions par des artères, des nerfs, etc., que l'on trouve partout où il y a vie.

Les reins sont chargés de fonctions des plus importantes de l'économie animale. Par l'action spéciale que les reins exercent sur le sang qui les traverse, ils forment l'urine qui débarrasse l'économie de divers principes par l'alimentation, ou accablés et développés par la maladie, l'impulsion importe au plus haut degré l'harmonie des fonctions.

Les reins sont fonctionnelle dont les reins sont comme leur structure compliquée et ces organes susceptibles de lésions. Ce n'est que dans ces cas cependant, que l'anatomie a mis en lumière les lésions nombreuses dont ils peuvent être atteints. Plusieurs de ces lésions sont encore à l'observation dans les reins, parce qu'elles manquent de caractères distincts qui puissent les faire reconnaître; mais il est un certain nombre d'elles qui peuvent aujourd'hui être guéries facilement et combattues avec ou moins de succès. Voy. NÉPHRITIS, etc. M. S.-N.

REIS, monnaie de compte portugaise d'unité monétaire, mais dont la valeur est si minime qu'on lui donne le plus souvent celle de 1,000 réis. Les millions de réis prennent le nom de *contos*. Les anciennes monnaies d'or, qui portaient le nom de *reales*, valent 1722, valent 8.49 fr. ou 1722. Le milréis d'argent émis pour la première fois valait 6.125 fr. Dans les nouvelles monnaies décimales de Portugal, la *coronelle* (1,000 réis) vaut 1 franc, l'ou le réis peut être estimé un centime, ou 100 réis équivalent à peu près à 1 franc. Il doit y avoir en outre maintenant 165 équivalent à peu près à 1 franc. Les pièces d'argent de 500, de 200, de 100, de 50, de 20, de 10, de 5, de 3 et 1 1/2 réis. Les *tes-*

*tes* valent 100 réis, les *cruzados novos* valent 480, etc. Au Brésil, cette monnaie a été tellement altérée et les espèces sont devenues si rares, que, pour le change du papier-monnaie, il a fallu jusqu'à 460 réis pour représenter 1 fr.

Z. REIS-EFFENDI, le ministre des affaires étrangères en Turquie, voy. OTTOMAN (empire), T. XIX, p. 43, et EFFENDI.

REISKE (JEAN-JACQUES), un des plus célèbres philologues du dernier siècle, non moins versé dans la littérature arabe que dans la littérature grecque, naquit, le 25 déc. 1716, à Zœrbig, en Saxe, de parents pauvres. Étant passé de l'école de Zœrbig à la maison des orphelins de Halle, il acquit un excellent fonds d'études classiques, qui lui permit, en 1733, de se faire recevoir à l'université de Leipzig. Là un violent désir d'apprendre l'arabe s'empara de lui : il mit à profit tout ce que Leipzig lui offrait de ressources pour cette étude, et afin de s'en créer de nouvelles, il entreprit, sans argent, le voyage de Leyde, qui était alors la principale école de cette langue. Soutenu par Reimerus et par le pasteur Wolf, il atteignit son but. La bibliothèque de Leyde lui fut ouverte par Schultens, d'Orville et Burmann, qui l'employèrent à des traductions et à des corrections, et furent ses protecteurs. En même temps qu'il continuait ses études philologiques, Reiske se livra à l'étude de la médecine avec une telle ardeur, qu'il fut promu sans frais au grade de docteur par la faculté. Il aurait pu être heureux en Hollande, s'il ne s'était fait des ennemis par son amour-propre et par une indépendance de caractère qui tenait de la rudesse. N'ayant plus alors de perspective, ce pays lui devint odieux. Il retourna à Leipzig (1746); mais il ne put rien y obtenir jusqu'en 1748, époque à laquelle il dut à la protection de l'électeur le titre de professeur de langue arabe. Des leçons particulières, des corrections d'épreuves, des traductions, des articles de journaux et quelques ouvrages le mirent en état de pourvoir incomplètement à son existence. Il était fréquemment pressé par le besoin, car ce qu'il gagnait était employé à acheter des livres, et ceux de littérature grecque et arabe se vendaient à

des prix élevés. Enfin, en 1758, il obtint la place de recteur de l'école Nicolaï à Leipzig. Pendant 16 ans, Reiske remplit consciencieusement ces fonctions au milieu de ses nombreux travaux littéraires. En 1764, il épousa Ernestine-Christine Müller, femme douée de qualités rares et d'une instruction peu ordinaire. Elle embellit sa vie, l'aida dans ses travaux, et fut pour lui une compagne fidèle jusqu'à sa mort, arrivée le 14 août 1774.

La littérature grecque doit à Reiske d'excellentes éditions de Théocrite (Vienne et Leipzig, 1765, 2 vol. in-4°), des Orateurs grecs (Leipz., 1770-75, 12 vol. in-8°), de Plutarque (*ib.*, 1774-79, 12 vol.), de Denys d'Halicarnasse (*ib.*, 1774-77, 6 vol.), de Maxime de Tyr (*ib.*, 1774, 2 vol.). Ses *Animadversiones in græcos auctores* (Leipz., 1759-66, 6 vol.), ouvrage où sont corrigés un grand nombre de passages d'auteurs grecs, témoignent d'une érudition peu commune, d'un esprit de critique merveilleux. Sa traduction des discours de Démosthène et d'Eschine (Lemgo, 1764 et suiv.), manque complètement de goût et d'élégance, bien qu'elle soit fidèle et exacte. Reiske a écrit lui-même sa vie avec une franchise qui commande l'estime. Elle fut publiée par sa femme (Leipz., 1783), qui la continua jusqu'au jour de la mort de ce célèbre philologue. On doit en outre une excellente Vie de Reiske, écrite en latin, à Morus (Leipz., 1777). *C. L. m.*

**REITRES** (de l'allemand *Reiter*, cavalier, *reiten*, monter à cheval). Les reîtres étaient des cavaliers allemands mercenaires, qu'on voit figurer dans les guerres européennes du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans l'origine, les corps de reîtres se composaient, comme la chevalerie, de *maîtres*, qui étaient en général des vassaux marchant sous la conduite de leur suzerain, et de valets, qu'on appelait *lansquenets* (voy.). Plus tard, quand la chevalerie eut perdu sa supériorité, les reîtres ne furent plus que de simples soldats, aventuriers de tous les pays, mais principalement des cercles voisins du Rhin, le plus souvent protestants et conduits par des puînés de grande famille, qui faisaient le métier de condottieri. Ils conservèrent longtemps le nom de maîtres,

et plus tard ils prirent celui de *pistoliers*, parce qu'ils combattaient avec le *pistole*, arme à rouet et ensuite à silex. Les reîtres furent appelés en France à l'époque des guerres de religion, et combattirent plus d'une fois dans les deux partis opposés.

A. B.

**RÉJOUISSANCES PUBLIQUES**, voy. FÊTES, JEUX, JOUTES, CIRQUE, GLADIATEURS, FEU D'ARTIFICE, SPECTACLE, DIVERTISSEMENT.

**RELAPS** (du latin *relapsus*, retombé). On donnait anciennement ce nom dans l'Église à celui qui retombait dans le même péché pour lequel il avait déjà fait pénitence publique, et aussi à l'idolâtre ou à l'hérétique qui, après conversion, retournait à l'idolâtrie (voy. APOSTASIE) ou à l'hérésie. On sait que l'Inquisition (voy.) avait des peines d'une extrême sévérité pour les relaps, et l'Église ne leur a jamais accordé l'absolution qu'après des épreuves plus longues et plus difficiles.

X.

**RELATIF** (de *relatum*, supin de *reporter*, rapporter), qui a relation ou rapport à. Ce mot s'oppose au mot absolu (*solutus ab*, sans relation). Voy. l'art.

Quoiqu'il n'y ait, à proprement parler, que Dieu d'absolu, tous les êtres créés, considérés en dehors de toute relation, sont également dits absolus, mais ce n'est que relativement. Dès qu'on les considère dans les rapports qu'ils ont les uns à l'égard des autres, on remarque des relations entre eux, des ressemblances ou des différences, qui provoquent des jugements affirmatifs ou négatifs. La différence des points de vue sous lesquels ces êtres, personnes ou choses, sont envisagés, donne lieu aux propositions les plus contradictoires : de là cette variété d'opinions qui divise les hommes en religion, en philosophie, en littérature, en quoi que ce soit, et cet axiome que *tout est relatif*. Chaque science est un système de relations reconnues par l'analyse et enchaînées philosophiquement. Son exposition sera d'autant plus claire, que les rapports en seront plus justement saisis, et présentés plus naturellement dans l'ordre le plus simple et le plus méthodique. Elle ne fera des progrès qu'à la condition de nouveaux aperçus de relations réelles,

satives, dont la découverte sera l'œuvre de l'observation. Les philosophes scolastiques ont longtemps disputé pour savoir si la relation est distincte de la substance ; les théologiens ont nommé relations certaines perfections divines, appelées personnelles, parce qu'elles rapportent l'une à l'autre les personnes divines, dans la trinité (voy.), et qu'elles les distinguent une de l'autre.

Le mot *relatif* s'emploie fréquemment en grammaire. Le langage étant l'expression de nos pensées, il a bien fallu remonter dans les éléments de nos phrases à des éléments intellectuels qu'elles devaient enchaîner. On a donc établi, d'une manière fixe, d'une autre, les rapports des mots entre eux pour exprimer les propositions (voy.), et ceux des propositions entre elles pour exprimer l'enchaînement des idées. Les prépositions, les désinences et la place même des mots ont servi à lier les mots entre eux; les conjonctions, à lier entre elles les propositions, et souvent à terminer la nature de leurs rapports. Comme il n'existe point de rapports sans similitude d'être ou d'objets, au premier lieu de tout rapport on a donné le nom *antécédent*, au second celui de *conséquent*, et quand on s'est servi d'une préposition pour faire connaître la nature du rapport entre les deux termes, on l'a nommée *l'exposant*.

On s'accorde généralement aujourd'hui à donner le nom d'*adjectifs conjonctifs* aux mots *qui, que*, etc., longtemps appelés *pronoms* (voy.) *relatifs*. Parmi les verbes, ceux qui ont un sens complet sont dits *absolus*; et *relatifs*, ceux qui exigent un complément : *dormir* est absolu, et *faire* est relatif. Il y a des *noms relatifs*, des *adjectifs relatifs*, des *adverbes relatifs* : on les reconnaît sans peine avec un peu de réflexion. Il en est de même des *propositions absolues* et des *propositions relatives* : le sens des premières n'exige rien et ne suppose le sens d'aucune autre proposition; celui des secondes est imparfait sans complément. J. T-V-S.

**RELIEF**, voy. BAS-RELIEF.

**RELIEUR**, RELIURE. Cette branche d'industrie a pour but de faire subir aux livres une préparation qui en assure la conservation : elle consiste à en coudre

les cahiers ensemble et à les envelopper d'une couverture solide. Soit qu'il s'agisse d'opérer sur des feuilles séparées, telles qu'elles sortent de l'imprimerie (voy. ce mot); soit qu'il s'agisse d'un livre déjà broché (voy.) ou relié, le relieur commence d'abord par réunir pliés tous les cahiers composant un volume, suivant l'ordre de leur signature, ayant soin de placer les titres, avant-propos, introduction, table, etc., dans leur ordre respectif. Ensuite on bat les volumes sur un bloc de marbre ou sur une plaque de fonte, avec un marteau à tête large et légèrement bombée, pesant près de 5 kilogr. Les vignettes, cartes, gravures, etc., ne doivent pas subir cette préparation : on ne les place qu'après celle de la *batture*. Cette opération achevée, on met en presse et on procède au *grécage*, qui consiste en plusieurs incisions faites sur le dos du volume avec une scie à main nommée *grecque*. Ainsi préparé, on met le volume sur le *cousoir* pour coudre les cahiers en passant le fil autour de ficelles qui entrent dans les incisions faites au dos et dont les bouts sont attachés aux cartons de couverture. On encolle ensuite le dos, opération qui se nomme *endosure*; quand le volume est bien sec, on passe à l'*ébarbage*, c'est-à-dire qu'on enlève, avec des ciseaux, le plus gros de la tranche; puis on remet le volume en presse pour la *rognure*. Enfin on prépare la *gouttière* en ouvrant les deux cartons qu'on laisse pendre en dessous, et en faisant balancer le volume de droite à gauche et *vice versa*, de manière à rendre le dos convexe et la tranche concave.

Pour colorer la tranche, soit en la marbrant, soit en la sablant ou jaspant, on se sert toujours de couleurs broyées à l'eau et collées avec de l'amidon très léger; le jaspé se fait au moyen d'un petit balai trempé de couleur, que l'on frappe contre une baguette de fer, en dirigeant vers la tranche du livre les petites gouttes que la secousse fait sortir du balai. Quant à la marbrure, les relieurs abandonnent cette partie à des ouvriers qui se chargent de cette spécialité. Enfin on place le *signet*, puis le *tranche-fil*, petit ornement, en fil ou en soie, que l'on voit au haut et au bas du dos intérieur du volume.

Pour la *couverture*, la peau de veau est préférable à toutes les autres, tant pour la solidité que pour le coup d'œil; on l'applique de la manière suivante: après l'avoir fait tremper pendant un quart d'heure dans de l'eau bien claire, on coupe un morceau de la grandeur nécessaire, on en amincit les bords, et on le colle sur le livre en l'étirant en tous sens. Puis on fait des *nervures* au dos quand il doit y en avoir. On remplace souvent la peau de veau par de la basane; du maroquin, du chagrin, des étoffes de prix, velours, satin. Pour ce qu'on nomme *de-mi-reliure*, le dos est seul en peau, le reste est en papier préparé et verni. Enfin, on fait des cartonnages en parchemin, toile, papier imprimé, etc. Lorsque la couverture est faite, on colle ensuite les gardes et il ne reste plus qu'à dorer le dos.

Quand il faut dorer la tranche, ce qui, à Paris, est l'affaire du doreur et non du relieur, on l'imprègne d'acide nitrique et on applique l'or au moyen de colle mêlée de blanc d'œuf. Pour dorer le dos, on le glaire avec du blanc d'œuf et on pose l'or en feuilles sur les parties qui doivent être dorées; quand le tout est bien sec, l'ouvrier fait chauffer des fers gravés en relief pour marquer les nerfs, placer les ornements, imprimer les titres, etc.; ensuite il enlève tout l'or qui n'a pas été chauffé, en frottant partout avec du coton non filé.

On polit la tranche à l'aide d'un brunissoir en agate; ensuite, avec un tampon de laine, on passe légèrement un peu de suif sur tout le plat de la couverture et on en brunit toute la surface avec le *fer à poser*; on la vernit enfin et on polit le vernis: cette dernière opération termine la reliure.

C-B-S.

**RELIGIEUX**, -euse, personnes qui, par un vœu solennel, se sont consacrées à Dieu, à la vie ascétique, à une adoration perpétuelle, etc. Voy. MONASTIQUES, (*ordres*), VŒUX, CONGRÉGATIONS, etc.

**RELIGION**, mot emprunté aux Romains, qui toutefois y attachaient un autre sens que celui consacré par le christianisme. Car, pour Cicéron, la religion est bien « l'attention et le culte accordés à une nature supérieure; » mais comme

il dérive le mot de *relegere*, parcourir, passer en revue, il ne lui donne plus que cette signification un peu matérielle « étude des choses qui concernent le culte ». En effet, la religion n'était, pour les Romains, qu'une science de formes, et non pas un besoin du cœur; une *præcepta* que extérieure, et non pas un sentiment profond qui domine l'homme tout entier, constituant pour ainsi dire son essence, sa vie intime et le caractère distinctif qui lui est propre. Aussi les Pères de l'Église latine n'ont-ils pas accepté cette étymologie: Lactance, S. Augustin ont dédaigné *religio* de *religare*, lier; car, disaient-ils, la religion est le *lien* qui nous unit à Dieu\*\*.

Telle est en effet la vraie signification du mot: la religion est le sentiment des rapports intimes entre l'homme et son créateur, entre le fini et l'infini. *Religere*, c'est rechercher Dieu, c'est avoir un pressant besoin de s'unir à lui; c'est se sentir toujours en sa présence et aspirer encore à une communion plus étroite. Ainsi la religion est la gloire de l'homme, car elle l'élève au-dessus de sa sphère bornée de sa vie terrestre et lui donne pour patrie les cieux, l'infini, l'ordre de choses supérieur auquel il ne sent appartenir, malgré les liens qui l'enchainent ici-bas; simple accident et jet du hasard sans elle, par elle il participe en quelque sorte de la nature de l'absolu. Elle est sa plus sûre sauvegarde, car elle oppose à la triste réalité l'idéal (vœux) qu'elle lui fait espérer d'atteindre; elle désire charnels par lesquels la nature voudrait s'emparer de lui et qui tiennent à sa vie animale, les aspirations ineffables qui lui promettent de tout autre

(\*) *Cura et ceremonia cujusdam superioris naturæ* (De Invent., II, 53). *Qui omnia que ad eum deorum pertinerent diligenter relectantur, tanquam relegeret sunt dicti religiosi, ex religendo, ut elegantes ex religendo, tanquam a diligendo diligentes, ex intelligendo intelligentes* (A nat. Deor., II, 28). — Au reste, chez les Romains *religio* avait une foule d'acceptions: attente scrupuleuse, obligation, inviolabilité, sainteté, délicatesse de conscience, ce mot exprimait tout cela; et l'on disait: *religio templorum, officii, vite*, comme nous disons nous-mêmes *religion de souvenirs, religion du serment*.

(\*\*) *Religat nos religio omnipotentis Dei* (Aug. De verâ relig., ch. 55). *Religat unus* (Lact. Div. Inst., 4).



joissances, une félicité plus pure et plus durable. Créature débile, sans noblesse et sans avenir, l'homme devient par la religion un enfant de Dieu, un reflet de son image. Voy. ce qui a été dit à cet égard à l'art. FOI.

Pour nous, la religion se résume en deux mots : la recherche de Dieu, ou, si l'on veut, de l'infini, de l'idéal, de la perfection. Celui-là est irréligieux qui, absorbé par les intérêts de cette terre, s'égare aux yeux de l'homme pénétré de sa vocation, ne connaît rien au-delà, ne poursuit rien, ne désire rien. Dominé par la chair, il rapporte tout à elle; et si de vagues pressentiments ou des idées qu'a implantées en lui l'éducation font entrer dans son esprit des craintes salutaires, il les étouffe, de peur que sa tranquillité n'en soit troublée et qu'elles ne fussent le prélude d'un genre de vie qui suffirait à son bonheur, de même que l'animal ne recherche rien au-delà de la satisfaction de ses appétits matériels. Nous religions, au contraire, comme religieux l'homme qui, pénétré de l'idée de Dieu, reconnaît sa volonté dans l'ordre des choses établi, s'humilie librement devant elle, s'abandonne aux aspirations de son âme vers Dieu et le recherche de tous ses efforts, afin de s'identifier avec lui par l'amour et la soumission.

Regardée sous ce point de vue, la religion n'est autre chose qu'une disposition de l'âme, un sentiment profond inhérent à la nature humaine. Certains hommes l'ont étouffée en eux, ou elle a été déjà par leur éducation; mais elle se retrouve chez tous les autres. Quoiqu'il en soit, le mot ne soit pas très ancien, la religion a existé depuis le commencement. On l'a dit avec raison : l'homme est une créature essentiellement religieuse. En effet, la religion est le fond de notre être et sur ainsi dire le sceau de notre divine destination; elle est la dot que nous avons reçue de Dieu : en nous plaçant dans ce monde, il a mis en nous ce fanal pour nous guider, afin que rien ne nous sépare de lui et que nous sachions le retrouver quand les intérêts de la terre viennent à nous séparer entre nous et sa loi.

Suivant quelques penseurs, la religion n'est que le produit des instincts conserva-

teurs de notre espèce, la crainte, le besoin d'aide, le besoin de croire et d'aimer, etc. Mais ces instincts d'où viennent-ils? Et si c'est le Créateur qui en a déposé les germes dans la nature de l'homme, n'est-il pas permis de croire qu'il y ait gravé aussi l'idée de son existence et le besoin de s'y rattacher? Non, la religion n'est pas seulement un lien imaginé par notre faiblesse : c'est un lien réel; elle lie la créature à la création, la volonté individuelle à la loi générale; elle est la condition de l'harmonie universelle. Mais ces instincts l'ont fortifiée, développée : le sentiment de notre faiblesse au milieu des phénomènes imposants de la nature, est aussi une révélation de Dieu : l'homme n'a pu manquer de reconnaître là une puissance sous la protection de laquelle il lui importait de se placer; une volonté devant laquelle il devait faire fléchir la sienne. Du reste, la religion, considérée dans sa source, est une affaire de sentiment et non de raison : elle a plus de prise sur l'imagination que sur l'esprit, elle résiste à l'analyse et ne veut répondre à tous les pourquoi. Cependant, aucune faculté n'est isolée dans l'homme : toutes, elles travaillent de concert à son perfectionnement. Aussi l'esprit, l'intelligence, est-il venu de bonne heure en aide au sentiment pour le rectifier, le développer, l'affermir dans les bonnes voies. L'intelligence a fait apercevoir à l'homme toutes les perfections de ce Dieu que le sentiment lui avait révélé. Or on ne pouvait se flatter de plaire à un Dieu parfait qu'en se perfectionnant soi-même : plus on l'aimait, plus on avait besoin de lui ressembler. Ainsi la morale (voy.) découle de la religion, avec laquelle d'ailleurs elle avait déjà une source commune; car la notion du bien et du mal semble innée à l'homme, et cette législation intérieure aurait suffi à elle seule pour faire supposer un suprême législateur et conduire l'homme vers lui. Toutefois la morale est distincte de la religion : elle en est à la fois la filie et la sœur, mais elle pourrait exister sans elle et se dégagerait lentement des rapports sociaux qui unissent les hommes, s'ils ne la trouvaient pas, dès l'origine, au fond de leurs consciences.

De tout ce qui précède, il résulte que la religion est en nous; qu'elle ne nous vient pas du dehors; qu'elle existe par l'effet d'une révélation intérieure. « L'oracle, dit M. Kératry, n'a pris la parole que parce qu'il a été interrogé; et la Divinité n'est venue remplir le sanctuaire de sa présence que parce que dès auparavant les mortels l'avaient trouvée au fond de leurs cœurs. » Mais cette religion primitive, naturelle, n'est encore qu'un besoin de croire, une aspiration à l'infini. Or, l'homme aime à formuler sa croyance, à la résumer sous de certains symboles, où il trouve des réponses toutes prêtes à toutes les questions que peut lui suggérer son désir de se rendre compte des rapports qui l'unissent à un état de choses supérieur. De plus, le sentiment veut s'épancher; l'adoration de Dieu ne se renferme pas dans le sanctuaire du cœur: elle le déborde, elle se fait jour au dehors, elle revêt des formes qui tombent sous les sens. Rien ne rapproche les hommes comme les sympathies religieuses: unis pour l'adoration de Dieu, ils ne sont plus qu'une même famille, tous enfants du même Père; leur piété s'exalte, leur ferveur s'embrase; beureux de cette vie nouvelle, ils en contractent le besoin; et l'habitude d'adresser en commun leurs actions de grâces et leurs supplications à Dieu donne naissance au culte (*voy.*), qui bientôt se complique de formules, de prières, de cérémonies et de pratiques de toute espèce.

A mesure que l'homme s'éloigne de la simplicité native du sentiment religieux, il cède à l'empire des sens et fut dominé par la matière. Les merveilles de la nature et les forces imposantes qu'elle recèle agissent sur son imagination et troublent son esprit. Confondant les effets avec leur cause unique, il fractionna l'unité de Dieu et adressa ses hommages à la créature ou à tous ces puissants agents qui animent la création. De là, le fétichisme, le sabéisme et l'idolâtrie à tous les degrés, dont nous sommes amplement occupés à ces mots et à ceux de PAGANISME, POLYTHÉISME, MYTHOLOGIE, DIEUX ET DEMI-DIEUX, etc. Mais à différentes époques, des hommes supérieurs, doués de facultés extraordinaires,

guidés soit par une tradition arrivée jusqu'à eux dans sa pureté primitive, soit par une foi plus vive exaltée jusqu'à l'extase, ont rappelé leurs frères de cet état d'égarement à des idées plus saines, plus dignes de présider à leurs destinées et plus propres à régler leur conduite; les peuples, frappés de la sagesse ou de la puissance de ces hommes, ont reçu leur enseignement comme une révélation (*voy.*) de Dieu, comme une manifestation directe de sa volonté. Alors sont nées les religions positives, c'est-à-dire fondées sur l'autorité (*voy.*) et non plus abandonnées au sentiment de chacun, les religions particulières et nationales, presque toutes exclusives les unes des autres, parce que chacune se donna pour la vérité, et que la vérité doit nécessairement être une, la même pour tous.

De tous temps, il a existé un grand nombre de religions positives ou de formes religieuses différentes (*voy. nos art. ÉGYPTIENS, CHALDÉENS, MAGES, ZORASTRE, MOÏSE et MOSAÏSME, BRAHMANISME, BOUDDHISME, FO, MAHOMET et KALAN, etc., etc.*), tandis que la religion naturelle, essentiellement une, a peu varié. Celle-ci a été le point de départ des autres; tout ce qu'elles ont en commun vient d'elle; tout ce qui les sépare vient du développement ultérieur qui, chez différents peuples, a suivi une marche différente. Le sentiment religieux nous révèle l'absolu, mais ne l'explique pas; il nous fait croire, mais non pas comprendre, l'ordre de choses supérieur auquel il nous rattache. Hélas! au delà de cette terre rien n'est certain pour nous; et sur cette terre même n'y a-t-il pas mille choses qui restent des énigmes pour notre intelligence? Ces énigmes, l'homme s'inquiète médiocrement, tandis qu'il s'obstine à percer le mystère de l'éternité. En effet, il s'agit pour lui du salut de son âme, en d'autres termes, il s'agit d'opérer sa réunion avec Dieu; et sur une question si importante, si redoutable, il demande ce qui ne semble pas lui avoir été promis, il demande la certitude. Or comme elle ne peut venir de la sagesse humaine, il faut, si elle lui apparaît qu'elle soit descendue du ciel, où elle tout à la fois sa source et sa garantie.

is, généralement, les religions positives ont présenté d'abord un cas de simplicité qui frappait l'intelligence en même temps qu'il excitait la plus sympathie. Elles ne se sont compliquées de mystères (voy.), de symboles, de rites, que lorsque le temps a ob-

lité. L'histoire de leur origine, et que leur formation incomplète a été développée par ceux qui en étaient les dépositaires ou l'imagination d'une génération nouvelle environnée de toutes les gloires, d'anges surhumains, l'idée du maître et cheri, auteur de sa foi, de l'ordre de Dieu, qui l'a soustraite au mal et préservée dès lors d'une éternelle damnation. Rarement, les dogmes d'une religion peuvent être rappelés à leur fondateur même : ils sont le fruit de l'esprit inquiet et méticuleux des hommes, de circonstances de tous ordres avec lesquelles la parole de vie se trouve en contact ; ils sont, en un mot, le produit d'un développement historique leur continué pendant des siècles. A mesure qu'on s'éloigne du point de départ, la dogmatique (voy.) devient plus obscure, plus subtile et moins claire ; et peut dire que l'histoire des dogmes est elle de l'esprit humain, de ses progrès et égarements (comme de ses conceptions les plus élevées et les plus dignes de l'humanité).

La religion n'est point le dogme, dit admirable Sismondi, confirmant l'opinion que nous venons de développer : elle est dans le rapport de l'homme avec Dieu, et non dans la notion qu'il se fait de Dieu ou dans les mots par lesquels il l'exprime. La religion est un sentiment et non une science ; elle se compose de l'expression de l'amour et de la reconnaissance de la créature envers son Dieu, et de l'effort qu'elle fait pour se conformer à sa volonté, non de l'opinion qu'elle s'est formée de l'essence de Dieu ou des mots avec lesquels elle balance la description de ce que des mots vains ne peuvent rendre, de ce qu'une intelligence humaine ne peut concevoir. Il est évident que nous ne concevons ja-

mais, de cet être infini et de sa nature, qu'une partie proportionnée à notre intelligence finie, mais une partie qui variera avec chaque individu, selon la mesure de ses facultés. Si nous exprimons par des mots notre croyance sur ce qu'il y a d'incompréhensible dans la Divinité, nous pourrions bien répéter tous les mêmes mots ; mais le sens de ces mots sera, pour chacun, aussi différent qu'une intelligence humaine diffère d'une autre. » Sismondi ajoute : « Le dogme est l'explication que le prêtre donne, dans chaque religion, de ce qui nous est le moins connu, et souvent de ce qu'il y a d'incompréhensible dans ce monde spirituel dont nous n'avons que des pressentiments. Selon le degré de lumière répandu à l'époque où les différentes religions se sont formées, ces dogmes peuvent être ou une cosmogonie et une théogonie (voy. ces mots) plus ou moins grossière, ou des notions vraies, des notions révélées sur la Divinité, mais toujours transmises dans un langage humain, et par conséquent incomplètes et obscures, ou enfin des mystères représentés par des mots contradictoires, auxquels on peut bien se soumettre, mais que l'on ne saurait admettre dans sa pensée, parce qu'on ne croit réellement qu'autant que l'on comprend. »

Dans tout cela, il n'y a rien qui doive nous étonner : en y songeant bien, le grave et savant historien que nous étions fiers de compter parmi nos collaborateurs, aurait sans doute reconnu que tel est le cours naturel et presque nécessaire des choses, sans qu'il soit besoin d'imputer le mal à l'artifice des prêtres (voy.) et à leur esprit de domination. La pensée divine livrée aux hommes ne peut rester sans alliage ; la vérité éternelle exprimée dans un langage terrestre et imparfait s'enveloppe inévitablement de voiles, se matérialise et s'altère. Encore une fois, les dogmes reposent sur une base historique : c'est la tradition relative à un grand fait et l'explication ultérieure de ce fait qui y donnent lieu. Sans ce fait, il n'y aurait pas de religion positive, c'est-à-dire que l'homme serait privé d'un immense bienfait ; car le sentiment religieux ne suffit pas à lui seul aux besoins des peuples, à leur moralisation, il n'a pas

Revue des progrès des opinions religieuses, la Revue encyclopédique, 1826, t. XXIX, p.

clergé ou le parti-prêtre a osé déclarer la loi athée par la raison qu'elle accordait à tous les cultes une égale protection, et athée aussi l'état qui salarie les rabbins juifs et les pasteurs protestants, aussi bien que les prêtres catholiques. On a plus d'une fois fait justice de ce reproche absurde \*.

« Mon royaume n'est pas de ce monde, » a dit le Sauveur, indiquant par là qu'il s'occupait des intérêts spirituels et non des affaires temporelles, qu'il ne voulait pas faire de la religion un instrument de domination. Certes, il n'en renfermait pas pour cela l'action dans le for intérieur. Au contraire, la religion doit s'étendre à tout, se faire sentir partout, tout animer de son esprit et tout sanctifier. L'éducation en particulier ne saurait être soustraite à son influence, car elle en est le premier élément et l'indispensable pivot. Nous parlons ici de la religion en général, du sentiment religieux, plutôt que d'une religion positive; néanmoins, le même droit appartient évidemment à la forme religieuse spéciale qui domine dans un état, à sa religion particulière; mais à une condition pourtant, c'est qu'elle ne soit pas tombée dans l'immobilité pendant que tout marche en dehors d'elle, qu'elle ait les sympathies des populations, qu'elle soit en harmonie avec les idées du siècle et que le siècle n'ait pas fait divorce avec elle. Morte elle-même dans ce cas, elle serait incapable de rien vivifier.

Nous avons traité jusqu'ici du sentiment religieux et des opinions religieuses : il resterait à faire voir ce que c'est que la *science religieuse*; mais nous réservons cette partie de notre sujet pour le mot **THÉOLOGIE**.

Quant aux rapports entre la religion et la philosophie (*voy.*), il est facile de s'en rendre compte : celle-ci examine et développe par la spéculation les notions que lui a fournies celle-là; un travail de l'intelligence s'applique ainsi à ce qui n'était d'abord qu'une situation du cœur, et ce qui, sous les auspices d'un homme supérieur, est devenu un commandement du ciel.

(\*) Entre autres, Sismondi, dans l'art. de la *Revue Encycl.* déjà cité. p. 352.

Enfin, pour terminer cet article nous avons à faire le recensement de tous les religions actuellement florissantes. Sans doute il serait intéressant de les étudier à l'ceau, de voir se succéder les croyances, de suivre le développement de chacune, mais ce travail dépasserait nos limites tant que les limites qui nous sont imposées. L'histoire des religions en général même encore à faire, tout au plus on une rapide mention aux ouvrages anciens de Delaunay, *Histoire générale et particulière des religions et de tous les peuples du monde* 1791, et de Meiners, *Histoire critique de toutes les religions*, Hanov., 11 vol. in-8°. Le tableau moins complet de celles de l'antiquité a été tracé avec succès : on connaît la remarquable *Étude de Creuzer* (*voy.*), trad. par un de nos plus savants orientalistes, M. Guigniaut, de l'Institut, *Religions de l'antiquité comparées principalement dans leurs formes symboliques*, Paris, 1819 et suiv., 1 vol. in-8° de texte et 1 de pl.; les *Recherches de Heeren* (*voy.*) ne sont pas moins utiles, en outre, nous citerons l'ouvrage allemand de M. Stubr, intitulé *Étude générale des formes religieuses des peuples païens*, Berlin, 18 vol. in-8°.

Voici maintenant d'après M. Stubr qui fixe à 739 millions le chiffre de la population du globe numérique de chacune des principales religions encore actuellement pratiquées :

I. Religions qui s'adressent au présent  
 Le Judaïsme.....  
 Le Christianisme..... 26

Savoir :

L'Église catholique..... 140,000,000  
 L'Église orient. .... 62,000,000  
 Les Églises protestantes..... 60,000,000

L'Islamisme ou Mahométisme. 9

II. Religions qui reconnaissent un Être quelconque :

Le Brahmanisme..... 6  
 Le Bouddhisme..... 17  
 Les religions de Confucius, Sinto, Zoroastre, etc..... 4

(\*) *Éléments de géogr. générale*, t. 1.

II. Religions admettant un culte à des êtres ou objets divers :

Le Sabéisme, le Manichéisme, le Chamanisme, etc. .... 107,000,000

Sur toute la matière traitée ou plutôt esquisnée dans cet article, on consultera avec le plus grand fruit l'ouvrage de Benjamin Constant (voy.), intitulé *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements*, Paris 1828, 5 vol. in-8°. Au reste, en France, comme en Allemagne et en Angleterre, on a multiplié les livres sur ce sujet fondamental; nous en indiquons encore quelques-uns aux art. DOGMATIQUE, KANT, FICHTE, HEGEL, SCHLEIERMACHER, DE MAISTRE, CHATEAUBRIAND, BOSSUET, LA MENAIS, etc. J. H. S.

**RELIGION** (GUERRES DE), deux mots qui jurent de se trouver ensemble. Cependant à toutes les époques de l'histoire des luttes sanglantes de ce genre ont eu lieu, occasionnées tantôt par la haine entre deux religions rivales, tantôt par la tyrannie d'un culte ancien contre un culte nouveau qui cherchait à se faire plus auprès de lui; quelquefois aussi la religion a simplement servi de prétexte à l'ambition des rois ou des peuples. On peut regarder comme une guerre de religion l'extermination des peuples cananéens, commandée aux Juifs par Moïse; et la fidélité des Maccabées à la foi de leurs pères en alluma une autre où l'hésitisme du martyr enfanta des prodiges. Nous citerons en outre les guerres sacrées (voy.) qui livrèrent la Grèce au roi de Macédoine. Les Arabes, convertis par Mahomet, ont voulu convertir à leur tour les peuples par le glaive; le fanatisme s'unissant de concert avec l'esprit de conquête. Parmi les chrétiens, les guerres de religion ont été nombreuses. On peut d'abord citer les croisades (voy.). Dans l'histoire de France, cette dénomination appartient particulièrement à trois époques de la lutte qui eut lieu, au xvi<sup>e</sup> siècle, entre les catholiques et les protestants. La première guerre de religion, commencée en 1562, se termina par la paix de Saint-Germain, 1570; la 2<sup>e</sup>, par la paix de Beaulieu, 1576; et la 3<sup>e</sup>, par la soumission de Paris, 1594, suivie en 1598 de l'édit de Nantes (voy.). On emploie quel-

quefois le même terme pour désigner les guerres de 1621 et de 1625-1629, sous Louis XIII, ainsi que celles des Cévennes, après la révocation de l'édit de Nantes, 1685 (voy. CAMISARDS). † En Allemagne, les guerres de Smalkalde et de Trente-Ans (voy.) furent des guerres de religion. Z.

**RELIGION** (PAIX DE), voy. PAIX.

**RELIQUES** (en latin *reliquiæ*, ce qui est resté, de *relinquere*, laisser). On donne ce nom à tout ce qui reste d'un saint, d'un personnage illustre dans la religion, comme ossements, cheveux, vêtements et autres objets. De tout temps, on a attaché un grand prix à ces moyens ostensibles du culte des souvenirs; mais les chrétiens se sont distingués parmi tous les peuples par leur vénération pour les restes de leurs martyrs, et à plus forte raison de l'auteur de leur foi. Les croisades en multiplièrent prodigieusement le nombre. On se flatta d'être en possession de reliques non-seulement de Jésus-Christ, telles que des morceaux de sa croix, son suaire, etc., mais de la plupart des saints de la primitive Église. On ne gardait d'abord ces reliques que comme un souvenir précieux; mais la superstition leur attribua bientôt une foule de miracles, et elles finirent par devenir l'objet d'un commerce fort lucratif en même temps que d'une vénération excessive. Les petits meubles ou boîtes où se trouvent enfermés quelques parcelles de reliques prennent le nom de *reliquaires*. X.

**REMBOURSEMENT**, paiement d'une somme due, dédommagement de dépenses faites ou de pertes causées. Pour le *remboursement des rentes*, voy. ce dernier mot.

**REMBRANDT** (PAUL), surnommé VAN RYN, célèbre peintre hollandais, naquit le 15 juin 1606 à quelques lieues de Leyde. Son père, qui était menuisier et se nommait Gerritzen ou Gerretz, voulut lui faire apprendre le latin; mais l'enfant avait plus de goût pour le dessin. Il entra dans l'atelier d'un peintre et se rendit ensuite à Amsterdam où Pierre Lastmann et J. Pinas furent au nombre de ses maîtres. De retour au moulin de son père, Rembrandt ne voulut plus en avoir

d'autres que la nature. Une de ses productions ayant été achetée à La Haye, il résolut de s'établir dans la capitale de la Hollande, où il ouvrit une école et amassa une grande fortune; mais ses goûts restèrent populaires. Fuyant le luxe et le moude, il épousa une simple paysanne, et vécut médiocrement; son amour du gain le porta, dit-on, jusqu'à se faire passer pour mort, afin de vendre plus cher les tableaux qui se trouvaient dans son atelier. Rembrandt mourut réellement vers 1670, à Amsterdam; d'autres disent à Stockholm. Il a laissé un grand nombre de productions, tant en peinture qu'en dessin et en gravure. Il est peu de grande collection où l'on ne soit sûr d'en trouver : à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, toute une grande galerie lui est consacrée; le Louvre possède son *Tobie et sa famille*, qui passe pour son chef-d'œuvre, son *Samaritain*, son portrait peint par lui-même, etc. C'est surtout dans le portrait que Rembrandt excellait. On ne trouve dans ses tableaux ni vérité du costume historique, ni sévérité du dessin, ni élégance de formes, ni élévation de pensées; mais son entente du clair-obscur, sa magie de couleur, sa naïveté et sa force d'expression le mettent au rang des plus grands maîtres. Sa touche est le plus souvent heurtée, raboteuse : aussi n'est-ce que de loin qu'on peut admirer l'harmonie de ses compositions. Il disait spirituellement qu'un tableau n'évite pas fait pour être flâtré. On sait que son atelier n'était éclairé que par un trou : aussi la lumière se trouve-t-elle presque toujours concentrée en une seule masse dans ses productions. On a encore de lui beaucoup de gravures à l'eau-forte. — On peut voir le *Catalogue raisonné de toutes les estampes qui forment l'œuvre de Rembrandt*, composé par Gersain, Helle, etc. (nouv. éd. par M. le chev. Claussin, Paris, 1824-26, 2 vol in-8°, avec suppl.). S.

**REMÈDE** (*remedium*, de *mederi*, guérir), ce qui guérit ou soulage. Lorsqu'on sait comment viennent les maladies, on conçoit facilement qu'il faut pour guérir la moindre d'entre elles un ensemble et une succession de moyens, excepté dans les cas où l'enlèvement de la

cause, un corps étranger, une dent affectée de carie, etc., fait cesser immédiatement le mal; et l'on comprend qu'il ne saurait exister de remède absolu, si ce n'est les *spécifiques*, lesquels encore exigent le concours d'une foule de circonstances. Il n'y a rien qui ne devienne remède entre les mains d'un médecin éclairé. Les charlatans (*voy.*) s'attachent surtout aux remèdes insolites, extraordinaires; car en cela, il faut innover.

Le besoin de guérir sans se donner la peine de suivre un traitement, un régime (*voy.*), qui contrarie les passions et surtout la paresse, a suscité les remèdes secrets. Être guéri *citôt, tant et jucundé* (vite, à coup sûr et sans douleur) est assez tentant pour qu'il se soit rencontré beaucoup de gens qui aient cherché et cru trouver un pareil trésor. Au moyen-âge, on allait droit au but; il s'agissait tout simplement de ne pas mourir, et de guérir tous les maux avec un seul remède, qu'on appelait *panacée* (*voy.*). Les vieux livres en contiennent quelques milliers, sans parler de ces autres milliers de remèdes souverains contre chaque maladie en particulier. De nos jours, il n'y a plus de prétention à l'immortalité; mais tel prétend guérir tous les maux avec son élixir, cicatrifier toutes les blessures avec son baume; d'autres, plus modestes, exploitent une maladie spéciale, la syphilis, l'apoplexie, le mal d'estomac, etc. En vain la loi poursuit-elle les débitants de remèdes secrets; en vain les personnes éclairées s'efforcent-elles de faire comprendre au public que dans l'état actuel des sciences un remède secret est un non-sens, que tout ce qu'on vend sous ce nom est parfaitement connu, et n'a d'autre mérite que de coûter dix fois plus cher qu'il ne vaut. Les remèdes secrets prospèrent et sont achetés même par les personnes qui ne passent pas pour ignorantes. Ne nous lassons pas cependant de répéter que les remèdes secrets ne sont composés que de substances connues et même vulgaires, et que leur emploi empirique est ou inutile, ou trop souvent dangereux, lorsque ce sont des médicaments actifs.

Quant aux remèdes de bonne femme ou de commère, ainsi que les appellent les

forts, qui s'en servent souvent tout miens, ils ne sont au moins ni si rares. Leurs éléments sont pour art du temps des substances comestibles qui se trouvent sous la main, matières alimentaires, industrielles. Le principal reproche qu'on peut leur adresser, c'est leur complication et leur rareté superstitieuse de leur mode de préparation. Certes, ce ne serait pas un grand avantage s'il n'y avait chez lui, sous la main, une foule de médicaments aussi utiles que ceux qu'il va chèrement payer à l'apothicaire. En effet, le lait, le miel, l'huile, sont des émollients et des adoucissants; la mie de pain est un cataplasme résolvant; le sel de cuisine est aussi utile que les sels d'Epsom ou de Sedgwick pour une action excitante que l'on ne saurait nier. C'est en les envisageant de ce point de vue que des médecins célèbres ont souvent usage des remèdes de bonne femme et en ont obtenu les bons résultats.

F. R.

**RÉMÉRÉ**, de la particule itérative *de emere*, acheter. Ce mot, qui vient à la langue romane, et qui est plus usité que comme terme de droit, est synonyme de *rachat*.

nomme *vente à réméré* la vente dans laquelle le vendeur se réserve de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix principal, des frais et intérêts. « Ce pacte, dit M. Troplong, d'un très fréquent usage dans le midi; c'est par lui que se faisaient les emprunts avec gage immobilier; c'était lieu de régime hypothécaire à cette époque grossière, où la médiocrité dans les relations sociales, compensait par le peu de développement de la civilisation, faisait rechercher de préférence les sûretés manuelles et les gages que le prêteur tient sous sa puissance. Le pacte de réméré est encore fort usité dans le midi de la France; on l'y a vu plus expéditif et plus commode pour les petits capitalistes que le système hypothécaire, qui n'y est pas généralement admis. »

Le vendeur n'est plus propriétaire de la chose vendue à réméré: c'est sur la tête de l'acheteur que le domaine est alléguer. Néanmoins, le vendeur a un

droit conditionnel à la propriété: il est investi du droit de reprendre la chose en quelques mains qu'elle se trouve; et son action peut être exercée contre un second acquéreur, quand même la faculté de réméré n'aurait pas été déclarée dans le second contrat; mais il ne doit payer au tiers-détenteur que ce qu'il aurait payé à son acheteur direct. L'exercice de la faculté de réméré a pour effet de résoudre la vente et de réintégrer le propriétaire dans tous ses droits. Par suite, le vendeur reprend son héritage exempt de toutes les charges et hypothèques dont l'acquéreur l'aurait grevé. Toutefois, il est tenu d'exécuter les baux faits sans fraude par l'acquéreur.

La faculté de réméré ne peut être stipulée pour un délai de plus de cinq ans. A l'échéance du terme, le vendeur est déchu de plein droit de l'exercice du retrait; et l'acheteur demeure propriétaire irrévocable.

E. R.

**REMI (SAINT)**, en latin *Remigius*, patron des Français, était né dans les Gaules, vers 438, d'une famille illustre, aux environs de Laon, en Picardie; mais il fut encore plus distingué par ses lumières et ses vertus que par sa naissance. A peine âgé de 22 ans, il fut obligé de quitter la solitude et d'accepter la dignité d'archevêque de Reims; ses grandes qualités lui firent accorder la dispense d'âge prescrite par l'Église. C'était à lui qu'il était réservé d'initier aux maximes du christianisme Clovis (*voy.*) et la plus grande partie de ses Francs. « Courbez la tête, fier Sicambre, lui dit-il; brûlez ce que vous avez adoré et adorez ce que vous avez brûlé! » Cet illustre prélat mourut le 13 janv. 533, à l'âge d'environ 95 ans, au moment où, par ses soins, le christianisme florissait dans les Gaules. L'Église célèbre sa fête le 1<sup>er</sup> octobre. On a de lui 4 lettres, insérées dans les Collections du P. Labbe, de dom Bouquet, etc.; ses *Sermons*, que Sidoine Apollinaire avait lus, et qu'il appelle un trésor inestimable, ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Le *testament* qu'on a sous son nom, que le P. Guykens, le P. Bye et l'abbé Ghesquière ont regardé comme une pièce supposée, paraît être de la plus grande authenticité aux yeux de Mabil-

lon, Ducange, dom Ceillier. Le *Commentaire* sur les épîtres de S. Paul, publié dès le xvi<sup>e</sup> siècle, sous le nom de Haimon, n'est pas de S. Remi, archevêque de Reims, mais bien de S. Remi, moine de Saint-Germain-l'Auxerrois.

*Foy.* REIMS. DE P.-L.

**RÉMINISCENCE**, *voy.* MÉMOIRE.

**RÉMOIS**, *voy.* CHAMPAGNE, T. V, p. 356.

**REMONTRANCES** (DROIT DE), *voy.* PARLEMENT, LIT DE JUSTICE, etc.

**REMONTRANTS**, *voy.* ARMINIENS, GOMAR, etc.

**REMORDS**, *voy.* CONSCIENCE, REPENTIR et CHATIMENT.

**REMORQUE**, REMORQUEUR. Ce mode de transport est toujours opéré par des moteurs inanimés, c'est-à-dire des machines plus ou moins compliquées, dont on utilise l'excès de force en l'appliquant à des voitures ou à des bateaux.

Sur les canaux, les rivières ou les fleuves, le remorqueur est un bateau destiné à en faire marcher d'autres, soit pour avancer, malgré la faiblesse du courant, soit pour sortir d'un port, sans le secours de la marée ou du vent; mais ce système, très usité aux États-Unis, ne l'est guère en Europe, où l'on emploie de préférence le halage, la rame ou la voile (*voy.* ces mots). La remorque sur l'eau se fait aussi au moyen du *touage* qui consiste à faire avancer un bateau à l'aide de treuils et de moteurs qui agissent sur un point fixe placé au rivage. Il y a encore un système de remorque où l'on met à profit la vitesse du courant : les *aqua-moteurs* ou bateaux employés à cet effet, ont quatre roues et deux treuils sur lesquels s'enroulent deux chaînes qu'on amarre au rivage : ces roues entraînent les treuils et leurs chaînes, dont l'une s'enroule tandis que l'autre se déroule, la première tient au convoi et transmet l'impulsion par l'intermédiaire de la corde. Mais ce dernier procédé, ainsi que le touage, n'a encore reçu que de très rares applications.

Les *locomotives* des chemins de fer sont de véritables remorqueurs, dont le système consiste à transformer le va-et-vient d'un piston, mù par une machine à vapeur, en un mouvement circulaire

continu communiqué aux roues. ( beaucoup de tentatives pour applique la remorque à la vapeur aux rouen naires, et l'on a déjà surmonté d breux obstacles; mais le plus g tous reste encore à vaincre, c'est rioration des machines par les el résultent des inégalités du terrai lution de cet important problème donc surtout de la confection d assez unies et assez solides pour 1 cer les *rails-ways* (*voy.*) sous ce rapport. (

**REMOUS**. Quand un courant de se diviser, par un obstacle quel solide ou liquide, réunit ses deu ches après avoir franchi l'obsta point où elles se rejoignent, un mouvement s'accomplit : l'un qui la masse des eaux réunies dans la d interrompue du courant; l'autre nant du choc des deux forces con tes en donnant lieu à un bouillon dont il résulte un contre-cour remonte le long des côtés de l'angl au point de jonction. C'est à ce effet qu'on donne le nom de *remou* peut l'observer en aval de tous le de pont.

Une île, un rocher, un cap, 1 fond quoique invisible à l'œil, le sent dans les courants constants, s tels ou périodiques auxquels les e la mer sont sujettes; il se manifesta sa cause n'apparaît pas, par un sement inaccoutumé et une forte tion de la surface de l'eau, que les appellent *clapotement*. La *remou* ces effets du remous est un deu auxquels on reconnaît, en mer, sence d'un ou de plusieurs couran

Par analogie, on donne le *nom* *mous* à cette partie du sillage d'as que laboure incessamment le gou et, par extension, au sillage lui- c'est-à-dire à la trace que son laisse sur les eaux et que l'on désig par l'expression de *houache*.

Le *ressac* est une espèce de r mais il ne s'entend que du mouves retraite des lames, se repliant apri brisées sur la plage. C

**REMPART** (de l'italien *ras* C'était dans le principe une simpl



de la terre extraits d'une tran-  
sujétée d'abord à l'extérieur, et  
à du côté de la place, etc., que  
fait défendre. Ces remblais en ter-  
mi, dans l'origine, n'étaient pas  
en maçonnerie, remplacèrent les  
murailles du moyen-âge. Le  
s, successivement perfectionné,  
aujourd'hui en une terre-plain  
ment revêtu, surtout si le fossé  
sobre est sec, et surmonté d'un  
en terre disposé pour recevoir de  
s; derrière le parapet règne une  
mon banquettes sur laquelle monte  
s pour tirer. Le rempart est pro-  
le fossé et masqué presque entière-  
sur la glacis, que son feu rase; il doit  
la place et n'être dominé par au-  
sition extérieure; il est percé de  
et poternes, quelquefois casematé  
si de guérites, qu'on appelait  
sottes ou nids de pie. Le rem-  
s terminé, du côté de la place,  
talus, dans lequel sont pratiquées  
sapes : on a coutume d'y planter  
s d'arbres, qui forment, en temps  
s, une promenade agréable. A. B.

**MUNÉRATION** (de *munus*, don;  
*crari*, rendre la pareille). Toute la  
s repose sur la notion du bien et du  
s.), et sur les caractères essen-  
s séparables de cette notion. En pré-  
s nos propres actes ou de ceux de  
s blables, nous jugeons nécessaire-  
s telle action est bonne, que telle  
s est mauvaise moralement. A ce ju-  
s viennent se joindre deux autres  
s tout aussi nécessaires, par cela  
s l'agent qui a porté le premier  
s d'intelligence et de liberté :  
s nous reconnaissons en même temps  
s devons accomplir ce qui est bien  
s ce qui est mal. C'est là le caractère  
s qui constitue la loi morale ou  
s. Enfin, nous jugeons avec non  
s nécessité que celui qui a fait le  
s s'attendre à une récompense,  
s celui qui a fait le mal a encouru un  
s. La rémunération, c'est-à-dire  
s des châtements et des ré-  
s mes, est fondée sur le jugement du  
s et du démerite.

et l'idée de la justice (voy.), idée  
sive et nécessaire, fournie par la rai-  
*Encyclop. d. G. d. M.* Tome XX.

son, qui nous révèle que la vertu a droit à  
être récompensée, et que le vice appelle  
une punition : c'est là un principe, un  
axiome de morale, que nous admettons  
forcément, en vertu de la raison intui-  
tive, et non par déduction. Si l'on de-  
mande pourquoi la vertu appelle une ré-  
compense et le vice un châtement, il n'y  
a rien à répondre, sinon que cela est ainsi.

La rémunération est la sanction de la  
loi morale (voy.). Cependant, il arrive  
trop souvent en ce monde que la réalité  
semble contredire ce principe fondamen-  
tal. La peine et la récompense ne sont  
pas toujours équitablement réparties pen-  
dant le cours de notre vie : il n'est pas  
rare de voir le vice prospérer et la vertu  
lutter en vain contre les persécutions. Il  
suffit de jeter les yeux sur le spectacle  
du monde ou d'envisager l'histoire du  
passé pour voir l'héroïsme et le désinté-  
ressement trop souvent en butte à la  
haine et à la calomnie, tandis que la bas-  
sesse et l'égoïsme usurpent la considéra-  
tion publique et les hommages de la  
foule. Ces contradictions apparentes ont  
leur raison dans la nature même de  
l'homme et dans le but de la vie; elles  
sont les conditions mêmes du vice et de  
la vertu; car si les choses étaient réglées  
de telle sorte que le vice fût constamment  
puni et la vertu récompensée, le calcul  
le plus vulgaire suffirait pour nous ren-  
dre gens de bien, et nous serions ver-  
tueux sans mérite. Mais, au contraire, le  
bien moral veut être choisi volontaire-  
ment, quelles que soient les épreuves au  
milieu desquelles il faut l'accomplir, quels  
que soient les sacrifices par lesquels il  
faut l'acheter. La justice distributive ou  
la rémunération se montrant si impar-  
faite en ce monde, nous nous réfugions  
en espoir dans une autre vie, où les er-  
reurs d'ici-bas seront réparées. C'est fon-  
dé sur ce sentiment de justice gravé par  
le Créateur lui-même au fond de nos  
âmes que nous appelons au-delà du tom-  
beau une sanction nouvelle et complète  
qui règle définitivement les comptes du  
vice et de la vertu. A-D.

**RÉMUS**, voy. ROMULUS.

**RÉMUSAT** (JEAN-PIERRE-ABEL), le  
restaurateur des études chinoises en Fran-  
ce et même en Europe, naquit à Paris,

le 6 sept. 1788, d'un chirurgien du roi. Il perdit son père étant encore en bas-âge. Les premières années de sa jeunesse se passèrent en grande partie à Besançon, pays de sa mère. Il montra de bonne heure les dispositions et les aptitudes les plus rares pour les sciences et surtout pour la philologie. Il fit lui-même son éducation sans le secours d'aucun maître; et il apprit le latin avec tant de succès qu'il le parlait et l'écrivait comme sa langue maternelle. La nécessité de se créer une position pour vivre lui fit choisir la profession de son père. Mais l'étude de la médecine ne le détourna pas complètement de ses études favorites : il continua de s'appliquer particulièrement au chinois, au manchou et au tibétain; et, sans autre secours que des grammaires et des dictionnaires manuscrits qu'il se procurait avec peine, il fit de très grands progrès dans l'étude si difficile de ces langues de la Haute-Asie que l'on ne connaissait guère en Europe que de nom.

Le jeune Rémusat fut puissamment encouragé dans ses études orientales par l'illustre Sylvestre de Sacy. Le premier ouvrage qu'il publia fut un *Essai sur la langue et la littérature chinoise* (Paris, 1811), lequel, eu égard à l'époque où il parut, indiquait, dans son jeune auteur, sinon une connaissance approfondie de la langue de Confucius, au moins des notions correctes et une méthode sûre pour y arriver. Cet ouvrage et quelques autres opuscules qu'il publia dans des recueils périodiques furent loin de passer inaperçus. A la rentrée des Bourbons, en 1814, une chaire de langue et de littérature chinoise et manchou fut créée pour le jeune sinologue au Collège de France; et, peu d'années après (5 avril 1816), il entra à l'Institut dans l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Les opinions politiques qui dominaient alors ne furent peut-être pas étrangères à ces deux nominations; toutefois, le ministre et l'Académie ne pouvaient faire un meilleur choix; car, malgré la publication qui avait été faite à grands frais à l'imprimerie impériale d'un dictionnaire chinois dédié à l'empereur Napoléon\*,

(\*) Ce Dictionnaire était édité par M. De Guignes fils, sur un manuscrit enlevé au Vati-

Abel Rémusat était la seule personne en France qui eût alors une connaissance véritable de la langue chinoise.

Dès lors, les travaux d'Abel Rémusat furent consacrés tout entiers à la connaissance des langues qu'il fut chargé d'enseigner, celles des contes des peuples de la Haute-Asie. Doué d'un esprit vaste et pénétrant, d'un jugement sûr, il agrandit le domaine de la philologie asiatique, et l'enrichit de découvertes de tous genres. Son enseignement était si supérieur qu'une jeunesse accourue de toutes les parties de la France, se pressait autour de sa chaire pour l'entendre exposer, avec les éléments de la langue chinoise, ce que l'on peut appeler la philosophie de la science philologique, c'est-à-dire tout ce qui constitue et la vivifie.

Par sentiment, peut-être encore que par principe, Abel Rémusat ne voulait jamais pu séparer complètement la science politique du philologue\*, et la révolution de 1830, accomplie contre ses prévisions, vint bouleverser ses projets, briser toutes ses affections, et briser toutes ses espérances. Il parvint à retremper son âme froissée et à puiser dans les sources pures et vraies de la philologie; mais elle avait subi l'épreuve d'un événement mortel. Rémusat tomba bientôt dans une langueur tel qu'il alla jusqu'à ne vouloir recevoir les soins des personnes qui l'approchaient de plus près. Il mourut le 4 juin 1832, âgé seulement de 44 ans.

Voici l'indication de ses principaux ouvrages : *Recherches sur les tartares* (1820, in-4°; le 1<sup>er</sup> volume a paru); *Histoire de la ville de Kien-tsin* (tirée des Annales de la Chine et de l'histoire du Chinois, etc. (1820); *Éléments de grammaire chinoise* (1822, in-8°), ouvrage qui avait été composé par les missionnaires catholiques.

(\*) Il était, avec Saint-Martin (voyez le Journal de l'Université), l'un des fondateurs du journal *l'Universel*, d'un caractère purement littéraire, mais qui devint bientôt l'organe du cabinet de M. de Polignac. On lui attribue entre autres le travail assez étendu intitulé *De la certitude historique*, dont plusieurs numéros de ce recueil remarquable ont été publiés. On lui doit aussi beaucoup d'articles insérés dans le *Journal des Savants* et dans le *Biog.*

*ire sur plusieurs questions relatives à la géographie de l'Asie centrale in-4°*; *Mélanges asiatiques*, ou les morceaux critiques et de mélanges relatifs aux religions, aux sciences coutumes, à l'histoire et à la vie des nations orientales (1826-rol. in-8°); *Yu-Kiao-li* ou *les Sinsins*, roman trad. du chinois 4 vol. in-12. Ce dernier on- et l'on pourrait en dire autant de ra d'entre ceux qui précèdent) t pour prouver que si Abel Ré- n'avait pas voulu se borner à être es premiers philologues de la , il eût pu se placer parmi ses m les plus distingués. G. P.

**RÉMUSAT** (CLAIRE - ÉLISABETH - , comtesse DE), née GRAVIER DE RÈZ et petite-nièce du ministre ères étrangères sous Louis XVI, le 5 janvier 1780, et mourut à : 16 déc. 1821. Elle avait épousé, 6, le comte de Rémusat, qui de- mbellan de Napoléon et fut, sous auration, préfet dans plusieurs ments. La comtesse, attachée dès Joséphine, femme du premier , fut ensuite dame du palais de trice et jouit, de son vivant, d'une réputation comme femme spiri- t distinguée par ses talents. Après , un ouvrage qu'elle laissa et que filiale mit au jour fit encore mieux re ses brillantes qualités : *l'Essai ucation des femmes*, Paris, 1824, ut un grand succès et reçut un ge posthume de l'Académie-Fran-

CHARLES de Rémusat, son fils et r de cet ouvrage estimable, né à n 1797, fut d'abord avocat et dans divers journaux, entre au- ns le *Courrier français* et le Après la révolution de juillet, à : il prit une part active, il fut élu à Murat, dép. de la Haute-Ga- D'abord il fut compté au nombre trinaires (voy.), mais dans la suite tingué surtout parmi les adver- : M. Guizot et s'attacha à M. Thiers es noms). Après avoir été sous- re d'état pendant le ministère du 1836, il fit partie de la coalition

de 1838 (voy. MOLE), et devint ministre de l'intérieur dans le cabinet du 1<sup>er</sup> mars 1840, présidé par M. Thiers. Quelque temps après, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Plusieurs de ses discours parlementaires ont fait sensation. Parmi ses ouvrages, nous nous bornerons à citer les *Essais de philosophie*, publiés en 1843, 2 vol. in-8°. X.

**RENAISSANCE.** Lorsqu'après la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453, les savants et les artistes byzantins, qui avaient conservé les traditions de l'ancienne Grèce, refluèrent vers l'Italie, il s'opéra dans cette dernière contrée une révolution intellectuelle, qu'on a caractérisée en lui donnant le nom de *renaissance*. Depuis longtemps, en effet, l'Europe occidentale avait perdu le secret de tous ces chefs-d'œuvre qui ont jeté un si vif éclat sur l'antiquité grecque et latine (voy. MOYEN-ÂGE, T. XVIII, p. 240). La peinture seule, en de rares occasions, et les lettres (voy. PHILOLOGIE, T. XIX, p. 525) n'avaient pas tout-à-fait attendu cette époque pour écarter les ténèbres répandues autour d'elles par l'irruption des barbares. Dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle un grand peintre, le Giotto, et un grand poète, le Dante, avaient fait pressentir la renaissance, qui brilla de tout son éclat, en Italie et en France, sous les règnes des Médicis et de François I<sup>er</sup>.

L'histoire ne présente peut-être pas de plus intéressant spectacle que cette révolution soudaine qui sépara violemment le xv<sup>e</sup> siècle du xiv<sup>e</sup>, et en fit comme deux mondes distincts, dont l'un est le terme du moyen-âge (voy.) et l'autre l'aurore des temps modernes. « Jamais changement plus profond, dit M. J.-P. Charpentier (*Histoire de la renaissance des lettres au xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1843), et à l'extérieur moins sensible, ne s'est fait dans le langage, dans les idées, dans les croyances d'un peuple. Le xiv<sup>e</sup> siècle marche en apparence du même pas que le siècle qui l'a précédé. La féodalité y est toute-puissante encore; l'Église, élevée au plus haut point de cette suprématie qu'avait préparée Grégoire VII et qu'acheva Innocent III, l'Église parait

maltresse souveraine des intelligences; et pourtant, sous cet ordre extérieur, dans ce calme apparent, s'agitent, se remuent de vives et nouvelles questions. » L'étude de l'antiquité profane, que le christianisme avait dû interdire à cause des dangers de l'idolâtrie, n'avait pu périr entièrement, grâce à la nécessité de se servir du latin pour l'uniformité liturgique du culte, et comme d'un moyen de correspondance, d'un lien universel entre Rome et les diverses églises. Dès le VIII<sup>e</sup> siècle, cette étude fut reprise; bientôt, on se sentit assez fort pour ne plus craindre le prestige des classiques anciens; et Pétrarque (voy.), qui plus qu'un autre sentit toutes les beautés de la langue de Virgile et de Cicéron, s'en empara pour en faire l'interprète de ses propres idées. Il eut la gloire d'être un des restaurateurs des belles-lettres en Europe. Avec l'antiquité, effacée depuis dix siècles, reparut un monde nouveau. « Sans doute, dit encore M. Charpentier, d'autres causes ont contribué à amener, à précipiter la chute du moyen-âge : les querelles du sacerdoce et de l'Empire, les subtilités de la scolastique, l'avènement d'idiomes vulgaires, les dégradations de la féodalité, les rivalités de la tiare, les anathèmes réciproques des papes, toutes ces causes réunies ont hâté la fin de cette époque de foi et d'unité. Mais ces événements, à les bien juger, ne sont que secondaires; la cause principale et souveraine, c'est la réhabilitation de l'antiquité et le culte, qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, elle obtient... Pendant plus de dix siècles, depuis Théodose jusqu'à Innocent III, la longue et grande victoire de la pensée chrétienne sur la pensée païenne semblait terminée sans retour. L'antiquité profane ne se montrait plus ou ne se montrait que méconnue et dégradée. La voici pourtant qui sort de ses ruines, qui vient recommencer contre le monde franc et chrétien le duel que l'on devait croire à jamais impossible. Ainsi, renaissance et culte de l'antiquité, et, dans ce culte, réveil de la pensée, tel est le nouveau et brillant spectacle que présente le XV<sup>e</sup> siècle, et principalement l'Italie. Pétrarque inaugure cette ère nouvelle de la science et des lettres; Boccace marche sur ses tra-

ces, suivi bientôt de Pogge, de Philelphe, esprits ingénieux et brillants, autour desquels se groupent une foule de disciples ou de rivaux illustres *encorr.* » Voy. ces noms, ainsi que LÉON X, MÉDICIS, BESSARION, Gémiste PLÉTON, PIC DE LA MIRANDOLE, GEORGE DE TRÉBISONDE, Théodore GAZA, CHALCOBYLÉ, LASCARIS, Marsile FICIN, POLITIEN, SAVONAROLE, ALDE MANUZZI, BEMBO, etc. Voir aussi Hallam, *Histoire de la littérature de l'Europe pendant les XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, trad. fr. par M. Borghers, Paris, 1839, 4 vol. in-8°.

Quant aux arts, ce fut le christianisme qui présida à leur renaissance, surtout en ce qui concerne la peinture, mais elle eut lieu à la même époque. On consultera à cet égard nos art. SPÉCIAUX SCULPTURE, PEINTURE, MUSIQUE, etc. En peu de temps, la peinture parvint à l'apogée de sa gloire, et ce sont encore les grands maîtres de cette époque, qui au rest n'avaient pas trouvé de modèle chez les anciens, que les écoles de nos jours offrent à l'admiration et aux études des peintres contemporains. En France, François I<sup>er</sup>, le restaurateur des lettres, fut aussi celui des beaux-arts; son château de Fontainebleau (voy.) en devint le berceau (voy. aussi ÉCOLE FRANÇAISE). La sculpture par une destinée toute contraire, ne fit pas alors de grands progrès, parce que sa décadence n'avait jamais été complète, mais aussi elle ne parvint pas à égaler la perfection de la statuaire antique. Nous nous plaisons cependant à citer en France les noms justement célèbres de Jean Goujon, Germain Pilon, Jean de Douay, plus connu sous le nom de Jean de Bologne, etc. L'architecture, dont les chefs-d'œuvre s'étaient perpétués sous une autre forme, subit en même temps une complète transformation. Au genre gothique (voy.), dans lequel on retrouve le goût mauresque et le goût arabe, succéda une architecture qu'on appelle encore de la Renaissance. Les apôtres de cet art nouveau furent en Italie les Brunelleschi, les J. Baptiste Alberti, les Bramante, etc.; et en France, les Pierre Lescot, les Philibert Delorme (voy. ces noms), les Androuet du Cerceau, etc. Cette rénovation générale des arts au XV<sup>e</sup> siècle

cie s'étendit bientôt à l'industrie, et l'ébénisterie, la bijouterie, la ciselure, la tapisserie même eurent aussi leur *renaissance*. De nos jours, on s'est pris d'un grand engouement pour le style qui lui est propre, et la mode l'a consacré; mais on ne s'est pas toujours donné la peine de bien étudier les caractères de ce style, et il en est résulté des méprises ridicules et une confusion dont les artistes eux-mêmes n'ont pas su se garantir complètement. D. A. D.

**RENARD**, mammifère compris dans le genre *canis* (voy. CHIEN), au milieu duquel il se reconnaît à l'existence d'une queue longue et touffue, d'un museau pointu, et à l'allongement des pupilles, qui indiquent des habitudes nocturnes. Ce carnassier passe en effet le jour dans des terriers qu'il se creuse, et n'attaque que des animaux faibles. Il répand une odeur fétide. On en a décrit une douzaine d'espèces, dont la plus connue est le *renard ordinaire* (*canis vulpes*), commune dans les deux continents. Il est d'un quart moins grand que le loup. Son poil est plus ou moins roux. On connaît les mille ruses et la patiente adresse de ce maître qui fait de tromperies, comme l'appelle notre bon La Fontaine. Aucun animal, en effet, n'est plus fécond en ressources, soit qu'il veuille se dérober à la poursuite du chasseur, soit qu'il poursuive lui-même une proie et qu'il devance le ruyell du fermier ou l'arrivée du chasseur; celui-ci a-t-il fait lever un lièvre, le renard devine le chemin que l'animal doit parcourir, va l'attendre au passage et le happe avant que les chiens soient sur sa trace. Il sait aussi le moment où l'oiseleur tend ses filets, celui où les oiseaux viennent tomber dans le piège, et il prend ses mesures pour être le premier à s'emparer du butin. Est-il parvenu à s'introduire dans la basse-cour, il commence par étouffer les volailles pour les empêcher de crier, puis il les emporte une à une par l'entrée qu'il s'est faite vers son terrier, ordinairement creusé à l'entrée du bois le plus voisin, et fermé de la manière la plus propre à le dérober aux yeux. C'est là que la femelle loge et cache ses petits, tellement pleine de sollicitude pour eux, que lorsqu'après une sor-

tie, elle s'aperçoit qu'ils ont été dérangés, elle les transporte, avec sa gueule, dans une retraite plus profonde. La *renarde* porte 9 semaines et met bas 7 à 8 petits. A côté de cette espèce, que l'on chasse pour sa fourrure, nous citerons : le *renard argenté* ou *renard noir* de l'Amérique septentrionale; le *renard bleu* ou *isatis*, d'un cendré foncé, originaire des deux continents : espèces très recherchées pour la beauté de leur pelage. On connaît encore : le *renard tricolore d'Amérique*; le *corsac* ou *petit renard jaune*; le *renard du Brésil*, qui est gris, etc. C. S.-T.

**RENARDS** (ILES DES), voy. ALÉOUTES.

**RENAUDOT** (THÉOPHRASTE), né à Loudun (Vienne), en 1584, voy. GAZETTE DE FRANCE. Son petit-fils, EUSÈBE, né à Paris en 1646, s'adonna à l'étude de la théologie, de l'histoire, des langues orientales, et entra dans les ordres. Membre de l'Académie-Française et de celle des Inscriptions, il laissa une belle bibliothèque de manuscrits orientaux et divers ouvrages, tels que *Liturgiarum orientalium collectio* (1716); *la Perpétuité de la foi de l'Église, touchant l'Eucharistie* (1711), *sur les Sacraments* (1713). Z.

**RENÉ** D'ANJOU, comte de Provence, fils puîné de Louis II, roi des Deux-Siciles, naquit à Angers, le 26 juin 1408. Après la mort de Charles II, duc de Lorraine, il eut à faire valoir les droits que lui donnait sur cette contrée son mariage avec sa cousine Isabelle, fille unique du dernier duc (voy. T. XVI, p. 716); mais il rencontra de vives résistances. En 1434, son frère Louis III étant mort, il fut appelé au trône de Naples, en vertu du testament de la reine Jeanne II (voy. T. XV, p. 319). Cependant, comme il était à cette époque prisonnier sur parole du duc de Bourgogne, il n'écoula que la voix de l'honneur, et alla se remettre aux mains de son ennemi. Retenu trois ans captif, il ne fut relâché qu'en 1438, moyennant une forte rançon. Trop faible alors pour lutter, malgré son courage et ses talents, contre son formidable rival, Alphonse d'Aragon, il perdit le royaume de Naples, et, renouçant pour toujours à ce riche héritage, il ne songea plus

qu'à faire jouir la Provence des bienfaits d'un gouvernement paternel, abandonnant à son fils Jean, auparavant duc de Calabre, le gouvernement du duché de Lorraine.

Jamais prince, il faut le dire, ne remplit plus noblement sa mission. René s'appliqua surtout à éclairer ses peuples, afin de les rendre heureux : il fonda des collèges, s'entoura d'hommes instruits, encouragea par tous les moyens les sciences, les arts, l'agriculture, le commerce, et donna lui-même l'exemple, en cultivant avec succès la peinture et la poésie. Outre l'*Abusé en cour*, roman en vers et en prose, il composa le roman de *Très douce merci au cœur d'amour épris*, et le *Traité d'entre l'âme dévote et le cœur*. La vie de René fut la pratique de toutes les vertus, et le bonheur des hommes le but de tous ses efforts : aussi fut-il adoré de ses sujets, et le nom du *bon roi René*, transmis de génération en génération, est encore populaire en Provence. Un monument lui a été élevé, en 1819, à Aix, où il mourut, le 10 juillet 1480. René fut père de plusieurs enfants : le duc de Calabre qui périt dans une expédition en Catalogne, l'infortunée Marguerite d'Anjou (voy. HENRI VI, ÉDOUARD IV, et ROSES), reine d'Angleterre, etc. Il supporta avec une pieuse résignation les malheurs de ces enfants, qu'il aimait tendrement, et s'endormit en paix, à l'âge de 72 ans, emportant avec lui les bénédictions de son peuple. A. B.

**RENÉGAT** (*qui renegat*), celui qui renie la foi chrétienne, qui l'abjure pour embrasser une autre religion et particulièrement l'islamisme. L'apostasie (voy.) était moins grave : c'était simplement un retour à d'antiques usages ; l'apostat abjurait pour revenir à la religion de ses pères. Le renégat, au contraire, embrasse une religion nouvelle, le plus souvent par intérêt ou par faiblesse de caractère. De tout temps, il y a eu en Orient et dans les régences Barbaresques un grand nombre de renégats ; quelques-uns ont eu de la célébrité, par exemple le comte de Bonneval (voy.), transformé en Achmet-Pacha. Il en existe aussi de nos jours. X.

**RÈNES**, partie de la bride, v. HARNAIS.

**RENI**, voy. GUIDR (*le*).

**RENNE** (*cervus tarandus*), fère du genre cerf (voy.), facile maître aux bois largement palmés telés que, contrairement à ce qu'on observe chez leurs congénères, également le mâle et la femelle. La taille du renne est à peu près celle du cerf commun ; mais il est moins robuste et ses jambes sont plus grosses et plus fortes. Son poil, en partie laineux et brun, devient presque blanc en hiver. Le renne, qui ne peut vivre que dans les régions les plus froides des deux continents et qu'en Laponie même on est obligé de conduire, pendant l'été, dans les montagnes, est depuis longtemps célèbre pour les services de tous genres qu'il rend aux populations hyperboréennes. D'instinct, pour elles un animal domestique, leur sert de bête de trait et de soigneur ; leur fournit par son lait et sa chair une nourriture précieuse dans ces climats froids, et sa peau se transforme en vêtements solides et chauds. Attelé à un traîneau, il peut faire, en hiver, plusieurs lieues par jour : aussi, son pied est conformé de la manière la plus favorable pour courir sur un sol mou et s'y enfoncer. En été, on le mène dans les nombreux troupeaux sur les montagnes, où il trouve un air plus pur et moins de mouches. En échange de ces services qu'il rend, il ne faut pas qu'il soit un serviteur que quelques bons soins, d'arbres ou quelques lichens qu'il trouve à brouter sous la neige. On voit en Laponie des caravanes formées de longues files de traîneaux tirés chacun par un homme, et dans les bois desquels on a fixé le guide. À l'état sauvage, ces ruminants habitent les forêts et les plaines marécageuses ; ils émigrent sur les montagnes pendant l'hiver de la côte. C. L.

**RENNELL** (sir JOHN), géographe distingué, né en 1742 à Chudleigh dans le Devonshire, entra, à l'âge de 13 ans, dans la marine britannique et passa ensuite au service de la Compagnie des Indes orientales. Les prières d'un ami l'ayant engagé à abandonner une carrière où il s'était acquis quelque réputation, il en acquiesça et se fit ingénieur dans l'armée de terre et s'éleva rapidement au grade de

à l'époque qu'il publia son ouvrage, une belle carte des courants du cap Lagulhas le temps après, il fut nommé chef (*surveyor general*) du résultat de ses travaux fut cette contrée des Indes et un graphique sur le Gange et le re, qui parurent l'un et l'autre. Cette même année, il renvoya en Angleterre où il publia son *map of Hindostan* (Lond., 1790; trad. fr. par MM. Bouchet et de la Harpe, 1800, 3 vol. in-8°, av. la carte), le major Rennell travailla à faire paraître un mémoire sur la géographie de l'Afrique (Lond., 1790), autres succédèrent en 1798 Son ouvrage le plus important *Système géographique d'Hérodote*, 1800, in-4°. Il y défend l'exactitude des données géographiques de cet historien, et l'on admet plus le talent que l'auteur n'en avait pas le grec et il se servit de la traduction de Beloe. Les derniers fruits de ses travaux furent des *Observations géographiques de la plaine de Troie* (Lond., 1816) et des *Éclaircissements sur l'expédition de Cyrus à Babylone et la retraite de Darius* (Lond., 1816). Il mourut le 28 mars 1830. Il était membre étranger de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de l'Institut de France. C. L.

**REN**, cité des *Redones*, voy. *RENNE* et *VILAIN* (dép. d').

**RENÉE**. Les Athéniens, et plus tard, sous les auspices de Minerve, élevèrent un temple à Renée, qu'ils nommaient *Fama*. Les habitants de cette divinité alléguèrent avoir été abandonnés à l'imagination des poètes (Énéide, IV, v. 172 et suiv.) Renée fille de la Terre comme un géant, aux proportions gigantesques, de vastes ailes toutes pareilles, d'oreilles et de langues. (am., XII, 39) en a fait une statue placée au sommet d'une tour

élevée, située aux confins de la terre, du ciel et de la mer, d'où son œil embrasse tout ce qui se passe dans ces trois régions. Les autres poètes, anciens et modernes, qui ont essayé de tracer le portrait de la Renommée, n'ont fait qu'imiter ces deux maîtres. Tout le monde connaît celui que renferme la *Henriade* de Voltaire (ch. VIII<sup>e</sup>, vers la fin) :

Du vrai comme du faux le prompt messagère,  
Qui s'accroît dans sa course, et, d'une aile légère,  
Plus prompte que le temps, vole au-delà des mers,  
Passe d'un pôle à l'autre et remplit l'univers, etc.

On représente ordinairement la Renommée sous la figure d'une femme de haute stature, aux traits pleins de fierté, les ailes déployées et une trompette à la bouche. On peut voir, en entrant dans le jardin des Tuileries par la place de la Concorde, une magnifique Renommée jetée sur un cheval ailé et due au ciseau de Coysevox (voy.) : elle fait pendant à un Mercure, aussi à cheval. Voy. RÉPUTATION.

**RENONCIATION**, voy. ABDICATION, SUCCESSION, DÉSISTEMENT, etc.

**RENONCULACÉES**, grande famille de plantes dicotylédones, polypétalées, à étamines hypogynes; le genre renoncule (voy.) en est l'un des principaux types. Cette famille est remarquable par un grand nombre d'espèces vénéneuses. La plupart (telles que beaucoup de renoncules, d'anémones, de clématites, etc.) contiennent des sucs âcres ou caustiques, agissant d'une manière délétère sur l'économie animale interne, et qui même, étant appliqués à l'extérieur, produisent sur la peau des ulcérations ou du moins des inflammations locales; toutefois, ce principe pernicieux est en général si volatil, qu'il se perd tant par la dessiccation naturelle que par l'ébullition; mais certaines espèces, à la fois âcres et narcotiques (par exemple les aconites et les ellebores), conservent en tout état leur énergie mortelle. D'autres renonculacées, au contraire, sont ou simplement amères et toniques, ou légèrement aromatiques, ou même privées de toute qualité prononcée.

Beaucoup de renonculacées se cultivent comme plantes de parterre : telles

sont notamment les pivoines, les anémones, les clématites, les *delphinium* (vulgairement pieds d'alouette), les ancolies, plusieurs sconits, certains *thalictrum* (vulgairement pigamons), les nielles (*nigella*), quelques renoncules, etc. Voy. la plupart de ces noms. Éd. Sp.

**RENONCULE**, genre type de la famille des renonculacées (voy.). Il renferme environ 150 espèces, dont la plupart croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère septentrional : ce sont des herbes annuelles, ou bisannuelles, ou vivaces, à feuilles alternes, pétiolées, en général lobées, ou palmées, ou digitées, ou décomposées, à fleurs jaunes ou blanches, pédonculées, ordinairement terminales.

Presque toutes les renoncules sont plus ou moins âcres et vénéneuses; toutefois, leur principe délétère se dissipe en tout ou en grande partie par la dessiccation, de sorte que le bétail les mange sans inconvénient avec le foin. Les feuilles et autres parties de ces plantes, appliquées fraîches sur la peau, ne tardent pas à faire naître des ampoules : aussi les administret-on parfois comme remède vésicant, surtout dans les cas où l'on craint l'action trop stimulante des cantharides. Parmi les espèces indigènes les plus vénéneuses, nous citerons la *grenouillette d'eau* (*ranunculus sceleratus*, L.), qui croît aux bords des mares et des fossés, la *renoncule âcre* (*ranunculus acris*, L.), et la *r. bulbeuse* (*ranunculus bulbosus*, L.); l'une et l'autre très communes dans les prairies.

Plusieurs renoncules se font remarquer par l'élegance de leurs fleurs. La *r. proprement dite* ou *r. des jardins* (*ranunculus asiaticus*, L.) est, comme on sait, l'objet d'une culture très recherchée. Cette plante, originaire d'Orient, fut introduite de Constantinople en Angleterre, vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. On en possède aujourd'hui une quantité presque innombrable de variétés de toute couleur, le bleu pur excepté. Cette renoncule se plaît dans les sols riches et meubles, et son traitement n'est pas exempt de soins particuliers; il faut retirer de terre ses tubercules (que les horticulteurs appellent *griffes*) dès que le feuillage de la plante

se dessèche à la suite de la floraison étend ces tubercules dans un lieu jusqu'à ce que toute leur humidité dissipée; dans cet état, ils se conservent sans être replantés, durant une année même plus; on ne les replante qu'à l'hiver dans nos climats, ou, on fait cette opération dès l'automne, couvrir la terre suffisamment pour garantir des fortes gelées.

La plante de parterre connue sous le nom vulgaire de *bouton d'or*, a une variété à fleurs doubles de la renoncule.

**RENTE**, revenu annuel, somme argent stipulée par contrat payable tant ans. Les économistes appellent *rente de la terre* ce qu'elle donne chaque année le *revenu foncier*. La rente se mesure quelquefois suivant le taux de l'intérêt (voy.) qu'elle rapporte : ainsi l'on dit un tiers de rente au denier vingt ou cinq, et aujourd'hui à 3, 4, 5 p. etc. La rente qui n'est payable que pendant un nombre d'années déterminé dont les intérêts sont combinés avec l'amortissement, se nomme *rente viagère* (voy. l'art.). Il y a deux espèces de rentes ordinaires, la *rente viagère* et la *rente perpétuelle*. La première est due pendant toute la vie de son titulaire sur la tête de laquelle elle est constituée; elle est placée par le civil parmi les contrats aléatoires mort naturelle du propriétaire; mais non la mort civile. La rente perpétuelle tire son nom de ce que le titulaire en faveur de qui elle est constituée s'interdit, à perpétuité, la faculté de réclamer le remboursement du capital; elle représente l'intérêt, tandis que le titulaire se réserve la faculté d'éteindre la dette en remboursant le capital (voy. DETTE). Les arrérages (voy.) des rentes viagères ou perpétuelles se prennent par un délai de cinq ans. La loi française a déclaré les rentes biens mobiliers.

Les rentes dont nous devons particulièrement nous occuper sont les *rentes sur l'état*. Elles résultent de l'emprunt public (voy.) que fait le gouvernement lorsque, dans des circonstances où il doit faire face à des dépenses extraordinaires, sans lever un nouvel



Cette sorte de rente consiste donc dans les intérêts de la dette publique, payés par les contribuables aux créanciers de l'état; le titre que ce dernier délivre aux prêteurs s'appelle *inscription*, parce que la somme prêtée est *inscrite* sur le grand-livre (*voy. FONDS PUBLICS*): ce titre porte le nom et prénoms du *rentier*, le montant de la rente, le numéro de la série, etc. En France, les rentes se paient par trimestres et à des époques fixes contre des quittances imprimées que le Trésor faisait lui-même aux rentiers. Les actes de transmission d'une rente d'une personne à un nouveau propriétaire se nomment *transferts*. D'importants privilèges sont attachés aux rentes sur l'état; car ce genre de propriété a été déclaré insaisissable et non sujet à l'impôt.

On n'émet plus en France de rentes impaires; mais il existe encore à la charge de l'état une certaine somme de ces sortes de rentes qui vont diminuant chaque année. Pour se donner la facilité de se débarrasser, on crée ordinairement un fonds d'amortissement (*voy.*). Ce fonds est servi par une augmentation de 1 p. % de l'intérêt du capital emprunté, qui, à l'aide des intérêts composés, doit fournir le moyen d'éteindre la rente. Mais un moyen plus violent, quoique légitime, auquel on a recours pour diminuer la dette publique, c'est la *conversion* des rentes: on met alors les rentiers dans l'alternative d'un remboursement du capital nominal, pour faire tel placement qui leur plaira ou consentir à la nouvelle inscription de ce capital à un taux moindre. Cette opération que le fardeau des dettes (*voy.*) publiques a conseillée dans différents pays, a plusieurs fois été mise à l'ordre du jour de nos Chambres dans ces derniers temps, sans qu'elle ait pu être réalisée en vertu d'une loi. Il faut bien la distinguer de la *réduction*, qui est un moyen héroïque par lequel un état déclare ne plus pouvoir payer les intérêts de tout le capital qu'il a emprunté, et n'en reconnaît plus qu'une partie, laquelle est dite *consolidée*, lorsqu'il assigne des fonds pour en payer les intérêts; c'est une véritable banqueroute. En 1798 (an VI), la dette publique de la France s'élevait à 2,800 millions, mais la loi du 9 vendémiaire l'a

réduite des deux tiers, et c'est le tiers qui restait qu'on a nommé *tiers consolidé* et qui est devenu plus tard le 5 p. % *consolidé*. En 1825, les porteurs de rente 5 p. % ont été autorisés à la convertir en rente 4  $\frac{1}{2}$  p. % avec garantie contre le remboursement pour 10 ans; une loi du 1<sup>er</sup> mars de la même année leur a encore accordé la faculté de les convertir en rente 3 p. % au taux de 75.

Dans le budget définitif de 1838, la rente consolidée figure aux dépenses pour la somme de 195,023,745 fr. Dans celui de 1842, elle est évaluée à 208,973,827 f. savoir: 147,109,670 fr. en rentes 5 p. %; 1,026,600 fr. en rentes 4  $\frac{1}{2}$  p. %; 25,043,123 fr. à 4 p. %, et 35,794,434 f. en rentes 3 p. %. Cette augmentation résulte de la nouvelle création de rentes nécessitée par les dépenses extraordinaires qui ont suivi les événements de 1840. La rente viagère a absorbé 3,877,274 fr. en 1838. Elle s'élevait à 14,346,867 fr. au 1<sup>er</sup> avril 1814. C-B-S.

**RENTOILAGE**, *voy. RESTAURATION DES TABLEAUX.*

**RÉPARATION**, *voy. COMPOSITION* et *FREDUM*. Pour la *réparation civile* *voy. PARTIE CIVILE* et *DOMMAGES-INTÉRÊTS*.

**RÉPARATION D'HONNEUR**, *voy. HONNEUR, DUEL*, etc.

**REPAS**, *voy. DINER, SOUPER, CULINAIRE (art)*, etc.

**REPENTIR**, disposition morale, sentiment de regret causé par la conscience ou le souvenir d'une faute. Le sentiment du repentir, quand celui qui l'éprouve a un crime à se reprocher, prend le nom de *remords*. On l'appelle *contrition* (*voy.*) lorsqu'il procède du péché, infraction spéciale à la loi de Dieu ou aux devoirs prescrits par la religion. Dans les deux premiers cas, l'acte réparateur qui dérive de ce sentiment se nomme *expiation*. L'acte de même nature, produit par la contrition, est caractérisé par le mot de *pénitence* (*voy. ces mots*).

Le dogme de la fatalité (*voy.*), base fondamentale de la religion des Grecs, ne laissant à la volonté humaine aucun refuge contre les arrêts du destin, il semblerait que là où la liberté n'existait pas, il ne dût y avoir ni mérite à faire le bien,

ni démerite à faire le mal, et que la moralité des actes étant violemment imposée à l'homme, il n'en pût jamais encourir la responsabilité. Rien de plus célèbre cependant, dans l'antiquité, que les remords d'OEdipe, que ceux d'Oreste, tous deux parricides involontaires, tous deux instruments aveugles des vengeances célestes.

Dieu fit du repentir la vertu des mortels,

a dit un poète moderne : cette sentence prétentieuse est fautive, prise dans un sens absolu. Le repentir ne saurait avoir qu'un mérite négatif. Le regret d'une faute n'équivaut pas même à l'innocence, à plus forte raison, à la vertu. Quoi qu'en ait dit ce poète, Dieu a fait à l'humanité un plus noble partage que celui du repentir, puisqu'il lui a donné le pouvoir de faire le bien. P. A. V.

**RÉPERTOIRE** (*repertorium, repertire, trouver*), table, recueil, inventaire où l'on trouve facilement ce que l'on cherche. On donne quelquefois ce titre à des ouvrages où l'on a réuni les matériaux nécessaires aux recherches; il y a des répertoires de jurisprudence, d'anecdotes, de poésies, etc. Les encyclopédies sont de vastes répertoires des connaissances humaines.

On nomme encore répertoire la nomenclature des pièces dont se compose le fonds particulier de chaque théâtre. Celui de la Comédie-Française est le plus riche et le plus varié; mais toutes les pièces ne restent pas au répertoire. On distingue l'ancien répertoire et le nouveau. Il y a des pièces qui sont restées au répertoire depuis l'origine du Théâtre-Français, c'est-à-dire depuis qu'il a pris une forme digne de sa splendeur : ce sont la plupart des pièces de Corneille, de Racine, de Molière, de Regnard, de Destouches, etc.

Chaque scène a son répertoire particulier, comme elle a son genre spécial. Les théâtres secondaires avaient autrefois un répertoire étendu et varié; mais depuis quelques années les pièces se succèdent en si grand nombre et avec tant de rapidité, qu'il n'y a plus de répertoire, et que le spectacle se compose journellement des dernières nouveautés qui sont elles-mêmes jetées dans les cata-

combes du théâtre par celles qui nent les remplacer. D

**RÉPÉTITION.** En droit, c'est l'action par laquelle on réclame ce qu'a indûment payé. D'après le Code français, tout paiement suppose dette; et ce qui a été payé sans être est sujet à répétition. C'est là une séquence du principe d'équité qui défend de s'enrichir aux dépens d'autrui. Toutefois, lorsque, sans être mis à un engagement légal, la partie qui a payé peut être censée ne pas avoir fait que pour acquitter une obligation naturelle, elle ne peut exercer de répétition. Ainsi, le débiteur qu'une dette prescrite est non-recevable en réclamant le montant. Mais il peut exercer sa répétition, si la chose n'est pas consommée. Le paiement fait avant l'échéance du terme n'est point le paiement de la chose non due, et ne donne pas lieu à répétition. En effet, celui qui a payé a fait un acte qui est le résultat d'une erreur de fait, et non le résultat d'une erreur de droit. Le paiement fait avant l'échéance du terme n'est point le paiement de la chose non due, et ne donne pas lieu à répétition. En effet, celui qui a payé a fait un acte qui est le résultat d'une erreur de fait, et non le résultat d'une erreur de droit. L

**RÉPÉTITION** (théâtre). On appelle ainsi l'essai que l'on fait d'un morceau de musique, d'un concert, de l'exécution ou représentation (voy. *essai*) à laquelle on se livre (la) pour juger de l'effet qu'on produira. Ce nom vient de ce que l'essai ou l'essai se répète souvent bien des fois. Autrefois, les premières répétitions d'une pièce se font les rôles à la main pour les faire apprendre et les lire avant de se les faire dans la mémoire. Ensuite, l'auteur met la pièce en scène, c'est-à-dire indique aux acteurs les places qu'ils doivent occuper et la manière dont les rôles doivent être joués : l'auteur et les acteurs s'habituent ainsi à l'effet et les corrige souvent. A une répétition, les acteurs peuvent être mutuels; car si quelque acteur donne à un autre de l'indication, les acteurs, qui ont l'habitude de la scène et de ses effets, peuvent leur côté, donner à l'auteur de bons conseils. La répétition générale est l'essai de représentation anticipé.

en fait assister quelques amis pour des conseils. Cependant, une pièce de ce genre n'est pas toujours bien jugée par les critiques, et le public casse souvent les arrêts de ceux qui s'étaient proposés pour ou contre le succès d'un ouvrage.

D. M.

**REPINE** (PRINCES), famille russe noble, issue, dit-on, en ligne directe de S. Michel de Tchernigof, mais quant aux mâles, depuis 1801, le nom est aujourd'hui porté par les Volkhonski (voy.) qui en descendent par les femmes.

Les membres les plus célèbres de cette famille, nous mentionnerons le prince ANIKITA IVANOVITCH Repnine (1726), un des plus brillants commandans d'armes de Pierre-le-Grand, qui fut nommé feldmaréchal-général et précepteur d'un collège de la guerre, en 1724, au couronnement de l'impératrice; VASSILI ANIKITITCH (m. à Kulmbach le 31 juillet 1748, v. st.), qui fut maître de l'artillerie et commandant d'un régiment auxiliaire russe qu'on envoya, en 1745, pour soutenir les armes de Marie-Thérèse qui pénétra jusqu'au Rhin; et de celui-ci, prince NICOLAS VASSILIEVITCH, un des hommes les plus remarquables des règnes de Catherine II et de Paul I. « Grand guerrier, grand politique, grand administrateur, grand homme de loi de lui le prince P. Dolgorouki, langage pompeux familier aux princes, il aborda toutes les carrières, et réussit dans toutes. »

Qu'il en soit, ce prince Repnine, le plus jeune de la famille, naquit le 11 (22) mars 1714. Nous ne nous occuperons pas de sa jeunesse qui fut brillante et dissipée; mais au service de la France, il fit campagne pendant sept ans, et vint plusieurs fois visiter ses quartiers d'hiver à Paris. Dix ans lorsqu'il parut sur la scène diplomatique; depuis, son nom est resté attaché à l'histoire des malheurs de la Pologne ayant été lié avec Stanislas Poniatowski (voy.), que Catherine II voulut placer sur le trône de ce pays, il fut proposé par son oncle, le ministre Panine pour aller soutenir cette candidature; mais il réussit, comme on sait. Peu de temps après l'élection (1764) mourut le

comte Kayserlingk, ministre plénipotentiaire de l'impératrice près de la République; et le jeune prince, déjà muni du grade de général-major, fut accrédité à sa place. S'appuyant sur une armée russe de 40,000 hommes, il ne tarda pas à traiter la Pologne en maître et n'épargna aucune espèce d'humiliation à une nation fière et vaillante, mais dévorée par l'anarchie; le fantôme de roi qu'elle s'était donné éprouva le même sort. On peut voir dans Rulhière à quel excès d'arrogance Repnine se livra, surtout dans l'affaire des dissidents (voy.), où l'intolérance des diètes donna prise à ses puissants voisins sur une proie qu'ils convoitaient. Ce fut lui qui, dans la nuit du 18 oct. 1767, fit arrêter et déporter les évêques de Cracovie et de Kiiow, avec les frères Rzewuski et d'autres patriotes récalcitrants, « pour avoir manqué, disait-il dans une note justificative, par leur conduite, à la dignité de S. M. I., en attaquant la pureté de ses intentions salutaires, désintéressées et amicales pour la République. » Le 24 février 1768, il signa un traité d'amitié avec cette dernière à Varsovie; mais la confédération de Bar (voy.) retint en Pologne les troupes russes qui en opéraient lentement l'évacuation. Alors le prince Repnine fut rappelé et envoyé à l'armée du Danube; car les Turcs, alarmés de l'intervention permanente des Russes en Pologne, venaient de leur déclarer la guerre. A la tête d'un corps d'armée, sous le commandement en chef de Roumantsof (voy.), il prit part à tous les principaux événements de cette guerre, et ce fut lui qui signa la paix de Koutchouk-Kainardji (voy.), en 1774. Pour prix de ces services, il fut promu du grade de lieutenant général à celui de général en chef, décoré des plaques de plusieurs ordres, et envoyé comme ambassadeur à Constantinople, où ses efforts pour prévenir la rupture de la paix par les Turcs furent couronnés de succès. Peu de temps après, Catherine II, voulant être agréable à Frédéric-le-Grand, se chargea d'une médiation armée dans l'affaire de la succession de Bavière, et envoya sur les frontières de la Galicie un corps de troupes commandé par Repnine, qui avait aussi les instructions nécessaires

pour négocier. Son arrivée à Breslau (20 déc. 1778) hâta la fin de la guerre : un congrès se réunit à Teschen (23 mai 1779), et l'on y conclut un traité que le prince signa au nom de l'impératrice, qui, de concert avec la France, en garantissait l'exécution. Lorsque les hostilités éclatèrent de nouveau avec les Turcs, et que le feldmaréchal Roumantsof résigna le commandement de l'armée d'Ukraine pour ne pas rester sous les ordres de l'arrogant Potemkine (voy.), on en chargea le prince Repnine. En l'absence du généralissime, celui-ci passa le Danube et remporta (10 juillet 1791) la bataille de Matchine. Cette victoire lui valut l'ordre de Saint-George de 1<sup>re</sup> classe et amena aussi les préliminaires du traité de Jassy, conclu en 1792 ; mais elle irrita contre lui le favori, qui sut faire partager son mécontentement à l'impératrice. Alors Repnine se retira à Moscou, où se forma sous ses auspices une loge cabalistique de la secte des martinistes, composée en grande partie de mécontents. Le gouvernement sévit contre les sectaires ; Repnine lui-même fut mandé à Saint-Pétersbourg ; cependant tout s'arrangea. Il fut nommé gouverneur général de l'Esthonie et de la Livonie ; puis, après le second partage de la Pologne, la Lithuanie lui fut également confiée. Il eut même un instant le commandement de l'armée destinée à vaincre la résistance des patriotes ; mais ses opérations trop lentes lui firent préférer Souvorof (voy.), son ancien subordonné, qui obtint alors le grade de feldmaréchal. Après avoir tant contribué à l'élection de Stanislas Poniatowski, ce fut Repnine qui dut lui annoncer sa déchéance. Catherine avait ainsi atteint son but ; mais peu de mois après elle mourut, et son successeur Paul 1<sup>er</sup> conféra enfin au prince, le 23 nov. 1796, le grade de feldmaréchal qu'il n'avait pu obtenir jusque-là. En 1798, il l'envoya à Berlin avec la mission secrète de décider la Prusse à entrer avec lui dans la nouvelle coalition contre la France ; mais n'ayant pas réussi dans cette négociation, Repnine fut relégué à Moscou, où il mourut le 12 (24) mai 1801. Rulhière nous a tracé son portrait. Le prince P. Dolgorouki cite de lui des traits de générosité qui font hon-

neur à son caractère ; et il se tiensait cela d'accord avec le major Mamonov ne peut accuser de partialité en faveur de Repnine.

Après sa mort, l'empereur Alexandre (24 juillet 1801) fit passer ce nom au prince NICOLAS GRIGORIÉVITCH khonski (voy.), petit-fils du feldmaréchal par sa mère, qui avait épousé le grand chef prince Grégoire Séménovit khonski, mort en 1824. C'est le prince Repnine qui, colonel d'un régiment de garde à la bataille d'Austerlitz, fut renommé par le général Rapp ; il fut en Russie qu'après le traité de Tilsit Promu général-major, en 1807 successivement nommé ministre plénipotentiaire en Westphalie et en Italie mais Napoléon mit obstacle à son avancement lorsqu'il se rendit à cette dernière nation. Le prince Repnine-Vassiliev prit part ensuite à la grande guerre nationale, après l'invasion des Français fut, de 1813 à 1814, chargé du gouvernement de la Saxe. Il obtint alors le grade de lieutenant général, devint adjoint au général de l'empereur Alexandre et fut nommé gouverneur général de la Petite-Russie en 1828, Nicolas 1<sup>er</sup> le nomma général en chef de la cavalerie, et en 1831 fut appelé au conseil de l'empire, postérieurement le prince ne conserva que jusqu'en 1834. De son mariage avec une comtesse de zoumofskiil a un fils, le prince Vladimir colofévitch, et plusieurs filles.

**REPRÉSAILLES.** La justice des relations publiques entre nations n'est que l'exacte réciprocité : ce principe que sont fondées les lois, dont on retrouve la trace dans les plus anciennes lois romaines, et qui veut l'acceptation générique du droit à l'égard des nations ce que les lois coercitives sont par rapport à l'individu c'est-à-dire la violation d'un droit en revanche d'une semblable violation et, en dernière analyse, un moyen de maintenir le règne de la justice par le maintien de la puissance.

C'est, on le sait, un usage qui n'est suivi entre les nations que lorsque le droit est usurpé ou contesté, on se voit alors se précipiter à l'abord, à moins que l'une des parties ne débute par des hostilités, tenter

ron de le maintenir par la négociation. Si le différend est d'une nature on sollicite ou l'on accepte une ; et si les débats ne peuvent par ces voies conciliatrices, on mesure les plus rigoureuses que un recours pour faire triompher le.

mesures présentent trois degrés de, savoir : la *rétorsion*, par la on oppose à un acte contraire à à un acte de même nature ; les *re-*elles proprement dites, qui repoussent offense, une lésion réelle, par semblable lésion, mais sans en venir rupture ; et la *guerre* enfin, qui qu'un état de représailles générales s'ensuivent.

est injuste faite à un sujet d'un état même commune à toute la société, le droit d'en demander satisfaction. une conséquence nécessaire, tous les d'un état sont solidairement responsables de l'injustice commise par leur ou leurs concitoyens. Mais c'est à l'état souveraine seule, disons mieux, au pouvoir exécutif, de quelque manière qu'il soit exercé, qu'il appartient de régler les représailles : toute voie de de la part d'un sujet envers une nation étrangère, fût-ce même pour obtenir une réparation qui lui serait due, ne peut jamais être qu'un attentat criminel de vive force.

est la coutume de venger une lésion par le même moyen qui a été employé pour commettre l'offense : *par pari re-* ; c'est-à-dire qu'on observe aussi exactement qu'il est possible ce que l'on appelle la loi du *talion* (*voy.*), malgré l'opinion erronée du terme quant au droit de représailles. Ici encore, il faut distinguer le tort envers le souverain du tort envers les particuliers. Il serait, par exemple, injuste de punir l'arrestation de l'ambassadeur d'un autre gouvernement en saisissant, au profit de son gouvernement, des marchandises appartenant aux particuliers du gouvernement coupable de tort : il ne faut pas faire dépendre les intérêts particuliers de la querelle nationale. Si, au contraire, un gouvernement a lésé les sujets d'un autre dans leurs droits et dans leur propriété, cet autre gouvernement est autorisé à se faire

justice sur les droits et les propriétés des sujets du premier. Cependant, les représailles doivent se borner aux droits dont un souverain peut indemniser ses sujets : ainsi, la confiscation de biens trouvés soit sur le territoire national, soit en pleine mer, l'embargo (*voy.*), la saisie et la retenue des personnes (*androlepsie*), sont autant de mesures permises ; mais la responsabilité de l'étranger inoffensif ne saurait s'étendre jusqu'à la vie ; ce n'est qu'en temps de guerre (*voy.*) et sous le coup de la plus impérieuse nécessité que de telles représailles pourraient être justifiées. *Mars exlex !* C<sup>te</sup> DE G.

**REPRÉSENTATIF** (**SYSTÈME**) se dit des gouvernements (*voy.*) dans lesquels la nation est représentée et prend une part plus ou moins directe à l'administration des affaires publiques. « Comme dans un état libre, dit Montesquieu, tout homme qui est censé avoir une âme libre doit être gouverné par lui-même, il faudrait que le peuple en corps eût la puissance législative ; mais comme cela est impossible dans les grands états, et est sujet à beaucoup d'inconvénients dans les petits, il faut que le peuple fasse par ses *représentants* tout ce qu'il ne peut faire par lui-même. »

La première espèce de représentants est celle qui se compose des citoyens élus pour constituer l'assemblée nationale ou chambre législative. Ce sont ceux qui sont chargés de faire les lois, de voter les impôts, etc. Ils ne sont pas de simples *mandataires*, tenus de se conformer aux instructions, aux ordres qu'ils ont reçus, mais des députés, agissant d'après leurs propres lumières et n'obéissant qu'à l'impulsion de leur conscience. *Voy.* DÉPUTÉ.

Les électeurs eux-mêmes, lorsqu'ils nomment les députés, agissent comme représentants légaux des citoyens qui n'ont ni l'âge ni les conditions de fortune exigés pour remplir les fonctions électORALES. *Voy.* ÉLECTION.

Une autre espèce de représentants consiste dans ceux qui sont chargés de défendre les intérêts de leurs concitoyens, dans une sphère moins élevée que la chambre élective, mais qui n'en a pas moins une grande importance. Ainsi les

membres des assemblées provinciales et communales, appelées dans notre organisation sociale conseils généraux de département, conseils d'arrondissement et conseils municipaux, ont des attributions qui rendent leurs fonctions représentatives dignes de n'être confiées qu'à des hommes purs et éclairés. *Voy.* CONSEILS ADMINISTRATIFS, MUNICIPAL, etc.

Les jurés (*voy.*) représentent la société entière dans les jugements criminels. Ils constituent donc un autre ordre de représentants chargés de prononcer sur l'honneur, la liberté, la vie même de leurs concitoyens.

Les différents ordres de représentants dont nous venons de parler peuvent appartenir aussi bien à une république qu'à une monarchie. Les États-Unis d'Amérique sont une république représentative, comme l'Angleterre et la France sont des monarchies représentatives.

Dans les monarchies de cette nature, on peut même dire que le monarque est un véritable représentant et le plus élevé de tous. Il nomme les ministres, et, directement ou indirectement, tous les autres fonctionnaires responsables; il a la haute direction du pouvoir exécutif, exerce le droit de grâce, etc.

Dans les monarchies, il existe presque toujours à côté de la Chambre élective une autre Chambre composée d'éléments différents et réputés plus essentiellement conservateurs. Cette Chambre peut être héréditaire et aristocratique, comme en Angleterre; ou viagère, comme en France; ou élective, comme en Belgique. Dans tous les cas, cette Chambre des pairs ou sénat (*voy.* ces mots) exerce aussi la représentation, mais dans des conditions différentes de la Chambre des communes ou des députés. C'est l'ensemble de ces institutions qui constitue le système représentatif. Cette forme de gouvernement, lorsqu'elle remplit le but qui l'a fait établir, lorsqu'elle n'est jamais faussée par la violence, la ruse ou l'intrigue, est celle qui convient le mieux aux peuples éclairés, et qui paraît devoir être adoptée, avec des modifications diverses, par presque toutes les nations civilisées du globe. *Voy.* CONSTITUTION, CHARTRE, etc. A. T-R.

**REPRÉSENTATION.** En politique,

ce mot se dit de l'action par laquelle une personne est choisie et désignée par d'autres personnes pour exercer certains devoirs en leur nom. Ainsi la *représentation nationale* est une assemblée de membres élus par la nation pour faire l'acte ou concourir à leur confection: elle est celle qui constitue le gouvernement *représentatif* (*voy.* l'art. préc.). Du mot de *représentation* s'applique généralement à toute fonction dans laquelle une personne est investie des pouvoirs sur une autre personne ou agit en son nom en diplomatie, les ambassadeurs (*voy.* le caractère *représentatif*). L'état qui confie à une personne placée dans un haut rang et distinguée par son rang ou sa dignité s'appelle aussi *représentation*. Ainsi un ministre, un préfet, un général, sont des *représentations*, et ont pour eux des frais de *représentation*. *Voy.* CÉRÉMONIAL, ÉTIQUETTE, etc.

Pour la représentation d'une personne, surtout pour les premières répétitions, épreuves si pleines de péripéties, de émotions, lutte ardente entre les fractions dont se compose un métrique public et quelquefois entre le mérite et l'envie qui voudraient l'étouffer renvoyons au mot THÉÂTRE. D. R.

**REPRODUCTION,** *voy.* ANIMAL, GÉNÉRATION, VÉGÉTAL, SEMENCE, RE, BOUTURE, MARCOTTE, etc.

**REPTILES.** Si l'on prenait dans son acception rigoureuse, la classe d'animaux comprendrait non seulement les *serpents* et les *quadrupèdes ovipares*, comme les désignent Linné, mais encore les *vers*, et plusieurs autres classes dont la marche est une véritable *reptation* (de *reperere*, ramper, se traîner). Toutefois les naturalistes ont restreint la signification de ce nom aux animaux à sang froid, à respiration pulmonaire simple, et dont le corps est recouvert d'écailles épidermiques en plaques ou de plumes. Cette classe n'est pas finie, quoique moins naturelle que les autres classes, offre de nombreux représentants dans la conformation et dans les habitudes des animaux qu'elle comprend. Pour la forme générale, ils se rapprochent plus des mammifères que des oiseaux, et sont présentés, sous ce rapport, beau-

ne. Leur corps très allongé et que en avant une tête presque tout-entière, en arrière une queue plus ou moins longue, tantôt manque absolument de membres, ou n'en a que deux, tantôt surmonte quatre pattes adaptées pour la nage ou la marche, généralement lente, ces appendices sortant de dehors en dedans, au lieu d'être dirigés parallèlement à l'axe du corps. Ce peu d'énergie dans les mouvements se lie d'ailleurs au peu d'étendue de la respiration, les muscles dénotant moins de vigueur sous l'influence du froid et peu oxygéné qui les anime. Chez quelques reptiles il existe, dès les premiers temps de la vie, des écailles; mais pour l'ordinaire elles se perdent et disparaissent pour faire place aux écailles. Chez plusieurs, la peau est un organe respiratoire, qui peut absorber l'air dissous dans l'eau. Le peu d'énergie de cette fonction dans cette classe de vertébrés, fait qu'ils peuvent longtemps privés d'air sans être affectés, surtout en hiver : ce qui tient au froid produit un ralentissement général dans toutes leurs fonctions, notamment dans la respiration; sorte d'endormissement léthargique analogue à celui des animaux hibernants. Comme chez les animaux à sang froid, leur température se réchauffe ou se refroidit avec l'air ambiant. Les deux oreillettes du cœur s'ouvrent dans un seul ventricule; ce qui résulte que le sang veineux vient des diverses parties du corps par un seul artériel arrivant des poumons dans cette cavité commune, et que les organes ne reçoivent qu'un sang mélangé.

Les organes digestifs, qui ne sont pas séparés de la poitrine par un diaphragme, ont une structure fort simple. Il n'y a qu'un point de ligne de démarcation entre l'œsophage et l'estomac; les intestins sont courts, et se terminent, comme chez les oiseaux, dans un cloaque. La langue, largement fendue, est armée de dents ordinairement coniques, qui sont remplacées par une lame cornée au bec des oiseaux. Dans quelques espèces, on voit dans la bouche des dents particulières destinées à verser

un poison violent. La plupart des reptiles vivent de proies vivantes, qu'ils avalent sans les mâcher. Ils peuvent supporter des jeûnes très prolongés, ce qui tient en partie à la lenteur de leur digestion, quoique cette particularité ne suffise pas à expliquer ce phénomène, s'il est vrai, par exemple, que des tortues aient pu vivre 18 mois sans prendre d'aliments; leur cerveau est petit, sans circonvolutions; leur moelle épinière comparativement très développée.

Pour ce qui concerne les sens, le toucher d'abord ne peut être très développé, car si quelques reptiles ont une peau entièrement nue, chez la plupart elle est recouverte de plaques cornées plus ou moins épaisses. Les yeux sont quelquefois munis d'une triple paupière, laquelle chez d'autres manque tout-à-fait. Les organes de l'odorat et de l'ouïe sont peu développés; l'oreille externe manque presque toujours complètement; plusieurs espèces n'ont pas de voix. On sait que telle est, dans quelques espèces, l'irritabilité musculaire, que la faculté d'exécuter des mouvements se conserve encore dans des parties détachées du corps (la queue des lézards, etc.); l'ablation du cœur et du cerveau même ne détermine pas une mort immédiate chez la plupart d'entre elles.

De même que les oiseaux, les reptiles se reproduisent par des œufs; mais ceux-ci éclosent le plus souvent avant la ponte (génération ovovivipare).

Timides et défiantes, ces animaux cherchent plutôt à se cacher dans des retraites qu'à faire la guerre à d'autres espèces; et malgré l'horreur et le dégoût qu'inspirent surtout leurs formes quelquefois hideuses, et leur aspect généralement repoussant, il n'en est qu'un très petit nombre qui aient des propriétés réellement dangereuses.

La classe des reptiles se divise en quatre ordres offrant quatre types principaux, sous le nom de *batraciens*, *ophidiens*, *sauriens* et *chéloniens*. Nous parlons de ces ordres dans des art. spéciaux, et nous en consacrons également aux principales espèces qui y sont comprises, voy. GRENOUILLE, CRAPAUD, SALAMANDRE, SERPENT, BOA, COULEUVRE, CROTALE, VIPÈRE, ALLIGATOR, CAMÉLÉON, TORTUE, LÉ-

ZARD, IGUANE, CROCODILE, etc. C. S.-T.

**RÉPUBLIQUE.** Ce mot est formé de *res publica*, chose publique, l'état. Dans le sens des anciens, il désigne exclusivement ces états où les formes de la constitution et de l'administration donnent à chaque citoyen la conviction qu'il a une patrie, c'est-à-dire qu'il peut librement, sous la protection des lois, exercer son activité comme homme et comme citoyen dans le pays où il vit. En ce sens, une monarchie peut encore être une république ou tout au moins avoir une administration républicaine, c'est-à-dire qui reconnaisse dans chaque sujet un citoyen légalement libre et le traite en conséquence. Il y avait deux rois à Sparte, et cependant le régime républicain y dominait. Rome était censée une république même sous les empereurs, dont le titre était d'ailleurs emprunté aux usages suivis sous le régime populaire. Suivant nos idées modernes, au contraire, une république n'existe qu'en l'absence de la monarchie; c'est un état dont le chef est électif et investi seulement d'une haute magistrature déléguée par le peuple, soit à vie, soit pour un certain nombre d'années. Les principales républiques existant de nos jours sont les États-Unis et la Suisse, tous les deux états fédératifs, mais uniquement composés de républiques (sauf Neuchâtel). Il ne faut pas croire qu'une république soit nécessairement un état avancé: il peut y avoir plus de lumières, plus de civilisation et une liberté plus réelle dans les monarchies représentatives où le trône héréditaire est souvent environné d'institutions républicaines. Les républiques comportent des formes de gouvernement très différentes: les Juifs avant Saül vivaient sous une république *théocratique*; à Sparte, la république était *aristocratique*; à Athènes, *démocratique*, et, pendant le règne des trente tyrans, *oligarchique*. Venise était célèbre par son oligarchie. Dans la Confédération helvétique, on trouve ces différentes formes réunies; mais les cantons démocratiques de Schwytz, Uri et Unterwalden ne sont certes pas ceux où règne le plus de lumières, de même que l'ancienne aristocratie de Berne n'était pas le gouvernement le plus arriéré.

Quoi qu'il en soit, une république est surtout une démocratie (voy. ce mot). Ce qui se soutiennent que par les mœurs. Au premier point, il faut lire les éloquentes pages de *l'Esprit des lois*. Les mœurs ont le soin d'y être pures et simples, pour cela que ces gouvernements ont fourni le plus d'exemples de grands caractères et de sublimes vertus. Les mœurs se corrompent, les passions disputent le pouvoir, et tôt ou tard sera asservi par le plus habile, le plus puissant ou le plus fourbe des citoyens à l'autorité. Les peuples ont tous temps un goût prononcé pour un gouvernement républicain, et ont eu s'en rapprocher le plus possible. Leur loi fondamentale, au moins sous les formes de l'administration. De souverains aussi ont senti quelle popularité ils pouvaient puiser dans une administration nationale. R. Dans une telle administration a pu dans les pays où, entre le souverain et le peuple, se plaçait une aristocratie à-dire une caste privilégiée, revêtue des hautes dignités, l'absence du peuple que du trône, et a le salut de l'état que dans le malheur des privilèges; et s'il est peut-être un jour vrai de dire que les Anglais ont le peuple le plus libre de la terre, il ne faut pas douter à l'existence de communes déjà anciennes, né d'abord à l'aristocratie pour contester le pouvoir royal, mais dont s'est ensuite servi pour se défendre contre les réformes trop rudes de sa rivale.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.** Abolition de la royauté, dans une révolution, dans une vieille monarchie de l'Europe, de fait dans la fatale journée du 10 août (voy.) 1792, et de droit le 21 septembre, à l'ouverture de la Convention nationale qui garda pour elle le dépôt de la souveraineté et le remit au Directoire (voy. ces mots et Directoire). Et non-seulement l'assemblée déclara la république, déclarée indivisible, elle data aussi de cet événement, 22 sept., qui est le jour de l'équinoxe d'automne, consécutif le premier d'une nouvelle ère nouvelle réglée par le calendrier.



publicain (voy.) qu'elle fit dresser. On compte ainsi XIV années de la république, jusqu'à ce que, le 9 sept. 1805, un nouveau consulat rétablit en France l'usage du calendrier grégorien, pour le 1<sup>er</sup> janv. 1806.

En effet, dès le 18 mai 1804, Napoléon Bonaparte (voy.), premier consul de France, depuis le 2 août 1802), avait été proclamé empereur des Français (voy. FRANÇAIS), à titre héréditaire. La république n'était point abolie pour ce fait, de même qu'elle subsista nominativement à Rome après l'usurpation d'Auguste; mais elle ne parut plus qu'en tête de quelques actes et sur les monnaies où elle dura encore quelque temps conjointement avec l'empereur. Celui-ci reçut solennellement la qualification de *Sire* et de *Majesté*, et dès le 27 déc. de la même année, à l'ouverture du Corps législatif, il fut des limites de la république: « Je ne pourrai pas accroître le territoire de l'empire, dit-il....; aucun état ne sera incorporé dans l'empire. » On sait s'il a été fidèle à cette promesse qu'il ne l'a plus sous ses formes républicaines.

On ignore pas qu'à l'instar de la république française se constituèrent la république batave (voy. PAYS-BAS), le 1<sup>er</sup> janv. 1798; ligurienne (voy.), le 31 mai 1797; éolopine (voy.), puis italienne, le 17 sept. 1797; romaine, le 15 février 1798; parthénopéenne (voy. NAPLES), le 20 janv. 1799, et jusqu'à l'antique république suisse, qui se régénéra pour devenir la république helvétique, le 27 sept. 1801.

S.

**REPUDIATION**, renvoi de la femme de son mari, voy. DIVORCE.

**REPUTATION** (*réputer*, juger; de *reputare*, penser, juger, estimer, ou plutôt *reputare*). Ce mot exprime la pensée, l'opinion du public sur le compte d'une personne, d'un individu, ou même d'une nation, et de plus ce fait que la personne, l'individu ou la nation sont assez connus du public pour qu'il se soit donné la peine de se prononcer sur elle un jugement. Le sens en est le plus étendu que celui qu'on attache en termes de *considération* et d'*estime*, ces deux-ci exprimant un sentiment toujours favorable à l'être qui en est l'objet et leur justification étant toute morale. La consi-

dération qui s'attache au caractère, aux mœurs ou aux talents des individus, ne saurait d'ailleurs être le partage des choses purement matérielles, ni des êtres de raison. Au contraire, bonne ou mauvaise, la réputation est le lot de tout objet qui tombe sous les sens. Le vin de tel crû, les fruits de tel canton, la peinture ou la musique de telle école, ont donc une réputation quelconque, et qui, bien souvent, n'est pas en raison de leur valeur.

La réputation d'un individu déterminant d'ordinaire le caractère de ses relations avec la société, exerce la plus grande influence sur le sort de chacun. S'en faire une et se la faire avec le plus d'avantage possible, tel est le but où doivent tendre, et où tendent en effet, la plupart des hommes. Y arriver par des voies honorables, tel devrait être l'objet de l'émulation de tous. Par malheur, il s'en faut de beaucoup qu'ici le fait soit à la hauteur du principe; et la *celebrité*, la *renommée*, sorte de réputation étendue et bruyante, est aujourd'hui regardée surtout comme un élément de fortune: c'est à ce titre que tant de gens courent après, sans trop de scrupule sur le choix des moyens dont ils usent pour l'atteindre.

Cependant l'amour de la réputation, le désir de la célébrité est la passion des âmes élevées, le mobile des grandes actions, le véhicule des nobles créations du génie. Cette passion anime le guerrier et le législateur, le savant et le philosophe; c'est elle qui inspire l'artiste et le poète. C'était mu par ce sentiment, que vainqueur à 30 ans de la Grèce, de l'Égypte et de la Perse, parvenu, à travers mille périls, jusqu'au fond de l'Asie, Alexandre s'écriait: « O Athéniens! combien il m'en coûte pour mériter vos louanges! » C'était encore cette soif de renommée qui troublait le sommeil de Thémistocle, au souvenir des lauriers de Miltiade, et qui, de Thucydide auditeur d'Hérodote, en faisait, par une inspiration soudaine, le plus digne rival. Combien l'histoire des temps modernes ne nous offrirait-elle pas d'exemples à placer à côté de ceux-ci! combien, surtout, n'en trouverions-nous pas sur cette terre de France, où l'intrigue peut bien usurper quelquefois les suc-

où dus au mérite, mais qui fut toujours si féconde en merveilleux exploits, en rares talents et en hautes vertus P. A. V.

**REQUÊTE** (*requisitum*, de *requirere*, réclamer), demande par écrit présentée à un tribunal ou à un magistrat pour obtenir quelque chose. Le Code de procédure français donne ce nom à divers actes, par exemple, à celui par lequel est demandé l'interrogatoire sur faits et articles. C'est aussi par une *requête* que la partie condamnée par défaut doit former opposition au jugement rendu contre elle. Enfin, les mémoires adressés au roi en son Conseil d'état sont appelés *requêtes*. Les *maîtres des requêtes* sont des magistrats chargés de rapporter les affaires au Conseil d'état (voy. l'art., T. X, p. 118, et aussi PARLEMENT).

**REQUÊTE CIVILE**, voie extraordinaire pour obtenir la rétractation d'un jugement en dernier ressort, auquel on a été partie ou dûment appelé, en démontrant au tribunal même dont il émane qu'il a commis une erreur. La *requête civile* a lieu contre les jugements ou arrêts rendus en dernier ressort, soit contradictoirement, soit par défaut, pourvu que ces derniers ne soient plus susceptibles d'opposition. Elle est aussi admise contre les jugements arbitraux ; seulement elle doit être portée, non devant les arbitres, mais devant le tribunal qui eût été compétent pour connaître de l'appel. La Cour de cassation a jugé, par arrêt du 24 août 1819, que les jugements des tribunaux de commerce étaient soumis à la requête civile, et nous pensons qu'il y a même raison de décider à l'égard des jugements des juges de paix. La requête civile ne peut être employée contre les arrêts de cassation, et elle n'a pas lieu en matière criminelle. Il y a ouverture à requête civile dans onze cas énumérés aux art. 480 et 481 du Code de procédure. Ce recours est assujéti à des formes particulières. Nous dirons seulement qu'il est nécessaire d'obtenir, de trois avocats exerçant depuis dix ans au moins près l'un des tribunaux du ressort de la Cour royale dans lequel le jugement a été rendu, une consultation énonçant les moyens d'ouverture. Ces moyens peuvent

seuls être discutés, soit à l'audience, soit par écrit.

**REQUIEM** (accus. de *repositus*). On donne ce nom à la messe que l'Église catholique célèbre pour le repos éternel. Mozart, Cherubini et d'autres compositeurs ont accompagné ces prières d'une musique.

**REQUIN**, voy. SQUALLE.

**RÉQUISITION**, **RÉQUIAM**, **MINISTÈRE PUBLIC** et **CONCLAVE**.

**RÉSÉDA**, genre de la famille des capparidées, et dont nous avons mention à l'art. GAUDE. L'essence que l'on tire de sa racine, et que l'on appelle *reseda odorata*, d'agrément recherchée pour sa douce odeur de ses fleurs. Ce genre a été introduit en Europe vers le XVII<sup>e</sup> siècle, paraît être originaire d'Égypte.

**RÉSERVE**, ce qu'on garde pour un autre temps ou pour un autre usage. En jurisprudence, on appelle *réserve légale* la portion de biens que la loi déclare non disponible par testament, réservant à certains héritiers (art. 913). Dans la législation militaire, on appelle *réserve* la partie de l'armée qui reste dans ses foyers et qui n'est appelée sous les drapeaux qu'en cas de nécessité. Les circonstances exigent (voy. ANCIENNETÉ). A la guerre, on réserve un corps destiné à renforcer les forces épuisées, à remplacer les troupes faibles ou menacées, à rétablir l'équilibre rompu, à décider l'affaire par un coup de main opportun, ou, en cas de revers, à servir de réserve à l'armée d'opération. Toute armée (voy.) doit donc avoir non seulement une réserve suffisante pour les opérations, mais dans une bataille, elle doit laisser en réserve des masses considérables de troupes pour les employer au moment du besoin. Ce corps est ordinairement placé en arrière de la ligne de bataille ; tout au centre et à portée du point de vue, de manière à ce qu'il puisse se diriger par où il le faut. Quant à la manière de servir la réserve et au moment où

Il est difficile d'établir des règles ; tout ce que l'on peut dire, il faut choisir pour la réserve les mieux exercées et les plus et les placer sous le commandement d'un chef qui réunisse la plus intrépidité, le sang-froid, l'expérience la résolution. Il faut aussi qu'il soit toujours sous la main du d'armée, sans toutefois être exposé à des attaques de l'ennemi, et qu'elle se porte rapidement et sans obstacle sur tous les points. Enfin, il ne faut pas piller, mais lui conserver sa jusqu'à l'instant où son intervention même, soit pour arrêter l'ennemi, soit le mettre en déroute à tout prix. Ce fut dans les campagnes de Napoléon avec quelle habileté il savait se servir de ce rapport de sa garde impériale qu'il ne lançait sur l'ennemi que pour l'arracher la victoire ou pour la garder de son côté. — Par analogie, on a donné le nom de réserve, dans un combat, à un certain nombre de vaisseaux détachés hors des lignes et destinés à servir ceux qui en ont besoin ou à remplacer ceux qui ne peuvent plus continuer le combat.

En morale, la réserve est un sentiment de circonspection, de retenue qui fait qu'on évite de s'avancer, de crainte de s'engager. Ce sentiment, très commun chez les femmes, a été nommé réserve. Cette timidité, en effet, comme l'a dit M<sup>me</sup> Lambert, « assure la pudeur... Elle avertit la pudeur et garde la décence, que l'honnêteté même ne peut pas toujours suffisamment conserver. »

En casuistique (voy.), on donnait le nom de *reservatio mentalis* à un subterfuge immoral de l'homme qui avait à remplir un serment ou à faire une déclaration : c'est bien aussi une réserve, mais on a en français le nom de *restriction*.

**RÉSERVOIR**, espèce de bassin fait pour rassembler et conserver l'eau, soit pour servir à la boisson, soit pour la destiner à d'autres usages, pour l'industrie, etc. Si les réservoirs sont de petite dimension, on les appelle au moyen d'une armature ex-

térieure, c'est-à-dire une doublure en cuivre, en zinc ou en tôle galvanisée. Mais pour des bassins d'une certaine étendue, comme ceux des abattoirs de Paris, le meilleur système de construction est une maçonnerie en moellons ou en briques, recouverte d'un enduit de mortier hydraulique bien lissé, ainsi qu'il a été dit à l'art. **BASSIN**. Ordinairement un réservoir est muni de plusieurs tuyaux servant à amener les eaux ou à les distribuer, et aussi pour l'écoulement du trop plein ou pour vider le bassin quand il a besoin d'être nettoyé. Z.

**RÉSIDENT** (MINISTRE), voy. AGENT DIPLOMATIQUE.

**RÉSILIATION, RÉSOLUTION**. Suivant le Dictionnaire de l'Académie, ces deux mots sont synonymes, et signifient l'anéantissement d'un acte, d'un contrat, soit par le consentement des parties, soit par l'autorité du juge. Notre Code civil les emploie aussi indistinctement pour exprimer la même idée. La résolution diffère essentiellement de la rescision. « La résolution, dit M. Troplong (*Comment. sur la vente*, n° 689), suppose que le contrat a existé valablement; la rescision suppose au contraire qu'il n'y a eu qu'une apparence de contrat, et qu'un vice radical empêchait la convention d'avoir une existence réelle. La cause de la résolution réside dans un événement postérieur à la naissance du contrat, comme une condition qui se réalise *ex post facto*, un réméré (voy.) qui s'exerce au bout d'un certain temps. La cause de la rescision réside dans une nullité viscérale qui remonte à la naissance du contrat. La résolution peut avoir lieu de plein droit, la rescision n'a jamais lieu de cette manière. La résolution peut être amiable, la rescision est toujours forcée. » La résolution peut toujours être demandée contre celle des parties qui ne remplit pas l'engagement résultant d'un contrat synallagmatique où elle est de droit sous-entendue (Cod. civ., art. 1184). E. R.

**RÉSINES**, nom générique servant à désigner certaines substances qui ont pour la plupart une origine végétale, et s'extraient ou découlent naturellement des arbres de la famille des conifères et des

térébinthacées (voy. ces noms). Ces substances, solidifiées à l'air, ont une cassure vitreuse : insolubles dans l'eau, elles se dissolvent dans l'alcool, l'éther et les alcalis ; elles sont inflammables, et produisent par leur combustion une suie dont on forme le *noir de fumée* (voy. T. XVIII, p. 529). Elles sont ordinairement jaunes, ou rouges, ou brunes. Leur pesanteur spécifique varie de 1.045, à 1.228, celle de l'eau étant 1. La plupart sont insipides et ont peu d'odeur, à moins qu'elles ne soient échauffées ; chez toutes, la propriété électrique se développe par le frottement. Les principales résines sont : la *poix*, la *térébenthine*, et la *colophane* ; l'*élémi*, ou résine d'Amérique, qui provient de l'*amyris elemifera* ; le *mastic*, produit du lentisque (cette résine, d'un jaune pâle, est d'une odeur suave et s'emploie pour adoucir l'haleine) ; le *caout-chouc*, la *gomme copal*, l'*aloés*, l'*assa foetida*, exsudation d'une belle plante ombellifère qui croit en Perse ; l'*encens*, la *myrrhe*, la *gomme animé*, la *gomme ammoniacque*, la *scammonée*, suc laiteux qui s'extrait du *convolvulus scammonia* ; le *succin* ou ambre jaune, que l'on considère comme un produit végétal à l'état fossile ; la *laque*, produit d'un insecte qui dépose ses œufs sur les branches d'un arbre appelé *bihar*. On trouve aussi des résines dans quelques corps animaux : telles sont le *musc*, la *civette*, l'*ambre gris*, le *castoreum* (voy. tous ces noms et Goudron). Dans l'acception usuelle, le nom de *résine* ou *poix-résine* s'applique plus particulièrement au résidu de la distillation de la térébenthine. Placée dans un cylindre ou dans une cornue, et distillée, elle donne une matière fluide, ou *brai gras*, qu'on emploie au calfatage des navires. Le produit de la distillation, séparé de l'eau et des acides, porte le nom d'*huile de résine*, et donne un gaz propre à l'éclairage (gazogène, hydrogène liquide, etc.). On appelle encore *résine* un mélange de trois parties de brai sec et d'une partie de *galipot*, ou poix de Bourgogne : on en fait des vernis communs, de la cire à bouteilles, du mastic de fontaine.

A. B.

**RÉSISTANCE.** On distingue, en

physique, deux genres de résistances : les corps, tant qu'ils sont solides, et les liquides. La *résistance des solides* est la force qui les met en état de ne céder au choc, à l'impression d'un corps venant à leur rencontre. En général, on entend par *résistance* un effort opposé à la production de l'effet que tendent à opérer d'autres forces (voy.) appelées *puissances*. Dans l'analyse, les puissances étant ordinairement représentées par des forces positives, les résistances le sont par toutes les forces négatives du système. L'étude de la réaction des résistances et des puissances dans les différentes machines, constituées presque entièrement de parties de la mécanique (voy. MACHINES, FROTTEMENT, etc.) est la force de résistance des matériaux, qui résulte de la solidité des constructions de bâtiments, d'instruments, etc. Les lois qui régissent l'aggrégation des parties constituantes des corps sont presque inconnues ; mais tous les phénomènes observés s'accordent à démontrer l'existence de forces contraires dont l'une tend à les réunir, et l'autre à les disperser dans l'espace. C'est la prépondérance de l'une ou des autres qui produit la solidité ou le manque de consistance des corps. Lorsqu'une puissance agit sur un corps, elle peut tendre à le comprimer, l'écraser ou le tordre, ou à l'étirer dans le sens de sa longueur ; elle peut agir dans un autre sens, tendre à le rompre ou le ployer, ou à le déformer. Le besoin de se rendre compte de la puissance de résistance des objets employés par l'art des constructions a fait établir des tables, fondées sur l'expérience, des charges auxquelles les matières sous la pression ou l'écrasement, dans la direction longitudinale et dans l'effort transversal, qui tend à opérer la rupture, peuvent résister. On peut calculer quelle force doit être appliquée à un mur pour rester solidement debout, ou à la charge d'un canon, de la longueur qu'il soit droit, incliné, ou qu'il soit courbé, d'après la nature des matériaux qui le composent ; on peut aussi calculer quelle force doit

les parois d'un vaisseau quelconque pour résister à l'action des efforts qu'il aura à obtenir, quelle épaisseur doit avoir un fil pour porter un poids donné, etc.

La *résistance des fluides* est la force par laquelle les corps qui se meuvent dans des milieux fluides sont retardés dans leurs mouvements. Ainsi l'air résiste aux corps qui tombent, et change les lois de la pesanteur dans la chute des graves (voy. ces mots). Quand un corps solide se meut dans un liquide, il en met une certaine quantité en mouvement; mais autant il communique de mouvement au liquide, autant il en perd lui-même. Cette perte est considérée comme l'effet d'une force qu'oppose le liquide au corps mis en mouvement. Jusqu'ici les efforts des plus grands mathématiciens n'ont pas suffi pour ramener à des lois simples et exactes cette théorie de la résistance des liquides. Depuis Newton, on admettait bien que cette résistance était proportionnelle au produit de trois facteurs qui sont le carré de la vitesse du corps en mouvement, l'étendue de la surface qui résiste à cette vitesse et enfin la densité du liquide; mais un grand nombre d'observations faites, surtout en France, depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ont prouvé que ces principes n'ont rien de certain et que s'ils s'accordent passablement avec l'expérience pour les vitesses moyennes, ils s'en éloignent considérablement pour les vitesses très grandes ou très petites. L. L.

**RESPIRATION** (de *spirare*, souffler), fonction au moyen de laquelle il se fait, entre l'air et le sang (voy.), un tel échange de principes que le sang veineux est transformé en sang artériel. Quand on étudie cette fonction, une des plus importantes de la vie, dans toute la série animale, on arrive bientôt à reconnaître que les instruments ou organes qui servent à l'accomplir sont très diversifiés dans leur structure : une étude attentive a permis cependant de la ramener à trois types fondamentaux qui sont, suivant l'ordre de leur développement, les poumons, les branchies et les trachées (voy. ces mots). Les poumons appartiennent aux mammifères, aux oiseaux et aux reptiles; les branchies se rencontrent dans

les poissons et les mollusques; les trachées dans les insectes et les autres animaux des ordres inférieurs. Le lecteur se reportera aux articles qui leur sont consacrés; nous devons nous borner ici à décrire la fonction respiratoire telle qu'elle apparaît dans l'homme et les animaux supérieurs.

Il y a à considérer dans la respiration chez l'homme, comme chez les animaux qui accomplissent cette fonction au moyen de poumons proprement dits, deux ordres de phénomènes essentiellement distincts : les uns chimiques et les autres purement mécaniques. Nous allons les étudier successivement en commençant par ces derniers, qui sont les plus simples.

Le mécanisme de l'acte respiratoire consiste dans la succession de deux mouvements alternatifs, l'un d'*inspiration* et l'autre d'*expiration*. Le premier de ces deux mouvements correspond à l'entrée de l'air dans l'intérieur du poumon, et le second à son expulsion au dehors. Le jeu d'un instrument vulgaire, le soufflet, reproduit parfaitement ces phénomènes mécaniques de la respiration. Le mouvement d'inspiration est surtout actif; les muscles nombreux, qui s'insèrent à la surface des côtes, le diaphragme (voy.), cloison musculaire qui forme comme la base de la poitrine, les muscles abdominaux, concourent par leur contraction combinée à élargir la cavité thoracique et déterminent ainsi l'entrée de l'air extérieur dans cette cavité. Au mouvement d'inspiration succède rapidement le mouvement d'expiration : ce mouvement est surtout passif; il résulte à la fois du relâchement des muscles que nous venons d'énumérer, de l'affaissement des parois pectorales, abandonnées à leur propre poids ou à leur élasticité naturelle, et du mouvement d'ascension qu'exécutent les viscères abdominaux quand le diaphragme a cessé de les refouler en bas. Tel est le mécanisme de l'acte respiratoire chez l'homme et chez les mammifères qui sont pourvus de ce dernier muscle; mais beaucoup d'animaux, qui ont de véritables poumons, sont privés de diaphragme, en même temps que la cavité dans laquelle ceux-ci sont contenus est diversement

configurée. On conçoit que, dans ces cas, le mécanisme de l'acte respiratoire diffère suivant ces variétés d'organisation ; le but de ce mécanisme reste toujours le même cependant : c'est la dilatation et l'affaïssement alternatifs de la cavité qui renferme les poumons, d'où résultent successivement l'entrée et l'expulsion de l'air atmosphérique.

Les phénomènes chimiques de la respiration consistent dans des modifications qui portent à la fois sur la composition du sang et sur celle de l'air qui a servi à l'accomplissement de cet acte vital. Le fluide atmosphérique, pénétrant dans les cellules excessivement nombreuses par lesquelles se terminent les ramifications bronchiques, se trouve en contact presque immédiat avec le sang veineux qui circule dans des vaisseaux extrêmement déliés ; c'est dans ce contact du sang et de l'air qu'a lieu l'échange de principes que nous avons dit constituer essentiellement l'acte de la respiration. L'air cède une partie de son oxygène au fluide sanguin, en même temps que celui-ci se débarrasse d'une partie de l'hydrogène et du carbone qu'il contient. L'analyse chimique a positivement démontré que l'air qui a ainsi servi à la respiration a perdu une certaine quantité de son oxygène, et que, d'un autre côté, il s'est chargé d'une quantité variable, suivant les cas, de carbone et d'hydrogène. Mais c'est en vain que jusqu'ici on a cherché à constater par les mêmes moyens les modifications subies par le sang : on n'a point encore saisi la différence qui existe dans la composition du sang veineux et du sang artériel, c'est-à-dire du sang qui a subi le contact de l'air atmosphérique. Cette différence ne saurait toutefois être douteuse : outre que la vie ne s'entretient qu'à la condition de cette métamorphose, l'aspect du sang, qu'a revivifié l'action de l'air, diffère profondément du sang veineux ; pendant que celui-ci est d'une coloration noire, le sang oxygéné acquiert une rutilance remarquable. Au point de vue chimique, la respiration est donc une véritable combustion, et cette combustion est le foyer où se produit incessamment la chaleur animale, qui reste la même malgré les variétés de température des

milieux dans lesquels l'organisme peut être placé. Mais cette combustion s'accomplit-elle dans les poumons qu'à ces derniers temps, les physiologistes l'avaient pensé, bien qu'on ne se soit pas que cette théorie était fautive à résoudre quelques objections graves qui pouvaient lui être opposées. Des recherches nouvelles, entrepris par MM. Dumas, Boussingault et Liebig, ont rectifié ce qu'il y avait d'erreur dans la théorie de Lavoisier. Il résulte de ces recherches et de ces expériences que, dans le contact du sang veineux de l'air dans le parenchyme pulmonaire, il y a un simple mélange et non une combustion intime : l'oxygène, dans ce contact, qui résout toutes les difficultés que nous avons tout à l'heure fait pressentir, se fixe sur les globules du sang, et lui donne la coloration rouge qui est propre au sang artériel. Une faible portion de ce gaz se combine avec l'hydrogène et forme de l'eau. La combustion proprement dite et le développement de chaleur qu'elle produit se produisent ailleurs. L'oxygène, les globules sanguins, et transportés dans tous les points du corps, fait arriver la circulation (voyez ci-dessus) en contact avec les molécules de matière organique ; et c'est là qu'a lieu la combustion, c'est-à-dire la formation de l'acide carbonique par la combinaison de l'oxygène avec le carbone que le sang contient en si grande quantité. L'acide carbonique formé se dissout dans le fluide sanguin, d'où il se sépare à mesure qu'il se fait dans les poumons, comme nous l'avons dit plus haut.

**RESPONSABILITÉ**, obligation de répondre de ses propres actions et de celles des autres, d'en être garant et rendre compte. Il n'y a de responsabilité que là où il y a liberté d'action. L'homme, être moral et libre, est responsable devant Dieu de l'usage qu'il fait de sa liberté : c'est là ce qui constitue la responsabilité morale (voyez MORALE) en outre devant la société dont il est membre, toutes les fois que l'exercice de sa liberté porte atteinte à celle d'autrui, qui le rend justiciable de la loi.

constitués. Voy. LOI, JUSTICE, PEINES, etc.

En ce qui concerne la responsabilité légale, il faut remarquer que, dans les monarchies absolues, soit seulement dans de certaines limites, c'est être inviolable. Un tel a été consacré à cette si-

code pénal décrété le 25 sept. 1791 contenait des peines contre les ministres, les agents du pouvoir exécutif et fonctionnaires publics quelconques ayant commis, dans l'exercice de leurs fonctions, des crimes ou délits, soit contre l'ordre constitutionnel, soit contre des particuliers. La révolution, suivant son cours orageux, mit les passions violentes à la place de la justice, et les garanties proclamées par l'Assemblée constituante ne tardèrent pas à être foulées aux pieds. L'Assemblée législative décréta, le 23 juillet 1792, sur un rapport de Guyton-Morveau, que la responsabilité des ministres serait *solidaire* entre eux tous. La constitution de l'an III étendit la responsabilité jusqu'aux membres du Directoire exécutif, et créa une haute-cour de justice pour les juger. L'art 152 de cette même constitution déclarait que les ministres étaient « respectivement responsables, tant de l'inexécution des lois que de l'inexécution des arrêtés du Directoire. » La constitution de l'an VIII avait un titre (le VII<sup>e</sup>) *De la responsabilité des fonctionnaires publics*, et, en exemptant de toute responsabilité les membres du Sénat, du Corps législatif, du Tribunal, les consuls et les conseillers d'état, la faisait peser sur les ministres, pour certains cas spécifiés dans l'art. 72. Puis arrivait le fameux art. 75, considéré comme étant encore en vigueur, et qui porte que « les agents du gouvernement, autres que les ministres, ne peuvent être poursuivis, pour des faits relatifs à leurs fonctions, qu'en vertu d'une décision du Conseil d'état : en ce cas, la poursuite a lieu devant les tribunaux ordinaires. »

S. On s'occupera ici que de la responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir en France. Les questions qui s'y rattachent sont des plus graves, car si la responsabilité ne peut être mise en pratique offre de sérieuses difficultés.

À l'époque de la révolution, les ministres et autres agents du pouvoir ont reçu le châtiment des méfaits dont ils ont été accusés. Après avoir joui des faveurs de la fortune, ils ont subi des humiliations et des peines infligées avec leur splendeur passagère. Les crimes vrais ou supposés, n'avaient été commis que sous le couvert de l'autorité souveraine et n'avaient compromis les droits ou les intérêts de la nation, qui alors était impuissante pour rien ; mais enfin, c'étaient des exemples qui venaient de temps en temps appeler aux ministres les vaines espérances humaines. Quant au principe, il en était réduit, lorsqu'il était opprimé, à pousser le cri immense *Seul le roi le savait !* C'était pour lui seul qu'il connaissait alors de la responsabilité des agents du pouvoir.

On voulut fonder un gouvernement représentatif en France, on songea d'abord en principe et à organiser la responsabilité des agents du pouvoir. La célèbre déclaration des droits de l'homme, promulguée par l'Assemblée constituante, porte que « ceux qui exercent des ordres arbitraires, doivent être punis, » et l'art. 5 de la section II de la constitution de l'an I<sup>er</sup> rend cette déclaration, rend les ministres responsables « de tous les délits commis contre la sûreté nationale, la liberté individuelle, et la liberté individuelle; l'abus des deniers destinés à leur département. » Le

Mais il était évident que ce ne devait être que lorsqu'on s'occuperait d'un gouvernement représentatif sérieux, que la responsabilité des ministres serait assise sur ses véritables bases. C'est ce qu'a fait la Charte de 1814. L'art. 13 de cette Charte porte : « La personne du roi est inviolable et sacrée. Ses ministres seuls sont responsables. » Puis l'art. 55 était ainsi conçu : « La Chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule a le droit de les juger. » Enfin l'art. 56 ajoutait : « Ils (les ministres) ne peuvent être accu-

sés que pour fait de trahison ou de concussion. Des lois particulières spécifieront cette nature de délits et en détermineront la poursuite. » La Charte, révisée en 1830, a maintenu les deux premiers articles que nous avons transcrits et qui en sont devenus les art. 13 et 47; mais on en a retranché l'art. 56; et seulement l'art. 69 a rangé la *responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir* parmi les objets auxquels il serait pourvu successivement, par des lois séparées et dans le plus court délai possible.

La plus grande preuve que nous puissions donner de la difficulté que présente une loi sur cette matière, c'est que depuis 1814 jusqu'en 1837 inclusivement, bien des projets ont été discutés et qu'aucun n'a pu réussir.

Malgré l'absence de dispositions législatives, les Chambres ont été plusieurs fois appelées à connaître des propositions relatives à la mise en accusation des ministres. Ainsi, en 1828, Labbey de Pompières demanda à la Chambre des députés la mise en accusation du ministre Villèle. En 1830, après la révolution de juillet (voy.), Eusèbe Salverte proposa et obtint la mise en accusation des ministres signataires des ordonnances destructives de la Charte. La Chambre des pairs fut saisie de cette accusation, et condamna ces ministres, pour haute trahison, à la prison perpétuelle et à la dégradation civique. Voy. POLIGNAC, PEYRONNET, etc.

Outre la responsabilité *morale* qui pèse sur les ministres et autres agents de l'autorité publique, laquelle résulte du jugement que leurs concitoyens, constamment éclairés par la presse, doivent porter sur leurs actes, ils peuvent encourir encore deux sortes de responsabilité légale, l'une *civile* et l'autre *criminelle*. La première est celle qui peut s'exercer lorsque l'état ou un particulier croit avoir à se plaindre des actes d'un ministre et qu'il s'adresse aux tribunaux civils pour en obtenir une réparation qui se résout en dommages et intérêts, par suite de ce grand principe écrit dans l'art. 1382 du Code civil, que « tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est ar-

rivé, à le réparer. » La responsabilité minelle est celle qui a été prévue particulièrement par la Charte. (En 1814 la limitait, comme on l'a dit, aux seuls faits de trahison et de concussion. La Charte de 1830 semblait avoir laissé au législateur le droit d'étendre le cas de la responsabilité criminelle dans les différents projets de lois qui ont été préparés depuis, y a-t-on ajoué la prévarication. Ces projets de lois ont pris en outre le soin de définir les cas devant lesquels elle devait être appliquée (de concussion et de prévarication ces mots).

Lorsque les faits de responsabilité sont fixés et définis, il faut régler la manière de suivre pour arriver à la déclaration de la mise en accusation par la Chambre des députés, et au mode de jugement par la Chambre des pairs. Il nous paraît que les meilleurs principes à poser en cette matière sont de ne point s'écarter de ce qui est commun à tous les systèmes, et qui a réglé les divers cas réservés à l'accusé et à la société : la liberté de la défense, la manifestation de la vérité et l'application légale de la peine. Voy. PAIRS (*cour des*).

On a souvent agité la question de savoir si la disposition de la loi de l'an VIII qui défend la mise en accusation des agents du gouvernement sans son autorisation préalable, pour le cas de la mise en accusation des ministres, est maintenue dans notre forme actuelle de gouvernement. Nous dirons que, si cette autorisation doit être réservée pour certains de ces agents, et pour les préfets, les sous-préfets et les autres agents, les termes de l'art. 75 de cette loi sont beaucoup trop étendus, et en résulte que l'action de la justice est souvent paralysée mal à propos (FONCTIONNAIRE).

Les ouvrages qui traitent de la responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir sont très nombreux : nous ne contenterons d'indiquer ici une brochure de Benjamin Constant, publiée en 1819 et intitulée *De la responsabilité des ministres* (elle a été réimprimée dans le *Cours de politique constitutionnelle*), et une autre brochure sous le même titre, publiée en 1819 par Ch. Loyseau, opuscule de M. de Cormenin, i



*De la responsabilité des agents du gouvernement, dont la 2<sup>e</sup> éd. a paru en 1828; enfin les différents rapports faits à la Chambre des députés sur ce sujet: en 1814, par M. Farez (du Nord); en 1832, par M. Bérenger (de la Drôme); en 1835, par M. Sauzet, et en 1837, par M. Jollivet. Voy. aussi à l'art. MINISTRES.* A. T.-n.

**RESSENTIMENT**, voy. HAINÉ.

**RESSORT** (méc.), appareil qui a la propriété de céder à la pression et au choc, et de reprendre ensuite sa position quand la compression cesse. Plusieurs matières sont propres à faire ressort; mais l'industrie se sert surtout pour cela de lames d'acier, agissant par leur tension à former une ligne droite ou à se dérouler. On appelle ressort à *boudin* des fils métalliques enroulés en cylindre (quelquefois conique), de sorte que lorsqu'on pèse sur une face de ce cylindre, les spirales se rapprochent les unes des autres vers la base; quand la compression cesse, l'hélice se détend et fait ressort: tels sont ceux qu'on emploie pour pousser la cire dans les faux cierges; tels sont encore ceux dont on se sert dans la papeterie, pour donner du moelleux aux *causins*. Les ressorts sont employés soit pour amortir les chocs, comme sous les voitures; soit pour emmagasiner une force qu'ils restituent en vertu de leur élasticité, comme dans les mouvements d'horlogerie; soit enfin pour produire un mouvement instantané, comme dans les fusils, les serrures (voy. ces mots). Les ressorts de voiture sont de différentes sortes: il y en a de courbes, en *pincettes*, de *combés*, d'autres qui agissent par torsion. Ce sont en général des réunions de lames d'acier supportant directement ou par l'intermédiaire d'ouvrages de sellerie, la caisse de la voiture. Les ressorts qui produisent les mouvements dans les montres ou autres machines analogues, sont composés d'une lame en acier qui s'enroule circulairement autour d'un arbre, et qui, comprimée par un cylindre qui les contient, tend à se dérouler en produisant un mouvement de rotation. Il y a en outre des ressorts *spiraux* qui ont pour objet de régler les mouvements du pendule ou balancier: ce sont des pe-

tits fils d'acier de la grosseur d'un cheveu enroulés à la façon des ressorts à boudin. On emploie encore des lames de ressorts dans les montres à répétition, comme dans les tableaux-pendules, pour imiter une sorte de sonnerie en les faisant frapper par un marteau. Dans les fusils, il y a plusieurs ressorts qui tous sont composés d'une lame d'acier recourbée sur elle-même. Dans les serrures ordinaires, les ressorts comprimés par l'action de la clef ou par tout autre objet chassent le petit pêne lorsque celui-ci est rendu libre; c'est en effet contre un ressort qu'on agit lorsqu'on appuie sur le bouton de pêne pour ouvrir une serrure. Les ressorts sont encore employés pour forcer une porte à se refermer d'elle-même, pour agir sur les sonneries de porte, pour faire fermer les mouchettes, etc. La force des ressorts serait un moyen de mesure très commode, si une foule de causes ne la faisait varier: aussi les *dynamomètres* (voy.), *balances romaines*, etc., ne peuvent-ils servir que pour une simple approximation. L. L.

**RESSORT**, étendue, droit de juridiction (voy. ce mot). Le jugement en *dernier ressort* est celui qui ne peut être attaqué par la voie de l'appel (voy.). On dit l'*étendue d'un ressort*, pour exprimer le territoire dans lequel un tribunal exerce sa juridiction, ou un officier public ses fonctions. Au xiv<sup>e</sup> siècle, on employait le mot *ressort* pour désigner l'autorité à laquelle ressortissaient les hommes ou les choses. On lit dans Froissart: « Le roi d'Angleterre, comme *ressort*, les devoit appaiser. » E. R.

**RESTAURATION**, mot qui signifie rétablissement, le latin *instauratio*. On restaure un édifice, un tableau; on dit même restaurer l'homme, ce qui signifie lui rendre des forces par le moyen des aliments. Viennent ensuite les acceptions historiques du mot. Pour la *restauration des lettres*, voy. RENAISSANCE.

Le retour des Stuarts en Angleterre, en 1660, après la mort de Cromwell (voy. GRANDE-BRETAGNE, CHARLES II; les art. DALRYMPLÉ, GUIZOT, etc.), et celui des Bourbons en France, après la chute de Napoléon (voy. LOUIS XVIII, CHARLES X, ainsi que TALLEYRAND, DALBERG,

JAUCOURT, LOUIS), furent des restaurations politiques. Un grand nombre de partisans des Bourbons s'imaginèrent qu'une telle réintégration n'est complète qu'autant qu'on rétablit toutes choses sur l'ancien pied : ils travaillèrent donc à reconstruire la vieille monarchie avec toutes ses institutions, surtout avec les privilèges nobiliaires (voy. CHAMBRE INTROUVABLE, POLIGNAC, LA BOURDONNAIE, CLAUZEL DE COUSSEBOUES, etc.). Il se forma ainsi un parti qu'on désigna sous le nom d'*ultra-royalistes*, ou simplement d'*ultras* (voy. MONTESQUIOU, VILLÈLE, CORBIÈRE, etc.). D'accord dans leur désir de restaurer l'ancien régime, ils se divisaient sur les moyens à employer pour y arriver et sur le point où il était convenable de s'arrêter; quelques-uns ne parlaient de rien moins que d'en revenir à la féodalité et au catholicisme du moyen-âge. C'est en écoutant des conseillers si imprudents que la Restauration s'est perdue en France (voy. *révolution de JUILLET 1830*) : elle eût sans doute échappé à cette catastrophe, si elle avait prêté l'oreille à des amis plus sages (voy. RICHELIEU, DESSOLLES, PASQUIER, DECAZE, *Gouyon SAINT-CYR*, CHATEAUBRIAND, LA FERRONNAYS, MARTIGNAC, *Journal des Débats*, ou même à de généreux ennemis (voy. LA FAYETTE, MANUEL, Benjamin CONSTANT, FOY, PÉRIER, etc.). M. Capéfigue a publié (d'abord sous l'anonyme d'un *Homme d'état*) une *Histoire de la Restauration*, Paris, 1832 et suiv., 10 vol. in-8°; on en doit une autre à M. Louis de Carné : *Essai sur l'histoire de la Restauration* (2<sup>e</sup> éd., Paris, 1835, 2 vol.).

Le mot de restauration a été ensuite appliqué à la science politique, qu'on a essayé de restaurer dans le même esprit, en repoussant la théorie des droits imprescriptibles de l'humanité, de la liberté et de l'égalité, de la souveraineté du peuple et du contrat social, pour y substituer celle du droit divin et de la tradition des vieux temps. C'est surtout l'ouvrage de M. Louis de Haller (voy.) qui, sous ce titre, eut un grand retentissement. X.

RESTAURATION DES TABLEAUX. Sous ce terme général, on comprend plusieurs opérations qui toutes ont pour but de prolonger l'existence des tableaux précieux,

quand par l'effet de la vétusté ou de quelque accident, ils se trouvent en voie de détérioration.

Le vernis est ordinairement ce qui tère le premier : il devient jaune et sa transparence. On l'enlève, au moyen d'un frottement très léger, exécuté la résine en poudre ou un mélange d'huile, d'alcool et d'essence de térébenthine dont on imbibe de petits tampons de coton.

Quand la toile d'un tableau présente des solutions de continuité ou que les couleurs s'en détachent par écailles, il enlève la peinture et la transporte sur une toile neuve : c'est ce qu'on appelle un *rentoilage*.

Avant de commencer l'opération pour mettre le tableau à l'abri de l'accident, on colle sur la peinture plusieurs doubles de papier qui forment un cartonnage; alors on enlève la vieille peinture en l'humectant avec une éponge, et on applique la peinture sur une toile neuve après avoir enduit l'un et l'autre d'une couche de colle. Quand cette dernière est à peu près sèche, on promène un repasser sur toute la surface du tableau d'abord pour la rendre bien unie, et ensuite pour faire fondre la gélatine qui se trouve dans la colle de pâte et dont il est de recoller les écailles de couleur pénétrant dans les fissures. Enfin on colle le cartonnage à l'aide d'une éponge mouillée, et le tableau se trouve ren

Lorsqu'on a une peinture à enlever d'un panneau, on commence, que dans le procédé ci-dessus, par enlever un cartonnage, ensuite on se sert du panneau par petits carrés que l'on enlève avec un ciseau, et on achève de l'enlever au moyen d'une râpe ou d'un petit grattoir jusqu'à ce qu'on puisse enlever le bois, en l'humectant avec une éponge quand on est arrivé à l'impression et trempe, qui se trouve toujours sur ce genre de peinture, on enlève cette peinture au moyen d'un grattoir, le reste de l'opération n'est plus qu'un *rentoilage* ordinaire.

Quand on a enlevé et rentoilé un tableau, il reste encore à le nettoyer, et cela on commence par l'imprégner d'huile de noix ou de pavot, ensuite on le

molutions alcalines étendues de du savon noir mêlé d'huile. nettoyage, on bouche les trous avec un mastic composé de colle et de l'on égalise avec soin pour le niveau avec la toile, et on livre l'artiste chargé des *repeints* : chaque opération exige encore de soins et de précautions. Plus soigner autant que possible des teintes, il est bon de frotter avec une éponge partie que l'on veut repeindre puis on yer ensuite avec du coton, les parties sont prises ainsi une teinte claire : il faut se guider : on sait que plus on a à l'huile foncent toujours en sorte qu'en tenant les re-peints clairs, on arrive, par la des-crip-tion du ton de l'ancienne pein-

C-B-S.

**F OU RÉTIF DE LA BRETONNE (D'UN COMTE),** l'un des plus féconds et des plus bizarres écrivains de son époque, près d'Auxerre, le 22 nov. 1750 d'un paysan, il avait un frère aîné, sous lequel il étudia le latin. Son ardente imagination et son tempérament de feu se détachèrent prématurément. Encore enfant, il attirait l'attention de ses camarades par des histoires improvisées. Imprimeur, il fut chassé pour ses mœurs, vint à Paris, et fit de nombreuses liaisons les plus crapuleuses. Plus tard dans une imprimerie, il se maria et débuta par 4 vol. in-12, Le succès de ses premiers romans tourna la tête : il se crut le premier du siècle, et comme le vent des réformes, il émit ses idées. Comme il était la facilité de son travail, composait, dictait et imprimait en même temps. Dès 1791, il se vantait d'avoir écrit à la presse 1,632 histoires. Il écrivit et quelques volumes que Res-tif, on lit à peine aujourd'hui intitulé : *Le Paysan perverti* (4 vol. in-12). La Harpe dit que c'est une suite de tableaux sans ordre, où l'on vous présente tour à tour un mauvais lieu, la prison, la Grève, une école de philosophie, une taverne, une église, une femme de la cour et le ga-

letas d'une prostituée. » Quoiqu'il juge sévèrement l'auteur, il lui trouve de la sensibilité et de l'imagination. Nous ajouterons que la hardiesse et l'énergie se rencontrent souvent dans les tableaux de Restif. Malheureusement le cynisme dépare la plupart de ses productions, et jamais cet esprit fécond n'a rencontré de ces moments heureux où ses qualités, à l'exclusion de ses défauts, se soient réunies pour laisser, comme l'abbé Prévost, un épisode immortel.

Restif ne put se faire élire député à la Convention; mais il en obtint, en 1795, un secours de 2,000 livres, comme auteur de plusieurs ouvrages de morale! A la création de l'Institut, il se mit sur les rangs pour la seconde classe, et fut repoussé avec une juste indignation. Il mourut à Paris, en février 1806. Des esprits solides peuvent tirer parti de quelques-unes de ses idées; mais la réhabilitation de sa mémoire qu'on a récemment tentée est impossible. J. T-V-S.

**RESTITUTION (ÉDIT DE),** 1629, voy. FERDINAND II, empereur d'Allemagne.

**RESTRICTION MENTALE,** *reservatio mentalis*, voy. CASUISTE et SERMENT.

**RÉSURRECTION,** retour de la mort à la vie, du latin *resurgere*, se relever, voy. JÉSUS-CHRIST, PAQUES, JUGEMENT DERNIER et MIRACLES.

**RETABLE,** décoration particulière qui encadre les autels placés dans les chapelles des églises catholiques. Pour les retables des églises gréco-russes, voy. ICONOSTASE.

**RÉTIF DE LA BRETONNE,** voy. RESTIF.

**RÉTINE,** voy. ŒIL.

**RÉTINOLÉS,** voy. ONGUENT.

**RÉTORSION** (*retorsio*, de *retorqueo*, retourner), sorte de réfutation par laquelle on retourne l'argument d'un adversaire contre lui-même. Le rhéteur Corax s'était engagé à n'être payé des leçons qu'il donnait à Tisias que quand celui-ci aurait gagné sa première cause. Le cours fini, il demanda le prix convenu; l'élève prétendit ne rien devoir, et rétorqua à son maître ses propres conditions par cet argument digne de ces deux

sophistes : « Si l'on me condamne, suivant notre convention, je ne vous dois rien ; si je gagne mon procès, je suis quitte envers vous. » Les dilemmes incomplets donnent souvent lieu à rétorsion. *Voy.* DILEMME. J. T-v-s.

**RÉTRACTATION**, désaveu formel d'une déclaration qu'on a faite, d'une doctrine qu'on a enseignée. On sait comment Luther, à la diète de Worms (1521), répondit à la demande qui lui fut faite de la part de l'Empereur s'il rétractait ce qu'on appelait ses hérésies. L'évêque Cranmer (*voy.*) n'eut pas la même fermeté ; mais avant de monter sur le bûcher, il rétracta au moins le désaveu qu'on lui avait arraché précédemment. Galilée (*voy.*), après avoir affirmé que la terre faisait sa révolution autour du soleil, et non *vice versa*, dut se rétracter ; mais il ne put renfermer dans son sein ce cri de la conscience : *E pur si muove!* Z.

**RETRAITE**. C'est, dans l'art militaire, un mouvement rétrograde d'une armée ou d'un corps de troupes, lorsque ce mouvement s'étend à une ou plusieurs marches de distance. Une retraite est, le plus souvent, déterminée par une nécessité impérieuse, comme la perte d'une bataille ou des circonstances qui ont lieu simultanément sur un autre point, et par suite desquelles un corps d'armées peut craindre de voir ses communications compromises ou se trouve en dehors du système général des opérations. Mais une retraite peut aussi n'être qu'une simple manœuvre stratégique, ayant pour objet, soit d'éviter une action, soit de prendre une position plus avantageuse et plus rapprochée de ses magasins, soit d'attirer, comme fit Napoléon à Austerlitz (*voy.*), l'ennemi sur un champ de bataille choisi d'avance, en lui inspirant en même temps une présomption souvent fatale. Dans l'un et l'autre cas, une retraite est considérée avec raison comme une opération extrêmement délicate, et d'autant plus difficile qu'elle se prolonge davantage. L'effet naturel d'un mouvement rétrograde, en présence de l'ennemi, est de jeter l'inquiétude et le découragement dans les troupes qui battent en retraite, et d'accroître dans la même proportion la confiance et l'audace de leurs adversai-

res : de là une cause de désordre qui tend incessamment à s'aggraver, surtout si la retraite n'a pas été prévue et préparée à l'avance, si elle a lieu devant un ennemi victorieux, et si cet ennemi n'a pas été tellement affaibli qu'il ne puisse profiter de ses avantages. La désorganisation peut alors se mettre dans l'armée ; le temps manque pour y remédier, et souvent une retraite se change en *déroute* (*voy.* ce mot et *FUIRE*). Lors même qu'une retraite n'est qu'un mouvement volontaire et calculé, la nécessité de ralentir sa marche afin de ne rien laisser en arrière, et la difficulté de bien choisir ses positions en présence d'un ennemi qui, n'éprouvant pas les mêmes embarras, peut donner à sa poursuite toute l'énergie qu'il veut, et forcer à recevoir la bataille sur un terrain défavorable, rendent l'opération très dangereuse. L'art de faire une retraite après une bataille perdue a manqué à de grands capitaines ; et, aux yeux des hommes de guerre, une belle retraite vaut une victoire. Il est des cas où il peut être utile à un général en retraite de livrer une bataille, afin d'affaiblir l'ennemi et d'arrêter sa poursuite. C'est ainsi que, dans la campagne de 1796, en Allemagne, Jourdan, dans sa retraite de la Naal à la Lahn, livra à l'archiduc Charles la bataille de Wurtzbourg, et Moreau (*voy.* ces noms), dans des circonstances à peu près semblables, remporta la victoire de Biberach. Cette retraite de Moreau, de Pfaffenhofen à Huningue, qui dura 41 jours, a souvent été citée comme une des belles opérations militaires des temps modernes. Une des plus malheureuses est celle de la campagne de Russie, en 1812, dite de la Bérézina (*voy.*). Les Anglais ont eu à déplorer récemment des déroutes analogues, mais sur une plus petite échelle : nous voulons parler de leur retraite de Kaboul jusqu'à l'Indus, en 1842. Dans l'antiquité, la plus fameuse retraite est celle des Dix-Mille (*voy.*), si bien décrite par Xénophon. A. B.

**RETRAITE**, *voy.* **PERSTONS**.

**RETRANCHEMENT**. En terme de fortifications, un retranchement est un obstacle naturel ou artificiel dont on se sert pour mettre un poste en état de défense. Les ravins, les cours d'eau, les lacs

les marais, les ruisseaux, les bois, les rivières, les ruisseaux formés par la nature, de la science et le simple bon sens savent tirer parti pour mettre une position militaire à l'abri de toute surprise. Mais comme ils ne sont pas toujours suffisants, on a recours à l'art pour les compléter et les rendre capables d'une plus forte résistance. On fait alors des retranchements qui consistent en un fossé sur le bord duquel les défenseurs placent les débris de leur côté.

Les anciens, et surtout les Romains, ne s'établissaient jamais dans une position quelconque sans s'y retrancher, fût-ce même pour une seule nuit. Les peuples sauvages, mais par le seul instinct de leur conservation, se retranchent eux-mêmes et règlent la forme de leurs retranchements sur la nature des armes avec lesquelles ils doivent être attaqués. Les retranchements sont donc les éléments primitifs de la fortification, et l'on suppose qu'ils ont dû se modifier successivement à mesure que des inventions nouvelles sont venues modifier l'art de la guerre : c'est en combinant leur tracé et leur relief avec la forme du terrain et suivant les principes de la fortification qu'on donne aux retranchements toute la force dont ils sont susceptibles. Quelquefois on les forme de plusieurs ouvrages détachés, disposés de manière à se soutenir réciproquement ; quelquefois ils ont un développement continu de plusieurs lieues, et prennent alors le nom de lignes, ils sont établis ainsi sur la frontière d'un pays pour en défendre l'entrée. Dans tous les cas, il est nécessaire de réserver des coupures de distance en distance pour donner passage aux défenseurs et leur permettre de faire des sorties contre les assaillants. C.-TE.

**RÉTROACTIVITÉ.** Ce terme de jurisprudence, formé de *retrò* et d'*agere*, exprime la qualité d'agir en arrière, c'est-à-dire sur le passé. L'art. 2 du Code civil s'exprime ainsi : « La loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif. » Si ce principe n'était pas constamment observé, dit Favard de Langlade, il n'y aurait plus de sûreté pour les personnes ni pour les propriétés. Cette règle, dont l'application peut donner nais-

sance à un grand nombre de questions délicates, doit néanmoins recevoir plusieurs exceptions, et notamment dans le cas où le législateur statue expressément sur des faits passés. Il existe en effet plusieurs exemples de lois rétroactives. Ainsi la loi du 14 nov. 1792 a aboli toutes les substitutions, même celles qui n'étaient pas encore ouvertes ; et la loi du 17 nivôse an II a fait remonter au 14 juillet 1789 l'égalité absolue des partages entre tous les co-successeurs. Une loi qui interprète une loi antérieure, dont le sens était douteux, s'applique même aux faits passés ; mais sans porter atteinte aux droits acquis d'une manière définitive en vertu de jugements ou de conventions. Il en est de même de la loi qui valide des actes entachés d'irrégularités : telle est la loi du 4 sept. 1807, relative à la rectification des inscriptions hypothécaires dans lesquelles l'époque d'exigibilité de la créance avait été omise.

Pour que la loi pénale puisse être appliquée à l'auteur d'un délit, il faut qu'elle ait été déjà en vigueur au moment de l'action coupable : tel est le vœu de l'art. 4 du Code pénal. Toutefois, d'après un arrêt de la Cour de cassation, du 19 févr. 1813, cette règle doit être modifiée pour le cas où une loi nouvelle aurait modéré la peine portée par la loi en vigueur lors de crime. A plus forte raison l'accusé doit-il être absous, si, avant le jugement, la criminalité de son action est entièrement abolie.

On consultera avec fruit l'excellente dissertation publiée par M. Blondeau, sous le titre d'*Essai sur ce qu'on appelle effet rétroactif des lois* (*Thémis*, t. VII, p. 289). E. R.

**RETZ** (GILLES DE LAVAL, baron DE) ou *Rayz*, maréchal de France, naquit vers l'an 1396. Après avoir, à l'âge de 20 ans, perdu son père, Guy II de Laval (*voy.*), et servi pendant quelques années le duc de

(\*) Retz (*Radesiarum*), qu'on écrivait encore Rayz, Reys ou Reez, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement de la Loire-Inférieure, formait autrefois un domaine qui fut longtemps dans la possession de la famille de Laval. C'est en faveur de la maison de Goadi qu'il fut élevé en duché-pairie, en 1581. Louis XIV en fit abattre le château en 1659, et il échut à la maison de Villeroy en 1677.

depuis évêque d'Utrecht. Il vint, en 1473, avec son élève à Paris, où il passa deux années à suivre les leçons des professeurs les plus célèbres. De retour dans sa patrie, il étonna ses compatriotes par sa profonde connaissance des langues anciennes, dont il donna des preuves en publiant un dictionnaire latin, sous le titre de *Breviloquus*, et une grammaire grecque, la première qui ait vu le jour en Allemagne. Il revint en France en 1478, étudia le droit à Orléans, tout en y enseignant le grec, et prit à Poitiers le bonnet de docteur; puis, il retourna en Allemagne, où il s'attacha au comte Éberhard de Würtemberg, qui s'en fit accompagner, comme du meilleur latiniste de l'Allemagne, lors de son voyage à Rome, en 1487. Reuchlin profita de son séjour en Italie pour explorer toutes les richesses littéraires que renfermaient Florence et Rome, et pour se lier avec les savants les plus illustres de ce pays. En 1492, l'empereur Frédéric III lui conféra le titre de comte palatin et de conseiller impérial, et lui fit cadeau d'un précieux manuscrit hébreu de l'Ancien-Testament. Après la mort d'Éberhard, qui n'avait jamais voulu se séparer de lui, Reuchlin se rendit à la cour de l'électeur palatin Philippe, où il passa plusieurs années; et lorsque ce prince, noirci par la calomnie, fut excommunié, il partit pour Rome, et défendit son bienfaiteur avec tant d'habileté et d'éloquence qu'il le fit absoudre par Alexandre VI. Philippe reconnaissant voulait le retenir auprès de sa personne; mais Reuchlin crut se devoir au successeur de son premier protecteur Éberhard, et retourna dans le Würtemberg, où il fut nommé président du tribunal de la ligue formée par les princes de Souabe contre les prétentions de la maison de Bavière. Malgré les nombreuses occupations que lui donna cette place, il trouva le temps de publier une traduction des psaumes pénitentiels, ainsi qu'une grammaire et un dictionnaire hébraïques, et de corriger la version de la Bible. En cherchant à dissiper les ténèbres encore si épaisses à cette époque, il ne pouvait manquer de s'attirer beaucoup d'ennemis. Un juif baptisé, Jona Pfefferkorn, et le dominicain Jac-

ques Hoogstraten (*voy.*), se mirent à la tête de ceux qui, dans leur zèle aveugle, attaquaient l'étude de l'hébreu comme dangereuse. Ils parvinrent à persuader à l'empereur Maximilien que tous les livres des juifs, à l'exception de l'Ancien-Testament, devaient être brûlés; cependant, tout en donnant l'ordre de les livrer aux flammes, l'Empereur voulut que l'on consultât un savant laïque : c'est ce qui sauva la littérature orientale. Reuchlin adressa à Maximilien un écrit, où il soutenait que loin de nuire au christianisme, ces livres ne pouvaient servir qu'à sa glorification, parce qu'en les étudiant, on s'instruisait, et qu'on se préparait à combattre vaillamment pour la cause de la religion chrétienne. Cette démarche irrita encore davantage ses ennemis; et il en résulta une guerre de plume qui dura dix ans. La question fut finalement portée devant le Saint-Siège. L'Empereur engagea le pape à imposer silence aux adversaires de Reuchlin, parmi lesquels on comptait les universités de Paris, de Louvain, d'Erfurt et de Mayence; mais cette recommandation eut peu ou moins d'influence sur la décision du pape, dès que la publication des *Epistolæ obscurorum virorum* (*voy.* ÉPIQUES et HURTEN), où les adversaires de Reuchlin étaient couverts de ridicule. L'archevêque de Spire, arbitre nommé par le pape, prononça en faveur de Reuchlin. Bientôt, la querelle de Luther et de Tetzel détourna l'attention des princes et des savants. Cependant de nouveaux ennemis vinrent obscurcir les derniers jours de Reuchlin. Le duc Ulric ayant attaqué la ville de Reutlingen, qui était entrée dans la ligue de Souabe, et ses confédérés armant pour sa défense, Reuchlin, qui ne voulait pas avoir à se prononcer sur la conduite de son souverain, donna sa démission et se retira à Ingolstadt, en 1520. Appelé à Wittenberg, il refusa la place qu'on lui offrait dans l'université de cette ville, et y fit recevoir Melanchthon. La peste ayant éclaté, en 1522, à Ingolstadt, il se réfugia à Tubingue; mais déjà atteint d'une jaunisse incurable, il se fit transporter peu de temps après à Stuttgart, où il mourut, le 30 juin 1523, laissant par testament sa belle bibliothèque

le métal. On peut voir sur cet ouvrage célèbre, l'un des hommes qui ont le plus de part à la restauration des arts en Allemagne, le t. I<sup>er</sup> de l'ouvrage intitulé : *Biographies des hommes célèbres du temps de la renaissance des lettres* (Zurich, 1795). C. L.

**DSS (PRINCIPAUTÉS DE).** On en compte quatre : celles de GERA, de GREITZ, de SCHLEITZ et de LOBENSTEIN. Elles sont aujourd'hui en la possession de deux lignes de la même maison : la ligne de Gera, ou celle de R.-Greitz, et la ligne de Schleitz qui se subdivise en R.-Schleitz et Lobenstein-Ebersdorf (voy. l'art. VOIGTLAND). Ces principautés, situées dans le Voigtland, entre les montagnes de l'Erzgebirge, ne forment pas une ligne continue, mais sont divisées en parties d'inégale grandeur, dont la plus étendue, comprenant les seigneuries de Burg, Schleitz, et Lobenstein, le bailliage de Saalbourg, est bornée à l'est par le royaume de Saxe-Weimar, au sud par la Bavière, à l'ouest par Saxe-Cobourg et Gotha-Rudolstadt ; tandis que la partie de la principauté de Gera, comprise dans les deux branches de la ligne qui s'étend de la Saale à l'Elbe, est enclavée dans les territoires de la Prusse, de la Saxe royale et de la Prusse. Ces deux petits pays, qui font partie de la Confédération germanique, n'ont en tout qu'une superficie de 28  $\frac{1}{2}$  milles <sup>2</sup> et une population de 103,000 hab. professant la religion protestante, à l'exception de 300 catholiques et sol est montagneux ; mais il offre des terres fertiles, surtout celles qui sont arrosées par la Saal et l'Elbe ; cependant il ne produit pas une quantité suffisante de blé pour la nourriture des habitants. L'industrie est dans un état florissant. On trouve des manufactures de laine et de coton, des fabriques de bas, de chapeaux, de soie, de laine, de tabac, des tanneries, des distilleries, des brasseries, qui alimentent le commerce assez important. L'agriculture fournit les mines sont travaillées dans le pays même. L'instruction publique est dans un état satisfaisant. Les écoles de Gera et de Greitz et le lycée de Schleitz sont bien organisés. La seconde de ces villes a aussi une école normale et un séminaire.

La forme du gouvernement est une monarchie limitée par des États, qui se composent des possesseurs des biens nobles ayant voix virile, et des deux premiers conseillers municipaux de Gera, Schleitz et Lobenstein. Tanna et Saalbourg. Ces États ont seulement voix consultative en ce qui concerne la législation ; mais ils votent les impôts. Les princes, qui ne reçoivent pas de liste civile, disposent à leur gré des revenus des biens domaniaux. Une commission nommée par les États révisé chaque année les dépenses publiques : elle a le droit de faire des représentations.

Ces principautés réunies fournissent à l'armée fédérale un bataillon d'infanterie légère de 750 hommes. Elles partagent, avec les principautés de Hohenzollern, de Liechtenstein, de Lippe et de Waldeck, la 16<sup>e</sup> voix dans les séances ordinaires de la diète ; mais elles ont chacune une voix dans le plenum. On en évalue le revenu public à 330,000 thalers. C. L.

**REUSS (MAISON DE).** Cette maison princière tire son origine de HENRI, comte de Gleisberg ou Gltzberg, descendant des comtes de Luxembourg, qui vivait vers 1084. Son fils, HENRI II, réunit sous son autorité tout le Voigtland ; mais HENRI III, son successeur, partagea ses possessions entre ses quatre fils, qui devinrent la souche des quatre lignes de Weida, de Plauen, de Greitz et de Gera. La ligne de Greitz s'éteignit en 1236 ; celle de Weida en 1532 ; et celle de Gera en 1550. Quant à celle de Plauen, elle se subdivisa, dès 1307, en deux branches, dont l'aînée acquit, en 1426, le bourg de Meissen et le titre de prince qui y était attaché, mais s'éteignit également en 1572. La ligne cadette, la seule qui subsiste encore aujourd'hui, doit son origine à HENRI-LE-JEUNE, surnommé Ruse (*Ruthenus*). Elle se subdivisa, en 1535, en trois branches, dont la seconde s'éteignit en 1616. La branche aînée, après un nouveau partage de ses

possessions, les réunit en 1763 : c'est la ligne actuelle de *Reuss-Greiz*. La branche cadette se divisa aussi, en 1647, en quatre lignes : celles de *Gera*, de *Schleitz*, de *Saalbourg* et de *Lobenstein*. La ligne de *Schleitz* s'éteignit en 1666 ; mais, dans le partage de ses possessions, *Schleitz* étant échu à la ligne de *Saalbourg*, celle-ci prit le nom de *Reuss-Schleitz*, qu'elle porte encore aujourd'hui. La ligne de *Lobenstein*, subdivisée en trois branches depuis 1678, et réduite à deux, en 1711, par l'extinction de la branche de *Hirschberg*, hérita, en 1802, avec *Schleitz*, des domaines de la ligne de *Gera*. Depuis 1773, la ligne aînée avait obtenu la dignité de prince, qui fut accordée en 1806 aux trois branches de la ligne cadette, *Schleitz*, *Lobenstein* et *Ebersdorf*. Le 18 avril 1807, les quatre princes de *Reuss* entrèrent dans la Confédération du Rhin ; et en 1815, ils furent admis dans la Confédération germanique. Le 7 mai 1824, la ligne de *Lobenstein* s'étant éteinte, HENRI LXXXII\*, chef de la ligne d'*Ebersdorf*, hérita de ses possessions, qui comprenaient un quart de la principauté de *Gera*, encore aujourd'hui indivise, et prit le nom de *Reuss-Lobenstein-Ebersdorf*. Depuis le pacte de famille de 1690, qui a établi le droit de primogéniture, il ne peut plus y avoir de nouveaux partages ; et comme la ligne aînée est menacée de s'éteindre en la personne de HENRI XX, né en 1794, les possessions de la maison de *Reuss* ne tarderont pas à être réunies dans la branche cadette. Tout ce qui concerne les affaires communes des principautés de *Reuss* ou tient aux intérêts de la famille est réglé par un séniorat que dirige toujours le prince le plus âgé des deux lignes : dans ce moment, c'est le prince de *Reuss-Schleitz*, HENRI LXII, né le 31 mai 1785, qui est revêtu de cette qualité. Ce prince n'étant point marié, ses états reviendront,

(\*) En vertu du serce de 1665, tous les princes de cette maison portent le nom de Henri, avec un chiffre indiquant leur rang d'âge et qui n'est pas réservé aux seuls princes régnants. La ligne aînée comptera jusqu'à C, et reprendra alors le n° 1 ; dans la ligne cadette, le premier-né dans chaque siècle prend aussi le chiffre 1, et ceux qui viennent après suivent cette nouvelle série jusqu'à la fin du siècle. S.

à sa mort, à son frère, Henri LXVI est né le 28 mai 1832. Le prince de *Reuss-Lobenstein-Ebersdorf* est né le 27 mars 1797.

A la ligne de *Reuss-Schleitz* on a ajouté la branche collatérale de *Jacobsgrätz*, fondée en 1683, et repré dans ses trois rameaux par HENRI I né en 1787, feldmaréchal-lieutenant autrichien ; par HENRI IV, né en 1763, général d'artillerie ( *zeugmeister* ) au service de la Prusse. C. J.

REVE, voy. SONGE.

RÉVEIL, voy. SOMMEIL.

RÉVELATION (*revelatio*, act. dévoiler, de *velum*, voile). Les religions, qui expriment les rapports de l'homme avec la divinité, nous paraissent revêtues d'un caractère de mystère et d'autorité qui semble les placer dans une classe spéciale. Bien peu de religions sont capables de les admettre sur la foi de la raison et de la conscience ; on les rapporte à un principe divin, descendu du ciel. RELIGION.

L'intervention divine étant plus ou moins voisine de la révélation prend des formes diverses. Tantôt Dieu se met en communication avec l'homme, dans un moment déterminé et pour un objet spécial : ainsi, dans le *Genèse*, Dieu parle à Adam, pour lui enseigner les noms des animaux, pour lui prescrire les lois qu'il doit observer pendant son séjour de délices où il l'a placé. Tantôt Dieu se manifeste dans le *Deutéronome*, Dieu se manifeste à Moïse, et lui dicte les tables de la loi. Tantôt Dieu lui-même descend par un prophète, pour partager leur existence avec les hommes, se soumettre à la condition de l'humanité : telles sont les incarnations de la religion indienne ; telle est, dans le christianisme, la croyance que Dieu s'est incarné en la personne de Jésus-Christ. D'autres fois, c'est par un intermédiaire que Dieu envoie ses enseignements au genre humain : c'est l'ange Gabriel qui apporte à Mahomet les versets du *Coran*. Enfin, à mesure que le monde vieillit, la raison publique s'éclaircit,



seuls à transformer en mythes ou philosophiques ces apparitions de la divinité sur la terre; peu à peu même perd sa réalité objective, et passe au phénomène psychologique de l'inspiration. Les livres sacrés, déposés des prescriptions célestes et des intelligences qu'elles renferment, passent dès lors comme l'ouvrage même, mais des hommes inspirés par le esprit divin. Et ce ne sont plus les âmes qui sont inspirés, ce sont les esprits qu'il peut se trouver dans les intelligences ou des contradictions, s'y trouveraient point si l'inspiration était absolument littérale.

Il voit donc, l'idée et la forme de l'inspiration se modifient avec les temps. En effet, elle ne peut dire sur-le-champ à l'homme tout ce qu'il a besoin de savoir. La marche des événements et des idées suscitent des questions nouvelles; et même parmi les données positives, il se présente parfois des problèmes à éclaircir, des principes dont il faut développer les conséquences. Voilà pourquoi les bons esprits à admettre que la révélation est susceptible de se développer, et progressive comme la science. Tel était le point de vue de Lessing, qui, dans son *essai sur l'Éducation du genre humain*, prétend que les révélation religieuses ont toujours été proportionnées aux lumières qui existent. L'époque où ces révélation ont eu lieu, l'Ancien-Testament, l'Évangile et la réformation étaient, selon leur nature, parfaitement en harmonie avec les besoins des esprits; et peut-être sommes-nous à la veille d'un développement du genre humain, qui, réunissant en lui toutes les formes antérieures, sera par-là même plus complet, et introduira le genre humain dans des voies nouvelles.

Parfois, bâtons-nous de le dire, ce point de vue de Lessing est loin de s'accorder avec celui des orthodoxes. Ceux-ci sont attachés sur le principe inflexible de l'indépendance individuelle, et, au lieu de la révélation écrite, ont une révélation orale, un pouvoir infini et infailible dans ses décisions, une tradition vivante, qui explique

les dogmes, règle la discipline et maintient ainsi dans le culte et les symboles, bien plus que dans la foi, une imposante unité. D'autres, avouant que la parole révélée a besoin d'interprétation, ne cherchent cette interprétation que dans les données de leur propre intelligence. En dehors des livres saints, ils n'admettent aucune autorité étrangère, ils ne s'en rapportent qu'à leur jugement personnel; en d'autres termes, ils revendiquent le droit du libre examen. C'est ainsi que peu à peu les croyances, que dans l'origine on avait fait descendre du ciel, finissent par reposer sur la base de la conscience et de la raison humaine. Enfin, il est une dernière classe que ni l'autorité ni la raison ne peuvent satisfaire. D'un côté, ne voir dans la parole révélée que son sens littéral semble, en bien des cas, à ces âmes élevées une interprétation par trop vulgaire qui en altère la sublimité; d'un autre côté, elles ne peuvent se résoudre à croire que l'homme puisse entièrement se passer de révélation et qu'il soit capable d'atteindre la vérité par d'autres voies que par un enseignement divin. C'est ainsi qu'elles cherchent sous la lettre des symboles et des images qui enveloppent un sens mystérieux et caché: ce sont les mystiques; et, dans ce mysticisme (voy.) même, il y a des degrés. A sa première apparition, il a encore besoin de s'appuyer sur quelque chose d'extérieur; et il se produit sous la forme d'une interprétation symbolique des livres sacrés qui conservent le dépôt des vérités révélées. Plus tard, le mysticisme trouve dans la conscience même, dans le sentiment, dans certaines illuminations extraordinaires, cette action divine, cette révélation immédiate qu'il proclame indispensable à l'homme.

L'autorité et la tradition sont représentées par l'Église romaine; l'application de la raison aux matières de la foi par les communions protestantes; quant au mysticisme, il a des représentants à toutes les grandes époques, depuis S. Augustin jusqu'à J. Boehme et Swedenborg (voy. ces noms).

Nous n'avons pas la prétention de poser ici des règles propres à résoudre cet éternel antagonisme de la foi et de la rai-

son, de l'autorité et du libre examen. De grands esprits, nous le savons, ont admis deux sources de connaissances pour l'humanité, la raison et la révélation; et pendant des siècles, l'esprit humain s'est épuisé en efforts pour fixer invariablement le domaine de l'une et de l'autre. Mais il s'est trouvé aussi des intelligences profondément dogmatiques qui ont prétendu absorber l'une dans l'autre, et dépouiller complètement la raison au profit de la révélation. Ainsi, l'on a été jusqu'à soutenir que la raison humaine est impuissante à démontrer l'existence de Dieu et la réalité du bien et du mal moral. C'était soutenir qu'il n'existe pas de morale naturelle, et qu'il n'y a pour la créature humaine aucune règle de conduite en dehors des textes révélés. Mais la morale révélée pour ceux mêmes qui l'admettent suppose la morale naturelle; les textes sacrés reconnaissent eux-mêmes une conscience innée qui révèle à l'homme le bien et le mal, indépendamment de l'enseignement religieux.

Les exagérations du supranaturalisme ont à leur tour provoqué les représailles du rationalisme (voy. ces mots). On s'est demandé si la raison n'était pas juge de la révélation elle-même et des preuves sur lesquelles elle s'appuie. Les vérités révélées, dès qu'elles se manifestent à notre intelligence, ne tombent-elles pas sous les lois de cette intelligence? Ne sont-elles pas dès lors soumises au contrôle de cette faculté, dont le rôle est précisément d'apprécier les motifs de toutes nos croyances?

Qui aura qualité pour se porter arbitre entre ces prétentions diverses? La formidable question des origines doit-elle être rangée parmi ces problèmes insolubles destinés à tenter sans relâche l'insatiable curiosité de l'esprit humain? Ces problèmes ont tout au moins l'avantage de nous enseigner la modestie, en nous rappelant que la philosophie est encore loin d'être une science accomplie, et que la science religieuse elle-même a encore plus d'une conquête à faire. A-D.

**REVELLIÈRE-LÉPEAUX (L)**,  
voy. LA REVELLIÈRE.

(\*) Voy. ce que nous avons dit sur cette question à l'art. RELIGION, p. 411. S.

**REVENANTS.** La crédulité qui existait autrefois que les morts pouvaient quitter l'autre monde pour revenir sur la terre des apparitions, dont était le plus souvent d'annoncer quelque funeste nouvelle, de réclamer l'attention de quelque volonté dernière, et même de troubler le repos des vivants. C'est sans doute le dogme chrétien de la résurrection des corps au jour dernier qui a donné lieu à cette croyance, entretenue d'ailleurs dans l'homme par ses affections, soit par sa pitié, surtout au milieu des ténèbres de la nuit. La faiblesse des nerfs et les illusions des sens n'y ont sans doute rien de plus étranger. Les revenants seraient des esprits : ceux-ci étaient autrefois des âmes des défunts, qui manifestaient leur présence tantôt par des flammes lumineuses, tantôt par des sons étranges, dont la cause était invisible. Les revenants étaient ces mêmes âmes, mais revêtues de leur enveloppe matérielle, d'une nature humaine; ils affectionnaient particulièrement les vieux châteaux, hautes ruines, et ne se montraient guère que dans les ténèbres de la nuit. Les spectres ont souvent été confondus à tort avec les revenants. Le spectre (*spectrum*, de *spectari*, être vu) n'était qu'une apparence insubstantielle, impalpable, habituellement par l'air ou le feu, et d'abord par des enchantements, puis par des conjurations diaboliques et des secrets de la sorcellerie, qu'on attribuait ces visions (voy. NÉCROMANCIE). Le revenant, au contraire, dont la nature ne diffère pas de celle de l'homme, pouvait être évoqué : s'il se montrait par une permission divine, quelquefois par une punition du ciel, mais par une œuvre infernale. Le mot *revenant* qui a la même signification que *φάντασμα*, de *φαντάζω*, je rends visible, a été appliqué indifféremment à ces deux choses.

**REVIEW**, voy. REVUE.

**RÉVISION**, voy. CONSEILS DE RÉVISION, GARDE NATIONALE, etc.

**RÉVOCATION**, voy. NANTES (DÉCRET).

**RÉVOLTE**, voy. RÉBELLION.

**RÉVOLUTION**. Ce mot est

un *revolver*, rouler, revenir sur  
 dans la langue des sciences, on en-  
 une *révolution* le mouvement circu-  
 l'un corps autour d'un centre, d'un  
 autour d'un axe fixe. En géométrie,  
 même *solide de révolution* celui  
 on peut supposer engendré par la  
 tion d'un plan quelconque : ainsi  
 angle rectangle tournant autour de  
 les côtés de l'angle droit engendre  
 ne; un demi-cercle tournant autour  
 diamètre, une sphère. En astrono-  
 on entend par *révolution* la marche  
 nire des corps célestes dans l'espace,  
 inde de temps qu'ils emploient à  
 r au point d'où ils sont partis, à  
 arir leur orbite. Il y a plusieurs  
 de *révolutions astronomiques* (*voy.*  
*URAN, LUNE, TERRE, etc.*). En géo-  
 et dans un sens figuré, on appelle  
 sion *du globe* les grands change-  
 qui, à diverses époques, ont évi-  
 nent modifiée la constitution physique  
 terre, changements dont la science  
 ne aujourd'hui à préciser les effets  
 pliquer les causes (*voy. GÉOLOGIE,*  
*ICE, CATACLYSME, FOSSILES, etc.*).  
 ne l'ordre social, c'est aussi par le  
 de *révolutions* qu'on désigne les  
 changements qui s'opèrent dans  
 mœurs, dans la religion, dans les arts,  
 la civilisation des peuples, et qui  
 fient d'une manière essentielle l'état  
 société. Tout change continuelle-  
 autour de nous : le monde est dans  
 un permanent de révolution. Il est  
 époques où les sociétés, pleines de  
 vie et de vigueur, sont animées  
 instincts généreux, de nobles senti-  
 ments, où tout ce qui est bon, grand et  
 noble, inspire l'enthousiasme, où l'amour  
 de la patrie et de la gloire enfante des  
 héros; il en est d'autres où ces mêmes  
 instincts, corrompus par les mauvaises  
 mœurs, par le luxe, en proie à tous les  
 vices, n'offrent plus que le triste specta-  
 cle de la dégradation morale, symptôme  
 ordinaire ou conséquence ordinaire de  
 un vice politique. L'esprit hu-  
 man, comme les sociétés, ses phases et ses  
 révolutions, ses époques lumineuses et ses  
 ténèbres d'obscurité. L'histoire de la phi-  
 losophie et des sciences présente plusieurs  
 révolutions remarquables (*voy. RENAISSANCE*

et autres). Quelquefois une idée  
 seule, une découverte ingénieuse, est le  
 germe de toute une révolution. *Voy.* CO-  
 PERNIC, BACON, DESCARTES, NEWTON,  
 POUVRE, IMPRIMERIE, VAPEUR, etc.

Les *révolutions* politiques sont des pé-  
 ripéties dans le grand drame de l'histoire  
 de la lutte perpétuelle entre les deux  
 principes qui se disputent le monde : d'un  
 côté la force, assise sur la prescription ou  
 le fait; de l'autre la liberté, s'appuyant  
 sur le droit et la raison. Quand la sagesse  
 prévaut, une transaction a lieu entre ces  
 deux principes; les institutions modifiées  
 sont mises en harmonie avec les besoins  
 de l'époque, avec les progrès de la civili-  
 sation, et la révolution est insensible  
 parce qu'elle est permanente (*voy. RÉ-  
 FORME*). Mais quand les passions ont le  
 dessus, la révolution entraîne un change-  
 ment complet dans la forme ou dans les  
 principes du gouvernement, et la crise est  
 d'autant plus violente que l'oppression a  
 été plus longue et plus dure.

Une *contre-révolution* est un retour à  
 l'état de choses détruit par une révolu-  
 tion.

Les principales révolutions de l'Europe  
 moderne dont les conséquences subsistent  
 sont : 1° la révolution des cantons suisses  
 (*voy. SUISSE*), qui secouèrent, au com-  
 mencement du XIV<sup>e</sup> siècle, le joug de la  
 maison d'Autriche; 2° la révolution des  
 Pays-Bas, qui, opprimés par le duc d'Albe,  
 secouèrent le joug de l'Espagne (*voy.*  
*ALBE, PHILIPPE II, ORANGE, etc.*), vers  
 la fin du XVI<sup>e</sup> siècle; 3° la révolution du  
 Portugal, qui, en 1640, porta au trône la  
 maison de Bragançe (*voy. ces noms*); 4°  
 la révolution d'Angleterre de 1688, par  
 suite de laquelle Jacques II (*voy.*) fut  
 chassé et Guillaume d'Orange (*voy. GUIL-  
 LAUME III*) appelé à sa place; 5° en 1772,  
 la révolution de Suède, opérée par Gus-  
 tave III (*voy.*), qui rendit à la couronne  
 son autorité usurpée par l'aristocratie; 6°  
 la révolution française, la plus consi-  
 dérable de toutes, que nous devons  
 apprécier d'une manière spéciale; 7° la  
 révolution de la Grèce (*voy.*), qui, vers  
 1820, brisa ses fers et reconquit son in-  
 dépendance; 8° la révolution de juillet  
 1830, qui mit un terme aux tendances  
 rétrogrades du gouvernement de Char-

les X, et éleva Louis-Philippe (*voy.* ces noms et JUILLET) au nouveau trône constitutionnel des Français; 9° la révolution de la Belgique (*voy.* ce nom et LÉOPOLD I<sup>er</sup>), qui, deux mois plus tard, chassait le roi des Pays-Bas et se constituait en un état indépendant. A. B.

**RÉVOLUTION FRANÇAISE.** A l'époque où Louis XIV descendit dans la tombe, il était facile de reconnaître qu'un changement profond s'était, au travers des vicissitudes multipliées de ce grand règne, graduellement introduit dans les esprits. Les institutions de la vieille monarchie étaient encore debout; mais la société qu'elle régissait n'était plus la même. Cette large base aristocratique, sur laquelle elle reposait depuis huit siècles, s'était affaïssée sous l'étreinte vigoureuse du monarque dépositaire des maximes de Richelieu et de Mazarin. De l'organisation féodale, il ne restait plus qu'une fastueuse nomenclature de titres sans valeur; la royauté avait tout résumé en elle: aussi quand les lois de la nature voulurent qu'elle ne fût plus représentée que par un frère enfant, la nation entra dans des voies nouvelles; elle marcha à pas lents, mais assurés, vers un but inconnu. Déjà l'école philosophique et l'école économique, qui devaient exercer une influence si marquée sur la marche de la pensée publique, avaient pris naissance. Fontenelle venait d'ouvrir la lice du scepticisme railleur et sarcastique, qui eut bientôt après de si puissants organes; Vauban avait tracé la route à cette série d'écrivains occupés à sonder, à mettre à nu la plaie sociale. Un vaste travail où chacun fut ouvrier, s'organisa contre l'ordre existant; les abus, les préjugés attaqués un à un succombèrent entraînant avec eux, il faut le dire, des doctrines salutaires, des croyances préservatrices; l'œuvre se poursuivit ainsi avec persévérance pendant 75 années et à l'issue de ce long combat, tout était prêt dans les esprits pour une complète rénovation.

De nos jours, l'observation appliquée au développement des faits historiques a solidement établi ce principe, qu'il n'est point de crise qui, si elle est saisie à temps, ne puisse être prévenue ou tout au moins limitée à une pacifique réforme (*voy.*).

Mais alors la science de l'histoire était que de faibles lumières à la politique. Le gouvernement ne s'opposait au mouvement des idées seule arme, celle qui devait tôt être vaincue dans une pareille force. Louis XIV faisait placer sur la forteresse méridionale une insigne portant qu'elle avait été construite pour réprimer l'essor du peuple et de la liberté: telle fut la pensée qui constamment dans les conseils de son habile successeur. Un despotisme ou violent se prit corps à corps avec l'esprit des franchises nationales s'était réfugié dans les parlements autour desquels se groupaient les populaires; quelques occasions de quer les États-Généraux qui, l'exemple de l'Angleterre sous le roi, eussent fondé le gouvernement représentatif, furent perdues. Louis XVI il est vrai, manifesta de généreuses intentions. Aidé de Turgot, il cherchait à limiter la monarchie sur le plan où elle était entraînée, en entrant dans la voie des améliorations successives ce n'était là que de faibles et opposer au torrent dont les flots dans un long cours d'années, à briser et franchir toutes les barrières. Ainsi en fut-il quand l'heure eut sonné quand les masses se trouvèrent et dans le vaste ébranlement des lois imprimé aux classes supérieures et médianes. Les premiers troubles précurseurs de la catastrophe, treize ans au surplus la cour plongée dans l'aveuglement. On sait le mot de chefoucauld-Liancourt au roi, de ce qu'il appelait une révolte: ce n'est pas une révolte, c'est un déluge! Le duc ne se trompait point, c'était une révolution, et la plus grande encore marquée les annales du siècle, Louis XV et Voltaire, clairement entrevue dans un avenir prochain, celle qui devait changer la face de l'Europe, et dont l'illustre Fox a avec vérité qu'elle a été le plus grand pas qui ait été fait jusqu'ici pour le franchissement de l'humanité.

Nous n'avons pas à en retracer

mais simplement à indiquer en quelques mots ses phases ou périodes principales, renvoyant le lecteur aux nombreux articles répandus dans cet ouvrage et l'ensemble en offre le tableau complet.

Les phases ou périodes sont au nombre de six. La 1<sup>re</sup> commence à l'ouverture des États-Généraux (voy. \*) à qui était confiée la mission de régénérer la France (1789), et se termine à la journée du 10 août (voy.) 1792, où fut renversée l'ancienne constitution, qui venait d'être abolie (voy. prise de la Bastille, décrets CONSTITUANTS et LÉGISLATIFS : BAILLY, MOUNIER, LA FAYETTE, MIRABEAU, GIRONDE, etc.). La 2<sup>e</sup>, époque d'une démolition longue et sanglante, s'ouvre avec la Convention nationale, dont l'acte de dictature sauva la France de l'étranger et se termine à la clôture de cette assemblée, le 26 oct. 1795 (voy. COMITÉ DE SALUT PUBLIC, COMITÉ DE PARIS, JACOBINS, DANTON, MARBOISPIERRE, CARNOT, etc.). La 3<sup>e</sup> est marquée par l'existence de la république républicaine jusqu'à la journée du 18 brumaire qui y mit fin, du 26 oct. 1795 nov. 1799 (voy. THERMIDOR, DIRECTOIRE, CONSEIL DES ANCIENS et DES JEUNES, FRUCTIDOR, BRUMAIRE, etc.). Le règne consulaire et impérial de Napoléon forme la 4<sup>e</sup> période (voy. CONSULAT, EMPIRE, CENT-JOURS, etc.); la Restauration (voy. Louis XVIII et Charles X), la 5<sup>e</sup>; l'ère actuelle issue des Journées de juillet 1830, la 6<sup>e</sup> (voy. JUILLET et LOUIS-PHILIPPE).

En ce demi-siècle, à côté des luttes incessantes des factions et des déchirements qui en résultent pour le pays, à côté des excès, des folies qui accompagnent le triomphe successif de chaque parti, des guerres immortelles, d'admirables travaux législatifs, des découvertes, des livres de tout genre qui ont exercé une immense action sur la prospérité gé-

nérale, forment un tableau souvent sublime, toujours intéressant, dont l'imagination est saisie, et qui n'a point d'égal dans l'histoire d'aucun peuple. Il a été déjà plusieurs fois retracé avec talent : la bibliographie seule de la révolution française formerait un volume. Nous nous bornerons à indiquer plus particulièrement la collection des Mémoires publiés par MM. Barrière et Berville, et les histoires de MM. Thiers, Mignet, Tissot, Thibaudeau, etc. Voy. en outre les indications bibliographiques données T. XI, p. 549. P. A. D.

REVUE. La revue est, comme le journal (voy.), une publication périodique; mais tandis que ce dernier paraît tous les jours, ou au moins à des époques très rapprochées, et s'occupe plus spécialement des événements politiques, la revue se publie à de plus longs intervalles et consacre de préférence ses colonnes à la littérature, aux sciences, aux arts; de là un troisième caractère qui la distingue du journal : la forme de volume qu'elle adopte assez généralement. Au reste, la ligne de démarcation n'est pas encore tellement bien tracée entre ces deux espèces de publications que l'une n'empiète souvent sur le champ de l'autre, le journal dans ses feuilletons et ses articles de variétés, la revue dans sa chronique politique.

On avait des journaux depuis un siècle, lorsqu'en 1665, Denis de Sallo, conseiller au parlement de Paris, eut l'idée d'en fonder un purement littéraire, sans se douter qu'il allait créer un puissant moyen de civilisation qui, en mettant en rapport les savants, en donnant de l'ensemble à leurs travaux, en répandant de tous côtés la lumière, en excitant enfin l'émulation des peuples, préparerait à la science une ère toute nouvelle. Le *Journal des Savants*, tel fut le titre qu'il donna à sa revue, d'abord hebdomadaire, parut (le 5 janv.) sous le nom de Hédonville, emprunté, soit à un de ses domestiques, soit à une petite terre qu'il possédait; mais malgré cette précaution, Sallo n'échappa pas aux furieuses attaques de quelques prétendus savants dont il avait

(\*) Les Allemands font la même distinction entre *Zeitung* et *Zeitschrift*. S.

Pour les faits précurseurs, on peut consulter les art. PARLEMENTS, ÉTATS-GÉNÉRAUX, LOUIS XVI, ceux sur les NOTABLES, BRUMAIRE, CALONNE, NECKER, etc. S.

eu le courage de dévoiler les plagiats et de censurer les inepties. Son journal fut proscrit. Obligé d'interrompre son travail, il en laissa le soin à l'abbé Gallois, qui se borna à de simples extraits, sans porter de jugement ni sur les auteurs ni sur leurs ouvrages. Plus tard, la rédaction du *Journal des Savants* fut confiée à quelques hommes de mérite, sous la surveillance du chancelier de France\*, et il formait déjà un recueil de 121 vol. lorsque la révolution éclata. Suspendue pendant la Terreur, cette publication, que les autres nations de l'Europe s'étaient empressées d'imiter, fut reprise en 1797; mais elle fut de nouveau interrompue. En 1816, Louis XVIII ordonna de la continuer, et grâce à une subvention de 25,000 fr. autant qu'au talent de ses rédacteurs, parmi lesquels se firent remarquer Daunou, Silvestre de Sacy, Langlès, Raynouard, Abel Rémusat, MM. Biot, Raoul-Rochette, Letronne, Naudet, Quatremère, et d'autres membres de l'Institut, non-seulement elle s'est soutenue, mais elle obtint une grande autorité dans toutes les questions de philologie et de langues orientales dont elles s'occupe principalement. Le *Mercur de France* (voy.), qui succéda en 1717 au *Mercur galant*, acquit, sous l'habile direction de Marmontel, une valeur qu'il n'avait pas eue auparavant. Continué en 1818, après cinq années de silence, mais sous le nouveau titre de *Minerve*, et destiné surtout à combattre les doctrines absolutistes et théocratiques du *Conservateur* (voy. T. XV, p. 462), il prit, sous la plume de Benjamin Constant, de MM. Tissot, Étienne, Jay, Jouy, une teinte ultra-libérale qui le fit supprimer, en 1820, après l'assassinat du duc de Berry. Ressuscité quelques années après, sous le nom de *Mercur du XIX<sup>e</sup> siècle*, il n'est jamais remonté au point où l'avaient élevé ses précédents rédacteurs. Les *Mémoires de Trévoux*\*\* , fondés en 1701, contenaient, comme le *Journal étranger* et le *Journal encyclopédique*, de courtes dissertations origi-

nales et des critiques des ouvrages nouveaux; mais les jésuites qui les rédigeaient jusqu'en 1780, mirent tant de partialité dans leurs jugements et tant de violence dans leurs attaques contre ceux qui partageaient pas leurs opinions, que ce revue n'a jamais joui d'une autorité bien établie. Quoiqu'on puisse adresser mêmes reproches à l'*Année littéraire* fondée en 1754, et rédigée successivement par les critiques Fréron et Geoffroy (sous ces noms), cette publication périodique avait cependant une plus haute valeur. Elle cessa de paraître en 1790; mais elle fut remplacée, trois ans après, par la *Décade philosophique, littéraire et politique*, qui prit plus tard le nom de *Revue philosophique*, et qui eut le mérite, rare même dans nos jours de liberté et de paix, de rester fidèle à ses principes au milieu des tempêtes de la révolution. Le *Magasin encyclopédique*, fondé en 1771 et dirigé de 1795 à 1817 par Millin (voy.), eut un mérite d'un autre genre: il ouvrit ses colonnes aux savants étrangers qui l'enrichirent d'un grand nombre d'excellents articles. En 1817, il fut remplacé par les *Annales encyclopédiques* et deux ans après fut fondée, par M. H. A. Jullien de Paris, la *Revue encyclopédique*, dirigée par lui pendant 12 ans avec le zèle le plus digne d'éloges. En continuant à suivre la ligne tracée par Millin, elle élargit encore son cadre: on se plaça-t-elle au premier rang par les revues littéraires et scientifiques de France, et elle s'y maintint jusqu'en 1830, où elle tomba sous l'influence exclusive des Saint-Simoniens pour cesser bientôt de paraître. Cependant M. Jullien et ses amis n'ont pas encore renoncé à l'espérance de la ressusciter. D'un plan plus vaste, mais beaucoup moins attrayant comme lecture, le *Bulletin universel*, créé par le baron de Perouse en 1824, ne se soutint que jusqu'à la révolution de juillet. On en a déjà parlé T. IV, p. 335. Le *Globe*, espèce de revue à la fois politique et littéraire, fondée en 1824, n'eut guère plus de durée, bien qu'il fût un des recueils français les plus importants par la hauteur des vues philosophiques, l'esprit de tolérance en politique et en religion, et l'impartialité

\* Voir Biogr. univ., art. SALLO, et CAMUSAT, Histoire critique des journaux.

\*\* Trévoux, si connu par le Dictionnaire universel qui en porte le nom (voy. T. VIII, p. 154), est un chef-lieu d'arrondissement du dép. de l'Ain.

ique, qui le distinguèrent. Il fit dans l'histoire du développement intellectuel en France, et exerça une influence marquée sur les études et sur les esprits, qu'il tira de l'ornière du vieux phibisme usé et du bonapartisme par ses souvenirs révolutionnaires. Ses premiers rédacteurs furent M. Dubois, député de la Loire-Inférieure et membre du Conseil royal de l'instruction publique, et MM. de Rémusat (voy. ce Dictionnaire), Jouffroy, Damagnin, etc., etc. Comme le *Globe*, libéral, s'il est permis de dire ainsi, n'avait pas de sympathie pour la Restauration, on lui opposa le *Journal*, journal brillant et spirituel, créé le 1<sup>er</sup> janvier 1829, sous la direction de MM. Saint-Martin et Abel Lefranc (voy. ces noms), et ayant pour directeur M. Landresse. D'abord purement littéraire et scientifique, ce dernier revêtit ensuite le format des grands journaux pour soutenir le ministère Polignac, mais il tomba avec lui, le 27 juillet 1830.

Après cela, les recueils littéraires et scientifiques de la France avaient porté un nom : enfin prévalut celui de *Revue encyclopédique* et que recommandait d'ailleurs l'exemple des remarquables *Reviews* périodiques d'Édimbourg et de Londres existant depuis des années d'une haute considération. La *Revue de Paris*, journal du monde élégant, fut fondée vers 1826 par M. Véron; elle fut bientôt remplacée par la *Revue des deux Mondes* qui d'abord devait faire concurrence à la *Revue encyclopédique*, mais qui, par suite, eut bientôt à suivre le mouvement littéraire, se réserva de préférence les articles littéraires et sociaux. Ses premiers rédacteurs sont MM. Lerménier, Cousin, Sainte-Beuve, Ph. Chasagnon, H. Blaze, Libri, Duvergier de Léranne, Leon Faucher, etc. Ces journaux, surtout la dernière qui paraît tous les mois, peuvent encore être regardés comme les meilleures de celles qui existent actuellement à Paris; ce n'est qu'à côté d'elles a pris une place honorable la *Revue indépendante* créée en 1841 et dirigée par MM. P.

Leroux, Reynaud et G. Sand, dans un esprit novateur au sens du socialisme et tout-à-fait démocratique. D'autres encore essaient d'exploiter ce genre aujourd'hui en vogue et qui paraît avoir beaucoup d'avenir. La *Revue rétrospective* n'en a guère que le nom : imitation d'une revue anglaise qui s'intitule de même, elle a pour unique but la publication de documents historiques encore inédits ou de travaux littéraires déjà oubliés. La *Revue de l'école des Chartes* a adopté un plan plus large; on y rencontre d'intéressants articles originaux sur l'archéologie et l'histoire. La *Revue britannique* se rattache par une filiation directe aux *Reviews* anglais; on pourrait dire qu'elle en est le reflet, car ses articles y sont tous puisés : heureusement ces sources sont abondantes et saines, et quoique trop peu répandue, cet estimable recueil, fondé par Saulnier (depuis préfet du Loiret), vers 1826, et actuellement placé sous la direction de M. Amédée Pichot, bien connu comme traducteur de Byron, se soutient malgré la concurrence qui est venue partager ses modestes profits et dont nos meilleures entreprises finirent par devenir victimes. Plusieurs autres revues ont été moins heureuses, notamment la *Revue germanique* qui paraissait à Strasbourg et qui se proposait de mettre la France en communication intellectuelle avec l'Allemagne. Cet excellent recueil, auquel on ne reprochait avec justice qu'un peu trop de pesanteur, semblait destiné par son utilité réelle à une plus longue vie. Il en est de même de la *Revue française* fondée, après la révolution de juillet, par MM. le duc de Broglie, Guizot, Rossi, etc.; elle n'a eu qu'une courte existence. C'est chose rare aujourd'hui qu'un recueil ayant la longévité de la *Bibliothèque universelle* de Genève, qui porte ce titre depuis 1816, mais qui remonte jusqu'à l'année 1796 (voy. PICTET). Avec le *Journal des Savants*, elle est à peu près la seule publication analytique et critique de quelque renom paraissant en langue française. Malheureusement pour les sciences et pour l'érudition, comme aussi pour ceux qui les cultivent avec zèle et dévouement et qui auraient besoin d'être distingués de

la foule, la critique (voy.) est morte en France, ou au moins n'est plus qu'une arme à l'usage des partis politiques et religieux, des coterie littéraires et des passions haineuses. Le travail consciencieux trouve aussi peu l'encouragement et l'appui qui lui seraient nécessaires que la médiocrité et le vol littéraire la sévérité et la juste réprobation qu'ils méritent.

Outre les revues énumérées jusqu'ici et qu'on pourrait appeler générales, il se publie, tant à Paris que dans les départements, une foule de revues consacrées à une des branches spéciales de la science : tels sont le *Bulletin universel des sciences et des arts*, les *Annales universelles de législation*, la *Revue d'économie politique* de M. Théod. Fix, et le *Journal des économistes*, les *Archives générales de médecine*, la *Nouvelle bibliothèque de médecine*, la *Revue médicale française et étrangère*, les *Annales des sciences naturelles*, la *Revue catholique*, les *Archives du Christianisme*, le *Nouveau journal asiatique*, etc. Nous nommerons aussi le *Semeur*, journal philosophique et religieux, et le *Journal de l'instruction publique*, bien que par leur forme ils rentrent plutôt dans la classe des journaux proprement dits.

Les revues anglaises (et sous ce nom nous comprenons non-seulement les *Reviews* qui s'occupent spécialement de critique littéraire, mais les *Magazines*, qui traitent de toute sorte d'objets, et les *Journals* qui sont consacrés à certaines branches de la science) sont, en général, supérieures aux revues françaises. Les questions y sont mieux approfondies; mais on doit reconnaître, d'un autre côté, qu'elles sont présentées d'une manière moins attrayante. On comprend que ces jugements se rapportent aux plus estimées de ces publications, car elles sont extrêmement nombreuses. En 1840, il paraissait à Londres jusqu'à 236 revues mensuelles et 34 trimestrielles. La plus ancienne de celles qui paraissent encore aujourd'hui, le *Gentleman's Magazine*, ne remonte pas au-delà de l'année 1731; mais elle a paru régulièrement depuis, et l'on peut encore s'en procurer la suite complète. Ce *Magazine* mensuel

s'occupe à la fois de littérature, de critique et d'archéologie. A côté de lui mérite d'être placé le *Monthly Magazine*, créé en 1796 par Priestley, Morgau et Godwin. La tendance libérale que ce dernier adopta, engagea les Tories à fonder, en 1814, pour le combattre, le *New monthly Magazine* qui changea toutefois de caractère sous la direction successive de MM. Th. Campbell, fondateur de *Metropolitan Magazine*, F.-L. Bulwer et Th. Hook. Le *Scotch Magazine*, créé en 1789, fut remplacé en 1818 par l'*Edinburgh Magazine* du libraire Blackwood, rédigé aujourd'hui par le professeur J. Wilson, mais toujours dans le sententory, et dont les critiques, souvent sévères, sont toujours écrites d'un style spirituel et énergique. Le récent *Edinburgh Magazine* de Tait, qui appartient au parti radical, est son adversaire naturel. Le *London Magazine* a dû en grande partie sa réputation à son rédacteur John Scott. Le *Magazine for town and country* de M. Fraser, fondé en 1830, jouit également d'une grande considération; cependant, on peut le dire avec vérité de tous ces recueils ceux qui ont rendu le plus de services sont les *Penny Magazines*, et l'*Edinburgh journal de Chamberlain*, dit-on, jusqu'à 50,000 abonnés publications à bon marché destinées à répandre parmi le peuple les connaissances utiles. Leur succès prodigieux les a fait imiter en France, en Allemagne et en Amérique (voy. MAGASIN, PITTORESQUE etc.). A cette classe des revues anglaises rattachent les mélanges politiques et littéraires publiés sous le nom de *Registers* comme l'*Annual Register*, fondé en 1758 et le *New annual Register*, créé en 1790. Parmi les *Reviews* proprement dits, on distingue avantagusement le *Critic Review*, fondé en 1756 par Smollet (voy. pour la défense des principes Tories, et continué jusqu'à ces derniers temps, et il a cessé de paraître; le *Monthly Review*, plus ancien encore, puisqu'il remonte à l'année 1749, et qui se fait remarquer par l'indépendance et l'impartialité de sa critique; l'*Edinburgh Review*, certainement un des meilleurs recueils critiques que l'on connaisse; et son digne rival, le *Quarterly Review*



une couleur diamétralement opposée. La première de ces deux revues trimestrielles, qui défend les principes whigs modérés, fut fondée en 1802 par le professeur Jeffrey, de concert avec Sydney Smith et Macvey Napier. Des hommes tels que Playfair, Dugald Stewart, Mac-Lintosh, Brown, Leslie, Brougham, Macanlay, Mac-Culloch, etc., l'ont enrichie de leurs travaux. La seconde, le *Quarterly Review* de Londres, lui fut opposée en 1809 par les Tories, et fut rédigée successivement par Gifford, Coleridge, Southey et le gendre de W. Scott, M. Lockhart; M. Croker est au nombre de ses principaux *reviewers*. Les écrivains et les hommes politiques les plus distingués de l'Angleterre tiennent à honneur de concourir à la rédaction de l'un ou de l'autre de ces deux excellents recueils, également remarquables par la profondeur des vues et l'étendue des connaissances, et auxquels on ne peut adresser que ce reproche de ne pas avoir assez se tenir à l'abri de l'influence des opinions politiques. Le *Westminster Review*, qui se fonda en 1835 avec le *London Review*, appartient à l'école de Bentham et a été rédigé pendant quelque temps par M. Bowring; il paraît depuis 1824, et défend les principes des radicaux; son influence s'étend de plus en plus. Le *Monthly Chronicle*, recueil qui paraît depuis 1838, appartient aux whigs, et défend plus particulièrement les intérêts de la bourgeoisie. Le *British Critic*, fondé en 1793 et soutenu par les évêques, l'*Eclectic Review*, depuis 1805 l'organe des dissidents, le *Foreign quarterly Review and continental Miscellany*, fondé en 1827 par la librairie Treuttel et Würtz dans le but de tenir l'Angleterre au courant des découvertes scientifiques et des travaux littéraires du continent, et réuni, depuis 1831, à son concurrent le *Foreign Review and continental Miscellany*, doivent être cités aussi parmi les revues anglaises les plus importantes. Nous ne pouvons non plus passer sous silence la *Literary Gazette*, créée en 1817 par le libraire Colburn, et rédigée par M. Jerdan, à cause des précieux documents qu'elle publie sur les arts et les sciences.

Le *Weekly Review*, l'*Athenæum* appartenant à M. Dilk, et le *London Museum Review* rivalisent à cet égard avec lui. Le *Dublin Review* porte une attention toute particulière sur les ouvrages consacrés au catholicisme et à ses intérêts.

Le nombre des *Journals* ou revues spéciales est, au reste, très considérable. Nous nous bornerons à mentionner le *Classical Journal*, fondé en 1810, qui publie des dissertations sur les littératures classique, biblique, orientale; l'*Asiatic Journal*, consacré à la littérature indienne; le *Quarterly Journal* et l'*Edinburgh philosophical Journal*, qui s'occupent des sciences naturelles, de l'astronomie, de la mécanique; le *Monthly Repertory*, recueil théologique fort estimé des unitaires; l'*Evangelical Magazine*, qui défend les intérêts des dissidents, ainsi que le *Methodist Magazine*, etc.

L'Allemagne est plus riche encore que l'Angleterre en revues spéciales ou journaux scientifiques: sciences naturelles, médecine, jurisprudence, théologie, pédagogie, philologie, philosophie, mathématiques, histoire, géographie, économie domestique, chaque branche, en un mot, des connaissances humaines a les siens: on en compte 300 dans la seule monarchie prussienne, et les postes de la Tour et Taxis en ont expédié, en 1840, 467, chiffre dans lequel n'étaient pas comprises les publications hebdomadaires, ou semi-périodiques, ou purement locales. Mais si l'Allemagne peut, sous ce rapport, soutenir avantageusement la comparaison avec ses rivales en civilisation, il n'en est plus de même pour les revues proprement dites dont on ne peut citer aucune qui a une réputation européenne. C'est par les journaux critiques, d'analyses, ou, comme on dit en allemand, de *recensionen*, qu'elle brille. Le premier essai de ce genre fut la traduction du *Journal des Savants* que donna en latin Fr. Nitzsch, de 1665 à 1670. A cette traduction succéda, en 1682, un ouvrage original publié à Leipzig, par Mencke, sous le titre d'*Acta eruditorum* (voy.), et dont Leibnitz fut un des plus célèbres collaborateurs. Quoiqu'il rendit compte des ouvrages plutôt qu'il ne les critiquait, ce recueil exerça

une influence considérable sur le monde lettré. Les *Dialogues mensuels* de Thomasius en exercèrent une plus grande sur la masse de la nation. La même tendance se fit remarquer dans les *Débats mensuels* de Tenzel et dans la *Bibliothèque curieuse*, qui en fut la continuation. A dater du XVIII<sup>e</sup> siècle, les revues latines ou allemandes se multiplièrent à l'infini; mais toutes se bornaient à donner des extraits des ouvrages nouveaux publiés soit en Allemagne, soit à l'étranger, et il était rare qu'elles se hasardassent à porter un jugement. Ce fut Lessing qui, le premier, posa les véritables bases de la critique allemande. De concert avec Mendelssohn, Abbt, Nicolai (voy. tous ces noms) et d'autres, il fonda, en 1760, la *Bibliothèque générale allemande*, qui, en s'attachant surtout à critiquer, quelquefois avec aigreur et toujours sans ménagement, les productions de la littérature, ouvrit une nouvelle période au journalisme allemand (voy. RATIONALISME, ci-dessus, p. 358). Le succès de cette publication fut tel qu'il n'y eut plus pour ainsi dire une seule université qui ne voulût avoir son recueil critique, littéraire et scientifique. En tête de tous, il est juste de placer les *Publications savantes de Gœttingue* (*Gelehrte Anzeigen*), qui paraissent depuis l'année 1739, sous la direction successive de Steinwehr, Haller, Michaelis, Heyne, Heeren, etc. (voy. ces noms et ЕИСНОУК), et auxquelles les plus savants professeurs de cette université ont pris part. Le *Mercur allemand*, créé en 1773, par Wieland (voy.), mit un terme à l'espèce de croisade ridicule entreprise contre la littérature française, et fit connaître à la critique allemande ce ton de politesse et de bonne compagnie qui lui avait été étranger jusqu'alors. L'amélioration est sensible déjà dans la *Gazette littéraire générale*, fondée en 1785, à Iéna, par Bruch, et rédigée par Schütz et Hüfelaud, qui s'adjoignirent comme collaborateurs les savants les plus notables. Cette revue ayant été transportée à Halle (voy.), en 1804, M. Eichstädt crut pour la remplacer la *Gazette littéraire générale de Iéna*, qui compte au nombre de ses rédacteurs Goethe (voy. tous ces noms) et ses amis de Weimar, et qui jouit

encore aujourd'hui d'une certaine notoriété. Celle de *Leipzig*, rédigée sur le même plan, prolongea son existence de 1800 à 1834. Les *Annales de Heiberg*, fondées, en 1808, sur un plan moins vaste, et placées maintenant sous la direction savante de M. Bæhr, très estimées des érudits, et sous les auspices de M. Schlosser (voy.), se font remarquer par la sévérité de leur critique. Les *Annales de la littérature*, qui ont succédé à la *Gazette littéraire de Vienne*, fondée en 1813, par Sartori, rappellent le *Quarterly Review* qu'elles ont pris pour modèle; mais le nombre de leurs abonnés est si restreint qu'elles ne pourraient passer des secours du gouvernement. Elles s'occupent de préférence de la littérature orientale, où elles s'appuient sur M. de Hammer, et leur rédacteur principal est M. Deinhardstein. De 1819 à 1827, elles eurent un rival dangereux dans l'*Hermès*, paraissant à Leipzig et qui se distinguait par la profondeur et l'indépendance de sa critique, peut-être un peu minutieuse cependant et trop peu connue. Les *Annales de critique littéraire*, fondées par actions, à Berlin, en 1827, et dirigées par M. de Henning, professeur de philosophie à l'université, servent d'organe à l'école philosophique de Hegel, et comptent parmi leurs rédacteurs des hommes éminents. Elles ont ouvert en Allemagne une nouvelle voie; et après elles, les *Annales de Halle*, fondées en 1838 par MM. leurs fondateurs Ruuge et Echemeyer, se sont élevées dans cette voie avec une hardiesse qui, s'attaquant à la fois à la politique et à la religion, n'a pu manquer de venir fatale à cette création d'ailleurs remarquable. Deux revues trimestrielles, l'une sous le titre de *Das Vierteljahrsschrift*, fondée à Stuttgart par la librairie Cotta, l'autre sous celui de *Frelufen* (Fort libre), paraitent à Stuttgart et ayant pour rédacteur M. Meißner ont pris pour modèles les deux célèbres *Reviews* anglais. Mais des recueils qui méritent plus particulièrement le nom de revues sont le *Morgenblatt* de la librairie Cotta (voy.), paraissant depuis 1811, les *Feuilles destinées aux delassements littéraires* (*Blätter für literarische Unterhaltung*), de la librairie Brock

l'Acquisition en 1820; la *Ga-*  
*monde élégant*, fondée en 1801  
 rier à Leipzig et rajunie par  
 e; la *Theater-Zeitung* de Vienne;  
 d de Munich, etc., etc.— Enfin,  
 ons déjà dit, toutes les sciences,  
 arts, toutes les tentatives nou-  
 t leur recueil en Allemagne; la  
 : protestante surtout en possède  
 de quantité, chacun représen-  
 nance religieuse particulière.  
 le reste de l'Europe, nous trou-  
 score quelques revues estimables  
 mêmes, sans mériter toutefois  
 nalées à l'attention générale. La  
 Danemark et la Russie en ont  
 ; mais ce ne sont guère, en gé-  
 se des compilations. On en peut  
 nt de la Belgique. La Hollande,  
 longtemps le foyer de la science,  
 ossédait, dans le XVII<sup>e</sup> siècle,  
 nes publications de ce genre,  
 es *Nouvelles de la république*  
 s, que Bayle rédigea de 1684 à  
*Histoire des ouvrages des sa-*  
 Basnage; la *Bibliothèque uni-*  
 de Leclerc, ne nous offre guère  
 lui de remarquable que l'*Allge-*  
*Konst en Letterbode*, fondé en  
 la *Bibliotheca critica nova* de  
 ni s'occupe principalement des  
 d'histoire et de philologie. En  
 nous ne voyons rien non plus  
 ite une mention spéciale, si ce  
 it-être le *Semanario erudito*,  
 e 1778 à 1791, en 34 vol., où  
 ontre quelques bons articles de  
 et des extraits d'ouvrages inédits.  
 sait d'ailleurs dans ce pays, en  
 9 recueils trimestriels, mensuels  
 madaires. L'Italie est beaucoup  
 be sous ce rapport, quoiqu'on  
 e dans la plupart de ses pu-  
 s périodiques un esprit étroit,  
 préjugés nationaux et partant  
 injuste. Au *Giornale de letterati*  
 publié, de 1710 à 1733, à Ve-  
 Apostolo Zeno; aux *Novelle*  
 e (Flor., 1740 et ann. suiv.),  
 le *Giornale de letterati*, qui se  
 Pise depuis 1770, et qui dut une  
 réputation à Fabroni; puis la  
 ca italiana de Milan, fondée  
 bi (voy.), la meilleure de toutes;

car l'excellente *Antologia di Firenze* de  
 Vienusieux a dû cesser de paraître en  
 1833. Le *Giornale enciclopedico* de  
 Naples ne vit que d'emprunts faits aux  
 étrangers; le *Progresso* de la même ville  
 semble plus riche de son propre fonds.

Il faut nous arrêter ici, de peur d'en-  
 vahir l'espace réservé à d'autres matières:  
 celle que nous venons de présenter ra-  
 pidement s'étend de jour en jour, et on  
 peut lui présager un avenir de plus en  
 plus brillant. E. H-G et S.

RÉVULSION, RÉVULSIOS, voy. ME-  
 DECINE. T. XVII, p. 500.

REWBELL (JEAN-BAPTISTE), mem-  
 bre du Directoire exécutif de la républi-  
 que française, naquit, en 1746, à Colmar.  
 Il se distingua au barreau de cette ville, et  
 il en était bâtonnier lorsqu'il fut appelé  
 aux États-Généraux par les suffrages des  
 bailliages de Colmar et de Schélestadt. Il  
 embrassa chaudement les intérêts de la  
 révolution, se prononça avec énergie  
 contre ses ennemis, réclama une loi contre  
 l'émigration et vota toutes les me-  
 sures qui tendaient à faire de la France  
 une république; on lui reprocha néan-  
 moins certaines opinions étroites: il  
 s'opposa notamment à l'admission des  
 juifs à la jouissance des droits civils,  
 sans doute à cause de la connaissance qu'il  
 avait du mal qui résulta toujours de leur  
 action sur les paysans d'Alsace; il vou-  
 lut aussi qu'on laissât aux colonies l'ini-  
 tiative des mesures relatives à l'état po-  
 litique des hommes de couleur. Rewbell  
 présida une fois l'Assemblée constituante.  
 Député à la Convention par les électeurs  
 de Neu-Brisach, il se trouvait en mission  
 aux armées lors du procès de Louis XVI  
 et prit part à la glorieuse défense de  
 Mayence. Il fut ensuite envoyé, avec les  
 mêmes fonctions, dans la Vendée, où il  
 se montra chaud montagnard. Cepen-  
 dant il s'associa plus tard à toutes les me-  
 sures réactionnaires des thermidoriens,  
 qui le portèrent aux comités de sûreté  
 générale et de salut public (voy. ces mots);  
 l'influence qu'il sut acquérir dans cette  
 position le fit nommer au Directoire  
 (voy.), où il eut dans ses attributions  
 les relations extérieures, la justice et les  
 finances. Il devint président de ce corps,  
 c'est-à-dire chef nominal de la républi-

que, et fut, au 18 fructidor (voy.), un de ceux qui s'opposèrent à l'effusion du sang. Éliminé par le sort en 1799, Rewbell céda sa place à Sièyes, et entra au Conseil des anciens. La morgue de son caractère et la roideur de ses formes lui avaient fait beaucoup d'ennemis. Il fut accusé d'avoir contribué aux malheurs de la patrie, et de s'être enrichi en participant aux fraudes des fournisseurs et aux concussionnements des généraux ; cependant il fut acquitté à la suite de longs et scandaleux débats, il est vrai sans que l'opinion publique fût complètement satisfaite, et c'est probablement un des motifs qui empêchèrent qu'il fût appelé au sénat. Au jugement de M. Thiers (*Hist. de la Rév. fr.*, t. IX, p. 5-7), il était le plus honnête et le plus capable des quatre directeurs (La Revellière à part). « Rewbell, dit-il, avait contracté au barreau et dans nos différentes assemblées une grande expérience dans le manieement des affaires. A la pénétration, au discernement les plus rares, il joignait une instruction étendue, une mémoire fort vaste, une rare opiniâtreté au travail. Ces qualités en faisaient un homme précieux à la tête de l'état. Il discutait parfaitement les affaires, quoiqu'un peu argutieux par un reste des habitudes du barreau. Il joignait à une assez belle figure l'habitude du monde ; mais il était rude et blessant par la vivacité et l'âpreté de son langage. Malgré les calomnies des contre-révolutionnaires et des fripons, il était d'une extrême probité. Malheureusement il n'était pas sans un peu d'avarice ; il aimait à employer sa fortune personnelle d'une manière avantageuse, ce qui lui faisait rechercher les gens d'affaires et ce qui fournissait de fâcheux prétextes à la calomnie. Il soignait beaucoup la partie des relations extérieures, et il portait aux intérêts de la France un tel attachement qu'il eût été volontiers injuste à l'égard des nations étrangères. » Rewbell mourut, en 1810, dans le département du Haut-Rhin, où il s'était retiré. A. B.

**REYNOLDS** (sir JOSHUA), le plus célèbre peintre de l'école anglaise et un de ceux qui ont le plus excellé dans le portrait, naquit à Plympton (Devonshire), le 16 juillet 1723. Quoique destiné à la mé-

decine, il obtint sans difficulté de son père la permission de se livrer à la peinture, et on lui donna pour maître Hudson. De retour dans son pays natal, Reynolds prit pour modèles les portraits de Gandy, et ces deux tableaux du Guercino, quant surtout à imiter ses fortes couleurs du clair-obscur. Après un séjour de quelques années à Plymouth, il partit pour Rome où il passa trois ans et fut retourné à Londres, en 1752. Les ouvrages de Reynolds ne se distinguent par la vigueur des contours, par la pureté du coloris, par la fidélité de la imitation de la nature ; mais son talent ennoblit tout ce qu'il peint. Ce fut sa proposition qu'on établit à Londres des expositions publiques d'objets d'art. En 1765, il fut élu tout d'une voix président de l'Académie de peinture qui venait de fonder. Déjà en 1763 avait été créé avec Perey, Goldsmith et autres illustres, une société littéraire qui fit de sa maison le rendez-vous de tous les hommes de lettres et d'artistes distingués. *La Mort du cardinal de Noailles* est incontestablement son chef-d'œuvre. Parmi ses portraits idéalisés se distingue son *petit berger*; son *Cupidon de la ceinture d'une vierge* est un charmant tableau. Pour le genre de la peinture, il manquait de facilité dans la position et de vérité dans l'exposition de la vue en 1791, et mourut le 23 février 1792. Les *Discours* prononcés par lui à l'Académie de peinture, se font remarquer par l'élégance du style et la richesse des développements philosophiques et esthétiques. Ses écrits sont publiés par Malone (Lond., 1799, 2 vol.). — Voir Farrington, *Life of J. Reynolds* (Lond., 1809), et C. Gham, *Vies des peintres anglais célèbres* (Lond., 1830, t. 1<sup>er</sup>).

**RHABDOMANCIE**, voy. B.

**RHADAMANTE**, voy. J.

**RHAPSODES**. En Grèce, on donnait ainsi ceux qui recitaient des poèmes dans les réunions publiques. Sa-

ils doivent leur nom à l'habitude avaient de tenir pendant leur récit ranche de laurier (ράδος, composé ῥᾶ, chant) qui, selon la croyance anciens Grecs, procurait à l'orateur n de prophétie et le privilège de sur l'auditoire. D'autres ont cher- tymologie de ce nom dans la com- on du mot ῥᾶ, chant, avec le verbe ρᾶ, rassembler ; mais cette étymo- ne serait pas d'une application juste rement aux anciens rhapsodes, car e peut être prise qu'en mauvaise et ne convient qu'à ceux qui dou- comme une composition nouvelle la on de fragments empruntés à diffé- ruteurs. Quelquefois, les rhapsodes maient et préparaient d'avance le le leurs chants ; mais ordinairement contentaient de réciter des passages iode, de Mimnerme, d'Archiloque, ocyliide, d'Homère, etc. Les cita- le ce dernier poète étaient même si ntes que les rhapsodes étaient aussi le *Homérides*. De là, les nombreu- itations et interpolations des chants ère (voy.) ; en effet, les rhapsodes amplifié tout ce que ce grand poète t qu'indiqué, les œuvres d'Homère, qu'elles nous sont parvenues, ren- it des passages composés ou au continués et augmentés par eux. hapsodes, les uns voyageaient et ent leur vie à réciter leur réper- les autres demeuraient dans les et étaient les commensaux habi- de riches citoyens, paraissant, en dans les solennités publiques, telles s fêtes dionysiaques, les brauro- es panathénées, etc. Lorsque les lé- s anciennes furent universellement fues, les rhapsodes devinrent moins ensables et se virent réduits au rôle brillant de chanteurs ambulants. dant Démétrius de Phalère leur t de remonter sur la scène et d'y ner de nouveau leurs poèmes. Plus on appela rhapsodes les commen- s d'Homère. — Voy. l'art. suiv. et ienne, *De rhapsodis liber*. X.

**RHAPSODIE.** L'article précédent et it la savante notice sur Homère donnent une idée des premiers yristes des actions héroïques, des

aèdes, à la fois poètes et musiciens. Les rhapsodes, qui leur succédèrent, furent moins des compositeurs que des déclama- teurs de chants épiques, surtout de ceux d'Homère ; plus tard, on donnait le nom de rhapsodes à des rhéteurs inintel- ligents qui commentaient ces poésies dans des discours pleins d'un enthousiasme factice, c'est-à-dire aussi froids qu'empoulés, aussi ridicules qu'ambitieux. L'Ion, que raille Socrate dans les dialogues de Pla- ton, est un rhapsode de cette dernière espèce, bien différente de ces *Homéri- des*, véritables rhapsodes, *chanteurs de vers cousus*, comme dit Pindare (ῥαπ- τῶν ἰπίων ἀοῖδοι), ou de rhapsodies. Ces rhapsodies étaient liées avec plus ou moins d'art, selon le génie des rhapsodes, souvent en lutte devant leur auditoire ; et à l'époque de la recension de l'Iliade et de l'Odyssée, chacune des 48 parties ou chants qui sont entrées dans la compo- sition de ces deux poèmes, fut nommée *rhapsodie*. On lit avec intérêt, sur ce su- jet, l'*Histoire des poésies homériques*, par Dugas-Montbel (Paris, 1831). Ainsi que tant d'autres, le mot de *rhapsodies* a bien déchu en passant dans notre lan- gue : il y désigne un méchant ramas soit de vers, soit de prose, un amalgame sans queue ni tête ; et *rhapsodiste* signifie fai- seur de rhapsodies dans le plus mauvais sens du mot. Des rhapsodes modernes, qui ressemblent singulièrement aux an- ciens, parcourent encore la Grèce, aveu- gles et mendiants, musiciens et poètes. — Voir le discours préliminaire des *Chants populaires de la Grèce*, par M. C. Fau- riol. J. T.-v.-s.

**RHAPSODOMANCIE**, voy. DIVI- NATION. T. VIII, p. 336.

**RHÉA**, fille de Titan, sœur et femme de Saturne, voy. ce nom, CYBÈLE, JU- PITER et ÉGYPTE, T. IX, p. 272.

**RHEA SILVIA**, fille de Numitor, roi d'Albe-la-Longue, vivait vers l'an 800 av. J.-C. Quoique vestale, elle eut du dieu Mars deux jumeaux, Rémus et Romulus (voy.), qui fondèrent Rome (voy. ce nom).

**RHEIMS**, voy. REIMS.

**RHÉTELAIS**, ainsi nommé de la ville de Rhétel, dép. des Ardennes, voy. ce nom et CHAMPAGNE, T. V, p. 356.

**RHÉTEUR** (de *ῥήτωρ*, orateur), celui qui enseigne la rhétorique (*voy.*), de vive voix ou par écrit. Ce nom, comme celui de la rhétorique, emporte souvent une idée peu favorable. L'abus qu'on a fait du discours, les voies absurdes où se sont engagés trop souvent ceux qui ont donné des préceptes d'art oratoire, les déclamations pompeuses et vides en usage dans tant d'écoles, ont justement contribué à ce discrédit. *Rhétteur* et *sophiste* (*voy.*), mots honorables dans leur première acception, prirent de bonne heure un sens méprisable et se confondirent. L'union d'une dialectique subtile et d'un verbiage imposant était le fond de ces professeurs, avides d'argent et de gloire, et dont la double fortune dépassa presque toujours le mérite. Syracuse ouvrit la première école d'éloquence; Corax et Tisias en furent les premiers maîtres. Leurs disciples, Protagoras, d'Abdère, inventeur de l'*éristique* ou art de la dispute; Hippias, d'Élée, plastron de Socrate; Prodicus, Zénon, Gorgias, Isocrate, une foule d'autres, se rendirent célèbres en Grèce par leurs leçons, et ne furent pas inutiles aux progrès de la véritable éloquence, que Démosthène porta au plus haut point de perfection humaine. Après tant de préceptes et un modèle si accompli, on vit paraître un vrai philosophe qui fut peut-être le plus grand des rhéteurs, Aristote, de Stagyre. Sa *Rhétorique*, en III livres (*voy.* T. II, p. 269), eut pour base la dialectique, et pour moyens la connaissance de l'homme et sur son cœur. Malgré ses catastrophes politiques, la Grèce resta plusieurs siècles en possession d'enseigner l'art oratoire. Dans la foule innombrable de ses rhéteurs, quelques noms survivent avec honneur, ceux de Denys d'Halicarnasse, d'Apollodore de Pergame, de Théodore de Gadaris, de Polemon de Laodice, d'Hermogène de Tarse, d'Élius Aristide, d'Aphtonius, de Longin, etc. *Voy.* la plupart de ces noms et les suivants.

Quoique l'art oratoire, introduit à Rome par Carnéade, y eût d'habiles professeurs, Cicéron parcourut la Grèce et l'Asie-Mineure pour recueillir de la bouche de leurs plus renommés sophistes les

préceptes de ce grand art, dont il laissa lui-même d'excellents traités. Quintilien se mit, dans le siècle suivant, aux premiers rangs des rhéteurs par ses *Institutions oratoires*. Ce qu'on a pu ajouter aux leçons de Cicéron et de Quintilien est peu de chose. Leurs ouvrages et la rhétorique d'Aristote, malheureusement plus estimée qu'étudiée, sont la source de ce qu'ont écrit les meilleurs rhéteurs modernes. On peut consulter sur les anciens les deux ouvrages suivants : *Jugements des savants sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique*, par Gibert (1716, 3 vol. in-12); et *Histoire critique de l'éloquence chez les Grecs*, par Belin de Ballu (1813, 2 vol. in-8°). J. T. v. a.

**RHÉTIE**. Les anciens confondaient d'abord sous ce nom la Rhétie proprement dite et la Vindélicie; mais lorsque ces pays furent séparés, le premier s'appela *première Rhétie*, et l'autre, *seconde Rhétie*. La première Rhétie s'étendait depuis le Rhin supérieur jusqu'aux Alpes Noriques et depuis l'Italie jusqu'aux frontières de la Vindélicie: elle embrassait donc le Vorarlberg et le Tyrol avec une partie du pays des Grisons. Les Étrusques s'en emparèrent sous la conduite de Rhétey; mais ils en furent chassés par les Gaulois et allèrent s'établir en Italie. De là vient que la plupart des auteurs anciens appellent les Rhétiens une peuplade étrusque. De toutes les tribus gauloises qui occupèrent ce pays, les *Brenni* sont la plus connue. Les Romains y fondèrent dans la suite les colonies de *Tridentum*, *Belunum*, *Bauzanum*, *Buvia*, *Clevenna* et *Curia*, ou tout au moins ils agrandirent et embellirent ces villes. Comme les Rhétiens, unis aux Gaulois, ravageaient fréquemment les frontières de l'empire, Auguste envoya contre eux son gendre Drusus qui les battit près de Trente, l'an 16 av. J.-C., mais qui se vit bientôt obligé de marcher de nouveau contre eux avec son frère Tibère. Pendant qu'il s'avancait en Rhétie avec une partie de l'armée, Tibère tourna le lac de Constance et attaqua la Vindélicie. La victoire fut décisive, et les deux pays furent réduits en provinces romaines. La Rhétie transdanubienne conserva seule son indépendance. Lors de la mi-

des peuples, les deux provinces occupées par les Alemans et les

C. I.

**RHÉTORIQUE** (ῥητορικὴ, de ῥήω, le), théorie de l'éloquence avec laquelle il ne faut pas la confondre. L'éloquence (*voy.*), dans l'acception restrictive du discours oratoire, est en général talent de persuader; la rhétorique la collection des préceptes ou des maximes faites sur la nature de l'homme, sur ce qu'il accueille ou rejette, sur ce qui le révolte ou le gagne, et sur les discours de ces hommes sages qui, d'inspiration, dans des circonstances diverses, eurent recours à des moyens divers, à des formes variées, pour convaincre et pour persuader. Ces maximes ont de bonne heure été l'objet d'un enseignement sérieux, qui d'abord s'adressait qu'à des esprits d'une grande étendue et de la sagacité philosophique la plus remarquable. Mais quand l'art oratoire vint à se dégrader par la pompe et le faste et de présenter en phrases solennelles des raisonnements subtils, quand l'éloquence (*voy.*), se parant du nom de science qu'ils ont avili, affectant l'unité des connaissances, firent métier de l'enseigner sur tout, de soutenir indifféremment le pour et le contre, et de former leurs écoles des *ouvriers de l'éloquence*, comme on les appela, la frivolité et l'ostentation de ces audacieux discoureurs tomba dans le mépris des hommes sages et souvent elle a fait accuser l'usage de la haine de l'abus. On a dit que l'usage de l'éloquence oratoire est indigne de gens sages; que la vérité trouve naturellement des accents vainqueurs, et qu'elle s'élève sans étude. Marmontel, plein de l'admiration des anciens et fort de ses réflexions, avoue que l'éloquence ne suffit dans les débats de la société que tout homme passionné, ou tout ému, est éloquent sur l'objet qui le touche, lorsque l'objet est simple et rien de litigieux. « Mais, dit-il, si l'on parle de la vérité, de l'innocence, de la justice, se présente, comme elle est simple, hérissée de difficultés et obscures; si elle est aride, épineuse, elle ne attire pas l'attention et la curiosité. On parle devant un juge aliéné et

prévenu, soit par des affections contraires, soit par de fausses apparences, soit par un adversaire adroit et armé de tous les moyens d'une éloquence artificieuse, sera-t-on prudent de se fier au don naturel et commun de parler de ce qu'on sait bien ou de ce qu'on sent vivement? » Non, et la parole a trop d'influence sur les destinées de l'homme pour qu'il néglige le moyen de faire triompher par elle la cause de la vérité et de la raison; une rhétorique existe dans la réflexion de celui qui médite sur ce qu'il va dire, et les principes que nous ont légués les grands maîtres sont des secours qu'il serait absurde de mépriser. Attachons-nous seulement à pénétrer l'esprit et l'usage de ces principes, et n'en faisons pas un vain ornement pour notre mémoire, mais un sujet d'exercice pour notre jugement.

En résumant ce que l'on a écrit de plus judicieux sur les théories oratoires, les rhéteurs modernes (Rollin, Gibert, Le Batteux, La Harpe, Marmontel, Andrieux, etc.), suivent généralement dans leurs traités le plan que nous allons indiquer. Après quelques préliminaires sur la rhétorique, sur l'éloquence, et sur l'ancienne division des sujets en trois genres de causes, le démonstratif, le délibératif et le judiciaire, vient la division de la rhétorique en *invention*, *disposition*, *élocution* et *action*. L'*invention*, ou la partie des préceptes qui aide à trouver les matériaux du discours, se subdivise en preuves, mœurs et passions. Les preuves traitent des arguments, des lieux intrinsèques et des lieux extrinsèques; les mœurs, des vertus nécessaires à l'orateur et des bienséances; les passions, du pathétique et de son emploi. La *disposition* s'occupe de l'ordre à mettre dans les moyens de persuader fournis par l'*invention*. La nature, ainsi que l'observe Cicéron, nous ayant appris qu'il faut préparer les esprits à recevoir ce qu'on va leur dire, exposer ensuite ce dont il s'agit, diviser parfois une matière trop étendue, narrer les faits dont la connaissance est nécessaire, prouver par des raisonnements, détruire ceux qui leur seraient opposés, enfin mettre une conclusion, la disposition donne des préceptes sur chacune des

parties que peut avoir un discours, sur l'exorde, la proposition et la division, la narration, la confirmation, la réfutation et la péroraison. *L'élocution*, se fondant sur ce que presque toujours les choses qu'on dit frappent moins que la manière dont on les dit, entre dans de grands détails sur l'expression des pensées par la parole; elle traite du style, de ses qualités générales, la clarté, la pureté, l'harmonie, le naturel, la variété, etc.; de ses qualités particulières, la précision, la simplicité, la naïveté, la délicatesse, la finesse, l'élégance, la richesse, l'énergie, la magnificence, le sublime, etc. C'est en parlant de la noblesse du style, que certains rhéteurs, frappés de l'éclat des figures, ont souvent donné des développements démesurés à ces ornements, dont la beauté est en raison de leur justesse, de leur convenance et de leur naturel. Ils ont tant distingué, tant subdivisé à l'occasion des figures, que beaucoup de nos professeurs de rhétorique actuels passent avec dédain sur cette partie de l'enseignement. Nous n'approuvons point cette indifférence : l'étude des principales figures est d'une incontestable utilité pour avoir une idée juste du langage et des rapports du style avec les pensées; plus de justesse, plus de précision, plus de goût, est le fruit de cette étude, que ne doivent point faire proscrire les travers surannés du charlatanisme et du pédantisme. La quatrième et dernière partie de la rhétorique, *l'action*, n'a rapport qu'à la prononciation du discours; l'action est, pour ainsi dire, l'éloquence du corps (*est actio quasi sermo corporis*, Cic.); elle traite de la voix, du geste et de la mémoire. Des maîtres estimables ajoutent à ces préceptes de sages conseils sur la lecture des modèles, la composition et l'imitation. Voy. tous ces mots et FIGURES DE RHÉTORIQUE.

La rhétorique a toujours fait partie d'une éducation libérale. Elle est en France le couronnement des études littéraires, et sa place dans nos collèges (*voy.*) est depuis longtemps fixée entre les classes d'humanités et la philosophie. Cette place, objet de justes censures, ne peut être approuvée qu'en envisageant

l'art oratoire moins sérieusement l'ont fait les anciens.

Quelques modifications ont dans l'enseignement de la rhétorique 1840. Le programme du baccalauréat lettres exigeant des notions de lit et d'histoire littéraire, la théorie de l'éloquence a dû se resserrer pour faire place aux matières nouvelles. Ce remède ne sera point préjudiciable aux élèves, si l'on n'élague que les parasites de l'arbre trop efflorescences des anciens rhéteurs. D'ailleurs les modèles sera toujours la meilleure école plus féconde des rhétoriques. J

**RHIGAS** (CONSTANTIN), Tyran de la Grèce moderne, né à Vélesina (lie), en 1753, mort sur l'échafaud le 1798, *voy.* GRÈCE, p. 34, GRECQUES MODERNES (*lit.*), T. XIII, p. 80, et HÉRACLI

**RHIN** (en allemand *Rhein*) est le quatrième plus grand fleuve de l'Europe et celui que l'Allemagne met au premier rang des siens, moins à cause de sa longueur que comme le premier de sa civilisation, auquel se rattachent ses traditions les plus poétiques et les plus élevées; puis aussi à cause de son importance commerciale et de la beauté de son delta si connues des touristes. Fleuve tout germanique, le Rhin peut être considéré, quoi qu'on en dise, comme appartenant exclusivement à l'Allemagne : son cours est en Suisse, la fin de son cours dans les Pays-Bas, et dans sa partie moyenne il est limitrophe entre l'Allemagne et la France. Cette dernière se regarde même comme sa frontière naturelle contre l'Allemagne, et cette frontière si vivement contestée, elle l'est nos jours, mais sans savoir s'y re-

Quoi qu'il en soit de ces préjugés, le beau fleuve qui en est le premier court un espace de 150 mille kilomètres magne ou géogr. (1,110 kilomètres) et reçoit les eaux de plus de 12,000 ou ruisseaux, dans un bassin qui M. Balbi, a 223,937 kilom. carrés. La partie moyenne de ce fleuve est en même temps une des contrées



s de l'Europe, une des plus des plus fertiles; ses champs ses vignobles sont également

sa source en Suisse, dans le Grisons (*voy.*), il se forme de de trois bras appelés *Rhin an in moyen et Rhin postérieur*. descend du mont Crispalt, t du mont Saint-Gothard, et dimment avec le deuxième qui sont Lukmanier; à Reichen- rencontrent avec le troisième ascendu du mont Adula (Vo- déjà parcouru plus de 20 s moment, c'est le Rhin, ayant de 280 pieds. Navigable de- il va former un instant la li- la Suisse et les possessions es; puis, entre Rorschach et se précipite avec impétuosité de Constance qu'il traverse. u nord-ouest, près de la ville om, pour entrer dans son ap- pelé *lac Inférieur*, et pour- te son cours à l'ouest jusqu'à et Bâle, séparant la Suisse du g et du grand-duché de Bade. omé d'écueils et d'îlots depuis . Nous parlerons plus bas de ade qu'il forme près de cette ntre elle et Bâle, le Rhin of- chutes remarquables, celles de Laufenbourg et de Rhein- vé aux confins de la Suisse et e, le Rhin tourne au nord r la limite de cette dernière e dans la mer du Nord. A à 750 pieds de large; ses îles ord que des bancs de sable et mais, à partir de Brisach, elles d'arbres et de cultures. Entre t Gernersheim, elles sont en- ntes et plus fertiles. De Stras- ire, la largeur du fleuve est 1,200 pieds; à Mayence, de 700; et à Schenkenschanz, s et Nimègue, où il entre sur hollandais, de 2,150. Sa pro- généralement de 25 à 28 dant à Dusseldorf elle va jus-

nt le dép. du Bas-Rhin et la delà de la Lauter, le fleuve

sépare la Bavière rhénane du grand-du- ché de Bade; puis il parcourt le grand- duché de Hesse, pour former ensuite de nouveau une limite entre le duché de Nassau et la Prusse rhénane qu'il traverse jusqu'à Schenkenschanz, avant d'entrer sur le territoire des Pays-Bas. C'est entre Mayence et Coblenz que se trouvent ces *bords du Rhin* si pittoresques et si cé- lèbres : là sont le château de Biberich, le Johannisberg, le trou de Bingen, le Rheinstein, le Kœnigstein, la maison pa- latiale (*Pfalz*), les rochers de Lurley, du Chat et de la Souris; et, plus loin, le Kœnigstuhl, le Storchenfels, la formida- ble forteresse d'Ehrenbreitstein en face de l'embouchure de la Moselle. Au-delà, le cours du fleuve est moins beau; cepen- dant Bonn (*voy.*) est encore dans un beau site, dominé par le Drachenfels et le Sie- bengebirg; plus loin, les bords s'apla- nissent et deviennent monotones.

Au-dessous de Schenkenschanz, le Rhin se divise en deux bras : l'un qui se dirige sur Nimègue, à gauche et au sud, absorbe les  $\frac{2}{3}$  du volume de ses eaux, prend le nom de *Vahal* ou *Waal*, reçoit la Meuse (*voy.*), et se jette dans la mer d'Allemagne sous le nom de *Merwe*. L'autre, qui coule au nord ou à droite, formait jadis dans son cours vers Arnheim une espèce de spi- rale. Depuis 1720, on a creusé du Vahal au bourg de Pannerden, un canal qui a mis presque à sec l'ancien lit du fleuve. Les eaux du Rhin coulent aujourd'hui par ce canal, et se séparent de celles du Vahal au-dessous de Millingen. Avant que le bras droit du Rhin arrive à Arn- heim, il se divise au-dessus de Wester- woort, et forme le Nouvel-Yssel. Cette partie du fleuve n'est autre chose que le canal creusé par ordre de Drusus. Ses eaux unies vers Doesbourg à celles de l'ancien Yssel, se jettent dans le Zuyder- zée. Depuis le point où le canal de Dru- sus se sépare du Rhin, le fleuve se dirige vers Arnheim, et conserve son nom jus- qu'à Wageningen et Rhenen. Au-dessus de ces deux villes, il prend celui de Lech (*voy.*), et se dirige vers Wyk by Durs- tede. Jadis le Rhin dirigeait sur Utrecht toute la masse de ses eaux : aujourd'hui le bras du Lech qui y arrive sous le nom du Rhin-Courbe n'a plus d'importance.

Mais, vis-à-vis de Vianen, on a depuis plusieurs années creusé le canal de *Vaart* qui joint Utrecht au cours du Lech. Ce canal, pourvu d'écluses, porte des bâtiments d'un assez fort tonnage, qui remontent jusqu'à cette ville, et de là à Amsterdam. Au-dessus de Vianen commence l'*Yssel*, qui se jette dans le Merwe à 2 lieues au-dessus de Rotterdam. Le Lech coule depuis Vianen jusqu'à Schoonhoven, et se jette dans la Meuse au-dessus de Crimpen-op-de-Lek. De la partie du Rhin qui arrose Utrecht se détache encore un bras qu'on appelle le *Vecht*, et qui a son embouchure dans le Zuyderzée, après un cours de 8 lieues. Ce qui reste du fleuve d'Utrecht à Leyde ressemble plutôt à un ruisseau qu'à un fleuve; à une demi-lieue de Katwyk-op-Rhin, il se perdait, encore au commencement de ce siècle, dans les sables environnants; mais plus anciennement il se jetait dans la mer à Katwyk-op-Zée. Après plusieurs tentatives infructueuses pour rouvrir son embouchure comblée par les dunes, on y a suppléé, mais imparfaitement, en recueillant dans un canal les eaux qui se perdaient dans les sables. L'extrémité de ce canal est fermée par une grande écluse: c'est ainsi que l'art a de nouveau frayé au fleuve un passage jusqu'à la mer, où, après s'être subdivisé en une infinité de bras, il achève son cours.

Les principaux affluents du Rhin sont la Kintzig, la Murg (*voy. BADZ et FORÊT-NOIR*), la Roër ou Ruhr, la Lippe, le Necker, le Mein, la Lahn, la Wipper, à droite; et à gauche, l'Aar, l'Ill, la Zorn, la Moder, la Sur, la Nahr, la Moselle, etc., etc. Les canaux les plus importants qui le mettent en communication avec les bassins voisins, sont le canal du *Rhône au Rhin*, qui unit d'abord ses eaux à celles de la Saône, et celui de la *Marne au Rhin*, qui ouvre une communication directe entre Strasbourg et le Havre, comme l'autre entre Strasbourg et Marseille; enfin le grand canal du Nord, qui le joint à la Meuse et à la Nethe, affluent de l'Escaut.

Le Rhin est très poissonneux: on y pêche beaucoup de saumons, qui conservent ce nom lorsqu'ils remontent de la mer au printemps, et prennent celui de *saumonneux* lorsqu'ils redescendent;

de plus, des esturgeons, des brochets, des carpes souvent d'un poids de 20 livres. On trouve des paillettes d'or dans les sables du Rhin: ce métal vient en partie des montagnes de la Suisse, en partie de celles de la Forêt-Noire.

La navigation du fleuve a une grande importance, surtout depuis Strasbourg: elle se fait au moyen de grands bateaux ayant un tonnage de 1,000 à 1,200 quintaux métriques; de Mayence à Cologne, le tonnage est de 1,200 à 2,000 quint., et de Cologne en Hollande, de 2,000 à 4,500. Les bâtiments qui ont un fort tirant d'eau ne peuvent remonter que jusqu'à Spire. Indépendamment des cascades, plusieurs passages sont considérés par les mariniers comme fort dangereux; ils se trouvent presque tous dans l'étendue pittoresque plus particulièrement appelée *les bords du Rhin*; ce sont, en descendant les fleuves: 1° le *Bingerloch*, à Bingen, ville située à 6 lieues au-dessous de Mayence; là, les deux chaînes de montagnes qui encaissent le bassin du fleuve se rapprochent tellement, que les rochers qui en forment la base présentent en quelques sorte l'aspect d'une cataracte. Le *Bingerloch*, qui est le passage praticable, n'a pas plus de 50 pieds de large. Lorsque les eaux sont à leur hauteur moyenne, il n'y a pas de danger réel, mais il faut prendre beaucoup de précautions lorsqu'elles sont basses. C'est à cet endroit qu'on aperçoit au milieu du fleuve la tour de *Hattothurm*, ou la tour des *Souris* (*Mæuselthurm*); 2° la dangereuse *passé de Bacharach* dont l'aspect a quelque chose d'effrayant; elle ne présente de danger que pour les bateaux qui descendent le fleuve, et seulement au point où les eaux arrivent avec rapidité s'engouffrer dans les rochers et les bancs de sable comme dans un entonnoir; 3° le *banc de Saint-Goar*, où les eaux du fleuve se jettent avec fracas sur un groupe de rochers, dont les uns sont visibles et les autres cachés. Plus loin, près de la petite ville d'Unkel, on rencontre 4° le *grand* et le *petit Unkelstein*, agglomération de roches basaltiques qui sont en partie à fleur d'eau et faciles à apercevoir. Le groupe le plus considérable, nommé le *grand Unkelstein*, a entièrement disparu

pendant la domination française. Le petit groupe n'est nullement dangereux pour les bâtiments peu chargés lorsque les eaux sont hautes. Mais les bateaux à pleine charge doivent éviter avec soin les écueils qui abondent en cet endroit.

On sait au reste que la navigation du Rhin, fleuve que les traités de 1815 ont déclaré libre, a donné lieu à de longues négociations entre les puissances riveraines, et qu'une commission mixte a longtemps siégé à cet effet dans la ville de Mayence.

Nous avons dit que le Rhin, dans son cours, forme plusieurs cataractes. La première et la plus remarquable de toutes se trouve à 1 lieue au-dessous de Schaffhouse (voy.), tout près des deux Laufen, dont l'un (le village et le château) est situé sur le territoire du canton de Zurich, et l'autre (hameau ancien et de peu d'importance) se trouve vis-à-vis sur une petite île. Le fleuve, tourmenté par les rochers énormes qui l'enferment et qui s'élèvent même au milieu de son lit, est obligé de se resserrer; il se couvre alors d'écume et se précipite avec une violence toujours croissante dans des gouffres béants, bondit de rochers en rochers, et tombe enfin en une masse d'un volume effrayant, d'une hauteur de 80 pieds, par trois chutes perpendiculaires, avec un fracas épouvantable. La nuit, on peut entendre ce bruit à plus de 4 lieues de distance. La chute du côté du sud, entre deux aiguilles élevées, est la plus rapide. La largeur totale de la masse d'eau qui se précipite est de 300 pieds. Non loin de la cataracte s'élève, au milieu du fleuve, une maison à laquelle on arrive par un pont-levis. De là, on aperçoit la chute dans toute son étendue.

On cite dans l'histoire de nombreux passages du Rhin par des armées, soit entre Strasbourg et Kehl (voy.), soit à Oppenheim, Schreck ou Neuwied, etc. Les plus célèbres sont ceux de Jourdan, en 1795, et de Moreau (voy. ces noms), en 1797 et 1800.

Pour les vins du Rhin, voy. plus loin.

Il existe un grand nombre d'ouvrages et d'estampes sur le Rhin; indépendamment du Guide de Richard, nous citerons les suivants : Primavesi, *Cours du Rhin*

depuis ses sources jusqu'à ses embouchures, dessin, 1818; Schreiber, *Taschenbuch für Reisende am Rhein*, Heidelb., 1812 et souvent depuis; Fischer, *Neuester Wegweiser von Mainz bis Köln*, Francf., 1827; C. Simrock, *Die Rheinländer*, Leipz., 1840; et le *Panorama du Rhin, de Mayence à Cologne, d'après nature*, dessiné par Delkeskamp, gravé par Richter, Francf., 1825 et suiv., 80 feuilles. *Le Rhin*, de M. Victor Hugo (Paris, 1840, 2 vol. in-8°), mérite aussi d'être cité, moins toutefois comme une source d'instruction que comme un tableau poétique propre à faire revivre dans l'âme du lecteur des souvenirs pleins d'émotion. Enfin, nous mentionnerons en terminant le fameux chant du Rhin (*Rheinlied*), de M. Nicolas Becker (1840), ainsi que la réponse vigoureuse, peut-être même par trop énergique, qu'y fit M. Alfred de Musset (1841), et une autre malheureusement trop délayée et peu propre à faire vibrer la fibre populaire, de M. de Lamartine. C. L. et S.

**RHIN (CONFÉDÉRATION DU).** Pendant la guerre de 1805, si désastreuse pour l'Autriche (voy. AUSTERLITZ), plusieurs princes de l'Allemagne méridionale, ne pouvant rester neutres, avaient été forcés par les circonstances de s'allier aux Français : de ce nombre étaient les électeurs de Bavière et de Wurtemberg, qui, en récompense de leurs services, furent revêtus de la dignité royale par la paix de Presbourg (voy.), le 26 déc. 1805, et obtinrent en même temps, ainsi que l'électeur de Bade, enrichi du Brisgau et autres possessions autrichiennes, une autorité indépendante du chef de l'Empire. Quelques mois après, le 28 mai 1806, le premier électeur d'Allemagne, l'archichancelier de l'Empire, annonça à la diète qu'il avait choisi pour coadjuteur et successeur le cardinal Fesch (voy.), oncle de Napoléon, ce qui était entièrement contraire à la constitution. Finalement, 16 princes allemands se séparèrent formellement de l'Empereur et de l'Empire, et signèrent, le 12 juillet 1806, à Paris, un acte de confédération qui fut communiqué à la diète, le 1<sup>er</sup> août suivant. C'étaient les rois de Bavière et de Wurtemberg, l'électeur archichancelier, l'électeur

de Bade, le nouveau duc de Clèves et Berg, Joachim Murat; le landgrave de Hesse-Darmstadt, les princes de Nassau-Usingen, Nassau-Weilburg, Hohenzollern-Hechingen, Hohenzollern-Sigmaringen, Salm-Salm et Salm-Kyrbourg, le duc d'Ansbourg, les princes d'Isenbourg-Birstein et de Liechtenstein et le comte de Leyen (*von und zu der L.*). Ils justifièrent cet acte par les vices de la constitution de l'Empire, et invitèrent les autres princes à accéder à leur confédération\*. Bacher, l'ambassadeur français, déclara en même temps que son maître ne reconnaîtrait plus d'Empire d'Allemagne. Le 6 août, l'empereur François II déposa sa dignité de chef de l'Empire, comme nous l'avons dit, T. IX, p. 456. Après la signature de l'acte de confédération, auquel on apposa aussi le nom du prince de Liechtenstein, malgré son absence, l'électeur archichancelier reçut le titre de *prince-primat* (*voj. DALBERG*); l'électeur de Bade, le landgrave de Hesse-Darmstadt et le duc de Berg, celui de grands-ducs avec tous les droits et privilèges de la royauté; Nassau-Usingen fut érigé en duché; et le comte de Leyen obtint la dignité de prince. Napoléon se nomma lui-même *protecteur* de la Confédération du Rhin. L'établissement de cette confédération eut encore d'autres conséquences. Nuremberg cessa d'être ville libre impériale, et fut incorporée dans la Bavière; Francfort-sur-le-Mein fut donnée au prince-primat à titre de grand-duché; la principauté de Heitersheim, qui appartenait à l'ordre de Malte, fut cédée au grand-duc de Bade; et le bourgraviat de Friedberg à celui de Hesse-Darmstadt. En outre, la médiatisation soumit aux princes confédérés les princes de Nassau et d'Orange-Fulde, de Hohenlohe, de Schwarzenberg, de Lœwenstein, de Leiningen ou Linanges, de la Tour et Taxis, de Salm-Reiferscheidt-Krautheim, de Wied-Neuwied et Wied-Runkel, d'Oettingen, de Fugger, de Metternich, de Truchsess, de Fürstenberg, de Solms, le landgrave de Hesse-Hombourg, les ducs de Loos-Corswaren et de Croy, un grand nombre de comtes de l'Empire et tout ce

(\*) Voir *Plüster, Histoire d'Allemagne*, t. V, p. 657 et suiv.

qui restait de la noblesse immédiate laissa à ces princes médiatisés leurs patrimoniaux et leurs propriétés ou la juridiction en première et en seconde instance, les droits de suzeraineté, exploitation des mines, etc.; mais on enleva le pouvoir législatif, l'admission souveraine de la justice, le droit de paix et de guerre, celui de conclure alliances, de lever les impôts, etc.] de la confédération était d'assurer l'intérieure et extérieure; c'était une alliance offensive et défensive conclue entre la France et les princes confédérés si l'une des parties contractantes menacée, toutes devaient courir aides sur la simple invitation du prince-primat. La confédération avait en vertu de son acte constitutif, un premier et divisée en deux collèges, celui de grands-ducs, et celui des princes, décider les affaires qui concernaient les confédérés. La présidence de la diète et spécialement du premier appartenait au prince-primat; le collège des princes, au duc de Nassau. À la mort du prince-primat, le prince-primat devait lui choisir un successeur. Un membre de la confédération ne pouvait prendre du service chez une puissance étrangère, ni aliéner sa souveraineté. Ce n'est en faveur d'un confédéré que des différends entre les princes de la confédération devaient être jugés par la diète et deux tribunaux devaient être établis pour connaître des plaintes portées par l'un d'eux. Mais ni ces tribunaux ni la diète ne furent jamais assemblés. L'acte de confédération accorda une parfaite égalité devant la loi aux catholiques et aux protestants.

Ce fut ainsi que sur les ruines de l'Empire (*voj.*) qui comptait près de 1000 années d'existence, s'établit une confédération qui, toute éphémère qu'elle fut, laissa des traces profondes dans la constitution des états allemands, et a servi de base aux rapports des princes et des peuples. Ceux qui veulent y voir exclusivement l'œuvre d'une ambition étrangère ont pas le développement inévitable

dissolution intérieure de l'empire d'Allemagne, commettent une grave erreur.

Dès le 25 sept. 1806, l'électeur de Wurtemberg entra dans la confédération. La Prusse, effrayée de l'accroissement de puissance de la France, forma le projet d'établir une confédération semblable dans le nord de l'Allemagne; mais la guerre de 1806 ne lui permit pas d'y donner suite, et cette année même, l'électeur de Saxe abandonna la Prusse pour signer avec la France sa paix particulière à Poznań, le 11 déc. 1806. Il obtint le titre de roi et entra également dans la confédération. Le 15 déc., les cinq ducs de Saxe suivirent cet exemple. Un traité conclu à Varsovie, le 18 avril 1807, admit dans la confédération les deux princes de Schwarzbourg, les trois lignes ducales d'Anhalt, les princes de Lippe-Detmold et de Lippe-Schaumbourg, et les princes de Reuss. Le royaume de Westphalie, formé par Napoléon, en faveur de son frère Jérôme, des provinces conquises sur la Prusse et sur d'autres états, devint, dès son origine (16 nov. 1807), également membre de la confédération. Enfin, le 18 févr. 1808, le duc de Mecklenbourg-Strelitz; le 22 mars, le duc de Mecklenbourg-Schwerin; et le 14 oct. 1808, le duc d'Oldenbourg, princes de Lübeck, y accédèrent pareillement. A la fin de 1808, la Confédération du Rhin embrassait donc une étendue de 5,916 milles carr. d'Allemagne, avec une population de 14,608,877 âmes et une armée de 110,180 hommes.

Mais le protecteur fut le premier à porter atteinte à sa sûreté et à son indépendance. Un décret du 10 déc. 1810 vint à la France les embouchures de l'Elbe, de la Meuse, du Rhin, de l'Éms, du Weser et de l'Elbe, réduisit le duc d'Oldenbourg à la seule principauté de Lübeck, dépouilla le duc d'Ansbach et les princes de Salm-Salm et Salm-Kyrbourg, et enleva des provinces entières au grand-duché de Berg et au royaume de Westphalie. La confédération perdit ainsi un territoire de 532 milles carr., et 1,133,057 hab. Napoléon ne tint pas davantage compte de l'assurance qu'il avait donnée, lors de l'organisation de la confédération, de ne jamais prétendre à la su-

zeraineté et de ne jamais s'immiscer dans les affaires intérieures de ses membres. État fédératif sous la protection d'un monarque dont la puissance immense, l'ambition sans bornes et la volonté de fer devait tout faire plier, la confédération, dès son origine, fut une chimère. Partout on la voyait agir comme un instrument de Napoléon, et comme toute espèce de garanties intérieures lui manquait, elle ne put prendre de consistance en face des puissances étrangères. Aussi dès l'année 1813 la vit-on se dissoudre. Les ducs de Mecklenbourg-Schwerin et de Mecklenbourg-Strelitz, qui y étaient entrés des derniers, furent les premiers à s'en détacher, aussitôt que la Prusse se fut unie à la Russie contre Napoléon; sans parler de quelques princes moins importants, les rois de Bavière et de Wurtemberg les imitèrent. D'autres hésitèrent plus longtemps, soit à cause de la position de leurs pays, soit pour d'autres motifs : de ce nombre furent le roi de Saxe et le grand-duc de Francfort. Ils en furent sévèrement punis : le premier se vit enlever la moitié de son royaume, le second fut entièrement dépouillé, comme le roi de Westphalie et le grand-duc de Berg. Le congrès de Vienne usa aussi de rigueur envers quelques petits princes de la confédération, et médiatisa la principauté d'Isenbourg et celle de Leyen. Quant aux autres membres de la Confédération du Rhin, à l'exception du duc d'Ansbach et du prince de Salm, ils entrèrent comme princes souverains dans la Confédération germanique (voy. l'art., T. XII, p. 40). — Voir les deux ouvrages allem. suivants : Von Gagern, *Ma part dans la politique* (Suttg., 1823), et Lucchesini : *Development historique des causes et des effets de la Confédération du Rhin*. C. L.

RHIN (DÉPARTEMENT DU BAS-), un des dép. frontières de la France, est séparé, à l'est, par le Rhin (voy. l'art.) du grand-duché de Bade; au sud, il confine avec le dép. du Haut-Rhin; à l'ouest, il est borné par ceux des Vosges et de la Meurthe, et au nord par celui de la Moselle et par la Bavière rhénane (voy. tous ces noms). Les Vosges allant du sud au nord se prolongent dans ce dép. en

de Bade, le nouveau duc de Clèves et Berg, Joachim Murat; le landgrave de Hesse-Darmstadt, les princes de Nassau-Usingen, Nassau-Weilburg, Hohenzollern-Hechingen, Hohenzollern-Sigmaringen, Salm-Salm et Salm-Kyrbourg, le duc d'Ansbourg, les princes d'Isenbourg-Birstein et de Liechtenstein et le comte de Leyen (*von und zu der L.*). Ils justifèrent cet acte par les vices de la constitution de l'Empire, et invitèrent les autres princes à accéder à leur confédération\*. Bacher, l'ambassadeur français, déclara en même temps que son maître ne recourrait plus d'Empire d'Allemagne. Le 6 août, l'empereur François II déposa sa dignité de chef de l'Empire, comme nous l'avons dit, T. IX, p. 456. Après la signature de l'acte de confédération, auquel on apposa aussi le nom du prince de Liechtenstein, malgré son absence, l'électeur archichancelier reçut le titre de *prince-primat* (*voj. DALBERG*); l'électeur de Bade, le landgrave de Hesse-Darmstadt et le duc de Berg, celui de grands-ducs avec tous les droits et privilèges de la royauté; Nassau-Usingen fut érigé en duché; et le comte de Leyen obtint la dignité de prince. Napoléon se nomma lui-même *protecteur* de la Confédération du Rhin. L'établissement de cette confédération eut encore d'autres conséquences. Nuremberg cessa d'être ville libre impériale, et fut incorporée dans la Bavière; Francfort-sur-le-Mein fut donnée au prince-primat à titre de grand-duché; la principauté de Heitersheim, qui appartenait à l'ordre de Malte, fut cédée au grand-duc de Bade; et le bourgraviat de Friedberg à celui de Hesse-Darmstadt. En outre, la médiatisation soumit aux princes confédérés les princes de Nassau et d'Oranien-Fulde, de Hohenlohe, de Schwarzenberg, de Löwenstein, de Leiningen ou Linanges, de la Tour et Taxis, de Salm-Reiferscheidt-Krautheim, de Wied-Neuwied et Wied-Runkel, d'Oettingen, de Fugger, de Metternich, de Truchsess, de Fürstenberg, de Solms, le landgrave de Hesse-Hombourg, les ducs de Loos-Corswaren et de Croy, un grand nombre de comtes de l'Empire et tout ce

(\*) Voir Phäster, *Histoire d'Allemagne*, t. V, p. 657 et suiv.

qui restait de la noblesse immédiate laissa à ces princes médiatisés leur patrimoine et leurs propriétés; la juridiction en première et en seconde instance, les droits de souveraineté, exploitation des mines, etc.; mais on enleva le pouvoir législatif, l'administration souveraine de la justice, de la paix et de guerre, celui de conclure alliances, de lever les impôts, etc. de la confédération était d'assurer la sûreté intérieure et extérieure; c'était la défense offensive et défensive contre la France et les princes coalisés. Si l'une des parties contractantes était menacée, toutes devaient courir sur la simple invitation du chef. La confédération avait en vertu de son acte constitutif, un chef; mais il ne devait point y avoir de maître. Une diète, siégeant à Francfort et divisée en deux collèges, celui des grands-ducs, et celui des princes confédérés, devait décider les affaires qui concernaient les confédérés. La présidence de la diète et spécialement du premier collège appartenait au prince-primat; le second collège des princes, au duc de Nassau. Après la mort du prince-primat, le prince devait lui choisir un successeur membre de la confédération ne devant appartenir ni à une puissance étrangère, ni aliéner sa souveraineté. Ce n'est en faveur d'un confédéré que des différends entre les princes de la confédération devaient être jugés par un tribunal; et deux tribunaux devaient être établis pour connaître des plaintes portées par l'un d'eux. Mais ni ces tribunaux ni la diète ne furent jamais assemblés. L'acte de confédération accordait une parfaite égalité devant la loi aux catholiques et aux protestants.

Ce fut ainsi que sur les ruines de l'Empire (*voj.*) qui comptait près de quatre siècles d'existence, s'établit une nouvelle constitution qui, toute éphémère qu'elle fut, laissa des traces profondes dans l'histoire des états allemands, et a influé sur les rapports des princes et de la nation. Ceux qui veulent y voir exclu l'œuvre d'une ambition étrangère ne peuvent pas le développement inévitable

dissolution intérieure de l'empire d'Allemagne, commettent une grave erreur.

Dès le 25 sept. 1806, l'électeur de Wurtemberg entra dans la confédération. La Prusse, effrayée de l'accroissement de puissance de la France, forma le projet d'établir une confédération semblable dans le nord de l'Allemagne; mais la guerre de 1806 ne lui permit pas d'y donner suite, et cette année même, l'électeur de Saxe abandonna la Prusse pour signer avec la France sa paix particulière à Poznan, le 11 déc. 1806. Il obtint le titre de roi et entra également dans la confédération. Le 15 déc., les cinq ducs de Saxe suivirent cet exemple. Un traité conclu à Varsovie, le 18 avril 1807, admit dans la confédération les deux princes de Schwarzbourg, les trois lignes duciales d'Anhalt, les princes de Lippe-Detmold et de Lippe-Schaumbourg, et les princes de Reuss. Le royaume de Westphalie, formé par Napoléon, en faveur de son frère Jérôme, des provinces conquises sur la Prusse et sur d'autres états, devint, dès son origine (15 nov. 1807), également membre de la confédération. Enfin, le 18 févr. 1808, le duc de Mecklenbourg-Strelitz; le 22 mars, le duc de Mecklenbourg-Schwerin; et le 14 oct. 1808, le duc d'Oldenbourg, prince de Lubeck, y accédèrent pareillement. A la fin de 1808, la Confédération du Rhin embrassait donc une étendue de 5,916 milles carr. d'Allemagne, avec une population de 14,608,877 âmes et une armée de 110,180 hommes.

Mais le protecteur fut le premier à porter atteinte à sa sûreté et à son indépendance. Un décret du 10 déc. 1810 vint à la France les embouchures de l'Océan, de la Meuse, du Rhin, de l'Eau, du Weser et de l'Elbe, réduisit le duc d'Oldenbourg à la seule principauté de Lubeck, dépouilla le duc d'Arenberg et les princes de Salm-Salm et Salm-Kyrbourg, et enleva des provinces entières au grand-duché de Berg et au royaume de Westphalie. La confédération perdit ainsi un territoire de 532 milles carr., et 1,133,057 hab. Napoléon ne tint pas davantage compte de l'assurance qu'il avait donnée, lors de l'organisation de la confédération, de ne jamais prétendre à la su-

zeraineté et de ne jamais s'immiscer dans les affaires intérieures de ses membres. État fédératif sous la protection d'un monarque dont la puissance immense, l'ambition sans bornes et la volonté de fer devait tout faire plier, la confédération, dès son origine, fut une chimère. Partout on la voyait agir comme un instrument de Napoléon, et comme toute espèce de garanties intérieures lui manquait, elle ne put prendre de consistance en face des puissances étrangères. Aussi dès l'année 1813 la vit-on se dissoudre. Les ducs de Mecklenbourg-Schwerin et de Mecklenbourg-Strelitz, qui y étaient entrés des derniers, furent les premiers à s'en détacher, aussitôt que la Prusse se fut unie à la Russie contre Napoléon; sans parler de quelques princes moins importants, les rois de Bavière et de Wurtemberg les imitèrent. D'autres hésitèrent plus longtemps, soit à cause de la position de leurs pays, soit pour d'autres motifs: de ce nombre furent le roi de Saxe et le grand-duc de Francfort. Ils en furent sévèrement punis: le premier se vit enlever la moitié de son royaume, le second fut entièrement dépouillé, comme le roi de Westphalie et le grand-duc de Berg. Le congrès de Vienne usa aussi de rigueur envers quelques petits princes de la confédération, et médiatisa la principauté d'Isenbourg et celle de Leyen. Quant aux autres membres de la Confédération du Rhin, à l'exception du duc d'Arenberg et du prince de Salm, ils entrèrent comme princes souverains dans la Confédération germanique (voy. l'art., T. XII, p. 40). — Voir les deux ouvrages allem. suivants: Von Gagern, *Ma part dans la politique* (Suttg., 1823); et Lucchesini: *Development historique des causes et des effets de la Confédération du Rhin*. C. L.

**RHIN** (DÉPARTEMENT DU BAS-), un des dép. frontières de la France, est séparé, à l'est, par le Rhin (voy. l'art.) du grand-duché de Bade; au sud, il confine avec le dép. du Haut-Rhin; à l'ouest, il est borné par ceux des Vosges et de la Meurthe, et au nord par celui de la Moselle et par la Bavière rhénane (voy. tous ces noms). Les Vosges allant du sud au nord se prolongent dans ce dép. en

de Bade, le nouveau duc de Clèves et Berg, Joachim Murat; le landgrave de Hesse-Darmstadt, les princes de Nassau-Usingen, Nassau-Weilburg, Hohenzollern-Hechingen, Hohenzollern-Sigmaringen, Salm-Salm et Salm-Kyrbourg, le duc d'Ansbach, les princes d'Isenbourg-Birstein et de Liechtenstein et le comte de Leyen (*von und zu der L.*). Ils justifièrent cet acte par les vices de la constitution de l'Empire, et invitèrent les autres princes à accéder à leur confédération<sup>2</sup>. Bacher, l'ambassadeur français, déclara en même temps que son maître ne reconnaîtrait plus d'Empire d'Allemagne. Le 6 août, l'empereur François II déposa sa dignité de chef de l'Empire, comme nous l'avons dit, T. IX, p. 456. Après la signature de l'acte de confédération, auquel on apposa aussi le nom du prince de Liechtenstein, malgré son absence, l'électeur archichancelier reçut le titre de *prince-primat* (*voy. DALBERG*); l'électeur de Bade, le landgrave de Hesse-Darmstadt et le duc de Berg, celui de grands-ducs avec tous les droits et privilèges de la royauté; Nassau-Usingen fut érigé en duché; et le comte de Leyen obtint la dignité de prince. Napoléon se nomma lui-même *protecteur* de la Confédération du Rhin. L'établissement de cette confédération eut encore d'autres conséquences. Nuremberg cessa d'être ville libre impériale, et fut incorporée dans la Bavière; Francfort-sur-le-Mein fut donnée au prince-primat à titre de grand-duché; la principauté de Heitersheim, qui appartenait à l'ordre de Malte, fut cédée au grand-duc de Bade; et le bourgraviat de Friedberg à celui de Hesse-Darmstadt. En outre, la médiatisation soumit aux princes confédérés les princes de Nassau et d'Orange-Fulde, de Hohenlohe, de Schwarzenberg, de Löwenstein, de Leiningen ou Linanges, de la Tour et Taxis, de Salm-Reiferscheidt-Krautheim, de Wied-Neuwied et Wied-Runkel, d'Oettingen, de Fugger, de Metternich, de Truchsess, de Fürstenberg, de Solms, le landgrave de Hesse-Hombourg, les ducs de Loos-Corswaren et de Croy, un grand nombre de comtes de l'Empire et tout ce

(<sup>2</sup>) *Voy. Pfister, Histoire d'Allemagne, t. V, p. 657 et suiv.*

qui restait de la noblesse immédiate. On laissa à ces princes médiatisés leurs biens patrimoniaux et leurs propriétés privées, la juridiction en première et en seconde instance, les droits de suzeraineté, l'exploitation des mines, etc.; mais on leur enleva le pouvoir législatif, l'administration souveraine de la justice, le droit de paix et de guerre, celui de conclure des alliances, de lever les impôts, etc. Le but de la confédération était d'assurer la paix intérieure et extérieure; c'était une alliance offensive et défensive conclue entre la France et les princes confédérés; si l'une des parties contractantes était menacée, toutes devaient courir aux armes sur la simple invitation du protecteur. La confédération avait en effet, en vertu de son acte constitutif, un protecteur; mais il ne devait point y avoir de maître. Une diète, siégeant à Francfort, et divisée en deux collèges, celui des grands-ducs, et celui des princes, devait décider les affaires qui concernaient tous les confédérés. La présidence de cette diète et spécialement du premier collège appartenait au prince-primat; celle du collège des princes, au duc de Nassau. A la mort du prince-primat, le protecteur devait lui choisir un successeur. Aucun membre de la confédération ne pouvait prendre du service chez une puissance étrangère, ni aliéner sa souveraineté, si ce n'est en faveur d'un confédéré. Les différends entre les princes de la confédération devaient être jugés par la diète; et deux tribunaux devaient être établis pour connaître des plaintes portées contre l'un d'eux. Mais ni ces tribunaux ni la diète ne furent jamais assemblés. Enfin, l'acte de confédération accordait une parfaite égalité devant la loi aux catholiques et aux protestants.

Ce fut ainsi que sur les ruines du saint Empire (*voy.*) qui comptait près de mille années d'existence, s'établit une confédération qui, toute éphémère qu'elle a été, a laissé des traces profondes dans la constitution des états allemands, et a bouleversé les rapports des princes et des sujets. Ceux qui veulent y voir exclusivement l'œuvre d'une ambition étrangère, et non pas le développement inévitable de la



dissolution intérieure de l'empire d'Allemagne, commettent une grave erreur.

Dès le 25 sept. 1806, l'électeur de Wurtemberg entra dans la confédération. La Prusse, effrayée de l'accroissement de puissance de la France, forma le projet d'établir une confédération semblable dans le nord de l'Allemagne; mais la guerre de 1806 ne lui permit pas d'y donner suite, et cette année même, l'électeur de Saxe abandonna la Prusse pour signer avec la France sa paix particulière à Poznán, le 11 déc. 1806. Il obtint le titre de roi et entra également dans la confédération. Le 15 déc., les cinq ducs de Saxe suivirent cet exemple. Un traité conclu à Varsovie, le 18 avril 1807, admit dans la confédération les deux princes de Schwarzbourg, les trois lignes ducales d'Anhalt, les princes de Lippe-Dezmold et de Lippe-Schaumbourg, et les princes de Reuss. Le royaume de Westphalie, formé par Napoléon, en faveur de son frère Jérôme, des provinces conquises sur la Prusse et sur d'autres états, devint, dès son origine (16 nov. 1807), également membre de la confédération. Enfin, le 18 févr. 1808, le duc de Mecklenbourg-Strelitz; le 22 mars, le duc de Mecklenbourg-Schwerin; et le 14 oct. 1808, le duc d'Oldenbourg, prince de Lubeck, y accédèrent pareillement. A la fin de 1808, la Confédération du Rhin embrassait donc une étendue de 5,916 milles carr. d'Allemagne, avec une population de 14,608,877 âmes et une armée de 110,180 hommes.

Mais le protecteur fut le premier à porter atteinte à sa sûreté et à son indépendance. Un décret du 10 déc. 1810 vint à la France les embouchures de l'Océan, de la Meuse, du Rhin, de l'Eau, du Weser et de l'Elbe, réduisit le duc d'Oldenbourg à la seule principauté de Lubeck, déposséda le duc d'Ansbach et les princes de Salm-Salm et Salm-Kyrbourg, et enleva des provinces entières au grand-duché de Berg et au royaume de Westphalie. La confédération perdit ainsi un territoire de 532 milles carr., et 1,133,057 hab. Napoléon ne tint pas davantage compte de l'assurance qu'il avait donnée, lors de l'organisation de la confédération, de ne jamais prétendre à la su-

zeraineté et de ne jamais s'immiscer dans les affaires intérieures de ses membres. État fédératif sous la protection d'un monarque dont la puissance immense, l'ambition sans bornes et la volonté de fer devait tout faire plier, la confédération, dès son origine, fut une chimère. Partout on la voyait agir comme un instrument de Napoléon, et comme toute espèce de garanties intérieures lui manquait, elle ne put prendre de consistance en face des puissances étrangères. Aussi dès l'année 1813 la vit-on se dissoudre. Les ducs de Mecklenbourg-Schwerin et de Mecklenbourg-Strelitz, qui y étaient entrés des derniers, furent les premiers à s'en détacher, aussitôt que la Prusse se fut unie à la Russie contre Napoléon; sans parler de quelques princes moins importants, les rois de Bavière et de Wurtemberg les imitèrent. D'autres hésitèrent plus longtemps, soit à cause de la position de leurs pays, soit pour d'autres motifs : de ce nombre furent le roi de Saxe et le grand-duc de Francfort. Ils en furent sévèrement punis : le premier se vit enlever la moitié de son royaume, le second fut entièrement dépouillé, comme le roi de Westphalie et le grand-duc de Berg. Le congrès de Vienne usa aussi de rigueur envers quelques petits princes de la confédération, et médiatisa la principauté d'Isenbourg et celle de Leyen. Quant aux autres membres de la Confédération du Rhin, à l'exception du duc d'Ansbach et du prince de Salm, ils entrèrent comme princes souverains dans la Confédération germanique (voy. l'art., T. XII, p. 40). — Voir les deux ouvrages allem. suivants : Von Gagern, *Ma part dans la politique* (Suttg., 1823); et Lucchesini : *Development historique des causes et des effets de la Confédération du Rhin*. C. L.

**RHIN** (DÉPARTEMENT DU BAS-), un des dép. frontières de la France, est séparé, à l'est, par le Rhin (voy. l'art.) du grand-duché de Bade; au sud, il confine avec le dép. du Haut-Rhin; à l'ouest, il est borné par ceux des Vosges et de la Meurthe, et au nord par celui de la Moselle et par la Bavière rhénane (voy. tous ces noms). Les Vosges allant du sud au nord se prolongent dans ce dép. en

s'abaissant, et laissent entre elles et le Rhin une immense plaine couverte de villages, de moissons et de prairies. Le grès rouge, composé de fragments de roches primordiales que réunit un ciment argileux et siliceux, constitue la plupart des derniers échelons de cette chaîne de montagnes, dont le plateau le plus élevé est le Hochfeld (Champ du feu), haut de 1,360<sup>m</sup>; on y remarque encore le Schneeberg ou Mont de Neige, haut de 900<sup>m</sup>; l'Ungersberg, 856<sup>m</sup>; et la montagne de Sainte-Odile, 822<sup>m</sup>, renommée par son ancienne abbaye, but de nombreux pèlerinages. Le Rhin reçoit plusieurs des rivières qui, prenant naissance dans les Vosges, arrosent et fertilisent le dép. De ce nombre, sont la Bruche, la Zorn, la Moder et la Lauter qui sépare le dép. de la Bavière rhénane. Un grand canal part de Strasbourg, longe le Rhin, et se dirige sur la Saône, mettant en communication le Rhin et le Rhône, et par ces deux fleuves la Méditerranée et l'océan Atlantique. D'autres canaux aboutissent à la Bruche, au Giessen, à Mutzig, multipliant ainsi les communications dans ce pays. Les mines contiennent des traces d'argent, du cuivre, du plomb et surtout du fer qu'on exploite en plus de vingt endroits. Il y a aussi des mines d'antimoine, de cobalt, d'asphalte alumineux et de houille. Les carrières fournissent, outre le grès rouge employé aux constructions, du granit, du gypse et de l'ardoise. A Niederbronn, il y a une source thermale qui attire de nombreux visiteurs; et Soultz, ainsi que d'autres endroits, ont des sources d'eaux salées, dont l'état ne tire qu'un parti médiocre pour ne pas nuire à l'exploitation des salines de la Lorraine.

Le dép. du Bas-Rhin a une superficie de 464,781 hect. ou environ 235 lieues carr. anc.; on en cultive 180,920 hect. en céréales. En 1837, il y avait 117,754 hect. de bois; mais depuis, le seul arrondissement de Strasbourg a reboisé plus de 4,000 hect. de terrain. Les prés occupent environ 56,000 hect., et les vignes 13,123. Outre les céréales et la vigne, on cultive beaucoup de garance, de houblon, de lin et de chanvre. Le Bas-Rhin est un des cinq dép. où la culture du tabac est autorisée; environ 20,000 ar-

pents y sont employés. Les fruits du merisier servent à faire l'eau-de-vie connu sous le nom de *kirsch* (voy.). On recueille des truffes, ainsi que des morilles, espèce de champignons qu'on trouve avec des lichens et autres plantes dans les haies des Vosges. Les pâturages de ces montagnes nourrissent beaucoup de bœufs et de bêtes à laine; ces dernières fournissent plus de 800 quintaux métr. de laine par an. Outre le vin, on fait beaucoup de bière, boisson favorite dans les villes du Rhin. Les fers et aciers du dép. sont convertis en armes blanches à Klingenthal et servent à la confection des armes à feu dans la manufacture de Mutzig.

On peut regarder ce dép. comme un des plus importants du royaume, tant par la variété et l'abondance de ses productions, par son industrie et par le commerce qu'il fait avec la Suisse, l'Allemagne et la Hollande sur le Rhin, que pour ses places fortes et pour sa population, qui était, en 1841, de 568,113 hab. En 1836, elle était de 561,800 hab., dont voici le mouvement: naissances, 19,336 (9,913 masc., 9,423 fem.) parmi lesquelles 1,703 illégitimes; décès, 14,558 (7,218 masc., 7,340 fem.); mariages, 4,358. Il se compose de la Basse-Alsace et de plusieurs anciennes seigneuries allemandes. Ses 4 arrondissements, savoir: Strasbourg, Saverne, Schlettstadt et Wissembourg, comprennent 33 cantons et 543 communes. De ses six députés, deux sont nommés par la ville et par l'arrondissement de Strasbourg, un par Haguenau, les autres par chacun des arrondissements susdésignés. Il a 2,400 électeurs, et paie 1,888,684 fr. d'impôt foncier. Il contient le siège de la 5<sup>e</sup> division militaire, ainsi qu'un évêché suffragant du siège de Besançon, une académie universitaire, et il est du ressort de la cour royale de Colmar. Le fond de la population est d'origine allemande, parle la langue de cette nation en un dialecte corrompu, et professe en partie le culte soit luthérien soit réformé. Pour les réformés, il y a deux églises consistoriales à Strasbourg et à Bischwiller. Les luthériens, beaucoup plus nombreux, ont un directoire (voy.) de consistoire

général, divisé, pour ce département, en 4 inspections comprenant 21 consistoires locaux (voy. PROTESTANTS EN FRANCE). En ont de plus une faculté de théologie, un grand séminaire, un gymnase ou collège mixte, et une fondation spéciale dite de Saint-Thomas. Les israélites ont une synagogue consistoriale. On trouve naissance département des anabaptistes dont les ancêtres sont venus de la Suisse; avant retirés dans les campagnes, ils sont laborieux et s'adonnent de préférence à l'éducation du bétail.

Nous consacrerons un article séparé à *Strasbourg*, chef-lieu du dép., et ville de 67,885 hab., aujourd'hui mise en rapport permanent avec Colmar, Mulhouse et Bâle, au moyen d'un chemin de fer. Parmi les autres villes nous devons mentionner Schélestadt, sur l'Ill, qui a 9,700 hab.; elle est fortifiée et mal bâtie; aux environs, on trouve plusieurs sources d'eaux minérales, entre autres celle de Châtenois auprès des Vosges. Dans la même contrée montagneuse s'enfonce la jolie vallée de Villé, dans laquelle on nourrit beaucoup de bestiaux. Saverne, sur la Zorn, au pied de la route magnifique qui gravit les Vosges, a perdu ses anciennes fortifications, et son vieux château est également en ruines, moins pourtant que le castel féodal du Haut-Bar qui domine toute la contrée; elle renferme 5,352 hab. Winsembourg, sur la Lauter, ancienne ville libre impériale et place forte, a 5,575 hab. Haguenau, sur la Moder, près de la grande forêt qui en porte le nom, a 3,700 hab.; quoique mal fortifiée, elle a soutenu plusieurs sièges. Aux environs de Niederbronn, où déjà les Romains avaient des bains, et dont les eaux sont ferrugineuses et salines, on trouve les forges de Zinswiller, de Jægerthal, de Reichshofen, les usines de Barenthal qui fournissent des fers et des aciers aux manufactures de Mutzig, la verrerie de Saint-Louis et enfin une papeterie. Sur plusieurs points du dép., on trouve des traces du séjour des Romains. — Voir les ouvrages cités à l'art. ALSACE. D-G.

**RHIN (DÉPARTEMENT DU HAUT-)**, comprenant la Haute-Alsace (Sundgau) et l'ancienne république de Mulhouse, est, comme le précédent, un départe-

ment limitrophe, et séparé, à l'est, par le Rhin de la Suisse et du grand-duché de Bade; au midi, il est borné par la Suisse et par le dép. du Doubs; à l'ouest, par ceux de la Haute-Saône et des Vosges; et au nord, par celui du Bas-Rhin (voy. tous ces noms). Outre les Vosges, qui s'étendent dans toute la partie occidentale du département, il reçoit encore, au sud-ouest, les ramifications du Jura (voy. ces mots); le long du Rhin se prolonge la plaine qui s'élargit à mesure qu'on approche du dép. précédent. Les cimes les plus élevées des Vosges, situées dans le Haut-Rhin, sont: le ballon de Soult ou d'Alsace, haut de 1,429<sup>m</sup>; celui de Guebwiller, haut de 1,415; le Bärenkopf (*Tête-de-l'Ours*), 1,403; le Graisson, 1,300; le Bressoir ou Brézouars, 1,232; le ballon de Giromagny, 1,071. L'Ill, qui prend naissance auprès de Ferrette, traverse le département du sud au nord et se rend dans celui du Bas-Rhin après avoir reçu la rivière la Savoureuse, celle de Thur et celle de la Liepvre. Le canal du *Rhône au Rhin*, venant de Montbéliard, se dirige sur Mulhouse avec un embranchement sur Huningue, et de Mulhouse sur Neuf-Brisac, et puis sur le Bas-Rhin, en longeant le cours du Rhin. Un autre canal, partant de Neuf-Brisac, met cette ville en communication avec Eosheim. Dans les montagnes, on trouve quelques lacs, savoir: le Daren, dans la vallée de Munster, le lac Noir et le lac Blanc, dans la vallée d'Orbey, et celui du Ballon de Guebwiller (*Reichensee*), au pied de cette montagne.

Le dép. du Haut-Rhin a une superficie de 406,032 hect. ou environ 205  $\frac{1}{2}$  lieues carr. anc.; dans ce nombre, il compte 155,571 hect. de terres labourables, 113,215 de bois, 52,566 de prés et 11,141 de vignes; il y a 28,636 hect. de landes et de bruyères. Sous le rapport des mines et des usines, il n'est pas moins important que le Bas-Rhin, ayant des mines d'argent (maintenant abandonnées), de cuivre, de plomb, de fer, d'antimoine, de cobalt, de houille, d'asphalte et de

(\*) La statistique officielle de la France, t. I<sup>er</sup>, p. 10, donne au ballon d'Alsace une hauteur de 1,415<sup>m</sup>; dans la description de l'Alsace, par Aufschlager, t. II, p. 6, au contraire, on dit 1,071<sup>m</sup>, hauteur du ballon de Giromagny. 5.

pétrole, ainsi que des carrières de pierre, de taille, de gypse, d'ocre, etc. Parmi ses eaux minérales, les plus connues sont les eaux gazeuses de Soultzmatt. Les récoltes en céréales, fruits, légumes, houblon, etc., ne sont guère moins considérables que dans le Bas-Rhin; parmi les vins du pays, ceux de Turckheim, de Kitterlé, de Riquewihl et le Tokai d'Alsace, etc., sont un objet d'exportation dans les contrées adjacentes. Dans les forêts des montagnes, on élève beaucoup de porcs; et les bêtes à laine donnent plus de 180,000 kilogr. de laine par an. Mais c'est surtout par l'industrie manufacturière que se distingue le Haut-Rhin. On sait que Mulhouse est considérée comme le Manchester de la France : on évalue à plus de 100 millions de fr. la production manufacturière de cette ville industrielle (voy. T. XVIII, p. 251), où l'on vient d'établir un comptoir d'escompte de la Banque de France. En 1841, on comptait dans le Haut-Rhin 8,000 métiers mécaniques et 16,000 métiers à la main, produisant ensemble environ 1,300,000 pièces d'étoffes de coton tous les ans\*. Outre les indiennes, on fabrique en grande quantité des tissus damassés, et l'on peut espérer que l'introduction du métier à la Jacquard et du bittan-brocheur contribuera à développer encore plus cette branche d'industrie. La fabrication des draps est aussi en voie de prospérité; les impressions sur cachemire et sur mousseline de laine se distinguent par la richesse des dessins et le brillant des couleurs. L'industrie du Haut-Rhin s'exerce encore sur l'horlogerie, la tannerie et la papeterie. Cette dernière fournit environ 650,000 kilogr. de papier par an. On brasse beaucoup de bière et l'on fait du *kirsch*; enfin, les pépinières du Haut-Rhin méritent d'être citées parmi ses ressources.

Ce dép. avait, en 1841, une population de 464,775 hab. En 1836, elle était de 447,019 hab., et présentait le mouvement suivant: 17,236 naissances (8,826 masc., 8,410 fem.), dont 1,521 illégitimes; 12,958 décès (6,668 masc., 6,290

(\*) *Voir sur l'ensemble de l'industrie du Haut-Rhin l'ouvrage de M. Schuitler, De la création de la richesse en France, t. I<sup>er</sup>, p. 220 et suiv.*

fém.); 3,604 mariages. Le dép. se compose des trois arrondissements de Colmar, Altkirch et Belfort, qui comprennent 5 cantons et 490 communes. Il a cinq députés élus par Colmar (1<sup>er</sup> arrondissement), Mulhouse, Altkirch et Belfort. Au 9 juillet 1842, il avait 1,573,612 fr. de foncier. Le Haut-Rhin fait partie de la 5<sup>e</sup> division militaire, dont le quartier général est à Strasbourg; il a une académie de cette ville. Les républicains ont une église consistoriale à Mulhouse et les israélites une synagogue consistoriale à Colmar.

Nous avons fait connaître ce département peuplé de 15,958 hab., ainsi que de Mulhouse; on sait qu'ils comptent ensemble et avec Strasbourg un chemin de fer. Les autres principales localités sont : Altkirch, ville de 1,000 hab., sur une colline auprès de laquelle elle fait commerce de chanvre et d'autre industrie. Belfort ou Bellefontaine, sur une colline au-dessus de laquelle elle fait commerce de chanvre et d'autre industrie. Belfort ou Bellefontaine, est une place forte sur un rocher, à la réunion de six des routes : c'est un entrepôt de commerce pour l'Alsace, la Lorraine, la Suisse; la ville a de grandes casernes, un hôtel de ville et une population de 15,000 âmes. Les fortifications d'Huningue près du Rhin et à une petite lieue de Bâle, ont été démolies en vertu du traité de paix conclu en 1815. Neufchâteau, sur le Rhin, est maintenant la place forte du Haut-Rhin. La vallée de Saint-Amarin, à 3,940 mètres d'altitude, sur la Thur, auprès de laquelle un chemin de fer, qui s'embranchera sur celui de Strasbourg, l'a mise en quelque sorte aux portes de Mulhouse. En Alsace, la ville d'Ensisheim, sur un bras de mer remarquable sa grande prison, affectée à huit dép. et à pour 850 détenus. Sainte-Marie-Mines, dans une délicieuse vallée, possède, au pied du Bonhomme, possède, ces mines, des manufactures considérables de tissus de couleur qui en portent le nom, et qui se recommandent au

ne qualité que par le bas prix auquel ils vendent. — Voir les ouvrages cités à art. ALSACE. D-C.

**RHIN (GRAND-DUCHÉ DU BAS-),** voy. BAS-RHIN. C'est une partie de la province de Nassau dont les pays de Clèves et Berg forment l'autre partie. Elle a été érigée en grand-duché par le congrès de Vienne, en 1815.

**RHIN (VINS DU).** Quoique tous les vins des pays arrosés par le Rhin, de l'Alsace, du grand-duché de Bade, du duché de Nassau, etc., aient droit au fond à cette dénomination, elle est plus particulièrement réservée pour les vins des deux bords du fleuve, entre Mayence et Bacharach. Les plus célèbres sont ceux du Rhingau (voy.), et de la contrée avoisinante, notamment ceux de Hochheim, dont la meilleure qualité provient des vignobles du Heimbach, appartenant au prince de Nassau; ceux de Nierstein (*unserey rauen Milch*, c'est-à-dire, *lait N.-D.*), de Rüdesheim, du couvent d'Erbach, de Steinberg, Grafenberg, Rothenberg, Harlachberg et Markebronn. Ces vins, généralement blancs, ont un bouquet délicieux et le goût un peu soufré. On récolte aussi sur les bords du Rhin un vin rouge qui devient excellent quand il vieillit et perdu sa verdure. Les bons vins rouges du Rhin s'appellent *Bleibart*; on les récolte en partie dans les environs du château d'Argenfels, dans le pays de Trêves, et en partie sur le territoire de l'archevêché de Cologne, à la jonction de l'Aar avec l'Eifel. Le vin rouge de Lorch (Nassau) est aussi très estimé, et plus encore celui d'Asmanshausen, récolté près d'un village du même nom. Klopstock et Schiller ont chanté le vin du Rhin, qu'on a nommé le représentant de l'esprit germanique. X.

**RHINGAU,** territoire de 4 lieues de long sur 2 de large, avec 18,000 hab., sur la rive droite du Rhin, autrefois dépendant de l'archevêché de Mayence et faisant aujourd'hui partie du duché de Nassau (voy.). C'est une des plus belles contrées de l'Allemagne. Elle est renommée non-seulement par la beauté de ses sites, mais aussi par l'excellence de ses vins qui, sous le nom de vins du Rhin (voy.), sont recherchés dans toute l'Eu-

rope. Le Rhingau est formé par une chaîne de coteaux dont le sommet le plus élevé porte le nom de Rabenkopf et qui n'est séparée du Taunus que par une étroite vallée. Arrosé par le Rhin, qui, en cet endroit, coule de l'est à l'ouest, il commence à Nieder-Walluf, village au-dessous de Mayence, et finit à celui de Lorch. La jolie petite ville d'Elfeld ou d'Eltville, avec 2,100 âmes de population, en est le chef-lieu. On y trouve encore Erbach, Hattenheim, Oestrich, Mittelheim, Winkel, Johannisberg, Geissenheim; le beau bourg de Rüdesheim, Asmanshausen, Dreieckshausen, Nieder-Heimbach, Lorch et une foule de charmantes maisons de campagne. Protégé par les montagnes contre les vents du nord et de l'est, et exposé au midi aux rayons du soleil, le Rhingau doit surtout à cette position la bonté de ses vins. Les plus capiteux viennent sur les hauteurs, les plus sains sur la pente des collines; ceux qui croissent sur les rives du fleuve ne sont potables qu'au bout d'un certain temps. Voy. l'art. précédé. C. L.

**RHINGRAVE,** en allemand *Rheingraf*, comte du Rhin, titre usité en Allemagne à l'époque du système féodal, mais éteint aujourd'hui, si ce n'est dans la famille de Salm (voy.), qui seule aussi conserve encore le titre de *Wildgraf*, dérivé sans doute des contrées forestières ou sauvages (*wild*) que ces comtes avaient à défricher. Il ne faut pas confondre le titre de *Rheingraf*, auquel il est souvent fait allusion dans les *Burgraves* de M. Victor Hugo, avec celui de *Raugraf*, dont l'étymologie n'est pas bien certaine quoiqu'on le dérive de *Ruhegraf*, qui préside au repos, ou de *rauh*, à peu près synonyme de *wild*. Il y avait des Raugraves à Dassel et dans les environs de Trêves, de Kreuznach et d'Alsey. La maison palatine (voy. PALATINAT) a hérité de quelques-uns de ces comtés, d'autres ont été absorbés dans les diverses provinces rhénanes. Le titre de *Raugraf* a été renouvelé par l'électeur palatin Charles Louis (1667) en faveur d'une épouse morganatique; mais il tomba ensuite dans l'oubli. Voy. COMTE. S.

**RHINOCÉROS** (*ῥίν, nez, ξίρας, corne*), nom que ce genre de pachyder-

mes (*voy.*) tire d'une ou deux éminences dures, en forme de corne, qui surmontent le nez, sans adhérer cependant avec les os du crâne. Ce sont des animaux à formes lourdes, massives et trapues; d'assez haute taille; à peau épaisse, rugueuse, presque nue, très dure, et formant dans quelques espèces des plis profonds en travers du corps. La queue est rudimentaire; les pieds sont, en avant comme en arrière, divisés en 3 doigts entourés de très grands sabots. On voit à chaque mâchoire et de chaque côté 7 machelières et une canine; le nombre des incisives varie; elles manquent complètement même dans l'espèce d'Afrique. Ces animaux, les plus grands des mammifères connus, après l'éléphant, car ils peuvent atteindre 4<sup>m</sup> de long et plus de 2<sup>m</sup> de haut, ne se nourrissent que d'herbes, de jeunes pousses d'arbres, etc. Ils habitent les lieux marécageux et se plaisent à se rouler dans la fange pour assouplir leur peau. Leur naturel est grossier, farouche; leur force extraordinaire. Aussi combattent-ils avec avantage contre les plus redoutables animaux, quand ils sont provoqués. Terribles, surtout lorsqu'ils entrent en fureur, ils marchent droit à leur ennemi qu'ils cherchent à éventrer avec leur corne, ou qu'ils lancent au loin derrière eux. Malgré le péril qu'il y a à les attaquer, les Indiens leur font la chasse pour leur chair, qui est, dit-on, d'un goût agréable; pour leur cuir, qui fournit d'excellentes armes défensives, de bonnes soupentes de voiture, etc., et pour leur corne nasale à laquelle ils attribuent des propriétés antivénéneuses. La patrie du rhinocéros est circonscrite aux parties chaudes de l'ancien continent; on le trouve surtout dans les vastes déserts de l'Afrique méridionale et des Indes-Orientales. Il y forme deux espèces principales : celle d'*Afrique* a deux cornes; celle de l'*Inde* n'en a qu'une. On a même trouvé près de l'embouchure du Gange un individu sans cornes mais on ignore encore si c'est une espèce distincte ou une variété individuelle. Enfin, on a reconnu dans diverses parties de l'ancien continent, en France même, des ossements fossiles (*voy.*) provenant d'espèces détruites. C. S.-TZ.

**RHINOPLASTIE** (du grec *ῥίον*, nez,

et *πλαστικόν*, former), art de refaire le nez à ceux qui l'ont perdu. Indépendamment des blessures et des maladies internes, telles que les dartres, les scrofules, la syphilis, qui peuvent occasionner la destruction de cet organe important, l'ablation du nez, pratique familière à des conquérants barbares, était encore, chez certains peuples, un châtement infligé pour le vol et l'adultère. Elle était particulièrement en usage chez les Indiens qui paraissent être les inventeurs du procédé destiné à réparer cette hideuse mutilation. Les brahmes, qui pratiquent cette opération, commencent par prendre la forme du nez, au moyen de la cire. Ce patron était ensuite appliqué sur le front; on incisait en suivant son contour puis on détachait la peau, en ayant soin de laisser un pédicule entre les yeux. Le pourtour du nez était ensuite ravivé, et des incisions faites aux points correspondants aux attaches des ailes de nez et de la lèvre supérieure; le lambeau détaché du front, tordu sur son pédicule, de manière à ce que l'épiderme se trouvât toujours en dehors, était rabattu et appliqué sur le tronçon du nez; les bords étaient mis en contact et le tout maintenu au moyen d'un bandage, que l'on remplaçait aujourd'hui par des points de suture: la réunion était complète le 25<sup>e</sup> jour. Lorsqu'on ne peut pas enlever le lambeau, on le remplaceait par une petite bande de peau que l'on réservait à la base du triangle découpé sur le front. Ce procédé est encore, sauf quelques légères modifications, celui qu'on emploie aujourd'hui. On l'a aussi appliqué avec succès cette greffe et transplantation animale au rétablissement ou à la régénération de quelques autres parties de la figure, notamment des lèvres et de la paupière inférieure. Z.

**RHIPHÉENS** (*ῥίπης*) ou **RHIRIN** (*ῥίριν*) (*voy.* **HYPERBORÉENS** et **OURAL**).

**RHIPTERES** (*ῥίπτω*) (*styréiptères* de quelques naturalistes), ordre peu nombreux de très petits insectes que l'on distingue des diptères dont ils sont voisins à leurs ailes, grandes, nombreuses, plissées longitudinalement en manière d'éventail, et recouvertes à leur base de petites élytres et d'appendices en forme de balanciers. A l'état de larve, ils res-

à un ver ovalaire, sans pattes, et entre les écailles des guêpes et quelques autres hyménoptères. C'est à que s'opère leur métamorphose. On n'en connaît que deux : les *xénos*, et les *stylops*. C. S-TE.

**RHOMÉ**, de *ρίζα, ρίζωμα*, racine, mot.

**RHOMÉ**, voy. PHARMACIE.

**RHODE-ISLAND**, voy. ÉTATS-UNIS.

**RHODES**. C'est le nom grec, emporté roses, d'une grande île de la Grèce d'Asie, située dans la Méditerranée à l'extrémité sud-est de l'Archipel, séparée seulement du continent par un canal de 4 lieues. Sa superficie est de 21 milles carr. géogr. Elle est dans sa plus grande étendue une chaîne de montagnes, d'où se dégage une multitude de petits cours d'eau. Le sol fertile est à présent mal cultivé. L'intérieur comme les côtes offre des paysages magnifiques. De profondes vallées, les rosiers et les myrtes croissent en culture, s'étendent jusque sur les pentes de la mer. Le vin est la plus importante de ses productions; elle en fournit le bouquet était fort estimé autrefois et qu'on recommande encore aujourd'hui. Les montagnes y sont couvertes de chênes superbes et d'arméniaux. La population de l'île s'élevait à 30,000 âmes, dont 11,000 Grecs. Elle fut au capitain-pacha ou grand-amir, gouverneur des îles de l'Archipel. Les Rhodiens ont tiré de Rhodes annuellement à 90,000 piastres. C'est dans l'île que se trouvent les principaux arsenaux de constructions navales des Turcs. L'île fait des exportations en vins, soies, blé, coton, fruits, cire, miel et autres.

Le chef-lieu du sandjak, dont dépendent en outre 8 petites îles, est Rhodé, qui compte de 10,000 hab. Les Turcs la traitent comme imprenable : elle est entourée d'un triple rempart et de deux fossés qui ont été encore sculptés sur la façade de quelques maisons, des armes de chevaliers de Rhodes; il y a même une rue qui conserve leur nom. L'ancien pacha-grand-maître, où réside actuellement le pacha, atteste aussi la richesse et le goût de cette milice religieuse;

mais une partie tombe en ruines. La belle et vaste église de Saint-Jean a été convertie en mosquée. Le port est très beau, commode et sûr, mais trop peu profond pour recevoir de gros navires.

Dans l'antiquité, l'île de Rhodes formait une république puissante, dont la flotte dominait les mers. Elle envoya des colonies en Sicile, en Italie, en Espagne. Les chefs-d'œuvre d'art qu'elle possédait l'avaient rendue célèbre dans toute la Grèce. On citait surtout ce fameux colosse (voy.) que les anciens plaçaient au nombre des merveilles du monde (voy.). Les Romains venaient souvent à Rhodes. Les lois maritimes de l'île (*Lex Rhodia de jactu*) étaient en vigueur sur toutes les côtes et dans tous les ports de la Méditerranée : elles devinrent le fondement du droit maritime de tous les peuples. Comme alliée de Rome, Rhodes joua parfois un grand rôle dans les guerres que la république soutenait en Grèce et dans l'Orient. Sous le règne de Vespasien, elle devint une province romaine. En 1309, après la perte de la Palestine, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (voy. MALTE, T. XVII, p. 243) la choisirent pour leur résidence et prirent le nom de chevaliers de Rhodes. En 1444 et en 1480, ils repoussèrent les attaques des Turcs; mais en 1522 leur grand-maître Villiers de l'Isle-Adam fut obligé de capituler et d'abandonner l'île au sultan Soliman II. C. L.

**RHODES INTÉRIEURES** et **EXTÉRIEURES**, voy. APPENZEL.

**RHODIUM**, métal découvert, en 1804, par Wollaston dans la mine de platine. Il est d'une couleur blanche peu différente de celle du palladium. Très dur, fragile, et le plus infusible des métaux après l'iridium, sa pesanteur spécifique est environ 11 fois celle de l'eau. Le rhodium est insoluble dans les acides, même dans l'eau régale, à moins qu'il ne soit uni à d'autres métaux. Il peut se combiner avec le soufre, le phosphore, l'arsenic, et avec beaucoup de métaux qu'il rend très durs et cassants; il donne quelquefois lieu à des alliages malléables. On parvient à l'oxyder en le faisant rougir au contact de l'air. Ses oxydes s'unissent aux acides et produisent divers sels. On retire le rhodium

des résidus de minerai de platine, dont on a séparé le palladium. Le rhodium n'a encore reçu aucun emploi dans les arts ni dans l'industrie. Z.

**RHODODENDRON** ou **ROSAGE**, genre de la famille des éricinées (*voy.*) sous-ordre des rhodorées. Il se compose d'arbrisseaux à feuilles persistantes (excepté dans quelques espèces), très entières, ou légèrement crénelées, très rapprochées. Les fleurs, remarquables par l'élégance de leurs formes et par l'éclat de leurs couleurs, naissent en corymbe au sommet des ramules de l'année précédente. Plusieurs espèces occupent à juste titre le premier rang parmi les arbustes les plus recherchés pour l'ornement des parterres ou des serres; mais leur culture ne réussit qu'en terre de bruyère.

*Le rhododendron commun (rhododendron ponticum, L.)*, indigène d'Orient, est l'un de ceux qu'on cultive le plus fréquemment dans les jardins. Il forme un buisson touffu, s'élevant de 3 à 5 pieds, à feuilles lancéolées, pointues, glabres, luisantes, d'un vert foncé en dessus, d'un vert pâle en dessous, non ponctuées, à corolle rotacée, large de 1 à 2 pouces, d'un lilas tirant sur le violet, ou rose, ou blanche, ou panachée. Tournefort rapporte que les habitants du littoral de la mer Noire considèrent l'odeur des fleurs de cet arbrisseau comme malfaisante, et que le miel qu'y récoltent les abeilles occasionne des vertiges et des nausées aux personnes qui en mangent; Pline et d'autres auteurs anciens avaient déjà fait mention des propriétés pernicieuses de ce miel. *Le rhododendron d'Amérique (rh. maximum)* ne le cède point en beauté à l'espèce précédente, et il se cultive à peu près aussi généralement; il en est de même du *rhododendron à feuilles ponctuées (rh. punctatum, Venten.)*, également indigène de l'Amérique septentrionale, ainsi que du *rhododendron du Caucase (rh. caucasicum, Pall.)*. Les pâturages élevés des Alpes et des Pyrénées produisent le *rhododendron ferrugineux (rh. ferrugineum, L.)* et le *rh. à feuilles poilues (rh. hirsutum, L.)*, qu'on a coutume de désigner par le nom fort impropre de *rose des Alpes*; il est à regretter que ces arbustes charmants se montrent

assez rebelles à la culture en plaine. *Le rhododendron arborescent (rh. arborescens, Sm.)* qui croît dans les régions inférieures de l'Himalaya, où il forme un arbre d'une trentaine de pieds de haut, se cultive dans les collections de serre. *Le rh. chrysanthum, Pall.*, qui habite le Caucase et les Alpes de la Daourie, est remarquable par ses propriétés médicinales; l'infusion de ses feuilles, d'ailleurs vénéneuses à forte dose, est un sudorifique des plus efficaces; on en fait fréquemment usage en Russie et en Sibérie, à titre de remède anti-syphilitique, ainsi que contre les maladies chroniques de la peau et les affections rhumatismales. E. S.

**RHODOPE**, *voy.* HÉBUS et BALAN.

**RHOECUS**, *voy.* GIANT.

**RHOMBE** (en latin *rhombus*), *voy.* LOSANGE, PARALLÉLOGRAMME et FIGURE. — On nomme *rhomboïde* un solide hexaèdre dont les faces sont des rhombes parallèles deux à deux. Z.

**RHÔNE** (en latin *Rhodanus*). Ce fleuve, un des plus grands de la France, prend sa source sur le revers occidental du Saint-Gothard, dans le Haut-Valais, au milieu des sites les plus sauvages et les plus grandioses des Alpes, et dans la même région d'où sortent le Rhin, la Reuss, l'Aar et le Tessin. Son cours, d'une longueur totale de 780 kilom., est d'abord formé par la réunion des eaux de deux torrents qui s'échappent des flancs du beau glacier de la Fourche. Il coule vers le sud-ouest, passant à Brieg, à Leuk, renommé par ses eaux thermales, à Sion, capitale du Valais (*voy.*), et à Martigny, où il fait un coude, et, courant au nord-ouest, se dirige vers l'extrémité orientale du lac Léman (*voy.* GENÈVE), dans lequel il se jette, après avoir laissé sur sa gauche la petite ville de Saint-Maurice. Dans ce premier trajet, d'environ 150 kilom., il reçoit 80 ruisseaux ou torrents. Il dépose dans le lac les débris terrestres qu'il a entraînés dans son cours rapide; et, après l'avoir traversé dans toute sa longueur, ses ondes limpides et azurées baignent Genève et ses riants jardins. A 1 kilom. de là, il reçoit l'Arve, qui lui amène toutes les eaux des versants septentrional et occidental du Mont-Blanc, avec lesquelles il semble ne se mêler qu'à



Il franchit ensuite l'étroit passage de l'Écluse, où il se creuse un lit profond, mais tellement rétréci, qu'il ne, en quelques endroits, que 5 à 6 mètres de largeur : l'entrée de cette gorge, bordée de rochers affreux, a quelque chose de très imposant. C'est près de là, et un peu avant Seyssel (Ain), que se voit un rocher qui s'appelle la *perte du Rhône*. Les rochers calcaires, sur lesquelles coule le Rhône, semblent tout à coup se dérober sous ses pas ; son lit prend la forme d'un gouffre, dans lequel il s'engouffre avec un bruit qui se resserrent tellement, qu'il y a une place où la distance d'un mètre à l'autre est moindre de 1<sup>m</sup>, et où un homme pourrait se poser sur le fleuve, un pied sur la rive gauche et l'autre sur la rive droite. Dans un espace de 60 pas environ, le Rhône est entièrement caché ; cependant, lorsque les eaux sont très hautes, elles ne courent qu'en partie dans l'abîme souterrain qui lui sert de canal. Plus loin, le Rhône continue d'être tellement encaissé que ses parois latérales ont jusqu'à 100 mètres de hauteur. Un canal, qui permet d'éviter ce dangereux passage, fait passer le Rhône jusqu'à l'Écluse la navigation de la Saône, qui, de ce point jusqu'à son embouchure dans la mer, présente un parcours d'environ 500 kilom. C'est ainsi qu'il devient fleuve français. Il tourne d'abord le dépt. de l'Ain, le dépt. de la Savoie et ensuite celui de l'Isère. Avant d'arriver à Lyon, il se jette à l'extrémité occidentale du Jura, dans la rivière presque aussi considérable que le Rhône. Sous les murs de Lyon, ses eaux se joignent à celles de la Saône (voy. ce nom.), son principal affluent, et la jonction de ces deux grands cours d'eau, sujets l'un et l'autre à des crues considérables, occasionne souvent de désastreuses inondations. À partir de Lyon, le Rhône court à l'est avec une grande rapidité. Laisant à sa droite les dépts. du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche et du Gard, à sa gauche ceux de l'Isère, de la Drôme, de la Vaucluse (voy. ces noms.), auxquels il se joint à la limite, il passe à Brienne, à Tournefort, à Valence, à Montélimart, au Pont-Saint-Esprit, à Avignon, à Arles, recevant successivement l'Isère, la Drôme,

l'Ardèche et la Durance. Il se divise alors comme le Nil, forme un grand delta (voy. CAMARGUE) et se jette dans la Méditerranée par plusieurs bouches, qui donnent encore leur nom à un département. Les vins du Rhône, et notamment ceux de l'Ermitage, qui se font dans les environs de Tournon, jouissent d'une réputation méritée.

A. B.

**RHÔNE (DÉPARTEMENT DU)**, baigné à l'est par la Saône et puis par le Rhône (voy. les art.) auquel se réunit cette rivière, borné du même côté par les dépts. de l'Ain et de l'Isère, au sud et à l'ouest par le dépt. de la Loire, et au nord par celui de Saône-et-Loire. Le sol en est montueux et favorable, à cause de ses coteaux et vallons, à la culture de la vigne, particulièrement le long de la Saône et du Rhône. Les montagnes du dépt. renferment des mines de métaux importantes, surtout celles de Saint-Bel et de Chessy auprès du banc de l'Arbresle, à 7 lieues de Lyon, qui ont fourni dans quelques années jusqu'à 3,000 quintaux de cuivre ; ce sont, pour ce métal, les mines les plus abondantes de France. On exploite aussi des mines de plomb argentifères, ainsi que des mines de houille, des carrières de marbre, ardoises et pierres de taille. A Charbonnières, coule une source d'eau ferrugineuse et légèrement sulfureuse.

Le dépt., quoique un des plus importants de la France à cause de la ville de Lyon qu'il renferme, n'a qu'une surface de 279,081 hect. ou un peu plus de 141 lieues carrées, dont 143,120 hect. de terres labourables, 36,399 de prés, 30,552 de vignes et 34,466 de bois qui sont loin de suffire à la consommation ; il en est de même de la récolte en céréales. La culture des arbres fruitiers et des melons enrichit le canton d'Ampuis, et celle des marronniers est florissante à Saint-Romain-en-Galles. On cultive beaucoup de mûriers et l'on obtient une riche récolte en soie (voy. CONDITION). Au Mont-d'Or où l'on entretient, outre les vaches, près de 20,000 chèvres, on fait une quantité considérable de fromages. Les vignobles sont une des grandes ressources du dépt. Condrieux est renommé pour ses vins blancs, la Côte-rotie, la Chassagne, Millery, Romanèche, Sainte-

Foy, et autres localités produisent des vins rouges estimés. Sous le rapport de l'industrie manufacturière, le dép. du Rhône est un des premiers de la France : il suffit de citer les fabriques des belles soieries (*voy.*) et de chapellerie de Lyon, celles des mousselines, soit unies, soit brodées, et des gazes de Tarare\*. A ces branches d'industrie importantes se joignent des verreries, papeteries, corroieries, les fabriques de toiles de fil et de coton de Thisy et d'Amplepuis, etc. Aussi les exportations favorisées par le cours du Rhône, par celui de la Saône et par un chemin de fer auquel s'en joindront d'autres dans la suite, sont-elles d'une valeur immense.

Ce dép. se compose de l'ancien Lyonnais et du Beaujolais (*voy.* ces noms). Il a une population de 500,831 habitants. En 1836, elle était de 482,024 hab. dont voici le mouvement : naissances, 16,228 (8,278 masc., 7,950 fém.), parmi lesquelles 2,282 étaient illégitimes; décès, 12,775 (6,418 masc., 6,357 fém.); mariages, 4,346. Le dép. se partage en deux arrondissements, de Lyon et de Villefranche, renfermant 25 cantons et 255 communes; il nomme 5 députés dont 4 représentent l'arrondissement de Lyon, 1 celui de Villefranche. Le dép. paie 2,131,028 fr. d'impôt foncier. Lyon est le siège d'un archevêché, d'une cour royale, d'une académie universitaire, le quartier-général de la 7<sup>e</sup> division militaire; il y a aussi une église consistoriale pour le culte protestant.

Nous avons déjà fait connaître le chef-lieu Lyon. La ville de Tarare, sur la Turdine dans une vallée étroite et au pied d'une montagne escarpée sur laquelle passe la route de Paris à Lyon, est la seconde ville du dép., sous le rapport de ses manufactures : elle renferme 7,762 hab. Villefranche, ancienne capitale du Beaujolais et consistant pour ainsi dire en une seule rue très longue, a 7,553 hab. Givors, ville de 5,379 hab. sur le Rhône, a un canal qui l'unit à Rive-de-Gier, et sur lequel se transportent le fer

(\*) Voir la *Statistique générale de la France*, par M. Schuitaler, partie intitulée *De la création de la richesse ou des intérêts matériels en France*, t. I<sup>er</sup>, p. 279 et suiv.

et la houille de Saint-Étienne destinée pour Lyon. Condrieux, ville de 4,000 âmes sur le Rhône et au pied d'une colline, est, comme nous l'avons dit, assez mée pour ses vins. Il faut citer aussi Saint-Symphorien-le-Château (1,711 hab.), petite ville auprès de la Colbe avec un ancien hôpital et un couvent d'ésulines; dans ses environs sont les châteaux de Pluivy et de Clérimbert; Beaujeu (3,112 hab.), autre petite ville, est situé sur l'Ardière, au pied d'une montagne qui portait jadis un château-fort. L'île Barbe dans le Rhône, avait autrefois un monastère; c'est un but d'agréable excursion pour les habitants du chef-lieu. D-a.

**RHÔNE** (DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU), *voy.* BOUCHES.

**RHUBARBE**\*. Les racines connues sous ce nom proviennent de plusieurs espèces du genre *rheum*, qui se classe dans la famille des polygonées, immédiatement auprès du genre *rumex*, auquel appartient l'oseille et la patience. Toutes les espèces de *rheum* ou rhubarbes croissent dans les contrées extra-tropicales de l'Asie, surtout sur les plateaux ou les montagnes des régions centrales de ce continent. Ce sont de très grandes herbes vivaces, à racine grosse, charnue et pivotante; à tiges droites, striées, divisées et beaucoup de rameaux disposés en long panicule pyramidale et garnis d'une quantité innombrable de petites fleurs blanchâtres ou rougeâtres; à feuilles linéaires divisées ou palmées, amples, plus ou moins profondément échancrées à la base, en général minces et molles : les radicales portées sur de longs pétioles.

Tout le monde sait que la rhubarbe est un médicament précieux, à la fois toni-

(\*) On dit en allemand *Rhabarber*. Les deux orthographes sont justes : la première paraît venir du mot *Rheum* (*Rheum caspium*). On trouve d'abord cette plante sur le Volga, ce que constate Ammien Marcellin (XXII, 18) : « *Be* (Caucaso) *Rheum vicinus est amnis in casis importat quidam vegetabilis ejusdem nominis gigante radix, proficiens ad usus multiplices medicorum.* » Son nom était donc *Rheum* ou *Rheum barbarum* : de là le nom allemand. Les Bosphoriens recevaient des Aorses et le vendaient aux Romains. Mais plus tard on apprit à reconnaître le *Rheum palmatum* ou *Rheum Emodi*, beaucoup plus efficace, qu'on apportait de contrées plus éloignées à l'est, et l'on abandonna le *Rheum caspium* dont les vertus étaient moindres. S.

purgatif, mais d'une saveur fort faible. En raison de la consommation considérable qui se fait de ces racines on les cultive tant en France que dans les autres pays de l'Europe; mais cette rhubarbe indigène doit être administrée à une forte dose que la rhubarbe exotique. C'est la plus estimée dans le commerce celle qu'on appelle *rhubarbe de Chine*, et qui provient, à ce qu'il paraît, de *Rumex palmatum*, L., qui croît dans l'Arabie, la Mongolie, et le nord de l'Asie.

Les pétioles et les jeunes tiges des rhubarbes ont une saveur acide comme l'oseille, qu'ils peuvent remplacer à tout

Ed. Sp.

**RUM** ou **TAFIA**, *voj*. CANNE A SUCRE-DE-VIE, etc.

**RUMATISME**. Des maladies qui ont plusieurs rapports différent entre elles ont été confondues sous cette dénomination générale, qui d'après son étymologie grecque, *ῥεῦμα*, signifie cours, écoulement. Aujourd'hui même la nature intime de cette maladie est loin d'être connue; toutefois une analyse plus sérieuse des éléments qui sont le plus facilement observables, a permis au monde de saisir quelques caractères propres à cette affection. C'est d'après ces caractères que les rhumatismes ont été divisés en articulaire aigu ou chronique, musculaire et viscéral.

*Rhumatisme articulaire aigu* est une maladie qu'on rencontre le plus fréquemment; il a son siège, comme son nom l'indique, dans les articulations, dont il invade presque exclusivement les tissus fibreux. En présence des lésions que cette maladie laisse dans les tissus, on ne saurait croire qu'il n'y ait dans le rhumatisme articulaire un élément inflammatoire; mais lorsqu'il se présente sans préoccupation de la marche de la maladie, dans l'état de vie, il est difficile de se refuser à admettre en même temps que, derrière cet élément visible, il y ait un autre élément morbide, qui ressemble à la phlegmasie dont il s'agit dans les caractères spéciaux, par lesquels elle se distingue si profondément des autres affections locales. Cette conception n'est pas purement théorique, car souvent qu'on l'accepte ou qu'on la rejette,

*Encyclop. d. G. d. M.*, Tome XX.

on aboutit, dans la pratique, à des méthodes de traitement, sinon opposées, au moins fort différentes.

Les causes sous l'influence desquelles se développe le rhumatisme articulaire ne sont pas toujours faciles à saisir; toutes supposent d'ailleurs dans les individus qu'elles frappent et chez lesquels elles font éclater la maladie, une prédisposition particulière, obscure, mais toute-puissante. Le froid humide, qui, parmi ces causes secondaires, est une des plus énergiques, ne doit pas être excepté de cette règle générale. Les symptômes auxquels donne lieu le rhumatisme articulaire doivent être distingués, suivant que l'affection a une marche aiguë ou une marche chronique. Dans le premier cas, ces symptômes sont les suivants: après quelques symptômes avant-coureurs variables, on observe ordinairement au début du mal un mouvement fébrile plus ou moins intense; puis une seule articulation se prend, ou bien plusieurs sont successivement ou simultanément atteintes: la douleur, le gonflement, une forte rougeur sont les principaux phénomènes que l'on remarque dans les parties malades. La douleur est ordinairement très vive, et lorsque plusieurs articulations sont frappées à la fois, les malades sont comme perclus dans leur lit, le moindre mouvement auquel participent les articulations leur devient intolérable. La fièvre est en rapport avec les symptômes locaux, et très souvent la peau se couvre d'une sueur abondante. On observe du côté du tube digestif peu de symptômes saillants. Il n'en est pas de même du centre circulatoire: le cœur est enveloppé d'une membrane fibreuse, et ses parois internes tapissées d'une membrane sinon identique au moins analogue; souvent il arrive, dans le cours du rhumatisme articulaire aigu, que ces membranes sont atteintes à divers degrés par la phlegmasie qui a successivement envahi plusieurs articulations. C'est là une des complications les plus funestes, et que jusqu'à ces derniers temps on avait à peu près complètement méconnue. Lorsque ces fluxions inflammatoires ne se résolvent pas, elles laissent dans les tissus délicats que nous venons d'indi-

quer diverses lésions qui gênent la circulation du sang et deviennent la source d'affections organiques du cœur fort graves (voy. CŒUR, ANÉVRISME, HYPERTROPHIE). Ces complications fréquentes du rhumatisme articulaire aigu constituent sans doute le principal danger de cette maladie : heureusement, la percussion et l'auscultation (voy. ces mots), pratiquées avec soin, permettent toujours de les reconnaître et de les combattre avec une énergie proportionnée à leur gravité. Les émissions sanguines générales et locales, largement employées, forment la base du traitement le plus ordinairement usité dans cette maladie ; mais c'est surtout dans les cas où le cœur devient le centre des fluxions graves que nous venons d'indiquer, qu'on doit recourir à cette méthode avec une certaine hardiesse. Le sulfate de quinine à doses élevées a obtenu aussi, entre les mains de quelques praticiens, des succès réels ; mais cette médication, qui n'est point sans danger, demande à être employée avec circonspection. Il n'en est pas de même de celle qui consiste dans l'emploi du nitrate de potasse à doses également élevées : ce moyen, bien que non infailible, est certainement très-eflicace. Est-il besoin d'ajouter que dans une maladie qui s'accompagne d'un mouvement fébrile aussi intense que le rhumatisme, et dans laquelle un organe aussi important que le centre circulatoire peut être atteint d'une manière si grave, une diète absolue doit être observée ? il est bien clair que la méthode thérapeutique la plus rationnelle échouerait, si les malades n'étaient soumis à cette condition essentielle.

Le rhumatisme articulaire *chronique* affecte cette marche primitivement, ou succède au rhumatisme aigu : dans les deux cas, les symptômes qu'il détermine sont ceux que nous venons de décrire, à l'intensité près. Le tissu fibreux du cœur participe aussi beaucoup plus rarement que dans le rhumatisme aigu, à la maladie des articulations. Si les émissions sanguines sont indiquées, elles doivent être portées beaucoup moins loin : les revulsifs locaux, les bains de vapeur, les purgatifs, sont les moyens auxquels on a le plus ordinairement recours. Bien que le mal ait

ici une physionomie moins alarmante, il n'en doit pas moins être combattu avec constance, car il peut entraîner dans les articulations qui en sont le siège, des désordres fort graves.

Le *rhumatisme musculaire*, qui nous rapproche guère de la maladie dont nous venons de nous occuper que par la mobilité, par la facilité avec laquelle il passe d'un point à un autre, a son siège dans les masses musculaires : le *lumbago* (voy. LOMBES), le *torticolis*, etc., en sont les formes principales.

Quant aux *rhumatismes viscéraux*, il est souvent fort difficile de les distinguer des névralgies du même siège ; il y a d'ailleurs une grande analogie dans les méthodes de traitements par lesquelles on combat les uns et les autres. Voy. NÉVRALGIES. M. S-H.

**RHUMB**, voy. RUMB.

**RHUME**, de ῥίσμα, écoulement), voy. BRONCHITE, CATARHE, COÏZA.

**RHYTHME** (ῥυθμός). C'est, dans sa définition la plus générale, la proportion qu'ont entre elles les parties d'un même tout. Par exemple, les justes proportions d'une statue ou d'un monument en constituent le rythme ; celui du mouvement se révèle, dans la danse, par des poses gracieuses, par des pas bien composés ; le rythme musical se reconnaît à de telles proportions que, soit qu'on frappe toujours la même corde, soit qu'on varie les sons du grave à l'aigu, l'on se voit toujours résulter de leur succession des effets agréables par la durée et la quantité. Dans ce sens, le rythme se confond avec la mesure (voy.). En poésie, le rythme diffère de la mesure en ce qu'il consiste seulement dans un certain espace de temps, tandis que la mesure, outre cet espace de temps, est assujettie à une quantité prosodique, fixe et déterminée, selon le mètre des vers. Peu importe pour le rythme qu'un mot soit dactyle ou spondee, parce qu'il n'a égard qu'au temps et que le dactyle et l'anapeste ont les mêmes intervalles, la même mesure de temps ; mais un poète n'emploiera pas indifféremment un anapeste pour un dactyle, parce que le vers est astreint à une certaine mesure de pieds. Le rythme en poésie est le complément et la perfection de la mesure.

plusieurs brochures sur des matières de finances, il a publié des *Principes d'économie politique et de l'impôt*, 1817, in-8°; 5<sup>e</sup> ed., 1821; trad. en franç. par M. F. S. Constancio, Paris, 1818, 2 vol. in-8° avec des notes de J.-B. Say. Au moment de sa mort, il mettait la dernière main à un *Essai sur la meilleure organisation d'une banque nationale*. Il a inséré dans le *Supplément de l'Encyclopédie Britannique* un art. sur le système d'amortissement. On trouvera à l'art. ÉCONOMIE POLITIQUE (T. IX, p. 117) une appréciation des principales doctrines de cet auteur. Ricardo, qui avait abjuré le judaïsme pour la religion anglicane, mourut à Catcomb-Park, le 11 septembre 1823.

R.-Y.

**RICCI (DAVID)** ou **RICCIO**, v. RIZZIO.  
**RICCI (LAURENT)**, né à Florence, le 2 août 1703, général des jésuites, depuis 1758 jusqu'à la suppression de l'ordre, en 1773, mourut prisonnier à Rome, le 22 nov. 1775. Voy. JÉSUITES.

**RICCI (SCIPION)**, parent du fameux général des jésuites du même nom, naquit à Florence, le 9 janv. 1741. Nommé en 1780 aux évêchés réunis de Pistoie et de Prato, Ricci s'appliqua, avec le concours du grand-duc de Toscane, Léopold, à introduire de salutaires réformes dans les couvents, qui étaient alors des repaires de tous les vices. Le vagabondage, organisé sous le titre de processions, fut réprimé, de ridicules confréries furent abolies, et partout le culte replacé dans de sages limites. Mais la suppression de ces abus blessait trop d'intérêts pour ne pas faire à Ricci de nombreux ennemis : une émeute éclata, en 1787, dans la ville de Pistoie; l'hôtel épiscopal et les livres mêmes de l'évêque furent livrés aux flammes. En 1790, une partie du diocèse fut soulevée par les intrigues des mécontents; Ricci donna sa démission, mais les persécutions n'en continuèrent pas moins. La cour de Rome, qui avait toutes les réformes en horreur, condamna, par une bulle du 28 août 1794, les actes et les principes de Ricci. Ce bon prélat, emprisonné, affaibli par l'âge et le malheur, signa, le 9 mai 1805, une rétractation. Cependant, rendu à la liberté, il désavoua cet acte de fai-

blesse, en se montrant de nouveau fidèle à ses anciennes convictions. Ricci mourut le 27 janv. 1810. C'était un homme d'un esprit élevé et remarquable à plus d'un titre. M. de Potter (voy.) a publié sa *Vie* (Brux., 1825, 3 vol. in-8°); à l'édition mutilée par la censure qui en fut donnée à Paris en 1826, il faut ajouter le supplément imprimé en Belgique. A. B.

**RICCIARELLI (DANIEL)**, voy. VOLTERRE.

**RICCOBONI MARIÉ-JEANNE LABORAS DE MÉZIÈRES, M<sup>me</sup>** était née à Paris, en 1714. Elle reçut pour toute fortune une excellente éducation. Orpheline de bonne heure, et maîtresse de ses actions, quelques succès de salon lui firent croire qu'elle pourrait réussir au théâtre, et elle débuta à la comédie italienne, où elle n'obtint qu'un succès équivoque. Elle épousa Riccoboni, artiste assez médiocre de la même troupe, mais auteur en outre de plusieurs pièces et collaborateur de son père dans la rédaction de *l'Art du théâtre*, Paris, 1750\*. Fatiguée bientôt de cette existence de théâtre, M<sup>me</sup> Riccoboni écrivit des romans pour se distraire, et quitta la scène, en 1761, afin de se livrer entièrement à la composition. Ses charmes de son esprit et les qualités plus solides de son caractère lui firent, malgré une certaine inégalité d'humeur, de nombreux amis. Après 20 années de veuvage, elle mourut en 1792. Ses ouvrages, au mérite desquels tous les écrivains de son temps se sont empressés de rendre justice, occuperont toujours une place distinguée dans notre littérature légère. Les principaux sont les *Lettres de Fanny Butler*, qui, dit-on, contiennent l'histoire de l'auteur, les *Lettres de Julie Catusley*, les *Lettres de la comtesse de Sancerre*. Une belle édition des romans de M<sup>me</sup> Riccoboni a été publiée à Paris, en 1818, en 6 vol. in-8°.

A. B.

**RICHARD I-III**, rois d'Angleterre,

(\*) ANTOINE-FRANÇOIS Riccoboni, né à Mantoue, en 1707, mort à Paris, le 15 mai 1772, était fils de Louis Riccoboni, directeur de la Comédie italienne à Paris, auteur de *l'Histoire du théâtre italien* (Paris, 1725, 2 vol. in-8°), et, avec son fils, de l'ouvrage déjà cité dans le texte. On peut regarder Riccoboni le père comme un des réformateurs du théâtre italien (voy. T. XV, p. 1-6). Il était né à Modène, en 1677, et mourut à Paris, le 5 dec. 1753. S.

son style et donner plus de correction à son dessin. Un pinceau large et vigoureux, une exactitude d'imitation qui n'ôte rien à la hardiesse de la touche et à la fierté du coloris, sont le propre de son talent. Il inventait et dessinait mieux que le Caravage, et l'égalait souvent dans la force et la vérité des grands effets de lumière. Quand le Caravage mourut, en 1609, Ribera n'avait encore que 20 ans. A Naples, les succès de l'Espagnolet furent prompts et complets, grâce aux soins empressés et constants d'un marchand de tableaux dont il avait épousé la fille. Un jour que Ribera venait de terminer un tableau représentant *le Martyre de S. Barthémy*, son beau-père s'avisait d'exposer cette peinture au balcon de sa maison, située près du palais. La foule devint bientôt considérable; le vice-roi s'informa de ce qui l'attirait, et lorsqu'il eut vu le tableau qui faisait l'admiration de toute la ville, il en fut tellement satisfait qu'il nomma Ribera son peintre, l'installa dans son palais, lui prodigua ses largesses, et dans la suite rien de considérable ne fut plus exécuté par ordre de la cour sans son assentiment. On reproche à l'Espagnolet de s'être lié avec les infâmes persécuteurs du Dominiquin, et d'avoir abusé de son crédit pour nuire à ce célèbre peintre. Cette tache à la vie de Ribera est d'autant plus déplorable, qu'il paraît avoir eu des mœurs assez austères. On raconte du moins qu'il mourut en 1656, loin de Naples, de la douleur d'avoir vu sa fille chérie enlevée par don Juan, fils naturel de Philippe IV. Ses biographes ne sont pas d'accord sur ce dernier fait. Il eut pour élève le célèbre Luc Jordan ou Giordano, dit *il Fa Presto*.

Les tableaux de l'Espagnolet sont nombreux à Naples. On range au nombre de ses chefs-d'œuvre : à la Chartreuse, une *Descente de croix*, dans laquelle il répandit une suavité ravissante, heureuse reminiscence de ses études du Corrège, ainsi que l'est encore son autre tableau de *sainte Marie la Blanche*, faussement attribué par les Napolitains à ce dernier maître; dans la chapelle du Trésor de la Cathédrale, *S. Janvier sortant sain et sauf de la fournaise*, peinture dont le style et le coloris rappellent le Titien,

aussi bien que son célèbre *S. Jérôme* la Trinité. L'Espagne possède plus de tableaux remarquables de Ribera, plupart des capitales de l'Europe et ferment aussi dans leurs musées. Au vœu, on voit de lui une *Adoration de bergers*, qui est tout à la fois un modèle de naïveté, de grâce, de finesse d'expression de fraîcheur et de vigueur de coloris. Le chef-d'œuvre est signé *Jusepe Ribera español, academico romano*, f. 166 maître a gravé environ 25 pièces à forte, que les amateurs recherchent empressément.

L'Espagne a eu deux autres peints du nom de Ribera : JEAN-VINCENT fleurit au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, et LOUIS-ANTOINE, qui conçut l'établissement de l'Académie de Saint-Ferdinand et contribua aux frais de 1666 à 1667. De nos jours encore, l'Espagne possède une famille de peintres du même nom dont le plus célèbre, JUAN-ANTONIO Ribera, né à Madrid le 27 mai 1757 fut nommé, en 1817, peintre du roi et plus tard vice-directeur de l'Académie de Saint-Ferdinand. Il paraît vivre et ainsi que son fils don CARLOS, peintre distingué comme lui.

**RIBES, RIBESIÈRES, 1007.**

SEILLEFR et GROSSULARIÈRES.

**RIBOISIÈRE (LA), 1007. LA RIBOISIÈRE.**

**RICARDO (DAVID)** naquit à Dresde, le 12 avril 1772. Son père, qui faisait la religion israélite, exerça quelque temps et avec succès l'état de courtier de change. David Ricard fut destiné à la même profession, reçut en Danemark une éducation appropriée à sa carrière qu'il devait embrasser. D'après des spéculations sur les fonds publics tout à l'époque de la guerre continentale, commença sa fortune, qui vint, lors de sa mort, à 12,500. Il se livrait en même temps à une étude approfondie des finances et de l'économie politique. Élu en 1819 à la Chambre des communes par le bourg irlandais de Pontarlington, il jouit, durant sa carrière parlementaire, d'une indépendance incontestée dans ces matières spéculatives tandis que ses ouvrages assuraient hors sa réputation. Indépendamment

plusieurs brochures sur des matières de finances, il a publié des *Principes d'économie politique et de l'impôt*, 1817, in-8°; 5<sup>e</sup> éd., 1821; trad. en franç. par M. F. S. Constanco, Paris, 1818, 2 vol. in-8° avec des notes de J.-B. Say. Au moment de sa mort, il mettait la dernière main à un *Essai sur la meilleure organisation d'une banque nationale*. Il a inséré dans le *Supplément de l'Encyclopédie Britannique* un art. sur le système d'amortissement. On trouvera à l'art. ÉCONOMIE POLITIQUE (T. IX, p. 117) une appréciation des principales doctrines de cet auteur. Ricardo, qui avait abjuré le judaïsme pour la religion anglicane, mourut à Catcomb-Park, le 11 septembre 1823.

R.-Y.

**RICCI (DAVID)** ou **RICCIO**, v. RIZZIO.

**RICCI (LAURENT)**, né à Florence, le 2 août 1703, général des jésuites, depuis 1758 jusqu'à la suppression de l'ordre, en 1773, mourut prisonnier à Rome, le 22 nov. 1775. Voy. JÉSUITES.

**RICCI (SCIPION)**, parent du fameux général des jésuites du même nom, naquit à Florence, le 9 janv. 1741. Nommé en 1780 aux évêchés réunis de Pistoie et de Prato, Ricci s'appliqua, avec le concours du grand-duc de Toscane, Léopold, à introduire de salutaires réformes dans les couvents, qui étaient alors des repaires de tous les vices. Le vagabondage, organisé sous le titre de processions, fut réprimé, de ridicules confréries furent abolies, et partout le culte replacé dans de sages limites. Mais la suppression de ces abus blessait trop d'intérêts pour ne pas faire à Ricci de nombreux ennemis : une émeute éclata, en 1787, dans la ville de Pistoie; l'hôtel épiscopal et les livres mêmes de l'évêque furent livrés aux flammes. En 1790, une partie du diocèse fut soulevée par les intrigues des mécontents; Ricci donna sa démission, mais les persécutions n'en continuèrent pas moins. La cour de Rome, qui avait toutes les réformes en horreur, condamna, par une bulle du 28 août 1794, les actes et les principes de Ricci. Ce bon prélat, emprisonné, affaibli par l'âge et le malheur, signa, le 9 mai 1805, une rétractation. Cependant, rendu à la liberté, il désavoua cet acte de fai-

blesse, en se montrant de nouveau fidèle à ses anciennes convictions. Ricci mourut le 27 janv. 1810. C'était un homme d'un esprit élevé et remarquable à plus d'un titre. M. de Potter (voy.) a publié sa *Vie* Brux., 1825, 3 vol. in-8°; à l'édition mutilée par la censure qui en fut donnée à Paris en 1826, il faut ajouter le supplément imprimé en Belgique. A. B.

**RICCIARELLI (DANIEL)**, voy. VOLTERRE.

**RICCOBONI MARIJEANNE LABORAS DE MIZIÈRES, M<sup>lle</sup>** était née à Paris, en 1714. Elle reçut pour toute fortune une excellente éducation. Orpheline de bonne heure, et maîtresse de ses actions, quelques succès de salon lui firent croire qu'elle pourrait réussir au théâtre, et elle débuta à la comédie italienne, où elle n'obtint qu'un succès équivoque. Elle épousa Riccoboni, artiste assez médiocre de la même troupe, mais auteur en outre de plusieurs pièces et collaborateur de son père dans la rédaction de *l'Art du théâtre*, Paris, 1750\*. Fatiguée bientôt de cette existence de théâtre, M<sup>lle</sup> Riccoboni écrivit des romans pour se distraire, et quitta la scène, en 1761, afin de se livrer entièrement à la composition. Ses charmes de son esprit et les qualités plus solides de son caractère lui firent, malgré une certaine inégalité d'humeur, de nombreux amis. Après 20 années de veuvage, elle mourut en 1792. Ses ouvrages, au mérite desquels tous les écrivains de son temps se sont empressés de rendre justice, occuperont toujours une place distinguée dans notre littérature légère. Les principaux sont les *Lettres de Fanny Butler*, qui, dit-on, contiennent l'histoire de l'auteur, les *Lettres de Julie Catusley*, les *Lettres de la comtesse de Sancerre*. Une belle édition des romans de M<sup>lle</sup> Riccoboni a été publiée à Paris, en 1818, en 6 vol. in-8°. A. B.

**RICHARD I-III**, roi d'Angleterre,

(<sup>1</sup>) ANTOINE-FRANÇOIS Riccoboni, né à Mantoue, en 1707, mort à Paris, le 15 mai 1772, était fils de Louis Riccoboni, directeur de la Comédie italienne à Paris, auteur de *l'Histoire du théâtre italien* (Paris, 1727, 2 vol. in-8°), et, avec son fils, de l'ouvrage déjà cité dans le texte. On peut regarder Riccoboni le père comme un des réformateurs du théâtre italien (voy. T. XV, p. 176). Il était né à Modène, en 1677, et mourut à Paris, le 5 déc. 1753. S.

les deux premiers de la maison d'Anjou (voy. T. I<sup>er</sup>, p. 746), le 3<sup>e</sup> de celle d'York (voy. *guerres des deux Roses*).

RICHARD I<sup>er</sup>, surnommé *Cœur-de-Lion* pour son courage, était le second fils de Henri II (voy.) et d'Éléonore de Guienne et de Poitou, répudiée par Louis VII, roi de France. Il naquit en 1157 et monta sur le trône après la mort de son père (1189). Ayant, en peu de temps, épuisé le trésor, il vendit les revenus de la couronne et même les charges de l'état; puis il écrasa ses sujets d'impôts. Dans l'intérêt de sa gloire plutôt que dans celui de son royaume, il fit, de concert avec Philippe-Auguste, roi de France, une croisade contre Saladin, sultan d'Égypte. Pendant sa route, il délivra sa sœur Mathilde prisonnière de Tancrede de Sicile, s'empara de Chypre et fit charger de chaînes d'argent Isaac Comnène, roi de cette Ile. Il se distingua en Palestine par de nombreux exploits dignes de ces temps chevaleresques, et déploya un courage vraiment héroïque lors de la prise de la forteresse de Saint-Jean d'Acre en Syrie (voy. *CROISADES*, T. VII, p. 280). Il se brouilla en Chypre avec Philippe-Auguste dont il avait promis d'épouser la sœur avant son mariage avec la princesse de Navarre, Bérengère. Abandonné par le roi de France (1191), il reprit à son tour, l'année suivante, le chemin de son royaume. En route, une tempête l'ayant jeté sur les côtes de la Dalmatie, il fut fait prisonnier par le duc Léopold d'Autriche qu'il avait grièvement offensé pendant le siège de Saint-Jean d'Acre. Après l'avoir gardé, pendant quelque temps, dans la forteresse de Dürenstein, près de Krems (Autriche sous Ens), le duc le livra à l'empereur Henri VI, également ennemi de Richard parce qu'il avait fomenté contre lui les troubles de la Sicile. Pendant une année, il le retint captif à Mayence, à Worms et dans le château de Trifels. Le 2 février 1194, Richard Cœur-de-Lion reçut sa liberté en échange d'une rançon de 150,000 marcs d'argent, et non, comme on le croit assez généralement, grâce à la persévérance du fidèle Blondel\*. A

(\*) Il ne faut pas confondre Guillaume Blondel, le ménestrel de Richard, avec le trouvère Blondel de Nesle.

son retour, il reconquit le trône dont son frère Jean s'était emparé pendant son absence\*, et s'appêta à combattre les Français qui avaient envahi la Normandie; il les vainquit à Gisors. Quelque temps après, il fut atteint par une flèche pendant le siège de Chalus, dans le Limousin, et mourut (1199) des suites de cette blessure. Beaucoup de contes et de romances ont pour sujet les merveilleux exploits de Richard Cœur-de-Lion, ainsi que la triste captivité qui lui fut infligée en représailles de l'arrogance avec laquelle il avait traité les Allemands en Palestine. Selon ses dernières volontés, son cercueil fut inhumé à l'abbaye de Fontevrault au pied de celui de Henri II. Richard Cœur-de-Lion avait voulu, par cet hommage tardif rendu à la mémoire de son père, expier la conduite irrespectueuse qu'il avait tenue vis-à-vis de lui de son vivant. Cependant, également d'après ses ordres, ses entrailles furent déposées à Charonne et son cœur à Rouen dont les habitants, avait-il dit en mourant, se l'étaient acquies à jamais par leur fidélité, tandis que ceux de Charonne, qui l'avaient trahi, n'étaient pas même dignes de ce qu'il leur légua.

RICHARD II, fils d'Édouard, surnommé le Prince noir, naquit en 1366. Lorsque son grand-père Édouard III mourut (1377), Richard II lui succéda, à peine âgé de 11 ans. Pendant sa minorité, le pouvoir fut partagé entre les trois oncles du jeune monarque: Jean de Gaunt, duc de Lancaster, Edmond, comte de Cambridge, puis duc d'York, et Thomas Woodstock qui devint duc de Gloucester (voy. ces noms). Des guerres contre la France et l'Écosse troublèrent les premières années de cette régence. Bientôt des désordres intérieurs vinrent augmenter encore les embarras du gouvernement: le peuple refusa de payer un surcroît d'impôts. Richard, qui n'avait pas encore atteint sa 15<sup>e</sup> année, se distingua alors par une fermeté bien rare: l'éducation aurait dû la diriger vers le bien, mais elle manqua son but. A sa majorité, le roi, n'eut d'autres volontés que celles de ses indignes favoris qui le dominaient complètement. Les commencements de

(\*) On n'ignore pas que c'est le sujet d'un des plus beaux romans de W. Scott.



son règne furent sans cesse agités par des guerres contre la France et l'Écosse et par les entreprises ambitieuses du duc de Lancaster. En 1385, il fit une descente en Écosse, détruisant tout sous ses pas, et, à son retour, il rencontra partout les traces de passage des Écossais qui venaient de faire chez lui ce qu'il avait fait chez eux. A la même époque, une révolte ayant éclaté contre Richard II et ses insolents favoris, le parlement s'empara du pouvoir.

Le roi parvint cependant à chasser son plus puissant ennemi, le duc de Gloucester, contre lequel il eut la satisfaction de voir se former plus tard un parti ayant à sa tête le duc de Lancaster. Dès qu'il eut repris les rênes du gouvernement, Richard II s'empressa d'accorder une amnistie générale et de supprimer tous les impôts prélevés par le parlement. Poussant avec moins d'activité la guerre contre les Français, il se rendit (1394), avec une armée de 60,000 hommes, en Irlande, où il se fit prêter serment de fidélité. Après la mort de sa première femme, Anne, fille de l'empereur Charles IV, il épousa Isabelle, fille du roi de France Charles VI, avec lequel il conclut une trêve de 15 ans (1396). Cependant la vie du roi, indigne d'une si haute position, lui attira le mépris public, et les menées du duc de Gloucester ne tardèrent pas à provoquer de nouvelles séditions. Richard II, conseillé par ses favoris, fit arrêter le duc, ainsi que ses deux complices les comtes d'Arundel et de Warwick. Arundel, accusé du crime de lèse-majesté, fut condamné à mort et exécuté (1397); le duc de Gloucester fut emprisonné à Calais, où l'on croit qu'il mourut dans les tortures; Warwick et son frère, l'archevêque de Cantorbéry, furent condamnés à un bannissement perpétuel. Peu de temps après, une dispute s'éleva entre le duc d'Hereford, fils de Jean de Gaunt, et le duc de Norfolk. Quelques paroles de ce dernier contre la personne du roi avaient amené cette querelle, dont les suites priverent Richard II de son trône. Les deux adversaires étaient sur le point de se rencontrer en champ-clos, lorsque le roi, qui avait autorisé le combat, se ravisa et les bannit tous deux. En 1399, le duc de Lancaster, Jean de

Gaunt, mourut, et Richard II s'empara de tous ses biens. Quelque temps après, pendant que le roi guerroyait en Irlande, le duc d'Hereford quitta la France où il s'était retiré, et, secondé par les comtes de Northumberland, de Westmoreland et plusieurs autres, il réunit dans l'Yorkshire une armée de 60,000 hommes, à la tête de laquelle il réclama le duché de Lancaster. Le duc d'York, régent du royaume, embrassa sa cause, et le roi, qui revint en toute hâte, se trouva presque sans partisans. Ayant accepté une entrevue avec son ennemi, Richard II fut assailli, chemin faisant, par une troupe d'hommes armés qui le menèrent à Flint-Castle, d'où le duc d'Hereford le fit conduire à Londres. Il fut mis en jugement et 35 chefs d'accusation furent articulés contre lui. Quoique véritablement coupable de cruautés et de despotisme, le roi était loin d'avoir commis toutes les fautes qu'on lui imputait. L'évêque de Carlisle osa seul le défendre et fut emprisonné à cause de son généreux plaidoyer. En 1399, la déchéance de Richard II fut solennellement proclamée, et Henri, élu roi, déclara qu'il consentait à laisser vivre le malheureux prince auquel il succédait. Richard II, enfermé sous bonne garde dans le château de Pomfret en Écosse, y mourut l'année suivante. On n'a aucune certitude sur les circonstances de sa mort. Selon les uns, il fut poignardé par ses geôliers; selon d'autres, et cette version est la plus accréditée, il périt d'inanition. — Tout le monde connaît la pièce de *Richard II*, par Shakspeare. C. L.

RICHARD III, fils cadet de Richard, duc d'York (voy. ROSES), naquit en 1452, et prit, en 1471, le titre de duc de Gloucester, qu'avait porté jusqu'alors son frère aîné, qui devint roi sous le nom d'Édouard IV (voy.). A la mort d'Édouard, en 1483, Richard enleva la régence à Elisabeth Woodville, sa belle-sœur, mère d'Édouard V et du duc d'York, enfants en bas-âge; et il prit le titre de protecteur du royaume et du roi. Il fit conduire ses neveux à la Tour, séjour ordinaire, dans ces temps-là, des princes qui n'étaient pas encore couronnés; et enfin, démontrant à sa manière l'illégitimité du mariage de leur mère, il

se fit décerner la couronne, le 22 juin 1483, dans une réunion que présidait le duc de Buckingham, son confident le plus dévoué.

Durant un voyage que Richard fit à York, où il fut couronné une deuxième fois, la renommée publia que les jeunes princes avaient cessé de vivre. A peine le protecteur eut-il pris possession du trône que le même Buckingham, qui l'avait fait roi, le trahissant tout à coup, résolut de lui substituer Henri Tudor, comte de Richmond, de la race de Lancaster (voy. HENRI VII), qui était réfugié en France; mais cette tentative échoua. Buckingham, vaincu dans la première bataille, tomba au pouvoir de Richard, qui, sur-le-champ, lui fit trancher la tête. Richmond, plus heureux, parvint à s'échapper et à retourner en France. Charles VIII lui donna un corps de 2,000 bandits, avec lesquels il alla débarquer à Milford, au pays de Galles, d'où il tirait son origine, et où il espérait trouver de nombreux partisans. Il s'avança jusqu'à Bosworth (comté de Leicester), où il rencontra Richard, le 22 août 1485. On allait en venir aux mains quand le roi s'aperçut qu'il était trahi par ses principaux chefs, les deux Stanley, parents de Henri Tudor. Il n'en donna pas moins le signal du combat. Afin d'en finir promptement avec son compétiteur, il s'enfonça dans la mêlée; il cherche Henri pour le frapper de sa propre main; il l'appelle à grands cris; mais le comte, moins brave que prudent, se fait un rempart de ses guerriers qu'il condamne ainsi à mourir pour lui sous les coups de Richard. Il échappe; tandis que le roi, combattant en brave, tombe accablé par le nombre.

Richard était mort; mais la Rose blanche avait des partisans. Il fallait donc se les assurer; et pour cela, on s'efforça de rendre odieux le dernier chef de leur faction. Poètes, historiens, chroniqueurs, reçurent leurs instructions; et en peu de temps, ce fut une croyance généralement répandue que Richard, n'étant encore que duc de Gloucester, avait déjà poigné le prince de Galles, fils de Henri VI, et peu de jours après, Henri lui-même; qu'il avait excité Édouard IV à faire

mourir le duc de Clarence, leur frère; et qu'ensuite, il avait empoisonné ce même Édouard, son roi; que lord Gray, frère d'Étiring, et le comte de Rivers, oncle du jeune Édouard V, les chevaliers Hawts et Vaughan, avaient été massacrés par ses ordres; que Hastings avait été injustement mis à mort sous ses yeux; que, devenu roi, il avait fait étouffer ses neveux; que le duc de Buckingham et le chevalier Thomas Saint-Léger avaient été victimes de sa fureur; qu'il avait empoisonné lui-même la reine Anne de Nevil, sa femme, etc.

La place manque ici pour discuter un seul de ces nombreux chefs d'accusation; mais tous ont été curieusement examinés par l'auteur de cet article dans son *Essai sur Richard III* (Paris, 1810). Quelques-uns de ces actes sont avérés; mais il en est, et surtout l'assassinat des enfants d'Édouard, adopté par Shakspeare, dont la fausseté nous paraît démontrée.

Il ne suffisait point à Henri VII que son prédécesseur fût un monstre de cruauté, il fallait encore qu'il en fût un de laideur physique. On soutint que Richard, né avant terme, avait déjà, en venant au monde, des dents et d'épais cheveux noirs; qu'avec l'âge, il devint bossu, qu'il eut les jambes inégales et contournées, que ses yeux étaient hagards et louches, etc.; tandis que ceux des témoins du temps, qui sont impartiaux, attribuent, au contraire, à Richard comme à Édouard V, à Clarence, à Rutland, ses frères, toute la beauté historique du sang de la race d'York. Mais veut-on savoir le grand et véritable tort de Richard III? le voici: il fut vaincu!\*. R\*\*.

RICHARDSON (SAMUEL), célèbre romancier, un des plus beaux génies de l'Angleterre, naquit, en 1689, dans le comté de Derby. Son père, menuisier, ayant essuyé de grandes pertes, ne put lui donner qu'une éducation fort incomplète, et Samuel ne connut d'autre langue que la sienne. De bonne heure, il devint pensif: ses camarades le nom-

(\*) Nous ne savons pas à quel point cette opinion peut être adoptée: l'histoire, d'accord avec Shakspeare et avec l'auteur des *Enfants d'Édouard* (voy. C. DELAVIGNE), a flétré Richard III de non de tyran, et il faudra des preuves bien convaincantes pour le réhabiliter. S.

venant le *Sérieux* et *M. Gravité*. Tout le temps que dura son apprentissage dans une imprimerie de Londres, il consacra ses heures de loisir à cultiver son esprit. Enfin, il parvint à être correcteur, il put ensuite s'établir à son compte, et il imprima plusieurs journaux, notamment ceux de la Chambre des communes.

Une circonstance fortuite donna naissance à *Paméla*, son premier ouvrage. C'était le développement d'une histoire véritable, racontée 25 ans auparavant à Richardson par un ami. Cédant aux sollicitations de deux libraires qui lui demandaient un livre utile en forme de lettres sur les événements ordinaires de la vie, il se rappela cette histoire, et la mit en œuvre avec tant d'ardeur, que, commencée le 10 nov. 1739, elle était achevée le 10 janv. suivant. Dès que l'ouvrage parut, il eut un succès qui dépassa toutes les espérances de l'auteur : la lecture en fut recommandée jusque dans la chaire. Richardson allait atteindre sa 60<sup>e</sup> année, quand il publia *Clarisse Harlowe* 1748, 8 vol. in-8°. Ce roman produisit une attention plus extraordinaire encore que *Paméla*. L'ordonnance du plan était plus étendue ; les événements dramatiques touchaient des acteurs plus élevés. Le génie respire dans toutes les pages de cette immortelle production, et chaque pas que fait ici l'auteur est un pas de géant : ce qui a fait dire à Letourneur, son traducteur, que ce grand drame était le chef-d'œuvre des romans anglais, et à J.-J. Rousseau que « l'on n'a jamais fait encore, en quelque langue que ce soit, de roman égal à *Clarisse*, ni même approchant. »

Richardson s'étant aperçu que *Love-lans* (*voy.*) séduisait l'esprit de ses amis et même de certaines femmes, voulut corriger un défaut créé contre ses intentions. Il conçut le beau idéal d'un être vertueux, rempli des plus brillantes qualités, et donna pour titre à son ouvrage : *L'Homme bon*, qu'il changea bientôt en celui de *Sir Charles Grandison*, sous lequel ce roman vit le jour 1753, 6 vol.). D'éclatants et nombreux applaudissements saluèrent son apparition, et l'auteur fut rangé parmi les grands moralistes de tous les temps. Selon Walter Scott, « Le talent de Richardson, dans ses

scènes les plus tragiques, n'a jamais été et probablement ne sera jamais surpassé. » Outre ces trois grands ouvrages, traduits en français par l'abbé Prévost (*voy.*), on a de Richardson : *Négociations de sir Thomas Roe* ; une édition des *Fables d'Ésope* avec un commentaire ; *Lettres familières*, etc. ; le 97<sup>e</sup> numéro du *Rédacteur*. Il a travaillé au *Magasin chrétien* de 1748, ainsi qu'aux additions de la 6<sup>e</sup> éd. du *Voyage de Foe dans la Grande-Bretagne*. Après sa mort, on a imprimé de lui six lettres originales sur le duel. *L'Ode à la sagesse* ne lui appartient point, elle est de mistress Carter ; et les citations latines pour orner *l'Épître à Elias Brand* lui ont été fournies par un ami.

Richardson connaissait l'excessive abondance de son imagination, il n'ignorait pas qu'il excédait quelquefois la patience du lecteur, ce qui le portait à réduire de moitié ses productions avant de les livrer à la presse. Il fut marié deux fois. Il perdit tous ses fils ; onze morts l'affligèrent en deux ans. Ces pertes multipliées affectèrent si fortement ses nerfs, qu'il s'abstint de vin, de viande, de poisson pendant sept années. Les malheurs imaginaires de *Clarisse* et de *Clémentine*, bien que de sa création, lui tiraient des larmes abondantes en composant leur histoire. Sujet depuis longtemps à des tremblements nerveux et à des vertiges, il mourut le 4 juillet 1761. On l'inhumait, d'après ses ordres, à côté de sa première femme. Sa conversation était élégante, son hospitalité sans bornes. Le calme de sa vie ne fut jamais troublé par les passions ; honnête homme, ami de la vérité, généreux, bienfaisant, plein de vertus, Richardson sera toujours, tant pour ses heureuses qualités que pour son rare génie, l'ornement de son siècle et de l'humanité. On sait qu'il trouva un admirateur passionné en Diderot. Sa biographie, par Letitia Barbauld, se trouve en tête de sa *Correspondance*, Londres, 1804, 6 vol. in-8°. J. S. Q.

**RICHELIEU** ( ARMAND - JEAN DU PLESSIS, duc et cardinal DE ) était d'une ancienne famille du Poitou et le plus jeune de trois frères qui moururent tous sans postérité, et avec lesquels s'éteignit

la première maison de Richelieu, celle des Du Plessis\*. Il naquit, suivant les uns, dans le château paternel de Richelieu (arrond. de Chinon, Indre-et-Loire), selon d'autres, à Paris, le 5 sept. 1585. Il fit ses études au collège de Navarre. Son père, François Du Plessis, le destinait d'abord à la profession des armes; mais un de ses frères, Alphonse, évêque de Luçon, s'étant retiré par piété dans un monastère\*\*, on fit envisager au jeune Armand que cet évêché étant depuis longtemps dans sa famille, il devait, pour l'y conserver, entrer dans la carrière ecclésiastique. Armand se rendit aux instances de ses parents, étudia avec ardeur la théologie, et fut en effet nommé évêque de Luçon dès 1609. Le clergé du Poitou l'envoya comme député aux États-Généraux de 1614 (voy. Louis XIII, T. XVI, p. 747). A la clôture des États, il fut chargé de haranguer le roi, et il se plaignit dans son discours de ce que les ecclésiastiques étaient trop rarement appelés aux conseils du souverain, comme si, disait-il, l'honneur de servir Dieu les rendait incapables de servir leur roi, sa plus vive image. Il terminait en félicitant adroitement le roi de laisser le pouvoir à sa mère, quoiqu'il eût atteint sa majorité. Aussi la reine régente le récompensait-elle en le nommant son aumônier. Le courtisan réussit encore à s'attacher le maréchal d'Ancre et sa femme (voy. CONCIKI), alors tout-puissants. En 1616, le favori lui confia la charge de secrétaire d'état de la guerre et des affaires étrangères. Après la mort tragique du maréchal, Marie de Médicis (voy.) fut exilée à Blois, Richelieu voulut la suivre; mais le roi désirant l'éloigner d'elle, lui ordonna d'abord de se rendre dans son diocèse, et ensuite à Avignon.

En attendant des circonstances plus favorables, l'évêque de Luçon composa des instructions pour la conversion des protestants, et un livre intitulé *Perfec-*

(\*) Voir sa généalogie par André Dacheux, 1631. S.

(\*\*), Son frère l'arracha malgré lui, dans la suite, à la solitude du cloître: il devint, en 1628, archevêque d'Aix, et peu presque aussitôt au siège de Lyon. En 1629, Urban VIII le revêtit de la pourpre romaine. Voir la Notice sur *Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu*, par Péricaud, Lyon, 1829. S.

*tion du chrétien*. Cependant, dans la nuit du 22 février 1619, la reine-mère s'échappa du château de Blois. Une guerre civile était imminente; mais une réconciliation, à laquelle Richelieu coopéra, eut lieu entre le roi et Marie de Médicis. Celle-ci resta néanmoins à Angers; les mécontents se groupèrent autour d'elle, et les armes durent trancher la question. D'Épernon ayant été battu au pont de Cé, Marie n'eut plus qu'à se soumettre aux volontés de son fils; mais Richelieu négocia pour elle si habilement qu'il lui fut accordé tout ce qu'elle avait demandé, jusqu'à l'entrée au conseil. Lui-même se contenta d'abord de l'emploi de surintendant de la maison de la reine-mère; mais Marie obtint en outre pour lui, en 1622, le chapeau de cardinal. La possession de cette dignité était sans doute de la part de Richelieu un objet d'ardente convoitise, puisqu'elle tira de sa nature froide des protestations énergiques de fidélité envers la reine-mère, que la suite démentit bien cruellement.

On a vu à l'art. *MAXIE (de Médicis)* que ce fut l'insistance de cette princesse qui le fit admettre au conseil: le marquis de la Vieuville, surintendant des finances, le proposa au roi, qui, malgré ses vives préventions contre lui, l'agréa, le 26 avril 1624\*. Richelieu n'eut d'abord qu'une part au département des affaires étrangères; mais bientôt le ministère fut changé, et sans qu'il en voulût prendre encore ostensiblement la direction, de ce moment toutes les volontés furent absorbées par celle du cardinal.

Comme on l'a dit à l'art. *LOUIS XIII*, trois choses occupèrent surtout Richelieu: la destruction des huguenots (voy.), la concentration du pouvoir entre les mains du roi par la soumission des seigneurs, enfin l'abaissement de la maison de Habsbourg.

Cette dernière réunissait alors dans deux branches, celle d'Espagne et celle d'Autriche, la puissance la plus formidable, et venait d'occuper la Valteline, pour ouvrir entre elles une communication directe. Richelieu, décidé à ne rien ménager pour détruire cette puissance,

(\*) Voir Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXII, p. 534 et suiv. S.

les troupes dans la Valteline, et, par les traités conclus avec l'Espagne, contraria partout sa politique. Pour se venger, excita contre les Calvinistes français, qui reprirent sous Roban (voy.) et Soubise; furent battus devant l'île de Ré et Marennes.

Plusieurs des cabales de cour se formèrent intérieurement contre le cardinal; car il avait simulé pas l'aversion que lui inspiraient tous ces chefs qui depuis la

mort de Henri IV tenaient la France dans un constant état d'anarchie (voy. t. 541), et se montraient déterminés à toute résistance aux volontés du

quelque côté qu'elle vint. Aussi ils étaient ou détestés de tous; le roi ne se avait la plus grande réputation pour sa personne, quoiqu'il approuvât sa politique. S'emparant de l'esprit

de l'aimable monarque, Richelieu s'appuyait sur la rigueur pour triompher de l'indolence. Quelques-uns des plus puissants seigneurs du royaume, Henri de Condé, comte de Chalais, François de Montmorency, duc de Bouville, le duc de Chaulnes, etc., portèrent leur

trouille à l'échafaud; la reine elle-même, Marie d'Autriche (voy.), fut tenue en prison par son époux. Libre alors de

Richelieu va en personne commander les réformés, non par préjugé et à l'instigation de l'Église, car il avait été en Allemagne ce même parti ennemi de l'Autriche, mais un

élément de discorde en France, causé des prétextes de soulèvement que la religion fournissait sous le règne de l'ambition des grands. Il attaque

la Hollande par mer La Rochelle (voy.), la rébellion calviniste. Buckingham, venu pour la secourir, échoue devant l'île de Ré défendue par Toiras.

Le cardinal se fait ingénieur, marin et fortifie le boulevard du protestantisme. Une digue gigantesque étroitement et le prive des secours qui lui venaient de la mer. La Rochelle tombe enfin

en 1628), et la force de résistance de la noblesse diminua en proportion de l'ascendant que cette victoire donnait à Richelieu.

En 1629, voyant le cardinal suivre ses propres inspirations et faire peu de cas de ses désirs, se repentait d'avoir travaillé à son élévation. Malgré elle et malgré la reine Anne, Louis XIII, qui aimait les expéditions guerrières, alla, sur l'avis de Richelieu, établir dans le duché de Mantoue Charles de Nevers, héritier du duc Vincent mort sans

enfants (voy. t. XII, p. 622). Richelieu accompagna le roi. De retour à Paris, en novembre 1629, après le succès de l'expédition, le cardinal fut nommé par lettres patentes principal ministre; il l'était de fait depuis son entrée au conseil, et ce titre ne fit que le rendre plus odieux à la reine-mère. Mais Richelieu était devenu nécessaire au roi; sa prudence, son habileté politique, sa fermeté, suppléaient à ce qui lui manquait et lui donnaient de la force, de la grandeur, de la puissance. Avec un tel ministre, Louis XIII pouvait se livrer tranquillement aux amusements puérils qu'il affectionnait. Des guerres heureuses, dont d'habiles négociations augmentaient encore les résultats, servaient dignement sa gloire. Tout ployait devant la majesté royale dont Richelieu n'était que le conseil et l'appui: aussi le roi finit-il par lui laisser tout le pouvoir, et lorsque le cardinal feignit de se retirer devant l'inimitié de la reine-mère, il le retint près de lui. L'empereur Ferdinand II ayant recommencé la guerre en Italie, et menacé le nouveau duc de Mantoue, Richelieu s'élança dans le Piémont avec 40,000 hommes qu'il commanda en attendant le roi. Louis XIII arrive, ses armées triomphent; mais rentré en France, il tombe dangereusement malade à Lyon. Les soins que lui prodiguent sa mère et sa femme donnent du poids à leurs plaintes contre le ministre. Tous croient Richelieu perdu; lui-même désespère, et veut fuir au Havre. Le cardinal de La Vallotte le rassure et l'engage à aller trouver hardiment le roi revenu à Versailles, et qui y restait seul, tandis que les courtisans encombraient le palais du Luxembourg, résidence de Marie de Médicis. Au bout d'une heure de conférence, Richelieu est rassermi. L'imprudent maréchal de Marillac (voy.) qui a voulu seconder la haine de la reine-mère est emprisonné dans une citadelle, d'où il ne sortira que pour monter sur l'écha-

cardinal suivre ses propres inspirations et faire peu de cas de ses désirs, se repentait d'avoir travaillé à son élévation. Malgré elle et malgré la reine Anne, Louis XIII, qui aimait les expéditions guerrières, alla, sur l'avis de Richelieu, établir dans le duché de Mantoue Charles de Nevers, héritier du duc Vincent mort sans

enfants (voy. t. XII, p. 622). Richelieu accompagna le roi. De retour à Paris, en novembre 1629, après le succès de l'expédition, le cardinal fut nommé par lettres patentes principal ministre; il l'était de fait depuis son entrée au conseil, et ce titre ne fit que le rendre plus odieux à la reine-mère. Mais Richelieu était devenu nécessaire au roi; sa prudence, son habileté

politique, sa fermeté, suppléaient à ce qui lui manquait et lui donnaient de la force, de la grandeur, de la puissance. Avec un tel ministre, Louis XIII pouvait se livrer tranquillement aux amusements puérils qu'il affectionnait. Des guerres heureuses, dont d'habiles négociations augmentaient encore les résultats, servaient dignement sa

gloire. Tout ployait devant la majesté royale dont Richelieu n'était que le conseil et l'appui: aussi le roi finit-il par lui laisser tout le pouvoir, et lorsque le cardinal feignit de se retirer devant l'inimitié de la reine-mère, il le retint près de lui. L'empereur Ferdinand II ayant recommencé la guerre en Italie, et menacé le nouveau duc de Mantoue, Richelieu s'élança dans le Piémont avec 40,000 hommes qu'il commanda en attendant le roi.

Louis XIII arrive, ses armées triomphent; mais rentré en France, il tombe dangereusement malade à Lyon. Les soins que lui prodiguent sa mère et sa femme donnent du poids à leurs plaintes contre le ministre. Tous croient Richelieu perdu; lui-même désespère, et veut fuir au Havre. Le cardinal de La Vallotte le rassure et l'engage à aller trouver hardiment le roi

revenu à Versailles, et qui y restait seul, tandis que les courtisans encombraient le palais du Luxembourg, résidence de Marie de Médicis. Au bout d'une heure de conférence, Richelieu est rassermi. L'imprudent maréchal de Marillac (voy.) qui a voulu seconder la haine de la reine-mère est emprisonné dans une citadelle, d'où il ne sortira que pour monter sur l'écha-

faud. Richelieu est rassermi. L'imprudent maréchal de Marillac (voy.) qui a voulu seconder la haine de la reine-mère est emprisonné dans une citadelle, d'où il ne sortira que pour monter sur l'écha-

faud. Richelieu est rassermi. L'imprudent maréchal de Marillac (voy.) qui a voulu seconder la haine de la reine-mère est emprisonné dans une citadelle, d'où il ne sortira que pour monter sur l'écha-

faud. Richelieu est rassermi. L'imprudent maréchal de Marillac (voy.) qui a voulu seconder la haine de la reine-mère est emprisonné dans une citadelle, d'où il ne sortira que pour monter sur l'écha-

faud. Richelieu est rassermi. L'imprudent maréchal de Marillac (voy.) qui a voulu seconder la haine de la reine-mère est emprisonné dans une citadelle, d'où il ne sortira que pour monter sur l'écha-

faud. Richelieu est rassermi. L'imprudent maréchal de Marillac (voy.) qui a voulu seconder la haine de la reine-mère est emprisonné dans une citadelle, d'où il ne sortira que pour monter sur l'écha-

faud. Richelieu est rassermi. L'imprudent maréchal de Marillac (voy.) qui a voulu seconder la haine de la reine-mère est emprisonné dans une citadelle, d'où il ne sortira que pour monter sur l'écha-

faud. Richelieu est rassermi. L'imprudent maréchal de Marillac (voy.) qui a voulu seconder la haine de la reine-mère est emprisonné dans une citadelle, d'où il ne sortira que pour monter sur l'écha-

faud. Richelieu est rassermi. L'imprudent maréchal de Marillac (voy.) qui a voulu seconder la haine de la reine-mère est emprisonné dans une citadelle, d'où il ne sortira que pour monter sur l'écha-

faud. Ce dénouement eut lieu le 11 nov. 1630, qu'on a appelé la *journée des Dupes*. Désormais Richelieu est le maître, et quiconque voudra lui résister sera brisé. La reine-mère excita encore contre lui Gaston, duc d'Orléans (*voy.*), son second fils; mais ce prince remuant et sans conduite ne réussit qu'à compromettre ses amis, et le roi, irrité des intrigues de sa mère, suivit le conseil de Richelieu de la laisser seule à Compiègne, surveillée par des soldats. Marie s'évada et se réfugia à Bruxelles, cédant ainsi la place à son ennemi. Pour le récompenser, le roi érigea la seigneurie de Richelieu en duché-pairie, et nomma le cardinal gouverneur de Bretagne.

Gaston s'était réfugié en Lorraine et avait de là lancé des libelles contre le roi et son ministre. Lorsqu'il reentra en France, il alla rejoindre, à Lunel, le maréchal duc de Montmorency (*voy. l'art.*, T. XVIII, p. 115), gouverneur de Languedoc. Ils furent battus à Castelnaudary; Gaston en fut quitte pour des protestations de repentir, mais Montmorency fut condamné à mort. En vain les premières familles de France implorèrent la clémence du roi; en vain la femme du duc, princesse de la maison de Condé, se jeta aux genoux de Richelieu; en vain le peuple même fit entendre les cris de *grâce!* sous les fenêtres du palais, en même temps que des processions publiques étaient commandées comme pour faire descendre la miséricorde dans le cœur de Louis : le roi, enhardi par Richelieu, fut inexorable. Montmorency fut décapité, le 30 oct. 1632. Richelieu poussa ensuite Louis à la guerre contre le duc de Lorraine, qui avait marié sa fille à Gaston sans le consentement du roi. Le duché de Bar fut réuni à la couronne, et le mariage dissous par simple édit du conseil enregistré par le parlement. Gaston, furieux, le renouvela solennellement à Bruxelles, et attira par là des poursuites acharnées à ses amis. Afin de se maintenir, les rigueurs de la justice ne suffirent pas longtemps à Richelieu. Plusieurs fois des tribunaux exceptionnels furent établis pour juger ceux qui le gênaient; le fameux Laubardemont (*voy.*) était un des plus faciles complices de ses vengeances. On sait que le

prêtre Urbain Grandier fut brûlé et convaincu d'avoir ensorcelé les reines de Loudun, tandis que le vrai crime de ce prêtre était un libelle contre le ministre, qu'on lui attribuait et qu'on lui donna pour titre *La cordonnère de Lou-*

Malgré ce caractère implacable digne d'un prêtre, Richelieu rendit de grands services à la France, où il établit la paix intérieure et qu'il fonda plusieurs institutions utiles. En première ligne se place la fondation de l'Académie Française (*voy. ce mot et l'art. l'année 1629*, des littérateurs, dans les esprits se réunissaient une fois par semaine pour conférer entre eux sur les productions de l'esprit. Boissier de ces réunions au cardinal, qui noble idée de la mettre sous le patronage du gouvernement, et lui fit accorder lettres-patentes, en janvier 1635 (*CONRART*). L'Académie reconnut Richelieu et lui décerna le titre de protecteur. La primerie royale dut aussi beaucoup à Richelieu; il encouragea l'art dramatique et Corneille était pensionné par lui qu'il fit jouer le *Cid*. La Sorbonne vit de notables accroissements. Aimé de la Roche et les arts, il bâtit le Palais-National qu'il meubla somptueusement pour offrir à son souverain (*voy. T. X*, p. 218). Il ne déploya pas moins d'activité dans sa maison de campagne de Jumièges dans son château de Richelieu.

Au milieu de ses préoccupations intérieures, Richelieu ne perdait pas un instant de vue les affaires du dehors. Il avait rompu l'alliance de Gaston avec l'Espagne en réconciliant le roi avec son frère; il avait continué sa lutte avec la maison d'Autriche (*voy. l'art. TRENTE-ANS*), et, sans être tout à fait reproches que le monde catholique adressa en droit de lui adresser, comme lui demandant protection et appui, il avait cité le roi de Suède, Gustave-Adolphe (*voy.*), contre l'empereur d'Allemagne. De plus, il avait encouragé la lutte des Écossais contre Charles I<sup>er</sup> d'Écosse, terre dont il était mécontent pour avoir accueilli Marie de Médicis; il s'était allié avec la Hollande, et avait déclaré la guerre au roi d'Espagne. Les armées de la France ne furent pas heureuses d

mais la persévérance de Richelieu triompha de la fortune, et les Espagnols, qui avaient pénétré dans nos provinces, furent rejetés hors du territoire. Louis XIII la poursuivit, et eut la gloire de réunir le Roussillon à la couronne de France.

Cependant les intrigues continuaient contre Richelieu. Ses ennemis gagnèrent le P. Caussin, confesseur du roi, qui attaqua la conscience de son pénitent en le rendant responsable du sang des catholiques qu'il faisait verser en Allemagne par les armes des protestants, et qui employa même pour atteindre son but l'influence de M<sup>l</sup><sup>le</sup> de La Fayette (voy.) pour laquelle le roi avait une vive affection. Mais Richelieu ayant offert au roi de se démettre de tous ses emplois, le P. Caussin fut congédié et remplacé par le P. Sirmond, jésuite de 80 ans, qui ne s'occupait point de politique.

Les campagnes de 1637, 1638, 1639, mêlées de succès et de revers, firent pourtant honneur aux armes françaises. Le cardinal devait triompher de tous ses ennemis. Le comte de Soissons, prince de la maison de Condé, qui avait levé l'étendard de la guerre civile, périt frappé d'une balle à la tête au moment où il venait de remporter une victoire. D'un autre côté, le duc d'Orléans, frère du roi, emporté par sa haine contre le cardinal, tomba avec l'étranger. L'Espagne devait mettre à sa disposition 12,000 hommes d'infanterie, 5,000 de cavalerie, 400,000 écus et en outre 12,000 écus par mois pour lui personnellement. Le marquis de Frontenilles était l'émissaire de Gaston. Cinq-Mars (voy.), grand-écuyer, entra dans la conspiration contre le ministre, auquel, pourtant, il devait sa haute fortune. De Thou (voy.) s'entremisit entre les conjurés sans vouloir recevoir leurs confidences. Richelieu suivait le fil de cette trame. Il se procura une copie du traité et la fit remettre par Chavignaux dans les mains du roi. Malgré la noire ingratitude de son favori, Louis recula d'abord devant l'idée de le dévouer à la mort; mais une fois qu'il eut triomphé de ce mouvement de clémence, une froide indifférence s'empara de son cœur. Le 12 sept. 1642, les têtes de Cinq-Mars et de De Thou tombèrent à Lyon.

Mais dès cette même année, au mois de décembre suivant, Richelieu se mourait. Le roi, bien malade lui-même, vint faire visite à son premier ministre, qui, en laissant, disait-il, le royaume plus puissant qu'il n'avait jamais été, recommanda à son maître ses neveux et ses parents, et lui conseilla de garder près de lui les membres de son conseil, en désignant Mazarin (voy.) comme l'homme le plus propre à le remplacer dans le poste de premier ministre. Richelieu expira le 4 déc. 1642, après avoir rempli d'une manière édifiante tous les devoirs de la religion. Le roi se contenta de dire froidement : « Voilà un grand politique de mort ! » De magnifiques honneurs funèbres furent rendus au cardinal-ministre. Son testament contenait des legs immenses. Il donna ses biens, avec son nom et ses armes, au petit-fils de sa sœur, Armand-Jean de Vignerot, qui devint ainsi l'auteur de la seconde maison de Richelieu. Le roi accepta pour sa part un million et demi en espèces, des meubles et le Palais-Cardinal. Le luxe de Richelieu n'avait pourtant pas entièrement pesé sur l'état; il s'était pourvu des meilleurs bénéfices ecclésiastiques; il réglait lui-même les dépenses de sa maison, qui s'élevait au moins à 4 millions par an.

« Aucun homme, dit Sismondi (*Histoire des Français*, t. XXIII, p. 1<sup>re</sup> et suiv.), n'avait encore conduit en France les affaires avec une plus étonnante capacité, une connaissance plus approfondie de tout ce qu'il importait à un homme d'état de savoir. En lui se rencontrait une volonté puissante, indomptable, pour arriver à ses fins, une appréciation nette du but qu'il se proposait comme de tous les obstacles qu'il avait à vaincre, un empire constant sur lui-même toutes les fois qu'il était nécessaire de se contraindre ou de dissimuler, un génie supérieur enfin pour tout embrasser, tout diriger à la fois. Le cardinal de Richelieu était homme du monde; il était galant: on croit universellement qu'il fut l'ami de la reine-mère; il parla aussi d'amour à la reine régnante. Il avait dans ses manières de l'élégance et de la politesse; cependant, il n'y avait dans son cœur rien de ce qui gagne ou de ce qui conserve les affections; il n'aimait

que lui-même; il était sans pitié pour les souffrances des hommes en masse ou celles des individus... C'était sur ceux qu'il avait connus le plus qu'il appesantissait le plus volontiers sa main; et les deux reines qu'il avait aimées éprouvèrent toutes les douleurs qu'il est possible à un sujet de faire souffrir à des têtes couronnées... Le cœur lui manquait absolument: or, le cœur seul attache le cœur; et avec un tel caractère, il ne réussissait point à se faire aimer: ceux mêmes qu'il avait le plus obligés, ceux qui lui montraient le plus absolu dévouement, ne ressentent pour lui que de la crainte; il n'était pas dans sa nature d'inspirer ou d'admettre de l'affection; le roi même, qu'il s'était efforcé de gagner, et qu'il avait si complètement subjugué, ne l'aimait point, et Richelieu le savait. Pour le dominer toujours, il s'attachait surtout à lui faire sentir combien il lui était nécessaire...

« Richelieu, ajoute le savant historien, trouvait sa sécurité et la garantie de la durée de sa domination dans l'importance et la complication des intérêts dont il accablait en quelque sorte le cabinet. Mais sa politique n'était point toute personnelle;... c'était la grandeur de la France qu'il se proposait. Il voulait la voir puissante et considérée; il voulait que son influence s'étendit sur toutes les parties de l'univers; il voulait l'élever assez haut pour qu'elle n'eût rien à craindre de la maison d'Autriche, sa rivale. Pour atteindre ce but, il mettait la raison d'état au-dessus de la morale et de la religion; il cherchait ses plus constants allies parmi les membres d'une Église opposée à celle dont il était ministre; il attirait sans hésitation, sans remords, la guerre, la dévastation, la famine et la mortalité sur une moitié de l'Europe... Dans l'administration intérieure, Richelieu était dominé par une grande idée: il voulait ramener l'ordre et la soumission dans la société; il voulait supprimer cette habitude, née des guerres civiles, d'opposer au moindre mécontentement les complots, la résistance et la rébellion à l'autorité souveraine; il voulait que les Français s'accoutumassent de nouveau à voir un crime dans la violence substituée au

règne de la loi;... mais en supprimant cette résistance universelle, c'était tant le despotisme que Richelieu était. Il voulait que la France appliquant la violence opposée aux volontés entraînait à la mort, qu'il n'y eût aucune haute existence qu'il ne fût prêt à si elle lui faisait obstacle. Il pou sans relâche ce principe avec son tère dur et impitoyable... »

La figure du cardinal de Richelieu n'avait point été sans influence sur les actions de Marie de Médicis: ses traits étaient grands et vifs, son nez aquiloneux, sa bouche bien faite et ornée de mors et d'une barbe élégante en pois; ses sourcils étaient fortement marqués, ses cheveux noirs et pendans, son visage pâle et maigre, sa démarche noble et l'ensemble de sa personne avait quelque chose de froidement imposant. Les écrivains ont attribué des intrigues à sa nièce de Combalet et la duchesse de Chevreuse. A en croire Voltaire, le cardinal eût été épris de la jeune comtesse; mais il sut entourer sa liaison de mystère de pareilles amours. Les ouvrages dont nous avons déjà parlé, on lui doit plusieurs écrits logiques. On croit que les Mémoires des événements du règne de Louis XIII que l'on trouva dans les papiers de son père, et qui ont été imprimés sous le titre d'*Histoire de la mère et du fils*, d'*Histoire de la régence*, sont de sa main, ainsi que le *Testament politique et politique de Richelieu* (1764), dont l'authenticité a été vivement attaquée par Voltaire. On trouve dans la collection de M. Petitot les *Mémoires du cardinal de Richelieu* (t. XXI-XXIX\*), imprimés d'après un manuscrit corrigé de sa main qui existait au dépôt des affaires étrangères, mais rédigé par Soulasie. Le *Journal de M. le cardinal de Richelieu* (1649, in-8°), se compose de son usage particulier sur les moyens employés pour observer et déjouer les complots de ses ennemis, en 1631. On a plusieurs vies du cardinal de Richelieu; mais son meilleur biographe est le P. Griffet, dans l'histo-

(\*) Voir au sujet de leur place dans la collection, l'Avis de l'Éditeur, à la fin du t. LXI.



III. On peut voir, en outre, *Ca- Richelieu et Mazarin*, 1835-6, 1-8°. Le mausolée du cardinal lieu, chef-d'œuvre de Girardon nit l'ornement de l'église de la e.

L. G-s et S.

**RIELIEU** (LOUIS-FRANÇOIS-AR- PLESSIS, duc DE), maréchal de naquit le 13 mars 1696. Il était cet Armand-Jean de Vignerot du nom et des biens du car- a grand-oncle, et s'appela d'a- rquis de *Fronsac*\*. Pendant que Maintenon le voyait d'un œil , et perdait auprès de lui ses le- morale; la duchesse de Bourgo- relait sa *jolie poupée*, et l'inté- viv qu'elle lui portait faisait ronsac à la Bastille. Dès l'âge de on lui avait fait épouser M<sup>lle</sup> de qui le trompa; Fronsac, déjà u, plaisantait sur son infortune. la Bastille en 1712, il servit sous ut blessé au siège de Fribourg, e, envoyé à cet effet par son gé- rendit compte à Louis XIV des s militaires, le vieux roi fut e la lucidité de son exposition. A e son père (1715), il prit le nom lieu. Il acquitta plus tard les det- succession. Sous la régence de d'Orléans, Richelieu ne se dis- ue par ses aventures galantes : filles du régent même affichè- amour pour lui avec un éclat x. Il semblait se plaire à en- régent ses maîtresses ou du partager leurs faveurs. Un duel a à la Bastille, en 1716; et à fut-il sorti que la conspiration de e (1707), à laquelle il prit part, fermer de nouveau. Deux des égent, M<sup>lle</sup> de Valois et M<sup>lle</sup> de , firent taire leur rivalité pour a captivité de Richelieu. Traité ar par le gouverneur de la Bas- ouvait se promener sur la ter- me certaine heure du jour, et là les voitures des femmes qui té ses maîtresses, et qui, sans ii ménagement pour leur re- venaient lui témoigner leur in- arquisat avait été érigé en faveur du r lettres-patentes de juillet 1634. S.

térêt. Pour obtenir sa grâce, M<sup>lle</sup> de Va- lois consentit à épouser le duc de Modène. On s'étonne du pouvoir que Richelieu eut sur les femmes, car il est douteux que le cœur fût pour quelque chose dans ses liaisons éphémères; néanmoins, captivées par son esprit fin, par ses manières de grand seigneur, les femmes qu'il séduisit lui restèrent presque toutes dévouées. Élu, en 1720, membre de l'Académie à la place du marquis de Dangeau, Fontenelle, Campistron et Destouches lui composèrent chacun un discours de réception, dans lesquels Richelieu prit ce qui lui convenait, et, par ce travail, il montra du moins le discernement dont l'avait doué la nature.

La mort du régent lui ouvrit la carrière des emplois politiques. Il fut nommé, en 1746, ambassadeur à Dresde, puis à Vienne; et il fit son entrée dans cette ville avec une pompe inouïe et ridicule. Cependant il empêcha l'explosion d'une guerre entre la France et l'Espagne, et représenta son roi avec dignité.

Ses services militaires ne furent pas sans éclat; mais, dans les camps comme à la cour, il montra toujours la même fautilité. Il avait tué en duel, dans la tranchée devant Philippsbourg, le comte de Lixen, parent de M<sup>lle</sup> de Guise, princesse de Lorraine qu'il venait d'épouser en secondes noces, parce qu'il avait osé dire que ce mariage l'avait *décrassé*. Nommé maréchal-de-camp en 1738, puis gouverneur de Languedoc, il avait cependant refusé de se prêter à des violences contre les protestants. A la journée de Fontenoi (1745), lieutenant général et un des aides-de-camp du roi, il avait décidé la victoire par une heureuse manœuvre. Il prit aussi une part glorieuse aux batailles de Raucoux et de Lawfeld. Puis il fut envoyé à Gènes pour remplacer le maréchal de Boufflers et défendre cette cité contre les Autrichiens; il fut vainqueur dans plusieurs combats, délivra la ville, et ce fut à la sollicitation des Génois qu'il fut nommé maréchal de France. Cependant le refus qu'il opposa au vœu de la marquise de Pompadour de marier son fils, le duc de Fronsac, à une fille que la favorite avait eue de Lenormand d'Étiolles, son

mari, faillit lui faire ôter la conduite de l'expédition contre Minorque. Il prit Mahon, le 28 juin 1756, et ce brillant fait d'armes, joint à sa conduite pleine de mesure et de hnesse, lui fit confier le commandement des troupes françaises en Allemagne (*voy. guerre de SEPT-ANS*). Il prit le Hanovre (1757), qu'il rançonna sans pitié et lais-a ravager par ses troupes. Bientôt après, le ressentiment de la marquise saisit un prétexte pour obtenir du roi son rappel. Alors il alla prendre possession de son gouvernement de Guienne (1758), où des abus de pouvoir sans nombre le firent détester. Son service de premier gentilhomme, charge dont il était revêtu depuis 1744, l'ayant ramené à Paris, il se devoua à M<sup>lle</sup> du Barry qui, en retour, voulut, mais en vain, le faire entrer au conseil ; Louis XV s'y refusa.

Après la mort de ce roi, la fortune abandonna complètement le maréchal de Richelieu. Les mœurs pures de Louis XVI ne lui permirent pas d'appeler près de sa personne un debauché d'un caractère assez puéril pour tirer gloire de sa mauvaise réputation. On sait que, dans ses aventures galantes, Richelieu cherchait moins le plaisir que la renommée de roué. Il alla d'abord en Guienne ; mais un procès contre une dame de Sont-Vincent, à laquelle il avait souscrit pour 300,000 liv. de billets, lui attira la défense d'y résider. A l'âge de 78 ans, il épousa une 3<sup>e</sup> femme, à laquelle, dit-on, il ne fut pas plus fidèle qu'aux autres. Un catarrhe le conduisit au tombeau, le 8 août 1788. On lui attribue différents ouvrages où le vrai se mêle incontestablement au faux. Ses *Mémoires*, publiés par Soulavie (*voy.*), Paris, 1790, 4 vol. in-8°, ont été publiquement désavoués par son fils ; la famille en possède de très volumineux. La *Vie privée du maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues*, etc. (Paris, 1790-92, 3 vol. in-8°), est suivie de pièces originales importantes. L. G-s.

**RICHELIEU** ARMAND-EMMANUEL-SOPHIE-SEPTIMANIE DU PLESSIS, duc DE), premier ministre sous la Restauration, était petit-fils du précédent, et fils du duc de Fronsac, mort en 1791. Il s'appela d'abord comte de Chinon. Né à Pa-

ris, le 25 sept. 1766, il fit ses études au collège Du Plessis, une des fondations du cardinal de son nom. A l'âge de 14 ans, il épousa M<sup>lle</sup> de Rochechouart, qui ne lui donna point d'enfants et mourut le 9 déc. 1830, au château de Courcelles (Seine-et-Oise). Le 5 oct. 1789, lorsque le peuple de Paris se porta sur Versailles, le comte de Chinon, se faisant jour à travers la foule à pied, fut un des premiers à prévenir la famille royale des dangers qui la menaçaient. Bientôt après, Louis XVI lui permit de se rendre à Vienne, où il fut accueilli avec distinction. De là, il se rendit à Saint-Petersbourg, et ne fut pas moins bien reçu par l'impératrice Catherine II. Il assista, dans l'armée de Souvorof, à la prise d'Izmail, et le courage qu'il y déploya lui valut le grade de général-major dans l'armée russe. Il servit ensuite dans l'armée des émigrés, assista au siège de Valenciennes, puis retourna en Russie, où Paul I<sup>er</sup> lui fit d'abord éprouver quelques vexations, mais dès le commencement du règne d'Alexandre, il sut gagner la confiance de cet empereur. En 1801, il fut nommé lieutenant général. Profitant de la paix, il vint en France recueillir les débris de sa fortune, qu'il consacra à payer les dettes de son père et de son aïeul, de sorte qu'il lui restait à peine 10,000 fr. de rente. Bonaparte voulut se l'attacher, mais le duc, fidèle aux Bourbons, refusa les offres du premier consul et retourna près d'Alexandre, qui le nomma, en 1803, gouverneur général de la colonie d'Ordesa (*voy.*), avec des pouvoirs absolus pour l'administrer. Le duc de Richelieu y fit des merveilles. Il attira dans ces régions le commerce et l'agriculture, et de 5,000 habitants que comptait la colonie, le nombre monta rapidement à près de 50,000. Le collège académique de la ville porte encore son nom, et un monument, qui y fut érigé depuis sa mort, consacre le souvenir des bienfaits de tout genre qu'il répandit sur une cité dont l'opulence actuelle, développée en si peu de temps, est incontestablement son ouvrage.

La Restauration des Bourbons fit rentrer dans sa patrie le duc de Richelieu, qui fut appelé à la Chambre des pairs dès 1814, et prit auprès du roi la charge de

comme de la chambre que son père remplie. Il suivit la cour à Gand, et les Cent-Jours commença sa carrière politique en France. Le ministère ramand, où siégeait Fouché, ne comptait le duc de Richelieu parmi ses membres qu'on lui eût offert le ministère maison du roi ; mais quand ce calcul dimoua, le roi lui donna la présidence du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères (26 sept. 1815). Ce qui signa, le 20 nov. 1815, le serment de Paris. Il en coûta à son titre : « Tout est consommé, écrit le lendemain ; j'ai apposé hier, plus que viv, mon nom à ce fatal traité. J'ai juré de ne pas le faire, et je l'ai fait au roi : ce malheureux prince m'a ré, en fondant en larmes, de ne pas donner, et dès ce moment je n'ai plus. J'ai la confiance de croire que, point, personne n'aurait mieux fait ni, etc. » En effet, il avait fait en à l'empereur de Russie qu'il n'a pas d'intérêt à rabaisser la France, l'affaiblissement renforcerait dans proportion égale ses rivaux immédiats la France, en recouvrant ses devait conserver le territoire sur lequel ils avaient régné ; que les efforts du grand peuple abattu, comme ceux du géant renversé, étaient encore à faire, et, grâce à son influence sur ce prince éclairé, il avait obtenu que Condé, Charlemont, les forts de Joux et de Besançon, ne seraient point enlevés à la France, comme on en détachait Philippe, Mariembourg, Sarre-Louis et Metz ; il fit réduire et régler l'indemnité pécuniaire payée par elle aux nationalisés. Il obtint encore que l'occupation du territoire français le long des côtes par une armée de 150,000 hommes entretenus aux frais du pays, qui devait durer sept années, comme on voulait, n'en durerait que cinq, et pouvait même être réduite à trois. Richelieu se montra d'ailleurs franchement opposé à la Charte constitutionnelle. Le 20 avier, il proposa un projet d'amnistie dans lequel la Chambre introuvable maintenait des rigueurs (art. 7) que le roi n'avait pas demandé pas. Habile à mener les cabinets étrangers dans

leurs inquiétudes au sujet de la France, il annonça aux Chambres, le 11 févr. 1817, que l'armée d'occupation allait être diminuée de 30,000 hommes et ses dépenses de 30 millions. Il n'y avait qu'un seul moyen de faire face tout d'un coup aux obligations pécuniaires imposées par les traités : c'était un système de crédit solidement établi. L'intégrité reconnue du duc de Richelieu servit beaucoup à faciliter ses mesures financières. Comme il ne se trouvait pas de maison française assez forte pour fournir les sommes qu'il avait besoin d'emprunter, il attira les capitaux de maisons étrangères. En sept. 1818, il se rendit au congrès d'Aix-la-Chapelle, qui, sur ses vives instances, décida l'évacuation du territoire français ; il obtint aussi une diminution sur ce qui restait à payer de l'indemnité (265 millions).

Après avoir rendu ces services à son pays, le duc de Richelieu, plein d'excellentes intentions, mais trop faible au milieu de la lutte acharnée des partis, voulut quitter les affaires : les instances de Louis XVIII prévalurent pour l'y faire rester ; mais bientôt les royalistes perdirent du terrain (*voy. DECAZES*), et les élections de 1818, ainsi que la nouvelle composition de la Chambre des députés, le forcèrent à se retirer (29 déc. 1818). Le roi alors le nomma grand-veneur, et l'on proposa dans la Chambre des pairs qu'une récompense nationale lui fût décernée : ce fut une pension viagère que le duc de Richelieu accepta par déférence et consacra tout entière à la fondation d'un hospice à Bordeaux. L'assassinat du duc de Berry ayant occasionné la retraite de M. Decazes, le duc de Richelieu reprit la direction des affaires (20 févr. 1820), en qualité de président du conseil sans département spécial. Il obtint des Chambres des lois d'exception, la censure et un changement dans la loi électorale. Par suite des élections de 1820, qui renforcèrent le côté droit, MM. de Villèle et Corbière entrèrent au conseil comme ministres secrétaires d'état sans portefeuille (21 déc.). Dans cette session, le duc de Richelieu fit prévaloir ses idées relativement à la canalisation de la France ; mais il se montra peu favorable au développement des libertés publi-

ques. Quant à la politique extérieure, le ministre préconisait l'alliance russe de préférence à l'alliance anglaise, représentant la première comme beaucoup plus désintéressée que la seconde. En 1821, une insinuation dans le vote de l'adresse, sur l'abandon de la dignité de la France par le ministère, fit tomber le duc de Richelieu et ses collègues, qui cédèrent le pouvoir à MM. de Peyronnet, de Villèle, etc. (14 déc.). Richelieu, dans son patriotisme incontestable, ressentit vivement ce reproche; peu de temps après, il fut frappé d'une apoplexie nerveuse, et mourut à Paris, le 16 mai 1822, âgé seulement de 55 ans. Il était membre de l'Académie-Française depuis le 24 avril 1816.

Tout le monde a rendu justice à ses bonnes intentions, et l'on a dit avec raison qu'il a entouré le nom de Richelieu de la plus belle des illustrations, celle de la vertu, du désintéressement et de l'honneur sans tache. Mais à des qualités si estimables, il ne réunissait pas à un assez haut degré les talents nécessaires à l'homme d'état; il connaissait mieux les cours et les systèmes des cabinets que les vœux et les besoins des peuples, et avait en outre une connaissance trop imparfaite de la France actuelle et de l'état de choses qui avait été amené par la révolution.

Ne laissant point de postérité, le duc de Richelieu fut le dernier rejeton de la famille Vignerot du Plessis Richelieu. Une ordonnance royale du 27 déc. 1818 l'avait autorisé à transmettre sa pairie à l'un de ses neveux, par sa sœur, ARMAND-FRANÇOIS ODET DE CHAPELLE, comte de JUMILHAC, fils du lieutenant général marquis de Jumilhac, et des lettres-patentes du 19 déc. 1822 appelèrent en effet le jeune comte, né le 19 nov. 1804, à relever les titres, le nom et les armes de la maison de Richelieu, en lui substituant son frère cadet à défaut de postérité. M. le duc de Richelieu, fondateur de la 3<sup>e</sup> maison de ce nom, siège depuis plusieurs années dans la Chambre des pairs. En décembre 1843, il fut du nombre des Français qui allèrent à Londres présenter leurs hommages à M. le duc de Bordeaux, et l'on affecta de l'y regarder comme le représentant de la noble assemblée. De

retour à Paris depuis l'ouverture de la session de 1844, le projet d'adresse fut déterminé à rompre le silence au sujet de ce voyage, peu compatible, ce semble, avec le serment que tous les membres du parlement ont dû prêter au gouvernement actuellement établi; mais sur lequel cependant il a donné des explications dont la Chambre s'est montrée satisfaite. S.

**RICHESSSE** (de l'allemand *reich*), opulence, abondance de biens. En économie politique, la *richesse publique* se compose des produits du sol, de l'industrie et du commerce. C'est encore ce qu'on nomme, à l'exemple d'Adam Smith (*voy.*), la *richesse des nations*. On a longtemps recherché quelle était la source de la richesse. Pour les uns, c'était uniquement l'argent, résultat d'une balance commerciale favorable (*voy.* BALANCE, et NUMÉRAIRE, ESPÈCES); d'autres l'ont placée dans les seuls produits de la nature ou l'agriculture; d'autres enfin dans le travail ou l'industrie: de là différents systèmes d'économie politique (*voy.*), science qui se réduit, au fond, à la recherche des moyens d'augmenter la richesse publique, comme l'économie (*voy.*) tend à augmenter la richesse particulière. Laisant de côté tout système exclusif, on s'accorde aujourd'hui à regarder les trois moyens comme propres à engendrer la richesse par leur mouvement simultané.

En deux mots, les agents de la richesse sont la production et la circulation (*voy.*). M. Schnitzler, dans son ouvrage *De la création de la richesse en France* voir surtout t. 1<sup>er</sup>, p. 392-94, a calculé que la circulation totale de notre pays, en y comprenant la production annuelle tout entière, était d'une valeur totale de 7 milliards 700 millions de fr. D'après la Statistique officielle de la France (Agriculture, 1840), la valeur totale de la production annuelle du domaine agricole serait de 4 milliards et demi; mais ce chiffre ne comprenant ni la valeur du produit des animaux domestiques ni celle du produit des mines et carrières, on peut bien porter la production totale, sans risque d'exagération, à 5,200 millions de fr. En ajoutant à ces 5,200 mil-

200 millions qui représentent la part de l'industrie jointe à celle du commerce, on a le total de 7,700 millions donné par M. Schnitzler. Dans une partie de son ouvrage (t. I<sup>er</sup>, p. 336), pour le produit de l'industrie et du commerce un chiffre plus élevé (2,911 au lieu de 2,500), mais la matière fournie par l'agriculture y est ajoutée. Pour porter jusqu'au-delà de milliards la production annuelle de produits, M. Dutens (*Du revenu de la France*) établit la proportion suivante rapport à l'année 1835 :

Produit territorial..... 6,728,760,822  
Produit industriel..... 3,938,135,965

Le commerce est compris dans le dernier chiffre, et celui avec les pays étrangers élevait à lui seul à plus de 1  $\frac{1}{2}$  milliards.

Les capitaux (*voy.*) sont les représentations plus claires et les plus irrécusables de la richesse, mais non pas les seuls. Les propriétés territoriales, des biens meubles ou immeubles (*voy.* BIENS), la science intellectuelle, l'aptitude au travail, le crédit, etc., peuvent également être considérés comme des richesses. On distingue la richesse  *fictive*  celle qui se compose de valeurs de convention, de crédit et de confiance : tels sont les effets publics de commerce et les billets de banque. EFFETS, FONDS PUBLICS, LETTRES DE CHANGE), à qui du reste on ne refuse le titre de capitaux réels, tant que les engagements sont remplis, ont le caractère fictif reparaît dès qu'il y a un discrédit ou suspension de paiement. Au contraire, la richesse réelle est celle qui a un corps et une valeur intrinsèque : les maisons, les terres, les machines, le même que l'or, l'argent et les pierres qu'on avait longtemps confondues avec les richesses fictives.

On distingue les richesses réelles en  *réelles*  et en  *conventionnelles*  : les premières sont celles dont on peut aisément évaluer la valeur avec d'autres objets : on estime facilement combien il faut donner pour payer un bœuf, de blé pour semer, etc.; mais il est quelquefois difficile de déterminer la valeur d'un tableau ou d'une statue : aussi a-t-on

classé les objets d'art ou de fantaisie parmi les richesses conventionnelles.

Il y a encore des richesses  *productives*  et  *improductives*  : les premières sont des capitaux fixes, qui donnent un revenu sans passer en d'autres mains, comme la terre; les richesses improductives sont des capitaux circulants qui ne rapportent que lorsqu'il y a eu consommation ou échange : tels sont, l'argent, les vivres et les approvisionnements. Il est à remarquer que toutes les richesses ne donnent pas un revenu, et qu'il y a des capitaux à qui l'on ne peut refuser ce nom, quoiqu'ils ne produisent réellement aucune rente ( *voy.* ) : on a classé dans cette catégorie les objets d'arts, parce qu'ils ne rapportent que le plaisir de la contemplation.

Le numéraire, c'est-à-dire, la monnaie métallique, n'est pas un simple représentant de la valeur, mais un véritable équivalent, et s'il ne constitue pas toujours à lui seul la richesse d'un pays, du moins est-il bien prouvé qu'un état peut être riche avec de l'argent seulement, lors même que son territoire serait stérile et borné : deux grandes villes de l'antiquité, Tyr et Carthage, sont des preuves de ce que nous avançons, et, dans des temps plus modernes, nous trouvons encore à citer Venise, la Hollande et l'Espagne. La Hollande n'exploite pas ses mines, mais par son commerce et le système d'économie qui lui est propre, elle fait affluer chez elle le numéraire de ses voisins : ainsi plus elle en accumule, moins il en reste aux autres, et la valeur de cette sorte de capitaux augmente entre ses mains, en raison de leur rareté sur les marchés étrangers. L'Espagne, au contraire, négligea ses richesses naturelles pour se livrer presque exclusivement à la récolte de l'or et de l'argent; mais comme ce produit ne se consomme pas, la masse en augmentant sans cesse, il perdait de sa valeur en proportion de son abondance : ainsi ce pays finit par ne plus pouvoir développer son élément de richesse sans l'avilir. C-B-S.

**RICHTER** (JEAN-PAUL-FRÉDÉRIC), littérateur allemand plus connu sous le nom de *Jean-Paul*. Fils d'un pauvre pasteur chargé de famille, il naquit, le

21 mars 1763, à Wunsiedel, dans la Haute-Franconie (Bavière). Dans son enfance, il ne reçut qu'une éducation imparfaite, et il resta toute sa vie étranger à de solides études classiques; mais dévoré d'un irrésistible besoin de lire et de savoir, il amassa, tout jeune encore, les connaissances et les notions les plus variées. Ses études solitaires prirent une direction encyclopédique, et fournirent plus tard d'amples matériaux à ses bizarreries littéraires et à sa productivité déréglée. En même temps, le beau pays au sein duquel s'écoulèrent ses premières années réveilla en lui ce culte de la nature, qui se manifeste à toutes les pages de ses nombreux écrits. Wunsiedel est situé au cœur du Fichtelgebirg (voy.), dont les vertes vallées et les cimes couvertes de forêts séculaires ne sont point visitées par les touristes. Dans ce coin reculé de la Franconie, Jean-Paul, livré à lui-même, développa ses goûts champêtres et idylliques, une imagination à la fois rêveuse et outreucidante, une sensibilité malade et une excentricité de caractère que ses ouvrages reflètent fidèlement.

Vers 1780, il quitta la petite ville de Hof, où son père avait fini par s'établir, et se rendit à Leipzig, pour y étudier la théologie. La mort prématurée de son père le jeta dans le dénuement; il vécut d'expédients et de privations. Pauvre au point d'endurer la faim, il s'imagina que la carrière littéraire le mènerait rapidement à une existence honorable; il se fit écrivain avant de connaître les hommes, et par une manie que sa position explique, il se crut appelé à réformer, par la satire, ce monde qu'il entrevoyait à peine du haut de sa mansarde. Ses premiers ouvrages, *les Procès Groenlandais* (Berlin, 1783-85, 2 vol. in-8°), et le *Choix fait dans les papiers du Diable* (Gera, 1788), sont des essais manqués, où l'on retrouve, à côté d'une imitation visible des satiriques anglais et allemands, un gaspillage d'esprit un peu prétentieux, un amas de métaphores hasardées, et dans l'enchaînement des périodes et des raisonnements, ces soubresauts hardis, extravagants, qui font de Jean-Paul un écrivain original, mais souvent si pénible à comprendre.

En 1785, il quitta Leipzig, et retourna à Hof, pour donner des soins à sa vieille mère. Forcé par le besoin, il se fait plus tard (1790) précepteur à Schwarzenbach, et jette, au milieu d'un cercle de nombreux enfants dont il était aimé, les premiers linéaments de sa *Levana*. Avec une tendance idéaliste, commune à beaucoup d'esprits distingués en Allemagne, il colore d'un reflet idyllique les plaisirs simples et naïfs de son existence bourgeoise, et continue à amasser des notes, des extraits, pris dans toutes les branches du savoir humain. Ces notes, ces extraits, systématiquement classés, et en partie absorbés par son heureuse mémoire, lui servent à former les combinaisons tantôt ingénieuses, tantôt burlesques, qui enrichissent ou qui déparent, qui colorent ou qui embarrassent tour à tour les productions de cet esprit éminemment germanique qui échappe à toute classification.

A l'année 1793, se place le premier succès littéraire de Jean-Paul. C'est alors qu'il fit paraître *la Loge invisible* (Berlin, 2 vol.), fragment d'un roman inachevé, dont le héros est destiné à représenter la lutte de la vie idéale avec la vie réelle. Cette lutte se trouve d'ailleurs reproduite presque sans exception dans tous les romans de Jean-Paul. La trame du récit disparaît sous les réflexions et les digressions de l'auteur, qui se plaît à hérissier son style de parenthèses, et à entraver son plan primitif par les apostrophes lyriques, les saillies épigrammatiques et les rêveries sans nom.

En 1794, il retourne à Hof, et fait paraître successivement *Hesperus*, *Quintus Fixlein, der Jubelsenor*, etc. Dans le roman d'*Hesperus*, c'est, comme dans *la Loge invisible*, la sentimentalité qui prédomine; le héros Emmanuel appartient encore à la classe malade des rêveurs, en proie à quelques idées fixes, et aspirant à spiritualiser toutes leurs tendances, à rejeter loin d'eux la réalité. Jean-Paul se complait dans la peinture des caractères qui étaient pour lui à la fois des conceptions idéales et l'expression de ses propres tendances. *Quintus Fixlein* forme, ainsi que *Siebenkees*, *l'avocat des pauvres*, ou *l'Aumônier Schmetzel*, une espèce de tableau éta-

rempli de ces détails d'intérieur, *musée* de Jean-Paul parvient à *monter* en scènes idylliques ou *patés*. Ici règne en souverain maître *ur* (*voy.*), « ce sublime renversé, » *expression* de Jean-Paul lui-même, *indéfinissable* qualité, ou ce *tic* de *nos* écrivains exceptionnels. Jean-*tant* et plus que Sterne (*voy.*), *représentant* de l'humour dans la *ère* moderne. Un critique ingénieusement comparé sous ce rapport Jean-Palouette qui, tantôt plane et dans les régions des nuages, tantôt se *et* s'abrite sous la glèbe boueusement *terweck* prétend que l'humour de Jean-Paul produit une impression *omique*, un rire qui se transforme *ti*, et même un mépris du monde, *que* l'auteur nous montre toujours *le* la sublime destinée de l'homme, *œuvre* nature humaine, petite et *ble*, gâtée par la réalité. Dans les *es* de Jean-Paul, il est vrai, le *touché* et aboutit souvent au tri-*mais* partout aussi la pensée vulgaire sert de point de départ ou d'échelle pour remonter au ciel.

1797, Jean-Paul, déjà célèbre en France, alla s'établir à Leipzig. Ce *poque* où parut son traité sur *l'actualité* de l'âme (*das Kampagnen*). L'année suivante, nous le trouvâmes à Weimar, où il est fêté par la brillante *ociété* qui formait alors la cour de Goethe et Schiller, ces intelligences, lucides et hostiles à l'effétee, ne purent goûter le nouveau *ryphée* littéraire. Ce qui manque à Jean-Paul, c'est le naturel : il vise *ment* à l'effet. La forme baroque de ses *ations* devait répugner à des esprits *ourris* d'études classiques, amateurs d'un style transparent et pur. Jean-Paul par compensation, trouvait des *ctions* enthousiastes dans les salons aristocratiques et dans les humbles demeures *bourgeoises*. Les femmes, dont il *ait* les secrètes douleurs et les *ions* vagues, éthérées; les jeunes *uxquelles* il prêtait des rêves dorés; *s* chastes, qu'il montrait dans une *de* blanche et angélique lumière, *brent* un culte désintéressé, et lui

firent un renom, en dépit de la critique. En 1801, il se maria, et alla s'établir successivement à Cobourg et à Bairuth. C'est dans cette dernière ville qu'il résida presque sans interruption depuis 1804. A partir de 1809, il fut pensionné par le prince primat (*voy.* DALBERG); et lorsqu'en 1815, ce puissant patronage vint à lui manquer, le roi de Bavière le chargea de maintenir à l'abri du besoin le noble écrivain qui s'était fait en Allemagne le peintre et le poète de la vie humble, modeste et résignée, et qui avait employé son talent littéraire à lutter contre l'égoïsme en faveur des sacrifices obscurs. Les dernières années de Jean-Paul furent mêlées toutefois de gloire nationale et de malheur individuel; ses facultés intellectuelles, usées sans doute par les travaux de sa jeunesse et par des stimulants matériels, avaient baissé; et lorsque, le 14 nov. 1825, il s'endormit du dernier sommeil, ses yeux depuis plus d'un an étaient privés de la lumière du jour. Le créateur de *Titan* mourut aveugle.

Nous venons de nommer l'ouvrage auquel Jean-Paul assignait le premier rang parmi ses productions, et dont il a fait l'intime confident de ses rêves idéalistes, de ses aspirations vers un monde meilleur (*Titan*, Berlin, 1797-1803, 4 vol.; trad. fr., par M. Philarète Chasles, Paris, 1834-35, 4 vol. in-8°). Une série de caractères extravagants, mais dont quelques-uns parviennent à captiver par moment notre intérêt, se pressent dans les pages de ce récit un peu moins décousu que ne le sont d'ordinaire les romans de Jean-Paul, quoiqu'une profusion d'idées ingénieuses ou bizarres y entravent aussi à chaque instant la marche des événements. Le *Titan* est une mine de diamants, que le lecteur, lorsqu'il se résout à ce genre de travail, parvient à dégager de la terre qui les recouvre. Des passages descriptifs d'un coloris brillant, sont entremêlés de scènes ou d'aventures auxquelles le jugement du lecteur refuse toute croyance. Mais à force de poésie et de sensibilité profonde, l'auteur parvient à faire accepter ses personnages, créatures d'un cerveau qui, par impuissance et par système, n'a jamais observé le monde réel autre-

ment que des hauteurs de l'abstraction, et à travers la brume des rêveries. Par une anticipation instinctive, et avec le coup d'œil prophétique du génie, Jean-Paul a dépeint, dans l'un des héros du *Titan* (Roquairol), la jeunesse échevelée, sans croyance, sans principes et sans frein, qui est venue étaler, depuis une quinzaine d'années, dans les salons des capitales, ses ennuis, son orgueil, ses contradictions et ce bizarre assemblage de vertus et de vices, de qualités et de défauts, qui a séduit les romanciers contemporains au point de leur montrer dans un jour poétique ces êtres blasés dont la morale publique commence à faire justice.

« Je veux, avait dit Jean-Paul dans son langage baroque, je veux remplir mon *Titan* de cataractes du Rhin, d'orages espagnols, d'ouragans tragiques, de tropes, de trombes d'eau; il faut que cet ouvrage, climatérique pour moi, devienne le mont Hecla et la glacière de ma température intellectuelle; je veux, en le créant, me briser, et si c'était mon œuvre dernière, regarder avec dédain mes propres débris. » Il réussit en effet à jeter dans ce moule son dernier feu de jeune homme. A partir de cette époque, ses créations portent l'empreinte d'une inspiration plus calme.

*Les années du gamin ou de pétulance* (*die Flegeljahre*), qui ont paru à peu près à la même époque que le *Titan* (1804-5, 4 vol.), sont pleines encore de verve juvénile; mais déjà les excroissances qui dépassent presque tous les écrits de Jean-Paul sont élaguées jusqu'à un certain point. Les deux caractères saillants du roman Vult et Walt, personnifient de la manière la plus heureuse, l'un cette adorable naïveté propre à Jean-Paul, l'autre son inimitable *humour*. Ce sont des êtres auxquels on s'attache, de délicieuses figures qui témoignent d'une manière irrécusable de l'éternelle jeunesse de cœur et des illusions touchantes que le poète a obstinément conservées au milieu d'une vie prosaïque dont les exigences ramènent les imaginations les plus vives au triste sentiment de la réalité.

Nous avons déjà nommé plus haut *Siebenkees*, *l'avocat des pauvres*. C'est le caractère dans lequel Jean-Paul a donné pour ainsi dire des fragments de sa propre

personne. Lenette, la femme de *Siebenkees*, est, dit-on, le calque de la mère de l'auteur. Les rapports de *Siebenkees* et de Schoppe, de ces deux esprits aussi fous l'un que l'autre, sont la reproduction d'une des nombreuses et chaudes amitiés qui ont embelli l'existence du poète. Ce pendant l'impression totale du roman a laissé pas que d'être pénible, et de blesser à la fois le bon sens et le sens moral du lecteur. On ne comprend pas l'union disproportionnée entre l'avocat et Lenette, union que rien ne motivait, et dont le malaise est en partie le résultat de la folle conduite de *Siebenkees*, que l'auteur traite évidemment comme un enfant gâté de son cœur et de son imagination.

Deux ouvrages qui appartiennent au domaine scientifique autant qu'au domaine littéraire, *Levana ou théorie d'éducation* (Brunsw., 1807) et le *Prodrome de l'Esthétique* (*Vorschule der Esthetik*, Hamb., 1804, 3 vol.), forment au contraire la partie la plus solide des productions de Jean-Paul. On se trompe fort, toutefois, en cherchant dans *Levana* un système complet de pédagogie, et dans le *Prodrome* une théorie philosophique du beau. Ce sont des collections de remarques ingénieuses et de discussions lyriques sur la nature de l'enfance que Jean-Paul avait observée avec un amour fraternel, et sur l'essence du beau, qu'il avait entrevu avec l'instinct du poète plutôt qu'avec la sagacité du philosophe. Dans le *Prodrome de l'Esthétique*, il est permis de citer *l'apothéose de Herde* comme l'un des plus beaux morceaux de la littérature allemande. C'est un monument indestructible, élevé à la mémoire de cet esprit encyclopédique, de cet âme pieuse et aimante, qui avait si bien deviné l'âme apparentée de Jean-Paul.

Nous n'avons fait qu'indiquer les ouvrages les plus marquants de Richter; nous n'osons pas dire ses chefs-d'œuvre. Indépendamment d'une série de fragments poétiques, philosophiques ou littéraires, de critiques, de pensées détachées, de fragments politiques, nous pourrions énumérer encore plusieurs romans satiriques ou sentimentaux, qui ont eu quelque retentissement, et que les admirateurs enthousiastes de Jean-Pa-



mettent presque au niveau des productions citées dans cet article; mais nous devons nous borner, d'autant plus que l'auteur de *Titan* et de *Levana* n'exercera jamais sur des lecteurs français la même fascination que sur un public allemand. Jean-Paul, dans son ensemble, ne saurait être traduit en français; les essais tentés jusqu'ici, et par des hommes de mérite, le prouveraient de reste, si la connaissance même superficielle du génie des deux langues et des deux nations n'avait dû faire pressentir un pareil résultat. Nous aimons la clarté dans le discours, et des déductions sévères dans le raisonnement. Jean-Paul est souvent obscur, et les allures de son esprit ne ressemblent en rien à celles du commun des mortels. La lecture de Jean-Paul est fatigante, sans compter que le mauvais goût et la trivialité se mêlent parfois à ses plus belles inspirations. L'abus qu'il fait de la métaphore, la boursofflure, l'incohérence de ses images, rebutent les lecteurs formés à l'école des grands écrivains. Son drapeau tendre et naïve touche de trop près à la sensiblerie niaise pour ne pas provoquer en nous le sourire; les caractères de ses romans sont beaucoup trop subjectifs et entachés de paradoxe, pour qu'ils puissent captiver notre sympathie. On appréciera ses pensées nobles, généreuses, délicates, sublimes, semées avec une étourdissante profusion dans le corps de ses ouvrages; mais pas un esprit français, ami de l'ordre et de la méthode, même dans les ouvrages d'imagination, ne suivra dans leur course vagabonde ces héros enfantés par le cerveau d'un ermite avant, et crayonnés avec la bonne foi d'un enfant inexpérimenté. Ses femmes, chastes ombres, quintessences sublunaires de toutes les perfections angéliques, resteront sans charme à nos yeux, parce qu'elles n'ont point de contours précis. Mais Jean-Paul, quoiqu'il n'ait pas écrit un seul vers, sera toujours le poète selon le cœur de ces excellentes rêveuses semées dans les petites villes d'Allemagne, dont il a coloré la modeste existence avec une palette magique. Lorsque, perdu dans l'ineffable bonheur de ses songes, s'écrie un auteur contemporain, il traverse les rues de la

bourgade que le vent du soir embaume de tous les parfums enlevés aux jardins, alors les enfants, ivres de joie, solâtent en dansant autour de lui; les jeunes fiancées tressent des guirlandes à leur poète favori, et la souffrance cachée bénit la trace bienfaisante de ses pas. — On peut voir, pour la biographie de Jean-Paul, *Wahrheit aus Jean-Paul's Leben*, Breslau, 1826-33, 8 vol.; *Commentaire biographique des ouvrages de Jean-Paul*, par O. Spazier (le neveu du poète), Leipzig, 1833, 8 vol. La collection des œuvres de Jean-Paul forme une soixantaine de vol.; on en a publié une édition compacte à Paris (1836 et suiv., 5 vol. gr. in-8°), mais que déparent malheureusement de nombreuses fautes d'impression. L. S.

**RICIMER**, chef suève, voy. OCCIDENT (*empire d'*).

**RICIN**. Ce nom désigne, dans le règne animal, un insecte parasite de la famille des mandibulés, qui ressemble beaucoup au pou, avec lequel il a été longtemps confondu. C'est principalement sur les oiseaux que se rencontre le ricin; il se fixe sous leurs ailes, à leur tête, et s'y attache au moyen de deux crochets qui terminent ses tarses. Le ricin pullule rapidement, fatigue, amaigrit les oiseaux, et finit par les tuer; mais son existence semble liée à la leur, et, l'oiseau mort, le parasite ne lui survit guère.

En botanique, le ricia (*ricinus communis*, L.), connu aussi sous le nom de *palma christi*, est un arbre qui, dans les forêts de l'Inde et de l'Amérique, atteint jusqu'à 10<sup>m</sup> de hauteur. Ses feuilles sont larges, ses fleurs, en forme de panicules ou de longs bouquets d'épis, occupent la partie supérieure des tiges et des rameaux. Le fruit est formé de trois coques, renfermant une semence lisse et tachetée; parvenu à sa maturité, il s'ouvre avec explosion et laisse échapper les graines. Le ricin d'Amérique fournit une huile précieuse pour la médecine. Cette huile, qu'on obtient en broyant les graines dans un mortier et exprimant la pulpe à froid, est un purgatif très doux: la meilleure qualité est incolore et sans odeur, et doit se dissoudre en totalité dans l'alcool. Les Anglais donnent à l'*huile de ri-*

*cin* le nom d'huile de castor (*castor oil*). Le ricin qui orne nos jardins n'atteint pas les proportions majestueuses du ricin d'Amérique, et c'est dans nos serres seulement que son existence se prolonge au-delà d'une année : c'est l'espèce africaine qui a été transplantée en Europe. Ses propriétés purgatives sont bien inférieures à celles du ricin d'Amérique, et cependant la plus grande partie de l'huile de ricin qu'on emploie dans nos pharmacies vient du midi de la France, de l'Espagne et de l'Italie. A. B.

**RICOS HOMBRES** (littéralement hommes riches), *voy.* ARAGON, GRANDE-DESSE et FÉODALITÉ (T. X, p. 650).

**RIDICULE** (*ridiculus*, de *ridere*, rire ou se rire de). Ce mot exprime un contraste entre ce que sont les personnes, les objets, et ce qu'ils doivent être, selon les types de leur nature ou les lois reçues des convenances. L'amour-propre est la source la plus féconde des ridicules. Grâce aux efforts que l'amour-propre fait faire à l'homme pour se distinguer, les ridicules pullulent chez tous les peuples, à toutes les époques, sous les formes les plus variées, et renouellent sans cesse les aspects des mêmes passions. C'est aussi l'amour-propre qui surprend les ridicules et qui les signale; il semble à chacun qu'il s'élève à proportion de l'abaissement des autres. De là le sentiment de satisfaction intérieure qu'il éprouve quand la médisance déprécie les avantages des personnes qu'il jalouse, quand la satire épie les disgrâces du corps et de l'intelligence et les étale avec ironie, quand le génie lui-même est traduit à la barre d'un salon par un agresseur pétillant d'esprit et de malice. Là où l'amour-propre est le plus ardent à briguer les suffrages, l'amour-propre est le plus ardent à les contester et à les ravir. Ce sera donc chez les peuples les plus passionnés pour la gloire que les ridicules seront le plus fréquemment, le plus vivement attaqués. Les Athéniens et les Français devront exceller dans ces peintures satiriques, et tenir le sceptre de la comédie (*voy.* ce mot). La comédie, en effet, a pour fondement le ridicule, et l'art de le découvrir, de le rendre sensible à tous les yeux dans une fable ingénieusement inventée, savamment con-

duite, où il ressort à chaque mot s'il est possible, à chaque mot sonnages, constitue le grand pique.

Quelques philosophes ont blâmé le ridicule. En avouant que l'usage pas toujours légitime, il faut raison son utilité en morale. Tous les troubles troublent l'ordre, tous les vices perturbent l'harmonie du corps social pas du ressort de la justice : les sermons des philosophes, l'éloquence des prédicateurs manquent souvent qu'atteint la fine raillerie ou la reuse peinture du ridicule. Qui fortement trempée que celle du puisqu'elle n'a rien perdu de sa force dans notre patrie et qu'aujourd'hui core, elle

Venge l'humble vertu de la richesse :  
Et l'honnête homme à pied du saquin

Les écrivains français excellent à nier cette arme, surtout Voltairin est servi jusqu'à l'abus : éclatant ple de la nécessité d'unir la philosophie à l'esprit le plus élevé et le plus fin pour autoriser l'usage du ridicule. J.

**RIEGO** (don RAFAEL DEL) naquit, en 1785, à Tuña, village turinois. Après avoir reçu une éducation, il entra dans les gardes-côtes et défendit, lors de l'insurrection de 1808, le favori Godoi (voy.) le peuple révolté. Plus tard, le grand Berg le fit jeter en prison comme suspect au mouvement insurrectionnel de Madrid. Rendu à la liberté, il se joignit aux Français, fut fait prisonnier, sacra à de sérieuses études les jours de sa captivité. A la paix de 1814, il retourna dans sa patrie, il fut promu au grade de lieutenant-colonel. Bien que les fautes du gouvernement de Ferdinand VII soulevèrent de nombreux mécontentements : un vaste complot s'éleva à l'armée réunie à Cadix, dans lequel Riego, à la tête d'un bataillon, prit le commandement de Las Cabezas de San Juan, et se joignit à la constitution des cortès. Plus tard, Riego, en réponse à cet appel,

alla, le 6, se réunir dans l'île de Léon au colonel Antonio Quiroga, qui avait pris la direction du mouvement. Ils ne tardèrent pas à s'y trouver bloqués par l'armée royale, beaucoup plus nombreuse. Dans cette position critique, Riego fit, le 27 janvier, une sortie audacieuse à la tête de 500 hommes. Il se dirigea d'abord vers Algéiras et Malaga, et parvint à gagner Cordoue avec une partie de sa petite troupe. De là il opéra sa retraite sur la Sierra-Morena, où l'on se sépara pour regagner, chacun de son côté, l'île de Léon. Cependant la révolution s'était écartée : Riego, d'abord en butte à d'injustes préventions, fut exilé dans les Asturies, puis nommé capitaine général de l'Aragon, et de nouveau disgracié. Député aux cortès par la province des Asturies, et élevé plus tard à la présidence de cette assemblée, il s'y fit remarquer par la sagesse et la fermeté de sa conduite, et reçut une pension qui fut votée en sa faveur. Lors de l'approche des Français, en 1823 (voy. duc d'ANGOULÊME), il insista pour que le roi se retirât à Séville, et plus tard il acquiesça à la translation du gouvernement à Cadix. Nommé commandant en second de l'armée de Ballesteros (voy.), il organisa à Malaga un petit corps d'opérations; mais il fut bientôt obligé d'évacuer cette ville devant les Français. A la suite du combat de Jodan, il se vit contraint de licencier les débris de ses troupes décimées par les fatigues et la désertion. Il forma alors le projet d'aller joindre Mina (voy.) en Catalogne; mais il fut reconnu dans la Sierra-Morena, et livré aux Français par quelques payans. Remis aux autorités espagnoles sur un ordre du duc d'Angoulême, il fut envoyé à Madrid, et soumis, dans sa prison, à d'indignes traitements. Jugé sommairement et condamné à être pendu, il fut exécuté, le 7 nov. 1823, après avoir été traîné sur la claie et abreuvé d'outrages par la populace. Depuis, la mémoire de ce généreux patriote a été réhabilitée, et l'hymne de Riego, composé par lui dans la ville d'Algéiras, est redevenu un chant national en Espagne. Voir l'ouvrage de son frère, le chanoine don Michel Riego, *Memoirs of the life of Riego and his family*, etc., Lond. 1824. C. L. m.

RIENZI (NICOLAS GABRINI, dit), le fameux tribun de Rome au xiv<sup>e</sup> siècle, était né dans cette ville, au sein d'une condition médiocre. Il se livra de bonne heure à l'étude de l'histoire et de l'antiquité, et ce fut elle qui excita en lui une vive haine contre l'oppression des nobles sous laquelle sa patrie gémissait. Revêtu des fonctions de notaire public, il sut acquérir, par la droiture de sa conduite et par son éloquence naturelle, une grande influence sur le peuple, et fut chargé de porter la parole au nom de la députation envoyée au pape Clément VI à Avignon, pour le supplier de revenir habiter Rome afin de mettre un terme à l'arrogance des seigneurs. Cette ambassade n'ayant amené aucun résultat positif, Rienzi jugea que le moment était venu d'exécuter le projet qu'il avait depuis longtemps formé de rendre à Rome dégénérée son antique organisation républicaine. Après avoir enflammé la multitude par ses discours véhéments, il se fit nommer *tribun du peuple* (20 mai 1347), et chassa tous les nobles de la ville. Maître du gouvernement, il établit des lois et sut faire régner l'ordre. Cette conduite lui gagna la bienveillance de plusieurs princes étrangers et du pape lui-même, sous la suzeraineté duquel il prétendait gouverner : on admirait sa sagesse, et, de toutes parts, on soumettait à son arbitrage les questions les plus importantes. Cependant, ébloui par cette subite élévation, Rienzi mit de côté la prudence qui avait été un des instruments de sa fortune, et commit des fautes qui lui aliénèrent l'amitié des princes, l'appui du pape et l'affection même du peuple. Il avait pris le titre de *chevalier candidat du Saint-Esprit, sévère et clément libérateur de Rome, zéléateur de l'Italie, amateur de l'univers et tribun auguste*. Après un règne de 7 mois, les grands parvinrent à opérer une contre-révolution, et Rienzi fut chassé, le 15 décembre. Il chercha à intéresser en sa faveur l'empereur Charles IV, qui ne voulut cependant prendre aucun engagement et le fit remettre au pape à Avignon. Mais Innocent VI, qui avait succédé à Clément VI, crut pouvoir se servir utilement de lui pour abaisser encore une fois

la noblesse romaine. Rienzi, soutenu par le pape, opéra donc une seconde révolution à Rome (1354), et fut décoré du titre de sénateur romain. Toutefois, n'ayant pas profité des leçons de l'expérience, il s'aliéna de nouveau les esprits par son orgueil et ses prétentions, et une nouvelle révolte, fomentée par les nobles, ne tarda pas à éclater. Poursuivi par une populace amentée contre lui, il s'enfuit, déguisé en mendiant; mais il fut reconnu et arrêté. Il harangua alors la foule, et déjà il commençait, par le prestige de son éloquence, à ressaisir son ascendant, lorsqu'il fut poignardé par un serviteur de la famille des Colonne, le 8 oct. 1354. Son cadavre, mis en lambeaux par la populace, fut pendu à un gibet. — *Voir la Vita di Cola di Rienzi*, Forli, 1828, 2 vol. in-4°.

C. L. m.

**RIESENGBIRGE**, ou *Montagnes des Géants*, partie des Sudètes (*voy. ce nom*).

**RIGA**, ville située sur le golfe du même nom, ancienne capitale du duché de Livonie (*voy.*) et aujourd'hui chef-lieu du gouvernement russe de ce nom, doit sa fondation à l'évêque Albert, en l'an 1200. Elle appartient d'abord aux chevaliers Porte-Glaive (*voy.*) de Livonie, dont le dernier grand-maître la céda, en 1581, à la Pologne. Conquise, en 1621, par Gustave-Adolphe, elle passa sous la domination de la Russie, en 1710, à la suite des revers de Charles XII. Située sur la rive droite de la Duna, à environ trois lieues de son embouchure dans le golfe, un fort la protège du côté de la mer, et un pont flottant de 2,600 pieds de long met en communication les deux rives du fleuve. La ville est mal bâtie; mais les faubourgs, après avoir été brûlés, en 1812, par le général Essen à l'approche des Français qui assiégèrent Riga, ont été reconstruits sur de beaux plans, et présentent des rues spacieuses et de fort belles maisons en bois. La population de Riga est de près de 60,000 hab., dont plus de 30,000 sont luthériens et d'origine allemande. On y trouve un vaste hôtel-de-ville, l'ancien château des grands-maîtres de l'ordre Teutonique, un nouveau château où réside le gouverneur,

un grand hôpital militaire, 2 ar un lycée, une bibliothèque publique musée d'histoire naturelle, etc. L' trie est florissante à Riga. Cette v dis anséatique, possède des manu d'amidon, de papier, de glace guilles, de fleurs artificielles, des neries, des raffineries de sucre, t illeries d'eau-de-vie, etc. Elle immense commerce de grains, de e de lin, de graines, d'huile, de po bois pour les constructions nava Le mouvement de son port a 1839, de 1,665 bâtiments et 1,669 sortis. L'exportation étai valeur de 62,348,570 roubles 1814, les négociants de Riga élever une colonne de granit sur d'une statue de la Victoire en b pesant 142,568 livres. C.

**RIGHI** (*Mons Regius* ou *Regium*), montagne de Suisse bien des touristes à cause du magnifique rama dont on y jouit. Elle est situé canton de Schwytz, complètement entre les lacs de Zug, de Lucern Lowerny. Un grand nombre de b s'étendent à ses pieds, et l'on trou de 150 chalets sur les flancs de l tagne et autour de sa cime. C'es les pâtres préparent les meille mages de Suisse. Du côté du lac les rampes sont escarpées et desc celles du sud sont plus accem moins périlleuses. On y trouve taigniers, des amandiers, des figu point le plus élevé, qu'on nomme *Kulm* (*culmen*), et qui est à 5,6; au-dessus du niveau de la mer embrasse toute la Suisse; elle jusqu'en Souabe et jusqu'à la ch Jura; on ne compte pas moins lacs qui se montrent distincteme ce rayon. C.

**RIGNY** (HENRI, comte DE) de France, naquit à Toul Meur 2 fevr. 1782. L'émigration de ses le laissa à l'âge de 10 ans, ainsi frères, sans autre appui que celu sœur de 16 ans qui se mit de s hauteur de sa tâche. Elle se fit l stitutrice, et pour cela aborda ell des études qui n'étaient pas de s L'application du jeune Henri la

avec la fin, où deux premiers hémistiches se suivent rimeraient entre eux, des rimes masculines et féminines se suivraient auraient le même

caractère, la tragédie et la haute comédie se suivent dans un ordre

de deux rimes masculines et de deux rimes féminines, en commen-

çant d'ordinaire par les unes ou par les autres. Les rimes ainsi rangées sont

appelées *plates* ou *suivies*. On appelle *mixtes*

ou *mêlées* celles qui s'entrecroisent et présentent des rimes masculines et féminines se croisant, se mêlant

et se succédant sans régularité. Dans l'enfance de la

poésie, on s'est complu à lutter avec l'embarras de la rime, et le premier

des rimes les mérites a été celui de la rime

*la rime couronnée*, qui se présente trois fois à la fin de chaque vers; la

*mixte*, *concaténée*, *fratrisée*, qui se présente

quelquefois par le dernier mot du vers précédent; la *rime batelée*, dont

le vers rimait avec le repos du vers précédent; la *rime impériale*, qui frappait

du même son jusqu'à trois fois de chaque vers; la *rime brisée*, qui

consistait à construire les vers de façon que les brisants, les repos rimassent

entre eux et fissent d'autres vers; la *rime*

à tous les mots du vers commençant par la même lettre; la *rime équilibrée*

dans laquelle les dernières syllabes de chaque vers étaient reprises en un

autre vers au commencement ou à la fin du vers suivant; la *rime rétrograde*,

où les vers avaient encore la mesure et le sens quand on les liait à rebours. Le

usage des rimes a fait la fortune de plusieurs genres de poésie, comme le chant

du triolet, le rondeau, la ballade, le sonnet, le roman a dit avec justesse :

La poésie à ses vieilles maximes,  
Fait tout son lustre au caprice des rimes.

La portée de la rime diminue à mesure que l'on se préoccupe davantage de la

forme et du sentiment. On ne doit jamais se relâcher trop sur ce point car c'est un ornement indispensable dont nous de le préférer à la

clarté. Le sens doit commander; mais que la rime obéisse en esclave.

Croyons-en le maître :

L'esprit à la trouver aisément s'habitue;  
et n'oublions pas ce qu'a dit Voltaire :

« Que les vers doivent être tellement faits,  
que le lecteur n'aperçoive pas qu'on a été

occupé de la rime. » J. T. V. S.

**RINCON** (ANTOINE), voy. ESPAGNOL (école), T. X, p. 21.

**RIO**. Ce mot, dérivé du latin *rivus*, et qui en espagnol et en portugais signifie

*fleuve*, *rivière*, entre dans la dénomination d'un très grand nombre de cours

d'eau des pays qui, en Afrique et surtout en Amérique, ont subi la domination

des peuples qui parlent ces deux langues. Nous nous bornerons à citer les

principaux.

En Afrique, le *Rio Grande*, appelé aussi *Rivière des Nalous*, tributaire de

l'océan Atlantique, est le plus méridional des trois grands fleuves de la Nigritie

maritime, plus communément nommée *Sénégal* (voy.). En Amérique (voy.) :

ce mot, T. I<sup>er</sup>, p. 589), plusieurs fleuves portent le nom de *Rio Grande* au Brésil

(voy.) : parmi eux, on distingue le *Rio Grande de San-Pedro*, le *Rio Grande do Norte*

et le *Rio Grande de Belmonte*, qui courent tous les trois à l'océan; le

*Rio San Francisco*, un des cinq grands fleuves du même empire, qui a sa source

dans la province de Minas Geraes, coule vers le nord-est et se jette également dans

l'océan Atlantique; le *Rio del Norte*, le plus grand fleuve du Mexique, traverse

le nouveau Mexique et termine son cours dans la mer des Antilles; le *Rio Colorado*

, autre fleuve du nord de cette contrée, a son embouchure dans le golfe de

Californie. Pour le *Rio Negro*, voy.

(\*) Pour faciliter l'exercice de la versification, on a imaginé de former des dictionnaires de rimes. On doit un de ces dictionnaires à

Richelet, dont la meilleure édition est celle de Berthelin (Paris, 1760, in-8°). Mais, on a

publié depuis peu plusieurs de ces sortes d'ouvrages où les mots ne sont plus classés, comme

anciennement, dans l'ordre alphabétique, mais d'après la richesse de la rime. Ces sortes de

Dictionnaires ont sans doute leur utilité, a dit D'Alembert; mais que de mauvais vers ils produisent! Si une rime trouvée peut quelquefois

faire naître une idée heureuse à un bon poète, en revanche un mauvais poète ne se sert de la ressource du dictionnaire que pour mettre le bon

sens, la raison, à la torture. S.

semble de sons en proportion avec nos organes, la rime une conformité de sons dans les finales des mots. Il n'y a pas de système de versification sans rythme, il y en a sans rime.

Le premier emploi de la rime se perd dans la nuit des temps. On sait seulement qu'il eut lieu d'abord chez les Orientaux, d'où il est passé, au moyen-âge, dans toutes les langues modernes. Quelques-unes de ces langues, celles où l'accentuation est le plus marquée, s'en affranchissent quelquefois : elles ont des *vers blancs*. En français, la rime est indispensable à la versification. Nos plus anciens poètes ont rimé, et toutes les tentatives pour supprimer cet ornement, accusé de monotonie, n'ont servi qu'à en établir la nécessité. Sans doute la rime est en grande partie destinée au plaisir de l'oreille; mais il faut reconnaître aussi que dans une langue aussi faiblement accentuée que la nôtre, le retour des mêmes sons a l'avantage d'avertir qu'un rythme trop peu sensible par l'incertitude de ses longues et de ses brèves est terminé, qu'un vers est fini; et puis, comme on l'a dit : « Par le retour du même son, la rime fait pour le vers ce que le vers fait pour le poème par le retour du même rythme; elle lui donne de l'unité en rendant plus sensibles les liens qui en rattachent ensemble les différentes parties. Cette alliance de deux sons semblables éveille le sentiment musical; elle dispose l'oreille à sentir le rapport des autres syllabes, et l'esprit à saisir l'alliance des idées. Loin d'être stérile, la rime s'adresse à l'imagination et au sentiment, et les remue tous deux à la fois. » Fénelon et beaucoup d'autres écrivains se sont élevés contre la rime; mais nous remarquerons avec d'Olivet que « tout le mal qu'on dit d'elle n'est vrai qu'entre les mains d'un homme sans génie ou qui plaint sa peine : elle a enfanté mille et mille beaux vers; souvent elle est au poète comme un génie étranger qui vient au secours du sien. » On trouve un grand nombre d'opinions sur cet objet dans l'*Essai sur la rime*, par Algarotti, et dans l'*Essai sur la versification*, par le comte de Saint-Leu (voy. LOUIS-NAPOLÉON).

L'espace ne vous permet pas de faire

ici l'histoire de la rime et d'indiquer les changements qu'elle a subis depuis le temps où elle fut subordonnée aux assonances (voy.), et où de grammaires étaient écrits en stances jusqu'aux règles présentement consacrées par tant de chefs. Voici les principales de ces règles.

La rime s'adresse à l'oreille; les lettres qui ne produiraient pas les sons ne formeraient pas des rimes. Nous avons deux sortes de rimes : la *rimé culine*, c'est-à-dire entre des sons par des syllabes pleines, sans *e muet* me *raison, saison, beauté, santé féminine*, c'est-à-dire entre des sons terminés par des syllabes muettes *modèle, fidèle; victoire, histoire* rimes sont riches, quand elles contiennent une culation pareille aussi bien que la sonnance, comme les exemples suivants nous en venons de citer : elles sont *suaves* quand elles ont la même consonne mais non la même articulation *moi, loi; étage, usage*. On a rimé pour l'œil non moins que pour l'oreille. Il en est resté des exigences qui ne permettent pas de faire rimer le *l* avec le pluriel dans les noms, les *l* tifs et les verbes, *arme* avec *larmes*, *cère* avec *prosperes, dédieu* avec *lient*. Un mot sans *s* final ne rime avec un mot terminé par *s, x* ou *z* avec *corps*, etc. Les finales en *a* verbes; celles en *e, ée, er*, en *ion*, en *ment*, doivent rimer l'articulation : *bonté* ne rime avec *donné*, etc. Les syllabes en *és, ais* donnent des rimes suffisantes. Les rimes sont riches, malgré la différence de l'orthographe, entre les syllabes *taire, tent* et *tend, vaux* et *vo* et *pond*. Les syllabes longues ne riment qu'abusivement avec les brèves, les *é* fermés, les voyelles avec les diphthongues. Les syllabes composées, ainsi que les mots de l'orthographe est la même, ne riment tant que leur signification est la même. L'observation de ces règles et l'usage que nous supprimons ne suffit pas à éviter l'emploi de rimes triviales, ou ruées à l'oreille; et, de plus, les vers où l'

rimerait avec la fin, où deux premiers hémistiches se suivant rimeraient entre eux, où enfin des rimes masculines et féminines qui se suivraient auraient le même son.

Dans l'épopée, la tragédie et la haute comédie, les vers se suivent dans un ordre alternatif de deux rimes masculines et de deux rimes féminines, en commençant indifféremment par les unes ou par les autres. Les rimes ainsi rangées sont dites *rimes plates* ou *suivies*. On appelle *rimes croisées* ou *mêlées* celles qui s'entrecroisent et présentent des rimes masculines et féminines se croisant, se mêlant avec ou sans régularité. Dans l'enfance de notre poésie, on s'est complu à lutter contre les embarras de la rime, et le premier de tous les mérites a été celui de la difficulté vaincue. De là ces tours de force, tels que la *rime couronnée*, qui se présentait deux fois à la fin de chaque vers; la *rime annexée, concaténée, fratrisée*, qui commençait un vers par la dernière syllabe et quelquefois par le dernier mot du vers précédent; la *rime batelée*, dont chaque vers rimait avec le repos du vers suivant; la *rime impérière*, qui frappait l'oreille du même son jusqu'à trois fois à la fin de chaque vers; la *rime brisée*, qui consistait à construire les vers de façon qu'en les brisant, les repos rimassent entre eux et fissent d'autres vers; la *rime senée*, où tous les mots du vers commençait par la même lettre; la *rime équirogue*, dans laquelle les dernières syllabes de chaque vers étaient reprises en un autre sens au commencement ou à la fin du vers suivant; la *rime rétrograde*, dont les vers avaient encore la mesure et la rime quand on les lisait à rebours. Le jeu des rimes a fait la fortune de plusieurs petits genres de poésie, comme le chant royal, le triolet, le rondeau, la ballade dont Boileau a dit avec justesse :

La ballade, asservie à ses vieilles maximes,  
Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes.

L'importance de la rime diminue à mesure que l'on se préoccupe davantage de la pensée et du sentiment. On ne doit cependant pas se relâcher trop sur ce point; car c'est un ornement indispensable. Gardons-nous de le préférer à la force du sens. Le sens doit commander;

mais que la rime obéisse en esclave. Croignons-en le maître :

L'esprit à la trouver aisément s'habitue;  
Et n'oublions pas ce qu'a dit Voltaire :  
« Que les vers doivent être tellement faits,  
que le lecteur n'aperçoive pas qu'on a été  
occupé de la rime. » \* J. T. - v. s.

RINCON (ANTOINE), voy. ESPAGNOL (école), T. X, p. 21.

RIO. Ce mot, dérivé du latin *rivus*, et qui en espagnol et en portugais signifie *fleuve, rivière*, entre dans la dénomination d'un très grand nombre de cours d'eau des pays qui, en Afrique et surtout en Amérique, ont subi la domination des peuples qui parlent ces deux langues. Nous nous bornerons à citer les principaux.

En Afrique, le *Rio Grande*, appelé aussi *Rivière des Nalous*, tributaire de l'océan Atlantique, est le plus méridional des trois grands fleuves de la Nigritie maritime, plus communément nommée *Sénégal* (voy.). En Amérique (voy. ce mot, T. I<sup>er</sup>, p. 589), plusieurs fleuves portent le nom de *Rio Grande* au Brésil (voy.) : parmi eux, on distingue le *Rio Grande de San-Pedro*, le *Rio Grande do Norte* et le *Rio Grande de Belmonte*, qui courent tous les trois à l'Océan; le *Rio San Francisco*, un des cinq grands fleuves du même empire, qui a sa source dans la province de Minas Geraës, coule vers le nord-est et se jette également dans l'océan Atlantique; le *Rio del Norte*, le plus grand fleuve du Mexique, traverse le nouveau Mexique et termine son cours dans la mer des Antilles; le *Rio Colorado*, autre fleuve du nord de cette contrée, a son embouchure dans le golfe de Californie. Pour le *Rio Negro*, voy.

(\*) Pour faciliter l'exercice de la versification, on a imaginé de former des dictionnaires de rimes. On doit un de ces dictionnaires à Richelet, dont la meilleure édition est celle de Berthelin (Paris, 1760, in-8°). Mais on a publié depuis peu plusieurs de ces sortes d'ouvrages où les mots ne sont plus classés, comme anciennement, dans l'ordre alphabétique, mais d'après la richesse de la rime. « Ces sortes de Dictionnaires ont sans doute leur utilité, a dit D'Alembert; mais que de mauvais vers ils produisent ! Si une rime trouvée peut quelquefois faire naître une idée heureuse à un bon poète, en revanche un mauvais poète ne se sert de la ressource du dictionnaire que pour mettre le bon sens, la raison, à la torture. » S.

GUYANE, AMAZONNES (*fleuve des*); et pour une rivière du même nom, *voy.* plus loin.

Quant au majestueux *Rio de la Plata*, le plus puissant cours d'eau de l'Amérique méridionale, après l'Amazone, nous lui devons quelques lignes de plus.

Le nom espagnol de ce fleuve signifie en français *fleuve d'Argent*. Formé, comme nous l'avons vu à l'art. AMÉRIQUE (*loc. cit.*), par la réunion du Parana, déjà grossi par le Paraguay, avec l'Uruguay, il est si large qu'il ressemble à un bras de mer plutôt qu'à un fleuve, et baigne dans sa course précipitée vers l'océan Atlantique les villes de Buenos-Ayres, de Montevideo (*voy.* ces noms) et de Maldonado. Les trois branches ou rivières dont il se compose, tendent vers leur jonction dans la direction générale du nord au sud. La plus occidentale, le Paraguay, a sa source dans la province brésilienne de Matto Grosso, dont il arrose la partie méridionale jusqu'au point où il se répand dans le grand lac temporaire de Xarayés, à l'est du pays des Chiquitos. Déjà renforcé par le San-Lourenço, qui entraîne avec lui le Cuyaba, le Paraguay marque ensuite la limite entre l'état appelé de son nom (*voy.* l'art.) et la vaste solitude du Grand-Chaco, reçoit successivement le Pilco-Mayo et le Rio Grande ou Vermejo, qui viennent tous les deux de l'ouest, et finit par se réunir à Corrientès avec le Parana. Ce dernier, branche moyenne et principale du Rio de la Plata, tant pour l'étendue de son cours qu'à raison du volume et de l'impétuosité de ses eaux, a ses sources au Brésil où il sort des flancs de la Serra de Mantiqueira, dans la province de Minas Geraës. En traversant d'abord la partie sud-ouest de cet empire, il y reçoit par la rive droite, le Parana Iba et le Rio Pardo, dans la province de Goyaz, et par la rive gauche le Tiété, dans la province de San-Paulo, et l'Iguazu ou Corityba; il longe ensuite l'état du Paraguay jusqu'à Corrientès. Là, après s'être confondu avec les eaux du Paraguay, il tourne définitivement vers le midi, s'enrichit encore à sa droite, sur le territoire de la confédération Argentine, de celles du Rio Salado, du Rio Quarto et du Rio Terceiro, et devient fi-

nalement, en changeant de nom, le Rio de la Plata, depuis le moment de sa jonction, sur la rive opposée, avec l'Uruguay, qui forme la branche orientale et la moins considérable de ce grand fleuve. Le Rio de la Plata roule en cet endroit une masse d'eau qu'Azara, juge équivalente aux trois réunis de tous les fleuves et de toutes les rivières de l'Europe. L'Uruguay a pour principal affluent, à l'est, le Rio Negra.

On évalue à 2,150 milles anglais la longueur totale du fleuve avec tous ses détours, depuis l'embouchure du Rio de la Plata jusqu'aux sources du Paraguay, et il est digne de remarque que la navigation pourrait y être pratiquée jusqu'à une assez faible distance de l'extrémité supérieure que nous indiquons, sans crainte d'aucun obstacle naturel capable de l'arrêter. Le Parana aussi est parfaitement navigable pour des goélettes, mais seulement jusqu'à son confluent avec l'Iguazu, à cause de la cataracte qu'il forme un peu au-dessus de ce dernier. Cette cataracte, connue sous le nom du *grand saut de Guayra*, mérite d'être citée, pour la violence de sa chute, comme une des plus gigantesques du monde. Ainsi que le Paraguay, le Parana est sujet, pendant l'hiver, à des crues périodiques suivies d'inondations, et qui, en s'accumulant pour ce dernier avec autant de rapidité que de régularité, l'ont fait quelquefois comparer au Nil. Tout cet admirable système fluvial, dont les principales ramifications aboutissent en divers sens au cœur même de l'Amérique méridionale, semble destiné par la nature à devenir un jour l'artère vivifiante du centre de ce vaste continent. Tout l'avenir des provinces intérieures du Brésil est notamment subordonné à l'ouverture de ces voies navigables, sans lesquelles il ne saurait y avoir d'écoulement pour les produits de cette région; mais l'interdit rigoureux élevé par le dictateur Franco contre la navigation du Paraguay, et les mesures non moins tyranniques du chef actuel de la confédération Argentine, Rosas, qui opposent des entraves à celle du Parana, ont toujours empêché jusqu'à présent le commerce d'utiliser ces communications, dont pourraient résulter un jour d'incalculables avantages pour la ci-



vilisation d'immenses contrées encore en majeure partie incultes et privées d'habitants.

CH. V.

**RIO DE JANEIRO**, ou tout court **Rio**, capitale du Brésil (*voy.*) et résidence du gouvernement, est située par 22° 54' 2" de lat. S., et 45° 37' 59" de long. occ. (mér. de Paris), à l'embouchure du Rio Janeiro dans l'océan Atlantique, et dans la province du même nom; sa population est de 210,000 hab. \*, dont 100,000 nègres ou étrangers (Portugais, Anglais, Anglo-Américains, Français, Allemands, etc.). La ville est bâtie sur une langue de terre plane, à  $\frac{3}{4}$  de lieue environ de l'entrée du port, et au pied de hautes collines parsemées d'églises, de couvents, de fortifications et de maisons de campagne; les environs offrent de délicieuses promenades et des points de vue d'une rare beauté. Les maisons de Rio sont bâties en pierre de taille et en brique; les faubourgs neufs sont remplis de jardins et de riantes habitations; mais les rues de l'intérieur de la ville sont étroites et sales, quoique pavées et bordées de trottoirs. Les couvents, les églises et surtout la magnifique cathédrale neuve (Rio est le siège d'un évêché); sont des édifices très remarquables, ainsi que le palais bâti le long du rivage, avec sa chapelle et l'hôtel des monnaies qui en dépend. Les marchés sont ornés de belles fontaines qui reçoivent leurs eaux du sommet du Corcovado, c'est-à-dire d'une hauteur d'environ 650<sup>m</sup>, par un aqueduc à double étage d'arcades qui lie deux collines ensemble. Le climat de Rio est malsain, surtout pour les étrangers; il y règne fréquemment des fièvres et des maladies de la peau. La chaleur est très forte pendant le jour; cependant, vers 11 heures du matin, il s'élève régulièrement un vent du large, nommé *viração*, qui rafraîchit la ville et souffle jusqu'au soir. Rio possède une université récemment fondée, des académies de marine, de sciences et d'arts, une école de chirurgie, un musée, une bibliothèque de 60,000 vol., un observatoire et un jardin botanique très bien entre-

(\*) D'après M. Balbi (*Éléments*, etc., 1843), seulement de 147,000 (en 1838), y compris la banlieue.

tenu. Il y paraît plusieurs journaux.

L'industrie principale de la ville consiste dans la taille des pierres fines; mais on y trouve aussi des fabriques de toiles à voiles, des filatures de coton, des raffineries de sucre, des moulins à riz, des établissements pour l'exploitation de la cochenille, pour l'épuration de l'huile de baleine, la préparation du cuir, de la soie, etc. Rio de Janeiro fait un commerce important avec les contrées où se trouvent les mines; la province lui fournit du bœuf sec, du suif, des peaux et des grains; les États-Unis lui envoient des saisons, de la morue, du thé, de la farine, des ustensiles de ménage, de la poix et du goudron; l'Angleterre lui fournit des cotonnades, de la toile, du drap et de la quincaillerie; la France, des tissus de soie, de coton et de laine, des peaux ouvrées, du vin, du papier, de la librairie, des articles de luxe, etc.; le Portugal, du vin, de l'eau-de-vie et de l'huile; la Suède, du fer; enfin les côtes d'Afrique lui expédient de l'huile, de la cire, du soufre et même des esclaves; mais ce dernier article n'entre plus qu'en contrebande, depuis que le gouvernement brésilien s'est engagé envers l'Angleterre à ne plus recevoir d'esclaves nègres: il est positif toutefois que sur 58 navires entrés dans le port de Rio de Janeiro en 1835, 30 ont débarqué des nègres le long des côtes, avant d'entrer dans le port.

Les principaux objets d'exportation consistent en café, sucre, tabac, drogues, or, diamants, bijouterie, orfèvrerie, coton, bois de construction, cornes, etc. L'exportation du café a pris surtout un accroissement remarquable.

Le port de Rio de Janeiro est un des plus grands et des plus beaux du monde. Son entrée fort étroite, mais sûre et facile, se signale de loin aux navigateurs par un rocher de 300<sup>m</sup> de haut, connu sous le nom de *Pain-de-Sucre*. En face est le fort de Santa-Cruz, qui couronne un promontoire. Ce port est un point central, où le commerce d'Europe et d'Afrique se rencontre, de la manière la plus commode, avec celui de l'Amérique et des Indes-Orientales. Le mouvement de ce port, pour les quatre années de 1833 à 1836, donne en moyenne 629 navires entrés et 601 sor-

tis, pour la navigation étrangère, et 1,802 navires entrés, 1,812 sortis, pour la navigation avec les ports nationaux.

L'histoire de Rio de Janeiro se rattache naturellement à celle du Brésil. Sa fondation remonte au xv<sup>e</sup> siècle. Lorsque Cabral fit, en 1500, la découverte des côtes du Brésil, il en prit possession au nom du roi de Portugal, mais ce ne fut que vers 1555 que les Portugais, comprenant l'importance de cette découverte et les avantages de la position du pays, y fondèrent une ville sous le nom de *San-Sebastião*. En 1705, Duguay-Trouin (voy.) arriva avec 15 navires armés aux frais d'une compagnie particulière, et s'empara de la ville au nom de Louis XIV; mais il la rendit aux Portugais, moyennant une rançon de 1,525,000 liv. Cette expédition, qui ressemblait plus à une spéculation qu'à une guerre, rapporta un bénéfice énorme à ceux qui avaient fourni les fonds. Après avoir servi d'asile aux souverains de la métropole (voy. JEAN VI, PORTUGAL, etc.), elle est devenue la capitale d'un nouvel empire émancipé, dont le premier souverain (voy. don PEDRO) fut obligé d'abdiquer en faveur de son fils, qui y règne aujourd'hui. C.-n.-s.

**RIO DE LA PLATA** (ÉTATS-UNIS DU). Cette confédération, que l'on connaît aussi sous le nom de *république Argentine*, est ainsi appelée du grand fleuve qui l'arrose. Elle comprend l'ancienne vice-royauté espagnole du Rio de la Plata ou de Buenos-Ayres, moins le Haut-Pérou ou la Bolivie, le Paraguay et la république orientale de l'Uruguay (voy. ces noms). Ses limites sont : au nord, le premier de ces états; à l'est, le Paraguay, l'Iguazu, affluent du Parana, et l'Uruguay, qui tous les deux la séparent du Brésil, et le Rio de la Plata; au sud, l'Océan et les plaines de la Patagonie; à l'ouest, le pays des Araucans et le Chili. Toute cette vaste région, dont on évalue la superficie à environ 50,000 milles carr. géogr. \*, est presque entièrement formée de plaines, consistant pour la plupart en immenses steppes, dites *pampas*, où paissent d'innombrables troupeaux de che-

(\*) D'après M. Balbi, 2,366,255 kilom. carr., ce qui serait plus de quatre fois l'étendue de la France.

vaux et de bétail, principale ressource des habitants. Elle est néanmoins bordée de montagnes à l'ouest, vers le Chili, où la Cordillère des Andes s'élève à une hauteur moyenne de 12,000 pieds. Les rameaux que la même chaîne projette du Haut-Pérou sur la partie septentrionale de la confédération Argentine, ne sont pas en général très considérables, et les hauteurs qui, à l'est, se détachent des derniers degrés du système brésilien, ne méritent même, pour la plupart, que le nom de collines. La majeure partie des rivières confluent au Paraguay et au Parana, ainsi que nous l'avons déjà dit en parlant du Rio de la Plata (voy. Rio); d'autres, trop faiblement pourvus d'eau, se perdent dans les pampas, où elles forment des espèces de lacs saumâtres. Outre ces fleuves, le Rio Colorado et le Rio Negro, limitrophe de la Patagonie, dans la partie méridionale de l'état de Buenos-Ayres, ont, comme le Rio de la Plata, leur embouchure dans l'Océan.

Le ciel est en général pur et serain et le climat d'une grande salubrité, l'excès des chaleurs tropicales ne se faisant visiblement sentir que dans le nord. Le sol produit des grains, toutes sortes de fruits délicieux, du tabac, des plantes médicinales et des bois précieux. On récolte aussi un peu de coton ainsi que de l'herbe maté, entre le Paraguay et l'Uruguay, et les coteaux de Mendoza fournissent des vins estimés. La distillation de l'eau-de-vie forme un objet d'industrie considérable. Les chevaux, importés dans le pays par les Espagnols, s'y sont multipliés d'une manière prodigieuse, de même que les mulets, les bœufs et les moutons, ils errent librement dans ces vastes plaines, où ils sont en partie revenus à l'état sauvage. Les peaux brutes, les cornes de bestiaux et le suif forment les principaux articles d'exportation, parmi lesquels figurent aussi quelques pelleteries et des plumes d'autruche. Toutes les espèces d'animaux féroces et nuisibles de l'Amérique méridionale se retrouvent également dans les forêts et dans les solitudes sans bornes de la confédération Argentine. Le règne minéral n'offre pas de richesses considérables; néanmoins il existe à Upsallata une abondante mine d'argent.

lation, qui ne parait guères s'élever dans la contrée à plus de 700,000. Elle se compose de descendants des espagnols, d'Indiens convertis, et de gens qui, qui prédominent surtout dans le sud, et qui, aux environs du Rio de l'Uruguay, se caractérisent par leur idiome comme une grande nation des Guaranis peu nombreux et de gens. Parmi les habitants de sang pur, la race a subi quelque altération suite de leur alliance avec des Indiennes, il faut distinguer une classe ou tribu à part, non présente dans sa physionomie que les Gauchos, les fiers Gauchos de l'émigration-Ayres. Possesseurs d'immeubles, tels qu'on n'en voit nulle autre partie du globe, ces gens fiers et belliqueux sont pour la plupart séparables de leurs coursiers. Sois rusés et superstitieux, féliciteux et hospitaliers, ils ont joué un grand rôle dans toutes les révolutions de ce pays qu'ils dominent aujourd'hui par leur influence. Dans les différents temps que nous venons d'indiquer, ne compris les Indiens libres et sauvages, les trouves surtout dans le sud et le nord du grand Chaco, à l'ouest du Paraguay. Parmi ces peuplades nombreuses, les *Puelches*, dont plusieurs ont été désignées par les Espagnols le nom de *Pampas*, et qui se distinguent aussi constamment à cheval, se distinguent comme les plus cruels et les plus trépidés à la guerre. Ils vivent entre le Rio Negro et le Rio Co-

ndes confédérés du Rio de la Plata, de partis, toujours prêts à s'insurger, et actuellement comprimés par la victoire de l'état prépondérant de Buenos-Ayres et subissent le joug de Rosas \*, président de la confédération. Manuel de Rosas, né au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, personnage en quelque sorte cette époque sur laquelle son adresse et son caractère ordinaire, de bonne heure éprouvés par les Indiens, lui ont valu un ascendant sur son peuple. Une impartialité rigide et une fermeté éminemment propre à l'usage de l'égalité des hommes de sa tribu en plus cimenté ce pouvoir. Rosas a gouverné d'une vaste étendue de terrains

confédération, qui s'y est emparé d'un pouvoir vraiment dictatorial. Ces états paraissent être aujourd'hui au nombre de 14. Ce sont les suivants : au sud, sur l'Océan, Buenos-Ayres, avec la capitale de ce nom (voy. l'art.), centre de la confédération ; à l'est et sur le Parana, Santa-Fé, Corrientès et Entre-Ríos ; à l'intérieur et vers la frontière du Chili, San-Luis, Cordova, Mendoza, San-Juan de la Frontera, Rioja, Santiago, et Cotamarca ; enfin à l'extrémité septentrionale, Tucuman, Salta et Jujuy. De l'Entre-Ríos dépend la partie du territoire des anciennes missions de jésuites, comprise entre le Parana et le Haut-Uruguay, et totalement ravagée dans les guerres de partis qui ont désolé ces contrées.

Nous manquons de données positives sur l'état actuel de l'administration dans les États-Unis du Rio de la Plata. A peu près tout le commerce extérieur et maritime de cette région encore si peu exploitée est concentré à Buenos-Ayres. Cordova, Corrientès et Salta sont les principales places d'échanges à l'intérieur. Les vexations nombreuses auxquelles les négociants européens ont été sans cesse en butte de la part du gouvernement actuel, causent un grand tort au mouvement commercial. Les finances sont obérées ; néanmoins le dictateur entretient une force militaire assez considérable, qui est constamment en guerre, et une petite flotte. Buenos-Ayres et Cordova possèdent des universités, restées comme des souvenirs de temps plus calmes et plus heureux.

*Histoire.* Le navigateur espagnol don Juan Diaz de Solis découvrit le premier le Rio de la Plata, en 1515 ; Diego Garcia, Sébastien Chabot et Pierre de Mendoza continuèrent les explorations dans l'intérieur. L'hostilité des tribus indigènes fit obstacle pendant longtemps aux progrès de la colonisation dans cette vaste contrée. Après avoir été d'abord annexées, les unes et d'immenses troupeaux qui passent pour réunir jusqu'à 300,000 têtes de bétail, et on vante l'économie qui préside à l'administration de ses biens. A un caractère vindicatif et cruel s'unissent chez lui beaucoup de traits bizarres. On rapporte que deux fois le suivent en tous lieux pour égayer son humeur naturellement sévère, quoique remarquable de longueur et de vivacité. Il travaille, pour assurer l'héritage du pouvoir qu'il exerce, à ses deux fils, Manuel et Juvenal.

au gouvernement du Paraguay, d'autres à celui du Chili, d'autres encore à la viceroyauté du Pérou, les provinces qui aujourd'hui composent la confédération formèrent, en 1778, lors de l'érection de la viceroyauté de Buenos-Ayres, la partie la plus importante de cette grande division de l'Amérique espagnole. On a fait connaître aux mots COLONIES et COLONIAL (*système*) la nature du régime que l'Espagne introduisit dans ses immenses possessions du Nouveau-Monde, et l'on a de même indiqué au mot BUENOS-AYRES quelques-unes des vicissitudes particulières de la région qui nous occupe ici, antérieures à la grande révolution qui, en 1810, la détacha entièrement de la métropole. De Buenos-Ayres partit l'étincelle électrique qui propagea l'incendie jusqu'aux dernières limites des plages mexicaines.

Un parti, ami de l'indépendance, s'était formé dans cette ville depuis 1806; la nouvelle de l'occupation de l'Espagne par les Français fit éclater l'insurrection; et le 25 mai 1810, il avait déjà réussi, après une courte lutte, sous la conduite de Don Mariano Moreno, à déposer le vice-roi et à installer une commission de gouvernement sous l'influence de ce chef, qui consolida son triomphe par l'expulsion de tous les fonctionnaires espagnols. Malgré la désunion qui se manifesta, dès le commencement, au sein même de la junte, et détermina bientôt l'éloignement de Moreno et de ses partisans les plus dévoués aux véritables intérêts républicains, cette assemblée parvint, en moins d'une année, à révolutionner les différentes provinces de l'intérieur. En faisant cause commune avec elle, celles-ci prirent alors le nom d'États-Unis du Rio de la Plata. Le Paraguay seul (*voy.* ce nom), après s'être également affranchi de la domination espagnole, garda néanmoins son indépendance vis-à-vis de la nouvelle confédération; mais celle-ci eut plus de succès contre Montevideo (*voy.*), dans la Banda orientale, sur la rive gauche du Rio de la Plata, où s'étaient rassemblées les principales forces de l'Espagne : 200 Gauchos, commandés par Artigas (*voy.*), les défirent près de las Piedras, en juillet 1811. Au mois d'octobre de l'année suivante, un soulèvement de la

garde nationale amena l'institution d'une commission exécutive. Convoquée celle-ci, le premier congrès général des représentants de toutes les provinces s'ouvrit le 30 janvier 1813, à Buenos-Ayres. Ce n'est toutefois qu'après la complète expulsion de l'armée espagnole que le général Saint-Martin que cette assemblée constituante, réunie une fois à Tucuman, y publia solennellement le 9 juillet 1816, la déclaration des provinces confédérées à l'indépendance absolue, tant vis-à-vis de l'Espagne qu'à l'égard de tout autre étranger. Mais lorsque nul en dehors ne fut plus à craindre, les partis éclatèrent dans toute violence, entretenues et stimulées par l'ambition tyrannique des principes militaires, et perpétuèrent dans la contrée leurs sanglantes agitations. Au milieu de ces combats, le congrès fut successivement à Buenos-Santa-Fé et à Cordova, finit par établir son siège dans la première de ces villes, qui, dans les destinées du pays, presque toujours emporté la balance des bouleversements intérieurs se maintint avec une telle rapidité que, à 1829, on ne compte pas moins de six changements de gouvernement. Le général Rosas, qui avait fait occuper la Banda Oriental, fut contraint, par les armées victorieuses des Argentins, à renoncer momentanément à cette possession, mais l'heureuse issue de cette campagne servit qu'à rallumer avec plus de violence celle qui couvait toujours entre les grands partis aux prises dans la république, les *unitaires* et les *fédéralistes*. La retraite du président Ribado de l'administration n'avait pas été sans une heureuse influence sur l'organisation du pays, amena le triomphe du fédéralisme qui l'emporta définitivement dans la lutte soutenue par le général Rosas contre les républicains et les *unitaires*. A la tête de ces derniers, parmi lesquels figuraient les négociants et presque tous les notables, s'était placé le général Lavalle, vainqueur dans la guerre civile, le héros de la guerre contre le Brésil, l'idole des Gau-

chef du parti apostolique et se s'appuyait, de son côté, sur un parti matique, sur la populace de Buenos, et à l'intérieur sur la classe des propriétaires de troupeaux qui était la sauvegarde des conceptions des tribus indiennes. Quelques échecs qu'essuyèrent les troupes, il parvint à se faire élire par le congrès, que ses partisans envahirent, gouverneur général de Buenos-Ayres, avec les pouvoirs étendus, le 9 déc. 1829. Élu pour 5 ans, l'année suivante, réélu deux fois depuis dans son mandat, en 1835 et en 1840, sévère, mais énergique, à un caractère à son régime sévère. Il a constamment marqué ses vengeances contre ses ennemis par une grande faveur accordée et par toutes sortes de vexations contre le commerce européen, aux dépens de son gouvernement et de son naturel farouche. Le décret du 26 août 1836, il rétablit les jésuites dans ces contrées, qui se trouvaient bannis depuis 70 années barbares soit avec le duc de Pérou Santa-Cruz, en 1837, soit avec Montevideo, qui, de la confédération, était devenue l'ennemi de son adversaire n'ont également pas discontinué l'activité de Rosas. Une menace, par laquelle il prétendait à servir dans la milice étrangers résidant depuis trois ans dans le pays, à l'exception des seuls, de nouvelles avanies et atrocités commises à Buenos-Ayres mépris du droit des gens, sur les Français, provoquèrent, en 1840, la part de notre gouvernement, à l'état de blocus des ports de la République Argentine. Mais Rosas n'en fut pas moins à comprimer l'insurrection des *unitaires*, encouragés par le dehors, avaient fomenté dans les provinces méridionales l'automne 1839. Tous leurs efforts furent stériles, malgré quelques succès remportés sur la fin de

cette année par le général Riveira, président de Montevideo, sur les troupes du dictateur. Le blocus maritime, après une durée de deux ans, fut aussi levé par suite du traité que l'amiral de Mackau, successeur de l'amiral Dupotet dans le commandement de la flottille, conclut avec Rosas, le 29 oct. 1840. Des indemnités en faveur des Français victimes des iniquités du gouvernement de Buenos-Ayres furent stipulées dans cette convention; néanmoins, les hostilités ne cessèrent pas entre la confédération Argentine et Montevideo; le général Lavalle périt dans une action en 1841; et aujourd'hui, l'armée de Rosas, sous le commandement de son lieutenant Oribe, menace de nouveau la cité rivale. Nous verrons la suite de cette lutte à l'art. URUGUAY. Buenos-Ayres est toujours fidèlement attachée à Rosas; mais les états de l'intérieur ne montrent pas tous à son égard la même obéissance. CH. V.

**RIOT-ACT**, statut passé en Angleterre lors de l'établissement de la maison de Hanovre, et rendu permanent par la loi I George I<sup>er</sup>, chap. 5, pour la répression des actes violents et illicites qualifiés *riots*. Aux termes de cet acte, le rassemblement tumultueux de plus de 12 personnes ne se dispersant pas dans l'heure qui suit l'ordre donné par la proclamation d'un maire, d'un shériff ou juge de paix; les personnes qui empêchent de faire la proclamation, qui continuent à être assemblées une heure après qu'elle a été faite, ou qui, même auparavant, commencent à renverser quelque église, maison, moulin, etc., sont également coupables de félonie sans bénéfice du clergé, et les officiers de justice qui donneraient la mort à quelqu'un, en s'efforçant de disperser le rassemblement, sont absous d'avance. R-Y.

**RIPON** (FRÉDÉRIC-JOHN ROBINSON, comte DE), second fils de lord Grantham, et frère du comte de Grey, vice-roi d'Irlande, est né le 1<sup>er</sup> nov. 1782. Il entra, en 1806, à la Chambre des communes, où il représenta pendant 20 ans le bourg de Ripon. En 1809, il fut nommé sous-secrétaire d'état par lord Castlereagh, qu'il accompagna, en 1813, dans sa mission sur le continent. Un esprit positif,

une entente parfaite des travaux parlementaires et surtout des questions financières et commerciales, telles étaient les qualités qui distinguaient sir Frédéric Robinson, et qui lui valurent de réunir en sa personne, au commencement de l'année 1818, les doubles fonctions de trésorier de la marine et de président du bureau du commerce, dont il était vice-président depuis 1812. De 1823 à 1827, il occupa le poste important de chancelier de l'échiquier. A cette dernière époque, il fut créé pair avec le titre de vicomte de GODRICH, et devint secrétaire des colonies sous Canning. A sa mort, il se vit appelé à la position plus difficile encore de lord de la trésorerie et de chef d'un ministère de transition, qui dura depuis le mois de septembre 1827 jusqu'à celui de janvier 1828, et qui fut signalé par l'appui d'une partie des whigs et par la victoire de Navarin. Lors de l'avènement aux affaires de lord Grey, il reprit ses anciennes fonctions de secrétaire des colonies; mais il les résigna, en juin 1834, à la suite de la scission ministérielle occasionnée par le bill de l'Église d'Irlande. Il fit une opposition modérée au ministère whig de lord Melbourne (voy.); ce fut sur sa motion dans la Chambre des pairs que fut rendu le vote de non-confiance, à la suite duquel ce ministère donna sa démission. Jusqu'alors, dans sa longue carrière, le comte de Ripon (il portait ce nouveau titre depuis le 10 avril 1833), avait tour à tour prêté l'appui de son expérience aux deux partis qui s'étaient succédé au pouvoir. Son attachement aux opinions conservatrices ne l'avait pas empêché de s'associer aux plans de Huskisson (voy.) pour la liberté du commerce, aux grandes mesures de l'émancipation catholique et de la réforme parlementaire, ni même de donner son nom à un ministère semi-libéral. Ces précédents de torysme mitigé, de libéralisme circonspect, de capacité spéciale, désignaient naturellement lord Ripon au choix de l'habile chef du cabinet du 1<sup>er</sup> octobre 1841, où il a figuré jusqu'à ce jour, d'abord comme président du bureau de commerce, puis comme président de celui des affaires des Indes. Lord Ripon est aussi membre du conseil privé, pré-

sident de la *Société royale* *tature*, etc.

**RIPUAIRES**, tribu de la tation des Francs (voy. ce mot 597), qui occupait la rive (dentale du Rhin, d'où leur s paraît être dérivé. Ils formaie Francs Saliens, la tribu la plu de la nation; et lorsque ceu cèrent dans la Gaule, les Rip pandirent dans l'ouest, occu situé entre le Rhin et la Meus Ardennes. Du temps de Clov Sigebert résidait à Cologne périr Sigebert, et ajouta le r Ripuaires, ou des Francs ori domination. A sa mort, en 5 Théodoric devint roi des Rip sa résidence à Metz. C'est qu'on attribue la *loi des Rip* est parvenue jusqu'à nous; e en croire de graves historien rait reçu sa forme actuelle plus tard, sous Dagobert 1<sup>er</sup>. Ce monument curieux de la h nos ancêtres se compose de 8 tres, formant 224 ou 277 ar les différentes distributions, le droit pénal, qui en forme la cipale, le droit civil et la pu révèle, à peu de chose près, u de mœurs que la loi salique ( présente du reste, outre un e néral moins barbare et des ut politiques, quelques différen avec cette dernière. Ainsi, la r mise bien plus en relief; ma connaît à l'Église les même quant à ses terres et à ses col bat judiciaire y est plus sou tionné; et certaines disposit autres celles concernant l'al ment des esclaves, ont été en la loi romaine. En un mot, c lique à la loi ripuaire, il y a j dent.

**RIQUET** (PIERRE-PAUL DE BONREPOS, voy. CARAMAN IV, p. 606), et MIDI (canal acte authentique, il est mort le 1<sup>er</sup> oct. 1681, et fut enterré de Saint-Étienne. Il avait épo moiselle Louise de Broglio. *toire du canal de Langued*

en 1805, par les descendants de Riquet.

**RIRE**, du latin *ridere*, mot qui paraît être de la même famille que *rictus*, ouverture de la bouche. Le rire est la manifestation à l'extérieur, par suite de rapports tout-à-fait inexplicables entre nos deux natures, d'une certaine émotion de l'âme, tenant du contentement, de la gaieté, ou de l'action irrésistible que le comique (*voy.*) exerce sur certaines organisations. On distingue plusieurs espèces de rire. La première, qui consiste dans cette douce expression de l'ensemble du visage et dans ce mouvement particulier de la bouche, qu'on appelle *sourire*, est ordinairement l'indice d'un sentiment de bienveillance, de satisfaction, d'approbation. Les anciens, dans leur gracieuse mythologie, n'avaient pas manqué de faire les *Ris* enfants de Vénus, frères des Amours et des Grâces. L'habitude de sourire en abordant une personne que l'on connaît est un témoignage du plaisir qu'on éprouve à la revoir. Mais le sourire, comme signe de bienveillance, peut dégénérer en une sorte de formule banale, quelquefois même servir de masque à l'hypocrisie : le sourire perpétuel sur les lèvres est trop souvent l'indice d'un esprit faux et d'un cœur froid. Un léger changement dans l'expression du sourire lui donne un sens moqueur, ironique : les sots s'y laissent tromper. Le *rire* proprement dit, qui se produit avec beaucoup plus de vivacité, souvent même avec une énergie que nous avons peine à contenir, est la manifestation du plaisir que nous fait éprouver la perception de quelque contraste inattendu entre ce qui est et ce qui doit être. Ainsi les anomalies dans les formes humaines, les situations bizarres qui résultent des événements journaliers de la vie, les contradictions si nombreuses qu'on peut observer entre l'homme et la raison, et en général toute déviation à ces rapports de convenance qui constituent le beau et le vrai, sont autant de sources de rire. La comédie qui s'est emparée de tous les travers de notre pauvre humanité, les calembourgs et autres jeux de mots doivent exciter le rire pour atteindre leur but. Le rire est donc le résultat d'une opération de l'esprit, et c'est pour cela qu'aucun animal ne partage avec l'homme cette faculté. Il

y a dans le rire plusieurs degrés. Une personne *rit du bout des lèvres*, lorsqu'elle se trouve forcée de paraître agréablement affectée d'une chose qui la blesse ou la laisse indifférente. On distingue le *gros rire*, signe assez ordinaire de la simplicité d'esprit et du manque d'usage, le *rire à gorge déployée*, le *fou rire*, le *rire homérique* ou *inextinguible*. Le *rire hystérique* est une convulsion nerveuse, à laquelle la gaieté n'a aucune part; le *rire sardonique* a reçu son nom de l'île de Sardaigne, ainsi qu'on l'a expliqué à l'art. CARTHAGE, T. V, p. 27. A. B.

**RIT** ou RITE, RITUEL, CONGRÉGATION DES RITES. Les rites sont les pratiques et les actes du sacerdoce, le cérémonial des religions, les formes et les usages de la liturgie (*voy.*). On connaît très mal les rites des mystères et des fêtes du paganisme (*voy. MYSTÈRES*). Les rites de la religion mosaïque sont au contraire bien connus, parce qu'ils sont renfermés dans le *Lévitique*, qui en est comme le *rituel*. On appelle ainsi, dans la religion catholique, les livres qui contiennent et indiquent les cérémonies, les prières, les instructions concernant l'administration des sacrements : c'est le guide des prêtres, l'indicateur surtout des fonctions curiales. Les rituels le plus répandus sont ceux de Paris et de Rome : on connaît les tentatives faites récemment par quelques membres du clergé pour substituer celui-ci à l'autre, même en France. Les rites ou cérémonies (*voy.*) du christianisme sont pour la plupart d'institution divine ou apostolique, comme le culte même dont Jésus-Christ et ses apôtres furent les premiers pontifes. Transmis par la tradition, ils se sont longtemps maintenus uniformes et constants. Les schismes, les hérésies, les ont peut-être moins altérés que le zèle exagéré de la dévotion et ses innovations téméraires. Pour en garantir l'unité, le pape Sixte-Quint (*voy.*), en établissant, par sa fameuse bulle *Immensa* de 1588, quinze congrégations de cardinaux pour l'expédition des affaires ecclésiastiques, en érigea une spéciale sous le titre de congrégation *des sacrés Rites*; composée de 5 cardinaux, cette congrégation fut chargée de veiller à la stricte observation des anciens rites dans toutes les églises de la ville

et du monde (*urbis et orbis*), au rétablissement des cérémonies tombées en désuétude, à la révision des rituels, etc. Depuis Sixte-Quint, le nombre des cardinaux de cette congrégation a été porté à 24 (*voy. Sacré-Collège*). Pour bien comprendre le sens des rites sacrés, il faut lire les *Institutions liturgiques* de dom Guéranger, Paris, 1840. F. D.

**RITTER** (CHARLES), créateur d'une science nouvelle, qu'on pourrait appeler la géographie de la nature envisagée sous le point de vue de ses rapports avec l'homme (*voy. T. XII, p. 318*), naquit à Quedlinbourg, le 7 août 1779. Il fut élevé à Schneppenthal, et, après avoir suivi pendant quelque temps les leçons de Niemyer sur la pédagogie, il entra, en 1798, comme précepteur, dans la maison Bethmann-Hollweg, à Francfort-sur-le-Mein. Dès cette époque, il conçut le plan de son grand ouvrage. L'éducation de ses élèves achevée, il les accompagna à l'université et dans leurs voyages en Suisse, en Savoie, en France et en Italie. En 1819, il fut nommé professeur d'histoire au gymnase de Berlin en qualité de professeur extraordinaire de géographie, il ne tarda pas à se créer une réputation. Il obtint successivement la chaire de statistique à l'école militaire, une place parmi les membres de la commission d'examen, la direction des études à l'école royale des cadets, et fut enfin choisi par le roi pour donner des leçons d'histoire et de géographie au prince Albert de Prusse et au prince royal de Bavière. Mais ce qui a fondé sa gloire sur une base impérissable, c'est son ouvrage intitulé : *La géographie dans ses rapports avec la nature et l'histoire de l'homme*. Dans la 1<sup>re</sup> édition (Berlin, 1817-18, 2 vol. in-8°), cet ouvrage était conçu dans des proportions ordinaires; mais il le refondit ensuite complètement, et dans la 2<sup>e</sup> éd., il est devenu une publication vraiment colossale, laissant le lecteur stupéfait à la vue de la science profonde et de la lecture immense dont il est le résultat: aussi n'aurait-il besoin pour être reconnu partout comme un admirable monument, que d'un peu plus d'ordre et de méthode, de

cherches, et d'allures en général plus libres, moins embarrassées par l'érudition. La 1<sup>re</sup> partie de cette édition nouvelle comprend l'Afrique (Berlin, 1821); elle forme un tout complet qui a été réimprimé séparément, à Berlin, en 1834, et qu'on a remise sous presse récemment. Il en existe une trad. fr., par MM. Baret et Desor, Paris, 1835, 3 vol. in-8°. La 2<sup>e</sup> partie comprend l'Asie (Berlin, 1832, t. I-VII, 9 gros vol. in-8°); elle a pour subdivisions : la Haute-Asie, en 3 vol.; le Monde Indien, en 2; l'Asie occidentale (comprenant l'Iran, etc.), en 4; et il ne reste plus à décrire que l'Arabie, les pays caucasiens et le Nord de la Russie d'Asie. Pour l'intelligence de cet excellent ouvrage, M. Ch. Ritter a publié, de concert avec le major O'Etzel, un *Atlas de l'Asie*. On lui doit en outre 6 belles cartes de l'Europe (1806), de précieuses dissertations sur la géographie et les sciences qui ont avec elle de l'affinité, insérées dans les *Mémoires* de l'Académie des Sciences, dont il est membre, et quelques autres ouvrages, parmi lesquels nous citerons *l'Europe, tableau géographique, historique et statistique* (Franç., 1807, 2 vol.), les *Propylées de l'histoire des peuples européens avant Hérodote* (Berlin, 1820). En 1843, l'Institut de France (Acad. des Inscr. et B.-L.) a reçu M. Ch. Ritter parmi ses membres correspondants. C. L. et S.

**RITTER** HENRI, professeur de philosophie à l'université de Göttingue, naquit à Zerbst, en 1791, et fit ses études à Halle, à Göttingue et à Berlin. Entraîné par un goût prononcé pour les études philosophiques, et encouragé par

(\*) Ce travail devait être suivi de la traduction de l'Asie; mais entreprise sur le même pied, elle aurait formé au moins 15 vol. ordinaires et aurait rebuté par la minutie des détails et par la manière dont le sujet se trouve partout scindé et repris à de longues distances. Malgré notre profond respect pour l'auteur, nous sommes convaincu que son livre ne pourrait passer dans notre langue sans éprouver des modifications essentielles. Non-seulement il faudrait dégager un peu les résultats de la masse des matériaux qui ont servi à les obtenir, mais il y aurait lieu aussi de porter plus de clarté dans la distribution des matières. C'est divisée en une série de tableaux des divers pays de l'Asie que la traduction française de cet ouvrage, inestimable d'ailleurs, nous paraîtrait avoir le plus de chances de réussite. J. H. S.



que l'Académie des Sciences à sa dernière ville décerna à sa dis- relative à l'influence exercée losophie de Descartes sur le Spinoza, il prit le parti de la carrière théologique qu'il rd embrassée, pour se livrer t à sa science favorite. Con- la philosophie moderne a sa la philosophie ancienne, il maire de commencer par ap- systèmes de l'antiquité, et idèle jusqu'ici à cette direction Les travaux importants qu'il quelques parties de la philo- que lui valurent, en 1824, professeur extraordinaire, et d'ici de membre de l'Académie a. Comme il n'était nullement la philosophie de Hegel, il n'y avait point pour lui d'a- à attendre à Berlin, et, dès 18, il accepta une chaire à l'u- Kiel. Quatre ans plus tard, à Gœttingue, où il jouit d'une que lui ont méritée ses tra- ofondis sur l'histoire de la e. En effet, outre quelques la philosophie d'Empédocle, sophie ionienne, pythagori- garienne, insérés dans diffé- ils périodiques, on a de M. r une *Histoire générale de la e* (Hamb., 1829-34; 2<sup>e</sup> édit., 1836 et ann. suiv.), ouvrage le dont il parait une trad. fr. énot en a traduit l'*Histoire de hie ancienne*, Paris, 1835 et 4 vol. in-8<sup>o</sup>, et l'on vient d'en la suite sous ce titre: *Histoire ophie chrétienne*, par le doc- i Ritter, trad. de l'alle. et ot sur la relation de la croyau- cience, par J. Trullard, t. 1<sup>er</sup>, 3). Les recherches nécessités vrages n'ont pas absorbé tel- activité, qu'il n'ait pu saisir reprises l'occasion favorable es propres idées sur certaines la philosophie. Dans son *In- à la logique* (Berlin, 1823) *Aperçu de logique philoso- rin*, 1824; 2<sup>e</sup> éd., 1829), il s rapports qui existent, selon

lui, entre la logique formelle, la méta- physique et la théorie de la connaissance. Son traité *Sur les sémi-Kantiens et le pan- théisme* (Berlin, 1827) est d'une nature plutôt polémique. Il explique le but de la philosophie dans son écrit *Sur les rap- ports de la philosophie à la vie scien- tifique* (Berlin, 1835). Cet ouvrage fut suivi, à peu d'intervalle, de quelques au- tres traités, tels que : *Dieu manifesté dans le monde* (Hamb., 1836), *Sur le mal, sur la nature et l'origine du péché* (Kiel, 1839), *Opuscules philosophiques* (Kiel, 1839-40, 2 vol.), où il disserte sur les principes du droit, de la politique et de l'esthétique. M. H. Ritter n'appar- tient à aucune des écoles dominantes, et cependant on peut dire qu'il est aussi éloigné de l'éclectisme que du syncrétis- me. Ses tendances rappellent, quoiqu'avec des nuances bien marquées, les écrits de Schleiermacher (*voy.*). Les siens ne sont pas destinés peut-être à exercer une in- fluence directe sur le développement de la philosophie; mais ils annoncent en l'au- teur tant de bon sens et de jugement, ils ouvrent quelquefois des points de vue si nouveaux, qu'ils fourniront toujours un abondant sujet de méditations. C. L. m.

**RITUEL**, *voy.* RITE.

**RIVAROL** (ANTOINE, comte DE), des- cendant d'une famille noble d'Italie, na- quit, en 1753, à Bagnols (Gard). Il était destiné à l'état ecclésiastique; mais cédant à l'impulsion de goûts tout différents, il vint à Paris: il avait alors 22 ans. Accueilli par d'Alembert, il fut présenté dans quel- ques-uns des principaux salons de la capi- tale, et s'y distingua bientôt par un bril- lant talent de conversation et par un esprit caustique qui lui fit beaucoup d'enne- mis et lui valut plus d'une piquante épi- gramme. Rivarol débuta dans la littéra- ture par une critique des *Jardins de De- lille*, qui parut en 1782 sous le titre de *Lettre de M. le président de\*\*\* à M. le comte de\*\*\**. Il attaqua encore ce même poème dans un dialogue en vers intitulé *le Chou et le Navet*. En 1783, il publia la *Lettre à M. le président\*\*\*, sur le globe aérostatique, sur les têtes parlantes, et sur l'état de l'opinion publique à Paris, pour servir de suite à la lettre sur le poème des Jardins*. Le Discours

sur l'universalité de la langue française, couronné par l'Académie de Berlin, parut en 1784; ce morceau, qui fit alors sensation et qui est sa principale production, renferme des aperçus ingénieux et des pages spirituellement écrites. Rivarol donna, l'année suivante, une traduction de *l'Enfer*, du Dante. Ces divers ouvrages, en établissant sa réputation d'homme de lettres, accrurent encore ses succès dans le monde. Au commencement de 1788, il fit paraître le *Petit almanach de nos grands hommes*, satire littéraire qui eut du succès, et dans le courant de la même année deux *Lettres à M. Necker*, la première sur l'importance des idées religieuses, la deuxième sur la morale. Lorsque la révolution éclata, Rivarol se rangea parmi les adversaires des réformes politiques : il travailla aux *Actes des Apôtres* et au *Journal politique et national*. En 1790, il publia le *Petit dictionnaire des grands hommes de la révolution, par un citoyen actif, ci-devant rien*. Il émigra en 1792, écrivit à Bruxelles ses *Lettres au duc de Brunswick et à la noblesse française émigrée*, puis se rendit en Angleterre, où il fit imprimer le libelle intitulé *Vie politique de M. de Lafayette*. En 1796, il passa à Hambourg et y entreprit la composition d'un nouveau *Dictionnaire de la langue française*. Mais un pareil travail s'accordait mal avec ses habitudes paresseuses : le libraire avec lequel il avait traité, et qui lui payait 1,000 fr. par mois, se lassa d'attendre et eut, dit-on, recours à un singulier expédient pour le forcer à écrire; il l'attira chez lui, l'y enferma, et l'y tint en quelque sorte au secret, jusqu'à ce qu'il eût produit la première partie de son discours préliminaire, qui parut en 1797; mais l'ouvrage n'alla pas plus loin. De Hambourg, Rivarol se rendit à Berlin, où il séjourna quatre ans; après quelques tentatives infructueuses pour obtenir sa rentrée en France, il mourut le 11 avril 1801, laissant une réputation qui ne pouvait être durable, parce qu'elle n'était pas établie sur des travaux sérieux. — Le frère du comte de Rivarol, CLAUDE-FRANÇOIS, vicomte de Rivarol, né en 1762, devint capitaine avant la révolution, émigra et servit dans l'armée des

princes. Chargé par Louis XVIII taines missions en France, il se fit sous la terreur, puis sous le roi la Restauration, le roi le nomma de-camp (1816) et grand-prévôt emploi qu'il remplit avec une rare à cette époque. Depuis ce il est resté dans la retraite.

**RIVIÈRE.** Quels sont les cours d'eau auxquels on doit donner le nom de rivières, et quels sont les caractères qui distinguent une rivière d'un fleuve? question, qui paraît d'autant plus intéressante que la distinction de mots sur laquelle elle repose n'est pas commune à toutes les langues, a cependant été faite par la plupart des auteurs qui ont traité de ce sujet. On veut qu'une rivière soit un cours d'eau qui se jette dans la mer, tandis qu'un fleuve se jette dans un fleuve; mais cette règle, en plus d'un cas, excepté, est arbitraire, et il semble que ce soit au contraire l'étendue et le volume des cours d'eau dont il s'agit, qui devraient servir à distinguer s'ils ont droit à la qualification de fleuve ou seulement à celle de rivière. On peut considérer comme seconde règle, après tout, serait-il plus raisonnable d'abandonner les fleuves à l'usage poétique, et d'appliquer, en géographie, comme le font les navigateurs, le nom de rivières à tous les cours d'eau trop considérables pour être classés parmi les ruisseaux.

Les eaux, vaporisées par la chaleur du soleil, s'élèvent dans l'air sous la forme de vapeurs, puis se résolvent en pluie ou en neige. Lorsqu'elles ne s'écoulent pas sur la surface de la terre, jusqu'à ce qu'elles soient reprises par d'autres eaux, elles s'écoulent dans son sein, puis, arrêtées par des couches imperméables, elles reparcourent au dehors; ce sont les sources. Le faible courant produit par plusieurs sources est un ruisseau. Le ruisseau, par la réunion de plusieurs ruisseaux, devient une rivière. Les rivières fluviales, sur lesquelles on peut faire des ponts, et sur lesquelles on peut faire des moulins, deviennent navigables, lorsqu'elles ont creusé des bateaux de toutes dimensions. On appelle lit d'une rivière le creux du sol qu'elle couvre; c

être plus ou moins profondément encaissé. La rive droite est celle qui est à la droite d'une personne qui descend la rivière, et la rive gauche à l'opposé. Le confluent est le point où deux cours d'eau se réunissent; celui qui vient se mêler à l'autre se nomme son affluent. L'ensemble de toutes les pentes des eaux qui se réunissent dans une rivière forme un bassin; il y en a de très restreints, comme aussi de très vastes. En France, par exemple, il y a une énorme différence pour l'étendue entre le bassin de la Seine et celui de l'Adour, ou celui de la Dive. L'embouchure d'une rivière est l'endroit où ses eaux se confondent avec celles de la mer. Quelquefois une rivière, comme le Nil, le Rhône, l'Indus, etc., se partage vers son embouchure en plusieurs bras, branches ou bouches, et forme ce qu'on appelle un delta (voy.).

Une rivière se dirigeant toujours de haut en bas prend, dans sa partie la plus voisine de sa source, le nom de haute ou supérieure, et, dans sa partie la plus rapprochée de son embouchure, celui de basse ou inférieure: c'est dans ce sens qu'on dit la Haute-Loire, le Rhin supérieur, le Bas-Rhin, la Loire-Inférieure. La pente du terrain détermine les rivières à descendre vers la mer; mais une fois que l'impulsion est donnée à la masse, la pression seule de l'eau suffit, avec une pente presque insensible, pour la faire couler. Ainsi le fleuve des Amazones (voy.) ou l'Amazone tout court, le plus grand fleuve de la terre, le Rhin et plusieurs autres, ont très peu de pente.

Il arrive quelquefois qu'une rivière, en tombant dans une autre sous un angle très aigu et avec beaucoup de rapidité, arrête ses eaux, qui s'accumulent, et, lui faisant même rebrousser chemin, l'oblige à remonter vers sa source. C'est ce qui a lieu, surtout à l'époque de la fonte des neiges, au confluent de l'Arve avec le Rhône, près de Genève, et à celui de ce dernier fleuve avec la Saône, à Lyon. Les rivières qui se jettent dans la mer, présentent des phénomènes analogues, par suite des effets des marées qui, souvent, se font sentir jusqu'à une distance considérable de leur embouchure. Elles peuvent, lorsqu'elles sont assez pro-

fondes, comme le Gange, porter fort avant dans l'intérieur des terres des navires du plus fort tonnage; elles offrent en général au commerce d'immenses avantages et des moyens de communications beaucoup plus économiques que les voies de terre. Mais la navigation (voy.) des rivières est fréquemment gênée ou interrompue par des obstacles de diverse nature (voy., par exemple, les art. DANUBE, RHIN, DONIEP). Il en est, telles que les chutes d'eau ou cataractes (voy.), qui sont peut-être insurmontables; cependant l'introduction de la navigation à la vapeur a déjà triomphé en grande partie d'une des principales difficultés, la rapidité des courants, et chaque jour nous voyons l'art des ingénieurs lutter avec succès contre une nature rebelle. Les débordements font aussi un obstacle à la navigation et quelquefois un fléau terrible. La plupart des rivières débordent après les grandes pluies ou après la fonte des neiges. Sous les tropiques, les pluies étant périodiques, les débordements des rivières le sont également. Le Nil (voy.) surtout a été célèbre par cette propriété, parce qu'il était à peu près le seul des fleuves tropicaux qui fût connu des anciens, et que les effets de ses inondations sont d'autant plus sensibles qu'il coule dans une vallée plus étroite. Certaines rivières se perdent sous terre, puis reparaissent au bout de quelque temps. Quelquefois les eaux se dispersent et s'infiltrèrent dans des terrains sablonneux, d'où elles ressortent plus abondantes: tels sont en Espagne, les yeux de la Guadiana (ojos de Guadiana). D'autres se perdent, soit en totalité, soit en partie, mais pour ne jamais reparaître: c'est ainsi que la branche principale du Rhin s'abîmait autrefois dans les sables de la Hollande. Il est encore des rivières qui s'enfouissent, et dont le lit, semblable à celui d'un torrent, ne se remplit que dans la saison des pluies; c'est ce que les Italiens appellent rivières de pierre.

Les principaux fleuves du globe sont:

En Amérique, l'Amazone, le plus grand de tous: il a plus de 1,200 lieues (5,440 kilom.) de long; le Mississipi, dont le cours est de plus de 1,000 lieues; le

Saint-Laurent ; le Rio de la Plata et l'Orénoque.

En Asie, l'Iénicéi (près de 1,000 lieues), l'Yang-tse-Kiang, le Hoang-ho ou Rivière jaune, l'Ob ou Obi, l'Indus, le Brahmapoutra et le Gange.

En Afrique, le Nil (plus de 1,000 lieues), le Niger ou Djoliba, etc.

En Europe, le Volga (4,149 kilom.), le Danube (2,964), le Dnieper (1,520), le Don (1,407), le Rbin (1,111), l'Elbe (960), la Loire (960), le Tage, la Vistule, la Guadiana, la Garonne, le Rhône, l'Èbre, le Weser, le Pô, etc. (voy. tous ces noms).

On ne saurait déterminer, d'après la seule étendue de leurs cours, l'importance relative des rivières, ainsi que le volume des eaux qu'elles versent à la mer. On se ferait, par exemple, une très fautive idée de la rivière des Amazones, si, pour la comparer à la Seine, on se bornait au rapport de longueur qui existe entre les deux fleuves ou à celui entre leurs bassins. Il tombe, sur le territoire qu'arrose le fleuve américain, cinq à six fois autant de pluie que sur tout le sol de la France, et il est indispensable de prendre cette circonstance en considération, si l'on veut se rendre compte de l'énorme masse d'eau qu'il verse dans l'Océan. En effet, tous les fleuves de l'Europe réunis n'égaleraient pas cet immense courant, dont la sonde atteint à peine le fond à plusieurs centaines de lieues de son embouchure.

On appelle *rivière de Gènes*, la côte de l'ancien état de Gènes. Voy. T. XII, p. 266.

A. B.

**RIVIÈRE** (CHARLES-FRANÇOIS DE RIFFARDEAU, duc de), né en 1765, mort le 21 avril 1828, était issu d'une ancienne famille du Bourbonnais. Compromis dans l'affaire de Georges Cadoudal (voy.), il fut condamné à mort avec lui ; mais il obtint sa grâce par l'intercession de la femme du premier consul. Après la restauration, Louis XVIII le nomma lieutenant général, pair de France, et son ambassadeur à Constantinople. Le 30 mai 1825, le marquis de Rivière fut créé duc, et le 10 avril 1826, il remplaça le duc Mathieu de Montmorency en qualité de gouverneur du jeune prince, dernier rejeton de la branche

ainée des Bourbons (voy. duc de BONDREUX). Son fils et l'héritier de sa pairie, CHARLES duc de Rivière, né le 1<sup>er</sup> juillet 1812, n'a pas prêté le serment exigé par la constitution. X.

**RIVOLI** (BATAILLE DE). Elle eut lieu le 14 janvier 1797, près du bourg de ce nom, situé sur la rive droite de l'Adige, à 4 lieues de Vérone, dans le royaume Lombardo-Vénitien. Bonaparte, général en chef, secondé par Masséna et d'autres généraux de la république, détruisit dans cette journée l'armée autrichienne commandée par Alvinczy (voy.) qui espérait débloquer Mantoue. La prise de cette place fut la conséquence de sa victoire. X.

**RIVOLI** (DUC DE), voy. MASSÉNA.

**RIXDALER**, voy. ÉCU.

**RIZ**, mot dérivé du latin *oryza*, qui n'est que la transcription littérale du grec *ορυζα*, dont l'étymologie se trouve soit dans la dénomination arabe *aruz*, soit dans *urihî*, qui est l'un des noms sanscrits de la plante. Le riz est une céréale (voy.) indigène de l'Inde, dont la culture, sans doute aussi ancienne que l'origine de toute civilisation, s'étend non-seulement sur toute l'Asie équatoriale, mais aussi sur une immense partie de l'empire Chinois, ainsi que sur le Japon ; et, chez les nations qui habitent ces contrées, c'est presque uniquement elle qui tient lieu de blé et des autres grains propres aux climats moins chauds ou tempérés. Le riz joue donc un rôle des plus importants dans l'alimentation du genre humain, même sans compter l'énorme consommation qui s'en fait en Perse, dans l'empire Othoman, en Europe, et aux États-Unis.

Le riz cultivé (*oryza sativa*, L.) est une graminée annuelle, à chaumes hauts de 2 à 4 pieds, à feuilles longues de  $\frac{1}{2}$  pied à 1  $\frac{1}{2}$  pied, linéaires-lanceolées, pointues, très rudes aux bords, à gaine profondément fendue, couronnée d'une petite languette membraneuse et partagée en deux lanières ; les fleurs forment une panicule terminale, plus ou moins longue, plus ou moins étalée ou serrée, inclinée ou pendante après la floraison. Les épillets sont réduits à une seule fleur ; la glume (enveloppe externe) est à deux paillettes très petites, pointues ; la glu-

melle est à deux paillettes inégales : l'une, extérieure, cannelée, plus grande, ordinairement terminée par une longue arête; les étamines sont au nombre de six; l'ovaire est surmonté de deux stigmates plumeux; le fruit (vulgairement *grain*) est comprimé, strié, recouvert par les paillettes de la glumelle, ordinairement oblong. Au témoignage de Roxburgh, on cultive dans l'Inde environ 50 variétés de riz; la plupart ont le grain blanchâtre, mais il s'en trouve aussi de couleur rougeâtre, ou brunâtre, ou noirâtre.

Le *ris sauvage*, que Roxburgh regarde comme le type de toutes les races de riz cultivé, croît assez communément dans l'Inde, aux bords des lacs et des étangs, et même dans la profondeur des pièces d'eau tranquille, où ses tiges atteignent quelquefois jusqu'à 10 pieds de long. On ne le cultive point à cause de la faiblesse de son produit; mais on a soin d'en récolter le grain, qui se vend très cher, parce qu'il est de qualité supérieure et préférable à toute autre espèce de riz; on le sert, comme friandise, sur la table des riches du pays.

Quoique le riz soit à proprement dire une plante aquatique, ce serait pourtant une erreur de croire qu'il ne prospère que dans les localités constamment submergées; car la plupart des *rizières* (c'est ainsi qu'on appelle les terres spécialement consacrées à la culture du riz) de l'Inde ne reçoivent jamais d'autres eaux que celles de ces pluies périodiques, si abondantes dans la plupart des régions intertropicales: aussi les famines qui de temps à autre désolent d'une manière si déplorable cette contrée, n'ont-elles d'autre cause que la rareté accidentelle des pluies. Toutefois, les *rizières* les plus productives de l'Inde se trouvent dans de vastes plaines découvertes, sujettes aux inondations passagères d'une rivière, et retenant l'eau très longtemps à la surface, même au plus fort de l'été; mais durant le temps compris entre la moisson et de nouvelles semences, ces terrains, exposés à toute l'ardeur du soleil, se dessèchent de manière à durcir comme des briques; le sol de ces *rizières*, qui rendent de 80 à 100 pour 1, est un terreau pur et très profond. Dans toutes les contrées privées d'écouls

de ces circonstances climatériques, il faut y suppléer par des irrigations copieuses et répétées fréquemment jusqu'aux approches de la maturité du grain.

En Europe, la latitude la plus septentrionale où se cultive le riz est celle du Piémont. Les *rizières* jadis établies dans le midi de la France ont été supprimées depuis, par ordre du gouvernement, à cause des miasmes délétères qu'elles exhalaient; inconvenient qu'offrent d'ailleurs aussi les *rizières* piémontaises, mais auquel on pourrait sans doute remédier en disposant les localités de manière à empêcher le croupissement des eaux d'irrigation.

Contrairement à ce qu'exige la culture de toutes les autres céréales, le riz se passe de tout engrais, quoiqu'on le resème chaque année dans les mêmes terrains, sans aucune alternance d'autres produits.

La composition chimique du riz diffère d'une manière notable de celle des graines des autres céréales par le manque presque complet du principe azoté qu'on appelle *gluten*; c'est ce qui le rend impropre à faire du pain, aliment à peu près inconnu chez les nations de l'Asie orientale. Dans l'Inde et en Chine, on extrait du riz, par la distillation, la liqueur alcoolique connue sous le nom de *rak* ou *arak* (*voy.* ce mot). ÉD. SP.

RIZZIO (DAVID) ou RICCI, était né à Turin, en 1546, d'un ménestrier qui lui apprit son art. Il y excella au point que le comte de Moretto l'emmena avec lui dans son ambassade près de la cour d'Écosse, en 1562. Rizzio devint le favori de Marie Stuart (*voy.* son art., et aussi *ART.*, T. I<sup>er</sup>, p. 310), et périt assassiné sous les yeux de cette princesse, 1566. Z.

ROB, suc dépuré des fruits cuits en consistance de miel ou de sirop très épais, dont on se servait surtout autrefois dans la pharmacie. On fait des robs de mûres, de noix, etc. Celui de raisin prend le nom de *sapa*, dans la pharmacopée: il est laxatif.—Au jeu de whist, on nomme *rob* ou *robre* (corruption de l'anglais *rubbers*), l'ensemble de deux parties gagnées de suite par le même joueur ou de deux sur trois en parties liées. X.

ROBERT-LE-FORT, duc de France et abbé de Saint-Martin de Tours, auteur de la race des Capétiens, au 11<sup>e</sup>

siècle. *Voy.* CAPÉTIENS, T. IV, p. 676.

**ROBERT**, roi de France, de 996 à 1031, *voy.* CAPÉTIENS, T. IV, p. 678. Dans le même art., p. 676, on dit un mot d'un roi Robert plus ancien (922).

**ROBERT I-III**, rois d'Écosse, entre les années 1306 et 1406, *voy.* BRUCE et ÉCOSSE.

**ROBERT**, *voy.* GUISCARD.

**ROBERT-LE-DIABLE**, duc de Normandie, de 1027 à 1035. *Voy.* GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT, NORMANDIE et MEYERBERG.

**ROBERT** (LÉOPOLD), peintre contemporain, naquit, le 13 mai 1794, à la Chau-de-Fonds (canton de Neuchâtel). A l'âge de 16 ans, il vint à Paris pour étudier l'art de la gravure en taille-douce, et fréquenta en même temps l'atelier de David. En 1814, il remporta le second grand prix de gravure. Il espérait obtenir le premier prix l'année suivante; mais les événements politiques ayant rendu Neuchâtel à la Prusse, Robert n'appartenait plus à la France, et se vit privé d'une ressource qui faisait alors l'objet de toute son ambition. Il avait heureusement puisé dans les leçons de David un goût sévère et l'habitude du travail. Retiré à Neuchâtel, dans sa famille, il lui fallut vivre de son talent, et il se mit à faire des portraits. Un de ses ouvrages attira heureusement l'attention d'un amateur distingué, M. Roulet-Mézerac, qui, frappé des dispositions du jeune artiste, eut la généreuse pensée de lui procurer les moyens d'aller achever ses études en Italie, en lui faisant pendant 3 ans toutes les avances nécessaires. Après ces trois années, consacrées exclusivement à fortifier ses heureuses dispositions, il se voua pendant six autres années à des travaux sans fruit pour sa renommée, mais qui devaient subvenir à son entretien et lui permettre d'acquitter sa dette envers M. Roulet-Mézerac et sa propre famille. Cependant, grâce surtout à l'amitié de ses condisciples, MM. Schnetz et Havez, Léopold Robert se faisait peu à peu connaître, et, s'il ne pouvait encore travailler selon son goût et réaliser les rêves de son imagination, il avait du moins la satisfaction de voir ses ouvrages recherchés par les étrangers qui visitaient

Rome. *L'Improvisateur napoléon* parut à l'exposition de 1834, et *donc de l'Arc*, qui parut à celle donnèrent de la célébrité à son lui ouvrirent les premiers salons et de Florence. Ce fut vers cette époque qu'il fut accueilli dans une noble maison où la dame, d'origine française, lui fit faire la peinture : ce lien de rapport établit bientôt entre eux une amitié aux charmes de laquelle le timide se livra avec abandon, sans compter d'abord de la nature et de la portée des engagements qu'il éprouvait, et qu'il ne comprit même pas tant que vécut de cette dame. La mort de celle-ci l'éclaira tout à coup sur un amour qu'il avait pris jusqu'alors pour de l'illusion. Il se livra au lieu d'examiner si la réalisation de ses vœux n'était pas vraisemblable, L. Robert eut le courage de continuer à se bercer en secret de ces dangereuses illusions. Lorsqu'il comprit que sa passion n'était pas parvenue aux préjugés et la différence de conditions sociales mettaient d'ailleurs obstacle à son amour et lui un obstacle insurmontable, une noire mélancolie s'empara de son âme, et il se coupa la gorge le 20 mars 1835, au moment où il venait de terminer un tableau qui était parvenu à toute sa perfection. Outre les tableaux que nous avons cités, Léopold Robert fit paraître en 1831, ses *Moissonneurs*, œuvre qui fixa sa réputation, harmonieuse beauté plaça tout au nombre des productions les plus remarquables de l'art moderne. Ses *Moissonneurs de l'Adriatique*, dernier tableau d'un grand mérite, quoiqu'il n'ait pas eu tout le succès des *Moissonneurs*. Toujours mécontent de son travail, Léopold Robert était sans cesse à vouloir toucher sa toile. De là le petit nombre d'ouvrages qu'il a laissés : il ne put en 4 années à terminer les *Moissonneurs*. Ses *Pêcheurs* ne lui demandèrent pas moins de temps. Son corps se consuma à la mer qui lui a inspiré son dernier ouvrage. La gravure a popularisé ses belles compositions.

(\*) *Les Moissonneurs et le Retour*

**ROBERTSON (WILLIAM)** naquit en 1721, à Borthwick, petite paroisse écossaise dont son père était ministre. Plus tard, ce dernier étant venu s'établir à Édimbourg, le jeune Robertson acheva, à l'université de cette ville, ses études commencées à Dalkeith, sous le professeur Leslie. Destiné par sa famille au ministère évangélique, il obtint, à 22 ans, par la protection du comte de Hopetoun, le bénéfice de Gladsmuir, dont le revenu n'était que de 100 liv. st. Ce fut avec ces faibles ressources qu'il éleva six sœurs et un frère restés comme lui orphelins. Zélé presbytérien, partisan du gouvernement établi, auquel il donna des gages lors de la rébellion de 1745, il professa néanmoins, en toute occasion, la tolérance civile et religieuse, justifia, devant l'assemblée synodale, son collègue Home, accusé d'avoir composé et fait représenter une tragédie, appuya l'émancipation des catholiques, fut l'ami de Hume et de Gibbon.

Ses talents pour la prédication, ses relations avec plusieurs littérateurs distingués, avaient déjà fait connaître Robertson parmi ses compatriotes, lorsqu'il fit paraître à Londres l'*Histoire d'Écosse pendant les règnes de Marie Stuart et de Jacques VI* (1759, 2 vol. in-4°), le premier et le plus populaire de ses ouvrages, qui eut plus de 14 éditions du vivant de l'auteur. Vint ensuite l'*Histoire de Charles-Quint*, précédée d'une *Introduction sur la marche de la société en Europe depuis la chute de l'empire romain jusqu'au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle* (1769, 3 vol. in-4°). Enfin, en 1777, il publia son *Histoire de l'Amérique* (2 vol. in-4°). Ces ouvrages, auxquels il faut ajouter les *Recherches historiques sur la connaissance que les anciens avaient de l'Inde*, publiées en 1791, obtinrent, lors de leur apparition, en Angleterre et dans toute

l'Europe, un succès que la postérité a confirmé, sauf quelques restrictions. La froide impartialité de l'histoire convenait bien au caractère judicieux et sans passion de l'auteur. Lui-même a caractérisé sa manière, lorsqu'il a dit : « En écrivant, je me considère toujours comme donnant mon témoignage devant une cour de justice. » Cependant, on lui a reproché un peu de prévention contre Marie Stuart, dans le premier de ses ouvrages, et en faveur des Espagnols dans le troisième. Sans flétrir le moyen-âge et le christianisme comme l'école sceptique de Hume, de Gibbon et de Voltaire, on peut dire qu'il ne les a pas sentis vivement. Quelque chose de la sécheresse presbytérienne a passé dans ses écrits. Du reste, leur succès avait eu sur la fortune de l'auteur une influence favorable. Tour à tour nommé chapelain du château de Stirling, principal de l'université d'Édimbourg, chapelain ordinaire, puis historiographe du roi en Écosse, il avait vu croître en même temps ses richesses et sa renommée, et exerça, jusqu'au moment de sa retraite, sur les affaires de l'Église écossaise, une haute influence, que l'on désigne encore par ces mots : *l'administration du docteur Robertson*. Depuis 1780, il s'était retiré des affaires publiques. Il mourut le 11 juin 1793, laissant trois fils et deux filles.

Les ouvrages de Robertson ont été traduits plusieurs fois en français : l'*Histoire d'Écosse*, par Basset de la Chapelle, par Blavet et par Camponon. Cette dernière traduction (1821, 3 vol. in-8°) a été souvent réimprimée, ainsi que la suivante : *Histoire de Charles-Quint*, par Suard (1771, 2 vol. in-4° ou 6 vol. in-12; et 1817, 4 vol. in-8°); l'*Histoire de l'Amérique*, par Eidous, 1777, 4 vol. in-12; par Suard et Morellet (les huit premiers livres seulement), 1778, 2 vol. in-4°; et 1780, 2 vol. in-12; 1818, 3 vol. in-8°; les *Recherches historiques sur l'Inde*, Paris, 1792 et 1821, in-8°, avec cartes. Les *Essais historiques sur la vie et les ouvrages de Robertson*, par Dugald Stewart, ont été traduits par J.-G. Imbert, Paris, 1806, in-8°. R.-Y.

**ROBESPIERRE (FRANÇOIS - JOSEPH-MAXIMILIEN-ISIDORE)**, avocat au

*La Madone de l'Arc, près de Naples*, se trouvent maintenant au Musée du Louvre. On connaît les belles gravures de ces deux tableaux par M. Z. Privoat. La lithographie, par le crayon de M. Em. Lassalle, doit reproduire, dans une suite d'études, ces admirables types italiens que Robert a si bien su copier sur nature. On peut voir Decléaze, *Notice sur la vie et les ouvrages de Léopold Robert* (Paris, 1838).

conseil souverain d'Artois, membre de l'Assemblée constituante et de la Convention nationale, naquit à Arras, en 1759. Cet homme, affreusement célèbre, et qui, dans son existence politique, devait offrir la personnification complète du système révolutionnaire qui, pendant deux ans, pesa sur la France, était d'origine étrangère. On prétend que ses ancêtres paternels, Irlandais catholiques, vinrent s'établir en France après le renversement du trône des Stuarts. Cette famille jouissait de la noblesse; elle avait des armoiries; et jusqu'au décret qui abolit les titres nobiliaires, Robespierre mit toujours en avant de son nom la particule *de*. Son aïeul et son père avaient exercé la profession d'avocat. Le dernier, ayant, malgré ses parents, épousé Joséphine Carreau, fille d'un brasseur, déranga sa fortune, fut obligé de s'ex-patrier, et mourut, selon les uns, aux États-Unis, selon d'autres, à Munich, où il s'était retiré après avoir perdu sa femme. Ils laissèrent quatre enfants, dont Maximilien était l'aîné; une des deux filles mourut bientôt après; les autres, orphelins sans fortune, furent recueillis par leur grand-père paternel. Sur la recommandation de l'évêque d'Arras, Maximilien obtint une bourse au collège de Louis-le-Grand, à Paris. La surveillance de son éducation fut confiée à un de ses oncles, chanoine à Notre-Dame. L'abbé Proyard, principal du collège, devint aussi son protecteur; et les rapides progrès qu'il fit dans ses études, les succès qu'il obtint aux concours universitaires, parurent justifier les soins bienveillants dont ses supérieurs entourèrent sa jeunesse. Ses idées d'indépendance ne tardèrent pas à se manifester au collège: l'abbé Hérivaux, l'un de ses professeurs, l'avait dès lors surnommé *le Romain*. A Louis-le-Grand, il eut pour condisciple Camille Desmoulins (*voy.*); et la conformité d'inclinations établit entre eux une étroite liaison qui devait se dénouer à l'échafaud. Chargé des palmes des concours à sa sortie du collège, Robespierre obtint pour son jeune frère la jouissance de la bourse dont la nomination appartenait au cardinal de Rohan, comme *abbé titulaire de Saint-Vast d'Arta-*

Ainsi, ce fut aux bienfaits du clergé que les deux Robespierre durent leur éducation. Après avoir terminé ses études de droit, Maximilien revint dans sa ville natale, où il entra au barreau. En 1784, une cause plaidée avec succès contre les échevins de Saint-Omer, qui, par ignorance, s'étaient opposés à l'introduction des paratonnerres dans leur ville, commença la réputation du jeune avocat. Un triomphe d'un autre genre l'attendait la même année: l'Académie de Metz lui décerna le prix réservé au meilleur mémoire sur l'origine du préjugé qui faisait rejettir sur toute une famille l'infamie attachée au crime commis par l'un de ses membres. Sur le rapport de Rœderer (*voy.*), le prix fut partagé entre Lacretelle aîné et de Robespierre. Il est à remarquer que, dans son mémoire, celui-ci avait fait l'éloge le plus sentimental des vertus philanthropiques de Louis XVI. Bientôt après, il remporta une autre couronne à Amiens pour l'éloge de Gresset; et ce double succès littéraire lui valut la présidence de l'Académie d'Arras.

Vers la même époque, l'évêque de cette ville l'ayant nommé chef de sa haute justice, Robespierre se vit obligé de prononcer contre un individu la peine capitale; mais quoiqu'il n'eût fait qu'appliquer la loi, le regret d'avoir envoyé un homme à la mort l'engagea, dit-on, à se démettre de sa charge. Ce fait, de la réalité duquel nous ne pouvons répondre, n'assimilerait-il pas déjà le futur dictateur au jeune Néron, qui, pressé de signer un arrêt de mort, eût voulu *n savoir pas écrire*? Au même temps se rapportent aussi quelques essais de Maximilien dans le genre de la poésie légère, mais qui n'étaient dépourvus ni de grâce ni de sentiment. On en pourra juger par ce madrigal adressé à une jolie femme:

Crois-moi, jeune et belle Ophélie,  
Quoi qu'en dise le monde, et malgré ton *marou*,  
Contente d'être belle et de n'en rien savoir.  
Garde toujours ta modestie.  
Sur le pouvoir de tes appas  
Demeure toujours alarmée.  
Tu n'en seras que mieux aimée  
Si tu crains de ne l'être pas

De ces trivales jeux d'esprit, mêlés aux exercices sérieux du barreau, Robespierre passa bientôt aux émotions et aux



littes qui l'attendaient sur la scène orageuse de la politique. Les États-Généraux (*voy.*) allaient être convoqués; et, sous le prétexte du bien public, toutes les jeunes ambitions se mettaient en campagne. Avidé de se faire un nom, à quelque prix ce fût, à des talents de second ordre joignant une perspicacité peu commune et une vanité démesurée, Robespierre mit en jeu tous les ressorts de l'amour-propre et de l'intrigue pour se faire élire député. Il y parvint, malgré l'opposition de plusieurs chefs de l'ordre judiciaire de la province, que la hauteur de ses prétentions avait indisposés contre lui. D'abord inaperçu aux États-Généraux, il y porta le désir passionné de voir les institutions réformées en France, d'après les doctrines du *Contrat social*, de J.-J. Rousseau. Ce livre était son évangile politique, comme la *Profession de foi du vicaire Savoyard* était son code religieux; et il en avait pris l'auteur pour guide et pour modèle. Necker étant alors en France le représentant des idées du philosophe genevois, Robespierre chercha d'abord à s'approcher de ce ministre. Nous induisons l'existence de cette disposition du passage suivant, emprunté aux *Mémoires du comte de Montlosier* t. 1<sup>er</sup>, p. 187) : « Immédiatement après dîner, j'aperçus un homme maigre, à figure chafouine, qui s'approcha de M<sup>me</sup> Necker, sollicitant une place d'économme dans un des hôpitaux qu'elle dirigeait. J'appris que le solliciteur était un membre du tiers, député d'Arras, appelé Robespierre. Cette figure me parut singulière; je la regardai beaucoup, etc. \* »

(\*) De ce portrait de Robespierre, par Montlosier (*voy.*), il nous paraît piquant de rapprocher celui que, dans la même circonstance, M<sup>me</sup> de Staël a tracé du même homme : « J'ai causé une fois avec lui chez mon père, en 1789, lorsqu'on ne le connaissait que comme un avocat de l'Artois, très exagéré dans ses principes démocratiques. Ses traits étaient ignobles, son teint pâle; ses veines d'une couleur verte; il soutenait les thèses les plus absurdes avec un sang-froid qui avait l'air de la conviction. Je croirais assez que, dans les commencements de la révolution il avait adopté de bonne foi, sur l'égalité des fortunes, aussi bien que sur celle des rangs, de certaines idées attrapées dans ses lectures et dont son caractère envieux et méchant s'armait avec plaisir, etc. » (*Considérations sur la révolution française*, t. II, 3<sup>e</sup> partie, chap. 19).

Robespierre ne réussit pas en cette occasion, où il est probable qu'il trouva en son chemin l'opposition de Necker. La rancune qu'il avait conservée de cet échec parut à découvert dans un discours prononcé par lui peu de jours avant sa chute. Il disait aux Jacobins, le 13 messidor an II : « Necker fut un véritable tyran dans sa famille; n'en soyez pas surpris: quiconque manque de vertus publiques ne saurait avoir les vertus privées. »

Ce fut d'abord dans les cafés et les foyers de théâtre que Robespierre manifesta, par les plus violentes déclamations, sa haine contre l'établissement monarchique. A l'assemblée des États, il sortit pour la première fois de la foule à la fameuse séance du 17 juin 1789, où le tiers, poussé à bout par la résistance des deux ordres privilégiés, se constitua en Assemblée nationale. Robespierre fut l'un des plus ardents à provoquer cette généreuse déclaration; mais bientôt la dépassant, il fut réduit à chercher ses succès en dehors des voies parlementaires et auprès des journaux, qui déjà professaient ouvertement les doctrines de la démocratie. De l'officine où se fabriquaient ces feuilles et du Palais-Royal, lieu de rendez-vous des publicistes de l'anarchie, sortit pour lui cette popularité qui devait s'élever si haut pour le malheur de la France, et dont une des premières faveurs à son égard fut le surnom d'*incorruptible* (*voy. PÉRIODE*). Le cachet de probité et de désintéressement que, dès son entrée dans les affaires, il sut imprimer à sa conduite, le mit à part de la foule des novateurs qui, par la popularité, couraient à la curée des places et de la richesse; et ce fut sans doute là son plus grand moyen de succès.

Mirabeau avait dit de cet homme, non moins extraordinaire peut-être que lui-même : « Il ira loin; car il croit tout ce qu'il dit. » Malgré l'autorité du nom de Mirabeau (*voy.*), nous ne croyons guère plus à la bonne foi de Robespierre qu'à sa philanthropie. A son tour, celui-ci prétendit un jour expliquer sa conduite, en disant : *En révolution, on ne va jamais aussi loin que lorsqu'on ne suit pas où l'on va.* Nous croyons au contraire que, dès le début,

guidé par une ambition et une vanité sans bornes, Robespierre voulut aller aussi loin et s'élever aussi haut que ses forces lui permettraient d'atteindre. Lorsque les événements du 14 juillet (*voy. BASTILLE*) eurent fait du principe de l'insurrection le mobile du mouvement social qui emportait la France vers de nouvelles destinées, Robespierre jugea sur-le-champ que l'avenir devait être la conquête des hommes qui feraient route avec le plus de persévérance et d'audace sur ces terres inconnues; et, bien loin de partager l'erreur de ceux qui croyaient pouvoir opérer un mouvement rétrograde, ou la confiance de ceux qui se flattaient d'en arrêter le progrès au point marqué par leur amour du bien public ou par les calculs de leur intérêt, il mit tous ses soins à en accélérer l'essor, afin de le faire monter le plus vite possible à son apogée. Il sentit que, pour y réussir, les moyens les plus violents étaient les plus efficaces: aussi, son influence primitive fut-elle tout extra-parlementaire; et, tandis que les grands orateurs de l'Assemblée constituante (*voy.*), appelant le prestige de l'éloquence au secours de la logique, cherchaient à emporter de sages décrets, dans le but d'arriver bientôt à la stabilité constitutionnelle, Robespierre s'adressant sans cesse aux passions populaires, dans un langage digne d'elles, faisait avancer la révolution à coups d'émeutes et d'entreprises subversives de tout ordre.

Il s'en fût, cependant, que son action ait été nulle dans l'assemblée. S'il n'y acquit jamais de considération, s'il n'y exerça qu'une rare influence, plus d'une fois il parvint à jeter le trouble dans ses délibérations; il réussit surtout à s'y faire une place à part, moyen infailible de se donner de l'importance; or c'était là ce qu'il cherchait avant tout. Dès le 14 juillet, on le vit mettre en avant les propositions les plus exagérées, et demander l'arrestation immédiate de tous les gens suspects. Le 27, il osa provoquer la violation du secret des lettres, en même temps qu'il réclamait la liberté illimitée de la presse. Bientôt après, il s'éleva avec force contre le projet qui attachait à l'exercice du droit électoral une condition pécuniaire,

et il demanda le suffrage universel, de toute restriction. Lorsque la loi de réprimer enfin les attentats qui leversaient tout en France eut été adoptée, la loi martiale, Robespierre s'y opposant avec force, demanda la suppression de l'établissement d'un tribunal pour les membres, choisis au sein de la Convention, qui, par suite de la loi de répression, devraient poursuivre d'office les auteurs de tous les complots dirigés contre la liberté. Ne décourageant pas, sous le voile de cette proposition l'idée-mère qui, trois ans plus tard, fut adoptée au jugement de Louis XVI, la Convention? Au mois de mai 1793, le fougueux tribun se fit l'apologiste des brigands qui dans les provinces dévastaient les châteaux, et il ne rougit de soutenir que les ci-devant victimes de ces désordres, en étaient même les provocateurs. Le 28 juillet, Robespierre étonna l'Assemblée en s'étonnant de lui-même, en se jettant à la dévotion de Mirabeau tendant à clarifier le prince de Condé traître. Dans une autre occasion, il prit aussi à partie le parti de la gauche qui favorisait le comte de Lautrec, depuis que le royalisme allait jusqu'à l'exécution. Enfin, lors des débats de la constitution civile du clergé, il proposa une modification de traitement pour les vicaire et curés, et pendant toute la durée de l'Assemblée constituante, il montra un zèle soutenu pour les intérêts du clergé.

En revanche, à l'époque des troubles de Nancy, on vit Robespierre s'élever avec force contre la conduite du duc de Bouillon (*voy.*), et réclamer le chef du parti royaliste qui avait repris la subordination de ses soldats. Parti de la réforme du code criminel, Robespierre manda que tous les citoyens fussent déclarés aptes à exercer les fonctions de juré, et que l'unanimité des voix fût condition indispensable de toute condamnation. Il proposait en même temps d'abolir la peine de mort, et d'effacer du code des Français les lois de sang qui tendaient à altérer le caractère national, et à entretenir des préjugés féroces. - nouvelles mesures repressives contre

continuelles d'insurrection étant  
 ées, il les combattit en ces termes :  
 individu, toute section du peuple  
 membre du souverain, attaquer ces  
 lus, ces sections, c'est attaquer le  
 lui-même. » Le 5 avril 1791,  
 tint à emporter, contre Mirabeau,  
 tion d'un décret qui interdisait les  
 ons de ministre à tout membre de  
 blée. Le 29 du même mois, im-  
 t de faire passer le pouvoir aux  
 des prolétaires, il proposa avec vé-  
 ce d'admettre tout Français au ser-  
 la garde nationale, et de faire  
 par l'état tous ceux qui ne pour-  
 s'armer et s'équiper à leurs frais.  
 lence qu'il apporta dans cette dis-  
 fut telle, que l'Assemblée indif-  
 bligea le président à lui retirer la  
 . Alors, on l'entendit s'écrier :  
 te demande qui tend à étouffer ma  
 destructrice de la liberté ! » Robes-  
 ayant aussi réclamé l'exercice illi-  
 droit de pétition et d'affiches,  
 ira de Paris se couvrirent soudain  
 cards les plus incendiaires, et char-  
 ar les autorités constituées se virent  
 es par des réclamations appuyées  
 sembléments séditieux. Enfin, dans  
 discussions auxquelles donna lieu  
 me colonial, il soutint la demande  
 franchissement immédiat des noirs,  
 cri de proscription en masse contre  
 ces : *Périssent les colonies plutôt  
 principe !*  
 pendant, dans les occasions déci-  
 courage faisait souvent défaut à la  
 ce de Robespierre. Il ressentit de  
 inquiétudes, après la fuite de Louis  
 au 20 juin 1791, et l'issue incer-  
 le ce grand événement lui fit crain-  
 : s'être trop avancé \*. Mais le dé-  
 ment de Varennes lui rendit la tran-  
 é, et il demanda des couronnes ci-  
 pour ceux qui avaient arrêté la  
 e royale. Le 23 juin, il soutint, à  
 ue, que le roi et la reine devaient

orsqu'après la fuite du roi, au mois de  
 pt, on commença à agiter dans les conci-  
 s jacobins la question de la république,  
 se de ces réunions où Brissot et Péthion  
 ut en avant ce parti. Robespierre leur  
 fit sur le ton de l'ironie : « *Qu'est-ce que  
 une république ?* » (Mémoires du général  
 ette, t. IV).

*nyrclop. d. G. d. M. Tome XX.*

être soumis aux formes de la justice or-  
 dinaire, la reine n'étant qu'une simple  
 citoyenne, et le roi qu'un fonctionnaire  
 public responsable envers la nation. Il  
 attaqua en même temps, avec emporte-  
 ment, le principe de l'inviolabilité royale,  
 consacré par la constitution, s'écria que  
 Louis XVI était un *traître* et un *tyran*,  
 demanda le décret d'accusation contre  
 Monsieur qui avait franchi la frontière, et  
 s'efforça de faire établir en principe qu'un  
 citoyen pouvait être mis en jugement sans  
 preuves et sur de simples indices. Repous-  
 sés avec dégoût et indignation par l'As-  
 semblée, ces propositions furibondes fu-  
 rent accueillies avec enthousiasme par la  
 foule qui encombrait les tribunes et les  
 abords de la salle.

On sait qu'après une captivité de plus  
 de deux mois, Louis XVI (*voy.*), en ac-  
 ceptant la constitution de 1791, recou-  
 vra une liberté apparente et même une  
 ombre d'autorité. Eclairés par la discus-  
 sion, et plus encore par les effrayants  
 progrès de l'esprit révolutionnaire, sur  
 les nombreuses défauts de ce pacte  
 inexécutable, ses auteurs les plus sages  
 avaient essayé d'y introduire quelques  
 modifications, dans le but de garantir  
 l'indépendance du pouvoir exécutif. « On  
 doit être content, s'écrie Robespierre,  
 après cette imparfaite révision, de tous  
 les changements qu'on a obtenus de nous;  
 que du moins on nous assure la posses-  
 sion des débris de nos premiers décrets ! Si  
 on peut encore attaquer notre constitution,  
 après qu'elle a déjà été altérée deux fois,  
 que nous reste-t-il à faire ? reprendre nos  
 fers ou nos armes ! » La désignation per-  
 sonnelle des auteurs de cette révision,  
 Barnave, Le Chapelier, Adrien Dupont,  
 Thouret, Malouet, Tronchet, désignation  
 accompagnée d'invectives et de menaces,  
 fit voir que déjà Robespierre s'était in-  
 vesti du rôle de proscripteur. Le 13 sep-  
 tembre, Louis XVI vint, au sein de l'As-  
 semblée, prêter serment de fidélité à la  
 constitution. Tandis que les députés en  
 masse saluaient le monarque des plus vi-  
 ves acclamations, et quittaient leurs places  
 pour le reconduire dans son palais, les  
 spectateurs des tribunes et la multitude  
 qui attendait au dehors, faisaient irrup-  
 tion dans la salle des séances, s'empa-

raient de Robespierre et de Péthion, les couronnaient de feuilles de chêne et s'attelaient à leur voiture pour les traîner en triomphe, en s'écriant : « Voilà les amis du peuple ! voilà les défenseurs de la liberté ! »

Au terme des décrets de l'Assemblée constituante, aucun de ses membres ne pouvait faire partie de l'Assemblée législative (voy.), appelée à la remplacer. Robespierre avait été l'un des plus ardents provocateurs de cette mesure qui devait tout compromettre, et qui bientôt perdit tout. Notons que ce fut le résultat d'une coalition de la droite avec l'extrême gauche, et le premier exemple de ces accouplements monstrueux qui n'ont jamais produit que des effets déplorables. Déjà, depuis plusieurs mois, titulaire de la place d'accusateur public près le tribunal criminel de Paris, Robespierre entra en fonctions, après la clôture de l'Assemblée. Son passage dans cette carrière, stérile pour son ambition, n'a pour ainsi dire pas laissé de traces, et ce ne fut pour lui qu'une sorte d'interrègne. Aussi, dès le mois d'avril 1792, se démit-il de cette charge subalterne. La tribune parlementaire lui étant fermée, ce fut à celle des Jacobins (voy.) qu'il alla chercher de nouveaux succès et une influence renouvelée. Cette influence appartenait, dans l'Assemblée législative, au parti dont Brissot était le chef ostensible, et les grands orateurs Vergniaud et Guadet (voy.) les puissants organes. Robespierre sentit sur-le-champ que, pour ne pas voir sa popularité débordée par celle de ces éloquents révolutionnaires, le meilleur parti pour lui était de se poser comme leur adversaire politique. La question de la guerre avec l'empereur d'Allemagne fut le terrain sur lequel il appela d'abord le débat entre lui et les girondins (voy. ce nom). Ceux-ci voulant la guerre, il se déclara pour la paix. Nous avons dit au dernier art. cité de quels prétextes ou de quels intérêts il couvrit son opposition. Brissot et ses amis tendaient évidemment à l'abolition du système monarchique. Se faisant un bouclier de l'austérité de ses principes et de l'inviolabilité de ses serments, Robespierre publie une feuille ayant pour titre le *Défenseur de la constitution*,

dont il parut 12 n<sup>os</sup> du mois de mai au mois d'août 1792. Au 20 juin, il la plus stricte neutralité entre la la populace; au 10 août (voy.), aucune part à l'action; mais à p elle décidée contre la royauté, Robespierre courut à la Commune et s'y empara de la haute direction des affaires. Orateur de cette autogale et usurpatrice, il vint, au peuple, sommer l'Assemblée de dissoudre l'administration du tement de Paris, entachée de ro et de livrer à un tribunal extra les complices de Louis XVI, et t qui, au 10 août, avaient comba la tyrannie. Nommé président d bunal, établi par décret du 17, cusa, comme en ayant lui-même sa participation aux massacres qui rent les premières journées de bre : on ne peut croire pourtant soit opposé, ni qu'il les ait ha improuvés, puisque les électio Convention nationale (voy.) se Paris sous ces sanglants auspices le nom de Robespierre fut le pre sortit de l'urne électorale.

A l'ouverture de cette assemblé devait opprimer jusqu'à la mort, pierre n'y jouit pas, à beaucot d'un crédit égal à celui des dép rondins. Les honneurs de la pré échurent d'abord à Péthion, son rent en popularité, et qui, à dab jour, trouva en lui un adversaire cable. Faut-il attribuer au depit Robespierre ressentit de cette pré sa morne impassibilité, au milieu vement d'enthousiasme irrrellechi la première séance conventionnel traina la proclamation de la repu A côté de cette déclaration, Mara plaça bientôt, dans sa feuille ince la demande d'une dictature mome Les amis de Robespierre tâchèren nion en le désignant, sous main, le seul homme que sa vertu ég permit d'élever sans péril à cette quoique mystérieuse, cette rev amena les premiers troubles qui, 24 sept., éclatèrent au sein de li vention, et d'où sortit, un mois pli

accusation formulée par Louvois contre Robespierre. Les longs sermons de cette véhémence catégorique se résument en ces termes : « Robespierre, je t'accuse tout ce qu'il était en toi, méconnu, méprisé, méconnu, méprisé les représentants de la nation, méconnu et avilir leur dignité, t'accuse de t'être continuuellement comme un objet d'idolâtrie, d'être le seul homme vertueux en France, de pû sauver le peuple, et de méconnaître toi-même; je t'accuse d'avoir évidemment marché au devant du peuple. » Nous avons montré (T. XII, p. 491) par quelle manière Robespierre sut faire valoir au profit de cette attaque prétextuelle sa popularité et son autorité. L'assemblée s'accrurent par sa parole, où il avait paru devoir succéder bientôt un moyen d'y parvenir.

Enfin, des pétitionnaires entrecroisés ayant réclamé avec force autorité et la cherté des subsistances Robespierre déclara que la décade devait être attribuée aux nobles de l'aristocratie, dont la chute au Temple; il demanda donc que Capet fût jugé sur-le-champ, que sa femme fût traduite au tribunal révolutionnaire et que leur fils restât enfermé à la prison. Il s'écria qu'il ne s'agissait pas d'un acte juridique, mais d'une loi de salut public, d'un acte de proclamation; que Louis XVI n'était pas un coupable, mais un roi détrôné; que les membres de la Convention n'étaient pas des juges, mais des hommes de bien. Il termina enfin cette harangue, par le mot était un coup de poignard. Le cri régicide : « Il faut que la Convention s'occupe de la patrie. » Le procès fut aussitôt entamé contre Robespierre en règle la marche, en l'absence de la Convention. Son vote sur la question fut que le corollaire sentenciel était implacable de sa première arrestation. Enfin, il affecta de reproduire le rôle de Brutus sacrifiant sa liberté de Rome.

La séance même du fatal 21 jan-

vier, on entendit Robespierre reproduire avec une fausse chaleur le vœu de l'abolition de la peine de mort. A cette époque eut lieu une tentative de fusion entre les divers partis qui divisaient l'assemblée; leurs chefs entrèrent ensemble au Comité de défense générale, précurseur du Comité de salut public, et l'on y vit figurer à la fois Robespierre et Brissot, Danton et Vergniaud; mais de ce contact passager sortit bientôt l'antagonisme le plus haineux. Une rupture définitive, préparée par l'échauffourée du 10 mars, éclata à la fin du même mois, et, le 28, Robespierre déclara à la tribune qu'il ne pouvait plus siéger dans une commission où régnait l'esprit le plus contre-révolutionnaire. La défaite, et ensuite la défection de Dumouriez servit de prétexte à cette déclaration, qui compromettait à la fois et les chefs de la Gironde, adversaires politiques de Robespierre, et Danton son rival. Dès lors, la Convention fut divisée en deux camps ennemis, la Montagne conspira ouvertement contre la droite, et des hostilités croissantes chaque jour furent, pendant deux mois, les préludes de la catastrophe du 31 mai (voy. T. XII, p. 495). Nous nous abstenons de tout détail sur la chute de ces autres factions qui tombèrent successivement sous les coups de Robespierre, et dont la défaite livra au Comité de salut public (voy.) un pouvoir dont cet homme fut le chef réel, jusqu'à ce qu'il voulût en être le chef titulaire (voy. DANTON, HÉBERTISTES, JACOBINS); nous nous bornerons à exposer rapidement, d'après les meilleurs documents historiques, la marche que suivit Robespierre dans le but d'arriver à des résultats si prodigieux. Pour une foule de gens, « Robespierre n'est pas encore jugé. » Sans prétendre expliquer sa conduite, nous croyons pouvoir essayer de faire comprendre son caractère.

Robespierre eut des opinions plutôt que des principes, et des penchants plutôt que des convictions. Le sentiment de personnalité vaniteuse et jalouse, qui fut le trait essentiel de son caractère, devint le mobile de toute sa conduite. La première ambition du despote naissant fut celle des succès de tribune; cette

ambition se changea en haine furieuse contre ceux qui l'écrasaient de la supériorité de leurs talents, et parce qu'il ne pouvait les égaler, il se laissa entraîner à les proscrire. « Il eût composé avec ceux qui n'auraient manqué que de patriotisme, jamais avec ceux qui auraient manqué de respect à son talent. Content d'avoir cru faire renaitre chez les Français l'éloquence athénienne, d'être devenu le rival de Démosthène et d'Eschine, peut-être ne fût-il pas devenu celui de Marius et de Sylla. Il se fit tyran par impuissance d'être autre chose<sup>\*</sup>. » Quand, après sa victoire au 31 mai, et l'opposition insurrectionnelle qui se développa dans presque toute la France contre les résultats de cette journée, la tyrannie devint pour Robespierre une sorte de nécessité et une condition impérieuse d'existence personnelle, son grand art fut de lier la conservation de cette existence et le succès de ses desseins ambitieux au triomphe de la cause révolutionnaire. On ne saurait méconnaître que, dans l'accomplissement de cette tâche, il ait fait preuve d'une habileté peu commune; sans doute ses moyens furent odieux, puisqu'il ne crut pas acheter trop cher le succès en le payant par le crime : Dieu nous garde de justifier la mémoire d'un pareil homme! selon nous, cependant, il ne serait pas moins injuste de prétendre que chez lui la soif du sang fût un penchant instinctif, comme chez ces tigres à face humaine appelés Carrier, Joseph Lebon, Maignet, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes (voy.). Son crime, à lui aussi, ce fut de ne voir dans les hommes que des chiffres, et de les sacrifier sans pitié aux calculs de sa politique. Or, si l'on recherche avec attention, à travers le fracas des troubles civils et parlementaires, les développements de cette politique, on demeurera convaincu qu'elle tendit constamment à la réorganisation de l'ordre social, par le rétablissement du principe de l'unité dans le pouvoir; Robespierre aspirait, pour lui ou pour un autre, au gouvernement d'un seul. *Il faut une volonté une,* écrivait-il dans une note trouvée chez

<sup>\*</sup>, Rapport de Courtois à la Convention nationale, au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre.

lui après sa mort<sup>\*</sup>. Il marcha av sévérité vers ce but, depuis la c girondins qui lui eussent toujk obstacle. Pour les perdre, il prêtú leur présence dans l'assemblée tenait des divisions qui ne perm jamais l'achèvement de la con républicaine promise à la Franc constitution fut en effet *bâclé* instant après leur départ; mai eut-elle été décrétée par la Co asservie, et acceptée par des ai d'assemblées primaires, que Rol fit couvrir d'un voile sacré et dans l'arche ces tables d'une soire à force d'absurdité, et l'organisation du gouvernement tionnaire, il mit à l'ordre du jou en même temps que la *terreur*.

Ce fut dans les derniers jour née 1793 que ce redoutable pri proclamé par lui à la tribune époque, toutes les révoltes de l' avaient été comprimées par la mais deux factions embarrassaie à Paris la marche du pouvoir : a Robespierre s'était servi de la C pour décimer la Convention; l après, il chercha dans la socié cobins son point d'appui cou même Commune, qui prétendai de puissance avec le Comité de hlic. Ses chefs avaient erige l en dogme, et associé, par une la Convention à cette consera pie. Bien loin d'y prendre part pierre l'accueillit d'abord ave et il ne tarda pas à en manifeste fonde horreur (voy. T. XV, p. l'athéisme, à l'immoralité pri Anacharsis Clootz, Hebert et Cl Robespierre opposa, theoriqu moins, la vertu, la justice et la il flétrit du nom d'*enragés* et *révolutionnaires* les chefs de la t et du club des Cordeliers; il j en même temps, sous le nom d'*o* et de *corrompus*, Danton et ses pour venir à bout de ces deux vaux, il eut l'art de faire atta par l'autre. Avant déblayé le t lequel il voulait asseoir son tri

<sup>\*</sup> Même rapport. — Pierres ju n° 44

il alla attaquer au sein de la société Jacobins le faible reste des institutions municipales, et il parvint enfin à re, dans ce foyer permanent d'incendies, jusqu'au principe insurrectionnel. Sous le titre de maire et d'agent principal de la Commune de Paris, Fleuriot-Leprieux et Payan ne firent en effet que commettre des crimes de salut public ; Robespierre, âme du comité omnipotent, était de fait, le suprême directeur du mouvement révolutionnaire, c'est-à-dire le maître de la France... Louvet avait eu raison.

En attendant, une si haute situation était intellectuellement précaire, jusqu'à ce qu'elle fût généralement reconnue par le peuple, et consacrée par l'adhésion explicite de la Convention, et surtout des membres du comité qui partageaient normalement le pouvoir avec le dictateur. À ce dernier pas, le plus difficile à franchir, que le pied lui manqua. Avant de venir à ce dénouement si imprévu et si soudain, arrêtons-nous un moment pour considérer la nature des moyens, et de l'élévation de Robespierre, et de sa chute.

À l'époque de ses débuts, orateur du premier ordre, tout au plus, sa parole n'était jamais bien au-dessous de celle de Danton, Barnave, Maury, Cazalès, Dumouriez, Guadet et même Danton. Sa manière était à la fois lourde et sinueuse. Embarrassé et vague dans ses paroles, il était faux et diffus dans ses développements ; il mettait les déclamations à la place des mouvements oratoires ; et remplaçait l'enthousiasme par la répétition ; enfin, il était prodigue de maximes communes à l'usage du mauvais sens et des instincts révolutionnaires ; ce dernier vice devenait pour lui le seul moyen d'action auprès des masses populaires, des tribunes, des clubs, des députés qui partageaient ses opinions. Quant à ses adversaires politiques, il réussit à vaincre si souvent sur le terrain de la discussion ceux qui lui étaient supérieurs par leurs moyens oratoires, c'est qu'il ne les attaquait jamais vers la fin d'une séance, lorsqu'ils étaient épuisés par les efforts de leur éloquence, et que la fatigue de l'assemblée ne

laissait presque plus de place à son attention. C'était à ce moment que, par quelques mots impérieux, Robespierre savait ramener à lui cette attention et faire prendre au débat une face toute nouvelle. S'attachant alors au seul point de la question où ses adversaires s'étaient montrés vulnérables, il les harcelait par les traits les plus incisifs, les accablait quelquefois sous une série d'arguments sans réplique, et ne les abandonnait que lorsque l'heure de la clôture et les dispositions finales de l'auditoire lui avaient assuré la conquête du dernier mot et le gain de la journée. Cette tactique ne lui valut jamais un succès plus éclatant et plus funeste que celui qu'il obtint à la fin de la séance néfaste du 31 mai. Interrompu, dans une verbeuse et monotone déclamation par Vergniaud, qui lui cria : *Concluez donc !* il écrasa le grand orateur sous ces foudroyantes paroles : « Oui, je vais conclure, et contre vous ! contre vous, qui après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite ! contre vous, qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris ! contre vous, qui avez voulu sauver le tyran ! contre vous, qui avez conspiré avec Dumouriez ! contre vous, qui avez poursuivi avec acharnement les mêmes patriotes dont Dumouriez demandait la tête ! contre vous, dont les vengeances criminelles ont provoqué ces mêmes cris d'indignation dont vous voulez faire un crime à ceux qui sont vos victimes ! Eh bien ! ma conclusion, c'est le décret d'accusation contre les complices de Dumouriez et ceux qui sont désignés par les pétitionnaires ! » — En cette journée, Cicéron fut vaincu par Catilina ; Vergniaud se tut, et il ne reprit la parole que devant le tribunal révolutionnaire.

On ne saurait le méconnaître : le talent de Robespierre avait remarquablement grandi au milieu de ces luttes. Ses nombreux rapports, au nom du Comité, sur toutes les questions d'intérêt général, indépendamment de cette hauteur et de cet ensemble de vues qui n'appartiennent qu'à l'homme d'état, offrent souvent ces précieuses qualités de style qui caractérisent l'orateur. Parmi ces documents historiques, qui sont aussi des

*vengeresse sur les Titans orgueilleux\**; les injonctions itératives de Robespierre aux deux comités pour obtenir le sang des amis de Danton, injonctions plusieurs fois repoussées; enfin les querelles qui surgirent de toutes ces causes réunies amenèrent, non la démission, mais la retraite de Robespierre. A dater de la fin de prairial, il cessa de paraître au Comité de salut public, et pendant les six semaines qui s'écoulèrent de là jusqu'au 9 thermidor, il ne s'y montra qu'une seule fois. Cette entrevue, dont les motifs étaient en apparence conciliatoires, ne fit qu'ajouter à l'aigreur des deux partis. Le vieux Vadier, membre le plus influent du Comité de sûreté générale, avait, pour ainsi dire, jeté le gant à Robespierre dans son fameux rapport sur la conspiration dévote de Catherine Théot, prononcé le 27 prairial à la tribune de la Convention\*\*. Amar, Voulland, Louis du Bas-Rhin, Jagot, qui menaient le Comité de sûreté générale, firent cause commune avec Billaud, Collot et Barère; la veille encore tous collègues et émules de Robespierre, au commencement de messidor, ils étaient ses implacables ennemis, et, entre eux, il ne s'agissait plus déjà de suprématie de pouvoir, mais d'incompatibilité d'existence.

Quatre mois plus tôt, Robespierre avait réussi à perdre l'une par l'autre, et simultanément, la faction d'Hebert et celle de Danton, les *enragés* et les *indulgents*. Aujourd'hui, la situation était bien changée. Loin de parvenir à mettre aux prises les forcenés des deux comités, il ne tarda pas à se convaincre qu'un danger commun avait réuni contre lui ces deux partis opposés. Ils ne constituaient pas cependant par leur nombre la majorité de la Convention : elle appartenait à ces hommes inactifs et domptés par la peur, qui siégeaient au centre de la salle et formaient ce qu'on appelait *la plaine*. Le meilleur moyen, pour Robespierre, de

\* Expression textuelle d'une lettre trouvée dans la pailasse du lit de Catherine Théot et adressée à Robespierre. Comme il avait ses gardes-du-corps, le tyran avait ses dévots; c'étaient pour la plupart des douairières titrées qu'il idolâtrait, afin de s'en faire protéger.

\*\* En réalité, ce rapport était l'ouvrage de Barère, et Robespierre ne s'y méprit pas.

les gagner à sa cause était de prévenir auprès d'eux les accusations de ses ennemis, de les accuser eux-mêmes de vouloir le perdre en lui attribuant de chimériques projets de nouvelles proscriptions. Il ne porta pas cette question irritante à la tribune nationale; mais il ne cessa, pendant plus d'un mois, de l'agiter à celle des Jacobins, dont l'appui, comme homme d'exécution, lui devenait plus que jamais nécessaire. Là, chaque soir, il venait se poser en victime patriotique de la calomnie acharnée, selon lui, à lui imputer des vues ambitieuses, des projets liberticides qu'il avait cependant en horreur. Ces démonstrations de sa part avaient pour stimulant l'envoi quotidien de lettres anonymes, où on lui prodiguait les noms les plus odieux, où on lui annonçait une mort prochaine par l'assassinat ou sur l'échafaud. Ces menaces, ces injures produisaient chez lui tantôt l'exaltation, tantôt l'abattement; et les attribuait à l'étranger, aux conspirateurs de dedans, qui ne cherchaient à le perdre que pour perdre la patrie; ces déclarations, emportées ou empreintes de tristesse, excitaient toujours les plus vives sympathies, les plus bruyantes acclamations dans l'auditoire. Six semaines se passèrent ainsi à parler quand il aurait fallu agir. Pendant ce temps, le tribunal révolutionnaire fonctionnait avec une activité de jour en jour plus meurtrière, et la machine gouvernementale courait plus rapidement que jamais dans la voie où son chef ne la guidait plus. Enfin, le 5 thermidor, une lettre de Payan, agent national et l'un des principaux affidés de Robespierre, vint le tirer de son sommeil (*Rapp. de Courtois*, pièces justif. n° 56).

Décidé enfin à frapper un grand coup, Robespierre rappelle à Paris, pour le seconder, Saint-Just, qui était en mission à l'armée du Nord. Dans la soirée du 7 thermidor, Saint-Just arrive, et il est accueilli au Comité de salut public comme un ennemi. Le 8, à l'ouverture de la séance, Robespierre monte à la tribune; il y débite un long discours tissu avec art, dans lequel il dénonce un complot tendant à diviser la Convention, en alarmant sur leur sûreté personnelle un grand nom-



bre de députés. Il se plaint ensuite de ce qu'on ose mettre sur son compte de nouveaux projets de proscription, de ce qu'on ose couvrir de son nom un système de rigueurs inutiles; il désigne, comme fauteurs de ce système, plusieurs membres des Comités de salut public et de sûreté générale, et finit par demander que ces deux comités soient soumis à une épuration; que le second, subordonné en tout au premier, ne puisse s'écarter de la direction qu'il en recevra. Cette allocution, espèce de programme de retour à un régime de modération, paraissait devoir être favorablement accueillie par la masse de l'assemblée; mais Robespierre en paralyse lui-même l'effet par un éloge intempestif du tribunal révolutionnaire, dont il avait encore besoin, et cette maladresse, qui ressemblait à une menace, glaça ses auditeurs, indignés d'ailleurs de sa persistance à vouloir faire dépendre de son sort le salut de la république. Le silence qui avait accompagné son discours en accueillit la fin : pas un applaudissement ne se fit entendre. Lecointre de Versailles en demanda pourtant l'impression, à laquelle Bourdon de l'Oise ne craignit pas de s'opposer; Barère reprit la proposition de Lecointre, Couthon y ajouta celle d'envoyer le discours aux armées, et un décret sanctionna toutes ces demandes. Mais Vadier, Cambon, Panis, Fréron, que Robespierre avait nommés ou désignés, à ne pas s'y méprendre, dans sa philippique, prirent successivement la parole pour y répondre. Cambon, flétri à l'instant par le dictateur de l'épithète de *fripou*, osa dire à son tour : « Est-ce moi qu'il faut accuser de m'être rendu maître de quelque chose? L'homme qui paralyse votre volonté, l'homme qui s'est rendu maître de tout, c'est celui qui vient de parler, c'est Robespierre! » Billaud-Varennes l'accuse à son tour d'avoir présenté, sans l'assentiment des comités, l'affreux loi du 22 prairial; il demande le rapport des décrets qui viennent d'être surpris à l'assemblée. Elle adopte cette proposition et ordonne que le discours ne pourra être imprimé qu'après avoir reçu l'approbation des deux comités. « Quoi! s'écrie Robespierre, quand j'ai le courage de déposer des avis utiles dans

le sein de la Convention, on les renvoie à l'examen de ceux que j'accuse! » Charlier lui répond : « Quand on prétend avoir le courage de la vertu, il faut avoir celui de la vérité. » Aussi indigné que surpris d'une résistance inaccoutumée, Robespierre quitte la salle. Il se rend le soir aux Jacobins, où, reçu avec enthousiasme, il obtient une espèce d'ovation, après la lecture de son discours (*voy. T. XV, p. 214*). Au milieu de ces transports, il est résolu que le lendemain verra éclater, contre les ennemis de Robespierre, une insurrection renouvelée de celle du 31 mai, et plus terrible encore.

Le lendemain, c'était le 9 thermidor! Des deux côtés, la nuit fut employée à préparer avec ardeur les moyens d'attaque et de défense. Les comités et les dantonistes firent un coup de partie en ralliant à leur cause les gens de la *plaine*, dont plusieurs fois Robespierre avait pris la défense contre eux, et qui lui auraient donné la victoire s'ils se fussent déclarés pour lui. D'après le plan des triumvirs, Saint-Just devait ouvrir la séance par la lecture d'un rapport sur la situation de la république. Présenté au nom du Comité de salut public, ce rapport n'avait été communiqué qu'à Robespierre et Couthon. A 11 heures, les députés garnissent les bancs, Collot-d'Herbois, président, est au fauteuil. Saint-Just monte à la tribune : c'est le signal pour tous. Robespierre entre dans la salle, et s'assied en face de l'orateur. Son frère, Couthon, Lebas, l'accompagnent et prennent place autour de lui. Saint-Just s'écrie : « Je ne suis d'aucune faction, et je les combattrai toutes. » Puis, après quelques lieux-communs oratoires, il aborde enfin son sujet par cette phrase significative : « Des membres du gouvernement ont quitté la route de la sagesse. » A ces mots Tallien l'interrompt, en disant que, la veille, Robespierre a fait un discours en son nom, et qu'aujourd'hui, Saint-Just fait la même chose. « Il faut, ajouta-t-il, que le rideau soit entièrement déchiré! » — Oui! oui! s'écrie-t-on de toutes parts. Billaud s'élance à la tribune à côté de Saint-Just; il remplit d'indignation l'assemblée, en racontant ce qui s'est passé la veille aux Jacobins. « Si la

*vengeresse sur les Titans orgueilleux\**; les injonctions itératives de Robespierre aux deux comités pour obtenir le sang des amis de Danton, injonctions plusieurs fois repoussées; enfin les querelles qui surgirent de toutes ces causes réunies amenèrent, non la démission, mais la retraite de Robespierre. A dater de la fin de prairial, il cessa de paraître au Comité de salut public, et pendant les six semaines qui s'écoulèrent de là jusqu'au 9 thermidor, il ne s'y montra qu'une seule fois. Cette entrevue, dont les motifs étaient en apparence conciliatoires, ne fit qu'ajouter à l'aigreur des deux partis. Le vieux Vadier, membre le plus influent du Comité de sûreté générale, avait, pour ainsi dire, jeté le gant à Robespierre dans son fameux rapport sur la conspiration dévote de Catherine Théot, prononcé le 27 prairial à la tribune de la Convention\*\*. Amar, Voulland, Louis du Bas-Rhin, Jagot, qui menaient le Comité de sûreté générale, firent cause commune avec Billaud, Collot et Barère; la veille encore tous collègues et émules de Robespierre, au commencement de messidor, ils étaient ses implacables ennemis, et, entre eux, il ne s'agissait plus déjà de suprématie de pouvoir, mais d'incompatibilité d'existence.

Quatre mois plus tôt, Robespierre avait réussi à perdre l'une par l'autre, et simultanément, la faction d'Hébert et celle de Danton, les *enragés* et les *indulgents*. Aujourd'hui, la situation était bien changée. Loin de parvenir à mettre aux prises les forcés des deux comités, il ne tarda pas à se convaincre qu'un danger commun avait réuni contre lui ces deux partis opposés. Ils ne constituaient pas cependant par leur nombre la majorité de la Convention : elle appartenait à ces hommes inactifs et domptés par la peur, qui siégeaient au centre de la salle et formaient ce qu'on appelait *la plaine*. Le meilleur moyen, pour Robespierre, de

(\*) Expressions textuelles d'une lettre trouvée dans la pailasse du lit de Catherine Théot et adressée à Robespierre. Comme il avait ses *gardes-du-corps*, le tartare tyran avait ses *dévotes* : c'étaient pour la plupart des douairières titrées qui l'adoraient, afin de s'en faire protéger.

(\*\*) En réalité, ce rapport était l'ouvrage de Barère, et Robespierre ne s'y mesura pas.

les gagner à sa cause était de prévenir auprès d'eux les accusations de ses ennemis, de les accuser eux-mêmes de vouloir le perdre en lui attribuant de chimériques projets de nouvelles proscriptions. Il ne porta pas cette question irritante à la tribune nationale; mais il ne cessa, pendant plus d'un mois, de l'agiter à celle des Jacobins, dont l'appui, comme homme d'exécution, lui devenait plus que jamais nécessaire. Là, chaque soir, il venait se poser en victime patriotique de la calomnie acharnée, selon lui, à lui imputer des vues ambitieuses, des projets liberticides qu'il avait cependant en horreur. Ces démonstrations de sa part avaient pour stimulant l'envoi quotidien de lettres anonymes, où on lui prodiguait les noms les plus odieux, où on lui annonçait une mort prochaine par l'assassinat ou sur l'échafaud. Ces menaces, ces injures produisaient chez lui tantôt l'exaltation, tantôt l'abattement; et il les attribuait à l'étranger, aux conspirateurs de dedans, qui ne cherchaient à le perdre que pour perdre la patrie; ces déclarations, emportées ou empreintes de tristesse, excitaient toujours les plus vives sympathies, les plus bruyantes acclamations dans l'auditoire. Six semaines se passèrent ainsi à parler quand il aurait fallu agir. Pendant ce temps, le tribunal révolutionnaire fonctionnait avec une activité de jour en jour plus meurtrière, et la machine gouvernementale courait plus rapidement que jamais dans la voie où son chef ne la guidait plus. Enfin, le 5 thermidor, une lettre de Payan, agent national et l'un des principaux affidés de Robespierre, vint le tirer de son sommeil (*Rapp. de Courtois*, pièces justif., n° 56).

Décidé enfin à frapper un grand coup, Robespierre rappelle à Paris, pour le seconder, Saint-Just, qui était en mission à l'armée du Nord. Dans la soirée du 7 thermidor, Saint-Just arrive, et il est accueilli au Comité de salut public comme un ennemi. Le 8, à l'ouverture de la séance, Robespierre monte à la tribune; il y débite un long discours tissu avec art, dans lequel il dénonce un complot tendant à diviser la Convention, en alarmant sur leur sûreté personnelle un grand nom-

bre de députés. Il se plaint ensuite de ce qu'on ose mettre sur son compte de nouveaux projets de proscription, de ce qu'on ose couvrir de son nom un système de rigueurs inutiles; il désigne, comme fauteurs de ce système, plusieurs membres des Comités de salut public et de sûreté générale, et finit par demander que ces deux comités soient soumis à une épuration; que le second, subordonné en tout au premier, ne puisse s'écarter de la direction qu'il en recevra. Cette allocution, espèce de programme de retour à un régime de modération, paraissait devoir être favorablement accueillie par la masse de l'assemblée; mais Robespierre en paralysa lui-même l'effet par un éloge intempestif du tribunal révolutionnaire, dont il avait encore besoin, et cette maladresse, qui ressemblait à une menace, glaça ses auditeurs, indignés d'ailleurs de sa persistance à vouloir faire dépendre de son sort le salut de la république. Le silence qui avait accompagné son discours en accueillit la fin : pas un applaudissement ne se fit entendre. Lecointre de Versailles en demanda pourtant l'impression, à laquelle Bourdon de l'Oise ne craignit pas de s'opposer; Barère reprit la proposition de Lecointre, Couthon y ajouta celle d'envoyer le discours aux armées, et un décret sanctionna toutes ces demandes. Mais Vadier, Cambon, Panis, Fréron, que Robespierre avait nommés ou désignés, à ne pas s'y méprendre, dans sa philippique, prirent successivement la parole pour y répondre. Cambon, flétri à l'instant par le dictateur de l'épithète de *frignon*, osa dire à son tour : « Est-ce moi qu'il faut accuser de m'être rendu maître de quelque chose? L'homme qui paralyse votre volonté, l'homme qui s'est rendu maître de tout, c'est celui qui vient de parler, c'est Robespierre! » Billaud-Varennes l'accuse à son tour d'avoir présenté, sans l'assentiment des comités, l'affreuse loi du 22 prairial; il demande le rapport des décrets qui viennent d'être surpris à l'assemblée. Elle adopte cette proposition et ordonne que le discours ne pourra être imprimé qu'après avoir reçu l'approbation des deux comités. « Quoi! s'écrie Robespierre, quand j'ai le courage de déposer des avis utiles dans

le sein de la Convention, on les renvoie à l'examen de ceux que j'accuse! » Charlier lui répond : « Quand on prétend avoir le courage de la vertu, il faut avoir celui de la vérité. » Aussi indigné que surpris d'une résistance inaccoutumée, Robespierre quitte la salle. Il se rend le soir aux Jacobins, où, reçu avec enthousiasme, il obtient une espèce d'ovation, après la lecture de son discours (*voy. T. XV, p. 214*). Au milieu de ces transports, il est résolu que le lendemain verra éclater, contre les ennemis de Robespierre, une insurrection renouvelée de celle du 31 mai, et plus terrible encore.

Le lendemain, c'était le 9 thermidor! Des deux côtés, la nuit fut employée à préparer avec ardeur les moyens d'attaque et de défense. Les comités et les dantonistes firent un coup de partie en ralliant à leur cause les gens de la *plaine*, dont plusieurs fois Robespierre avait pris la défense contre eux, et qui lui auraient donné la victoire s'ils se fussent déclarés pour lui. D'après le plan des triumvirs, Saint-Just devait ouvrir la séance par la lecture d'un rapport sur la situation de la république. Présenté au nom du Comité de salut public, ce rapport n'avait été communiqué qu'à Robespierre et Couthon. A 11 heures, les députés garnissent les bancs, Collot-d'Herbois, président, est au fauteuil. Saint-Just monte à la tribune : c'est le signal pour tous. Robespierre entre dans la salle, et s'assied en face de l'orateur. Son frère, Couthon, Lebas, l'accompagnent et prennent place autour de lui. Saint-Just s'écrie : « Je ne suis d'aucune faction, et je les combattrai toutes. » Puis, après quelques lieux-communs oratoires, il aborde enfin son sujet par cette phrase significative : « Des membres du gouvernement ont quitté la route de la sagesse. » A ces mots Tallien l'interrompt, en disant que, la veille, Robespierre a fait un discours en son nom, et qu'aujourd'hui, Saint-Just fait la même chose. « Il faut, ajouta-t-il, que le rideau soit entièrement déchiré! » — Oui! oui! s'écrie-t-on de toutes parts. Billaud s'élance à la tribune à côté de Saint-Just; il remplit d'indignation l'assemblée, en racontant ce qui s'est passé la veille aux Jacobins. « Si la

Convention est faible, dit-il en terminant, elle périra ! » — Non ! non ! s'écrient les députés en se levant et en agitant leurs chapeaux. « Vive la Convention ! Vive le Comité de salut public ! » répondent les spectateurs des tribunes. Billaud poursuit : il dénonce, comme un complice d'Hébert, Henriot (*voy.*), général de l'armée parisienne et créature de Robespierre. Il accumule contre celui-ci les accusations, et montre ses complices dans Dumas et Coffinhal qui veulent décimer encore une fois la Convention. Jusquelà muet, Robespierre se lève enfin ; livide de colère ; il gravit les degrés de la tribune... Un cri général part deux fois de tous les côtés de la salle : *A bas le tyran ! à bas le tyran !* Tallien, à la tribune, agite un poignard au-dessus de sa tête, et dit qu'il s'en est armé pour percer le sein du nouveau Cromwell, si la Convention n'a pas le courage de le décréter d'accusation. Des applaudissements unanimes couvrent la voix de Tallien ; Dumas, Henriot, et deux sicaires ses aides-de-camp, sont décrétés d'arrestation.

Robespierre continue à s'épuiser en vains efforts pour obtenir la parole. Elle est donnée à Barère qui, au nom du Comité de salut public, propose de mander à la barre le maire et l'agent national de la Commune, pour les rendre responsables sur leur tête de la tranquillité de Paris. Porté à la Commune, par un huissier de la Convention, ce décret est déchiré et foulé aux pieds par le maire Fleuriot. L'huissier Courvol est renvoyé avec menaces. Aux Tuileries, la séance devient de plus en plus orageuse : assez mal à propos, Vadier parle longuement de l'affaire de Catherine Théot ; pour la troisième fois, et avec une véhémence toujours croissante, l'impatient Tallien prend la parole, s'élève contre toute demi-mesure, et récapitule de nouveau les crimes de Robespierre. Alors, deux obscurs et féroces montagnards réclament l'un l'arrestation, l'autre la mise en accusation du dictateur. Ne trouvant plus un seul appui sur la Montagne, celui-ci, au comble de la détresse, se tourne vers la Plaine : C'est à vous, dit-il, hommes puits, hommes vengeux, que je m'adresse et non aux brigands ! On le repousse, en detournant

la tête avec horreur. Pour l'empêcher de se faire entendre, Thuriot, qui a remplacé Collot-d'Herbois au fauteuil, ne cesse d'agiter avec force la sonnette. « Pour la dernière fois, lui dit Robespierre, président des assassins, je te demande la parole !... » Mais ses efforts l'ont épuisé, sa bouche écume, sa voix est presque éteinte... Garnier de l'Aube lui jette ce dernier cri : « Malheureux, le sang de Danton t'étouffe ! »

Enfin, le décret d'arrestation contre Robespierre, Couthon et Saint-Just est rendu aux cris mille fois répétés de *vive la liberté ! vive la république ! Les tyrans ne sont plus !...* Robespierre jeune se lève en disant : « Je suis aussi coupable que mon frère ; je partage ses vertus, je dois partager son sort ! » Lebas fait la même déclaration. Son nom et celui de Robespierre jeune sont ajoutés au décret. Les huissiers, cependant, n'osent encore le mettre à exécution, les proscriés n'ont pas quitté leurs sièges. — *A la barre ! à la barre !* s'écrient une foule de députés... Ils y descendent enfin pour être conduits au Comité de sûreté générale. En sortant, Robespierre dit : « La république est perdue, les brigands triomphent ! » — Telle fut la séance du 9 thermidor. Elle avait duré plus de six heures. La Convention fatiguée la suspend à cinq heures, pour la reprendre à sept.

Mais, pendant que ceci se passait aux Tuileries, l'insurrection s'organisait à l'Hôtel-de-Ville dans les plus effrayantes proportions. Fleuriot, Lescot et Payan y avaient convoqué tout le corps municipal, dévoué comme eux à la cause des triumvirs. Une proclamation de la Commune aux habitants de Paris les appelle aux armes. A la tête de ses aides-de-camp et d'une escouade de gendarmerie, Henriot, à moitié ivre, parcourt les quartiers les plus populeux, et crie que les tyrans qui siègent à la Convention conspirent contre la liberté, en conspirant contre Robespierre. A sa voix, l'émeute grossit à chaque pas (*voy.* M. LARIVÉ de Thionville) ; mais deux députés, Courtois et Robin, le rencontrent et apprennent à ceux qui l'entourent le décret d'arrestation rendu contre lui ; ils le font saisir et lier par ses propres

gendarmes, qui le transportent en cet état au Comité de sûreté générale. Il y arrive au moment où les cinq députés allaient en sortir pour être transférés dans diverses prisons : c'est au Luxembourg que, vers 6 heures, Robespierre est conduit. Il y trouve un municipal qui le délivre, fait arrêter ses guides, et le ramène en triomphe à la mairie. Délivrés par des moyens à peu près semblables, les autres députés proscrits viennent y grossir le noyau de l'insurrection. La place de l'Hôtel se couvre rapidement d'hommes en armes et de canons ; au contraire, les abords des Tuileries sont dégarnis de troupes, la salle des séances, celles où siègent les comités sont à peine gardées. C'est alors que, parti de la mairie à la tête de deux cents canonniers, Coffinhal force le lieu des séances du Comité de sûreté générale, délivre Henriot, et le replace à la tête de la force armée. Il est huit heures : la Convention rentre en séance et se voit de tous côtés entourée d'ennemis. « Citoyens, dit en se couvrant le président Collot-d'Herbois, voici le moment de mourir à notre poste. — Oui ! oui ! nous y mourrons tous ! » s'écrient à la fois les députés et les citoyens des tribunes. On ne saurait le nier, ce fut là un mouvement sublime ! Élevant alors son courage à la hauteur du danger, la Convention met hors la loi Henriot qui venait de faire braquer contre elle toute son artillerie. Il ordonne à ses canonniers de mettre le feu à leurs pièces : ceux-ci hésitent. En ce moment, quelques citoyens dévoués sortent des Tuileries en criant aux canonniers, au peuple rassemblé sur le Carrousel, qu'Henriot n'est plus leur commandant, qu'il vient d'être mis hors la loi. Une partie de sa troupe l'abandonne sur-le-champ et vole au secours de la Convention ; suivi des autres, il s'enfuit à l'Hôtel-de-Ville, et son arrivée y porte le trouble. Endormie un instant, la Convention se réveille en sursaut, les mesures les plus énergiques sont, coup sur coup, proposées et adoptées. Un nouveau chef est mis à la tête de la force armée, c'est le conventionnel Barras (voy.) ; on lui donne pour adjoints douze autres députés, parmi lesquels Fréron, Rovère, Féraud, Anguis et les deux Bourdon.

D'autres, au nombre de 48, sont envoyés dans les sections de la capitale, encore indécises sur le caractère des événements de la journée, sur le parti qu'elles doivent adopter. Presque partout ces commissaires éclairent les esprits et assurent à l'assemblée le concours des habitants de Paris. La Convention fait enfin le dernier pas en mettant hors la loi les cinq députés qui trônent à l'Hôtel-de-Ville et tous les conspirateurs réunis autour d'eux.

Pendant Coffinhal ouvre dans cette assemblée l'avis de marcher droit aux Tuileries, afin d'achever la défaite de la Convention. Le triomphe de Robespierre était dans cette proposition s'il eût eu le courage de l'accepter ; mais il la rejette, comme la veille, aux Jacobins, il avait rejeté celle de Payan ; et ainsi, deux fois en 24 heures, il laisse échapper la victoire. Au reste, tout fut providentiel dans cette journée du 9 thermidor, et les hommes n'y firent presque que des fautes. Tandis qu'au lieu de frapper un grand coup, les conjurés de la Commune perdent le temps à rédiger des proclamations, à dresser de longues listes de proscription, aux Tuileries, Barras et ses adjoints, après s'être partagé les forces disponibles, défilent devant la Convention en séance, et jurent en partant de revenir vainqueurs ou de mourir ! « Allez ! leur dit le président Tallien, et que le jour qui va se lever éclairé le supplice des conspirateurs ! » En même temps, un employé du Comité de salut public, Dulac, est chargé d'aller signifier aux conjurés de l'Hôtel-de-Ville le décret qui proscribit leurs têtes. A peine escorté de quelques hommes, il s'acquitte de cette terrible mission avec un sang-froid, un courage, une adresse au-dessus de tout éloge. Les députés et les municipaux affectent de mépriser le décret ; mais les citoyens qui remplissent les salles de la mairie, dupes ou complices des rebelles, s'enfuient avec terreur, et cette terreur, ils vont la répandre parmi les troupes stationnées sur la place de Grève, où, depuis plusieurs heures, elles attendent des ordres qui n'arrivent pas. Ce mot magique de *mise hors la loi* produit l'effet de l'étincelle électrique : les uns hésitent, les autres se sauvent ; les autres

nés de citoyens armés parties de la Convention s'avancent vers la Commune; les canonniers qui les devancent crient à leurs camarades de se joindre à eux: quelques-uns de ceux-ci tournent déjà leurs pièces contre l'Hôtel-de-Ville. Henriot, tout-à-fait ivre, descend sur la place; il voit la défection des siens, remonte furieux, éperdu, et fait partager son épouvante à ceux qui délibèrent encore... Robespierre se tire, ou plutôt reçoit un coup de pistolet\* qui lui brise la mâchoire inférieure; il tombe... Lebas se fait sauter la cervelle; le paralytique Couthon essaie en vain de se poigner; Robespierre jeune se précipite d'un second étage sur le pavé, et, dans sa chute se casse une jambe; Coffinhal s'esquive\*\*, mais, avant de fuir, il saisit Henriot et le jette dans un égout. Guidé par le brave Méda, Léonard Bourdon, qui vient de débusquer sur la place à la tête de sa colonne, entre dans la grande salle de la Commune, un pistolet dans chaque main, son sabre entre les dents. Tous ceux qui se trouvent dans cette salle sont faits prisonniers. On place sur des brancards les morts, les blessés; leurs complices, sous bonne escorte, les suivent à pied, et tous sont dirigés vers les Tuileries. Pendant le trajet, l'air retentit autour d'eux des cris de *vive la liberté! à bas les tyrans!* A trois heures du matin, ils arrivent aux portes de la salle: « Représentants, dit le président, Robespierre et ses complices sont là: voulez-vous qu'on les amène devant vous? — Non! non! crie-t-on de toutes parts; au supplice les conspirateurs! »

Robespierre est transporté dans la salle des délibérations du Comité de salut pu-

(\*) Selon la version la plus probable, et quoi qu'en aient pu dire quelques biographes, ce fut le gendarme Méda qui tira, à bout portant, un coup de pistolet à Robespierre (voir dans la *Collection des mémoires relatifs à la révolution française* de MM. Berville et Barrière, le *Précis historique des événements qui se sont passés dans la soirée du 9 thermidor*, par C.-A. Méda, ancien gendarme, etc.). — Ce brave militaire, qui contribua peut-être plus qu'aucun autre au succès de cette journée, a été tué, en 1812, à la bataille de la Moskva. Il était alors général et baron de l'empire.

(\*\*) Coffinhal parvint à se réfugier dans l'île des Cygnes, où il resta caché pendant deux jours; découvert ensuite, il fut conduit seul au supplice, le 23 thermidor.

blic. Là, étendu sur la même table où il avait écrit tant d'arrêts de proscription, ayant pour oreiller une boîte de sapin, il passa plusieurs heures en proie aux plus vives souffrances, sans faire entendre aucun gémissement et conservant tous les dehors de la plus froide impassibilité. Un pansement très douloureux, qui avait pour but d'opérer le rapprochement des deux mâchoires divisées, ne lui arrache pas une plainte. Ses vainqueurs du jour, qui, la veille encore, étaient ses complices ou ses adulateurs, lui prodiguent l'outrage et l'invective: il y paraît insensible. On le voit cependant tressaillir quand un simple citoyen lui dit avec plus de raison: « Robespierre, il est un Être suprême! » — Dans la matinée du 10, transférés à la Conciergerie, les pros crits n'en sortent que pour paraître devant le tribunal révolutionnaire, qui les envoie à l'échafaud. Ils y montent à 6 heures du soir, au milieu des cris de joie d'une populace innombrable, qui voit dans leur supplice le gage de son salut. Les transports, les acclamations redoublent, lorsque le bourreau montre enfin la tête de Robespierre défigurée et hideuse à voir. Il fut exécuté le dernier; 21 têtes étaient tombées avant la sienne. Outre les députés, Dumas, Henriot, Fleuriot, Payan, Simon, géôlier-bourreau du Temple, périrent avec Robespierre.

Le 11 et le 12 thermidor, 83 membres de la Commune, mise en masse hors la loi, montent encore à l'échafaud. Après cette grande immolation, après cette hécatombe de coupables victimes, la bache se repose enfin. Les dantonistes, que d'orsormais on appellera les *thermidoriens*, Tallien, Bourdon, Lecointre, etc., ont accompli leur tâche. En tuant Robespierre, ils ont tué le système de la terreur; l'impulsion une fois donnée, devient irrésistible. Les membres des comités, qui avaient voulu seulement se débarrasser de quelques ennemis, de quelques rivaux, cherchent en vain à arrêter le mouvement: débordés de toutes parts, ils sont entraînés vers une chute plus honteuse que sanglante. Ils s'aperçoivent trop tard que, pour eux, le 9 thermidor a été la *journee des dupes*. *Mentita iniquitas est sibi.* Les choses violentes ne peuvent durer qu'un temps.

le système révolutionnaire s'était perdu par ses propres excès.

Robespierre le savait bien, et c'est pour cela qu'il avait résolu d'y mettre un terme. S'il succomba, c'est que, réduit à employer pour l'abattre les mêmes moyens, les mêmes instruments dont il s'était servi afin de l'établir, eût-il même réussi le premier jour, il serait tombé le lendemain. Entre lui et un pouvoir pacifique, il y avait une mer de sang. Quels agents, en effet, d'un système de clémence que Couthon, Saint-Just, Henriot, Dumas, Payan, Coffinhal, que les Jacobins et le tribunal révolutionnaire ! Tels étaient, cependant, les soutiens de Robespierre au 9 thermidor. S'il eût vaincu avec eux, qu'en eût-il fait après la victoire ? Comment les eût-il conservés, et comment eût-il pu s'en défaire ? Parmi ceux qui contribuèrent à sa chute, plusieurs n'étaient pas moins odieux que lui, quelques-uns devaient l'être davantage. Mais le succès réel de cette journée ne doit être attribué à aucun : si elle réussit, c'est qu'elle ne fut l'ouvrage de personne, mais qu'elle fut celui de tout le monde.

Aucun homme n'a été l'objet de jugements opposés au même degré que Robespierre. Cet homme, tout-à-fait à part dans l'immense panorama de la révolution, a trouvé, de son vivant et après sa mort, des admirateurs fanatiques et des détracteurs passionnés. On en a fait un monstre, on en a fait un dieu ; les uns lui ont octroyé le génie, les autres lui ont dénié même le talent. Au premier rang de ceux-ci est La Fayette qui, dans ses *Mémoires*, parle toujours de Robespierre avec un suprême dédain, et le met bien au-dessous de Danton, de Péthion et même de Couthon et de Saint-Just. Mais outre qu'il serait déshonorant pour la France que pendant deux ans, elle se fût laissé asservir et décimer par un homme médiocre, il y aurait certainement autant d'injustice à refuser le talent à Robespierre, qu'il y aurait d'iniquité ou de folie à lui accorder la vertu. Selon nous, ce fut un grand coupable et un fourbe habile, qui réussit merveilleusement à faire le mal, tant qu'il y fut forcé par son intérêt, et qui, quand ce même intérêt lui conseilla de faire quel-

que bien, n'eût ni la même habileté ni le même bonheur.

Nous répuignons beaucoup à croire avec les conventionnels Courtois et Dulaure, et le pseudo-historien Montgaillard\* que Robespierre ait jamais été l'agent soudoyé des puissances ennemies de la France et des chefs de l'émigration. Cette assertion, dénuée de preuves, nous paraît hors de toute vraisemblance. — Outre les ouvrages déjà mentionnés, on peut consulter avec autant de fruit que d'intérêt, sur la vie politique de Robespierre, les belles pages historiques de M<sup>me</sup> de Staël, de MM. Lacrosette, Thiers, Mignet et Tissot. On trouvera aussi une foule de notions et de détails précieux dans les *Révolutions de Paris*, par Prudhomme, et dans la *Collection* déjà citée de MM. Berville et Barrière. Montjoie\*\* et Montgaillard ne doivent être consultés qu'avec beaucoup de défiance, mais on trouvera Robespierre vivant dans les pages du *Moniteur*, impérissables archives de l'époque colossale à laquelle la révolution française a donné son nom. P. A. V.

**ROBESPIERRE** (AUGUSTIN-BON-JOSEPH), dit le *Jeune*, né à Arras en 1764, frère cadet du précédent, fit, comme lui, ses études à Paris, au collège Louis-le-Grand. Il n'y obtint pas, à beaucoup près, les mêmes succès que son aîné ; et lorsqu'à l'exemple de Maximilien, qu'il prenait en tout pour son modèle, il vint, au sortir des écoles, s'asseoir au barreau d'Arras, il ne s'y distingua pas plus comme avocat, qu'il ne s'était, à Paris, distingué comme étudiant. Lancé avec ardeur dans la voie de la révolution, sur les pas de son frère, celui-ci le fit élire, à peine âgé de 25 ans, procureur de la commune d'Arras, et, dans cette place, on le vit, jusqu'au 10 août 1792, faire une guerre à outrance aux partisans réels ou supposés de l'ancien régime. Son entrée sur la scène politique ne date cependant que de l'époque où eut lieu l'élection des députés à la Convention nationale. Rien ne prouve mieux quelle influence illi-

(\*) Rapport de C., Pièces justificatives n° 61. — *Esquisses historiques des principaux événements de la révolution française*, par Dulaure, 1826, t. III ch. 9. — *Histoire de France*, etc., par Montgaillard, t. IX, p. 199.

(\*\*) Conjuraton de Maximilien Robespierre, etc.

nitée exerça Robespierre aîné sur cette circonstance, que le choix qui fut fait de son frère, chétif avocat d'Arras, comme député de Paris.

Lors de l'attaque de Louvet, contre Maximilien, pour le défendre, Augustin prit la parole; mais il en usa si mal qu'on ne le laissa pas achever. Il est inutile de dire que lors du procès de Louis XVI il se montra un des plus acharnés à le faire périr. Il fit preuve du même emportement à l'égard des girondins, (*voy.*) et, le 31 mai, on le vit joindre ses efforts à ceux de Legendre pour arracher de la tribune l'héroïque Lanjuinais (*voy.* ce nom).

La nullité parlementaire de Robespierre cadet n'empêcha pas qu'il ne fût trouvé propre à remplir les fonctions du proconsulat. A voir les noms de la plupart de ceux à qui elles furent alors confiées, on serait tenté de croire que l'incapacité fut pour eux un titre essentiel. Cependant, au mois de décembre 1793, envoyé en mission dans le midi de la France, Robespierre jeune fit preuve de plus de courage qu'il n'avait montré de talent oratoire à la tribune. Il prit part d'une manière active aux opérations du siège de Toulon, sur le succès desquelles le génie naissant de Bonaparte eut une influence si décisive. Robespierre sut apprécier le rare mérite du jeune officier, devint son protecteur et le recommanda si vivement à son frère, que celui-ci songea sérieusement à appeler Bonaparte à Paris, pour lui donner, au remplacement d'Henriot, le commandement de la force armée. La réalité de ce projet est attestée par le prince Lucien, dans ses *Mémoires* publiés en 1840. Il est juste de dire ici que, dans les rigueurs exercées à Toulon après la prise de cette ville, Robespierre se montra moins impitoyable à l'égard des vaincus, que ses collègues Ricord, Barras et Fréron. De retour à Paris, il se prononça fortement, aux Jacobins, contre la faction des *enragés*. Une seconde mission lui ayant été donnée pour le département de la Haute-Saône, il y fit rendre la liberté à un grand nombre de détenus, et se conduisit avec une modération que n'imitait pas à beaucoup près son collègue Ber-

nard de Saintes. Envoyé ensuite commissaire à l'armée d'Italie, il tint à la prise d'Oncelle. Son fit bientôt revenir à Paris, afin d'être parti dans le changement de qu'il préparait et dont tous deux furent victimes au 9 thermidor, si nous l'avons dit dans l'art. précédent. On ne saurait, sans injustice, méconnaître ce qu'offrit de généreux le sacrifice de Robespierre le jeune pour son frère; mais en révolution, les choses sont seules écoulées, et dans le doute on ne voit que de la complicité.

Dans son fameux *Rapport*, il a fait une confusion fortuite ou volontaire. Parmi les pièces justificatives primées à la suite, on trouve une lettre adressée le 18 messidor 1793 à M<sup>lle</sup> Charlotte Robespierre à son frère. Il paraît prouvé aujourd'hui que cette lettre n'était point pour Maximilien comme le prétend Courtois, mais pour Augustin avec qui sa sœur avait été mêlée assez vifs. Celle-ci, qui a vécu jusqu'en 1833, a laissé la réputation honorable. Quoique tendre pour ses frères, leurs principes étaient en horreur. La lettre mentionnée, et qui est un chef-d'œuvre de bonté de son cœur, prouve le temps que la supériorité de Maximilien prit. M<sup>lle</sup> Robespierre ne subsistait d'une pension de 2,000 fr. qui lui avait été accordée par Bonaparte pendant la Restauration la conserva parmi les pensionnaires de la liste civile, jusqu'en masse en 1831. Le t. IV des *Annales de tous* (1834) renferme des détails sur M<sup>lle</sup> Robespierre sur ses frères. P.

**ROBINIER** ou FAUX-ACACI. Robin apporta de la Virginie, en 1622, le *Robinia*.

**ROBINSON**, *voy.* RIFON (*loc. cit.*)

**ROBUSTI**, *voy.* TINTURET.

**ROC**, ROCHE, ROCHER. Le roc est une masse de pierre très dure qui tient à la terre. Elle prend le nom de roc, parce qu'elle entre moins avant dans le sol ou qu'elle est même isolée; et on l'appelle rocher quand elle est très élevée, très escarpée, terminée en pointe. En minéralogie, le mot roc



de des substances minérales considérées en même, voy. MINÉRALOGIE (T. XVII, p. 766), règne MINÉRAL (*ibid.*, p. 696), ainsi que les mots PIERRE, GRANIT, DIOPHANE, FORPHYRE, QUARTZ, FELDSPATH, GYPSUM, etc.

ROCHE TARPÉSIENNE, voy. CAPITOLE.

**ROCHAMBEAU** (JEAN - BAPTISTE DONATYEN DE VINEUR, comte DE), maréchal de France, né à Vendôme, le 1<sup>er</sup> juillet 1725, était destiné, en sa qualité de cadet de famille, à l'état ecclésiastique, lorsque la mort de son frère aîné le força d'embrasser la carrière des armes. Quand il eut achevé ses études à Paris, il entra, le 24 mai 1742, cornette dans le régiment de Saint-Simon, et débuta par la guerre d'Allemagne, où il se distingua, ainsi que dans les campagnes suivantes, sous les yeux de Louis XV. Après la prise de Namur, en mars 1747, il obtint le commandement du régiment de la Marche infanterie, et fut blessé grièvement à la bataille de Lawfeld. En 1748, il servit sous les ordres du maréchal de Lowendahl, à l'armée d'outre-Meuse, et se signala au siège de Maëstricht. Le 1<sup>er</sup> juin 1749, le roi lui accorda le gouvernement de Vendôme en survivance de son père; puis, après l'expédition de Minorque, à laquelle il prit part sous les ordres du duc de Richelieu, en 1756, il fut fait brigadier d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. Il suivit le maréchal en Allemagne; en 1757, il assista à la prise de possession de Cassel, et devint major général de l'armée. Cependant, il reprit bientôt le commandement d'une brigade d'infanterie, et fut opposé au prince Ferdinand de Brunswick, qu'il battit en plusieurs rencontres. Une brillante retraite, qu'il exécuta ensuite, donna naissance aux compagnies de chasseurs dans l'infanterie française. Placé sous les ordres du maréchal de Contades, Rochambeau combattit à Crevelt, en 1758; et nommé colonel du régiment d'Auvergne infanterie, il assista, le 1<sup>er</sup> août, à la bataille de Minden, et le 16 oct. 1760, au combat de Closter-Camp. Maréchal-de-camp au mois de fév. 1761, il battit de nouveau le prince de Brunswick; et à la paix, il fut fait major général de l'infanterie d'Alsace, puis inspecteur

en 1769, avec le cordon Rouge. Après le camp de Verberie et de Compiègne, il reçut la grand'-croix de Saint-Louis. Plusieurs ministres, et entre autres le comte de Saint-Germain, se firent un devoir de le consulter; et ce dernier, en quittant le ministère, demanda qu'il fût nommé surintendant des bureaux de la guerre. Devenu lieutenant général des armées, le 1<sup>er</sup> mars 1780, il reçut bientôt après le commandement d'un corps auxiliaire de 6,000 hommes, destiné à secourir les États-Unis d'Amérique; et débarqué à Rhode-Island, il arrêta son plan de campagne avec Washington. Opposé à lord Cornwallis, il attendit les renforts que lui amenait le comte de Grasse (voy. tous ces noms), et prit ses dispositions de manière à forcer le général anglais, assiégé dans York-Town (Virginie), à capituler le 19 oct. 1781\*. Ce beau fait d'armes, qui jeta un profond découragement dans le parlement anglais, hâta la conclusion de la paix (voy. VERSAILLES). Le congrès donna, en récompense de ses services, au général Rochambeau, deux pièces de canon prises sur les Anglais. Louis XVI le reçut avec distinction à son retour, lui accorda les entrées de sa chambre, le commandement de la Picardie et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit. Peu après, le gouvernement de l'Artois fut réuni, sous ses ordres, à celui de la Bretagne. En 1788, nommé membre de la seconde Assemblée des notables et attaché au bureau de Monsieur, il vota pour la double représentation du tiers-état. Il maintint avec peine la tranquillité dans son double gouvernement, et fut chargé du même soin en Alsace. Devenu l'un des derniers appuis de la royauté chancelante, il fut promu au commandement de l'armée du Nord, qu'il crut devoir accepter malgré l'altération de sa santé. Appelé à Paris pour recevoir, des mains de Montmorin, le portefeuille de la guerre, il le refusa, et se borna à prêter l'appui de ses talents et de ses lumières à la rédaction des nouvelles ordonnances. Après le départ du roi,

(\*) On verra les détails de la guerre à l'art. WASHINGTON. Rappelons seulement ici que le siège de York-Town forme le sujet d'un grand tableau de M. Couder (ver.), au Musée historique de Versailles (galerie des Batailles).

en juin 1791, il reçut l'ordre de retourner à l'armée du Nord; et au mois de décembre, sur la présentation de l'Assemblée nationale, le malheureux monarque lui envoya, ainsi qu'à Luckner, le bâton de maréchal de France. Rochambeau partit pour Valenciennes, le 22 avril 1792; mais abreuvé de dégoûts par le ministre de la guerre, il se retira, le 15 juin, dans sa terre, près de Vendôme. En 1793, un ordre de la Convention lui enleva les deux canons qui lui avaient été donnés par le congrès américain, et le décréta d'arrestation. Condamné à mort, la chute de la Terreur vint le sauver comme par miracle. Rendu à la liberté et retiré dans ses terres, il fut, en 1803, présenté à Bonaparte, qui lui envoya, l'année suivante, la croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur et le titre d'une pension d'ancien maréchal. Il s'occupait de rédiger ses *Mémoires*, qui ont paru en 1809, in-8°, lorsque la mort vint le surprendre dans sa retraite, le 10 mai 1807.

Son fils, le vicomte DONATIEU-MARIE-JOSEPH, né en 1750, avait suivi son père en Amérique, et avait acquis une espèce de célébrité sanglante à Saint-Domingue, dont l'abandon fut attribué en partie à sa sévérité excessive envers sa propre armée et envers les colons. Prisonnier des Anglais jusqu'en 1811, il ne revint sur le continent que pour aller trouver du moins une mort glorieuse à la bataille de Leipzig, le 18 oct. 1813. D. A. D.

**ROCHECHOUART** (FAMILLE DE). Rochechouart est une petite ville du dép. de la Haute-Vienne (voy. ce mot), chef-lieu d'une sous-préfecture. Bâtie sur le sommet d'une hauteur soutenue par d'immenses roches qui semblent prêtes à s'érouler, à *cheoir*, de là *Roche à cheoir*, *Rochechouart* (*Rupes Caverdi*), sa position est très pittoresque; son château, du temps de la renaissance, est fort bien conservé et très curieux. Elle a donné son nom à l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de France, laquelle est triplement alliée avec la maison de Bourbon, et, par suite, avec les principales maisons souveraines de l'Europe.

AIMERY, surnommé *Ostrofrancus*, premier vicomte de Rochechouart, était

le 5<sup>e</sup> fils de Giraud, vicomte de Limoges; une charte de 1018 nous a conservé son nom. ANNE, vicomtesse de Rochechouart, dame de Tonnay-Charente, que le duc de Guienne, frère de Louis XI, fit épouser à Jean de Pontville, vicomte de Breuilhac, en 1470, était le dernier rejeton de la ligne directe. Les enfants provenant de cette alliance portèrent le nom et les armes de Rochechouart. La branche cadette de *Rochechouart-Pontville du Bâtiment* porta le nom et les armes de la première branche et lui succéda. FRANÇOIS de Rochechouart, baron du Bâtiment, ayant épousé, en 1715, MARIE de l'Espinay-Saint-Luc, vicomtesse de Rochechouart par les droits de sa grand-mère, MARIE, vicomtesse de Rochechouart, qui était femme de Jean, marquis de Pompadour, et mère de Marie de Pompadour, épouse de François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, son père. Quelques généalogistes font descendre de cette branche M. le comte de Rochechouart, ancien gouverneur de Paris sous la Restauration, et qui épousa une fille de Julien Ouvrard, fournisseur général des armées.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, AIMERY VIII devint le tige des *Rochechouart-Mortemart* par le chef de son 2<sup>e</sup> fils, GUILLAUME, qui porta le nom de Mortemart, petit village de la Haute-Vienne, dont il était seigneur. A cette branche appartenaient: GABRIEL de Rochechouart, duc de Mortemart, gouverneur de l'île de France sous Louis XIV; LOUIS-VICTOR de Rochechouart, duc de Mortemart, duc de Vivonne (voy. ce nom); la marquise de Thiange; M<sup>me</sup> de Montespan (voy.), et la duchesse de Rochechouart, abbesse de Fontevault: ces quatre derniers enfants du premier ont fait dire à un contemporain, que de quelque côté qu'on envisage la famille Mortemart, on n'y voit que *beauté, esprit et érudition*. On sait que M<sup>me</sup> de Rochechouart avait si bien traduit le *Banquet de Platon*, que Racine ne voulut pas retoucher à sa version. M. le duc actuel de Mortemart CASIMIR-LOUIS-VICTURNIEN de Rochechouart, prince de Tonnay-Charente, pair de France depuis 1814, lieutenant général et capitaine-colonel des Cent-Suisses sous

a Restauration, est aujourd'hui le chef de cette illustre maison. On connaît l'importante mission qui lui fut confiée pendant la révolution de 1830 (voy. T. XV, p. 521), et l'on sait que l'année suivante il fut ambassadeur du roi des Français à saint-Pétersbourg. Un autre rameau de la même noble race a pour représentant le marquis de Mortemart (ANNE-VICTOR-RIEN-RENÉ-ROGER de Rochechouart, né en 1805, et pair de France de la nomination du 17 août 1815.

JEAN II, 13<sup>e</sup> descendant d'AIMERY I<sup>er</sup>, qui était au siège de Bourbourg en 1383, et pour second enfant, JEAN, qui est au sommet de la branche des seigneurs du Bourlet, éteinte au 3<sup>e</sup> degré, dans les enfants de JACQUES de Rochechouart, seigneur du Bourdet, mort en 1501. De cette branche est sortie celle des seigneurs de Chaudenier, de laquelle était FRANÇOIS de Rochechouart-Chaudenier, ambassadeur près de Maximilien I<sup>er</sup>, roi des Romains, pour Louis XII, en 1506, et près de la république de Venise pour François I<sup>er</sup>, en 1514, d'où il alla à Bruxelles voir jurer la paix faite avec le roi d'Espagne à Noyon, en 1516. Il est auteur de courts mais intéressants Mémoires. La branche de Chaudenier s'éteignit dans la personne de CHARLES-FRANÇOIS de Rochechouart, marquis de Bellevue, lit le comte de Limoges, mort des blessures qu'il avait reçues au siège d'Ypres, en 1678, sans avoir été marié. ANTOINE, comte des ordres duquel avait servi Blaise de Montluc, maréchal de France, fils du même François, ambassadeur, épousa, en 1517, Catherine de Faudoas-Barbazan, condition que les enfants mâles auraient des biens de Barbazan et de Faudoas, sauf la légitime due aux filles, et prendraient les noms et armes de Faudoas, et les joindraient ensemble avec ceux de Rochechouart. Cette famille est éteinte dans les mâles : la branche aînée, depuis le 29 sept. 1606, par la mort de JEAN-PAUL de Rochechouart-Barbazan-Astarac, marquis de Fontailles ; la branche cadette, depuis 1791, par la mort du comte de Rochechouart-Faudoas, qui fut décapité par la noblesse de Paris aux États-généraux de 1789.

Les seigneurs de Jars proviennent des

Chaudenier par le chef de JEAN, 2<sup>e</sup> enfant de Jean, auteur de cette même branche de Chaudenier. On les divise en deux familles : la première est éteinte depuis 1629 ; la seconde depuis la Révolution. FRANÇOIS, mieux connu sous le nom de chevalier commandeur de Jars, de Lagny-le-Sec, abbé de Saint-Satur, était de la dernière ; il encourut la disgrâce du cardinal de Richelieu, et, après 18 mois de cachot à la Bastille, on le transféra à Troyes pour y être jugé. Malgré ses protestations d'innocence, il fut condamné à avoir la tête tranchée ; sa grâce vint au moment où il était sur l'échafaud, le 10 nov. 1633. N'ayant pu tirer de lui aucun aveu, on l'envoya en Italie, d'où il ne revint qu'après le décès du cardinal-ministre. Les seigneurs de Montigny et de la Brosse, et ceux de Fontaine-Beudan et de la Saussaye, les uns et les autres issus de la race des Chaudenier, ont encore des rejetons.

B. DE P.-L.

ROCHEFORT, voy. CHARENTE-INTÉRIEURE et BACNES.

ROCHEFOUCAULD, voy. LA ROCHEFOUCAULD.

ROCHEJAQUELEIN, voy. LA ROCHEJAQUELEIN.

ROCHELLE, voy. LA ROCHELLE.

ROCHESTER (JOHN WILMOT, comte DE), spirituel satirique anglais et l'un des plus grands libertins de la cour de Charles II (voy.), naquit en 1648, à Ditchley, dans le comté d'Oxford. Il montra dès sa jeunesse de rares dispositions, voyagea en France et en Italie, prit à son retour du service et ne porta pas les armes sans distinction. Mais il ruina sa santé par ses désordres, et mourut, à la fleur de l'âge, le 26 juillet 1680. Il laissa trois filles et un fils, nommé Charles, qui mourut sans postérité l'année suivante. Son titre fut alors conféré par le roi à un des fils cadets d'Édouard, comte de Clarendon. On cite les satires de Rochester comme ce qu'il a écrit de mieux ; néanmoins on ne peut nullement les proposer pour modèles, et ses autres poésies sont trop licencieuses pour qu'il soit possible d'en supporter la lecture. On en a publié un recueil, Lond., 1681, et un autre plus complet, 1756. Superstitieux et repentant, Rochester fit venir à son lit de mort

l'évêque de Salisbury, Burnet, qui, dans un écrit (1681, in-12), rendit publique sa conversion.

C. L.

**ROCHETTE** (DÉSIRÉ-ROUL), un des membres les plus éminents de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et le secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, est né à Saint-Amand (Cher), le 9 mars 1790. A peine avait-il fini ses études qu'il épousa la fille du célèbre statuaire Houdon (voy.). Il était alors attaché comme professeur d'histoire au lycée Impérial (1810); et cinq ans après, il suppléait M. Guizot dans sa chaire d'histoire moderne à la Faculté des lettres. Cette suppléance, attribuée aux opinions du temps, fut honorablement justifiée par la publication de l'*Histoire critique de l'établissement des colonies grecques* (1815, 4 vol. in-8°), ouvrage d'une érudition singulière, et malgré beaucoup d'erreurs de détail, bien digne du prix que lui a décerné l'Académie des Inscriptions. Ce triomphe académique et les succès de son professorat lui ouvrirent les portes de l'Institut, en 1816. Presque en même temps, il fut admis comme rédacteur au *Journal des Savants*. En 1818, la mort de Millin (voy.) ayant laissé vacante la place de conservateur du cabinet des médailles et des antiques à la Bibliothèque royale, M. Raoul-Rochette l'obtint encore, grâce au talent réel dont il avait fait preuve comme numismate et antiquaire dans son ouvrage couronné, grâce aussi au parti sous l'influence duquel avait été prononcé, en 1817, à la Faculté des lettres, le discours *Sur les heureux effets de la puissance pontificale, en France, au moyen-âge*. Ces mêmes doctrines lui valurent également la place de censeur royal, en 1820. Tant de succès et de faveurs amenèrent une réaction. On regarda de plus près et avec prévention les ouvrages du jeune académicien, et l'on essaya de ruiner sa réputation. Lui-même offrit coup sur coup, à la critique, les occasions les plus belles de mettre en question ses connaissances d'historien et d'helléniste dans ses *Lettres sur la Suisse* (1819-1821), dans l'*Histoire de la révolution helvétique de 1797 à 1803*, sur-

*phore cimmérien* (1822). On sait quelle autorité victorieuse, l'académicien Kœhler, à Saint-Petersbourg, en a les erreurs d'histoire, de numismatique d'archéologie. Comme éditeur du *Journal des Grecs*, du P. Brumoy (1820-1) et principalement comme traducteur de *Fragments de Ménandre et de Térence*, M. Raoul-Rochette s'est livré de lui-même aux malignes et rituelles attaques des *Lettres critiques d'un professeur de l'université*. A la même époque (1824), il revoyait la traduction de l'ouvrage de Miccoli (*L'Italie avant la domination des Français*), y ajoutait des notes et des éclaircissements historiques, et toujours préoccupé des susceptibilités de la critique. Ce furent les savants de cette époque, qui, cette fois, se chargèrent de la et ils la donnèrent un peu rude et n° 1 de l'*Anthologie de Florence*. Permettons-nous ici pour dire, à la gloire de M. Raoul-Rochette, qu'il a su se tirer de tous ces échecs. « J'ai tâché, quelque part, d'en tirer tout l'avantage qui pouvait m'en revenir, en me chargeant moi-même sur tous les points où l'on avait raison contre moi, en ajoutant plus de soins dans mes recherches de sévérité dans mes travaux. » Au lieu de ce à un autre homme, pour ainsi dire, que la critique aura désormais à elle ne le ménagera pas davantage, il sortira plus d'une fois vainqueur de ces qu'elle engagera avec lui. De nos jours, et toutes études de l'antiquité, par réserve, des voyages scientifiques, ou par faire de M. Raoul-Rochette ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il promettait à l'époque glorieuse, pour lui, de son *Histoire des colonies grecques*, numismate du premier ordre, un archéologue consommé. De 1826 à 1827, il parcourut l'Italie et la Sicile avec l'enthousiasme et la piété d'un artiste; il fouilla ces terres classiques en archéologue, ramenant la poussière de leur passé, et montrant les cités et les temples, dans leurs pompes sacerdotales et avec les idées de leurs décorateurs et de leurs artistes. A ces nouvelles études, nous devons de splendides et consciencieux ouvrages, tels que les

*ts inédits d'antiquité figurée grec-romaine et romaine*, 1828, in-fol.; *N. choix d'édifices inédits*, 1<sup>re</sup> maison du poète tragique, 1828, in-fol.; *Peintures antiques inédites précédées de recherches sur l'empire la peinture dans la décoration des édifices sacrés et publics chez les Grecs et les Romains*, 1836, in-4°. Ce ouvrage a soulevé dans le sein de l'Europe une vive et intéressante polémique, qui a donné à M. Letronne (voy. son dictionnaire) l'occasion de publier ses excellentes *Lettres artistiques sur la peinture murale*, et d'ajouter l'honneur décisif d'une œuvre. Tous ces ouvrages, ainsi que le *Traité sur les représentations figurées* (voy. *personnage d'Atlas* (1835)), ne sont que des fragments d'une *Histoire des arts des anciens*, dont M. Raoul-Rochette s'occupe depuis 15 ans à recueillir les matériaux, et dont l'exécution remonte à-t-il dit, tout ce qui lui reste à donner à l'étude. C'est pour ce ouvrage que M. Raoul-Rochette depuis 1830, séquestré du monde, a fini dans sa belle bibliothèque, et qu'il vient d'examiner la Grèce. Indépendamment des citations que nous venons de citer, on a fait encore un très grand nombre de livres, notices et dissertations, insérées dans le *Journal des savants*, dans les *Annales de la littérature et des arts*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, dans les *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique*, dans l'*Encyclopédie universelle*, etc. Il a donné un *Classical journal* de Londres (1817) une savante et spirituelle dissertation sur l'architecture chez les anciens. Imprimeur, et parfois éloquent, M. Raoul-Rochette a dû à cette précieuse et rare parole, non moins qu'à ses relations avec tous les artistes de France, d'Allemagne et d'Italie, et à ses nombreux travaux sur les arts et leurs monuments, l'élection à la place de secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. Il est, en outre, membre de l'Institut asiatique de Paris, correspondant de l'Académie de Munich, de Göttingue, de Saint-Petersbourg, de Rome,

de Naples, de Madrid. Que M. Raoul-Rochette achève de justifier tous ces titres en terminant avec patience, en publiant sans hâte la grande œuvre à laquelle il consacre sa vie, et l'on associera son nom à ceux des maîtres de la science archéologique, des Winckelman et des Visconti. F. D.

**ROCHEUSES (MONTAGNES)**, *Rocky mountains*, prolongement des Andes dans la partie occidentale des États-Unis (voy. T. X, p. 137), où cette chaîne se divise en plusieurs rameaux parallèles, dont la sommité la plus élevée a environ 3,800<sup>m</sup> au-dessus du niveau de la mer.

**ROCKINGHAM (MINISTÈRE DE LORD)**, voy. Fox. Le marquis de Rockingham est mort en 1782, et sa pairie s'est éteinte; elle datait de 1645.

**ROCOU** ou **ROUCOU**, matière tinctoriale d'un rouge orange. On l'obtient de la pulpe qui enveloppe les graines du *rocuyer* (*bixa orellana*, L.), arbrisseau de la famille des tiliacées, qui croît spontanément aux Antilles et dans l'Amérique méridionale, et qu'on cultive assez fréquemment dans les établissements coloniaux de ces contrées. Lorsque les capsules du rocuyer commencent à s'ouvrir, on les cueille pour en retirer les graines; on met celles-ci dans un baquet rempli d'eau, où on les laisse fermenter pendant une huitaine de jours; au bout de ce temps, la pulpe (qui est d'un rouge de cinabre à l'état frais) se détache, et l'on passe le tout dans un crible pour en séparer les graines; on remet dans le même baquet l'eau tenant en dissolution la substance rouge; on la laisse de nouveau fermenter pendant une huitaine de jours, puis on la repasse dans un crible plus serré que celui dont on s'est servi pour la première opération, afin qu'il n'y reste aucun corps étranger; enfin l'on fait bouillir cette eau dans une grande chaudière, jusqu'à ce que la matière rouge monte à la surface sous forme d'écume qu'on enlève et qu'on met dans des bassines de cuivre; lorsqu'il ne paraît plus d'écume à la surface de l'eau bouillante, on verse celle-ci et l'on remet l'écume dans la même chaudière, où l'on continue de la faire bouillir pendant douze heures en l'agitant sans cesse avec une spatule de bois. Lorsque la matière

rouge se détache facilement de la spatule, on juge que la cuisson est arrivée au degré convenable : alors on la retire de la chaudière, et on la place dans des auges de bois bien propres; avant qu'elle soit refroidie complètement, on en forme de petites masses d'environ deux à trois livres, qu'on enveloppe de feuilles de babilier. Au commencement de la fermentation, le rocou exhale une odeur détestable; mais plus tard cette odeur devient assez suave et analogue à celle de la violette.

L'emploi du rocou ne se borne pas à l'usage qu'en font les peintres et les teinturiers : les Espagnols en mettent dans le chocolat et les ragôts, parce qu'ils le considèrent comme stomachique; en Angleterre, il sert à colorer les fromages de Chester; c'est aussi un moyen très usité pour frelater la couleur du beurre. Les Caraïbes ont coutume de se frotter le corps avec un mélange de rocou et d'huile de ricin, afin de se garantir de la piquûre des mousquites.

Le bois du rocouyer possède la propriété de s'enflammer assez vite par le frottement; les esclaves nègres ont habituellement recours à cet expédient pour se procurer du feu : à cet effet, l'on prend une cheville de bois de rocouyer (bois blanc et mou), et on la frotte fortement contre un morceau de bois quelconque, mais dur; ou bien, on enfonce la cheville de bois de rocou dans un trou pratiqué dans un morceau de bois dur en l'y retournant vivement et avec force. EN. SP.

**ROCROY (BATAILLE DE)**, gagnée sur les Espagnols, sous le commandement de Mello, par le jeune duc d'Enghien, le 19 mai 1643, peu de jours après la mort de Louis XIII, voy. CONDÉ (prince de), T. VI, p. 527, et BATAILLE, T. III, p. 148. Rocroy est le chef-lieu d'un arrondissement du dép. des Ardennes (voy.).

**RODOLPHE**. Deux souverains de l'Allemagne ont porté ce nom qui, originellement, paraît avoir été le même que Raoul. Le premier fut le chef de la glorieuse dynastie (voy. HABSBOURG) qui donna de nombreux empereurs à l'Allemagne et des chefs puissants à la maison d'Autriche. La famille actuellement régnante en est issue par les fem-

mes (voy. MANTU-TURNIK et LONNARU).

**RODOLPHE I<sup>er</sup>** naquit le 1<sup>er</sup> mai 1218; il était fils aîné d'Albert IV, comte de Habsbourg et landgrave nominal d'Alsace, où sa famille très peu puissante alors, mais d'une origine illustre, possédait des terres allodiales. On peut voir ce que nous en avons dit, T. XIII, p. 362. Élevé pour le métier des armes, l'éducation de Rodolphe fut médiocre. Tout jeune encore, il se distingua dans les armes de l'empereur Frédéric II, et fut armé chevalier par lui en Italie. Son père étant mort à la croisade, en 1243, il en partagea l'héritage avec son frère Albert, et, dans le but d'agrandir son patrimoine par des expéditions militaires, il prit à son service, comme c'était alors la coutume, des bandes d'aventuriers de tous les pays. Cette petite armée le mit en état de se défendre contre ses voisins, et accrut considérablement sa puissance. Son mariage avec Gertrude (plus tard dite Anne), fille de Burkhard, comte de Hohenberg et Hagenlock (en Suisse), augmenta, en 1245, ses domaines du Weiterthal, du château d'Oettingen et de différentes terres en Alsace. Du côté maternel, il hérita des comtés de Kybourg et de Longbourg. Il possédait en outre le comté de Habsbourg (canton d'Argovie), une partie de canton de Zurich et de la Haute-Alsace, le bourgraviat de Rheinsfelden, et des propriétés isolées en Souabe. Les villes de Strasbourg et de Zurich le choisirent pour leur capitaine et protecteur. Excommunié par le pape Innocent IV, en 1254, à cause de ses démêlés avec l'évêque de Bâle, ce fut peut-être pour se réconcilier avec ce prélat, que Rodolphe suivit le roi Ottokar, de Bohême, dans la guerre qu'il fit aux Prussiens idolâtres. Sa valeur, secondée par la force et par une taille athlétique, sa prudence, son amour de la justice, et la protection qu'il accordait à la bourgeoisie contre les violences et les devastations de la noblesse, lui concilièrent l'estime générale. Il lui dut le premier sceptre du monde.

Pendant que le comte Rodolphe faisait une nouvelle guerre à l'évêque de Bâle et qu'il le tenait étroitement assiégé dans la ville, il reçut la nouvelle de son élection, comme roi d'Allemagne, par la diète

nefort (29 sept. 1273). Il ne mon-  
 oie ni étonnement en acceptant le  
 se, et se rendit à Aix-la-Chapelle  
 couronnement. Vouant remédier  
 de désordre qui régnait alors en Al-  
 le, il se hâta d'ordonner qu'à l'a-  
 aucune investiture de fiefs de l'Em-  
 serait valable qu'autant qu'elle au-  
 ratifiée par le consentement des  
 électeurs. Rodolphe exigea du roi  
 r, qui s'était opposé à son élection  
 mpoir d'obtenir pour lui-même la  
 me, la restitution, comme fiefs im-  
 de l'Empire, des pays autri-  
 dont il s'était mis en possession  
 T. II, p. 583). Le roi de Bohême,  
 plus puissants de l'Europe à cette  
 s, repoussa cette demande avec  
 r. A la tête d'une armée, l'Empe-  
 porte alors rapidement dans la  
 Bavière et contraint le duc Henri,  
 à au roi Ottokar, à se joindre à  
 mis il parait devant les murs de  
 s, où il surprend son ennemi en je-  
 u pont sur le Danube. Ne pouvant  
 courses troupes, Ottokar demanda  
 . Elle lui fut accordée; mais il dut  
 ser à l'Autriche, à la Styrie, à la  
 his et à la Carniole, reconnaître  
 phe comme empereur et lui prêter  
 et de fidélité. Ottokar, agenouillé  
 l'Empereur, le 25 nov. 1276, fit  
 ment amende honorable de sa  
 ite. Il renouela sa renonciation  
 s de l'empire, et reçut l'investiture  
 bohême et de la Moravie. Mais ne  
 et se consoler de son humiliation,  
 mença les hostilités, en 1277. Les  
 s de l'Empire, considérant cette  
 comme une querelle particulière  
 Rodolphe et le roi de Bohême,  
 strèrent peu disposés à y prendre  
 Ottokar avait puisé de nouvelles  
 dans son alliance avec de puissants  
 Le 26 août 1278, les deux armées  
 ontèrent au Marchfeld, non loin  
 aube; le combat s'engagea et devint  
 rier. Rodolphe fut blessé, mais son  
 sta sur le champ de bataille. Après  
 victoire, l'Empereur eut à combat-  
 margrave Othon de Brandebourg,  
 du jeune Venceslas II\*, successeur  
 l'art. BONNUS, nous avons écrit Vences-  
 près la prononciation indigène. S.

d'Ottokar sur le trône de Bohême. Cette  
 dernière guerre fut terminée par un traité  
 par lequel furent cédées définitivement  
 à Rodolphe l'Autriche, la Styrie, la Car-  
 inthie et la Carniole. Le 1<sup>er</sup> juin de  
 l'année 1283, il en conféra l'investiture  
 à son fils Albert, qui devint ainsi le fon-  
 dateur de la puissante maison d'Autri-  
 che (voy. T. II, p. 583). La Carinthie  
 en fut momentanément détachée pour  
 être donnée au comte de Tyrol.

Rodolphe resta en paix avec la pa-  
 pauté; il ne se mêla pas des affaires d'Ita-  
 lie, afin de pouvoir se consacrer tout  
 entier au rétablissement de l'ordre en Al-  
 lemagne. Il ne reçut point la couronne  
 impériale, et les papes arrivèrent à leur  
 but qui était d'assurer leur indépendance  
 de ce côté, et que le supplice de Conra-  
 din (voy. T. II, p. 583) avait servi à leur faire attein-  
 dre. En mariant ses filles à des princes  
 puissants d'Allemagne et d'autres sur-  
 trées, Rodolphe parvint à asseoir sur de  
 fortes bases l'élévation de sa race. Le ré-  
 tablissement de la paix publique, con-  
 stamment troublée par les luttes intérieu-  
 res entre des seigneurs puissants et avi-  
 des, était son principal soin. La diète de  
 Worms devait l'aider à parvenir à attein-  
 dre ce résultat. Cependant tout ce qu'il  
 obtint, ce fut qu'aucune guerre entre les  
 nobles ne pourrait éclater qu'après avoir  
 été déclarée trois jours à l'avance. Rodol-  
 phe fit de fréquents voyages dans l'Em-  
 pire; il se chargeait d'ordinaire de ter-  
 miner lui-même les querelles qui s'éle-  
 vaient entre les divers ordres de l'état :  
 aussi l'appelait-on la *loi vivante*. Il assura  
 les droits des électeurs, et n'entreprit  
 rien d'important sans leur assentiment  
 préalable, ce qui lui concilia leur entière  
 confiance. Il défendit la construction de  
 châteaux-forts, refuge d'une noblesse pil-  
 larde : dans une seule année, il en fit  
 raser plus de 70. En 1283, les comtes  
 de Savoie s'étant emparés de plusieurs  
 fiefs de l'Empire en Suisse, il marcha  
 contre eux, leur fit restituer ces fiefs et  
 les soumit. Sa lutte contre le puissant duc  
 de Bourgogne, qui avait voulu se ren-  
 dre indépendant de l'empire d'Allema-  
 gne, ne fut pas moins heureuse. Des trou-  
 bles ayant éclaté en Bohême, dont le  
 margrave Othon voulait usurper la sou-

veraineté, en retenant prisonnier le roi Venceslas, Rodolphe s'y rendit en toute hâte, délivra le monarque, et lui fit épouser une de ses filles. Il se maria lui-même une seconde fois, à l'âge de 64 ans, avec une princesse de Bourgogne, âgée seulement de 14 ans. Son ardent désir de voir son fils Albert roi des Romains ne fut point réalisé. Il mourut à Germersheim, pendant un voyage qu'il faisait à Spire, le 15 juillet 1291.

Rodolphe I<sup>er</sup>, était, comme nous l'avons dit, d'une taille gigantesque, d'une bravoure extrême, infatigable, bon, magnanime et juste. Si, au commencement de sa carrière, il se montra peu scrupuleux dans le choix des moyens qui devaient le mener à son but, il faut reconnaître que dès qu'il eut ceint la couronne impériale, toute sa conduite fut vraiment irréprochable; ses efforts incessants pour ramener le rétablissement de la paix intérieure, le font considérer à bon droit comme le prince qui a rendu les plus importants services à la nation allemande en favorisant le développement de la civilisation et de l'industrie. *Voir* pour les résultats de son règne, Pfister, *Histoire d'Allemagne*, or. allem., t. III, p. 72-80.

RODOLPHE II était fils de l'empereur Maximilien II et de Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint. Né à Vienne, en 1552, il fut élevé en Espagne, pays de sa mère, catholique fervente, et son éducation fut presque entièrement dirigée par les jésuites. En 1572, son père lui donna l'investiture de la Hongrie, et en 1575, celle de la couronne de Bohême, avec le titre de roi des Romains. Il monta sur le trône impérial après la mort de Maximilien II, le 12 oct. 1576. On le regardait alors comme un prince plein de talents et de connaissances, doué d'un cœur bon et loyal; mais il ne tarda pas à montrer un caractère craintif et irrésolu; il se livra à des occupations peu dignes de sa haute dignité et manifesta une passion extrême pour les chevaux. Sa puissance lui permettait de faire de grandes choses. Les nombreuses possessions de la maison d'Autriche avaient toutes passé dans ses mains: ses frères n'avaient reçu que des apanages. Mais son fanatisme détruisit les heureux résultats qu'avait

produits la conduite sage et modérée de son père. La religion protestante faisant de rapides progrès dans ses états héréditaires (*voy.* T. II, p. 586), il écouta les conseils des jésuites, et adopta, pour assurer la prépondérance du catholicisme, des mesures si sévères, qu'une révolte générale finit par éclater.

Les brigandages des déserteurs auxquels il avait permis de s'établir en Dalmatie, lui firent déclarer la guerre par le sultan Amurat III (1592): la Hongrie en fut le théâtre. Cette guerre se prolongea avec des avantages divers jusqu'en 1606. Rodolphe II, qui résidoit à Prague, prit peu de part aux événements de son règne; il vivait dans la retraite et se livrait exclusivement à ses goûts favoris. Ses sujets hongrois proposèrent le gouvernement à son frère Matthias, et l'élevèrent roi en 1607. Matthias passa avec une armée en Autriche, et contraignit son frère à lui céder ce duché aussi bien que le royaume de Hongrie. Les questions de la succession de Clèves et de Juliers (*voy.* les art.) ravivèrent la guerre entre les protestants et les catholiques. Des ligueurs se formèrent; on arma de tous côtés. Rodolphe fit vainement appel aux forces de l'Empire pour rétablir la tranquillité. Les protestants de Bohême, auxquels, par un lettre de Majesté du 11 juillet 1609, il avait accordé le libre exercice de leur culte, un consistoire, l'établissement d'une université à Prague et le droit de fonder de nouvelles églises et écoles, mécontents de la violation de ses promesses, refusèrent l'obéissance, et lorsque l'archiduc Léopold s'avança avec une armée pour les y forcer, appelèrent l'archiduc Matthias à leur secours. Celui-ci contraignit l'Empereur à lui céder aussi la Bohême, en 1611. Rodolphe, à qui on assigna un revenu annuel de 300,000 florins, et la possession de 4 seigneuries, mourut le 20 janv. 1612, sans avoir été marié. Les prophéties de Tycbo-Brahé, accueillies avec honneur à sa cour, ainsi que Kepler, l'avaient rendu dans ses derniers jours si soupçonneux, qu'il ne quittait jamais son palais. Il avait pourtant du goût pour les arts et pour les sciences. C. L.

RODOMONT, RODOMONTADE. Étymologie de *Rodimont*, nom d'un per-



sonnage du Boyard (voy. BOIARDO) et de l'Arioste (*rodere montem*, ronger montagne), justifie Ménage qui écrit *Rodomont*, et elle fait prendre le mot par Le Duchat dans le sens d'avaleur de charrettes ferrées. Rodomont, chez les deux poètes italiens, est un roi brave, il est vrai, mais bravache et fanfaron, dont les tirades insolentes ont fait appeler *rodomontades* de semblables discours, et *Rodomonts*, par antonomase, ceux qui, pour intimider les personnes qui les approchent, font sonner haut leurs exploits, leurs affaires d'honneur, etc. Il y a des peuples où ce travers est commun, les Espagnols, par exemple : aussi trouverait-on chez eux plus qu'ailleurs les éléments d'une suite considérable à l'ouvrage de Brantôme, intitulé : *D'aucunes belles rodomontades espagnoles*. J. T. v. s.

**RØDERER** (PIERRE-LOUIS, comte), né à Metz, le 15 févr. 1754, était fils du substitut du procureur général au parlement de cette ville. Destiné de bonne heure à la magistrature, il fut pourvu d'une charge de conseiller au même parlement, en 1779. Quelques brochures attirèrent alors sur lui l'attention, et entre autres son *Éloge de Pilastre des Roisiers*, et ses *Observations sur les Trois-Évêchés de Lorraine*. Un écrit qu'il publia ensuite sur la *Députation aux États-Généraux*, acheva de lui concilier la bienveillance de ses concitoyens : aussi fut-il élu, en octobre 1789, en qualité de député du tiers. Ses premières paroles à l'Assemblée décelèrent un ami sincère de la liberté, mais peu favorable au clergé. Désigné pour faire partie du comité des contributions, il eut une large part à l'organisation financière du pays. Toujours à la tribune lorsqu'il s'agissait de questions importantes, il se prononça en faveur du jury, même en matière civile ; il plaida la cause des nègres et des hommes de couleur, et défendit la liberté absolue de la presse. Après la clôture des travaux de l'Assemblée, la célébrité du député de Metz était telle que le collège électoral de la Seine le choisit aussitôt pour son procureur général syndic. Les circonstances devenaient de plus en plus difficiles ; mais jusqu'au 10 août (voy.), Røderer réussit à se maintenir

dans une juste réserve, entre les exigences de la cour et celles du parti national. Le matin de cette célèbre journée, il se présenta aux Tuileries pour protéger le roi, et quand il vit l'imminence du danger, il le décida à l'accompagner au sein de l'Assemblée législative. Cette fausse démarche, diversement interprétée, causa la perte du monarque, et dévoua le procureur-syndic à la vengeance de la Commune. En vain ce dernier essayait-il de justifier sa conduite auprès de la société toute-puissante des Jacobins : il fut décrété d'arrestation, mais il eut le bonheur d'échapper aux recherches jusqu'à la journée du 9 thermidor, après laquelle il reprit ses travaux littéraires, et se distingua par son active collaboration au *Journal de Paris* (voy. T. XV, p. 467). En 1795, il publia une brochure dont le titre, *Des Réfugiés et des Émigrés*, excita l'attention générale. Au mois de juin de l'année suivante, il fut admis à l'Institut national, dans la classe des Sciences morales et politiques, et nommé en même temps professeur d'économie politique aux écoles centrales. Placé, au 18 fructidor, sur une liste de proscription, il dut son salut à l'intercession de Talleyrand. Comme il était dévoué à Bonaparte et jaloux de s'attacher à sa fortune, il entreprit de le rapprocher de Sièyes et de Lebrun, et concourut à la formation du consulat. Puis, après le 18 brumaire (voy.), il se servit des colonnes de son journal pour rappeler au premier consul les promesses d'indulgence et de conciliation qu'il avait faites pour arriver au pouvoir. Cet appel généreux fut entendu. Lors de la formation du Conseil d'état, Bonaparte donna à Røderer une preuve de sa haute estime en l'attachant à la section de l'intérieur, et en lui confiant le grand et difficile travail des préfectures. A peu près à la même époque, il reçut, avec Joseph Bonaparte et Fleurieu, la mission de réconcilier la France avec les États-Unis. Le 15 mai 1802, il fut chargé de présenter au Corps législatif le projet d'établissement de la Légion-d'Honneur (voy.), et fut nommé lui-même commandant de cet ordre nouveau. Bonaparte lui confia ensuite la direction de l'instruction publique. Mais là finit tout à coup sa faveur ;

car on peut regarder comme une espèce de disgrâce son entrée au sénat, en 1803. Quoi qu'il en soit des motifs de ce refroidissement, qui n'ont jamais été bien connus, Rœderer fut encore chargé, au mois d'août suivant, de rédiger l'acte de médiation (*voy.*) des cantons suisses, et, le 15 octobre, il fut nommé titulaire de la sénatorerie de Caen. Son dévouement à la personne de Bonaparte n'en reçut d'ailleurs aucune atteinte : ce fut lui qui le premier souleva la grande question de l'hérédité à propos du consulat. Désavoué officiellement par son maître, il acquit peut-être en secret de nouveaux droits à sa reconnaissance. Toutefois l'empereur, investi bientôt après d'un couronne héréditaire, n'en laissa rien paraître. Il éloigna même Rœderer de sa personne, et l'envoya, le 1<sup>er</sup> avril 1806, à Naples, pour féliciter Joseph Bonaparte sur son avènement au trône des Deux-Siciles. Ce prince le retint auprès de lui, et lui confia ses finances, en le nommant grand-dignitaire de ses ordres. En même temps, l'empereur lui envoyait le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et le titre de comte. Son influence sur le roi Joseph lui valut plus tard, et à deux reprises, la mission de faire cesser la méintelligence survenue entre l'empereur et son frère, qui régnait alors sur l'Espagne; plus tard encore, ce fut le comte Rœderer qui fut choisi pour décider le frère de l'empereur à renoncer à sa couronne. Au mois de déc. 1810, après avoir opéré la réunion du Valais à la France, le comte Rœderer fut envoyé auprès du grand-duc de Berg, avec le titre de ministre et secrétaire d'état de ce prince. Trois ans après, en déc. 1813, il était commissaire extraordinaire à Strasbourg, lorsque les armées alliées le forcèrent à se retirer devant elles. Rentré dans la retraite pendant la première Restauration, il n'en jouit, aux Cent-Jours, que pour organiser une sorte de fédération en Bourgogne et en Bretagne. Admis le 2 juin à la Chambre des pairs, il fut du petit nombre de ceux qui élevèrent la voix, après le désastre de Waterloo, en faveur du fils de Napoléon. Cette circonstance sans doute lui valut une plus rigoureuse disgrâce au retour des Bourbons. Rayé à la fois de la

liste des pairs et de celle de l'Institut, il disparut pendant 15 ans de la scène politique, occupant ses loisirs à rédiger, à la campagne, de petits drames politiques et des *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XII et de François I<sup>er</sup>* (Paris, 1825, 2 vol. in-8<sup>o</sup>). Après la révolution de 1830, le comte Rœderer se rappela de nouveau à l'attention publique par deux ouvrages sur *l'Esprit de la révolution de 1789*, et sur les *Événements du 20 juin et du 10 août*, où il avait joué un si grand rôle. Le roi Louis-Philippe lui rendit, en oct. 1832, sa place à la Chambre des pairs, et l'Institut l'appela de nouveau dans son sein. En 1835, il fit paraître une *Adresse d'un constitutionnel aux constitutionnels*, qui fit beaucoup de bruit, et dans laquelle on signala avec surprise une fausse interprétation du système représentatif. Vers les derniers instants de sa vie, il publia encore un livre sur *l'Influence de la société polie*, dans lequel il essayait la réhabilitation de l'hôtel Rambouillet (*voy.*); puis il rendit le dernier soupir, le 17 déc. 1835, à l'âge de 82 ans, laissant deux enfants, une fille et un fils, le baron Rœderer, ancien préfet, et aujourd'hui membre du conseil général des Ardennes. Il avait vu mourir un autre de ses fils, parvenu dans l'armée jusqu'au grade de colonel. M. Quérard assure, dans *la France littéraire*, que le comte Rœderer avait écrit des *Mémoires sur sa vie*, et que le gouvernement, à sa mort, en a acquis le manuscrit et l'a livré aux flammes. — On trouve son éloge dans les  *Notices et Mémoires de M. Mignet*, qui, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, a payé aussi sur sa tombe un éloquent tribut à la mémoire de son collègue.

D. A. D.

**ROESKILDE**, ville de l'île de Seeland, ancienne résidence des rois de Danemark (*voy.*) jusqu'en 1443. On voit encore, dans la vénérable cathédrale, les mausolées de plusieurs de ces souverains.

**ROGATIONS**, *voy.* **AMBAYVALLE**. L'Église catholique donne ce nom aux lundi, mardi et mercredi qui précèdent immédiatement le jour de l'Ascension (*voy.*), et durant lesquels on pratique le

stne, l'abstinence et la prière, se renant processionnellement dans les campagnes, afin d'obtenir les bénédictions du ciel pour les biens de la terre. Cet usage remonte à S. Mamert, archevêque de Tienne, en Dauphiné (468). Le concile d'Orléans (511) l'étendit à toute la France; et de là, il se propagea dans l'Occident. Voy. PROCESSION.

**ROGATOIRE** (COMMISSION), voy. COMMISSION.

**ROGER I et II**, le père et le fils, de la famille d'Hauteville, comte et roi de Sicile, entre les années 1040 et 1154. Voy. GUISCARD (Robert), BOHÉMOND et SICILE.

**ROHAN** (MAISON DE). Cette illustre famille descend en ligne directe et masculine des anciens rois et ducs de Bretagne (voy.). Vers l'année 1021, le comté de Porhoët et la vicomté de Rennes furent donnés en apanage à Guethenoc, comte de la maison de Bretagne, et cette branche prit alors le nom de Rohan, d'une petite ville sur la rivière d'Ouste, à 2 lieues de Vannes (voy. MORBIHAN). Eudon I<sup>er</sup>, petit-fils de Guethenoc, suivit Guillaume-le-Conquérant en Angleterre. Eudon II, petit-fils d'Eudon I<sup>er</sup>, et pendant quelque temps duc de Bretagne par son mariage avec Berthe, fille de Conan III, mort en 1148. Après bien des vicissitudes, Eudon II fut dépouillé du duché de Bretagne et réduit à son premier patrimoine. Un de ses frères, nommé Alain, s'établit en Angleterre, où il eut un partage divers fiefs donnés à ses ancêtres par Guillaume-le-Conquérant. Il fut l'auteur d'une branche qui eut divers rameaux.

En France, on remarque, dans la branche des vicomtes de Rohan, ALAIN VII, le au combat de Moron, le 14 août 1352. ALAIN I<sup>er</sup>, son fils, fut beau-frère de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. ALAIN III, fils de JEAN I<sup>er</sup>, épousa la fille du comte de Clisson. Son fils ALAIN IX, lieutenant général de Bretagne pendant la captivité du duc Jean et de ses frères, faits prisonniers par les Penthièvre (voy.), eut une fille, Marguerite, qui fut l'aïeule du roi de France François I<sup>er</sup>. Une autre de ses filles, Catherine, fut la trisaïeule de Henri IV. JEAN II, fils d'Alain IX, fut

gendre du duc de Bretagne, François I<sup>er</sup>; et oncle de la duchesse Anne, femme de Charles VIII et de Louis XII. A raison de toutes ces parentés et de son origine souveraine, les Rohan jouissaient à la cour de France, avant la révolution, du rang et des honneurs de *princes étrangers*. On connaît leur orgueilleuse devise :

Roi je ne puis,  
Prince ne daigne;  
Rohan je suis.

Depuis 1527, la maison de Rohan se divisa en plusieurs lignes, dont les principales sont celles de *Guéméné*, de *Montbazou*, de *Gié*, de *Soubise*, etc. Il ne reste plus aujourd'hui de représentants que de la 1<sup>re</sup> ligne, dont les *Rohan-Rochefort* sont une branche cadette. Quant aux *Rohan-Chabot*, c'est une branche de la maison de Chabot, entée sur cette famille illustre par le mariage de Henri Chabot\*, fils puiné d'une branche cadette de sa maison, lequel épousa, avec dispense du pape, Marguerite de Rohan, sa cousine, fille unique de Henri I<sup>er</sup>, duc de Rohan, l'une des plus grandes héritières de l'Europe, qui lui apportait les duchés-pairies de Rohan et de Frontenay, les principautés de Léon et de Soubise, et ses droits à la couronne de Navarre, à la condition de prendre le nom et les armes de Rohan pour lui et toute la postérité de son fils aîné. Comme il n'eut qu'un fils de ce mariage, toute sa descendance a pris, d'après cette clause, le nom de *Rohan-Chabot*. Le représentant actuel de cette maison est ANNE-LOUIS-FERNAND de Rohan-Chabot, duc de Rohan, prince de Léon, ancien pair

(\*) La famille de Chabot est une des plus anciennes et des plus illustres de France. Des titres antérieurs à 1030, est-il dit dans l'*Almanach de Gotha*, font présumer qu'elle descend en ligne directe et masculine des anciens ducs d'Aquitaine, comtes de Poitou, d'Auvergne, etc. Elle a contracté des alliances médiates et immédiates avec un grand nombre de maisons royales et souveraines, dont plusieurs ont donné des empereurs à l'Allemagne, telles que les maisons de Souabe, de Luxembourg, de Lorraine, etc., dans les XII<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Tous les rois de France, tant de la branche de Valois, que de celle de Bourbon, descendent d'une fille de Chabot, femme de Geoffroy de Lusignan, comte de la Marche, de Joffa et de Césarée, en Terre-Sainte, et frère des rois de Jérusalem et de Chypre. La maison de Chabot a occupé les plus hautes places de l'état.

de France et maréchal-de-camp, né le 14 oct. 1789. Il refusa le serment en 1830, et prit part, en 1843, à la démonstration de Belgrave-Square en faveur du duc de Bordeaux. Il a plusieurs enfants. — Le comte PHILIPPE de Rohan-Chabot, premier secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires de France à Londres, auparavant commissaire du roi pour la translation des cendres de Napoléon à Paris, est son frère : il porte depuis 1843 le titre de comte de Jarnac. Nous citerons en outre le cardinal duc de Rohan-Chabot, mort archevêque de Besançon, le 8 févr. 1833.

La terre de Rohan, qui fut d'abord une vicomté (1100), puis un comté (1558), fut érigée en duché-pairie par Henri IV en faveur de Henri II, qui épousa Marguerite de Béthune, fille de Sully (1605). Éteint par sa mort, 1638, faute d'hoirs mâles, elle fut érigée de nouveau en duché-pairie en 1648, en faveur de sa fille, mariée à son cousin Henri de Chabot, et de leurs descendants.

*Ligne de Rohan-Guéméné.* Le titre de prince de Guéméné\* fut créé en 1570. Dans cette ligne, la seule qui existe aujourd'hui et qui est partagée entre la France et la Bohême, on distingue Louis de Rohan, qui fut fait duc et pair sous le nom de Montbazou, en 1588, par le roi Henri III, en considération de ses services. Il fut le second des seigneurs qui signèrent, après les princes du sang, l'acte par lequel l'armée royale reconnaissait Henri IV pour chef après l'assassinat de Henri III. Son fils, HÉRAULE de Rohan, duc de Montbazou, grand-veneur de France, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France, fut constamment attaché aux rois contre la Ligue. Il se trouvait dans le carrosse où Henri IV fut assassiné. Il mourut le 16 oct. 1654, à l'âge de 86 ans. La fameuse duchesse de Chevreuse (voy.) était sa fille. Le chevalier Louis de Rohan, petit-fils d'Hercule, fut décapité à la Bastille, le 27 nov. 1674, pour avoir voulu livrer Quillebœuf aux Hollandais et faire révolter la Normandie. Jusqu'alors, il avait bien servi le roi à l'armée ; mais des aventures galantes, et surtout l'enlèvement d'Hortense Mancini

(\*) Guéméné, petite ville cantonnale, est aussi dans le dep. du Montban.

(voy.), nièce de Mazarin, lui avaient perdu sa charge de grand-veneur.

Le chef actuel de cette branche VICTOR-LOUIS-MÉRIADÈC, prince Guéméné, duc de Bouillon\* et de Montbazou, feldmaréchal-lieutenant au vice de l'Autriche, comme l'était son frère et beau-père, le prince AL GABRIEL-CHARLES, mort en 1834 prince Victor est né le 20 juill. 1760 n'a pas d'enfants ; son héritage pa à ses fils adoptifs de la maison de Rohan-Rochefort, son frère, JULES-ANN LOUIS, major général, séparé de sa femme duchesse de Sagan, fille du duc de Glaupe, n'ayant pas eu non plus de postérité. Ils sont les fils du chef de la branche cadette, CHARLES-LOUIS-GABRIEL prince de Rohan-Rochefort et Montban, mort, le 7 mars 1843, dans son château de Bréville. Né le 1<sup>er</sup> nov. 1760 avait eu 5 enfants, dont 2 fils, de son mariage avec la princesse MARIE-LOUISÉ JOSEPHINE de Rohan-Guéméné. Le premier-né, héritier des titres de sa femme est CAMILLE-PHILIPPE-JOSEPH-IDEU né le 19 déc. 1801.

La branche de *Rohan-Rochefort-Montauban*, qui se rattache à cette date de 1611, où elle fut mise en possession du titre de comte de Montauban auquel vint se joindre, en 1718, ce prince de Rochefort. Elle a pour représentant actuel le prince CAMILLE, d'abord par adoption un Rohan-Guéméné dont il vient d'être parlé.

Disons aussi un mot des lignes de

Dans la ligne de *Rohan-Gué*, on trouve d'abord PIERRE de Rohan, élu sous le titre de *maréchal de Gué*, grand-père du prince, chef actuel de la ligne du jeune comte d'Angoulême puis François I<sup>er</sup>. Louis XII étant

(\*) Le duc de Bouillon (voy.) a passé la famille de Rohan par l'extinction de la branche masculine principale de La Tour-d'Auvergne par le chef de la princesse de La Tour-d'Auvergne, grand-mère du prince, chef actuel de la ligne de Bouillon par décision arbitrale du comte de Vienne (1814), contre son compétiteur d'Avvergne. Plus tard, le duc de Bouillon prince de La Trémoille et la princesse ont attaqué le prince de Rohan-Guéméné au tribunal de Liège, lequel a mis les deux princes en possession des domaines trouvés dans sa juridiction.



capitaine, un *Traité de la corruption de la milice ancienne*, un ouvrage *Sur les intérêts des princes*, dédié à Richelieu, enfin des *Lettres sur la guerre de la Val-teline*; car, en 1635, une armée de 15,000 hommes lui fut confiée, avec laquelle il conquiert cette contrée. A l'occasion de ses succès, la cour reprit ses défiances. Rohan alors se réfugia auprès du duc de Saxe-Weimar, qui devait épouser sa fille. Blessé à la journée de Rheinfelden, en Suisse, Rohan mourut, six semaines après la bataille, le 13 avril 1638, à l'âge de 66 ans. La longueur de sa résistance à Richelieu prouve la fécondité de ses ressources et son activité infatigable. Une des idées du duc de Rohan était la division de la France en plusieurs républiques fédératives, idée qui se reproduisit en 1791.

Henri de Rohan eut une fille qui, comme nous l'avons déjà dit, épousa Henri de Chabot. Elle soutint un procès célèbre contre un jeune homme appelé TANCÈDE, qui se disait fils de Rohan et de la duchesse sa femme. Quoique celle-ci appuyât les prétentions de Tancède, le reconnaissant pour son fils légitime, le jeune homme perdit son procès devant ses juges, mais fut vengé par l'opinion. Il périt dans la guerre de la Fronde. L. G-s.

CHARLES de Rohan, prince de Soubise et d'Épinay, duc de Rohan-Rohan et Ventadour, pair et maréchal de France, naquit le 16 juillet 1715. Destiné de bonne heure au service militaire, il fut reçu en qualité de guidon dans les gendarmes de la garde, dont il devint capitaine, en 1734, après la retraite du prince de Rohan, son aïeul. Il épousa M<sup>lle</sup> de Bouillon (voy.); mais elle mourut l'année suivante, en lui laissant une fille, qui, le 3 mai 1753, devint princesse de Condé. Soubise avait lui-même épousé en secondes noces (1745) la princesse Christine de Hesse-Rheinfels. Parvenu ainsi au faite des grandeurs, favori de Louis XV, et, mieux encore, appuyé du crédit de la marquise de Pompadour, il osa prendre, dans l'acte de mariage de sa fille, le titre de *très haut et très excellent prince*, qui n'appartenait qu'aux princes du sang, et qui lui fut aussitôt contesté; mais grâce à la protection de la favorite, les préten-

tions de Soubise n'eurent aucun résultat fâcheux pour lui. Pendant les campagnes de 1744 à 1748, il accompagna le roi en qualité d'aide-de-camp, eut un bras enné au siège de Fribourg, contribua, à la tête des gendarmes du roi, à la victoire de Fontenoi, et mérita, par la prise de Malines et plusieurs autres faits d'armes, le grade de maréchal-de-camp (1748) et le gouvernement de Flandre et du Hainaut (1751).

Au commencement de la guerre de Sept-Ans (voy.), la marquise de Pompadour lui fit confier une division de 24,000 hommes, avec laquelle il manœuvra dans le pays de Clèves et de Gueldre, et opéra sa jonction, dans les environs de Dresde, avec le prince de Saxe-Hildburghausen. Les affaires du roi de Prusse étaient gravement compromises; mais les fautes de ses ennemis le sauvèrent. Cet habile tacticien surprit Soubise dans la ville de Gotha, et le força de s'enfuir, en lui abandonnant un certain nombre de prisonniers. Soubise et Hildburghausen, ayant une armée beaucoup plus forte que celle de Frédéric II, reprirent bientôt une fatale sécurité. Le roi feignit de ne pas oser les attendre; et le bouillant Soubise se laissa entraîner hors de la position favorable qu'il occupait. Le 3 nov. 1757, il croyait encore les Prussiens en pleine retraite, lorsqu'ils marchèrent à lui, après avoir tranquillement pris leur repas, et lui livrèrent la désastreuse bataille de Rossbach, dans la Saxe aujourd'hui prussienne. Les soldats allemands et français s'enfuirent en désordre; et Soubise, malgré l'inutile valeur dont il fit preuve pour réparer tardivement ses fautes, eut à subir toute la honte d'une défaite sans excuse. Il essaya de la faire oublier par l'humilité de sa conduite, en se mettant aux ordres du duc de Richelieu (voy.); son égal; mais l'opinion publique ne voulut pas prendre le change et le punit cruellement de sa deroute de Rossbach et des faveurs que le roi n'en continua pas moins à faire pleuvoir sur lui, attribuant tous les torts au prince de Hildburghausen. Soubise eut le titre de secrétaire d'état, reçut une pension de 50,000 liv., traita de la charge de trésorier de l'ordre, ce qui entraînait la de-

na du cordon bleu, et enfin fut des gouvernements du bois de ne et de ses dépendances, Madrid nette.

terre continuant en Allemagne, comte de Clermont devait être cé par Contades (voy.), le roi confia au prince de Soubise un nou- mandement. Il reçut l'ordre de rer du landgraviat de Hesse, afin cher l'ennemi de pénétrer jusqu'au et il atteignit un instant ce but, à des deux victoires de Sandershausen (juillet 1758) et de Lütternberg.), dans la Basse-Hesse. Cette der- faire lui valut le bâton de maré- France. En 1761, Soubise com- encore sur le Rhin une armée de 0 hommes; mais ses démentés avec ichal de Broglie (voy.), avec le- venait de faire sa jonction à Pa- a, amenèrent, en juillet, la dé- Fillingshausen, où Soubise com- it l'aile gauche et avait en face de prince de Brunswic en personne (t. IV, p. 291). Les mutuelles ré- tions des deux maréchaux fran- et malgré les sarcasmes de toute ce et la désaffection de son ar- oubise fut chargé, l'année sui- collectivement avec le maréchal es (voy.), de se maintenir dans les sa que les Français occupaient en- Allemagne. Tous deux gagnèrent t.) la bataille de Johannisberg.

Compter de ce moment, Soubise re- à la carrière militaire pour se er tout-à-fait à celle de courti- tes laquelle du moins il n'essuya le défaite. Ami d'abord de la mar- e Pompadour, il ne le fut pas moins t Du Barry, et poussa même l'ou- toute dignité jusqu'à souffrir le e de sa parente, M<sup>lle</sup> de Tournon, vicomte Du Barry, neveu de la t. Pour prix de ses complaisances, e espérait obtenir la présidence du , lorsque arriva la mort du roi. it fait de sa faveur; mais touché de le conduite du maréchal, qui, e seul de tant de courtisans inar- ait accompagné à son dernier asile uille mortelle de son ancien mai-

tre, Louis XVI lui conserva son entrée au conseil, où il donna souvent de bons avis, quoique ennemi des réformes dont on était alors engoué. Dans sa vie privée, le prince de Soubise, obligeant et facile, gâta jusqu'à la fin ses excellentes qualités par une honteuse débauche. Par bon- heur pour lui sans doute, il ne vit pas les excès révolutionnaires, dont il eût été iné- vitablement victime : il mourut le 4 juil- let 1787.

D. A. D.

Enfin l'illustre maison qui nous oc- cupe a produit plusieurs prélats célèbres. Nous nous bornerons à citer FRANÇOIS de Rohan, archevêque de Lyon, mort en 1536, et les quatre cardinaux évêques de Strasbourg, dont trois ont été membres de l'Académie-Française. Parmi eux, on distingue surtout LOUIS-René-ÉDOUARD, prince de Rohan-Guéméné, et cousin- germain du maréchal par sa mère, célé- bre par son rôle dans le procès du collier (voy. LAMOTTE, MARIE-ANTOINETTE, etc.). Il était né le 23 sept. 1734. Nommé am- bassadeur à Vienne, il scandalisa par son luxe l'impératrice Marie-Thérèse. Au commencement du règne de Louis XVI, quoique grand-aumônier de France, mu- ni de l'abbaye de Saint-Waast, qui lui rapportait 300,000 liv. de rentes, et pos- sédant encore d'autres charges, il était criblé de dettes. Nous avons vu ailleurs comment il s'abaisa jusqu'à devenir la dupe d'une intrigante audacieuse. Après qu'il lui eut été permis de rentrer dans son diocèse, il fut nommé député du clergé du bailliage de Haguenau aux États-Géné- raux, et, en 1789, dans l'Assemblée con- stituante, il ne se décida qu'avec peine au serment civique. Plus tard, il déclara qu'il ne pouvait se prêter à établir la constitu- tion civile du clergé dans son évêché. En 1791, il fut accusé de menées contre- révolutionnaires sur la rive droite du Rhin; mais il échappa à l'effet de cette accusation comme prince de l'Empire, et fut désormais considéré comme étranger. Réduit à la portion allemande de son an- cien diocèse, il se consacra sur la fin de sa vie à ses devoirs d'évêque, jusqu'au concor- dat de 1801, époque à laquelle il se démit de l'évêché de Strasbourg. Il mourut à Et- tenheim, le 17 fevr. 1802. — Son frère cadet, qui fut archevêque de Cambrai et

grand-aumônier de l'impératrice Joséphine, mourut en 1815. L. G-s.

ROHILLAS, voy. INDOSTAN, T. XIV, p. 638.

ROI, ROYAUMÉ (du latin *rex*). Ce titre et la dignité qu'il énonce, exprimés différemment selon la diversité des pays et des langues (dans les langues sémitiques, *malekh*, *mélik*; dans les langues germaniques, *konung*, *konig*, *king*, etc.; dans les langues slaves, *kral*, *korol*, etc. \*), remonte à la constitution primitive des sociétés. D'abord employé pour désigner la souveraineté en général, et attribué indistinctement à toute personne revêtu du pouvoir suprême dans un état quelconque, le titre de roi servit, dans une haute antiquité, à qualifier à la fois les chefs des plus vastes empires et ceux des moindres peuplades. Les rois, dans ces temps reculés, se présentent à nous, tantôt avec le caractère de patriarches de famille ou de tribu (pasteurs des peuples), tantôt comme les pontifes et les juges souverains des états, tantôt comme de puissants chefs militaires; mais le plus souvent ils réunissaient en eux les attributions des deux derniers genres. Aujourd'hui la dignité royale, en Europe du moins, n'est reconnue qu'aux princes souverains d'états d'une certaine importance et parfaitement indépendants qu'on nomme *royaumes*.

Les effets salutaires de la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul firent accepter la royauté dans l'intérêt public et comme une institution fondée dans les vues de la Providence. Aussi voyons-nous toujours des monarques qui, persistant à rattacher à ce principe le titre de leur souveraineté, s'intitulent rois par la grâce de Dieu; mais dans d'autres états, et notamment en France, on a fini par opposer au principe mystique du droit divin, souvent démenti par l'histoire, le principe plus rationnel et plus positif de la souveraineté nationale.

La royauté, dans ses différents modes d'investiture, peut être *élective*, comme elle l'était jadis en Pologne \*\*, ou *héréditaire*,

(\*) Voy. en outre PHARAON, KHAN, CHAN, TSAN, etc.

(\*\*) On peut même dire en Allemagne où, pendant longtemps, le souverain prenait seulement

*ditaire*, telle que nous la trouvons dans toutes les monarchies actuellement existantes. Aux temps plus reculés du moyen-âge, le titre de roi échet souvent au chef d'un peuple indépendant en vertu de la proclamation spontanée de ses sujets, comme par exemple en Portugal. Plus tard, le pape et l'empereur d'Allemagne, comme continuateur de la dignité des empereurs d'Occident, prétendirent avoir seuls le droit d'élever les princes à celui de rois (voy. T. IX, p. 447) : les ducs de Bohême et de Pologne l'obtinrent de cette manière. Mais en 1701, Frédéric, électeur de Brandebourg, se fit couronner roi de Prusse de sa propre autorité, et fut reconnu comme tel par toutes les puissances. Depuis, on a vu Napoléon, devenu l'arbitre de l'Europe, faire et défaire les royautés selon son bon plaisir; et enfin, pour citer des exemples encore plus récents, le roi de Grèce et celui des Belges tiennent leur titre et le pouvoir qui en dérive, le premier, du vœu des grandes puissances européennes, le second, du libre suffrage du peuple. Dans l'acceptation générale, le titre de roi ne se conçoit qu'uni au fait d'une souveraineté réelle. Il y avait pourtant une exception à cette règle dans l'ancien empire d'Allemagne, où le prince, élu du vivant de l'empereur pour lui succéder à sa mort, portait en attendant, comme une distinction purement honorifique, le titre de *roi des Romains*. Cette tradition a été recueillie par l'Autriche, où l'héritier présomptif a porté quelquefois le titre de *rex junior* de Bohême, etc.; Napoléon la fit aussi revivre un moment en France, lorsqu'il nomma roi de Rome l'enfant auquel devait appartenir l'héritage de sa puissance. A côté des royautés fondées sur la possession territoriale, plusieurs souverains de l'Europe se font encore honneur, dans l'énumération de leurs titres *in extenso*, de royautés fictives, qui ne sont ordinairement que l'évocation de quelque souvenir historique. C'est ainsi que l'empereur d'Autriche, le roi des Deux-Siciles le titre de roi, tant qu'il n'avait pas reçu des mains du pape la couronne impériale d'Italie. Sur ce point, il régné beaucoup d'obscurité. Remarquons toutefois qu'il ne faut pas confondre le titre de roi d'Allemagne avec celui de roi des Romains. Voy. plus loin, dans le texte S.



si de Sardaigne prennent tous les titres de roi de Jérusalem, auquel on ajoute en outre celui de roi propre ; de même, les deux monarques Danemark et de Suède reviennent l'un et l'autre celui de roi des Goths.

Ensuite, l'avènement à la royauté est sanctionné par le sacre et par le serment solennel du nouveau souverain ; mais cette consécration, alors même qu'elle est indispensable, n'a aujourd'hui d'autre intérêt que l'aspect cérémoniel pompeux. Les rois, avec les empereurs, reçoivent le serment de Majesté, jadis exclusivement réservé au chef temporel de l'empire, l'Empereur ; comme eux, ils sont appelés Sire dans les discours qu'on leur adresse. A la dignité royale s'attachent encore d'autres privilèges extérieurs pour la plupart relatifs au cérémoniel, et que, dans le langage diplomatique, on appelle généralement honneurs. Néanmoins, ces mêmes honneurs rendus aux chefs de certains états ne sont pas devenus, n'en avaient pas une grande importance : tels le doge de la république de Venise et les princes de sept Provinces-Unies des Pays-Bas. Les mêmes égards s'observent aujourd'hui envers les présidents des grandes républiques, et en particulier envers tous les princes souverains, quelque titre qu'ils portent. Tous les rois, dans le congrès de Vienne, le droit de porter leur blason d'une couronne. La principale distinction historique est établie entre le titre de roi et celui de duc, de comte, etc., dont on ne fait pas mention dans les chartes, les princes d'un rang inférieur, la hiérarchie féodale de ces derniers qui ont tous des rapports d'allégeance et de vassal à suzerain. \*\*

Les droits de la royauté sont ceux de la monarchie en général (voy. ce mot au Dictionnaire). Quelques-uns, comme le droit de battre monnaie, d'accorder des

les rois étaient alors traités d'Altesse Sérénissime. A. de Saint-Priest, pair de France, *Histoire de la royauté considérée dans son développement jusqu'à la formation des principales monarchies de l'Europe* (Paris, 1842, 2 gros vol.

titres de noblesse, de lever des contributions, d'accréditer des ambassadeurs et autres agents près de souverains étrangers, sont tout particulièrement désignés sous le nom de *régales* ou *droits réguliers*. Pour d'autres, voy. INVIOUABILITÉ, INITIATIVE, SANCTION, GRACE, etc. ; et pour les droits reconnus à la royauté dans divers pays, les art. relatifs à ces pays, et FRANCE, T. XI, p. 508. CH. V.

ROI D'ARMES, voy. HÉRALTIQUE.

ROITELET, *regulus* (figuier de quelques auteurs), petit passereau de la famille des *becc-fins*, et voisin de la fauvette, dont on le distingue non-seulement à sa taille plus petite, mais aussi à son bec très aigu et parfaitement conique. Le roitelet commun (*sylvia regulus*), le plus petit des oiseaux d'Europe, est olivâtre en dessus, jaunâtre en dessous. Le mâle porte sur le sommet de la tête une huppe jaune, bordée de noir. Il est très répandu dans tout notre continent, et préfère surtout les forêts de sapins, sur les rameaux desquels il place son nid, construit avec de la mousse et des toiles d'araignée, et offrant la forme d'une boule percée d'une ouverture sur le côté. La femelle y pond 6 ou 7 œufs de la grosseur d'un pois. Ces petits passereaux sont très familiers ; ils se rapprochent, en hiver, de nos habitations. On les voit poursuivre au vol, avec une agilité extrême, les insectes dont ils font leur nourriture. Leur ramage est doux et agréable. On donne le nom de *pouillot* à une espèce de roitelet un peu plus grande que la précédente, et qui s'en distingue principalement par l'absence de huppe. On nomme aussi *roitelet*, mais à tort, un genre voisin qui ne renferme qu'une espèce, le *trogodyte d'Europe*, petit oiseau chanteur qui a le bec plus aigu et la queue plus courte. C. S-TE.

ROLAND, célèbre paladin qui passe pour le neveu de Charlemagne ; il suivit ce prince en Espagne, et fut tué à la bataille de Roncevaux (voy.), dans les Pyrénées, vers 778.

L'émir de Saragosse, qui tenait pour le khalife de Bagdad, étant menacé dans son gouvernement par Abd-er-Rahman (voy.), khalife omméyade de Cordoue, avait imploré le secours du roi des Francs. Ce monarque, poussé par un motif, soit

d'ambition, soit de religion, fait pénétrer deux armées en Espagne, par les deux points extrêmes de la chaîne des Pyrénées, s'empare de Pampelune, Huesca, et va camper devant Saragoose. L'émir, de bonne foi quant à lui, ne put persuader aux autres chefs musulmans, quoique révoltés des cruautés d'Abd-er-Rahman, de se soumettre à un prince chrétien. Charlemagne, à qui un messager venait d'apprendre que Witikind avait reparu menaçant parmi les Saxons, résolut aussitôt de rentrer dans ses états en suivant les vallées d'Égui, d'Erro et de Roncevaux. La tête de l'armée était arrivée sur les bords de la Nive, quand les Vascons, ennemis de la nouvelle dynastie franque, fondirent à l'improviste sur l'arrière-garde, sous la conduite du duc Loup, leur chef (voy. GASCOGNE, T. XII, p. 159). Cette trahison eut un plein succès. Un grand nombre de Francs périrent dans le défilé, et parmi eux Eygihard, grand-maitre d'hôtel du roi, Anselme, comte du palais, et Rutland, Rotland ou Roland, préfet de la frontière britannique.

Si nous passons maintenant du domaine de l'histoire dans celui de la fiction, nous trouvons dans *li romans de Roncivult*, dans *Philomena*, autre roman, dans le poème *La Spagna*, un grand développement donné à ce renseignement historique si simple et si court. Selon les traditions poétiques, Charlemagne, après avoir soumis le Nord, veut chasser d'Espagne les Sarrazins, et donner ce royaume à son neveu, qu'il a marié avec Alde-la-Belle. Il convoque ses barons pour leur exposer ses projets. Roland, d'un caractère emporté, se fâche contre son oncle, lui tourne le dos, et va conquérir, en un tour de main, *la terre de Lamech*, c'est-à-dire la Syrie et la Palestine; puis, tout-à-fait calmé par ces expéditions, il vient se ranger de nouveau sous les ordres du roi. Une vision poussait Charlemagne vers l'Espagne. S. Jacques, fils de Zébédée, lui était apparu et s'était plaint que son corps restât ainsi ignoré et sans honneur dans la Galice, près de ces Sarrazins mécréants, qu'il serait du devoir des chrétiens d'expulser d'Espagne. Charlemagne franchit donc les Pyrénées avec Roland, prit Pampelune et autres villes fortes, la-

tit l'Église de Compostelle, qu'il fit consacrer à S. Jacques, et en rentrant en France, planta sa lance dans la mer. Le Sarrazin Aygoland reconquit le territoire envahi par les Francs, puis le perdit encore, Charles ayant envoyé contre lui Milon et son fils Roland. Ce dernier étant rentré en France, Aygoland repartit et pousse jusqu'à Saintes, dont il s'empare. Mais Charlemagne se lève, le poursuit jusqu'en Espagne, et l'*épée joyeuse* délivra les chrétiens du redoutable Sarrazin. Puis, l'empereur et son neveu combattent, toujours avec succès, les rois de Séville et de Cordoue. Pour décider les gouverneurs musulmans de Saragoose à renoncer à l'alliance du sultan de Babylone (sultan de Bagdad) et à se faire baptiser, Charlemagne leur envoie le chevalier Ganelon. Ce Ganelon est un traître qui, voulant faire périr Roland, demande pour lui le commandement de l'arrière-garde de l'armée, contre laquelle des embûches sont dressées dans la vallée de Roncevaux. Le paladin y est attaqué; il se fait autour de lui un grand carnage. Alors il sonne du cor ou olifant : Charlemagne, qui l'entend, veut rebrousser chemin; mais Ganelon l'en détourne. Roland, abandonné à lui-même et blessé, parcourt le champ de bataille, « dolent de la mort de tant de nobles hommes qu'il voyoit, puis s'en alla droict à la voye tirant après Charlemagne parmi le bois. Tant alla qu'il vint jusqu'au pied de la montaigne de Césarée, au dessous de la vallée de Roncevaux, où il trouva un beau préau d'herbe verte, auquel avoit un bel arbre et un grand perron de marbre. » Là il descend de cheval, ne pouvant plus se soutenir, et s'assied, le visage tourné vers l'Espagne. Le récit des *Grandes Chroniques* est ici d'une grande beauté. Le héros sentant la mort s'approcher, tire son épée Durandal; il la regarde avec la tendresse d'un amant qui contemple sa maîtresse. Craignant qu'elle ne tombe au pouvoir d'un Infidèle, il essaya de la briser; mais il ne put en venir à bout. Alors tentant un dernier effort, il fit retentir les bois du son de son cor; « et tant s'esforça de souffler, qu'il se rompit les nerfs et veines du col. » Son frère Beudoin l'entendit et accourut. Roland, déjà mourant,

da à boire. Beudoin « en grant se mist d'en chercher ; mais trouver eust, et quant il retourna à luy, il l'ava prenant mort. Il bénist l'âme ; son cor, son cheval et son espée et s'en alla droict à l'ost de Char-mé... Ce jour mesme avant la ba-festoit le bon Roland confessé et le corps de Jésus-Christ, ainsi que itame estoit lors aux vaillants ba-rrs. »

re le roman de *Roncivals*, les *Gran-broniques* et *La Spagna*, d'autres s, celui de *Beuve d'Antone* et de *me Ancoya*, *Il Morgante Mag-de Pulci*, *Mambriano del Cieco rara*, antérieurs à l'*Orlando fu-de l'Arioste*, parlent aussi des ures du paladin Roland. La *chan-roland* a été longtemps célèbre es armées françaises. Il y a dans le les Hautes-Pyrénées un passage é la *Brèche de Roland*, que quel-uns assurent être le perron de mar-ri'il fendit en voulant briser son Dans le Roussillon, près du village oit, se trouve le *Pas de Roland*, a prétend faire voir les empreintes de son cheval. Enfin des ballades, rées jusqu'à nos jours, font encore r les montagnes des frontières d'Es-du nom de Roland. L. G-s.

LAND DE LA PLATIÈRE (JEAN-), né en 1732\*, à Villefranche, en lais (Rhône), était le dernier des afants d'un magistrat honorable, uns fortune. Destiné par sa famille : ecclésiastique, pour lequel il n'a-ecune vocation, à l'âge de 19 ans, e Roland traversa seul et à pied ande partie de la France. Arrivé es, il se fit admettre dans la maison rmateur, qui s'engagea à le faire aux Grandes-Indes ; mais une affection de poitrine empêcha Ro- : poursuivre cette carrière ; et il se à Rouen, auprès d'un de ses pa-nspecteur des manufactures. Ce-lui ayant fait donner de l'emploi non en 1753, à Paris, suivant une ver-en 1752, suivant d'autres. Ce qui rend ur bien plus étrange, c'est que les bio-qui l'ont commise n'en insistent pas ur la disproportion d'âge qui existait and et sa femme née en 1754.

dans cette partie, Roland y acquit bien-tôt de grandes connaissances. Divers ou-vrages sur les arts mécaniques et l'écono-mie rurale lui ouvrirent les portes de plusieurs académies et sociétés savantes ; et il passa de Rouen à Amiens, au grade d'inspecteur général du commerce. Obligé, par état, à visiter les pays étran-gers, de 1776 à 1778, il voyagea en Suisse, en Italie et à Malte. Pendant cette longue absence, il entretenit un commerce de lettres suivi avec M<sup>lle</sup> Phlipon, dont il avait fait connaissance à Paris, l'année même de son départ. Ces lettres, rem-plies de détails intéressants et de vues uti-les sur le système commercial et manu-facturier du midi de l'Europe, sont ce-pendant d'une lecture difficile, à cause des trop nombreuses citations qui cou-pent le sens et morcellent le style\*. De retour en France, Roland épousa, en 1780, M<sup>lle</sup> Phlipon. En 1784, tous deux passèrent en Angleterre pour y faire de nouvelles études relatives à l'é-tat de Roland ; mais il est à croire qu'ils n'attachèrent pas moins d'intérêt à étu-dier les institutions politiques et le jeu des ressorts du gouvernement anglais. On a écrit, nous ne savons d'après quelle au-torité, qu'à la suite de ce voyage, Roland avait envoyé sa femme à Paris pour sol-liciter des lettres de noblesse, et que ces lettres furent refusées. M<sup>me</sup> Roland obt-int au moins pour son mari un change-ment de résidence fort avantageux, en le faisant appeler à Lyon, auprès de sa ville natale. Tout en ajoutant à ses con-naissances par de nouvelles études, il s'oc-cupa sans relâche de la composition de son *Dictionnaire des manufactures et des arts qui en dépendent*. Cet ouvrage, inséré tout entier dans l'*Encyclopédie méthodique\*\**, et le plus considérable qu'ait publié Roland, est son meilleur ti-tre à la renommée comme écrivain et comme administrateur.

En 1789, Roland embrassa avec ar-deur les principes de la révolution. Nom-mé officier municipal à Lyon, il ne tarda pas à reconnaître et à signaler les nom-

(\*) Elles ont été imprimées, Amsterdam et Paris, 1782, 6 vol. in-12.

(\*\*) Paris, Panckoucke, 1785, 4 vol. in-4° et 1 vol. de planches au nombre de 438.

breux abus qui s'étaient introduits dans l'administration de cette ville, alors endettée de plus de 40 millions. Au mois de févr. 1791, envoyé par sa commune auprès de l'Assemblée nationale pour lui faire connaître cette situation et solliciter les moyens d'y remédier, Roland s'acquitta avec le plus grand zèle et un entier succès de cette mission; mais le séjour de sept mois qu'il fit à cette occasion dans la capitale eut des résultats d'une toute autre nature. Brissot, avec qui il était antérieurement en correspondance, l'introduisit à la société des Jacobins, l'aboucha avec les chefs du parti démocratique, Buzot, Péthion, Robespierre, etc., et l'attacha, de cœur et d'âme, ainsi que sa femme, aux vues et aux intérêts de ce parti. Aussi, après la fuite du roi, Roland fut l'un des plus ardents provocateurs de la déchéance, et prit même une part active aux mouvements dont le Champ-de-Mars fut alors le sinistre théâtre. De retour à Lyon, au mois d'août, il y fonda un club affilié à celui des Jacobins; mais sa place ayant été supprimée par les derniers décrets de l'Assemblée constituante, au mois de déc. 1791, il vint se fixer à Paris.

Les Girondins commençaient alors à miner le trône constitutionnel de Louis XVI; et Roland était tout préparé pour les seconder dans cette œuvre: aussi, l'influence, alors dominante, de Brissot, le fit-elle entrer au ministère, le 24 mars 1792, avec Clavière et Servan (voy. ΓΙΡΟΝΔΙΝΣ). Roland, dans cette promotion, eut le portefeuille de l'intérieur. La première fois qu'il parut au conseil, abjurant l'étiquette jusque-là rigoureusement observée, il se présenta ayant aux pieds des souliers sans boucles et à cordons. Dumouriez, qui, dans ses *Mémoires*, raconte ce fait sur le ton de la plaisanterie, n'a pourtant pas dû se méprendre sur la portée réelle de cette impolitesse; des effets plus significatifs ne tardèrent pas à la suivre: ainsi, on vit Roland soudoyer, sur les fonds de son ministère, une feuille qui, chaque jour, placardée dans Paris, provoquait le peuple au renversement de la royauté. Cette feuille, c'était *La Sentinelle*, rédigée par Louvet (voy. ce nom).

Nous avons dit ailleurs quelles cir-

constances accompagnèrent, au 20 juin, le renvoi des ministres Servan, Clavière et Roland, rappelés au pouvoir dans la journée même du 10 août. Le 10 août entra, en même temps, au ministère de la justice. Bientôt, il organisa les massacres de septembre, que Roland approuva avec horreur et signala à l'indignité de la France par une circulaire émise le 10 septembre. De là dissidence, et bientôt rupture ouverte entre lui et son collègue Clavière. Élu par le dép. de la Somme à la Convention nationale, Roland fut poursuivi aux instances de sa femme et de ses amis qui l'engageaient à rester au ministère pour y combattre les progrès, de jour croissants, de l'anarchie. À la découverte de l'armoire de fer aux Tuileries, Roland s'empara des papiers de Louis XVI qui se trouvaient dans cette cachette, et, sans avoir appelé Clavière, sans avoir dressé d'inventaire, porta en masse ces papiers à la Convention. Cette omission de formes fut bientôt à ses ennemis de la Convention une arme terrible contre lui: ils accusèrent d'avoir soustrait des papiers et constatèrent les relations intimes de Roland avec plusieurs de ses amis politiques au ministère. On lui reprochait encore d'avoir posé des fonds de son ministère pour inonder la France de libelles tendant à propager l'œuvre du fédéralisme et à soulever les départements contre le ministère. Plusieurs fois mandé à la barre de la Convention, les vociférations de ses ennemis ne lui permirent jamais de se défendre. Sorti enfin du ministère, le 23 janvier 1793, il rendit un compte détaillé de sa gestion; mais ce fut en vain que, pendant plusieurs jours, il en sollicita l'approbation au nom de la Convention. Voué dès lors à la proscription par les Jacobins et par la Commune, Roland fut enfin compris dans le décret de proscription, rendu le 2 juin contre les députés girondins. Réfugié à Rouen, Roland resta pendant 5 mois caché chez des demoiselles qui sacrifiaient leur fortune pour la sienne. À la nouvelle de la mort de sa femme, décidé à ne pas lui survivre, Roland, le 15 nov. 1793, sortit de sa cachette à l'entrée de la nuit. Il fit quatre lieues à pied, sur la route de Paris. |

payé contre un arbre, il s'enfonça courageusement dans la poitrine tout le fer d'une canne à dard. Transporté à Rouen, son cadavre y reçut les insultes de Legendre, montagnard en mission.

Roland était probe, instruit, austère dans ses mœurs, ferme dans ses opinions, mais dur et cassant dans la discussion. Il eut la capacité d'un bon administrateur, et manqua des qualités nécessaires à un bon ministre. Son plus grand malheur, peut-être, fut de servir de prête-nom aux utopies sociales et aux essais politiques dont sa femme fut l'auteur ou plutôt la muse.

MANON-ЖАННА PHLIPOH, femme Roland, naquit le 17 mars 1754 à Paris, d'un père, graveur médiocre, et qui n'a point laissé de nom dans les arts. Elle reçut une première éducation plus conforme à la médiocrité de son état que propre à développer les rares facultés de son esprit. Son père usait envers elle d'une sévérité qui allait jusqu'à la rudesse. Ce fut de lui sans doute qu'elle apprit les principes du dessin, art dans lequel elle parait avoir fait, plus tard, de grands progrès. Elle se livra avec non moins d'amour et de succès à l'étude de la musique, puisqu'elle apprit le piano, la guitare et même le violon; mais les livres furent par-dessus tout la passion de son jeune âge. N'ayant point de bibliothèque à sa disposition, la lecture d'un petit nombre de volumes, dont elle dut la rencontre au hasard, suffit pour développer en elle le germe des conceptions les plus fécondes et les plus relevées. S. Augustin et Plutarque furent ses premiers maîtres; elle dut au premier cette foi, aussi vive que tendre, compagne et guide de ses premières années, ainsi que cette rectitude de principes, cette régularité de mœurs qui ne se démentirent jamais. D'un autre côté, elle puisa dans la lecture de Plutarque l'admiration la mieux sentie pour les nobles exemples, pour les grands caractères de l'antiquité; mais pas, pour ainsi dire, chez elle à l'état de religion, cet enthousiasme, qui ne lui laissait pas apercevoir la différence des temps et de toutes les conditions sociales, devint par la suite, pour elle, une source trop féconde d'erreurs pernicieuses.

Ce fut à 11 ans que la jeune Manon,

sur sa demande expresse, fut mise au couvent pour y faire sa première communion. La maison où elle entra était celle des Dames de la congrégation, auprès du Jardin des Plantes. Elle y passa les plus heureuses années de sa vie, dans les exercices modérés de la religion la plus sincère, et dans les pures jouissances d'une de ces amitiés d'enfance, qui sont souvent encore le charme de l'âge mûr. Telle fut l'affection que conçut M<sup>lle</sup> Phlipon pour une jeune pensionnaire venue d'Amiens, Sophie Cannel, plus âgée qu'elle de trois ans, et avec qui, lorsqu'elles eurent toutes deux quitté le couvent, elle entretint, pendant plus de huit ans, une correspondance suivie. La lecture de ces lettres, mises au jour en 1841, fait voir, mieux encore que celle des *Mémoires de M<sup>me</sup> Roland*, tout ce qu'il y avait de bon, de pur, de tendre, dans le cœur de cette jeune fille; tout ce qu'il y avait d'ingénieux, de fin, de brillant dans son imagination; de solide, de ferme, d'élevé dans son caractère. Cette charmante liaison devint le principe du mariage de Manette Phlipon. Pendant son séjour à Amiens, reçu chez les parents de Sophie Cannel, Roland de la Platière fut chargé par elle, en allant à Paris, d'une lettre pour son amie. Les grâces et plus encore l'esprit de la jeune Phlipon, agirent vivement sur le cœur du philosophe, alors âgé de 45 ans. Frappée de la droite raison de Roland, appréciant tout ce qu'un esprit aussi solidement cultivé promettait de jouissances au sien, et de progrès à son instruction, rebutée d'ailleurs par le non-succès de plusieurs propositions faites par des jeunes gens, M<sup>lle</sup> Phlipon, malgré la disproportion d'âge, accepta la main de Roland. Mariés en 1780, l'année suivante vit la naissance d'une fille, seul fruit de leur union, et qui, à ce que nous croyons, existe encore aujourd'hui; la concorde régna toujours dans ce ménage, que jamais la médisance n'osa attaquer et devant les exemples duquel s'arrêtèrent même les injustices de l'esprit de parti. Mais, chez M<sup>me</sup> Roland, un froid déisme avait remplacé la ferveur des croyances chrétiennes; J.-J. Rousseau avait vaincu S. Augustin. Les

(\*) M<sup>me</sup> Léon Champagneux, qui donne l'exemple de toutes les vertus chrétiennes.

théories sociales du philosophe genevois constituaient aussi la foi politique de Roland et de sa femme; leurs liaisons avec les encyclopédistes de l'ancien régime et les démocrates de la révolution, déterminèrent le rôle qu'ils y devaient jouer l'un et l'autre. Les distinctions extérieures, les privilèges sociaux, fondés sur le hasard de la naissance, avaient révolté la fierté d'âme de M<sup>me</sup> Roland encore jeune fille; devenue femme, l'abolition de ces abus lui parut le gage certain de la félicité publique. Douée d'une supériorité de vues à laquelle n'atteignait point son mari, d'un talent littéraire fort au-dessus du sien, et peut-être aussi plus ambitieuse, lorsqu'il fut parvenu au ministère elle devint son conseil, son guide et trop souvent son interprète. Ainsi, ce fut elle qui rédigea cette fameuse lettre du 10 août 1792, signée *Roland*, et adressée à Louis XVI, défi formel jeté par un ministre à la royauté, avant-coureur du 20 juin et présage du 10 août. La lecture des Mémoires de M<sup>me</sup> Roland ne permet pas de douter que, dès lors, elle ne préparât avec Brissot, Péthion, Buzot et Barbaroux (voy. ces noms), l'avènement de la république. Athénienne autant que française, elle voulait faire revivre Athènes tout entière à Paris; mais elle oubliait qu'avec des couronnes pour ses grands hommes, Athènes avait eu pour eux l'ostracisme et la rigueur: le 31 mai vint cruellement le lui rappeler.

Ce fut à cette époque de persécution que se développa dans toute sa grandeur morale le caractère de M<sup>me</sup> Roland. On l'avait vue déjà, à la barre de la Convention, confondre, par la ferme simplicité de sa parole, les efforts et la violence d'une cabale haineuse\*. A la veille de la proscription, on la vit, impassible, refuser d'assurer son salut par la fuite. Jetée, dès le 2 juin, dans une prison, d'où elle ne devait sortir que pour aller à l'échafaud, ses inquiétudes ne se portèrent que sur le sort de son mari et de sa fille, son Eudora, menacée de se trouver orpheline à l'âge de 12 ans. Deux amis dévoués veillaient sur cette enfant: Rose (voy.) en faisait sa fille d'adoption, et Champa-

\* Voy. le *Moniteur universel*, n° 343. 10 décembre 1792.

gneux, qui, au ministère de l'intérieur avait été le collaborateur le plus utile; Roland, partageait ses soins entre la mère dans les fers et la jeune personne à qui il devait un jour unir son fils. Quelle consolation une telle assurance n'eût-elle apportée au cœur de M<sup>me</sup> Roland, si elle eût pu la recevoir! Ce fut pourtant, au milieu de ses craintes pour deux êtres si plus chers, et avec la certitude d'en être bientôt séparée par une mort violente, sous les barreaux de Sainte-Pélagie elle écrivit, sous le titre d'*Appel à la postérité*, ces Mémoires qui seront vivants à jamais son nom. Une méprise lui avait fait croire que le manuscrit confié par elle à un ami avait été détruit, elle eut la constance d'en recommencer un autre. C'est encore au dévouement de Rose qu'il doit la conservation de celui-ci.

Ce fut le jour même où les girondins furent conduits au supplice, le 31 octobre 1793, que, de Sainte-Pélagie, M<sup>me</sup> Roland fut transférée à la Conciergerie. Très certaine du sort qui l'attendait, elle avait d'abord résolu d'échapper à l'échafaud par le suicide. A cet effet, elle s'était procuré de l'opium; mais l'ami à qui elle devait cette triste faveur parvint à lui démontrer qu'elle finirait plus dignement en laissant à ses ennemis toute l'iniquité de sa mort; elle jeta donc le poison. La veille du jour où elle devait paraître devant le tribunal, elle remercia Chauveau-Lagarde (voy.) qui était venu lui offrir le secours de son éloquence, et ne voulut avoir d'autre défenseur qu'elle-même. Le lendemain, 10 novembre, certaine que ce jour était pour elle le dernier, elle apporta une sorte de soin à sa toilette. Elle parut au tribunal vêtue de blanc et l'assurance modeste de son maintien, la sérénité de son front, le calme plein de dignité de ses réponses étonnèrent les juges sans les désarmer. Condamnée à mort pour ses relations avec les girondins, elle dit: « Vous me jugez digne de partager le sort des grands hommes que vous avez assassinés; je tâcherai de porter à l'échafaud le calme qu'ils ont montré. » Elle le montra en effet jusqu'au dernier moment; on sait que dans ce trajet fatal elle ne fut occupée qu'à inspirer un peu de ce même courage à u-

ax qui allait périr avec elle. ort, M<sup>mo</sup> Roland n'était âgée ans. Peu de femmes ont été aussi gées par la nature, et, dans sou enommée littéraire de M<sup>mo</sup> de ve seule au-dessus de la sienne. naissant tout ce qu'il y eut de ns son caractère et de noble nduite, on aura toujours à re- e pour son bonheur, sinon pour elle n'ait pas fait un usage plus s dons précieux qui lui avaient tis. On devra surtout se garder pour modèle aux femmes ja- ne pas sortir du rôle assigné à par la Providence. P. A. V. l. Ce mot vient de *rotulus*, rou- à *inrotulatio*. C'est en ce sens t encore un *rôle de tabac*. Il e plus souvent une feuille de de parchemin, susceptible d'è- e comme elle l'était autrefois, nelle sont inscrits, soit une liste d'où *enrôlement*, soit un état es à recouvrer, *rôle des contri- ou de causes* qui doivent être et plaidées en leur ordre, à *tour mise au rôle*. Un *rôle*, en ter- tures, signifie un feuillet ou deux es avoués, notaires, etc., font rs écrites à tant le rôle. Nous ssacré un art. spécial aux *rôles* s.

anglais désignent par le mot *rolls* les anciens actes du parlement, royales, closes ou patentes, les chartes, les documents judiciai- Le *maître des rôles* est un ma- i la cour de la chancellerie, qui quelquefois le chancelier dans udiciaire de ses fonctions, et qui ace, dans la hiérarchie admini- immédiatement après le grand *Kingsbench* (voy. l'art.). R-Y. Maître, on appelle *rôle* la partie èce que chaque acteur doit ap- et réciter, ou plutôt jouer, car it pas de savoir un rôle et de le il faut que l'acteur s'identifie rsonnage qu'il doit représenter, n-seulement il ait étudié toutes s de son rôle, qu'il en comprenne ituation et les sentiments, mais naisse bien la pièce dans laquelle

il joue un rôle, et le rapport qu'a ce rôle avec ceux des autres personnages de la pièce. Les rôles qui composent ordinairement une troupe de comédie, sont : les premiers rôles tragiques et comiques, les jeunes premiers ou amoureux, les seconds amoureux, les troisièmes rôles ou raisonneurs, les pères nobles, les rôles à *manteaux* ou de financiers, les premiers et seconds comiques, et les utilités. Pour les femmes, le premier emploi est celui des reines ou grands rôles tragiques; viennent ensuite les jeunes princesses ou amoureuses, et les confidentes. Dans la comédie, les premiers rôles, les coquettes, les amoureuses, les soubrettes, les mères nobles, les duègnes (voy. ce mot, ACNÈS, etc.). Tous les rôles se distribuent dans ces différents emplois, non sans difficulté souvent, à cause des amours-propres qui font que certains acteurs privilégiés empiètent sur l'emploi des autres. Il est vrai que l'on a vu des acteurs d'un talent tellement flexible, qu'ils jouaient également bien le sérieux et le comique: tel était Prévillo (voy.), qui faisait verser des larmes et excitait le fou rire. Quelques acteurs d'un grand talent ont donné leur nom aux rôles de leur emploi : on a dit longtemps Jouer les Molé, les Fleury, les Talma; et dans l'opéra-comique, surtout, on joue encore les Dugazon, les Saint-Aubin, les Elleviou, les Chenard, les Martin. Aujourd'hui, qu'un genre moins imposant, mais très répandu, rivalise avec celui qui a fait la gloire de la scène, un acteur de province s'engage pour jouer les Bouffé, les Arnal, comme il s'engageait, il y a vingt-cinq ans, pour jouer les Brunet et les Potier. Il est bien convenu que l'engagement ne porte pas qu'ils auront leur talent.

C'est par allusion aux rôles des comédiens, qu'on dit Jouer dans le monde un beau rôle, un grand rôle, un vilain rôle. On dit aussi d'un homme embarrassé dans une affaire ou dans un discours, et ne sachant comment s'en tirer : Il est au bout de son rôle, et plus anciennement on disait au bout de son *rolet*. D. M.

**ROLLIN** (CHARLES), né à Paris, le 30 janvier 1661, était le second fils d'un coutelier sans fortune, originaire de

Montbéliard, d'où il avait été expulsé à cause de son attachement à la religion catholique. Un bénédictin dont il servait la messe, ayant obtenu pour lui une bourse au collège des *Dix-huit*, le sort de Rollin fut décidé. Il devint professeur de seconde au collège Duplessis, en 1683, puis de rhétorique; fut professeur royal au Collège de France de 1688 à 1736, recteur de l'Université en 1694 et 1695, coadjuteur du collège de Beauvais en 1699, procureur de la nation de France en 1719, et de nouveau recteur en 1720. Cet homme vénérable comprit toute l'importance d'une bonne direction de l'éducation, et consacra toute sa vie aux soins de former la jeunesse. Il avait tout ce qu'il fallait pour réussir, une connaissance parfaite des auteurs anciens et un goût exquis pour sentir et expliquer leurs beautés, une entente merveilleuse du caractère des élèves, une onction paternelle qui pénétrait leurs cœurs. Rollin rendit de grands services à l'enseignement, en insistant sur l'étude des lettres françaises trop négligée avant lui, et en ranimant celle de la langue grecque, qui languissait. En même temps, il maintenait la discipline avec fermeté; ou plutôt, en donnant la religion pour base à l'éducation, il rendait facile la tâche des maîtres. Le collège de Beauvais, qu'il avait pris presque désert, manqua bientôt de places. Rollin ne fut pas moins heureux à former, par ses conseils et surtout ses exemples, des professeurs que des élèves : Guérin, Coffin, Crévier furent dignes de continuer ses travaux. Cependant la persécution contre le jansénisme enleva Rollin à sa tâche, et vint encore, non le troubler, mais le tracasser dans sa modeste retraite. On fit chez lui une descente de justice qui n'aboutit qu'à faire reconnaître son innocence. Il avait déjà prouvé, en soutenant les droits de l'Université lorsqu'il en était le recteur, que la vertu chrétienne, douce et humble selon l'Évangile, s'accorde parfaitement avec la fermeté. Lui qui, personnellement, n'eût disputé le pas à personne, sut vigoureusement maintenir la préséance du chef du corps enseignant. Rollin, après avoir employé les années de sa retraite à la composition des livres qu'il nous a laissés,

mourut de la mort du juste, le 14 1741.

Ses ouvrages sont si répandus nous suffira de les rappeler en quelques mots. Son *Traité des études* (1724 vol. in-12, souv. reimpr.), où il expose les pratiques d'enseignement les plus usitées chez les anciens et chez les modernes, a été appelé par M. Villemain « monument de raison et de goût, et des livres les mieux écrits de notre langue après les livres de génie. » De *Histoire ancienne des Égyptiens, Carthaginois, des Assyriens, des Grecs, des Romains, des Perses, des Macédoniens, des Grecs* (1730 et suiv., 12 vol. in-12), on peut lui reprocher de manquer parfois de critique d'avoir négligé de précieux détails dans la mise en œuvre, et, depuis lui, on peut ainsi dire la face de l'histoire; elle prouve néanmoins une grande connaissance de l'antiquité, elle offre une exactitude remarquable dans le récit des faits, s'en exhale d'ailleurs un parfum de vérité et de foi chrétienne qui est une suavité bien rare aux fréquentes répétitions dont l'auteur entremêle sa narration. « C'est encore la meilleure compilation qu'on ait faite en aucune langue, » a dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV.*), parce que les compilateurs sont toujours défectueux et que Rollin l'était. *Stoïcisme romain*, depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium (9 vol. in-12), se ressent un peu du déclin et du blâsément causé par l'âge; ce fut (voyez.) son disciple et son ami, qui le compléta d'après son plan, en achevant le 9<sup>e</sup> volume.

Il a paru un grand nombre d'éditions de ces ouvrages, car, jusqu'à nos jours, Rollin était l'oracle de l'Université d'histoire. On possède plusieurs éditions de ses *Oeuvres* complètes: Paris, 1806 vol. in-8<sup>o</sup> avec Crévier; 1815 et suiv., 60 vol. in-18; 1817-19, in-8<sup>o</sup> et atlas; par M. Guizot, 1820-30 vol. in-8<sup>o</sup> et atlas; par M. Letourneur, 1821 et années suiv., 30 vol. in-8<sup>o</sup> atlas, etc., etc. L.

ROLLON ou RAOL, roy. Norvège et NORMANDE.

ROMAGNE (LA), en latin *Romania*.



*diola*, en italien *Romagna*, ancien comté que l'empereur Frédéric II donna, en 1221, à Godofroy et à Conrad de Hohenlobe (voy.); mais qui depuis devint une province de l'État de l'Église, laquelle répond à peu près à la légation de Ravenne d'aujourd'hui. Ravenne (voy.) en était jadis le chef-lieu; mais la Romagne renfermait en outre Rimini, Sarsina, Césène, Forli, Faenza, Imola, etc.

Il ne faut pas confondre la *Romagna* avec la *Romania* ou Rome Nouvelle, dénomination qui prit la Thrace après la translation du siège de l'empire à Byzance, et dont les Turcs ont fait *Roum-ili* ou *Romélie* (voy. empire OTTHOMAN).

Le nom de *Romagnols* appartenait plus spécialement aux Moréotes de Napoli di Romania, ville ainsi nommée parce que cette partie de la Morée avait reçu au moyen-âge la dénomination de *Romania minor*. S.

**ROMAIN I-IV**, empereurs d'Orient, dans l'intervalle de l'an 919 à 1071, voy. *BYZANTIN (empire)*, T. IV, p. 388, et *CONSTANTIN X*.

**ROMAIN**, pape en 897, voy. T. XIX, p. 177.

**ROMAIN (JULES)**, voy. JULES.

**ROMAIN (DROIT)**, voy. DROIT, T. VIII, p. 586 et suiv.

**ROMAIN (ÉTAT)** ou ÉTAT DE L'ÉCLISE. Cet état au sein duquel les glorieux et augustes souvenirs du temps passé forment un singulier contraste avec le présent, est l'apanage permanent du Saint-Siège, ou le domaine temporel des papes, qui le possèdent en toute souveraineté. Il occupe, dans sa circonscription actuelle, la majeure partie de la Moyenne-Italie, sur une étendue de 815 milles carr. géogr.\* Baigné par la mer Adriatique d'une part, et par la mer Tyrrhénienne de l'autre, il a en outre pour limites le royaume Lombardo-Vénitien au nord, le duché de Modène et la Toscane à l'ouest, et le royaume de Naples au sud. La chaîne de l'Apennin le traverse du nord-ouest au sud-est et atteint dans ses points culminants une hauteur de 7 à 8,000 pieds. Deux fleuves considérables arrosent le pays: l'un est le

\* D'après M. Balbi. 41,152 kilom. carr., ce qui est un peu plus que la Suisse. S.

Pò (voy.), qui après avoir parcouru toute la Haute-Italie de l'ouest à l'est, se partage vers son embouchure en différentes branches, dont la principale borde le royaume Lombardo-Vénitien, tandis que les autres se ramifient dans le Ferrarais et y forment les marais de Comachio, avant de se perdre aussi dans l'Adriatique; l'autre est le Tibre, qui sort de la Toscane, devient navigable à Pérouse, baigne ensuite la capitale du monde chrétien et se jette à Ostie dans la Méditerranée. Différents cours d'eau qui, descendant des flancs de l'Apennin, vont rejoindre ces fleuves ou se jettent dans les deux mers, n'ont qu'une très faible importance. Au sud-est de l'embouchure du Tibre, quelques-uns de ces torrents, arrêtés dans les plaines basses de la Campagne de Rome, donnent lieu aux fameux marais Pontins (voy.) qui s'étendent le long du littoral jusqu'à la frontière napolitaine. Sur le revers occidental de l'Apennin, on distingue encore plusieurs lacs dont les plus remarquables, par leur situation pittoresque ou par les souvenirs historiques qu'ils réveillent, sont ceux d'Albano, de Bolséna et de Pérouse, l'ancien Trasimène.

Dans tout le pays, en exceptant les districts marécageux, l'air est pur et salubre, sous ce ciel renommé pour sa beauté. Le sol, en majeure partie très fertile, offre du blé, d'excellents vins, et en général tous les fruits et toutes les productions de l'Italie; les montagnes magnifiquement boisées, présentent les plus beaux marbres et montrent aussi dans beaucoup d'endroits des traces de métaux. Mais l'indolence des habitants et les vices profonds de l'état social s'opposent au développement des richesses naturelles du pays. On ne songe guère à l'exploitation des mines, et l'agriculture elle-même, extrêmement négligée, n'est prospère que dans quelques rares districts. L'éducation du gros bétail et celle des bêtes à laine reçoivent néanmoins plus de soins. Rome, Bologne, Ancône et Ravenne sont les seules villes où l'on trouve quelques manufactures. Le commerce extérieur se fait principalement par les ports de Civita-Vecchia, sur la mer Tyrrhénienne, d'Ancône et de Sini-

gaglia, ville renommée par ses foires, sur l'Adriatique.

Toute la population, aujourd'hui de 2,734,000 âmes, répartie dans 3,473 villes, bourgs et villages, est catholique, à l'exception d'environ 16,000 Juifs, auxquels on accorde une tolérance subordonnée toutefois à une foule de restrictions oppressives.

Le pape (*voy.*), chef spirituel de l'Église catholique, apostolique et romaine, est, au même titre, souverain électif de l'État Romain. Son gouvernement est une théocratie absolue. Néanmoins tous les cardinaux, et conséquemment aussi le pontife, choisi dans leur sein, prêtent serment d'observer certaines coutumes et de maintenir certaines dispositions régulatrices des rapports de ces dignitaires entre eux, et qu'on peut regarder comme les lois fondamentales de l'état. Dans l'administration du temporel, ainsi que dans celle du spirituel, le souverain pontife est assisté par le Sacré-Collège (*voy.*) des cardinaux, dont le nombre peut être porté jusqu'à 70, bien qu'il ne soit pas ordinairement tenu au complet. Ces grands dignitaires de l'Église exercent en même temps presque toutes les hautes fonctions politiques et administratives du pays.

L'administration, dans l'acception la plus étendue du mot, se partage, selon ses différents objets, entre 23 congrégations, 12 tribunaux, une trésorerie générale, subdivisée en plusieurs départements, et 4 secrétariats (*voy.* plus loin *chambre ROMAINE*). Ainsi que la législation du pays, l'administration est pleine de confusion et d'arbitraire, rongée d'une foule d'abus et hérissée d'une multitude de vieilles formes et de traditions barbares qui attestent encore en partie toute l'inhumanité du moyen-âge. Le désordre et la pénurie règnent dans les finances. Le revenu annuel de l'état, évalué à 8,300,000 scudi\*, ne couvre point la dépense, et la dette, qui s'accroît tous les jours, doit être arrivée à plus de 180 millions de fr. L'armée, en partie composée de troupes suisses, peut s'élever à 15,000 hommes, et la flottille, stationnée à Civita-Vecchia, compte 2 fre-

\* L'écu (*trado*, romain vaut 5 fr. 36 c.

gates et plusieurs petits bâtiments. L'empereur d'Autriche a le droit de tenir garnison dans la citadelle de Ferrare et dans la petite ville forte de Comacchio. On distingue à la cour de Rome 3 ordres de chevalerie : l'ordre de l'Éperon d'Or, fondé en 1559, celui de Saint-Jean de Latran, qui date de 1560, et celui de Grégoire-le-Grand, institué en 1832.

L'État Romain, formé de territoires multiples, réunis en différents temps et à des conditions diverses sous la domination pontificale, se compose, sur la Méditerranée et sur tout le revers occidental de l'Apennin, de la Campagne de Rome (*voy.*), qui correspond en général au *Latium* (*voy.*) des anciens, du district connu sous le nom de Patrimoine de Saint-Pierre (chef-lieu Viterbe), de la Sabine, de l'Orviétan, du Pérousin et du duché de Spolète; de l'autre côté des montagnes et le long de la mer Adriatique, il comprend en outre la Marche d'Ancône, le duché d'Urbîn, la Romagne (chef-lieu Ravenne), le Bolognais et le Ferrarais; enfin la principauté de Ponte-Corvo et le duché de Bénévent, l'un et l'autre enclavés dans le royaume de Naples, dépendent également du Saint-Siège. Aujourd'hui tous ces pays sont divisés, sous le rapport administratif, en 21 provinces d'une étendue très inégale. Parmi ces arrondissements, celui de Rome est traité de *comarca*\*, celui de Lorette de *commissariato*; ceux de Bologne, de Ferrare, de Ravenne, de Forli, d'Urbîn-et-Pesaro ont le titre de légations, et tous les autres, celui de délégations (*voy.* ces noms). On compte dans l'État Romain 8 sièges d'archevêques et 58 d'évêques. On peut consulter, sur l'organisation de l'État Romain, Dannon, *Sur la puissance temporelle des Papes*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, 1828.

*Histoire.* Ainsi qu'on l'a dit à l'art. PAPAUTÉ, la puissance temporelle des papes est née de la donation que Pepin-le-Bref fit, en 756, à Étienne II, de quelques territoires arrachés à l'exarchat (*voy.*) par les Lombards, contre lesquels ce pontife avait imploré le secours du roi des Francs. Une partie de la Romagne

\* Cette dénomination se retrouve dans le Portugal et dans l'empire du Brésil.

et la Pentapole (*voy.*), dans la Marche d'Ancone, formèrent ainsi le noyau primitif de la domination temporelle du souverain pontife. Charlemagne, qui y confirma pleinement ce dernier en 774, vit en échange se poser sur sa tête, l'an 800, la couronne des empereurs d'Occident. Quelques diplômes de Louis-le-Débonnaire, d'Othon-le-Grand et de Henri II, dont l'authenticité n'est pas à l'abri du doute, sont toutefois, il faut l'ajouter, les seules preuves qui témoignent encore de la réalité de cette donation. Plus tard, la politique habile et conséquente des pontifes romains, en favorisant l'établissement et les progrès des Normands (*voy.* ce nom et GUISCARD) dans la Basse-Italie, se ménagea dans ces brillants aventuriers, qui se reconquirent vassaux du Saint-Siège, des champions vigoureux et utiles. En 1073, l'édifice artistement construit de la puissance pontificale fut élevé à son faite par l'avènement de Grégoire VII (*voy.*). Ce grand pontife et ses plus proches successeurs, en développant sur une plus large base l'influence spirituelle de la chaire de Rome, ne perdirent pas de vue les intérêts de leur souveraineté territoriale. Les croisades, dans leur commencement, à partir de 1096, secondèrent merveilleusement l'ambition de la cour de Rome, contre laquelle elles préparèrent néanmoins, par leurs suites, une réaction fâcheuse. Mais déjà, en 1079, la donation faite au Saint-Siège par la comtesse Mathilde de Toscane (*voy.*), avait procuré à ce dernier une partie notable du riche héritage de cette princesse, sur laquelle les empereurs d'Allemagne s'efforcèrent en vain de faire valoir leurs prétentions. Pour extirper complètement en Italie l'influence hostile de la maison de Hohenstaufen, Clément IV appela, en 1265, la maison d'Anjou au trône de Naples dont son prédécesseur (*voy.* INNOCENT IV) avait déjà librement disposé comme d'un fief du siège pontifical.

L'esprit tyrannique des papes, joint à la dissolution de mœurs de beaucoup d'entre eux, finit néanmoins par indisposer fortement les Romains eux-mêmes. La vive opposition que ces pontifes rencontrèrent au sein de l'ancienne metro-

pole, fut même une des principales causes de la translation de leur résidence à Avignon (*voy.*), que Clément VI acheta, en 1348, de Jeanne I<sup>re</sup>, reine de Naples et comtesse de Provence. Ils demeurèrent dans cette ville de 1309 à 1376. Mais comme cette dislocation du foyer de l'autorité, en livrant le pontificat à la tutelle permanente des rois de France, avait fait presque entièrement dépendre de l'influence de ceux-ci les élections des papes, que les Romains et les Allemands se refusèrent le plus souvent à reconnaître, il en résulta de fréquentes nominations d'antipapes; et de cette division du principat naquirent des luttes et des schismes, qui ne furent pas plus profitables à l'état qu'à l'Église. Cependant, après le retour des papes à Rome, les événements se montrèrent de nouveau favorables à leurs vues d'agrandissements territoriaux. Au milieu du conflit tumultueux d'ambitions diverses dont l'Italie devint, à partir de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, le sujet et le théâtre, leur politique rusée se ménagea souvent des occasions de fortune. En 1513, Bologne se soumit volontairement à Jules II, et, en 1532, Clément VII réunit Ancône à ses états. Ravenne, qui avait appartenu jusque-là aux Vénitiens, et le Ferrarais, distrait, en 1598, de la succession d'Alphonse II, duc de Modène et dernier rejeton direct de la maison d'Este, passèrent de même sous l'autorité du Saint-Siège, auquel François-Marie, dernier duc d'Urbain, de la maison de la Rovère, légua par ailleurs son duché, en 1626.

La réforme porta une rude atteinte au pouvoir pontifical. Par son administration sage et vigoureuse, Sixte V, vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, parvint à réprimer le désordre qui régnait dans l'État Romain; mais la prodigalité et le népotisme des papes qui lui succédèrent rouvrirent la source des maux, qui finirent par devenir incurables. Comment un état aussi fragile et aussi mal organisé aurait-il pu soutenir le choc de la tempête excitée par la révolution française? Les glorieux succès de nos armes en Italie contraignirent Pie VI (*voy.*) à conclure, le 13 févr. 1797, le traité de Tolentino, qui l'obligea formellement à renoncer au comtat d'Avignon et au Venaisiu, et à céder en même

temps à la nouvelle république cisalpine la Romagne, Bologne et Ferrare. Un mouvement qui, le 28 déc. suivant, éclata contre les Français parmi la populace de Rome (voy. ДУНОТ), ne resta pas longtemps impuni. Le 10 févr. 1798, la ville tomba au pouvoir de l'armée de la république, et l'État de l'Église fut lui-même converti en république *Romaine*. En 1800, néanmoins, Pie VII (voy.), élu pape à Venise, put reprendre le chemin de sa capitale, grâce à l'appui des armes autrichiennes, pour un moment victorieuses. Mais le concordat (voy.) qu'il arrêta l'année suivante avec Napoléon, premier consul, redevenu, après Marengo, l'arbitre des destinées de l'Italie, ne lui rendit la souveraineté qu'au prix du sacrifice d'une partie des anciennes possessions du Saint-Siège. Le bon accord dura peu. En 1807, la résistance morale opposée par le pape aux volontés tyranniques du maître de l'Europe, irrita de nouveau ce dernier contre lui. La Marche d'Ancone et le duché d'Urbin, tout ce qui restait encore au Saint-Siège à l'est de l'Apennin, lui fut d'abord enlevé et réuni au royaume d'Italie, puis, le 2 février 1808, Rome aussi fut occupée par un corps français sous le général Miollis; et l'année suivante, cette capitale, avec ce qui en dépendait encore, fut incorporée à l'empire Français, qui s'accrut ainsi de deux nouveaux départements, ceux de Rome et de Trasimène. Le décret impérial du 17 mai 1809, en dépouillant formellement le pape de toute souveraineté temporelle, ne lui accorda qu'une rente annuelle de 2 millions. On lui laissa le pouvoir spirituel; mais enlevé de son palais du Quirinal et retenu de force en France, il ne put l'exercer que d'une manière illusoire. Il en fut ainsi jusqu'à ce que le cours des événements, en 1814, lui permit de regagner ses états. Réintégré dans les limites de son territoire actuel par le traité de Vienne, le gouvernement pontifical a eu constamment à lutter, depuis cette époque, contre le mécontentement du peuple, auquel son aveugle obstination à maintenir un régime oppressif suranné ne fournit malheureusement que trop de légitimes sujets de plaintes et d'irritation. Les sociétés se-

crètes étendirent de plus en plus leur influence sur les populations, notamment dans les provinces situées à l'est de l'Apennin. Les désirs d'indépendance et d'unité nationale y enflammèrent, comme dans d'autres parties de la péninsule, les esprits des plus ardents parmi les patriotes. On trouvera à l'art. ITALIE (T. XV, p. 157 et suiv.) le récit détaillé des deux graves insurrections qui éclatèrent, en 1831 et en 1832, dans les légations, où le gouvernement pontifical ne parvint à rétablir son autorité qu'au moyen de l'intervention armée de l'Autriche; on y a pareillement rendu compte de l'occupation d'Ancone par nos troupes (23 février 1832), coup de main dicté par la nécessité de contrebalancer l'influence de l'Autriche, en prenant pied en même temps qu'elle dans les états Romains. La garnison française n'évacua cette place qu'au mois de décembre 1838, pendant que de leur côté les troupes autrichiennes se retiraient des légations. Malgré les dangers de sa situation, la cour de Rome ne s'est guère empressée de répondre aux représentations que lui avaient adressées les puissances, afin de la déterminer à l'adoption des réformes jugées absolument nécessaires pour assurer la tranquillité dans le pays. Aussi de nouvelles agitations viennent-elles de s'y manifester dans plusieurs provinces.

Pour le détail des règnes du pape actuel et de ses deux prédécesseurs, nous renvoyons aux art. LÉON XII, PIE VIII et GRÉGOIRE XVI. CR. V.

ROMAINE (ARCHITECTURE), voy. ARCHITECTURE, T. II, p. 190 et suiv. Il nous reste seulement à ajouter un mot ici sur l'origine des deux ordres dont l'invention est attribuée à l'Italie. Selon Vitruve, plusieurs colonies grecques ayant apporté dans l'Étrurie (Toscane) la connaissance de l'ordre dorique, cet ordre y fut longtemps exécuté de la même manière qu'en Grèce. Mais on y fit ensuite divers changements, d'où sortit l'ordre *toscan*. Beaucoup plus tard, d'après le même auteur, les Romains, qui avaient adopté les trois ordres grecs, imaginèrent de placer les volutes ioniennes dans le chapiteau corinthien, mélange qui fit naître l'ordre *composite*. voy. ORDRE, MODÈLE, CHA-

VRÉAN, etc.). Ce n'est pas néanmoins un point d'histoire bien déterminé que de savoir si les Étrusques ont reçu des Grecs la première idée de l'ordre d'architecture qu'ils adoptèrent. Du reste, qu'ils aient trouvé d'eux-mêmes l'ordre toscan, ce que permet de croire leur haute civilisation, ou qu'ils l'aient imité du dorique grec, il n'en est pas moins vrai que la simplicité sévère de son style se trouva seule pendant longtemps en harmonie avec les mœurs austères de la république pauvre, laborieuse et militaire. Cependant, chose singulière, tandis que le plus simple des ordres grecs avait encore paru trop riche à la Rome des premiers temps, le plus magnifique de ces ordres ne fut plus assez somptueux pour la Rome sensuelle et pervertie des empereurs : les Romains imaginèrent l'ordre composite. Bientôt après, les Barbares renversèrent les monuments de l'ancienne métropole du monde. Mais de nouvelles basiliques s'élevèrent, et enfin, sous l'égide de la papauté, quelques génies reprirent l'étude de l'antique, et du sol classique de Rome partit le signal de la Renaissance (voy. ce mot), d'où est sortie l'architecture moderne. Z.

**ROMAIN** (ÉCOLE) de peinture. On en distingue deux. L'ancienne, qui commence au Pérugin, en 1470, et finit à Carlo Maratti, vers 1700, eut pour principaux maîtres, outre le Pérugin lui-même, Raphaël Sanzio, Guido Reni, le Baroque, Salvator Rosa, Carlo Dolce, Solimena, etc. Dans la nouvelle, commencée vers 1750, on cite, indépendamment de son fondateur Raphaël Mengs, d'abord Pompée Battoni, et, de nos jours, Camuccini (voy. tous ces noms). X.

**ROMAINES** (CHAMBRE ET CHANCELERIE). On comprend ordinairement sous ces dénominations l'ensemble des collèges d'administration centrale et de judicature, qui composent le gouvernement du pape et dirigent ou décident, en son nom, toutes les affaires générales intéressant l'Église ou l'état. Lorsque le pape commença à s'ériger en chef spirituel de la chrétienté en Occident, il dut s'entourer d'aides et de dignitaires dont l'autorité s'accrut avec la sienne. L'organisation

de cette hiérarchie (voy.) suprême, dans laquelle on se régla primitivement sur le modèle de l'empire Byzantin, a été depuis améliorée par plusieurs pontifes, notamment par Léon X (m. en 1521) et par Pie IV (m. en 1565). Aujourd'hui, les affaires de gouvernement ou d'administration proprement dite, et les affaires judiciaires sont rapportées par la cour de Rome à deux cercles d'attributions entièrement distincts. Les premières se traitent exclusivement dans la *curie de grâce* (*curia gratiæ*), tandis que les secondes sont du ressort spécial de la *curie de justice* (*curia justitiæ*). A la curie de grâce appartiennent les divisions suivantes : 1<sup>o</sup> la *chancellerie romaine* (*cancellaria romana*), principalement chargée de l'expédition des affaires parvenues à leur décision dans le consistoire des cardinaux. Elle fonctionne sous la présidence d'un cardinal vice-chancelier, assisté d'un directeur de la chancellerie (*regens cancellariæ*) et d'un nombreux personnel de commis; 2<sup>o</sup> la *daterie* (*dataria romana*), dans le ressort de laquelle rentrent la plupart des grâces, la collation des bénéfices et les dispenses, dans les cas qui ne réclament pas le secret; elle se compose du cardinal *dataire* ou *prodataire*, du *soudataire* et de plusieurs autres officiers (voy. DATE et DATERIE); 3<sup>o</sup> la *pénitencerie* (*pœnitentiaria romana*), sous la direction d'un cardinal, qui prend le titre de *pœnitentiarius major*, délivre les absolutions et les dispenses réservées au pape, dans les cas tenus secrets (voy. PÉNITENCERIE); 4<sup>o</sup> la *chambre romaine* proprement dite (*camera romana*), formée du cardinal camerlingue (voy.), d'un auditeur (*uditore santissimo*), d'un trésorier et de 12 clercs de chambre, est le siège de la haute administration des finances et de la justice pontificale; 5<sup>o</sup> le *cabinet du pape*, ou ministère pontifical proprement dit, sur lequel repose toute la gestion des affaires de l'État Romain, ainsi que la correspondance avec les puissances étrangères, a pour membres le cardinal secrétaire d'état, le cardinal secrétaire des brefs, et le cardinal secrétaire d'état de l'intérieur, département de création plus récente.

Dans la curie de justice, on distingue

les collèges suivants : 1<sup>o</sup> la *rota romana* ou cour suprême, dont l'origine ne saurait être fixée avec certitude dans les temps obscurs du moyen-âge. Une ordonnance rendue sous le pontificat de Jean XXII (m. en 1326) doit être citée comme un des plus anciens documents relatifs à ce tribunal, qui fut plus tard réorganisé par Sixte IV (m. en 1484). Il est très probable qu'il doit son nom à la disposition circulaire, en forme de roue (*rota*), affectée dans l'ordre des sièges de ses membres, indiqués autrefois, dans la salle du conseil, par des dalles en marbre. On avait imaginé cet arrangement pour empêcher qu'il n'y eût jamais de préséance, même accidentelle, pour les représentants quelconques d'aucune des nations (Italie, France, Espagne et Allemagne) parmi lesquelles étaient choisis les juges de la *rota*. Aujourd'hui, il y a un président et 12 auditeurs, répartis en 3 chambres ou sénats, dans chacune desquelles siègent un rapporteur et 3 conseillers (*correspondentes*). La *rota romana*, devant laquelle étaient portées des affaires de tous les pays, jouissait autrefois d'une immense considération, et ses décisions ont été recueillies dans de vastes collections. Actuellement, son autorité est à peu près limitée aux états pontificaux. 2<sup>o</sup> Le collège de la signature de justice, ainsi nommé parce que tous ses rescrits doivent être revêtus du seing du pape, se compose d'un cardinal-préfet, de 12 prélats-conseillers et de plusieurs référendaires, et statue sur les pourvois en appel, ainsi que sur les questions de compétence et de règlement de juges. 3<sup>o</sup> Le collège de la signature de grâce, pour les matières de juridiction gracieuse introduites par voie de recours à la décision immédiate du pape, est présidé par le saint-père en personne.

Tout ce qui, d'un autre côté, regarde le gouvernement et les intérêts généraux de l'Église, tout ce qui touche au dogme ou au culte, les canonisations, les institutions d'ordres, etc., est traité dans les assemblées ou *consistoires* (voy., des cardinaux, également sous la présidence du pape. Les consistoires ordinaires se tiennent deux fois par mois, et leurs délibérations sont secrètes, tandis que les séances

des consistoires extraordinaires sont presque toujours publiques. Lorsque le Saint-Siège vient à vaquer, le gouvernement provisoire de l'état passe, non pas au collège des cardinaux, mais au cardinal camerlingue, qui y pourvoit conjointement avec les cardinaux chefs des différentes administrations. Pour les divers ordres de fonctions, il existe des *congrégations* nombreuses, formées de cardinaux, les unes en collèges permanents, les autres en commissions temporaires. La plupart de ces congrégations ont été mentionnées à l'art. COLLÈGE (*Sacré-*); et les principales ont d'ailleurs des art. spéciaux (voy. surtout les mots PROPAGANDE, RITZ, INDEX, INQUISITION, etc.).

CH. V.

**ROMAINS.** Un article spécial sera consacré plus loin à la description de la ville éternelle; ici, c'est un court aperçu de l'histoire de ce glorieux empire dont elle fut le point de départ et le siège, que nous voulons présenter à nos lecteurs.

Quoique ce point de départ fût des plus humbles, Rome réunit successivement sous sa domination tout le monde civilisé des anciens, et elle l'enveloppa dans sa ruine lorsqu'elle tomba sous les coups des Barbares. Son histoire, qui embrasse plus de douze siècles même sans compter l'existence du Bas-Empire, présente 3 périodes distinctes, caractérisées par autant de révolutions capitales dans son gouvernement. La première comprend l'origine et l'enfance de Rome, alors régie par des rois, petite, ignorée des peuples marquants de l'époque, et couverte dans son berceau d'un voile brodé de fables : cette période s'étend depuis l'année de la fondation de Rome par Romulus (voy.), l'an 754, jusqu'à celle de l'expulsion des rois, l'an 509 av. J.-C. Pendant la seconde période, qui s'ouvre à l'établissement de la république et finit à son abolition par suite de la bataille d'Actium, l'an 31 av. J.-C., Rome, en travail d'organisation, s'arrondit d'abord lentement; puis, soutenue par la force de ses principes et de ses admirables institutions politiques et militaires, dans sa lutte opiniâtre avec Carthage, elle s'élança à pas de géant vers la conquête du monde; mais bientôt elle se corromp par l'abus de sa puissance et par l'usage

né des jouissances qui en décou-  
lèrent, laisse expirer ses vertus, dont  
plus se perdent sous les débris  
de sa liberté. La troisième pé-  
riode nous fait voir l'empire Ro-  
main apogée de sa puissance, soumis au  
despotisme d'un seul, et se con-  
vertissant en milieu des plus  
désordres. Bientôt la décadence  
vint de toutes parts; des flots de  
barbares attaquent et débordent ses fron-  
tières, l'unité se rompt sous le choc, et  
l'empire des Césars, après une  
domination, qui s'accomplit dé-  
clinant à la mort de Théodose-le-  
Grand 395 après J.-C., pousse l'em-  
pire à sa ruine complète. Tou-  
jours encore de mille ans, pour  
brièvement, le terme d'une existence  
fiévreuse, éternelle et sans gloire.

DES SOUS LES ROIS (de 754 à 509 av.  
-244 de la fondation de Rome).

On fait connaître, aux mots ITALIE,  
LATIUM, l'origine du peuple Latin,  
auquel naquit Rome, et les diffé-  
rents mythologiques qui se rattai-  
ent à l'histoire primitive. Quant à  
celui qui nous explique les com-  
mencements de cette ville célèbre, elle  
est le sujet de l'art. ROMULUS. Qu'il soit  
un personnage historique réel, ou qu'on  
considère seulement comme un  
mythe ou tout au plus semi-his-  
torique prince est généralement dé-  
terminé le fondateur et le premier  
de la future métropole du monde.

Il n'a pas été redevable au principe  
de l'autorité qu'il exerça sur  
elle dont il fut le créateur. Son  
régne fut ainsi que celui de ses succes-  
sors d'ailleurs si restreint que, déjà  
à cette époque, Rome, sous les dehors  
d'un avènement monarchique, était  
un état républicain. Il s'y était  
donc une espèce de constitution muni-  
cipale sans doute modelée sur celle de  
Athènes, principale ville du Latium. On  
trouve déjà dans l'ébauche de cette  
constitution primitive tous les germes et  
éléments principaux qui, en se  
développant, devinrent les grandes ins-  
titutions de Rome : le sénat; une no-  
bilité héréditaire (voy. PATRICIENS); la

division du peuple selon différents modes  
(voy. CURIES), imprimant à ses assemblées  
un caractère et des tendances variables;  
des liens étroits entre la religion et la  
politique de l'état; enfin diverses parti-  
cularités saillantes dans les rapports for-  
mant l'objet du droit privé, tels que les  
relations entre patrons et clients (voy.),  
ou celles qui dérivèrent du lien civil du  
mariage et de la puissance paternelle.  
Après avoir jeté les fondements de la  
nouvelle ville, Romulus, afin de la peu-  
pler plus vite, en fit, selon les antiques  
traditions recueillies par Tite-Live (voy.),  
un asile ouvert à tous les hommes turbu-  
lents et à tous les fugitifs des cités et des  
campagnes voisines, et s'appliqua dès l'o-  
rigine à l'unir étroitement avec la tribu  
la plus rapprochée du peuple des Sabins  
(voy.). Il mourut en 717. Ainsi que lui,  
tous ses successeurs se présentent à nous  
comme des prodiges d'activité; mais est-il  
permis de voir en tous de véritables per-  
sonnages historiques? Numa Pompilius  
(voy.), auquel serait échu ensuite le pou-  
voir après un interrègne de 3 ans, nous  
apparaît comme l'organisateur du culte,  
et même, jusqu'à un certain point, com-  
me l'auteur de la religion de l'état. Tullus  
Hostilius, qui régna de 672 à 640, vain-  
quit et détruisit Albe (voy. HORACES ET  
CURIACES), et prépara par ce triomphe  
la domination de Rome dans le Latium.  
Ancus Martius (640-616) fit construire  
le port d'Ostie. Tarquin-l'Ancien (616-  
578), fils d'un Grec et d'une femme étrus-  
que\*\*, agrandit et embellit la ville, et tour-  
na le premier ses armes contre celles d'où  
il était venu et qui étendaient alors leur  
domination jusqu'à Rome (voy. ÉTRUS-  
QUES, T. X, p. 212). Servius Tullius (578-  
534), peut-être le plus remarquable de  
tous ces princes, et qui pour cette raison

(\*) On sait que Niebuhr, maniant la critique  
avec plus d'assurance et de hardiesse que Beau-  
fort (voy. ces noms), leur dénia ce caractère,  
et que d'autres historiens récents, sans vouloir  
suivre le savant Allemand au milieu des ruines  
qu'il sema autour de lui, reconnurent toute-  
fois que le récit de Tite-Live présente bien des  
difficultés et qu'il est plus propre à faire admi-  
rer le talent de l'historien qu'à inspirer de la  
confiance dans sa véracité. Les origines de Rome  
ont dû avoir moins de grandeur, plus de sim-  
plicité et de rusticité. S.

(\*\*) Voir Niebuhr, *Histoire rom.*, or. allem.,  
t. I, p. 369. S.

méritera aussi un art. séparé, marqua la place de Rome à la tête de la confédération des peuples latins, introduisit le cens ou le dénombrement des citoyens, et régla la division du peuple en six classes d'après la fortune, base de l'organisation des comices par centuries (voy. tous ces mots). Enfin le 7<sup>e</sup> et dernier roi de Rome, Tarquin-le-Superbe (voy.), ayant voulu rendre son pouvoir absolu et ayant révolté les patriciens par sa tyrannie, se vit chasser en 509, et fit d'inutiles efforts pour ressaisir la royauté qui tomba avec lui.

Un esprit mâle, aventureux et guerrier, une activité pleine d'énergie et un grand amour de la liberté, telles furent, dès cette première période, les qualités distinctives des Romains. Simples de mœurs et sobres de jouissances, ils commençaient déjà à se former, en partageant leur temps entre les rudes travaux de l'agriculture et les combats, au rôle éclatant que leur réservait l'avenir.

II. *République romaine* (509-31 av. J.-C.; 244-723 de Rome). Cette période se subdivise naturellement en 4 grandes époques.

1<sup>re</sup> époque, depuis l'établissement du gouvernement républicain jusqu'au sac de Rome par les Gaulois (509-389 av. J.-C.; an de R. 244-365) : temps obscur de la lutte entre les patriciens et les plébéiens ; guerres avec les peuplades voisines. — La révolution qui changea le gouvernement de Rome, par l'expulsion des Tarquins (voy. BRUTUS L'ANCIEN), s'opéra surtout au profit de l'aristocratie. A l'autorité que les rois avaient exercée jusque-là, on substitua celle de deux consuls électifs et annuels (voy. CONSULAT), dont le pouvoir ne fut pas d'abord, à ce qu'il paraît, plus exactement défini que ne l'avait été celui des princes déchus. Ce grand fait s'était à peine accompli que déjà Rome eut à soutenir une lutte opiniâtre pour la défense de sa liberté contre les Latins et les Étrusques, qui avaient pris la cause des Tarquins (voy. PORSENNA, MUCIUS SCAEVOLA, HORATIUS COCLÈS, VALERIUS PUBLICOLA). Bientôt aussi l'oppression des patriciens, qui s'étaient arrogé le droit de gouverner seuls, avec la possession exclusive de toutes les magistratures, poussa le peuple à la révolte. Les alarmes causées, en

493, par la retraite de ce dernier sur le Mont-Sacré, firent adopter l'institution des tribuns (voy.) du peuple, dont les fonctions eurent pour objet spécial la défense des droits et des libertés des plébéiens (voy.) contre la noblesse. Tel fut le premier résultat de cette longue lutte qui se continua ensuite avec un acharnement toujours croissant entre les tribuns, représentants du peuple, et les patriciens. Nous nous bornerons à en indiquer ici les principaux débats, à travers lesquels la *plèbe romana* marcha résolument à la conquête des droits politiques qu'on lui disputait, mais dont elle finit par obtenir le partage égal avec ses antagonistes. Dans le fameux procès de Coriolan (voy.) les tribuns s'attribuèrent le droit de traduire, dans certains cas, les patriciens devant le tribunal du peuple. Cette prétention eut pour résultat les comices par tribus, dont les décisions, toujours conformes aux vœux de la multitude, portèrent tant de préjudice aux intérêts de l'aristocratie. Puis vint la demande que les territoires enlevés aux peuples voisins fussent partagés entre les plébéiens, la partie pauvre de la nation, et elle donna lieu à celle des lois dites agraires (voy.), sujet des plus vives contestations ; enfin, en 461, le tribun C. Terentillus Arsa chercha à poser des limites à l'autorité consulaire, en réclamant la publication d'une loi écrite. La proposition fut à la fin adoptée (voy. *Loi des douze Tables*) ; mais bien que la nouvelle législation n'admit qu'un seul niveau pour régler la condition civile de tous, l'exercice du pouvoir n'en resta pas moins fait entre les mains de l'aristocratie (voy. DÉCEMVIRS et APPIUS CLAUDIUS). La défense des mariages entre patriciens et plébéiens maintenait d'ailleurs la barrière entre les deux classes ; ce point devint, après l'abolition du décemvirat, en 450, un sujet de nouvelles luttes, et la défense fut finalement abrogée. Néanmoins, plus de 80 ans s'écoulerent encore avant que les plébéiens obtinssent pour leur ordre la participation à la dignité consulaire. La censure (voy.) fut créée (442) au milieu de toutes ces agitations, pendant lesquelles Rome se trouva continuellement engagée dans une foule



de petites guerres avec les peuplades voisines. Pour combler les vides que tant de sang répandu laissait dans la cité romaine, on admit les affranchis, quelquefois même les vaincus, au nombre des citoyens. L'état prit un caractère tout-à-fait guerrier, et, pendant le siège de Véies, qui dura 10 années jusqu'en 396, on introduisit la solde dans la milice romaine. L'augmentation des impôts s'ensuivit. Quelques années plus tard, une invasion désastreuse des Gaulois Senonnais (voy. T. XII, p. 203, et *BAENNUS*) mit Rome à deux doigts de sa perte : la ville fut prise et incendiée par ces barbares (389 av. J.-C.) ; mais son libérateur, le dictateur Camille (voy. ce nom et *MAXIMUS*), détermina sa reconstruction sur le même emplacement. Enfin, en 366 (*dénomme-le* par anticipation), fut élu le premier consul plébéien, et peu de temps après le peuple prit part à toutes les magistratures. La dictature lui fut ouverte en 357, la censure en 352, la préture en 337, le collège des pontifes et celui des augures en 300 ; enfin, en 254, un plébéien devint même grand-pontife. Une parfaite égalité politique s'établit ainsi entre les patriciens et les plébéiens. A mesure que les troubles intérieurs s'apaisaient, les forces de l'état augmentèrent vis-à-vis de l'étranger. Le moment de se lancer dans la carrière des envahissements et des conquêtes était venu.

Pendant tout ce temps, les mœurs des Romains n'avaient absolument rien perdu de leur simplicité et de leur rudesse originelles. Complètement étrangers au culte des sciences et des beaux-arts, ils se livraient cependant à l'industrie et ne devaient pas tarder à connaître aussi la navigation et le commerce ; mais l'agriculture était toujours chez eux de toutes les professions la plus honorée en même temps que leur principale source de richesse, la sauvegarde des bonnes mœurs, et l'école des âmes fortes et incorruptibles (voy. *CINCINNATUS*).

2<sup>e</sup> époque, depuis le sac de Rome par les Gaulois Senonnais jusqu'à la première guerre punique (389-264 av. J.-C. ; an de R. 365-490), cessation de la lutte entre les patriciens et les plébéiens ; conquête de l'Italie proprement dite. — Les

ravages de la peste, qui se joignirent au fléau de la guerre, marquèrent de deuil les premières années de cette époque de l'histoire romaine, que troublèrent aussi les derniers actes de la lutte entre les patriciens et les plébéiens. Plusieurs victoires remportées sur les Gaulois, et dans lesquelles brilla le vaillant de Manlius Torquatus (voy.), vengèrent les Romains des défaites que ce peuple belliqueux leur avait fait essuyer. Deux lois qui fixèrent l'intérêt à un taux équitable, furent rendues pour le soulagement des débiteurs. Un traité d'alliance, conclu quelques années plus tôt avec les Samnites (voy.), n'empêcha pas ceux-ci de prêter secours aux Campaniens contre les Romains ; de là, l'an 343, une guerre sanglante avec ce peuple, qui ne fut entièrement subjugué qu'en 290. Cette lutte, qui se déploya sur une bien plus grande échelle que toutes les guerres antérieures, fraya aux Romains le chemin de la domination de l'Italie et devint comme la base de leur puissance future. Elle fut pour eux une école de stratégie et de tactique en grand ; elle fixa définitivement les rapports de Rome avec ses plus proches voisins, les Latins et les Étrusques, qui, les uns et les autres, furent réduits à se soumettre ; et cet accroissement de puissance amena des relations tantôt amicales, tantôt hostiles entre la cité conquérante et les peuplades plus éloignées de la Lucanie, de l'Apulie et de l'Ombrie. De cette époque date surtout le développement du système politique adopté par Rome à l'égard des peuples subjugués par ses armes, système que le sénat mit en pratique avec un si rare esprit de suite. Lorsqu'après l'abaissement définitif des Samnites, les Romains dirigèrent leurs vues de domination sur la Basse-Italie, les Tarentins, effrayés de cette ambition qui menaçait de tout envahir, appelèrent à leur secours, en 281, l'aventureux Pyrrhus (voy.), roi d'Épire. Mais ce prince, malgré sa grande habileté stratégique, formée à l'école d'Alexandre-le-Grand et qui d'abord lui valut plusieurs succès, fut obligé de reculer à la fin devant la constance et la vertu romaines (voy. *FABRICIUS*), et dut évacuer la péninsule, en 275. La chute de la ville de Tarente

(272) entraîna l'asservissement de toute la Grande-Grèce (voy.). Les Romains se trouvèrent alors maîtres de l'Italie proprement dite; déjà la gloire de leur nom, franchissant les mers, retentit jusque dans l'Égypte, dont le roi rechercha en 271, par une ambassade, l'amitié de la république. Les conquêtes que celle-ci avait opérées par les armes, elle les maintint par l'établissement de ses colonies de citoyens, occupation militaire permanente dont elle étendit le réseau sur tous les pays réduits à l'obéissance. Chaque colonie reçut une constitution particulière, ordinairement calquée sur le modèle du régime de la cité-mère. Pour faciliter les communications et le mouvement des armées, de grandes routes militaires furent construites. Parmi les villes italiennes, quelques-unes, les *municipes*, obtinrent la jouissance pleine et entière des droits de cité, d'autres celle du droit particulier des colonies (*jus coloniurum*), d'autres encore le rang d'alliés (*socii*); les moins bien traitées furent réduites à la condition de sujets (*dediti*), et gouvernées par des préfets envoyés de Rome. Déjà l'on songeait à créer une flotte, et des *dumvirs*, spécialement chargés de la direction des affaires maritimes, furent nommés dans ce but. L'institution des *préteurs* (voy.) n'avait pas été moins avantageuse à l'administration de la justice que ne le fut celle des *édiles* (voy.) curules pour la police de la cité. Les premiers germes d'une culture intellectuelle plus haute commencent également à se développer à Rome. La médecine s'y répand avec le culte d'Esculape. Les travaux du censeur Appius (voy.) et le temple de la Concorde de Camille indiquent des progrès dans l'architecture. C'était d'ailleurs le siècle héroïque de Rome; le siècle où Décius se dévoua à la mort pour sauver ses concitoyens; où Curius Dentatus aimait mieux commander à ceux qui avaient des richesses que d'en posséder lui-même; où Fabricius s'applaudissait également de sa pauvreté qui ne le laissait manquer de rien de ce qu'il fallait pour une vie honorable (voy. tous ces noms, ainsi que PAPIRUS, FABIVS, etc.). Mais à côté d'une grande austérité de mœurs, de la tempérance, de la probité et d'un patriotisme

aussi rigide qu'ardent, on rencontre néanmoins déjà quelques exemples de luxe, de mollesse et de dégradation.

3<sup>e</sup> époque. Guerres puniques (264-146 av. J.-C.; au de R. 490-608); Rome étend ses conquêtes hors de l'Italie. — Pendant cette 3<sup>e</sup> époque, la république dévoile hardiment sa tendance à la domination universelle. Une rivale puissante, Carthage (voy.), faisait obstacle à son ambition. Les Romains, menacés par elle jusque dans leurs foyers, s'épuisent en efforts pour la vaincre; mais ce n'est qu'après trois guerres terribles qu'ils parviennent enfin à l'anéantir. Dans la première guerre punique (voy. ce mot), qui dura 23 ans, de 264 à 241, on se battit pour la possession de la Sicile et pour l'empire de la Méditerranée (voy. DULCIUS et RIGULUS). Elle se termina par la cession de la Sicile aux Romains; puis Rome, dont l'orgueil s'était enflé par la victoire, arrache encore, en 237, aux Carthaginois la Sardaigne et la Corse, au milieu de la paix. Pendant que, d'un autre côté, elle réduit, en 222, la Gaule cisalpine, après une guerre meurtrière de 6 ans, les Carthaginois cherchent à se dédommager de leurs pertes par des conquêtes en Espagne, où ils s'engagent pourtant à ne pas franchir la limite de l'Èbre; mais l'audace de leur illustre chef, Annibal (voy.), ne tarde pas à enfreindre cette condition par la prise de Sagonte. Alors éclate la seconde guerre punique, qui dura de 218 à 201. D'abord, le génie d'Annibal transporte le théâtre de la lutte d'Espagne au cœur de l'Italie même. Après maintes victoires de ce grand capitaine, qui, en 216, jettent dans Rome une consternation profonde (voy. CANNUS), les forces des Carthaginois s'épuisent néanmoins (voy. FABIVS et MARCELLUS), tandis que Rome, dont l'héroïsme croît avec les dangers, attaque à son tour ses ennemis chez eux, en Afrique (voy. SCRIPTUS L'AFRICAIN 1<sup>er</sup>). Après la bataille de Zama, elle se retrouve même beaucoup plus puissante qu'auparavant et s'assure définitivement la prépondérance dans la Méditerranée. Sans rien changer aux formes de la constitution, le sénat (voy.), au fort de ces violentes crises, avait acquis une autorité presque sans limites. L'esprit in-

ambitieux, astucieux et dominateur de son gouvernement, lança la république à pleine carrière dans les vastes entreprises qui devaient la conduire à l'empire du monde. Carthage, vaincue, se vit réduite à la dépendance la plus humiliante par les vainqueurs, qui grossirent leur domination des conquêtes qu'elle avait faites en Espagne.

L'ambition de Rome prit alors son cours vers l'orient de l'Europe. Là, les états issus du démembrement de l'empire d'Alexandre formaient, avec les républiques de la Grèce, un système politique très étendu, mais dont les rapports extrêmement compliqués, les divisions et la décadence morale, offraient beau jeu à l'intrigue accompagnée de la force. Les dévotés de Rome avec les Illyriens, et l'hostilité de Philippe II, roi de Macédoine, qui avait percé dans l'alliance de ce prince avec Annibal, avaient mis, pour la première fois, la république en contact avec ce royaume et avec les Grecs, qui en subissaient le joug. Des trois puissances dominantes de l'Orient, deux, la Macédoine et la Syrie, s'étaient liguées contre la troisième, l'Égypte, qui alors entretenait des relations amicales avec les Romains. Les états secondaires, tels que le royaume de Pergame, Rhodes, la ligue Étolienne, Athènes et plusieurs autres villes grecques de moindre importance, avaient également recherché l'alliance de Rome depuis 211, tandis que la ligue Achéenne (voy. ces noms) soutenait de son côté l'intérêt macédonien. La paix venait à peine d'être conclue avec Carthage, quand éclata la guerre contre Philippe, en 200. Mais les Romains n'y obtinrent de véritables succès qu'après l'arrivée du consul Flaminius (voy.) en Épire et en Grèce. Vaincu par eux dans la bataille décisive de Cynocéphales (voy. ce mot et T. XVII, p. 133), en 197, Philippe se vit enlever sa marine et perdit toute son influence sur la Grèce, que le rusé vainqueur, tout en proclamant hautement la liberté hellénique, sut enchaîner tout-à-fait sous le contrôle des légats envoyés de Rome. Le poids de cette tyrannie, joint à celui de l'occupation étrangère, devint en peu de temps insupportable à la plupart des cités grecques, et notam-

ment aux fiers Étoliens. La paix avec Philippe renfermait d'ailleurs le germe d'une scission non moins grave avec Antiochus, roi de Syrie. Rome exigeait de ce dernier l'évacuation des villes grecques d'Asie, qui avaient appartenu à Philippe et dans lesquelles Antiochus-le-Grand (voy.) avait jeté des troupes. Ce prince était même allé jusqu'à s'emparer de la Chersonèse de Thrace, en 196, ce qui rendit la guerre inévitable. Mais après s'être, en 192, engagé dans la lutte, Antiochus n'eut pas le courage de suivre les conseils hardis d'Annibal, fugitif à sa cour, et ne prit que des demi-mesures. Battu sur terre et sur mer, il se vit obligé, par suite de la victoire de Scipion (voy.) l'Asiatique à Magnésie, en 190, de souscrire à une paix honteuse, qui le dépouilla de toutes ses possessions dans l'Asie-Mineure, et le mit en quelque sorte à la merci de Rome. Des guerres sanglantes se poursuivaient en même temps sans relâche en Espagne et dans la Haute-Italie. Celle avec la Macédoine, trop cruellement humiliée pour se résigner à son abaissement, avait déjà failli se rallumer sous le règne de Philippe, sur le prétexte de quelques petites conquêtes que ce prince s'était permis de faire; l'explosion en fut retardée jusqu'à l'avènement de son fils Persée, en 172; mais le dénouement fatal ne se fit pas longtemps attendre, et la victoire remportée, en 168, par Paul-Émile (voy. ce nom, et T. XVII, p. 134) à Pydna, acheva la destruction du royaume d'Alexandre. Tel était déjà l'ascendant que le sénat avait pris sur tous les rois, qu'il suffit d'une simple défense de l'ambassadeur romain, Popilius, pour arrêter Antiochus Épiphanes sur le chemin de la conquête de l'Égypte. La Macédoine subjuguée, Rome pouvait jeter le masque et marcher par la force à l'accomplissement de ses desseins. Ses intrigues provoquèrent un partage de la royauté en Égypte, et, en s'emparant de la tutelle de la Syrie, elle désarma complètement cet empire, tombé en dissolution. Mais Carthage restait encore debout; et malgré toutes les rigueurs exercées par les Romains contre cette malheureuse cité, leur implacable vengeance ne se trouvait pas satisfaite (voy. CATON L'ANCIEN). Pour l'anéantir, ils la pou-

sèrent au désespoir. La catastrophe s'accomplit, de 150 à 146, dans la troisième guerre punique, terminée par la prise de Carthage, qui fut ruinée de fond en comble (voy. SCIPION L'AFRICAIN II). La Macédoine, qui s'était de nouveau révoltée contre les Romains, sous la conduite d'Andriscus, venait d'être vaincue pour la troisième fois par le consul Métellus (voy.), en 148. Le temps était venu d'en finir également avec la ligue Achéenne dont l'existence politique avait cessé d'être utile à la politique de Rome, et dont les yeux s'étaient enfin dessillés, mais trop tard. La guerre fut donc aussi déclarée aux Achéens, et Corinthe, assiégée par Mummius, tomba la même année que Carthage. La Macédoine et la Grèce furent réduites en provinces romaines.

Ainsi, dans un espace de 118 ans, Rome avait fait de tels progrès, qu'elle touchait à la domination universelle. Sa tactique était déjà perfectionnée au point que la phalange, si longtemps invincible, ne put résister au choc de ses légions (voy. ces deux mots). Cependant, il lui restait encore des pas à faire dans la science de la guerre navale, pendant que Scipion l'Africain II ou Émilien portait l'art des sièges à une hauteur qui lui avait manqué jusqu'alors. Hors de l'Italie proprement dite, Rome possédait, à titre de provinces, la Gaule cisalpine, la Ligurie, l'Espagne citérieure et ultérieure, dont la domination lui était néanmoins encore disputée par les indigènes, la Sicile, la Sardaigne et la Corse, la Macédoine et l'Achaïe. Les revenus de l'état, ainsi que la fortune des particuliers, prirent un accroissement prodigieux. Cependant l'esprit d'ordre le plus sévère régnait encore dans les finances de la république; mais à la suite des richesses, le luxe et la corruption des mœurs gagnèrent aussi les Quirites. On vit alors apparaître chez eux les premiers poètes et les premiers jeux réguliers de la scène. Après les guerres de Grèce et d'Asie, les sciences aussi commencèrent à prendre leur essor; mais, relativement aux beaux-arts, les Romains restèrent encore pendant quelque temps des barbares. La pureté et la simplicité des mœurs des anciens temps se perdirent

de plus en plus. Les cérémonies funèbres furent solennisées par les affreux combats de gladiateurs; des sommes énormes furent dépensées en jeux publics, et ces écarts ne tardèrent pas à en engendrer de nouveaux. On fut obligé de restreindre le luxe par des lois somptuaires et, en 186, on dut opposer une défense formelle à la célébration licencieuse des bacchanales.

4<sup>e</sup> époque, depuis la prise de Carthage jusqu'à la bataille navale d'Actium (146-31 av. J.-C., an de R. 608-723). Rome achève la conquête du monde; commencement de sa décadence; guerres civiles jusqu'à l'établissement du pouvoir d'un seul. — Au commencement de cette époque, la guerre s'alluma avec fureur en Espagne contre les Celtibériens et les Lusitaniens. Rome y rencontra, dans le père Viriathus (voy.), un adversaire redoutable qui lui fit éprouver plus d'un échec. Après l'assassinat, en 140, de cet homme courageux et digne d'un meilleur sort, la Lusitanie fut subjuguée; mais en revanche les Numantins obtinrent des avantages sur l'armée romaine. Scipion l'Africain II réussit, en 133, à mettre fin à cette guerre, par la destruction de Numance (voy.), après un siège mémorable; mais l'Espagne septentrionale n'en conserva pas moins son indépendance. La même année, les Romains acquirent, par le testament d'Atale (voy.), l'héritage du royaume de Pergame, dont ils se mirent définitivement en possession en 130, après la défaite du prétendant Aristonic. Au dehors, les armées de la république trouvèrent alors un moment de relâche; mais déjà commençaient à se manifester dans Rome même de violentes dissensions, triste prélude de la guerre civile. Le pouvoir presque sans bornes dont s'était emparé le sénat fonda une oligarchie tyrannique, que les tribuns du peuple combattirent avec véhémence, et dont la lutte avec le parti démocratique devint plus funeste à l'état que ne l'avait autrefois été celle entre les patriciens et les plébéiens. Elle éclata d'abord sous le tribunat de Tibérius Gracchus (voy. GRACQUES) qui, pour procurer du soulagement aux basses classes, insista sur une répartition plus équitable des terres de la république, et proposa en consé-

quence le renouvellement de la loi Licinia (133). Il succomba dans une émeute; mais la loi resta et les troubles continuèrent. Le retour d'Espagne du vainqueur de Numance, Scipion Émilien, semblait devoir ramener le triomphe de l'oligarchie, mais le grand soulèvement d'esclaves (voy.), dont la Sicile fut le théâtre depuis 134, contribua à neutraliser les efforts de ce parti et l'empêcha d'opprimer les démocrates. Il fallut transiger. Les tribuns du peuple eurent siège et voix dans le sénat, et, en éloignant, sous un prétexte plausible, les chefs du parti populaire, on réussit à parer pour quelque temps aux troubles. Vers le même temps (de 128 à 122), la domination romaine s'établit aussi dans la partie de la Gaule transalpine, comprise entre les Alpes, la Méditerranée et les Cévennes, partie à laquelle est resté depuis le nom de Provence (*provincia romana*). Dans l'intervalle, Caius Gracchus marchant à Rome, comme tribun, sur les traces de son frère Tibérius, avait, en 123, renouvelé la loi agraire sous une forme encore plus rigoureuse, et provoqué par là les dissensions les plus terribles. Il avait conçu le projet d'opposer l'ordre équestre, comme un contre-poids, à la puissance du sénat, et il proposa, pour grossir son parti, d'étendre le bénéfice du droit de cité aux peuples d'Italie. Mais le sénat, qui avait juré la perte du tribun, sut détourner de lui la faveur populaire. Il périt, comme son frère, dans un tumulte, en 121; et les aristocrates profitèrent de leur victoire pour se débarrasser de la loi agraire. Ces fureurs de l'esprit de parti exercèrent sur les mœurs une influence pernicieuse, que ni la sévérité officielle de la censure, ni les lois somptuaires, ni celles qu'il parut déjà nécessaire de rendre contre le célibat, ne purent plus réprimer. La cupidité s'était emparée des grands, et la licence avait envahi la multitude. L'affluence d'immenses trésors dans les coffres de l'état produisit une magnificence publique extraordinaire, avec laquelle les particuliers ne tardèrent pas à entrer en rivalité par leur faste. Les exactions et les rapines, qu'ils pouvaient impunément commettre dans les provinces, et les présents des princes étrangers, concoururent

à les gorger de richesses\*. La corruptibilité, née de la soif de l'opulence, se montra sous un jour infâme dans la guerre contre le Numide Jugurtha (voy.), qui de l'an 111 se prolongea à l'an 106 av. J.-C. L'énergie déployée dans cette guerre par C. Marius (voy.) fraya le chemin aux suprêmes dignités de la république à ce rude plébéien, dont l'élévation fut un des coups les plus sensibles portés à l'aristocratie. Grand capitaine, il mérita d'être appelé le sauveur de l'Italie, en détruisant (102-101) les Teutons et les Cimbres, dont la terrible invasion avait coïncidé avec une nouvelle révolte d'esclaves en Sicile; mais, devenu l'homme indispensable de l'état, il s'en prévalut pour violer la constitution. Il administra le consulat pendant 4 années consécutives, puis il l'emporta encore une 5<sup>e</sup> et une 6<sup>e</sup> fois, jusqu'à ce que, l'an 100, le rappel de Métellus (voy.), qu'il avait indignement outragé, l'obligea de se retirer à son tour en Asie. Mais la puissance croissante de l'ordre équestre (voy. ce mot) devint une nouvelle source de désastres et d'abus, qui se manifestèrent surtout hors de Rome. En possession de tous les emplois de judicature, cet ordre avait en même temps accaparé les fermes de tous les revenus de l'état dans les provinces et opposait les intérêts de sa cupidité à l'accomplissement des réformes qui y étaient hautement sollicitées. Le conflit qui s'engagea, au sujet des tribunaux, entre les chevaliers et le sénat qu'ils aspiraient à dominer par leur influence, fut extrêmement funeste à la république. Le tribun Livius Drusus parvint à faire enlever aux chevaliers la moitié des charges qui étaient en leur possession; puis, à l'exemple des Gracques, il proposa, d'accorder aux Italiens la participation au droit de cité; mais lui aussi dut payer de sa vie la hardiesse de cette proposition. Ces violences donnèrent le signal de la désastreuse guerre sociale ou des Alliés (voy.). Tous les peuples d'Italie se levèrent en armes, en 91, pour se délivrer de la tyrannie de Rome, qu'ils mirent fortement en danger. Les faisceaux consulaires furent confiés à L.-J. César et à

(\*) Voir là-dessus l'introduction au livre de *Catiline*, de Salluste.

Rutilius Lupus, sous lesquels on vit tour à tour paraître sur la scène des combats les plus célèbres généraux de l'époque, et parmi eux le vieux Marius et le jeune Corn. Sylla (voy.). Ils rencontrèrent, dans le camp des adversaires, des chefs dignes de se mesurer avec eux et aussi remarquables par leur courage que par leurs talents. Sylla parvint, en 89, à terminer cette lutte intérieure qui avait été conduite de part et d'autre avec des succès divers et avec un acharnement sans exemple. Mais Rome fut obligée de faire droit aux réclamations des alliés, et cessa dès lors de renfermer en elle seule tout le pouvoir de l'état. Les préparatifs du célèbre Mithridate (voy.) en Asie, et la rivalité entre Marius et Sylla, qui s'étaient mis tous les deux sur les rangs pour le commandement de l'armée prête à marcher contre le roi de Pont, en 88, obligèrent surtout Rome à des concessions envers l'Italie. Sylla ayant obtenu du sénat le poste qu'il briguait, Marius fit aussitôt alliance avec le tribun Sulpicius pour l'en dépouiller. Mais Sylla, revenant sur ses pas avec ses troupes, chassa lui-même son rival de Rome, rétablit l'autorité du sénat, puis se remit en chemin pour son expédition, après avoir élevé au consulat, pour flatter le peuple, son parent Cinna (voy.), qui se montra bientôt son ennemi. Celui-ci rappela Marius exilé; les deux chefs firent cause commune et remplirent Rome de leurs vengeances, pendant que Sylla, victorieux en Grèce, prenait Athènes, et battait à Chéronée et à Orchomène les généraux de Mithridate (86). A Rome, la mort de Marius ne fit qu'accroître l'anarchie populaire. Mais sitôt que Sylla proscribit eut mis fin à la guerre contre Mithridate, il tourna toutes ses forces contre ses ennemis de l'intérieur, revint, en 83, à Rome, qu'il frappa de terreur par un horrible système de proscriptions (voy.), et se fit revêtir, en 81, de la dictature perpétuelle, qu'il abdiqua volontairement trois ans après. Cet homme impérieux et cruel s'était principalement appliqué à écraser le parti démocratique. En effet, il succomba bientôt à Rome; mais en Espagne, où il fut longtemps soutenu par les victoires du brave Sertorius (voy.), ce parti fit une résistance

beaucoup plus sérieuse, qui ne cessa qu'à près l'assassinat de ce chef, en 72. L'année suivante éclata en Italie, à la voix du gladiateur Spartacus, la terrible guerre des esclaves (voy.), exaspérés par la cruauté de leurs maîtres, pendant qu'en Asie, Mithridate se préparait à une seconde lutte contre Rome. A ces dangers se joignirent les courses désastreuses des pirates (voy.), qui infestaient les mers avec de grandes flottes et faisaient obstacle à l'approvisionnement de Rome. Mais Pompée devint le sauveur de la république, en réduisant, de concert avec Crassus (voy. ces noms), les esclaves insurgés, en détruisant les repaires des pirates dans la Cilicie, l'an 67, et en terminant l'année suivante la guerre contre Mithridate, qui, à la faveur de la mésintelligence survenue dans l'armée romaine, s'était relevé des défaites que lui avait fait essayer Lucullus (voy.), en 68. Presque toute l'Asie-Mineure, la Syrie et l'île de Crète furent déclarées provinces romaines; l'Arménie, la Cappadoce, le Bosphore et la Judée tombèrent dans la dépendance absolue de Rome, et les peuples de la Thrace furent également obligés de se soumettre. Il n'y avait plus hors de Rome d'ennemi capable de lui inspirer des craintes; mais à l'intérieur, les commotions se succédaient dès lors avec rapidité.

La constitution aristocratique, établie par Sylla, et qui avait déjà reçu plusieurs atteintes assez graves, fut presque anéantie, l'an 70, sous le consulat de Pompée et Crassus, qui relevèrent la puissance tribunitienne. Cette victoire du parti démocratique fraya la route à quelques hommes, puissants par leur crédit, qui se rendirent seuls maîtres des rênes de l'état. La conjuration de Catilina (voy.), déjouée, en 63, par la vigilance et la fermeté de Cicéron (voy.), fut ourdie par un parti d'hommes corrompus qui voulaient renverser le gouvernement pour s'élever eux-mêmes au pouvoir, avec l'appui de la lie du peuple. La cité romaine avait changé de caractère par suite de l'invasion d'une populace turbulente que l'abaissement des barrières politiques, après la guerre sociale, y avait fait accourir de tous les points de l'Italie. Le luxe, engendré par l'affluence des ri-

chance de l'Asie, l'égoïsme et l'ambition étaient devenus les passions dominantes des grands. Pompée, à son retour triomphal de l'Asie, avait trouvé dans l'austère Caton (*voy.*) un adversaire dont la vertu l'effrayait. Cet obstacle l'avait décidé à se ranger du côté du parti populaire, dont il comptait se faire un marche-pied pour ses projets de domination. Mais l'ambition mécontente de Jules-César (*voy.*) poussa les événements dans une autre direction. Dans l'impossibilité de triompher tout d'abord de l'influence réunie de Pompée et de Crassus, cet homme remarquable prit le parti de s'unir avec eux, et ils formèrent, l'an 60, le premier *triumvirat*. Cette combinaison valut à César la dignité consulaire, en 59, et lui fraya le chemin de la dictature. Pour se faire un grand nom militaire et se former une armée docile et aguerrie, il se fit donner pour 5 ans le gouvernement de la province des Gaules, dont il acheva la soumission. Peu de temps avant son départ, le tribun Clodius (*voy.*), fougueux démagogue, avait provoqué l'éloignement des chefs du sénat, Caton et Cicéron. Les triumvirs firent rappeler ce dernier par le tribun Milon, mais sans succès par cette mesure à briser le pouvoir de Clodius, qui commençait à leur porter ombrage. Un meurtre les débarrassa fort à propos de cet homme dangereux. La conquête des Gaules fut glorieusement poursuivie par César, de 58 à 50 av. J.-C. Des dissentiments ne tardèrent pas à s'élever, pendant son absence, entre lui et ses deux collègues; mais un nouveau rapprochement, qui s'éleva entre les triumvirs, suspendit encore la lutte. Par la transaction de Lucques, arrêtée entre eux, en 56, malgré la vive opposition de Caton, César obtint la prolongation pour 5 ans de son commandement dans les Gaules, tandis que Pompée et Crassus devaient être investis du consulat à la première vacance et recevoir ensuite, le premier le gouvernement de l'Espagne et de l'Afrique, le second celui de la Syrie. Mais Crassus ayant péri en 53, dans la guerre contre les Parthes (*voy.*), Pompée, au lieu de se rendre dans son gouvernement, s'y fit représenter par des légats, se plaça comme

consul unique, avec un pouvoir presque dictatorial, à la tête de la république, et rendit, par cette violation de ses promesses, la guerre civile inévitable. Le refus opposé à la demande de César de pouvoir briguer le consulat même en son absence, et l'injonction qui lui fut faite de licencier avant tout ses légions, le firent bientôt éclater. On ne pouvait raisonnablement attendre de César qu'il consentit à rentrer dans la vie privée, son rival restant à la tête des affaires et seul maître de la république. Bravant donc la défense du sénat, il passa, en 49, le Rubicon, qui formait la limite de sa province, avec ses légions dévouées. On connaît la suite des événements. Pompée s'enfuit de Rome; César, après avoir soumis l'Italie et vaincu les légats de Pompée en Espagne, fut proclamé dictateur, autorité qu'il échangea contre celle du consulat, et suivit bientôt, de l'autre côté de l'Adriatique, son rival, autour duquel se pressait tout le parti sénatorial. La bataille de Pharsale (*voy.*), en Thessalie, décida, l'an 48, du sort de la lutte en faveur de Jules-César, qui, usurpant tous les pouvoirs, se fit nommer dictateur à vie en 45. Il songeait, après les victoires de Thapsus, en Numidie, et de Munda, en Espagne, à réduire les derniers restes du parti de Pompée et à rendre le repos à l'Italie souffrante et agitée, lorsqu'il fut assassiné en plein sénat, l'an 44, par quelques jeunes républicains, dont Brutus et Cassius (*voy.*) avaient dirigé le complot; mais ses meurtriers échouèrent dans leur projet de sauver la république.

Le sort de Rome était tombé à la merci des armées et de leurs chefs. En 43, un nouveau triumvirat se forma : le jeune Octave, petit-neveu de Jules-César par Julie, sa sœur, et son héritier, entra en association avec les lieutenants du dictateur, Antoine et Lépide (*voy.* ces noms). Cette ligue, formée dans le but d'écraser le parti républicain, fut lâchement cimentée par des proscriptions et par des crimes : Cicéron en fut la plus illustre victime. Brutus et Cassius, vaincus à Philippes (*voy.*), en Macédoine, en 42, se donnèrent la mort après leur défaite. La division, qui ne tarda pas à se mettre entre les triumvirs, fit de nouveau





de l'Égypte, de la Pannonie, de la Mésie, du Noricum, de la Rhétie et de la Vin-délicie (voy. tous ces noms), et par l'achèvement de la conquête du nord de l'Espagne et de la Gaule occidentale. Mais, d'un autre côté, les Romains, sous Varus, furent malheureux contre les Germains, l'an 9 de J.-C. (voy. HERMANN). Profondément affecté de ce revers, Auguste eut encore la douleur de survivre à la plupart des grands hommes qui jetèrent longtemps un si vif éclat sur son règne. Vieux, ennuyé, pris d'une compassion tardive pour sa famille, il finit par une mort suspecte et laissa le trône à son beau-fils (voy. LIRIUS) et son gendre (voy. JULIE), Tibère (voy.), prince non moins cruel que cantaleux et timide.

Sous ce nouveau règne, qui dura de l'an 14 à l'an 37, Rome put se familiariser avec le despotisme qu'elle n'avait plus le pouvoir d'arrêter. Longtemps Tibère employa les plus savants artifices pour fonder son autorité, longtemps on le vit mesurer avec réserve le degré d'asservissement que supporteraient les Romains. Mais éclairé sur leur penchant à la servitude et ne trouvant plus dans le sénat lâche et rampant qu'un instrument docile, prompt à se courber au moindre signe du maître, il étonne le monde par le débordement de ses vices si patiemment contenus, et que les rochers de Caprée ne cachent plus aux regards. Pendant que l'empereur y vivait plongé dans les débauches, l'infâme Séjan (voy.), son favori, gouvernait l'empire, et, de 22 à 30, poursuivait impunément de ses sanglantes fureurs tout ce que Rome possédait encore de gens de bien.

A la domination hypocrite de Tibère succéda la tyrannie bruyante de Caligula (voy.), de 37 à 41. Fils indigne de l'illustre Germanicus (voy.) et petit-fils d'Auguste, non-seulement par l'adoption de son père, mais encore par sa mère Agrippine (voy.), ce prince extravagant et sanguinaire semblait avoir pris à tâche d'effacer même par ses crimes ceux de son prédécesseur. Après ce caractère impétueux et décidé, nous apparaît, de 41 à 54, la singulière figure de Claude (voy.). Sous cet empereur spirituel, lettré, mais rempli d'hésitation et prêtant à la moque-

rie de ceux qui l'entourent aussi bien que du peuple, sanguinaire sans le savoir, et dominé par ses femmes et par ses affranchis, ses familiers se font un jeu de lui surprendre les condamnations les plus graves, jusqu'à celle de son épouse Messaline (voy.). Les armes romaines néanmoins se montrèrent encore victorieuses au dehors, sous ce règne si faible. En l'an 43, commença la conquête de la Bretagne, qui fut peu à peu réduite en province romaine. La Mauritanie (42), la Lycie (43), la Judée (44) et la Thrace (47) eurent le même sort. Voy. leurs art.

Le successeur de Claude, Néron (voy.), qui régna de 54 à 68, était arrière-petit-fils d'Auguste par la seconde Agrippine (voy.), femme de Domitius Ahenobarbus, puis de l'empereur Claude. Ce monstre, plein de dissimulation et aussi débauché que féroce, fut le dernier empereur de la famille adoptive d'Auguste. Claude laissait tout faire; Néron au contraire se montra jaloux du pouvoir. Complice de l'empoisonnement de son père, il tue son frère par adoption (voy. BRITANNICUS), ses précepteurs, ses épouses, sa mère Agrippine, qui lui avait pourtant procuré le trône des Césars. Non content d'avoir fait égorgé l'élite de la nation, il veut encore repaître ses yeux du lugubre spectacle de l'incendie de Rome.

Quand Néron eut subi la mort que méritaient tant de forfaits, la possession de l'empire devint l'objet de luttes si violentes, qu'en moins de deux ans trois chefs militaires s'emparèrent successivement du trône, pour en être presque aussitôt précipités par les armes. Galba, Othon, Vitellius (voy. tous ces noms) furent ces princes, inégaux en vertus et en vices, dont, heureusement pour Rome, le sanglant passage aboutit, en 69, à un règne plus bumain et plus glorieux.

L'âge d'or de la littérature et de la poésie latines ne conserva pas jusqu'à la fin de cette époque l'éclat immortel dont il avait brillé sous Auguste. Exclue de la politique par le despotisme impérial, les grands avaient cherché à s'en dédommager par le culte des sciences, des lettres et des arts. L'architecture, la sculpture et l'art de graver sur pierres fines s'élevèrent surtout à un rare degré de perfection.

Auguste et ses favoris Mécène, Agrippa et Asinius Pollion (voy. ces noms), rivalisèrent dans le patronage éclairé qu'ils accordaient aux savants, et surtout aux poètes et aux artistes; ils dotèrent Rome de bibliothèques publiques. Mais avec la mort du premier empereur commence aussi déjà le déclin de la poésie et des arts; quant à la prose, elle se maintint plus longtemps florissante. La dépravation des mœurs, dégradées par de hideux excès de table et par les plus infâmes débauches, prit un caractère révoltant. Les arrêts sanglants des despotes de l'empire finirent par extirper toute l'ancienne aristocratie romaine. Des étrangers et des affranchis devinrent les plus intimes confidents des empereurs. Les soldats formèrent une caste à part, qui ne servait plus l'état, mais le despote. Cependant le maître, de son côté, se trouvait déjà réduit à les craindre, et, dans l'absence de tout ordre de succession régulier, le moment approchait où le despotisme de Néron, qui avait son appui dans la lie du peuple, allait tout-à-fait céder la place au despotisme militaire.

2. Règnes des Flaviens et des Antonins. Les efforts des bons princes retardent la décadence intérieure, mais ne parviennent pas à l'arrêter. La puissance de l'empire se soutient à l'extérieur, mais ne s'agrandit plus (69-180 de J.-C.). — Après la chute de Vitellius, en 69, on vit enfin paraître un monarque digne du respect des hommes. Flavius Vespasien (voy.), proclamé empereur par les légions qu'il commandait en Palestine, fut un souverain sage et prudent. Il mit de l'ordre dans les finances, donna ses soins à l'instruction publique, remit en vigueur les lois et la justice, et réforma la discipline militaire. La guerre avec le Batave Civilis (voy.), les beaux succès d'Agricola (voy.) en Bretagne, et la prise de Jérusalem (voy.) par Titus, en 70, furent les principaux faits d'armes du règne de Vespasien, qui mourut en 79. Son fils, le vertueux Titus (voy.), surnommé *les délices du genre humain*, ne vécut malheureusement que deux ans pour faire goûter aux Romains la douceur d'un règne paternel, éprouvé pourtant par diverses calamités. Il fut remplacé, en 81, par son frère Do-

mitien (voy.), exécration tyran. Romains endurent la cruauté 96. A la même époque, l'empire souffrit de la guerre Daces, et de celles avec les M (voy.), les Quades et les Jazyg exercèrent leurs ravages de 86 guerresse terminèrent d'une ma glorieuse pour les armes rom Domitien, qui périt assassiné, rent de nouveau plusieurs prin de vertus et de qualités éminentes le premier d'entre eux, vieilla des meilleures intentions, ma n'occupa le trône que jusqu'en 11 vint néanmoins le bienfaiteur en adoptant, pour lui succéder (voy.), qui, dans la paix comme guerre, se montra digne d'être comme modèle à tous les Césars. accompli s'efforça de réédifier tution sur les bases les plus libé fût possible de lui donner, et l'empire par ses guerres heureu les Daces, les Arméniens et les Son cousin et son fils adopté (voy.), empereur de 117 à 138 brave et actif, fut plus jaloux d'acquiescer que d'acquiescer. Il consacra ment ses soins à l'administrati rieuse et déploya beaucoup de le rétablissement de la discipli les troupes. Les Juifs de la Pal tant révoltés en 135, furent d lui et dispersés. Cependant son quelquefois un peu dur, n'est p comparable aux jours de félicité vait trouver Rome sous les rê ments d'Antonin-le-Pieux (138 et de son successeur Marc-Au ces noms) ou Antonin-le-P (161-180). Sous ce dernier, de sanglantes avec les Parthes, le mans et plusieurs autres peu mains, causèrent bien une certa tion; mais la sagesse du prince rir les blessures de l'empire, sa valeur l'eut fait triompher e nemis.

(\*) Marcus Cocceius Nerva, que les de Domitien élevèrent au trône, avait des fonctions du consulat. C'était d'un esprit cultivé et qui avait même de poésie; mais son élévation n'eut l'âge de près de 70 ans.

c Marc-Aurèle finit la prospérité de l'empire Romain. Par suite de l'administration bienfaisante qui y avait prévalu le règne de Trajan, le gouvernement était constitué sous la forme d'une monarchie tempérée, fondée sur le respect plus parfait de la liberté civile. Les charges et dignités n'ayant été pour la plupart qu'une existence sans importance, on y substitua une foule d'offices, dont l'importance augmenta sans cesse. L'édit perpétuel fixa définitivement la jurisprudence, qui devint tard la branche de doctrine la plus importante de l'état. L'organisation militaire subit de grandes modifications. En littérature, la poésie et l'éloquence avaient fortement baissé; mais on prit encore une fois une expression noble et sublime sous la plume immortelle de Tacite (voy.). On doit également rendre cette justice à la plupart des auteurs de cette époque, qu'ils s'efforcent de relever la culture de l'esprit par un vaste exemple, par l'établissement de nouvelles bibliothèques et par la faveur particulière qu'ils accordaient à l'enseignement. Mais la société romaine était profondément corrompue pour qu'il eût pu venir de son bon vouloir de se relever de la régénération.

Despotisme militaire et anarchie. L'empire subit un blâme moral et matériel de plus en plus sensible. L'empire fut envahi de près et entamé par les peuples barbares (180-323). — Commode fils de Marc-Aurèle (180-192), véritable monstre qui ne s'appliqua qu'à détruire le bien qu'avaient fait ses prédécesseurs. Aussi lâche et cruel, il acheta la paix des Marcomans en Dacie et en Bretagne sans combattre avec succès. Sa carrière fut aux plus affreux désastres, et laissa l'empire à la merci d'une soldatesque. Pertinax (voy.), vénérable vieillard élevé sur le trône à la place du tyran, fut lui-même massacré au bout de deux mois par les prétoriens tentés de son austerité. Didius Julien, auquel ils vendirent le trône à un prix, éprouva bientôt le même sort. L'armée d'Illyrie avait, dans l'intervalle, élu Septime-Sévère (voy.), pen-

dant qu'Albinus (voy.) était proclamé par les légions de Bretagne, et Pescennius Niger par celles d'Orient. Le premier, après avoir triomphé de ses compétiteurs, ne combattit pas sans succès les Parthes et les Bretons. Il régna jusqu'en 211. Son fils, le fratricide Caracalla (voy. ce nom et GÉTA), périt lui-même assassiné en 217. Son meurtrier, Macrin, ne put se maintenir au pouvoir: il fut tué et remplacé par un petit-neveu de Septime-Sévère, Bassien Héliogabale (voy.), jeune éhonté qui se plongea dans le plus affreux libertinage (218-222). Il eut pour successeur un prince modèle, Alexandre Sévère (voy.), son cousin (222-235); mais les vices du nouvel empereur ne purent triompher des vices de son siècle, et devinrent même la cause de sa perte. L'élévation de son meurtrier, le Thrace Maximin, porta au comble le despotisme militaire, et ne tarda pas à donner lieu à une épouvantable confusion. Pendant que Maximin ravageait la Germanie, le sénat élut empereur le vieux Gordien (voy.), proconsul d'Afrique, avec son fils Gordien-le-Jeune. Ce dernier périt bientôt, et son père se donna la mort; après quoi, Maximin Puppien et Cl. Balbin, élevés aussi par le sénat, furent tous les deux égorgés par les prétoriens en 238. Gordien III, prince de mérite, proclamé empereur à leur place et à celle de Maximin, qui venait également d'être massacré par ses troupes, fut renversé à son tour par l'Arabe Philippe, en 244. Puis, on vit se succéder, à d'aussi courts intervalles, par le caprice de l'élection militaire, Dèce (voy.), de 249 à 251, qui périt dans une expédition contre les Goths, Gallus avec Hostilien, Familien, Valérien (253) et l'efféminé Gallien (voy.), son fils, qui conserva la pourpre, de nom plus que de fait, jusqu'en 268. Sous ce dernier, le désordre en vint au point que presque tous les gouverneurs de provinces se firent proclamer empereurs, pendant que les Romains étaient battus par les Germains et par les Perses, dont la domination venait de se relever en Orient, sous la bannière des Sassanides (voy. PERSÉ, T. XIX, p. 442). L'empereur Claude II (268-270) défait les Alémanis et les Goths,

mais ne parvint pas à mettre un terme à l'anarchie. Son successeur, l'énergique Aurélien (*voy.*), plus heureux, recouvra par les armes les provinces perdues et rétablit l'unité dans l'empire, en 273, après la défaite de Zénobie (*voy.*), reine de Palmyre, qui avait considérablement agrandi par ses conquêtes en Orient la souveraineté que son époux Odéat s'était constituée à la faveur de l'agitation, en 262. Le vaillant empereur reconnut pourtant la nécessité de se replier devant le flot des Barbares, et leur abandonna la Dacie. Sous leurs attaques réitérées, la défense des frontières devint de plus en plus périlleuse et difficile. A Aurélien, assassiné en 275, succédèrent ensuite quelques bons princes, mais qui tous ne régnerent que peu de temps : Tacite, auparavant le plus digne des sénateurs, Probus (276), empereur humain et belliqueux, Carus (282), Carin et Numérien (283), prince doux et instruit, jusqu'à Dioclétien (*voy.*), qui conserva le trône de 284 à 305. Pour mieux parer aux dangers dont les peuples du Nord menaçaient l'empire, ce dernier s'associa Maximien Hercule; après quoi, les deux Augustes s'adjoignirent encore comme lieutenants et héritiers, avec le titre de césars, le premier Galerius (*voy.*), le second Constance Chlore. Les quatre chefs se partageaient ensuite les différentes provinces de l'empire, sans en rompre l'unité; et non-seulement ils résistèrent au mouvement d'invasion des Barbares, mais ils étendirent encore, à l'est, la domination romaine jusqu'au Tigre. Après l'abdication des deux empereurs, en 305, Galerius garda l'Orient et adopta pour césars Sévère et Data Maximin; Constance Chlore, qui, de son côté, administrait l'Occident, mourut en 306, laissant pour héritier son fils Constantin. Celui-ci, au milieu des nouveaux conflits qui s'élevèrent au sujet de la possession de l'empire ainsi divisé, sut allier habilement la force et la ruse, s'empara de Rome sur Maxence, fils de Maximien, et fit si bien qu'en 323, après la défaite de Licinius (*voy.*), nommé auguste en Orient, à la place de Sévère, il demeura seul empereur dans toute l'étendue de la domination romaine.

Dans cette période, aucun change-

ment essentiel n'eut lieu dans l'état de l'empire. Dioclétien n'affecta d'imprimer aux formes du gouvernement un cachet qui se conserva plus tard dans Byzance; mais, d'un autre côté, l'influence de l'armée devint prépondérante dans toutes les révolutions. C'est plus souvent les soldats qui faisaient les empereurs. Comme part de ces princes étaient, par conséquent, entièrement étrangers à la nation, que les armées elles-mêmes ne saient d'un ramas de tous les peuples dans lequel les Barbares commençaient à figurer en très grand nombre, avait de fait aussi cessé d'être vital de ce grand corps, de tombé battu par la tempête. Même les formes nominales de la république avaient disparu; et en droit comme en fait, les empereurs décidaient toutes les constitutions. Les progrès effrayants de la dissolution des mœurs, les vicieuses administrations, le fardeau des impôts, la misère du peuple, la tyrannie des favoris, l'impuissance de l'armée à se défendre contre l'affluence toujours croissante des Barbares, tout contribuait à la ruine de la société monstrueusement formée sous le despotisme. La littérature avait déperissé avec le goût; le style s'était perdu avec la langue, et l'art dégénéré n'était plus de son nom.

4. Triomphe du christianisme. — La décadence de la civilisation romaine, partout assailli par les Barbares, vers une dissolution qui finit par son partage définitif (323). A cette époque, le christianisme existait longtemps en butte aux plus cruelles persécutions, commençait à compter de nombreux partisans dans toutes les provinces de l'empire et dans toutes les classes de la société. Constantin (*voy.*) par politique et en fit la religion d'état, en 324, pour établir quelque lien moral dans l'empire en sa dissolution. Rome n'étant plus un vain nom, cet empereur, que l'on surnomme le Grand, transféra le siège de sa domination à Byzance, qui devint alors Constantinople.

donna une nouvelle division de l'empire. Afin de mettre désormais le despotisme à couvert des révoltes de l'armée, il fit en sorte que le pouvoir civil fût entièrement séparé du pouvoir militaire. A la mort de Constantin, en 337, ses 3 fils, Constantin II, Constant et Constance, se partagèrent l'empire, que le dernier, après de longues luttes, parvint, en 351, à dominer seul, par suite de la mort de ses frères. Continuellement en guerre avec les Perses, il adopta successivement pour césars ses deux cousins, Gallus et Julien, et mourut en 361. Son successeur Julien (voy.), surnommé *l'Apostat* parce que, infidèle au christianisme, il fit rouvrir les temples païens, fut un prince rempli de talents. Il périt, en 363, en combattant les Perses, dont le roi Sapor II força le nouvel empereur, Jovien (voy.), à un traité honteux. Valentinien I<sup>er</sup> (voy.), proclamé empereur par l'armée, en 364, céda l'Orient à son frère Valens. Ce dernier périt misérablement, en 378, dans la guerre avec les Goths, qui, poussés par les Huns (voy. ces noms), s'étaient rabattus sur la Thrace. Ce fut le commencement de la grande migration des peuples (voy. fort.), qui ne tarda pas à rompre toutes les digues de l'empire. Dans l'intervalle, Gratien (voy.) et Valentinien II s'étaient, en 375, partagé le trône paternel en Occident. Le premier, aussi distingué par ses talents que par ses vertus, périt, en 383, dans les Gaules, où il était allé combattre le rebelle Maxime. Il avait rendu un grand service à l'empire en s'associant, en 379, le vaillant Théodose (voy.), qui bientôt après chassa les Goths de la Thrace. Valentinien II, ayant également péri sous les coups du Franc Arbogaste, en 390, Théodose, après la défaite de l'assassin, en 394, réunit de nouveau et pour la dernière fois tout l'empire. Ce prince, doué de grandes qualités et de talents militaires incontestables, se fit en outre remarquer par son zèle orthodoxe pour la foi chrétienne et mérita le surnom de Grand. Grâce à sa fermeté et à son courage, l'empire put encore, tant que dura sa vie, résister à l'invasion des flots tumultueux de Barbares déchaînés contre ses frontières. A sa mort, le partage définitif de l'empire, consommé en 396, selon ses der-

nières volontés, entre ses deux fils Arcadius et Honorius (voy.), ouvrit le pays à ces peuples dévastateurs. La plus affaiblie des deux dominations, pour jamais séparées, l'empire d'Occident, dont on a sous ce mot retracé l'agonie, se brisa dans la tempête, avant qu'un siècle ne fût écoulé; l'autre, l'empire d'Orient, dont on a également traité sous le titre d'*empire Byzantin*, traîna une existence peu glorieuse jusqu'à la fin du moyen-âge. La civilisation, la langue et la littérature latines, tout ce qui restait encore de l'ancienne Rome, avait, à la fin de la période où finit notre tâche, profondément subi l'atteinte de la barbarie. Mais déjà le remède était prêt : la race germanique, destinée à retremper l'Europe, était mâtresse dans la Gaule, et devait bientôt se mettre en rapport avec l'Église, dépositaire de la civilisation ancienne, et destinée à lui en transmettre les traditions (voy. PAPAUTÉ). De l'alliance entre les barbares et le christianisme sortit le monde moderne. C. L. et CH. V.

Il existe une foule d'ouvrages sur les différentes époques de l'histoire romaine : nous en avons cité un grand nombre dans les art. de détail ; mais les plus importants se rapportent aux noms suivants : TITE-LIVE, DENYS D'HALICARNASSE, POLYBE, SALLUSTE, CÉSAR, CORNELIUS NEPOS, SUÉTONE, APPIEN, DION CASSIUS, VELLEIUS PATERCULUS, TACITE, AMMIEN MARCELLIN, etc., etc. Pour étudier la société romaine, surtout au temps des triumvirats, il n'est pas de lecture plus importante que celle du principal orateur romain, non-seulement dans ses harangues, mais encore tout particulièrement dans ses lettres. Nous avons parlé à l'art. CICÉRON de ces épîtres, et à l'art. GOLBÉRY de leur traduction française, annotée, dans la Bibliothèque Panckoucke ; mais c'est surtout le commentaire de Wieland (voy.) qu'il faut y joindre (Stuttg. et Zurich, 1814-21, 7 vol. in-8°), commentaire où toutes les situations sont éclaircies avec une rare sagacité. Pour les ouvrages généraux sur l'histoire romaine, nous pouvons renvoyer aux art. ROLLIN, BEAUFORT, VERTOT, CREVIER, LEBEAU, LÉVESQUE, MICHELET, MEINERS, NIEBUHR, GOLDSMITH, A. FERGUSON, MIDDLETON,

GIBBON, en ajoutant seulement un petit nombre d'autres publications, telles que les suivantes : Wachsmuth, *Die æltere Geschichte des rœmischen Staats*, Halle, 1819; C. Blum, *Einleitung in Rom's alte Geschichte*, Berlin et Stettin, 1828; Toulotte, *Histoire philosophique des empereurs, depuis César jusqu'à Constantin*, Paris, 1822, 3 vol. in-8°; Sismondi, *Histoire de la chute de l'empire Romain et du déclin de la civilisation*, Paris, 1835, 2 vol. in-8°; Victor Duruy, *Histoire des Romains et des peuples soumis à leur domination* (t. I<sup>er</sup>, Paris, 1843, in-8°); le comte Franz de Champagny, *Les Césars* (t. I et II), *Tableau du monde romain sous les premiers empereurs* (t. III et IV, Paris, 1843). Pour le calendrier romain, voy. T. IV, p. 498; voy. aussi le commencement de l'art. JOURNAUX. Nieupoort a donné, en latin, un excellent manuel des usages chez les Romains (Straßb., 1743, in-12), et l'ouvrage plus récent d'Alex. Adam mérite encore davantage l'attention (Édimb., 1791, et souvent depuis; trad. fr., sous ce titre : *Antiquités romaines, ou Tableau des mœurs, usages et institutions des Romains*, Paris, 1818, 2 vol. in-8°, et 1826, in-12). On consultera aussi avec fruit : d'Arnay, *De la vie privée des Romains*, Lausanne, 1760, in-12; Boettiger, *Sabine, ou la toilette d'une Romaine*, 1803; 2<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1806, 2 vol. in-8°; trad. fr. par Clapier, Paris, 1813, in-8°; Mazois, *Le palais de Scæurus, ou description d'une maison romaine*, Paris, 1819. Le droit romain a été l'objet d'un art. spécial (T. VIII, p. 586 et suiv.); il en est également question aux mots DIGESTE, PANDICTES, GAIUS, JUSTINIEN, etc. Relativement à la politique de Rome, surtout pendant les premiers siècles, il n'est rien qui puisse se comparer aux *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio* par Machiavel, ni aux *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, par Montesquieu (voy. ces noms). J. H. S.

**ROMAINS** (LANGUE ET LITTÉRATURE DES), voy. LATINES.

**ROMAN.** Il n'existe guère de forme de composition poétique aussi souvent employée que celle du roman. L'enfant

à peine sorti du berceau et les peupl dans l'enfance aiment les contes; les e pris les plus distingués, lorsqu'ils se tro vent dans des moments d'apathie int lectuelle, se laissent aller au charme d' récit fictif. Or le roman n'est autre ch qu'une narration inventée, d'une cont ture plus large que la nouvelle, d'un ou tenu moins surnaturel que celui du con (voy. ces deux mots). Le roman est le cit d'événements imaginaires, revêtu t toutes les apparences de la vérité, de réalité. Ainsi que l'indique son nom, il pris naissance dans les veillées des chi teaux de Provence, où s'est formée la lu gue romane (voy.); mais que de chemi n'a-t-il pas fait depuis! que de terra n'a-t-il pas envahi! que de formes n' t-il pas adoptées! à combien de suj divers ne s'est-il pas appliqué!

Le romancier raconte : le produit t son imagination rentre donc dans le gen épique. En effet, le roman n'est au fou autre chose qu'un poème épique abâtard. Au vers, le romancier substitue la pros au merveilleux, le hasard; aux faits hi roïques, aux événements nationaux, l faits et gestes, les plaisirs ou les doule de quelques individus pris, au choix d poète, dans toutes les classes de la société. A la place du rouage imposant qui fu mouvoir l'épopée, soit l'Olympe païen s le ciel chrétien, le romancier met quel quefois la destinée, remplace la plup du temps par un enchaînement arbitrai de causes et d'effets, une succession pl ou moins plausible d'aventures, se de veloppant lentement, au lieu de marche à pas rapides vers un but final. La pais sante synthèse de l'épopée antique e absorbée par l'analyse des sentiments t des sensations; l'individualisme détrôn le type; et très souvent l'impiété ou l'in crédulité usurpent la place de la foi, sur laquelle le poète épique ne saurait rie créer de vital.

Cette infériorité du roman admis comment se fait-il qu'il se répande plu facilement dans les masses que l'épopé la mieux construite? C'est que dans la v des peuples il existe deux époques bie tranchées, l'une toute de développemen de jeunesse, de croyances pieuses et ex pansives; la seconde toute de jouissance

lorsque la lutte pour la nationalité est depuis longtemps arrivée à sa fin, lorsqu'une nation s'est fait sa position dans l'histoire du monde. Le premier âge est celui de l'épopée; le second celui du roman. Dans cette seconde période, l'intelligence et la raison ont pris le dessus; la réalité règne, et la poésie ne se fait accepter qu'autant qu'elle reflète cette réalité. Les peuples jeunes vénèrent le poète épique comme un prophète; ils chantent ses romances, ses strophes; ses poèmes; les peuples vieux ou vieillissants lisent les romans.

Le premier but du roman moderne, c'est d'amuser le lecteur; son but secondaire est d'instruire. Lorsque l'instruction prédomine dans un roman, et qu'elle engendre l'ennui, le roman manque son but. Plus les peuples vieillissent, et plus ils sont difficiles à distraire: aussi voyons-nous souvent maintenant le romancier, pour produire plus sûrement cet effet, flatter les mauvaises passions, la sensualité de ses lecteurs; de là tant de livres condamnés par une morale même indulgente.

Mais comment, par quels moyens éviter, d'une part l'ennui, d'autre part une influence coupable et démoralisante? Remarquons d'abord que ce genre, en apparence si facile, ce genre où le poète semble n'avoir qu'à suivre l'impulsion de son caprice, et qu'à saisir au passage, dans la vie réelle, les caractères et les événements pour en faire des portraits, des tableaux et des récits, ne peut aspirer à prendre rang à la suite de l'épopée, son aînée, qu'il ne trouve grâce aux yeux de la critique, qu'autant qu'il jette sur les événements de la vie journalière un vernis poétique. Le vrai romancier idéalise les hommes et les choses ni plus ni moins que le vrai poète; il dispose les événements d'après un plan artistique; il étudie, il dessine les caractères, comme l'auteur tragique ou comique; il s'indigne, il pleure, il chante, il s'extasie, comme le poète lyrique; la poésie descriptive enfin fournit les plus riches couleurs à sa palette. Le romancier, en un mot, pour racheter le tort d'une forme élastique et dépourvue de rythme, doit réunir les dons les plus variés, et opérer dans ses œuvres la fusion

des genres, sévèrement interdite aux créations rythmiques. Il combine l'action avec la réflexion, le récit avec l'inspiration lyrique. S'il se borne à retracer la réalité, à nous intéresser au sort d'un individu, au moins faut-il qu'il explique cette réalité, qu'il dessine nettement cet individu; il faut que la main de l'artiste soit visible dans ce dessin, que la voix du poète se marie à celle du moraliste et du philosophe.

Voici en outre quels devoirs sont imposés au romancier. Avant de prétendre nous donner la peinture de ces rapports multiples qui se croisent dans un état civilisé, il faut qu'il étudie bien tous ces rapports, qu'il plonge pour ainsi dire dans toutes les conditions de la vie; il faut que les métiers, les arts, les sciences, la pauvreté avec ses douleurs, la richesse avec ses jouissances lui soient également connus. Il aura des sympathies pour toutes les existences, pour la vie des champs et pour la vie des cités. Il aimera à scruter tous les replis du cœur humain, si énigmatique, si capricieux et souvent si sublime; il saura deviner toutes les passions qui agitent, exaltent ou affaissent cette pauvre âme humaine.

Enfin vient la question de savoir dans quels moules divers le romancier peut jeter ses fictions? Ici deux grandes divisions se présentent. De deux choses l'une, ou le romancier prend ses personnages dans la vie publique, dans les annales de l'histoire, ou il se contente d'étudier la vie privée, surtout la vie contemporaine. Le roman *d'histoire* et le roman *de mœurs*, voilà les deux genres sous lesquels peuvent se ranger, à peu d'exceptions près, toutes les variétés du roman.

Le roman *historique* a été compris d'une bizarre façon lors de sa première apparition dans le monde littéraire: c'est qu'alors il dérivait en droite ligne du roman *de chevalerie*. Celui-ci, ainsi que l'indique son nom, s'appliquait à retracer en vers les faits et gestes des paladins et des preux, leurs luttes avec les païens et les infidèles, leurs amours avec les princesses de tous pays, de toute religion, leurs aventures dans tous les recoins du monde connu ou deviné au moyen-

âge. La Provence vit naître ce genre, apparenté au poëme épique dont il étendait les récits ; l'Espagne, le Portugal, le nord de la France, l'Angleterre et l'Allemagne adoptèrent peu à peu le roman de chevalerie provençal, et le transformèrent au gré des exigences et des mœurs locales. Ce furent d'abord de véritables richesses littéraires ; mais peu à peu il subit de tristes mutations et aboutit à un genre hybride, au roman de chevalerie en prose, qui prit son entier développement lors de la découverte de l'imprimerie. La recrudescence des mœurs chevaleresques, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, vint aussi en aide à cette mode littéraire, qui se maintint seule et en souveraine à travers beaucoup de fluctuations et de métamorphoses (pendant les xiv<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles). Vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, le roman de chevalerie baissa, grâce au persiflage de Cervantes (*voy.*). Pendant le xviii<sup>e</sup> siècle, il s'était complètement effacé devant le roman de mœurs, et ce n'est qu'au commencement du xix<sup>e</sup> qu'en Allemagne quelques écrivains lui conquièrent de nouveau une faveur passagère.

Le roman historique, dans ses premiers tâtonnements, fut donc, comme nous l'avons dit, la contrefaçon du roman de chevalerie. On prêtait à des personnages historiques du monde ancien, de la Grèce et de Rome, les sentiments et les tendances des chevaliers tels que les romans des siècles précédents les avaient dépeints ; et ces héros, ainsi travestis, eurent pendant de longues années le privilège d'exciter l'enthousiasme des hommes et d'arracher des larmes aux dames de la cour et de la noblesse. A cette époque (xvii<sup>e</sup> siècle), le roman n'était pas encore descendu dans la demeure du bourgeois, encore moins dans l'atelier ou dans la chaumière. Les romanciers du xviii<sup>e</sup> siècle, qui adoptèrent pour leurs fictions la forme du roman historique, s'ils ne suivirent pas les errements de leurs devanciers, ne surent ou ne voulurent cependant pas donner à leurs ouvrages cette couleur locale, dont le grand romancier écossais a fait sentir le charme aux lecteurs de notre époque. Si, au nom de l'histoire et de l'art, il faut répudier les

romans historiques tels qu'on les comprenait autrefois, il n'en est plus de même du genre nouveau, qui était réservé aux plaisirs intellectuels du temps actuel. Certes, le roman basé sur un fond historique, le roman qui, sans altérer le fait, le transforme au gré d'un but artistique, est fort admissible : il ne travestit point l'histoire, il en donne un pittoresque commentaire ; il fait circuler la vie dans les pages dont la lettre est morte pour le vulgaire ; à côté et autour des personnages historiques, qui, le plus souvent, n'apparaissent qu'au fond du tableau, il groupe des êtres qui n'ont point eu d'existence, mais que le poëte se plaît à mettre en relief, et qui reçoivent de sa main leur brevet d'immortalité, des êtres destinés à personnifier les vertus, les vices, les jouissances, les douleurs du passé, à révéler la vie intérieure des cabanes, ou de modestes habitations devant lesquelles l'annaliste des peuples passe sans se détourner de sa route, sans les juger dignes d'un regard. En ce sens, lorsque le poëte est nourri d'une érudition solide et dont de ce coup d'œil instinctif qui plonge à la fois au fond des cœurs et au fond d'une époque entière, le roman historique ne fait point mentir l'épithète qu'il porte, il devient en effet le complément et l'interprète de l'histoire.

Une variété du roman de chevalerie, variété que nous ne saurions passer sous silence, puisqu'elle a régné pendant quelque temps en Europe, c'est le roman *pastoral* (*voy.* ce dernier mot), c'est-à-dire l'idylle délayée, genre bâtarde s'il en fût, mais excessivement goûté au xvii<sup>e</sup> siècle, en raison même des mœurs guindées qui régnaient alors dans la haute société. A toutes les époques, le public a cherché en littérature, à côté de l'expression de la société contemporaine, le contre-pied de ce qu'il avait sous les yeux. C'est une tendance instinctive qui tient à ce besoin d'idéal qui tourmente le cœur de l'homme. Si le roman idyllique a produit en Espagne et en Portugal quelques chefs-d'œuvre. *Diana* de Montemayor, *Galatée* de Cervantes, il n'a donné à la France et à l'Allemagne que des fruits sans saveur comme sans durée.

Hâtons-nous d'aborder le roman de



qui fournit même aux talents les plus faciles à mettre en œuvre que nous ait jamais offerts l'histoire.

Et, ici s'offre au romancier l'élément tout entier, tel qu'il se dévoile à nos yeux, avec ses accidents et ses caractères variés des uns avec ses complications imprévisibles, le genre n'aurait point été possible sans l'antiquité où les rapports sociaux sont si simplement et si caractéristiquement frappés, mais aussi moins éloignés que dans le monde moderne du cœur et la vie d'intrigue ont si grand rôle. A Rome, à l'intérieur de toutes les familles, il n'y a rien de peu de chose près; l'âme, ses désirs, ses espérances, ses douleurs n'était point compris par les autres Romains comme il l'est chez nous. Ici n'avait ni liberté, ni persécution, ni ainsi dire : de là, dans les deux sexes une monotonie qui rendait l'union impossible. Ce qui donne grand charme aux œuvres des romanciers modernes, l'analyse psychologique, le domaine exact de la philosophie ou de la rhétorique, ne songait point à mettre en œuvre des lecteurs oisifs les passions, comme Sénèque écrivait des traités de morale. Depuis deux siècles, au contraire, le cœur qui n'ait été sondé par les romanciers; pas de mouvement qui n'ait été observé, ou mis en scène dans un cadre romanesque; pas de surface de la terre qui n'ait été parcourue pour étudier les aspects divers de la passion chez des peuples divers. Les romanciers se promènent sur les bords de la Néva aux bords de la mer du Tibre, dans l'espoir de découvrir dans cette vie mystérieuse de l'humanité un filon qui aurait échappé à leurs yeux. De ces observations microscopiques, il est sorti plus d'un chef-d'œuvre, aussi plus d'une contrefaçon et un tableau menteur. En dépit de ces manques, des imitations médiocres caricatures, ce genre fleurira encore : il vivra comme la poésie; car les peuples modernes,

voyez, d. G. d. M. Tome XX.

au milieu de leurs préoccupations politiques ou matérielles, ne renonceront point à l'héritage que leur a légué la chevalerie, au culte de la femme; et le besoin d'aimer fournira toujours aux individus, ainsi qu'au romancier décidé à les peindre, de nouveaux ressorts et des combinaisons inattendues.

Jusqu'ici nous n'avons montré le roman que sous sa face sérieuse. Mais comme la comédie se développe à côté de la tragédie, de même le récit fictif se prête à montrer le côté burlesque et comique de l'existence. De là le roman *satirique*, introduit par Rabelais, nous aurions dit par Cervantes, si dans l'inimitable chef-d'œuvre du romancier espagnol la vie entière, sous tous ses aspects, n'avait trouvé place. Le roman de *Don Quichotte*, comme la *Divine Comédie*, plane au-dessus de tous les genres. Une variété du roman satirique, c'est le roman *humoristique*, invention moderne de l'Angleterre et de l'Allemagne (voy. *Humour*). Ici le rire se mêle aux larmes, l'invention grotesque se place à côté de la combinaison sérieuse. Ce genre étonne par sa bizarrerie, plus qu'il n'attache par un intérêt réel. Le lecteur peut se laisser aller un moment à des impressions contraires; il peut un instant prêter l'oreille aux dissonances que l'auteur lui impose; mais à la longue il se fatigue d'un jeu d'esprit incessant, qui étouffe le sentiment profond lorsqu'il veut naître, ou qui glace le rire sur les lèvres. Pour être dupe, même volontaire, il est indispensable de croire à l'unité d'inspiration du poète. Le roman humoristique, quoiqu'il ait produit de belles et touchantes pages (voy. STERN, RICHTER, etc.), est un genre éminemment faux et capricieux, qui ne saurait trouver grâce devant une critique sévère. Il n'y a rien d'épique, rien de dramatique dans ces conceptions où les événements extérieurs règlent au hasard le sort du héros. Le roman humoristique semble écrit pour humilier l'orgueil humain.

Nous ne nous arrêterons point au roman exclusivement *didactique*, dont nous avons condamné la tendance. Ce genre, selon qu'il choisit son thème, peut devenir *philosophique*, *religieux*, *pédago-*

gique, artistique. Ici les subdivisions seraient sans bornes et pour chacune des exemples se présenteraient.

Le roman *épistolaire* n'est qu'une forme de composition qui s'applique, avec un égal bonheur, au roman *de mœurs* et au roman *historique*.

On pourrait à la rigueur classer sous la rubrique du roman les *autobiographies* (voy.), qui sont une espèce de roman de mœurs, et très souvent un roman *picaresque*, genre qui prit naissance en Espagne, et que Lesage introduisit en France.

Jean-Paul Richter, dans son *Prodrome de l'Esthétique*, a établi pour le roman des rubriques fort ingénieuses, mais arbitraires. Il considère les fictions romanesques sous trois faces, en ayant égard au genre d'inspiration, que subit ou qu'adopte le poète : celui-ci est tantôt idéaliste, tantôt réaliste ; tantôt il flotte entre ces deux tendances. Jean-Paul décore du titre capricieux de roman *italien* les fictions issues de la première tendance ; les réalistes, selon lui, font des romans *néerlandais* ; et les poètes indécis créent des romans *allemands*, destinés à peindre la vie de la classe bourgeoise et moyenne. On sent de prime abord ce que cette classification ironique présente de vague et d'incomplet ; mais, dans les commentaires spirituels dont Jean-Paul accompagne sa thèse, il explique sa pensée et classe avec plus ou moins de bonheur, sous les rubriques indiquées, une série de romans qui se rapprochent en effet par leurs caractères des cases qu'il leur assigne.

Une autre subdivision, établie par lui, se comprend et se justifie plus aisément. Lorsqu'il parle de roman *dramatique* et de roman *épique*, le lecteur saisit de suite la justesse de cet aperçu, et il rangera instinctivement le roman du moyen-âge dans la première classe, le roman moderne dans la seconde.

Mais cette classification est aussi sujette à bien des restrictions. Les romans de Walter Scott, par exemple, participent des deux procédés : ils sont épiques, dans les expositions ; dramatiques, lorsque les personnages entrent en scène et parlent ou agissent en face du lecteur. Dans *Werther* et dans beaucoup de romans

destinés à peindre les passions, c'est le lyrisme qui domine. Le roman, en tous les genres de poésie, échappe à classification sévère. L'esthétique donner des aperçus, poser des jalons ; ne réussira point à enfermer dans des mites fixes le champ exploité par l'homme de génie.

Il nous reste à récapituler la matière historique du roman, et à citer les noms de quelques romanciers qui ont créé leurs loisirs à charmer ceux de nos contemporains et de la postérité.

Lorsque le conte milésien prit naissance en Grèce, le peuple n'avait plus d'existence nationale. Longus et Hélio (voy. ces noms) appartiennent à une époque de décadence ; quant à la *Cyropédie* (voy. *Χειρονηκον*), ce serait abus de termes que de lui accorder le titre de roman. La littérature latine ne connaît que le roman satirique (voy. *Arctus*) ; les dames romaines lisaient les contes milésiens, fabriqués par les Grecs.

Dans le roman en vers du moyen-âge on aperçoit déjà le caractère distinctif qui sépare de l'épopée ce nouveau genre. La vie individuelle y prédomine ; le personnage principal est saisi et traité sous le point de vue individuel. Quant aux sujets de ces œuvres, l'histoire et la légende de Alexandre-le-Grand, de Charlemagne, d'Arthur, d'Amadis, prêtent aux poètes provençaux, normands, espagnols, divers thèmes favoris.

Nous avons déjà dit qu'au *xiv<sup>e</sup>* siècle le roman en prose remplaça le roman en vers. Ce fut de l'Espagne que partit la réaction contre ce genre, devenu à la longue faux et prétentieux. Après Cervantes, le roman *picaresque*, qui se plaisait dans la peinture des aventuriers, des bandits et des autres mauvais sujets, prit naissance ; c'était en un genre greffé en quelque sorte sur les romans de chevalerie ; seulement l'épée remplaçait le glaive et la cuirasse. Mendoza, Quevedo, excellèrent dans cette nouvelle littérature, qui donna naissance de ce côté-ci des Pyrénées, au *Gil Blas* de Lesage et au *Roman comique* de Scarron (voy. ces noms et tous les suivants).

Antérieurement à ces auteurs, qui

(\*) De l'espagnol *picares*, guerrier.

et une éternelle jeunesse, Rabelais et concurrence au roman de chevalerie lorsque ce dernier revint à endossant l'habit de cour (voy. *FRÉNÈDE*, *SCUDÉRY*, etc.), ce ne pour mourir bientôt d'une mort noble. M<sup>lle</sup> de La Fayette (voy.) ensuite des situations et des sentimens plus vrais, dans la *Princesse de Clèves* et bientôt, grâce à Lesage, le roman envahit victorieusement le terrain moderne.

Ce genre prit un développement inattendu, au commencement du siècle, en Angleterre, où le roman de chevalerie avait aussi régné en souveraineté. Richardson, Fielding, Goldsmith partagèrent la faveur de leurs contemporains, et leur renom mérité passa le détroit. La *Nouvelle Héloïse* de l'école de Richardson : la même identique ; ce sont des romans français ; mais dans l'œuvre de Jean-Jacques prédomine le développement de la sensibilité ; dans *Clarisse Harlowe*, c'est une suite détaillée des caractères. Voltaire y introduisit un attrait piquant sur le *philosophique*, en y semant à propos ses aperçus fins, spirituels et satiriques. Si la malice infernale avait le même rang que l'enthousiasme, l'observation impartiale des hommes et l'admiration de *Candide* serait le premier des romans.

Le sensualisme du XVIII<sup>e</sup> siècle se manifesta dans le roman pour lui confier des idées et ses doctrines. Diderot, La Fontaine, Trébillon fils, ont acquis à ce titre une célébrité. La muse chaste et pure de Bernardin de Saint-Pierre, les descriptions poétiques et passionnées de Staël, les souffrances de *Lucy* (voy. CHATEAUBRIAND), réagirent vigoureusement contre ce goût dépravé. À la Restauration, l'influence de Scott fut toute-puissante et unifiée : en Amérique, elle a suscité M. Cooper, dont les romans sont le rival de ceux du poète d'Abbotsford. En Europe, elle donna naissance aux *Ugo Foscolo* de Manzoni, et la jeunesse romancière française se précipita à sa suite. Parmi les œuvres qui surpassez de l'ornière de l'imitation,

nous citerons celle de M. Alfred de Vigny (*Cinq-Mars*). Depuis la révolution de Juillet, le roman passionné a repris le dessus. Pendant que M. Paul de Kock se fit le romancier des antichambres et M. de Balzac celui des boudoirs, un autre, bien supérieur, se fit rechercher des penseurs et des amateurs d'un langage pur et sévère. Nos lecteurs ont déjà nommé l'écrivain de génie (George Sand, voy. DUBREUIL) qui fit de ses œuvres le panegyrique de la parfaite égalité des sexes. Malheureusement, incertain dans ses tendances morales et encore loin d'un résultat satisfaisant dans sa recherche sincère de la vérité, il prêcha la révolte de la femme contre des lois sociales qui, en ne lui accordant qu'une position secondaire, lui assurent du moins des respects auxquels sa faiblesse même n'est pas étrangère. Le scandale aussi a été largement exploité : les *Mémoires du diable* n'ont point manqué à leur nom ; le genre picaresque est remis en honneur, et domine dans le feuilleton\* qui imprime peu à peu au roman contemporain une forme nouvelle en morcelant l'intérêt et en sacrifiant les développemens aux incidents et aux catastrophes multipliées.

En Allemagne, le goût des romans de chevalerie commença aussi à se perdre au XVII<sup>e</sup> siècle : il fut remplacé par des romans politiques et galants. Vers la même époque, les contes populaires, tels que *le docteur Faust*, *Eulenspiegel* (voy. ces mots), *la belle Mélusine*, jouirent d'une extrême faveur. La guerre de Trente-Ans produisit le *Simplicissimus*, de Samuel Greifensohn de Hirschfeld, le Gilblas allemand. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, on prit le goût des *Robinsonades*, imitées du roman de D. de Foë (voy.) ; puis vint le tour des romans de famille, dans lesquels encore on ne saurait méconnaître l'influence anglaise, notamment celle du *Vicaire de Wakefield*.

(\*) Nous avons déjà dit (T. XIX, p. 511) notre pensée sur les *Mystères de Paris*, celui de tous les romans du jour qui a en le plus de retentissement ; et nous y reviendrons à l'art. SUIVANT. On lui a fait de graves reproches ; mais nous croyons qu'ils se rapportent plus au genre qu'à l'espèce, plus au mode de publication, lui-même justifiable pourtant à certains égards, qu'à l'esprit et au fond de la publication. S.

(*voy.* CRAMER, LA FONTAINE, etc.). Vers la fin du siècle, le roman sentimental domina. *Werther* (*voy.* GOETHE) est l'expression artistique du genre; le *Siegwart* de Miller en est la caricature. Wieland (*voy.* ce nom et les suiv.) se fit à la même époque l'apôtre d'un sensualisme raffiné : on ne l'a pas nommé à tort le Voltaire allemand; mais l'auteur d'*Agathon* a plus de bonhomie, grâce à son naturel germanique. Jean-Paul Richter, disciple de Sterne, dans ses romans humoristiques, se fait le panégyriste de l'enthousiasme et des tendances idéales. La poésie de la vie artistique, bourgeoise et aristocratique se résume dans *Wilhelm Meister*. Novalis (*Henri d'Osterdingen*) et M. Tieck (*Sternbald*), se font les panégyristes du poète et de l'artiste\*. Hoffmann (*voy.*), enfin, par ses *Contes fantastiques*, donna naissance, il y a une vingtaine d'années, à un genre original, fruit d'une imagination surexcitée, malade, qui captiva des organisations nerveuses, et qui eut du retentissement en France dans les dernières années de la Restauration. La révolution de Juillet, à son tour, a réagi sur les romanciers allemands : la *Wally*, de M. Ch. Gutzkow, l'un des représentants de la jeune Allemagne, est le fruit du désordre moral qui s'est emparé de quelques têtes ardentes\*\*.

Dans nos sociétés blasées, à une époque de satiété et pour ainsi dire de plé-

(\*) Ce dernier auteur vient de donner, dans *Vittoria Accorombona*, un chef-d'œuvre où l'intérêt historique se mêle à celui de la passion.

(\*\*) Beaucoup d'autres romanciers français ou étrangers figurent dans notre galerie biographique; nous ne parlerons pas des anciens, parmi lesquels l'auteur de *Télémaque* brillerait au premier rang et où nous nommerions, à d'autres égards, Crébillon, Marmontel, Baculard d'Arnaud (*voy.*); mais, nous bornant aux romanciers plus modernes nous renvoyons aux art. suivants : GENLIS, COTTIN, PIGAULT-LERON, PICARD, DE MAISTRE, SOUZA, KÉRATRY, B. CONSTANT, D'ARLINCOURT, S. GAY (avec laquelle nous devons mentionner M<sup>me</sup> de Bary), DROUINEAU, NODIER, V. HUGO, AL. DUMAS; ANNE RADCLIFFE, GODWIN, MISS EDGAWORTH, LADY MORGAN, MISS INCHBALD, BULWER, MARRYAT, GRAYAN, MORIER (nous passons à regret Ch. Dickens), IRVING (*voy.* de plus T. I<sup>er</sup>, p. 732); FUSCOLO; LA MOTTE FOUQUET, ZSCHOKKE, PESTALOZZI, PICHLER, HEBER, KRUDENER, SCHOPFHAUSER, SCHOPPE, DREISING, CHAMISSO, VAN DER VAIDE, OERLENSCHLAGER, BOULGIERE, etc., etc.

thore intellectuelle, une grande tâche semblerait réservée au roman, s'il voulait se charger de rappeler l'attention distraite des lecteurs sur ces éternelles questions du vrai, du beau, du bien, que le bruit du monde ne permet pas toujours d'entendre quand elles sont agitées, et qui néanmoins sont les seules dignes de captiver sérieusement notre attention. L. S.

**ROMANCE, ROMANERO.** On a donné, surtout en Espagne, le nom de romance à d'anciens chants populaires composés en langue romane ou romance, et où sont célébrés de grands événements nationaux ou les exploits de guerriers illustres. Les romances les plus renommées sont celles qui chantent la gloire de Bernard del Carpio, de Fernando Gonzalez, mais surtout du Cid (*voy.*). La romance espagnole se compose ordinairement de couplets de quatre vers ayant chacun huit syllabes, et s'appelle *redondilla* (*voy.* T. X, p. 28). Les Espagnols ont mis en *redondillas* plusieurs romans provençaux, qui n'ont plus sous cette forme l'allure vive et légère des originaux. On ne compte plus guère de nouvelles compositions de ce genre à partir de la prise de Grenade par Ferdinand-le-Catholique.

On nommait *romancero* ou *romancista* au moyen-âge, un poète qui chantait ou composait des romances. On applique encore le nom de *romanceros* aux recueils de ces chants populaires. Dans cette seconde acception, le plus célèbre romancero qu'on possède est celui de Pedro de Florès, qui a paru à Madrid en 1604 et 1614. Notre collaborateur M. Depping en a publié, en 1817, un recueil intitulé *Sammlung der besten ultra spanischen Romanzen*. *Voy.* aussi T. X, p. 36.

Actuellement, par extension, on donne le nom de romance, en France, à une chanson tendre et le plus souvent mélancolique et plaintive, ou formant une espèce de ballade en un certain nombre de couplets. Rousseau (*Dict. de musique*) définit la romance un « air sur lequel on chante un petit poème du même nom, divisé par couplets, dont le sujet est pour l'ordinaire quelque histoire amoureuse et souvent tragique. » Les romances, de nos jours, sortent souvent de cette définition.

que de la romance, a pour caracté-  
 ristiques la simplicité et le sen-  
 sibles modulations qu'on se permet  
 tre fugitives et peu nombreuses.  
 in ou *ritournelle* marque le plus  
 la fin des couplets. La place des  
 s est naturellement dans les sa-  
 r effet n'exigeant pas de grands  
 musicaux. Quelques composi-  
 intercalent également dans leurs  
 ions dramatiques. L. G-s.  
**ANES** (LANGUES). On comprend  
 s dénomination une famille de  
 appartenant au midi et à l'occi-  
 l'Europe, et qui dérivent de la  
 maine ou plutôt d'un latin cor-  
 sans doute déjà mêlé de beau-  
 éléments celtiques ou autres in-  
 Les principales de ces langues  
 lien, l'espagnol, le portugais et le  
 (voy. les art. qui leur sont con-  
 surtout T. XI, p. 440 et suiv.,  
 avons parlé de la langue ro-  
 romance du midi de la France,  
 T. X, p. 26, où il est question  
 iso espagnol). Leur origine re-  
 x conquêtes des Romains qui  
 t presque entièrement en Espa-  
 gne ibérique ou cantabre, et en  
 langue celtique ou gauloise. Le  
 du latin et des idiomes précités  
 les irrégularités, souvent assez  
 ites, de chacune des langues ro-  
 mes lesquelles on reconnaît ce-  
 un caractère commun. Ainsi,  
 modification que chaque dia-  
 rait fait subir, tant dans la pro-  
 ne que dans l'écriture, presque  
 mots sont latins, et les terminai-  
 verbes laissent aussi apercevoir  
 gine. Une des principales diffé-  
 entre les langues romanes et leur  
 mère consiste dans la substitu-  
 l'article à la déclinaison com-  
 emploi de l'article ainsi que celui  
 liaires *avoir* et *être* et des pro-  
 nominaux dans la conjugaison des  
 et évidemment un emprunt fait  
 des germaniques, emprunt qui  
 se fort bien par les invasions des  
 des Francs, etc. De même que tou-  
 gues qui résultent d'un mélange  
 its différents, les langues roma-  
 niques la souplesse de construc-

tion qui caractérise celle dont elles sont  
 issues.

On donne plus spécialement le nom  
 de langues romanes à certaines branches  
 moins perfectionnées et moins connues  
 que les dialectes principaux dont nous  
 venons de parler. Tels sont : 1<sup>o</sup> le *rhétien*  
 ou langue grisonne, qu'on appelle encore  
 en allemand *curwælsch*, c'est-à-dire wal-  
 lon de Coire, et dans cette langue même,  
*antiquissim linguaig de l'aalta Rhætia*.  
 Il est parlé en deux dialectes différents :  
 le dialecte *rumonique*, près des sources  
 du Rhin, et le *ladinique*, dans l'Engadin  
 (voir Jos. Planta, *Histoire des langues*  
*romanes*, Coire, 1776). 2<sup>o</sup> Le *valaque*  
 (vlaco-macédonien), langue remplie de  
 mots slaves, ce qui n'empêche pas les  
 Valaques qui la parlent de s'intituler  
*Rumanie* (Romains). Un article qui ter-  
 mine le substantif, sous forme de suffixe,  
 et des prépositions servent à former leurs  
 déclinaisons. Les pronoms personnels se  
 déclinent d'une manière plus complète,  
 comme cela a lieu dans presque toutes  
 les langues romanes. Les adverbes *mai*  
 (plus) et *prea* (très) placés avant l'adjec-  
 tif indiquent le comparatif et le superla-  
 tif. Les verbes auxiliaires entrent dans la  
 composition de plusieurs temps des ver-  
 bes dont les terminaisons ou flexions of-  
 frent, du reste, plus d'analogie avec le  
 slave qu'avec le latin (voir Thunmann,  
*Histoire des peuples de l'Eu-*  
*rope*, p. 169 et suiv.; Sulzer, *La Dacie*  
*transalpine*, t. II, p. 151 et suiv.; Klein  
 et Schinkai, *Elementa linguæ daco-*  
*romanæ*, Vienne, 1780; Molnar, *Prin-*  
*cipes de la langue valaque*, Vienne,  
 1788). 3<sup>o</sup> Le *provençal*, auquel nous  
 avons consacré un art. particulier.—Sur  
 l'ancienne langue romane, on peut con-  
 sultier Raynouard (voy.), *Grammaire*  
*de la langue romane*. En 1835, ce même  
 savant a publié un *Lexique de la langue*  
*rustique romane*, les mots groupés par  
 familles, dans le *Nouveau choix des poé-*  
*sies originales des Troubadours*, 6 vol.  
 in-8°. On doit à Roquefort un *Glossaire*  
*de la langue romane*, contenant l'éty-  
 mologie et la signification des mots usités  
 dans les XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup>  
 siècles, etc., ouvrage utile à ceux qui vou-  
 dront consulter ou connaître les écrits

des premiers auteurs français (Paris, 1808, 2 vol. gr. in-8°, av. grav.). X.

**ROMANIE**, voy. ROMAGNE.

**ROMANO** (MAISON DA), voy. GUEL-FES, PADOUE et ITALIE (T. XV, p. 146).

**ROMANOF** (MAISON DE), famille régnante en Russie, depuis 1613 dans la ligne masculine, et depuis 1730 dans la ligne féminine.

On ne connaît pas au juste l'origine de cette famille de boïars; mais Karamzine (t. VII, ch. 7) assure qu'elle était venue de la Prusse. Elle avait sa terre patrimoniale à Klinn ou Klini, dans le gouvernement actuel de Vladimir, district de Iourief Polskoï; et au temps de Boris Godounof (voy.), Margeret nomme déjà les Romanovits (Romanovitch) comme les « plus grands qui restoient pour lors. » Leur grandeur provenait du mariage en premières noces (1547) d'Ioann IV le Terrible avec Anastasie Romanovna. Cette vertueuse princesse, morte en 1560, était fille de ROMAN IOURIÉVITCH ZAKHARINE (mort en 1543) et sœur de NIKITA ROMANOVITCH IOURIEF, l'un des trois membres du conseil de régence que le tsar, avant de mourir, avait nommé pour présider au gouvernement pendant la minorité de son fils Fœdor Ioannovitch. Au mépris de cette volonté, le beau-frère du jeune tsar, Boris Godounof, s'empara seul des rênes de l'état. Nikita (Nicéas) mourut bientôt après (23 avril 1586); et Fletcher dit qu'on soupçonna que c'était par le poison. Sa femme, Eudoxie Alexandrovna, était, suivant quelques témoignages, née princesse de Souzdal, et descendait du grand-duc André Iaroslavitch, frère d'Alexandre Nevski. De ce mariage naquirent Fœdor NIKITITICH et ses quatre frères, Alexandre, Michel, Ivân et Vassilii. Ils étaient cousins-germains du tsar Fœdor, qui, sur son lit de mort, en 1598, désigna pour lui succéder la tsarine Irène, et recommanda l'empire à la sollicitude de l'aîné des Romanof, conjointement avec Boris. Ce dernier, comme on sait, usurpa la couronne; les Romanof, quoique d'une loyauté reconnue, lui furent suspects; et, sous divers prétextes qu'il imagina et qu'on peut voir dans Karamzine (t. X, ch. 2), il se livra contre eux à des persécutions qui attei-

gnirent tous les membres de leur fa-  
mille et n'épargnèrent pas même celles de  
ces Sitzkoï et Tcherkasskoï, leurs pa-  
rallèles par alliance. La plupart furent égés.  
En juin 1601, le boïar et voïvode F.  
Nikititch, quoique marié, fut en-  
fermé dans un couvent des environs d'Ark-  
gel; sa femme, Xénie Ivanovna Ch-  
va, eut le même sort, et leur jeune  
Michel Fœdorovitch, âgé seule-  
ment de 5 ans, fut comme eux déporté  
dans la Russie septentrionale, à Bélo-  
Oulok. Cependant l'innocence de ces vic-  
times fut reconnue même avant la mort de  
Ivan le Terrible : on rendit (1602) le fils à sa  
mère et Fœdor Nikititch fut élevé au rang  
de chambellan, sous le nom de Philarète  
qu'il avait pris en revêtant le froc  
de faux-Démétrius (voy.), qui se donna  
pour un fils d'Ioann-le-Terrible, et  
tous leurs honneurs aux Romanof  
à ses parents; et dès 1605, Philarète  
nommé métropolitain de Rostof. C'est  
dans quelle anarchie tomba la Russie  
après la mort de l'usurpateur et l'esi-  
on de Chouiski (voy.) : la Pologne  
et la Suède se disputèrent pendant trois  
pays; et d'autres imposteurs même  
comble à la confusion, en s'armant  
pour conquérir ce trône veuf de la main  
de Rurik. Enfin, on se résigna (1610)  
à céder pour souverain Vladislav  
le fils de Sigismund III; et ce fut le mé-  
tropolitain Philarète qu'on choisit pour  
aller en Pologne terminer la négociation  
avec le roi. Mais à peine y fut-il  
que le sentiment national se réveilla  
en Russie et amena un soulèvement  
contre les Polonais. Le prince Po-  
dolski (voy.) vint assiéger Moscou, déli-  
vra la ville et en chassa ces étrangers, qui  
qu'alors rivaux heureux des Russes  
vaient voir désormais leur fortune  
crouler petit à petit jusqu'à leur  
anéantissement. Aussitôt Philarète  
arrêté; et pendant 9 ans, il resta  
dans une dure captivité, en appelant  
au droit des gens, qui devait le  
mettre sous sa protection. Il ne fut relâché  
qu'en 1619, après la conclusion de l'armis-  
tice entre les Moscovites et la république  
polonoise.

Dans l'intervalle, un grand chan-  
gement, favorable à sa famille, s'éta-

. Libre du joug étranger, le envoyé à Moscou l'élite de ses des membres de son clergé, afin ler à l'élection d'un souverain t orthodoxe. Le 21 févr. 1613, ongues hésitations et des refus , le choix était tombé sur le fils ète, comme principal rejeton ille alliée à celle des descen- monomaque et que le tsar Fœ- ticle de la mort, avait jadis dé- a confiance de sa femme et du

(MIKHAIL FËDOROVITCH) Ro- é le 12 juillet 1596\*\*, n'avait e 16 ans; mais dès sa première il avait pris part à toutes les vi- de la patrie. Exilé d'abord à o, il avait suivi sa mère à leur Klian, puis, en 1606, dans le l'Hypatius, à Kostroma, où la me de Philarète, cachée sous le ta jusqu'à sa mort, en 1631. it été enlevé par le grand-het- jewski, qui, craignant le pres- m nom, l'avait remis à Gon- autre général polonais, pour le s bonne garde. Conduit à Mos- hel y était resté pendant le siège, partagé les horreurs, et avait ut joui de la délivrance de son aqu'elle lui rendait aussi per- sent sa liberté. Il était ensuite auprès de sa mère, à Kostroma; spective du trône n'avait sans mais apparu à sa pensée, lorsque és du conseil national vinrent ater l'acte d'élection et lui ren- nage comme à leur souverain. it de la peine à surmonter ses et les appréhensions de sa mère.

on pas sans doute, ainsi que le pré- nts d'Almagro (*Noticia*, etc., p. 31), n espérait faire germer dans son esprit formes constitutionnelles. Cela s'accor- a avec la chambre des communes faisant celle des boïars dont il est parlé un peu dans la même Notice, mais n'entraît es idées du temps ni dans les nécessi- situation. M. Oustrialoff affirme que se fut remise à Michel Romanof sans : c'est-là une question intéressante qui eaucoup de jour sur les mœurs et les la Russie à cette époque; mais l'es- ma permet pas de l'examiner ici. tes ces dates sont conformes au vieux

Mais les députés insistèrent vivement, en rendant le jeune Romanof responsa- ble devant Dieu de tous les maux que son refus attirerait sur le pays; et une grande affluence de peuple vint joindre ses instances aux leurs. Ne pouvant plus y résister à la fin : « Si telle est la volonté de Dieu, s'écria-t-il, qu'il en soit ainsi ! » et le 3 mars 1617, il déclara son accepta- tion; puis, il se rendit à Moscou, et re- çut le serment de tous les États de l'em- pire.

Il ne tarda pas à se montrer digne du trône, en s'appliquant à fermer les plaies dont la guerre civile avait frappé sa pa- trie. Il acheta, par de grands sacrifices, la paix avec la Suède et la Pologne (voy. RUSSIE), et eut enfin la joie d'embrasser son vénérable père, revenu de sa longue captivité. De l'avis des boïars et du clergé, Michel s'empressa de l'élever au patriar- cat; et ce nouveau chef de l'Église russe fut sacré, le 24 juin 1619, par Théo- phane, patriarche de Jérusalem, alors présent à Moscou. Michel poussa la piété filiale jusqu'à associer son père au pou- voir suprême. Les oukases portaient alors en tête la formule suivante : « Le seigneur, tsar et grand-prince de toutes les Russies, Mikhaïl Fëdorovitch, et son père, le grand seigneur et très saint pa- triarche de Moscou et de toutes les Rus- sies, Philarète, ordonnent, etc. »

Philarète fut un patriarche actif, zélé pour le maintien de la pureté de la foi, mais imbu peut-être de préjugés que sa vie explique. On lui doit d'avoir fait re- mettre en activité à Moscou l'imprime- rie, qui était tombée en désordre pen- dant l'occupation polonaise. Il mourut dans cette ville, le 1<sup>er</sup> oct. 1633.

Son fils, le tsar Michel, lui survécut de douze ans. Il comprima les révoltes à l'in- térieur, organisa l'armée et pourvut à la sûreté publique. Lorsqu'il mourut, le 12 juillet 1645, il laissa l'empire affermi et respecté à son fils Alexis, qu'il avait eu de sa seconde femme Eudoxie Loukia- novna Streschnef, le 10 mars 1629.

ALEXIS MIKHAÏLOVITCH, qui régna de 1645 à 1676, a été l'objet d'un petit art. spécial. Il combattit avec des succès va- riés la Pologne et la Suède, mais s'ac- quit surtout de la gloire comme législa-

teur. Il mourut le 30 janvier 1676, laissant de sa première femme, fille du boïar Miloslavskii, deux fils et plusieurs filles. L'aîné, FÉODOR III ALEXÉIEVITCH, doué d'une grande vigueur morale, porta un rude coup à l'aristocratie moscovite, en faisant brûler les livres généalogiques dits *Rozriad*; mais faible et débile de corps, il mourut sans héritier direct, le 27 avril 1682. Il avait nommé pour son successeur, du consentement de son frère IOANN ALEXÉIEVITCH, plus infirme encore que lui et faible d'esprit, son autre frère PIERRE, qu'Alexis avait eu de sa seconde femme Natalie Kirilovna Naryschkine (voy.). Mais la sœur d'Ioann, la tsarevne Sophie, femme pleine de talents et d'ambition, souleva les strélitz, en 1682, triompha des Naryschkine et plaça sur le trône ses deux frères, Ioann V et Pierre I<sup>er</sup>, encore mineur, en se nommant elle-même régente. Elle était sur le point d'usurper la couronne, lorsque ses projets furent déjoués. Ioann V abdiqua volontairement, et Pierre I<sup>er</sup> devint en 1689 seul maître de l'empire.

Ce fut ainsi que les membres de la dynastie de Romanof se succédèrent sur le trône de Russie, presque tous au sortir de l'adolescence. Le père avait 17 ans, le fils 15, les petits-fils Fédor III 19, Ioann 16, et Pierre-le-Grand 17 lorsqu'ils s'y assirent. L'empire n'eut point à le regretter : Alexis surpassa son père, et Pierre Alexéievitch devint le réformateur et le second créateur de la Russie. Nous lui avons consacré un art. spécial, ainsi qu'à tous ses successeurs.

Ce chef de la ligne cadette des Romanof laissa le trône, en 1725, à sa femme. Catherine I<sup>re</sup>, de son côté, le transmit, en 1727, à PIERRE II, petit-fils de Pierre-le-Grand et dernier rejeton mâle de la dynastie qui, après lui, se continua dans la ligne féminine. Celle-ci eut deux branches, l'aînée, issue d'Ioann, et la cadette, issue de Pierre-le-Grand. La première de ces branches fut rétablie sur le trône en 1730, dans la personne d'ANNE IOANNOVNA (voy.), laquelle eut pour successeur son neveu IOANN VI ANTONOVITCH, fils de sa sœur aînée. Mais alors la branche cadette y remonta. Une révolution remit le pouvoir, en 1741, à ÉLI-

SABETH PÉTROVNA, fille de Pierre-le-Grand et de Catherine I<sup>re</sup>, et celle-ci, à sa mort, laissa la couronne à PIERRE III, fils de sa sœur aînée Anne Péetrovna, décédée en 1728. Tel fut l'avènement de l'illustre maison de Holstein-Gottorp élevée sur celle de Romanof; nous lui avons consacré un art. séparé, et nous pouvons renvoyer en outre aux mots suivants : PIERRE III, CATHERINE II, PAUL I<sup>er</sup>, ALEXANDRE I<sup>er</sup> et NICOLAS I<sup>er</sup>. J. H. S.

**ROMANTIQUE (GENRE).** Il a une manière d'expression plus élastique et dont il ait été fait plus d'abus que celle de *romantique* appliquée à la littérature et aux arts. Essayons de la ramener à son acception primitive par la voie de l'étymologie.

L'époque du *romanzo* ou de la langue romane (voy.) est aussi l'époque où la poésie romantique prend naissance dans l'Europe civilisée. Nous voilà donc en plein moyen-âge; au moment où l'Église et la féodalité constituent le corps social; au moment où la chevalerie confondait dans un seul et même culte Dieu, la Vierge, le roi et les dames : le ciel, l'honneur et le chaste amour. En d'autres termes, la poésie romantique, c'est, dans l'origine, la poésie chevaleresque, où prédomine l'élément chrétien, mystérieux, symbolique, invisible; tandis que dans la poésie antique et païenne (voy. CLASSIQUE), c'est le monde visible, le monde aux formes sensuelles et palpables qui fournit de préférence aux poètes des sujets de travail et d'inspiration.

Voilà donc l'opposition entre la poésie classique et la poésie romantique indiquée dès le principe. Dans l'une, c'est le beau matériel, nettement circonscrit, c'est la forme, ce sont les contours précis qui dominent; c'est le procédé de l'art du statuaire, poussé à sa dernière perfection, qui se retrouve aussi dans les conceptions du poète, dans sa manière d'exécuter et de faire. Dans la poésie romantique, au contraire, le monde invisible absorbe ou domine du moins le domaine des sens; les vagues et délicieuses aspirations de l'amour platonique s'élèvent comme un pur encens vers la beauté divinisée; les émotions de l'âme inspirent le poète; la foi donne des ailes à sa pen-



sés ; et en face du grand spectacle de la nature, il suit de préférence les analogies mystérieuses, les rapports intimes entre les êtres inanimés ou organiques et le cœur de l'homme. Si l'élément plastique prédomine dans le genre classique, ce sera, dans le genre romantique, l'élément pittoresque et musical.

Un autre rapprochement rendra la différence entre les deux genres de poésie plus sensible encore. Certaines contrées sont appelées *romantiques*. Eh bien ! donne-t-on cette épithète à un jardin planté dans le goût de Le Nôtre ou à des parterres hollandais ? certes non ; cette qualification est plutôt réservée pour le jardin anglais où les bois groupés avec une apparente irrégularité, les eaux qui serpentent dans les prairies ou qui tombent en cascades, les cottages disséminés dans les massifs de verdure, les inégalités d'un terrain pittoresquement accidenté, reproduisent en petit l'infinie variété d'un paysage agreste ou champêtre. La variété, l'infini, telles sont les qualités prédominantes du genre et de la poésie romantique. De même que le parc anglais, pour répondre aux exigences de l'art, semble se perdre dans la campagne qui l'entoure, et gagne même un charme de plus à cette limite indéterminée, de même la poésie romantique cherche ses effets les plus puissants dans cette absence de toute borne : elle semble flotter entre le ciel et la terre ; elle cherche à réaliser le *beau infini*<sup>\*</sup>.

Ce n'est pas à dire pourtant que la poésie dite classique ne rencontre point ou ne cherche point d'effets analogues. Lorsque, dans l'*Iliade*, Jupiter, du haut de l'Olympe, aperçoit d'un même coup d'œil les champs des Troyens tourmentés, labourés par la guerre, et, sur les confins de l'horizon, les vallées de l'Arcadie, où se presse une population paisible et heureuse, certes, il y a dans ce contraste un effet très romantique ; mais dans la poésie grecque ou latine de semblables échappées sont rares, tandis qu'elles font la règle dans la poésie où domine l'élément chrétien et moderne.

(\*) Il serait facile de poursuivre ce parallèle en prenant les points de comparaison dans l'architecture antique et dans celle du moyen-âge.

Lorsque la poésie chevaleresque prit naissance, elle adopta de préférence, pour réaliser ses créations, la forme du *roman* en vers ou en prose et de la *romance*. Ce n'est point un jeu de mots si nous ramenons en partie l'étymologie du terme de *romantique* à ce premier moule, où furent jetées les traditions carlovingiennes des paladins, les traditions bretonnes du roi Arthur, les souvenirs de l'Orient que les croisades venaient de rouvrir au monde chrétien, les légendes d'amour que dictait le cœur ou qu'inventait l'imagination oisive des chevaliers et des châtelaines : en Languedoc et en Provence, les troubadours, en Normandie, les trouvères sont les poètes romantiques ; au midi des Alpes, Dante est le créateur de l'épopée romantique, Pétrarque le représentant de l'amour romantique dans son expression la plus idéale ; au midi des Pyrénées, le *romancero* du Cid, inspiré par un héros d'un grand renom et par la lutte du christianisme et du mahométisme, nous montre la ballade romantique ; en Angleterre, les minstrels et Chaucer répètent les troubadours et les trouvères ; sur les rives du Rhin, dans les champs de la Souabe et sur les bords du Danube, les Minnesinger, plus chastes dans leurs expressions que leurs confrères de la Provence, chantent le sourire des dames et du joyeux mois de mai ; et la mystérieuse tradition des *Nibelungen* (voy. ces mots), descendue des hauteurs inconnues du Nord, rattache le romantique chrétien à l'élément poétique des Scandinaves.

On aurait tort en effet de renfermer la poésie ou le genre romantique exclusivement dans la chevalerie chrétienne. Le nord de l'Europe, avant que le christianisme y fût introduit, puisait son inspiration poétique dans des sources analogues à celles du midi. Les Germains et les Scandinaves respectaient dans les femmes une nature plus épurée, plus délicate, et la science de l'avenir ; les nuits boréales, les hivers prolongés, une nature sévère et morne prédisposaient les esprits aux accents d'une poésie mystérieuse, quelquefois sublime, toujours empreinte de tristesse et de terreur. L'*Edda* en Islande, les *Sagas* scandinaves, les chants gaéli-

ques d'Ossian sur les monts et les bruyères d'Écosse, rentrent sans contredit dans le genre romantique. Il en est de même de la poésie sanscrite de l'Indostan, avec ses rêves panthéistiques, son culte pour la sève toute-puissante répandue dans une nature pleine de luxe et de grandeur. En thèse générale, la poésie de tous les peuples de l'Orient, quoique la femme soit réduite dans ces régions à un rôle subalterne, présente bien plus de points de contact avec la poésie romantique qu'avec la poésie classique de la Grèce et de Rome. Ce qui prédomine dans la poésie orientale, c'est l'amour de l'infini, du sublime, de l'inspiration lyrique ; c'est le libre jeu de l'imagination ; c'est le sentiment du néant de l'homme et des choses humaines. Dans la Bible elle-même, combien de passages que la poésie romantique pourrait revendiquer comme lui appartenant, s'il était permis d'appliquer les distinctions et les classifications de l'esthétique moderne à un livre qui porte à la fois l'empreinte de l'inspiration prophétique et d'une antiquité imposante !

En tout genre, la perfection est rare ; à plus forte raison le sera-t-elle dans le genre romantique, où l'absence d'une règle fixe, le manque d'une rhétorique généralement acceptée, prive la médiocrité de tout soutien, et la livre aux aberrations du caprice individuel et du mauvais goût. Le genre classique est un et indivisible ; le genre romantique vague et mobile. Pour rendre notre distinction plus sensible, nous dirions que le genre classique ressemble au soleil éclatant du midi, qui brille avec une admirable uniformité, tandis que l'astre des nuits sera le symbole du romantisme, qui aime les teintes incertaines et vaporeuses du rêve.

Si le parallèle que nous avons établi entre les deux genres est exact, on comprendra facilement la lutte qui s'est engagée, il y a 20 ans, chez nous et, au commencement du siècle, en Allemagne, entre deux écoles littéraires, dont l'une représentait plus exclusivement les traditions de l'antiquité, tandis que l'autre cherchait à retremper dans les souvenirs du moyen-âge les couleurs de la poésie. En France, les poètes et les orateurs du siècle de Louis XIV avaient de préférence cherché

leurs modèles dans les beaux siècles de la Grèce et de Rome, modèles qu'ils accommodèrent aux exigences du plus magnifique des rois et de sa cour pompeuse et élégante. Les littérateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, quoique possédés du démon de l'analyse, étaient en majorité demeurés fidèles à cette tendance ; du moins dans la forme de leurs écrits, ils avaient conservé intactes les traditions littéraires du XVII<sup>e</sup> siècle. On sait jusqu'à quel degré de froide élégance et de servile imitation était tombée la littérature de l'empire, et combien la pensée vigoureuse, spontanée, combien l'imagination créatrice, combien la couleur faisait défaut à cette école décrépite et timide. M. de Chateaubriand, Lemercier, M<sup>me</sup> de Staël, avaient commencé la réaction, qui trouva, dès les premières années de la restauration, un éclatant organe dans M. de Lamartine. Vers 1825, l'école de M. Victor Hugo (voy. tous ces noms), de ce hardi novateur, fit une invasion violente dans la littérature contemporaine ; stigmatisée du surnom de *romantique* par les partisans de l'école de Delille et de Fontanes, elle s'en fit un titre de gloire. La lutte fut véhémente, souvent brutale ; mais aujourd'hui elle paraît apaisée, soit que les préoccupations politiques aient détourné l'attention publique de ces querelles de coterie, soit que le temps ait usé des passions souvent factices et des prétentions exagérées. Des deux côtés, on s'est fait des concessions : les défenseurs les plus acharnés du classique ont fini par reconnaître quelque talent aux jeunes poètes qui avaient trouvé des ressources nouvelles dans notre vieux langage, dans notre vieille foi, dans notre histoire nationale, et de fortes émotions dans les souvenirs presque contemporains ; de leur côté, les vrais poètes et les critiques sérieux de l'école révolutionnaire dans le principe autant que romantique, firent une halte au moment de se voir dépassés par de nouveaux venus, ennemis de toute règle poétique et de tout frein moral. Ce temps d'arrêt leur a suffi pour mesurer la distance franchie, et pour calculer les dangers d'une rupture complète avec les traditions d'élégance et de bon goût du XVII<sup>e</sup> siècle ; il leur a appris à ne plus confondre, dans

une seule et même condamnation, aussi absurde qu'injuste, les imitateurs de troisième main et les grands poètes contemporains du grand roi. Cela est si vrai, qu'aujourd'hui déjà l'épithète de classique ou de romantique, appliquée dans un sens hostile à une œuvre d'imagination, ne serait plus comprise, et tout le monde répète qu'il n'y a plus qu'un genre impossible, le genre ennuyeux; que ne pouvons-nous ajouter le genre immoral et crapuleux!

L. S.

**ROMANZOW**, voy. **ROMANTSOF**.

**ROMARIN** (*rosmarinus officinalis*, L.), arbuste de la famille des labiées. Il croît en abondance dans la plupart des contrées voisines de la Méditerranée; et en raison de ses propriétés éminemment aromatiques, on le cultive fréquemment dans les jardins des climats plus septentrionaux. Le romarin participe aux vertus excitantes et toniques communes à tant d'autres labiées: c'est à ce titre qu'on l'emploie en thérapeutique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La préparation connue sous le nom d'*eau de la reine de Hongrie* s'obtient par la distillation des fleurs de romarin dans de l'alcool. Dans l'Europe méridionale, on se sert de cette plante pour assaisonner les viandes et autres mets.

ÉD. SP.

**ROME**, capitale de l'État de l'Église; voy. plus haut, p. 573), située dans l'Italie moyenne, au centre d'une contrée que nous avons décrite à l'art. **CAMPAGNE DE ROME**.

Parmi les villes privilégiées qui ont fourni une longue carrière et qui ne cessent d'exercer sur le monde civilisé une action puissante, Rome, autrefois la matresse des nations, aujourd'hui la capitale du monde catholique, Rome, la ville des grands souvenirs, la ville qu'on a pu surnommer *éternelle*, occupera toujours une des premières places. Aux yeux de l'historien, de l'archéologue, de l'artiste et du croyant, elle est encore la reine des cités. Des milliers de voyageurs affluent dans son enceinte pour y étudier les ruines du passé, et pour admirer la magnificence des temples et des palais qui depuis trois siècles et demi se sont élevés sur ses formidables débris. Des voix éloquantes ont célébré ce double caractère de Rome, qui est

sortie comme le phénix de ses cendres, et qui présente par ses deux faces un inépuisable sujet aux études des érudits, aux méditations des penseurs et des poètes.

Dans le résumé topographique que nous devons donner de la ville de Rome, nous aimerions à évoquer la cité antique, à essayer de reconstruire l'ancienne Rome aux yeux du lecteur; mais quelle époque choisir pour retracer l'aspect de cette ville monumentale? sera-ce Rome républicaine ou la ville des Césars? sera-ce Rome avant ou après l'incendie allumé par Néron? sous quel règne impérial faut-il s'arrêter? Peut-être vaudrait-il mieux entraîner le lecteur au haut du Capitole, et lui montrer le vaste panorama de la ville telle qu'aujourd'hui elle se présente, assise sur les deux bords du Tibre, sur les flancs et au sommet de dix monticules, bornée par l'antique mur d'Aurélien, couverte dans sa portion méridionale de vignes, d'églises solitaires, et de monceaux de ruines; puis offrant, par un contraste sans exemple, dans sa partie septentrionale, une masse d'élégantes toitures, dominées à l'une des extrémités par la façade majestueuse du Vatican et la gigantesque coupole de Saint-Pierre; sur d'autres points, par des obélisques, des dômes, des clochers, des colonnes, des palais; interrompue, sur d'autres points encore, par des massifs de verdure, au milieu desquels le pin étend son pittoresque parasol, et où le cyprès élève son mélancolique feuillage. Ou bien, dans l'impossibilité où nous sommes ici de donner même la substance des dissertations érudites que la localité de Rome antique a enfantées, ne serait-ce point chose préférable d'indiquer seulement les ruines encore debout à côté des édifices modernes, et de laisser ensevelis sous les décombres de 15 et de 20 siècles les constructions étrusques, les citadelles latines et sabines, les temples et les demeures rustiques de l'époque républicaine, les temples et les palais de marbre de Rome impériale? Certes le procédé serait plus facile et plus expéditif; mais il ne laisserait dans la mémoire de nos lecteurs qu'une vague impression de la grandeur de Rome. Quelque limité que soit notre travail sur la topographie de cette ville,

encore vaut-il mieux suivre une marche méthodique, ne présenter que quelques contours précis, retracer les agrandissements successifs de la cité antique, la présenter dans son ensemble à l'époque de sa plus grande splendeur, au commencement du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, passer en quelques mots sur son déclin et sur les incessantes fluctuations auxquelles, pendant mille ans, la cité du moyen-âge se trouve livrée, et terminer par une rapide récapitulation des richesses architectoniques, artistiques et littéraires que présente la ville moderne, telle que l'ont faite et la Renaissance et les règnes glorieux de plusieurs pontifes des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

I. *Rome ancienne.* Rome commence sur le mont Palatin, dans le Latium (voy.), où résidait, tout près du Tibre, une petite colonie latine. Des Sabins occupaient le Quirinal plus au nord-est; puis, les deux peuplades s'étant fondues en une seule, le mont Capitolin ou Tarpéien (au nord-ouest du premier) devint leur acropole commune. Un faubourg s'éleva sur les escarpements de l'Aventin (plus au sud et en descendant le Tibre vers la mer). Tel fut le point de départ de Rome.

Servius Tullius ceignit d'un seul mur les sept collines : aux quatre que nous venons de nommer, il faut joindre le Cœlius (à l'est de l'Aventin), le Viminal et le mont Esquilin, plus au nord-est :

*Septemque una sibi muro circumdedit arces* (Virg.).

Quoique enfermés dans une même enceinte, les sept monts continuaient à former chacun une citadelle à part. Les marécages, dans les bas-fonds, furent comblés et desséchés à l'aide de cloaques. L'enceinte de Servius se remplissait de maisons, lorsque les Gaulois réduisirent la ville en cendres. Longtemps Rome se ressentit de cette calamité; encore au V<sup>e</sup> siècle de son ère, les demeures étaient toutes couvertes en bardeaux; et avant la seconde guerre punique, l'enceinte de Servius suffit largement aux habitants; mais du temps de Sylla elle se trouvait enveloppée de maisons; au-delà du Tibre, ainsi qu'au midi de la ville, un faubourg commençait à se former. La division régionale faite sous Auguste (14 régions

ou quartiers; les *riani* modernes) donne une idée assez nette de l'étendue de la ville au VIII<sup>e</sup> siècle de Rome; l'ancienne enceinte avait disparu; le Champ-de-Mars commençait à faire partie du corps de la cité.

Après l'incendie du temps de Néron, les rues, jusque-là étroites, furent élargies; la *maison d'or* de l'empereur paricide refoula vers les extrémités de la ville une population de plus en plus nombreuse (2 millions sous Auguste, d'après l'évaluation de M. de Bunsen); sous Gallien, une peste sans exemple arrêta cet essor, et, lorsque peu d'années plus tard, le mur d'Aurélien\* fut élevé dans l'intérêt de la défense, le temps de la splendeur romaine était passé à jamais.

Ici arrêtons-nous un instant pour jeter un coup d'œil sur la Rome impériale, telle qu'elle a dû se présenter aux yeux éblouis du voyageur pendant les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles de notre ère.

De la république, il ne restait debout que les substructions des archives (*tabularium*) au Capitole, celles de la prison Tullienne ou Mamertine, le solide cloaque dont on admire encore la voûte, quelques restes des murs de Servius, et les ponts sur le Tibre. Mais de plus, que de temples élevés en l'honneur des dieux, au moment même où le paganisme déclinait! que de palais et de demeures somptueuses destinées à être pillées par les barbares du Nord! que de théâtres, de cirques, de naumachies, de thermes, lieux de plaisirs bâtis et décorés pour amuser une foule oisive et cruelle! que d'aqueducs et de fontaines, pour abreuver avec l'eau pure des montagnes cette cohue de citoyens énervés! que de basiliques et de forum pour traiter les affaires d'intérêt et maintenir debout les traditions de la justice au milieu d'un peuple dépravé! que de statues, de colonnes, d'arcs de triomphe, élevés au souvenir des grands hommes! que de tombes monumentales pour recueillir les ossements et les cendres de ces générations qui avaient accompli la conquête du monde!

(\*) Le Mont-Vaticin et le Januaire (de l'autre côté du Tibre), le mont Pincius et le Champ-de-Mars (sur sa rive gauche, mais tout au nord) furent enclavés par ce mur.

Où commencer, où finir dans l'énumération de ces merveilles des arts ?

Il existait deux points pourtant, qui, sans aucun doute, attireraient de préférence la foule : c'étaient le forum Romain et le Colysée (voy. ces noms). A l'un se rattachaient tous les souvenirs de l'histoire et tous les intérêts du jour ; la rage des spectacles inhumains entraînait vers l'autre citoyens et étrangers. Autour du forum, et dans son voisinage immédiat se groupaient les temples les plus élégants (ceux de Castor et de Pollux, d'Antonin et de Faustine, de Jupiter-Tonnant, de Jupiter-Stator, de Vénus et de Rome, de Vesta, de la Paix, etc.) ; les plus beaux arcs de triomphe (de Titus, de Septime-Sévère), les colossales constructions du mont Palatin, ou la demeure impériale avec ses temples, ses bibliothèques, ses musées, remplaçaient les remparts de terre de la citadelle primitive. C'est vers le forum que se dirigeait la *voie sacrée*, cette route des processions religieuses et des triomphateurs ; c'est à l'extrémité septentrionale de ce même forum, que s'élevait le sanctuaire de Rome, le temple de Jupiter-Capitolin. Dans la direction méridionale, le Colysée, grand comme une montagne de marbre et de briques, fermait l'horizon ; et les formidables débris de cet amphithéâtre, qui constituent un monde à part dans ce labyrinthe de ruines, font croire à la vérité de la légende populaire qui rattache à la chute du Colysée la ruine finale de Rome et du monde.

Sur un autre point de la ville, le Panthéon (voy.), élevé par Agrippa, plaisait par sa coupole dorée et son noble portique ; le temple de Mars attirait vers la *voie Appienne*, grande route bordée de sépulcres où le monument funèbre de l'épouse de Crassus s'élevait encore, solitaire dans la morne campagne ; sur les pentes du Quirinal, le temple du Soleil montrait au loin les proportions égyptiennes de son entablement ; dans l'île du Tibre, le temple d'Esculape baignait ses substructions dans les flots, et au haut de l'Aventin, le sanctuaire de Diane, dont les premières fondations remontaient au temps de la république, rappelait l'alliance des villes latines, première base de la puissance romaine.

Les constructions pyramidales du mausolée d'Auguste (dans le Champ-de-Mars), et de celui d'Adrien (château Saint-Ange), formaient aussi des points d'arrêt au milieu de ces monuments sans nombre ; dans les plantations qui entouraient les demeures dernières des deux puissants monarques, le peuple romain venait chercher la fraîcheur. Les jardins de Lucullus, de Salluste, d'Asinius Pollion, de Mécène, plus tard ceux d'Héliogabale ; les Thermes de Titus, de Caracalla, de Dioclétien ; les portiques de Neptune, d'Europe (tous deux dans le Champ-de-Mars), de Livie, de Metellus, d'Octavie ; le théâtre de Pompée (qui pouvait contenir 40,000 spectateurs), celui de Cornelius Balbus, de Marcellus (construit pour 22,000 spectateurs) ; le grand cirque (voy. ce mot et aussi *Ναυμαχίαι*) entre le Palatin et l'Aventin ; le cirque de Caracalla, d'Aurélien, le cirque Agonal, le cirque Flaminien, le cirque de Flore, de Salluste, de Néron, offraient aux citoyens romains, enfants gâtés des empereurs, autant de spectacles, de promenades, de distractions que pouvait en désirer leur curiosité ou leur mollesse.

Quoique le forum romain fût toujours le centre de la vie publique et le point vers lequel convergeraient les mouvements politiques, d'autres places, moins vastes, mais encadrées aussi de belles colonnades et de basiliques, s'ouvraient pour les commerçants, les plaideurs, les hommes studieux, les hommes d'affaires et les désœuvrés. Le forum de Néron et celui de Trajan offrent encore de beaux débris, l'un de son mur d'enceinte, l'autre de ses colonnes ; au milieu de ces dernières, s'élève celle qui porte le nom de cet empereur même, et qui a servi de modèle à beaucoup d'imitations modernes.

II. *Rome au moyen-âge.* C'est dans le siècle de Trajan qu'il aurait fallu naître pour voir Rome dans toute sa splendeur. La décadence, qui commença sous Théodose, s'annonçait déjà sous Constantin-le-Grand ; l'arc de triomphe de cet empereur en fournit la preuve irréfutable. La profonde misère de Rome pendant le v<sup>e</sup> siècle de notre ère est bien connue ; la population, décimée par la

famine et la peste, appauvrie par les attaques de hordes barbares, se repliait déjà de la circonférence vers le centre; des régions entières de l'enceinte étaient dès lors inhabitées. Pendant les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, la décadence continua sans interruption; on élevait des couvents et des basiliques chrétiennes, avec les matériaux enlevés aux plus beaux édifices antiques. Rome a moins été ruinée par les peuples barbares que par les papes et les chrétiens fervents, qui croyaient faire une œuvre méritoire en dépouillant les temples païens. Vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, il y eut des traces d'une amélioration sensible, mais toujours au détriment des restes de l'antiquité. Autour de la basilique de Saint-Pierre se groupa une population nouvelle, et ce bourg fut entouré d'un mur par le pape Léon IV. Mais à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, la décadence reprit son cours, et avec elle le saccage systématique des monuments romains. Au X<sup>e</sup> siècle appartient l'édifice appelé *casa di Pilato*, plus tard habité par Rienzi, et construit tout entier de pièces de rapport. Au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle, les familles nobles s'étaient emparées de tous les édifices antiques propres à offrir un point d'appui; elles avaient transformé en fortresses les arcs de triomphe et le Colysée. Le sénateur Brancalione détruisit 150 édifices publics, presque tous élevés avec les débris de Rome ancienne.

Pendant le séjour du pape à Avignon, la population de Rome était tombée à 35,000, d'autres disent même à 17,000 âmes. Au XV<sup>e</sup> siècle recommence le mouvement ascendant : Sixte IV fait élargir les rues, restaurer des ponts antiques; les églises s'élèvent comme par enchantement; le palais de Venise est construit. Sous Jules II et Léon X (*voy. ces noms*), la ville est métamorphosée, et les merveilles de Rome moderne égalent, si elles ne dépassent, la magnificence d'autrefois.

III. *Rome moderne.* Rome, la capitale de l'État de l'Église, est enfermée dans l'enceinte des murs d'Aurélien\*, qui ont été restaurés à diverses époques, et présentent à eux seuls un curieux sujet d'études. Mais l'emplacement de la ville mo-

(\*) Ils ont à peu près 20 kilom. de circonférence.

derne est loin de couvrir ce vaste espace; la population de Rome ne s'élève qu'à 154,000 hab.\* (sous l'empire français, elle était tombée à 120,000); dans ce chiffre, on compte près de 25,000 mendiants, subsistant aux dépens des nombreuses institutions charitables. On compte à Rome 364 églises. Dans ces temples, mais dans Saint-Pierre surtout, les grandes fêtes se célèbrent avec une pompe sans pareille; des milliers d'étrangers et de pèlerins affluent au moment de ces solennités, que rehausse la présence du saint-père et du Sacré-Collège. On remarque surtout les fêtes de Pâques et des apôtres S. Pierre et S. Paul, à la fin desquelles l'illumination de l'église de Saint-Pierre et la girandole du haut du château Saint-Ange présentent un coup d'œil magique. La Fête-Dieu (*corpus Domini*) montre la cour pontificale dans tout son éclat; et pendant les touchantes solennités de la nuit de Noël, la mystérieuse obscurité des églises est transformée en jour éclatant par des milliers de lampes.

Le carnaval de Rome appelle dans le *Corso*, belle et longue rue qui aboutit, au nord, à la place du Peuple, une multitude ivre de plaisirs: c'est aussi la fête favorite de quelques centaines d'artistes qui ont établi à Rome leur résidence habituelle. Pendant cette courte période de folie, les théâtres d'Apollon, Aliberti, Argentine, Valle, Capranica, Pace et Pallacorda, ouvrent leurs portes; tandis qu'à peu d'exceptions près, dans le cours ordinaire de l'année, les *burattini* (marionnettes) ont seuls le privilège de desservir le public.

Pour les jouissances intellectuelles, Rome n'est point au niveau des capitales du centre de l'Europe. Les cabinets littéraires

(\*) D'après M. Balbi. Le recensement de 1831, avait donné seulement un total de 150,016 individus, dont 78,456 hommes, et 71,560 femmes. On y comptait 30 évêques, 1,424 prêtres, 1,857 religieux, 1,359 religieuses, 598 séminaristes ou étudiants des collèges, 210 protestants ou infidèles, sans compter les Juifs, formant 35,522 familles. Cette population était répartie sur 54 paroisses. Il y avait en tout 108,553 individus aptes à la communion, 41,013 qui ne l'étaient pas. Le mouvement de cette population donnait 1,379 mariages, 4,454 baptêmes, 3,480 décès. La population avait augmenté de 96 personnes sur l'année 1833; elle n'était, en 1825, que de 138,730 âmes, et, en 1829, de 144,541.

res sont à peu près inconnus à Rome; une censure ombrageuse arrête la circulation des journaux et des ouvrages modernes; et dans les bibliothèques publiques, dont celle du Vatican (*voy.*) est la principale\*, de nombreux jours fériés et des restrictions inconnues en France et en Allemagne empêchent les études suivies. L'université (*la Sapienza*), établie dans un magnifique édifice, est formée par un corps de 32 professeurs (8 de théologie, 8 de médecine, 6 de droit, 5 de philosophie, 4 de philologie, 1 d'éloquence); mais la théologie et les langues orientales sont encore enseignées dans d'autres collèges, parmi lesquels nous désignerons le collège Romain, le collège Clémentin, le collège Nazaréen et celui de la Propaganda (*de propagandâ fide*), qui renferme une célèbre imprimerie (avec les types d'une trentaine de langues) et une belle bibliothèque. Parmi les sociétés savantes et littéraires, il faut mentionner l'Académie des sciences naturelles, l'Académie pontificale d'archéologie, l'Institut archéologique, fondé par des savants allemands, l'Académie Tibérine, l'Académie des Arcades, etc. Mais ce qui donne au séjour de Rome un charme inexprimable, c'est l'infinie variété des collections d'art, mines inépuisables de jouissance et d'étude, temples du goût, qui réunissent dans leur enceinte les chefs-d'œuvre de l'antiquité et les plus belles créations de l'art moderne. Deux musées pontificaux se trouvent en tête de ces nombreuses collections, celui du Vatican et celui du Capitole. Dans le premier, le *belvédère* abrite l'inimitable statue d'Apollon; et l'on y admire, en outre, le Laocoon (*voy.*), cet autre chef-d'œuvre échappé au ravage des temps; le musée Pio-Clémentin réunit, dans un labyrinthe de salles, toutes les divinités grecques et romaines: c'est l'Olympe païen descendu sur terre. Les Loges et les Stanes du Vatican montrent à l'œil étonné du peintre les plus belles fresques de Raphaël (*voy.*) et de

son école; le *Jugement dernier* et les *Prophètes*, de Michel-Ange, couvrent les murs et le plafond de la chapelle Sixtine; et, dans l'appartement Borgia, à côté de la *Vierge de Foligno*, de Raphaël, on voit les chefs-d'œuvre de toutes les écoles d'Italie. Au Capitole (*Campidoglio*), le *Gladiateur mourant*, célébré dans les vers immortels de Byron, attire les regards au milieu d'un peuple de héros et d'empereurs; sur la place qui donne accès à ce riche musée, la statue équestre de Marc-Aurèle semble garder ce sanctuaire des arts, où tous les empereurs de Rome ont pris leur rang (collection des bustes). Les églises, les palais, les villas de Rome, sont d'ailleurs autant de musées qui réclament des journées d'étude.

Dans la basilique de Saint-Pierre (au pied du mont Vatican, sur la rive droite du Tibre, et au nord), chaque pas amène une découverte nouvelle, un point de vue inattendu. Bramante, Sangallo, Peruzzi, Michel-Ange, apportèrent au plan et à l'exécution de ce gigantesque temple le tribut de leurs inspirations; le cavalier Bernin (*voy.* ces noms) y mit la dernière main; sa colonnade, qui, en s'éloignant des deux extrémités de la façade, forme deux hémicycles, est une digne avenue pour cette majestueuse basilique, dont la construction absorba 45 millions d'écus romains, et nécessita plus d'un siècle de travaux (de 1504 à 1614). Dans l'intérieur de l'église, dont les parties concordent d'une manière si harmonieuse que l'extrême grandeur prend le caractère de la beauté, de l'ordre et de la simplicité, les tableaux en mosaïque, les tombeaux ornés des plus belles sculptures, les fresques, les marbres, les bronzes, les dorures, font de chaque chapelle un temple éblouissant, et de l'ensemble un monument digne de l'apôtre dont le tombeau est sous le maître-autel. Ici, sur ce point central vers lequel se tournent tous les regards et où s'agenouillent tous les fidèles, s'élève un baldaquin, supporté par quatre colonnes de bronze, de 122 pieds de hauteur; au-dessus de ce dais, la coupole majestueuse de Michel-Ange étend sa courbe profonde comme le ciel; et la croix, qui couronne en plein air le

(\*) *Voy.* ce que nous en avons dit T. III, p. 481. D'après M. Balbi, elle renferme 75,000 volumes et 35,000 manuscrits. On sait que la bibliothèque du comte Cicognara y a été jointe. Beaucoup de convents ont des bibliothèques, mais la plupart ne sont point accessibles au public. §.

majestueuse édifice, s'élève à 487 pieds au-dessus du sol (en d'autres termes, elle dépasse de 39 pieds la plus élevée des pyramides). Aux pieds des marches qui conduisent à ce temple sans égal, et au centre de la forêt de colonnes, plantée par Bernini, se dresse un obélisque flanqué de deux fontaines, et rattache la plus haute antiquité païenne au plus beau temple chrétien, qui est destiné peut-être, comme le Colysée, à résister à tous les outrages du temps.

Après la basilique de Saint-Pierre, c'est la paroisse papale, c'est Saint-Jean-de-Latran (sur la place de ce nom, du côté du Colysée), avec ses précieuses colonnes, sa chapelle Corsini, et le sarcophage en porphyre, déposé du temple d'Agrippa, qui fixe particulièrement l'intérêt<sup>\*</sup>; puis (du côté du mont Viminal, au sud-est) Sainte-Marie-Majeure avec ses 40 colonnes ioniennes enlevées au temple de Junon Lucine, avec sa voûte à caissons dorés, avec ses chapelles de Borghèse, de Sforza, de Sixte-Quint; puis, la basilique de Saint-Paul (hors des murs), encore grande après l'incendie de 1823, et en ce moment en voie de reconstruction; puis, Saint-Laurent (hors des murs) avec ses colonnes aux chapiteaux énigmatiques; Saint-Sébastien (hors des murs) avec les catacombes (voy.); Sainte-Agnès (hors des murs) avec ses colonnes de porphyre; Saint-Clément avec ses ambous; basiliques, qui toutes rappellent par leurs dispositions les constructions primitives de l'art chrétien. Et dans les églises construites vers l'époque de la renaissance, ou même dans les siècles plus récents, que de trésors d'art! que de richesses! Voici Saint-Pierre-ès-Liens, avec le Moïse de Michel-Ange; l'église des Jésuites avec ses

(\*) - Cette église est la cathédrale de Rome, dit M. de Sivry, comme Saint-Pierre est la cathédrale du monde.... Quand un pape est élu, c'est à Saint-Jean-de-Latran qu'il se rend pour prendre possession de son siège comme évêque de la ville. C'est là ce qui justifie le glorieux titre de *Sacrosancta Lateranensis ecclesia, omnium Urbis et Orbis ecclesiarum mater et caput* - (Rome et l'Italie méridionale, p. 114). Un cloître est attenant à l'église. Sous les galeries, on trouve encore la chaire où s'est assis le pape S. Sylvestre, au concile oecuménique de Latran (voy. CONCILLES). La place est ornée de l'obélisque égyptien, et la *scala sansa* conduit à une petite chapelle renfermant une image vénérée de Jésus-Christ. 3.

colonnes de lapis-lazuli; Sainte-Agnès, sur la place Navone, avec la statue très mondaine de la sainte, chef-d'œuvre d'Algardi; Saint-Augustin avec le prophète Isaïe, de Raphaël, et l'ascension du Lanfranc. N'oublions pas enfin le Panthéon (voy.) transformé en Sainte-Marie-de-la-Rotonde, et les thermes de Dioclétien, remplacés par un beau cloître et une imposante église.

Les palais (on en compte une centaine de remarquables), avec leurs galeries et leur architecture presque toujours noble et belle, occupent un rang important dans les devoirs du touriste et dans les jouissances de l'amant des arts. Après le Vatican<sup>\*</sup>, séjour d'hiver du pape, on visitera aussi la résidence d'été, le palais de Monte-Cavallo (au haut du Quirinal), et la belle place occupée au centre par les statues de Castor et Pollux; puis le palais de Saint-Jean de Latran, reconstruit sous Sixte V, par l'architecte Fontana (voy.), et transformé depuis 1698 en maison de charité. Le palais de la Chancellerie apostolique mérite aussi un coup d'œil. Parmi les demeures des nobles Romains, le choix est embarrassant. Déjà nous avons nommé le palais Vénitien, construit avec les dépouilles du Colysée: c'est aujourd'hui la demeure de l'ambassadeur d'Autriche. L'église de Saint-Marc est enclavée dans ce colossal édifice. Le palais Barberini, construit par Bernini, renferme une bibliothèque de 60,000 volumes et de 9,000 manuscrits, sans compter sa magnifique galerie de tableaux. Le palais Farnèse, d'une construction solide et imposante, est dû au génie de Sangallo et de Michel-Ange; il se pare des fresques des Carrache, et conserve dans sa cour intérieure l'urne funéraire de Cecilia Metella. Le palais Corsini, où mourut la reine Christine de Suède, possède une bibliothèque et une galerie. Les tableaux du palais Borghèse et du palais Doria-Pamphili rivalisent avec les galeries déjà citées. Le palais Rusigliosi conserve avec soin l'*Aurore* du Guide (fresque); au palais Colonna, habitation de l'ambassadeur de France, une galerie, grande comme celle de Versailles, est veuve de ses tableaux; ceux du palais Giustiniani ont passé en Prusse (voy. la

(\*) Nous lui consacrerons un art. spécial. 3.



part de ces noms). Dans le palais Spada, statue de Pompée conserve le souvenir matériel de la mort de César. Nous donnons à peine quelques indications, plutôt pour faire deviner les richesses variées et renferment les palais romains, que pour établir un rang d'ordre et exclure, comme peu remarquables, ceux que l'espace ne nous permet point de nommer.

Parmi les *villas*, dont quelques-unes sont entourées de magnifiques jardins, nous citerons la villa Farnèse\*, ruine moderne, qui occupe un coin du palais impérial. Sur le mont Pincio, la villa Ludovisi abrite nos artistes lauréats de l'École des Beaux-Arts (voy.), sous le nom l'Académie de France. Sur les mêmes hauteurs, la villa Ludovisi, longtemps fermée par son propriétaire jaloux, cache aux yeux profanes sa belle Junon et le groupe d'Arria et de Pætus. La villa Mattei, sur le mont Cælius, montre au coin son obélisque; près de la porte du Peuple, la villa Borghese, et au-delà du Janicule, la villa Pamfili, attirent les promeneurs sous les sapins majestueux de leurs parcs. Près de la Porta Pia (à l'est), la villa Albani, avec ses riches galeries et ses portiques peuplés de statues, laisse une portion de la campagne. Au mont du Janicule, la villa Lante et la villa Corsini; sur la cime du Monte Maria, la villa Mellini, montrent au loin les cyprès et les ombrages de leurs jardins.

Circulons un instant encore dans les rues de cette capitale, où la solitude de la campagne touche de si près au mouvement d'une grande cité. Vous connaissez déjà le cours ou *corso*, ce rendez-vous journalier du beau monde; passez dans les belles avenues désignées sous le nom de *strada Pia* et *strada Felice*: dans la première, vous trouverez, à des époques marquées, les équipages des riches, et presque tous les soirs les carrosses des dignitaires ecclésiastiques; dans l'autre résident les artistes allemands. Sur la place Navone, vous vous arrêterez devant l'obélisque, flanqué des statues colossales de quatre Fleuves, d'où jaillissent des eaux

(\*) Il ne faut point le confondre avec la Farnesina, petit palais dans le Trastevere (quartier au-delà du Tibre), avec des fresques de Raphaël. Voy. ce nom.

abondantes. Près des thermes de Dioclétien, vous verrez la fontaine *del Termine*; au haut du Janicule, près de *San-Pietro in Montorio*, la fontaine de Paul V; au cœur de la ville, la fontaine de Trevi, alimentée par l'*acqua Vergine*, qui arrivait déjà, par le même aqueduc, dans la Rome impériale. Autour de quelques-unes de ces fontaines, la gloire et les délices de Rome, vous rencontrerez à toute heure du jour et presque de la nuit une population de limonadiers, de fruitiers, de vendeurs et d'acheteurs, tableau mouvant de la classe moyenne de Rome. Passez le pont *Sisto*, ou celui *dei Quattro Capi*, et le pont de *Saint-Barthélemy*, construits, ainsi que le pont *Saint-Ange* (*pons Ælius*), sur l'emplacement et en partie sur les piliers des ponts antiques, vous êtes à l'entrée du *Trastevere*, de ce faubourg où réside la population qui se dit primitive, et qui conserve en effet le profil antique et des passions véhémentes. Évitez le *Ghetto*: une population ignoble de juifs y est agglomérée sous l'empire d'une loi injuste. Dirigez vos pas du côté de la porte du Peuple ou de celle de Saint-Jean: vous y verrez les équipages qui amènent du nord et du midi, les étrangers, providence des aubergistes et du commerce très restreint de Rome. Près de la porte d'Ostie stationnent et arrivent les rares bateaux qui remontent le Tibre; sur les autres points de l'enceinte Aurélienne, près de ces portes antiques, les unes enclavées dans des constructions du moyen-âge, les autres servant de support à des aqueducs, vous ne verrez que des chariots rustiques, traînés par des buffles et amenant les denrées de la campagne ou de la Sabine. Que de scènes pittoresques! que de contrastes! que de sujets de méditation! Mais hâtez-vous de fuir les Sept-Collines lorsqu'approche la canicule: le mauvais air (*aria cattiva*) amène avec lui la fièvre qu'Horace déjà cherchait à éviter, et retirez-vous, comme lui, à Tivoli, le délicieux *Tibur* des anciens, ou dans l'intérieur des monts de la Sabine, qui encadrent l'horizon de la campagne romaine et forment avec leurs rochers majestueux une ceinture digne de la ville éternelle.

On peut consulter sur Rome ancien-

ne : *Beschreibung der Stadt Rom*, de MM. Bunsen, Platner, Gerhard et Rœstel (Stuttg., 1829-37, 5 vol. in-8 et 2 atlas in-fol.), ouvrage qui renferme à la fois le résumé le plus complet des recherches antérieures, et les théories les plus ingénieuses sur la topographie de Rome antique; Piranesi, *Le antichità romane* (4 vol. in-fol. avec grav.); Giuseppe Valadier, *Raccolta delle più insigni fabbriche di Roma antica e sue adjacenze*, avec notes de Visconti et gravures de Feoli (Rome, 1827 et ann. suiv.). Sur Rome ancienne et moderne : Fea, *Descrizione di Roma* (Rome, 1825, 2 vol. in-8); Marino Vasi, *Itinerario di Roma e dei sui contorni* (nouv. éd. par Nibby, Rome, 1824, 2 vol. in-8°); Stendhal, *Promenades dans Rome*, Paris, 1830, 2 vol. in-8°; le *Guide du voyageur*, de M. Valery, etc.

L. S.

**ROMÉLIE**, voy. ROUMÉLIE.

**ROMILLY** (sir SAMUEL), orateur distingué et défenseur zélé des droits et de la liberté du peuple, naquit à Londres, en 1757, d'une ancienne famille française réfugiée en Angleterre. Il embrassa la carrière de la jurisprudence, qu'il parcourut avec distinction depuis 1783. Dans la vie privée, il était intimement lié avec le marquis de Lansdowne (voy.), qui lui fit obtenir, après la mort de Pitt, sous le ministère Fox-Grenville, une place dans les conseils de la couronne. Romilly se distingua dans la Chambre des communes par ses talents, ses connaissances et ses principes; et lors de la célèbre enquête contre lord Melville, il fut un des commissaires de la Chambre basse et le rapporteur du comité. Cependant, ce fut surtout dans les discussions relatives à la traite des noirs qu'il se fit remarquer. Ayant perdu sa place à la mort de Fox, il s'assit sur les bancs de l'opposition, dont il devint le plus illustre chef. Il ne possédait pas, il est vrai, ce genre d'éloquence qui, parlant au cœur et à l'imagination, subjugué les auditeurs; mais ses discours se distinguaient par la disposition lumineuse des arguments, par l'exposition claire et nette des principes, et par l'habileté avec laquelle il savait faire ressortir la force de ses raisons et la faiblesse de celles de ses adversaires. Son

style est regardé comme classique. Le plus grand mérite de sir S. Romilly est d'avoir travaillé à réformer le droit pénal de l'Angleterre. Ses *Observations sur la loi criminelle d'Angleterre* (Londres, 1810) sont importantes pour la connaissance de la procédure anglaise, ainsi que pour la philosophie du droit. Il fraya la route aux réformes commencées par sir R. Peel. Le chagrin qu'il ressentit de la mort de sa femme le jeta dans une mélancolie profonde; il se donna la mort le 2 nov. 1818. Péters a publié un recueil de ses discours avec sa biographie (Londres, 1820); et Benjamin Constant son *Éloge* (Paris, 1819).

C. L.

**ROMUALD** (SAINT), né à Ravenne, en 956, mort à Val-de-Castro (Marche d'Ancone), en 1027, fut le fondateur des Camaldules (voy. ce mot).

**ROMULUS**. Ce nom appartient plus encore aux traditions qu'à l'histoire. Quoique nous n'ayons pas l'intention de contester l'existence de ce fondateur de Rome\*, il faut bien reconnaître que l'invention a une grande part dans les récits ou plutôt dans les chants populaires qui ont pris la place des faits. Niebuhr (voy.) ne voit dans les premiers temps de Rome qu'une série de poèmes épiques. « Voici, dit-il, comme parlait la vieille fiction romaine, » et il raconte l'usurpation d'Amulius sur Numitor roi d'Albe (voy.), dont la fille, Rea Sylvia\*\*, fut consacrée au culte de Vesta et cependant mit au monde deux fils, Romulus et Rémus, parce que Mars lui avait fait violence dans le bois sacré où elle était allée puiser de l'eau. On sait comment ses enfants, abandonnés dans les eaux du Tibre, furent allaités par une louve et recueillis par le berger Faustulus; comment, élevés avec les bergers, ils tuèrent un jour Amulius le tyran et replacèrent le peuple d'Albe sous la domination de Numitor. L'histoire de la fondation de la ville nouvelle est tout aussi connue. Cette ville s'appellerait-elle *Roma* ou *Remoria*? Les auspices devaient en décider : ils se déclarèrent d'abord pour Remus; mais Ro-

\* Voy. ce qui en a été dit plus haut, p. 610, S.  
\*\* On écrit *Roa* et *Rhea*; mais la première orthographe, que Niebuhr derive de *rem*, capable, est préférée par lui; la seconde appartient à la déesse de ce nom.

ayant vu un nombre double de  
 re, s'en prévalut. Il traça le po-  
 us en attelant sa charrue d'un bœuf  
 s vache, et construisit dans le co-  
 une voûte dans laquelle on réu-  
 prémisses de tous les dons de la  
 ; chacun des étrangers y déposa  
 rre de sa patrie. Irrité de l'injustice  
 ait soufferte, Rémus franchit le  
 vec ironie et fut aussitôt tué, soit  
 der, soit par Romulus lui-même.  
 rement des Sabines (voy.) occa-  
 la première guerre, qui fut terminée  
 l'intervention des femmes : le pouvoir  
 re partagé entre Romulus et Ta-  
 le là les honneurs accordés aux  
 res et le nom des Sabines donné  
 rries. La division du pouvoir ne  
 as longtemps. Tatius fut tué par  
 urentins auxquels il avait refusé  
 tion : ils le surprirent pendant le  
 national de Lavinium. A partir  
 oment jusqu'à la mort de Romu-  
 us paraissent reprendre pied sur  
 ain des faits positifs ; toutefois, il  
 u de suite dans les guerres d'É-  
 qui remplissent ce règne. Avec  
 encore, Romulus avait battu les  
 iens ; il assiégea Fidènes et fit de  
 idle une colonie romaine ; puis il  
 s Véliens qui avaient pris parti dans  
 erre. Quant à ses lois, à sa consti-  
 et à la répartition du peuple  
 en centuries de chevaliers, en  
 en curies, il en a été traité sé-  
 rant, et il sera toujours nécessaire de  
 tier dans les historiens et de com-  
 leurs diverses interprétations des  
 anciens. Nous renvoyons princi-  
 palem. à Niebuhr. La tradition re-  
 encore avec toute sa poésie quand  
 us est enlevé à la terre au milieu  
 nt, et au bruit du tonnerre. Ce qui  
 it à travers tant de fables, c'est un  
 organisateur, belliqueux et glo-  
 mais rechercher pour un fait dé-  
 é la certitude historique serait pei-  
 due. Ce qui était arrêté comme  
 on populaire c'est que Rome avait  
 née par deux jumeaux ; mais la  
 des Grecs ne les faisait pas fils  
 a ; Denys d'Halicarnasse en cite  
 ni donne Romulus et Rémus pour  
 its-fils d'Enée par leur mère. Quel-

ques auteurs faisaient bâtir Rome par  
 Enée lui-même ; d'autres faisaient de  
 Romulus son fils, en lui donnant une  
 mère italique. L'espace nous manque pour  
 indiquer toutes les traditions. P. G-Y.

**ROMULUS AUGUSTULE**, ainsi  
 surnommé par dérision, et qu'on appe-  
 lait aussi *Momyllus*, fils du patricien Oreste  
 et dernier empereur romain d'Occident,  
 l'an 475. Voy. OCCIDENT (empire) et  
 ODOACRE.

**RONCAGLIA**, village de la princi-  
 pauté de Plaisance (voy. PARME), célèbre  
 dans l'histoire par les diètes qu'y tinrent  
 plusieurs empereurs d'Allemagne.

**RONCE** (*rubus*), genre de la famille  
 des rosacées, composé d'espèces à tiges  
 ligneuses ou herbacées. Ce qui le rend  
 surtout intéressant en jardinage, c'est  
 qu'il comprend le framboisier (voy.). La  
 ronce commune ou des haies (*rubus  
 fruticosus*), ainsi que son nom l'indique,  
 contribue, dans les campagnes, à consoli-  
 der les clôtures ; ses feuilles sont recher-  
 chées de la plupart des animaux herbi-  
 vores ; son bois flexible est çà et là em-  
 ployé par les vanniers ; ses fruits plaisent  
 aux enfants et donnent un sirop assez  
 agréable. On en extrait, dit-on, un suc  
 fermentescible propre à servir de boisson.

Plusieurs espèces ou variétés de ronces  
 sont cultivées dans les jardins, soit pour  
 la largeur et la bonne odeur de leurs pé-  
 tales, comme la ronce odorante (*r. odo-  
 ratus*), soit pour la duplicature de leurs  
 fleurs comme la ronce double (*r. fruti-  
 cosus flore pleno*), soit enfin par suite  
 de la privation des aiguillons qui caracté-  
 risent l'espèce ordinaire, comme la ronce  
 sans épines. Féconde en prodiges, la  
 culture a su tirer de son état sauvage  
 une des plantes qui semblaient le moins  
 dignes de recevoir ses soins. Elle lui a  
 enlevé l'armure redoutable dans laquelle  
 elle semblait comme retranchée, et la  
 grossière fille des champs est devenue la  
 coquette habitante de nos jardins. O. L. T.

**RONCEVAUX**, en espagnol *Ronce-  
 valles*, grande et belle vallée des Pyrénées  
 (Navarre), située en Espagne, entre Pam-  
 pelune et Saint-Jean-Pied-de-Port. On  
 sait que dans la guerre avec les Sarrasins,  
 l'arrière-garde de Charlemagne (voy.) y  
 fut taillée en pièces, l'an 778. Le paladin

Roland (voy.) y perdit la vie. Ce combat a souvent été chanté par les poètes, qui, presque tous, ont puisé leurs documents dans l'histoire fabuleuse de Charlemagne par Turpin. C'est encore dans cette vallée que les Anglais remportèrent une victoire sur les Français (28-29 juillet 1813). Un défilé, qui se trouve à une hauteur de 3,000<sup>m</sup>, et dont la largeur n'est que de 100<sup>m</sup>, conduit de la vallée de Roncevaux en France. Voy. NAVARRE. X.

**RONDACHE**, voy. BOUCLIER.

**RONDEAU**. Ce petit poème, fort ancien, a varié dans ses formes. Son nom vient de *ronde* ou retour d'un même mot ou d'une même pensée. Le rondeau simple n'avait que deux quatrains sur deux rimes et séparés par un distique, avec refrain du commencement du premier quatrain à la fin du distique et du second quatrain. Le rondeau double avait, sur deux rimes, treize vers divisés en deux stances de cinq vers, séparées par un tercet, avec refrain du commencement de la première stance à la fin du tercet et de la seconde stance. Le rondeau redoublé se composait de six quatrains sur deux rimes : on ramenait successivement les quatre vers du premier à la fin des stances 2, 3, 4 et 5. La 6<sup>e</sup> avait en refrain, comme dans le rondeau double, le premier ou les premiers mots de la pièce. La simplicité, la facilité, le naturel, joints à la difficulté des rimes heureusement vaincue, donnaient du charme aux rondeaux. La naïveté surtout était le caractère de ces poèmes; et Boileau l'a bien saisi :

Le rondeau né Gaulois a la naïveté (*Art poét.*).

Le rondeau double a été le plus usité. On trouve des exemples de tous les genres de rondeaux dans les traités de versification. J. T-v-s.

En musique, le *rondeau* ou *rondo*, comme on écrit en Italie, où il a pris naissance et d'où il a passé en Allemagne, puis en France, est une sorte d'air à deux ou plusieurs reprises, et dont la forme est telle qu'après avoir fini la seconde reprise, on reprend la première, et ainsi de suite, revenant toujours et finissant par cette première même reprise par laquelle on a commencé. Le rondeau vocal se place principalement dans les compo-

sitions dramatiques. On cite surtout ceux de Gluck, qui l'introduisit à notre Opéra, et ceux de Piccini, Sacchini, Paisiello, Cimarosa, Mozart, Rossini, etc. Les maîtres qui se sont distingués dans le rondeau instrumental sont Haydn, Mozart, Onslow et Beethoven. Voy. AIR, T. 1<sup>er</sup>, p. 315.

**RONDE-BOSSE**, voy. BOSSE (beaux-arts).

**RONDELLE**, voy. BOUCLIER.

**RONGEURS**, ordre nombreux de mammifères, comprenant toutes ces petites espèces dont les formes, les mœurs, l'organisation, se rapprochent plus ou moins de celles de nos rats (voy.), et que caractérise plus spécialement la présence, à chaque mâchoire, de deux longues incisives taillées en biseau, et parfaitement propres à ronger les substances dures. Les canines manquent, et un intervalle vide sépare les dents antérieures des molaires. Presque tous les rongeurs sont de petite taille; leur corps, étroit en avant, est ordinairement renflé en arrière, et leurs membres postérieurs étant, en général, beaucoup plus longs que ceux de devant, ces quadrupèdes sautent plutôt qu'ils ne marchent. Quoique leur intelligence soit fort bornée, on trouve dans plusieurs espèces des instincts très remarquables. Ils sont herbivores ou omnivores. Armés de la plupart d'ongles acérés, ils se creusent des terriers inaccessibles aux carnassiers qui leur font la guerre, ou bien ils grimpent avec la plus grande agilité sur les arbres. Leurs habitudes sont généralement sédentaires; il en est peu qui voyagent; plusieurs passent l'hiver en léthargie. Leur fécondité est extrême. On les trouve dans toutes les parties du globe. Les espèces qui vivent dans le nord sont recherchées pour leur fourrure.

On a divisé cet ordre en 2 sections : 1<sup>o</sup> celle des *claviculés*, qui ont des clavicules, et par suite des mouvements plus variés et plus étendus : l'*écureuil*, la *marlotte*, le *loir*, le *chinchilla*, les *rats*, le *castor*, la *gerboise*, etc.; 2<sup>o</sup> celle des *rongeurs acléidiens*, ou dépourvus de clavicules; ce sont : les *porcs-épics*, les *lièvres* et les *cabiais* (voy. tous ces noms). C. S-rr.

**RONSARD** (PIERRE DE), ne le 10 ou

le 11 sept. 1524, au château de la Poissonnière, dans le Vendômois, d'une famille de gentilshommes originaires des confins de la Hongrie, fut mis, à 9 ans, au collège de Navarre. Six mois après, il entra comme page chez le duc d'Orléans, d'où il passa au service de Jacques d'Écosse. Au bout de trois années, il revint d'Angleterre, et fut employé de nouveau par le duc d'Orléans. Passant pour la seconde fois en Écosse, il fit naufrage et fut sauvé. Compagnon de Lazare de Baif à la diète de Spire, et du capitaine de Langy, en Piémont, il entra dans sa patrie, atteint d'une surdité qui changea soudain tous ses goûts. C'était en 1541. Présentant ses destins futurs, il suivit longtemps, avec une ardeur incroyable, les leçons de Jean Daurat et d'Adrien Turnèbe, se distinguant parmi ses condisciples, Remy Belleau, Antoine de Baif, Muret et quelques autres. Ces jeunes savants cherchaient tous à se frayer un chemin vers la gloire. Sous le charme des chefs-d'œuvre de l'antiquité, on les éditait alors, on les commentait, on les traduisait, on ne voyait de salut pour notre littérature que dans l'imitation ou plutôt dans la reproduction servile de ces admirables modèles. Notre langue, sous la plume à la fois ingénieuse et naïve de Marot (*voy.*), avait paru impuissante à rendre les pensées nobles et les sentiments sublimes : il se forma une école de novateurs qui, plus habiles à saisir le génie des anciens idiomes que celui de l'idiome national, crurent qu'elle devait se refondre et se modeler sur le grec et sur le latin. Les écrivains se partagèrent en deux camps : l'un avait pour chef le doux et timide Mellin de Saint-Gelais ; l'autre, le hardi, l'exalté Ronsard.

L'érudition de ce dernier fournit à sa verve d'étranges couleurs, dont l'éclat fit sa fortune dans un siècle où l'admiration pour les anciens était plus superstitieuse qu'éclairée. Sa brillante imagination, son audace à reproduire les pensées antiques, les formes antiques, la mythologie antique, le bonheur d'un grand nombre de ses expressions, l'absence de goût dans le public, composé de pédants et de gens de cour occupés d'intrigues et de querelles religieuses, l'enrôlement

sous sa bannière de tous les jeunes talents, son impétuosité dans la lutte, l'enthousiasme de son école, tout contribua au succès de Ronsard. Dès ses débuts, il fut mis à côté des plus grands maîtres, regardé comme l'égal d'Homère et de Virgile, proclamé, aux Jeux floraux, le prince des poètes, et bientôt, ainsi qu'on l'a dit de lui, de Marot et de bien d'autres, le poète des princes. L'un de ses rois, Charles IX, se met en vers au rang de ses flatteurs. Marie Stuart, soulagée dans sa captivité par la lecture de ses poésies, lui envoie un Parnasse d'argent avec une inscription de louanges hyperboliques. Le Tasse, qui vient à Paris, visite avec respect le Pindare français, et s'avoue sincèrement bien inférieur en génie. Les pensions civiles et les bénéfices ecclésiastiques s'accumulent sur une tête qui couronnent autant de lauriers qu'elle a cultivé de genres poétiques. A Ronsard, le prix des sonnets pour les centaines de ces petites pièces qui composent ses *Amours* ; le prix des odes pour l'importation de l'ode antique sur notre Parnasse ; le prix du poème épique pour ses 4 premiers chants de la *Françiad*e, qui devait en avoir 24 ; le prix des épitres élogieuses pour son *Bocage royal* ; le prix de la poésie bucolique pour ses *Églogues* ; le prix de la poésie de circonstance pour ses *Mascarades*, *Combats* et *Cartels* ; le prix de la poésie tendre pour ses *Élégies* ; le prix du lyrique religieux pour ses *Hymnes* ; le prix des sujets d'histoire et de mythologie, héroïdes, etc., pour ses *Poèmes* ; le prix des poésies érotiques et bachiques pour ses *Gayetes* ; le prix de la satire politique pour ses *Discours des misères du temps*, et autres ; le prix des fugitives pour ses *Poésies diverses*, *Chansons*, *Épitaphes*, etc.

Le concert fut unanime pendant plus de 50 ans. Cet engouement, dont il serait difficile de trouver un second exemple, finit avec le siècle. Ronsard était mort dans son prieuré de Saint-Côme, près de Tours, le 27 déc. 1585. On connaît la réaction de Malherbe. Sur la foi de Boileau, le créateur de l'ode en France fut négligé comme plus barbare qu'il n'est en réalité ; on cessa de le lire, et l'on parut ignorer que peu d'hommes ont

été aussi richement doués par la nature des dons si rares qui font le poète. Son génie a manqué d'un idiome fait; et il s'est complètement mépris, moins par ignorance que par système, sur les qualités de cette langue ébauchée, à la perfection de laquelle ses beautés et surtout ses défauts n'ont pas été inutiles. Il eut le sentiment du grand, du noble, qu'il n'atteignit qu'en le faisant grimacer par un bizarre mélange; il fraya, plus que Marot, la route à Corneille. C'est lui qui a restauré le vers alexandrin, presque oublié dès sa naissance; c'est lui qui a tenté le premier de donner à notre langue une majesté et un éclat qui lui manquaient et vers lesquels ont tendu nos efforts un siècle durant. *Voy. FRANÇAISES (lang. et litt.)*, T. XI, p. 449 et 469.

Après des publications partielles, Ron-sard donna ses œuvres en 4 vol. in-4°, 1567. Les principales éditions qui en ont paru depuis sont celles de Claude Binet, Paris, 1587, 10 vol. in-12; de Galland, 1604, 10 vol. in-12, plus un volume des œuvres retranchées, 1617, in-12; de Richelet, avec des commentaires, Paris, 1623, 2 vol. in-fol.; enfin, celle de 1629-1630, 10 vol. in-12. Le meilleur choix de tant de vers qu'on ne lit plus a été publié par M. Sainte-Beuve: il forme le t. II de son *Tableau historique et critique de la poésie française au XIV<sup>e</sup> siècle*, in-8°. J. T-V-8.

**RON-SIN** (CHARLES-PHILIPPE), né à Soissons, en 1752, *voy. HÉBERTISTES*.

**ROQUEFORT**, *voy. AVEYRON* et **FROMAGE**.

**ROSA** (MONT) ou ROSE, la plus haute sommité des Alpes suisses, d'une élévation de 13,428 pieds. C'est le *mons Sylvius* des anciens. On lui a donné le nom de la fleur à laquelle on l'a comparé. Il sépare le Valais de l'Italie, et figure la pointe de l'angle droit où l'extrémité des Alpes Pennines touche à la chaîne des Alpes Lépointiennes. La partie sud du mont Rosa offre une large crête qui se réunit au glacier du Lys, où le ruisseau de ce nom prend sa source; la crête de l'ouest est le petit Moncervin; au nord, on voit la Pyramide de Vincent, qui a été gravie pour la première fois, en 1819, par le

voyageur dont elle porte le nom; ensuite la Pointe de Parrot, visitée en 1817 par le naturaliste qui l'a nommée; et enfin la Pointe de Zum-Stein, dont le nom est celui de l'ardent explorateur qui, de 1819 à 1822, entreprit cinq voyages aux cimes glacées du mont Rosa. La pointe la plus haute est un rocher inaccessible divisé en deux petites cornes. Dans sa moitié supérieure, la montagne paraît consister en une ardoise micacée alternant çà et là avec le gneiss; mais ce n'est qu'au pied que l'on rencontre le granit en grosses masses. Les hautes futaies ne s'arrêtent qu'à 7,000 pieds, et la limite des neiges perpétuelles commence à 9,500 pieds; le *pyrethrum alpinum* et le *phyteuma pauciflorum* se trouvent à 11,300 pieds sur les rochers non couverts de glace: il est bon de faire remarquer que toutes ces hauteurs sont prises du côté sud, car il y a presque une différence de 1,000 pieds entre les limites de la végétation d'une exposition à l'autre. Le sud, l'est et même le nord sont habités par de Hauts-Valaisans d'origine allemande, mais l'ouest est tout-à-fait inhabité. C. L.

**ROSA** (SALVATOR), célèbre peintre italien, naquit, le 20 juin 1615, à l'Ar-nella, village près de Naples. Sa mère appartenait à une famille de mauvais peintres qui gagnaient difficilement de quoi vivre. Son père, occupé dans les constructions, avait aussi beaucoup de peine à pourvoir à la subsistance de ses enfants. Il résolut néanmoins de faire un procureur de son fils; mais le jeune Sal-vator ne rêvait que dessin, et il négligeait ses études et les livres pour crayonner sur les murs avec un morceau de char-bon; puis il allait prendre secrètement des leçons de son oncle Greco. S'aperce-vant bientôt de l'incapacité de ce maître, il se mit à interroger la nature. Son gé-nie commençait à peine à se développer lorsqu'il perdit son père qui lui laissa une nombreuse famille à soutenir. Salva-tor Rosa venait d'atteindre sa 17<sup>e</sup> année. Il ne recula pas devant sa tâche; redou-blant d'ardeur, il sut bientôt s'appro-prier les procédés de la peinture à l'huile, et travailla avec Ribera, avec Fracanzano, qui épousa une de ses sœurs, et avec

Falcone, traitant tous les genres, se faisait une manière expéditive qui était d'accord avec la fougue de son imagination et l'impatience de son caractère. Mais ses travaux étaient loin de suffire à son entretien. Livré à toutes les horreurs de l'indigence, son âme devint sombre et mélancolique, et c'est sans doute à cette disposition d'esprit que toutes ses productions doivent une sorte de teinte sauvage qui s'y trouve répandue.

Un heureux hasard le fit enfin sortir de l'obscurité. L'Agar dans le désert frappa les regards de Lanfranc, peintre de l'école bolonaise, qui, par de chauds éloges, fit tout à coup grandir le jeune peintre napolitain dans l'opinion de ses concitoyens. Il facilita même à Salvator le voyage de Rome. Mais celui-ci tomba dangereusement malade dans cette capitale des arts, après avoir eu à peine le temps d'admirer les chefs-d'œuvre qu'elle renferme. Rongé à la fois par la fièvre et par le malheur, il dut reprendre le chemin de Naples. Plus tard, attaché à la maison du cardinal Brancaccio, il visita Rome, Viterbe, Bologne; puis, ayant repris son indépendance, il retourna à Rome, où il ne parvint à établir sa réputation de peintre qu'en composant et débitant des satires qui le firent connaître et rechercher. Présent à Naples lors de l'insurrection de Masaniello, il prit les armes contre l'oppression du vice-roi de Philippe IV; mais Rome l'attira de nouveau. Dans cette ville, ses tableaux de l'*Umana fragilità* et de la *Fortuna* le firent menacer de l'emprisonnement. Il établit pendant quelque temps sa demeure à Florence et y vécut entouré de grands seigneurs et de littérateurs. En 1663, il expose à Rome trois grands tableaux, met au Panthéon son *Catilina*, compose un tableau d'autel pour la basilique de Saint-Pierre, et un tableau de bataille qui fut donné par le pape à Louis XIV, et qui figure depuis parmi les richesses du Musée du Louvre. Vers la fin de sa vie, comme le travail le fatiguait, il s'occupait de graver à l'eau forte. Salvator Rosa mourut à Rome des suites d'une hydropisie, le 15 mars 1673. On considère comme le plus beau de ses tableaux d'histoire l'*Ombre de Samuel*, au Louvre.

Salvator Rosa excellait dans un genre qui n'appartient qu'à lui : ce n'est point une nature douce et riante qu'il aime à rendre; il la prend dans ces moments de désordre qui la font paraître plus imposante et plus animée. Aucun artiste n'est parvenu mieux que lui à troubler l'air, à agiter les eaux; il se plaît à peindre de vieux troncs brisés par la foudre, luttant contre les tempêtes, d'arides déserts, de tristes rochers. Cependant il dédaignait le paysage et attachait plus de prix à ses tableaux d'histoire. Il y a plus de grandeur que de correction dans son dessin; mais sa touche est mâle et spirituelle. « Ses ouvrages paraissent créés en un instant, a dit un biographe; rien n'y sent la contrainte : une verve bouillante en vivifie toutes les parties. » La collection de ses estampes, gravées à l'eau-forte par lui-même, se compose de 84 pièces, outre un livre d'habillements militaires, etc. En 1780, il a paru à Rome une collection intitulée : *Serie di 85 disegni di Salvator Rosa publicati ed incisi da Carlo Antonini*, in-fol. Ses satires n'ont paru que longtemps après sa mort; la meilleure édition est celle de l'abbé Salvini, Florence, 1770, enrichie de notes et d'une vie de l'auteur. Burney a publié quelques morceaux de musique de Salvator Rosa dans son *Histoire de la musique*. Baldinucci et Passeri, ses contemporains, ont écrit la vie de Rosa, ainsi que Pascoli, De Dominicis et autres. Quant au livre de lady Morgan, intitulé : *Vie et siècle de Salvator Rosa* (1824, 2 vol. in-8°), il ne peut être regardé que comme un roman. L. G. s.

ROSACE est, en architecture, le nom qu'on donne aux grandes roses sculptées ou peintes qui occupent les caissons des voûtes. Elles reprennent le nom de roses (dont nous verrons, à ce mot, encore une autre acception) lorsque, exécutées dans de plus petites dimensions, elles ornent les frises, les corniches, les bandeaux, les chambranles ou autres membres d'architecture. Les rosaces sont généralement de forme ronde et composées d'une ou de plusieurs rangées de feuilles. Quoiqu'elles aient emprunté leur nom de celui de la rose, on trouve cependant celle-ci rarement reproduite dans le nombre indé-

de ce genre d'ornement créé par les anciens et par les modernes. Ce sont ordinairement des imitations libres de fleurs, de plantes et même de fruits conventionnellement traduits et employés, selon le goût et le talent de l'artiste, à augmenter et à compléter, par leur belle forme, leur caractère approprié et la convenance de leurs proportions, l'effet général d'un édifice. J. H.

**ROSACÉES**, grande famille de dicotylédonnes polypétales, à étamines périgynes; elle comprend le genre des rosiers (voy.), qui en a été considéré comme le type. Autour de ce genre élégant sont groupés une foule d'autres végétaux remarquables, au nombre desquels se trouvent la plupart de nos arbres fruitiers, savoir : les pommiers, les poiriers, les coignassiers, le néflier, le cormier, les cerisiers, les pruniers, l'abricotier, l'amandier et le pêcher; le fraisier et le framboisier (voy. tous ces mots) en font également partie. Éd. Sp.

**ROSAGE**, voy. RHODOBENDRON.

**ROSAIRE**, nom donné, dans l'Église catholique, à un chapelet (voy.) comprenant 15 dizaines d'*Ave Maria*, dont chacune est précédée d'un *Pater*. Ces prières devant être dites en l'honneur de la Vierge, le chapelet semble lui composer une couronne ou chapeau de roses, d'où lui est venu le nom de *rosaire*. L'usage du rosaire a été mis en honneur au XIII<sup>e</sup> siècle, par S. Dominique, qui institua une confrérie du rosaire. Dès le VI<sup>e</sup> siècle, dit-on, les bénédictins employaient un chapelet pareil, mais disposé différemment. En mémoire de la victoire de Lépante, Grégoire XIII établit, en 1573, une fête du rosaire, qui se célébrait le premier dimanche d'octobre, et que Clément XI rendit générale après la victoire de Petervaradin, le 5 août 1716. C. L.

**ROSAMONDE**, voy. ALROIN.

**ROSAS**, président de la confédération Argentine, voy. RIO DE LA PLATA, ci-dessus, p. 517.

**ROSCÉLIN**, voy. PHILOSOPHIE, RÉALISTES ET NOMINAUX, et ABÉLARD.

**ROSCIUS** (QUINTUS), un des plus célèbres acteurs (voy.) de l'ancienne Rome, né vraisemblablement dans le territoire

de Lanuvium, d'une famille plébéienne, était contemporain de Cicéron, qui lui accorda son amitié et ne parle de lui qu'avec admiration. Il nous reste encore de célèbre orateur un discours, où il soutient la cause du grand artiste contre C. Fannius Cherea. Pison et Sylla ne lui marquaient ni moins d'amitié ni moins d'estime; et ces sentiments, Roscius les méritait par la pureté de ses mœurs, par son humanité, sa candeur, sa libéralité. Le sénat lui accorda une forte pension sur le trésor public. Dans son enthousiasme, Rome ne pouvait se lasser d'admirer cet excellent acteur, aussi grand tragédien que grand comique. Il excellait surtout dans l'art de la pantomime. Il mourut vers l'an 60 av. J.-C. C. L.

**ROSCOE** (GUILLAUME), écrivain anglais, né à Liverpool en 1752, ne doit sa réputation qu'à son érudition profonde. Ce ne fut pas sans peine que l'on put obtenir de lui, dans sa jeunesse, quelque application à l'étude. Il n'avait du goût que pour la lecture des poètes de sa patrie. Placé plus tard chez un avocat de Liverpool, en qualité de secrétaire, il se mit à étudier le latin, le français et l'italien, et ses progrès furent rapides. A 16 ans, il publia la première production de son génie poétique, un poème descriptif qu'il intitula *Mount pleasant*. En 1773, il fonda à Liverpool une société pour l'encouragement du dessin et de la peinture; et quelques années après, il organisa dans la même ville une association de négociants et de manufacturiers, ayant pour but le développement des études intellectuelles. Nous ne parlerons pas d'autres institutions également remarquables que lui doit Liverpool; mais nous ne pouvons nous dispenser de signaler la part qu'il prit à l'abolition de la traite des noirs, en attaquant avec véhémence cet horrible trafic dans un beau poème : *The Wrongs in Africa* (*Injustices en Afrique*, 1788, 2 vol.). La révolution française trouva en lui un ardent admirateur; il publia plusieurs chants populaires propres à rallumer dans les cœurs l'enthousiasme de la liberté. En 1797, Roscoe quitta le barreau et se fit banquier. Nommé par Liverpool son représentant au parlement, en 1806, il vota pendant le



peu de temps qu'il y siégea avec le parti de Fox. Ses opinions sur la réforme font le sujet d'une lettre qu'il adressa, en 1811, à lord Brougham. Des entreprises malheureuses entraînent, cinq ans plus tard, la ruine de sa maison de banque, et le forcèrent à vendre sa bibliothèque, riche surtout en ouvrages historiques. Outre les poèmes cités plus haut, et quelques traités sur la jurisprudence pénale des États-Unis et de l'Angleterre, il a publié la *Vie de Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique* (Liverpool, 1795, 2 vol. in-4°; 2<sup>e</sup> éd., 1796; trad. en franç. par Thurot, Paris, an IV [1796], 2 vol. in-8°), qu'il accompagna d'éclaircissements historiques et critiques; et *Vie et Pontificat de Léon X<sup>e</sup>* (Liverp., 1805, 4 vol. in-4°; trad. en franç. par Heary, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1813, 4 vol. in-8°). Ces deux ouvrages lui ont assigné une place distinguée parmi les meilleurs historiens. Roscoe mourut à Liverpool, le 30 juin 1831, dans un âge très avancé. C. L. M.

**ROSE** (bot.), voy. ROSIER et ROSACÉES.

**ROSE** (archit.). Sous ce nom, qu'il ne faut pas confondre avec celui de rosace (voy.), on désigne, dans les églises ogivales, les vitraux circulaires en pierre, qui présentent des compartiments aussi nombreux que variés, et dont le vide est rempli par des verres de couleurs. C'est particulièrement au-dessus de l'entrée principale de la nef et aux extrémités du transept ou croix des églises, que se voient ces cercles rayonnants. Personne n'ignore les magiques effets de ces roses qui changent avec chaque variation de la lumière et ont offert, dans les combinaisons de leur forme, comme dans celles des sujets de peinture dont elles sont remplies, un si vaste et si poétique champ à l'imagination des artistes. L'emploi de ces croisées rondes, quoiqu'antérieur à celui qu'on en voit dans les monuments dits gothiques, n'a toutefois été développé avec une puissance d'effets aussi remarquable que dans ceux-ci. C'est surtout lorsque leur exposition se trouve combinée avec le lever et le coucher du soleil, que rien ne saurait égaler le prestige des impressions re-

ligieuses que produisent les mille brillantes et mystiques images que ces roses enchâssent. Le torrent de rayons colorés qui se projette alors sur les parois des basiliques, semble les envelopper d'autant de murailles construites en pierres précieuses.

Du reste, on aurait tort de croire que l'effet de ces roses, comme offrant une très heureuse combinaison de formes architecturales avec l'emploi des verres de couleurs, ne puisse être également obtenu, d'une manière analogue, dans l'art moderne, sans l'introduction de compartiments caractéristiques de l'architecture ogivale. Nous sommes certain du contraire, et des exemples déjà existants ou qui doivent surgir de notre époque le prouveront. Ils condamneront, comme la raison le fait depuis longtemps, la reproduction absolue d'un art qui fut et qui est digne d'admiration, parce qu'il appartient à son époque, mais qui, aujourd'hui, réduit à ne produire que des copies d'un temps éloigné de 5 à 6 siècles, ne peut plus être qu'un mensonge regrettable. J. H.

**ROSE DES ALPES**, voy. RHODODENDRON.

**ROSEAU** (*arundo phragmites*, L.), graminée commune dans les étangs, les marécages et autres localités aquatiques; ou la distingue facilement de la plupart des autres graminées indigènes, à ses tiges élancées et à la largeur de ses feuilles. Cette plante est assez importante sous plusieurs rapports. Ses longues racines traçantes consolident la vase et les rives; on les emploie d'ailleurs à titre de remède diurétique et sudorifique. Ses tiges sont recherchées pour confectionner des nattes et divers ouvrages de vannerie, ainsi que pour la couverture des chaumières. Les jeunes feuilles fournissent un fort bon fourrage, et celles de la plante adulte s'emploient comme litière. Enfin l'on fait de petits balais d'appartement avec les panicules de fleurs.

L'espèce qu'on appelle vulgairement *roseau à quenouille*, ou *cannr de Provence* (*arundo donax*, L.), ne croît pas spontanément dans le nord de la France, mais elle abonde, aux bords des eaux, dans les départements du midi. C'est de toutes les graminées d'Europe celle qui

<sup>1</sup> Voy. à la fin de l'art. de ce pap. T. XVI. p. 216.

atteint les dimensions les plus considérables; ses tiges, fortes et droites, s'élèvent jusqu'à 15 pieds et sont garnies de feuilles longues de 1 à 2 pieds, sur 2 à 3 pouces de large; l'inflorescence, qui couronne la tige, forme une large panicule étalée, allant souvent jusqu'à 2 pieds de long. Vers la fin de l'année, les tiges du roseau *donax*, bien que creuses et légères, ont une dureté considérable; dans cet état de lignification, elles servent à faire des quenouilles, des cannes, de longs manches pour pêcher à la ligne (usage auquel leur légèreté les rend très propres), des treillages, de la vannerie et toutes sortes d'autres ustensiles; elles résistent longtemps à l'action de l'air et de l'humidité. Les racines et les feuilles s'emploient aux mêmes usages que celles du roseau commun. Éd. Sp.

**ROSEBECQUE** (BATAILLE DE) OU ROSSBECK, 29 NOV. 1382, voy. GAND, FLANDRE (T. XI, p. 102), ARTEVELD, et aussi BOUCHES A FEU (T. III, p. 763).

**ROSÉE.** On désigne par ce mot cette multitude de gouttelettes que l'on trouve souvent le matin sur les feuilles des végétaux. Ce phénomène, qu'on observe surtout en automne et au printemps, alors que les températures du jour et de la nuit offrent de si grandes différences, se manifeste sitôt que le soleil est couché: on lui donne alors le nom de *serein*. Le serein ne diffère en rien de la rosée; celle-ci se forme pendant toute la durée de la nuit, mais surtout le matin.

Aristote avait des idées peu étendues, mais justes, sur ce météore: il avait observé que la rosée ne se manifeste que pendant les nuits calmes et sereines, qu'elle est moins abondante sur les montagnes que dans les plaines, et que la *gelée blanche* n'est qu'une rosée congelée par le froid. Après Aristote, on ne trouve presque plus que des erreurs; selon les uns, c'est une pluie qui se forme dans les couches inférieures de l'atmosphère; selon les autres, c'est le produit de la perspiration des plantes. Plus tard, Le Roy de Montpellier se rapprocha davantage de la vérité en reconnaissant que les plantes se refroidissent beaucoup pendant la nuit. Mais Pictet, qui signala en 1777, après lord Bacon et les deux Wilson toutefois,

l'action exercée sur le thermomètre par la présence des nuages, consigne ce résultat dans un ouvrage de Prévost de Genève, publié en 1792, et où l'on peut lire que le rayonnement du nuage est la cause de l'ascension du thermomètre. Mais c'est au docteur Wells que l'on est redevable d'une bonne théorie de la formation de la rosée. Nous allons l'exposer en peu de mots, en relatant les principaux résultats qu'il a obtenus de ses nombreuses expériences.

La rosée ne se dépose en grandes quantités que pendant les nuits calmes et sereines: dans celles où le temps a été couvert, mais où il n'a pas fait de vent, on aperçoit encore quelques légères traces de rosée. Si, après un temps calme et serein, qui a favorisé pendant une partie de la nuit la formation de la rosée, le temps se couvre et qu'il vente, la rosée cesse de se déposer, et l'observation même apprend que celle qui avait déjà mouillé les plantes disparaît en totalité, ou du moins diminue considérablement. Quoique le vent empêche la rosée, cependant un léger mouvement de l'air favorise plutôt qu'il ne contrarie sa formation. La rosée ne se précipite point en quantités égales, quoique des nuits également calmes se suivent. On conçoit en effet que la rosée doit être en rapport avec le degré de saturation de l'air: aussi est-elle plus abondante immédiatement après la pluie qu'après plusieurs jours de sécheresse, après le règne de vents humides que lorsque des vents secs ont soufflé.

La rosée ne tombe point indistinctement sur tous les corps: sous ce rapport, l'expérience fait connaître de nombreuses variations. Ainsi, tandis qu'elle se dépose abondamment sur le verre, elle mouille à peine les métaux, surtout quand ils sont bien polis. Tous les métaux ne se comportent pas non plus de même à son égard: pendant que des miroirs de platine, de fer, d'acier, de zinc, se couvrent indistinctement d'une couche légère de rosée, des miroirs d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, placés dans les mêmes circonstances, restent parfaitement secs. La forme même des corps fait varier les quantités de rosée dont ils se couvrent: ainsi des copeaux de bois très menus s'humectent beaucoup

plus dans un temps donné qu'un morceau de bois épais. La hauteur à laquelle les corps se trouvent dans l'atmosphère modifie encore les quantités de rosée qu'ils absorbent, de telle façon qu'ils en prennent d'autant moins qu'ils sont situés à une plus grande élévation.

Les quantités de rosée qui se précipitent sur les corps varient aussi d'après leur situation par rapport aux objets circonvoisins. Le docteur Wells a établi à ce sujet le principe suivant : « Tout ce qui tend à diminuer l'étendue de la portion du ciel qui peut être aperçue de la place que le corps occupe, diminue la quantité de rosée dont celui-ci se recouvre. » Cette proposition, dont le docteur Wells a su démontrer la force par d'ingénieuses et nombreuses expériences, peut être considérée comme exprimant une des circonstances principales de la formation de la rosée.

La manifestation de ce météore s'accompagne toujours de l'abaissement du thermomètre placé à la surface du sol, observation capitale et constante. Ainsi, pendant les nuits calmes et sereines, pendant le jour même (mais alors dans les lieux abrités des rayons du soleil et d'où l'on découvre une grande étendue du ciel), aussitôt que la température de l'atmosphère commence à baisser, celle des corps placés à la surface du sol baisse encore davantage, et des thermomètres, placés sur l'herbe courte, marquent alors de 4 à 8° de moins qu'un thermomètre élevé dans l'air de 1<sup>m</sup> environ. Ce phénomène n'a plus lieu, ou du moins n'est plus aussi manifeste, si le ciel se couvre de nuages ou s'il vente. Les quantités de rosée produites sont toujours en rapport direct avec cet abaissement de la température.

La découverte du docteur Wells consiste donc dans l'observation que ce savant a faite, et qui avait échappé à ses prédécesseurs, que les corps, par un temps calme et serein, sont déjà plus froids que l'air qui les baigne, avant que la rosée ait encore mouillé leur surface. Il résulte de là que ce refroidissement est la cause et non la conséquence de la formation de la rosée; de sorte qu'on peut l'assimiler à la précipitation d'humidité qui se fait sur les parois d'un vase dans lequel

on vient de verser un liquide plus froid que l'air ambiant.

C'est par les lois du rayonnement (*voy.*) que le docteur Wells explique ce refroidissement, dans une nuit calme et sereine, des corps placés à la surface du sol. « Prenons, dit-il, un petit corps qui rayonne librement le calorique et qui soit, aussi bien que l'atmosphère, à une température supérieure à 0°. Plaçons-le, par un temps calme et serein, sur un corps mauvais conducteur et qui repose lui-même sur le sol dans une plaine vaste et découverte; imaginons qu'un firmament de glace existe à une hauteur quelconque au-dessus de l'atmosphère; dans cette situation, le petit corps descendra en peu d'instant au-dessous de la température de l'air environnant. En effet, ce corps rayonne du calorique de bas en haut, sans que la sphère de glace (qui est à une température inférieure) lui restitue tout ce qu'il perd. Il n'en reçoit aussi que très peu de la terre, puisque dans notre hypothèse un mauvais conducteur l'en sépare; latéralement, il n'existe aucun corps solide ou fluide qui puisse lui rien communiquer par rayonnement ou par conductibilité. L'air seul pourrait produire quelque effet; mais, dans l'état de calme, la chaleur qui sera communiquée d'une partie de l'air à l'autre est trop petite pour qu'il soit possible d'admettre que cette cause répare entièrement les pertes du petit corps; il devra donc se refroidir et condenser la vapeur contenue dans l'air environnant. Des circonstances analogues aux précédentes ont lieu quand, par une nuit calme et sereine, la rosée se dépose sur une prairie de niveau et découverte. *Les parties supérieures de l'herbe rayonnent leur calorique vers les régions vides de l'espace et n'en reçoivent rien en échange; les parties inférieures, très peu conductrices, ne peuvent leur transmettre qu'une très petite partie de la chaleur terrestre; comme d'ailleurs elles ne reçoivent rien latéralement et très peu de chose de l'atmosphère, elles doivent se maintenir plus froides que l'air et condenser la vapeur qui y est mêlée, si toutefois celle-ci est assez abondante, eu égard à la perte de chaleur que l'herbe a éprouvée.* » M. Wells a encore

démontré par l'expérience, ce qui importait pour bien élucider toutes les conditions du phénomène, que le sol, par suite de son peu de conductibilité, fournit très peu de calorique aux corps qu'il supporte.

Nous devons maintenant facilement comprendre pourquoi l'interposition d'un corps solide entre les corps posés sur le sol et le ciel prévient le refroidissement de ces derniers. Le corps interposé, l'écran, comme on dit, dont la température doit peu différer de celle de l'air qui l'entoure, rayonne vers le sol par sa surface inférieure et compense les pertes de calorique que les corps protégés auraient éprouvées, s'il eût rayonné ces mêmes quantités de calorique vers l'espace. Les nuages tiennent lieu du corps solide interposé : ce sont d'immenses et véritables écrans, qui rayonnent en général beaucoup de calorique; c'est de cette manière qu'ils empêchent le rayonnement nocturne, ou que, du moins, ils le diminuent considérablement. Quant aux vents, ils amènent sans cesse de nouvelles couches d'air chaud qui leur restitue la totalité ou du moins une grande partie du calorique perdu par le rayonnement. A. L. D.

**ROSELET**, voy. HERMINIE.

**ROSEMONDE** (LA BELLE), fille de lord Walter Clifford et maîtresse de Henri II Plantagenet, voy. HENRI II.

**ROSENMÜLLER** (ERNEST-FRÉDÉRIC-CHARLES), un des plus savants orientalistes des temps modernes, naquit à Hessberg, près de Hildburghausen, le 10 déc. 1768, et suivit à Leipzig, en 1785, son père, qui y fut appelé en qualité de pasteur. Ce père, Jean-Georges Rosenmüller, auteur des *Scholia in N.-T.* qui eurent six éditions successives (la dernière due aux soins du fils, Leipz. 1815-31, 6 vol. in-8°), était lui-même un théologien d'une haute distinction. Nommé professeur extraordinaire de langue arabe en 1795, Rosenmüller fils obtint, en 1813, la chaire de littérature orientale, et fut honoré, en 1817, par l'université de Halle du diplôme de docteur en théologie. A dater de 1820, il prit une part active à la rédaction de la *Gazette littéraire de Leipzig*. Il mourut le 17 sept. 1835. Le plus célèbre de ses nombreux ouvrages sont

les *Scholia in V.-T.* (Leipz., 1788-1835, 11 parties formant 26 vol. in-8°), que l'on regarde, à juste titre, comme le répertoire le plus complet d'exégèse de l'Ancien-Testament. Il a publié lui-même un extrait de ce précieux travail sous le titre de *Scholia in V.-T. in compendium reducta* (Leipz., 1828-35, 5 vol. in-8°). Parmi ses autres écrits, on doit citer le *Manuel de la littérature de la critique biblique et de l'exégèse* (Gœtt., 1797-1800, 4 vol.), où il ne se contente pas de juger les principaux ouvrages publiés sur ces deux branches de la science théologique, mais où il en donne quelquefois d'assez longs extraits; le *Manuel d'archéologie biblique* (Leipz., 1823, 4 vol. in-8°), pour lequel il a mis à profit les descriptions les plus récentes de la Palestine et des pays circonvoisins; les *Analectes arabes* (Leipz., 1825-26, 2 vol. in-4°); une *Grammaire arabe* (1818, in-4°), rédigée d'après celle de Silvestre de Sacy. On lui doit, en outre, des éditions de *Hicrozoicon* de Bochart (1793-96, 3 vol. in-4°), des *Opuscules* de Dath (1796), du traité de Lowth sur la poésie des Hébreux (1816), ainsi que quelques traductions du français et de l'anglais. C. L.

**ROSÉOLE**, voy. ROUGEOLE.

**ROSES** (GUERRE DES DEUX). On donne ce nom à la lutte sanglante des deux maisons de Lancaster et d'York (voy. ce nom) qui, pendant 80 ans, se disputèrent le trône d'Angleterre; et il s'explique par cette circonstance que la maison de Lancaster portait dans ses armes une rose rouge, et celle d'York une rose blanche. Après de longs troubles et de nombreux combats, la tranquillité et la puissance de l'Angleterre avaient été consolidées par les trois Édouards (voy.) qui se suivirent immédiatement sur le trône. Les droits des citoyens et le pouvoir royal avaient été fixés; le commerce était dans un état florissant, et la domination de l'Angleterre s'étendait sur les plus belles provinces de la France. Mais la guerre des deux Roses, qui éclata après la mort d'Édouard III, ravit à l'Angleterre tous ces avantages. Richard II d'York, successeur d'Édouard III, fut privé du trône et de la vie par Henri IV

( voy. ces noms et les suivants ) de Lancaster, dont les descendants régnèrent jusqu'en 1461. Ce fut le signal de la guerre. Henri VI, de la maison de Lancaster, fut chassé et mis à mort en 1471 par son ambitieux cousin Édouard IV d'York. A la mort de ce dernier, en 1483, son fils âgé de 12 ans, Édouard V, lui succéda, mais il fut dépouillé par son oncle, Richard de Gloucester, qui le fit enfermer dans la Tour avec son frère, et se fit couronner sous le nom de Richard III. Cette guerre atroce, qui coûta la vie à 60 personnes de la famille royale et à plus de la moitié de la noblesse, eut enfin un terme lorsque Henri de Richmond, de la maison de Lancaster-Tudor, eut défait, en 1485, le cruel Richard III à la bataille de Bosworth, et, par son mariage avec Élisabeth d'York en 1486, eut réuni les deux familles ennemies. Cependant l'agitation continua jusqu'au règne de Henri VIII, où surgirent d'autres causes de troubles. Cette guerre priva l'Angleterre de toutes ses possessions en France, Calais excepté, et plongea la nation dans un état voisin de la barbarie. Les paysans seuls y gagnèrent par l'abolition du ser-  
vage.

C. L.

**ROSETTE**, corruption de *Raschid* ou *Reschid*, ville de la Basse-Égypte, dont on connaît la fameuse inscription. Nous en avons parlé aux art. HÉRACLYTES, T. XIV, p. 23, et BILLINGUE; ajoutons seulement que le monde savant vient de recevoir d'Égypte la nouvelle inattendue qu'un second exemplaire de cette inscription, tout-à-fait intacte, aurait été trouvé à Méroé.

**ROSIER**, genre considéré par A.-L. de Jussieu comme type de la famille des rosacées (voy.). Les rosiers sont des arbustes ordinairement armés d'aiguillons ou de soies roides; à feuilles alternes pennées (composées de 3, 5 ou 7 folioles dentelées, les paires opposées), accompagnées de stipules en général adhérentes au pétiole; à fleurs grandes, régulières, terminales, tantôt solitaires, tantôt disposées en corymbe. Le caractère principal du genre consiste en ce que les pistils libres et inadhérents sont insérés sur toute la paroi interne du tube du calice, qui les recouvre en entier et qui est res-

serré à son orifice. Les pétales, au nombre de cinq dans l'état normal de la fleur, sont, comme l'on sait, très multipliés dans la plupart des variétés de culture appelée vulgairement à fleurs doubles.

La vogue justement acquise dont jouissent ces élégants arbustes à titre de plantes d'agrément, n'est rien moins que moderne, car de tout temps la qualification incontestée de *reine des fleurs* a été accordée à certaines roses; et sans contredit il n'est aucune fleur qui ait été célébrée autant par les poètes, ou qui compte un plus grand nombre d'amateurs. Toutefois, les roses n'appartiennent pas exclusivement au domaine des poètes et des fleuristes: l'art en extrait diverses préparations cosmétiques ou pharmaceutiques; les pétales de roses sont astringents et purgatifs; les fruits de quelques espèces servent à faire des confitures. L'eau de roses, pour la première fois mentionnée par Avicenne au XI<sup>e</sup> siècle, fut probablement connue de temps immémorial dans l'Inde. La découverte de l'essence de roses est due à une singulière circonstance, si l'on en croit le P. Catron, auteur de l'histoire du Mogol. Un canal, rapporte-t-il, avait été rempli d'eau de roses, pour servir à une promenade en bateau de la princesse Nourmahal; la chaleur du soleil ayant dégagé de l'eau de roses l'huile essentielle qu'elle contient, on vit cette dernière substance flotter à la surface du canal.

On multiplie les rosiers de graines, de boutures, de couchage, de drageons, d'éclats, et principalement de greffes sur l'églantier commun (*rosa canina*, L.) et l'églantier odorant (*rosa rubiginosa*, L.): aussi ces deux espèces (voy. l'art.) sont-elles devenues l'objet d'une culture particulière, les individus sauvages ne pouvant suffire à la consommation des fleuristes. Les greffes se font en fente ou en écusson, à œil dormant de même qu'à œil poussant. Certaines espèces et variétés ne prospèrent pourtant que franches de pied. Les graines doivent être confiées au sol dès leur maturité, ou bien, lorsqu'on ne les sème qu'au printemps suivant, il faut les faire tremper pendant 24 heures dans de l'eau tiède. La plupart des rosiers s'accroissent de toute sorte de sol;

mais leurs fleurs se développent en plus grande abondance dans une terre franche, légère, amendée de temps à autre avec du terreau végétal. On se procure des rosiers en fleurs au milieu de l'hiver, en les plaçant en pots dans une serre, ou sur une couche sans châssis : le *rosier de Damas* et le *pompon* sont les espèces qui se prêtent le mieux à ce traitement.

Les variétés presque innombrables qu'on cultive aujourd'hui dans les jardins se rapportent pourtant la plupart à un nombre assez limité d'espèces dont nous allons signaler les plus notables.

L'un des rosiers le plus généralement répandus dans les jardins est celui qu'on appelle vulgairement *cent-feuilles* (*rosa centifolia*, L.). Les catalogues des fleuristes en énumèrent plus de 150 variétés, au nombre desquelles se trouvent : les *roses mousseuses*, remarquables en ce que leurs calices et pédoucles sont garnis d'un duvet rameux et verdâtre, qui ressemble en quelque sorte à une mousse; les *rosiers pompons*, qui ne s'élèvent guère à plus de 1 pied, et dont la fleur est tout-à-fait mignonne; la *rose anémone*, la *rose œillet*, la *rose de Hollande*, la *rose de Belgique*, etc. Le rosier cent-feuilles croît spontanément dans les forêts du Caucase. C'est cette espèce qui se cultive souvent en grand, notamment aux environs de Paris, pour la consommation des pharmaciens, des liquoristes et des parfumeurs. On présume que la fameuse *rose de Pæstum* appartenait aussi à cette espèce.

Le *rosier de Damas* (*rosa Damascena*, Mill.) ne diffère guère du rosier cent-feuilles, si ce n'est qu'il fleurit une seconde fois vers la fin de l'été, ce qui lui a valu les noms de *rosier bifère*, *rosier des quatre saisons* et *rosier de tous les mois*.

Le *rosier de Provins* (*rosa Gallica*, L.), dont les variétés sont encore plus nombreuses que celles du rosier cent-feuilles, n'est pas moins recherché que ce dernier par les horticulteurs. Ses fleurs, connues en pharmacie sous le nom de *roses rouges*, sont la base de plusieurs préparations astringentes fort usitées en thérapeutique, telles que la *consève de roses*, le *miel rosat*, le *sucre rosat* et le

*vinaigre de roses*; le parfum qu'exhalent ces roses à l'état frais, devient plus fort et plus agréable par la dessiccation.

La *rose blanche* (*rosa alba*, L.), fournit aussi plusieurs variétés très estimées des amateurs.

Le *rosier du Bengale* (nom impropre, car l'espèce *rosa semperflorens*, Rouv., est originaire de Chine), facilement reconnaissable à son feuillage lisse et coriace, se recommande surtout par la longue durée de sa floraison.

La *rose capucine* ou *rose ponceau* (*rosa punicea*, Mill.), et la *rose jaune* (*rosa lutea*, Mill.) se font remarquer par leurs couleurs; mais loin d'exhaler le parfum qui rend leurs congénères si agréables, elles ont une odeur de puante.

Le *rosier cannelle* (nom dû à la couleur de son écorce), ou *rosier du Saint-Sacrement*, ou *rosier de mai* (*rosa majalis*, L.) est recherché pour ses fleurs précoces, et fréquemment planté dans les bosquets ou en haies. Éd. Sr.

**ROSIÈRE.** C'est le nom qu'on donne à la jeune fille qui, en certains endroits, obtient le prix de vertu et de sagesse, consistant en une couronne de roses. Selon la tradition, cette fête annuelle fut instituée par S. Médard, en 535, dans le village de Salency, près de Noyon, et la première rosière fut la sœur même du prélat. Au milieu du siècle dernier, à l'époque où la cour donnait le scandaleux spectacle du libertinage et de la corruption, ces utiles institutions se multiplièrent : Surène, Neuilly en Bourgogne, Canon, près de Caen, et d'autres villages de la Normandie surtout, eurent une fête de la rosière. Ces établissements, qui avaient trouvé des imitateurs jusque dans les pays étrangers, périrent pendant la révolution, mais on les a rétablis depuis dans quelques communes. X

**ROSNY**, village de l'arrond. de Mantua (Seine-et-Oise), roy. SILEY.

**ROSS (JON)**, capitaine de la marine royale britannique, que deux expéditions dans les mers polaires arctiques, en 1818 et en 1829, ont rendu célèbre, et qui a contribué, par ses découvertes, à reculer les bornes des connaissances géographiques dans ces régions. Chargé, par son

gouvernement, de chercher le passage, toujours vainement tenté par les navigateurs, entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, par le nord-ouest de l'Amérique, à travers le détroit de Davis, la mer de Baffin, la mer polaire Arctique, et le détroit de Bering (*voy.* ces noms), le capitaine Ross mit à la voile pour son premier voyage, en été 1818, avec deux bâtiments, *l'Isabelle* et *l'Alexandre*. Il arriva, au mois d'août, à la hauteur du Groenland, en explora d'abord le littoral occidental, entre 74° 30' et 77° 40' de lat. N., puis le littoral septentrional, dans l'angle nord-est de la mer de Baffin, dont il atteignit ainsi l'extrême limite septentrionale. Il donna le nom de *Hauts-Terres arctiques* à cette nouvelle côte. Empêché, par les glaces, de pousser plus avant, il ne put, au retour, explorer qu'imparfaitement le Lancastersund (74° 30'), le détroit de Cumberland (63°) et la baie Répulse, au nord de la mer d'Hudson; car il n'atteignit ces parages qu'au commencement d'octobre, et dut s'estimer heureux d'y échapper aux glaces. La relation de cette première expédition du capitaine Ross fut, peu de temps après, publiée sous le titre de *Voyage of discovery for the purpose of exploring Baffins bai*, etc. (Londres, 1819; trad. en franç. par Defauconpret, dans l'ouvrage intitulé : *Voyage vers le pôle arctique*, Paris, 1819, in-8°). Pour compléter les découvertes que le courageux marin n'avait pu poursuivre, le gouvernement donna, en 1819, au lieutenant Parry (*voy.*), qui avait accompagné Ross, la mission de tenter une seconde exploration de la baie de Baffin.

Le capitaine Ross résolut encore d'entreprendre, en 1829, à ses propres frais, et avec la participation de ses amis, d'après un plan qu'il avait conçu et s'était tracé lui-même, son second voyage vers le pôle arctique. Il quitta l'Angleterre le 22 mai, avec le bateau à vapeur *la Victoire*, pourvu de vivres pour 3 ans. Conformément à son but d'explorer la côte septentrionale de l'Amérique dans la direction de l'ouest, il s'avança dans le Lancastersund et pénétra ensuite, malgré des périls inouïs, vers le sud-ouest de ce canal, dans la passe du Prince-Régent, où

la découverte du golfe de Bouthia, autre mer intérieure à plusieurs issues, sur laquelle s'ouvre cette passe, couronna son audace. Cette mer est comprise entre l'extrémité nord-ouest de l'archipel de Baffin-Parry, l'île Coekburn et la presqu'île Melville d'un côté, et le groupe de Bouthia du côté opposé. Sur l'île principale de cet archipel, il trouva le pôle magnétique boréal. Après avoir déjà séjourné trois hivers dans ces régions d'éternels frimas, il perdit son navire en mai 1832; il continua son voyage sur des chaloupes, luttant, avec une énergie et une constance admirables, contre mille souffrances et mille dangers. Il eut encore à passer un quatrième hiver dans cette terrible situation, jusqu'à ce qu'un navire de Hull vint enfin délivrer les voyageurs, qui abordèrent en Angleterre le 2 oct. 1833. Inquiète du sort du capitaine Ross, la Société britannique de géographie avait, dès le 7 févr. précédent, envoyé à sa recherche le capitaine Back, qui, de Montréal, dans le Canada, pénétra, par terre, vers le nord, jusqu'au lac des Esclaves, et ajouta également quelques nouvelles découvertes à celles qui venaient d'être faites. Le second voyage de Ross a été publié sous ce titre : *Narrative of a second voyage in search of a north-west passage*, etc.; la trad. franç. est aussi intitulée *Relation du second voyage fait à la recherche d'un passage au nord-ouest, par sir John Ross...*, et de sa résidence dans les régions arctiques, pendant les années 1829 à 1833; contenant le rapport du capitaine de la marine royale, sir James-Clark Ross, et les observations relatives à la découverte du pôle Nord : ouvrage traduit, sous les yeux de l'auteur, par A.-J.-B. Defauconpret (Paris, 1835, 2 vol. in-8°). CH. V.

**ROSSBACH** (BATAILLE DE), gagnée, le 5 nov. 1757, par Frédéric II, roi de Prusse, sur l'armée impériale réunie à un corps français commandé par le prince de Soubise (*voy.* ROHAN et guerre de SEPT-ANS). Rosbach est un village situé entre Weissenfels et Mersebourg, dans la province prussienne de Saxe.

**ROSSIGNOL** (*motacilla luscinia*). Ce petit passereau dont le brillant et

mélodieux ramage charme nos oreilles pendant les belles nuits d'été, est rangé par les ornithologistes dans le genre fauvette (*voy.*). Son plumage ne répond pas à l'éclat de sa voix : c'est une modeste robe d'un brun roussâtre en dessus, gris pâle en dessous. Chaque année, il nous arrive avec le printemps, et s'enfonce dans les taillis épais pour y construire son nid. Le mâle chante pendant que la femelle couve ses œufs ; mais dès que les petits sont éclos, il se tait, sa voix se perd même, et il ne lui reste plus qu'un cri rauque et désagréable. La femelle fait jusqu'à trois pontes par année. Le père et la mère également occupés de l'éducation de leurs petits, leur dégorger la nourriture. Vers la fin de septembre, ils se dirigent vers les climats méridionaux. Les Grecs, pour lesquels le chant de cet oiseau était déjà l'objet d'une admiration particulière, l'appellèrent *philomelos* (au féminin ; *voy.* ΦΙΛΟΜΕΛΗ) ; les Latins lui substituèrent le nom de *luscinia*, d'où l'on paraît avoir tiré ceux de *lusciniol* et de *rossignol*. Il y aurait quelque témérité à vouloir décrire, après Pline, après notre Buffon surtout, les inflexions si variées, les modulations si brillantes de ce chantre mélodieux ; quelle description d'ailleurs peut donner une idée du charme qu'on éprouve à l'entendre par une belle nuit d'été, dans ce calme universel de la nature, et lorsque tout semble faire silence pour l'entendre ! Le rossignol chante même en cage où de barbares amateurs l'emprisonnent quelquefois, poussant la cruauté jusqu'à priver de la vue le petit chanteur, afin qu'il s'abandonne sans distraction aucune à ses inspirations musicales. C. S.-T.

**ROSSINI** (JOACHIM), le plus célèbre des compositeurs dramatiques du XIX<sup>e</sup> siècle, est né à Pesaro, petite ville des états Romains, le 29 février 1792. Son père, Joseph Rossini, jouait du cor et de la trompette ; sa mère remplissait les seconds rôles, et les deux époux parcouraient ensemble les petites villes d'Italie où l'on monte des opéras à l'occasion des foires. Ils s'établirent enfin à Bologne où leur fils commença ses études musicales sous un certain Prinetti ; mais ses leçons dégoutèrent l'élève âgé seulement de 10 ans,

et sa dissipation était telle alors que son père, voyant qu'à la prodigieuse vivacité de son esprit ne s'unissait aucun goût pour l'étude de la musique, le mit en apprentissage chez un forgeron ; il conduisit ses amis voir Joachim rougir le fer et battre l'enclume : cette humiliation produisit l'effet le plus salutaire, l'enfant promit de s'appliquer désormais à l'étude, et son éducation fut confiée à Angelo Tesei qui lui enseigna le chant et le piano ; il étudia l'accompagnement, c'est-à-dire la lecture de la basse chiffrée sous Louis Palmerini, et enfin le contrepoint sous le P. Mattei. Sa facilité naturelle était si grande qu'il apprit sans maître plusieurs instruments dont il jouait avec bien pour exécuter toute musique ordinaire. La nécessité d'aider sa famille fit que le jeune Rossini tira de bonne heure parti de son talent. D'abord, comme il possédait une belle voix de soprano, il chanta quelque temps dans les églises et dans les concerts de Bologne ; puis, à l'âge de 14 à 15 ans, il parcourut diverses villes de la Romagne, tenant le piano à l'orchestre des divers théâtres où jouait la troupe à laquelle il était attaché ainsi que son père. De retour à Bologne, Rossini joignit aux leçons du P. Mattei un exercice qui, pratiqué par un artiste aussi intelligent, ne pouvait manquer de produire les plus heureux fruits : il mit en partition grand nombre de quatuors et de symphonies de Haydn et de Mozart, et la seule idée de ce travail, exécuté sur des compositions alors encore peu appréciées en Italie, prouve l'excellence de son jugement et explique en partie la révolution introduite par lui dans le système dramatico-musical. Il lut aussi beaucoup de compositions de divers âges et, quand il faisait de la musique avec ses compagnons, il traitait soigneusement les passages dont le ton ou la modulation le frappaient.

Son premier ouvrage marquant fut une cantate intitulée *Pianto d'armonia per la morte d'Orfeo*, qui lui valut un prix au lycée de Bologne ; il avait alors environ 16 ans. Il composait en même temps une symphonie, des quatuors, et dans les tournées qu'il faisait en province, toujours en qualité de *matre au clavecin*, il écrivait des airs que l'on



intercalait dans les opéras représentés. Cependant son plus ardent désir était de composer en entier un ouvrage dramatique, et il obtint, par l'entremise de quelques personnages distingués qui lui portaient intérêt, un libretto intitulé *La Cambiale di matrimonio*, qui fut joué à Venise, au théâtre *San-Mosè*, pendant l'automne de 1810, avec ce que l'on appelle un succès d'encouragement. De retour à Bologne, Rossini donna *l'Equivoco stravagante* qui ne fut pas reçu favorablement. *Demetrio e Polibio*, représenté à Rome, était un pastiche formé des airs de la première jeunesse de Rossini; cependant cet ouvrage fut bien accueilli: un admirable quatuor semblait au reste révéler la destinée future de l'artiste. L'année 1812, dans laquelle Rossini atteignit sa 20<sup>e</sup> année, offre cinq opéras nouveaux représentés à Venise, Ferrare et Milan: *l'Inganno felice* et *la Pietra del paragone* ont conservé quelque réputation; *la Scala di seta* et *l'Occasione fall ladro* sont oubliés, mais plusieurs airs de *Ciro in Babilonia* ont été reproduits dans d'autres opéras de l'auteur. Cette grande fécondité contribua sans doute à faire obtenir au compositeur l'exemption de la conscription à une époque où pareille faveur était rare. Ces ouvrages furent suivis de quelques *farse* ou pièces en un acte. Enfin parurent à Venise *Tancredi* et *l'Italiana in Algeri* (1813), où la première manière de Rossini se trouva fixée, et l'on put dès lors prévoir la révolution prochaine du théâtre lyrique italien (voy. *MUSIQUE*, T. XVIII, p. 309). De ce moment, Rossini n'eut plus de rivaux sur les scènes de la péninsule et ne tarda pas à y rencontrer des imitateurs.

Dans *Tancredi*, premier opéra-seria qu'il ait écrit, le compositeur avait montré une grande noblesse de style unie à toutes les grâces de l'imagination et à une richesse d'instrumentation dont les compositions des auteurs les plus réputés de l'époque semblaient n'offrir que les simples éléments; une autre chose non moins nouvelle, c'était la continuité de l'intérêt qui ne se ralentissait pas un instant à mesure que les scènes se succédaient, qualité bien rare alors même dans les ouvrages les plus applaudis où apparaissaient tou-

jours quelques morceaux faibles. Même mérite dans *l'Italiana*, ouvrage d'un genre absolument opposé et dans lequel la verve de gaité bouffonne est poussée au plus haut degré. L'année suivante (1814), Rossini donna *il Turco in Italia*, délicieux pendant du précédent ouvrage: ces deux pièces du genre *bouffe* proprement dit, aujourd'hui à peu près abandonné, lui assurèrent la première place. La même année parut *Aureliano in Palmira*, travail assez faible comparativement à ce qui le précède et le suit. L'auteur n'avait point encore écrit pour les théâtres de Naples; et l'opinion du public de cette ville, d'où étaient sortis tant d'illustres compositeurs, se préparait à être d'autant plus sévère à l'égard du musicien novateur, qu'un compositeur des plus attachés aux anciens principes, Nicolas Zingarelli, tenait encore le sceptre de l'art en même temps que la direction du collège de musique. On avait reproché à Rossini d'être incorrect et de n'offrir qu'une harmonie éblouissante, mais superficielle: il répondit à cette critique par *l'Elisabetta*.

Les deux années qui suivirent (1816 et 1817) furent les plus fécondes de la brillante carrière de l'artiste: il donna durant ce temps sept opéras, parmi lesquels on compte *il Barbieri di Siviglia*, *Otello*, *la Cenerentola* et *la Gazzaladra*, immortels chefs-d'œuvre qui portèrent dans toute l'Europe le nom et la gloire de leur auteur. On voudrait pouvoir analyser ces beaux ouvrages et indiquer quelques-unes des innombrables beautés, des trésors inépuisables d'imagination que l'auteur y prodigue, des créations les plus neuves, les plus profondes, les plus spirituelles, toujours soutenues par le goût le plus pur et les habitudes pratiques les mieux entendues. *Le Barbier de Séville*, représenté pour la 1<sup>re</sup> fois à Rome, fut d'abord mal reçu; mais à la 2<sup>e</sup> représentation le succès ne fut plus contesté, et ceux qui croyaient que l'on devait s'en tenir à la musique déjà composée par Paisiello sur les mêmes paroles, durent réprimer leurs murmures. A Paris, où cette admirable composition, si pleine de vivacité et de chaleur, avait réussi dès l'origine, de vieux amateurs exigèrent la remise de

l'ouvrage de Paisiello, afin que l'on pût établir la comparaison : le triomphe du nouveau maître ne fut pas un instant douteux. Outre l'expression la plus sublime et la plus dramatique des sentiments d'amour, de jalousie, de fureur, qui se remarque à chaque moment dans *Otello*, ouvrage écrit d'enthousiasme d'un bout à l'autre, cet opéra offrait, en Italie, une nouveauté, savoir : l'abandon complet du récitatif simple pour le récitatif accompagné, à la manière de Gluck, où l'orchestre vient continuellement appuyer, expliquer, développer l'expression du chant. Dans *la Gazza ladra* (1817), l'auteur semble avoir posé les dernières bornes du système d'innovation qu'il avait adopté et qui constitue sa première manière. Parmi les ouvrages qui vinrent plus tard, et que nous ne pouvons tous citer, l'on remarque *Mosé* (1818), où l'auteur s'adresse à la science pour obtenir des inspirations dignes des simples et grandioses idées de la Bible; *la Donna del Lago*, où la couleur locale se montre avec tant de bonheur; enfin *Semiramide*, écrite pour Venise en 1823 : dans cette dernière pièce, Rossini adopte un style plein de largeur et d'élévation, il tire d'immenses ressources de combinaisons tout-à-fait nouvelles, qu'il imagine dans la disposition des parties d'orchestre. En rapprochant son travail de ce qu'il a fait précédemment, on y reconnaît véritablement un nouveau style et une nouvelle transformation, que caractérise par-dessus tout la maturité et l'expérience acquise. *Semiramide* fut le dernier ouvrage que Rossini écrivit en Italie.

Avant de parler de ceux qu'il composa pour la France et des circonstances qui l'amènèrent en ce pays, disons un mot de sa vie jusqu'à l'époque à laquelle nous sommes arrivés. Pendant toute sa jeunesse, son existence fut fort joyeuse et fort dissipée; mais il ne cessa jamais d'être exact à envoyer à ses parents une partie de l'argent qu'il gagnait. En 1815, il contracta un engagement avec Barbaja, directeur des théâtres lyriques de Naples et qui fournissait en outre des troupes à plusieurs villes d'Italie : Rossini devait, moyennant 12,000 fr. environ, écrire cha-

que année deux ouvrages; il fixa sa résidence dans la capitale des Deux-Siciles. Il avait déjà fait quelques économies et il trouva une excellente occasion d'augmenter le bien-être de sa position en épousant Isabelle Colbran. Cette cantatrice avait beaucoup fait parler d'elle et de plus d'une manière; mais elle apportait à son époux, de dix ans plus jeune qu'elle, une belle fortune que la réputation dont elle jouissait et l'union contractée avec le premier compositeur de l'époque ne pouvaient qu'accroître. Ayant terminé son engagement avec Barbaja, Rossini se rendit à Vienne (1822) avec sa femme pour y mettre en scène sa *Zelmira* qui obtint un brillant succès. Rentré en Italie, il écrivit comme on l'a vu la *Semiramide* et contracta un engagement avec le directeur du théâtre Italien de Londres, où il se rendit au printemps de 1823. A son passage par Paris, il fut convenu qu'à son retour d'Angleterre il prendrait la direction du Théâtre-Italien.

Son séjour à Londres où il passa 5 mois lui rapporta environ 250,000 fr., malgré la faillite du théâtre, qui fut compensée pour lui par une somme de 50,000 fr. offerte par une réunion de membres du parlement. Il avait commencé un opéra dont le premier acte seul fut écrit et qui est demeuré, dit-on, dans les archives du théâtre. Il ne fit donc autre chose que de diriger des concerts, accompagner au piano et même donner quelques leçons dont il est permis de douter que ses riches élèves aient beaucoup profité.

La place de directeur du Théâtre-Italien de Paris convenait peu à Rossini. Le grand compositeur n'avait aucune des qualités nécessaires pour diriger un théâtre où il n'était pas intéressé; pendant sa direction, il ne composa que la petite pièce de circonstance *Il Viaggio à Reims*, dont plusieurs morceaux ont été reproduits dans le *Comte Orry*, et ne se donna pas même la peine de recruter des chanteurs : aussi ce théâtre qui avait prospéré avant lui fut-il bientôt voisin de sa ruine. Il cessa donc ses fonctions et fut nommé intendant général de la musique de chant du roi et inspecteur général du chant en France, véritables sinécures qui lui procuraient sans aucune obligation, un traitement annuel de 20,000 fr. Ces prod-

lités enrichirent le plus grand artiste de l'époque et ont produit *Guillaume Tell*, le plus étonnant, sans contredit, de ses ouvrages. Rossini avait préludé à cette création magnifique en arrangeant pour la scène française les opéras de *Mosè et Salmédra*, dans lesquels il avait ajouté plusieurs morceaux aussi neufs que vigoureusement conçus ; dans *Guillaume Tell*, il devint tout-à-fait compositeur français, mais en unissant à l'expression dramatique, si prisée en France, toute la classe mélodique des Italiens, en même temps que son harmonie offrait la science la plus profonde sous les formes les plus précieuses et les plus abondantes. Ce qui apprend le plus à l'examen de cette belle création, c'est que tout y est absolument neuf ; l'auteur s'y montre sans cesse différent de lui-même comme de tous les autres compositeurs ; chaque morceau est marqué au coin du génie le plus inventif, et l'expérience la plus consommée, du goût le plus pur. *Guillaume Tell* eut en outre le mérite d'achever la réforme du chant au théâtre de l'Opéra. Rossini avait terminé à l'âge de 37 ans cet ouvrage qui est le dernier sorti de sa plume féconde, à l'exception de plusieurs morceaux d'un *Stabat Mater* publié en 1841, et qui a donné lieu à de nombreux procès.

Le compositeur lui-même avait dû en soutenir un contre la liquidation de la dette civile ; lorsque la révolution de juillet eut renversé l'ancien gouvernement, la plupart des emplois dépendant de la maison du roi ayant été supprimés, il reclama la pension à laquelle les précautions qu'il avait su prendre lui donnaient ses droits. Les contestations se prolongèrent longtemps, et Rossini continua d'habiter Paris, associé dans l'entreprise au Théâtre-Italien, et intéressé dans quantité de bonnes affaires par MM. Aguado et Rothschild. Il fit un voyage en Espagne, et se rendit ensuite à Milan ; puis, sa santé commençant à s'altérer, il retourna se fixer à Bologne d'où il ne s'est plus éloigné que pour aller passer à Naples quelques mois lors de la mort de son père en 1839, et l'année dernière (1843) pour venir à Paris se faire traiter d'une maladie cruelle, mais moins dangereuse qu'il n'avait cru ; il est retourné dans le pays

de ses études musicales, sinon entièrement guéri, au moins grandement soulagé.

Rossini paraît s'être malheureusement promis de ne plus écrire. Le motif qu'il donne de son silence est qu'après *Guillaume Tell*, un succès de plus n'ajouterait rien à sa renommée, et qu'une chute pourrait y porter atteinte. Peut-être cependant eût-il encore trouvé, dans la pratique d'un art qui a fait sa gloire, une douce ressource contre l'ennui qui, au milieu des honneurs et de la plus brillante fortune qu'ait jamais faite un artiste, est quelquefois venu l'assaillir, surtout depuis que l'état de sa santé a dû l'éloigner des habitudes de plaisirs qu'il avait contractées. Comment s'imaginer d'ailleurs que le novateur hardi, l'homme qui a su à plusieurs reprises transformer son talent, n'ait point été guidé par les vues les plus élevées ? Quoi qu'il en soit, il a lancé la mélodie dans des routes nouvelles et changé tout le système lyrico-dramatique des Italiens en appelant l'orchestre à concourir à l'intérêt qui, précédemment, se portait uniquement sur la partie vocale. En renforçant la partie des instruments, il leur a d'abord donné uniquement des fragments mélodiques à exécuter ; puis, à mesure que son talent a pris de l'aplomb et qu'il a travaillé plus à loisir, l'harmonie proprement dite a augmenté d'importance, les mélodies sont devenues plus larges, l'imagination a été moins vagabonde, et l'auteur s'est montré de plus en plus difficile sur le choix des idées, en même temps qu'il recherchait davantage la nouveauté des effets. Mais un mérite bien remarquable, selon nous, c'est qu'en trouvant des formes mélodiques inconnues avant lui, le compositeur ne s'est jamais écarté des nobles habitudes de son pays ; jamais il n'a imposé aux voix ces cris, ces éclats insensés que l'on appelle de l'expression et qui sont aussi contraires au bon goût et au bon sens qu'aux voix elles-mêmes : sous ce rapport, personne n'a surpassé Rossini, et il est permis de craindre qu'il ne soit le dernier qui ait conservé la tradition des doctrines de l'ancienne école d'Italie.

L'œuvre de Rossini se compose : 1° de 40 opéras, dont un quart environ sont des

ouvrages de premier ordre; il n'en est guère parmi les autres qui n'offrent des parties plus ou moins remarquables et souvent en grand nombre; la gravure a plusieurs fois reproduit ses chefs-d'œuvre sous toutes les formes, et ils ont donné lieu à une foule de compositions secondaires; 2° de 8 grandes cantates, la plupart dans le style de théâtre : on peut y joindre deux hymnes patriotiques, composés l'un à Bologne en 1815, l'autre à Naples en 1820; 3° d'une symphonie pour orchestre et de quatuors, ouvrages de la jeunesse de l'auteur, qui ont été publiés contre son gré; 4° de 12 mélodies intitulées *Soirées musicales*, gravées à Milan et à Paris, 5° de deux messes inédites, composées l'une à Naples vers 1820, l'autre en France à la campagne du banquier Aguado; 6° enfin, d'un *Stabat Mater* qui n'a jamais été exécuté à l'église, mais à Paris au Théâtre-Italien, et en Italie dans divers concerts.

Rossini a reçu des décorations de plusieurs souverains, il n'a jamais porté que le ruban de la Légion-d'Honneur; membre de quantité d'Académies et Sociétés philharmoniques, son titre d'associé étranger de l'Institut de France est le seul dont il parle quelquefois. Nous n'indiquerons pas ici les biographies de Rossini : nous savons de lui-même que le public doit en tenir peu de compte, ainsi que d'une foule d'anecdotes écartées à dessein de cette courte notice. J. A. DE L.

**ROSSO** (LE), ou *maître ROUX*, un des fondateurs de l'école de peinture française, mort en 1541, voy. FRANÇAISE (école), T. XI, p. 432, PRIMATICE et FONTAINEBLEAU.

**ROSTAMIDES** (DYNASTIE DES), voy. KHALIFAT et FATIMIDES.

**ROSTOCK**, voy. MECKLENBOURG-SCHWERIN.

**ROSTOF**, ville de district très ancienne du gouvernement russe de Jaroslavl, siège d'un archevêché, et autrefois le chef-lieu d'une principauté qui fut réunie, dans le xv<sup>e</sup> siècle, à la grande-principauté de Moscou. D'après une publication officielle de 1842, la ville de Rostof n'a plus aujourd'hui que 7,858 habitants. Ses foires sont célèbres.

Les princes de Rostof étaient issus de la maison de Rurik; il en existe encore

plusieurs branches, les *Chtchépine-Rostofskii*, les *Kassatkine-Rostofskii* et les *Labanof-Rostofskii*, tous investis du titre de prince (voy. КНЯЗ).

Parmi elles, celle des princes Labanof (on écrit en russe Lobanof) mérite une mention particulière : plusieurs de ses membres se sont fait un nom soit dans la politique soit dans les lettres. Tel fut le prince DMITRI IVANOVITCH, qui, après s'être élevé dans l'armée russe jusqu'au grade de général en chef de l'infanterie, fut ministre de la justice, de 1817 à 1827, et se distingua par son intégrité et son amour de la vérité. Il mourut à Saint-Petersbourg, le 7 juillet 1838. Comme homme de lettres, nous citerons le prince ALEXANDRE IAKOVLEVITCH, né en 1788, général-major russe, mais qui habite le plus souvent Paris. Outre sa belle collection de cartes, qui fait aujourd'hui partie de l'état-major-général de Saint-Petersbourg et qu'il a lui-même décrite dans un gros vol. imprimé chez F. Didot : *Catalogue des cartes géographiques, topographiques et marines de la bibliothèque du P. Alexandre Labanoff de Rostoff*, Paris, 1823, in-8°), il s'est fait connaître par ses recherches intéressantes sur divers points de l'histoire de Russie et par ses efforts soutenus pour retrouver, autant que possible, la correspondance de la reine Marie Stuart. Après avoir publié d'abord des *Lettres inédites* de cette princesse, accompagnées de diverses dépêches et instructions, Paris, 1839, in-8°), il en fit imprimer dans ce moment une collection beaucoup plus complète, en 4 vol. in-8°, laquelle ne peut manquer d'offrir à l'histoire des matériaux nouveaux et authentiques, en même temps qu'elle satisfera la curiosité qui s'attache naturellement à une femme si aimable et à une si éclatante infortune. S.

**ROSTOPTCHINE** FOEDOR VASSILIEVITCH, comte, gouverneur général de Moscou en 1812, était né, le 12 mars 1765, d'une ancienne famille russe qui, avant lui, n'avait pas joué un rôle bien important. Il entra comme lieutenant dans la garde impériale, et partit quelque temps après pour voyager à l'étranger. La protection de Roumantsof lui fit parcourir rapidement l'échelle des grades

militaires jusqu'aux plus élevés. Favori de Paul I<sup>er</sup> et de son ministre des affaires étrangères, il fut comblé d'honneurs par lui, et obtint, en 1799, le titre de comte. Mais il tomba ensuite en disgrâce, et ne fut plus employé. L'empereur Alexandre le nomma gouverneur général de Moscou, et dans ce poste il acquit une haute célébrité lors de l'expédition française, en 1812. On lui a attribué l'incendie de cette seconde capitale de l'empire (voy. l'art.), les uns en le blâmant sévèrement, les autres en l'élevant aux nues et en le comparant aux plus fameux héros de tous les siècles. Il s'en est défendu, un peu tardivement, dans une brochure publiée à Paris, en 1823, sous ce titre *La vérité sur l'incendie de Moscou* (3 feuilles in-8°); mais ses dénégations n'ont trouvé aucune créance, et, en Russie même, l'opinion publique le désigne comme le véritable auteur de cette catastrophe. S'il ne l'a pas ordonnée, ce n'est pas à dire qu'il y fut étranger : il connaissait sans doute les dispositions de la populace, et n'ignorait pas quel parti on pouvait tirer de ses passions même ignobles. En 1814, le général comte Rostopchine accompagna Alexandre au congrès de Vienne; en 1817, il vint s'établir à Paris, où il passa plusieurs années, et où il maria sa fille avec un petit-fils du comte de Ségur, ambassadeur de France à la cour de Saint-Petersbourg. Il mourut dans cette dernière ville, le 30 janv. 1826, peu de temps après son retour dans sa patrie. Homme d'esprit et de finesse, on lui attribue des *Mémoires écrits en dix minutes*, et renfermés dans moins de dix pages, mais fort spirituels : un bibliophile russe les a fait imprimer (à 300 exempl. numérotés), Paris, 1839. Voir sur lui Domergue, *Histoire de la Russie pendant l'invasion française*, Paris, 1831, 2 vol. in-8°. C. L. m.

**ROSTRES**, ou tribune aux harangues, ainsi nommée des éperons de navires (*rostrum*, bec), dont elle offrait l'image. Voy. FORUM.

Les mots colonne, couronne *rostrale*, ont la même étymologie. Les colonnes *rostrales* sont hérissées de part et d'autres de rostres ou d'éperons de navires; la première connue fut élevée en l'honneur

de Dailius (voy.); il en existe de nos jours dans plusieurs villes, par exemple à Saint-Petersbourg, en avant du bel édifice de la Bourse. Pour les couronnes *rostrales*, voy. COURONNE.

**ROTANG**, voy. PALMIER.

**ROTATION**, mouvement circulaire en forme de roue (*rota*). Pour la signification de ce mot en agriculture, voy. AS- SOLEMENT et JACHÈRE.

**ROTE** (*rota romana*), voy. ROMAINS (*chambre et chancellerie*).

**ROTHENBOURG**, jadis une branche de la maison de Hesse, éteinte dans les mâles depuis 1834. Elle a pris son nom d'une ville de la Basse-Hesse (électorale), sur la Fulde, où l'on voit encore le château de résidence.

**ROTHSCHILD** (MAISON DE). Le fondateur de cette célèbre maison de banque, **MAYER-ANSELME** Rothschild, naquit, en 1743, à Francfort-sur-le-Mein, de parents juifs sans fortune. Il n'avait que 11 ans lorsque la mort les lui euleva. Destiné à l'état de rabbin, le jeune Rothschild fut placé à l'académie spéciale de Fürth; mais il ne tarda pas à suivre une autre direction, et, après une absence de trois ans, il retourna dans sa ville natale, où, tout en cultivant la numismatique pour laquelle il avait un goût prononcé, il se familiarisa avec la comptabilité et les autres branches de la science commerciale. Un banquier de Hanovre lui offrit une place qu'il accepta; mais après quelques années de séjour en cette ville, il revint à Francfort, s'y maria, et avec un petit capital, fruit de ses économies, commença quelques affaires de peu d'importance. Bientôt sa ponctualité, son infatigable activité, jointes à une loyauté parfaite, inspirèrent la confiance. Il fut chargé d'affaires importantes, et son crédit grandit avec sa fortune. Ce fut au point que déjà, dans les années 1802 et 1803, il put entreprendre de négocier pour le Danemark deux emprunts montant ensemble à 20 millions de fr. Mais ce qui, plus que tout le reste, lui permit de donner à ses opérations financières l'extension prodigieuse qu'elles ont prises, et qui rendit le nom de Rothschild européen, ce fut la bienveillance qu'eut pour lui l'électeur de Hesse. Dès 1801, ce prince (alors land-

grave), qui avait eu l'occasion de reconnaître en lui un commerçant consciencieux et habile, l'avait nommé agent de sa cour, et, en 1806, lorsque l'invasion des armées françaises l'obligea de fuir loin de ses états, il lui laissa le soin de sauver sa fortune particulière, qui s'élevait à plusieurs millions de florins. Rothschild s'acquitta de cette honorable mission au péril de sa vie et au prix de nombreux sacrifices; la noble conduite qu'il tint en cette circonstance, la haute probité dont il fit preuve, non moins que l'empressement qu'il mit à secourir ses concitoyens dans ces temps malheureux, lui valurent l'estime générale. Aussi, en 1810, le prince-primat ayant accordé aux israélites, avec la liberté du culte, la jouissance des droits civils et politiques, Rothschild fut nommé membre du collège électoral de Francfort. Il mourut dans cette ville, en 1812, laissant 10 enfants dont 5 fils, qui continuèrent les affaires de banque de leur père.

L'aîné, ANSELME, né le 12 juin 1772, resta le chef de la maison de Francfort-sur-le-Mein; SALOMON, né le 9 sept. 1774, s'établit à Vienne; NATHAN-MAYER, né le 16 sept. 1777, fonda, en 1798, à Manchester un comptoir, qu'il transféra cinq ans après à Londres: son coup d'œil prompt et sûr, sa rare aptitude, lui gagnèrent en peu de temps l'estime et l'amitié des hommes politiques les plus remarquables de l'Angleterre; il acquit bientôt une grande influence à l'échiquier et à la banque. Le gouvernement anglais n'a pas encore oublié l'immense service qu'il lui rendit dans la crise de 1813, en lui continuant un concours que les banquiers anglais eux-mêmes lui refusaient, et en s'associant complètement à sa fortune. Sans doute, à la signature de la paix, Nathan Rothschild aurait pu prétendre aux plus magnifiques récompenses, mais sa modestie lui faisait fuir les honneurs avec autant de soin que d'autres en mettent à les rechercher. Tout au plus consentit-il à accepter, en 1820, le titre de consul d'Autriche, et, en 1822, celui de consul général. Il mourut à Francfort, le 28 juill. 1836, avec la réputation méritée de premier banquier de l'Europe. Son fils aîné, LIONEL, l'a remplacé à la tête de la maison de Lon-

dres. Le 4<sup>e</sup> des frères Rothschild, CHARLES, né le 24 avril 1788, réside, depuis 1821, tantôt à Francfort et tantôt à Naples, où il a établi une maison. Enfin le 5<sup>e</sup>, JAMES, né le 15 mai 1792, a fixé, depuis 1812, son séjour à Paris. Il a épousé la fille de son frère Salomon, femme aimable et très estimée dans la société parisienne. L'union la plus intime n'a pas cessé de régner entre les cinq frères. Ils se sont fait un devoir sacré d'obéir aux dernières volontés de leur père, qui, en mourant, leur avait recommandé par-dessus tout de vivre dans la plus parfaite concorde, et l'on ne saurait douter que cet accord n'ait puissamment contribué à élever la maison Rothschild au rang qu'elle occupe dans le monde commercial.

Ce qui n'y a pas moins contribué, c'est la loyauté et la prudente hardiesse de ses opérations financières. Lorsque l'électeur de Hesse rentra dans ses états, en 1813, les frères Rothschild offrirent non-seulement de lui restituer les sommes qu'il avait confiées à leur père, mais encore de lui en payer les intérêts. L'électeur, étonné de tant de bonne foi et de désintéressement\*, leur abandonna pendant plusieurs années encore le manieement de ses fonds, et leur facilita ainsi l'entreprise de spéculations sur une large échelle. A dater de cette époque, les Rothschild se sont trouvés en relation avec la plupart des gouvernements européens, qui ont souvent négocié avec eux des emprunts dont le chiffre total s'élève à près de 6 milliards\*\*. Presque tous les souverains aussi leur ont donné des témoignages d'estime, de confiance ou de gratitude. En 1813, le roi de Prusse leur conféra le titre de conseillers privés de commerce. L'empereur d'Autriche les anoblit en 1815, et leur décerna la baronnie en 1822. Le grand-duc de Hesse les nomma, en 1820, membres de son conseil privé des finances. Ils sont ou étaient tous les cinq che-

(\*) Il savait que la fortune de Mayer-Anselme Rothschild avait été engloutie dans l'invasion française, et, convaincu que les fonds qu'il avait recommandés à ses soins, avaient eu le même sort, il ne paraît même pas qu'il se soit donné la peine de prendre à ce sujet des informations.

(\*\*) Dès 1832, les intérêts annuels qui leur revenaient personnellement de ces emprunts représentaient un capital de 5,5 millions.

de plusieurs ordres étrangers. Le James, consul général de l'Autriche (depuis 1822) et l'un des peres les plus considérables de la , où il est mêlé à toutes les granaîres financières, a obtenu dernièrement la croix de grand-officier de la d'Honneur. Nous avons déjà dit mort, Nathan était également conatral d'Autriche à Londres, dignité quelle son fils Lionel lui a succépuis 1820, Anselme, l'aîné des cinq est consul et banquier de la courrière, et un autre Anselme, filsimon de Rothschild, né en 1806, au à Francfort, en 1836, le titre ul général de l'Autriche. Tous ses la maison Rothschild les doit en partie à l'union, à la solidarité qui a toujours existé entre ses es, jointe à une intelligence ad des combinaisons de banque; c'est n'elle s'est élevée à un degré de ice qui a influé plus d'une fois, on ait le nier, sur la marche des événépolitiques. Depuis la mort du chef mille, toute proposition, de quelé qu'elle soit venue, a été l'objet de ations communes. Toute opérapportante a été exécutée d'après a mûrement délibéré, et les profits s également entre les cinq maisons : couru des chances égales. Malgré ement, leurs affaires marchent e régularité parfaite. Cet éloignéme leur est fort utile, chacun se trouvant ainsi instruit de tout peut survenir d'important sur les ales places de l'Europe et influer ération qu'ils ont en vue. Il faut rs reconnaître que la confiance rnes qu'on leur accorde a été méleur part par la fidélité avec la ils remplissent leurs engagements, onditions modérées des emprunts s se chargent, par le soin qu'ils t à rendre, autant que possible, ération indépendantes des jeux rd, enfin par la sévère probité qui à toutes leurs opérations. xemple de la veuve de son chef, encore à Francfort dans une simle mœurs plus assortie à son humune primitive qu'à son opulence

actuelle, cette famille est restée fidèle au culte de ses pères : aussi exerce-t-elle la plus haute influence dans la communauté israélite des villes respectives habitées par ses membres. C. L. m.

**ROTIFÈRES**, ordre de zoophytes (voy.) de la classe des microzoaires ou infusoires (voy.), et dans le corps gélatineux desquels on distingue une bouche et un tube intestinal. La bouche est armée de *cirrhés*, appendices très mobiles qu'ils rentrent à volonté, et dont ils se servent pour attirer les animalcules microscopiques dont ils se nourrissent. Leur corps, de forme allongée, se termine par une queue, à l'aide de laquelle ils se fixent aux corps sur lesquels ils veulent reposer. Ces infusoires nagent avec une rapidité extrême. Ils pondent des œufs ovulaires. Leur nom vient de ce que leurs cirrhés produisent par leurs vibrations l'image de deux petites roues tournant avec rapidité sur leur axe. D'autres animalcules du même ordre méritent d'être cités, à raison de l'espèce de carapace dont leur corps est recouvert, comme chez les crustacés ; on les nomme *brachions*. C. S.-R.

**ROTROU** (ЖАН), né à Dreux, en 1609, n'est guère connu que par son théâtre et par sa mort héroïque. On sait que sa famille était distinguée, et quelques mémoires du temps font croire que sa jeunesse se passa dans les plaisirs et dans la production, facile pour son génie, de tragi-comédies, de comédies et de tragédies. Il paraît que sa passion pour le jeu lui imposa plus d'une servitude qu'eût déclinée la noblesse de son caractère. Associé aux auteurs qui travaillaient aux pièces de Richelieu, Rotrou, plus jeune que P. Corneille, mais connu par des succès prématurés, se lia intimement avec le futur auteur du *Cid*. Ses idées de réformes dramatiques furent tellement goûtées de Corneille, que celui-ci proclama toute sa vie ce qu'il lui devait, en l'appelant son *père*. Cependant, en réalité, Corneille a plus fait pour Rotrou que Rotrou pour Corneille. L'un, en voulant purger le théâtre d'une grossière licence, tomba souvent dans les défauts de ses contemporains : son principal mérite fut de présenter de meilleures voies pour l'art et de juger féconde l'imitation des anciens.

L'autre exécuta ce qu'il conçut, et c'est après *Morace*, *Cinna*, *Rodogune*, que fut composée la tragédie de *Venceslas*. Cette pièce (1647), dont le style doit offenser les lecteurs délicats accoutumés aux vers de Racine, est le chef-d'œuvre de Rotrou. Il est peu de rôles plus beaux et plus dramatiques que celui de Ladislas, dont Voltaire s'est évidemment inspiré pour son Vendôme. *Cosroës* (1649) a des beautés du premier ordre, entre autres l'exposition; mais on peut douter que l'auteur ait donné toute sa mesure. Pensionné de Louis XIII, travaillant, comme Corneille, en province, Rotrou était lieutenant particulier au bailliage de Dreux, assesseur criminel et commissaire examinateur au même comté. Une maladie épidémique vient fondre tout à coup sur la petite ville du poète; ses concitoyens meurent ou fuient; ses amis et son frère le pressent de s'éloigner; il leur écrit pour la dernière fois : « Le salut de mes concitoyens m'est confié; j'en réponds à ma patrie: je ne trahirai ni l'honneur ni ma conscience. Ce n'est pas que le péril où je me trouve ne soit grand, puisque, au moment où je vous écris, on sonne pour la 22<sup>e</sup> personne qui est morte aujourd'hui. Ce sera pour moi quand il plaira à Dieu... » Et trois jours après, le 28 juin 1650, il mourut victime de son dévouement: il avait 40 ans et quelques mois.

On ne peut ranger Rotrou parmi les grands maîtres: sa langue est trop informe, et il se laisse aller trop à sa facilité d'imitation; mais il appartient à l'histoire du théâtre français par ses nobles efforts à le tirer du chaos et par une œuvre qui ne saurait périr. Souvent il emprunta ses sujets aux nations modernes, surtout aux Espagnols; parfois aussi, traducteur des anciens, il fit goûter leurs beautés à des spectateurs qu'il préparait à recevoir les imitations plus heureuses et surtout plus originales des Racine et des Molière. Les pièces isolées de Rotrou sont fort difficiles à réunir; mais une édition en 5 vol. in-8<sup>o</sup>, publiée par M. Viollet Le Duc en 1820, comble une lacune de nos bibliothèques. Cette édition, à peu près complète, renferme 17 tragi-comédies: *l'Hypocondriaque*, *Cléagenor et*

*Doristée*, *Les occasions perdues*, *L'heureuse Constance*, *L'heureux naufrage*, *la Céliane*, *la Pèlerine amoureuse*, *Agésilan de Colchos*, *L'innocente infidélité*, *Amélie*, *Les deux pucelles*, *Laure persécutée*, *Iphigénie en Aulide*, *Bélisaire*, *Célie*, *don Bernard de Cabrère*, *don Lope de Cardone*; 7 tragédies: *Hercule mourant*, *Antigone*, *Crisante*, *Saint-Genest*, *Venceslas*, *Cosroës*, *L'illustre amazone*; 12 comédies: *la Bague de l'oubli*, *la Diane*, *les Ménéchmes*, *la Célième*, *la belle Alphrède*, *le Filandre*, *Clarinde*, *les Sosies*, *les Captifs*, *Clarice*, *la Sœur*, *Florimonde*. Chacune de ces pièces est en 5 actes et en vers. En contestant à Rotrou *L'illustre amazone*, on lui attribue une demi-douzaine d'autres ouvrages dramatiques, sans que sa réputation gagne en perde à l'opinion qui l'en fait auteur. *La mort de Rotrou* fut proposée pour sujet du prix de poésie, qui fut décerné en 1811 à Millevoye par la seconde classe de l'Institut.

J. T.-v.-s.

**ROTTECK** (CHARLES - VENCESLAS DE), homme parlementaire célèbre, et longtemps professeur de droit à l'université de Fribourg (Bade), naquit dans cette ville le 18 juillet 1775. Il était fils d'une Française et de Ch.-A. Rodecker, directeur de la faculté de médecine de cette même université, et médecin primaire (*protomedicus*) des provinces rhénanes de l'Autriche, qui fut anobli et changea son nom. Après avoir fait dans sa ville natale de bonnes études en jurisprudence, le jeune Charles de Rotteck y reçut, en 1797, le bonnet de docteur, et, l'année suivante, il fut nommé à la chaire d'histoire. Des voyages en Autriche, en France, en Suisse et en Italie étendirent ses connaissances et imprimèrent en même temps à son génie ce cachet de profondeur et d'indépendance qui se manifeste dans ses ouvrages. Nommé conseiller de cour, en 1816, par le grand-duc de Bade, il obtint, en 1817, le diplôme de membre de l'Académie des sciences de Munich, et, en 1818, il descendit de sa chaire de professeur d'histoire pour monter dans celle du droit naturel et des sciences politiques. La chaleur avec laquelle il défendit l'existence de l'université de Fribourg, et la part qu'il eut ainsi à sa conservation, le tirent



choisir par elle pour son représentant dans la première chambre des États du Grand-Duché, lorsque la constitution y fut proclamée en 1819. Rotteck fut, à la Chambre des députés, l'un des partisans les plus zélés et les plus ardents d'un régime constitutionnel sincère, et du développement progressif de toutes les libertés. Il ne fut point réélu en 1825; mais, de 1830 à 1840, il siégea parmi les représentants du peuple dans la seconde chambre, et ne cessa de réclamer des réformes politiques, luttant contre l'influence de la diète fédérale et contre toute tendance rétrograde, prenant chaudement parti pour tout acte d'indépendance et de liberté. En 1831, il fut choisi, avec M. Duttlinger (*voy.*), pour vice-président de la Chambre, ce qui atteste l'estime dont il y jouissait. Il défendit, entre autres, ainsi que M. Ch.-Th. Welcker, la liberté de la presse dans la session de 1831. Mais, plus il devenait cher aux libéraux, plus il se faisait d'ennemis parmi les aristocrates. La part qu'il prit à la fondation du journal *Der Freisinnige* (le Libéral), paraissant à Fribourg, et les accusations de tendances démagogiques que ses ennemis lui prodiguèrent, eurent pour résultats, en 1832, époque de réaction en Allemagne, la réorganisation de l'université de cette ville, et la mise à la retraite des professeurs Rotteck et Welcker. Le journal fut supprimé; Rotteck, déclaré incapable de diriger aucune publication périodique pendant cinq ans, dut même renoncer à la direction des *Annales politiques générales*, recueil publié par la librairie Cotta, et dont il s'était chargé en 1830. L'intérêt qu'on lui témoigna de tous côtés le dédommagea de ces persécutions. La ville de Fribourg le choisit pour bourguemestre; mais le gouvernement refusa de sanctionner cette élection, et la ville l'ayant élu une seconde fois, Rotteck refusa lui-même d'accepter l'honneur qu'elle lui faisait. Cependant le gouvernement badois finit par se réconcilier avec un homme si honorable à tous égards, quoique peut-être manquant parfois de prudence et de mesure. Rotteck venait d'être réintégré dans sa chaire, lorsqu'il mourut, le 26 nov. 1840, regretté de ses concitoyens et de toute l'Allemagne

libérale. Il était, depuis peu, membre correspondant de l'Institut de France (Acad. des sciences morales et politiques).

L'idée directrice de Ch. de Rotteck dans toute son activité, était celle du triomphe du droit rationnel sur le droit historique; en d'autres termes, l'idée de l'émancipation politique des peuples et de leur droit à l'autonomie et à la liberté. De même que l'était sa vie entière, ses ouvrages sont empreints de ces principes. Le principal de tous est l'*Histoire universelle*, remarquable par une grande clarté et par un esprit pratique assez rares en Allemagne: aussi eut-elle un très grand nombre d'éditions (Frib., 1813-27, 9 vol.; 11<sup>e</sup> éd., 1835, 3 vol.). Il en a été publié un abrégé à Stuttgart, en 4 vol., 1830-34. Cet abrégé populaire a également obtenu un immense succès; il a été trad. en franç. par S. Gunzer (Carlsruhe et Paris, 1833-36, 4 vol. in-8°). Rotteck a publié, en outre, toujours en langue allemande, un *Musée historique pour tous les états* (Stuttg., 1828, 3 vol.); un *Manuel du droit naturel et des sciences politiques* (1829-30, 2 vol.); un *Recueil d'opuscules historiques et politiques* (1829-30, 3 vol.); et un *Manuel d'économie politique* (1835). En 1836, il avait commencé, avec son collègue M. Welcker, la publication d'une encyclopédie spéciale pour le droit public et constitutionnel, sous le titre de *Staats-Lexikon*, ouvrage savant et utile, mais où l'on pourrait désirer plus d'ensemble, d'ordre et de clarté. Il prit une part active à cette publication jusqu'au t. IX, où elle resta abandonnée à la direction unique de M. Welcker. Ce savant y a inséré une notice fort étendue sur son ami et collègue, un peu sous la forme apologétique. On possède plusieurs autres notices biographiques sur Ch. de Rotteck: la principale est celle que son fils, M. Hermann de Rotteck, a placée à la suite des *OEuvres posthumes* de son père, 5 vol. in-8°. S.

**ROTTEN-BOROUGHES**, *voy.* BOURGS-POURRIS.

**ROTTERDAM**, ville de 80,000 âmes, sur la droite de la Meuse, la seconde du royaume des Pays-Bas, l'une des plus commerçantes de l'Europe et centre d'une grande navigation à la vapeur. *Voy.* HOLLANDE.

**ROTULE**, *voy.* GENOU.

**ROTURE**. Sous l'ancien régime, on désignait par ce nom l'état ou la condition d'une personne qui n'est pas noble, d'un bien appartenant à des *roturiers*. On fit venir ce mot de *ruptura*, qui s'employait dans la basse latinité pour la culture de la terre; on l'appliqua aux personnes non nobles, parce qu'elles étaient surtout employées à ce travail. Toute terre tenue en roture payait un cens: c'était la marque caractéristique de cette sorte de tenure. Dans la plupart des coutumes, l'ainé n'avait point de préciput sur ces sortes de biens. Aujourd'hui, il n'y a plus de distinction en France entre les personnes autrefois dites nobles (*voy.* NOBLESSE) et celles qui n'ont ni particule nobiliaire ni titre: tous les citoyens sont légalement égaux, et le mot injurieux de roture n'a plus de sens. Z.

**ROUBLE**, monnaie russe dont le nom est dérivé du verbe *roubiti*, couper, parce que, dit-on, c'était un coupon levé sur le lingot. Quelques auteurs expliquent le mot *roubli*, qui est un pluriel, et qui peut signifier bords crénelés, par les entailles qu'on y faisait ou par les morceaux de bois au moyen desquels on comptait plus anciennement. On se servit longtemps en Russie de monnaies étrangères, notamment de thalers ou demi-thalers d'Empire, qu'on frappait aux armes russes. L'unité monétaire nationale était alors la *grivna*. Les premiers roubles furent de forme ovale. D'après les chroniqueurs, on en monnaya déjà sous le règne de Vassili Dimitriévitch, en 1409. Mais ils ne devinrent monnaie courante (encore fût-ce pour peu de temps seulement) que sous Alexis Mikhaïlovitch, qui en fit frapper à Moscou, en 1654. Le rouble ne prit définitivement place dans la circulation qu'à partir de 1704.

Il y avait autrefois des roubles d'or et des roubles d'argent; mais les premiers furent remplacés, sous le règne de Catherine II, par les *impériales*, pièces valant 10 roubles en argent, et par les *demi-impériales*, pièces de 5 roubles. Depuis, il y eut aussi des roubles en papier ou en assignations de banque. On en émit, en 1768, pour une somme de 40 millions. Ce papier était alors au nu-

méraire comme 105 est à 100. Mais des émissions multipliées le déprécièrent au point qu'il tomba jusqu'à la valeur de 26 kopeks en argent. Vers 1810, il y en avait en circulation pour près de 600 millions. Néanmoins, le rouble en papier était alors regardé comme la principale unité monétaire; et ce fut seulement en 1839 qu'on introduisit, à cet égard, un nouvel ordre de choses. En vertu du manifeste du 1<sup>er</sup> juillet de cette année, le rouble en argent devint la principale monnaie courante de l'empire, et les assignations de banque ne durent plus être considérées que comme signes représentatif auxiliaire. Il fut décidé, en même temps, que ce papier aurait un cours constant et invariable au taux de 3 roubles 50 kopeks en argent.

Le rouble en argent vaut 4 fr. 01 c. Son poids légal est de 24.011 gr.; son titre de 0.750. Il est frappé aux armes russes, sans effigie. Il se divise en 100 kopeks (*voy.*) argent, valant chacun près de 4 kopeks en cuivre; outre cette monnaie, d'une valeur bien supérieure à son cours, il y a pour subdivisions des pièces d'argent de 20, de 10 et de 5 kopeks argent.

En 1828, on a aussi frappé en platine des pièces de 3 roubles en argent; et depuis, des pièces de 3, de 6 et de 12 roubles argent. Cependant cette monnaie est toujours restée facultative; et comme elle n'a pas trouvé faveur, on n'a pas donné suite au désir que l'on aurait eu de la multiplier davantage. S.

**ROUCOUYER**, *voy.* ROCOU.

**ROUE**, machine simple d'un grand usage dans la mécanique, et composée d'un corps rond, ordinairement plat, de bois, de métal ou autre matière, et mobile sur un axe ou *essieu* (*voy.*). On distingue deux sortes de roues: les unes tournant sans se déplacer autour d'un axe, comme les poulies (*voy.*) simples, ou avec leur axe fixe au centre, dont les pivots (*voy.*) se meuvent librement dans des trous servant d'appui, telles que les roues d'horloge, de moulin, et d'une foule de machines composées dans lesquelles elles reçoivent et transmettent le mouvement au moyen de certaines parties saillantes qu'on réserve ou qu'on

ajoute à leur circonférence, et qui reçoivent les noms de *dents* (voy. ENGRENAGE, PIGNON), *chevilles*, *vannes*, etc. ; les autres, roulant sur leur circonférence, emportent leur centre ou essieu, sur lequel elles tournent, dans une direction parallèle au plan qu'elles parcourent : telles sont les roues des voitures, des manèges, etc.

On nomme *roues hydrauliques* des roues de la première espèce mues par une eau courante et destinées à transmettre le mouvement à une machine quelconque. Pour recevoir la percussion de l'eau, leur circonférence est garnie ou de palettes, qu'on nomme *aubes*, ou de cavités, qu'on nomme *auges*. Ces aubes ou ces auges, frappées par le liquide qui les entraîne, font tourner la roue ainsi que son axe, lequel communique le mouvement au moyen d'engrenages. La forme de ces aubes ou auges varie suivant que le liquide percuteur tombe sur le haut de la roue, ou la frappe à sa partie inférieure ou à sa partie moyenne, de côté, ou bien encore que le mouvement lui est seulement imprimé par le courant. Les *turbines* sont formées d'une roue hydraulique horizontale tournant sur un axe vertical.

L. L.

**ROUE (SUPPLICE DE LA).** On n'est pas d'accord sur l'origine de ce supplice. Cujas, entre autres, prétend qu'il était inconnu aux anciens, et Furgault, au contraire, dans son *Dictionnaire d'antiquités*, dit qu'il remonte à un âge très reculé. D'autres en attribuent l'invention à l'empereur Commode. Quelques-uns croient qu'il fut infligé pour la première fois aux assassins du comte de Flandre, sous le règne de Louis VI, dit le Gros ; ou bien enfin, la roue aurait été le dernier supplice subi par Rodolphe de Wærrth, condamné à mort pour attentat contre l'empereur Albert I<sup>er</sup>, pendant la guerre qu'il faisait aux Suisses. Cet infâme supplice, qui n'est pas encore aboli dans la législation de plusieurs peuples étrangers, même d'une haute civilisation, ne fut légalement institué en France que sous François I<sup>er</sup>. Par un édit du 4 fevr. 1534, ce prince ordonna de l'appliquer aux voleurs de grands chemins et de maisons habitées : « Les bras, disait cet édit, leur seront

brisés et rompus en deux endroits, tant haut que bas, avec les reins, jambes et cuisses, et mis sur une roue haute plantée et élevée, le visage contre le ciel, où ils demeureront vivants pour y faire pénitence, tant et si longuement qu'il para à notre Seigneur les y laisser. » Le supplicé était en effet couché sur quatre soliveaux assemblés en X, les pieds et les bras assujettis par des cordes ; le bourreau le rompait, c'est-à-dire qu'il lui brisait les os à coup de barre, et le corps, ainsi dilaté, était porté sur la roue et plié en rond. Dans d'autres pays, c'est avec la roue même qu'on lui rompait les os. Henri II étendit l'application de cette peine aux assassins. La raison publique se souleva contre ce supplice horrible, que les magistrats mitigeaient quelquefois en ordonnant l'étranglement du patient après qu'on l'aurait rompu ; et la révolution fit cesser en France tous ces actes de barbarie inutile sanctionnés par les lois. L. L.

**ROUÉ.** Ce nom, emprunté à l'homme puni du supplice de la roue, devint, sous la Régence, une dénomination des séducteurs, des petits-maitres, des lions de cette époque licencieuse. Ce fut d'abord celle des compagnons de débauche de Philippe d'Orléans (voy. ce nom, T. XVIII, p. 783), puis de tous les libertins du grand monde. On dit que, traversant la place de Grève, en 1719, un jeune seigneur dans l'ivresse fut insulté par un criminel que l'on suppliciait sur la roue. « Ami, lui dit le jeune homme, être roué ne dispense pas d'être honnête. » Ce mot fit fortune à la cour, et l'on s'empressa d'être poli, tout en étant roué par la débauche ou digne de la roue par des actions infâmes. Le titre d'*aimable roué* appartient au jargon du grand monde. Les Broglie, les Brancas, les Canillac, les Biron, les Richelieu, se distinguèrent parmi les plus cyniques. Le Luxembourg, qu'habitait la duchesse de Berry, fille du régent, était l'un des théâtres les plus ordinaires de leurs orgies. « Vers l'heure du souper, dit Duclos, il (Philippe d'Orléans) se renfermait avec ses maitresses, quelquefois des filles d'opéra ou autres de pareille étoffe, et dix ou douze hommes de son intimité, qu'il appelait tout uniment ses *roués*... La re-

gnait la licence la plus effrénée; les ordures, les impiétés, étaient le fond et l'assaisonnement de tous les propos, jusqu'à ce que l'ivresse complète mit les convives hors d'état de parler et de s'entendre. Ceux qui pouvaient encore marcher se retiraient; l'on emportait les autres: et tous les jours se ressemblaient. » Quoique passé de mode, *roué* est encore d'usage, ainsi que *rouerie* pour l'action d'un roué. L'emploi de ces mots s'est même étendu, et l'on a des roués et des roueries en matière d'industrie et de commerce, et politique et de religion. Le mot pourra tomber, il n'en sera sans doute pas sitôt de même de la chose; une fusion s'est opérée, Robert Macaire est né: Tartufe et Rodomont ne font qu'un (*voy.* tous ces noms). J. T-v-s.

**ROUEN**, ancienne capitale de la Normandie, chef-lieu du département de la Seine-Inférieure (*voy.* ce mot), est situé sur la Seine, à 30 lieues au-dessus de son embouchure. On fait dériver son nom latin *Rotomagus* des deux mots celtiques *ro*, rivière, et *tomagh*, tribut, apparemment à cause du péage que les bateaux y acquittaient pour remonter le fleuve. La ville est entourée d'une ceinture de collines d'où la perspective est pleine de charme. A la vue d'une foule de maisons en bois ou en pierre avec pignon, souvent très curieusement sculpté, on reconnaît une ville du moyen-âge non encore entièrement transformée. Cependant un beau quai et plusieurs rues neuves, plus larges et mieux pavées que les anciennes, attestent les progrès de la civilisation. La ville est riche en monuments d'architecture gothique, au premier rang desquels il faut placer l'église de Saint-Ouen. Cet édifice a 416 pieds de long sur 78 de large et 100 sous clef de voûte. Du milieu s'élève une tour octogone flanquée de quatre petites tourelles qui s'y rattachent par de légers arcs-boutants. La tour se termine en une couronne ducale du plus léger travail. De l'intérieur, on voit au-dessus du portail et aux deux extrémités de la croisée ou transept des roses en vitraux d'un effet magnifique. Saint-Ouen fut commencé en 1318 et achevé seulement dans le xvi<sup>e</sup> siècle. La cathédrale, quoique plus lourde, a aussi ses

beautés, telles qu'un portail très noble, deux tours dont l'une s'appelait la tour de *Beurre*, parce qu'elle fut construite avec des sommes provenant de permissions de manger du beurre en carême; là se trouvait le fameux George-d'Amboise, cloche (*voy.*) énorme pesant 36,000 livres, laquelle servit à faire des canons pendant la révolution; enfin une flèche qui, brûlée en 1822 par le feu du ciel, a été reconstruite en fonte, mais n'en rappelle plus la gracieuse légèreté. On remarque encore, comme édifices dignes de l'attention des étrangers, l'église de Saint-Maclou, avec un bel escalier et des portes sculptées par J. Goujon; Saint-Gervais, Saint-Vincent, Saint-Patrice; le Palais de Justice dont la salle des Pas-Perdus, de 170 pieds sur 50, a une voûte qui représente un vaisseau renversé; les halles, surtout celle aux rouenneries, vaste local voûté, à plein cintre, ayant 272 pieds de long sur 50 de large; les *Consuls*, où se tiennent en temps pluvieux les négociants pour traiter des affaires de bourse; l'Hôtel-Dieu, le Collège royal, l'Hôtel des monnaies, l'Hôpital général, l'Hôtel du Bourgtheroude, maison très ancienne où l'on voit, sculptée sur pierre, l'entrée de François I<sup>er</sup> avec Henri VIII au Camp du Drap-d'Or; les fontaines de Lisieux, de la Grosse-Horloge, de la Crosse, de la Croix-de-Pierre, enfin celle de la Pucelle, surmontée d'une mauvaise statue de Jeanne d'Arc, mais élevée sur le lieu où l'infortunée jeune fille subit son supplice.

Rouen, qui comptait, en 1836, 92,083 hab., et en 1841 seulement 90,580, est le siège d'un archevêché ayant pour suffragants les évêques de Bayeux, Coutances, Evreux et Sées, d'une église consistoriale pour les réformés, d'une cour royale à laquelle ressortissent les tribunaux de 1<sup>re</sup> instance et de commerce des dep. de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Son hôtel des monnaies a la lettre B pour marque. Rouen a une banque particulière, une chambre de commerce, une bourse, un conseil de prud'hommes; c'est le quartier-général de la 14<sup>e</sup> division militaire, le chef-lieu du 2<sup>e</sup> arrondissement de la conservation forestière. Indépendamment d'une académie universitaire, avec faculté de théologie, d'une école prépa-

ratoire de médecine et de pharmacie, on y trouve des bibliothèques publiques, une galerie de tableaux, des théâtres, un jardin botanique, une société d'agriculture, un entrepôt de tabacs, de poudres, des casernes, des hospices, etc., etc.

L'industrie manufacturière est très développée à Rouen\* ; la spécialité de cette ville est, d'après son nom même, la *rouennerie*, c'est-à-dire les tissus de coton de toute nature ; mais elle fabrique aussi la laine, et en général toutes sortes d'étoffes, dont plusieurs y sont ensuite imprimées. Ses teintureries nombreuses changent la couleur de l'eau de la petite rivière appelée Robec, qui la traverse. Rouen possède en outre des raffineries de sucre, des fonderies, des tanneries, des blanchisseries, etc. Ses confitures et sucres de pommes sont renommés. Son commerce maritime est aussi fort important, et le mouvement de son port est d'environ 4,000 navires par an, tant entrant que sortant ; mais les bancs de sable, à l'embouchure de la Seine, ne laissent guère passer les navires de plus de 200 tonneaux\*\*. Un service de bateaux à vapeur entretient une communication suivie avec le Havre d'un côté, et avec Paris ou plutôt Saint-Germain de l'autre. Un chemin de fer relie en outre Rouen à la capitale : le trajet se fait en 4 heures.

Les deux rives de la Seine communiquent par un beau pont de pierre, commencé sous le règne de Napoléon, et formé de deux parties dont le point de jonction est situé sur l'extrémité d'une île, et par un beau pont suspendu en fonte. C'est sur le milieu du pont de pierre qu'est placée la statue de Corneille, né à Rouen ; un monument a aussi été élevé à un autre des enfants de cette ville, le compositeur Boieldieu. Les faubourgs de Rouen sont Saint-Sever sur la rive gauche, et, sur la rive droite, Cauchoise, Bouvreuil, Beauvoisine, Saint-Hilaire, Martainville et Eauplet.

Chef-lieu du pays des *Calètes*, Rouen n'est point cité dans les auteurs anciens ; sans doute la ville avait alors peu d'im-

(\*) Voir la partie de la *Statistique générale de la France*, par M. Schnitzler, intitulée *De la Création de la richesse, ou des intérêts matériels en France*, t. 1<sup>er</sup>, p. 239 et passim.

(\*\*) Voir *ibid.*, t. II, p. 342.

portance. S. Mellon, vers 260, en fut le premier évêque, après l'avoir convertie au christianisme. En 576, Mérovée, fils de Chilpéric, y épousa sa tante Brunhaut, et périt bientôt après par ordre de Frédégonde, qui ne put habiter Rouen à cause de l'horreur que ses crimes y excitaient. Cette ville, détruite en 841 par les Normands, devint, en 910, la résidence de Rollon, leur duc. Depuis lors, cette ville a suivi les vicissitudes de la Normandie. En 1203, Arthur de Bretagne fut assassiné dans une des tours du palais par Jean-sans-Terre, qui perdit la Normandie à la suite de son crime. Henri V d'Angleterre s'empara de Rouen, en 1417, par la trahison du gouverneur, Guy-le-Bouteillier, qui rendit ainsi inutile la valeur déployée par Alain Blanchard, capitaine des bourgeois. Le supplice de ce héros souilla les vainqueurs, qui préludaient ainsi à celui, plus honteux encore, de Jeanne d'Arc, en 1430. Charles VII, en 1449, en chassa les Anglais. Occupée par les calvinistes, la ville fut reprise peu après, en 1562, par le duc de Guise qui la laissa piller par ses soldats. Henri IV l'assiégea en 1591 : l'arrivée du duc de Parme le força à s'éloigner ; mais, en 1593, la ville reconnut son autorité. Pendant les troubles de la Fronde, elle servit de retraite à Louis XIV et à la cour. En 1810, la visite de Napoléon y donna l'impulsion à plusieurs grands travaux qui en ont déjà changé l'aspect.

L. G-s.

**ROUERGUE**, subdivision de l'ancienne Guienne (*voy.*) se rapportant aux départements actuels de l'Aveyron et du Tarn (*voy.*). Elle se composait du comté de Rouergue (chef-lieu Rhodéz), de la Haute-Marche (chef-lieu Milhaud) et de la Basse-Marche (chef-lieu Villefranche d'Albigeois).

**ROUGE**, *voy.* FARD.

**ROUGE** (MER) ; golfe très allongé de la mer des Indes, qui s'étend entre l'Asie et l'Afrique, depuis le détroit de Babel-Mandeb jusqu'à l'isthme de Suez, sur une longueur d'environ 50 lieues et une largeur qui varie de 10 à 16 lieues. On le nomme aussi *golfe Arabique* ; les Hébreux l'appelaient *Bahr-Souph* ou mer des algues, plantes qui, avec des coraux

et des madrépores, en remplissent le fond, au point que dans quelques endroits il semblerait que l'on voie des prairies sous-marines. Les madrépores ont produit une quantité de récifs, et sur les côtes se prolongent des bancs considérables de ces pétrifications : aussi la navigation est-elle dangereuse dans la mer Rouge, surtout pour les grands navires européens ; et il n'y a que les barques des Arabes, habitués à naviguer dans ces parages, qui puissent esquiver le danger de heurter les récifs qui ceignent souvent, comme d'un boulevard inexpugnable, le grand nombre d'îles qui y sont semées et dont la position est généralement mal indiquée sur les cartes européennes. Quant au détroit par lequel on pénètre dans cette mer, son nom arabe de *Bab-el-Mandeb* signifiant Porte de malheur ou détroit des naufrages, dit assez ce que les vaisseaux ont à redouter dans ce passage. On ne peut même pénétrer dans cette mer depuis la mi-avril jusqu'à la mi-octobre à cause de la mousson, et ce n'est que pendant l'autre mousson qui règne pendant le reste de l'année, que l'on y arrive moyennant quelques précautions. Aussi ce golfe, par lequel on pourrait communiquer rapidement de la Méditerranée avec la mer des Indes, ne peut-il guère servir à cet usage, à moins d'y naviguer à la manière des Arabes ou bien à la vapeur. On ne désespère pourtant pas de voir réussir le projet si souvent discuté du percement de l'isthme de Suez (voy.), ou celui du rétablissement du canal creusé par ordre du roi Ptolémée pour unir la mer Rouge au Nil, ou enfin celui d'un canal entre la mer Rouge et le lac Mengaleh. Déjà la compagnie des Indes a organisé un service de bateaux à vapeur entre Bombay et Suez, trajet qui exige 20 à 22 jours de navigation. Vers l'isthme se prolonge un petit bras du golfe désigné sous le nom de golfe de Suez ou *Suveys*, tandis qu'un autre petit bras, celui d'*Agabah*, se dirige vers l'est ; en sorte que la presqu'île de Sinâï sépare les deux bras à l'extrémité du golfe, en formant la pointe de Ras-Mohammed devant lequel s'étend un banc de corail. La force des marées dans cette mer dépend des moussons : il est des temps où, selon l'assertion de

Niebuhr, on peut traverser à pied le bras de Suez. Outre les poissons, on pêche dans cette mer du corail rouge et blanc, et des perles qui passent pour supérieures à celles du golfe Persique à cause de leur teinte rose. Aussi les tribus arabes et éthiopiennes qui vivent sur les côtes ou qui y viennent de temps en temps, subsistent-elles principalement de la pêche. Un grand nombre d'îles sont disséminées dans le golfe : tel est le petit groupe des îles Farsan, dont la principale, ayant deux ports, est habitée par des Arabes qui exportent des perles et des écailles de tortue. On remarque encore les îles de Dalse, Hassani, et l'île volcanique de Ketumbul sur la côte de l'Arabie-Déserte.

Les eaux de la mer Rouge baignent d'un côté les côtes de l'Arabie, où l'on trouve le port de Djedda et celui d'Hodeida fréquentés par les navires persans et indiens, et de l'autre, les côtes de l' Abyssinie, de la Nubie et de l'Égypte, n'ayant sur une immense étendue que les ports de Massoua et Souakin. Ce n'est que sur les côtes arabes que le commerce maritime a de l'activité ; encore les Anglais s'efforcent-ils d'attirer ce commerce à Aden (voy.), en dehors du golfe, qu'ils occupent depuis 1838. Le climat de la mer Rouge, dit le docteur Aubert-Roche, ancien médecin en chef au service de l'Égypte (*Revue de l'Orient*, cah. 2, Paris, 1843), est regardé comme mortel pour la race blanche. Cette mer est la seule de tout le globe où l'on ne rencontre pas un établissement, pas une maison de commerce européenne. Cependant c'est sur cette mer qu'il faut s'établir et demeurer si l'on veut profiter de la révolution commerciale qui va s'opérer. Ce ne sera pas la première fois que la race blanche tentera de s'implanter sur les côtes de la mer Rouge : les Grecs, les Romains, puis les Turcs, les Vénitiens, les Hollandais, les Français et les Anglais y ont fondé soit des établissements indépendants, soit des factoreries ; les uns et les autres ont toujours fini par languir et sont retombés dans les mains des gens acclimatés et des indigènes. Au commencement de ce siècle, les Anglais ont voulu s'emparer de l'île de Socotora ; la mortalité les en a

bien vite délogés. Demandez ce que déjà leur coûte la possession d'Aden depuis 5 ans : encore n'est-ce qu'à l'embouchure de la mer Rouge, car ils n'oseraient y pénétrer. Méhémet-Ali connaît tellement l'influence de ce climat sur la race blanche, qu'il a envoyé périr sur le littoral de l'Arabie toute la soldatesque indomptable des Arnauts dont il voulait se débarrasser. En 10 ans, de 18,000 il en restait 400. Il est vrai de dire que Méhémet-Ali avait eu soin de choisir les endroits les plus malsains et de les y mettre en garnison. » Cependant ce médecin croit que moyennant un régime convenable et en choisissant les points salubres des côtes, la race blanche parviendrait à y vivre aussi bien que la race éthiopienne et que la race arabe. On peut consulter sur ce golfe la *Géographie de la mer Rouge* par Rozière, la carte de D'Anville, celle de Niebuhr (voy.) faisant partie de son *Foyage en Arabie*, et la petite carte très soignée donnée par M. Jomard dans ses *Études géographiques et historiques sur l'Arabie* (Paris, 1839, in-8°). D.-G.

**ROUGE-GORGE** (*sylvia rubecula*). C'est l'espèce la plus répandue et la mieux connue du genre *rubiette*. Ce joli petit passereau est gris-brun en dessus, blanc en dessous, avec la gorge et la poitrine rousses. C'est un des oiseaux les plus familiers et les plus faciles à apprivoiser. Il niche dans les bois, près de terre. Le mâle fait entendre, pendant l'incubation, un chant doux et agréablement modulé. Quelquefois cet oiseau reste dans nos contrées pendant l'hiver; il n'est pas rare alors de le voir se réfugier dans nos habitations, et nous charmer par sa gentillesse, sans être aucunement effarouché par la présence de l'homme, qui pourtant sacrifie fréquemment à sa sensualité ce petit animal, dont la chair est en effet très délicate en automne. C. S.-TE.

**ROUGEOLE**, exanthème contagieux qui se caractérise par de petites taches rouges, légèrement élevées au-dessus du niveau de la peau, et qui, distinctes d'abord, se confondent ensuite, affectent une forme irrégulièrement semi-lunaire, et laissent entre elles de petits intervalles, où la peau conserve sa blancheur. Cet exanthème a une marche parfaitement

régulière : au début, symptômes généraux variables; puis développement de phénomènes exclusivement propres à la maladie, tels que fièvre, éternuements, coryza, larmolement, toux, etc., et qui tous annoncent une atteinte portée à l'ensemble des membranes muqueuses de l'organisme. Quand ces symptômes ont duré pendant quatre ou cinq jours, l'éruption apparaît avec les caractères que nous avons indiqués, et se montre successivement au front, au menton, au nez, à la poitrine, au tronc et aux membres. Le septième jour, l'éruption commence à pâlir; elle est complètement éteinte deux jours plus tard.

Le traitement de cette maladie est fort simple, c'est celui des exanthèmes aigus sans complication (voy. **EXANTHÈMES, maladies de la PEAU**). Lorsque des complications surviennent, elles doivent être combattues directement, c'est le meilleur moyen de faire disparaître l'éruption.

Un exanthème qui doit être rapproché de la rougeole, c'est la *roséole*. L'éruption qui la constitue offre une coloration plus intense que celle de la rougeole; mais elle a une durée plus courte, n'est point contagieuse et réagit d'une manière beaucoup moins marquée que la première sur les diverses muqueuses. Un régime léger, des boissons délayantes, une température modérée, constituent tout le traitement à opposer à la roséole. M.S.-P.

**ROUGET DE L'ISLE** (JOSEPH), né à Lons-le-Saulnier, le 10 mai 1760, mort à Choisy-le-Roi, près de Paris, le 27 juin 1836. *Foy. MARSEILLAISE*.

**ROUILLE**, voy. FER, T. X, p. 654.

**ROUILLE** et **PUCINIE**. En botanique, on nomme *rouille* (*uredo rubigo*) une sorte de cryptogame parasite dont on ne connaît pas mieux le mode de propagation que celui de la *carie* et du *charbon* (voy. ces mots). Il se développe sur les feuilles d'un certain nombre de plantes, notamment sur celles des céréales, et nourrit de leur sève, les rend languissantes, altère la couleur verte qui leur permettait, dans l'état normal, de réagir, en présence de la lumière, sur les agents atmosphériques, affaiblit ainsi les toffes entières et les fait parfois périr avant la maturité des grains.

La rouille a été confondue avec d'autres plantes parasites également ennemies des blés. Le professeur Henslow, dans un mémoire lu à la Société royale d'agriculture de Londres, a notamment cherché à établir que ce petit champignon, d'abord sphérique ou à peu près tel, s'allongeait en vieillissant, prenait une tige, se contractait au milieu et se transformait ainsi en *puccinie* (*puccinia graminum*) ; mais cette opinion qui fit d'abord des prosélytes, a été combattue en France par M. L. Vilmorin. Conformément aux recherches de ce jeune et excellent observateur, l'*uredo rubigo* se développe sous l'épiderme des feuilles, des balles et des grains du froment, plus rarement sur ses tiges ; elle apparaît sous forme de petites pustules orange clair, ordinairement en chapelet, disposées en lignes parallèles, contenant des globules sphériques libres ou sans pédicelles apparents et renfermant un nucleus, également sphérique, formé de granules colorés. Cette rouille commence ordinairement à se montrer vers le mois de juin ; elle dure jusqu'à la fin de juillet. Une autre espèce du même genre, à globules de teinte chocolat, arrondis dans leur jeunesse, mais elliptiques lorsqu'ils ont pris tout leur développement, se montre vers le commencement de juillet seulement.

L'accroissement de la puccinie, ajoute M. Vilmorin, est tout-à-fait différent de celui des *uredo*. Au lieu de se former comme eux sous l'épiderme, elle prend naissance dans l'épaisseur du tissu au milieu des lacunes qui séparent les faisceaux de fibres. On aperçoit d'abord une petite masse informe reconnaissable à sa couleur verte foncée qui s'étend, se couvonne plus tard à sa partie externe de nœuds dorés, lesquels se font jour jusqu'à l'épiderme, soulèvent, déchirent elle-ci et se montrent enfin au dehors sous forme de capsules. Souvent un certain nombre de capsules de la puccinie n'ont pas la force de percer l'épiderme : voilà pourquoi cette plante apparaît plus abondante partout où la rouille lui a déjà frayé en quelque sorte le passage, et pourquoi l'*uredo* à globules allongés, qui, par le fait de la croissance tardive, se trouve communément mêlée à la puc-

cinie, a pu être considérée comme une transition de la rouille commune à cette dernière.

Les désastres qu'occasionne la rouille sur les blés sont considérables. L'une des causes de son apparition est l'humidité trop abondante du sol ou plutôt encore celle de l'atmosphère. Comment l'homme pourrait-il remédier à de telles dispositions ? Les anciens croyaient pouvoir les combattre par l'emploi des engrais énergiques, notamment de la colombine : *Ubi vel uligo, vel alia pestis segetum enecat, ibi columbinum stercus conuenit*, dit Columelle. Malheureusement un tel remède n'est guère plus certain qu'aucun de ceux qu'on a indiqués depuis comme palliatifs : aussi le cultivateur voit-il le fléau s'étendre sans même chercher à l'empêcher. Dans ces années calamiteuses, le grain sera infiniment moins abondant, le pain moins bon, la paille moins nourrissante pour les animaux, et la litière même de moindre qualité pour le fumier.

O. I. T.

**ROUISSAGE**, opération qui consiste à déposer, pendant un certain temps, dans l'eau, des matières textiles, telles que le lin, le chanvre, etc., afin de séparer ensuite plus parfaitement l'écorce filamenteuse de la tige ligneuse qu'elle recouvre.

**ROULADE**, agrément de chant formé de plusieurs inflexions de voix sur une même syllabe. Ces traits rapides se placent ordinairement dans les points d'orgue pour faire briller le talent, la souplesse d'organe du chanteur.

**ROULAGE**, *roy.* TRANSPORTS.

**ROUM**, nom oriental d'un empire qui se forma, au xi<sup>e</sup> siècle, dans l'Asie-Mineure, sur les ruines de l'empire Romain, auquel il emprunta son nom, et dont il est souvent question dans l'histoire des Croisés. *Voy.* SELJOUKIDES.

**ROUMANTSOFF** (PIERRE ALEXANDROVITCH, comte), surnomme *Zaïnanouski* ; le Transdanubien, était fils d'Alexandre Ivanovitch Roumantsoff, officier distingué que Pierre-le-Grand avait remarqué parmi les soldats du régiment de Préobrajensk, et qu'il avait avancé jusqu'au grade de general-major, sans cesser jamais de l'honorer de sa cou-



fiance et de son estime. Après la mort du tsar, Alexandre Ivanovitch remplit de nombreuses fonctions et devint général en chef; il mourut, d'après Bergmann, le 4 mars 1749. L'impératrice Anne Ioannovna lui avait conféré le titre de comte et Pavait décoré de l'ordre de Saint-André, en récompense de ses services.

Pierre Alexandrovitch Roumantsof, né en 1730, entra fort jeune au service et parvint rapidement au grade de général. Il prit une part brillante à la bataille de Kunersdorf, en 1759, où les Russes, commandés par Soltykof, secondèrent le général autrichien Loudon; et, en 1761, il s'empara de Kolberg. Son admiration pour la supériorité militaire du roi de Prusse lui concilia l'amitié de l'empereur Pierre III, qui lui donna le commandement de l'expédition projetée contre le Holstein. Roumantsof allait se mettre en route lorsque l'infortuné monarque perdit la vie. Craignant alors que sa faveur passée ne fût pour lui une cause de disgrâce sous le règne nouveau, il donna sa démission. Mais Catherine II s'empessa de le rassurer elle-même par une lettre pleine de bonté, et le chargea du gouvernement de la Petite-Russie, organisé en 1764\*. En 1769, il fut chargé du commandement du 2<sup>e</sup> corps de l'armée russe dans la guerre contre les Turcs; corps qui avait pour mission de s'emparer de la forteresse de Bender et d'envahir la Bessarabie. Ayant succédé bientôt après (sept. 1769) au prince Galitsyne, comme général en chef de l'armée principale, il vainquit, le 18 juillet de l'année suivante, les Tatars de Crimée, sur la rive gauche du Prouth, dans la plaine de Kathal, et remporta, quelques jours après, sur les Turcs eux-mêmes la bataille du Kagoul, qui lui valut l'ordre militaire de Saint-Georges de 1<sup>re</sup> classe. Ces deux victoires firent tomber les villes de Kilia, Akerman, Bender, Braila, et toute la rive gauche du Danube, en la possession des Russes. En 1771, Roumantsof s'empara de la forteresse de Giourgevo; l'année suivante, il conclut une trêve qui fut suivie des conférences de Fokchany, puis, en

(\*) Il existe une correspondance particulière de l'impératrice avec lui, qui se rapporte à cette époque.

1773, de celles de Boukharest. Les hostilités ayant cependant recommencé, il traversa le Danube et remporta plusieurs nouveaux avantages sur les Turcs, sans pouvoir toutefois s'emparer de Silistrie. Après quelques revers, il repassa le fleuve; mais revenant bientôt sur ses pas, il alla assiéger dans son camp de Choumla le grand-visir, auquel il imposa, le 21 juillet 1774, le fameux traité de Koutchouk-Kainardji (voy.). L'impératrice reconnaissante, qui lui avait déjà conféré le grade de feld-maréchal, l'honora du titre de *Zadounaïsky*. Roumantsof accompagna ensuite le grand-duc Paul lorsqu'il se rendit en Prusse pour épouser la princesse Marie de Wurtemberg. La guerre contre la Turquie ayant recommencé en 1787, il obtint le commandement d'une armée que la Russie entretenait en Ukraine pour soutenir les Autrichiens; mais ses opérations ne répondirent pas entièrement à l'attente du gouvernement. Enfin, irrité de l'orgueil du prince Potemkine et de l'envie dont il le poursuivait, Roumantsof donna sa démission (1789) et se retira dans ses terres, où il mourut le 6 (17) déc. 1796, peu de jours après l'impératrice Catherine, qui avait payé d'ingratitude ses longs et signalés services. Paul 1<sup>er</sup>, dit Masson, porta pour lui le deuil trois jours, et le fit porter à toute l'armée.

NICOLAS PÉTROVITCH, comte Roumantsof, fils aîné du précédent, chancelier de l'empire, homme aussi distingué par ses talents politiques que par les services qu'il a rendus aux sciences, naquit en 1753, et fut élevé dans la maison de son père, qui toutefois, comme on sait, était meilleur général que tendre père. A l'âge de 18 ans, il fut nommé gentilhomme de la chambre, et, quelque temps après, envoyé pour faire partie de l'ambassade de Vienne. Ce fut son début dans la carrière diplomatique. Il avait à peine 30 ans, lorsqu'il fut nommé, vers 1784, ministre et envoyé plénipotentiaire à Francfort-sur-le-Mein, accrédité près de tous les princes du cercle électoral du Rhin, poste où il resta 15 ans, et où il eut des rapports fréquents avec les émigrés de Coblenz. Catherine II lui accorda toute sorte de distinctions, et l'éleva jusqu'au rang de conseiller privé. Rappelé sous Paul 1<sup>er</sup>,

il devint conseiller privé actuel (1797), reçut le cordon de Saint-André, mais ne fut point remis en activité, et vécut à Moscou jusqu'à la mort de cet empereur. Nommé ministre du commerce par Alexandre, en 1802, et chargé en outre de la direction des voies de communications, il adopta d'excellentes mesures pour développer le commerce intérieur et extérieur de la Russie. Il passait pour un partisan de Napoléon : aussi, en 1807, après l'entrevue du Niémen, fut-il appelé au ministère des affaires étrangères, poste qui lui valut bientôt, après la réunion de la Finlande à l'empire, la haute dignité de chancelier ou président du collège de l'empire. En 1808, il accompagna Alexandre à Erfurt. En 1810, la présidence du conseil de l'empire lui fut confiée. Pendant la campagne de 1813 à 1814, il resta à Saint-Petersbourg à la tête de son département; mais toutes les affaires importantes se décidaient dans le camp de l'empereur. A son retour (1814), Alexandre donna le portefeuille des affaires étrangères au comte Nesselrode (voy.), et depuis cette époque, Roumantsof, presque privé de l'ouïe, vécut éloigné des affaires, consacrant ses grandes richesses à des entreprises patriotiques et scientifiques. Il eut, pour citer seulement quelques exemples, une grande part dans l'introduction de la méthode lancastérienne en Russie; ce fut à ses frais que M. Othon de Kotzebue (voy.) fit son voyage autour du monde, et ce fut lui encore qui en fit publier la relation. En 1817, il commanda à Canova une statue colossale de la Paix, tenant d'une main une branche d'olivier et s'appuyant de l'autre sur une colonne où se lisait cette inscription : *Paix d' Abo, 1743; paix de Koutchouk-Kainardji, 1774; paix de Frederiksham, 1809*, destinée à rappeler que, par un singulier hasard, les trois traités de paix les plus importants pour la Russie avaient été conclus par le grand-père, le père et le fils. Lorsqu'il donna, en 1814, sa démission de chef de la chancellerie, il envoya comme don patriotique à l'hôtel des Invalides tous les cadeaux qu'il avait reçus des cours étrangères pendant son ministère. De plus, il fit imprimer à ses

frais le *Codex diplomaticus russe* (Moscou, 1813); il fournit aux dépenses de l'édition de Léon le Diacre, entreprise par M. Hase (voy.), et mit 25,000 roubles (en papier) à la disposition de l'Académie des sciences pour la publication de chartes et de chroniques russes. En 1817, il fit lui-même un voyage dans l'intérieur de la Russie pour recueillir tous les documents relatifs à l'histoire nationale, tâche que continua ensuite M. Stroief. Ce fut aussi à ses frais que Frédéric Adeling (voy.) publia la description des célèbres portes de Korsoun. On lui doit en outre la 1<sup>re</sup> édition tatar de l'histoire d'Aboulghasi\*. L'école industrielle qu'il fonda en 1820, dans sa terre de Homel, gouvern. de Moghilef, servit de modèle à plusieurs établissements semblables dans les environs. Il mourut à Saint-Petersbourg, le 15 janvier 1826, sans laisser d'enfant. L'année suivante, on ouvrit au public le musée Roumantsof, composé de la bibliothèque du chancelier, de ses collections, etc., conformément à ses dernières volontés.

Ses deux frères, MICHEI. et SERGE PETROVITCH, n'eurent pas non plus d'héritiers directs, de manière que cette illustre famille s'éteignit en 1838. Le comte Serge qui avait représenté son pays à la cour de Prusse, à l'époque de la mort de Frédéric II, puis à celle de Suède, et avait atteint le rang de conseiller privé, a accordé en 1830 la liberté à ses paysans de Taroutino, en récompense de ce qu'ils avaient fait élever à leurs frais dans ce village un monument en mémoire de la victoire qui y fut remportée en 1812, par Koutousof.

**ROUMÉLIE** (*Roum-ili*), division de la Turquie d'Europe, embrassant la Bulgarie, des parties de la Thrace, l'Empire et la Macédoine des anciens, et que traversent les monts Hémus (ГЕМУС. БАШКАН) et Rhodope. Elle est divisée en plusieurs sandjaks. Ses habitants, soit Turcs, soit Grecs, sont appelés *Rouméliotes*. Voy. *ORTHOMAN (empire)*.

**ROUPIE**, monnaie indienne dont la valeur varie suivant les pays. La roupie

(\*) *Abulghasi Bahadur Chani Historia Mongolorum et Tatarorum, nunc primum restituta, etc.. Kusan, 1825, in-8ol.*

d'or de Perse vaut 36 fr. 75 c., et celle d'argent 2 fr. 45 c. La roupie d'or du Mogol, aux signes du zodiaque, vaut 37 fr. 51 c.; celle de Chah-Alem 41 fr. 65 c.; la roupie d'argent du Mogol vaut 2 fr. 42 c. A Bombay, la *mohur* ou roupie d'or vaut 15 roupies d'argent; d'après des essais faits à Londres, la première équivaut à 36 fr. 40 c., les secondes à 2 fr. 40 c. A Calcutta, il faut 16 roupies d'argent pour faire une *mohur*: celle-ci vaut 41 fr. 85 c. La roupie *sicca* (fictive) est estimée 2 fr. 57 c. Les roupies dites de Ferrak-Abad (ville ayant hôtel des monnaies) valent 2 fr. 47 c. A Madras, les nouvelles roupies d'or valent 39 fr. 76 c.; celles d'argent 2 fr. 45 c., ou seulement 2 fr. 40 c. suivant l'*Annuaire du Bar. des Long.* La roupie d'argent de Pondichéry, évaluée à 2 fr. 42 c. par le même ouvrage, est estimée par d'autres à 2 fr. 77 c.: il en faut 3 pour faire une pagode d'or.

L. L.

**ROUSSEAU (JEAN-JACQUES)**, l'écrivain le plus éloquent du XVIII<sup>e</sup> siècle, naquit à Genève, le 28 juin 1712. Son père, simple horloger, descendait d'une famille française que les guerres de religion avaient déterminée à s'expatrier. Jean-Jacques perdit sa mère en naissant; une tante maternelle prit soin de ses premières années. La fuite d'un frère aîné le laissa bientôt fils unique. Dès l'enfance, la lecture de Plutarque, celle des romans de chevalerie, donnèrent un tour poétique à son imagination naturellement ardente. Pourtant, bien des années s'écoulèrent avant que cette exaltation devint du talent. La première moitié de sa vie s'écoula dans une profonde obscurité. Son éducation commençait à peine, lorsque les suites d'un duel contraignirent son père à quitter Genève. Lâché aux soins d'un oncle, il fut mis en apprentissage chez un graveur, qui le maltraita. Il s'enfuit, erra quelque temps autour de Genève, et fut recueilli par la baronne de Warens, jeune et gracieuse femme nouvellement convertie au catholicisme. Envoyé par elle à Turin, à l'hospice des catéchumènes, il y abjura le protestantisme, servit comme domestique dans quelques grandes maisons, puis revint à M<sup>me</sup> de Warens, qui lui permit de

rester près d'elle, et s'efforça de lui procurer un état. Il en essaya plusieurs sans succès. Enfin, retiré avec sa bienfaitrice aux *Charmettes*, campagne voisine de Chambéry, il se mit à cultiver sérieusement son intelligence. A quelque temps de là, le prévôt de Lyon, Mably, le donna pour précepteur à ses fils. Son peu de vocation pour cet emploi le lui fit bientôt abandonner. En 1741, il vint chercher fortune à Paris, où il connut quelques gens de lettres. Il y soumit à l'Académie des Sciences un nouveau système de notation musicale, qui lui valut des éloges, et rien que des éloges. Alors, il dut accepter l'emploi de secrétaire près de l'ambassadeur de Venise, comte de Montaignu. Rousseau se fit honneur dans ce poste, que les procédés de l'ambassadeur l'obligèrent pourtant d'abandonner. De retour à Paris, il y composa le poème et la musique d'un opéra qu'il ne put faire jouer, *Les muses galantes*. Il exécuta, sans profit, quelques travaux littéraires, notamment pour l'Encyclopédie, dont il rédigea la partie musicale. Pressé par le besoin, il venait d'entrer, comme secrétaire, chez M<sup>me</sup> Dupin, lorsque l'Académie de Dijon mit au concours cette question : *Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs?* Question bizarre et bizarrement posée. Rousseau prit parti contre les arts et les sciences, et remporta le prix. C'était en 1750; l'auteur avait alors 38 ans.

Ce prix fut le signal de sa renommée; et pourtant, on peut le dire sans irrévérence envers un écrivain qui compte tant et de si beaux titres de gloire, le discours sur les sciences est bien au-dessous du succès qu'il valut à son auteur. Le style en est chaud et coloré, mais flasque et déclamatoire; la question n'y est vue que d'un côté, et l'exagération y fause jusqu'aux idées qui seraient vraies dans une certaine mesure. Il fit pourtant une vive sensation dans le public. Les réfutations abondèrent; un roi même, Stanislas, ne dédaigna pas de répondre au secrétaire de M<sup>me</sup> Dupin. Rousseau fit face à tous, au roi lui-même, qui ne s'en offensa point. Ses répliques, fort supérieures au discours même, affermiront à la fois sa réputation

et son talent. Plus tard, un concours nouveau le rappela dans la lice. La même Académie avait posé cette magnifique question : *De l'origine et des fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Toutefois, le discours de Rousseau, quoique bien supérieur au premier, et par la profondeur des vues et par la fermeté du style, n'obtint pas cette fois le prix, qui fut donné à l'abbé Talbert. Dans l'intervalle de ces deux concours, la gracieuse pastorale du *Devin du village*, qu'il avait composée en se jouant, fut vivement applaudie au théâtre de la cour (1752); *Narcisse*, œuvre de sa jeunesse, eut un sort moins heureux au Théâtre-Français (*id.*). L'auteur la fit imprimer avec une préface, remarquable comme la première expression des idées philosophiques qu'il devait développer dans la suite.

C'est ici que l'existence de Rousseau prend ce caractère de singularité qu'elle a conservé jusqu'à la fin de sa carrière. Après le succès de son premier discours, sûr désormais d'être écouté des hommes, il se crut appelé à devenir auprès d'eux l'organe incorruptible de la vérité; de là cette devise qu'il adopta dès lors, *Vitam impendere vero*. Dans sa ferveur, il voulut rompre avec tout ce qui pouvait faire obstacle à la haute mission qu'il s'était donnée, s'affranchir à la fois du joug de l'opinion et des séductions de la fortune : il vendit sa montre, réforma sa toilette, refusa un poste lucratif, et se mit à copier de la musique à six sous le rôle pour gagner sa vie. Quand son *Devin du village* fut applaudi à la cour, on voulut le présenter au roi; une pension l'attendait : il s'y déroba. Le séjour de Paris l'importunait; il ne s'y trouvait pas assez libre; il résolut de le quitter. Dans ce dessein, il commença par faire un voyage dans sa patrie. L'accueil qu'il y reçut l'invita d'abord à s'y fixer. Il reprit le culte de son enfance, rentra dans son titre et dans ses droits de citoyen. Mais de retour en France, l'amitié de M<sup>me</sup> d'Épinay l'y retint. Il accepta d'elle (1756) un asile modeste, à l'*Ermitage*, près de Montmorency, s'y établit avec son petit ménage, et se crut heureux. Il le fut quelque temps en effet. Mais des tracasseries troublèrent ses rapports avec M<sup>me</sup> d'É-

pinay : une rupture s'ensuivit. Jean-Jacques quitta l'*Ermitage* et vint habiter Mont-Louis, non loin de Montmorency. Ce fut là qu'il publia ses plus importants et ses plus beaux ouvrages : la lettre *sur les spectacles*, la *Nouvelle Héloïse*, l'*Émile* et le *Contrat social*.

Quel que fût, en effet, l'éclat de ses débuts littéraires, nous ne pouvons voir dans ses premiers écrits que de brillants essais dans lesquels l'auteur, prétendant à des travaux plus sérieux, s'exerçait à l'art de penser en même temps qu'à l'art d'écrire. Ce n'est ni dans le discours sur les sciences, ni même dans le discours sur l'inégalité qu'il faut chercher la philosophie de Rousseau. Là, rien de pratique, rien même de démontré, toujours des hypothèses, et des hypothèses poussées à l'extrême dans leurs conséquences. Pour nous, l'œuvre philosophique de Rousseau date seulement du jour où, refroidi sur ses premières idées, devenu riche de calme et de loisir, il a modéré ses théories pour les rendre applicables, et travaillé pour la société au lieu de déclamer contre elle. De ce moment, l'influence de sa parole s'exerce chaque jour plus puissamment; elle balance l'influence de Voltaire, la complète sur quelques points, la corrige sur quelques autres. Sous Voltaire, et pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la réforme politique avait éveillé peu d'attention et fait peu de progrès; la réforme religieuse, au contraire, avait marché si rapidement qu'elle avait franchi le but; Voltaire s'était vu dépassé par ses disciples. Rousseau se constitua le promoteur de l'une et le modérateur de l'autre. Il attaqua le despotisme; il reprima une philosophie trop audacieuse : plus libéral et plus religieux que son siècle, il proclama la souveraineté du peuple et l'existence de Dieu.

Le premier ouvrage où se révèlent ces tendances, où Rousseau semble se séparer de l'école encyclopédique, est la *Lettre à d'Alembert*, publiée en 1758. Il y combat, avec raison, le singulier conseil donné par ce philosophe aux Genevois, d'ouvrir un théâtre dans leur ville. S'il a trop généralisé sa thèse; si, dans sa critique des chefs-d'œuvre de notre scène, il a parfois montré plus de subtilité que

de justesse, on ne peut nier qu'il n'ait pleinement raison sur le fond même de la question. Là aussi son style brille par des qualités nouvelles. Un peu tendu dans ses précédents ouvrages, il se ramollit et s'empreint des couleurs les plus aimables. Le tableau des mœurs genevoises est surtout un morceau rempli de charme.

Ces caractères apparaissent bien mieux encore dans la *Nouvelle Héloïse*, qui parut en 1759. La *Nouvelle Héloïse* n'est pas le meilleur des ouvrages de Rousseau ; il en est le plus éloquent. L'auteur l'a composé avec amour, et l'on voit dans les *Confessions* au milieu de quelles extases délicieuses il en a tracé les pages. Comme roman, la *Julie* a soulevé beaucoup et de fort justes critiques ; mais la *Julie* est-elle un roman ? n'est-ce pas plutôt une causerie où l'écrivain, se saisissant du lecteur au moyen d'une fiction dramatique et touchante, épanche à flots ses sentiments, ses impressions, ses pensées ? Nous voyons, en quelque sorte, dans l'*Héloïse*, un supplément aux *Confessions*. Que Rousseau s'appelle Saint-Preux, Julie, milord Édouard, c'est toujours Rousseau qui nous parle, qui nous révèle toute son âme, qui nous entretient de mille sujets riants, gracieux, graves ou touchants, et toujours avec une onction pénétrante et dans un langage enchanteur. L'ouvrage est un succès immense, près des femmes surtout. Beaucoup d'entre elles se plainaient à supposer que l'auteur était lui-même le héros de son livre, et cette illusion ne nuisait pas au livre. Aujourd'hui qu'elle est dissipée, la *Julie* reste encore l'œuvre la plus populaire de Rousseau.

On a peine à comprendre que la même plume ait écrit l'*Héloïse* et le *Contrat social*, tant ces deux créations offrent peu de rapport entre elles, soit pour le fond, soit pour la forme. Ici, les vives effusions du sentiment et de l'imagination, là, d'austères méditations sur l'origine et la nature des institutions politiques ; ici, la facile expansion d'un langage abondant et passionné, là, toute la sévérité d'un style grave, nerveux, sévère, admirable de concision et de propriété. Même à côté du chef-d'œuvre de Montesquieu, le *Contrat social* reste le plus parfait modèle de la manière d'écrire sur la philosophie des

lois. Quant à la doctrine exposée dans l'ouvrage, ses fortunes ont été diverses. A l'apparition du livre, les gouvernements l'ont trouvé séditieux et ont sévi contre l'auteur ; au temps de la révolution française, il est devenu le manuel des réformateurs ; il a défrayé de formules nos premières assemblées législatives : la Restauration, et l'empire avant elle, l'ont frappé de réprobation ; aujourd'hui l'on semble s'accorder à n'y voir qu'une utopie généreuse, mais sans application possible. Peut-être y a-t-il dans ce jugement un excès de sévérité. Sans tout adopter, à beaucoup près, dans le *Contrat social*, nous sommes porté à croire qu'on s'exagère les objections, et que souvent il suffirait de changer ou de définir quelques mots pour mettre d'accord sur les choses et l'auteur et ses critiques. Quoi qu'on en puisse penser, on ne pourra lui refuser cette gloire, d'avoir été le premier cri de liberté et le plus énergique qui se soit fait entendre dans les années qui ont précédé notre régénération sociale. C'est à ce titre qu'il partage avec l'*Émile* le douloureux honneur d'avoir attiré sur son auteur la colère du pouvoir absolu.

*Émile, ou de l'Éducation*, parut la même année (1762) et presque en même temps que le *Contrat social*. Nommer l'*Émile*, c'est nommer le chef-d'œuvre de Rousseau, qui l'appelle son meilleur et son plus digne ouvrage ; non que l'*Émile* doive être pris à la lettre, et renferme une méthode d'éducation directement applicable. Rousseau lui-même ne l'a pas entendu ainsi ; l'ouvrage entier n'est qu'un développement dramatique de cette pensée, que l'éducation doit tendre à former l'homme, et non le personnage de tel ou tel rôle, non l'homme de telle ou telle condition. A côté de cette pensée vient s'en placer une autre, dont il ne faut point outrer l'application, mais qu'on doit reconnaître vraie dans une certaine mesure : c'est que les meilleurs enseignements sont ceux qui découlent des choses et non ceux que nous recevons des hommes. De belles et nombreuses vérités de détail viennent, mêlées de quelques exagérations et même de quelques erreurs, se grouper autour de ces vérités générales. Elles ont amené dans

l'éducation plus d'une réforme salutaire : les mères ont appris de Rousseau à nourrir elles-mêmes leurs enfants ; l'usage meurtrier du maillot a disparu ; plus de liberté, plus d'activité corporelle ont été accordées au jeune âge. L'*Émile* est peut-être le livre le mieux écrit de la langue française ; à part les premières pages où se montre encore un peu de tension et d'effort, c'est une perfection continuelle. L'intérêt de style se soutient toujours, relevé par un choix exquis des plus belles formes du langage. C'est surtout dans la *Profession de foi du vicaire Savoyard* que ces mérites divers se réunissent au plus haut degré, pour éclairer les consolantes vérités de la religion naturelle, et pour apprendre la tolérance aux croyances trop exclusives.

Le *Contrat social*, œuvre d'un républicain, contenait des objections contre la monarchie ; l'*Émile*, œuvre d'un protestant, contenait des objections contre le catholicisme. Ces libertés n'étaient pas sans danger sous un pouvoir absolu, et Rousseau ne comptait publier ses livres qu'à l'étranger. Des amis influents, le duc et la duchesse de Luxembourg, Lamignon de Malesherbes, alors directeur de la librairie, se flattèrent d'en faire tolérer l'introduction en France. Rousseau céda ; mais le parlement, qui venait de condamner les jésuites, voulut, pour être impartial, condamner un philosophe : Rousseau fut décrété. Il pouvait se justifier aux dépens de ses amis, il préféra s'exiler.

On comprend la susceptibilité des tribunaux français ; il est moins aisé de s'expliquer celle des gouvernements républicains et protestants auxquels Rousseau allait demander un asile. Arrivant aux portes de Genève, il trouve ses livres condamnés. Il est expulsé du canton de Berne. Enfin, il obtient, à grand'peine, l'hospitalité sur le territoire de Neuchâtel, que lord Keith, ancien maréchal d'Écosse, administrait au nom du gouvernement prussien. Protégé par lui, consolé par son amitié, Rousseau vécut tranquille assez longtemps (1762-65) au village de Motiers-Travers. C'est là qu'il reçut le mandement que l'archevêque de Paris venait de publier contre l'*Émile*.

C'était un fait grave alors que cette censure prononcée contre un particulier par une autorité révéérée et puissante, et peut-être, dans sa haute position, eût-il été mieux à Christophe de Beaumont de s'abstenir d'une attaque superflue contre un illustre proscrit. Rousseau, qui n'avait point répondu à la censure de la Sorbonne, répondit à l'archevêque. Sa lettre est d'une haute éloquence ; elle eut un long retentissement dans l'Europe. Cependant, nulle voix dans Genève n'avait encore réclamé contre le décret qui condamnait l'*Émile*. Rousseau, blessé de cet abandon, abdiqua son titre de citoyen. C'était une noble manière de témoigner son ressentiment. Alors, ses partisans se réveillèrent, rédigèrent des *représentations*, que le procureur général Tronchin combattit dans ses *lettres écrites de la campagne*. Rousseau lui répondit par les *lettres écrites de la Montagne*, ouvrage remarquable encore par la vigueur de la discussion, mais bien inférieur aux précédents par l'intérêt et par le coloris. Cette défense, où sa plume reprit souvent l'offensive, provoqua une vive irritation. On amena le peuple contre lui ; on l'assailla de coups de pierres dans sa demeure. Il dut quitter Motiers, où Keith n'était plus pour le protéger. Il passa dans l'île Saint-Pierre (lac de Bièvre), qu'il fut bientôt contraint de quitter. Il allait rejoindre Keith à Berlin, lorsque l'historien Hume lui fit accepter un asile en Angleterre. Jean-Jacques s'y rendit, en passant par Paris, où le prince de Conti lui donna l'hospitalité. Hume l'accueillit, lui fit obtenir une pension du gouvernement, et lui procura une retraite solitaire à Wootton, dans le pays de Galles. Qui se serait attendu qu'une liaison commencée sous de si heureux auspices dût aboutir au plus triste dénouement ? Au bout de quelques mois, Hume écrivait à ses amis de France : *Rousseau est un scélérat...*

Helas ! Rousseau n'était point un scélérat : c'était un aliéné, ou, pour parler plus exactement, un monomane. Toute sa vie, et même au temps de sa jeunesse, l'infortuné avait toujours montré une fatale disposition à s'alarmer, à se créer des fantômes. Cette maladie s'accrut par

l'âge, la vie solitaire, les tracasseries, les persécutions. Au temps dont nous parlons, elle prit le caractère d'une véritable affection mentale, qui d'abord ne se manifesta que par intervalles, et qui finit par s'emparer de lui presque entièrement dans les deux dernières années de sa vie.

Rousseau s'imagina que Hume l'avait attiré en Angleterre pour l'y diffamer; qu'il était l'agent d'un vaste complot ourdi contre son honneur par Grimm, Voltaire, Tronchin, D'Alembert et le duc de Choiseul. Plein de cette folle idée, il rompt avec outrage, refuse la pension du roi d'Angleterre, et bientôt, saisi d'un nouvel accès, revient en France, erre d'asile en asile sans pouvoir se fixer nulle part, s'arrête quelque temps à Bourgoin, dans le Dauphiné, et finit par rentrer dans Paris (1770), malgré l'arrêt du Parlement qui menaçait sa liberté. Il y apportait ses *Confessions*; c'est par cet écrit, où il a retracé, avec une sincérité que nul n'a méconnue, le tableau de sa vie et de ses impressions, qu'il voulait se justifier des crimes dont il se croyait accusé; car tel était le rêve de son délire. L'autorité ne l'inquiéta point. Il se répandit d'abord dans le monde, y fit des frais d'amabilité, donna plusieurs lectures de ses confessions; jusqu'à ce que, sur la demande de M<sup>me</sup> d'Épinay, la police lui défendit de les continuer. Rousseau respecta cette défense, et les *Confessions* n'ont paru qu'après sa mort.

N'eût-il produit que cet ouvrage, Jean-Jacques serait encore un des premiers écrivains de la langue française. Peu de livres offrent autant de charme. Grâce du langage, intérêt du récit, fraîcheur exquise dans les descriptions, tendresse dans les sentiments, mélancolie des souvenirs, tout se réunit pour en faire une lecture éminemment attachante. Les premiers livres surtout offrent ces qualités; écrits dans la douce solitude de Wootton, ils nous paraissent bien préférables aux derniers, composés plus tard, et qu'attristent, qu'aigrissent même parfois de sombres hallucinations. Le titre de l'ouvrage n'est pas menteur: Jean-Jacques s'y *confesse* avec une sévère franchise. Des fautes dont il s'accuse, une seule est grave, mais elle est bien grave! Il fut père, et ne rem-

plit pas les devoirs que ce titre impose. Cet acte est triste à rappeler; non que l'abandon paternel ait dû beaucoup empirer le sort des enfants: Jean-Jacques, pauvre et incapable de tout ce qui fait sortir de la pauvreté, n'avait à leur laisser ni éducation, ni fortune; la famille de leur mère n'avait à leur apporter que de fâcheux enseignements et de plus fâcheux exemples; le préjugé, universel alors, contre les bâtards, les repoussait de toute carrière. Ce qu'ici nous avons à déplorer, ce n'est point le mal causé, c'est l'oubli du sentiment le plus saint et du devoir le plus impérieux. On peut croire que Rousseau fut puni cruellement par ses remords. C'est à lui-même qu'il a fait allusion dans son *Émile*, lorsqu'il a dit: « Celui qui ne peut remplir les devoirs de père n'a pas le droit de le devenir. Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain qui le dispensent de nourrir ses enfants et de les élever lui-même. Lecteurs, vous pouvez m'en croire. Je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs, qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères et n'en sera jamais consolé. »

Déçu dans l'espoir qu'il avait fondé sur les *Confessions*, Rousseau reprit sa vie solitaire. En 1772 il écrivit, à la prière du comte de Wielhorski, ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, morceau très remarquable encore. En 1775, il permit à la Comédie-Française de représenter son mélodrame de *Pygmalion*, dont le succès égala presque celui du *Devin*. Peu après, sa mélancolie augmenta; ses accès devinrent plus fréquents et à la fin presque continuels. Dans son illusion, il voyait le genre humain tout entier conjuré pour déshonorer sa personne et sa mémoire. C'est dans ce triste état d'esprit qu'il écrivit ces étranges dialogues, *Rousseau juge de Jean-Jacques*, et plus tard, les *Réveries du promeneur solitaire*. Peu avant sa mort, il accepta l'asile que lui offrit Girardin dans sa terre d'Ermenonville (*voy. ces noms*). Durant quelques semaines, il y parut heureux de l'accueil de ses hôtes et du séjour des champs; lorsque, le 3 juillet 1778, il fut subitement enlevé par une attaque d'apoplexie séreuse à l'âge de 66 ans, trente-

quatre jours après la mort de Voltaire. Plusieurs, entre autres M<sup>me</sup> de Staël et Musset-Pathay, ont cru à un suicide; cette supposition nous paraît dénuée de toute espèce de fondement et même d'apparence.

Rousseau fut enterré à Ermenonville, dans l'*île des Peupliers*. Depuis, ses cendres ont été transportées au Panthéon. En 1815, lors de l'invasion de la France, les généraux alliés, en mémoire du grand écrivain, exemptèrent de réquisitions le village d'Ermenonville.

La compagne qu'il s'était donnée à son retour de Venise, et qu'il nomma son épouse en 1768, durant son séjour en Dauphiné, Thérèse Levasseur, paraît avoir été peu digne de lui. Devenue veuve, elle prit pour second mari un palefrenier, et mourut en 1801, âgée de 80 ans.

En 1790, l'Assemblée constituante, sur la proposition de Mirabeau, avait voté une statue à Rousseau et une pension à sa veuve.

Outre les écrits que nous avons cités, nous devons encore mentionner, parmi les œuvres de Rousseau : 1° la *Lettre sur la musique française* (1753), qui brouilla son auteur avec l'administration de l'Opéra, et faillit le faire assassiner; 2° l'extrait de la *Paix perpétuelle* et de la *Polysynodie* de l'abbé de Saint-Pierre, rédigé à Mont-Louis, sur la prière du neveu de cet écrivain; 3° des examens de ces deux écrits, publiés seulement après la mort de Rousseau; 4° l'essai *sur l'origine des langues*, excellent morceau, dont la date est inconnue; 5° le *Lévite d'Éphraïm*, composé pendant sa fuite hors de France; 6° des lettres *sur la législation des Corse* (1764); 7° le *Dictionnaire de musique* (1767). Plusieurs lettres de J.-J. Rousseau peuvent aussi passer pour de véritables ouvrages, particulièrement la lettre à Voltaire, à l'occasion du poème sur *le desastre de Lisbonne*.

Re serrés dans un cadre nécessairement très limité, nous avons dû nous borner aux principaux faits de la vie de Rousseau, nous attachant surtout à ceux qui concernent le philosophe et l'écrivain. Pourtant cette vie est elle-même un intéressant objet d'étude. Ceux qui chercheraient

sur ce point des notions plus complètes les trouveront et dans les *Confessions* et dans la consciencieuse histoire écrite par Musset-Pathay. Dusaulx, Corancez, le comte d'Eschery ont aussi publié le récit de leurs rapports avec Rousseau. Quant à ses œuvres, il faut les lire, puis les relire, et puis les relire encore\*. S. A. B.

ROUSSEAU (JEAN-BAPTISTE), écrivain français, connu surtout par ses poésies lyriques, était né à Paris d'un père cordonnier, le 6 avril 1670, et mourut à la Genette, hameau près de Bruxelles, le 17 mars 1741, après avoir passé trente années en exil. Il s'exerça d'abord dans le genre dramatique; mais ses premiers essais ne furent pas heureux. *Le Céfir* (com. en 1 acte et en prose, Paris, 1694, in-12), *Jason, ou la Toison d'or* (trag. lyr. en 5 act. avec prologue, 1696, in-4°), *Vénus et Adonis* (trag. lyr. en 5 act. avec prol., 1697, in-4°), *le Flatteur* (com. en 5 act., d'abord en prose, puis en vers, 1697, in-12), *le Capricieux ou les Apparences trompeuses* (com. en 5 act., 1701, in-12), qui furent représentés successivement, lui attirèrent une suite d'échecs qui lui firent enfin comprendre qu'il s'était mépris sur sa véritable vocation. Outre ces pièces justement oubliées, on lui doit encore la *Ceinture magique*, petite comédie jouée devant Louis XIV, en 1701, *l'Hypocondre, ou la Femme qui ne parle point* (com. en 5 act. et en vers), *la Dupe de soi-même, ou le Desfiant* (com. en 1 acte et en vers), *la Mandragore* (com. en 1 acte et en prose, tirée de Machiavel), *les Aïeux chimériques* (com. en 5 act. et en vers), et le prologue d'un opéra-comique, intitulé *les Amours de Pan*, qui parurent dans les différentes éditions de ses œuvres.

Cependant Rousseau, dont l'amour-propre était excessif, accusait de ses échecs au théâtre les manœuvres de ses ennemis. La chute de sa comédie le

(\*) La 1<sup>re</sup> édition assez complète des Œuvres de J.-J. Rousseau est celle de nos savants collaborateurs MM. Villenave et Depping, Paris, 1817, 8 vol. in-8° avec 14 planches de musique et fac-simile. Depuis, ont paru celles de Musset-Pathay (Paris, 1818-20, 22 vol. in-12; rempr. et augm., 1823-26, 23 vol. in-8°). Cette dernière est jusqu'ici la plus estimée, ainsi que la belle édition de M. Petitain (Paris, 1817-20, 22 vol. in-8°).



*Capricieux*, dans le temps même où l'opéra d'*Hésione*, de Danchet (voy.), obtenait un succès éclatant, mit le comble à son déplaisir : il ne douta plus d'une cabale ourdie par Lamotte, Crébillon, Saurin et leur coterie. Donnant alors carrière à son esprit satirique, il parodia quelques couplets de l'opéra de Danchet, qu'il dirigea contre ces littérateurs. Il n'y en eut d'abord que cinq; mais ils furent bientôt suivis d'un grand nombre d'autres, et la voix publique ne manqua pas de les attribuer tous au même auteur. Les choses en restèrent d'abord là; l'outrage éclata dix ans tard. Les hostilités recommencèrent, à ce qu'il paraît, à l'occasion de la succession de Th. Corneille à l'Académie-Française, et de la pension, non moins convoitée, que la fin présumée prochaine de Boileau devait laisser à la disposition de la cour. Lamotte et Rousseau étaient les deux compétiteurs. De *Nouveaux couplets*, plus infâmes encore que les premiers, furent alors colportés par tout Paris. Qui en était l'auteur? le nom de Rousseau fut dans toutes les bouches. Cependant cette imputation n'a jamais été confirmée, et Rousseau, qui ne cessa de la repousser comme une lâche calomnie de ses ennemis, se crut même fondé, sur quelques indices, à signaler Saurin comme leur auteur véritable. Mais le parlement, saisi de l'affaire, déclara, par arrêt du 7 avril 1712, « J.-B. Rousseau, dûment atteint et convaincu d'avoir composé et distribué des vers impurs, satiriques et diffamatoires, et fait de mauvaises pratiques pour faire réussir l'accusation calomnieuse qu'il a intentée contre Joseph Saurin, de l'Académie des Sciences, etc.; pour réparation de quoi, ledit Rousseau est banni à perpétuité du royaume; enjoint à lui de garder son ban, sous les peines portées par la déclaration du roi. » Le 4 mai suivant, ce jugement, tout au moins sévère, fut affiché en place de Grève par l'exécuteur des sentences criminelles.

Rousseau, qui s'était exilé volontairement dès l'année précédente, se retira d'abord en Suisse, où il reçut de l'ambassadeur français, le comte du Luc, un accueil plein de cordialité; puis il suivit cet ambassadeur à Vienne, en 1715. L'an-

née suivante, des lettres de rappel lui furent expédiées. Mais Rousseau, qui voulait une réparation et non une faveur, refusa en disant que, quoiqu'il aimât bien la France, il aimait encore mieux son honneur et la vérité. Son exil dura donc jusqu'à sa mort : ce ne fut qu'à la fin de 1738 que, ne pouvant résister au désir de revoir encore une fois sa patrie, il fit le voyage de Paris, incognito, pour retourner bientôt après mourir à Bruxelles. Tout le monde sait par cœur la belle ode que Le Franc de Pompignan, son pâle imitateur, a consacrée à la mémoire de notre grand lyrique.

Dès son arrivée en Suisse, Rousseau songea à opposer une édition authentique de ses œuvres (*Œuvres diverses du S. R.*, Soleure, 1712, in-12) aux recueils que de honteuses spéculations faisaient répandre sous son nom. Cette édition ne contient encore que la plus faible partie de ses poésies lyriques. Ses *Œuvres complètes* ou *choisies* ont été souvent réimprimées avant et depuis sa mort. Outre les *Odes* et les *Cantates*, on y trouve 12 *Épîtres*, II livres d'*Allégories*, quelques poésies diverses, et II ou IV livres d'*Épigrammes*. Des IV livres d'odes, le premier, contenant 19 odes dont 1 cantique et 1 épode, est consacré aux odes sacrées. Les sujets en sont tous tirés des psaumes. On y distingue surtout l'ode *Sur l'aveuglement des hommes du siècle*, qui est certainement un des plus beaux morceaux lyriques de notre langue :

Qu'aux accents de ma voix la terre se réveille, etc.

Malheureusement notre poète n'a pas toujours été aussi bien inspiré par son modèle. De même que Malherbe, Rousseau écrit péniblement, et, comme lui, il manque complètement de cette éloquence du cœur qui seule fait le grand poète. Cependant les sentiments tendres et délicats rencontrent quelquefois en lui un heureux interprète : telle est son ode à *Philomèle* (liv. II) :

Pourquoi, plaintive Philomèle,  
Songer encore à vos malheurs ?

Les odes des trois autres livres, au nombre de 35, sont consacrées à des sujets profanes; les deux derniers comprennent les odes écrites depuis son exil. Celle qui

commence le III<sup>e</sup> livre et qui est adressée au comte du Luc,

Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune,

est regardée avec raison, par le poète Lebrun, comme une des meilleures de Rousseau.

Un autre genre d'odes, dont Rousseau fut en quelque sorte le créateur, ce sont ses *Cantates allégoriques* (au nombre de 20), que nous mettons bien au-dessus de ses odes profanes et même de la plupart de ses poésies sacrées. Là, la pensée du poète, qui n'a plus à se renfermer dans des strophes d'une mesure et d'un rythme déterminés, se développe plus naturellement et trouve des tours plus heureux, des images plus simples, plus vraies. On y sent moins le travail, si voisin de la sécheresse, qui dépare tant d'autres pièces. La même facilité se remarque dans les épîtres, quoique ici elle touche peut-être à la négligence. Pour ce qui est des épigrammes, on en rencontre plusieurs d'un tour très spirituel; mais une pensée ordurière en fait souvent tout le mérite. Nous terminerons cette notice par le jugement de Voltaire sur J.-B. Rousseau « ... Vers la fin du règne de Louis XIV, dit-il, deux hommes percèrent la foule des génies médiocres et eurent beaucoup de réputation. L'un était La Motte-Houdard (voy.), l'autre était Rousseau, qui, avec moins d'esprit, moins de finesse et de facilité que La Motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après La Motte, mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ses psaumes l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de Marot. Il réussit bien moins dans les opéras qui demandent de la sensibilité, dans les comédies qui veulent de la gaieté, et dans les épîtres morales qui veulent de la vérité : tout cela lui manquait. Ainsi il échoua dans ces genres qui lui étaient étrangers. » — Voir les *Œuvres complètes de J.-B. Rousseau* avec un *Commentaire historique et littéraire*, précédé d'un *Nouvel essai sur la vie et les écrits de l'auteur*, par M. Amar-Durivier, Paris, 1820, 5 vol. in-8°. On y

trouve une partie de la Correspondance de Rousseau avec d'Olivet. EM. H.-G.

**ROUSSEROLE**, voy. FAGVETTE.

**ROUSSETTE**, voy. CHEIROPTÈRES.

**ROUSSEUR** (TACHES DE), voy. ÉPRI-  
LIDES.

**ROUSSILLON**, ancienne province de France, qui tire son nom de *Ruscino*, aujourd'hui Perpignan, capitale de la Narbonnaise première. Ravagé tour à tour par les Alains, les Vandales et les Suèves, subjugué, en 462, par les Visigoths, qui en furent chassés, en 720, par les Maures, le Roussillon passa, en 760, sous la domination de Pepin-le-Bref, qui le réunit au royaume d'Aquitaine. Charlemagne et son fils Louis, roi d'Aquitaine, y établirent des comtes en qualité de gouverneurs. Dans l'origine, ces gouvernements étaient amovibles, mais ils surent rendre l'autorité héréditaire dans leurs familles. Le dernier d'entre eux, Guinard II, laissa en 1172, par testament, son comté à Alphonse, roi d'Aragon. En 1462, Louis XI le réunit à la couronne de France; mais, 30 ans après, Charles VIII le restitua à Ferdinand d'Aragon. Louis XIII s'en empara de nouveau en 1642; toutefois il ne fut définitivement incorporé à la France que par le traité des Pyrénées (voy.), en 1659. Aujourd'hui, le Roussillon forme le dép. des Pyrénées-Orientales (voy.). On sait que ce département est renommé pour ses vins dits de *Roussillon*: les plus estimés sont le Bagnols, vin fin et moelleux; les vins de liqueurs connus sous le nom de Grenaches (voy.), le muscat de Rivesaltes, le Maccabeo qui rappelle le tokai. On exporte les vins du Roussillon en Suisse, en Allemagne et dans l'Amérique méridionale. Une bonne partie s'expédie à Paris pour les mélanges. Certains vins blancs de ce pays forment la base du faux Madère. Z.

**ROUSSIN** (ALBIN-RÉINE, baron), né à Dijon, le 21 avril 1781, entra dans la marine à 12 ans, et fit, comme simple mousse, la périlleuse expédition d'Irlande (voy. GROUCHY). Aspirant de 1<sup>re</sup> classe à 20 ans, il acquit en peu de temps, dans les mers de l'Inde, des droits à un avancement rapide. En 1807, il fut fait lieutenant de vaisseau, et embarqué en qualité de second à bord d'une corvette

croiser dans les golfes Persique et Arabique. Fait prisonnier, le 28 oct. 1805, à la suite d'un furieux combat avec la frégate anglaise, il ne tarda pas à être changé, et, reprenant aussitôt son service, il prit part à plusieurs autres expéditions dans les parages de l'île de France. En 1806, en son absence, le jeune officier fut nommé à son pays; mais ce fut la Restauration qui se chargea d'acquitter envers la dette de l'empire. Nommé capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, en 1814, il faillit être rayé des listes lors du second retour des Bourbons. Une courte entrevue avec le roi lui rendit sa faveur, et, au mois de mai 1815, à la suite du naufrage de la *Requin*, il fut choisi pour accomplir une mission hydrographique des côtes de l'Afrique, sur lesquelles se trouvait le banc d'Arguin, et concourir, par son habileté, à la fixation des cartes de cette partie du globe, qui, jusque-là, étaient imparfaites. En 1819, il fut nommé à l'hydrographie du Brésil, et, en moins de 18 mois, la position de 10 lieues de côtes dans l'Amérique du Sud. En 1821, il reçut le commandement des forces réunies dans la baie de l'Amérique. A la suite d'une expédition, il fut fait contre-amiral, le 4 août 1822, dans la composition du conseil d'amirauté nouvellement créé. Entre autres services qu'il rendit à la marine dans ce grade, on cite la création du vaisseau-école de Brest, qui fut adopté, d'après ses conclusions, en 1826, pour l'éducation des jeunes gens qui s'engageaient à la marine (*voy. écoles Navales*). En 1828, le contre-amiral Roussin fut chargé d'aller, à la tête d'une commission, examiner au gouvernement brésilien les dommages causés à la marine par le blocus de Buenos-Ayres. A force de fermeté et de persévérance, il obtint de l'empereur don Pedro le paiement des indemnités qu'il avait réclamées. Au commencement de 1830, il fut appelé à l'Académie des sciences dans la section de géographie et de navigation. La démission de juillet fit confier la direction du service maritime de Brest au contre-

amiral Roussin. Le 26 avril 1831, il fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur. Chargé d'obtenir des réparations de don Miguel, qui régnait alors en Portugal, il partit à la tête d'une escadre, et, le 14 juillet, après des sommations inutiles, il força l'entrée du Tage, réputée infranchissable; amarré sur les quais de Lisbonne, il obtint ce qu'il avait ordre d'exiger pour la satisfaction du commerce français. Cette action hardie lui valut, le 26 juillet, le grade de vice-amiral, et il rentra fièrement, le 4 septembre, avec ses trophées à Brest, où il reprit son commandement. Le Bureau des Longitudes l'accueillit dans son sein comme ancien navigateur. Le 11 oct. 1832, il fut nommé pair de France, et le 14 du même mois, il reçut le titre d'ambassadeur de France à Constantinople. Un an s'était à peine écoulé que le roi lui offrit (4 avril 1834) le portefeuille de la marine; mais le vice-amiral Roussin préféra demeurer à son poste. Pendant quelques années, la question d'Orient, assez stationnaire, lui permit de s'occuper spécialement des intérêts de notre commerce, et il jeta, avec le divan, les bases d'un nouveau tarif des douanes. Nommé, le 19 janv. 1836, grand-croix de la Légion-d'Honneur, il eut assez de loisir, à la fin de cette année, pour faire en France un voyage de plusieurs mois. Mais la rivalité de Méhémet-Ali et du sultan ne tarda pas à le rappeler à Constantinople, où il arriva au mois de juillet 1837. Nous avons raconté ailleurs (*voy. MAHMOUD II, MOHAMMED-ALI, etc.*) les phases diverses de cette lutte dans laquelle le sultan faillit perdre sa couronne, et où l'intervention des cinq grandes puissances de l'Europe devint nécessaire pour arrêter la marche d'Ibrahim-Pacha jusqu'au Bosphore. En dépit d'une certaine tendance de l'opinion nationale, qui voulait faire pencher la balance en faveur de l'Égypte, le représentant de la France ne cessa de prêter son concours aux autres puissances européennes, et il fut le premier à reconnaître le nouveau sultan Abdul-Medjid, et à lui promettre son appui. Le 18 sept. 1839, M. Roussin fut rappelé en France, et céda son poste à M. de Pontois (aujourd'hui

d'hui ambassadeur en Suisse). A l'ouverture de la session, il fut nommé secrétaire de la Chambre des pairs, et, le 1<sup>er</sup> mars 1840, il accepta le portefeuille de la marine dans le ministère Thiers (voy.), devenu si célèbre par les complications de la question d'Orient. Au milieu des difficultés soulevées par l'imminence d'une guerre avec l'Angleterre, et spécialement par la double question de l'esclavage dans les colonies et des sucres, M. Roussin rendit d'utiles services à la marine en créant des paquebots à vapeur pour les communications transatlantiques, à l'exemple des États-Unis et de l'Angleterre. Le 29 oct., il quitta le ministère avec M. Thiers, et reçut, en échange de son portefeuille qu'il céda au comte Duperré, le titre d'amiral. Il avait repris une part active aux travaux de la Chambre des pairs, lorsque, le 7 févr. 1843, il accepta le même portefeuille dans le ministère du 20 oct. 1840; mais sa santé le força bientôt à se retirer pour aller respirer, dans le Midi, un air plus doux.

D. A. D.

**ROUT**, mot anglais qui a passé depuis peu dans notre langue, et qui sert à désigner ces assemblées nombreuses de la classe élevée, où l'on se réunit pour le plaisir. Le *rouit* moderne est notre ancien cercle agrandi. Ce qu'on appelle la société, le grand monde, a de nos jours des éléments multiples : beaucoup d'industries se sont anoblies par leur seule extension; la fortune a suffi pour conférer des privilèges autrefois réservés à la naissance et aux talents; la politique ne permet pas toujours des exclusions fondées sur l'absence de l'éducation. Il faut donc aujourd'hui des salons immenses, et les grandes soirées sont devenues des *rouits* où la cohue des invités trouve satisfaction à ses goûts divers. On lui donne à la fois ou successivement danse, musique, jeux de cartes, loteries, parfois même des représentations théâtrales. Il y a foule dans les *rouits*; les désœuvrés y trouvent des distractions, peu de personnes y rencontrent de véritables plaisirs. J. T. v. s.

**ROUTCHOUK** ou **ROUSTSCHOUK** (on écrit dans le pays *Ruscuk*), autrefois l'une des forteresses danubiennes, située sur la rive droite du fleuve en Bulgarie (voy.), à peu près en face de Giourgevo,

dans le sandjak de Nicopolis. C'est une ville archiépiscopale, un chef-lieu de pachalik, avec 30,000 âmes, population qui consiste en Turcs, Grecs, Arméniens, Bohémiens et Juifs. D'après les stipulations de la paix d'Andrinople (voy.), en 1829, Routchouk a cessé d'être une forteresse.

**ROUTES**. Dans l'administration, on désigne particulièrement sous le nom de routes les grandes voies de communication destinées à relier entre eux les différents centres de production, en traversant les diverses parties de l'intérieur d'un état.

Si nous en croyons les auteurs de l'antiquité, ce seraient les Carthaginois, qui, les premiers, auraient eu des routes pavées, afin de faciliter les échanges et les communications entre le littoral et l'intérieur de l'Afrique. Après eux, les Romains, peuple guerrier avant tout, sillonnèrent leur empire de ces admirables voies militaires dont il reste encore de nombreux vestiges. Aujourd'hui, les routes tendent à redevenir ce qu'elles étaient sous les Carthaginois, c'est-à-dire des voies commerciales.

Peu de pays présentent plus que la France des obstacles sérieux à un bon système de viabilité. Son sol, tourmenté, entouré et traversé dans tous les sens par des montagnes, offre à chaque pas des inégalités formidables. D'un autre côté, on doit se souvenir que le morcellement primitif du royaume, les guerres intérieures qui l'ont si longtemps ravagé avant qu'il fût réuni sous les lois d'un pouvoir unique et central, ont déterminé la fondation de villes importantes dans des lieux élevés, et partant d'un accès difficile. Ce sont ces pentes si pénibles à gravir, si dangereuses à descendre, que le gouvernement s'occupe depuis quelques années d'adoucir ou de tourner.

Les voies publiques sont divisées chez nous en quatre classes distinctes : 1<sup>o</sup> routes royales; 2<sup>o</sup> routes départementales; 3<sup>o</sup> chemins de grande communication ou de grande vicinalité; 4<sup>o</sup> chemins vicinaux ou communaux. Les routes royales et départementales, qui elles-mêmes se subdivisent en plusieurs classes, sont entretenues, les premières avec les fonds de l'état, les secondes avec ceux

des départements ; les chemins de grande communication le sont avec les ressources combinées des départements et des communes, et enfin les chemins vicinaux avec les deniers des communes.

Nous n'avons à nous occuper ici que des routes royales et départementales, les autres ayant déjà été l'objet d'un article particulier dans notre ouvrage (*voy. T. V, p. 630*).

Les routes royales aujourd'hui classées, à quelque système qu'elles appartiennent, formaient, en 1836, un développement total de 8,628 lieues. Depuis, de nouveaux classements ont eu lieu, soit par suite de la création de routes nouvelles, soit par la transformation de routes départementales en routes royales. En 1824, le nombre de lieues à l'état d'entretien était seulement de 3,572 ; en 1828 il était déjà de 4,905, et en 1836 il s'élevait à 6,179. Il y avait en outre une longueur de 1,463 lieues à réparer et 986 lieues de lacunes à construire. La loi du 14 mai 1837 a mis à la disposition du gouvernement un crédit spécial de 84 millions de fr., dont 60 pour l'achèvement des lacunes, et 24 pour concourir avec les fonds ordinaires du budget à la réparation des parties de routes dégradées. En 1842, les ateliers ouverts pour l'achèvement des lacunes se sont étendus à 72 routes, et ont embrassé un développement de 1,335 kilom. ; 168 routes ont pris part aux fonds destinés aux réparations extraordinaires ; en 1842 on a livré à la circulation environ 500 kilom. de route neuve, et substitué plus de 100 kilom. de nouvelles portions de route d'un parcours facile à d'anciennes voies dont l'inclinaison opposait de graves obstacles au roulage.

Sur les 6,179 lieues de routes, qui, en 1836, étaient à l'état d'entretien, 783 étaient en pavé, 5,396 en empièchement. Les premières sont surtout celles qui avoisinent la capitale, et trouvent dans des carrières à grès à proximité un approvisionnement facile. Cependant on cherche actuellement à remplacer peu à peu les routes pavées par des routes empièchées d'après le système de Mac-Adam (*voy.*). On a reconnu que les routes pavées étaient plus commodes pour les voitures allant au

pas, mais que les routes empièchées étaient d'un moindre tirage pour les voitures allant au trot. Le système auquel Mac-Adam a donné son nom consiste à établir au milieu de la voie un encaissement de 0<sup>m</sup>.25 de profondeur en moyenne, formé de petites pierres. Les plus grosses doivent être mises en dessous, les plus petites et le gros gravier former le lit supérieur. En général, tout caillou destiné à la construction d'une route doit pouvoir passer dans un anneau de 0<sup>m</sup>.06 de diamètre qui est remis à chaque cantonnier. Le grand mérite de Mac-Adam est d'avoir compris le premier les avantages d'une vigilance continue, infatigable, appliquée avec intelligence à la réparation instantanée des moindres dégâts. Les effets de ce système ont été de changer entièrement le mode d'entretien qui était autrefois suivi. Au lieu de dépenser, comme nous le faisons encore sur beaucoup de points, 75 p. 100 en matériaux et 25 p. 100 en entretien, les expériences de Mac-Adam ont prouvé qu'il fallait faire exactement le contraire, c'est-à-dire employer 25 p. 100 seulement en matériaux et 75 p. 100 en entretien. Depuis Mac-Adam, tout en respectant et sa méthode de construction et son système, d'autres ingénieurs ont introduit d'utiles perfectionnements. Le premier est l'usage, chaque jour plus général, du rouleau compresseur, notamment de celui dû à M. Schattenmann ; le second est le balayage des routes. Ce dernier système, appliqué surtout au département de la Sarthe par M. Dumas, son ingénieur, y a produit des résultats vraiment merveilleux. Il n'était pas difficile, en effet, de concevoir que la poussière est le principe de la boue, et qu'en l'enlevant continuellement au moyen du balai, la chaussée conserve toujours ainsi sa forme dure et adhérente. D'un autre côté, en balayant l'eau au fur et à mesure qu'elle tombe dans les frayés et les flaches, et en les remplissant de petites pierres concassées, on évite toutes les causes de détérioration. Depuis que ce système a été appliqué, aucun département ne jouit des meilleures routes que celui de la Sarthe. Ce mode d'entretien a été depuis adopté par d'autres départements, et partout il a produit des effets non moins

avantageux. Aussi a-t-il été prescrit d'une manière uniforme à tous les ingénieurs par une circulaire du directeur général des ponts et chaussées et des mines, 25 avril 1839.

Les routes en France sont généralement beaucoup trop larges\*, ce qui en rend les frais de premier établissement dispendieux et l'entretien difficile. On songe aujourd'hui à les rétrécir, afin de rendre les expropriations moins coûteuses et de laisser à l'agriculture une plus grande étendue de terrain. Une autre question a encore divisé les meilleurs esprits et l'administration des ponts et chaussées elle-même : il s'agit de la plantation des routes. Celles de France, comme celles d'outre-Rhin, sont presque toutes plantées ; dans quelques autres pays, notamment en Angleterre, on a renoncé à les border d'arbres. Tandis qu'un grand nombre d'ingénieurs tiennent encore aux anciens errements, d'autres soutiennent que la présence des arbres, interceptant l'air, nuit au prompt dessèchement de la chaussée, qu'en outre les feuilles qui tombent des arbres et s'y déposent imprégnées d'eau, sont une cause d'humidité qui amollit et pénètre le sol. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de comparer les routes qui se trouvent en rase campagne avec celles qui sont bordées d'arbres ou traversent des bois. Au milieu de ce conflit on a adopté un moyen terme, et, dans certains départements, des règlements spéciaux ont ordonné, aux frais des propriétaires riverains, la plantation d'arbres fruitiers sur le bord des routes.

Pour l'entretien des routes royales, la dépense est par lieue d'environ, 3,280 fr. en ce qui concerne les routes pavées, et de 2,040 fr. quant aux routes empierrées. Les premières, bien que coûtant ordinairement moins cher, reviennent cependant à un prix plus élevé à cause de leur proximité de la capitale et du roulage plus considérable qu'elles ont à supporter. En somme, les frais d'entretien sont aujourd'hui en moyenne de 2,200 fr. par lieue.

Les routes départementales ont fait

(\*) Une largeur de 10 mètres entre les fossés serait plus que suffisante.

des progrès encore plus remarquables et sont généralement mieux entretenues que les routes royales, et à moindres frais, puisqu'on évalue en moyenne à 1,240 fr. leur dépense annuelle d'entretien, et celle de premier établissement à 38,000 fr. Cet état de choses tient sans doute à ce qu'elles sont ouvertes sur une moins grande largeur et subissent une moindre fréquentation. Les routes départementales classées formaient, en 1836, un développement de 9,232 lieues; depuis le commencement de cette même année, on a classé une longueur de 474 lieues, ce qui porte le développement total à 9,707 lieues. Sur les 9,232 lieues de routes classées en 1836, 5,513 étaient à l'état d'entretien, 1,219 à réparer et 2,500 en lacunes. Les routes de la Corse sont l'objet d'un travail spécial. Enfin, les routes dites *stratégiques* qu'on range dans une catégorie particulière, présentent un développement de 359 lieues. L. N.

**ROUTINE**, capacité, faculté acquise plutôt par une longue habitude, par une longue expérience, que par le secours de l'étude et des règles. Telle est la définition de l'Académie, et elle convient à la routine considérée dans les individus, qui peuvent savoir par routine, agir par routine; mais la routine, prise par abstraction et personnifiée dans le langage, est plutôt l'habitude d'aller toujours dans la même *route*, de faire toujours les mêmes choses de la même façon, sans principes, sans règles; d'où naît cette capacité machinale qui s'acquiert à la longue, et qui explique la tenacité à ne point changer de méthode. De tous temps la routine a été le grand obstacle aux améliorations les plus raisonnables. L'essor de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, etc., n'est dû qu'à l'adoption de procédés nouveaux, mis par une pratique éclairée à la place des vieilles routines. J. T-V-S.

**ROUVRE**, *BOY. CHÈSE.*

**ROVIGO** *DUCC DE*, *BOY. SAVARY.*

**ROVILLE**, ferme-modèle et institut agronomique, située dans le dép. de la Meurthe (*BOY.*). Nous avons consacré une petite notice à son fondateur M. Mathieu de Dombasle (*BOY.*), agronome célèbre que la France vient de perdre (27 déc. 1843).

**ROWE** (NICOLAS), auteur du drame anglais de *Jeanne Shore* et de quelques autres pièces de théâtre, et poète lauréat du roi George I<sup>er</sup>, après avoir été sous-secrétaire d'état sous le duc de Queensberry, naquit en 1673, mourut en 1718, et fut enterré à Westminster.

**ROXANE**, fille d'Oxyarte ou Oxatres, gouverneur de la Bactriane, au temps de Darius Codoman, voy. ALEXANDRE.

**ROY** (ANTOINE, comte), pair de France, plusieurs fois chargé du ministère des finances sous la Restauration, est né le 15 mars 1765, à Savigny (Haute-Marne). Son père lui fit faire ses études à Langres, et de là l'envoya suivre un cours de droit à Paris. En 1785, le jeune Roy, reçu avocat, débuta au Palais; mais chargé, pendant la révolution, de la défense de plusieurs accusés qu'il ne put soustraire au glaive de la loi, ce mauvais succès l'éloigna du barreau. Ayant obtenu, vers l'année 1794, la ferme générale des biens de la succession de Bouillon, il réalisa d'énormes bénéfices dans l'exploitation de la forêt d'Évreux. Il se livra ensuite à de vastes opérations sur les biens nationaux, et devint en peu de temps l'un des plus riches particuliers de la France. Plus tard, Napoléon, qui ne l'aimait pas, voulut faire réviser sa gestion d'Évreux; et le rapport de Defermont le fit condamner à verser au trésor une somme de 1,800,000 fr. L'empereur refusa, en outre, d'autoriser le mariage de la fille de M. Roy avec le fils du duc de Massa (voy. RZONIZA). Pendant les Cent-Jours, M. Roy, devenu membre de la Chambre des députés, prit sa revanche en s'opposant avec force à la prestation du serment de fidélité à Napoléon. A son retour, Louis XVIII lui tint compte de son opposition. Le 25 juillet 1814, il fut nommé président du collège électoral de Soaux, et le 25 août suivant député du lég. de la Seine. Ses votes furent d'abord acquis au ministère; puis tout à coup il passa dans le camp doctrinaire (voy.). Ses rapports sur les budgets de 1817 et le 1818 firent sensation; et après la mort de Corvetto (voy.), on jeta les yeux sur lui pour lui confier le portefeuille des finances, le 7 déc. 1818. Ce premier ministère fut court; au bout de 22 jours,

M. Roy fut remplacé par le baron Louis (voy.), et reçut en dédommagement le titre de ministre d'état et de membre du conseil privé. Élevé de nouveau au ministère le 19 nov. 1819, il y resta jusqu'au 14 déc. 1821, époque où il dut céder la place à M. de Villèle. Cette fois, il reçut, outre le titre de ministre d'état, celui de comte, avec un siège à la Chambre des pairs. Malgré ces récompenses, il fit une critique amère de toutes les mesures de son successeur, empêcha la réussite du projet de la conversion de la rente, et s'acquitta un grand renom de libéralisme. La confiance publique le désignait naturellement pour succéder à M. de Villèle: aussi fut-il compris dans le ministère de transition nommé en janvier 1828, et qui devait préparer les voies au prince de Polignac. Depuis ce temps, M. le comte Roy n'a plus fait partie du gouvernement; outre la gestion de ses grands biens, son activité s'est concentrée tout entière dans la Chambre des pairs où ses avis sont toujours écoutés avec déférence. Sincèrement attaché à la nouvelle dynastie, il semble se borner dans toutes les discussions aux questions de finances. Il est souvent rapporteur du budget, préside d'une manière, pour ainsi dire inamovible le conseil général de la Marne, et a été nommé, en 1841, président de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations. D. A. D.

**ROYAUTÉ**, voy. ROI.

**ROYER-COLLARD** (PIERRE-PAUL), un des orateurs les plus éminents et un des caractères politiques les plus purs de notre temps; et n'eût-il pas conquis cette haute renommée comme homme politique, il mériterait encore une place dans l'histoire de la philosophie, comme le premier promoteur du renouvellement des études philosophiques en France. Comme écrivain, s'il est aujourd'hui un homme dont le style par sa gravité, nous dirions presque son austérité, par sa vigueur nerveuse, par sa plénitude, par sa logique inflexible, rappelle la manière de Pascal, c'est M. Royer-Collard. Pourtant, nous n'avons de lui, soit en politique, soit en philosophie, qu'un petit nombre de discours, dont le recueil formerait

à peine un volume. Mais d'une part, les quelques pages qu'il a écrites sur la philosophie renferment le précis le plus substantiel des doctrines de l'école écossaise, résumées avec un enchaînement et élevées à une puissance que cette école n'a jamais connue; et de l'autre, ses discours politiques, en discutant et en établissant avec profondeur les principes fondamentaux de notre droit public, ont préparé sous la restauration notre apprentissage de la vie constitutionnelle.

Né en juin 1763, à Sompuis, petit bourg voisin de Vitry-le-Français, M. Royer-Collard, après avoir achevé ses études au collège de Chaumont, entra d'abord dans la congrégation enseignante de la doctrine chrétienne. Après quelques années passées dans l'enseignement public, il vint à Paris, où il se fit recevoir avocat au parlement. La révolution étant survenue sur ces entrefaites, il en approuva les réformes dans ce qu'elles avaient de nécessaire. En 1792, il fut nommé membre du conseil de la Commune par le district de l'île Saint-Louis, et il en était secrétaire au 10 août. Mais dès lors la violence commençait à prévaloir, et le jeune avocat se retira d'une mêlée où la victoire devait rester aux passions armées de la force brutale.

Quelques années après, en 1797, il fut élu député au conseil des Cinq-Cents par le dép. de la Marne. Son début à la tribune eut lieu à l'occasion de la loi présentée par le Directoire sur la police des cultes; il s'éleva contre le serment demandé aux prêtres, et parla en faveur du rappel des déportés. Il s'efforça de démontrer que l'intérêt du nouveau gouvernement exigeait que la liberté religieuse reçût toute l'extension compatible avec le maintien des principes constitutionnels; et il invita ses collègues à s'attacher à la justice, qu'il appelait le plus profond des artifices et la plus savante des combinaisons. Il ne siégea que trois mois au conseil des Cinq-Cents, sa nomination ayant été annulée après la réaction du 18 fructidor. Rentré dans la vie privée, c'est alors qu'il commença à se livrer à son penchant pour les études philosophiques. Dans un petit village sur les bords de la Marne, où déjà il avait trouvé une re-

traite pendant les jours de la terreur, non loin d'une humble église jadis soupçonnée de jansénisme, et fermée alors par l'intolérance dont on faisait l'alliée de la liberté, il occupa ses studieux loisirs à méditer quelques ouvrages de Descartes, de Pascal, d'Arnauld, de Nicole, de Bossuet. C'est dans ces études solitaires, où, comme il le dit plus tard, les goûts de son esprit et l'amour de la vérité l'avaient engagé, qu'il passa plusieurs années, complètement en dehors du monde politique.

Le consulat, qui renversa le Directoire, et qui se transforma bientôt en s'entourant des splendeurs de l'empire, ne changea rien à la situation de M. Royer-Collard sous ce rapport. Seulement, lorsque pour compléter l'organisation de l'Université impériale, on s'occupa, en 1811, de créer l'enseignement supérieur à Paris, M. Royer-Collard fut nommé professeur d'histoire de la philosophie moderne à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, et doyen de cette faculté.

Ce qui reste de son enseignement se réduit à deux discours imprimés et à quelques fragments qui ont été joints à la traduction des œuvres de Reid. Mais ce peu a suffi pour marquer sa place comme philosophe, et pour imprimer un mouvement intellectuel dont nous voyons aujourd'hui les résultats. Le discours d'ouverture de son cours, prononcé le 4 déc. 1811, traite surtout de la méthode, et s'applique à transporter dans la philosophie de l'esprit humain les règles et les procédés d'observation qui ont amené les progrès de la philosophie naturelle. Déjà le professeur y dirige une critique fondamentale contre la doctrine de Condillac, occupée de l'ambitieux dessein de ramener tout l'homme à un fait unique; de là y vante la circonspection de l'école écossaise, qui non-seulement reconnaît plusieurs faits primitifs, mais n'ose en déterminer le nombre. Enfin on y trouve un éclatant éloge de l'esprit de Descartes, qui a soumis à jamais l'autorité à la raison.

Il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque la philosophie de Condillac exerçait en France une domination exclusive, qu'elle passait pour être en possession de la vérité tout entière, et pour



avoir touché les dernières limites que pût atteindre la science de l'entendement humain. Il fallait donc une rare indépendance d'esprit et de caractère pour attaquer de front cette puissance incontestée. Pendant que M. Laromiguière (*voy.*), interprète élégant de Condillac, réunissait autour de sa chaire un immense auditoire, séduit par le charme de sa parole, M. Royer-Collard poursuivait avec constance sa tâche critique devant un petit nombre de disciples assidus, parmi lesquels venaient s'asseoir quelques hommes graves, tels que Maine de Biran (*voy.*), M. de Sade, aujourd'hui député, et un groupe de jeunes gens, la plupart élèves de l'école Normale, non encore convaincus, mais ébranlés par la conviction du maître, et toujours frappés de la vigueur de ce noble langage sous lequel se produisait un enseignement si élevé. Parmi ces jeunes auditeurs, dont quelques-uns sont devenus célèbres, on distinguait MM. Cousin, Viguier, Ch. Loyson, Patin, Ch. Renouard, La Rauza, etc. Fidèle au plan qu'il s'était tracé, le professeur subordonnait l'examen des divers systèmes philosophiques à la division des facultés de l'entendement; l'exposition de chaque système était éclairée par une théorie rapide de la faculté à laquelle il se rapportait : de sorte que son cours d'histoire de la philosophie moderne était, comme il le disait lui-même, un cours de philosophie, où les analyses historiques tenaient une grande place. Pendant les deux ans et demi que durèrent ses leçons, elles roulèrent presque exclusivement sur une question unique, mais fondamentale, celle de la perception externe; et le discours d'ouverture de la 3<sup>e</sup> année, qui fut imprimé alors, contient l'analyse la plus complète de ce vaste et difficile problème et des faits intellectuels qui s'y rattachent. En le creusant à cette profondeur, le professeur ébranlait dans ses bases la philosophie régnante, et préparait la révolution philosophique qui fut continuée et accomplie par ses disciples, en tête desquels se place M. Cousin (*voy.*), qui lui succéda dans la chaire de la faculté des lettres.

Le cours de M. Royer-Collard avait duré depuis le mois de déc. 1811 jusque

vers la fin de mars 1814. Attaché à la famille royale par d'anciennes affections et par ses opinions politiques, M. Royer-Collard fut nommé par Louis XVIII conseiller d'état et directeur de la librairie. Pendant les Cent-Jours, il resta seulement professeur et doyen de la faculté des lettres.

Au second retour du roi, la place de grand-maître de l'Université ayant été supprimée, M. Royer-Collard fut nommé président d'une commission de l'instruction publique, composée de cinq membres. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1819, époque à laquelle il donna sa démission (*voy. DECAZES*). Pendant les quatre années de son administration, il eut à lutter sans cesse pour défendre l'Université contre les attaques d'un clergé envahisseur, soutenu par la faction qui, dès 1815, avait presque subjugué le gouvernement. Soit à la tribune, soit dans le sein même du gouvernement, il justifia le corps enseignant calomnié dès lors comme aujourd'hui. Jamais les titres et les services de ces fonctionnaires modestes ne furent respectés avec plus de scrupule, jamais les jeunes talents ne furent encouragés avec plus de bienveillance. Pour ce qui est de la direction générale des études, nous devons rappeler que ce fut M. Royer-Collard qui créa dans les collèges de Paris l'enseignement spécial de l'histoire, innovation féconde qui a porté de si heureux fruits, qu'on s'efforça d'abolir dans les mauvaises années de la Restauration, et qui, depuis 1830, a été étendue à tous les établissements publics. De lui encore vinrent les premiers encouragements donnés à l'instruction primaire et les médailles décernées publiquement aux plus habiles instituteurs.

Depuis 1815, il faisait partie de la Chambre des députés : sa parole grave et sa noble indépendance y avaient conquis une autorité, un ascendant qui n'ont fait que croître d'année en année. Il résista à la réaction violente de la chambre introuvable (*voy.*), et vota constamment avec la minorité dont il fut une des lumières et un des plus puissants orateurs. Il défendit l'immovibilité des juges contre M. de Bonald, organe des passions furieuses de la majorité : il la défendit et un nom

de la Charte, et comme principe fondamental de l'ordre social. Dans la discussion de la loi d'amnistie, il combattit avec énergie les amendements de la commission qui aggravait par de nouvelles rigueurs et de nouvelles proscriptions le projet du gouvernement. A l'occasion du budget de 1816, il s'opposa aux prétentions d'une partie de la Chambre qui, en s'attribuant le droit de revenir sur les lois de finance antérieures, tendaient à détruire la fidélité des engagements. Membre de cette courageuse minorité, il lutta contre tous les excès du parti royaliste, de concert avec son ami Camille Jordan, Lainé, M. Pasquier, de Serres.

M. Royer-Collard fut un de ceux qui conseillèrent la dissolution de la Chambre introuvable, accomplie par l'ordonnance du 5 sept. 1816. Nommé président du collège électoral de la Marne, il fut réélu à une grande majorité, et il n'a plus cessé de faire partie de la Chambre, jusqu'au jour où il lui a plu de rentrer tout-à-fait dans la vie privée. Pendant les quinze années de la Restauration, il a pris part à toutes les grandes discussions où s'agitaient les questions fondamentales du régime représentatif. Par la nature même de son esprit, autant que par l'habitude des investigations philosophiques, il avait le besoin de remonter en toutes choses jusqu'aux principes : aussi, dès qu'il avait abordé une question, laissait-il après lui une trace profonde. C'est par là que, sans jamais sortir de son attitude calme et digne, avec un ou deux discours par an, il a été peut-être l'homme de France qui a le plus fait pour notre éducation constitutionnelle. *Roy. DOCTRINAIRES.*

Deux lois principales qui sont comme les deux grands ressorts du gouvernement représentatif, la loi électorale et la loi de la presse, ont été perpétuellement étudiées, débattues, remaniées pendant tout le cours de la Restauration. A chaque phase de ces grands débats, nous retrouvons M. Royer-Collard dégageant et mettant en lumière les vrais principes, ceux qui ont le plus complètement réuni l'assentiment de la raison publique, ceux qui, contredits ou éclipsés momentanément, sont destinés à survivre. Sans doute lui-même ne se refuserait pas à reconnaître l'ap-

prentissage qu'il faisait pour son propre compte en initiant la nation aux secrets de la vie politique, et le progrès de ses idées à mesure qu'il approfondissait les problèmes. Ainsi, dans la première session de 1816, il monte deux fois à la tribune, le 2 et le 24 février, pour démontrer l'insuffisance et les imperfections du premier projet de loi électorale. Il tatonne encore, ainsi que la Chambre; il critique bien plus qu'il n'établit. A la démarche timide des orateurs, on peut reconnaître l'enfance du système constitutionnel. Mais dans la seconde session, le 26 décembre, son allure est plus ferme et plus assurée. Ici, il arrive directement à établir comme principe de l'élection l'intervention de la nation elle-même qui exerce sur son gouvernement une influence régulière; il déclare que c'est la chambre élective qui constitue les gouvernements représentatifs. Il y a progrès marqué d'une session à l'autre. C'est que l'orateur n'est plus en présence d'une chambre violente qui, sous prétexte d'un royalisme exalté, veut entraîner la monarchie dans des voies périlleuses et en faire l'instrument de ses passions. M. Royer-Collard a posé les bases de la législation sur cette matière, en défendant le projet qui devint la loi du 5 février 1817. Il établit victorieusement le principe de l'élection directe, au lieu de l'élection à deux degrés qu'on voulait introduire; il la fixe au chef-lieu du département pour la dégager de l'esprit de localité, de cet esprit étroit et mesquin qui fausse trop souvent la représentation nationale. Car, dit-il, nous sommes ici dans l'ordre politique, et l'électeur est pris dans l'intérêt général de la société, et non dans l'intérêt local du point qu'il habite. - Et on ne l'a pas vu plus tard renier son œuvre. Lorsqu'en 1819 la proposition Barthelemy (203), tendant à modifier la loi électorale, fut reportée de la Chambre des pairs à la Chambre des députés, il soutint avec force les deux conditions essentielles de la loi primitive, c'est-à-dire l'élection directe et l'élection au chef-lieu. C'est à cette occasion qu'il émit ses idées sur l'influence de la classe moyenne, et le rôle qu'elle est appelée à jouer dans notre nouvel ordre social. Lorsqu'à son tour le

nement, effrayé par les conquêtes inait l'opinion libérale au renouvel- de chaque cinquième de la Cham- abandonna à la réaction qui le pres- puis la mort du duc de Berri, et vint ser le changement de cette loi, M. -Collard combattit avec force le pri- du double vote, et montra dans la 1817 les véritables libertés du pays principes vitaux du gouvernement entatif, c'est-à-dire l'élection directe alité des suffrages. C'est à la suite de discussion que son nom et celui de le Jordan furent rayés de la liste du il d'état. Enfin, en 1824, il fut aussi s adversaires du projet de loi de la malité qui emportait les derniers dé- e notre système électoral.

matière de liberté de la presse, dès e 1817, il prouvait, d'une manière lense, que la libre publication des ms individuelles est la condition et cepe nécessaire de la liberté poli- et que, la provocation indirecte indéfinitissable, la seule juridiction se pour les délits de la presse est le jury. Il n'y a de nations politi- mt libres que celles qui participent, sâche, et au pouvoir législatif et au judiciaire. Dans la discussion de le 1819, la plus libérale qui eût en- é présentée aux Chambres, il motiva dition du cautionnement pour les ux sur la nécessité d'une garantie l'influence politique, garantie qui econtre, selon notre droit public, ms une certaine situation sociale, e signe est la propriété ou ses équi- s. Mais bientôt, en 1820, le mi- ) ayant demandé l'arbitraire pur, ure (voy.) fut rétablie. M. Royer- d appuya un amendement qui eût la durée de la censure à la durée ession. Il attaqua aussi les lois d'ex- n : « Elles sont, dit-il, des emprunts res qui ruinent le pouvoir, alors qu'il semblent l'enrichir. Amenées ne réaction, elles traînent à leur me réaction qui déjà se fait sen- s partis s'en emparent : plus ils odoutables et menaçants, plus il y prudence à leur donner pour ma- : l'apologie de la charte et la dé- des libertés publiques. » La pré-

sentation d'un nouveau projet sur la répression des délits de la presse, en 1822, fut l'occasion d'un admirable discours où M. Royer-Collard, dénombrant les conquêtes de la démocratie et le rôle qu'elle est appelée à jouer dans la société, mettait en regard l'humble part qui lui était faite dans le gouvernement. C'est là aussi que sa prudence prophétique accusait la politique du ministère de montrer aux peuples la monarchie incompatible avec les libertés politiques qu'elle avait promises. Enfin, en 1827, le projet de M. de Peyronnet sur la police de la presse, plus connu sous le nom de *loi d'amour*, fut foudroyé par une puissante ironie, plus profonde peut-être que celle de Socrate, et moins amère que celle de Pascal. « Dans la pensée intime de la loi, disait l'orateur, il y a eu de l'imprévoyance, au grand jour de la création, à laisser l'homme s'échapper libre et intelligent au milieu de l'univers : de là sont sortis le mal et l'erreur. Une plus haute sagesse vient réparer la faute de la Providence, restreindre sa liberté imprudente, et rendre à l'humanité, sagement mutilée, le service de l'élever enfin à l'heureuse innocence des brutes. » Et plus loin : « Une loi de suspects, largement conçue, qui mettrait la France en prison sous la garde du ministère, cette loi ne serait qu'une conséquence exacte et une application judiciaire du principe; et, comparée à la loi de la presse, elle aurait l'avantage de trancher d'un seul coup, dans la liberté de se mouvoir et d'aller et de venir, toutes les libertés. Le ministère, en la présentant, pourrait dire avec bien plus d'autorité : Le mal produit cent fois plus de mal que le bien ne produit de bien. L'auteur des choses a cru autrefois le contraire : il s'est trompé. »

Il nous faut résister à la tentation de rappeler bien d'autres discours, et surtout de citer des exemples de ce style énergique et précis, qui grave la pensée avec tant de profondeur. Entre tant de qualités éminentes qui distinguent le philosophe orateur, le caractère le plus frappant de son éloquence est peut-être cette rigueur de raisonnement, cette logique inexorable, qui arrache à un principe tout ce qu'il contient, et met à nu toutes

ses conséquences. C'est par là que son mémorable discours sur la loi du sacrilège frappa d'impuissance les projets d'oppression religieuse. Ce morceau était d'ailleurs un véritable traité des rapports de la religion avec l'état.

Cette haute raison, qui alliait au respect le plus inviolable pour la vérité un grand fonds de modération naturelle, cette éloquence si grave, mûrie par de longues méditations et par l'expérience de quarante années de révolution, gagnèrent peu à peu l'assentiment de la France, et finirent par s'en emparer si bien, qu'après la dissolution de la Chambre, aux élections de 1827, M. Royer-Collard fut réélu à la fois par sept collèges, ceux de Vitry-le-Français, Châlons, Lyon (midi), Melun, Paris (7<sup>e</sup> collège), Béziers et Neufchâteau.

Ce fut un beau moment pour la France elle-même, et pour le grand citoyen adopté par elle, que celui où les seuls efforts de l'intelligence et du patriotisme, décidant la victoire de l'opinion publique et la chute du ministère déplorable, nous ouvraient la perspective d'un meilleur avenir. Les diverses fractions du parti libéral se rallièrent alors autour de celui qui avait épuré le libéralisme, et l'avait fondé sur des doctrines, en le dégageant des déclamations surannées et de l'alliage bonapartiste. L'opinion nationale s'était alors personnifiée en lui; c'était à qui le saluerait des noms d'illustre maître, illustre ami, etc. L'Académie-Française s'empressa de l'admettre à l'unanimité dans son sein, à la mort de Laplace. Sa réception fut une des plus brillantes solennités de ce temps-là, un véritable triomphe.

A l'ouverture de la session, la Chambre des députés le présenta le premier des candidats pour la présidence, et le choix royal ratifia aussitôt cette désignation. On sait avec quelle dignité il occupa le fauteuil, avec quelle haute impartialité il dirigea les délibérations, maintenant dans un juste tempérament et les droits de la Chambre et la déférence due à la couronne.

Charles X, qui, malgré la profonde ignorance où il était resté de l'état réel de la France, ne manquait pas d'esprit,

goûtait volontiers la conversation de M. Royer-Collard, et il le témoignait un jour à ses familiers, en ajoutant cette étrange restriction : « C'est dommage qu'il n'ait pas l'esprit sain ! » Nous avons rappelé cette anecdote, qui n'est pas inventée à plaisir, pour montrer combien était fatal l'aveuglement qui poussa cette malheureuse dynastie à sa perte. L'avènement du ministère Polignac, cet effet sans cause, ainsi que le définit alors M. Royer-Collard, vint tout remettre en question, et briser brusquement cette alliance de la nation et de la royauté, à laquelle s'était dévoué le fidèle serviteur de la monarchie. La révolution des trois jours (ROY. JUILLET) fit justice de la dynastie parjure. Le lendemain de cette crise, que ses conseils auraient pu prévenir, on l'a entendu dire : « La Restauration nous a enseigné le prix de la liberté; la Révolution nouvelle va nous apprendre le prix de l'ordre. » Il prêta serment au nouvel ordre de choses, et vint s'asseoir silencieux sur les bancs du centre. Aux élections de 1831, il pensait à se retirer tout-à-fait; mais les instances de Casimir Périer, alors ministre, le décidèrent à accepter un nouveau mandat. En remerciant les électeurs de Vitry-le-Français, qui venaient de le réélire, il déclara que la révolution de juillet n'avait été ni dans ses prévisions, ni dans ses vœux, qu'il l'avait acceptée comme un fait, et pour éviter un mal pire encore, mais qu'il était convaincu qu'on avait dépassé la limite au-delà de laquelle l'ordre est en péril. Depuis lors, il a reparu deux fois à la tribune : la première, pour soutenir l'hérédité de la pairie. Il proclama que le droit divin et la souveraineté du peuple étaient deux fantômes aussi vains l'un que l'autre, et que la souveraineté de la raison était la seule possible, et qui plus est, la seule réelle. La seconde fois, dans la discussion des lois de septembre, lorsqu'on débattit le projet de loi qui retirait au jury la connaissance des délits de la presse, il reprit la parole pour défendre le principe qu'il avait si victorieusement établi sous la Restauration. Forcé de combattre les hommes qui avaient autrefois partagé ses convictions, il déplora ce qu'il appelait l'erreur d'un homme de bien irrité (M. le duc de Broglie). Enfin,

aux élections de 1842, il a définitivement renoncé à la députation. Aujourd'hui, âgé de plus de 80 ans, il jouit, dans sa verte vieillesse, de la gloire incontestée que la postérité lui décernera, comme à une des plus belles intelligences et un des plus nobles caractères qui aient honoré notre époque.

A. D.

**RUBEN**, fils aîné de Jacob et de Léa, fat privé de son droit d'ainesse pour être monté dans la couche de Bilha, concubine de son père. Il ne partagea pas la haine jalouse de ses frères contre Joseph; car lorsqu'ils voulurent le tuer, il lui sauva la vie en proposant de le descendre dans une fosse vide, avec l'intention de rendre à Jacob son fils chéri. *Voy. TRIBUS (les douze)*.

**RUBENS (PIERRE-PAUL)**, un des plus grands coloristes qui aient existé, naquit le 28 juin 1577, à Cologne où son père, d'une famille noble d'Anvers, s'était retiré à cause des troubles du Brabant. Les crayons furent les jouets de Rubens. Après la mort de son père, il revint à Anvers avec sa mère; et il entra comme page chez une comtesse de Lalaing; mais la dissolution des mœurs de cette femme le dégoûta bientôt. L'ayant quittée, il obtint de pouvoir se livrer tout entier à la peinture, sous la direction d'Adam Van Oort et de Van Veen. Ce dernier, qui le prit en grande affection autant à cause de ses talents qu'à cause de son irréprochable conduite, lui conseilla d'aller se perfectionner en Italie. Le duc de Mantoue, à qui il fut recommandé par l'archiduc Albert, le reçut à son service en qualité de page, et le logea dans son palais. Rubens y passa sept ans. De Mantoue, il se rendit à Rome, puis à Venise où l'appelaient les ouvrages du Titien et de Paul Véronèse, et enfin à Gènes. Dans toutes les villes qu'il visita, il laissa des preuves de son éminent talent. Envoyé en Espagne avec de magnifiques présents par le duc de Mantoue, il y peignit le roi Philippe IV et plusieurs grands de sa cour, tout en étudiant avec ardeur les grands maîtres de l'école espagnole. Il retourna à Mantoue comblé d'honneurs et de présents; mais il fut bientôt rappelé dans son pays par la nouvelle qu'il reçut que sa mère était dangereusement ma-

lade; il ne la trouva plus en vie, et le chagrin qu'il en conçut le fit s'enfermer pendant quatre mois dans l'abbaye de Saint-Michel, où, pour calmer sa douleur, il s'occupa avec zèle de l'étude des sciences et des arts. Les brillantes promesses de l'archiduc, et l'amour qu'il éprouvait pour Isabelle Brant, le retinrent en Flandre. Il se bâtit à Anvers une maison magnifique qu'il orna extérieurement de fresques et où il se plut à rassembler une précieuse collection de vases, de bustes, de tableaux et de médailles. Quoique fort riche, il consentit, dans la suite, à vendre cette belle collection au duc de Buckingham pour une somme de 10,000 liv. st. Il peignit pour la cathédrale d'Anvers l'admirable *Descente de croix* qui en est un des plus beaux ornements; pour les Jacobins, les quatre Évangélistes; pour l'église de Saint-Pierre, à Cologne, où il avait été baptisé, le *Crucifiement de S. Pierre*; sans parler d'une foule d'autres ouvrages qui lui ont mérité l'immortalité. Cependant beaucoup de tableaux signés de son nom ne sont pas entièrement de lui; il en fit peindre plusieurs par ses élèves, se contentant d'y mettre la dernière main. C'est ce qui eut lieu, entre autres, pour les scènes de la *Vie de Marie de Médicis*, série de 21 tableaux qui lui furent commandés à Paris, en 1620, par cette reine, pour une des galeries de son palais du Luxembourg, et qu'il acheva en deux ans à Anvers; deux seulement de ces tableaux, qui font aujourd'hui partie du Musée du Louvre, lui appartiennent en propre.

Rubens fut un peintre du premier ordre. Son génie créateur était d'une richesse inépuisable. Il a réussi également dans le paysage, le portrait, les batailles, les tableaux de chasse, d'animaux, d'histoire. C'est lui qui a orné de figures les paysages de Wildens, de Van Reden, de Breughel et d'autres peintres célèbres de son temps. Intimement lié avec les plus grands historiens et les poètes les plus illustres de presque toutes les nations, profondément versé dans la littérature, il unissait le jugement le plus sain à l'observation la plus minutieuse de la nature et des règles de l'art. Jamais peintre peut-être ne l'a égalé dans l'expression des passions. Il

excellait à conserver, dans la composition de ses figures, les nuances de l'âge, du sexe, de l'état, et savait donner à chacun des personnages son caractère propre. Ses peintures ont moins de douceur, moins de grâce que celles de Raphaël, mais l'enthousiasme s'y montre sous des traits si hardis, si énergiques, si pleins de vie; ses formes sont d'un si grand style, que l'on a pu, avec assez de justesse, l'appeler le Raphaël flamand. Cependant ce feu qui anime ses compositions, joint à la rapidité avec laquelle il les exécutait, l'a entraîné quelquefois à rechercher l'éclat plutôt que la beauté des formes, et à sacrifier l'exactitude du dessin à la magie du coloris. Néanmoins, Rubens a été surnommé, à juste titre, le prince de l'école néerlandaise, où il semble former la transition de l'ancien genre au nouveau.

Versé dans toutes les branches des connaissances humaines, doué d'un extérieur remarquable, d'une éloquence entraînante, d'un génie universel, des talents les plus aimables, d'un regard pénétrant; comblé, en un mot, de tous les dons de la nature et de l'éducation, Rubens fut appelé à jouer un rôle sur la scène politique. Sur son lit de mort, l'archiduc Albert recommanda à sa femme Isabelle de consulter le peintre dans les circonstances importantes. Les talents de Rubens ne tardèrent pas à être employés. En 1627, il fut chargé de négocier les préliminaires de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre avec l'envoyé de Charles I<sup>er</sup>, Nicolas Gerbier, peintre comme lui, et, en 1630, il signa le traité de paix avec le chancelier Cottington. Déjà le roi d'Angleterre, qui l'estimait beaucoup comme homme, comme artiste et comme négociateur, l'avait créé chevalier. Au milieu de ces occupations nombreuses et diverses, Rubens menait une vie simple et régulière. Le temps dont il pouvait disposer, il le passait au milieu d'un cercle d'amis, ou en visite chez des peintres malheureux qu'il s'efforçait de secourir. Ses tableaux sont très estimés et se vendent à un haut prix; le Musée du Louvre possède de lui d'admirables portraits, et l'on trouve aussi de ses plus remarquables tableaux en Espagne, à Saint-Petersbourg, en Angleterre, etc. Il a rendu enfin d'inapprécia-

bles services à la gravure en apprenant aux graveurs à exprimer les couleurs dans leurs teintes noires et blanches. Sous sa direction, Vorsterman, Bolswert, Peetius, Witdunck, Merinus et d'autres ont porté l'art de la gravure à un point de perfection qui n'a plus été atteint (voy. T. XII, p. 795). Il grava lui-même à l'eau-forte quelques planches, et il apprit à son élève, Chr. Jegher, à graver sur bois. Sa première femme étant morte en 1626, il épousa en secondes noces Hélène Forman, qui posa souvent pour les têtes de femme. La goutte et un tremblement de la main l'empêchant de peindre, il ne s'occupait plus de grandes compositions dans les dernières années de sa vie: il se borna à des tableaux de chevallet. Il expira, le 30 mai 1640, à Anvers, où on lui fit des funérailles magnifiques dans l'église de Saint-Jacques. Au second anniversaire séculaire de sa mort, Anvers lui éleva une statue en bronze sur le port. Les élèves les plus illustres de Rubens sont Van-Dyck, Téniers, Van Tulden, Schat, Van Hoek, Diepenbeek, etc. — *Foir Michel, Hist. de la vie de Rubens* (Brux., 1771); Smit, *Hist. Levensbeschrijving van Rubens* (Amst., 1774); Smith, *Catalogue raisonné* (Lond., 1830), etc. C. L.

**RUBIACÉES**, famille de dicotylédones à corolle monopétale épigyne. C'est l'un des groupes les plus riches en espèces; on en connaît environ 2,000. La plupart de ces végétaux habitent les régions intertropicales.

Les rubiacées abondent en végétaux précieux par leur utilité. Le caféier (voy. ce nom) en est un exemple des plus notables. Mais c'est surtout par leurs propriétés médicales que beaucoup d'espèces sont dignes de tout notre intérêt: les unes, parmi lesquelles il suffit de citer les quinquina (*cinchona*), sont éminemment toniques et fébrifuges; d'autres, telles que les *ipécacuanha* (voy. ces noms), ne sont pas moins célèbres à titre d'émétiques; plusieurs jouissent de vertus puissamment diurétiques; quelques-unes ont été signalées comme drastiques et vénéneuses. Certaines rubiacées exotiques donnent des fruits charnus et comestibles. Une foule d'espèces se parent de fleurs superbes et souvent très odo-

rantes. Parmi les rubiacées indigènes, dont la plupart d'ailleurs ne forment que des herbes de peu d'apparence, la garance (*voy.*) est importante comme plante tinctoriale; le principe colorant qui existe dans les racines de cette plante se retrouve, avec plus ou moins d'intensité chez beaucoup d'autres rubiacées, soit indigènes, soit exotiques. Éd. Sp.

**RUBICON**, rivière qui, du temps des Romains, marquait la frontière entre la Gaule Cisalpine et l'Italie. Selon les tables de Peutinger, c'est le Pisciatello actuel; mais selon un décret du pape, rendu en 1756, ce serait le Luso. En le traversant avec son armée, César (*voy.*) franchit les limites de la Gaule proconsulaire dont il était gouverneur, et déclara par ce fait seul la guerre au sénat et à la république. Ce fut le signal de la guerre civile. *Voy. Pompée*, et ci-dessus p. 587. C. L.

**RUBIS** (du latin *rubeus*, rouge). On donne ce nom à différentes pierres précieuses transparentes d'un rouge plus ou moins vif. Le *rubis oriental* ou *d'Orient* est un corindon (*voy.*) vitreux d'un rouge cochenille et d'une grande dureté; il est inaltérable au feu et pèse 4.28 fois plus que l'eau; le *rubis spinelle* est moins dur, et se coule à un reflet légèrement orangé; le *rubis balais* est d'un rouge clair; le *rubis du Brésil* ou *topaze du Brésil* est d'un rouge tirant sur le jaune, soit que cette couleur lui appartienne naturellement, soit qu'on la lui ait communiquée en le chauffant. Plusieurs autres pierres portent à tort le nom de rubis: ainsi l'arsenic sulfuré rouge ou réalgar s'est appelé *rubis d'arsenic*; des grenats de couleur rouge ou violacée et pâle ont été nommés autrefois *rubis de roche*; une variété de grenat rouge violacé qu'on tire des Karpathes a pris le nom de *rubis de Hongrie*; le *rubis de Bohême* est un grenat d'un beau rouge de feu qu'on trouve dans ce pays; le même nom a été donné au quartz hyalin rose laiteux de couleur foncée; les quartz hyalins roses ou rouges sont dits des *rubis occidentaux* ou *d'Occident* (*pseudo-rubis*); enfin les belles tourmalines rouges de Sibérie, appelées *rubis de Sibérie*, passeraient pour des spinelles, si leur mode de cristallisation ne les faisait reconnal-

tre. Les lapidaires nomment *rubis-topaze* le corindon vitreux qui est à la fois jaune et rouge, et *rubis-saphir* celui qui est rouge et bleu. Z.

**RUCELLAÏ** (GIOVANNI), poète italien des temps de la renaissance, né à Florence le 20 oct. 1475, mort en 1526. *Voy. ITALIENNE (langue et litt.)*, T. XV, p. 171.

**RUCHE**, l'habitation des abeilles (*voy.*) dans l'état de domesticité. C'est une espèce de panier renversé, où elles déposent le miel et la cire, et où elles se multiplient en de nouveaux essais. On distingue deux sortes de ruches, les *simples* et les *composées*: les premières sont les plus usitées; elles consistent en paniers de paille ou d'osier, sans divisions intérieures et recouverts d'un *surtout* ou entonnoir de paille, servant à l'écoulement des eaux de pluie et propre à maintenir la température au dedans. Les *ruches composées* forment une réunion de plusieurs ruches qui peuvent se séparer au besoin; elles consistent en un cylindre de paille, couvert d'une planche percée de trous, et surmonté d'un couvercle en dôme, telle est la *ruche villageoise de Lombard*.

On fait aussi des ruches en bois, qui se composent d'un certain nombre de cadres ou tiroirs qu'on place entre les deux fonds de la ruche, soit en hauteur, soit en profondeur: cette division facilite la récolte et permet de diriger la formation des rayons.

La capacité de la ruche doit être proportionnée à l'importance de l'essaim, c'est-à-dire d'environ 40 décimètres cubes pour 20,000 abeilles, de 60 pour 30,000, et ainsi de suite. C-B-S.

**RUCKERT** (FRÉDÉRIC), un des poètes allemands contemporains les plus estimés, connu aussi dans le monde littéraire sous le pseudonyme de *Freimund Raimar*, naquit en 1789 à Schweinfurt, ville bavaroise, située sur le Mein. Après avoir suivi les cours de l'université d'Iéna, surtout ceux de philologie et de belles-lettres, il se rendit à Stuttgart où il fut attaché de 1815 à 1818 à la rédaction du *Morgenblatt*. Il partit ensuite pour l'Italie, et passa la plus grande partie de l'année 1818 à Rome et à Aricie tout occupé

de l'étude de la langue et de la littérature italienne. De retour dans sa patrie, il se fixa à Kobourg où il se mit à cultiver avec ardeur les langues de l'Orient, principalement l'arabe et le persan; et en 1826, il accepta la chaire de professeur des langues orientales à l'université d'Erlangen. A cette époque, il s'était déjà créé une brillante réputation par ses poésies, dont le premier recueil avait paru à Heidelberg, en 1814, sous le titre de *Poésies allemandes*. Ce premier volume fut suivi, trois ans après, d'un second, intitulé *La couronne du siècle* (Stuttg., 1817), qu'il publia sous son véritable nom. L'année précédente, il avait fait imprimer dans la même ville une comédie politique en trois actes sous le titre de *Napoléon*. Ces publications ont été réimprimées plusieurs fois avec les *Roses orientales* (Leipz., 1822) et les nombreuses pièces de vers que M. Rückert a insérées dans l'*Almanach des Dames* ou dans d'autres écrits périodiques. La dernière édition est celle d'Erlangen, 1839. Entraîné par son goût pour la littérature orientale, il entreprit bientôt une imitation des *Makamat* de Hariri (*voy.*), et le succès que son travail, publié sous le titre de *Métamorphoses d'Abou-Seïd* (Stuttg., 1826; 2<sup>e</sup> éd., 1837, 2 vol.), obtint, l'engageant à persister dans cette voie, il donna successivement des traductions plus ou moins célèbres de *Nal et Damajanti* (Franf., 1828; 2<sup>e</sup> éd., 1838), de *légendes et d'histoires orientales* (Stuttg., 1837, 2 vol.), de *Rostem et Sohrrib* (Erlang, 1837), de poésies gnomiques indiennes sous le nom de *Sagesse des Brahmanes* (Leipz., 1836-39, 6 vol.), etc., ainsi qu'une *Vie de Jésus en vers*, tirée des quatre Évangélistes (Stuttg., 1839). La muse de M. Rückert est si inconstante, si capricieuse, elle s'est exercée sur tant de sujets divers, qu'il serait impossible de la caractériser. On peut dire cependant en général que l'esprit et l'imagination dominant également dans ses poésies; mais qu'il en est bien peu qui parlent au cœur. Personne peut-être n'a manié la langue allemande avec plus d'art, n'a su comme lui la plier à toutes les formes; et c'est sans doute à cette facilité même, jointe à la richesse de son imagination,

qu'il faut attribuer le défaut qu'on lui reproche d'épuiser un sujet, de le tourner et retourner en tous sens jusqu'à fatiguer le lecteur. Sa versification n'est pas non plus irréprochable; cependant, sous ce rapport, ses dernières productions laissent beaucoup moins à désirer. C. L.

**RUDESHEIM**, *voy.* RUIX (*vins du*).

**RUDIMENT** (*rudimentum*, de *rudis*, qui ne sait pas), ouvrage didactique élémentaire, tel qu'une grammaire à l'usage de la jeunesse, renfermant les premiers principes d'un art, d'une science quelconque. La difficulté de s'abaisser au niveau des moindres intelligences donne un grand prix aux bons rudiments. L'imprimerie multiplia de bonne heure ces livres utiles. Dès 1473, parut la 1<sup>re</sup> édition de Nicolas Perotto : *Rudimenta grammatices*. Comestor intitula son histoire universelle : *La chaîne des temps, ou le Rudiment des novices, Rudimentum novitiorum*, 1476, 2 vol. in-fol. On a des rudiments du christianisme, rudiments de l'histoire, etc. Quand le mot rudiment se prend pour la connaissance des premiers principes d'une science ou d'un art, il ne s'emploie qu'au pluriel. J. T-V-S.

**RUDOLPHINES** (TABLES), *voy.* TYCHO BRAHÉ et KEPLER.

**RUDOLSTADT**, *voy.* SCHWARZBOURG.

**RUFFO** (don FABRICIO), *voy.* CASTELCICALA. A une autre branche de cette maison appartenait le cardinal FABRICIO Ruffo, l'un des conseillers du roi des Deux-Siciles, Ferdinand I<sup>er</sup> (*voy.*), célèbre par son entrée à Naples, en 1799, à la suite de Nelson (*voy.*). Né dans cette ville, le 16 sept. 1744, cadet d'une famille dont l'ainé portait le titre de duc de Baranello, il y mourut le 13 déc. 1827. — Il ne faut pas le confondre avec son parent éloigné, le cardinal LONOVICO RUFFO-SCILLA, archevêque de Naples, qui, en 1820, se déclara d'une manière tout-à-fait inattendue pour la constitution, et mourut en 1832. — D'autres membres de la maison Ruffo, tels que le prince ALVARO et le marquis GIROLAMO, ont siégé ou siégent encore dans les conseils du roi des Deux-Siciles. X.

**RUFIN**, ministre de Théodose-le-Grand et d'Arcadius, naquit à Eluse,



dans la Novempopulanie, vers le milieu du 1<sup>er</sup> siècle. Parvenu, grâce à ses artifices, au poste de grand-maître du palais, il conseilla à Théodose, en 390, l'horrible massacre de Thessalonique, où 7,000 personnes de tout âge et de tout sexe périrent en punition d'une révolte. On sait quel beau rôle l'évêque de Milan, S. Ambroise (voy.), joua dans cette circonstance. Loin d'être ébranlé, le crédit de Rufin ne cessa de s'accroître, et en même temps ses vices et son arrogance. Il fit massacrer, en 391, le général Promote; et, en 392, il envoya à la mort le préfet du prétoire Tatien, dont il se fit donner la charge. La mort de Théodose, arrivée en 395, l'affranchit bientôt d'un reste de pudeur. Tout-puissant, sous Arcadius, il allait se faire associer à l'empire par ce faible prince, lorsqu'une mort violente mit fin à ses projets ambitieux. Indignés d'avoir été rappelés au moment où, unis aux troupes d'Occident sous les ordres de Stilicon (voy.), ils allaient combattre et vraisemblablement vaincre Alaric, que Rufin lui-même avait appelé dans l'empire, les soldats se jetèrent sur lui et le massacrèrent, sans égard pour la présence d'Arcadius, le 27 novembre 395.

E. H.-G.

**RUGEN**, île de la mer Baltique située à l'embouchure de l'Oder, et appartenant à la Prusse. On croit qu'elle faisait autrefois partie du continent, dont elle n'est séparée en quelques endroits que par un détroit d'une lieue. Elle a 17 milles carr. géogr. de surface, et près de 30,000 hab. Cette île comprend 2 villes, dont la principale est *Bergen*, 2 bourgs et 67 villages. La mer y a creusé comme des dentelures, c'est-à-dire des presqu'îles et des golfes : les premières sont Jasmund, Witlow et Monkuth, et les golfes Tromperwik au nord, Prorerwik à l'est, et Rugenbodden au sud. Les rochers calcaires du Stubbenkammer, qui s'élèvent à pic jusqu'à 543 pieds au-dessus du niveau de la mer et auxquels une belle forêt de hêtres sert de manteau, fixent surtout l'attention des étrangers. Un phare a été construit sur l'emplacement de l'ancienne Arcone, où l'on voit les débris d'une forteresse détruite par Waldemar. Là était aussi, dit-on, le sanctuaire de la

déesse Hertha (voy.). Sur la colline appelée Rugard, près de Bergen, s'élevait le château des princes du pays dont on voit encore quelques ruines. L'île de Rugen est très fertile en blé; la pêche et l'éducation des bestiaux sont deux autres sources de richesse. On y va prendre des bains de mer. Les paysans y sont laborieux et pleins de vigueur; les habitants des côtes fort bons marins. La noblesse y est nombreuse; parmi plusieurs châteaux remarquables est celui des princes de Putbus.

Prise par le roi de Danemark Waldemar 1<sup>er</sup>, en 1168, l'île de Rugen devint l'apanage des ducs de Poméranie, entre les mains desquels elle resta jusqu'en 1648, époque où elle tomba au pouvoir de la Suède. Les Français s'en emparèrent en 1807; enfin elle fut donnée à la Prusse en 1815.

C. L. m.

**RUHNKEN** (DAVID), dit *Ruhnkenius*, un des plus célèbres humanistes de son siècle, naquit, en 1723, à Stolpe dans la Poméranie ultérieure. Ses parents, qui possédaient une certaine fortune, ne voulurent point contrarier ses inclinations, et l'envoyèrent au collège de Königsberg, qu'il quitta à l'âge de 18 ans pour aller étudier la théologie à Göttingue. Mais s'étant arrêté en route à Wittenberg, le jeune Ruhnken fut tellement captivé par les leçons de Bergen et de Ritter qu'il y resta deux ans. La réputation de Tibère Hemsterhuys l'attira ensuite à Leyde; mais avant de partir, il publia, en 1743, pour obtenir le grade de maître-ès-arts, sa thèse *De Gallâ Placidâ*; en la soutenant, il eut l'occasion de se convaincre que le don de la parole lui avait été refusé. Hemsterhuys ne tarda pas à reconnaître le mérite de son élève; il devint son ami, et sous sa direction, Ruhnken recommença ses études d'une manière mieux ordonnée et plus méthodique. En 1749, il publia une *Epistola critica* sur les hymnes homériques, Hésiode et l'anthologie grecque, et deux ans après, il en fit paraître une seconde sur Callimaque, Apollonius et Orphée. Il désirait vivement obtenir une chaire de philosophie dans une université de Hollande; mais ne voyant pas le moyen d'y arriver, il se remit à l'étude du droit qu'il avait commencée à Wittenberg, et qu'il quitta de

nouveau pour s'occuper d'une édition de Platon. Il parvint à se procurer une copie du seul manuscrit qui existe du *Lexikon vocum Platoniarum*, manuscrit conservé à la Bibliothèque royale de Paris, et la publia, avec un commentaire, à Leyde, en 1754 (2<sup>e</sup> éd., 1789). Ce travail seul aurait suffi pour lui assurer une place parmi les premiers philologues de son siècle, car il serait difficile de trouver en un si petit volume autant d'érudition et de critique. La vie indépendante que menait Ruhnken lui plaisait si fort qu'il refusa plusieurs places, et il profita de ses loisirs pour visiter les principales bibliothèques de l'Europe. Cependant Hemsterhuys, accablé par l'âge et les maladies, réussit à se faire adjoindre, en qualité de lecteur, Ruhnken, qui, à la mort d'Oudendorp, fut enfin nommé professeur d'histoire et d'éloquence. Parmi les ouvrages de ce philologue, on doit citer encore son édition de Rutilius Lupus (Leyde, 1768; 2<sup>e</sup> éd., Leipz., 1831), celle de Velleius Paterculus (Leyde, 1779, 2 vol.), et celle de Muretus (1789, 4 vol.). On lui doit aussi la publication de l'hymne homérique à Cérés (1780), découverte à Moscou par Mathæi, ainsi que l'admirable *Eloge de Hemsterhuys* (1768; 2<sup>e</sup> éd., 1789). Quant à son édition de Platon, il n'avait terminé que les scholies, lorsque la mort l'enleva le 14 mai 1798. Ses *Opuscula oratoria, philologica, critica*, ont été publiés à Leyde, en 1797, et réimprimés dans la même ville, en 1823, 2 vol. Différents recueils de ses *Lettres* ont paru successivement à Leipzig (1812, et à Flessingue (1832 et 1834). Tous les jeunes philologues doivent lire la *Vie de Ruhnkenius*, écrite par son disciple Wyttenbach (voy.), Leipz., 1822, in-8<sup>o</sup>.

C. L.

**RUINES.** Nous renvoyons, pour les ruines célèbres de l'antiquité, aux art. ÉGYPTE, BABYLONE, PERSÉPOLIS, PALMYRE, ROME, PESTUM, POMPEÏ, ARLES, NIMES; pour celles d'autres contrées, à PALENQUE, et pour les ruines du moyen-âge, à CHATEAU, PIERREFONDS, HEIDELBERG, MARIENBOURG, HON-KOENIGSBURG, etc.

**RUISDAEL**, voy. RUYSDAEL.

**RULHIÈRE** (CLAUDE - CARLOMAN

DE), naquit au village de Boudy, près Paris, en 1735, d'un inspecteur de la gendarmerie de l'Île-de-France. Son goût naturel l'entraînait vers la poésie; et il avait déjà fait quelques vers dignes d'être remarqués, lorsqu'il se décida à entrer dans le corps des gendarmes de la garde. Il servit pendant dix ans, prit part à la campagne de Hanovre, et suivit le maréchal de Richelieu dans son gouvernement de Guienne. C'est à cette époque qu'il fit paraître son *Épître sur les disputes*, que Voltaire a insérée tout entière dans son Dictionnaire philosophique, et qu'il se plaît à regarder comme un petit chef-d'œuvre. Ce succès reveilla les premiers goûts de Rulhière. En 1760, il suivit, en qualité de secrétaire d'ambassade, le baron de Breteuil, nommé au poste de Saint-Pétersbourg. Il assista ainsi à la révolution qui mit Catherine II à la place de Pierre III (voy. ces noms); et l'aspect de si grands événements développa en lui le germe des études historiques. A peine revenu en France, il renonça définitivement à la carrière militaire (9 juin 1765), malgré la commission de capitaine de cavalerie, qui lui fut offerte; puis, sur les instances de la comtesse d'Égmont, qui l'engageait à écrire les événements dont il avait été témoin à la cour de Russie, il s'enferma dans la retraite, et acheva, en peu de temps, le manuscrit de ses *Anecdotes sur la révolution de Russie, en l'année 1762*. Il refusa de le livrer à l'impression, et se contenta d'en faire des lectures dans différentes sociétés, où il acquit bientôt une grande réputation. La cour de Versailles voulut connaître ce récit; de son côté, l'impératrice Catherine, instruite de ce qui se passait, conçut quelques inquiétudes sur la nature des révélations de Rulhière, et chargea Grimm, son correspondant à Paris, de faire disparaître son manuscrit, à quelque prix que ce fût. Mais Rulhière mit en lieu de sûreté trois exemplaires, déposés entre les mains de trois personnes différentes, et tint tête aux menaces aussi bien qu'aux séductions. La protection de Monsieur, qui fut depuis Louis XVIII, lui fut alors d'un grand secours; nommé secrétaire des commandements de ce prince, il repoussa plus

énergiquement que jamais les offres des agents de l'impératrice, qui allèrent jusqu'à lui proposer 80,000 liv. pour faire disparaître seulement de ses Anecdotes quelques traits qui pouvaient blesser leur souveraine. Rulhière se contenta de promettre que son manuscrit ne serait imprimé qu'après la mort de Catherine; et en effet, il ne fut publié qu'en 1797, lorsque Rulhière lui-même avait déjà, depuis six ans, disparu de la scène du monde. Au moment de cette petite persécution, la cour donna une nouvelle preuve de son estime à l'historien de la révolution de Russie, en le chargeant, en 1768, d'écrire, pour le dauphin, les derniers troubles de la Pologne. Rulhière se mit avec ardeur à l'œuvre; mais il s'interrompit bientôt pour tracer, à la prière de son ancien patron, le baron de Breteuil, alors ministre, un *Rapport sur l'état des protestants, depuis la révocation de l'édit de Nantes*. Le cabinet, et notamment Malesherbes, furent enchantés de ce travail, qui fut présenté au roi, mais qui attira en même temps quelques critiques à Rulhière. C'est pour leur répondre qu'il fit alors paraître ses preuves à l'appui, sous le titre d'*Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, et sur l'état des protestants en France, depuis le commencement du règne de Louis XIV jusqu'à nos jours, tirés des différentes archives du royaume*. En 1771, il fut nommé écrivain politique attaché aux affaires étrangères, avec 6,000 liv. de pension; et en 1775, il reçut la croix de Saint-Louis. C'est alors qu'il se remit avec une nouvelle ardeur à la rédaction de son histoire des troubles de la Pologne, et que, muni de certaines instructions du gouvernement, qui n'approuvait pas les projets de la Russie dans l'affaire du partage, il partit, en 1776, pour le pays dont il allait parler, et visita en moins d'un an Dresde, Varsovie, Vienne et Berlin. A son retour, il reprit son œuvre; mais elle était loin de toucher à son terme; et il n'avait encore presque rien publié, lorsqu'en 1787 sa réputation seule le fit admettre à l'Académie-Française, en remplacement de l'abbé de Boismonet. Reçu dans la société la plus choisie,

Rulhière obtint, par l'entremise de son protecteur, de Breteuil, la survivance du gouvernement de la Samaritaine, qui valait de 5 à 6,000 liv. Lorsque survinrent les premiers troubles, précurseurs de la révolution, il voulut écrire les événements du jour; et à cet effet, il vint se loger à Versailles, auprès du manège. Il avait même rassemblé une assez grande quantité de notes, lorsque sa famille, inquiétée à la suite de la journée du 10 août, crut devoir les faire disparaître. Rulhière avait été subitement emporté dans la nuit du 30 janvier 1791. La Commune de Paris, que l'on accusa, sans doute injustement, de sa mort, fit saisir ses papiers, et priva ainsi le théâtre de deux comédies qui s'y trouvaient, dit-on, *le Fâcheux* et *le Méfiant*. Ce n'est qu'en 1807 que fut publiée pour la première fois son *Histoire de l'anarchie de Pologne et du démembrement de cette république*, à laquelle il avait travaillé pendant 22 ans, et qu'il laissa inachevée, les livres XII et XIII, dont on a retrouvé des fragments, ne conduisant le récit des événements que jusqu'à la fin de 1770\*. Outre cet ouvrage remarquable à tant de titres, on attribue encore à Rulhière plusieurs opuscules, et entre autres un *Portrait du comte de Vergennes*, l'ennemi de Breteuil; les *Anecdotes sur* (le maréchal de) *Richelieu*, et une brochure, intitulée : *De l'action de l'opinion sur les gouvernements*. Dans sa retraite, et au milieu de ses travaux historiques, il n'abandonna pas la versification; il composa un petit poème, *des Jeux de mains*, qui fut publié en 1808, mais qui produisit peu d'effet, parce qu'on avait alors perdu la clef des allusions dont cet écrit fourmille. Il fit aussi beaucoup de vers pour la société de la comtesse d'Egmont, et s'essaya dans tous les genres, contes, lettres, épltres et épigrammes. Mais l'ouvrage qui a fondé sa réputation d'une manière durable, c'est son *Anarchie de Pologne*, mis au jour par le savant Daunou (Paris, 1807, 4 vol. in-8°), qui en

(\*) On sait que le comte Ferrand (voy.) entreprit de le continuer. Voir sur cet ouvrage posthume et le voit qui lui était réservé, Quérard, *La France littéraire*, art. Rulhière. Voy. aussi notre art. DAUNOU. 5.

fait le plus magnifique éloge, et réimprimé en 1819, par les soins de M. P.-R. Auguis, à qui l'on doit aussi les *OEuvres* complètes de Rulhière, où ce même ouvrage est compris, Paris, 1819, 6 vol. in-8°.

D. A. D.

**RUMB**, mot synonyme d'*aire de vent*, c'est-à-dire de l'une des 32 divisions du compas de mer et des divisions correspondantes de l'horizon. Il paraît être une corruption du mot rhombe ou losange; en effet, il est d'usage d'indiquer, dans les cartes géographiques, la direction des quatre points cardinaux (*voy.*) au moyen de deux losanges en croix, fort allongés, dont les quatre angles aigus marquent ces quatre points : cette forme de losange allongé a été adoptée comme étant celle de l'aiguille aimantée dans les boussoles marines. C'est par un procédé analogue qu'on a construit la *rose des vents*, qui présente ainsi 32 angles de rhombes, indiquant 32 directions, séparées l'une de l'autre par un intervalle de 11° 15'. On les appelle aussi *pointes de compas* ou simplement *pointes*. Les marins désignent encore les rumbes sous le nom de *quarts*; et c'est dans ce sens qu'on dit qu'un vaisseau a plus ou moins de *quarts dans sa voile*.

X.

**RUMFORD** (BENJAMIN THOMPSON, comte DE), physicien et philanthrope célèbre, membre de la Société royale de Londres, associé étranger de l'Institut de France, était né vers 1753, à Rumford, village nommé aujourd'hui *Concord*, dans le New-Hampshire. Sa famille, originaire d'Angleterre, était peu aisée; il eut le malheur de perdre son père étant encore dans l'enfance; sa mère se remaria et il se trouva tout-à-fait abandonné. Néanmoins, son goût pour les sciences se développa avec énergie, et, à l'âge de 19 ans, un mariage avantageux le mit tout à coup dans une position indépendante; mais à la suite de la révolution d'Amérique, la famille de sa femme qui tenait pour la métropole, fut ruinée et compromise. Thompson, contraint de s'enfuir à Boston, laissant sa femme enceinte, eut le malheur de la perdre, et ne revit la fille à qui elle avait donné le jour que 20 ans après. Fidèle à ses engagements, il fit la guerre pour la mère-patrie, et lorsque les

Anglais durent évacuer Boston (1776), il en apporta la nouvelle au ministre de la Grande-Bretagne. Lord G. Sackville l'attacha à son département; Thompson se démit de sa place au bout de quelques années, et retourna en Amérique (1782), où il reprit du service et se distingua à la tête d'un corps de cavalerie qu'il avait organisé lui-même. La paix mit enfin un terme aux hostilités. Thompson, devenu colonel, obtint, par la recommandation du prince de Deux-Ponts, depuis roi de Bavière, d'entrer au service de l'électeur, chef de sa famille. Il fit prévaloir tant d'idées et de réformes utiles dans ses états\* que, par reconnaissance, ce prince lui conféra le titre de *comte de Rumford*, avec le grade de lieutenant général et la décoration de plusieurs ordres.

En 1799, le comte de Rumford retourna en Angleterre et s'y livra de nouveau à l'étude, jusqu'en 1802, époque à laquelle il vint se fixer définitivement à Paris. Il y épousa, en secondes noces, la veuve du célèbre Lavoisier; mais cette union fut malheureuse, et ne tarda pas à être suivie d'une séparation, après laquelle le comte de Rumford se retira dans une propriété qu'il avait à Auteuil; là, trouvant que le climat de la France convenait mieux que tout autre à sa santé, il demanda au roi de Bavière, la permission de s'y fixer, ce que ce prince lui accorda, en ajoutant à cette faveur la continuation de sa pension. Le comte de Rumford mourut le 21 août 1814.

Outre un grand nombre d'articles qu'il avait fait insérer dans plusieurs recueils scientifiques, tels que la collection des *Mémoires de l'Institut* et les *Transactions philosophiques*, il a publié des *Mémoires sur la chaleur* (Paris, 1804, in-8°), des *Recherches sur la chaleur*, etc. (1804-13, in-8°), enfin, des *Essais politiques, économiques et philosophiques* (trad. en franç. par le marquis de Courtyron et par Seignette, Genève, 1799-1806, 4 vol. in-8°).

C. a. s.

**RUMINANTS**, nom que l'on donne à un ordre de mammifères (*voy.*), en rai-

(\*) On lui dut la suppression de la mendicité à Munich, des ateliers et des chaufferies pour les pauvres, les soupes économiques connues sous son nom, etc., etc.

son de la faculté qu'ils ont de ramener dans la bouche, pour les mâcher une seconde fois, les aliments qu'ils ont déjà avalés. Telle est, sous tous les autres rapports, la conformité de leur organisation, qu'ils semblent ne former qu'une seule famille. Tous sont *bisulques* ou à *pieds fourchus*, c'est-à-dire que leurs pieds n'ont que deux doigts enveloppés dans deux sabots qui, se regardant par une face aplatie, semblent former un sabot unique, divisé accidentellement. Les incisives qui manquent à la mâchoire supérieure, sont inférieurement séparées des molaires par un espace vide qui est dû à l'absence des canines, chez les espèces du moins dont la tête est armée. Tous ces mammifères sont herbivores. L'acte de la rumination tient à la structure de l'estomac (*voy.*), qui est quadruple. L'œsophage, en effet, n'aboutit pas comme chez les autres animaux à une cavité unique, mais il communique directement avec plusieurs poches disposées de telle sorte que lorsque les aliments avalés sont grossiers, ils remontent, par une sorte de régurgitation, d'un premier estomac (la *panse*) dans la bouche, d'où ils redescendent dans le *bonnet*, qui est plus petit, pour passer ensuite dans le *feuille*, puis enfin dans la *caillette*, seul estomac complètement développé quand l'animal tette, celui où s'accomplit la véritable digestion. L'étude approfondie de la structure anatomique de ces parties, prouve que cette série d'actes est en quelque sorte la résultante obligée de leurs rapports entre elles.

L'ordre des ruminants a été partagé en 2 sections : celle des *ruminants sans cornes* (chameaux, chevrotains), et celle des *ruminants à cornes*, parmi lesquels on reconnaît plusieurs groupes secondaires, selon que les appendices sont *caduques* (cerfs), *persistants* et recouverts par la peau (girafe), ou *creux* (antilopes, chèvres, bœufs). Des articles particuliers ayant été consacrés à chacune de ces importantes espèces, nous ne dirons rien ici des immenses services de tous genres que rendent à l'homme et à la civilisation ces intéressants quadrupèdes. C. S.-TE.

**RUNDJET-SINGH**, maharadjah du Pendjab, mort le 27 juin 1839. Son nom signifie *lion victorieux*. Né en 1782, il

était fils de Maha-Singh, qui ne lui laissa, en 1794, qu'un faible héritage. Mais Rundjet-Singh l'agrandit et finit par devenir seul maître du Pendjab, de Peshawar et du Cachmyr. *Voy.* PENDJAB, LAHOR et SIKHS. X.

**RUNIKES** (INSCRIPTIONS). Quelques savants font remonter beaucoup au-delà de l'ère vulgaire, tandis que d'autres placent après la naissance de J.-C., l'invention des caractères de l'alphabet en usage chez les peuples du Nord, Germains et Scandinaves. La ressemblance que quelques-uns de ces caractères ont avec les lettres correspondantes de l'alphabet latin, ne prouvent nullement qu'ils aient été empruntés à ce dernier, puisque cette ressemblance ne se rencontre que dans un petit nombre, tandis que les autres diffèrent complètement des lettres latines. En outre, l'alphabet runique n'avait dans l'origine que 16 lettres, ce qu'on pourrait difficilement expliquer dans l'hypothèse que les Scandinaves ont copié l'alphabet des Romains. Comme, d'un autre côté, on ne peut guère admettre que les peuples du Nord aient inventé eux-mêmes l'art de l'écriture, il serait permis de croire, avec Fr. Schlegel, que cet art aurait été porté dans la plus haute antiquité sur les bords de la Baltique par les Phéniciens, et conservé par la caste sacerdotale qui l'aurait appliqué à la magie. M. G. Grimm a cherché à prouver, dans son écrit sur les *Runes allemandes* (Grætt., 1821), que les Germains, dans les temps anté-historiques, avaient une écriture qui présentait des ressemblances plus qu'accidentelles avec l'alphabet grec et d'autres alphabets, et que les runes allemandes proprement dites, celles des Saxons établis au Nord de l'Elbe et d'autres peuplades germaniques, tenaient le milieu entre les runes anciennes ou scandinaves et les runes anglo-saxonnes, en sorte que, provenant des premières, elles paraissent avoir donné naissance à celles-ci. Comme M. Mone, il dérive le mot de runes, de *runen*, faire une entaille; d'autres le font venir de *raunen*, intimer, souffler à quelqu'un. D'un autre côté, MM. Dahlmann et Kopp soutiennent que l'écriture runique n'est pas aussi ancienne qu'on le suppose. Il est certain que les manuscrits en

caractères runiques sont d'un âge postérieur à l'âge des manuscrits ordinaires. Langebeck a trouvé aussi, en 1753, qu'aucune des nombreuses inscriptions runiques qu'on voit en Suède ne remonte au-delà de 1200; les plus modernes sont de 1449. Selon Sjöberg, il y a dans ce pays 1800 pierres runiques dont 700 se trouvent dans l'Upland seul. On n'en a découvert aucune ni dans la Laponie ni dans la Finlande. M. Nyerup a publié, en 1824, une liste des pierres runiques du Danemark. — Voir Brynjulf, *Periculum runologicum* (Copenh., 1823); *Les runes et leurs monuments*, dans les *Mines du Nord de Legis* (Leipz., 1829); et Liljegren, *Run-Læra* (Stockh., 1832, avec grav.). C. L.

**RURIK**, sans doute le même nom que *Roderic*, voy. VARÈGHES, RUSSIE (histoire) et NOVGOROD.

**RUSSEL (FAMILLE)**. Les Russel, si l'on en croit le biographe anglais de cette maison\*, tiennent leur nom des seigneurs du Rosel qui possédèrent la baronnie de Briquebec en Basse-Normandie, et dont l'un, nommé Hugues, suivit Guillaume-le-Conquérant en Angleterre; mais leur fortune ne date que de JOHN Russel, originaire du comté de Dorset, qui fut gentilhomme de la chambre sous Henri VII, baron Russel, grand-amiral, lord du sceau privé sous Henri VIII, membre du conseil d'administration sous la minorité d'Édouard VI, et enfin comte de Bedford en 1550. WILLIAM Russel, connu comme chef de l'opposition et comme martyr politique sous Charles II, était fils du 5<sup>e</sup> comte de Bedford, et naquit le 29 sept. 1639. Après avoir voyagé sur le continent, et notamment en France d'où sont datées plusieurs de ses lettres, il entra à 22 ans à la Chambre des communes. Là, il combattit tour à tour le ministère nommé de la *Cabale* (voy.), le gouvernement arbitraire et vénal de Charles II, et surtout les tendances papistes du duc d'York. Il osa proclamer en plein parlement le droit de résistance à l'autorité, et se laissa entraîner par le parti des mécontents (voy. ΜΟΝΟΤΗΤΗ) dans quelques-uns des

conciliabules d'où sortit le complot de *Rye-House*. Mais il n'avait pris aucune part aux machinations contre la vie du roi, dont on l'accusa. Condamné malgré l'évidence, et au mépris de toutes les formes judiciaires, il monta, le 21 juillet 1683, avec l'énergie d'un héros et le calme d'un saint, sur l'échafaud, où Algernon Sidney (voy.) ne tarda pas à le suivre, et ces deux noms, a dit Fox, resteront éternellement gravés dans le cœur de tout Anglais parmi ceux des martyrs de la liberté politique et religieuse. Un des premiers actes du gouvernement nouveau, après la révolution de 1688, fut de casser la condamnation de lord Russel, et de nommer duc son père, le vieux comte de Bedford, qui devint ainsi le chef de la maison ducale de ce nom (voy. l'art. 1. *Lady Russel* (RACHEL WALTONESLEY), veuve de précédent, est célèbre par son courage, son dévouement conjugal, et par un *Recueil de lettres* souvent réimprimé. Lord ÉDOUARD Russel, cousin-germain de lord William, né en 1651, fut amiral, battit Tourville au combat de la Hogue (voy.), fut créé comte d'Orford en 1697, et mourut en 1727.

Lord JOHN Russel, célèbre parmi les hommes d'état contemporains de la Grande-Bretagne, comme chef de l'opposition whig à la Chambre des communes, et comme l'un des membres les plus influents du ministère auquel lord Melbourne (voy.) a donné son nom, est le deuxième fils du 6<sup>e</sup> duc de Bedford, mort le 20 oct. 1839, et peut passer pour la personnification la plus frappante de ces cadets de l'aristocratie anglaise qui, réduits par leurs aînés à un vain titre (on sait qu'ils ne portent le titre de lords que par courtoisie), savent trouver dans leurs talents personnels, et, le plus souvent, dans la défense des libertés publiques, l'illustration que les droits de la primogéniture semblent leur interdire. Né le 19 août 1792, élevé à Edimbourg, où il eut pour maîtres Dugald-Stewart et sir Thomas Brown, il entra, en 1814, à la Chambre des communes, et, en allant s'asseoir sur les bancs du parti libéral, il prit dès lors ce rôle qui, chez les Russel, semblait une tradition de famille. Mais, tandis que les autres chefs de l'opposi-

(\*) *Memoires historiques de la maison de Russel, depuis la conquête jusqu'à nos jours*, par J.-H. Wilsen, Londres, 1833, 2 vol. in-8°.

tion combattait le ministère dans les diverses questions accidentelles de politique intérieure et extérieure, lord John, tout en les appuyant de son vote, se vouait plus spécialement au triomphe des deux grands principes de liberté civile et religieuse dont il s'était fait le champion : la réforme parlementaire et la suppression des entraves imposées aux cultes dissidents (*voy. ces mots*). Ainsi, le 14 déc. 1819, il se déclare pour la suppression des bourgs pourris; dans la même session, il appuie une proposition tendant à l'abolition du *test* (*voy. T. XV, p. 82*); en mai 1820, il demande qu'on ôte la franchise au bourg de Grampound, accusé de corruption électorale, motion qui passa dans la session suivante. En avril 1821 il réclame, avec sir Lambton (*voy. DURHAM*), l'augmentation du nombre des électeurs; enfin, le 27 avril 1822, par un long et remarquable discours, il appelle l'attention du parlement sur l'état de la représentation nationale. Combattue par l'opposition silencieuse de M. Peel et par l'éloquence de Canning, la prise en considération est écartée; mais à lord Russel revenait l'honneur d'avoir provoqué, sur cette grande question, le premier débat sérieux qu'elle eût soulevé depuis 25 ans. Lors de l'invasion de l'Espagne par l'armée française, il se déclara, avec l'opposition, contre la neutralité, et demanda la révocation du bill qui défendait aux sujets anglais de prendre du service à l'étranger. L'année suivante, en 1823, il revint à sa motion favorite pour la réforme parlementaire, la reprit en 1824, et, en 1826, la soutint encore sous une autre forme, en présentant un bill tendant à prévenir la corruption dans les élections. Au commencement de 1830, une proposition émanée encore de l'infatigable lord Russel, à l'effet d'accorder le droit de représentation aux villes commerçantes de Leeds, Manchester et Birmingham, obtenait 140 voix contre 188, résultat qui pouvait passer pour un commencement de succès. Il n'avait pas montré moins de persévérance pour la cause de la liberté religieuse, et là un succès encore plus marqué avait couronné ses efforts. La grande mesure de l'émancipation (*voy.*

avait été précédée d'un bill provoqué par lui, bill qui relevait de toute incapacité politique les protestants dissidents, et l'Irlande reconnaissante avait réparé l'échec que son zèle pour sa cause lui avait attiré de la part des électeurs du comté d'Huntingdon.

En 1830, les tories, renversés du poste qu'ils occupaient depuis si longtemps, faisaient place au ministère whig de lord Grey (*voy.*) dont lord Russel fit partie avec le titre de payeur général de l'armée, et la réforme parlementaire, ce vœu repoussé de si loin lorsqu'il le hasardait presque seul onze ans auparavant, reproduit par lui tant de fois sans succès depuis ce temps, devenait le mot d'ordre du jour et le cri d'un peuple entier. Dans cette grande question, qu'il avait su, pour ainsi dire, se rendre personnelle, il justifia tout ce qu'on pouvait attendre de lui. Lors de la lecture du 1<sup>er</sup> bill, qui était en grande partie son ouvrage, il le défendit article par article, réfutant toutes les objections, et opposant aux fureurs de ses adversaires, tantôt une raison haute et calme, tantôt une froide et pénétrante ironie; puis il résuma la discussion et la termina par un rapide coup d'œil jeté sur la situation politique du monde: « L'art de gouverner, dit-il, n'est que celui de consulter l'opinion publique, et de tâter, s'il est permis de parler ainsi, le pouls de la société. Ne cédez pas au caprice populaire, non sans doute; mais sachez ce qu'exigent les circonstances où se trouve un peuple: suivez le progrès de la civilisation, ne le brusquez pas, et ne l'entrez jamais! » On sait quelles épreuves le bill eut à traverser avant de devenir loi de l'état: rejet à la Chambre des communes, puis à celle des lords, dissolution du parlement, élections générales, prorogation, présentation d'un nouveau bill par lord Russel, démission des ministres, menace d'une fournée de pairs (mars 1831—juin 1832; *voy. GRANDE-BRETAGNE ET GREY*). Pendant cette lutte mémorable, l'intrépide champion de la réforme fut toujours sur la brèche, et l'énergie de sa conviction éleva parfois jusqu'à l'éloquence son langage d'ordinaire froid et positif.

Mais si lord Russel fut un membre utile

et influent du premier ministre whig, s'il fut le promoteur de plusieurs mesures importantes, telles que la suppression de 10 évêchés et des sinécures ecclésiastiques en Irlande, la première tentative pour commuer les dîmes en une rente foncière, etc., le retour passager des tories aux affaires, dans l'automne de 1834, montra son talent sous un nouveau jour. Il dirigea alors contre sir Robert Peel (voy.) la coalition des whigs et des radicaux, dans une des campagnes parlementaires les plus brillantes dont les fastes de la Grande-Bretagne fassent mention, et parvint à faire adopter cette clause célèbre d'*appropriation* qui, après avoir renversé le ministère d'essai de Peel en 1835, devait plus tard, par un singulier retour de fortune, contribuer à la chute des whigs. Le 19 avril 1835, lord John Russel rentra au pouvoir avec ses amis politiques en qualité de secrétaire d'état au département de l'intérieur, et fut l'âme du ministère auquel présidait lord Melbourne. « C'est à lui, dit un de ses biographes, c'est à ses efforts persévérants que revient l'honneur de la réforme des corporations municipales, de la conversion définitive des dîmes, de la refonte de l'ancienne loi des pauvres; c'est encore lord Russel qui a présidé aux innovations accomplies dans l'état civil et l'instruction publique, à l'adoucissement des lois criminelles, à la répartition plus égale des revenus ecclésiastiques et au complet affranchissement des esclaves. Si, sur les deux questions importantes des taxes et de la nature des propriétés de l'Église, il n'a pu faire triompher les idées modernes, il a du moins préparé l'opinion publique à une solution qui s'effectuera tôt ou tard dans ce sens. C'est enfin lord Russel qui, après une lutte glorieuse, tombant du pouvoir, vaincu sous le nombre, a lancé comme un Parthe à ses ennemis victorieux la formidable question de la liberté commerciale et de la taxe du pain. » Cedant enfin à l'opposition contre la loi sur les céréales (voy. ce mot et PEEL.), il avait proposé *in extremis* de les modifier en établissant un droit fixe de 8 schellings par *quarter*; mais il était trop tard, et les embarras intérieurs, joints aux complications du dehors (voy.

PALMERSTON), firent passer aux tories modérés, avec le pouvoir, la solution de cette question et de beaucoup d'autres (sept. 1841). Comme chef du département de l'intérieur, lord John Russel avait eu à réprimer les mouvements chartistes et à combattre les tentatives des radicaux pour établir un nouveau système électoral, le suffrage des *house-holders*, les parlements triennaux, le scrutin secret dont il ne s'était pas montré éloigné à une autre époque. Appelé, en août 1839, au Bureau des colonies, il simplifia les rouages de l'administration coloniale, encouragea l'émigration, prit une part importante aux affaires du Canada et de la Jamaïque. Sa conduite, en reprenant place encore une fois sur les bancs de l'opposition, fut conforme au programme tracé d'avance par lui-même, dans une lettre du 19 juillet précédent aux électeurs de la Cité, qui lui avaient offert spontanément leurs suffrages. « Dans ce changement de position, avait-il dit, il serait contraire aux notions que j'ai acquises sur les devoirs publics, de harasser le gouvernement du jour par une opposition taquine, et encore plus de dénier à la couronne les moyens de soutenir l'honneur du pays au dehors et sa tranquillité intérieure. Mais quand les grands principes de la liberté religieuse, civile et commerciale sont mis en question, ces principes doivent être maintenus avec fermeté et sans crainte. » C'est ainsi qu'on l'a vu se rallier au ministère dans les questions du tarif, de l'éducation des classes ouvrières, et que, dans les débats récents soulevés par l'agitation de l'Irlande, tout en déclarant que « le rappel de l'Union était une question ouverte aux débats, et sujette à revision, comme tous les actes de la législature, » il a voté pour le *bill des armes*, conduite qui lui fait encore plus d'honneur peut-être que l'habileté déployée par lui dans l'opposition à d'autres époques. Néanmoins, il a ramené depuis motion du 2 fevr. 1844 l'attention du parlement sur cette question brûlante, attaquant vivement la politique suivie à l'égard de l'Irlande par le ministère tory et faisant ressortir tout l'avantage de celle du cabinet dont il a fait partie.

Homme d'état de premier ordre, lord



John Russel est de plus un écrivain distingué. Il est auteur d'un *Essai sur l'histoire de la constitution et du gouvernement anglais*, 1821, trad. en franç. en 1831, par A. Roy; d'une tragédie de *Don Carlos*, 1822, in-8°; de *Mémoires sur les affaires de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht*, 1828 et 1829, 2 vol. in-8° et in-4°; et enfin de diverses publications sur les familles de Russel et de Bedford: *Vie de lord William Russel*, 1819, in-4°, et 1820, 2 vol. in-8°; *Vie de lady Russel, avec ses Lettres*, 1819, 3 vol. in-8° et 2 vol. in-4°; *Correspondance de John, 4<sup>e</sup> duc de Bedford*, avec *Introduction*, 1842-1844, 4 vol. in-8°. R-Y.

**RUSSES** (LANGUE ET LITTÉRATURE), voy. à la suite de l'art. RUSSIE.

**RUSSIE** (*Rossia*), une des cinq plus grandes puissances de l'Europe chrétienne, celle qui a le moins ralenti de nos jours son développement territorial, et celle à qui l'avenir réserve encore les progrès les plus rapides en tous genres; puissance colossale, mais fortement constituée; d'ailleurs placée sur les confins de l'Europe et de l'Asie, appartenant à l'une aussi bien qu'à l'autre, et différente en tout de ses rivales en Occident plus anciennes qu'elle en civilisation et d'une force généralement plus concentrée. Cette différence s'explique par l'histoire: seule peut-être de tous les états rangés sous la bannière du Christ, la Russie est restée en dehors du monde latin. Toujours inabordable aux légions romaines, elle n'a pas fléchi non plus sous l'autorité des papes, et elle s'est ainsi privée du commun patrimoine de la civilisation chrétienne, non moins que de celui du droit romain favorable à l'émancipation des peuples; la féodalité n'a point fait peser sur elle ses chaînes salutaires; elle n'a point répondu au cri d'enthousiasme religieux qui donna lieu aux croisades, et par elles à la chevalerie; enfin, sequestrée par le schisme et retranchée pour ainsi dire de la grande famille catholique, elle n'a pu invoquer son secours lorsqu'elle succomba sous les attaques des enfants du désert de la Haute-Asie. Elles'est glorieusement relevée de sa chute profonde; mais la Pologne, placée entre elle et l'Occident, avait profité de ses malheurs pour la re-

fouler vers l'est, et avait trouvé des auxiliaires à l'extrême septentrion. L'Europe ignorait en quelque sorte la Moscovie, lointaine et schismatique, lorsque, triomphant coup sur coup des Suédois et des Polonais, son peuple, à peine libre du joug des Mongols, fit retentir de son nom toute la chrétienté, qui bientôt rechercha son alliance contre l'ennemi commun, les Turcs othomans. Ce sont les Slaves qui anéantirent la formidable puissance de ces derniers, les Polonais à leurs propres dépens, les Russes pour leur agrandissement illimité; et leurs victoires sur les musulmans facilitèrent celles qui, par la destruction de la Pologne, leur rivale depuis des siècles, devaient les introduire à jamais, et sur la plus large base, dans le système européen, où la force et l'habileté, jointes à la modération, leur ont souvent assuré la prépondérance, sous les deux souverains remarquables successivement placés de nos jours sur ce trône resplendissant.

1° *Géographie et statistique.* Considérée dans son ensemble, la monarchie russe, assise dans trois parties du monde, s'étend en longitude sur 212 degrés (de 16° de Paris à 228°\*), et en latitude sur 40 (de 38° 30' à 78° 30'). Ses limites, du côté de l'Europe, sont, au nord, l'océan Arctique avec la mer Blanche, puis la Norvège; à l'ouest, la Suède, la mer Baltique et ses golfes, la Prusse, l'empire d'Autriche et la principauté de Moldavie; enfin au sud, la Turquie d'Europe, la mer Noire et la Caspienne. Cette même frontière se continue, du côté de l'Asie, le long de la Turquie d'Asie et de la Perse; elle touche ensuite à la steppe des Kirghiz-Kaïssaks (voy. tous ces noms), que l'on compte volontiers comme rangée déjà sous sa domination, et qui la sépare du Turkestan; plus loin, à ce même Turkestan ou Tatarie indépendante, pour suivre de là jusqu'à la mer la lisière septentrionale de l'empire de Chine, dont l'immense étendue ne le cède qu'à la sienne. A son extrémité orientale, elle est baignée par le Grand-Océan ou mer Pacifique avec ses golfes, la mer d'Okhotsk, celle de Kamtchatka et celle que M. Balbi

(\*) 36 à 248° de l'île de Fer.

appelle Asiatique-Orientale\* ; au nord, par l'océan Arctique. Enfin, l'Amérique russe, séparée de la masse principale par le détroit de Béring, sous le 190° degré de long. or. (lat. N. 67), est bornée par l'océan Arctique au nord, les possessions anglaises à l'est, le Grand-Océan au sud et à l'ouest.

En dehors de ces limites, sont encore placées les îles d'Oesel, de Dago et le groupe de celles d'Aland ; puis les îles de Kalgouïef, de Vaïgatch, et, dans leur voisinage, la Nouvelle-Terre (*Novaja Zemlia*), vaste région boréale encore inexplorée, mais dépendante du gouvernement d'Arkhangel ; les îles dites Nouvelle-Sibérie et autres, en face des côtes de la vraie Sibérie, entre l'embouchure de la Léna et celle de la Kolyma ; les îles Aléoutiennes qui, de la presque île d'Alaska, en Amérique, partent vers le sud et se rapprochent de celle de Kamtchatka ; enfin l'archipel des Kouriles, entre celle-ci et d'autres îles dépendantes du Japon.

Mais, indépendamment de leur situation boréale et malgré leur étendue, ce sont là des terres imperceptibles auprès des deux grandes masses continentales de la monarchie russe : d'une part, la région d'Amérique, dont nous ne parlons guère que pour mémoire, comme d'une station pour les navigateurs, pour la pêche, pour la chasse et le commerce des fourrures, offrant d'ailleurs à la Russie un prétexte quand elle veut étendre sa politique au Nouveau-Monde, comme elle l'applique à l'Asie, en même temps qu'à l'Europe, son principal objet ; d'autre part, la masse de l'Ancien-Monde, compacte au point qu'il n'y a pas de démarcation administrative entre ses deux portions, celle d'Asie et celle d'Europe, quoique la géographie ait adopté maintenant comme limite continentale les monts Oural et le fleuve du même nom (Oural ou Iaik) qui, les dépassant vers le sud, a son embouchure dans la mer Caspienne. Cette limite, puisqu'il en faut une, est la seule rationnelle ; elle est complétée, en ce qui concerne la Russie, par la mer Caspienne, la mer Noire et la chaîne du Caucase qui s'étend de l'une à l'autre, mais que l'empire fran-

(\*) Les Russes l'appellent mer des Castors (*more Bobrovou*).

chit pour se rattacher à l'Asie asiatique comme elle touche à toutes ses grandes divisions.

L'étendue totale de ces masses continentales n'est pas moindre de 18,650,000 verstes carrées, lesquelles répondent à 400,000 millions de kilom. carr., à 400,000 les carr. géogr., ce qui est plus du double de l'Europe, un sixième des terres du monde entier\*.

La superficie de l'Amérique russe de 850,000 verstes carrées, il en pour la masse, en-deçà du Grand-Oural, 17,800,000. Mais faut-il compter cela dans l'empire russe proprement dit ? Non, car sans rappeler que certains peuples, habitant de vastes régions arides, ne sont que tributaires et non civilisés ; sans parler des montagnards du Caucase qui soutiennent leur indépendance les armes à la main, nous ne devons la Russie d'Asie presque toute entière, où, en moyenne, on ne compte un homme par lieue carrée, comme annexe de l'empire, comme un territoire colonial, bien que partiellement organisé à l'instar de la métropole. Il serait inutile de tenir compte de ces déserts en épuisant la force vitale et les ressources de l'empire\*\* : aussi nos données statistiques se rapporteront-elles presque exclusivement à la Russie d'Europe, qui est le centre de la puissance moscovite, et qui peut offrir des points de comparaison encore tout au plus approximatifs, nos pays de la vieille Europe, la France, le royaume uni de la Grande-Bre-

(\*) Voici quelques points de comparaison partie empruntés aux *Éléments de Géographie* (1843) de M. Balbi :

	verstes carrées
Total des terres dans le monde entier	139,000,000
Empire Britannique avec toutes ses dépendances	19,000,000
Empire chinois	10,000,000
Étendue de l'Europe	10,000,000
Territoire des États-Unis d'Amérique	5,000,000
Monarchie française avec ses dépendances	5,000,000
Royaume des Français, métropole	5,000,000

La verste est au kilomètre comme 1,066. La verste carr. au kilom. carr. est est à 1,134.

(\*\*) Si l'on faisait entrer la Guyane dans le tableau de la France, toutes les propriétés métériques ne seraient-elles pas démenties ?

et de l'Irlande, l'Autriche, l'Espagne, la Prusse, etc.

L'étendue de la Russie d'Asie, égale au tiers de cette partie du monde, est de 13 millions de verst. carr., ou de 14,800,000 kilom. carr., 285,000 milles carr. géogr. Sur ce nombre 180,000 verstes carrées reviennent à la Transcaucasie, indépendamment de la Caucasia non encore soumise, et tout l'excédant à la Sibérie avec ses dépendances, dont les points les plus éloignés, par exemple le port de Pétro-Pavlofsk du Kamchatka, sont à plus de 13,000 verstes ou 3,250 lieues de Saint-Petersbourg qui n'est pas, comme on sait, le point le plus occidental de l'empire.

Reste enfin la Russie d'Europe, ou la véritable Russie, en deçà de l'Oural et du Caucase, avec ses annexes d'Occident. Occupant un espace de 4,800,000 verstes carrées ou 5,465,000 kilom. carr., ou 98,000 milles carr. géogr., elle forme encore plus de la moitié de l'Europe, où elle s'étend du 16° au 62° degré de long. or., et du 42° au 70° degré de lat. N. Notre France, puissance de premier ordre pourtant, n'a pas tout-à-fait la dixième partie de cette étendue, et aucune autre puissance européenne, en ne comptant pas les colonies, n'approche encore de  $\frac{1}{2}$ .

Cette partie de la monarchie russe se subdivise de la manière suivante :

	verst. carr.
Empire proprement dit...	4,352,160
Royaume de Pologne.....	111,070
Grande-princ. de Finlande.	336,770

Des articles spéciaux ayant été consacrés aux deux dernières divisions, nous aurons tout au plus à nous en occuper ici pour les comprendre dans les résultats généraux.

Mais quel que soit notre devoir de simplifier la tâche immense abordée par nous, afin de mieux la proportionner à nos forces, la tâche d'esquisser à grands traits le tableau d'un empire formant un sixième des terres habitées de notre globe, il faut bien, avant tout, le considérer dans son ensemble pour en saisir la physiologie générale et les principaux caractères.

L'Europe occidentale, amincie, déchirée, échançée par les mers et les golfes, peut être considérée, pour ainsi dire,

comme une appendice ou queue de ce grand corps appelé la terre, dont la charpente solides'y prolonge et montre partout ses pittoresques ramifications. Bien différent de cette nature, le pays qui nous occupe, et qui dépend du corps même, de la masse compacte de l'Ancien-Monde, serait loin de présenter le même aspect riant et varié, fût-il placé sous l'influence d'un soleil également vivifiant. C'est une plaine à perte de vue, monotone et sans charme, où l'horizon n'a de borne que son immensité, et où certains mouvements de terrains ne se font guère apercevoir qu'à la direction des eaux dont ils déterminent le partage. Cependant il ne faut pas croire pour cela que la nature alpestre, avec ses contrastes, son grandiose, son intarissable intérêt, soit refusée à la Russie : on a vu que c'est un géant aux longs bras qui sait atteindre à tout, et les ornements qui manquent à son corps, il a réussi au moins à en parer ses extrémités. En effet, c'est à l'Orient, non loin de la frontière de l'Asie, que ces vastes plaines aboutissent à de hautes montagnes, où se rencontrent toutes les beautés de la nature, en même temps que ses richesses les plus rares, et où les voyageurs iront un jour se repaître de cet admirable spectacle qu'ils sont habitués depuis des siècles à demander de préférence aux Pyrénées, aux Alpes, et à l'Apennin. Tout au sud de la Russie d'Europe, dans la presqu'île de Tauride, une magnifique terrasse en calcaire s'élève au-dessus de la mer Noire; et, en-deçà, le Tchadyr-Dag ou montagne de la Tente, flanqué de plusieurs autres sommités remarquables, dépasse la hauteur de 5,000 pieds. Puis, au-delà des langues de terre qui, peu s'en faut, ferment la mer d'Azof, commence la formidable chaîne du Caucase, dont toute la largeur de l'isthme entre la mer Noire et la Caspienne est hérissée. Le rameau principal court du nord-ouest au sud-est; mais bientôt il s'en détache des rameaux secondaires dont l'un se dirige au sud et se rencontre aux confins de la Russie et de ses deux voisines, la Turquie et la Perse, avec les derniers contreforts du mont Taurus. Là, au point même où les deux empires se touchent, s'élève majestueusement le Grand-

Ararat, nom sacré pour l'Arménien, et qui doit être vénérable pour tous, car l'auteur de la *Genèse* l'écrivait déjà, sans variante, il y a plus de 30 siècles. Sa hauteur est de 5,400 mètres: aussi son front, meurtri par le tremblement de terre de 1840, qui en a détaché des masses de rochers assez grandes pour engloutir des villages entiers, est-il couvert de neiges éternelles; le Petit-Ararat, son voisin immédiat, ne lui est inférieur que de 1,330<sup>m</sup>. Entre ces hautes montagnes de l'Arménie et celles de l'isthme s'étend une région alpestre qui n'a rien à envier à la Suisse, sinon les témoins de sa beauté: elle a été décrite dans un art. spécial (*voy. CAUCASE*). Là est l'ancienne Porte Caucasiennne, gorge étroite par où les Scythes et d'autres Barbares de l'Europe venaient fondre sur l'Asie, qui n'a pas été en reste avec sa sœur, et lui a envoyé à son tour des nuées de nomades. Vers son entrée, pour qui vient du sud, s'élève le Kazbek ou M'kinvari, dont le sommet dépasse de beaucoup la limite des neiges éternelles. Mais le point culminant du rameau septentrional, où le schiste et le calcaire reposent sur le granit, est l'Elbrouz, qu'on trouve plus au nord-ouest, en se rapprochant de la mer Noire. Ce géant est entouré comme d'une ceinture de montagnes coniques de porphyre, toutes dépassant la limite des neiges. Lui-même, divisé en deux cimes, est d'une hauteur de 5,600<sup>m</sup> au-dessus du niveau de la mer. La première ascension y a été faite le 22 juillet 1829. Des montagnes presque aussi hautes bordent la Sibérie à ses confins avec l'empire chinois, et se ramifient dans son intérieur au nord et au nord-est du lac Baïkal. Le sol fortement déprimé de cette région en partie déserte aboutit d'abord au système formidable de l'Altai (*voy.*), qui s'étend d'occident en orient, depuis le Haut-Irtysch, dans la partie méridionale du gouvernement de Tomsk\*, jusqu'au sud du grand lac, intervalle qui est de 21 degrés de longitude, entre 50° et 52° 30' de lat. N. Ce système se compose, en ce qui concerne

(\*) Tel qu'il est constitué depuis l'oukase du 18 avril 1838.

la Russie, sous le nom étrange de Petit-Altai, quoique occupant, nous en avons pour garants MM. Ch. Ritter, A. de Humboldt, etc., le plus d'étendue et offrant les montagnes neigeuses les plus élevées. Le pays qu'il couvre a « quatre fois la grandeur de la Suisse; et ses points culminants, dit l'un de ces éminents géographes, sont placés dans la seconde rangée méridionale, un peu à l'est des sources de l'Onimeu, où, entre les hautes Alpes neigeuses de Katchouia et de Tchouia, s'élève le pic majestueux de Biéloukha, à 13,300 pieds (4,433<sup>m</sup>) de hauteur. » C'est dans ces montagnes trachitiques, où se montrent fréquemment le porphyre et le granit, que gisent les métaux précieux dont la Russie est richement dotée: aussi étaient-elles appelées Monts d'Or par les anciens. Le système Altaïque, près du lac Téletzkoï, envoie au nord-ouest, sous le nom de monts Kouznetzk, une chaîne pour ainsi dire méridienne (sous le 86° de long.) assez haute et dont fait partie la plateau de la Poklonnaïa Gora; puis il se continue à l'est par la chaîne Sayane où l'énicéï a sa source, chaîne qui prend ensuite le nom de monts Ergik, et avance jusqu'au 53° 45' de lat.; plus loin, dans la proximité du lac Baïkal, elle devient le Gourbi ou Toukinsk. Autour de cette nappe immense, le pays se herisse de montagnes, et bientôt au système Altaïque succèdent d'autres systèmes. A l'extrême frontière de la Chine, au-delà de Kiakhta, s'élève le Tchokondo, haut, suivant M. Pausner, de 1,290 toises (2,580<sup>m</sup>): c'est le point de départ du Iabionnoi-Khrebet\*, qui court dans la direction du nord-est, s'abaisse de plus en plus et n'offre souvent qu'un plateau, point de partage des eaux entre les affluents de l'Amour et ceux de la Lena. A mesure qu'elle s'approche de la mer d'Okhotsk, cette chaîne devient le Stanovoi-Khrebet, qui, sous différents noms, parcourt le pays de Iakoutsk et d'Okhotsk, forme la crête dont est coupée dans toute sa longueur la presqu'île

(\*) Montagne des Pommes. C'est la transcription, mais non la traduction, du nom mongol *Iabien Daba*. Le mot russe *Khrebet*, qui revient plus loin, dans Stanovoi-Khrebet (Montagnes de Stature), signifie *échine*, *dos*, *chaîne de montagnes*.

de Kamtchatka, souvent ébranlée par ses volcans, et se joint à la chaîne de l'Al-dân dont quelques hauteurs ont jusqu'à 1,400 mètres au-dessus de l'océan Pacifique, mais restent cependant, dit M. de Humboldt, dépourvues de neige en été.

Si, de cette extrémité du monde, nous revenons vers l'Europe, sur sa limite même, nous aurons à franchir les monts Ouraliens, chaîne méridienne qui court du sud au nord, entre le 53<sup>e</sup> et le 58<sup>e</sup> degré de longitude, sur une ligne de plus de 2,000 verstes ou 500 lieues. Sans nous en apercevoir, nous nous trouverons, à Bilimbaïefsk, au-delà de Catherinebourg, à la hauteur de plus de 500<sup>m</sup> au-dessus du niveau de la mer. Mais le point culminant, le Kontchakofskoï-Kamen, qui reste à notre droite, vers le nord, est bien plus élevé : on lui donne jusqu'à 2,600<sup>m</sup>. En général cependant, cette chaîne, dont la base en granit supporte toutes les autres stratifications, n'a rien d'imposant et n'offre guère de sites pittoresques ; du côté opposé, plus encore que de celui de l'Asie, on y arrive presque sans l'avoir vue. Elle commence dans le coude que le fleuve Oural fait du côté de l'ouest en s'avancant vers Orenbourg, et s'appelle d'abord monts Goubertinsk, du nom d'une petite ville située sur le fleuve. Un faible rameau, l'Obchtchii-Syrt (Syrtte commune), s'en détache aussitôt dans la direction de l'ouest ; mais la masse, divisée en plusieurs chaînons parallèles, va au nord, prend différents noms dans différentes localités de plus en plus désertes, notamment celui de Iougorskii-Khrébet\*, et se termine à l'île de Vaïgatch dans la mer Glaciale. L'art. OURAL nous dispense d'entrer dans plus de détails.

Sur la rive opposée de la même mer, en Laponie, le pays est coupé par les dernières ramifications des montagnes scandinaves dont les masses granitiques sont semées à travers la Finlande, comme par la main des Titans. Dans une contrée moins arctique, d'autres ondulations soulèvent par-ci par-là le sol de la Livonie et de la Courlande. Enfin, plus encore vers le sud, l'extrémité de la chaîne des monts

(\*) Pour l'explication de ce nom, voy. notre art. OURALIENS.

Karpathscouvre la Volynie et la Podolie de charmants coteaux. Hors de là, tout paraît plaine, sauf les bords élevés des fleuves, du Volga par exemple, accompagné d'agréables collines, de même que la Moskva aux environs de la vieille capitale. Cependant il y a bien encore quelques hauteurs à enregistrer. Nous ne comptons pas les Rynpeski, buttes de sable du gouv. d'Astrakhan ; mais les hauteurs de Valdai, à l'est du lac Ilmen, dans le gouv. de Novgorod, quoique insignifiants pour l'œil, ont cependant environ 320<sup>m</sup> d'élévation au-dessus du niveau de la mer, et projettent des ondulations dans les gouv. d'Olonetz et de Vologda d'une part, et de l'autre dans celui de Smolensk, laissant au centre un plateau fort étendu qui détermine le partage des eaux de plusieurs grands fleuves. Au-delà de ce plateau central, le pays va en s'abaissant, au nord vers la mer Glaciale, au sud vers la Caspienne et la mer Noire. Ici, il se transforme en steppe, partout déboisée et semblable à d'immenses champs de blé. Toute la Russie méridionale se présente ainsi : un peu au sud de Tambouf, on aborde cette vaste steppe qui s'étend du Prouth au Don, mais dont la partie limitée par la Vorskla et le Donetz prend encore un caractère plus tranché. Les steppes, en partie salines, du Volga, de l'Oural, avoisinent la mer Caspienne, autrefois réunie probablement en un seul bassin avec la mer Noire ; au-delà, sont les steppes de la Sibérie, sans parler de celles que parcourent avec leurs troupeaux les nomades Kirghiz-Kaïssaks.

Le mal, dans ces régions, c'est le défaut d'abri qui ne permet pas d'entreprendre des plantations. Quelquefois aussi c'est le manque d'eau ; mais, en général, il n'est pas de territoire mieux arrosé que la Russie, ni où les grandes communications fluviales soient plus fréquentes.

Le pays des sources, en Europe, est le district d'Ostaschkof avec ses alentours, ou ce coin occidental du gouv. de Tver qu'environnent ceux de Novgorod, de Pskofet de Smolensk, et que couvre l'immense forêt Volkhousskienne ; solitude coupée de lacs, les uns petits comme le Dvinez qui découle la Dvina occidentale ou Duna ; d'autres fort considérables, com-

me le lac Séligher parsemé d'îles, ou le lac Péno qui est le berceau du Volga. Le Dniéper a le sien non loin de là, vers le sud, dans le gouv. de Smolensk. Tous ces fleuves, ainsi que le Don, le Dniester, la Dvina septentrionale, le Kouban, le Térék, le Kour, l'Araxe, et les plus grands de la Sibérie (вог. ОБИ, ІЕНІСКИ, ЛЕНА), ont leurs art. particuliers : nous n'en dirons donc que quelques mots.

La Russie est depuis longtemps maîtresse exclusive du cours de ses grands fleuves, à l'exception seulement de la Vistule et du Niémen ; elle n'a plus rien à désirer de ce côté-là. Par eux, toutes ses parties ont un débouché facile dans les mers qui la bordent, au nord la mer Glaciale avec son golfe la mer Blanche, et la mer Baltique avec les golfes de Bothnie, de Finlande et de Riga ; au sud, la mer Noire et la Caspienne ; à l'est, l'océan Pacifique avec la mer d'Okhotsk. En Sibérie, presque tous les fleuves versent leurs eaux dans la mer Glaciale, dont en Europe aussi plusieurs bassins sont tributaires ; les autres aboutissent ou à la Caspienne et à la mer Noire ou à la Baltique. Ces bassins sont en petit nombre ; mais il est difficile d'en déterminer les limites exactes, les investigations des géographes russes ne venant pas suffisamment à notre aide\*.

Le plus grand des fleuves, non-seulement russes, mais de l'Europe entière, c'est le Volga, autrefois regardé comme terminant cette partie du monde. Long de plus de 1,000 lieues (4,149 kilom.), il arrose, avec ses affluents, la Tvertza, la Chexna, la Mologa, l'Ounja, l'Oka, la Kama, etc., etc., toute la portion orientale du territoire moscovite jusqu'à la Caspienne, dont, par son moyen, on a opéré la jonction avec la mer Baltique. Il est d'une grande ressource pour l'approvisionnement des deux capitales, moins encore par la pêche abondante qu'il permet à une population soumise à de longs carêmes, qu'en se prêtant aux transports faciles et peu dispendieux. Le fleuve Oural ou Iaik, qui fait aujourd'hui la démarcation du côté de l'Asie, appartient également à la mer Caspienne, ainsi que le

\* La carte géognostique de M. de Helmersen ne nous est pas encore parvenue.

Térék et le Kour uni à l'Araxe, venant du côté opposé.

La mer d'Azof, golfe de la mer Noire, reçoit le Don, autre artère principale de ce vaste corps, mais qui cependant ne peut se comparer au Volga et ne vient pas de si loin. Dans le pays des Cosaks, il se rapproche de ce fleuve au point qu'il semble devoir se confondre avec lui ; mais un léger mouvement de terrain le repousse, en lui imprimant la direction vers le sud-ouest.

À la mer Noire aboutissent le fameux Rion ou Phase des anciens, et le Kouban, sorti des steppes caucasiennes ; puis, du côté opposé, le Dniéper, fleuve au long cours dont nous avons vu plus haut la source, mais dont le lit est embarrasé par ces cascates auxquelles les Cosaks de l'Ukraine ont dû le nom de Zaporoghes. Il se termine en un *liman* où le Boug vient se joindre à lui. Le Dniester porte ses eaux dans la même mer, ainsi que, plus au sud, le Danube, fleuve limitrophe au moyen duquel le Prouth y trouve également son débouché.

Suivent la Baltique et ses golfes. Par la large, mais courte Néva, qui est pour Saint-Pétersbourg à la fois un ornement magnifique et une menace sérieuse de tous les ans, le lac Ladoga s'y décharge. Disons, en passant, qu'a son tour il reçoit la Voxa, écoulement des lacs de la Finlande, qui arrive encore couverte des écumes de la cascade de l'Imatra. À défaut de grandes rivières, la Finlande offre cette infinité de nappes d'eau dont le pays est si pittoresquement accidenté. La Narova, dont on cite aussi la cascade, est l'embranchement du lac Péïpous. Le cours de la Duna ou Dvina occidentale, qui a son embouchure dans le golfe de Riga, est infaiblement plus long. On a vu naître, près d'Ostaschkof, ce beau fleuve, véhicule d'un commerce considérable. Nous citerions encore le Niémen, que les Prussiens appellent Memel, s'il aboutissait à la mer, sur le territoire russe, autrement que par la Vindau et le canal du même nom.

La mer Glaciale, vers laquelle tout le nord de la Russie est incliné, reçoit d'elle la plus grande masse d'eau. C'est d'abord la Dvina septentrionale, qui, formée de la réunion de l'Ioug avec la Soukhonia,

rivières du gouv. de Vologda, est ensuite grossie de la Vouitchegda, de la Vaga et de la Pinéga, et débouche dans la mer Blanche au-dessous d'Arkhangel. Puis, encore en-deçà de l'Oural, le Mézenn et la Petchora; au-delà, l'Obi, renforcé de l'Irtysch; l'Iéniceï, fleuve qui vient des frontières chinoises, reçoit la Tungouska, et a 1,000 lieues de cours; l'Anabara, qui n'arrose que des déserts; la Léna, principal cours d'eau du gouv. d'Irkoutsk, et qui de là parcourt l'immense solitude du pays des Yakoutes, où elle reçoit l'Aldân; enfin la Iana, l'Indiguirka et la Kolyma, qui suivent toujours la même direction, nous mènent jusqu'à l'extrémité orientale de la Sibérie.

Au-delà, dans le pays des Tchouktchis, nous n'avons plus à citer que l'Anadyr, le seul grand fleuve russe qui se décharge dans l'océan Pacifique; la Kamtchatka est beaucoup moins considérable.

A ces principales artères viennent se joindre, non pas pour animer le morne aspect du pays, mais pour y supprimer en quelque sorte ces énormes distances qui en sont une des plaies, pour multiplier les voies navigables et fournir à l'alimentation des canaux, une quantité innombrable de lacs, grands et petits, la plupart poissonneux comme les fleuves, mais dont la superficie, dans certaines contrées, par exemple dans la Finlande méridionale, l'emporte presque sur la terre ferme. Le plus grand de ces lacs est le Baïkal, au fond de la Sibérie, gouv. d'Irkoutsk : on lui donne plus de 34,000 verstes carrées. En Europe, le plus grand est le Ladoga, non loin de Saint-Pétersbourg (13,700 verst. carr.); puis viennent le lac Onéga (7,700), un peu plus au nord-est; ceux des Tchoudes ou Peïpous et de Pskof réunis (ensemble 4,000), du côté de la Livonie; le lac Ilmen et le Biélo-Ozéro ou lac Blanc, dans le gouv. de Novgorod; celui d'Imandra et autres, dans le gouv. d'Arkhangel; l'Enara et le Saïma, aux deux extrémités de la Finlande; celui d'Altaï ou Téletzkoï, au pied de la grande chaîne sibérienne, etc. Les plus étendus de ces lacs, comme les grands fleuves, ont un art. spécial dans cet ouvrage.

Pour terminer l'hydrographie de la Russie; il ne reste plus qu'à rappeler le vaste système de canalisation dont il a déjà été parlé T. IV, p. 600, et dont le principal objet est d'établir une communication entre Saint-Pétersbourg et les points les plus éloignés de l'empire, au moyen du Volga, mis en rapport avec la Néva par le lac Ladoga ou plutôt par le canal qui permet d'en éviter le passage. Trois systèmes différents concourent à remplir cet objet : 1<sup>o</sup> le système de Vouichnii-Volotchok, où ce sont la Tvertza, le Msta, le lac Ilmen et le Volkhof qui servent d'intermédiaires; il y entre 76 lacs et 106 cours d'eau grands et petits; 2<sup>o</sup> le système de Tikhvine, dans lequel on sert du Siass et de la Mologa réunis par un canal; et enfin le plus important de tous, 3<sup>o</sup> le système de Marie ou de Rybinsk, qui fait remonter aux bateaux venant du grand fleuve, d'abord la Chexna sortie du Biélo-Ozéro, puis la Kovja, que le canal Marie unit à la Vouitégra, laquelle débouche dans le lac Onéga, qui lui-même est en rapport avec le Ladoga par le Svir\*. Ces trois systèmes sont complétés ou alimentés par d'autres secondaires; et parmi ceux qui se rapportent à divers fleuves, nous avons déjà nommé le canal de la Vindau, destiné à prolonger le Niémen jusqu'à la ville courlandaise de ce nom, et nous ajouterons celui du duc Alexandre de Wurtemberg, qui doit unir la mer Blanche à la Baltique. Plusieurs autres encore mériteraient une mention.

L'affreux désastre de la retraite de Moscou a donné au climat de la Russie une fâcheuse célébrité, qui peut facilement induire en erreur. En somme, il est rigoureux, non-seulement à raison de la latitude, mais aussi parce que les terres deviennent plus compactes à mesure qu'on avance vers l'est, et qu'au lieu des vents de mer, généralement tempérés, règnent des vents de terre refroidis dans ces immenses espaces et contre lesquels il n'y a pas d'abri. Cependant le soleil est ardent en été, et l'on sait que pendant 66 jours, sous la latitude de Saint-Pétersbourg, il disparaît à peine de l'horizon.

(\*) Voir les détails dans *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 148, 177 et 178.

Dans la ville d'Astrakhan, où toutefois le plus long jour n'a que 15 heures 36 minutes, il n'est pas rare que la chaleur s'élève en été jusqu'à 28 degrés. Les contrées les plus méridionales sont sous la parallèle de Naples, il est vrai sans jouir de la même douceur de climat. En Sibérie, sous une latitude médiocre, le froid est affreux; on assure qu'à la fin de septembre la Léna a été trouvée glacée à 2 pieds d'épaisseur, et, d'après un voyageur véridique, M. Hansteen, le thermomètre se maintient pendant 4 ou 5 mois de l'année à une température de 25 à 43 degrés au-dessous de la glace. Dans le fait, on ne peut rien dire de général sur le climat d'un empire qui s'étend sur 40 degrés de latitude: tout le monde comprend qu'il doit y régner une grande diversité de température. A Moscou (lat. N. 55° 45'; long. or., 35° 18'; hauteur au-dessus du niveau de la mer, 95<sup>m</sup>), qui tient peut-être le milieu sous ce rapport, on a calculé que la température moyenne était en degrés centigrades: pour l'année, + 3.6; pour l'hiver, — 10.3; pour le printemps, + 6.3; pour l'été, + 16.8; enfin pour l'automne, + 1.6. Le climat de Saint-Petersbourg est à peu près le même; mais Kasan n'a plus pour l'année que la moyenne + 1.3, et Tobolsk, celle de 0.63. Au reste, ce sont là quelques positions isolées, et pour en faire la base d'un raisonnement quelconque, il faudrait leur en opposer beaucoup d'autres. Un explorateur habile a établi, sous ce point de vue, la division suivante: la région de la glace descend jusqu'au 70° de lat. N.; celle des marécages et des mousses (*tundry*) jusqu'au 65°; mais du 60 au 65° s'étend la première région des bois et des fourrages, propre déjà à l'élevé des bestiaux; celle d'une agriculture élémentaire et de la culture de l'orge commence au 55°; celle du seigle et du lin, au 50°; celle du froment et des fruits, au 45°; celle du maïs et de la vigne au 40°, et le reste, jusqu'au 38° 30', constitue la région de l'olivier, du cotonnier, de la soie et de la canne à sucre, produits qu'on cultive déjà dans la Transcaucasie, mais qu'on attend de l'avenir en plus grandes quantités.

Nous devons nous en tenir à ceux du présent qui sont nombreux, variés, et

à quelques égards même merveilleux.

Témoin le règne minéral qui, sans parler des pierres précieuses, fournit l'or, jadis gardé par les griffons des Arimaspes (voy. HYPERBORIENS), mais librement exploité aujourd'hui dans les mines de l'Oural (gouv. de Perm), dans celles de l'Altaï et du district de Nertchinsk, en Sibérie. De 1823 à la fin de 1842, c'est-à-dire en 20 ans, elles ont fourni plus de 7,900 pouds\*, d'une valeur de 396 millions de fr., ce qui fait par an 396 pouds, ou une valeur de 19,800,000 fr. Mais le produit des dernières années va beaucoup au-delà de cette moyenne. En 1842, il était d'environ 970 pouds, dont 479 extraits en Sibérie. Le métal précieux, disséminé dans le sable aurifère, se présente quelquefois en blocs assez considérables: la petite trouvée, en 1826, à Miask (district de l'usine de Zlatoust), pesait déjà 10.118 kil.; mais le 26 oct. 1842, on en a découvert une près du ruisseau de Tachkou-Targanka, dans le même district, du poids de 36.020 kil., petite monnaie qui n'a jamais eu d'égale ni dans l'ancien ni dans le nouveau monde. Le plus grand morceau de platine trouvé jusqu'ici en Russie (à Nijni-Taghilak) ne pèse que 8 à 9 kilogr.; dans 19 ans, de 1823 à 1841, on a recueilli, dans l'Oural, en tout 1,553 pouds de ce métal, ce qui fait 82 par an; mais dans la dernière année, le chiffre s'est élevé jusqu'à 108. Les mines d'argent se trouvent exclusivement en Asie, où l'Altaï (Zmeïogorsk ou Schlangenberg) renferme les plus riches dépôts. Les principales usines d'exploitation sont à Kolyvân, Barnaoul et Nertchinsk. Le produit annuel n'excède pas 1,200 pouds, qui ne valent pas tout-à-fait 4 millions de fr. Mais outre ces métaux dits précieux, on exploite annuellement en Russie 210,000 pouds de cuivre, 12 millions de pouds de fer, et 40,000 de plomb; il y a une mine d'étain dans le gouv. d'Irkoutsk; on recueille aussi de l'aimant, du zinc, du mercure, de l'antimoine et du cobalt. Parmi les autres minéraux, nous ne citerons que le sel dont on exploite plus de 30 millions de pouds, surtout vers les sources et les

(\*) Le poud équivaut à 16 2/3 kilogr.



salés : le lac Ielton (gouv. de Saratof) et les salines du district de Solikamak (gouv. de Perm) méritent à cet égard une mention particulière. La houille, ce grand promoteur de la civilisation, manquait jusqu'ici presque totalement, et même on niait l'existence du terrain houiller (voy. T. XIII, p. 286). Toutefois, dans ces derniers temps, on a découvert, dit-on, des bancs considérables de cette formation, non-seulement au midi (pays des Cosaqs du Don, gouv. d'Ékatérinoslaf, etc.), mais encore au centre (gouv. de Toula et de Kalouga) et même vers le nord\*.

A toutes ces richesses minérales s'ajoutent celles du règne végétal, consistant particulièrement en grains, lin et chanvre, bois de construction et autres, légumes et fruits communs, produits qui abondent surtout dans la bande centrale d'une étendue de 80 millions d'hectares, entre les Karpathes et l'Oural, qui est d'une grande fertilité et le véritable grenier de la Russie. Plus loin, au sud, on cultive le houblon, le tabac, la garance, les melons et arbouses; et, dans quelques provinces méridionales seulement, le vin dont la préparation toutefois appelle encore des perfectionnements, quoique la vigne paraisse originaire de la Transcaucasie; enfin les végétaux déjà nommés qui exigent un climat chaud. Le seigle, au contraire, réussit partout, à l'exception de la région hyperboréenne et des steppes saturées de sel. On cultive aussi beaucoup d'autres céréales, dont un excellent statisticien, M. de Kœppen, estime la consommation (hommes et animaux domestiques) à 170 millions de tchetvertes\*\*, chiffre dans lequel sont compris 5 millions servant à la distillation de l'eau-de-vie, mais non pas les 50 millions absorbés par les semailles. Ce dernier chiffre est à peu près constant, et le blé d'été y figure pour  $\frac{1}{3}$ , le blé d'hiver pour  $\frac{2}{3}$ ; ensemble, ils donnent à peu près 4 grains

(\*) Voir les notes de M. de Helmersen dans le *Bulletin scientifique* de l'Acad. de Saint-Pétersb., p. ex., t. X, p. 193; et Blasius, *Reise im Europäischen Russland*, t. 1<sup>er</sup>, p. 76. Ce naturaliste a accompagné M. le baron Alexandre de Meyendorff dans son intéressant voyage d'exploration.

(\*\*) Le tchetverte est de 206.80 litres. En le comptant seulement comme un double hectolitre, cela fait 340 hectol. La production de la France, pour 34 millions d'hab., est de 185 millions d'hectol.

pour 1, ce qui porte la moisson à plus de 200 millions de tchetvertes; elle était de 223 millions en 1836, année moyenne, et seulement de 164 millions en 1834, année de disette; en 1840, selon M. de Reden, de 183 millions. Cependant les 50 millions de tchetvertes exigés par les semailles, ajoutés à 170 millions requis par la consommation, donnent déjà 220 millions, et la Russie exporte tous les ans plusieurs millions de tchetvertes de blé. Quant au bois, on se plaint d'une grande diminution due à un énorme gaspillage : cependant, d'après M. Schubert, 156 millions de déciatines\*, sur 402 millions qu'il donne à toute la Russie d'Europe, seraient encore couverts de forêts\*\*; nous lisons même dans un rapport officiel sur la production de bois dans les gouv. du haut Volga (Tver, Iaroslavl, Kostroma, Vladimir, Nijegorod, Moscou), auxquels les plaintes ci-dessus se rapportent, que les forêts y sont encore à la superficie totale comme 41 est à 100; et pourtant ce n'est pas encore cette région-là qui est la plus boisée. La forêt Volkonskienne, dans le gouv. de Novgorod, est une des plus vastes que l'on connaisse; les gouv. de Vologda et d'Olonetz en renferment d'impenétrables, et dans celui de Grodno, la forêt de Bialovietz (voy.), qui a 1400 versées carrées de superficie, mérite aussi une mention; enfin les gouv. de Perm, de Kasan, de Tobolsk, d'Irkoutak, etc., sont couverts de bois.

Dans le règne animal, la Russie joint à nos espèces ordinaires le chameau dans les régions du sud, et le renne au milieu des neiges de la Laponie; le chien de Sibérie devient pour elle une utile bête de trait. Elle a, de plus, le bison, le buffle, le djiggetai ou cheval sauvage; un gibier nombreux et de toutes sortes; une quantité de bêtes à fourrures (renards de toutes couleurs, martres, castors, loutres, zibeline, hermine, chat sauvage, etc.) et l'eider au précieux duvet; le chasseur y rencontre des loups, des lynx, des élans, des ours, et même des ours blancs, des phoques, des morses et autres monstres

(\*) C'est l'arpent russe; il répond à 1.093 hectare.

(\*\*) La proportion, en France, est de près de un sixième.

marins; il n'est pas jusqu'au tigre qui ne se montre quelquefois dans la Sibérie méridionale et dans le Caucase. On évalue le nombre des chevaux à 9 millions et demi; celui des bêtes à cornes à 19 millions; celui des moutons à 40. Quoique petit de taille et sans apparence, le cheval russe est agile et endurant; on en perfectionne la race dans de nombreux haras, dont il existe, dit-on, jusqu'à 80 dans le seul gouv. de Voronège; celle des chevaux kirghiz est la plus estimée. Les bœufs de l'Ukraine sont renommés pour leur belle taille; l'éducation des bêtes à cornes est avancée même dans le gouv. hyperboréen d'Arkhangel. Cette branche d'économie rurale fournit une grande masse de suif, de peaux en partie transformées en cuir de Russie. La race des bêtes à laine a été perfectionnée avec soin; en 1841, on a compté près de 2 millions de brebis mérinos dans 1,100 bergeries: aussi peut-on exporter tous les ans de plus grandes quantités de laines.

Mais arrivons à l'homme, usufruitier de toutes ces ressources importantes et qui, en les fécondant par son travail, en y appliquant les conceptions de son esprit, les convertit en éléments de puissance et en fait la base d'intérêts dignes de lui.

On sait qu'il se fait périodiquement en Russie des dénombrements appelés *révisions*, à l'effet de constater le chiffre des individus soumis à la capitation ou aux autres impôts. En comparant les résultats obtenus par deux de ces opérations, on peut juger de l'accroissement prodigieux que prend la population dans ce vaste empire. Nous choisirons la 4<sup>e</sup>, relative à l'année 1782, et la dernière ou 8<sup>e</sup>, qui a eu lieu en 1832, à 50 ans d'intervalle. Tandis que celle-là ne donnait encore que 28 millions d'hab. des deux sexes, celle-ci a porté ce chiffre jusqu'à 52,500,000. Toutefois, l'une et l'autre évaluation étaient tout au plus approximatives, le dénombrement officiel ne tenant compte que des individus mâles (*douchi*, âmes); elles étaient en outre incomplètes, excluant toutes les classes et toutes les portions de l'empire non soumises à l'impôt général. Pour arriver à des données plus positives, M. de Kœp-

pen a compulsé tous les matériaux réunis au ministère des finances et à celui des domaines de l'empire, et ce travail difficile, consigné dans les Mémoires de l'Académie imp. des sciences de Saint-Pétersbourg et adopté par le gouvernement, fera désormais autorité. Il se rapporte à l'année 1838; nous ne pouvons mieux faire que de le prendre pour guide.

L'addition des calculs auxquels M. de Kœppen s'est livré pour chaque gouvernement ou portion de territoire séparément, a donné le chiffre de 53,977,200 individus des deux sexes; en ajoutant 1½ million pour l'armée de terre et de mer, y compris les cantonnistes, les invalides, les ouvriers militaires, etc., avec leurs femmes; 4½ millions pour le royaume de Pologne; 1½ million pour la grande-principauté de Finlande, on a un total de 61 millions d'âmes\*.

On se rend compte de cet accroissement quand on jette les yeux sur les listes, parfaitement tenues, du mouvement de la population au sein de l'Église grecorussie. Nous les avons sous les yeux pour près d'un demi-siècle: ils constatent une augmentation de plus de 660,000 âmes par an, proportion d'après laquelle cent ans suffiraient pour doubler la population actuelle\*\*. Voici les chiffres relatifs à l'année 1840: naissances, 2,000,482, dont 1,020,363 pour le sexe masculin et 980,119 pour le sexe féminin; décès, 1,691,732, dont 855,471 pour le premier et 836,261 pour le second. La moyenne des mariages est de près de 400,000 par an.

Malgré ces chiffres imposants, en divisant par son étendue la population de la monarchie en Europe, qu'on peut fixer en nombre rond à 56 millions, y compris les forces de terre et de mer, on n'a

(\*) Le total trouvé par notre savant ami M. de Kœppen, est de 62 millions et demi; mais il y comprend pour 1½ million les montagnards du Caucase, que nous mettons provisoirement à l'écart.

(\*\*) En France, l'exrédant des naissances sur les décès, pendant les 10 dernières années, n'a été que de 1,281,154 individus: à ce compte, il faudrait plus de 250 ans pour doubler la population. Voici quel en a été le mouvement en 1840: naissances, 952,318, dont 489,374 mâles et 462,944 du sexe féminin; décès, 416,246, dont 210,853 masculins et 205,393 féminins; mariages, 241,998.

pas encore 12 habitants par verste carrée, nombre qui n'est guère que doublé, même en appliquant ce calcul aux 14 gouvernements les plus rapprochés du centre. C'est, comme on voit, une population encore rare\* et qui peut s'étendre à l'infini, sans crainte d'encombrement. Dans les cinq gouv. de la Petite-Russie\*\*, la proportion s'élève jusqu'à 31, et elle est de 40 dans le royaume de Pologne. Le maximum de la densité se rencontre dans le gouv. de Kalouga : elle ne va pas au-delà de 45 hab. par verste carrée. Dans les 8 gouv. de la Russie orientale, la proportion tombe à 8; dans la grande-principauté de Finlande, à 4; dans les 5 gouv. septentrionaux, à 2; et dans la Sibirie orientale ou occidentale, ce n'est plus qu'une fraction de l'unité.

D'après une publication officielle relative à l'année 1840, moins de  $\frac{1}{17}$  de la population est concentré dans les villes au nombre de 809 (693 dans l'empire; 85 dans le royaume de Pologne, et 31 en Finlande); tout le reste habite les bourgs, villages et hameaux; seulement il faut ajouter que certains villages, par exemple celui d'Ivanovo (gouv. de Vladimir), ont plus d'importance que beaucoup de villes. On donne 470,202 hab. à Saint-Petersbourg; 349,068 à Moscou; 140,471 à Varsovie. Parmi les autres villes, il n'y en a plus que 4 ayant plus de 50,000 âmes; ce sont : Odessa (60,055); Riga (59,960); Vilna (54,499) et Toula (51,735); d'après ces mêmes publications officielles, Kief en a 47,424; Astrakhan, 45,938; Saratof, 42,287; Kalouga, 35,290; Orel, 32,600; Nijni-Novgorod, 31,921.

Sur les 54 ou 55 millions d'habitants des deux sexes afferents à l'empire proprement dit, près de 45 millions appartiennent à la classe des paysans, serfs de la couronne, du domaine de l'état ou des particuliers; près de 5 millions à la classe bourgeoise (employés, commerçants, professionnels, etc.); 538,000 au clergé,

(\*) Nous avons dit que la verste carrée diffère peu du kilom. carré : or, en France, il y a 63  $\frac{1}{2}$  hab. par kilom. carré, en prenant la moyenne de tout le territoire du royaume.

(\*\*) En y ajoutant Voronège. On trouvera plus loin les données, à nous propres, sur lesquelles reposent ces rapprochements.

et près de 1 million à la noblesse (les étrangers compris). Viennent ensuite les Transcaucasiens, les hommes de différentes milices, et plus d'un demi million de nomades.

Cette population, clair-semée sans doute, mais dont le chiffre total paraît si formidable, est-elle homogène? Nullement; les 80 langues qu'on lui prête sont passées en proverbe, et pour se faire une idée de la diversité réelle, il suffit de jeter un coup d'œil sur la Table ethnographique annexée au mémoire, si plein d'instruction, de M. de Kœppen. Mais d'abord rappelons ce fait que la Russie, c'est  $\frac{1}{2}$  de la terre habitée; puis, ne craignons pas de dire qu'on a beaucoup exagéré l'importance des peuples autres que Russes. En effet, il faut savoir que les quatre cinquièmes au moins de la population totale sont Slaves, et parmi eux on peut compter environ 40 millions de Russes; nom, il est vrai, qui englobe aujourd'hui beaucoup d'anciens Finnois, Lithuaniens et autres peuples qui se sont fondus avec la population principale et en ont adopté la langue et la croyance, mais qui néanmoins désigne une seule et même nationalité unanimement sentie et voulue. Ce peuple russe proprement dit, il ne faut pas en juger par ses sommités, les nobles, qui, ayant joui de tous les bienfaits de l'éducation européenne, ressemblent à ceux des autres pays, à cela près que l'usage de tous nos principaux idiomes remplace chez eux ce qu'ils peuvent avoir en moins quant au fond des connaissances réelles, à la profondeur des notions morales ou esthétiques. C'est dans la classe si nombreuse des *moujiks* ou paysans (*tchornii narod*), de ces hommes à la chevelure arrondie, à la forte barbe, au costume semi-oriental, gais, hardis, fins et rusés, naturellement bons, mais sans principes ni lumières, après au gain, mais secourables et hospitaliers... c'est là qu'il faut chercher l'originalité et le cachet national.

Nous nous sommes appliqué, dans un ouvrage spécial, à étudier séparément chacune des diverses familles de peuples dont se compose la nation, à en retracer l'origine et les développements successifs. Ici, le manque d'espace nous oblige de

nous restreindre à une simple énumération, que divers articles de cette Encyclopédie auxquels nous renvoyons, et d'autres plus généraux, comme RACES, LINGUISTIQUE, etc., pourront servir à compléter.

A la race slavonne appartiennent : 1° les Russes, dont les différentes variétés sont celles de la Grande-Russie, de la Petite-Russie, de la Russie-Blanche et Noire ou des Rousniaks; celles des Cosaques ou Kosaks (voy.) d'Ukraine, du Don, de l'Oural, etc.; 2° les Polonais, qui n'habitent pas seulement le royaume proprement dit, mais aussi ses anciens démembrements, surtout la Volynie et la Podolie.

La race lettonne, que nous distinguons des Slaves, n'en est qu'une branche, selon quelques auteurs; et M. Schafarik, dans son livre remarquable des *Antiquités slavonnes*, incline aussi à cet avis, sans toutefois l'adopter encore pour sien. Quoi qu'il en soit, les Lettons (voy.) de l'empire se divisent en Lithuaniens et en Latices; ces derniers occupent la Courlande et la moitié de la Livonie (voy. ces noms, ainsi que LITHUANIE).

A la race finnoise (voy.), jadis plus répandue, n'appartiennent pas seulement les Finlandais de la grande-principauté, les Esthiens de l'Esthonie et de la Livonie septentrionale, et les Caréliens de quelques gouv. voisins de Saint-Petersbourg, mais encore les Lapons, les Zyriaines, les Permiens, les Tchouvaches, les Tchérémisses, les Votiaks, les Mordouans, les Ostiaks et les Vogouls, en-deçà ou au-delà de l'Oural.

Ce qu'on appelle la race tatare (voy.) ce sont des Turcs autrefois soumis aux Mongols et depuis constitués en différents royaumes ou khanats. On les divise en Tatars de Kasan, d'Astrakhan, de Crimée, de Sibérie, en Nogais, etc., et l'on y ajoute, de plus, les Baschkirs, les Kirghiz, les Meschtchériaks, les Teptaires (tribus mélangées), les Iakoutes, etc. Voy. la plupart de ces noms et les suiv.

La race mongole en est tout-à-fait distincte. Outre quelques Mongols proprement dits, celle-ci se compose de Kalmouks et de Bouriates.

La race mandchoue, plus exclusive-

ment asiatique, réclame les Tungouses avec les Lamoutes, voisins de la mer d'Okhotsk.

Dans la race caucasienne, qui se rattache en partie à la souche persane, mais très variée du reste, figurent les Géorgiens, les Iméréthiens, les Mingréliens et les Lazes, que les Russes confondent sous la dénomination unique de Grousiens; puis, l'antique peuple des Arméniens, et une infinité de tribus montagnardes, en partie indépendantes, comme les Lezghis, les Ossètes, les Tcherkesses, les Avkhases, etc., etc.

A la race germanique, composée d'Allemands et de quelques Suédois, appartient une grande partie de la bourgeoisie des villes de Saint-Petersbourg, Revel, Riga, Mitau et autres des trois provinces Baltiques, ainsi que la noblesse et le clergé de ces provinces; puis, de quelque cent-mille colons du midi et des environs de la capitale.

La race des Hébreux est nombreuse, surtout en Pologne; mais elle n'est tolérée que dans le royaume de ce nom et dans certains gouvernements de l'empire expressément désignés, où elle est dans ce moment l'objet de rigueurs affligeantes.

Enfin, à tous ces peuples de langues, de religions, de mœurs différentes, il faut encore ajouter les Persans, ainsi que les Tadjiks, issus du mélange de leurs congénères avec les Arabes; les Moldaves, les Valaques et les Grecs; de plus, les Samoïèdes ou Khasovas, les Ioukaghires, les Téléutes; les Tchouktchis, les Koriaks, les Aléoutes, les Kouriles, de l'extrémité orientale de l'empire; enfin, les Bohémiens ou Tsiganes, qui parcourent les provinces méridionales.

Relativement à la religion, on sait que tous les Russes appartiennent à l'Eglise orientale (voy.), tandis que les habitants du royaume de Pologne sont catholiques, et ceux de la grande-principauté de Finlande, luthériens. Dans l'empire même, outre les gréco-russes, on compte près de 1,200,000 arméniens grecs ou géorgiens, sans parler du petit nombre des arméniens unis; environ 2,600,000 catholiques, dont les Grecs unis, au nombre de 1  $\frac{1}{2}$  million, ont abandonné la communion en 1839; 1  $\frac{1}{2}$  million de

protestants, surtout luthériens; plus de 1 million de juifs; environ 2 millions de mahométans; enfin 3 ou 400,000 lamaites, dont 65,000 en Europe; et 6 ou 700,000 chamanites. N'oublions pas, malgré leur faible chiffre, les gèbres, qui regardent l'Atesch-gah de Bakou comme un de leurs principaux sanctuaires.

C'est à l'agriculture que cette population doit ses moyens de subsistance les plus puissants; et à cet égard, elle ne peut mieux faire que de suivre les bons exemples qui lui sont donnés par les colons allemands. Le travail des mines, la pêche, surtout celle de l'esturgeon et du sterlet dans le Volga et l'Oural, la chasse en Sibérie, d'où viennent les belles fourrures, et dans l'Amérique du nord, d'où l'on ramène les loutres, les phoques et les cétaqués, l'éducation des abeilles, etc., ajoutent de nouvelles ressources à celle du premier des arts. Quant à l'industrie, longtemps grossière chez un peuple adroit pourtant et ingénieux, ses branches perfectionnées sont des importations du dehors, et peut-être faut-il considérer encore comme tant soit peu artificiels les progrès prodigieux qu'elle a faits de nos jours, grâce à un administrateur habile (1707. CANGRIS), digne d'être surnommé le Colbert de la Russie. Suivant un tableau dressé par un statisticien allemand, on ne comptait dans la Russie proprement dite, en 1717, que 35 fabriques; en 1767, ce nombre s'était élevé à 502; puis, en 1802, à 2,270; en 1820, vers la fin du règne de l'empereur Alexandre, il y en avait 3,817, occupant 128,264 ouvriers. En 1839, à moins de 20 ans d'intervalle, voici de quels chiffres on était en droit de se glorifier : pour les fabriques et usines, 6,855; pour les ouvriers, 412,931; c'est, on peut le dire, une augmentation du double. De ces établissements, le plus grand nombre est affecté à la préparation des peaux; viennent ensuite les fabriques de cotonnades, les fonderies de suif, les draperies, les fabriques de chandelles, les savonneries, les manufactures de soieries, celles de toiles, celles pour la préparation du fer et de l'acier, celles des verres et des cristaux, les corderies, les papeteries, etc. Afin de donner une idée plus nette du mouve-

ment ascensionnel, au moins dans l'une des principales directions, nous mettrons en regard les deux années extrêmes d'un tableau relatif à l'importation du coton, et que nous trouvons dans les *Documents* publiés par notre ministère du commerce.

	1821.	1841.
Coton brut.....	55,372	314,301*
Fil de coton blanc. —	307,913	560,799
— teint. —	27,880	2,480

Voici d'ailleurs les valeurs qu'on indique comme ayant représenté, en 1841, les principaux articles de la production manufacturière : draps et autres tissus de laine, 82 millions de fr.; indiennes, 12; soieries, 21; autres articles, tels que fils de coton, ouvrages en cuirs et en métaux, papier, porcelaines, produits chimiques, etc., 23.

Lesouv. où l'industrie est la plus florissante sont, dans l'ordre décroissant du nombre des fabriques, et sans compter la Pologne, ceux de Moscou, de Vladimir, de Nijni-Novgorod, de Saratof, de Saint-Pétersbourg, de Koursk, de Kasan, d'Orel, d'Astrakhan et de Perm. Ceux de Iaroslavl, de Livonie, de Kalouga, de Toula, de Tver, figurent aussi au premier rang. Mais le centre de toute l'activité industrielle, c'est la vieille capitale, Moscou. Il y existait, en 1842, 560 fabriques et manufactures, avec 20,424 métiers, non compris 4,275 à la Jacquard, et occupant 40,168 ouvriers. Dans tout le gov., il y avait 1,057 établissements, avec 52,381 métiers, 63 machines à vapeur, et 96,062 ouvriers. Il faut citer ensuite le grand village d'Ivanovo (gov. de Vladimir), appartenant au comte Chérémétief : il y existe 170 établissements dont les principaux ont jusqu'à 150 métiers.

Bien que le commerce soit de toutes les occupations celle qui répond le plus aux goûts du peuple russe, il n'a été longtemps entre ses mains qu'un trafic vulgaire : c'est encore aux étrangers qu'il doit, pour une bonne part au moins, d'avoir pris des directions plus élevées. Nous le répétons, les Russes sont essentiellement marchands, et ils ont pour auxiliaires, dans toute l'ancienne Pologne, les

(\*) Cela fait environ 5,117,000 kilogr. L'importation en France, pour la même année, a été de 56 millions.

Jaifs, et en Orient les Arméniens, c'est-à-dire deux peuples commerçants de l'expérience la plus longue et la plus éprouvée. Une importance extrême s'attache naturellement au commerce intérieur dans un empire deux fois grand comme l'Europe entière, quand les moyens de transport sont proportionnés à l'énormité des distances, ainsi qu'il arrive ici, grâce aux rivières et canaux en été, grâce au trainage en hiver. L'activité de ce commerce y est attestée par les milliers de barques auxquelles s'ouvrent les écluses des diverses voies navigables d'une part, et de l'autre par l'augmentation toujours croissante des affaires qui se font aux grandes foires annuelles. A celle de Nijni-Novgorod (voy.), la première de toutes, non-seulement eu égard à la Russie, mais peut-être à l'Europe entière, il se vend pour environ 120 millions de fr. de marchandises, dont plus des deux tiers de provenance intérieure, les autres venues du dehors. C'est à Nijni que la Russie donne rendez-vous à l'Orient, aux Chinois, aux Boukhares et à d'autres peuples du Turkestan, aux Kirghiz, aux Persans, aux Arméniens, etc. Après cette foire colossale, les plus importantes sont celles de Kharkof, de Rostof (voy. ces noms), d'Irbitz (gouv. de Perm), de Soumy (gouv. de Kharkof), la foire dite Korenaïa (gouv. de Kourak), celles de Romny (gouv. de Poltava), de Berditchef (Volynie), etc. Le commerce extérieur, quelque favorable qu'il soit à l'augmentation du numéraire circulant dans l'empire, ne peut prétendre qu'au second rang : aussi est-il en partie sacrifié au premier ; des restrictions sévères et des prohibitions multipliées y mettent des entraves. Le tarif de 1825, protecteur de l'industrie nationale, devint encore plus rigoureux par les dispositions toutes fiscales des oukases de nov. 1831 ; mais, à la fin de 1836, un autre oukase fut rendu, qui relève certains articles de la prohibition absolue. Des considérations de divers genres, que nous développerons ailleurs, ont concouru à l'adoption de ce système, dont la Prusse et l'Angleterre ont eu le plus à souffrir, mais qui n'a pas arrêté la marche ascendante du commerce russe. Voici des chiffres qui le prouveront. Ils représen-

tent des millions de fr. et sont les moyennes de 3 périodes, les deux premières de 10 ans, la troisième de 9.

	Exp.	Imp.
1814-23.....	218	164
1824-33.....	230	195
1834-42.....	300	268

Dans la première de ces périodes, le revenu des douanes de l'empire était en moyenne seulement de 39 millions ; dans la seconde, il était de 67 ; depuis 1840, il a constamment dépassé 100 millions. Remarquons toutefois que les chiffres des exportations et des importations ne se réfèrent pas exclusivement au commerce extérieur : on y comprend celui avec la Pologne et la Finlande, annexes de l'empire qui ont une administration séparée ; mais il ne résulte de cette circonstance qu'une diminution assez minime, comme on peut le voir par les chiffres suivants, qui présentent le mouvement du commerce pour 1842, sous la forme officielle, en roubles d'argent de la valeur de 4 fr. \*

Exp. à l'étranger . . .	82,575,868
— en Finlande . . .	971,951
— en Pologne . . . . .	1,810,387

Le total est de 85,358,206 roubles en argent.

Imp. de l'étranger . . .	82,975,566
— de la Finlande . . .	980,100
— de la Pologne . . .	637,729

Le total est de 84,593,391 roubles d'argent. Par des raisons que le rapport officiel explique, la balance a été, dans cette année, moins favorable à la Russie que de coutume. C'est sa richesse agricole qui fournit tous les principaux articles d'exportation : dans une moyenne de 250 millions, quatre articles, à savoir les grains, le suif, le lin et le chanvre, figuraient seuls pour la somme de 146 millions. Il faut y ajouter les graines de lin, les toiles, le bois, le fer, le cuivre, les laines, en quantités toujours croissantes, les cuirs bruts et ouvrés, la pelleterie, la corderie, les soies de porcs et les crins. Parmi ces articles, le chanvre est fortement en baisse à cause de l'usage du fer qui prévaut dans le gréement des navires anglais ; les grains sont sujets à des fluctuations considérables. L'importation consiste pour moitié en matières neces-

\* Sur l'unité monétaire adoptée en Russie le lecteur consultera notre art. ROUBLES.

mires à l'industrie, pour  $\frac{1}{4}$  en objets manufacturés, et pour le dernier quart en objets de consommation : le coton brut et filé, les cotonnades, les soieries, les denrées coloniales, surtout le sucre, le thé, les vins, les matières tinctoriales, en composent la majeure partie. En ce qui concerne l'exportation, il y a une distinction essentielle à faire entre le commerce avec l'Europe et celui avec l'Orient : le premier se rapporte à la Russie agricole, c'est-à-dire au fond même de la richesse du pays; le second, à la Russie industrielle. Celui-là est de beaucoup le plus considérable : sur une moyenne de 260 millions, il en a absorbé 210; en revanche, celui-ci est gros d'avenir, non-seulement par le lien dont il enlace l'Asie, mais aussi par l'influence qu'il exerce sur l'émancipation de la bourgeoisie. Cette branche du commerce se fait par la mer Noire, par la Caspienne, ou par caravanes. L'empire Othoman et la Chine, avec laquelle les échanges se font à Kiakhta (voy.), y sont le plus intéressés; puis viennent le Turkestan, les peuples du désert, la Perse, etc. On vend à ces nations asiatiques des draps, des tissus de coton, des grains, des denrées coloniales, des pelleteries, du fer, du suif, des cordages, du sel, du caviar; on leur achète du thé, des cuirs préparés, du coton, de la soie et des soieries, des fruits du sud, de l'huile d'olives, de l'indigo, de la garance, du tabac, etc. Quoique susceptible des plus grands développements, comme nous l'avons dit, ce commerce, pour le moment, est encore faible, comparé avec celui qui se fait en Europe. De ce côté, les  $\frac{2}{3}$  de l'exportation ont lieu par la Baltique;  $\frac{1}{3}$  par la mer Noire,  $\frac{1}{10}$  par la mer Blanche, et  $\frac{1}{10}$  par la frontière continentale. C'est l'Angleterre, cet immense atelier, ce marché ouvert au monde entier, qui offre à la Russie le meilleur débouché : elle y place pour plus de 100 millions de produits agricoles, et ne lui achète pas de ses produits manufacturés pour un tiers de cette somme (en moyenne 40 millions). Après l'Angleterre viennent les villes Anséatiques, la France, la Prusse, la Chine, la Turquie, l'Autriche, les Pays-Bas, etc. Bien que la France occupe ici l'un des premiers rangs, la Russie n'en exporte pourtant pas des marchandises (au moins

directement) pour plus de 18 à 20 millions; elle y en importe pour 38 à 35 millions : notons même qu'une petite partie de ces chiffres reviennent au commerce de transit.

La marine commerciale russe peut s'élever à 8 ou 900 navires prenant part au commerce extérieur. Les affaires sont concentrées dans trois ports : Saint-Petersbourg ou plutôt Kronstadt et Riga, pour la Baltique; Odessa, le 3<sup>e</sup> en importance, pour la mer Noire; on peut y ajouter Arkhangal pour la mer Blanche, et Taganrog pour celle d'Azof (voy. ces noms, ainsi que quelques-uns des suivants). A une longue distance viennent ensuite les autres ports marchands : au nord, Libau, Pernau, Revel, Vindau, Narva, sans parler de ceux de la Finlande; au sud, Izmail, Kertch, Bakou, Feodosie, Astrakhan, etc. Le mouvement de ces ports suit la marche ascensionnelle qu'on remarque dans le commerce en général. En comptant tous les navires arrivés ou partis, que ce soit avec cargaisons ou sur leur lest, on peut établir la comparaison suivante, relative à deux périodes de dix ans, dont nous donnons les moyennes et à l'année 1842.

	Arrivés.	Partis.
1814-23.....	4,032	3,962
1824-33.....	4,524	4,557
1842.....	4,927	4,784*

Dans les arrivages de 1842, il y avait 2,361 navires sur lest et 2,566 chargés, jaugeant 450,038 tonneaux; dans les départs, 209 navires sur lest, et 4,576 chargés, jaugeant 827,120 tonneaux. Le pavillon russe était au pavillon étranger dans la proportion de 22 à 78; celui de l'Angleterre dominait, puis venaient ceux des États-Unis, de la Prusse, de la Suède, de la France. Le cabotage n'offre pas de chiffres considérables. En 1841, le nombre de navires expédiés de port à port a été, dans les mers du Nord, de 2,007, et dans la mer Noire de 5,275.

Les faits que nous avons exposés jusqu'ici, à l'aide des derniers documents of-

(\*) Voici quel a été le mouvement des ports français pendant la même année, quant au commerce extérieur : entrée, 18,616 navires, dont 2,562 sur lest, et 16,084 chargés, jaugeant 1,983,526 tonneaux; sortie, 18,601 navires, dont 7,061 sur lest et 11,540 chargés, jaugeant 1,175,815 tonneaux.

ciels, se rapportent aux intérêts matériels, et sont les éléments du bien-être et de la richesse des particuliers. Il nous reste à jeter un coup d'œil sur les intérêts sociaux et moraux, ceux qui constituent l'ordre dans l'état, sa sécurité, sa force et sa dignité.

La monarchie russe, aujourd'hui si colossale (nous avons dit qu'on lui donne 400,000 milles carr. géogr.), n'a pas toujours eu ces énormes proportions : en 1462, elle était restreinte à une étendue de 18,500 milles carr. géogr., et la majeure partie des Russies n'y appartenait pas\*. En 1584, après la découverte de la Sibérie, elle en comptait déjà plus de 125,000, et en 1689, à l'avènement de Pierre-le-Grand, 264,000. Depuis, elle s'est constamment agrandie aux dépens de tous ses voisins, surtout en Europe. Elle se compose de trois éléments de force inégale, on devrait même dire de trois états distincts, l'empire proprement dit, le royaume de Pologne et la grande-principauté de Finlande; mais, séparées admi-

(\*) A cette époque, on la connaissait sous le nom de *Moscovie*, bien que ses princes fussent descendants de Rurik et par conséquent Vareghes ou Russes, et bien que Novgorod, une des métropoles des Russes, fût, au moins jusqu'à un certain point, dans leur dépendance. Kief, le berceau de l'empire et la première Russie des Slaves, était au pouvoir des Lithuaniens; et ce que les Polonais appelaient *Terras russiennes* se rapportait tantôt à toute la Petite-Russie avec la Russie-Rouge et la Russie-Blanche, tantôt seulement à la Russie-Rouge ou à Halitch, dont le prince, de l'aveu du pape, avait pris le titre de roi de Russie. Pour l'Europe, la Moscovie était donc alors en dehors de la Russie; mais à ses propres yeux, et avec raison, elle en constituait une partie essentielle. Aussi Simon Ioannovitch, mort en 1452, porta-t-il le titre de *grand-prince de toutes les Russies*. Outre la *Grande-Russie* ou Moscovie, avec Novgorod, Alexis Mikhulovitch s'attribua ensuite dans son titre la *Russie-Blanche*, à partir de 1653, et la *Petite-Russie* l'année suivante. Le titre du métropolitain et du patriarche s'étendit constamment à toutes les Russies; Pierre-le-Grand adopta le même usage pour le sien, et tous ses successeurs l'imitèrent. Les Polonais leur en ont toujours contesté le droit, et ils ont fait ensuite une distinction entre les *Russies* ou Russes, et les *Rossi* ou Moscovites (voy. T. XX, p. 5, la note). Cette discussion n'a plus qu'un intérêt historique, puisque toutes les Russies, à l'exception seulement de Halitch (voy. GATICA, sont réunies sous le même sceptre; mais si l'on est curieux d'en voir les détails, on les trouvera dans l'ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 22 et suiv.

nistrativement et par des lignes de douanes, ces divisions se confondent presque en ce qui concerne la politique, puisqu'elles n'ont ensemble qu'une seule et même armée, et que le siège de leur gouvernement est à Saint-Petersbourg, ce qui ne semble pas conforme aux stipulations des traités.

Le souverain, après s'être longtemps contenté du titre de *grand-prince*, c'est-à-dire de chef et père des divers princes apanagés, prit, en 1547, celui de *tsar* (voy.), emprunté aux Tatars, conjointement avec celui de dominateur (*possédant*), et, en 1721, dans la personne de Pierre-le-Grand, celui d'*empereur* que les différentes cours, après de longues contestations, finirent par lui reconnaître\*.

On a fait grand bruit, dans ces derniers temps, de ce qu'on appelle le despotisme impérial; en effet, il n'y a de force en Russie que la volonté du monarque, comme l'indique cet autre titre de *samoderjets* ou autocrate; il est la personnification de l'empire, et n'est censé tenir son autorité que de Dieu. Mais, nous l'avons déjà dit à l'art. АННОТАЦИЯ, cet état de choses peut présenter plus ou moins d'inconvénients, suivant les circonstances; et peut-être constitue-t-il le seul gouvernement possible là où tout est encore à créer, où la plus haute civilisation se trouve quelquefois en présence de l'extrême barbarie. Quoi qu'il en soit, absolue dans tout l'empire, l'autorité du souverain est faiblement limitée en Pologne par le statut organique du 26 février 1832, auquel il a été plus d'une fois dérogé, et en Finlande par d'anciennes constitutions traditionnelles\*. L'hérédité par ordre de primogéniture, d'abord dans les mâles jusqu'à extinction et alors seulement parmi les femmes, a été établie par Paul I<sup>er</sup> oukase du 17<sup>avril</sup> 1797, et confirmé depuis par ses successeurs. L'héritier du trône prend le titre de *tsarsévitch*; il naît d'ailleurs grand-prince (traduction plus fidèle que *grand-duc*), ainsi que tous ses frères et sœurs et tous les princes de la famille.

Il y a trois grands corps de l'état char-

(\*) On peut voir les détails dans notre *Sommaire général de la Russie*, p. 439 et suiv.

(\*\*) Voir *ibid.*, p. 406.



gés de préparer les lois, d'en surveiller l'exécution, de diriger les ministres et leur servir de conseil, de donner leur avis sur toutes les affaires du gouvernement, d'administration et de comptabilité publique, de dresser le budget, de tenir la main à ce que bonne justice soit rendue, et en ce qui concerne l'un d'eux, de former lui-même une cour de justice en dernière instance : le tout sous le bon plaisir de l'empereur qu'aucune de leurs décisions n'engage et dont émane nécessairement l'initiative de toutes. De ces trois corps, le premier est surtout politique et législatif : c'est le conseil de l'empire, divisé en 5 départements. Les ministres en font partie de droit ; mais le conseil, dont le président occupe, dans l'échelle hiérarchique, le degré le plus élevé, a pour intermédiaire direct, entre lui et le monarque, son secrétaire général, appelé secrétaire de l'empire. Le second corps, autrefois le premier, est le sénat ; ses attributions sont surtout judiciaires : c'est un tribunal suprême à la fois politique et civil, faisant en même temps fonction de Cour des comptes et surveillant l'exécution des lois par les fonctionnaires de toute espèce. A l'instar de l'empereur, il rend des oukases ; mais ils n'ont force de loi qu'à condition d'être revêtus de la signature du procureur-général, représentant spécial du monarque, qui peut d'ailleurs les abroger comme il lui plaît. Des onze départements du sénat, 6 siègent à Saint-Petersbourg, 3 à Moscou et 2 à Varsovie. Enfin, le 3<sup>e</sup> corps, le saint-synode, spécialement chargé des affaires ecclésiastiques, assiste, en sa qualité de chef de l'Église nationale, le monarque, qui s'y fait représenter aussi par un procureur choisi quelquefois dans l'armée. Un métropolitain préside le synode, où les dignitaires de l'Église sont appelés à tour de rôle. Le pouvoir exécutif est exercé, en vertu d'une délégation de l'empereur et sous son contrôle, par les ministres placés à la tête des différentes administrations. Il existe 9 départements ministériels, sans compter trois directions, celle des voies de communications et des travaux publics, celle du contrôle et celle des postes. Les chefs de ces directions siègent avec les

ministres et leurs collègues (*tovarichtch*), s'il en existe, au comité des ministres, qui, ayant pour président celui du conseil de l'empire, se réunit une fois par semaine pour traiter des affaires relatives à la fois à plusieurs départements.

L'administration locale est confiée, sous l'autorité d'un certain nombre de gouverneurs généraux ou militaires, à des gouverneurs civils, dont les circonscriptions sont appelées *gouvernements* quand elles sont régulièrement organisées d'après le statut de Catherine II, et *provinces (oblasth)* quand elles n'ont pu recevoir encore cette organisation. Voici les noms de toutes ces divisions : ceux que n'accompagne aucune qualification sont des gouvernements réguliers. Nous les classons en un petit nombre de groupes dont nous indiquons, d'après des calculs à nous propres, l'étendue et la population.\*

*Ancienne Moscovie et dépendances* (Grande-Russie et ses premiers développements, avec les anciens khanats de Kasan et d'Astrakhan). — 1<sup>o</sup> *Partie centrale et méridionale*, 623,000 verst. carr. ; 16,171,000 hab. ; 14 gouv. : Moscou, Vladimir, Nijegorod, Kostroma, Iaroslavl ou Iaroslaf, Tver, Pakof, Smolensk, Kalouga, Toula, Orel, Koursk, Tambouf et Riassan. — 2<sup>o</sup> *Partie septentrionale*, 1,340,000 verst. carr.\*\* ; 2,895,000 hab. ; 5 gouv. : Saint-Petersbourg, Novgorod, Vologda, Olonetz, Arkhangel ou Arkhanghelsk. — 3<sup>o</sup> *Partie orientale*, 1,210,000 verst. carr. ; 9,870,000 hab. ; 8 gouv. : Perm, Viatka, Orenbourg, Kasan, Simbirsk, Penza, Saratof, Astrakhan.

*Petite-Russie* (dénomination qui n'est plus officielle et qui reçoit ici peut-être un peu trop d'extension), 230,000 verst. carr. ; 7,260,000 hab. ; 5 gouv. : Kief, Tchernigof, Poltava, Kharokof et Voronège.

*Russie occidentale* (provinces Baltiques, Lithuanie, Russie-Blanche, por-

(\*) Les éléments de ces calculs se trouvent dans notre Statistique spéciale (*La Russie, la Pologne et la Finlande*) ; mais nous les avons revus et combinés avec les données de M. de Kappeler sur la population. Nous espérons les justifier dans la nouvelle édition que nous préparons de notre *Statistique générale*.

(\*\*) L'île de Novaja Zemlia et le lac Ladoga ne sont pas compris dans ces chiffres.

tions de l'ancienne Pologne), 430,000 verst. carr.; 9,030,000 hab.; 11 gouv. : Esthonie, Livonie, Courlande, Kovno\*, Vilna, Grodno, Minsk, Vitebsk, Moghilef (Mohilew), Volynie, Podolie.

*Russie méridionale* (Nouvelle Russie avec l'ancien khanat de Crimée, la Caucasic et une partie de la Moldavie), 520,000 verst. carr.; 3,924,000 hab.; 10 gouv. ou autres divisions : Kherson, régence urbaine d'Odessa, province de Bessarabie, Tauride, Iekaterinoslaf, régence urbaine de Taganrog, *id.* de Kertch et Iénikalé, pays des Cosaks du Don, pays des Cosaks de la mer Noire, prov. de Caucasic.

*Transcaucasic* (Géorgie, Iméréthi, Mingrélie, Gouria, Chirvan, Daghestan, etc.; *voy.* ces noms), 180,000 verst. carr.; 1,300,000 hab. : gouv. Grou-sino-Iméréthien, prov. Caspienne.

*Sibérie occidentale*, 5,272,400 verst. carr.; 1,478,000 hab.: Tobolsk, Tomsk.\*\*

*Sibérie orientale*, 8,330,000 verst. carr.; 949,900 hab. : Irkoutsk, Iéni-ceïsk, prov. de Iakoutsk, régence côtière d'Okhotsk, *id.* de Kamtchatka, pays des Tchouktchis.

*Russie d'Amérique*, 850,000 verst. carr.; 61,000 hab.

Chacune de ces divisions est subdivisée en *districts*, en nombre variable de 4 à 12 et au delà. Toutes ont leurs armes particulières. Celles de l'ancienne grande-principauté de Moscou sont devenues les armes de tout l'empire : personne n'ignore que c'est l'aigle romaine à double tête, couronnée, et portant sur la poitrine un écusson rouge qui représente S. Georges terrassant le dragon. Les écussons d'armes des autres anciens états souverains entourent celui de Moscou dans le grand écusson des armes de l'empire.

Sous le rapport ecclésiastique, la Russie est divisée en 49 diocèses ou *éparches*, y compris ceux des anciens grecs-unis et ceux des arméniens grégoriens, qui ont un *catholikos* ou patriarche à Etch-

(\*) Gouvernement récemment institué, par oukase du 30 déc. 1832. — En même temps, le territoire de Bialystok ou Belostok fut incorporé au gouv. de Grodno.

(\*\*) La prov. d'Omsk a été supprimée par oukase du 18 avril 1838.

miadzine (*voy.*) et un *exarque* en Géorgie. Le patriarcat de l'Église gréco-russe n'ayant eu qu'une courte durée (1588-1700), c'est la dignité de métropolitain, presque toujours attachée aux sièges de Saint-Petersbourg, de Kief, de Moscou, mais que l'empereur confère à volonté, qui est la plus élevée; cependant les prélats qui en sont investis n'ont de juridiction sur les autres évêques ou *arkhierei* qu'en qualité de membres du saint-synode. Les papes, qui sont ou *protokierei*, ou *hierei* ou diacres, forment le bas clergé qui compte plus de 52,000 membres, desservant les églises au nombre de plus de 28,000, dont 451 cathédrales. Quant au clergé noir ou régulier, il se compose des moines de S. Basile dont les chefs s'appellent *igoumens* (prieurs) ou *archimandrites* (abbés) : c'est parmi ces derniers que se recrute l'épiscopat. Il y a 350 couvents d'hommes et plus de 5,000 couvents de femmes peuplés par 4,000 religieuses. Trois monastères de premier ordre, ayant le titre de *laures* (*voy.*), le monastère Petcherskii à Kief, celui de Saint-Serge à Troltza, et celui de Saint-Alexandre Nevski à Petersbourg (*voy.* ces noms), sont les sanctuaires les plus révévés. Au mot RASKOLNIKS, nous avons dit un mot des sectes dissidentes : parmi elles, les *doukhorbortsces* (*voy.*), qui représentent le mysticisme en Russie, paraissent avoir fait récemment des progrès. Les diocèses catholiques, comprenant 955 églises paroissiales, sans parler des succursales et des chapelles, sont au nombre de six, indépendamment de ceux du royaume de Pologne. Le clergé se compose de 1,990 prêtres, de 1,900 moines et de 600 religieuses. Les protestants, dont les églises et oratoires luthériens ou réformés, sont au nombre de 902, ont 484 pasteurs et des consistoires à Mitau, Riga, Revel, Saint-Petersbourg, Sarepta. En Finlande, ils ont des évêques. Les Juifs, y compris les karaites (*voy.*) de la Tauride, ont 954 rabbins, 604 synagogues et 2,340 oratoires. Enfin les mahométas ont 5,483 mosquées et 620 *medressés* ou écoles; environ 15,000 personnes sont employées à leur culte dont le moufti d'Oufa (gouv. d'Orenbourg) et celui de Tauride sont les chefs.

« multitude éclairée et persévérante  
 pereur actuel a porté la lumière  
 chaos des lois russes, appartenant  
 s'âges. Il a été suffisamment parlé,  
 CODIFICATION, du *Svod zakonn*  
 cordance des lois dont ce monar-  
 oté ses états; heureux s'ils possé-  
 partout des juges instruits et in-  
 capables de rendre la justice sui-  
 intentions, en résistant à l'appât  
 et à l'ascendant des hautes posi-  
 ciales. Ah! si le roi le savait!  
 dit le malheureux dans l'ancienne  
 ; *Le tsar est loin et le ciel haut*  
*zloko, bog vouisokol!* s'écriait na-  
 e Russe affligé d'un déni de jus-  
 mais aujourd'hui les yeux du tsar  
 artout, et sa présence inopinée a  
 t foudroyé le magistrat infidèle à  
 ndat.

« ne suivrons pas, en ce moment,  
 r d'une *Lettre à M. Mauguin*,  
 es commentaires sur les finances  
 Bornons-nous à répéter ici que  
 nistration de M. le comte Can-  
 en développant toutes les bran-  
 e l'économie nationale, en cher-  
 à élever la condition de la masse  
 euple, en mettant des bornes à la  
 tion des employés, en vivifiant  
 les sources de revenus, a fait fai-  
 us ce rapport, de grands pas à  
 us; de son côté, la création d'un  
 ère des domaines de l'état exerce  
 nfluence salutaire dans le même  
 ous avons essayé autrefois de dres-  
 a quelque sorte, le budget de l'em-  
 et nos calculs ont eu l'approbation  
 es compétents, entre autres de no-  
 ni, M. A. Balbi; mais aujourd'hui  
 iffres qui le composaient sont au-  
 s de la réalité. Ses recettes, dont  
 ivons donné l'énumération et dont  
 bits de douanes et la capitation sont  
 incipales, ne doivent pas rester  
 enant beaucoup en-deçà de 450  
 ns de fr. (la Pologne non compri-  
 : de grands efforts sont nécessaires  
 renfermer dans cette même limite  
 senses, si l'on songe que les intérêts  
 dette publique et son amortisse-  
 l'absorbent annuellement pas moins  
 millions de fr., sans parler de l'ar-  
 Jette dette, indépendamment d'en-

viron 600 millions de roubles en assi-  
 gnations de banque restés dans la circu-  
 lation, s'élevait, au 1<sup>er</sup> janvier 1843, à  
 la somme de 290,434,155 roubles en ar-  
 gent (environ 1,161 millions de fr.).

L'armée se recrute parmi les paysans  
 et les bourgeois; le plus souvent à raison  
 de 4 à 5 par 1,000 *âmes*, terme qui ne  
 s'applique qu'au sexe masculin. La durée  
 du service actif, soit dans les régiments  
 mobiles, soit dans la réserve, est de 15 à  
 20 ans (*voy. ci-dessus*, p. 379). Les dis-  
 positions générales ne se rapportent pas  
 aux Cosaks et autres milices, ni aux  
 provinces du Caucase. Des règlements  
 spéciaux régissent aussi les colonies mi-  
 litaires (*voy.*). En 1835, les forces de terre  
 étaient ainsi spécifiées : 500,000 hom-  
 mes d'infanterie, 86,800 de cavalerie,  
 40,000 Cosaks, 80,000 hommes for-  
 mant le corps détaché de la Caucase.  
 On comptait 1,000 pièces d'artillerie.  
 Outre les *kremi* ou citadelles de beau-  
 coup de villes de l'intérieur, auxquelles  
 on peut ajouter Pétersbourg et Varsovie,  
 et outre les forts en bois qui défendent  
 la frontière du côté de l'Asie, les princi-  
 pales forteresses sont Riga, Dunabourg,  
 Smolensk, Narva, Kronstadt, Kherson,  
 Kaménietz, Khotine, Svéaborg en Fin-  
 lande, place du premier ordre, Modlin ou  
 Novo-Ghéorghiefsk en Pologne, etc, etc.

La marine a pris de grands dévelop-  
 pements sous l'empereur Nicolas. Divisée  
 en deux escadres, celle de la Baltique et  
 celle de la mer Noire, auxquelles il faut  
 ajouter la flottille entretenue sur la mer  
 Caspienne, elle se compose, dit-on, de  
 367 navires grands et petits, armés de  
 plus de 7,500 bouches à feu, nommément  
 de 48 vaisseaux de ligne (de 110 à 74 ca-  
 nons); d'environ 30 frégates (de 60 à 44  
 canons), de 15 vaisseaux de guerre à va-  
 peur; puis de bricks, corvettes, chalou-  
 pes canonnières, etc. Les meilleurs ma-  
 rins de la monarchie sont les Finlandais.  
 Il existe deux amirautés, celle de Saint-  
 Pétersbourg et celle de Nikolaïef. Les  
 principaux ports militaires sont ceux de  
 Kronstadt, Sévastopol, Revel, Baltisch-  
 port, tous fortifiés.

Aux ordres russes, Saint-André, Saint-  
 Georges, Saint-Vladimir, Saint-Alexan-  
 dre Nevski, Sainte-Anne, dont nous par-

lous sous ces divers noms, ainsi que de l'ordre de Sainte-Catherine, destiné aux dames, se sont ajoutés dernièrement ceux de Pologne, l'Aigle-Blanc et Saint-Stanislas.

Nous ne dirons rien de la noblesse (comprenant environ 285,000 individus mâles), de ses privilèges, consacrés par le remarquable manifeste de 1785, ni de ses titres (*voy. КНЯЗ*, etc.); mais nous rappellerons qu'en Russie le service de l'état anoblit, et qu'en dehors de l'aristocratie proprement dite, le *tchin* (ordre des rangs) y a fondé une hiérarchie civile aussi bien que militaire (*voy. p. 350*). Il se compose de 14 classes, depuis l'enseigne et le régistrateur de collège jusqu'au feldmaréchal et au conseiller privé actuel de 1<sup>re</sup> classe. Il n'y a jamais qu'un très petit nombre d'hommes placés à ce premier degré de la hiérarchie; à partir de la 10<sup>e</sup> classe, la noblesse est acquise; à partir de la 8<sup>e</sup>, elle devient héréditaire. On comptait, en 1836, près de 79,000 personnes jouissant de ces distinctions. C'était une grande et belle idée de Pierre-le-Grand de donner au mérite ou aux services rendus le pas sur la noblesse territoriale et titrée; mais aujourd'hui cette institution n'a-t-elle pas de graves inconvénients? ne décime-t-elle pas, pour ainsi dire, la bourgeoisie, en lui enlevant tout ce qui ferait sa gloire et sa force? ne multiplie-t-elle pas outre mesure la classe arrogante des *tchinovniks*, dont l'éducation n'est pas au niveau de leurs prétentions, et qui deviennent souvent un fléau pour le peuple?\*

La bourgeoisie, sans laquelle un état manque de vie et de consistance, n'offre encore qu'un noyau dans celui qui nous occupe. C'est à Catherine II qu'on en doit pour ainsi dire l'institution; mais ses progrès sont une des gloires du règne actuel. Nous avons sous les yeux un travail remarquable dû à un fonctionnaire éminent, et qui complète le *Règlement des villes*, promulgué, en 1785, par la grande impératrice, en même temps que le statut

(\*) En Pologne, la noblesse héréditaire ou *szlachta*, débris informe de l'ancienne démocratie nobiliaire, présentait à peu près les mêmes inconvénients; mais elle n'est pas reconnue sans restriction par le gouvernement russe qui, en revanche, a étendu le *tchin* à ce royaume (loi du 7 juillet 1836).

pour la noblesse; malheureusement les détails où il nous permettrait d'entrer exigeraient plus de place que nous n'en avons ici à notre disposition. Disons seulement qu'en 1840, on a constaté 4,906,310 hab. des deux sexes dans les villes, en tête desquelles, à ce point de vue, il faut placer, avec les deux capitales, les vieilles cités des provinces Baltiques; et que c'est à peu près là, sauf quelques cent mille nobles et ecclésiastiques, ce qu'on peut appeler la bourgeoisie russe, laquelle, outre les *meschtchianines* ou petits bourgeois, et les *tsékhovii* ou professionnels, se compose des notables, des marchands inscrits dans l'une des trois guildes, exempts de la capitation, et dont les plus marquants sont souvent honorés du titre de conseiller de commerce ou des manufactures; enfin, des hôtes étrangers.

Reste la classe des paysans, libres en Finlande, dans les provinces Baltiques, au milieu des Cosaks, mais qui, dans la majeure partie de l'empire, ainsi qu'en Pologne, sont encore attachés à la glèbe. Plus de 43 millions d'hommes y appartiennent. Certes, leur position n'est pas malheureuse; mais est-elle digne, est-elle d'accord avec les hautes lumières du christianisme? C'est un des titres d'immortalité de Casimir-le-Grand, roi de Pologne, d'avoir mérité le surnom de *roi des paysans*: le jour viendra où quelque souverain de la Russie, jaloux du même titre, se fera bénir de la multitude, en lui consacrant des efforts pareils à ceux qui se font depuis vingt ans en faveur de la classe immédiatement supérieure. Mais il est juste de dire que déjà on a cherché de diverses manières à adoucir la servitude, qui d'ailleurs ne pèse pas du même poids sur toute cette classe. Si elle peut sembler dure aux paysans des particuliers, eux-mêmes néanmoins peu desirieux de leur affranchissement, elle laisse infiniment plus de latitude aux paysans de la couronne et du domaine de l'état, qui forment près de la moitié de la classe entière. La position de ceux-ci est moins précaire, leur bien-être plus grand, leur développement plus rapide; leur émancipation même, qui ne trouverait guère d'obstacle dans l'esprit libéral de l'empereur, serait facile, si les nobles se mon-

traient disposés à en accepter et suivre l'exemple.

Au reste, parmi les paysans, comme dans les autres classes de la population, la civilisation fait tous les jours des progrès; l'Europe doit le remarquer avec joie, car la force qui se possède et se gouverne est moins à craindre que celle qui reste livrée à la violence de ses instincts. Nous fournirons la preuve de ce fait, en terminant cette rapide esquisse, par un coup d'œil jeté sur l'état de la culture intellectuelle en Russie dans ces dernières années.

Nous l'avons dit ailleurs (T. XIX, p. 633), Pierre-le-Grand entendait la civilisation à sa manière : il y voyait une force, plutôt qu'une condition de dignité morale. Aussi n'est-ce qu'à partir de Catherine II, et surtout pendant les règnes d'Alexandre et de Nicolas, que de grands efforts ont été faits pour propager les lumières et les connaissances essentielles. Il faut en convenir, l'activité du ministère de l'instruction publique, sorti en 1802 de la commission spéciale nommée vingt ans auparavant, a été prodigieuse. En 1804, il avait dans son ressort 499 écoles avec 33,481 élèves; dès 1824, c'étaient 1,411 écoles avec 69,629 élèves, et, en 1835, 1,681 écoles avec 85,707 élèves dont 25,000 étaient boursiers du gouvernement. En 1842, c'est-à-dire au bout de 40 ans à peine, les premiers de ces chiffres se trouvent plus que triplés. Voici l'état officiel des choses à cette époque, peut-être un peu embellie, mais constatant au moins d'une manière approchante la situation véritable. Sous le rapport de l'instruction publique, à la direction de laquelle une somme de 2,765,380 roubles d'argent a été allouée pour l'année 1843\*, tout l'empire est divisé en 10 circonscriptions, qui sont celles de Saint-Petersbourg, de Moscou, de Kharkof, de Kasan, de Dorpat, de Kief, de la Russie-Blanche, d'Odessa, de la Transcaucasie, de la Sibérie. Les principales ont pour centre les universités établies dans les deux capitales, à Dorpat, Kasan, Khar-

(\*) C'est plus de 11 millions de fr. En France, la somme correspondante allouée pour la même année ne s'élève pas au delà de 16,500,000 fr.

kof, Kief, et dont nous parlons dans des art. spéciaux, ainsi que de l'université de Varsovie, aujourd'hui placée sous la même direction, et de l'université finlandaise d'Helsingfors. Outre les universités\*, il existe dans l'empire proprement dit, 1 Institut pédagogique supérieur à Saint-Petersbourg; 3 lycées (à Moscou, Odessa et Kief); 76 gymnases et 46 pensions nobles attachées aux gymnases; 445 écoles de districts; 1,067 écoles de paroisses; enfin 521 pensions et écoles tenues par des particuliers. Le nombre des élèves dans les universités, académies et lycées est de 3,488; dans les gymnases et écoles inférieures, de 99,755; total 103,243. Ce chiffre serait faible s'il comprenait tout l'ensemble des établissements d'instruction; mais la plupart des ministères ont leurs écoles spéciales, et beaucoup d'autres, surtout de filles et d'orphelins, sont sous la direction immédiate de l'impératrice; celles du clergé sont fréquentées par un nombre d'élèves moins fort seulement du quart, et la jeunesse réunie dans les écoles militaires va même beaucoup au delà du même chiffre. Il en résulte que le bienfait de l'instruction est dispensé à environ 480,000 jeunes gens et enfants\*\*, ce qui serait, peu s'en faut, 1 élève pour 100 habitants. Malheureusement le bas peuple n'y prend encore qu'une faible part : que sont, en effet, 1,067 écoles paroissiales, même en y ajoutant les 350 à 400 tenues par le clergé, pour une masse de 43 millions de paysans? On comprend qu'il y ait à peine en moyenne dans cette classe,

(\*) A leur suite, il faudrait nommer les Académies médico-chirurgicales de Saint-Petersbourg, de Moscou et de Vilna; l'Institut oriental, celui des ingénieurs des voies de communications; l'École de droit et l'Académie militaire de la première de ces villes; le Lycée de Tsarskoïé-Célo; enfin une foule d'établissements supérieurs spéciaux que nous sommes obligé de passer ici sous silence.

(\*\*) En France, les seules écoles primaires, au nombre de 55,342, étaient suivies pendant l'année 1841, en hiver, par 1,641,407 garçons, et par 1,240,272 filles; et les écoles primaires supérieures par 15,285 élèves. Dans les établissements secondaires de l'Université, il y en avait, en 1843, 45,000; et dans les établissements ecclésiastiques 83,000. Cela fait 1 élève pour 11 habitants. — Dans le royaume de Pologne, il existait, en 1839, 1,159 établissements d'instruction, avec 70,000 élèves.

comme l'assure M. A. de Krusenstern\*, 1 homme sur 300 qui sache lire.

La science a de glorieux représentants en Russie : elle brille à l'Académie de Saint-Petersbourg, une des compagnies savantes les plus illustres de l'Europe (voy. T. I<sup>er</sup>, p. 100) dont l'ancienne *Académie Russe* (ib., p. 100) ne forme plus qu'une classe\*\* ; elle brille dans plusieurs universités, notamment à Dorpat, et ses reflets colorent tout l'enseignement supérieur ; mais elle n'arrive pas jusqu'aux derniers rangs de la population, et peut-être serait-ce au clergé à venir au secours de l'état, surtout en ce qui concerne ces régions inférieures, où la morale importe encore plus que la science, et où les bons exemples donnés par des prêtres respectables ne sauraient manquer d'être efficaces. Aussi croyons-nous que ce qu'il y a maintenant de plus pressé pour l'état, c'est d'agir sur les séminaires. Nous expliquerons ailleurs notre pensée sur cette question, selon nous, vitale ; et, tout en applaudissant au système dit *national* récemment introduit dans l'enseignement (voy. ОУЧЕНОЕ), système parfaitement approprié à un état placé encore dans des conditions exceptionnelles, nous faisons des vœux pour qu'il s'attache au fond encore plus qu'à la forme, et qu'il reste toujours accessible à la salutaire influence qu'un pays voisin, l'un des plus avancés en matière d'instruction populaire, solide, morale, religieuse, exercerait dans l'avenir comme il a fait par le passé. Alors ce système, agrandi, pénétrant toutes les classes de la société, et partout environné d'estime, deviendra pour l'empire un élément de force véritable et de puissance pacifique.

Beaucoup d'ouvrages ont été publiés depuis un demi-siècle sur la géographie et la statistique de l'empire de Russie, sans que les situations soient encore suffisamment éclaircies. Les auteurs qui méritent le plus d'être cités sont les suivants : en russe, MM. Ziablofski, Androssof, Boulgarine, P. de Kœppen, Pavlof et Arsénief. Outre sa Statistique déjà ancienne, on doit à ce dernier, un des hom-

(\*) L'instruction publique en Russie, p. 419.

(\*\*) L'Académie des Beaux-Arts en est restée séparée.

mes qui ont le plus fait pour la connaissance de la Russie sous ce rapport, une Géographie générale qui en est à la 15<sup>e</sup> éd. (1840), et les *Matérialy dla Statistiki*, Saint-Petersb., 1839-42, 2 vol. gr. in-8<sup>o</sup>. Les principaux ouvrages écrits en allemand ont pour auteurs, Herrmann, Storch, Wichmann, Hassel, M. M. Schuber, Possart, de Reden ; ceux en anglais, Tooke ; et ceux en français, M. M. Weydemeyer et A. Balbi, sans compter Vsi-vołojski, dont le *Dictionnaire géographique historique*, rectifié et continué jusqu'à ce jour, ne serait cependant pas à la hauteur de la science. Nous-même, depuis 15 ans, nous consacrons nos loisirs à cette étude non moins étendue qu'intéressante ; heureux si nous avons au moins réussi à déblayer le terrain et à dégromir les matériaux pour nos publications futures. Des deux ouvrages entrepris dans ce but et aujourd'hui épuisés, le premier est l'*Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie, accompagné d'aperçus historiques* (Paris, 1829, in-12), dont nous préparons une édition entièrement refondue et augmentée (en 3 vol. in-8<sup>o</sup>) ; le second, la statistique *spéciale* par gouvernements, sous ce titre : *La Russie, la Pologne et la Finlande, Tableau stat., géogr. et hist.* (Paris, 1835, in-8<sup>o</sup>), laquelle recevra son complément d'un Tableau de la Russie asiatique non encore terminé. Parmi les publications du gouvernement russe offrant d'utiles matériaux à la statistique, le *Bulletin scientifique* de l'Académie de Saint-Petersbourg, la *Gazette du commerce*, le *Journal de l'intérieur*, ceux des *Domaines de l'empire* et de l'*Instruction publique*, ont droit à une mention spéciale. J. H. S.

II. *Histoire*. Nous la prendrons à l'époque de l'arrivée des Varègues ou Normands, connus sous le nom de Russes, sans examiner par quels peuples était occupé auparavant le vaste territoire auquel ces Scandinaves attachèrent leur nom. Pour ce temps, en quelque sorte anté-historique, le lecteur peut consulter les art. SCYTHES, SARMATES, SLAVES, KHAZARS, etc. L'histoire de Russie, depuis cette époque jusqu'à nos jours, se partage en 4 grandes périodes. La 1<sup>re</sup> commence à l'établissement de Rurik à Novgorod,

en 864, et se termine à la conquête du pays par les Mongols, en 1238 ; la 2<sup>e</sup> embrasse toute la durée de la domination de ce peuple en Russie jusqu'à l'avènement d'Ioann III Vassiliévitch, en 1462 ; la 3<sup>e</sup> s'étend depuis le règne de ce prince, qui secoua tout-à-fait le joug tatar, jusqu'à Pierre-le-Grand, reconnu seul empereur en 1689 ; la 4<sup>e</sup> enfin comprend l'histoire moderne de la Russie.

1. L'empire russe doit son origine à une colonie de Normands, qui y furent connus sous le nom de *Ross* ou *Rouss*, soit qu'il leur appartint en effet, soit qu'il fût celui sous lequel les peuples finnois les désignaient, soit enfin plutôt que cette dénomination, usitée à Constantinople, leur fût restée et qu'ils l'eussent adoptée eux-mêmes vis-à-vis de leurs nouveaux subordonnés \*. Fatigués de leurs dissensions continuelles, les Slaves de Novgorod (*voy.*), pour mettre un terme à l'anarchie, crurent devoir appeler à leur tête, vers le milieu du IX<sup>e</sup> siècle, des guerriers dont ils avaient appris à honorer la justice et le courage. Le Varèghe Rurik et ses deux frères, Sinaus ou Sinaf et Truvor, s'empressèrent de répondre à leur invitation. Tous les trois s'établirent, en 862, non loin de Novgorod, avec la petite troupe d'aventuriers qui les avait suivis. En 864, Rurik fixa sa résidence à Novgorod même, qui devint ainsi la plus ancienne métropole de la Russie. La mort de ses frères le rendit seul maître des pays situés entre la Néva et l'Oka, pendant que d'autres Varèghe, conduits par Askold et Dir, renonçant au projet qu'ils avaient d'abord formé de pousser jusqu'à Constantinople, prenaient pied, au midi, sur le Dniéper et y fondaient le petit état de Kief.

Après la mort de Rurik, en 879, la domination de Novgorod, pendant la minorité de son fils Igor, fut exercée par son tuteur Oleg. Ce chef, aussi entreprenant que brave, porta ses armes contre Kief, fit périr Askold et Dir, et érigea la ville conquise à son tour en métropole. En 906, arrivant avec une nuée de barques jusque sous les murs de Constantinople, il

(\*) Voir à ce sujet *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 15 et suiv., et, pour quelques détails nouveaux, des notes de MM. Frahn et Krag, dans le *Bulletin asiat. de l'Acad. de Pétersb.*, t. IV, nos 9 et 10.

rançonna l'empereur Léon-le-Philosophe. Igor, après avoir pris possession du trône, en 912, tenta encore une fois l'aventure ; mais cette entreprise se termina pour lui par une défaite complète. Cependant les relations avec Byzance ne tardèrent pas à prendre un caractère moins hostile. Déjà la grande-princesse Olga, veuve d'Igor, qui se chargea de la régence, en 945, pendant la minorité de son fils Sviatoslaf, embrassa le christianisme à Constantinople (957), et prépara ainsi l'introduction du culte chrétien de l'Église orientale chez ses compatriotes encore idolâtres. Elle mérita d'être canonisée par l'Église. Mais Sviatoslaf, prince guerrier et hostile à la foi nouvelle, en retarda la propagation. Après avoir un moment alarmé les Grecs de Constantinople par une invasion en Bulgarie, il périt (972) dans un combat contre le peuple des Petchénèghe (*voy.*), non loin des cascates du Dniéper. Il avait partagé son empire entre ses 3 fils ; mais le plus jeune, Volodimir ou Vladimir I<sup>er</sup>, dit le Grand ou le Saint, le réunit de nouveau tout entier en 980. Ce prince se signala par d'importantes conquêtes, se fit respecter à Constantinople, et reçut, en 988, le baptême avec la main d'une princesse byzantine, Anne, belle-sœur de l'empereur d'Allemagne Othon II. Plein de zèle pour le nouveau culte, dont il avait fait choix, comme nous le dirons ailleurs, Vladimir, que les Russes appellent *l'égal des apôtres*, s'occupa d'associer son peuple à sa conversion, afin de le rendre accessible en même temps aux germes d'une civilisation plus avancée, telle que la renfermait l'empire Byzantin (*voy.*) au milieu de sa démoralisation toujours croissante. Il mourut en 1014, après avoir, selon la coutume des peuples du Nord, divisé l'empire, comme un patrimoine, entre ses 12 fils, dont 8 lui survécurent. Parmi les diverses principautés entretenues par ce système de morcellement, qui tendait à multiplier les apanages à l'infini, celle de Kief devait, il est vrai, toujours former le lot le plus considérable et appartenir au chef de la dynastie ou grand-prince, dont les simples princes devaient en tout temps reconnaître la suprématie. Mais, comme l'ordre de succession ne repo-

sait pas sur une règle fixe, la jalousie des prétendants à la dignité de grand-prince donna lieu à d'interminables divisions.

Cependant le christianisme, en établissant des rapports suivis entre le métropolitain de Kief et Constantinople, servit à maintenir la bonne intelligence entre les descendants de Rurik et l'empire Byzantin, et, peu de temps après la mort de Vladimir, les Russes se concertèrent même avec les Grecs, pour la destruction du royaume des Khazars (voy.), entre le Dniéper et le Don, qui s'accomplit en 1016. A l'issue d'une lutte sanglante avec ses frères, Iaroslaf I<sup>er</sup> Vladimirovitch, dit le Grand (voy. l'art., T. XV, p. 280), prince de Novgorod, s'empara, en 1019, de la grande-principauté de Kief, où il régna ensuite jusqu'en 1054, après avoir de nouveau réuni toute la Russie en 1036. Iaroslaf fonda la prospérité de Novgorod, en conférant à cette ville d'importantes franchises municipales; il se montra aussi très favorable à la propagation du christianisme, et maria ses filles aux rois de Norvège, de Hongrie et, dit-on, de France (voy. ANNE, T. I<sup>er</sup>, p. 776). Enfin il fut le premier législateur de la Russie. Son vaste empire avait alors pour limites extrêmes le lac Ladoga au nord, l'embouchure de l'Oka dans le Volga à l'est, les cascades du Dniéper au sud, les sources de la Vistule, celles du Niémen et le golfe de Finlande à l'ouest. A sa mort, les démembrements par suite d'apanages, recommencèrent et continuèrent encore pendant trois siècles.

D'après le testament d'Iaroslaf, qui laissa cinq fils, l'aîné, comme le chef de la famille, devait avoir la prééminence; mais elle n'en resta pas moins l'objet de contestations sans cesse renouvelées. Cependant Kief était toujours la principale métropole, et le besoin de revenir à l'unité de domination y était senti plus qu'ailleurs sous l'impression des maux divers causes par les partages. Ce fut le même ordre d'idées qui décida dans cette ville, en 1113, de l'élection de Vladimir II Vsevolodovitch, dit Monomaque (car il était, du chef de sa mère, petit-fils de l'empereur Constantin Monomaque), élevé à la dignité de grand-prince au détriment d'autres descendants de la race de Rurik.

Ce prince repoussa les attaques des peuples voisins hostiles à la Russie, dont il trouva à la fin presque seul maître jusqu'à sa mort, arrivée en 1125. Son fils aîné, Mstislaf-le-Grand, suivit la même politique de concentration; mais il ne régna que jusqu'en 1132, et, sous ses successeurs, la tendance à la souveraineté indépendante devint générale dans toutes les branches de la maison de Rurik. Plusieurs princes, autres que ceux de Kief et à l'instar de ceux-ci, aspirèrent également au titre de grand-prince.

Dans cette foule de souverainetés, entre lesquelles la Russie était divisée à cette époque, nous nous bornerons à distinguer les plus puissantes. C'étaient, après Kief, qui déchet rapidement, celles de Tchernigof et de Séverie dans la Petite-Russie; celles de Terebovl ou Halitch\* (Galicie, Russie-Rouge) de Pérémyschl et de Vladimir (Lodomérie) en Volynie; puis dans la Russie-Blanche, celles de Polotsk, de Vitepsk, de Smolensk, etc.; enfin dans la Russie proprement dite ou Grande-Russie, celles de Novgorod-la-Grande, de Riäsan et de Souzdal. Cette dernière, fondée par Iourii Dolgorouki (c'est-à-dire George Longuemain), 8<sup>e</sup> fils de Monomaque, s'éleva en grande-principauté à l'égal de Kief, et acquit une prépondérance qu'elle maintint jusqu'en 1175. Iourii Dolgorouki bâtit Moscou en 1147. Son fils Andre, qui hérita de sa puissance, fit, en 1157, de la ville de Vladimir qu'avait fondée son aïeul, la capitale du territoire de Souzdal. Mais sa mort cet état se fractionna de nouveau en plusieurs dominations, dont les trois principales furent celle de Vladimir, à laquelle passa le titre de grand-principauté, celle de Tver et celle de Rostof. Tous les princes russes exerçaient dans leurs états un pouvoir despotique. Il n'y avait d'exception que pour la municipalité de Novgorod qui, prétendait au droit d'élire elle-même ses souve-

(\*) Sous Iaroslaf Vladimirovitch et sous Iermân Mstislavitch, cette grande-principauté atteignit un haut degré de splendeur, et, comme nous l'avons dit plus haut p. 692, note, le grand-prince Daniel Romanovitch recut du pape le titre de *roi de Russie, totius Rutenie rex*. Mais bientôt les Hongrois et les Polonais se disputèrent son héritage.



raïns, ne leur accordait qu'une autorité limitée. Florissante par son commerce, cette cité privilégiée s'était de bonne heure élevée en prospérité bien au-dessus de toutes les autres villes russes. Cependant les mutations de règne n'y furent pas toujours exemptes de secousses violentes. Malgré cet état d'agitation et de division perpétuelles, il s'était encore conservé quelques liens qui continuaient de retenir les diverses principautés russes dans un même faisceau politique, mal uni, mais parfaitement distinct des dominations environnantes et presque entièrement ignoré de l'Europe centrale et occidentale. Elles tenaient entre elles par la conformité de la langue, des mœurs, du culte, et en général de toutes les institutions civiles et religieuses, par l'origine commune de toutes leurs dynasties, et par l'ambition même de plusieurs de ces dernières tournée vers le rétablissement de cette unité du pouvoir qui ne devint pourtant réalisable que beaucoup plus tard.

Parmi les maux qu'entraînèrent les luttes intestines auxquelles la Russie se trouvait alors en proie, un des plus funestes fut l'agression de tous les peuples voisins, Hongrois, Polonais, Lithuaniens, Bulgares, Polofses. Si leurs expéditions ne furent pas toujours heureuses, elles n'en contribuèrent pas moins à l'affaiblissement graduel de l'empire. Aussi son épuisement ne tarda pas à se manifester lorsque du fond de l'Asie les Mongols (*voy.*), poussés par Tchinghiz-Khan, vinrent tout à coup se ruer sur l'Europe avec une violence irrésistible. Vainqueurs des Polofses, les Tatars (*voy.*) les chassèrent devant eux vers le Dniéper. Le prince de Halitch, Mstislaf-le-Hardi, voulut courageusement, mais trop tard, porter secours aux fugitifs : les deux peuples alliés furent complètement défaits par les Mongols près de la Kalka (sur le territoire actuel de Taganrog), en 1224. Cependant les farouches vainqueurs, suivant d'abord une autre direction, ne revinrent que 13 ans plus tard attaquer aussi les autres principautés. Elles ne purent résister au choc, et la Russie tout entière fut subjuguée, de 1237 à 1240, par les hordes tatares, qui mirent toute la con-

trée à feu et à sang. Le grand-prince de Vladimir, Iourii II, qui avait tenté d'arrêter leur chef, Batu-Khan, périt lui-même à la bataille de la Sita (gouv. de Tver), le 4 mars 1238. Seule de toutes les cités russes, Novgorod réussit à sauver son indépendance, en traitant avec les vainqueurs.

2. L'invasion mongole, sans enlever aux princes de la maison de Rurik l'administration de leurs états, les réduisit néanmoins à la dépendance la plus humiliante. En 1243, la plupart des princes russes parurent devant Batu-Khan, à Saraï, dans le Kiptchak (*voy.*), où il avait établi sa résidence, pour implorer sa clémence et se déclarer ses vassaux. Le vainqueur reçut leurs hommages et confirma le souverain de Vladimir dans la dignité de grand-prince. Selon la coutume de sa nation à l'égard des vaincus, il ne toucha point à leur culte ni à leur gouvernement intérieur; mais, à leur avènement, tous les grands-princes durent solliciter leur investiture du khan; contraints de s'abstenir de toute entreprise qui eût pu donner de l'ombrage à ce maître irritabile, ils devaient se tenir prêts à le servir en toute occasion, et envoyer tous les ans un lourd tribut à la Horde-d'Or (*voy.*). Le khan avait le pouvoir de les nommer et de les destituer, selon son bon plaisir, et s'était érigé en arbitre de tous les différends qui s'élevaient entre les princes des diverses branches. Ceux-ci n'avaient d'ailleurs aucun moyen de se pourvoir contre l'arbitraire des contributions sans fin que leurs insatiables dominateurs tiraient de la Russie par leurs agents directs, ni contre les autres actes de brigandage, de cruauté et d'oppression auxquels les Tatars, dans leurs courses nomades à travers les pays subjugués, pouvaient impunément se livrer envers les populations. Les peuples voisins de l'ouest ne manquèrent pas non plus de profiter de cet état d'humiliation de la Russie pour s'agrandir à ses dépens : aussi se vit-elle tout d'abord en butte aux attaques des Lithuaniens, des chevaliers porte-glaive, maîtres de la Livonie, et des Suédois; mais les tentatives des agresseurs eurent rarement le succès que semblaient leur promettre les circonstan-

ces. Le bras d'un héros les contint. Alexandre Iaroslavitch, grand-prince de Vladimir, n'étant encore que prince apanagé de Novgorod, défit complètement les Suédois sur la Néva, en 1240, et mérita par cet exploit le surnom de Nevski (voy. T. I<sup>er</sup>, p. 388). Devenu grand-prince (1252-63), après la mort violente de son père dans la Horde - d'Or, ce guerrier dissimula par politique; occupé de ses ennemis de l'ouest, il montra toujours une profonde soumission à l'égard des Mongols, dont la force supérieure ne laissait entrevoir aucune chance de succès dans une révolte à main armée. Malheureusement les fils et descendants d'Alexandre ne prirent pas exemple de sa sagesse, et ne firent que se disputer le pouvoir. Leurs discordes occasionnèrent une intervention presque continuelle des Tatars, dont le joug devint ainsi plus pesant et s'étendit d'une manière plus désastreuse que jamais sur toute la Russie. Le plus jeune des fils d'Alexandre Nevski, Daniel, étant arrivé, en 1294, à la dignité de grand-prince, choisit pour sa résidence Moscou, dont il admirait le site. Il attacha le nom de cette ville à son titre (1296), y resta jusqu'à sa mort (1304), et y fut enterré. Depuis ce temps, Moscou fut le centre de l'état prépondérant. Son fils, Iourii III, fit avec succès la guerre aux Suédois. Ioann Danilovitch Kalita ou la Bour-e, son frère, confirmé peu après lui, par le khan Ouzbek, dans la dignité de grand-prince, en 1328, fit plus qu'aucun de ses prédécesseurs pour la concentration de la souveraineté dans la personne d'un seul chef de dynastie. Au commencement de son règne, il n'était encore véritablement souverain que dans sa principauté héréditaire de Moscou, n'administrant celles de Vladimir et de Novgorod qu'en qualité de gouverneur, au nom des khans du Kiptchak, et n'ayant à se prévaloir auprès des autres princes de sa race que d'une autorité le plus souvent chimérique. Pour rehausser l'importance de sa capitale, Moscou, il y fixa le siège du métropolitain de toutes les Russies, que l'invasion mongole avait déjà forcé de se réfugier, en 1299, de Kiev à Vladimir ;

\*, Il n'y avait alors qu'un seul métropolitain

s'appliquant en même temps, par des flatteries habiles, à fortifier son crédit dans la Horde, il en usa pour convertir en une suprématie de fait celle qu'il n'avait que de nom sur les autres principautés russes. Ses successeurs sur le trône de Moscou, Siméon, dit Gordii ou le Superbe (1340), et Ioann II (1353), poursuivirent la route qu'il leur avait tracée; le premier, afin d'avoir un titre qui justifiait cette prétention, se fit appeler dès lors grand-prince de toutes les Russies.

Mais pendant que la grande-principauté arrivait ainsi à une prépondérance durable au cœur du pays, les principautés occidentales étaient devenues la proie d'un peuple conquérant. A partir du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, les Lithuaniens, sous la conduite de leur grand-prince Ghédimine (voy.) et de ses successeurs, s'étaient rendus maîtres de tous les pays à l'ouest du Dniéper, et avaient poussé leurs ravages même au delà de ce fleuve et jusque vers Moscou. Kiev elle-même, l'ancienne métropole, prise par les Mongols en 1240, puis replacée sous l'autorité des princes de Halitch, était tombée, en 1320, au pouvoir de ce peuple encore païen et plus barbare peut-être que les enfants du désert\*. Plus au nord, les chevaliers de l'ordre Teutonique avaient entamé le territoire de Pskof, menaçant, comme les Lithuaniens, celui de Novgorod.

Le danger était partout, cependant rien n'égalait l'humiliation du joug tatar. Poussé à bout, Dimitri Donskoï (voy.), qui régnait depuis 1362 sur le trône de Moscou, prit la résolution hardie de le secouer ou de conquérir la couronne du martyr. Après avoir obligé les princes de

en Russie. Le premier en titre, il prenait rang immédiatement après le patriarche de Jerusalem, et les documents que celui de Constantinople, son supérieur, lui adressait, étaient, par une distinction particulière, scellés non avec de la cire, mais avec du plomb. 5

(\*) Depuis ce moment, l'histoire nationale russe ne se rattache plus aux principautés méridionales, mais à la Moscovie, fidèle à la descendance de Rurik, et qui devint le centre d'attraction vers lequel tous les fragments détachés de la patrie russe devaient incessamment graviter. C'est là une loi de nature contre laquelle les hommes ne peuvent rien et les échafaudages artificiels ne tiennent pas. eussent-ils pour support la chaire la plus retentissante. 5

Tver et de Rianan à reconnaître sa su-prématie, le vaillant grand-prince, pro-fittant des scissions qui s'étaient déclarées dans la Horde, ne craignit pas de marcher contre les oppresseurs de sa patrie. Peu s'en fallut que son héroïque audace ne fût couronnée du succès le plus complet. Le 8 sept. 1380, il remporta dans les champs de Koulikof, près des bords du Don, sur l'armée du khan Mamai, une victoire chèrement achetée, qui lui valut à juste titre le surnom de *Donskoï*. Malheureusement son triomphe fut de courte durée, car il trouva dans le nouveau khan Toktamysch un adversaire plus redoutable, qui, poussant contre la Russie de nouveaux flots de Tatars, prit et incendia Moscou, en 1382. Pour la seconde fois, les vainqueurs étendirent sur toute la contrée le réseau de fer de leur domina-tion.

Plus que d'autres peuples de l'Europe, les Russes étaient restés en arrière de la civilisation, par les raisons qui ont été indiquées au commencement de cet ar-ticle. Les relations avec Byzance seules avaient, dans la précédente période, dé-posé chez eux quelques lumières et les germes des principales institutions civiles et religieuses; mais la situation géogra-phique de la Russie, peu favorable à l'expansion et à l'entretien de rapports actifs avec les nations plus policées de l'Occident, la diversité des éléments de population répandus sur une aussi vaste étendue continentale, les fractionne-ments continuels de l'empire, et le des-potisme qui y était sans cesse aux prises avec l'anarchie, toutes ces causes réunies entravèrent le développement de cette semence d'ailleurs peu abondante, et que l'invasion mongole faillit étouffer tout-à-fait. Car il est certain que le joug asia-tique, en interrompant presque totale-ment les rapports avec l'empire Grec par suite de l'établissement des Tatars sur la mer Noire, en énervant le peuple russe, en détruisant toutes les institu-tions populaires où s'était réfugié au moins un simulacre de liberté, en préparant ainsi

l'asservissement général des paysans, con-sommé plus tard sous Boris Godounof \*, et en communiquant aux moeurs un ca-chet de ruse et d'humilité sournoise, exerça une influence déplorable sur la Russie\*\*. Le commerce avec l'étranger, concen-tré sur un très petit nombre de points, était, au nord, dans les provinces voi-sines de la Baltique, tout entier entre les mains des Allemands; il se faisait princi-palement par l'intermédiaire des Grecs dans les provinces méridionales voi-sines de la mer Noire. Novgorod, où un comptoir anseatique s'établit, en 1267, et Kief, tant que cette ville resta unie au corps de la nation, en étaient à peu près les seuls entrepôts. La culture des scien-ces et des lettres était à peine connue. Seulement, les faits historiques de chaque époque étaient consignés dans un lan-gage inculte et sans art par des moines peu lettrés, auteurs de rêches chroni-ques, dont celle de Nestor (*voj.*), moine de Kief qui mourut vers 1117, mérite seule d'être placée hors de ligne.

Jusqu'à Dimitri Donskoï, il arrivait le plus souvent, parmi les descendants de Vladimir Monomaque, qu'après la mort d'un grand prince, le plus âgé de la fa-mille, héritier direct ou collatéral, était appelé à la succession, et l'héritage ter-ritorial du prince décédé se partageait entre ses fils. Dimitri fit un grand pas vers le rétablissement de l'unité en ré-glant que le titre et l'autorité de grand-prince ne pourraient plus doréna-vent se transporter de sa postérité di-recte à aucune des branches collatérales existantes; seulement il ne stipula rien en faveur de la primogéniture\*\*\*. Par suite de cet oubli, la possession de la di-gnité de grand-prince devint le sujet de nouvelles luttes, après la mort de son fils et successeur Vassili Basile II, qui régna de 1389 à 1425, à l'avènement de son petit-fils Vassili III Vassiliévitch, sur-nommé l'Aveugle (*Temnoi*), parce qu'il

(\*) Nous croyons au reste que la fusion de l'é-lément finnois avec l'élément slave, eut une grande part à l'établissement de la servitude de la glebe. S.

(\*\*) Cette influence, on la trouve peinte avec une noble franchise dans Karamzine, t. V, chap. 4. S.

(\*\*\*) Voir Karamzine, t. V, chap. 107. S.

(\*) La cloche de la *vetcha* ou assemblée mu-nicipale, resta dès lors muette, si ce n'est à Nov-gorod; et l'on ne parla plus de *tyunatshoi*, ou milliers élus par le peuple. S.

eut les yeux crevés en défendant ses droits contre les prétentions de son oncle et de ses cousins. Ces sanglants débats retardèrent pour la Russie l'heure de la délivrance du joug tatar jusqu'au règne énergique d'Ioann III Vassiliévitch\*, qui devint grand-prince de Moscou en 1462, et ouvrit une ère nouvelle de restauration et de progrès.

3. Ioann III, surnommé *Gordii* ou le Superbe et aussi le Grand, occupa le trône de 1462 à 1505. Lors de son avènement, la division et le démembrement avaient déjà considérablement affaibli la Horde d'Or, encore plus violemment ébranlée par l'invasion de Tamerlan (*voy.*), khan du Djaggataï, en 1398. Le Kiptchak s'était démembré en plusieurs khanats, dont les principaux étaient ceux de Kasan, d'Astrakhan et de Crimée. Mais les progrès formidables des Lithuaniens et des Polonais dans la Russie occidentale, où ils poussèrent leurs conquêtes jusqu'à Smolensk, en 1413, avaient empêché les grands-princes de Moscou de profiter de ces germes de dissolution, pour s'affranchir du tribut exigé par les Tatars. Ioann III lui-même ne le refusa pas d'abord, parce qu'il lui importait avant tout de raffermir son autorité par la soumission des princes apagnés de sa maison. Le succès couronna pleinement sa politique aussi ferme qu'habile; en 1476, il proclama l'indivisibilité de l'empire, et, plus tard, il confirma cette loi fondamentale dans son testament. Novgorod-la-Grande, qui jusqu'alors n'avait reconnu sur elle aux grands-princes qu'une autorité purement nominale, fut réduite à l'obéissance par Ioann, en 1471, et dépouillée par lui de tous ses privilèges, qui en faisaient une véritable république (avec un prince et une aristocratie), après la révolte qu'elle tenta contre son pouvoir en 1478. Maître absolu dans ses états, le grand-prince jugea que le moment était venu de briser aussi les derniers liens du joug tatar. Fort de l'alliance de Mengli Ghirai, khan de la Crimée, il refusa le tribut et marcha contre la Horde, qui fut alors

(\*) *Foir l'art.* étendu que nous lui avons consacré au mot IVAN. Nous y disons aussi que la forme officielle et respectueuse de ce nom, le même que JEAN, est IOANN, d'après le grec. S.

(1480) anéantie, jusque dans Sarai; puis, ayant aussi tourné ses armes contre les Lithuaniens, alliés à la république de Pologne depuis l'élevation de Jagellon sur le trône des Piasts, il parvint à mettre un frein aux envahissements de l'ennemi de ce côté en s'appuyant des sympathies religieuses de la noblesse et des populations russes de ce pays. Par suite de son mariage avec Sophie, nièce de Constantin Paléologue, dernier empereur de Constantinople, Ioann III fit entrer dans les armes de Russie l'aigle à deux têtes de Byzance. Victorieux de tous ses ennemis, il crut devoir user de tous les moyens que lui donnait un pouvoir despotique pour tirer son peuple de la barbarie grossière où l'avait plongé le joug mongol. Il s'entoura de pompa et d'un cérémonial rigoureux, cherchant à agir fortement, dit Karamzine\*, sur les imaginations. Le premier, il s'occupa sérieusement de multiplier les relations avec l'Occident; il fit venir d'Italie des architectes et des professionnels, forma le noyau d'une armée permanente avec des mercenaires allemands et lithuaniens, et introduisit chez les Russes l'usage de l'artillerie. Ce prince remarquable, celui des prédécesseurs de Pierre-le-Grand à qui la Russie doit le plus de reconnaissance, laissa le trône à son fils Vassili IV (1505-33), qui sut, comme son père, humilier l'orgueil des autres princes russes. Vassili, le premier, prit le titre de *tsar* (*voy.*) de toutes les Russies; mais, bien qu'il réussit à ressaisir Smolensk, il eut à supporter plusieurs défaites de la part des Polonais, pendant que les Tatars de la Crimée, alliés de la Pologne, ravageaient ses états. La terreur que les Othomans inspiraient à toute l'Europe à cette époque dirigea sur la Russie les regards de l'Occident. Afin de décider Vassili à une alliance avec lui contre les infidèles, l'empereur Maximilien envoya le baron de Herberstein (*voy.*) en ambassade à Moscou; et le pape Clément VII, dans l'espoir d'amener le tsar avec son peuple dans le giron de l'Église

(\*) T. VI, chap. 7. Il y a là un passage extrêmement remarquable, qui, joint à ce que Karamzine dit plus haut des libertés de Novgorod, prouve suffisamment combien est mal fondé le reproche de servilité qu'on n'a pas épargné à cet excellent historien. S.

orthodoxe, lui fit proposer le titre de roi; mais l'hostilité permanente de la Pologne déjoua toutes ces combinaisons. Néanmoins la paix se conclut enfin entre elle et la Russie, par la médiation de Charles-Quint, en 1522. A la mort de Vassili, la Russie eut, dans la personne de son fils, Ioann IV Vassiliévitch, dit le Terrible (1533-84), un souverain féroce et odieux, il est vrai (voy. son art.), mais qui surpassa tous ses prédécesseurs par l'énergie de son despotisme appliqué à la concentration de l'empire, à son agrandissement et à l'introduction des éléments extérieurs de civilisation les plus propres à relever sa puissance. Il créa, en 1545, la milice des strélitz (*streltsy*, tireurs ou fusiliers), le premier corps de troupes nationales permanent qu'eut la Russie. Guerrier infatigable non moins que cruel, il abattit et réunit à son empire, de 1552 à 1554, les deux khanats tatars de Kasan et d'Astrakhan; puis il essaya, de 1558 à 1561, de reprendre aussi la Livonie aux chevaliers de l'ordre Teutonique; mais la résistance qu'il trouva dans la réunion des intérêts de la Pologne, de la Suède et du Danemark, lui fit totalement manquer son but. En 1570, il se fit le bourreau de la malheureuse cité de Novgorod. Ces atrocités et d'autres semblables dont il se souilla à Tver et à Moscou, frappèrent ses sujets d'une terreur profonde, dont ils ne furent délivrés qu'à sa mort, en 1584. Trois années auparavant, le Cosak Iermak avait découvert la Sibérie, dont la conquête ne s'acheva pourtant qu'en 1587, sous Fœdor, successeur d'Ioann, pendant l'administration de Boris Godounof, beau-frère et principal conseiller de ce prince. La mort de Fœdor, dernier rejeton de la dynastie de Vladimir Monomaque, en 1598, précipita la Russie pour 15 ans dans un épouvantable chaos de guerre et d'anarchie. Les résultats obtenus pour la civilisation du pays pendant les derniers règnes se perdirent de nouveau. Démétrius ou Dimitri, frère de Fœdor, avait, en 1591, péri par un assassinat, dont on soupçonna Boris Godounof (voy.) d'avoir été l'instigateur. A la mort de son maître, Boris, que ses talents éminents recommandaient au suffrage de la nation, prit lui-même le titre de tsar, et ne régna

pas sans gloire; mais bientôt une série d'imposteurs, connus sous le nom de Faux-Démétrius (voy.), bouleversèrent l'empire, en se faisant passer pour l'infortuné jeune frère du dernier souverain. Poussé par les Polonais et peut-être aussi par les jésuites, qui attendaient de lui la conversion du peuple russe au catholicisme, un moine, appelé Otrépief, qui avait une ressemblance frappante avec Dimitri, s'éleva, en 1605, contre Godounof; et quoique vaincu, il parvint à s'emparer du trône par suite de la mort subite de son adversaire et de la défection de ses troupes; mais Otrépief ayant été lui-même égorgé dans un soulèvement, en 1606, le prince Vassili Chouiski (voy.) fut élu à sa place. Aussitôt on vit de nouveau paraître sur la scène un second et un troisième Faux-Démétrius portés en avant par les intrigues de la Pologne. Chouiski fut enfermé dans un cloître en 1610. Jetant alors le masque, les Polonais, qui avaient envahi la Russie, firent proclamer tsar Ladislas ou Vladislaf, fils de leur roi Sigismond III; mais la domination du nouveau souverain ne put s'affermir à cause de l'oppression que ses compatriotes firent subir aux populations russes, traitées par eux en ennemis vaincus. En 1611, ils poussèrent leurs fureurs jusqu'à l'incendie et à la destruction de Moscou. Sigismond, maître de Smolensk, ne tendait d'ailleurs à rien moins qu'à subjuguier la Moscovie au profit de la couronne de Pologne. D'un autre côté, Novgorod, ayant élu pour souverain le prince Philippe de Suède, avait ouvert ses portes au général Jacques de La Gardie (voy. T. XVI, p. 69). Le démembrement de la Russie paraissait inévitable, lorsque l'énergie d'un patriote la sauva d'une manière presque miraculeuse. Un simple bourgeois de Nijni-Novgorod, le courageux Minine, ranima les esprits abattus de ses concitoyens; à sa voix, une insurrection nationale s'organisa contre les oppresseurs de la patrie; le prince Pojariski (voy.) se chargea du commandement; d'autres patriotes se joignirent à lui; et en 1612, les Russes parvinrent à chasser les Polonais de Moscou, réduite en cendres et remplie de carnage. Pressés par le besoin de mettre un terme

à la confusion et de garantir le maintien de leur indépendance après l'expulsion des étrangers, les vainqueurs résolurent alors de se donner un maître capable de rétablir l'ordre et le repos dans leur patrie horriblement dévastée. Nous avons raconté, à l'art. ROMANOF, comment le jeune Michel Fœdorovitch, membre de cette famille, qui tenait par les liens du sang à la maison de Rurik, fut placé sur le trône par élection et d'un commun accord. On sait qu'il était fils de Philarete, métropolitain de Rostof, que les Polonais avaient retenu en captivité. Au retour de son père, le jeune tsar l'éleva à la dignité de patriarche, existant en Russie depuis le règne de Boris Godounof, et partagea le gouvernement avec lui. Dès son avènement, Michel eut à combattre différents partis à l'intérieur, et de plus les Suédois, maîtres de Novgorod; mais il triompha de toutes les difficultés, en faisant des concessions là où il était impossible de rien obtenir par la force, et parvint à la fin à régner assez tranquillement jusqu'en 1645. La cession de l'Ingrie fut le prix de la paix de Stolbova, qu'il conclut avec la Suède en 1617; et celle de Déoulino avec la Pologne (1618), confirmée, en 1634, par le traité de Viazma, obligea Michel à renoncer, en faveur de Vladislaf IV, à ses droits sur Smolensk, Tchernigof et la Sévérie. Sous son fils, Alexis (voy. Mikhaïlovitch, fut décapité, en 1653, le dernier des Faux-Dimitri. En 1654, ce tsar soumit l'Ukraine; en 1667, il obtint par le traité d'Androussof (voy.), la restitution d'une partie de la Russie-Blanche, suivie bientôt de celle de Kief. Cet agrandissement continu donna lieu, en 1671, aux premières hostilités entre la Russie et les Turcs, et la guerre ne se termina qu'en 1681, par la renonciation de la Porte à toutes ses prétentions de suprématie sur les pays habités par les Cosaks. Dès 1649, Alexis avait fait réunir les lois russes en un code dit *Ouljénié Zakonn*. Il s'appliqua, en même temps, à doter son pays de quelque industrie par la création de plusieurs manufactures et par l'encouragement qu'il donna à l'exploitation des mines de fer et de cuivre. La Russie lui

doit, en outre, l'établissement des premières postes et les faibles commencements de sa marine. Le règne de son fils, Fœdor Alexéievitch, fut marqué, dans sa courte durée (1676-82), par un coup décisif, qui anéantit les titres sur lesquels la noblesse fondait ses prétentions et ses éternelles disputes au sujet de la préséance, et la réduisit à la plus stricte dépendance du souverain. A sa mort, il laissa deux frères en bas-âge, Ioann et Pierre Alexéievitch. La succession revenait au premier; mais il était infirme de corps et faible d'esprit, ce qui décida un parti considérable à porter au trône le second frère, issu d'une autre mère. Cependant la sœur des jeunes princes, l'ambitieuse Sophie, aidée par les strélitz, les fit proclamer tsars tous les deux, en s'emparant elle-même de la régence; mais en 1689, Pierre, ayant atteint sa majorité, s'affranchit de la tutelle de la tsarevne, qu'il reléguâ dans un couvent, ainsi que nous l'avons raconté à l'art. PIERRE-LE-GRAND. Ioann V se contenta du titre de tsar, qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1696, et laissa son frère seul maître de l'empire, que son génie ne tarda pas à faire entrer dans une voie toute nouvelle. Alors la Russie secoua la barbarie et devint une puissance européenne.

4. Avec Pierre-le-Grand commence en effet le rôle actif et brillant que la Russie eut depuis à remplir dans la grande famille des peuples chrétiens. Pousée par lui, elle déchire tout d'un coup le voile épais qui l'avait jusque-là dérochée à l'influence de la civilisation, et, surgissant à l'horizon politique avec un éclat et une rapidité qui tiennent du prodige, elle prend un développement qui triomphe de tous les obstacles et va toujours croissant sous les successeurs de Pierre. Les événements principaux et le caractère particulier de chacun de ces régnes, glorieux pour la plupart, ont été retracés dans des articles spéciaux en partie très étendus. Notre tâche ici se borne à resumer brièvement les faits, à suivre les progrès successifs de la puissance russe et à en marquer à grands traits les diverses phases.

A l'avènement de Pierre, l'empire

Russe, qui touchait déjà par une extrémité à Arkhangel, et par l'autre à la mer d'Azof, golfe de la mer Noire, était encore séparé de la Baltique. Pénétré de cette idée qu'il lui fallait la mer pour se mettre en contact avec la civilisation, il fut d'autant plus prompt à porter ses vues sur le littoral du nord-ouest que l'embouchure de la Néva avait jadis fait partie de l'empire des successeurs de Monomaque. Après une longue lutte avec Charles XII (*voy.*), qui s'ouvrit par une défaite des Russes à Narva, en 1700, et finit par celle de leur ennemi, à Poltava, en 1709, il abattit la prépondérance de la Suède, fondée par Gustave-Adolphe, et assura celle de l'empire des tsars dans le Nord. Épuisé par une guerre de vingt années, soutenue avec des forces et des ressources trop inégales, ce royaume fut obligé, en 1721, de se soumettre aux dures conditions de la paix de Nystadt (*voy.*), qui donna aux Russes la Livonie, l'Esthonie, la Carélie et l'Ingrie. Dans sa nouvelle capitale, Saint-Petersbourg (*voy.*), bâtie, en 1703, pendant que duraient encore les hostilités sur le territoire qu'il convoitait, la Russie se posait fièrement en face de l'Europe, avec l'appareil formidable de son armée et de sa flotte, qui, née de la veille, se montrait déjà victorieuse sur cette côte, qu'il lui était enfin permis d'appeler sienne. Ailleurs, les entreprises de Pierre contre la Porte, sur la mer Noire, l'influence qu'il exerça sur les affaires intérieures de la Pologne, déjà violemment agitée par les débats continuels engagés entre le souverain et la nation, enfin, son intervention dans les troubles de la Perse, déterminée par des motifs d'intérêt commercial, en 1722, marquèrent l'entrée dans autant de carrières nouvelles, signalées par le tsar à l'ambition de ses successeurs. La forteresse d'Azof seulement, cette clef des mers du sud, reprise en 1696, mais perdue de nouveau en 1711, par suite du traité du Prouth, lui échappa.

A l'intérieur, Pierre, en abolissant le patriarcat et se déclarant lui-même chef de l'Église russe, avait concentré dans ses mains toute la puissance temporelle et spirituelle de l'empire : aussi se fit-il reconnaître le titre d'empereur dans ses

rapports avec les cabinets étrangers. Il avait poursuivi la lutte contre les vieux préjugés moscovites avec tant de résolution et d'énergie qu'il n'épargna pas même son propre fils (*voy.* ALEXIS), aimant mieux le voir mourir que de laisser compromettre un jour, à l'avènement de ce prince, les résultats de son œuvre de civilisation. Il avait organisé l'état, l'armée et la flotte, indiqué les principales ressources et frayé les premières voies à l'industrie et au commerce, réglé les finances et accru jusqu'à 10 millions de roubles le chiffre annuel des revenus de l'empire. Après avoir statué, par son manifeste du  $\frac{5}{16}$  février 1722, qu'il devait dépendre désormais de la volonté du tsar de choisir son successeur, il mourut sans avoir usé lui-même de ce droit immense. On suppose toutefois qu'il avait désigné son épouse, qui en effet lui succéda. Catherine I<sup>re</sup> gouverna l'empire, de 1725 à 1727, avec l'assistance du prince Mentchikof (*voy.*), favori de Pierre, en restant fidèle aux principes du monarque réformateur ; mais elle détourna ses soins de la politique extérieure, pour les reporter exclusivement sur l'intérieur. Son règne fut court, ainsi que celui de son successeur Pierre II, petit-fils du grand homme (1727-30). Sous ce jeune prince, le pouvoir fut livré aux princes Dolgorouki (*voy.*) qui avaient renversé Mentchikof ; ceux-ci, trop occupés à maintenir leur crédit contre leurs nombreux adversaires, ne purent donner une sérieuse attention aux intérêts de la politique extérieure, qui ne redevint l'objet de la sollicitude la plus active du gouvernement impérial qu'après qu'Anne Ioannovna, fille du frère aîné de Pierre-le-Grand, fut montée sur le trône. Cette princesse, à peine arrivée de son duché de Courlande, sut déjouer les projets des grands qui, en coopérant à son élévation, avaient tenté de faire subir des restrictions au pouvoir impérial. Elle confia la direction du cabinet et le commandement de l'armée à deux hommes éminents, Ostermann et Munnich, tous les deux étrangers, mais formés à l'école du grand tsar ; et le favori tout-puissant de l'impératrice, Bireu (*voy.* tous ces noms), n'épargna rien pour seconder des vues

qui flattaient sa propre ambition. Anne, il est vrai, rendit volontairement à la Perse les places que les Russes occupaient dans le Caucase depuis Pierre-le-Grand; mais ce ne fut que pour agir avec plus de liberté dans sa participation intéressée aux démêlés de la Courlande et de la Pologne, et dans la reprise des hostilités contre les Turcs. En Pologne, la Russie détermina par la force et par l'intrigue le triomphe d'Auguste III de Saxe sur son compétiteur Stanislas Leczinski, en 1734; en Courlande, après l'extinction de la dynastie de Kettler, elle força les États à reconnaître Biren pour leur souverain, en 1737. Dans la guerre contre les Turcs, conduite par Munnich et Lascy, en 1736, les Russes débutèrent en emportant d'assaut les places d'Azof et d'Otchakof; et en 1739 la victoire de Stavoutchany fit tomber en leur pouvoir Khotine ou Choczim et la Moldavie; mais ils reperdirent presque aussitôt le fruit de ces avantages par suite des opérations malheureuses de l'Autriche, qui amenèrent, la même année, la paix de Belgrade (voy.).

Elisabeth, la plus jeune des filles de Pierre-le-Grand, avait été portée sur le trône par la conspiration qui en précipita, en 1741, le jeune Ioann Antonovitch, petit-neveu d'Anne, à laquelle cet enfant avait succédé l'année précédente sous la régence de sa mère, mariée à un duc de Brunswic (voy. T. XV, p. 187). Par cette révolution, la branche aînée de la dynastie de Romanof fut définitivement écartée du trône, lequel resta depuis dans la descendance de Pierre-le-Grand. On ne vit pas sans surprise la fille de ce monarque marquer son avènement par une réaction contre l'influence accordée jusque-là aux étrangers dans le gouvernement de l'empire. Le feldmaréchal Munnich, le grand-chancelier Ostermann et plusieurs autres personnages dont le crédit avait excité la jalousie de la noblesse, subirent le bannissement en Sibérie. Sous ce règne, eut lieu la guerre de la Succession d'Autriche (voy.). Le cabinet de Versailles, afin de priver Marie-Thérèse de l'appui de la Russie, seule alliée de la fille de l'empe-

reur Charles VI, poussa la Suède à reprendre les hostilités contre le colosse du Nord; mais les succès des Russes amenèrent promptement, en 1743, la conclusion de la paix d'Abo, qui agrandit encore leur empire du côté de la Finlande. Sous la direction du ministre Bestoujef-Rumine (voy.), qui gouvernait seul la diplomatie pendant que les deux frères Chouvalof (voy.) se partageaient les soins de l'administration intérieure, le cabinet de Saint-Petersbourg embrassa ouvertement les intérêts de l'Autriche; et l'envoi d'un corps d'armée russe en Allemagne contre la France, en 1748, décida en quelque sorte la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle. En 1754, les deux impératrices s'unirent encore plus étroitement contre la Prusse, et dans la guerre de Sept-Ans (voy.), à laquelle la Russie fut ainsi amenée à prendre une part active, l'Europe du centre et de l'ouest eut pour la première fois l'occasion d'apprécier la vigueur de la nouvelle organisation militaire de cet empire à peine sorti de la barbarie. Les batailles de Jägerdorf (1757), de Zorndorf (1758) et de Kunersdorf (1759), prouvèrent que les armées moscovites étaient en mesure de tenir tête même à la tactique consommée du héros prussien. Mais, en 1762, l'avènement de Pierre III, amateur passionné de Frédéric II, en même temps qu'ennemi acharné du Danemark, provoqua un revirement de système qui, toutefois, ne tarda pas à être arrêté dans ses effets; car, Catherine, qu'une révolution plaça six mois plus tard sur le trône de son époux, se borna d'abord à confirmer la paix, sans ratifier l'alliance avec la Prusse.

Pendant le long règne de cette femme célèbre (1762-96), le Nord prend un nouvel aspect, l'Orient aussi change de face, et la Russie acquiert une influence décisive sur les destinées politiques de l'Europe. Nous avons donné à l'art. CATHERINE II le tableau des progrès immenses que son génie et le soin qu'elle prit de réunir à sa cour les plus hautes intelligences contemporaines, firent faire tant à l'organisation civile et législative qu'au développement matériel de la Russie. Ne bornant pas d'ailleurs son activité à ces



travaux pacifiques, elle fit retentir l'Europe du bruit de ses armes et étendit considérablement les limites de sa domination. Après avoir commencé par franchir son empire du fardeau d'une guerre impolitique et sans but, elle montra la plus vive sollicitude pour l'instruction et pour la prospérité de ses sujets, et introduisit l'ordre dans toutes les branches de l'administration, au moyen de réglemens qui, conçus par elle-même, témoignent de sa haute sagesse. Les revenus de l'empire s'accrurent par ses soins jusqu'à 60 millions de roubles; l'armée de terre fut portée à 450,000 hommes, et la marine qu'on avait négligée depuis Pierre-le-Grand, compta bientôt 45 vaisseaux de ligne. Au dehors, l'ambition de Catherine, peu scrupuleuse dans le choix des moyens qui pouvaient conduire à l'agrandissement de sa domination, s'attacha d'abord à la Pologne, dont les tristes déchiremens intérieurs offraient une occasion et un prétexte facile pour s'élever à ses dépens. Depuis l'élection de Stanislas Poniatowski, déterminée en 1764, avec l'appui des baïonnettes russes, l'influence moscovite, soutenue par une occupation militaire permanente, s'appesantit de jour en jour sur la malheureuse république, que Catherine convoitait comme sa proie et où elle prenait grand soin d'entretenir l'anarchie si favorable à ses desseins. On a fait connaître aux articles *Pologne* (p. 11), *REPINE*, *DISSIDENTS* et *BAR* (*confédération de*), la suite des intrigues et des violences par lesquelles se consumma l'inique démembrement de ce vieux royaume slave dans les trois partages de 1772, 1793 et 1795 arrêtés par Catherine, de complicité avec les deux cabinets de Vienne et de Berlin. L'impératrice y regagna successivement toutes les provinces que les Lithuaniens avaient jadis enlevées par la conquête à la Russie, c'est-à-dire tout ce que la Pologne possédait encore de la Russie-Blanche, la Volynie, la Podolie; de plus la Lithuanie avec Vilna, et une partie de la Pologne proprement dite, à l'est de la Vistule. La Courlande, chef du royaume, fut également réunie à l'empire des tsars. La présence des troupes russes en Pologne avait provo-

qué une déclaration de guerre de la Porte, qui s'unit, en 1768, avec les confédérés de Bar; mais les succès de Roumantsof (*voy.*) sur le Danube et les victoires navales de Chios et de Tchesmé (*voy. Ouzof*), en 1770, auraient fait expier chèrement aux Turcs l'imprudence de leur agression, si, vers le même temps, les ravages de la peste qui s'étendirent jusqu'à Moscou, les désordres intérieurs causés par la révolte du Cosak Pougatchef (*voy.*), qui cherchait à se faire passer pour Pierre III, l'attitude hostile que prit la Suède après la révolution accomplie par Gustave III dans la constitution de ce royaume, en 1772, et finalement l'occupation que donnait à Catherine la résistance désespérée des patriotes polonais, n'avaient obligé l'impératrice à diviser ses forces. Mais sitôt qu'elle eut terrassé la malheureuse Pologne, elle reporta tous ses efforts contre les Turcs. La fortune des armes russes ne se démentit point dans cette nouvelle campagne. Roumantsof franchit le Danube et enferma l'armée du grand-visir à Choumla et dans les défilés de la Bulgarie. Néanmoins l'impératrice, usant d'une certaine modération, consentit à se désister de ses prétentions sur la Moldavie et la Valachie, envahies par ses troupes. Ainsi fut conclue, en 1774, la paix de Koutchouk-Kaïnardji (*voy.*), par laquelle le sultan dut renoncer à toute suprématie sur les Tatars de la Crimée et les Cosaks de la mer Noire, en abandonnant aux vainqueurs Azof, Kertch, Iénikalé, la grande et la petite Kabardah (*voy.*).

Pendant la guerre de l'indépendance américaine, qui procura beaucoup d'avantages au commerce de la Russie, Catherine II, par les conseils du comte Panine (*voy.*), prit l'initiative de la formation d'un pacte de neutralité armée avec la Suède et le Danemark, pacte auquel accédèrent la Prusse, la Hollande, la France, l'Espagne et le Portugal. Mais bientôt l'empire que le favori Potemkine (*voy.*) exerça sur le cœur et sur l'esprit de sa souveraine, relança celle-ci dans la carrière des entreprises ambitieuses. C'est avec cet homme, encore plus orgueilleux que hardi, qu'elle conçut l'idée d'une restauration de l'empire grec sur les dé-

bris de l'édifice croulant de la puissance ottomane. Mais trop d'empêchements politiques s'opposaient à l'exécution de son projet, et, en le reprenant 10 années plus tard, il lui fallut borner ses desseins à l'abaissement durable de la Porte. Elle n'avait stipulé l'indépendance des Tatars de la Crimée qu'afin de se faciliter à elle-même les moyens de les asservir; et, en 1783, elle décréta l'incorporation de la Tauride à son empire. Cet acte de violence livra aux Russes la côte septentrionale de la mer Noire, où Catherine assura définitivement sa prédominance. La Prusse avait été gagnée par la part qui lui était échue de la dépouille de la Pologne; et quant à l'Autriche, indépendamment de sa complicité dans le même acte de spoliation, le cabinet russe se l'était attachée en adhérant au projet d'échange de ses possessions des Pays-Bas contre la Bavière, et en lui proposant même une alliance contre la Porte. Catherine put donc s'abandonner sans réserve aux vues ambitieuses qu'elle nourrissait contre cette dernière. Les Turcs, irrités par les armements dont ils se voyaient menacés, ainsi que par les exigences diplomatiques qu'on affichait à leur égard, encouragés d'ailleurs par l'Angleterre et secrètement aussi par la Prusse, prirent eux-mêmes l'initiative de la guerre; mais tous leurs efforts pour reconquérir la Crimée par mer, en 1787, demeurèrent impuissants; et l'année suivante, le sanglant assaut d'Otchakof se joignit à la défaite de leur flotte, près du liman du Dnieper. Après les victoires remportées par Souvorof (voy.), en 1789, à Fokchany et sur le Rymnik, Galacz, Akermann, Bender, Kilia-Nova et Izmail, furent enlevés d'assaut par les Russes qui se rendirent ainsi maîtres de la Bes-arabie et de toute la Moldavie. Mais les Autrichiens, leurs alliés, furent moins heureux, malgré la prise de Choczim par le prince de Cobourg, et la reddition de Belgrade au général Loudon. Aussi l'Empereur rappela-t-il ses troupes du théâtre de la guerre; il signa, en 1790, la convention de Reichenbach (voy.), laquelle se convertit l'année suivante en une paix définitive par le traité de Szistova. L'invasion du roi de Suède, Gustave III, dans la Fin-

lande russe, était de nature à disposer aussi Catherine à la cessation des hostilités contre la Porte. Mais la guerre avec la Suède, signalée d'ailleurs par plusieurs combats très honorables pour la marine russe, s'étant terminée bientôt après par la paix de Werolae, en 1790, les Turcs, qui n'avaient pas su profiter de cette diversion, se virent encore une fois menacés par toutes les forces de leur ennemie. Cependant l'attention de celle-ci était de nouveau dirigée vers la Pologne: elle consentit donc à ouvrir des négociations qui aboutirent, le 9 janvier 1792, à la paix de Jassy. La Russie se contenta de la cession d'Otchakof avec son territoire et de la limite du Dniester.

La dynastie qui régnait en Géorgie (voy.) reconnaissait depuis 1783 la suprématie russe, lorsqu'en 1795 les Persans firent une invasion dans cette province; mais dès l'année suivante, les Russes reprirent le dessus. Le comte Valérien Zoubof s'empara de Derbend et de Bakou, et il s'appretait à pénétrer plus avant, lorsque l'avènement de Paul I<sup>er</sup> à l'empire suspendit sa marche victorieuse. La mort avait surpris, vers la fin de 1796, la puissante impératrice au milieu de ses succès et de projets plus vastes encore. Sa prudence ou des intérêts plus directs l'avaient empêchée de prendre une part active à la croisade des souverains contre la révolution française, dont elle s'était pourtant déclarée l'ennemie. Elle s'était bornée à conclure avec l'Angleterre une alliance défensive, qui ne tarda pas à devenir une triple alliance par l'accession de l'Autriche. Paul I<sup>er</sup>, son fils et son successeur, prit bientôt vis-à-vis de la France une attitude plus activement hostile. Lors du départ de Bonaparte pour l'Égypte, il saisit le moment favorable pour s'unir encore avec Naples et même avec la Porte, cette ennemie naturelle de la Russie; et bientôt Souvorof parut 1799 sur le théâtre de la guerre, afin de prendre le commandement suprême de l'armée austro-russe. Les trois victoires qu'il remporta successivement à Cassano, près de la Trebie et à Novi, obligèrent nos généraux à évacuer la péninsule; mais les germes de division qui existaient entre les alliés rendirent ses exploits inutiles.

Ayant tenté (sept. 1799) de se jeter sur la France par la Suisse, les Russes essayèrent à Zurich une sanglante défaite (voy. MASSÉNA), et, peu de temps après, un ordre du souverain les rappela. Le désaccord avec l'Angleterre suivit de près le refroidissement avec l'Autriche. Le mauvais succès du débarquement d'un corps russe dans la Hollande septentrionale, où le général Herrmann, mal secondé par les Anglais, fut fait prisonnier avec la majeure partie de ses troupes, détermina la rupture préparée par le refus de l'Angleterre de restituer Malte à l'ordre dont Paul avait accepté la grande-maîtrise. Mais le tsar n'en continua pas moins la guerre maritime contre la France dans la Méditerranée. Corfou tomba devant les flottes réunies de la Russie et de la Porte, et, en 1800, fut fondée, sous la garantie de ces deux puissances, la république des sept îles Ioniennes. S'unissant toutefois plus étroitement avec les états scandinaves, Paul renouela avec eux le plan d'une neutralité armée. Cette démonstration devint funeste au Danemark, sur lequel tomba tout le poids de la colère britannique; et elle aurait probablement amené une collision directe entre la Russie et l'Angleterre, en 1801, si la mort subite de Paul n'eût produit un changement soudain dans la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Cet empereur avait, en 1797, réglé, par l'introduction formelle du droit de primogéniture, l'ordre de succession qui désormais devait être suivi en Russie. Alexandre I<sup>er</sup>, son fils aîné, à peine monté sur le trône, renoua avec l'Angleterre; mais sincèrement animé du désir de travailler à la pacification de l'Europe, il chercha en même temps à se rapprocher de la France. Alexandre avait le sage désir de concentrer toute son activité sur le développement intérieur de son empire. L'ambition de Napoléon en décida autrement. En 1805, la Russie s'allia avec l'Autriche, et, en 1807, avec la Prusse contre la France; mais ses armes n'eurent pas plus de succès dans l'une de ces campagnes que dans l'autre, et Napoléon resta le maître des conditions de la paix qui se conclut à Tilsitt. La Russie reçut le cercle de Bialystock détaché de la Pologne alors

prussienne; mais Alexandre dut retirer ses troupes de Cattaro et de Corfou, cesser toutes relations avec l'Angleterre, et déclarer la guerre à la Suède, qui seule tenait encore activement le parti de cette puissance. La paix de Frédérikshamm, qui mit fin à cette lutte en 1809, procura à la Russie toute la Finlande, avec les îles d'Åland. Allié de Napoléon, Alexandre ne prit pourtant qu'une faible part à la guerre quise ralluma la même année entre la France et l'Autriche; mais il n'en déploya que plus de vigueur contre la Porte, redevenue hostile aux Russes depuis 1806, et contre la Perse dans les provinces caucasiennes. A la paix de Vienne, amenée par la victoire décisive de Napoléon à Wagram (1809), la Russie obtint une portion de la Galicie (district de Tarnopol), qu'elle restitua plus tard à l'Autriche, lors du congrès de Vienne.

Le bon accord entre les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg ne se maintint pas longtemps. La spoliation du duc d'Oldenbourg, parent de l'empereur Alexandre, le refus de celui-ci d'obtempérer aux exigences, préjudiciables à l'intérêt de ses états, du système continental, auquel l'avait d'abord entraîné l'ascendant de l'empereur des Français, occasionnèrent une rupture, et amenèrent, en 1812, la fameuse campagne de Russie qui finit par un embrasement général de l'Europe. Une armée de 500,000 hommes, composée de troupes françaises et auxiliaires, appuyée sur des corps de réserve que l'Autriche et la Prusse, dans leur abaissement, furent obligées de disposer sur leurs frontières, et commandée par Napoléon en personne, franchit le Niémen, le 24 juin, et s'empara de Smolensk le 18 août suivant. Pressé par l'imminence du danger, Alexandre, en rappelant des confins de la Turquie l'armée de Koutousof, nomma celui-ci généralissime de toutes les forces opposées à Napoléon. Après avoir opéré la jonction de ses troupes avec les corps de Barclay de Tolly et de Bagrathion (voy. tous ces noms), le général en chef livra à Napoléon la bataille acharnée de la Moskva (voy.) ou de Borodino (7 sept.), qui fit tomber Moscou au pouvoir de notre Grande-Armée. Le 15, Napoléon fit son entrée au Kremlin. Mais aussitôt se

prépara la catastrophe contre laquelle devaient se briser sa fortune et son génie. Nous avons parlé à l'article Moscou du terrible incendie que des mains innocentes, poussées par un patriotisme fanatique, allumèrent dans cette grande cité (voy. ROSTOPCHINE). Le 18 oct., Napoléon fut obligé d'en évacuer les ruines fumantes. Le froid et la faim, plus encore que l'ennemi, allaient amener la destruction de sa vaillante armée, pendant cette retraite, différée trop longtemps, et que les désastres du passage de la Bérézina (voy.) changèrent (25 nov.) en une déroute complète. Ce fut le signal du réveil de l'Allemagne et de la coalition générale des souverains et des peuples de l'Europe contre le joug de Napoléon. Pour prix des efforts que la Russie déploya dans cette lutte gigantesque de trois ans, dont les événements sont racontés ailleurs, le grand-duché de Varsovie fut converti en un royaume constitutionnel en faveur de l'empereur Alexandre, qui, de plus, conserva toutes ses précédentes conquêtes et acquit une prépondérance politique très marquée en Europe. Depuis ce moment, la consolidation de la paix générale devint l'objet de toutes les pensées d'Alexandre, et lui inspira notamment l'idée du pacte de la Sainte-Alliance (voy.) dont il demeura l'âme jusqu'à sa mort. Après le congrès de Vienne, on sait quelle part il prit à ceux d'Aix-la-Chapelle, de Troppau, de Laibach et de Vérone (voy.), où l'influence de la Russie s'exerça constamment dans un sens contraire aux désirs de liberté qui travaillaient alors les populations. Un grand rigorisme de légitimité, devenu la règle exclusive de la politique d'Alexandre, alla même jusqu'à le détourner en mainte occasion de la ligne de conduite que lui indiquaient les intérêts de son empire.

Intimidée par les succès de Koutousof, la Porte avait cédé à la Russie, en 1812, par le traité de Boukarest (voy.), toute la Bessarabie et une partie de la Moldavie, avec le Prouth et le côté septentrional du delta de l'embouchure du Danube pour limites; la démarcation fut ensuite arrêtée d'une manière plus précise en 1817. Mais, plus tard, le di-

van éleva des difficultés sur l'exécution des engagements qu'il avait pris relativement aux deux principautés de Valachie et de Moldavie, dont le tsar s'était attribué le protectorat. Les Grecs, insurgés contre l'oppression musulmane depuis 1821, et les révoltés de la Moldavie dirigeaient alors leurs principales espérances sur le cabinet de Saint-Petersbourg et sollicitaient instamment son appui dans leur détresse. Néanmoins les scrupules d'Alexandre à prêter la main à des rebelles l'empêchèrent de rompre tout-à-fait avec la Porte, malgré les griefs qu'il avait à faire valoir contre le divan, et le détournèrent de toute intervention active en faveur des Hellènes, ses coreligionnaires (voy. T. XIII, p. 36). La mort subite du monarque à Taganrog, vers la fin de 1825, fit passer la couronne impériale, par suite de l'abdication du grand-duc Constantin, à son troisième frère, l'empereur actuel, Nicolas I<sup>er</sup>. On a raconté sous ce nom comment la fermeté du nouveau souverain triompha d'une conspiration ourdie vers la fin du règne d'Alexandre, et qui menaçait l'empire d'un bouleversement. Dès son avènement, Nicolas imprima à la politique de la Russie une direction toute nationale. Comme aux temps de la grande Catherine, l'Orient en devint le point de mire. La Perse, que la paix de Gulistan avait, en 1813, dépouillée, au profit de la Russie, du Daghestan et du Chirvan, crut trouver dans les troubles qu'elle s'attendait à voir éclater au delà du Caucase, à l'occasion du changement de règne, une occasion favorable pour reconquérir ce qu'elle avait perdu, et envahit subitement, au mois d'août 1826, le territoire russe; mais ses prévisions ne se réalisèrent point. Le général Paskevitch (voy.) défit les Persans à Elisabethpol, le 25 septembre, et, transportant l'année suivante le théâtre de la guerre sur le territoire ennemi, il s'empara successivement du couvent fortifié d'Etchmiadzine (27 avril 1827), d'Érivan (13 octobre) et de l'importante cité de Tauris ou Tébriç, résidence du prince Abbas-Mirza (voy.), qui avait été le principal instigateur de la guerre. La paix de

Tourkmanchaï, conclue le 22 février 1828, mit un terme aux hostilités. La Russie y gagna les provinces d'Érivan et de Naktchivan, la concession de grands avantages commerciaux et une influence durable sur les affaires intérieures de la Perse.

Un langage plus énergique avait également remplacé les hésitations d'Alexandre vis-à-vis de la Porte. Cette attitude ferme et décidée déterminâ, le 6 octobre 1826, la conclusion de la convention d'Akerman, qui devait régler, conformément aux intentions de la Russie, le sort des principautés danubiennes. Mais la cause de l'indépendance hellénique, à laquelle Nicolas se montra plus favorable que son prédécesseur, ne tarda pas à raviver les dissentiments. Le 6 juillet 1827, la Russie, la France et l'Angleterre convinrent à Londres de la conclusion d'un traité dont le but était la pacification de la Grèce. Les ravages commis par Ibrahim-Pacha en Morée, provoquèrent la bataille navale de Navarin (voy.), dans laquelle les escadres réunies des trois puissances anéantirent, le 20 oct. suivant, la flotte turco-égyptienne. Ce désastre aiguït violemment la Porte, qui refusa de remplir les engagements contractés par elle à Akerman. Une armée russe franchit alors le Prouth, et, le 4 juin 1828, suivit la déclaration de guerre. Les Russes purent occuper sans résistance la Moldavie et la Valachie; néanmoins, la campagne de cette année n'aboutit à aucun succès décisif. Ils réussirent à s'emparer de Braïla et de Varna; mais obligés de lever les sièges de Silistrie, de Giourgévo et de Choumla, ils durent finalement repasser le Danube.

En 1829, au contraire, le feldmaréchal Diebitsch (voy.) battit le grand-visir à Madara, franchit victorieusement le Balkan, et s'avança jusqu'à Andrinople, pendant qu'en Asie, Paskévitch s'emparait d'Erzeroum. Menacé jusque dans le siège de son empire, le sultan se vit réduit à demander la paix, pour laquelle la diplomatie européenne s'empressa de lui offrir sa médiation: elle fut signée à Andrinople (voy.), le 14 sept. 1829, sans que la Russie stipulât à son profit d'autre agrandissement territorial que la

cession de la ville et d'une partie du pachalik d'Akhalsiké, en Asie, et des bouches méridionales du Danube, en Europe, avec une extension de ses droits sur les principautés cis-danubiennes: c'est pourtant de ce traité que date surtout l'affermissement de son influence prépondérante sur les destinées de la Porte. A peine quelques années s'étaient-elles écoulées que celle-ci, pour mettre son existence à couvert de l'audace d'un puissant vassal (voy. MOHAMMED-ALI) et des mécontentements de ses sujets, fut obligée de faire un appel au secours de la puissance qui l'avait le plus humiliée. En 1833, lorsque le sultan eut à craindre qu'Ibrahim-Pacha victorieux (voy. ΚΟΝΙΞΗ) ne marchât sur Constantinople, il accepta les offres de l'empereur Nicolas, qui se montra prompt à dépêcher sur le Bosphore une escadre, avec un corps de débarquement, et à faire avancer vers le Danube une armée plus considérable. On débarqua 16,000 hommes près de Scutari, sur le littoral asiatique, et ils y restèrent, avec la flotte, jusqu'à ce que l'armée égyptienne eût repassé le Taurus. Enfin, le 8 juillet 1833, fut conclu le fameux traité d'alliance défensive d'Unkiar-Iskelessi, qui a si longtemps tenu en éveil les défiances des autres cabinets de l'Europe (voy. T. XIX, p. 53). Ce traité n'a pas été maintenu, mais l'influence prépondérante de la Russie n'en reste pas moins solidement établie. Elle a sa source dans la communauté de religion, et en partie de race, qui rapproche des Russes les populations chrétiennes de l'empire othoman. Dans les provinces habitées par des Grecs, elle est neutralisée jusqu'à un certain point par l'influence des autres états, notamment par celle de la France et de la Grande-Bretagne. En revanche, l'organisation des deux hospodarats du Danube s'est opérée tout entière selon les directions du cabinet de Saint-Pétersbourg, qui, tout récemment encore, a participé de même au règlement des affaires intérieures de la Serbie (voy.), à la suite des bouleversements dynastiques survenus dans cette principauté slavonne. Dans l'état d'affaissement où se trouve l'empire turc, la Russie met sa politique à présenter sans cesse au divan

son alliance comme tout-à-fait indispensable à la conservation de la Porte. Elle consentit à adoucir le traité d'Andrinople par les conventions arrêtées, le 29 janvier 1834, à Saint-Petersbourg : l'indemnité de 10 millions de ducats y fut réduite de moitié en faveur de la Porte, qui, de son côté, céda quelques nouveaux districts dans la province d'Akhalsiké et donna son consentement à l'occupation prolongée de Silistrie par les Russes, jusqu'à ce que le divan eût lui-même rempli tous ses engagements. Principale instigatrice du traité de Londres, du 15 juillet 1840, qui fit adopter, sans le concours de la France, des mesures de rigueur contre Mohammed-Ali pour le ramener sous l'obéissance du sulthan, la Russie ne fut pourtant pas servie au gré de son ambition par le cours des événements; car le cas d'intervention ne se présenta pas pour elle, et le nouveau traité de Londres du 13 juillet 1841, marqué par la rentrée de la France dans le concert européen, consacra formellement, en ce qui concerne le passage des détroits, le principe d'égalité contraire aux clauses du traité d'Unkiar-Iskelessi, qui venait d'expirer.

On sait à quel point avaient été amicales, avant 1830, les relations de la Russie avec la France. La révolution de juillet changea cet état des choses. Cependant, à l'exemple de la Prusse, Nicolas avait déjà reconnu la nouvelle dynastie élevée sur le trône des Français, lorsqu'une révolution éclata en Pologne (29 novembre 1830), et eut pour effet un soulèvement général de cette malheureuse nation (voy. p. 15). Son intrépide résistance ne put être vaincue qu'au prix des plus grands efforts; mais enfin Varsovie fut prise, le 7 sept. 1831, et la Pologne fut alors traitée en pays conquis: l'empereur annula la constitution qu'elle tenait de son prédécesseur Alexandre, et y substitua le statut organique du 26 fév. 1832. Il soumit d'ailleurs le royaume aux liens d'une organisation semblable à celle qui règle les rapports de la Finlande avec l'empire, et y commença l'œuvre d'une dénationalisation contre laquelle l'Europe entière a protesté sans y mettre obstacle.

La fusion de l'Église grecque unie (voy. UNION) à l'Église russe orthodoxe, consommée en 1839, a été jusqu'ici le résultat le plus important de cette politique d'assimilation que le gouvernement ne poursuit pas seulement dans les provinces polonaises, mais aussi, dit-on, dans les provinces allemandes de la Baltique.

A l'extérieur, pendant que la Russie maintient, dans toutes les questions générales de l'Europe, le strict accord de son système avec les principes de la légitimité monarchique, elle ne néglige aucunement le soin de ses intérêts particuliers du côté de l'Asie. Le Caucase, que la domination et la colonisation russes débordent depuis 1802, avait été presque entièrement soumis, de 1817 à 1827, par le général Iermolof (voy.). Mais les gorges et les monts inexpugnables de l'intérieur continuèrent de servir de retraite aux tribus belliqueuses des Circassiens et des Leaghiens (voy. CAUCASIENS et TCHERKESSES), qui y maintiennent encore aujourd'hui leur indépendance. Malgré des armements considérables et toutes les ressources de la tactique européenne déployées par les Russes dans une guerre opiniâtre de 15 années, ces peuplades non-seulement n'ont pu encore être domptées, mais ont souvent porté de rudes coups à leurs adversaires qu'ils tiennent constamment en haleine. Nous avons déjà parlé T. XIX, p. 447, du croisement d'intrigues par lequel l'antagonisme de la Russie et de l'Angleterre, excité par les vues d'agrandissement en Asie, s'est manifesté en 1837, sur un terrain voisin, la Perse, lors de l'expédition infructueuse du chah contre Hérat. Des motifs semblables paraissent avoir poussé les Russes en 1839, à leur entreprise contre Khiva (voy. KHARÈSM); mais le froid et les obstacles insurmontables de la route, à travers le désert, les empêchèrent d'atteindre leur but. L'ambition de la Russie, son habileté et la hardiesse de ses projets, se manifestent à la fois dans l'Asie centrale, où son action tend à s'étendre jusqu'aux confins de l'Indostan; dans la Turquie, qu'elle regarde déjà comme une proie qui ne peut manquer de lui échoir un jour (voy. T. XVIII, p. 494); et jusqu'au sein de l'Asie

lombagne\*, auprès des petites cours. Formidable par sa masse, continuellement en guerre sur quelque point de son immense territoire, et toujours armée, elle serait un danger permanent pour l'Europe, si le travail lent et difficile de son développement intérieur n'absorbait une grande partie de ses forces, et si la garde pénible de la Pologne opprimée ne s'opposait à une plus libre expansion de ses moyens au dehors.

Nous avons parlé, en son lieu, de la collection byzantine (*voy.*), source importante pour les commencements de l'histoire de la Russie. Son principal annaliste est Nestor; son principal historien, Karamzine : l'un et l'autre sont traduits en français et l'objet de notices spéciales dans cette Encyclopédie, où l'on peut consulter en outre l'art. SCHLÖTZER, pour les recherches les plus savantes sur le même sujet dues aux Allemands. Parmi eux, citons encore Ewers, et Strahl, quoique l'ouvrage de ce dernier érudit intitulé *Geschichte des Russischen Staats* (Hamb., 1832, t. I et II) ne soit pas terminé, non plus que son *Histoire ecclésiastique de la Russie* (t. I<sup>er</sup>, Halle, 1830). En français, Le Clerc a composé la première *Histoire de la Russie ancienne et moderne* un peu étendue (Paris, 1783-94, 6 vol. in-8°); mais plus forte de déclamation que de science, elle est bien au-dessous de celle de Lévêque (*voy.*), qu'on ne cite plus guère elle-même depuis la publication de l'*Histoire de Karamzine*. Parmi les autres ouvrages français qu'on pourrait citer, celui de M. Lesur, *Des progrès de la puissance russe depuis son origine* (Paris, 1812), est plus digne d'éloges qu'on ne devait l'attendre d'un ouvrage de circonstance. Dans la langue nationale, M. Polevoi a publié, depuis 1829, une *Histoire du peuple russe* (Petersb., 1829 et suiv., t. I-VII), et M. Oustrialof, un abrégé très recommandable (*ib.*, 1836 et suiv., 4 vol. in-8°). Beaucoup d'autres ouvrages sont cités dans la *Statistique générale* de M. Schnitzler, p. 400. Nous n'en mentionnerons plus que trois : Müller, *Sammlung russischer Geschichte* (Petersb., 1732-64, 9 vol.

(\*) C'est pour elle que la *Pentarchie* a été imaginée. 5.

in-8°); *Rerum Moscoviticarum auctores varii*, Francf.-sur-le-Mein, 1600, in-fol., collection reproduite et augmentée par M. A. Starzewski, sous ce titre : *Historiæ Ruthenicæ scriptores exteri*, Berlin, 1841 et suiv., t. I et II, gr. in-8°; enfin la collection analogue de M. Tourguénief, *Historica Russiæ Monumenta, ex antiquis exterarum gentium archivis deprompta*, t. I et II, Pétersb., 1841-42, in-4°. C. L. et CH. V.

III. *Langue russe*. La langue russe, fille du slavon (*voy.* SLAVES), dont elle est aujourd'hui la branche la plus répandue, n'a pris rang parmi les langues écrites que depuis Pierre-le-Grand. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le vieux slavon des chroniques et de la sainte liturgie avait été en Russie la langue des livres et des affaires aussi bien que du culte. L'idiome usuel du peuple, inculte, insuffisant et qui manquait de fixité dans ses formes, parce que la science ne l'avait encore soumis à aucune règle, servait dans les relations ordinaires de la vie; mais il était dédaigné des membres du clergé, à peu près les seuls hommes lettrés de ces temps-là. Cette longue prééminence du vieux slavon explique pourquoi le russe a retenu un plus grand nombre d'éléments de cette langue-mère que la plupart des autres idiomes de la même famille. D'un autre côté, le russe a reçu de bonne heure un alliage étranger, par la fusion des Varègues, peuplade germanique, avec les Slaves; puis, la conversion des Russes au christianisme par l'église de Byzance et l'introduction de la liturgie grecque, ont dû nécessairement donner droit de cité dans le vieux slavon à un grand nombre de termes grecs, usités surtout dans la théologie. De plus, pendant la longue occupation des Mongols, qui favorisa les progrès des Polonais dans les provinces occidentales, le russe ne put se défendre d'une forte empreinte des langues de ces deux peuples; et depuis, par les efforts que fit Pierre-le-Grand pour implanter dans sa patrie une civilisation empruntée de l'étranger, une foule de mots allemands, hollandais et français s'y sont également naturalisés. Ces importations exotiques ont principalement

servi à composer la terminologie technique et scientifique; mais il faut ajouter qu'elles ont réellement accru la richesse déjà très grande de la langue russe, qui a su parfaitement se les assimiler. La simplicité et le naturel sont un mérite caractéristique de cette langue. La diversité des tours et des constructions, jointe à la liberté des inversions, la rapproche des langues allemande, grecque et latine, et facilite singulièrement les traductions, sans que la clarté et la précision aient à en souffrir. Notons quelques particularités qui la distinguent. En russe, il n'existe point d'article, mais le genre est facile à reconnaître par la terminaison des noms et leurs flexions très diverses et très caractéristiques. Les conjonctions y sont en petit nombre, et l'emploi des pronoms personnels avec les verbes n'est de rigueur que dans les temps passés de ces derniers, le genre étant clairement exprimé dans les autres, à toutes les personnes, par la terminaison. La faculté de faire des composés est si grande en russe, qu'il est telles racines dont on dériverait souvent un millier de mots. Les diminutifs et les augmentatifs, applicables aux verbes non moins qu'aux noms, y abondent. L'euphonie de la langue, produite par 11 voyelles pour 24 consonnes, la rend éminemment propre à la poésie, qui possède dans la vieille traduction slavonne de la Bible un trésor inépuisable d'expressions énergiques et parfois sublimes où elle a largement puisé, et qui donne encore un caractère tout particulier aux allocutions et courtes homélies que prononcent quelquefois certains membres du clergé. Le russe le plus pur et le plus correct se parle au centre de l'empire, dans le gouvernement de Moscou et les provinces environnantes. Parmi les dialectes, qui varient nécessairement beaucoup dans une aussi vaste étendue de pays, sans toutefois se différencier d'une manière essentielle, les plus marquants sont celui de Souzdal, qui règne dans le gouvernement de Vladimir, et celui d'Olonetz entremêlé de beaucoup de mots finnois. Le dialecte de la Russie-Blanche ou *roussinaque*, et le petit-russien qui est l'idiome de l'Ukraine, présentent une différence plus fortement caractérisée.

Il existe un grand nombre de grammaires russes; nous en avons donné autrefois une liste à peu près complète°. La plus ancienne, sans parler de celle de Laurent Zizania et autres en langues slavonnes, est due à Ludolf (Oxford, 1696, in-4°); parmi les modernes, il faut recommander celle de l'Académie (Pétersb., 1802, souvent réimpr. depuis), mais surtout celles de MM. Gretsch et Vostokof, l'une et l'autre de deux degrés différents. La Grammaire du second degré ou raisonnée, de M. Gretsch, a eu, depuis 1827, 9 éditions, et la 10<sup>e</sup> s'imprime dans ce moment. On en doit une bonne traduction française à M. Reiff (Pétersb., 1828). La Grammaire de M. Vostokof est adoptée dans les instituts du ressort du ministère de l'instruction. Les *Recherches grammaticales* du Rév. G. Pawki (Pétersb., 1843) sont aussi très estimées. Heym (Riga, 1804), Vater (Leipz., 1814), MM. Tappe (Pétersb., 1820) et Reiff (Pétersb., 1821) ont composé de bonnes grammaires russes à l'usage des Allemands. Les meilleurs dictionnaires sont celui de l'Académie-Russe (Pétersb., 1789-94, 6 vol. in-4°; nouv. éd., 1806-22); le Dictionnaire russe-allemand et allemand-russe de Heym (3<sup>e</sup> éd., Leipz., 1803-5); ceux de Schmidt (Leipz., 1815, in-12); d'Oldenkop (Pétersb., 1825, 4 vol. in-12; et surtout l'excellent *Dictionnaire étymologique de la langue russe* (russe-français) de M. Reiff (Pétersb., 1835, in-8°, dont nous avons déjà parlé T. VIII, p. 156, et auquel, bien que placé moins haut, on peut ajouter le *Dictionnaire de poche des langues française, russe, allemande et anglaise*, du même auteur (Carlsruhe, 1843, in-12).

IV. *Littérature russe.* L'origine du russe, comme idiome populaire, remonte sans doute aux plus anciens temps, peut-être au delà de l'introduction du christianisme en Russie par saint Vladimir. L'influence byzantine, fondée sur la conversion des Russes, a laissé dans leur langue des traces beaucoup plus sensibles que l'influence des Varègues, qui, de bon heure, se fondirent dans les anciennes populations, à ce point que les petits-fils de

(\*) *Statistique générale de la Russie*, p. 435 et suiv. Voir aussi p. 179.



Rurik portent déjà des noms slaves. Ce fut de Constantinople que vinrent aux Russes les premiers germes de la civilisation. Par les soins de Cyrille (*voy.*) et de Méthode, les apôtres des Slaves, ils eurent la Bible et les livres d'église traduits en vieux slavon. Cet idiome devint exclusivement la langue écrite du pays, tandis que le slavon vulgaire, dont se forma beaucoup plus tard le russe proprement dit, ne se conserva que dans la vie commune. Depuis ces temps reculés jusqu'à l'apparition de Pierre-le-Grand, quelques chants nationaux qui ont traversé les siècles de la domination tatar attestent seuls les dispositions du peuple russe pour la poésie. Quelques chroniques enfouies dans les monastères, les oukases des souverains, des collections de lois, le tout écrit dans un dialecte grossier, sont les seuls monuments littéraires de cette longue période d'ignorance qui n'embrasse pas moins de 800 ans. Le premier code des lois civiles que nous connaissons, *Pravda Rousskaia*, est dû à Iaroslav\* (1018-1054), qui fonda aussi un établissement d'instruction à Novgorod. A la même époque appartient Nestor (*voy.*), le père de l'histoire russe. Dans le silence des couvents, que respectèrent en général les conquérants mongols, furent composées les chroniques de Simon-le-Saint, premier évêque de Souzdal et de Vladimir (m. en 1226), le *Livre des degrés* du métropolitain Cyprien (m. en 1406), et la *Chronique de Sainte-Sophie*, qui s'étend de 862 à 1534, et a été publiée par M. Stroïef, (Moscou, 1820-22). Quant aux chants populaires venus jusqu'à nous, indépendamment de ces écrits plus volumineux, ils sont pleins de traditions de l'ancienne mythologie slave, ce qui les rend dignes d'intérêt et leur donne une couleur fantastique d'un charme tout particulier. Les exploits du grand-prince Vladimir et de ses preux forment le pivot d'un cycle héroïque national qui n'est pas sans quelque ressemblance avec les traditions héroïques relatives à Charlemagne et à ses paladins ou au roi Arthur. On peut se former une idée de ces récits par une collec-

(\*) Son article se trouve par mégarde dans la lettre J, JAROSLAV.

tion de vieilles chansons russes imprimées par les soins du comte Roumantsof, et imitées depuis en allemand sous le titre de *Vladimir et sa Table-Ronde* (Leipzig, 1819). Un recueil non moins intéressant d'autres poésies de ce genre a été publié par le prince Tsertélef (Petersbourg, 1822, 2 vol.). Le plus célèbre des vieux chants nationaux est l'*Expédition d'Igor contre les Polofses*. Non moins remarquable par le fond que par la forme, il fut composé vers 1200 et découvert en 1795, à Kief, par le comte Moussine-Pouschkine auquel on en doit la première publication. Ce morceau curieux a été traduit en allemand par Muller (Prag., 1811), puis en français par notre ami M. Eichhoff (*Histoire de la langue et de la littér. des Slaves*, p. 297 et suiv.).

Lorsque les Russes eurent secoué la domination tatar, les progrès de la littérature demeurèrent encore longtemps insignifiants parmi eux. Ioann IV Vassiliévitch, dit le Terrible, ouvrit pourtant quelques écoles pour toutes les classes, et par son ordre la première imprimerie s'établit dans l'empire (1553). Mais ces faibles germes de civilisation, jetés au hasard sur un sol presque totalement inculte, ne purent se développer qu'après le rétablissement de l'ordre dans l'empire, en 1613, sous des princes (*voy. ROMANOF*), qui, en s'appliquant à faire fleurir le commerce dans le pays, n'épargnèrent rien pour y attirer en même temps des étrangers instruits. Ce fut en 1649 que parut à Moscou le code de lois (*Oulojénié zakonn*) rédigé par ordre du tsar Alexis Mikhaïlovitch, et peu de temps après fut fondée, dans cette même capitale, une académie où furent enseignés la grammaire, la rhétorique, l'art poétique, la dialectique, la philosophie et la théologie. Ce fut aussi l'époque où l'influence des Polonais, alors dominante dans la Russie occidentale, se fit le plus vivement sentir dans la littérature russe, qui ne s'en affranchit peu à peu que vers le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Parmi le petit nombre d'hommes qui se distinguèrent dans cette période par leur amour du savoir et des lettres, il faut mentionner le métropolitain Macaire

(m. en 1564), auteur du grand Méonologue ou légendaire russe, mais comprenant la vie de tous les saints de l'Église orientale, et, suivant Tatischtchef, continuateur des *Livres des Degrés*; Zizania, auteur de la grammaire slavonne mentionnée dans la section précédente (Vilna, 1596); le prince Constantin d'Ostrog, qui fit le premier imprimer dans cette ville, en 1581, le texte complet de la Bible en vieux slavon, et Matvéief (m. en 1662), digne ministre du tsar Alexis Mikhaïlovitch, qui ne mérita pas moins bien de la civilisation que de la littérature, et composa plusieurs ouvrages historiques et héraldiques.

Enfin parut Pierre-le-Grand. Ce tsar voulut être le créateur de la langue russe, comme il fut celui de la puissance de l'empire à l'extérieur. Adopté comme langue générale des affaires, l'idiome vulgaire devint alors une langue écrite. Ardent à suppléer par les ressources de son génie à tout ce qui manquait à la civilisation de son peuple, Pierre s'occupait lui-même de la réforme de l'alphabet cyrillique, vers 1704. Il en remplaça les caractères lourds et disgracieux par d'autres plus convenables et plus rapprochés des caractères latins, dont il traça le modèle de sa propre main et qu'il fit fondre à Amsterdam : c'est l'alphabet vulgaire (*grajedanskié litéry*) dont on se sert encore. En 1711, fut créé à Saint-Pétersbourg l'Imprimerie des Oukases, où l'on fit usage des nouveaux types, déjà employés en 1710 pour l'impression du premier calendrier russe. Enfin vers la même époque furent imprimés en Hollande et en Russie, sur l'ordre du tsar, les premiers livres (à partir du *Livre de Mars* qui ouvre la série) et les premiers journaux en langue russe (la Gazette de Saint-Pétersbourg, 1714)\*. Mais ces

(\*) Depuis 1636, on recevait en Russie des journaux étrangers. Riga, avant d'appartenir à cette monarchie, avait son propre journal (des 1693). Il paraît que le premier journal publié en langue russe est du 2 janvier 1703. Dans la nouvelle édition de notre *Statistique générale de l'empire de Russie*, nous traiterons avec plus de détails que nous n'avons pu le faire d'abord, des premières écoles, impressions, bibliothèques et des plus anciens journaux, notre intention étant d'y rattacher une histoire de la civilisation en Russie.

résultats, fruits de la volonté puissante d'un homme, ne déterminaient encore au fond qu'une impulsion purement matérielle\*, et ne pouvaient avoir pour effet d'improviser des productions pour lesquelles l'instrument indispensable, la langue, n'avait pas encore atteint la perfection, ni l'esprit national le degré de maturité nécessaires. C'étaient donc des produits encore factices que les premiers essais faits dans la littérature nationale; et ses progrès, même dans la suite, dépendirent toujours beaucoup de la direction qui lui était imprimée d'en haut ou par les circonstances. A défaut d'ouvrages originaux, on imprima sous Pierre-le-Grand des traductions d'auteurs allemands, français et hollandais. Ce monarque avait en vue, avant tout, les intérêts de sa puissance et les besoins immédiats du peuple sur lequel il agissait : aussi se préoccupait-il beaucoup plus de la matière que de la forme ou du style des écrits. Il en résulta que la nouvelle langue écrite, surchargée sans discernement d'une foule de locutions et de mots étrangers, ne tarda pas à présenter un amas confus des éléments les plus disparates.

Parmi les auteurs contemporains du grand tsar, l'archevêque Théophane Procopovitch mérite une place, quoiqu'il ne soit distingué plutôt comme protecteur des lettres que comme écrivain. Le spirituel Kantémir (voy.) fut le seul, on peut le dire, qui sut imprimer un cachet à son style. Ses satires ont de l'originalité. Sous sa plume ingénieuse, la langue russe commença à se dépouiller de la lourde enveloppe des terminaisons slavonnes. Du reste, les vies des saints et quelques livres de théologie et d'histoire forment à peu près les seules productions de ce temps-là. Cependant on en peut citer déjà une fort remarquable due à un laïc : c'est l'histoire de Russie (Petersb., 1769-84, 4 vol.) du conseiller privé Tatischtchef, qui vécut de 1686 à 1750. Cette compilation conserve encore aujourd'hui de la valeur.

Depuis Pierre-le-Grand, et surtout depuis la fondation de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, en 1725,

(\*) En 1769 seulement, Hartung fut le premier particulier qui établit une imprimerie russe, depuis Pierre-le-Grand.

la Russie eut un noyau de savants qui propagèrent la science de l'Occident, fort différente de celle qui s'était conservée dans les couvents. Elle ne put manquer de favoriser les progrès de la littérature russe, qui néanmoins ne commença réellement à prendre un corps que sous les règnes d'Élisabeth et de Catherine II. Ces deux impératrices se signalèrent, notamment la dernière, par leur amour des sciences et des arts, et par un zèle non moins ardent pour la propagation de l'instruction. Élisabeth, qui favorisait les lumières à cause de l'éclat dont elles environnaient son trône, fonda, en 1755, l'université de Moscou, et, en 1758, l'Académie des beaux-arts. Catherine, comprenant l'importance et la portée sociales de l'instruction, fit ouvrir un grand nombre d'écoles, surtout secondaires, et posa même les premiers jalons d'une organisation de l'instruction populaire. L'Académie-Russe fut aussi fondée en 1783. L'exemple de l'impératrice, noblement vouée au culte des choses intellectuelles\*, les mit en honneur et donna une impulsion féconde en résultats. Ce fut Michel Lomonosof (*voy.*) qui façonna la langue et fut (1711-65) le véritable créateur de la littérature russe. Cet homme étonnant, fils d'un pauvre pêcheur, s'était formé loin des influences de la cour et dut tout à son propre génie. Versé dans presque toutes les branches du savoir, il établit le premier une démarcation précise entre le vieux slavon et le russe, et posa, dans sa grammaire, les règles fondamentales de la construction. En même temps, il assujettit la langue russe aux formes prosodiques allemandes. Les vers iambiques, choraïques, etc., prirent alors la place des vers à rythme tonique, dont la seule harmonie consistait en ce qu'on appuyait sur tel ou tel mot du vers, à peu près comme on phrase la musique. Les chansons populaires ont conservé jusqu'à présent ce rythme, que quelques poètes modernes reproduisent avec grâce dans des chants nationaux. Les œuvres de Lomonosof, tant en vers qu'en prose, ne se distinguent pas en général par la richesse des idées; on y trouve beaucoup plus de rhétorique que d'invention; l'intérêt y

(\*) *Voy.* PALLAS, la note.

manque souvent; mais les services immenses qu'elles ont rendus à la langue, assurent à leur auteur l'admiration reconnaissante de ses compatriotes.

La route était frayée: aussi Lomonosof eut-il beaucoup de successeurs, et, dans le nombre, des hommes d'un véritable talent. Soumarokof (1718-77); qui marcha un des premiers sur ses traces, cultiva plusieurs genres de poésie, mais ne déploya un mérite réel que dans le drame. Avant lui, aucune tragédie régulière n'avait encore paru en russe, quoique déjà sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch on eût représenté des mystères et autres petites pièces. Soumarokof rencontra en Fædor Volkhof (1729-64), le vrai fondateur du théâtre russe, un interprète qui l'encouragea à persister dans ses efforts. Son *Sinaf et Truvor*, sa *Zémire*, son *Faux-Démétrius*, ont été composés d'après les grands modèles qu'offrait notre littérature. Il trouva dans Kniajenine (*voy.*) un émule (1742-91) qui lui fut supérieur pour la pureté et pour la noblesse du style, mais auquel on peut souvent reprocher la froideur, l'exagération, et surtout des emprunts trop peu déguisés faits aux chefs-d'œuvre de la scène française. Bientôt on vit paraître plusieurs comédies, où les ridicules du temps sont attaqués avec malice et gaieté. Von Vizine (1745-92), auteur de quelques-unes d'entre elles, écrivit surtout en prose, et fut un des premiers qui s'appliquèrent à former le style. Ablécimof (*voy.*) fit jouer, en 1779, le premier vaudeville national\*. Khéraskof (1733-1807) a laissé, indépendamment de plusieurs tragédies, odes et épîtres, deux grands poèmes épiques, dont le principal, *la Rossiade*, publié à Moscou, en 1779, célèbre la conquête de Kasan par les Russes, sous Ioann IV. Sa diction est régulière et facile, mais l'absence de poésie se fait trop sentir. Surnommé, de son temps, l'Homère de la Russie, il est aujourd'hui presque oublié. Ivan Khemnitzer (1744-84), qui, dans ses fables, a devancé son siècle, ne mérite pas le même sort, non plus que le géné-

(\*) A son art., l'année de sa mort est, par une faute d'impression, indiquée comme étant l'année de sa naissance.

ral Vladislaf Ozerof (1770-1816), qui écrivit en vers alexandrins diverses tragédies, parmi lesquelles il faut mentionner *OEdipe*, *Fingal*, et *Dimitri Donskoï*, et qui surpassa tous ses prédécesseurs, surtout par le style. Citons encore le prince Ivan Mikhaïlovitch Dolgorouki (voy. T. VIII, p. 390), le comte Khvostof (1757-1835), Siméon Bobrof (mort en 1810), Vassili Pétrof (1736-99), et surtout Hippolyte Bogdanovitch (1743-1803), qui cultivèrent avec plus ou moins de talent et de succès différentes branches du genre lyrique, ainsi que la poésie didactique et descriptive. Quoique le dernier de ces poètes (voy. БОГДАНОВИЧ) fût surnommé l'Anacréon de la Russie, ce n'est à aucun d'eux, mais à Derjavine (voy.) qu'est due, sans contredit, la palme de l'ode, vers la fin de cette première période littéraire. Ainsi que Lomonosof l'avait fait du temps d'Élisabeth, il célébra la gloire des armes russes sous le règne de la grande Catherine. Doué de plus de verve et de chaleur qu'aucun de ses devanciers, il fit résonner sa lyre avec tout l'enthousiasme d'un barde inspiré. Ses vers, brûlants de patriotisme, respirent le plus beau sentiment poétique. Aussi fut-il remarqué hors de Russie: son *Ode à Dieu* a été traduite en diverses langues, et en vers français encore tout récemment par M. Eichhoff. Cependant toutes ses poésies ne sont pas de la même valeur et on ne saurait le proposer pour modèle à tous égards.

Il fallut encore bien du temps à la prose pour atteindre à la douceur, à la souplesse et à l'harmonie qui distinguaient déjà les vers de plusieurs de ces poètes, ce que l'on comprendra en songeant à la prédilection des hautes classes pour les langues étrangères, notamment pour le français. La chaire chrétienne, alors moins silencieuse qu'aujourd'hui, vint à son secours; et nous devons mentionner avec honneur les sermons du métropolitain de Moscou Platon Levcchine (1737-1812), qui écrivit aussi l'Histoire de l'Église russe (Moscou, 1805); ceux d'Anastase Bratanofski, archevêque d'Astrakhan, et de Jean Levanda, archiprêtre à Kief. Les historiens, même les plus recommandables, tels que

le prince Michel Chtcherbatof (1733-90), dont l'Histoire de Russie parut de 1770 à 92, en 15 vol. in-4°, et le général Ivan Boltine (1735-92), qui se distingua par une critique solide et judicieuse, étaient encore loin de pouvoir prétendre au titre de véritables écrivains. Cependant Michel Mouraviof (1757-1807), qui fut gouverneur du jeune Alexandre et de son frère le grand-prince Constantin, et dont le nom rappelle celui d'un savant contemporain, homme spirituel et brillant humaniste, mais père infortuné; Mouraviof, disons-nous, écrivit alors des ouvrages d'histoire, de morale et d'esthétique, remarquables par le style. Ajoutons enfin que le Vocabulaire comparatif de la langue russe et autres (voy. PALLAS) dont l'impératrice Catherine II avait elle-même conçu le plan, n'a pas été sans influence sur le perfectionnement de la langue; et qu'à la même époque, l'Académie-Russe publia son Dictionnaire étymologique (1787-1794).

L'avènement d'Alexandre ouvre une période nouvelle du développement des sciences et des lettres en Russie. On connaît l'enthousiasme de ce monarque pour la propagation de l'instruction et des lumières, zèle qui ne se ralentit un peu que vers la fin de ses jours. Grâce à son impulsion, le nombre des publications imprimées s'accrut tellement que Sopikof, dans son *Essai de bibliographie russe* (Petersb., 1813-23, 6 vol. in-8°, put classer par ordre alphabétique 13,249 livres rédigés soit en vieux slavon soit en russe, depuis la première introduction de la typographie dans l'empire des tsars.

L'homme le plus éminent de la littérature russe au commencement de cette période, le créateur d'une prose correcte et facile comme celle des bons auteurs français et anglais dont il s'était nourri, fut Karamziue (voy.), auquel appartient en même temps la gloire d'avoir fondé un monument impérissable à l'histoire de sa patrie. Dans son *Journal de Moscou*, il fournit le premier à ses compatriotes des modèles d'une bonne critique; et, dans le *Courrier de l'Europe*, il traita avec non moins de supériorité la politique du jour. Son *Histoire de Russie*, indépendamment de son immense mérite

comme œuvre d'érudition, peut être considérée comme le premier ouvrage vraiment national; empreint d'un patriotisme éclairé et sans affectation, il est d'ailleurs remarquable de style et propre à faire connaître toutes les ressources d'une langue désormais fixée et devenue un instrument facile à manier. D'abord novateur hardi, Karamzine négligea un peu trop les sources étymologiques du russe; mais une maturité plus grande l'y ramena. Cependant il eut des imitateurs maladroits qui, croyant marcher sur ses traces, firent un étrange abus des formes françaises et anglaises dont lui-même avait su mettre l'étude à profit, sans se méprendre sur le génie particulier et sur les vrais besoins de sa propre langue. Celle-ci courait grand risque d'être isolée de la souche dont elle n'est qu'un rameau, quand l'amiral Chischkof (voy.), dans son *Traité sur l'ancien et le nouveau style russe*, s'éleva résolument contre l'invasion des formes étrangères, dont son exemple contribua beaucoup à purger l'idiome national.

L'appui et l'encouragement de la presse périodique, dont les publications se sont beaucoup multipliées pendant les deux derniers règnes, n'ont point fait défaut à la littérature russe; et parmi les hommes qui, par leurs talents, ont tracé la route au journalisme en Russie, on ne peut se dispenser de nommer MM. Gretsch et Boulgarine (voy. ces noms), ainsi que M. Polevoï, écrivain fécond à qui l'on doit, entre autres, l'*Histoire du peuple russe*, dont il a été fait mention p. 715, et M. Senkovski, à la fois grand érudit et spirituel écrivain.

Si la prose, depuis Karamzine, n'a pas tout-à-fait retrouvé l'éclat que ce grand écrivain lui avait imprimé, la poésie devint d'autant plus brillante, et mérita bientôt d'attirer sur elle l'attention de l'Europe, jusqu'à lors peu intéressée aux progrès de cette littérature nouvelle qui n'avait rien ajouté encore aux trésors d'imagination amassés depuis des siècles, et dans lesquels chacun des membres de la grande famille européenne pouvait revendiquer sa part. Déjà Iván Ivanovitch Dmitrief (né en 1760), auteur d'un grand nombre de fables, de contes et de morceaux lyriques

devenus populaires, avait exercé sur elle une heureuse influence par la correction de son style et par une simplicité pleine de charme. Cette influence est acquise à un plus haut degré à M. Krylof (voy.), en qui le Parnasse russe possède encore dans ce moment un fabuliste du premier ordre. Gnéditch, le traducteur de l'*Iliade*, et le poète aveugle Kozlof, auteur du *Moine* et imitateur de lord Byron, sont l'objet d'art. spéciaux dans cet ouvrage. Peut-être eût-il été juste d'en faire autant pour Constantin Nikolaïevitch Batouschkof (né en 1787), l'émule de M. Joukofskii, comme lui plein de verve et à qui l'on doit, outre des œuvres en prose, des odes, des élégies, des épigrammes, des épîtres et des contes en vers. Mais les deux princes de la nouvelle poésie russe, qui ont su puiser leurs inspirations dans les régions les plus élevées de l'art, non sans faire, il est vrai, de fréquents emprunts aux littératures de l'Occident, sont Joukofskii et Pouschkine (voy. ces noms). Le premier, qui vit encore, et dont le talent est fortement nourri des chefs-d'œuvre des grands poètes allemands qu'il a partiellement reproduits dans des traductions dignes de figurer par leur mérite à côté de ses belles et nombreuses poésies originales, détermina le triomphe du romantisme sur les principes du genre classique emprunté à la France, et qui, depuis Catherine II, avait dominé dans la littérature russe. Le second, sans contredit le génie poétique le plus extraordinaire qu'ait jusqu'ici produit la Russie, naturalisa la nouvelle école dans son pays, et acheva la réforme romantique par l'admiration dont il ne tarda pas à devenir l'objet. On peut dire de lui que toutes ses créations et toutes ses tendances étaient russes: sa muse se plaisait à évoquer et à parer des plus riches couleurs toutes les vieilles traditions nationales. Dans Pouschkine, la Russie a perdu, en 1837, le plus grand de ses poètes, et nous dirons le moins imitateur, quoiqu'on ne puisse nier l'influence que le génie de lord Byron a exercée sur lui. Le genre lyrique a surtout fait sa gloire; mais ni le drame, ni la satire, ni l'histoire, ne sont restés étrangers à ses succès.

A côté de M. Joukofskii, un jeune

poète, M. Nicolas Iasskof, qui frappe surtout par la pompe et la richesse de l'expression, tient la palme du genre lyrique; et parmi ces jeunes émules, nous nommerons MM. Podolinski qui, dans ses poésies et dans ses contes en vers, s'incline par la grâce dans le cœur du lecteur; Bénédictof, Lermontof, et Baratinski, l'ami de Pouschkine, dont les vers sont empreints d'une teinte mélancolique pleine de charme; enfin le prince Pierre Andréievitch Viazemski (né en 1792), qui est en même temps un critique de beaucoup de savoir et de goût, et qui, dans sa *Vie de Von Vizine*, a très bien caractérisé la période littéraire de Catherine II. A cette liste, qui est loin d'être complète, ajoutons encore un poète sorti d'une humble condition, Kolzof, fils d'un marchand de bestiaux de Voronège, dont les poésies (Moscou, 1835) sont des épanchements naïfs de la vie populaire.

La poésie dramatique est en général restée au-dessous des autres genres, sinon pour la quantité, du moins pour la valeur de ses productions. Dans les deux capitales, le théâtre étranger, notamment le théâtre français, est toujours en possession des préférences de la haute société, et d'ailleurs la scène russe n'est pas la seule en Europe qui se trouve aujourd'hui réduite à vivre en grande partie sur des traductions de pièces françaises. En général, elle est pauvre jusqu'ici en compositions dramatiques offrant des sujets tirés de la vie propre ou de l'histoire du peuple russe. Vassili Kapnist (*voy.*) et le prince Alexandre Chakhofski (né en 1777) furent des premiers à marcher sur les traces de Soumarokof. Indépendamment de poésies lyriques, on doit au premier une tragédie et une bonne comédie; l'autre fit jouer des tragédies, des comédies, des opéras, des vaudevilles, au nombre de plus de 50, fécondité qui l'a fait comparer à Kotzebue. M. Mathieu Krioukofski (né en 1781) s'est fait un nom honorable par sa tragédie de *Pojarski*. La muse comique de Griboïedof (*voy.*) autorisait les plus belles espérances; mais enlevé avant l'âge, il n'a malheureusement laissé qu'une seule comédie: *Les inconveniens de l'esprit*. M. Gogol,

en traduisant sur la scène les ridicules de la vie des petites villes (*le Réviseur*); a laissé apercevoir à travers une foule de bizarreries, un véritable talent descriptif. Enfin les deux poètes dramatiques, actuellement écrivant, les plus féconds de la Russie sont MM. Nicolas Polevoi, déjà cité comme journaliste, et Nestor Koukolnik. Le premier a le plus souvent tiré de l'histoire nationale les sujets de ses tragédies, comédies et vaudevilles fort nombreux; il est seulement à regretter que cet auteur s'attache trop à des moyens de succès tels que les coups de théâtre et les déclamations patriotiques. Les drames de M. Koukolnik, dominés par le même esprit national, se recommandent en outre par plus de valeur littéraire. Sa meilleure pièce est probablement celle qui a été son début dans la carrière, *Torquato Tasso*: on y trouve de l'enthousiasme lyrique uni à la chaleur et au mouvement dramatique.

Parmi les conteurs, une des premières mentions appartient à l'infortuné Alexandre Bestoujef (*voy.*), connu ensuite sous le nom de Marlinski et mort depuis peu. Mais à MM. Sagojekine et Boulgarine (*voy.*) revient l'honneur d'avoir frayé la voie au roman proprement dit. Les romans du premier, imitateur de W. Scott, sont surtout historiques; et parmi eux *Jouru Miloslafski, ou les Russes en 1612*, a eu un succès bien mérité, qui a ensuite fait défaut à l'auteur jusqu'à la publication de *Mirochef*, son dernier roman. Le second a, en outre, introduit dans ses romans des portraits formant type et empruntés au cours général de la vie humaine. Vassili Narejni, mort avant l'âge (1825), a laissé des romans de mœurs. M. Pawlof, dans ses nouvelles, en dessinant habilement certains caractères, a fait preuve d'une parfaite connaissance des hommes. Il a su donner des esquisses fidèles de la vie des classes supérieures, et l'éclat de son style en fait maintenant un auteur à la mode. On doit aussi des romans et des contes fort amusants et spirituels à un jeune poète déjà nommé, M. Gogol; mais ses productions pèchent trop souvent contre les règles du goût et de la langue. N'oublions pas ensuite les nouvelles du prince Odoïetski,

écrivain riche d'idées et plein de sentiment. Dans un autre écrivain déjà nommé, Lermontof, mort en 1841, la Russie a perdu prématurément un conteur distingué. Son roman : *Le héros de notre temps*, avait fait concevoir de lui les plus belles espérances.

Dans la critique littéraire, où Karamzine brilla un des premiers, M. Alexis Merziakof (né en 1778), professeur à l'université de Moscou et traducteur de beaucoup de poètes anciens ou étrangers, s'est depuis fait un grand nom ; et sans rappeler les quatre journalistes distingués dont nous avons déjà fait mention, après lui, nous nommerons, parmi les hommes vivants, M. Chévieref, qui occupe la chaire de littérature russe à la même université. — Comme orateur sacré, c'est l'évêque Innocent de Kharkof qui jouit aujourd'hui de la plus haute réputation.

Mais revenons à l'histoire, de toutes les branches de la littérature d'un peuple, celle qu'il importe le plus de cultiver, parce qu'aucune ne contribue au même degré à développer l'esprit public et le sentiment de l'honneur national. L'éclatant encouragement que l'empereur Nicolas lui a accordé dès les premiers jours de son règne, n'a pas été perdu pour elle. L'Histoire de Russie par M. Onstrialof, citée par nous dans plusieurs articles, est un excellent guide pour l'enseignement dans les collèges. On en doit une autre à M. Boulgarine, et nous avons déjà parlé de l'*Histoire du peuple russe* par M. Polevoi. Une mention toute particulière est ensuite due à un professeur de l'université de Moscou qu'il a aussi enrichie d'un bon recueil littéraire (*le Courrier de Moscou*), M. Pogodine, à la fois connu par des compositions historiques et par d'estimables travaux de critique sur Nestor et sur l'histoire de son pays. M. Stroïef a fait des recherches savantes sur les matériaux de cette histoire. Enfin la Russie compte aussi, parmi ses officiers, quelques bons écrivains militaires. La première place appartient au général Danilefaki, qui a décrit les guerres avec les Turcs (1807-1812), avec les Suédois (1808-1809) et avec les Français (1812-1814).

Beaucoup d'autres hommes distingués mériteraient encore d'être nommés ; mais l'espace nous manque, et nous craindrions de nous égarer en poussant trop loin cette excursion dans un domaine qui, malgré l'intérêt qu'il nous inspire, est cependant placé en dehors de celui dont nous avons tracé plus haut les contours et où plus que jamais nous songeons à élire domicile. En résumé, la littérature russe, éclectique dans ses tendances et très variée, n'a encore enfanté dans aucune branche des modèles : elle en est à la période de l'adolescence, active, affairée, curieuse, légère, et obéissant facilement aux impressions les plus diverses. Après avoir successivement exploité les richesses des littératures française, allemande, anglaise, elle puise maintenant à la fois dans toutes ces sources ; elle ne reste même pas étrangère à la philosophie et au mysticisme germaniques, dont l'empreinte se fait remarquer, dans les productions de l'école de Moscou, par un caractère grave et réfléchi qui contraste avec l'ancienne frivolité, et par des inspirations religieuses favorables à la poésie. La littérature russe n'a encore ni chef-d'œuvre dramatique, ni poème épique national ; l'excellente histoire dont elle s'enorgueillit avec raison franchit à peine la limite du moyen-âge. Elle n'est originale et vraiment brillante que dans le genre lyrique ; en outre, elle excelle dans le conte. Puisse-t-elle user de ce dernier talent en faveur de la masse du peuple, dont le goût pour la nourriture intellectuelle aurait besoin d'être excité par une lecture à la fois amusante et instructive, qui, en agissant sur l'imagination, développât aussi le sens moral ! L'Allemagne offre dans ce genre les plus nombreuses ressources (*voy. T. XIX, p. 483*) : nous oserions les recommander au patriotisme des écrivains russes qui puiseraient d'ailleurs dans leur propre fonds, si riche et de formes si variées, les mille fictions propres à encadrer dignement cet enseignement populaire. Nul autre champ ne nous semble promettre des moissons plus abondantes ; mais tous recèlent des trésors dont l'avenir ne peut manquer de doter la littérature russe, si elle continue à suivre le mouvement sérieux des esprits et à s'at-

tacher à la recherche du beau et du vrai comme étant les intérêts les plus puissants qu'il soit possible à l'homme de se proposer.

De nombreux ouvrages peuvent servir à faire connaître cette littérature : en français, nous n'avons guère à citer que l'*Anthologie russe* de M. Dupré de Saint-Maure (Paris, 1823), et les *Veillées russes* de M. Héguin de Guerle (*ib.*, 1827), outre quelques articles instructifs donnés dans la *Revue des Deux-Mondes*. En allemand, les secours sont plus abondants. M. Von der Borg a publié un riche choix de poésies russes dans ses *Poetische Erzeugnisse der Russen* (Dorpat, 1820, 2 vol. in-8°), et nous y ajouterons le livre de M. de Gœtze, *Stimmen des russischen Volkes in Liedern* (Petersb., 1827, in-8°). Un petit volume, où l'imagination nous semble avoir pris son vol un peu trop librement, a fait dernièrement sensation en Allemagne et en Russie : nous voulons parler des *Literarische Bilder aus Russland* de M. Henri Kœnig (et Melgounof), Stuttg. et Tüb., 1837, in-12. Nous citerons ensuite Wolfsohn, *Die schœnwissenschaftliche Lœratur der Russen*, t. 1<sup>er</sup>, Leipz., 1843, in-8°, et nous y ajouterions Otto, *Lehrbuch der russischen Literatur*, Leipz. et Riga, 1837, in-8°, si ce livre était autre chose qu'une transformation de celui de M. Gretsich, en russe, dont nous avons parlé à l'art. de ce savant critique et grammairien. Enfin, nous réservant de parler à l'art. SLAVES d'un ouvrage français de M. Eichhoff, pour lequel celui de M. Schafarik, un des plus grands slavistes vivants, a servi de guide, nous terminerons en indiquant la savante compilation de Strahl, *Das gelehrte Russland*, comme particulièrement propre à faire connaître les travaux littéraires du clergé russe. J. H. S.

RUSSIE (CAMPAGNE DE), 1812, voy. ci-dessus, p. 711 et suiv., ainsi que les art. NAPOLEON, BARCLAY DE TOLLY, BAGRATION, ROSTOPTCHINE, SCHWARTZENBERG, YORK, MOSCOU, MOSKOWA, KRASSNOÏ, BÉRÉZINA, etc.

RUT, voy. ACCOUPLEMENT, COPULATION.

RUTH, femme Moabite, mère d'Obed, qui fut l'un des ancêtres du Sau-

veur. Du temps qu'Israël était encore gouverné par des juges, une famine ayant désolé la terre de Chanaan, Élimélech, habitant de Bethléem, sa femme Noémi et leurs deux fils allèrent chercher leur subsistance sur les terres des Moabites. Élimélech étant mort, ses fils Chéliou et Mahalon épousèrent deux filles du pays de Moab, qui étaient sœurs. Orpha devint la femme de Chéliou, et Ruth celle de Mahalon. Au bout de dix ans, ces deux frères moururent; Noémi ne voulut pas rester sur la terre étrangère où elle avait perdu son époux et ses fils, et où l'on adorait les faux dieux. Au moment de repartir pour Bethléem, elle engagea ses belles-filles à retourner auprès de leurs parents; toutes deux, la baignant de leurs larmes, s'obstinèrent à ne point s'éloigner. Cependant Orpha, cédant à ses instances, s'en sépara après les plus tendres adieux; mais Ruth s'attacha aux pas de Noémi, et jurant de ne la jamais quitter, elle dit : « Votre peuple sera mon peuple, et votre dieu sera mon dieu! » Toutes deux vinrent donc à Bethléem comme on y faisait la moisson des orges. Noémi étant vieille et pauvre, Ruth lui offrit de pourvoir à leur subsistance commune, en allant glaner dans les champs de quelque homme riche et charitable. Tel était Booz, proche parent d'Élimélech, et ce fut précisément dans son champ que Ruth se mit à la suite des moissonneurs pour ramasser les épis qui tombaient de leurs gerbes. Booz aperçut l'étrangère, et ayant appris de ses serviteurs que c'était la veuve d'un des fils de son parent Élimélech, il ordonna que, bien loin de l'inquiéter, on eût soin de laisser à sa portée de nombreux épis. S'adressant ensuite à Ruth elle-même, et la louant de sa piété envers sa belle-mère, il lui dit de se joindre à ses filles et de prendre part à leurs travaux et à leurs repas, tant que durerait la moisson. Ruth se prosterna à ses pieds en louant sa bienfaisance, et, dès le premier jour, elle recueillit trois boisseaux d'orge qu'elle apporta le soir à Noémi. Celle-ci, ayant appris ce qui s'était passé, envoya chaque jour Ruth dans le champ de Booz jusqu'à ce que la moisson fût terminée. Lorsque vint le temps où Booz devait faire vanner ses grains



dans son aire, Noémi dit à Ruth de s'y rendre en secret à l'entrée de la nuit, et de s'y tenir cachée jusqu'au moment du départ des serviteurs et du sommeil de Booz. Elle lui prescrivit ensuite de se glisser auprès de lui, en soulevant sa couverture du côté des pieds, et d'attendre ainsi qu'il s'éveillât. Booz s'étonnant à son réveil, vers minuit, de trouver une femme à ses côtés, lui demanda qui étiez-vous? Elle lui répondit : « Je suis Ruth, votre servante; étendez sur moi votre couverture, parce que vous êtes mon proche parent. » Admirant tant de confiance et d'humilité, Booz répondit à Ruth qu'un autre était plus proche que lui; mais que si celui à qui appartenait ce titre ne la retenait pas par droit de parenté, lui, Booz, la prendrait pour femme. Il la laissa ensuite dormir à ses pieds jusqu'au jour; puis la renvoya à Noémi, chargée de provisions. Dans la même journée, Booz obtint du plus proche parent sa renonciation au bénéfice de la loi, et, rachetant le champ de Noémi, il prit Ruth pour épouse. Tout le peuple applaudit à cette union, de laquelle naquit un fils nommé Obed, qui fut l'aïeul de David.

Dans l'ordre des livres saints (*voy. Bible*), celui de *Ruth* se trouve entre *les Juges* et *les Rois*. Rien n'est plus touchant que cette idylle sacrée, miroir des mœurs patriarcales dans leur sublime pureté. Cette admirable pastorale a fourni à M. Hersent (*voy.*) le sujet d'un de ses plus gracieux tableaux. P. A. V.

**RUTILIUS NUMATIANS** (CLAUDIUS), vieux poète romain, *voy. Latine (litt.)*, T. XVI, p. 252.

**RUYSDAEL** (JACQUES), grand paysagiste de l'école hollandaise, naquit à Harlem vers 1640. Après des études chirurgicales dans lesquelles on dit qu'il réussit, il revint à la peinture qu'il avait aimée dès son enfance. Sa touche est pleine de vigueur. Il sait, dans ses paysages, s'emparer fortement de l'âme du spectateur par les effets qu'il produit. La dégradation des teintes est si bien ménagée qu'on croit à un lointain merveilleux. Notre musée possède 6 paysages de lui, parmi lesquels celui qui représente un coup de vent est surtout estimé pour sa vérité saisissante; on en trouve d'autres dans tou-

tes les grandes collections. Ruysdael mourut à Amsterdam, en 1681, sans s'être marié, afin de donner tous ses soins à son vieux père. Les marines et les gravures qu'il a laissées, et où l'on retrouve son style fort et vrai, sont très recherchées. — Son frère aîné, SALOMON Ruysdael, n'eut pas, à beaucoup près, le mérite de Jacques. La conformité de nom fait quelquefois acheter de ses tableaux pour ceux de celui-ci; mais les connaisseurs ne s'y trompent pas. L. G.-s.

**RUYTER** (MICHEL-ADRIEN), célèbre marin hollandais, naquit, en 1607, à Flessingue. Son père le destinait à la profession de cordier; mais cet état ne pouvait convenir aux goûts du jeune Ruyter. Il s'enfuit donc de la maison paternelle, à l'âge de 11 ans, et s'embarqua comme mousse sur un vaisseau qui faisait voile pour l'Amérique. Les talents et la bravoure qu'il déploya en diverses circonstances lui firent rapidement parcourir tous les grades inférieurs. Nommé capitaine de vaisseau en 1635, il fit, en 10 ans, huit campagnes dans les Indes-Occidentales, et les services qu'il rendit lui valurent la dignité de contre-amiral et le commandement de la flotte envoyée par la Hollande au secours du Portugal, alors menacé par les Espagnols. Deux ans après, en 1647, il battit les Algériens devant Salé, et leur coula bas cinq corsaires. Lorsque, en 1652, la guerre éclata entre la Hollande et l'Angleterre, la république lui confia le commandement de l'escadre armée par les États de Zélande, et il seconda vaillamment l'amiral Tromp (*voy.*). Les Barbaresques ayant donné de nouveaux sujets de mécontentement à la Hollande, Ruyter fut chargé, une seconde fois, de les châtier, en 1655; ils s'acquittèrent de cette mission avec succès. Il enleva plusieurs corsaires d'Alger et de Tunis, s'empara du célèbre renégat Armand de Diaz, et le fit pendre à son grand mât. De retour en Hollande, en 1659, il fut envoyé au secours du roi de Danemark, qui avait une guerre à soutenir contre la Suède, et qui avait imploré l'assistance des États-Généraux. En récompense de ses services, le monarque danois l'anoblit, lui et toute sa famille, et le gratifia d'une pension considérable. Les États-Généraux, à leur

tour, l'élevèrent au grade de contre-amiral. En 1664, il fut envoyé de nouveau dans la Méditerranée pour coopérer, avec l'amiral anglais Lawson, à la répression des pirateries des Barbaresques. La guerre s'étant rallumée, vers cette époque, entre l'Angleterre et la Hollande, les États-Généraux de Hollande donnèrent à Ruyter le commandement en chef de leur armée navale. Ruyter se montra digne de cette marque de confiance, en battant les Anglais dans presque toutes les rencontres, malgré l'infériorité de ses forces; en brûlant un grand nombre de leurs vaisseaux; en portant la terreur jusque dans Londres, et en forçant l'Angleterre à une paix aussi glorieuse pour lui que pour sa patrie (1667-68). Il ne jouit pas longtemps du repos : en 1671, la guerre éclata entre la France et l'Angleterre d'un côté, et la Hollande de l'autre; les États-Généraux lui confièrent le commandement de la flotte qu'ils armèrent, en l'élevant en même temps au grade de lieutenant-amiral général. Jamais la valeur et le génie de Ruyter ne brillèrent d'un plus vif éclat que dans cette campagne; il remporta d'éclatants avantages qu'il couronna, en 1673, par une victoire décisive sur la flotte combinée de l'Angleterre et de la France. Deux ans plus tard, la république l'envoya, avec une escadre, au secours des Espagnols en Sicile. Il y trouva un adversaire digne de lui en Duquesne (voy.), qui commandait les vaisseaux français chargés de soutenir la révolte de Messine. La rencontre des deux flottes eut lieu dans le golfe de Catane, à 3 lieues d'Agosta; le combat fut terrible, et Ruyter, blessé dès le commencement de l'action par un boulet qui lui fracassa le pied (1676), expira au bout de huit jours, le 29 avril, à Syracuse, d'où son corps fut transporté à Amsterdam. Cette perte causa un deuil général en Hollande, où la mémoire de Ruyter est encore aujourd'hui en vénération. Les États-Généraux lui firent élever un mausolée magnifique, et Louis XIV eut assez de grandeur d'âme pour donner des regrets à la mort de ce héros. *Voir Brandt, Vie de Ruyter* (trad. en franç. par Aubin, Amst., 1698, in-fol.). F. H.-G.

**RYSWIK**, château et bourg de la pro-

vince de Hollande méridionale; à une demi-lieue de distance des deux villes de La Haye et de Delft, célèbre par le traité qui y fut signé le 20 sept. et le 30 oct. 1697.

En 1688, Louis XIV avait attaqué l'Allemagne (voy. T. XVI, p. 754; pour rompre la ligue conclue à Augsbourg, le 21 juin 1686, entre la Hollande, l'Empire et la Suède, dans le but de mettre des bornes à l'ambition de la France. Dès le 24 septembre, il avait publié un manifeste dans lequel il déclarait qu'il ne prenait les armes que pour défendre les droits de sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, sur la succession du dernier électeur palatin de la branche de Simmern, et pour maintenir les droits du chapitre de Cologne qui avait placé le cardinal de Furstemberg sur le siège archi-épiscopal de cette ville. L'armée française obtint d'abord des succès éclatants; mais l'avènement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre changea la face des choses en mettant au service des alliés toutes les ressources de cette puissance. Enhardis par l'accession de l'Angleterre à la ligue d'Augsbourg, à laquelle adhérèrent aussi l'Espagne et la Savoie, l'Empereur et les États d'Allemagne déclarèrent la guerre à la France, le 14 février 1689. Les troupes impériales forcèrent l'armée française à repasser le Rhin, après avoir incendié le Palatinat, sur d'autres points, les alliés furent moins heureux. Le maréchal de Luxembourg, conquit les Pays-Bas espagnols, et Catana (voy. ces noms) parcourut en vainqueur le Piémont. Mais ces avantages obtenus sur terre furent chèrement payés par la destruction presque complète de la flotte française, commandée par Tourville, à la funeste bataille de la Hogue le 28 mai 1692. La guerre continua ainsi avec des succès variés jusqu'en 1696, où le duc de Savoie conclut la paix avec la France, donnant le signal de la défection aux alliés. La pacification de l'Italie y rendait inutile la présence des troupes françaises. Louis XIV les dirigea en partie sur la frontière des Pyrénées pour renforcer le corps du duc de Vendôme, qui conquit la Catalogne et força (7 août 1697) Barcelone à capituler.

A cette époque déjà, tout tendait à la

conclusion d'une paix dont les deux parties belligérantes avaient également besoin. Dès le 25 mai, les bases en avaient été arrêtées avec la Hollande, sous la médiation de la Suède. L'Angleterre et l'Espagne suivirent bientôt l'exemple des États-Généraux, et, le 20 sept. 1697, elles se séparèrent à leur tour de l'Empereur en signant, à Ryswik, la paix avec la France. Louis XIV restitua toutes les conquêtes que ses généraux avaient faites dans les Provinces-Unies, en Espagne et dans les Pays-Bas espagnols, à l'exception de quelques places fortes, et reconnut Guillaume III pour roi d'Angleterre. Abandonné par ses alliés, l'Empereur ne tarda pas à accepter les conditions qui lui étaient

offertes : il donna ordre à ses plénipotentiaires de signer le traité de paix de Ryswik, ce qui fut fait le 30 octobre. L'Allemagne rentra en possession de tout ce qu'elle avait perdu, à l'exception de Strasbourg et de l'Alsace. Mais en restituant les provinces conquises sur l'Empire, Louis XIV exigea que le culte protestant, qu'il y avait supprimé, demeurât interdit, condition à laquelle l'Empereur souscrivit, malgré les réclamations des princes protestants. Quant aux prétentions de la duchesse d'Orléans sur la succession du Palatinat, elles furent renvoyées à l'arbitrage du pape, qui fit donner à la princesse une somme de 300,000 écus (1702).

*C. L. m.*

## S.

S, la dix-neuvième lettre et la quinzième consonne de notre alphabet, est une articulation linguale fortement sifflante qui appartient à la plupart des langues, et ne présente guère de difficulté à la prononciation. Elle se fait entendre lorsqu'un souffle est poussé par le bout de la langue contre les dents des mâchoires inférieure et supérieure, entre lesquelles il s'échappe. On l'appelle, en français, *esse* et *se*; *samech*, *sigma*, *slovo*, etc., dans d'autres idiomes; mais dans quelques-uns il prend plusieurs noms appartenant à des lettres distinctes, *samech* et *sin* en hébreu, *slovo* et *zemlia* en russe, etc., suivant que l'aspiration est forte ou faible, rude ou douce. Peut-être serait-il à désirer qu'il en fût de même en français, en allemand et dans toutes les langues où la même lettre *s* sert pour deux articulations fort différentes. En effet, peut-on dire que l'*s* dans *serf* (prononcez comme *cerf*), et celui dans *maison* (pron. *maïzon*) soient la même lettre? Non-seulement la première est rude et la seconde douce; mais ici l'*s* est en outre retenue ou même ramenée en-deçà des dents, au lieu qu'elle est lâchée ou fortement émise dans l'autre cas. Au fond, l'*s* douce ne diffère pas du *z* français avec lequel elle est fréquemment confondue (on écrit *hazard* et *hasard*). En allemand, au contraire, le *z* est une lettre dure qui, prononcée *ts* (*Zoll*, pron. *Tsoll*), s'éloigne considérablement de l'*s* dure, et à plus forte raison de l'*s* douce. Cependant ces deux dernières articulations sont aussi entre elles, au moins pour l'allemand du Nord, comme sont en français *s* et *z*, par exemple dans *Sylbe* et *Sage*: aussi quelques auteurs ont-ils essayé de substituer une double *s* (*ss*) à l'*s* simple dans le dernier cas, même en tête des mots, usage qui n'a pas prévalu, et qu'on ne suit généralement en allemand que pour préciser la prononciation des noms russes, où *s* et *z* sont toujours des lettres fort différentes.

Quoi qu'il en soit, dans la langue française l'*s* est dure en tête des mots et, dans le corps des mots, lorsqu'elle est double ou accompagnée d'une autre voyelle: il n'y a à cette règle qu'un petit nombre d'exceptions, comme *balsamine*, *transiger*, *transitoire*, *Alsace*, etc. Au contraire, l'*s* a toujours le son du *z*, lorsqu'elle se trouve placée entre deux voyelles ou entre une voyelle et une *h* muette, et en outre lorsqu'elle termine un mot suivi d'un autre commençant par une voyelle ou une *h* muette: si *parasol*, *monosyllabe*, *préséance*, *présupposer*, font exception, c'est qu'on écrivait jadis en deux mots *para-sol*, *préséance*, etc. L'usage, à l'égard de la prononciation, est généralement capricieux; la lettre *s* en fournirait encore la preuve (on dit par exemple *les-ouï-dire*, mais non pas *sur les-onze heures*): aussi renvoyons-nous les détails de la prononciation de cette lettre aux traités de grammaire, où l'on trouvera, entre autres, l'explication de l'*s* euphonique ajouté à l'impératif dans *manger-en*, *vas-y*, etc. Disons seulement qu'à la fin des mots, le plus souvent, on ne fait pas sonner l'*s*; mais ici encore l'usage régné en tyran (dans *les cinq sens*: l'*s* finale se fait entendre, mais non dans *sens commun*, etc.).

On vient de voir quelle affinité existe entre *s* et *z*; à l'art. de la lettre *R*, nous avons parlé de celle entre *r* et *s* (*honor* et *honor*); celle entre *s* et *h* où l'aspiration est connue par le grec et le latin (*ἄλς*, *sal*; *ἴξ*, *sex*, etc.); il en est de même de *s* et *t* (*τάσσω* et *τάττω*, *λίττωμαι* et *λίττωμαι*); enfin la prononciation fautive des enfants et même de certains adultes qui disent *sal* pour *chat*, *ser* pour *cher*, fait voir qu'il en existe une aussi entre *s* et *ch*.

Ce dernier son qui, en hébreu (*chin*) et dans toutes les langues sémitiques, ainsi qu'en russe (*chd*), a une lettre particulière, se compose en français de *ç* et *h*; en anglais *sh*, en italien *sc*, en polo-

mais *sz* ont la même valeur ; mais en allemand il faut trois lettres (*sch*) pour l'exprimer. Ce n'est pourtant qu'une articulation simple que les Orientaux et les Russes ont eu raison de rendre par une lettre unique, à laquelle équivalait le *ch* français : aussi écrivons-nous dans cette Encyclopédie, *Chouvalof, Chischkof, Chah, Chirvan* (voy.), les noms qu'on avait coutume d'écrire à l'allemande *Schouwalow, Schah* ou *Shah, Schischkow*, etc.

Notons encore une seule particularité du français concernant la lettre *s*, c'est que, suivie de *p* ou de *t*, elle a paru trop dure à prononcer en tête d'un mot où on la fait précéder alors d'un *e* : ainsi, de *spatium* on a fait *espace* (et cependant *spacieux*), de *spiritus*, *esprit* (et cependant *spirituel*). De plus, après avoir fait cette prothèse inutile, on a souvent rejeté l'*s* elle-même, comme on peut le voir par les exemples suivants : *status*, estat, état ; *studium*, estude, étude, etc.

*S* double se prononce absolument comme *s* simple dans la plupart des mots français (*assez, dessus, ressemblance*, etc.). Dans plusieurs langues étrangères, on la fait sonner ou plus fortement, ou deux fois. A la fin des mots, en allemand, on y substitue *ß*, qui n'est qu'une *s* dure et brève.

Comme abréviation, *S.*, chez les anciens, signifiait *Sextus*, quelquefois *Servius* et *Spurius*, puis aussi *sanctus* ; *SS.*, *sanctissimus* ou *sacro-sanctus* ; *S. C.*, *senatus consultum* ; *S. D.*, *salutem dat* ou *dicit* ; *S. D. P.*, *salutem dat plurimam* ; *S. P. Q. R.*, *senatus populusque Romanus*, etc. ; et sur les monnaies, *semisis*. En France, cette lettre ainsi employée était la marque des monnaies frappées à Reims. Dans la musique, *S.* peut signifier *solo*.

Comme signe numérique latin, *S* indiquait la valeur 90, et *Ṡ* (avec la barre), 90,000. J. H. S.

**SAA DE MIRANDA** (FRANÇOIS), poète portugais distingué (voy. T. XX, p. 85), naquit à Coïmbre en 1495. Il étudia d'abord le droit, qu'il abandonna bientôt pour s'occuper exclusivement de la culture des lettres. Après avoir visité l'Es-

pagne et l'Italie, il fut favorablement accueilli par le roi Jean II, qui lui donna une place honorable à sa cour et le créa chevalier de l'ordre du Christ. Il mourut le 15 mars 1558. On a de lui des sonnets, des pastorales, des épîtres, des chansons et deux comédies imitées des anciens. La dernière édition de ses œuvres a paru à Lisbonne, en 1677. X.

**SAAB**, voy. HOTTENTOTS.

**SAAD-EDDYN-MOHAMMED**, dit **КНОДЖАН-ЕФФЕНДИ**, un des principaux historiens turcs, mort en 1600, est auteur du *Tadj-al-Tawarikh* (Couronne des histoires) qui comprend le règne des douze premiers sultans othomans, jusqu'à Amurat III, dont il avait été précepteur. Son ouvrage, ou plutôt l'abrégé qu'en a fait Saadi-Effendi, un siècle plus tard, a été traduit en italien par Vincent Brattuti (2<sup>e</sup> éd., Madrid, 1552). X.

**SAADI**, aussi nommé *Cheikh Moslih-Eddyn*, un des grands poètes de la Perse (voy. T. XIX, p. 433), naquit à Chiraz, vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Après avoir étudié à Bagdad, il embrassa la vie mystique, fit quatorze fois, à pied, le voyage de la Mecque, alla combattre dans l'Inde les sectateurs de Brahma, puis les chrétiens dans l'Asie-Mineure. Fait prisonnier par ces derniers, et racheté par un marchand d'Alep, qui lui donna sa fille en mariage, Saadi ne trouva pas le bonheur dans cette union. Il parcourut, pendant 30 ans, des contrées lointaines, et, de retour dans sa patrie, se bâtit près de Chiraz un ermitage où il passa 30 autres années dans la retraite et la méditation, recevant la visite des personnes les plus éminentes et distribuant de nombreuses aumônes. C'est là qu'il mourut en 1292, ayant vécu, dit-on, 102 années lunaires. Son tombeau y est encore un objet de vénération. *Le Gulistan* (Jardin de roses), recueil de préceptes, d'anecdotes et de sentences, d'un style simple, d'une morale douce, est le plus célèbre des écrits de Saadi. Il a été traduit en diverses langues, notamment en français, en 1634, par Du Ryer ; en 1737, par d'Alègre (in-12) ; en 1789, par l'abbé Gaudin (in-8<sup>o</sup>) ; réimpr. en 1791 et 1838 ; en 1837, par M. Semelet. Le texte original a été plusieurs fois reproduit par

l'imprimerie, à Amsterdam (1651, in-fol.), à Calcutta et à Londres (1806-27), à Tébriz (vers 1820), et à Paris (1827, in-4°, lith.). Le *Bostan* (Jardin de fruits), autre ouvrage de Saadi, en vers de même mesure que le précédent, en 10 chants, et à peu près sur le même plan, mais moins intéressant et empreint d'idées mystiques, a été publié à Calcutta, par fragments en 1809; et complètement en 1826 et 1828. Il en existe des traductions en différentes langues; le savant Sylvestre de Sacy en a traduit des fragments, dans les notes de sa version du *Pend Nameh* ou Livre des conseils (1819), petit poëme moral de Saadi, imprimé à Calcutta en 1788, et à Londres, en 1801. L'édition la plus complète des œuvres de Saadi, texte original, a été publiée à Calcutta sous le titre de *Salière des poètes*, 1791, 2 vol. in-fol.

A. B.

**SAALFELD**, voy. MEININGEN (Saxe) et KOBOURG.

**SAARBRUCK**, voy. NASSAU (*maison de*).

**SAARDAM**, voy. ZAANDAM.

**SABA**, contrée de l'Yémen ou Arabie Heureuse, ainsi nommée de Saba ou Cheba, 10<sup>e</sup> fils de Joktan. Le nom du chef-lieu était aussi Saba, que d'autres appellent *Mareb*. On sait qu'une reine de Saba, frappée de la renommée de sagesse du roi Salomon (voy.), voulut le voir, et alla lui porter des présents (3 Rois, X, 1 et suiv.; Paralip., IX, 1). Les Arabes de Saba étaient désignés sous le nom de Sabéens.

X.

**SABACON**, voy. ÉGYPTE.

**SABBATH**, mot hébreu qui signifie *cessation, repos*, et qui, chez les anciens Israélites comme chez les Juifs modernes, désigne le samedi, jour consacré au repos par la loi de Moïse, de même que les chrétiens sanctifient le dimanche. Le sabbath commence le vendredi soir au coucher du soleil et finit le lendemain à pareille heure. Pendant sa durée, tout travail servile est interdit au Juif. On allume d'avance une lumière qui doit durer une grande partie de la nuit; une table est dressée avec des pains entre deux linges blancs; mais on s'abstient de préparer aucun aliment; le soir se passe en prières à la synagogue, puis chaque chef

de famille bénit du pain et du vin qu'il distribue aux assistants en mémoire de l'institution du sabbath. Le matin, on s'assemble encore à la synagogue pour prier et chanter. Le soir, quand le sabbath finit, on jette par terre une tasse de vin épicé. Institué en souvenir du repos du Seigneur, après la création, et inscrit dans les commandements du *Décalogue* (*Exode*, XX, 10; *Deut.*, V, 14), celui qui n'observait point le sabbath devait être puni de mort (*Exode*, XXXI, 14). Il est interdit au Juif, pendant le sabbath, de s'éloigner de plus d'une demi-lieue environ de l'endroit où il réside: de là sans doute est venu le terme de *chemin du sabbath*. Une secte d'anabaptistes (voy.), qui porte le nom de *sabbathiens*, a également choisi le samedi pour le jour du repos.

Par suite d'une croyance populaire extrêmement répandue, et dont l'absurdité a, dans certains pays, résisté aux progrès des lumières, le nom de *sabbath* a été attribué à une réunion de sorciers et de sorcières qui a lieu, à minuit, sur les montagnes ou dans les bois, sous la présidence du diable. Chaque initié est supposé s'y rendre en chevauchant, monté sur un bouc, sur un âne, même sur un manche à balai. Satan reçoit l'hommage de tous ses suppôts, et les invite à un grand banquet, où l'on se délecte de la chair des suppliciés et de celle des enfants morts sans avoir reçu le baptême; puis, le tout se termine par des chants et des danses obscènes qui durent jusqu'au moment où le chant du coq disperse l'ignoble et grotesque réunion. Le lieu et le jour du sabbath varient selon les différents pays. En Allemagne, où cette croyance superstitieuse est le plus enracinée, c'est dans la nuit du 30 avril que se tient l'assemblée satanique, sur une des plus hautes montagnes du Hartz (voy. BLOCKSBERG).

D. A. D.

**SABÉISME**, culte des astres, particulièrement du soleil et de la lune. Cette espèce de naturalisme (voy.) a régné dans la plus antique Égypte, en Arabie, dans toute la partie occidentale de l'Asie, etc. Son nom est dérivé, par les uns, de Saba (voy.), la ville des Arabes Sabéens, et par les autres de *tsaba*, armée (sous-

entendu céleste). Le sabéisme se liait quelquefois au culte du Feu, voy. ce mot et GÉBRES.

**SABELLIUS**, né à Pentapolis, en Afrique, vers l'an 240, est célèbre dans l'histoire ecclésiastique comme fondateur de la secte des *sabelliens*, qui ne voulait voir dans les trois personnes de la Trinité que trois manifestations du même Dieu dans son triple rapport avec le monde, et non pas trois hypostases ou personnes différentes. Sabellius comparait le Logos à un rayon du soleil qui répand la chaleur et la lumière ; mais il croyait que ce rayon de la force divine n'avait eu d'action que dans et par l'homme Jésus. Les partisans de sa doctrine, condamnée, déjà en 261, par un synode d'Alexandrie, furent cruellement opprimés, dans le IV<sup>e</sup> siècle, par les orthodoxes. Dans le XI<sup>e</sup>, Roscelin la ressuscita, et s'attira ainsi toute sorte de persécutions. De nos jours, beaucoup de théologiens partagent les opinions de Sabellius. C. L. m.

**SABIENS** ou **ZABIENS**, voy. CHRÉTIENS DE SAINT-JEAN.

**SABINE**, voy. GÉNÉVRIER.

**SABINS**, peuple ancien de l'Italie, qui descendait vraisemblablement des Ausoniens autochtones, et habitait dans les Apennins, où il menait la vie de pasteurs. Leur pays, la *Sabine*, était borné, à l'occident, par le Tibre qui le séparait de l'Étrurie ; au sud, l'Anio (Teverone) formait sa limite du côté du Latium, et au nord le Nar, du côté de l'Ombrie, tandis qu'à l'orient les colonies sabines des Vestiniens et des Marruciens le séparaient de la mer. Il comprenait donc, en majeure partie, les contrées montagneuses de l'Apennin. Le sol était fertile et riche en excellents pâturages. Il produisait de l'huile, des fruits et du vin, ainsi qu'une grande quantité de bons glands. Horace vante la politesse, la douceur et la simplicité des mœurs des habitants. Leurs principales villes étaient *Fidenæ*, *Crustumium*, *Eretum*, *Numentum*, *Cures*, *Reate*, etc. Les Sabins fondèrent plusieurs colonies ; ils fournirent, si l'on peut en croire la tradition, des femmes aux premiers habitants de Rome, qui les enlevèrent pendant la cé-

lébration d'une fête\*. Lorsque leurs maris et leurs frères vinrent, les armes à la main, pour délivrer les Sabines, celles-ci se jetèrent entre eux et leurs nouveaux époux et réconcilièrent les deux peuples. Ils eurent des rois communs : Tatius partagea le trône de Romulus, et ce fut un Sabin, Numa, qui devint le premier successeur du fondateur de Rome. C. L.

**SABINUS** (JULIUS), voy. ÉPONINE et CIVILIS.

**SABLE**, matière pierreuse provenant du détrit des roches, et que l'on trouve en grande quantité sur la surface de la terre, et dans l'intérieur où elle forme des couches épaisses dans des terrains d'alluvion. Le sable est toujours divisé en grains très petits, de forme anguleuse, presque égaux et d'une couleur uniforme. Ces grains sont en général d'origine quartzense ; cependant, ceux que l'on rencontre dans les terrains d'ancienne formation sont siliceux, et il existe quelques contrées où ils affectent la nature calcaire. Les grains de sable, en se réunissant dans les entrailles de la terre, ont donné lieu à la formation des grès (voy.). Les mers et les fleuves charrient une telle quantité de sables que les rades et les ports en sont quelquefois obstrués, et qu'il se forme près des côtes de dangereux écueils, connus sous le nom de *bancs*. Il arrive aussi qu'en se retirant les flots déposent sur le rivage des sables qui couvrent alors une immense étendue de terrain, désormais frappée de stérilité : telles sont les landes de Gascogne (voy. ce mot et DUNES). Une grande partie des déserts (voy.) de l'Afrique est envahie par un océan de sable, qui a aussi ses tourmentes et ses tempêtes. En Asie, les chaînes du Taurus et de l'Altaï sont séparées par une presqu'île de sable. Ce fléau de la végétation a beaucoup plus respecté les fertiles contrées du Nouveau-Monde. En Europe, les Allemands ont trouvé moyen de combattre l'envahissement du sable sur les côtes de la mer Baltique, et chez nous, on ne désespère pas de la culture des sables de la Sologne.

Le sable est employé avec succès dans

(\*) *L'Enlèvement des Sabines*, par David (voy.), est, comme on sait, un des chefs-d'œuvre de l'école française.

plusieurs arts, et notamment dans celui du *verrier*. Voy. aussi MOULAGE, MONTIER, etc.

Dans l'art héraldique, on a donné le nom de *sable* à la couleur noire. D. A. D.

**SABLIER**, instrument formé de deux petits entonnoirs unis par le goulot, et contenant une certaine quantité de sable très fin qui, en tombant d'une partie dans l'autre, sert à mesurer le temps. C'est, comme on le voit, une sorte de *clepsidre* (voy.), où l'eau est remplacée par du sable. Cet instrument était d'un usage universel avant l'invention des horloges; et les anciens, obligés de s'en tenir à ce moyen élémentaire de mesurer les heures, ont représenté le Temps portant une faux d'une main et un sablier de l'autre. Sur mer, on emploie encore aujourd'hui le sablier pour mesurer seulement l'espace d'une demi-minute, pendant lequel on compte les nœuds filés par le vaisseau, en raison de sa plus ou moins grande vitesse et au moyen du *loch* (voy.).

On donne aussi le nom de *sablier* à un petit vase, quelquefois recouvert d'une plaque tamisée, qui sert à contenir le sable que l'on répand sur l'écriture, afin de la sécher. Il existe en Amérique un petit arbre dont le fruit, extrêmement dur, que l'on emploie à cet usage, en a également retenu le nom. D. A. D.

**SABOT**, voy. ONGLE, DOIGT, etc.

**SABRE**, arme blanche, offensive et d'escrime, voy. ARMES.

**SAC**, SACCAGE, voy. PILLAGE et SIÈGE.

**SACCAS** (AMMONIUS), voy. AMMONIUS et ALEXANDRIE (*école d'*).

**SACCHINI** (ANTOINE-MARIE-GASPARD), né à Naples, le 11 mai 1735, commença par étudier le violon sous la direction du célèbre Durante, au conservatoire de Santa-Maria-di-Loretto, et y acquit de bonne heure une force prodigieuse. Après quelques débuts heureux dans la composition au théâtre de Naples, il fut appelé à Venise pour y diriger un conservatoire de musique sacrée, où il fonda sa réputation dans ce genre. Il parcourut ensuite l'Italie, l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre. Dans ce dernier pays, il demeura onze ans, pendant lesquels il dota l'opéra de Londres d'une foule d'excellentes compositions, telles

que *Il Cid*, *Tamerlano*, *Lucio Vero*, *Perseo*, *Montezuma*, *Erifile*, *Rinaldo*, *Mitridate*, *l'Amore soldato*, *l'Avare deluso*, *la Contadina in corte*, etc. Pendant le séjour de Sacchini à Londres, un auteur français, Framery, et le chevalier de Rutledge essayèrent de transporter ses opéras dans notre langue; et le succès de *la Colonie*, parodie de *l'Isola d'Amore*, donnée à la Comédie-Italienne, qui était alors réunie à l'Opéra-Comique, couronnèrent bientôt leurs efforts. Le grand Opéra voulut avoir aussi un ouvrage de Sacchini. *L'Olympiade* fut celui que choisit Framery pour y réunir les plus beaux morceaux composés par le maestro en Italie et à Londres; mais tout à coup, mécontent des hésitations de l'Académie royale, il porta son pastiche à la Comédie-Italienne, où il fut accueilli avec la même faveur que l'avait été *la Colonie*. Alors, l'Opéra, usant de son privilège, fit cesser les représentations de *L'Olympiade*, dont les fragments défrayèrent pendant quelque temps le concert spirituel et d'autres réunions musicales de la ville et de la cour. Cependant, Sacchini, atteint depuis longtemps de la goutte, et obligé de quitter l'Angleterre pour un climat plus doux, vint en France (1783), où sa renommée l'avait précédé, et où l'on se hâta de lui confier trois poèmes, pour lesquels 30,000 liv. lui furent assurées. Ces opéras, *Renauld*, *Chinène* et *Dardanus* eurent tour à tour un éclatant succès. Marie-Antoinette avait pris le compositeur sous sa protection; trois nouveaux opéras lui furent commandés pour être exécutés à la cour, *OEdipe à Colonne*, *Arvire* et *Evelina*. Le premier de ces opéras, *OEdipe à Colonne*, qui restera l'un des chefs-d'œuvre du genre et qui a récemment obtenu les honneurs d'une reprise, fut accueilli avec un grand enthousiasme; mais des obstacles de mille espèces s'opposèrent pendant plus de deux ans à son apparition sur la scène parisienne; la faveur royale elle-même ne put triompher de la cabale, et Sacchini, étouffé par les progrès de sa goutte, succomba le 7 oct. 1786. Quatre mois plus tard, *OEdipe* fut représenté à l'Opéra, le 1<sup>er</sup> févr. 1787; et pendant longtemps,



le public ne se lassa pas de l'applaudir et de venger les mânes du grand compositeur par ce tardif hommage. La musique de Sacchini, simple et gracieuse, est rehaussée par une mélodie et une harmonie toujours correcte : aussi, a-t-elle défilé les outrages du temps, malgré les révolutions opérées depuis un demi-siècle dans l'art musical. D. A. D.

**SACERDOCE**, dignité et fonctions du *sacerdos* ou prêtre (de *sacer*, sacré), ministère des autels, obtenu à la suite d'une consécration spéciale. Voy. PRÊTRE.

**SACHS** (HANS ou JEAN), le savetier-poète de Nuremberg, où il mourut, le 25 janv. 1576, après avoir obtenu tous les honneurs de la poésie, ou de ce qu'on appelait ainsi à cette époque. Il avait embrassé les doctrines de la réforme de Luther. Voy. MEISTERSINGER et ALLEMANDE (*lit.*), T. 1<sup>er</sup>, p. 470. X.

**SACRE**, cérémonie religieuse qui, depuis bien des siècles, préside au couronnement des princes. Le prophète Samuel, que le sceptique Volney a surnommé *l'inventeur du sacre des rois*, est le premier en effet qui ait accompli, que nous sachions, cette mystérieuse mission, en versant une fiole d'huile sur la tête du roi Saül, et en lui disant : « Dieu t'a élu pour régner sur son héritage et pour délivrer son peuple des mains de ses ennemis. » Cette coutume, se succédant d'âge en âge, est venue jusqu'à nous, et chaque peuple l'a adoptée en rivalisant de splendeur et d'éclat. En France, on ne sait rien sur le sacre des rois de la première race. Pepin-le-Bref, fondateur de la seconde, fut sacré authentiquement d'abord à Soissons, par l'archevêque de Mayence, puis dans l'abbaye de Saint-Denis, par Étienne III. Rien n'égalait la magnificence déployée à l'occasion du sacre de nos rois, en exécution du formulaire mis pour la première fois en usage à celui de Philippe-Auguste. Cette solennelle cérémonie avait toujours lieu dans la cathédrale de Reims, où le roi, assisté des princes du sang, des pairs du royaume et du haut clergé, recevait la sainte consécration des mains de l'archevêque. Elle consistait dans sept onctions que le prélat lui faisait avec la sainte-ampoule (voy.), au sommet de la tête, à la poitrine, entre les deux épan-

les, sur les deux épaules et sur les jointures des bras. Le roi revêtait ensuite la couronne royale\*, l'épée, les éperons d'or, le sceptre surmonté de la figure de Charlemagne, la main de justice, les bottines de soie semées de fleurs de lys d'or, la tunique et la dalmatique bleu azuré, et enfin le manteau royal. Puis il recevait la communion, et après avoir donné le baiser de paix aux princes, aux prélats et aux grands du royaume, il se rendait au palais archiépiscopal, où il se dépouillait de sa tunique, qui était immédiatement brûlée, à cause de son contact avec la sainte onction.

Napoléon se fit sacrer à Paris, et emprunta à l'ancienne monarchie une grande partie de ses coutumes, qui reparurent pour la dernière fois dans leur intégrité au sacre de Charles X. Le roi régnant a renoncé à cette institution.

Le sacre a lieu avec une grande solennité, non-seulement dans la plupart des pays catholiques, mais aussi en Angleterre, en Russie (à Moscou), etc. La consécration religieuse du padichah turc, qui ceint le sabre d'Osman dans la mosquée d'Eski-Eyoub, se nomme *Taklidi-seif*.

On appelle aussi *sacre* la cérémonie par laquelle un évêque est consacré. D. A. D.

**SACRÉ-COLLÈGE**, voy. COLLÈGE.

**SACRÉS (GUERRES)**, voy. GUERRE SACRÉE.

**SACREMENTS**. D'après la définition donnée par les théologiens, un sacrement est un signe sensible institué par le Sauveur pour appliquer aux hommes le mérite de la rédemption. L'homme, disent-ils, étant un être mixte composé de deux substances, l'une matérielle, l'autre immatérielle, Dieu, pour faire découler sur lui les grâces spirituelles dans le sacrement, a voulu que la matière intervint et que les sens fussent frappés. Les paroles prononcées dans l'administration d'un sacrement en sont *la forme*; les choses qui frappent les sens autres que celui de l'ouïe en sont *la matière*. Suivant l'Église catholique, il y a sept sacrements ou actes religieux institués par Jésus-Christ et ses apôtres. On trouve positivement dans le Nouveau-Testament

(\*) Aussi faut-il distinguer le sacre du couronnement.

l'institution du baptême et de l'eucharistie, que, par ce motif, les protestants regardent aussi comme des sacrements; les cinq autres n'y étant pas mentionnés expressément, ont été rejetés par ces derniers. Cependant le concile de Trente les a maintenus, et l'Église catholique pose en fait que leur institution a été ordonnée aux apôtres par Jésus-Christ lui-même, dans les jours qu'il passa avec eux entre sa résurrection et son ascension, « leur enseignant les choses du royaume de Dieu. » Quoi qu'il en soit, tous les sacrements étaient probablement déjà en usage dans les premiers temps de l'Église. L'Église grecque, dont le schisme prit naissance au IX<sup>e</sup> siècle, les a conservés comme l'Église romaine et les administre en leur attribuant les mêmes effets; les noms seulement sont un peu différents. Le baptême et la pénitence (*voy. ces mots et les suivants*) font renaitre à la vie spirituelle l'âme qui était comme morte par l'effet du péché, et pour cette raison, ils ont le nom de *sacrements des morts*. Les cinq autres, savoir : l'eucharistie, la confirmation, l'ordre, le mariage et l'extrême-onction, supposent la vie spirituelle et l'augmentent : on les nomme *sacrements des vivants*, et pour les recevoir dignement, il faut être en état de grâce, c'est-à-dire avoir la conscience purifiée de tout péché mortel. Trois sacrements, imprimant un caractère indélébile, ne peuvent être renouvelés : ce sont le baptême, la confirmation et l'ordre. Le prêtre peut n'être pas en état de grâce sans que pour cela le sacrement qu'il administre cesse d'être valide à l'égard du fidèle qui le reçoit dignement. Le règlement de ce qui concerne l'administration des sacrements doit appartenir aux pasteurs de l'Église; mais si, d'un côté, il y aurait souvent mauvaise grâce à vouloir forcer le prêtre à administrer les sacrements, quand le respect humain y fait seul avoir recours, d'une autre part, la charité et l'intérêt bien entendu de la religion exigent du ministre une grande circonspection, quand il s'agit d'une chose aussi grave que d'un refus public des sacrements. L. G.-s.

**SACRIFICES.** A l'exemple des Romains, nous entendons sous ce mot toute espèce d'offrande faite par un mortel à la

divinité, pour rendre hommage à sa puissance. La pensée de *sacrifier* à Dieu, c'est-à-dire de lui abandonner ce que nous avons de plus cher, au moins symboliquement, semble innée en nous : aussi la retrouve-t-on au fond du cœur des premiers habitants de la terre. On connaît les sacrifices d'Abel et de Cain; le premier, si agréable à Dieu, lui offrait les prémices de ses troupeaux, et le second des fruits de la terre. Noé, au sortir de l'arche, sacrifia plusieurs des animaux qui y avaient été enfermés avec lui. D'autres exemples prouvent que les sacrifices se composaient aussi quelquefois de pain et de vin. Selon la loi de Moïse, il y avait deux sortes de sacrifices : les uns, qui n'étaient pas sanglants, consistaient, comme nous l'avons vu, en fruits, en pains, en gâteaux cuits au four, etc. ; et les autres, qui se divisaient en trois espèces, l'holocauste, le sacrifice expiatoire et le sacrifice eucharistique, entraînaient toujours le trépas de quelque victime choisie parmi des taureaux ou des génisses, des brebis ou des bœufs, des chèvres ou des boucs, des pigeons ou des tourterelles. C'était alors le prêtre qui procédait dans le temple à ces sacrifices, dont il recueillait la meilleure part, laquelle devait être mangée dans le lieu saint. Dans certains cas, comme dans le sacrifice du *bouc émissaire* (*voy.*), ou dans celui du *passereau* pour la purification d'un lépreux, la victime n'était pas mise à mort. Dans les sacrifices perpétuels, au contraire, on immolait à Dieu une victime le matin et une autre au coucher du soleil.

Les Grecs avaient adopté à peu près les mêmes coutumes que les Hébreux, à l'exception que l'immolation des victimes était ordinairement accompagnée de pratiques plus barbares et plus cruelles. Chez les Romains, on offrit d'abord aux dieux les produits de la terre; mais bientôt chaque dieu eut ses victimes sanglantes, et la religion des vainqueurs de la terre entremêla ces sacrifices de libations, de prières, d'ablutions, réservant certaines parties internes de la victime aux examens et aux oracles des aruspices. Il faut voir dans les traités d'antiquités les nombreuses pratiques dont les sacrifices étaient

accompagnés. La république faisait ordinairement les frais des sacrifices; cependant chaque famille pouvait s'imposer cette dépense.

Les sacrifices des anciens ne se bornaient pas à ces sortes de cérémonies, où le sang d'un animal semblait suffire pour rendre la divinité favorable. Il est hors de doute que plusieurs peuples lui offrirent et lui offrent encore, dans certaines contrées, des victimes humaines. Le sacrifice d'Abraham, qui d'ailleurs ne fut pas accompli, est le premier de ce genre dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Cette horrible coutume s'introduisit tour à tour chez les Phéniciens, chez les Égyptiens, chez les Perses, chez les Carthaginois, chez les Grecs, surtout ceux de l'Asie-Mineure, mais aussi chez ceux d'Europe (voy. LYCURGUE, T. XVII, p. 99), chez les anciens Bretons, les Gaulois, les Espagnols, les Germains, etc. Les peuples du Nouveau-Monde tenaient tellement à ce cruel usage, que les Européens eurent bien de la peine à le déraciner entièrement, et qu'aujourd'hui encore, chaque découverte de nos navigateurs nous apprend que cette atroce superstition est naturelle à presque toutes les peuplades sauvages des îles et du continent indiens. D. A. D.

**SACRILÈGE**, terme sous lequel on désigne toute espèce de profanation des choses sacrées. Ce mot vient du latin, et notre ancienne législation emprunta aussi à la loi romaine la répression de ce crime, dans la définition duquel furent compris non-seulement les vols commis dans une église ou les outrages faits à un prêtre, mais même l'emploi d'une chose sacrée à un usage profane. Dans plusieurs cas, la peine était celle de la mort, avec mutilation du poing. Il y allait le plus souvent des galères ou du bannissement perpétuel. Sous l'empire des lois de la révolution, le sacrilège fut rayé de nos codes. Un ministre de la Restauration, M. de Peyronnet (voy.), apporta en 1824 un projet, qui, adopté par la Chambre des pairs, reçut un mauvais accueil à celle des députés, et fut alors retiré par le gouvernement. Mais l'année suivante, le même ministre représenta de nouveau son projet, qui, sans avoir subi

aucune des modifications exigées par l'opinion publique, reproduisait les plus sévères dispositions de notre législation d'autrefois. Il en résulta des débats animés, dans lesquels la parole puissante de MM. de Chateaubriand, Royer-Collard, Molé, de Broglie, de Bonald, essaya d'éclairer le ministère en le ramenant à des sentiments plus modérés et plus en harmonie avec l'époque; mais il disposait de la majorité, et la loi fut votée, en dépit de l'opposition, qui en fit dès lors une des armes les plus terribles contre la Restauration. Peu de temps après la révolution de 1830, la loi du 20 avril 1825 fut abrogée par la nouvelle législature, le 11 octobre, et M. Dubouchage ne put même pas faire adopter par la Chambre des pairs un amendement qui assimilait le vol commis dans les églises au vol commis dans les maisons habitées. D. A. D.

**SACROVIR (JULIUS)**, jeune Éduen d'une naissance illustre, dont les ancêtres avaient obtenu le titre de citoyens romains. De concert avec Julius Florus, l'an 21 de notre ère, il résolut d'affranchir sa patrie de la domination des Romains, odieuse à sa nation; mais, défait dans les environs d'Autun par C. Silius, il se donna la mort pour ne pas tomber vivant entre les mains de l'ennemi. X.

**SACRUM**, voy. BASSIN.

**SACY (ISAAC-LOUIS LEMAISTRE, dit DE)**, né à Paris, le 29 mars 1613, embrassa l'état ecclésiastique et adopta les doctrines du grand Arnauld (voy.), son oncle, et de l'abbé de Saint-Cyran, son guide spirituel. Choisi pour directeur des religieuses de l'abbaye de Port-Royal (voy.), à laquelle il donna tout son bien, il fut un des premiers atteint par les persécutions dont les jansénistes furent victimes en 1661, et obligé de se cacher dans le faubourg Saint-Antoine. Mais sa retraite finit par être découverte: il fut arrêté en 1666, et enfermé à la Bastille, où il ne resta pas moins de trois ans. Rendu à la liberté en 1669, il fit plusieurs voyages avec son compagnon de captivité, Nicolas Fontaine, jusqu'en 1675, qu'il rentra à Port-Royal. Il en fut chassé de nouveau en 1679, et mourut le 4 janvier 1684. Il est auteur ou traducteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons une

traduction en vers et une autre en prose du poème de saint Prosper *Contre les ingrats* (Paris, 1646 et 1650); des traductions des *Fables de Phèdre* (1647, in-12) et de trois comédies de Tércence (1647, in-12), de l'*Office de l'Église* (1650, in-12); de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1662, in-8° et in-12). Cette dernière traduction a eu jusqu'à 150 éditions; cependant, malgré ce succès étonnant, elle est moins célèbre que celle du Nouveau-Testament. Cette version, qui parut sous la rubrique de Mons, bien qu'imprimée à Amsterdam par les Elzevirs (1667, 2 vol. in-8°), fut condamnée, le 20 avril 1668, par le pape Clément IX. Elle n'était pas l'œuvre de Sacy seul; Arnauld, Nicole, le duc de Luynes et Antoine Le Maistre y avaient pris part. Elle offre d'ailleurs les qualités et les défauts de la version de la Bible, l'ouvrage le plus connu et aujourd'hui le plus répandu de Sacy; c'est-à-dire qu'écrite d'un style pur et élégant, elle n'est pas toujours assez fidèle et est incomplète en plusieurs endroits. Elle a été imprimée pour la première fois, de 1672 à 1700, en 32 vol. in-8° et souvent réimprimée. X.

SACY (ANTOINE-ISAAC, baron SILVESTRE DE), né à Paris, le 21 sept. 1758, était fils d'un notaire de la capitale, appelé Silvestre. Sa mère suppléa avec zèle et intelligence aux soins paternels qui lui firent défaut de bonne heure, et le jeune homme fit de rapides progrès dans la connaissance des littératures grecque et latine. Ayant eu occasion de voir, à l'âge de 12 ans, le savant dom Bertheureau, de la congrégation de Saint-Maur, il prit, dans sa société, le goût des langues orientales; et dès ce moment, sa vocation fut décidée. Il s'appliqua avec ardeur à l'étude de l'hébreu; puis, il passa au syriaque, au chaldéen, au samaritain, à l'arabe et à l'éthiopien. A la connaissance de ces six langues, il joignit bientôt celle de l'italien, de l'espagnol, de l'anglais et de l'allemand; et plus tard, celle du persan et du turc. Pourvu, en 1781, d'une charge de conseiller en la Cour des monnaies, il n'en consacra pas moins tous ses loisirs à la littérature. En 1783, il adressa aux savants de l'Alle-

magne plusieurs traductions de l'hébreu, accompagnées de plusieurs recherches, et fixa ainsi sur lui l'attention. Nommé, en 1785, associé libre de l'Académie des Inscriptions, il composa deux mémoires sur l'*Histoire ancienne des Arabes et sur l'origine de leur littérature*, qui ne parurent que plus de 20 ans après, et auxquels il ajouta, en 1830, un mémoire supplémentaire. Il apporta son contingent de travail à la commission nommée (1785) par l'Académie pour faire connaître, dans une analyse assez étendue, les ouvrages inédits les plus importants de la Bibliothèque royale: ce furent les livres arabes et persans dont il se chargea. Quelque temps après, il donna ses *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse*, et un autre *Mémoire sur la version arabe des livres de Moïse, à l'usage des Samaritains, et sur les manuscrits connus de cette traduction*. Nommé, en 1791, commissaire général des monnaies, en 1792, ayant perdu à la fois sa charge aux monnaies et son titre d'académicien, il se condamna à la retraite la plus absolue, et traversa l'époque des orages révolutionnaires, oubliant le monde et oublié de lui au milieu de ses livres. C'est alors qu'il s'occupa de son grand travail sur le *système religieux des Druses*.

Enfin, le 2 avril 1795, le gouvernement fonda, auprès de la Bibliothèque nationale, une école publique des langues orientales, dans laquelle Silvestre de Sacy fut chargé de l'enseignement de l'arabe. En 1799, il publia pour la première fois ses *Principes de grammaire générale*. Les Académies avaient été reconstituées par la loi du 25 oct. 1795, et dès le principe, Silvestre avait été appelé dans la classe de la littérature et des beaux-arts; mais il avait toujours refusé le serment que le gouvernement exigeait de lui, et ce ne fut qu'en 1803, lorsque l'Académie des Inscriptions fut rétablie sous le nom de classe d'histoire et de littérature anciennes, qu'il reprit son ancienne place. Deux ans après, le gouvernement lui confia une mission scientifique à Gènes; mais ce fut la première et la dernière fois qu'il quitta ses foyers. Le

4 avril 1806, on lui donna la chaire de persan, qui était venue à vaquer ; et cette même année, comme professeur d'arabe, il publia un choix d'auteurs de cette langue, tant en prose qu'en vers, sous le titre de *Chrestomathie arabe* (3 vol. in-8°). En 1808, il fut élu, par le dép. de la Seine, membre du Corps législatif ; mais ne ralentit pas pour cela ses travaux littéraires. La 1<sup>re</sup> éd. de son excellente *Grammaire arabe* (2 vol. in-8°) parut en 1810, ainsi que la trad. de la *Relation d'Égypte* d'Abd-Allatif (voy.). Toutes ces occupations ne l'empêchaient pas de prendre une grande part aux publications de l'Académie et à la collaboration du *Magasin encyclopédique*, des *Mines de l'Orient*, des *Annales des voyages*, etc.

Silvestre de Sacy salua, en 1814, avec enthousiasme le retour des Bourbons, quoique l'année précédente, il eût reçu du gouvernement impérial le titre de baron. Mais c'était chez lui affaire de conviction : aussi, prit-il, dès ce moment, une part plus active aux travaux législatifs. En févr. 1815, le roi le désigna pour recteur de l'Université de Paris ; mais le 20 mars survint, et le baron de Sacy attendit le second retour de Louis XVIII dans la retraite. Nommé, au mois d'août, membre de la commission de l'instruction publique, il fut chargé de la comptabilité du ministère de ce nom. A cette époque, il fit des recherches profondes sur le système prosodique et métrique des langues persane et arabe, et son enseignement, arrivé à l'apogée des connaissances en ce genre, acquit une réputation européenne. Sa collaboration importante au *Journal des Savants* date de 1816, année où il fit paraître le texte arabe des *Fables* de Bidpai (voy. PIRPAÏ), sous le titre de *Cabila et Dinna*. Il publia, en 1819, la traduction du *Pend-Nameh* (voy. SAADI), ou Livre des conseils, avec le texte persan. Vers 1822, il conçut, avec Abel-Rémusat (voy.), la pensée de réunir en corps tous les amateurs de la littérature orientale, et créa, à cet effet, la *Société Asiatique* (voy. T. II, p. 276), dont il fut nommé président. Sur ces entrefaites, il publia son éd. arabe des *Séances de Hariri* (voy.), dont on lui

contesta l'utilité, et qui l'engagea dans une longue polémique. De 1826 à 1831, il donna une 2<sup>e</sup> éd. de sa *Chrestomathie* et de sa *Grammaire arabes*, livres fondamentaux adoptés par toute l'Europe savante.

Au milieu de tous ces travaux littéraires, le baron de Sacy, qui, en 1823, avait donné sa démission de membre du Conseil de l'instruction publique, recevait en dédommagement la place d'administrateur du Collège de France et de l'École spéciale des langues orientales, qu'il conserva jusqu'à sa mort, et il trouvait moyen de jeter à travers les événements politiques une brochure intitulée : *Où allons-nous, et que voulons-nous, ou la vérité à tous les partis* (nov. 1827). Cependant, en 1830, il se rallia franchement au nouveau gouvernement, et fut compris, le 11 oct. 1832, dans une nouvelle promotion de pairs. Peu de temps après, il fut nommé, coup sur coup, inspecteur des types orientaux de l'Imprimerie royale, conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale et secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions. Privé, en 1835, de la compagne de sa vie (depuis 1785), il fut d'abord accablé de ce coup ; mais il ne tarda pas à reprendre ses travaux, et en 1838, il donna au public les deux premiers volumes du *Tableau des doctrines religieuses des Druzes*. Il ne lui était pas réservé de compléter cette publication. Agé de 80 ans, il succomba, le 21 févr. 1838, à une attaque d'apoplexie. Le 25 juin suivant, son Éloge fut prononcé à la séance générale de la Société Asiatique par notre savant collaborateur, M. Reinaud, son successeur dans sa chaire d'arabe, auquel nous avons emprunté les principaux détails de cette notice.

D. A. D.

**SADDUCÉENS.** Cette secte juive, qui commença dans le 11<sup>e</sup> siècle av. J.-C., et reçut vraisemblablement son nom de son fondateur, Zadoc, comptait un grand nombre de partisans parmi les personnages les plus distingués de la nation. Les Sadducéens rejetaient, avec la doctrine d'accommodation et les traditions des Pharisiens (voy.), plusieurs idées religieuses empruntées aux Perses et aux

Grecs, et niaient la résurrection. Leurs opinions, repoussées par le peuple, furent abandonnées peu à peu. C. L.

**SADE** (DONATIEN-ALPHONSE-FRANÇOIS, marquis DE), qui a laissé une si déplorable célébrité, descendait d'une noble et illustre maison provençale, dont un des membres, Fouques de Sade, avait épousé, au XIV<sup>e</sup> siècle, la belle Laure de Noves, la Laure de Pétrarque (voy.). Depuis cette époque jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette famille, qui avait fourni à la France son contingent d'hommes distingués dans tous les genres, évêques, magistrats et guerriers, n'avait eu qu'à s'enorgueillir d'une longue suite de vertus. Mais, le 2 juin 1740, dans l'hôtel même du grand Condé, le marquis de Sade vint au monde pour la honte et le désespoir de son père, tour à tour ambassadeur en Russie et à Londres, et de sa mère, dame d'honneur de la princesse de Condé. Cependant l'enfance du jeune de Sade s'écoula paisible et heureuse, sous les yeux de sa famille, tantôt à l'ombre des orangiers de la Provence, tantôt auprès du foyer de son oncle, abbé d'Ébreuil, en Auvergne, qui mit tous ses soins à orner son esprit et son cœur. Mais cette nature ingrate cachait sous les apparences les plus honnêtes les penchants les plus dépravés. Placé au collège de Louis-le-Grand, il y puisa à la fois une certaine instruction et les inspirations dégradantes du vice. Il en sortit à 14 ans pour entrer dans les cheveu-légers; puis, il passa comme sous-lieutenant dans un régiment, et ensuite comme lieutenant dans les carabiniers. Il était capitaine de cavalerie, lorsque survint la guerre de Sept-Ans, à laquelle il prit part. A son retour, en 1766, sa famille songea à son établissement, et lui fit épouser une jeune personne dont le père était président à la Cour des aides. Le marquis de Sade dédaigna les joies du ménage pour mettre en pratique l'horrible théorie de la cébauche qu'il s'était faite. Certaine aventure, arrivée l'année même de son mariage, le fit arrêter, puis exiler. Après cette punition, il revint à Paris, où il se lia avec une actrice, qu'il mena dans son château de La Coste, en Provence, où il la fit passer pour sa femme. Il alla en-

suite prendre possession de la charge de lieutenant général de Bresse, Bugey et Valromey, vacante par la mort de son père. Enfin, il revint à Paris : le 3 avril 1768, une femme veuve, qu'il avait emmenée dans sa maison d'Arcueil, près de Paris, se jette nue et ensanglantée par une fenêtre, amène le peuple et déclare sa honte et les tourments que le marquis lui a fait souffrir pour satisfaire ses féroces délires. De Sade fut arrêté, et son procès s'instruisit en toute hâte. Cette fois encore, par égard pour la famille du coupable, la procédure fut suspendue, et le marquis enfermé pour la forme dans le château de Saumur, puis dans celui de Pierre-Encise, à Lyon. Six semaines après, sa famille obtint pour lui des lettres d'abolition portant que le délit dont il s'était rendu coupable était d'un genre non prévu par les lois, et que l'ensemble présentait un tableau si obscène et si honteux qu'il fallait en éteindre jusqu'au souvenir. La victime de cette scène reçut 100 louis pour se désister, et se remarria l'année suivante. Loin de profiter de cette grâce pour s'amender, on vit bientôt le marquis de Sade recommencer ses affreuses orgies. En 1772, le parlement d'Aix informa sur un événement dont le marquis de Sade et son domestique, complice de ses infamies, avaient été les acteurs dans une maison de prostitution, à Marseille, et le 11 sept., il condamna à mort de Sade et son domestique comme coupables de sodomie et d'empoisonnement. Le marquis se sauva à Gênes, puis à Chambéry, où le roi de Sardaigne le fit arrêter et enfermer au château de Miollans. Il n'y resta que six mois, sa femme étant parvenue à le faire échapper. Errant alors en France et en Italie, il n'osa pas se présenter pour purger sa contumace; enfin, il fut arrêté à Paris, en 1777, et conduit à Vincennes. Le jugement fut cassé le 30 juin 1778; mais, par un second arrêt, de Sade fut condamné à être admonesté par le premier président. On laissa subsister la lettre de cachet, et il était en route pour Vincennes lorsque sa femme lui donna les moyens de s'évader. Repris et ramené au donjon, il y subit une dure captivité, que sa femme, retirée au couvent de Sainte-Aure, essaya d'adoucir,

on lui faisant passer des livres et du papier. Fatale condescendance qui nous valut la mise en lumière des épouvantables théories de ce fanatique.

Ce fut en effet dans le silence et dans l'isolement du cachot que le marquis de Sade composa ses horribles histoires, développement d'un double paradoxe basé sur les malheurs de la vertu et sur les prospérités du vice. En 1784, il fut transféré à la Bastille. Il parvint à se faire entendre de la foule, prétendit qu'on voulait l'égorger, et le gouverneur, après avoir demandé des ordres à Versailles, le fit transporter à Charenton, d'où il sortit en 1790. Pendant le règne de la terreur, le citoyen Sade, devenu secrétaire de la société populaire de la section *des Piques*, ne fut pas molesté, et par un contraste bien extraordinaire, cet homme, souillé de tous les crimes, parvint à sauver les jours de son beau-père et de sa belle-mère. Accusé de modérantisme, il fut incarcéré aux Madelonnettes; mais le 9 thermidor le sauva et le rejeta dans une existence misérable, qu'il ne soutint qu'avec peine, en faisant de mauvaises comédies. *Aline et Valcourt*, ou le *Roman philosophique écrit à la Bastille un an avant la révolution de France*, parut en 1795, en 8 part. in-18; *Justine ou les malheurs de la vertu* fut d'abord imprimée en 1791, 2 vol. in-8° et in-18, puis réimpr. et augmentée en 1797, 4 vol. in-18, avec des gravures obscènes. L'époque du Directoire était favorable à de pareilles publications : *Juliette*, pour faire suite à *Justine*, parut l'année suivante, 6 vol. in-18, avec des gravures du même genre. Une édition de ces deux ouvrages réunis fut saisie par la police, et l'auteur arrêté lui-même, le 5 mars 1801, par ordre de Bonaparte, et conduit à Charenton comme un fou incurable et dangereux. Il y traîna une trop longue existence : vieillard robuste, à l'âge de 75 ans, il tenait encore la plume pour transmettre à la postérité quelque nouvelle combinaison de son cerveau infernal, lorsque la mort vint le surprendre le 2 déc. 1814\*.

(\*) C'est à tort que M. J. Janin, dans sa notice sur le marquis de Sade, le dit mort à Biotre.

Le fils aîné du marquis de Sade, **LOUIS-MARIE**, né à Paris, en 1767, lieutenant au régiment de Soubise en 1783, émigra à la révolution et servit dans le corps de Condé; rentré en France à la fin de 1794, il exerça d'abord l'état de graveur, et reprit du service en 1806. Il allait rejoindre son corps à Corfou, lorsqu'il fut assassiné par des brigands, le 9 juin 1809. Il avait commencé une *Histoire de la nation française, première race* (Paris, 1805, in-8°), dont on regrette l'inachèvement. Il avait un frère dont on a dit dans une note de la *Bio-graphie universelle* : « Personne n'était plus digne que le fils du marquis de Sade de recevoir sans souillure cet illustre nom, et personne n'est plus capable aujourd'hui de le réhabiliter par ses vertus et ses nobles sentiments. »

A une autre branche de la même famille appartient M. **FRANÇOIS-XAVIER-JOSEPH-DAVID**, comte de Sade. Né à Aix, en 1777, nous l'avons vu à l'art. **ROYER-COLLARD**, parmi les auditeurs du philosophe. M. de Sade est un des membres les plus estimés de l'Opposition dynastique dans la Chambre des députés, où il siège, depuis 1828, pour l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne). Il est aussi membre du conseil général du département.

D. A. D.

**SADOLET** (**JACQUES**), l'un des écrivains les plus distingués du XVI<sup>e</sup> siècle, naquit à Modène, en 1477. Léon X le choisit pour secrétaire et le nomma, en 1517, à l'évêché de Carpentras. Paul III le créa cardinal, en 1536, et s'en fit accompagner en partant pour Nice, où devait avoir lieu l'entrevue de Charles-Quint et de François I<sup>er</sup>. Envoyé en ambassade à Paris, en 1542, pour décider le roi de France à faire la paix avec l'Empereur, Sadolet retourna à Rome en 1543, et y mourut en 1547, laissant la réputation d'un homme plein de douceur, de grandeur d'âme et de désintéressement, et également regretté par les protestants et par les catholiques. On a de lui seize ouvrages estimés, dont l'édition la plus complète a paru à Venise, 1737 et suiv., 4 vol. in-4°.

X.

**SADUCÉENS**, voy. **SADDUCÉENS**.

**SAFRAN** ou **CROCUS**, genre de la fa-

mille des indées, composé de plantes bulbeuses, basses, à feuilles radicales, étroites, linéaires, et à fleurs grandes, élégantes, portées sur de courtes hampes. Plusieurs espèces (notamment le *crocus luteus*, Lam., remarquable par ses fleurs d'un jaune vif, qu'on voit éclore dès les premiers jours du printemps, et le *crocus verus*, L., à fleurs violettes, également très précoces) sont communes dans les jardins comme plantes d'ornement; mais la plus intéressante est sans contredit celle qui fournit la substance aromatique qu'on désigne de même par le nom de safran, et qui n'est autre chose que les stigmates du *crocus sativus* ou *safran cultivé* (espèce indigène d'Orient, mais qu'on cultive en grand dans le midi de la France), séchés au soleil ou à un feu doux; cette substance s'emploie souvent comme épice, et la thérapeutique en tire parti à titre de remède stimulant et antispasmodique. ÉD. SP.

**SAGAS**, espèces de légendes, de contes ou de récits poétiques, propres aux anciennes langues scandinaves. Le mot *saga*, de même origine que *Sage* et *sagen* en allemand, signifiait *ce qui se dit*, ce qui se transmet, la tradition populaire. Ce sont les sagas de l'Islande, qui sont les plus célèbres: aussi pouvons-nous renvoyer à l'art. ISLANDAISES (*langue et litt.*), T. XV, p. 112.

**SAGE-FEMME**, voy. ACCOUCHEUR, ACCOUCHEMENTS.

**SAGÈNE**. C'est la toise russe, égale à 2<sup>m</sup>.1336, et qui se subdivise en 3 *archines*, chacune de 16 *verchoks*, qui répondent à 0<sup>m</sup>.04445.

**SAGES** (LES SEPT), dont la Grèce a consacré les noms et recueilli les sentences avec le même respect que des oracles, furent Thalès de Milet, Bias de Priène, Pittacus de Mitylène, Cléobule de Lindos, Solon d'Athènes, Chilon de Sparte, Périandre de Corinthe. On y joint quelquefois le Scythe Anacharsis et Pythagore (Biog. Laërce, in *Thaletem*, 14). A la place de Périandre, Platon dans le *Protagoras* (§ 28), nomme Myson de Klène, et j'ajoute que ces sages s'étant un jour rassemblés, consacrèrent les prémices de leur sagesse à Apollon, dans son temple de Delphes, en y gravant ces maximes:

*Connais-toi toi-même et Rien de trop.* Chacun d'eux avait adopté une maxime qui était comme sa devise et sa règle; et tous, pour mieux frapper les imaginations encore peu cultivées, exposaient les vérités de la morale et de la politique dans des sentences parfaitement claires, très courtes et pleines de sens. C'est ainsi qu'ils ont mérité d'être les continuateurs de l'œuvre de civilisation commencée par les poètes Orphée, Homère, Hésiode, et d'avoir préparé la Grèce aux grandes idées sociales et politiques qui ont fait sa gloire. — Voir le *Ludus septem sapientum* d'Ausonius, le *Banquet des sept sages* de Plutarque, et Budée, *Dicta illustriorum VII Græcia sapientum explicata* (Halle, 1699, in-4°). F. D.

**SAGESSE**. Les anciens regardèrent longtemps les mots de sagesse et de science comme synonymes; pour eux, tout homme qui spéculait sur les choses divines et humaines était un *sage* (*σοφός*, *sapiens*; voy. l'art. précéd., et T. XIX, p. 533). Pythagore, le premier, donnant à la sagesse une valeur plus haute, et trouvant le titre de sage trop ambitieux pour un être faible et borné comme l'homme, prit le nom plus modeste de philosophe (*voy.*) ou simple ami de la sagesse. Dieu seul est sage, dit-on dès lors; il est la sagesse idéale dont nous devons nous efforcer d'approcher.

Pour s'élever à cette sagesse idéale, l'homme, selon les stoïciens, doit être exempt de toute passion, se montrer insensible aux biens comme aux maux, n'avoir ni désirs, ni besoins, ni étonnement pour rien (*Nil admirari sapientis*); mais cette

... égalité d'âme

Que rien ne peut troubler, qu'aucun deuil n'affaiblit.

si elle rend libre, riche, heureux, comme l'affirmaient les disciples de Zénon et les Pères d'Alexandrie, ne rendra certainement pas vertueux; or, il n'y a pas de sagesse réelle sans la vertu.

Suivant nos idées modernes, la sagesse n'est point une insensibilité égoïste, elle n'est pas même la science purement théorique. Pour mériter le nom de sage, il ne suffit pas de connaître parfaitement ses droits et ses devoirs, il faut encore



agir conformément à cette connaissance, ou, en d'autres termes, il faut pratiquer la science, si l'on peut s'exprimer ainsi. Le sage, dit Charron, s'efforce de se connaître soi-même et d'avoir une conduite vertueuse. Vauvenargues (*voy. ces noms*) définit la sagesse, la connaissance, l'amour et la pratique du bien. En ce sens, la sagesse et la vertu ne sont qu'une seule et même chose; seulement la vertu est peut-être moins raisonnée, plus instinctive que la sagesse: aussi échoue-t-elle moins souvent que celle-ci contre l'écueil des considérations temporelles. Quand la sagesse ne raisonne que sur des principes de cette nature, elle dégénère en cette sagesse mondaine, qui n'est que la raison éclairée par les lumières de l'esprit et par l'expérience, sagesse qui mérite plutôt le nom de *prudence*, de *circospection*, et qui n'est, selon l'Écriture, que folie devant Dieu. Le sage véritable est celui dont la vie entière est dominée et régie par le sentiment moral et religieux, vérité admirablement exprimée par ces paroles de S. Jacques: « La sagesse vient d'en haut. »

Les païens avaient fait de la sagesse une divinité sous le nom de Minerve (*voy.*). Les gnostiques l'avaient placée dans leurs systèmes cosmogoniques comme un des premiers éons. E. H.-C.

**SAGITTAIRE**, archer, du latin *sagitta*, flèche, *voy. ZODIAQUE*.

**SAGONTE**, ancienne ville d'Espagne dans la Tarragonaise, située sur une hauteur non loin de l'embouchure de la Turia, fut fondée par des Grecs de Zacynthe et des Rutules d'Ardée. Alliée de Rome, cette ville fut attaquée par Annibal, l'an 219 av. J.-C., et emportée après un siège de sept mois. Les Carthaginois n'y trouvèrent guère que des ruines; on raconte que les habitants se brûlèrent dans leurs maisons, afin de ne point tomber vivants entre leurs mains. La prise de cette ville fut le signal de la 2<sup>e</sup> guerre punique (*voy.*). Sur l'emplacement de Sagonte s'élève aujourd'hui Murviedro (*muri veteres*), sous les murs de laquelle le général Blake (*voy.*) fut défait, pendant la guerre de l'indépendance, par le maréchal Suchet qui, après cette victoire, s'empara du fort de Sagonte. C. L.

*Encyclop. d. G. d. M. Tome XX.*

**SAGOU**, *voy. PALMIER* (T. XIX, p. 143) et **FÉCULE**.

**SAGUM**, mot latin dont on a fait en français *saie*, vêtement militaire des Romains qu'ils paraissent avoir emprunté aux Gaulois. Le *sagum* était l'emblème de la guerre, comme la toge l'était de la paix.

**SAHARA**. Telle est l'orthographe la plus vulgaire d'un mot que l'on trouve écrit aussi *Saara, Sarra, Zahara, Zaara*, ou *Zara*, mais qu'il faudrait transcrire *Ssahhrâ* ou *Sçahhrâ*, si l'on voulait, conformément à l'orthographe régulière des Arabes, de qui nous vient ce mot, tenir compte du sifflement emphatique et de l'aspiration forte réunis dans la première syllabe, ainsi que de l'*â* long qui termine la seconde. C'est un nom appellatif signifiant en général désert, plaines incultes, landes, et qui se spécialise par l'addition d'une dénomination locale ou d'une épithète caractéristique, mais qui désigne surtout, par antonomase, le grand désert de l'Afrique septentrionale.

C'est là le plus grand désert du globe; car il s'étend du nord au sud, entre l'Atlas et la Nigritie, sur un espace de plus de 15 degrés de lat., ou 300 lieues géogr. (de 20 au degré); et de l'ouest à l'est, entre l'océan Atlantique et les bords de la mer Rouge, sur un espace de plus de 50 degrés en long., ou environ 1000 lieues géogr. En défalquant les échancrures de la périphérie et les grandes oasis (*voy.*) de l'intérieur, on en peut estimer la surface aride à plus de 200,000 lieues carrées, c'est-à-dire à près de trois fois celle de la Méditerranée. Il n'a point de limites précises et bien déterminées, parce que nulle part il n'y a de transition brusque et tranchée des terrains fertiles aux landes sablonneuses; ses contours offrent une sorte de dentelure irrégulière qui s'avance quelquefois profondément dans les territoires environnants, ainsi qu'on le voit en certaines parties de l'Algérie, notamment dans la province d'Oran; au sud il dépasse le Sénégal et le Niger; dans l'est il traverse le Nil; au nord-est, depuis la petite Syrte jusqu'en Égypte, il confine presque partout à la Méditerranée.

Traversé en son milieu par le tropi-

que du Cancer, il s'étend à la fois dans la zone tempérée et dans la zone torride, avec une altitude moyenne de 500 mètres, ayant vers l'occident ses marges les plus basses. C'est un immense océan de sables, effrayant de silence, d'étendue, de nudité, ondulant quelquefois en sèches collines, coupé rarement de quelques rangées de rochers, offrant presque partout des plaines rases, sans eau, sans verdure, où sous un soleil ardent le regard se perd vers un horizon sans limites. Comme l'Océan il est sujet aux tempêtes, et les caravanes comme de grandes flottes y sont englouties dans les vagues desséchées que l'autan soulève et tourmente avec furie, amasse en tourbillons, promène comme des trombes, et jette sur de vastes espaces en masses énormes sous lesquelles tout demeure enseveli. Ainsi que dans l'Océan, des îles tantôt clair-semées, tantôt rapprochées en archipels plus ou moins considérables, offrent aux caravanes voyageuses comme autant de ports de relâche et de ravitaillement, où se renouvellent les provisions d'eau, cette précieuse ressource que l'ardeur du soleil vient quelquefois tarir jusque dans les outres où elle est soigneusement renfermée.

On s'est demandé si les sables du Sahara sont un transport alluvionnaire ou le résultat d'une décomposition spontanée de roches préexistantes; c'est une question sur laquelle les notions acquises ne permettent point encore de prononcer, bien que la nature friable des grès observés dans le Fezzan paraisse favoriser la seconde hypothèse. Mais d'un autre côté le quartz gris-blanc qui a formé ces sables si tenus se retrouve de même au désert en graviers, en galets, en cailloux roulés, qui semblent témoigner de l'ancienne action d'un océan que les traditions historiques n'ont peut-être pas non plus complètement oublié, et la coexistence, dans les deux mers qui baignent sous ces latitudes les extrémités orientales et occidentales de l'Afrique, de certaines espèces animales qui ne peuvent avoir voyagé de l'une à l'autre en contournant au sud le cap de Bonne-Espérance, vient apporter un argument de plus à l'hypothèse qu'une route maritime

directe exista jadis pour elles, là même où ces sables, ces graviers, ces galets en indiquent la trace.

Des couches brillantes de sel gemme, des amas de roches basaltiques et de lignites noirâtres; quelques rares buissons de gommiers, l'agoul ou herbe du pèlerin, quelques poacées et panicées, entre autres le kaschyâ, incommode aux voyageurs par les piquants de son calice, une capparidée appelée *souag*, et un petit nombre d'autres plantes chétives et glauques; un faucheur appelé *nagal-Allah* ou chamelle à Bon-Dieu, un petit scorabée, dont on suit quelquefois la trace sur le sable l'espace de plusieurs milles, l'estruche rapide, l'outarde, la timide gazelle, le lion, la terrible panthère; tels sont à peu près, dans les trois règnes, les objets que peut rencontrer le voyageur; je me trompe: le pied de sa monture brisera quelquefois les os blanchis de quelques-uns de ceux qui ont tenté avant lui la périlleuse traversée; des carcasses de chameaux et de chevaux jalouneront de loin en loin sa marche incertaine; heureux si son rapide dromadaire le conduit assez tôt, à travers l'abattement physique et les anxiétés de l'horrible soif, à l'une de ces oases tant désirées, terme momentané de ses angoisses; car la soif anéantit dans ces solitudes et les armées conquérantes et les paisibles caravanes de marchands.

Cependant des expéditions commerciales régulières affrontent périodiquement le péril des voyages à travers le grand Désert, et leur marche a tracé d'invariables routes sur cette mer de sables où leur sillage ne laisse aucune empreinte; quelques-uns de leurs itinéraires ont été recueillis et publiés. Nous avons de plus les relations personnelles de plusieurs voyageurs qui ont parcouru ces plaines inhospitalières, tels que l'Arabe Ebn-Batoutah au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, et parmi les Européens de notre temps, Browne, Hornemann, dans l'est; Lyon, Denham et Clapperton (voy. ce nom), vers le milieu; et dans l'ouest les naufragés Brisson, Follie, Saugnier, Robert Adams, Alexandre Scott, Riley, Cochelet, et après eux l'intépide Cailié (voy. ce nom). Chacun d'eux nous a transmis ses impressions,

la description de ce qu'il a vu; mais aucun ne nous a donné un tableau d'ensemble, et nous sommes obligés de remonter jusqu'à Léon Africain, dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, pour une esquisse générale du Sahara au point de vue de ses divisions géographiques. Ce désert, dit-il, est partagé en cinq régions, dont chacune est désignée par le nom des populations qui y sont cantonnées, savoir, Senhégah, Wanzigah, Tergah, Lemthah et Berdewah, qui se succèdent d'occident en orient suivant l'ordre où nous venons de les nommer; puis il ajoute encore, à l'est de ce dernier peuple, celui de Lewâtah, touchant à l'Égypte. Mais ces noms n'ont plus pour nous, depuis longtemps, une signification territoriale, et ils ont disparu presque entièrement des cartes modernes. On ne retrouve aucune trace des Wanzigah ni des Berdewah; les Senhégah qui dominaient jadis sur la région occidentale, y sont devenus tributaires; les noms de Lemthah et de Lewâtah ne subsistent guère plus que dans l'histoire; les Tergah seuls se sont maintenus à leur place, où nous les connaissons mieux sous la forme plurielle de Touârek.

Dans l'usage le plus généralement adopté, qui semble n'avoir d'autre origine que la fantaisie des cartographes, le nom de Sahara est concentré dans le désert à l'ouest du Fezzan; entre le Fezzan et la ligne d'oases qui court du nord au sud depuis Sywah jusqu'au Dâr-Four, on inscrit la dénomination de désert de Libye; et à l'est de la ligne d'oases jusqu'à la mer Rouge, celle de désert de Nubie. Au point de vue ethnologique on peut faire une division générale du Sahara en trois grandes régions, dont la plus occidentale est occupée, sous le nom vulgaire de Maures, par des tribus arabes dominantes, et des tribus soumises appartenant à la race de Senhégah, émigrée primitivement du Yémen, mais naturalisée de longue date parmi les populations berbères (voy.) : une ligne tirée de Tewât à Arawân les sépare des Touârek, qui s'étendent à leur tour jusqu'au méridien de Mourzouk, où commencent les Tibbous. Ceux-ci ont au nord, à l'est et au sud, diverses tribus arabes, dans lesquelles il faut se garder

de comprendre la population berbère des oases qui confinent avec le pays de Barca...  
\*A...

SAID ou HAUTE-ÉGYPTE, voy. ÉGYPTES, T. IX, p. 261.

SAIGNÉE, extraction d'une certaine quantité de sang (voy.) contenu dans les artères, les veines ou les vaisseaux capillaires. L'origine de la saignée se perd dans les époques fabuleuses : le soulagement produit dans les maladies par les hémorragies spontanées, par les blessures accidentelles des vaisseaux ou par la succion des anélides (voy. ΣΑΡΚΟΣΥΣ) a très certainement donné l'origine de cette opération, qui, de tout temps, a joué un grand rôle dans la pratique médicale, et dont on a rarement usé dans une juste mesure. L'ouverture des artères, conseillée et pratiquée par les anciens, est tout-à-fait tombée en désuétude, parce qu'elle n'est pas plus efficace que la *phlébotomie* (saignée veineuse), et que, plus difficile à pratiquer, elle a l'inconvénient d'oblitérer le vaisseau sur lequel on opère (voy. ΑΡΤΗΡΙΑ). La saignée veineuse a donc prévalu : elle se pratiquait jadis sur toutes les veines qui se montraient à découvert; mais une connaissance plus exacte des lois de la circulation ayant montré qu'il importait assez peu de tirer le sang de tel ou tel vaisseau, on ne saigne plus guère qu'au bras et au pied.

On a jugé quelquefois plus convenable d'extraire le sang des vaisseaux capillaires de la peau et des membranes muqueuses, pensant exercer ainsi une action plus immédiate. Pour cela, on a employé les sangsues et les ventouses (voy.) scarifiées qui les remplacent avec un avantage marqué.

Bien que la saignée veineuse soit une opération peu importante et abandonnée aux débutants, elle est cependant fort délicate, et elle est entourée de dangers auxquels on ne songe pas assez. Une lancette (voy.), une bande pour suspendre le cours du sang et faire gonfler les vaisseaux, voilà tout le matériel pour la saignée du bras. Choisir une veine qui ne soit superposée ni à l'artère brachiale, ni à un gros nerf, ni à un tendon, le fixer et y accumuler le sang dans un espace limité, y plonger la lancette de manière à ce que l'ouverture de la peau, suffi-

samment large, devienne parallèle à celle du vaisseau, tel est l'ensemble du manuel opératoire. Il est le même pour la saignée du pied, si ce n'est qu'on met le membre dans l'eau chaude pour faire gonfler les vaisseaux. Quand on a obtenu la quantité voulue de sang, quantité qui va de 4 onces à 2 et même 4 livres, on ferme la plaie avec une petite compresse carrée maintenue par une bande médiocrement serrée.

La saignée *générale* a pour effets immédiats l'abaissement de la température du corps, le ralentissement de la circulation, et enfin la syncope, qui peut même devenir mortelle, comme l'expérience le démontre chaque jour chez les animaux sacrifiés à notre nourriture. Lorsqu'elle est fréquemment renouvelée, elle active l'absorption interstitielle et en même temps la prédominance du système lymphatique d'où résulte une sorte d'engraissement avec bouffissure qui n'est point de bon aloi. Le système nerveux manifeste aussi son action d'une manière plus évidente au milieu de l'affaiblissement universel. Les résultats de la saignée capillaire sont à peu près les mêmes, seulement ils sont moins prompts et moins prononcés.

D'après cela, on conçoit que la saignée ait été d'un grand emploi dans le traitement des maladies; on en a fait même à diverses époques toute la médecine; on a prétendu qu'elle jugulait les maladies ou qu'elle en enlevait la cause avec le sang, suivant les doctrines régnantes. D'autres doctrines non moins plausibles dans la bouche et dans les écrits de leurs auteurs, ont proscrit toute émission de sang au profit des purgatifs ou de telle autre médication. Quoi qu'il en soit, la saignée produit un soulagement manifeste et rapide dans les maladies inflammatoires et fébriles qui sont bien fréquentes, ainsi que dans celles du système circulatoire. Elle y constitue le moyen principal de traitement et elle forme un accessoire important et indispensable dans une foule de maladies où la pléthore sanguine forme un élément notable.

Les contre-indications sont trop nombreuses pour pouvoir être énumérées ici; mais au moins il est faux que la saignée

même inopportune puisse avoir immédiatement des conséquences très graves, et la frayeur qu'en manifestent certaines personnes n'est pas même motivée par les rares accidents qui peuvent succéder à l'opération elle-même. Ces accidents sont: la lésion de l'artère brachiale, du nerf médian, du tendon, l'inflammation de la veine; il faut mentionner aussi l'introduction de l'air dans le cœur qui peut avoir lieu quand on pratique la saignée de la jugulaire; enfin l'ecchymose, l'inflammation de la peau, etc., bien qu'ils soient d'une minime importance en comparaison des précédents.

La quantité de sang extraite des vaisseaux, la manière prompte ou lente dont on procède, l'espace de temps qui sépare les émissions sanguines; le lieu et les conditions où elle se pratique, font de la saignée un agent multiple en quelque sorte entre les mains de ceux qui savent en tirer parti. De là viennent les dénominations de saignée *spoliative*, *révulsive*, *dérivative* par lesquelles le médecin indique le but qu'il s'est proposé. La saignée générale est plus particulièrement spoliative, et la saignée *locale* est généralement préférée lorsqu'il s'agit d'opérer une dérivation ou une révulsion. Cependant, avec l'une comme avec l'autre, on peut remplir cette double indication. F. R.

**SAIGNEMENT DE NEZ**, *voy.* HÉMORRAGIE NASALE (épistaxis).

**SAINDOUX**, *voy.* AXONGE et GRAISSE.

**SAINFOIN** (*hedysarum*, L.), genre de plantes appartenant à la famille des légumineuses (*voy.*), dont les quatre espèces principales sont le *sainfoin oscillant* (*hedysarum gyrans*, L. fils), lequel présente à l'observateur un intéressant phénomène de physiologie végétale (*voy.* FEUILLE, T. X, p. 745-746; le *sainfoin alhagi* (*h. alhagi*, L.), belle plante d'Orient qui fournit la *manne de Perse*; le *sainfoin d'Espagne* (*h. coronarium*, L.), ou *sainfoin à bouquet*, originaire d'Italie et d'Espagne, qui sert d'ornement dans nos jardins par ses belles fleurs rouges, et qu'on cultive en grand comme fourrage à Malte et dans la Calabre, sous le nom de *sulla* ou *scilla*; enfin, le *sainfoin des prés* ou *esparcette* *h. unobrychis*, L.), plante vivace, à racine pivote

tante, qui sert à former des prairies artistiques. Les autres espèces de sainfoin sont de peu d'importance. Z.

**SAING RÉAL**, voy. GRÉAL.

↳ **SAINT**, du latin *sanctus*, primitivement le participe de *sancire*, consacrer. La *sainteté* est cet état de l'âme qui, aimant le bien de toutes ses forces, reste étrangère au mal et en repousse même l'idée. Dans ce sens, on parle en théologie de la sainteté de Dieu, désigné aussi comme trois fois saint, comme le Très-Saint; elle n'appartient même qu'à lui seul. C'est la sainteté de Dieu que Jésus avait en vue en disant au jeune riche de l'Évangile (S. Marc, X, 18) : « Pourquoi m'appelles-tu bon ? Il n'y a qu'un seul bon, c'est Dieu. » S.

Les premiers chrétiens appelaient *saints* non-seulement leurs évêques et les autres ministres du Seigneur, mais toute personne qui tendait à la perfection. Plus tard, ce titre d'honneur fut appliqué à ceux qui, au milieu des persécutions, avaient confessé le Christ au prix de leur fortune, de leur liberté, de leur vie; et les martyrs, considérés comme les saints par excellence, devinrent en quelque sorte les héros, les demi-dieux du christianisme (voy. MARTYROLOGE). Les églises rivalisèrent entre elles dans les honneurs qu'elles leur rendirent: on les représenta comme les serviteurs chéris, les confidentes de la Divinité, comme de puissants protecteurs auprès de Dieu; on alla même jusqu'à les placer au-dessus des anges. Les homélies des Pères du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle sont remplies de leurs louanges et de magnifiques descriptions des miracles opérés par leurs reliques (voy.). Les saints, dès cette époque, étaient honorés comme des divinités protectrices dans les lieux qui possédaient ou croyaient posséder leurs tombeaux. Bientôt chaque province, chaque ville, chaque hameau ambitionna l'avantage d'avoir son saint patron et intercesseur dans le ciel; mais comme les persécutions avaient cessé et qu'il n'était plus guère possible de mériter la couronne du martyr, il fallut se contenter de choisir la plupart des saints parmi les moines les plus célèbres par leurs austérités et leurs mortifications. Ces choix appartenant aux évêques, on

conçoit qu'il dut y en avoir beaucoup d'indignes: aussi le synode de Francfort, en 794, défendit de faire de nouveaux saints, défense renouvelée en 805 par Charlemagne, mais sans succès. Le pape jugea enfin à propos de se charger lui-même de régulariser cette affaire importante. Jean XV donna le premier exemple, en 993, d'une *canonisation* (voy.) papale valable dans toute la chrétienté; et Alexandre III, en 1170, réserva au Saint-Siège le droit exclusif d'inscrire un nom nouveau dans le catalogue des saints. La canonisation n'avait lieu souvent que bien des années après la *béatification* (voy.), espèce d'arrhes de la canonisation accordées aux personnes pieuses que recommandaient la pureté de leur vie et leurs miracles; quelquefois même le *bienheureux* n'était jamais élevé au rang de saint. Il était rare qu'un laïc obtint cet honneur; il fallait qu'il se fût distingué par une piété extraordinaire et par une soumission complète à l'Église, comme Casimir de Pologne et Wenceslas de Bohême; qu'il lui eût rendu d'éminents services, comme Charlemagne ou Henri II; qu'il eût trouvé la mort en combattant pour elle, comme Édouard I<sup>er</sup> d'Angleterre (le Confesseur) et Louis IX; ou bien qu'il eût favorisé puissamment la propagation du christianisme, comme Vladimir-le-Grand de Russie, Knut de Danemark, Olaf de Norvège, Étienne de Hongrie. Les femmes y arrivaient plus facilement. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans la longue liste des successeurs de S. Pierre, à l'exception de ceux qui ont péri martyrs dans les premiers siècles, il n'y en a qu'un très petit nombre qui aient été canonisés, comme Léon, Grégoire, et mille ans plus tard, Pie V. Il fut impossible à Benoît XIII de faire reconnaître la canonisation de Grégoire VII par la France, Naples et l'Autriche.

Depuis le schisme, l'Église grecque n'admet plus les saints canonisés par l'Église latine; mais elle a un grand nombre de saints nationaux, par exemple S. Alexandre Nevski et S. Serge de Russie. Le catalogue de ces saints s'appelle le *ménologe*. Les deux communions rivalisent d'ailleurs dans leur respect pour les saints.

Honorer la mémoire des confesseurs de la foi et des hommes dont les exemples de piété ont édifié le monde, est sans doute une chose bonne en soi, un devoir sacré; mais, comme le faisaient remarquer les apologistes de la religion chrétienne dans leurs attaques contre le paganisme, le vulgaire est incapable de se modérer dans l'expression de ses sentiments d'amour et de respect envers des protecteurs qu'on lui peint comme tout-puissants, et on ne peut nier que le culte des saints n'ait dégénéré en une véritable idolâtrie. Ce qui y a contribué beaucoup, ce sont les images et les statues des saints multipliées surtout dans l'Église latine. Placées d'abord à l'entrée des églises, pour rappeler aux fidèles le souvenir de leurs vertus et de leur mort glorieuse, elles pénétrèrent dans le sanctuaire dès le v<sup>e</sup> siècle. En vain des princes et des évêques, frappés des inconvénients qui en résultaient, voulurent-ils les faire enlever (voy. ICONOCLASTES); le peuple et les moines les prirent sous leur protection et les replacèrent triomphantes dans les églises. Les protestants rejettent le culte des saints comme n'ayant aucun fondement dans l'Écriture sainte, sans toutefois refuser leur admiration et leur respect aux véritables héros du christianisme. La sainteté de la vie a tous leurs respects; mais ils n'en font pas le prétexte d'une espèce de hiérarchie céleste entourant le trône de la gloire en rangs si serrés que trop souvent elle a obscurci l'idée du Dieu unique et affaibli le culte qui n'est dû qu'à lui. C. L.

Pour les *Actes des saints*, voy. BOL-  
LANDISTES.

C'est sous leurs noms respectifs que le lecteur trouvera les art. des principaux saints; quant aux noms de localités précédés du mot *Saint* ou *Sainte*, nous en donnons ci-après un assez grand nombre. L'ordre alphabétique a été suivi comme d'habitude, à cela près toutefois qu'on a réuni tous les noms composés avec *Saint*, et on a placé à leur suite ceux qui commencent par *Sainte*, classement qui nous a semblé faciliter les recherches. S.

**SAINT-ALDEGONDE**, voy. AL-  
DEGONDE.

**SAINT-ANGE (CHATEAU)**, voyez *Hadriani*, voy. ROME.

**SAINT-BARTHÉLEMY** (JOURNÉE DE LA). C'est le nom qui est resté dans l'histoire au 24 août 1572, jour où la fête de l'apôtre (voy.) fut célébrée à Paris par le commencement du massacre des protestants, qui s'étendit bientôt à toute la France.

Depuis la paix de 1570, dite *boiteuse et malassise*, peut-être même depuis l'entrevue de Catherine de Médicis et du duc d'Albe à Bayonne, en 1565, l'idée de frapper d'un seul coup et par surprise des ennemis devenus trop puissants pour être abattus par les moyens ordinaires, s'était présentée plus d'une fois à des imaginations violentes et imbuës des maximes du machiavélisme italien. La guerre n'avait pu donner raison de ces Huguenots (voy.) dont l'organisation redoutable, attestée par des rôles trouvés chez Coligny après sa mort, entretenue par un fonds levé sur le parti, dirigée par des chefs dans chaque province et par un capitaine général auquel on payait une pension mensuelle, menaçait à la fois l'autel et le trône. « Il valait mieux, dit Saulx-Tavannes, gagner une bataille dans Paris où tous les chefs se trouvaient. » Le mariage du roi de Navarre avec la sœur de Charles IX fut, comme celui-ci s'en vantait en termes grossiers, et comme il l'avouait au légat Alessandrini, l'appât dont on se servit pour les attirer du fond de leurs provinces. Coligny (voy.) auquel le roi ne pardonnait pas d'avoir voulu s'emparer de sa personne à Meaux, et qui cherchait à lui imposer une guerre antipathique à ses sentiments, fut la première dupe de ses feintes caresses. Cependant des bruits sinistres commençaient à circuler; des avertissements arrivaient de toutes parts aux protestants réunis à Paris. Un moment, il fut question de se retirer en masse, l'amiral à leur tête; mais celui-ci s'y refusa: « Il était soul de telles alarmes; la durée de ses vieux ans n'avait été que trop rompue de semblables frayeurs. » Tout conspirait donc au succès d'une trame abominable, jusqu'à l'aveuglement des victimes. C'est alors que, d'un projet vague d'abord, on passa au plan et aux moyens d'exécu-

tion. Dans des conseils secrets tenus au Louvre, l'on détermina le nombre des proscrits, le choix des assassins, et le jour du massacre, qui fut fixé au dimanche 24 août, fête de S. Barthélemy. Catherine de Médicis et le duc d'Anjou furent l'âme de ces conseils auxquels assistaient le duc de Guise, Tavannes, de Retz, Gondi, Birague, Nevers, etc.; mais il paraît impossible d'admettre, avec quelques historiens, que le roi n'ait connu leurs projets qu'au dernier moment. Quoi qu'il en soit, on avait exploité la haine populaire contre les huguenots; on s'était assuré du concours de l'Hôtel-de-Ville, en répandant le bruit d'un complot formé par eux pour enlever le roi et la famille royale. 1,200 arquebusiers avaient été introduits dans la ville, dont les portes furent soigneusement gardées, et, la veille au soir, on vit transporter dans le Louvre des amas d'armes et de munitions.

Enfin, le 24, avant le jour, le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois, auquel répond bientôt celui du Palais, donne le signal du massacre. Coligny, blessé traîtreusement deux jours auparavant, est la première victime. Son gendre, ses domestiques, ses principaux adhérents, logés dans sa maison ou dans le voisinage, tombent à leur tour sous les coups des assassins. L'hospitalité du Louvre ne protège pas les gardes et les gentilshommes du roi de Navarre et du prince de Condé (voy. ce nom et HENRI IV) : poursuivis dans les cours, dans les salles, et jusque dans le lit d'une princesse royale où l'un d'eux s'était réfugié, ils sont égorgés sous les yeux du roi et de la reine-mère. Cependant, au grand jour, les meurtriers, que distinguent une écharpe et une croix blanche, se sont répandus dans tous les quartiers de la ville; bientôt la populace se joint à eux; les vengeances particulières et la soif du butin se mettent de la partie, et, ce qui pouvait ressembler d'abord à une exécution devient un massacre général où sont enveloppés vieillards, femmes, enfants et même un certain nombre de catholiques. Vers le soir du dimanche, il parut une proclamation du roi portant défense « qu'autres que ceux de sa garde et les officiers de la

ville prissent les armes ou fissent des prisonniers, sur la vie. » Le 26, autre proclamation « qu'aucun ne fût si hardi de tuer âme vivante, de piller ou toucher aucun, fors ceux qui seront ordonnés pour ce faire. » Alors, dit Mezeray, les meurtres et les saccagements se firent avec plus d'ordre, mais non avec moins de cruauté. Une tradition suspecte veut que le roi ait tiré lui-même, d'une des fenêtres du Louvre, des coups d'arquebuse sur les protestants. C'est bien assez de la responsabilité morale à laquelle il ne saurait se soustraire. Dans ses lettres aux provinces, il avait essayé d'abord de la rejeter sur les Guises. « La querelle particulière qui existait dès longtemps entre leur maison et celle de Coligny avait amené une sédition où son cousin l'amiral et quelques autres de son parti avaient été tués. » Mais bientôt il changea de langage. Le troisième jour, après avoir ouï solennellement la messe, « pour remercier Dieu de la grande victoire obtenue sur l'hérésie, » il se rendit au parlement où il avoua hautement tout ce qui s'était passé, et ordonna d'instruire le procès de l'amiral et de ses complices. De nouvelles lettres furent écrites aux provinces dans le même sens : il y exhortait les gouverneurs à la modération et protestait de son intention de maintenir les édits de paix; mais des émissaires secrets avaient été envoyés, porteurs d'ordres contraires aux paroles officielles. Aussi, dans les deux mois qui suivirent, les massacres de Paris furent imités à Meaux, à Rouen, à Troyes, à Orléans, à Bourges, à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse, etc. Mais plusieurs gouverneurs se refusèrent à exécuter des ordres inhumains. Outre le comte d'Orthès (voy. BAYONNE), dont tout le monde connaît la belle réponse, on cite de Tende et de Carces en Provence, Charni en Bourgogne, Gordes en Dauphiné, Saint-Hérem en Auvergne, Tannegui-le-Veneur et Maignon en Normandie, La Guiche à Mâcon, Villars, consul de Nîmes, les évêques de Lisieux et d'Angers. A ces noms ajoutons celui moins connu de Claude Saltier, bourreau de Lyon, qui, sommé de prêter son ministère aux massacres, répondit « qu'il ne travaillait que judiciairement. » Les historiens va-

rient beaucoup sur le nombre total des victimes, depuis Péréfixe, qui le porte à 100,000, jusqu'à Lingard qui le réduit à 1,600. Le chiffre de 20 à 30,000, adopté par De Thou, dont 3 ou 4,000 pour Paris, paraît se rapprocher le plus de la vérité. La noblesse, la magistrature, la science, toutes les classes de la société fournissent leur contingent à cette liste funèbre, où l'on distingue La Rochefoucault, Soubise, Guerchi, Lavardin, Clermont, de Loménie, Pierre de la Place, l'helléniste Denis Lambin, le grammairien Ramus, le sculpteur Jean Goujon (voy. plusieurs de ces noms). Sully, Caumont-Laforce, Ambroise Paré n'échappèrent que par miracle. Les manifestations de joie qui accueillirent, à Rome et à Madrid, la nouvelle de la Saint-Barthélemy peuvent être mises sur le compte de l'esprit de parti, autant que sur celui du fanatisme religieux.

Des historiens et des publicistes, Pibrac, dans une lettre latine, Naudé, dans ses *Coups d'état*, l'abbé de Caveirac, dans une dissertation spéciale, ont essayé l'apologie de la Saint-Barthélemy, et l'on a osé prononcer à cette occasion le mot de *rigueurs salutaires*. A ces déplorable aberrations de l'esprit humain, opposons le vœu de L'Hospital et de De Thou : *Excidat illa dies!* et ces paroles non suspectes d'un pieux archevêque : « action exécrationnelle qui n'avait jamais eu, et qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de semblable! » — Voir De Thou, *Mémoires de l'état de France sous Charles IX*; Sismondi, *Hist. des Français*, t. XIX; *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. VII; *Du massacre de la Saint-Barthélemy*, par Brizard, 1790, in-8°; *Histoire de la Saint-Barthélemy*, par M. Audin, 1826, in-8°.

**SAINT-BERNARD (GRAND)**, dans le Bas-Valais, à l'extrémité de la vallée piémontaise d'Aoste, dont le pic le plus élevé, le Veilan, a 10,580 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il y avait autrefois, au point culminant du col, un temple de Jupiter détruit dit-on, par Constantin-le-Jeune, en 339, et remplacé par une pierre milliaire qui se voit encore dans le village de Saint-Pierre. Selon d'autres,

ce fut S. Bernard qui renversa ce temple, d'où le nom de mont Saint-Bernard fut substitué à celui de *Mons Jovis*. Cependant le fait suivant semble expliquer suffisamment l'origine de ce nom. On attribue généralement à Bernard de Menton, chanoine d'Aoste vers 962, la fondation du couvent d'augustins qui existe de nos jours encore sur le Saint-Bernard, et dont il fut l'abbé jusqu'à sa mort, arrivée en 1008. Ce couvent acquit de vastes possessions en divers pays, mais surtout en Suisse et en Sardaigne; il en jouit paisiblement jusqu'en 1587, où les prétentions du pape le firent dépouiller, par Charles-Emmanuel III de Sardaigne, de tout ce qu'il possédait dans les états de ce prince. Situé à la hauteur de 7,576 pieds, sur les bords d'un petit lac, ce couvent est le point habité le plus élevé de l'Europe. Il ne compte pas plus de 20 à 30 moines, dont 10 à 12 seulement habitent dans ses murs. Leurs devoirs consistent à accueillir les voyageurs qui traversent la montagne, sans distinction d'état ou de croyance; à leur prodiguer tous les secours possibles; à parcourir, accompagnés de chiens dressés à cet effet, les flancs de la montagne pendant les 7 ou 8 mois de l'année où ils sont couverts de neige, à la recherche des voyageurs égarés; à les sauver s'ils sont en péril, à les soigner jusqu'à leur guérison complète, et tout cela sans jamais exiger de salaire. Ces dignes moines se montrent observateurs si scrupuleux de leur règle, qu'ils ne réclament pas le prix des aliments ou rafraichissements même offerts à de riches voyageurs qui les visitent. En hiver, le froid s'élève jusqu'à 20 ou 22° R.; en été même, il gèle le matin, et il est rare qu'on jouisse de quelques beaux jours. Pas un arbre, pas un buisson ne peut venir à cette hauteur: aussi est-on obligé d'aller chercher à 6 lieues de distance le bois nécessaire. Quoique le passage du Grand Saint-Bernard soit moins fréquenté qu'anciennement, il est encore traversé annuellement par 7 à 8,000 personnes, qui toutes reçoivent l'hospitalité dans le couvent. Les malheureux qu'on trouve ensevelis dans les neiges sont portés dans une chapelle, et la vivacité de l'air empêchant la dé-



composition, tous ces cadavres conservent leurs traits pendant deux ou trois ans et finissent par devenir des momies. Des dons recueillis dans toute l'Europe ont mis les moines en état de restaurer leur couvent, de l'agrandir et d'y établir un meilleur système de chauffage. Depuis Auguste, le Grand Saint-Bernard a été traversé plusieurs fois par des armées; mais le passage le plus remarquable est celui qu'effectua Bonaparte à la tête de 30,000 hommes, du 15 au 21 mai 1800. Il fallut surmonter d'incroyables obstacles, et transporter les canons à bras d'hommes. Une table de marbre noir, placée dans la chapelle du couvent ainsi que le monument de Desaix, rappelle cet événement mémorable.

*Le Petit Saint-Bernard*, dans le Piémont, entre les vallées d'Aoste et de Tarentaise, est le passage le plus commode des Alpes. Annibal, à ce qu'il paraît, le traversa pour entrer en Italie. A 6,750 pieds de hauteur, on trouve un hospice où deux ecclésiastiques de Tarentaise accueillent les voyageurs avec autant de bienveillance que de désintéressement. C. L.

**SAINT-CLAIR (LAC)**, voy. ÉTATS-UNIS.

**SAINT-CLOUD**, petite ville du dép. de Seine-et-Oise (voy.), à 2 lieues de Paris, sur la route de Versailles, placée dans une belle situation, sur la pente rapide d'une colline au bord de la Seine (rive gauche), que l'on y passe sur un beau pont de pierres auquel on attachait jadis ces fameux filets qui arrêtaient les objets perdus et les cadavres que le courant apportait de Paris. La population de Saint-Cloud s'élève à 2,316 hab. Ce qui rend surtout cet endroit digne d'attention, c'est son château royal, dont dépend un parc magnifique. Ce palais est bâti sur la pente de la colline, et se compose d'un grand corps de bâtiment et de deux ailes en retour, avec chacune un pavillon. Les jardins, les terrasses, les parterres, les boulingrins, les pièces d'eau, les cascades et les bosquets qui entourent cet édifice, soit dans la partie réservée à l'usage de la famille royale, soit dans celle qui est abandonnée au public, sont dignes d'admiration et en font un séjour délicieux. On remarque particulièrement la

grande cascade, qui a 108 pieds de face sur autant de pente. Le parc, planté par Le Nôtre, a environ 4 lieues d'étendue. Cet homme, si habile dans son art, a su tirer parti de l'inégalité du terrain pour produire les effets les plus pittoresques. Bâti sous Mazarin, le château de Saint-Cloud fut successivement embelli par les ducs d'Orléans, qui en furent possesseurs jusqu'en 1782, époque à laquelle la reine Marie-Antoinette en fit l'acquisition. Cette reine se plaisait dans ce palais, qu'elle augmenta de plusieurs bâtiments; en 1790, elle y séjourna pour la dernière fois. Le château et le parc devinrent propriétés nationales en 1793. C'est là, dans l'orangerie qui est derrière le château, qu'eut lieu la fameuse révolution du 18 brumaire (voy.). Napoléon, devenu empereur, fit de Saint-Cloud son séjour de prédilection; Blücher, à la seconde invasion, y commit des dégâts qui déshonorent un général dans le siècle où nous vivons. Sous la Restauration, les Bourbons y séjournèrent assez souvent. En 1830, Charles X y signa les fatales ordonnances de juillet, et c'est aussi là qu'il apprit la chute de son trône (voy. *révolution de JUILLET*). Après l'élection du 7 août, le château de Saint-Cloud ayant continué d'appartenir à la dotation de la liste civile, la nouvelle famille royale y passe encore souvent une partie de l'été.

Saint-Cloud portait autrefois le nom de Nogent, qui fut changé en l'honneur de Clodoalde, 3<sup>e</sup> fils de Clodomir, roi d'Orléans (voy. CLOUD). Ce prince donna ce fief à l'église de Paris, et il fut érigé en duché-pairie, en 1674, sous François de Harlay-Chauvalon, archevêque de Paris, pour lui et ses successeurs. Dans les guerres du moyen-âge, il est souvent question du bourg de Saint-Cloud, fortifié en tout ou en partie, pris et repris par les différentes armées ou par les différentes factions. On sait que Henri III (voy.) y fut assassiné en 1589. Z.

**SAINT-CYR**, endroit célèbre, à 5 lieues O. de Paris, où Mansard construisit une maison destinée à la communauté pour l'éducation de filles nobles (voy. MAINTENON et RACINE), mais qui de nos jours est occupée par l'École militaire

que. Cet admirable monument, aujourd'hui restauré avec le plus grand soin, est un des points dominants de la vallée de la Seine autour de Paris. La pyramide qui s'élève au-dessus de l'une des tours a 300 pieds de hauteur, 100 pieds de plus que Notre-Dame de Paris. La nef de l'église a 400 pieds de longueur.

L'ancienne abbaye est aujourd'hui remplacée par un chapitre composé de 10 évêques et de 24 chanoines prêtres. Les bâtiments, jadis clostraux, sont affectés, depuis le 29 mars 1810, à l'établissement d'une maison d'éducation pour 500 demoiselles, dont 400 sont élevées gratuitement aux frais de l'état, à la condition toutefois qu'elles seront parentes des membres de la Légion-d'Honneur.

Autrefois fortifié, Saint-Denis a subi plusieurs sièges. Le 10 nov. 1567, les catholiques et les protestants se livrèrent sous ses murs une bataille sanglante où le connétable Anne de Montmorency (voy.) fut mortellement blessé. On vint d'y établir, à 5,200<sup>m</sup> du mur d'octroi de Paris, le fort détaché dit de l'Est, l'un des plus importants dans le système de défense de la capitale. B. DE P.-L.

**CHRONIQUES DE SAINT-DENIS.** On sait que, dans la plupart des couvents, il y avait des religieux spécialement chargés de tenir note de tous les événements de quelque importance. Telle fut, entre autres, l'origine des *Chroniques de Saint-Denis*, dont on a déjà parlé à l'art. FRANCE, T. XI, p. 547. Elles remontent aux premiers siècles de la monarchie. A côté de beaucoup de fables, elles renferment un grand nombre de faits curieux, surtout pour l'histoire de la 3<sup>e</sup> race de nos rois. Le bénédictin Jean Chartier (voy.) les débrouilla et les mit en ordre dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Elles ont paru pour la première fois, en 1476 (Paris, 3 vol. in-fol.), sous le titre de *Grandes Chroniques de France*. Une 2<sup>e</sup> éd., mieux exécutée que la première, fut publiée dans la même ville en 1493, 3 vol. in-fol. Il en parut une 3<sup>e</sup>, avec continuation jusqu'à l'année 1513, en 1514, 3 vol. in-fol. Dom Bouquet les inséra plus tard dans sa *Collection des historiens de France*, et notre collaborateur M. Paulin Paris en a donné

une nouvelle édition, de 1836-39, 6 vol. in-8<sup>o</sup>. E. H.-G.

**SAINT-DOMINGUE**, voy. HAÏTI.

**SAINT-ESPRIT**, voy. ESPRIT (*Saint*).

**ORDRE DU SAINT-ESPRIT**, créé par Henri III, le 31 déc. 1578, en mémoire de trois événements qui le concernaient arrivés le jour de la Pentecôte: sa naissance, son éléction au trône de Pologne et son avènement à celui de France. L'ordre se composait de 100 chevaliers, y compris les princes du sang et de la famille royale, les prélats et les grands-officiers commandeurs, tous nommés par le roi, le chapitre assemblé. Pour y être admis, il fallait faire preuve de trois races. Comme grand-maitre de l'ordre, le roi, le jour de son sacre, prêtait serment de le maintenir et de ne souffrir aucune altération dans ses principaux statuts. Les prélats de l'ordre étaient au nombre de neuf, 4 cardinaux, 4 archevêques ou évêques, et le grand-aumônier de France; avant la révolution, des abbés pouvaient y être admis. Ces prélats étaient commandeurs et ne recevaient que l'ordre du Saint-Esprit. Les autres chevaliers, avant d'être décorés de cet ordre, devaient avoir reçu celui de Saint-Michel (voy.), d'où venait aussi que leurs armes étaient entourées des deux colliers. Les autres grands-officiers commandeurs étaient le chancelier de l'ordre, le grand-prévôt, maître des cérémonies, le grand-trésorier et le secrétaire. Le collier de l'ordre du Saint-Esprit était formé de fleurs de lis et de trophées d'armes en or, d'où naissaient des flammes et des bouillons de feu, et de la lettre H couronnée. La décoration consistait en une croix d'or à huit pointes pommetées d'or, émaillée de blanc sur les huit pointes, ayant une fleur de lis aux quatre angles et au milieu, d'un côté, une colombe aux ailes déployées, en émail, et anciennement en argent, et de l'autre, l'image de Saint-Michel, or et émail. Les chevaliers avaient d'abord porté la croix au cou suspendue à un ruban de couleur bleu-céleste, ensuite ils la placèrent au bout d'un large ruban noir de même couleur, passé en baudrier. Les ecclésiastiques la portaient en collier. Les officiers non commandeurs, c'est-à-dire le béraut,

l'huissier, le garde des archives et le secrétaire de la chancellerie, la portaient en sautoir. Les chevaliers mettaient encore cette croix brodée en argent sur le côté gauche de leur habit, avec une colombe au milieu, et les angles garnis de fleurs de lis. La devise de l'ordre était *Duce et auspice*.

Henri III avait projeté d'attribuer aux chevaliers du nouvel ordre des commanderies; mais son dessein n'ayant pas pu recevoir d'exécution, il assigna à chacun d'eux une pension de 1,000 écus d'or, réduite ensuite à 3,000 livres.

La révolution de 1789 abolit l'ordre du Saint-Esprit, qui fut rétabli sous la restauration pour disparaître de nouveau à la révolution de juillet. X.

**SAINT-ÉTIENNE**, sous-préfecture du dép. de la Loire, ville remarquable par son industrie, notamment par la fabrication des rubans. *Voy. LOIRE*.

**SAINT-ÉVREMOND** (CHARLES MARCOTELLE DE SAINT-DENIS, comte d'ÉTHALAN, seigneur DE), né à Saint-Denis-Duquast, près de Coutances, le 1<sup>er</sup> avril 1613, étudia d'abord chez les jésuites à Paris; puis devenu lieutenant aux gardes du duc d'Enghien, il assista avec distinction aux journées de Rocroy, de Fribourg et de Nördlingen. Son esprit était naturellement porté à la raillerie : il n'épargna pas même le prince de Condé qui le força de se démettre de sa lieutenance. Mazarin, au service duquel il mit son épée et sa plume pendant la Fronde, récompensa son dévouement par une pension et par le grade de maréchal-de-camp, et néanmoins Saint-Évremond le sacrifia encore à son besoin de critique. Alors les portes de la Bastille se refermèrent sur lui; cependant, Mazarin l'en fit sortir trois mois après, lui rendit sa faveur et l'emmena avec lui, lors de la conclusion du traité des Pyrénées. Cette pacification inattendue devint pour l'incorrigible courtisan un nouveau sujet d'épigrammes qui cette fois furent ignorées du ministre. Mais après la mort de Mazarin, en 1661, le hasard fit tomber entre les mains de Colbert la minute de la lettre que Saint-Évremond avait en cette occasion adressée au maréchal de Créquy, et il n'en fallut pas

davantage pour le perdre. Saint-Évremond échappa à la prison; mais il lui fallut quitter la France. Il se retira d'abord en Hollande, puis en Angleterre, où il avait des amis puissants, et où le roi Charles II lui fit une pension considérable. Il avait alors 47 ans, et jusqu'à sa mort, arrivée 43 ans après, il ne quitta plus la terre d'exil, vivant dans une parfaite indépendance, et s'accommodant à merveille de tous les gouvernements. Il n'accepta aucun emploi public, et se contenta du sceptre de bel-esprit qui lui fut décerné dans la société de la belle duchesse de Mazarin, réfugiée à Londres pour échapper à la tyrannique jalousie de son mari. C'est pour cette société choisie qu'il composa la plupart de ses écrits, et notamment une *Défense de quelques pièces du théâtre de M. Corneille*, un éloge du théâtre anglais et une critique de l'opéra. Non content de vouloir régenter la scène, il essaya, en 1662, avec deux grands seigneurs, d'Aubigny et Buckingham, de prêcher d'exemple, et ils firent en commun la plate comédie de *Sir Politic would be*, dirigée principalement contre l'opposition parlementaire. Quoi qu'il en soit, la prose et les vers de Saint-Évremond étaient alors en haute estime, et soit qu'il traitât un sujet d'histoire, de philosophie ou de littérature, il pouvait toujours compter sur l'encouragement du public. Cependant, de toute sa poésie on n'a retenu que le quatrain qu'il avait adressé à la célèbre Ninon de l'Enclos (*voy. ce nom*, T. XVIII, p. 512).

En revanche, sa prose fourmille de pensées neuves et piquantes, et est colorée par un style vif et pittoresque. Aussi la postérité a-t-elle confirmé le jugement que ses contemporains ont porté sur sa fameuse *Conversation du P. Canaye*, ses *Observations sur Salluste et sur Tacite*, la *Retraite de M. de Longueville en Normandie*, et sur ses *Réflexions sur les divers génies du peuple romain*, ouvrage rempli d'aperçus justes et ingénieux. Saint-Évremond est mort à Londres, le 20 sept. 1703. Sa vie a été écrite par Desmaizeaux, éditeur de ses œuvres, (4<sup>e</sup> éd., Amst., 1726, 5 vol. in-12); une autre Notice sur sa vie, son caractère et ses ouvrages, due à N. Lemoyne Déses-

sarts, se trouve en tête d'une éd. des œuvres choisies de Saint-Évremond (1804, in-12). D. A. D.

**SAINT-GALL**, 14<sup>e</sup> canton de la confédération Suisse, borné au nord-est par le lac de Constance, à l'est par l'Autriche, d'une superficie totale de 35  $\frac{1}{4}$  milles carr. géogr. avec une population de 157,700 hab. d'origine allemande, dont 99,300 catholiques et 58,400 réformés. La constitution aristocratique de ce petit état a été révisée en 1831. L'autorité souveraine est exercée par un grand conseil de 149 membres nommés par les électeurs des 44 cercles du canton. C'est le grand conseil qui choisit le petit conseil, nomme aux emplois, propose les lois et les impôts, etc. Le contingent fédéral est de 2,630 hommes; les revenus publics s'élèvent à 39,450 florins; l'état n'a point de dette. Le chef-lieu du canton, *Saint-Gall*, ville commerçante, compte près de 10,000 hab. S. Gall, gentilhomme écossais ou irlandais, qui prêcha l'Évangile en Suisse, au VII<sup>e</sup> siècle, y fonda le célèbre couvent de bénédictins du même nom. Omer en fut nommé le premier abbé par Pepin; et en 1226, l'abbé Conrad prit le titre de prince de l'Empire. Ses successeurs eurent souvent à lutter contre les habitants qui finirent par entrer dans la ligue helvétique au XV<sup>e</sup> siècle. La ville de Saint-Gall n'est chef-lieu de canton que depuis 1798. Elle possède trois bibliothèques dont la principale est celle de l'abbaye, où se conservent de précieux manuscrits, un gymnase académique, une société littéraire et d'autres sociétés savantes ou industrielles; les fabriques de toile et de coton y sont nombreuses. A quelque distance de la ville, deux beaux ponts, l'un de 580 pieds de long, construit en 1820, et l'autre de 90, traversent la Sitter et la Goldach: ce dernier réunit deux hauts rochers. Les endroits les plus industriels et les plus commerçants du canton, après le chef-lieu, sont Rorschach, sur le lac de Constance, avec une population de 2,000 âmes; Lichtensteig, Wattweil, dans le Toggenbourg, Rheineck et Altstetten, dans la vallée du Rhin. Le village de Pfäfers est renommé pour ses bains, et la ville d'Uznach pour son pont de 1,850

pieds de long, jeté sur un coin du lac de Zurich. — *Foir* Ildefonse d'Arx, *Hist. du canton de Saint-Gall* (Saint-Gall, 1810-13, 3 vol.); Tschudy, *Du-cours sur la ville de Saint-Gall* (*ibid.*, 1813), et Ehrenzeller, *Annales de la ville de Saint-Gall* (*ibid.*, 1827 et suiv., 2 vol.). C. L.

**SAINT-GEORGES** (VINS DE), voy. MUSCAT et HÉRAULT (*dép. de l'*).

**SAINT-GEORGES** (CHEVALIER DE), voy. JACQUES II et STUART.

**SAINT-GERMAIN EN LAÏE**, chef-lieu de canton du dép. de Seine-et-Oise (*voy.*), arrondissement de Versailles, et ancienne résidence royale, à 5 lieues de Paris, est située à l'entrée d'une belle forêt, sur une hauteur qui domine le cours de la Seine. La ville a près de 12,000 hab. Le château est aujourd'hui transformé en pénitencier militaire; mais la terrasse du parc, d'où l'œil plane sur le pays renfermé dans les courbes du fleuve jusqu'au-delà de Saint-Denis, est toujours en possession d'attirer de nombreux visiteurs. Un chemin de fer, long de 19 kilom., le premier qui ait été établi aux environs de Paris (ouvert en 1837), les conduit jusqu'au Pecq, et, au-delà de la Seine, un escalier en pierre aboutit au haut de la terrasse.

Pour la paix de Saint-Germain, dite *boiteuse et malassise*, 1570, voy. p. 417.

**SAINT-GERMAIN** (CLAUDE-LOUIS, comte DE), ministre de la guerre sous Louis XVI, de 1775 à 1777, après s'être distingué dans la guerre de Sept-Ans, ou il répara plus d'une fois les fautes des autres généraux, et avoir servi quelque temps le roi de Danemark avec le titre de feldmaréchal-général, était ne près de Lons-le-Saulnier (Jura), au château de Vertamboz, le 15 avril 1707, et mourut à Paris, le 15 janv. 1778. Ses *Mémoires*, publiés à Amsterdam (1779, in-8<sup>o</sup>), ont eu pour rédacteur l'abbé de La Montagne; ils ont donné lieu à un *Commentaire* par le baron de Wimpfen. On peut lire une notice sur sa vie en tête de la *Correspondance particulière du comte de Saint-Germain avec M. Paris Duvernay*, Londres, 1789, 2 vol. in-8<sup>o</sup>.

**SAINT-GERMAIN** (COMTE DE), célèbre aventurier dont on ignore le veri-

table nom et l'origine, peut-être portugaise, a brillé d'un certain éclat dans le courant du siècle dernier. Quelques biographes lui ont donné pour père un Juif de Bordeaux, et pour mère une princesse étrangère. Quant à l'époque de sa naissance, qui est demeurée aussi douteuse que le reste, on a conjecturé, de certains aveux échappés à lui-même, qu'elle devait remonter jusqu'à 1710. Quoi qu'il en soit, le comte de Saint-Germain parut pour la première fois sur la scène du monde vers 1746. Le maréchal de Belle-Isle (voy.), dit-on, l'amena avec lui en France, et fut son introducteur à la cour; mais bientôt, le comte, doué de grands avantages extérieurs et d'une immense érudition, jointe à une grande mémoire, put se passer de cette protection. Par le canal du duc de Choiseul, il fut présenté à la marquise de Pompadour, puis au roi, qui le prit en amitié et lui donna un appartement à Chambord. Il faisait preuve dans toutes ses relations, même avec les personnes les plus haut placées, d'une extrême aisance et d'un usage du monde qu'il savait allier à un profond mépris des richesses, quoiqu'il se plût à faire parade d'une prodigieuse quantité de pierreries et de diamants. Il excellait sur le violon, se disait versé dans toutes les connaissances humaines, et l'un de ses principaux moyens d'éblouir et d'étonner était de laisser supposer aux esprits crédules qu'il vivait depuis 350 ans. On alla jusqu'à faire courir le bruit qu'il était possesseur d'un élixir qui rendait immortel. Le fait est que le comte de Saint-Germain, homme robuste et de taille moyenne, avait un tel système d'hygiène que les années semblaient n'avoir pas de prise sur sa personne. Le roi de Prusse voulut qu'on l'instruisit de quelques détails relatifs à ce personnage mystérieux; Voltaire lui répondit : « C'est un homme qui ne meurt point et qui sait tout. » Il mourut cependant en 1784, d'autres disent en 1795, dans l'intimité du prince de Hesse-Cassel, et lorsqu'il était déjà oublié en France. D. A. D.

**SAINT-GOTHARD**, montagne de la Suisse, entre les cantons d'Uri et du Tessin, appartenant aux Alpes Léopontiennes (voy. T. I<sup>er</sup>, p. 501), est remarquable

comme le principal nœud de ce groupe. Ce mont est traversé par une route qui conduit en Italie. Sa superficie est de 6 milles carrés. Ses points culminants sont le Mutthorn ou Pischiora (9,800 pieds), la Fibia (9,730 pieds), le Fieudo (8,586 pieds), et le passage du Saint-Gothard proprement dit (6,650 pieds). Il est couvert de lacs et de glaciers. Le Rhin, le Rhône et d'autres fleuves y prennent leur source. C. L.

**SAINT-JAMES** (PALAIS DE), à Londres, au nord du parc du même nom (voy. T. XVI, p. 693), célèbre résidence des rois de la Grande-Bretagne depuis l'année 1696 : aussi gouvernement britannique et cabinet de Saint-James sont deux expressions synonymes. L'extérieur du palais ne répond pas à la splendeur de la cour qu'il renferme dans les grandes occasions; mais il contient dans sa vaste étendue une longue suite de somptueux appartements, ainsi que des richesses de tout genre. X.

**SAINT-JEAN-D'ACRE**, voy. ACRE.

**SAINT-JOSEPH** (BARON DE), voy. ANTHOINE.

**SAINT-JUST** (ANTOINE-LOUIS-LÉON DE), fameux conventionnel, était né, en 1768, à Decize (arrond. de Nevers); mais son père, chevalier de Saint-Louis, habitait Blérancourt, près Noyon. Le jeune Saint-Just avait fait à Soissons des études brillantes, et l'admiration qu'il avait puisée dans les auteurs grecs et latins pour les formes républicaines lui fit adopter avec enthousiasme les idées nouvelles au moment où la révolution éclata. Le corps électoral du dép. de l'Aisne l'envoya comme député à la Convention nationale, quoiqu'il lui manquât encore un an pour être éligible, et ce vice légal fut l'objet d'une protestation de la part de Jean de Bry, qui présidait à l'élection. Saint-Just prononça son premier discours à la tribune de l'assemblée le 13 nov. 1792, il invoqua, au sujet du traitement à faire subir au roi, les exemples de Rome et de l'Angleterre, disant que la république ne devait point avoir de faiblesse, et qu'il fallait que la haine des rois passât dans le sang du peuple. Aussi vota-t-il pour la mort et contre le sursis. Dans sa carrière de membre de la Convention, il déploya

beaucoup d'activité et parut à la tribune avec avantage; il s'efforça d'arrêter l'émission excessive des assignats; opina pour que le pouvoir fût concentré dans l'assemblée; appuya l'organisation de l'armée; proposa à ses collègues de diriger eux-mêmes les opérations militaires et déploya à l'armée, après y avoir été envoyé comme représentant du peuple, une énergie toute romaine. Collègue de Robespierre et de Couthon (voy.) dans le Comité de salut public (voy. l'art.), il organisa avec eux la terreur et seconda le premier dans sa lutte contre Danton. Mais enveloppé à la fin dans la disgrâce du dictateur, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il périt avec fermeté sur l'échafaud le 10 thermidor, âgé seulement de 26 ans. Saint-Just fut mêlé à tout ce qui se fit de grand sous la république, mais aussi à tous les crimes qui s'y commirent. Il a publié *Organt*, poème en 20 chants (Paris, 1789, 2 vol. in-8°); *Esprit de la révolution et de la constitution de France* (1791, in-8°); *Mes passe-temps, ou le nouvel Organt de 1792*, poème lubrique aussi en 20 chants (1791, 2 part. in-8°); *Rapports faits à la Convention nationale, au nom de ses comités de sûreté générale et de salut public*, à différentes époques; et enfin des *Fragments sur les institutions républicaines* (1800, in-12). On lui doit encore un *Essai de constitution*, imprimé dans ses œuvres politiques (1833-34, in-8°).

L. G.-s.

**SAINT - LAMBERT** (CHARLES-FRANÇOIS, marquis DE), écrivain français, né en 1717, à Vézelize, en Lorraine, et mort à Paris, le 9 févr. 1803. Après avoir servi quelque temps dans les gardes lorraines, Saint-Lambert s'attacha au roi Stanislas, et ne quitta sa charge d'exempt des gardes-du-corps de ce prince que pour l'échanger contre une commission de colonel au service de France. Quelques poésies légères dont Voltaire avait la courtoisie de se dire jaloux, et sa liaison intime avec la marquise du Châtelet (voy.) lui valurent une réputation de galanterie et de bel-esprit qui lui ouvrit tous les salons de la capitale, et qui lui gagna en même temps les bonnes grâces des encyclopédistes dont il devint bientôt un des zélés collaborateurs.

On sait que pendant qu'il faisait les campagnes de Hanovre (1756-57), J.-J. Rousseau conçut pour la femme qu'il aimait, M<sup>me</sup> d'Houdetot, « le premier et l'unique amour de sa vie »; amour que ses suites, dit-il, ont rendu mémorable et terrible à son souvenir, et dont on retrouve des traces dans les pages les plus brûlantes de la *Nouvelle-Héloïse*, qu'il écrivait sous le charme de cette passion. Saint-Lambert, à son retour de l'armée, « se conduisit, dit Rousseau, en honnête homme et judicieux : comme j'étais le seul coupable, je fus aussi le seul puni et même avec indulgence. Il me traita durement, mais amicalement, et je vis que j'avais perdu quelque chose dans son estime, mais rien dans son amitié. » Sa liaison avec M<sup>me</sup> d'Houdetot dura jusqu'à sa mort. Ayant renoncé au service, il se consacra dès lors exclusivement au culte des muses et aux plaisirs du grand monde. En 1769, il fit paraître son poème des *Saisons*, en iv chants (2<sup>e</sup> éd., avec changements et additions, 1771), précédé d'un discours préliminaire, et suivi de notes. L'exagération des éloges appelle naturellement l'exagération des critiques, et c'est ce qui eut lieu pour ce poème d'ailleurs remarquable. « Le plat ouvrage! écrivait Walpole, point de suite; point d'imagination; une philosophie froide et déplacée... En un mot, c'est l'Arcadie encyclopédique. » Et, d'un autre côté, Voltaire provoquait, par son admiration sans mesure, ce trait satirique de Gilbert :

Saint-Lambert, noble auteur, dont la Muse pendante

Fait des vers trop vantés par Voltaire qu'il vante.

Tout juge impartial reconnaltra cependant avec Chénier que les défauts propres au genre descriptif sont rachetés dans cet « élégant poème » par des beautés nombreuses. A la suite de cet ouvrage Saint-Lambert publia ses contes de *l'Abenaki*, de *Sara Th...*, et de *Ziméo*; ses *Poésies fugitives*, et des *Fables orientales*, imitées en partie de Saadi. Cette publication lui ouvrit les portes de l'Académie, où il fut reçu le 23 juin 1770, et où il ne tarda pas à exercer une grande influence. Après la dissolution de ce corps savant, il se retira dans la charmante villa qu'il avait fait construire à Éaubou-

me, dans la vallée de Montmorency, et il s'occupa de la publication de son grand ouvrage philosophique, intitulé : *Principes des mœurs chez toutes les nations, ou Catéchisme universel*, qui commença à paraître dès 1797 (Paris, 3 vol. in-8<sup>o</sup>). Il est divisé en 6 parties, et rédigé par demandes et réponses. En 1806, cet ouvrage obtint le grand prix de morale ; mais cette décision du jury institué pour adjuger les prix décennaux, souleva bien des réclamations de la part de ceux qui nient la morale sans la religion.

Parmi les autres publications de Saint-Lambert, nous ne citerons que son *Essai sur la vie et les ouvrages d'Helvétius*, qui parut en tête du poème du *Bonheur*, ouvrage posthume de l'auteur de *l'Esprit*, et ses *Mémoires sur la vie de Bolingbroke* (1796).

Pour ce qui est du caractère de Saint-Lambert, outre ce que nous en avons déjà dit, M<sup>me</sup> Suard dans ses *Essais de Mémoires* le peint assez bien en quelques mots : « Il ne plaisait dans la société, dit-elle, qu'à ceux qui lui plaisaient à lui-même. Il avait pour tout ce qui lui était indifférent une froideur qu'on pouvait quelquefois confondre avec le dédain. »

EM. H-G.

**SAINT-LAURENT.** Ce fleuve de l'Amérique, un des plus grands du monde, est le canal par où les eaux des lacs Supérieur, Huron, Michigan, Érié et Ontario, s'écoulent dans l'Océan, en traversant le golfe de Saint-Laurent. Le fleuve a reçu des noms divers à différents endroits de son cours. Il s'appelle *Saint-Laurent* de la mer au lac Ontario ; mais quelquefois *Catéraqui* ou *Iroquois*, entre Montréal et le lac Ontario. De l'Ontario à l'Érié, c'est le *Niagara* (voy.) ; de l'Érié au lac Saint-Clair, la rivière *Détroit* ; du Saint-Clair au lac Huron, la rivière *Saint-Clair* ; du lac Huron au lac Supérieur, la rivière *Sainte-Marie* ou *Narrows*, ce qui forme un cours non interrompu de 2,000 anglais. Les vaisseaux de ligne peuvent s'avancer vers Québec jusqu'à 400 milles de la mer, et ceux de 600 tonneaux, de 580 milles, dépassant Québec vers Montréal. Le fleuve a 200 milles de cours entre ces deux villes. La marée re-

monte jusqu'au lieu appelé *les Trois-Rivières*. La largeur du Saint-Laurent, entre Montréal et Québec, varie d'un demimille à 4 milles ; la moyenne est d'environ 2 milles. Au-dessous de Québec, le fleuve s'élargit par degré jusqu'à son embouchure dans le golfe, où, du cap Rosier à l'établissement de Mingan, sur la côte du Labrador, il a 105 milles de large. Le pays qu'il traverse, du lac au golfe, est en général fertile, presque entièrement en culture et présentant une prospérité croissante. Sur les deux rives, la scène est délicieuse : de nombreux villages offrant des maisons groupées autour d'une église en pierre, des fermes semées dans la campagne, attirent l'attention du voyageur. A plusieurs endroits, le fleuve forme de larges lacs, comme ceux de Saint-François, de Saint-Louis, des Deux-Montagnes, des îles et des brisants. Depuis le commencement de décembre jusqu'au milieu d'avril, la navigation est entièrement interrompue par les glaces, dont la débâcle, dans le printemps, présente un magnifique tableau.

Le *golfe de Saint-Laurent*, qui reçoit les eaux du fleuve de ce nom, est formé par la côte occidentale de Terre-Neuve, la partie est du Labrador, la côte orientale du Nouveau-Brunswic, une partie de la Nouvelle-Écosse et l'île du cap Breton. Il communique à l'Atlantique par trois passes, savoir : au nord, le détroit de Bellisle, entre Labrador et Terre-Neuve ; au sud-est, le canal entre le cap Ray et Terre-Neuve ; enfin, celui de Canso, qui sépare le cap Breton de la Nouvelle-Écosse. La distance du cap Rosier au cap Ray est de 79 lieues ; celle de la Nouvelle-Écosse au Labrador, de 106. *Enc. amer.*

**SAINT-LEU** (COMTE DE), voy. LOUIS-NAPOLÉON et BONAPARTE (*famille*).

**SAINT-MARIN.** Cette république, le plus petit état de l'Europe, mais un des plus anciens, puisqu'il date du IV<sup>e</sup> siècle, est enclavée dans l'État de l'Église, entre Cesena, Rimini et Urbin, et placée sous la protection du pape. Elle ne consiste que dans la ville de *San-Marino* (700 hab.), à 4 lieues du golfe Adriatique, bâtie sur la montagne de ce nom, et dans les quatre villages qui l'entourent. Sa population totale est de 7,000 âmes.

Elle est gouvernée par un sénat de 12 membres, présidé par un gonfalonier qui ne reste en fonctions que trois mois. On évalue le revenu public à 70,000 fr. La culture de la vigne est la principale industrie des habitants. X.

**SAINT-MARTIN** (ILE), voy. ANTILLES et GUADELOUPE.

**SAINT-MARTIN** (LOUIS-CLAUDE DE), dit le *Philosophe inconnu*, titre qu'il prenait lui-même dans ses ouvrages, naquit à Amboise, le 18 janv. 1743, d'une famille noble. Ses parents le destinaient à la magistrature; mais, préférant à cette carrière celle des armes, il entra comme lieutenant dans le régiment de Foix en 1765. Il se fit initier aux mystères d'une secte de théosophes, appelés *martinistes* de Martinez Pasqualis, vraisemblablement Portugais de naissance, qu'elle reconnaissait pour chef. A la *science des esprits*, comme il appelait les doctrines de Martinez, il ajouta bientôt la *science des âmes* de Swedenborg, et, pour pouvoir se livrer tout entier à ses rêveries, il quitta le service militaire. Après un séjour de quelques années à Paris, où il se lia avec le duc d'Orléans et d'autres personnalités distinguées, Saint-Martin se mit à parcourir la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, dans le but d'étudier l'homme et la nature, et de faire des adeptes à sa doctrine. Ce fut à Strasbourg qu'il eut pour la première fois connaissance des ouvrages de Jacob Böhme, qu'il proclama la *plus grande lumière humaine*, et, quoique dans un âge déjà avancé, il apprit l'allemand pour traduire les visions de cet illuminé. Après 1794, il fut désigné comme élève à l'École normale par le district d'Amboise. Il mourut, le 13 oct. 1803, d'une attaque d'apoplexie, au village d'Aunay, près de Paris. Sa philosophie était un mysticisme tout spiritualiste. Ses principaux écrits sont : *Des erreurs et de la vérité*, Edimb. Lyon, 1775, in-8°; *Rapports entre Dieu, l'homme et l'univers*, *ibid.*, 1782, in-8°; *L'homme de désir*, Lyon, 1790, in-8°; *Le mystère de l'homme-esprit*, Paris, au XI (1802, in-8°). X.

**SAINT-MARTIN** JEAN-ANTOINE, savant orientaliste, né à Paris, le 17 janv. 1791, fut longtemps commis chez son

père, qui était marchand tailleur en cette ville. En 1814, lorsque l'Académie celtique se réorganisa sous le nom de Société royale des antiquaires, il en fut nommé secrétaire. Quelques mémoires sur l'histoire et la géographie arméniennes, qu'il publia en 1818 et 1819, lui ouvrirent, en 1820, les portes de l'Académie des Inscriptions. En 1822, il fut chargé de la rédaction du Journal mensuel de la Société Asiatique. En 1824, il obtint du ministère qu'il défendait avec ardeur, la place de conservateur-administrateur à la bibliothèque de l'Arsenal, et d'autres faveurs encore plus lucratives. En 1827, il se chargea de la direction du journal *l'Universel*, qui cessa de paraître le 27 juillet 1830, ainsi que nous l'avons dit à l'art. RÉMUSAT; la révolution enleva en même temps à Saint-Martin presque toutes ses places et pensions. Il mourut du choléra le 20 juillet 1832. Le principal ouvrage de cet érudit d'un mérite incontestable, que les passions politiques ne doivent point faire méconnaître, sont les *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie* (Paris, 1818, 2 vol. in-8°), qui toutefois ne sont qu'une faible partie de ses travaux littéraires. Il a publié en outre un très grand nombre de notices et de mémoires, imprimés séparément ou dans divers recueils scientifiques, ainsi que des traductions de plusieurs ouvrages arméniens, et une édition de *l'Histoire du Bas-Empire* de Lebeau (voy.), corrigée d'après les sources orientales, augmentée de beaucoup de notes; édition qui fut continuée après la mort de Saint-Martin, par M. Brosset, son élève. X.

**SAINT-MAUR**, voy. BÉNÉDICTINS et SEINE (dép. de la).

**SAINT-MICHEL** (MONT), voy. MANCHE (dép. de la).

**SAINT-OFFICE**, voy. INQUISITION.

**SAINT-OUEN** DÉCLARATION DE, du 2 mai 1814, voy. CHARTE. LOUIS XVIII, et SEINE (dép. de la).

**SAINT-PAUL** (COMTE DE), voy. LONGUEVILLE.

**SAINT-PÉTERSBOURG**, la seconde capitale de l'empire de Russie (voy.), la première résidence impériale et le siège du gouvernement, est située à l'embou-



chère de la Néva dans le golfe de Finlande, par 59° 56' 31" de lat. N., et 27° 59' de long. or. du méridien de Paris, à 726 verstes (774 kilom.) de Moscou et 2,390 (2,547 kilom.) de Paris. Cette ville est bâtie sur un terrain bas, entrecoupé d'eaux, exposé aux inondations, et où l'art a dû triompher de tous les obstacles naturels. Sa circonférence est de 24 verstes (25 kilom. 58'), et sa superficie totale de 74 verstes carrées. Sa population est aujourd'hui de 470,000 âmes, dont 237,612 mâles et 132,590 du sexe féminin, disproportion qui provient du grand nombre de domestiques que les grands-seigneurs russes amènent de leurs terres, ainsi que de celui des cochers, hommes de peine, étalagistes et colporteurs de toute espèce, qui vont tenter la fortune à Saint-Petersbourg, en laissant leurs femmes dans les villages d'où ils viennent. D'après l'ouvrage de M. Schnitzler (*voy. Russes*), que nous prenons pour guide, on comptait, en 1833, à Saint-Petersbourg, 8,025 maisons\*, 149 grandes rues, 11 marchés et 9 vastes places. En 1837, il y avait plus de 130 ponts, dont 26 en pierre et 14 en fonte. La Néva (*voy.*), se ramifiant, avant de se jeter dans la baie de Kronstadt, en plusieurs branches, qui portent les noms de Grande et Petite Nevka, Grande et Petite Néva, divise Saint-Petersbourg en quatre parties principales, reliées ensemble par 12 grands ponts, dont le plus important est le pont de bateaux d'Isaac, qui s'ouvre pour donner passage aux navires. La ville est divisée administrativement en 12 quartiers, dont neuf, groupés sur la gauche du fleuve, s'épanouissent en éventail autour de l'Amirauté, où viennent aboutir, comme à un centre, les trois belles rues dites la *perspective de Nevski*, la *Garokhovaïa* et la *Voznévskaja*. A l'ouest et au nord, les quartiers de *Vassili-Ostrof* et du *Vieux-Petersbourg*, en avant duquel s'élève la forteresse, occupent les différentes îles formées par les bras de la Néva; et le quartier de *Vybourg*, situé au-delà du fleuve, termine de ce côté la capitale. Dans la plus grande partie de ces deux derniers quartiers, les maisons

(\*) En 1840, 8,661 maisons, dont 5,396 en bois.

sont en bois; mais dans les quartiers intérieurs, elles sont en pierres ou plutôt en briques, et souvent chargées de moulures simulant tous les ornements d'architecture. Petersbourg est la plus jeune des capitales de l'Europe: aussi n'en est-il aucune qui soit à la fois plus somptueuse et plus régulière, et qui porte mieux le cachet de la grandeur. Chaque jour voit s'élever de nouveaux édifices: des rues larges, bien alignées, dont la plus remarquable est la magnifique perspective de Nevski, bordée d'églises, de riches hôtels, du vaste bazar appelé *Gartinoï-Dvor* (cour des étrangers ou marchands), et se développant sur une lieue de longueur; de vastes places, entre autres celles de l'Amirauté et du Palais d'Hiver, le Champ-de-Mars; un beau fleuve animé par le commerce, et garni de quais de granit d'une imposante solidité, offrent à chaque pas, au voyageur étonné, les points de vue les plus majestueux et les plus pittoresques. L'éclairage au gaz et le pavage en bois, ces deux grandes innovations modernes, sont introduites à Saint-Petersbourg.

On y compte plus de 160 églises, dont 140 environ appartiennent au culte dominant. La plus ancienne est la cathédrale de *Saint-Pierre et Saint-Paul*, au centre de la forteresse, avec son clocher pointu à la hollandaise, en bronze doré au feu, et surmonté d'un ange colossal: à l'exception de Pierre II, mort à Moscou, tous les souverains de la Russie depuis Pierre-le-Grand y sont inhumés. Parmi les autres, il faut citer la belle cathédrale de *la Trinité*, dans l'enceinte du couvent de Saint-Alexandre Nevski, situé à l'extrémité sud-est de la ville, près de la Néva, et auquel aboutit la célèbre perspective de ce nom dont nous avons parlé: elle renferme les tombeaux d'une foule de personnages célèbres; la cathédrale, encore inachevée, de *Saint-Isaac*, sur la place du même nom, qui, soutenue par d'énormes monolithes, colonnes en granit rouge poli de 5 à 6 pieds de diamètre, promet un des plus beaux monuments du monde; la cathédrale de *Notre-Dame de Kasan*, bâtie sur pilotis, d'après les plans de Voronikhine, et dont l'aspect rappelle à la

fois notre Panthéon et la colonnade de Saint-Pierre de Rome. On visite aussi avec intérêt les églises de *Saint-Nicolas-des-Matelots* et de *Notre-Dame de Vladimir*, construites dans l'ancien style russe, et appartenant toutes deux au rite grec; le temple des *Raskolniks* ou vieux croyants, dans le faubourg dit *Iamskoï*, surmonté d'une belle coupole; l'église catholique, où se voit le tombeau du général Moreau, etc.

Après les édifices religieux, les principaux monuments de Saint-Petersbourg sont : le *palais d'Hiver*, résidence de la famille impériale, entre le quai et la belle place de la Néva : brûlé en 1837, sa restauration fut achevée dès 1839; l'*Ermitage* et le *Théâtre de la Cour*, qui sont en quelque sorte la continuation du palais d'Hiver : l'*Ermitage* (*voy.*) renferme une bibliothèque célèbre et de riches collections de tableaux et objets d'art; le *palais de Marbre*, à l'autre extrémité de la rue de la *Millionne*, édifice tout de granit, de marbre, de fer et de bronze; le *palais de Tauride*, construit par Catherine II pour Potemkine; le *vieux palais Mikhaïlof*, où l'empereur Paul termina ses jours, et qui est occupé aujourd'hui par l'école des ingénieurs; le *nouveau palais Mikhaïlof*, terminé en 1822, et habité par le grand-prince Michel; le *palais Anitchkof*, sur le canal de la *Fontanka*, résidence particulière de l'empereur Nicolas; la *Maisonnette de Pierre-le-Grand*, relique soigneusement conservée au vieux Petersbourg; le *monument de Pierre-le-Grand*, sur la place du même nom, composé d'une statue équestre et colossale en bronze, par Falconet (*voy.*), élevée sur un bloc énorme de granit; la *Colonne alexandrine* (*voy. T. VI, p. 339*), dédiée à l'empereur Alexandre, et dont le fût est formé d'un monolithe de granit rouge, de 84 pieds de hauteur; l'*obélisque de Roumantsof*, et le *monument de Souvorof*. Citons encore l'*Amirauté*, immense édifice en briques, surmontée d'une flèche dorée, qui renferme des chantiers pour la construction des vaisseaux de guerre; l'*État-major général*, occupé par plusieurs ministères, par les chancelleries et le grand dépôt des cartes; la *fonderie*, le *vieil et le*

*nouvel Arsenal*, où se voit aussi un musée d'artillerie; le *palais du Sénat*, les *caserne*s de la garde, la *seconde amirauté*, les *écuries impériales* et le *manège*.

Saint-Petersbourg possède un grand nombre d'écoles militaires, entre lesquelles il faut mentionner l'*académie militaire*, l'*école des ingénieurs*, l'*école d'artillerie*, l'*école des ponts et chaussées*, le *corps des mines*, à Vassili-Ostrof, avec son riche musée, l'*hospice des Orphelins militaires*, et surtout les *trois corps des cadets*. Les principaux établissements de bienfaisance sont : le *grand hospice des Enfants-trouvés*, auquel est attaché l'*hospice de la Maternité*, l'*hospice des Orphelins militaires*, l'*hôpital des Pauvres malades*, l'*hôpital d'Ouboukhof*, l'*Institut des aveugles*. Parmi les établissements consacrés aux sciences et aux arts, on remarque l'*Académie des sciences*, fondée par Pierre-le-Grand (*voy. T. I<sup>er</sup>, p. 100*), et qui possède des collections fort curieuses, entre autres une bibliothèque, des musées asiatique, égyptien, ethnographique, zoologique, numismatique, etc.; la *Bibliothèque impériale*, qui renferme 430,000 volumes imprimés et des manuscrits précieux (*voy. T. III, p. 499*); l'*Académie des beaux-arts*, qui occupe un magnifique palais à Vassili-Ostrof; l'*Académie médico-chirurgicale*, avec ses vastes dépendances; l'*université*, dont les cours, en 1838, étaient suivis par 389 étudiants; l'*institut pédagogique supérieur*, l'*institut des jeunes demoiselles* de Smolna, celui de l'*ordre de Sainte-Catherine*, l'*école de commerce*, les *sourds-muets*, l'*institut oriental*, l'*institut technologique*, l'*institut forestier*, etc. Le commerce s'enorgueillit aussi de plusieurs beaux établissements spéciaux, entre autres la *Bourse*, admirablement située à la pointe formée par l'embranchement de la Grande et de la Petite Néva; le *grand Bazar russe*, dont il a déjà été question, la *Banque*, des manufactures de glaces, de tapis, de cristaux, des fonderies, des raffineries, etc. Parmi les lieux ouverts pour l'amusement du public, on distingue le *Grand-Théâtre*, qui peut contenir 3,000 spectateurs; les théâtres *Alexandra*, *Mikhaïlof*, et plusieurs autres. Le *Jardin d'été* est la prin-

cipale promenade à l'instar de la ville ; mais *Cacharzewitz*, et les îles *Kuzmorny*, *Krestofsk.*, *Jelagin* offrent un bel d'excursions agréables dans ses environs immédiats. En s'éloignant davantage, on trouve les beaux palais de *Pétrouf* (voy.) d'*Oranienbaum* et de *Tourgué-Céio* (voy.), avec leurs immenses parcs ou jardins.

Les navires d'un fort tonnage peuvent arriver jusqu'au centre même de la ville ; cependant c'est, à proprement parler, Kronstadt (voy.) qui est le port de Saint-Pétersbourg.

La capitale actuelle de l'empire russe eut pour origine un fort que les Suédois construisirent en 1300, à l'endroit où la rivière d'Ochta se jette dans la Néva et auquel ils donnèrent le nom de *Nyenschanz*, ou bastion de la Néva. Pierre-le-Grand, ainsi qu'il a été dit à l'art. qu'on lui a consacré, s'en rendit maître en 1703, et, reconnaissant les avantages qu'offraient, comme position militaire, les îles formées par l'embouchure de la Néva, il résolut d'y fonder un grand établissement. Des ouvriers furent rassemblés de tous les points de l'empire, et le 16 mai 1703 fut posée la première pierre de la ville nouvelle appelée d'après le nom de son patron. Tous les obstacles furent surmontés à force de travail, de sacrifices et de persévérance ; il fut enjoint à tous les nobles et principaux négociants d'avoir à faire bâtir des maisons à Saint-Pétersbourg. Devenue le siège du gouvernement, cette cité occupait, déjà du vivant de son fondateur, une surface très étendue, mais n'offrait encore qu'un aspect misérable. C'est aux successeurs de Pierre 1<sup>er</sup>, et surtout à Catherine II, qu'elle doit tous les embellissements qui en ont fait une des premières villes de l'univers. Malheureusement sa situation basse, dans un terrain marécageux et à l'embouchure de la Néva exposée aux ouragans de l'équinoxe, la rend sujette aux inondations, dont plusieurs ont manqué lui devenir fatales. Cependant, depuis celle du 19 novembre 1824, une des plus terribles de toutes, ce fleuve a épargné la ville de Pierre-le-Grand qui la

(\*) À la suite de chacun de ces noms mettez *Outef*, mot qui signifie île.

devenant à devenir pour les Russes le berceau d'une révolution, ancienne débris en Europe, mais à laquelle les Russes ontient restés étrangers jusqu'à présent. Aucune des prévisions du remarquable futurisme n'a été démentie par l'événement. Outre l'ouvrage mentionné plus haut, on peut consulter le petit *Essai de Voyage* à Saint-Pétersbourg, accompagné de vues et d'un plan, publié dans cette ville en 1840, in-8°. A. R.

**SAINT-PIERRE**, la célèbre haute que, cathédrale du monde chrétien catholique, voy. Rouss, p. 611. Sa construction, commencée en 1564, sous Jules II, prédécesseur de Léon X (voy. ces noms), et terminée seulement en 1614, coûta, dit-on, 43 millions d'écus romains. Tout y est admirable, surtout la coupole qui est la conception la plus hardie de l'architecture moderne, puis la portique et la colonnade ; enfin le maître-autel avec son baldaquin. Nous avons parlé des grands artistes auxquels est dû ce chef-d'œuvre, célèbre dans le monde entier et qui ne cesse d'attirer une grande affluence de voyageurs, aux art. HARMANTS, MICHEL-ANGE et BERNINI ; de la mosaïque dite *Navicelle*, à l'art. GEMELLI, des mosaïques de plusieurs papes, à l'art. CANOVA. Mais tous ces détails ne suffisent pas à donner une idée du magnificence ensemble que présente ce monument unique dans son genre, dont les proportions colossales disparaissent pour ainsi dire sous le charme qui s'y attache, et dont toutes les parties concourent merveilleusement à produire l'effet le plus harmonieux. N.

**SAINT-PIERRE** (KURATNIK IN), célèbre maître de Calais au xiv<sup>e</sup> siècle, voy. CALAIS et FINNIARD III.

**SAINT-PIERRE** (CHRISTOPHE-JEAN CASTEL, abbé DE), philanthrope respectable, né le 18 février 1688, au château de Saint-Pierre-Eglon, près de Bartheur, en Normandie, était fils d'un gouverneur de Valognes, bailli du Cotentin, et cousin-germain du maréchal de Villars. Après avoir fait ses études au collège de Coen, il embrassa l'état ecclésiastique. Maître d'une petite fortune, il vint à Paris avec son ami Varrignon, et, pendant que celui-ci s'adonnait

aux mathématiques, l'abbé de Saint-Pierre se voua tout entier aux sciences morales et politiques. L'étude approfondie qu'il avait faite de la langue française lui ouvrit les portes de l'Académie, en 1695. Mais toutes ses pensées étaient tournées vers les réformes politiques. Pour pouvoir les mettre à exécution, il vint se loger à Versailles, en 1697, et se fit admettre à la cour, en achetant la charge de premier aumônier de la duchesse d'Orléans. Pourvu de l'abbaye de Tiron, il suivit l'abbé de Polignac (*voy.*) au congrès d'Utrecht, et c'est là qu'il conçut la première idée de sa *Paix perpétuelle*. Depuis ce moment, il poursuivit, avec ardeur son utopie, et, sous la régence, il osa même écrire avec assez de sévérité contre le gouvernement de Louis XIV, pour justifier ses vues. Il ne réussit qu'à se faire exclure de l'Académie (3 mai 1718). Cette disgrâce n'ébranla pas son courage, et il continua d'écrire avec une grande liberté sur une foule de sujets d'utilité publique. Par malheur, ses ouvrages étaient reçus avec indifférence, et il consuma sa vie en efforts inutiles, se dédoublant de son peu de succès dans la moralisation publique, par sa louable persévérance dans ses œuvres de charité particulière. Le bon abbé était digne d'avoir introduit dans notre langue le mot de *bienfaisance*, à peine usité avant lui. Aussi grâce à la régularité de sa vie, non moins qu'à la pureté de son âme, il parvint à un âge avancé, il expira presque sans souffrance, le 13 février 1738. Sa place était restée vacante à l'Académie, et fut remplie par Mauvertuis; mais ce ne fut que 32 ans après sa mort qu'il fut permis à D'Alembert de prononcer son éloge.

L'abbé de Saint-Pierre a beaucoup écrit, et sur toutes sortes de matières; il n'a cessé d'appeler l'attention du gouvernement sur les moyens de diminuer le nombre des procès, d'éteindre la mendicité, d'améliorer le sort des soldats, de protéger la science médicale, pour laquelle il demandait une académie particulière; il voulait aussi qu'on dispensât les prêtres du célibat, qu'on anéantît les pirates barbaresques et la religion

mahométane; il sollicitait de grands perfectionnements dans le système moderne d'éducation. Plus d'une de ses vues prévalut, notamment celles sur la répartition de l'impôt, celles sur l'entretien des chemins et la police du royaume. Mais de tous ses ouvrages, c'est son *Projet de paix perpétuelle* (Utrecht, 1713, 3 vol. in-12), qui, ainsi que nous l'avons dit, attira le plus l'attention sur lui, et lui valut ce mot du cardinal Dubois, dans lequel se résument presque tous les travaux de l'abbé de Saint-Pierre : *Ce sont les rêves d'un homme de bien.*

D. A. D.

**SAINT-PIERRE** (JACQUES-HENRI BERNARDIN DE) a laissé un nom justement célèbre par des écrits pleins de grâce, de sentiment et de fraîcheur. Il naquit au Havre, le 19 janvier 1737. Sa famille croyait descendre d'Eustache de Saint-Pierre, le héros de Calais; origine douteuse, mais dont heureusement sa gloire n'a pas besoin. Il eut deux frères, Dutailly et Dominique, et une sœur, Catherine, qui fut religieuse. Bernardin de Saint-Pierre n'entra que fort tard dans la carrière des lettres : il avait 47 ans lorsque parurent ses *Études de la Nature*. Jusque-là sa vie fut inquiète, agitée, pleine d'illusions et de désappointements, quelquefois mêlée d'erreurs: destinée trop commune des hommes que domine l'imagination, cette *folle du logis*. Il avait à peine 12 ans lorsque, exalté par la lecture de *Robinson*, il voulut accompagner son oncle, le capitaine Godebout, dans un voyage à la Martinique. Parti avec transport, à peine fut-il en mer qu'il se sentit complètement enchanté. Pourtant, dès son retour, il entra élève chez les jésuites, lit les *Lettres édifiantes*, et, saisi d'un nouvel enthousiasme, veut se faire à son tour jésuite et missionnaire : son père combat cette vocation un peu suspecte. Il achève à 20 ans ses études, sort du collège de Rouen avec un prix de mathématiques, passe de l'École des ponts et chaussées dans le génie militaire, se bat en brave à Warbourg (Westphalie), et cependant se fait renvoyer à Paris à cause de son caractère indocile. Il obtient d'être dirigé sur Malte comme ingénieur, oublie en partant de se munir de sa commission, éprouve des

désagréments, et revient aussi peu avancé qu'à son départ. Pauvre, mais toujours plein de brillantes espérances, Bernardin voulut alors tenter fortune à l'étranger. Il rêvait une république dont il serait le législateur, et dans cette pensée, il avait formé le projet d'une compagnie pour la découverte d'un passage aux Indes par la Russie. Il part donc pour aller présenter son plan à l'impératrice Catherine II. Ils l'arrêtent en passant à Amsterdam, écrit quelque temps dans un journal, puis continue son voyage. Catherine l'accueille, mais sans donner suite à son projet, et l'envoie, comme ingénieur militaire, reconnaître la Finlande, à la suite du général Dubosquet. Déçu encore de ce côté, il entend parler de la prise d'armes des Polonais contre les Russes (voir REX-PIÈGE) : aussitôt il accourt à Varsovie (1766), est pris, mis en liberté, reçu avec honneur ; mais la Pologne n'était pas non plus telle que son enthousiasme l'avait rêvée, et ses exploits durent se borner à la conquête d'une belle Polonoise. La famille de sa maîtresse rompit cette liaison devenue trop publique. Alors Bernardin vint à Vienne, demanda vainement du service à la Saxe, puis à la Prusse. A Berlin, on lui offrit la main d'une jeune et belle personne ; mais le souvenir encore présent de ses amours de Varsovie, le désir de revoir la France, l'empêchèrent d'accepter. Rentré dans sa patrie, il trouva son père mort, sa sœur au couvent, son patrimoine nul. Il voulut faire ressource de son voyage dans le Nord, dont il rédigea le manuscrit : ce manuscrit, qu'il prêta, fut égaré. On lui parle alors d'un voyage à Madagascar, avec une mission de civilisation et de philanthropie : il s'embarque, et dans sa route il apprend que l'objet du voyage est de faire la traite Révolté, il gagne l'île de France, y sert quelque temps comme ingénieur, et repasse en Europe, après avoir visité l'île Bourbon et le cap de Bonne-Espérance.

C'était en 1771 ; Bernardin avait alors 34 ans, point d'état, aucune fortune : il dut chercher des appuis. D'Alembert le conduisit dans la société de M<sup>lle</sup> de L'Espinasse et des encyclopédistes, où ses sentiments religieux trouvèrent peu de fa-

veur. Il essaya de celle du parti dévot, qui goûta moins encore ses opinions philosophiques. Il vendit 1,000 fr. son voyage à l'île de France, et n'en fut point payé. Ainsi tour à tour déçu dans toutes ses espérances, le chagrin qu'il en conçut altera sa santé et menaça d'altérer sa raison. Il prit en horreur le commerce et la vue des hommes. Des symptômes étranges, de cruelles anxétés, d'alarmantes hallucinations, le tourmentèrent quelque temps. Heureusement, ce pénible état ne persista point : l'isolement, la résignation le calmèrent peu à peu. Sur ces entrefaites, il reçut des secours du gouvernement, et sa position devint moins fâcheuse. C'est alors qu'il connut J.-J. Rousseau, et qu'une liaison intime s'établit entre ces deux hommes, qu'unissaient tant de rapports d'esprit et de caractère. Cette liaison dura quelques années ; mais Rousseau partit pour Ermenonville ; au même temps, un changement de ministres fit supprimer les secours du gouvernement. Réduit, pour tout recours, à son talent, qu'aucun succès ne constatait encore, Bernardin s'enferme dans un quartier solitaire, et après six ans de travaux, il en sort avec les *Études de la nature* (Paris, 1784 et ann. suiv., 3 vol. in-12).

Pour un auteur inconnu, faire un bon livre n'est rien, s'il ne trouve un éditeur. Bernardin faillit se briser encore contre ce nouvel obstacle. Nul libraire ne voulait se charger des *Études*. Didot fut plus confiant ou plus éclairé, et le succès justifia son jugement : le public adopta l'ouvrage. Dès lors, le sort de l'auteur fut assuré, et la fortune, longtemps si contraire, commença de lui sourire.

Ce qui fit le succès des *Études*, ce n'est point la physique trop erronée de l'auteur, ni sa théorie des marées qu'aucun savant n'a voulu ni adopter, ni discuter ; ce n'est pas même sa philosophie, ingénieuse et riante, mais trop vague et trop arbitraire. Le livre des *Études* est un développement de l'hypothèse des causes finales : tous les faits y sont rapportés à deux lois universelles, *convenance* et *contraste*. On comprend qu'avec ces deux mots, il est trop aisé de tout expliquer à sa fantaisie : ce qui n'est point convenance est contraste, et ce qui n'est point

contraste est convenance ; telle est la constante manière de procéder de l'écrivain ; elle est loin, on le voit, d'être rigoureuse, philosophiquement parlant. Ce qu'on aime dans les *Études de la nature*, c'est un langage dont la douceur rappelle souvent celle de Fénelon ; c'est un coloris suave, une mélancolie touchante, une morale affectueuse ; ce sont des descriptions neuves et variées ; c'est le tableau, souvent tracé et toujours intéressant, des charmes de la nature et des desseins d'une providence bienveillante. Par le charme des sentiments, par l'attrait du style, les *Études* annonçaient déjà l'auteur de *Paul et Virginie*.

Cette touchante histoire que l'auteur fit paraître en 1788, n'est pas seulement le chef-d'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre, elle est un des chefs-d'œuvre de la langue française et de toutes les langues. *Paul et Virginie* est très supérieur au *Daphnis et Chloé* de Longus : il en a toute la naïveté et toute la grâce, avec infiniment plus de pureté, de sentiment et d'intérêt. Peut-être un goût sévère voudrait-il retrancher, vers le milieu du livre, ce long dialogue de Paul et du vieillard, qui n'est pas du même ton que le reste de l'ouvrage et en trouble un instant l'harmonie. A part cette légère disconvenance, l'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre est un vrai diamant. C'est l'heureuse expression de tous les sentiments aimables du cœur humain ; c'est l'amour dans sa candeur primitive, dans sa grâce adolescente. Le livre est une suite de tableaux pleins de fraîcheur et de suavité, et la catastrophe qui le termine est une des plus attendrissantes qu'un pinceau de poète ait jamais tracées. On dit qu'avant de publier *Paul et Virginie*, l'auteur le lut dans le salon de M<sup>me</sup> Necker, fut écouté très froidement et se retira découragé. On ajoute que le peintre Vernet voulut l'entendre à son tour, et qu'après la lecture, il s'écria : « Vous avez fait un chef-d'œuvre ! » Le public ratifia ce jugement du grand artiste : non-seulement les éditions de l'ouvrage se succédèrent avec rapidité, mais il s'en débita plus de cinquante contrefaçons dans le cours de la première année. Aujourd'hui encore, *Paul et Virginie* reste le premier des romans français.

Quelques mois plus tard, Bernardin de Saint-Pierre publia son fragment de *l'Arcadie*. Ce morceau, pour lequel, peu d'années auparavant, il n'avait pu trouver d'éditeur, obtint alors un succès mérité. C'est une élégante réminiscence de l'antique qui rappelle, à beaucoup d'égards, le *Télémaque* et les *Aventures d'Aristonous*. Par les grâces du style, par la pureté du coloris, *l'Arcadie* n'est pas indigne de *Paul et Virginie*. Une excellente étude sur l'épisode d'Évandre, dans Virgile, un attachant récit des rapports de l'auteur avec J.-J. Rousseau ajoutèrent à l'intérêt de cette publication.

Du produit de ces premiers ouvrages, Bernardin de Saint-Pierre acquit un petit ermitage dans la rue de la Reine-Blanche, l'une des plus retirées de Paris. Il y vivait tranquille lorsque la Révolution éclata. C'est alors, en 1789, qu'il écrivit les *Vœux d'un Solitaire* : ce sont les vœux d'un homme de bien, exprimés avec onction, quelquefois avec éloquence.

Deux ans après (1791) parut la *Chammière indienne*, jolie nouvelle qu'il faut se garder de comparer à *Paul et Virginie*, mais qui, comparaison à part, se fait lire avec un vif intérêt. De touchantes leçons de tolérance s'y trouvent mêlées sans disparate à de malicieuses railleries contre la morgue académique ou monacale. Les dernières scènes de la *Chammière indienne* paraissent avoir inspiré à Casimir Delavigne la pensée d'un de ses plus brillants ouvrages, *le Paria*.

Bernardin de Saint-Pierre avait près de 57 ans ; à cet âge, il inspira de l'amour à une jeune personne qui n'en comptait pas 20, M<sup>lle</sup> Didot. Leur mariage eut lieu en 1792. Ce fut la même année que l'intendance du Jardin des Plantes ayant vaqué par l'émigration du titulaire (de la Billardière), Saint-Pierre fut appelé à ce poste, que Buffon avait occupé. « J'ai lu vos ouvrages, » lui dit le roi ; ils sont « d'un honnête homme, et j'ai cru nommer en vous un digne successeur de Buffon. » Saint-Pierre se rendit utile dans ce poste, qu'il ne remplit guère qu'une année. Il y fit construire une serre qui porte encore son nom, et une ménagerie dans laquelle il fit transférer celle de Versailles. Il y voulait aussi fonder une

bibliothèque et un journal; mais l'intendance fut supprimée: il se retira avec sa femme à Essonne, où il avait fait élever une petite maison dans une riante vallée. Il y passa les deux hivers de 1793 et de 1794, travaillant à ses *Harmonies de la nature*. Vers la fin de 1794, il fut nommé professeur de morale à l'École normale, qu'on venait de créer. En 1795, l'Institut fut fondé; Bernardin de Saint-Pierre y fut également admis dans la classe de morale. Malgré ces fonctions, qui l'appelaient journellement à Paris, il n'avait pas abandonné sa solitude d'Essonne. La mort de sa femme, après six années de mariage, le ramena dans Paris. Agé de 63 ans, il sentit le besoin de donner, par un second mariage, un appui à sa vieillesse et une mère à ses deux enfants, Paul et Virginie; il trouva l'un et l'autre dans M<sup>lle</sup> de Pelleport. Dans ses dernières années, il voulut encore vivre à la campagne et vint habiter Eragny, aux bords de l'Oise; il y vécut jusqu'à sa mort dans une douce aisance, due en partie à Joseph Bonaparte, dont les bienfaits réparèrent des revers de fortune qui l'avaient de nouveau frappé. Là, il s'occupait à rédiger *l'Amazone* et la *Théorie de l'univers*, lorsque la mort l'atteignit, le 21 janv. 1814, à l'âge de 77 ans. M. Aimé Martin, second mari de son épouse, est devenu l'éditeur de ses œuvres complètes. Parmi les ouvrages qu'a laissés en mourant Bernardin de Saint-Pierre, il faut mentionner particulièrement les *Harmonies de la nature*, où l'on retrouve en partie les qualités qui distinguent les *Études*, auxquelles toutefois on ne saurait les équaler.

Bernardin de Saint-Pierre était d'une belle et noble figure; de longs cheveux blancs, tombant en boucles sur ses épaules, donnaient à son visage, dans sa vieillesse, quelque chose de patriarcal. On a prétendu que son caractère était moins aimable que ses ouvrages; on l'a peint comme intéressé, méfiant, dur pour sa jeune femme, que ses procédés auraient, dit-on, rendue malheureuse. Après sa mort, de fâcheux débats judiciaires ont divulgué la mésintelligence survenue entre lui et la famille à laquelle il s'était allié. Nous n'admettons pas facilement ces

contrastes prétendus entre le caractère de l'homme et le caractère de ses écrits: il est un style qui ne saurait mentir, et c'est précisément celui de Bernardin de Saint-Pierre. Il faut ici s'entendre. Que l'homme trop sensible, dont la vie n'a longtemps été qu'une suite de mécomptes, ait contracté dans ces longues épreuves un peu de cette sauvagerie défiante qui s'empara de J.-J. Rousseau âgé et malheureux; que l'homme qui lutta cinquante ans avec la pauvreté se soit montré plus tard jaloux du fruit de ses travaux; que l'époux sexagénaire d'une très jeune femme l'ait tourmentée par les exigences d'une jalousie injuste et pourtant naturelle, tout cela peut être; mais ne confondons pas ces torts de circonstance et de position avec les vices d'une âme basse ou malveillante. Il y a trop de tendresse dans le langage de Bernardin pour qu'il n'y en eût pas beaucoup dans son cœur, trop de délicatesse dans sa façon d'exprimer pour qu'il n'y en eût pas beaucoup dans sa façon de sentir. Comme écrivain, Bernardin de Saint-Pierre approche du premier rang; il y atteindrait si tout, dans son œuvre, était égal à son petit volume de *Paul et Virginie*. Quelques-uns ont vu en lui le précurseur de M. de Chateaubriand; ce rapport nous a peu frappés. L'un et l'autre ont du goût et du talent pour décrire; l'un et l'autre sont moins logiciens que poètes dans leurs conceptions; mais là, ce nous semble, se bornent leurs ressemblances. Les impressions que leur parole excite en nous sont loin d'être les mêmes. L'un a la force, l'éclat, la magnificence; l'autre la grâce, la douceur, le sentiment vrai, le charme attendrissant et pur. Une analogie plus frappante serait celle que nous avons indiquée entre Bernardin de Saint-Pierre et Fénelon, dont le goût est pourtant plus sûr et plus sévère, et la couleur plus antique. Un autre rapprochement, qui ne serait pas sans vérité, serait celui qui nous montrerait dans Saint-Pierre le continuateur de J.-J. Rousseau, dont il n'aurait pas le style nerveux ni l'énergie passionnée, mais qu'il surpasse peut-être en grâce, en mollesse aimable, et dont il rappelle souvent la mélancolie tendre et brillant coloris. Nous n'avons parlé

que des écrits les plus remarquables de Bernardin de Saint-Pierre ; on peut voir le reste dans ses éditions complètes (éd. de M. Aimé Martin, Paris, 1818-20, 12 vol. in-8<sup>o</sup>). Tout n'a pas la même importance ; mais de ce qu'a laissée une plume telle que la sienne, rien n'est à dédaigner.

S. A. B.

**SAINT-POL (COMTES DE)**, famille historique française dont le comté, après avoir appartenu aux comtes de Boulogne et de Ponthieu, passa, en 1360, dans la maison de Luxembourg (voy.). On sait que Louis de Saint-Pol, de cette maison, reçut en 1465 l'épée de connétable de Louis XI. La famille de Saint-Pol eut beaucoup d'autres membres illustres, et lorsqu'elle s'éteignit en 1724, elle laissa son héritage à la maison de Rohan (voy.).

**SAINT-QUENTIN**, chef-lieu d'arrondissement du dép. de l'Aisne, sur la Somme et à la tête du canal du même nom, est remarquable par son industrie, ses filatures, ses tissus de lin et de coton, etc., et par la bataille gagnée sous ses murs, le 10 août 1557, par le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, à la tête de l'armée espagnole, sur le connétable de Montmorency (voy. ce nom, T. XVIII, p. 114), qui y fut fait prisonnier. Voy. PHILIPPE II et HENRI II.

**SAINT-RÉAL** (l'abbé CÉSAR VICHARD DE), écrivain connu par de nombreux ouvrages dont plusieurs ne sont point oubliés, était fils d'un conseiller au sénat de Chambéry, et naquit dans cette ville, en 1639. Il passa une grande partie de sa vie à Paris, et mourut dans sa ville natale en 1692. L'abbé Pérau recueillit ses ouvrages en 1745 (Paris, 3 vol. in-4<sup>o</sup>, et 6 vol. in-12). Le plus remarquable est son *Histoire de la conjuration que les Espagnols formèrent en 1618 contre la république de Venise* (Paris, 1674, in-12), dont on a comparé le style à celui de Salluste, que l'auteur parait avoir pris pour modèle ; mais qui, dans quelques parties, est plutôt un ouvrage d'imagination qu'une véritable histoire. Nous citerons encore ses *Discours sur l'usage de l'histoire* (1671, in-12), au nombre de sept ; sa nouvelle historique intitulée *Don Carlos* ; son *Traité de la critique* (1691, in-12) ; et son *Discours sur la*

*valeur*, adressé à l'électeur de Bavière en 1688, et qu'on regarde comme une de ses meilleures pièces. « Saint-Réal, dit un critique, avait une imagination vive, une mémoire ornée, un esprit profond ; mais son goût n'était pas toujours sûr. »

EX. H.-G.

**SAINT-SACREMENT**, voy. EUCHARISTIE, OSTENSOIR et FÊTE-DIEU.

**SAINT-SÉPULCRE**, voy. JERUSALEM, T. XV, p. 347.

**SAINT-SIMON (LOUIS DE ROUVROY, duc DE)**, né le 16 janvier 1675, fut élevé avec soin par sa mère, qui lui inspira un vif désir de se distinguer ; mais il confesse dans ses *Mémoires* sa froideur pour les belles-lettres. Une seule étude était pour lui pleine de charmes, celle de l'histoire et surtout des mémoires particuliers sur l'histoire de la France depuis François I<sup>er</sup>. Entré dans les mousquetaires en 1691, il servit sous Luxembourg, se fit remarquer à Fleurus, à Nerwinde, et commença, en juillet 1694, ce curieux recueil qu'il écrivit avec une entière indépendance, et qui le place au premier rang des sources historiques pour une période de 30 ans. Il épousa en 1695 la fille aînée du maréchal de Lorge, servit quelques temps encore, parvint au grade de mestre-de-camp, et se retira par suite des susceptibilités de son amour-propre. Louis XIV, entouré dans sa vieillesse de vieux serviteurs, négligea Saint-Simon, qui n'en fut que mieux placé pour voir en observateur le déclin du monarque. A la mort de ce dernier, il entra dans le conseil de régence, et refusa la place de gouverneur de Louis XV : il craignait les soupçons que ferait naître la calomnie s'il arrivait quelque chose à l'enfant-roi. Dans les querelles de la pairie avec le parlement et les princes légitimes, Saint-Simon prit souvent la plume, et fut irrité d'une réponse imprimée, où sa noblesse était attaquée et sa généalogie tournée en ridicule. Sa vanité nobiliaire se pavait dans sa réplique ; mais, quel que fût son ressentiment, il s'opposa à la destruction des parlements résolue par Dubois. Envoyé en Espagne afin de demander la main d'une infante pour le roi et de conclure le mariage de M<sup>lle</sup> d'Orléans avec



le prince des Asturies, il déploya de grandes ressources diplomatiques à la cour de Madrid, et fut nommé grand d'Espagne, titre qui est resté dans sa famille.

Rien ne serait plus facile que de multiplier les anecdotes dans une vie de Saint-Simon ; mais il faut les lire dans ses *Mémoires*, rédigés en partie au fur et à mesure que les événements se passaient, et en partie dans sa terre de La Ferté, retraite où il vécut, sans revenir que rarement à la cour, après la mort du régent. Lorsqu'il mourut, le 2 mars 1755, il avait rédigé depuis 12 ans sa curieuse préface où il examine « s'il est permis d'écrire et de lire l'histoire, singulièrement celle de son temps. » Homme d'honneur et d'une religion éclairée, après avoir dit ce qu'il savait sur les hommes et sur les choses, il cherche, on le voit, à étouffer un scrupule qui lui est venu souvent sur la légitimité de tant de secrets découverts, d'intrigues révélées, tranchons le mot, sur tant de médisances. Aussi commence-t-il par exalter l'histoire, qui ne lui semble pas attaquant dans son essence, puisque l'Esprit-Saint est au rang des historiens. Il réfute l'opinion que la charité s'oppose à ce que l'on démasque tant de personnes dont la postérité aurait ignoré les vices et les défauts. Pour lui, « écrire l'histoire de son pays et de son temps, c'est repasser dans son esprit avec beaucoup de réflexion tout ce qu'on a vu, manié ou scéu d'original sans reproche, qui s'est passé sur le théâtre du monde, et les diverses machines, souvent les riens apparents qui ont meu les ressorts des événements, qui ont eu le plus de suite et qui en ont enfanté d'autres ; c'est ce montrer à soy-mesme pied à pied le néant du monde, de ses craintes, de ses désirs, de ses espérances, de ses disgrâces, de ses fortunes, de ses travaux ; c'est se convaincre du rien de tout par la courte et rapide durée de toutes ces choses, et de la vie des hommes. » Voilà ses principes ; et il ajoute, à la fin du morceau, que « celui qui écrit l'histoire de son temps, qui ne s'attache qu'au vrai, qui ne ménage personne, se garde bien de la montrer... Son ouvrage doit mûrir sous la clef et les plus seures ser-

rures, passer ainsi à ses héritiers, qui feront sagement de laisser couler plus d'une génération ou deux, et de ne laisser paroître l'ouvrage que lorsque le temps l'aura mis à l'abri des ressentiments. » Ainsi en a-t-il été des manuscrits de Saint-Simon. Consultés longtemps par les historiens, puis livrés par lambeaux au public, de 1784 à 1818, ils n'ont vraiment vu le jour qu'en 1829-30 dans l'édition donnée sous ce titre : *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et la régence, publiés pour la 1<sup>re</sup> fois sur le manuscrit original entièrement écrit de la main de l'auteur*, par M. le marquis de Saint-Simon, pair de France, etc. (Paris, 21 vol. in-8°, dont 1 de tables). Cette édition a été reproduite en 40 vol. in-18, dans la *Bibliothèque choisie*, publié par Delloye. L'orthographe et la ponctuation de l'auteur ont été corrigées, quelques suppressions de mots ont eu lieu ; il y a peu de variantes, mais il y en a. Une édition véritablement conforme au manuscrit autographe, laquelle devait avoir 15 vol. in-8°, fut commencée il y a 8 ans, mais il n'en a paru qu'un volume, auquel nous avons emprunté les deux citations précédentes. Ce spécimen donne une idée du sans-gêne de Saint-Simon, duc et pair plein de vanité, orthographiant comme ses aïeux, et prenant à tout moment dans leur langue vieillie l'expression de sa pensée. Il eût craint de déroger en s'occupant de son style. De là des incorrections fréquentes, de là aussi cette allure particulière qui rompt avec toutes les écoles d'éloquence et qui surprend, ici par la franchise et la rondeur, là par la vigueur du trait, par la nouveauté et l'énergie du mot, souvent par la naïveté et le piquant de l'image, à chaque page par une riche abondance. Ce style, très reprochable, est plein de charme cependant, parce qu'il est plein de facilité, de sève et d'originalité. Quant au fond, l'auteur mérite en général une grande confiance ; s'il a des préjugés et des passions, il a également une philosophie élevée, une sagacité rare, un amour vrai de la justice, en un mot il est bon-nête homme.

Saint-Simon laissa des enfants, dont

l'aîné lui succéda dans la pairie. Cette ancienne famille a eu, jusqu'à nos jours, des représentants distingués. L'un d'eux, évêque d'Agde, monta sur l'échafaud la veille même du 9 thermidor : c'était un érudit auquel le *Magasin encyclopédique* à consacré une notice en 1808. Un autre Saint-Simon, mort en 1799, porta les armes d'abord, et écrivit dans la retraite des ouvrages d'horticulture, d'art militaire, de littérature et de philosophie. Dans ce moment même, la Chambre des pairs compte dans ses rangs un marquis de Saint-Simon. Mais un membre plus célèbre, créateur d'une nouvelle doctrine sociale qui a pris son nom, mérite un article particulier.

J. T-V-S.

**SAINT-SIMON** (CLAUDE - HENRI, comte DE), fondateur de l'école, non pas religieuse, mais socialiste, des *Saint-Simoniens*, naquit à Paris, le 17 oct. 1760. Il entra au service militaire en 1777; deux ans plus tard, il passa en Amérique; et après cinq campagnes qu'il fit sous les ordres de Bouillé et de Washington, il fut décoré de la croix de l'ordre de Cincinnati, et revint en France, où il fut nommé colonel, quoique à peine âgé de 23 ans. Bientôt, mécontent de son inactivité, il visita successivement la Hollande (1785) et l'Espagne (1786). De concert avec le comte de Cabarrus (voy.), alors directeur de la banque de Saint-Charles, il présenta au gouvernement espagnol un projet qui devait rendre praticable une entreprise abandonnée faute d'hommes et d'argent, et dont le résultat aurait été une communication entre Madrid et la mer par un canal. La révolution française empêcha l'exécution de ce projet. Saint-Simon assista à toutes ses phases sans y prendre aucune part; il observa la crise, en rechercha les causes et le remède; puis, convaincu qu'une autre organisation pouvait seule réparer cet effrayant désordre, il conçut l'idée d'un nouveau système de classification sociale. Sans fortune, il s'occupa d'abord de se procurer les ressources nécessaires à l'accomplissement de son œuvre; et après sept années (1790-1797) de spéculations sur la vente des biens nationaux, il se trouva possesseur de 150,000 fr. de rente en immeubles. Saint-Simon se lia

avec divers professeurs de l'École polytechnique et de l'École de médecine. Après avoir étudié avec les premiers la physique des corps inertes, et avec les seconds la physique des corps organisés, il parcourut l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse, afin d'apprécier par lui-même jusqu'à quel point les savants étrangers s'occupaient de la réorganisation du système scientifique. A son retour, il épousa M<sup>lle</sup> de Changran (aujourd'hui M<sup>me</sup> de Bawr). Le désir de procurer une existence honorable à la fille d'un de ses anciens compagnons d'armes l'ayant seul engagé à contracter cette union, il divorça quelques années plus tard, lorsque la déloyauté de son associé et de certaines expériences scientifiques l'eurent dépouillé de toute sa fortune.

En 1802, Henri de Saint-Simon, alors âgé de 42 ans, fit paraître à Genève son premier ouvrage intitulé : *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*. Dans ce travail, qui passa alors presque inaperçu, il se contentait d'ébaucher les idées philosophiques et rénovatrices qu'il développa plus tard. En 1808, il publia son *Introduction aux travaux scientifiques du XIX<sup>e</sup> siècle* (Paris, 2 vol. in-4°); cette production, qui traite sous le point de vue social, des connaissances humaines en général, n'était qu'un essai préparatoire d'un travail considérable dans lequel il se proposait de considérer le système scientifique comme basé sur trois conceptions : conception du système du monde, conception encyclopédique, et conception sur la méthode. L'accueil peu favorable fait à son *Introduction*, dont la rude franchise avait éveillé des susceptibilités, l'empêcha d'aller plus loin. En 1810, il fit paraître le prospectus d'une nouvelle encyclopédie, mais le dénûment où il se trouvait ne lui permit pas de la publier. Sa misère, pendant les deux années qui suivirent, fut telle que, privé des premiers nécessités de la vie, il ne put faire imprimer son *Mémoire sur la gravitation* et celui sur *la science de l'homme*; il fut même obligé de vendre ses habits pour faire tirer quelques copies de ces derniers travaux. En 1812, il publia contre son ancien associé le *Mémoire introduit sur la contestation avec M. de Bedern*.

secours qu'il obtint (1813) de industriels lui permirent de continuer son œuvre; il com-  
 M. Aug. Thierry (*voy.*), son  
 et son disciple, son premier  
 olitique qui parut l'année sui-  
 ce titre: *De la réorganisation  
 été européenne, ou de la né-  
 des moyens de rassembler les  
 l'Europe en un seul corps  
 en conservant à chacun son  
 ince nationale.* En 1815, il  
 cessivement le prospectus d'un  
 titulé: *Le défenseur des pro-  
 des domaines nationaux,*  
 n'a jamais paru; puis la *Pro-  
 foi des auteurs de l'ouvrage  
 sous le titre de Défenseur des  
 ives des domaines nationaux,  
 rite et des idées libérales au  
 invasion du territoire français  
 léon Bonaparte*; et enfin, *Opi-  
 es mesures à prendre contre  
 de 1815.* L'année suivante,  
 ltre une brochure intitulée: *idées  
 soumises par M. de  
 on à l'assemblée générale de la  
 nstruction primaire.* En 1817,  
 ahiers *l'Industrie*, 2 vol. in-8°,  
 r contient un travail sur l'in-  
 littéraire et scientifique ligée  
 ustrie commerciale et manu-  
 , par M. Aug. Thierry, *filis*  
 e H. Saint-Simon, qui se sé-  
 vint temps après de son maître,  
 livrer exclusivement aux tra-  
 riques pour lesquels il se sentait  
 on spéciale. M. Aug. Comte le  
 auprès de Saint-Simon qui créa,  
 in journal intitulé *le Politique*,  
 0 *l'Organisateur*, dont la pre-  
 aison fut réimprimée plus tard  
 e de *Parabole politique.* Dans  
 Saint-Simon résume avec une  
 clarté la critique, on pour-  
 a satire, de l'ordre social et le  
 ne rénovation dans l'organisme  
 Traduit devant la cour d'as-  
 la hardiesse avec laquelle il  
 imé ses idées, il fut acquitté par  
 a 1821, il commença la publi-  
*Système industriel*, qu'il ne  
 ju'en 1822; il fit paraître la  
 ée deux brochures sur *les Bour-*

*bons et les Stuarts.* L'année suivante, se  
 voyant incompris et privé de toutes res-  
 sources, il conçut des doutes sur sa mis-  
 sion et, le 9 mars 1823, il tenta de se  
 donner la mort; mais l'arme ayant dé-  
 vié, il ne se fit qu'une légère blessure.  
 Saint-Simon vit un effet providentiel  
 dans cet événement, renonça à ses pro-  
 jets de suicide et recommença ses travaux;  
 peu de mois après, il publia le premier  
 cahier du *Catéchisme des industriels*,  
 dont la suite parut en 1824. Quelques  
 différences d'opinion ayant séparé M. A.  
 Comte de son maître, il fut remplacé par  
 M. Olinde Rodrigues et plusieurs autres  
 qui concoururent à la publication du vo-  
 lume des *Opinions littéraires, philoso-  
 phiques et industrielles* (1825). Entouré  
 de l'affection respectueuse de ces nou-  
 veaux disciples qui pourvurent à tous ses  
 besoins et s'efforcèrent de vulgariser ses  
 idées, Saint-Simon composa le *Nouveau  
 christianisme* (1825), ouvrage qui ré-  
 sume tous ceux qu'il avait publiés jus-  
 qu'alors et qui ne parut pas de son vi-  
 vant. Après une courte maladie, Saint-  
 Simon termina, le 19 mai 1825, une vie  
 pendant laquelle il s'était constamment  
 oublié pour travailler au bonheur des  
 hommes dont il eut tant à se plaindre. Il  
 mourut environné de ses disciples et  
 s'efforça jusqu'à son dernier moment  
 d'encourager leur zèle par l'assurance du  
 succès. Son corps repose au cimetière du  
 Père La Chaise.

Dès que Saint-Simon eut cessé de vi-  
 vre, ses élèves constituèrent une école  
 nouvelle (*voy. ASSOCIATION*, T. II, p. 426  
 et suiv.), et s'occupèrent de la création  
 d'un journal qui parut le 1<sup>er</sup> octobre 1825  
 sous le titre du *Producteur*. Les princi-  
 paux rédacteurs furent MM. Enfantin,  
 O. Rodrigues, Cerclé, A. Blanqui, Ha-  
 levy, Armand Carrel, Bazard, A. Comte,  
 J. Allier, Rouen, Peisse, Laurent, De-  
 caen, Senty et J.-J. Dubochet. Ce jour-  
 nal, dans lequel parurent d'abord, outre  
 l'exposition de la doctrine, beaucoup  
 d'articles scientifiques et littéraires, fut  
 exclusivement consacré, à partir du 1<sup>er</sup>  
 mai 1826, à la philosophie de Saint-Si-  
 mon. M. Cerclé, rédacteur en chef,  
 quitta alors la rédaction du *Producteur*,  
 et son exemple fut suivi par quelques-uns

moins inconnu jadis aux peuples qu'aux souverains eux-mêmes, ou à l'Église qui fit souvent prévaloir des idées différentes), elle consacrait l'abus du pouvoir, la résistance aux justes désirs du siècle, l'immobilité qui est la mort des sociétés; et, en confiant la garde et le maintien de ce principe à trois puissances placées à la tête de populations qui n'étaient pas encore, dans leur ensemble, à la hauteur de notre civilisation actuelle, elle opposait l'esprit stationnaire ou rétrograde aux lumières déjà répandues et à leur propagation ultérieure; elle entravait le développement progressif des nations les plus avancées, et les soumettait à des lois qu'elles ne pouvaient pas subir sans reculer. En effet, la Sainte-Alliance se montra hostile aux progrès qu'un ministère national fit bientôt prendre à la France; on la vit combattre en Italie et en Espagne le besoin généralement senti par la population de s'affranchir des vieux abus devenus intolérables; et vainement on attendit, par forme de compensation, son intervention quand un peuple chrétien, longtemps humilié et esclave, secoua ses chaînes, s'arma contre ses oppresseurs et s'épuisa dans une lutte inégale. D'un autre côté, on vit certains membres de la Sainte-Alliance, méconnaissant la sainteté des serments, refuser les institutions promises, persécuter quelques-uns des hommes auxquels ils étaient redevables de leur salut, mais qui rappelaient à quelle condition ils avaient prêté leur concours; enfin, raviver comme favorables au pouvoir, d'antiques traditions, usées, oubliées, appropriées à l'enfance des sociétés. La Sainte-Alliance, saluée d'abord des plus vifs témoignages de sympathie et d'approbation, perdit ainsi bien vite toute popularité et devint odieuse aux nations qui lui attribuèrent leurs malheurs. Alors on reporta l'attention sur ce document bizarre que l'exaltation religieuse d'Alexandre semblait avoir emprunté aux écoles allemandes de théologie, et qui ressemble plus à la thèse d'un docteur qu'aux froides transactions entre hommes d'état. On y lisait les lignes suivantes qui nous paraissent pouvoir se passer de tout commentaire: « Confessant ainsi que la nation chrétienne, dont

eux (les trois souverains) et leurs peuples font partie, n'a réellement d'autre souverain que celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin Sauveur Jésus-Christ, le Verbe du Très-Haut, la Parole de vie, etc. »

Au reste, voici, en peu de mots, quel est le contenu du préambule et des trois articles qui composent cette pièce curieuse. Les trois souverains, convaincus de la nécessité de régler leur conduite relativement à l'administration de leurs états et à leurs relations politiques avec les autres gouvernements *sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur*, déclarent solennellement, et à la face de l'univers, vouloir se conformer à l'avenir aux *préceptes de cette religion sainte, préceptes de justice, de charité et de paix* qui seuls peuvent consolider les institutions humaines et suppléer à leur imperfection. Ils resteront donc unis *par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble*, et toujours empressés à prêter l'un à l'autre assistance, aide et secours. A l'égard de leurs peuples, ils se regarderont comme des *pères de famille*, en vertu de la même *fraternité* qui les anime, et afin de protéger la religion, la paix et la justice. En conséquence, ils se considéreront tous comme membres d'une même nation chrétienne, dont le chef est Dieu lui-même duquel les souverains ne sont que les délégués, et ils contractent l'engagement de se soutenir réciproquement et de se témoigner une affection mutuelle, recommandant en même temps à leurs peuples, *avec la plus tendre sollicitude, de se fortifier dans les principes et l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes*. Les autres puissances qui voudront avouer les *principes sacrés* sur lesquels cet acte repose, seront reçues *dans cette sainte alliance* avec autant d'empressement que d'affection.

Les trois premiers signataires du traité appartenant à autant de confessions différentes, c'était de leur part un grand exemple de tolérance, auquel on peut

regretter que le chef de l'Église catholique ne se soit pas associé. Quoi qu'il en soit, le roi de France et le prince-régent d'Angleterre ne tardèrent pas à faire connaître leur accession, mais pour leur personne seulement, Louis XVIII ne voulant pas en faire une question d'état, et les précédents du parlement britannique ne lui permettant pas de s'engager ainsi par des déclarations de principes qui pouvaient lui lier les mains dans des circonstances importantes. Car c'est à des déclarations, à une confession de foi politique, que se réduisait ce traité : il n'engageait, au fond, à rien de positif, et ne pouvait avoir d'application directe qu'en vertu de stipulations ultérieures. A son tour, le roi des Pays-Bas y accéda, le 21 juin 1816, et son exemple fut suivi par tous les autres états, de tout rang, monarchies ou républiques, sans excepter les villes anstatiennes, dont la dernière adhéra le 12 août 1817. Avec le pape, les États-Unis d'Amérique demeurèrent seuls en dehors de cette alliance, qui resta en vigueur tant qu'Alexandre vécut. La mort de ce souverain lui porta un premier coup, et les événements postérieurs, la guerre des Russes contre les Turcs, vue de mauvais œil par l'Autriche, la révolution française de juillet 1830, suivie d'une alliance avec l'Angleterre; enfin les dispositions individuelles de l'empereur Nicolas en achevèrent la dissolution.

Le texte de la Sainte-Alliance ne fut pas d'abord promulgué; cependant il parut dans le *Journal de Francfort* du 2 févr. 1816, et le 14 mars 1817 il fut aussi publié dans le *Conservateur impartial* de Saint-Petersbourg, accompagné d'un commentaire qu'on doit regarder comme officiel, émanant de la même source que la pièce même. On trouve enfin cette dernière dans le t. VI des suppléments au *Recueil des Traités* de Martens, p. 656. La déclaration des grandes puissances, rendue au congrès d'Aix-la-Chapelle, le 15 nov. 1818, était un complément curieux aux principes de la Sainte-Alliance. S.

**SAINTE-BARBE**, voy. BARBE.

**SAINTE-BAUME** (GROTTE DE). Cette grotte, profonde et spacieuse, creusée dans le flanc à pic d'une montagne

isolée, aux environs d'Aix, est un lieu célèbre et vénéré dans toute la Provence. Des traditions, qui remontent au berceau du christianisme, y ont attiré de tous temps les pèlerins. On raconte qu'après la résurrection du Christ, sainte Magdeleine (voy.), exposée à périr dans une tempête, avec sa sœur Marthe et son frère Lazare (?), échappa miraculeusement à la fureur des flots par la protection du Sauveur, qui la fit aborder à Marseille. Après avoir annoncé la foi dans cette ville, Magdeleine se serait retirée à la Sainte-Baume, où elle aurait vécu 33 ans au milieu de ce désert, se livrant aux pratiques de la plus austère pénitence, ne vivant que des racines de la forêt et de l'eau du rocher, n'ayant d'autre couche que la pierre, d'autre vêtement que ses habits usés et sa longue chevelure. A ses derniers moments, continue la légende, les anges vinrent la visiter : la grotte et la montagne retentirent pendant plusieurs jours de leurs célestes concerts. Magdeleine mourut à la Sainte-Baume, et y fut enterrée. Quoi qu'il en soit de cette opinion populaire, on retrouva au XIII<sup>e</sup> siècle les prétendues reliques de la sainte, conservées dans une châsse. La grotte fut érigée dès les premiers temps en chapelle. Un monastère fut construit à quelque distance, en 1280, et Charles II, prince de Salerne et comte de Provence, y établit des frères prêcheurs qui en restèrent possesseurs jusqu'à l'abolition des ordres religieux. Le vieux monument, après avoir échappé aux excès de la Révolution, fut saccagé et détruit en 1815. Mais Louis XVIII fit solennellement restaurer ce lieu saint, en 1821; puis un couvent de trappistes y fut fondé, en 1824, par le supérieur abbé Augustin de Lestrangle. X.

**SAINTE-CROIX** (GUILLAUME-EMMANUEL-JOSEPH GUILHEM DE CLERMONT-LODÈVE, baron DE), érudit célèbre, né à Mormoiron, dans le comtat Venaissin, le 5 janv. 1746, commença par servir dans la cavalerie, et accompagna, en qualité de capitaine, son oncle, le chevalier de Sainte-Croix, nommé commandant général aux îles du Vent. Après la mort de son parent (1762), il repassa en Europe, et entra dans le corps des gren-

diers de France. Mais le goût de l'étude, qui ne l'avait jamais abandonné dans le cours de sa carrière militaire, le décida, au bout de quelques années, à se retirer du service. Il quitta l'épée pour la plume, et, dès l'année 1772, à peine âgé de 26 ans, il remporta le prix décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comme auteur du meilleur ouvrage sur l'*Examen critique des historiens d'Alexandre* (Paris, 1775, in-4°). Ce travail remarquable, refondu en grande partie dans une 2<sup>e</sup> éd. publiée en 1804, est un chef-d'œuvre de discussion littéraire et un vrai modèle de critique, sans aridité et sans pesanteur. En 1773 et en 1777, il fut encore couronné à deux concours, dont le premier était la *Recherche des noms et des attributs de Minerve*, et le second la *Recherche des noms et des attributs divers de Cérès et de Proserpine, chez les différents peuples de la Grèce et de l'Italie*. En 1784, parut son important ouvrage intitulé *Mémoires pour servir à l'histoire de la religion secrète des anciens peuples*, etc., in-8°. D'Ansse de Villosion, qui s'était chargé de la révision de ce livre, y ajouta, sans le consentement de l'auteur, divers morceaux qui le contrarièrent vivement. Il se promit dès lors d'en publier une nouvelle édition, qui ne parut qu'après sa mort, par les soins de Silvestre de Sacy, sous le titre de *Recherches historiques et critiques sur les mystères du paganisme* (Paris, 1817, 2 vol. in-8°). On y trouve une notice sur Sainte-Croix par l'illustre éditeur.

Dès l'année 1777, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait admis le baron de Sainte-Croix dans son sein, comme associé libre étranger. Lorsqu'en 1802, l'Institut reçut une nouvelle organisation, il fit partie de la classe d'histoire et de littérature ancienne. Peu de temps avant la révolution, Sainte-Croix, s'étant attiré la disgrâce du souverain pontife, à qui appartenait le comtat Venaissin, dut passer sur le territoire français, et ses biens confisqués ne lui furent rendus qu'après de longues négociations. Là ne s'arrêtèrent pas ses revers et ses dangers. Forcé de fuir en avril 1791, et, l'année suivante, jeté dans les prisons

d'Avignon, il n'échappa au supplice que par un hasard inespéré\*, et il se rendit à Paris, où il fut rejoint par sa femme. Ses biens avaient été saccagés, ses deux fils étaient morts loin de lui, et sa dernière consolation était une fille qui lui fut aussi enlevée prématurément. Tant de chagrins ébranlèrent sa santé, qui resta chancelante jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 11 mars 1809.

Les nombreux travaux du baron de Sainte-Croix sont tous empreints d'une rectitude de jugement et d'une noblesse de sentiments qui commandent l'estime. Outre les ouvrages que nous avons déjà cités, il a laissé : l'*Essou-Vedam, ou l'ancien commentaire du Vedam* (Avignon, 1778, 2 vol. in-12); *De l'état et du sort des colonies des anciens peuples* (Paris, 1779, in-8°), ouvrage historique toujours important à consulter; *Observations sur le traité de paix conclu à Paris, le 10 février 1763, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre* (Yverdun, 1780, in-12); *l'Histoire des progrès de la puissance navale d'Angleterre* (*Ibid.*, 1783, in-12, 2<sup>e</sup> éd., 1786); *Des anciens gouvernements fédératifs, et de la législation de Crète* (Paris, 1797, in-8°), contenant, dit Heeren, les recherches les plus estimables tant sur les amphycyons que sur d'autres points analogues de l'antiquité grecque; *Réfutation d'un paradoxe littéraire de M. F.-A. Wolf sur les poésies d'Homère* (1798, in-8°, extr. du *Mag. encycl.*). Sainte-Croix a été en outre l'éditeur des *Œuvres diverses* de J.-J. Barthélemy (1798, 2 vol. in-8°) et de divers autres ouvrages. Il a enrichi les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* d'un grand nombre de recherches précieuses; et enfin le *Journal des Savants*, les *Archives littéraires* et le *Magasin encyclopédique* lui doivent des éloges, des dissertations, des critiques, etc. Son propre éloge, fait par Dacier, se trouve dans le tome IV des *Mémoires de*

\*) Il a dit lui-même : « La divine Providence m'ayant fait échapper au fer des assassins et aux autres périls de la Révolution, par le courage et le dévouement de la personne chère à mon cœur, sur laquelle repose le bonheur de ma vie et qui en adoucit toutes les amertumes, etc. »

l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne.

D. A. D.

**SAINTE-HÉLÈNE** (ILE). Cette petite île, située par 8° 9' de long. occ. et 15° 55' de lat. S., presque perdue au milieu de l'Océan, est remarquable non-seulement par les avantages inappréciables qu'offrirait en temps de guerre aux flottes anglaises sa position géographique, son excellente baie et ses formidables fortifications, qui l'ont fait surnommer le Gibraltar de l'Atlantique austral, mais encore pour avoir servi de nos jours de prison et de tombeau à l'homme le plus étonnant de l'histoire moderne. Ce n'est, à proprement parler, qu'un amas de roches basaltiques, hérissé de pics aigus que couronnent quelques plateaux, comme celui de Longwood, où pendant près de 20 ans reposèrent les restes de Napoléon, et coupé çà et là seulement de quelques profondes et fertiles vallées. Le climat en est beau, le ciel presque toujours serein, et la température, ardente dans les vallons, est rafraîchie sur les hauteurs par la brise de mer. On évalue sa population à environ 5,000 âmes. Le chef-lieu, *James-Town*, est bâti sur une baie où se jette le seul ruisseau de l'île. Sainte-Hélène fait partie du gouvernement de même nom, qui comprend toutes les îles possédées par les Anglais dans l'Atlantique : l'Ascension, Fernando-Po et le groupe de Tristan d'Acunha. Découverte le 21 mai 1502, ou 1508 selon d'autres, par le Portugais don Joao da Nova Galego, conquise par les Hollandais en 1600 et en 1616, cédée par eux à la Compagnie anglaise des Indes-Orientales en 1650, Sainte-Hélène appartient définitivement à l'Angleterre depuis 1673.

E. H-G.

**SAINTE-LIGUE**, voy. LIGUE.

**SAINTE-LUCIE** (ILE DE), une des petites Antilles (voy.), sous 13° 50' de lat. N. et 63° de long. occ., à 7 lieues au sud de la Martinique. Cette île, ayant une superficie de plus de 300 lieues carrées, est bordée de rochers escarpés et traversée du sud au nord par une chaîne de montagnes volcaniques, au-dessus desquelles s'élèvent deux pitons qu'on aperçoit de loin sur la mer, ainsi que le volcan d'Oualiboa, dont les éruptions entraînent

du soufre. Au port du Carénage touche le chef-lieu de l'île : ce port passe pour excellent ; les baies de Sainte-Lucie offrent en général de bons mouillages. Ainsi que toutes les terres volcanisées, le sol de Sainte-Lucie est très fertile : il produit de beaux bois de construction et donne de bonnes récoltes de sucre, café et coton. L'exportation annuelle de ces productions est évaluée de 7 à 8 millions de fr. Plus de la moitié de la population, forte de 26,000 âmes, consiste en noirs. La possession de cette île, quoique peu importante, a été vivement disputée par les Anglais et les Français. Ce furent les premiers qui s'y établirent d'abord, en 1637 ; mais ils ne purent s'y maintenir. Environ 12 ans après, un Français, nommé Rousselan, mari d'une femme caribbe de l'île, y attira ses compatriotes ; mais après sa mort, tous les Français furent chassés ou massacrés, et pendant un siècle l'île resta à peu près indépendante. En 1763, les Français y revinrent ; 16 ans après ils furent dépossédés par les Anglais jusqu'à la paix de 1783. Dans les guerres de la révolution et du temps de l'empire, elle fut encore prise trois fois par les Anglais, qui se la sont fait céder enfin par le traité de Paris en 1814.

Une autre île de Sainte-Lucie fait partie de l'archipel du cap Vert ; elle est montagneuse et n'a pas d'habitants. D-G.

**SAINTE-MARIE-AUX-ERMITES** (*Maria Einsiedeln*), célèbre abbaye de bénédictins du canton de Schwytz (voy.), dans une contrée admirable renfermée entre de hautes montagnes, sur la Sihl. Une image, réputée miraculeuse, de la Vierge y attire depuis des siècles d'innombrables pèlerins. En sept. 1817, on en a compté jusqu'à 30,000.

**SAINTE-MAURE**, voy. LEUGADE et IONIENNES (îles).

**SAINTE-PALAYE** (JEAN-BAPTISTE DE LA CURNE DE), né à Auxerre en 1697, devint membre de l'Académie des Inscriptions en 1724, et de l'Académie Française en 1758. Quoique d'une santé faible, il se livra à l'étude avec une ardeur infatigable. On a de lui des *Mémoires* pleins d'intérêt sur l'ancienne chevalerie considérée comme un établissement politique et militaire (Paris,

1759-81, 3 vol. in-12; nouv. éd., 1826, 2 vol. in-8°); plusieurs autres mémoires, sur les historiens de la troisième race, insérés dans le recueil de l'Académie des Inscriptions, et au moins 100 volumes manuscrits, contenant des copies de pièces anciennes, de notices et d'extraits, la plupart fort précieux. Il mourut le 1<sup>er</sup> mars 1781. X.

**SAINTE-SOPHIE**, célèbre basilique chrétienne bâtie par Constantin-le-Grand, relevée de ses ruines après le tremblement de terre de 557, par Justinien (*voy.* T. VI, p. 639), et, après la prise de Constantinople, en 1453, transformée en mosquée, sous le nom de *Aia-Sofia* (ἁγία Σοφία), par le conquérant Mahomet II. Elle est peu éloignée du sérail, ainsi qu'on l'a vu à l'art. **CONSTANTINOPLE** (T. VI, p. 645). Le lecteur peut consulter en outre les art. **ÉGLISE** (T. IX, p. 245), **COUPOLE** (T. VII, p. 127), **JUSTINIEN I<sup>er</sup>**, **ANTHÉMIUS**, etc.

Ici nous laisserons parler un grand peintre, en empruntant au *Voyage en Orient* de M. de Lamartine le petit tableau suivant.

« La grande basilique de Sainte-Sophie... est un des plus vastes édifices que le génie de la religion chrétienne ait fait sortir de la terre; mais on sent, à la barbarie de l'art qui a présidé à cette masse de pierre, qu'elle fut l'œuvre d'un temps de corruption et de décadence. C'est le souvenir confus et grossier d'un goût qui n'est plus; c'est l'ébauche informe d'un art qui s'essaie. Le temple est précédé d'un large et long péristyle couvert et fermé comme celui de Saint-Pierre de Rome. Des colonnes de granit d'une prodigieuse élévation, mais encaissées dans les murailles et faisant massif avec elles, séparent ce vestibule du parvis. Une grande porte s'ouvre sur l'intérieur; l'enceinte de l'église est décorée, sur ses flancs, de superbes colonnes de porphyre, de granit égyptien et de marbres précieux; mais ces colonnes, de grosseur, de proportion et d'ordres divers, sont évidemment des débris empruntés à d'autres temples et placés là sans symétrie et sans goût, comme des barbares font supporter une mesure par les fragments mutilés d'un palais. Des piliers gigantesques

en maçonnerie vulgaire portent un dôme aérien comme celui de Saint-Pierre, et dont l'effet est au moins aussi majestueux. Ce dôme, revêtu autrefois de mosaïques qui formaient des tableaux sur la voûte, a été badigeonné quand Mahomet II s'empara de Sainte-Sophie pour en faire une mosquée. Quelques parties de l'enduit sont tombées et laissent réapparaître l'ancienne décoration chrétienne. Des galeries circulaires, adossées à de vastes tribunes, règnent autour de la basilique à la hauteur de la naissance de la voûte. L'aspect de l'édifice est beau de là; vaste, sombre, sans ornement, avec ses voûtes déchirées et ses colonnes bronzées, il ressemble à l'intérieur d'un tombeau colossal dont les reliques ont été dispersées. Il inspire l'effroi, le silence, la méditation sur l'instabilité des œuvres de l'homme, qui bâtit pour des idées qu'il croit éternelles, et dont les idées successives, un livre ou un sabre à la main, viennent tour à tour habiter ou ruiner les monuments. Dans son état présent, Sainte-Sophie ressemble à un grand karavansérail de Dieu. » S.

**SAINTE-SOPHIE**, *voy.* **SANTONGE**; et **ARTILLES**, **GUADELOUPE**.

**SAINTE-SOPHIE**, *voy.* **SAINTE-SOPHIE**.

**SANTONGE**, pays des *Santonnes*, qui formait avec l'Angoumois un des 12 gouvernements de l'ancienne France, et qui est aujourd'hui divisé entre les départements de la Charente-Inférieure, de la Charente et des Deux-Sèvres. La ville ancienne de Saintes (*civitas Santonum*), chef-lieu d'arrondissement dans la Charente-Inférieure, en était la capitale. — *Voyez l'Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, par D. Massieu, La Rochelle, 1840, in-8°.

**SAISIE** (de la basse latinité *sacire*). Ce terme de procédure désigne en général l'acte par lequel un créancier, pour avoir le paiement de ce qui lui est dû, arrête, dans la forme légale, des biens meubles ou immeubles de son débiteur. Il signifie aussi, en matière de douanes, de contributions indirectes et de police, l'action de s'emparer provisoirement des choses qui sont l'objet d'une contraven-



tion ou qui peuvent fournir la preuve d'un crime ou d'un délit.

La *saisie-arrêt* ou *opposition* est l'acte par lequel un créancier arrête entre les mains d'un tiers les sommes ou les effets mobiliers appartenant à son débiteur, pour faire ordonner que les deniers ou le prix des effets lui seront remis en déduction de sa créance. Elle empêche le tiers-saisi de rendre la chose qu'il doit, au préjudice du saisissant. Tout créancier porteur d'un titre authentique ou privé peut former une saisie-arrêt. Si le créancier n'a pas de titre, le juge a la faculté de permettre la saisie-arrêt en indiquant la somme pour laquelle elle sera formée. Lorsque les deniers arrêtés ou le prix de la vente ne suffisent pas pour payer les créanciers, il est procédé entre eux à une distribution par contribution (*voy.*). La saisie des rentes constituées sur particuliers est soumise à des formalités spéciales. Quant aux rentes dues par l'état, la loi du 22 floréal an VII les déclare insaisissables. On nomme *saisie-exécution* la saisie que forme un créancier, porteur d'un titre exécutoire, des meubles corporels de son débiteur pour les faire vendre, et être payé, sur le prix, de ce qui lui est dû. Elle doit être précédée d'un commandement de payer fait au débiteur un jour au moins avant la saisie. On ne doit d'ailleurs vendre que jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour le paiement des créances et des frais. La *saisie-immobilière* est pour les immeubles ce que la saisie-exécution est pour les meubles. Elle a de même pour but de placer les biens du débiteur sous la main de la justice pour les faire vendre et payer ensuite les créanciers sur le prix. De nombreuses formalités doivent être remplies pour l'expropriation (*voy.*) forcée des immeubles et la fixation de l'ordre dans lequel les créanciers sont payés. La vente a lieu devant le tribunal de première instance, aux enchères, qui ne peuvent être portées que par le ministère d'avoués et à l'audience. On appelle *saisie-brandon* la saisie des fruits pendants par racine. Cette dénomination lui vient de l'usage où l'on était, dans certaines parties de la France, de placer sur le champ des faisceaux de paille ap-

pelés *brandons*, que l'on suspendait à des pieux fichés en terre. On entend par *saisie-gagerie* la saisie qui est faite par un propriétaire ou principal locataire de maisons ou biens ruraux, sur les effets et fruits étant dans ces maisons et sur les terres, pour se faire payer des loyers et fermages échus. Elle est ainsi nommée parce que les choses saisies, ne pouvant plus être déplacées ni enlevées, deviennent le *gage* de la créance du saisissant. La *saisie-revendication* est la réclamation d'un effet mobilier sur lequel on prétend avoir le droit de propriété, ou le privilège que confère la qualité de certaines créances. E. R.

**SAISINE**, *voy.* HÉRÉDITÉ ET HÉRITIÈRE.

**SAISONS** (de *satio*, qui signifie l'époque des semailles subordonnées aux diverses températures qui règnent sur notre globe). Les saisons varient selon les climats; le nôtre en compte quatre : le *printemps*, l'*été*, l'*automne*, l'*hiver*.

L'axe du globe étant, comme on sait, incliné sur le plan de l'écliptique (*voy.*) d'environ  $23^{\circ}\frac{1}{2}$ , il en résulte que la terre en accomplissant son mouvement annuel, au lieu de présenter invariablement au soleil sa ligne équinoxiale, lui offre, au moyen de son inclinaison constante, tantôt son pôle nord, et tantôt son pôle sud. Le soleil, en passant sur la ligne équinoxiale, qui est le milieu de nos deux hémisphères, divise par conséquent les jours et les nuits en deux parties égales (*voy.* ÉQUINOXE); et cela se présente deux fois par an, le 20 mars et le 22 septembre. Puis le soleil s'écarte d'environ  $23^{\circ}$  de chaque côté de cette ligne, et alternativement jusqu'à chaque tropique. Les peuples qui vivent sous la ligne équinoxiale ont donc, en apparence, deux étés; mais la chaleur extrême qu'excite le passage du soleil sur leur tête, développant une immense évaporation d'eau, ne fait que produire des orages et des pluies épouvantables. Lorsque le soleil, au contraire, s'avance vers l'un ou l'autre tropique, ses rayons n'étant plus perpendiculaires, soulèvent moins de vapeurs, et les deux saisons que cette double révolution amène sont sèches et sans orages : c'est ce qu'on nomme le solstice de juin et ce-

lui de décembre. Il est au reste à remarquer que l'orbe elliptique que décrit la terre autour du soleil ne coupe pas toujours la ligne équinoxiale au même point. Ce phénomène de la rétrogradation des nœuds, connu sous le nom de *précession des équinoxes*, et qui a été remarqué des anciens, cause une certaine inégalité dans la durée des saisons. En ce moment, le soleil demeure sept jours de plus sur l'hémisphère boréal que sur l'hémisphère austral, et il s'ensuit que, dans nos contrées, le printemps et l'été sont plus longs ensemble que l'automne et l'hiver; mais il est facile de calculer que dans un temps donné, environ 5,440 ans, les mêmes saisons y seront à leur tour plus courtes que les deux autres, parce que l'hémisphère austral sera plus longtemps éclairé de sept jours que le nôtre. Un autre résultat de la révolution éclipstique que nous venons de signaler, c'est que chacun des tropiques n'a que deux saisons, et que lorsque l'un est sous l'influence de l'été, l'autre est sous celle de l'hiver, et réciproquement; seulement comme le soleil ne descend jamais au-dessous de  $23^{\circ} \frac{1}{2}$  de l'équateur, la différence des deux saisons est peu sensible sous les tropiques. Mais si l'on remonte vers les régions intermédiaires, on trouve l'été et l'hiver séparés par des saisons tempérées, de telle sorte que dans ces régions, le froid et le chaud règnent avec plus ou moins d'intensité, selon que le soleil est plus ou moins rapproché de chacun des pôles, en faisant toutefois la part des accidents de terrains qui tendent à augmenter ou à diminuer l'influence de la température. Enfin, le dernier résultat du passage du soleil d'un hémisphère à l'autre est la longueur de l'hiver qui règne dans le voisinage des pôles, plongés dans une profonde obscurité pendant neuf mois de l'année, et réchauffés seulement pendant trois mois par les rayons solaires. Telles sont les causes qui amènent les révolutions des saisons, et qui établissent une heureuse harmonie sur notre globe; car, malgré les incon vénients de l'éloignement prolongé du soleil relativement aux pôles, il en résulte que presque toute la terre est devenue habitable, tandis que son obliquité n'existant pas, l'équateur serait

continuellement brûlé par le soleil, et les pôles incessamment gelés. D. A. D.

**SALADIN**, proprement SALAHEDDIN YOUSOUF BEN-AYOUSS, sultan d'Égypte et de Syrie, naquit en 1137, dans le fort de Tekrit, sur le Tigre, dont son père était gouverneur. Il fit ses premières armes sous son père et son oncle. Ce dernier, Chir-Koub, ayant été envoyé par le sultan Nour-ed-Dyn (voy. ce nom et ATABEK) en Égypte (voy. T. IX, p. 283), pour soutenir le khalife fatimide Adhed contre le vizir Chawer, et, étant mort dans cette campagne, en 1169, Saladin fut chargé du commandement de l'armée. Adonné jusque-là au vin et au jeu, il devint dès lors un des plus zélés observateurs des préceptes du Koran. Conformément aux ordres de son sultan, il opprima la secte d'Ali, et renversa, en 1171, la famille des Fatimides (voy.). Adhed étant mort sur ces entrefaites, il se mit en possession de ses trésors, et il s'appliqua à gagner l'amour des Égyptiens par un gouvernement sage et modéré, dans le but de fonder, pour son propre compte, une souveraineté indépendante; mais Nour-ed-Dyn, quelque soumission qu'il continuât à lui montrer, conçut des soupçons et fit marcher contre lui une nombreuse armée. Un traité prévint les hostilités, et Nour-ed-Dyn étant mort en 1174, Saladin prit toutes ses mesures pour dépouiller de ses états son indigne successeur, Al-Malek. Se présentant aux peuples comme un libérateur, il soumit Damas, une grande partie de la Syrie, et assiégea le sultan dans Alep, mais sans succès. Il voulut en même temps expulser les Francs de la Palestine (voy. CROISADES, T. VII, p. 279), où il avait déjà signalé sa valeur du vivant de Chir-Koub; cependant il fut d'abord défait à Ascalon (1177) par Baudouin IV, qui ne sut pas profiter de sa victoire.

Al-Malek mourut en 1181, et, deux ans après, Alep se soumit à Saladin, qui réunit ainsi sous son autorité l'Égypte et la Syrie, et prit le titre de sultan, que lui confirma le khalife Nasser. Dès lors toute sa politique tendit à chasser les chrétiens de la Palestine et à reconquérir Jérusalem. Les croisades avaient excité sa colère en attaquant les pèlerins de la

Mecque, malgré les traités. Cette violation de la foi jurée leur coûta cher. Ils perdirent, en 1187, dans la plaine de Hittim, près du lac de Tibériade, une grande bataille où Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, Châtillon, le grand-maître des Templiers, celui des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et une foule de chevaliers furent faits prisonniers. Presque tous ces captifs furent mis à mort. Châtillon qui ne voulut point acheter la vie au prix d'une apostasie, tomba sous le fer même de Saladin. Le roi seul fut traité avec honneur. La prise d'Acree, de Seïd, de Beyrouth et d'autres villes, suivit cette victoire; et, la même année, Jérusalem se rendit sous la condition que les habitants qui pourraient payer rançon se retireraient libres, mais que les autres resteraient en esclavage. Saladin remplit consciencieusement toutes les clauses de la capitulation, et alla ensuite assiéger Tyr, qu'il ne put prendre, sa flotte ayant été battue par les Francs. A la nouvelle de la perte de Jérusalem, Frédéric Barberousse, Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion (voy. ces noms), et beaucoup d'autres princes se croisèrent\*. Le bruit de ces préparatifs enflamma d'ardeur les chrétiens enfermés dans Tyr, qui, en 1189, reprirent même Saint-Jean-d'Acree aux Musulmans. Saladin accourut, et, pendant deux ans, les champs d'Acree furent le théâtre des combats les plus acharnés. Cette place importante se rendit enfin, en 1191, à Richard Cœur-de-Lion et à Philippe-Auguste (voy. T. VII, p. 281). Ce dernier retourna aussitôt en France; mais Richard, resté en Palestine, où une rivalité de gloire et de courtoisie chevaleresque s'établit entre lui et Saladin, défît le sultan dans deux combats, s'empara de Césarée et de Jaffa, et menaçait Jérusalem, lorsqu'un traité vint suspendre les hostilités. Le littoral, depuis Jaffa jusqu'à Tyr, fut laissé aux chrétiens; Ascalon fut rasé, et Saladin conserva le reste de la Palestine. Mais sa fin approchait: il mourut à Damas, le 4 mars 1193, peu de temps après le départ de Richard. C'était un prince aussi habile

que brave; il aimait la justice et ne viola jamais sa parole. Il laissa 17 fils et une fille, et fut le fondateur de la dynastie dite des Ayoubites (voy.), ou plutôt Ayoubides, d'après son nom patronymique. C. L.

**SALAIRE** (*salarium*), mot de même origine que l'allemand *Zahl*, nombre, *bezahlen*, payer. On appelle ainsi le prix convenu d'un travail fait ou d'un service rendu. Dans nos sociétés modernes, le régime du salaire a succédé au servage, comme le servage avait remplacé l'esclavage. Sous ce régime, l'homme vend les fruits de son travail pour une ration journalière, souvent insuffisante, toujours précaire: aussi l'a-t-on présenté comme un contrat léonin, puisqu'il exclut l'ouvrier de toute participation aux profits d'une entreprise industrielle, en l'associant cependant à ses chances de ruine.

La terre et les autres instruments de travail étant des propriétés exclusives, ceux qui s'en trouvent dépourvus sont forcés à la disposition de ceux qui les possèdent. En outre, le travail isolé étant désormais sans valeur, et toute entreprise collective, toute division de travail, toute œuvre ayant un lendemain, exigeant comme condition préalable une réserve destinée à subvenir aux frais de subsistance, celui qui possède cette réserve sera toujours maître de la situation; et cette nécessité est tellement admise, que c'est bien plus le taux que le fait du salaire en lui-même, qui a soulevé de nos jours d'amères récriminations et donné lieu parfois à de coupables excès. Pour les expliquer est-il nécessaire de peindre cette effroyable misère, constatée par les documents officiels, et que l'imagination cependant se refuse à comprendre? ne suffit-il pas de rappeler que dans le pays où l'industrie est portée à son plus haut point, la taxe des pauvres a quadruplé dans les dernières années, pendant que le nombre des personnes qui y contribuent a diminué de moitié; que le plus faible salaire est disputé avec acharnement, et que dans les moments mêmes de la plus grande prospérité, lorsque le travail est abondant et bien rétribué, le sort de l'ouvrier est livré à la merci d'événements qu'il ne peut ni détourner, ni prévoir?

(\*) Nous avons parlé de la *dime de Saladin*, T. VII, p. 280.

Pour se mettre à l'abri d'une misère aussi cruelle, pour obtenir la sécurité, sans laquelle il n'y a ni moralité ni bonheur, le travailleur demande qu'un pouvoir, désintéressé dans la lutte entre le maître et lui, établisse un tarif qui garantisse les droits de tous.

Ici il y aurait à distinguer entre le salaire réel qui consiste en objets de consommation, et le salaire *nominal* en argent ; mais en supposant qu'on pût écarter cette difficulté, en choisissant un étalon moins variable que le numéraire, il faudrait du moins connaître les lois qui régissent ce salaire, les principes qui lui servent de base. Se règle-t-il sur la valeur intrinsèque du travail, sur ce qu'il a coûté au producteur ? en aucune façon ; car des quantités identiques se paient à des prix différents. Sur la grandeur des bénéfices ? pas plus ; car celui qui en réalise d'énormes et celui qui produit à perte paient l'ouvrier au même taux, et c'est précisément lorsque les profits s'élèvent, que le salaire baisse. Sur les besoins raisonnables de l'ouvrier ? moins encore ; car ces besoins augmentent avec les progrès de la civilisation, et le salaire diminue ; une nourriture saine, une habitation décente, l'éducation des enfants et quelques loisirs, sont au nombre de ces besoins, et 16 heures de travail manuel ne lui laissent que le temps de repos nécessaire à la brute ; ses enfants s'élèvent au hasard ; il croupit dans des boues infects ; et chaque jour son alimentation baisse d'un degré. Dépend-il du prix de la subsistance ? on le prétend ; mais, en Angleterre du moins, le salaire n'est pas aussi élevé qu'à une époque où le blé coûtait moitié moins. Est-il fixé par le maître, comme le croit l'ouvrier ? par l'ouvrier, comme le dit le maître ? est-il le résultat d'une transaction librement débattue entre les deux, comme le veut la loi, comme l'économie politique l'a révélé ? rien de tout cela : le travail est une denrée commerciale, dont la valeur intrinsèque est toujours la même, dont la valeur vénale (le salaire) se règle sur le rapport entre l'offre et la demande. Le bien-être, la vie de l'ouvriersont ainsi, dans l'hypothèse la plus favorable, soumis à une espèce de bascule dont il ne peut ni

comprendre le jeu, ni diriger les ressorts. Un nouveau débouché offert au commerce, des besoins nouveaux, l'affluence de capitaux étrangers, un accroissement de territoire ou d'éléments productifs augmentent la demande ; la guerre, la famine, l'épidémie, l'émigration diminuent l'offre ; mais toutes ces causes, éphémères de leur nature, amènent une réaction plus ou moins prochaine ; elles peuvent retarder mais non arrêter le courant, dont la pente rapide conduit à l'abîme.

L'augmentation progressive de la population doit naturellement amener une diminution du salaire, par l'accroissement du nombre des travailleurs ; cependant l'augmentation de la demande, une haute sagesse de la part des ouvriers, la diminution des prix de certains objets de consommation, pourraient amortir les fâcheux effets d'une baisse continue ; mais comment résister à la concurrence des machines, de ces travailleurs qui ne demandent ni salaire ni repos, qui, surgissant tout à coup, prennent à l'atelier la place de l'ouvrier, ne lui laissant pour aïe que le dépôt de mendicité ?

Pour recouvrer sa liberté, pour échapper à la peine infligée à l'indigence, il offre son travail au rabais, renonce successivement à toutes les exigences d'une vie honnête et décente, et, perdant tout respect pour lui-même, tout égard pour la faiblesse de sa femme et de ses enfants, se vend corps et âme, lui et les siens, pour la pitance rigoureusement nécessaire à l'entretien de la vie. Son offre, celle de ses compagnons d'infortune, l'offre la plus basse, en un mot, devient la règle. Et comment en serait-il autrement ? la loi fatale de la concurrence ne pèse-t-elle pas aussi sur le maître ? Forcé de vendre quand même, le fabricant qui paierait la main-d'œuvre plus cher que son rival, pourrait-il échapper à la banqueroute ? et les capitaux ainsi engloutis ne diminueraient-ils pas d'autant la demande du travail ? Ceux qui possèdent quelques épargnes, qui ont quelque aptitude spéciale pour un travail délicat, résistent à la baisse ; mais bientôt ces épargnes s'épuisent, ce talent devient commun, ou se trouve remplacé par une

combinaison mécanique ; et les hommes prévoyants ou doués d'une habileté exceptionnelle subissent la loi universelle. Dès lors la dévalorisation est complète ; car du moment où le strict nécessaire fait la base du salaire, l'épargne devient une impossibilité. Dans plusieurs endroits, cet état de choses est dépassé, le travail ne s'y obtenant pas, même à ces conditions ; dans d'autres, il n'est encore qu'en perspective ; mais ce n'est là qu'une question de temps, car le salariat combiné avec la libre concurrence et avec un accroissement de population, y conduit avec certitude. Un système qui aboutit fatalement à de pareils résultats doit donc être remplacé : comment, et par quoi ? c'est ce que nous examinerons à l'art.

*organisation du TRAVAIL.* M. M-EU.

**SALAISSON**, action de saler les substances animales pour les conserver dans toutes les saisons. Cet art est d'une grande ressource pour la marine ; grâce aux perfectionnements qu'il a reçus, il a pris une place importante dans l'économie publique et dans l'économie domestique. Parmi les viandes pour lesquelles on a recours à la salaison, nous mettrons en première ligne le bœuf et le porc, qui sont presque exclusivement employés pour les voyages maritimes. Les Anglais composent les approvisionnements de leurs vaisseaux de viande de bœuf, au lieu qu'en France la chair de porc est préférée. Voici quelle est leur méthode de salaison. Le bœuf ayant été abattu et vidé convenablement, on le suspend et on l'écorche au moyen de crochets ; puis on extrait la graisse des flancs, et l'on sépare l'animal en deux moitiés dans toute sa longueur. Enfin, les os longs des membres étant enlevés, on procède à la salaison des chairs. Pour cela, des hommes qui ont les mains garnies de gants de grosse flanelle prennent du sel commun à pleines mains et en frottent sur toutes leurs faces les pièces de bœuf, qui sont déposées ensuite dans des caisses carrées, où elles restent en repos pendant sept jours arrosées de temps en temps de leur propre saumure. Au bout des sept jours, on retourne les pièces, et le même espace de temps s'écoule avant qu'on les place dans les barils, où elles sont dis-

posées sur des couches de *bay-salt* mêlé de salpêtre et de nitrate. La salaison, chez nous, diffère de celle des Anglais surtout en ce que nous ne séparons pas les os des chairs. La viande de porc se prépare de la même façon que celle de bœuf. Il y a en France quelques départements où l'on sale des volailles, telles que l'oie, le canard, le dindon. La graisse de ces animaux, figée et conservée avec leurs cuisses et leurs ailes, sert ensuite à la préparation d'autres aliments. Les poissons que l'on conserve par le procédé de la salaison sont la morue, le hareng, la sardine, l'anchois, le saumon, le thon, etc. Nous renvoyons à chacun des articles consacrés à ces mots. Le beurre (*voy.*) se conserve aussi par ce moyen : c'est une des grandes ressources commerciales de la Bretagne et de la Normandie. D. A. D.

**SALAMANDRE** (*salamandra*, mot d'origine grecque). Ce reptile auquel l'antiquité attribue une foule de propriétés merveilleuses que la science moderne lui refuse, constitue, dans la famille des batraciens (*voy.*) urodèles, qu'il compose à lui seul, un genre parfaitement distinct de celui des lézards, avec lesquels on le confondait naguère, par le défaut d'écaïlles. Il a cependant comme eux le corps allongé, supporté par quatre membres, et terminé par une queue ; mais la lourdeur des formes, l'aplatissement de la tête, les pustules dont les flancs sont recouverts, et qui laissent suinter, lorsque l'animal est inquiet, une humeur lactescente très fétide, donneraient plutôt à la salamandre quelque ressemblance avec le crapaud. Aussi est-elle comme lui l'objet d'une répulsion générale, bien qu'on la regarde à tort comme venimeuse. Dépourvu de tout moyen de nuire, cet innocent reptile, aux habitudes tristes et solitaires, passe sa vie dans des trous ou dans la vase, y cherchant les vers ou les insectes dont il fait sa nourriture. Il se reproduit comme les autres batraciens ; mais son têtard opère ses métamorphoses avec plus de rapidité que ses congénères. Les poètes, lui attribuant avec le vulgaire une prétendue incom-bustibilité, en ont fait, comme on le sait, l'emblème de l'immortalité. François I<sup>er</sup>

avait pour corps de devise une salamandre dans les flammes.

On divise ces reptiles en deux sous-genres : 1° les *salamandres terrestres*, qui vivent dans des lieux humides, et que caractérise leur queue arrondie. On en connaît une vingtaine d'espèces au moins dont trois se trouvent en France; la plus connue est la *salamandre commune*, de la taille d'un lézard, d'un brun noir, avec des taches jaunes; 2° les *salamandres aquatiques* ou *britons*, qui ont la queue comprimée en nageoire et vivent dans les eaux dormantes. Cesont de tous les reptiles ceux qui reproduisent le plus facilement les parties qu'ils ont perdues. Leur vie est très dure. Nous en avons plusieurs espèces. C. S.-T. E.

**SALAMANQUE**, chef-lieu de la province de même nom, dans la partie méridionale du royaume de Léon, bâtie sur trois collines et arrosée par le Tormes que traverse un pont romain de 27 arches, est une ville antique, à rues étroites et sales; cependant on y admire la *Plaza Mayor*, une des plus belles de l'Espagne. Sa population ne va pas au delà de 14,000 habitants. Parmi ses nombreuses églises, on cite comme les plus remarquables la cathédrale, construite de 1513 à 1734 dans le style gothique; l'église du couvent des Jésuites, un des plus magnifiques que cet ordre possédât en Espagne, et la chapelle de l'université, fondée dans le XIII<sup>e</sup> siècle, par le roi de Léon Alphonse IX, richement dotée par Alphonse X, son plus zélé protecteur, et longtemps célèbre dans toute l'Europe. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ce bel établissement comptait encore 7,000 étudiants, non compris les moines et les ecclésiastiques. Mais dès le siècle suivant, l'université de Salamanque déchet rapidement, et avec elle la prospérité de la ville. En vain, depuis 1771, le gouvernement essaya-t-il à plusieurs reprises de lui rendre quelque éclat: tous ses efforts échouèrent contre l'ignorance grossière de la plupart des professeurs, et aujourd'hui le nombre des étudiants s'y élève à peine à 400. A l'université se rattache le *Colegio trilingue* où l'on enseigne l'hébreu, le grec, le latin, la rhétorique, etc., sans parler de quatre

*Colegios mayores* où les jeunes gens des familles considérables de la ville reçoivent leur éducation.

Le 22 juillet 1812, les environs de Salamanque furent le théâtre d'une bataille sanglante entre les Français et les Anglais unis aux Portugais. A la première attaque, les Français abandonnèrent la ville; mais le maréchal Marmont (voy.), ayant reçu des renforts, revint à la charge. Malheureusement il commit une faute en donnant trop d'extension à son aile gauche. Le duc de Wellington (voy.) sut en profiter, et l'armée française laissa sur le champ de bataille plus de 7,000 hommes et 20 canons. Elle aurait couru les plus grands dangers sans les sages mesures du général Clauzel (voy.), à qui le commandement était échu par suite d'une blessure grave du duc de Raguse. Les alliés perdirent de leur côté 840 morts et eurent 4,723 blessés. Cette défaite força les Français à se replier précipitamment sur Burgos et coupa les communications du corps de Marmont avec la division commandée par Joseph Bonaparte. C. L.

**SALAMINE** ou **SALAMIS**, Ile située sur la côte occidentale de l'Attique, vis-à-vis d'Éleusis, et célèbre par la bataille navale que les Grecs y livrèrent, l'an 480 av. J.-C., à la flotte innombrable des Perses. Voy. MÉDIQUES (guerres), THÉMISTOCLE, ARISTIDE et XERXÈS.

Il ne faut pas confondre l'île de Salamine avec la ville du même nom dans l'île de Chypre (voy.), appelée aujourd'hui *Porto Costanza*.

**SALANGANE**, voy. HIRONDELLE.

**SALEP**, voy. ORCHIS.

**SALES**, maison noble de Savoie, à laquelle appartenait S. François de Sales, célèbre évêque de Genevois, à qui nous avons déjà consacré un article (T. XI, p. 578).

**SALICETTI** (CHRISTOPHE), né à Bastia, en 1757, était avocat au conseil supérieur de la Corse, lorsque le tiers-état le choisit pour son député aux États-Généraux et à l'Assemblée constituante, où il fit décréter la réunion de la Corse à la France, comme département séparé. Nommé, en 1792, député à la Convention, il vota la mort du roi sans appel et

sans sursis. En qualité de commissaire auprès de l'armée du Midi, il concourut à toutes les mesures prises par ses collègues, Barras, Robespierre jeune, Fréron, Gasparin et Ricord. Rappelé d'Italie, où il remplissait les mêmes fonctions, il fut arrêté après la chute de Robespierre; mais amnistié, et renvoyé, en 1795, par le Directoire à l'armée d'Italie. Jacobin par caractère et par principe, il fut proscrit par Bonaparte, après le 18 brumaire; cependant il reentra bientôt en grâce, et fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. Il devint, sous Joseph, ministre de la police à Naples; puis ministre de la guerre, poste qu'il continua d'occuper pendant quelque temps sous Murat; mais il tomba bientôt en disgrâce, et, malgré l'appui de Napoléon, il ne put reconquérir la haute influence dont il avait joui. Il mourut à Naples, au mois de décembre 1809. E. H.-G.

**SALIENS** (de *salire*, danser). C'étaient, à Rome, 24 prêtres de Mars, qui gardaient, dans le temple de Vesta, les boucliers sacrés, *ancilia*; qui les portaient en grande pompe aux fêtes, et qui chantaient, en dansant, des hymnes en l'honneur du dieu de la guerre. Cet ordre de prêtres fut institué par Numa qui, pendant une épidémie meurtrière, avait fait répandre le bruit qu'un bouclier était tombé du ciel entre ses mains, et que le dieu Mars le lui avait envoyé pour le salut et la conservation de Rome. L'épidémie s'étant en effet arrêtée, Numa voulut qu'en signe de reconnaissance, de jeunes patriciens portassent solennellement l'ancile céleste par les rues de Rome, et qu'on l'honorât tous les ans par des processions et des fêtes; mais, craignant qu'on n'enlevât furtivement cette espèce de palladium, il fit faire 12 boucliers tout-à-fait semblables, pour qu'il fût impossible de reconnaître celui auquel étaient attachées les destinées de Rome. C'est pour garder ces boucliers, pour les porter dans les cérémonies, qu'il institua ce collège de 12 prêtres, dont Tullus Hostilius doubla le nombre par suite d'un vœu et d'une victoire (Denys d'Halic., *Antiq. rom.*, II, 18; et Plutarque, *Vie de Numa*, 13). La fête des anciles se célébrait au mois de mars et

durait 4 jours, autant qu'il y avait dans Rome de quartiers. Les Saliens en parcouraient un par jour, et les habitants les y traitaient avec une magnificence telle que ces festins passèrent en proverbe (*saliares epulæ*). Au IV<sup>e</sup> siècle, les Saliens célébraient encore, d'après les mêmes rites, leurs bizarres cérémonies de danses et de chants. En vain, Lactance (I, 21) et les chrétiens prétendaient que les boucliers étaient pourris: Rome vénérât toujours ces signes antiques de ses croyances.—Voir Egger, *Lat. sermonis reliquiæ*, 1843, p. 72; et Gutberleth, *De salis Martis sacerdotibus*, dans le *Trésor des antiq.* de Grævius, t. V, p. 690. F. D.

**SALIENS, SALIQUES**. Nous avons vu aux mots **FRANCS** et **FRANCONIE**, que les Saliens, qui avaient pris leur nom de l'Issel (*Isala, Sala*), dont ils habitaient alors les rives, passaient pour les premiers des Francs, *Franci benè salici*. Leurs familles les plus illustres s'appelaient *saliques*: le surnom de Conrad le *Salique* avait la même origine. La *loi salique* était donc le code des Francs Saliens, et la *terre salique*, dont un article fameux interdisait la propriété aux femmes, l'héritage en biens fonds, le domaine paternel chez le même peuple. Suivant une autre étymologie, ces derniers mots auraient désigné la terre de la maison (*sal*.)

Rédigée au V<sup>e</sup> siècle par les Francs barbares et païens, mais remaniée par Clovis et ses successeurs, et enfin par Charlemagne, la loi salique a dû sa principale célébrité, non aux dispositions de droit civil, depuis longtemps abolies, qu'elle contenait, mais à une maxime de droit public qu'elle ne renfermait pas. L'exclusion des femmes de la succession civile et féodale, qui s'était établie en vertu d'un article de cette loi, fut étendue, dans le XI<sup>e</sup> siècle, à la succession royale; et bientôt l'on en vint, par analogie, à appeler *loi salique* l'usage qui excluait les femmes du trône de France. Consacré sous ce nom par un arrêté du parlement de Paris, du 28 juin 1593, le même principe fut consigné dans un décret de l'Assemblée constituante, du 3 sept. 1791, et maintenu depuis dans les constitutions de l'empire et dans les chartes de 1814

et de 1830, sans toutefois que les mots de *loi salique* s'y trouvent exprimés. Chez nous, Du Tillet, Pithou, Bignon, Baluze; à l'étranger, Herold, Eccard, Schilter, ont publié divers travaux sur la loi salique. Voir, en outre, *Histoire et explication de la loi salique*, par Wiarda, Brême, 1808; *La loi salique et ses différentes révisions*, par Feuerbach, Erlangen, 1831; *Lex salica*, par Laspeyres, Halle, 1833, in-4°. Enfin, M. Pardessus a donné, en 1842, la *Loi salique, ou Recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi*, Paris, Impr. roy., in-4°.

R.-Y.

**SALIERI (ANTOINE)**, compositeur de musique, né à Legnano, en 1750, fut élève de Gassmann, à qui il succéda comme maître de la chapelle impériale de Vienne, et de Gluck, qui le chargea de la composition de l'opéra des *Danaïdes* (voy. T. XII, p. 539). Il donna encore plusieurs opéras au théâtre de Paris, entre autres les *Horaces* et les *Curiaces*, et *Tarare*, dont Beaumarchais lui avait confié le poème. Il mourut à Vienne, en 1825.

X.

**SALINES**, lieux où l'on exploite le sel (voy. ce mot). Le sel se trouve soit à l'état de dissolution dans l'eau de la mer ou des sources salées, soit à l'état solide sous forme de roches et dépôts, et, dans ce dernier cas, il prend le nom de *sel gemme* ou *fossile*.

Le sel s'extrait ordinairement des eaux de la mer par le procédé le plus économique, l'évaporation spontanée. Cette évaporation a lieu dans des *marais salants*, disposés de manière à favoriser l'action de l'air, en donnant à l'eau salée qu'on y introduit la plus grande surface possible. A cet effet, on creuse sur une plage une vaste *jas* ou réservoir, que l'on met à l'abri des marées et que l'on revêt d'argile, ainsi que tout le marais; on y fait arriver l'eau de la mer par un canal, au moyen d'une vanne ou *varaigne*. Le *jas* doit recevoir de 2 à 6 pieds d'eau. Cette eau, après s'être dépourvue des corps qu'elle tenait en suspension,

(\*) Il est juste de ne pas oublier, parmi ces citations, les *Recherches sur l'histoire du droit de succession des femmes*, par M. RATHERY, auteur de cet article (Paris, 1843).

S.

est distribuée par une pente douce dans une série d'autres bassins larges et peu profonds, qui portent les noms de *couches*, *tables*, *muants*, *aires*. Ces bassins communiquent entre eux par différents canaux, entre autres par le *manure* ou *mort*, étroite rigole qui fait tout le tour du marais, en sorte que l'eau est quelquefois obligée de parcourir une étendue de 3 à 4,000<sup>m</sup> avant d'arriver sur les aires, où, ayant acquis un degré de concentration suffisant, le sel se dépose. On dit alors que l'eau *saline*. Elle prend une teinte rougeâtre, et il se forme à sa surface une croûte de sel que l'on brise, jusqu'à ce qu'elle soit assez épaisse. On l'enlève alors, et le sel est mis en tas sur le chemin qui sépare les aires et qu'on appelle *vic*. Là, il s'égoutte pendant plusieurs mois, se dépouille des eaux-mères et des sels déliquescents qu'il contenait, puis il est expédié dans le commerce sous le nom de *sel brut*, *sel marin*, *gros sel*, *sel de cuisine*; sa couleur varie du gris-blanc au rose, selon la nature du sol sur lequel est établi le marais. Au mois de mai, on vide et on nettoie les marais; mais le travail n'a lieu habituellement que du commencement de juin au commencement d'octobre. Plus la saison est sèche et chaude, plus la récolte est abondante. On compte en France 87 marais salants, qui couvrent une surface totale de 16,061 hectares. Ils sont situés, pour l'Océan, dans les dép. de la Vendée, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de la Charente-Inférieure et de la Gironde; pour la Méditerranée, dans ceux des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, des Bouches-du-Rhône et de la Corse.

Les sources salées proviennent de la solution des bancs de sel gemme par les eaux de source; elles s'exploitent par l'évaporation à l'air libre et à l'aide du feu. L'eau de ces sources est amenée, par des tuyaux de conduite, à la partie supérieure de bâtiments de *graduation* (voy.), vastes hangars ouverts à tout vent, où se trouvent des appareils destinés à la diviser et à l'aérer autant que possible. Tantôt versée sur des monceaux de fagots d'épines disposés par couches hori-



sontales, et coulant d'une branche à l'autre, elle est mise en contact avec l'air qui circule au travers des fagots ; tantôt elle est dirigée sur des cordes tendues verticalement du haut en bas du hangar et autour desquelles elle ruisselle ; tantôt, enfin, elle se répand sur des tables légèrement inclinées, et l'air, sans cesse renouvelé qui passe entre ces tables, active son évaporation. Lorsque l'eau salée a été amenée par ces moyens à une densité de 1.04, nécessaire pour qu'on puisse pratiquer avec avantage l'évaporation directe, elle est conduite dans de grands bassins en maçonnerie, dits *baissoirs* ; puis placée dans des chaudières en tôle et soumise à l'action du feu. L'ébullition donne lieu à un dépôt abondant, qu'on appelle *schlot*, et qui se compose de sulfate de chaux et de sulfate de soude. On enlève ce dépôt pendant dix heures environ, et on continue d'ajouter de l'eau salée jusqu'à ce que le liquide contenu dans la chaudière ait atteint 1.23 de densité. On le transvase alors dans une autre chaudière, dite de *salinage* ou de *socage*, que l'on chauffe modérément. Le sel cristallise à sa surface ; on le ramasse avec une écumoire, et on le dépose, pour l'égoutter, dans des trémies d'où il passe au séchoir. Il existe des sources salées sur une surface considérable de l'est de la France : celles de Vic, de Marsal, de Dieuze, de Château-Salins, ont été l'objet d'exploitations considérables. On en connaît aussi dans les Basses-Pyrénées, dans l'Ariège, dans la Haute-Garonne et dans les Landes.

Les sources salées avaient fait soupçonner depuis longtemps l'existence de mines de sel gemme en France ; mais c'est en 1819 seulement qu'on a découvert la première à Vic (Meurthe) ; et c'est encore dans ce département qu'elles sont principalement exploitées (voy. FRANCE, T. XI, p. 498). Nos mines de sel gemme ne sauraient, du reste, être comparées à celles de l'Espagne et surtout de la Pologne : les fameuses mines de Wieliczka (voy.) et de Bochnia, qui font aujourd'hui partie de la Galicie appartenant à l'Autriche, sont exploitées dans une couche salifère d'une étendue de plus de 3,000<sup>m</sup> de long, de l'ouest à

l'est, sur 1,200 de largeur, et de 400<sup>m</sup> de profondeur. On en connaît également en Transylvanie, en Russie (voy. ci-dessus, p. 684), en Allemagne (voy. HALLE, SALZBOURG, etc.), en Suisse, en Italie, en Angleterre, en Colombie. Les sels gemmes se rencontrent ordinairement au milieu de vastes dépôts d'argile grise : ils sont quelquefois d'une porosité remarquable, d'autres fois diversement colorés. Lorsque ce sel existe en masses d'une assez grande puissance, il s'exploite, comme les autres minerais, au moyen de puits et de galeries, et se détache à l'aide de la mine et du pic. Il n'exige quelquefois d'autre préparation que le *cassage* pour être séparé de la *gangue* qui l'accompagne ; mais le plus souvent la masse de sel est pénétrée par la gangue et mêlée de matières terreuses en si grande proportion qu'il devient indispensable de le traiter par l'eau. La dissolution s'opère alors dans l'intérieur même de la mine, ou bien le sel est extrait à jour pour être lessivé et raffiné avant d'être livré à la plupart des usages économiques. A. B.

On appelle *halurgie*, quelquefois *halotechnie*, l'art de l'extraction et de la fabrication du sel : un petit art. spécial a été consacré au premier de ces mots, mais nous renvoyons itérativement, pour les détails, à l'art. S<sup>EL</sup>. S.

SALIQUE (LOI), voy. SALIENS.

SALIQUE (MAISON), voy. FRANCONIE (maison de), la note.

SALIS, nom d'une très ancienne famille de la Suisse, dont l'origine remonte, dit-on, jusqu'aux anciens Étrusques, et qui conserva longtemps des droits féodaux importants dans le pays des Grisons\*.

RODOLPHE Salis, podestat de Prégall, en 1260, et GUIBERT, qui vivait vers 1308, furent la souche de cette maison, fort connue en France soit par les régiments suisses et par leurs colonels dont ils portaient le nom, soit par d'autres hommes de guerre notables. Nous citerons seulement quelques-uns des membres les plus distingués.

ULYSSE, baron de Salia, fils d'Hercule

(\*) La généalogie de cette famille a été publiée sous ce titre : *Stemmatographia Rhaetica familiae Salicorum vulgò à Salis, ex authenticis documentis deducta* (Coire, 1782, in-fol.).

de Salis, né en 1594 et mort le 31 févr. 1674, servit la France dans la guerre de la Valteline (1631), sous le duc de Rohan. Ses *Mémoires* (en italien, manuscrits) lui ont valu, de la part de Haller, le surnom du *Polybe des Grisons*.

CHARLES-ULYSSE de Salis-Marschlins, fils du président Jean-Rodolphe-Hubert, naquit à Marschlins le 25 août 1728. Il remplit successivement plusieurs emplois importants : en 1757, il fut nommé podestat de Tirano (Valteline), et en 1768, chargé d'affaires de France auprès de la république des Grisons. Mais les factions qui déchirèrent son pays en 1790, et la révolution suisse survenue bientôt après jetèrent le trouble dans son existence. En 1792, on lui imputa l'arrestation de l'ambassadeur de France Sémonville, et son extradition à l'Autriche. En 1794, quand la France fut maîtresse de la Suisse, il n'osa pas y rester ; on confisqua tous ses biens, et on le condamna à mort par contumace. Ce n'est qu'à grand-peine qu'il parvint à se réfugier dans le Tyrol avec sa famille et son père, âgé de 97 ans. Retiré depuis à Vienne, il y mourut le 6 oct. 1800. Il a fondé à Marschlins une institution d'éducation qui eut peu de durée, et on lui doit aussi les ouvrages suivants : *Fragments de l'histoire politique de la Valteline*, Zurich, 1792, 4 vol. in-8° ; *Voyage en diverses provinces du royaume de Naples*, 1793 ; *Galerie des malades affligés de nostalgie*, 1798-1803, 3 vol. in-8° ; 2<sup>e</sup> éd., 1804.

JEAN-GAUDENZ, baron de Salis-Seewis, poète allemand, de la même famille, né le 26 déc. 1762 à Seewis, canton des Grisons, s'est fait un nom comme émule de Matthison, dont les poésies, dans plusieurs éditions, sont suivies des siennes. Entré en 1785 au service de la France, il remplit les fonctions de capitaine de la garde suisse, jusqu'au moment où la révolution française vint à éclater. Il servit depuis sous le général Montesquiou en Savoie. Représenté dans la vie privée, il vécut à Coire ; nommé en 1798 inspecteur général des milices suisses, il changea plusieurs fois de résidence avant de se fixer à Malans, dans le pays des Grisons, où il mourut le 29 janvier 1834. Tant à la cour brillante de Versailles, qu'au mi-

lieu du tumulte des combats, le baron de Salis conserva la pureté et la simplicité d'un autre âge. Presque toutes ses poésies et surtout ses élégies, dont nous ne citerons que *la Soirée d'automne*, *la Nuit d'automne*, *le Cimetière*, *le Dernier souhait*, respirent une douce mélancolie, une grâce touchante, le sentiment de la vérité et l'amour de la nature. Aussi Matthison, qui recueillit et publia les œuvres de ce poète pour la 1<sup>re</sup> fois en 1793, à Zurich, et qui depuis en donna la 3<sup>e</sup> édition en 1821, peignit bien son ami en disant de lui : « Du palais doré de Versailles, la muse champêtre guida ses pas sous les ombres sacrées des forêts solitaires. Elle l'accompagna en tous lieux, et lui resta fidèle dans les marais et les sables de la Flandre, sur les bords rians de la Seine, dans les vallées paisibles des Alpes rhétiennes comme dans la vie bruyante des camps. »

W. S.

**SALIVE, SALIVATION.** La salive est un liquide visqueux, incolore, à peu près inodore dans l'état normal, et qui est sécrété par des organes spéciaux situés sur divers points de l'appareil buccal. L'analyse chimique, appliquée à ce liquide animal, a montré qu'il est composé d'eau, de mucilage, d'albumine, de divers sels de soude, de chaux et d'ammoniaque. La salive joue un rôle important dans la digestion. Lorsque les aliments sont placés dans la cavité buccale, la stimulation qu'ils exercent sur les parties avec lesquelles ils sont en contact se transmet par voie de contiguïté aux glandes (voy. ) chargées de la sécrétion salivaire ; ces organes entrent en turgescence, et la salive est formée avec abondance ; puis, favorisée dans son excretion par les mouvements que rend nécessaire l'acte de la mastication, la salive est versée dans la bouche, se mêle au bol alimentaire, l'humecte et lui fait subir ainsi une modification à la fois physique et chimique, qui prépare son assimilation. Voy. DIGESTION.

On nomme *salivation* la formation et évacuation très abondante de salive par la bouche. Les causes sous l'influence desquelles ce flux anormal se produit sont assez nombreuses : la plus simple de ces causes et qui est purement physiologi-

que est l'appétence de certains aliments, lorsque l'estomac est dans l'état de vacuité; un proverbe connu de tout le monde exprime parfaitement le fait dont il s'agit ici. Mais, hors de ces conditions, la sécrétion (*voy.*) surabondante de la salive est un phénomène qui appartient à l'ordre pathologique, à moins qu'il ne se lie à un état de grossesse commençante.

Les principales affections de l'organisme dans lesquelles on voit apparaître ce phénomène, sont quelques maladies nerveuses, l'hydrophobie, diverses maladies de la bouche, des organes sécrétieurs de la salive, et surtout la lésion spéciale qui se développe dans ces parties sous l'influence de l'action du mercure, soit que celui-ci ait pénétré dans l'économie par la voie de l'estomac, soit qu'il ait été absorbé par la peau. En raison de la cause spécifique qui, dans ces cas, l'a déterminée, la salivation est dite *mercurielle* : on la désigne encore sous le nom de *ptyalisme* (de πτύω, je crache). M. S.-N.

**SALLE D'ARMES**, *voy.* ESCRIME.

**SALLE D'ASILE**, *voy.* ASILES.

**SALLUSTE** (CAIUS CRISPUS SALLUSTIUS), le premier des écrivains latins qui ait mérité le nom d'historien, l'un des trois maîtres de la grande école historique de Rome. Il naquit dans le municipio d'Amiternum, au pays des Sabins, en l'année 668 (86 av. J.-C.), celle où mourut Marius, aux approches de Sylla. Son enfance s'éleva au bruit des guerres intestines du sénat et des chevaliers, de la noblesse et du peuple après la dictature; et le spectacle des dernières agonies de la république, en proie aux ambitieux, émut sa jeunesse. Fils d'une famille plébéienne, sans illustration (car c'est en lui que commence la célébrité de son nom), mais dans une situation de fortune assez heureuse pour que la culture la plus exquise ne manquât point à son naturel, il venait dans ce temps favorable pour le talent, où la philosophie et les arts de la Grèce avaient achevé la conquête intellectuelle de Rome, et ajoutaient leur politesse et leur éclat à cette vigueur puissante; où la prose latine atteignait la perfection dans les discours de Cicéron

et d'Hortensius; où la poésie était près d'enfanter ses chefs-d'œuvre; où la langue, douée d'une grâce et d'une souplesse nouvelle par la conversation d'une société voluptueuse et dissolue, mais très spirituelle et très élégante, avait acquis toute sa richesse et toute sa beauté, sans avoir rien perdu de sa pureté native. Car, il ne faut pas s'y tromper, si les hommes de génie font eux-mêmes leur style, dont chacun imprime le cachet original et la couleur à ses œuvres, c'est la société qui leur fait et leur donne leur langage; nul, quelque grand qu'il soit, ne se dérobe à la nécessité, à l'empire de cette éducation. Tout concourait donc à préparer, à former l'écrivain supérieur, et la véhémence des passions politiques, et l'urbanité de son temps, et même les leçons plus directes, mais moins efficaces des professeurs grecs et latins. Sa vocation littéraire s'était fait sentir de très bonne heure, mais elle fut bientôt contrainte de se taire, et de céder aux entrainements du Forum (*A quo incepto studio me ambitio mala detinuerat*). Tout jeune encore (*adolescentulus initio*), Salluste prit part aux affaires publiques, sans doute par une intervention privée et par des influences personnelles d'abord; ensuite il obtint la questure. Ce ne pouvait être avant l'âge de 27 ans, auquel il était parvenu en 695, sous le consulat si étrange de César tout-puissant et de Bibulus réduit à se cacher. Quels principes de gouvernement, quelle cause embrassa-t-il? Ses écrits, à défaut d'autres témoignages, suffiraient pour ne laisser aucun doute sur son ardeur à servir le parti populaire. Nous aimons à penser que le mouvement général des idées, ses sympathies de naissance, ses convictions intimes l'y portèrent naturellement, et qu'il n'attendit pas pour se déclarer si hautement l'ennemi des nobles, qu'il eût des disgrâces à venger. Les comices le nommèrent tribun l'an 701, dans le temps que Pompée laissait la république se tourmenter dans l'anarchie pour la réduire à se réfugier dans la dictature. Quelque graves et attachantes que fussent ses occupations d'homme d'état, elles ne le détournaient pas entièrement des plaisirs et de la galanterie : témoin le rendez-vous où

il fut surpris avec Fausta par Milon, le mari offensé, et d'où il ne sortit que rudement fustigé et mis à rançon. Cette aventure avait probablement précédé son tribunat ; à moins que Milon ne se fût permis, en pareille conjoncture, de n'avoir point égard à l'inviolabilité du tribun. Déjà adversaire politique de Milon, il devint son ennemi implacable, et s'acharna contre tous ses partisans, à la tête desquels était Cicéron. La communauté de haine resserra plus étroitement les liens qui l'attachaient à Clodius (voy.), et lorsque celui-ci eut péri dans une rencontre avec Milon, Salluste poussa la vengeance jusqu'à la fureur ; il se signala parmi les harangueurs funèbres qui excitèrent la multitude à briser les bancs d'une salle d'assemblée du sénat pour dresser un hûcher au mort, et qui furent cause de l'incendie de la basilique Porcia. Ils firent condamner Milon, mais leur triomphe ne fut pas de longue durée. Pompée rétablit l'ordre contre eux après avoir sacrifié à son ambition, autant qu'à leur animosité, Milon, qu'il ne voulait pas avoir pour collègue dans le consulat. Deux ans après (704), les censeurs Appius Pulcher et Pison chassèrent Salluste du sénat pour cause de mauvaises mœurs. On croit que c'est pendant ce repos forcé qu'il composa le récit de la *Conjuración de Catilina*. Une révolution le tira promptement de ses studieux loisirs, où il n'avait trouvé ni la patience ni le calme. César passe tout à coup le Rubicon (705), met en fuite Pompée, et se rend maître de Rome et de l'Italie. Salluste court aussitôt se ranger sous les aigles du vainqueur ; il devient questeur pour la seconde fois (706), puis préteur l'année suivante ; et il s'unit à Terentia, repudiée par Cicéron, et dont le choix fut peut-être déterminé par un caprice vindicatif autant que par l'amour. Il sembla en effet à cette femme altière qu'elle ne pouvait mieux faire que d'épouser celui qui avait prononcé, qui avait écrit de sanglantes invectives contre l'époux qui la réprouvait. Salluste fut bientôt obligé de la quitter pour aller servir César dans la guerre d'Afrique. Il s'y distingua par son habileté, par son courage ; et quand la Numidie

eut été réduite en province romaine, César lui en donna le commandement ; il en fut le premier gouverneur. Si ce n'est pas là qu'il conçut l'idée de son histoire de *Jugurtha*, au moins sut-il profiter de son séjour et de son pouvoir pour recueillir de précieux matériaux ; heureux s'il n'eût rapporté à Rome que les livres du roi Hiempsal. Qu'on n'accorde point de crédit aux diatribes hyperboliques de Lénéus, affranchi de Pompée, qui lui reprochait de n'avoir laissé aux Numides que ce qu'il était impossible d'emporter ; on sait cependant qu'il était ruiné avant sa magistrature, et sa splendide villa de Tibur, les délicieux jardins qui gardèrent son nom (*horti Sallustiani*) et qui sulfirèrent dans la suite à la magnificence d'une résidence impériale, demeurèrent comme témoignage de ses rapines. Accusé par la province, il fut absous par César, mais non par la conscience publique. C'était quelques semaines avant les ides de Mars. Dès lors, privé de son puissant ami, délié de tout engagement par cette mort, possesseur d'une immense fortune, avec l'état et la considération qu'elle donnait chez les Romains, éclairé par sa propre expérience sur les hasards et les dangers des discordes civiles, cédant peut-être aussi aux conseils de Terentia, il résolut, à 42 ans, de se retirer dans la vie privée, et de n'user de la faveur qui devait l'accueillir si facilement chez le fils de César, que pour se conserver, non pour s'agrandir ; il obtint ce qu'il souhaitait désormais uniquement, et ce qui semblait impossible, de vivre riche et tranquille sous le triumvirat. Les lettres occupèrent noblement l'activité de son esprit, sans que le travail allât jamais jusqu'à la fatigue ; il avait auprès de lui des auxiliaires lettrés qui lui débrouillaient les premières recherches, et il ne voulait composer que des morceaux d'histoire (*CARPENTUM res gestas perscribere*), non des œuvres de longue haleine. Ainsi ses huit dernières années (il mourut en 718) s'employèrent à couvrir, à effacer l'ignominie du libertin, les extravagances du démagogue, les malversations du concussionnaire, par la renommée de l'historien ; et la postérité, oubliant ce qui

a passé avec lui, ne voit plus que ce qu'il a laissé d'immortel.

Il fut le premier (et c'est là sa gloire éminente) qui comprit la science et l'art de l'histoire. Avant lui, elle ne présentait que des notices sommaires d'événements et de dates sans autre méthode que la succession chronologique, ou un confus mélange de fiction et de vérité dans des annales versifiées. Il vit que pour exercer toute sa puissance, elle devait offrir le tableau animé, mais grave aussi, des choses humaines; qu'elle pouvait emprunter à l'épopée la vivacité des expositions dramatiques, le dessin des grandes figures, l'éclat des descriptions, et même quelques artifices de composition et d'ordonnance pour l'effet du spectacle, à la condition toutefois de répudier toute machine fabuleuse; que la connaissance des lieux devait aider à la connaissance des faits, la géographie éclairer et soutenir la narration; qu'il ne fallait mettre en œuvre aucune matière, qu'elle n'eût été épurée par une critique diligente et sérieuse; il pensa enfin que raconter les actions des hommes et les destinées des peuples, sans découvrir les ressorts cachés, sans montrer la liaison nécessaire des effets avec les causes, des fautes avec les passions, des vices avec les infortunes et l'abaissement, des prospérités ou de la gloire avec les vertus, c'était priver le récit de son intelligence, de sa moralité, de son âme. Telles sont les voies nouvelles où il conduisit l'histoire chez les Romains, en la revêtant de ce style dont la rapidité incisive et profonde, la précision nerveuse (*velocitas, brevis salustiana*), sont regardées, par les arbitres du goût, comme le type de la perfection en ce genre.

Velléius Paterculus et Quintilien, malgré leur idolâtrie pour le génie grec, n'hésitent point à mettre Salluste en parallèle avec Thucydide; et Quintilien l'égalait à Tite-Live, « deux esprits différents, mais de même ordre. » S'il avait nommé Tacite, quel rang aurait-il donné à Salluste dans la comparaison? Malgré le respect pour les anciens et la prévention toujours un peu défavorable aux vivants, nous croirons difficilement qu'il les eût placés de niveau dans son estime. Autant Salluste est supérieur à Tacite pour la

pureté du langage, qu'il tenait de son temps, autant il le lui cède pour cette énergie communicative du style, qui résulte de la conscience des jugements et de la sincérité des émotions. Une tristesse véhémement est le caractère dominant des deux auteurs. Chez Tacite, elle est inspirée par une sensibilité qu'irrite l'indignation contre le vice et le crime, mais qui n'exclut point les sympathies pour le malheur et l'enthousiasme pour la vertu. C'est une colère grondeuse, une ardeur haineuse d'invective, qui règne uniformément chez Salluste, sans aucun trait d'affection douce et généreuse. Quintilien lui a reproché l'inconvenance de ses débuts du *Catilina* et du *Jugurtha* (*nihil ad historiam pertinentibus principis*), quoique le défaut soit plutôt dans la forme que dans le fond; car l'auteur pouvait avoir raison d'indiquer, en commençant, la cause générale des troubles et des maux qu'il allait retracer, savoir: la corruption des mœurs publiques et privées; mais ici l'intérêt et la passion de l'homme ont entraîné, ont fourvoyé l'art de l'historien. Dans cette fastueuse et intempérante déclamation de philosophie, on sent trop l'effort pour couvrir d'une sagesse empruntée une flétrissure véritable; et de même sa prétendue manie d'archaïsme, dont les grammairiens le blâmaient, ne fut bien plutôt qu'une hypocrisie de paroles, un faux-semblant d'habitudes antiques. Dans ses amères satires des vices du siècle, qui se résument toujours en diatribes contre la noblesse, le factieux se trahit par son emportement, comme ses réticences accusent plus haut encore ses inimitiés contre Cicéron. Vainement il se flatte d'être impartial (*neque me diversa pars dimovit a vero*): perpétuelle contradiction entre les discours et la pratique! N'est-ce pas lui encore qui, sous le personnage de Marius, son héros, ridiculise l'élégance des nobles étudiant les lettres; queques, lui, disciple, imitateur, souv traducteur de Démosthène et de Thucydide; singulier amalgame de rudesse et de savant atticisme. Et cependant on ne connaît que ses deux seuls ouvrages qui ont été conservés entiers sont des chefs-d'œuvre de composition historique et de style plus en toutes leurs fo

portraits, harangues, distribution et agencement des parties. Les fragments de son histoire générale, qui embrassait la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle, montrent combien on doit en regretter la perte. Quant aux épltres à César, sur l'organisation du gouvernement de Rome, nous y trouvons tant de réminiscences des phrases et des locutions qui se rencontrent ailleurs dans ses écrits, tant de contention pour être plus sallustien que Salluste lui-même, que nous ne pouvons nous empêcher de concevoir quelque doute sur leur légitimité. D'ailleurs Salluste n'est point un de ces hommes dont la gloire se mesure au nombre des volumes; et nous n'aurions pas tant insisté tout à l'heure sur quelques-unes de ses imperfections, si elles n'offraient un de ces exemples éclatants qui prouvent qu'il n'y a de gé-

nie complet qu'avec les inspirations de la conscience et du cœur.

Les premières éditions de cet auteur, objets de curiosité et de vénération pour les amateurs d'incunables, ont paru presque dès la naissance de l'imprimerie, l'une en 1470, à Venise, l'autre probablement à Paris, sans date. Ceux qui veulent lire le texte préféreront les éditions d'Havercamp (Amst., 1742), de Valpy (Londres, 1820), de M. Burnouf (Paris, 1821). Si l'on a besoin de s'aider de traductions, on peut choisir entre celles de MM. Dureau-Delamalle et Mollévant et de M. Durozoir, qui est venu après eux. Mais de tous les interprètes et les exégètes de Salluste, le plus illustre, le meilleur, le plus indispensable, est le président De Brosses (voy. T. IV, p. 240).

N-r.

# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME VINGTIÈME.

	Pag.		Pag.		Pag.
Pologne (géogr., stat. et hist.).	1	Pompe.	39	Chants populaires, Écoles. Sociétés, etc.	
Polonaise (danse).	18	Pompée.	40	Population.	58
Polonaises (lang. et litt.).	18	Pompéi, Herculaneum et Stabies.	43	Porc. <i>voy.</i> Cochon.	
Poltava (bat. de).	23	Pompes funèbres, <i>voy.</i>		Porcelaine (techn.).	60
Polus (card.).	23	Funérailles, Inhumation et Fabrique d'Église.		Porcelaine (h. n.).	62
Polybe.	23	Pompieri (Sapeurs-).	44	Porc-épic.	62
Polycarpe (S.).	25	Pompignan (Lefranc de).	45	Porche, <i>voy.</i> Portique et Péristyle.	
Polychromie.	25	Pomponace.	46	Porcia.	62
Polyclète.	26	Pomponius Mela, <i>v.</i> Mela.		Porcius Latro, <i>voy.</i> Latine (lang.).	
Polycrate.	27	Ponce (pierre), <i>v.</i> Lave.		Pordenone (le).	63
Polydore Vergile, <i>voy.</i> Virgile.		Ponce de Léon, <i>voy.</i> Espagnoles (lang. et litt.).		Pore, Porosité.	63
Polyèdre.	27	Ponction ou Paracentèse.	45	Pornocratie, <i>voy.</i> Marozia, Italie, Papauté,	
Polyen.	27	Ponctuation.	46	Porphyre (minér.).	63
Polygamie.	28	Pondichéry, <i>voy.</i> Inde (poss. franç. dans l').		Porphyre (philos.).	64
Polyglotte.	29	Poniatowski (princes).	47	Porpora (Nic.).	64
Polygote.	30	Pons (L.).	49	Porsenna, <i>voy.</i> Étrusques, Romains. Mucius Scaevola et Horatius Cocles.	
Polygone (géom.).	30	Pont (archit.), et Ponts militaires.	49	Porson (Richard).	64
Polygone (art mil.).	31	Pout (mar.), <i>v.</i> Vaisseau.		Port.	64
Polygraphie, Polyhistorie, Polymathie.	31	Pout (géogr.).	54	Porta (J.-B.).	67
Polymérie, <i>voy.</i> Isométrie.		Pont du Diable, <i>voy.</i> Diable.		Porta (della), <i>voy.</i> Fra Bartolomeo.	
Polymnie, <i>voy.</i> Musés.		Ponte, <i>voy.</i> OEufs.		Porta (Ch.).	67
Polyésie, <i>voy.</i> Océanie.		Ponte-Corvo (princip. de).	55	Portail.	67
Polynice, <i>voy.</i> Étéocle.		Pont-Euxin, <i>voy.</i> Noire (mer).		Portalis (père et fils).	68
Polynôme.	32	Ponthieu.	55	Port-au-Prince, <i>v.</i> Haïti.	
Polypes, Polypiers (h. n.), <i>voy.</i> Zoophytes.		Pontife, Pontificat.	55	Porte (arch. l., géogr., et Porte-Othomane).	70
Polypes (méd.).	32	Pontins (marais), <i>voy.</i> Marais, Campagne de Rome, Aria cattiva.		Portée.	72
Polyphème.	32	Pont-Neuf.	55	Porte-glaive (chevaliers).	72
Polyperchon, <i>voy.</i> Macédoine.		Ponton, Pontonnier.	55	Porter, <i>voy.</i> Bière.	
Polytechnie.	33	Ponts et Chaussées (adm. des).	56	Portes et fenêtres, <i>voy.</i> Impôt.	
Polytechnique (École).	33	Poutseaux, <i>voy.</i> Incunables.		Porte-voix.	73
Polythéisme.	34	Pope, Protopope, <i>voy.</i>		Portici, <i>voy.</i> Pompéi.	
Polyxène.	34	Papa et Orientale (église).		Portique.	73
Pombal.	35	Pope (Alex.).	57	Port-Jackson, <i>voy.</i> Hollande (Nouvelle-), Botany-Bay et Colonies pénales.	
Poméranie.	35	Poppée.	58	Portland (duc de).	74
Pomérellie.	36	Populaire, <i>voy.</i> Peuple, Démocratie,		Porto, et Vins de Porto.	74
Pomme d'Adam, <i>v.</i> Larynx.				Porto-Rico.	75
Pomme de terre.	36				
Pommier.	37				
Pomologie.	38				
Pomone.	38				
Pomotou, <i>voy.</i> Dange-reux (archipel).					
Pompador (la marq. de).	38				

	Pag.		Pag.		Pag.
Portrait.	76	Pourvoi, <i>voy.</i> Cassation.		Compression, Machi-	Pag
Port-Royal.	76	Pouschkine.	118	nes, Vapeur, etc.	
Portsmouth.	82	Poussin (Nic.).	121	Pressirostres, <i>v.</i> Oiseaux.	
Portugaises (lang. et litt.).	83	Pouvoir.	124	Prestant, <i>voy.</i> Orgue.	
Portugal (géogr. et stat.; hist.).	87	Pouzolane.	125	Prestation.	147
Portulan.	96	Poznan, Poznanie, <i>voy.</i> Posen.		Presto (mus.), <i>voy.</i> Mouvement.	
Portumus.	97	Pozzo (A.).	125	Prêt.	147
Porus.	97	Pozzo di Borgo (comte).	125	Prétendant.	148
Posen (grand-duché de).	97	Pracrit, <i>voy.</i> Indiennes (langues) et Sanscrit.		Prétermission, <i>voy.</i> Paralyse.	
Position.	98	Pradon.	128	Préteur.	148
Pospolite.	98	Pradt (abbé de).	129	Préti.	149
Posselt.	99	Praga, <i>voy.</i> Varsovie.		Prétoiens.	149
Possession (droit).	99	Pragmatique sanction.	130	Prêtre.	150
Possession du démon.	99	Prague.	131	Prétus.	151
Poste.	99	Praguerie.	133	Preuve.	151
<i>Posteriori</i> (a), <i>voy.</i> <i>Δ priori</i> .		Prairial (journée du <sup>ter</sup> ), <i>voy.</i> Boissy-d'Anglas.		Prévarication.	152
Postulat.	102	Prairie.	133	Prévention.	153
Potager.	103	Pratique.	135	Préville.	153
Potasse.	103	Praxitèle.	135	Prévost d'Exiles.	153
Potassium.	104	Précédent.	135	Prévôt.	154
Potemkine (prince).	105	Prêcheurs (frères), <i>voy.</i> Dominicains.		Prévôtales (cours).	155
Potence.	107	Précipité.	138	Prévoyances (sociétés de).	155
Poterie.	107	Préciput.	136	Priam et Hécube.	157
Pothier.	107	Prédestination.	136	Priape.	157
Potin, <i>voy.</i> Billon.		Prédication, <i>voy.</i> Éloquence de la chaire et Homilétique.		Pricdeaux.	158
Potion.	108	Prédiction, <i>voy.</i> Divination, Oracle et Prophétie.		Prière.	158
Potiron.	108	Préfet.	136	Priestley.	158
Potochi.	109	Préjugé, <i>voy.</i> Erreur.		Prieur, <i>v.</i> Convent, Monastiques (ordres), etc.	
Potosi.	111	Prélat.	137	Primitive, <i>v.</i> Assemblée, École, etc.	
Pot-pourri.	111	Préméditation.	137	Primat.	160
Potsdam.	111	Prémises.	137	Primatice.	160
Potter (Paul).	112	Prémontré (ordre de).	138	Prime.	161
Potter (L. de).	112	Prénoms.	138	Primevère.	161
Pou.	113	Préposition.	138	Prince.	161
Pouce, <i>voy.</i> Doigt, Pied, Fontaine.		Prérogative, <i>voy.</i> Privilege, Roi, Royauté.		Prince de Galles (île du), <i>voy.</i> Galles.	
Pouding, <i>voy.</i> Pudding.		Présage, <i>voy.</i> Divination, Augure.		Princes, <i>voy.</i> Légion, Infanterie, Batailles, etc.	
Poudingue.	113	Presbourg.	138	Principe.	162
Poudre.	113	Presbytériens et Parisiens.	139	Prior.	162
Poudres (conjur. des), <i>v.</i> Jacques I <sup>er</sup> .		Prescience.	141	<i>Priori</i> (a), <i>voy.</i> <i>Δ priori</i> .	
Poudrette.	115	Prescription.	141	Priscillien.	163
Pougatchef.	115	Présence réelle.	142	Prise.	163
Pouille, <i>voy.</i> Apalie, Naples, etc.		Président.	143	Prisme (géom.).	163
Poule.	116	Présides.	143	Prisme (phys.), <i>voy.</i> Lumière.	
Poulias, <i>voy.</i> Inde et Castes.		Présides (état des), <i>voy.</i> Toscane et Italie.		Prison.	164
Poulie.	116	Présidial.	144	Privilège.	171
Poulo-Penang, <i>voy.</i> Galles (île du Prince de).		Presse (méc.).	144	Probabilisme.	172
Pouls, Pulsation.	117	Presse (mor.).	144	Probité.	172
Poumons.	118	Presse (des matelots).	147	Problème.	173
Poupe, <i>voy.</i> Vaisseau.		Pression, <i>voy.</i> Presse,		Problème.	173
Pourpre (h. n., techn.).	118			Proboscidiens, <i>v.</i> Pachydermes et Éléphant.	
Pourpre (méd.), <i>voy.</i> Exanthèmes.				Procédure.	173
Pourriture, <i>v.</i> Putréfaction, Fermentation.				Procédure civile (Code de).	173
				Procs.	174



TABLE DES MATIÈRES.

793

	Page		Page		Page
Procession.	174	Contrefaçon et Do-		Peau, Dartres, Gale.	
Procès-verbal.	174	maine public.		Psyché.	234
Proclès, Proclides, voy.		Propriétés, voy. Athènes.		Psychiatrie, voy. Folie.	
Héraclides et Sparte.		Prescription.	198	Psychologie.	235
Proclitique et Encliti-		Prose.	197	Psylles.	237
que, voy. Monosyllabe		Prosélyte.	199	Péropodes.	238
et Accent.		Proserpine.	200	Ptolémée (rois d'Égypte).	258
Proclus.	175	Prosodie.	201	Ptolémée (Claude).	238
Proconèse, v. Marmara.		Prosopopée.	201	Puberté.	243
Proconsul.	176	Prospectus, voy. Pro-		Public.	244
Procope (hist. byz.).	177	gramme.		Publicains.	245
Procope (André).	178	prostitution.	201	Publiciste.	245
Procurateur.	178	Prostration.	202	Publicité.	245
Procurer.	178	Protagoras.	202	Puce.	246
Procus.	178	Protecteur.	203	Pucelle d'Orléans.	246
Prodige, voy. Merveille,		Protection (système de),		Puckler (comtes de).	251
Miracle, Monstruosité,		voy. Douanes, Impor-		Pudding.	252
sité, Phénomène.		tations et Prohibition.		Puddle, voy. Forges.	
Prodrome.	178	Protée.	203	Pudeur.	252
Production.	179	Protestantisme.	205	Puelches, v. Patagonie.	
Proetus, voy. Prétus.		Protestants en France.	205	Pufendorf (baron de).	253
Profane, Profanation.	179	Protêt, voy. Lettre de		Pugatschef, voy. Pougat-	
Profès.	180	change.		chef.	
Professeur.	180	Protocole.	207	Puget.	254
Professo (ex), voy. Ex		Protogène.	207	Pugilat.	255
professo.		Prouth.	207	Puisard.	255
Progné, voy. Philomèle.		Provence, Vins de Pro-		Puisaye (le), voy. Gâtinais.	
Prognostic ou Pronostic.	180	vence, et Langue pro-		Puisance.	255
Programme.	180	vençale.	208	Puits, Puits artésiens.	255
Progrès, voy. Perfecti-		Proverbes.	210	Pulawski.	257
bilité, Innovation, In-		Providence.	211	Pulchérie (impér.).	257
ventions, Découver-		Provence.	213	Pulci (les frères).	257
tes, Civilisation.		Provinces-Unies, voy.		Pulmonie, voy. Phthisie.	
Progression.	180	Pays-Bas.		Pulsion, voy. Poulx.	
Prohibition.	181	Provincial, voy. Monas-		Pultava, voy. Pultava.	
Proie (oiseaux de), voy.		tiques (ordres).	213	Pultrey, comte de Bath.	257
Oiseaux.		Provisoire (gouverne-		Pomite, voy. Lave.	
Projectile, voy. Boulet,		ment).	213	Pompe.	257
Bombe, Obus, Grenade,		Prudence (poète).	214	Panique (foi).	258
Balle, Ballistique,		Prud'hommes.	215	Paniques (guerres).	258
Artillerie, Engin, etc.		Prudhon.	215	Panition, v. Peine, Pé-	
Projection.	182	Prunelle, voy. OEil.		nalté, Châtiment.	
Proligomènes.	182	Prusie, voy. Bithynie et		Pupille (anat.), v. OEil.	
Proletaire.	182	Natalie.		Pupille (droit), voy. Ta-	
Prologue.	183	Prusse géogr. et stat.;		telle.	
Prométhée.	183	hist.).	216	Purété.	260
Promulgation.	184	Prussiates, v. Cyanogène.		Purgatifs, Purgation.	260
Pronom.	185	Prytanée.	232	Purgatoire.	260
Prononciation.	185	Palmedie.	232	Purification.	262
Pronostic, v. Prognostic.		Pasamérite, v. Égypte.		Purisme, voy. Purété.	
Propagande.	185	Pasamétique, v. Égypte		et Dodécarchie.	
Propédeutique.	186	Pasars.	232	Pas.	263
Properce.	186	Pasques.	232	Pastale.	263
Prophète.	187	Pacifisme, voy. Bégaie-		Putois.	263
Prophylaxie.	188	ment.		Putréfaction.	264
Proponide, voy. Mar-		Pseudonyme.	233	Putrides (maladies).	264
mara.		Puïlites, voy. Phalange		Pay-de-Dôme (le).	264
Proportion.	188	et Infanterie.		Pay-de-Dôme (départ. du).	265
Proposition.	192	Puïques (maladies), v.		Puyégur (fam. de)	266
Propriété.	193				
Propriété littéraire, v.					

	Pag.		Pag.		Pag.
Pygmalion (roi de Tyr).	267	Quarnero (golfe de), <i>voy.</i>		Rabener.	319
Pygmalion (sculpt.).	267	Adriatique, Iatrie et		Rabutin, <i>voy.</i> Bossy.	
Pygmées.	267	Illyrie.		Racan.	313
Pylade, <i>voy.</i> Oreste.		Quarré, <i>voy.</i> Carré.		Raccourci.	313
Pylore, <i>voy.</i> Estomac.		Quart (mar.).	298	Races humaines.	313
Pylos, <i>voy.</i> Élide, Nava-		Quart de cercle.	293	Rachel, <i>voy.</i> Laban et	
rius, Nestor.		Quartz.	293	Jacob.	
Pyrame et Thisbé.	267	Quasi-contrat, Quasi-		Rachel Félix (M <sup>lle</sup> ).	319
Pyramide (geom.).	268	délit, Quasi-légitimité.	294	Rachinbourg <i>v.</i> Éche-	
Pyramides (arch.).	268	Quatrain.	294	vins.	
Pyramides (bat. des).	273	Quatre - Bras (combat		Rachitis, Rachitisme.	319
Pyréniées (les).	273	des), <i>voy.</i> Ligny.		Racine (h. n.).	321
Pyréniées (paix des).	274	Quebec, <i>voy.</i> Canada.		Racine (math.).	322
Pyréniées (dép. des Bas-		Quercitron, <i>v.</i> Chêne.		Racine (Jean).	323
ses-).	275	Quercy (le).	294	Racine (Louis).	323
Pyréniées (dép. des Haut-		Quesnay.	294	Rack, <i>voy.</i> Arak.	
tes-).	276	Quesnel (le P.).	295	Racocz (fam.).	324
Pyréniées - Orientales		Questeur.	295	Radagaise.	324
(dép. des).	278	Queue.	296	Radbot, <i>voy.</i> Frisona.	
Pyrite.	279	Quiberon (descente de),		Radcliffe (Anne).	324
Pyrmont, <i>voy.</i> Waldeck.		<i>voy.</i> Chouannerie,		Rade, <i>voy.</i> Port.	
Pyromancie, <i>voy.</i> Divi-		Hoche et Morbihan.		Radeau.	325
nation.		Quiché (royaume de),		Radegast.	325
Pyromètre.	280	<i>voy.</i> Guatémala.		Radicalisme.	326
Pyruscaphe, <i>voy.</i> Vapeur		Quiétisme.	297	Radia.	326
(navigation à la).		Quinault.	298	Radjah.	326
Pyrotechnie.	280	Quincailerie.	299	Radjepoutes.	326
Pyrrha, <i>voy.</i> Deucalion.		Quindécimvirs.	299	Radoub.	327
Pyrrhique.	281	Quinine.	299	Radziwill (princes).	329
Pyrrhon.	281	Quinquet, <i>voy.</i> Lampes		Rafaël, <i>voy.</i> Raphaël.	
Pyrrhus (myth.).	283	et Argand.		Raffinerie.	329
Pyrrhus (roi d'Épire).	283	Quinquina.	300	Raffe, <i>voy.</i> Filet.	
Pythagore, Pythagori-		Quint et Requiut, <i>voy.</i>		Rage.	340
ciens.	284	Droit féodal.		Raguse.	340
Pythéas.	286	Quintaine.	302	Raia, <i>voy.</i> Rayah.	
Pythie, Pythonisse, <i>voy.</i>		Quintal, <i>voy.</i> Livre et		Raibolini (Francia).	343
Delphes et Oracles;		Gramme.		Rails.	343
Serpent Python, <i>voy.</i>		Quinte-Curce.	302	Raimondi (M.-A.).	343
Apollon.		Quintessence.	303	Raiponce, <i>voy.</i> Campa-	
Pythiques (jeux), <i>voy.</i>		Quintilien.	303	nulacées.	
Jeux, Apollon et Del-		Quintus de Smyrne.	306	Raisin, <i>voy.</i> Vigne.	
phes.		Quinze - Vingts, <i>voy.</i>		Raison, Raisonnement.	343
Python, <i>v.</i> Macédoine.		Aveugles, Invalides,		Raison d'état, <i>voy.</i> Po-	
Q.		Louis IX, etc.		litique.	
Q.	288	Quiproquo.	306	Raison sociale, <i>v.</i> Société.	
Quadrature.	289	Quirinus, Quirinal,		Raitzes, <i>voy.</i> Raitzens.	
Quadriga, <i>voy.</i> Attelage		Quirites.	306	Rajas, <i>voy.</i> Radjabs et	
et Char.		Quito.	306	Rayahs.	
Quadrilatère, <i>v.</i> Figure,		Quittance, <i>voy.</i> Acquit.		Rajepoutes, <i>voy.</i> Radje-	
Polygone et Carré.		Quolibet.	306	poutes.	
Quadrumanes.	289	Quorum, <i>voy.</i> Parle-		Rak, <i>voy.</i> Arak.	
Quadrupèdes.	289	ment anglais.		Rakocz, <i>voy.</i> Racocz.	
Quadruple-alliance, <i>voy.</i>		Quotidienne (la), <i>voy.</i>		Râle.	346
Orléans (duc d') et		Michaud et Journaux.		Raleigh ou Raleigh (sir W.).	346
Dubois; puis, Marie-		Quotient, <i>voy.</i> Division.		Rama.	346
Christine. Louis. Phi-		R.	308	Ramadan ou Ramazan.	34
lippe, Grey, Portu-		R.		Rambouillet (marquise	
gal, Espagne, etc.		Raban-Maur.	309	de).	346
Quakers.	289	Rabaut (les frères).	309	Rame.	347
Quantité.	291	Rabbin, Rabbiniisme.	309	Rameau.	347
Quarantaine.	292	Rabelais.	310	Ramée (La), <i>voy.</i> Ramus.	

TABLE DES MATIÈRES.

795

	Pag.		Pag.		Pag.
Ramel.	348	Ravenne.	366	Reconnaissance, v. Gra-	
Ramessès ou Ramsès ,		Ravenne (Géographe de).	367	titude.	
<i>voy. Égypte.</i>		Ravitailler.	367	Reconvention, <i>voy. Ju-</i>	
Ramier, <i>voy. Pigeon.</i>		Rayahs.	367	ridiction.	
Ramillies (bat. de).	348	Ray-grass, <i>voy. Gazon,</i>		<i>Recorder.</i>	376
Ramistes et Anti-ramis-		Ivraie et Graminées.		Recors.	376
<i>tes, voy. Ramus.</i>		Raymond, <i>voy. Antio-</i>		Recours.	376
Ramler.	348	<i>che, Provence, Tou-</i>		Recouvrement, v. Impôt.	
Ramus.	348	<i>louse, Bérenger; voy.</i>		Recrutement, Conscrip-	
Rancé (Le Boutillier de).	349	<i>aussi Lulle.</i>		<i>tion.</i>	376
Rancidité, <i>voy. Graisse.</i>		Raynal.	367	Rectangle.	380
Rang.	350	Raynouard.	368	Recteur, Rectorat.	380
Ranke.	350	Rayon, <i>voy. Cercle, Lu-</i>		Rectiligne, <i>voy. Figure</i>	
Rantzaou (fam. de).	351	<i>mière, etc.</i>		<i>et Ligne.</i>	
Ranz des vaches, v. Air.		Rayonnement.	369	Rectum, <i>voy. Intestins.</i>	
Raoul, roi de France.	352	Rayonnés (animaux), v.		Récusation.	380
Raoulou Rollon v. Nor-		<i>Zoophytes et Animal.</i>		Rédempteur, Rédemp-	
<i>mands et Normandie.</i>		Razzia, <i>voy. Pillage.</i>		<i>tion.</i>	380
Raoul-Rochette, <i>voy.</i>		Ré et Oleron (iles de),		Rédemptoristes, v. Li-	
<i>Rochette.</i>		<i>voy. Charente-Infé-</i>		<i>guori.</i>	
Raphaël, <i>voy. Archang-</i>		<i>rieure, La Rochelle et</i>		Redondance, Battologie,	
<i>ges, Tobie.</i>		<i>Oleron.</i>		<i>Rédite.</i>	381
Raphaël, <i>voy. Sanzio.</i>		Réactif.	369	Redondillas, v. Espagnole	
Rapides, <i>voy. Cascades.</i>		Réal.	369	<i>et Portugaise (litt.).</i>	
Rapp (comte).	353	Réalgar, <i>voy. Arsenic et</i>		Redoute.	381
Rappel, <i>voy. Irlande et</i>		<i>Minéralogie.</i>		Rédution.	381
<i>O'Connell.</i>		Réalisme, Réalité.	370	Refente, <i>voy. Fente.</i>	
Rapport ou Raison, <i>voy.</i>		Réalistes et Nominiaux.	370	Réfééré.	383
<i>Proportion, Progress-</i>		Réa Sylvia, <i>voy. Rhéa.</i>		Référendaire.	383
<i>sion.</i>		Réaumur.	371	Réflexion, <i>voy. Lumière,</i>	
Rapporteur (géom.).	353	Rebecca, v. Abimélech.		<i>Catoptrique, Miroirs,</i>	
Rapt.	353	Rebecque (marquis de),		<i>Optique, etc.</i>	
Raréfaction.	354	<i>voy. Constant (Benj.).</i>		Réflexion, <i>voy. Pensée,</i>	
Raschid-Eddin.	354	Rébellion, Révolte.	372	<i>Conscience, etc.</i>	
Rascie, <i>voy. Bosnie, Ser-</i>		Rébus.	373	Réformation.	383
<i>vie et Rasciens.</i>		Récarde.	373	—	
Rasciens ou Raïtzes.	354	Recel, Recélé.	373	Réforme.	389
Ras de marée.	354	Recensement, <i>voy. Popu-</i>		Réformée (église).	390
Rasine (Étienne), <i>voy.</i>		<i>lation, Dénombre-</i>		Réfractaire (corps), <i>voy.</i>	
<i>Kosaques.</i>		<i>ment.</i>		<i>Fusion.</i>	
Rask.	355	Recensement (conseil de).	373	Réfractaire (clergé), <i>voy.</i>	
Raskolnik.	356	Recette.	374	<i>Prêtre.</i>	
Rastadt.	356	Recez.	374	Réfractaires (soldats).	390
Rat.	356	Récidive.	374	Réfraction, v. Lumière,	
Ratafia, <i>voy. Abricot.</i>		Récif.	374	<i>Dioptrique, Lentilles,</i>	
Rate.	357	Récitatif.	374	<i>Optique, etc.</i>	
Ratelage, <i>voy. Glanage.</i>		Réclame, v. Incunables.		Réfrigérant, v. Alambic.	
Ratification.	358	Réclusion.	376	Refuge (droit de), <i>voy.</i>	
Rationalisme et Supra-		Récollets, <i>voy. Francis-</i>		<i>Asile, Franchise et</i>	
<i>naturalisme.</i>	358	<i>cains.</i>		<i>Immunités.</i>	
Rationnel.	359	Récompense, <i>voy. Rému-</i>		Réfutation.	391
Ratisbonne.	359	<i>nération, Prix, Pen-</i>		Regain, <i>voy. Foin.</i>	
Raton.	363	<i>sion, Honneurs, Dé-</i>		Régale, v. Innocent XI.	
Rauch.	363	<i>corations Distinc-</i>		Régale (eau), <i>voy. Aci-</i>	
Raucourt (M <sup>lle</sup> ).	364	<i>tions sociales, Titres,</i>		<i>de hydrochlorique.</i>	
Raugrave, v. Rhingrave.		<i>Couronne, Triom-</i>		Régaliens (droits), <i>voy.</i>	
Rauracs.	366	<i>phe, Ovation, Armes</i>		<i>Roi, Royauté.</i>	
Ravaillac.	366	<i>d'honneur, Légion-</i>		<i>Regatta.</i>	391
Rave.	366	<i>d'Honneur, etc.</i>		Régence.	391
Ravelin, v. Demi-lune.		Reconduction (tacite),			
Ravenet (les), v. Gravure.		<i>voy. Louage.</i>			

	Pag.		Pag.		Pag.
Régences barbaresques, <i>voy.</i> Barbarie.		Réminiscence, <i>voy.</i> Mé- moire.		Reptiles.	436
Régénération.	393	Rémois, <i>v.</i> Champagne.		République.	436
Reggio (duché, villes de).	393	Remontrances (droit de), <i>voy.</i> Parlement, Lit de justice, etc.		République française.	436
Reggio (duc de), <i>voy.</i> Oudinot.		Remontrants, <i>voy.</i> Ar- miniens, Gomar.		Répudiation, <i>v.</i> Divorce.	
Régie.	393	Remords, <i>voy.</i> Con- science, Repentir et Châtiment.		Réputation.	437
Régille (lac).	393	Remorque, Remorqueur.	430	Requête, Requête civile.	438
Régime (en gén.).	393	Remous.	430	<i>Requiem.</i>	438
Régime (méd.).	393	Rempart.	430	Requin, <i>voy.</i> Squalé.	
Régime (gramm.).	394	Rémunération.	431	Réquisition, Réquisitoi- re, <i>voy.</i> Ministère pu- blic et Conclusions.	
Régiment.	394	Rémus, <i>voy.</i> Romulus.		Réséda.	438
Regiomontanus.	395	Rémusat (Abel).	431	Réserve.	438
Registre.	396	Rémusat (M <sup>me</sup> de), et son fil.	433	Réservoir.	439
Règles, Exceptions.	396	Renaissance.	433	Résident (ministre), <i>voy.</i> Agent diplomatique.	
Réglisse.	397	Renard.	435	Résiliation, Résolution.	439
Regnard.	397	Renards (Iles des), <i>voy.</i> Alcoutes.		Résines.	439
Règne.	398	Renaudot (les).	435	Résistance.	440
Regnier (Math.).	399	René d'Anjou.	435	Respiration.	441
Regnier Desmarais.	399	Renégat.	436	Responsabilité.	442
Régnier, duc de Massa.	400	Rènes, <i>voy.</i> Harnais.		Ressentiment, <i>v.</i> Haine.	
Régulateur.	401	Reni, <i>voy.</i> Guide (le).		Ressort (méc.).	445
Régule, <i>voy.</i> Antimoine et Métallurgie.		Renne.	436	Ressort (droit).	445
Régulus.	401	Rennell.	436	Restauration (pol.) ; et Restauration des ta- bleaux.	445
Réhabilitation.	401	Rennes, <i>voy.</i> Bretagne et Ille-et-Vilaine (dép. d').		Restif de la Bretonne.	447
Reicha.	402	Renommée.	437	Restitution (Édit de), <i>voy.</i> Ferdinand II.	
Reichenbach (ville).	402	Renonciation, <i>voy.</i> Ab- dication, Succession, Désistement.		Restriction mentale. <i>v.</i> Casuiste et Serment.	
Reichenbach (casc. de), <i>voy.</i> Haali (vallée de).		Renonculacées.	437	Résurrection, <i>voy.</i> Jésus- Christ, Pâques, Juge- ment dernier et Mi- racles.	
Reichstadt (duc de).	403	Renoncule.	438	Retable.	447
Reid.	403	Rente.	438	Rétif, <i>voy.</i> Restif.	
Reimarus.	405	Rentoilage, <i>voy.</i> Restau- ration des tableaux.		Rétine, <i>voy.</i> Œil.	
Reims.	405	Réparation, <i>v.</i> Compo- sition et Fredum ; Partie civile et Dom- mages-Intérêts; Hon- neur, Duel, etc.		Rétinols, <i>voy.</i> Onguent.	
Reinhard.	406	Réparatif, <i>voy.</i> Compo- sition et Fredum ; Partie civile et Dom- mages-Intérêts; Hon- neur, Duel, etc.		Rétorsion.	447
Reins.	406	Repas, <i>v.</i> Dîner, Souper, Culinaire (art), etc.		Rétractation.	448
Reis.	407	Repentir.	439	Retraite (art mil.).	448
Reis-Effendi, <i>v.</i> Otho- man (emp.) et Effendi.		Répertoire.	430	Retraite, <i>voy.</i> Pensions.	
Reiske.	407	Répétition (droit).	430	Retranchement.	448
Rettres.	408	Répétition (théâtre).	430	Rétroactivité.	449
Réjouissances publi- ques, <i>v.</i> Fêtes, Jeux, Joutes, Cirque, Gla- diateurs, Feu d'arti- fice, Spectacle, Diver- tissement.		Répine (princes).	431	Retz (mar. Laval de).	449
Relaps.	408	Représailles.	432	Retz (card. Gondî de).	450
Relatif.	408	Représentatif (système).	433	Reuchlin (Jean).	451
Relief, <i>voy.</i> Bas-relief.		Représentation.	434	Reuss (princip. de).	453
Relieur, Reliure.	409	Reproduction, <i>v.</i> Animal, Génération, Végétal, Semence, Greffe, Bou- ture, Marcotte, etc.		Reus (maison de).	453
Religieux.	410			Réveil, <i>voy.</i> Songe.	
Religion.	410			Réveil, <i>voy.</i> Sommeil.	
Religion (guerres de).	417			Révélation.	454
Religion (paix de), <i>v.</i> Paix.				Revellière-Lapeaux (La), <i>voy.</i> La Revellière.	
Reliques.	417			Revenants.	456
Remboursement.	417			<i>Review</i> , <i>voy.</i> Revue.	
Rembrandt.	417			Révision, <i>voy.</i> Conseils de révision, Gardena- tionale, etc.	
Remède.	418				
Remérf.	419				
Remi (S.).	419				

TABLE DES MATIÈRES.

797

Pag.		Pag.		Pag.	
	Révocation, <i>voy.</i> Nantes (édit de).		Rhône (fleuve). 482		Rire. 521
	Révolte, <i>voy.</i> Rébellion.		Rhône (dép. du). 483		Rit, Rituel. 521
	Révolution et Révolution française. 456		Rhône (dép. des Bouches-du-), <i>voy.</i> Bouches.		Ritter (Ch.). 522
	Revue (litt.). 459		Rhubarbe. 484		Ritter (H.). 522
	Réulsion, Réulsifs, <i>v.</i> Médecine.		Rhum, <i>voy.</i> Canne à sucre, Eau-de-Vie, etc.		Rituel, <i>voy.</i> Rite. 523
	Rewbell. 465		Rhumatisme. 485		Rivarol (comte de). 523
	Reynolds. 466		Rhumb, <i>voy.</i> Rumb.		Rivière (géogr.). 524
	Rhaldomancie, <i>voy.</i> Baguette et Divination.		Rhume, <i>voy.</i> Bronchite, Catarrhe, Coriza.		Rivière (duc de). 526
	Rhadamante, <i>voy.</i> Juges de l'Enfer.		Rhythme. 486		Rivoli (bat. de). 526
	Rhapsodes. 466		Ribalta. 487		Rivoli (duc de), <i>v.</i> Masséna.
	Rhapsodie. 467		Ribauds. 487		Rixdaler, <i>voy.</i> Écu. 526
	Rhapsodomancie, <i>voy.</i> Divination.		Ribera, l'Espagnolet. 487		Riz. 527
	Rhêa, <i>voy.</i> Saturne, Cybèle, Jupiter, Égypte, etc.		Ribes, Ribésiées, <i>v.</i> Groscillier et Grossulariées.		Rizzio. 527
	Rhêa Silvia. 467		Riboisière (La), <i>voy.</i> La Riboisière.		Rob. 527
	Rheims, <i>voy.</i> Reims.		Ricardo. 488		Robert-le-Fort. 527
	Rhételais, <i>voy.</i> Ardennes et Champagne.		Ricci ou Riccio, <i>voy.</i> Rizzio.		Robert, roi de France, <i>voy.</i> Capétiens.
	Rhétteur. 468		Ricci (Laur.). 489		Robert I-III, rois d'Écosse, <i>voy.</i> Bruce et Écosse.
	Rhétie. 468		Ricci (Scip.). 489		Robert, <i>voy.</i> Guiscard.
	Rhétorique. 469		Ricciarelli, <i>voy.</i> Volterre.		Robert-le-Diable, <i>voy.</i> Guillaume-le-Conquérant Normandie; et Meyerbeer
	Rbigas. 470		Riccoboni (M <sup>me</sup> ). 489		Robert (Léopold). 528
	Rhin (fleuve). 470		Richard I - III (rois d'Angl.). 489		Robertson. 529
	Rhin (Conféd. du). 473		Richardson. 492		Robespierre (Max.). 529
	Rhin (dép. du Bas-). 475		Richelieu (card. de). 493		Robespierre le Jeune. 547
	Rhin (dép. du Haut-). 477		Richelieu (mar. de). 499		Robinier, <i>voy.</i> Acacia.
	Rhin (grand-duché du Bas-). 479		Richelieu (duc de), min. 500		Robinson, <i>voy.</i> Ripon.
	Rhin (vins du). 479		Richesse. 502		Robusti, <i>voy.</i> Tintoret.
	Rhingau. 479		Richter (Jean-Paul). 503		Roc, Roche, Rocher. 548
	Rhingrave. 479		Ricimer, <i>voy.</i> Occident (empire d').		Rochambeau (comte de). 549
	Rhinocéros. 479		Ricin. 507		Rochechouart (fam. de). 550
	Rhinoplastie. 480		Ricos homlras, <i>voy.</i> Aragon, Grandesse et Féodalité.		Rochefort, <i>v.</i> Charente-Inférieure (dép. de la) et Bagnes.
	Rhiphéens (monts), <i>voy.</i> Hyperboréens et Oural.		Ridicule. 508		Rochevoucauld, <i>voy.</i> La Rochevoucauld.
	Rhipiptères. 480		Riego (don). 508		Rochejaquelein, <i>voy.</i> La Rochejaquelein.
	Rhizome, <i>voy.</i> Racine.		Rienzi. 509		Rochelle, <i>voy.</i> La Rochelle.
	Rhizotomie, <i>voy.</i> Pharmacie.		Riesengebirge, <i>voy.</i> Sudètes.		Rochester (comte de). 551
	Rhode-Island, <i>v.</i> États-Unis.		Riga. 510		Rochette (Raoul). 552
	Rhodes. 481		Righi (mont). 510		Rocheuses (montagnes). 553
	Rhodes intérieures et extérieures, <i>voy.</i> Apennenzell.		Rigny (amiral de). 510		Rockingham (ministère de lord), <i>voy.</i> Fox.
	Rhodium. 481		Rime. 511		Rocou. 553
	Rhododendron. 482		Rincon, <i>voy.</i> Espagnole (école).		Rocroy (bat. de). 554
	Rhodope, <i>voy.</i> Hémus et Balkan.		Rio (fleuves). 513		Rodolphe I-II, emp. d'Allem. 554
	Rhœcus, <i>voy.</i> Géant.		Rio de Janeiro. 515		Rodomont, Rodomontades. 556
	Rhombe, <i>voy.</i> Losange, Parallélogramme et Figure.		Rio de La Plata (États-Unis du). 516		Rœderer (comte). 557
			Riot-act. 519		Roeskilde. 558
			Ripon (lord). 519		Rogations. 558
			Ripuaires. 520		Rogatoire (commission), <i>voy.</i> Commission.
			Riquet. 520		

	Page.		Page.
Roger I-II, voy. Guiscard (Robert), Bohémond et Sicile.		Rosa (Salvator).	618
Rohan (maison de).	559	Rosace.	619
Robillas, voy. Indostan.		Rosacées.	620
Roi, Royauté.	564	Rosage, voy. Rhododendron.	
Roi d'armes, v. Hérald.		Rosaire.	620
Roitelet.	565	Rosamonde, voy. Alboin.	
Roland (chev.).	565	Rosas, voy. Rio de la Plata.	
Roland (M. et M <sup>me</sup> ).	567	Roscelin, voy. Philosophie, Réalistes et Nominiaux, et Abélard.	
Rôle.	571	Roscius.	620
Rollin.	571	Roscoë.	620
Rollon, voy. Normands et Normandie.		Rose (bot.), voy. Rosier et Rosacées.	
Romagne.	572	Rose (archit.).	621
Romain I-IV, emp. d'Orient, voy. Byzantin (emp.) et Constantin X.		Rose des Alpes, voy. Rhododendron.	
Romain, pape, voy. Papaté.		Roseau.	621
Romain, voy. Jules Romain.		Rosebecque (bat. de), v. Gand, Flandre, Arteveld, et aussi Bouches à feu.	
Romain (droit), v. Droit.		Rosée.	622
Romain (État).	573	Roselet, voy. Hermine.	
Romaine (architecture).	570	Rosemonde, voy. Henri II (d'Angl.).	
Romaine (école).	577	Rosenmuller.	624
Romaines (Chambre et Chancellerie).	577	Roséole, voy. Rougeole.	
Romains (hist. des).	578	Roses (guerres des deux).	624
Romains (lang. et litt. des), voy. Latines.		Rosette.	625
Roman.	594	Rosier.	625
Romance, Romancero.	600	Rosière.	626
Romanes (langues).	601	Rosny, voy. Sully.	
Romane, voy. Romagne.		Ross (cap.).	626
Romano (maison de), v. Guelfes, Padoue et Italie.		Roszbach (bat. de).	627
Romanof (maison de).	602	Rossignol.	627
Romantique (genre).	604	Rossini.	628
Romanzow, voy. Roumantsof.		Rosso (le), voy. Française (école), Primitice et Fontainebleau.	
Romarin.	607	Rostamides (dynast. des), voy. Khalifat et Fatimides.	
Rome.	607	Rostock, voy. Mecklenbourg-Schwerin.	
Romélie, voy. Roumélie.		Rostof.	632
Romilly (sir S.).	614	Rostoptchine (comte).	632
Romuald (S.).	614	Rostres.	633
Romulus.	614	Rotang, voy. Palmier.	
Romulus Augustule.	615	Rotation.	633
Roncaglia.	615	Rote, voy. Romaines (chambre et chanc.)	
Ronce.	615	Rothenbourg.	633
Roncevaux.	615	Rothschild (maison).	633
Rondache, voy. Bouclier.		Rotiferes.	635
Rondeau (litt., mus.).	616	Rotrou.	635
Ronde-bosse, voy. Bosse.		Rotteck.	636
Rondelle, voy. Bouclier.		Rotten-boroughs, v. oy. Bourgs-pourris.	
Rongeurs.	616		
Ronsard.	616		
Ronsin, voy. Hébertistes.			
Roquefort, voy. Aveyron et Romage.			
Rosa (mont).	618		
		Rotterdam.	637
		Rotule, voy. Genou.	
		Roture.	638
		Rouble.	638
		Roucouyer, voy. Rocou.	
		Roue (méc.).	638
		Roue (supplice de la).	639
		Roué.	639
		Rouen.	640
		Rouergue.	641
		Rouge, voy. Fard.	
		Rouge (mer).	641
		Rouge-gorge.	643
		Rougeole.	643
		Rouget de l'Isle, v. Mar-seillaise.	
		Rouille, voy. Fer.	
		Rouille et Puccinie (bot.).	643
		Rouissage.	644
		Roulade.	644
		Roulage, voy. Transports.	
		Roum.	644
		Roumantsof (comtes).	644
		Roumélie.	646
		Roupie.	646
		Rousseau (J.-J.).	647
		Rousseau (J.-B.).	648
		Rousserolle, v. Fauvette.	
		Roussette, voy. Chéiroptères.	
		Rousseur (taches de), voy. Ephélides.	
		Roussillon.	654
		Roussin (baron).	654
		Rout.	656
		Routchouk.	656
		Routes.	656
		Routine.	658
		Rouvre, voy. Chêne.	
		Rovigo (duc de), voy. Savary.	
		Roville.	659
		Rowe.	659
		Roxane, voy. Alexandre-le-Grand.	
		Roy (comte).	659
		Royauté, voy. Roi.	
		Royer-Collard.	659
		Ruben.	655
		Rubens.	648
		Rubiacées.	668
		Rubicon.	667
		Rubis.	667
		Ruellai, voy. Italienne (litt.).	
		Ruche.	667
		Ruckert.	667
		Rudesheim, voy. Rhin (vins du).	
		Rudiment.	668
		Rudolphines (tables), voy.	

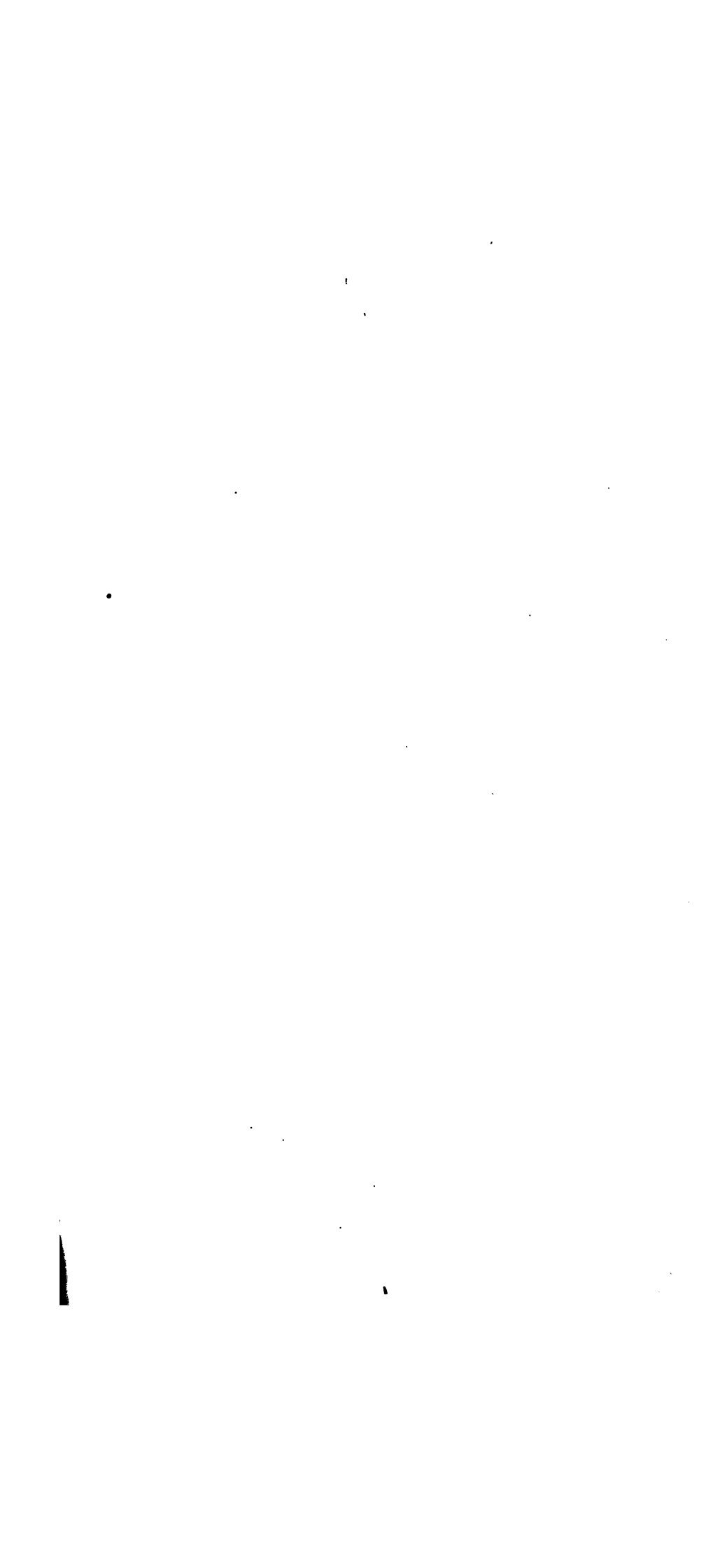
**TABLE DES MATIÈRES.**

**709**

	Pag.		Pag.
Tycho-Brabé et Kepler.		Sabbath.	730
Rudolstadt, v. Schwarzboung.		Sabéisme.	730
Ruffo.	668	Sabellius, Sabelliens.	731
Rufin.	668	Sabiens, voy. Chrétiens de Saint-Jean.	
Rugen (Ile de).	669	Sabine, voy. Genévrier.	
Ruhnken.	669	Sabins.	731
Ruines, voy. Égypte, Babylone, Persépolis, Palmyre, Rome, Pæstum, Pompéi, Arles, Nîmes, Palenque, Château, Pierrefonds, Heideberg, Marienbourg, Hoh-Königsbourg, etc.		Sabinus, voy. Éponine et Civilis.	
Ruisdael, voy. Ruysdael.		Sable.	731
Rulhière.	670	Sablier.	732
Rumb.	672	Sabot, v. Ongle, Doigt, etc.	
Rumford.	672	Sabre, voy. Armes.	
Ruminants.	672	Sac, Saccage, voy. Pillage et Siège.	
Rundjet-Singh.	673	Saccas, v. Ammonius et Alexandrie (école d').	
Runiques (inscriptions), Rurik, voy. Varègues, Russie, Novgorod.		Sacchini.	732
Russel (fam.).	674	Sacerdoce, voy. Prêtre.	
Russes (lang. et litt.), voy. Russie.		Sachs (Hans).	733
Russie (géogr. et stat.; histoire; langue et litt.).	677	Sacre.	733
Russie (campagne de), v. Russie, Napoléon, Barclay de Tolly, Bagration, Rostoptchine, Schwartzenberg, York, Moscou, Moskowa, Krasnoi, Bérézina, etc.		Sacré-Collège, v. Collège.	
Rat, voy. Accouplement, Copulation.		Sacrés (guerres), voy. Guerre sacrée.	
Ruth.	734	Sacrements.	733
Rutilius Namatianus, v. Latine (litt.).		Sacrifices.	734
Ruysdael.	735	Sacrilège.	735
Ruyter.	735	Sacrovir.	735
Ryswik (paix de).	736	Sacrum, voy. Bassin.	
		Sacy (Lemaistre de).	735
		Sacy (baron Silvestre de).	736
		Sadducéens.	737
		Sade (marquis de).	738
		Sadolet.	739
		Saducéens, voy. Sadducéens.	
		Safran.	739
		Sagas.	740
		Sage-femme, voy. Accoucheur, Accouchements.	
		Sagène.	740
		Sages (les sept).	740
		Sagesse.	740
		Sagittaire, voy. Zodiaque.	
		Sagoute.	741
		Sagou, voy. Palmier et Fécale.	
		Sagum.	741
		Sahara.	741
		Saïd, voy. Égypte.	
		Saignée.	742
		Saignement de nez, v. Hémorragie nasale.	
		Saindoux, voy. Axonge et Graisse.	
		Sainfoin.	744
		Saing réal, voy. Gréal.	
		Saint.	745
		Saint-Aldegonde, voy. Aldegonde.	
		Saint-Ange (château), v. Rome.	
		Saint-Barthélemy (journée de la).	746
		Saint-Bernard (Grand).	748
		Saint-Clair (lac), voy. États-Unis.	
		Saint-Cloud.	749
		Saint-Cyr (géogr.).	749
		Saint-Cyr (Gouviou).	750
		Saint-Cyran (abbé de), voy. Port-Royal.	
		Saint-Denis, et Chroniques de Saint-Denis.	751
		Saint-Domingue, voy. Haïti.	
		Saint-Esprit, voy. Esprit (Saint); et Ordre du Saint-Esprit.	752
		Saint-Étienne, v. Loire (dép. de la).	
		Saint-Évremond.	753
		Saint-Gall.	754
		Saint-Georges (vins de), voy. Muscat et Héraul (dép. de l').	
		Saint-Georges (chev.) v. Jacques II et Stuart.	
		Saint-Germain-en-Laye.	754
		Saint-Germain (comte de), min.	754
		Saint-Germain (comte de), avent.	754
		Saint-Gothard (mont).	755
		Saint-James (palais de).	755
		Saint-Jeand'Acre, v. Acre.	
		Saint-Joseph (baron de), voy. Anthoine.	
		Saint-Just.	755
		Saint-Lambert.	756
		Saint-Laurent (fleuve).	757
		Saint-Leu (comte de), v. Louis Napoléon et Boparte (fam.).	
		Saint-Marin (rép. de).	757
		Saint-Martin (île), voy. Antilles et Guadeloupe.	
		Saint-Martin (Cl. de), illum.	758
		Saint-Martin (orient.).	758
		Saint-Maur, voy. Bénédictins et Seine (dép. de la).	
		Saint-Michel (mont), v. Manche (dép. de la)	
		Saint-Office, voy. Inquisition.	
		Saint-Ouen (déclaration de), v. Charte, Louis XVIII, et Seine (dép. de la).	

	Pag.		Pag.		Pag.
Saint-Paul, voy. Longueville.		Saint-Vincent (comte de).	771	Salaison.	781
Saint-Pétersbourg.	758	Sainte-Alliance.	774	Salamandre.	781
Saint-Pierre (de Rome).	761	Sainte-barbe, voy. Barbe.		Salamanque.	782
Saint-Pierre (Eust. de), v. Calais et Édouard III.		Sainte-Baume (grotte de).	773	Salamine.	782
Saint-Pierre (abbé de).	761	Sainte-Croix (baron de).	773	Salangane, voy. Hiron-delle.	
Saint-Pierre (Bernardin de).	762	Sainte-Hélène (île).	775	Salep, voy. Orchis.	
Saint-Pol (comtes de).	766	Sainte-Ligue, voy. Ligue.		Sales, voy. François de Sales.	
Saint-Quentin.	766	Sainte-Lucie (île de).	775	Salicetti.	782
Saint-Réal.	766	Sainte-Marie-aux-Érmites.	775	Saliens (prêtres).	783
Saint-Sacrement, voy. Eucharistie, Ostensorioir et Fête-Dieu.		Sainte-Maure, voy. Leucade et Ioniennes (îles).		Saliens (Franca), Saliques.	783
Saint-Sépulcre, voy. Jérusalem.		Sainte-Palaye.	775	Saliéri.	784
Saint-Simon (duc de).	768	Sainte-Sophie.	776	Salines.	784
Saint-Simon (comte de).	768	Saintes, v. Saintonge; et Antilles, Guadeloupe.		Salique (loi), v. Saliens.	
Saint-Vannes (congrég. de), voy. Bénédictins.		Sainteté, voy. Saint.		Salique (maison), voy. Franconie (mais. de).	
Saint-Vincent (cap).	770	Saintonge.	776	Salis (fam. de).	785
Saint-Vincent (île), voy. Antilles.		Saisie.	776	Salive, Salivation.	786
		Saisice, voy. Hérité et Héritier.		Salle d'armes, voy. Escrime.	
		Saisons.	777	Salle d'asile, v. Asiles.	
		Saladin.	778	Salluste.	787
		Salaire.	779		

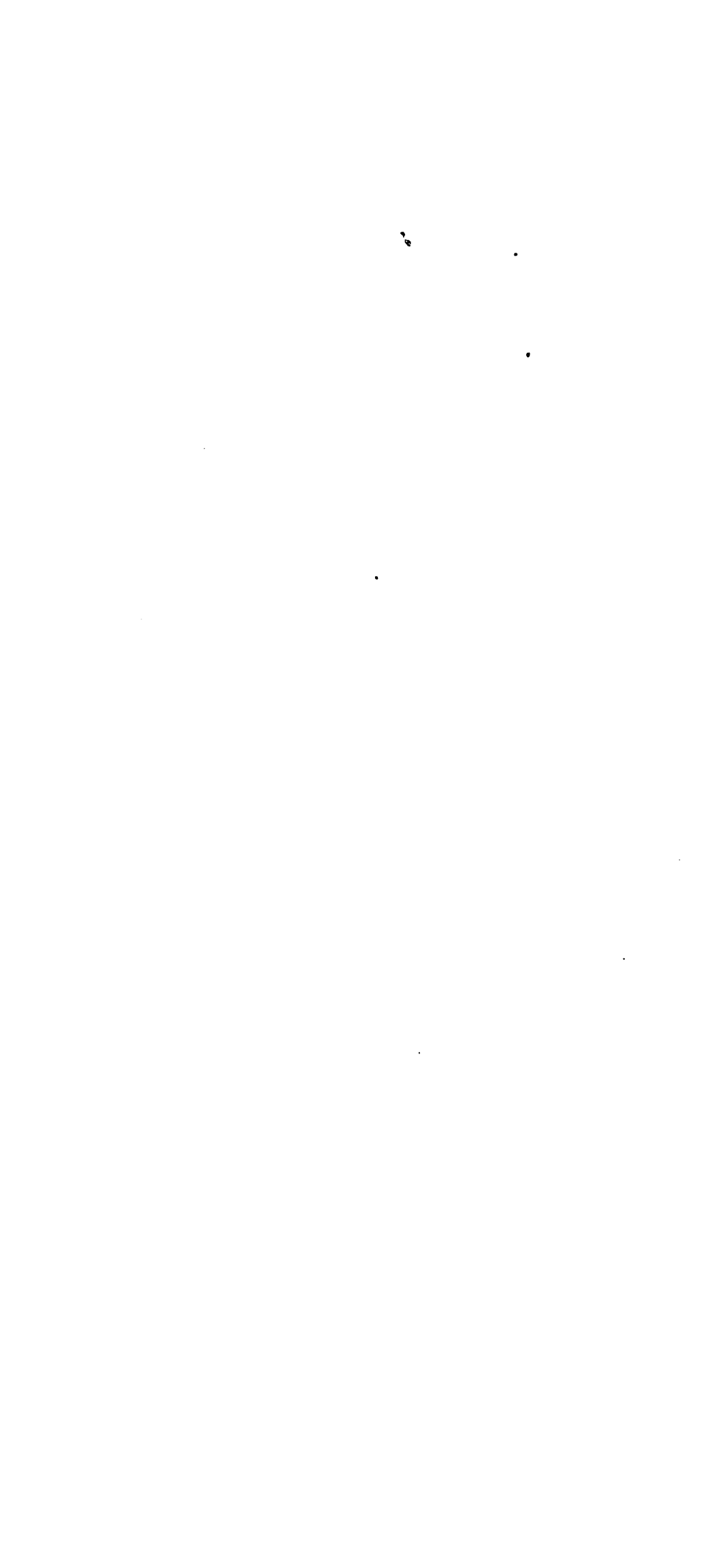












NY 91210

